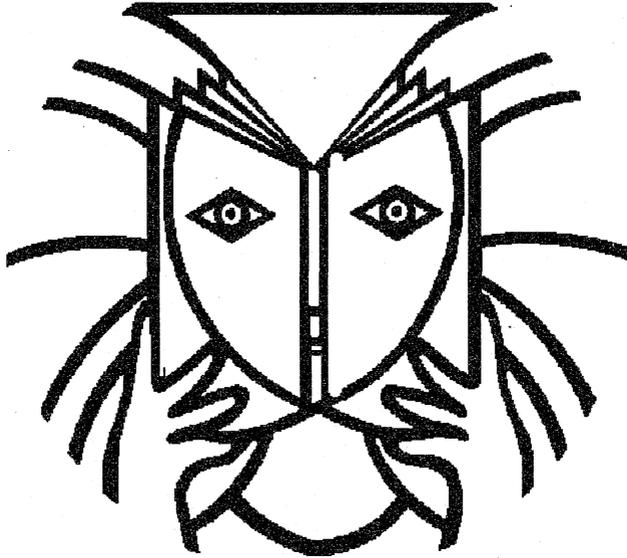




National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada



Microfilmed 2002

for the

**OFFICIAL PUBLICATIONS
COLLECTION**

of the

**NATIONAL LIBRARY
OF CANADA**

OTTAWA

***Microfilmed by*
the NATIONAL ARCHIVES
OF CANADA**

Microfilmé 2002

pour la

**COLLECTION
DES PUBLICATIONS
OFFICIELLES**

de la

**BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU CANADA**

OTTAWA

***Microfilmé par*
les ARCHIVES NATIONALES
DU CANADA**

DOCUMENTS DE LA SESSION

VOLUME 7

CINQUIÈME SESSION DU HUITIÈME PARLEMENT

DE LA

PUISSANCE DU CANADA

SESSION 1900



09412759

☞ Voir aussi la liste numérique, page 5.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

DOCUMENTS DE LA SESSION

DU

PARLEMENT DU CANADA

CINQUIÈME SESSION, HUITIÈME PARLEMENT, 1900.

A	C
Actionnaires des banques chartées	Câble du Pacifique 35 à 55 <i>b</i>
Affaires des Sauvages, Rapport annuel	Cabotage, lois du 73
Afrique du Sud, Contingents pour l' . . 20, 20 <i>a</i> , 47,	Cabotage, privilèges de 76, 76 <i>a</i>
49, 128	Caughnawaga, Sauvages de 75
Agriculture, Instruments d' 102	Centième régiment 84
Agriculture, Rapport annuel de l' 8	Charlottetown, Chemin de fer de 143
Alaska 27	Chemins de fer et Canaux, Rapport annuel . . 10
Alexander, J. P. 64 <i>l</i>	Chemins de fer, Subventions aux 165
Anglo-canadienne, Compagnie de prêts et	Chemin de fer du gouvernement canadien . . 169
de placements 44	Chemin de fer du Pacifique Canadien :
Anti-chinoise, Législation 37, 37 <i>a</i>	Affaires avec le ministère de l'Intérieur . . 38
Archives canadiennes 8 <i>c</i>	Terres vendues par le 52
Assurances, Compagnies d' 4 <i>a</i>	Chicago, Canal de drainage de 167
Assurances, Rapport annuel sur les 4	Circonscriptions électorales 35
Ateliers chimiques (H. et E. Albert) 127	Clover-Point, C.-B. 108
Auditeur général, Rapport annuel 1	Colombie-Britannique :
Auer, Lucière 109	Cabinet, Renvoi du 174
Avocat anglais, Opinions de l' 35	Contingent pour l'Afrique du Sud 85
	Juges 59
	Mineurs 146, 146 <i>a</i>
	Service de protection 137
	Commerce, Rapport annuel 5
	Commerce et Navigation, Rapport annuel . . 6
	Commerce avec Trinidad 112
	Commission géologique, Rapport de la . . . 13 <i>a</i>
	Commissions dans l'armée impériale 119
	Commissaires du havre 11 <i>b</i>
	Comptes publics, Rapport annuel 2
	Congrès sur la tuberculose 31
	Conseil de la Trésorerie, Rejet de décisions
	par le 24
	Contingents pour l'Afrique du Sud 20, 20 <i>a</i> , 47,
	49, 128
	Coste, Rapport de M. 51
	Culture des vergers dans l'Île du Prince-
	Edouard 176
B	
Baie Georgienne, Canal de la 90	
Baie au Renard, Colons de la 62	
Balances non réclamées dans les banques . . 3 <i>a</i>	
Banques chartées 3	
Banque Ville-Marie 68, 68 <i>a</i>	
Beaver, Ligne de steamers 161	
Belfast à Murray-Harbour, Chemin de fer	
de 132, 143	
Bibliothèque du Parlement, Rapport 17	
Blé, Manutention du 53	
Boissons dans les cantines militaires 125	
Bottes pour la gendarmerie à cheval 147	
Brace, R. K. 64 <i>f</i>	
Brown, Bartholomew 64	
Budgets 2 <i>a</i> à 2 <i>c</i>	

D		I	
Dauphin, Lac du	113	Ile du Prince-Edouard, Chemins de fer	
Davin, N. F.	42	de l'	116, 154, 164, 164a
Dawson, Lots riverains de.....	97	Ile du Prince-Edouard, Réclamations de l'..	111
Demandes de mines d'or	105	Ile du Prince-Edouard, Vergers de l'.....	176
Dépenses imprévues	25	Impressions publiques et papeterie.....	16c
Désaveu	157	Impressions, Territoires du Nord-Ouest.....	98, 106
Dick, Isaac	64	Intérieur, Rapport annuel	13
Directeur général des Postes, Rapport		Intercolonial, Chemin de fer :	
annuel.....	12	Archibald, Peter S.....	64a
Dividendes impayés dans les banques.....	3a	Arrangements de trafic.....	56g
Domville, Lieut.-col.....	171	Huiles et parcours des wagons.....	45, 56d
Dorchester, Pénitencier de	18b	Locomotives, etc.	16
E		Machines et wagons	56
Echiquier, Cour de l'.....	30, 46	Prix de passages et fret.....	56a, e, f
Education, Terres pour l'.....	166	Saint-Charles, embranchement de.....	56c
Effets inscrits du Canada	139	Tarifs	56b
Enveloppes.....	82	Vente de matériel.....	56h
Etats-Unis, Bateaux des, à Dawson.....	107	Wagons à Halifax.....	153
Etats-Unis, Navires de pêche des.....	21	J	
F		John C. Barr, Steamer.....	63 63b
Falsification des substances alimentaires....	7b	Jones, E. H.....	64d
Fermes expérimentales.....	8b	Justice, Rapport annuel du ministre de la..	18
Fer de rebut.....	168	K	
Ficelle, Action du gouvernement au sujet		Kingston, Etat-major à	1
de la.....	18a	Kinnear's-Mills, Bureau de poste de.....	70.
Foin pour l'Afrique du Sud.....	148, 148a	L	
Fonds placés par des fidéicommissaires....	139	Lachine, Ponts sur le canal.....	65 156
Formules du recensement.....	54	Lac Dauphin.....	113
Fraudes électorales.....	151	Lacs Manitoba et Winnipegosis	138 138a
G		Lavalle, Bureau de poste de.....	152
Gardes-pêche.....	64	Leader Co., Régina	42
Gass, C. A.....	64b	Législation chinoise	87, 87a
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.....	15	Législation japonaise.....	87, 87a
Girouard, Joseph Eno.....	58	Lemieux, H. A.....	67, 7a
Goff et Batson.....	72, 72a	Lunenburg, Steamer.....	92
Gouverneur général, Dépenses du.....	129	Lynch, W. H	80, 90a
Gouverneur général, Mandats du.....	26	M	
Gouvernement canadien, Chemin de fer du.	169	Mâchoire-d'Original	96
Grain de semence.....	124	Malle, Contrats pour la	103, 117
Grain, Transport du	81 à 81b	Mandats du Gouverneur général.....	26
Grand-Manan, N.-B.....	118	Manitoba, Vente de terre dans le.....	43, 79, 114
Gratifications de pêche.....	34	Marine marchande	11b
H		Marine, Rapport annuel	11
Halero, Henry	78	Méthodistes, Colons, de la Baie au Renard.	62
Halifax, Wagons à	153	Milice, Etat-major de la	91
Hall, Henry.....	64m	Milice et Défense, Rapport annuel.....	19
Hatfield, Capit. S. M.....	142	Miller, R. W.....	64e
Havre, Commissaires du.....	11b	Miller's-Landing, Dragage à	172a
Hillsborough, Pont sur la rivière.....	57, 175	Mineurs et mines.....	146, 146a
Hopewell, N. B.....	103	Minto, Steamer.....	136, 140, 160
Hutton et Hughes, Correspondance entre..	77, 77a	Missisquoi, Chemin de fer dans.....	60
Hutton, Major général.....	47, 77b		

M	
Montmagny, Bureau de poste de.....	135
Montréal, Ottawa et Baie Georgienne, Canal de.....	90
Murray-Harbour, Chemin de fer de.....	143
Mc	
McNevin, John C.....	110
McPhee, John.....	130
N	
Navires de pêche.....	21
New-Westminster, Bureau des bois de.....	36
Nord-Ouest, Acte d'irrigation du.....	40, 40a
" Gendarmerie à cheval du.....	15, 131, 147, 159
" Impressions pour les Terri- toires du.....	98, 106
" Subvention au.....	115
" Terres du.....	43, 79, 114
O	
Obligations et garanties.....	29
O'Hanly, J. L. P.....	156, 167
Onderdonk, A.....	88
P	
Pacifique, Câble du.....	55 à 55b
Pacifique Canadien, Chemin de fer du :	
Affaires avec le ministère de l'Intérieur..	38
Terres vendues par le.....	52
Pêcheries, Rapport annuel.....	11a
Permis de coupe de bois.....	61, 86
Phare aux Narrows, N.-B.....	71
Phare d'alignement, Ile Savage.....	83
Phare de l'Île aux Œufs.....	101, 162
Pilotes, Constitution en corporation des.....	104
Plomb argentifère.....	50
Poids, mesures, etc.....	7a
Pointe-Pelée.....	133
<i>Portia</i> , Steamer.....	155
Ponts, Canal Lachine.....	65
Prisonniers, Travail des.....	18a
R	
Rails d'acier.....	74
Rapatriement du 100e régiment.....	84
Rations d'urgence.....	158
Recensement, formules du.....	54
Récoltes, Relevés des.....	14a
Rejet de décisions par le Conseil de la Tré- sorerie.....	24
Ristigouche, Compagnie de ch. de fer de....	99
Revenu de l'Intérieur, Rapport annuel.....	7
Rivière-du-Loup, Dragage à la.....	172

S	
Sauvages, Acte des.....	37
Sauvages Songhees.....	93
Savage, Phare d'alignement de l'Île.....	83
Secrétaire d'Etat, Rapport annuel.....	16
Service civil :	
Acte d'assurances.....	23
Augmentations d'appointements.....	94 à 94b
Commissions d'enquête.....	66
Coût des commissions.....	64j, 64k
Destitutions.....	64b, c, g, k, n et 66
Examineurs.....	16b
Fonctionnaires, Manitoba et Assiniboia..	120
Liste.....	16a
Nominations et promotions.....	141
Pensions et retraite.....	22
Soulanges, Canal de.....	89, 122
Souris-Est, Brise-laines de.....	100
Saint-Maurice, Travaux dans la rivière.....	173
Saint-Thomas, Terrains militaires à.....	48, 48a
Saint-Vincent-de-Paul.....	145
Steamer <i>Lunenburg</i>	92
Steamer <i>Minto</i>	136, 140, 160
Steamer <i>Portia</i>	155
Steamer <i>Stanley</i>	140
Steamship <i>John C. Barr</i>	63 à 63b
Steamship <i>Yukoner</i>	33p
Statistique criminelle.....	8b
Stumbles, W. W.....	150
Subventions aux chemins de fer.....	165
Suspension de sentences.....	123
Sydney, train-express de.....	149
T	
Tarifs de fret.....	28
Terreneuve.....	134
Terres dans le Manitoba.....	43, 79, 114, 166
Terres fédérales.....	39, 41
Territoires du Nord-Ouest, Impressions pour les.....	98, 106
Tignish, I. P.-E.....	95
Toronto à la Baie Georgienne, Compagnie du canal de.....	121
Traité, <i>re</i> Alaska.....	27
Travaux publics, Rapport annuel.....	9
Travaux publics, Acte (de salubrité) sur les..	32
Trinidad, Commerce avec.....	112
Tuberculose, Congrès sur la.....	31
V	
Vergers dans l'Île du Prince-Edouard, Cul- ture des.....	176
Ville-Marie, Banque.....	68, 68a
Vince, D. McLeod.....	64i
W	
Walsh, E. J.....	126
Wilson, J.....	162
Wilson's-Beach, N.-B.....	144

Y		Y	
Yukon :		Yukon :	
Administration du district.....	33a	Hunker-Creek.....	33e
Affaires avec le ministère de l'Intérieur..	33v	Instructions à l'administrateur.....	33
Affaires de banque du gouvernement.....	163	Instructions à F. C. Wade.....	33i
Assemblée en masse.....	33v	Ordonnances.....	33d, 33m
Bateaux des États-Unis.....	107	Permis de vente de boissons.....	33h, 33s
Commission royale d'enquête.....	69	Rapports du major Walsh.....	33c
Concessions de terre.....	70	Rapports de M. Ogilvie.....	33b, 33u
Correspondance du Conseil.....	33u	Registres.....	58
Claims d'or.....	33f, 33a	Représentation dans la Chambre des	
Demandes de mines d'or.....	105	Communes.....	33k, 33v
Demandes de J. M. Guerin.....	33r	Route du lac Teslin.....	51
Dominion-Creek, etc.....	33w	Service de la malle.....	33g, 33j, 33l
Droits régaliens payés par Alex. McDona-		Steamer <i>John C. Barr</i>	63 à 63b
nald.....	33q	" <i>Yukoner</i>	33p
Echelle des allocations de subsistance....	33t		

 Voyez aussi l'Index alphabétique, page 1.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

Arrangés par ordre numérique, avec leur titre au long ; les dates auxquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux Chambres du Parlement ; le nom du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non.

CONTENU DU VOLUME 1.

(Ce volume est relié en deux parties.)

1. Rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 30 juin 1899. Présenté (en partie) le 6 février 1899, par l'hon. W. S. Fielding. Présenté (en partie) le 27 février 1900.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 2.

2. Comptes Publics du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1899. Présentés le 5 février 1900, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*
- 2a. Estimations des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1901. Présentées le 27 février 1900, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimées pour la distribution et les documents de la session.
- 2b. Estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1900. Présentées le 1er mai 1900, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimées pour la distribution et les documents de la session.
- 2c. Estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1900. Présentées le 15 mai 1900, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimées pour la distribution et les documents de la session.
- 2d. Estimations supplémentaires additionnelles des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1900. Présentées le 22 mai 1899, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimées pour la distribution et les documents de la session.
- 2e. Le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1901. Présenté le 26 juin 1900, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 2f. Budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1901. Présenté le 10 juillet 1900, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
3. Liste des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre 1899. Présentée le 4 mai 1900, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 3a. Rapport des dividendes restant impayés, et des montants ou balance non réclamés depuis cinq ans ou plus, avant le 31 décembre 1899, dans les banques chartées du Canada. Présenté le 29 mai 1900, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 3.

4. Rapport du surintendant des assurances, pour l'année terminée le 31 décembre 1899.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 4a. Relevés préliminaires des affaires des compagnies d'assurances sur la vie, au Canada, pour l'année 1899. Présentés le 29 avril 1900, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 4.

5. Rapport du département du Commerce pour l'exercice expiré le 30 juin 1899. Présenté le 6 avril 1900, par l'hon. J. Sutherland... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 5.

6. Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1899. Présentés le 27 février 1900, par l'hon. W. Paterson.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 6.

7. Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1899. Présentés le 26 février 1900, par sir Henri Joly de Lotbinière.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 7a. Inspection des poids et mesures, gaz et éclairage électrique, pour l'exercice expiré le 30 juin 1899. Présentée le 26 février 1900, par sir Henri Joly de Lotbinière.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 7b. Falsification des substances alimentaires, pour l'année expirée le 30 juin 1899. Présentée le 26 février 1900, par sir Henri Joly de Lotbinière.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
8. Rapport du Ministre de l'Agriculture de la Puissance du Canada, pour l'année expirée le 31 octobre 1899. Présenté le 15 mai 1900, par l'hon. S. A. Fisher.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 8a. Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales pour l'année 1898. Présenté le 29 mai 1900, par l'hon. A. S. Fisher.... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 7.

- 8b. Statistique criminelle pour l'année 1899. *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 8c. Rapport sur les archives du Canada 1899. Présenté le 1er juin 1900 par l'hon. S. A. Fisher.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 8.

9. Rapport annuel du Ministre des Travaux Publics, pour l'exercice clos le 30 juin 1899. Présenté le 17 mai 1900, par l'hon. W. Mulock.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
10. Rapport annuel du Ministre des Chemins de fer et Canaux, pour l'exercice terminé le 30 juin 1899. Présenté le 2 mai 1900, par l'hon. A. G. Blair.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 9.

11. Rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, pour l'année expirée le 30 juin 1899. —Marine. Présenté le 7 mars 1900, par sir Louis Davies.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 11a. Rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice expiré le 30 juin 1899. —Pêcheries. Présenté le 12 mars 1900, par sir Louis Davies.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 11b. Rapport des Commissaires du havre, etc., 1899.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 10.

12. Rapport du Directeur général des Postes, pour l'année expirée le 30 juin 1899. Présenté le 28 avril 1900, par l'hon. W. Mulock.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
13. Rapport annuel du ministère de l'Intérieur, pour 1899. Présenté le 1er mai 1900, par l'hon. J. Sutherland.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 11.

- 13a. Rapport sommaire de la Commission Géologique pour l'année 1899. Présenté le 5 juillet 1900, par l'hon. J. Sutherland.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session-*
14. Rapport annuel du département des Affaires des sauvages, pour l'année expirée le 30 juin 1899. Présenté le 28 mars 1900, par l'hon. J. Sutherland.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 14a. Relevé supplémentaire des récoltes pour l'année terminée le 31 décembre 1899.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 12.

15. Rapport du commissaire de la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 1898. Présenté le 10 mai 1900, par sir Wilfrid Laurier..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
16. Rapport du Secrétaire d'Etat pour 1898. Présenté le 27 mars 1899, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 16a. Liste du Service Civil du Canada, 1899. Présentée le 12 avril 1900, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 16b. Rapport du Bureau des Examineurs du service civil, pour l'année 1899. Présenté le 2 mai 1900, par sir Wilfrid Laurier..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 16c. Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques, pour l'exercice clos le 30 juin 1899. Présenté le 5 juin 1900, par l'hon. S. A. Fisher.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
17. Rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement. Présenté le 1er février 1900, par l'hon. Orateur.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 13.

18. Rapport du Ministre de la Justice sur les Pénitenciers du Canada, pour l'exercice clos le 30 juin 1899. Présenté le 1er mai 1900, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 18a. Etat relatif à la position prise par le gouvernement au sujet de la fabrication et de la vente de la ficelle manufacturée par les prisonniers. Présenté le 2 avril 1900, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 18b. Rapport du commissaire chargé de faire une enquête sur les affaires du pénitencier de Dorchester. Présenté le 6 juillet 1900, par l'hon. C. Fitzpatrick.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
19. Rapport du ministère de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1899. Présenté le 1er mai 1900, par l'hon. F. W. Borden.
20. Correspondance concernant l'envoi de contingents militaires coloniaux dans le Sud-Africain. Présentée le 5 février 1900, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 20a. Réponse supplémentaire au n° 20. Présentée le 5 février 1900, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimée pour les documents de la session.
21. Copie d'un arrêté du conseil concernant la délivrance de licences à des navires de pêche des Etats-Unis. Présentée le 5 février 1900, par sir Louis Davies.....*Pas imprimé.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

22. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1899. Présenté le 5 février 1900, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimé pour les documents de la session.*
23. Relevé conforme à la clause 17 de l'Acte d'assurance du service civil, pour l'année expirée le 30 juin 1899. Présenté le 5 février 1900, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimé pour les documents de la session.
24. Rejets par le conseil du Trésor des décisions de l'Auditeur général entre les sessions de 1899 et 1900. Présenté le 5 février 1900, par l'hon. W. S. Fielding. *Pas imprimés.*
25. Relevé des dépenses à compte de frais imprévus du 1er juillet 1899 au 1er février 1900. Présenté le 5 février 1900, par l'hon. S. W. Fielding. *Pas imprimé.*
26. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du parlement à compte de l'exercice 1899-1900. Présenté le 6 février 1900, par l'hon. W. S. Fielding. *Pas imprimé.*
27. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 10 juillet 1899,—Copie du Traité de 1825 entre la Grande-Bretagne et la Russie, concernant l'Alaska, et copie des projets, protocoles et correspondance échangés entre le gouvernement impérial et le gouvernement russe au sujet du dit traité et subséquemment à ce traité, et copie de la correspondance échangée entre le gouvernement impérial et l'ambassadeur anglais à Saint-Petersbourg pendant la négociation du dit traité. Présentée le 6 février 1900.—*M. McCarthy. Imprimée pour les documents de la session.*
28. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899.—Copie de toutes lettres ou rapports, de nature officielle ou autre, adressés au département de l'Agriculture ou à tout autre département, ou en la possession des dits départements concernant des taux de fret pour transport entre des ports du Canada ou autres ports océaniques sur ce continent et des ports européens. Aussi, copie de toutes lettres ou rapports concernant des taux de fret entre Chicago et autres localités et des ports océaniques, Montréal, New-York ou autre port. Aussi, copie de toutes lettres ou rapports concernant les taux de fret entre Chicago ou autres points et Liverpool. Présentée le 6 février 1900.—*M. Davin. Pas imprimée.*
29. Etat en détail de toutes les obligations et les garanties enregistrées au département du Secrétariat d'Etat du Canada depuis le dernier état (29 mars 1899) soumis au parlement du Canada en vertu de l'article 23 du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada. Présenté le 13 février 1900, par l'hon. C. Fitzpatrick. *Pas imprimé.*
30. Règlements généraux et ordres de la cour de l'échiquier du Canada. Présentés le 13 février 1900, par l'hon. C. Fitzpatrick. *Pas imprimés.*
31. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 26 juillet 1899, demandant copie du rapport du délégué envoyé par le gouvernement du Canada au congrès médical sur la tuberculose, tenu à Berlin, Allemagne, pendant le mois de mai dernier. Présentée le 6 février 1900.—*Hon. M. Power. Pas imprimée.*
32. Copie des règlements en rapport avec l'Acte des travaux publics (hygiène) de 1899. Présentée le 9 février 1900, par sir Wilfrid Laurier. *Pas imprimée.*
33. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1896,—Copie de toutes commissions, ordres et instructions données par le département de l'Intérieur à l'administrateur ou autres fonctionnaires dans le district du Yukon, avec les dates auxquelles ils ont été expédiés. Présentée le 12 février 1900.—*M. Foster. Pas imprimée.*
- 33a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 24 avril 1899,—Copie de tous rapports adressés au ministre de l'Intérieur, ou au département de l'Intérieur ou à aucun officier de ce département par William Ogilvie ou par le conseil du district du Yukon ou par aucun membre de ce conseil au sujet de l'administration du dit district, ou se rapportant à quelque question relative à l'administration du dit district. Présentée le 12 février 1900.—*M. Borden (Halifax). Pas imprimée.*
- 33b. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 8 mai 1899,—Copie de tous rapports, lettres et télégrammes adressés par M. Ogilvie, le commissaire pour le Territoire du Yukon, à aucun membre du gouvernement ou à aucun département, et des réponses ou instructions données à ce sujet. Présentée le 12 février 1900.—*Sir Charles Hibbert Tupper Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

- 33c.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 8 mai 1899,—Copie de tous rapports, lettres et télégrammes adressés par le major Walsh alors qu'il était commissaire pour le Territoire du Yukon, à aucun membre du gouvernement ou à aucun département, et de toutes réponses ou instructions qui lui ont été données. Présentée le 14 février 1900.—*Sir Charles Hibbert Tupper*..... *Pas imprimée.*
- 33d.** Ordonnances du Territoire du Yukon pour 1898, conformément à l'acte 61 Vic., chap. 6, clause 7. Présentées le 16 février 1900, par sir Wilfrid Laurier..... *Pas imprimées.*
- 33e.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 mai 1899,—Copie de toutes demandes, correspondance, octrois et autres détails concernant une section de deux milles et demi du Creek Bunker, division minière du Klondike, district du Yukon, concédés pour y faire des travaux de mines au moyen de la force hydraulique. Présentée le 26 mars 1900.—*Sir Charles Hibbert Tupper*..... *Pas imprimée.*
- 33f.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Etat indiquant le nombre des concessions minières dans le Yukon qui ont été données en compensation pour des concessions que l'on prétend avoir été frustrées par suite d'erreurs commises par des fonctionnaires ou autrement, et copie de tous papiers, correspondance, rapports et ordres se rapportant à ce sujet, et de tous règlements ou instructions y relatifs. Présentée le 5 avril 1900.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*
- 33g.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1906.—Etat, sous forme de tableaux, de tous contrats et arrangements pour le service postal entre Victoria et Vancouver, et entre Vancouver et le district du Yukon, pour l'exercice 1898-99, donnant les noms des parties aux contrats, les routes spécifiées, les montants payés ou à payer pour le dit service. Aussi, un état similaire pour l'exercice 1899-1900. Présentée le 17 avril 1900.—*M. Foster*... *Pas imprimée.*
- 33h.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Etat demandant tous les permis pour liqueurs dans le district du Yukon accordés par le gouvernement ou par le commissaire en conseil du conseil du Yukon, depuis juillet 1898, le montant et les noms de ceux à qui ils ont été accordés. Présentée le 24 avril 1900.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*
- 33i.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1900,—Copie des instructions données à M. F. C. Wade, qui n'ont pas encore été soumises à la Chambre, et qui sont mentionnées à la p. 15 du rapport ultérieur de William Ogilvie, écr. déposé sur la table en 1899. Aussi, copie des lettres et papiers sur le même sujet mentionnés à la p. 16 du dit rapport, et qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre; et copie de toute note ou mémoire portant l'approbation du département de l'Intérieur à Ottawa, mentionné à la p. 19 du dit rapport. Présentée le 24 avril 1900.—*Sir Charles Hibbert Tupper*..... *Pas imprimée.*
- 33j.** Réponse supplémentaire au n° 33g. Présentée le 23 avril 1900.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*
- 33k.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 25 avril 1900,—Copie de toutes pétitions, correspondance, etc., au sujet de la représentation du Territoire du Yukon dans la Chambre des Communes du Canada. Présentée le 25 avril 1900.—*Sir Wilfrid Laurier*..... *Pas imprimée.*
- 33l.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 mai 1899,—Etat indiquant à quelles dates ont été expédiées à Dawson les malles de Vancouver ou Victoria, depuis le 1er juillet 1898 jusqu'à ce jour, et les dates de leur arrivée respectives à Dawson; par quelles routes elles ont été expédiées; à quelles dates les malles ont été expédiées de Dawson depuis le 1er juillet 1898, et quand elles sont arrivées à Vancouver ou à Victoria, et par quelles routes. Présentée le 4 mai 1900.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*
- 33m.** Ordonnances du Territoire du Yukon pour 1899, conformément à l'acte 61 Vic., chap. 6, clause 7. Présentées le 7 mai 1900, par sir Wilfrid Laurier..... *Pas imprimées.*
- 33n.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 8 mai 1899,—Copie de tous rapports, lettres et télégrammes adressés par aucun membre du conseil pour le Territoire du Yukon à aucun membre du gouvernement ou à aucun département, et de toutes réponses ou instructions données à ce sujet. Présentée le 7 mai 1900.—*Sir Charles Hibbert Tupper*..... *Pas imprimée.*
- 33o.** Réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie de toutes communications, ordres et instructions donnés par le département de l'Intérieur à l'administrateur ou autres fonctionnaires dans le district du Yukon, avec les dates auxquelles ils ont été expédiés. Présentée le 15 mai 1900.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

- 33p.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 22 mai 1900, pour copie de la correspondance avec le département des Douanes au sujet du steamer *Yukon*. Présentée le 22 mai 1900.—*M. Paterson*.....*Imprimée pour la distribution.*
- 33q.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mai 1900, pour un relevé des droits régaliens payés par Alexander McDonald, du Territoire du Yukon. Présentée le 30 mai 1900.—*M. Sutherland*.....*Pas imprimée.*
- 33r.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mai 1900, pour copie de la correspondance et des papiers concernant certaines demandes de J. M. Guerin, de Montréal, pour des permis de dragage dans certaines rivières dans le Territoire du Yukon. Présentée le 30 mai 1900.—*M. Sutherland*.....*Pas imprimée.*
- 33s.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1899,—Etat détaillé du nombre de gallons de liqueurs spiritueuses et de liqueurs de malt importées dans le district du Yukon depuis la période couverte par l'état n° 63g (1899), donnant le nombre de permis émis à cet effet, les noms et domiciles des personnes ou compagnies qui ont obtenu ces permis, et le montant payé à ce sujet. Aussi, copie de toute correspondance s'y rapportant. Présentée le 5 juin 1900.—*M. Foster*.....*Tableaux imprimés.*
- 33t.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Relevé de l'échelle des allocations pour subsistance actuellement en vigueur en ce qui concerne les fonctionnaires du Yukon, et copie de tous ordres en conseil à ce sujet. Présentée le 7 juin 1900. *M. Foster*.....*Pas imprimée.*
- 33u.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 juin 1900, pour copie du rapport de M. William Ogilvie, commissaire du Territoire du Yukon, sur l'administration des affaires dans cette région. Présentée le 7 juin 1900.—*Hon. J. Sutherland*.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 33v.** Copie de certaines résolutions adoptées à une réunion plénière des sujets britanniques du Territoire du Yukon tenue à Dawson le 23 mars 1900, et copie de certaines pétitions du comité des citoyens,—demandant d'être représentés dans le conseil du Territoire du Yukon et aussi dans le parlement fédéral. Présentées le 11 juin 1900, par sir Wilfrid Laurier.....*Pas imprimée.*
- 33w.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1900,—Copie de toutes demandes, dossiers, rapports, lettres et mémoires concernant les lots miniers n°s 18 et 26 et 16b mentionnés aux pp. 197 et 204, y compris la lettre de Alexander McDonald au major Walsh, pp. 197 et 198. (Enquête sur le Yukon, 1899). (a) Aussi, les dossiers ou papiers, les dates d'échéance des droits régaliens et quand les dits droits ont été perçus dans le district du Yukon en 1897 et 1898, dans le cas des lots et intérêts miniers de Alexander McDonald. (b) Lettre de Alexander McDonald en date du 20 juillet, p. 211 de l'enquête du Yukon. (c) Etat ou rapport du major Walsh *re* droits régaliens, p. 211 de l'enquête du Yukon. (d) Rapports et papiers concernant le cas de Jenkin Llewellyn, pp. 211, 212 et 213 (même enquête). (e) Rapports et papiers concernant les cas réglés d'après la décision du juge McGuire, p. 246 (même enquête). (f) Rapports et papiers concernant le cas de Phil. Miller, p. 247 (même enquête). (g) Rapports et papiers concernant le cas de Murphy, p. 247 (même enquête). Présentée le 13 juin 1900.—*Sir Charles Hibbert Tupper*.....*Pas imprimée.*
- 33x.** Réponse supplémentaire au n° 33f. Présentée le 30 juin 1900.....*Pas imprimée.*
- 34.** Relevé au sujet des dépenses se rattachant aux primes de pêche pour 1898-99. Présenté le 13 février 1900, par sir Louis Davies.....*Pas imprimé.*
- 35.** Réponse à une adresse du Sénat, en date du 9 février 1900,—1. Copie de l'énoncé du cas soumis aux conseils anglais pour obtenir leur opinion au sujet de la compétence du parlement du Canada à changer, par une loi, les divisions électorales du Dominion, excepté au retour des époques décennales du remaniement proportionnel de la représentation, prévu par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, après l'exécution de chaque recensement. 2. Copie de l'opinion donnée par ces conseils. 3. Un état des honoraires ou émoluments payés ou accordés à ces conseils pour leur consultation. 4. Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement, l'un de ses membres ou toute personne au nom du gouvernement, et les dits conseils ou l'un ou l'autre d'entre eux, au sujet de cet énoncé de cas ou de l'opinion exprimée sur son contenu; aussi, copie de tous messages, mémoires ou documents relatifs au dit énoncé de cas ou à la dite consultation. 5. Les noms des conseils à qui on s'est adressé pour obtenir cette consultation, la date à laquelle on l'a demandée, et le nom des personnes qui en ont fait la demande. Présentée le 1er mars 1900.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*.....*Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

36. Réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 15 mai 1899,— Copie de toutes plaintes mentionnées à la page 3 du rapport du sous-ministre de l'Intérieur (Rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1897), minutes du conseil, commission, instructions et rapport de M. Archer Martin, commissaire, concernant le bureau des bois de la Couronne à New-Westminster. (Notes de la preuve). Présentée le 14 février 1900.—*Sir Charles Hibbert Tupper*.....*Pas imprimée*
37. Etat indiquant les réductions et remises faites durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1899, en vertu de la clause 141 qui a été ajoutée à l'Acte des sauvages par la clause 8, chapitre 35, 58-59 Vic. Présenté le 15 février 1900, par l'hon. C. Sifton.....*Pas imprimé.*
38. Etat donnant la correspondance, etc., concernant les affaires de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien échangée par le département de l'Intérieur depuis le dernier état présenté au Parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882. Présenté le 15 février 1900, par l'hon. C. Sifton.....*Pas imprimé.*
39. Arrêtés du conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1899, conformément aux dispositions de la clause 91 de l'Acte des terres fédérales, chapitre 54 des Statuts révisés du Canada et ses amendements. Présenté le 23 février 1900, par l'hon. C. Sifton.....*Pas imprimés.*
40. Etat donnant les arrêtés en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1899, aux termes de la clause 46 de l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest, 57-58 Vic., chap. 30, etc. Présenté le 23 février 1900, par l'hon. C. Sifton.....*Pas imprimé.*
- 40a. Réponse supplémentaire au n° 40. Présentée le 31 mai 1900, par l'hon. J. Sutherland.
Pas imprimée.
41. Etat donnant les arrêtés en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *Gazette de la Colombie Anglaise*, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1899, aux termes du paragraphe (d) de la clause 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la gestion des terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie Anglaise. Présenté le 23 février 1900, par l'hon. C. Sifton.....*Pas imprimé.*
42. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 12 février 1900,—Etat indiquant les sommes payées à la Compagnie dite "The Leader Co., Limited", de Régina, ou à N. F. Davin, M.P., directeur-gérant de la dite compagnie, pendant les années 1894 et 1895, et faisant connaître pour quels services ces sommes ont été payées. Aussi, copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance entre le dit N. F. Davin et le gouvernement au sujet des dits paiements. Présentée le 23 février 1900.—*M. Davis*.....*Pas imprimée.*
43. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 12 février 1900,—Copie de toutes lettres, rapports, inscriptions et autres documents concernant la concession à titre de homesteads ou la vente des quarts sud-est et sud-ouest de la section 25, township 1, 3ème rang, à l'est du premier méridien principal, dans la province du Manitoba. Présentée le 23 février 1900.—*M. LaRivière*.....*Pas imprimée.*
44. Etat d'affaires de la Compagnie de Prêts et de Placement Britannique Canadienne (à responsabilité limitée) pour l'année expirée le 31 décembre 1899; aussi, une liste des actionnaires au 31 décembre 1899. Présenté (au Sénat) le 1er mars 1900, par l'hon. Président.....*Pas imprimée.*
45. Réponse à une adresse du Sénat en date du 2 août 1899, demandant une copie des pièces suivantes :
1. Annonces publiées en mai 1896 demandant des soumissions pour la fourniture au chemin de fer Intercolonial d'huiles à lubrifier et à brûler. 2. Soumissions reçues en réponse à ces annonces. 3. Rapport des analystes sur les échantillons présentés. 4. Avis aux soumissionnaires dont les échantillons ont été acceptés. 5. Ordre en conseil autorisant le ministre à informer les soumissionnaires heureux qu'il ne serait pas passé de contrats avec eux. 6. La soumission faite subsequmment par la Galena Oil Co., ainsi que le rapport des analystes sur les échantillons présentés. 7. Contrats passés avec la Galena Oil Co., en date du 17 septembre et du 23 septembre 1896; aussi, un état indiquant le parcours en milles effectué par le chemin de fer Intercolonial, entre le 1er novembre et le 31 octobre de chacune des années 1895, 1896, 1897 et 1898. Aussi, un état des déductions faites, avec indication des dates, sur les comptes de la Galena Oil Co., pour couvrir la garantie stipulée aux contrats. Présentée le 1er mars 1900.—*Hon. M. Ferguson*...*Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

46. Réponse à une adresse du Sénat en date du 30 mai 1899, demandant un état indiquant : 1. Les noms et les résidences des parties qui ont produit en cour d'Échiquier des réclamations contre la Couronne, de juillet 1893 à mai 1899. 2. La date de la production de ces réclamations, leur nature et les montants réclamés. 3. La date de l'audition de chaque cause. 4. La date de l'inscription des jugements rendus ; les montants et les frais adjugés. 5. La date à laquelle ont été payés les montants et les frais adjugés. 6. Les appels portés à la cour Suprême ou à d'autres cours contre les décisions rendues par la cour de l'Échiquier. 7. Les noms et les résidences des parties appelantes ; la date de leurs appels avec indication des sommes réclamées par elles en première instance. 8. Le résultat des appels et les montants adjugés dans chaque cas. 9. Le montant des frais accordés en appel. 10. La date à laquelle les montants des jugements en appel ont été payés. Présentée le 1er mars 1900. *Hon. M. Clemow*..... *Pas imprimée.*
47. Réponse à un ordre la Chambre des Communes, en date du 7 février 1900,—Copie de toute correspondance en la possession du gouvernement concernant les offres faites par le major général Hutton pour servir dans la guerre Sud-africaine ; aussi, copie de toute correspondance entre le département de la Milice et de la Défense et le major général Hutton concernant l'organisation des contingents canadiens expédiés en Afrique. Présentée le 2 mars 1900.—*M. Bourassa.*
Imprimée pour les documents de la session.
48. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 février 1900,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et documents quelconques échangés entre le département de la Milice et de la Défense, ou aucun membre du gouvernement, et J. H. Wilson, M.D. et ex-M.P., ou toute autre personne ou personnes en son nom, concernant le terrain d'exercices militaires à Saint-Thomas, Ontario, pour lequel un fort montant a été inséré dans le budget de l'an dernier. Présentée le 2 mars 1900. *M. Ingram*..... *Pas imprimée.*
- 48a. Réponse supplémentaire au n° 48. Présentée le 20 juillet 1900..... *Pas imprimée.*
49. Copie d'ordres en conseil, ordres généraux, nominations, et ordres de la milice relatifs aux contingents et se rapportant à l'envoi de la force militaire coloniale dans le Sud-africain. Présentée le 5 mars 1900, par l'hon. F. W. Borden..... *Imprimée pour les documents de la session.*
50. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900,—Copie des règlements en vertu desquels des primes sont payées pour l'exploitation du plomb argentifère (58-59 Vic., chap. 7.) Présentée le 6 mars 1900.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*
51. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 février 1900,—Copie du rapport de M. Coste, ci-devant ingénieur du département des Travaux publics, au sujet de la route du chemin de fer du lac Teslin. Présentée le 6 mars 1900.—*M. Davin*..... *Pas imprimée.*
52. Relevé de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien depuis le 1er octobre 1898 jusqu'au 1er octobre 1899. Présenté le 6 mars 1900, par l'hon. J. Sutherland..... *Pas imprimé.*
53. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1900,—Copie de (1) toute correspondance entre M. James Ross, M.A.L., ministre des Travaux publics dans le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le département de l'Agriculture du Canada, exposant qu'il serait à désirer que ce dernier fit transporter les céréales dans les mêmes conditions que les produits de laiterie afin de faire parvenir sur les marchés anglais la meilleure qualité de blé du Nord-Ouest ; et copie (2) des lettres comprises dans la dite correspondance qui ont été échangées entre M. A. J. Hunter, fermier de l'Assiniboïa, T.-N.-O., et un meunier de Plymouth au sujet d'un échantillon de blé. Présentée le 7 mars 1900.—*M. Davin*..... *Pas imprimée.*
54. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900,—Copie des formules employées pour le recensement dans les années 1871, 1881 et 1891 respectivement, en ce qui concerne le lieu de naissance, l'origine et la nationalité. Présentée le 7 mars 1900.—*M. LaRivière.*
Pas imprimée.
55. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 8 mars 1900,—Copie de certaines lettres et câbles concernant le projet de câble du Pacifique. Présentée le 8 mars 1900.—*Hon. W. Mulock*..... *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 55a. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900,—Copie de toute correspondance non encore soumise à la Chambre, avec le gouvernement impérial, aucune des colonies ou tous particuliers au sujet du câble du Pacifique, et de tous papiers, lettres, télégrammes et rapports concernant les délais apportés à l'exécution de ce projet. Présentée le 14 mars 1900.—*Sir Charles Tupper*..... *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

- 55b. Réponse au Sénat : copie de certains documents relatifs à la question du câble du Pacifique. Présentée le 25 juin 1900, par l'hon. R. W. Scott.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
56. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 24 avril 1899,—Etat indiquant : 1. Le nombre de (a) wagons à voyageurs, (b) wagons-salons, (c) wagons à marchandises, et (d) autres wagons achetés par le gouvernement pour l'Intercolonial ou autres chemins de fer de l'Etat depuis le 1er janvier 1898. 2. Le nombre de locomotives achetées par le gouvernement pour les susdits chemins de fer pendant la même période. 3. Les noms, domicile et siège d'affaires de la compagnie, maison ou personne de qui chacun de ces wagons ou locomotives a été acheté. 4. Le prix payé pour chacun des dits wagons et locomotives. Présentée le 12 mars 1900.—*M. Popc.*
Pas imprimée.
- 56a. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 12 février 1900,—Etat indiquant : (a) Combien de billets de passage de 1re classe ont été émis aux stations respectives de Sydney et Sydney-Nord, sur la ligne de l'Intercolonial, du 1er septembre 1899 au 25 janvier 1900 ; (b) Combien de billets de 1re classe ont été émis pour chacune des susdites stations pendant la même période ; (c) Combien de billets de char-palais ont été émis à et pour chacune des susdites stations pendant la même période ; (d) Combien de wagons à marchandises, et quel nombre total de tonnes de marchandises ont été expédiés et reçus à et de chacune des susdites stations pendant la même période ; (e) Le montant total des recettes perçues à chacune des susdites stations ou reçues d'icelles, pour voyageurs et fret, pendant la même période. Présentée le 12 mars 1900. *M. Gillies.*..... *Imprimée pour les documents de la session.*
- 56b. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 mai 1899,—1. Copie de tous tarifs locaux et autres et de tous tarifs supplémentaires en vigueur le 1er juillet 1898 sur l'Intercolonial et sur toutes les lignes affermées ou exploitées par le gouvernement en rapport avec l'Intercolonial. 2. Copie de tous les dits tarifs locaux et autres et de tous tarifs supplémentaires en vigueur sur l'Intercolonial et les dites autres lignes le 1er avril 1899. 3. Un état ou liste donnant le détail complet de tous les taux spéciaux ou autres concessions accordés à tous marchands, commerçants, manufacturiers ou autres personnes en ce qui concerne le transport du fret sur l'Intercolonial et les susdites autres lignes et qui étaient en vigueur aux dates respectives qui suivent : (a) Au 1er juillet 1898. (b) Au 1er avril 1899. 4. Copie de toutes lettres, rapports, télégrammes et communications écrites adressés en 1898 par M. A. H. Harris à titre de gérant général du trafic sur l'Intercolonial ou gérant du dit chemin de fer au sujet du remaniement ou de la revision des tarifs sur l'Intercolonial ou des règles et règlements relatifs au transport des voyageurs et du fret sur le dit chemin de fer. Présentée le 2 avril 1900.—*M. Popc.*..... *Pas imprimée.*
- 56c. Réponse partielle à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 29 mai 1899,—Copie de toutes réclamations présentées au gouvernement pour des terrains achetés ou expropriés pour la construction ou en rapport avec l'exploitation de l'embranchement Saint-Charles de l'Intercolonial. Aussi, état indiquant les montants de chaque réclamation, les noms des personnes dont les réclamations ont été réglées, (1) pour des terrains achetés ou expropriés ; et (2) pour des terrains endommagés ou autres dommages ; les noms des postulants et les montants demandés par eux pour les réclamations non réglées ; les comptes présentés pour dépenses légales ou autres et le montant payé à chaque personne ou société. Présentée le 2 mai 1900.—*M. McFullen.*
Pas imprimée.
- 56d. Réponse à une adresse du Sénat en date du 3 avril 1900, demandant : 1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer ; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions. 2. Un état indiquant le parcours en milles des locomotives, des wagons à voyageurs et à marchandises sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899. 3. Aussi, un état indiquant le montant total net payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits. Présentée le 10 mai 1900.—*Hon. M. Ferguson.*..... *Pas imprimée.*
- 56e. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 mai 1900,—Etat indiquant : 1. Quel est le chiffre total des comptes entre l'Intercolonial et le Pacifique Canadien pour le fret échangé mutuellement par ces deux compagnies pendant l'année expirée le 30 juin 1897, (1) à

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

- Saint-Jean, N.-B. : (2) à Montréal, et pour le fret d'entier parcours livré (1) à Saint-Jean, N.-B.; (2) à Montréal, et le chiffre total de ces mêmes comptes pour l'année expirée le 30 juin 1899; 2. Quel est le montant total alloué à l'Intercolonial et au Pacifique Canadien comme leur part respective dans la répartition des recettes provenant des voyageurs d'entier parcours (a) *via* Montréal; (b) *via* Saint-Jean, N.-B., pendant l'année expirée le 30 juin 1897, et le montant similaire pour l'année expirée le 30 juin 1899. Présentée le 16 mai 1900.—*M. Foster* *Pas imprimée.*
- 56f. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 mai 1900,—Etat indiquant,—Quel est le montant total des recettes pour fret et voyageurs perçus par le Pacifique Canadien et portées par lui au crédit de l'Intercolonial pour les années expirées respectivement le 30 juin 1897 et 1899. Présentée le 16 mai 1900.—*M. Powell* *Pas imprimée.*
- 56g. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1900,—Copie de toute correspondance entre le ministre des Chemins de fer ou aucun des officiers du département et la Compagnie du Pacifique Canadien au sujet d'arrangements de trafic sur l'Intercolonial, et de tous rapports, conventions et instructions à ce sujet. Présentée le 7 juin 1900.—*M. Foster*.
Pas imprimée.
- 56h. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 8 avril 1900, pour un état indiquant quels rails et matériel roulant ou autre, (s'il en est) ont été vendus ou autrement cédés par le chemin de fer Intercolonial, chaque année depuis le 1er juillet 1896, à qui ils ont été vendus ou cédés, et si les ventes ont été faites par voie de soumission ou de contrat public. Présentée le 8 juin 1900.—*M. Blair* *Pas imprimée.*
57. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1900,—Copie de tous papiers, correspondance, télégrammes, mémoires et convention intervenue entre ou au nom des gouvernements du Canada et de l'Île du Prince-Edouard au sujet de la construction d'un pont de chemin de fer et de trafic sur la rivière Hillsborough, L.P.-E. Présentée le 12 mars 1900.—*M. Martin*.
Imprimée pour les documents de la session.
58. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900,—Copie de l'ordre en conseil en date du 3 août 1898, nommant Joseph Eno Girouard à la charge de registra-
teur du Territoire du Yukon. Présentée le 12 mars 1900.—*M. Bergeron* *Pas imprimée.*
59. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 12 février 1900,—Copie de toutes dépêches, ordres en conseil, papiers et correspondance non encore soumis à la Chambre, concernant les traitements des juges de cours de comtés dans la province de la Colombie Anglaise. Présentée le 13 mars 1900.—*Sir Charles Hibbert Tupper* *Pas imprimée.*
60. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900,—Copie de toute correspondance, pétitions et autres documents concernant la demande d'une subvention pour aider à la reconstruction de cette partie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston actuellement appelé chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale, qui s'étend depuis Farnham *via* Stanbridge-Est et Frelighsburg jusqu'à la ligne provinciale, dans le comté de Missisquoi. Présentée le 13 mars 1900.—*M. Moore* *Pas imprimée.*
61. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 12 février 1900,—Etat donnant le nombre de permis pour la coupe de bois de construction, de chauffage, ou des deux, émis en 1899 par Martin Jérôme ou sur sa recommandation par l'inspecteur des bois de la Couronne, ou par tout autre officier du bureau des bois de la Couronne, à Winnipeg, les dates de ces permis, le montant des honoraires perçus ou dus et la date des paiements à faire en tout ou en partie; aussi, les noms des personnes auxquelles ces permis ont été donnés. Présentée le 13 mars 1900.—*M. LaRivière* *Pas imprimée.*
62. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 février 1900,—Copie de toute correspondance, rapports, télégrammes ou papiers échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et le président de la conférence de Montréal de l'Eglise méthodiste en Canada ou aucun des membres du comité des missions de cette Eglise chargée de faire une enquête sur les griefs des colons méthodistes de la Baie du Renard, sur l'Île d'Anticosti. Présentée le 13 mars 1900.—*M. Taylor* *Pas imprimée.*
63. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 12 février 1900,—Copie de tous rapports, correspondance et papiers concernant le steamer *John C. Barr*, enregistré en Canada, à Dawson. Présentée le 13 mars 1900.—*Sir Charles Hibbert Tupper* . . . *Imprimée pour la distribution.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

- 63a. Réponse supplémentaire au n° 63. Présentée le 19 avril 1900. *Imprimée pour la distribution.*
- 63b. Autre réponse supplémentaire au n° 63. Présentée le 10 mai 1900. . . *Imprimée pour la distribution.*
64. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900,—Copie de toutes lettres, télégrammes, preuve, rapports, documents et papiers concernant la destitution de Isaac Dick et Bartholomew Brown, gardes-pêche spéciaux dans le comté de Charlotte, N.-B. Présentée le 13 mars 1900.—*M. Ganong*. *Pas imprimée.*
- 64a. Réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1900,—Copie de tous ordres en conseil, papiers, dépositions, rapports, preuve, correspondance et documents concernant toutes accusations portées contre Peter S. Archibald, ci-devant ingénieur en chef de l'Intercolonial, ou concernant toute demande faite par le dit Peter S. Archibald pour une allocation de retraite ou autrement, ou concernant la retraite ou la destitution du dit M. Archibald de sa charge sur l'Intercolonial. Présentée le 14 mars 1900.—*M. Borden (Halifax)*.
Pas imprimée.
- 64b. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 28 avril 1899, demandant les noms de tous les commissaires nommés, par arrêté du conseil ou autrement, depuis le 9 avril 1897, pour faire une enquête et un rapport sur les accusations d'ingérence abusive dans la politique ou de mauvaise conduite portées contre tout employé du gouvernement, permanent ou temporaire. 2. Les rapports des dits commissaires ou de commissaires nommés auparavant, qui n'ont pas encore été présentés, avec indication de la détermination prise par le gouvernement à la suite de ces rapports. 3. Les sommes payées à chaque commissaire, depuis le 9 avril 1897, pour honoraires, allocations quotidiennes, frais de voyages et autres dépenses incidentes. 4. Les noms, l'âge, l'emploi et le salaire de tous les employés, temporaires ou permanents, du service intérieur ou extérieur du gouvernement qui, depuis le 9 avril 1897, ont été renvoyés du service par destitution, mise à la retraite ou autrement, sur le rapport d'un commissaire ou autrement; spécifiant dans chaque cas la raison du renvoi et le montant de la pension ou de la gratification accordée; aussi, l'âge, l'emploi, le salaire ou rémunération de toute et chaque personne nommée à la place de l'employé destitué, ou en conséquence de cette destitution. Présentée le 20 mars 1900.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*.
Imprimée en forme de résumé.
- 64c. Réponse supplémentaire au n° 64b (département de la Marine et des Pêcheries). Présentée le 29 mars 1900. *Voir 64b.*
- 64d. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 2 avril 1900,—Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports concernant la destitution de M. E. H. Jones, ci-devant maître de poste à Kamloops, C. A. Présentée le 25 avril 1900.—*M. Prior*. *Pas imprimée.*
- 64e. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Copie de tous papiers, pétitions, affidavits, rapports, accusations et correspondance entre le gouvernement et toutes personne ou personnes, en rapport avec la destitution de R. W. Miller, maître de poste d'Actinolite, comté de Hastings. Présentée le 25 avril 1900.—*M. Carscallen*. *Pas imprimée.*
- 64f. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 mars 1900,—Copie de toute correspondance, télégrammes, mémoires ou pétitions, avec signatures y apposées, en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou fonctionnaires, concernant la destitution de M. R. K. Brace, inspecteur de gazomètres dans la province de l'Île du Prince-Édouard. Présentée le 2 mai 1900.—*M. Martin*. *Pas imprimée.*
- 64g. Réponse supplémentaire à 64b. Présentée (au Sénat) le 11 mai 1900. *Voir 64b.*
- 64h. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 mai 1900,—Copie du rapport de l'inspecteur des postes, W. W. McLeod, sur certaines accusations de partisannerie politique portées contre M. C. A. Gass, maître de poste de Moosejaw, Assiniboia-Ouest. Présentée le 16 mai 1900.—*M. Mulock*. *Pas imprimée.*
- 64i. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 23 avril 1900,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, etc., entre le département des Postes ou aucun des membres du gouvernement et toutes personnes quelconques au sujet de la destitution de D. McLeod Vince, comme maître de poste de Woodstock, N.-B.; aussi, copie du rapport de la commission qui a fait une enquête sur cette affaire, et de la preuve faite devant elle. Présentée le 4 juin 1900.—*M. Hale*.
Pas imprimée.

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

- 64j. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 28 mars 1900,—Etat indiquant quel montant total a été payé depuis le 1er juillet 1896 pour toutes les commissions et enquêtes autorisées par le gouvernement, faisant la distinction entre les paiements pour services et les paiements pour dépenses, et donnant les détails nécessaires pour indiquer les sommes payées pour chaque commission ou enquête. Présentée le 11 juin 1900.—*M. Foster* Voir 64b.
- 64k. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 28 mars 1900,—Etat indiquant,—Quels sont les montants payés depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à date pour les enquêtes faites sur les cas de prétendue partisanerie politique contre les employés du gouvernement, à qui ces montants ont-ils été payés, et quel montant a été donné à chaque commissaire pour ses services et ses dépenses, respectivement ; quel montant a été payé depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à date pour les enquêtes sur les affaires des pénitenciers, à qui les paiements ont été faits, et quel montant a été payé à chacun pour ses services et ses dépenses, respectivement ; quel montant a été payé jusqu'à date depuis le 1er juillet 1896 pour services et dépenses, respectivement, et à qui, en ce qui concerne la commission chargée de l'enquête sur le tarif, quelles sont les dépenses analogues pour des fins semblables, qui ont été payées depuis le 1er juillet 1890 jusqu'au 1er juillet 1896. Présentée le 11 juin 1900.—*M. Foster* Voir 64b.
- 64l. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 9 avril 1900,—Copie de toute correspondance, accusations, enquêtes, rapports et autres papiers concernant la destitution de J. P. Alexander comme sous-percepteur des douanes à Deloraine. Présentée le 12 juin 1900.—*M. Rutherford* Pas imprimée.
- 64m. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 14 février 1900,—Copie de toutes lettres, télégrammes, preuves, rapports, papiers et autres documents concernant l'enquête faite au sujet de Henry Hall, du département des Douanes, et sa destitution. Présentée le 13 juin 1900.—*M. Tisdale* Pas imprimée.
- 64n. Réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 28 mars 1900,—Etat indiquant combien d'employés du gouvernement ont été destitués ou mis à la retraite pour cause de prétendue partisanerie politique depuis le 1er juillet 1896, et quel en est le nombre dans chaque département, et dans combien de cas la destitution ou la mise à la retraite a été précédée d'une enquête officielle. Présentée le 9 juillet 1900.—*M. Foster* Voir 64b.
65. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 26 juin 1899,—Copie de la preuve faite par Collingwood Schreiber, E. H. Parent, G. F. Desbarats et L. G. Papineau devant la Commission Royale chargée de faire une enquête sur la construction des ponts de la rue Wellington et du Grand-Tronc sur le canal de Lachine à Montréal. Présentée le 14 mars 1900.—*M. McInerney* Pas imprimée.
66. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900,—Etat faisant connaître les commissions d'enquête qui ont été nommées ou qui sont en exercice depuis le 1er juillet 1899, avec les indications suivantes : (1.) Noms des commissaires. (2.) Salaires et dépenses des commissaires. (3.) Autres dépenses des commissions. Présentée le 15 mars 1900.—*M. Foster* Voir 64b.
67. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 février 1900,—Etat donnant toute la correspondance, enquête, rapports et mesures administratives en rapport avec le cas de H. A. Lemieux, sous-inspecteur des douanes, à Montréal, que l'on prétend avoir pris part à l'élection de 1893 dans les Iles de la Madeleine sous le faux nom de H. A. Lamirande. Présentée le 15 mars 1900.—*M. Foster* Pas imprimée.
- 67a. Réponse supplémentaire au n° 67. Présentée le 11 avril 1900. Pas imprimée.
68. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900,—Etat indiquant les relevés mensuels du capital payé, circulation et dépôts de la banque Ville-Marie, depuis le 1er juillet 1892. Présentée le 15 mars 1900.—*M. Foster* Pas imprimée.
- 68a. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1900,—Copie de toute correspondance entre le département des Finances et les directeurs et les officiers de la banque Ville-Marie depuis le 1er janvier 1890, et de tous rapports sur l'état de la dite banque par les officiers du département des Finances. Aussi, relevé de toutes sommes payées par le gouvernement et de toutes réclamations adressées au gouvernement en rapport avec les poursuites intentées contre les directeurs et les officiers de la dite banque depuis sa suspension. Présentée le 15 mars 1900.—*M. Monk* Pas imprimée.

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

69. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1900,—Copie de toute correspondance par lettre ou télégraphe, et de tous rapports concernant l'enquête faite en vertu d'une Commission Royale en date du 7 octobre 1898, y compris les questions se rattachant aux sujets qui suivent : (a) Les limites assignées à l'enquête, mentionnées dans le livre bleu de la preuve, 1899, *re* Affaires du Yukon, pp. 12, 13, 34, 35, 72, 73, 74, 75, 76, 85, 131, 132, 133, 134, 135, 196, etc. (b) Demande par M. Oliver pour une autre commission ou pour une prolongation de la dite commission, pp. 72, 74, 75, 76 du livre bleu ci-dessus. Présentée le 15 mars 1900.—*Sir Charles Hibbert Tupper*..... *Pas imprimée.*
70. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 février 1900,—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports ou papiers échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toutes personne ou personnes ou corporation au sujet d'un ou plusieurs octrois de terres ou de lots miniers, ou les deux, dans le voisinage immédiat des Rapides du Cheval-Blanc, dans le Territoire du Yukon, pendant les derniers six mois. Présentée le 15 mars 1900.—*M. Prior*..... *Pas imprimée.*
71. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900,—Copie du rapport de l'agent du département de la Marine et des Pêcheries à Saint-Jean, N.-B., concernant la nécessité d'ériger un phare aux Narrows, près de Seal-Cove, Grand-Manan, N.-B. Présentée le 15 mars 1900.—*M. Ganong*..... *Pas imprimée.*
72. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900,—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports et autres papiers concernant la demande formulée au commencement de 1898 par Goff et Batson pour obtenir le privilège de placer des nasses sur le côté est de Frye's-Head, Campo-Bello. Présentée le 16 mars 1900.—*M. Ganong*..... *Pas imprimée.*
- 72a. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Copie de tous papiers, lettres ou autres communications entre le département de la Marine et des Pêcheries ou aucun autre département public et toutes personne ou personnes au sujet de la demande de Goff et Batson pour placer des nasses sur le côté est de Frye's-Head, Campo-Bello, N.-B., ou au sujet du refus d'accorder cette demande en 1897 et 1898. Présentée le 4 avril 1900.—*M. Ganong*..... *Pas imprimée.*
73. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 12 février 1900,—Copie de tous ordres en conseil, rapports et correspondance non encore soumis à la Chambre, concernant les lois de cabotage sur les côtes du Pacifique en Canada et aux Etats-Unis. Présentée le 19 mars 1900.—*Sir Charles Hibbert Tupper*..... *Imprimée pour les documents de la session.*
74. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1900,—Etat, sous forme de tableaux, de toutes soumissions, soumissions acceptées et conventions administratives pour la fourniture de rails d'acier pour les chemins de l'Etat, donnant en détail les quantités et les prix, les dates, les lieux de livraison et les quantités livrées, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à date. Présentée le 20 mars 1900.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*
75. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900,—Copie de toutes pétitions et autres papiers en la possession du gouvernement, demandant au nom des sauvages de Caughnawaga le retour à l'ancienne forme de gouvernement des tribus. Présentée le 20 mars 1900.—*M. Quinn*..... *Pas imprimée.*
76. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1900,—Copie de tous rapports, ordres en conseil, papiers et correspondance concernant la concession aux navires des Etats-Unis des privilèges de cabotage sur les lacs de la Puissance en 1899. Présentée le 20 mars 1900.—*M. Foster*..... *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 76a. Copie d'un ordre en conseil du 16 octobre 1899 et d'autres papiers concernant la suspension des lois de cabotage, et permettant aux navires des Etats-Unis de transporter des chargements entre Fort-William ou Port-Arthur, Ontario, et tout autre port en Canada, pendant le reste de l'année 1899. Présentée le 14 mai 1900, par sir Wilfrid Laurier.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
77. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 février 1900,—Copie de toute correspondance, télégrammes et câblegrammes qui ont pu être échangés entre le major général Hutton et le lieutenant-colonel Samuel Hughes, M.P., ou entre ces officiers et aucun membre du

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

gouvernement ou autres personnes, touchant la conduite du lieutenant-colonel Hughes, M.P., en rapport avec les offres qu'il a faites pour prendre du service actif dans l'Afrique-Sud, y compris toutes lettres, câblesgrammes et télégrammes expédiés dans le Sud-Africain, en Angleterre ou ailleurs, et les réponses reçues; aussi, copie de tout rapport ou rapports faits par le major général Hutton sur la conduite du lieutenant-colonel Samuel Hughes, M.P., au sujet de la dite offre ou des dites offres pour service actif. Présentée le 22 mars 1900.—*M. Domville.*

Imprimée pour la distribution.

- 77a.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1900,—Copie de toute correspondance entre aucuns membres du gouvernement, le département de la Milice, le général Hutton ou tout autre officier du département, et le colonel Hughes au sujet du contingent expédié dans l'Afrique-Sud. Aussi, copie de toute correspondance, s'il en est, entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales à ce sujet. Présentée le 22 mars 1900.—*M. Corby.*
- Imprimée pour la distribution.*
- 77b.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 28 mars 1900,—Copie de tous papiers, correspondance, télégrammes et câblesgrammes concernant la démission du major général Hutton du commandement de la milice canadienne, y compris tous ordres en conseil, minutes du conseil et communications avec le gouvernement impérial à ce sujet. Aussi, copie de sa démission avec la date de sa réception par le gouvernement et la date à laquelle elle a été acceptée. Présentée le 9 avril 1900.—*M. Prior.* *Pas imprimée.*
- 78.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 février 1900,—Copie de toute correspondance, télégrammes et papiers se rapportant en quelque manière à la réclamation de Henry Halcro, de Prince-Albert, T.N.-O., pour une indemnité à raison de pertes subies par lui pendant le soulèvement du Nord-Ouest en 1885. Présentée le 22 mars 1900.—*M. Davis.*
- Pas imprimée.*
- 79.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900,—Copie de toutes lettres, pétitions, rapports et autres documents concernant l'ouverture au public, pour inscriptions de homesteads, des sections impaires dans les townships 7, 8 et 9, rangs 7, 8 et 9, à l'est du premier méridien principal, dans la province du Manitoba. Présentée le 22 mars 1900.—*M. LaRivière.* *Pas imprimée.*
- 80.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 29 mai 1899,—Copie du rapport de W. H. Lynch mentionné par le ministre de l'Intérieur le 19 avril dernier, *Débats*, p. 1896. Présentée le 26 mars 1900.—*Sir Charles Hibbert Tupper.* *Pas imprimée.*
- 80a.** Réponse supplémentaire au n° 80. Présentée le 13 juin 1900. *Pas imprimée.*
- 81.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Copie de l'ordre en conseil en vertu duquel a été émise la Commission royale au sujet de l'expédition et du transport des céréales, copie de la commission, et aussi de la lettre du ministre de l'Intérieur annonçant la nomination de la commission à feu le juge Senkler, président de la dite commission. Présentée le 26 mars 1900.—*M. Davin.* *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 81a.** Réponse partielle à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Copie du rapport de la Commission royale sur l'expédition et le transport du grain, et de la preuve faite devant elle. Présentée le 4 avril 1900.—*M. LaRivière.*
- Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 81b.** Réponse supplémentaire au n° 81a. Présentée le 25 avril 1900 *Pas imprimée.*
- 82.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Etat indiquant combien d'enveloppes, et de quelle espèce, ont été fournies au département du Commerce ou à aucun de ses officiers ou employés depuis le 1er août 1899 jusqu'au 1er janvier 1900. Présentée le 27 mars 1900.—*M. Taylor.* *Pas imprimée.*
- 83.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Copie de toute correspondance entre le département de la Marine et des Pêcheries et des particuliers de la province de l'Île du Prince-Edouard, en 1898-99, au sujet du transfert de la lumière d'alignement de l'Île Savage aux collines de sable du havre de Cascumpec, I.P.-E. Présentée le 27 mars 1900.—*M. Martin.* *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

84. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Copie de tous papiers, rapports, correspondance et câblesgrammes entre le gouvernement impérial et les autorités du Canada, et de tous ordres en conseil passés par le gouvernement canadien au sujet du rapatriement du 100ème régiment. Présentée le 28 mars 1900.—*M. Prior*.....*Pas imprimée.*
85. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 12 février 1900,—Copie de toute correspondance et télégrammes entre le gouvernement du Canada et les autorités de la Colombie-Anglaise, et entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, ou aucunes autres personnes au sujet de l'offre faite par les autorités de la Colombie-Anglaise d'y lever et équiper un contingent de cavalerie pour service dans le Sud-africain. Présentée le 28 mars 1900.—*M. Prior*.....*Pas imprimée.*
86. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900,—Copie de tous ordres en conseil passés en 1898 et 1899 pour autoriser le département de l'Intérieur à donner des permis de coupes de bois sur les terres fédérales dans le Manitoba, et de tous ordres en conseil qui annulent ces permis. Aussi, copies de toutes demandes faites pour coupes de bois en vertu des dits ordres en conseil, et des conditions auxquelles ces permis ont été donnés. Présentée le 28 mars 1900.—*M. Davin*.....*Pas imprimée.*
87. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports échangés depuis le 1er juin 1899, entre ce gouvernement et les autorités provinciales de la Colombie-Anglaise, ou leurs agents, au sujet des mesures législatives contre les Chinois et les Japonais. Présentée le 2 avril 1900.—*M. Prior*.
Imprimée pour les documents de la session.
- 87*a*. Réponse supplémentaire au n° 87. Présentée le 15 mai 1900.....*Pas imprimée.*
88. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 juin 1899,—Copie du contrat passé avec A. Onderdonk, pour la construction d'une section du chemin de fer du Pacifique Canadien, avec les diverses sentences portées par les arbitres choisis pour évaluer le matériel roulant, et copie de toutes lettres et télégrammes se rapportant à l'achat du dit matériel roulant du dit Onderdonk, comme aussi copie de toutes opinion ou opinions données par le département de la Justice quant à l'obligation, pour la couronne, de recevoir le dit matériel roulant, des chèques donnés pour solde, et de tous papiers et documents concernant l'achat du dit matériel roulant. Présentée le 2 avril 1900.—*M. McMullen*.....*Pas imprimée.*
89. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 24 avril 1899,—(a) Copie des soumissions pour la construction des sections une et deux du canal de Soulanges, et de l'annonce demandant ces soumissions, et un relevé des prix mentionnés dans les soumissions. (b) Copie des soumissions demandées pour une nouvelle adjudication de contrats pour la construction des susdites sections et de l'annonce demandant ces soumissions, et un relevé des prix mentionnés dans les soumissions. (c) Copie de toute correspondance ou ordres en conseil se rapportant directement ou indirectement à l'adjudication des contrats ou nouveaux contrats pour la construction des susdites sections. Présentée le 2 avril 1900.—*M. Bergeron*.....*Pas imprimée.*
90. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 12 février 1900,—Copie de tous rapports d'explorations faites depuis la dernière session, et de toutes pétitions et demandes quelconques se rapportant au projet du canal de Montréal, Ottawa et Baie-Georgienne. Présentée le 2 avril 1900.—*M. Poupore*.....*Pas imprimée.*
91. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900,—Copie de tous papiers et correspondance concernant la sélection des officiers de la milice canadienne qui suivent actuellement le cours d'instruction pour service d'état-major donné à Kingston. Présentée le 2 avril 1900.—*M. Foster*.....*Imprimée pour les documents de la session.*
92. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 12 février 1900,—Etat donnant les dates des différents voyages du steamer *Lunenburg* aux îles de la Madeleine en 1899 en vertu du contrat conclu avec Robert S. Leslie, de Halifax, pour le transport des malles, voyageurs et marchandises, et indiquant les heures d'arrivée et de départ aux îles de la Madeleine et à Pictou, N.-E., respectivement. Présentée le 2 avril 1900.—*M. Macdonald (King)*.....*Pas imprimée.*
93. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Copie de toute correspondance entre ce gouvernement et les autorités provinciales de la Colombie-Anglaise, ou entre leurs agents respectifs, au sujet du transfert des sauvages de la réserve des Songhees, depuis la réponse soumise à cette Chambre au cours de la dernière session. Présentée le 2 avril 1900.—*M. Prior*.....*Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

94. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1900,—Relevé des noms de tous les employés du service civil qui ont reçu l'augmentation statutaire ou autre augmentation de salaire pendant l'exercice 1898-99 et la première moitié de l'exercice 1899-1900, et le montant de l'augmentation payée. Présentée le 2 avril 1900.—*M. Foster*.....*Pas imprimée.*
- 94a. Réponse supplémentaire au n° 94. Présentée le 9 avril 1900.....*Pas imprimée.*
- 94b. Réponse supplémentaire additionnelle au n° 94. Présentée le 24 avril 1900.....*Pas imprimée.*
95. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Etat indiquant le montant des droits de quaiage perçus à Tignish, I.P.-E, en 1899. Présentée le 3 avril 1900.—*M. Macdonald (King)*.....*Pas imprimée.*
96. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Copie de toutes lettres et mémoires adressés par le conseil de ville de la Mâchoire-d'Orignal au gouvernement ou au département de l'Intérieur au sujet du site de la dite ville et de certains lots de terrain que certains particuliers prétendent être exempts de taxes, et copies des réponses faites. Présentée le 6 avril 1900.—*M. Davin*.....*Pas imprimée.*
97. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Etat détaillé des item compris dans les \$4,744.25 perçus par Clement, Patullo et Ridley à compte des terrains riverains à Dawson, H—107, rapport de l'Auditeur général. Aussi, relevé de toutes les amendes comprises dans les \$23,861 perçues, d'après le rapport de l'Auditeur général, H—107. Présentée le 4 avril 1900.—*M. Foster*.....*Pas imprimée.*
98. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900,—Copie des annonces ou demandes de soumissions pour les impressions du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest depuis 1890 jusqu'à 1899 inclusivement, ou au moins jusqu'au temps où l'audition des dépenses du Nord-Ouest a été enlevée à l'Auditeur général; aussi, le prix auquel les contrats pour chacune des dites années ont été donnés, la date, et le nom de l'entrepreneur. Présentée le 4 avril 1900.—*M. Davin*.....*Pas imprimée.*
99. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Copie des rapports des ingénieurs chargés de faire l'évaluation du coût de construction devant servir de base à la subvention payable à la Compagnie du chemin de fer de Ristigouche pour les premiers dix milles de sa ligne, et copie des rapports au conseil et des ordres en conseil concernant le paiement de cette subvention. Présentée le 5 avril 1900.—*M. Foster*.....*Pas imprimée.*
100. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports d'ingénieurs et autres papiers se rapportant en quelque manière au contrat passé en 1898 entre le département des Travaux publics et MM. Brennan et Ramsay pour réparations au brise-lames de Souris-Est, I.P.-E. Présentée le 9 avril 1900.—*M. McLellan*.....*Pas imprimée.*
101. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 mars 1900,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement et ses agents et toutes autres personnes au sujet de l'omission, par le gardien du phare de l'Île aux Œufs, d'allumer le phare pendant quelques jours au cours de l'hiver dernier. Présentée le 9 avril 1900.—*M. Prior*.....*Pas imprimée.*
102. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 2 avril 1900,—Etat indiquant le montant de la remise faite sur les instruments aratoires exportés du Canada pour les années fiscales expirées les 30 juin 1896, 1897, 1898 et 1899, avec indication du montant payé à chaque maison industrielle, chacune des dites années. Présentée le 9 avril 1900.—*M. Clark*.....*Imprimée pour les documents de la session.*
103. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900,—Copie de toutes soumissions, contrats et correspondance concernant le service des malles entre Hopewell-Cape et Hopewell, comté d'Albert, N.-B., depuis le 1er juillet 1896. Présentée le 10 avril 1900.—*M. Foster*.....*Pas imprimée.*
104. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1900,—Copies des requêtes et pétitions adressées au département de la Marine et des Pêcheries, et copies de toute correspondance, ordres en conseil, mémoires au sujet de l'incorporation des pilotes entre Montréal et Kingston. Présentée le 11 avril 1900.—*M. Talbot*.....*Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

105. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1900.—Copie de toute correspondance, demandes, concessions et autres papiers concernant la superficie, ou partie d'icelle, couverte par les demandes suivantes (y compris les dites demandes et les papiers s'y rapportant) mentionnés dans le document sessionnel n° 83, 3^{re} session, 6^{me} parlement, 61 Victoria, 1898 : W. J. Lindsay, Brandon, Stewart-River ; P. C. Mitchell ; A. E. Philp, Klondike ; F. Burnett, Vancouver, Hootalinqua ; F. Burnett, Colborne, Indian-River ; J. G. Burnett, Edmonton, Peace-River ; F. Burnett, Colborne, Teslin-River ; A. E. Philp, Ottawa, S. Fork Stewart ; G. Philp, London, L. Salmon ; A. E. Philp, Ottawa, Indian-River ; A. D. Cameron, Ottawa, Stewart-River ; F. A. Philp, Ottawa, Teslin-River ; W. L. Parish, Ottawa, Pelly-River. Présentée le 11 avril 1900.—*Sir Charles Hibbert Tupper*. *Imprimée pour la distribution.*
106. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 février 1900.—Etat indiquant :
1. Le montant payé chaque année, pendant dix ans, pour les impressions du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, savoir : de 1889 à 1899 inclusivement, ou jusqu'au temps où l'audition des dépenses du dit gouvernement a été enlevée à l'auditeur général. Présentée le 11 avril 1900. *M. Foster*. *Pas imprimé.*
107. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 17 mai 1900.—Etat donnant les renseignements demandés par sir Charles Hibbert Tupper au sujet des navires américains enregistrés à Dawson (voir *Débats* du 8 mai 1899), comprenant les noms et le tonnage des navires construits aux Etats-Unis qui ont été enregistrés en Canada par le percepteur des douanes à Dawson depuis le 1^{er} juillet 1898 jusqu'à la date la plus récente, les droits payés, le chiffre de l'évaluation de chaque navire, le nom de l'évaluateur et les noms des propriétaires anglais de ces navires. Présentée le 18 avril 1900.—*Sir Charles Hibbert Tupper*. *Pas imprimée.*
108. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900.—Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports, depuis le 1^{er} septembre 1899, entre le ministre de la Milice ou ses agents, et l'officier commandant le district militaire n° 11 ou aucune autre personne, au sujet du champ de tir à la Pointe-Clover, C. A. Présentée le 18 avril 1900.—*M. Prior*.
Pas imprimée.
109. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 mars 1900.—Copie de toutes les plaintes faites depuis le 1^{er} janvier 1890 au ministère de l'Agriculture, ou au commissaire ou sous-commissaire des brevets, au sujet des prix excessifs exigés par les propriétaires de la lumière Auer pour l'usage de cet article breveté sous l'autorité du paragraphe (a), clause 37 de l'Acte des brevets, et copie de toute correspondance avec le ministre, le commissaire ou son adjoint, au sujet de ces plaintes. Présentée le 18 avril 1900.—*M. Gibson*. *Pas imprimée.*
110. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 9 avril 1900.—Copie de toutes lettres et documents de toute espèce échangés entre le département de l'Intérieur, ou aucun membre du gouvernement, et D. H. Macdowall, ex-M. P., ou aucune autre personne au sujet de la réclamation de John C. McNevin, de Kirkpatrick, Saskatchewan, pour pertes subies pendant le soulèvement du Nord-Ouest, en 1885. Présentée le 18 avril 1900.—*M. Davis*. *Pas imprimée.*
111. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 28 mars 1900.—Copie de tous états, mémoires, réclamations, correspondance et télégrammes avec le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et une délégation venue de cette province durant le présent mois de février, composée de l'honorable Donald Farquharson, premier ministre de la province, l'honorable D. A. McKinnon, procureur général, et l'honorable Benjamin Rogers, au sujet de toutes les questions en litige entre le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et le Canada. Présentée le 23 avril 1900.—*M. Martin*. *Pas imprimée.*
112. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 23 avril 1900, pour copie de la correspondance concernant le commerce avec la Trinidad. Présentée le 23 avril 1900.—*Sir Louis Davies*. *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
113. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 9 avril 1900.—Copie de toute correspondance entre George Hood et autres et le ministre de l'Intérieur ou autres membres du gouvernement au sujet de la crue des eaux dans le lac Dauphin. Présentée le 24 avril 1900.—*M. Roche*. *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

114. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 mars 1900,—Copie de toutes lettres adressées depuis le 1er janvier 1899 au ministre de l'Intérieur ou à aucun officier de son département au sujet d'avances faites par toute personne ou compagnie aux colons fixés sur des terres dans le Manitoba ou les Territoires du Nord-Ouest, en vertu des dispositions de la clause 44 (telle qu'amendée) de l'Acte des terres fédérales, et copies des réponses faites aux dites lettres ; copie de toutes lettres, circulaires, cédules ou autres papiers expédiés par la malle par le dit ministre ou quelque officier de son département à toute personne ou compagnie, depuis la même date, sur le même sujet, et copie de toutes réponses faites ou de toute autre communication se rapportant en quelque manière à ce même sujet, reçues par le département de l'Intérieur ; et aussi, copie de toutes cédules préparées par le département de l'Intérieur depuis la date ci-dessus mentionnée, des terres ainsi endettées dans le Manitoba ou les Territoires du Nord-Ouest, donnant le nom du colon, la description usuelle de la terre endettée, le chiffre de la dette et le taux de l'intérêt, le nom de la personne ou compagnie qui a fait l'avance, le nom du syndic lorsqu'il y a eu cession, et le nom du concessionnaire et la date des lettres patentes dans les cas où de telles lettres ont été délivrées. Présentée le 24 avril 1900.—*M. Douglas*. *Pas imprimée.*
115. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 9 avril 1900,—1. Copie de toute correspondance échangée entre aucuns membre ou membres de l'Exécutif des Territoires du Nord-Ouest ou aucuns membre ou membres du Conseil législatif ou de l'Assemblée législative, et aucuns membre ou membres du gouvernement fédéral concernant le montant de la subvention votée pour assurer le fonctionnement du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le montant qui aurait dû être voté pendant les deux dernières années. 2. Aussi, copie de tous mémoires adressés par le conseil du Nord-Ouest ou par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest au Gouverneur général en conseil au sujet de la dite subvention. Présentée le 24 avril 1900.—*M. Davin*. *Pas imprimée.*
116. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Copie de toute correspondance, devis, plans, soumissions reçues, contrat ou contrats passés par le gouvernement ou en son nom, concernant le redressement d'environ deux milles du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, entre Colville et Loyalist. Présentée le 1er mai 1900.—*M. Martin*. *Pas imprimée.*
117. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Copie de tous contrats, pétitions de droit, mémoires, lettres, correspondance, ordres en conseil et autres papiers et documents concernant les réclamations de John W. Broderick, Elliott H. Fuller, Lewis A. Dickie, W. B. Harrison, Charles W. McDormand, Margaret Chapman, Thomas D. Curtis, James Barclay Havelock, H. Mosher, James Hermigas, D. Saunty, Jerome Scott, William Neville, Graham Timmons, George W. Stone, George Moffatt, Peter S. Rose, Samuel Sloan, Samuel Squires, Elizabeth Coke, Albert H. Hagen, E. J. Smith, Joseph W. Rinn et John Medd Caulson, respectivement, au sujet de contrats passés par les susdites personnes respectivement, pour le transport des malles, ou à raison de résiliation des dits contrats par le ministre des Postes. Présentée le 26 avril 1900.—*M. Borden (Halifax)*. *Pas imprimée.*
118. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900,—Copie de toutes pétitions ou autres communications reçues par le département des Travaux publics, depuis juin 1896, concernant la construction d'un quai ou brise-lames publics, à Grand-Manan, N.-B. Aussi, copie du rapport et des évaluations par E. T. P. Shewen, ingénieur local à Saint-Jean, N.-B., ou par tout autre officier pour ces travaux. Présentée le 1er mai 1900.—*M. Ganong*. . . *Pas imprimée.*
119. Papiers relatifs aux commissions dans l'armée impériale. Présentés le 1er mai 1900, par sir Wilfrid Laurier. *Pas imprimés.*
120. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—1. Noms de tous les fonctionnaires du département de l'Intérieur, y compris la division des Sauvages, dans le Manitoba et l'Assiniboia. 2. Les endroits où se trouvaient ces fonctionnaires entre le 15 novembre et le 15 décembre 1899, et la nature particulière des travaux auxquels ils étaient employés. Présentée le 1er mai 1900.—*M. Roche*. *Pas imprimée.*
121. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 12 juin 1899,—Copie de toutes pétitions, demandes, correspondance, charte et rapports concernant la Compagnie du canal à navires de Toronto à la Baie-Georgienne. Présentée le 2 mai 1900.—*M. Wallace*. . . *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

122. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 avril 1899,—Copie de toutes lettres ou avis adressés aux entrepreneurs par le ministre des Chemins de fer et Canaux ou par l'ingénieur en chef au sujet d'une nouvelle adjudication des travaux sur les diverses sections du canal Soulanges et des réponses qui ont été faites par les entrepreneurs. Présentée le 2 mai 1900.—*M. Taylor*.....*Pas imprimée.*
123. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—1. Etat faisant connaître les noms ou le nombre officiel des garçons dans la maison de réforme de Penetanguishine et de filles dans le refuge industriel de Toronto, dont les sentences ont été suspendues pendant les deux ans qui ont précédé le 1er janvier 1900. 2. La date à laquelle les pétitions ou les demandes de suspension ont été reçues par le département de la Justice. 3. A quelle date le rapport du juge (s'il en est) a été reçu. 4. Quand le rapport du surintendant a été reçu. 5. Quand la suspension de la sentence a été accordée. Présentée le 2 mai 1900.—*M. Clark*.....*Pas imprimée.*
124. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1900,—1. Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de l'Intérieur, ou aucun des officiers de son département, et toute personne dans les Territoires du Nord-Ouest ou dans le Manitoba au sujet du fonctionnement de l'Acte passé en 1899, concernant les garanties de la dette pour grains de semence. 2. Copie, surtout, de toute correspondance concernant la demande formulée par tout propriétaire de homestead pour ses lettres patentes, laquelle demande aurait pu être refusée en alléguant que le dit propriétaire s'est rendu caution pour la dette pour grains de semence contractée par d'autres particuliers, et aussi copie de la demande formulée par le propriétaire de homestead et des lettres refusant de lui accorder sa demande. Présentée le 2 mai 1900.—*M. Davin*.....*Pas imprimée.*
125. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Copie de tous règlements passés au sujet de la vente de liqueurs dans les cantines militaires depuis 1890, spécifiant ceux qui sont actuellement en vigueur, et copie de toute correspondance avec le département de la Milice ou aucun de ses officiers, depuis 1896, au sujet de l'application des règlements actuels dans les camps de la milice. Présentée le 2 mai 1900.—*M. Foster*.....*Pas imprimée.*
126. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 25 avril 1900, demandant copie de tous papiers, correspondance et ordres en conseil relatifs à la réclamation de E. J. Walsh, ingénieur civil, contre le gouvernement du Canada, le département du secrétaire d'Etat pour les colonies et le gouvernement des îles Sous-le-Vent, pour services professionnels rendus au gouvernement des dites îles Sous-le-Vent; aussi, copie de tous papiers et correspondance se trouvant au département des Chemins de fer et Canaux, ou entre les mains du député du ministre de ce département, se rapportant à l'engagement ou aux services comme susdit, du dit E. J. Walsh, ingénieur civil. Présentée le 2 mai 1900.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*.....*Pas imprimée.*
127. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 23 avril 1900,—Copie de toute correspondance entre l'analyste en chef du département du Revenu de l'Intérieur ou tout autre officier ou autres personnes dans le département et les représentants ou agents canadiens des *Chemical Works* (ci-devant H. et E. Albert). Présentée le 3 mai 1900.—*M. Donville*.....*Pas imprimée.*
128. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 février 1900,—Etat indiquant les demandes pour nominations dans l'état-major des divers contingents envoyés ou qui sont actuellement en voie de formation pour service dans le Sud-Africain, les noms, âge, domiciles et qualifications de chacun pour ce service et le cours d'instruction qu'il a suivi, ainsi que les noms des candidats acceptés. Présentée le 4 mai 1900.—*M. Foster*.....*Pas imprimé.*
129. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 3 avril 1900,—Etat indiquant le montant total payé, chaque année, depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 30 juin 1899, sous les chapitres suivants : 1. Traitement du Gouverneur général. 2. Dépenses de voyage du Gouverneur général. 3. Dépenses pour Rideau-Hall—Compte du capital; entretien; terrains, compte du capital; terrains, entretien. 4. Ameublement et fournitures de toute espèce pour Rideau-Hall. 5. Allocation au Gouverneur général pour combustible et éclairage. 6. Dépenses autres en rapport avec le bureau du Gouverneur général. 7. Dépenses autres en rapport avec les terrains de Rideau-Hall. 8. Dépenses totales de toute espèce, depuis le 1er juillet 1892, en rapport avec le bureau du Gouverneur général. 9. Dépenses totales de toute espèce en rapport avec Rideau-Hall et ses terrains, pour la même période. Présentée le 4 mai 1900.—*M. Wilson*.

Imprimée pour les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

130. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 9 avril 1900,—Copie de toute correspondance, mémoires, pétitions, etc., en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou officiers concernant la démission de M. John McPhee comme maître de poste à Murray-Harbour-Road, I.P.-E., et la nomination de son successeur. Présentée le 4 mai 1900.—*M. Martin.*
Pas imprimée.
131. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 2 avril 1900, demandant un état indiquant : 1. Le nombre et les noms des personnes à qui des commissions ont été accordées dans le corps de police à cheval du Canada, depuis juin 1896. 2. Le temps de service de chaque personne qui a reçu une commission dans ce corps de police. 3. Les titres de cette ou ces personnes à cette ou ces commissions au cas où elles n'auraient pas fait de service dans ce corps de police. Présentée le 7 mai 1900. *Hon. sir Mackenzie Bowell.*..... *Pas imprimée.*
132. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1900,—Copie des devis, plans, soumissions reçues et contrats passés par le gouvernement concernant la construction de dix milles du chemin de fer connu sous le nom de chemin de fer de Belfast à Murray-Harbour, I.P.-E. Présentée le 9 mai 1900.—*M. Martin.*..... *Pas imprimée.*
133. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 2 avril 1900,—Copie de tous ordres en conseil, mémoires, rapports et états concernant la vente du bois sur les terres de l'artillerie à la Pointe-Pelée, dans le comté d'Essex ; aussi, l'état actuel des comptes entre l'acheteur et le gouvernement. Présentée le 9 mai 1900.—*M. Cowan.*..... *Pas imprimée.*
134. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Copie de toute correspondance, télégrammes, mémoires et papiers en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou officiers concernant l'entrée de Terre-neuve dans la Confédération. 2. Copie de tous documents semblables concernant toutes propositions quelconques pour établir des relations commerciales entre Terre-neuve et le Canada. Présentée le 9 mai 1900.—*M. Martin.*
Pas imprimée.
135. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 23 mars 1900, demandant : 1. Copie de la correspondance échangée entre les députés de Montmagny, à différentes époques, et le gouvernement au sujet de la construction d'un bureau de poste dans la ville de Montmagny. 2. Copie de toute communication à ce sujet faite au gouvernement par le conseil de ville ou par toute personne de la ville de Montmagny. 3. Copie des actes passés à cet effet entre le gouvernement et le séminaire de Québec, pour la vente du terrain sur lequel a été construit le bureau de poste de Montmagny, ainsi que de tous actes constituant les titres de la propriété en question. Présentée le 9 mai 1900.—*Hon. M. Landry.*..... *Pas imprimée.*
136. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 25 avril 1900, demandant un état détaillé du coût et de la nature de toutes les réparations et changements faits au steamer *Minto* depuis son arrivée dans les eaux canadiennes, avec indication des noms des personnes employées à faire ces réparations et changements, et du montant payé à chacune d'elles. Présentée le 9 mai 1900.—*Hon. M. Ferguson.*..... *Pas imprimée.*
137. Réponse partielle à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 mars 1900,—Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports depuis 1894 entre le gouvernement et ses agents dans la Colombie Anglaise ou toute autre personne, au sujet de la nécessité d'employer un autre navire pour faire, de concert avec le steamer *Quadra*, le service des phares et de la protection des douanes et des pêcheries sur le littoral de la Colombie Anglaise. Présentée le 10 mai 1900.—*M. Prior.*..... *Pas imprimée.*
138. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 23 avril 1899,—Copie de toute correspondance, rapports et papiers entre le département de la Marine et des Pêcheries ou tout autre département ou ministre du gouvernement et toutes personne ou personnes au sujet de la prohibition de l'exportation du poisson pris dans les eaux des lacs Manitoba et Winnipegosis pendant les mois d'été. Présentée le 10 mai 1900.—*M. Roche.*..... *Pas imprimée.*
- 138a. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 15 mai 1900,—Copie de toute correspondance, rapports et papiers concernant la défense d'exporter le poisson pris dans les lac Winnipegosis et Manitoba, depuis la date de la demande faite à ce sujet le 23 avril 1900 jusqu'à aujourd'hui. Présentée le 23 mai 1900.—*M. Roche.*..... *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

- 139.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 10 mai 1900, demandant copie des ordres en conseil et de la correspondance concernant l'admission des valeurs inscrites en Canada sur la liste des garanties sur lesquelles les fidéicommissaires en Angleterre sont autorisés à placer les fonds qui leur sont confiés. Présentée le 10 mai 1900.—*Hon. W. S. Fielding.*
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 140.** Réponse à une adresse du Sénat, en date du 25 avril 1900, demandant un état indiquant les dépenses et les recettes du steamer *Stanley* pendant qu'il a fait le service d'hiver entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme en 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898 et 1899. Un état semblable au sujet du steamer *Minto* pour l'hiver 1900—ces états ne devant pas comprendre les réparations faites à l'un ou l'autre de ces steamers. Présentée le 11 mai 1900.—*Hon. M. Ferguson.*
Pas imprimée.
- 141.** Relevé des noms et salaires de toutes les personnes nommées ou promues dans le service civil en 1898. Présenté le 14 mai 1900, par sir Wilfrid Laurier..... *Pas imprimé.*
- 142.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900,—Copie de tous comptes rendus par le capitaine S. M. Hatfield, gardien de pêcheries pour Yarmouth. Aussi, état faisant connaître tous les montants qui lui ont été payés comme salaire et comme dépense de voyage, chaque année, depuis sa nomination. Présentée le 14 mai 1900. *M. Borden (Halifax)*..... *Pas imprimée.*
- 143.** Réponse à une adresse du Sénat en date du 25 avril 1900, demandant un état détaillé indiquant le montant de l'indemnité payée ou offerte aux propriétaires pour dommages éprouvés par eux ou pour terrains expropriés lors de la construction du chemin de fer de Charlottetown à Murray-Harbour, cet état indiquant la quantité de terrain prise de chaque propriétaire. Présentée le 14 mai 1900.—*Hon. M. Ferguson*..... *Pas imprimée.*
- 144.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900,—Copie de toutes pétitions ou autres communications reçues par le département des Travaux publics depuis juin 1896 concernant la réparation et l'extension du brise-lames de Wilson's-Beach, N.-B. Aussi, copie de toutes évaluations et rapports faits par les ingénieurs du gouvernement au sujet de ces travaux. Présentée le 21 mai 1900.—*M. Ganong*..... *Pas imprimée.*
- 145.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 9 avril 1900,—Copie de tous papiers, pétitions, correspondance et rapports concernant une demande faite aux autorités du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul pour charroyer les déchets de pierre le long de la rive de la rivière des Prairies, à Saint-Vincent-de-Paul, afin d'empêcher les dommages causés par la dite rivière à la voie publique dans la dite localité. Présentée le 22 mai 1900.—*M. Fortin*..... *Pas imprimée.*
- 146.** Rapport du commissaire sur la condition des mineurs et des mines dans la Colombie-Anglaise. Présenté le 23 mai 1900, par sir Richard Cartwright..... *Pas imprimé.*
- 146a.** Second rapport du commissaire sur la condition des mineurs et des mines dans la Colombie-Anglaise. Présenté le 6 juin 1900, par sir Wilfrid Laurier..... *Pas imprimé.*
- 147.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 29 mai 1900, pour copie des papiers concernant l'achat de bottes pour la police à cheval. Présentée le 29 mai 1900.—*Sir Wilfrid Laurier*..... *Pas imprimée.*
- 148.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 1er juin 1900, pour copie de la correspondance concernant les navires à obtenir pour transporter du foin et autres produits de Saint-Jean aux ports du Sud-Africain. Présentée le 1er juin 1900.—*Hon. S. A. Fisher*..... *Pas imprimée.*
- 149.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions et observations du conseil de Sydney, Cap-Breton, et de la Chambre de Commerce Ju Cap-Breton ou de toutes autres personnes adressés au département des Chemins de fer ou à aucun membre du gouvernement protestant contre le système actuel de faire circuler tout le train rapide aller et retour, deux fois par jour, entre la jonction de Sudney-Nord et le quai de Sydney-Nord, distance de six milles environ, alors que ce train se rend de l'ouest au terminus du chemin de fer à Sydney, ou *vice versa*. Présentée le 29 juin 1900.—*M. Hule*.... *Pas imprimée.*
- 150.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 23 avril 1900,—Copie de toute correspondance, lettres et rapports échangés entre le département de la Marine et des Pêcheries et M. W. W. Stumbles, agent du ministère de la Guerre, en rapport avec sa visite récente dans la Colombie-Anglaise. Présentée le 4 juin 1900. *M. Prior*..... *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

151. Copie d'un ordre en conseil nommant une commission pour faire une enquête sur les fraudes électorales. Présentée le 4 juin 1900, par sir Wilfrid Laurier
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
152. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 2 avril 1900,—Copie de toute correspondance, papiers, rapport ou rapports concernant la demande faite pour l'établissement d'un bureau de poste à Lavalle, dans le township de Devlin, district de la Rivière-à-la-Pluie. Présentée le 4 juin 1900.—*M. Sproule*.*Pas imprimée.*
153. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 7 mai 1900, demandant : 1. Un état indiquant le nombre de wagons arrivés à Halifax et à Saint-Jean respectivement, avant le 10 avril dernier, et qui à cette date n'avaient pas été déchargés. 2. Les dates de leur arrivée. 3. Les noms des consignataires de ces wagons. 4. Les stations où les wagons avaient été chargés. 5. Les noms des expéditeurs. 6. Les dates d'expédition. Présentée le 6 juin 1900.—*Hon. M. Wood*.
Pas imprimée.
154. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 15 mai 1900, demandant copie des pétitions, mémoires ou autres communications reçus par le gouvernement depuis 1895, au sujet de la construction du chemin de fer d'embranchement dans l'Île du Prince-Edouard. Présentée le 6 juin 1900.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*.*Pas imprimée.*
155. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 10 mai 1900, demandant copie du rapport du capitaine Smith relativement à la perte du steamer *Portia*, au large de Sambro, Nouvelle-Ecosse, le 10 juillet 1899, et des témoignages pris à l'enquête qui a été faite subséquemment au sujet de la perte du dit steamer. Présentée le 6 juin 1900.—*Hon. M. Ferguson*.*Pas imprimée.*
156. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 7 mai 1900, demandant copie de la communication de J. L. P. O'Hanley, ingénieur civil, au Gouverneur en conseil, sur l'état dangereux du pont de chemin de fer qui traverse le canal Lachine à la rue Wellington, à Montréal. Présentée le 6 juin 1900.—*Hon. M. O'Donohue*.*Pas imprimée.*
157. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 1er mars 1900, demandant copie de tous les arrêtés du conseil désavouant des actes adoptés par quelqu'une des législatures des provinces du Dominion, ou par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, depuis le premier août 1896, et de la correspondance à ce sujet. Aussi, copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et quelqu'un des gouvernements provinciaux, relativement à toute proposition de changement ou modifications à quelqu'un des actes qui peuvent avoir été adoptés par ces législatures locales. Présentée le 6 juin 1900.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*.*Pas imprimée.*
158. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 12 juin 1900, pour copie de la correspondance, etc., concernant les rations de marche (*Emergency rations*). Présentée le 12 juin 1900.—*Hon. F. W. Borden*.*Pas imprimée.*
159. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1900,—Copie de toute correspondance entre aucun officier du département de l'Intérieur et aucun officier du service intérieur de la police à cheval du Nord-Ouest, à Ottawa, au sujet de l'adjudication de contrats d'approvisionnement pour la police à cheval du Nord-Ouest depuis le 23 juin 1896. Copie de toute correspondance entre M. Fred. White, contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest et le colonel Herchmer ou tout officier de la police à cheval du Nord-Ouest au sujet de l'adjudication de contrats pour l'achat d'approvisionnement pour la police à cheval du Nord-Ouest depuis le 23 juin 1896. Copie de toute correspondance échangée entre Walter Scott, de Régina, et le ministre de l'Intérieur ou aucun officier de son département, en 1899, concernant l'achat de grandes quantités de thé d'un marchand de Régina. Présentée le 12 juin 1900.—*M. Davin*.*Pas imprimée.*
160. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 2 mai 1900, demandant : 1. Copie des devis d'après lesquels a été rédigé le contrat passé pour la construction du steamer *Minto*. 2. Copie des avis contenant la demande de soumissions pour la construction du bateau. 3. Copie de toutes les soumissions reçues à la suite de ces avis. 4. Un état de ce que le steamer a effectivement coûté, avec mention séparée et des prix spécifiés au contrat et des *extras*. 5. Un relevé détaillé de la nature de ces dernières dépenses. Présentée le 11 juin 1900.—*Hon. M. Ferguson*.*Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Suite.*

161. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 23 avril 1900,—Copie du contrat passé entre le gouvernement du Canada et la ligne de steamer *Beaver* pour le transport des malles entre le Canada et l'Angleterre, et de tous ordres en conseil à ce sujet. Aussi, état indiquant la durée de chaque voyage des steamers de la dite ligne entre Liverpool et Halifax et Halifax et Liverpool, pendant la saison d'hiver de 1899-1900. Présentée le 13 juin 1900.—*Sir Adolphe Caron*.....*Pas imprimée.*
162. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 mars 1900,—Copie de tous papiers et de toute correspondance concernant la réclamation de J. Wilson pour services rendus au département de la Marine et des Pêcheries en rapport avec le phare de l'île aux Œufs, C.-A. Présentée le 22 juin 1900.—*Sir Charles Hibbert Tupper*.....*Pas imprimée.*
163. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 22 juin 1900, pour copie de la correspondance entre le département des Finances et la Banque Canadienne de Commerce concernant les affaires de banque du gouvernement dans le district du Yukon. Présentée le 22 juin 1900.—*Hon. W. S. Fielding*.....*Pas imprimée.*
164. Réponse supplémentaire à une adresse du Sénat, en date du 15 mai 1900, demandant copie des pétitions, mémoires ou autres communications reçus par le gouvernement depuis 1895, au sujet de la construction de chemin de fer d'embranchement dans l'Île du Prince-Edouard. Présentée le 19 juin 1900.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*.....*Pas imprimée.*
- 164a. Réponse supplémentaire au n° 164. Présentée le 25 juin 1900.....*Pas imprimée.*
165. Réponse à une adresse du Sénat, copie de toutes lettres et correspondances échangées entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et les intéressés, au sujet du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs, du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur, du chemin de fer projeté connu sous le nom de chemin de fer de la ligne courte de Gaspé, et du chemin de fer de la Rive-Sud, relativement à l'octroi ou paiement de subvention ou à la concession de privilèges à quelque une des compagnies de ces chemins de fer ; ainsi que copie de toutes requêtes, pétitions, résolutions ou autres documents concernant ces chemins de fer. Présentée le 21 juin 1900.—*Hon. M. Landry*.....*Pas imprimée.*
166. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 25 avril 1899, demandant : 1. Un état du nombre d'acres de terre réservées pour des fins d'éducation dans la province du Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, respectivement, sous l'autorité du chapitre 54 des Statuts révisés du Canada, article 23. 2. Le nombre d'acres vendues dans le Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, les paiements faits et les montants restant dus sur ces ventes. 3. Le montant total au crédit du dit fonds détenu par le Dominion, la nature des placements opérés et le taux d'intérêt en provenant. 4. Le montant avancé sur le principal pour venir en aide à l'enseignement dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest. 5. Le montant rapporté au dit principal sur le produit de la vente des terres réservées pour les fins de l'enseignement et le montant actuellement dû au dit principal. 6. Et toute correspondance relative à quelque nouvelle avance à faire sur le dit fonds scolaire soit au Manitoba ou au Nord-Ouest. Présentée le 26 juillet 1899.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*.....*Pas imprimée.*
167. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 8 mars 1900, demandant copie du rapport supplémentaire de J. L. P. O'Hanly, I.C., au sujet de l'effet que pourrait avoir le canal de drainage de Chicago sur le niveau des grands lacs. Présentée le 25 juin 1900.—*Hon. M. O'Donohue*.....*Pas imprimée.*
168. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 mars 1900,—Etat indiquant quelles quantités de vieux fer ont été vendues par le département des Chemins de fer depuis le 1er juillet 1896, à quelles dates et pour quel prix, à quelles personnes des ventes ont été faites, et si ces ventes ont été faites après demande publique de soumissions ou autrement, et si c'est par voie de soumission, quelles soumissions ont été reçues, et quels prix y étaient stipulés. Présentée le 27 juin 1900.—*M. Foster*.....*Pas imprimée.*
169. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 23 avril 1900,—Copie de toutes soumissions, contrats et correspondance concernant l'achat de locomotives et de matériel roulant pour les chemins de fer de l'Etat depuis le 15 juillet 1896 jusqu'au 15 avril 1900.—*M. Haggart*.....*Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME 13—*Fin.*

170. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 juin 1900, pour copie de toute correspondance et rapports des inspecteurs des postes au sujet de prétendues irrégularités commises dans le bureau de poste de Kinnear's-Mills, Québec. Présentée le 28 juin 1900.—*Hon. M. Mulock*..... *Pas imprimée.*
171. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 28 mars 1900,—Copie de tous rapports, papiers, correspondance et ordres concernant la retraite du lieutenant-colonel Domville du service actif dans la milice du Canada. Présentée le 30 juin 1900.—*M. Foster*...*Pas imprimée.*
172. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 3 juillet 1900,—Etat faisant connaître les travaux de dragage à la Rivière-du-Loup (en haut) pendant l'exercice 1899-1900. Présentée le 3 juillet 1900.—*Hon. M. Mulock*..... *Pas imprimée.*
- 172a. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 3 juillet 1900, pour une copie du mémoire au ministre intérimaire des Travaux publics sur les travaux de dragage à Miller's-Landing, Sumas, rivière Fraser, C.-A. Présentée le 3 juillet 1900.—*Hon. M. Mulock*.....
Pas imprimée.
173. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 3 juillet 1900, pour un état donnant les prix du bois acheté pour refaire les estacades dans la rivière Saint-Maurice. Présentée le 3 juillet 1900.—*Hon. M. Mulock*.....*Pas imprimée.*
174. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 3 juillet 1900, demandant copie de la correspondance échangée entre le premier ministre, le secrétaire d'Etat ou tout autre membre du gouvernement et le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, au sujet de la révocation des premiers ministres Turner et Semlin par le dit lieutenant-gouverneur et à l'invitation faite à M. Robert Beaven et M. Jos. Martin ou à toute autre personne de former un cabinet, ainsi que tous rapports, arrêtés du conseils ou autres documents relatifs à cette révocation et à la formation de ces cabinets. Présentée le 7 juillet 1900.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*.....
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
175. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 14 juin 1900, demandant copie des plans, devis, profils, coût estimatif, et tous autres documents relatifs à la construction du pont projeté sur la rivière Hillsborough, à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, les dits documents devant comprendre le contrat passé entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ile du Prince-Edouard au sujet de ce pont ; aussi, copie de la correspondance échangée à ce sujet entre les deux gouvernements, et de tous arrêtés du conseil ou du ministère des Chemins de fer déterminant l'emplacement du dit pont. Présentée le 10 juillet 1900.—*Hon. M. Ferguson*.....*Pas imprimée.*
176. Réponse à une adresse du Sénat, en date du 20 juin 1900, demandant un état détaillé indiquant les travaux exécutés, les dépenses encourues, et les résultats obtenus au sujet des expériences faites l'année dernière relativement à la culture des vergers dans l'Ile du Prince-Edouard, les noms de toutes les personnes employées à l'exécution de ces travaux, le montant payé à chacune d'elles, et sur quelle recommandation ces personnes ont été employées. Présentée le 13 juillet 1900.—*Hon. M. Ferguson*.....*Pas imprimée.*

APPENDIX

TO THE REPORT OF THE MINISTER OF AGRICULTURE FOR THE YEAR 1899.

CRIMINAL STATISTICS

FOR THE

YEAR ENDED 30TH SEPTEMBER, 1899

PRINTED BY ORDER OF PARLIAMENT

ANNEXE

AU RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE POUR L'ANNÉE 1899.

STATISQUE CRIMINELLE

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 SEPTEMBRE 1899

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



PRINTED BY S. E. DAWSON, PRINTER TO THE QUEEN'S MOST EXCELLENT MAJESTY

1900

TABLE OF SUBJECTS.

	Introduction	Page IV.	
TABLE I.—	Indictable offences	" 2 and following to	145
	CLASS I.—Offences against the person	" 2 " "	65
	CLASS II.—Offences against property with violence	" 62 " "	77
	CLASS III.—Offences against property without violence	" 78 " "	113
	CLASS IV.—Malicious offences against property	" 110 " "	121
	CLASS V.—Forgery and offences against the currency	" 118 " "	125
	CLASS VI.—Other offences not included in the foregoing	" 122 " "	145
TABLE II.—	Summary by classes and provinces, with totals of each province and Canada	" 148 " "	155
TABLE III.—	Summary convictions	" 158 " "	216
TABLE IV.—	Number of persons fined and amounts of fines	" 218 " "	222
TABLE V.—	Summary convictions and indictable offences	" 224 " "	229
TABLE VI.—	Summary convictions and cases subject to trial by jury for the years 1890 to 1899	" 232 " "	237
TABLE VII.—	Pardons and commutations	" 240 " "	257
	Index—Indictable offences	" 258	
	Index of Districts—Summary convictions	" 260 and 261	

TABLE DES MATIÈRES.

	Introduction.....	Page V.	
TABLEAU	I.—Délits sujets à poursuite.....	" 2	et suivantes à 145
	CLASSE I.—Outrages contre la personne..	" 2	" 65
	CLASSE II.—Délits avec violence contre la propriété.....	" 62	" 77
	CLASSE III.—Délits sans violence contre la propriété.....	" 78	" 113
	CLASSE IV.—Dommages malicieux à la pro- priété.....	" 110	" 121
	CLASSE V.—Faux et délits par rapport à la monnaie.....	" 118	" 125
	CLASSE VI.—Autres délits non compris dans les classes précédentes....	" 122	" 145
TABLEAU	II.—Récapitulation par classes et par provinces, avec totaux de chaque province et du Canada.....	" 148	" 155
TABLEAU	III.—Condammations sommaires.....	" 158	" 216
TABLEAU	IV.—Nombre de personnes mises à l'amende et montant des amendes.....	" 218	" 222
TABLEAU	V.—Condammations sommaires et délits sujets à poursuite.....	" 224	" 229
TABLEAU	VI.—Condammations sommaires et causes de la compétence d'un juré pour les années 1890 à 1899.....	" 232	" 237
TABLEAU	VII.—Pardons et commutations.....	" 240	" 257
	Index—Délits sujets à poursuite.....	" 259	
	Index des districts—Condammations som- maires.....	" 260 et 261	

REPORT OF CRIMINAL STATISTICS

FOR THE YEAR ENDED 30TH SEPTEMBER, 1899.

These Statistics are collected under authority of the Criminal Statistics Act, Chapter 60, Revised Statutes of Canada.

The annexed report is composed of "Indictable Offences" and "Summary Convictions," the former including all cases tried by Police and other Magistrates, with the consent of the accused under the "Speedy Trials," "Summary Trial by consent" and "Juvenile Offenders" Acts; while the latter is made up of cases disposed of by Justices of the Peace out of Sessions, under the "Summary Convictions Act."

INDICTABLE OFFENCES.

The indictable offences are divided into six classes:—Offences against the person; offences against property with violence; offences against property without violence; malicious offences against property; forgery and other offences against currency; and other offences not included in the foregoing classes.

The number of charges for indictable offences in Canada has increased by 17 during the year ended 30th September, 1899; 8,170 in 1899, against 8,153 in 1898. Out of the above figures there were 2,355 acquittals, 11 detained for lunacy and 91 cases in which, for different reasons, no sentence was given in 1899; against 2,247 acquittals, 29 detained for lunacy and 90 cases in which no sentence was given, in 1898; thereby reducing the number of convictions to 5,713 for 1899, and to 5,787 for 1898, in the following order:—

PROVINCES.	Number of Convictions.		Number of Convictions per 10,000 Inhabitants.	
	1898.	1899.	1898.	1899.
Prince Edward Island.....	37	16	3·38	1·46
New Brunswick.....	104	125	3·23	3·89
Nova Scotia.....	240	250	5·24	5·44
Manitoba.....	200	224	9·40	9·57
Quebec.....	1,603	1,779	10·10	11·01
Ontario.....	2,900	2,693	12·85	11·71
The Territories.....	190	256	14·56	18·06
British Columbia.....	513	370	32·33	20·33
Canada.....	5,787	5,713	11·06	10·65

As seen by the above table the number of convictions has increased in New Brunswick, Nova Scotia, Manitoba, Quebec and the Territories; while it has decreased in Ontario, Prince Edward Island and British Columbia. The increase in the Territories is due entirely to the growth of the Yukon District.

RAPPORT DE LA STATISTIQUE CRIMINELLE

POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30 SEPTEMBRE 1899.

Cette statistique est recueillie en vertu de l' "Acte de la Statistique Criminelle," chapitre, 60, Statuts Revisés du Canada.

Le rapport ci-joint contient les "délits sujets à poursuite" et les "condamnations sommaires"; dans les premiers se trouvent compris tous les cas expédiés par les magistrats de police ou autres juges de paix, du consentement des accusés, sous l'autorité des actes concernant les "procès expéditifs", les "procès sommaires" et les "jeunes délinquants"; tandis que les dernières ne contiennent que les cas expédiés sommairement par les juges de paix, en dehors des sessions, sous l'autorité de l' "Acte des condamnations sommaires."

DELITS SUJETS À POURSUITE.

Les délits sujets à poursuite sont subdivisés en six classes :—Outrages contre la personne; délits avec violence contre la propriété; délits sans violence contre la propriété; offenses malicieuses contre la propriété; faux et délits par rapport à la monnaie; autres délits non compris dans les classes précédentes.

Le nombre d'accusations pour délits sujets à poursuite, dans les différentes provinces du Dominion, a augmenté de 17 durant l'année finissant le 30 septembre 1899; 8,170 en 1899, contre 8,153 en 1898. De ce nombre d'accusations, en 1899, il y a eu 2,355 acquittements, 11 cas d'emprisonnement pour cause de folie et 91 cas dans lesquels, pour différentes raisons, aucune sentence n'a été prononcée; contre 2,247 acquittements, 29 emprisonnements pour cause de folie et 90 cas ne recevant aucune sentence en 1898. Le nombre de condamnations se trouve donc ainsi réduit à 5,713 en 1899, et à 5,787 en 1898, dans l'ordre suivant :—

PROVINCES.	Nombre de condamnations.		Nombre de condamnations par 10,000 habitants.	
	1898.	1899.	1898.	1899.
Ile du Prince-Edouard.....	37	16	3.38	1.46
Nouveau-Brunswick.....	104	125	3.23	3.89
Nouvelle-Ecosse.....	240	250	5.24	5.44
Manitoba.....	200	224	9.40	9.57
Québec.....	1,603	1,779	10.10	11.01
Ontario.....	2,900	2,693	12.85	11.71
Les Territoires.....	190	256	14.56	18.06
Colombie-Britannique.....	513	370	32.33	20.33
Canada.....	5,787	5,713	11.06	10.65

Comme on peut le voir par le tableau qui précède, le nombre de condamnations a augmenté dans le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, le Manitoba, Québec et les Territoires; tandis qu'il a diminué dans Ontario, l'Ile du Prince-Edouard et la Colombie-Britannique. L'augmentation dans les Territoires est dû presque entièrement à l'accroissement du district du Yukon.

Out of the total number of persons convicted, 5·7 per cent were female offenders in 1899 against 6·0 in 1898, and the number of young offenders under 16 years of age was 16·4 per cent in 1899, against 14·4 per cent in 1898.

The educational status of the convicted in 1899 was represented by the following figures :—Unable to read and write, 12·4 ; elementary education, 76·1 ; superior education, 2·3 ; against 14·3, 74·5 and 1·8 respectively, in 1898.

The use of liquor amongst the convicted is represented as follows :—moderate, 57·1 per cent, and immoderate, 33·1 per cent in 1898 ; against 55·9 and 33·5 respectively, in 1899.

Out of the total number of persons convicted in 1899, 79·3 per cent were convicted for the first time ; 10·3 per cent for the second time, and 10·4 per cent were convicted three times and over ; against 78·9, 11·07 and 9·3 respectively, in 1898.

The following table gives the number of sentences for the years 1898 and 1899 :—

SENTENCES.	1898.	1899.
Sentenced to jail with the option of a fine	825	870
" for less than one year	2,540	2,332
" for one year and less than two	323	245
" penitentiary for two years and under five	369	428
" " five years and over	189	162
" " life	1	2
" reformatories	231	252
" death	13	13
Other sentences, such as bound to keep the peace, sentence deferred, &c.	1,296	1,409
Totals	5,787	5,713

INDICTABLE OFFENCES BY CLASSES.

In class I, "Offences against the person," including the higher crimes, such as murder, manslaughter, assault, &c., there was an increase of 17 convictions during the year ; 1,180 in 1899, against 1,163 in 1898. Thirteen persons instead of eleven—as indicated on page 2 of the present report—have been convicted of murder during the year. The two additional cases being accounted for by the delay of two clerks of the Crown in sending in their returns, one from Ontario and the other from British Columbia. The increases in this class are to be found in Quebec, Manitoba, New Brunswick and the Territories, while all the other provinces show decreases.

In class II, "Offences against property with violence," which includes burglary house and shopbreaking, &c., the number of convictions has decreased by 96 during the year, from 540 in 1898, to 444 in 1899.

Class III, "Offences against property without violence," comprising larceny, horse and cattle stealing, embezzlement, fraud and false pretences, &c., shows an increase of 14: 3,673 in 1899, against 3,659 in 1898 ; the larger increase in this class being in Quebec.

SESSIONAL PAPER No. 8b

Du chiffre total des personnes condamnées, 5·7 pour cent appartenait au sexe féminin en 1899, contre 6·0 en 1898, et le nombre des jeunes délinquants au-dessous de 16 ans était de 16·4 pour cent en 1899, contre 14·4 pour cent en 1898.

Le degré d'instruction des personnes condamnées en 1899 était représenté par les chiffres suivants : Incapable de lire et d'écrire, 12·4 pour cent ; éducation élémentaire, 76·1 pour cent ; éducation supérieure, 2·3, contre 14·3, 74·5 et 1·8 pour cent respectivement en 1898.

Les chiffres suivants représentent l'usage des boissons enivrantes : usage modéré, 57·1 pour cent ; usage immodéré, 33·1 pour cent en 1898, contre 55·9 et 33·5 pour cent respectivement en 1899.

Du nombre total des condamnations, 79·3 pour cent ont reçu une première condamnation ; 10·3 pour cent ont été condamnés une deuxième fois, et 10·4 pour cent ont été condamnés trois fois ou plus en 1899, contre 78·9, 11·7 et 9·3 pour cent respectivement en 1898.

Le tableau suivant donne le nombre de sentences pour les années 1898 et 1899 :—

SENTENCES.	1898.	1899.
Condamnés à l'option entre la prison et l'amende.....	825	870
" à la prison pour moins d'un an.....	2,540	2,332
" " un an et moins de deux.....	323	245
" au pénitencier pour deux ans et moins de cinq.....	369	428
" " cinq ans et plus.....	189	162
" " la vie.....	1	2
" aux écoles de réforme.....	231	252
" à mort.....	13	13
Autres sentences, telles que tenus de garder la paix, sentences suspendues, etc.....	1,296	1,409
Totaux.....	5,787	5,713

DÉLITS SUJETS A POURSUITE PAR CLASSES.

Dans la classe I, "Outrages contre la personne," contenant les plus grands crimes, tels que meurtre, homicide, assauts, etc., il y a eu une augmentation de 17 durant l'année : 1,180 en 1899, contre 1,163 en 1898. Treize personnes ont été condamnées à mort et non pas onze, tel qu'indiqué à la page 2, du Tableau I, du présent rapport. Les deux cas additionnels provenant du retard apporté par deux greffiers de la Couronne dans l'envoi de leurs rapports ; l'un de la Colombie-Britannique et l'autre d'Ontario. Les provinces indiquant une augmentation dans le nombre de délits, dans cette classe, sont Québec, Manitoba, Nouveau-Brunswick et les Territoires ; les autres provinces accusent des diminutions.

Dans la classe II, "Délits avec violence contre la propriété," dans laquelle sont compris les vols, les bris de maisons et de magasins, etc., le nombre de condamnations a diminué de 540 en 1898 à 444 en 1899.

Dans la classe III, "Délits sans violence contre la propriété," comprenant les cas de larcins, vols de chevaux et de bétail, détournements, fraudes et faux prétextes, il y a une petite augmentation de 14 dans le nombre de condamnations : 3,673 en 1899, contre 3,659 en 1898 ; l'augmentation dans cette classe se trouve en grande partie dans Québec.

Class IV, "Malicious offences against property," shows a decrease of 13 during the year; 77 in 1899, against 90 in 1898.

In class V, "Forgery and other offences against the currency," the number of convictions has increased from 85 in 1898, to 198 in 1899, the larger increase being in Quebec, and the larger decrease in British Columbia.

In class VI, "Other offences not included in the foregoing classes," there is a decrease of 19 during the year: 231 in 1899, against 250 in 1898, the larger part of which is to be found in British Columbia.

SUMMARY CONVICTIONS.

The following table gives the number of summary convictions for the years 1898 and 1899:—

PROVINCES.	1898.	1899.
Prince Edward Island.....	423	436
Nova Scotia.....	2,440	2,009
New Brunswick.....	2,250	2,135
Quebec.....	8,423	8,496
Ontario.....	13,911	14,091
Manitoba.....	1,128	1,265
British Columbia.....	1,960	1,992
The Territories.....	1,884	2,572
Canada.....	32,419	32,997

It will be seen that the number of summary convictions, which shows a general increase of 578 for Canada, has considerably decreased in Nova Scotia, while it has, on the other hand, still more considerably increased in the Territories, this increase being totally in the Yukon.

The following figures give the proportion of summary convictions, for each province per 1,000 of the population: Prince Edward Island, 4.00; Nova Scotia, 4.37; Quebec, 5.26; Manitoba, 5.40; Ontario, 6.13; New Brunswick, 6.64; British Columbia, 10.95; the Territories, 18.14, making an average for Canada of 6.15 per 1,000 of the population. Drunkenness and offences against the Liquor License Acts show both small decreases during the year.

The number of fines during the year 1899 was 28,543, against 27,261 in 1898, and the total amount of fines was \$254,962 in 1899, against \$249,328 in 1898. Out of the above amounts of fines 38.18 per cent were imposed for offences against the Liquor License Acts, and 16.40 per cent for drunkenness in 1899, against 44.39 and 15.43 respectively, in 1898.

SESSIONAL PAPER No. 8b

La classe IV, "Dommages malicieux à la propriété," indique une diminution de 13 durant l'année : 77 en 1899, contre 90 en 1898.

Dans la classe V, "Faux et délits par rapport à la monnaie," on trouve une augmentation de 23 durant l'année. La plus grande augmentation dans cette classe se trouve dans Québec, et la plus grande diminution dans la Colombie-Britannique.

La classe VI, "Autres délits non compris dans les classes précédentes," indique une diminution de 19 durant l'année : 231 en 1899, contre 250 en 1898. La plus grande diminution dans cette classe se trouve dans la Colombie-Britannique.

CONDAMNATIONS SOMMAIRES.

Le tableau suivant donne le nombre de condamnations sommaires pour les années 1898 et 1899 :—

PROVINCES.	1898.	1899.
Ile du Prince-Edouard	423	436
Nouvelle-Ecosse	2,440	2,009
Nouveau-Brunswick	2,250	2,136
Québec	8,423	8,496
Ontario	13,911	14,091
Manitoba	1,128	1,265
Colombie-Britannique	1,960	1,992
Les Territoires	1,884	2,572
Canada	32,419	32,997

On voit par le tableau précédent que le nombre des condamnations sommaires, qui indique une augmentation générale de 578 pour les différentes provinces du Canada, a considérablement diminué dans la Nouvelle-Ecosse, tout en ayant d'un autre côté, encore plus considérablement augmenté dans les Territoires, et ceci, presque totalement dans le district du Yukon.

Les chiffres suivants donnent les proportions des condamnations sommaires, dans chaque province, par 1,000 de la population pour l'année 1899 : Ile du Prince-Edouard, 4·00 ; Nouvelle-Ecosse, 4·57 ; Québec, 5·26 ; Manitoba, 5·40 ; Ontario, 6·13 ; Nouveau-Brunswick, 6·64 ; Colombie-Britannique, 10·95 ; les Territoires, 18·14, faisant une moyenne pour le Canada de 6·15 par 1,000 de la population.

L'ivrognerie et les délits contre les lois des licences pour la vente des boissons enivrantes indique une faible diminution durant l'année. Le nombre d'amendes en 1899 s'élevait à 28,543, contre 27,261 en 1898 ; le montant des amendes en 1899 était de \$254,962 contre \$249,328 en 1898. 38·18 pour cent du montant total des amendes ont été imposés pour délits contre les lois des licences et 16·40 pour cent pour ivrognerie en 1899, contre 44·39 et 15·43 pour cent respectivement en 1898.

The following table shows the total number of convictions (indictable cases as well as summary convictions) in the order of criminality :—

PROVINCES.	Total Convictions.		Number of Inhabitants for each Conviction.	
	1898.	1899.	1898.	1899.
The Territories	2,074	2,828	63	50
British Columbia	2,473	2,362	64	77
Ontario	16,811	16,784	134	137
New Brunswick	2,354	2,261	136	142
Quebec	10,026	10,275	158	157
Manitoba	1,328	1,439	160	157
Nova Scotia	2,680	2,259	170	203
Prince Edward Island	460	452	237	241
Canada	38,206	38,710	137	138

The above figures show that the number of convictions has increased in the Territories, Quebec and Manitoba, while it has decreased in all other provinces.

The number of cases tried by a jury in Canada during the year 1899 was 750, of which 413 males and 16 females were convicted, against 822 cases in 1898, of which 454 males and 24 females were convicted.

The number of cases in which the prerogative of mercy has been exercised during the year 1899 was 246 including 6 death sentences commuted, against 156 cases in 1898, including 4 death sentences commuted.

E. H. ST. DENIS,

Assistant Statistician.

SESSIONAL PAPER No. 8b

Le tableau suivant donne le nombre total des condamnations (pour délits sujets à poursuite et autres) dans l'ordre de la criminalité :—

PROVINCES.	Total des condamnations.		Nombre d'habitants pour chaque condamnation.	
	1898.	1899.	1898.	1899.
Les Territoires.....	2,074	2,828	63	50
Colombie-Britannique.....	2,473	2,362	64	77
Ontario.....	16,811	16,784	134	137
Nouveau-Brunswick.....	2,354	2,261	136	142
Québec.....	10,026	10,275	158	157
Manitoba.....	1,328	1,489	160	157
Nouvelle-Ecosse.....	2,680	2,259	170	203
Ile du Prince-Edouard.....	460	452	237	241
Canada.....	38,206	38,710	137	138

On voit par les chiffres qui précèdent que le nombre total des condamnations a augmenté dans les Territoires, Québec et Manitoba, tandis qu'il y a eu diminution dans les autres provinces.

Le nombre de cas expédiés par un juré en Canada, durant l'année 1899, s'élevait à 750, dont 413 appartenant au sexe masculin et 16 au sexe féminin ont été condamnés, contre 822 cas en 1898, dont 454 appartenant au sexe masculin et 24 au sexe féminin ont été condamnés.

Le nombre de cas dans lesquels la prérogative du pardon a été exercée en 1899 s'élevait à 246, y compris 6 sentences de mort commuées ; contre 156 en 1898, y compris 4 sentences de mort commuées.

E. H. ST. DENIS,

Assistant Statisticien.

TABLE I.

INDICTABLE OFFENCES.

TABLEAU I.

DÉLITS SUJETS A POURSUITE.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.										
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges Nombre d'accu- sations.	Ac- quit- ted. Ac- quit- tés.	De- tained for Lu- nacy. Dé- tenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE. — COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS.			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine. Sur option entre la pri- son ou l'a- m'nde	No OPTION.	
									SANS OPTION	
									Un- der one year. Moins d'un an.	One year and over. Un an et plus.
MURDER.										
Pictou, N.S.	1		a1							
Iberville, Que.	1	1								
Montreal, Que.	3		2	1		1				
Ottawa, Que.	b2		1							
Pontiac, Que.	b1									
Kamouraska, Que.	2			2	2					
Totals of Quebec	9	1	3	3	2	1				
Middlesex, Ont.	1			1	1					
Thunder Bay, Ont.	1			1	1					
Wentworth, Ont.	1			1	1					
York, Ont.	3		1m.2f.	3	3					
Totals of Ontario	6		1m.2f.	3	3					
Manitoba, Eastern	4	1		3	3					
Clinton, B.C.	1			1	1					
Victoria, B.C.	1	1								
Westminster, B.C.	2	1		1	1					
Totals of British Columbia	4	2		2	2					
Yukon	1	1								
Totals of Canada	25	5	4 1m.2f.	11	10	1				
MURDER, ATTEMPT AND ACCESSORY TO										
Thunder Bay, Ont	2			2	2					
Victoria, B.C.	1	1								
Totals of Canada	3	1		2	2					
MANSLAUGHTER.										
York, N.B.	2			2	2				1	
Arthabaska, Que.	1	1								
Bedford, Que.	b1						1			
Montreal, Que.	2	1		1	1					
Ottawa, Que.	1			1	1					
Quebec, Que.	1			1	1					
St. Francis, Que.	1	1								
Totals of Quebec	7	3		3	2	1				

a. Murder of infant—Meurtre d'un enfant. b. One, jury disagreed—Un, les jurés ne se sont pas accordés.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.													
SENTENCE.						OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.			D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- matories. — En- voyés à la pri- son de Réfor- me.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commer- cial. — Commerçants.	Domestic — Servi- teurs.	Indus- trial. — Indus- triels.	Pro- fes- sional — Pro- fes- sions libé- rales.	Labi- orers — Jour- na- liers.	Mar- ried. — Mariés.	Wid- owed — En- veu- vage.
Two years and un- der five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie											
MEURTRE.													
				1						1	1		
												1	
				2				1				1	
				3				1		1	1	1	
				1		1						1	
				1						1	1		
				1		1						1	
				3						1	1	2	
				3		2				1	2	1	
				1						1	1		
				1								1	
				2		1				1	1	1	
				11		3	2	1		4	5	5	
TENTATIVE ET COMPLICE DE MEURTRE.													
						a2						2	
						2						2	
HOMICIDE NON PRÉMIDITE.													
	1					1				1	2		
	1									1	1		
1	1					1						1	
	1									1		1	
1	2					1				2	1	2	

a. Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.													
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. INSTRUCTION.			AGES.								USE OF LIQUORS. USAGE DE LIQUEURS	
	Un-able to read or write.	Ele-men-tary.	Supe-rior.	Under 16 years.	16 years and under 21.	21 years and under 40.	40 years and over.	Not given.		Mo-de-rate	Im-mo-de-rate		
				Moins de 16 ans.	16 ans et moins de 21.	21 ans et moins de 40.	40 ans et plus.	Non-donné.					
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
Inca-pable de lire ou d'é-crire.	Elé-mentaire.	Supé-rieure.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
MURDER.													
Pictou, N.-E.													
Iberville, Qué.						1						1	
Montréal, Qué.		1											
Ottawa, Qué.						1	1					2	
Pontiac, Qué.		2											
Terrebonne, Qué.						2	1					2	
Totaux de Québec.		3										1	
Middlesex, Ont.		1				1						1	
Thunder Bay, Ont.		1				1							
Wentworth, Ont.		1											
York, Ont.						3						2	
Totaux d'Ontario.		3										1	
Manitoba, Est.		1	2			2		1				3	
Clinton, Col.-B.		1				1						1	
Victoria, Col.-B.						1						1	
Westminster, Col.-B.			1									1	
Totaux de la Col.-Britann.		1	1			2						1	
Yukon													
Totaux du Canada.		2	9			9	1	1				8	
MURDER, ATTEMPT AND ACCESSORY TO.													
Thunder Bay, Ont.		2				1		1				2	
Victoria, Col.-B.													
Totaux du Canada		2				1		1				2	
MANSLAUGHTER.													
York, N.-B.			2									2	
Arthabaska, Qué.													
Bedford, Qué.						1						1	
Montréal, Qué.		1						1				1	
Ottawa, Qué.			1									1	
Québec, Qué.													
St. François, Qué.						2		1				1	
Totaux de Québec.		1	2			2		1				2	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.													
BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.						RELIGIONS.						RESI-DENCE.	
BRITISH ISLES. ILES BRITANNIQUES.			Cana-da.	United States Etats-Unis.	Other Foreign Countries. Autres pays étrangers.	Other British Possessions. Autr's possessions Britanniques.	Bap-tists.	R. Catho-lics.	Ch. of Eng-land.	Metho-dists.	Pres-byte-rians.	Pro-tes-tants.	Other Deno-minations.
Eng-land and Wales	Ire-land.	Scot-land.											
Angle-terre et Galles	Ir-lande.	Ecos-se.											
MEURTRE.													
			1				1						1
			2				2						2
			3				3						1
			1	1			1						1
			1				1						1
			2	1			1	2					2
			1	2			1		1				2
			1				1						1
			1				1						1
			1				2						2
			6	2	3		1	7	1			2	6
TENTATIVE ET COMPLICE DE MEURTRE.													
			2					2					2
			2					2					2
HOMICIDE NON PRÉMÉDITÉ.													
			2				1					1	1
			1					1					1
			1					1					1
			1					1					1
			3					3					2

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.												
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.						USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS		
	Un- able to read or write.	Ele- men- tary.	Super- ior.	Under 16 years. — Moins de 16 ans.	16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.		Not given. — Non donné.	Im- mo- de- rate
					M.	F.	M.	F.	M.	F.		
	Inca- pable de lire ou d'é- crire.	Élé- men- taire.	Supé- rieure	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	Mo- dé- ré
			H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.		
MANSLAUGHTER—Concluded.												
Brant, Ont.		1					1					1
Carleton, Ont.		1					1					1
Leeds et Grenville, Ont.												
Prince-Edouard, Ont.						2						2
Thunder Bay, Ont.	2								1			1
York, Ont.		1										
Totaux d'Ontario.	2	3				4			1			2 3
Manitoba, Centre.		1			1							1
Manitoba, Ouest.												
Victoria, Col.-B.	1						1					1
Alberta, Nord, T. du N.-O.	1						1					1
Totaux du Canada.	5	8			3		7		2 1			6 7
SODOMY AND BESTIALITY.												
Montréal, Qué.		1					1					1
Essex, Ont.		1					1					1
Hastings, Ont.		1					1		1			1
Leeds et Grenville, Ont.	1						1					1
Oxford, Ont.		1					1					1
Rainy River, Ont.		1					1					1
Waterloo, Ont.		1		1								1
Wentworth, Ont.		1					1					1
York, Ont.												
Totaux d'Ontario.	1	6		1			4		2			5 2
Victoria, Col.-B.							1					1
Westminster, Col.-B.	1											
Assiniboia, Est, T. du N.-O.										1		
Totaux du Canada.	2	7		1			6		2	1		5 4
CARNALLY KNOWING AN IMBECILE GIRL.												
Elgin, Ont.							1					1
Lanark, Ont.		1										1
Totaux d'Ont. et du Can.		1					1					1
DESERTING CHILD.												
York, Ont et Canada.		2						1		1		1 1

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.												
BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.						RELIGIONS.					RESI- DENCE.	
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.			United States — Etats Unis.	Other Fo- reign Coun- tries. — Autres pays étran- gers.	Other Brit- ish Pos- ses- sions. — Autr's posses- sions Bri- tanni- ques.	Bap- tists. — Bap- tistes.	R. Cath- olics. — Cath- oliques.	Ch. of Eng- land. — Eglise d'An- gle- terre.	Meth- odists. — Méth- odistes.	Pres- byte- rians. — Pres- byté- riens.	Other Denom- inations. — Protes- tants	Other Denom- inations. — Autr's confes- sions.
Eng- land and Wales	Ire- land.	Scot- land.										
HOMICIDE NON PREMÉDITÉ—Fin.												
				1				1				1
			1					1				1
			2			2						2
			1				1					1
			3	2		2	2	1				2 3
			1				1					1
				1				1				1
			1			1						1
			10	2	1	1	6	3	2		1	5 8
SODOMIE ET BESTIALITÉ.												
			1				1					1
				1							1	1
			1		1			1				1 1
			1				1		1			1 1
			1				1				1	1
			1				1				1	1
			5	1	1		2	1	2		1	1 3 4
							1					1
			6	1	2		4	1	2		1	1 5 5
COMMERCE CHARNEL AVEC UNE FILLE ALIENÉE.												
	1						1					1
	1						1					1
DÉSERTION D'ENFANT.												
							2					2

TABLE I.		OFFENCES AGAINST THE PERSON.								CLASS I.		
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED.	Number of Charges	Ac- quit- ted.	De- tain- ed for Lu- nac- y.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO JAIL EMPRISONNÉS.					
				Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	NO OPTION. SANS OPTION				
DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Nombre d'accu- sations	Ac- quit- tés.	Dé- tenus pour cause de folie.	Total.	Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Plus de 2 réci- des.	Sur option entre la pri- son ou l'a- m'de	Un- der one year.	One year and over.		
									Un- der one year.	Un an et plus.		
RAPE.												
Digby, N.S.	1	1			1	1						
Guysborough, N.S.	1				1	1						
Halifax, N.S.	1											
Totals of Nova Scotia.	3	1			2	2						
Charlotte, N.B.	1											
King's, N.B.	1	1										
Beauharnois, Que.	2	2										
Iberville, Que.	1	1										
Montreal, Que.	2				2	2						
Pontiac, Que.	1	1										
Totals of Quebec.	6	4			2	2						
Algoma and Manitoulin, Ont.	1				1		1					
Essex, Ont.	1	1										
Hastings, Ont.	1											
Leeds and Grenville, Ont.	2	2										
Lincoln, Ont.	1	1										
Muskoka and Parry Sound, Ont.	1				1	1						
Simcoe, Ont.	2	1			1	1						
Victoria, Ont.	1	1										
Wentworth, Ont.	1	1										
York, Ont.	1	1										
Totals of Ontario.	13	8			3	2	1					
Manitoba, Central	1	1										
Manitoba, Eastern	1	1										
Alberta, Southern, N.W.T.	1	1										
Assiniboia, Western, N.W.T.	1	1										
Yukon	1	1										
Totals of Canada.	29	19			7	6	1					
CONCEALING BIRTH OF INFANT.												
Hants, N.S.	1		1		1	1				1		
Victoria, N.S.	1											
Ottawa, Que.	1		1									
Frontenac, Ont.	1				1	1						
Leeds and Grenville, Ont.	1				1	1						
Totals of Canada.	5		2		3	3				1		

a. Escaped before trial—S'est évadé avant son procès. b. 1, Jury disagreed—1. Les jurés ne se sont pas accordés.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.													CLASSE I.		
SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.			
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.			D'th. De mort	Com- mit- ted to Refor- ma- to- ries. En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. Autres Senten- ces.	Agricultural. Agriculteurs.	Commer- cial. Commer- çants.	Domestic. Serviteurs.	Indus- trial. Indus- triels.	Profes- sional. Profes- sions libé- rales.	Laborers. Jour- na- liers.	Married. Mariés.	Widow- ed. En veu- vage.	Single. Céli- ba- taires.	
Two years and un- der five. Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. Cinq ans et plus.	Life. A vie													
1											1	1			
	1										1	1			
1	1										2	2			
	1	1				1					1	2			
	1	1				1					1	2			
	1														
	1	2				1		1			1	2	1		
	2	4	1						2		1	4	6	1	
SUPPRESSION D'ENFANT.															
														1	
								1						1	
								1						1	
								2		2	1			3	

a. Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I.		OFFENCES AGAINST THE PERSON.							CLASS I.		
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED.	Number of Charges.	Ac- quit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE. — COMMITTED TO JAIL — EMPRISONÉS.				
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	NO OPTION.		
									Un- der one year.	One year and over.	
				DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Nombre d'accu- sations.	Ac- quit- tés.	Dé- tenues pour cause de folie.	Total.	Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Plus de 2 réci- des.
M.	F.										
ATTEMPT AT RAPE.											
Queen's, P.E.I.	1			1	1						
Montreal, Que.	1	1									
St. Francis, Que.	2	1		1	1						
Brant, Ont.	1	1					1				
Carleton, Ont.	1			1	1						
Leeds and Grenville, Ont.	1			1	1			1			
Stormont, D'as & Glengary, O.	1	1									
Victoria, Ont.	1	1									
Totals of Ontario.	5	2		3	2		1		1		
Westminster, B.C.	2	1		1	1						
Yukon	1	1									
Totals of Canada	12	6		6	5		1		1		
ATTEMPT AND CARNALLY KNOWING A GIRL OF TENDER YEARS.											
Montreal, Que.	1			1	1					1	
Three Rivers, Que.	1	1									
Algoma and Manitoulin, Ont.	1	1									
Brant, Ont.	1	1									
Nipissing, Ont.	1	1									
Norfolk, Ont.	1	1									
Peel, Ont.	1			1	1					1	
Renfrew, Ont.	1			1	1						
York, Ont.	1			1	1						
Totals of Ontario.	7	4		3	3					1	
Manitoba, Western.	1	1									
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	2			2	2					a	
Totals of Canada.	12	6		6	6					3	
SEDUCTION.											
Westmoreland, N.B.	1	1									
Bedford, Que.	1	1									
Pontiac, Que.	1	1									
Totals of Quebec.	2	2									

a And 7 lashes—et 7 coups de fouet.

TABLEAU I.		OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.										CLASSE I.																		
SENTENCE.		OCCUPATIONS.										CIVIL CONDITIONS.																		
PENITENTIARY.		Life.		D'th.		Com- mitted to Re- for- ma- to- ries		Other Senten- ces.		Agricultural.		Commercial.		Domestic.		Industrial.		Profes- sional.		Labi- orers.		Married.		Wid- owed.		Single.				
Two years and un- der five.	Five years and over.	A vie		De mort		En- voyés à la pri- son de Réfor- me.		Autres Senten- ces.		Agriculteurs.		Commerçants.		Serviteurs.		Industriels.		Professions libérales.		Journaliers.		Mariés.		En- veu- gés.		Céli- ba- taires.				
TENTATIVE DE VIOL.																														
1																														
1																														
1	1																													
1	1																													
1	1																													
1	1																													
3	2																													
TENTATIVE ET COMMERCE CHARNEL AVEC UNE FILLE EN BAS AGE,																														
1																														
1																														
2																														
6																														
3																														
SEDUCTION.																														

b And 10 lashes—et 10 coups de fouet.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.														
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. INSTRUCTION.			AGES.								USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS		
	Un- able to read or write.	Ele- men- tary.	Super- ior.	Under 16 years. Moins de 16 ans.	16 years and under 21. 16 ans et moins de 21.		21 years and under 40. 21 ans et moins de 40.		40 years and over. 40 ans et plus.		Not given. Non- donné.		Mo- de- rate	Im- mo- de- rate
					M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
	Inca- pable de lire ou d'é- crire.	Elé- men- taire.	Supé- rieure	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	Mo- de- ré
ATTEMPT AT RAPE.														
Queen's, I. du P.-E.		1		1									1	
Montréal, Qué							1							1
St. François, Qué.	1													
Brant, Ont.		1					1							1
Carleton, Ont							1							1
Leeds et Grenville, Ont	1						1							1
Storm't, D'das et Gleng'ry, O.		1												
Victoria, Ont.													1	2
Totaux d'Ontario.	1	2					3						1	2
Westminster, Col.-B.	1						1							1
Yukon														
Totaux du Canada	3	3		1			5						2	4
ATTEMPT AND CARNALLY KNOWING A GIRL OF TENDER YEARS.														
Montréal, Qué.		1												1
Trois-Rivières, Qué.							1							
Algoma et Manitoulin, Ont.														
Brant, Ont.														
Nipissing, Ont.									1					1
Norfolk, Ont.														
Peel, Ont.		1												1
Renfrew, Ont.		1					1							1
York, Ont.		1												1
Totaux d'Ontario.		3					1		1					2
Manitoba, Ouest														
Assiniboia, Est, T. du N.-O.							2		1				2	3
Totaux du Canada		4					2		1				2	3
SEDUCTION.														
Westmoreland, N.-B.														
Bedford, Qué														
Pontiac, Qué.														
Totaux de Québec.														

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.													
BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.						RELIGIONS.						RESI- DENCE.	
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.			United States — Etats- Unis.	Other Fo- reign Coun- tries. — Autr's pays étran- gers.	Other Bri- tish Pos- ses- sions. — Autr's posses- sions Bri- tanni- ques.	Bap- tists. — Bap- tistes.	R. Cath- olics. — Cath- oliques.	Ch. of Eng- land. — Eglise d'An- gle- terre.	Meth- odists — Méth- odistes.	Pres- byte- rians. — Pres- byté- riens.	Protes- tants — Autr's con- fes- sions.	Other Deno- mina- tions. — Autr's con- fes- sions.	Cities and Towns—Villes. Rural Districts—Districts ruraux.
Eng- land and Wales	Ire- land.	Scot- land.											
Angle terre et Galles	Ir- lande.	Ecos- se.											
TENTATIVE DE VIOL.													
			1				1					1	
			1				1					1	
			1					1				1	
			1						1			1	
			1				1	1				1	
			3				1	1	1			2	
			1							1		1	
			6				3	1	1		1	2	
TENTATIVE ET COMMERCE CHARNEL AVEC UNE FILLE EN BAS AGE.													
			1				1					1	
			1					1				1	
			1						1			1	
			1						1			1	
			1	2				1		2		3	
			1	3			1	1		2		1	
SÉDUCTION.													

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.										
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges Nombre d'accu- sations.	Ac- quit- ted. Ac- quit- tés.	De- tained for Lu- nacy. Dé- tenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO JAIL EMPRISONNÉS.			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated. Plus de 2 réci- dés.	With the option of a fine. — Sur option entre la pri- son ou l'a- mende	NO OPTION.	
									Un- der one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
INDECENT ASSAULT—Concluded.										
Carleton, N.B.	2	2								
St. John, N.B.	2			2	2			d1		
Montreal, Que.	5			5	3		2	1	3	
Ottawa, Que.	3	1		2	2			1	1	
St. Francis, Que.	2	1		1	1					
Totals of Quebec	10	2		8	6		2	2	4	
Algoma and Manitoulin, Ont.	1	1								
Bruce, Ont.	1			1	1					
Carleton, Ont.	1	1								
Elgin, Ont.	2			2	2		1	a1		
Grey, Ont.	1	1								
Hastings, Ont.	2	1		1	1				1	
Kent, Ont.	2			2	2		1	1		
Lambton, Ont.	2			2	2			2		
Lanark, Ont.	2	1		1	1					
Muskoka and Parry Sound, Ont.	1			1		1		1		
Nipissing, Ont.	1			1	1				1	
Ontario, Ont.	1	1								
Perth, Ont.	1			1	1				1	
Prince Edward, Ont.	1			1		1		1		
Simcoe, Ont.	4	2		2	1	1		1		
Thunder Bay, Ont.	1			1	1					
Victoria, Ont.	5	1		4	4					
Waterloo, Ont.	1			1	1		1			
Welland, Ont.	1	1								
Wentworth, Ont.	2	2								
York, Ont.	19	9		10	8	1	1	5	1	
Totals of Ontario	52	21		31	26	3	2	e3	11	
Manitoba, Central.	2	2								
Manitoba, Eastern.	2	1		1	1			b1		
Victoria, B.C.	1			1	1				1	
Westminster, B.C.	4	2		2	2					
Totals of British Columbia	5	2		3	3				1	
Alberta, Northern, N.W.T.	c3	1		1	1				1	
Assiniboia, Western, N.W.T.	3	2		1	1					
Saskatchewan, N.W.T.	1	1								
Totals of the N.W.T.	7	4		2	2				1	
Totals of Canada	86	35		50	43	3	4	f4	16	
SHOOTING, STABBING AND WOUNDING WITH INTENT.										
Queen's, P.E.I.	2			2	2				2	

a And 20 lashes—et 20 coups de fouet. b And 25 lashes—et 25 coups de fouet. c 1 Nolle prosequi amount of fines—Montant des amendes. d \$20. e \$153. f \$173.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.																					
SENTENCE.										OCCUPATIONS.				CIVIL CONDITIONS.							
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.		D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- ma- to- ries. — En- voyés à la prison de Ré- forme.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Com- mer- cial. — Com- mer- çants.	Do- mestic — Servi- teurs.	Indus- trial. — Indus- triels.	Pro- fes- sional — Pro- fes- sions libé- rales.	La- borers — Jour- na- liers.	Mar- ried. — Ma- riés.	Wi- dowed — En- veu- vage.	Single — Céli- bataires.								
Two years and un- der five.	Five years and over.													Life.	— — —						
Deux ans et m'ns de cinq.	Cinq ans et plus.													A vie	— — —						
ATTENTAT À LA PUDEUR—Fin.																					
				a1						1			2								
1										5	2		3								
1										1	1		1								
2										1	1		1								
										7	4		4								
				b1	1						1										
					1					1	1		1								
					1					1	1		1								
				b1	1					2			2								
					1						1		1								
					1					1	1		2								
					1					4	1		3								
					1								1								
1					1					3			8								
					1					13	7	2	22								
										1			1								
1					1						1		1								
1																					
5	2				1					5	4	2	23								
										14	2		31								
USAGE D'ARMES AVEC INTENTION.																					
										2			2								

a Bound to good behaviour—A tenir une meilleure conduite. b Sentence suspended—Sentence sus- pendue.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.												
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. INSTRUCTION.			AGES.						USE OF LIQUORS. USAGE DE LIQUEURS		
	Un-able to read or write.	Ele-men-tary.	Supe-rior.	Under 16 years.	16 years and under 21.	21 years and under 40.	40 years and over.	Not given.	Mo-derate	Im-mo-derate	Mo-derate	Im-mo-derate
	Inca-pable de lire ou d'écrire.	Élé-men-taire.	Supé-rieure	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.
INDECENT ASSAULT—Concluded.												
Carleton, N.-B.	1	1	1			1					1	1
St. Jean, N.-B.											2	3
Montréal, Qué.	2	3				2					1	1
Ottawa, Qué.	1		1								1	1
St. François, Qué.		1									3	5
Totaux de Québec.	3	4	1			3					3	5
Algoma et Manitoulin, Ont.						1					1	
Bruce, Ont.		1									1	1
Carleton, Ont.						1		1				
Elgin, Ont.		2									1	1
Grey, Ont.					1						1	1
Hastings, Ont.		1				2					2	2
Kent, Ont.		2			2						1	1
Lambton, Ont.		1			1						1	1
Lanark, Ont.								1			1	
Muskoka et Parry Sound, Ont.								1			1	
Nipissing, Ont.											1	1
Ontario, Ont.						1					1	2
Perth, Ont.		1			1						1	1
Prince-Edouard, Ont.		1				1					1	1
Simcoe, Ont.		1						1			1	1
Thunder Bay, Ont.	1										3	1
Victoria, Ont.		4		1	1	2					1	1
Waterloo, Ont.		1			1						1	1
Wentworth, Ont.						2		2		5	9	1
York, Ont.		9		1	1	2		2		5	9	1
Totaux d'Ontario.	2	28	1	3	9	10		9			21	10
Manitoba, Centre								1			1	
Manitoba, Est				1							1	
Victoria, Col.-B.						1					2	
Westminster, Col.-B.											2	1
Totaux de la Col.-Britann.				1							2	1
Alberta, Nord, T. du N.-O.		1				1					1	
Assiniboia, Ouest, T. du N.-O.											1	
Saskatchewan, T. du N.-O.											1	
Totaux des Ter. du N.-O.		1				1					1	
Totaux du Canada	6	37	4	4	9	17		17			3	29 18
SHOOTING, STABBING AND WOUNDING WITH INTENT.												
Queen's, I. du P.-E.		2				2					2	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.															
BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.						RELIGIONS.						RESI- DENCE.			
BRITISH ISLES. ILES BRITANNIQUES.						United States Etats-Unis.	Other Foreign Countries. Autres possessions étrangères.	Other British Possessions. Autr's possessions Britanniques.	Bap-tists. Bap-tistes.	R. Catho-lics. Catho-liques.	Ch. of Eng-land. Eglise d'Angle-terre.	Metho-dists Métho-distes.	Pres-byterians. Pres-byté-riens.	Other Deno-minations. Autr's con-fessions.	Cities and Towns—Villes. Rural Districts—Districts ruraux.
Eng-land and Wales Angle-terre et Galles	Ire-land. Ir-lande.	Scot-land. Ecos-se.	Canada.	—	—										
ATTENTAT À LA PUDEUR—Fin.															
						2				2				2	
						4		1		4	1			1 4	
						2				2				1 1	
						1						1		1 1	
						6		1		6	1		1	3 5	
						1						1		1 1	
						1						1		1 1	
						2				1		1		1 2	
						2				1		2		1 2	
						1						1		1 1	
						1				1		1		1 1	
						1				1		1		1 1	
						4				1		3		1 4	
						1				1		1		1 1	
						6	3			1	3	1	2	3 10	
						22	3			4	8	10	6	3 21 10	
								1		1				1 1	
						1						1		1 1	
						1				1				1 1	
						1				1				1 1	
						34	3	2		1	15	9	11	7 3 1 31 1	
USAGE D'ARMES AVEC INTENTION.															
						2				2				2	

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges	Ac- quit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE. — COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS.					
				Total.	Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Reite- rated. Plus de 2 réci- ves.	With the option of a fine. — Sur op- tion entre la pri- son ou l'a- m'nde	NO OPTION. — SANS OPTION.			
									Un- der one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.		
											M.	F.
SHOOTING, STABBING AND WOUNDING WITH INTENT— <i>Concluded.</i>												
Cape Breton, N.S.	1			1	1			1				
Guysborough, N.S.	1			1	1			1				
Halifax, N.S.	2			2	2			2				
Queen's, N.S.	2	2										
Totals of Nova Scotia	6	2		4	4			4				
St. John, N.B.	1	1										
Bedford, Que	1			1	1							
Montreal, Que	21	6		15	10	5	2	5				
Ottawa, Que	3	1		2	2			2				
Quebec, Que	3	2		1	1							
St. Francis, Que	9	5		3	3		1	1				
Three Rivers, Que	4			4	1	2	1	2				
Totals of Quebec	41	14		26	18	7	4	10				
Brant, Ont.	3		1m	2	3	1	1	1				
Carleton, Ont.	6	2		4	3	1		4				
Elgin, Ont.	1			1	1							
Essex, Ont.	1			1	1			1				
Grey, Ont.	2	1		1	1							
Kent, Ont.	2	1		1	1			1				
Lincoln, Ont.	1			1	1							
Middlesex, Ont.	1	1										
Perth, Ont.	13	3		10	9	1	3	4				
Prince Edward, Ont.	1			1	1			1				
Rainy River, Ont	1			1	1							
Renfrew, Ont.	1			1	1							
Simcoe, Ont.	3	1		2	2		1	1				
Wentworth, Ont.	1			1	1		1					
York, Ont.	38	15	2	21	21			13	3			
Totals of Ontario	75	24	2	48	44	2	6	24	5			
Manitoba, Eastern	2			2	2							
Manitoba, Western	1	1										
Cariboo, B.C.	2			2	2			1	1			
Clinton, B.C.	1			1	1				1			
Victoria, B.C.	4	1		3	3			2				
Westminster, B.C.	2			2	2				1			
Totals of British Columbia	9	1		8	8			3	3			
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	2	1		1	1			1				
Yukon	1			1	1		d1					
Totals of Canada	140	44	2	92	80	3	9	44	8			

a One case jury disagreed—Un cas les jurés ne se sont pas accordés. Amount of fines—Montant des amendes. b \$79. c \$88. d \$95. e \$262.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

SENTENCE.		OCCUPATIONS.								CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.					
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.		D'th. — De mort.	Com- mit- ted to Refor- ma- to- ries — En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Com- mer- cial. — Commerçants.	Do- mestic. — Servi- teurs.	In- dus- trial. — Indus- triels.	Pro- fes- sional — Jour- na- liers.	La- borers — Jou- r- na- liers.	Mar- ried. — Ma- riés.	Wi- dowed — En- veu- vage.	Single — Céli- ba- taires.		
Two years and un- der five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.													Life. — A vie	
															With the option of a fine. — Sur op- tion entre la pri- son ou l'a- m'nde
USAGE D'ARMES AVEC INTENTION— <i>Fin.</i>															
					1			1			1		1		
					1				1		1		1		
					2			1		1			2		
1									1						
3	1								1	1					
1					3			4	7	9	1		5		
1								1					2		
1	1								3	1			1		
	1								4	3			2		
6	2								3	4	1		1		
					4			7	15	14	1		11		
								1	1	1			1		
									1	2	2		2		
						a1			1	1			1		
						a1			1	1			1		
	1								1	1			1		
					1				1	1			1		
						a3			1	1			1		
									5				7		
									4	3			1		
						a1			1	1			1		
									1	1			1		
						a3			1	1			2		
									1	1			1		
									2	1			1		
									17	8			13		
3	1							10	30	17			31		
1						a1			1	1			1		
									2	1			2		
1									2	1			3		
1									2	1			3		
2									4	1			7		
12	3								53	35	1		54		

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS J.

Table with columns: JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED / DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE; EDUCATIONAL STATUS / INSTRUCTION; AGES; USE OF LIQUORS / USAGE DE LIQUEURS. Sub-headers include Un-able to read or write, Élémentary, Supérieur, Under 16 years, 16 years and under 21, etc.

SHOOTING, STABBING AND WOUNDING WITH INTENT *Concluded.*

Main table for shooting, stabbing, and wounding with intent. Rows include Cap-Breton, N.-E., Guyssborough, N.-E., Halifax, N.-E., Queen's, N.-E., St.-Jean, N.-B., Bedford, Qué., Montréal, Qué., Ottawa, Qué., Québec, Qué., St. François, Qué., Trois-Rivières, Qué., Totaux de Québec, Brant, Ont., Carleton, Ont., Elgin, Ont., Essex, Ont., Grey, Ont., Kent, Ont., Lincoln, Ont., Middlesex, Ont., Perth, Ont., Prince-Edouard, Ont., Rainy River, Ont., Renfrew, Ont., Simcoe, Ont., Wentworth, Ont., York, Ont., Totaux d'Ontario, Manitoba, Est., Manitoba, Ouest, Caribou, Col.-B., Clinton, Col.-B., Victoria, Col.-B., Westminster, Col.-B., Totaux de la Col.-Britann., Assiniboia, Est, T. du N.-O., Yukon, and Totaux du Canada.

TABLEAU I. OUVRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

Table with columns: BIRTH PLACES / LIEUX DE NAISSANCE; RELIGIONS; RESI-DENCE. Sub-headers include BRITISH ISLES / ILES BRITANNIQUES, Other Foreign Countries, Baptists, R. Catholics, Ch. of England, etc.

USAGE D'ARMES AVEC INTENTION—Fin.

Main table for usage of arms with intention. This table appears to be a continuation or specific subset of the data from the previous table, showing counts for various categories.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.										
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges Nombre d'accu- sations.	Ac- quit- ted. Ac- quit- tés.	De- tained for Lu- nacy. Dé- tenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE. — COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS.			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine. Sur option entre la pri- son ou l'a- m'nde	NO OPTION. — SANS OPTION.	
									Un- der one year.	One year and over. Un an et plus.
ABDUCTION.										
Westmoreland, N.B.	a1	1								
Bedford, Que.	1			1	1					
Prince Edward, Ont.	1			1	1				1	
Saskatchewan, N.W.T.	1	1								
Yukon	1	1								
Totals of Canada	6	3		2	2				1	
ABORTION AND ATTEMPT TO PROCURE ABORTION.										
Ottawa, Que.	1			1	1					
Kent, Ont.	2			2	2				1	
Northumberland & Durham, O.	1			1	1				1	
Prince Edward, Ont.	1	1		3	3				1	
York, Ont.	4	1							2	
Totals of Ontario	8	2		6	5	1			2	
Totals of Canada	9	2		7	6	1			2	
ENDANGERING SAFETY OF PASSENGERS ON RAILWAYS.										
Halifax, N.S.	1			1	1					
Restigouche, N.B.	2			2	2					
Montreal, Que.	2			2	2					
Bruce, Ont.	1			1	1				1	
Kent, Ont.	1			1	1			1		
Middlesex, Ont.	8	5		3	3					
Nipissing, Ont.	2	2		1	1				1	
Peterborough, Ont.	2	1							1	
Thunder Bay, Ont.	2	2							1	
Waterloo, Ont.	1			1	1				1	
Welland, Ont.	2			2	2					
Wellington, Ont.	1			1		1				
Totals of Ontario	20	10		10	9	1			4	
Totals of Canada	25	10		15	14	1			4	

a. One, escaped before trial—Un, s'est évadé avant son procès.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.														
SENTENCE.						OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.			
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.		Life. — —	D'th. — —	Com- mitted to Refor- ma- to- ries — —	Other Senten- ces. — —	Agricultural. — —	Com- mer- cial. — —	Do- mestic — —	In- dus- trial. — —	Pro- fes- sional — —	Lar- borers — —	Mar- ried. — —	Wid- owed — —	Single — —
Two years and un- der five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.													
ENLÈVEMENT.														
					a1	1						1	1	
					1	1						1	1	
AVORTEMENT ET TENTATIVE D'AVORTEMENT.														
1									1					1
2						2						2		1
						2						1		3
2					2	2						2	2	4
3					2	2			1	2	2			5
EXPOSANT AU PÉRIL LES PASSAGERS SUR LES CHEMINS DE FER.														
				1										1
	2									2				2
				2										2
											1			1
						a3		1		1		1		3
								1						1
								1						1
	1					a1				1	1	1		1
									1			1		1
	1					4	2	1		2		3	2	8
	3					3	4	2	1	2		5	2	13

a. Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.										
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges Nombre d'accu- sations	Ac- quit- ted. Ac- quit- tés.	De- tained for Lu- nacy. Dé- tenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO JAIL EMPRISONNÉS.			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated. Plus de 2 réci- vées.	With the option of a fine. Sur- option entre la pri- son ou l'a- m'nde	NO OPTION.	
									SANS OPTION	One year and over.
M.	F.									
BIGAMY.										
Montreal, Que.	2	1		1	1				1	
St. Francis, Que.	1			1	1				1	
Totals of Quebec.	3	1		2	2				1	
Hastings, Ont.	2			1	1			1		
Kent, Ont.	1	2	1						1	
Middlesex, Ont.	1			1	1				1	
Nipissing, Ont.	1			1	1				1	
Northumberland & Durham, O.	1			1	1				1	
Oxford, Ont.	1			1	1			1		
Simcoe, Ont.	1			1	1			1		
Stormont, D'das & Glengary, O.	1			1	1			1		
Wentworth, Ont.	1	1								
York, Ont.	1							3	3	
Totals of Ontario.	11	3	1	7	7			1		
Manitoba, Eastern.	1			1	1					
Alberta, Southern, N.W.T.	1			1	1					
Totals of Canada.	16	3	2	11	11			4	4	
REFUSING TO PROVIDE FOR FAMILY.										
Halifax, N.S.	6	3		3	3			2	1	
Beauharnois, Que.	1			1	1			1		
Bedford, Que.	1			1	1			1		
Ottawa, Que.	3		1	2	2		1	1		
St. Francis, Que.	1			1	1			1		
Totals of Quebec.	6		1m.	5	5		b1	2		
Brant, Ont.	a2			1	1			1		
Elgin, Ont.	2	1		1	1			1		
Frontenac, Ont.	1			1	1			1		
Hastings, Ont.	2			2	2		1			
Kent, Ont.	1			1	1					
Middlesex, Ont.	8	3		5	2		3			
Muskoka and Parry Sound, Ont.	3			3	3			1		
Northumberland & Durham, O.	1			1	1					
Peterborough, Ont.	1	1								
Simcoe, Ont.	3			3	3			1		
Victoria, Ont.	3			3	3					
Wentworth, Ont.	14	6		8	8			1		
York, Ont.	30	26		4	4					
Total of Ontario.	69	38		30	27		3	c1	5	

a. One absconded—Un s'est soustrait aux poursuites judiciaires. Amount of fines. Montant des amendes. b. \$10. c. \$3.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.															
SENTENCE.							OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.			
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.			Life. — A vie	D'th. — De mort	Com- mitted to Refor- matories. — En- voyés à la prison de Réforme.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Com- mer- cial. — Com- merçants.	Do- mestic — Servi- teurs.	In- dus- trial. — In- dus- triels.	Pro- fes- sional — Pro- fes- sions libé- rales.	La- borers — Jour- na- liers.	Mar- ried. — Mariés.	Wid- owed — En- veu- vage.	Single — Céli- bataires.
Two years and un- der five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie													
BIGAMIE.															
1												1	1		
1												1	2		
									1				1		
												1	1		
									1				1		
												1	1		
												1	1		
												1	1		
	1								2			2	7		
									1				1		
												1	1		
1	1					1			3		4	11			
REFUS DE POURVOIR AUX BESOINS DE LA FAMILLE.															
									1			2	3		
						a1						1	1		
						a1			1			1	2		
												1	1		
						2			1			3	5		
													1		
						a1						1	1		
												1	1		
						a1			1			3	3		
						a5			4			1	1		
						a1 b2						3	3		
						c1						1	1		
						a2							3		
						a8			2			5	8		
						a3			1			3	4		
						24			5		6	16	29	1	

a. Sentence suspended—Sentence suspendue. b. To pay \$8 monthly—A payer \$8 par mois. c. One children handed over to Children Aid Society—Un enfant mis entre les mains de la Société protectrice des enfants. d. To pay \$3 weekly—A payer \$3 par semaine.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.															
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. INSTRUCTION.			AGES.								USE OF LIQUORS — USAGE DE LIQUEURS			
	Un-able to read or write.	Ele-men-tary.	Super-ior.	Under 16 years.		16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.		Not given.		Mo-de-rate	Im-mo-de-rate
				Moins de 16 ans.	16 ans et moins de 21.	21 ans et moins de 40.	40 ans et plus.	Non-donné.	M.	F.	M.	F.	M.		
	Inca-pable de lire ou d'é-crire.	Élé-men-taire.	Supé-rieure	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	Mo-déré	Im-mo-déré
			H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.			
BIGAMY.															
Montréal Qué.	1							1						1	
St. François, Qué.		1												1	
Totaux de Québec.	1	1						1	1					1	
Hastings, Ont.			1					1						1	
Kent, Ont.										1				1	
Middlesex, Ont.				1						1				1	
Nipissing, Ont.								1						1	
Northumberl'd et Durham, O.		1						1						1	
Oxford, Ont.			1											1	
Simcoe, Ont.								1	1					1	
Storm't, D'das et Gleng'ry, O.	1							1						1	
Wentworth, Ont.		1												1	
York, Ont.							4	1	1		1			5	
Totaux d'Ontario.	1	3	2				4	1	1		1			5	
Manitoba, Est.			1				1							1	
Alberta, Sud, T. du N.-O.	1						1							1	
Totaux du Canada.	3	5	2				6	2	2		1			8	
REFUSING TO PROVIDE FOR FAMILY.															
Halifax, N.-E.		3						2	1					2	
Beauharnois, Qué.										1				1	
Bedford, Qué.	1						1							2	
Ottawa, Qué.		2												1	
St. François, Qué.		1							1					1	
Totaux de Québec.	1	3					3	1		1				3	
Brant, Ont.			1					1						1	
Elgin, Ont.			1					1						1	
Frontenac, Ont.	1								1					2	
Hastings, Ont.														1	
Kent, Ont.										5				4	
Middlesex, Ont.										3				3	
Muskoka et Parry Sound, O.										1				1	
Northumberl'd et Durham, O.										1				1	
Peterborough, Ont.	1									1				1	
Simcoe, Ont.													3	8	
Victoria, Ont.							2		6					2	
Wentworth, Ont.		8					3		1					2	
York, Ont.		3	1											9	
Totaux d'Ontario.	2	24	1				15		8		6			18	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.														
BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.						RELIGIONS.					RESI- DENCE.			
BRITISH ISLES. ILES BRITANNIQUES.			Canada.	United States Etats-Unis.	Other Foreign Countries. Autres pays étrangers.	Other British Possessions. Autr's possessions Britanniques.	Baptists. Bap-tistes.	R. Catholics. Catholiques.	Ch. of England. Eglise d'Angle-terre.	Methodists. Métho-distes.	Pres-byterians. Pres-byté-riens.	Protes-tants Autr's con-fessions.	Other Deno-minations. Autr's con-fessions.	Cities and Towns—Villes. Rural Districts—Districts ruraux.
Eng-land and Wales. Angle-terre et Galles.	Ire-land. Ir-lande.	Scot-land. Ecos-se.												
BIGAMIE.														
	1			1				1						1
	1			1				2						1
				1					1					1
				1	1				1					1
				1					1					1
				1					1					1
				1	4	1		1		3	2			5
				1							1			1
				1										1
	1	1		7	1			3		3	3		1	6
REFUS DE POURVOIR AUX BESOINS DE LA FAMILLE.														
				3				3						3
				1				1						1
				2				2						2
1				4				4	1					4
				1					1					1
				1						1				1
				1							1			1
				2						2				2
				5				1					4	5
				3				2						3
				1					1					1
				1										1
4				4				1	5	1	1			8
				1				3		3	1			4
4				2	21			4	12	4	3	4		26

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.										
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges Nombre d'accu- sations.	Ac- quit- ted. Ac- quit- tés.	De- tained for Lu- nacy. Dé- tenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE. — COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS.			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated. Plus de 2 réci- des.	With the option of a fine. Sur option entre la pri- son ou l'a- m'nde	No OPTION.	
									Un- der one year. Moins d'un an.	One year and over. Un an et plus.
REFUSING TO PROVIDE FOR FAMILY— <i>Concluded.</i>										
Westminster, B.C.	3	2		1	1					
Assiniboia, Western, N.W.T. ...	1			1	1			1		
Totals of Canada.....	85	43	1	40	37		3	d2	10	
LIBEL.										
Montreal, Que.....	a4	2								
Hastings, Ont.....	1	1								
Peterborough, Ont.....	1			1	1					
Thunder Bay, Ont.....	2	2								
Totals of Ontario.....	4	3		1	1					
Manitoba, Eastern.....	1	1								
Alberta, Northern, N.W.T.....	2	2								
Yukon.....	1	1								
Totals of Canada.....	12	9		1	1					
ASSAULT ON FEMALES.										
St. John, N.B.....	1			1	1			e1		
Beauharis, Que.....	1			1	1			1		
Montreal, Que.....	22			22	21		1	11	b3	
Ottawa, Que.....	1	1								
Three Rivers, Que.....	2	1		1	1				1	
Totals of Quebec.....	26	1	1	24	23		1	f12	4	
Elgin, Ont.....	1			1	1				1	
Essex, Ont.....	2			2	1	1			2	
Hastings, Ont.....	4	1		3	3				2	
Lanark, Ont.....	2			2	2					
Lincoln, Ont.....	2			2	2			1	1	
Muskoka and Parry Sound, Ont.....	1			1	1				1	
Thunder Bay, Ont.....	e3			2	2				2	
Victoria, Ont.....	1			1	2			1		
Wentworth, Ont.....	1	1				1			1	
York, Ont.....	6	1		5	5			4	1	
Totals of Ontario.....	23	3		19	17	2		g6	10	

a. 2, Indictments quashed—2, Indictements annulés. b. One, both goal and \$50—Un, la prison et \$50.
c. 1, *Nolle prosequi*. Amount of fines—Montant des amendes. d. \$13. e. \$50. f. \$186. g. \$49.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.														
SENTENCE.						OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS. — ETATS CIVILS.			
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.			D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- ma- to- ries. En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commer- cial. — Commer- çants.	Domestic — Servi- teurs.	Indus- trial. — Indus- triels.	Profes- sional — Profes- sions libé- rales.	Laba- rers — Jour- na- liers.	Mar- ried. — Mariés.	Wid- owed — En- veu- vage.	Single — Céli- bataires.
Two years and un- der five. Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. Cinq ans et plus.	Life. — A vie												
REFUS DE POURVOIR AUX BESOINS DE LA FAMILLE— <i>Fin.</i>														
					a1	1						1		
												1		
						27	1	6		7	21	39	1	
LIBELLE.														
					a1		1						1	
						1	1						1	
						1	1						1	
VOIES DE FAIT SUR FEMMES.														
							1						1	
							1	1					1	
					a8	1	4		11		4	19	3	
							1					1		
						8	1	6		11		4	19	
											4	19	1	
											4	19	1	
					a1		1		1		1	1	1	
					a2				1		1	1	1	
									1		1	1	1	
							1				1	1	1	
											1	1	1	
										2	2	2	3	
						3		2		4		5	10	
											2	2	5	

a. Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.

Table with columns for Judicial Districts, Number of Charges, Convictions (Total, 1st, 2nd, Reiterated), Sentence (With option of a fine, No Option), and Civil Conditions (Married, Widowed, Single). Rows include Assault on Females and Aggravated Assault and Inflicting Bodily Harm across various provinces like Westminister, Alberta, and Quebec.

a. One, both jail and \$25—Un, la prison et \$25. b. One, both jail and \$50—Un, la prison et \$50—c. In default to furnish caution to keep the peace—A défaut de fournir des cautions qu'il gardera la paix. d. 1, Nolle prosequi. Amount of fines—Montant des amendes. d. \$25. e. \$21. f. \$331. g. \$25. h. \$140. i. \$140.

TABLAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.

Table with columns for Sentence (Penitentiary, Life, D'th, Reformatories, Other Sentences), Occupations (Agricultural, Commercial, Domestic, Industrial, Professional, Laborers), and Civil Conditions (Married, Widowed, Single). Rows include Voies de fait sur femmes and Voies de fait graves et lésions corporelles.

a. Bound to keep the peace—Tenus de garder la paix. b. Sentence suspended—Sentence suspendue. c. To give sureties—A fournir des cautions.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.													
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS.—INSTRUCTION.			AGES.								USE OF LIQUORS.—USAGE DE LIQUEURS	
	Un-able to read or write.	Ele-men-tary.	Super-ior.	Under 16 years.	16 years and under 21.	21 years and under 40.	40 years and over.	Not given.	Mo-de-rate	Im-mo-dé-ri			
	Inc-apa-ble de lire ou d'é-cri-re.	Élémentaire.	Supé-rieure	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.			M. F.	M. F.	M. F.
AGGRAVATED ASSAULT AND INFLECTING BODILY HARM—Concluded.													
Lambton, Ont.						2				1	1	3	
Lanark, Ont.		2			1	2				1	1	3	
Leeds et Grenville, Ont.		3			1	1				6	3	9	
Lincoln, Ont.	1	6			1	5	1	1	1	1	1	6	
Middlesex, Ont.	3	2				2				1	1	4	
Norfolk, Ont.		1				1						1	
Northumberland et Durham, O.		1			1					2		3	
Ontario, Ont.											1	1	
Oxford, Ont.		2						2			1	3	
Perth, Ont.		1						1			1	2	
Prescott et Russell, Ont.		1				1					1	2	
Rainy River, Ont.		2						2			1	3	
Renfrew, Ont.		2			1	4		1		1	2	5	
Simcoe, Ont.		6				1			1		5	10	
Victoria, Ont.		2			5	14		6		3	39	51	
Wentworth, Ont.	1	24			5	10		31	1	7	3	44	
York, Ont.	1	53			5	10		31	1	7	3	44	
Totaux d'Ontario	8	115		5	20	74	2	20	2	8	63	160	
Manitoba, Est.		1						1		1	1	3	
Manitoba, Ouest								1		1	1	3	
Totaux de Manitoba		1						1		1	1	3	
Clinton, Col.-B.		1				4		3	1		5	9	
Victoria, Col.-B.	3	5				2				1	2	6	
Westminster, Col.-B.	1	1										2	
Totaux de la Col.-Britann.	4	7				7		3	1	1	7	14	
Alberta, Nord, T. du N.-O.										1		1	
Yukon										1		1	
Totaux du Canada	24	161		5	24	118	4	31	3	12	91	231	
ASSAULT AND OBSTRUCTING PEACE OFFICER.													
Prince, I. du P.-E.										1		1	
Queen's, I. du P.-E.		1								1		2	
Totaux de l'Ile du P.-E.		1								1		2	
Halifax, N.-E.	1	1				1			1	28	5	41	
Hants, N.-E.		1										1	
Lunenburg, N.-E.						1				1		2	
Pictou, N.-E.						2		1				3	
Queen's, N.-E.	2	1										3	

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.														
BIRTH PLACES.							RELIGIONS.					RESI-DENCE.		
LIEUX DE NAISSANCE.														
BRITISH ISLES.				United States	Other Foreign Countries.	Other British Possessions.	Baptists.	R. Catholics.	Ch. of Eng-land.	Metho-dists.	Pres-byte-rians.	Other Deno-minations.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
Eng-land and Wales	Ir-land.	Scot-land.	Canada.											
Angle terre et Galles	Ir-lande.	Ecos-se.												
VOIES DE FAIT GRAVES ET LÉSIONS CORPORELLES—Fin.														
				1	1			1				1		2
				3	1			2						4
				9				1		1		5		6
				2						1		2		1
				1										1
				1								1		1
				1						1				2
				1						1				1
1				1				1		1				2
				1				1		1		3		5
				5	3	10		1	9	8	1	2		22
3	5			4	1	1		1	16	34	2			50
10	8	2	99	2	2			4	33	52	16	11	7	102
														22
3	1		4						4	2	1		1	1
									1					4
														1
3	1		4						5	2	1		2	7
														5
17	9	2	144	5	8			7	77	58	19	13	10	149
														38
VOIES DE FAIT ET FAISANT OBSTACLE À UN OFFICIER DE LA PAIX.														
				1					1					1
				1					1					1
				2						2				2
				1							1			1
				3					1		2			3

TABLE I.		OFFENCES AGAINST THE PERSON.						CLASS I.		
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED.	Number of Charges	Ac- quit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS.			
				Convicted 1st.	Convicted 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	NO OPTION.		
								Un- der one year.	One year and over.	
ASSAULT AND OBSTRUCTING PEACE OFFICER—Continued.										
Victoria, N.S.	2	2								
Yarmouth, N.S.	a4	3								
Totals of Nova Scotia	47	6		40	36	4	e35	4		
Northumberland, N.B.	13			13	10	2	1	7	5	
Sunbury, N.B.	1			1	1			b1	1	
Victoria, N.B.	1			1	1				1	
Westmoreland, N.B.	2			2	2					
York, N.B.	4			4	4			3	1	
Totals of New Brunswick	21			21	18	2	1	f10	8	
Arthabaska, Que	2			2	2			2		
Iberville, Que	3	1		2	2			2		
Montmagny, Que	2	1		1	1			1		
Montreal, Que	136	4		132	132			114	e3	
Ottawa, Que	4			4	4			4		
Quebec, Que	53			53	17	35	1	52		
Saguenay, Que	1			1	1			1		
St. Francis, Que	3			3	3			2	1	
Three Rivers, Que	5	1		4	2	1	1	4		
Totals of Quebec	209	7		202	164	36	2	g176	10	
Bruce, Ont	2			2	2			1	1	
Carleton, Ont	4	1		3	3			2		
Grey, Ont	5			5	4		1	2	2	
Hastings, Ont	1			1		1		1		
Kent, Ont	4			4	4			3	1	
Lambton, Ont	1			1	1			1		
Lincoln, Ont	1			1	1			1		
Middlesex, Ont	14	4		10	5	2	3	1	5	
Nipissing, Ont	1			1	1			1		
Norfolk, Ont	1			1	1					
Northumberland & Durham, O.	1	1						1		
Ontario, Ont	1			1	1			1		
Perth, Ont	2			2	2			2		
Peterborough, Ont	5			5	5			5		
Rainy River, Ont	1			1	1			1		
Stormont, D'das & Glengarry, O.	1			1	1			1		
Victoria, Ont	1			1	1			d1		
Wentworth, Ont	14	7		7	7			2	5	
York, Ont	33	9		24	24			12	9	
Totals of Ontario	93	22		71	63	4	4	h26	34	
Manitoba, Central	2			2	2			2		
Manitoba, Eastern	2			2	2			1	1	
Totals of Manitoba	4			4	4			i3	1	

a. 1. *Nolle prosequi*. b. And \$50—et \$50. c. One, besides jail, \$50, another, \$100—Un, outre la prison, \$50, un autre, \$100. d. In default to pay, \$50—A défaut de payer \$50. Amount of fines—Montant des amendes. e. \$265. f. \$226. g. \$1,132. h. 338. i. \$25.

TABLEAU I.		OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.										CLASSE I.		
SENTENCE.	OCCUPATIONS.	OCCUPATIONS.										CIVIL CONDITIONS.		
		OCCUPATIONS.										CIVIL CONDITIONS.		
		OCCUPATIONS.										CIVIL CONDITIONS.		
Two years and under five.	Five years and over.	Life.	D'th.	Committed to Reformatories.	Other Sentences.	Agricultural.	Commercial.	Domestic.	Industrial.	Professional.	Laborers.	Married.	Widowed.	Single.
D'ux ans et m'ns de cinq.	Cinq ans et plus.	A vie.	De mort.	En-voyés à la prison de Réforme.	Autres Sentences.	Agriculteurs.	Commerçants.	Serviteurs.	Industriels.	Professions libérales.	Journaliers.	Mariés.	En veuvage.	Célibataires.
VOIES DE FAIT ET FAISANT OBSTACLE À UN OFFICIER DE LA PAIX—Suite.														
1							3				2	3		3
				a1							5	1		4
2								1			1	1		1
											1			2
2				1	1			1			7	2		7
					2						2	2		
											2	1		1
				a14 b1	5	21	3	30	4	47	49	5		78
				a1		1					1			
					1	1		2			3	3		
					1	1		2			4	4		
				16	8	24	3	34	4	49	60	5		79
											2	2		
				a1		1					2	1		2
				a1		2					1	2		
					2	2					1			1
											1			4
				a4		2		3	1	4	3			1
					1						4	3		7
				a1										1
											1	1		
											4	1		5
											23	6		18
				8	3	7					43	19	1	42
														2
														2

a Sentence suspended—Sentence suspendue. b. Bound to keep the peace—Tenus de garder la paix.

TABLE I.		OFFENCES AGAINST THE PERSON.						CLASS I.		
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED.	Number of Charges	Ac- quit- ted.	De- tain- ed for Lu- nacy.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE.			
				Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS.			
							With the option of a fine.	No OPTION. — SANS OPTION.		
DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Nomb- re d'ac- cusations.	Ac- quit- tés.	Dé- tenues pour cause de folie.	Total.	Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Plus de 2 réci- des.	Sur option entre la pri- son ou l'am- ande	Un- der one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
ASSAULT AND BATTERY— <i>Concluded.</i>										
Kent, Ont.	15	3	1	11	10	1		9	2	
Lambton, Ont.	2			2	1	1				
Lanark, Ont.	1			1	1	1				
Lennox and Addington, Ont.	3			3	3			1	1	
Lincoln, Ont.	2	1		1	1	1				
Middlesex, Ont.	15	13		2	1	1				
Muskoka and Parry Sound, Ont.	1	1								
Nipissing, Ont.	1			1	1				1	
Norfolk, Ont.	2	1		1		1			1	
Northumberland & Durham, Ont.	18			18	16		2	12	2	
Ontario, Ont.	4			4	4				1	
Oxford, Ont.	3	3								
Peel, Ont.	3		1m	2	2			1		
Perth, Ont.	a4	3								
Prince Edward, Ont.	8			8	3	3	2	2	4	
Rainy River, Ont.	2		1	1	1			1		
Simcoe, Ont.	7	3		4	2	2		2		
Stormont, D'as & Glengary, O.	1			1	1			1		
Thunder Bay, Ont.	a3	2								
Victoria, Ont.	1			1	1				e1	
Welland, Ont.	1	1								
Wentworth, Ont.	2			2	1			1		
York, Ont.	a17	1		15	15			13		
Totals of Ontario.....	190	47	4	1m	135	112	12	11	d71	31
Manitoba, Eastern.....	1			1	1					1
Manitoba, Western.....	1			1	1				1	
Totals of Manitoba.....	2			2	2				e1	1
Clinton, B.C.....	2			2	2					2
Victoria, B.C.....	1			1	1					
Westminster, B.C.....	77	23	2		52	51	1	37	8	
Totals of British Columbia.....	80	23	2		55	54	1	f38	10	
Alberta, Northern, N.W.T.....	12	5		7	7			1	6	
Alberta, Southern, N.W.T.....	b23	16		5	5				5	
Assiniboia, Eastern, N.W.T.....	2	1		1	1					
Assiniboia, Western, N.W.T.....	3	1		2	2			1	1	
Saskatchewan, N.W.T.....	3	1		2	2				2	
Totals of the N.W.T.....	43	24		17	17			g2	14	
Yukon.....	2			2	2				2	
Totals of Canada.....	431	140	10	2m	272	244	14	14	h146	84
VARIOUS OTHER OFFENCES AGAINST THE PERSON.										
King's, N.S.....	1			1	1					1

a. 1 b. 2 *Nolle prosequi.* c. In default to pay \$18—A défaut de payer \$18. Amount of fines—Montant des amendes. d. \$427. e. \$40. f. \$426. g. \$55. h. \$1,263.

TABLEAU I.		OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.										CLASSE I.			
		SENTENCE.					OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.			
		PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.		D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- matories. — En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commer- cial. — Commer- çants.	Domestic. — Servi- teurs.	Indus- trial. — Indus- triels.	Profes- sional. — Profes- sions libé- rales.	La- borers — Jour- na- liers.	Mar- ried. — Mariés.	Wi- dowed — En- veu- vage.	Single — Céli- bataires.
Two years and un- der five. — Deux ans et m's de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie	Com- mit- ted to Refor- matories. — En- voyés à la prison de Réfor- me.												
AGRESSION AVEC VOIES DE FAIT— <i>Fin.</i>															
					a2	6			1		3	9		2	
					a1						2	2			
					a1						3	2			
					a2	1			1		1	2		1	
					a1 b2 c1	2	4		2		9	6		12	
					a3						4	1		4	
					a1				1		1	1		1	
					a2	1			1		6	6		2	
					a2				1		1	2		2	
					a1 d1						1	1			
					a1 d1		1	1			2	8		2	
					33	14	9	1	11		62	48		57	
					1						1	1		1	
					a3 4d	1	21	4	3		18	13	1	37	
					7	1	21	4	3		21	13	1	40	
					1						1	2			
					1	1					1	2			
					42	24	40	9	26		108	94	3	126	
DIVERS AUTRES OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.															
					1									1	

a. Sentence suspended—Sentence suspendue. b. Acquitted on paying costs—Acquittés en payant les frais. c. Dismissed after grand father flogs the boy—Acquitté après avoir été fouetté par le grand-père. d. Bound to keep the peace—Tenu de garder la paix.

TABLE I. OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.										
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges Nombre d'accu- sations.	Ac- quit- ted. Ac- quit- tés.	De- tained for Lu- nacy. Dé- tenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO JAIL EMPRISONNÉS.			
				Total.	Con- victed 1st. ¹	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine. Sur option entre la pri- son ou l'a- mnde	NO OPTION. SANS OPTION.	
									Un- der one year.	One year and over.
VARIOUS OTHER OFFENCES AGAINST THE PERSON—Concluded.										
King's, N.B.	1	1								
Arthabaska, Que.	2			2	2					
Beauharnois, Que.	2			2	1	1		1		
Bedford, Que.	1			1	2					
Montreal, Que.	2	1		1	1		1	1		
Ottawa, Que.	3			3	3					
St. Francis, Que.	1			1			1	1		
St. Hyacinthe, Que.	1			1						
Totals of Quebec	13	1		12	11		1	c4	2	
Grey, Ont.	1	1						a1		
Hastings, Ont.	4	1	1	2			2			
Leeds and Grenville, Ont.	1		1							
Wentworth, Ont.	9	7		2	2					
York, Ont.	1	1							1	
Totals of Ontario	16	10	2	4	2		2		1	
Manitoba, Central	1	1							1	
Westminster, B.C.	13	11		2	2					
Alberta, Northern, N.W.T.	2	2							1	
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	b1			3	3					
Assiniboia, Western, N.W.T.	3									
Totals of the N.W.T.	6	2		3	3				1	
Yukon	6	6								
Totals of Canada	57	32	2	22	19		3	c4	5	

a. In default to give sureties—A défaut de fournir des cautions. b. 1 Nolle prosequi. Amount of fines—Montant des amendes. c. \$60.

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.														
SENTENCE.						OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.			
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.		Life.	D'th. De mort	Com- mit- ted to Refor- ma- to- ries En- voyés à la prison de Ré- forme.	Other Senten- ces. Autres Senten- ces.	Agricultural. Agriculteurs.	Commercial. Commerçants.	Domestic. Serviteurs.	Industrial. Industriels.	Profes- sional. Profes- sions libé- rales.	La- borers. Jour- na- liers.	Mar- ried. Mariés.	Wi- dowed En- veu- vage.	Single Céli- bataires.
Two years and un- der five. D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. Cinq ans et plus.													
DIVERS AUTRES OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE—Fin.														
					a1	b1	1		1			1	2	1
						a1		1			1	2		1
						b1					1	1		2
							1	1			1	1		3
							1				1	1		1
							6	2	2	1	1	4	4	8
						b1					2			2
						a2				1		2		
							3			1	2	2		2
						b1						1		1
						a2								
							2							
							12	3	4	1	1	1	6	12

DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.

VOL AVEC EFFRACTION ET AYANT EN POSSESSION DES OUTILS DE VOLEUR.

	1							1						1
	2											2		2
								a1			1	1		1
	2	1						a1		2	1	3	1	3
	1													1
	3	2						2		2		2	4	7

a. Sentence suspended—Sentence suspendue. b. Bound to keep the peace—Tenu de garder la paix.

TABLE I. JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	OFFENCES AGAINST THE PERSON. CLASS I.													USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS					
	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.										Mo- de- rate	Im- mo- de- rate				
	Un-able to read or write.	Ele-men-tary.	Supe-rior.	Under 16 years.		16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.		Not given.							
				M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.								
King's, N.-B.											1							2	
Arthabaska, Qué.		2					1					1						1	
Beauharnois, Qué.		1							2			1						1	1
Bedford, Qué.		1									1							3	1
Montréal, Qué.	1	1																	
Ottawa, Qué.		1			1			2				1							1
St. François, Qué.	1	2																	
St. Hyacinthe, Qué.	1							4	2		2					2		7	3
Totaux de Québec.	3	7			2														
Grey, Ont.											2								2
Hastings, Ont.		2																	2
Leeds et Grenville, Ont.		2										1	1						
Wentworth, Ont.																			
York, Ont.											2		1	1					4
Totaux d'Ontario.		4									2			1	1				
Manitoba, Centre.												2							2
Westminster, Col.-B.		2										2							
Alberta, Nord, T. du N.-O.																			
Assiniboia, Est, T. du N.-O.																		3	
Assiniboia, Ouest, T. du N.-O.																		3	
Totaux des Ter. du N.-O.																			
Yukon																	1	5	10 7
Totaux du Canada	3	14																	

VARIOUS OTHER OFFENCES AGAINST THE PERSON—Concluded.

OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.

BURGLARY AND HAVING BURGLARS' TOOLS.

Victoria, N.-E.												1								1
Westmoreland, N.-B.	1	1							2											2
Gaspé, Qué.													1							2
Montréal, Qué.	2												1							3 1
Ottawa, Qué.		3			1				2			2								1 1
Québec, Qué.		1											1							1 1
Trois-Rivières, Qué.																				
Totaux de Québec.	2	6	1						3			4								4 5

TABLEAU I. OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE. CLASSE I.														
BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.								RELIGIONS.						RESI- DENCE.
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.		Canada.	United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autres possessions britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angleterre.	Metho-dists. — Méthodistes.	Pres-byte-rians. — Pres-byté-riens.	Protes-tants — Autr's confes-sions.	Other Deno-minations.	Cities and Towns—Villes. —	Rural Districts—Districts Ruraux.
Eng-land and Wales. — Angle terre et Galles.	Ire-land. — Ir-lande.													

DIVERS AUTRES OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE—Fin.

DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.

VOL AVEC EFFRACTION ET AYANT EN POSSESSION DES OUTILS DE VOLEUR.

				1								1								1
				2								1	1							2
				2								1								2
				4								4								3 1
				2								2								1 1
				1								1								1
				9								8								7 2

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.											
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges Nombre d'accu- sations.	Ac- quit- ted. Ac- quit- tés.	De- tained for Lu- nacy. Dé- tenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE. — COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS.				
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.		No OPTION.	
								Sur- option entre la pri- son ou l'a- m'nde	Un- der one year.	Un- der one year and over.	Un- der one year and over.
BURGLARY AND HAVING BURGLARS' TOOLS— <i>Concluded.</i>											
Carleton, Ont.	2	1		1	1			1	1		
Grey, Ont.	5	2		3	3						
Haldimand, Ont.	1			1	1			1			
Huron, Ont.	3	1		2	1	1		2			
Kent, Ont.	3			3	3				1		
Lennox and Addington, Ont.	a3			2	1	1					
Lincoln, Ont.	1			1	1			1			
Middlesex, Ont.	3			3	2	1		1			
Muskoka and Parry Sound, Ont.	1			1	1						
Nipissing, Ont.	4			4	3	1					
Rainy River, Ont.	1	1						1			
Simcoe, Ont.	1			1	1		1		1		
Stormont, D'das & Glengary, O.	2			2	2			1	2		
Welland, Ont.	2			3	2	1		2	1		
Wellington, Ont.	3			3	3	1	2	2	5		
Wentworth, Ont.	3			3	1			4			
York, Ont.	25	10		15	13	2		4	11		
Totals of Ontario	63	15		47	35	9	3	14	11		
Manitoba, Eastern	1			1	1						
Westminster, B.C.	7	4		3	3			1			
Totals of Canada	86	22		63	47	11	5	17	11		
HOUSE AND SHOP BREAKING.											
Annapolis, N.S.	1			1	1				2		
Cape Breton, N.S.	2			2	2						
Cumberland, N.S.	1			1	1				1		
Pictou, N.S.	2	1		1	1		1				
Queen's, N.S.	1			1	1						
Yarmouth, N.S.	1			1	1						
Totals of Nova Scotia	8	1		7	6		1		3		
Westmoreland, N.B.	6			6	2	2	2				
Bedford, Que.	12	1		11	9	2		2	2		
Joliette, Que.	1			1	1				13		
Montreal, Que.	110	6		104	37	23	44				
St. Francis, Que.	8	3		5	5		1				
Three Rivers, Que.	1			1							
Totals of Quebec	132	10		122	52	26	44		16		
Algoma and Manitoulin, Ont.	4	1		3	3				6		
Brant, Ont.	19	5		14	4	2	8				

a. 1. Jury disagreed—1. Les jurés ne se sont pas accordés.

TABLEAU I. DELITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.														
SENTENCE.						OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS.			
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.			D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- mator- ies — En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commer- cial. — Commer- çants.	Domestic. — Servi- teurs.	Indus- trial. — Indus- triels.	Profes- sional. — Profes- sions libé- rales.	La- borers. — Jour- na- liers.	Married. — Mariés.	Widowed. — En- veu- vage.	Single. — Céli- bataires.
Two years and un- der five.	Five years and over.	Life. — A vie												
1											1			
1						2							3	
1					a1					1			1	
	1					1		2					3	
	1					1				1	1		1	
1										3	2		1	
2	1			1						3	1		4	
										1			1	
2	1							1		2	1		2	
						2		1					3	
4					1	a1	1	2	1		11	1	14	
14	4				2	2	2	8	1	6	26	8	39	
	1							1					1	
2										1			2	
19	10				2	4	2	11	1	9	33	10	52	
BRIS DE MAISONS ET DE MAGASINS.														
1											1		1	
1										1	1		1	
										1			1	
1									1		1		1	
3						1			1		6	2	5	
1	5									4			6	
4	2					2	b1	2		1	6	3	8	
27	25					4	a34	b1	4	2	42	13	91	
2						3					2	1	4	
	1									1			1	
33	28					9	36	2	4	2	44	18	104	
1	2										3		3	
2	2					2			2	2	8	4	10	

a. Sentence suspended—Sentence suspendue. b. Bound to good behaviour—A tenir une meilleure conduite.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II															
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. INSTRUCTION.			AGES.										USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Un-able to read or write.	Ele-men-tary.	Super-ior.	Under 16 years.		16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.		Not given.		Mo-de-rate	Im-mo-dé-ré
				Moins de 16 ans.	16 ans et moins de 21.	21 ans et moins de 40.	40 ans et plus.	Non donné.							
	Inca-pable de lire ou d'é-crire.	Élé-men-taire.	Supé-rieure	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	Mo-déré	Im-mo-déré
			H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.			
BURGLARY AND HAVING BURGLARS' TOOLS—Concluded.															
Carleton, Ont.		1			1	2			1					1	2
Grey, Ont.	1	2							1					1	1
Haldimand, Ont.		1			2									2	3
Huron, Ont.		2			1			1						3	3
Kent, Ont.		3			1			2						1	1
Lennox et Addington, Ont.		1	1					1						1	1
Lincoln, Ont.		1						1						1	2
Middlesex, Ont.	1	2			1			1						1	1
Muskoka et Parry Sound, Ont.	1				1			2						4	
Nipissing, Ont.	2	2			1										1
Rainy River, Ont.		1						1						1	2
Simcoe, Ont.		1						2						1	2
Storn't, D'caset Gleng'ry, O.	1	1						2						1	1
Welland, Ont.		2			2			3						2	3
Wellington, Ont.		3			2			2						2	1
Wentworth, Ont.	1	2			2			1						12	3
York, Ont.	1	13			6			9							3
Totaux d'Ontario.	8	37	2	1	14			27			5			30	17
Manitoba, Est.			1					1						1	
Westminster. Col.-B.	1							1					2		1
Totaux du Canada	12	45	4	1	19			34			7		2	37	24
HOUSE AND SHOP BREAKING.															
Annapolis, N.-E.		1			1			2						1	2
Cap-Breton, N.-E.		2			1			2						1	1
Cumberland, N.-E.		1						1						1	1
Pictou, N.-E.	1							1						1	1
Queen's, N.-E.		1						1							
Yarmouth, N.-E.		1						1							
Totaux de la N.-Ecosse.	1	6			2			4			1			6	1
Westmoreland, N.-B.	3	3			2			3			1			6	
Bedford, Qué.	3	8			2			3			6			1	1
Joliette, Qué.	1										1			26	78
Montréal, Qué.	15	89			11			42			48		3	5	1
St. François, Qué.	1	4			3			2			2			1	1
Trois-Rivières, Qué.		1						1							
Totaux de Québec.	20	102			16			46			56		4	37	85
Algoma et Manitoulin, Ont.		3						1			2			1	2
Brant, Ont.	3	11						6			6			10	4

TABLEAU I. DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.															
BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.					RELIGIONS.							RESI- DENCE.			
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.					United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autr's possessions Britanniques.	Baptists. — Baptistes.	R. Catholics. — Catholiques.	Ch. of England. — Eglise d'Angle-terre.	Metho-dists. — Métho-distés.	Pres-byterians. — Pres-byté-riens.	Protes-tants — Autr's con-fes-sions.	Other Deno-minations. — Autr's con-fes-sions.	Cities and Towns—Villes. Rural Districts—Districts ruraux.
Eng-land and Wales	Ire-land.	Scot-land.	Canada.	Eng-land and Wales											
1					3			1	1					1	2
					2	1		1						1	1
					1	2				1	2			1	2
					2	1		2						1	1
					1	1								1	1
2					1	1		1		2				3	1
					1	1			1	2				3	1
					1	3			2	2				3	1
					1	1			1					2	1
	1				1	1			2					2	2
					3	3			1	1				3	3
					3	3			2	1				3	3
					3	9		3	4	5				13	2
8	1				30	8			15	12				9	9
										1					1
	1														2
															2
9	2				42	8			26	14				9	10
														2	2
														46	16
BRIS DE MAISONS ET DE MAGASINS.															
					1				1						1
					2				1	1					2
					1				1					1	1
					1				1					1	1
					6			1	1	2	1	1		2	3
					6				4	1	1			5	1
					11				8					3	1
					1				1					1	10
5					94			4	99	10	1			4	95
					5				3					2	3
					1				1					1	2
5					112			4	112	10	1			9	101
					1				1					2	2
					11			2	1	2	4	3		1	9

63 VICTORIA, A. 1900

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.										
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges Nombre d'accu- sations.	Ac- quit- ted. Ac- quit- tés.	De- tain- ed for Lu- nacy. Dé- tenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO JAIL EMPRISONNÉS.			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	NO OPTION.	
									Sur option entre la pri- son ou l'a- m'nde	Un- der one year.
M.	F.	Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Plus de 2 réci- ves.	Moins d'un an.	Un an et plus.				
HOUSE AND SHOP BREAKING— <i>Concluded.</i>										
Bruce, Ont.	1			1	1					
Carleton, Ont.	19	10		9	6	2	1	6		
Essex, Ont.	1			1	1					
Grey, Ont.	6	2		4	3		1	4		
Haldimand, Ont.	1			1	1			1		
Halton, Ont.	1			1	1					
Huron, Ont.	4			4	4			1		
Lanark, Ont.	2			2	1	1		1		
Leeds and Grenville, Ont.	1			1	1					
Lincoln, Ont.	3			3	1	2		1		
Middlesex, Ont.	26	9		17	15	2		2		
Muskoka and Parry Sound, Ont.	1			1	1			1		
Norfolk, Ont.	4			4	4			1		
Northumberland & Durham, O.	4	1		3	4		2	2		
Ontario, Ont.	4			4	4			4		
Oxford, Ont.	3			3	3			1		
Peel, Ont.	2			2	2			1		
Peterborough, Ont.	2			2	2					
Renfrew, Ont.	1			1	1					
Simcoe, Ont.	1			1	1			1		
Thunder Bay, Ont.	7	6		1	1			1		
Victoria, Ont.	1			1	1					
Welland, Ont.	6	3		3	3			2		
Wentworth, Ont.	6	3		3	3			2		
York, Ont.	70	17		53	42	6	5	13		
Totals of Ontario	200	57		143	111	15	17	46		
Manitoba, Eastern	23	3		20	15	3	2	5		
Manitoba, Western	1			1	1					
Totals of Manitoba	24	3		21	15	4	2	5		
Victoria, B.C.	23	2		20	5		15	2		
Westminster, B.C.	3	1		2	2					
Totals of British Columbia	26	3		22	7		15	2		
Alberta, Northern, N.W.T.	5	4		1	1					
Alberta, Southern, N.W.T.	4	2		1	1			1		
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	6	1		5	5			1		
Saskatchewan, N.W.T.	1			1	1			1		
Totals of the N.W.T.	16	7		8	8			3		
Yukon	1			1	1					
Totals of Canada	413	81		330	202	47	81	75		

a. 1, *Nolle prosequi*. b. 1, Left the country, bail forfeited—1. a laissé le pays, cautionnement forfait.

SESSIONAL PAPER No. 8b

TABLEAU I. DELITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.														
SENTENCE.						OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS.			
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.			D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- mator- ies. — En- voyés à la prison de Ré- forme.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commer- cial. — Commerçants.	Domestic — Servi- teurs.	Indus- trial. — Indus- triels.	Profes- sional — Profes- sions libé- rales.	Laba- rers — Jour- na- liers.	Mar- ried. — Mariés.	Wid- owed — En- veu- vage.	Single — Céli- bataires.
Two years and under five. Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. Cinq ans et plus.	Life. — A vie												
				1										
				a2							1			1
				a1							2	2		7
											4			4
				a1							1			1
				a3							1			1
					1						1			4
				a1							4			2
					2						1			1
				a14							4			3
					1						1			17
				a3							1			1
				a1							3			3
											4			4
					1						2		1	2
				a2							1			2
					1						1			2
											1			1
					1						1			1
				a3							2			1
					1						2			3
				a21							2			3
	4	2			8			3			2			3
											2			3
	10	6			17			5	5	2	15		57	9
											1			1
	8	2									2			20
	1										8			1
											2			21
	9	2									1			9
											2			2
	11	3									8	4	2	6
	1	1									1			1
											6			20
	12	4									8	4	2	7
											4			2
											1			1
											1			1
	1										1	1		1
											1			1
											1			1
	1										1			1
											2	2		1
											a1			1
69	45							26	95	9	22	8	64	142
														31
														1
														287

a. Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE. CLASS II.											
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges. Nombre d'accu- sations.	Ac- quit- ted. Ac- quit- tés.	De- tained for Lu- nacy. Dé- tenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO JAIL EMPRISONNÉS.				
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated. Plus de 2 rédi- ves.	With the option of a fine.		No OPTION.	
								Sur option entre la pri- son ou l'a- me'de	Un- der one year.	SANS OPTION	
										Moins d'un an.	One year and over.
ROBBERY AND DEMANDING WITH MENACES.											
King's, N.S.	1			1	1						
Pictou, N.S.	3	3									
Totals of Nova Scotia.	4	3		1	1						
Westmoreland, N.B.	1	1									
Iberville, Que.	2			2	2				1		
Montreal, Que.	14	5		9	4	2	3		2		
Quebec, Que.	5	2		3	3						
Richelieu, Que.	9			9	5	2	2				
St. Francis, Que.	3			3	2	1					
Totals of Quebec.	33	7		26	16	5	5		3		
Carleton, Ont.	1			1	1					1	
Essex, Ont.	2	1		1	1				1	1	
Hastings, Ont.	2			2	1	1					
Huron, Ont.	2	2									
Lincoln, Ont.	2	1		1	1						
Middlesex, Ont.	6	4		2	2					3	
Ontario, Ont.	3			3	3						
Perth, Ont.	4	4								1	
Rainy River, Ont.	1			1	1					2	
Simcoe, Ont.	2			2	2						
Victoria, Ont.	1	1		1	1						
Welland, Ont.	1			1	1				4	1	
York, Ont.	11	6		5	5						
Totals of Ontario.	38	19		19	18	1			6	9	
Manitoba, Eastern.	4			4	3			1			
Westminster, B.C.	1	1									
Alberta, Southern, N.W.T.	1		1								
Totals of Canada.	82	31	1	50	38	6	6		9	9	
WAREHOUSE AND FREIGHT CAR BREAKING.											
Westmoreland, N.B.	3	3									
Middlesex, Ont.	1			1	1				1		
Totals of Canada.	4	3		1	1				1		

TABLEAU I. DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE II.														
SENTENCE.							OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.		Life. —	D'th. —	Com- mitted to Refor- ma- tories. —	Other Senten- ces. —	Agri- cul- tural. —	Com- mer- cial. —	Do- mestic —	In- dus- trial. —	Pro- fes- sional —	La- borers —	Mar- ried. —	Wid- owed —	Single —
Two years and un- der five. —	Five years and over. —													
Deux ans et m'ns de cinq.	Cinq ans et plus.	A vie	De mort	En- voyés à la prison de Réfor- me.	Autres Senten- ces.	Agri- cul- teurs.	Com- mer- çants.	Servi- teurs.	Indus- triels.	Pro- fes- sions libé- rales.	Jour- na- liers.	Mari- és.	En- veu- vage.	Céli- ba- taires.
	1										1			1
	1										1			1
2											2	1		1
4	4					5	1	1			1	1		8
	1					1					2			3
7	2										7			9
1	1										3			3
14	8				1	6	1	1			15	2		24
											1			1
											1			1
											1	1		1
1								1						2
2								2						2
											1			1
											2			2
											1			1
1											1			1
											5			5
4								3	2		12	1	1	17
3	1							1	2		1			4
21	10							1	7	4	5	29	3	46
VOL ET DEMANDES AVEC MENACES.														
BRIS D'ENTREPOTS ET DE WAGONS DE FRET.														
												1		1
												1		1

a. Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.												
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges Nombre d'accu- sations	Ac- quit- ted. Ac- quit- tés.	De- tained for Lu- nacy. Dé- tenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE. — COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS.					
				Total.	Con- victed 1st. Con- dam- nés une fois.	Con- victed 2nd. Con- dam- nés deux fois.	Rei- tated. Plus de 2 réci- vies.	With the option of a fine. Sur option entre la pri- son ou l'a- mende			NO OPTION. — SANS OPTION	
								Under one year. Moins d'un an.	One year and over. Un an et plus.	De- th. De mort	Com- mit- ted to Refor- matories. En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. Autres Senten- ces.
BRINGING STOLEN PROPERTY INTO CANADA.												
Bedford, Que.....	1			1	1					1		
Welland, Ont.....	1			1	1					1		
Westminster, B.C.....	1	1										
Yukon.....	2	2										
Totals of Canada.....	5	3		2	2					1 1		
EMBEZZLEMENT.												
Guysborough, N.S.....	1	1										
Ottawa, Que.....	1			1	1					1		
Quebec, Que.....	2			2	2			1		1		
Three Rivers, Que.....	1	1										
Totals of Quebec.....	4	1		3	3			b1		2		
Brant, Ont.....	3			3	1		2			3		
Hasting, Ont.....	2	1		1	1							
Ontario, Ont.....	a1											
Stormont, D'das & Glengarry, O.	1	1										
Welland, Ont.....	1			1	1					1		
Wentworth, Ont.....	1	1										
Totals of Ontario.....	9	3		5	3		2			4		
Saskatchewan, N.W.T.....	1			1	1					1		
Totals of Canada.....	15	5		9	7		2	b1		7		
FALSE PRETENCES.												
Halifax, N.S.....	1			1	1					1		
Queen's, N.S.....	2	1		1	1					1		
Totals of Nova Scotia.....	3	1		2	2					2		
Montreal, Que.....	30	1		29	19	5	5	8		11		
Rimouski, Que.....	1			1	1							
St. Hyacinthe, Que.....	3			3	2	1				3		
Three Rivers, Que.....	1			1	1					1		
Totals of Quebec.....	35	1		34	23	6	5	c8		15		

a. Absconded—A laissé le pays. Amount of fines—Montant des amendes. b. \$25. c. \$71.

TABLEAU I. DELITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.																	
SENTENCE.							OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS. — ÉTATS CIVILS.					
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.			Com- mit- ted to Refor- matories. En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. Autres Senten- ces.	D'th. De mort	Life. A vie	Two years and un- der five. D'ux ans et m/ns de cinq.	Five years and over. Cinq ans et plus.	Agricultural. Agriculteurs.	Commer- cial. Commer- çants.	Domestic. Servi- teurs.	Indus- trial. Indus- triels.	Profes- sional. Profes- sions libé- rales.	Labi- orers. Jour- na- liers.	Mar- ried. Mariés.	Wid- owed En- veu- vage.	Single Céli- bataires.
EFFETS VOLES APPORTÉS AU CANADA.																	
DÉTOURNEMENT.																	
FAUX PRÉTERTES.																	

a. Sentence suspended—Sentence suspendue. b. Bound to good behaviour—A tenir une meilleure conduite.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. INSTRUCTION.			AGES.								USE OF LIQUORS — USAGE DE LIQUEURS		
	Un- able to read or write.	Ele- men- tary.	Supe- rior.	Under 16 years.	16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.		Not given.		Mo- de- rate	Im- mo- de- rate
					Moins de 16 ans.		16 ans et moins de 21.		21 ans et moins de 40.		40 ans et plus.			
	Inca- pable de lire ou d'é- crire.	Elé- men- taire.	Supé- rieure	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	Mo- dé- ré	Im- mo- dé- ré
BRINGING STOLEN PROPERTY INTO CANADA.														
Bedford, Qué.		1			1								1	
Welland, Ont.		1					1							1
Westminster, Col.-B.														
Yukon					1		1						1	1
Totaux du Canada		2			1		1						1	1
EMBEZZLEMENT.														
Guysborough, N.-E.													1	2
Ottawa, Qué.		1			2		1							2
Québec, Qué.		2												3
Trois-Rivières, Qué.		3			2		1							3
Totaux de Québec.		3			2		1							3
Brant, Ont.		3			1		2							3
Hastings, Ont.		1						1						1
Ontario, Ont.									1					1
Storm't, D'das et Gleng'ry, O.		1												1
Welland, Ont.														
Wentworth, Ont.														
Totaux d'Ontario.		5			1		3		1					4
Saskatchewan, T. du N.-O.		1						1						1
Totaux du Canada		9			3		5		1					8
FALSE PRETENCES.														
Halifax, N.-E.		1						1						1
Queen's, N.-E.		1						1						1
Totaux de la N.-Ecosse.		2						2						2
Montréal, Qué.		28	1		1		24		3		1		5	24
Rimouski, Qué.		1					1						1	3
St. Hyacinthe, Qué.		1	1	1	1		1						1	3
Trois-Rivières, Qué.		1					1						1	1
Totaux de Québec.		2	30	2	1		27		3		1		9	25

BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.										RELIGIONS.						RESI- DENCE.	
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.				United States — Etats- Unis.	Other Foreign Coun- tries. — Autres pays étran- gers.	Other Bri- tish Pos- ses- sions. — Autr's posses- sions Bri- tanni- ques.	Bap- tists. — Bap- tistes.	R. Cath- olics. — Catho- liques.	Ch. of Eng- land. — Eglise d'An- gle- terre.	Meth- odists — Métho- distes.	Pres- byte- rians. — Pres- byté- riens.	Pro- tes- tants	Other Deno- mina- tions. — Autr's con- fes- sions.	Cities and Towns—Villes. Rural Districts—Districts ruraux.			
Eng- land and Wales	Ire- land.	Scot- land.	Can- ada.												Ang- le terre et Galles	Ir- lande.	Ecos- se.
EFFETS VOLÉS APPORTÉS AU CANADA.																	
				1								1		1			
				1					1					1			
				2					1		1		1	1			
DÉTOURNEMENT.																	
				1										1			
				2					1					2			
				3					3					3			
				3				1		2				3			
				1						1				1			
				5				1		3	1			4			
				1										1			
				9				1	3	4	1			8			
FAUX PRÉTEXTES.																	
	1													1			
														1			
	1													2			
				28				1		28	1			25			
				1						1				4			
				3						3				1			
				1						1				3			
														1			
				33				1		33	1			29			

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges Nombre d'accu- sations.	Ac- quit- ted. Ac- quit- tés.		De- tained for Lun- acy. Dé- tenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS.			
		M.	F.		Total.	Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Reite- red. Plus de 2 réci- des.	With the option of a fine. Sur option entre la pri- son ou l'a- mende	NO OPTION.	
										Un- der one year.	One year and over.
		Under five.	Five years and over.		Life.	D'th.	Com- mit- ted to Refor- ma- to- ries	Other Senten- ces.			
FALSE PRETENCES— <i>concluded</i> .											
Algoma and Manitoulin, Ont.	1	1			3	2		1	1		
Brant, Ont.	1	1			1	1			1		
Bruce, Ont.	10	6	3		2	2			1		
Carleton, Ont.	6	4			1	1			1		
Elgin, Ont.	2	1			1	1			1		
Essex, Ont.	2	1			1	1			1		
Frontenac, Ont.	1	1			2	1	1				
Hastings, Ont.	3	1			1	1		1			
Kent, Ont.	1	1			1	1			1		
Lambton, Ont.	2	1			3	3			3		
Lanark, Ont.	1	1			2	2			1		
Lennox and Addington, Ont.	3	1			1	1			1		
Muskoka and Parry Sound, Ont.	2	2			4	4			3		
Nipissing, Ont.	2	1			1	1		3			
Norfolk, Ont.	6	2			1	1			1		
Northumberland & Durham, O.	3	1			1	1			2		
Oxford, Ont.	2	1			5	5			1		
Peel, Ont.	14	7	1		1	1			1		
Perth, Ont.	1	1			1	1			1		
Peterborough, Ont.	1	1			1	1			1		
Prescott and Russell, Ont.	1	1			1	1		1			
Rainy River, Ont.	2	2			2	2			1		
Renfrew, Ont.	1	1			2	2			1		
Simcoe, Ont.	9	7			1	1			2		
Thunder Bay, Ont.	2	2			1	1			1		
Victoria, Ont.	2	1			2	2			2		
Welland, Ont.	1	1			1	1			1		
Wellington, Ont.	5	2	1		2	2			2		
Wentworth, Ont.	1	1			1	1			1		
York, Ont.	65	3			1	1		4	3	22	
Totals of Ontario	95	46	5		41	34	3		3	22	
Manitoba, Eastern	2	2			4	4				2	
Manitoba, Western	4				4	4				2	
Totals of Manitoba	6	2			8	8				4	
Victoria, B.C.	1				1	1		3		1	
Westminster, B.C.	16	7			9	5				9	
Totals of British Columbia	17	7			10	6	1		3	10	
Alberta, Northern, N.W.T.	8	4			4	4				2	
Alberta, Southern, N.W.T.	3	2			1	1				1	
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	1				1	1				1	
Totals of the N.W.T.	12	6			6	6				4	
Yukon	1									2	
Totals of Canada	179	70	5		100	78	10	12	11	57	

a. 1. *Nolle prosequi*. b. 1. Jury disagreed—Les jurés ne se sont pas accordés. Amount of fines—Mon-
tant des amendes. c. \$10. d. \$81.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

		SENTENCE.					OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.			
		PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.		D'th.	Com- mit- ted to Refor- ma- to- ries	Other Senten- ces.						Mar- ried.	Wi- dowed	Single	
Two years and un- der five.	Five years and over.	Life.	—				—	—	Agri- cul- tural.	Com- mer- cial.	Do- mestic				In- dus- trial.
D'ux ans et m'ns de cinq.	Cinq ans et plus.	A vic.	De mort	En- voyés à la prison de Ré- forme.	Autres Senten- ces.	Agri- cul- teurs.	Com- mer- çants.	Servi- teurs.	In- dus- triels.	Pro- fes- sions libé- rales.	Jour- na- liers.	Mar- riés.	En veu- vage.	Céli- ba- taires.	
FAUX PRETEXTES— <i>Fin</i> .															
					c2		2					1	3		
					a1			1	1			1		2	
							1							1	
					a1		1					1		1	
1															
					a1		1	1			1			2	
					a1						2	1		1	
					a1						4			4	
					a1		1					1			
					a3		1		1		2	3		2	
											1	1			
1					a1		1	1			1	1		2	
								1						1	
					a1						1			1	
					a1						1	1			
							1					2			
2							14	3	9	2	2	19	15	21	
					a2										
							2								
										5		2		1	
											1	1		7	
							5			2					
											2	1		8	
					a1		1				1			2	
							1			1				2	
1															
3							28	5	37	2	8	1	28	32	

a. Sentence suspended—Sentence suspendue. c. Acquitted on making restitution—Libérés en faisant
restitution. 86-61

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE	Number of Charges Nombre d'accu- sations.	Ac- quit- ted. Ac- quit- tés.	De- tain- ed for Lu- nac- y. Dé- tenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO JAIL EMPRISONNÉS.				
				Total.	Con- vic- ted 1st. Con- dam- nés une fois.	Con- vic- ted 2nd. Con- dam- nés deux fois.	Reite- rated. Plus de 2 récidi- ves.	With the option of a fine. Sur option entre la pri- son ou l'a- m'nde	NO OPTION. SANS OPTION.		Other Senten- ces. Autres Senten- ces.
									Under one year. Moins d'un an.	One year and over Un an et plus.	
FELONIOUSLY RECEIVING.											
Queen's, P.E.I.	1			1	1						
Lunenburg, N.S.	5	1		4	4				4		
Shelburne, N.S.	1			1	1					1	
Totals of Nova Scotia.....	6	1		5	5				4	1	
Westmoreland, N.B.	2			2	2				1		
Iberville, Que.	4	1		3	3				1		
Montreal, Que.	a36	5		29	18	5	6	10	6	1	
Richelieu, Que.	1			1	1				1		
Rimouski, Que.	1	1		1	1						
St. Francis, Que.	2	1		1	1						
Totals of Quebec.....	44	8		34	23	5	6	d10	8	1	
Brant, Ont.	18	5	1	12	7	1	4	3	7		
Carleton, Ont.	6	3	1	2	2					2	
Elgin, Ont.	2	1		1	1				1		
Essex, Ont.	2			2	2			1			
Grey, Ont.	2	1		1	1				1		
Haldimand, Ont.	1		1								
Kent, Ont.	3	1		2	1			2			
Lanark, Ont.	1			1	1				1		
Lincoln, Ont.	2	2									
Middlesex, Ont.	2	1	1								
Muskoka and Parry Sound, Ont.	2			2	2						
Northumberland & Durham, Ont.	1	1									
Ontario, Ont.	9	2		7	7				2	5	
Oxford, Ont.	1	1									
Perth Ont.	1	1									
Peterborough, Ont.	2	2									
Renfrew, Ont.	3	3									
Waterloo, Ont.	4	2		2	1		1			2	
Welland, Ont.	1			1	1						
Wellington, Ont.	3			3	3					1	
Wentworth, Ont.	8	4	1	3	1	1	1		2	1	
York, Ont.	b35	14	2	17	16	1			8	1	
Totals of Ontario.....	109	44	7	56	46	3	7	e6	22	12	
Manitoba, Eastern.....	7	1		6	2	3	1		5		
Clinton, B.C.	1			1	1				1		
Victoria, B.C.	13			13	5	4	4		11	1	
Westminster, B.C.	23	14	2	7	7				6	1	
Totals of British Columbia.	37	14	2	21	13	4	4		18	2	
Alberta, Northern, N.W.T.	4	3		1	1					1	
Alberta, Southern, N.W.T.	c1										

Nolle prosequi, b. 2, c. 1. a. 2, Left the country, bail forfeited—Ont laissé le pays, cautionnement for- fait. Amount of fines—Montant des amendes, d, \$135; e, \$123.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.								OCCUPATIONS.							CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.			D'th. De mort	Com- mit- ted to Refor- mator- ies. En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. Autres Senten- ces.	Agri- cul- tural. Agriculteurs.	Com- mer- cial. Commerçants.	Do- mestic Serviteurs.	In- dus- trial. Indus- triels.	Pro- fes- sional Profes- sions libé- rales.	La- bore- rs Jour- na- l.ars.	Mar- ried. Mariés.	Wi- dowed En- veuve- s.	Single Céli- bataires.			
Two years and un- der five.	Five years and over.	Life.															
Deux ans et m'ns de cinq.	Cinq ans et plus.	A vie															
1										1			1				
						3				1			4				
						1							1				
						3	1						5				
1										2	1		1				
2										3	1		2				
3	1				a8		19		1	5	20	1	8				
					a1					1			1				
										1			1				
5	1				9		19		1	9	21	2	11				
					a2		6	1	1	3	9		3				
								1		1			2				
					a1		1			1	1		2				
							1	1		1	2		1				
										1			1				
					a2					2			2				
										6	1	1	5				
										1	1	1	1				
										1			1				
					a1		1			1			2				
					a2		2		1		2		1				
					a8	1	5	1	3	4	8	1	8				
										17	27	2	27				
1								1	2	3		1	5				
							1						13				
							1		5	8			6				
							1		2	3			19				
								7		11	1		19				

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

Table with columns for Judicial Districts, Educational Status, Ages, and Use of Liquors. Rows include districts like Queen's, Lunenburg, and various Ontario counties, with sub-headers for 'Feloniously Receiving'.

TABEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

Table with columns for Birth Places (British Isles, Other Foreign, etc.) and Religions (Baptists, Catholics, etc.). Rows include various provinces and districts like Ontario, Quebec, and British Columbia.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.														
JUDICIAL DISTRICT. IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.								USE OF LIQOURS. — USAGE DE LIQUEURS		
	Un-able to read or write.	Ele-men-tary.	Super-ior.	Under 16 years. — Moins de 16 ans.	16 years and under 21. — 16 ans et moins de 21.	21 years and under 40. — 21 ans et moins de 40.	40 years and over. — 40 ans et plus.	Not given. — Non-donné.	Mo-derate	Im-mo-derate				
	Inca-pable de lire ou d'é-crire.	Elé-men-taire.	Supé-rieure	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	Mo-déré	Im-mo-déré
FELONIOUSLY RECEIVING—Concluded.														
Assiniboia, Ouest, T. du N.-O.													1	
Totaux des Ter. du N.-O.													1	1
Yukon														
Totaux du Canada..	18	102	4	1	17	1	64	5	31	2	4	2	86	38
FRAUD AND CONSPIRACY TO DEFRAUD.														
Yarmouth, N.-E.														1
Montréal, Qué.		1												
Québec, Qué.													1	
Brant, Ont.		1											1	
Elgin, Ont.		2	1			3							3	1
Essex, Ont.		1				1							1	
Hastings, Ont.		1								1				
Kent, Ont.														1
Lennox et Addington, Ont.										1				1
Middlesex, Ont.	1	2							2				1	1
Northumberland et Durham, O.		1							1					
Oxford, Ont.		1												1
Peterborough, Ont.														
Renfrew, Ont.														2
Victoria, Ont.														
Waterloo, Ont.		1	1			1							1	2
Welland, Ont.						2			1				1	
Wentworth, Ont.		3				4			2				6	
York, Ont.		1	5											
Totaux d'Ontario.	1	13	7		1	10	2	6	1	3			15	5
Manitoba, Est.		1	1			2								
Victoria, Col.-B.													2	
Westminster, Col.-B.													2	
Totaux de la Col.-Britann.													2	
Alberta, Nord, T. du N.-O.													2	
Alberta, Sud, T. du N.-O.													2	
Assiniboia, Est, T. du N.-O.	1	1				1			1					
Saskatchewan, T. du N.-O.									1				2	2
Totaux des T. du N.-O.	1	1				1			1				2	2
Yukon													10	
Totaux du Canada	2	16	8		1	14	2	7	1	3			17	5

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.																
BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.					RELIGIONS.						RESI- DENCE.					
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.					United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autres possessions Britanniques.	Bap-tists. — Bap-tistes.	R. Ca-tholics. — Catholiques.	Ch. of Eng-land. — Eglise d'An-gleterre.	Me-tho-dists. — Métho-distés.	Pres-byter-ians. — Pres-byté-riens.	Pro-tes-tants — Autr's con-fes-sions.	Other Deno-minations. — Autr's con-fes-sions.	Cités and Towns—Villes. —	Rural Districts—Districts ruraux. —
Eng-land and Wales — Angle terre et Galles	Ire-land. — Ir-lande.	Scot-land. — Ecos-se.	Ca-nada.	—												
RECEL—Fin.																
10	3	3	92	4	11	1	7	43	25	12	14	10	13	108	14	
FRAUDE ET CONSPIRATION DE FRAUDE.																
						1									1	
							1						1	1	2	
1									2			1	1	1	1	
2	2	16	1	5				4	7	5	6	3	1	18	9	

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges Nombre d'accu- sations.	Ac- quit- ted. Ac- quit- tés.	De- tained for Lu- nac- y. Dé- tenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO JAIL EMPRISONNÉS.			
				Total.	Con- victed 1st. Con- dam- nés une fois.	Con- victed 2nd. Con- dam- nés deux fois.	Reite- rated. Plus de 2 récidi- ves.	With the option of a fine. Sur option entre la pri- son ou l'am- ande	NO OPTION. SANS OPTION.	
									Under one year. Moins d'un an.	One year and over. Un an et plus.
HORSE, CATTLE AND SHEEP STEALING.										
Colchester, N.S.	1			1	1			1		
York, N.B.	1			1	1			1		
Arthabaska, Que.	3	1		2	2			2		
Iberville, Que.	1	1						1		
Montreal, Que.	1	1		2	2			1		
Quebec, Que.	2			1	1			1		
Richelieu, Que.	1			3	3			4		
St. Francis, Que.	4	1		1	1			4		
Three Rivers, Que.	3	1	1	1	1			4		
Totals of Quebec.	15	5	1	9	9			22		
Brant, Ont.	2			2	1	1		2		
Carleton, Ont.	4	2		2	2			2		
Essex, Ont.	2			2	2			2		
Hastings, Ont.	6	3	1	3	2		1	4		
Kent, Ont.	6	3		3	1			4		
Middlesex, Ont.	1			1	1			2		
Ontario, Ont.	2			2	1		1	4		
Oxford, Ont.	2	1		1	1			4		
Peterborough, Ont.	1	1						2		
Stormont, D'as & Glengarry, O.	1	1		1	1			2		
Welland, Ont.	4	2		2	1		1	7		
Wellington, Ont.	2	1		1	1			4		
Wentworth, Ont.	2	1		3	3			6		
York, Ont.	7	4						11		
Totals of Ontario.	41	17	1	23	17	2	4	47		
Manitoba, Central.	1	1						2		
Cariboo, B.C.	1			1	1			2		
Clinton, B.C.	1							2		
Westminster, B.C.	1	1						2		
Totals of British Columbia.	3	1		2	1	1		5		
Alberta, Northern, N.W.T.	10	6		4	4			14		
Alberta, Southern, N.W.T.	9	7		1	1			17		
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	1			1	1			2		
Assiniboia, Western, N.W.T.	2	1		3	3			6		
Saskatchewan, N.W.T.	68	4						72		
Totals of the N.W.T.	30	18		9	9			55		
Totals of Canada	92	42	2	45	38	3	4	102		
LARCENY.										
Queens, P.E.I.	9	3		6	6			15		

a 2; b 1, Nolle prosequi.

TABÉAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.							OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS.		
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.			D'th. — De mort.	Com- mit- ted to Refor- ma- to- ries — En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.						ÉTATS CIVILS.			
Two years and un- der five. D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. Cinq ans et plus.	Life. — A vie				Agri- cul- tural. — Agriculteurs.	Com- mer- cial. — Commerçants.	Do- mestic. — Servi- teurs.	In- dus- trial. — Indus- triels.	Pro- fes- sional. — Profes- sions libé- rales.	La- borers. — Jour- na- liers.	Mar- ried. — Mariés.	Wid- owed. — En veu- vage.	Single. — Céli- ba- taires.
VOL DE CHEVAUX, BÉTAIL ET MOUTONS.														
												1	1	
												1	1	
													2	
					1		1					1	1	
	1				a2		1					1	2	
	1				1		1					1	2	
							2	1				2	3	
							2					2	6	
							1					1	2	
1	2								1			2	1	
					a1							1	2	
					a1		2					1	1	
					a1							1	1	
					b1							1	1	
												1	1	
												1	1	
					a1							1	1	
					a1		1					1	1	
												3	3	
4	2						1	7	3	1	1	14	5	
												1	15	
												1	1	
1									1			1	1	
												1	2	
												4	3	
												1	2	
1									a1	2		1	2	
1												4	5	
1									1	2		4	2	
6	4						2	10	8	2	1	23	10	
LARCIN.														
1												6	1	

a. Sentence suspended—Sentence suspendue. b. To deliver sheep and pay costs—A remettre les moutons et à payer les frais.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges	Ac- quit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE. — COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS.				
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.		No OPTION.	
								— Sur option entre la pri- son ou l'a- me'de	— Moins d'un an.	— One year and over.	— Un an et plus.
LARCENY—Continued.											
Annapolis, N.S.	7			7	4	3		2			
Antigonish, N.S.	1			1	1			1			
Cape Breton, N.S.	6	1		5	3	2		3			
Colchester, N.S.	2			2	2						
Cumberland, N.S.	2			2	7						
Digby, N.S.	9	2		62	55	7		4	32		
Guysborough, N.S.	77	15		1	1						
Halifax, N.S.	2	1		1	7	3	2	7	1		
Hants, N.S.	12			12	7			1			
King's, N.S.	2			1	2		1	3			
Lunenburg, N.S.	3			3	1		1				
Pictou, N.S.	3	1		2	1		1				
Queen's, N.S.	2			2	2						
Richmond, N.S.	6			6	20			8			
Shelburne, N.S.	632	5		21	6	1					
Yarmouth, N.S.											
Totals of Nova Scotia.....	166	26		133	113	16	4	24	57		
Carleton, N.B.	6	1		5	5			1	3		
King's, N.B.	1	1									
Madawaska, N.B.	1	1									
Northumberland, N.B.	5	1		4	3	1		1			
Restigouche, N.B.	2	1		1	1			19			
St. John, N.B.	76	34	3	39	37		2				
Sunbury, N.B.	2			2	2			10			
Westmoreland, N.B.	27	10		17	9	4	4		2		
York, N.B.	3			3	3						
Totals of New Brunswick..	123	49	3	71	60	5	6	21	36		
Arthabaska, Que.	2			2	2			2	1		
Beauce, Que.	1			1	1	1		2			
Beauharnois, Que.	14	2		12	12			2			
Bedford, Que.	6	3		5	2		3	2			
Iberville, Que.	7	3		4	4			4			
Joliette, Que.	6	6		6	6			6			
Kamouraska, Que.	2			2	2			1			
Montreal, Que.	864	13	2	849	617	106	126	168	319		
Ottawa, Que.	9	4		5	5			4	14		
Pontiac, Que.	8	7	1								
Quebec, Que.	75	8		67	60	4	3	2	28		
Richelieu, Que.	11			11	11			11			
Rimouski, Que.	10	1		9	6	3		2	5		
Saguenay, Que.	2			2	2			1			
St. Francis, Que.	32	5		27	23	1	3	12	1		
St. Hyacinthe, Que.	20	2		18	16		2	3	15		
Three Rivers, Que.	e11			10	7	1	2	8	2		
Totals of Quebec.....	1,080	46	3	1,030	775	116	139	175	420		
Algona and Manitoulin, Ont...	6	1		5	3	2					

a. 1. Jury disagreed—1. Les jurés ne se sont pas accordés. b 6, c 1, *Nolle prosequi*. Amount of fines—Montant des amendes : d \$33, e \$10, f 1,004.

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.																	
SENTENCE.										OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS.		
PÉNITENCIER.															ÉTATS CIVILS.		
Two years and under five.	Five years and over.	Life.	D'th.	Committed to Reformatories.	Other Sentences.	Agricultural.	Commercial.	Domestic.	Industrial.	Professional.	Laborers.	Married.	Widowed.	Single.			
															Deux ans et moins de cinq.	Cinq ans et plus.	A vie.
5												6	3	4			
1												1	1	1			
2												5	1	4			
2												2	1	1			
7												6	2	5			
6	1			18	a1		8	5		2	23	3	1	57			
1												3					
5										1	9	4		7			
1	1									2		1		3			
2												2		1			
5				1	a8 b5		1	1		1	3	1		2			
36	2			19	14		2	10	6	9	3	65	19	110			
1												4		5			
3												3	1	3			
2				5	a5, b8, c2		9	2				18	2	36			
2												2		2			
5	2									2		8	1	15			
1												3	1	2			
12	2			5	15		1	9	2	2		39	6	63			
												1		2			
												1		1			
1				4	a5							2	3	9			
					a3		3	1				1	1	4			
												3	1	2			
												4	2	4			
												1	1	1			
41	12			45	a250		8	139	33	155	3	222	148	653			
												3	1	4			
1				11	a25		1	15	6	12	1	13	18	47			
												8	1	10			
												2	2	7			
												1	1	1			
												7	4	23			
												14	3	15			
												7	1	8			
43	12			65	296		17	157	44	176	5	289	187	790			
2												4		1			

a. Sentence suspended—Sentence suspendue. b. Bound to good behaviour—A tenir une meilleure conduite. c Sent to England—Envoyés en Angleterre.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges		De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE. — COMMITTED TO-JAIL — EMPRISONNÉS.			
	M.	F.		Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	No OPTION.	
			Un- der one year.						One year and over.	
	Nombre d'accu- sations.		Dé- tenues pour cause de folie.	Total.	Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Plus de 2 réci- des.	Sur option entre la pri- son ou l'a- mende	Moins d'un an.	Un an et plus.
M.	F.									
LARCENY—Continued.										
Brant, Ont.	118	17		101	54	10	37	18	50	1
Bruce, Ont.	161	59	8	94	66	10	18		58	4
Carleton, Ont.	33	8		30	29	1			16	
Elgin, Ont.	70	2	1	67	54	8	5	10	24	2
Essex, Ont.	36	5		31	28	2	1		10	
Frontenac, Ont.	18	4		14	12	1	1		11	
Grey, Ont.	20	2		18	9	6	3		1	
Haldimand, Ont.	5			5	5			4	19	
Halton, Ont.	53	5	1	47	42	2	3	4	4	
Hastings, Ont.	15	3	2	10	5	3	2	7	14	5
Huron, Ont.	74	28	1	45	38	3	4		6	
Kent, Ont.	24	6		18	17	1			4	
Lambton, Ont.	20	1		19	15	2	2		13	
Lanark, Ont.	38	7		31	28	2	1		4	
Leeds and Grenville, Ont.	7	2		5	4	1			4	4
Lennox and Addington, Ont.	41	13		28	24	2	2		4	1
Lincoln, Ont.	125	39	1	85	57	10	18		42	1
Middlesex, Ont.	17	3		14	13	1			7	1
Muskoka and Parry Sound, Ont.	9			9	8	1			10	1
Nipissing, Ont.	19	3		16	10	2	4	1	9	1
Norfolk, Ont.	29	8	2	19	12	2	5		5	
Northumberland & Durham, O.	9			9	7	2			6	
Ontario, Ont.	18	4	1	13	11	2			1	4
Oxford, Ont.	13	2		11	9	2		1	9	1
Peel, Ont.	38	18		20	19				4	4
Perth, Ont.	46	13	1	32	31	1			4	
Peterborough, Ont.	3			3	3				6	
Prescott and Russell, Ont.	10			10	6	3	1		16	1
Prince Edward, Ont.	28	3	1	24	18	3	3		3	
Rainy River, Ont.	4			4	3	1		1	6	
Renfrew, Ont.	21	5		15	12	2	1	1	10	
Simcoe, Ont.	17	1		16	16				4	1
Stormont, D'as & Glengarry, O.	21	12		9	9			2	12	
Thunder Bay, Ont.	28	9		19	13	4	2	1	7	
Victoria, Ont.	22	4		18	12	4	2	2	11	1
Waterloo, Ont.	32	8		24	22	2			6	4
Welland, Ont.	45	10		35	21	8	6	9	30	6
Wellington, Ont.	161	54	4	103	90	4	9	7	240	26
Wentworth, Ont.	679	250	43	502	444	45	13			
York, Ont.										
Totals of Ontario	2260	610	66	1579	1279	153	147	c51	696	73
Manitoba, Central	18	4		14	14				10	
Manitoba, Eastern	154	30	1	123	74	28	21	3	70	1
Manitoba, Western	25	2		23	23				22	
Totals of Manitoba	197	36	1	160	111	28	21	d2	102	1
Cariboo, B.C.	2			2	2				1	
Clinton, B.C.	4			4	4				4	

a 1, b 3, Jury disagreed—Les jurés ne se sont pas accordés. Amount of fines—Montant des amendes, c \$204, d \$30.

SESSIONAL PAPER No. 8b

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS.		
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.			D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- ma- to- ries. — En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Com- mer- cial. — Commerçants.	Do- mestic — Serviteurs.	In- dus- trial. — Industriels.	Pro- fes- sional — Profes- sions libé- rales.	La- borers — Jour- na- liers.	Mar- ried. — Mariés.	Wi- dowed — En- veu- vage.	Single — Céli- ba- taires.
Two years and un- der five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie												
	1			3	a26, b2	4	6	5	7		27	25	3	73
16	3				a13	1	11	6	18	1	40	29	1	63
					a11, c3	1	1	1	3	1	18	6		20
					a25	1	1	9	2		30	14		53
1	1				a19	2	2	1	5	1	6	5		26
					a2	2	3	1			5	3		9
					a6	2	3				12	5	1	12
					a3				3					5
					a10, b9, c3	1	5	4	7		22	11	6	30
					a6				1		4	2		8
8					a7	8	3		1		13	10		24
					a12				5		10	4		13
6					a9				5		8	1		18
4					a14				6		14	2	3	23
					a4				1		3	3		2
4	1				a11, b1	1	4	1	4		5	5	1	21
4					a31	3	6	3	11		29	24	4	55
1					a4	2			1		8	3		9
2											9	1		8
					a3						11	10		3
					a5	2	3		1		7	6		10
					a4	1	1		3		3	1	1	7
					a7	2	1		1		8	3	1	8
					a6				6		1	1	2	9
					a10				5		14	3		17
					a13, b7, c1	1	2	1	2		10	6	1	25
					a1									
					a4				2		9	3		7
					a7				1		19	1	6	17
					a1				2		1			4
					a5						5			9
					a5	1	1		2	1	11	8	1	7
2	1				a2				1					1
					a6				4		13	6	1	9
					a5		2	3	1		9	3		15
3					a8, c1	3	3	1	2		11	5	1	18
1					a21	1	3	1	4		9	6	2	24
3					a46		6	8	9		34	22	2	79
14	3				a157	1	20	35	4		276	68	2	428
75	11										6	715	311	38
2														
11	1													
13	1													
1														

a Sentence suspended—Sentence suspendue. b Bound to good behaviour—A tenir une bonne conduite. c Acquitted on making restitution—Acquittés en faisant restitution. d Handed over to Children Aid Society—Remis entre les mains de la Société protectrice des enfants.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

Table with columns for Judicial Districts, Educational Status, Ages, and Use of Liquors. Includes sub-headers for 'IN WHICH OFFENCE COMMITTED' and 'DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE'.

LARCENY—Continued.

Main data table for Larceny offenses, listing counts for various districts including Brant, Bruce, Carleton, etc., and totals for Ontario and Manitoba.

TABLEAU I. DELITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

Table with columns for Birth Places (Lieux de Naissance) and Religions. Includes sub-headers for 'BRITISH ISLES' and 'RELIGIONS'.

LARCIN—Suite.

Main data table for Larcin offenses, listing counts for various birth places and religious groups, including totals for Ontario and Manitoba.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED.	Number of Charges	Ac- quit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO JAIL EMPRISONNÉS.					
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	No OPTION.		M.	F.
									SANS OPTION			
									Under one year.	One year and over.		
Victoria, B.C.	89	7		82	50	5	27	4	65	6		
Westminster, B.C.	163	64	8	1m	90	82	5	3	71	3		
Totals of British Columbia	258	71	8	1m	178	138	10	30	141	9		
Alberta, Northern, N.W.T.	a45	19		1m	22	22			17			
Alberta, Southern, N.W.T.	b37	13	1		20	19	1		19			
Assiniboia, Eastern, N.W.T.	22	1			21	18	2	1	7	5		
Assiniboia, Western, N.W.T.	19	5			14	14			6			
Saskatchewan, N.T.W.	15	9			6	6			6			
Totals of the N.W.T.	138	47	1	1m	83	79	3	1	68	5		
Yukon	c125	69	1		54	54			g5	34	3	
Totals of Canada	4356	957	83	3m	3294	2615	331	348	h244	1559	111	

LARCENY—Concluded.

LARCENY FROM DWELLING HOUSES.

Montreal, Que.	2				2	1	1			2	
Quebec, Que.	1	1								1	
Essex, Ont.	1				1	1				1	
Middlesex, Ont.	1									2	
Totals of Ontario	2				2	2					
Victoria, B.C.	3				3						
Totals of Canada	8	1			7	3	4			4	

LARCENY FROM THE PERSON.

St. John, N.B.	1				1			1			
Bedford, Que.	1				1		1			5	
Montreal, Que.	d19	4			14	6	2	6		3	
St. Francis, Que.	3				3	3					
Totals of Quebec	23	4			18	9	3	6		8	
Carleton, Ont.	9	4			5	4	1			4	1
Essex, Ont.	1	1								1	
Halton, Ont.	1				1	1					
Leeds and Grenville, Ont.	1				1	1				4	
Middlesex, Ont.	4				4	2	2			1	
Norfolk, Ont.	1				1	1				1	
Northumberland & Durham, O.	3				3	2	1			1	

a 3m, b 2m 1f, c 1m, Nolle prosequi. d. One, escaped before trial—Un, s'est évadé avant son procès. Amount of fines—Montant des amendes: e, \$65; f, \$2; g, \$140; h, \$1,488.

TABEAU I. DELITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.			D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- mator- ies. — En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agric- ul- tural.	Com- mer- cial.	Do- mestic — — —	Indus- trial. — — —	Pro- fes- sion- al — — —	La- borers — — —	Mar- ried. — — —	Wid- owed — — —	Single — — —
Two years and un- der five.	Five years and over.	Life. — — —												
LARCIN--Fin.														
2				a1, b4	1	27	7	4	2	18	3	1	78	
5				a11	23	5	5	2	2	38	8	1	79	
8					16	1	50	12	12	4	59	11	2	163
				a5	2						3	2		3
	1			a1				1			4	2		3
2														
2	1				6	2			1		7	4		6
2	4			a1, c4, d1										
192	33				203		952	71	339	160	355	21	1242	558
VOL DANS DES MAISONS HABITÉES.														
								1			1			2
											1			1
											1			1
											2			2
3								3						3
3								4			3			7
VOL SUR LA PERSONNE.														
					a1						1	1		
1	6	2			a1		3		4	1	6	7		1
											3			3
7	2				1		3		4	1	10	7		11
											4	3		2
														1
1											1			1
											4			4
					a2						3			3

a Sentence suspended—Sentence suspendue. b Bound to good behaviour—A tenir une meilleure conduite. c Property to be restored—Les effets à être remis. d 1f, To leave town—1f, A quitter la ville.

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.															
JUDICIAL DISTRICT IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. — INSTRUCTION.			AGES.								USE OF LIQUORS — USAGE DE LIQUEURS			
	Un-able to read or write.	Ele-men-tary.	Super-ior.	Under 16 years.		16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.		Not given.		Im-mo-derate	Im-mo-deré
				M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
	Inca-pable de lire ou d'écrire.	Elé-mentaire.	Supé-rieure	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	Mo-derate	Im-mo-deré
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.			
LARCENY—Concluded.															
Victoria, Col.-B.....	17	50	15	17	4	48	3	10	10	59	23				
Westminster, Col.-B.....	14	68	3	12	6	50	1	11	10	66	19				
Totaux de la Col.-Britann.	33	122	18	29	10	104	4	21	10	128	45				
Alberta, Nord, T. du N.-O...	1	4			1	3		1	16	5	2				
Alberta Sud, T. du N.-O...		5				3		2	15	3					
Assiniboia, Est, T. du N.-O...									20	1					
Assiniboia, Ouest, T. du N.-O...									14						
Saskatchewan, Ter. du N.-O...									6						
Totaux des T. du N.-O...	1	9			1	6		3	71	2	8	2			
Yukon.....									53	1					
Totaux du Canada.....	411	2592	52	731	37	560	61	1221	86	327	30	236	5	1937 1038	
LARCENY FROM DWELLING HOUSES.															
Montréal, Qué.....		2						2						2	
Québec, Qué.....														1	
Essex, Ont.....	1					1		1						1	
Middlesex, Ont.....		1												2	
Totaux d'Ontario.....	1	1				1		1						3	
Victoria, Col.-B.....		3				1		2						5	
Totaux du Canada.....	1	6				2		5						2	
LARCENY FROM THE PERSON.															
St. Jean, N.-B.....		1						1						1	
Bedford, Qué.....	1	7				2		8		4				14	
Montréal, Qué.....	3							3						2	
St. François, Qué.....														3	
Totaux de Québec.....	11	7				2		12		4				15	
Carleton, Ont.....	1	4				1		3		1				3	
Essex, Ont.....								1						1	
Halton, Ont.....		1						1						1	
Leeds et Grenville, Ont.....		1						1						4	
Middlesex, Ont.....		4				4								1	
Norfolk, Ont.....						1		2						3	
Northumberl'd et Durham, O.	2	1													

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.															
BIRTH PLACES. — LIEUX DE NAISSANCE.					RELIGIONS.							RESI-DENCE.			
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.					United States — Etats-Unis.	Other Foreign Countries. — Autres pays étrangers.	Other British Possessions. — Autres possessions Britanniques.	Bap-tists. — Bap-tistes.	R. Catho-lics. — Catholi-ques.	Ch. of Eng-land. — Eglise d'An-gle-terre.	Metho-dists. — Métho-distés.	Pres-byter-ians. — Pres-byté-riens.	Pro-tes-tants — Autr's con-fes-sions.	Other Deno-minations. — Autr's con-fes-sions.	Cities and Towns—Villes. — Rural Districts—Districts ruraux.
Eng-land and Wales	Ire-land.	Scot-land.	Canada.	Angle terre et Galles											
LARCIN—Fin.															
20	5	2	35	6	16			16	4	1	13	33	15	79	3
11	7	4	24	25	11			21	10		1	40	10	71	10
32	12	6	60	32	28			38	17	1	14	74	26	151	18
2			2	1	2			2			2		1	1	4
			2		1			1				2	1	1	4
														1	7
2			4	1	3			1	2	1		2	2	2	15
197	94	49	2475	122	133	7	116	1461	555	327	235	307	71	2585	493
VOL DANS DES MAISONS HABITÉES.															
			2					2							2
			1							1					1
			1								1				1
			2							1	1				2
3								3							3
3			4					5		1	1				5
VOL SUR LA PERSONNE.															
			1							1					1
1	2		8	1	2			12	2					14	1
			3					2				1		3	
1	2		12	1	2			15	2			1		17	1
			5					3				2		5	
1										1				1	
			1					1						1	
			2	2						4				2	2
			3							1	2			3	

TABLE I. OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE. CLASS III.													
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. INSTRUCTION.			AGES.								USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Un-able to read or write.	Ele-mentary.	Superior.	Under 16 years.	16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.	Not given.	Mo-derate	Im- mo- de- rate	
					16 ans et moins de 21.		21 ans et moins de 40.						40 ans et plus.
				M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.
LARCENY FROM THE PERSON— <i>Concluded.</i>													
Wentworth, Ont.....	1	6			1		5			1		6	1
York, Ont.....						7	12		1	1	1	16	5
Totaux d'Ontario.....	4	17			7	12		1	1	1		1	1
Manitoba, Est.....		2					1		1				
Totaux du Canada.....	15	27			9	26		6	1	1		21	21
STEALING REGISTERED LETTERS AND OTHER MAIL MATTERS.													
Montréal, Qué.....		1					1						1
St. François, Qué.....		1											1
Totaux de Québec.....		2				1	1						2
Algoma et Manitoulin, Ont.....		1					1						1
Saskatchewan, T. du N.-O.....		1					1						1
Totaux du Canada.....		4				1	3						2
MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY. CLASS IV.													
ARSON.													
Halifax, N.-E.....		1											1
Yarmouth, N.-E.....													1
Carleton, N.-B.....	1				1		1						1
Restigouche, N.-B.....	1						1						1
Westmoreland, N.-B.....	1						2						1
Totaux du N.-Brunswick.....	3				1		2						2
Bedford, Qué.....		1					1						1
Montréal, Qué.....													
Ottawa, Qué.....													
Pontiac, Qué.....													
Terrebonne, Qué.....							1						1
Trois-Rivières, Qué.....													
Totaux de Québec.....		1					1						1
Dufferin, Ont.....													
Essex, Ont.....													
Grey, Ont.....	1	1			1		1						1
Kent, Ont.....													
Lambton, Ont.....	1	1			1		1						1
Lanark, Ont.....													
Northumberland et Durham, O.....		1					1						1

TABLEAU I. DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ. CLASSE III.														
BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.						RELIGIONS.						RESI- DENCE.		
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.			Canada.	United States — Etats- Unis.	Other Fore- ign Coun- tries. — Aut- res pays étran- gers.	Other Bri- tish Pos- ses- ions. — Autr's posses- ions Bri- tanni- ques.	Bap- tists. — Bap- tistes.	R. Cath- olics. — Cath- oliques.	Ch. of Eng- land. — Eglise d'An- gle- terre.	Meth- odists — Méth- odistes.	Pres- byte- rians. — Pres- byté- riens.	Pro- tes- tants — Autr's con- fes- sions.	Other Deno- mina- tions. — Autr's con- fes- sions.	Cités and Towns— Villes. Rural Districts— Districts ruraux.
Eng- land and Wales — Angle- terre et Galles	Ire- land. — Ir- lande.	Scot- land. — Ecos- se.												
VOL SUR LA PERSONNE— <i>Fin.</i>														
	1			3	3		1	2	1	1		1	6	
1	1	2	14	3			1	7	2	3	5	2	19	
	1		1					1			1		2	
2	4	2	28	4	2		1	23	5	3	6	3	39	
VOL DE LETTRES CHARGÉES ET AUTRES MATIÈRES POSTALES.														
			1				1						1	
			1				1						1	
			2				2						2	
				1					1				1	
			1						1				1	
			3	1			2		2				3	
DOMMAGES MALICIEUX À LA PROPRIÉTÉ. CLASSE IV.														
INCENDIE PAR MALVEILLANCE.														
						1		1					1	
			1				1						1	
			1				1						1	
			3				1	2					2	
			1					1					1	
			1					1					1	
			2					1		1			2	
			1	1					1				2	
			1							1			1	

TABLE I. MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY. CLASS IV.										
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges. Nombre d'accu- sations.	Ac- quit- ted. Ac- quit- tés.	De- tained for Lu- nacy. Dé- tenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO JAIL EMPRISONNÉS.			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	No OPTION.	
									Under one year.	One year and over.
ARSON—Concluded.										
Peel, Ont.	3	2		1	1				1	
Rainy River, Ont.	1	1		1	1					
Renfrew, Ont.	1			1	1					
Stormont, D'das & Glengarry, O.	1			1	1		3			
Wellington, Ont.	21	6		15	9		3			
York, Ont.							4		2	
Totals of Ontario.	39	14	1m	24	14	6	4			
Manitoba, Central	1	1		1		1				
Manitoba, Western	1			1						
Totals of Manitoba.	2	1		1		1				
Victoria, B.C.	1	1								
Alberta, Northern, N.W.T.	1	1						3	1	
Totals of Canada.	59	26	2	30	19	7	4			
MALICIOUS INJURY TO HORSES, CATTLE AND OTHER PROPERTY.										
Colchester, N.S.	1	1		1	1				1	
Halifax, N.S.	2	1							1	
Totals of Nova Scotia.	3	2		1	1					
Albert, N.B.	a1			1	1					
Northumberland, N.B.	1	1								
Sunbury, N.B.	1	1								
Westmoreland, N.B.	1	1								
Totals of New Brunswick.	4	2		1	1					
Bedford, Que.	1	1						3	3	
Kanouraska, Que.	1	1		8	4	2	2	1	1	
Montreal, Que.	8			5	4		1		1	
St. Francis, Que.	11	6		1	1					
St. Hyacinthe, Que.	1			1						
Terrebonne, Que.	1	1		1						
Totals of Quebec.	23	9		14	9	2	3	b4	5	
Brant, Ont.	14	11	1	2	2				1	
Bruce, Ont.	1	1		4	4				1	
Hastings, Ont.	6	2		1	1					
Kent, Ont.	1			2	1	1			1	
Middlesex, Ont.	13	11	1							
Nipissing, Ont.	2	2								
Oxford, Ont.	1	1								

a Jury disagreed—Les jurés ne se sont pas accordés. Amount of fines—Montant des amendes, b \$32.

TABLEAU I. DOMMAGES MALICIEUX À LA PROPRIÉTÉ. CLASSE IV.														
SENTENCE.					OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS.				
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.		Life. — A vie	D'th. — De mort.	Com- mitted to Re- for- ma- to- ries — En- voyés à la pri- son de Réfor- me.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic. — Servi- teurs.	Indus- trial. — Indus- triels.	Profes- sional. — Profes- sions libé- rales.	La- borers. — Jour- na- liers.	Mar- ried. — Mariés.	Wid- owed — En- veu- vage.	Single — Céli- bataires.
Two years and un- der five. D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. Cinq ans et plus.													
INCENDIE PAR MALVEILLANCE—Fin.														
											1		1	
	1				a1			1				1	1	
	3	6			a1	1					11	1	15	
	3	9			2	2		2			14	3	21	
		1									1		1	
		1									1		1	
	4	10			8	4		2		2	20	4	26	
DOMMAGES MALICIEUX AUX CHEVAUX, BESTIAUX ET AUTRES PROPRIÉTÉS.														
											1		1	
											1		1	
					a1						1		1	
					1						1		1	
					a2	1		2			2	1	1	
					a1, b2	1					2	1	6	
											1		5	
					5	1	1		2		4	2	11	
					a2			1			1		1	
					c3						1		4	
					a1	1					1		1	
								1				1	1	

a Sentence suspended—Sentence suspendue. b To pay damage.—A payer pour les dommages. c Bound to good behaviour—A tenir une meilleure conduite.

TABLE I. MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY. CLASS IV.		EDUCATIONAL STATUS. INSTRUCTION.		AGES.						USE OF LIQUORS. USAGE DE LIQUEURS.			
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. — DISTRICTS JUDICIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Un-able to read or write.	Ele-men-tary.	Supe-rior.	Under 16 years.		16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.		Mo-dé-éré	Im-mo-dé-éré
				Moins de 16 ans.		16 ans et moins de 21.		21 ans et moins de 40.		40 ans et plus.			
				M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
	Inca-pable de lire ou d'é-crire.	Élé-men-taire.	Supé-rieure	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.
ARSON— <i>Concluded.</i>													
Peel, Ont.	1					1						1	
Rainy River, Ont.						1							1
Renfrew, Ont.	1					1							1
Storm't, D'das et Gleng'ry, O.	1					1						1	1
Wellington, Ont.	1					1						1	1
York, Ont.	15			4	11							15	
Totaux d'Ontario.	2	22		6	12	6						21	3
Manitoba, Centre.			1			1						1	
Manitoba, Ouest.						1						1	
Totaux de Manitoba.			1			1						1	
Victoria, Col.-B.													
Alberta Nord, T. du N.-O.													
Totaux du Canada.	5	24	1	6	13	10		1				24	6
MALICIOUS INJURY TO HORSES, CATTLE AND OTHER PROPERTY.													
Colchester, N.-E.		1			1							1	
Halifax, N.-E.		1			1							1	
Totaux de la N.-Ecosse.		1			1							1	
Albert, N.-B.					1								
Northumberland, N.-B.		1			1							1	
Sunbury, N.-B.													
Westmoreland, N.-B.													
Totaux du N.-Brunswick.		1			1							1	
Bedford, Qué.													
Kamouraska, Qué.													
Montréal, Qué.	1	7		2	2	2	1	1				3	5
St. François, Qué.		5		3	1	1						3	2
St. Hyacinthe, Qué.		1						1				1	
Terrebonne, Qué.													
Totaux de Québec.	1	13		5	3	3	2	1				7	7
Brant, Ont.	1	1				1				1		2	
Bruce, Ont.													
Hastings, Ont.		4		4								4	
Kent, Ont.		1				1						1	
Middlesex, Ont.		2		1				1				1	1
Nipissing, Ont.													
Oxford, Ont.													

TABLEAU I. DOMMAGES MALICIEUX À LA PROPRIÉTÉ. CLASSE IV.																
BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.								RELIGIONS.						RESI-DENCE.		
BRITISH ISLES. LES BRITANNIQUES.				Canada.	United States. Etats-Unis.	Other Foreign Countries. Autres pays étrangers.	Other British Possessions. Autres possessions Britanniques.	Bap-tists.	R. Ca-tholics.	Ch. of Eng-land.	Metho-dists.	Pres-byte-rians.	Protes-tants.	Other Deno-minations.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
Eng-land and Wales.	Ire-land.	Scot-land.														
Angle terre et Galles.	Ir-lande.	Ecos-se.														
INCENDIE PAR MALVEILLANCE— <i>Fin.</i>																
				1												
				1												1
				1												1
				1												1
				15						1						1
				23	1					8	7				1	15
										9	9	2	4			22
1																2
1											1					1
											1					1
1																
				27	1		1	1	13	10	2	4			25	5
DOMMAGES MALICIEUX AUX CHEVAUX, BESTIAUX ET AUTRES PROPRIÉTÉS.																
	1									1						
	1									1						1
						1				1						1
						1				1						1
						1				1						1
						5				5	2					8
						5				5						5
						1				1						1
1	2					5				5						3
						5				5						5
1	2					11				11	2					13
						2				2			1			1
1						3				3	1	1				2
1						1				1	1	1				3
		1			1					1	1	1				1
						1				1	1	1				2

TABLE I. MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY. CLASS IV.										
JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges Nombre d'accu- sations.	Ac- quit- ted. Ac- quit- tés.	De- tained for Lu- nacy. Dé- tenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS.			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated. Plus de 2 réci- vès.	With the option of a fine. Sur option entre la pri- son ou l'a- mende	NO OPTION.	
									Un- der one year.	One year and over.
MALICIOUS INJURY TO HORSES, CATTLE AND OTHER PROPERTY—Concluded.										
Perth, Ont.	1	1							1	
Peterborough, Ont.	2	1		1	1					
Prince Edward, Ont.	3			3	3			1		
Thunder Bay, Ont.	2			2	2				2	
Victoria, Ont.	4	2		2	1	1		a2		
York, Ont.	1			1	1			1		
Totals of Ontario	51	32	1	18	16	2		d3	6	
Victoria, B.C.	1			1			1	1	4	
Westminster, B.C.	23	10	2	11	10			6		
Totals of British Columbia	23	10	2	11	10		1	e6	5	
Alberta, Northern, N.W.T.	4	3		1	1			1		
Alberta, Southern, N.W.T.	66	2	1	1	1			1		
Saskatchewan, N.W.T.	3	3								
Totals of the N.W.T.	13	8	1	2	2			2		
Yukon	1	1								
Totals of Canada	118	64	4	47	39	4	4	f13	19	
FORGERY AND OFFENCES AGAINST THE CURRENCY. CLASS V.										
Queen's, P.E.I.	1			1	1					
Cape Breton, N.S.	1			1	1					
Halifax, N.S.	1			1	1				1	
Hants, N.S.	1	1								
Totals of Nova Scotia	3	1		2	2				1	
Charlotte, N.B.	1	1								
Westmoreland, N.B.	1	1								
Montreal, Que.	37	2		35	14	7	14		6	
Ottawa, Que.	1	1							5	
Quebec, Que.	1			1	1				1	
St. Francis, Que.	2			2	2				1	
Three Rivers, Que.	c2			1	1				1	
Totals of Quebec	43	3		39	18	7	14		9	
Carleton, Ont.	e11	1		9	2	1	6		1	
Elgin, Ont.	2			2	1		1			
Grey, Ont.	1	1								
Hastings, Ont.	2	1		1	1					
Kent, Ont.	8	4		4	2	1	1			

a One jail in default to pay \$18—Un emprisonné à défaut de payer \$18. Nolle prosequi, b 2, c 1. Amount of fines—Montant des amendes: d \$66, e \$84, f \$182.

TABLEAU I. DOMMAGES MALICIEUX À LA PROPRIÉTÉ. CLASSE IV.														
SENTENCE.							OCCUPATIONS.				CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.			
PENITENTIARY. PÉNITENCIER.			D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- ma- to- ries. — En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commer- cial. — Commer- çants.	Domestic — Servi- teurs.	Indus- trial. — Indus- triels.	Profes- sional — Profes- sions libé- rales.	La- borers — Jour- na- liers.	Mar- ried. — Mariés.	Wi- dowed — En- veu- vage.	Single — Céli- bataires.
Two years and un- der five. — Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.	Life. — A vie												
DOMMAGES MALICIEUX AUX CHEVAUX, BESTIAUX ET AUTRES PROPRIÉTÉS—Fin														
						1					3	1		3
					a2						1	2		1
						8					6	5	1	10
							3				1	7	1	9
							3				8	1		10
											1	1		
											1	1		
						14	3	4	5	1	20	9	2	33
FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE. CLASSE V.														
	1										1			1
1											1			1
											1			1
1											1			2
											1			
7	6					a11	12		10	4	9	14		21
1							1		1		1	1		1
							1				1	1		1
8	6						11		11	4	10	16		23
							a2		1		1	9		2
							a1				1			1
3							a1				4			4

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. FORGERY AND OFFENCES AGAINST CURRENCY—*Concluded.* CLASS V.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges Nombre d'accu- sations.	Ac- quit- tés. Ac- quit- tés.		De- tained for Lu- nacy. Dé- tenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE. — COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS.			
		M.	F.		Total.	Con- victed 1st. Con- dam- nés une fois.	Con- victed 2nd. Con- dam- nés deux fois.	Reite- rated. Plus de 2 rédi- ves.	With the option of a fine. Sur option entre la pri- son ou l'a- m'nde	NO OPTION. — SANS OPTION.	
										Under one year. Moins d'un an.	One year and over. Un an et plus.
Lambton, Ont.	4	1			3	2	1				
Lanark, Ont.	1	1									
Lincoln, Ont.	1	1									
Middlesex, Ont.	2				1	1			1		
Muskoka and Parry Sound, Ont.	1	1									
Nipissing, Ont.	1				1	1			1		
Northumberland & Durham, Ont.	5	1			4	1		3	1		
Ontario, Ont.	1				1	1			1		
Perth, Ont.	3	1			2	2					
Peterborough, Ont.	1				1		1				
Rainy River, Ont.	2				2	1			1		
Renfrew, Ont.	2				2	1			1		
Simcoe, Ont.	1				1	1					
Stormont, D'das & Glengary, O.	1	1									
Victoria, Ont.	1				1	1			1		
Welland, Ont.	2				2	2					
Wentworth, Ont.	6	1			5	3	2		3		
York, Ont.	14	3	1		10	5	4	1		1	
Totals of Ontario	73	19	1		52	29	10	13	11	1	
Manitoba, Eastern	3				3	2	1		1		
Manitoba, Western	2				2	2			2		
Totals of Manitoba	5				5	4	1		3		
Clinton, B.C.	2				2	2			2		
Westminster, B.C.	5	3			2	2					
Totals of British Columbia	7	3			4	4			2		
Alberta, Northern, N.W.T.	3				3	3			1	1	
Assiniboia, Western, N.W.T.	1				1	1			1		
Saskatchewan, N.W.T.	1				1	1			1		
Totals of the N.W.T.	5				5	5			3	1	
Yukon	1	1									
Totals of Canada	140	29	1		108	63	18	27	29	7	

OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

CARRYING UNLAWFUL WEAPONS.

Lunenburg, N.S.	1	1								
Montreal, Que.	2				2	2			a2	
Essex, Ont.	1				1	1			1	
Hasting, Ont.	2				2	1		1		1

Amount of fines—Montant des amendes : a \$15.

TABLEAU I. FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT À LA MONNAIE. CLASSE V.

SENTENCE.										OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.					D'th. — De mort	Com- mitted to Re- for- ma- to- ries. En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commer- cial. — Commer- çants.	Domestic — Servi- teurs.	Indus- trial. — Indus- triels.	Profes- sional — Profes- sions libé- rales.	Labi- orers — Jour- naliers.	Mar- ried. — Mariés.	Wi- dowed — En veuve.	Single — Céli- bataires.		
Two years and un- der five. Deux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. Cinq ans et plus.	Life. — A vie																
						a3	1					2			3			
												1			1			
	3						1								1			
										3		1			4			
	1					a2	1	1				1	1		1			
	1									1		2	1		2			
						a1		1				1			2			
	2					a2												
	7					a2	2	1	1	2			1	1	2			
23	3						2	3				5	2	2	6			
1							14	8	16	2	7	18	18	4	29			
						a1			1			2			3			
1							1				1	3			5			
									1									
1						a1		1		1			1		1			
															2			
1							1		2		1		1		3			
						a1					1				1			
									1						1			
										1					2			
34	10						28	8	34	3	20	5	33	35	65			

AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

PORT D'ARMES ILLÉGAL.

								1				1			2
										1					1
						a1						1			2

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. INSTRUCTION.			AGES.								USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS			
	Un- able to read or write.	Ele- men- tary.	Supe- rior.	Under 16 years.		16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.		Not given.			
				M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	Mo- de- rate	Im- mo- de- rate				
	Inca- pable de lire ou d'é- crire.	Elé- men- taire.	Supé- rieure	M. H.	F. F.	M. H.	F. F.	M. H.	F. F.	M. H.	F. F.	M. H.	F. F.	Mo- de- ré	Im- mo- de- ré
Lambton, Ont.		3						3						3	
Lanark, Ont.														1	
Lincoln, Ont.														1	
Middlesex, Ont.		1				1								1	
Muskoka et Parry Sound, Ont.														1	
Nipissing, Ont.		4						1						3	1
Northumberland et Durham, O.		1						1						1	1
Ontario, Ont.		2						1						1	1
Perth, Ont.		1						1						1	1
Peterborough, Ont.		1						1						2	1
Rainy River, Ont.		2				1								1	1
Renfrew, Ont.		2						2						1	1
Simcoe, Ont.		1						1							
Storm't, D'das et Gleng'ry, O.														1	
Victoria, Ont.								1						1	1
Welland, Ont.		2						3						4	1
Wentworth, Ont.		5				2		3						7	3
York, Ont.		7	3					5						7	3
Totaux d'Ontario.		40	11			5		34	1	10	1	1		34	17
Manitoba, Est.		3				1		1						2	1
Manitoba, Ouest.		1	1					2						2	
Totaux de Manitoba.		4	1			1		3						4	1
Clinton, Col.-B.		2				1		1						1	1
Westminster, Col.-B.		2				1		1						2	
Totaux de la Col.-Britann.		4				1	1	2						3	1
Alberta, Nord, T. du N.-O.		1						1						2	1
Assiniboia, Ouest, T. du N.-O.								1						1	
Saskatchewan, T. du N.-O.		1						1						1	
Totaux des T. du N.-O.		2				1	1							3	2
Yukon															
Totaux du Canada.		3	85	16	8	16	2	63	2	12	1	4		67	37

OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES. CLASS VI.

CARRYING UNLAWFUL WEAPONS.

Lunenburg, N.-E.															
Montréal, Qué.		2						2							2
Essex, Ont.		1						1							1
Hastings, Ont.		1	1					1							1

BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.						RELIGIONS.						RESI- DENCE.		
BRITISH ISLES. — LES BRITANNIQUES.			Ca- nada.	Other Foe- reign Coun- tries.	Other Bri- tish Pos- ses- sions.	Bap- tists.	R. Cath- olics.	Ch. of Eng- land.	Meth- odists.	Pres- byte- rians.	Pro- tes- tants	Other Deno- mina- tions.	Cites and Towns— Villes.	Rural Districts— Districts ruraux.
Eng- land and Wales	Ire- land.	Scot- land.												
			1	2					2		1		2	1
				1					1				1	
	1			4				1					3	1
				1				4					1	1
1				1				2			1		1	1
				1				1			1		1	1
				2				2			1		1	1
				1				1					1	1
				1	1								2	4
1				4				5	2	4			1	8
				5				5	2	2	1		8	2
4	9		26	6	6			2	9	12	14	4	10	33
				3				1			2		3	1
1				1				1		1	1		1	1
1				3	1			1	1		3		4	1
				1	1			1	1				2	
				2				1			1		2	2
				3	1			1	1		1		2	2
								1					1	
				1									1	
				1									1	1
				1						1			1	1
10	10		63	10	10	1	4	36	22	16	12	14	76	28

AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI.

PORT D'ARMES ILLÉGAL.

				2				1	1				1	1
1				1					2	1			1	1

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASS VI. CLASSES.

Table with columns for Judicial District, Educational Status, Ages, Use of Liquors, and various offense categories: Carrying Unlawful Weapons, Conspiracy, Violation of the Election Act, and Forcible Entry.

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES CLASSE VI. PRÉCÉDENTES.

Table with columns for Birth Places, Religions, and Residence, and various offense categories: Carrying Unlawful Weapons, Conspiracy, Violation of the Election Act, and Forcible Entry.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges Nombre d'accu- sations	Ac- quit- ted. Ac- quit- tés.	De- tained for Lu- nacy. Dé- tenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE. — COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS.			
				Total.	Con- victed 1st. Con- dam- nés une fois.	Con- victed 2nd. Con- dam- nés deux fois.	Reite- rated. Plus de 2 rédi- ves.	With the option of a fine. Sur option entre la pri- son ou l'am- ande	NO OPTION. — SANS OPTION	
									Under one year. Moins d'un an.	One year and over. Un an et plus.
FORCIBLE ENTRY—Concluded.										
Westminster, B.C.	2	2								
Alberta, Southern, N.W.T.	1	1								
Totals of Canada	11	6			5	5				
OFFENCES AGAINST GAMBLING AND LOTTERY ACTS.										
St. John, N.B.	1				1	1		c1		
Bedford, Que.	2	1			1	1		18	1	
Montreal, Que.	a35	2			31	31		2		
St. Francis, Que.	2				2	1	1			
Totals of Quebec	39	3			34	33	1	d20	1	
Kent, Ont.	b2				1	1			1	
Leeds and Grenville, Ont.	1				1	1			1	
Wentworth, Ont.	20	15			5	5		5		
York, Ont.	15	8			7	7		7		
Totals of Ontario	38	23			14	14		e12	2	
Westminster, B.C.	2	2								
Alberta, Southern, N.W.T.	7	7								
Totals of Canada	87	35			49	48	1	f33	3	
INDECENT EXPOSURE AND OTHER OFFENCES AGAINST PUBLIC MORALS.										
Halifax, N.S.	1				1	1			1	
Chicoutimi, Que.	1				1	1		1		
Montreal, Que.	9				9	7	1	3	3	
Quebec, Que.	2				2	2			1	
St. Francis, Que.	1	1								
Totals of Quebec	13	1			12	10	1	g4	4	
Essex, Ont.	1				1	1		1		
Hastings, Ont.	3				3	2	1		3	
Kent, Ont.	2	1	1						1	
Middlesex, Ont.	1				1	1				
Oxford, Ont.	1	1								
Rainy River, Ont.	1				1		1		1	
Victoria, Ont.	1	1								

a 2 cases, jury disagreed—2 cas, les jurés ne se sont pas accordés. b One left the country, bail forfeited—Un a laissé le pays, cautionnement forfait. Amount of fines—Montant des amendes: c \$50, d \$440, e \$175, f \$665, g \$77.

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES. CLASSE VI														
SENTENCE.						OCCUPATIONS.					CIVIL CONDITIONS.			
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.		Life. — A vie	D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- matories. — En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commer- cial. — Commer- çants.	Domestic. — Servi- teurs.	Indus- trial. — Indus- triels.	Profes- sional — Profes- sions libé- rales.	Labi- orers — Jour- na- liers.	Married. — Mariés.	Wid- owed — En- veu- rage.	Single — Céli- bataires.
Two years and un- der five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.													
ENTRÉE FORCÉE—Fin.														
					5	3					2	1		4
INFRACTIONS AUX LOIS DÉFENDANT LE JEU ET LES LOTERIES.														
									1					1
					a1				19		6	1	1	21
					a9, b3				2		6	6	10	2
					13				21		6	7	11	23
											1		1	
											1			1
											5			5
									7			2		5
									7		2	5	3	11
									13		29		8	35
EXPOSITION INDÉCENTE ET AUTRES DÉLITS CONTRE LA MORALE PUBLIQUE.														
												1	1	
	1	c1						1			3	2	3	4
								a1			1	1	1	1
	1	1						1	1	1	3	2	4	5
									1					1
											3			1
														2
														1
														1

a Sentence suspended—Sentence suspendue. b To give bail—A donner des cautions. c And to be whipped thrice—Et à être fouetté trois fois.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASS VI. CLASSES.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges		De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS.			SENTENCE.		
	—	—		Total.	With the option of a fine.	No OPTION. — SANS OPTION	COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS.		
			Convicted 1st.				Convicted 2nd.	Reite- rated.	Under one year.
	M.	F.	—	—	—	—	—	—	—

INDECENT EXPOSURE AND OTHER OFFENCES AGAINST PUBLIC MORALS—Concluded.

Waterloo, Ont.	1	1	1	1	1	2	2	1
York, Ont.	a13	7	1	5	4	1	2	1
Totals of Ontario	24	10	1	12	8	4	e3	3
Victoria, B.C.	1	1	1	1	1	1	1	1
Westminster, B.C.	4	4	4	4	4	f1	1	1
Alberta, Southern, N.W.T.	2	2	2	2	2	2	2	2
Saskatchewan, N.T.W.	1	1	1	1	1	1	1	1
Yukon	1	1	1	1	1	1	1	1
Totals of Canada	47	13	1	32	26	5	h9	4

PERJURY AND SUBORNATION OF PERJURY.

Halifax, N.S.	2	2	2	2	2	2	2	2
Carleton, N.B.	1	1	1	1	1	1	1	1
King's, N.B.	b1	1	1	1	1	1	1	1
Westmoreland, N.B.	2	2	2	2	2	2	2	2
Totals of New Brunswick	4	3	3	4	3	3	4	3
Bedford, Que.	3	3	3	3	3	3	3	3
Montreal, Que.	e6	1	1	3	1	1	1	1
Brant, Ont.	1	1	1	1	1	1	1	1
Bruce, Ont.	1	1	1	1	1	1	1	1
Essex, Ont.	4	2	2	2	2	2	1	1
Hastings, Ont.	1	1	1	1	1	1	1	1
Middlesex, Ont.	1	1	1	1	1	1	1	1
Norfolk, Ont.	1	1	1	1	1	1	1	1
Peel, Ont.	1	1	1	1	1	1	1	1
Perth, Ont.	1	1	1	1	1	1	1	1
Rainy River, Ont.	1	1	1	1	1	1	1	1
Victoria, Ont.	2	2	2	2	2	2	1	1
Welland, Ont.	1	1	1	1	1	1	1	1
York, Ont.	a, b7	2	2	3	1	1	1	1
Totals of Ontario	22	10	10	10	5	4	3	1
Victoria, B.C.	1	1	1	1	1	1	1	1
Alberta Southern, N.W.T.	2	2	2	2	2	2	2	2
Assiniboia, Western, N.W.T.	1	1	1	1	1	1	d1	1
Saskatchewan, N.W.T.	3	1	1	2	2	2	2	2
Yukon	11	7	7	4	4	4	4	4
Totals of Canada	55	29	29	20	13	5	i4	7

a 1, Jury disagreed—1, Les jurés ne se sont pas accordés. b 1, Nolle prosequi. c Two left the country, bail forfeited—Deux ont laissé le pays, cautionnement confisqué. d And \$40—Et \$40. Amount of fines—Montant des amendes: e \$170, f \$10, g \$25, h \$282, i \$20.

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES CLASSE VI. PRÉCÉDENTES.

SENTENCE.		OCCUPATIONS.							CIVIL CONDITIONS.				
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.		D'th. — De mort	Com- mitted to Refor- matories	Other Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Commercial. — Commerçants.	Domestic. — Servi- teurs.	Indus- trial. — Indus- triels.	Profes- sional. — Profes- sions libé- rales.	Labi- orers. — Jour- na- liers.	Married. — Mariés.	Widowed. — En- veu- vage.	Single. — Céli- bataires.
Two years and under five. — D'ux ans et m'ns de cinq.	Five years and over. — Cinq ans et plus.												

EXPOSITION INDÉCENTE ET AUTRES DÉLITS CONTRE LA MORALE PUBLIQUE—Fin.

1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12

PARJURE ET SUBORNATION DE PARJURE.

1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASS VI. CLASSES.

Table with 4 main columns: JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED, EDUCATIONAL STATUS INSTRUCTION, AGES (Under 16, 16-21, 21-40, 40+), and USE OF LIQUORS. Includes sub-tables for 'INDECENT EXPOSURE AND OTHER OFFENCES AGAINST PUBLIC MORALS' and 'PERJURY AND SUBORNATION OF PERJURY'.

Table with 4 main columns: JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED, EDUCATIONAL STATUS INSTRUCTION, AGES (Under 16, 16-21, 21-40, 40+), and USE OF LIQUORS. Includes sub-tables for 'INDECENT EXPOSURE AND OTHER OFFENCES AGAINST PUBLIC MORALS' and 'PERJURY AND SUBORNATION OF PERJURY'.

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES CLASSE VI. PRÉCÉDENTES.

Table with 4 main columns: BIRTH PLACES (BRITISH ISLES, LIES BRITANNIQUES), RELIGIONS (Baptists, R. Catholics, Ch. of England, Methodists, Presbyterians, Protestant, Other Denominations), and RESIDENCE (Cities and Towns—Villes, Rural Districts—Districts ruraux). Includes sub-table 'EXPOSITION INDECENTE ET AUTRES DÉLITS CONTRE LA MORALE PUBLIQUE—Fin'.

Table with 4 main columns: BIRTH PLACES (BRITISH ISLES, LIES BRITANNIQUES), RELIGIONS (Baptists, R. Catholics, Ch. of England, Methodists, Presbyterians, Protestant, Other Denominations), and RESIDENCE (Cities and Towns—Villes, Rural Districts—Districts ruraux). Includes sub-table 'PARJURE ET SUBORNATION DE PARJURE'.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASS VI. CLASSES.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	Number of Charges Nombre d'accu- sations.	Ac- quit- ted. Ac- quit- tés.	De- tained for Lu- nacy. Dé- tenues pour cause de folie.	CONVICTIONS. CONDAMNATIONS.			SENTENCE. COMMITTED TO JAIL — EMPRISONNÉS.			
				Total.	Con- dam- nés une fois.	Con- dam- nés deux fois.	Reite- rated. — Plus de 2 réci- des.	With the option of a fine. — Sur option entre la pri- son ou l'a- mende	NO OPTION.	
									Un- der one year. — Moins d'un an.	One year and over. — Un an et plus.
PRISON BREACH, ESCAPE AND ATTEMPT TO ESCAPE FROM PRISON.										
Cape Breton, N.S.	3			3	2	1		3	2	
Digby, N.S.	2	1		1	1	1		1	2	
Guysborough, N.S.	2			2	2			2		
Halifax, N.S.	1			1	1			1		
Hants, N.S.	1			1		1		1		
Yarmouth, N.S.	1			1						
Totals of Nova Scotia	11	1		10	7	3		7	2	
Carleton, N.B.	1			1	1					
Iberville, Que.	1			1	1			1		
Brant, Ont.	3			3		3		3		
Bruce, Ont.	1			1	1			1	1	
Essex, Ont.	1			1	1	1		1		
Frontenac, Ont.	2			2	1			1		
Kent, Ont.	1	1		1	1			1		
Muskoka and Parry Sound, Ont.	1			1		2		2	2	
Peel, Ont.	2			2	1	2		2		
Wentworth, Ont.	3			3	1	2		2		
Totals of Ontario	14	1		13	5	8		8	3	
Manitoba, Eastern	2			2	2			2		
Cariboo, B.C.	1			1	1			1		
Victoria, B.C.	1			1	1	2		1		
Westminster, B.C.	2			2				2		
Totals of British Columbia	4			4	4			2		
Alberta Southern, N.W.T.	1			1	1			1		
Yukon	2	1		1	1			1		
Totals of Canada	36	3		33	22	11		21	5	

OFFENCES AGAINST REVENUE LAWS.

Bedford, Que.	2	1		1	1			1	a3
Montmagny, Que.	3			3	3				
Ottawa, Que.	1	1							
Totals of Quebec	6	2		4	4			b1	3
Brant, Ont.	3	2		1		1	1	1	
Simcoe, Ont.	1			1	1			1	
Wentworth, Ont.	1	1						4	
York, Ont.	8	2		6	4	1	1	c6	
Totals of Ontario	13	5		8	5	1	2	d7	
Westminster, B.C.	12	4		8	8			e2	1
Yukon	4	2		2	2				

a And each, \$100 fine—Et chaque, une amende de \$100. Amount of fines—Montant des amendes:
b \$50, c \$340, d \$70, e \$100.

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES CLASSE VI. PRÉCÉDENTES.

SENTENCE.						OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS. ÉTATS CIVILS.		
PENITENTIARY. — PÉNITENCIER.			D'th. — De mort	Com- mit- ted to Refor- matories. — En- voyés à la prison de Réfor- me.	Other Senten- ces. — Autres Senten- ces.	Agricultural. — Agriculteurs.	Com- mer- cial. — Commerçants.	Domestic. — Serrviteurs.	Indus- trial. — Indus- triels.	Pro- fes- sional — Profes- sions libé- rales.	La- borers — Jour- na- liers.	Mar- ried. — Mariés.	Wi- dowed — En veuve- ge.	Single — Céli- bataires.
Two years and un- der five.	Five years and over.	Life.												
						1				2	2			3
						1								1
1						1		1			1			2
										1				1
1						2	1	3		3	3			7
1										1				1
									1	2	1			2
								a1	1	1	1			1
						1					1			2
									2		3			3
						2	1		4	7	3			10
								1	1			1		1
						1				1	1			1
2										2	1			2
2						1				3	1			3
									a1					
4						3	4	2	8	15	7	1		23

DÉLITS CONTRE LE REVENU DE L'ÉTAT.

						1								1
						1								1
										1	1			
									a2	4	1	1	5	1
									2	4	1	2	7	1
										4		5		3

a Sentence suspended—Sentence suspendue.

TABLE I. OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASS VI. CLASSES.

JUDICIAL DISTRICTS IN WHICH OFFENCE COMMITTED. DISTRICTS JUDI- CIAIRES OU L'OFFENSE A ÉTÉ COMMISE.	EDUCATIONAL STATUS. INSTRUCTION.			AGES.								USE OF LIQUORS. — USAGE DE LIQUEURS	
	Un- able to read or write.	Ele- men- tary.	Super- rior.	Under 16 years.	16 years and under 21.	21 years and under 40.	40 years and over.	Not given.	Mo- de- rate	Im- mo- de- rate	Mo- de- ré	Im- mo- de- ré	
				Moins de 16 ans.	16 ans et moins de 21.	21 ans et moins de 40.	40 ans et plus.	Non- donné.					
	Inca- pable de lire ou d'é- crire.	Élé- men- taire.	Supé- rieure.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	M. F.	
OFFENCES AGAINST REVENUE LAWS—Concluded.													
Totaux du Canada	2	9	6			8		8	1	5	14	3	
ATTEMPT TO COMMIT SUICIDE.													
Beauharnois, Qué.		1				1				1		1	
Chicoutimi, Qué.	3	4				1	4	1	1			2	
Montréal, Qué.										1		5	
Totaux de Québec	3	5				2	4	1	1	1		3	
Bruce, Ont.		1				1						1	
Elgin, Ont.		1				1						1	
Frontenac, Ont.		1				1						1	
Hastings, Ont.									1			1	
Norfolk, Ont.									1			1	
Simcoe, Ont.		3				1	1					2	
Wentworth, Ont.		1				1						1	
York, Ont.									2	2		3	
Totaux d'Ontario		8				2	4		2	2		5	
Victoria, Col.-B.										1		1	
Alberta, Nord, T. du N.-O.										2		2	
Yukon												1	
Totaux du Canada	3	13				2	6	4	1	3	6	10	
VARIOUS OTHER MISDEMEANORS.													
Yarmouth, N.-E.		1				1						1	
Bedford, Qué.												1	
Iberville, Qué.		1								1		1	
Montréal, Qué.													
Trois-Rivières, Qué.													
Brant, Ont.												1	
Bruce, Ont.												3	
Haldimand, Ont.		4				1						1	
Lambton, Ont.			1									1	
Leeds et Grenville, Ont.												5	
Lennox et Addington, Ont.						1	4					2	
Lincoln, Ont.		5										2	
Middlesex, Ont.		2										4	
Northumberland et Durham, O.		4							1	1		4	
Prescott et Russell, Ont.		2							1	3		4	
York, Ont.		3										1	
Totaux d'Ontario	2	18	1	1	5	9		2	4			17	
Alberta, Nord, T. du N.-O.												3	
Yukon												1	
Totaux du Canada	2	20	1	2	5	9		3	4	3		18	

TABLEAU I. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES CLASSE VI. PRÉCÉDENTES.

BIRTH PLACES. LIEUX DE NAISSANCE.						RELIGIONS.						RESI- DENCE.			
BRITISH ISLES. — ILES BRITANNIQUES.			Canada.	United States — Etats- Unis.	Other Fore- ign Coun- tries. — Aut- res pays étran- gers.	Other Bri- tish Pos- ses- sions. — Autr's posses- sions Bri- tanni- ques.	Bap- tists. — Bap- tistes.	R. Cath- olics. — Cath- oliques.	Ch. of Eng- land. — Eglise d'An- gle- terre.	Meth- odists — Méth- odis- tes.	Pres- byte- rians. — Pres- byté- riens.	Protes- tants — Autr's confes- sions.	Other Denom- inations. — Autr's confes- sions.	Cities and Towns—Villes.	Rural Districts—Districts ruraux.
Eng- land and Wales	Ire- land.	Scot- land.													
Angle terre et Galles	Ir- lande.	Ecos- se.													
DÉLITS CONTRE LE REVENU DE L'ÉTAT—Fin.															
3	1	1	11	4	9	4	1	1	4	1	14	6			
TENTATIVE DE SUICIDE.															
			1	1	1	1							1	1	
	1		5		1	6	1						7	1	
	1		6		1	8	1						8	1	
			1			1							1	1	
			1			1					1		1	1	
	1							1					1	1	
			3			1	2						1	3	
			1			1	1						1	1	
	1		7			1	1	4			2		9	1	
			13		1	1	1	9	5		2		17	1	
DIVERS AUTRES DÉLITS.															
			1								1		1		
			1					1						1	
			4					4					1	4	
			1						1				1	4	
			5					1	1	3			2	5	
			2					2			2		2	5	
			4					4					4	4	
2	1		4					2	2	1			5	4	
2	1		18					7	7	5	2		8	13	
2	1		20					8	7	5	3		9	14	

TABLE II.

SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES, WITH TOTALS OF EACH PROVINCE AND OF CANADA.

TABLEAU II.

RÉCAPITULATION PAR CLASSES ET PAR PROVINCES AVEC TOTAUX DE CHAQUE PROVINCE ET DU CANADA.

TABLE II. SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES.

PROVINCES.	Number of Charges	Acquit- ted.	De- tained for Lu- nacy.	CONVICTIONS.			SENTENCE.			
				CONDAMNATIONS.			COMMITTED TO JAIL			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	With the option of a fine.	—	
									SANS OPTION.	
									Un- der one year.	One year and over
M.	F.	Dé- tentues pour cause de folie.	Plus de 2 réci- dives.	Sur option entre la pri- son ou l'a- m'nde	Moins d'un an.	Un an et plus.				
							EMPRISONNÉS.			
CLASS I.—OFFENCES AGAINST THE PERSON.										
Prince Edward Island.....	8			8	8	5	2	2	3	2
Nova Scotia.....	118	30	3	84	77	3	1	43	32	2
New Brunswick.....	65	24	3	36	32	3	1	14	15	
Quebec.....	454	69	7	367	307	42	18	235	56	5
Ontario.....	865	301	15	532	462	39	31	138	204	34
Manitoba.....	29	13		16	16			4	6	
British Columbia.....	155	58	2	95	93		2	48	22	6
The Territories.....	100	51		42	41	1		7	23	1
Totals of Canada.....	1794	546	30	1180	1036	90	54	491	361	50
CLASS II.—OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE.										
Prince Edward Island.....				9	8		1		3	
Nova Scotia.....	13	4		8	4	2	2			
New Brunswick.....	12	4		8	4					
Quebec.....	177	20		157	73	33	51		21	
Ontario.....	302	91		210	165	25	20		67	32
Manitoba.....	29	3		26	19	4	3		5	1
British Columbia.....	34	8		25	10		15		3	4
The Territories.....	18	7	1	9	9				3	3
Totals of Canada.....	585	137	1	444	288	64	92		102	40
CLASS III.—OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE.										
Prince Edward Island.....	10	3		7	7		4	4	64	2
Nova Scotia.....	178	30		141	121	16	7	1	38	
New Brunswick.....	127	49	3	75	63	5	7	1	1	20
Quebec.....	1212	71	2	1134	846	132	156	194	461	88
Ontario.....	2625	774	87	1753	1423	165	165	62	779	88
Manitoba.....	222	47	1	174	120	31	23	3	112	1
British Columbia.....	323	95	1	216	160	19	37	4	172	11
The Territories.....	371	181	3	173	183	4	1	17	119	12
Totals of Canada.....	5068	1250	107	3673	2908	372	393	285	1750	134
CLASS IV.—MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY.										
Prince Edward Island.....				2	2				1	1
Nova Scotia.....	5	3		4	4				5	
New Brunswick.....	7	2		15	10	2	3	4	5	
Quebec.....	34	17	2	42	30	8	4	3	8	1
Ontario.....	90	46	1	42	30	8	4	3	8	
Manitoba.....	2	1		1	1				6	5
British Columbia.....	24	11	2	11	10		1	6	2	
The Territories.....	15	10	1	2	2				5	
Totals of Canada.....	177	90	6	77	58	11	8	13	22	2

TABLEAU II. RÉCAPITULATION PAR CLASSES ET PROVINCES.

SENTENCE.										OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS.		
PENITENTIARY.					D'th.	Com- mitted to Refor- matories	Other Senten- ces.	OCCUPATIONS.						ÉTATS CIVILS.				
Two years and under five.	Five years and over.	Life.	—	—				—	Agricul- tural.	Com- mercial.	Do- mestic.	In- dustrial.	Pro- fessional.	La- borers.	Mar- ried.	Wid- ed.	Single.	
D'ux ans et m'ns de cinq.	Cinq ans et plus.	A vie	De mort.	En- voyés à la prison de Réforme.	Autres Senten- ces.	Agricul- teurs.	Com- mer- çants.	Servi- teurs.	In- dustriels.	Pro- fes- sions libé- rales.	Jour- naliers.	Ma- riés.	En- veu- vage.	Céli- ba- taires.				
CLASSE I.—OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.																		
1												7	1	6				
4	1			1		4	8	6	10			19	23	25				
2	3			2		3	2	1				17	6	18				
16	9	1	3	2		40	26	49	68	7	119	146	25	137				
13	17		4	7		115	41	38	5	64	3	279	203	268				
2			3			1	5			1	3	7		6				
3	3	1	3			9	4	32	6	5		37	21	67				
4						7	1				4	7		2				
45	33	2	13	10		175	84	130	22	151	11	485	414	529				
CLASSE II.—DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.																		
3	2											7	2	7				
1	7					1						6		8				
50	38			9		39	2	12	3	47		76	22	135				
28	10			19		54	7	13	6	23		96	18	186				
12	4					4	1	7		4		10		26				
14	4							8	4	2		8		23				
1						2	1					2	2	1				
109	65			28		100	11	40	13	78		205	44	386				
CLASSE III.—DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.																		
2												7	1	6				
86	2			19		14		5	12	6	9	3	68	19				
13	2			5		16		1	9	2	2		43	8				
57	17			66		319	21	207	44	185	8	317	287	47				
84	13			115		612	53	140	96	150	8	788	377	42				
15	1					42	5	13	8	29	3	67	20	8				
12						17	2	60	12	21	4	73	13	195				
6	5					14	6	3		1		12	8	15				
225	40			205		1034	93	444	168	397	26	1375	683	101				
CLASSE IV.—DOMMAGES MALICIEUX CONTRE LA PROPRIÉTÉ.																		
1												1		2				
						2						4	1	3				
						6		1				5	2	12				
	9			8		10	2	2		2		20	8	31				
	1											1		1				
								3				8	1	10				
												1	1					
4	10			8		18	3	6		7	1	40	13	59				

TABLE II. SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES.

PROVINCES.	EDUCATIONAL STATUS.—INSTRUCTION.			AGES.								USE OF LIQUORS.—USAGE DE LIQUEURS			
	Un-able to read or write.	Ele-men-tary.	Super-ior.	Under 16 years.		16 years and under 21.		21 years and under 40.		40 years and over.		Not given.		Im-mo-derate	Im-mo-deré
				M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
	Inca-pable de lire ou d'é-crire.	Elé-mentaire.	Supé-rieure	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	Mo-déré	Im-mo-déré
CLASS I.—OFFENCES AGAINST THE PERSON.															
Ile du Prince-Edouard	4	7	1	1	3	5	1	1	1	5	4	3			
Nouvelle-Ecosse	5	46	1	3	29	5	10	1	30	5	37	13			
Nouveau-Brunswick	5	19	1	3	11	11	21	60	3	65	100	203			
Québec	57	241	7	35	177	21	60	3	29	303	203				
Ontario	53	445	8	78	273	13	96	8	29	303	203				
Manitoba	1	11	1	2	6	2	14	1	8	60	29	1			
Colombie-Britannique	22	63	4	2	68	2	14	1	8	60	29	1			
Les Territoires	3	3	2	4	2	2	2	33	1	7	21	4			
Totaux du Canada	145	835	20	123	4	573	41	197	13	181	6	536	464		
CLASS II.—OFFENCES AGAINST PROPERTY WITH VIOLENCE.															
Ile du Prince-Edouard	1	8	2	6	1	6	8	3			6	3			
Nouvelle-Ecosse	4	4	2	5	1	78	1	8	4	150	56	107			
Nouveau-Brunswick	34	122	1	16	54	78	1	8	4	150	56	107			
Québec	17	186	3	65	51	77	13	13	4	20	6	6			
Ontario	1	23	2	4	3	19	17	13	4	20	2	2			
Manitoba	1	21	1	8	1	13	2	2	6	2	1	1			
Colombie-Britannique	1	3	1	1	2	2	2	2	6	2	1	1			
Les Territoires	3	3	2	4	2	2	2	2	6	2	1	1			
Totaux du Canada	58	367	6	87	124	1	196	1	22	13	256	175			
CLASS III.—OFFENCES AGAINST PROPERTY WITHOUT VIOLENCE.															
Ile du Prince-Edouard	22	116	36	1	32	3	57	2	7	121	17	4			
Nouvelle-Ecosse	12	63	19	20	1	24	2	9	3	52	23	23			
Nouveau-Brunswick	180	924	6	242	8	202	29	459	47	91	15	566	555		
Québec	203	1435	40	380	25	309	30	634	39	224	24	85	31121	462	
Ontario	15	134	6	32	3	23	1	74	24	17	109	49			
Manitoba	34	155	18	29	1	12	132	4	23	14	161	46			
Colombie-Britannique	6	17	1	1	2	13	7	7	146	4	17	6			
Les Territoires	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
Totaux du Canada	472	2851	70	740	37	602	64	1428	94	386	35	280	7	2150	1162
CLASS IV.—MALICIOUS OFFENCES AGAINST PROPERTY.															
Ile du Prince-Edouard	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
Nouvelle-Ecosse	3	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2			
Nouveau-Brunswick	1	14	5	3	4	4	4	4	4	4	4	4			
Québec	3	37	14	12	9	9	9	9	9	9	9	9			
Ontario	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
Manitoba	3	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
Colombie-Britannique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
Les Territoires	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
Totaux du Canada	7	58	1	19	18	1	18	8	2	11	49	17			

TABLEAU II. RÉCAPITULATION PAR CLASSES ET PROVINCES.

BIRTH PLACES.—LIEUX DE NAISSANCE.										RELIGIONS.						RESI-DENCE.	
BRITISH ISLES.—ILES BRITANNIQUES.			Canada.	United States.—Etats-Unis.	Other Foreign Countries.—Autres pays étrangers.	Other British Possessions.—Autr's possessions Britanniques.	Bap-tists.—Bap-tistes.	R. Catho-lics.—Catho-ques.	Ch. of Eng-land.—Eglise d'An-gleterre.	Metho-dists.—Métho-distés.	Pres-by-terians.—Pres-byté-riens.	Protes-tants.—Autr's con-fes-sions.	Other Deno-minations.—	Cities and Towns.—Villes.	Rural Districts.—Districts ruraux.		
Eng-land and Wales.—Angle terre et Galles.	Ire-land.—Ir-lande.	Scot-land.—Ecos-se.															
CLASSE I.—OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.																	
1	46	2	7	1	8	7	12	7	1	2	4	3					
1	23	5	23	5	10	19	10	3	3	2	27	23					
9	7	10	265	10	14	1	1	260	7	3	8	33	4	254	61		
39	9	15	406	18	8	10	131	162	109	62	30	2	2	381	128		
1	1	1	5	1	4	3	4	1	3	3	2	2	2	6	7		
15	3	1	42	9	18	1	24	15	3	1	36	10	6	37	22		
1	4	1	4	1	1	3	4	3	1	1	2	2	2	6	5		
67	33	24	798	41	44	3	24	457	201	126	79	103	21	764	255		
CLASSE II.—DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.																	
7	8	1	8	1	3	1	3	1	1	3	3	6					
18	3	3	139	5	5	141	11	1	1	11	11	7					
10	2	2	164	15	4	4	53	60	25	34	27	3	129	28			
6	1	1	8	4	4	8	9	2	5	2	2	2	24	2			
41	8	7	343	22	9	5	220	94	31	42	46	3	347	91			
CLASSE III.—DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.																	
6	4	2	118	3	1	26	6	1	8	19	95	40					
8	20	1	65	1	4	20	21	16	10	7	68	7					
103	57	26	1023	10	38	64	432	466	320	179	187	31	1404	276			
32	11	14	67	13	18	11	35	42	20	33	14	124	32				
39	12	7	85	35	28	1	47	2	18	86	27	174	31				
4	15	1	15	3	3	1	7	5	1	4	3	2	5	27			
222	105	57	2734	137	151	9	128	1608	609	366	275	338	87	2843	573		
CLASSE IV.—DOMMAGES MALICIEUX CONTRE LA PROPRIÉTÉ.																	
1	4	1	1	1	1	2	3	1	1	3	2	1					
1	12	1	1	1	1	1	12	2	1	1	13	1					
2	35	1	1	1	1	2	10	12	7	6	3	34	6				
1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
5	4	1	53	1	1	3	28	16	7	7	5	54	12				

TABLE II. SUMMARY BY CLASSES AND PROVINCES.

PROVINCES.	Number of Charges	Acquitted.	De-tained for Lunacy.	CONVICTIONS.			SENTENCE.			
				CONDAMNATIONS.			COMMITTED TO JAIL			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	—		No OPTION.
								SANS OPTION.		
Prince Edward Island	1	1	1	1	...
Nova Scotia	3	1	...	2	2	1	...
New Brunswick	2	2
Quebec	43	3	...	39	18	7	14	...	9	5
Ontario	73	19	1	52	29	10	13	...	11	1
Manitoba	5	5	4	1	3	...
British Columbia	7	3	...	4	4	2	...
The Territories	6	1	...	5	5	3	1
Totals of Canada	140	29	1	108	63	18	27	...	29	7

CLASS V.—FORGERY AND OFFENCES AGAINST THE CURRENCY.										
Prince Edward Island	1	1	1
Nova Scotia	3	1	...	2	2	1	...
New Brunswick	2	2
Quebec	43	3	...	39	18	7	14	...	9	5
Ontario	73	19	1	52	29	10	13	...	11	1
Manitoba	5	5	4	1	3	...
British Columbia	7	3	...	4	4	2	...
The Territories	6	1	...	5	5	3	1
Totals of Canada	140	29	1	108	63	18	27	...	29	7

CLASS VI.—OTHER OFFENCES NOT INCLUDED IN THE FOREGOING CLASSES.										
Prince Edward Island	17	5	...	12	2	7	3	1	8	2
Nova Scotia	6	3	...	2	1	1	1	1
New Brunswick	6
Quebec	89	17	...	67	59	4	4	28	15	3
Ontario	198	83	6	104	76	15	13	35	25	7
Manitoba	4	2	...	2	2	2	...
British Columbia	29	9	1	19	15	4	...	9	3	...
The Territories	63	32	...	25	23	2	...	7	14	...
Totals of Canada	406	151	7	231	176	35	20	81	68	12

GRAND TOTALS BY PROVINCES.										
Prince Edward Island	19	3	...	16	16	2	8	2
Nova Scotia	334	73	3	250	212	28	10	48	109	7
New Brunswick	219	84	6	125	104	11	10	16	54	...
Quebec	2009	197	11	1779	1313	220	246	461	567	33
Ontario	4153	1314	110	2693	2185	262	246	238	1094	163
Manitoba	291	66	1	224	159	39	26	7	128	2
British Columbia	572	184	16	370	292	23	55	67	208	21
The Territories	573	282	5	256	248	7	1	31	164	17
Grand Totals of Canada	8170	2203	152	5713	4529	590	594	870	2332	245

a 52. Nolle prosequi. 23, Jury disagreed—Les jurés ne se sont pas accordés. 4, Escaped before trial—Se sont évadés avant leur procès. 2, Indictment quashed—Indictements annulés. 1, Withdrawn—Plainte retirée. 2, Absconded—Se sont soustraits aux poursuites judiciaires. 7, Left the country—Ont laissé le pays.

TABLEAU II. RECAPITULATION PAR CLASSES ET PROVINCES.

PROVINCES.	Number of Charges	Acquitted.	De-tained for Lunacy.	CONVICTIONS.			SENTENCE.			OCCUPATIONS.						CIVIL CONDITIONS.			
				CONDAMNATIONS.			COMMITTED TO JAIL									ÉTATS CIVILS.			
				Total.	Con- victed 1st.	Con- victed 2nd.	Reite- rated.	—		No OPTION.	Agricultural.	Com- mercial.	Do- mestic.	In- dustrial.	Pro- fessional.	La- borers.	Mar- ried.	Wi- dowed.	Single.
								SANS OPTION.											
Prince Edward Island	1	1	1			
Nova Scotia	3	1	...	2	2			
New Brunswick	2	2			
Quebec	43	3	...	39	18	7	14	...	9	5			
Ontario	73	19	1	52	29	10	13	...	11	1			
Manitoba	5	5	4	1	3			
British Columbia	7	3	...	4	4	2			
The Territories	6	1	...	5	5	3	1			
Totals of Canada	140	29	1	108	63	18	27	...	29	7			

CLASSE V.—FAUX ET DÉLITS PAR RAPPORT A LA MONNAIE.										
Prince Edward Island	1	1	1
Nova Scotia	3	1	...	2	2	1	...
New Brunswick	2	2
Quebec	43	3	...	39	18	7	14	...	9	5
Ontario	73	19	1	52	29	10	13	...	11	1
Manitoba	5	5	4	1	3	...
British Columbia	7	3	...	4	4	2	...
The Territories	6	1	...	5	5	3	1
Totals of Canada	140	29	1	108	63	18	27	...	29	7

CLASSE VI. AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES.										
Prince Edward Island	17	5	...	12	2	7	3	1	8	2
Nova Scotia	6	3	...	2	1	1	1	1
New Brunswick	6
Quebec	89	17	...	67	59	4	4	28	15	3
Ontario	198	83	6	104	76	15	13	35	25	7
Manitoba	4	2	...	2	2	2	...
British Columbia	29	9	1	19	15	4	...	9	3	...
The Territories	63	32	...	25	23	2	...	7	14	...
Totals of Canada	406	151	7	231	176	35	20	81	68	12

GRANDS TOTAUX PAR PROVINCES.										
Prince Edward Island	19	3	...	16	16	2	8	2
Nova Scotia	334	73	3	250	212	28	10	48	109	7
New Brunswick	219	84	6	125	104	11	10	16	54	...
Quebec	2009	197	11	1779	1313	220	246	461	567	33
Ontario	4153	1314	110	2693	2185	262	246	238	1094	163
Manitoba	291	66	1	224	159	39	26	7	128	2
British Columbia	572	184	16	370	292	23	55	67	208	21
The Territories	573	282	5	256	248	7	1	31	164	17
Grand Totals of Canada	8170	2203	152	5713	4529	590	594	870	2332	245

a 2 convictions for murder, one in Ont. and one in B.C., not included in Table I, returns not received in time. 2 condamnations pour meurtre, une dans Ont. et une dans la C.-B., ne sont pas comprise dans le tableau I. Les rapports n'étant pas arrivés à temps.

TABLE III.

SUMMARY CONVICTIONS.

TABLEAU III.

CONDAMNATIONS SOMMAIRES.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF PRINCE EDWARD ISLAND.							
	KING'S.				PRINCE.			
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M. F.				M. F.				
Adulteration of food				4	2	a6		
Assaults								
Breach of peace								
Carrying fire-arms and unlawful weapons.								
Contempt of court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts								
Game Laws								
Incorrigible								
Larceny								
“ of dogs, birds, &c.								
“ of timber, trees, fruits, &c.								
Liquor License Acts, offences against								
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours								
without license.								
Violation of Indian liquor law								
Malicious injury to property								
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical and Dentistry Acts, offences against								
Militia Acts								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-Laws, breaches of								
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws								
Seamen Acts								
Statute Labour, offences relating to				1		1		
Threats and abusive language	2		2					
Trespass								
Vagrancy				51		b51		
Drunkenness								
Indecent exposure				1		a1		
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof				5		a5		
Loose, idle, disorderly								
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	2		2	62	21	c64		

a 1, b 12—c, 15: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.								OFFENSES
QUEEN'S.				Totals of P.E. Island.				
Sentence.				Totaux de l'île du P.-E.				
Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	
Con- dam- na- tions.	Sur option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M. F.				M. F.				
33		a29	4	37	2	35	4	Falsification de substances alimentaires.
7		7		7		7		Voies de fait.
								Perturbation de la paix.
								Port d'armes illégal.
1		1		1		1		Mépris de cour.
3		3		3		3		Cruauté envers les animaux.
								Perturbation de réunions religieuses et autres.
								Infractions aux lois des pêcheries.
								“ défendant le jeu.
								de chasse.
								Incorrigible.
								Larcin.
								Vol de chiens, oiseaux, etc.
9	2	b11		9	2	11		“ bois, arbres, fruits, etc.
6	2	c8		6	2	8		Infractions aux lois des licences de boissons.
								Contraventions aux lois de tempérance du
								Canada.
								Vente de boissons durant les heures défendues.
								“ sans licence.
								Contravention relative à la loi concernant la
								vente de boisson aux Sauvages.
4		b4		4		4		Donnages malicieux à la propriété.
1		1		1		1		Autres dommages à la propriété.
								Infractions aux lois concernant les maîtres et
								serviteurs.
								Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
								“ de la milice.
								Divers petits délits.
11		11		11		11		Contraventions aux lois municipales.
1		1		1		1		Pratiquant divers états sans licence.
								Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
4		4		4		4		Délits ayant rapport aux chemins publics.
								Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.
1		1		1		1		Infractions aux lois concernant les pharmaciens.
								Profanation du dimanche.
2		2		2		2		Infractions aux lois des chemins de fer.
								Délits contre le revenu de l'Etat.
								Infractions aux lois maritimes.
								Délits ayant rapport à la corvée.
3		3		4		4		Menaces et langage injurieux.
				2		2		Empiétement.
11		d4	7	11		4	7	Vagabondage.
267	2	e269		318	2	320		Ivresse.
								Exposition indécente.
								Langage insultant, obscène, profane.
								Tenant, habitant et fréquentant des maisons
								de désordre.
								Conduite déréglée.
								Infractions aux lois des poids et mesures.
								Alliégation mentale.
364	6	f359	11	428	8	425	11	Totaux.

a 6, b 1, c 2, d 4, e 46—f, 60: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF NOVA SCOTIA.							
	ANNAPOLIS.				ANTIGONISH.			
	Con- victions Total	Sentence.			Con- victions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.			
Adulteration of food								
Assaults				3		3		
Breach of peace								
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts								
Game Laws								
Incorrigible								
Larceny				1		1		
“ of dogs, birds, &c.								
“ of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against				2		2		
Breach of Canada Temperance Act	3		3					
Selling liquor during prohibited hours without license				3		3		
Violation of Indian liquor law								
Malicious injury to property	1		1					
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical and Dentistry Acts, offences against								
Militia Acts								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-Laws, breaches of				2		2		
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws								
Seamen Acts								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language	1		1			2		2
Trespass								
Vagrancy								
Drunkenness	8		4	4		9		9
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language	2		2					
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly	4		a4					
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	19		15	4		22		22

a 1, b 2: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.							
	CAPE BRETON.				COLCHESTER.			
	Con- victions Total	Sentence.			Con- victions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.			
Falsification de substances alimentaires.								
Voies de fait.								
Perturbation de la paix.								
Port d'armes illégal.								
Mépris de cour.								
Cruauté envers les animaux.								
Perturbation de réunions religieuses et autres.								
Infractions aux lois des pêcheries.								
“ défendant le jeu de chasse.								
Larcin.								
Incorrigible.								
Vol de chiens, oiseaux, etc.								
“ bois, arbres, fruits, etc.				4		e4		
Infractions aux lois des licences de boissons.								
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.								
Vente de boissons durant les heures défendues sans licence.								
Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.								
Domages malicieux à la propriété.								
Autres dommages à la propriété.								
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.								
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent. de la milice.								
Divers petits délits.								
Contraventions aux lois municipales.								
Pratiquant divers états sans licence.								
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.								
Délits ayant rapport aux chemins publics.								
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.								
Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.								
Profanation du dimanche.								
Infractions aux lois des chemins de fer.								
Délits contre le revenu de l'Etat.								
Infractions aux lois maritimes.								
Délits ayant rapport à la corvée.								
Menaces et langage injurieux.								
Empiètement.								
Vagabondage.								
Ivresse.								
Exposition indécente.								
Langage insultant, obscène, profane.								
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.								
Conduite déréglée.								
Infractions aux lois des poids et mesures.								
Aliénation mentale.								
Totaux.	49		49			4		4

c 2, d 8, e 1: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF NOVA SCOTIA—Continued.							
	CUMBERLAND.				DIGBY.			
	Con- vic- tions Total Con- dam- na- tions.	Sentence.			Con- vic- tions Total Con- dam- na- tions.	Sentence.		
		Op- tion of a fine. — Sur- option	Com- mitted without option. — Empri- sonnés sans option.	De- ferred &c. — Re- mise, etc.		Op- tion of a fine. — Sur- option	Com- mitted without option. — Empri- sonnés sans option.	De- ferred &c. — Re- mise etc.
M.	F.			M.	F.			
Adulteration of food	2		1		3		3	
Assaults		1		1		3	1	
Breach of peace					1		1	
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court					2		c2	
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts								
Game Laws								
Incorrigible								
Larceny								
“ of dogs, birds, &c.								
“ of timber, trees, fruits, &c.								
Liquor License Acts, offences against					3		3	
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours								
without license								
Violation of Indian liquor law								
Malicious injury to property					2		c2	
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical and Dentistry Acts, offences against								
Militia Acts								
Miscellaneous minor offences					1		1	
Municipal Acts and By-laws, breaches of								
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws								
Seamen Acts								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language					1		c1	
Trespass								
Vagrancy	2			2				
Drunkenness	10	6	a15	1	21		d21	
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language					3		c3	
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly	3	1	b4		5		e5	
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	17	7	c20	4	42		f42	

a 3, b 2, c 1, d 6, e 3, f 11: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—Suite.								
	GUYSBOROUGH.				HALIFAX.				
	Con- vic- tions Total Con- dam- na- tions.	Sentence.			Con- vic- tions Total Con- dam- na- tions.	Sentence.			
		Op- tion of a fine. — Sur- option	Com- mitted without option. — Empri- sonnés sans option.	De- ferred &c. — Re- mise, etc.		Op- tion of a fine. — Sur- option	Com- mitted without option. — Empri- sonnés sans option.	De- ferred &c. — Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.				
Falsification de substances alimentaires.					60	8	a62	1	5
Voies de fait.					35	14	b49		
Perturbation de la paix.					2		2		
Port d'armes illégal.					4		4		
Mépris de cour.									
Cruauté envers les animaux.					4		4		
Perturbation de réunions religieuses et autres.					4		4		
Infractions aux lois des pêcheries.									
“ défendant le jeu.									
“ de chasse.									
Incorrigible.									
Larcin.	1			1					
Vol de chiens, oiseaux, etc.					29	5	34		
“ bois, arbres, fruits, etc.									
Infractions aux lois des licences de boissons.									
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.					1		1		
Vente de boissons durant les heures défendues sans licence.									
Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.									
Domages malicieux à la propriété.					11	5	c16		
Autres dommages à la propriété.									
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.									
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.									
“ de la milice.									
Divers petits délits.					87	6	d90	3	
Contraventions aux lois municipales.					6		e6		
Pratiquant divers états sans licence.					1		1		
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.					1		1		
Délits ayant rapport aux chemins publics.									
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.									
Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.					22		22		
Profanation du dimanche.					3		3		
Infractions aux lois de chemins de fer.					14		14		
Délits contre le revenu de l'Etat.									
Infractions aux lois maritimes.									
Délits ayant rapport à la corvée.					20	5	f17		8
Menaces et langage injurieux.					2		2		
Empiètement.					8	3	g6		5
Vagabondage.					695	93	h765		23
Ivresse.									
Exposition indécente.					78	19	i97		
Langage insultant, obscène, profane.					1	2	j3		
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.					35	47	k78	2	2
Conduite déréglée.									
Infraction aux lois des poids et mesures.									
Aliénation mentale.									
Totaux.	4	1	5		1119	207	l263	48	15

a 14, b 11, c 4, d 7, e 1, f 3, g 6, h 256, i 31, j 2, k 20, l 355: Committed in default to pay, fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF NOVA SCOTIA—Continued.							
	HANTS.				INVERNESS.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
	M. F.			M. F.				
Adulteration of food	4	a3	1	2				2
Assaults	11	b11						
Breach of peace								
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court	1	1						
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts								
Game Laws								
Incorrigible								
Larceny								
“ of dogs, birds, &c								
“ of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against	21	21						
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours								
without license								
Violation of Indian liquor law								
Malicious injury to property	4	4						
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against	1	1						
Medical and Dentistry Acts, offences against								
Militia Acts								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of								
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to	2	2						
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against				3	d3			
Revenue Laws								
Seamen Acts								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language								
Trespass								
Vagrancy								
Drunkness	14	e14						
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly								
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	58	e57	1	5	d3			2

a 1, b 3, c 8, d 3, e 12: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—Suite.							
	KING'S.				LUNENBURG.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
	M. F.			M. F.				
Falsification de substances alimentaires.				8	b8			
Voies de fait.	2	2		10	c10			
Perturbation de la paix.								
Port d'armes illégal.								
Mépris de cour.				3	c3			
Cruauté envers les animaux.	5	5		1	1			
Perturbation de réunions religieuses et autres.								
Infractions aux lois des pêcheries.								
“ défendant le jeu.								
“ de chasse.								
Incorrigible.								
Larcin.								
Vol de chiens, oiseaux, etc.				2	2			
“ bois, arbres, fruits, etc.				6	d7			
Infractions aux lois des licences de boissons.								
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.								
Vente de boissons durant les heures défendues.				19	4	c23		
“ sans licence.								
Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.								
Dommages malicieux à la propriété.				3	1		2	
Autres dommages à la propriété.								
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.								
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent. de la milice.								
Divers petits délits.								
Contraventions aux lois municipales.				1		1		
Pratiquant divers états sans licence.								
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.								
Délits ayant rapport aux chemins publics.								
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.								
Infractions aux lois concernant les pharmaciens.								
Profanation du dimanche.								
Infractions aux lois des chemins de fer.								
Délits contre le revenu de l'Etat.								
Infractions aux lois maritimes.	1		1	4	3		1	
Délits ayant rapport à la corvée.								
Menaces et langage injurieux.								
Empiètement.				1			1	
Vagabondage.				1				
Ivresse.	28	a28		6	e6			
Exposition indécente.								
Langage insultant, obscène, profane.				1	1			
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.								
Conduite déréglée.	2	1	1	1	1			
Infractions aux lois des poids et mesures.								
Aliénation mentale.								
Totaux.	38	a36	2	67	5	f66	2	4

a 3, b 1, c 3, d 4, e 2, f 13: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF NOVA SCOTIA—Continued.								
	PICTOU.				QUEEN'S.				
	Sentence.				Sentence.				
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.		
M.	F.			M.	F.				
Adulteration of food.....	16		a15	1	4	4			
Assaults.....	18		b18						
Breach of peace.....									
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....									
Contempt of court.....	1			1					
Cruelty to animals.....									
Disturbing religious and like meetings.....				6	6				
Fishery Acts, offences against.....									
Gambling Acts.....									
Game Laws.....									
Incorrigible.....									
Larceny.....									
" of dogs, birds, &c.....									
" of timber, trees, fruits, &c.....									
Liquor License Acts, offences against.....									
Breach of Canada Temperance Act.....	26	2	28						
Selling liquor during prohibited hours.....									
" without license.....									
Violation of Indian liquor law.....									
Malicious injury to property.....	10		9	1					
Other damage to property.....									
Master's and Servant's Acts, offences against.....									
Medical and Dentistry Acts, offences against.....									
Militia Acts, offences against.....									
Miscellaneous minor offences.....									
Municipal Acts and By-laws, breaches of.....				3	3				
Exercising various callings without license.....									
Health By-laws, offences against.....									
Highways, offences relating to.....				1	1				
Neglecting to support family.....									
Pharmacy Acts, offences against.....									
Profanation of the Lord's Day.....									
Railway Acts, offences against.....									
Revenue Laws.....									
Seamen Acts.....									
Statute Labour, offences relating to.....									
Threats and abusive language.....									
Trespass.....									
Vagrancy.....	15		c10	5					
Drunkenness.....	29	2	d31	40	4	f37		7	
Indecent exposure.....									
Insulting, obscene and profane language.....									
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....									
Loose, idle, disorderly.....	4		4						
Weights and Measures Acts, offences against.....									
Insanity.....									
Totals.....	119	4	g115	6	2	54	4	h51	7

a 2, b 4, c 7, d 8, e 3, f 6, g 21, h 9: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—Suite.							
	SHELburne.				VICTORIA.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.			
Falsification de substances alimentaires.....	5		3		2	1	1	
Voies de fait.....								
Perturbation de la paix.....								
Port d'armes illégal.....								
Mépris de cour.....								
Cruauté envers les animaux.....								
Perturbation de réunions religieuses et autres.....								
Infractions aux lois des pêcheries.....								
" défendant le jeu.....								
" de chasse.....								
Incorrigible.....								
Larcin.....								
Vol de chiens, oiseaux, etc.....								
" bois, arbres, fruits, etc.....								
Infractions aux lois des licences de boissons.....				4	3	a6		
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.....								1
Vente de boissons durant les heures défendues.....								
" sans licence.....								
Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.....								
Domages malicieux à la propriété.....								
Autres dommages à la propriété.....				1				1
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.....								
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent. de la milice.....								
Divers petits délits.....								
Contraventions aux lois municipales.....				6	6			
Pratiquant divers états sans licence.....								
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.....								
Délits ayant rapport aux chemins publics.....								
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.....								
Infract. aux lois concernant les pharmaciens.....								
Profanation du dimanche.....								
Infractions aux lois des chemins de fer.....								
Délits contre le revenu de l'Etat.....								
Infractions aux lois maritimes.....								
Délits ayant rapport à la corvée.....								
Menaces et langage injurieux.....								
Empiètement.....								
Vagabondage.....								
Ivresse.....								
Exposition indécente.....								
Langage insultant, obscène, profane.....								
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.....								
Conduite déréglée.....				1		b1		
Infractions aux lois des poids et mesures.....				1	1			2
Aliénation mentale.....								
Totals.....	7	5	2	14	4	c14		4

a 2, b 1, c 3: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF NOVA SCOTIA— <i>Concluded.</i>									
	PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE— <i>Fin.</i>									
	YARMOUTH.				Totals of Nova Scotia.					
	Sentence.				Sentence.					
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.			
M.	F.			M.	F.					
Adulteration of food	19		14	2	3	136	8	126	6	12
Assaults	31	2	a27	4	2	108	16	118	4	2
Breach of peace						2		2		
Carrying fire-arms and unlawful weapons										
Contempt of court						12		11		1
Cruelty to animals	1		a1			12		12		
Disturbing religious and like meetings						4		4		
Fishery Acts, offences against	4		4			4		4		
Gambling Acts						4		4		
Game Laws										
Incorrigible								1		
Larceny						1		1		
“ of dogs, birds, &c.								3		
“ of timber, trees, fruits, &c.						3		68		
Liquor License Acts, offences against						62	6	68		
Breach of Canada Temperance Act	32	1	b32	1		68	6	72	1	1
Selling liquor during prohibited hours						23	4	27		
“ without license										
Violation of Indian liquor law										
Malicious injury to property	3					5		5		
Other damage to property	3		2			29	5	30	1	3
Master's and Servant's Acts, offences against	6		3			8		4	3	1
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts						1		1		
Miscellaneous minor offences						1		1		
Municipal Acts and By-laws, breaches of	17		10			116	6	111		11
Exercising various callings without license	1		1			7		7		
Health By-laws, offences against						1		1		
Highways, offences relating to	2		2			6		6		
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against						22		22		
Profanation of the Lord's Day						3		3		
Railway Acts, offences against						3		3		
Revenue Laws						3		3		
Seamen Acts	2					17				17
Statute Labour, offences relating to										
Threats and abusive language	1		1			30	5	25	1	9
Trespass						2		2		
Vagrancy						26	4	17	12	1
Drunkenness	12		12			917	106	987	28	7
Indecent exposure	1		1			1		1		
Insulting, obscene and profane language	1		1			85	19	104		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof		2				1	4	3		2
Loose, idle, disorderly		1				1	55	49	98	3
Weights and Measures Acts, offences against						1		1		
Insanity						1		1		2
Totals	133	61	c111	22	6	1771	138	1878	89	42

a 1, b 9, c 11: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.
 m 2, n 1: Both jail and fine—Les deux: la prison et l'amende

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE OF NEW BRUNSWICK.									
	PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.									
	ALBERT.				CARLETON.					
	Sentence.				Sentence.					
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.			
M.	F.			M.	F.					
Falsification of substances alimentaires.										
Voies de fait.	5		5			6		5		1
Perturbation de la paix.	8		8			3				3
Port d'armes illégal.										
Mépris de cour.	2		2			3		63		
Cruauté envers les animaux.	4	1	5							
Perturbation de réunions religieuses et autres.										
Infractions aux lois des pêcheries.						1		1		
“ défendant le jeu de chasse.										
Incorrigible.										
Larcin.										
Vol de chiens, oiseaux, etc.										
“ bois, arbres, fruits, etc.										
Infractions aux lois des licences de boissons.	12	4	a16							
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.						51	21	72		
Vente de boissons durant les heures défendues sans licence.										
Contravention à la loi relative à la vente de boissons aux Sauvages.										
Domages malicieux à la propriété.										
Autres dommages à la propriété.	1		1			3		3		
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.										
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.										
“ de la milice.										
Divers petits délits.										
Contraventions aux lois municipales.										
Pratiquant divers états sans licence.										
Inf. aux lois sur l'hygiène publique.										
Délits ayant rapport aux chemins publics.										
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.										
Infractions aux lois concernant les pharmaciens.										
Profanation du dimanche.										
Infractions aux lois des chemins de fer.										
Délits contre le revenu de l'Etat.										
Infractions aux lois maritimes.										
Délits ayant rapport à la corvée.										
Menaces et langage injurieux.										
Empiètement.										
Vagabondage.										
Ivresse.	1		1			3		2		1
Exposition indécente.						31	1	29		3
Langage insultant, obscène, profane.										
Terant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.										
Conduite déréglée.	2		2							
Infractions aux lois des poids et mesures.										
Aliénation mentale.										
Totals	35	51	a40			105	22	b119		8

a 6, b 1: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF NEW BRUNSWICK—Continued.							
	CHARLOTTE.				GLOUCESTER.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total Con- dam- na- tions.	Op- tion of a fine. — Sur- option	Com- mitted without option. — Empri- sonnés sans option.	De- ferred &c. — Re- mise, etc.	Con- vic- tions Total Con- dam- na- tions.	Op- tion of a fine. — Sur- option	Com- mitted without option. — Empri- sonnés sans option.	De- ferred &c. — Re- mise, etc.
M.	F.			M.	F.			
Adulteration of food	1			4	2	6		
Assaults	3		1					
Breach of peace			3					
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts				13		13		
Game Laws								
Incorrigible								
Larceny								
“ of dogs, birds, &c.								
“ of timber, trees, fruits, &c.								
Liquor License Acts, offences against	22	4	26					
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours								
“ without license								
Violation of Indian liquor law								
Malicious injury to property				2		2		
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical and Dentistry Acts, offences against								
Militia Acts								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-Laws, breaches of								
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to	5		5					
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws	2		2					
Seamen Acts								
Statute Labour, offences relating to				1		1		
Threats and abusive language								
Trespass								
Vagrancy	7		a7					
Drunkenness	21		b21	2		1	1	
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language	1		1	3	2	5		
Keeping, frequenting lawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly	3		3					
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	64	5	c69	25	4	28	1	

a 7, b 3, c 10 : Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—Suite.							
	KENT.				NORTHUMBERLAND.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total Con- dam- na- tions.	Op- tion of a fine. — Sur- option	Com- mitted without option. — Empri- sonnés sans option.	De- ferred &c. — Re- mise, etc.	Con- vic- tions Total Con- dam- na- tions.	Op- tion of a fine. — Sur- option	Com- mitted without option. — Empri- sonnés sans option.	De- ferred &c. — Re- mise, etc.
M.	F.			M.	F.			
Falsification de substances alimentaires.								
Voies de fait.	2			16	1	a17		
Perturbation de la paix.				7		b7		
Port d'armes illégal.								
Mépris de cour.								
Cruauté envers les animaux.								
Perturbation de réunions religieuses et autres.								
Infractions aux lois des pêcheries.								
“ défendant le jeu.								
“ de chasse.								
Incorrigible.								
Larcin.								
Vol de chiens, oiseaux, etc.								
“ bois, arbres, fruits, etc.								
Infractions aux lois des licences de boissons.				37	12	c49		
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.								
Vente de boissons durant les heures défendues.				1		1		
“ sans licence.								
Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.				1		1		
Domages malicieux à la propriété.								
Autres dommages à la propriété.								
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.								
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.								
“ la milice.								
Divers petits délits.				5		b4	1	
Contraventions aux lois municipales.				3		3		
Pratiquant divers états sans licence.								
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.				1		1		
Délits ayant rapport aux chemins publics.								
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.								
Infractions aux lois concernant les pharmaciens.								
Profanation du dimanche.								
Infractions aux lois des chemins de fer.								
Délits contre le revenu de l'Etat.								
Infractions aux lois maritimes.								
Délits ayant rapport à la corvée.				7	1	d8		
Menaces et langage injurieux.								
Empiètement.				3			3	
Vagabondage.				110	2	e111	1	
Ivresse.								
Exposition indécente.								
Langage insultant, obscène, profane.								
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.								
Conduite déréglée.								
Infractions aux lois des poids et mesures.								
Aliénation mentale.								
Totals	2	2		191	16	f202	5	

a 2, b 1, c 8, d 3, e 20, f 44 : Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF NEW BRUNSWICK—Continued.							
	RESTIGOUCHE.				St. JOHN.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- victions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- victions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F			M.	F			
Adulteration of food	6		6					
Assaults				69		b66	3	
Breach of peace				27		c27		
Carrying fire-arms and unlawful weapons.								
Contempt of court				1		1		
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings.								
Fishery Acts, offences against				12		12		
Gambling Acts				1		1		
Game Laws				2		2		
Incorrigible								
Larceny				1		1		
“ of dogs, birds, &c								
“ of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against				17	5	d22		
Breach of Canada Temperance Act.								
Selling liquor during prohibited hours.	2		2	6		6		
“ without license				3	1	4		
Violation of Indian liquor law								
Malicious injury to property				2		e2		
Other damage to property.				6	1	d6	1	
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical and Dentistry Acts, offences against								
Militia Acts								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of				13		13		
Exercising various callings without license				1		a1		
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to				2		2		
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against				2		2		
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against				12		a12		
Revenue Laws				5		2	3	
Seamen Acts				3			2 1	
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language.	2		a2	6		f6		
Trespass								
Vagrancy				12	6	g10	8	
Drunkenness				763	60	h802	21	
Indecent exposure.								
Insulting, obscene and profane language.				17	13	i26	4	
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof				16	13	j25	3 1	
Loose, idle, disorderly								
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	10		a10	999	99	k1051	45 2	

a 1, b 44, c 18, d 5, e 2, f 3, g 10, h 424, i 11, j 14, k 538: Committed in default to pay fine—emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—Suite.							
	WESTMORELAND.				YORK.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- victions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- victions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F			M.	F			
Falsification de substances alimentaires.	12		12		22	2	b24	
Voies de fait.	1		a1					
Perturbation de la paix.				1		a1		
Port d'armes illégal.								
Mépris de cour.	1		1					
Cruauté envers les animaux.				4		4		
Perturbation de réunions religieuses et autres.								
Infractions aux lois des pêcheries.				1		a1		
“ défendant le jeu de chasse.								
Incorrigible.								
Larcin.								
Vol de chiens, oiseaux, etc.								
“ bois, arbres, fruits, etc.	16		b16					
Infractions aux lois des licences de boissons.	55	3	c58	47	2	e49		
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.								
Vente de boissons durant les heures défendues sans licence.				3		a3		
Contravention à la loi relative à la vente de boissons aux Sauvages.				2		2		
Domages malicieux à la propriété.	7		6	1				
Autres dommages à la propriété.								
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.								
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent. la milice.								
Divers petits délits.	10	1	11	22	1	23		
Contraventions aux lois municipales.	1		1	2		2		
Pratiquant divers états sans licence.				1		1		
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.	5		5	1		1		
Délits ayant rapport aux chemins publics.								
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.								
Infractions aux lois concernant les pharmaciens.				1		1		
Profanation du dimanche.								
Infractions aux lois des chemins de fer.								
Délits contre le revenu de l'Etat.								
Infractions aux lois maritimes.								
Délits ayant rapport à la corvée.	3	2	4	1	4	2	a6	
Menaces et langage injurieux.								
Empiètement.	6	4	c3	6	1	8	d7	
Vagabondage.	94	8	101	1	175	2	e177	
Ivresse.	1		1					
Exposition indécente.	2		2					
Langage insultant, obscène, profane.	2	3	5	3	1	4		
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre				3		3		
Conduite déréglée.	4		4					
Infractions aux lois des poids et mesures								
Aliénation mentale.	1			1				
Totaux.	220	22	f231	8	3	298	14 g310 2	

a 1, b 6, c 2, d 3, e 32, f 11, g 47: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF QUEBEC.							
	ARTHABASKA.				BEAUCE.			
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.			
Adulteration of food	2		1		5		a5	
Assaults				1				
Breach of peace								
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court	2		2					
Cruelty to animals					1		1	
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts								
Game laws								
Incorrigible								
Larceny								
“ of dogs, birds, &c								
“ of timber, trees, fruits, &c								
Liquor License Acts, offences against	1		1		45	4	a49	
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours								
“ without license	8		8					
Violation of Indian liquor law								
Malicious injury to property								
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical and Dentistry Acts, offences against					1		1	
Militia Acts								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of								
Exercising various callings without license	7		7					
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws								
Seamen Acts								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language	2					2		
Trespass								
Vagrancy	1				1		a1	
Drunkenness								
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly								
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	22	1	19	1	3	51	6	b57

a 1, b 3: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE DE QUÉBEC.							
	BEAUHARNOIS.				BEDFORD.			
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.			
Falsification de substances alimentaires.	4	2	a5	m1	7		7	
Voies de fait.								
Perturbation de la paix.					1		1	
Port d'armes illégal.								
Mépris de cour.								
Cruauté envers les animaux.								
Perturbation de réunions religieuses et autres								
Infractions aux lois des pêcheries.								
“ défendant le jeu.								
“ de chasse.								
Incorrigible.								
Larcin.								
Vol de chiens, oiseaux, etc.					2		2	
“ bois, arbres, fruits, etc.					44	2	a38	5
Infractions aux lois des licences de boissons.								
Contraventions aux lois de tempérance du								
Canada.								
Vente de boissons durant les heures défendues.					13		a8	
“ sans licence.								
5 Contravention à la loi relative à la vente de								
boisson aux Sauvages.								
Domages malicieux à la propriété.								
Autres dommages à la propriété.								
Infractions aux lois concernant les maîtres et								
serviteurs.								
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.								
“ la milice.								
Divers petits délits.	1		a1					
Contraventions aux lois municipales.	1		1		4		4	
Pratiquant divers états sans licence.								
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.								
Délits ayant rapport aux chemins publics.	1				1			
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.								
Infractions aux lois concernant les pharmaciens.								
Profanation du dimanche.								
Infractions aux lois des chemins de fer.					1		1	
Délits contre le revenu de l'Etat.								
Infractions aux lois maritimes.								
Délits ayant rapport à la corvée.	2					2		
Menaces et langage injurieux.								
Empiètement.	5		b5					
Vagabondage.	3		c3					
Ivresse.								
Exposition indécente.								
Langage insultant, obscène, profane.								
Tenant, habitant et fréquentant des maisons								
de désordre.								
Conduite déréglée.								
Infractions aux lois des poids et mesures.								
Totals	17	2	e15	1	3	72	2	f61

a 1, b 2, c 3, d 18, e 7, f 19: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. m 1, Both jail and fine—Les deux: la prison et l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF QUEBEC—Continued.							
	CHICOUTIMI.				GASPÉ.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Emprisonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Emprisonnés sans option.	Re- mise, etc.
M.	F.			M.	F.			
Adulteration of food				1		1		
Assaults								
Breach of peace								
Carrying fire-arms and unlawful weapons.								
Contempt of court								
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against.								
Gambling Acts								
Game Laws								
Incorrigible								
Larceny								
“ of dogs, birds, &c.								
“ of timber, trees, fruits, &c.								
Liquor License Acts, offences against								
Breach of Canada Temperance Act.								
Selling liquor during prohibited hours				4		4		
without license								
Violation of Indian liquor law								
Malicious injury to property.								
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical and Dentistry Acts, offences against								
Militia Acts								
Miscellaneous minor offences.				2		2		
Municipal Acts and By-laws, breaches of.								
Exercising various callings without license								
Health By-laws, offences against.								
Highways, offences relating to.								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against.								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against.								
Revenue Laws								
Seamen Acts								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language.				2		2		
Trespass								
Vagrancy	1		1	3		3		
Drunkenness.								
Indecent exposure.								
Insulting, obscene and profane language.								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.								
Loose, idle, disorderly.								
Weights and Measures Acts, offences against.								
Insanity								
Totals	1		1	12		12		

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES	PROVINCE DE QUÉBEC—Suite.							
	IBERVILLE.				JOLIETTE.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Emprisonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Emprisonnés sans option.	Re- mise, etc.
M.	F.			M.	F.			
Falsification de substances alimentaires.								
Voies de fait.								
Perturbation de la paix.								
Port d'armes illégal.								
Mépris de cour.								
Cruauté envers les animaux.								
Perturbation de réunions religieuses et autres.								
Infractions aux lois des pêcheries.								
“ défendant le jeu.								
“ de chasse.								
Incorrigible.								
Larcin.								
Vol de chiens, oiseaux, etc.								
“ bois, arbres, fruits, etc.								
Infractions aux lois des licences de boissons.								
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.								
Vente de boissons durant les heures défendues								
Vente de boissons sans licence.								
Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.								
Dommmages malicieux à la propriété.								
Autres dommages à la propriété.								
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.								
Infrac. aux lois concernant la méd. et les dent. de la milice.								
Divers petits délits.								
Contraventions aux lois municipales.								
Pratiquant divers états sans licence.								
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.								
Délits ayant rapport aux chemins publics.								
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.								
Inf. aux lois concernant les pharmaciens.								
Profanation du dimanche.								
Infractions aux lois des chemins de fer.								
Délits contre le revenu de l'Etat.								
Infractions aux lois maritimes.								
Délits ayant rapport à la corvée.								
Menaces et langage injurieux.								
Empiètement.								
Vagabondage.								
Ivresse.								
Exposition indécente.								
Langage insultant, obscène, profane.								
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.								
Conduite déréglée.								
Infractions aux lois des poids et mesures.								
Aliénation mentale.								
Totaux.	13		4	1	3	1	3	1

a 1, b 5, c 6 : Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.
m 1: Both jail and fine—Les deux: la prison et l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF QUEBEC—Continued.											
	MONTMAGNY.						MONTREAL.					
	Sentence.				Sentence.							
	Con- victions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- victions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.				
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.					
M.	F.			M.	F.							
Adulteration of food				361	55	c 364	17	35				
Assaults	4	3	1	56	10	d 40	12	14				
Breach of peace				19		e 14		5				
Carrying fire-arms and unlawful weapons				108	4	f 108		4				
Contempt of court				24		g 23		1				
Cruelty to animals												
Disturbing religious and like meetings				35		h 35						
Fishery Acts, offences against	4	4		1		i 1						
Gambling Acts												
Game Laws	2	2										
Incorrigible				19	1	j 20						
Larceny	1	1										
“ of dogs, birds, &c.												
“ of timber, trees, fruits, &c.				42	8	k 50						
Liquor License Acts, offences against	5	a 3	2									
Breach of Canada Temperance Act				28	12	l 40						
Selling liquor during prohibited hours				43	79	m 122						
without license												
Violation of Indian liquor law				100	20	n 117	1	2				
Malicious injury to property				33	6	o 39		1				
Other damage to property												
Master's and Servant's Acts, offences against				1				1				
Medical and Dentistry Acts, offences against				2				2				
Militia Acts				231	3	p 234	1	20				
Miscellaneous minor offences				39	11	q 50		10				
Municipal Acts and By-laws, breaches of				6		r 6		4				
Exercising various callings without license	2	2		26		s 26						
Health By-laws, offences against				2		t 2						
Highways, offences relating to												
Neglecting to support family				7		u 7						
Pharmacy Acts, offences against				8		v 8		1				
Profanation of the Lord's Day				53		w 53		46				
Railway Acts, offences against				3		x 3						
Revenue Laws	3		m 3									
Seamen Acts				11	3	y 14		13				
Statute Labour, offences relating to				6		z 6		1				
Threats and abusive language				949	300	aa 1249	198	169				
Trespass	4	1	b 5	2306	387	ab 2693	u 56	215				
Vagrancy				14	1	ac 15	v 5	2				
Drunkenness				1		ad 1						
Indecent exposure				116	228	ae 344	w 11	31				
Insulting, obscene and profane language				24		af 24		12				
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof				1		ag 1						
Loose, idle, disorderly				1		ah 1		1				
Weights and Measures Acts, offences against												
Insanity	1											
Totals	26	1	20	4763	1137	y 5900	z 249	541				

a 1, b 3, c 69, d 12, e 8, f 7, g 5, h 6, i 17, j 53, k 14, l 4, n 2, o 502, p 1066, q 92, r 10, y 1873: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. s 1, t 25, u 31, v 2, w 7, x 66 Both jail and fine—Les deux: la prison et l'amende.

TABEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE DE QUÉBEC—Suite.											
	OTTAWA.						PONTIAC.					
	Sentence.				Sentence.							
	Con- victions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- victions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.				
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.					
M.	F.			M.	F.							
Falsification de substances alimentaires.												
Voies de fait.	10	2	12									
Perturbation de la paix.	9		9									
Port d'armes illégal.				1				1				
Mépris de cour.	10		10									
Cruauté envers les animaux.												
Perturbation de réunions religieuses et autres.												
Infractions aux lois des pêcheries.				6				66				
“ défendant le jeu.												
de chasse.												
Incorrigible.	1		1									
Larcin.				1				1				
Vol de chiens, oiseaux, etc.												
“ bois, arbres, fruits, etc.												
Infractions aux lois des licences de boissons.												
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.												
Vente de boissons durant les heures défendues sans licence.												
Contravention à la loi relative à la vente de boissons aux Sauvages.												
Domages malicieux à la propriété.												
Autres dommages à la propriété.												
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.												
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent. la milice.												
Divers petits délits.												
Contraventions aux lois municipales.												
Pratiquant divers états sans licence.												
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.												
Délits ayant rapport aux chemins publics.												
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.												
Infractions aux lois concernant les pharmaciens.												
Profanation du dimanche.												
Infractions aux lois des chemins de fer.												
Délits contre le revenu de l'Etat.												
Infractions aux lois maritimes.												
Délits ayant rapport à la corvée.												
Menaces et langage injurieux.												
Empiètement.												
Vagabondage.												
Ivresse.												
Exposition indécente.												
Langage insultant, obscène, profane.												
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.												
Conduite déréglée.												
Infractions aux lois des poids et mesures												
Aliénation mentale.												
Totaux.	195	13	a 157	4	47	7	1	68				

a 1, b 3, c 8, d 12: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. 8b—121

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF QUEBEC—Continued.							
	QUEBEC.				RICHELIEU.			
	Con- vic- tions Total Con- dam- na- tions.	Sentence.			Con- vic- tions Total Con- dam- na- tions.	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c. Re- mise, etc.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c. Re- mise, etc.
M.	F.			M.	F.			
Adulteration of food	55	6	a60	1	5	1	6	
Assaults	114		b114		44	5	45	4
Breach of peace	2		c2					
Carrying fire-arms and unlawful weapons	4	1	e5		1		1	
Contempt of court	3							
Cruelty to animals	1							
Disturbing religious and like meetings	3		3					
Fishery Acts, offences against	1		1					
Gambling Acts								
Game Laws								
Incorrigible								
Larceny								
of dogs, birds, &c.								
of timber, trees, fruits, &c.	19		c18	m1	1		1	
Liquor License Acts, offences against	13		c13		1		1	
Breach of Canada Temperance Act	31	26	d37		15		d15	
Selling liquor during prohibited hours								
without license								
Violation of Indian liquor law								
Malicious injury to property	13		c13					
Other damage to property	2		2		3		e2	1
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical and Dentistry Acts, offences against	1		1					
Militia Acts								
Miscellaneous minor offences	396	10	a406		22	1	23	
Municipal Acts and By-laws, breaches of	153		153			2	2	
Exercising various callings without license	3		3					
Health By-laws, offences against	8		8					
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family	2		2					
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day	4	1	1	n4	4		c4	
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws	6	1	7					
Seamen Acts								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language	115	2	f117		2		e2	
Trespass	448		g448		1		1	
Vagrancy	2		2		2		e2	
Drunkenness	23		23		2		e2	
Indecent exposure	3	8	9	2	2	8	d10	
Insulting, obscene and profane language	114	2	i116		4	3	h7	
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly								
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	1535	57	k1584	o8	107	20	l121	6

a 3, b 10, c 1, d 4, f 90, g 186, h 2, i 33, j 5, k 336, l 19: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. m 2, n 1, o 3: Both jail and fine—Les deux: la prison et l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE DE QUÉBEC—Suite.								OFFENSES.
RIMOUSKI.				SAGUENAY.				
Con- vic- tions Total Con- dam- na- tions.	Sentence.			Con- vic- tions Total Con- dam- na- tions.	Sentence.			
	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c. Re- mise, etc.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c. Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.			
2	1	2	1					Falsification de substances alimentaires.
				1				Voies de fait.
								Perturbation de la paix.
								Port d'armes illégal.
								Mépris de cour.
								Cruauté envers les animaux.
3		3						Perturbation de réunions religieuses et autres.
								Infractions aux lois des pêcheries.
1		1		6		e6		" défendant le jeu de chasse.
								Incorrigible.
								Larcin.
								Vol de chiens, oiseaux, etc.
7	1	8						" bois, arbres, fruits, etc.
								Infractions aux lois des licences de boissons.
								Contraventions aux lois de tempérance du Canada.
2	1	3						Vente de boissons durant les heures défendues sans licence.
								Contravention à la loi relative à la vente de boissons aux Sauvages.
3		a3						Dommages malicieux à la propriété.
1		1						Autres dommages à la propriété.
								Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
1		1						Inf. aux lois concernant la méd. et les dent. de la milice.
								Divers petits délits.
								Contraventions aux lois municipales.
								Pratiquant divers états sans licence.
								Inf. aux lois sur l'hygiène publique.
								Délits ayant rapport aux chemins publics.
								Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.
								Infractions aux lois concernant les pharmaciens.
								Profanation du dimanche.
								Infractions aux lois des chemins de fer.
								Délits contre le revenu de l'Etat.
								Infractions aux lois maritimes.
								Délits ayant rapport à la corvée.
								Menaces et langage injurieux.
								Empiètement.
16	2	b12	5	1	6	*6		Vagabondage.
								Ivresse.
								Exposition indécente.
								Langage insultant, obscène, profane.
								Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
								1
								Conduite déréglée.
								Infractions aux lois des poids et mesures.
								Aliénation mentale.
36	5	d34	6	1	14	e12		Totaux.

a 1, b 4, c 2, d 5, e 2: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. * 2: Ordered to pay, but no amount given—Ordre de payer, mais le montant n'est pas indiqué.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF QUEBEC— <i>Concluded.</i>							
	ST. FRANCIS.				ST. HYACINTHE.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- victions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- victions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise. etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.			
Adulteration of food	22	1	a22	1	6	3	6	3
Assaults	5		a5		6		6	
Breach of peace	2		1	1				
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court								
Cruelty to animals				7				
Disturbing religious and like meetings	7			1				
Fishery Acts, offences against	4		3					
Gambling Acts								
Game Laws								
Incorrigible	3		3					
Larceny								
“ of dogs, birds, &c.								
“ of timber, trees, fruits, &c.								
Liquor License Acts, offences against	25	2	b26	1	2	2		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours	1		1					
“ without license	3		c3					
Violation of Indian liquor law								
Malicious injury to property								
Other damage to property								
Master's and Servant's Acts, offences against								
Medical and Dentistry Acts, offences against								
Militia Acts								
Miscellaneous minor offences				2				
Municipal Acts and By-laws, breaches of	16	1	15					
Exercising various callings without license	1		1					
Health By-laws, offences against								
Highways, offences relating to	1		1					
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws	7		7					
Seamen Acts								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language	2			1	1			
Trespass								
Vagrancy	11		d9	2	7	1	g5	3
Drunkenness	132	3	e125	2	8	4	1	5
Indecent exposure	1		1		3		1	2
Insulting, obscene and profane language								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	2	2	2	1	1	1	4	5
Loose, idle, disorderly								
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	245	9	f225	8	21	27	11	g38

a 1, b 8, c 2, d 5, e 11, f 28, g 3: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE DE QUÉBEC— <i>Fin.</i>								
	THREE RIVERS. TROIS-RIVIÈRES.				Totals of Quebec. Totaux de Québec.				
	Sentence.				Sentence.				
	Con- victions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- victions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.		
M.	F.			M.	F.				
Falsification of substances alimentaires.	4	1	a5		493	72	503	26	36
Voies de fait.					235	15	219	16	15
Perturbation de la paix.					23		17	1	5
Port d'armes illégales.					126	5	127		4
Mépris de cour.					31	1	24		8
Cruauté envers les animaux.					14		13		1
Perturbation de réunions religieuses et autres.					36		36		
Infractions aux lois des pêcheries.					16		16		
“ défendant le jeu.									
“ de chasse.					24	2	26		
Incorrigible.									
Larcin.									
Vol de chiens, oiseaux, etc.									
“ bois, arbres, fruits, etc.	6	1	b7		152	19	167	3	1
Infractions aux lois des licences de boissons.					44	2	38	5	3
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.					44	12	55	1	
Vente de boissons durant les heures défendues.	27	2	c29		135	708	241	2	
“ sans licence.					13		8		5
Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.					100	20	117	1	2
Domnages malicieux à la propriété.					55	6	60		1
Autres dommages à la propriété.					6		5		1
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.	1		a1		4		3		1
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent. de la milice.					3		3		
Divers petits délits.	3		3		691	16	679	1	27
Contraventions aux lois municipales.	4		a4		217	13	219	1	10
Pratiquant divers états sans licence.					9		5		4
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.	2		2		37		37		
Délits ayant rapport aux chemins publics.					3		2		1
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.					2		2		
Infractions aux lois concernant les pharmaciens.					7		7		
Profanation du dimanche.	1		a1		31	1	23		9
Infractions aux lois des chemins de fer.					53		7		46
Délits contre le revenu de l'Etat.					30	9	18		2
Infractions aux lois maritimes.	1		*1		15		14		1
Délits ayant rapport à la corvée.	1		1		1133	820	1163		179
Ménaces et langage injurieux.	11	1	12		3088	803	3176		247
Empiètement.					22	1	13		2
Vagabondage.					31	1	30		2
Ivresse.					136	250	332		22
Exposition indécente.									
Langage insultant, obscène, profane.	12		4	m8					32
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.	6		6		162	5	146		1
Conduite déréglée.					1		1		
Infractions aux lois des poids et mesures.					3				3
Aliénation mentale.									
Totals	79	5	d76	m8	7225	121	7552	315	629

*1 Ordered to pay fine, but no amount given—Ordre de payer l'amende, mais le montant non indiqué.
a 1, b 2, c 11, d 17: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. m 4: Both jail and fine—Les deux: la prison et l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO.									
	ALGOMA AND MANITOULIN.				BRANT.					
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.				
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pris- onnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pris- onnés sans option.	Re- mise, etc.			
M.	F.			M.	F.					
Adulteration of food				2		2				
Assaults	18		a18	32	1	d33				
Breach of peace										
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1		1	2		b1	1			
Contempt of court										
Cruelty to animals				5		b5				
Disturbing religious and like meetings										
Fishery Acts, offences against	1		1							
Gambling Acts										
Game Laws										
Incorrigible										
Larceny	4	3	5			2				
“ of dogs, birds, &c.										
“ of timber, trees, fruits, &c.										
Liquor License Acts, offences against				4		4				
Breach of Canada Temperance Act										
Selling liquor during prohibited hours										
without license										
Violation of Indian liquor law	6		5			1				
Malicious injury to property				9	1	b10				
Other damage to property	1		1	6		5		1		
Master's and Servant's Acts, offences against	2		2	4		4				
Medical and Dentistry Acts, offences against	1		1							
Militia Acts				2		a2				
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-laws, breaches of				245	17	d262				
Exercising various callings without license	1		1			2				
Health By-laws, offences against				2	1	g25				
Highways, offences relating to				4		4				
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day				3		c3				
Railway Acts, offences against										
Revenue Laws										
Seamen Acts										
Statute Labour, offences relating to				6		3		3		
Threats and abusive language	2		b2							
Trespass				13		f13				
Vagrancy	2		2	32	1	g25		5		
Drunkenness	34	1	c31	185	1	h186				
Indecent exposure										
Insulting, obscene and profane language	2		2	5		5				
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	1	2	3			3		3		
Loose, idle, disorderly				125	2	i127				
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity										
Totals	76	6	j73	4	5	k386	29	h702	4	9

a 2, b 1, c 4, d 5, e 3, f 6, g 24, h 75, i 11, j 7, k 134: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE D'ONTARIO.									
	BRUCE.				CARLETON.					
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.				
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pris- onnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pris- onnés sans option.	Re- mise, etc.			
M.	F.			M.	F.					
Falsification de substances alimentaires.										
Voies de fait.	45	1	46			152	10	c161		
Perturbation de la paix.	6		6			7		d7		
Port d'armes illégal.										
Mépris de cour.						5		5		
Cruauté envers les animaux.	4		4							
Perturbation de réunions religieuses et autres.	3		3							
Infractions aux lois des pêcheries.	3		3							
“ défendant le jeu.	1		1							
“ de chasse.	7		6			1				
Incorrigible.										
Larcin.	1		1							
Vol de chiens, oiseaux, etc.										
“ bois, arbres, fruits, etc.	5		5							
Infractions aux lois des licences de boissons.	22	2	a24			3	3	a6		
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.										
Vente de boissons durant les heures défendues sans licence.						27	3	e30		
Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.	2		2			1	2	d3		
Domages malicieux à la propriété.	4		3			1				
Autres dommages à la propriété.	10		*10			1	1	a2		
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.	9		†9			7		d11		
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.						7		1		
“ de la milice.										
Divers petits délits.	1					1				
Contraventions aux lois municipales.	35		35			59	3	f62		
Pratiquant divers états sans licence.	4		4			5		5		
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.	2		2			2		a2		
Délits ayant rapport aux chemins publics.	4		4			11		11		
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.						1		a1		
Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.						1		1		
Profanation du dimanche.	1									
Infractions aux lois des chemins de fer.										
Délits contre le revenu de l'Etat.										
Infractions aux lois maritimes.										
Délits ayant rapport à la corvée.	5		4			1	6	6		
Ménages et langage injurieux.	12	2	14			2		2		
Empiètement.	15	2	17			10	2	d2		
Vagabondage.	13		12			1	107	17		
Ivresse.	3		2			5	1	g124		
Exposition indécente.	12	2	14			40	26	d3		
Langage insultant, obscène, profane.								h66		
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.						2		2		
Conduite déréglée.	58		b56			2	84	24		
Infractions aux lois des poids et mesures.								i108		
Aliénation mentale.	1					2	1	1		
Totaux.	288	10	e270	19	9	548	96	j626	16	2

a 1, b 4, c 34, d 2, e 5, f 3, g 69, h 15, i 37, j 177: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. * 6: Amount of fine and damage paid, but not given—Le montant de l'amende et dommage payé mais n'est pas indiqué. † 1: Ordered to pay wages and cost, but no amount given—Ordre de payer gages et frais, mais le montant non indiqué.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—Continued.							
	DUFFERIN				ELGIN.			
	Con- victions Total	Sentence.			Con- victions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise etc.	
M.	F.			M.	F.			
Adulteration of food	14	a14		23	1	b21	3	
Assaults				4		4		
Breach of peace				1		1		
Carrying fire-arms and unlawful weapons				1		1		
Contempt of court				1	2	1	2	
Cruelty to animals				1		1		
Disturbing religious and like meetings				10		9	1	
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts								
Game Laws								
Incorrigible				1		1		
Larceny								
“ of dogs, birds, &c.								
“ of timber, trees, fruits, &c.								
Liquor License Acts, offences against	3	2	1	2		2		
Breach of Canada Temperance Act				5		5		
Selling liquor during prohibited hours								
“ without license								
Violation of Indian liquor law				2		1	1	
Malicious injury to property				1	1	1	1	
Other damage to property				3		*3		
Master's and Servant's Acts, offences against	2	2						
Medical and Dentistry Acts, offences against	1	1		1		1		
Militia Acts				96	3	b97	2	
Miscellaneous minor offences				4		3	1	
Municipal Acts and By-laws, breaches of	2	2						
Exercising various callings without license	3	3						
Health By-laws, offences against				1		1		
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family							1	
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day				1		1		
Railway Acts, offences against								
Revenue Laws								
Seamen Acts								
Statute Labour, offences relating to				6		5	1	
Threats and abusive language				8		b8	2	
Trespass	1	1		17	1	c10	1	
Vagrancy	9	1	10	51		d45	7	
Drunkenness							4	
Indecent exposure							1	
Insulting, obscene and profane language	2	2		5		b5		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof								
Loose, idle, disorderly	10	9		1	1		1	
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity	3			2				
Totals	49	1	a36	11	3	d44	8	
							e221	
							15	
							16	

a 2, b 1, c 10, d 12, e 26: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. * 1 Ordered to pay wages, but no amount given—Ordre de payer gages, mais le montant n'est pas donné.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE D'ONTARIO—Suite.							
	ESSEX.				FRONTENAC.			
	Con- victions Total	Sentence.			Con- victions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.			
Falsification de substances alimentaires.	48		a45	2	1	16	2	h17
Voies de fait.	17		b17			5	2	4
Perturbation de la paix.	5		c5			2		m1
Port d'armes illégal.						1		d2
Mépris de cour.	1		1			1		1
Cruauté envers les animaux.	15		15			1		1
Perturbation de réunions religieuses et autres						4		4
Infractions aux lois des pêcheries.	4		4					
“ défendant le jeu.	1							
“ de chasse.	5		5			o1		
Incorrigible.								
Larcin.	9		9					
Vol de chiens, oiseaux, etc.	21	1	22			8	1	9
“ bois, arbres, fruits, etc.	4		4					
Infractions aux lois des licences de boissons.								
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.	7		7			1	2	3
Vente de boissons durant les heures défendues.	6		d6			1		1
“ sans licence.								
Contravention à la loi relative à la vente de								
boisson aux Sauvages.								
Domages malicieux à la propriété.	10		10					
Autres dommages à la propriété.	4		4			2		2
Infractions aux lois concernant les maîtres et								
serviteurs.								
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.	1		1					
“ la milice.								
Divers petits délits.	27	1	e27			1	9	6
Contraventions aux lois municipales.	1		1			10		10
Pratiquant divers états sans licence.	2		d2			1		1
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.								
Délits ayant rapport aux chemins publics.	7		7					
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.	2		d2					
Délits aux lois concernant les pharmaciens.	1		d1					
Profanation du dimanche.								
Infractions aux lois des chemins de fer.								
Délits contre le revenu de l'Etat.	5		4			5		5
Infractions aux lois maritimes.	7		7			1		d1
Délits ayant rapport à la corvée.	32		f19	13		11	2	d1
Menaces et langage injurieux.	81	2	g83			144	2	d122
Empiètement.	1		1			1		m9
Vagabondage.	14	3	h17			5		4
Exposition indécente.						4		1
Langage insultant, obscène, profane.						6		n8
Tenant, habitant et fréquentant des maisons	17		b17			15		d13
de désordre.						1		1
Conduite déréglée.								
Infractions aux lois des poids et mesures.								
Totaux.	357	7	j345	16	3	249	16	k210
								26
								29

a 7, b 4, c 5, d 1, e 3, f 18, g 32, h 2, i 33, j 79, k 40: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. o 1: A boy sentenced to Industrial School—Envoyé à l'école industrielle. m 1, n 6: Sentenced both jail and fine—Condamnés à la prison et à l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—Continued.							
	GREY.				HALDIMAND.			
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferre &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferre &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Emprisonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Emprisonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.			
Adulteration of food.....	35		a26	6	3	22	21	1
Assaults.....	2		2					
Breach of peace.....								
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....								
Contempt of court.....	4		2	2			1	
Cruelty to animals.....	1		1					
Disturbing religious and like meetings.....								
Fishery Acts, offences against.....	1							
Gambling Acts.....	1		1					
Game Laws.....	4			o4				
Incorrigible.....	5		4			1		1
Larceny.....						1		
“ of dogs, birds, &c.....						1		
“ of timber, trees, fruits, &c.....	7	3	10					
Liquor License Acts, offences against.....								
Breach of Canada Temperance Act.....								
Selling liquor during prohibited hours.....	1		1			1	1	
without license.....						1	1	
Violation of Indian liquor law.....								
Malicious injury to property.....	3		2	1				
Other damage to property.....	4		4			1	2	
Master's and Servant's Acts, offences against.....								
Medical and Dentistry Acts, offences against.....								
Militia Acts, offences against.....	1					1		
Miscellaneous minor offences.....	5	1	6			4	1	3
Municipal Acts and By-laws, breaches of.....								
Exercising various callings without license.....	2		1			1		
Health By-laws, offences against.....	3		2			1		
Highways, offences relating to.....								
Neglecting to support family.....								
Pharmacy Acts, offences against.....								
Profanation of the Lord's Day.....								
Railway Acts, offences against.....								
Revenue Laws.....								
Seamen Acts.....								
Statute Labour, offences relating to.....	7		5			2		
Threats and abusive language.....	2		2			1		
Trespass.....	70	6	1	75		24	1	24
Vagrancy.....	14	1	b15			14	a12	1
Drunkenness.....								1
Indecent exposure.....	7	1	7			1		1
Insulting, obscene and profane language.....								
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....	7		c7			4		4
Loose, idle, disorderly.....								
Weights and Measures Acts, offences against.....								
Insanity.....								
Totals.....	183	14	d99	88	10	76	3	e47
								26
								6

a 2, b 4, c 1, d 7, e 3: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.
o 4: Sentence to Reformatory School—4: Condamnés à l'école de réforme.

TABEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE D'ONTARIO—Suite.							
	HALTON.				HASTINGS.			
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferre &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferre &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Emprisonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Emprisonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.			
Falsification de substances alimentaires.....						1	1	
Voies de fait.....	5		5			42	1	b39
Perturbation de la paix.....						3		3
Port d'armes illégal.....						2		2
Mépris de cour.....	1		1			6		6
Cruauté envers les animaux.....						3		3
Perturbation de réunions religieuses et autres.....						1		1
Infractions aux lois des pêcheries.....								
“ défendant le jeu.....								
“ de chasse.....								
Incorrigible.....	1		1			1		1
Larcin.....								
Vol de chiens, oiseaux, etc.....								
“ bois, arbres, fruits, etc.....	5		5			3	1	4
Infractions aux lois des licences de boissons.....								
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.....						2	1	3
Vente de boissons durant les heures défendues.....						2		2
“ sans licence.....						2		2
Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.....						1		1
Domages malicieux à la propriété.....						4		4
Autres dommages à la propriété.....						12	1	13
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.....						2		2
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent. la milice.....						1		1
Divers petits délits.....	2		2			72	4	c76
Contraventions aux lois municipales.....						1		1
Pratiqunt divers états sans licence.....						6		6
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.....						1		1
Délits ayant rapport aux chemins publics.....								
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.....								
Infractions aux lois concernant les pharmaciens.....						2		2
Profanation du dimanche.....								
Infractions aux lois des chemins de fer.....								
Délits contre le revenu de l'Etat.....	1		1					
Infractions aux lois maritimes.....	4		3			21	3	c21
Délits ayant rapport à la corvée.....						3		3
Menaces et langage injurieux.....	17	3	a6	14		34	4	b2
Empiètement.....	5		b5			68	1	d66
Vagabondage.....						2		1
Ivresse.....	1		1			6		8
Exposition indécente.....						7		4
Langage insultant, obscène, profane.....								
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.....	2		2			35	1	c36
Conduite déréglée.....						5		5
Infractions aux lois des poids et mesures.....						1		1
Aliénation mentale.....								
Totals.....	44	3	c32	14	1	346	27	f315
								38
								20

a 6, b 2, c 1, d 18, e 8, f 25: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—Continued.									
	HURON.				KENT.					
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.				
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- prisonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- prisonnés sans option.	Re- mise, etc.			
M.	F.			M.	F.					
Adulteration of food										
Assaults	13		12		1					
Breach of peace				33	2	c34	1			
Carrying fire-arms and unlawful weapons				6		6				
Contempt of court				1		1				
Cruelty to animals				1		1				
Disturbing religious and like meetings										
Fishery Acts, offences against				7		7				
Gambling Acts				1		b1				
Game laws										
Incorrigible				6		4	2			
Larceny	3		3							
“ of dogs, birds, &c										
“ of timber, trees, fruits, &c										
Liquor License Acts, offences against	17		17	8	1	9				
Breach of Canada Temperance Act				1		1				
Selling liquor during prohibited hours				1		1				
“ without license				3		2	1			
Violation of Indian liquor law				1		b1				
Malicious injury to property	1		1	12		9	3			
Other damage to property				4	1	5				
Master's and Servant's Acts, offences against										
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-laws, breaches of	1		1	16	1	a17				
Exercising various callings without license				3		3				
Health By-laws, offences against				4		b4				
Highways, offences relating to										
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against										
Profanation of the Lord's Day				1		1				
Railway Acts, offences against										
Revenue Laws										
Seamen Acts										
Statute Labour, offences relating to				2		2				
Threats and abusive language	1		1	2		2				
Trespass	2		2	6		6				
Vagrancy	2		2	10	2	11				
Drunkenness	7		a6	57	1	d55	1	2		
Indecent exposure				2		2				
Insulting, obscene and profane language				20	2	e22				
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof				4	1	4	1			
Loose, idle, disorderly	6		b6	12		12				
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity	1	2		3	2	1		3		
Totals	54	2	e49	2	5	224	12	e210	16	10

a 2, b 1, c 3, d 10, e 21: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE D'ONTARIO—Suite.									
	LAMBTON.				LANARK.					
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.				
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- prisonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- prisonnés sans option.	Re- mise, etc.			
M.	F.			M.	F.					
Falsification de substances alimentaires.										
Voies de fait.	20		20							
Perturbation de la paix.	9		10							
Port d'armes illégal.	2		a1							
Mépris de cour.				1		1				
Cruauté envers les animaux.	1		1							
Perturbation de réunions religieuses et autres.				7		7				
Infractions aux lois des pêcheries.	1		1							
“ défendant le jeu de chasse.	1		1							
Incorrigible.	1		1							
Larcin.										
Vol de chiens, oiseaux, etc.	1		1							
“ bois, arbres, fruits, etc.	12		12							
Infractions aux lois des licences de boissons.				26		a26				
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.	6		6	9	1	10				
Vente de boissons durant les heures défendues sans licence.	1		1							
Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.	1		1							
Domages malicieux à la propriété.	3		3	5	1	6				
Autres dommages à la propriété.	2		2	1		1				
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.	1		1	1		1				
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent. de la milice.										
Divers petits délits.	49	2	50	1						
Contraventions aux lois municipales.				72	2	74				
Pratiquant divers états sans licence.	5		b5	2		2				
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.	5		5	8		8				
Délits ayant rapport aux chemins publics.				1		1				
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.										
Infractions aux lois concernant les pharmaciens.	2		2	1		1				
Profanation du dimanche.										
Infractions aux lois des chemins de fer.										
Délits contre le revenu de l'Etat.										
Infractions aux lois maritimes.										
Délits ayant rapport à la corvée.	3		2	4	1	5				
Menaces et langage injurieux.	2		2	17	1	18				
Empiètement.	57		c57	53	8	b3		58		
Vagabondage.	136	1	d121	1	15	26		e26		
Ivresse.										
Exposition indécente.	2		2	9	1	10				
Langage insultant, obscène, profane.				1		1				
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.	8		b8	29	2	31				
Conduite déréglée.	1		1	1	1	2				
Infractions aux lois des poids et mesures.										
Aliénation mentale.										
Totaux.	331	5	f314	3	19	309	22	g270	58	3

a 1, b 2, c 37, d 56, e 5, f 98, g 8: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. o 1: Sentenced to Reform School—Condamnée à l'école de réforme.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—Continued.							
	LEEDS AND GRENVILLE.				LENOX AND ADDINGTON.			
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.			
Adulteration of food	5	1	a52		14	14		
Assaults								
Breach of peace	2		1					
Carrying fire-arms and unlawful weapons				1				
Contempt of court	1		1					
Cruelty to animals	1		1					
Disturbing religious and like meetings	1		1					
Fishery Acts, offences against	17		17					
Gambling Acts				1		1		
Game Laws				2		2		
Incorrigible	1		o1					
Larceny	2		2					
“ of dogs, birds, &c.								
“ of timber, trees, fruits, &c.								
Liquor License Acts, offences against	15	2	17		5	e5		
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours	1		1		2	2		
without license				1	1	2		
Violation of Indian liquor law								
Malicious injury to property	1		1		1	1		
Other damage to property	13		b13					
Master's and Servant's Acts, offences against	13		13		3	3		
Medical and Dentistry Acts, offences against	6		6					
Militia Acts	4		4					
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-Laws, breaches of	30	3	e33		2	2		
Exercising various callings without license	3		3					
Health By-laws, offences against				3		3		
Highways, offences relating to	3		3					
Neglecting to support family	1		1					
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day								
Railway Acts, offences against	2		2					
Revenue Laws	1		1					
Seamen Acts								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language	2		2		1	1		
Trespass	8	1	9					
Vagrancy	18	12	d11	10	9	14	1	
Drunkenness	120	1	e118	3		15	1	
Indecent exposure	1		1					
Insulting, obscene and profane language	27	4	f31			3	3	
Keeping, frequenting lawdy houses and inmates thereof	1		1			1	c1	
Loose, idle, disorderly	51		g51			4	e4	
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity								
Totals	396	26	e397	15	10	73	2	
							f75	

a 5, b 2, c 1, d 10, e 31, f 4, g 8, h 13, i 61, j 21: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. o 1: Sentence to Reformatory School—1: Envoyé à l'école de réforme.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE D'ONTARIO—Suite.							
	LINCOLN.				MIDDLESEX.			
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.			
Falsification de substances alimentaires.	3	1	4					
Voies de fait.	36	4	40		31	5	e34	
Perturbation de la paix.	11	2	a11		2		2	
Port d'armes illégal.	1		1		1		1	
Mépris de cour.	5	2	7		4		4	
Cruauté envers les animaux.				10		8	2	
Perturbation de réunions religieuses et autres.								
Infractions aux lois des pêcheries.				2		2		
“ défendant le jeu.	2		2	1		1		
“ de chasse.								
Incorrigible.	2		2	1	1	1	1	
Larcin.								
Vol de chiens, oiseaux, etc.				1		b1		
“ bois, arbres, fruits, etc.	7	1	b8	23		23		
Infractions aux lois des licences de boissons.				2		2		
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.	1		1					
Vente de boissons durant les heures défendues sans licence.	1		1	1		1		
Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.				1		b1		
Domages malicieux à la propriété.	2		2					
Autres domages à la propriété.	3	1	*4					
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.				2		2		
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent. de la milice.				1		1		
Divers petits délits.	1		1					
Contraventions aux lois municipales.	68	4	72	123	1	113	11	
Pratiquant divers états sans licence.	1		1					
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.				10		9	1	
Délits ayant rapport aux chemins publics.	1		1					
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.								
Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.	2		2					
Profanation du dimanche.				9		8	1	
Infractions aux lois de chemins de fer.								
Délits contre le revenu de l'Etat.								
Infractions aux lois maritimes.								
Délits ayant rapport à la corvée.	2		2	16	2	a17	1	
Menaces et langage injurieux.	5		5	18		f12	5	
Empiètement.	17		e15	49	7	g24	27	
Vagabondage.	49	1	d49	1			6	
Ivresse.				125	5	h116	8	
Exposition indécente.				1			1	
Langage insultant, obscène, profane.	6		6	3		3		
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.	2		2	1		1	2	
Conduite déréglée.				40	1	e31	10	
Infraction aux lois des poids et mesures.								
Aliénation mentale.								
Totaux.	226	18	j239	3	2	482	23	
							k420	
							37	
							48	

a 2, b 1, e 13, d 17, e 3, f 4, g 24, h 65, i 5, j 33, k 106: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. * 1: Ordered to pay wages, but no amount given—Ordre de payer gages, mais le montant n'est pas indiqué.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—Continued.									
	MUSKOKA AND PARRY SOUND					NIPISSING.				
	Sentence.					Sentence.				
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- dam- na- tions.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- dam- na- tions.
M.	F.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	M.	F.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Adulteration of food	24	2	23	1	2	37	3	c39		1
Assaults	3		2		1					
Breach of peace										
Carrying fire-arms and unlawful weapons										
Contempt of court	1		1			2		2		
Cruelty to animals	4		4			2		2		
Disturbing religious and like meetings						2		2		
Fishery Acts, offences against										
Gambling Acts	9		9			12		a12		
Game Laws										
Incorrigible	3				3					
Larceny										
“ of dogs, birds, &c.										
“ of timber, trees, fruits, &c.		1	1			16		16		
Liquor License Acts, offences against										
Breach of Canada Temperance Act										
Selling liquor during prohibited hours	4		a4							
“ without license	9		b9			1		1		
Violation of Indian liquor law										
Malicious injury to property	4		4							
Other damage to property						20		20		
Master's and Servant's Acts, offences against										
Medical and Dentistry Acts, offences against	2		2							
Militia Acts										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-laws, breaches of	15	1	15		1	26	1	24		3
Exercising various callings without license						1		1		
Health By-laws, offences against	2		2							
Highways, offences relating to						2		2		
Neglecting to support family										
Pharmacy Acts, offences against	10		10							
Profanation of the Lord's Day						5		5		
Railway Acts, offences against						2		2		
Revenue Laws	2		1	m1						
Seamen Acts										
Statute Labour, offences relating to	3	2	a3		2	16		15		1
Threats and abusive language	4		4							
Trespass	4	1		5		5		1	2	2
Vagrancy	13		c13			85		d84		1
Drunkenness	1			1						
Indecent exposure	13	2	14	1		4		4		
Insulting, obscene and profane language						1	6	5		2
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof										
Loose, idle, disorderly	5		5			19		19		
Weights and Measures Acts, offences against										
Insanity						1				1
Totals	135	9	e126	8	10	257	10	f254	4	9

a 1, b 3, c 2, d 4, e 9, f 7: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.
m 1: Sentenced both jail and fine—Condamnés à la prison et à l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE D'ONTARIO—Suite.									
	NORFOLK.					NORTHUMBERLAND.				
	Sentence.					Sentence.				
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- dam- na- tions.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- dam- na- tions.
M.	F.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	M.	F.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
Falsification de substances alimentaires.	5		5							
Voies de fait.	22		16	2	4	29	2	c30		1
Perturbation de la paix.						4		1		1
Port d'armes illégal.	1		1							
Mépris de cour.	1			1						
Cruauté envers les animaux.	2		2			4		4		
Perturbation de réunions religieuses et autres.	2		1		1	1		1		
Infractions aux lois des pêcheries.						4		4		
“ défendant le jeu.										
“ de chasse.										
Incorrigible.	1				1					o1
Larcin.										
Vol de chiens, oiseaux, etc.	2		1		1	2		2		
“ bois, arbres, fruits, etc.	1		1			22		a22		
Infractions aux lois des licences de boissons.										
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.	7		7			13		13		
Vente de boissons durant les heures défendues sans licence.	1		1							
Contravention à la loi relative à la vente de boissons aux Sauvages.										
Domages malicieux à la propriété.	2			1	1	7		7		
Autres dommages à la propriété.	5		5			11	1	*12		
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.										
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent. la milice.										
Divers petits délits.	1		1							
Contraventions aux lois municipales.	2		2			15		15		
Pratiquant divers états sans licence.	3		3			1		1		
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.	1				1	5		c5		
Délits ayant rapport aux chemins publics.						2	1	+1		2
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.										
Infractions aux lois concernant les pharmaciens.										
Profanation du dimanche.	1		a1							
Infractions aux lois des chemins de fer.										
Délits contre le revenu de l'Etat.										
Infractions aux lois maritimes.										
Délits ayant rapport à la corvée.										
Menaces et langage injurieux.	2	1	2		1	9		5		4
Empiètement.	2		2			31	1	a11		21
Vagabondage.	12		b4		7	57	13	b4		66
Ivresse.	20	1	c18		1	72	1	e63		10
Exposition indécente.	1				1	4				4
Langage insultant, obscène, profane.	14		d12			2	7	7		
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.									27	1
Conduite déréglée.									e27	1
Infractions aux lois des poids et mesures	1					2	4	2		6
Aliénation mentale.										
Totaux.	112	3	f85	14	16	333	22	g235	100	20

a 1, b 4, c 2, d 3, e 21, f 10, g 33: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. * 1: Ordered to pay wages, but no amount given—Ordre de payer gages, mais le montant non indiqué. + 1: Ordered to pay \$3 per week—Ordre de payer \$3 par semaine.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—Continued.								
	ONTARIO.				OXFORD.				
	Con- victions Total	Sentence.			Con- victions Total	Sentence.			
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.		
M.	F.			M.	F.				
Adulteration of food	32		a31		1	33	2	a35	
Assaults	8		a7		1	17		14	1
Breach of peace									2
Carrying fire-arms and unlawful weapons									
Contempt of court									
Cruelty to animals									
Disturbing religious and like meetings	2		2			11		11	
Fishery Acts, offences against									
Gambling Acts						3		3	
Game Laws	3		3			1		1	
Incorrigible								o1	
Larceny	1								
“ of dogs, birds, &c.	1		1						
“ of timber, trees, fruits, &c.									
Liquor License Acts, offences against	15		a15			13	2	15	
Breach of Canada Temperance Act									
Selling liquor during prohibited hours	2		2			2		2	
without license						2		2	
Violation of Indian liquor law									
Malicious injury to property								1	
Other damage to property	10		10			1		*12	
Master's and Servant's Acts, offences against	3		3			12			
Medical and Dentistry Acts, offences against									
Militia Acts									
Miscellaneous minor offences									
Municipal Acts and By-laws, breaches of	12		11		1	66	5	62	9
Exercising various callings without license	1		1						
Health By-laws, offences against						4		4	
Highways, offences relating to	1		1						
Neglecting to support family									
Pharmacy Acts, offences against	1		1						
Profanation of the Lord's Day									
Railway Acts, offences against	1							1	
Revenue Laws						3		3	
Seamen Acts									
Statute Labour, offences relating to						2		2	
Threats and abusive language						2	2	3	1
Trespass	2		2			18		e18	
Vagrancy	23	2			25	76	2	d17	16
Drunkenness	8		b6		2	83	1	d74	3
Indecent exposure						2	1		3
Insulting, obscene and profane language	10	1	11			11	2	13	
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof									
Loose, idle, disorderly	12		11		1	31		31	
Weights and Measures Acts, offences against									
Insanity						3	1		4
Totals	148	3	e118		29	403	19	f330	24
									68

a 1, b 2, c 4, d 16, e 5, f 37: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.
 * 3: Sentence to Reform School—Envoyée à l'école de réforme.
 o 1: Sentenced to pay \$3 per week—Condamné à payer \$3 par semaine.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE D'ONTARIO—Suite.								
	PEEL.				PERTH.				
	Con- victions Total	Sentence.			Con- victions Total	Sentence.			
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.		
M.	F.			M.	F.				
Falsification de substances alimentaires.									
Voies de fait.	10		10			38	1	37	1
Perturbation de la paix.	1					1			
Port d'armes illégal.									
Mépris de cour.	2		2			3		2	1
Cruauté envers les animaux.						8		b8	
Perturbation de réunions religieuses et autres.									
Infractions aux lois des pêcheries.									
“ défendant le jeu de chasse.									
Incorrigible.									
Larcin.									
Vol de chiens, oiseaux, etc.	3		3			12		12	
“ bois, arbres, fruits, etc.									
Infractions aux lois des licences de boissons.									
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.	3		3			1		1	
Vente de boissons durant les heures défendues sans licence.									
Contravention à la loi relative à la vente de boissons aux Sauvages.									
Donnages malicieux à la propriété.	3		3			19		19	
Autres dommages à la propriété.	2		2			8		8	
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.						5		5	
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent. de la milice.						1		1	
Divers petits délits.	1					1		3	3
Contraventions aux lois municipales.	1		1			28		28	
Pratiquant divers états sans licence.	1		1						
Inf. aux lois sur l'hygiène publique.	1		1						
Délits ayant rapport aux chemins publics.									
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.	1		1			1		1	
Infractions aux lois concernant les pharmaciens.						4		4	
Profanation du dimanche.						6		6	
Infractions aux lois des chemins de fer.									
Délits contre le revenu de l'Etat.									
Infractions aux lois maritimes.	2		2			6	2	8	
Délits ayant rapport à la corvée.	1		1			8		8	
Menaces et langage injurieux.	30	1			31	32	1	e11	22
Empiètement.	3		a3			32		d31	
Vagabondage.									1
Ivresse.	5		5			4		4	
Exposition indécente.						5		b5	
Langage insultant, obscène, profane.									
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.									
Conduite déréglée.						52	1	e49	4
Infractions aux lois des poids et mesures.									
Aliénation mentale.									
Totaux.	70	1	f38		32	1	271	10	g251
									28
									2

a 2, b 1, c 10, d 9, e 11, f 2, g 32: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—Continued.									
	PETERBOROUGH.					PRESCOTT AND RUSSELL.				
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.				
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise. etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.			
M.	F.			M.	F.					
Adulteration of food	24		23	1	18	2	19	1		
Assaults	4	1	4	1	2		2			
Breach of peace										
Carrying fire-arms and unlawful weapons.										
Contempt of court	1		1							
Cruelty to animals	2		2							
Disturbing religious and like meetings.										
Fishery Acts, offences against					2		2			
Gambling Acts										
Game Laws	1	2		3						
Incorrigible	1		1		1		1			
Larceny										
“ of dogs, birds, &c										
“ of timber, trees, fruits, &c.										
Liquor License Acts, offences against	21	1	22		1		1			
Breach of Canada Temperance Act										
Selling liquor during prohibited hours	1		1		3		3			
“ without license	1		1							
Violation of Indian liquor law										
Malicious injury to property				1	1		1			
Other damage to property	2									
Master's and Servant's Acts, offences against	4		4							
Medical and Dentistry Acts, offences against										
Militia Acts										
Miscellaneous minor offences										
Municipal Acts and By-laws, breaches of	31		20	1	10	4	4			
Exercising various callings without license	1		1							
Health By-laws, offences against	1		1							
Highways, offences relating to	3		3							
Neglecting to support family	1		1							
Pharmacy Acts, offences against	1		1							
Profanation of the Lord's Day	3		3							
Railway Acts, offences against										
Revenue Laws										
Seamen Acts										
Statute Labour, offences relating to	5		5							
Threats and abusive language	4		2		3	2	5			
Trespass					2		a2			
Vagrancy	31	15		32	14					
Drunkenness	28		25		3	5	4	1		
Indecent exposure	1		1							
Insulting, obscene and profane language.	1		1		2	1	a3			
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof		1		1						
Loose, idle, disorderly	13		12		1	4	4			
Weights and Measures Acts, offences against	1		1							
Insanity	3	5		8						
Totals	190	25	136	38	41	50	51	b53	2	

c 3 : Sentenced to Reform School—Condamnés à l'école de réforme.
a 1, b 2 : Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE D'ONTARIO—Suite.									
	PRINCE EDWARD.					RENFREW.				
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.				
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.			
M.	F.			M.	F.					
Falsification de substances alimentaires.	2		2		52		b51		1	
Voies de fait.	2		2		23		22		1	
Perturbation de la paix.					1		51			
Port d'armes illégal.										
Mépris de cour.					1		1			
Cruauté envers les animaux.										
Perturbation de réunions religieuses et autres.					2	1	3			
Infractions aux lois des pêcheries.					1		1			
“ défendant le jeu.										
“ de chasse.										
Incorrigible.										
Larcin.					1		1			
Vol de chiens, oiseaux, etc.					1		1			
“ bois, arbres, fruits, etc.	1		1		7		7			
Infractions aux lois des licences de boissons.										
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.	3		3		6		6			
Vente de boissons durant les heures défendues.					3	1	4			
“ sans licence.										
Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.										
Dommmages malicieux à la propriété.	1		1		11		11			
Autres dommages à la propriété.										
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.										
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent. de la milice.										
Divers petits délits.										
Contraventions aux lois municipales.	1		1		56	1	55		2	
Pratiquant divers états sans licence.					13		13			
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.										
Délits ayant rapport aux chemins publics.	1		1		11		11			
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.										
Infractions aux lois concernant les pharmaciens.					7	4	11			
Profanation du dimanche.										
Infractions aux lois des chemins de fer.										
Délits contre le revenu de l'Etat.										
Infractions aux lois maritimes.										
Délits ayant rapport à la corvée.										
Menaces et langage injurieux.	1		1		9	1	b10			
Empiètement.	4	1	3		2	6	6			
Vagabondage.	1		1		8	1	1	m8		
Ivresse.	21		a19		2	48	3	c51		
Exposition indécente.					2		1		1	
Langage insultant, obscène, profane.					15	3	18			
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.						2			2	
Conduite déréglée.	8	2	b4		6	8	8			
Infractions aux lois des poids et mesures.	1		1			2	2			
Aliénation mentale.					1		1		1	
Totals	47	3	d38	1	11	295	17	e296	11	

a 6, b 1, c 2, d 7, e 5 : Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.
m 1 : Sentenced both jail and fine—Condamnés à la prison et à l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—Continued.							
	SIMCOE.				STORMONT, DUNDAS AND GLENGARRY.			
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.			
Adulteration of food				1		1		
Assaults	33		a33	32	2	c33		1
Breach of peace				6		6		
Carrying fire-arms and unlawful weapons.	2		2	2		a2		
Contempt of court	1							1
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings	1		1					
Fishery Acts, offences against.								
Gambling Acts								
Game Laws	1		1					o1
Incorrigible				1				
Larceny	3	1	4					
“ of dogs, birds, &c.								
“ of timber, trees, fruits, &c.	2		2					
Liquor License Acts, offences against	9	2	11	5	1	6		
Breach of Canada Temperance Act.								
Selling liquor during prohibited hours	1		1	2	3	5		
without license	1		1	1	1	2		
Violation of Indian liquor law								
Malicious injury to property.				1		1		
Other damage to property	22		21					1
Master's and Servant's Acts, offences against	3		*3					
Medical and Dentistry Acts, offences against								
Militia Acts								
Miscellaneous minor offences.								
Municipal Acts and By-laws, breaches of.	33	5	a38	17	1	18		
Exercising various callings without license	1		1	2		2		
Health By-laws, offences against.	2		2					
Highways, offences relating to.	4		4	2		2		
Neglecting to support family	1							1
Pharmacy Acts, offences against.	1		1					
Profanation of the Lord's Day				4		4		
Railway Acts, offences against.	2		2	16		d14		2
Revenue Laws	1		1					
Seamen Acts								
Statute Labour, offences relating to	2		2					
Threats and abusive language.	4	1	5					
Trespass	6		6	1				1
Vagrancy	30		a1	29				4
Drunkenness.	29	1	b27	3				3
Indecent exposure.	1		1	55	1	e52		1
Insulting, obscene and profane language.	7	2	a9	8	3	f11		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.								
Loose, idle, disorderly.	9		9	18	1	a18		1
Weights and Measures Acts, offences against.				1		1		
Insanity	1			2	1			1
Totals	213	13	g187	35	4	198	17	h189
								13
								13

a 1, b 4, c 8, d 6, e 20, f 2, g 8, h 44: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. o 1: Sentenced to Reform School—Condamnée à l'école de réforme. * 2: Ordered to pay wages, but no amount given—Ordre de payer gages, mais le montant non indiqué.

TABEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE D'ONTARIO—Suite.							
	THUNDER BAY AND RAINY RIVER.				VICTORIA.			
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.			
Falsification de substances alimentaires.								1
Voies de fait.	59	1	a57	2	1	30	1	d30
Perturbation de la paix.	2		1		1	8		8
Port d'armes illégal.	2		2					2
Mépris de cour.	3		3			2		2
Cruauté envers les animaux.						4		4
Perturbation de réunions religieuses et autres.								
Infractions aux lois des pêcheries.	6		6					
“ défendant le jeu.								
“ de chasse.								
Incorrigible.	1		1			2		2
Larcin.						1		1
Vol de chiens, oiseaux, etc.								
“ bois, arbres, fruits, etc.	1		1			11		11
Infractions aux lois des licences de boissons.								
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.						9		9
Vente de boissons durant les heures défendues sans licence.						3		3
Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.	16		a13	3				
Domages malicieux à la propriété.	18	1	19			8		8
Autres dommages à la propriété.	20	2	22			4		4
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.								
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent. de la milice.								
Divers petits délits.	2		2					
Contraventions aux lois municipales.	48	1	48		1	47	3	49
Pratiquant divers états sans licence.	4		4			7		5
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.	3		3			6		6
Délits ayant rapport aux chemins publics.	5		5			3		3
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.						2		1
Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.	3		2		1	3		c3
Profanation du dimanche.								
Infractions aux lois des chemins de fer.								
Délits contre le revenu de l'Etat.								
Infractions aux lois maritimes.								
Délits ayant rapport à la corvée.	5		4			1		7
Menaces et langage injurieux.	5		5			9		1
Empiètement.	47	7	b18	8	28	24	4	a1
Vagabondage.	181	5	c157	10	19	23		f21
Ivresse.	1		1			1		a1
Exposition indécente.	11		9		2	7		7
Langage insultant, obscène, profane.	29	127	a156			2		2
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.	28	1	a25	4		18	1	d19
Conduite déréglée.								
Infractions aux lois des poids et mesures.						1		7
Aliénation mentale.								8
Totaux.	500	147	g565	27	55	239	12	h200
								35
								16

a 1, b 16, c 31, d 2, e 3, f 6, g 51, h 15: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO—Continued.							
	WATERLOO.				WELLAND.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise etc.	
M.	F.			M.	F.			
Adulteration of food	54	1	a55		5	1	e6	
Assaults	10		6		24		e21	2
Breach of peace	1				2		2	
Carrying fire-arms and unlawful weapons	1		1					
Contempt of court	2		2		1		1	
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings								
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts	3		3		5		5	
Game Laws	1				5		5	
Incorrigible	7		3		1		1	
Larceny					4		4	
“ of dogs, birds, &c.					1		1	
“ of timber, trees, fruits, &c.					13	1	14	
Liquor License Acts, offences against	3		3					
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours	10		10					
“ without license								
Violation of Indian liquor law								
Malicious injury to property	1		1					
Other damage to property	3		3		20	1	11	10
Master's and Servant's Acts, offences against					10		10	
Medical and Dentistry Acts, offences against					2		2	
Militia Acts								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-laws, breaches of	36		34		50	1	49	2
Exercising various callings without license	2		2					
Health By-laws, offences against	1		1					
Highways, offences relating to	5		5					
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day					1		1	
Railway Acts, offences against	4		b4		34		b9	20
Revenue Laws	1		1					5
Seamen Acts								
Statute Labour, offences relating to					5		5	
Threats and abusive language	3	3	6		9		8	1
Trespass	21		c21		8		6	2
Vagrancy	23	1	d22		78	2	e30	49
Drunkenness	9		e7		29		e24	4
Indecent exposure	3	1	e4		2		2	1
Insulting, obscene and profane language	7	3	9		1		c1	
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof					1		1	
Loose, idle, disorderly	11	2	c13		16		14	2
Weights and Measures Acts, offences against	1		1		1		1	
Insanity	1				1		2	2
Totals	222	12	f216	4	14	9	g224	80
					317			22

a 3, b 4, c 1, d 22, e 29, f 33, g 36: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. o 1: Sentenced to Industrial School—Envoyé à l'école Industrielle.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	PROVINCE D'ONTARIO—Suite.							
	WELLINGTON.				WENTWORTH.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.			
Falsification de substances alimentaires.	2		2					
Voies de fait.	22		a20		62	7	e68	1
Perturbation de la paix.	3		3		14		b14	
Port d'armes illégal.								
Mépris de cour.	3		3		1		1	
Cruauté envers les animaux.	5		b5					
Perturbation de réunions religieuses et autres					1		1	
Infractions aux lois des pêcheries.					1		1	
“ défendant le jeu de chasse.								
Incorrigible.					2		2	
Larcin.	1		1		2		2	
Vol de chiens, oiseaux, etc.					2		2	
“ bois, arbres, fruits, etc.	34	6	a40		10		10	
Infractions aux lois des licences de boissons.								
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.	5		5		4		4	
Vente de boissons durant les heures défendues.	5		5					
“ sans licence.								
Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.	8		a8					
Dommages malicieux à la propriété.	1		1		18		18	
Autres dommages à la propriété.					1		1	
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.								
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent. la milice.					1		1	
Divers petits délits.	34	2	c36		167	16	178	4
Contraventions aux lois municipales.					15	1	16	1
Pratiquant divers états sans licence.					3		3	
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.	1		1		2		2	
Délits ayant rapport aux chemins publics.								
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.								
Infrac. aux lois concernant les pharmaciens.	10		10		10		3	7
Profanation du dimanche.					2		2	
Infractions aux lois des chemins de fer.	1		1		2		2	
Délits contre le revenu de l'Etat.								
Infractions aux lois maritimes.	5		5		3		3	
Délits ayant rapport à la corvée.	2		2		1		1	
Menaces et langage injurieux.	13		d4		41	3	42	2
Empiètement.	34	1	e35		82	18	f89	10
Vagabondage.	1		1		150	14	g160	3
Ivresse.	4		4		1		1	
Exposition indécente.	4		4		6		7	
Langage insultant, obscène, profane.	2	3	3		1	7	7	1
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.	42		c42		51	7	h51	6
Conduite déréglée.								
Infractions aux lois des poids et mesures.								
Aliénation mentale.								
Totaux.	238	12	i237	12	1	655	77	j670
								27
								15

a 2, b 1, c 3, d 4, e 7, f 83, g 37, h 8, i 20, j 136: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF ONTARIO— <i>Concluded.</i>							
	PROVINCE D'ONTARIO— <i>Fin.</i>							
	YORK.				Totals of Ontario.			
	Sentence.				Sentence.			
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferre &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferre &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.			
Adulteration of food.....				29	2	31		
Assaults.....	132	17	a67	12	70	1447	71	
Breach of peace.....						187	4	
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....	6		b4	2	38	29	5	
Contempt of court.....						6	2	
Cruelty to animals.....	47		45	2	114	111	5	
Disturbing religious and like meetings.....	6		6		87	85	2	
Fishery Acts, offences against.....					29	29		
Gambling Acts.....	8		8		48	48	1	
Game Laws.....					53	52	1	
Incorrigible.....					9	5	14	
Larceny.....	2		1	1	57	44	19	
“ of dogs, birds, &c.....					6	5	1	
“ of timber, trees, fruits, &c.....					26	24	2	
Liquor License Acts, offences against.....	71	22	c90	2	460	528	3	
Breach of Canada Temperance Act.....					6	6		
Selling liquor during prohibited hours.....	1		1		141	10	151	
“ without license.....	9		9		53	6	56	
Violation of Indian liquor law.....					33	27	4	
Malicious injury to property.....	37	3	b16		24	84	5	
Other damage to property.....	13	1	5		9	234	6	
Master's and Servant's Acts, offences against.....	33	4	36	1	211	113	221	
Medical and Dentistry Acts, offences against.....	3	1	4		21	2	23	
Militia Acts, offences against.....	4		1		3	14	11	
Miscellaneous minor offences.....					12	9		
Municipal Acts and By-laws, breaches of.....	1253	32	d955		330	2858	2580	
Exercising various callings without license.....	19	4	23		105	7	110	
Health By-laws, offences against.....	5		2		3	48	3	
Highways, offences relating to.....					109	107		
Neglecting to support family.....					13	1	7	
Pharmacy Acts, offences against.....					13	13		
Profanation of the Lord's Day.....	5		5		60	4	57	
Railway Acts, offences against.....					99	63	25	
Revenue Laws.....	8		7		1	19	1	
Seamen Acts.....					23	23		
Statute Labour, offences relating to.....	4		1		3	191	21	
Threats and abusive language.....	152				58	422	11	
Trespass.....	4	2	e96		45	1332	158	
Vagrancy.....	240	34	f139	90	3	2464	300	
Drunkenness.....	285	238	g520		40	4	27	
Indecent exposure.....	2	2			4	309	61	
Insulting, obscene and profane language.....	2				16	69	222	
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....	24	41	23	26	109	1259	96	
Loose, idle, disorderly.....	379	50	h320		12		12	
Weights and Measures Acts, offences against.....					34	22		
Insanity.....								
Totals.....	2750	451	i2386	131	684	12,884	1,200	
						11804	1066	
							1221	

a 4, b 2, c 6, d 1, e 9, f 115, g 73, h 61, i 273: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE OF MANITOBA.								OFFENSES.
PROVINCE DU MANITOBA.								
CENTRAL—CENTRE.				EASTERN—EST.				
Sentence.				Sentence.				
Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.			
13	4	17		30	1	a30	1	Falsification de substances alimentaires.
								Voies de fait.
				8		b8		Perturbation de la paix.
								Port d'armes illégal.
				2		2		Mépris de cour.
				3		2		Cruauté envers les animaux.
9		9						Perturbation de réunions religieuses et autres.
								Infractions aux lois des pêcheries.
								“ défendant le jeu.
								de chasse.
								Incorrigible.
								Larcin.
								Vol de chiens, oiseaux, etc.
2		2		10		10		bois, arbres, fruits, etc.
								Infractions aux lois des licences de boissons.
								Contraventions aux lois de tempérance du
								Canada.
2		2		1		1		Vente de boissons durant les heures défendues.
2		2		4		e4	5	“ sans licence.
				7		d4		Contravention à la loi relative à la vente de
								boisson aux Sauvages.
				14	3	a15	2	Domages malicieux à la propriété.
20		20		35	1	36		Autres dommages à la propriété.
								Infractions aux lois concernant les maîtres et
								serviteurs.
				1		1		Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
								la milice.
25	2	27		88	7	e90	5	Divers petits délits.
								Contraventions aux lois municipales.
								Pratiquant divers états sans licence.
				4		4		Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
3		a3		3		3		Délits ayant rapport aux chemins publics.
				7	1			Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.
				1		1		Infractions aux lois concernant les pharmaciens.
				2		2		Profanation du dimanche.
				3		a3		Infractions aux lois des chemins de fer.
								Délits contre le revenu de l'Etat.
								Infractions aux lois maritimes.
				6	1	5		Délits ayant rapport à la corvée.
				4	1	5		Menaces et langage injurieux.
4			4	45	9	a6	20	Empiècement.
71	1	a72		493	71	e511	2	Vagabondage.
				3		e2		Ivresse.
								Exposition indécente.
				66	43	f99	6	Langage insultant, obscène, profane.
17		17		74	7	g71	10	Tenant, habitant et fréquentant des maisons
								de désordre.
								Conduite déréglée.
								Infractions aux lois des poids et mesures.
								Aliénation mentale.
168	7	h171	4	914	147	i915	33	Totaux.

a 2, b 5, c 1, d 3, e 142, f 47, g 12, h 4, i 220: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF MANITOBA—Concluded.				PROVINCE DU MANITOBA—Fin.				
	WESTERN—OUEST.				Totals of Manitoba.				
	Con- vic- tions Total Con- dam- na- tions.	Sentence.			Con- vic- tions Total Con- dam- na- tions.	Sentence.			
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	
M.	F.	Sur option.	Em- pri- sonnés sans option.	M.	F.	Sur option.	Em- pri- sonnés sans option.		
Adulteration of food.....	13	1	14		56	6	61	1	
Assaults.....					8		8		
Breach of peace.....					2		2		
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....					3		2	1	
Contempt of court.....					9		9		
Cruelty to animals.....					2		2		
Disturbing religious and like meetings.....					4		4		
Fishery Acts, offences against.....					12		12		
Gambling Acts.....					1		1		
Game laws.....					6		6		
Incorrigible.....	2		2		9	2	6	5	
Larceny.....					14	3	15	2	
of dogs, birds, &c.....	4		4		55	1	56		
of timber, trees, fruits, &c.....					1		1		
Liquor License Acts, offences against.....					1		1		
Breach of Canada Temperance Act.....					1		1		
Selling liquor during prohibited hours without license.....					2		2		
Violation of Indian liquor law.....					1		1		
Malicious injury to property.....					1		1		
Other damage to property.....					1		1		
Master's and Servant's Acts, offences against.....					1		1		
Medical and Dentistry Acts, offences against.....					1		1		
Militia Acts.....					1		1		
Miscellaneous minor offences.....	1				114	9	117	6	
Municipal Acts and By-laws, breaches of.....	2		2		2		2		
Exercising various callings without license.....					4		4		
Health By-laws, offences against.....					6		6		
Highways, offences relating to.....					7	1	8		
Neglecting to support family.....	1		1		2		2		
Pharmacy Acts, offences against.....					2		2		
Profanation of the Lord's Day.....					3		3		
Railway Acts, offences against.....									
Revenue Laws.....									
Seamen Acts.....					7	1	8	3	
Statute Labour, offences relating to.....	1				4	1	5		
Threats and abusive language.....					53	9	62	28	
Trespass.....	4				4		4		
Vagrancy.....					564	72	636	51	
Drunkenness.....					3		3	1	
Indecent exposure.....					66	13	79	6	
Insulting, obscene and profane language.....					91	7	98	10	
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....									
Loose, idle, disorderly.....									
Weights and Measures Acts, offences against.....									
Insanity.....									
Totals.....	28	1	29	4	2	1110	155	1265	41

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA.								OFFENSES.
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.								
CARIBOO.				CLINTON.				
Con- vic- tions Total Con- dam- na- tions.	Sentence.			Con- vic- tions Total Con- dam- na- tions.	Sentence.			
	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	
M.	F.	Sur option.	Em- pri- sonnés sans option.	M.	F.	Sur option.	Em- pri- sonnés sans option.	
								Falsification de substances alimentaires.
								Voies de fait.
								Perturbation de la paix.
								Port d'armes illégal.
								Mépris de cour.
								Cruauté envers les animaux.
								Perturbation de réunions religieuses et autres.
								Infractions aux lois des pêcheries.
								" défendant le jeu.
								" de chasse.
								Incorrigible.
								Larcin.
								Vol de chiens, oiseaux, etc.
								" bois, arbres, fruits, etc.
								Infractions aux lois des licences de boissons.
								Contraventions aux lois de tempérance du
								Canada.
								Vente de boissons durant les heures défendues.
								sans licence.
2		a2			8	1	a5	4
								Contravention à la loi relative à la vente de
								boisson aux Sauvages.
								Dommages malicieux à la propriété.
								Autres dommages à la propriété.
								Infractions aux lois concernant les maîtres et
								serviteurs.
								Inf. aux lois concernant la méd. et les dent.
								" de la milice.
								Divers petits délits.
								Contraventions aux lois municipales.
								Pratiquant divers états sans licence.
								Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
								Délits ayant rapport aux chemins publics.
								Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.
								Infractions aux lois concernant les pharmaciens.
								Profanation du dimanche.
								Infractions aux lois des chemins de fer.
								Délits contre le revenu de l'Etat.
								Infractions aux lois maritimes.
								Délits ayant rapport à la corvée.
								Menaces et langage injurieux.
								Empiètement.
								Vagabondage.
								Ivresse.
								Exposition indécente.
								Langage insultant, obscène, profane.
								Tenant, habitant et fréquentant des maisons
								de désordre.
								Conduite déréglée.
								Infractions aux lois des poids et mesures.
								Aliénation mentale.
4	2	a5			21	3	d17	7
								Totaux.

a 2, b 1, c 3, d 6: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA—Concluded.				PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—Fin.				
	VICTORIA.				WESTMINSTER.				
	Sentence.				Sentence.				
	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	
Con- dam- na- tions.	Sur option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.		
M.	F.			M.	F.				
Adulteration of food	14		a14		75	4	665	1	13
Assaults	5			5					
Breach of peace	1		b1		7		6		1
Carrying fire-arms and unlawful weapons.									
Contempt of court	6		a5		12		11	1	1
Cruelty to animals.					1				
Disturbing religious and like meetings.									
Fishery Acts, offences against					98	1	a84	11	4
Gambling Acts	1		1						
Game Laws									
Incorrigible.									
Larceny									
“ of dogs, birds, &c.					5	1	5		1
“ of timber, trees, fruits, &c.	2		2						
Liquor License Acts, offences against									
Breach of Canada Temperance Act					1		1		
Selling liquor during prohibited hours									
“ without license.	21	2	c16	7	56	2	k38	m14	6
Violation of Indian liquor law									
Malicious injury to property.	3		d3		9	1	8		2
Other damage to property.	4	2	66		5		5		
Master's and Servant's Acts, offences against.					2		1		1
Medical and Dentistry Acts, offences against					1				
Militia Acts									
Miscellaneous minor offences					4	141	5	99	47
Municipal Acts and By-Laws, breaches of.	84	10	e90		1	6	4		2
Exercising various callings without license.	4		b3		64	2	40		26
Health By-laws, offences against.	1		1		1		1		
Highways, offences relating to					1				
Neglecting to support family.	2								
Pharmacy Acts, offences against.					9	1	3		7
Profanation of the Lord's Day									
Railway Acts, offences against					23		10		10
Revenue Laws									
Seamen Acts	1		b1						
Statute Labour, offences relating to.					12	2	3		1
Threats and abusive language.									
Trespass	12		a4	5					
Vagrancy	189	36	f207	1	17	559	41	433	136
Drunkenness	18	1	g19			4	8	6	2
Indecent exposure.									
Insulting, obscene and profane language.					16	131	136	m2	9
Keeping, frequenting lawdy houses and inmates thereof.									
Loose, idle, disorderly						35	6	18	11
Weights and Measures Acts, offences against.						1			1
Insanity						1			1
Totals	368	53	k375	14	32	1335	206	1017	233

a 4, b 1, c 12, d 2, e 14, f 129, g 13, h 10, i 3, j 25, k 186, l 43: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. m 1: Sentenced both jail and fine—Condamné à la prison et à l'amende.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

THE TERRITORIES.								OFFENSES
LES TERRITOIRES.								
Alberta, Northern—Nord.				Alberta, Southern—Sud.				
Sentence.				Sentence.				
Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	Con- vic- tions Total	Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	
Con- dam- na- tions.	Sur option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.			
38				25				Falsification de substances alimentaires.
13				17				Voies de fait.
								Perturbation de la paix.
								Port d'armes illégales.
3				9				Mépris de cour.
1				1				Cruauté envers les animaux.
								Perturbation de réunions religieuses et autres.
3				1				Infractions aux lois des pêcheries.
1				3				“ défendant le jeu.
								de chasse.
4				3				Incorrigible.
								Larcin.
5				11				Vol de chiens, oiseaux, etc.
								“ bois, arbres, fruits, etc.
								Infractions aux lois des licences de boissons.
2				13				Contraventions aux lois de tempérance du
13				19				Canada.
								Vente de boissons durant les heures défendues
								Vente de boissons sans licence.
								Contravention à la loi relative à la vente de
								boisson aux Sauvages.
13				4				Domages malicieux à la propriété.
8				13				Autres dommages à la propriété.
								Infractions aux lois concernant les maîtres et
1								serveurs.
								Infrac. aux lois concernant la méd. et les dent.
								de la milice.
19				7				Divers petits délits.
								Contraventions aux lois municipales.
								Pratiquant divers états sans licence.
7				6				Infractions aux lois sur l'hygiène publique.
2								Délits ayant rapport aux chemins publics.
								Néglig. de pouvoir aux besoins de la famille.
1								Inf. aux lois concernant les pharmaciens.
25				16				Profanation du dimanche.
2								Infractions aux lois des chemins de fer.
								Délits contre le revenu de l'Etat.
								Infractions aux lois maritimes.
								Délits ayant rapport à la corvée.
4				4				Menaces et langage injurieux.
7				2				Empiètement.
47				36				Vagabondage.
69				4				Ivresse.
3				1				Exposition indécente.
								Langage insultant, obscène, profane.
1				2				Tenant, habitant et fréquentant des maisons]
								de désordre.
7				9				Conduite déréglée.
								Infractions aux lois des poids et mesures.
								Aliénation mentale.
299				37				Totaux.

a 1, b 2, c 6, d 5, e 30, f 10, g 35: Committed in default to pay fine—Emprisonnés à défaut de payer l'amende. * 2, † 7: Order to pay wages, but no amount given—Ordre de payer, mais le montant non indiqué.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	THE TERRITORIES— <i>Concluded.</i>							
	Assiniboia, Eastern—Est.				Assiniboia, Western—Ouest.			
	Con- victions Total	Sentence.			Con- victions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.			
Adulteration of food	9		9		6		5	1
Assaults	4		4		2		2	
Breach of peace								
Carrying fire-arms and unlawful weapons								
Contempt of court	2		2		3		3	
Cruelty to animals								
Disturbing religious and like meetings					2		2	
Fishery Acts, offences against								
Gambling Acts								
Game Laws	1		1					
Incorrigible	2		2					
Larceny								
“ of dogs, birds, &c.								
“ of timber, trees, fruits, &c.	3		1	1	3		2	1
Liquor License Acts, offences against								
Breach of Canada Temperance Act								
Selling liquor during prohibited hours								
“ without license	2		2		5		3	2
Violation of Indian liquor law								
Malicious injury to property					1		1	
Other damage to property	2		2					
Master's and Servant's Acts, offences against	8		7	1	1		1	
Medical and Dentistry Acts, offences against								
Militia Acts								
Miscellaneous minor offences								
Municipal Acts and By-Laws, breaches of	3		2	1	7		7	
Exercising various callings without license	2		2		2		2	
Health By-laws, offences against					1		1	
Highways, offences relating to								
Neglecting to support family								
Pharmacy Acts, offences against								
Profanation of the Lord's Day	2		2					
Railway Acts, offences against					14		14	
Revenue Laws								
Seamen Acts								
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language								
Trespass	1		1		1		1	
Vagrancy	13		13		1		1	1
Drunkenness	18		15	2	19		13	5
Indecent exposure								
Insulting, obscene and profane language	1		1		2		2	
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	3	1	4					
Loose, idle, disorderly	2		2					1
Weights and Measures Acts, offences against								
Insanity	1	2			3	1		1
Totals	79	3	59	16	7	73	46	23

o 1: Order to pay \$3 per week—Ordre de payer \$3 par semaine.

TABLEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	LES TERRITOIRES— <i>Fin.</i>							
	SASKATCHEWAN.				YUKON.			
	Con- victions Total	Sentence.			Con- victions Total	Sentence.		
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Em- pri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	
M.	F.			M.	F.			
Falsification de substances alimentaires.								
Voies de fait.	17		16					
Perturbation de la paix.	6		6		13		13	
Port d'armes illégal.					5		5	
Mépris de cour.					1		1	
Cruauté envers les animaux.					11		11	
Perturbation de réunions religieuses et autres.					9		9	
Infractions aux lois des pêcheries.					339		339	
“ défendant le jeu.								
“ de chasse.								
Incorrigible.								
Larcin.	1		*1		1		1	
Vol de chiens, oiseaux, etc.								
“ bois, arbres, fruits, etc.					3		3	
Infractions aux lois des licences de boissons.								
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.					24		24	
Vente de boissons durant les heures défendues.					21	8	29	
“ sans licence.	8	6	3	11	4		4	
Contravention relative à la loi concernant la vente de boissons aux Sauvages.					7		7	
Dommages malicieux à la propriété.	1		1					
Autres dommages à la propriété.	3		2		1	240	236	4
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.								
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent. de la milice.					1		1	
Divers petits délits.								
Contraventions aux lois municipales.								
Pratiquant divers états sans licence.	1	2		2	1	252	250	2
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.					3		3	
Délits ayant rapport aux chemins publics.								
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.								
Infractions aux lois concernant les pharmaciens.					3		3	
Profanation du dimanche.								
Infractions aux lois des chemins de fer.								
Délits contre le revenu de l'Etat.								
Infractions aux lois maritimes.								
Délits ayant rapport à la corvée.					3		3	
Menaces et langage injurieux.								
Empiètement.								
Vagabondage.	9		7	2	110		88	15
Ivresse.	74	1	67	5	3	379	376	9
Exposition indécente.	1		1		2		2	
Langage insultant, obscène, profane.	1		1		2		2	
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.	1	1		2	5	51	56	
Conduite dérangée.								
Infractions aux lois des poids et mesures.					1		1	
Aliénation mentale.	1				1		7	
Totals	127	11	108	23	7	1447	651	1467

* Amount of fine not given—Le montant de l'amende non indiqué. † 226: Ordered to pay, but no amount given—Ordre de payer, mais le montant non indiqué.

TABLE III.—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	GRAND TOTALS.								
	PRINCE EDWARD ISLAND.				NOVA SCOTIA.				
	ILE DU PRINCE-EDOUARD.				NOUVELLE-ECOSSE.				
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.			
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.	
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.		
M.	F.			M.	F.				
Adulteration of food	37	2	35	4	136	8	126	6	12
Assaults	7		7		108	16	118	4	2
Breach of peace					2		2		
Carrying fire-arms and unlawful weapons					12		11		1
Contempt of court	1		1		12		12		
Cruelty to animals	3		3		4		4		
Disturbing religious and like meetings					4		4		
Fishery Acts, offences against					4		4		
Gambling Acts					1		1		
Game Laws					3		3		
Incorrigible					62	6	68	1	1
Larceny	9	2	11		68	6	72		
“ of dogs, birds, &c.					23	4	27		
“ of timber, trees, fruits, &c.					5		5		
Liquor License Acts, offences against	1		1		29	5	30	1	3
Breach of Canada Temperance Act	6	2	8		8		4	3	1
Selling liquor during prohibited hours									
without license									
Violation of Indian liquor law									
Malicious injury to property	4		4						
Other damage to property	1		1						
Master's and Servant's Acts, offences against									
Medical and Dentistry Acts, offences against									
Militia Acts									
Miscellaneous minor offences					1		1		
Municipal Acts and By-laws, breaches of	11		11		116	6	111	11	
Exercising various callings without license	1		1		7		7		
Health By-laws, offences against					1		1		
Highways, offences relating to	4		4		6		6		
Neglecting to support family									
Pharmacy Acts, offences against					22		22		
Profanation of the Lord's Day	1		1		3		3		
Railway Acts, offences against					3		3		
Revenue Laws	2		2		17		17		
Seamen Acts									
Statute Labour, offences relating to	4		4						
Threats and abusive language	2		2		30	5	25	1	9
Trespass	2		2		2		2		
Vagrancy	11		11		26	4	17	12	1
Drunkenness	318	2	320		917	105	987	28	7
Indecent exposure					1		1		
Insulting, obscene and profane language	1		1		85	19	104		
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof					1	4	3	2	
Loose, idle, disorderly	5		5		55	49	98	3	3
Weights and Measures Acts, offences against									
Insanity					1		1		2
Totals	128	81	425	11	1771	238	1878	89	42

TABEAU III.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES PAR MAGISTRATS DE POLICE ET AUTRES JUGES DE PAIX.

OFFENSES.	GRANDS TOTAUX.									
	NEW BRUNSWICK.				QUEBEC.					
	NOUVEAU-BRUNSWICK.				QUEBEC.					
	Con- vic- tions Total	Sentence.			Con- vic- tions Total	Sentence.				
		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		Op- tion of a fine.	Com- mitted without option.	De- ferred &c.		
Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.	Con- dam- na- tions.	Sur- option	Empri- sonnés sans option.	Re- mise, etc.			
M.	F.			M.	F.					
Falsification de substances alimentaires.	143	5	144		493	72	503	26	36	
Voies de fait.	49		46	4	235	15	219	16	15	
Perturbation de la paix.	1		1		23		17	1	5	
Port d'armes illégal.										
Mépris de cour.	7		7		126	5	127		4	
Cruauté envers les animaux.	8	1	9		31	1	24		8	
Perturbation de réunions religieuses et autres.	12		12		14		13		1	
Infractions aux lois des pêcheries.	1		1		36		36			
“ défendant le jeu.	17		17		16		16			
“ de chasse.										
Incarrigible.	1		1		24	2	26			
Larcin.										
Vol de chiens, oiseaux, etc.										
“ bois, arbres, fruits, etc.	67	13	80		152	19	167	3	1	
Infractions aux lois des licences de boissons.	190	38	228		44	2	38	5	3	
Contraventions aux lois de tempérance du Canada.	8		8		44	12	55	1		
Vente de boissons durant les heures défendues sans licence.	4	1	5		135	108	241	2		
Contravention à la loi relative à la vente de boissons aux Sauvages.	3		3		13		8		5	
Domages malicieux à la propriété.	4		4		100	20	117	1	2	
Autres dommages à la propriété.	20	1	19	2	55	6	60		1	
Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.					6		5		1	
Inf. aux lois concernant la méd. et les dent. la milice.					4		3		1	
Divers petits délits.					3		3			
Contraventions aux lois municipales.	51	2	52	1	691	16	679	1	27	
Pratiquant divers états sans licence.	7		7		217	13	219	1	10	
Infractions aux lois sur l'hygiène publique.	1		1		9		5		4	
Délits ayant rapport aux chemins publics.	16		16		37		37		1	
Néglig. de pourvoir aux besoins de la famille.					3		3			
Infractions aux lois concernant les pharmaciens.	3		3		2		2			
Profanation du dimanche.	12		12		7		7			
Infractions aux lois des chemins de fer.	7		4	3	31	1	23		9	
Délits contre le revenu de l'Etat.	3		3	2	1	53	7		46	
Infractions aux lois maritimes.	24	5	28		30	9	18		2	
Délits ayant rapport à la corvée.					15		14		19	
Menaces et langage injurieux.	39	11	29	17	4	1133	320		11	
Empiètement.	1197	73	1243	26	1	3088	303	1163	179	
Vagabondage.	2		2		3088	303	5176		58	
Ivresse.	25	17	38	4	22	1	13		8	
Exposition indécente.	18	19	33	3	31	1	30		2	
Langage insultant, obscène, profane.					136	250	332		32	
Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.	9		9		162	5	146		1	
Conduite déréglée.					1		1		20	
Infractions aux lois des poids et mesures	1		1		3				3	
Aliénation mentale.										
Totaux.	1947	187	2062	64	10	7225	1271	7552	315	629

TABLE III—SUMMARY CONVICTIONS BY POLICE MAGISTRATES AND OTHER JUSTICES.

OFFENCES.	GRAND TOTALS—GRANDS TOTAUX.				
	CANADA.				
	Convictions. Total. Condamnations.	SENTENCE.			
		Option of a fine. — Sur option.	Committed without option. — Emprison- nés sans option.	Deferred, &c. — Remise, etc.	
	M.	F.			
Adulteration of food.....	29	2	31		
Assaults.....	2,499	170	2,424	76	169
Breach of peace.....	681	36	642	32	43
Carrying fire-arms and unlawful weapons.....	85		69	6	10
Contempt of court.....	7		2	3	2
Cruelty to animals.....	308	9	301	7	9
Disturbing religious and like meetings.....	147	2	137		12
Fishery Acts, offences against.....	71		70		1
Gambling Acts.....	538	2	522	12	6
Game Laws.....	95		93		2
Incorrigible.....	9	5		14	
Larceny.....	95	8	84		19
“ of dogs, birds, &c.....	7		6	1	
“ of timber, trees, fruits, &c.....	33		31		2
Liquor License Acts, offences against.....	794	93	869	13	5
Breach of Canada Temperance Act.....	314	48	352	6	4
Selling liquor during prohibited hours.....	219	22	240	1	
“ without license.....	257	127	379	5	
Violation of Indian liquor law.....	196	13	131	64	14
Malicious injury to property.....	217	26	212	2	29
Other damage to property.....	382	23	364	8	33
Master's and Servant's Acts, offences against.....	553	12	553	5	7
Medical and Dentistry Acts, offences against.....	30	2	30		2
Militia Acts.....	18		14		4
Miscellaneous minor offences.....	13		10		3
Municipal Acts and By-Laws, breaches of.....	4,374	162	4,036	22	478
Exercising various callings without license.....	358	20	360	3	15
Health By-laws, offences against.....	143	5	109		39
Highways, offences relating to.....	182		180		2
Neglecting to support family.....	26	2	9	3	16
Pharmacy Acts, offences against.....	15		15		
Profanation of the Lord's Day.....	108	6	100		14
Railway Acts, offences against.....	182		102	66	14
Revenue Laws.....	64	2	52	13	1
Seamen Acts.....	97		18	75	4
Statute Labour, offences relating to.....	23		23		
Threats and abusive language.....	307	43	267	8	75
Trespass.....	457	12	370	27	72
Vagrancy.....	2,972	513	1,908	1,075	502
Drunkenness.....	10,047	1,043	10,211	408	471
Indecent exposure.....	99	6	73	22	10
Insulting, obscene and profane language.....	468	98	546	5	15
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.....	319	758	917	90	70
Loose, idle, disorderly.....	1,620	164	1,570	35	179
Weights and Measures Acts, offences against.....	15		14		1
Insanity.....	62	28			90
Totals.....	29,535	3,462	28,446	2,107	2,444

TABLE IV.

NUMBER OF PERSONS FINED AND AMOUNTS OF FINES.

TABLEAU IV.

NOMBRE DE PERSONNES MISES À L'AMENDE ET MONTANTS
DES AMENDES.

TABLE IV.—NUMBER OF PERSONS FINED AND AMOUNTS OF FINES.

OFFENCES.	PRINCE EDWARD ISLAND. ILE DU PRINCE-EDOUARD.				NOVA SCOTIA. NOUVELLE-ECOSSE.			
	No. of persons fined.	Am't of fines, costs or damage.	No. of pers. com. to jail in default to pay fines.	Amount of fines, costs or damages.	No. of persons fined.	Am't of fines, costs or damage.	No. of pers. com. to jail in default to pay fines.	Amount of fines, costs or damages.
		\$		\$			\$	\$
Adulteration of food.....	35	151	7	111	40	126	756	20 573 183
Assaults.....	7	7		7	40	118	816	23 639 177
Breach of peace.....						2	30	30
Carry'g fire-arms & unlawf. weapons								
Contempt of court.....	1					11	152	4 36 116
Cruelty to animals.....	3	3		3		12	41	3 35 6
Disturb'g religious & like meetings.						4	68	68
Fishery Acts, offences against.....						4	12	12
Gambling Acts.....								
Game Laws.....								
Incorrigible.....						2	9	9
Larceny.....						2	2	2
“ of dogs, birds, &c.....						2	2	2
“ of timber, trees, fruits, &c.....						68	2,572	6 2,402 170
Liq. License Acts, offences against	11	176	1	76	100	68	2,572	6 2,402 170
Breach of Canada Temperance Act	8	705	2	505	200	72	3,981	11 3,333 648
Selling liq. during prohib'd hours without license.....						27	1,461	3 1,311 150
Violation to Indian liquor law.....								
Malicious injury to property.....	4	53	1	33	20	5	21	21
Other damage to property.....	1	4		4		31	213	5 164 49
Master's and Servant's Acts, offences against.						m5	27	27
Medical & Dent'y Acts, off. against.								
Militia Acts, offences against.....								
Miscellaneous minor offences.....						1	6	6
Munic. Acts & By-laws, breaches of.	11	17		17		111	243	5 233 10
Exerc'g various callings with't lic.	1	1		1		7	40	1 35 5
Health By-laws, offences against						1	2	2
Highways, offences relating to.....	4	23		23		5	31	31
Neglecting to support family.....								
Pharmacy Acts, offences against.....								
Profanation of the Lord's Day.....	1	10		10		22	22	22
Railway Acts, offences against.....						3	6	6
Revenue Laws.....	2	150		150		3	300	3 300
Seamen Acts.....						n1	8	8
Statute Labour, offences relating to								
Threats and abusive language.....	4	26		26		25	93	4 76 17
Trespass.....	2	2		2		2	4	4
Vagrancy.....	4	11	4	11	17	69	13	13 56
Drunkness.....	320	2,180	58	901	1,279	987	3,057	300 2,075 982
Indecent exposure.....						1	7	7
Insulting, obscene and profane language.	1	3		3		104	241	32 172 69
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof.						3	150	2 50 100
Loose, idle, disorderly.....	5	33	1	23	10	98	457	25 323 134
Weights & Meas. Acts, offen. ag'st.								
Totals.....	425	3,560	75	1,897	1,663	1,881	14,897	460 11,725 3,172

m 2, n 1: Committed and fined—Emprisonnés et mis à l'amende.

TABLEAU IV.—NOMBRE DE PERSONNES MISES A L'AMENDE ET MONTANTS DES AMENDES.

OFFENSES.	NEW BRUNSWICK, NOUVEAU-BRUNSWICK.				QUEBEC.			
	No. of persons fined.	Am't of fines, costs or damage.	No. of pers. com. to jail in default to pay fines.	Amount of fines, costs or damages.	No. of persons fined.	Am't of fines, costs or damage.	No. of pers. com. to jail in default to pay fines.	Amount of fines, costs or damages.
		\$		\$			\$	\$
a146	1,598		52	693	905	m504	2,527	77 1,926
a48	586		20	196	390	219	659	28 497
1	10		1	10	17	111	9	36
7	35		1	28	10	125	431	8 360
9	32			32		26	103	5 80
12	69			69		13	37	37
1	20			20		36	461	6 359
17	855		1	808	50	d16	317	5 72
1	20			20		26	110	3 101
681	3,644		17	2,860	784	m168	15,614	13 14,518
223	11,439		12	10,562	877	38	2,500	18 1,350
8	575			575		55	4,049	1 3,974
5	480			480		241	17,745	38 12,720
3	70			60	10	8	495	1 455
4	47		2	7	40	117	786	53 367
19	221		5	121	100	60	194	15 160
						5	38	1 28
						3	75	1 50
						3	27	27
52	278		1	272	6	679	1,794	9 1,512
7	72		1	32	40	219	1,555	3 1,478
1	10			10		5	16	16
16	83			83		37	128	128
						2	4	4
3	20			20		2	13	13
12	44		1	36	8	7	8	8
4	280			280		n31	3,025	2 2,825
						m8	25	25
28	154		8	96	58	18	97	97
29	432		22	28	404	o1,188	5,431	619 1,859
1,243	6,501		488	3,432	3,069	p3,207	9,644	1,274 4,368
2	7			7		q15	276	3 107
38	220		11	136	84	30	124	2 111
33	1,719		14	759	960	r343	8,442	96 5,537
9	37			37		146	1,177	45 411
						1	10	10
2,062	29,564		658	21,759	7,805	7,632	78,072	2,336 55,647
								22,425

a 2, b1, c 5, d3—Total, 13: Left the country without paying fines, costs or damages—Ont laissé le pays sans payer amendes, frais ou dommages. m 1, n 7, o 25, p 31, q 2, r 9—Total, 77: Committed and fined—Emprisonnés et mis à l'amende.

OFFENCES.	ONTARIO.				MANITOBA.			
	No. of persons fined.	Am't of fines, costs or damage.	No. of pers. com. to jail in default to pay fine.	Amount of fines, costs or damages.	No. of persons fined.	Am't of fines, costs or damage.	No. of pers. com. to jail in default to pay fine.	Amount of fines, costs or damages.
	—	—	—	—	—	—	—	—
Paid.								
Adulteration of food	31	\$ 324		\$ 324			\$	\$
Assaults	a 1,382	5,683	108	4,850	833	61	281	2
Breach of peace	m 173	548	11	475	73			
Carry'g fire-arms & unlaw. weapons	29	332	12	167	165	8	138	5
Contempt of court	2	15		15				
Cruelty to animals	b 111	404	2	347	57	2	34	
Disturb'g religious & like meetings	84	283	2	270	13	2	14	
Fishery Acts, offences against	29	188		188				
Gambling Acts	48	719		719		9	180	
Game Laws	52	742	2	681	61			
Incorrigible						2	10	
Larceny	45	191		191				10
of dogs, birds, etc.	5	14		14		4	10	
of timber, trees, fruits, &c.	24	56	1	51	5			10
Liq. License Acts, offences against	508	11,436	15	10,980	456	12	307	307
Breach of Canada Temperance Act	6	217		217				
Selling liq. during prohib'd hours without license	151	3,727	6	3,592	135	1	53	53
Violation of Indian liquor law	56	3,012	6	2,555	427	6	584	1
Selling liq. during prohib'd hours without license	27	1,176	2	1,065	111	6	383	3
Malicious injury to property	63	447	8	347	100	15	84	2
Other damage to property	210	1,025	4	969	56	56	1,096	1,096
Master's and Servant's Acts, offences against	221	2,673		2,673				
Medical & Dent'y Acts, off. against	23	564		564		1	52	52
Militia Acts, offences against	11	44	2	34	10			
Miscellaneous minor offences	9	12		12				
Munic. Acts & By-laws, breaches of	2,580	4,764	21	4,676	88	117	304	1
Exerc'g various callings with' l. lic.	110	1,092		1,092		2	25	25
Health By-laws, offences against	42	298	4	239	59	4	11	11
Highways, offences relating to	108	294	3	278	16	6	19	2
Neglecting to support family	7	37		30	7			
Pharmacy Acts, offences against	13	160		160		2	47	47
Profanation of the Lord's Day	57	170		170		2	4	4
Railway Acts, offences against	63	261	19	192	69	3	38	2
Revenue Laws	m 19	869	m 1	649	220			
Seamen Acts								
Statute Labour, offences relating to	23	49		49				39
Threats and abusive language	180	778	7	713	65	5	39	12
Trespass	339	795	27	658	137	5	12	30
Vagrancy	c, n 548	2,039	473	234	2,405	6	35	2
Drunkenness	a, m, 2, 602	7,612	683	4,374	3,238	583	1,668	144
Indecent exposure	m 28	312	5	184	128	2	28	1
Insulting, obscene and profane language	358	1,035	33	593	142			6
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	b, o 224	3,655	3	3,474	181	99	1,124	47
Loose, idle, disorderly	1,203	3,907	167	2,625	1,282	88	325	13
Weights & Meas. Acts, offic. ag'st	12	30		30				22
Totals	11,816	62,598	1,628	52,059	10,539	1,109	6,905	224

a 5, b 1, c 18—Total, 30: Left the country without paying fine—Ont laissé le pays sans payer l'amende.
 n 1, n 2, o 6: Committed and fined—Emprisonnés et mis à l'amende.

BRITISH COLUMBIA. COLOMBIE-BRITANNIQUE.				NORTH-WEST TERRITORIES. TERRITOIRES DU NORD-OUEST.				OFFENSES.
No. of persons fined.	Am't of fines, costs or damage.	No. of pers. com. to jail in default to pay fine.	Amount of fines, costs or damages.	No. of persons fined.	Am't of fines, costs or damage.	No. of pers. com. to jail in default to pay fine.	Amount of fines, costs or damages.	
—	—	—	—	—	—	—	—	
								Paid.
83	\$ 831	6	\$ 748	88	\$ 90	425	\$ 425	Falsification de subst. alimentaires.
28	187		187		52	356	356	Voies de fait.
7	109	1	87	22	5	130	130	Perturbation de la paix.
16	180	4	107	73	26	239	239	Port d'armes illegal.
					2	15	15	Mépris de cour.
					12	18	18	Cruauté envers les animaux.
84	2,637	4	2,487	150	340	15,295	15,295	Perturb. de réunions relig. et autres.
1	27		27		7	45	45	Infractions aux lois des pêcheries.
								" défendant le jet.
					10	55	55	de chasse.
					1	60	60	Incorrigible.
7	405		405		16	946	946	Larcin.
								Vol de chiens, oiseaux, etc.
								" bois, arbres, fruits, etc.
								Infrac. aux lois des lic. de boissons.
1	20		20		24	1,475	1,475	Contravention aux lois de tempérance du Canada.
					44	3,270	3,170	Vente de boiss. dur les heures déf.
m 62	3,354	26	1,950	1,404	26	1,290	1,290	Vente de boisson sans licence.
11	117	2	100	17	8	306	306	Contravention à la loi relative à la vente de boisson aux Sauvages.
11	116	1	96	20	18	68	68	Dommmages malicieux à la propriété.
					267	1,634	1,634	Autres dommages à la propriété.
1	50		50		2	60	60	Infractions aux lois concernant les maîtres et serviteurs.
								Inf. aux lois conc. la méd. et les dents.
								Infractions aux lois de la milice.
								Divers petits délits.
189	731	14	555	176	297	1,766	1,731	35 Contravention aux lois municipales.
7	39	1	34	5	7	122	122	Prat'q. divers état sans licence.
41	211		211		14	124	124	Inf. aux lois sur l'hygiène pub.
1	5		5		3	3	3	Délits ayant rap. aux chem. pub.
								Négligence de pourvoir aux besoins de la famille.
3	57		57		10	38	38	Inf. aux lois conc. les pharmaciens.
3	15		15		11	47	47	Profanation du dimanche.
					2	10	10	Infrac. aux lois des chemins de fer.
11	129	1	47	82				Délits contre le revenu de l'Etat.
3	10		10		4	180	180	Infractions aux lois maritimes.
					8	47	47	Délits ayant rapport à la corvée.
15	493	7	286	207	128	3,073	3,023	Menaces et langage injurieux.
647	3,964	137	2,865	1,099	654	7,188	7,059	Empiètement.
21	250	13	80	170	7	64	64	50 Vagabondage.
6	52		52		9	40	40	129 Ivresse.
m 139	3,485		3,485		a 94	3,285	3,275	Exposition indécente.
18	187		187		3	16	16	Langage insultant, obscène et profane.
					1	15	15	Tenant, habitant et fréquentant des maisons de désordre.
								Conduite déréglée.
1,416	17,661	237	14,148	3,513	2,202	41,705	41,381	324 Inf. aux lois des poids et mesures.
								Totaux.

m 1: Committed and fined—Emprisonnés et mis à l'amende.
 a 1: Left the country without paying—A laissé le pays sans payer.

TABLE IV.—NUMBER OF PERSONS FINED AND AMOUNTS OF FINES.

OFFENCES.	CANADA.				
	Number of persons fined.	Total amount of fines, costs or damages.	Number of persons committed to jail in default to pay fines.	Amount of fines, costs or damages.	
				Montant des amendes, frais ou dommages.	
	Nombre de personnes mises à l'amende.	Montant total des amendes, frais ou dommages.	Nombre de personnes mises en prison à défaut de payer l'amende.	Paid.	Not paid.
Payé.				Non payé.	
		\$		\$	\$
Adulteration of food	31	324		324	
Assaults	2,427	12,252	272	9,590	2,662
Breach of peace	645	3,159	82	2,357	802
Carrying fire-arms and unlawful weapons	69	860	28	494	366
Contempt of court	2	15		15	
Cruelty to animals	299	1,483	19	1,156	327
Disturbing religious and like meetings	138	491	10	449	42
Fishery Acts, offences against	70	380		380	
Gambling Acts	522	19,324	10	19,072	252
Game Laws "	93	1,989	8	1,633	356
Incorrigible					
Larceny	86	395	3	386	9
" of dogs, birds, &c.	6	74		74	
" of timber, trees, fruits, &c.	30	68	1	63	5
Liquor License Acts, offences against	871	35,100	52	32,494	2,606
Breach of Canada Temperance Act	347	18,842	43	15,967	2,875
Selling liquor during prohibited hours	240	9,899	7	9,689	210
" without license	379	26,552	49	20,643	5,909
Violation of Indian liquor law	132	6,768	33	4,972	1,796
Malicious injury to property	212	1,777	66	1,181	596
Other damage to property	365	1,925	32	1,654	271
Master's and Servant's Acts, offences against	554	5,468	1	5,468	10
Medical and Dentistry Acts, offences against	30	801	1	776	25
Militia Acts, offences against	14	71	2	61	10
Miscellaneous minor offences	10	18		18	
Municipal Acts and By-laws, breaches of	4,036	9,897	53	9,288	609
Exercising various callings without license	360	2,946	6	2,819	127
Health By-laws, offences against	108	672	4	613	59
Highways, offences relating to	181	586	5	560	26
Neglecting to support family	9	41	1	34	7
Pharmacy Acts, offences against	15	207		207	
Profanation of the Lord's Day	100	334		334	
Railway Acts, offences against	102	419	22	326	93
Revenue Laws	61	4,634	6	3,914	720
Seamen Acts	20	162	1	80	82
Statute Labour, offences relating to	23	49		49	
Threats and abusive language	267	1,377	19	1,237	140
Trespass	370	884	28	744	140
Vagrancy	1,935	12,183	1,151	5,473	6,710
Drunkenness	10,243	41,814	3,135	26,179	15,635
Indecent exposure	76	944	22	455	489
Insulting, obscene and profane language	546	1,715	79	1,404	311
Keeping, frequenting bawdy houses and inmates thereof	935	21,860	162	17,335	4,525
Loose, idle, disorderly	1,570	6,139	250	3,894	2,245
Weights and Measures Acts, offences against	14	64		64	
Totals	28,543	254,962	5,663	203,915	51,047

TABLE V.

SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO BE
TRIED BY JURY.

TABLEAU V.

CONDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA
COMPÉTENCE D'UN JURÉ.

TABLE V.—SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO TRIAL BY JURY.

Table with columns for Judicial Districts, Summary Convictions, Cases subject to be tried by Jury but tried summarily by consent, and Grand Totals of all offences. Rows include King's, P.E.I., Prince, P.E.I., Queen's, P.E.I., and Totals of P.E. Island.

PROVINCE OF ONTARIO.

Detailed table for the Province of Ontario showing conviction and acquittal statistics for various districts such as Algoma and Manitoulin, Brant, Bruce, Carleton, Dufferin, Elgin, Essex, Frontenac, Grey, Haldimand, Halton, Hastings, Huron, Kent, Lambton, Lanark, Leeds and Grenville, Lennox and Addington, Lincoln, Middlesex, Muskoka and Parry Sound, Nipissing, Norfolk, Northumberland & Durham, Ontario, Oxford, Peel, Perth, Peterborough, Prescott and Russell, Prince Edward, Renfrew, Simcoe, Storm't, D'das and Gleng'ry, Thunder Bay & Rainy River, Victoria, Waterloo, Welland, Wellington, Wentworth, and York.

TABLEAU V.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES, ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURÉ.

Table with columns for Cases tried by Jury, Totals of Indictable Offences, and Grand Totals of Indictable Offences and Summary Convictions. Rows include Convictions, Acquittals, and Totals for various categories.

PROVINCE D'ONTARIO.

Detailed table for the Province of Ontario showing conviction and acquittal statistics for various districts, similar to the English version but in French.

TABLE V.—SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO TRIAL BY JURY.

Table with columns for JUDICIAL DISTRICTS, Summary Convictions, and Cases Subject to be tried by Jury but Tried summarily by Consent. Includes sub-sections for Province of Nova Scotia, Manitoba, and Territories.

TABLEAU V.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURÉ.

Table with columns for CAUSES TRIÉES PAR JURÉS, TOTAUX DES DÉLITS SUJETS A POURSUITE, and GRAND TOTAUX DES DÉLITS SUJETS À POURSUITE ET DES CONDAMNATIONS SOMMAIRES. Includes sub-section for PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

TABLE VI.

SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO TRIAL BY JURY
FOR THE YEARS 1890 TO 1899.

TABLEAU VI.

CONDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE
D'UN JURÉ POUR LES ANNÉES 1890 À 1899.

TABLE VI.—SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO TRIAL BY JURY FOR THE YEARS 1890 TO 1899.

YEARS. — ANNÉES.	SUMMARY CONVICTIONS. — CONDAMNATIONS SOMMAIRES.			CASES TRIED SUMMARILY BY CONSENT. — CAUSES JUGÉES SOMMAIREMENT DE CONSENTEMENT.			CASES TRIED BY JURY. — CAUSES JUGÉES PAR JURÉS.			De-tained for Lu-nacy. — Dé-tenus pour causes de folie.	Charg-es with-drawn — Nolle pro-sequi.
	Males. — Hommes.	Females. — Femmes.	Total.	Con- vic-tions.	Ac- quit-tals.	Totals.	Con- vic-tions.	Ac- quit-tals.	Totals.		
PROVINCE OF PRINCE EDWARD ISLAND.											
1890			457	13	6	19	7	2	9		
1891			526	18	12	30	11	11	22		
1892			545	21	7	28	10	5	15		
1893	321	14	335	21	3	24	3	3	6		
1894	393	29	422	26	6	32	13	5	18		1
1895	310	25	335	22	7	29	17	2	19		
1896	254	17	271	15	5	20	19	1	20		
1897	490	29	519	25	4	29	17	2	19		4
1898	414	9	423	20	14	34	17	6	23		
1899	428	8	436	10	3	13	6		6		
PROVINCE OF NOVA SCOTIA.											
1890			1,353	99	19	118	27	14	41	1	
1891			1,354	107	50	157	17	19	36	2	8
1892			1,469	134	32	166	16	12	28		
1893	1,586	169	1,755	174	37	211	25	5	30		
1894	2,023	243	2,266	149	35	184	33	19	52		
1895	2,675	263	2,938	200	28	228	39	23	62	1	
1896	2,717	325	3,042	253	41	294	26	23	49		
1897	2,167	254	2,421	223	35	258	34	22	56	1	2
1898	2,151	289	2,440	200	40	240	40	23	63	1	
1899	1,771	238	2,009	220	50	270	30	26	56		7
PROVINCE OF NEW BRUNSWICK.											
1890			2,518	72	42	114	7	4	11	1	
1891			2,444	90	41	131	6	1	7	1	
1892			2,174	78	47	125	15	9	24		1
1893	2,059	243	2,302	101	41	142	20		20		
1894	1,873	223	2,096	97	57	154	12	10	22		7
1895	1,863	248	2,111	96	51	147	23	4	27	1	1
1896	1,929	254	2,181	100	52	152	16	7	23	1	16
1897	1,937	242	2,179	84	61	145	11	25	36		6
1898	2,012	238	2,250	83	80	163	21	7	28		4
1899	1,949	187	2,136	118	78	196	7	12	19		1

TABLEAU VI.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURÉ, POUR LES ANNÉES 1890 À 1899.

Jury having de-sa-greed.	Having es-caped before trial.	Having left the coun-try.	Having ab-sconded.	Re-served cases.	Various other reasons for which the accused were not tried.	INDICTABLE OFFENCES. TOTAL CHARGES.				INDICTABLE OFFENCES AND SUMMARY CONVICTIONS. GRAND TOTALS OF ALL CONVICTIONS AND CHARGES.	
						DÉLITS SUJETS À POURSUITE. TOTAL DES ACCUSATIONS.				DÉLITS SUJETS À POURSUITE ET CON-DAMNATIONS SOMMAIRES. GRANDS TOTAUX, CON-DAMNATIONS ET ACCUSATIONS.	
						Con- vic-tions.	Ac- quit-tals.	Other char-ges.	Totals.	Totals of all Con- vic-tions.	Totals of all Charges.
Les ju-rés ne s'é-tant pas ac-cor-dés.	S'é-tant é-vadés avant leur procès.	Ayant laissé le pays.	S'é-tant sous-traits aux pour-suites judi-ciaires.	Causes ayant été ré-servées.	Diverses autres raisons pour les- quelles les ac-cusés n'ont pas été jugés.	Con- vic-tions.	Ac- quit-te-ments.	Autr's ac-cu-sa-tions.	Totaux.	Totals de toutes les con-dam-na-tions.	Totals de toutes les ac-cu-sa-tions.
PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.											
						20	8		28	477	485
						29	12		41	555	567
						31	12		43	576	583
1						24	6		30	359	365
3						39	11	2	52	461	474
1						39	9	3	51	374	386
						34	6	1	41	305	312
						42	6	5	53	561	572
						37	20		57	460	480
						16	3		19	452	455
PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.											
						126	33	1	160	1,479	1,513
1						124	69	12	205	1,478	1,559
1	1					150	44	2	196	1,619	1,665
1						189	42	1	242	1,954	1,997
						192	54		246	2,448	2,502
1						239	51	2	292	3,177	3,230
						279	64		343	3,321	3,385
						257	37	4	318	2,678	2,739
						240	63	2	305	2,680	2,745
1						250	76	8	334	2,259	2,343
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.											
						79	46	1	126	2,597	2,644
						96	42	2	140	2,540	2,584
1						93	56	3	152	2,267	2,326
						121	41	2	164	2,423	2,466
2						109	67	4	180	2,205	2,276
5						119	55	15	189	2,230	2,300
4						116	59	22	197	2,297	2,378
11						95	86	18	199	2,274	2,378
						104	87	4	195	2,354	2,445
1	2					125	90	4	219	2,261	2,355

TABLE VI.—SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO TRIAL BY JURY, FOR THE YEARS 1890 TO 1899.

YEARS. — ANNÉES.	SUMMARY CONVICTIONS. — CONdamnATIONS SOMMAIRES.			CASES TRIED SUMMARILY BY CONSENT. — CAUSES JUGÉES SOMMAIREMENT DE CONSENTEMENT.			CASES TRIED BY JURY. — CAUSES JUGÉES PAR JURÉS.			De-tained for Lu-nacy. — Dé-tenus pour causes de folie.	Charg-es with-drawn — Nolle pro-sequi.
	Males. — Hommes.	Females. — Femmes.	Total.	Con- vic-tions.	Ac- quit-tals.	Totals.	Con- vic-tions.	Ac- quit-tals.	Totals.		
PROVINCE OF QUEBEC.											
1890			9,081	1,110	229	1,339	110	96	206	2	27
1891			9,387	1,246	264	1,510	110	141	251	2	15
1892			9,155	1,241	179	1,420	97	188	285	4	38
1893	7,291	1,097	8,388	1,270	220	1,490	104	182	286	7	4
1894	8,239	955	9,194	1,551	89	1,640	102	130	232	2	4
1895	8,620	1,114	9,734	1,501	95	1,596	114	103	217	4	24
1896	8,093	1,224	9,317	1,312	162	1,474	108	70	178	3	6
1897	7,626	1,245	8,871	1,568	112	1,680	168	108	276	8	10
1898	7,167	1,256	8,423	1,512	112	1,624	91	76	167	2	5
1899	7,225	1,271	8,496	1,655	132	1,787	124	76	200		
PROVINCE OF ONTARIO.											
1890			19,178	1,834	1,044	2,878	289	271	560	6	4
1891			17,343	1,851	1,069	2,920	184	253	437	5	4
1892			15,017	1,861	1,025	2,886	203	234	437	4	1
1893	13,671	1,376	15,047	2,111	1,135	3,246	204	249	453	9	1
1894	12,677	1,356	14,033	2,463	1,430	3,893	219	247	466	13	13
1895	12,756	1,096	13,852	2,607	1,226	3,833	222	247	469	9	13
1896	12,965	1,144	14,109	2,547	1,166	3,713	236	257	493	9	29
1897	13,095	1,056	14,151	2,657	1,224	3,881	198	213	411	17	18
1898	12,877	1,034	13,911	2,694	1,218	3,912	206	178	384	7	12
1899	12,884	1,207	14,091	2,534	1,268	3,802	159	156	315		
PROVINCE OF MANITOBA.											
1890			902	79	48	127	12	6	18		
1891			904	86	49	135	7	7	14		
1892			1,146	74	33	107	8	8	16	1	1
1893	1,021	111	1,132	158	56	214	10	7	17		2
1894	881	109	990	166	53	219	20	18	38		4
1895	888	137	1,025	147	58	205	13	16	29	2	9
1896	996	152	1,148	166	52	218	15	8	23		6
1897	1,045	187	1,232	234	62	296	11	6	17		
1898	958	170	1,128	190	44	234	10	10	20		
1899	1,110	155	1,265	214	54	268	10	13	23		

TABLEAU VI.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURÉ, POUR LES ANNÉES 1890 A 1899.

Jury having des-a-greed.	Having es-caped before trial.	Hav-ing, left the coun-try.	Having ab-sconded.	Re-served cases.	Various other reasons for which the accused were not tried.	INDICTABLE OFFENCES. TOTAL CHARGES.				INDICTABLE OFFENCES AND SUMMARY CON-VICTIONS. GRAND TOTALS OF ALL CONVICTIONS AND CHARGES.	
						DÉLITS SUJETS À POURSUITE. TOTAL DES ACCUSATIONS.				DÉLITS SUJETS À POUR-SUITE ET CONdam-NATIONS SOMMAIRES. GRANDS TOTAUX, CONdam-NATIONS ET ACCUSATIONS.	
						Con- vic-tions.	Ac- quit-tals.	Other char-ges.	Totals.	Totals of all Con-victions.	Totals of all Charges.
PROVINCE DE QUÉBEC.											
1						1,220	325	3	1,548	10,301	10,629
		3				1,356	405	32	1,793	10,743	11,180
	1					1,338	367	22	1,727	10,493	10,882
			2			1,374	402	49	1,825	9,762	10,213
2	1	1				1,653	219	8	1,880	10,847	11,074
3			4			1,615	198	9	1,822	11,349	11,556
2		7			1	1,420	232	39	1,691	10,737	11,008
	13	1			1	1,736	220	26	1,982	10,607	10,853
		1				1,603	188	19	1,810	10,026	10,233
7	1	5			2	1,779	208	22	2,009	10,275	10,505
PROVINCE D'ONTARIO.											
12				1	1	2,123	1,315	21	3,459	21,301	22,637
5	1	1		1		2,035	1,322	17	3,374	19,373	20,717
11				2		2,064	1,259	16	3,339	17,081	18,356
7		1		1		2,315	1,384	16	3,715	17,362	18,762
11				1	5	2,682	1,677	22	4,381	16,715	18,414
16	1			1		2,829	1,473	44	4,346	16,681	18,198
10	2	1				2,733	1,423	37	4,243	16,892	18,352
10	1			2		2,855	1,437	49	4,341	17,006	18,492
6	1	1				2,900	1,396	43	4,339	16,811	18,250
14		1		2		2,693	1,424	36	4,153	16,784	18,244
PROVINCE DU MANITOBA.											
				1		91	54	1	146	993	1,048
						93	56	2	151	997	1,055
						82	41	2	125	1,228	1,271
						168	63	2	233	1,300	1,365
	1					186	71	5	262	1,176	1,252
						160	74	2	236	1,185	1,261
						181	60	9	250	1,329	1,398
						245	68	6	319	1,477	1,551
						200	54		254	1,323	1,382
						224	67		291	1,489	1,566

TABLE VI.—SUMMARY CONVICTIONS AND CASES SUBJECT TO TRIAL BY JURY, FOR THE YEARS 1890 TO 1899.

YEARS. ANNÉES.	SUMMARY CONVICTIONS. CONDAMNATIONS SOMMAIRES.			CASES TRIED SUMMARILY BY CONSENT. CAUSES JUGÉES SOMMAIREMENT DE CONSENTEMENT.			CASES TRIED BY JURY. CAUSES JUGÉES PAR JURÉS.			De-tained for Lu-nacy. Dé-tenus pour causes de folie.	Charg-es with-drawn. Accu-sations reti-rées.
	Males. Hommes.	Females. Femmes.	Total.	Con-vic-tions.	Ac-quit-tals.	Totals.	Con-vic-tions.	Ac-quit-tals.	Totals.		

PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA.

1890			868	124	32	156	59	9	68		5
1891			1,215	102	11	113	43	18	61		2
1892			1,134	156	15	171	31	23	54		1
1893	1,335	115	1,450	267	15	282	27	6	33	1	4
1894	1,092	109	1,201	201	22	223	35	12	47		7
1895	1,099	147	1,244	273	36	309	44	36	80	1	5
1896	939	176	1,115	228	23	251	19	12	31		2
1897	1,269	208	1,477	305	132	437	17	8	25		10
1898	1,710	250	1,960	476	181	657	37	10	47	3	14
1899	1,728	264	1,992	352	187	539	18	13	31	1	1

THE TERRITORIES.

1890			373	27	41	68	77	20	97		2
1891			470	26	38	64	59	22	81		4
1892			613	30	74	104	65	14	79		5
1893	583	21	614	63	68	131	72	26	98		5
1894	687	18	705	79	122	201	92	27	119	1	9
1895	849	23	872	104	196	300	52	26	78		16
1896	855	36	891	87	162	249	57	24	81		12
1897	1,363	44	1,407	157	146	303	13	11	24		14
1898	1,744	140	1,884	134	214	348	56	34	90		31
1899	2,440	132	2,572	181	262	443	75	25	100	1	27

CANADA.

1890			34,730	3,358	1,461	4,819	588	422	1,010	10	7
1891			33,643	3,526	1,534	5,060	437	461	898	10	43
1892			31,253	3,595	1,412	5,007	445	493	938	9	24
1893	27,867	3,156	31,023	4,165	1,575	5,740	465	478	943	9	49
1894	27,865	3,042	30,907	4,732	1,814	6,546	526	468	994	14	23
1895	28,746	3,053	32,111	4,950	1,697	6,647	524	457	881	20	45
1896	28,958	3,328	32,111	4,708	1,663	6,371	496	402	898	13	76
1897	28,746	3,265	32,257	5,253	1,776	7,029	469	395	864	13	77
1898	28,992	3,386	32,419	5,309	1,903	7,212	478	344	822	29	77
1899	29,033	3,386	32,419	5,309	1,903	7,212	478	344	822	29	77
1899	29,535	3,462	32,997	5,284	2,034	7,318	429	321	750	11	53

TABLEAU VI.—CONDAMNATIONS SOMMAIRES ET CAUSES DE LA COMPÉTENCE D'UN JURE, POUR LES ANNÉES 1890 A 1899.

Jury having dis-a-greed. Les jurés n'r s'étant pas ac-cor-dées.	Having es-caped before tri-al. S'étant évadés avant leur procès.	Having left the coun-try. Ayant laissé le pays.	Having ab-sconded. S'étant sous-traités aux pour-suites judi-ciaires.	Re-served cases. Causes ayant été réser-vées.	Various other reasons for which the accused were not tried. Diverses autres raisons pour les-quel-les les ac-cusés n'ont pas été jugés.	INDICTABLE OFFENCES. TOTAL CHARGES. DÉLITS SUJETS À POURSUITE. TOTAL DES ACCUSATIONS.				INDICTABLE OFFENCES AND SUMMARY CON-VICTIONS. GRAND TOTALS OF ALL CONVICTIONS AND CHARGES. DÉLITS SUJETS A POUR-SUITE ET CON-DAM-NATIONS SOMMAIRES. GRANDS TOTAUX, CON-DAM-NATIONS ET ACCUSATIONS.	
						Con-vic-tions. Con-dam-nations.	Ac-quit-tals. Ac-quit-te-ments.	Other char-ges. Autr's accu-sa-tions.	Totals. Totaux.	Totals of all Con-vic-tions.	Totals of all Charges.

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

1				1		183	41	7	231	1,052	1,099
	1			1		145	29	2	176	1,360	1,391
		5				187	38	7	232	1,321	1,366
2						294	21	7	322	1,744	1,772
1		1				236	34	9	279	1,437	1,480
1					1	317	72	8	397	1,561	1,641
		3				247	35	5	287	1,362	1,402
1		1				322	140	12	474	1,799	1,951
		2				513	191	19	723	2,473	2,683
						370	200	2	572	2,362	2,564

LES TERRITOIRES.

1				1		104	61	4	169	477	542
				1		85	60	5	150	555	620
						95	88	5	188	708	801
1						135	94	6	235	749	849
		1				171	149	11	331	876	1,036
2					1	156	222	19	397	1,028	1,269
	1					144	186	13	343	1,035	1,234
						170	157	14	341	1,577	1,748
					1	190	248	32	470	2,074	2,354
	1	1				256	287	30	573	2,828	3,145

CANADA.

15	1			3		2	3,946	1,883	38	5,867	38,676	40,597
6	2			3			3,963	1,995	72	6,020	37,606	39,673
13	2	8		3			4,040	1,905	57	6,002	35,293	37,255
11	2	1		6			4,630	2,053	83	6,766	35,653	37,789
17	2	3		1			5,258	2,282	61	7,601	36,155	38,508
31	3			1		2	5,474	2,154	102	7,730	37,585	39,841
17	4	11				3	5,204	2,065	126	7,397	37,278	39,469
23	16	2		2		1	5,722	2,171	134	8,027	37,979	40,284
6	1	5				1	5,787	2,247	119	8,153	38,296	40,572
23	4	7		2		2	5,713	2,355	102	8,170	38,710	41,167

TABLE VII.

PARDONS AND COMMUTATIONS.

TABLEAU VII.

PARDONS ET COMMUTATIONS.

TABLE VII—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the year ended the 30th September, 1899, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(Province of Ontario.) PROVINCIAL PENITENTIARY—KINGSTON.						
CRIME.	Sen- tence.	DATE OF		Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex.	By what Court tried.
		Sentence or Commi- tal.	Pardon or Commu- tation.			
Abduction	Life	Mar. 17, '81	Dec. 17, '98		71	Assize, Wentworth.
" aiding	3 yrs.	Nov. 11, '97	July 5, '99		61	" Stratford.
Arson	14 "	Dec. 27, '88	" 22, '99		38	County, Goderich.
"	10 "	" 25, '95	June 12, '99		25	Sessions, Toronto.
"	10 "	Sept. 19, '94	Dec. 17, '98	To be released when he shall have served 5 years with remis- sion.	25	Assize, Sandwich.
"	5 "	Dec. 2, '95	July 11, '99		49	County, Guelph.
"	5 "	June 4, '97	Jan. 12, '99		38	" Orangeville.
" attempt at	5 "	Oct. 8, '95	Mar. 11, '99		38	" Hamilton.
Breaking, entering & stealing.	2 "	Mar. 26, '98	June 24, '99		67	" Perth.
Burglary	7 "	Sept. 13, '95	Feb. 20, '99	When he shall have served 5 years with remis- sion.	21	Assize, Owen Sound.
"	7 "	" 13, '95	" 20, '99		27	" "
"	4 "	Feb. 12, '97	Sept. 14, '99	Died in the hospital 9th Sep., '99.	30	Police, Welland.
" and	5 "	Aug. 29, '94	Dec. 6, '98		30	Sessions, Toronto.
Larceny	2 "	Oct. 4, '95	" 21, '98	To be released, 6 m's from 21 Dec., '98.	28	Assize, Lindsay.
Counterfeiting	7 "	" 4, '95	" 21, '98		27	" "
"	5 "	" 4, '95	" 21, '98		23	" "
"	5 "	" 4, '95	" 21, '98		29	" "
"	5 "	" 4, '95	" 21, '98		29	" "
Forgery	5 "	Apr. 18, '96	June 24, '99		59	" Ottawa.
"	2 "	May 14, '98	May 9, '99	To be released on the 13th May, '99.	20	County, St. Catharine.
" and larceny	4 "	Oct. 12, '96	" 26, '99		48	" Berlin.
" and perjury	4 "	Sept. 4, '97	Aug. 10, '99	When he shall have served 2 yrs with- out remis- sion.	37	" "
Highway robbery	6 "	" 13, '95	May 31, '99		30	Assize, Ottawa.
Horse stealing	24 "	July 21, '87	Jan. 13, '99	When he shall have served 2 years with remis- sion.	79	County, Berlin.
"	2 "	Jan. 30, '99	June 8, '99	Sentence of 2 years changed to one of 6 months.	20	" Ottawa.
Housebreaking and larceny.	5 "	Nov. 3, '97	Jan. 28, '99		42	Sessions, Parry Sound.
Larceny	4 "	Aug. 2, '97	" 23, '99	When he shall have served 2 years with remis- sion.	21	County, Berlin.
"	4 "	" 2, '97	" 23, '99		25	" "
"	4 "	Oct. 21, '96	Mar. 11, '99		26	Assize, Hamilton.
"	3 "	Feb. 16, '97	Jan. 13, '99		42	County, Chatham.
"	3 "	May 17, '98	Aug. 17, '99		29	Police, Pembroke.
"	3 "	Mar. 19, '97	Nov. 21, '98	When he shall have served 2 years with remis- sion.	24	County, Picton.
"	2 "	Sept. 27, '97	Jan. 9, '99		25	" St. Catharine.
" attempt to	3 "	Aug. 25, '97	Oct. 26, '98		43	Police, Kingston.
" and embezzle- ment.	3 "	July 5, '97	Sept. 29, '99	To be released on the 5th Oct., '99.	46	" Toronto.
" from the per- son.	5 "	" 2, '95	June 22, '99	To be released on the 29th June, '99.	58	Sessions, Montreal.
"	3 "	May 27, '97	Nov. 3, '98		26	Police, Hamilton.

TABLEAU VII.—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1899, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(Province d'Ontario.) PÉNITENCIER PROVINCIAL—KINGSTON.						
CRIME.	Sen- tence.	DATE DE		Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe.	Par quelle cour mis en jugement.
		Sentence ou emprison- nement.	Pardon ou commu- tation.			
Avortement	A vie.	17 mars '81	17 déc. '98		71	Assises, Wentworth.
" aide dans l'	3 ans	11 nov. '97	5 juil. '99		61	" Stratford.
Incendie	14 "	27 déc. '88	" 22 " '99		38	Comté, Goderich.
"	10 "	" 26 " '95	12 juin '99		25	Sessions, Toronto.
"	10 "	" 19 sept. '94	17 déc. '98	A être libéré après avoir servi 5 ans avec remis- sion.	25	Assises, Sandwich.
"	5 "	2 déc. '95	11 juil. '99		49	Comté, Guelph.
"	5 "	4 juin '97	12 janv. '99		38	" Orangeville.
" tentative de	5 "	8 oct. '95	11 mars '99		38	" Hamilton.
Effraction, entrée et larcin.	2 "	26 mars '98	24 juin '99		67	" Perth.
Vol de nuit	7 "	13 sept. '95	20 fév. '99	A être libéré après avoir servi 5 ans avec remis- sion.	21	Assises, Owen Sound.
"	7 "	13 " '95	20 " '99		27	" "
"	4 "	12 fév. '97	14 sept. '99	Décédé à l'hôpital le 9 sept. '99.	27	Police, Welland.
Effraction et	5 "	29 août '94	6 déc. '98		30	Sessions, Toronto.
Vol	2 "	" 4 oct. '95	21 " '98	A être libéré 6 mois à compter du 21 déc. '98.	28	Assises, Lindsay.
"	5 "	4 " '95	21 " '98		27	" "
"	5 "	4 " '95	21 " '98		23	" "
"	5 "	4 " '95	21 " '98		23	" "
"	5 "	18 avril '96	24 juin '99		29	" "
"	2 "	14 mai '98	9 mai '99	A être libéré le 13 de mai '99.	59	Comté, Ste-Catherine.
" et larcin	4 "	12 oct. '96	26 " '99		48	" Berlin.
" et parjure	4 "	4 sept. '97	10 août '99	A être libéré après avoir servi 2 ans sans remis- sion.	37	" "
Vol de grand chemin.	6 "	13 " '95	31 mai '99		30	Assises, Ottawa.
Vol de cheval	24 "	21 juil. '87	13 janv. '99	A être libéré après avoir servi 3 ans avec remis- sion.	79	Comté, Berlin.
"	2 "	30 janv. '99	8 juin '99	Condamnation à 220 ans commuée pour une à six mois.	220	" Ottawa.
Bris de maison et lar- cin.	5 "	3 nov. '97	28 janv. '99		42	Sessions, Parry Sound.
Larcin	4 "	2 août '97	23 " '99	A être libéré après avoir servi 2 ans avec remis- sion.	21	Comté, Berlin.
"	4 "	2 " '97	23 " '99		25	" "
"	4 "	21 oct. '96	11 mars '99		26	Assises, Hamilton.
"	3 "	16 fév. '97	13 janv. '99		42	Comté, Chatham.
"	3 "	17 mai '98	17 août '99		29	Police, Pembroke.
"	3 "	19 mars '97	21 nov. '98	A être libéré après avoir servi 2 ans avec remis- sion.	24	Comté, Picton.
"	2 "	27 sept. '97	9 janv. '99		25	" Ste-Catherine.
" tentative de	3 "	25 août '97	26 oct. '98		43	Police, Kingston.
" et détourne- ment.	3 "	5 juil. '97	29 sept. '99	A être libéré le 5 Oct. '99.	46	" Toronto.
Vol sur la personne	5 "	2 " '95	22 juin '99	A être libérée le 29 juin '99.	58	Sessions, Montréal.
"	3 "	27 mai '97	3 nov. '98		26	Police, Hamilton.

TABLE VII.—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the year ended the 30th September, 1899, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(Province of Ontario.) PROVINCIAL PENITENTIARY—KINGSTON—Concluded.							
CRIME.	Sen- tence.	DATE OF		Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex	By what Court tried.	
		Sentence or Commu- tal.	Pardon or Commu- tation.				
					M	F	
Manslaughter.....	10 yrs.	Dec. 18, '95	June 24, '99		25		Assizes, Sault St. Marie.
"	5 "	Nov. 8, '97	July 8, '99		70		Toronto.
"	5 "	Sept. 23, '97	Dec. 6, '98		75		Woodstock.
Perjury.....	2 "	June 29, '98	" 21, '98		70		County, Brockville.
"	2 "	July 7, '98	Apr. 25, '99	When he shall have served 1 year with remission.	51		Sessions, Brampton.
Railway obstructing.	10 "	Jan. 30, '98	Oct. 21, '98		24		County, Kingston.
Rape.....	10 "	Oct. 7, '92	June 12, '99		28		Assizes, London.
"	5 "	Feb. 20, '97	May 4, '99		21		Bracebridge.
"	3 "	Oct. 25, '98	Aug. 19, '99		29		Barrie.
Receiving stolen goods	5 "	Feb. 4, '98	Jan. 23, '99	When he shall have served 1 year with remission.	37		Police, Hamilton.
Seduction.....	10 "	Dec. 16, '96	Nov. 16, '98		42		Sessions, Owen Sound.
Shooting with intent to do grievous bodily harm.	3 "	Jan. 7, '98	Jan. 23, '99	When he shall have served 1½ year with remission.	25		County, Milton.
Sodomy, attempt to.	6 "	May 9, '93	Nov. 21, '98		28		Assizes, Toronto.
Stealing post letters.	4½ "	Dec. 23, '95	June 2, '99		26		Sessions "

(Province of Ontario.) PROVINCIAL REFORMATORY—PENETANGUISHENE.							
CRIME.	Sen- tence.	DATE OF		Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex	By what Court tried.	
		Sentence or Commu- tal.	Pardon or Commu- tation.				
					M	F	
Arson.....	3 yrs.	Nov. 17, '98	July 13, '99		17		Police, Toronto.
"	2 "	" 17, '98	May 22, '99		17		" "
Burglary.....	a6 m's	June 10, '95	June 8, '99		20		County, Guelph.
" and larceny.	a2 yrs.	" 4, '97	" 24, '99		19		Milton.
Gross indecency.	b "	" 12, '96	" 22, '99		19		Sessions, Chatham.
Housebreaking and larceny.	3 yrs.	Feb. 20, '97	Nov. 5, '98		18		Police, Welland.
"	3 "	Nov. 3, '97	May 25, '99		17		Sessions, Parry Sound.
Housebreaking.	b "	July 28, '97	Aug. 24, '99		18		Police, Aylmer, Ont.
Incorrigible.	a2 yrs.	Apr. 1, '97	Sept. 16, '99		16		St. Catharine.
Larceny.....	5 "	June 19, '96	June 8, '99		18		Pembroke.
"	5 "	Jan. 28, '95	" 8, '99		18		County, Cobourg.
"	4 "	June 3, '96	Mar. 20, '99		17		Sarnia.
"	4 "	Mar. 28, '96	June 24, '99		16		Police, Wallaceburg.
"	a3 "	Feb. 27, '95	" 9, '99		13		County, Whitby.
"	3 "	Aug. 13, '98	Sept. 16, '99		17		Police, Tilsonburg.
"	2 "	May 13, '98	Mar. 11, '99	When he shall have served 1 year.	17		County, St. Thomas.
"	2 "	Oct. 21, '97	June 13, '99		18		Police, Brantford.
"	6 m's	Mar. 30, '96	" 8, '99		18		County, Simcoe.
"	a3 "	" 8, '99	Apr. 4, '99		14		Police, Windsor.
"	c3 "	Nov. 6, '96	June 8, '99		17		Algoma.
"	c3 "	" 6, '96	" 8, '99		19		Richard's Land'g
Railway obstructing.	b "	Sept. 28, '94	Oct. 24, '98		19		Peterboro.
Shopbreaking.....	a3 yrs.	Apr. 23, '96	June 24, '99		16		County, Guelph.
Vagrancy.....	5 "	July 27, '96	Apr. 25, '99		16		Police, Toronto.
"	a6 m's	Apr. 19, '95	June 9, '99		19		Woodstock.

a And an indefinite period not to exceed 5 years.
 b Indefinite period not to exceed 5 years.
 c And an indefinite period until discharged.

TABEAU VII.—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1899, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(Province d'Ontario.) PÉNITENCIER PROVINCIAL—KINGSTON—Fin.							
CRIME.	Sen- tence.	DATE DE		Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe	Par quelle cour mis en jugement.	
		Sentence ou emprison- nement.	Pardon ou commu- tation.				
					H	F	
Homicide non prém.	10 ans	18 déc. '95	24 juin '99		25		Assises, Saut-Ste-Marie.
"	5 "	8 nov. '97	8 juil. '99		70		Toronto.
"	5 "	23 sept. '97	6 déc. '98		75		Woodstock.
Parjure.....	2 "	29 juin '98	21 " '98		70		Comté, Brockville.
"	2 "	7 juil. '98	25 avril '99	A être libéré après avoir servi 1 an avec remission.	51		Sessions, Brampton.
Obstru'nt la voie ferrée	10 "	30 janv. '97	21 oct. '98		24		Comté, Kingston.
Viol.....	10 "	7 oct. '92	12 juin '99		28		Assises, London.
"	5 "	20 fév. '97	4 mai '99		21		Bracebridge.
"	3 "	25 oct. '98	19 août '99	A être libéré après avoir servi 1 an avec remission.	29		Barrie.
Recel d'effets volés...	5 "	4 fév. '98	23 janv. '99	A être libéré après avoir servi 1 an avec remission.	37		Police, Hamilton.
Séduction.....	10 "	16 déc. '96	16 nov. '98		42		Sessions, Owen Sound.
Usage d'armes avec in- tentions d'infliger des bless. corp. graves.	3 "	7 janv. '98	23 janv. '99	A être libéré après avoir servi 1½ an avec remission.	25		Comté, Milton.
Tentative de sodomie.	6 "	9 mai '98	21 nov. '98		28		Assises, Toronto.
Vol de lettres.....	4½ "	23 déc. '95	2 juin '99		26		Sessions, "

(Province d'Ontario.) ÉCOLE DE RÉFORME—PÉNÉTANGUISHENE.							
CRIME.	Sen- tence.	DATE DE		Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe	Par quelle cour mis en jugement.	
		Sentence ou emprison- nement.	Pardon ou commu- tation.				
					H	F	
Incendie.....	3 ans	17 nov. '98	13 juil. '99		17		Police, Toronto.
"	2 "	" 17, '98	22 mai '99		17		" "
Vol de nuit.....	a6 m's	10 juin '95	8 juin '99		20		Comté, Guelph.
Effraction et vol.....	a2 ans	" 4, '97	" 24, '99		19		Milton.
Grosse indécence.	b "	" 12, '96	" 22, '99		19		Sessions, Chatham.
Bris de maison et lar- cin.	3 ans	20 fév. '97	5 nov. '98		18		Police, Welland.
"	3 "	3 nov. '97	25 mai '99		17		Sessions, Parry-Sound.
Bris de maison.....	b "	28 juil. '97	24 août '99		18		Police, Aylmer, Ont.
Incorrigible.....	a2 ans	1 avril '97	16 sept. '99		16		St. Catharine.
Larcin.....	5 "	19 juin '96	8 juin '99		18		Pembroke.
"	5 "	28 janv. '95	8 " '99		18		Comté, Cobourg.
"	4 "	3 juin '96	20 mars '99		17		Sarnia.
"	4 "	28 mars '96	24 juin '99		16		Police, Wallaceburg.
"	a3 "	27 fév. '95	9 " '99		17		Comté, Whitby.
"	3 "	13 août '98	16 sept. '99		18		Police, Tilsonburg.
"	2 "	13 mai '98	11 mars '99	A être libéré après avoir servi un an.	17		Comté, St. Thomas.
"	2 "	21 oct. '97	13 juin '99		18		Police, Brantford.
"	6 m's	30 mars '96	8 " '99		18		Comté, Simcoe.
"	a3 "	" 8, '99	4 avril '99		14		Police, Windsor.
"	c3 "	6 nov. '96	8 juin '99		17		Algoma.
"	c3 "	" 6, '96	8 " '99		19		Richard's Land'g
Obstru'nt la voie ferrée	b "	28 sept. '94	24 oct. '98		19		Peterboro.
Bris de magasin.....	a3 ans	23 avril '96	24 juin '99		16		Comté, Guelph.
Vagabondage.....	5 "	27 juil. '96	25 avril '99		16		Police, Toronto.
"	a6 m's	19 avril '95	9 juin '99		19		Woodstock.

a Et une période indéfinie ne devant pas excéder 5 ans.
 b Période indéfinie ne devant pas excéder 5 ans.
 c Et une période indéfinie jusqu'à élargissement.

TABLE VII.—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the Year ended the 30th September, 1899, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(Province of Ontario.) MERCER REFORMATORY—TORONTO.							
CRIME.	Sentence.	DATE OF		Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex.		By what Court tried.
		Sentence or Commit-tal.	Pardon or Com-muta-tion.		M	F	
Shop lifting	1 year	Dec. 30 '97	Oct. 11 '98	On condition she be	33		Police, Toronto.
Inmate of disorderly house.	"	Mar. 28 '99	May 2 '99	and remain of good behaviour for one year.	25		" Kingston.
(Province of Ontario.) ONTARIO BOY'S REFORMATORY.							
Larceny	5 yrs.	Apr. 25 '95	Dec. 21 '98		17		Police, Pembroke.
"	2 "	Feb. 21 '98	" 21 '98		17		" Toronto.
(Province of Ontario.) CENTRAL PRISON—TORONTO.							
Arson and larceny	23 m's	June 9 '97	Jan. 23 '99	When he shall have served 20 months.	25		Sessions, Cobourg.
Assault	23 "	Sept. 11 '97	Nov. 3 '98	To be released upon payment of fine \$10	43		Police, Blenheim.
" doing bodily harm.	26 "	Feb. 7 '99	Apr. 25 '99		22		" Hamilton.
Forgery	1 year	Aug. 31 '98	Jan. 20 '99	To be released on 7th Sept., '99.	21		County, Toronto.
Transmitting through the mail circulars to defraud the public.	18 m's	Mar. 17 '98	Sept. 2 '99		41		" Ottawa.
Larceny	2 yrs.	Feb. 10 '98	June 7 '99		21		Police, Peterboro.
"	23 m's	Sept. 21 '97	Aug. 10 '99		21		" Toronto.
"	18 "	Oct. 4 '98	Oct. 6 '99	To be released on 23rd June, '99.	30		" Walkerville.
"	18 "	Sept. 23 '98	May 12 '99		41		" "
"	18 "	Aug. 5 '98	Aug. 19 '99	When he shall have served 6 months.	24		County, Cobourg.
"	15 "	Oct. 6 '98	Mar. 11 '99		25		Police, Owen Sound.
"	12 "	Sept. 19 '98	Dec. 17 '98		17		" Toronto.
"	9 "	Aug. 26 '98	Apr. 25 '99		19		" Welland.
"	8 "	Sept. 15 '98	Mar. 1 '99		17		" Ottawa.
"	8 "	" 15 '98	Apr. 14 '99		17		" "
"	6 "	" 30 '98	Dec. 6 '98	When he shall have served 3 months.	19		County, Sarnia.
"	6 "	June 14 '99	July 18 '99		43		Police, Ottawa.
"	4 "	May 17 '99	" 22 '99		17		" Hamilton.
Obtaining goods under false pretences.	9 "	Sept. 28 '98	May 4 '99		45		" Napanee.
Robbery	18 "	May 28 '98	Mar. 23 '99	To be released on 28th May, '99	29		Assizes, Bracebridge.
"	18 "	" 28 '98	" 23 '99		20		" "
"	13 "	Nov. 29 '98	July 20 '99		26		County, Whitby.
Shopbreaking and larceny.	9 "	May 3 '98	Oct. 5 '98		34		Police, Lindsay.

u And a fine of \$10 with costs, or 3 additional months if not paid.

TABLEAU VII.—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1899, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(Province d'Ontario.) MAISON DE RÉFORME MERCER—TORONTO.							
CRIME.	Sen-tence.	DATE DE		Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe.		Par quelle cour mis en jugement.
		Sentence ou emprison-nement.	Pardon ou com-muta-tion.		H	F	
Vol dans un magasin.	1 an.	30 déc. '97	11 oct. '98		33		Police, Toronto.
Habitant une maison de désordre.	1 "	28 mars, '99	2 mai '99	A condition de tenir une meilleure conduite pendant un an.	25		" Kingston.
(Province d'Ontario.) MAISON DE RÉFORME D'ONTARIO POUR LES GARÇONS.							
Larcin	5 ans.	25 avril '95	21 déc. '98		17		Police, Pembroke.
"	2 "	21 fév. '98	21 " '98		17		" Toronto.
(Province d'Ontario.) PRISON CENTRALE—TORONTO.							
Incendie et larcin	23 m's	9 juin '97	23 janv. '99	A être libéré après avoir servi 20 mois	25		Sessions, Cobourg.
Voies de fait	23 "	11 sept. '97	3 nov. '98		43		Police, Blenheim.
" infligeant des blessures corporelles.	26 "	7 fév. '99	25 avril '99	A être libéré sur paiement de l'amende \$10.	22		" Hamilton.
Faux	1 an.	31 août '98	20 janv. '99		21		Comté, Toronto.
Transmettant par la maille des circulars pour tromper le public.	18 m's	17 mars '98	2 sept. '99	A être libéré le 7 sept. '99.	41		" Ottawa.
Larcin	2 ans	10 fév. '98	7 juin '99		21		Police, Peterboro.
"	23 m's	21 sept. '97	10 août '99		21		" Toronto.
"	18 "	4 oct. '98	6 oct. '99		30		" "
"	18 "	23 sept. '98	12 mai '99	A être libéré le 23 juin '99.	41		" Walkerville.
"	18 "	5 août '98	19 août '99		24		Comté, Cobourg.
"	15 "	6 oct. '98	11 mars '99	A être libéré après avoir servi 6 mois.	25		Police, Owen Sound.
"	12 "	19 sept. '98	17 déc. '98		17		" Toronto.
"	9 "	26 août '98	25 avril '99		19		" Welland.
"	8 "	15 sept. '98	1 mars '99		17		" Ottawa.
"	8 "	" 15 '98	14 avril '99		17		" "
"	6 "	30 " '98	6 déc. '98	A être libéré après avoir servi 3 mois.	19		Comté, Sarnia.
"	6 "	14 juin '99	18 juil. '99		43		Police, Ottawa.
"	4 "	17 mai '99	23 " '99		17		" Hamilton.
Obtenant des effets sous de faux prétextes.	9 "	28 sept. '98	4 mai '99		45		" Napanee.
Vol	18 "	28 mai '98	23 mars '99	A être libéré le 28 mai '99.	29		Assizes, Bracebridge.
"	18 "	28 " '98	23 " '99		20		" "
"	13 "	29 nov. '98	20 juil. '99		26		Comté, Whitby.
Bris de magasin et larcin.	9 "	3 mai '98	5 oct. '98		34		Police, Lindsay.

a Et une amende de \$10 avec frais, ou 3 autres mois à défaut de paiement.

TABLE VII.—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the Year ended the 30th September, 1899, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(Province of Ontario.)		COMMON JAILS.		Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex.	By what Court tried.
CRIME.	Sen- tence.	DATE OF				
		Sentence or Commit- tal.	Pardon or Commuta- tion.			
				M	F	
<i>Bracebridge Jail—</i> Violation of Inland Revenue Act.	6 m's	Sept. 21, '98	May 9, '99		60	J. P.'s, Bracebridge.
<i>Cobourg Jail—</i> Vagrancy.	3 "	May 18, '99	June 12, '99		74	" Haldimand.
Rescuing cows from pound.	b "	Sept. 30, '98	Dec. 17, '98		45	" Wooler.
Vagrancy.	6 m's	Nov. 11, '98	" 17, '98		78	" Millbrook.
<i>Kingston Jail—</i> Breach of peace.	5 "	Aug. 4, '98	Oct. 21, '98		59	" Kingston.
<i>Lindsay Jail—</i> Refusing to support family.	30 dys	July 5, '99	July 18, '99		48	Police, Lindsay.
Vagrancy.	3 m's	May 15, '98	Oct. 10, '98		22	" "
<i>London Jail—</i> Larceny.	1 yr.	" 23, '99	June 24, '99		13	" London.
<i>Ottawa Jail—</i> Common assault.	4 m's	June 19, '99	Aug. 17, '99	When he shall have served 3 months.	20	Sessions, Ottawa.
<i>Owen Sound Jail—</i> Vagrancy.	5 "	Oct. 3, '98	Mar. 2, '99		66	Police, Owen Sound.
<i>Parry Sound Jail—</i> Assault.	6 "	May 19, '99	July 20, '99		18	Assizes, Parry Sound.
Illicit distilling.	c 1 "	Nov. 4, '98	May 9, '99		60	Stip. Mag. "
Violation of Inland Revenue Act.	e 1 "	June 27, '98	Nov. 21, '98		50	Police & J. P.'s "
<i>Perth Jail—</i> Vagrancy.	6 "	Nov. 27, '98	Mar. 15, '99		83	J. P.'s, Perth.
"	6 "	Oct. 31, '98	Jan. 23, '99		66	" "
<i>Port Arthur Jail—</i> Assault.	1 yr.	Sept. 28, '98	" 27, '99		21	Police, Fort William.
<i>St. Catharine Jail—</i> Assault.	6 m's	June 30, '99	Sept. 29, '99		67	" Port Dalhousie.
<i>Sandwich Jail—</i> Larceny.	2 "	Oct. 12, '98	Oct. 24, '98		23	" Windsor.
<i>Sarnia Jail—</i> Stealing bicycle.	6 "	Sept. 26, '98	Jan. 12, '99		20	County, Sarnia.
<i>Sault St. Marie Jail—</i> Larceny.	3 "	Aug. 18, '98	Oct. 14, '98		25	Police, Bruce Mines.
"	3 "	" 18, '98	" 14, '98		21	" "
<i>Toronto Jail—</i> Larceny.	6 "	May 30, '98	" 21, '98		60	" Toronto.
<i>Walkerton Jail—</i> Vagrancy and escape.	6 " 10 dys	Aug. 16, '96 Sept. 9, '97	June 2, '99	Boy was recaptured in May, '97.	19	J. P.'s, Kincardine. County, Walkerton.

a And a fine of \$200 with costs or 6 additional months, if not paid.
 b Fine \$2 and \$16 costs, or 20 days jail.
 c And a fine of \$100 with costs or 6 additional months, "

TABLEAU VII.—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1899, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(Province d'Ontario.)		PRISONS COMMUNES.		Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe.	Par quelle cour mis en jugement.
CRIME.	Sen- tence.	DATE DE				
		Sentence ou emprison- nement.	Sentence ou commuta- tion.			
					H	F
<i>Prison de Bracebridge</i> Infraction à l'Acte du Revenu.	6 m's	21 sept. '98	9 mai '99		60	J. de P., Bracebridge.
<i>Prison de Cobourg—</i> Vagabondage.	3 "	18 mai '99	12 juin '99		74	" Haldimand.
Délivrant des vaches mises en fourrière.	b "	30 sept. '98	17 déc. '98		45	" Wooler.
Vagabondage.	6 m's	11 nov. '98	17 " '98		78	" Millbrook.
<i>Prison de Kingston—</i> Perturbation de la paix.	5 "	4 août '98	21 oct. '98		59	" Kingston.
<i>Prison de Lindsay—</i> Refus de pourvoir aux besoins de la famille.	30 jrs.	5 juil. '99	18 juil. '99		48	Police, Lindsay.
Vagabondage.	3 m's	15 mai '98	10 oct. '98		22	" "
<i>Prison de London—</i> Larcin.	1 an.	23 " '99	24 juin '99		13	" London.
<i>Prison d'Ottawa—</i> Voies de fait.	4 m's	19 juin '99	17 août '99	A être libéré après avoir servi 3 mois.	20	Sessions, Ottawa.
<i>Prison d'Owen-Sound—</i> Vagabondage.	5 "	3 oct. '98	2 mars '99		66	Police, Owen-Sound.
<i>Prison de Parry-Sound</i> Voies de fait.	6 "	19 mai '99	20 juil. '99		18	Assizes, Parry Sound.
Fabriqueur de boisson illégale.	c 1 "	4 nov. '98	9 mai '99		60	Mag. stip., "
Infraction à l'Acte du Revenu.	e 1 "	27 juin '98	21 nov. '98		50	Police et J. de P., "
<i>Prison de Perth—</i> Vagabondage.	6 "	27 nov. '98	15 mars '99		83	J. de P., Perth.
"	6 "	31 oct. '98	23 janv. '99		66	" "
<i>Prison de Port-Arthur</i> Voies de fait.	1 an.	28 sept. '98	27 " '99		21	Police, Fort-William.
<i>Prison de Ste-Catherine</i> Voies de fait.	6 m's	30 juin '99	29 sept. '99		67	" Port-Dalhousie.
<i>Prison de Sandwich—</i> Larcin.	2 "	12 oct. '98	24 oct. '98		23	" Windsor.
<i>Prison de Sarnia—</i> Vol de bicyclette.	6 "	26 sept. '98	12 janv. '99		20	Comté, Sarnia.
<i>Prison du Saut-St.-Marie—</i> Larcin.	3 "	18 août '98	14 oct. '98		25	Police, Bruce Mines.
"	3 "	" 18 " '98	" 14 " '98		21	" "
<i>Prison de Toronto—</i> Larcin.	6 "	30 mai '98	21 " '98		60	" Toronto.
<i>Prison de Walkerton—</i> Vagabondage et évasion.	6 " 10 jrs.	16 août '96 9 sept. '97	2 juin '99	Le garçon a été repris en mai '99.	19	J. de P., Kincardine. Comté, Walkerton.

a Et une amende de \$200 avec frais ou 6 autres mois à défaut de paiement.
 b Amende \$2 et \$16 de frais, ou 20 jours d'emprisonnement à défaut de paiement.
 c Et une amende de \$100 avec frais ou 6 autres mois "

TABLE VII.—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the year ended the 30th September, 1899, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(Province of Quebec.) PROVINCIAL PENITENTIARY—ST. VINCENT DE PAUL.

CRIME.	Sen- tence.	DATE OF		Conditions upon which Pardon or Commutation was granted	Age and Sex.	By what Court tried.
		Sentence or Commu- tal.	Pardon or Commu- tion.			
					M F	
Administering drug with intent to procure miscarriage.	3 yrs	Dec. 29, '98	July 20, '99		29	Queen's Bench, Hull.
Arson	7 "	Sept. 29, '96	Jan. 11, '99		57	Montreal.
Attempt robbery and assault.	2 "	May 6, '98	June 24, '99		17	Dist. Mag., Iberville.
Assaulting a peace officer on duty.	2 "	Mar. 25, '98	Apr. 25, '99	Remission of 2 m's and 6 days granted to prisoner.	24	Queen's Bench, Montreal.
Breaking, entering and stealing.	3 "	Jan. 4, '98	Feb. 2, '99		33	Sessions "
Forgery	2 "	Mar. 25, '99	Sept. 29, '99		19	Dist. Mag., St. Francis.
Gross indecency	5 "	Aug. 13, '95	Feb. 20, '99	To be released on 1st May, '99.	34	Sessions, Montreal.
Housebreaking and larceny.	7 "	Sept. 4, '94	June 3, '99		32	Police, Sudbury, Ont.
Larceny	5 "	Nov. 1, '95	Nov. 21, '98	When he shall have served 4 1/2 yrs with remission.	58	County, Guelph "
"	5 "	Mar. 16, '95	Dec. 23, '98		31	Queen's Bench, Montreal.
"	5 "	Sept. 29, '96	May 13, '99	When he shall have served 3 years.	27	" "
"	4 "	Jan. 30, '97	Jan. 12, '99		21	Sessions "
" (2 charges.)	2 "	Feb. 9, '97	Aug. 5, '99	When he shall have served 3 years computed from 9 Feb., '97.	31	Police "
"	2 "	Mar. 23, '97			31	Queen's Bench "
"	3 "	Aug. 18, '96	Feb. 18, '99		24	Police "
"	3 "	Dec. 15, '96	May 17, '99		23	Sessions "
"	3 "	Apr. 18, '99	Aug. 19, '99		30	" "
"	2 "	July 5, '98	Oct. 11, '98		17	Dist. Mag., Sorel.
"	2 "	" 15, '98	Nov. 5, '98	To be released at the expiration of 6 m's from date of sentence.	18	Police, Montreal.
"	2 "	Jan. 11, '98	Aug. 5, '99		33	Sessions "
Manslaughter	Life..	Oct. 2, '88	Mar. 27, '99		32	Queen's Bench, Montreal.
"	3 yrs	Mar. 26, '97	" 25, '99		31	" "
Perjury	2 "	Aug. 29, '98	Aug. 5, '99		38	" New Carlisle.
Rape	12 "	Oct. 25, '90	Mar. 8, '99		27	" Rimouski.
Receiving stolen goods	10 "	July 7, '91	Oct. 20, '98		32	Sessions, Montreal.
" stolen property and larceny	3 "	Nov. 14, '95	May 31, '99	Remission of 6 m's over and above the statutory remission	42	Queen's Bench, Montreal.
Receiving stolen goods	2 "	Sept. 20, '97	Jan. 23, '99		19	Sessions, Quebec.
Shooting and intent to murder.	14 "	June 30, '93	Feb. 10, '99	To be released on the 1st of May, '99.	43	Queen's Bench, Montreal.
"	14 "	Mar. 19, '92	Oct. 20, '98		28	" "
"	7 "	Jan. 3, '96	Sept. 23, '99	When he shall have served 6 years and 6 months.	36	" "
Shopbreaking	7 "	Feb. 5, '94	Dec. 23, '98		27	Sessions, Montmagny.
"	5 "	Apr. 15, '98	Sept. 16, '99	When he shall have served 3 yrs without remission.	24	Queen's Bench, Montreal.
Shopbreaking and larceny.	3 "	" 22, '97	Oct. 25, '98		33	" "
"	3 "	Feb. 9, '97	Dec. 21, '98		22	Sessions "

a To be served at expiration of former sentence.

TABLEAU VII.—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1899, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(Province de Québec.) PÉNITENCIER PROVINCIAL—SAINT-VINCENT DE PAUL.

CRIME.	Sen- tence.	DATE DE		Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe.	Par quelle cour mis en jugement.
		Sentence ou emprison- nement.	Pardon ou commu- tion.			
					H F	
Administrant des dro- gues avec l'intention de produire avorte- ment.	3 ans	29 déc. '98	20 juil. '99		29	Banc-Reine, Hull.
Incendie	7 "	29 sept. '96	11 janv. '99		57	Montreal.
Tentative de vol et as- sault.	2 "	6 mai '98	24 juin '99		17	Mag. de dist., Iberville.
Voies de fait sur un officier de la paix dans l'exécution de son devoir.	2 "	25 mars '98	25 avril '99	Grâce de 2 mois et 6 jours accordée au prisonnier.	24	Banc-Reine, Montréal.
Effraction, entrée et larcin.	3 "	4 jan. '98	2 fév. '99		33	Sessions "
Faux	2 "	25 mars '99	29 sept. '99		19	Mag. de dist., St-Francis.
Grosse indécence	5 "	13 août '95	20 fév. '99	A être libéré le 1er mai '99.	34	Sessions, Montreal.
Bris de maison et lar- cin.	7 "	4 sept. '94	8 juin '99		32	Police, Sudbury, Ont.
Larcin	5 "	1 nov. '95	21 nov. '98	A être libéré après avoir servi 4 1/2 ans avec remission.	58	Comté, Guelph "
"	5 "	16 mars '95	23 déc. '98		31	Banc-Reine, Montréal.
"	5 "	29 sept. '96	13 mai '99	A être libéré après avoir servi 3 ans.	27	" "
" (2 indictes- ments.)	4 "	30 janv. '97	12 janv. '99		21	Sessions "
"	2 "	9 fév. '97	5 août '99	Libéré après 3 ans de service à compter du 9 février '97.	31	Police "
"	2 "	23 mars '97			31	Banc-Reine "
"	3 "	18 août '96	18 fév. '99		24	Police "
"	3 "	15 déc. '96	17 mai '99		23	Sessions "
"	3 "	18 avril '99	19 août '99		30	" "
"	2 "	5 juil. '98	11 oct. '98		17	Mag. de dist., Sorel.
"	2 "	15 " '98	5 nov. '98	A être libéré après 6 mois de détention depuis la date de la sentence.	18	Police, Montréal.
"	2 "	11 janv. '98	5 août '99		33	Sessions "
Homicide non prém.	A vie.	2 oct. '88	27 mars '99		32	Banc-Reine "
Parjure	3 ans	26 mars '97	25 " '99		31	" "
Vol	2 "	29 août '98	5 août '99		38	" New Carlisle.
Recel d'effets volés	12 "	25 oct. '90	8 mars '99		27	" Rimouski.
"	10 "	7 juil. '91	20 oct. '98		32	Sessions, Montreal.
" et larcin	3 "	14 nov. '95	31 mai '99	Remission de 6 mois de plus que la ré- mission allouée par le statut.	42	Banc-Reine "
Recel d'effets volés	2 "	20 sept. '97	23 janv. '99		19	Sessions, Quebec.
Usage d'armes et ten- tative de meurtre.	14 "	30 juin '93	10 fév. '99	A être libéré le 1er mai '99.	43	Banc-Reine, Montréal.
"	14 "	19 mars '92	20 oct. '98		28	" "
"	7 "	3 janv. '96	23 sept. '99	Libéré après avoir servi 6 ans et 6 m.	36	" "
Bris de magasin	7 "	5 fév. '94	23 déc. '98		27	Sessions, Montmagny.
"	5 "	15 avril '98	16 sept. '99	Libéré après av. servi 3 ans sans rémiss.	24	Banc-Reine, Montréal.
Bris de magasin et lar- cin.	3 "	22 " '97	25 oct. '98		33	" "
"	3 "	9 fév. '97	21 déc. '98		22	" "

a A être servi à l'expiration de la précédente sentence.

TABLE VII.—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the Year ended the 30th September, 1899, in favour of prisoners committed to the following prisons.

(Province of Québec.) REFORMATORIES.							
CRIME.	Sen- tence.	DATE OF		Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex.		By what Court tried.
		Sentence or Commit- tal.	Pardon or Com- muta- tion.		M	F	
Quebec, St. Charles— Larceny	3 m's.	Feb. 19 '99	Apr. 9 '99		18		Sessions, Quebec.
Montreal, Ref. School— Larceny	5 yrs..	Mar. 19 '94	Oct. 14 '98		17		Magist., St. Ulric, Que.
Sherbrooke Reform.— Attempt to obtain money under false pretences.	4 "	June 3 '97	July 5 '99		16		Sessions, Montreal.
(Province of Québec.) COMMON JAILS.							
Bedford Jail— Smuggling Ameri- can tobacco.	a	Nov. 26 '98	Dec. 30 '98		44		Dist. Mag., Bedford.
Bryson Jail— Unlawfully wound- ing.	22 m's	July 10 '97	" 21 '98		51		Queen's Bench, Bryson.
Chicoutimi Jail— Giving liquor to In- dian.	61 "	" 16 '98	Nov. 4 '98		56		Dist. Mag., Chicoutimi.
Fraserville Jail— Illicit distillation.	e1 "	Dec. 30 '98	Apr. 15 '99		33		" Fraserville.
Hull Jail— Stealing	15 "	Feb. 9 '99	Aug. 17 '99		19		" Hull.
Indecent assault.	1 year	Dec. 17 '98	Apr. 19 '99		36		Assizes "
Montmagny Jail— Assault	2 m's	Feb. 19 '99	" 9 '99		21		J.P., Montmagny.
Having illicit still in his possession.	c1 "	May 12 '98	Nov. 5 '98		70		Superior Ct., Montmagny
Montreal Jail— Indecent assault.	15 "	Nov. 21 '98	Aug. 5 '99		23		Queen's Bench, Montreal.
Aggravated assault.	d3 "	Mar. 13 '99	Mar. 27 '99	To be released after having supplied the security men- tioned in sentence.	26		" "
Assault causing bo- dily harm.	e6 "	" 13 '99	June 9 '99		30		" "
Assault	f3 "	June 14 '99	Sept. 16 '99		24		Sessions "
Conspiracy	12 "	Mar. 29 '99	June 2 '99		39		Queen's Bench "
Drunkness	6 "	Jan. 25 '99	July 19 '99		22		Recorder "
False pretences	6 "	Sept. 26 '98	Dec. 22 '98		43		Queen's Bench "
Inmate of disorderly house.	g6 "	" 12 '98	June 24 '99		23		Recorder "
Larceny	18 "	Apr. 15 '98	Oct. 25 '98	To be released on 30th Nov., '98.	33		Queen's Bench "
"	12 "	July 8 '98	Dec. 17 '98		42		Police "
"	6 "	Feb. 7 '99	June 29 '99		28		" "
"	4 "	" 17 '99	May 22 '99		25		Sessions "
"	3 "	Nov. 15 '98	Jan. 20 '99		20		Police "
Shopbreaking	3 "	" 21 '98	Feb. 10 '99		19		Queen's Bench "
a	Fine of \$50 with costs, or 2 months in default of payment.						
b	And fine of \$100 with costs, or 3 months jail in default of payment.						
c	\$100 " 6 " " " "						
d	And to give security to keep the peace.						
e	And \$1,000 sureties " or 6 months more.						
f	And fine of \$25 with costs, or 3 months more if not paid.						
g	\$25 " 6 " " " "						

TABLEAU VII—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1899, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(Province de Québec.) MAISONS DE RÉFORME.							
CRIME.	Sen- tence.	DATE DE		Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe.		Par quelle cour mis en jugement.
		Sentence ou emprisonnement.	Pardon ou commutation.		H	F	
H. St-Charles, Québec— Larcin	3 mois	19 fév. '99	9 avril '99		18		Sessions, Québec.
École de réf., Montréal— Larcin	5 ans.	19 mars '94	14 oct. '98		17		Magist. de St-Ulric, Qué.
M. de réf., Sherbrooke— Tentative pour obté- nir de l'argent sous de faux prétextes.	4 "	3 juin '97	5 juil. '99		16		Sessions, Montréal.
(Province de Québec.) PRISONS COMMUNES.							
Prison de Bedford— Tabac américain en- tré en contrebande	a	26 nov. '98	30 déc. '98		44		Mag. de dist., Bedford.
Prison de Bryson— Blessures avec inten- tion.	22 m's	10 juil. '97	21 " '98		51		Banc-Reine, Bryson.
Prison de Chicoutimi— Donnant de la bois- son aux Sauvages.	61 "	16 juil. '98	4 nov. '98		56		Mag. de dist., Chicoutimi.
Prison de Fraserville— Distillation illicite.	e1 "	30 déc. '98	15 avril '99		33		" Fraserville.
Prison de Hull— Vol	15 "	9 fév. '99	17 août '99		19		" Hull.
Attentat à la pudeur	1 an.	17 déc. '98	19 avril '99		36		Assises "
Prison de Montmagny— Voies de fait	2 m's	19 fév. '99	9 " '99		21		J. de P., Montmagny.
Ayant illicitem. un c- alambic en sa poss.	e1 "	12 mai '98	8 nov. '98		70		Supérieure "
Prison de Montréal— Attentat à la pudeur	15 "	21 nov. '98	5 août '99		23		Banc-Reine, Montréal.
Voies de fait graves et lésions corpo- relles.	d3 "	13 mars '99	27 mars '99	A être libéré après avoir donné la ga- rantie mentionnée dans la sentence.	26		" "
Voies de fait occas. des blessures corp.	e6 "	13 " '99	9 juin '99		30		" "
Voies de fait	f3 "	14 juin '99	16 sept. '99		24		Sessions "
Conspiration	12 "	29 mars '99	2 juin '99		39		Banc-Reine "
Ivresse	6 "	25 juin '99	19 juil. '99		22		Recorder "
Faux prétextes	6 "	26 sept. '98	22 déc. '98		43		Banc-Reine "
Habitant une mai- son de désordre	g6 "	12 " '98	24 juin '99		23		Recorder "
Larcin	18 "	15 avril '98	25 oct. '98	A être libéré le 30 nov. '98.	33		Banc-Reine "
"	12 "	8 juil. '98	17 déc. '98		42		Police "
"	6 "	7 fév. '99	24 juin '99		28		" "
"	4 "	" 17 '99	22 mai '99		25		Sessions "
"	3 "	15 nov. '98	20 janv. '99		20		Police "
Bris de maison	3 "	21 " '98	10 fév. '99		19		Banc-Reine "
a	Amende de \$50 avec frais, ou 2 mois de prison à défaut de paiement.						
b	Et amende de \$100 avec frais, ou 3 mois " " "						
c	\$100 " 6 " de plus de prison à défaut de paiement.						
d	Et à donner garantie pour garder la paix.						
e	Et \$1,000 comme garantie pour garder la paix, ou 6 mois de plus de prison.						
f	Et amende de \$25 avec frais, ou 3 mois de prison si amende non payée.						
g	\$25 " 6 " " " "						

TABLE VII.—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the year ended the 30th September, 1899, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(Province of Québec.) COMMON JAILS—Concluded.

CRIME.	Sen- tence.	DATE OF		Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex.		By what Court tried.
		Sentence or Committal.	Pardon or Commutation.		M	F	
Montreal Jail—Vagrancy.	6 m's	May 12, '99	Aug. 10, '99		33		Sessions, Montreal.
Quebec Jail—Larceny.	23 "	Feb. 25, '98	May 31, '99		47		Q. Bench, Quebec.
St. John's Jail—Vagrancy and assault.	3 "	May 30, '99	June 24, '99	To be released on 1st of July, '99.	17		J. P.'s, St. John.
St. Scholastique Jail—Assault.	6 "	Dec. 3, '98	Apr. 4, '99		37		Q. Bench, St. Scholastique.
Sorel Jail—Ship's desertion.	1 "	May 13, '99	June 6, '99		25		Dist. Mag., Sorel.
Sweet'sburg Jail—Larceny.	1 yr.	Apr. 12, '98	Mar. 9, '99		42		Sessions, Montreal.
Three Rivers Jail—Having illicit still in his possession.	61 m's	Sept. 12, '98	Oct. 28, '98		55		Dist. Mag., Three Rivers.

(Nova Scotia and New Brunswick.) PROVINCIAL PENITENTIARY—DORCHESTER.

CRIME.	Sen- tence.	DATE OF	Conditions	Age	Sex	By what Court
Arson and larceny	20 yrs.	Oct. 9, '86	May 25, '99	78		County, Fredericton, N.B.
Assault	2 "	May 4, '98	Mar. 25, '99	73		Police, Woodstock "
Bigamy	4 "	Mar. 30, '97	Jan. 23, '99	29		County, Halifax.
Breaking and entering	3 "	" 9, '98	June 9, '99	34		Supreme, Richibucto.
Burglary and larceny	10 "	Aug. 23, '93	Nov. 16, '98	25		County, Bridgewater, N.B.
Forgery	2 "	Mar. 2, '98	Feb. 4, '99	30		" Dorchester.
Horse and waggon stealing	8 "	Oct. 8, '92	Dec. 17, '98	30		" Kentville, N.S.
Horse stealing	2 "	" 22, '97	June 1, '99	23		Supreme, Pictou, N.S.
Housebreaking and larceny	8 "	June 12, '95	Jan. 23, '98	27		Assizes, Summerside, P. E.I.
Larceny	4 "	Mar. 29, '97	Nov. 26, '98	36		County, St. John, N.B.
"	4 "	Apr. 22, '97	May 17, '99	44		" Halifax.
"	3 "	Oct. 5, '97	Aug. 19, '99	48		" "
"	2 "	May 1, '97	Dec. 21, '98	26		" "
"	2 "	Sept. 25, '97	Jan. 23, '99	41		Supreme, Windsor, N.S.
"	2 "	Nov. 11, '97	June 7, '99	18		County, Andover, N.B.
Shopbreaking and larceny.	10 "	Oct. 30, '95	Aug. 19, '99	22		" Antigonish, N.S.
"	5 "	Jan. 9, '99	Feb. 23, '99	21		" Halifax.
"	3 "	" 9, '99	" 23, '99	18		" "
"	2 yrs. & 3 m's	July 28, '99	June 26, '99	25		" "

a And \$25 fine, with costs, or 6 additional months in default of payment.
 b " \$100 " \$28 " or 2 " " "

TABLEAU VII.—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1899, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(Province de Québec.) PRISONS COMMUNES—Fin.

CRIME.	Sen- tence.	DATE DE		Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe.		Par quelle cour mis en jugement.
		Sentence ou emprisonnement.	Pardon ou commutation.		H	F	
Prison de Montréal—Vagabondage.	6 m's	12 mai '99	10 août '99		33		Sessions, Montréal.
Prison de Québec—Larcin.	23 "	25 fév. '98	31 mai '99		47		Banc. R., Québec.
Prison de St-Jean—Vagabondage et voies de fait.	3 "	30 mai '99	24 juin '99	A être libéré le 1er juillet 1899.	17		J. de P., St-Jean.
Pr. de Ste-Scholastique—Voies de fait.	6 "	3 déc. '98	4 avril '99		37		Banc R., Ste-Scholastique.
Prison de Sorel—Désertion de navire.	1 "	13 mai '99	6 juin '99		25		Mag. de Dist., Sorel.
Prison de Sweet'sburg—Larcin.	1 an.	12 avril '98	9 mars '99		42		Sessions, Montréal.
Pr. des Trois-Rivières—Ayant illicitement un alambic en sa possession.	61 m's	12 sept. '98	28 oct. '98		55		Mag. de Dist., Trois-Rivières.

(Nouvelle-Ecosse, N.-B.) PENITENCIER PROVINCIAL—DORCHESTER.

CRIME.	Sen- tence.	DATE OF	Conditions	Age	Sex	By what Court
Incendie et larcin	20 ans	9 oct. '86	25 mai '99	78		Comté, Frédéricion, N.B.
Voies de fait	2 "	4 mai '98	25 mars '99	73		Police, Woodstock, "
Bigamie	4 "	30 mars '97	23 janv. '99	29		Comté, Halifax.
Efraction et entrée	3 "	" 9 " '98	9 juin '99	34		Suprême, Richibucto.
Vol avec effraction et larcin	10 "	23 août '93	16 nov. '98	25		Comté, Bridgewater, N.B.
Faux	2 "	2 mars '98	4 fév. '99	30		" Dorchester.
Vol de chevaux et voiture	8 "	8 oct. '92	17 déc. '98	30		" Kentville, N.-E.
Vol de chevaux	2 "	22 " '97	1er juin '99	23		Suprême, Pictou.
Bris de maison et larcin.	8 "	12 juin '95	23 janv. '99	27		Assises, Summerside, I. du P.-E.
Larcin	4 "	29 mars '97	26 nov. '98	36		Comté, St-Jean, N.B.
"	4 "	22 avril '97	17 mai '99	44		" Halifax.
"	3 "	5 oct. '97	19 août '99	48		" "
"	2 "	1er mai '97	21 déc. '98	26		" "
"	2 "	25 sept. '97	23 janv. '99	41		Suprême, Windsor, N.-E.
"	2 "	11 nov. '97	7 juin '99	18		Comté, Andover, N.-B.
Bris de magasin et larcin.	10 "	30 oct. '95	19 août '99	21		" Antigonish, N.-E.
"	5 "	9 janv. '99	23 fév. '99	21		" Halifax.
"	3 "	" 9 " '99	23 " '99	18		" "
"	2 ans et 3 m.	28 juil. '98	26 juin '99	25		" "

a Et \$25 d'amende, avec frais, ou 6 autres mois à défaut de paiem.ent.
 b Et \$100 " \$28 " ou 2 " " "

TABLE VII.—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the Year ended the 30th September, 1899, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(P. E. Island, Nova Scotia and New Brunswick.) COMMON JAILS.						
CRIME.	Sen- tence.	DATE OF		Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex. M F	By what Court tried.
		Sentence or Commu- tal.	Pardon or Commu- ta- tion.			
<i>Baddeck Jail—</i> Assault.....	6 m's	Feb. 18, '99	Apr. 11, '99	To be released on 17th April, 1899.	16	Stip. Mag., Baddeck, NS
<i>Charlottetown Jail—</i> Violation of Canadiana Temperance Act.	6	Mar. 22, '99	" 24, '99		50	Police, Charlottetown, P.E.I.
<i>Halifax Co Jail—</i> Arson.....	14 m's	Oct. 14, '98	Aug. 5, '99	Upon cond. that he be transferred to the Co. Poor Farm.	70	County, Halifax Dist.
Breaking, entering and stealing.	6 "	Feb. 24, '99	June 24, '99		21	" " "
"	6 "	" 24, '99	Aug. 5, '99		18	" " "
"	6 "	" 24, '99	" 5, '99		17	" " "
<i>Halifax City Jail—</i> Larceny.....	6	June 19, '99	Sept 16, '99		37	Stip. Mag., Halifax.
"	2	Dec. 8, '98	Jan. 12, '99		26	" "
<i>Halifax Co. Jail—</i> Omitting to provide for his wife.	12	" 3, '98	June 22, '99		24	County "
<i>Port Hood Jail—</i> Having illicit still in his possession.	b	July 24, '99	Sept. 23, '99		65	Stip. Mag., Mabou, N.S.
<i>Sunbury Jail—</i> Assaulting sheriff.	6 m's	Oct. 14, '98	June 24, '99			County, Burton, N.B.

(Province of Manitoba.) MANITOBA PENITENTIARY.						
Arson.....	5 yrs.	Nov. 27, '95	May 31, '99	To be released after having served 4 yrs and 9 months.	31	Supreme, Lethbridge, N.W.T.
Burglary and escape.	15 "	May 25, '89	Feb. 4, '99		45	County, New West- minster, B.C.
Larceny.....	2 "	Jan. 23, '93	" 4, '99		20	County, Winnipeg, Man.
"	2 "	" 31, '98	Mar. 11, '99		41	Q. Bench "
"	2 "	" 17, '98	Sept. 23, '99	When he shall have served 1 year with remission.	24	" "
"	2 "	Aug. 19, '98	" 23, '99		41	Supreme, Clinton, B.C.
Rape.....	10 "	Sept. 27, '95	" 29, '99		26	" Prince Albert, N.W.T.
and escape.	5 "	July 28, '96	July 19, '99		26	Q. Bench, Brandon, Man.
Receiving stolen goods	2 "	Aug. 5, '98	" 19, '99		26	"
"	2 "	July 19, '97	Mar. 2, '99		26	"

(Province de Manitoba.) PÉNITENCIER DE MANITOBA.						
<i>Brandon Jail—</i> Shopbreaking.....	18 m's	July 15, '97	Oct. 26, '98		21	County, Brandon, Man.
<i>Portage la Prairie Jail—</i> Having illicit still in his possession.	d1	Apr. 3, '99	May 4, '99		48	Police, Dauphin, "

a Fine \$100, with costs, and 2 months committed.
 b " \$100, " and 3 "
 c " \$150, " but on account of mental condition, removed to Prov. Lunatic Asylum.
 d " \$100, " and 6 months more in default of payment.

TABLEAU VII.—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1899, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(I. du P.E., N.-E. et N.-B.) PRISONS COMMUNES.						
CRIME.	Sen- tence.	DATE DE		Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe H F	Par quelle cour mis en jugement.
		Sentence ou emprison- nement.	Pardon ou commu- ta- tion.			
<i>Prison de Baddeck—</i> Voies de fait.....	6 m's	18 fév. '99	11 avril '99	A être libéré le 17 avril 1899.	16	Mag. Stip., Baddeck, NE
<i>Pr. de Charlottetown—</i> Cont. à l'Acte de Temp. du Canada	22	22 mars '99	24 " '99		50	Police, Charlottetown, I. du P.-E.
<i>P. du comté d'Halifax—</i> Incendie par malv.....	14 m's	14 oct. '98	5 août '99	A être transféré à la ferme des indigents du comté.	70	Comté, Dist. Halifax.
Effraction et vol.....	6 "	24 fév. '99	24 juin '99		21	" " "
"	6 "	24 " '99	5 août '99		18	" " "
"	6 "	24 " '99	5 " '99		17	" " "
<i>P. de la ville d'Halifax—</i> Larcin.....	6 "	19 juin '99	16 sept. '99		37	Mag. Stip., "
"	2 "	8 déc. '98	12 janv. '99		26	" "
<i>P. du comté d'Halifax—</i> Refus de pourv. aux besoins de sa femme	12 "	3 " '98	22 juin '99		24	Comté, "
<i>Prison de Port-Hood—</i> Ayant illicitem't un alambic en sa poss.	b	24 jnil. '99	23 sept. '99		65	Mag. Stip., Mabou, N.E.
<i>Prison de Sunbury—</i> Voies de fait sur un officier de cour.....	6 m's	14 oct. '98	24 juin '99			Comté, Burton, N.-B.

(Province of Manitoba.) COMMON JAIL.						
Incendie par malv.....	5 ans	27 nov. '95	31 mai '99	A être libéré après 431 ans et 9 mois de service.	431	Suprême, Lethbridge, T. du N.-O.
Vol avec effraction..	15 "	25 mai '89	4 fév. '99		45	Comté, New West- minster, C.B.
et évacion.....	1 "	23 janv. '93	4 " '99		20	Comté, Winnipeg, Man.
Larcin.....	2 "	31 " '98	11 mars '99		41	Banc R., "
"	2 "	17 " '98	23 sept. '99	Après avoir servi 1 an, avec rémission.	24	" "
"	2 "	19 août '98	23 " '99		41	Suprême, Clinton, C.B.
Viol.....	10 "	27 sept. '95	29 " '99		20	" Prince-Albert, T. du N.O.
et évacion.....	5 "	23 juil. '96	19 juil. '99		26	Banc R., Brandon, Man.
Recel d'effets volés...	2 "	5 août '98	19 " '99		26	"
"	2 "	19 juil. '97	2 mars '99		26	"

(Province de Manitoba.) PRISONS COMMUNES.						
<i>Prison de Brandon—</i> Bris de magasin.....	18 m's	15 juil. '97	26 oct. '98		21	Comté, Brandon, Man.
<i>Prison du Portage-la-Pravie—</i> Ayant illicitem. un alambic en sa poss.	d1	3 avril '99	4 mai '99		48	Police, Dauphin, Man.

a Amende \$100, avec frais, et 2 mois de prison.
 b " \$100, " et 3 "
 c Et " \$150, " mais, vu condition mentale, envoyé à l'Asile provincial des aliénés.
 d " \$100, " et 6 mois de plus à défaut de paiement.

TABLE VII.—Cases in which the Prerogative of Mercy has been exercised during the year ended the 30th September, 1899, in favour of Prisoners committed to the following Prisons.

(Province of British Columbia.) PROVINCIAL PENITENTIARY.						
CRIME.	Sen- tence.	DATE OF		Conditions upon which Pardon or Commutation was granted.	Age and Sex.	By what Court tried.
		Sentence or Commit- tal.	Pardon or Commuta- tion.			
Burglary	5 yrs.	May 6, '95	May 17, '99	Restoration of cer- tain remission lost time.	44	County, N. Westminster.
Larceny in dwelling house.	5 "	Nov. 6, '95	Aug. 19, '99	When he shall have served 4 years.	25	Assizes "

(Brit. Columbia and N. W. T.) COMMON JAILS, &c.						
<i>N. Westminister Jail—</i> Embezzlement	6 m's	June 28, '99	Sept. 16, '99		21	Police, Vancouver.
Obtains goods under false pretences.	18 "	May 17, '98	Oct. 19, '99		59	Assizes "
<i>Regina Jail—</i> Larceny	6 "	Nov. 17, '98	Mar. 11, '99	To be released on 1st April, '99.	20	Supreme, Whitewood, N.W.T.
Vagrancy	1 "	Ap. 14, '99	Apr. 24, '99		35	J. of P., Oxbow "
<i>Police Guard Room, Battleford, N. W. T.</i> Perjury	2 "	Feb. 17, '99	Mar. 4, '99		51	Supreme, Battleford.
"	1 "	" 17, '99	" 4, '99		50	" "
Sets fire to prairies.	6 wks	May 12, '99	May 23, '99		13	J. of P. "
<i>Police Guard Room, Kagish, Yukon Ter.</i> Larceny	6 m's	July 25, '99	Sept. 14, '99		45	" Kagish, Yukon.

DEATH SENTENCES COMMUTED DURING THE YEAR ENDED 30TH SEPTEMBER, 1899.

CRIME.	Death	May 30, '98	Oct. 10, '98	Life imprisonment.	Age	By what Court tried.
Murder	"	May 30, '98	Oct. 10, '98	Life imprisonment.	30	Assizes, Clinton, B.C.
"	"	Oct. 11, '98	Nov. 19, '98	"	34	Supreme, Antig., N.S.
"	"	Nov. 4, '98	Dec. 5, '98	"	28	Queen's Bench, Montreal.
"	"	8 8, '98	Feb. 2, '99	"	36	" Winnipeg.
"	"	June 3, '99	July 27, '99	"	36	Oyer et Terminer, Nelson, B.C.
"	"	May 23, '99	" 28, '99	"	16	Assizes, Whitby, Ont.

* Date of trial, 14 Oct., 1897, but case heard in appeal before Supreme Court of Nova Scotia, and sentence pronounced on 11 Oct., 1898.

TABLEAU VII.—Cas où le droit de grâce a été exercé durant l'année finissant le 30 septembre 1899, en faveur des prisonniers envoyés aux prisons suivantes.

(Prov. de la Col.-Britannique.) PÉNITENCIER PROVINCIAL.							
CRIME.	Sen- tence.	DATE DE		Conditions sur lesquelles le pardon ou commutation a été accordé.	Age et sexe.	Par quelle cour mis en jugement.	
		Sentence ou emprison- nement.	Sentence ou commuta- tion.				
Vol avec effraction...	5 ans	6 mai '95	17 mai '99	Restauration de cer- tain temps perdu.	44	Comté, N. Westminster.	
Larcin dans une mai- son habitée.	5 "	6 nov. '95	19 août '99	Libéré après 4 ans de service.	25	Assises, "	

(Col.-Brit. et T. du N.-O.) PRISONS COMMUNES, Etc.							
<i>Prison de New-West- minster—</i> Détournement.....	6 m's	28 juin '99	16 sept. '99		21	Police, Vancouver.	
Obtenant effets sous faux prétextes.	18 "	17 mai '98	19 oct. '98		59	Assises, "	
<i>Prison de Régina—</i> Larcin.....	6 "	17 nov. '98	11 mars '99	A être libéré le 1er avril 1899.	20	Suprême, Whitewood, T.N.-O.	
Vagabondage.....	1 "	14 avril '99	24 avril '99		35	J. de P., Oxbow, T.N.-O.	
<i>Poste de police, Battle- ford, T.N.O.—</i> Parjure.....	2 "	17 fév. '99	4 mars '99		51	Suprême, Battleford.	
"	1 "	" 17 " '99	4 " '99		50	" "	
Mettant feu aux prairies.	6 se- main's	12 mai '99	25 mai '99		13	J. de P., "	
<i>Poste de police, Kagish, Yukon—</i> Larcin.....	6 m's	25 juil. '99	14 sept. '99		45	" Kagish, Yukon.	

SENTENCES DE MORT COMMUÉES DURANT L'ANNÉE FINISSANT LE 30 SEPT. 1899.

CRIME.	Mort	30 mai '98	10 oct. '98	Emprison. à vie	Age	By what Court tried.
Meurtre	"	30 mai '98	10 oct. '98	Emprison. à vie	30	Assises, Clinton, C.B.
"	"	11 oct. '98	19 nov. '98	"	34	Suprême, Antigonish, N.E.
"	"	4 nov. '98	5 déc. '98	"	28	Banc R., Montréal.
"	"	8 " '98	2 fév. '99	"	36	" Winnipeg, Man.
"	"	3 juin '99	27 juil. '99	"	36	Oyer et Terminer, Nelson, C.B.
"	"	23 mai '99	28 " '99	"	16	Assises, Whitby, Ont.

* Date du procès, 14 octobre 1897, mais le cas fut entendu en appel devant la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse et la sentence fut prononcée le 11 octobre 1898.

INDICTABLE OFFENCES.

	Page	30 and following to 33
Abduction	30	33
Abortion	110	117
Arson	42	49
Assaults, aggravated	54	61
" and battery	46	57
" and obstructing peace officer	18	25
" indecent	38	45
" on females	14	17
Attempt and carnally knowing a girl of tender years	34	37
Bigamy	78	81
Bringing stolen goods into Canada	62	69
Burglary and having burglar's tools	6	9
Carnally knowing an imbecile girl	122	129
Carrying unlawful weapons	10	13
Concealing birth of infants	126	129
Conspiracy	6	9
Deserting child	126	129
Electoral Act, violation of	78	81
Embezzlement	30	33
Endangering the safety of passengers on railways	78	85
False pretences	86	93
Feloniously receiving	126	133
Forceible entry	118	125
Forgery and offences against the currency	90	93
Fraud and conspiracy to defraud	130	133
Gambling and lottery Acts, offences against	94	97
Horse, cattle and sheep stealing	66	73
House and shopbreaking	18	21
Incest	130	137
Indecent exposure and other offences against public morals	94	109
Larceny	106	109
" from dwelling houses	106	113
" from the person	38	41
Libel	114	121
Malicious injury to horses, cattle and other property	2	9
Manslaughter	2	5
Murder	2	5
Attempt to murder	134	137
Perjury and subornation of perjury	138	141
Prison breach, escape and attempt to escape	10	13
Rape	14	17
" attempt at	34	41
Refusing to provide for family	138	145
Revenue laws, offences against	74	77
Robbery and demanding with menaces	14	21
Seduction	22	29
Shooting, stabbing, wounding	6	9
Sodomy and bestiality	110	113
Stealing registered letters and other mail matters	142	145
Suicide, attempt at	58	65
Various offences against the person	142	145
" other misdemeanours	74	77
Warehouse and freight car breaking		

DÉLITS SUJETS À POURSUITE.

	Page	54 et suivantes à	61
Agression avec voies de fait	18	"	25
Attentat à la pudeur	30	"	33
Avortement et tentative d'avortement	34	"	37
Bigamie	66	"	73
Bris de maisons et de magasins	74	"	77
Bris d'entrepôts et de wagons de fret	6	"	9
Commerce charnel avec une aliénée	126	"	129
Conspiration	138	"	145
Délits contre le revenu de l'Etat	6	"	9
Désertion d'enfants	78	"	81
Détournement	142	"	145
Divers autres délits	114	"	121
Dommages malicieux aux chevaux, bestiaux, etc.	78	"	81
Effets volés apportés au Canada	30	"	33
Enlèvement	126	"	133
Entrée forcée	138	"	141
Evasion, tentative d'évasion et bris de prison	30	"	33
Exposant au péril les voyageurs sur les chemins de fer	130	"	137
Exposition indécente et autres délits contre la morale publique	118	"	125
Faux et délits par rapport à la monnaie	78	"	85
Faux prétextes	90	"	93
Fraude et conspiration de fraude	2	"	9
Homicide non prémédité	110	"	117
Incendie par malveillance	18	"	21
Inceste	126	"	129
Infraction à la loi électorale	130	"	133
" aux lois défendant le jeu	94	"	109
Larcin	38	"	41
Libelle	2	"	5
Meurtre	2	"	5
" tentative de	58	"	65
Outrages divers contre la personne	134	"	137
Parjure et subornation de parjure	122	"	129
Port d'armes illégal	86	"	93
Recel	34	"	41
Refus de pourvoir aux besoins de la famille	14	"	21
Séduction	6	"	9
Sodomie et bestialité	142	"	145
Suicide, tentative de	10	"	13
Suppression d'enfants	14	"	17
Tentative et commerce charnel avec une fille en bas âge	22	"	29
Usage d'armes avec intention	10	"	13
Viol	14	"	17
" tentative de	46	"	57
Voies de fait et faisant obstacle à un officier de la paix	42	"	49
" graves et lésions corporelles	38	"	45
" sur femmes	62	"	69
Vol avec effraction et ayant en possession des outils de voleur	106	"	109
" dans des maisons habitées	94	"	97
" de chevaux, bétail et moutons	110	"	113
" de lettres chargées et autres matières postales	74	"	77
" et demandes avec menaces	106	"	113
" sur la personne			

SUMMARY CONVICTIONS.

	Page
Albert, N.B.	169
Alberta, Northern, N.W.T.—Nord, T. du N.-O.	209
" Southern, " Sud "	209
Algoma and Manitoulin, Ont.	184
Annapolis, N.S.—N.-E.	160
Antigonish, N.S.—N.-E.	160
Arthabaska, Que.	174
Assiniboia, Eastern, N.W.T.—Est, T. du N.-O.	210
" Western " Ouest "	210
Beauce, Que.	174
Beauharnois, Que.	175
Bedford, Que.	175
Brant, Ont.	184
British Columbia, totals of—Colombie-Britannique, totaux de la	215
Bruce, Ont.	185
Canada, totals of—totaux du	216
Cape Breton, N.S.—N.-E.	161
Cariboo, B.C.—Col.-B.	207
Carleton, N.B.	169
" Ont.	185
Colchester, N.S.—N.-E.	161
Cumberland, N.S.—N.-E.	162
Charlotte, N.B.	170
Chicoutimi, Que.	176
Clinton, B.C.—Col.-B.	207
Digby, N.S.—N.-E.	162
Dufferin, Ont.	186
Elgin, Ont.	186
Essex, Ont.	187
Frontenac, Ont.	187
Gaspé, Que.	176
Gloucester, N.B.	170
Grey, Ont.	188
Guysborough, N.S.—N.-E.	163
Haldimand, Ont.	188
Halifax, N.S.—N.-E.	163
Halton, Ont.	189
Hants, N.S.—N.-E.	164
Hastings, Ont.	189
Huron, Ont.	190
Iberville, Que.	177
Inverness, N.S.—N.-E.	164
Joliette, Que.	177
Kamouraska, Que.	185
Kent, N.B.	171
" Ont.	190
King's, N.S.	165
" P.E.I.—I. du P.-E.	158
Lambton, Ont.	191
Lanark, Ont.	191
Leeds and Grenville, Ont.	192
Lennox and Addington, Ont.	192
Lipcoln, Ont.	193
Lunenburg, N.S.—N.-E.	165
Manitoba, Central—Centre	205
" Eastern—Est.	205
" Western—Ouest	206

CONDAMNATIONS SOMMAIRES.

	Page
Manitoba, totals of—totaux du.....	214
Middlesex, Ont.....	193
Montnagny, Que.....	178
Montreal, Que.....	178
Muskoka and Parry Sound, Ont.....	194
New Brunswick, totals of—Nouveau-Brunswick, totaux du.....	213
Nipissing, Ont.....	194
Norfolk, Ont.....	195
Northumberland, N.B.....	171
Northumberland and Durham, Ont.....	195
Nova Scotia, totals of—Nouvelle-Ecosse, totaux de la.....	212
Ontario.....	196
" totals of—totaux d'.....	214
Ottawa, Que.....	179
Oxford, Ont.....	196
Peel, Ont.....	197
Perth, Ont.....	197
Peterborough, Ont.....	198
Pictou, N.S.—N.-E.....	166
Pontiac, Que.....	179
Prescott and Russell, Ont.....	198
Prince Edward Island, totals of—Île du Prince-Edouard, totaux de l'.....	212
Prince Edward, Ont.....	199
Prince, P.E.I.—I. du P.-E.....	158
Quebec, totals of—totaux de.....	213
" Que.....	180
Queen's, N.S.—N.-E.....	166
" P.E.I.—I. du P.-E.....	159
Renfrew, Ont.....	199
Restigouche, N.B.....	172
Richelieu, Que.....	180
Rimouski, Que.....	181
Saguenay, Que.....	181
St. François, Que.....	182
St. Hyacinthe, Que.....	182
St. John, N.B.....	172
Saskatchewan, N.W.T.—T. du N.-O.....	211
Shelburne, N.S.—N.-E.....	167
Simcoe, Ont.....	200
Stormont, Dundas and Glengarry, Ont.....	200
Territories, totals of the—Territoires, totaux des.....	215
Trois-Rivières, Que.....	183
Thunder Bay and Rainy River, Ont.....	201
Victoria, B.C.—Col.-B.....	208
" N.S.—N.-E.....	167
" Ont.....	201
Waterloo, Ont.....	202
Weland, Ont.....	202
Wellington, Ont.....	203
Wentworth, Ont.....	203
Westminster, B.C.—Col.-B.....	208
Westmoreland, N.B.....	173
Yarmouth, N.S.—N.-E.....	168
York, N.B.....	173
" Ont.....	204
Yukon.....	211

RAPPORT

SUR LES

ARCHIVES CANADIENNES

PAR

DOUGLAS BRYMNER, LL.D., M.S.R.C., ARCHIVISTE

1899

(Annexe du rapport du Ministre de l'Agriculture)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1900

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
RAPPORT DE L'ARCHIVISTE	v
Liste des livres, etc., offerts en cadeau, avec les noms des donateurs.....	XXXVII

NOTE A.—RÉSERVES DU CLERGÉ.

No. 1. MÉMOIRES DE MEMBRES DE L'ÉGLISE D'ÉCOSSE EN CANADA.....	1
2. LORD DALHOUSIE À LORD BATHURST.....	3
3. JAMES STEPHEN, JR., À R. WILMOT HORTON.....	4
4. LORD DALHOUSIE À LORD BATHURST.....	5
5. LORD DALHOUSIE À M. HUSKISSON.....	6
6. GEORGE RYERSON À R. WILMOT HORTON.....	6
7. RAPPORT DU COMITÉ.....	7
8. ANTHONY HAMILTON À SIR GEORGE MURRAY.....	14
9. OBSERVATIONS DU LORD EVÊQUE DE QUÉBEC.....	21
10. LE SOUS-SECRÉTAIRE AU DR. MEARNS.....	26
11. L'ÉGLISE D'ÉCOSSE À LORD BATHURST.....	26
12. ASSEMBLÉE DANS LE HAUT-CANADA AU SUJET DES RÉSERVES.....	28
13. PÉTITION AU SUJET DES RÉSERVES DU CLERGÉ.....	30
14. RÉUNION DU COMITÉ.....	33
15. PÉTITION DE L'ÉGLISE MÉTHODISTE.....	34
16. PÉTITION DE L'ÉGLISE ANGLICANE.....	40
17. EGERTON RYERSON AU COMITÉ.....	43

NOTE B.—ÉDUCATION DANS LE HAUT ET LE BAS-CANADA.

No. 1. L'INSTITUTION ROYALE.....	51
2. LORD DALHOUSIE À LORD BATHURST.....	52
3. MEMORANDUM CONCERNANT L'INSTRUCTION CATHOLIQUE	53
4. MEMORANDUM CONCERNANT L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.....	54
5. SIR JAMES KEMPT À SIR GEORGE MURRAY.....	54
6. RAPPORT DES ÉCOLES DANS LE BAS-CANADA.....	56
7. MÉMOIRE DU CONSEIL LÉGISLATIF DU HAUT-CANADA SUR L'ÉDUCATION.....	58
8. MESSAGE DE SIR JOHN COLBORNE AU CONSEIL DU COLLÈGE DU ROI.....	60
9. MINUTE DU CONSEIL DU COLLÈGE DU ROI.....	61
10. SIR JOHN COLBORNE À M. R. W. HAY.....	64
11. LE CONSEIL EXÉCUTIF DU HAUT-CANADA ET LES ÉCOLES DU DISTRICT.....	66
12. RAPPORT DU DR. STRACHAN	67
13. SIR JOHN COLBORNE À LORD GODERICH.....	69

NOTE C.—RAPPORT SUR LES INSTITUTIONS CIVILES ET AUTRES DU HAUT-CANADA.....	70
--	----

PAPIERS D'ETAT—BAS-CANADA.

	PAGE.
Q. 187-1. Gouverneur Sir J. Kempt, 1829.....	597
Q. 187-2. Gouverneur Sir J. Kempt, 1829.....	596
Q. 187-3. Gouverneur Sir J. Kempt, 1829.....	599
Q. 188-1. Gouverneur Sir J. Kempt, 1829.....	601
Q. 188-2. Gouverneur Sir J. Kempt, 1829.....	604
Q. 189-1. Gouverneur Sir J. Kempt, 1829.....	608
Q. 189-2. Gouverneur Sir J. Kempt, 1829.....	613
Q. 190-1-2-3. Gouverneur Sir J. Kempt, 1829.....	619
Q. 191-1-2. Bureaux publics, 1829.....	624
Q. 192-1-2-3. Divers documents, 1829.....	633
Q. 193-1. Gouverneur Sir J. Kempt, 1830.....	644
Q. 193-2. Comptes des recettes et dépenses pour 1830 sous différents chefs.....	646
Q. 193-3. Gouverneur Sir J. Kempt, 1830.....	648
Q. 194-1-2. Gouverneur Sir J. Kempt, 1830.....	652
Q. 195-1-2. Gouverneurs Sir J. Kempt et Lord Aylmer, 1830.....	660
Q. 195-A. Divers, 1830.....	669
Q. 196-1-2-3. Bureaux publics et divers, 1830.....	681
Q. 197-1-2. Gouverneur Lord Aylmer, 1831.....	695
Q. 198-1. Gouverneur Lord Aylmer, 1831.....	702
Q. 199-2. Gouverneur Lord Aylmer, 1831.....	709
Q. 196. Bureaux publics, 1831.....	712
Q. 200-1-2. Divers, 1831.....	721

DOCUMENTS D'ETAT—HAUT-CANADA.

Q. 351-1-2. Lieut.-Gouverneur Sir J. Colborne, 1829.....	341
Q. 352. Lieut.-Gouverneur Sir J. Colborne, 1829.....	348
Q. 353-1-2-3. Ministères publics et divers 1829.....	354
Q. 354. Lieut.-Gouverneur Sir J. Colborne 1830.....	365
Q. 355. Ministères publics et divers, 1830.....	372
Q. 356. Lieut.-Gouverneur Sir J. Colborne, 1831.....	379
Q. 357-1-2. Lieut.-Gouverneur Sir J. Colborne, 1831.....	385
Q. 358-1-2-3. Bureaux publics et divers, 1831.....	391

RAPPORT SUR LES ARCHIVES CANADIENNES.

DOUGLAS BRYMNER, LL.D., F.R.S.C., ARCHIVISTE.

L'honorable

SYDNEY A. FISHER,

Ministre de l'Agriculture,

etc., etc., etc.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les Archives, pour 1899.

La besogne interne de la division se poursuit, comme d'habitude, avec régularité, zèle et scrupuleuse économie. L'on continue de recevoir les documents d'Etat déposés à Londres, qui se rapportent au Haut et au Bas-Canada ; l'on apporte tout le soin possible tant à Londres qu'ici à en faire des copies exactes et à se prémunir contre les erreurs en les copiant. L'on a reçu les volumes qui manquaient à Paris, en plus d'autres volumes qui remplissent les vides qui existaient dans ceux déjà sur les rayons.

La correspondance de Bougainville, que nous avons reçue de M. de Kerallain, de Quimper, France, et dont le mérite lui a été attribué dans le dernier rapport, comme moyen de reconnaissance à laquelle il avait de justes droits, est, dit-il dans une lettre de sa part, la propriété de Mlle de Saint-Sauveur Bougainville, à qui nous offrons nos remerciements. Les lettres que renferme la correspondance n'appuient en quoi que ce soit les accusations d'incapacité, d'insouciance ou de désobéissance aux ordres, portées contre Bougainville lors de l'attaque de Québec par Wolfe ; au contraire, les lettres de MM. de Vaudreuil et de Lévis, après le désastre essuyé par les troupes françaises sur les Plaines d'Abraham et après la mort de Montcalm, contiennent de nombreuses expressions d'estime et de respect, ce qui n'aurait pas eu lieu eût-il été coupable de la mauvaise conduite dont on l'accuse. Sa lettre à madame Herault, publiée dans le rapport de 1898, raconte ce qu'il a fait durant la campagne et après la mort de Montcalm, et cet exposé est absolument en désaccord avec les accusations.

Comme d'habitude, l'on donne un résumé des événements qui font le sujet de la correspondance ; les faits sont puisés dans les documents mêmes, en les accompagnant de temps à autres d'autres autorités.

Comme le développement des établissements et l'accroissement de la population créaient du découragement dans la représentation du Bas-Canada, il devint nécessaire d'établir une nouvelle division des comtés, différente de celle fixée en 1792, et en 1729 l'on fit la division qui suit :—

	Population.		Population.
1. Gaspé	3,567	21. Verchères	12,595
2. Bonaventure	5,110	22. Chambly	11,778
3. Rimouski	7,885	23. La Prairie	22,269
4. Kamouraska	13,845	24. Acadie	8,912
5. L'Islet	13,876	25. Beauharnois	14,652
6. Bellechasse	13,766	26. Vaudreuil	13,797
7. Dorchester	12,158	27. Ottawa	2,939
8. Beauce	9,596	28. Deux-Montagnes	20,325
9. Mégantic	750	29. Terrebonne	17,800
10. Lotbinière	7,644	30. Lachenaie	12,593
11. Nicolet	12,593	31. L'Assomption	8,950
12. Yamaska	8,997	32. Montréal	35,814
13. Drummond	1,867	33. Berthier	17,819
14. Sherbrooke	4,491	34. Saint-Maurice	17,179
15. Stanstead	8,841	35. Champlain	5,996
16. Missisquoi	7,966	36. Portneuf	14,642
17. Shefford	3,155	37. Québec	30,784
18. Richelieu	17,953	38. Montmorency	3,938
19. Saint-Hyacinthe	13,574	39. Saguenay	8,366
20. Rouville	15,046	40. Orléans	4,078

Par ce partage, la population des Iles de la Madeleine était incluse dans Gaspé ; dans le comté de Richelieu se trouvait la population de la ville de William-Henry ; dans le comté de Saint-Maurice, la population de Trois-Rivières, et dans les comtés de Québec et de Montréal, les populations des villes d'où les comtés prenaient leurs noms. Le nombre de représentants fixé par le "bill" était d'un député pour chaque comté de 1,000 âmes, et de deux députés pour chaque comté de 4,000 âmes, avec cette disposition que les comtés de moins de 1,000 âmes devaient, lorsqu'ils n'atteignaient pas le chiffre voulu, être annexés au comté voisin dont la population était la plus faible. En sus des députés ruraux, les villes de Québec et de Montréal devaient avoir chacune quatre députés, la ville de Trois-Rivières deux, et le bourg de William-Henry un. La représentation augmenta donc considérablement, et il fut convenu que bien que les cantons de l'Est devaient avoir huit représentants à la session prochaine, ce nombre devait être porté à onze à l'élection générale suivante.

En 1792 la proclamation lancée en conséquence de la division de Québec en deux provinces, le Haut et le Bas-Canada, pourvoyait à la division de ces provinces en comtés, etc., dans le but de créer une représentation, et énumérait les comtés dont la description ne se trouvait pas dans la proclamation de 1788. C'étaient (1) Gaspé, (2) Cornwallis, (3) Devon, (4) Hertford, (5) Dorchester, (6) Buckinghamshire, (8) Bedford, (9) Surrey, (10) Kent, (11) Huntingdon, (12) York, (13) Montréal, (14) Effingham, (15) Leinster, (16) Warwick, (17) Saint-Maurice, (18) Hampshire, (19) Québec, (20) Northumberland, (21) Orléans. Autorité était aussi donnée de diviser la province en districts, comtés, cercles ou villes et cantons, mais par la proclamation du 7 mai 1792 la province fut divisée en comtés, cités et villes. On a déjà donné les noms des comtés. Quant aux cités, il y en avait deux, Québec et Montréal, don-

DOC. DE LA SESSION No 8c

chacune fut appelée cité ou ville, puis venait la ville ou bourg de Trois-Rivières, et la liste se terminait par la ville ou bourg de William-Henry. Les limites sont minutieusement décrites dans les deux documents cités, mais la proclamation de 1792 n'indique pas la population, de sorte que, à cause de cette lacune, l'on ne peut établir de comparaisons entre les populations à ces dates respectives. Conformément au pouvoir dont le gouvernement était revêtu, la législature fut convoquée. Il avait été décidé que les différents comtés devaient élire chacun deux représentants, sauf les comtés de Gaspé, Bedford et Orléans, qui devaient n'en avoir qu'un chacun. Les deux cités de Québec et de Montréal devaient avoir chacune quatre députés, la ville ou bourg de Trois-Rivières deux, et celui de William-Henry un. La proclamation qui convoquait la législature était datée du 14 mai 1892, les brefs devant prendre effet le 24 du même mois, et rapportables le 10 juillet suivant. D'après ce remaniement le nombre des représentants à cette date devait être de 50.

A mesure que les années s'écoulèrent le sentiment de la Chambre d'Assemblée ne se réconcilia pas plus au contrôle qu'en maintes circonstances le Conseil législatif exerça, ou même au contrôle du gouverneur, bien que ce dernier ne fut pas habituellement porté à exercer son autorité dans toute sa plénitude. Le 27 avril 1830, sir James Kempt transmit un "bill" adopté par la législature et qui stipulait que quiconque acceptait une position comportant émoluments, sous la Couronne, ne devait siéger dans l'Assemblée comme représentant. Il avait réservé ce "bill" sur le rapport de M. Ogden, solliciteur général, qui alléguait que c'était dans le but de restreindre davantage l'influence de la Couronne, qui déjà n'en avait que trop peu (Q. 194—1, p. 147.) Le Conseil législatif et l'Assemblée n'étaient pas en bons termes; il est inutile de citer des exemples de leurs désaccords, qui étaient fréquents et souvent acrimonieux, et leurs querelles ne contribuaient pas toujours au bien de la province.

Ce mécontentement ne se restreignait pas seulement à l'Assemblée du Bas-Canada, mais s'étendait aussi au Haut-Canada. Sir John Colborne écrivant en février 1829, attribuait le sentiment d'irritation dans le Haut-Canada à la jalousie de la prétendue influence de fonctionnaires officiels haut placés et du contrôle qu'ils exerçaient sur les nombreuses positions de district. La presse licencieuse, ainsi que sir John, qualifiait les gazettes du temps, lançaient des cris au sujet du bill relatif à la naturalisation et des réserves du clergé, et cela avec un effet pernicieux, prétendait-il. Ces deux questions, jointes à la charte du collège du Roi et l'affaire du juge Willis, avaient eu une influence si prononcée sur l'élection que des députés de fort mauvais choix avaient été élus, ce qui aurait pour résultat que peut-être les deniers nécessaires au gouvernement seraient refusés pour forcer la Couronne de céder les recettes provenant de la source établie par le statut 14, George 3, chap. 88. Le gouverneur accusait le rédacteur d'un journal d'York de proposer des adresses demandant des rapports afin de pouvoir faire, une fois les documents déposés, ses propres commentaires à leur égard et entretenir ainsi un esprit de mécontentement dans la province. La poursuite intentée contre Francis Collins, imprimeur et éditeur du *Canadian Freeman*, fit le sujet de représentations de la part de l'Assemblée et d'accusations contre la magistrature. Collins fut poursuivi pour libelles contre le lieutenant-gouverneur et l'administration de la justice et contre le procureur général, et déclaré coupable. L'Assemblée, dans des résolutions soumises au Roi, accusa le juge

Hagerman d'avoir forcé le jury de rapporter un verdict différent de celui qu'on avait l'intention de rendre. La résolution dit :—

M. le juge Hagerman, qui, d'après le dossier, était une des personnes contre lesquelles un libelle avait été commis, a refusé de recevoir le verdict présenté en premier lieu par le jury, savoir : “ Coupable de libelle contre le procureur général seul ”, et ordonna au jury de rendre un verdict général de coupable, ce à quoi le jury se conforma.

Ce verdict modifié fut obtenu, prétendait-on, dans le but de justifier la sentence qui condamnait Collins à un an d'emprisonnement, à payer une amende de £50, et à donner caution de bonne conduite pendant trois ans. Le procès avait eu lieu avant qui condamnait Collins à un an d'emprisonnement, à payer une amende de £50, et à l'arrivée de Colborne, qui qualifiait Collins de rédacteur d'un journal infâme appelé le *Canadian Freeman*. La virulence des partis était telle, disait-il, que toutes les questions étaient converties en questions politiques, de sorte que Collins passait pour martyr pour avoir défendu la liberté de la presse. Sir Peregrine Maitland, qui avait précédé sir John Colborne comme gouverneur, fut brûlé en effigie, et sir John Colborne croyait que l'inscription que portait l'effigie était de la main de Collins cherchant à prouver sa popularité. Dans l'adresse dont j'ai déjà parlé et qui demandait la remise de la sentence de Collins, on alléguait, dans la première résolution, que, tandis que Francis Collins, Hugh C. Thomson, M.P., et William Lyon McKenzie, M.P., rédacteurs de journaux opposés à l'administration, étaient poursuivis, on permettait à d'autres journaux à la solde du gouvernement de répandre des libelles plus monstrueux et plus dangereux contre l'Assemblée et contre maints hommes publics et autres. La résolution touchant le juge Hagerman l'accusait catégoriquement d'avoir rempli illégalement les fonctions de juge alors qu'il n'en avait pas le droit, étant partie intéressée dans le procès en libelle.

Le gouverneur ayant reçu l'adresse de l'Assemblée au Roi, il l'envoya au ministre des Colonies, qui adopta l'avis des procureurs dans la cause. Les procureurs disaient dans leur rapport que, légalement, il n'y avait pas lieu à s'objecter à la condamnation, mais que dans les faits énoncés, ils ne trouvaient pas de raison suffisante pour expliquer la sévérité de la sentence. Il y avait deux rapports, un signé par J. Scarlett, en date du 22 juin 1829, l'autre signé par J. Scarlett et Edward B. Sugden, en date du 30 juin, mais tous deux s'accordaient dans leurs conclusions sur les deux questions qu'on leur avait soumises. (Q. 353—1, pages 56, 58.) Par toute la teneur des dépêches de sir John Colborne il est évident qu'il n'avait pas confiance en la bonne volonté de l'Assemblée provinciale, et comme il était tenu au courant des actes des députés, il n'est pas improbable qu'il ait dit quelque chose qui put lui être préjudiciable. Le consul à Philadelphie envoya à lord Aberdeen une correspondance transmise à un journal des États-Unis de nature à soulever le mécontentement. En juin 1829, le consul à Philadelphie, M. Gilbert Robertson, écrivait à lord Aberdeen :—

Il existe de nombreux turbulents et, à mon avis, plusieurs personnes mal disposées dans la colonie du Haut-Canada, et j'ai découvert récemment qu'il n'est pas inusité pour quelques-uns d'entre eux d'aller présenter leurs hommages à Washington, où ils ont été bien reçus, me dit-on. Le but de ces visites, je ne puis présentement le découvrir, mais elles ont été faites principalement par des rédacteurs de journaux

DOC. DE LA SESSION No 8c

qui constituent de nos jours une classe d'hommes qui occupent dans ce pays une haute position dans la société (Q. 353—1, page 28).

Les critiques publiées dans la *National Gazette*, de Philadelphie, sur le gouvernement du Haut-Canada, suivent la lettre du consul et sont écrites sur un ton très acerbe. Une lettre de M. W. L. Mackenzie au secrétaire des Colonies, en date du 29 juin 1829 (Q. 353—1, page 259), laisse peu de doute qu'il était l'auteur des critiques. Sir John Colborne était évidemment inquiet des effets subséquents du travail de la "presse licencieuse" et de plusieurs Anglais résidants mal disposés, dont l'œuvre, craignait-il, minerait le bon esprit de la province. De tous les changements constitutionnels proposés, il préférait l'union de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord. La chose, croyait-il, serait populaire en Haut-Canada ; elle ferait disparaître les effets du suffrage universel et les fâcheuses conséquences résultant de l'influence des "petits démagogues" d'une société peu nombreuse, ainsi que la jalousie et l'hostilité dont le gouvernement local était l'objet. Un autre effet qu'il espérait aussi voir peut-être se produire, c'était la création d'un orgueil national, suivi de l'attachement du peuple pour ses constitutions (Q. 354, page 64.) M. W. L. Mackenzie semble s'être mis en tête de l'agitation qui était destinée à amener l'impopularité de sir John Colborne, et il se servit de M. Hume, le membre du parlement bien connu, pour porter ses griefs à la connaissance du public anglais en sus de la requête transmise par le Comité constitutionnel formé quelque temps avant. Cette dernière requête, transmise en avril 1828, représentait que le déplacement du juge Willis était un des griefs que la province subissait, et elle était suivie d'une longue liste de griefs, et indiquait les moyens à prendre pour y remédier. Comme on le verra par la correspondance, on avait déjà recommandé d'en faire disparaître quelques-uns, et l'on pouvait s'attendre que ceux-là du moins disparaîtraient. Mais même si la chose eût été connue, cela n'aurait pas réconcilié les chefs de l'Assemblée à sir John Colborne, dont la sévérité le rendait impopulaire. De plus, les "loyalistes" l'accusaient d'insouciance pour le lien entre le Canada et le Royaume-Uni, et que la séparation des deux pays avait fait le sujet de la conversation à sa table, où l'on en avait parlé comme devant certainement arriver. Son refus de relâcher Collins accentua le mécontentement contre lui, qui s'aggrava davantage lorsque le Roi, à la suite, sans doute, de l'avis des procureurs dont on a déjà parlé, ordonna de mettre fin à l'emprisonnement de Collins, de faire remise de son amende, et de le dispenser du cautionnement qu'on lui avait commandé de trouver. Grâce à ces actes d'encouragement le parti de la réforme comprit qu'il était bien établi, et les émigrants des États-Unis, qui en avait constitué un élément considérable, ayant été réduits à une faible proportion, le parti se trouva ainsi dégagé des soupçons dont il était naturellement entouré à cause de sa composition, qui justifiait ce que le consul de Philadelphie avait dit de ses membres.

Les chefs de l'Assemblée du Bas-Canada demandaient la haute-main absolue sur les recettes et les dépenses. Au nombre des actes d'affirmation du pouvoir grandissant de l'Assemblée furent l'expulsion de Robert Christie, un de ses membres, et le refus de pourvoir aux salaires des présidents des cours de sessions trimestrielles de Québec, de Montréal, de Trois-Rivières et de Gaspé, ce qui équivalait à empêcher l'administration de nommer des titulaires à ces charges, attendu que la législature n'ayant pas voté l'argent des salaires en 1830, ceci mit fin à ces positions. Sir James Kempt fit

rapport de l'expulsion de M. Christie à M. Hay, sous-secrétaire pour les Colonies, le 20 février 1829, et dit dans sa dépêche que M. Christie avait demandé un procès public mais qu'on le lui avait refusé et qu'on l'avait expulsé. Une des accusations portées dans cette circonstance par le comité spécial de la Chambre d'Assemblée contre les présidents des cours de sessions trimestrielles, fut que, bien qu'il n'y eût pas de règle déterminée pour le choix des juges de paix, choix qui était parfois fait à la volonté du gouverneur, cependant, les présidents de ces cours, depuis l'existence de cette position, avaient l'habitude de nommer pratiquement ceux qui devaient être leurs propres collègues, et leurs recommandations en matière de nominations et de destitution avaient un effet fatal sur l'indépendance et la dignité de la magistrature ; et à l'endroit de la coutume de ces recommandations et de leur réception, le rapport continue :—

Cela ne peut être qu'accompagné d'un danger extrême lorsqu'il est exercé par un fonctionnaire payé par le gouvernement exécutif, attendu que tout le corps de juges de paix se trouve ainsi placé sous le contrôle d'un subordonné dont la commission et le salaire dépendent de la volonté du gouvernement et qui n'a ni le rang ni l'indépendance voulues qui puissent empêcher ses concitoyens de voir avec malaise s'exercer un pouvoir de cette nature, à la droiture et à l'indépendance duquel le bonheur de la population est si intimement lié.

On accusa les magistrats mêmes de n'avoir pas les qualités requises ; et cette absence de qualités. déclarait-on, était un abus criant et une preuve du mépris que nourrissait l'administration à l'endroit de l'opinion publique et du bien du peuple. Le rapport énonçait ce qui était aux yeux du comité les maux qu'entraînait la charge de président de la cour des sessions trimestrielles et le mauvais effet qu'une telle nomination avait sur le reste de la magistrature. Puis le rapport accusait particulièrement Robert Christie d'être la principale cause du fait que les juges de paix se retiraient de la magistrature, parce qu'il ne tenait aucun compte de l'opinion de ses collègues, et qu'à l'encontre de leurs décisions il agissait à sa propre guise. Les présidents sont accusés de plus de faire l'œuvre d'espions auprès des autres magistrats, afin de faire destituer leurs collègues dont les idées n'étaient pas conformes à celles de l'administration.

M. Christie nia les accusations portées contre lui et prétendit que le rapport était basé sur des témoignages *ex parte* irrégulièrement recueillis par le comité siégeant à huis clos. Comme le déclara sir James Kempt, il demanda par requête qu'on entendit sa réplique. D'après ce que dit M. Christie lui-même :—

Cette demande raisonnable lui fut refusée, et vu la façon secrète et contraire aux règles parlementaires dont les délibérations pour l'inculper furent conduites du commencement à la fin, il n'en manqua pas qui taxèrent toute l'affaire de préméditation et qui jugèrent que ces accusateurs, qui avaient cherché des preuves contre lui, réunissant en eux-mêmes les rôles anormaux d'accusateurs et de juges dans leur propre cause, auraient montré beaucoup plus de décence en lui accordant au moins l'apparence d'une enquête patiente et froide que par la décision hâtive et très sévère à laquelle ils arrivèrent, l'accablant de toute la rigueur de leur mécontentement. (Lower-Canada, de Christie, volume 3, page 245.)

L'Assemblée passa une série de résolutions énumérant les fautes dont on accusait M. Christie. Elles l'accusaient de s'attaquer à l'honneur et aux privilèges de l'Assemblée, d'avoir soumis au gouverneur une liste de noms d'hommes ayant les qua-

DOC. DE LA SESSION No 8c

lités requises pour être juges de paix, en omettant les noms de François Quirouet, John Neilson, François Blanchet et de Jean Bélanger, bien qu'ils fussent alors dans la commission; elles l'accusaient de s'être vanté que c'était son intention d'omettre les noms à cause de la conduite politique de ceux qui les portaient, et d'avoir déclaré qu'aucune neutralité politique ne serait permise; elles l'accusaient aussi de s'être servi de la position confidentielle qu'il occupait dans l'Assemblée pour en espionner les membres. La quinzième résolution déclarait Robert Christie coupable de crime contre l'Etat et l'Assemblée et indigne de la confiance du gouvernement de Sa Majesté, et sur ce il fut expulsé. Son collège électoral le réélut plus d'une fois, mais l'Assemblée refusa de le recevoir et l'expulsa après chaque élection, de sorte qu'il cessa d'être candidat et "se retira spontanément", dit-il lui-même. Ce qui contribua sans doute au sentiment d'irritation contre lui fut qu'on savait qu'il regardait les quatre membres de l'Assemblée dont il avait omis les noms comme des hommes dont les idées politiques étaient dangereuses, et d'après ce qu'il dit lui-même, il ne semblait pas avoir soin de cacher l'opinion qu'il en avait. Dans sa lettre à sir George Murray qui accompagnait la requête de ses électeurs lors de sa première expulsion, M. Christie dit, relativement aux omissions qu'il avait faites, que la conduite qu'il avait tenue était à son avis celle qui convenait. Les hommes, dit-il, dont les noms sont omis,

"Travaillaient (je ne parle pas de leur conduite comme députés) notoirement, ouvertement et activement à discréditer au moyen de fausses représentations par la parole et les journaux, l'administration d'alors du gouvernement de Sa Majesté dans la province, et à provoquer contre lui des jalousies et de la défiance. Jugeant leur conduite inconvenante chez des personnes placées dans les commissions des juges de paix de Sa Majesté, je n'ai pas cru que cette faute était moins reprehensible du fait qu'ils occupaient un fauteuil dans l'Assemblée, non plus que je ne me suis cru dans une obligation quelconque à cause de cela de les remettre sur la liste des personnes dignes de faire partie de la nouvelle commission de juges de paix, ne les jugeant pas tels. (Q. 192—1, pages 144, 145.)

Il est évident que sir James Kempt avait un rôle difficile à jouer, vu l'état des esprits dans l'Assemblée. Il dit ce qu'il pense des difficultés qu'il eût à surmonter dans une lettre confidentielle qu'il écrivait au printemps de 1830 à M. Hay, sous-secrétaire pour les Colonies. Il disait que les corps législatifs se composaient d'éléments tellement inflammables qu'il se croyait comme assis sur un baril de poudre, ne sachant pas quand une explosion pouvait se faire. L'Assemblée, disait-il, avait été très violente en toutes choses, mais il avait espéré que cela avait été enseveli dans l'oubli. La colère de l'Assemblée était aujourd'hui dirigée contre les juges et les conseils; il essayait de s'interposer comme médiateur et de se tenir calme, de façon à ne pas se quereller avec l'une ou l'autre Chambre. Il ne connaissait pas les intentions de sir George Murray quant aux finances, mais si on était décidé d'abandonner aux provinces les recettes de la Couronne, sir John Colborne et lui étaient d'accord que la chose se fit de bonne grâce, comme le disait sir James Kempt, et qu'on se fia à la libéralité de la législature, au lieu de maintenir l'excitation et une éternelle discussion sur la question des finances. (Q. 193—3, pages 377, 378.)

La position politique du Conseil Législatif, qui, alléguait-on, se composait en grande partie de fonctionnaires nommés par la Couronne, avait apparemment attiré l'attention du ministère des Colonies sur l'état de choses qui existait, et sir James Kempt

fut prié de s'assurer s'il serait opportun de modifier la constitution des Conseils Exécutif et Législatif; jusqu'où il serait désirable d'y introduire une grande proportion de personnes qui ne relèveraient pas de la volonté de la Couronne, et si cela était désirable après l'avoir constaté à la suite de renseignements pris, dire si l'on pouvait trouver un nombre suffisant de personnes respectables pour remplir les fonctions. sir James Kempt obtint des rapports qui indiquaient que le Conseil Législatif se composait de 13 membres, dont 12 occupaient des charges sous la Couronne, 16 étaient protestants et 7 catholiques romains. Le Conseil Exécutif se composait de neuf personnes, dont une seule n'avait rien à faire avec le gouvernement, et toutes étaient protestantes, sauf une. Sir James Kempt recommanda l'accroissement graduel du Conseil Législatif, et que les juges (sauf le juge en chef) ne fussent pas nommés. Pour gagner la confiance de l'Assemblée quant au Conseil Législatif, il recommanda de plus qu'un ou deux des membres les plus distingués de l'Assemblée fussent portés au Conseil (Q. 193-1, pages 24, 34), donnant pour raison qu'il était opportun de faire disparaître l'idée que le Conseil Législatif était sous l'influence du gouvernement local et guidé dans ses délibérations par la volonté du gouverneur, ce qui, déclarait-il, était absolument une fausse assertion. (Q. 195 A page 1.) D'autre part, lord Aylmer, qui succéda à sir James Kempt, dit dans une lettre confidentielle à M. Hay, que l'impression dans le public était que le gouverneur subissait continuellement une influence néfaste, étant influencé dans une grande mesure par le Conseil Exécutif, bien que ce ne fut pas le cas; il croyait que le public devait être satisfait sur ce point, et, avec sir James Kempt, était d'avis de nommer M. Papineau au Conseil, vu que la position qu'il y occuperait lui permettrait de prouver au public qu'il ne s'y passait rien que l'exécutif eut intérêt à cacher. (Q. 197-2, page 343.) Cette lettre était une réponse à la missive de M. Hay marquée "privée et confidentielle", et dans laquelle il s'opposait à l'admission de M. Papineau au Conseil à cause de l'hostilité catégorique dont il avait fait preuve, pendant longtemps, envers le gouvernement de la colonie, et qui, pour le moins, ainsi que l'exprimait M. Hay, ferait de sa présence un acte plein d'embarras pour le gouverneur et le Conseil dans l'administration des affaires publiques de la province. (Q. 197-2 page 346.) Pour expliquer sa conduite en recommandant de nommer M. Papineau au Conseil, lord Aylmer dit qu'il était impossible d'aller plus loin que lui dans la condamnation de la conduite et du langage publics de M. Papineau, bien qu'il l'estima dans son caractère privé, de sorte que sa recommandation de le nommer au Conseil exécutif ne pouvait être le résultat d'une disposition favorable envers lui comme homme public, mais il voulait démontrer que l'administration était libre d'attaches de parti. (Q. 198-1, page 172.) Antérieurement à cette lettre il avait, en février 1831, recommandé à lord Goderich de discuter avec sir James Kempt l'opportunité de nommer MM. Papineau et Neilson au Conseil exécutif, qu'il (Aylmer) recommandait aujourd'hui comme bien compétents à cause de leurs talents, de leur savoir et de la connaissance qu'ils avaient des intérêts de la colonie, à remplir les vacances. Voici comme il appréciait la question de leur nomination, appréciation dont on a déjà parlé :—

Il y a une considération qui, plus que toute autre, fait qu'il est opportun, dans mon appréciation de la chose, de choisir ces deux messieurs. Il existe dans ce pays une idée très générale qui veut que la personne placée à la tête du gouvernement soit toujours plus ou moins influencé par le Conseil exécutif, qui, à tort ou à raison—et je ne

DOC. DE LA SESSION No 8c

prendrai pas sur moi de le dire—n'est pas généralement tenu en grande estime, et il me semble que l'admission dans ce corps et, comme qui dirait, en arrière de la scène, de deux messieurs jouissant, comme MM. Papineau et Neilson, de la confiance du public, contribuerait beaucoup à faire disparaître l'idée dont je viens de parler et qui, je puis le déclarer positivement, en ce qui me concerne, est totalement sans fondement. (Q. 197-1, page 73.)

Qu'il fut nécessaire de prendre des mesures pour rendre claire la position du Conseil Législatif, cela est évident par les résolutions de l'Assemblée, qui étaient hostiles à son existence, mais qui ne furent pas mises en vigueur. Les résolutions dont le comité fit rapport et que la Chambre adopta, déclaraient que l'origine des abus dont le Bas-Canada était victime se trouvait dans l'acte 31, George III, chp. 31, qui sanctionnait la nomination par l'exécutif d'un Conseil Législatif, composé de membres nommés à vie, dans le but d'en faire une branche constituante de la législature de la colonie. L'on alléguait que la mesure était contraire aux principes de la constitution britannique et son exécution fatale pour la tranquillité et la prospérité de la province. Les conséquences fatales provenaient, alléguait-on, de l'impunité dont jouissait l'exécutif du fait qu'il était protégé par le Conseil Législatif dans les plus grands abus de pouvoir. (Q. 197-1, page 165.) Le plus clair de tout cela était que le Conseil Législatif était si complètement sous le contrôle du gouverneur et du Conseil exécutif qu'il acceptait tout simplement et donnait force de loi aux décisions du gouverneur et du conseil comme chose toute naturelle, assertion niée très emphatiquement.

Les membres de l'Assemblée crurent que si leurs travaux avaient de la valeur ils avaient droit d'être rémunérés, et, en conséquence, un "bill" fut adopté par la Chambre pour les autoriser de toucher une indemnité quotidienne pendant le temps qu'ils assisteraient et de se faire rembourser leurs frais de voyage. Le "bill" fut rejeté par le Conseil. Défaite dans la loi directe, l'Assemblée inséra la somme requise dans le budget, de cette façon les députés devaient toucher l'indemnité à laquelle le bill rejeté était destiné à pourvoir. Pour les idées de nos jours l'indemnité était modique, soit deux dollars par jour pour la subsistance et quatre-vingts cents par lieue pour le trajet, et la totalité de cette dernière somme doit avoir été dépensée pour le transport et la nourriture. D'après Hugh Gray, dont les lettres sur le Canada ont été publiées en 1809, le prix d'une calèche, de Québec à Montréal, était de 25 cents par lieue ; on comptait 24 postes sur le parcours, et il fallait deux jours et une partie du troisième pour atteindre Montréal de Québec. Le Conseil ne fut pas satisfait de l'insertion de ces sommes dans le budget comme solution de la difficulté, et il passa une série de résolutions maintenant que le crédit était inconstitutionnel et demandant au gouverneur de prendre les mesures qu'il jugerait nécessaires pour empêcher que les résolutions du Conseil fussent enfreintes.

La coutume d'envoyer des émigrants pauvres au Canada n'était avantageuse ni pour les émigrants ni pour le pays. Sir James Kempt fit rapport au mois d'août 1830 qu'il était débarqué à Québec tout un chargement d'indigents envoyés par les magistrats du comté de Killaloe, et dont le passage avait été payé par une souscription publique; on ne pouvait trouver de travail pour eux à Québec, leur seul espoir étant de se rendre dans les cantons de l'Est, où l'on était à ouvrir des chemins, mais il n'y avait pas de fonds pour les y envoyer. Grâce à la charité des capitaines de deux

bateaux à vapeur, ils furent transportés à Trois-Rivières et à Montréal, d'où ils pourraient atteindre les cantons de l'Est, sans cela ils seraient morts de faim à Québec. Même une fois rendus à Trois-Rivières et à Montréal, ils avaient un long voyage à faire avant d'arriver à destination, et leurs souffrances durant le voyage par la chaleur et la pluie qui régnaient alors, d'après le journal de feu M. Dorwin, de Montréal, peuvent s'imaginer, car personne n'essaya de les raconter. Sir James Kempt écrivit au surintendant des chemins dans les cantons de l'Est lui demandant de les employer, mais la réalisation de ses espérances les plus vives ne semble pas avoir été au delà de la chance pour les émigrants d'obtenir de l'emploi pendant quelques semaines, et cela fini qu'allaient-ils devenir en hiver? Sir James Kempt exposa en termes les plus énergiques la cruauté de vouloir soulager les paroisses d'Angleterre et d'Irlande en envoyant des indigents à une colonie où ils arrivaient absolument sans un sou, parmi des étrangers à la charité desquels ils étaient abandonnés pour en obtenir des secours immédiats. (Série Q., volume 195—1, page 224.) En sus de la misère ordinaire à laquelle on pouvait s'attendre, il y avait les souffrances que déterminait le débarquement précipité des émigrants, qui étaient jetés sans abris sur les quais, état de choses suivi de beaucoup de maladie. (Série Q., volume 198—2, page 375.) Et M. Buchanan, agent d'émigration, se plaignit que les capitaines de vaisseaux continuaient "de débarquer leurs émigrants à toute heure sans tenir compte le moins du bien-être du pauvre étranger", et il suggérait qu'on ne permît pas de débarquer d'émigrants avant de nettoyer le bâtiment, et pas après quatre heures de l'après-midi. Les émigrants à bord du vaisseau dont sir James Kempt faisait en particulier rapport, apportèrent leur recommandation des magistrats pour le comité de Québec; ce document disait que les émigrants à bord étaient des gens de bonne conduite et industrieux qui avaient été dressés dans quelque branche de la fabrication des articles de laine, mais qu'ils accepteraient volontiers n'importe quel emploi qu'on leur offrirait. Les documents dont on s'occupe ici ne disent pas où ils s'établirent.

Le relevé indiquant le nombre d'émigrants arrivés dans la province du Bas-Canada est très imparfait. La Chambre des Communes, le 4 mars 1831, voulait avoir un état indiquant le nombre d'émigrants arrivés dans les provinces de l'Amérique Britannique du Nord de 1790 à la date la plus rapprochée, mais tout ce que les autorités bas-canadiennes purent faire après avoir correspondu avec les autres provinces, fut de donner autant que possible les relevés relatifs au Bas-Canada. De 1790 à 1815, on a calculé que 5,000 émigrants sont arrivés à Québec, et que 2,000 arrivèrent dans le Bas-Canada par voie de Gaspé et de New-Carlisle. Sans le rapport de lord Aylmer ces chiffres auraient semblé être de simples conjectures. De 1815 à 1830 il en est arrivé à Québec, d'après le rapport de l'agent d'émigration, 168,615. Le nombre d'émigrants arrivés de 1826 à 1830 et qu'indique le rapport des autorités de la douane ne s'accorde pas avec le chiffre que donne l'agent d'émigration dans son rapport, attendu que ce rapport en accuse un nombre beaucoup plus considérable durant cette période-là que n'en indique le rapport de la douane. La raison que donnèrent les autorités de la douane pour croire que leurs propres chiffres étaient au-dessous de la réalité est "qu'on ne peut admettre comme strictement exact le relevé fourni à la douane par le capitaine de port, attendu que nous avons raison de croire que le nombre d'émigrants débarqués dépassait en maintes circonstances le nombre porté au relevé, les officiers n'ayant pas été requis de faire un appel". Subséquemment, lord Aylmer, alors gou-

DOC. DE LA SESSION No 8c

verneur, écrivit qu'il avait examiné les livres du capitaine de port de Québec et qu'il était convaincu que le relevé fait par M. Buchanan était aussi près de la vérité que nécessaire pour toutes les fins pratiques qu'on se proposait.

L'arrivée d'un grand nombre d'émigrants indigents mit les autorités provinciales dans l'inquiétude, et lord Aylmer représenta avec instance de ne pas donner, à leur arrivée en Canada, de secours en argent aux personnes capables de gagner leur vie, recommandant que la seule aide donnée par le gouvernement se résumât :

(1) A fournir un abri temporaire par la construction de hangars, afin d'épargner les frais du logement lors du débarquement et dans le but de tenir les émigrants séparés de la masse de la population.

(2) A fournir gratuitement les services d'un médecin aux émigrants pauvres malades à leur arrivée.

(3) A leur fournir ainsi qu'à leur famille les moyens de transport jusqu'au lieu qu'ils pourront choisir ou qui pourra être choisi pour leur domicile dans la province.

(4) A imprimer, publier et distribuer en abondance aux émigrants de petites brochures contenant des renseignements pratiques utiles sur le pays, et à afficher dans des endroits bien en vue des avis imprimés indiquant les moyens de transport et leurs prix pour atteindre les diverses régions de la province.

Au printemps de 1831, lord Aylmer visita les régions de Gaspé et de Bonaventure, croyant que ces régions offraient des avantages pour l'établissement d'un nombreux contingent d'émigrants. Ses observations personnelles l'amènèrent à une conclusion différente; il constata que la principale industrie était la pêche, et il crut qu'il ne fallait pas accroître le nombre de ceux qui exploitaient cette industrie; il constata aussi qu'on ne cultivait de produits agricoles que juste ce qu'il fallait pour la subsistance de la population déjà fixée là. Comme fruit de son travail, il recommanda les cantons de l'Est et l'Ottawa comme lieux les plus propres à la colonisation dans le Bas-Canada. On trouvera au long le rapport de lord Aylmer et celui de M. Buchanan dans la série Q., volume 198-1, pages 211 à 248, et pour plus amples informations on pourra consulter la série Q. 198-2, pages 334 à 405.

Dans le Haut-Canada, sir John Colborne, lieutenant-gouverneur, se prépara à se mettre systématiquement à l'œuvre pour la colonisation de la province et prit des dispositions pour coloniser d'abord le canton d'Ops, pour ensuite l'année suivante créer de plus nombreux établissements. Le choix du village ou chef-lieu du canton ne semble pas avoir été heureux en premier lieu, vu que la terre était basse et marécageuse, mais grâce à la culture le terrain fut subséquemment amélioré. L'idée de sir John était d'attirer dans un canton un nombre considérable de colons dont les efforts réunis feraient, croyait-il, surmonter les difficultés qui accompagnent toujours les premiers temps d'un établissement, et ce qui était de la plus grande importance, on pourrait immédiatement ouvrir des chemins. Il s'objectait aussi fortement à la façon de payer ceux qu'on employait à la colonisation du domaine de la Couronne en accordant un certain lopin de terre à chaque colon établi sur les lots. A ses yeux ce mode était coûteux et accompagné de nombreux désavantages, attendu que, par exemple, la partie ainsi cédée restait inoccupée, offrant les mêmes inconvénients que des réserves et des terres incultes; tandis que tout ce qu'il en coûterait à la Couronne, en colonisant comme il le proposait, serait la somme employée à l'érection de maisons en troncs d'arbres pour loger les colons et à la distribution de vivres à une partie d'entre eux pendant deux mois. En mai 1829 ses espérances étaient des plus brillantes, et

dans sa pensée il voyait tout le canton d'Ops couvert de bons chemins en très peu de temps. Dans une lettre particulière à sir George Murray, en date du mois d'août suivant, il continua de pousser son projet, supposant que les terres vendues à la Compagnie du Canada reviendraient à la Couronne à cause de la non-exécution des conditions. "Si", disait-il, "toute la propriété revient à la Couronne, un million d'acres divisé en lots de 100 acres chacun et concédés, à certaines conditions, à des émigrants pauvres, en réservant chaque lot alternatif pour le vendre, le gouvernement placerait cinq mille indigents sur 500,000 acres et gagnerait, en suivant le système, £125,000 en cinq ans." La chose n'est pas très exacte, mais sir John voulait évidemment dire que chaque famille au chef de laquelle on concéderait 100 acres, se composait de cinq personnes, ce qui ferait 5,000 chefs de famille recevant 100 acres chacun. Il proposait de plus que chaque chef de famille fut placé avec sa famille sur son lot et qu'on lui fournit des vivres et des moyens jusqu'à concurrence de £10 cours courant, pour chaque membre individuel, et dont £5 remboursables en cinq ans, et au parfait paiement de cette somme il devait avoir le droit de recevoir son titre. Les £250,000 requis pour placer et aider les colons seraient remboursés, calculait-il, en cinq années par la vente des lots réservés, et l'on toucherait £125,000 des colons fixés sur les autres lots.

En novembre de la même année (1829) il se plaignit, en tant que la réticence officielle le permettait, qu'il avait été obligé de cesser ses plans de colonisation pour la raison dite par le secrétaire pour les Colonies, qu'il ne pouvait sanctionner une innovation qui pourrait conduire à des dépenses illimitées. En réponse à cela, sir John fit remarquer qu'à Ops il avait établi 60 familles au prix de £400 pour des maisons en tronc d'arbres, pour des vivres et pour la surveillance. Les deux premiers versements feraient plus que couvrir cette dépense, et la totalité des versements faits de ce chef par les colons entre les mains du gouvernement en cinq ans s'élèverait à £1,200, sans parler de la plus-value acquise par les réserves de la Couronne à cause de cette colonisation. Relativement aux colons de Lanark, il dit que, bien qu'on les ait établis sur de mauvaises terres, ils étaient prêts à payer la valeur actuelle de leurs lots pour diminuer leur dette. Les réserves du clergé se vendaient de 17 à 20 shelings l'acre, les acquéreurs étant des cultivateurs fixés dans des cantons bien colonisés, qui achetaient des terres pour leurs fils près de leur propre propriété. Les colons de Lanark étaient, avant d'acheter, sous l'impression que chacun de leurs enfants avait droit à une concession de 100 acres à leur majorité, mais le juge en chef Robinson, à qui la question fut soumise, déclara que les seules familles ayant droit à ce privilège étaient celles des loyalistes de l'Empire-Uni. Les colons admirent eux-mêmes que les conditions auxquelles ils avaient émigré ne contenaient aucune disposition de ce genre.

Dans la même dépêche de sir John Colborne, dont on a déjà parlé (25 novembre), il fait l'exposé du plan adopté par le colonel Talbot pour faire payer les colons établis sur son domaine et parle des misères amenées par un système différent; il ajoute: "La plupart des colons du district de l'Ouest ont essuyé bien des souffrances et des misères les deux premières années, bien qu'ils aient été aidés de temps à autre par le colonel Talbot." (Q. 352, page 237.) La confiance de sir John Colborne dans les avantages de son propre système et l'avenir d'Ops, si on lui eût laissé la liberté d'agir, comme on aurait dû le faire selon lui, était sans borne. Par son système, sou-

DOC. DE LA SESSION No 8c

tenait-il, la somme avancée aux colons en général devait être remboursée en cinq ans, et dans dix ans chaque canton rapporterait £12,500 et contiendrait une population bien organisée. Revenant à Ops, il dit que si 50,000 acres de terre avaient été mises en vente durant l'année précédente, 25,000 auraient été vendues à 5 shelings l'acre à 250 familles pour lesquelles une somme égale au prix d'achat aurait été employée à des améliorations. Ces avances temporaires, prétendait-il, auraient été remboursées en cinq ans et les lots réservés vendus à dix shelings l'acre, probablement en dix ans. Que sir John Colborne ait été trop enthousiaste ou que la faute en ait été de ce que le système qu'il proposait n'ait pas été adopté, dans tous les cas Ops ne fit pas les progrès sur lesquels il comptait, car, d'après l'ouvrage de Smith, *Canada Past, Present and Future*, il n'y avait en culture que 4,379 acres sur 32,024 acres concédées. Seize ans après la dépêche de sir John Colborne les terres de la Couronne ouvertes à la colonisation furent annoncées à huit shelings l'acre, au lieu de dix que prévoyait Colborne. Le prix de huit shelings l'acre semble avoir été le prix général dans toute la province à cette période.

En 1830 M. Richards fut nommé pour visiter les colonies et faire rapport sur l'état des affaires relatives à la colonisation. Il visita le Haut et le Bas-Canada, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, et fit rapport, mais, en attendant, on ne peut diriger l'attention que sur ce qu'il dit des Canadas tels qu'ils existaient alors. M. Richards fit rapport que dans le Haut-Canada il y avait, en 1830, environ cinq millions d'acres ouvertes à la colonisation sans aller au nord de la ligne de l'intérieur, où l'on pouvait trouver un autre territoire de sept ou huit millions d'acres. Il cite des détails de la colonisation favorite de sir John Colborne quant à Ops, commencée l'année qui avait précédé l'examen de M. Richards. D'après son rapport, chaque colon du canton avait une maison ou mesure construite pour lui au prix de 30 shelings, et des vivres étaient fournies à chaque famille, mais la quantité ne devait pas dépasser ce qu'il fallait pendant deux mois. "Le canton d'Ops", dit-il, "se développe d'une façon prospère et cesse d'être une dépense." La terre se vendait à quatre shelings l'acre, clair et net. M. Richards ne semble pas avoir envisagé d'un œil favorable le système de donner les terres gratuitement, bien que ce qu'il dit étant officiel ne pêche pas par un trop franc-parler. Les terres de la province sont, disait-il, considérées comme patrimoine qui sert à récompenser des serviteurs méritants, et si l'on tient compte du grand nombre données dans le cours des années, avec cela quelques-unes sont la propriété de gens qui demeurent en Europe, il n'est pas surprenant qu'il y en ait une quantité aussi considérable qui se trouve aujourd'hui hors du contrôle de l'Etat.

Le rapport sur le Bas-Canada n'est pas aussi clair et aussi explicite que le rapport sur le Haut-Canada, mais ceux qui désirent se renseigner sur l'état des deux provinces en 1830 pourront puiser une bonne partie de ce qui intéresse dans le rapport qu'on trouvera dans la série P.F., volume 66; voir aussi le volume 93 de la même série.

Dans la même année (1830), M. Buchanan, consul à New-York, disait dans un rapport, qu'il avait attiré l'attention de plusieurs émigrants anglais débarqués à New-York sur les avantages qu'offrait le Haut-Canada aux colons, mais qu'il avait constaté que l'idée que c'était un pays de neige éternelle semblait, pour se servir de ses propres mots, tellement gelée sur leur imagination qu'il avait eu des difficultés à faire fondre

cette erreur et d'autres encore, erreurs dont un bon nombre avaient eu l'esprit empoisonné par des démagogues avant de partir. En reconnaissance de ses services il obtint une concession de terre, mais il représenta à sir George Murray que sir Peregrine Maitland y mettait des conditions si onéreuses qu'elles rendaient la concession sans valeur, de plus nul de sa famille n'avait reçu une acre de terre, malgré ses services. Par son travail son frère, agent d'émigration à Québec, s'était attiré de grandes louanges dans le Bas-Canada, et il espérait qu'on trouverait son fils également digne de faveurs. L'attention était dans le temps dirigée du côté du Haut-Canada, et bon nombre demandaient des positions dans les bureaux chargés d'obtenir et d'établir des émigrants. On aurait pu supposer que, d'après leurs relations sociales, quelques-uns des postulants auraient pu croire au-dessous d'eux de rechercher des positions inférieures; comme on en comptait un bon nombre dans le département des colons, mais le fait que leur revenu personnel sans les appointements de la situation demandée ne couvrirait pas leurs dépenses est sans doute une explication suffisante. Le ministère des Colonies fit, en 1831, des arrangements pour recevoir et distribuer les émigrants qu'on attendait, et des agents furent, à cette fin, établis dans diverses régions, dont les principales destinées à être colonisées étaient, d'après la correspondance, les régions de New-Castle, Home et de l'Ouest, lesquelles étaient à ce point préparées que des surintendants furent placés dans les cantons de ces régions pour établir chaque famille aux conditions fixées par le commissaire des terres de la Couronne. Voici quels étaient les règlements et arrangements préparés par sir John Colborne :

La terre sera payée par versements.

Des agents se trouvent à Montréal et à Prescott et ont instruction de fournir aux émigrants tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin pour leur permettre de se rendre dans les cantons préparés pour les recevoir.

Les émigrants destinés à Seymour et aux autres cantons de la région de New-castle descendront à Cobourg. Ceux qui sont en route pour les régions de Home et de l'Ouest se rendront à York.

Les agents sont munis de cartes des régions où l'on recommande aux émigrants de s'établir.

Les surintendants recevront instruction d'ériger une maison à l'entrée du canton pour loger les émigrants à leur arrivée.

Le dépôt des vivres sera placé près de cette maison.

Le chemin sera d'abord ouvert à travers le canton.

Les vivres seront vendus au prix coûtant aux émigrants.

Si l'on trouve un emplacement de moulin les quatre premières maisons devront être placées auprès. (Série Q, volume 356, pages 204, 205.)

Ces règlements font voir que sir John Colborne voulait faire systématiquement de l'émigration, et qu'il s'opposait au plan qui suggérait d'avoir une ferme publique pour y faire travailler les émigrants, et les rapports faits par M. Reid qui, d'après sir John Colborne, avait essuyé toutes les difficultés et les privations qui accompagnent au début un établissement et un défrichement dans un canton reculé, démontraient que sir John avait probablement raison, car Reid et son beau-frère, qui avaient traversé les mêmes épreuves, trouvaient leurs propriétés entourées d'une population prospère, composée d'émigrants reçus dans la province dans la dernière des pauvretés. (Série Q, volume 356, page 220.)

L'intérêt que portait le gouvernement impérial à la question de l'émigration conduisit à la nomination, en 1831, d'une commission chargée de recueillir et de distri-

DOC. DE LA SESSION No 8c

buer des renseignements sur le nombre de journaliers et d'ouvriers qui pourraient trouver du travail, sur le prix des vivres, le taux des gages, et sur les autres choses qui pourraient être utiles. Les renseignements que recueillit cette commission étaient très intéressants, mais il n'est pas possible d'en faire la narration dans un résumé, attendu qu'il y a un si grand nombre de détails dont il est tenu compte en parlant des différentes localités. Pour parler généralement, nombre de colons avaient la certitude que pas moins de trois mille journaliers et quatre cents ouvriers trouveraient de l'emploi dans chaque région. Sir John lui-même disait que les gages se continueraient à un chiffre élevé et qu'il en serait ainsi tant que la propriété serait d'acquisition facile, puis il y avait la transition rapide de personnes qui d'un état de pauvreté passaient à l'indépendance, ce qui créait chaque année un si grand nombre de propriétaires de biens-fonds. Comme preuve de la prospérité des émigrants établis par M. Peter Robinson en 1825, l'agent de Cobourg dit que dans toutes les colonies créées alors, si le gouvernement exigeait le remboursement des deniers employés pour le compte des colons, la plupart pourraient faire un versement sans se gêner. Il acheta à Peterborough, au cours de l'hiver précédent, 11,000 boisseaux de blé à cinq shelings le boisseau, argent comptant, dont une grande partie des émigrants de 1825. Ceux qui s'intéressent à l'histoire des premiers établissements du pays pourront, avec profit, consulter les rapports, qui peuvent facilement se retracer à l'aide du calendrier.

En 1831, les vaisseaux venant à Montréal continuaient de faire leur déclaration à Québec. A la suite de représentations, on accorda une mesure partielle de justice aux marchands et aux armateurs de Montréal, en ce sens qu'une loi provinciale autorisa le surintendant de la douane à Montréal d'y percevoir le revenu provincial, mais ce remède n'était pas très fort, attendu que les droits de la Couronne devaient encore se régler à Québec, au grand préjudice et à la grave incommodité des marchands, des expéditeurs et des consignataires. La commission du commerce de Montréal représente que la navigation du Saint-Laurent, entre Québec et Montréal, était devenue rapide et sûre grâce à l'emploi de remorqueurs à vapeur, mais la nécessité pour les navires de faire leur déclaration à la douane de Québec imposait un retard d'un et parfois de deux jours nécessité par le déchargement. Le consignataire du vaisseau ne pouvait éviter ce surcroît de retard qu'en versant la somme estimative des droits de la Couronne, droits qui étaient souvent payables par vingt consignataires différents et qui ne pouvaient se percevoir qu'après que les fonctionnaires de Montréal eussent fait leurs rapports trimestriels à Québec. (On avait proposé de garantir le paiement de ces droits au moyen de cautionnement et non en espèces.) Comme conséquence du fait qu'on s'en tint aux paiements en espèces, il arriva chaque année que des individus importaient leurs marchandises de la province sans rembourser le consignataire général. A cela venaient se joindre l'incommodité et la peine de faire des suppléments de déclaration pour corriger le premier calcul estimatif des droits de la Couronne. D'autres dépenses de même nature se présentaient, et la difficulté de se faire rembourser était telle que les victimes préféraient s'en tenir à la première perte plutôt que de prendre les mesures onéreuses qu'il fallait adopter pour se faire rendre justice. L'on alléguait aussi que si l'on voulait sortir un baril de farine de l'entrepôt de Montréal il fallait produire un certificat déclarant que les droits avaient été acquittés à Québec, de sorte qu'il fallait près d'une semaine pour livrer un baril de farine à la consommation.

La requête déclare que les charges imposées au commerce maritime en destination de Montréal sont exceptionnelles pour ce qui est de cette ville, attendu qu'on ne connaît pas d'autre exemple où un marchand soit tenu d'acquitter les droits sur ses marchandises importées à une distance de 180 milles du port de déchargement, de sorte que les frais et les inconvénients qui en découlent équivalent à une taxe additionnelle. Ce n'étaient pas encore là tous les ennuis, les marchands disaient que les aubergistes de Montréal étaient dans une position plus avantageuse que les marchands et les armateurs, quant à l'acquiescement des droits, chose qu'ils n'envisageaient guère avec plaisir. Quant aux navires, les armateurs des vaisseaux construits à Montréal étaient obligés d'aller à Québec pour avoir un certificat d'enregistrement, et s'il fallait remplacer par un autre le capitaine d'un navire appartenant ou consigné à Montréal, il fallait à l'armateur ou à l'agent entreprendre le voyage coûteux de Québec pour donner les cautionnements nécessaires. La requête de 1831 fait voir le changement dans les relations entre le commerce de Québec et de Montréal qui existaient alors, comparées à l'état actuel des deux ports. Le document déclarait que les navires allant à Montréal étaient d'une faible proportion à côté du nombre de ceux qui s'arrêtaient à Québec, mais déjà les requérants prévoient que grâce aux améliorations du fleuve, les vaisseaux venus de la mer débarqueraient à Montréal la totalité des marchandises destinées à sa propre région, au Haut-Canada et à la frontière avoisinante des États-Unis, ce qui, à la date de la requête, pouvait sans crainte être porté aux trois quarts des importations.

Dès 1790, les marchands de Montréal demandaient, par voie de requête, l'établissement d'une maison de douane indépendante de Québec, mais le fonctionnaire proposé au commerce maritime s'y objecta énergiquement, alléguant que si l'on se rendait à cette demande les marchands, les boutiquiers, les aubergistes, etc., de la campagne profiteraient du trajet entre Québec et Montréal pour faire un commerce illicite "au détriment du revenu et du commerce honnête". Il apportait d'autres raisons pour qu'on ne se rendit pas à la requête, mais elles étaient en grande partie d'une nature personnelle. Les objections de ce fonctionnaire, objections qui furent maintenues, et la requête demandant une maison de douane séparée à Montréal, mais qui fut refusée, se trouvent, quant aux objections, dans la série Q., volume 49, p. 48, et quant à la requête des marchands dans la série Q 57-1, page 1.

En 1799, les marchands de Montréal s'objectèrent fortement à l'établissement d'une douane séparée à Montréal, attendu que les obstacles auxquels le commerce était en butte à cause de l'existence d'une unique douane à Québec étaient disparus dans une certaine mesure. D'après la requête de 1790, il paraît qu'il fallait décharger à Québec les cargaisons en destination de Montréal, "ce qui doit imposer des frais considérables d'agents, de quaiage et de journaliers, sans parler de la perte que subiront les cargaisons de boissons par le déchargement..... Ce qui importe davantage, la perte du temps qui peut s'ensuivre, attendu qu'il est bien connu que le retard de quelques heures à attendre un acquit, a fait que des vaisseaux ont pris plusieurs semaines à accomplir un trajet de soixante lieues". Il n'est guère nécessaire de remarquer, relativement à la longue durée du trajet dans le fleuve, qu'il n'y avait pas de vapeurs dans le temps et qu'il fallait aux voiliers faire la route, aidés ou retardés par le vent, selon qu'il était favorable ou contraire. La raison que donnèrent les marchands dans leur requête de 1799, de ce qu'ils ne répétaient pas leur

DOC. DE LA SESSION No 80

demande de 1790 pour l'établissement d'une douane séparée, fut que, lorsque la requête fut refusée, les instructions données par les commissaires de la douane remédiaient à ce point aux griefs et que le moyen de faire le commerce d'importation et d'exportation était tellement plus facile, qu'il n'y avait pas lieu d'y revenir. Après avoir indiqué diverses améliorations qui pourraient se faire, les requérants de 1799 terminent en disant "qu'une douane séparée et indépendante peut créer des complications, des difficultés, des retards et des frais en sus de ce qui existe ou de ce qu'on peut prévoir, et peuvent rendre les moyens en recours extrêmement longs pour ne pas dire impraticables". (Q. 84, page 16.)

Le système répréhensible de payer les officiers au moyen d'honoraires prit fin à la douane de Québec le 5 janvier 1826. Au printemps de 1829, sir James Kempt reçut du trésor une note dont la substance fut communiquée à l'Assemblée ainsi que l'état qui l'accompagnait et qui indiquait la somme devant être affectée aux salaires, qui avaient été jusque-là soldés au moyen d'honoraires. L'Assemblée renvoya la question à un comité spécial qui fit rapport que la saison était trop avancée pour s'occuper convenablement de l'affaire. L'exposé relatif à l'établissement des douanes, transmis par le Trésor, ne contenait pas de détails, de sorte qu'une liste des salaires que le percepteur de la douane avait fournie à l'Assemblée au commencement de la session passa pour la seule liste détaillée entre les mains du gouverneur. La liste indique que les fonctionnaires touchaient des salaires pour un montant de £7,348.10s., la liste comprenait deux douaniers, un à Québec et l'autre à Montréal, à un salaire fixe de £30 par année, plus cinq schellings par jour, lorsqu'ils étaient employés. Outre le personnel de Québec, il y avait à Montréal un expert dont le salaire était de £400, et un douanier et un visiteur à £200; à Gaspé, un sous-percepteur touchait £120. Plus tard dans le cours de l'année (1829) on transmit du Trésor au ministère des Colonies une liste qui accusait des réductions considérables des salaires des principaux fonctionnaires, réductions qui devaient être compensées par des sommes prises à même les droits de la Couronne et égales aux réductions, mais les lords du Trésor crurent "qu'ils n'avaient pas le pouvoir d'accorder aux fonctionnaires de Québec une commission sur la perception des droits quels qu'ils fussent, postérieurement au 5 janvier 1826, date à laquelle commencèrent les salaires fixes". (Q. 191-2, page 226.) Le bâtiment qui servait à la douane à Québec était loin d'être convenable, et le commissaire, sur le rapport du percepteur et du contrôleur, recommanda aux lords du trésor d'acheter une maison, propriété de l'ancien receveur général, M. Caldwell. L'acquisition, toutefois, ne pouvait se faire qu'à l'enchère publique, à cause d'une divergence d'opinion entre le gouverneur et l'Assemblée sur la question de savoir qui devait subir la perte déterminée par le déficit de Caldwell. L'ouvrage de Hawkin intitulé "Picture of Quebec" et publié en 1834 dit que la nouvelle maison de douane a été récemment terminée. "C'est un simple édifice en pierre, solidement bâti suivant les règles de l'art."

La question de la navigation pour arriver au Saint-Laurent et pour en sortir et les mesures pour protéger les navires contre les naufrages et les autres accidents une fois sur le littoral furent sérieusement mises à l'étude dans le Haut et dans le Bas-Canada, mais l'existence de deux législatures qui avaient toutes deux à faire les démarches nécessaires pour arriver à l'exécution des améliorations, amenait naturellement des retards. Pour ce qui était du Saint-Laurent inférieur et du littoral vers

la mer, ce partage de pouvoirs était encore plus grave. Au cours de la session de 1829, la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada adopta une série de résolutions au sujet des phares. Relativement aux phares mentionnés dans la première et la seconde résolutions, l'Assemblée avait entière juridiction et résolut d'accorder £12,000 pour construire et établir des feux aux extrémités est et ouest de l'île Anticosti et à la Pointe des Monts, ainsi qu'un phare flottant à la Traverse. La décision quant aux feux de l'île Saint-Paul et du cap Ray n'était pas une affaire aussi simple, attendu qu'il fallait attendre l'approbation du gouvernement impérial et des législatures des provinces maritimes. L'administrateur du gouvernement du Bas-Canada fut prié de transmettre spécialement au gouvernement impérial ainsi qu'aux gouvernements provinciaux intéressés la quatrième résolution, qui se lit comme suit :

Résolu : Que dès que le gouvernement de Sa Majesté pour l'Île de Terre-Neuve et que les législatures des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard pourvoient à la construction de phares sur l'île Saint-Paul et sur le cap Ray et qu'ils accorderont de l'aide dans ce but, il sera opportun d'accorder en proportion une somme au nom de cette province.

La nécessité d'avoir des phares devenait plus évidente à mesure que grandissait la navigation transatlantique, bien qu'il s'écoula encore quelques années avant que la navigation à vapeur fut établie jusqu'au Saint-Laurent. Dans le rapport de 1898 se trouve au long la requête du Chevalier de Kerry et d'autres, dans laquelle ils demandaient un acte constituant en corporation une compagnie de navires à vapeur qui devait avoir une ligne de "steamers" entre Valentia sur la côte sud-ouest d'Irlande et Halifax, se raccordant à des lignes allant de ce dernier port à New-York et à Québec de ce côté-ci, puis retournant à Valentia d'où devaient partir des steamers de raccordement pour se rendre à Bristol et à la Clyde. Le projet manqua dans le temps vu que, d'après le Chevalier de Kerry "des misérables qui avaient réussi à se faufiler dans notre service nous lancèrent dans l'achat prématuré de bâtiments impropres "et dans des procès", ce qui amena, ainsi que je l'ai déjà dit, l'abandon du projet. En sus de ces causes qui amenèrent l'abandon du projet, on prétendit de plus que l'hostilité acharnée de Liverpool, poussé par New-York, fut un facteur important dans l'insuccès, attendu que New-York avait été favorable jusqu'à ce qu'on apprit qu'Halifax devait être la tête de ligne de ce côté-ci de l'Atlantique et que la prospérité des colonies devait en être le but principal. Quelle qu'ait pu être la somme de vérité dans cette assertion, il ne semble pas que Liverpool eût besoin d'une pression étrangère pour faire preuve d'hostilité au mouvement, car les intérêts des grandes compagnies de docks les portaient à s'opposer le plus énergiquement à tout projet dont le but était d'amener un commerce maritime existant ou en établir un nouveau dans tout autre port, ce qui aurait fait diminuer la valeur des docks. Il est vrai que les bureaux principaux des voiliers-paquebots étaient à Falmouth, mais le projet du Chevalier de Kerry avait beaucoup plus d'envergure, et, comme idée neuve, le projet d'établir le siège principal à Valence ne devait pas être regardé d'un bon œil par les propriétaires des docks de Liverpool. C'est ce qui explique sans doute une partie au moins de l'opposition qui a pu être probablement aiguillonnée davantage par les correspondants new-yorkais des maisons d'armateurs de Liverpool. Quelle qu'en soit la cause, il reste acquis que le projet manqua et l'établissement d'une ligne régulière à vapeur à travers l'Atlantique prit quelques années à se réaliser, la ligne Cunard à Halifax n'ayant commencé à voyager qu'en 1840.

DOC. DE LA SESSION No 8c

L'on ne peut donner les calculs élaborés des distances raccourcies et des autres avantages qui devaient accompagner le choix de Valentia comme point de départ pour le courrier d'Angleterre en destination d'Halifax, vu qu'ils sont si élaborés qu'il faudrait plus d'espace qu'il n'est à propos d'en donner pour publier les chiffres du Chevalier de Kerry. On peut dire, toutefois, que la distance épargnée dans la traversée de l'Atlantique, de Valentia à Halifax, mise en regard de celle de Falmouth à Halifax, est portée à 310 milles, mais dans l'un ou l'autre cas l'on n'a pas tenu compte de la distance qui restait à faire après le débarquement, à une date où il n'y avait pas de chemins de fer pour abrégier la durée du transport du courrier et des passagers d'Halifax à des lieux situés à l'ouest. L'amirauté n'envisagea pas le projet avec faveur, car dans son accusé de réception par l'entremise de M. Hay, sous-secrétaire pour les colonies, M. Barrow écrivant par ordre des lords de l'Amirauté dit qu'ils n'étaient pas prêts à étendre le service des paquebots à vapeur à au delà des communications avec la Méditerranée. (Série Q, volume 192-1, page 9.)

Comme question d'intérêt dans ce temps de courtes traversées, on a calculé d'après un état de la poste signé par Francis Freeling, la moyenne des traversées durant les années terminées le 5 janvier 1829 et le 5 janvier 1830.

En 1828-9 la moyenne de la traversée à Halifax a été de près de...	37 jours
“ “ “ Falmouth “	...22½ jours.

En 1829-30 il y a eu une légère diminution :—

Moyenne de la traversée à Halifax.....	36 jours.
“ “ Falmouth.....	20 jours.

La somme perçue à titre de frais de port pendant ces deux ans ne semble pas avoir été connue exactement, les frais de port pour l'Amérique Britannique du Nord étant le résultat d'un "calcul estimatif partiel". Voici quels étaient les chiffres pour les frais de port vers l'Amérique Britannique du Nord, en tenant compte de la réserve en question:—

Pour l'année terminée le 5 janvier 1829....	£4,832. 14. 4.
“ “ “ “ “ 1830....	4,882. 11. 0.

Il y avait ignorance complète quant aux frais de port perçus pour la correspondance destinée aux Etats-Unis ou venant de ce pays-là. On en trouve la raison dans une note qui dit: "On ne peut donner de chiffres quant aux frais de port en destination des Etats-Unis ou provenant des Etats-Unis; comme le paiement n'en est pas requis dans ce pays-là, la somme ne peut s'indiquer séparément des recettes générales de la poste". (Série Q, volume 196-1, page 179.) Cette façon de tenir les comptes semblerait indiquer qu'il n'y avait pas de signes précurseurs de l'immense accroissement des droits et recettes postaux qui devait se produire dans le cours des dix années suivantes.

L'établissement d'institutions de banque dans le Canada fut combattu par divers éléments. M. Marshall, solliciteur général, remplissant les fonctions de procureur de la Couronne en Bas-Canada, fit rapport qu'on se proposait d'accorder des chartes à pas moins de trois banques dans la province, mais que ce nombre semblait outrepasser la mesure requise. Voici ce qu'il dit: "Comme on se propose de constituer en corpo-

“ration pas moins de trois de ces institutions; à savoir: une à Québec et deux à Montréal, il me semble qu'il y en a au moins une de plus que la chose est nécessaire “ou opportune”. (Série Q, volume 157-1, page 94.) On déposa au Conseil législatif un protêt contre la concession d'une charte à la banque de Québec, en alléguant comme motif principal qu'elle exemptait les sociétaires de toute responsabilité pour les dettes de leur société au delà de la somme de leurs actions. Les autres objections contre la concession de la charte soulevaient des questions de droit, en ce sens qu'on prétendait qu'une charte de ce genre était contraire aux lois générales de la Grande-Bretagne ainsi qu'aux lois spéciales sur ce sujet intéressant le Canada. Au début la banque de Montréal semble avoir rencontré des obstacles dans son établissement; un de ces obstacles provenait de la forme dont nos billets étaient faits, forme à laquelle on s'était apparemment objecté, car M. John Richardson envoya à M. Henry Goulburn, dans une lettre sans date, un billet de dix dollars, non signé, de la banque de Montréal, pour voir si la forme à laquelle on s'était objecté était alors satisfaisante. Les billets de chaque série, disait-il, avaient une vignette ou dessin différent, de sorte que les plus illettrés pouvaient voir quelle en était la valeur. Subséquemment, le 8 avril 1819, il demanda si la question du billet était décidée, mais, en tant que les documents le démontrent, il ne reçut pas de réponse.

Vers la même époque il se faisait, dans le Haut-Canada, un mouvement financier de même nature, un acte ayant été passé en 1817 pour constituer en corporation la banque du Haut-Canada, mais pour des raisons techniques une deuxième loi dut être adoptée, la première ayant périmé à cause des retards apportés par le ministère des Colonies, bien que le bill fut approuvé. Grâce à cette approbation il n'était plus nécessaire de soumettre la loi renouvelée au ministère des Colonies. Sir Peregrine Maitland écrivit à M. Goulburn que dans le but de mettre fin à l'affluence de billets de banque des États-Unis, une banque constituée en corporation dans le Haut-Canada était devenue une nécessité. “La province”, disait-il, “est envahie de papier américain, et, à en juger par les accointances des personnes qui étaient sur le point d'ouvrir une banque à Kingston, on avait tout lieu de supposer que le mal grandirait davantage, mais une banque de la province l'étouffera.” Il est évident que sir Peregrine était devenu impatient dans l'attente d'une réponse à sa dépêche, relative à la loi qu'on avait à l'étude et dont le but était d'établir la banque du Haut-Canada, car dans une lettre sans date qui avait été indubitablement écrite avant celle dont je viens de citer un extrait, il insistait sur l'importance de recevoir une réponse qui serait dans le sens favorable, espérait-il.

Pour étudier l'état des affaires financières dans l'Amérique Britannique du Nord à cette époque, ou du moins pour examiner sous quel jour elles étaient envisagées par un homme d'affaires, il serait peut-être utile de consulter les observations de M. C. F. Forbes sur le système qui existait en 1826 (série Q, volume 178-1, page 192) et le prospectus d'une banque anglo-américaine dans l'Amérique Britannique du Nord, ayant des succursales à Montréal, à Halifax, N.-E., à Saint-Jean, N.-B., et à Londres, Angleterre (page 203.) D'après le prospectus, des institutions de banque étaient déjà établies dans les diverses provinces, car une des conditions énoncées dans le prospectus était que les différentes banques qui existaient à Montréal, à Québec, à York, à Kingston, à Halifax et à Saint-Jean devaient se fusionner avec la nouvelle

DOC. DE LA SESSION No 8c

banque, en apportant avec elles leur capital, de plus ample capital devant s'obtenir, dans le cas de nécessité, par une émission d'actions. Le prospectus stipulait qu'il devait y avoir des conseils distincts de directeurs à Montréal, à Halifax, à Saint-Jean et à Londres, mais apparemment cette dernière ville devait être considérée comme siège principal, attendu qu'il était prévu que les comptes devaient être établis dans ce lieu, ou pour citer les mots du prospectus: "L'état annuel de toute l'institution sera établi à Londres d'après une compilation des comptes transmis par chaque établissement, avant de déclarer un dividende." M. Boulton, dans une lettre à M. Wilmot Horton, en date du 15 décembre 1825, donne quelques détails sur la banque du Haut-Canada. Il dit dans cette lettre:—

En 1819, la banque du Haut-Canada, seule institution de ce genre dans cette province, fut d'abord constituée par acte du parlement provincial avec un capital par actions de £200,000 (\$800,000), mais comme on constata que ce capital était plus fort que ne le requérait l'état de la colonie, une loi subséquente le réduisit de moitié. (Série Q, volume 339-1, p. 140.)

La composition du conseil des directeurs mettait, croyait-il, la banque à l'abri de la spéculation irrégulière ou de "l'influence d'idées particulières, car parmi les directeurs on comptait plusieurs membres du conseil, des fonctionnaires de la Couronne et d'autres messieurs attachés au gouvernement, ainsi que quelques hommes dans le commerce"—(page 141.)

Relativement aux conséquences qui devaient probablement amener à l'établissement d'un lien entre le gouvernement et les institutions de banque du Canada, tel que le proposait le Trésor, lord Aylmer, le gouverneur, combattit énergiquement une telle proposition, bien qu'à son avis les banques fussent très honorables et que les fonds de l'Etat fussent tout autant à l'abri qu'ils le pourraient être n'importe où hors de la possession réelle du fonctionnaire officiel voulu, tant que la paix règnerait, mais un courant d'hostilité ou même d'incertitude aurait, croyait-il, un effet préjudiciable. Apparemment en réponse à la lettre du Trésor, le président de la banque du Haut-Canada fit un rapport sur sa constitution, ses ressources, etc. (Série Q, volume 356, page 230 et les suivantes.) D'après ce rapport, la banque fut constituée en corporation en 1821 et ouvrit ses portes, à York, le 1er juillet 1822, avec un capital de £100,000, la charte devant continuer en vigueur jusqu'en 1848. Si, cependant, l'on consulte le rapport l'on verra la nature de l'institution sous les divers titres de "constitution", "capital", "règlements" et "ressources", ainsi que les conditions auxquelles l'on proposait de transiger les affaires de l'Etat, de sorte qu'il est inutile de faire un résumé du rapport au delà des détails qu'on a déjà donnés.

La question de changer la tenure des terres en Bas-Canada fut, pendant longtemps, soumise à l'étude et la cause d'une certaine somme d'incertitude de la part du gouvernement britannique. En janvier 1817, le procureur général et le solliciteur général, W. Garrow et S. Shepherd, dirent, dans un rapport, ce qu'ils pensaient de la question de savoir si aux yeux de la loi il y avait objection de changer la tenure des terres en Canada; le dernier paragraphe du rapport est couché en ces termes:—

Il ne nous semble pas y avoir d'objection aux yeux de la loi à ce que Sa Majesté accepte une cession de terres de seigneurie et qu'elle les concède de nouveau en franc et commun socage soit sous l'empire du statut 31 George III, chap. 31, ou de toute loi primitivement en vigueur dans la province avant la conquête. (Q 146, p. 154.)

Au mois d'août de la même année, le procureur général et le solliciteur général, G. Shepherd et R. Gifford, firent rapport que, bien qu'aucun empêchement en droit ne privât Sa Majesté de changer la tenure des terres, cependant ce changement fait sans l'assentiment de la législature provinciale ou sans la création d'un revenu équivalant au "droit de quint", serait une infraction à l'engagement d'appliquer ce revenu aux dépenses civiles et qu'à ce point de vue Sa Majesté se trouvait dans l'empêchement de changer la tenure. C'est en se basant sur cette opinion que lord Bathurst écrivit à sir John C. Sherbrooke qu'il ne serait pas opportun de changer la tenure. En 1822, le juge en chef Monk attira l'attention sur les vices d'un "bill" à l'effet de changer la tenure féodale des terres en tenure de franc et commun socage, changement que comportait une loi qui venait d'être adoptée alors et les observations du juge en chef Monk furent envoyées à lord Dalhousie. Il existait beaucoup de confusion au sujet des titres des terres, car, au mois d'août 1825, lord Bathurst transmit à lord Dalhousie un exemplaire d'un acte adopté au cours de la session précédente du parlement impérial, "pour éteindre les servitudes féodales dans la province du Bas-Canada", et il attirait l'attention de Sa Seigneurie sur le premier article qui établissait les conditions auxquelles devait se faire le changement des droits féodaux de la Couronne, faisant remarquer la libéralité des conditions, mais c'était précisément cette libéralité qui, dans la crainte de lord Dalhousie, contribuerait peut-être à retenir les seigneurs de demander un changement de tenure, attendu que le seigneur étant forcé par l'acte d'accorder à son vassal un changement semblable à celui qu'il recevrait lui-même, pourrait être obligé d'accepter une basse évaluation équivalente, d'après la décision du secrétaire des Colonies, à ce qu'il devait payer à titre de compensation à la Couronne. Dans la même dépêche du 19 juin 1826, lord Dalhousie disait que, d'après les recommandations du Conseil exécutif, il avait adopté la même échelle de compensation pour les maisons de ville que pour les terres à la campagne, mais il croyait que le chiffre devait être beaucoup plus élevé, attendu que les maisons et les propriétés de ville changeaient beaucoup plus fréquemment de propriétaires que la propriété foncière à la campagne, de sorte que les redevances féodales dans les villes étaient plus considérables qu'à la campagne, chose que lord Bathurst admit, et il fut d'avis que le double du montant serait un prix modique pour les maisons et la propriété de ville en comparaison des propriétés rurales. (Q. 176-2, page 512.) Il est inutile d'entrer dans les détails des contestations entre le Conseil législatif et l'Assemblée législative au sujet de la tenure des terres.

La tentative que l'on fit pour mettre fin à la tenure féodale fut, comme le prouve la correspondance, le fruit de vœux ardents de la voir disparaître et remplacer par la tenure en franc et commun socage. De là le désappointement qu'on éprouva quand l'acte relatif à la tenure des terres se trouva inefficace, ce qui fit demander quels étaient les obstacles et quelle était la manière de les faire disparaître afin qu'on se hâtât de faire la modification. Sir James Kempt répondit que les obstacles n'étaient ni dans l'acte ni dans les instructions, mais bien chez les gens mêmes qui étaient indifférents sinon adverses au changement que l'on proposait. Au lieu de donner un résumé des raisons de la chose, il me semble plus judicieux de faire des extraits de la lettre de sir James Kempt sur le sujet, vu qu'ils donnent une idée nette des objections qu'inspirait le changement.

DOC. DE LA SESSION No 8c

Les difficultés réelles qui se sont interposées sont tout simplement une indifférence générale, ou plutôt l'absence de dispositions chez les habitants de la province à l'égard de la conversion de tenure qu'on propose et l'intérêt des seigneurs partout où la propriété se concède généralement, lui est positivement adverse.

Cette absence de dispositions de la part des habitants doit principalement s'attribuer à leur attachement à leur ancienne coutume et à ce qu'aussi les charges féodales, dans l'état actuel de la propriété dans la province, pèsent si légèrement sur l'élément agricole de la population qu'elle n'en ressent guère l'incommodité, ou du moins que cette incommodité n'est pas telle qu'elle provoque chez eux le désir de s'y soustraire par un changement de tenure.

Les principales charges directes consistent dans le versement entre les mains du seigneur d'une faible redevance annuelle; dans l'obligation pour le censitaire d'aller faire moudre son grain au moulin seigneurial (droit de mouture) et dans le paiement de droits sur les mutations de propriété, un douzième du prix de vente revenant alors au seigneur.

Comme la propriété se concède toute à un très bas prix, la redevance est trop insignifiante pour que le censitaire en ressente un malaise grave; le "droit de mouture", bien que ce soit pour le seigneur la principale source de profit, est loin de peser comme une taxe sur le tenancier, le prix versé au moulin seigneurial est de fait moindre que celui payé aux moulins particuliers des cantons et des paroisses rurales, où les mutations de propriété n'arrivent que rarement et où l'augmentation de la valeur des terres ne dépend pas autant du capital qu'on peut y consacrer qu'à la colonisation et à l'amélioration générales du pays environnant, même les redevances à titre de mutation ne constituent guère un fardeau perceptible.

Tandis que ces droits seigneuriaux pèsent si légèrement sur le censitaire, leur perte, cependant, priverait le seigneur d'une grande partie de son revenu, et il ne faut donc pas s'étonner de ce que ces propriétaires ne se montrent pas disposés à se mettre dans une situation qui comporte un tel risque.

Le vice de la loi adoptée en 1822 pour la conversion des tenures et qui aurait déjoué complètement le but qu'on se proposait, était que la loi ne donnait qu'aux seigneurs les moyens de s'acquitter des droits de la Couronne, sans donner au tenancier le pouvoir de se libérer de ses obligations vis-à-vis le seigneur.

Le statut 6, George 4, chap. 59, a efficacement remédié à ce vice en obligeant le seigneur qui a pu se libérer vis-à-vis la Couronne, de se soumettre à un arbitrage pour dégager son tenancier, mais comme il est raisonnable de supposer que la sentence des arbitres, dont un doit être choisi par le tenancier, serait, dans une grande mesure, guidée, pour fixer le prix de la conversion, par le prix exigé du seigneur par la Couronne pour le libérer lui-même, prix qui, d'après une proclamation lancée peu après la réception du statut dans ce pays, est fixé au chiffre si bas du vingtième de la valeur de la propriété, le seigneur se trouve dans l'empêchement de faire un arrangement dont la conséquence pourrait le forcer d'abandonner ses droits sans recevoir de compensation adéquate pour la perte immédiate de revenu que ce sacrifice déprimerait.

Quant à une seigneurie qui n'est pas généralement concédée, le changement de tenure favoriserait certainement beaucoup l'intérêt du seigneur, attendu que, sans autre sacrifice que le prix très modique de la conversion, il obtiendrait une grande étendue de terre libre de toutes charges.

Les extraits sont longs, mais ils expliquent d'une façon plus complète que ne pourrait le faire un simple résumé, la position des affaires en 1830, et ils serviront aussi à faire comprendre le discours prononcé par M. Christopher Dunkin à l'Assemblée législative en mars 1853 au nom des seigneurs, contre le "bill" présenté par le procureur général Drummond, sous le titre de "Acte pour définir les droits seigneuriaux en Bas-Canada et pour faciliter la rédemption." (Série P, volume 445a.)

En 1831, M. James Buchanan, consul à New-York, attira l'attention sur l'absence de l'argent monnayé, devant servir d'agent de circulation en Canada, attendu que les colons des régions reculées du pays se trouvaient, à cause de cela, très gênés dans leurs transactions. Il disait que le taux de l'échange était une des causes de la rareté de la monnaie qu'on aurait pu mettre en circulation. Il maintenait aussi que la tentative qu'on avait faite pour introduire le numéraire britannique avait manqué, le plan reposant sur le principe erroné de vouloir introduire une nouvelle monnaie de commerce de même qu'un nouvel agent de circulation. D'autre part le règlement qui permettait aux intendants militaires de se servir de lettres de change donnait au numéraire anglais une valeur artificielle, de sorte que, lorsque les soldats touchaient leur solde, l'argent qu'ils recevaient s'en retournait quasi directement au payeur, sans entrer dans la circulation, attendu que le marchand donnait une prime au soldat pour toute la monnaie anglaise dont il pouvait disposer, parce qu'en payant en argent anglais le marchand pouvait acheter de l'intendance des lettres de change sur Londres et faire ainsi un autre profit pour lui-même. De sorte que l'argent passait quasi directement à l'intendance, qui remettait au trésorier la monnaie pour laquelle il avait vendu les lettres de change, qui étaient prêtes à faire de nouveau le tour. Le remède à cet état de choses était, M. Buchanan croyait-il, de donner un numéraire aux provinces conforme à la monnaie courante, c'est-à-dire cours d'Halifax, la livre étant réputée contenir quatre dollars de cinq shelings chacun, c'est-à-dire que chaque quart de dollar, ou douze derniers sterling, était évalué en cours d'Halifax à quinze derniers, dont quatre faisaient cinq shelings, soit un dollar cours courant, dont quatre faisaient une livre d'Halifax. Généralement parlant, la proposition de M. Buchanan était de donner au numéraire un peu plus de valeur que n'en valait le métal, afin que ce numéraire restât au pays pour y circuler. Ce que M. Buchanan demandait c'était d'avoir un agent de circulation en monnaie d'une dénomination plus faible que le dollar fourni par les banques qui émettaient du papier, papier qui avait cours dans les provinces, attendu que les banques étaient tenues pour parfaitement sûres. Pour employer la phrase de M. Buchanan, il ne s'agissait d'avoir que les "diminutifs" du dollar, le besoin d'espèces en argent se faisait considérablement sentir, tandis que la monnaie de cuivre était absolument nécessaire, vu qu'en nombre de lieux il était impossible de faire changer même une petite pièce d'argent. Quant au dessein à placer sur le numéraire, il suggérait de mettre la tête du Roi sur une face et sur l'autre une devise de colonie. Voici son idée de la somme qu'il fallait pour les quatre provinces, probablement le Haut et le Bas-Canada, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick :—

1,000,000 de demi-dollars, soit en cours courant.....	£ 125,000
2,000,000 de shelings " "	100,000
2,000,000 de pièces de 6 deniers "	50,000
3,000,000 de deniers en cuivre "	12,500
6,000,000 de demi-deniers en cuivre "	12,500

£ 300,000 cours courant.

Quant à la valeur des pièces plus élevée que celle que le métal qu'elles contenaient, il disait :—

DOC. DE LA SESSION No 8c

C'est précisément ce qui les fera rester au pays; que cette circulation au lieu d'être désavantageuse soit hautement salubre, la chose est démontrée dans la Grande-Bretagne où tout le numéraire en argent est de cette nature. En outre, la différence va à peu près couvrir les frais de la frappe et la perte de l'échange. (Q 200-1, page 94.)

Il est évident que W. Lyon Mackenzie n'était pas un favori de sir John Colborne, car il en parle en termes peu circonspects. Il écrivait le 26 mars 1831, que M. Mackenzie du *Colonial Advocate* accompagnait la délégation qui se rendait à Londres avec la requête relative aux réserves du clergé, et disait que ses mensonges, son activité et sa persévérance à faire le mal pourrait embarrasser le gouvernement local, si sa conduite méprisante n'était pas connue. Quelques jours plus tard il écrivait de nouveau à M. Hay, sous-secrétaire pour les colonies, et disait dans cette lettre qu'il était étonné que des membres honorables de la Chambre des Communes encourageassent Mackenzie en correspondant avec lui. "Il est mécontent et sans principe, il se vante que les mensonges qu'il répand répondent à son but et que son journal va provoquer une révolution dans trois ans." L'adoption de l'adresse relative aux griefs et présentée à une assemblée publique à York, fut proposée par M. Mackenzie et appuyée par le Dr Morrison. Cette adresse déclarait que, bien qu'en théorie le Haut-Canada eût une constitution libre, cependant en pratique la chose lui était refusée dans une grande mesure, attendu que la tendance des hommes au pouvoir était de favoriser leurs propres idées et leurs propres intérêts personnels plutôt que le bien général. Les résolutions renferment une longue liste de griefs qui, d'après eux, étaient directement le fruit de cet exercice du pouvoir; c'est ainsi qu'on y cite la négligence des chemins, la distribution extravagante des terres incultes et plusieurs autres abus qui avaient trait à toutes les situations de la vie sociale ou publique, et les conclusions des prémisses avaient une très grande portée. On fit largement circuler ces résolutions et, dans la région de Home on tint des assemblées publiques où ces résolutions furent adoptées, et à chacune de ces assemblées un comité fut nommé sous le nom de "comité de coopération". On trouvera au volume 358-2 de la série Q des comptes rendus de ces assemblées. Un correspondant qui signait "A Freeholder of the County of York", écrivait dans l'*Albion* de New-York, pour contrecarrer ce que disait M. Mackenzie dans ses écrits et dans les résolutions publiques attribuées à sa plume. Pour obtenir des renseignements sur M. Mackenzie, on pourra consulter sa vie publiée par M. Charles Lindsey en 1862 ainsi que l'histoire de la révolte dans le Haut-Canada, par M. Dent.

Dans la note A se trouvent au long un grand nombre de documents relatifs aux réserves du clergé qui faisaient l'objet d'une question brûlante tant dans le Bas que dans le Haut-Canada. Dans le Bas-Canada on attachait peu d'importance politique à la question en comparaison de la campagne qui se poursuivait avec tant de chaleur dans le Haut-Canada, la contestation dans la province inférieure étant principalement restreinte aux droits respectifs des diverses églises protestantes de partager dans les réserves à l'encontre des réclamations de l'Eglise d'Angleterre qui maintenant son droit de bénéficier du tout. Le secrétaire de la Société de la Propagation de l'Évangile, écrivant au nom de l'Eglise d'Angleterre, prétendit que, comme question de principe, les réserves étaient pour le bénéfice de l'Eglise d'Angleterre; mais au cours de l'exposé qu'il fit à sir George Murray, il entreprit de démontrer que cette réclamation était faite non seulement comme question de principe, mais à cause du nombre de fidèles de

cette église comparés à ceux des autres églises, prétention qui laissait la décision de l'Eglise d'Ecosse avaient, disait-il, pour adversaires les séparatistes, et les méthodistes dans l'état de choses et qui, par conséquent, n'apportait aucune garantie de permanence. M. Grant, de Montréal, agent pour l'Eglise d'Ecosse, avait aussi donné le chiffre du nombre des fidèles de l'église qu'il représentait, commettant ainsi une erreur semblable, et ses chiffres furent vivement critiqués et taxés d'une grande exagération. Le lord évêque de Québec déclara que cette exagération pouvait pleinement se prouver, mais nul des documents connus fournit une preuve palpable à l'appui de cet allégué d'inexactitude de la part des autres réclamants. Le comité des affaires canadiennes recommanda un moyen pour disposer des réserves du clergé "qui" comme le prétendit le secrétaire de la Société de la Propagation de l'Évangile, "provoque une" "interprétation du statut 31 George 3, contraire à ce qu'on a toujours eue jusqu'ici" "de l'intention de la législature du temps, qui voulait pourvoir au clergé de l'Eglise" "d'Angleterre sans mentionner toute autre catégorie d'institutions religieuses." D'après les prétentions du secrétaire, ce rapport donnait un nouveau caractère et une nouvelle force qui n'existaient pas avant, aux réclamations de ceux qui demandaient une part des réserves. Il y avait des réclamations faites par des églises protestantes qui demandaient une part des réserves pour des fins ecclésiastiques, mais il y en avait d'autres d'une nature différente, et qui demandaient l'application des réserves à d'autres fins, comme l'éducation, la construction de chemins, etc. On prétendait que ces idées discordantes seraient aggravées plutôt qu'apaisées si l'on en donnait une part à l'Eglise d'Ecosse où l'on excluait d'autres dénominations religieuses, ou, en supposant qu'il se fit un partage très libéral entre les églises, la chose serait impopulaire chez ceux qui voulaient que les réserves fussent appliquées à d'autres fins. Cette dernière façon de disposer des réserves serait, prétendait-on, un acte de spoliation. L'on alléguait de plus que dans l'acte d'union entre l'Angleterre et l'Ecosse, l'Eglise d'Ecosse devait être restreinte à cette partie du Royaume-Uni (l'Ecosse); tandis que l'Eglise d'Angleterre était établie en Angleterre "et dans les territoires y appartenant", c'est-à-dire les possessions coloniales de la Couronne. D'autres questions de droit étaient soulevées et discutées au cours des représentations du secrétaire à George Murray, y compris la concession de terre, dans le Vermont, faite par Wentworth en 1795 à la Société de la Propagation de l'Évangile pour le bénéfice du clergé de l'Eglise d'Angleterre de ce lieu, et dont un transport au collège de Dartmouth fut rejeté en 1785 par la législation du Vermont, parce que la propriété avait déjà été donnée pour d'autres fins. C'est probablement cette concession qui, croyait-on, donna lieu à la concession des réserves du clergé en 1791. Il est inutile de suivre plus loin les représentations qu'on fit à sir George Murray, vu que ce document et d'autres sur le même sujet se trouvent au long dans ce rapport à la note A.

Dans une dépêche à sir George Murray, en date du 18 janvier 1830, sir James Kempt donne le tableau qui suit:—

Population de la province (Bas-Canada) d'après le dernier
recensement et les derniers calculs..... 432,095

DOC. DE LA SESSION No 8c

Eglise d'Angleterre.....	14,750
Presbytériens, y compris l'Eglise d'Ecosse et toutes les autres églises qui tombent sous ce titre général.....	5,547
Méthodistes.....	2,182
Baptistes.....	589
Autres dénominations.....	5,739
	28,807

On doit, cependant, se rappeler que ce document fut remis à sir James Kempt par le lord évêque de Québec, et que l'exactitude des chiffres est mise en doute par quelques-uns et absolument niés par d'autres.

D'après le rapport du commissaire des réserves du clergé il y avait, en Bas-Canada, environ 500,000 acres de ces réserves, mais l'on considérait que, quant à leur valeur, une estimation devait être fictive ou imaginaire; les seuls modes qui lui semblaient possibles pour retirer des profits des réserves se résumaient à vendre ou à affermer, mais les ventes étaient si lentes qu'on jugea prématuré d'essayer de calculer les résultats. Le rapport du commissaire se trouve au long à la note A ainsi que d'autres documents.

Sir John Colborne dans une lettre particulière à M. Haig, sous-secrétaire, disait que si les questions de finances étaient réglées d'une façon satisfaisante dans le Haut-Canada, il n'y avait pas d'autre question que celle des réserves du clergé qui pût créer de l'agitation, et il ajoutait: "C'est un grief qui entraînera toujours du côté des mécontents une secte très remuante: les méthodistes américains et les cultivateurs des cantons défrichés", et il demandait instamment que les réserves fussent vendues aussi tôt que possible, rappelant à M. Haig que sur onze districts cinq étaient peuplés de gens nés aux Etats-Unis. Que les méthodistes fussent très actifs à combattre les prétentions de l'Eglise d'Angleterre, qui demandait d'être la seule à bénéficier des réserves du clergé, ou, de fait, à s'opposer à l'existence de toute mesure officielle en faveur du clergé, la chose peut se voir dans les documents publiés dans la note. Il n'est pas nécessaire de donner en détail les recettes et les dépenses des réserves. La somme totale déposée entre les mains du receveur général, du mois d'octobre 1820 au mois de décembre 1830, ne s'éleva pas à au delà de £4,074.11 cours courant, et sur cette somme £2,214.5.11 avaient été versés à venir jusqu'au 31 octobre 1820, ce qui, pour la période de 1821 à 1830 inclusivement, portait les versements à £1,859.15.11, soit à une somme annuelle d'à peu près £186; et les dépenses furent de £4,303.3.2½, nécessitées en grande partie par la construction de bâtiments (des presbytères, etc.), et partie pour les frais de déplacement du Dr Strachan lorsqu'il s'employait à défendre les prétentions de l'Eglise d'Angleterre à la jouissance exclusive des réserves. Deux rapports de M. Peter Robinson des ventes faites en 1829 et 1830 portent la somme brute provenant de cette dernière année à £23,396 1s.; les rapports précédents n'accusaient que les sommes versées entre les mains du receveur général. Les conditions du paiement des terres vendues étaient, comme le rapport l'indique, dix pour cent lors de la vente et le reste en neuf années par versements annuels de dix pour cent avec intérêt.

Comme fruit des assemblées des adversaires du système, des requêtes furent dressées et distribuées dans toute la province pour les faire signer et des délégués furent envoyés pour soumettre l'affaire au secrétaire des Colonies. On disait que les méthodistes étaient quasi les seuls adversaires des prétendants aux réserves, et pour contredire ceci un prédicant baptiste écrivit au *Guardian* que toutes les classes étaient également opposées à l'existence de dotations ecclésiastiques. Malgré cette déclaration il ne semble pas avoir été judicieux, en présence de ce qu'on disait, que la délégation se composât de deux membres du corps ecclésiastique auquel on imputait toute l'agitation. L'un d'eux était M. George Ryerson et l'autre un métis indien nommé Peter Jones, ce qui est probablement son nom exact, vu que son père était un arpenteur du pays de Galles, mais son nom indien était Kakewaquonaby. Cette mission avait, disait-on, un double caractère: l'un ecclésiastique et l'autre ayant pour but d'obtenir le contrôle des terres des Sauvages. D'après sir John Colborne, Jones était un excellent homme, mais absolument sous le contrôle de Ryerson. Il avait été baptisé par un ministre anglican à l'église des Mohawks, près de Brantford, mais était devenu Méthodiste trois ans plus tard. Sir John disait que Jones devait, d'après les rumeurs, se faire voir en costume d'indigène à une réunion de plusieurs sociétés religieuses à Londres. La lettre de sir John Colborne déclare positivement que George Ryerson servit dans la milice incorporée durant la guerre (ce qui est confirmé par une requête de sa part) et qu'une fois il demanda à l'évêque de Montréal de l'ordonner. La lettre de Colborne disant que Jones devait être porteur de cadeaux pour la Reine, c'est-à-dire la reine Adélaïde, était exacte, car en juillet 1831 il envoya des présents accompagnés d'un document sur les sociétés indiennes de bienfaisance. La délégation s'adressa tout naturellement à M. Joseph Hume, membre écossais bien connu du parlement, comme du reste on en appelait à lui pour toutes les plaintes venant des colonies, et il prêta immédiatement ses services pour introduire les délégués auprès des autorités, et, dans une lettre où il demandait audience à lord Gederich, il dit qu'il ne pouvait s'empêcher d'exprimer son regret et sa surprise de voir que le cabinet anglais se complût à maintenir toute une province dans un état d'irritation et de trouver à redire de ce que les promesses à lui faites de régler toutes les contestations relatives à des organisations religieuses conformément à la recommandation du comité spécial des Communes et de la requête venant du Canada, n'avaient pas été exécutées. Que ce fut le résultat de la mission de MM. Ryerson et Jones ou du travail de M. Hume, la chose n'est pas claire, dans tous les cas lord Gederich, alors secrétaire des Colonies, envoya au Canada instruction de faire adopter une loi abrogeant la mesure qui créait les réserves pour remettre les terres à la Couronne, mais l'acte abrogateur ne pût passer et on en blâma le Conseil législatif. A maintes reprises on essaya de régler les choses en faisant partager à d'autres églises, en outre de l'Eglise d'Angleterre, les bénéfices des réserves, mais ce n'est qu'en 1853 que le parlement impérial adopta une loi autorisant la législature des Canadas, alors unis sous le nom de Province du Canada, d'adopter un acte sécularisant les réserves, dont l'existence légale prit fin par l'adoption et la sanction de l'acte mentionné en dernier lieu, en 1854.

La question de l'éducation intéressait le public dans les deux Canadas et on lira sans doute avec intérêt les documents publiés au long dans la note B. Il est peut-être bon de donner un résumé de la question des écoles telle que la présentent les documents. Conformément aux instructions reçues du ministère des Colonies, en date du

DOC. DE LA SESSION No 8c

3 septembre 1829, sir James Kempt transmet un état des écoles établies dans le Bas-Canada. L'extrait de la lettre qui accompagne le rapport dit que de tous les séminaires, protestants et catholiques, les deux académies (*grammar schools*) de Québec et de Montréal seules touchent une subvention permanente prise à même les deniers publics. Le rapport donne tous les renseignements nécessaires sur les matières enseignées aux écoles et tous les autres détails qu'il est opportun de connaître. (Série Q, volume 190-2, pages 392, 401.) Lord Dalhousie avait, quelques années avant, attiré l'attention sur l'importance de pourvoir à l'éducation de la population catholique romaine, et il n'est pas improbable que la dépêche de sir George Murray en réponse à laquelle sir James Kempt avait transmis les détails des différentes écoles protestantes et catholiques, devait son origine à la note de lord Dalhousie. Un examen de la table des matières fera voir la procédure de l'Institution Royale, quelques-uns des obstacles que rencontrait l'établissement du collège McGill, et les difficultés qui asségeront ses premières années. Quelques-unes de ces difficultés sont mentionnées au rapport préliminaire de 1897, en commençant à la page xi.

Le travail accompli en Bas-Canada pour promouvoir l'éducation supérieure fut en Haut-Canada l'objet d'une certaine somme de jalousie, de crainte que les avantages qu'offrait le Bas-Canada en matière d'éducation n'attirassent de bons colons de la province supérieure. Sir John Colborne, écrivant à ce sujet, exprimait sans doute les idées des habitants d'York du moins, sinon de la population de la province prise dans son ensemble. Relativement au projet d'établissement d'une université à Montréal pour le bénéfice des familles haut-canadiennes, qui avaient l'habitude d'envoyer leurs jeunes fils aux Etats-Unis ou ailleurs pour terminer leur éducation, il dit :—

Pour ce qui est de l'établissement d'une université à Montréal pour le bénéfice du Haut-Canada, je regretterais de voir former une institution qui priverait cette partie des provinces de l'Amérique du Nord des talents d'un seul individu qui peut être mis à profit ici, ou d'une société qui put engager une classe influente d'émigrants à fixer leur domicile dans cette région. On tiendra compte aussi, j'espère, du lien utile que nous comptons établir entre le Collège du Roi et le collège de cours inférieur. (Série Q, volume 195 A, pages 80, 81.)

Sir John Colborne croyait néanmoins aux avantages de l'éducation et, lorsque le ministère des Colonies lui fit des reproches, il défendit avec chaleur sa ligne de conduite à l'égard de l'académie Royale et du collège qu'il établissait. Dans la tentative qu'il avait faite pour fonder une académie sur le plan qu'il avait adopté, tout en reconnaissant l'insuffisance, au début, des sommes provenant des versements de la Compagnie du Canada, il croyait que les versements futurs de cette compagnie, augmentant progressivement après l'année suivante, seraient employés avec beaucoup de profit à favoriser une institution qui rapporterait à la province des bénéfices essentiels. Il indiquait aussi la source où étaient puisés les fonds destinés à l'établissement du collège, mais dont la nature improductive allait restreindre l'utilité de l'institution à cause de la dette contractée en premier lieu. Une partie considérable de la difficulté à maintenir des écoles provenait, disait-il, de l'éparpillement de la population, de sorte qu'on ne pouvait fixer les écoles nécessaires dans les lieux où on en avait besoin, de même qu'on ne pouvait non plus trouver des personnes compétentes, mais il était déterminé à maintenir les écoles de district, le collège du Haut-Canada et l'université liés entre eux, ce qui serait un grand attrait vis-à-vis des familles honnêtes pour les

engager à venir s'établir dans le Haut-Canada. (Série Q, volume 352, pages 256, 257.)

Au printemps de 1830, le Conseil législatif du Haut-Canada, dans une adresse à sir John Colborne, le félicitait de l'établissement d'un collège pour l'éducation de la jeunesse de la province; et au cours de cette adresse ils déclaraient que les parents n'avaient rien à désirer en comparant les avantages dont jouissaient leurs enfants aux avantages offerts par les premières écoles publiques d'Angleterre. Comme toute l'adresse se trouve au long à la note B, il est inutile d'en faire des extraits.

Dans le but de maintenir ce qu'il appelait le collège de cours inférieur, sir John Colborne présenta un plan dans le but d'assurer un revenu permanent et de mettre en même temps le contrôle du collège entre les mains du gouvernement de Sa Majesté. Deux des conditions que proposait sir John Colborne étaient d'avoir huit bourses de £40 chacune dont devaient jouir les élèves pendant quatre ans pendant leur séjour à l'université et une autre bourse de £25 pour chaque école de district dont devaient aussi jouir pendant quatre ans les élèves choisis dans ces écoles pour le collège des cours inférieurs. On a parlé de l'apparente jalousie de la population du Haut-Canada à l'égard de la soi-disante tentative du Bas-Canada pour attirer les familles de la province supérieure vers la province inférieure par la qualité de l'éducation, mais il n'y a rien pour prouver que cette jalousie s'étendait au delà des habitants d'York, bien que la chose ait pu exister, comme on l'a dit. Dans une autre lettre que celle dont on parle, sir John Colborne disait, en l'approuvant, ce que pensait l'opinion publique au sujet des conditions que contenait la charte du Collège du Roi, conditions qui, disait-il, étaient généralement condamnées, et il ajoutait que si ces conditions étaient abrogées et qu'on donnât plus d'avergure à l'université, on apprécierait les grands avantages à retirer d'une telle institution établie à York, si l'on tenait compte surtout de la perspective d'avoir des élèves du collège du cours inférieur et du nombre de familles honnêtes qui s'étaient récemment établies dans les districts des environs d'York. Que sir John Colborne comprît la nécessité de changer la charte conformément à l'opinion publique, la chose se dégage à l'évidence de son message, en qualité de chancelier du Collège du Roi au conseil du collège. Ce message se trouve au long dans la note B, ainsi que les résolutions qui s'en suivirent. Dans une note relative à la vente des terres incultes, il est dit incidemment que 270,000 acres de terre avaient été cédées à titre de dotation en faveur de l'université du Haut-Canada, et que c'étaient les meilleures terres de la province. Une dépêche de sir John Colborne à lord Goderich relate en détail les efforts accomplis pour favoriser l'éducation dès les premiers temps après le partage en 1792 de l'ancienne province de Québec en deux provinces; cette dépêche avec le procès-verbal du Conseil exécutif et un rapport sur la question de l'éducation pourront se lire avec intérêt à la note B, où ils sont publiés au long. Ces documents sont suivis de divers extraits, au nombre de neuf, qui ne sont pas publiés dans ce rapport, mais qu'on trouvera au long au volume 357-1 de la série Q, en commençant à la page 110 du volume. Le désir qu'il avait de voir l'Eglise anglicane, de toutes les autres religions, exercer le plus d'influence en matière d'éducation se dégage de la teneur de ses lettres, bien qu'aucune de ses lettres ne le dise explicitement. Relativement au projet d'une seconde université pour les "secétaires" comme il les appelait, il croyait, disait-il, que l'établissement d'une telle uni-

DOC. DE LA SESSION No 8c

versité créerait des dissensions plutôt qu'il les apaiserait. Les presbytériens de l'Eglise d'Ecosse avaient, disait-il, pour adversaires les séparatistes, et les méthodistes épiscopaliens étaient en lutte avec les wesleyens qui s'étaient récemment séparés d'eux, et il ajoutait, " ils sont tous en mauvais termes les uns avec les autres ". Constatant qu'il en était ainsi, il recommanda que remise soit faite de la charte du Collège du Roi et qu'une nouvelle charte soit accordée à des conditions plus libérales, et comme la dotation était magnifique, elle suffirait pour pourvoir aux besoins du collège du cours inférieur et à l'éducation des sectaires qui voudraient profiter de l'institution.

Grâce à de certaines concessions qu'indiquait sir John Colborne, il croyait que tout prétexte de récrimination et de mécontentement disparaîtrait, et il demandait avec instance qu'on appliquât ce qui pourrait rester après avoir fait face aux besoins du collège à l'amélioration des écoles de district et de canton d'après un système bien organisé comme étant le meilleur moyen d'enrayer les progrès des démagogues. La correspondance démontre combien sir John Colborne avait les intérêts de l'éducation à cœur, mais, comme on l'a déjà remarqué, c'était apparemment, et dans une grande mesure, au point de vue de l'Eglise anglicane. (Voir série Q, volume 357-2, page 296.) Qu'on ait tenté de faire un usage politique de la question des écoles la chose est évidente par la série de résolutions présentées à la Chambre d'Assemblée et dont une seule fut adoptée à leur première présentation, à savoir, celle qui relatait le fait qu'une concession prise à même les terres incultes de la Couronne avait été accordée pour l'établissement d'une académie gratuite dans chaque district où le besoin s'en ferait sentir et pour l'établissement de séminaires plus complets dans le cours du temps, mais l'Assemblée refusa dans le temps d'adopter d'autres résolutions comportant condamnation. Les résolutions des assemblées générales trimestrielles du district de London, tout en reconnaissant les efforts considérables qu'avait faits sir John Colborne pour la cause de l'éducation et les avantages qu'York et ses environs retiraient du collège de cours inférieur établi là, faisaient remarquer que peu de parents de leur région étaient en état de profiter des avantages que cette institution offrait pour l'éducation des jeunes gens et demandaient pour l'école du district de London, à London, une subvention qui la mît sur un pied d'efficacité comme collège classique et préparatoire à l'Université du Roi, mais ceci ne portait pas les requérants à négliger d'attirer l'attention sur les besoins des écoles de district au sujet desquelles, cependant, disait l'adresse, les requérants ne voulaient pas intervenir. Une série de résolutions fut adoptée à la Chambre d'Assemblée, qui se déclarait satisfaite de voir que la réforme de l'Académie Royale était basée sur le principe libéral que l'Assemblée avait déjà porté à l'attention du gouverneur, c'est-à-dire la mise de côté des privilèges exclusifs conférés à l'Eglise anglicane. Cette idée était couchée en termes encore plus énergiques dans la deuxième résolution que je cite au long:—

Résolu. Que cette Chambre est heureuse de voir que Son Excellence compte encore sur une modification de la charte du Collège du Roi, qui, tel que présentement constitué, est absolument indigne du patronage public et de nature à fomentier des jalousies de secte et à être également préjudiciable à la pureté de la religion et aux libertés du peuple. (Série Q, volume 358-3, p. 590.)

La troisième résolution était dans le même sens. Dans la résolution suivante, les prétentions du clergé de l'Eglise d'Angleterre au pouvoir dominant étaient énergi-

quement dénoncées et, bien que la chose n'eût pas de portée directe sur la question d'éducation, cependant les idées sur les prétentions de l'Eglise anglicane au monopole des réserves du clergé, si ces idées étaient telles que représentées par la résolution, reflètent incontestablement sur l'appréciation qu'on fit de la question de l'éducation et du contrôle des institutions d'enseignement supérieur par l'Eglise anglicane. Voici comment s'exprime la résolution: "Qu'il existe à juste titre dans l'esprit du peuple "de cette province une vive aversion fixe contre l'existence d'une église dominante "liée au gouvernement dans une prétention au monopole des réserves du clergé." La proposition de lord Goderich, qui suggérait de laisser le Collège du Roi "aux membres de l'Eglise épiscopale" et de doter un autre collège pour les besoins des autres dénominations religieuses fut combattue par sir John Colborne quand la proposition lui fut soumise, comme on le verra en consultant un passage antérieur de ce rapport, et sa manière de voir fut confirmée par un document que M. George Ryerson envoya au ministère des Colonies, au nom des méthodistes. M. Ryerson nia que ses amis et lui fussent animés "d'indigne jalousie" vis-à-vis l'Eglise d'Angleterre, et affirma qu'un bon nombre qui étaient adverses au Collège du Roi, tel que constitué, étaient des fidèles de l'Eglise d'Angleterre, alléguant aussi que le peuple du Haut-Canada était si partagé dans ses croyances religieuses qu'aucune dénomination religieuse ne formait une majorité de la population, de sorte que, prétendait-il, il était impolitique et injuste de donner à quelqu'une de ces dénominations des avantages qui la constitueraient virtuellement en religion établie. En d'autres mots, de même que toutes les dénominations religieuses étaient unies dans leur opposition à l'Eglise anglicane, de même elles étaient unanimes à s'opposer à ce que toute autre fût l'objet des faveurs du gouvernement. M. Ryerson n'avait pas plus d'objection, disait-il, à ce que l'Eglise d'Angleterre fut la dénomination favorisée qu'il n'en avait pour toute autre, mais il tenait pour injuste le principe de donner au clergé de l'Eglise anglicane des avantages divers, y compris la charge des collèges, et il réaffirmait que ses amis et lui agissaient par principe et non par jalousie ou esprit de parti. Peter Jones, autrement dit Kahkewaquonaby, fut délégué par sa tribu pour aller à Londres représenter le désir qu'ils avaient d'être reconnus dans leur pauvreté et dire au Roi ce qu'ils avaient dans leur cœur au sujet de leurs terres, mais pour ce qui est des instructions écrites des Chippewas ou des Sauvages de la rivière du Crédit, rien ne fait voir que Peter Jones était autorisé à faire une plainte quelconque au sujet du contrôle des écoles ou de s'associer à M. Ryerson dans les affaires que celui-ci traitait, comme il semble l'avoir fait. (Série Q, volume 358-3, pages 634, 637.)

A la note C se trouve un rapport des établissements civils et autres dans le Haut-Canada, rapport transmis par sir John Colborne. Le rapport est fait avec tant de détails qu'il est inutile d'en faire un résumé. La seule remarque qui semble mériter mention c'est qu'il est dit que la population du Haut-Canada s'élevait en avril 1831, à 234,000 âmes. En 1890-91, d'après les rapports du recensement, soixante ans après, cette population était de 2,114,321.

Relativement aux nombreux sujets dont parle la correspondance, comme, par exemple, les demandes de demi-solde et d'indemnité pour pertes subies durant la guerre de 1812, les efforts accomplis pour améliorer l'état des Sauvages, les documents relatifs au Collège McGill, les difficultés qu'on a éprouvées au sujet de la perception des

DOC. DE LA SESSION No 8c

frais de port, l'évêque anglican de Québec ayant été appelé à payer £1.13.3, soit près de \$8, pour un seul paquet, l'étude de la table de matières pour le Haut et le Bas-Canada élucidera ces questions et autres, dont la narration dans ce rapport prendrait plus d'espace qu'on ne peut facilement accorder.

Le tout respectueusement soumis,

DOUGLAS BRYMNER,

Archiviste.

OTTAWA, 30 décembre 1899.

Noms.	Résidence.	Ouvrages.
Antiquarian Society.....	Worcester, Mass.....	Délibérations.
Armitage, Rév. W. J.....	Halifax, N.-E.....	Annuaire de la paroisse de Saint-Paul.
Arpenteurs d'Ontario.....	Toronto.....	Délibérations.
Association des Loyalistes de l'Empire-Uni.....	Toronto.....	Rapport; délibérations.
Au-lettre, L. A.....	Ottawa.....	Rapports de la cour de l'Echiquier.
Bain, James.....	Toronto.....	Brochures
Bates, E. B.....	Ottawa.....	Almanachs des adresses; brochures.
Bibliothèque de l'Etat de New-York.....	Albany.....	Bulletin; rapport.
Bibliothèque publique de Newcastle-on-Tyne.....	Newcastle-on-Tyne.....	Rapports.
Bibliothèque de Providence.....	Providence, R.I.....	Bulletins.
Burton, C. M.....	Détroit, Mich.....	Brochures,
Canadian Bank of Commerce.....	Ottawa.....	Carte de l'Yukon.
Commissaires des archives.....	Providence, R.I.....	Archives primitives de la ville de Providence.
Connecticut Historical Society.....	Hartford.....	Collections.
Duhamel, Sa Grandeur l'Archevêque.....	Ottawa.....	Histoire de la colonisation.
Farmer, Silas.....	Détroit, Mich.....	Guide and Historical Souvenir of Detroit.
Filson Club.....	Louisville, Ky.....	Publications.
Gemmil, J. A., C.R.....	Ottawa.....	Un manuscrit.
Gerin, Léon.....	".....	La science sociale.
Girard, Rév. Père.....	Ste-Anne de Beaupré.....	Annales de Sainte-Anne (en français et en anglais).
Harvard, Université d'.....	Cambridge, Mass.....	Rapport.
Historical MSS. Commission.....	Londres, Angleterre.....	Publications.
Howe, Syd.....	Middleton, N.-E.....	Brochure.
Illinois State Historical Society, Syndics de l'.....	Springfield, Ill.....	5e rapport biennal; brochure.
Johnson, Geo.....	Ottawa.....	Annuaire Statistique.
LeMoine, Sir James.....	Québec.....	The Plains of Abraham.
Lynch, W. H.....	Danville, P.Q.....	Brochure.
Manitoba Historical and Scientific Society.....	Winnipeg.....	Rapports.
Mavor, Professor.....	Toronto.....	Hand book of Canada and MSS. au sujet des Doukoboors.
Minnesota Historical Society.....	Saint-Paul.....	Rapport.
North Indiana Historical Society.....	South Bend, Ind.....	Publications.
Nova Scotia Historical Society.....	Halifax.....	Collections.
Ontario Historical Society.....	Toronto.....	Brochures; rapports et archives.
Porter, Peter A.....	Chutes-Niagara, N.-Y.....	Brochures.
Renick, E. I.....	Washington, D.C.....	Publications.
Rhode Island Historical Society.....	Providence, R.I.....	Publications.
Royal Historical Society.....	Londres.....	Délibérations.
Royal Scottish Geographical Society.....	Edimbourg.....	Revue.
Saunders, W.....	Ottawa.....	Rapports de la station agronomique.
Shortt, Professeur Adam.....	Kingston.....	Early History of Canadian Banking.
Société Canadienne des Ingénieurs Civils.....	Montréal.....	Rapports.
Société littéraire et historique.....	Québec.....	Délibérations.

NOTE A.

RÉSERVES DU CLERGÉ.

N° 1.—MÉMOIRE DE MEMBRES DE L'ÉGLISE D'ÉCOSSE EN CANADA.

(Archives, série Q, vol. 157—1, p. 5.)

Le mémoire adressé au Très honorable comte de Bathurst, C.G., principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, etc., etc., etc.

Expose humblement,—Que vos mémorialistes sont presbytériens en complète communion avec l'Eglise établie d'Ecosse, ayant des ministres ordonnés régulièrement dans cette Eglise. Que les différentes congrégations qu'ils composent sont nombreuses et respectables et sont le fruit du progrès naturel du pays, et que les adhésions des émigrants écossais et irlandais qui se joignent à nous annuellement augmentent leur nombre avec une étonnante rapidité. Que vos mémorialistes attachés par principe et par éducation à la doctrine et au culte de leur Eglise nationale, ont fait jusqu'ici des efforts extraordinaires pour construire des églises destinées à l'exercice de leur culte, et par souscription volontaire ont amassé les fonds nécessaires à l'entretien de leurs ministres. Que ce fardeau, bien que son poids se soit fait rigoureusement sentir, étant retombé très inégalement sur les membres, ce qui arrive généralement dans le cas des contributions volontaires, a été supporté jusqu'ici avec courage par vos mémorialistes, qui, sans recevoir aucun appui efficace du gouvernement, ont continué à soutenir leurs Eglises et leur Clergé sur un pied respectable.

Mais bien que vos mémorialistes ont, sans recevoir d'appui ou d'encouragement de qui que ce soit, par leurs efforts zélés et constants, combattu avec succès contre toutes les difficultés et les obstacles auxquels ils étaient d'abord nécessairement exposés dans les premiers jours de cette colonie et de leur faiblesse numérique, jusqu'à ce jour où ils ont la satisfaction de voir leurs églises dans une condition florissante—ils regrettent de constater que le poids continuel de leurs différentes dépenses est plus qu'ils sont en état de supporter et qu'avec les plus grands efforts ils ne peuvent placer leurs ministres dans cet état de confortable indépendance qui est si heureusement assuré à leurs frères en Ecosse, et sans lequel les efforts d'un ministre doivent être affaiblis et son utilité grandement limitée.

Vos mémorialistes de plus demandent la permission de faire voir à Votre Seigneurie que pendant qu'eux et leurs frères presbytériens demeurent dans ces provinces dans une situation défavorable ils ne peuvent espérer d'obtenir communément les avantages inestimables qui sont puisés dans les services de pasteurs capables et respectables; et à moins qu'un gouvernement paternel offre ses secours en leur faveur une grande partie d'entre eux pour plusieurs années à venir doivent être privés de ministres réguliers, et de leur culte établi; car l'on ne peut s'attendre que des gentils-hommes de qualifications convenables pour le ministère soient persuadés d'abandonner leur pays natal, et d'accepter les invitations de venir au pays avec la perspective d'un salaire précaire et très limité.

Vos mémorialistes éprouvent le plus profond regret en représentant à Votre Seigneurie qu'en conséquence de la difficulté extrême de pourvoir aux besoins tels que requis pour l'entretien de ministres convenables il y a plusieurs établissements populaires sans ministres plus spécialement dans le Haut-Canada, et une population émi-

nemment distinguée dans son pays natal par son esprit religieux et par sa bonne morale et fervemment attachée à son Eglise nationale, sont souvent privés dans ces colonies des services et des ordonnances de la religion, obligés de se placer sous le ministère de prédicateurs errants et incapables, ou se lient avec des sociétés dont les croyances et les sentiments religieux ont très peu d'affinité avec les leurs.

Pour ne pas insister sur les malheurs, qui à un point de vue moral et religieux sont ainsi encourus vos mémorialistes demandent humblement la permission de suggérer à Votre Seigneurie que cet état du pays à un point de vue politique est rempli de danger. Comme la principale émigration provient d'Ecosse et d'Irlande il arrive qu'une grande majorité de la population protestante dans les provinces anglaises de l'Amérique du Nord est de croyance presbytérienne et pour cette raison ne peut recevoir aucun bénéfice de l'Eglise établie d'Angleterre, en conséquence de quoi ils sont les uns et les autres entièrement dépourvus d'instruction religieuse et des ordonnances ou deviennent attachés par la nécessité aux divers sectaires qui se rendent parmi eux de toutes les parties des Etats-Unis dont l'effet inévitable est de semer le mécontentement politique avec le fanatisme religieux.

Pour prévenir ces maux il semble à vos mémorialistes qu'aucune mesure serait plus efficace qu'une certaine clause générale imaginée par la sagesse du gouvernement dans le but d'assurer des pasteurs réguliers et respectables au corps presbytérien, et puisque la majeure partie de cette société sont membres de l'Eglise d'Ecosse et qu'ils lui sont attachés par les plus forts liens de principe et de patriotisme vos mémorialistes demandent humblement la permission de suggérer qu'une branche de l'Eglise d'Ecosse établie en Canada avec une mesure convenable pour son soutien unirait efficacement aussi loin qu'ils peuvent juger, ce corps nombreux respectable et toujours croissant des sujets de Sa Majesté—les attacherait à la mère-patrie par les plus forts liens—donnerait une générale et haute satisfaction à ces colonies et ne pourrait manquer de produire des sentiments de la plus vive reconnaissance dans les cœurs de ceux qui seraient l'objet immédiat d'une mesure avantageuse et si digne d'un gouvernement éclairé et paternel qui a toujours manifesté une sollicitude spéciale pour prendre soin du perfectionnement religieux et moral de sa population.

Vos mémorialistes demandent la permission d'informer Votre Seigneurie qu'en vue de l'acquisition de ce but désirable, ils ont maintenant transmis une requête qui doit être soumise à la prochaine assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse, demandant d'être incorporés avec l'Eglise-mère et d'être placés sous sa juridiction immédiate et sous son administration et ils ont toute raison de croire que le succès de cette requête dépendra surtout de la décision du gouvernement de Sa Majesté à l'égard du sujet du présent mémoire, et sans une mesure suffisante pour assurer la considération de leurs églises en Canada, l'on ne peut s'attendre à ce que l'Assemblée Générale accordera la liaison voulue ; vos mémorialistes ont pour cette raison communiqué à la Commission de l'Assemblée Générale de l'Eglise d'Ecosse une copie de ce mémoire à Votre Seigneurie et ont sollicité son intervention en leur faveur et ils flattent le doux espoir qu'un tel arrangement peut être fait entre le gouvernement et l'Assemblée Générale à ce qu'ils accomplissent l'importante conclusion qu'ils ont en vue.

Vos mémorialistes sont convaincus qu'ils n'est pas du tout nécessaire pour eux de représenter à Votre Seigneurie que l'Eglise à laquelle ils ont l'honneur d'appartenir a toujours été remarquable par un attachement sincère et constant à l'illustre maison de Hanovre et à notre glorieuse et heureuse constitution. Que comme Eglise nationale elle a été heureuse au suprême degré dans le pays en soutenant et en augmentant avec la véritable religion et les bonnes morales le caractère et les principes intimement alliés de loyauté et de patriotisme ; ils présumeraient en conséquence avec une honnête confiance comme partie de cette Eglise de demander pour eux-mêmes et pour leurs frères du Canada, la protection et la continuation d'un gouvernement éclairé et paternel. Ils se fient à la sagesse du gouvernement pour imaginer la manière la plus convenable de les établir eux et leurs frères dans ces provinces sur un pied plus respectable, et de leur accorder une certaine partie de ce soutien et de cette

DOC. DE LA SESSION No 8c

complaisance dont l'établissement-sœur jouit à si bon droit, et à laquelle ils ne cèdent ni en loyauté et ni en affection pour la personne de Sa Majesté ni par l'attachement fidèle et ardent pour leur pays et pour l'heureuse constitution de leur gouvernement.

QUÉBEC DANS LE BAS-CANADA,
12 novembre 1820.

James Harkness	} Fidéi- commissaires.	Archibald Ferguson ...	} Anciens.
Ministre de l'Eglise St. André		James Thompson	
James Ross		James Thorn	
J. Neilson		James Ross	
Thomas White		David Ross	
		John Munro	
		Wm. Meiklejohn	
		Alexr. Badenoch	

MONTREAL DANS LE BAS-CANADA,
18 novembre 1820.

Henry Esson, min.	} Anciens.	Norman Bethune . . .	} Fidéi- commissaires.
James Somerville, min.		John Fisher	
Robert Annan			
Thomas Porteous			
Thomas Blackwood			
J. Leslie			
H. Mackenzie			
James Carswell			
James Birss			
Andrew White			
Philip Ross			
George Garden			

NOTE A.—N° 2.—LORD DALHOUSIE À LORD BATHURST.

(Archives, série Q, vol. 157—1, p. 2.)

QUÉBEC, 18 janvier 1821.

MILORD,—J'ai l'honneur de transmettre un mémoire de certains membres de l'Eglise presbytérienne en Canada, et je désire soumettre le sujet à la considération de Votre Seigneurie comme un de la plus grande importance communément pour les provinces de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord, car le sujet contenu dans ce mémoire est également applicable à chacune d'elles.

Le dommage déjà causé par les prédicateurs ambulants des Etats-Unis est très sérieux, ce sont généralement des personnes des plus basses classes, quêtant littéralement leur pain comme des mendiants; ils prêchent n'importe quelle religion, n'importe quels principes, n'importe quelle forme de culte que leur ingénuité invente comme approprié au temps et à l'endroit; ils déplacent l'affection du peuple pour le gouvernement en même temps qu'ils détruisent tout principe de vraie religion ou de moralité.

Le clergé catholique dans cette province est pourvu par le système des dîmes—L'Eglise établie d'Angleterre est soutenue par la Société pour la propagation de l'Evangile, mais l'Eglise presbytérienne Ecossaise n'est pourvue d'aucun moyen—il est bien connu maintenant que la grande proportion des émigrants qui accourent maintenant en foule dans ce pays d'Ecosse et d'Irlande est de l'Eglise presbytérienne. Pour ces raisons je crois que Votre Seigneurie me pensera justifiable de recommander

63 VICTORIA, A. 1900

ce mémoire de la manière la plus ardente, espérant qu'un système plus large y pourvoira, afin de nous lier avec l'Eglise établie d'Ecosse, et pour la rendre capable de nous envoyer des prédicateurs avec des salaires déterminés en attendant que les provinces patriculièrement soient en état de pourvoir à leurs propres nécessités à ce sujet.

Avec ce mémoire je demande l'attention de Votre Seigneurie pour plusieurs demandes particulières sur le même sujet ; ils veulent mettre devant Votre Seigneurie tous les renseignements qui me paraissent nécessaires à cet effet, et qui peuvent en faire valoir l'importance.

J'avais l'intention de m'adresser à Votre Seigneurie de la Nouvelle-Ecosse, avant de quitter cette province, mais sachant que les mêmes difficultés existent en Canada j'ai mis le sujet en réserve jusqu'à ce qu'il soit en mon pouvoir de le soumettre entièrement à Votre Seigneurie.

J'ai l'honneur d'être, milord,
de Votre Seigneurie,
le très obéissant et très humble serviteur,

DALHOUSIE.

Le Très honorable

LE COMTE DE BATHURST, C.G.,
etc., etc., etc.

NOTE A.—N° 3.—JAMES STEPHEN, JR., à WILMOT HORTON.

(Archives, série Q, vol. 169, p. 91.)

LINCOLN'S INN,

9 janvier 1824.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions j'ai examiné une requête des ministres et des anciens au sujet de l'Eglise établie d'Ecosse dans le Haut et le Bas-Canada, et la requête de la corporation pour inspecter, administrer et diriger les réserves du clergé dans la province du Bas-Canada ; et l'opinion de l'avocat de Sa Majesté, et du procureur et du solliciteur général, datée du 15 de novembre 1819, conjointement avec les différents documents qui ont été transmis à lord Bathurst, au soutien ou à l'encontre des demandes du clergé de l'Eglise d'Ecosse, et avec référence aux différents documents plus haut mentionnés, j'ai à vous soumettre, pour la considération de lord Bathurst, les remarques suivantes.—L'objet de la requête du clergé de l'Eglise d'Ecosse en Canada, est d'obtenir un ordre de Sa Majesté, ordonnant qu'une partie de la terre réservée en vertu du statut 31, George 3, c. 31, pour l'entretien du clergé protestant dans les provinces du Haut et du Bas-Canada soit appropriée pour le soutien du clergé de l'Eglise d'Ecosse en Canada.

L'objet de la requête de la corporation pour l'administration des réserves du clergé, qui est exclusivement composée de ministres de l'Eglise d'Angleterre, est pour empêcher qu'aucune partie de ces terres soit octroyée pour aucun autre but que pour le soutien du clergé de leur propre croyance.

En novembre 1819, les officiers en loi de la Couronne firent rapport de leur opinion à lord Bathurst. Premièrement—Que les dispositions du statut 31 George 3, c. 31, pour le soutien d'un clergé protestant doivent être étendues au clergé de l'Eglise d'Ecosse, et pas limitées uniquement au clergé de l'Eglise d'Angleterre. Secondement—que ces dispositions ne doivent pas s'étendre aux ministres dissidents, ou à aucune classe de clergé protestant non établie par la loi. Troisièmement—Que si le gouverneur est régulièrement autorisé, par le statut 31, George 3, c. 31, d'indiquer l'emploi des revenus et des profits de ces terres, il doit être justifié, en matière de loi, en les employant pour le soutien du clergé de l'Eglise d'Ecosse aussi bien que pour celui de l'Eglise d'Angleterre et—Quatrièmement—Que le gouverneur, avec l'avis du Conseil

DOC. DE LA SESSION No 8c

exécutif, a un pouvoir illimité de doter toute cure particulière de la totalité des terres réservées dans telle cure pour le soutien du clergé protestant, n'étant pas urgent pour Sa Majesté de faire une réserve d'aucune de ces terres pour le clergé de l'Eglise d'Ecosse.

Il ressort donc de cette opinion que le clergé de l'Eglise d'Angleterre ne peut réclamer la totalité de ces terres comme une question de droit; mais que Sa Majesté ou le gouverneur, avec l'avis de son Conseil, pourra exercer une discrétion quant à la proportion qui doit être appropriée pour leur soutien. Il ne semble pas qu'aucun des documents maintenant transmis renferme un exposé qui puisse changer les motifs de cette opinion, ou suggérer un argument qui probablement conduirait les officiers en loi de la Couronne à une conclusion différente.

C'est, je conçois, aussi une question simplement et exclusivement d'une nature politique—dans quelles proportions ces terres doivent être divisées entre le clergé des deux Eglises; ou, doivent-elles être plutôt appropriées exclusivement pour le soutien du clergé de l'Eglise d'Angleterre. Supposant que lord Bathurst est d'opinion qu'il serait urgent de faire une réserve de ces terres pour le clergé écossais, il deviendrait alors nécessaire de considérer comment on pourrait arriver à cela. Sur ce point les officiers en loi de la Couronne n'ont pas encore exprimé leur opinion, et je vous soumetts, que, considérant la grandeur et l'importance du sujet, il ne pourrait être trouvé de manière pour s'approprier pour le maintien du clergé Ecossais aucune partie de ces terres réservées, sans au préalable obtenir des officiers en loi de la Couronne une opinion, quant à la manière dans laquelle, et à l'autorité par laquelle une telle appropriation peut être légalement et efficacement effectuée. Sur cette question il serait probablement superflu pour moi d'exprimer ma propre opinion, et avant que la décision de lord Bathurst soit formée relativement à la convenance de faire une telle concession il serait prématuré de demander l'opinion des officiers en loi de la Couronne.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

JAS. STEPHEN, jr.

ROBT. WILMOT HORTON, écr.,

etc., etc., etc.

NOTE A—N° 4.—LORD DALHOUSIE À LORD BATHURST.

(Archives, série Q, volume 168-1, p. 118.)

QUÉBEC, 10 mars 1824.

MILORD,—Conformément à une adresse de l'Assemblée de cette province je demande la permission de transmettre par les présentes à Votre Seigneurie, dans le but de mettre au pied du trône une pétition de cette société à Sa Majesté représentant les réclamations de l'Eglise d'Ecosse dans cette province, aussi bien que de tous les protestants dissidents des églises établies d'Angleterre et d'Ecosse, en vue d'un fonds pour les ministres de leurs différentes sectes, en sus des terres allouées pour le soutien du clergé protestant de cette province.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Seigneurie, le très obéissant et très humble serviteur,

DALHOUSIE.

Le Très honorable

COMTE DE BATHURST.

63 VICTORIA, A. 1900

NOTE A—N° 5.—LORD DALHOUSIE À M. HUSKISSON.

(Archives, série Q, vol. 182-1, p. 59.)

QUÉBEC, 14 février 1828.

MONSIEUR,—J'ai eu moi-même l'honneur dans le mois de novembre dernier de faire comprendre au clergé de l'Eglise presbytérienne en Canada de s'adresser au gouvernement de Sa Majesté au sujet d'une lettre adressée par le Révérend Dr Strachan du Haut-Canada à M. Wilmot Horton, et comprenant ce qu'il appelle une charte ecclésiastique de cette province. Ces messieurs ayant maintenant sollicité ma recommandation pour la personne qu'ils ont députée comme agent, je demande votre permission de présenter M. Grant comme un gentilhomme des plus respectable et des mieux renseigné du barreau de Montréal.

Permettez-moi en même temps de solliciter pour lui et pour le clergé de l'Eglise d'Ecosse votre bienveillante considération de ses papiers dont je suis parfaitement satisfait et qui sont correctement exposés, et qui contiennent des réclamations également justes et conformes à la plus saine politique pour développer les intérêts des Canadas.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant et humble serviteur,

DALHOUSIE.

L'hon. M. HUSKISSON,

NOTE A—N° 6.—GEORGE RYERSON À R. WILMOT HORTON.

(Archives, série Q, vol. 350, p. 341.)

MONSIEUR,—Pour le renseignement du Très honorable secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, j'ai l'honneur d'inclure une copie imprimée d'un rapport fait par le comité choisi de la Chambre des Communes de l'Assemblée du Haut-Canada, au sujet des réserves du clergé, et des différentes sectes de chrétiens du Haut-Canada. Je n'ai pas encore reçu l'annexe contenant toute la preuve. L'adresse à Sa Majesté, qui fait l'objet de ce rapport, dont j'ai aussi reçu une copie, a été je crois transmise au gouvernement de Sa Majesté par la voie convenable. Le document que j'ai maintenant l'honneur d'inclure corrobore les exposés faits dans ma dernière communication avec les désirs des sujets de Sa Majesté dans le Haut-Canada relatifs à l'appropriation des réserves du clergé et à la charte de l'Université dans cette colonie.

Les réserves du clergé ont grandement empêché l'établissement et les progrès du Haut-Canada, et il est avéré sans aucune divergence d'opinion que la vente de ces terres amènera certainement la prospérité du pays. C'est le désir général des habitants que le produit soit donné pour les fins de l'éducation et pour les améliorations essentielles. Mais le gouvernement de Sa Majesté sera-t-il en faveur de ceci, qu'elles soient équitablement appropriées sous l'administration de la législature provinciale pour le bénéfice des chrétiens de toute secte dans la colonie.

Je demande qu'il me soit permis d'établir l'évidence devant le comité de l'honorable Chambre des Communes à la présente session pour la considération des affaires relatives au gouvernement civil du Haut et du Bas-Canada.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre serviteur tout dévoué,

GEO. RYERSON.

R. W. HAY, écuier,

Bureau des Colonies,

Downing Street.

DOC. DE LA SESSION No 8c

NOTE A—N° 7.—RAPPORT DU COMITÉ.

(Archives, série Q, vol. 350-2, p. 343.)

COMITÉ.

Marshall S. Bidwell, écuyer, président.

Peter Perry, écuyer.

Hugh C. Thomson, écuyer.

John Matthews, écuyer.

George Hamilton, écuyer.

RAPPORT, ETC.

A l'honorable Chambre d'Assemblée :

Le comité choisi auquel ont été soumises la requête de Bulkley Waters et autres, et différentes autres requêtes de même genre, signées par près de 6,000 personnes, et aussi la requête de E. M. Armstrong et autres, soumet le rapport suivant.

La premier objet du comité a été d'obtenir une copie exacte de la lettre et de la charte mentionnées dans les requêtes.—On la trouvera dans l'annexe de ce rapport, notée A. Elle est datée du 16 mai 1827, et était adressée par l'honorable et vénérable docteur Strachan, archidiacre d'York, un membre des Conseils Législatif et Exécutif de cette province, au Très honorable R. J. Wilmot Horton, en ce temps le sous-secrétaire d'Etat pour les Colonies, pour l'information de lord Goderich, alors à la tête du département des Colonies. Elle semble avoir été considérée comme un document pour le renseignement du gouvernement de Sa Majesté, sur lequel d'importantes mesures de sa part à l'égard de cette colonie auraient pu être basées.

Avant de procéder à l'examen des exposés contenus dans la lettre et dans la charte, le comité pria le président de transmettre à l'honorable et vénérable docteur Strachan, une copie de la requête qui lui était soumise, et de lui faire savoir que le comité serait heureux de recevoir de lui toute information au sujet de la question soumise à sa considération. Copies de la lettre du président et de la réponse du docteur Strachan (notée B) sont annexées à ce rapport. Le témoignage reçu dans la suite de ce monsieur sera trouvé dans l'annexe aux minutes de la preuve.

Le comité a examiné tous les membres de la Chambre d'Assemblée dont il a pu obtenir le témoignage; quelques membres de l'honorable Conseil Législatif, résidant depuis longtemps, de haute considération et ayant beaucoup de possessions dans cette province; plusieurs ministres des différentes sectes dans York, et dans les environs, et un petit nombre d'autres individus.

Par l'évidence on percevra que la lettre et la charte ont été destinées à produire à plusieurs égards importants des impressions erronées pour ce qui regarde l'état religieux de cette province et les sentiments de ses habitants. Comme on voit par le témoignage du docteur Strachan qu'ils ont soudainement composé ces choses de mémoire et sans les moyens de renseignement aux sources d'authentique information, il est beaucoup à regretter qu'on n'ait pas fait la moindre allusion à ces circonstances dans la lettre même, et de plus aussi il est considéré que comme il l'a établi au comité, il n'a jamais connu le nombre des membres de l'Eglise d'Angleterre dans cette province. Les assertions dans la lettre que "la population fait du progrès de tout côté, offrant d'aider à la construction d'églises et sollicitant avec le plus grand désir d'établissement d'un ministre régulier", et que "la tendance de la population est vers l'Eglise d'Angleterre, et rien hormis le besoin d'un soutien modéré l'empêche de se répandre en dehors de la province", sont complètement contredites par l'évidence.

Sur ce sujet le comité veut remarquer que l'Eglise d'Angleterre a toujours eu dans cette province des avantages tout particuliers. Elle a toujours été la religion des gens qui ont occupé des positions d'influence, et elle a été soutenue par la même influence, et a toujours occupé une plus haute position qu'aucune autre église dans la faveur du gouvernement exécutif. Ses ministres ont eu le pouvoir exclusif de marier

les personnes de toutes sectes sans exception. Malgré que par un statut provincial les juges de paix, dans leur session générale trimestrielle, ont le pouvoir, s'ils le jugent convenable, d'autoriser les ministres luthériens et calvinites, et les ministres de l'Eglise d'Ecosse, de marier deux personnes dont l'une a été depuis six mois antérieurement à tel mariage un adepte de la congrégation du ministre qui préside à la cérémonie. Ce droit, les ministres de l'Eglise anglicane en jouissent encore exclusivement, nonobstant le fait que la Chambre d'Assemblée a, en différentes sessions consécutives, par une large majorité, passé un bill (lequel n'a cependant pas été approuvé par l'honorable Conseil Législatif) pour accorder cette faculté aux ministres des sectes chrétiennes de cette province en général: les ministres de l'Eglise anglicane ont été aussi libéralement soutenus, et leurs églises ont été en partie ou complètement construites avec les fonds d'une société d'Angleterre. Le seul désavantage mentionné par le docteur Strachan dans son témoignage devant le comité, d'être obligé, par manque d'un évêque résidant dans les colonies, d'avoir recours à l'Angleterre pour l'ordination épiscopale, n'a jamais existé depuis que la province a la forme actuelle de gouvernement, car pendant tout ce temps-la un évêque a résidé à Québec. Jusqu'à présent le nombre des membres de cette Eglise n'a pas augmenté dans la même proportion que celui des nombreuses autres sectes. Ces faits confirment l'opinion si généralement exprimée par les témoins que la tendance de la population n'est pas vers cette Eglise. L'opinion contraire adoptée par un petit nombre de témoins a pu prendre naissance très naturellement d'un accroissement considérable et récent du nombre des missionnaires de cette Eglise, qui pourtant devrait probablement être attribué à la générosité avec laquelle les salaires pour leur soutien sont fournis par la Société pour la propagation de l'Evangile dans les pays étrangers, plutôt qu'à un ardent désir de la population d'avoir des ministres de cette Eglise établis parmi eux.

A propos du secours fourni par cette société (desquels fonds un salaire annuel est payé à chaque ministre de l'Eglise d'Angleterre dans la province, 200 louis sterling pour l'ordre des prêtres, et 100 louis sterling pour l'ordre des diacres), et comme un argument à l'appui, il est dit dans la lettre "Combien ce secours est inefficace pour subvenir aux nécessités croissantes de la colonie a été suffisamment démontré par la tendance de la population qui est vers l'Eglise d'Angleterre, et rien si ce n'est la demande d'un soutien modéré l'a empêché de se répandre dans toutes les provinces."

Il appert des dépositions concordantes des témoins, que les membres de l'Eglise d'Angleterre possèdent, en cette province, en proportion de leur nombre, pour entretenir les membres de leur clergé, des moyens égaux à ceux des membres d'autres croyances. Les autres confessions ont un nombreux personnel ecclésiastique dans la province, aussi, sans avoir besoin de secours de la Grande-Bretagne, les membres de l'Eglise d'Angleterre sont par conséquent en situation pour entretenir sans difficulté le personnel ecclésiastique de leur religion qui leur est nécessaire. S'ils ne sont pas disposés à contribuer à son entretien pour les sommes que fournissent, dans ce but, les membres d'autres confessions, il est permis de conclure qu'il y a peu de penchant vers l'Eglise d'Angleterre, même chez ceux qui y appartiennent de nom.

S'ils veulent faire preuve de bonne volonté, le secours qu'ils reçoivent aujourd'hui d'Angleterre n'est pas d'une nécessité absolue, et il n'y a aucun besoin de le continuer à moins de créer un système de prosélytisme vers cette Eglise parmi les adhérents d'autres sectes.

Le comité a relevé, avec un regret marqué, les insinuations à l'adresse du clergé méthodiste contenues dans la lettre. La province doit une forte dette à ces hommes pieux et infatigables pour leurs travaux déintéressés. Dans la période initiale de son histoire, alors qu'elle était maigrement peuplée, quand les habitants, éparpillés dans un pays sauvage et inculte, manquaient de tous moyens d'instruction religieuse, ces ministres de l'évangile, animés d'un grand zèle et d'une charité toute chrétienne, répandaient, au sacrifice de leur santé, de leurs intérêts et de leurs aises, parmi ces pauvres populations, les consolations et les bénédictions de notre sainte religion. Leur influence, aussi bien que leurs instructions (contrairement à ce qui est affirmé dans la

DOC. DE LA SESSION No 8c

lettre), loin d'avoir eu une tendance hostile à nos institutions, ont eu pour conséquence, dans des proportions difficiles à apprécier, la conversion de leurs ouailles. En les éloignant de la licence ils les ont décidés à vivre en respectant la morale, qui est la base la plus solide de la vraie loyauté et de tout ordre social.

Il n'y a aucun motif de croire, que, comme corps, les méthodistes ont négligé d'enseigner, par paroles et exemples, que l'attachement au souverain et une obéissance empressée et consciencieuse aux lois du pays sont des devoirs de chrétiens. Il y a plus de 35 ans qu'ils ont commencé leurs travaux dans les colonies. Pendant cette période la province a passé par une guerre, qui a mis la loyauté du peuple à l'épreuve. Si l'influence et les instructions des méthodistes avaient eu la tendance qui leur est attribuée, les effets en seraient aujourd'hui manifestes et, cependant, nul ne doute que les méthodistes ne soient aussi loyaux sujets de Sa Majesté que d'autres. Le nombre des fidèles de cette confession a augmenté dans des proportions telles, que, dans l'opinion de la presque totalité des témoins, il dépasse celui des adhérents à toute autre secte, dans cette province, et cependant, son clergé vit des contributions volontaires de ses adeptes, ce qui prouve, à toute évidence, l'inanité de l'accusation formulée contre les tendances du clergé méthodiste. Ce serait, en effet, grossièrement calomnier les loyales populations de la province, que d'admettre qu'elles consentiraient à écouter, avec complaisance, et à encourager des hommes qui useraient leur influence dans un but aussi méprisable. Le comité ne s'est pas enquis du nombre exact des membres de chaque croyance chrétienne dans cette province. On trouvera les opinions des témoins, à ce sujet, dans les réponses aux questions 9e, 10e et 11e. Les renseignements les plus corrects et les plus complets sont consignés à la carte de l'annexe (marquée C), que le comité doit à la bienveillance du Dr Morrison, et qui semble avoir été dressée avec le plus grand souci de l'exactitude. Le comité a reçu une autre carte du Dr Strachan et on la trouvera à l'annexe marquée D.

Il est certain, qu'outre les méthodistes, il y a dans les provinces plusieurs sectes chrétiennes numériquement plus fortes que l'Eglise d'Angleterre. Outre celles-ci il y a probablement bon nombre d'hommes qui n'appartiennent à aucune confession particulière, ou ne suivent aucune forme spéciale de culte. Le nombre des membres de l'Eglise d'Angleterre représente, conséquemment, un bien faible partie de la population totale de la province. Il serait injuste et impolitique de faire à cette église une situation privilégiée, en lui accordant des droits et privilèges spéciaux, à l'exclusion d'autres sujets de Sa Majesté, également loyaux, consciencieux et méritants. Il se trouve dans une situation lamentable le pays qui possède une église établie dont la majorité de la population s'écarte. Le comité espère donc que jamais cette province ne présentera un tel spectacle. Il est bien connu que dans l'esprit des populations il y a généralement une aversion, fort prononcée, pour tout ce qui est église établie. D'autre part, la conviction si justement et si heureusement ancrée dans l'esprit des populations, que le gouvernement de Sa Majesté n'adoptera jamais une mesure touchant si profondément ses intérêts et ses sentiments, sans avoir au préalable consulté cette population et sans s'être assuré de ses désirs, a pour conséquence de diminuer dans de fortes proportions l'inquiétude qui n'aurait pas manqué de régner dans d'autres circonstances. Cependant, l'idée que le gouvernement de Sa Majesté pourrait avoir l'intention d'incorporer l'Eglise d'Angleterre, ou quelque autre église, au gouvernement, et d'en faire comme une annexe à l'Etat; de lui octroyer des droits et privilèges spéciaux, civils ou financiers, qui seraient refusés aux autres confessions, produirait un mécontentement général des plus durables. De plus, la nécessité d'un telle annexion ne se fait nullement sentir. Elle ne peut être nécessaire à la sûreté de l'Etat. La loyauté du peuple est grande, sincère, et il paraît douteux que la conversion d'une confession en religion d'Etat puisse l'augmenter ou la rendre plus cordiale. L'instruction religieuse, la chose n'est pas douteuse, donnera de la force et un caractère plus magnanime à la loyauté, comme à toute autre vertu, mais cette grandeur et cette force ne diffèrent guère, suivant que l'enseignement est donné par un ministre de l'Eglise d'Angleterre ou par un ministre d'une autre confession. Au contraire, l'effet de leur

prédication sera probablement affaibli si les ministres paraissent être des professeurs politiques, des serviteurs de l'Etat plutôt que de l'Evangile. La mesure ne peut être nécessaire à la religion, attendu que les autres confessions n'en bénéficieraient pas, et que l'église, elle-même, n'en tirerait probablement que fort peu ou pas d'avantage. La piété des membres d'une confession, ou la prospérité confessionnelle d'une religion, ne peuvent que fort peu gagner aux services d'hommes que des motifs mondains ont seuls poussés dans la carrière sacrée du ministère religieux. De la déposition, faite devant le comité, par le Dr Strachan, il appert que dans l'Etat de New-York, notre voisin, où la loi donne des droits égaux à toutes les confessions, l'église est dans une situation respectable et florissante. Elles sont souverainement injustes et impolitiques, ces distinctions fantaisistes, entre hommes de même catégorie, établies artificiellement, sur le caractère de leurs croyances religieuses, sans la moindre considération ni pour les mérites du sujet loyal, paisible et respectueux de la loi, ni pour la droiture, ni la moralité de son caractère.

Tout homme a le droit de trouver mauvaises telles doctrines ou formes de culte, de telle confession spéciale, et en fait, fréquemment sa conscience se révolte contre elles. Il peut aussi trouver, dans sa conscience, des motifs graves, pour désapprouver, en général, la constitution civile d'une religion et son union avec l'Etat. Quand une église est incorporée dans l'Etat, un citoyen pourra donc se trouver obligé en conscience de combattre une des institutions civiles, une partie du gouvernement lui-même. Il est de son devoir d'en agir ainsi, mais cette action l'expose à la jalousie et au soupçon. Dès lors, outre qu'il souffre de l'exclusion injuste de la participation à certains privilèges, auxquels il a autant droit que ceux qui sont plus riches, quoique guère plus consciencieux, et peut-être nullement plus corrects, dans leurs opinions sur ce sujet, il se fait que graduellement, sa conscience lui est imputée à crime, car on fait des lois pour combattre toute tentative de nuire à l'établissement. Pour diminuer et contrebalancer l'influence de ce citoyen, on l'exclut d'honneurs et de fonctions officiels, on le frappe d'une incapacité civile, et, en dernière analyse, on légifère contre sa liberté de conscience. La religion, dont les lois et la sanction ont une origine beaucoup plus élevée, est abaissée au niveau des lois humaines, dont les prescriptions et les interdictions sont appelées à lui servir de sauvegarde et protection. En même temps, l'harmonie et la charité, qui, en d'autres circonstances, règneraient entre les membres des diverses confessions, disparaissent pour faire place à l'intolérance, l'animosité et l'orgueil de confession.

Il convient que le gouvernement de Sa Majesté soit correctement et complètement renseigné sur les sentiments et les désirs des populations à cet égard. L'Assemblée législative étant le canal constitutionnel pour faire parvenir aux pieds du trône l'expression de tels sentiments et de tels désirs, le comité attire respectueusement l'attention de la Chambre sur le besoin urgent de faire connaître ces sentiments et désirs à Sa Majesté.

La carte fournie au comité par le Dr Strachan, la déposition du rév. M. Egerton Ryerson, celle du Dr Morrison et la carte y annexée, et en général les réponses des témoins aux questions 13e et 14e, permettront à la Chambre de juger de l'exactitude des confessions chrétiennes en cette province, contenues dans la carte ecclésiastique annexée à la lettre du Dr Strachan à M. Horton. L'expression "service d'occasion" expliquée par le Dr Strachan, peut s'appliquer presque *ad libitum*, et si elle est employée par les méthodistes ou autres confessions dans le même sens, les endroits où ils font le service peuvent se multiplier presque à l'infini. Il ne paraît pas raisonnable de concilier cette explication avec la note qui figure à la carte, dans la colonne des noms des missionnaires de l'Eglise d'Angleterre, qui se lit ainsi: "58 localités où il y a services réguliers ou de temps en temps, sans compter de nombreux voyages de missionnaire au travers des établissements nouveaux dans leur voisinage", car à chacun de ces voyages (s'il y a eu service) le service a dû être et vraisemblablement été inscrit comme service d'occasion.

DOC. DE LA SESSION No 8c

Dans son enquête, le comité a recueilli des renseignements, qui, à son grand regret, lui donnent lieu de croire que dans le but de créer dans l'esprit des sauvages nouvellement convertis à la foi chrétienne une impression défavorable à leurs maîtres en religion actuels, qui sont cependant les auteurs de leur conversion, on a fait usage du nom de Sa Majesté et on est allé jusqu'à leur annoncer l'intention de les incorporer de force dans l'Église d'Angleterre.

Le changement, aussi radical que surprenant, qui dans un très bref espace de temps s'est produit dans le caractère et la condition des sauvages de Mississagua, est bien connu. De l'état de vice et d'ignorance, de misère et de dégradation, à peine au dessus de la brute, où ils croupissaient, on les a amenés à des habitudes d'ordre, de travail, de sobriété, à un désir d'apprendre, à l'observation de la religion chrétienne, au moins en apparence, à une foi en ses vérités humbles et venant du fond du cœur, et enfin à la jouissance des bienfaits de la religion. Les méthodistes sont les principaux auteurs de ce changement. Ils ont déployé le zèle et la charité les plus grands pour atteindre ce but. Ils ont envoyé des missionnaires parmi ces sauvages, ils y ont fondé des écoles, entretenues par des contributions volontaires. Encore aujourd'hui, ils poursuivent leur œuvre dans le même esprit de désintéressement, avec les mêmes encouragements et succès merveilleux. Toute tentative d'intervention dans leur œuvre, ou pour apprendre aux sauvages à quelle confession ils devraient appartenir, semble odieuse et absolument inexcusable. Le comité a cru de son devoir de s'enquérir à fond des détails de ce sujet, principalement à cause de l'esprit d'intolérance que se révélait en cette occasion et qui aurait pu, à un moment donné, quand les événements s'y prêteraient, occasionner parmi nous un semblable empiètement sur la liberté religieuse des différentes confessions qui ne se rattachent pas à l'Église d'Angleterre. Il a appelé Peter Jones et John Jones, sauvages de la tribu de Mississagua, auxquels, d'après les renseignements obtenus, on avait fait part de cette intention. Il convient de lire leur déposition, qui est consignée aux annexes, en même temps que l'explication des circonstances, donnée au comité par l'honorable et vénérable Dr Strachan.

Le comité désire attirer l'attention de la Chambre sur la question des sommes perçues sur les baux des réserves du clergé, mises à part par la loi impériale 31 Geo. 3, chap. 31, pour l'entretien exclusif d'un clergé protestant. Quoique les opinions soient bien partagées sur l'opportunité de la création d'une telle réserve ainsi que sur l'interprétation à donner à l'expression "Clergé protestant", il ne pouvait cependant y avoir aucun doute sur un point : que les revenus accumulés de ces biens devaient, d'une manière ou d'une autre, servir à l'entretien d'un clergé protestant", et ne servir qu'à cela seul. L'article 37 de la loi est formel à cet égard, et ordonne que ce revenu soit appliqué à ce but et à aucun autre, de quelque nature qu'il puisse être. Cependant, il appert du témoignage du Dr Strachan, que jamais aucune partie de ce revenu n'a été affectée à cet usage. Il est également convenable de porter l'attention de la Chambre sur le mince total encaissé.

Le comité n'a pas eu communication de la récente loi, par laquelle le parlement impérial autorise la vente d'une partie des biens des réserves du clergé, et ignore par conséquent si elle assigne une destination particulière quelconque aux revenus. Il a appris, qu'en vertu de la dite loi une partie des réserves en question doit être vendue et que le produit de la vente, après déduction des frais, devra être versé au trésor impérial, mais qu'une certaine somme sera affectée à l'amélioration du reliquat de la propriété. Admettant qu'en adressant une requête à qui de droit on obtiendrait l'usage de cet argent, pour en faire bénéficier cette province, la question très intéressante : Quel usage en fera-t-on? se pose. En général, on désire voir employer ces fonds, d'une manière intelligente, à des améliorations publiques et au progrès de l'éducation, en posant, comme principe fondamental, l'exclusion absolue de toute distinction au point de vue de la différence d'opinions religieuses ou confessions. L'Assemblée législative, en votant, à la dernière session, la loi autorisant la vente de ces propriétés et affectant le produit aux besoins de l'éducation, s'est prononcée contre la politique et la pratique

de donner à ces fonds la destination originellement assignée. Avec les fonds provenant de cette source, la province est en mesure d'entreprendre plusieurs travaux d'amélioration intérieurs, qui contribueraient puissamment à son développement et dont quelques-uns, considérés indispensables, n'étaient ajournés forcément que par le manque de moyens. Le désir du gouvernement de Sa Majesté, de favoriser nos intérêts, nous assure son adhésion à tous les souhaits raisonnables que nous exprimerons à ce sujet. C'est pourquoi le comité est d'avis qu'il est urgent de lui adresser une requête pour demander que ce fonds soit placé à la disposition de la législature provinciale pour être affecté aux usages déjà mentionnés. Quant au solde de la réserve du clergé le comité n'ayant pas eu communication du texte de la loi anglaise à laquelle il est fait allusion, est incapable de décider si le droit d'en ordonner la vente est donné à la législature provinciale ou s'il reste entre les mains du parlement anglais. En tous cas, il pense qu'il est désirable que des moyens soient pris pour qu'ils soient vendus, si possible, et que le produit en soit affecté aux buts indiqués, pour l'emploi des fonds provenant de la vente de la partie des biens dont l'aliénation est déjà autorisée.

Après examen d'une copie de la charte de l'université du "King's College" transmise à la Chambre par Son Excellence, et communiquée au comité, celui-ci y trouve, entre autres, les dispositions suivantes :

L'évêque du diocèse sera un des visiteurs et, en cette qualité, pourra désapprouver les règlements adoptés pour l'université par son conseil, et, par le fait, ils deviendraient sans force, à moins que le Conseil Privé de Sa Majesté ne se chargea de renverser à son tour cette désapprobation. Le gouverneur, lieutenant-gouverneur ou l'administrateur provisoire du pays sera chancelier, le président sera un ministre ayant reçu les saints ordres de l'Eglise d'Angleterre; l'hon. et vén. Dr Strachan, archidiacre d'York, sera le premier président, la corporation sera composée du chancelier, du président et de 7 autres personnes, appartenant à l'Eglise d'Angleterre et ayant signé les 39 articles de la constitution de cette Eglise. Le conseil sauf certaines restrictions, fera les règlements pour l'université. Une de ces restrictions est, que pour l'admission ou l'immatriculation à l'université, aucune espèce d'épreuve ou qualification religieuse ne pourra être exigée. Une exception a été formulée, pour les docteurs en théologie, qui sont assujétis aux mêmes déclarations orales et écrites et à prêter les mêmes serments que ceux requis des personnes admises à un degré quelconque de théologie à l'université d'Oxford. Le chancelier, le président et les professeurs de l'université, ainsi que toute personne admise à l'université, au degré de maître des arts ou à un degré quelconque en théologie, en droit ou médecine, qui à partir de la date de son admission contribuera annuellement à l'entretien de l'université pour la somme de 20 livres sterling, sera membre effectif. La dépêche de Son Excellence prouve que Sa Majesté a daigné doter l'université de 225,944 acres de terres appartenant à la Couronne, et lui octroyer sur les revenus de la Couronne, pendant une période de 16 ans, un subside annuel de 1,000 livres sterling, destinées à la construction des édifices. Différentes autres sociétés religieuses d'Angleterre ont contribué à la fondation de l'institution, par des dons en argent, pour l'achat de livres et par la fondation de bourses d'études au profit des sauvages des diverses tribus.

La tendance sectaire de l'établissement, à en juger des extraits cités, sera donc manifeste. Le Dr Strachan, aux démarches et instances duquel la charte dans sa forme actuelle est due, dit formellement dans une brochure publiée à Londres et intitulée "Appel aux amis de la religion et de la littérature, en faveur de l'Université du Haut-Canada", que l'institution sera essentiellement une université de missions pour l'instruction des missionnaires de l'Eglise d'Angleterre.

Il est évident que la tendance naturelle doit être de mettre entre les mains de cette Eglise le seul séminaire du pays où les jeunes gens peuvent se procurer une éducation libérale. Cependant les alarmes et la jalousie que ce fait produira inévitablement dans la province, et qu'il a déjà produites jusqu'à un certain point, alarmes et jalousie qui empêcheront certains parents et tuteurs d'envoyer leurs enfants à cette institution,

DOC. DE LA SESSION No 8c

réagiront probablement contre cette tendance, quoique, en même temps, et dans un degré égal, elles nuiront à la somme de bons résultats que l'institution aurait pu donner dans d'autres circonstances. Une université adaptée au caractère et à la situation de la population rendrait des services incalculables à cette province. Pour être véritablement utile, les principes sur lesquels elle est fondée devraient être d'accord avec le sentiment général de la population. Ce ne devrait être une école ni de politique ni de visées sectaires. Elle ne devrait avoir aucune apparence d'esprit de partialité ou d'exclusivisme. Ses portes devraient être ouvertes à tout le monde, et aucune influence quelconque ne devrait être exercée sur celui qui y entre pour l'attacher à une confession ou église quelconque. Elle devrait être une source de lumières et de vie morale et intellectuelle, d'où les sublimes irradiations de la science et de la littérature descendent sur tous avec une force et un éclat égaux. Une institution de cette nature serait un bienfait pour le pays en même temps que sa gloire et son orgueil. Il est donc hautement regrettable que les principes de la charte soient de nature à nuire à son utilité et à circonscrire le bénéfice de tous ses avantages à quelques rares favoris. Personne ne voudra croire que le gouvernement ait pu se proposer, un moment, de circonscrire sa générosité dans de si étroites limites, ou qu'il ait jamais eu l'intention de lui adjuger des termes tels qu'ils excluent de ses bénéfices la majorité de ceux auxquels ils sont destinés, ou de les soumettre à la puissance occulte, mais redoutable, d'un esprit de prosélytisme, dont les efforts systématiquement réglés sont irrésistibles, surtout à un âge où l'homme est mal armé contre de pareils assauts. Il est inadmissible qu'il connût l'état réel du pays et les sentiments de ses populations, qui se traduisent en une insurmontable répulsion pour certaines dispositions insérées dans la charte. Evidemment, il a agi dans l'intention de doter de la manière la plus généreuse une institution grandement nécessaire et fort demandée par le peuple, et il est convaincu qu'il a réussi. Il y a donc tout lieu de croire que toute observation de l'Assemblée Législative sur la question serait accueillie avec faveur. Persuadé de ce fait, le comité recommande fortement la question à l'examen de la Chambre. Quant au droit de l'université d'élire un député à l'Assemblée Législative, le comité fait remarquer qu'il n'existe aucune loi qui donne ou puisse donner (avec esprit de conséquence, en suite de la loi impériale 31 Geo 2, chap. 31, vulgairement appelée notre loi constitutionnelle) le droit de représentation à une université ou à une corporation quelconque. Cette loi divisait la province en districts, comtés, cercles, villes ou cantons pour l'élection de membres de l'Assemblée Législative, qui serait composée et constituée suivant les dispositions de la loi, c'est-à-dire, entre autres, de personnes choisies pour représenter quelques-unes de ces divisions. Les qualifications exigées des électeurs de districts, cercles ou comtés diffèrent de celles exigées des électeurs de ville. L'électeur de district doit posséder, à son usage et bénéfice, des terres ou maisons de location sises dans le district, etc., tenues en franc-alleu, fief, roture, ou en vertu d'un certificat délivré par le gouverneur et le conseil de la province de Québec, d'une valeur minimale de 40 shellings sterling, outre et à part toutes rentes et redevances devant être payées de ou relativement à cette propriété. Dans les villes, l'électeur doit posséder pour son propre usage et bénéfice une maison d'habitation et un terrain détenu de la même manière et d'une valeur annuelle d'au moins £5, ou avoir habité, dans la dite ville, ou le dit canton, pendant les 12 mois précédant la publication du bref convoquant les électeurs, et doit avoir, de bonne foi, payé une année de loyer pour la maison d'habitation qu'il a ainsi habitée, au taux minimum de £10.

La loi provinciale 60 Geo. 3, chap. 2 ordonne que, quand une université sera organisée et fonctionnera comme séminaire, dans cette province, et conformément aux règlements et lois régissant les institutions similaires en Angleterre, le gouverneur, lieutenant-gouverneur ou administrateur provisoire de cette province, pourra légalement, par proclamation, ériger en ville ou canton, sous tel nom qu'il lui plaira, le terrain avoisinant cette université ou sur lequel elle est établie, et une ville ou canton constituée dans cette forme sera représentée par un député—pourvu, toutefois, qu'au-

une personne ne soit admise à voter, pour ce député de l'université, à moins qu'elle ne possède la qualification exigée par la loi, et ne soit en outre admise à voter dans les assemblées régulières de l'université.

Le droit de représentation ne peut donc exister avant que l'université ne soit organisée, et en fonctionnement comme séminaire, et avant que, conformément aux règlements et lois en vigueur en Angleterre, les édifices de l'université ne soient construits. Ce droit appartient ensuite à la ville ou au canton et nullement à l'université. La ville ou le canton doit être une superficie de terrain sur laquelle l'édifice est construit et en même temps attenant à l'université. Ces expressions excluent: 1° toutes étendues de terrain séparées de l'université par les terres d'autres propriétaires, quoique les lopins séparés puissent appartenir à l'université; 2° toutes étendues de terres n'étant pas la propriété de l'université. Le titre de cette propriété doit être au nom de la corporation, quand elle lui appartient, elle ne peut être le franc alleu d'un individu qui pourrait, par elle, se qualifier pour être électeur de ville, personne excepté la corporation ne peut posséder un franc-alleu dans une maison louée et lot de ville. Cette qualification, pour faire quelqu'un un électeur de ville, ne peut exister dans la ville universitaire. Le droit de voter aux élections, dans une telle ville, doit se réduire à ceux qui, outre qu'ils possèdent le droit de voter aux assemblées régulières de l'université, auront habité cette ville pendant une année entière, et, de bonne foi, payé un loyer d'au moins £10, par an, pour leur maison d'habitation.

Le droit de vote appartiendra par conséquent à un nombre fort restreint d'individus, au nombre desquels pourra se trouver le lieutenant-gouverneur.

En même temps que ce rapport, le comité soumet à la Chambre la rédaction d'une requête à adresser à Sa Majesté et dans laquelle sont traitées les différentes questions mentionnées, et recommande respectueusement son adoption par la Chambre.

Le tout respectueusement soumis,

MARSHALL S. BIDWELL,

Président.

Salle de comité, 15 mars 1828.

NOTE A.—N° 8.—LE RÉV. ANTHONY HAMILTON À SIR GEORGE MURRAY.

(Archives, série Q, vol. 191-2, p. 268.)

42 CASTLE STREET,

LEICESTER SQUARE,

16 janvier 1829.

MONSIEUR,—Naturellement, la publication du rapport du comité du Canada a attiré l'attention du bureau ecclésiastique sur la partie où il est question des réserves du clergé et sur les dépositions qui servent de base aux recommandations contenues dans le rapport.

Le bureau a remarqué, avec grand intérêt, la tendance de l'opinion qui se fait jour dans le rapport, en ce qu'elle conduit à une interprétation de la loi 31 Geo. III contraire à la conviction qui a prévalu jusqu'à ce jour, relativement aux intentions de la législature de l'époque de pourvoir aux besoins du clergé de l'Eglise d'Angleterre, sans faire allusion à une autre classe quelconque d'instituteurs religieux.

Le bureau ose se permettre d'appeler l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur cette question, dont dépendent si complèment les intérêts du clergé de l'Eglise Unie au Canada, tant quant à la signification générale de la loi qu'au sujet d'une partie notable des témoignages annexés au rapport. Pour réfuter le rapport, le bureau est en possession de matériaux nombreux tirés de documents authentiqués par la signature d'un magistrat et compulsés par le clergé du pays, sous la direction de l'évêque diocésain, à la demande du secrétaire d'Etat, et transmis à Sa Seigneurie par le bureau ecclésiastique.

DOC. DE LA SESSION No 8c

Les prétentions variées, articulées dans les derniers temps, pour justifier une demande de participation au fonds créé par le Parlement pour l'entretien d'un clergé protestant au Canada, ont pris, depuis la publication du rapport, un caractère différent et une force nouvelle qui font un devoir au bureau ecclésiastique de faire connaître son sentiment au gouvernement de Sa Majesté, quoique la question soit encore en suspens et attende une solution. Les réclamations d'un parti sont la négation des prétentions de l'autre. Tandis que les ministres de l'Eglise d'Ecosse établissent leur droit en affirmant que leur église est un établissement reconnu par les lois d'Angleterre, une fraction beaucoup plus nombreuse de réclamants, composée des prédicateurs de toutes les confessions religieuses, faisant profession de christianisme, demande à participer à ce fonds, que dans sa sagesse la législature avait réservé à ceux qui sont inféodés à l'Etat.

Une autre prétention, appuyée par un nombre imposant de propriétaires fonciers et qui a obtenu la sanction d'un branche de la législature locale, recommande que le produit de ces réserves soit affecté à d'autres fins telles qu'un subsidé général à l'éducation et la construction de bons chemins à travers la colonie. Evidemment, ni les auteurs de la loi, ni le Parlement qui l'a votée, n'ont jamais pensé à ces destinations. Ces vues discordantes, présentées avec toute la véhémence que peut inspirer l'intérêt personnel, prouvent, s'il était besoin de preuves, qu'il est évidemment futile de nourrir l'espoir d'apaiser le sentiment de mécontentement qui règne dans la colonie, et qui est, dit-on, provoqué par les prétentions exclusivistes du clergé épiscopalien. Cet espoir semble cependant avoir influencé votre comité et lui avoir inspiré la tendance qui se révèle dans ses observations. Cet espoir est futile, en effet, car la décision qui admettrait les prétensions des ministres de l'Eglise d'Ecosse, ne ferait qu'accentuer davantage l'injustice par l'exclusion des autres instituteurs religieux. L'admission la plus large des réclamations, elle-même, serait impopulaire auprès de ceux qui préconisent l'idée de détourner complètement les fonds de leur destination, pour les affecter à d'autres besoins, et ces derniers forment peut-être la grande majorité de la population.

Il est inutile d'insister sur les inconvénients manifestes de tout arrangement basé sur l'une ou l'autre des deux dernières propositions. L'une conduirait à une interprétation diamétralement opposée à la signification légale des mots et des formes usuelles du langage, et l'autre affecterait un caractère de spoliation qui n'obtiendrait certainement ni la sanction du gouvernement de Sa Majesté ni celle des Chambres.

Les prétentions des ministres de l'Eglise d'Ecosse sont basées sur le fait qu'ils sont membres d'un clergé protestant d'une église établie par la loi. Examinons si, à ce titre, ils tombent dans la catégorie prévue par la loi.

Il est vrai que l'Eglise d'Ecosse a une existence légale et qu'elle est reconnue, comme église, dans l'Acte d'Union, aussi bien que dans d'autres lois, mais son établissement est limité à cette portion du Royaume-Uni appelée Ecosse, tandis que l'Eglise d'Angleterre est établie en Angleterre et "dans les territoires lui appartenant", termes par lesquels il est admis que l'on désigne les possessions coloniales de la Couronne.

L'Acte d'Union, 5 Anne, ch. 8, cite et conforme deux lois précédentes, l'une votée par le Parlement d'Ecosse et l'autre par celui d'Angleterre, qui prescrivent; la première: "que tout roi, à son avènement au trône, prêtera et signera un serment, ayant pour but de sauvegarder la religion protestante et le gouvernement de l'église presbytérienne en Ecosse"; la seconde: "qu'à son couronnement il prêtera et signera un serment semblable pour sauvegarder l'établissement de l'Eglise d'Angleterre,—en Angleterre, Irlande, pays de Galles, Berwick et les territoires y appartenant."

Les instructions données aux gouverneurs de la province confirment cette interprétation, puisque l'instrument qui leur fait connaître les privilèges d'une église établie, et qui porte la date du 3 janvier 1775, porte que ces privilèges appartiennent exclusivement à l'Eglise d'Angleterre. Encore une fois, la 31^e du dernier roi pourvoit

aux besoins d'un "clergé protestant" au Canada. Il est certain que dans la loi le terme "clergé" ne s'applique qu'aux membres d'une Eglise épiscopaliennne et, en conséquence, l'expression "clergé protestant" désigne exclusivement le clergé de l'Eglise d'Angleterre. En effet, le terme de "clergé" est exclusivement appliqué, par sir John Blackstone, aux différents ordres de l'Eglise épiscopaliennne, et il désigne les ministres par des noms connus dans l'Eglise d'Angleterre mais "absolument inconnus" ou au moins non reconnus par l'Eglise d'Ecosse, comme par exemple: archevêques, évêques, doyens, recteurs, etc.

Encore une fois, la loi de déqualification, votée en la 31e année du règne du dernier roi, par laquelle il est interdit à des personnages ecclésiastiques de siéger à la Chambre des Communes, désigne d'une manière absolument différente les membres du clergé de l'Eglise d'Angleterre et les ministres de l'Eglise d'Ecosse, comme étant deux catégories bien distinctes d'individus. Nous prétendons qu'il n'existe aucun instrument public quelconque dans lequel ces deux espèces d'individualités sont comprises sous une seule dénomination.

On n'entend pas, par ces observations, mettre en question le droit des ministres de l'Eglise d'Ecosse de se faire désigner sous le nom générique de "clergé", on désire uniquement établir ce que la législature anglaise a toujours entendu désigner quand elle s'est servi de ce mot, sans autre définition distincte.

Les observations présentées par M. Fox, lors de la discussion de cette partie de la loi en 1791, confirment surabondamment l'interprétation que nous donnons ici. L'opinion de M. Fox est que: "la religion catholique romaine devrait être l'église établie de la colonie, ou la religion presbytérienne l'église établie d'Ecosse", remarque qui indique clairement que ni l'une ni l'autre de ces deux formes de religion n'était visée par le ministre quand il présentait et faisait voter la loi par la Chambre des Communes.

Le bureau ecclésiastique entame, avec le plus grand respect, l'étude de l'opinion des officiers en loi de la Couronne, consignée à l'annexe du rapport. Il aime à croire, cependant, qu'une revision de cette opinion pourrait conduire à une conclusion diamétralement opposée.

Si le mémoire des officiers en loi se bornait à étudier le fond même de la question, à l'interprétation d'une loi du Parlement, le bureau hésiterait davantage à réclamer la revision d'un point déjà antérieurement soumis à des hommes jouissant d'une si haute autorité, dans l'opinion générale, mais comme il a été fait allusion à des arguments acquis, disait-on, aux débats, au moment du vote de la loi, le bureau a pris une peine infinie pour apprendre dans quelles conditions et en quels termes ces observations avaient été faites, puisqu'elles semblent avoir eu une influence énorme sur les opinions dans la question. Les recherches faites dans les archives de l'époque ont permis au bureau de se former une idée des tendances des débats, tant en ce qui regarde les arguments du ministre de la Couronne qu'en ce qui touche les opinions émises par M. Fox, cités plus haut, et elles sont en contradiction si flagrante avec l'allusion faite par les officiers en loi, qu'il est persuadé que ces autorités, malgré leur haute situation, ont été mal renseignées sur ce point, ou n'ont pas eu à leur disposition les rapports les plus dignes de foi des débats parlementaires. Le bureau représente donc, avec pleine confiance, que les expressions qui figurent dans la loi 31 George III, tant en ce qui concerne le clergé protestant qu'en ce qui touche à l'emploi du produit des réserves du clergé, étudiées avec soin, ne peuvent prouver qu'une seule chose, c'est que la législature avait uniquement et exclusivement en vue le clergé de l'Eglise d'Angleterre, et que seul il a droit à participer dans les revenus des réserves du clergé, dans les deux clauses. La seule distinction entre les loyers et les bénéfices, et la dotation permanente des rectorats et des cures se rapporte, dans l'opinion du bureau, à l'enfance de la colonie, ou à un degré plus avancé de défrichement de celle-ci. Dans le premier cas, on autorise l'appropriation de loyers et de bénéfices au clergé en général, dans le second, on autorise la dotation d'un rectorat au moyen d'une portion bien définie de glèbe.

DOC. DE LA SESSION No 8c

Quant à la prétendue convenance de la mesure, il serait superflu d'insister sur les nombreux inconvénients qui dériveraient infailliblement de la reconnaissance, dans la même province, de deux églises établies concurrentes, ayant leurs formes particulières d'administration ecclésiastique. L'une et l'autre, avec des prétentions rivales, espérerait trouver ses moyens d'existence à la même source, et la question de savoir si tel district sera soumis à l'administration d'un ministre de l'Eglise d'Angleterre ou de l'Eglise d'Ecosse se trouverait ainsi soumise à des calculs arithmétiques sujets à des fluctuations quotidiennes.

L'admission complète des prétentions de l'Eglise d'Ecosse aurait pour conséquence inévitable la reprise de ces querelles religieuses presque complètement apaisées quand la mesure a été discutée.

Il est arrivé, fréquemment, que des individus, affiliés, en Europe, à l'Eglise presbytérienne par suite de leurs relations ou de leur éducation, en s'établissant dans un pays nouveau, où ils trouvaient une église établie, dont les principes ne leur répugnaient pas positivement, se sont empressés de profiter de l'occasion de s'affilier à l'Eglise d'Angleterre, faisant faire ainsi un pas de plus à la cause de l'uniformité des idées religieuses, qui a produit un grand nombre d'avantages d'une importance capitale pour l'établissement de relations amicales, sur tous les sujets d'intérêt commun, et d'une coopération cordiale aux efforts du gouvernement pour l'amélioration de la colonie.

Il n'est peut-être pas sans intérêts de remarquer, comme preuve du respect des droits acquis, même dans un pays étranger, et ayant quelque importance dans la discussion d'une question où on pourrait avoir l'intention de recommander le partage des réserves du clergé et leur aliénation au profit d'autres œuvres, que celle spécifiée dans la loi, qu'à différentes époques, avant l'année 1775, le gouverneur Wentworth, a octroyé à la société P. G. F. 300 acres de terre dans les townships différents de l'Etat du Vermont, pour être affectées, sous la direction de la société, à l'entretien du clergé de l'Eglise d'Angleterre dans la colonie.

Après la séparation des Etats-Unis, le président de l'université de Dartmouth, dans le même Etat (une institution qui n'avait rien de commun avec l'Eglise d'Angleterre), adressait à l'Assemblée du Vermont une pétition par laquelle il demandait que ces terres soient affectées à l'usage de la dite université. En 1785, sa pétition était repoussée, parce que ces terres étaient déjà concédées dans d'autres buts.

En l'an 1816 la société, à la suite d'une requête à cet effet, donnait procuration à l'évêque du Vermont et autres, pour agir en qualité d'agents de la société, dans son appel aux tribunaux, pour obtenir la confirmation de son titre. Après une succession de jugements variés, rendus par les tribunaux inférieurs, appel fut introduit auprès de la cour Suprême des Etats-Unis, qui, finalement rendit un jugement favorable à la société et à ses agents. En conséquence de cette décision, l'Eglise épiscopaliennne du Vermont, au bénéfice de laquelle la société a renoncé à ses intérêts dans les dites propriétés, est actuellement en possession réelle des concessions, malgré le fait qu'un grand nombre d'individus avaient illégalement empiété sur celles-ci, entre la date de la donation et la décision finale.

Le bureau ecclésiastique s'est permis d'attirer l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur ce détail, parce qu'il n'est pas déraisonnable de supposer que des concessions de l'espèce, forment précédent bien qu'elles ne fussent pas en concordance parfaite avec les dispositions contenues en 31 Geo. III, en faveur d'un clergé protestant, prouvant, par là, que le gouvernement de l'époque en pourvoyant à l'entretien d'un clergé épiscopal protestant n'avait en vue que le clergé de l'église établie aux colonies.

Il est évident qu'une partie du rapport, qui a trait aux réserves du clergé et la tendance des recommandations y relatives, a été préparée avec la conviction qu'il est permis de s'en rapporter absolument à l'exactitude des déclarations, qui tendent à prouver que les membres de l'Eglise d'Angleterre ne forment qu'une faible minorité des habitants de la colonie. Les preuves recueillies et assemblées par le clergé des Canadas, démontrant la grande inexactitude de ces renseignements, le bureau nourrit,

avec confiance, l'espoir que le gouvernement de Sa Majesté hésitera à sanctionner cette partie du rapport sans nouvelle enquête préalable.

Le bureau est en possession de pétitions par lesquelles le clergé épiscopalien du Canada s'adresse à Sa Majesté et aux deux Chambres du parlement. Les termes de ces pétitions sont basés sur des faits authentiques par la signature d'un magistrat, et le bureau est chargé, après consultation avec le secrétaire d'Etat, de décider à son gré, s'il convient de laisser suivre leur cours aux dites pétitions.

A une question que lui pose le comité, M. C. F. Grant, représentant des intérêts des presbytériens, répond: "Que le nombre des protestants du Bas-Canada peut être évalué à 60 ou 80,000 personnes. Que les épiscopaliens ne forment qu'une minime fraction des habitants protestants. Qu'il croit que le nombre des presbytériens est plus que triple de celui des épiscopaliens."

Avant que l'attention du gouvernement de Sa Majesté ne soit attirée sur les rapports dressés par le clergé à la requête du bureau ecclésiastique, et authentiqués par la signature d'un magistrat, il convient peut-être de faire remarquer ici que les rapports ont trait uniquement à ces districts du Bas-Canada qui sont à la portée des services d'un ministre épiscopalien, et que deux de ces rapports manquent. Il est évident qu'une telle délimitation est capitale pour permettre de juger en complète connaissance de cause, les dispositions du peuple vis-à-vis de l'Eglise établie, car il serait vain de s'attendre à obtenir une manifestation d'attachement aux cérémonies du culte de l'Eglise établie, dans les endroits où la voix de ses ministres n'a jamais pu se faire entendre.

Cette remarque fera voir combien est incompatible avec le témoignage de M. P. C. Grant l'enquête faite par les soins du bureau ecclésiastique, qui, ainsi qu'il a été remarqué antérieurement, est authentiquée par la signature d'un magistrat.

A la première question posée au clergé du Bas-Canada: "Quel est le chiffre de la population protestante dans le rayon de vos travaux?" La réponse est 35,595.

A la seconde question "Quel est le chiffre total des personnes qui suivent vos instructions dans les différentes localités où vous allez faire le service divin? La réponse est 12,916." De ces réponses il faut conclure que la population qui suit les services divins de l'Eglise d'Angleterre, et qui par conséquent n'est pas hostile à l'Eglise établie est considérablement supérieure à la moitié de la population protestante entière, en tenant compte des absences obligatoires et des jeunes enfants.

Le même témoin, répondant à une question relative à un district occidental du Haut-Canada, dit: que l'on suppose que la moitié de la population protestante totale est presbytérienne. Les deux ministres de l'Eglise d'Angleterre, dans ce district, font rapport comme suit: Le premier s'attribue la population protestante entière avec deux exceptions appartenant à la confession méthodiste; l'autre, sur une population protestante totale de 745, compte dans sa congrégation 410 fidèles, dont 70 militaires.

Dans le district de Bathurst, où on assure que la majorité de la population est écossaise et presbytérienne, les rapports de l'unique ministre de l'Eglise d'Angleterre donnent, dans un des cas, des congrégations dépassant notablement le quart de la population protestante totale, avec une liste de sept stations où il va faire le service;— dans un second le chiffre des membres de la congrégation n'est pas indiqué, mais il est rapporté comme considérable—et dans une des stations, parmi les onze, on rapporte qu'il y a plusieurs centaines de fidèles appartenant à l'Eglise d'Angleterre—dans un troisième on rapporte que la population protestante entière, en corps, suit les règles du culte en usage dans l'Eglise d'Angleterre. A Perth, d'après M. Grant, il n'y a que 20 communicants, tandis que le rapport du ministre, le rév. M. Harris, donne une liste de 250, avec des assistances aux services de 2,158.

Dans le district de Midland, le même M. F. C. Grant déclare que l'on suppose qu'il y a environ 30,000 habitants protestants, dont un tiers au moins est presumé attaché à la forme presbytérienne. Dans ce district il y a six ministres de l'Eglise d'Angleterre, en dehors des aumôniers des armées de terre et de mer. Les rapports de Kingston disent qu'il y a 461 membres de l'Eglise d'Ecosse,

DOC. DE LA SESSION No 8c

y compris les enfants; 1,039 protestants appartenant à d'autres confessions, tandis que la congrégation de l'Eglise d'Angleterre réunit parfois 800 personnes. C'est là une des rares localités du Haut-Canada pour laquelle l'Eglise d'Ecosse a nommé un ministre et dont, par conséquent, on peut supposer la population plus nombreuse que d'autres.

A Belleville, dont la population est de 4 à 5,000, la congrégation de l'Eglise d'Angleterre compte plus de 1,000 membres.

A "Carrying Place", la congrégation forme la moitié de toute la population protestante. De ces exemples il est permis de conclure que les estimations données dans les dépositions n'ont aucun valeur.

Même dans le district de l'Est, où les chiffres sont donnés en détail, avec une précision qui ferait croire à l'enquête la plus minutieuse, et dans un cas où, dit-on, aucune sélection n'a été faite, dans le but d'obtenir une meilleure impression par le nombre des presbytériens, on trouve néanmoins des cantons adjacents à ceux choisis, où rien n'indique la préférence que l'on prétend exister.

Par exemple, dans le canton adjacent, Cornwall, la congrégation qui fréquente l'Eglise d'Ecosse est au moins de moitié moins nombreuse que celle qui fréquente l'Eglise d'Angleterre et, en outre, il y a dans le canton deux autres congrégations desservies par M. Mountain, tandis que le ministre écossais n'officie que dans un seul endroit.

M. Ryerson (aujourd'hui prêchant méthodiste et candidat rejeté aux ordres sacrés de l'Eglise d'Angleterre) dans son témoignage devant le comité, cite la ville d'York, en Haut-Canada, comme exemple d'une localité où les autres confessions de protestants l'emportent en nombre et dans une forte proportion sur l'Eglise d'Angleterre. Quoiqu'il y ait plusieurs ministres anglais dans cette localité, les rapports dressés par le Dr Strachan, authentiqués par la signature d'un magistrat, donnent la liste suivante:

Presbytériens	300
Catholiques romains	500
Méthodistes	de 4 à 600
Baptistes	55

Congrégations de l'Eglise, 16 à 1800 avec un seul ministre anglais.

Le district de Newcastle compte d'après le même témoin 2,000 presbytériens.

Le rapport du rév. J. Thompson donne le détail suivant des différents cantons dans son rayon d'action.

Presbytériens écossais	10 familles
Irlandais	14 "
Méthodistes	8 "
Catholiques romains	8 "

mais la presque totalité fréquente l'église et les enfants sont baptisés par lui. La population totale est de 1,500.

Dans ses observations supplémentaires, soumises au comité, M. Grant déclare qu'à Québec les presbytériens sont plus nombreux que les épiscopaliens, mais les chiffres préparés par l'archidiacre Mountain et authentiqués par la signature d'un magistrat donnent les proportions suivantes:

Membres de l'Eglise d'Angleterre.....	2,400
" " d'Ecosse	1,400
Méthodistes	600
Indépendants	600

A la Rivière-du-Loup la population est établie comme suit, par M. Grant:

3 familles épiscopaliennes
20 " presbytériennes

Le rev. M. Driscoll porte la population protestante totale à 408 personnes, dont 280 appartiennent à l'Eglise d'Angleterre.

M. Nelson évalue à 50,000 la population protestante totale du Bas-Canada et le nombre des membres de l'Eglise d'Angleterre à $\frac{1}{3}$ de ce chiffre. Comme les rapports prouvent que sur une population totale de 35,595 il y a au moins 12,916 individus, qui suivent l'office divin à l'Eglise d'Angleterre, en comptant pour $\frac{1}{4}$ les enfants et les personnes incapables d'assister aux services divins, le nombre sera bien proche de la moitié de la population totale.

Dans une communication faite dernièrement par le rév. J. Jackson, missionnaire à William-Henry, dans le Bas-Canada, il est dit qu'il n'y a ni dans l'endroit ni dans le voisinage un seul protestant qui ne se conforme aux règles de l'Eglise d'Angleterre. La seule exception était un *Dissenter*, non-conformiste anglais récemment arrivé et dont, disait-on, les sentiments étaient des plus hostiles à l'église établie. A en juger par les apparences, ses sentiments ne sont même plus tels, car il a assisté à la dernière adjudication annuelle des bancs et en a loué un pour lui et sa famille, qui depuis ce moment a suivi le service aussi régulièrement que d'autres.

Il serait fastidieux, de relever toutes les fausses allégations que contiennent les témoignages. Les exemples que l'on vient d'en donner prouvent suffisamment l'incorrection des renseignements. Il y a, toutefois, un point sur lequel le bureau désire donner quelques explications.

On donne une importance considérable à la situation du district de Niagara, où il y a, dit-on, cinq ministres anglais et où le petit nombre d'adeptes de l'Eglise épiscopale prouverait l'inutilité et l'impopularité du ministère de ces ministres. Il convient d'observer que des ces cinq ministres l'un est tellement vieux et usé par de longs services, qu'il a fallu lui donner un coadjuteur, et un second est affligé d'une infirmité qui l'empêche de se faire entendre par la congrégation quand il officie à l'église.

Que quoique la congrégation soit peu nombreuse dans une des églises, le ministre qui en fait le service a d'autres congrégations suffisamment nombreuses et que le manque de fréquentation est dû beaucoup plus au choix peu judicieux de l'emplacement de l'église qu'à l'indifférence pour le culte. La plus grande partie de la congrégation se trouve à une grande distance de l'église.

Le bureau ecclésiastique craint, monsieur, de vous avoir occupé trop longtemps, et conclut donc ses observations en disant que : quoiqu'il se soit permis de donner une opinion qu'il professe avec conviction et qui a été corroborée par les déclarations formelles et répétées d'hommes appartenant à la profession tant en Angleterre que dans les provinces, qu'en ce qui concerne toutes les lois depuis la 1re d'Elizabeth jusqu'à nos jours, les droits exclusifs de l'Eglise d'Angleterre ont été surabondamment établis, et qu'il en est ainsi de toutes les instructions données par Sa Majesté à ses gouverneurs, il abandonne avec confiance cette partie de la cause à la sagesse et la justice du gouvernement de Sa Majesté et une nouvelle étude par les conseillers légaux de la Couronne

Le bureau désire attirer votre attention sur le témoignage du rév. M. Crosbie Moyell.

Ce monsieur a été pendant trois ans aumônier de l'évêque de Québec. Ses relations dans le diocèse et les visites qu'il a faites pendant cette période l'ont évidemment mis en possession d'une masse de renseignements relatifs à la situation religieuse du pays qu'aucun autre individu n'aurait pu se procurer.

Ce témoignage direct, confirmé par les rapports du clergé, auxquels il a été fait allusion précédemment, et par les observations des ministres wesleyens, entendus par le comité, est une preuve des plus convaincantes de la fausseté des déclarations faites par les requérants d'aujourd'hui, dans le but de donner de la consistance à leur prétention tendant à obtenir la participation dans les produits des réserves du clergé. L'importance numérique comparative de l'Eglise épiscopaliennne a été portée beaucoup du dessous de la réalité reconnue, principalement dans le Bas-Canada, où, il y a tout lieu de croire, elle forme plus de la moitié de la population protestante totale.

DOC. DE LA SESSION No 8c

La nature du témoignage de M. Moyell est destinée à produire une forte impression au point de vue de l'exactitude et de la vérité de ses renseignements. Aucune apparence d'exagération, aucun désir de donner à l'Eglise d'Angleterre une importance que les faits ne viendraient pas confirmer. D'où il est permis de conclure que, quelle que puisse avoir été la disposition religieuse de la population protestante des Canadas, avant son établissement dans le pays, il n'y a aucune aversion ou hostilité chez lui pour la forme de culte adoptée par l'Eglise d'Angleterre; qu'un nombre considérable d'habitants la trouvant reconnue par le gouvernement du pays et acceptée par une fraction importante des personnes les plus respectables de la colonie, s'y sont ralliés et ont accepté les moyens de servir Dieu qui leur étaient ainsi présentés.

Le bureau est intimement convaincu qu'une telle tendance à l'union, en fait de sentiments religieux, recevra l'encouragement du gouvernement dans la mesure que permettent la loi et l'équité, car il est permis de présumer que la conformité de sentiments religieux, l'unité dans le culte public à la Divinité et une éducation basée sur les principes de la même foi nationale, ne peuvent manquer de resserrer les liens d'union et d'attachement qui relient les colonies à la mère-patrie.

En terminant, le bureau ecclésiastique attire votre attention sur une lettre que monseigneur l'évêque de Québec adressait au secrétaire du bureau, le 22 février 1828, dont copie a été donnée au ministère des Colonies, et par laquelle Sa Seigneurie fait connaître le plan qu'elle se propose de suivre pour rendre justice au clergé épiscopalien. Cette lettre propose que le secrétaire d'Etat soumette la pétition de l'évêque et du clergé au roi et à la Chambre des Communes afin d'obtenir de cette dernière l'approbation de la requête par laquelle l'évêque demande à être entendu par le conseil sur la question générale avant qu'une décision soit prise par le comité au sujet du rapport.

Le bureau ecclésiastique désire beaucoup connaître votre opinion sur ce mode de procédure, parce que, dans le cas où vous y verriez un inconvénient sérieux, il lui semble qu'il ne lui reste plus d'autre moyen que de soumettre la pétition aux Chambres des Lords et des Communes, s'en rapportant à leur sentiment de justice pour faire droit aux prétentions du clergé de l'Eglise d'Angleterre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

ANTHONY HAMILTON.

Sir GEORGE MURRAY,
etc., etc., etc.

NOTE A.—N^o 9.—OBSERVATIONS DU LORD EVÊQUE DE QUÉBEC

(Archives, série Q, vol. 193, p. 164.)

Observations sur les réserves du clergé en Bas-Canada soumises à Son Excellence sir James Kempt, en réponse à la communication, par Son Excellence, des questions contenues dans une dépêche du secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies.

N^o 1. Une évaluation aussi précise que possible peut fixer à 500,000 acres la superficie des réserves du clergé en Bas-Canada.

Quant à la "valeur", je ne puis mieux donner ma propre opinion, à ce sujet, qu'en répétant les termes d'un document, dont j'ai eu le plaisir d'obtenir communication, et dans lequel la question est traitée plus en détail.

Ce document qui, dans son ensemble, me paraît digne d'attention, est une lettre adressée au mois de mars 1826, par M. Cochran, ancien secrétaire du prédécesseur de Votre Excellence en cette colonie, à M. Wilmot Horton, alors sous-secrétaire d'Etat pour les colonies, et dont copie se trouve, je crois, dans les bureaux du secrétaire civil, ici, et dans ceux du ministère des Colonies en Angleterre.

"Les fluctuations importantes et incessantes dans les prix d'évaluation et les prix réels des terres, la nature étrange des transactions qui se font à l'occasion de leur

vente, la singulière condition dans laquelle cette contrée s'est trouvée si longtemps et dont elle émerge actuellement, m'imposent l'opinion que toute évaluation de la valeur des réserves, dans une partie considérable quelconque du pays, faite en ce moment, doit être fantaisiste, imaginaire et erronée, si on la prend comme les prix que devraient produire ces réserves dans une vente réelle, faite par le gouvernement de Sa Majesté."

N° 2. Il paraît n'y avoir que deux moyens de tirer parti de ces terres : la vente ou la location, à moins que le moyen intermédiaire, suggéré dans le rapport, du comité de la Chambre des Communes, relatif aux affaires du Canada, ne soit considéré comme d'un caractère distinct et comme formant un troisième mode d'emploi.

Déjà par le premier moyen on a disposé d'un quart de la réserve entière en vertu de la loi de 1827 votée par le parlement impérial à cet effet. En conséquence, l'agent du gouvernement a été autorisé à conclure de telles ventes, mais les progrès minimes, que les circonstances lui ont permis de faire dans ces opérations, ne permettent pas de s'en servir comme base d'un calcul quelconque, ayant apparence d'exactitude, pour établir la somme probable que pourront rapporter ces ventes.

Cependant, le revenu tiré jusqu'ici de la vente des propriétés de la Couronne, qui sont toutes rendues aliénables et qui correspondent presque sous tous les rapports aux lots de clergé, peut donner des indications qui permettront d'évaluer avec assez d'exactitude le total du fonds que pourra produire la vente des lots de clergé, fonds dont les intérêts seront affectés à l'entretien futur du clergé protestant de la province. Dans tous ces calculs, il faut tenir compte du fait que plus de la moitié des terrains concédés du Bas-Canada ne contiennent aucune réserve, ces réserves étant propres aux terres tenues en franche et commune servitude. Par conséquent, le clergé protestant habitant cette partie du Bas-Canada qui se trouve sous la tenure féodale (et dans celui-ci est compris l'évêque et le clergé des villes et des principaux bourgs formant aujourd'hui la grande majorité du clergé) est supposé tirer sa subsistance des terres qui sont destinées en même temps à pouvoir à l'entretien de ses frères, dans l'étendue de territoire où cette réserve existe, si jamais ces réserves deviennent pleinement profitables au but proposé.

On croit qu'il sera prouvé, par des calculs basés sur des faits, que la loi votée dernièrement par le parlement, n'est guère destinée à atteindre le but de pourvoir graduellement à l'entretien du clergé protestant, et même d'atteindre celui que l'on paraissait lui assigner. Il faut considérer que les réserves entières du clergé, dans la province, ne dépassent pas actuellement 500,000 acres. La loi autorise la vente du quart de la réserve, soit 125,000 acres, et permet de vendre en un an 100,000 acres. En conséquence, toute la partie aliénable des réserves pourrait être vendue en un an et quart, si la loi était susceptible d'exécution complète, mais il n'y a guère possibilité d'opérer autant de ventes, ni de créer au moyen de ces ventes un fonds qui réponde au but proposé.

Impossible de forcer une vente de terres, l'offre est réglée par la demande. Dans cette province la Couronne a déjà placé sur le marché une superficie de terres dépassant de beaucoup la demande, en offrant en vente les réserves de la Couronne, quand déjà des particuliers mettaient en vente, à des prix dérisoires, d'immenses superficies des meilleures terres de la province.

Le résultat a été celui auquel il fallait s'attendre : En douze mois la commissaire des Terres de la Couronne n'a pu vendre, argent comptant, que pour £1,100 de terres de réserves et de terres incultes, le prix moyen de l'acre étant 5s. 6d. Dans ces ventes sont comprises plusieurs réserves louées et cultivées qui se sont vendues à un prix moyen de 7s. 6d. à l'acre. Ces réserves, étant d'une valeur supérieure et peu nombreuses relativement au total des réserves, doivent être mises hors de question, quand il s'agit d'établir le rendement probable du tout. Après cela, les ventes des terres de la Couronne, pour argent comptant, n'auraient produit dans cette période que £500.

DOC. DE LA SESSION No 8c

Il est évident que si pendant la même période on avait offert en vente la portion aliénable des réserves du clergé, une dépression proportionnelle se serait fait sentir dans le prix des terres. Si l'on tente pareille opération, le résultat est connu d'avance, il ne peut être douteux.

Supposant qu'en faisant ainsi concurrence aux Terres de la Couronne on pourrait opérer des ventes annuelles de biens du clergé, dans les proportions et aux prix indiqués plus haut, de manière à encaisser £1,000 par an, quel fonds répondant au but proposé (l'entretien du clergé et l'amélioration du reliquat des réserves) pourrait-on en retirer? Dix fois la somme que pourrait donner l'accumulation des produits de ces ventes (tant qu'elles dureraient, c'est-à-dire jusqu'à ce que les 125,000 acres ou un quart des réserves seraient vendus) suffirait à peine à remplir pratiquement le second but : l'amélioration du reliquat des réserves.

Si les 125,000 acres pouvaient même être vendus dans les 3 ou 4 années prochaines, il n'est guère probable qu'ils donnent plus de 2s. 6d. par acre, soit £15,000, qui, expédiés en Angleterre, avec 10 pour 100 de perte de change, et la différence de monnaie à déduire en sus, donneraient un capital réel d'environ £12,500, lequel, placé à 3 pour 100, ne produirait pas un revenu suffisant pour l'entretien de deux ministres.

Même cette manière d'envisager les choses est optimiste—en effet, les terres de la Couronne étant vendues aux conditions suivantes, un quart du prix doit être versé comptant et le solde est payable par annuités ; il est impossible de s'attendre à vendre les réserves du clergé dans d'autres conditions. Il faudrait donc 4 ans pour réaliser même l'insignifiant capital mentionné plus haut.

Si la vente est forcée, les deux buts que se proposait la loi seront manqués. On n'obtiendra qu'un prix dérisoire pour les terres. Il n'y aura pas à songer à créer un fonds, tant minime qu'il puisse être, de ces ventes, et moins encore à améliorer le reliquat de la propriété. Les terres ainsi vendues tomberont aux mains de spéculateurs, et la vente s'opérant sans conditions de défrichement, elles seront un obstacle aux progrès du pays.

L'autre alternative est la location des terres. Quoique les circonstances aient été telles qu'elles ont donné des résultats peu encourageants pour l'espoir de créer un fonds destiné au clergé, et il est hors de doute qu'un fonds formé dans ces conditions ne pourra d'ici longtemps être à la hauteur des demandes de ministres que formuleraient les populations; cependant il faut remarquer qu'un revenu beaucoup plus considérable que celui actuellement tiré des réserves aurait pu être accumulé, sans certaines causes spéciales de retard, qu'il est bon, peut-être, d'indiquer. On verra que ce sont des causes qui ont cessé d'exister, ou que l'on a bon espoir de pouvoir surmonter graduellement.

Avant l'existence de la corporation qui a commencé ses opérations en 1819, le gouvernement de Sa Majesté, en cette province, était dans l'incapacité absolue de pourvoir, en aucune manière pratique, à l'administration de cette propriété, ni même d'en percevoir le revenu. Il s'en est suivi l'inévitable, que toute l'affaire se trouva engagée dans une très mauvaise voie, dont elle commençait à sortir, petit à petit, depuis l'inauguration de l'administration des terres par la corporation, quand de nouveaux obstacles, de fraîches difficultés surgirent.

Dans les conditions où se trouvent ces pays nouveaux, on sait qu'il ne peut y avoir une bien grande demande de location de terres pour une courte période.

C'est pourquoi la corporation, en vertu des prescriptions supposées de la loi 7 et 8, Geo. IV., chap. 62, qui dit que le représentant de Sa Majesté, avec le consentement du Conseil exécutif, peut, conformément aux instructions reçues d'Angleterre, "vendre, aliéner et transporter en franc-alleu, ou quelque domaine ou intérêt moindre, faisant partie des dites réserves du clergé", priaît le gouvernement provincial de lui donner le pouvoir d'accorder une prolongation du délai de 33 ans, avec deux renouvellements d'une durée égale; quand elle a été arrêtée dans ses démarches, en apprenant que le procureur général de Sa Majesté, en cette province, était d'avis que cette loi n'accordait pas les pouvoirs que la corporation prétendait exercer.

La conséquence a été non seulement de décourager ceux qui se présentaient comme locataires, mais même d'ébranler en maintes occasions leur confiance en la bonne foi de la corporation.

Le pouvoir donné à M. Felton de procéder à la vente de la partie des réserves rendue aliénable, par la loi susmentionnée, a également eu pour conséquence de nuire matériellement au système d'opérations inauguré par la corporation. Des personnes inexactement renseignées sur la question avaient répandu le bruit que les pouvoirs de la corporation étaient fondus dans ceux de M. Felton, au moment même où la corporation était en négociations avec des individus demandant des lots, tandis que d'autres personnes hésitaient à conclure avec la corporation, en qualité de locataires, parce qu'elles espéraient avoir occasion de devenir propriétaires par achat. ¶

À la suggestion du comité de la Chambre des Communes "qu'il peut être bon pour le gouvernement de voir si ces terres ne peuvent être définitivement aliénées à un prix fixe, spécial et modéré (payable en argent ou en grain d'après la demande) exigible après les 10 ou 15 premières années d'occupation." Je ne ferai qu'une observation, c'est que ce mode d'aliénation me semble non seulement exposé à l'inconvénient qui faisait repousser le système de location proposé par la corporation, c'est-à-dire qu'il ne contient aucune disposition pourvoyant à l'entretien de l'Eglise établie par les réserves, et que, même quand le produit des aliénations deviendrait applicable à ce but, il serait absolument insuffisant, et qu'il ne deviendrait jamais applicable. En effet, toute estimation faite actuellement de la valeur de ces propriétés, soit qu'elle soit prise en paiement unique ou en paiement d'une rente permanente, resterait probablement en dessous de la valeur de l'avenir, qui ne peut certainement être estimée assez élevée pour que les terres puissent fournir un fonds de secours convenable pour l'entretien du clergé.

N° 3.—Je ne puis hésiter à dire que je considère que ces inconvénients ont été beaucoup aggravés par toutes les discussions qui se sont produites sur ce sujet. Très certainement, les observations qui ont créé en Angleterre l'idée que ces réserves étaient le plus grand obstacle au défrichement et au développement du pays, sont parfaitement erronées. Les immenses superficies de terrain qui se trouvent entre les mains de propriétaires étrangers, qui les laissent en friche, sont un obstacle autrement nuisible au progrès. Je crois, en outre, qu'il sera admis par toute personne impartiale, que le manque total de lois pour la voirie, adaptées à la partie dernièrement défrichée, forme un obstacle encore plus sérieux que l'existence des réserves.

Plusieurs des arguments dont on a fait usage, en traitant ce sujet, semblent admettre comme prouvé, que si ces terres n'avaient pas été réservées, aucun obstacle ne se serait plus trouvé sur le chemin du défricheur, et qu'aucun obstacle de cette nature n'existerait, quand, au contraire, il est évident, que dans des pays nouveaux, l'œuvre du défrichement et de l'amélioration ne peut progresser que par degrés. Il est impossible d'améliorer le pays entier en une fois, et le défricheur doit toujours s'attendre à avoir, à côté de lui, des terres incultes. Le plus grand inconvénient qui puisse être attribué aux réserves est que si les conditions auxquelles elles sont achetables ne sont pas alléchantes, le cercle qui circonscrit le choix du défricheur se trouve réduit d'autant, et que dans cette proportion elles diminuent l'encouragement général au défrichement du pays.

Certaines personnes, parfaitement respectables, nourrissent l'idée que la manière de diviser les terres du clergé, qui a été suivie dans quelques-uns des cantons les plus dernièrement arpentés, c'est-à-dire en bloc, tend à diminuer les objections qui existent, dit-on, contre ces réserves, mais je pense que les personnes les mieux renseignées et les plus expérimentées à ce sujet sont, au contraire, convaincues que la barrière continue que présente cette division, si elle n'est pas améliorée, crée des difficultés au moins égales et peut-être plus insurmontables, et que les inconvénients des réserves, quels qu'ils soient, sont plus également répartis sur toute la population par le système en vigueur actuellement.

DOC. DE LA SESSION No 8c

Je prendrai la liberté de faire remarquer, sur cette partie de la question, que je ne vois pas la possibilité, dans quelque pays que ce soit, de prendre des mesures pour assurer l'administration régulière et perpétuelle de l'évangélisation sans nuire plus ou moins au bien être temporel des habitants qui bénéficient de cette administration. Il est indéniable que l'on pourrait épargner quelques inconvénients à la population de cette province en disposant autrement des réserves du clergé; mais je ferai respectueusement remarquer qu'il ne faut pas espérer obtenir les plus grands bienfaits moraux sans quelques légers sacrifices, et à moins qu'il ne soit prouvé que les sacrifices exigés sont hors de proportion, ou que le but peut être atteint d'une autre manière, sans aucun inconvénient pour les intérêts légitimes de tiers en cause, l'existence du fardeau imposé au pays peut être admise sans que quel'un s'en plaigne.

N° 4.—Malgré ce que je viens de dire dans le chapitre précédent, j'approuverais le plus cordialement possible tout plan proposé pour remplacer les réserves, dans le but de pourvoir sûrement et efficacement aux besoins de la religion protestante, dans le diocèse, tant dans le but de faire disparaître l'irritation créée par le sujet, que pour pourvoir plus simplement et plus facilement aux besoins spirituels du peuple.

Mais à présent je ne vois aucun plan que je puisse espérer faire admettre comme pratique dans les circonstances actuelles. Le seul moyen que je puisse concevoir d'atteindre le but, est de remplacer les réserves par une dotation en argent, combinée et assurée de manière à pourvoir, à perpétuité, à un entretien décent, respectable, mais modéré du clergé (car c'est là tout ce que l'église demande), attendu que les besoins des populations n'augmentent pas, au moins dans des proportions illimitées, mais en établissant certaines conditions essentielles, à la formation de toute nouvelle cure et peut-être en fixant un maximum de membres du clergé dans une certaine circonscription. Cette dotation doit venir du gouvernement de Sa Majesté ou du parlement provincial; la restitution des réserves devant être faite respectivement à la Couronne ou à la province.

N° 5.—Les renseignements que je joins à cette partie des questions sont tirés des rapports de mon clergé répondant à une série de questions posées par un imprimé, dont j'annexe ici un exemplaire non rempli, afin de permettre à Votre Excellence de se rendre compte de la manière dont je me proposais d'avoir la confirmation des réponses.

L'état que je donne ici est l'abrégé des réponses aux questions nos 9, 12 et 13. Il doit être entendu que je ne présente ce document à Votre Excellence que comme contenant des renseignements très imparfaits et très approximatifs. L'état donnera, tel qu'il est, une idée générale assez exacte des proportions respectives des différents corps de la religion protestante, dans la province, mais outre qu'il ne mentionne pas certaines parties du pays qui ne possèdent actuellement aucune station de membre de notre clergé, la très grande incertitude qui règne au sujet des limites de certaines missions, les différentes interprétations données, par certains ministres, à certaines questions, la variété de données sur lesquelles ils ont basé leurs calculs, et dans beaucoup de cas la difficulté de se renseigner sur les faits concernant d'autres confessions, m'obligent à déclarer que je ne suis pas responsable de l'exactitude des réponses plus que ne comporte ma conviction que mon clergé, en général, a sincèrement et fidèlement fait de son mieux.

Eglise d'Angleterre.....	14,750
Presbytériens, y compris l'Eglise d'Ecosse et les congrégationnels américains, avec d'autres désignés sous ce terme général.....	5,547
Méthodistes.....	2,182
Baptistes.....	589

Outre ceux-ci il y a, dit-on, 5,739 individus qui doivent être classés sous le nom générique de protestants qui ne se sont jamais alliés à aucune confession particulière.

Relativement au nombre de méthodistes, il est à remarquer qu'il existe des stations de méthodistes hors du rayon d'action du clergé de l'Eglise d'Angleterre, et j'ai de bons motifs de croire que leur nombre, s'il est pris *comme comprenant des familles*, est beaucoup plus fort. En 1826, il y avait plus de 1,500 méthodistes dans la *connexion*, dans le Bas-Canada, et quoique dans l'acception stricte du mot *ceux-là seuls* sont *méthodistes*, cependant tous ceux-ci étant *communiant*s, le nombre des personnes attachées à la communion doit dépasser 2,182 dans une acception un peu plus large des choses et le nombre de ceux qui fréquentent les prêches méthodistes doit être plus grand encore.

Il est juste de remarquer que la somme des réponses à la question n° 1 dépasse d'environ 8,000 le total donné ici comme réponse aux questions n°s 9, 12 et 13, ce qui prouve, à première vue, que quelques ministres ont compris dans la première question des personnes, probablement les enfants, qu'ils n'ont pas comptées dans les autres.

C. J., Québec.

NOTE A.—N° 10.—LE SOUS-SECRÉTAIRE AU DR MEARNS.

(*Archives, série A, volume 174-2 p. 334.*)

RÉV. DR. MEARNS.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le comte de Bathurst d'accuser réception de votre lettre du 21 mai dernier, par laquelle vous transmettiez à Sa Seigneurie un mémoire relatif au clergé presbytérien dans les provinces britanniques d'Amérique, et contenant des réponses à certaines questions qui vous étaient posées par ce ministère. Je suis chargé par Sa Seigneurie de vous dire que, chaque fois qu'une congrégation aura érigé, dans une de ces provinces, un lieu de prière convenable, et sera disposée à reconnaître la juridiction de l'Eglise d'Ecosse et à contribuer dans la mesure de ses moyens à l'entretien d'un ministre,—sur présentation d'un mémoire au gouverneur et son conseil, le gouverneur ayant reçu de Sa Majesté le pouvoir d'accorder (après s'être assuré de l'exactitude des allégations de la requête), un subside pour l'entretien du ministre de la religion, tel que, joint aux contributions des signataires du mémoire, il suffira à assurer, au dit ministre, une existence convenable ces subsides étant néanmoins nécessairement limités à la somme dont la Couronne a le droit des disposer dans ce but, et par les demandes que d'autres pourraient faire sur ce fonds.

NOTE A.—N° 11.—L'EGLISE D'ECOSSE À LORD BATHURST.

(*Archives, série Q, volume 174-2, p. 326.*)

Mémoire d'un comité de l'assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse au Très honorable comte de Bathurst, C.G., principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté, etc., etc.

Les signataires du mémoire demandent l'autorisation de déclarer qu'ils ont été nommés, en qualité de comité de l'assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse, pour faire enquête sur la condition du clergé et des fidèles presbytériens dans les provinces britanniques d'Amérique, telle qu'elle est présentée dans une pétition présentée par eux à l'assemblée générale, et qu'ils ont ultérieurement reçu ordre d'appuyer, par tous les moyens à leur disposition, les requêtes adressées au gouvernement pour leur soulagement; et qu'ils ont adressé au Très honorable secrétaire d'Etat pour les Affaires coloniales un mémoire à ce sujet, auquel Sa Seigneurie a daigné répondre qu'elle désirait que le comité lui fournisse des renseignements plus précis sur les points suivants:—

1° Quant à la situation, dans toutes les provinces de l'Amérique du Nord, où se font plus spécialement sentir pour les presbytériens les inconvénients du manque

DOC. DE LA SESSION No 8c

de culte et d'enseignement religieux—et où les auteurs du mémoire pensent qu'il serait désirable de placer plus de ministres du culte.

2° Quant au nombre des ministres presbytériens réguliers dont les auteurs du mémoire jugent les services nécessaires.

3° Quant au total des appointements qui à leur avis suffiraient pour s'assurer les services de ministres convenables.

4° S'il est probable qu'il s'établisse en Ecosse une société basée sur les principes de la Société, pour la propagation de l'Évangile en Angleterre, afin de procurer des fonds pour atteindre ce but considéré si désirable par l'assemblée générale de l'Église d'Ecosse.

1. Les auteurs du mémoire ayant maintenant obtenu les moyens de vérifier et de compléter leurs renseignements précédents au sujet de ces points, demandent l'autorisation de déclarer, que tandis que dans la partie orientale de la province du Haut-Canada il n'y a actuellement pas plus de quatre ministres presbytériens, ayant reçu les ordres dans l'Église d'Ecosse et qu'ils sont établis à Williamson, Lochiel, Kingston et Cornwall, il n'y a pas un ministre résidant, plus haut que Kingston, ayant reçu les ordres de cette église quoiqu'il y ait un territoire défriché s'étendant à plus de 600 milles au delà de cette localité. A travers le district de Gore, qui compte une population largement éparpillée de 7 à 8,000 personnes, dont le plus grand nombre est presbytérien et attaché à cette forme de culte, on éprouve les plus grands inconvénients. Au moment où les derniers rapports ont été reçus de cette contrée par les auteurs du mémoire, il n'y avait pas un seul ministre presbytérien d'une confession quelconque dans ce district.

Le district de Niagara, lui aussi, comptant une population de 8 à 10,000 personnes, dont les deux tiers ont été élevés presbytériens, est dans presque toutes ses parties dans un état complet d'abandon.

Les défrichements de Grimsby et Clinton, Barton, The Purchase, Belleville, Port-Hope, etc., etc., sont mentionnés comme des stations où les services d'un ministre presbytérien sont fort nécessaires et sérieusement demandés.

BAS-CANADA.

Aux environs de Montréal, le besoin d'un ministre presbytérien se fait sérieusement sentir dans les établissements suivants: Mount-Johnston, La Prairie, La Chine, New-Glasgow, Rivière-Duchêne, Beauharnois, Sainte-Rose et Sainte-Thérèse, New-Paisley et dans plusieurs autres colonies naissantes composées en partie de presbytériens, quoique en majorité de catholiques romains, dans le voisinage de Québec, en même temps qu'un autre plus bas sur le Saint-Laurent, composé de 60 familles presbytériennes n'ayant les services d'aucun ministre de leur religion.

NOUVELLE-ECOSSE ET NOUVEAU-BRUNSWICK.

Il y a actuellement 8 ministres consacrés par l'Église d'Ecosse, plusieurs d'entre eux ne possédant que des revenus très maigres et très incertains, et rendant leurs pénibles et fatigants services sur d'immenses districts.

Les défrichements suivants, composés de 60 à 200 familles chacun, plusieurs d'entre eux dans des situations telles qu'ils ne peuvent fournir que fort peu de choses ou absolument rien à l'entretien d'un ministre du culte, et dans tous (à l'exception de deux ou trois) et comme dans d'autres districts du Haut-Canada, il serait désirable de s'assurer les services d'un ministre parlant le "gaëlic" (gallois):—Porter's Lake (près Halifax), Londonderry, Ramshig, Talmugoul, River-John et Cape-John, Mount-Ephraïm et Mount-Dalhousie; le défrichement en haut d'East-River, Pictou, Morigo-wick et Barnes-River, Manchester et Gay's-Borough. Dans l'Île du Cap-Brton, 6 districts: Sydney, Détroit de Canso et Rivière-des-Habitants, Northwest-Arm, Braidon-Watch et Merigo-Watch. etc., etc., etc.

Dans l'île du Prince-Edouard, près de 20,000 presbytériens sont très insuffisamment desservis. Au Nouveau-Brunswick, les auteurs du mémoire savent que le besoin de ministres se fait sentir dans plusieurs districts, mais leurs informations, quant à la division de la province, sont moins précises.

II. Quant au nombre de ministres du culte presbytérien nécessaires à la desserte de ces provinces, les auteurs du mémoire n'ont aucune hésitation à déclarer, qu'outre les 4 déjà établis au Canada, les services d'au moins 10 autres ministres sont indispensables, tandis que pour le Bas-Canada la moitié de ce nombre ajoutée aux 3 qui y officient actuellement, pourrait suffire.

En la Nouvelle-Ecosse, il paraît qu'il faut une augmentation du personnel, numériquement égale à celle requise en Haut-Canada. Dans l'état actuel des affaires dans ces provinces, les auteurs du mémoire sont d'avis qu'une certaine partie du clergé dont les services sont actuellement requis, ne devrait pas rester stationnaire mais devrait étendre ses services à plusieurs défrichements ou districts voisins.

III. Quant aux appointements annuels qui paraissent suffisants pour s'assurer les services d'un ministre capable, les auteurs du mémoire sont d'avis qu'attendu que dans la plupart des cas une somme modérée peut être fournie par les fidèles, les appointements que les gouvernements britannique et provincial payent déjà à cinq ou six ministres presbytériens de ces provinces, c'est-à-dire de £50 à £100 par an, suffiraient. Dans les villes ou districts peuplés, où les services s'étendent à une population de 1,500 habitants et plus, la contribution serait de £100. Dans les autres de £50 à £100, en proportion du chiffre de la population, la somme de travail et de dépenses qui incombent au ministre, en conséquence de la nature et de l'étendue du ou des districts confiés à ses soins.

IV. Quant au quatrième point, les auteurs du mémoire éprouvent quelque hésitation à émettre une opinion. Cependant, si le gouvernement de Sa Majesté se proposait d'accorder un subside, dans le but de fournir aux presbytériens de ces provinces les moyens de se procurer l'instruction religieuse, par le canal d'une institution semblable à la société anglaise à laquelle il est fait allusion, s'il en existait une en Ecosse, les auteurs du mémoire suggéreraient, avec tout le respect possible, l'octroi d'un subside annuel de £2,000, comme celui connu sous le nom de "Royal Bounty", que Sa Majesté accorde annuellement pour la propagation de l'Evangile dans les montagnes et les îles d'Ecosse, et qui est affecté à l'entretien des ministres missionnaires dans ces districts, est administré par un corps de ministres et d'anciens de l'Eglise d'Ecosse, nommé annuellement par l'assemblée générale, à laquelle ce corps est responsable de ses actes. Il semble aux auteurs du mémoire, que si la question de l'octroi d'un subside, comme celui qui fait l'objet de leur humble mais sérieuse sollicitation, était résolue affirmativement, le gouvernement de Sa Majesté, en donnant des instructions pour l'emploi des fonds sous la direction d'un corps composé d'une manière semblable, obtiendrait immédiatement, au sujet de l'emploi fidèle du subside et de la bonne conduite des ministres entretenus au moyen de ce subside, une garantie tout aussi sûre que par toute autre méthode d'appliquer le subside.

Signé au nom et par ordre du comité de l'assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse par

D. MEARNS,
Président.

NOTE A.—N° 12.—ASSEMBLÉE DANS LE HAUT-CANADA AU SUJET DES RÉSERVES.

(*Archives, série Q, volume 358-3, p. 561.*)

A une réunion des Amis de la Liberté Religieuse, demeurant dans la ville d'York et ses environs, tenue, après avis donné, dans la Première Eglise Presbytérienne, York, vendredi le dixième jour de décembre 1830, dans le but de prendre en considération l'opportunité de s'adresser par pétition au parlement impérial au sujet de l'octroi des

DOC. DE LA SESSION No 8c

réserves du clergé, de l'éducation générale et de la jouissance de privilèges égaux pour toutes les classes de sujets de Sa Majesté, Robert Baldwin fut nommé président et le révérend William Smith appelé à agir comme secrétaire.

Le Dr Morrison proposa l'adoption de la résolution suivante :

Résolu—Qu'il est opportun de s'adresser à la Chambre des Communes par pétition pour demander à cet honorable corps de prendre en la plus sérieuse considération la question de promouvoir la religion et l'éducation dans le Haut-Canada; de prier cette honorable Chambre de prendre telles mesures qui peuvent être dans le domaine de ses pouvoirs constitutionnels pour que les ministres de toutes les dénominations de chrétiens ne reçoivent leur support que du peuple au milieu duquel ils exercent leur ministère, et des sociétés de bienfaisance du Canada et de la Grande-Bretagne—que toutes les distinctions politiques à l'endroit des croyances religieuses soient mises de côté—que tous les ministres de la religion soient délogés de tous emplois d'influence politique dans le gouvernement—que l'on accorde au clergé de toutes les dénominations la jouissance de droits et privilèges égaux en tout ce qui les touche comme sujets de l'Empire Britannique, et comme ministres de l'évangile, en particulier le droit de solenniser le mariage, duquel droit plusieurs d'entre eux ont été privés contrairement aux vœux du peuple de cette province tels qu'exprimés par les votes répétés et unanimes de la Chambre d'Assemblée—que la charte du King's College soit modifiée de façon à exclure tous serments ou préférences sectaires—et que le produit de la vente des terres ci-devant réservées pour le support du clergé protestant soient consacré aux fins d'éducation générale et à diverses améliorations intérieures.

La résolution ayant été secondée fut mise voix par le président et adoptée à l'unanimité.

Que la pétition suivante au parlement impérial soit adoptée—voir n° 13.

Ordonnée—Que MM. Ryerson et Ketchum constituent un comité chargé de préparer l'esquisse d'une pétition conforme à la résolution ci-dessus.

M. Ryerson, membre du comité chargé de préparer l'esquisse d'une pétition conforme à la résolution adoptée par l'assemblée fit rapport en conséquence.

La pétition fut lue et quand le président la mit aux voix elle fut adoptée à l'unanimité.

Le Dr Morrison proposa alors l'adoption de la résolution suivante :

Résolu—Qu'un comité permanent soit nommé avec mission de recevoir des signatures pour la pétition, de l'expédier à Londres afin qu'elle soit présentée à la Chambre des Communes par Joseph Hume; de nommer une personne capable et experte pour servir d'agent au service des pétitionnaires en Angleterre, et de prendre les autres mesures qui lui paraîtront propices dans le but d'assurer l'accomplissement des fins que la pétition mentionne. Que le dit comité soit autorisé à correspondre avec les comités des autres réunions ou autres associations ayant les mêmes fins en vue par toute la province; et que le dit comité ait pouvoir quand il le jugera opportun de s'adjoindre d'autres membres, n'importe quels cinq d'entre ses membres formant un quorum.

La résolution ayant été secondée, fut mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Ordonnée—Que les personnes suivantes composent le comité, avec pouvoir d'augmenter leur nombre, à savoir:—

Le rév. William Smith, le rév. Egerton Ryerson, le rév. William Jenkins, William Warren Baldwin, Joseph Cawthra, Jesse Ketchum, M.P., M. Thomas Stoyell, Robert Baldwin, M. James Rogers Armstrong, Dr Thomas D. Morrison, M.D., M. Edward Thomson, M. Crales Mackintosh, William L. Mackenzie, M.P., M. Lardner, Bostwick, M. James Lesslie, M. William P. Patrick, M. Collin Drummond, M. Matthew Walton, M. Jacob Latham, M. Malcolm McLellan, Dr John Edward Tims, M.D., M. John Mackintosh, M. Thomas Vaux.

NOTE A.—N^o 13.—PÉTITION AU SUJET DES RÉSERVES DU CLERGÉ.

(Archives, série Q, vol. 358-3, p. 546.)

Aux honorables Chevaliers, Citoyens et Bourgeois représentant les Communes du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande en parlement réunis :—

La pétition des fidèles sujets de Sa Majesté, les soussignés habitants de la province du Haut-Canada dans l'Amérique Britannique du Nord,
Expose humblement :

Que vos pétitionnaires se sont adressés à votre honorable Chambre il y a environ trois ans au sujet de questions irréfragablement liées aux intérêts vitaux de vos pétitionnaires, de leurs enfants et de la province en général, c'est-à-dire l'érection d'une Eglise Episcopale Protestante en une église dominante et l'établissement d'un système partial, inapté et oppressif d'éducation.

Vos pétitionnaires sont reconnaissants pour l'attention accordée à leurs justes et respectueuses protestations, et pour les mesures recommandées par un comité de votre honorable Chambre pour l'éradication de ces maux dont vos pétitionnaires se plaignaient alors et l'établissement dans ce pays d'un système religieux et éducationnel équitable si essentiel à sa tranquillité, à sa prospérité et son bonheur permanents.

Mais vos pétitionnaires regrettent amèrement de s'apercevoir que bien que leur humble pétition ait été gracieusement accueillie, la justesse de leurs protestations reconnue, le redressement de leurs griefs recommandé et que des assurances furent données que les vœux des sujets de Sa Majesté seraient complètement consultés sur tous les sujets inhérents à leurs intérêts locaux—qu'aucune mesure publique effectuée n'a encore été prise pour mettre fin à un système qui, s'il s'étend et est obstinément maintenu, doit, dans ses conséquences extrêmes, être ruineux pour cette province en sa qualité de partie de l'Empire Britannique.

Encouragés par la bienveillante attention que votre honorable Chambre a par le passé exprimée et manifestée pour le bien-être de chaque classe des sujets de Sa Majesté dans cette province, vos pétitionnaires mettent leur cause devant vous, confiants qu'ils sont que lorsque le véritable état de la province sera connu de votre honorable Chambre, les représentations qui sont secrètement faites au gouvernement de Sa Majesté et qui couvrent la lumière des investigations faites dans la colonie ne seront plus écoutées ; et que les monopoles qui exhaussent et enrichissent un petit nombre aux dépens de la province seront abattus à jamais.

Vos pétitionnaires ne peuvent déguiser leur opinion que n'importe quelle sorte de monopole religieux, étant donnée la situation de cette province, est anti-chrétien et funeste à chacun des intérêts de l'humanité. Si une église dominante devait être établie dans cette province, vos pétitionnaires préféreraient autant que ce fût l'Eglise d'Angleterre qu'aucune autre, vu la modération relative avec laquelle cette église a exercé son pouvoir politique dans la Grande-Bretagne dans le cours du dernier siècle ; cependant, quelles que soient les raisons qui puissent exister en faveur de l'établissement d'un monopole religieux dans la Grande-Bretagne, vos pétitionnaires sont convaincus que ces bonnes raisons ou toutes autres n'ont pas d'application dans cette province ; et le récent projet d'avoir deux églises "établies" au lieu d'une, avec des immunités et des prérogatives particulières, ne fera, dans l'opinion de vos pétitionnaires, que redoubler le mal au lieu de l'amoinrir.

1^o Comme votre honorable chambre le sait bien, deux choses sont nécessaires, dans l'état où est la population, à l'"établissement" de quelque ou quelques formes de religion—premièrement, que telle forme ou telles formes soit professée ou professées par une majorité de la population ; et secondement, qu'une majorité de la population soit en faveur de l'"établissement" de telle ou telles formes de religion. On ne peut trouver dans cette province aucune de ces raisons essentielles.

D'après les termes employés par le "Comité spécial sur le gouvernement civil du Canada", nommé par votre honorable Chambre en 1828, "il est certain que les adh-

DOC. DE LA SESSION No 8c

rents de l'Eglise d'Angleterre ne forment qu'une petite majorité dans la province du Haut-Canada", et "ni les adhérents de l'Eglise d'Angleterre ni ceux de l'Eglise d'Ecosse ne forment le corps le plus nombreux dans la province du Haut-Canada", et rien ne répugne davantage aux sentiments et aux principes d'une très forte majorité de la population de cette province que l'"établissement" d'une ou plusieurs formes de religion, avec des dotations et des privilèges particuliers. Pour établir ces deux points, on peut fournir la preuve la plus abondante ; mais vos pétitionnaires se contenteront de mentionner le fait que le parlement de cette province, dont une grande partie des membres a toujours appartenu à l'Eglise d'Angleterre, a successivement décidé, et presque à l'unanimité des voix, que les membres de l'Eglise d'Angleterre ne formaient qu'une petite minorité de la population, et que l'"établissement" d'une Eglise dans la province, avec des immunités particulières, serait impolitique, injuste et cruel.

Vos pétitionnaires désirent aussi référer votre honorable Chambre au rapport du comité spécial pour les pétitions des différentes dénominations, nommé par le parlement provincial, en 1828, dans lequel rapport votre honorable Chambre trouvera une masse de témoignages donnés par diverses personnes religieuses et politiques, et desquels on peut établir clairement qu'une très forte majorité de cette province est décidément et consciencieusement opposée à tout ce qui peut ressembler à une ou deux églises dominantes.

Il est digne de remarque que les avocats de l'érection d'une Eglise dominante se sont toujours opposés à l'expression de toute opinion publique sur ce sujet, et ont pris tout le soin possible d'éviter toute enquête sur leurs prétentions ou mesures, espérant, grâce à des représentations faites privément au gouvernement de Sa Majesté, assurer l'établissement permanent d'un système qui est blâmé par la grande masse de la population et hautement nuisible à la paix et à la prospérité de la province.

2° Les réserves en terres du clergé dans cette province ont été portées d'un prix nominal à une valeur réelle et augmentant rapidement grâce au travail, à l'industrie et à l'esprit d'entreprise de la population en général ; et le fait d'appropriier les produits de ces terres au support d'une ou de plusieurs églises mineures sera ni plus ni moins que transporter le fruit des labours de la masse à l'agrandissement non mérité du petit nombre.

3° Les autres dénominations de chrétiens dans cette province ont vis-à-vis des Eglises d'Angleterre et d'Ecosse des relations très différentes de celles qu'elles ont dans la Grande-Bretagne. Dans la Grande-Bretagne les Eglises d'Angleterre et d'Ecosse comprennent une large majorité de la population du Royaume-Uni et ont été établies par loi avant que plusieurs des dénominations dissidentes fussent connues dans l'empire. Mais dans le Haut-Canada ces églises sont de date beaucoup plus récente que plusieurs autres dénominations qui n'ont reçu aucune assistance ni encouragement du gouvernement local et dont les ministres ont été, dans quelques cas, traités avec grande sévérité et se sont vus tous refuser les droits et privilèges que l'Assemblée provinciale a plusieurs fois reconnus et recherché à obtenir pour eux.

D'après les rapports de la Société pour la propagation de la Science Chrétienne dans les pays étrangers, il n'y avait que cinq ministres de l'Eglise d'Angleterre au Canada durant la dernière guerre avec les Etats-Unis. Et l'honorable et vénérable Dr Strachan a déclaré dans un discours imprimé lors de la mort du dernier évêque de Québec, de même que dans un appel aux amis de la religion et de la langue en Angleterre, publié en 1827, que les bienfaits de l'"établissement ecclésiastique d'Angleterre sont peu connus ou sentis dans le Haut-Canada". Il n'y a en ce moment que onze à douze ministres du culte appartenant à l'Eglise d'Ecosse, et il n'y avait qu'un ministre de cette église d'établi dans la province entière avant l'année 1818. Mais les ministres de plusieurs autres dénominations accompagnèrent le premier flot d'immigrants dans le Haut-Canada, et j'ai ma large part de misères, de privations et de souffrances propres aux ministres et aux missionnaires dans un pays nouveau, eux qui n'ont pas d'autres ressources pour leur support que les contributions volontaires de leurs ouailles disséminées. Et c'est principalement grâce aux travaux infatigables et heureux de

ces hommes que la masse de la population du Haut-Canada a reçu l'instruction religieuse. Ils ne sont donc pas dans la situation des dissidents de l'Eglise d'Angleterre ou de celle d'Ecosse, mais ils sont les ministres d'églises distinctes et indépendantes qui possédaient de nombreuses congrégations dans diverses parties de la province avant que les travaux de ministère de quelque Eglise établie fussent, dans quelque mesure appréciable, connus ou ressentis. Par conséquence vos pétitionnaires ne peuvent s'empêcher de voir comme une misère d'ordre particulier que ceux qui ont supporté le fardeau et la chaleur du jour soient traités avec une arrogante négligence, tandis que d'autres qui sont entrés à la onzième heure dans la vigne déjà cultivée dans une bonne mesure sont enrichis par de gros octrois d'argent, sans parler du monopole sur de vastes ressources pour des fins d'éducation.

La distribution partielle de la munificence royale atteint d'autant plus directement les droits et les intérêts et blesse d'autant plus profondément les sentiments des très nombreuses dénominations de chrétiens dans la province, à cause du fait que le plaidoyer présenté au gouvernement de Sa Majesté par le Clergé Episcopal et ses agents est que cela lui permettra d'exterminer toutes les autres dénominations chrétiennes et d'amener à la fin la population entière dans la communion de l'Eglise établie. Dans pareilles circonstances vos pétitionnaires ne peuvent faire autrement que de considérer les octrois faits à l'Eglise Episcopale comme une arme puissante, injustement mise entre les mains d'une classe de personnes pour faire une guerre de prosélytisme contre les opinions consciencieuses et contre les libertés civiles d'autres nombreux, bien méritants et également loyaux sujets de Sa Majesté.

Un système libéral et équitable d'éducation est dans l'opinion de vos pétitionnaires d'une égale importance pour le bien-être de la province, avec une politique juste et sage à l'endroit de la religions. Et ils regrettant d'avoir à dire que la charte du King's College n'a jusqu'ici été modifiée en rien, et que les principes sur lesquels il a été établi sont incompatibles avec l'état de l'opinion publique et non en rapport avec la situation où se trouve le peuple.

Vos pétitionnaires son convaincus que rien ne contribuerait tant à la tranquillité du Haut-Canada : la disparition des jalousies ruineuses, au point de départ d'une loyale et généreuse émulation parmi toutes les classes des sujets de Sa Majesté, à la création d'un esprit général d'entreprise, et à l'intensité d'un attachement croissant au gouvernement impérial que l'égalité de privilèges et des imminutés parmi toutes les dénominations chrétiennes et un système d'éducation sous le contrôle de la législature provinciale avec des écoles et des collèges dans lesquels il n'y aurait aucune préférence à cause de provenance ou d'intérêts sectaires et dont les pertes et les honneurs seraient également accessibles à l'industrie méritoire de toute croyance religieuse.

Avec la présente distribution des terres du clergé et d'une forte partie de celles de la Couronne, vos pétitionnaires estiment qu'il y a juste cause de plainte et d'alarme. Dans une lettre adressée par l'honorable et vénérable Dr Strachan au Très honorable R. J. W. Horton, datée à Downing street le 22 mai 1827, l'auteur, après avoir fait toutes les déductions que son ingéniosité bien connue le mettait en mesure de faire, a estimé un septième des terres arables de la province à 3,760,000 acres et le revenu annuel provenant de ces dites terres, pour un siècle à venir, à £376,000, ou un million cinq cent quatre mille dollars. Le bien foncier dont cette somme est reconnue être le revenu probable annuel pour le premier siècle est mis à la disposition d'une corporation d'hommes irresponsables à la législature coloniale, se composant en ce moment de cinquante à soixante personnes. On ne peut nier qu'un pareil monopole entre les mains de quelque corporation d'hommes, quelle que puisse être la libéralité caractéristique de leurs sentiments, est contraire aux intérêts de n'importe quel gouvernement et d'un danger alarmant pour les libertés de n'importe quel peuple.

Or, quand on considère qu'il y a près de trois millions d'acres de terre réservée au clergé dans cette province, qui ont été et sont encore un très sérieux obstacle au progrès du pays; qu'ils constituent un très dangereux monopole entre les mains de quelques individus, que l'expérience a démontré que de telles appropriations ne peu-

DOC. DE LA SESSION No 8c

vent vraisemblablement être d'un avantage religieux à l'Eglise d'Angleterre dans le Haut-Canada; que les ministres des autres dénominations ont plus considérablement peiné pour améliorer la condition morale de la province que le clergé de l'Eglise d'Angleterre; que les membres des diverses dénominations de chrétiens sont aussi loyaux que les membres de l'Eglise Episcopale et ont des titres égaux à la gracieuse considération du gouvernement de Sa Majesté; que, par conséquent, des distinctions politiques injustes et inopportunes sont reconnues, lesquelles sont grosses de mécontentements sans fin et qui doivent sans cesse troubler le bonheur de la province, aussi longtemps qu'elles seront sanctionnées par le gouvernement exécutif; que les fonds provenant de la vente des terres du clergé pourraient être détournés d'une fin pire qu'utile et consacrés à l'entreprise de travaux intérieurs variés et importants, et que la charte et les dotations du King's College sont imbuës de partialité et d'exclusivisme. Vos pétitionnaires ne peuvent que protester contre l'injustice, le caractère impolitique et malfaisant de ce fait d'approprier ainsi une si forte portion territoriale de la province et de faire d'aussi odieuses distinctions à cause d'opinions religieuses.

Etant de cette opinion vos pétitionnaires ont raison de croire que sur un grand nombre de membres de l'Eglise d'Angleterre qui participent au parlement, dix-huit desquels, dit le rév. Dr Strachan dans la lettre ci-dessus mentionnée au Très honorable R. J. W. Horton, étaient membres de l'Eglise d'Angleterre, seulement trois ont été trouvés favorables au présent emploi des réserves du clergé. Si ces dix-huit membres de la Chambre d'Assemblée choisis par le peuple peuvent être considérés comme représentant les sentiments des membres de l'Eglise d'Angleterre sur cette question, on trouvera que cinq sur six s'opposent à ce que l'on donne à leur clergé quelque avantage politique de plus qu'aux ministres des autres dénominations chrétiennes.

Qu'il plaise donc à votre honorable Parlement de prendre en votre plus sérieuse attention la question de promouvoir la religion et l'éducation dans le Haut-Canada, de prendre les mesures qui sont dans les limites des pouvoirs constitutionnels de votre honorable Chambre pour que les ministres de toutes les dénominations religieuses ne reçoivent leur support que du peuple parmi lequel ils exercent leur ministère et des contributions volontaires des sociétés de bienfaisance du Canada et de la Grande-Bretagne, pour mettre fin à toutes les distinctions politiques à cause des croyances religieuses, pour faire déloger tous les ministres de la religion de toutes positions et emplois d'influence politique dans le gouvernement provincial, pour accorder au clergé de toutes les dénominations la jouissance de droits et privilèges égaux en tout ce qui les touche comme sujets de l'Empire Britannique et comme ministres de l'évangile, en particulier le droit de solenniser les mariages, duquel droit plusieurs d'entre eux ont été privés contrairement aux vœux du peuple de cette province tels qu'exprimés par les votes répétés et unanimes de la Chambre d'Assemblée, pour modifier la charte du King's College, établi à York, Haut-Canada, de façon à exclure tous serments et préférences sectaires et pour faire consacrer le produit de la vente des terres ci-devant réservées au support du clergé protestant aux fins d'éducation générale et à diverses autres améliorations intérieures.

Et vos pétitionnaires, comme c'est leur devoir, ne cesseront de prier.

Signée par plus de 10,000 habitants de la province.

NOTE A.—N° 14.—RÉUNION DU COMITÉ, 1ER MARS 1831.

(Archives, série Q, volume 358-3, page 560.)

Résolu.—Qu'il est nécessaire dans l'intérêt des pétitionnaires d'avoir un agent pour accompagner la pétition du peuple de cette province à l'honorable Chambre des Communes.

Résolu.—Que George Ryerson soit employé comme agent pour les pétitionnaires et qu'il reçoive instruction de se rendre à Londres avec la pétition qui sera présentée à

l'honorable Chambre des Communes par Joseph Hume, et de donner tous les renseignements en son pouvoir, de nature à promouvoir les intérêts des pétitionnaires.

Résolu.—Que les secrétaires fournissent à M. Ryerson toutes les instructions ou tous les documents nécessaires ou une copie des résolutions ci-dessus.

W. W. BALDWIN,
Président du comité.

T. D. MORRISON, }
WILLIAM SMITH, } secrétaires.

NOTE A.—N° 15.—PÉTITION DE L'ÉGLISE MÉTHODISTE.

(Archives, série Q, volume 357-2, page 219.)

A Sa Très Excellente Majesté le Roi.
Très Gracieux Souverain.

Le mémoire du président et des prédicateurs ambulants de l'Église Méthodiste Episcopale du Canada réunis en conférence.

Exposé très humblement :

Que vos pétitionnaires ont lu avec chagrin une copie d'une pétition qu'on dit être de l'évêque et du clergé du diocèse de Québec, récemment envoyée de cette province pour être présentée à Votre Majesté par le lord évêque de Québec, dans laquelle les motifs, le caractère et la conduite de vos pétitionnaires sont représentés sous un jour faux et préjudiciable, et l'état de l'opinion publique au sujet des prétentions du clergé épiscopal aux réserves de terres du clergé dans cette province est, en termes intelligibles et vigoureux, montré très différemment de ce qu'il est en réalité. Vos pétitionnaires regrettent l'occasion qu'ils ont d'occuper Votre Majesté des questions soulevées dans les pétitions du clergé épiscopal.

Ils considèrent que des différences d'opinions qui n'affectent pas les principes essentiels de la foi chrétienne, mais ressortent seulement de considérations inspirées par la prudence, ne devraient pas détruire ni interrompre l'exercice de l'amitié chrétienne et le bon entendement mutuel entre les différentes classes de ministres chrétiens dont le but connu est de communiquer à l'humanité les enseignements et les bienfaits d'un évangile commun. Mais, dans les circonstances, vos pétitionnaires comprennent que rester plus longtemps silencieux soit à l'endroit des déclarations et des insinuations qui se rapportent à eux, soit à la question générale d'une Église établie dans le Haut-Canada, serait un oubli du devoir envers Votre Majesté, envers eux-mêmes et envers les intérêts religieux de la province pour l'avancement et le bonheur de laquelle et son maintien tranquille sous l'égide bienfaisante du gouvernement de Sa Majesté, vos pétitionnaires croient aussi de leur devoir et privilège de prier et de travailler. Dans la pétition du clergé épiscopal, dont une copie, telle que publiée dans les journaux provinciaux est ci-jointe et marquée A, vos pétitionnaires sont représentés comme les principaux promoteurs d'une certaine "Pétition priant le parlement impérial d'autoriser de consacrer les produits de la vente des terres ci-devant réservées pour le support d'un clergé protestant, aux fins de l'éducation générale et diverses améliorations internes. L'intention évidente de cette déclaration prise dans son rapport avec d'autres déclarations contenues dans la pétition du clergé épiscopal est de faire entrer dans l'esprit de Votre Majesté que les "Prédicants méthodistes locaux et ambulants" et une portion de la partie non éclairée de la population du Haut-Canada, sont les seules personnes opposées aux prétentions du clergé épiscopal.

La preuve que cette représentation est absolument gratuite est fournie par le fait que les prétentions du clergé épiscopal ont rencontré de la résistance chaque année pendant plusieurs années dans les votes presque unanimes du parlement provincial, pas plus de quatre ou cinq membres duquel ont à quelque époque que ce soit

DOC. DE LA SESSION No 8c

appartenu à l'Eglise méthodiste, mais une grande majorité duquel appartenait à l'Eglise épiscopale et autres. C'est un fait notoire que la population de cette province est si résolument et si généralement en faveur de la prière contenue dans la pétition au parlement fédéral dont parle le clergé épiscopal que la Chambre des Communes provinciale a adopté des résolutions conformes à la prière contenue dans la pétition quelques jours seulement avant que le lord évêque de Québec quitte la colonie pour l'Angleterre:—résolutions qui sont en accord avec ce qui a été fréquemment adopté sur le même sujet par deux parlements précédents. Vos pétitionnaires croient qu'il n'importe en rien à la question générale de savoir qui ont été les plus actifs promoteurs de la pétition au parlement impérial, vu la fait que les promoteurs de cette pétition ont seulement exercé un droit individuel garanti par notre constitution. Mais que d'autres ait ressenti un vif intérêt à l'endroit des objectifs de la pétition au parlement impérial et que des personnes se soient donné du mouvement pour en pousser la signature, cela est rendu manifeste par la copie ci-jointe d'une lettre marquée B, écrite par un ministre dirigeant de l'Eglise baptiste dont les pérégrinations ont couvert une partie considérable de la province. Plusieurs témoignages de même nature pourraient être ajoutés si vos pétitionnaires les considéraient nécessaires ou d'une importance quelconque. Le clergé épiscopal représente vos pétitionnaires comme "pour la plupart recevant leur ordination aux Etats-Unis et n'ayant ni lien avec le méthodisme en Angleterre ni dépendance sur cette église ou toute autre corps religieux dans le royaume britannique". A en juger par la manière dont le clergé épiscopal s'exprime, il a manifestement l'intention de susciter dans l'esprit de Votre Majesté la croyance ou le soupçon que la dénomination méthodiste dans le Haut-Canada entretien des liens étrangers qui rendent sa fidélité au gouvernement de Votre Majesté pour le moins quelque peu discutable. Votre Majesté pourra juger dans quelle mesure de telles insinuations sont bien fondées ou soutenables, soit en fait, soit en principe, par la preuve authentique et correcte attachée—Rapport ci-annexé—d'un comité spécial du parlement provincial marqué C; un rapport qui a été imprimé par ordre du parlement quelques semaines seulement avant que le lord évêque de Québec s'embarque pour l'Angleterre avec les pétitions contenant les déclarations et les insinuations si mal fondées et si injurieuses pour le caractère et les intérêts de vos pétitionnaires. Les représentations les plus pernicieuses, au grand préjudice de vos pétitionnaires, ont été faites par les chefs du clergé épiscopal du Canada au gouvernement du frère royal de Votre Majesté, leur regretté et révérend souverain, mais on a eu l'espoir que la mise au jour de leurs fausses représentations devant un comité spécial de la Chambre impériale des Communes sur le gouvernement civil du Canada et tout spécialement leur ample et complète réfutation devant un comité spécial du parlement provincial, telle que contenue dans ses journaux de 1828-29, aura l'effet d'empêcher la répétition de ce qui est si gratuit en soi-même et si différent de la loi chrétienne de justice entre tout homme et son voisin. Le clergé épiscopal dit que "le support des diverses sectes dissidentes fut dans un certain temps laissé aux efforts de l'Eglise d'Ecosse", cette dernière réclamant l'"établissement" conjointement avec l'Eglise d'Angleterre. Vos pétitionnaires craignent que cette assertion ne soit appuyée par les faits et ils déclarent solennellement qu'en autant qu'il s'agit d'eux-mêmes elle est contraire aux faits. Il est vrai que quelques-uns qui appuient maintenant le clergé de Kirk se sont autrefois joints à d'autres pour lutter contre les prétentions du clergé épiscopal; mais jamais vos pétitionnaires ou, à leur connaissance, aucune autre "secte dissidente", n'ont donné plus d'appui aux prétentions du clergé d'Ecosse à cette prééminence qu'a celles des membres du clergé épiscopal. Comme les communiants de l'Eglise d'Angleterre ou de celle d'Ecosse ou des deux sont moins nombreux que ceux qui appartiennent à quelques dénominations de chrétiens prises séparément, vos pétitionnaires considèrent et ont toujours considéré les prétentions exclusivistes et du clergé épiscopal et du clergé d'Ecosse à la prééminence également déraisonnables.

Dans la pétition à Sa Majesté dont on attribue la principale initiative à vos pétitionnaires, aucune insinuation fautive ou de mauvaise foi n'a été lancée contre le

clergé épiscopal; au contraire, on en parlait dans les termes les plus respectueux et les plus courtois que le permettait la nature de la question, et vos pétitionnaires ne peuvent expliquer la conduite si différente suivie par le clergé épiscopal que par le fait que cette tactique a sans cesse été un trait principal des représentations et des mesures des avocats d'une Eglise établie au Canada et semble être une conséquence naturelle de leurs extravagantes prétentions. Le clergé épiscopal se déclare convaincu que l' "agitation" de cette question dans la colonie est "impolitique et préjudiciable à la religion".

Mais il vaut la peine de remarquer que l' "agitation" de cette question a été commencée par l'archidiacre d'York, qui fit et répétait les attaques les plus injustifiables contre le méthodisme et les autres dénominations chrétiennes, et fit à leur sujet les fausses représentations les plus flagrantes. L'archidiacre d'York fut ensuite suivi par le lord évêque de Québec, qui très fortement "agita" la question dans une lettre pastorale imprimée au clergé du diocèse de Québec, et les prétentions du clergé épiscopal ont été aussi extensivement plaidées dans des discours, brochures, lettres, journaux, communications, etc., imprimés, lancés par des ministres ou des membres individuels de l'Eglise épiscopale que, dans l'opinion de vos pétitionnaires, une politique plus libérale, plus équitable et plus judicieuse l'a été. Cependant ces discussions ont toujours abouti à un résultat défavorable aux prétentions du clergé épiscopal, en autant que l'opinion publique de la colonie pouvait les contrôler; et l'opinion publique contre une Eglise établie est devenue si décisive, si générale et si forte qu'il n'y a aucun doute que le clergé épiscopal désire fortement en supprimer les expressions sur la question, mais vos pétitionnaires ignorent que le clergé épiscopal ait considéré l' "agitation" de la question préjudiciable à la religion "jusqu'au jour où toute perspective d'obtenir l'appui de quelque partie considérable de la population du Haut-Canada à leurs mesures manqua et qu'une détermination ferme et à peu près unanime se montra chez le peuple de résister par tous les moyens constitutionnels à une politique que l'on croit grosse de maux pour la province".

L'assertion faite par le clergé épiscopal que "les droits légaux et acquis de l'Eglise d'Angleterre ont été attaqués" est une supposition sur le vrai point en litige, car il est soutenu par les plus hauts officiers en loi de la Couronne dans cette province et il a souvent été décidé par de très fortes majorités dans le parlement provincial après discussions approfondies sur le sujet, que les droits légaux et acquis "des églises protestantes aux réserves mises à part pour le support d'un clergé protestant" sont aussi bien fondées que ceux du clergé épiscopal et la prétention que cette réserve n'a pas été discutée "pendant une période de trente années". Le fait que ces réserves du clergé n'ont pendant trente ans produit aucun revenu et ne se trouvaient sous le contrôle d'aucune église ne fait, dans l'opinion de vos pétitionnaires, que montrer la manifeste faiblesse des attitudes prises par le clergé épiscopal. On a fait allusion aux prétendues avantages que l'Eglise épiscopale de l'Etat de New-York a retiré de certaines appropriations publiques pour le support de son clergé. Vos pétitionnaires craignent que cette assertion ne soit fondée sur une autorité douteuse, ainsi qu'il apparaîtra par les remarques suivantes du regretté vénérable prélat du diocèse de l'Etat de New-York, faites dans un sermon prononcé et publié par lui il y a environ six ans dans la ville de New-York, immédiatement après son retour d'Europe: "Nous voulons la richesse, l'honneur ou le caractère d'Eglise établie qu'a l'Eglise d'Angleterre. De l'union de l'Eglise et de l'Etat date le commencement de la corruption du christianisme, et je suis tellement convaincu des effets délétères de cette union que si j'avais à choisir entre les deux, je préférerais plutôt la persécution par l'Etat que ses faveurs, ses froncements que ses sourires, ses repoussades que ses embrassements. C'est l'éminent privilège de notre église que, évangilique dans ses doctrines et son culte, et apostolique dans son ministère, elle est, comme était l'Eglise primitive, avant que le premier empereur chrétien la combat d'honneurs qui lui furent plus préjudiciables que les persécutions sans trêve de ses prédécesseurs impériaux. Sur cette terre de liberté religieuse, notre Eglise, en commun avec chaque autre dénomination religieuse,

DOC. DE LA SÉSSION No 8c

ne demande rien à l'Etat que ce qu'elle ne craint pas de se voir jamais refuser: *une protection égale et une protection impartiale.*" Il est admis que l'Eglise épiscopale de l'Etat de New-York "grandit et prospère dans une mesure remarquable", et l'on trouve quelques-unes des principales raisons de sa prospérité dans les remarques précédentes du regretté, excellent et savant évêque Hobart.

Les mêmes remarques faites au sujet d'un pays "limitrophe à nos provinces" s'appliquent, dans l'opinion de vos pétitionnaires, à ces provinces elles-mêmes. Vos pétitionnaires ne voudraient pas entreprendre d'exprimer une opinion sur les nombreuses raisons qui ont été et sont données en faveur d'une Eglise établie en Angleterre, mais ils sentent qu'il est de leur devoir de représenter très humblement à Votre Majesté que l'érection ou le maintien d'un monopole religieux dans le Haut-Canada, comprenant une ou plusieurs églises avec des immunités et des avantages particuliers dans la direction de l'éducation, etc., est rempli de conséquences grandement préjudiciables aux intérêts de l'Etat et de la religion dans la colonie. D'abord, par ce système une large portion du revenu du pays est donnée sans que l'on recouvre en retour un équivalent proportionné. Ceci est mis en évidence par le fait que des églises, dans la colonie, qui n'ont reçu aucun octroi public pour le support de leur clergé, ont prospéré et pris de l'extension beaucoup plus rapidement que l'Eglise épiscopale, et leurs membres sont moraux, loyaux et bons sujet de Sa Majesté à l'égal des membres de l'Eglise épiscopale. *Secondement.*—C'est une source féconde de malentendus et de discussions entre les différentes branches de la législature coloniale.

Les principales "agitations" qui sont venues interrompre l'harmonie entre les branches populaire et exécutive du gouvernement colonial ont eu leur origine dans la tentative de créer et de maintenir des distinctions politiques à cause des croyances religieuses, la conséquence naturelle d'identifier une ou plusieurs dénominations de chrétiens avec le gouvernement en contra-distinction de tous les autres, bien que ceux-ci fussent également respectables, loyaux et utiles. *Troisièmement.*—Cela soulève de grandes parties de la population contre les mesures du gouvernement et tend à détruire leur foi dans l'équité de l'administration, quand elle opère ainsi d'après un système de favoritisme et de partialité. C'est la conséquence la plus à appréhender dans le Haut-Canada, et aussi la plus alarmante, quand on considère que la classe exclue constitue une très forte majorité de la population. *Quatrièmement.*—Cela donne lieu à d'interminables discussions, litiges et animosités entre les différentes classes de la population. Les classes proscrites, sachant par la constitution même de la nature humaine, l'histoire des temps passés, l'esprit d'observation et l'expérience acquise dans cette province les tendances de tous les corps ecclésiastiques ou politiques quand ils sont laissés sans frein, à accumuler et exercer des pouvoirs arbitraires dans une petite colonie et s'apercevant que la branche exécutive du gouvernement instituée pour assurer une égale protection et un égal encouragement à toutes les classes de loyaux sujets est identifiée à une ou plus d'une dénomination de chrétiens en contra-distinction de tous les autres, ces classes comprennent que la seule vraie garantie de la continuation de la jouissance des libertés et des privilèges civils et religieux repose dans la branche représentative du Gouvernement. De sorte que pendant que de constantes frictions se produisent entre les branches exécutive et représentative du gouvernement, des dégoûts et des différends troublent la tranquillité et divisent les diverses classes de la population dans leurs affections et leurs intérêts.

Nonobstant la prétention du clergé épiscopal que seuls "certains missionnaires méthodistes" s'opposent à leurs mesures, c'est un fait connu et bien établi par des attestations irréprochables enregistrées dans les journaux du parlement provincial, et admis par toute personne sincère qui connaît quelque chose de l'opinion publique dans la colonie, que la majeure partie du peuple est décidément opposée à une Eglise établie; que les membres soit de l'Eglise d'Angleterre soit de l'Eglise d'Ecosse ou des deux pris ensemble, ne constituent qu'une infime minorité de la population, et qu'une grande partie même des membres de l'Eglise épiscopale sont opposés à ce que leurs ministres possèdent quelques appropriations ou prérogatives d'ordre public de préfé-

rence aux ministres des autres églises. A ces faits on peut en ajouter un autre qui, bien que moins probant que le précédent, est, dans l'opinion de vos pétitionnaires, d'une importance considérable pour la question générale, c'est que pendant qu'il y a d'autres dénominations chrétiennes, prises séparément, beaucoup plus considérables en nombre que l'Eglise d'Angleterre ou d'Ecosse, elles leur sont encore supérieures sous le rapport de la durée de la période de leurs travaux et de leurs existence dans la colonie. Dans un sermon prononcé par l'archidiaque d'York à l'occasion de la mort de feu l'évêque de Québec, imprimé en 1828, l'auteur admet que, jusqu'à cette date les bienfaits des labeurs du clergé épiscopal étaient "très peu connus ou ressentis" dans le Haut-Canada. Jusqu'en 1818, il n'y avait qu'un ministre de l'Eglise d'Ecosse dans la province. Cependant, tel n'a pas été le cas pour les autres dénominations de chrétiens dont les ministres exerçaient leur ministère et formaient des congrégations dans chaque district habité de la province avant cette époque. La position de ces dénominations vis-à-vis les églises d'Angleterre et d'Ecosse dans cette province diffère donc de ce qu'elle est en Grande-Bretagne, et, dans ces circonstances, considérant leur priorité au point de vue de leur ancienneté et du nombre de leurs membres et le fait que peu de leurs membres ont jamais appartenu soit à l'Eglise d'Angleterre soit à l'Eglise d'Ecosse, vos pétitionnaires sont d'opinion que les prérogatives recherchées par le clergé épiscopal et celui d'Ecosse ont peu de base au point de vue de raison ou de la bonne politique, et que les termes "sectes dissidentes" sont tout aussi applicables aux églises d'Angleterre et d'Ecosse dans la colonie qu'aux dénominations auxquelles le clergé épiscopal les applique avec mépris. Vos pétitionnaires représentent très humblement à Votre Majesté qu'une Eglise établie n'est pas plus favorable à la religion qu'aux intérêts politiques de la colonie. C'est une source abondante de jalousie et d'animosité entre les différentes classes et dénominations de chrétiens; cela tend à empêcher, et dans certains cas à détruire cette fréquence et intimité dans les relations sociales entre le pasteur et ses ouailles qu'une dépendance *mutuelle* produit naturellement; cela tend à relâcher l'énergie et la diligence dans l'accomplissement des devoirs privés et publics, avec lequel le fait de compter sur la confiance et l'estime du public inspire évidemment le pasteur; c'est de nature à affaiblir les grâces de la *libéralité chrétienne* que le devoir moral volontaire mais répandu de payer "au travailleur son dû" est bien de nature à promouvoir; cela tend à oblitérer dans l'esprit du peuple ce *sens pratique* de l'inestimable valeur et utilité du système chrétien de *Divine Vérité* que de fréquents appels au cœur pour le support de ses ordonnances excitent et vivent comme on le sait; cela ouvre la porte d'entrée du ministère chrétien à plusieurs personnes qui ne sont pas faites pour le saint ministère; cela a métamorphosé le Royaume spirituel du Christ en une machine politique, à faire des ministres du saint autel de Dieu des hommes d'Etat, des législateurs et des partisans politiques, et à substituer à la Sainte Bible un christianisme philosophique qui "a bien la forme de la divinité mais qui en nie le pouvoir".

Tous ces faits n'ont rien des conjectures exagérées, mais ne sont que trop bien appuyés par ce qui se passe dans la colonie elle-même. Une église établie dans la colonie peut élever et dans plusieurs cas enrichir le clergé favorisé; elle peut, dans certains cas induire des personnes, pour des considérations d'ordre humain, à fréquenter l'église ou les églises dotées; cela peut jeter une sorte de splendeur imposante sur la hiérarchie qui peut ainsi se payer le compliment et l'endossement de l'intérêt personnel; mais, dans l'opinion de vos pétitionnaires, tout cela ne sera obtenu qu'aux dépens de ce qui est certainement plus important: l'équité populaire, sinon la permanence du gouvernement, le bonheur et les intérêts réunis du peuple, la pureté et efficacité de la religion chrétienne. Vos pétitionnaires demandent la permission d'ajouter un fait général à l'appui de ces opinions. Dans les Etats-Unis, le clergé épiscopal ne retire rien du gouvernement pour son support; dans ce pays c'est le contraire, et pourtant, aux Etats-Unis, l'Eglise épiscopale "grandit et prospère dans une remarquable mesure", tandis que dans ce pays son existence est languissante et elle ne prospère pas. Plus de cent mille louis ont été regus et dépensés par le clergé épiscopal du Canada; or

DOC. DE LA SESSION No 8c

d'après les meilleurs renseignements à la portée de vos pétitionnaires, le nombre des communicants de l'Eglise méthodiste est au nombre de ceux de l'Eglise d'Angleterre et de celle d'Ecosse dans la proportion de 10 à 1; et vos pétitionnaires croient sincèrement que le nombre de communicants ajoutés à l'Eglise méthodiste au cours de la dernière année dépasse le nombre total des communicants appartenant soit à l'Eglise d'Angleterre soit à l'Eglise d'Ecosse dans la province. Par conséquent vos pétitionnaires sont certains qu'étant donné l'état actuel de la population du Canada ni les vrais intérêts de l'Eglise elle-même ni ceux du gouvernement ou du peuple ou de la religion ne prescrivent les dotations recherchées et réclamées par le clergé épiscopal, mais ils croient au contraire que ce sera agir plus en conformité avec ses intérêts et son plus grand avancement que de laisser tous les ministres de la religion jouir des mêmes privilèges et avantages politiques et de consacrer les produits de la vente des terres ci-devant réservées pour le support d'un "clergé protestant" aux fins d'éducation générale et peut-être à d'autres améliorations intérieures. Quand ces réserves de terres qui ont été jusqu'ici une si sérieuse obstruction pour l'avancement général du pays seront consacrées à des fins générales, les catholiques et toutes les autres classes des fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté en bénéficieront également. Obéissant au devoir, vos pétitionnaires ont cru devoir se laver ainsi d'attaques injustifiables, et dans l'exigence du moment, placer devant Votre Majesté une exposition simple des faits qui se rattachant à la question d'une Eglise établie dans la colonie; et l'exactitude de leurs déclarations et représentations étant mise en doute, vos pétitionnaires prient humblement Votre Majesté de leur accorder une occasion de les prouver, ce qu'ils estiment être amplement en mesure de faire.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN.

Vos pétitionnaires désirent qu'il leur soit permis d'approcher du Trône Royal, et du fond de leurs cœurs très affectueux présenter à Votre Majesté leurs plus sincères et reconnaissants remerciements pour le consentement royal donné à l'Acte des Mariages, qui sanctionne le droit des ministres des différentes dénominations chrétiennes du Haut-Canada de solenniser le mariage, privilège qui a longtemps et énergiquement été demandé par le peuple et ses représentants en parlement, et dont la sanction royale a assuré et convaincu le peuple de cette province que Votre Majesté désire se prêter à leurs désirs raisonnables et promouvoir leurs meilleurs intérêts. Vos pétitionnaires tiennent beaucoup à exprimer leur attachement à la royale personne de Votre Majesté et votre gouvernement; ils sont reconnaissants à la Divine Providence d'avoir voulu que leurs demeures sur cette terre soient dans le domaine de Votre Majesté, parce qu'ils ont une confiance inébranlable dans la sagesse et l'équité des conseillers qui entourent la royale personne de Votre Majesté; ils ont sans cesse inculqué ces sentiments d'amour et de vénération pour le roi, d'obéissance aux lois et d'attachement au gouvernement à toutes leurs congrégations. Vos pétitionnaires consacrent activement leur temps, leur influence et leur existence à l'avancement moral et religieux de cette province et, conséquemment, aux intérêts et à la stabilité du gouvernement de Votre Majesté dans la colonie. Les ministres de l'Eglise méthodiste ont accompagné la première arrivée d'immigrants dans la colonie, et en dépit de tous les obstacles et privations propres à un nouveau pays et sans aucune aide publique venant du gouvernement, ils se sont introduits ici et ils continuent à élargir la sphère de leurs labeurs dans chaque district de la province. En ce moment l'Eglise méthodiste au Canada compte soixante prédicants ambulants, plus de cent cinquante prédicants locaux, et près de treize mille communicants;—et vos pétitionnaires donnent l'instruction religieuse à au moins un quart de la population entière du Haut-Canada. Mais ils ne demandent pour eux aucune part des produits de ces terres ci-devant réservées pour le support d'un "clergé protestant", ni voudraient-ils désirer quelque octroi public qui serait en opposition avec les vœux généraux de ceux au bien-être spirituel desquels ils se proposent de travailler parce qu'ils ne peuvent concevoir que quelque système, doctrine ou forme de

culte puisse être imposé à une province, pas plus qu'à un individu. Vos pétitionnaires ne demandent rien du gouvernement sous forme de support public, que ce qui, dans leur croyance intime, ne leur sera pas enlevé: "protection égale et protection impartiale".

Que Votre Majesté et votre royale épouse jouissent de bonne santé, d'une longue vie et de bonheur, que les plus riches faveurs du christianisme et de la Providence soient déversées sur le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et ses nombreuses et vastes dépendances; qu'une paix ininterrompue et une prospérité sans rivale puissent couronner le règne protecteur de Votre Majesté, et que toutes les délibérations du gouvernement de Votre Majesté puissent aboutir à la satisfaction et à l'avancement des meilleurs intérêts de chaque partie des domaines de Votre Majesté et à l'honneur et à la stabilité perpétuels du trône britannique, telle est la prière fervente et de chaque jour des pétitionnaires de Votre Majesté.

Par ordre de la conférence de l'Eglise méthodiste épiscopale du Canada.

York, Haut-Canada,
8 septembre 1831.

W. CASE, président,
JAS. RICHARDSON, secrétaire.

NOTE A.—N° 16.—PÉTITION DE L'ÉGLISE ANGLICANE.

(Archives, série Q, volume 357-2, p. 236.)

A Sa Très Gracieuse Majesté le Roi.

La pétition de l'évêque et du clergé du diocèse de Québec,

Expose humblement,

Que par l'industrie de certains individus s'intitulant "les amis de la liberté religieuse", de grands efforts sont faits dans cette colonie pour obtenir de nombreuses signatures à une pétition priant le parlement impérial d'autoriser "l'emploi des produits de la vente des terres ci-devant réservées pour le support d'un clergé protestant, pour des fins d'éducation générale et diverses améliorations intérieures". Les plus zélés promoteurs de cette pétition sont les prédicants de dénomination méthodiste dans le Haut-Canada, lesquels, pour la plupart obtiennent leur ordination aux Etats-Unis, et n'ont aucun lien ou dépendance avec la Conférence Méthodiste en Angleterre ou tout autre corps religieux dans les domaines britanniques. Vos pétitionnaires ignorent la somme de succès qui peut répondre aux efforts faits portant pour obtenir des signatures, mais jugeant du peu de difficulté qui s'offre en pareilles occasions, quand on recourt aux moyens ordinaires, ils ne doutent pas que ces efforts non enrayés d'une multitude de sous-comités, secondés par les chances et la persévérance de prédicants ambulants locaux, puissent assurer un nombre plus qu'ordinaire de signatures. Vos pétitionnaires ont cru que la paix de la société et les intérêts de la religion seraient davantage pris en considération s'ils s'abstenaient de pousser leurs propres congrégations à une expression de leurs opinions par la même voie populaire ou d'entrer dans cette espèce de tournoi qui serait nécessaire pour combattre avec succès les agents de ce comité qui s'est constitué de lui-même. Pour cette raison tout autant que par déférence pour l'opinion déclarée du gouvernement colonial, ils se sont donc abstenus de pareils procédés au risque de rendre leur conduite victime à la fausse interprétation que la pétition prête au silence des amis de l'Eglise d'Angleterre dans ces provinces. Les terres dont les signataires de la pétition parlent et désirent voir détourner de leurs fins commencent enfin à être productives par suite de l'amélioration dans la condition de la colonie. Jusqu'ici le clergé de l'Eglise d'Angleterre a reçu son support et le reçoit encore dans ces provinces de la bienveillance de la Société pour la propagation de l'Evangile dans les pays étrangers, secondée par la subvention annuelle du parlement.

DOC. DE LA SESSION No 8c

Cette vénérable société a sans doute pensé d'avance à l'époque où cette réserve, accordée par un pieux et révérent souverain, la soulagerait du fardeau qu'elle supportait et lui permettrait de consacrer sa charité chrétienne à d'autres sujets, et en justice pour elle autant que par la sérieuse conviction que le bonheur et le bien-être spirituel des générations futures le requièrent de nous, nous protestons énergiquement contre l'abolition de la seule réserve qui existe pour assurer à la population de cette précieuse et vaste colonie la juste administration des enseignements de la religion et les bienfaits de l'instruction chrétienne. En nous adressant humblement à Votre Majesté nous ne croyons pas nécessaire d'insister sur les avantages d'une telle réserve ainsi établie pour le support d'un culte public qui assura le séjour parmi le peuple d'un clergé pieux et instruit. Ces avantages sont ressentis et justement appréciés par nos compatriotes des Royaumes-Unis, ils sont aussi en la possession d'un grand corps que forment nos co-citoyens les catholiques romains dans le Bas-Canada, parmi lesquels un clergé nombreux reçoit un support légalement sanctionné, donné par leur constitution à l'institution constituée des mêmes dîmes qui étaient payées sous leur ancien gouvernement, et nous ne pouvons arriver à croire que pour condescendre à la prière de quelque classe ou nombre de gens de la présente population on sanctionnera maintenant une mesure qui devra priver en tout temps à venir la population du Haut-Canada d'avantages qui, dans leur nature, sont inestimables. Dans l'Etat de New-York qui borde ces provinces, l'Eglise épiscopale protestante jouit en ce moment, grâce au soin pieux de nos anciens monarques, d'une réserve grâce à laquelle elle grandit et prospère dans une mesure remarquable, et puisque dans ce pays-là cette réserve n'excite ni jalousie ni murmure, nous sommes impuissants à comprendre comment on peut considérer comme une attaque à la liberté religieuse que dans une colonie qui a le bonheur d'appartenir à la Couronne britannique, le souverain puisse étendre son souci pour promouvoir les intérêts de la religion jusqu'à pourvoir un clergé protestant de moyens de support qui n'imposent pas le moindre fardeau à qui que ce soit de ses sujets. A part l'aide nécessaire procurée par une réserve pour leurs clergés, les Eglises d'Angleterre et d'Ecosse ne possèdent et ne réclament aucun autre avantage, dans cette colonie, de plus qu'aucune autre secte dissidente. Tout emploi du gouvernement est ouvert à tous ceux qui prêteront le serment d'allégeance et le serment d'office pour l'exécution fidèle des devoirs qui y sont attachés. On ne peut retirer et on ne retire aucune dîme (la loi le défend); on ne peut non plus forcer un seul habitant de cette colonie à contribuer pour le support de quelque dénomination. On n'abaisse ni secte ni personne dans le but d'exalter l'Eglise d'Angleterre. Mais sentant qu'il est de l'un de ses devoirs les plus sacrées de ne pas négliger l'instruction religieuse de ses sujets, Sa Majesté a créé une réserve pour le support de cette Eglise, laquelle d'après les termes exprès de l'Acte d'Union avec l'Ecosse est établie en Angleterre et en Irlande et dans les territoires appartenant à la Couronne, et pour laquelle une réserve est établie, d'une manière ou d'une autre, dans chaque colonie de la Grande-Bretagne. Il est bien connu de Votre Majesté que l'on ne peut entrer dans le clergé de l'Eglise d'Angleterre ou de l'Eglise d'Ecosse sans avoir ces qualifications qui exigent un cours d'études long et extensif dans une université, ou toute autre préparation pour l'exercice du ministère, qui leur donne droit d'attendre une réserve pour leur support futur, qui les garantira contre les besoins, et les mettra au-dessus de la nécessité de s'occuper de fonctions laïques comme ces prédicants qui visent à abolir la seule réserve publique existant pour le support de la religion dans ces provinces. Le cas est distinctement différent, et il n'y a pas de doute qu'ils savent et comprennent qu'on ne saurait inventer de meilleur plan pour mettre en fin de compte dans leurs mains l'instruction religieuse de toute la population en contraignant les hommes de savoir et d'éducation à désertir une profession dans laquelle ils ne peuvent compter que sur la générosité précaire des individus, une ressource que l'expérience même de protestataires nous montre comme misérablement insuffisante. S'il faut quelque témoignage pour prouver que sans l'aide d'un fonds public

il doit y avoir insuffisance de ministres dûment qualifiés pour le ministère, il est fourni par le fait que bien que le nombre des ministres de l'Eglise d'Ecosse dans ces provinces soit très limité, et bien que ces congrégations soient dans certains endroits considérables et comprennent plusieurs personnes riches et de haute classe, ils sont dans l'impossibilité de vivre sans l'aide de la petite allocation qu'ils reçoivent du gouvernement. Nous sommes heureux qu'ils reçoivent pareille aide et nous serions bien contents si elle était donnée à tous les ministres de cette Eglise qui ont charge de congrégations dans ces provinces, pourvu que cela pût être fait sans léser la future utilité de l'Eglise d'Angleterre, en affectant cette réserve que la loi a institué pour son support. La dotation religieuse que certains missionnaires méthodistes essaient de détruire par la voie des journaux et des pétitions a été instituée sur la recommandation expresse de notre regretté et bien-aimé souverain George III dans un message au parlement; elle a la sanction forte et solide d'un statut britannique; elle est conforme à la constitution de ces provinces; elle forme une partie de la Charte sur la foi de laquelle notre gouvernement lui-même repose et sur laquelle des milliers des plus respectables familles de la Grande-Bretagne ont fait et font de ces provinces leur pays. Comme cette réserve ne peut jamais être plus que proportionnée aux fins pour lesquelles elle a été destinée, vos pétitionnaires sont en mesure de démontrer que pendant une période de trente ans on n'a jamais mis en doute qu'elle ait été établie pour le support de l'Eglise d'Angleterre. Ce n'est qu'en ces derniers jours qu'un individu, dans la législature du Haut-Canada, a cru qu'il pouvait à la face des stipulations du statut 31 George III, ch. 31, prétendre avec succès que les mots "clergé protestant" employés non pas uniquement dans ce statut mais aussi dans 14 George III, ch. 83, avaient la signification d'inclure deux Eglises protestantes contre toutes réclamations fondées sur une interprétation légale, et a prétendu comme de droit que vos pétitionnaires ne pouvaient proférer aucune plainte parce que, bien qu'il fut de leur devoir évident de s'y opposer, comme étant sans fondement, néanmoins les partisans de cette interprétation avaient droit d'être entendus; ils ont insisté devant le parlement impérial sur leur droit à une participation; cela n'a pas encore été décidé et vos pétitionnaires n'appréhendent pas non plus qu'il en soit décidé hâtivement à leur préjudice, parce qu'ils ont humblement demandé d'être entendus dans la défense des droits légaux et acquis de l'Eglise et ils ne conçoivent pas que la chance leur en soit refusée à telle occasion où elle pourra être donnée. Vos pétitionnaires se savent prêts à prouver que c'était l'intention de feu le Roi et du Parlement de la Grande-Bretagne d'établir une réserve pour l'Eglise d'Angleterre dans cette province, qui serait suffisante pour son support, que la réserve qui a été faite n'est pas et ne sera jamais plus que suffisante; qu'il fut entendu et désigné en Angleterre lors du passage du statut 31 George III, ch. 31, que le clergé qui devait être supporté au Canada avec les produits des terres réservées était le clergé de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande et aucun autre, et que les stipulations du statut sur ce point sont si explicites et limpides que dans l'opinion d'un éminent avocat, maintenant un des juges d'Angleterre, on ne pouvait soulever de doute à leur sujet; qu'à l'époque où l'Acte fut passé et depuis pendant trente ans, il a été compris par le gouvernement d'Angleterre aussi bien que par le gouvernement et la population de ces provinces qu'aucune autre dénomination religieuse n'avait droit de partager dans les produits des réserves; que si d'après l'interprétation des statuts britanniques en question ou d'après tout autre principe légal le clergé de l'Eglise d'Ecosse avait quelque part dans cette réserve, la chose n'était connue ni du clergé de cette Eglise dans la colonie ni de ses congrégations; que les directeurs de cette Eglise en Ecosse l'ont également ignorée pendant près de trente ans et qu'il n'existe aucune preuve que cet acte du parlement n'a été interprété de cette manière durant cette période par qui que ce soit. Vos pétitionnaires se considèrent préparés de plus à démontrer que toute prétention légale de l'Eglise d'Ecosse à être supportée à titre d'Eglise établie hors d'Ecosse, est si directement contraire aux termes exprès de l'Acte d'Union qu'elle est également inconséquente avec les principes reconnus du parlement et qui ont servi de base à l'action

DOC. DE LA SESSION No 8c

de ce gouvernement depuis cette époque; que l'histoire des colonies britanniques offre d'abondantes preuves que dans la pratique l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande est jusqu'à ce moment considérée comme l'Eglise Nationale dans les possessions étrangères de Votre Majesté, et que le fait est déclaré en toutes lettres dans les "Articles de l'Union" avec l'Ecosse, et il n'y a pas plus base pour conclure que des émigrants d'Ecosse ont droit de trouver leur Eglise reconnue et supportée dans les colonies que celui d'avoir emporté avec eux le droit de jouir de la loi civile et criminelle d'Ecosse, une prétention qui n'a jamais été mise de l'avant et qui, on le sait, serait trouvée incompatible avec la vraie condition du peuple dans toutes les colonies de la Couronne. Vos pétitionnaires sont de plus en mesure de démontrer que l'Eglise d'Angleterre a été virtuellement reconnue dans plus d'un statut adopté par la législature du Haut-Canada comme l'Eglise établie par la loi dans cette province. Avec ces arguments à l'appui de leur cause et ayant confiance qu'une occasion leur sera donnée de les produire. Vos pétitionnaires seront contents d'attendre patiemment les décisions du parlement sur les prétentions qui ont été mises de l'avant en faveur de l'Eglise d'Ecosse. L'attaque contre laquelle ils se défendent en ce moment est d'un tout autre caractère et c'en est une qui laisse voir clairement le tort qui peut résulter pour la religion d'une agitation irréfléchie et impolitique dans cette colonie de la question soulevée par les amis de l'Eglise d'Ecosse.

Les motifs pour lesquels le support des diverses sectes dissidentes a été accordé pendant quelque temps aux efforts de l'Eglise d'Ecosse sont aujourd'hui trop manifestes pour qu'on s'y trompe; ces sectes sont enchantées d'être alliées avec les amis de cette Eglise dans l'attaque contre les droits acquis de l'Eglise d'Angleterre, avec l'espoir d'ébranler a fondation sur laquelle ces droits ont jusqu'ici reposé, mais à peine découvrent-elles un penchant apparent à donner une décision favorable à la prétention de l'Eglise d'Ecosse qu'elles se placent sur un terrain parfaitement distinct, se déclarent hostiles à ce que le clergé ait un support public et demandent l'intervention du parlement pour que celui-ci abolisse radicalement une réserve solennellement garantie par la constitution de ces provinces. Vos pétitionnaires supplient humblement Votre Majesté de ne pas couronner leurs efforts de succès; avec ce respect sacré pour la vérité qui convient à la profession, ils déclarent que la Vénérable Eglise à laquelle ils appartiennent et le pur respect dont elle jouit n'ont rien d'incompatible avec la population de ces provinces; au contraire ils affirment qu'elle grandit avec une rapidité plein d'encouragement grâce à la perspective de support que la loi lui assure, qu'elle a une place dans le cœur d'une partie considérable des sujets de Sa Majesté dans cette colonie, qui donne de flatteuses espérances pour son utilité à venir, et qu'il ne faut rien autre chose que la continuation de la précieuse protection de Votre Majesté pour la soutenir contre chaque effort fait pour exciter contre elle des préjugés déraisonnables et nuisibles.

NOTE A.—N° 17.—EGERTON RYERSON AU COMITÉ.

(Archives, série Q, volume 357-2, p. 250.)

YORK, 9 février 1831.

MONSIEUR,—On pourra à première vue trouver les déclarations suivantes minutieuses plus que de nécessité, et monotones; mais comme les circonstances dont parle la requête ont été représentées comme entourées d'un inexplicable mystère, j'ai pensé que je ne pourrais les mettre clairement devant l'honorable comité sans les détailler *sans* (sic) quelque peu de minutie, et je crois même d'avoir été en quelques endroits trop bref pour pouvoir rendre justice à une nombreuse communauté religieuse.

Je demande qu'on me permette un mot d'explication sur la différence entre une conférence *générale* et une conférence *annuelle*—termes qui se présentent fréquemment dans les déclarations ci-jointes. La première se réunit une fois par quatre ans.

et possède des pouvoirs *législatifs*. L'autre se réunit annuellement et ne possède que des pouvoirs *exécutifs*. La juridiction d'une conférence *annuelle* est circonscrite à un certain territoire indiqué; la juridiction de la conférence générale s'étend à toute l'Eglise. Une conférence annuelle se compose de ministres qui ont été reçus dans la communauté en dedans de ses limites. La conférence *générale* est composée de délégués de toutes les conférences annuelles, élus par elles, un pour chaque groupe de quatorze de ses membres.

Dans le tableau ci-joint des ministres je n'ai fait aucune distinction pour ce qu'on appelle les prédicants locaux. Ils sont au nombre de cent vingt, généralement des résidents fixés dans le pays.

Encouragé par la très gracieuse manière dont j'ai été reçu par l'honorable comité, j'ai été amené à établir toute la cause avec la plus parfaite liberté.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

T. A. C. Hagerman, écr.,
Président du comité, etc., etc., etc.

EGERTON RYERSON.

La pétition touche à différents sujets sur chacun desquels je donnerai avec plaisir toutes les informations que je possède, selon la demande de l'honorable comité.

Les pétitionnaires se sont d'abord plaint de l'influence journalière et croissante d'un clergé étranger.

"Un clergé étranger" signifie, selon moi, un corps de ministres qui sont, ou venus des domaines d'un gouvernement étranger, ou qui sont sous la juridiction étrangère, ou dépendent de ressources étrangères pour leur subsistance, ou sont sous le contrôle d'un intérêt étranger par plus d'une de ces circonstances.

Je ne connais pas dans cette province de clergé qui puisse être considéré comme étranger sous un des rapports ci-dessus, à moins que ce ne soit le clergé catholique romain, lequel, d'après ce que je sais le mieux de la politique de cette Eglise, est immédiatement sous la juridiction ecclésiastique du pape de Rome.

En autant qu'il est question du clergé auquel j'ai le bonheur d'être directement attaché, il n'est pas, à ma croyance, étranger de quelque manière que ce soit dans l'un des sens de ce terme donnés ci-dessus.

Quant au lieu de naissance des ministres de l'Eglise méthodiste, le tableau ci-joint dont le contenu a été puisé à source authentique, montrera qu'il y a présentement cinquante-sept prédicants méthodistes ambulants dans le Haut-Canada; que quarante-huit de ces cinquante-sept ministres sont nés dans les domaines britanniques; que six des neuf qui restent, qui sont nés aux Etats-Unis, ont prêté le serment d'allégeance au gouvernement britannique et que la plupart d'entre eux demeurent dans la province depuis un grand nombre d'années. Dans ce tableau cinq prédicants mis à la retraite ou invalides sont compris, deux desquels sont nés dans les domaines britanniques et trois aux Etats-Unis; mais ils ont prêté le serment d'allégeance au gouvernement britannique et ont vécu de 10 à 15 ans dans cette province.

En autant qu'il s'agit des ministres méthodistes du Canada qui sont sous une juridiction étrangère, je ferai observer que ça n'a jamais été autre chose qu'une juridiction ecclésiastique, laquelle, je crois, n'a jamais aliéné de la façon la plus minime l'affection des ministres ou des adeptes méthodistes au Canada du gouvernement britannique, comme cela est rendu manifeste par la loyauté et la fidélité avec laquelle ils ont aidé à la défense de cette province contre les invasions américaines durant la dernière guerre. Néanmoins cette juridiction ecclésiastique a cessé, dans une forte mesure, d'être exercée en l'année mil huit cent vingt-quatre quand les méthodistes furent constitués en une Eglise distincte et indépendante appelée "L'Eglise méthodiste épiscopale du Canada".

Pour que le comité puisse être en mesure d'apprécier l'exactitude de cette déclaration et de comprendre tout le sujet auquel elle se rapporte, je prendrai maintenant la

DOC. DE LA SESSION No 8c

liberté de mentionner brièvement les circonstances qui ont donné lieu et ont été rattachées à la cessation de cette juridiction ecclésiastique que la conférence des États-Unis exerçait autrefois sur le corps des méthodistes du Haut-Canada.

Les premiers ministres méthodistes ambulants visitèrent la province vers l'an 1790 ou 1791, et vinrent ainsi avec le caractère et la capacité de *missionnaires*. Ils organisèrent des sociétés et bientôt formèrent des recrues régulières. Après un ou deux ans ces missionnaires regurent leur support principal sinon entier de leurs ouailles disséminées par toute la province. Le nombre des prédicants augmenta en proportion de la demande pour leurs services. Quelques-uns d'entre eux furent envoyés dans la province par les conférences des États-Unis et d'autres furent formés dans le pays, mais tous furent employés sous l'autorité de la Conférence américaine. Cet état de choses continua jusqu'en l'an mil huit cent vingt, alors que plusieurs missionnaires anglais visitèrent la province et qu'un malheureux malentendu se produisit entre eux et certains prédicants qui avaient longtemps exercé leur ministère dans le pays. Ce malentendu, qui, je crois, prit d'abord son origine dans la jalousie individuelle, donna lieu à de nombreuses épithètes pleines de reproches, par lesquelles les prédicants et les sociétés méthodistes de la province étaient représentés comme Américains dans leurs sentiments et soumis à une influence étrangère incompatible avec la fidèle allégeance au gouvernement britannique.

Aussitôt qu'il fut compris par les sociétés méthodistes du Haut-Canada que ces représentations, bien que gratuites et absolument sans fondement, faisaient une impression sur l'esprit du gouvernement colonial désagréable à l'Exécutif et préjudiciable pour eux, ils cherchèrent à rompre à l'amiable tout lien avec la Conférence américaine. Ils envoyèrent, en conséquence, une pétition à la Conférence générale américaine qui se réunit à Baltimore en mai 1824 pour demander la séparation. Ce corps pour des raisons qui lui parurent satisfaisantes refusa d'acquiescer à la demande des pétitionnaires, laissant néanmoins entendre qu'un acquiescement à la demande des sociétés méthodistes du Haut-Canada pourrait être opportune dans un avenir rapproché.

Désireuse de mettre fin aussi vite que possible à une union qui servait maintenant à exciter les soupçons dans l'esprit du gouvernement, la Conférence méthodiste du Canada commença immédiatement à renouveler ses efforts pour effectuer et presser la séparation d'avec la Conférence américaine. Aussi à leur réunion suivante, à Hallowell, district du Midland, en août 1824, ils rédigèrent, adoptèrent et signèrent un mémoire devant être déposé par le surintendant général devant les différentes Conférences *annuelles* des États-Unis, les priant de concourir dans une pétition qui serait envoyée à la Conférence générale devant avoir lieu à Pittsburg, Pe., en 1828, en faveur de l'organisation des sociétés méthodistes du Canada en une Eglise séparée et indépendante.

Comme ce mémoire met en lumière l'un des objets principaux de l'enquête de l'honorable comité, c'est-à-dire les sentiments du clergé méthodiste du Canada envers le gouvernement, qu'il me soit permis d'en mettre devant lui une copie faite sur l'original, qui est à la disposition de l'honorable comité.

Aux évêques et membres de la Conférence annuelle de l'Eglise méthodiste épiscopale dans leurs diverses conférences réunis à Hallowell, H. C., 25 août 1824.

Exposent respectivement :

Que des pétitions à la dernière Conférence générale ont été envoyées par un corps nombreux de ce pays demandant une organisation séparée au Canada; que la Conférence n'a pas jugé à propos d'acquiescer à la demande des pétitionnaires, donnant en même temps ses raisons, et laissant en même temps aux pétitionnaires l'espoir que cet événement aura lieu, en disant que "bien que pareille mesure puisse paraître opportune dans l'avenir, le temps n'en est pas encore arrivé" et que la Conférence du Canada étant d'opinion que le projet de devenir un corps séparé devrait prendre exécution dans l'avenir, soumet ce plan au sérieux examen de leurs Pères et Frères res-

pectifs dans les différentes Conférences annuelles en vue d'en arriver à une décision favorable à la prochaine Conférence générale et que les raisons qui ont amené la Conférence du Canada en faveur de telle institution sont les suivantes :

1° L'état de la société l'exige—les premiers colons ayant réclamé la protection de Sa Majesté Britannique durant la guerre de la révolution ont été chassés de leurs anciennes possessions et soumis aux plus grandes misères dans des régions éloignées et sauvages. Grâce au temps et aux relations amicales qui si sont établies les aspérités et les préjugés avaient cependant disparu, quand la dernière guerre si regrettable a ravivé leurs sentiments d'autrefois et leur a donné ce qu'ils considèrent une occasion nouvelle et aggravée de dégoût pour leurs voisins envahisseurs. Ce préjugé ainsi soulevé se dissiperait probablement si les ministres de cette Eglise pouvaient devenir des habitants permanents de ce pays, comme cela arriverait si cette Eglise devenait un corps séparé au Canada.

2° Une institution séparée paraît opportune et nécessaire vu la situation d'isolement et d'éloignement de la surintendance générale où se trouvent les sociétés dans ce pays. La frontière nationale est marquée par une vaste nappe d'eau qui s'étend sur toute la longueur de la province soit sous forme de grands lacs ou de rivières rapides, ce qui fait qu'en raison de notre isolement et des difficultés qu'offre le passage, ce n'est qu'environ 30 ans après l'introduction de nos ministres ici que nos évêques ont visité ce pays. Deux autres évêques ont vécu et sont morts sans avoir mis les pieds au Canada, et si deux autres, poussés par l'exécution de leurs travaux, ont eu la bonté de venir, ces visites ont été bien rapides et transitoires. La conséquence est qu'il y a insuffisance dans le nombre des ordinations et un oubli plus caractérisé et plus immédiat de la surintendance générale. Donc si on avait un surintendant qui résiderait dans ce pays pour voir à ces importantes fonctions, ce serait un grand remède apporté aux inconvénients et l'influence serait très salutaire pour la cause religieuse.

3° Une institution séparée paraît nécessaire et opportune à cause des jalousies suscitées récemment dans le gouvernement de ce pays. A l'arrivée de missionnaires d'Europe il a été fait des efforts pour les établir dans nos villes et nos sociétés en soulevant des objections à notre ministère sous le prétexte que nous venions des Etats-Unis. Ces objections ont été présentées au peuple d'ici et au comité chez lui; mais lorsque cette tactique manqua son but et que la Conférence britannique eut refusé de sanctionner les demandes qui lui avaient été faites pour des motifs politiques, ces objections contre nous furent alors présentées au gouvernement de ce pays. Il était si naturel que des hommes politiques écoutent avec alarmes de telles plaintes, qu'il y eut une certaine émotion créée dans l'esprit de certains hommes haut placés dans l'Exécutif, et quelques événements de date récente ont plutôt augmenté qu'apaisé cette excitation. Il nous paraît donc juste de demander une séparation qui répondant à ce que l'on peut considérer comme le vœu raisonnable du gouvernement, pourrait dissiper les objections et faire disparaître tout doute sur la pureté de nos motifs dans la prédication de l'Evangile dans ce pays.

4° Il nous paraît opportun que nos sociétés d'ici soient formées en un corps séparé, parce que dans le cas d'une guerre entre les deux nations, la difficulté des relations entre ce pays et les Etats-Unis rendrait la tâche des surintendants dans l'exercice de leurs fonctions extrêmement dangereuse, sinon entièrement impracticable, situés comme nous le sommes.

5° Il nous paraît opportun que les sociétés d'ici forment une Eglise séparée du corps des Etats-Unis, afin d'obtenir des privilèges qui sont importants pour la prospérité de la religion ici. Aujourd'hui on ne nous permet pas d'accomplir le rite du mariage pour nos membres; nous n'avons pas non plus de garantie légale pour nos nombreuses chapelles de la province, et on nous a averti qu'à cause de nos relations actuelles nous ne devons pas espérer une extension de privilèges. Bien que nous ne puissions nous assurer ces privilèges en devenant un corps séparé, nous pourrions tout de même les demander avec plus de confiance, et nous croyons que nous avons plus raison d'espérer que lorsque des pétitions seront présentées au gouvernement par une Eglise

DOC. DE LA SESSION No 8c

indépendante appartenant à ce pays nos privilèges seront accordés et nos propriétés garanties.

Telles sont, frères, les raisons qui se sont présentées à notre esprit et qui nous paraissent être valables et pressantes en faveur d'une séparation et pour sauver le corps des méthodistes ici du plus désastreux des événements: les divisions intestines.

Le mémoire est signé par Wm. Case et 29 autres. Il fut déposé devant plusieurs Conférences annuelles des Etats-Unis et reçut l'appui d'une forte majorité d'entre elles.

A la même époque la Conférence méthodiste du Canada à sa session tenue à Hamilton, district de Gore, en 1827, adopta un mémoire semblable pour être envoyé à la Conférence américaine générale et choisit cinq délégués pour assister à cette Conférence assemblée à Pittsburg, en mai 1828, avec instruction d'employer leurs meilleurs efforts pour obtenir une réforme favorable à leur pétition.

La Conférence générale après avoir dûment étudié la question vota le préambule et la résolution suivantes transcrites de l'original que j'ai eu l'honneur de produire pour l'information du comité devant lequel je comparus en personne.

“Résolu par les délégués des Conférences annuelles en Conférence générale réunis, que ‘Attendu que la juridiction de l'Eglise Méthodiste Episcopale des Etats-Unis a jusqu'ici été étendue aux ministres et membres en communauté avec la dite Eglise dans la province du Haut-Canada, par consentement et entente mutuels de nos frères de cette province, et attendu que cette Conférence générale reçoit l'assurance satisfaisante que nos frères dans la dite province dans des circonstances particulières et pressantes désirent maintenant s'organiser en une Eglise Méthodiste Episcopale séparée en relations amicales avec l'Eglise Méthodiste Episcopale des Etats-Unis, il est par conséquent par les présentes résolu par les délégués des Conférences annuelles en Conférence réunis.

“Si la Conférence annuelle du Haut-Canada à sa session prochaine ou à toute autre session suivante précédant la prochaine Conférence annuelle définit distinctement sa conduite à ce sujet et élit un surintendant général de l'Eglise Méthodiste Episcopale dans cette province, cette Conférence générale par les présentes autorise n'importe quel surintendant ou surintendants de l'Eglise Méthodiste Episcopale des Etats-Unis, avec l'aide de n'importe quels deux ou plus nombreux doyens, à donner l'ordination à tel surintendant général pour la dite Eglise du Haut-Canada, pourvu toujours que rien dans ceci ne soit contraire ou incompatible aux lois existantes dans la dite province et pourvu que nul surintendant général de l'Eglise Méthodiste Episcopale du Haut-Canada ou quelqu'un de ses successeurs en office exerce, à quelque époque, une juridiction quelconque dans quelque partie des Etats-Unis ou des territoires qui en font partie, et pourvu aussi que cet article soit expressément ratifié et adopté par la dite Conférence annuelle du Canada avant que telle ordination soit faite.”

Conformément à l'autorité donnée par la précédente résolution de la Conférence générale des Etats-Unis, la Conférence méthodiste du Canada à sa session tenue à Ernest-Town, district du Midland, en octobre 1828, prit de nouveau en considération la question de la séparation, et après avoir répété le préambule précédent il fut résolu: “Qu'il est opportun et nécessaire que la Conférence haut-canadienne de l'Eglise Méthodiste Episcopale s'organise maintenant en une Eglise Méthodiste Episcopale indépendante du Haut-Canada, avec un surintendant général, devant être connue sous le nom de ‘L'Eglise Méthodiste Episcopale du Canada.’”

2° Résolu, que nous adoptons la présente discipline de l'Eglise Méthodiste Episcopale comme la base de notre constitution et discipline, sauf telles modifications qui pourront paraître nécessaires pour nos circonstances locales.

3° Résolu, que le 23e article de notre religion soit mis de côté et remplacé par celui-ci: “Nous croyons qu'il est du devoir de tous les chrétiens d'être soumis aux autorités existantes parce que nous avons reçu par les oracles de Dieu le commandement de porter respect et obéissance au gouvernement civil: Par conséquent nous ne devons pas seulement craindre Dieu mais honorer le roi.”

Puis la Conférence se mit à modifier certaines parties de la discipline et à effacer en entier ou en partie certaines sections suivant que l'exigeaient les circonstances locales dans la province. J'ai l'honneur de montrer quelques-unes des modifications au comité en comparant la discipline de l'Eglise Méthodiste Episcopale du Canada avec celle qui régit l'Eglise Méthodiste des Etats-Unis.

Vu que la troisième section du livre de la discipline de l'Eglise Méthodiste Américaine stipule que des modifications aux règles de l'Eglise ne peuvent être faites que par les délégués de la Conférence annuelle en Conférence générale assemblés, il paraîtra évident au comité que ces modifications n'auraient pas pu être faites à la discipline de l'Eglise méthodiste du Canada si tout lien avec la Conférence américaine n'avait été dissous.

Depuis 1828 aucune espèce de lien ecclésiastique n'a existé entre la Conférence méthodiste du Haut-Canada et celle des Etats-Unis—aucune espèce de responsabilité d'aucun côté, aucune espèce d'union, excepté cette confraternité chrétienne qui existe entre les diverses branches de l'Eglise militante du Christ dans toutes les parties du monde.

Au sujet du support qu'aurait reçu de source étrangère la Conférence méthodiste du Canada, je ferai remarquer que nos prédicants méthodistes ambulants retirent tout leur support des contributions volontaires des sociétés parmi lesquelles ils exercent leur ministère.

Pendant les 2 ou 3 années dernières la "Female Missionary Society" de Philadelphie a donné £100 à la Société des missionnaires méthodistes du Canada. Le comité new-yorkais de la Société des missionnaires méthodistes (un article de la constitution de laquelle est de dispenser ses fonds en n'importe quel pays où ils produiraient probablement le plus de bien, abstraction faite des frontières politiques) a fait pendant les deux dernières années un don annuel de £175 pour aider à promouvoir la conversion des aborigènes du Haut-Canada au christianisme. Dans tous les cas ces contributions sont l'offrande gratuite des charitables membres des associations volontaires et n'ont absolument aucun rapport avec l'influence politique et la juridiction ecclésiastique. Elles sont données et reçues en conformité à l'esprit de la divine injonction: "Allez et enseignez à toutes les nations", en conformité avec l'esprit de ces nobles sociétés de la Grande-Bretagne dont la générosité et les efforts ne sont pas circonscrits à un pays ou à un royaume mais bénéficient à presque toutes les nations à la surface du globe.

Toutes les sommes reçues par la Société des missionnaires méthodistes sont notées dans les rapports annuels rendus publics de la société, ainsi que l'emploi que l'on en a fait.

La Conférence méthodiste du Canada a reçu annuellement un certain montant d'une maison de publication générale de New-York, pour des raisons que je demande à expliquer à l'honorable comité.

Cet établissement a été fondé il y a plusieurs années par la Conférence méthodiste générale. Ses recettes, conformément à la charte par laquelle il est incorporé—par la 7^e section, 2^e partie du livre de discipline—sont également partagées parmi toutes les conférences annuelles en proportion du nombre de leurs membres et servent exclusivement à secourir les prédicants épuisés qui sont dans le besoin et les veuves et les orphelins de ceux qui sont morts dans le ministère ambulant et à la diffusion générale de l'Evangile. En conséquence de la séparation, une partie de la propriété de cette maison de publication devrait appartenir à la conférence du Canada; mais ses affaires étant dans un état embrouillé, un grand nombre de livres étant éparpillés dans différentes parties des Etats-Unis, plusieurs graves dettes existant contre l'établissement et des sommes qui lui sont dues n'étant pas collectées, il a été considéré sage par les délégués de la Conférence du Canada de retarder le règlement final de ses réclamations jusqu'à la prochaine Conférence générale qui se réunira à Philadelphie en mai 1832. Afin d'être prêts pour le règlement final, la conférence générale a donné ordre de vendre

DOC. DE LA SESSION No 8c

à 50 pour 100 d'escompte tout ce qui reste d'anciens livres entre les mains des agents et de renvoyer à New-York ceux qui ne pourraient pas être vendus.

D'autres arrangements de même nature ont été faits pour régler toutes les autres affaires de l'établissement. La Conférence générale a résolu en même temps que d'ici à ce qu'il y ait un règlement de toute réclamation que l'Eglise du Canada peut avoir de ce côté-là, les agents de livres donneront à la dite Eglise du Canada une égale proportion de tout dividende annuel qui pourra être payé par la maison de publication aux diverses conférences annexées, respectivement. Le "dividende annuel" réparti à l'Eglise du Canada n'a jamais, à ma connaissance, dépassé \$37.10.0, qui ont été cordialement employés aux fins spécifiées dans la discipline. Tel est, je crois, le véritable aspect de l'affaire se rapportant à la maison générale de publication, et la seule dépendance que, selon moi, l'Eglise du Canada a sur le corps méthodiste américain, c'est que la première a une certaine réclamation sur celui-ci pour un certain nombre de livres, etc., réclamation que celui-ci s'est engagé à régler dans un an à partir de mai prochain.

Il y a deux autres faits qui ont été produits pour indiquer une "influence étrangère", que je demande à faire remarquer ; l'un a trait aux élections d'un surintendant général et l'autre aux ordinations qui ont été faites par un évêque de l'Eglise méthodiste du Canada.

Au sujet de la première : en 1828 en décidant la séparation, la Conférence méthodiste élit à l'unanimité pour ce poste une personne que ses talents, ses aptitudes et son affabilité désignaient pour ces fonctions et qui avait la réputation de posséder à un haut degré la confiance et le respect des méthodistes anglais aussi bien que des méthodistes américains, et que l'on pensait, aussi, être Anglais de naissance. Ce monsieur, qui est maintenant principal de l'Université wesleyenne du Connecticut, pour des raisons venant de sa santé et de sa position, déclina le poste auquel l'avait appelé la Conférence méthodiste de la province.

Depuis, l'attention des membres de la Conférence méthodiste s'est portée sur plusieurs personnes tant dans la Grande-Bretagne qu'aux Etats-Unis, supposées capables de remplir convenablement le poste de surintendant général, mais, à ma connaissance, sur aucun dans les deux pays qui ne soit un sujet britannique de naissance.

Quant au fait qu'un évêque protestant a ordonné des prédicants au Canada depuis la séparation d'avec la Conférence américaine, un membre de l'honorable comité était présent et se rappelle sans doute tous les détails de l'affaire. Je puis néanmoins faire la remarque qu'à l'époque de la séparation on s'attendait à avoir immédiatement un surintendant général, mais ne pouvant réussir à réaliser cette attente si louable, aucune ordination de prédicants ne fut faite au Canada pendant deux ans, et à la conférence du mois d'août dernier, à Kingston, ils ont été encore laissés libres soit à continuer leurs travaux sans être ordonnés, soit à enfreindre l'ordre établi par notre réglementation présidentielle en faisant la cérémonie d'après un autre rite, ou à inviter un évêque de l'Eglise méthodiste américaine à faire les ordinations. La dernière de ses modifications a été trouvée préférable aux deux autres. La demande qu'un évêque de l'Eglise méthodiste américaine préside à ces ordinations ne comporte aucune reconnaissance d'une juridiction ecclésiastique étrangère par la Conférence méthodiste du Canada. Ainsi, l'évêque anglais, sur demande, ordonne le Dr White, évêque de l'Eglise protestante épiscopale des Etats-Unis, sans prétendre posséder ou exercer quelque juridiction sur cette Eglise, et l'évêque Hedding, qui a présidé à l'ordination dont on parle, a déclaré en présence de la congrégation et en présence d'un membre de l'honorable comité, avant de procéder à la cérémonie de l'ordination, qu'il ne possédait aucune juridiction sur l'Eglise du Canada, que cette juridiction avait pris fin en 1828 du consentement mutuel des conférences du Canada et des Etats-Unis, mais qu'il avait consenti à faire ces ordinations : 1° Parce que les personnes présentées pour l'ordination avaient été régulièrement choisies pour le service sacré par la Conférence et qu'il avait été invité à les ordonner ; 2° Parce qu'il se considérait virtuellement autorisé par la Conférence générale à le faire, par la résolution qui lui donnait le pouvoir d'ordonner un

surintendant général si la Conférence du Canada jugeait à propos d'en élire un. Puis, l'évêque Ashbury, un des premiers évêques de l'Eglise méthodiste et Amérique, a ordonné des missionnaires anglais pour les Indes occidentales et la province de la Nouvelle-Ecosse—pays sur lesquels il n'avait aucune juridiction ecclésiastique.

Je puis aussi ajouter que le fait qu'un évêque américain ordonne nos ministres au Canada n'est pas considéré en Angleterre comme nous montrant sous une juridiction étrangère. Le révérend Richard Reeve, un ministre important du corps méthodiste anglais, dans une lettre adressée à Francis Hall, de New York,—lettre qui m'a été montrée par ce monsieur, et écrite à Londres le 29 février 1829,—parlant de la séparation et des difficultés que rencontrait la Conférence méthodiste du Canada en ne pouvant pas obtenir un surintendant doué en tous points pour les circonstances, fait remarquer "que la Conférence méthodiste du Canada doit souffrir et peiner, comme vous dites, pendant quelque temps, et vos évêques doivent la visiter et ordonner ses ministres tant qu'elle ne pourra pas se passer d'eux".

Je ferai remarquer également qu'en ce moment le plus grand sentiment d'amitié existe entre le corps méthodiste du Canada et celui d'Angleterre, qu'il s'échange une nombreuse correspondance amicale entre les ministres des deux corps; que pas moins de 5 pour 100 des prédicants locaux anglais se sont ralliés au corps méthodiste du Canada l'année dernière, aussitôt à leur arrivée dans ce pays, ralliés avec le même grade qu'ils avaient dans le corps anglais; qu'à la dernière conférence, tenue à Kingston, le président et le secrétaire reçurent instruction d'entrer en correspondance avec le président de la Conférence britannique, et je ne doute aucunement que l'union entre les corps du Canada et de la Grande-Bretagne sera prochainement aussi étroite que l'état de choses des deux côtés l'a rendu praticable.

Relativement à la circulation de livres ayant une "tendance républicaine", je n'en connais aucun cas.

Les livres et les publications au dépôt de l'établissement mis sous mes soins sont, je crois, entièrement l'œuvre d'écrivains européens. J'ai plusieurs sortes de bibles qui ont été obtenues de la "British and Foreign Bible Society", j'ai un bon nombre de livres d'école du dimanche qui ont tous été publiés par la "Sunday School Union", de Londres; j'ai entre cent et deux cents *tracts* qui ont tous été publiés par la "Tract Society, de Londres".

La demande contenue dans la pétition d'empêcher toute réunion de corps religieux qui reconnaissent quelque lien avec une église étrangère et d'empêcher d'exercer leurs fonctions ecclésiastiques toutes personnes qui ne sont pas sujets britanniques n'aura, je crois, aucun effet pour l'Eglise méthodiste ni pour l'exercice du ministère d'aucun des prédicants à son emploi, excepté pour celui de deux jeunes gens. Mais je crois, néanmoins, que les missionnaires anglais exercent leurs fonctions sous la plupart des gouvernements existants et que les sociétés anglaises envoient leurs publications chez à peu près toutes les nations. Je ne sache pas non plus un seul gouvernement qui, dans les temps modernes, tenté d'adopter le principe contenu dans la demande de D. Bethune et autres, excepté ceux de la Chine et du Japon.

Si l'honorable comité jugeait nécessaire de demander d'autres informations qu'il est en mon pouvoir de donner, je serai en tous temps à son service.

YORK, 9 février 1831.

EGERTON RYERSON.

NOTE B.

ÉDUCATION DANS LE HAUT ET LE BAS-CANADA

N° 1.—L'INSTITUTION ROYALE.

(Archives, série Q, vol. 190-2, p. 415.)

MÉMOIRANDUM concernant le Conseil de l'Institution Royale établie par l'Acte provincial 41 Geo. 3, chap. 17.

L'Institution Royale est établie en vertu d'un acte de la législature provinciale passé en l'année 1801, intitulé "Acte pour l'établissement des écoles libres et l'avancement de l'éducation dans cette province".

En vertu des dispositions de cet acte (41 Geo. 3, chap. 17), la personne chargée de l'administration du gouvernement de la province reçut le pouvoir de constituer une corporation sous le nom de "l'Institution Royale pour l'avancement de l'Éducation". A cette corporation fut dévolue l'administration de toutes les écoles et institutions de fondation royale de la province.

Voici la procédure déterminée par l'Acte aux fins de l'établissement des écoles.

La majorité ou un certain nombre des personnes résidant dans aucune paroisse, ou aucun district, doivent présenter une requête à la personne chargée de l'administration gouvernementale, demandant qu'une école y soit établie.

Alors Son Excellence nomme des commissaires qui choisissent un site convenable à la construction d'une maison d'école. Une fois construite cette maison d'école devient la propriété de l'Institution Royale. Puis l'on nomme un maître d'école et on lui assigne un salaire.

Sous le régime de cet acte, les différents gouverneurs établirent des écoles à diverses époques, mais, jusqu'à l'année 1819, on ne suivait pas de système régulier, et la province incurrit de fortes dépenses.

Dans un rapport fait en 1818, l'on portait à 37 le nombre des écoles dans la province, et à 1,048 seulement le nombre des écoliers; le maintien de ces écoles coûtait au public £1,883, 10s. sterling.

Jusqu'à cette époque, l'Institution Royale n'avait jamais été régulièrement établie, mais le 8 octobre 1818, fut émané sous le Grand Sceau de la province, un décret nommant certaines personnes dont les noms s'y trouvaient inscrites syndics des écoles de l'Institution Royale dans la province et en vertu de décrets subséquents portés le 13 décembre 1819, le 20 juillet 1822, le 27 juin 1823 et le 17 novembre 1824, plusieurs autres personnes furent ajoutées aux syndics nommés en premier lieu.

Le lord évêque de Québec fut nommé le principal de l'institution et le Conseil des syndics régulièrement organisé passa, pour la régie des écoles, des règles et règlements qui reçurent la sanction du gouvernement local.

Ces règlements pourvoient en la manière suivante à la surveillance en règle des écoles :—

L'école était soumise à l'inspection immédiate du clergé de la croyance religieuse professée par les résidents de l'endroit, ou si les résidents appartenaient à des croyances religieuses différentes, alors les membres du clergé de chaque église avaient la surveillance des enfants de leurs croyances respectives.

Des visiteurs nommés par la Corporation (dont l'un devait être le membre du clergé en charge de la paroisse ou du canton et d'après la règle ci-haut mentionnée) furent investis du droit de surveillance régulière des écoles. Tous les six mois, ces visiteurs devaient faire à la Corporation un rapport du nombre et des progrès des élèves, de la conduite de l'instituteur, et de l'état général de l'école.

Jusqu'à cette époque, un crédit annuel de £2,000 courants voté par la législature provinciale a été consacré au maintien des écoles de l'Institution Royale.

En 1826, l'Institution Royale représenta que l'on pourrait obtenir un avantage considérable en donnant au Conseil une constitution différente, et l'on proposa d'augmenter le nombre des membres catholiques romains dans le but de diviser le Conseil en deux comités sur un pied d'égalité mais distincts, composés respectivement de protestants et de catholiques romains qui seraient chargés respectivement de la surveillance distincte et exclusive des écoles protestantes et catholiques.

Dans une dépêche en date du 27 mai 1827, lord Dalhousie fit connaître à lord Bathurst, alors secrétaire d'Etat, la mesure projetée.

Pour donner effet à ce projet, il devenait nécessaire d'amener quelques-uns des membres protestants du Conseil à démissionner, et après quelques pourparlers avec l'évêque catholique romain et l'arrangement des détails nécessaires, le procureur général de la province reçut, le 13 août 1828, ordre de préparer le décret nécessaire afin de donner effet au projet en question, en révoquant les commissions en vertu desquelles les syndics d'alors avaient été nommés, et en nommant de nouveau syndics ces mêmes personnes, à l'exception de celles qui avaient consenti de démissionner, au nombre de sept, lesquelles devaient être remplacées par des membres catholiques romains.

Pendant qu'il se préparait à exécuter ces ordres, après avoir examiné l'Acte en vertu duquel l'Institution Royale avait été créée, le procureur général émit l'opinion que l'on ne pouvait légalement porter un tel décret, parce que, d'après les dispositions de l'Acte, les premiers syndics étant nommés, le pouvoir du gouverneur ne pouvait aller au delà de leur renvoi, s'il jugeait à propos de prendre une telle décision, et de la nomination de successeurs à ceux qu'il aurait ainsi renvoyés, ou à aucun d'eux que la mort aurait enlevé ou qui se serait démis de ses fonctions, mais que l'Acte ne lui donnait pas le pouvoir d'en augmenter le nombre, et que, en conséquence, les diverses lettres patentes émanées après le 8 octobre 1818, et qui avaient eu pour but d'augmenter graduellement le nombre des membres de l'Institution Royale, ne pouvaient être considérées comme légales.

A ce point de vue, les seules personnes légalement membres du Conseil comprenaient celles dont les noms étaient inscrits dans le décret du 8 octobre 1818. Il devenait donc impossible de mettre à exécution le projet de former deux comités en la manière projetée.

L'évêque catholique romain n'ayant pas consenti à une autre proposition par laquelle on aurait formé deux comités se composant d'un moindre nombre de personnes, il fallut s'adresser à la législature afin de modifier l'Acte de 1801, de manière à permettre la nomination de quelques syndics additionnels.

Dans ce but, le 13 février 1829, l'on fit parvenir un message au parlement provincial, avec recommandation d'étudier la question, mais la session tirant à sa fin avant que l'on en fût venu à une décision, l'étude du projet fut renvoyée à la session suivante, et l'on vota le crédit ordinaire de £2,000 courants pour les écoles de l'Institution Royale pendant l'année.

Nombre d'écoles sous la régie de l'Institution Royale au 1er juillet 1829, 78.

Nombre d'écoliers, 3,772.

J. K.

NOTE B.—N° 2.—LORD DALHOUSIE À LORD BATHURST.

(Archives, série Q, volume 157-1, p. 193.)

CHÂTEAU ST-LOUIS, QUÉBEC,
10 juin 1821.

MILORD,—Je crois qu'il convient d'attirer l'attention de Votre Seigneurie sur le bill transmis récemment dans ma dépêche n° 30, en date du 26 mars dernier, relative

DOC. DE LA SESSION No 8c

à l'établissement d'écoles catholiques dans les paroisses et de corps chargés de leur administration.

Les journaux ont parlé récemment de ce sujet d'une manière très impropre et déloyale, et je regrette d'apprendre que les articles les plus violents sont dus à la plume d'un prêtre catholique.

Je n'en ai tenu aucun compte, mais je ne peux fermer ni les yeux ni les oreilles. Je désire vivement connaître les sentiments de Votre Seigneurie à cet égard, car il peut devenir nécessaire de prévenir le trouble qui peut en résulter, si on n'y met obstacle dès le commencement.

Dans cette province, la religion catholique est certainement la meilleure défense que nous puissions y avoir contre nos voisins, et l'on devrait lui accorder tout l'encouragement équitable possible dans le but de promouvoir l'éducation et les sciences. La grande objection que l'on a, c'est d'être soumis à la direction de l'Institution Royale, dont l'évêque protestant est le président. Cette objection est naturelle dans un pays où la religion catholique domine quant au nombre, et est sous la sauvegarde de ministres toujours en éveil contre l'église protestante et qui en sont peut-être jaloux.

Que si Sa Majesté donne son approbation à une institution catholique en tout semblable à l'institution protestante pour les fins de la régie de leurs écoles, l'on me donne à entendre qu'une telle mesure sera reçue avec satisfaction et considérée comme un acte des plus gracieux de la part de la sollicitude paternelle de Sa Majesté.

En soumettant cette question, je ne transmets aucun document officiel, mais plusieurs citoyens très estimés m'ont parlé dans ce sens, et j'ai promis d'en faire mention à Votre Seigneurie.

Je crois qu'il est nécessaire de faire part à Votre Seigneurie d'un autre sujet pour qu'elle me donne ses instructions à cet égard. Je transmets ci-jointe copie d'un mémorandum que l'évêque catholique m'a remis l'été dernier, à son retour d'Europe, me demandant si j'avais reçu de Votre Seigneurie quelque décision en la matière. Je lui ai dit que non. En octobre ou novembre, il s'est enquis de nouveau, et a insisté spécialement sur l'obtention de mon consentement à ce qu'il puisse élever aux fonctions de l'épiscopat quelques membres de son clergé. Je n'ai voulu intervenir en aucune manière. Depuis lors, Mgrs L'Artigue, Provencher et Macdonnell, de l'Etablissement de Glengarry, ont reçu de lui l'investiture et ont pris le titre d'évêques. Il convient que Votre Seigneurie soit informée de ces démarches.

J'ai l'honneur d'être, Milord,

De Votre Seigneurie, le très humble
et très fidèle serviteur,

DALHOUSIE.

Au Très honorable
le Comte de Bathurs, C. G.,
etc., etc., etc.

P.S.—Depuis que j'ai écrit ce qui précède, un autre membre du clergé est arrivé à Québec pour être fait évêque à la place de feu messire Burke, évêque catholique de la Nouvelle-Ecosse.—D.

NOTE B.—N° 3.—MÉMEMORANDUM CONCERNANT L'INSTRUCTION CATHOLIQUE.

(Archives, série Q, vol. 168-2, p. 265.)

On a soumis un projet de loi à l'effet d'encourager les écoles destinées à la population catholique, calqué sur un plan semblable à celui que suit l'Institution Royale sous l'empire de l'Acte provincial de 1801, mais qui, par suite de raisons particulières, ne peut profiter qu'à l'instruction de la population protestante. C'est là une question de

la plus haute importance pour la province, et qui revient chaque année devant l'Assemblée législative avec accroissement d'anxiété et d'intérêt. Je suis donc très anxieux de connaître les sentiments du gouvernement de Sa Majesté au sujet du projet de loi que j'ai eu l'honneur de soumettre en juin 1823.

LONDRES, 5 juillet 1824.

NOTE B.—N° 4.—MÉ MORANDUM CONCERNANT L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

(*Archives, série Q, vol. 190-2, p. 423.*)

Mé morandum explicatif des dispositions de l'Acte 9 Geo. 4, chap. 46, concernant l'encouragement de l'instruction élémentaire.

A la dernière session de la législature provinciale, l'on a adopté un Acte (9 Geo. 4, chap. 46) intitulé "Acte pour l'encouragement de l'instruction élémentaire", lequel, en ce qui concerne les écoles établies dans les paroisses rurales, doit demeurer en force durant trois ans.

Par cet acte, une allocation de £20 par année est accordée à l'instituteur de chaque école dans les paroisses rurales qui ne tombe pas sous la régie de l'Institution Royale, et qui compte 20 élèves, et, dans tous les cas, là où 20 enfants pauvres reçoivent l'instruction gratuitement dans une école, on ajoute une gratuité de 10s. pour chaque enfant appartenant à cette catégorie, jusqu'au nombre de 50.

Cet acte accorde aussi une somme annuelle de £2,000 pour les fins de la construction ou de l'achat de maisons d'école, le gouvernement se chargeant de la moitié du coût de toute maison destinée à cette fin pourvu que telle moitié ne dépasse pas £50.

En vertu de l'article 4 de la loi, il est ordonné que es résidants de chaque canton, seigneurie ou paroisse élisent annuellement cinq personnes comme syndics, sous la régie desquels se trouvent placées toutes les écoles qu'on y établira à compter de la date de la sanction de cet acte.

Pour mettre les résidants d'aucun endroit en état de recevoir l'allocation accordée pour une maison d'école, il suffit que les syndics produisent un certificat établissant le montant total du coût de la maison d'école; ils doivent aussi produire un certificat de l'exactitude du rapport préparé tous les six mois par chaque instituteur enseignant. Du moment que ces certificats sont produits, le gouvernement paie immédiatement l'allocation déterminée par l'acte.

Il n'est pas nécessaire que les écoles rurales établies avant la sanction de cet acte soient mises sous la régie de syndics, mais elles ont droit aux allocations prévues par l'acte sur production du certificat du propriétaire.

Dans le cours de la présente année, sous l'empire de cet acte, 191 écoles ont reçu des allocations.

J. K.

NOTE B.—N° 5.—SIR JAMES GRANT À SIR GEORGE MURRAY,

(*Archives, série Q, vol. 190-2, p. 392.*)

CHÂTEAU ST-LOUIS,

QUÉBEC, 21 décembre 1829.

(Extrait.)

MONSIEUR,—Les institutions protestantes pour les fins d'instruction comprennent deux collèges, l'un à Québec et l'autre à Montréal, ainsi qu'un séminaire récemment établi à Chambly sous les auspices du lord évêque de Québec, et dans lequel, à part le cours classique ordinaire, des jeunes gens suivent un cours de divinité préalable-ment à leur entrée dans les saints ordres.

DOC. DE LA SESSION No 8c

Néanmoins, l'institution est d'un caractère privé et ne se maintient que par ce que paient les étudiants qui en suivent les cours.

Il y a aussi quelques académies dans les villes de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières, où l'on donne une instruction classique, bien que le cours d'études n'y soit probablement pas aussi avancé que dans le séminaire de Chambly. Ce sont des institutions privées, et ne se maintiennent, par conséquent, que par les contributions des élèves.

Il y a dans la province, six séminaires ou collèges catholiques romains, y compris les deux maisons qui sont sous la direction et maintenues principalement par les fonds des séminaires de Québec et de Montréal. Ces deux institutions possèdent des biens-fonds considérables qui, néanmoins, par les terms même de la dotation, ne sont pas spécialement appropriés aux fins de l'éducation. Ces biens-fonds, surtout ceux du séminaire de Montréal, sont, comme vous le savez, d'une très grande valeur.

Des quatre autres séminaires catholiques romains, un seul, celui de Nicolet, a été érigé par lettres patentes, et les quatre ont pour principal support les contributions volontaires ou le prix que paient les élèves pour leur instruction.

De tous ces séminaires, tant protestants que catholiques, les deux collèges seuls de Québec et de Montréal reçoivent quelque assistance des fonds publics. Celui de Québec, ainsi qu'on le voit par le rapport, reçoit une allocation de £200 par année et £90 pour loyer d'un édifice, sommes provenant du revenu des biens appartenant autrefois à l'ancien Ordre des Jésuites. Celui de Montréal, £200 par année et £54 pour loyer d'un édifice, sommes prises sur les mêmes revenus.

On trouve dans le rapport le précis du cours d'instruction suivi dans ces deux collèges. En 1811, feu M. McGill, de Montréal, légua une propriété immobilière évaluée à \$10,000, et une somme égale en argent, pour les fins de l'établissement d'un collège dans les environs de cette ville, mais ses parents contestèrent la validité du legs. En même temps, d'autres obstacles, expliqués dans ma dépêche n° 108, en date du 5 novembre dernier, ont empêché jusqu'ici la réalisation de ce projet, bien que le collège ait été incorporé par une charte royale en 1821.

Dans la province, à part les crédits votés par la législature pour les écoles élémentaires, les seuls fonds dont on puisse appliquer une partie aux fins de promouvoir l'éducation sont les revenus dérivés des biens appartenant autrefois à l'ancien Ordre des Jésuites, et, comme nous l'avons déjà dit, cette aide n'est donnée qu'aux deux collèges royaux de Québec et de Montréal.

* * * * *

Votre très obéissant, etc.,

JAMES KEMPT.

P.S.—Il peut être nécessaire de mentionner que c'est en 1816 que l'on a établi les deux collèges de Québec et de Montréal qui reçoivent une allocation provenant de la succession des Jésuites. C'est dans le cours de cette année-là qu'arrivèrent d'Angleterre trois messieurs nommés par le secrétaire d'Etat pour en prendre la direction, ainsi que celle d'un collège dans le Haut-Canada. Une dépêche de lord Bathurst en date du 24 février 1817, contient l'autorité voulue pour leur donner un salaire.

Votre dépêche du 2 juin 1828 contient l'ordre de transférer à cette province le salaire du professeur du collège du Haut-Canada, mais on a récemment réclamé de la succession des biens des Jésuites les arrérages de son salaire pour une période de 18 mois antérieure à cette date. Cette réclamation est légitime, mais la succession ne peut dans le moment la solder.

J. K.

NOTE B.—N^o 6.—RAPPORT DES ÉCOLES DANS LE BAS-CANADA.

(Archives, série Q, vol. 190-2, p. 401.)

RAPPORT sur les institutions chargées de l'instruction de la jeunesse dans le Bas-Canada.

INSTITUTIONS PROTESTANTES.

Collège ou école.	Fonds d'où elles reçoivent ^o du support.	Remarques.
1. Collège royal, Québec.	£200 par année, et £90 par année pour loyer d'un édifice, payés à même les revenus dérivés des Biens des Jésuites, en vertu d'une autorisation donnée par lord Bathurst, en date du 24 février 1817.	En vertu des statuts de la fondation, on doit admettre 20 élèves gratis. Il y a aussi dans le moment 11 élèves qui paient pour leur instruction, tous externes. Conditions, élèves au-dessous de 12 ans, £8 p. an. " " de 12 à 13 ans, £10 " " " au-dessus de 13 ans, £12 " On y enseigne les langues française et anglaise, et le cours classique, etc., est le même que celui des collèges du Royaume-Uni.
2. Collège royal, Montréal.	£200 par année et £54 par année pour loyer d'un édifice, payés à même les fonds dérivés des Biens des Jésuites, en vertu d'une autorisation donnée par lord Bathurst, en date du 24 février 1817.	En vertu des statuts de la fondation, on doit admettre 20 élèves gratis. Il y a aussi dans le moment 15 élèves qui paient pour leur instruction, tous externes. Conditions pour les élèves étudiant les plus hautes branches, £10 par année. Conditions pour les élèves étudiant les branches moins avancées, £8 par année. Le cours est le même que celui du collège de Québec; ce collège possède de nombreux appareils pour les expériences physiques.
3. Séminaire de Chambly.	Contributions des élèves.	C'est un établissement privé établi récemment sous le patronage du lord évêque de Québec. Selon l'âge des élèves, ils ont à payer pour pension et instruction £40, £50 et £75 par année. Les externes ont à payer de £15 à £20 par année. Il y a actuellement 17 pensionnaires et 9 externes. On y donne un cours de divinité aussi bien que les mêmes branches des sciences que l'on enseigne dans les meilleurs établissements de même genre dans le Royaume-Uni. Les étudiants qui paient £75 par année sont des jeunes gens qui se préparent à entrer dans les ordres et d'autres qui terminent leur éducation. On a l'intention de diminuer le tarif des paiements maintenant obligatoires dans cette maison.

INSTITUTIONS CATHOLIQUES.

1. Séminaire de Québec.	Il n'y a pas de revenus spécialement appropriés pour les fins de l'éducation, mais cette institution possède les biens-fonds suivants: La seigneurie de Beaupré—15 lieues de front par 6 lieues de profondeur sur le fleuve St-Laurent, en bas de Québec. Seigneurie de l'Île-aux-Coudres. Seigneurie de l'Île-du-Cap-Brûlé.	Le séminaire de Québec compte maintenant 188 élèves. Le tarif est de £17.10 par année pour pension et instruction; pour l'instruction seulement £1 par année. Les enfants dont les parents ne peuvent payer leur instruction sont instruits gratuitement. Le cours comprend les études classiques ordinaires, la littérature française et anglaise, les mathématiques, etc. Le séminaire de Québec a été érigé par lettres patentes de la couronne française au mois d'avril 1663.
-------------------------	---	---

DOC. DE LA SESSION No 8c

INSTITUTIONS CATHOLIQUES—*Suite.*

Collège ou école.	Fonds d'où elles reçoivent du support.	Remarques.
	<p>Seigneurie Coulonge. " St-Michel. " Saut - au - Matelot (dans la ville de Québec). Seigneurie de l'Île-Jésus (dans le district de Mont- réal). On ne connaît pas la valeur précise de ces immeubles, mais d'après un aveu et dé- nombrement fait il y a plu- sieurs années, on l'estimait à £1,249 par année, à part de fortes contributions en grain et les lots et ventes sur mutations de propriété, ce qui, dans le fief du Saut- au-Matelot, qui contient en- viron 180 maisons dans la ville de Québec, s'élève pro- bablement à une somme considérable. Au commen- cement de la présente année on disait que le séminaire était de beaucoup endetté.</p>	
2. Séminaire de Montréal.	<p>Le séminaire possède les biens-fonds suivants : Seigneurie de l'Île-de-Mont- réal. Seigneurie de St-Sulpice. " du Lac-des-Deux- Montagnes. On ne connaît pas la valeur de ces biens-fonds, mais d'après un aveu et dénom- brement fait il y a plusieurs années passées, on l'estimait à environ £2,000 par année, à part de fortes contribu- tions en grain et les lots et ventes sur mutations de pro- priété, ce qui, dans la sei- gneurie de Montréal, qui embrasse toute la ville, doit s'élever à une somme consi- dérable.</p>	<p>Il compte 260 élèves. Tarif pour pension et ins- truction, par année, £21; pour l'instruction seule, £1.15. Le curriculum est le même que celui du sémi- naire de Québec. En vertu de lettres patentes de la couronne de France, en date de mai 1677, les ecclésiastiques de St-Sulpice à Paris reçurent l'autorisation d'établir un séminaire à Montréal, et le droit de tenir l'Île de Montréal en mainmorte.</p>
3. Séminaire de Nicolet.	<p>Principalement par des con- tributions de particuliers, et une petite propriété im- mobilière dans les environs et que l'on dit être d'une faible valeur.</p>	<p>On ne connaît pas le nombre des élèves ni le prix que coûte l'instruction. On dit que les cours sont les mêmes que ceux que l'on suit à Québec et à Montréal. Le séminaire de Nicolet a été érigé par lettres patentes datées le 10 décembre 1821, et en vertu desquelles le séminaire peut acquérir des propriétés jusqu'au montant de £2,560.</p>
4. Séminaire de St-Hyacin- the.	<p>Par le revenu d'une petite propriété appartenant au révérend M. Girouard, par le propriétaire et par les contributions de particu- liers. Il reçut de la législature, à la dernière session, une sub- vention de £500.</p>	<p>On n'a pas de rapport du nombre des élèves ni du prix de l'instruction. Les cours sont, sans doute, semblables à ceux des autres séminaires. On a récemment demandé des lettres patentes pour ce séminaire, mais la demande a été re- fusée.</p>

INSTITUTIONS CATHOLIQUES—*Fin.*

Collège ou école.	Fonds d'où elles reçoivent du support.	Remarques.
5. Séminaire de Chambly.	Contributions des élèves. A la dernière session la législature lui a accordé une subvention de £250.	C'est un séminaire privé sous la direction du révérend M. Mignault, curé catholique romain de Chambly.
6. Collège de Ste-Anne.	Contributions des élèves.	Un collège privé sur la rive sud du St-Laurent, à environ 60 milles en bas de Québec, établi cet été. Les cours que l'on y donnera seront les mêmes que ceux des séminaires.

ÉCOLES élémentaires que fréquentent indistinctement les protestants et les catholiques.

Sous la direction de l'Institution Royale.	78 Un crédit annuel de £2,000 par la législature provinciale.	Pour explication concernant l'Institution Royale, voir pièce n° 2.
Sous l'empire de l'Acte provincial 9 Geo. 4, chap. 46.	191 Contributions des élèves et fonds appropriés par l'Acte.	Pour explications concernant ces écoles, voir pièce n° 3.

Les écoles élémentaires suivantes, établies par différentes sociétés dans les villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières, reçoivent également des subventions spéciales d'argent de la législature provinciale à la dernière session, vu que les dispositions de l'Acte 9 Geo. 4, chap. 46, ne s'appliquaient, ainsi que cela a été expliqué dans la pièce n° 3, qu'aux écoles dans les paroisses rurales.

	£	s.
Montréal, école anglaise et canadienne.....	300	0
Montréal, école nationale libre.....	200	0
Aux syndics de l'école anglaise et canadienne de Québec pour ériger une maison d'école et pour le maintien d'icelle.....	550	0
Syndics de la chapelle de St-André, Québec, pour ériger une école.....	400	0
Pour une maison d'école à Trois-Rivières.....	500	0
Société d'éducation de Québec, pour solder d'anciennes réclamations, pour ériger une école et pour la maintenir durant l'année actuelle.....	683	10
Ecole Nationale de Québec.....	100	0

NOTE B.—N° 7.—MÉMOIRE DU CONSEIL LÉGISLATIF DU HAUT-CANADA, SUR L'ÉDUCATION.

(Archives, série Q, vol. 354, p. 135.)

A Son Excellence sir John Colborne, chevalier commandeur du Très honorable Ordre militaire du Bain, lieutenant-gouverneur de la province du Haut-Canada et major général commandant les forces de Sa Majesté en icelle, etc., etc., etc.

Plaise à Votre Excellence,

Nous, les respectueux et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil législatif du Haut-Canada, siégeant en parlement provincial, demandons qu'il nous soit permis d'assurer à Votre Excellence que nous ne rendrons pas justice aux sentiments qui

DOC. DE LA SESSION No 8c

nous animent si nous laissons se terminer la présente session sans faire connaître ce que nous pensons touchant un sujet d'un intérêt aussi profond pour les habitants de cette colonie que l'est celui de l'éducation.

Nous avons vu avec beaucoup de satisfaction le résultat heureux des efforts tentés par Votre Excellence dans le but d'établir en cette province une école classique d'un caractère tellement supérieur qu'elle méritera le nom de collège, et nous espérons vivement qu'elle puisse recevoir de tous la protection nécessaire pour en assurer la stabilité, et pour accroître et perpétuer les bienfaits inestimables qu'elle confère dès à présent.

La législature de cette colonie n'a pas, jusqu'ici, perdu de vue l'obligation qui lui incombe de propager l'éducation parmi toutes les classes de la population. De bonne heure on a établi un séminaire classique dans chaque district de la province, avec l'encouragement provenant d'un salaire modéré payé au professeur, à même le revenu public, et les fonds publics ont contribué au maintien d'écoles communales dans la plupart des cantons colonisés. L'on espère que, grâce à l'accroissement des ressources du pays, la législature pourra, à bon droit et très prochainement, mettre sur un pied encore meilleur ces institutions précieuses qui ont déjà accompli beaucoup de bien.

Par un acte de munificence royale justement apprécié, Notre Gracieux Souverain a libéralement doté une université qui offrira bientôt à la jeunesse de cette province l'avantage de l'étude des branches plus élevées des sciences et complétera un système d'éducation qui ne sera pas surpassé sur ce continent, et lui offrira dans son pays natal l'occasion d'arriver aux honneurs littéraires sous la direction de professeurs capables venus de notre mère-patrie.

Pour nous faire bénéficier tout à fait d'une telle institution en lui conservant son caractère distinctif d'une université, Votre Excellence a jugé avec sagesse qu'il était à propos d'établir dans un endroit le plus convenable pour la province en général, une grande école publique ou collège, par lequel on pourrait, moyennant une dépense modérée, développer l'étude des matières classiques et des mathématiques, d'après un programme uniforme d'enseignements en commençant par les éléments, dans le but de préparer les jeunes gens à entrer à l'université, de manière à ce qu'ils puissent profiter le plus possible des avantages qui leur seront alors offerts.

Ce qui, il y a quelques mois, n'était qu'une espérance, se trouve très heureusement réalisé maintenant. Nous avons actuellement, dans le Haut-Canada, le très agréable privilège de posséder des moyens propres à développer l'éducation tels que les parents n'ont rien à envier ou à désirer, si l'on compare les avantages dont ils jouissent sous ce rapport pour leurs enfants, avec ceux que peuvent offrir quelques-unes des plus fortes institutions de la Grande-Bretagne.

Nous avons cinq professeurs qui ont pris leurs degrés dans des universités anglaises, et qui sont à la tête des branches classiques et mathématiques du collège du Haut-Canada, tandis que des maîtres très compétents dirigent l'enseignement de ces matières de perfectionnement, la langue française et le dessin.

Il n'est pas étonnant que ce qui a été ainsi fait pour l'éducation ait si promptement attiré l'attention qu'il y a, dès maintenant, pas moins de quatre-vingt-dix élèves dans ce collège, ce qui démontre d'une manière flatteuse jusqu'à quel point atteindront les bienfaits qui en résulteront par la suite.

Nous n'hésitons aucunement à féliciter Votre Excellence du succès obtenu par les moyens judicieux que vous avez employés dans le but de faire le choix du principal et des professeurs, et c'est avec la plus sincère satisfaction que nous leur souhaitons la bienvenue. Nous ne doutons pas que, dans ce vaste champ ouvert à leurs travaux importants, ils s'efforceront de déposer la semence d'un bien incalculable pour les générations futures, et se procureront à eux-mêmes la reconnaissance de milliers de personnes qui, grâce à leur enseignement et à leur exemple, deviendront des membres vertueux et éclairés de la société.

Nous nous rendons compte de la responsabilité que Votre Excellence a prise, en réalisant ainsi promptement un projet si honorable, et, dans l'humble espérance que notre témoignage pourra, en quelque sorte, en diminuer le poids pour Votre Excellence, nous nous approchons de Votre Excellence pour exprimer la conviction unanime du Conseil législatif, que tous les motifs d'une saine politique concourent à établir l'à-propos de mettre sur une base sûre et permanente une institution qui a eu un début remarquable.

Nous ne prenons pas sur nous de suggérer les ressources, ni de mentionner les détails; Votre Excellence y aura sans doute mûrement songé, et ne manquera pas de soumettre ce qu'il convient sous ce rapport à la sollicitude paternelle du gouvernement de Sa Majesté. Nous nous contenterons de déclarer que, à notre avis, bien loin de nuire à l'université du Collège du Roi, cette institution contribuera de beaucoup à son utilité, et qu'elle était nécessaire pour lui préparer favorablement les voies.

Nous croyons que le zèle déployé par Votre Excellence, pour atteindre ce grand but public, a mérité à Votre Excellence la reconnaissance de la population du Haut-Canada, et nous sommes persuadés que le gouvernement de Sa Majesté, ne manquera pas d'apprécier l'avantage incalculable qui en résultera s'il donne l'appui le plus généraux aux efforts de Votre Excellence pour la cause de l'éducation.

Conseil législatif, le 4^e jour de mars 1830.

J. B. ROBINSON,
Orateur.

NOTE B.—N^o 8.—MESSAGE DE SIR JOHN COLBORNE AU CONSEIL DU COLLÈGE DU ROI.

(*Archives, série Q, vol. 354, p. 291.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
29 mai 1830.

MESSAGE du lieutenant-gouverneur sir John Colborne, chancelier du Collège du Roi, Haut-Canada, au Conseil du collège.

Dans les circonstances actuelles, et vu le mécontentement qui règne dans la province à cause du caractère exclusif de la charte que l'on a accordée au Collège du Roi, le chancelier n'a pas l'intention de proposer au Conseil aucune ordonnance concernant l'à-propos de l'érection de salles ou d'édifices pour la commodité des professeurs dont nous aurons besoin immédiatement, afin de mettre à effet une partie de la charte. Le but principal en ouvrant une université dans cette province, ne consiste pas seulement à fournir un accès facile à l'institution, mais de l'entourer d'un tel intérêt qu'il ne puisse exister de doute sur cette question, à savoir, que les élèves pourront mieux, et sous tous les rapports plus commodément, acquérir les connaissances voulues pour embrasser la carrière professionnelle dans leur propre pays natal que dans aucune autre partie de l'Amérique du Nord.

Comme premier pas dans cette voie, on se propose de choisir deux ou trois professeurs éminents dont les talents et la réputation ne peuvent manquer de convaincre la province des grands avantages qui devront couronner leurs efforts.

Il n'est pas probable que plus de dix élèves, tout d'abord, seront en état de bénéficier de ces cours, et, avant trois ans, il n'y aura pas d'élèves du collège du Haut-Canada prêts à entrer à l'université. Mais je suppose que l'on pourrait commencer aussitôt que possible les cours en rapport avec la formation d'une école de médecine dans York.

Si l'on nomme deux professeurs de science et un professeur de matières classiques, le Conseil est prié d'examiner jusqu'à quel point les fonds de la dotation pourront faire face aux salaires dont il faudrait disposer pour s'assurer d'un choix qui fera honneur à l'université.

DOC. DE LA SESSION No 8c

L'université conférerait un bénéfice important aux provinces en établissant aussitôt que possible un cours complet de science médicale. Pour arriver à ce but, on a suggéré que les devoirs de l'un des professeurs de sciences devraient comprendre non pas des cours d'anatomie et de physiologie, mais bien d'anatomie pratique; l'autre professeur se chargeant de la chimie, de la matière médicale et de l'histoire naturelle.

Quant au professeur des matières classiques, si c'est un véritable érudit pouvant faire honneur aux lettres britanniques aux yeux des Canadiens et des habitants des Etats-Unis,—s'il est doué d'un caractère vraiment religieux, possédant un bon tempérament, discrétion et jugement sain, avec les qualités requises pour se distinguer, être en un mot, l'officier représentant l'université pendant quelques années, on pourrait lui confier entièrement la direction des jeunes gens qui se destinent à être les guides des colons disséminés dans cette colonie.

Le Conseil voudra bien étudier, en même temps, la question de l'octroi de deux bourses de quarante ou cinquante louis chacune pour l'encouragement du Collège du Haut-Canada et des écoles de district. La durée de ces bourses pourrait probablement être de quatre années, et les candidats qui se présenteront à l'examen pour ces bourses devraient avoir été, pendant trois années, élèves du Collège du Haut-Canada ou d'une école de district.

Le premier choix pourrait se faire avant les vacances d'été de 1883.

NOTE B.—N^o 9.—MINUTE DU CONSEIL DU COLLÈGE DU ROI.

(Archives, série Q, vol. 354, p. 294.)

SAMEDI, le 29 juin 1830.

Présents :

L'Archidiacre d'York,
Le Procureur Général,

Hon. Juge en Chef,
Grant Powell, écr.,

Christopher Widmer, écr.

Le Conseil ayant pris en considération, à ses deux dernières réunions, le message de Son Excellence le Chancelier, a délibéré de nouveau ce jour, et il est en conséquence résolu :—

1^o Que le Conseil désire vivement concourir avec Son Excellence le Chancelier dans l'adoption des mesures nécessaires pour mettre l'Université du Collège du Roi en état de réaliser le but important de sa fondation avec le moins de retard possible.

2^o Que, d'après le mode adopté par le Conseil dans la disposition des terres de la Corporation, les ventes ont déjà produit un fonds qui rapportera un revenu très considérable, et, en suivant le même mode, le fonds augmentera certainement, et, il y a lieu de l'espérer, rapidement; de sorte que, de l'avis du Conseil, il n'y a pas à douter que l'on pourra pourvoir à un salaire adéquat pour deux ou trois professeurs, du moment que l'on aura conclu les arrangements nécessaires en vue de leur commodité.

3^o Que le Conseil admet pleinement l'importance qu'il y a de ne rien négliger afin de se procurer des professeurs d'un caractère exemplaire et de la plus haute érudition dans les diverses branches de la littérature et de la science sous la surveillance du vénérable président que Sa Majesté a choisi, de sorte que les débuts de l'université soient sous d'heureux auspices et qu'elle puisse arriver promptement à cette célébrité sur laquelle la province croit devoir compter en raison de la libérale dotation accordée, et des larges vues inscrites dans sa charte.

4^o Que, en vue de mieux arriver à ce résultat, il est nécessaire que les salaires soient tels qu'ils puissent servir de stimulants à des professeurs de marque dans les universités d'Angleterre, et que, de l'avis du Conseil, il ne serait pas prudent de compter les salaires nécessaires pour trois professeurs à moins de seize cents louis sterling.

5° Que sans vouloir empiéter sur le fonds spécialement accordé par le gouvernement de Sa Majesté pour défrayer le coût de l'érection d'un édifice convenable, le Conseil croit qu'il peut compter, à la fin de deux années, à compter d'aujourd'hui, sur une augmentation qui suffira à faire face aux dépenses de ces salaires, mais qu'il ne serait pas prudent de prendre des engagements qui créeraient de plus fortes charges à cette époque.

6° Que, quant à l'époque du début et au mode à suivre à cette phase, le Conseil ne croit pas devoir déclarer que le renvoi à trois ans, ou même à aucune date plus éloignée que le temps absolument nécessaire aux préparations, de l'ouverture de l'université ne sera pas de nature à causer un dommage sérieux.

Si l'on tient compte du fait que, depuis plusieurs années, l'on a donné des cours dans une école classique dans chacun des districts de cette province, que quelques-unes de ces écoles ont été dirigées et sont actuellement dirigées par des professeurs qui ont eu d'excellents avantages de s'instruire en Angleterre ou ailleurs, dans les possessions britanniques, et bien qu'il soit probable qu'il y ait eu une telle diversité dans le système et le mode d'enseignement qu'il faudrait un certain temps pour préparer quelques-uns des élèves instruits dans ces écoles à entrer dans une université, avec précisément les connaissances que l'on peut trouver convenable d'exiger, au point de vue de l'uniformité, cependant, si l'on en juge par l'accueil fait à Oxford à plusieurs élèves formés à nos écoles de district et par les progrès qu'ils y ont faits, il est permis de croire qu'il peut y avoir un nombre considérable de jeunes gens qui, avant l'expiration de trois années, devraient, si la chose est possible, obtenir ces avantages qu'une éducation universitaire peut leur offrir, et qui ont acquis des connaissances suffisantes pour leur permettre de profiter de ces avantages.

Le Conseil est également fortement convaincu qu'il ne se passe pas d'année sans que quelque jeune homme, placé dans une telle situation, perde à tout jamais l'avantage de perfectionner ainsi son éducation, et que, en conséquence, plusieurs d'entre eux commencent leurs études professionnelles avec des imperfections dans le répertoire de leurs connaissances, imperfections qu'auraient fait disparaître des cours donnés par d'habiles professeurs.

En conséquence, le Conseil est d'avis que, en raison des circonstances de la province, il ne devrait y avoir de délai que celui que peuvent nécessiter les préparations nécessaires. S'il est nécessaire que deux ou trois ans s'écoulent avant que ces préparations soient faites, on ne peut y remédier, mais alors il n'en devient que plus impérieux de se mettre immédiatement à l'œuvre.

7° Que, relativement aux cours destinés à la formation d'une école de médecine, le Conseil considère comme chose désirable d'embrasser dans le programme de l'université tels cours qui mettraient un élève en état de commencer ailleurs les études médicales proprement dites; mais après une longue discussion de cette question et mûre délibération, le Conseil ne trouverait pas judicieux d'appliquer maintenant une forte partie de leur revenu à un essai de mettre à l'université les personnes en état d'exercer la profession médicale, en autant que les jeunes gens se destinant à cette profession peuvent développer leurs connaissances par le cours de chimie et de botanique appliqués à la médecine, dans les diverses branches de la philosophie naturelle, qui forment partie d'une éducation libérale et qui se trouvent liées d'une manière générale aux sciences médicales,—ces connaissances peuvent être développées sans nuire aux autres matières, et, si la dépense n'était pas excessive, les étudiants peuvent, en outre, profiter de l'avantage qui leur est offert de suivre un cours d'anatomie et de médecine sous la direction d'hommes habiles, on aura obtenu un résultat précieux, mais le Conseil ne croit pas qu'il soit prudent de laisser se répandre la croyance que, par suite de l'enseignement fourni ici, les étudiants peuvent acquérir toutes les connaissances voulues pour la pratique de la médecine et de la chirurgie.

Ils doivent avoir recours aux occasions favorables de développer leur expérience que l'on trouve dans les grandes villes, attendu que les circonstances actuelles de la

DOC. DE LA SESSION No 8c

province n'offrent pas les moyens adéquats de démonstration dans la théorie, ni d'éclaircissement de la pratique par voie d'exemples; et la profession médicale est, en conséquence, celle pour laquelle nous pouvons le moins espérer obvier à la nécessité de se procurer l'instruction en dehors de la province.

8° Que, d'ailleurs, cette profession présente si peu d'avantages comme source de revenu que, la province ayant dans ses propres limites tous les moyens d'acquérir les connaissances voulues, en tant qu'il s'agisse d'instruction seulement, les parents n'ont presque jamais témoigné le désir de faire de leurs fils des médecins ou des chirurgiens.

La pratique de cette profession à la campagne est une vie de travail pénible, bien mal récompensée, et dans nos quelques grandes villes chacune compte un ou deux médecins de talent et d'expérience, ce qui suffit aux besoins. Comme cette profession peut s'exercer par ceux qui ont obtenu leur diplôme à l'étranger, il y a un nombre suffisant de candidats qui s'offrent d'eux-mêmes, et qui sont d'anciens chirurgiens de l'armée et de la marine, en retraite, ou qui sont des médecins d'expérience venus de pays plus anciens et plus populeux.

Il continuera probablement d'en être ainsi, et, s'il en était autrement, nous avons toujours un certain nombre de nos jeunes gens, instruits parmi nous, et qui, pour plusieurs années, suffiront aux besoins du pays.

Ces considérations portent le Conseil du Collège à croire qu'il n'est pas aussi important pour cette profession que pour d'autres que le bénéfice du Collège du Roi se fasse sentir, et elles sont de nature à détourner le Conseil d'appliquer dans le moment une partie notable de son revenu dans le but spécial de former une école de médecine.

Le Conseil donnera avec plaisir son concours dans tout ce qui peut se faire, à un coût modéré, dans le but de rencontrer, autant que faire se peut, les vues des étudiants en médecine, aussi bien que les autres, mais le Conseil ne trouve pas que le travail à faire pour arriver à ce but soit aussi urgent que la nécessité de promouvoir les intérêts de la littérature et de la science en général.

9° Qu'il semble que l'on ait plutôt besoin de pourvoir à l'enseignement de l'histoire civile, des matières classiques, de la philosophie morale et de la théologie. Il va sans dire qu'il faudra pourvoir dans le moindre délai possible à l'enseignement de la philosophie naturelle de la chimie et des sciences mathématiques. Ceux qui sont destinés à la profession du droit, au ministère de la religion ou à aucun des départements du service public, en un mot, tous ceux qui devront être chargés principalement des intérêts de la société, ont besoin de ces connaissances pour les mettre en état de remplir leurs fonctions avec honneur, et le Conseil est d'avis qu'il faut pourvoir immédiatement à l'enseignement des diverses branches d'après l'ordre déterminé par leur plus ou moins grande nécessité.

10° Que le Conseil est d'avis que l'on devrait confier l'enseignement de l'histoire civile et des matières classiques, y compris l'amplification anglaise, à un professeur; la philosophie morale et la théologie à un autre, et la chimie et la philosophie naturelle à un troisième; qu'un tel programme d'enseignement sous la direction d'éminents professeurs établirait en peu de temps la réputation de l'université et que, après un court laps de temps, on pourrait ajouter une chaire des sciences mathématiques, si l'on ne peut y pourvoir en première instance.

11° Que le Conseil sera très heureux de donner son concours à Son Excellence dans la discussion et l'adoption de toutes les mesures nécessaires aux fins de réaliser les intentions que Sa Gracieuse Majesté a eues en fondant le Collège du Roi. Et de prime abord, le Conseil considère comme chose indispensable que, dans le cas actuel comme dans tous les autres cas semblables, l'on s'occupe sans délai de fournir à l'institution des édifices convenables. Le Conseil suggère respectueusement que, en raison des instructions accompagnant la charte, et conformément aux procédures suivies par d'autres corporations dans des cas identiques, c'est plutôt là une question à résoudre après une discussion libre et générale en Conseil, et qu'elle doit d'abord se présenter sous la forme d'un statut, règle ou ordonnance.

13° Que le Conseil est d'accord avec Son Excellence sur le point de l'à-propos de créer quatre bourses de quarante louis chacune à la fondation de l'université. Ces bourses devraient être accordées, en concours, à tous les jeunes gens instruits dans la province, et le boursier profiter de l'avantage de telle bourse pendant quatre ans.

Dans le plan général qu'il faudra adopter avant que l'université ouvre ses cours, le Conseil est d'avis que l'on doit pourvoir à la tenue du premier concours avant les vacances d'été de l'année mil huit cent trente-trois.

GEORGE MARKLAND.

Registraire C.H.C.

NOTE B.—N° 10.—SIR JOHN COLBORNE À M. R. W. HAY.

(*Archives, série Q, vol. 354, p. 302.*)

Confidentiel.

YORK, HAUT-CANADA,

4 octobre 1830.

MON CHER MONSIEUR,—En envoyant ma dépêche à sir George Murray, en réponse à sa lettre relative à l'établissement du Collège de Montréal, je désire mentionner que je ne pense pas que les résidants du Haut-Canada approuveraient le choix de cette ville pour la fondation d'une université dans laquelle leurs jeunes gens iraient compléter leur éducation. Beaucoup de personnes objecteraient aux séminaires et autres institutions catholiques romaines qui y sont déjà établies, au caractère de la société, à la distance que sépare cette ville des districts de l'ouest. Des circonstances que je ne connais pas peuvent peut-être rendre difficile le rappel des ordonnances exceptionnelles, du moins celles que je considère comme telles, mais qu'elles soient ou non réellement mesquines et non acceptables, elles ne peuvent que donner à l'institution un caractère exclusif dans ce pays et fournir aux factions de solides objections à la dotation d'un revenu splendide à la discrétion du Conseil. Mais j'espère que sir George Murray sera d'avis qu'une université à York contribuera à donner beaucoup d'encouragement à l'institution moindre, et offrira aux professeurs habiles qui la dirigent de valables motifs pour demeurer ici; et que la colonie a besoin de l'appui de tels établissements pour attirer la classe de personnes qui tournent maintenant leurs regards vers le Haut-Canada. Il est certain que la province se développe rapidement, et je suis très satisfait des colons qui sont venus s'y établir dans le cours de cette saison.

J'ai conversé longuement avec M. Richards, touchant le mode d'octroi de terres, et jusqu'à quel point on peut prudemment encourager l'émigration vers cette province.

Nos vues ne s'accordent pas sur tous les points, ni sur le nombre d'acres que nous devrions octroyer aux émigrants.

Le document ci-joint renferme la plupart des points sur lesquels j'ai attiré son attention avant qu'il prépare son rapport.

Je demeure,

Mon cher monsieur,

Bien sincèrement à vous,

J. COLBORNE.

R. W. HAY, écr.,

etc., etc., etc.

DOC. DE LA SESSION No 8c

NOTE B.—N° 11.—LE CONSEIL EXÉCUTIF DU HAUT-CANADA ET LES ÉCOLES DE DISTRICT.

(Archives, série Q, vol. 357-1, p. 97.)

CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF,

YORK, vendredi, le 29 avril 1831.

Présents :

L'honorable James Baby, président.

L'honorable et vénérable John Strachan, D.D., archidiacre d'York.

L'honorable Peter Robinson.

L'honorable Joseph Wells.

A Son Excellence sir John Colborne, C.C.B., lieutenant-gouverneur de la province du Haut-Canada, et major commandant les troupes de Sa Majesté qui s'y trouvent, etc., etc., etc.

Plaise à Votre Excellence :

L'attention du Conseil exécutif ayant été spécialement attirée sur cette partie des *memoranda* de Votre Excellence en date de mai 1830, recommandant que l'on octroie des terres en dotation aux écoles de district, il a l'honneur de faire rapport:—

Que la première appropriation de terres, faite avec la sanction du gouvernement de Sa Majesté en 1898, dans le but de prélever un fonds destiné à promouvoir l'éducation, comprenait cinq cent quarante-neuf mille deux cent dix-sept acres. Que, subséquemment, en vue de faciliter la colonisation et pour d'autres fins, le gouvernement a, de temps à autre, accordé à des individus, ou a repris pour les accorder, diverses parties de la réserve primitive et les a remplacées par des terres plus récemment arpentées.

Que, à même la réserve primitive, l'on a transféré au gouvernement, au lieu des réserves de la Couronne, qui ont servi de dotation à l'université du Collège du Roi, deux cent vingt-cinq mille deux cent soixante-treize acres; et, en vertu d'un ordre récent du gouvernement de Sa Majesté, on a mis de côté un canton comme dotation en faveur du Collège Royal du Haut-Canada. Que, d'ailleurs, de temps à autre, sous la direction du Conseil général de l'éducation, on a vendu quelque partie de la balance, de sorte que l'on ne saurait prudemment computer à plus de deux cent quarante mille acres les terres des écoles dont le gouvernement peut disposer en faveur des écoles de district pour les fins de promouvoir l'éducation. Toutes ces terres se trouvent situées dans les districts de London et de Midland.

Que la réserve primitive n'a pas été un choix judicieux, parce que, en premier lieu, elle a été restreinte à trois districts; en second lieu, elle s'est composée de cantons intégraux; en troisième lieu, parce que plusieurs de ces cantons ont un sol de peu de valeur, et renferment beaucoup de terres tout à fait impropres à la culture. En dépit des divers changements survenus dans l'appropriation primitive, et les diverses parties que l'on en a détachées, la partie qui reste est encore entachée des mêmes objections. En conséquence, nous recommandons que les lots trouvés mauvais ou de peu de valeur soient échangés pour d'autres terres de la Couronne plus propices, et que l'on mette de côté des parties seulement, et non des cantons entiers, parce qu'il est impossible de disposer des terres à moins qu'elles ne soient à proximité d'établissements, et que la plus grande partie de ce qui reste de terres d'écoles est très éloignée des parties peuplées de la province.

Relativement à la dotation des écoles de district, le Conseil a semblé être en faveur de répartir la réserve des terres d'écoles également entre elles d'après une base, comme ce qui suit, par exemple:—

Qu'aucune partie de telle dotation ne soit vendue à moins de dix schellings l'acre;

Que l'on ne devrait dépenser que l'intérêt;

Que le principal résultant des ventes soit remis au Receveur général de Sa Majesté pour qu'il soit placé en effets publics de manière à obtenir un revenu régulier et certain.

En étudiant davantage la question, cet arrangement se trouve en face de difficultés très sérieuses et même insurmontables, de l'avis du Conseil.

D'abord, il n'y a que trois collèges qui peuvent recevoir leurs dotations dans leurs districts respectifs, vu la situation locale actuelle des terres d'écoles.

Deuxièmement, les terres d'écoles du district de London ont beaucoup plus de valeur que celles des districts de Home et de Midland, et l'on ne peut équitablement prendre à même la réserve dans le district de London toute la dotation pour l'une de ces écoles sans causer de préjudice à toutes les autres écoles.

Troisièmement, il en résulte qu'aucune école de district ne peut, avec propriété, recevoir la totalité de sa dotation dans son propre district.

Quatrièmement, les syndics n'ayant pas la dotation dans leurs districts respectifs, il leur serait excessivement difficile de diriger à distance les ventes de ces terres.

Cinquièmement, dans un tel arrangement, les dépenses d'administration seraient de beaucoup augmentées.

Sixièmement, la qualité des terres varie tellement que, en prenant tout le soin possible de faire une répartition équitable, quelques-unes des dotations auraient plus de valeur et seraient plus tôt réalisées, pendant que d'autres pourraient demeurer plusieurs années sans produire de revenu.

Septièmement, qu'un tel résultat non seulement engendrerait des jalousies, mais retarderait le grand but de l'octroi, savoir, l'amélioration graduelle et uniforme des écoles de district dans toute la province.

Que, après avoir étudié ce sujet important avec le plus grand soin, le Conseil a dû en venir à la conclusion que l'on devrait confier toute la balance des terres des écoles, soit environ deux cent quarante mille acres, à la gouverne du Conseil général chargé de la surintendance de l'éducation dans toute la province, une institution reposant sur une autorité égale à celle d'aucun autre département dans la colonie et qui a été établi avec la connaissance et l'approbation complètes des gouvernements impérial et provincial.

Que chaque conseil de district de syndics, chargé de l'école du district, soit affilié au Conseil général, et soit mis en relation avec ce dernier par l'intermédiaire de son président ou de son secrétaire.

Que le trésorier du Conseil général reçoive instruction d'ouvrir un compte général pour les différents districts, et porte à leur crédit leur quote-part de l'intérêt provenant de l'argent déjà reçu ou qui lui viendra de la vente des dites terres.

Que le capital provenant de telles ventes soit déposé entre les mains du Receveur général tous les six mois, afin d'être placé en effets publics, sous la direction du Gouverneur en Conseil, et que l'on ne dépense que le revenu annuel.

En suivant ce mode, on accumulera graduellement un fonds pour les écoles de district, et bien qu'il ne soit pas considérable tout d'abord, il ne peut manquer d'atteindre un chiffre élevé. Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que des institutions publiques de ce genre sont destinées à procurer des avantages aux générations suivantes tout comme à la génération actuelle, et que les avantages que l'on en retire sont rarement considérables au point de départ.

Néanmoins, il semble peu douteux que, grâce à des échanges judicieux et à l'accroissement rapide de la population, le Conseil général pourra avant longtemps aider beaucoup les écoles de district. Ce projet offre plus d'un avantage de grande importance.

En second lieu, l'amélioration des écoles de district suivra une marche égale et uniforme, ce qui sera un résultat précieux.

En troisième lieu, si de nouveaux districts se forment, il n'y aura qu'à ouvrir un nouveau compte dans les livres du trésorier, pour qu'un nouveau district puisse avoir sa part des fonds disponibles.

Une réserve générale de terres produisant graduellement un fonds des écoles, au lieu de dotations partielles, reçoit sa sanction du mode suivi par ceux des États voisins qui se sont occupés de prélever un fonds permanent pour les fins de l'éducation, à

DOC. DE LA SESSION No 8c

part les avantages supérieurs que procurent la simplicité des arrangements, la facilité et le bon marché de l'administration.

Avant de terminer le rapport, le Conseil croit qu'il est à propos de dire un mot relativement à l'assertion fréquemment faite à l'effet que l'on aurait pu, il y a longtemps déjà, rendre la réserve des terres des écoles plus productive et qu'elle devrait maintenant avoir produit un fonds disponible considérable.

Il est établi (dans un rapport du Conseil daté le 1er décembre 1798, peu de temps après que l'on eut créé cette réserve) que, après examen de la question, le prix des terres était si minime, soit neuf deniers par acre, que si toute la réserve avait été vendue on n'aurait pas réalisé une somme suffisante pour supporter déceimment deux collèges.

Aussi longtemps que la Couronne (et cela eut lieu jusqu'en 1828) accorda en franc-alleu des millions d'acres pour presque rien, et que plus de la moitié de la population eut droit, pour diverses raisons, à des concessions gratuites, il fut impossible d'obtenir de la vente d'aucunes terres quelque chose qui approcha leur valeur. Voilà pourquoi l'on remit à une époque plus favorable la vente des terres affectées aux écoles. En cela, d'ailleurs, la conduite suivie par le gouvernement n'a pas différé de celle des individus, dont un grand nombre, bien que soigneux de leurs propres intérêts, n'ont, durant la même période et par suite des mêmes causes temporaires, retiré aucun bénéfice des vingt, quarante, cinquante ou mille acres que quelques-uns d'entre eux possédaient. Cette assertion, par suite des raisons données, repose évidemment sur une erreur, et un calcul fondé sur la recette de larges sommes d'argent provenant de ventes que l'on n'aurait jamais pu effectuer, ne peut être mis de l'avant que par ceux qui ne comprennent pas bien la question.

Si le Conseil général de surintendance de l'éducation était constitué en corporation, pour lui permettre de posséder des terres, etc., et si l'appropriation des écoles était libérée des taxes jusqu'à ce que les terres soient réellement vendues, le Conseil verrait ses transactions rendues beaucoup plus faciles.

Le tout très respectueusement soumis.

J. BABY,
Président et chancelier.

NOTE B.—N° 12.—RAPPORT DU DR STRACHAN.

(Archives, série Q, vol. 357-1, p. 105.)

YORK, le 12 octobre 1831,

MONSIEUR,—Pour me rendre au commandement de Votre Excellence, j'ai l'honneur de vous fournir, sur les différents établissements consacrés à l'éducation de la jeunesse dans cette province, les renseignements que semble demander la dépêche du Très honorable lord Goderich. Grâce aux documents clairs et bien rédigés que m'a fournis le procureur, je suis en état de les donner sous une forme concise. Le premier secrétaire d'Etat pour les colonies de Sa Majesté désire avoir:—

Premièrement. “Un état de toutes les terres dans la province, mises de côté pour les fins de l'éducation, en distinguant celles que l'on a réservées pour le maintien d'une université ou collège de celles qui sont appropriées au support des écoles de district dans les différents districts de la province.

Deuxièmement. Un état montrant quelle proportion des terres réservées en faveur de l'université ou des écoles a été vendue, la date de la vente, le produit de la vente et la disposition de la somme perçue.

Troisièmement. Un état indiquant combien de ces terres sont louées, le montant brut de ces loyers, le revenu net perçu, et la disposition de ce revenu.

Quatrièmement. Un état indiquant les dépenses encourues pour l'érection de tout édifice pour collèges ou écoles, ou pour résidence des maîtres, et à même quel fonds ces dépenses ont été soldées.

“*Cinquièmement.* Un état des différents établissements d'éducation de la jeunesse dans la province du Haut-Canada qui se maintiennent en tout ou en partie, grâce au fonds provenant des terres de l'université ou des écoles, spécifiant l'octroi fait à chaque institution et la manière dont on en dispose.”

Après avoir dûment pesé les divers points mentionnés dans les renseignements qui suivent, je fais très respectueusement le rapport suivant:—

1° La première appropriation de terres faite en vertu de la sanction du gouvernement de Sa Majesté en 1798, dans le but de prélever un fonds destiné à promouvoir l'éducation, comprenait cinq cent quarante-neuf mille deux cent dix-sept acres. Une moitié devait servir à la dotation d'une université que l'on devait fonder à York aussitôt que la province requerrait une telle institution, et l'autre moitié à la dotation d'écoles de district, une dans chaque district.

L'on a pris sur cette réserve primitive deux cent vingt-cinq mille deux cent soixante-treize acres que l'on a remises au gouvernement pour remplacer une partie des réserves de la Couronne qui a servi de dotation à l'université du Collège du Roi, en vertu de lettres patentes, et en vertu d'un ordre récent venant du principal secrétaire d'Etat pour les colonies de Sa Majesté on a mis de côté un township complet (ou soixante-six mille acres) pour servir de dotation au Collège du Haut-Canada et Collège Royal, laissant, de l'appropriation primitive, deux cent cinquante-sept mille neuf cent quarante-quatre acres (y compris une petite partie aliénée par le Conseil Général de l'Education, mais dont le revenu reste disponible pour le support des écoles de district.

2° D'après le rapport du procureur (numéro un), on verra que des terres servant de dotation à l'université du Collège du Roi, l'on a vendu sous l'autorité du Président et du Conseil vingt-huit mille deux cent vingt-huit acres pour une somme de trente-un mille quatre cent cinquante-deux louis quinze schellings, ce qui donne une moyenne d'un peu plus de vingt-deux schellings courant l'acre, non pas que cette somme soit toute perçue dès maintenant, car les ventes se font à terme, en dix versements égaux, le premier au moment de l'achat, les neuf autres dans le cours des neuf années suivantes, avec intérêt.

Des soixante-six mille acres constituant la dotation du Collège du Haut-Canada et Collège Royal, aucune partie n'a été aliénée jusqu'ici, mais elles sont maintenant offertes en vente aux fins de rembourser à l'université du Collège du Roi et le Conseil Général de l'Education certaines avances et de former un fonds permanent destiné à défrayer les dépenses courantes de l'institution.

Les terres qui restent pour le support des écoles de district sont offertes en vente, et un peu plus de douze mille acres ont été vendues. Après avoir déduit les frais de vente et les dépenses du Conseil, il est resté £5,012-9-3 que l'on a avancés sous forme de prêt au Collège du Haut-Canada et Collège Royal, à condition de remboursement avec intérêt, et l'on peut en conséquence considérer cette somme comme non appropriée d'une manière définitive.

Troisièmement. On n'a loué aucune partie des terres qui constituent la dotation du Collège du Haut-Canada et Collège Royal, ni les terres qui restent pour le support des écoles de district. Quant à ce qui concerne l'université du Collège du Roi, la plus grande partie des terres a été louée, et les parties aliénées sont surtout entre les mains des locataires à qui on a donné la préférence. Les terres louées rapportent un revenu annuel d'environ £1,200 cours courant, mais ce montant diminue graduellement à mesure que les locataires achètent.

Quatrièmement. Les édifices érigés pour les fins du Collège du Haut-Canada et Collège Royal, lesquels sont presque terminés, se composent d'une maison commode, occupée par les classes, de résidences pour les professeurs et d'une grande maison de pension pour les élèves. Ils ont coûté jusqu'ici douze mille trois cent vingt-trois louis seize schellings et quatre deniers, et une fois terminés, le coût s'en élèvera peut-être à quinze mille louis.

Ces sommes ont été avancées par le Conseil Général et le Chancelier, le Président et le Conseil du Collège du Roi. Elles doivent être remboursées avec intérêt à même

DOC. DE LA SESSION No 8c

le produit des soixante-six mille acres qui constituent la dotation du Collège du Haut-Canada et Collège Royal.

Le Chancelier, le Président et le Conseil de l'université du Collège du Roi ont pu faire ces avances, attendu que l'on n'a pas encore été en état de commencer les cours de l'université ou même l'érection d'aucun édifice.

Cinquièmement. Il y douze onze (*sic*) écoles de district, une pour chacun des districts établis par les lois provinciales, payant au principal £100 cours courant par année, et qui ont droit de recevoir de l'aide à même les revenus des terres des écoles, mais jusqu'ici on n'a accordé d'assistance à aucune d'elles. Il y a, toutefois, une somme de £5,012 9s. 3d. mise à intérêt dont on peut disposer pour le bénéfice de ces écoles, et le Conseil Général de l'Education, composé de membres venant de chaque district de la province, prend des mesures dans le but de tirer parti, par vente ou autrement, des terres mises de côté pour venir en aide à ces écoles et qui comprennent, tel que dit plus haut, 257,944 acres ; et grâce à l'accroissement rapide de la population, le Conseil espère prélever bientôt un fonds qui produira un revenu annuel suffisant pour lui permettre de donner un encouragement efficace à ces institutions.

Il n'est pas hors de propos de faire connaître les causes qui ont jusqu'ici rendu les réserves en faveur des écoles comparativement improductives. Jusqu'à 1828, dans cette province, la Couronne a disposé de millions d'acres en franc-alleu pour presque rien et plus de la moitié de la population a reçu, à divers titres, des terres à titre gratuit ; on ne pouvait donc vendre des terres pour aucun prix se rapprochant de leur valeur. Ceci a porté le gouvernement colonial à remettre à une époque plus favorable la vente des terres réservées pour les écoles. En cela, d'ailleurs, la conduite suivie par le gouvernement n'a pas différé de celle des individus, dont un grand nombre, bien que soigneux de leurs propres intérêts, n'ont, durant la même période, et par suite des mêmes causes temporaires, retiré aucun bénéfice des vingt, cinquante ou cent mille acres que quelques-uns d'entre eux possèdent.

Mais l'émigration considérable qui a maintenant commencé et l'augmentation naturelle étonnante de la population ouvre un horizon de meilleures espérances et amènera bientôt de meilleures conditions dans la vente des terres dont on voudra disposer.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence,

le très humble et très obéissant serviteur,

JOHN STRACHAN, D.D., LL.D.,

Président de l'Université du Collège du Roi.

A Son Excellence la major général

Sir JOHN COLBORNE, G.C.B.

NOTE B.—N^o 13.—SIR JOHN COLBORNE à LORD GODERICH.

(Archives, série Q, vol. 357-1, p. 92.)

HAUT-CANADA,

YORK, 25 octobre 1831.

MILORD,—Relativement à la dépêche de Votre Seigneurie, portant la date du 25 juin et dans laquelle vous demandez des renseignements touchant les différents établissements d'éducation pour la jeunesse de cette province, j'ai l'honneur de vous transmettre les documents ci-joints et de faire remarquer que, se rendant aux désirs exprimés dans une adresse présentée au Roi par le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée en l'année 1797, demandant " qu'une certaine partie des terres inoccupées de la Couronne fût mise en réserve pour l'établissement et le support d'une bonne école de district dans chaque district—ainsi que d'un collège ou université pour l'instruction de la jeunesse dans les différentes branches de connaissances libérales ", le secrétaire d'Etat pour les Colonies a fait connaître l'intention de Sa Majesté de se

rendre aux désirs de la législature en la manière qui serait considérée comme la plus efficace, d'abord, par l'établissement d'écoles libres de district là où il en serait besoin, et, en temps et lieu, par l'établissement d'autres institutions d'un rang plus élevé et d'une plus grande portée pour le développement des connaissances religieuses et morales et l'étude des arts et des sciences. Il a, en même temps, suggéré que l'on consultât le Conseil Exécutif et les officiers en loi à cet égard.

En vertu de ces instructions en 1798, le gouvernement local a recommandé de mettre de côté douze townships pour les fins de l'éducation, soit environ 549,217 acres. Il appert qu'aucune de ces réserves n'a été aliénée jusqu'en l'année 1823, alors que lord Bathurst a autorisé la formation d'un Conseil Général de l'Education, et la disposition, sous la direction du Conseil, d'une partie des réserves pour prélever un fonds destiné à l'établissement d'écoles de district.

En 1827, le gouvernement de Sa Majesté a ordonné que 255,273 acres des terres, mises de côté en premier lieu pour les fins de l'éducation, fussent transférées à la Couronne aux lieux et places des réserves de la Couronne louées que l'on avait accordées à l'université à titre de dotation; et récemment, on a mis de côté 66,000 acres pour le support du Collège du Haut-Canada et Collège Royal, et dans le but de prélever un fonds à même lequel on put rembourser les avances faites pour l'établissement de cette institution par le Conseil de l'Université et par le Conseil de l'Education. Ainsi, sur les 547,217 acres primitivement réservées, il reste maintenant disponible pour les fins de l'éducation 256,934 acres, non comprises environ 12,000 acres vendues par le Conseil Général de l'Education.

Le rapport ci-joint du Conseil Exécutif et la lettre de l'archidiacre Strachan fourniront à Votre Seigneurie de plus amples renseignements sur ces points.

Il y a, dans chaque district, une école de district placée sous la direction de syndics nommés par le lieutenant-gouverneur. On accorde au principal de chacune de ces écoles, en vertu d'une loi provinciale, un salaire de cent livres par année.

La loi accorde également à chaque district, pour le support des écoles élémentaires, une somme de deux cent cinquante louis par année, à être répartie entre les écoles ne comptant pas moins de vingt élèves; pourvu toujours que le salaire de chaque instituteur ne dépasse pas onze louis cinq schellings par année à prendre sur les fonds publics. Ces écoles, toutefois, sont bien peu efficaces.

Les extraits suivants des comptes du Conseil Général de l'Education, marqués n^{os} 1, 2 et 3, contiennent un état des recettes et des dépenses en rapport avec le fonds provenant des ventes des terres mises de côté pour les fins de l'éducation, et indiquent les déboursés faits pour le soutien des écoles.

Les rapports des terres vendues par le Conseil et les dates des ventes seront fournis ultérieurement. On ne les a pas encore reçus vu le nombre d'agents employés par le Conseil dans les différentes parties de la province.

Les résumés des comptes du Collège du Roi, marqués 1, 2, 3, 4, 5 et 6, montrent la proportion des terres affectées à l'université qui ont été vendues, les dates des ventes, la somme reçue et la manière dont on en a disposé; aussi les terres louées, le montant brut des loyers, le revenu net et la disposition que l'on en a faite.

Les résumés des comptes du Collège du Haut-Canada et Collège Royal montrent les déboursés faits pour l'érection des édifices du Collège ou écoles, les résidences des professeurs et les fonds qui ont servi à défrayer ces dépenses.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Seigneurie le très obéissant et
Tres humble serviteur,

J. COLBORNE.

Le Très honorable

LORD VICOMTE GODERICH,
Etc., etc., etc.

NOTE C.

RAPPORT SUR LES INSTITUTIONS CIVILES ET AUTRES DU HAUT-CANADA.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 357-2, p. 282.)

HAUT-CANADA,

YORK, 12 décembre 1831.

MILORD,—Relativement à la dépêche-circulaire de Votre Seigneurie portant la date du 10 janvier, et demandant d'envoyer annuellement avec le livre bleu certains détails explicatifs, j'ai l'honneur de vous faire remarquer que tous les rapports et documents nécessaires pour fournir les détails complets de l'administration générale du gouvernement, et les rapports relatifs à la population de la colonie sont rarement reçus avant la fin d'avril, et que, cette année, en raison de diverses circonstances accidentelles, la transmission du livre bleu a subi un retard de plusieurs mois.

Institutions civiles.

Les institutions civiles de la colonie se divisent en trois classes : 1° Le lieutenant-gouverneur, le Conseil exécutif et les officiers des départements qui remplissent leurs fonctions respectives au siège du gouvernement;—2° les officiers attachés à la législation provinciale;—3° les officiers de districts, percepteurs des douanes et inspecteurs des licences.

Le lieutenant-gouverneur transige les affaires publiques de la province, ayant sous sa direction immédiate le secrétaire civil et le bureau du gouvernement, dans lequel se préparent tous les mandats de paiements, soit pour des fins de district, soit pour des fins générales, et se transige la partie principale des affaires de la province.

Le Conseil exécutif se compose de six membres, dont cinq reçoivent un salaire de £100 par année. En l'absence du lieutenant-gouverneur, le conseiller le plus ancien préside.

Les travaux du Conseil ont augmenté de beaucoup récemment par suite du nombre des demandes et des mémoires en rapport avec la répartition des terres, l'occupation des terres par les colons et les arpentages et locations entachés d'erreur. Comme le juge en chef s'est retiré du Conseil, il en résultera un grave inconvénient à moins qu'il ne soit remplacé par un avocat intelligent pouvant remplir les fonctions de président. On a dernièrement réduit le salaire de l'un des commis dans le bureau du Conseil.

Les devoirs du secrétaire et registraire de la province consistent à préparer et grossier tous les documents qui doivent recevoir le grand sceau et la signature du lieutenant-gouverneur, et à les inscrire dans les registres ainsi que tous les actes publics et les patentes des terres.

Les fonctions de l'arpenteur général sont devenues de la plus haute importance. Comme de tous les points de la province arrivent continuellement des demandes de renseignements touchant les arpentages faits dès le commencement et les réclamations à propos des terres, il est nécessaire que l'arpenteur général soit constamment présent à son bureau pour répondre aux demandes des colons, l'officier placé à la tête de ce département devrait bien connaître la province, et être patient, actif et zélé dans l'exécution de ses devoirs. Les députés, ou arpenteurs licenciés qui résident dans

chaque district, ne reçoivent pas de salaire, mais ils peuvent être requis d'arpenter certaines parties alors qu'ils reçoivent une paye déterminée par voie de contrat. A venir jusqu'à ces trois dernières années on a payé ces arpenteurs en leur octroyant une certaine partie du territoire arpenté par eux. Par ce mode, une quantité considérable des meilleures terres de la province se trouvent entre les mains d'arpenteurs. Bien que ce mode de rémunération présente des objections, il n'y avait pas d'autres moyens autrefois de les payer de leur travail.

Les fonctions du commissaire des terres de la Couronne ne sont pas moins importantes que celles de l'arpenteur général; il a à recueillir les renseignements nécessaires et à en faire part aux colons qui veulent acheter des terres inoccupées ou s'établir sur les réserves du clergé.

Sa besogne s'est considérablement accrue dans le cours des deux dernières années par suite de la part active qu'il a prise dans le choix de terres pour les émigrants indigents sous la direction du lieutenant-gouverneur.

Le receveur général est responsable de tous les argents provenant des droits ou des taxes ainsi que du revenu casuel et territorial de la Couronne. Les émoluments ont été considérablement réduits par une loi provinciale récemment adoptée et appelée le "*Poundage Bill*" (loi relative aux commissions).

L'inspecteur général des comptes a la haute direction de tous les percepteurs. Il est responsable de leur régularité dans la reddition de leurs comptes. C'est dans son bureau que se préparent les prévisions budgétaires annuelles et l'état des dépenses et des revenus de la province; il les transmet au lieutenant-gouverneur, qui les soumet à la Chambre d'Assemblée.

Jusqu'ici le lieutenant-gouverneur a nommé les officiers du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée, mais, à diverses reprises, cette dernière a réclamé le droit de nommer ses propres officiers, et à la dernière session, elle a adopté des résolutions à cet effet. Pour prévenir toute discussion nuisible, je désire recommander que l'on fasse tenir au lieutenant-gouverneur des instructions qui puissent le guider dans la décision qu'il devra prendre relativement aux prétentions de l'Assemblée touchant la nomination de ses propres officiers; ou qui lui feront savoir s'il doit maintenir le droit de la Couronne de s'en tenir aux précédents et de nommer le greffier de la Chambre d'Assemblée, le sergent d'armes et le chapelain. Par un vote de la Chambre, on a discontinué à cette session les services du chapelain. Le salaire est payé en conformité de l'Acte permanent.

Chaque district a un shérif et un greffier de la paix, et chaque comté un registraire. Ces fonctions durent selon son bon plaisir; la législature pourvoit aux salaires de ces officiers, et leurs émoluments sont réglés par un statut.

L'influence et l'autorité des shérifs peuvent rendre de grands services à la province, s'ils ont la compétence voulue pour leurs fonctions. La plupart des shérifs actuels sont actifs et intelligents.

Le greffier de la paix a pour fonctions de transmettre au gouvernement les rôles de cotisation et de la propriété imposable. De son activité et de son intelligence dépend l'exactitude des rapports de la population.

Les régistrateurs de comté ont un bureau établi dans l'endroit le plus commode pour l'enregistrement des actes, des testaments, etc.

Les percepteurs sont nommés en vertu de l'autorité d'une loi provinciale par le lieutenant-gouverneur à tous les ports déclarés ports d'entrée. Leurs comptes et rapports trimestriels ne donnent pas de renseignements touchant le montant des exportations ou des importations.

Revenus et dépenses.

L'année dernière, le revenu de la province sous la régie de la législature provinciale s'est élevé à environ £42,000 courants, et la dépense à £29,803, y compris l'intérêt sur la dette publique.

DOC. DE LA SESSION No 8c

Le revenu sous la régie de la Couronne, savoir: le revenu casuel et territorial, et celui provenant des droits prélevés en vertu de la loi 14 Geo. III, chap. 88, se sont élevés à £37,060; la dépense à £25,300.

La dette publique de la province a surtout été contractée en prélevant des fonds destinés à la construction du canal Welland, celui de la Baie de Burlington, et à la réparation des chemins. En 1830, elle était de £141,166; mais, à la fin de l'année, l'on a racheté des débentures jusqu'à concurrence d'une somme de £12,800.

Avec la sanction des juges de paix en sessions trimestrielles on dépense, sur les chemins, pour défrayer l'allocation des membres du parlement provincial, pour l'érection de palais de justice et autres édifices publics de district, les taxes prélevées sur cotisation dans les différents districts en vertu de l'autorité des lois provinciales.

Ces taxes sont prélevées sur certaines classes de propriétés d'après un taux qui ne dépasse pas un denier par louis de la valeur cotisée.

On les perçoit tous les ans dans chaque township et elles sont versées dans le trésor du district. Les terres inoccupées sont cotées à 4s l'acre. Les taxes provenant de cette dernière source servent à la construction et à la réparation des chemins.

Institutions militaires.

Depuis quelques années, il y a deux régiments de l'armée anglaise stationnés dans le Haut-Canada; L'un d'eux a ses quartiers à Kingston, où il a la surveillance du quai du Roi et des forts et est chargé de la protection des magasins militaires de la marine. Les quartiers généraux et trois compagnies de l'autre régiment sont établis à York. Les autres compagnies sont stationnées à Niagara, Amherstburg et Penetanguishene. Il y a des forts à York, Kingston et Niagara, mais ils sont dans un état délabré et ne valent rien comme défense.

Les forces de la milice comprennent trois compagnies d'artillerie, dix-neuf troupes de cavalerie et cinquante-neuf bataillons d'infanterie, et se composent de personnes âgées de dix-huit à quarante ans. Cette force compte 30,000 soldats, n'ayant ni uniformes, ni armes. Vu la condition dispersée de la population, et les dispositions des lois actuelles en vertu desquelles on puisse les convoquer, il n'est pas possible de réunir une force pouvant inspirer le respect. La milice est sous les ordres du lieutenant-gouverneur, qui a un adjudant général pour l'aider à maintenir l'organisation actuelle de cette force. Ce sont les deux seuls officiers qui reçoivent un salaire. Les dépenses casuelles encourues par ces corps sont défrayées à même les amendes imposées par l'Acte du Parlement en cas d'absence de la part des miliciens aux jours où ils doivent se réunir.

Institutions judiciaires.

La cour d'Appel se compose du lieutenant-gouverneur, du juge en chef et du Conseil exécutif. On peut en appeler à cette cour de toute décision des cours inférieures pour cause d'erreur.

La cour du Banc du Roi se compose du juge en chef et de deux juges puînés;—la Cour siège durant les quatre termes, de St. Hilaire, de Pâques, de la Trinité et de la Saint-Michel.

Aux assises du printemps et de l'automne, le juge en chef et les deux juges puînés siègent en Cour d'Oyer et Terminer;—il y a trois circuits, le Centre, celui de l'Est et celui de l'Ouest.

Le procureur général dirige toutes les poursuites criminelles au nom de la Couronne. Il est tenu responsable de la rédaction de tous les actes publics qui portent le grand sceau.

On peut demander au solliciteur général de remplir les mêmes fonctions.

Les avocats sont admis à la pratique devant les cours de justice après avoir subi un examen devant la Société des hommes de loi. Ils pratiquent tous en qualité de procureurs.

Les magistrats de district sont nommés par le lieutenant-gouverneur.

L'on établit une commission de la paix lorsque des magistrats deviennent nécessaires dans certains townships spéciaux. Les sessions trimestrielles se tiennent dans les chefs-lieux de comté. Les magistrats sont de plus autorisés par la loi de siéger en cour spéciale sur réquisition pour régler certaines menues causes. Un juge de district préside les cours de district lors des sessions trimestrielles pour l'audition des causes civiles jusqu'au montant de quarante louis. Le greffier de la cour tient en dossiers les documents, les pièces et les notes de procédure de la cour.

Cour d'Appel

Il n'y a pas eu plus de trois ou quatre causes en appel dans cette province. En pratique, la cour d'Appel s'est guidée d'après les ordonnances de Québec en autant que les institutions de cette province pouvaient le permettre.

Il semble exister un doute quant à savoir si le juge en chef, maintenant qu'il n'est plus membre du Conseil exécutif, peut siéger à la cour d'Appel. Il serait certainement mieux que le lieutenant-gouverneur ne fût pas appelé à présider cette cour. Dernièrement une cause en appel s'est présentée, et ni le juge en chef, ni le procureur général, ni le solliciteur général ne pouvaient siéger, attendu qu'ils avaient occupé pour les parties en cause dans la cour inférieure. La colonie a un grand besoin d'une cour extraordinaire, une cour d'équité, afin que l'on puisse accorder le redressement de certains griefs dans des causes qui sortent du ressort du droit commun.

Plusieurs cas de brevets émanés par erreur, et que l'on ne peut annuler, semblent demander que l'on établisse une juridiction en équité pour régler de tels cas.

Institutions ecclésiastiques.

Les ministres de l'Eglise d'Angleterre reçoivent leurs salaires à même les fonds placés à la disposition de la Société de la propagation de l'Évangile à l'étranger. Il y a trente-sept missions sous la direction de l'évêque de Québec, assisté de deux archidiacres. En vertu de l'Acte Constitutionnel le lieutenant-gouverneur en Conseil est autorisé de former des paroisses et d'établir des dotations pour le soutien d'un ministre. A part les terres réservées en vertu de l'Acte pour le support d'un clergé protestant, il y a aussi dans les divers townships des lots de glèbe mis à part pour les mêmes fins.

Le clergé catholique romain est sous la direction de l'évêque McDonell, qui a été élu l'année dernière évêque de Régipopolis. Les presbytériens en communion avec l'Eglise d'Ecosse comptent environ vingt ministres en charge d'églises établies dans différentes parties de la province.

Il y a aussi environ dix-huit congrégations de presbytériens non en communication avec l'Eglise d'Ecosse, qui ont récemment manifesté le désir de se réunir à cette dernière; mais les membres de l'Eglise d'Ecosse ne se sont pas considérés autorisés d'accéder à leurs propositions.

Les méthodistes épiscopaliens sous la direction de la Conférence Canadienne comptent environ soixante prédicants, et, dit-on, environ quarante mille communicants.

Education.

Le collège établi dernièrement à York pour l'instruction de la jeunesse de la province dans les classiques grecs et latins, les langues française et anglaise, les mathématiques et le dessin, est sous la direction d'un principal aidé de sept professeurs adjoints. Les élèves externes paient £8 par année pour l'instruction qu'ils y reçoivent, et les pensionnaires peuvent, moyennant £25 par année, être reçus dans une maison de pension attachée à l'établissement. Cette institution est sous la régie du lieutenant-gouverneur et du Conseil de l'éducation.

DOC. DE LA SESSION No 8c

Il y a aussi, à York, une institution maintenue par le gouvernement de Sa Majesté pour l'instruction des enfants des ouvriers et des travailleurs. On l'appelle "école centrale". Elle est fréquentée par environ 300 garçon et filles.

Sous la direction de syndics nommés par le lieutenant-gouverneur, l'on a établi des écoles secondaires dans le chef-lieu de chaque district. La loi provinciale accorde un salaire de cent louis par année au professeur de chacune de ces écoles.

La loi accorde de plus deux cent cinquante louis par année à chaque district pour le soutien des écoles élémentaires. Cette somme est répartie entre les écoles qui comptent au moins vingt élèves, pourvu que le salaire payé à chaque institution ne dépasse pas onze louis par année. Vu que la population est beaucoup disséminée, et par suite de la modicité du salaire accordé pour un instituteur, ces écoles rendent peu de service.

On n'a pas encore inauguré l'université du Collège du Roi. On continue à vendre, à raison de pas moins de quatre piastres l'acre, les terres qui lui ont été attribuées par le gouvernement de Sa Majesté comme dotation.

On sent un grand besoin dans chaque township où la population est forte d'une école conduite par un bon instituteur.

On pourra probablement bientôt améliorer les écoles de district grâce à la vente des terres mises en réserve pour le support des écoles.

Les méthodistes épiscopaliens ont recueilli par souscription une forte somme destinée à établir un séminaire à Cobourg, dans le district de Newcastle.

Commerce.

La province exporte du blé, de la farine, du lard, de la potasse et du bois. Les importations se composent surtout d'habillement, de quincaillerie, de vaisselle et de toutes sortes de produits de manufacture britannique.

On ne peut avoir de renseignements précis touchant le volume des importations ou exportations. Vu l'importance du développement du commerce de la province, il semble désirable d'établir un bureau à Côteau-du-Lac et quelque autre point convenable sur la rivière Ottawa, là où pourraient se faire les entrées de tous les produits.

En trois ans, les ventes de la plupart des marchands établis sur les bords du St-Laurent et du lac Ontario ont doublé. L'année dernière 300,000 barils contenant du blé, de la farine et du lard ont passé par le St-Laurent; cette année, le nombre est de 316,000.

Les articles importés pour la consommation sont généralement consignés à un marchand expéditeur de Montréal et entrent dans cette province sans subir d'inspection.

Le commerce du bois de l'Ontario augmente rapidement.

Agriculture.

La valeur des terres augmente rapidement. Les districts de l'Ouest peuvent maintenant disposer avec beaucoup de profit du surplus de leurs produits.

Dans les districts de Newcastle et de Midland le progrès est le plus remarquable. L'année dernière on a vendu le blé 6s. 3d. le boisseau. Dans le district de l'Ouest la difficulté de transporter les produits au marché a retardé son développement avant l'ouverture du canal Welland.

A Cobourg, dans le district de Newcastle, on a introduit la culture du chanvre.

Dans le district de l'Ouest on cultive une quantité considérable de tabac que l'on prépare pour le marché de Montréal.

D'après les rapports de personnes chargées d'explorer la région qui s'étend entre le lac Huron et la rivière Ottawa, le sol, depuis l'Ottawa jusqu'au lac Nipissingue, le long d'une zone couvrant cent milles au nord-ouest des terres arpentées, est fertile. Il y a dans cette région plus de quarante fermes établies et destinées à fournir les provisions nécessaires aux personnes employées dans le commerce du bois.

Concessions de terres.

L'année dernière on a fait de nombreuses concessions de terres à des militaires qui ont reçu la permission de s'établir dans la province.

Travaux publics.

On a presque complètement terminé les travaux publics entrepris, savoir: le canal de Kettle Creek Harbour et Lac Erié, le canal de Burlington, voie de communication entre la baie et le lac Ontario, et le canal Welland, plus une nouvelle coupe sur le canal du lac Rideau allant au lac Erié et Oakville Harbour.

La construction des édifices publics à York et dans d'autres chefs-lieux de comté a donné de l'emploi à un grand nombre d'émigrants. A York, on a érigé deux édifices considérables devant servir aux sessions de la législature à l'avenir et pour les bureaux publics. On a aussi construit de nouvelles prisons à Hamilton et à Cobourg.

Population.

D'après les rapports reçus au mois d'avril dernier, la population de la province s'élevait à 234,000, soit une augmentation de 38,632 depuis 1829.

J'ai l'honneur d'être, milord,
De Votre Seigneurie,
Le très obéissant et
Très humble serviteur,

J. COLBORNE.

Le Très honorable
LORD VICOMTE GODERICH,
Etc., etc., etc.

PAPIERS D'ETAT, BAS-CANADA,

SIR J. KEMPT, GOUVERNEUR, 1829.

Q. 187—1.

- 1828.
- 2 décembre, Caldwell à Kempt.
Québec.
- 3 décembre. Rapport du procureur général sur les affaires de Caldwell.
Québec.
- 24 décembre, Message de Kempt à l'Assemblée au sujet des affaires de Caldwell.
Québec. Ceci et les deux précédents inclus dans Kempt à Murray, 4 février 1829.
- 1829.
- 7 janvier, Kempt à Murray (n° 1). Il existe des doutes sur la validité de la
Québec. commission de Pyke comme juge puisné; transmet avec d'autres docu-
ments l'opinion du procureur général de la province. Avait ordonné
l'émission d'une nouvelle commission, quoique Pyke désirât qu'on ne
prît pas de décision finale avant que l'opinion du gouvernement de Sa
Majesté fût connue. Transmet un autre papier de Pyke. Page 1
Inclus. Représentation de Pyke sur la validité de sa commission
comme juge puisné. 3
- 9 janvier, Rapport d'un comité de l'Assemblée sur le cas de Caldwell.
Québec.
- 26 janvier. Remarques du procureur général sur le rapport de l'Assemblée au
sujet des affaires de Caldwell. Tous deux inclus dans Kempt à Murray,
4 février 1829.
- 28 janvier, Kempt à Murray (n° 2). Transmet l'adresse de l'Assemblée pour
Québec. qu'il lui soit immédiatement fourni une copie de la carte marine de la
partie du Saint-Laurent qui a été scientifiquement relevée par Bay-
field. 49
- Inclus.* Résolution de l'Assemblée sur le sujet mentionné dans la
lettre précédente. 50
- 4 février, Kempt à Murray (n° 3). Transmet le compte rendu des revenus de
Québec. la vente de terres et bois de la Couronne, avec remarques. Explique la
raison du montant payé au Haut-Canada comme sa quote-part pour
améliorer le chenal du flottage du bois sur l'Ottawa, et y inclus des
lettres démontrant comment la dépense a été autorisée en diverses occa-
sions. L'insuffisance des recettes pour payer plus que les salaires. N'a
pu payer à Gordon les £100 ordonnés pour le compte de Buchanan; aus-
sitôt le montant reçu, il le remettra. Le peu de services que Buchanan
peut rendre aux immigrants. 52
- Inclus.* Etat du fonds des terres. 60
- Etat du fonds des bois de construction. 61
- Rapport de John Davidson, inspecteur général, à Yorke. 62
- Compte rendu des avances pour l'amélioration du flottage du bois sur
l'Ottawa. 65
- 4 février, Kempt à Murray (n° 4). Transmet des papiers concernant Caldwell,
Québec. ex-receveur général. Compte rendu des procédures au sujet du déficit
de Caldwell avant son arrivée (de Kempt), pour lequel le trésorier n'ad-
met pas sa responsabilité. A soumis au Conseil et à l'Assemblée un
second rapport du Procureur général sur ce sujet. La liste des papiers
est transmise. 66

63 VICTORIA, A. 1900

	<i>Inclus.</i> Message à l'Assemblée transmettant le second rapport du procureur général sur les affaires de Caldwell.	Page 71
	Le rapport du Procureur général.	75
	Caldwell à Kempt. Demande que pendant la durée du procès il soit assuré de la possession de Lauzon pour un terme de cinq ou sept ans, au lieu d'être considéré comme locataire à l'année.	78
	Rapport d'un comité de l'Assemblée sur les affaires de Caldwell, ex-receveur général.	82
	Remarques du procureur général sur le rapport de l'Assemblée.	90
5 février, Québec.	Kempt à Murray (n° 5). Transmet les délibérations du Gouverneur en conseil depuis le 2 mai jusqu'au 31 décembre 1828.	95
5 février, Québec.	Le même au même (n° 6). D'après l'ordre de Bathurst à Dalhousie, W. B. Felton a demandé une concession de 5,000 acres, "avec la réserve habituelle pour les enfants et les travailleurs." En vertu de cette clause, il a demandé 1,200 acres pour chacun de ses enfants, au nombre de neuf. Ne se sent pas autorisé à donner une aussi grande concession sans autre autorisation.	96
5 février, Québec.	Le même au même (n° 7). Transmet l'adresse du Conseil législatif avec l'état qui l'accompagnait.	98
	<i>Inclus.</i> Adresse, avec l'exposé des parties de sa conduite publique qui ont donné lieu à la critique.	99
	Exposé.	101 à 127
	Annexe n° 1.	128 à 214
	Annexe n° 2.	214 à 229
	(Les procès-verbaux du Conseil législatif qui sont contenus dans les annexes, sont en anglais et en français.)	
7 février, Québec.	Kempt à Murray (n° 8). Au sujet de l'enquête à propos de la nomination de Daly comme secrétaire provincial, rapporte que Montizambert avait agi comme tel pendant six ans et avait été au service de la Couronne pendant 33 ans. La position paraît mieux convenir à un homme de son âge qu'à un jeune homme, mais Daly, qui l'occupait quand il (Kempt) est arrivé, avait rempli son devoir avec assiduité et zèle, et avait été correct et régulier.	230
8 février, Québec.	Le même au même (n° 9). Présente et recommande la requête des membres de l'Eglise d'Ecosse, rue Saint-Gabriel, Montréal, pour un salaire de £100 aux deux ministres desservant leur église.	232
	<i>Inclus.</i> La requête.	235
12 février, Québec.	Kempt à Murray (n° 10). Soumet les estimations et les plans pour des canaux sur l'Ottawa.	241
	Pour les estimations, voir Q. 187—2. pp. 249 et plus loin.	

SIR JAMES KEMPT, GOUVERNEUR, 1829.

Q. 187—2.

1827.	
26 décembre, Montréal.	Du Vernet à Darling.
1828.	
10 janvier, Montréal.	Du même au même.
	Tous deux inclus dans Kempt à Murray, 12 février 1829.
26 janvier, Québec.	Dalhousie à Gale. Inclus dans Kempt à Murray, 26 février 1829.
30 janvier, Québec.	Dalhousie à Huskisson. Inclus dans Kempt à Murray, 12 février 1829.
4 juillet, Québec.	Le même au même. Inclus dans Kempt à Murray, 22 février 1829.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1828.	Estimation sur le canal de Grenville. Incluse dans Kempt à Murray,	
22 décembre,	12 février 1829.	
Montréal.		
31 décembre,	Réponse de Roux. Inclus dans Kempt à Murray, 23 février 1829.	
Montréal.		
Pas de date.	Estimation du coût probable d'un canal à la Chute à Blondeau.	
	Rapport supplémentaire sur la Chute à Blondeau.	
	Estimation des frais probable d'un canal aux rapides de Carillon. Ce document et les deux précédents inclus dans Kempt à Murray, 12 février 1829.	
	Le rapport suit.	
1829.	Mémoire du clergé catholique romain du Bas-Canada.	
4 février,	L'Évêque (catholique romain) de Québec à Kempt. Tous deux inclus	
Québec.	dans Kempt à Murray, 23 février 1829.	
12 février,	Kempt à Murray. Pour lettre, voir Q. 187-1.	Page 241
Québec.	<i>Inclus.</i> Estimation de coût de l'achèvement des travaux du canal	
	Grenville.	249
	Estimation du coût probable d'un canal à la Chute à Blondeau.	253
	Rapport par Du Vernet.	255
	Estimation du coût probable d'un canal aux rapides de Carillon.	259
	Rapport.	256
	Dalhousie à Huskisson. Se rapporte à une précédente correspondance relativement au canal de Grenville, avec laquelle le projet actuel se trouve essentiellement lié. Son inutilité s'il n'y a pas de canaux sur les rapides d'en bas.	260
	Du Vernet à Darling. Il a fait faire des plans et fait prendre le niveau de la chute à Blondeau et des rapides de Carillon. Comme l'excavation est presque entièrement dans le roc, les travaux devraient être commençés aussitôt que possible.	262
	Autre rapport sur la chute à Blondeau.	264
	Du Vernet à Darling relativement aux canaux.	268
	Etat des dépenses faites pour le canal de Grenville.	277
	Plan du petit chenal sur la chute à Blondeau.	273
	Plan des rapides de Carillon.	274
15 février,	Kempt à Murray (n° 11). Il accuse réception de diverses dépêches.	275
Québec.		
19 février,	Le même au même (n° 12). Transmet une lettre de l'évêque de Québec touchant les droits de l'Eglise d'Ecosse à une part des réserves au clergé. Des lettres précédentes étaient demeurées sans réponse. Avait assuré à l'évêque qu'aucune décision précipitée ne serait prise.	278
Québec.	<i>Inclus.</i> L'Évêque (anglican) de Québec à Murray. Considérations relatives aux droits de l'Eglise d'Ecosse à une part des réserves du clergé.	280
20 février,	Kempt à Hay. Fait rapport de l'expulsion de l'Assemblée de Christie, député de Gaspé; il envoie les documents se rattachant à l'expulsion.	284
Québec.		
	<i>Inclus.</i> Le troisième rapport d'un comité spécial de l'Assemblée sur le bill pour la qualification des juges de paix.	286
	Le même en français.	301
	Témoignage.	315
	Pétition s'objectant aux procédés du comité et demandant que le jugement sur le rapport soit suspendu.	404
20 février,	Kempt à Hay (personnelle). Il a commencé le 9 septembre à recevoir son traitement de gouverneur en chef. Conséquemment, il a droit à son salaire complet comme lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse jusqu'au 7 septembre inclusivement; va tirer pour ce montant.	424
Québec.		
22 février,	Le même à Murray (n° 13). Attire l'attention sur la correspondance relative à la réclamation du juge Bowen pour indemnité pour la perte	
Québec.		

63 VICTORIA, A. 1900

1829.
de sa charge de traducteur français. Historique de l'affaire; recommandation de Dalhousie, et son espoir que l'Assemblée va consentir à faire droit à Bowen. Page 425
- Inclus.* Dalhousie à Huskisson. Il fait rapport que d'après son opinion le juge Bowen a droit à son traitement entier comme compensation de l'abolition de la charge de traducteur français. 429
- 23 février, Québec.
Kempt à Murray (n° 14). La nécessité de précautions à prendre en essayant à réduire ou à changer le département des Affaires des Sauvages. Il enverra le résultat de ses communications avec Colborn et avec les officiers qui ont le plus d'expérience. Dans l'intervalle, il admet l'opportunité de diviser le département entre les deux provinces, donnant le contrôle dans chacune à l'officier commandant les troupes. 431
- 23 février, Québec.
Le même au même (n° 15). Mécontentement des catholiques romains relativement à l'arrangement fait avec Roux au sujet des biens du séminaire. Transmet, pour être soumise à Sa Majesté, la pétition du clergé catholique romain à ce sujet. Il a communiqué ceci à Roux, pour avoir ses observations, et maintenant soumet sa réponse. L'information sur la valeur, etc., des propriétés, est déjà en possession du gouvernement, mais il envoie des renseignements supplémentaires. 434
- Inclus.* Réponse de Roux sur le mémoire du clergé catholique romain. 438
- L'Évêque catholique romain de Québec à Kempt. Il lui demande de lui faire tenir le mémoire relatif aux propriétés du séminaire. 441
- Mémoire du clergé catholique romain du Bas-Canada relativement aux propriétés du séminaire de Montréal. 443
- 23 février, Québec.
Kempt à Murray (n° 16). Transmet le mémoire de Hertel de Rouville-demandant 7,600 acres de terres, dans lequel il énumère ses services et ceux de ses ancêtres; demande l'autorisation de lui octroyer les 800 acres auxquelles son grade lui donne droit, et de lui en donner aussi une plus grande quantité, n'excédant pas 1,200 acres, pour les services rendus par son père. 454
- Inclus.* Pétition de Hertel de Rouville pour un octroi de terres. 457
- 24 février, Québec.
Kempt à Hay (personnelle). Son opinion défavorable sur le mode de distribution des terres de la Couronne. S'était prononcé contre dans la Nouvelle-Ecosse. Demande qu'une copie de sa lettre à Wilmot Horton sur ce sujet soit soumise à Murray. 461
- 25 février, Québec.
Le même à Murray (secrète et confidentielle). Avait reçu copie de la dépêche secrète adressée à son prédécesseur relativement à la position officielle de Barrie sur les lacs. 466
- 26 février, Québec.
Le même au même (personnelle et séparée). Les officiers de milice démis par Dalhousie se sont adressés à lui pour obtenir justice. Ne peut pas intervenir dans les actes de son prédécesseur, qui pourrait sans doute expliquer à Sa Majesté ses raisons d'agir. Espère que la manière dont il a agi sera approuvée. 470
- 26 février, Québec.
Le même au même (n° 17). A reçu le duplicata de la dépêche d'octobre qui transmettait les papiers et affidavits des officiers de la milice qui ont été démis par Dalhousie. La dépêche originale manque et aucun papier n'accompagne le duplicata; aussi il est incapable de faire les recherches mentionnées. 472
- 26 février, Québec.
Le même au même (n° 18). A reçu une demande de l'agent de Gale d'une avance de £300 à cause des dépenses de sa mission. Les conditions dans lesquelles il a été engagé par Dalhousie; d'après ses instructions (à Kempt) il ne peut faire aucune autre avance. 474
- Incluses.* Instructions de Dalhousie à Gale sur sa mission à Londres. 477
- 26 février, Québec.
Yorke au Procureur général. Instructions relatives aux procès pour libelle. Incluses dans Kempt à Murray, 27 février 1829.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.
27 février,
Québec.

Kempt à Murray. Dalhousie a donné des explications relativement aux poursuites pour libelle intentées par le Procureur général. Avait espéré être mis au courant des vues du gouvernement, mais n'a encore reçu aucune communication, et comme il faut en arriver à une décision, il est allé voir le Procureur général, pour avoir le rapport des causes. Transmet copie des instructions qu'il avait données au Procureur général.

Page 480

Incluses. Instructions au Procureur général de ne pas poursuivre dans les causes de libelle jusqu'à plus ample informé, et dans toute cause pendant le défendeur devra avoir un délai raisonnable pour fournir caution.

483

28 février,
Québec.

Kempt à Murray (n° 20). Rapports renvoyés corrigés. La date tardive à laquelle ils ont été reçus l'a empêché de les renvoyer plus tôt.

485

1er mars,
Québec.

Le même au même (n° 21). Envoie un mémoire des commissaires du canal Lachine demandant une gratification de £500 pour la veuve de Thomas Burnett, l'ingénieur dirigeant. Les conditions faites avec Burnett par la compagnie à fonds social par laquelle l'ouvrage a été entrepris en premier lieu. La manière satisfaisante dont l'ouvrage a été fait. Recommande d'accéder à la demande du mémoire.

487

Inclus. Le mémoire.

491

SIR JAMES KEMPT, GOUVERNEUR, 1829.

Q. 187-3.

1829.

5 mars,
Québec.

Kempt à Murray (n° 22). Darling ayant obtenu un congé, a laissé un fondé de pouvoirs pour retirer sa paye pendant son absence. Un mandat a été émis pour paiement jusqu'au 24 décembre 1828, mais comme il y a raison de croire que la charge sera abolie, il ne paiera aucun salaire jusqu'à ce que l'intention du gouvernement lui soit connue.

Page 497

7 mars,
Québec.

Kempt à Murray (n° 23). Avait envoyé une réponse à l'Assemblée au message relatif au revenu provincial. Envoie maintenant la réponse du Conseil, par laquelle on verra que ce corps ne s'accorde pas avec l'Assemblée au sujet du droit de Sa Majesté de s'approprier le revenu prélevé en vertu de 14 George III, chap. 88.

499

Incluses. Réponse du Conseil reconnaissant à la Couronne le droit de s'approprier le revenu prélevé en vertu de l'acte 14 George III, chap. 88.

501

14 mars,
Québec.

Kempt à Hay (personnelle). Prorogera la législature ce jour même; envoie copie du discours qu'il a l'intention d'adresser au Conseil et à l'Assemblée. Le résultat de la session a été tout aussi favorable que l'on pouvait s'y attendre. A eu une rude besogne à accomplir.

511

Inclus. Le discours du gouverneur qui doit être prononcé le jour de la prorogation.

513

16 mars,
Québec.

Kempt à Murray (n° 24). Le parlement a été prorogé le 14, après une longue et laborieuse session. Envoie discours et listes des actes passés, ceux qu'il a sanctionnés aussi bien que ceux qu'il a réservés.

515

Incluses. Liste des actes.

517

Liste des bills réservés.

529

Pour le discours inclus, voir page

513

21 mars.

Kempt à Murray (n° 25). Transmet copie d'une adresse de la Chambre d'Assemblée relativement aux phares sur le Saint-Laurent. La Nouvelle-Ecosse ayant fait de grandes dépenses pour des phares, on ne lui demandera pas de contribuer à l'érection de ceux de l'Île Saint-Paul et du Cap Ray.

532

Incluses. Adresse de la Chambre d'Assemblée relativement aux phares.

535

63 VICTORIA, A. 1900

1829.
24 mars,
Québec.

Kempt à Murray (n° 26). Afin d'économiser, il recommande que l'établissement de colons à Lanark soit remodelé ou aboli. Esquisse de l'origine de l'établissement, les avantages offerts aux colons, et les conditions de remboursement. D'autres colonies ont été établies à Perth et à Richmond, mais il est difficile d'obtenir des renseignements au sujet de leur établissement primitif; lors de l'abolition des établissements en 1822, celui de Lanark conservé afin de faire rembourser aux colons les sommes qui leur avaient été avancées. Aucune concession n'a été faite, en sorte que les terres sont virtuellement hypothéquées pour les avances faites, qui ne pourront être retirées que par des moyens compulsoires. Comme il faut s'attendre à peu, il recommande la suppression de l'établissement coûteux de Lanark, et aussi que le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada soit chargé de percevoir les sommes dues par les colons.

Page 537

Inclus. Marshall à Couper. Expose les sommes avancées aux colons et le peu de probabilité de remboursement. 542

Etablissement du département de Colonisation de Lanark. 545

25 mars,
Québec.

Kempt à Murray (n° 27). La marche suivie par l'Assemblée relativement aux finances de la province; réductions faites dans le budget; a sanctionné le bill des subsides pourvoyant au montant réduit, duquel il envoie copie. Ne peut pas espérer une reconnaissance spéciale des droits du Roi à s'approprier le revenu prélevé en vertu de 14 George III, chap. 88, mais a approuvé le bill actuel comme mesure temporaire. Autres raisons pour la sanction du bill. La nécessité d'instructions à propos des fonds pour couvrir les item auxquels la Chambre d'Assemblée était opposée. Cela comprend les salaires, pensions et dépenses casuelles pour l'administration de la justice; envoie l'état des deux premiers. 546

Inclus. Bill des subsides. 560

Résumé du budget. 564

Estimation des dépenses civiles. 565 à 585

L'estimation comprend salaires, pensions, solde de l'état-major, etc.

La correspondance (imprimée) suit. 585

25 mars,
Québec.

Kempt à Murray. Dépêche reçue; est mortifié qu'on n'ait pas approuvé la conduite qu'il avait trouvée utile d'adopter au sujet de la réunion du Parlement provincial. 586

26 mars,
Québec.

Kempt à Murray (n° 28). Transmet le compte rendu des délibérations de la législature; aussi le résumé des crédits votés pendant la dernière session. Il s'écoulera quelque temps avant que les actes puissent être copiés et avant qu'il puisse soumettre les sujets sur lesquels son attention a été appelée par des adresses. 587

Inclus. Exposé des délibérations du Parlement provincial au sujet de questions recommandées à son attention. 589

Etat des crédits votés par le Parlement provincial pour différents services publics. 596

Actes à l'effet de nommer des agents dans le Royaume-Uni. 597

27 mars,
Québec.

Kempt à Murray (n° 29). L'Assemblée a passé un bill de milice pour pouvoir aux dépenses, mais contenant une clause à laquelle le Conseil s'est objecté et qui a causé la perte de ce bill. "Le bill était simplement un renouvellement des lois de milice antérieures, sans modification d'aucune sorte, mais la Chambre d'Assemblée a fait rapport des en-têtes d'un nouveau bill, qu'il est question de présenter à la prochaine session." 608

Incluses. Remarques sur les lois de milice. 611

27 mars,
Québec.

Kempt à Murray (n° 30). Transmet les délibérations du Conseil exécutif. 614

29 mars,
Québec.

Le même au même (n° 31). Dépêches reçues (liste donnée). 617

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.	Kempt à Murray (n° 32). A soumis à l'Assemblée la question des salaires des employés des douanes, qui l'a renvoyée à un comité. Rien n'a été fait par la Chambre à cause de l'époque avancée de la session lorsque la dépêche a été reçue.	Page 620
31 mars, Québec.	<i>Inclus.</i> Résolutions de l'Assemblée de transmettre le rapport du comité sur les salaires des employés des douanes.	624
	Rapport.	625
	Rapport sur l'établissement des douanes à Québec.	630
Pas de date.	Liste des terres et propriétaires, sans date ni titre.	625

SIR J. KEMPT, GOUVERNEUR, 1829.

Q. 188-1.

1829.	Kempt à Murray (n° 33). Attire l'attention sur une recommandation de Dalhousie pour une allocation à larpenteur général parce qu'il a fait une tournée officielle dans la province. Inclus copie de la dépêche et demande que la balance due soit payée à larpenteur général.	Page 1
1er avril, Québec.	<i>Inclus.</i> Dalhousie à Murray, 6 septembre 1828. La dépêche est dans Q. 182-2, p. 241, et est numérotée 98.	
1er avril, Québec.	Kempt à Murray (n° 34). Le rapport sur l'avancement des travaux du canal Rideau étant si volumineux, il a obtenu du colonel By un rapport condensé qu'il a transmis. Le total des dépenses jusqu'à cette date a été de £186,370 1s. 8½d.	6
	<i>Inclus.</i> By à Durnford. Transmet le rapport de l'avancement des travaux du canal Rideau, avec remarques sur le barrage à Hog's-Back.	8
	Résumé des travaux et dépenses pour le canal Rideau.	10
	By à Couper, 20 novembre 1828. Rapport de l'avancement des travaux du canal Rideau.	14
	Plan de la ligne du canal Rideau.	18
2 avril, Québec.	Kempt à Murray (n° 35). Soumet la correspondance au sujet de l'achat de terrains de R. D. Fraser et du Dr Munro, dans les environs du barrage de Hog's-Back, sur le Rideau. Il attendra avant de donner des ordres pour l'achat jusqu'à ce qu'il ait reçu des instructions. Il est regrettable qu'avant de commencer l'ouvrage on n'ait pas obtenu possession de tout le terrain nécessaire au canal Rideau, parce qu'on aurait par là évité beaucoup de litige.	20
	<i>Inclus.</i> Correspondance. <i>Pièce 1.</i> Relative à l'achat de terrains de R. D. Fraser pour le canal Rideau, avec plan.	25
	<i>Pièce 2.</i> Relative à l'achat de terrains pour le canal Rideau, du Dr Munro, en même temps que de ceux de R. D. Fraser.	33
	<i>Pièce 3.</i> Relative aux terrains de la succession Sparks.	50
3 avril, Québec.	Kempt à Hay (personnelle). Le bill des subsides adopté par le Conseil législatif avec difficulté par une majorité de deux; envoie un mémoire de l'Orateur de ce qui s'est passé pendant la discussion; aussi copie des protestations par des membres du Conseil qui étaient opposés au bill des subsides, afin que sir George Murray puisse connaître les deux côtés. Sa situation embarrassante due à la manière dont l'Assemblée a voté les subsides, mais comme le bill a passé dans les deux Chambres, il trouvait qu'il ne pouvait refuser sa sanction, pour les raisons mentionnées dans ses dépêches officielles. Les documents envoyés donneront à Murray tous les renseignements qu'il peut désirer. L'Assemblée a adopté une résolution d'après laquelle le vote pour les dépenses du gouvernement civil ne doit pas être pris comme précédent.	56
	<i>Inclus.</i> (1) Mémoire relatif au bill des subsides pour 1829.	59

63 VICTORIA, A. 1900

1829.

(2) Extrait des journaux du Conseil législatif contenant des protestations contre l'adoption du bill des subsides. Pages 65 à 71

6 avril,
Québec.

Kempt à Murray (n° 36). Relativement à la dépêche du 4 février, il a émis un mandat de £100 en faveur de Gordon, agent pour la province, pour le rembourser de l'avance faite à A. Buchanan. 72

7 avril,
Québec.

Le même au même (n° 37). Envoie un rapport sur trois condamnés à mort qu'il se propose d'exiler pour la vie. Demande que des ordres soient envoyés aux Bermudes pour les recevoir. 74

Inclus. Rapport. 75

7 avril,
Québec.

Kempt à Murray (n° 38). Transmet l'adresse de l'Assemblée sur le cas de J. B. Morand, qui ne peut pas exercer sa profession de notaire parce qu'il est étranger, et demandant une loi l'autorisant à la pratiquer. Il aurait été naturalisé s'il n'eût pas été catholique romain. Une loi spéciale a été proposée à son sujet, mais on a pensé qu'il vaudrait mieux envoyer une adresse demandant une législation générale semblable à celle du Haut-Canada. 76

Inclus. Adresse. 80

10 avril,
Québec.

Kempt à Murray (n° 39). Transmet l'acte pour continuer le parlement provincial au cas où surviendrait la mort du monarque régnant. Une copie de l'avis légal du procureur général est aussi transmise. 83

Inclus. Avis légal. 84

10 avril,
Québec.

Kempt à Murray (n° 40). Un bill a été passé afin de ratifier pour les fins civiles les subdivisions paroissiales de la province, duquel il transmet des copies certifiées pour être soumises aux deux Chambres du parlement, tel que le prescrit l'acte 31 George III, chap. 31, avant qu'il ne soit sanctionné. Comme la population catholique romaine y est intéressée, il espère que le bill sera bientôt et favorablement pris en considération. Il existe dans le moment 120 paroisses, érigées par l'évêque catholique romain, mais non légalement sanctionnées, et deux érigées par lettres patentes. L'inconvénient causé par cet état de choses a porté l'ex-gouverneur à recommander la question à la législature, et elle a été immédiatement prise en considération par l'Assemblée, qui l'a renvoyée en comité, dont le rapport est inclus, et un bill fondé sur le message de Dalhousie a été passé, et ayant été réservé, il a été transmis pour considération. Avant d'avoir reçu avis qu'il était désavoué, un second était passé montrant l'importance attachée à cette mesure par les deux Chambres. Toute la question est renvoyée au procureur général pour complète reconsidération. Transmet son rapport. Expose les raisons qui militent en faveur du bill et exprime son opinion sur les moyens de mettre cette mesure en pratique, opinion qui lui a fait recommander que les bills soient ratifiés. Cela donnerait la plus grande satisfaction aux sujets catholiques romains et éviterait les mauvais effets de l'absence d'une ratification légale. 88

Inclus. Message de Dalhousie au Conseil législatif et à l'Assemblée relativement à l'établissement des paroisses. 97

Rapport d'un comité de l'Assemblée du Bas-Canada sur la subdivision paroissiale de la province, en anglais. 98

Le même en français. 111

Opinion du procureur général Stuart sur la question. 123

Adresse conjointe du Conseil et de l'Assemblée relativement au bill pour légaliser les subdivisions paroissiales. 135

12 avril,
Québec.

Kempt à Murray (n° 41). Un bill a été passé et réservé à la dernière session, à l'effet de diviser la province en 40 comtés afin d'avoir une représentation plus uniforme. Comment la représentation doit être réglée. Les townships auront huit députés à la prochaine session si le bill est approuvé, et dans la suite onze députés. Envoie une carte pour plus d'éclaircissement sur la mesure, et transmet aussi un relevé de la

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

population. Amendements faits au bill en conseil et acceptés par l'Assemblée. Les town-ships sont satisfaits de la représentation qui leur est accordée. Espère avoir durant l'été la sanction de Sa Majesté, vu qu'une élection plus tard qu'en octobre serait bien incommode pour les town-ships et que la loi donne 50 jours pour le rapport du bref. Page 138

Inclus. Relevé de la population des nouveaux comtés. 142

Carte montrant les nouvelles divisions. 145

Copie de l'acte à l'effet de subdiviser la province. 146

12 avril,
Québec.

Kempt à Murray (confidentielle). Relativement aux mesures à prendre pour la représentation du Bas-Canada. Les amendements faits par le Conseil et agréés par l'Assemblée. Objections au bill. 186

Inclus. Extrait des journaux du Conseil législatif; la protestation de Sewell, orateur. 193

12 avril,
Québec.

Kempt à Murray (n° 42). Est surpris de l'insuffisant espace réservé pour la poudre à canon et les fournitures de l'intendance dans les plans améliorés de la citadelle de Québec. Calcul de la quantité de poudre à canon requise et de l'espace nécessaire à l'intendance. A donné instruction à l'officier commandant des ingénieurs royaux de préparer des plans pour l'espace additionnel. 196

Inclus. Exposé donnant le nombre de barils de poudre nécessaires pour Québec. 199

Relevé des fusils, munitions, etc., 200

Mémoire de l'espace requis pour le dépôt des munitions de guerre et de bouche. 201

13 avril,
Québec.

Kempt à Murray (n° 43). Transmet la communication de By disant que le barrage à Hog's-Back, sur le canal Rideau, avait cédé. 203

Inclus. By à Kempt. Fait rapport de la rupture du barrage à Hog's-Back; transmet le rapport officiel à Mann. 204

Rapport officiel de la cause de la rupture du barrage. 205

18 avril,
Québec.

Kempt à Murray (n° 44). Transmet copie de la résolution adoptée par l'Assemblée relativement à la perception du revenu. Explique la nature des résolutions. A demandé des explications au percepteur des douanes; les cinq premières résolutions et la huitième sont celles sur lesquelles il attire l'attention, le percepteur y étant appelé à rembourser les commissions retenues sur les perceptions faites depuis 1822. Réponse du percepteur, et remarques sur les déductions depuis 1822, auxquelles s'est opposé le Conseil exécutif, qui fait l'audition des comptes; il nie aussi le droit à une allocation sur le revenu perçu en vertu de l'Acte Impérial depuis 1826, date à laquelle les traitements fixés furent établis. Si quelque partie du montant remboursé par le percepteur doit lui être payé, il faut qu'il ait des ordres officiels à ce sujet. Les allocations provinciales aux employés des douanes ont été discontinuées. 209

Inclus. Résolutions de l'Assemblée avec les explications du contrôleur de la douane. 216

Ordre est donné au trésorier de régler la commission réclamée par le percepteur et contrôleur des douanes à Québec. 231

Mémoire relatif à la commission réclamée et retenue sur les droits perçus à Québec. 234

Rapport d'un comité du Conseil sur le compte de Perceval, percepteur des douanes à Québec. 243

29 avril,
Québec.

Kempt à Murray (n° 45). Relativement à la lettre du 18 courant transmettant les résolutions au sujet de la commission réclamée par le percepteur des douanes, il apprend que le percepteur a distribué toute la commission retenue depuis octobre 1822, et janvier 1826, qui avait été antérieurement séquestrée. Donne une explication particulière en sus de celle de la dépêche (n° 44). L'explication contient des détails. 247

Yorke, secrétaire de Kempt, au percepteur. Après les résolutions et l'adresse de l'Assemblée, il ne peut pas permettre la distribution de

63 VICTORIA, A. 1900

1829.
l'argent séquestré avant qu'il n'ait lui-même reçu des instructions. Un rapport détaillé a été fait au secrétaire des colonies. Page 254
- Le percepteur des douanes à Kempt. Explique la situation des officiers relativement à la commission pour la perception du revenu. 256
- 29 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 46). Envoie la transcription des délibérations du Conseil exécutif relativement aux concessions des terres incultes. 260
- 29 avril, Québec. Le même au même (n° 47). La difficulté de traiter les questions relatives aux établissements de Lunark, Perth et Richmond, les registres ayant été déménagés du bureau du quartier-maître général. Envoie la liste des registres dont il a besoin. 261
- Inclus.* Liste des livres, plans, etc., remise au lieut.-colonel Cockburn. 263
- 30 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 48). Envoie un rapport détaillé de l'accident au barrage de Hog's-Back; aus-i un rapport de Pooley sur l'état précaire du barrage à Smith's-Falls. Il a chargé Durnford de se consulter avec By pour décider de la meilleure méthode à suivre pour remédier aux dégâts et prévenir les avaries à l'avenir. Le canal Welland a aussi cédé à la grande tranchée. 265
- Inclus.* By à Couper. Détails additionnels relativement à l'éroulement du barrage à Hog's-Back. 267
- Pooley fait rapport à By de l'état dangereux du barrage à Smith's-Falls. 272
- 1er mai, Québec. Kempt à Murray (n° 49). Relativement à la recommandation d'une pension d'un schelling par jour à Robert Simpson, il ne peut citer le précédent nécessaire au sujet de la pension aux vétérans des grenadiers de Louisbourg, les papiers étant à Halifax. 278
- Inclus.* Ordre général pour le paiement d'un schelling par jour de pension à Robert Simpson. 280
- 2 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 50). A reçu la dépêche relativement aux droits de péage, etc., sur les canaux de Lachine. Les canaux dont il s'agit ne sont pas le canal de Lachine, qui est une entreprise provinciale, mais ceux des Cascades, de la Roche Fendue et de Coteau-du-Lac, qui sont la propriété du gouvernement de Sa Majesté. L'entière administration de ceux-ci est sous le contrôle immédiat de l'ordonnateur en chef. Les réductions faites et qu'il espère seront faites. Depuis 1827, lorsque les péages furent augmentés, plusieurs bateaux ont passé les rapides courant de grands risques. En conséquence, il a ordonné de réduire les péages au taux primitif. Le revenu net pour 1828 a été de £1,300 sterling, mais le produit des canaux a été sujet à de grandes fluctuations. Si la réduction ne répond pas au résultat qu'on en attend et si elle est une perte pour le revenu en lui-même, elle constitue d'autres avantages qui sont énumérés. Vu sa longue expérience, on a permis à Findlay de conserver sa position, mais le projet d'affermir les péages pourra être mis à exécution après que l'on saura par expérience quel montant on peut s'attendre d'en tirer. 281

SIR J. KEMPT, GOUVERNEUR, 1829.

Q. 188-2.

1829.
2 mai,
Québec.

Kempt à Murray (n° 50). Dans le volume Q. 188-1, p. 281. La pièce incluse est dans 188-2.

Inclus. Dawson à Dalhousie. Les lords de la Trésorerie appellent l'attention sur le salaire élevé de deux contremaîtres et demandent qu'on leur fasse un exposé spécial de leurs fonctions. Demande son opinion pour savoir si les péages ne pourraient pas être affermés aux enchères.

Page 286

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.
5 mai,
Québec. Kempt à Murray (n° 51). Transmet copie certifiée du bill à l'effet d'étendre certains privilèges aux méthodistes et permettre aux ministres de tenir des registres des baptêmes, mariages et sépultures. Recommande la sanction de l'acte. Un acte à peu près semblable a été désavoué, mais il avait une portée beaucoup plus grande que celui-ci. Page 288
Inclus. Rapport du procureur général recommandant que le bill méthodiste soit réservé. 290
- 5 mai,
Québec. Kempt à Murray (n° 52). Envoie le bill réservé, donnant certains privilèges aux personnes professant la religion juive, qu'il a réservé sur le rapport du procureur général. Transmet son rapport. 292
Inclus. Rapport du procureur général. 294
- 9 mai,
Québec. Kempt à Murray n° 53). La pension de £50 à chacune des filles du colonel De Salaberry payée sur l'argent de la vente de terres de la Couronne. Dans l'impossibilité de payer ces dépenses à même le fonds sur lequel elles sont affectées, sur quels fonds ces pensions et autres seront-elles payées? 297
- 9 mai,
Québec. Kempt à Murray (n° 54). D'après la demande de Buchanan, du bureau d'émigration, lui a accordé £30 par année pour un bureau. N'attend pas grand avantage de la nomination, mais veut que le plan soit loyalement essayé. 299
- 10 mai,
Québec. Le même au même (n° 55). A reçu la dépêche modifiant l'arrangement pour le paiement à l'ordonnateur en chef des balances entre les mains du receveur général et des shérifs de la province. Aucune décision n'a été prise, ni par l'Assemblée ni par le Conseil, au sujet de l'arrangement proposé dès l'abord. 301
- 10 mai,
Québec. Le même au même (n° 56). A reçu dépêche disant que Hale doit être payé £1,000 par année comme receveur général et recevoir le coût réel de la voûte. Conformément à la dépêche, deux voûtes ont été commandées, celle construite par Hale attendant à sa maison et étant trop petite pour qu'on puisse y appliquer les règlements. 303
- 11 mai,
Québec. Kempt à Murray (57). Relativement au mémoire du clergé catholique romain du Bas-Canada, au sujet de l'entente entre Huskisson et le Séminaire pour la cession de ses propriétés, il envoie note des observations du procureur général, qui avait déjà présenté un rapport très élaboré. Tout en souhaitant que le procureur général n'eut pas été aussi agressif et aussi sévère dans quelques-unes de ses critiques des prétentions du clergé catholique romain, il considère que le document est excellent et capable de l'aider à répondre au mémoire plus amplement et d'une manière plus satisfaisante qu'il n'aurait pu le faire autrement. 306
Incluses. Observations sur un mémoire du clergé catholique romain, relativement à l'arrangement proposé au sujet des terres du Séminaire. 309
(Les remarques sont minutieuses et détaillées.)
- 15 mai,
Québec. Kempt à Murray (n° 58). Mort de Bédard, juge des Trois-Rivières, et nomination de Vallières de St. Réal, laquelle, il espère sera approuvée. 341
- 15 mai,
Québec. Le même au même (séparée.) Représentation du cas de Willan, nommé greffier de l'Assemblée en 1827, mais vu son manque de connaissance parfaite du français, l'Assemblée veut le démettre. 342
- 16 mai,
Québec. Kempt à Murray (n° 59). Transmet les documents reçus de Colborne relativement aux changements et réductions dans le département des Sauvages. Liste des documents; descriptions des districts projetés. Propose que McKay soit nommé surintendant du district de Montréal et que Napier soit transféré au bureau du secrétaire militaire, où il se propose de faire déposer les volumineux registres du département des Sauvages. L'utilité de retenir les services de Napier. Reconnaît que le personnel médical du département devrait être réduit, et qu'un petit montant soit alloué pour des secours médicaux aux sauvages. Remar-

63 VICTORIA, A. 1900

1829.

ques sur la dépense du département des Sauvages et sur diverses questions relativement aux sauvages. Croit que les moyens les plus efficaces pour améliorer la condition des sauvages seraient: (1) De réunir les sauvages en nombre considérable et de les établir dans des villages avec une certaine étendue de terre pour la culture et leur subsistance; (2) De prendre les mesures pour leur amélioration religieuse, leur éducation et leur instruction dans la culture, que les circonstances exigeront de temps à autre; (3) De leur donner l'aide nécessaire pour construire leurs maisons, leur fournir des provisions et leur procurer des grains de semence et les instruments aratoires dont il ont besoin, en remplaçant, lorsque la chose sera possible, une partie de leurs présents par ces derniers; (4) D'avoir des missionnaires actifs et zélés pour les sauvages de la Baie de Quinté et Gwillimbury, et d'envoyer d'Angleterre des missionnaires de la religion weslyenne, pour contre-balancer l'influence de l'église établie et des principes pernicioeux que les missionnaires méthodistes des Etats-Unis sont supposés inculquer dans l'esprit de leurs convertis sauvages. Page 345

Inclus. Colborne à Kempt. Recommandations relativement à la direction des sauvages. 363

Rapport du révérend James Magrath, missionnaire, sur la condition des sauvages de la rivière Credit. 369

Etablissement du département des Sauvages dans le Bas-Canada pour 1829. 377

La même chose pour le Haut-Canada. 378

Liste des pensions pour le Haut-Canada pour 1829. 379

Etablissement projeté dans le Bas-Canada, mai 1829. 380

Même chose dans le Haut-Canada, mai 1829. 381

Récapitulation générale des dépenses du département des sauvages, 16 mai 1829. 382

Mémoire des réductions projetées. 383

Mémoire du coût probable de l'établissement, pour la première année, d'une famille de sauvages de cinq personnes. 386

Autre mémoire. 387

Résumé des sommes requises pour des marchandises afin de payer certaines tribus dans le Haut-Canada. 388

Etat du paiement annuel aux tribus du Bas-Canada. 389

Evêque (anglican) de Québec à Kempt. Suggestions pour améliorer le sort des sauvages. 390

Ecole maintenant en opération sous la surintendance de la *Conference Missionary Society*. 399

16 mai,
Québec.

Kempt à Murray (n° 60). Transmet copie de la demande de Hale pour permission de résigner son siège au Conseil exécutif, cela entravant ses devoirs comme receveur général. 400

Inclus. Hale à Yorke. Lettre demandant permission de résigner son siège au Conseil exécutif. 402

16 mai,
Québec.

Kempt à Murray (n° 61). Transmet copie du bill réservé, pour rendre valide des transports de terres et autres immeubles dans le Bas-Canada. L'a soumis au solliciteur général, en l'absence du procureur général, qui s'objectait au bill. Le juge en chef conseille la sanction du bill. Bill soumis au procureur général à son retour. Transmet son rapport, où il s'objecte à ce que le bill soit adopté pour aucune considération. Par suite de cette différence d'opinion, a soumis le rapport du procureur général au juge en chef, qui a présenté un exposé des raisons qui ont déterminé le Conseil législatif à passer le bill. 403

Inclus. Rapport du procureur général s'objectant au bill pour valider les concessions de terres, etc., tenues en franc et commun socage. Le rapport entre dans des détails minutieux et recommande certaines mesures qui conviendraient mieux. Celles-ci sont (1), une formule

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829,

simple et peu dispendieuse de concession de terres tenues en franc et commun soccage qui serait prescrite par la législature, en remplacement des concessions par bail et renouvellement de bail. (2) L'acte nécessaire pour la renonciation au douaire d'une manière sommaire. (3) L'établissement de bureaux pour l'enregistrement des transports et hypothèques sur les terres tenues en franc et commun soccage. La nécessité d'un bill ou de bills comprenant les règlements nécessaires sur ces différents points se fait sentir et serait d'une grande utilité.

Page 406

Résumé, par le juge en chef Sewell, des raisons qui ont déterminé le Conseil à adopter le bill. 419

Le Procureur général à Kempt. Renvoie le résumé des raisons qui ont déterminé le Conseil à adopter le bill, lesquelles ne peuvent pas invalider les objections au bill. 425

17 mai,
Québec.

Kempt à Murray (n° 62). Transmet copie d'un mémoire du comité du commerce pour Québec, se plaignant des honoraires à la cour de vice-amirauté, de la réponse du juge et de celle du comité du commerce, avec remarques sur la nomination du juge. Remarques sur la constitution de la cour, etc. 430

Inclus. Mémoire du comité du commerce de Québec. 435

Tableaux indiquant les honoraires dans les causes devant la cour de vice-amirauté. 441

Réponse du juge de la cour de vice-amirauté. 448

Réponse du comité du commerce. 464

Kerr à Yorke. Renvoie les remarques du comité du commerce, n'ayant pas d'autres observations à faire. 484

Mémoire du juge en chef Sewell au sujet de la nomination du juge de la cour de vice-amirauté à Québec, et son droit à des honoraires. 485

Rapport du procès de Wilson vs le juge Kerr pour la restitution d'honoraires, donnant les remarques des juges du Banc du Roi. 490

17 mai,
Québec.

Kempt à Murray (n° 63). Transmet le projet de Kerr, juge de la cour de vice-amirauté, sur une mesure à l'effet de mettre la cour sur un pied de respectabilité et de faire disparaître les sujets de plaintes. 500

Inclus. Kerr à Kempt. Propose qu'une indemnité soit accordée au juge et au greffier de la cour de vice-amirauté pour honoraires jusqu'à présent prélevés. Il (Kerr) désire se retirer. 502

18 mai,
Québec.

Kempt à Murray (n° 64). A reçu une lettre disant qu'une décision au sujet de l'augmentation d'honoraires du procureur général, de l'arpenteur général et du secrétaire de la province doit demeurer en suspens, et que les honoraires soient abolis et que des indemnités soient accordées. Que rapport soit fait des émoluments sur une moyenne de trois ans. En conséquence, envoie le relevé d'après une moyenne de trois ans depuis 1817. Transmet d'autres documents relativement aux honoraires. Une lecture attentive de la lettre du procureur général donnera les raisons pour lesquelles il a recommandé une augmentation d'honoraires, la proportion sur de petits octrois n'étant pas avec une rémunération du travail à faire. Envoie copie du rapport à l'effet de donner un traitement fixe aux officiers des terres, démontrant que le Conseil ne considère pas le changement opportun, mais que la recommandation pour une augmentation graduelle d'honoraires devrait être suivie; il s'abstient de recommander aucun montant spécial d'indemnité dans le cas d'un changement de système. Il ne peut être accepté immédiatement à cause du manque de fonds. 510

Inclus. Relevé exposant le montant d'honoraires annuels sur les concessions de terres incultes de la Couronne. 517

Tableau des honoraires établis en 1797. 519

Mémoire des honoraires recommandés par le comité du Conseil. 520

63 VICTORIA, A. 1900

- 1829.
- Lettre du procureur général Stuart sur la question des honoraires. Page 522
- Mémoire du même sur la même question. 532
- Rapport du comité de tout le Conseil relativement aux honoraires. 537
- 18 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 65). Transmet un rapport au Conseil exécutif sur les taxes qui devraient être imposées sur les concessions d'emplacements dans les villages. 539
- Inclus.* Rapport. 541
- 19 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 66). Dépêches reçues par les malles de février et de mars. 543
- 27 mai, Québec. Kempt à Murray (séparée). Présente les rév. MM. Thomas Maguire et Antoine Tabeau, qui sont délégués pour s'entendre avec lui au sujet de deux mémoires. 545
- 28 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 67). Transmet un mémoire de la veuve de l'ex-chirurgien Richardson, du département des Sauvages. Recommande le cas à sa considération favorable. 547
- Inclus.* Mémoire. 548
- Certificats de service. 550-551
- 28 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 68). Conformément aux instructions reçues, a soumis au procureur général pour son rapport, la demande de permis de garder des biens-fonds en main morte pour l'établissement d'un séminaire. La charte du collège à Nicolet pourrait servir de précédent pour cette demande. Transmet les documents. 552
- Copie de la charte d'incorporation d'un séminaire à Nicolet. 565
- Copie de l'opinion du procureur général.
- Inclus.* Copie du rapport du procureur général sur la requête de Girouard au sujet de la même charte. 575
- 29 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 69). A renvoyé le mémoire adressé au roi par M. Lartigue. A soumis au procureur général la question de savoir s'il pouvait posséder des biens-fonds en mainmorte, à laquelle le procureur général a répondu que s'il demandait l'autorisation de posséder des biens-fonds en mainmorte pour une corporation qui n'existe pas cela ne peut être accordé, et il ne peut être considéré lui-même comme une corporation pour obtenir cette autorisation. Envoie copie de l'opinion du procureur général. 582
- Inclus.* Rapport du procureur général sur la pétition du rév. J. J. Lartigue. Les empiétements graduels de M. Lartigue. 585

SIR J. KEMPT, GOUVERNEUR, 1829.

Q. 189-1.

- 1829.
- 1er juin, Québec. Kempt à Hay. Désire voir la question définitivement résolue si le département des Sauvages doit dépendre de l'officier militaire commandant ou du gouvernement civil. Par la lettre de Bathurst du 14 mars 1816, toutes les affaires relatives aux sauvages ont été transférées au commandant militaire, arrangement qui est encore en vigueur. Page 1
- 2 juin, Québec. Le même à Murray (n° 70). Transmet le mémoire de l'évêque catholique romain et de son coadjuteur pour la sanction de Sa Majesté, relativement à la formation d'un nouveau diocèse dans le Bas-Canada; le district de Montréal devant être le nouveau diocèse et le rév. J. J. Lartigue devant en être l'évêque, avec le pouvoir de garder des biens-fonds en mainmorte, jusqu'au montant de £1,500 de revenus annuels nets. En 1819, feu l'évêque Plessis a fait rapport de son incapacité à remplir les charges de son immense diocèse et a recommandé qu'il soit divisé en

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

quatre diocèses, Montréal en étant un, avec J. J. Lartigue pour évêque. En 1819, le prince régent a consenti à ne pas désapprouver la résidence de L'Artigue à Montréal, avec telle autorité ecclésiastique subordonnée qui pourrait donner l'aide requise à l'évêque catholique romain de Québec, et c'est alors qu'il a été sacré évêque de Telmesse, titre non reconnu par le gouvernement provincial. Transmet un mémoire de l'évêque de Québec désavouant toute intention d'agir à l'encontre des vues du gouvernement de Sa Majesté. Ne voit pas pour l'instant d'objection sérieuse à l'établissement du diocèse de Montréal, séparé de celui de Québec. Page 3

Inclus. Mémoire de l'évêque catholique romain de Québec et de son coadjuteur J. J. L'Artigue pour l'établissement du district de Montréal séparément de celui de Québec, et pour que J. J. L'Artigue soit reconnu évêque, et que lui et ses successeurs soient autorisés à posséder des biens-fonds en mainmorte au montant net de £1,500 sterling. 8

Kempt en français. 15

Mémoire soumis à lord Dalhousie (en français) défendant l'évêque contre l'accusation de s'opposer aux vues du gouvernement en plaçant L'Artigue en charge des catholiques romains du district de Montréal, donnant copie de la correspondance échangée avec le gouvernement à ce sujet. 23

4 juin,
Québec.

Kempt à Murray (n° 71). Envoie pétition pour l'érection en corporation par lettres patentes du séminaire ou collège de Saint-Hyacinthe, avec pouvoir de garder des biens-fonds en mainmorte au montant annuel de £2,000. Ne possédant pas le pouvoir d'ériger des corporations, il a informé l'évêque catholique romain qu'il transmettrait sa pétition. Ayant déjà fait rapport sur une semblable requête de Girouard, il pense qu'il est seulement nécessaire d'en référer à sa lettre du 28 mai. Espère que la question sera réglée sans retard. 47

Inclus. Pétition. 50

4 juin,
Québec.

Kempt à Murray (secrète et confidentielle). Désirerait lui (à Murray) sauver le trouble de lire les documents volumineux qui accompagnaient ses dépêches publiques, mais l'importance des sujets l'a décidé à envoyer tous les renseignements sur l'érection d'un nouveau siège proposé par l'évêque catholique, ainsi que la requête de plusieurs ecclésiastiques pour obtenir le pouvoir de posséder des biens-fonds en mainmorte, avec l'opinion des juriconsultes de la Couronne. Les titres de l'évêque de Québec et de M. L'Artigue, proposé pour être évêque de Montréal, où il a déjà exercé des fonctions épiscopales avant l'érection du nouveau siège, ont été sanctionnés. Il regrette qu'en 1819 le rang épiscopal de L'Artigue n'ait pas été défini par Bathurst, le pouvoir de nommer des vicaires généraux ayant été donné par dépêche confidentielle datée du 10 septembre 1821. Mécontentement ressenti par les membres du clergé catholique romain lors de la prise de possession du siège par L'Artigue, et une lettre ferme à l'évêque l'aurait fait rester au poste de vicaire général. N'est pas convaincu de la nécessité d'avoir un diocèse séparé dans le Bas-Canada, et envoie divers documents sur ce sujet. Remarques sur le contenu des documents prises *seriatim*. La lettre est d'une longueur considérable. 54

Inclus. Correspondance de 1819; 1821, 1824, 1825. 66

Mémoire relatif à la requête de M. L'Artigue pour l'érection en diocèse catholique romain du district de Montréal. 74

Observations sur quelques-uns des résultats du nouvel ordre de choses dans les affaires ecclésiastiques du diocèse de Québec, dans le district de Montréal, non signé. 82

8 juin,
Québec.

Kempt à Murray (n° 72). A reçu ordre de payer £1,000 à Gale à même les revenus casuels et territoriaux qui ont été entièrement absorbés. Explique l'état des différends fonds, nommément celui des biens

63 VICTORIA, A. 1900

1829.

des Jésuites, la vente des terres de la Couronne, et la vente des limites de bois. Les trois revenus réunis ne suffiraient pas pour payer à Gale la somme commandée, en sorte qu'il est impossible de se conformer à cet ordre. Page 92

8 juin,
Québec.

Kempt à Murray (n° 73). Transmet copie du mémoire de Cornewall, inspecteur des douanes à Québec, demandant 500 acres de terre. Ses services ; retiré avec demi-paie, qu'il a vendue, de sorte qu'il n'a pas strictement le droit d'avoir des terres. Demande des instructions. 95

Inclus. Mémoire de Cornewall. 96

10 juin,
Québec.

Kempt à Murray (n° 74). Le projet de faire une distribution de présents aux sauvages d'Amherstburg et Pénétancouchine n'a pu être mis à exécution cette année. Proposition de Colborne de les distribuer à l'Île Saint-Joseph, et à l'avenir aux Îles Malataualian (Manitoulines). Objections fondées sur le surcroît de dépenses. Vu la position favorable de Colborne à l'égard des sauvages, il l'a revêtu d'un pouvoir discrétionnaire pour donner ordre à l'intendance de transporter les présents requis d'Amherstburg à l'Île Saint-Joseph, si cela devenait indispensable, dans lequel cas il doit faire rapport directement à lui (Murray). Le mauvais résultat d'avoir essayé cette année de distribuer les présents d'Amherstburg ou Pénétancouchine. 98

11 juin,
Québec.

Kempt à Murray (n° 75). Raisons de construire un chemin de York à Pénétancouchine, si cet endroit doit devenir la principale station navale et le point central pour distribuer des présents aux tribus sauvages de l'Ouest ou autres. La condition des routes de York à Gwillimbury, qui sont praticables aux charrettes du pays. De là à Pénétancouchine la route est un étroit sentier, où les chevaux passent difficilement. Reconnaît quelle épargne serait l'achèvement du chemin, mais il n'est pas autorisé à dépenser une grosse somme sans autorisation préalable. Est d'autant moins disposé à approuver l'ouvrage, qu'il craint qu'une telle dépense pourrait donner raison de croire que le gouvernement a l'intention d'entreprendre des communications publiques. Toutefois, il a recommandé à Colborne de commencer la route s'il y a des fonds locaux qui peuvent être utilisés à cet effet. 103

Le même au même (n° 76). Liste des dépêches reçues. 106

18 juin,
Québec.22 juin,
Montréal.

Le même au même (n° 77). Colborne demande que le montant précédemment dépensé en présents pour les sauvages soit employé à bâtir des maisons, et à acheter des instruments aratoires et du bétail pour ceux des sauvages qui sont disposés à s'établir. Il n'a pas le pouvoir de donner l'autorisation demandée, mais il s'accorde avec Colborne sur l'à-propos de la mesure et recommande son adoption immédiate. Tout d'abord, le consentement des tribus doit être obtenu pour le changement d'emploi des dépenses, mais il ne redoute que peu de difficultés pour cela, et lorsque le changement sera mis en vigueur l'envoi des présents devra cesser, les sommes dépensées étant en échange de ceux-ci. S'il en arrivait dans l'intervalle, ils pourraient être placés dans le magasin ordinaire, et la quantité en serait déduite l'année suivante. A part les présents échangés les sauvages des Six-Nations reçoivent des annuités provenant de terres concédées, qui sont placées dans les fonds britanniques, et entre les mains de différentes personnes, pour le montant de £1,400 courant, d'après le rapport ci-inçlus. Elles sont payées aux chefs à des époques incertaines, au bénéfice de leurs tribus respectives, et il doute peu qu'il serait facile de les convaincre de l'avantage qu'il y aurait à affecter ces annuités au même but auquel on se propose d'employer d'autres fonds des sauvages. Il est important de ne pas contrecarrer le désir qu'ont les sauvages de s'établir, et tout l'encouragement et les facilités raisonnables devraient leur être donnés dans ce but. 110

Inclus. Etat des sommes payées annuellement en marchandises aux tribus sauvages énumérées. 114

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

Etat des sommes payables aux sauvages des Six-Nations. Page 115

1er juillet,
Québec.

Liste des membres des Conseils Exécutif et Législatif du Bas-Canada. 116

1er juillet,
Québec.

Kempt à Murray (n° 78). Envoie compte rendu des progrès faits dans la science topographique et géographique. (1) Une expédition faite entre le Saint-Maurice et le Saguenay. Envoie copie du rapport. (2) Aucune nouvelle division de comtés ou de districts n'a été faite, mais on en propose une nouvelle en vue de la représentation. (3) Il n'a pas été construit de nouveaux canaux ni de nouvelles routes. (4) Aucun emplacement n'a été choisi pour l'établissement de villes ou de villages. (5 et 6) Aucun renseignement reçu sur le cours des rivières ou la hauteur des montagnes. 121

Inclus. Remarques sur le Saguenay et le lac Saint-Jean. 125

4 juillet,
Québec.

Kempt à Murray (n° 79). Un bill autorisant des subdivisions paroissiales pour les fins civiles, a été désavoué par arrêté en Conseil. Comme il était réservé, l'ordre aurait dû porter que le consentement de Sa Majesté avait été refusé. 133

10 juillet,
Montréal.

Kempt à Murray (n° 80). Quinze familles venues d'Arran, pour se fixer dans le Haut-Canada, sur l'Ottawa, se sont découragées et ont demandé de s'établir à Inverness, dans le Bas-Canada. Étant satisfaites du terrain qu'elles ont examiné, des concessions de terres leur sont accordées à Inverness. McKillop, leur chef, demande une plus grande étendue de terres, mais comme il n'y a pas d'autorisation pour cela, on lui en donne 200 acres, comme aux autres. Pense cependant, que comme c'est un homme intelligent, avec quelques capitaux et une nombreuse famille, il devrait avoir 300 acres de plus. Ces 15 familles sont les seules qui soient encore arrivées d'Arran. Quand les autres arriveront, il ne s'objectera pas à leur donner des terrains dans Inverness, si elles désirent se joindre aux premières, mais il propose de leur suggérer que quelques-uns de leurs membres devraient aller examiner les terres sur l'Ottawa, pour voir lequel des deux endroits est préférable. Pour donner un essai loyal au plan pour établir les immigrants du Royaume-Uni, il a mis en réserve les townships d'Inverness et de Leeds, situés à 35 milles à peu près de Québec. Les arrangements faits pour chemins, etc. 134

Inclus. Liste des familles. 139

16 juillet,
Montréal.

Kempt à Murray (n° 81). Colborne a jugé nécessaire d'envoyer de Pénétancouchine à Saint-Joseph, par les fonctionnaires en charge, les présents destinés aux sauvages de l'Ouest. Contrat a été passé à cette fin et pour ramener l'escorte et le surplus des effets. 140

Maitland à Couper. Inclus dans Kempt à Murray, 11 août 1829.

24 juillet,
Halifax.1er août,
New-York.10 août,
Québec.

Vaughan à Kempt. Inclus dans Kempt à Murray, 20 août 1829.

Kempt à Murray (n° 82). A porté son attention sur l'état des armes, etc., et a donné ordre que des réquisitions soient faites pour les articles nécessaires. Mille fusils ont été envoyés, mais des objections ont été faites pour fournir ce petit nombre d'armes sans indemnité. A donné à entendre qu'il n'a pas l'intention d'armer la milice pour le présent, mais si cela devenait nécessaire les armes seraient payées par les provinces respectives ou bien distribuées par autorisation du gouvernement de Sa Majesté, sans indemnité à l'artillerie. De la fidélité des habitants et de l'efficacité de la milice dépend principalement la question de savoir si nous pourrions garder nos possessions dans l'Amérique Britannique du Nord, en sorte que des armes et des accoutrements devraient toujours être gardés dans les limites des provinces respectives. Il y a 37,355 fusils en réserve dans les différents magasins du Haut et du Bas-Canada, avec des accoutrements qui, quoique vieux, peuvent encore servir, de sorte qu'il n'y a pas de nécessité pressante pour une plus grande quantité. 142

63 VICTORIA, A. 1900

1829.
Inclus. L'Artillerie à certains officiers. Réquisition reçue. Si on a besoin d'armes, etc., pour le service colonial il faudra que le département soit indemnisé. Page 146
- Proportion proposée des armes et accoutrements nécessaires pour un armement de 22,000 réguliers et 18,355 miliciens pour les Canadas, avec le nombre en magasin et celui requis pour qu'il soit complet. 147
- 11 août, Québec. Kempt à Murray (n° 83). Envoie réquisition pour présents aux sauvages. Causes des demandes croissantes. Si on abolit la distribution de présents commués, ceux qui arriveraient ensuite pourraient être transférés au magasin général des sauvages. 148
- Inclus.* Réquisition. 151 à 153
- 11 août, Québec. Kempt à Murray (n° 84). Concernant une pension à Paul McPherson, des grenadiers de Louisbourg. 154
- Inclus.* Maitland à Couper. Après avoir fait les recherches nécessaires, il n'a pu s'assurer s'il existe quelques notes relatives à une pension accordée à un grenadier de Louisbourg, comme le comporte la pièce incluse. 156
- Correspondance relative à la pension de Paul McPherson. 157, 158
- 20 août, Québec. Kempt à Murray (n° 85). Transmet copie d'une correspondance avec Vaughan, ministre à Washington, au sujet de l'extradition d'un citoyen américain et d'un esclave qu'il était accusé d'avoir volé. Soumet la question au Conseil exécutif, qui refuse de livrer cet homme, et dont il transmet le rapport. 159
- Inclus.* Vaughan à Kempt. Transmet la lettre du secrétaire d'Etat des Etats-Unis au sujet de l'extradition d'un Américain accusé d'avoir volé un esclave mulâtre dans l'Illinois. 161
- Autre correspondance à ce sujet. 162 à 169
- 21 août, Québec. Kempt à Murray (n° 86). Envoie copie certifiée des actes adoptés à la dernière session. Attire l'attention sur un bill pour constituer la Compagnie d'assurances contre le feu de Québec, qu'il a sanctionné, mais découvre que le même bill, adopté en 1826, a été désavoué. Représente l'inconvénient causé par l'habitude d'envoyer un grand nombre de bills pour sanction, souvent le dernier jour de la session. 170
- 22 août, Québec. Le même au même (n° 87). Liste des dépêches reçues par la malle de juin. 174
- 23 août, Québec. Le même au même (n° 88). Le 18 mai, a fait un rapport complet sur la question des honoraires. L'excuse d'être obligé de revenir sur cette question, qui est de nouveau soulevée par le procureur général et par le secrétaire de la province. Explique pourquoi il (Kempt) a donné ordre que chaque colon doit avoir son titre séparé, à moins qu'il ne demande d'être compris dans les mêmes lettres patentes que les autres, pour remédier à la difficulté qu'on avait, sous l'ancienne loi, à choisir des personnes dispersées par tout le pays. Comme les honoraires sur les petites concessions de territoires n'étaient pas une rémunération suffisante pour le travail que faisaient les fonctionnaires, il a promis de recommander qu'on y ajoute quelque chose. 177
- Inclus.* Mémoire du Procureur général pour une augmentation d'honoraires sur les lettres patentes pour les concessions de terres. 184
- Le Procureur général à Kempt. Encore au sujet des honoraires sur lettres patentes de terrains. 199
- Mémoire de Dominick Daly pour une augmentation d'honoraires sur les lettres patentes de terrains. 208
- Mémoire de Montizambert, faisant fonctions de secrétaire de la province, à l'effet de changer l'ancien système de prélever des honoraires pour les concessions de terres. 214
- 23 août, Québec. Kempt à Hay (personnelle et confidentielle). Explique la position relative aux honoraires, et aussi que 300 lettres patentes émises sont virtuellement lettres mortes, parce que le procureur général ne veut pas

DOC. DE LA SESSION No 8c

- 1829.
- agir avant que ses honoraires soient augmentés. Attire l'attention sur sa recommandation que le tarif de la Nouvelle-Ecosse pourrait s'appliquer à toutes les provinces; expose qu'il n'avait pas l'intention d'augmenter son propre revenu au moyen d'honoraires qui, au taux où ils sont maintenant, ne se montent pas à plus de £20, et qui, d'après l'échelle en vigueur à la Nouvelle-Ecosse, seraient de £2,000. Pour aucune raison il recommanderait qu'une augmentation soit faite à son revenu au moyen d'honoraires. Page 219
- 25 août, Québec. *Inclus.* Mémoire personnel au sujet des honoraires. 222
- 27 août, Québec. Kempt à Murray (séparée.) La malle de juillet est arrivée sans le sac ordinaire des dépêches du bureau colonial. 223
- 27 août, Québec. Le même au même (n° 89). Bouchette, qui doit aller en Angleterre pour surveiller la gravure d'une grande carte du Bas-Canada, a obtenu un congé de douze mois. Le présente et le recommande à la bienveillante attention de Murray. 224
- 27 août, Québec. Le même au même (n° 90). A reçu copie d'un mémoire adressé à lui (Murray) de la part du juge en chef Sewell pour une concession de terrains. Sewell lui a franchement représenté son cas, mais il (Murray) serait mieux en état de décider si une concession doit lui être accordée. Si on lui demandait son avis, il ne pourrait dire autrement qu'on ne pourrait rien faire de plus nuisible que de donner de grandes concessions de terre à des particuliers. Mais en justice, il doit dire que le juge en chef Osgoode a obtenu une concession considérable de terres ainsi que le dit Sewell, pour les mêmes motifs que ceux qu'il invoque. Transmet copie du mémoire d'Osgoode. 226
- Inclus.* Mémoire de William Osgoode, autrefois juge en chef du Bas-Canada. 229

SIR J. KEMPT, GOUVERNEUR, 1829.

Q. 189-2.

- 1812.
- 15 avril, Québec. Autorisation à de Salaberry de lever des hommes pour les Voltigeurs. Incline dans Kempt à Murray, 6 novembre 1829.
- 1813.
- 15 avril, Québec. Noah Freer à sir John Johnson. Incline dans Kempt à Murray, 7 novembre (n° 111).
- 1829.
- 18 avril, Québec. Couper au rév. M. Robitaille, incluse dans Kempt à Murray, 6 novembre 1829.
- 5 août, Londres. Le commissaire des douanes au percepteur et au contrôleur, Québec. Incline dans Kempt à Murray, 1^{er} octobre 1829.
- 14 août, Edwardsburg. Fraser à By.
- 27 août, Canal Rideau. By à Durnford (extrait).
- 5 septembre. Durnford à Couper. Extrait. Ce document et les deux précédents sont inclus dans Kempt à Murray, 20 septembre.
- 12 septembre, Québec. Kempt à Murray (n° 91). Dépêches rapportées comme n'étant pas arrivées par la malle de juillet, ont été reçues depuis. En envoi la liste. 232
- 12 septembre, Québec. Le même au même (n° 92). A communiqué à madame Claus la décision sur sa demande de pension. Elle a envoyé un mémoire et s'appuie sur des précédents, surtout dans le cas de madame Lamothe. Comparaison des services de Lamothe et ceux de Claus. 235
- Inclus.* Mémoire de madame Claus. 237

63 VICTORIA, A. 1900

1829.
15 septembre, Québec. Rapport du Conseil sur les terres incultes. Inclus dans Kempt à Murray, 18 octobre 1829.
- 18 septembre, Québec. Kempt à Murray (n° 93). A donné six mois de congé à Perceval, percepteur des douanes à Québec. A son arrivée à Londres, il lui fera visite si sa santé le permet. Page 240
- 18 septembre, Québec. Le même à Hay (personnelle). Présente Perceval. 241
- 19 septembre, Québec. Le même à Murray (n° 94). Inclus la présente représentation de Durnford, I. R., sur la nécessité d'acheter la tannerie de Kingston attenante au blockhaus n° 5. A autorisé son achat, n'ayant pas le temps d'en demander l'autorisation. Plan inclus. 242
- Inclus.* Durnford à Couper, 25 juin 1829. Représente la nécessité d'acheter la tannerie de Kingston. 244
- Plan du terrain. 245
- Correspondance relative à l'achat de la tannerie. 246 à 253
- 19 septembre, Québec. Kempt à Murray (n° 95). Au sujet du rapport du contrôleur des dépenses de l'armée à propos du paiement des frais de voyage pour le département des Affaires des Sauvages, envoi rapport du bureau des comptes au poste, démontrant que depuis des années on avait la coutume de payer les frais de voyage des employés de ce département, qui auparavant étaient à même les dépenses casuelles, mais qui le sont maintenant par mandat. Avant la réduction de 1815 et de 1822, les voyages étaient rares, mais depuis ils sont devenus nécessaires pour visiter les postes éloignés, entraînant des dépenses auxquelles le traitement des employés ne peut suffire, vu surtout qu'ils n'ont pas d'allocation pour leur nourriture. Dalhousie refusait d'accorder une allocation déterminée pour ces voyages, réservant sa décision sur chaque cas à mesure qu'il se présentait. Recommande que ce système soit continué, mais que dans aucun cas l'allocation ne dépasse celle accordée à un subalterne de l'armée. 254
- Inclus.* Swelling à Couper. La coutume de payer les dépenses des employés du département des Affaires des Sauvages existe depuis des années. 257
- Darling à sir John Johnson. Relativement à l'allocation pour les frais de voyage du département des Affaires des Sauvages. 258
- 20 septembre, Québec. Kempt à Murray (n° 96). Réfère à la lettre du 2 avril 1829, concernant l'achat de terrains à Hog's-Back, sur le canal Rideau. Transmet les résumés de lettres de Durnford et de By, insistant sur la nécessité immédiate d'acheter ces terrains. Le verdict d'un jury accorderait probablement plus de dommages-intérêts que le prix auquel les propriétaires offrent les terrains, et si l'offre n'est pas acceptée ils seront peut-être achetés par des spéculateurs sans scrupules, qui pourraient ensuite les faire payer plus cher au gouvernement. Comme l'achèvement des travaux augmentera la valeur des terrains, on l'a persuadé d'autoriser l'achat des lots de M. Fraser et du Dr Munro. La situation des terrains et le prix auquel ils sont offerts. 260
- Inclus.* Durnford à Couper, 5 septembre. Insiste encore sur l'achat des propriétés mentionnées par By. 263
- Résumé d'une lettre de By du 27 août, en contenant une de Fraser. Comme les dommages-intérêts seront probablement plus élevés que le prix demandé pour la propriété de Fraser, insiste pour qu'elle soit achetée. 264
- Fraser à By, 14 août. Est prêt à signer le contrat. Sa belle-sœur, madame Fraser, viendra à Bytown pour faire des arrangements au sujet de sa propriété dans Nepean. 265
- 20 septembre, Québec. Kempt à Murray (n° 97). Ordre a été donné que la mesure pour supprimer l'établissement de colonisation de Lanark soit mise en vigueur.

DOC. DE LA SESSION No 8c

- 1829.
- Sir John Colborne a été autorisé à maintenir en fonctions le maître d'école, si cela est jugé indispensable au bien de la colonie. Page 266
- 28 septembre, Kempt à Murray (n° 98). Vu la mort de Louis de Salaberry, de
Québec. James Irvine et de William Burns, membres du Conseil, recommande Jacques Philippe Saveuse de Beaujeu, Samuel Hott et Denis Benjamin Viger pour leur succéder. Decrit leur caractère. 268
- 28 septembre, Le même à Hay (personnelle et confidentielle). Ses raisons pour
Québec. recommander dans la lettre n° 98 la nomination au Conseil de ces trois messieurs. 271
- 30 septembre, Le Percepteur et le Contrôleur des douanes, Québec, à Kempt. Inclus
Québec. dans Kempt à Murray, 1^{er} octobre. 274
- 1er octobre, Kempt à Murray (n° 99). A reçu dépêches (liste donnée) par la
Québec. malle d'août. 274
- 1er octobre, Kempt à Murray (n° 100). Transmet copie d'une lettre du percepteur
Québec. et du contrôleur des douanes, les autorisant à continuer d'employer un commis et un messenger, devant être payés à même les fonds applicables aux besoins de la province. L'Assemblée ayant pourvu aux salaires demandés par la Trésorerie, il doute si ceux demandés maintenant pour le commis et le messenger seront accordés par la législature. 278
- Inclus.* La lettre de la Douane, Québec, et l'autorisation de Londres. 281, 282
- 4 octobre, Kempt à Murray (n° 101). A reçu la sanction royale de l'Acte pour
Québec. faire une nouvelle subdivision de la province en comtés. 284
- 16 octobre, Couper à Routh. Inclus dans Kempt à Murray, 18 novembre 1829.
- 18 octobre, Kempt à Murray (n° 102). Transmet copie d'un rapport du Conseil
Québec. recommandant qu'on permette à toutes personnes, immigrants ou indigènes, d'acheter des terres à la dernière mise à prix, sans restriction, parce que cela assurerait une meilleure classe de colons,—opinion qu'il partage. 285
- Inclus.* Rapport du Conseil. 290
- 19 octobre, Kempt à Murray (n° 103). Transmet réquisition pour papeterie. 292
Québec.
- 20 octobre, Le même au même (séparée). Représente l'injustice de n'avoir que la
Québec. moitié du traitement du lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, depuis le moment où il a quitté Halifax jusqu'à ce qu'il soit devenu en charge du gouvernement de Québec, au départ de Dalhousie. Demande qu'on lui donne le traitement entier de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. 293
- Attaché.* Mémoire sur la requête de sir James Kempt. 296
- 20 octobre, Kempt à Hay. Espère que Murray ne trouvera sa demande ni incon-
Québec. venante ni difficile à accorder. 297
- 22 octobre, Le même à Murray (séparée). Rappelle la décision de la cour du
Québec. Banc du Roi relativement à l'ordre des commissaires des douanes au percepteur d'accepter les piastres espagnoles à quatre schellings et quatre deniers sterling, au lieu de quatre chelins et six deniers, que les marchands considèrent être le taux légal. Le jugement maintient comme légal le taux le plus bas. 298
- Inclus.* Jugement unanime de la cour du Banc du Roi rendu par le juge en chef, sur la valeur de la piastre espagnole telle que reçue en paiement des droits de douanes. 301
- 23 octobre, Kempt à Hay (séparée). A payé le messenger qui a apporté la dépêche
Québec. de Murray du 18 août à même les recettes de la vente de bois. 311
- 26 octobre, Le même à Murray (n° 104). A reçu les dépêches par la malle le
Québec. 26 septembre (liste donnée). 312
- 28 octobre, Le même au même (n° 105). Communiquera à MM. Girouard et Lar-
Québec. tigue la décision prise au sujet de leurs mémoires respectifs. Enverra un relevé des écoles de la province et des fonds publics destinés et dis-

63 VICTORIA, A. 1900

1829.

ponibles pour cet objet. Il est satisfaisant de voir qu'il est parfaitement au fait de l'importance qu'il y a de mettre le clergé catholique romain en mesure de bien comprendre le pied sur lequel ses écoles doivent être placées dans la province. Page 315

29 octobre,
Québec.

Kempt à Murray (n° 106). Envoie un relevé des communautés religieuses du Bas-Canada : les dames appartenant à ces sociétés étant les seules personnes liées par des vœux monastiques, et leur nombre étant publié annuellement, il est disposé à croire qu'il ne serait pas à propos d'établir un autre mode d'enregistrement. 317

2 novembre,
Montréal.

Inclus. Relevé des communautés religieuses du Bas-Canada. 318
Napier à Couper. *Inclus* dans Kempt à Murray, 7 novembre 1829.

4 novembre,
Québec.

Kempt à Murray (n° 107). Envoie le compte rendu d'un sermon prêché par un jeune prêtre à l'ouverture d'un nouveau collège à Sainte-Anne; ce sermon, tendant à exciter des sentiments malveillants de la part des Canadiens-français envers les personnes de langue anglaise, a causé de l'irritation. L'évêque catholique romain désapprouve fortement le sermon, et dit que tout le clergé en fait autant. Le sujet a peu d'importance, mais on a pu représenter la chose d'une manière exagérée. 322

Inclus. Résumé de la traduction du sermon. 325

L'évêque catholique romain de Québec et son coadjuteur à Kempt (en français). Ils désapprouvent le sermon et expriment leur reconnaissance pour les avantages qu'ils ont reçus du gouvernement britannique. 330

M. Painchaud, supérieur du collège de Sainte-Anne à Kempt (en français). Sa désapprobation du sermon prêché à l'ouverture du collège Sainte-Anne. 333

5 novembre,
Québec.

Kempt à Murray (n° 108). Transmet une lettre du lord évêque de Québec disant que les lords de la trésorerie ont demandé au conseil de l'Institution Royale le paiement de £218.15.6, dépensés pour la défense d'un appel, et demandant que le cas leur soit soumis, avec l'espoir que le conseil en sera déchargé. Exposé de la cause relative au testament de feu M. McGill. 337

Inclus. L'évêque anglican de Québec à Kempt. Expose le cas de l'Institution Royale relativement au testament de feu M. McGill et les procédures en appel. 341

6 novembre,
Québec.

Kempt à Murray (n° 109). On lui a demandé des renseignements et son opinion sur la réclamation du révérend Pierre Robitaille comme chapelain de la milice. S'il était aumônier commissionné de l'armée et si la pension qu'il disait recevoir était une gratification ou une demi-solde. Réponse, il n'a pas d'autre commission que celle dont la copie est annexée à la dépêche. Quand la milice a été licenciée, le 25 mars 1815, il a reçu une gratification de 80 jours de solde, mais de même que les autres membres de l'état-major, il a été gardé à solde réduite jusqu'au 24 février 1817. Ne peut trouver trace d'aucun autre paiement, de sorte qu'il présume que par un manque de mémoire M. Robitaille doit confondre ces paiements avec la demi-solde. 345

Inclus. Autorisation à de Salaberry de lever des hommes pour les Voltigeurs, datée 15 avril 1812. 350

Couper au révérend M. Robitaille, 18 avril 1829. Kempt regrette de ne pouvoir induire le gouvernement britannique à consentir à sa demande de demi-solde. 352

7 novembre,
Québec.

Kempt à Murray (n° 110). Les vœutes à l'épreuve du feu au château sont achevées, et tout le trésor provincial y a été placé après avoir été compté et trouvé exact. Comment les clefs ont été distribuées. 354

7 novembre,
Québec.

Kempt à Murray (n° 111). Transmet un mémoire de la veuve du capitaine de Montigny demandant une augmentation de pension. 356

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

Inclus. Mémoire (en français) et documents l'accompagnant.

Pages 357, 360, 361

7 novembre,
Montréal.Lartigue a signé: J. J., évêque de Talmesse. *Inclus* dans Kempt à Murray, 20 novembre 1829.8 novembre,
Québec.

Kempt à Murray (n° 112). Soumet la réclamation de Darling pour une indemnité à cause de la suppression de sa charge de surintendant en chef du département des Affaires des Sauvages, et recommande le paiement d'une gratification conforme aux précédents. 362

9 novembre,
Québec.

Le même au même (séparée). Envoie avec hésitation, pensant qu'il ne doit pas intervenir dans les nominations judiciaires de provinces autres que celle sous son contrôle immédiat, une requête d'Uniacke, demandant d'être nommé juge en chef de la Nouvelle-Ecosse, quand cette charge deviendra vacante. Longs et fidèles services d'Uniacke. 365

Inclus. R. J. Uniacke à Wallace. Trouve qu'il y a plusieurs concurrents pour la charge de juge en chef. Fait un long exposé de ses services. 3679 novembre,
Québec.

Kempt à Murray (personnelle) Envoie son opinion au sujet de la nomination qu'il serait à propos de faire à la charge de juge en chef de la Nouvelle-Ecosse. Si la vacance était survenue sous son administration; il n'aurait pas pu mettre de côté les droits d'Uniacke, mais celui-ci est maintenant âgé de 76 ans, et devrait avoir une rémunération plutôt que la promotion à une charge responsable et pénible. Haliburton a les meilleurs titres, par ses talents, son savoir et son tact. Le caractère élevé d'Archibald, solliciteur général, mais ses droits ne sont pas aussi grands que ceux d'Haliburton. 385

Note par Kempt: " M. le juge Haliburton est celui qui a écrit il y a quelques années une excellente brochure pour démontrer la très grande importance des colonies de l'Amérique Britannique du Nord pour la Grande-Bretagne. M. Haliburton, l'auteur de l'histoire de la Nouvelle-Ecosse (publiée dernièrement), est une autre personne. 389

16 novembre,
Québec.

Kempt à Murray (n° 113). Transmet mémoire de madame Young pour rémunération des services de son mari, feu l'honorable John Young. 390

Inclus. Mémoire. 39316 novembre,
St-Hyacinthe.Girouard à Kempt. *Inclus* dans Kempt à Murray, 20 novembre 1829.17 novembre,
Québec.

Mémoire sur les cadeaux aux sauvages.

17 novembre,
Québec.Routh à Couper. Tous deux *inclus* dans Kempt à Murray, 18 novembre 1829.18 novembre,
Québec.

Kempt à Murray (n° 114). Fait rapport des plaintes des sauvages au sujet de l'époque tardive et irrégulière de l'arrivée de leurs cadeaux. Il désirerait que l'ordonnateur en chef ait un approvisionnement pour un an d'avance, afin d'éviter les risques d'un retard ou la perte d'un vaisseau apportant les cadeaux. 398

Inclus. R. J. Routh à Couper. Relativement aux cadeaux pour les sauvages, donne une liste de la quantité en dépôt. 401

Mémoire des objets requis pour compléter les cadeaux aux sauvages pour 1830 et 1831. 403

Couper à Routh. Le commandant des forces désire que la Trésorerie soit notifiée de la nécessité d'envoyer les présents des sauvages plus à bonne heure dans la saison. Les inconvénients pour les sauvages qui viennent de très loin, s'il se produisait des irrégularités. 405

20 novembre,
Québec.

Kempt à Murray (séparée). A informé MM. Lartigue et Girouard des décisions dans leurs cas respectifs. Envoie leurs réponses. 407

Inclus. Lartigue (signé J. J., évêque de Talmesse, en français). A reçu du gouvernement de Sa Majesté la communication officielle que son élévation au siège épiscopal de Montréal a été refusée. Est mortifié

63 VICTORIA, A. 1900

qu'on ait pu supposer que la demande en a été faite par lui, car c'est l'œuvre de l'évêque de Québec et de son coadjuteur, qui seuls ont signé cette demande. Est d'autant plus vexé, vu l'intérêt qu'il porte à l'honneur et à la prospérité du gouvernement de Sa Majesté, de voir qu'il n'ait pas daigné donner même une réponse verbale aux représentants de l'Eglise, et il craint que la manière dont on l'a traité ne soit pas de nature à lui concilier les sujets canadiens du Roi, surtout si les rumeurs qui circulent au sujet de la disposition des biens du séminaire sont fondées. Il s'abstient de discuter les mérites des différentes requêtes dernièrement présentées au Roi, mais il fera simplement observer que toucher aux intérêts religieux d'un peuple est toujours une chose délicate et peut quelquefois avoir les conséquences les plus graves. Est convaincu de la nécessité d'avoir un évêque domicilié à Montréal, non seulement pour l'avantage de l'Eglise, mais aussi pour celui du gouvernement; et si les objections à la nomination lui sont personnelles, il donnera de grand cœur son établissement de Saint-Jacques avec ses dépendances à celui qui sera choisi pour premier évêque, et quant à lui il se retirera dans un lieu de repos. A cru de son devoir de déclarer ceci afin de n'avoir pas à se reprocher d'avoir été un obstacle au bien de son pays. Pa. e 408

Girouard à Kempt (en français). Le remercie de sa courtoisie, malgré que ses efforts aient été infructueux. Ne peut s'empêcher de dire combien il en coûte à un homme comme lui, qui a fait tant de sacrifices, de voir ses efforts pour l'éducation du district frustrés par le gouvernement de la mère-patrie. La reconnaissance de ses compatriotes aurait sans doute redoublés s'ils avaient vu les ministres de Sa Majesté porter un plus grand intérêt à la diffusion générale de l'instruction et de la science. 411

23 novembre,
Québec.

Kempt à Murray (n° 115). A reçu ordre de payer à la veuve du lieutenant-colonel d'Eschambault £70 à même les revenus du Bas-Canada qui sont à la disposition du Roi. Ces fonds sont épuisés, de sorte que la somme ne peut être payée, et ceci a été communiqué à madame d'Eschambault. 413

24 novembre,
Québec.

Kempt à Murray (n° 116). Dépêches reçues par voie de New-York. Liste donnée. 415

26 novembre,
Québec.

Le même au même (n° 117). A reçu l'approbation de l'achat de terrains dans les environs d'Hog's-Back 418

26 novembre,
Québec.

Le même au même (n° 118). Les sept lots nécessaires à l'agrandissement du clos à bois à Québec sont à la disposition de l'Artillerie. 420

27 novembre,
Québec.

Le même au même (n° 119). Envoie un rapport sur cinq condamnés à mort qu'on se propose de gracier à la condition qu'ils soient déportés pour la vie aux Bermudes. 422

Inclus. Rapport sur les condamnés. 423

30 novembre,
Québec.

Kempt à Hay (personnelle et confidentielle). Approuve la politique du gouvernement colonial de se rendre aussi indépendant que possible de l'Assemblée, mais il ne voit pas le moyen d'augmenter le revenu et de diminuer les dépenses de manière à amener le résultat désiré. N'est pas surpris de son idée qu'il y a trop d'employés dans la branche judiciaire du service public; lui-même le croyait d'abord, mais il s'est bientôt convaincu qu'il se trompait. Explique qu'il n'y a pas de cotisations de comté, de sorte que toutes les personnes liées à l'administration de la justice sont payées à même les fonds publics, et par conséquent figurent sur la liste civile. Toutes les dépenses de ce genre, prisons, etc., sont comprises dans le budget. Un système différent est suivi dans les autres colonies, ces dépenses étant payées au moyen de cotisations de comté, tandis que dans le Bas-Canada, depuis le juge en chef jusqu'au tourne-clefs, tous sont payés à même les revenus provinciaux. Les difficultés qui existaient l'ont forcé à agir

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

avec beaucoup de prudence, de sang-froid et de tolérance. Il n'avait personne à qui il pouvait se fier sûrement, parce que tous ceux qu'il aurait pu consulter étaient plus ou moins engagés dans des querelles politiques. On ne peut s'attendre à aucune augmentation du revenu des terres de la Couronne tant que des concessions gratuites de terres seront faites pour des fins militaires et civiles, et tant que de grandes étendues de terres incultes, appartenant à des particuliers, seront sur le marché à des prix raisonnables. Felton et Davidson sont tous deux assidus dans l'accomplissement de leurs devoirs; mais il est regrettable que deux charges aient été créées et qu'un juge en déshérence ait été nommé, et que ces traitements soient tous prélevés sur le même fonds, et il lui est impossible, faute de fonds, de s'occuper des procédures nécessaires pour recueillir les biens en déshérence. Regrette les instructions envoyées par Murray au sujet du bill des subsides, car leur communication à la législature, comme il le demande, ne produira aucun bon résultat. P. S. dit que Murray considère le bill des subsides d'une manière différente de celle des officiers de la Couronne, à Québec, qui partagent l'opinion de Wilmot Horton.

Page 424

SIR J. KEMPT, GOUVERNEUR, 1829.

(La partie I est paginée de 1 à 245, la partie II de 246 à 482, la partie III de 483 à 704.)

Q. 190.—1-2-3.

1828.

28 novembre,
Québec.

Ryland à Kempt. Inclus dans Kempt à Murray, 30 décembre 1829.

1829.

28 janvier,
Londres.

Dalhousie à Murray. Fait des observations sur des points qui méritent l'attention, ayant en vue le bon gouvernement du Canada dans l'avenir. Les maux causés par des chefs factieux; les remèdes.

Page 523

0 février,
Londres.

Dalhousie à Hay. Ne voit pas quelle réponse il peut envoyer à la note jointe à la lettre de Cockburn sur un sujet déjà tant discuté. Le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick peut faire rapport des sentiments de la législature de cette province au sujet d'une route jusqu'au Saint-Laurent. A fait tout ce qu'il a pu auprès de la législature du Bas-Canada au sujet de cette route, mais sans résultat.

534

14 février,
Londres.

Le même au même. Notes sur l'établissement de collèges au Canada. Ceux sur le modèle d'Oxford ou de Cambridge ne conviennent pas à l'état de la société, ainsi qu'il est démontré par le petit nombre d'élèves au King's College, à Windsor, Nouvelle-Ecosse. "Je suis convaincu que des écoles de grammaire (secondaires) et des collèges d'après le principe et la direction de celui d'Edimbourg seraient tout à fait suffisants pour les besoins de ces provinces dans leur état d'avancement actuel."

535

15 février,
Londres.

Le même à Murray. Gale, envoyé pour prendre des renseignements exacts et minutieux concernant le Canada, a fait un rapport et lui en a envoyé copie (à Dalhousie) pour être transmise officiellement. Les bonnes qualités de Gale.

538

Incluse. Lettre de Gale transmettant ses observations.

540

Observations sur le rapport d'un comité spécial de la Chambre des Communes sur l'état du gouvernement civil du Canada en 1828.

542

Les "observations" convrent 120 pages et sont si détaillées qu'elles ne peuvent être résumées dans des limites raisonnables.

63 VICTORIA, A. 1900

1829.
20 février,
Londres. Dalhousie à Hay. Soumet à Murray un mémoire du juge en chef Sewell au sujet d'une concession de terres; son objection à de telles concessions, mais fait une exception dans ce cas-ci. Page 663
- 20 février,
Londres. Le même au même. Transmet papier qui lui a été envoyé du Canada par le régisseur des biens des Jésuites. A donné son approbation à l'opinion du Conseil sur ce sujet. 664
- Rapport d'un comité du Conseil sur une lettre de Pelton, commissaire des terres de la Couronne, relativement aux terres concédées et non concédées des biens des Jésuites. 665
- 22 février,
Londres. Dalhousie à Hay. La présence de Gale n'étant plus nécessaire à Londres, il se prépare à revenir au Canada. Demande que le paiement de ses frais de voyage et de son entretien soit autorisé, tel que convenu par un ordre à Kempt. 670
- 24 février,
Londres. Le même au même. Envoie copie d'une lettre de l'honorable John Richardson et de l'honorable Charles Grant adressée à John Neilson, de Québec, laquelle, dans son (Dalhousie) opinion, démontre la fausseté du témoignage de Neilson à leur sujet. 672
- Inclus.* Lettre de Richardson et de Grant à Neilson, précédée d'un résumé du témoignage de Neilson. 673
- Neilson à Richardson et à Grant. Est peiné que la lettre lui attribue des intentions qu'il n'a jamais eues; accuse réception de la lettre. 686
- 10 avril,
Québec. Stewart à Kempt. Inclus dans Kempt à Murray, 30 décembre 1829.
- 31 octobre,
Québec. Bowen à Yorke.
- 12 novembre.
3 décembre,
Québec. Bowen à Yorke. Rapport d'un comité du Conseil. Ce rapport et les deux documents précédents inclus dans Kempt à Murray, 7 décembre 1829.
- 7 décembre,
Québec. Kempt à Murray (n° 120). Transmet lettre du juge Bowen et le rapport du Conseil exécutif sur sa demande d'une nouvelle concession de 5,000 acres de terres. Bowen fait rapport qu'il a rempli les obligations auxquelles les termes de la concession l'obligent en ce qui regarde les premières 5,000 acres. Les documents envoyés par Bowen avec les lettres sont trop volumineux pour être transmis. 1
- Inclus.* Bowen à Yorke, 31 octobre. Demande 5,000 acres supplémentaires de terres, donnant pour raison un ordre de Bathurst, et aussi qu'il a rempli les conditions d'établissement sur les premières 5,000 acres. 6
- Bowen à Yorke, 12 novembre. A rempli les conditions d'établissement sur les premières 5,000 acres, dans leur esprit sinon rigoureusement à la lettre. Ne demande pas de lettres patentes pour ces terrains supplémentaires, mais demande la concession de ces terrains afin que dans le voisinage il puisse les diviser de manière à lui permettre d'obtenir des lettres patentes. 7
- Rapport d'un comité du Conseil sur la demande de Bowen relative à une plus grande concession de terres, ce qui ne peut être décidé que par le secrétaire colonial, mais en même temps recommande sa requête à la plus favorable considération. 10
- 10 décembre,
Québec. Kempt à Murray (n° 121). N'a pas fait rapport de l'expulsion de Christie, croyant cela du ressort de l'Assemblée, mais Christie lui a envoyé copie d'une adresse au Roi, de la part de ses commettants, et copie d'une lettre de lui-même à Murray. Envoie aussi un compte rendu des circonstances. Cette mesure a été prise après une enquête de l'Assemblée sur la nomination, etc., des juges de paix. Une nouvelle liste a été préparée, plusieurs des anciens noms en étant omis, et Christie a été assez imprudent de dire qu'il était chargé par le gouvernement de préparer des listes de magistrats, et ses fonctions étant clairement établies, ainsi que sa recommandation d'omettre certains noms, le comité a critiqué sa conduite en termes sévères, et l'Assemblée a passé un vote d'expulsion, reje-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

	tant une pétition en sa faveur demandant qu'il soit entendu à la barre de la Chambre. Envoie copie des résolutions et du rapport. Adresses présentées par l'Assemblée sur le danger de nommer un président de sessions trimestrielles. Christie réélu pour Gaspé sans opposition. Page 13	
	<i>Inclus.</i> Résolution de l'Assemblée contre Christie.	21
	Adresse de l'Assemblée sur les abus qui se sont produits au sujet de la présidence des sessions trimestrielles.	29
	Résolutions au sujet de la présidence des sessions trimestrielles.	31
	Rapport du comité soumis à l'Assemblée.	34
	Le même en français.	48
	Témoignage.	61
11 décembre, Québec.	Kempt à Murray (n° 122). Transmet mémoire des juges des cours du Banc du Roi de Québec et de Montréal, demandant d'être relevés de l'état de dépendance où ils se trouvent, par suite de ce que leurs traitements et allocations relèvent de l'Assemblée.	168
	<i>Inclus.</i> Mémoire des juges.	172
	Mémoire sur les affaires ressortissant de la cour du Banc du Roi dans le district de Québec.	176
11 décembre, Québec.	Kempt à Murray (n° 123). Ayant transmis par lettre de cette date (n° 122) copie du mémoire des juges du Banc du Roi, de Québec et de Montréal, envoie maintenant copie d'un mémoire du juge provincial de Trois-Rivières, demandant à être placé sur le même pied que ceux de Québec et de Montréal. Ayant été nommé par la province, aucun changement ne peut être fait sans un acte de la législature. Il recommande qu'il soit placé sur le même pied que les juges du Banc du Roi. Il reçoit £600 et ceux-ci sont payés £900 par année.	179
	<i>Inclus.</i> Mémoire de Vallière de Saint-Réal, juge à Trois-Rivières.	182
12 décembre, Québec.	Kempt à Murray (n° 124). Regrette qu'une députation d'Iroquois du Sault-Saint-Louis ait fait voile pour venir soumettre leurs prétentions à une partie de la seigneurie de La Prairie. Avait essayé de les en dissuader, jugement ayant été rendu contre leur réclamation. A demandé que les motifs des jugements de la cour du Banc du Roi et de la cour d'Appel lui soient envoyés, et il les transmettra.	185
15 décembre, Québec.	Kempt à Murray (n° 125). A reçu dépêche au sujet des affaires financières de la colonie. Explique sa conduite relativement au bill des subsides. Les fonds à la disposition de la Couronne étant insuffisants, il lui a fallu en appeler à la législature pour combler le déficit, en conformité des instructions qu'il avait reçues à ce sujet, que, quand on en appelait à l'Assemblée pour pourvoir à quelque portion que ce soit des dépenses publiques, celle-ci acquiert virtuellement le contrôle sur le tout. Afin d'empêcher les droits de la Couronne d'être compromis, il a soumis le bill au solliciteur général (le procureur général étant officiellement occupé à Montréal), qui n'a rien vu dans le bill qui pût en empêcher la sanction, opinion que le juge en chef Sewell partage. En toute circonstance, c'eût été une grande imprudence de sa part de refuser la sanction de Sa Majesté, simplement parce que l'Assemblée a décidé d'exercer le contrôle acquis en donnant son aide. Son seul embarras a été causé par une dépêche de Bathurst à Burton, exprimant sa désapprobation d'un bill semblable. mais il a été dissipé par le témoignage rendu par Wilmot Horton devant un comité parlementaire. Il peut ne pas y avoir d'objections légales au bill des subsides, mais il peut donner lieu à contestation quant à l'affectation des fonds. L'effet de la réduction de la somme votée est de restreindre le montant payé pour services; toutefois, il est tenu en honneur de maintenir les dépenses publiques au montant spécifié. Est heureux d'apprendre qu'il doit y avoir législation dans le parlement impérial pour régler cette question, qui a donné lieu à tant de controverse.	187

63 VICTORIA, A. 1900

1829.
15 décembre,
Québec.

Kempt à Murray (personnelle et confidentielle). A reçu des instructions relativement aux finances auxquelles il se conformera ; n'espère pas que la législature provinciale se désiste de ses prétentions à affecter et contrôler tout le revenu prélevé dans la province ; ne pense pas que le Conseil adopte le bill envoyé par l'Assemblée. Est bien aise d'apprendre qu'un remède va être appliqué par le parlement impérial. Envoie l'opinion du procureur général au sujet des questions en litige. Page 201

Inclus Mémoire relatif au revenu prélevé en vertu du statut de la Grande-Bretagne, 14 George 3, chap. 88. Le memorandum, signé J. S. (Jonathan Sewell), entre dans des détails minutieux. 205

15 décembre,
Québec.

Kempt à Murray (n° 126). Pour amener les sauvages à abandonner leurs habitudes vagabondes, il a été décidé qu'un certain nombre de leurs enfants seraient instruits aux écoles communes du pays. A ordonné à Plenderbath de s'assurer du coût d'une expérience de ce genre et d'en faire rapport, mais par méprise il a placé six enfants sauvages dans une école à Châteauguay, sous un instituteur protestant. Toutes les écoles pour les sauvages du Bas-Canada sont catholiques romaines, la seule langue européenne enseignée est le français ; ces écoles et les collèges des États-Unis sont les seules sources d'éducation pour les sauvages de la province. L'opposition à un changement de système. Le coût de maintenir les six sauvages à Châteauguay. Rapport de leurs progrès se fait périodiquement. 197

18 décembre,
Québec.

Le même au même (n° 127). Envoie rapport sur certains griefs, adopté par l'Assemblée à la suite du rapport d'un comité. Les résolutions comprennent chaque question qui a été un sujet de plainte depuis 1822 ; il n'épargnera rien pour remédier aux maux qui pourraient exister. Les points sur lesquels son attention a été principalement attirée sont l'état de la magistrature et de la milice. Afin d'obtenir des renseignements pour le guider il a visité presque toutes les parties de la province. Les mesures qu'il prend pour remédier aux griefs dont on se plaint relativement aux magistrats et à la milice. Envoie copie des résolutions de l'Assemblée. 221

Inclus. Documents concernant l'attitude de l'Assemblée à propos des griefs. 225 à 245

Suite dans Q—190-2 226 à 382

18 décembre,
Québec.

Kempt à Murray (n° 128). Son désir de mettre la milice sur un meilleur pied. A recommandé ce sujet à la considération de la législature, qui a nommé un comité pour s'enquérir. Dans l'état d'excitation causée par les destitutions dans la milice, le rapport contient de fortes critiques à leur sujet et recommande que de nouveaux règlements soient établis relativement à la milice pour la sûreté et l'avantage de la province, remédiant ainsi aux abus. Dans un second rapport, un bill a été recommandé ; le bill a été présenté à l'Assemblée et adopté, mais a été ensuite rejeté par le Conseil. Autres remarques sur les procédés de l'Assemblée et sur l'intention du bill de réinstaller tous les officiers destitués, etc. 383

21 décembre,
Québec.

Le même au même (n° 129). Envoie la liste des écoles protestantes et des écoles catholiques. Sommaire des renseignements contenus dans les rapports. La difficulté et le retard apporté à l'exécution du testament de feu James McGill pour l'érection d'un collège. Etat des fonds pour l'éducation. Envoie rapport de la manière dont les écoles communes élémentaires sont maintenues. 392

Inclus. Rapport des écoles.

Protestantes. 401

Catholiques romaines. 405

Liste des crédits votés pour les écoles élémentaires à Québec, Montréal et Trois-Rivières. 414

DOC. DE LA SESSION No 8c

	1829.	Mémoire au sujet du conseil de l'Institution Royale établi par l'acte provincial 41 George III, chap. 17. Le nombre des écoles sous l'Institution Royale le 1er juillet 1829, était de 78, et le nombre des élèves, 3,772.	Page 415
		Kempt à Murray (n° 130). Liste des dépêches reçues.	426
21 décembre, Québec.		Le même au même (séparée). Envoie copie d'une lettre du commissaire pour l'administration des biens des Jésuites au sujet de la dette due par Caldwell. Diffère d'opinion avec le Conseil relativement à la manière de disposer des £2,000 annuels que doit payer Caldwell pour la propriété de Lauzon, vu que la Trésorerie lui a permis de la garder au prix annuel de £ ,000 afin qu'il puisse liquider sa dette.	423
22 décembre, Québec.		<i>Inclus.</i> Stewart à Yorke. Dette due par Henry Caldwell à sa mort. Solde que John Caldwell a déclaré avoir entre les mains et dont il est responsable, avec intérêt à 6 pour 100. Demande qu'on adopte quelque mesure pour la liquidation du montant dû par Caldwell.	429
30 décembre, Québec.		Kempt à Murray (n° 131). Conformément à la dépêche, envoie l'état et la liste des biens des Jésuites, etc., avec remarques.	431
		<i>Inclus.</i> Liste des biens des Jésuites, avec remarques d'introduction.	442
		Relevé des recettes brutes depuis le 1er avril 1826 jusqu'au 31 mars 1829.	445
		Relevé des dépenses autorisées.	446
		Relevé des crédits annuels.	447
		Mémorandum relatif aux propriétés dans le Bas-Canada depuis la conquête jusqu'à cette date.	448
30 décembre, Québec.		Kempt à Murray (n° 132). Transmet la requête de Stewart, commissaire pour l'administration des biens des Jésuites. Les raisons de sa demande d'augmentation, entre autres celle d'avoir agi comme trésorier de ces biens; comment cela est arrivé. Si cela se continue il faudra révoquer la commission de Stewart. Lui avait donné ordre de remettre tous les soldes au receveur général, qui devait garder ces fonds séparés de tous les autres revenus provinciaux, et ce système est maintenant en vigueur. La manière habile dont Stewart s'acquitte de ses devoirs. Envoie aussi un mémoire de Ryland, qui a été le trésorier des biens des Jésuites pendant 14 ans, ayant été membre de la commission pendant 19 ans; est maintenant blessé de voir qu'un membre du Conseil, plus jeune que lui, est nommé seul commissaire, et pense que ses longs services lui donnent droit de recevoir le traitement entier comme pension.	466
		<i>Inclus.</i> Mémoire de J. Stewart.	471
		Mémoire de Ryland.	475
30 décembre, Québec.		Kempt à Murray (n° 133). Transmet un mémoire de l'Institution Royale, demandant de l'aide pour l'érection et la dotation du collège McGill. Les obstacles qu'on rencontre pour suivre les intentions du testateur sont expliqués dans le mémoire. La nécessité de l'institution d'un collège. Les ressources limitées de l'Institution Royale.	483
	1830.	<i>Inclus.</i> Mémoire au Roi.	487
1er janvier, Québec.		Rapport des dépêches envoyées en 1829 par sir James Kempt au bureau colonial.	497

BUREAUX PUBLICS, 1829.

(La partie I est paginée de 1 à 205; la partie II de 206 à 433.)

Q. 191-1-2.

1827.
15 novembre. Questions relatives à la situation légale de l'Eglise d'Angleterre en Canada. Page 310
- 13 décembre, Québec. L'évêque (anglican) de Québec à Hamilton. Les retards qui doivent nécessairement se produire avant que les réponses envoyées au clergé puissent être reçues, résumées et transmises. Le compte rendu de ses tournées envoyé en novembre démontrera l'état général du diocèse. Envoie copie de lettres au clergé relativement aux questions en litige entre l'Eglise et des sectes protestantes. Quelques membres du clergé du Haut-Canada désirent avoir une convocation pour examiner l'état de l'Eglise; mais, par crainte des désagréments qu'une pareille réunion pourrait produire, il pense que d'autres moyens pourraient être adoptés. Envoie, d'après ses connaissances personnelles, des renseignements sur quelques points dont il s'est enquis. Son chapelain, C. Morgell, fournira tous les renseignements qu'il est en son pouvoir de donner. 354
- Sujet d'enquête proposé par le conseil ecclésiastique. 358
- Tableau des membres du clergé du diocèse qui ont été admis depuis 1812, venant d'autres sectes protestantes. 362
1828.
24 janvier, Québec. Secrétaire militaire. Ordre aux maîtres de poste. Inclus dans Byham à Hay, 4 septembre 1829.
- 15 février, Londres. Morgell à Hamilton. Démontre la manière dont l'auteur d'un article du *Morning Chronicle* dénature la position de l'Eglise d'Angleterre en Canada, et décrit la méthode convenable pour faire une comparaison de l'état de l'Eglise d'Angleterre et de l'Eglise d'Ecosse dans les Canadas. 319
- Pétition de l'évêque et du clergé du diocèse de Québec. 331
- 22 février, Québec. L'évêque (anglican) de Québec à Hamilton. Au sujet des pétitions et représentations faites en faveur de l'Eglise d'Angleterre. 301
- 19 mai, Québec. Stayner. Circulaire aux maîtres de poste. Inclus dans Byham à Hay, 4 septembre 1829.
- 17 juillet, Québec. Archidiacre Mountain à Hamilton. Le lord Evêque a été notifié que le temps nécessaire sera donné pour faire telles remontrances qu'il désirera faire; espère par conséquent que la cause sera entendue par conseil. 300
- 1er août, White à By.
- 2 août, Canal Rideau. By à Mann.
- 28 août, Québec. Durnford à Darling.
- 1er septembre, Québec. Darling à Durnford.
- 23 septembre, Québec. Durnford à Couper.
- 23 septembre, Québec. Couper à Durnford.
- 25 octobre, York. Maitland à Couper.
- 8 novembre, Québec. Couper à Durnford.
- 15 novembre, Québec. Durnford à Mann. Ce document, les huit précédents inclus, dans Byham à Hay, 9 janvier 1829.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.
20 novembre,
Canal Rideau. By à Mann. Rapport de progrès. Inclus dans Byham à Hay, 12 janvier 1829.
- 26 novembre,
Québec. Réquisition pour munitions, etc. Inclus dans Byham à Hay, 30 mars 1829.
- 12 décembre,
New-York. Adresse dans le *Morning Courier*.
- 13 novembre,
New-York. James Buchanan à Aberdeen. Tous deux inclus dans Backhouse à Hay, 16 janvier 1829.
- 28 décembre,
Woolwich. Retour des déserteurs. Inclus dans Byham à Hay 5 janvier 1829.
1829.
5 janvier,
Artillerie. Byham à Hay. Transmet correspondance relative au projet de congédier les sapeurs et mineurs, et d'accorder à ceux qui travaillaient à l'ouvrage lors de son achèvement, des concessions de terrains sur le canal Rideau. 94
- Inclus. Correspondance avec liste des déserteurs. 96 à 106
- 10 janvier,
Downing
Street. Stephen à Hay. Ne voit aucune raison de refuser de donner une charte de corporation à l'Eglise Saint-André, Québec, mais le prétendu inconvénient qu'il y aurait dans la possession des biens par des particuliers est la moindre des objections, les raisons les plus fortes de la requête sont, qu'elle serait dans une meilleure position que les sectes protestantes dissidentes au Canada, qui ne se sont pas plaint au sujet de la tenure des terres, le coût de remédier à ceci étant modéré, et la difficulté de perpétuer un fidéicommiss est aisément surmontée par des milliers de congrégations dissidentes répandues en Angleterre. Il ne peut considérer les congrégations de l'Eglise d'Ecosse au Canada comme des non-conformistes. La conquête n'a pas été faite par l'Angleterre, mais par la Grande-Bretagne, les deux Eglises sont sur le même pied, et les législatures locales peuvent reconnaître l'une ou l'autre. Si Murray juge à propos d'accéder à la requête, la congrégation doit envoyer un projet de la charte qu'elle désire, parce qu'elle doit être citée dans l'édit. 85
- 12 janvier,
Artillerie. Byham à Hay. Envoie rapport de By relativement au canal Rideau et aux fonds dont il a besoin. L'importance qu'il y a d'informer By aussitôt que possible du montant qui lui sera accordé. L'Artillerie recommande que le montant qu'il demande lui soit accordé. 107
- Inclus. Etat des travaux, montrant les sommes dépensées. La ligne de ponts sur l'Ottawa à la chute des Chaudières est terminée. Barrières de péage érigées au pont. Le remblai en travers du grand marais de Dow est étanche. A élevé de 27 pieds perpendiculaires le niveau de la rivière Rideau à Hog's-Back. Espère que l'an prochain il sera élevé à 45 pieds. S'il lui est permis de dépenser £137,215 11. 10½ par année en 1829, 1830 et 1831, le tout sera terminé pour le 12 août 1831. 109
- 12 janvier,
Trésorerie. Stewart à Hay. L'officier de l'intendance au Canada peut recevoir des fonds publics sur autorisation d'un mandat du gouvernement et les déboursier sur la même autorisation. 139
- 12 janvier,
Trésorerie. Le même au même. Autorisation a été donnée de rembourser à madame Cressé l'amende de mutation qu'elle a payée. 141
- 16 janvier,
Londres. Hamilton, pour le conseil ecclésiastique, à Murray. Longue et minutieuse argumentation pour démontrer que l'Eglise d'Angleterre a seule le droit de retirer des bénéfices des réserves du clergé, par l'acte 31, George III, accompagné de tableaux statistiques. 268
- 16 janvier,
Affaires
étrangères. Backhouse à Hay. Transmet lettre de Buchanan avec copie de journaux contenant les adresses de certaines associations concernant les Canadas. 26
- Inclus. Buchanan à Aberdeen. Envoie journaux venant de New-York, avec adresses de sociétés du Canada. Le danger du système actuel au Canada. 27

63 VICTORIA, A. 1900

1829.

Adresse dans le *Morning Courier* des 12 et 13 décembre 1828, signée par J. Macneven, président de l'Association des *Amis de l'Irlande* à New-York. Page 29

20 janvier,
Downing
Street.

Stephen à Hay. Rapports sur la chartre proposée par la Société Littéraire et Historique de Québec, qui ne peut être présentée maintenant à Sa Majesté pour être signée, étant imparfaitement rédigée. 91

30 janvier,
Londres.

Palmer au même. Extraits envoyés du *Rolls Chapel*. Demande le paiement d'honoraires se montant à £134, 2s. 396

5 février,
Londres.

Hamilton au même. A écrit à Ryan, spécifiant les qualités requises chez un candidat désirant entrer dans les ordres sacrés de l'Amérique du Nord, mais il craint, vu le peu de ressources de la société, de ne pouvoir s'assurer ces services, parce qu'il y a déjà plusieurs candidats non encore pourvus. 299

12 février.

L'évêque de la Nouvelle-Ecosse à Hamilton. Inclus dans Hamilton à Hay. 1^{er} août 1829.

18 février,
Whitehall.

Philips à Hay. A reçu une liste des condamnés à mort dans le Bas-Canada. Peel se croit justifiable de conseiller la commutation de la peine de mort en un exil pour la vie. Envoie le pardon pour être transmis à Kempt. Des ordres ont été donnés au surintendant de recevoir les condamnés à bord du ponton de l'*Antelope* aux Bermudes. 60

28 février,
Trésorerie.

Stewart à Hay. Autorisation donnée de payer annuellement £1,000 à Hale comme receveur général, ainsi que le coût de la voûte pour mettre le trésor public en sûreté. Un mandat est préparé pour la nomination de M. Hale comme receveur général. 142

13 mars,
Amirauté.

Cockburn à Murray. Envoie les lettres qu'il a promis à Coffin qu'il mettrait entre ses mains (à Murray). Coffin à besoin des lettres à Murray afin que justice lui soit rendue. 2

16 mars,
Whitehall.

Lack à Hay. Au sujet du mémoire de MM. Robin et C^{ie}, concernant l'exemption de droits provinciaux sur les articles pour les pêcheries; les lords du Commerce partagent l'opinion du procureur général à ce sujet. 25

18 mars,
Windsor.

Arrêté en Conseil désavouant le bill à l'effet de confirmer pour des fins civiles la subdivision paroissiale du Bas-Canada. 23

18 mars,
Artillerie.

Byham à Hay. Le comité a autorisé des concessions tel que proposé par le colonel By. 113

30 mars,
Artillerie.

Le même au même. Envoie copie d'un ordre au garde-magasin à Québec pour la distribution d'armes, etc., à la milice coloniale, afin de connaître l'opinion de Murray si le paiement doit ou ne doit pas en être exigé. 114

Inclus. Réquisition. 115

31 mars,
Trésorerie.

Stewart à Hay. Lettre reçue contenant l'opinion de Murray que les mesures prises sont bien calculées pour la sûreté du trésor public dans le Bas-Canada; l'officier de l'intendance est chargé d'agir en conséquence. 145

15 avril,
Trésorerie.

Stewart à Hay. Dépêches reçues avec demandes de pensions aux veuves de d'Eschambault et de Claus, tous deux du département des Affaires des Sauvages. Référence est faite à la lettre du 18 juin 1827, des lords de la Trésorerie, disant qu'une pension ne peut être accordée aux veuves de fonctionnaires publics à moins que ceux-ci n'aient rendu des services exceptionnels. Cette dernière considération s'applique à madame d'Eschambault, à qui est accordée une pension annuelle de £70 à commencer du 1er juin 1829. Dans le cas de madame Claus, il n'y a rien pour distinguer les services de son mari de ceux rendus par les autres employés, de sorte que Leurs Seigneuries ne peuvent la recommander pour une pension. 147

5 mai,
Trésorerie.

Le même au même. Transmet rapport des comptes de l'armée avec lettre de Dalhousie au sujet des frais de voyage du sous-surintendant et

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

de l'interprète du département des Affaires des Sauvages, pour avoir instructions de Murray. Page 150

Inclus. Extrait d'un rapport des contrôleurs des comptes de l'armée, attirant l'attention sur une allocation personnelle au sous-surintendant et à l'interprète du département des Affaires des Sauvages, lorsqu'ils sont envoyés en service ailleurs, auquel cas ils reçoivent les frais de logement, de chauffage et une ration personnelle de provisions. Leurs frais de voyages devraient être payés à même leur traitement. Recommande que dans le cas de l'interprète, la question de payer une allocation supplémentaire aux personnes de cette catégorie ou d'un grade inférieur à celui des subalternes, soit prise en considération. 151

8 mai,
Gardes à
cheval.

Fitz-Roy Somerset à Hay. A part de leur concéder des terrains sur le canal Rideau, ne serait-il pas avantageux, pour réprimer la désertion des soldats, de leur offrir lors de leur licenciement, des concessions de terrains dans tels endroits qu'ils choisiraient pour s'établir? 14

11 mai,
Trésorerie.

Stewart au même. Dans les circonstances, les lords de la Trésorerie approuvent les rations de farine aux colons et à leurs familles sur la grande route entre Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, à la condition qu'ils entretiennent la route pour le service des malles, les rations devant être distribuées tant qu'ils feront l'ouvrage d'une manière satisfaisante. 153

11 mai,
Londres.

Barbour à Aberdeen. Inclus dans Backhouse à Hay, 15 mai 1829.

11 mai,
Trésorerie.

Stewart à Hay. Transmet rapport des commissaires de l'audition des comptes, suggérant un arrangement pour s'assurer du paiement de la part des acheteurs des terrains et des bâtisses du gouvernement. 155

Inclus. Rapport des commissaires de l'audition des comptes sur la méthode actuelle de tenir les comptes des terrains vendus et d'en recevoir le paiement, avec changements suggérés. 156

12 mai,
Amirauté.

Barrow à Hay. Lorsque la position de Barrie comme commissaire civil a été changée en celle de commodore, la nomination ne devait pas être tenue secrète plus longtemps. Ceci peut-être devrait être communiqué au secrétaire colonial. 3

15 mai,
Affaires
étrangères.

Backhouse à Hay. Transmet note et pièce incluse de Barbour, envoyé extraordinaire des Etats-Unis, demandant copie de la concession de terres faite aux sauvages Catawba, et demande que le ministère des Affaires étrangères soit renseigné. 52

Inclus. Barbour à Aberdeen. Envoie lettre du département exécutif de la Caroline du Sud, et demande que la concession de terres mentionnée lui soit fournie. 53

Miller à Barbour. Demande copie de la concession de terres faite aux sauvages Catawba, dans la Caroline du Sud. 54

15 mai,
Londres.

Pelly à Hay. Se rendra auprès de lui n'importe quel jour il nommera après lundi, pour s'entretenir de l'étendue et de la population des territoires de la Baie d'Hudson. 237

19 mai,
Amirauté.

Barrow à Hay. Relativement à sa lettre, tout ce qu'on a reçu de ses arpentages de Bayfield a été gravé et envoyé; lorsqu'on en recevra d'autres on donnera instruction de les publier. 4

5 juin,
Londres.

Adresse des Communes demandant des copies ou des extraits des communications envoyées par le bureau colonial aux gouverneurs du Haut et du Bas-Canada. 1

8 juin,
Trésorerie.

Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie partagent l'opinion de Murray que la concession d'un bail de Lauzon à Caldwell serait sujet à objection, mais qu'il pourrait rester comme locataire annuel à £2,000 par année. 167

8 juin,
Londres.

Buchanan à———Incluse dans Planta à Murray, 22 juin 1829.

11 juin,
Québec.

Dunford à Mann. Incluse dans Byham à Hay, 4 septembre 1829.

63 VICTORIA, A. 1900

1829.
15 juin, Artillerie. Byham à Hay. Le rapport sur l'insuffisance du barrage à Hog's-Back avait déjà été reçu. On a prié By de dire pourquoi il n'avait pas fait rapport plus tôt du défaut de l'entrepreneur de remplir son contrat, et aussi de dire quelles mesures avaient été prises pour indemniser le public. Page 116
- 19 juin, Trésorerie. Stewart au même. Les lords de la Trésorerie avaient reçu une dépêche que la législature du Canada consentait à contribuer dans une proportion raisonnable au coût de la construction de phares sur l'île Saint-Paul et sur le Cap-Ray, à Terre-neuve. On a aussi demandé à Leurs Seigneuries de fournir leur contribution de la part de Terre-neuve. Ils consentent à contribuer à un projet si avantageux, mais ils ne croient pas que Terre-neuve devrait être appelée à payer une portion importante des dépenses. 168
- 19 juin, Londres. Buchanan à Planta. Demande la continuation de son amitié, et de l'aide en faveur de sa famille. 174
- 22 juin, Trésorerie. *Inclus.* Nouvelles observations indiquant la nécessité d'avoir un agent sur le canal. 175
- 22 juin, Trésorerie. Planta à Murray. Envoie une demande de Buchanan, consul à New-York, de faire nommer ses deux fils agents du canal au Canada sans appointements. Ne connaît pas Buchanan, excepté officiellement, mais n'aime pas à refuser de porter l'affaire à sa connaissance (à Murray). 170
- 22 juin, Londres. *Inclus.* Extrait de la lettre de Buchanan, 8 juin 1829, au sujet de ses fils. 171
- 24 juin, Whitehall. Pétition de Buchanan pour faire nommer ses deux fils agents du canal sans appointements jusqu'à ce que les péages puissent en fournir. 172
- 24 juin, Whitehall. Lemon à Hay. Demande la date de la concession aux sauvages Catawba afin de faciliter ses recherches. 397
- 25 juin, Trésorerie. Peel à Murray. Peut-il lui donner des renseignements pour répondre à la lettre incluse. 61
- 30 juin, Whitehall. *Inclus.* Nathaniel Gould. Transmet des papiers de la Chambre de Commerce de Québec au sujet des abus dans la Cour de Vice-Amirauté. 62
- 1er juillet, Londres. Finlay, président de la Chambre de Commerce de Québec à——. Se plaint d'abus dans la cour de Vice-Amirauté, envoie une liste des copies des documents transmis et demande de porter la question devant le gouvernement aussitôt que possible. 64
- 1er juillet, Londres. Stewart à Hay. Transmet copie d'une lettre de l'ordonnateur en chef Routh sur la fourniture de provisions pour les personnes naufragées sur Anticosti. Il faut présumer qu'on a régulièrement rendu compte de ces provisions aux autorités coloniales. 178
- 1er juillet, Londres. *Inclus.* Routh à Stewart. Envoie une réquisition de provisions pour les personnes naufragées sur Anticosti. 179
- 1er juillet, Londres. Réquisition. 180
- 1er juillet, Londres. William Peel à Hay. Des ordres ont été envoyés au surintendant aux Bermudes lorsque des sentences de mort ont été commuées en déportation à perpétuité. 67
- 1er juillet, Londres. Garry à Murray. Conformément à la loi, il envoie une liste de toutes les personnes employées par la Compagnie de la Baie-d'Hudson dans ses territoires en 1828. Page 238

Liste incluse.

Département du nord

Gouverneur.....	1
Facteurs en chef et commerçants en chef...	45
Chapelains.....	2
Commis.....	60
Serviteurs.....	509

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

Département du sud

Commis.....	26
Serviteurs.....	152
	178
Total.....	795

- 2 juillet, Dawson à Hay. La somme de \$50 refusée pour les dépenses du capitaine Hope, et dont le remboursement a été ordonné, n'a pas encore été payée à Sargent. Page 181
Trésorerie.
- 3 juillet, Dawson à Hay. La législature du Bas-Canada ayant, par accident, manqué d'adopter une loi pour le paiement de la milice, les lords de la Trésorerie sanctionnent une avance pourvu qu'on prenne soin d'en demander le remboursement le plus tôt possible. 182
Trésorerie.
- 3 juillet, Lemon à Hay. Des recherches soigneuses ont été faites dans les papiers du bureau d'Etat, mais il n'a trouvé aucune inscription d'une concession aux sauvages Catawba. 398
Londres.
- 4 juillet, Sullivan au même. Pour savoir si la situation occupée par Vassal de Monviel est civile ou militaire, le montant de ses appointements ou émoluments et la date de sa nomination. 235
Bureau de la Guerre.
- 8 juillet, Melville à Murray. Son intention d'unir les commandements navals sur la côte nord américaine et dans les Antilles sous un chef d'escadre avec quartier général aux Bermudes. Les avantages au point de vue de la santé, etc. La population de la Jamaïque peut croire sa dignité offensée de ce que son fle n'est plus le quartier général d'un amiral, mais cela ne devrait pas l'emporter sur les autres considérations. Un capitaine supérieur devrait être là pour faire le service dans ces environs. Les stations navales dans cette étendue sont Halifax, les Bermudes, Antigonish et la Jamaïque, mais les effectifs ont été discontinués depuis la guerre. Il ne sait pas si celui de la Jamaïque peut être discontinué, mais il peut être diminué. On s'efforcera de concentrer tous les magasins navals aux Bermudes. 5
Amirauté.
- 8 juillet, Byham à Hay. Il a reçu instruction d'envoyer l'approbation de l'achat de la propriété de R. D. Fraser et du Dr Munro dans le voisinage de Hog's-Back. Comme les terres devront augmenter en valeur le long du canal, on devra s'assurer de toutes celles dont on pourrait avoir besoin. 119
Artillerie.
- 8 juillet, Le même au même. Rapport abrégé des progrès sur le canal Rideau reçu. Si le canal doit être terminé pour le 12 août 1831, comme l'avait promis le colonel By si on lui allouait £137,000 pour chacune des trois années 1829, 1830 et 1831, il faudra allouer £140,000 pour chacune des deux années 1830-31, £130,666 seulement ayant été accordés en 1829. 117
Artillerie.
- 14 juillet, Sabine, secrétaire de la Société d'Horticulture à Hay. Description du bouleau noir et de ses emplois. 400
Londres.
- 15 juillet, Lukin à Hay. Désire savoir si l'adjudant général de la milice du Bas-Canada est un officier capable en temps de paix, ou si la solde est une allocation de pension pour services antérieurs. 236
Bureau de la Guerre.
- 17 juillet, Byham à Hay. Des ordres ont été envoyés aux officiers de l'artillerie à Québec d'examiner et de faire rapport sur le logement requis pour la poudre et les munitions. 122
Artillerie.
- 18 juillet, Ordre général sur les concessions de terre données aux officiers de l'armée qui s'établissent dans les provinces de l'Amérique du Nord. 16
Gardes à cheval.
- 20 juillet, FitzRoy Somerset à Hay. Envoie copie d'une lettre adressée à Kempt sur l'encouragement à donner aux officiers de l'armée pour s'établir dans l'Amérique Britannique du Nord. 18
Trésorerie.

63 VICTORIA, A. 1900

1829.

Inclus. FitzRoy Somerset à Kempt au sujet des officiers de l'armée qui veulent s'établir. En substance semblable à l'ordre général du 18 mai. Page 19

- 22 juillet, Trésorerie. Stewart à Hay. Envoie une liste détaillée des appointements des officiers de douane dans le Bas-Canada. 184
Inclus. Liste des appointements. 185
- 23 juillet, Affaires étrangères. Douglas à Hay. Barbour demande des copies des traités avec les sauvages qui habitent la Floride. Demande qu'on les envoie au *Foreign Office* pour les expédier à Barbour. 55
Inclus. Barbour à Aberdeen. Demande des copies des traités entre la Grande-Bretagne et les sauvages de la Floride. 56
- 26 juillet, Londres. Sabine à Hay. Liste des instruments qu'il croit suffisants pour l'équipement de Douglas. 401
- juillet, Londres. Hamilton à Hay. La difficulté de donner une réponse satisfaisante au sujet de Griffin provient de l'hésitation à choisir parmi un monceau de témoignages accumulés contre son emploi ultérieur. 364
- 1er août, Londres. Hamilton à Hay. A reçu copie d'une pétition du rév. Cornelius Griffin, laquelle étant un original est retournée. Envoie une réponse à Wilmot Horton du 20 juillet 1826, au sujet d'une lettre de Griffin à Canning. La pétition n'admet pas une réponse plus directe, mais une lettre de l'évêque de la Nouvelle-Ecosse aura pour effet de convaincre le secrétaire d'État que la société n'a pas agi avec trop de dâreté en rappelant Griffin. 365
Inclus. Hamilton à Wilmot Horton. Le Conseil a pleinement examiné le cas de Griffin avant de le rappeler. 367
 L'évêque de la Nouvelle-Ecosse à Hamilton. Son dégoût des fausses représentations et de la malignité des accusations portées par Griffin; sa mauvaise conduite et son manque de véracité. Ses accusations réfutées en détail. 368
 Autres documents relatifs à Griffin. 391
- 8 août, Trésorerie. Stewart à Hay. Transmet un extrait d'une remarque au sujet du département des colons à Lanark. 186
Inclus. Extrait du rapport du contrôleur des comptes de l'armée au sujet de la recommandation qui si l'on continue l'établissement de colons à Lanark, qu'on ne croyait pas opportun de donner une compensation pécuniaire au lieu de provisions. Ne peut recommander la compensation en argent, pour les raisons données. L'affaire soumise à la considération du secrétaire colonial. 187
- 8 août, Trésorerie. Stewart à Hay. Transmet un mémoire des commissaires des douanes, que le logement occupé comme douane à Québec ne mérite pas d'être choisi, et recommande qu'une maison appartenant à Caldwell soit achetée pour l'usage des douanes. Le sujet référé à Murray pour avoir son opinion. 189
Inclus. Mémoire. 190
- 11 août, Trésorerie. Stewart à Hay. Relativement à la demande de la veuve du chirurgien Richardson, du département des Affaires des Sauvages, les lords de la Trésorerie attirent l'attention sur la lettre du 15 avril dernier, et ne peuvent voir que les raisons sur lesquelles s'appuie cette demande les justifieraient de recommander une allocation. 193
- 11 août, Trésorerie. Le même au même. Relativement à la lettre du conseil de l'artillerie, qu'il serait nécessaire d'augmenter le crédit pour le canal Rideau à £140,000, les lords de la Trésorerie désirent avoir des copies de tous les documents sur le sujet avant qu'ils puissent juger de l'opportunité de demander au Parlement un nouveau crédit. 194
- 21 août, Artillerie. Butler à Hay. Relativement à l'insuffisance de barrage à Hog's Back, renvoie à la lettre du 15 juin. Un nouveau rapport a été ordonné au sujet de l'état précaire du barrage à Smith's-Falls. 124

DOC. DE LA SESSION No 8c

	1829. 25 août, Gardes à cheval.	FitzRoy Somerset à Twiss, Le capitaine Isaac G. Ogden ayant vendu sa demi-solde pour s'établir comme colon, envoie la liste de ses services. Un tiers du prix d'achat sera retenu par MM. Greenwood, Cox & Co, jusqu'à ce qu'il ait produit un certificat d'établissement.	Page 21
		<i>Annexé.</i> —Etat des services du capitaine Ogden.	22
4 septembre,	Amirauté.	Barrow à Hay. L'Amirauté ne peut prêter les deux chronomètres de poche demandé de la part de Douglas pour s'en servir pour l'exploration de la côte nord-ouest de l'Amérique. Elle en fera faire deux neufs si le département colonial les paie, ou en vendra deux au plus bas prix.	8
4 septembre,	Artillerie.	Byham à Hay. On devrait faire un rapport sur un item de £300 pour frais de port dans les estimations budgétaires des casernes, parce que la somme est très forte, et si la chose n'est pas contrôlée ce sera un sé- rieux item.	126
		<i>Inclus.</i> Durnford à Mann. Raison pour avoir placé l'item de frais de port dans les estimations, le compte des frais de port ayant été aupara- vant payé par l'intendance.	128
		Ordre du secrétaire militaire de ne pas inscrire les frais de port du département des ingénieurs ou de l'inspecteur de l'artillerie au compte de ce bureau, mais au compte de l'artillerie.	130
		Stayner, maître de poste. Circulaire aux maîtres de poste sur la ma- nière dont les frais de port doivent être perçus du département des ingé- nieurs.	131
16 septembre,	Trésorerie.	Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie partagent l'opinion de Murray que si la Chambre recommandait d'acheter une maison pour la douane, le coût devrait être divisé proportionnellement entre la Cou- ronne et la province.	197
18 septembre,	Londres.	Pelly à Murray. Envoie un extrait d'une dépêche du gouverneur Simpson ayant rapport aux transactions à l'ouest des Montagnes-Ro- cheuses, et une carte de l'Amérique du Nord avec des notes manuscrites des officiers de la Compagnie de la Baie-d'Hudson.	266
19 septembre,	Trésorerie.	Stewart à Hay. Envoie correspondance et plan pour l'agrandisse- ment de la cour à combustible à Québec par l'appropriation de certains lots spécifiés.	198
		<i>Inclus.</i> Routh à Durnford. Insiste sur l'importance d'agrandir la cour à combustible.	199
		Byham à Stewart. Le conseil de l'artillerie a reçu la correspondance de Québec relative à la nécessité d'agrandir la cour à combustible et transmet une lettre de Routh sur le sujet.	200
		Estimation de la dépense.	202
		Plan de la propriété du gouvernement.	204
23 septembre,	Londres.	Pelly à Wedderburn. Demande que les papiers envoyés pour les faire lire à Murray soient renvoyés, parce qu'il veut y répondre par les navires qui prennent actuellement un chargement pour la Colombie.	265
1er octobre,	Amirauté.	Barrow à Hay. Des ordres ont été envoyés aux capitaines et aux commandants de donner à Douglas toutes les facilités en leur pouvoir.	9
		Demandes d'armes, etc. Incluse dans Byham à Hay, 2 octobre 1829.	
2 octobre,	Artillerie.	Byham à Hay. Transmet copie d'une demande d'armes et d'accoutre- ments pour un effectif de réserve au Canada. Le conseil de l'artillerie ne sait pas si c'est pour les troupes de Sa Majesté ou pour la milice du pays. Dans ce dernier cas, le gouvernement colonial devra en défrayer les frais. Le conseil de l'artillerie consent toujours à aider aux gouver- nements coloniaux, mais il croit qu'au Canada le gouvernement colo- nial devrait former ses propres dépôts.	132
		<i>Inclus.</i> Relevé des armes, etc., nécessaires pour compléter.	134
3 octobre,	Londres.	Freeling à Hay. Relativement au rapport de Kempt de la non-récep- tion des malles par le paquebot de juillet, il mentionne leur expédition par le <i>Goldfinch</i> Toutes les recherches seront faites à Halifax.	403

63 VICTORIA, A. 1900

1829.

- Inclus.* Gay, agent de la malle à Falmouth, à Freeling. Fait rapport que les malles de juillet ont été reçues par l'agent à Halifax, et il faut présumer que le retard a eu lieu entre Halifax et Québec. Page 405
- 8 octobre, Affaires étrangères. Backhouse à Hay. Envoie copie d'une note du prince de Lieven, que la Compagnie Russe-Américaine a intention de transporter sa factorerie de Sitka à Kodiak. 57
- 8 octobre, Londres. *Inclus.* Le prince Lieven à Aberdeen (en français). Faisant rapport du transfert de la factorerie Russe-Américaine de Sitka à Kodiak. 58
- 19 octobre, Artillerie. Sabine à Hay. Douglas envoyé à la rivière Columbia devra rendre tous les services possibles au gouvernement; l'arrangement quant à ses rapports, etc. 407
- 19 octobre, Londres. Byham au même. Des demandes ont été faites par des officiers de l'artillerie et du train des équipages d'artillerie de leur permettre de profiter de l'ordre général aux officiers désirant devenir des colons. Si on leur permet de commuer leur demi-solde leur accordera-t-il la même allocation proportionnelle de terre qu'aux autres officiers. 135
- 24 octobre, Affaires étrangères. Freeling au même. Le sac de dépêches pour New-York a été envoyé à Liverpool et mis à bord du *New York*, qui a mis à la voile le 17. 409
- 13 novembre, Doctors' Commons. Backhouse à Hay. Aberdeen a demandé au prince de Lieven des lettres de recommandations en faveur de David Douglas pour favoriser ses recherches scientifiques sur la côte ouest de l'Amérique du Nord. 59
- 13 novembre, Doctors' Commons. Opinion d'homme de loi, qu'il n'y a rien dans le bill accordant certains privilèges aux personnes professant la foi juive justifiant son désaveu. 68
- 17 novembre, Trésorerie. Opinion d'homme de loi, que le bill à l'effet de rendre valides des transferts de terres possédées en franc et commun soccage ne devrait pas recevoir la sanction de Sa Majesté. 69
- 19 novembre, Trésorerie. Acte à l'effet de rendre valides des transferts de terres, etc., possédées en franc et commun soccage. 73
- 20 novembre, Trésorerie. Dawson à Hay. Refère à la minute de la Trésorerie du 10 novembre, dont une copie est envoyée, que Murray pourra donner des instructions à Kempt pour les communiquer à l'Assemblée au sujet des officiers percevant les revenus des douanes. 206
- 19 novembre, Trésorerie. *Inclus.* Minute de la Trésorerie avec de longs détails sur les appointements, etc., des officiers de douanes. 207
- 20 novembre, Trésorerie. Dawson à Hay. Les lords de la Trésorerie approuvent les arrangements faits par Kempt au sujet des canaux des Cascades, de la Roche-Fendue et du Coteau-du-Lac. 227
- 26 novembre, Artillerie. Le même au même. A déposé devant la Trésorerie les documents relatifs aux réductions dans le département des sauvages avec propositions pour l'amélioration de la condition des sauvages de diverses manières énoncées. Les lords de la Trésorerie approuvent la réduction et les améliorations projetées. En réglant les comptes du Haut-Canada on devrait adhérer à l'habitude de transmettre les comptes au ministère. Le calcul du coût des présents, etc., devra être réduit au prix réel tel que fourni par l'artillerie et non pas au prix exigé à Montréal. Le département des sauvages dans le Haut ou le Bas-Canada devrait être placé sous un gouverneur dans chacune de ces provinces, ainsi que le recommande Murray. Approuve la proposition que l'argent dû à certaines tribus pour la terre cédée à la Couronne devrait être appliqué à la construction de maisons et à l'achat d'instruments d'agriculture pour les tribus qui seront disposées à s'établir. 229
- 2 décembre, Trésorerie. Byham à Hay. Demande un état du nombre de miliciens dans le Haut et le Bas-Canada. 137
- Stewart à Twigs. De recueillir de plus amples renseignements sur les pertes des officiers à l'île Drummond. 234

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.
2 décembre, Artillerie. Byham à Hay. Relativement à la demande d'armes, etc., pour l'effectif de la réserve au Canada, la présente demande complètera-t-elle les munitions requises. Page 138
- 4 décembre, Londres. Pelly à Murray. Envoie un extrait de la dépêche de Simpson qui a rapport au pays à l'ouest des Montagnes Rocheuses dans la Terre de Rupert, et attire l'attention de Murray sur les procédures dans le dernier congrès des États-Unis, dont il envoie une copie imprimée. 267
- 5 décembre, Amiraute. Barrow à Hay. Envoie le rapport du vice-amiral Ogle sur l'état des pêcheries de Terre-Neuve pour la dernière saison. 10
- 31 décembre, Amiraute. *Inclus.* Rapport sur l'état des pêcheries durant la dernière saison. 11
Barrow à Hay. Il a été ordonné à l'amiral de la station de l'Amérique du Nord de concert avec le gouverneur général, de faire une enquête sur la condition des habitants de l'île d'Anticosti. 13

DIVERS DOCUMENTS, 1829.

(La partie I est paginée de 1 à 247, la partie II de page 248 à 511, et la partie III de page 512 à 753.)

Q.-192-1-2-3.

- Diverses dates. Pour les documents relatifs aux Hurons, voir 2 novembre 1829.
1828.
30 août, Downing Street. Hay à O'Halloran. Incluse dans O'Halloran à Hay, 26 janvier 1829.
- 31 août, Saut-Saint-Louis. Mémoire des sauvages du Saut-Saint-Louis pour la restitution de la terre détachée par erreur de la concession de terre au Saut-Saint-Louis, faite par Louis XIV en 1686. Page 600
- Pétition des Iroquois du Saut-Saint-Louis. 615
- Les signatures commencent à 621
- Certificats des témoins 625
- Documents, cartes, etc., apportés par les chefs des Iroquois du Saut-Saint-Louis. 626 à 651
- 1er décembre. James Buchanan à Hay. "Pensées sur l'état présent des Canadas, relativement à leur lien indissoluble à la Couronne d'Angleterre." S'oppose à l'idée d'abolir la tenure seigneuriale et insiste sur l'encouragement à donner aux Canadiens-français d'améliorer leurs terres. Approuve la taxation des terres incultes dans le Haut-Canada, et espère qu'elle s'étendra à la province inférieure. Les seigneurs ne sont pas tous Français, quelques-unes des principales seigneuries appartenant à des sujets britanniques. La convenance de mettre les droits de douane à la disposition du gouvernement civil, et espère que le gouvernement impérial conservera toujours le droit de taxer le commerce. Argumentation minutieuse sur le sujet. Le manque de reconnaissance des concessionnaires de larges étendues de terres, qui considèrent comme une oppression le fait qu'on leur demande de remplir leur part des conditions de la concession. L'importance des relations du Canada comme partie de l'Empire. Le danger de réserver un septième des terres pour le clergé. Autres considérations, surtout celles de la sécularisation des terres du clergé. 86
- 1er janvier, New-York. James Buchanan à Hay. A tiré une traite de £21 pour payer un message spécial pour transporter un sac de dépêches à Kempt. Toutes les dépêches pour lui (Kempt) ou pour Colborne peuvent être expédiées beaucoup plus promptement et pour une dépense triviale considérant la distance. 81

63 VICTORIA, A. 1900.

1829.
3 janvier,
Bath.

Armstrong à Hay. Envoie une pétition de son parent Willy, qui, il l'espère, recevra une favorable considération. Page 1.

4 janvier,
Québec.

Fisher à Murray. Soumet un mémoire pour lui-même en sa qualité d'éditeur de la *Gazette* de Québec, dont les profits sont faibles, et on se propose de lui retirer toutes les impressions pour le district de Montréal, et dans ce cas il lui serait presque impossible de continuer à publier la gazette officielle au siège du gouvernement. 223

Inclus. Mémoire de John Charlton Fisher avec un compte de la *Gazette Officielle*; le signataire considère qu'en sa qualité d'éditeur de la gazette il est un officier de la cour du Banc du Roi, et que le paiement de ses appointements devrait sortir des fonds votés pour l'administration de la justice. 224

5 janvier,
Londres,

Johnson à Hay. S'excuse du retard de sa visite lorsqu'on désirait le voir, parce qu'il était occupé du cas de son fils qui commence seulement maintenant à se rétablir à la suite d'une opération formidable. Lui demande d'accorder une entrevue. 465

6 janvier,
Mount-Acca.

O'Ryan à Bathurst. Quelles sont les qualités requises pour obtenir les ordres dans l'Église d'Angleterre comme missionnaire dans une des colonies; peut donner les certificats les plus irréprochables sur son caractère. Ses connaissances éducationnelles. 511

7 janvier,
Little-Hampton.

Fitzgerald à Murray. Envoie un résumé des raisons de l'établissement de l'escale des paquebots des colonies de l'Amérique du Nord dans l'ouest de l'Irlande plutôt que sur le côté est ou dans le canal. S'étant intéressé à un essai de former une compagnie à fonds social à cette fin, il possède des renseignements détaillés sur les moyens et les projets d'une telle compagnie. Les ducs de Wellington et de York ont approuvé et le projet aurait réussi si ce n'eût été des misérables qui ont obtenu de l'emploi et ont entraîné la compagnie dans des difficultés légales qui ont conduit à l'abandon du projet. Ils se sont depuis assurés de sa praticabilité et de sa nature profitable, et presque chaque membre du cabinet de Liverpool, lui compris, a donné son assentiment. Est principalement redevable à Wellington pour sa favorable attention à ce projet, et qui l'a beaucoup éclairé par sa propre expérience, mais il est probable que le projet sera effectivement contrecarré dans les départements subordonnés. Il est de plus en plus convaincu de l'importance du sujet, augmentée par la vive opposition de Liverpool influencé par New-York, qui traite ce projet comme contraire à ses intérêts nationaux et politiques. Croit le moment favorable de soumettre le projet aux chefs des départements. Les documents ne sont pas aussi bien arrangés qu'ils pourraient l'être, mais il (Murray) connaît déjà bien le sujet. 248

Inclus. Argumentation en faveur de Valentia comme port d'escale des paquebots avec note des améliorations effectuées dans les routes postales depuis Halifax.

Distance de Falmouth à Halifax.....	2,775 milles anglais.
De Valentia à Halifax.....	2,465 "

Navigation en moins de Valentia... 310 " 252

Une proposition de navigation à vapeur entre l'Europe et l'Amérique et les Antilles; avec tableau des distances, nombre de passagers transportés et autres détails. 269

8 janvier,
New-York.

James Buchanan à Hay. Raisons de son vif intérêt dans les mesures concernant le Canada; envoie les idées qu'il a couchées sur le papier. Il aurait pu adoucir ses expressions, mais le bureau colonial devrait connaître toute la vérité. Il avait suggéré à lord Wallace, alors à la Chambre de Commerce, des arrangements qui étaient satisfaisants. Les agents coloniaux s'intéressent plus aux affaires des colonies qu'ils représentent qu'à celles de l'Empire, surtout dans ses relations avec les États étran-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.
gers. La convenance d'avoir dans les colonies un commissaire chargé de surveiller les mesures concernant le commerce; cette nomination a tenu son attention en éveil sur les affaires canadiennes et le lien britannique. Par cette nomination l'on pourrait contrecarrer l'incessante vigilance des Etats-Unis. Page 82
- 13 janvier, Grantham.
Heron à Murray. Il y a dans son voisinage un grand nombre de personnes qui désirent émigrer. Demande des renseignements pour les guider. 455
- 15 janvier, Londres.
Picken au même. Envoie une copie des esquisses de McGregor sur l'Amérique Britannique du Nord; s'excuse de les envoyer en cartons, parce qu'on est à préparer une nouvelle édition qui sera plus digne d'être conservée. Ira le voir pour savoir quelles améliorations il suggère. 512
- 17 janvier, Londres.
A C. Buchanan à ———. Le retard à mettre son bureau sur un bon pied d'efficacité. Sa lettre (de Buchanan) indiquait qu'on prévoyait des retards. On aurait pu les éviter en lui accordant une commission. Dalhousie et Kempt approuvent tous deux ses recommandations, mais désirent savoir pourquoi aucune commission n'a été apportée. A écrit au secrétaire d'Etat, lui montrant la nécessité de sa nomination. Demande d'envoyer des hommes pour surmonter la difficulté dans laquelle il se trouve. Espère qu'on fournira des fonds avant que les colons commencent à arriver en grand nombre, ce qui aura lieu en mai. Par souscriptions volontaires il a pu fournir de l'ouvrage à plusieurs centaines de pauvres immigrants qui sont venus l'an dernier et qui autrement seraient morts de faim. Est peiné de dire que la caisse des bois et des terres est en banqueroute; la folie de forcer les ventes de terres sans colons; quelques centaines de familles industrielles établies comme noyau feraient augmenter le revenu des terres. 58
- 23 janvier.
Davidson à Hay. Envoie un état des recettes et des dépenses du département des bois et forêts du 24 juin 1826 au 31 décembre 1827, avec d'autres documents. Les transactions de près de deux années, après les déductions qui sont notées, accusent un solde de £183 9s. 1d. en faveur du gouvernement, et pour la présente année il y a un excédent de £445 17s. 4d., avec £639 16s. 5d. courant ou £575 16s. 9d. sterling. Autres remarques sur les finances et chiffres tirés des comptes. 196
- Inclus*, Davidson à Hill, 1er mai 1828. Compte rendu des divers événements survenus depuis la réception de sa commission le 15 novembre 1826, avec système de permis adopté pour les différents districts; la description du bois à couper dans ces districts et autres renseignements. 201
- Relevé de l'argent relatif au département des bois et forêts entre le 24 juin 1826 et le 31 décembre 1827. 211
- Relevé du bois coupé sur les terres de la Couronne du Bas-Canada en 1828. 216
- 24 janvier, Paisley.
Burns à ———. Accuse réception d'un chèque. Le rév. Gavin Long nommé à Lanark et Dalhousie, mais avant de pouvoir l'ordonner on doit avoir des assurances au sujet de ses appointements. Les gens ont offert environ £70, mais il faut quelque chose d'une nature plus stable. 3
- 26 janvier, Six Mile Bridge.
Halloran à Hay. Conformément aux termes de la lettre incluse, envoie un document à expédier au gouverneur des colonies. 456
- Inclus*. Hay à O'Halloran. Bien que Murray n'imagine pas que le gouvernement du Bas-Canada puisse lui donner des renseignements au sujet de son fils, il n'a cependant aucune objection à expédier toute lettre qu'il pourrait désirer transmettre. 457
- (Le nom soit Halloran ou O'Halloran est donné ici comme dans l'original.)
- 16 février, Québec.
Felton à Hay. Envoie son compte pour 1828, en qualité de commissaire pour la vente et l'administration des terres de la Couronne. Comme

63 VICTORIA, A. 1900

1829.

le système en usage n'a rencontré aucun obstacle, il ne se croit pas autorisé à lui (à Hay) faire des recommandations. Page 230

Inclus. Le compte courant. 231

(Les noms des acheteurs sont donnés.)

21 février, Plymouth. Hamilton à Wilmot Horton. Demande que l'adresse de Darling soit mise dans la lettre incluse. 458

23 février, Québec. Christie à Murray. Envoie une copie de mémoires sur l'administration du gouvernement de Québec par Dalhousie. Désire qu'ils tombent sous les yeux du secrétaire colonial, et en outre comme fonctionnaire il ne fait rien de plus que son devoir en les transmettant. 121

24 février, Londres. Pinsent à Murray. Des craintes étant exprimées que les Canadas se révoltent et se jettent dans les bras de leurs voisins, il suggère d'en faire une partie intégrale de l'Empire Britannique par un acte d'union de représentation en parlement, comme on le fait pour l'Irlande, leur donnant protection contre la concurrence étrangère. A moins de les unir à la mère-patrie toutes les colonies seront perdues les unes après les autres. 514

2 mars, Londres. Panton Corbett à Hay. Envoie un état à la demande d'un deses commettants qui est un ami du signataire. Demande une réponse. 122

Inclus. Penny à Penton Corbett, 10 septembre 1828. Envoie des observations sur la culture du chanvre au Canada, qu'il demande de présenter aux autorités voulues. Il part pour le Canada le 16. 123

Observations sur la culture du chanvre au Canada et demande que le bâtiment dont on se sert maintenant à Lachine, en rapport avec le canal, puisse être aménagé pour des machines pour la manipulation du chanvre. 124

7 mars, Antrim. Campbell, Mitchell et McGuiggin, pétition demandant d'être employés comme chasseurs dans le Nord-Ouest. 127

16 mars, New-York. James Buchanan à Hay. Sa mortification, après treize années de services sans recevoir la rémunération attachée à l'agence des colonies, d'apprendre par son poste qu'un autre avait été nommé. Il avait expédié plus de 5,000 sujets de Sa Majesté au Haut-Canada, et il espère que sir George Murray a fait la nomination sans connaître ce fait. Peut en appeler aux différents gouverneurs et même à la correspondance dans le bureau colonial. Demande si ses services méritent d'être traités de cette manière. 104

25 mars, Washington. Vaughan au même. La difficulté de se procurer une série de documents de congrès, parce qu'il n'y en a pas d'imprimés pour la vente. On lui en a offert une série qu'il prendra pour son propre compte si on ne la considère pas d'une valeur suffisante. Note à la fin par Murray, qu'il ne considère pas le prix exorbitant. 574

5 avril, Québec. A. C. Buchanan au même. Envoie sous enveloppe une lettre pour Horton et des journaux, avec observations sur l'émigration et la colonisation. 61

10 avril, Londres. Mossington à Murray. Demande une concession de terre, ayant été employé sur les lacs durant la récente guerre; lors de la réduction du département des charpentiers de navires, auquel il était attaché, il fut aussi réduit, et sa pension ne suffit pas pour supporter sa grande famille. 483

Inclus. Certificat de ses services par le commissaire Hall. 485

Autorisation de payer à Mossington cinq douzièmes de sa solde entière comme pension. 486

16 avril, Londres. Mackintosh à Murray. Avait reçu de By deux plans du canal Rideau et un courrier de délivrer. Avait parcouru le canal avec By en février, et serait heureux de donner des renseignements sur son état. Où doit-il envoyer les papiers? 487

18 avril, Londres. Gale à ————. Regrette de n'avoir pu attendre le retour de son correspondant, parce qu'il part pour Liverpool pour s'embarquer. Ne

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829. sait pas ce qui a été fait au sujet du remboursement de ses dépenses et de son allocation officielle. A payé toutes ses dépenses de sa poche, outre qu'il a perdu son revenu professionnel Page 314
- 20 avril, Québec. L'Évêque (anglican) de Québec à Murray. Présente Bethune, dont le cas était sous considération en 1826. Sa réception là-bas justifie, il croit, cette nouvelle demande. La recommandation en faveur de Bethune ne devrait pas porter préjudice aux réclamations antérieures et plus fortes de Mills. 524
- 24 avril, Québec. L'Évêque (anglican) de Québec à Murray. Recommande le cas de Mills, qui est sur le point d'envoyer des documents relatifs à sa réclamation pour rémunération de ses services. Requête que si les deux se font concurrence, les réclamations de Mills sont plus fortes que celles de Bethune. 526
- 25 avril, Québec. Le Dr Mills au même. Espère que les réclamations de Bethune ne feront pas supprimer les siennes, qui sont antérieures et supérieures à celles de Bethune. Sera à Londres dans l'été, et alors il espère avoir l'occasion d'exposer son cas. 488
- 28 avril, Québec. Opinion du procureur général Stuart sur les réclamations des Hurons de Lorette. 706
- 29 avril, Marine. Smith à Hay. Recommande la demande de Mossington, qui est un bon homme et digne de tout ce qu'on pourra faire pour lui. 573
- avril, Washington. Vaughan à Hay. Nouvelle lettre au sujet des documents du Congrès. 577
- 4 mai, Surrey Road. Griffin à Murray. Cite les termes du traité avec les États-Unis que l'on doit recommander aux législatures des États de remettre les biens confisqués et demande quelles mesures devraient être prises de la part des héritiers de feu Fisher, dont la propriété a été confisquée. 316
- 9 mai, Bath. De Rottenbuy à Hay. Certificat du zèle et de l'habileté déployée par le rév. P. Robitaille comme aumônier de la milice canadienne incorporée du Bas-Canada durant la dernière guerre. 530
- 13 mai, Londres. Paterson au Secrétaire Colonial. Au sujet d'une concession de terre dans les Florides. 516
- 24 mai, Saint-Charles. Le rév. P. Robitaille à Murray. Envoie une pétition par deux prêtres qui vont à Londres. 531
- 25 mai, Portsea. Madame Hare au même. Demande un passage pour elle et sa fille pour aller rejoindre son mari dans le département de l'intendance à Québec. 459
- Affidavit qu'elle est la femme de Hare. 460
- 25 mai, Québec. L'Évêque et coadjuteur catholique romain à Murray. (En français.) Présenté deux prêtres qui doivent lui parler du Séminaire. 518
- mai, Saint-Charles. Pétition du rév. P. Robitaille demandant une demi-solde, une pension ou une allocation comme aumônier de la milice incorporée du Bas-Canada. 532
- Certificats de de Salaberry (535), Marchand (536), Hertel de Rouville (537), Bourgeois (538), René de Laterrière (539), Macdonald (540), Heriot (541), Prévost (542), en faveur du rév. P. Robitaille comme aumônier de la milice incorporée du Bas-Canada. 535 à 542
- 8 juin, Londres. Brennan à Murray. Il est le membre du clergé conformiste qui a dit dans une pétition qu'il désirait aller au Canada comme missionnaire et auquel on a répondu qu'on ne donnait pas de passage gratuit. Il s'est décidé à aller au Canada et a été persécuté parce qu'il était un conformiste. 5
- 9 juin, Londres. James Buchanan à———. A amélioré les communications postales entre New-York et le Haut et le Bas-Canada, et sir John Colborne s'est consulté avec lui sur le sujet. Il est prêt à démontrer comment le revenu des postes impériales en bénéficiera, le transport grandement accéléré, et la population accommodée. Se rendra au Bureau colonial où ira voir sir Francis Fleming pour donner des explications en personne. 106

63 VICTORIA, A. 1900

1829.
11 juin,
Québec. Extrait d'une lettre de Québec. Incluse dans Gould à Murray, 14 juillet.
- 11 juin,
Lambeth. Pétition de Griffin à Murray. Cite l'acte de Anne que, dans certains cas on a accordé au clergé la liberté d'en appeler à Sa Majesté. Conformément à cet acte il en appelle pour obtenir remède aux persécutions auxquelles il a été exposé. Page 424
- 12 juin,
Londres. Pétition de Griffin au Roi exposant avec grands détails les persécutions qu'il prétend avoir subies. 427
- 12 juin,
Washington. James Buchanan à Murray. S'est offert depuis 1816 à tourner le flot de l'émigration vers les provinces, surtout vers le Haut Canada, et a été autorisé à dépenser \$10 pour chaque émigrant. Était convaincu du dommage que causait cette politique et l'a abandonnée, excepté dans des circonstances très graves; les colons qu'il a établis depuis ce temps sont parmi les plus prospères et les plus loyaux de la province. Est convaincu que l'argent n'est pas le moyen d'amener des émigrants utiles et industriels au Canada. Appuierait ses opinions si on lui faisait l'honneur de lui accorder une entrevue. L'administration de Colborne deviendrait bientôt ce que son habileté est capable de produire, et il se présente une excellente occasion par la ligne de conduite que la Compagnie du Canada semble disposé à suivre. 108
- 13 juin,
Québec. *Inclus.* "Etude sur l'ouverture de la navigation du Saint-Laurent", datée du 20 novembre 1828, signés "Chatham". 110
- 13 juin,
Washington. Vaughan à Hay. Envoie les documents du Congrès; tirera et écrira officiellement à Murray. Si l'achat n'est pas approuvé il débarrassera le département colonial de ces documents et remboursera les dépenses, mais de ne pas deshonoré le traité tiré. 579
- 23 juin,
Amirauté. A. C. Buchanan au même. Envoie des documents imprimés pour démontrer l'étendue des arrangements faits pour aider aux émigrants aux Canadas. 62
- 30 juin,
Québec. *Inclus.* Documents relatifs à l'immigration. 63 à 75
- 1er juillet,
Londres. Beaufort à Hay. Demande qu'on lui prête la carte de la rivière Columbia par Douglas. 7
- 1er juillet,
Edimbourg. Evêque (anglican) de Québec à Murray. Présente Mills et recommande une considération favorable aux représentations qu'il pourra faire pour son propre compte ainsi que sur l'Institution Royale. 528
- 6 juillet,
Lambeth. Bethune à Murray. Envoie une pétition avec une lettre de l'évêque de Québec. Suggère qu'on pourrait faire un changement dans la source d'où l'on tire ses (à Bethune) appointements additionnels, savoir, des biens des Jésuites aux revenus non affectés des réserves du clergé. La population catholique romaine se plaint hautement de l'application des fonds provenant des biens des Jésuites à des fins presque complètement protestantes. 53
- 14 juillet,
Londres. *Inclus.* Pétition du rév. John Bethune demandant une augmentation d'appointements. 55
- 1er juillet,
Edimbourg. Le général Murray à sir George Murray. Au sujet des terres accordées dans l'ouest de la Floride à lord Elibank. 490
- 6 juillet,
Lambeth. Griffin au même. A été informé que sa pétition a été présentée au Roi, mais non du résultat. Sir Howard Douglas a écrit que lorsqu'il avait donné son opinion pour son rappel (de Griffin), il ne savait pas s'il était en faute ou non. Cela devrait donner lieu à une enquête, et aussi de lui laisser savoir la décision du Roi. A fait cette demande sur la recommandation du duc de Wellington. 441
- 14 juillet,
Londres. Gould à Murray. Envoie une lettre d'un homme de grand bon sens, etc., de Québec. Ses propres observations ont paru en partie d'après ses notes dans le *Morning Post* et la revue de *Blackwood*, mais son absence avait arrêté la publication parce qu'il était sur le point de discuter particulièrement la politique et la statistique du Canada. Les idées exagérées des membres de la Chambre d'Assemblée sur la formation d'une

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

nation canadienne. Le grand changement qui s'est opéré au Canada depuis que Parker y a résidé, lui qui a donné un témoignage devant le comité de la Chambre des Communes. Il semble toqué sur ce sujet. Dans le Haut-Canada un certain nombre de démagogues ivrognes, d'éditeurs de journaux, ont continué le bal. L'importance du sujet l'a induit à lui écrire (à Murray). Page 320

Inclus. Extrait d'une lettre de Québec, 11 juin 1829. Pitié pour les tisserands de Glasgow, dont quelques-uns, il est heureux d'apprendre, sont arrivés au Canada. Son désir que tous les visiteurs soient également francs envers lui (Gould) en exprimant leurs opinions. Ne sait pas ce que le gouvernement veut faire des énergumènes qui cherchent à faire le pays français ou américain. La tentative de sauver Dalhousie aux dépens de l'influence de la Couronne et de la population de langue anglaise qui sera jetée à la mer, pieds et poings liés, à moins qu'on ne fasse un grand effort. La nécessité d'amalgamer les deux races. On ne pourra employer la langue anglaise dans la province que si la puissance impériale intervient. Le calme trompeur créé par le transfert du pouvoir à une branche de la législature. La poursuite de ce pouvoir au plus haut point, et les chefs insistent pour avoir toute les charges et l'influence parceque le pays leur appartient, et ayant obtenu le contrôle des finances, ils s'efforcent maintenant d'accaparer tous les immeubles de la Couronne de manière à tenir à l'écart les colons britanniques. 324

18 juillet,
Matlock.

Nuttall au Secrétaire colonial. Demande conseil sur la manière dont George Walton doit s'y prendre pour obtenir ce que lui a laissé son frère qui est mort à Montréal. 510

23 juillet,
Londres.

Cockburn à Hay. La boîte de plans et de papiers est arrivée et on pourra l'envoyer chercher. 129

24 juillet,
Dublin.

Pétition de James Kearns, exposant ses services et demandant une indemnité pour lui permettre de subvenir aux besoins de sa famille. 470

25 juillet,
Québec.

A. C. Buchanan à Hay. Suggère de publier un compte rendu de la condamnation du patron du brick *William and James* comme avertissement aux patrons de navires qui transportent des immigrants. 76

Inclus. Rapports des procès des patrons de navires qui transportent des émigrants en violation de la loi. 77

25 juillet,
Tunbridge
Wells.

George Head à Murray. Envoie un exemplaire d'un livre intitulé "Forest Scenes" etc. L'importance d'un établissement pour contribuer à améliorer les lois concernant les indigents. Comment l'on pourrait former cet établissement. 461

29 juillet,
Londres.

Bastable à Murray. Lui demande de renvoyer la lettre de lord Dalhousie et Donoughmore en sa faveur (à Bastable). Demande d'être informé si on peut lui concéder d'autres terres ou à son fils et à quelles conditions; tiendra-t-on compte de ses pertes de manière à rémunérer sa famille. 8

3 août,
New-York.

Vaughan à Murray. A acheté de différentes sources une collection des papiers d'Etat des États-Unis de 1789 à 1828. A payé le montant pour lequel il tirera sur le bureau colonial. A pris des mesures pour s'assurer de nouveaux documents. 582

Inclus. Etat des dépenses pour l'achat des papiers d'Etat des États-Unis. 584

Reçus. 585

6 août,
Reyden.

Darting à Hay. Envoie une lettre pour Kempt afin de l'expédier avec les premières dépêches du gouvernement. Serait arrêté à son retour de France, mais fut obligé de se hâter de se rendre à Reyden, craignant une maladie qui l'eût retenu. Sera heureux et fier de recevoir des ordres l'appelant de nouveau au service actif. 218

6 août,
Lambeth.

Griffin à Murray. A été informé que sa pétition avait été présentée au Roi, mais non pas du résultat. Demande qu'on le lui fasse connaître. 443.

63 VICTORIA, A. 1900

1829.
8 août,
Lambeth. Mémoire de Griffin à Murray. Se plaint que par suite de la non-résidence de l'évêque Stanser dans la Nouvelle-Ecosse, il n'a pu obtenir un certificat afin d'obtenir un avancement ou une cure. Page 444
- 10 août,
Londres. Jarrett et Tadman à Murray. Offrent leurs services pour l'envoi et la protection des émigrants. 466
Inclus. Annonce de la société. 468
- 11 août,
Lambeth. Griffin à Murray. L'évêque Inglis lui a refusé un certificat pour la raison qu'il n'était pas évêque lorsqu'il (Griffin) avait une cure dans la Nouvelle-Ecosse. Ne peut comprendre comment l'évêque Inglis a pu recommander de le (Griffin) priver de ses appointements, parce qu'il a écrit à la Société qu'il n'y avait aucune tache sur son caractère. Demande une copie des papiers dans le bureau colonial qu'il (Murray) dit lui rendre impossible de certifier le fait de sa bonne conduite durant son absence à l'étranger. 447
- 13 août,
Hempstead. Jane Lane à——. Demande des renseignements sur la mort de son oncle le lieutenant Hybart, parce qu'on suppose qu'il a laissé des biens. Page 480
- 14 août,
Londres. Pinsent à Murray. Le frein mis à l'entreprise coloniale en admettant les marchandises américaines en franchise, ce qui les porte à compter sur les étrangers pour les fournitures qu'elle se fournirait sans cela et lui donnerait un emploi profitable. Suggère qu'un droit de cinquante pour cent sur toutes les marchandises étrangères serait une sage politique. Suggère d'autres droits sur les marchandises étrangères et sur le fret qui entre dans le Royaume-Uni comme moyen d'encourager les industries dans la mère-patrie et dans les colonies, fournissant ainsi de l'emploi dans ces dernières et diminuant les taxes des pauvres. L'objection que ces mesures augmentent le prix des articles pour le consommateur est réfutée en affirmant que l'économie dans d'autres sens en réduirait le coût. Comment on pourrait civiliser les indigènes de la terre de Van Dieman. 520
- 18 août,
Lambeth. Griffin à Murray. L'évêque Inglis et la Société pour la Propagation de l'Evangile lui ayant donné des certificats de bonne conduite, il (Griffin) doit se considérer comme un martyr trop bon pour le service de la Société. Renouvelle sa demande du 11, pour des copies des documents qui l'empêchent (Murray) de certifier de son bon caractère ou bien de lui donner un certificat conformément aux lois ecclésiastiques et civiles. 449
- 24 août,
Liverpool. Eyre Evans à Murray. Suggestions sur la manière de traiter le Canada pour le bénéfice de l'Angleterre. L'avancement rapide du Canada. Comment on pourrait s'en servir pour l'émigration. Croit que pour la Nouvelle-Galles du Sud et la terre de Van Dieman la vraie garnison serait des femmes. La bonne politique d'encourager leur émigration pour faire place à d'autres. 219
- 24 août,
Québec. Kerr à Talbot. Demande son influence pour obtenir sa retraite du banc, et si on lui (à Kerr) permet de se retirer avec une pension, demande qu'elle lui soit payée en Angleterre, comme on le fait pour les juges du Haut-Canada. 475
Inclus. Extrait d'une lettre à sir James Kempt relative à la cour de Vice-Amirauté. 477
- 26 août,
Lambeth. Griffin à Murray. N'a reçu aucune réponse à sa demande de copies de documents adressées au département colonial contre lui, documents auxquels il se considère avoir droit. 452
- 31 août,
Lambeth. Griffin à Murray. A reçu une lettre disant qu'on lui fournira les documents ou un certificat. Demande une enquête impartiale; tout ce qu'il demande c'est justice. 453
- 11 septembre,
Clonmell. Borland au Secrétaire des Colonies. Demande la remise de la pétition demandant une concession de terre. 10

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.
23 septembre, Londres. Richards à Murray. Envoie une longue lettre sur la question canadienne, avec une esquisse à grands traits du plan d'établissement. Soumettra une copie à Baring, parce que cela pourra obtenir son approbation et son appui. Page 544
- Inclus.* Esquisse à grands traits du plan d'établissement. (1) "Préparer le pays pour la colonisation en faisant des reconnaissances, en traçant des chemins et en arpentant les districts choisis. (2) Y placer des émigrants en leur donnant le choix des lots et telle aide qu'on jugera nécessaire. (3) Encourager les moulins, les écoles et les églises. (4) Visites occasionnelles par l'agent, pour voir aux chemins et aux ponts, stimuler les efforts, prévenir le mécontentement et faire rapport sur l'état du pays. (5) La nomination soigneuse des fonctionnaires civils. Ainsi le désert devient habité, la subsistance abondante, les nouveaux colons sont les consommateurs, les commerçants s'y portent, et la roue des relations humaines tourne d'elle-même. La seule chose qui manque est le moyen de circulation." 546
- Le plan au complet. 548
- 29 septembre, Bureau des colonies. Mémoire de la bibliothèque sur l'importance des documents du congrès. 580
- 5 octobre, Londres. Richards à Murray. S'en va passer quelques temps avec Baring. Suggère qu'il pourrait écrire à Baring afin d'obtenir son opinion sur les capacités de son fils (de Richards) et sur le plan de colonisation. 564
- 8 octobre, Wellpark. Mémoire de Bridget Lawlor demandant des renseignements sur son mari, qui avait émigré vingt-huit ans auparavant et dont elle n'avait plus entendu parler. 481
- 9 octobre, Montréal. Gale à Murray. En 1827 il était rumeur que des mesures relatives au Canada devaient être prises. Comme cela pouvait créer une impression erronée il fut envoyé à Londres en 1828 pour recueillir des renseignements sur l'état réel des affaires. Compte rendu de ce qu'il a fait à Londres pendant ses seize mois de séjour dans cette ville. Expose ses réclamations pour la rémunération qui lui avait été garantie. 331
- 15 octobre, New-York. J. C. Buchanan à Hay. A expédié les dépêches et a tiré sur Yorke pour les dépenses selon instructions. Les malles adressées au bureau de poste ont été envoyées par le consul à Maranham, qui part demain pour Liverpool. 119
- 15 octobre, Londres. Fyson et Breck. Demande de renseignements sur les héritiers de Hector Lithgow, qui est mort à Calcutta en 1785, laissant ses biens à deux fils naturels que l'on suppose vivre à Halifax, Nouvelle-Ecosse. Ils sont morts sans enfants et l'on s'efforce maintenant de savoir qui est le plus proche parent. On dit qu'un homme du nom de Hector Lithgow s'est engagé dans le 78e régiment et avait reçu une concession de terres. Demande si le nom d'Hector Lightgow paraît dans ces concessions. 245
- 20 octobre, Liverpool. Mémoire des marchands de Liverpool. Avaient expédié des marchandises pour Québec par le *Joseph*, qui a fait naufrage sur les îles aux Oiseaux; une grande partie des marchandises fut sauvée et transportée sur les îles de la Madeleine, où les gens ont refusé de les remettre à l'agent des Lloyds. Demandent d'instituer une enquête et de punir les coupables du pillage, et de faire remettre les marchandises. 492
- Inclus.* Dawson, agent des Lloyds, à Cannon, Miller & Co. Fait rapport sur les circonstances du naufrage, etc. 494
- Déposition de Robert Mearns, ci-devant patron du *Middlesex*, de Londres. Ses forts soupçons sur les habitants de l'île d'Anticosti. 497
- 24 octobre, Londres. Gibson à Murray. Répète sa demande du 17 novembre d'être informé si l'on a fait une réserve de terres pour les sauvages au Lac au Riz, en conséquence d'un permis d'occupation. 337
- 29 octobre, Québec. Liste des personnes à qui un exemplaire d'une brochure (non nommée) a été envoyé. 463

63 VICTORIA, A. 1900

1829.
31 octobre, Londres, Flower à Murray. Envoie deux lettres trouvées parmi les papiers de Percival, à Québec. Il est mort au cours de son voyage de Québec pour aller rejoindre sa famille à Florence. Page 247
- 2 novembre, Lorette. Mémoire des Hurons de Lorette exposant leurs services, la concession de terre qui leur a été faite, sa perte par l'opération de lois dont ils ne connaissent rien, perte qu'ils n'ont pas senti lorsqu'ils recevaient de nombreux présents et retiraient les produits de leur chasse et de leur pêche. Demandent que la pétition soit prise en favorable considération et qu'on envoie à ce sujet les ordres qu'on jugera convenables. 652, 653
- 10 novembre, Québec. Signatures. 655
- Christie à Murray. Transmet une pétition de ses commettants du comté de Gaspé au sujet de son expulsion de l'Assemblée législative. Compte rendu minutieux des procédures relatives à l'adoption du bill concernant les juges de paix. 130
- Inclus. Pétition des francs tenanciers et des habitants du comté de Gaspé. 149
- Cochrane au président des sessions de quartier demandant une liste des juges de paix pour le district de Québec. 155
- Rapport du comité sur le bill concernant la qualification des juges de paix. 156
- Pétition de Christie à l'Assemblée du Bas-Canada, se plaignant des accusations portées contre sa conduite publique et officielle, la preuve étant complètement *ex-parte* et sans qu'il sût que sa conduite était en question. La pétition est longue et détaillée. 168
- Résolutions du comité sur le troisième rapport sur les juges de paix approuvées par l'Assemblée. Notes de Christie sur les résolutions. 186
- 12 novembre, Québec. Mémoire de la veuve de l'hon. John Young exposant les réclamations de son mari comme le père des bills de l'armée, et demande au gouverneur de déposer ces déclarations devant les ministres de Sa Majesté dans le but d'obtenir un montant pour elle et pour sa fille. 587
- 16 novembre, St-Ambroise. Certificat du zèle des Hurons et de leur attachement à leur religion. Leur peine de ne pouvoir maintenir leur église en état convenable; leur condition nécessiteuse. 656
- 17 novembre, Québec. Notes par A. Stuart sur l'opinion du procureur général sur les réclamations des sauvages chrétiens établis à Lorette le 28 avril 1829. 658
- Plan de Saint-Gabriel et des seigneureries adjacentes. 705
- 18 novembre, New-York. J. C. Buchanan à Hay. Un sac scellé de dépêches sera envoyé à Québec selon instructions. 120
- 18 novembre, Dublin. Hayes à Hay. Demande une place dans aucune des vacances qui pourront résulter de la mort de Percival, percepteur des douanes à Québec. 464
- 18 novembre, Londres. Gibson au même. Présume que la lettre se rapporte à l'établissement indiqué sur la carte. L'école est à présent sous la protection des États-Unis, et le village projeté sera situé près de Pénétanguishene. Envoie un rapport de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre sur la civilisation et la conversion des sauvages, etc. 338
- Inclus. Rapport. 339
- Cartes. 405 à 407
- 22 novembre, Brighton. Baring à Richards. Croit que de grands avantages découleraient d'un système d'émigration bien réglé, d'abord en soulageant la population surchargée; secondement, comme moyen de renforcer les colonies de l'Amérique du Nord; et, troisièmement, comme mesure de bienfaisance. Ces points sont bien étudiés. 566
- 25 novembre, North House. Richards à Murray. Craint qu'il puisse penser qu'il néglige le sujet sur lequel il doit obtenir l'avis de Baring, mais le rapport était inévitable. Il inclut maintenant une lettre de Baring sur le plan qu'il considère praticable avec une bonne administration. 565

DOC. DE LA SESSION No 80

1829.
30 novembre, West à Murray. Projet de mesures pour civiliser et améliorer les sauvages de l'Amérique Britannique du Nord. On n'entend plus mentionner l'objection qu'on ne peut civiliser les sauvages. L'école qu'il a établie dans le territoire de la Baie-d'Hudson a donné tout espoir de succès. Les diverses sociétés peuvent faire quelque chose, mais on ne peut rien faire d'efficace sans l'aide du gouvernement. Page 592
Sarum.
- 5 décembre, Creighton au Secrétaire Colonial. Demandant des renseignements au sujet de son frère, John Creighton, parti pour Québec il y a douze ans. 195
Guernsey.
- 10 décembre, Bexley à Murray. Recommande le rév. M. West, dont il a eu occasion de juger les services au début, comme missionnaire à la Rivière-Rouge, et ensuite comme agent des sociétés "Bible and Church missionary" dans les Canadas et la Nouvelle-Ecosse. 12
Footscray
Place.
- 11 décembre, George à Murray. Déterminé à faire ses recherches de services à son pays, il avait par inadvertance écrit au duc de Wellington, et il s'excuse maintenant de ne s'être pas adressée au Bureau Colonial. Cependant, cela a attiré l'attention sur le pays. La lettre au Duc n'était pas sous forme de plainte, comme l'interprète Kempt, mais pour obtenir d'être entendu. Espère qu'on trouvera que son projet mérite une sérieuse enquête. 408
Québec.
- 12 décembre, Bouchette à Murray. Désire présenter sa carte topographique du Canada n'importe quel jour qui lui conviendra (à Murray). 11
Londres.
- 16 décembre, Amiot au Secrétaire Colonial. Représente le cas de feu Bouché de Niverville, dont la famille a l'intention de réclamer les arrérages de sa demi-solde depuis 1811, mais ils ne veulent faire aucune démarche avant de savoir si les réclamations seraient favorablement considérées. 2
Londres.
- 22 décembre, Quebec Mercury. Un article sur les avantages des chemins de fer pour le Canada sous le rapport du transport pour le commerce ou pour la guerre. L'article s'étend sur les avantages qui résulteraient de l'établissement de chemins de fer. 410
Québec.
- 23 décembre, George au Quebec Mercury. Reprend l'article sur les chemins de fer du jour précédent, attirant l'attention sur son plan de transporter les navires de 50 à 100 tonneaux d'une rivière à une autre, avec leur pleine cargaison, ce qui se fait maintenant bien qu'on en ait ri lorsqu'il l'a proposé. Propose de faire des chemins à lisses de bois pour les charrettes, les wagons ou voitures sur un plan simple qui faciliterait le transport, dans une proportion de dix fois plus que la méthode ordinaire. Son opinion est basée sur des essais qui ne peuvent être discutés par des hommes qui n'en ont pas fait l'expérience. Prétend que par son projet les arbres encombrants peuvent être convertis en bons chemins. Elabore son argumentation. 416
Québec.
- Un mémoire non signé, apparemment par George, préconisant les chemins à lisses de bois. Il est intitulé "Mémoire sur des sujets dignes de recherches sur la colonisation et l'amélioration des Canadas." 422
- Pas de date. Notices de parties de témoignages donnés devant un comité spécial en 1828, sur les réclamations de l'Eglise d'Ecosse sur les réserves du clergé. 13
- Recensement religieux du comté de Montréal en 1825. 52

63 VICTORIA, A. 1900

GOUVERNEUR SIR JAMES KEMPT, 1830.

Q. 193-1.

1829.		
31 décembre,	Rapport sur le canal Rideau. Inclus dans Kempt à Murray, 12 février	
Canal Rideau.	1830.	
1830.		
1er janvier,	Rapports des conseils exécutifs et législatifs du Bas-Canada. Page 3	
Québec.		
2 janvier,	Kempt à Murray (n° 1). Transmet la pétition de de Lorimier deman-	
Québec.	dant la permission de se retirer avec une demi-solde. Expose ses ser-	
	vices et ses souffrances et recommande fortement son cas pour favorable	9
	considération.	
	<i>Inclus.</i> Pétition de de Lorimier.	12
	Certificats en faveur de Lorimier.	19
	Rapport des procédures d'un conseil de médecins pour examiner et	
	faire rapport sur la santé du capitaine de Lorimier.	22
3 janvier	Kempt à Murray (n° 2). La diversité d'opinions et la difficulté d'ob-	
Québec.	tenir des renseignements corrects l'ont empêché de répondre plus tôt sur	
	les conseils législatif et exécutif. En réponse à la question sur la consti-	
	tution des conseils législatif et exécutif et jusqu'à quel point il serait	
	bon d'ajouter une plus grande proportion de personnes ne tenant pas	
	leur charge durant le bon plaisir de la Couronne, le document n° 1 don-	
	nera tous les renseignements demandés. Sommaire des renseignements	
	contenus dans le document. N'est pas prêt dans le moment à recom-	
	mander des changements importants, mais il croit qu'il serait désirable	
	d'introduire par degrés une plus grande proportion de membres ne tenant	
	pas leur charge durant le bon plaisir de la Couronne, et qu'on ne devrait	
	pas donner de siège aux juges, à l'exception du juge en chef, à l'avenir,	
	dans l'un ou l'autre conseil. Est disposé à croire qu'il serait bon de	
	nommer un ou deux des membres les plus distingués de l'Assemblée ou	
	du Conseil exécutif, afin de donner à la branche populaire confiance dans	
	le gouvernement local. Les trois membres que l'on a récemment recom-	
	mandés pour des sièges dans le Conseil législatif sont des hommes posséd-	
	ant de grands biens, et quoiqu'il soit difficile d'en trouver un grand	
	nombre de semblables, il espère cependant en trouver un nombre suffi-	
	sant pour remplir les vacances.	27
	<i>Inclus.</i> Liste des conseils législatif et exécutif du Bas-Canada.	28
	Récapitulation. Les différentes classes de membres.	32
	Composition du Conseil exécutif indiquant si la charge est remplie en	
	même temps que d'autres.	34
4 janvier.	Kempt à Murray (n° 3). Envoie maintenant des documents et au-	
Québec.	tres renseignements sur les réclamations des sauvages à une partie de	
	la Prairie de la Madeleine. La partie en contestation consiste en un	
	front sur le Saint-Laurent d'environ 30 à 60 arpents sur la profondeur	
	de la seigneurie, 4 lieues. Le revenu est d'environ £25 par année et le	
	moulin rapporte environ £500 par année. Changements dans la distri-	
	bution des biens. Sommaire des documents inclus.	37
	<i>Inclus.</i> Liste des documents.	52
	Esquisse de la seigneurie de Laprairie et des seigneuries voisines.	55
	Extrait du rapport des commissaires des biens des Jésuites.	56
	Extrait de la concession de LaPrairie datée du 1er avril 1647.	60
	Extrait de la concession du Saut-Saint-Louis, 29 mai 1680 et 31 oc-	
	tobre 1680.	62, 65
	Extrait des procédures du conseil militaire à Montréal, 22 mars	
	1762.	67

DOC. DE LA SESSION No 8c

1880.

Procès-verbal de Jean Peladeau, arpenteur juré, 24 mars 1762. Page 79
 Jugement de la Cour des Plaid's communs à Montréal en 1766, en faveur du seigneur de La Salle, infirmé par la cour Supérieure à Québec en 1768. 82

Minute de l'arpentage par John Collins des limites de La Prairie en 1769. 84

Extrait du discours de lord Dorchester aux sauvages du Saut-Saint-Louis, 28 et 29 août 1794. 87

Extrait du discours de sir John Johnson aux mêmes, le 5 juin 1797. 88

Jugement de la cour du Banc du Roi à Montréal, 17 avril 1797, contre les prétentions de Christie à une partie de la seigneurie de La Prairie. 89

Jugement de la cour du Banc de Roi à Montréal, 17 juin 1799, contre les prétentions des sauvages du Saut-Saint-Louis à une partie de la seigneurie de La Prairie. 91

Ryland, secrétaire, avec la décision de Craig contre les prétentions des sauvages du Saut-Saint-Louis à une partie de La Prairie. 96

Prétendues promesses de Dorchester et de Prevost de remettre aux Iroquois les terres en contestation. 100

Extrait de l'ordonnance de Gillis Hocquart, intendant, datée du 10 janvier 1732, réunissant à La Prairie une partie des terres en contestation. 102

Opinion du procureur général, 22 juin 1808, sur les prétentions des sauvages sur La Prairie. 103

4 janvier, Québec.

Kempt à Murray (séparée). Andrew Stuart, de Québec, a porté attention à la question des frontières entre Québec, le Nouveau-Brunswick et les Etats-Unis, et dit qu'il a acquis une parfaite conviction que les prétentions des Etats-Unis ne sont pas fondées. Les raisons de cette opinion sont exposées dans un factum préparé par Stuart, qui le transmet. 107

8 janvier, Bytown.

By à Kempt. Incluse dans Kempt à Murray, 12 février 1830.

12 janvier, Québec.

Kempt à Murray (n° 4). Le véritable obstacle à la mutation des tenures dans la province ne consiste pas en une insuffisance dans la loi ou dans les instructions, mais dans l'indifférence de la population, l'intérêt des seigneuries y étant formellement contraire. On peut principalement attribuer le manque de dispositions de la part des habitants à leur attachement aux anciennes coutumes et au fait que les charges féodales à présent sont si légères sur les agriculteurs qu'ils s'en aperçoivent à peine comme inconvénient, ou du moins elles ne sont pas assez lourdes pour les induire à demander un changement. La nature des charges et les défauts de l'acte de 1822 étaient destinés à permettre la mutation de tenure. Le statut 6 George IV, ch. 59, y a efficacement porté remède. Autres considérations. 109

12 janvier, Québec.

Kempt à Murray (n° 5). La nécessité d'un acte impérial en faveur des étrangers établis dans la province; la question a pris plus d'importance depuis qu'on a passé un bill augmentant la représentation. Les élections de 8 nouveaux membres pour les cantons a eu lieu à l'automne et quelques-uns des élus n'ont pas les qualités voulues en vertu de la présente loi. La convenance de certaines mesures en leur faveur, et il n'est pas probable que ceux qui sont affectés seraient satisfaits avec moins que ce que l'on a accordé aux aubains dans le Haut-Canada. Insiste que l'on adopte une loi semblable pour la province inférieure. Transmet une copie du rapport du procureur général sur le sujet. 120

Inclus. Stuart, procureur général, à Yorke. Rapport sur l'opportunité d'un acte pour le soulagement des aubains, et que l'acte passé dans le Haut-Canada devrait être adopté en substance dans le Bas-Canada, avec les modifications que pourraient exiger les circonstances locales. 123

63 VICTORIA, A. 1900

1830.
13 janvier,
Québec. Kempt à Murray (n° 6). Décès du juge Faucher; a nommé Roland son successeur. Page 127
- 13 janvier,
Québec. Le même au même (n° 7). Décès de sir John Johnson. Services qu'il a rendus ainsi que son père sir William Johnson; attachement des sauvages à la famille. S'il avait prévu le décès de sir John Johnson, il aurait recommandé de retirer le lt-col. McKay de la surintendance de Montréal, et de nommer le troisième fils de sir John surintendant à Montréal, avec un traitement égal à celui à York. Les capacités du major Johnson. 129
- 13 janvier,
Québec. Le même au même (n° 8). Envoie un mémoire du comité de commerce de Québec exposant l'alarme des marchands de cet endroit au sujet des prétendues négociations avec les Etats-Unis pour leur permettre de faire le commerce direct avec les Antilles; Ayant confiance dans la permanence des arrangements commerciaux, les marchands du Canada avaient placé de fortes sommes dans le commerce des Antilles et éprouveraient des pertes sérieuses si les mesures dont on parle sont mises à effet. L'importance du sujet y attirera sans doute une sérieuse attention avant qu'on décide d'adopter de telles mesures. 133
- 14 janvier,
Québec. *Inclus.* Le mémoire, daté du 12 janvier. 136
- 14 janvier,
Québec. Kempt à Murray (n° 9). A reçu l'autorisation de payer £1,000 à Gale pour le rembourser de ses dépenses pendant qu'il était retenu en Angleterre. Lui a payé £300 à compte, c'est la première occasion de payer Gale, et regrette que l'état des finances ne lui permette pas de payer une plus forte somme. 147
- 16 janvier,
Québec. Le même au même (n° 10). Est informé que la charge de Buchanan comme agent résidant d'émigration devra cesser au bout de deux ans à compter de la date de sa nomination; recommande que grâce à ses services le temps soit prolongé d'une année. L'augmentation de l'émigration du Royaume-Uni a été plus forte l'an dernier que pendant aucune année antérieure, et Buchanan ne s'est épargné aucune peine pour rendre service. On attend un nombre égal d'émigrants cette année, de sorte qu'il espère que Buchanan conservera sa charge pendant le temps mentionné. 149
- 18 janvier,
Québec. Le même au même (n° 11). On l'a prié de fournir tous les renseignements sur le sujet des réserves du clergé, et il envoie maintenant tous les renseignements qu'il est en son pouvoir de donner. Il a communiqué la question en ce qui concerne l'étendue et la valeur des terres au lord évêque de Québec et au commissaire des terres de la Couronne, qui est agent pour les réserves du clergé. Ils ont tous deux fourni des observations sur le sujet, et il transmet ces documents avec un relevé indiquant que la valeur annuelle nominale est de £1,190 courant, le montant réel perçu jusqu'au 1er juillet dernier étant de £217.18.11, ce qui est une amélioration, ayant été l'année précédente de £117.15.6, et le 1er juillet 1827 les dépenses ont dépassé de £58.3.6 les recettes. Envoi les documents contenant les états détaillés des baux, etc. Autres remarques sur le sujet. Page 151
- Relevé à la fin de la lettre de la population de la province, d'après le dernier recensement et le calcul fait alors, 432,095.

Eglise d'Angleterre.....	14,750
Presbytériens (comprenant l'Eglise d'Ecosse et tous les autres compris dans le même terme).....	5,577
Méthodistes.....	2,182
Baptistes... ..	589
Autres dénominations.....	5,739

Total des protestants..... 28,807

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

Inclus. Observations sur les réserves du clergé par le lord évêque de Québec. Page 162

- (1.) La valeur des réserves du clergé dans le Bas-Canada. 164
 (2.) Moyens le plus efficace et le plus rapide de faire des réserves une source de profits. 166
 (3.) Etendue réelle des inconvénients auxquels les colons du voisinage sont exposés à raison des réserves. 176
 (4.) La possibilité d'établir un mode équivalent et moins sujet à objections pour l'entretien du clergé protestant. 180
 (5.) La proportion numérique dans laquelle se trouvent les adhérents de l'Eglise d'Angleterre et d'Ecosse respectivement les uns à l'égard des autres et à l'égard des autres dénominations de chrétiens dans la province. 182

Circulaire du lord évêque au clergé officiant et aux syndics de son diocèse. 185

Mémoire de W. B. Felton, commissaire des terres de la Couronne, sur le même sujet. 191

Relevé des réserves du clergé dans chaque canton. 205

Relevé des baux des réserves du clergé maintenant en vigueur. 207

Relevé des recettes et des dépenses du clergé depuis trois ans au 1^{er} juin 1829. 208, 209

21 janvier,
Québec.

Kempt à Murray (n° 12). Fait remarquer que par l'acte George IV, chap. 62, les dispositions de la clause 31, George III, chap. 31, sont encore en vigueur, de sorte que dans le cas d'aucune vente d'un lot de réserve du clergé pour le bénéfice du clergé, il faut mettre en vigueur la disposition qu'un autre lot devra être concédé aux réserves, autrement l'acte est nul. Demande de prendre des mesures pour remédier à cela. 210

Inclus. Rapport d'un comité du Conseil exécutif sur la question mentionnée dans la lettre immédiatement précédente. 213

25 janvier,
Québec.

Kempt à Murray (n° 13). Envoie copie de son discours prononcé à l'ouverture de la législature. Ne l'a pas inclus dans le message sur la question financière, mais le communiquera dans un message séparé. 216

Inclus. Le discours. 218

26 janvier,
Québec.

Kempt à Murray (n° 14). A reçu cinq dépêches dont il donne les dates et un extrait. 224

27 janvier,
Québec.

Le même au même (n° 15). A été informé de l'approbation du travail de refonte du département des Affaires des Sauvages, et a reçu instruction de le remettre en opération à des frais n'excédant pas £20,000 sterling, outre les rations, le combustible et les chandelles. Mettra ces instructions à effet, mais il craint de ne pouvoir le faire dans tout les détails avant le 24 juin. L'économie effectuée dans le département; on peut réduire le coût des présents aux sauvages. Placer le département des Affaires des Sauvages sous le gouvernement civil n'a aucune conséquence lorsque le régime civil et militaire se trouve dans les mêmes mains, mais lorsqu'il est divisé l'administration civile présente des inconvénients. Le département des Affaires des Sauvages était autrefois sous l'administration civile, mais a été transféré en 1816 à l'administration militaire, et il y est resté depuis. Si l'administration se trouve entre les mains des autorités civiles, les appointements sont payés par l'autorité militaire et les présents par l'intendance. Cette condition anormale n'existerait qu'en temps de paix, car en temps de guerre les sauvages seraient sur un pied de guerre, et ils préfèrent cela à l'autorité civile. Insiste que le département continue à rester sous le régime militaire. Page 226

30 janvier,
Québec.

Kempt à Murray (séparée). Envoie copie de message transmis aux deux Chambres de la législature sur la question financière. Il n'a pas strictement suivi les instructions parce qu'il ne voulait pas renouveler

63 VICTORIA, A. 1900

1830.
la discussion sur les finances, vu qu'apparemment la question sera réglée à l'amiable. Page 232
Inclus. Copie du message. 235
- 4 février, Québec.
Kempt à Hay. A transmis une copie du message envoyé à la législature sur la question financière. Envoie maintenant copie de l'adresse en réponse; parce qu'il est important que Murray ait de prompts renseignements sur le sujet. 239
Inclus. Adresse remerciant le gouverneur du message que le Roi prendra des mesures immédiates pour arriver à un règlement à l'amiable de la question financière. 240
- 10 février, Québec.
Kempt à Murray (n° 16). Parle de la mort de sir John Johnson et transmet une pétition de quatre sur sept de ses enfants survivants demandant une allocation sur le revenu de leur père. Leur état voisin de la pauvreté; leur foi en madame Bowes, veuve du major général Bowes qui fut tué à Salamanca; recommande fortement d'accorder l'allocation. 241
Inclus. Pétition de John Johnson, Marianne Johnson et Archibald Kennedy Johnson en leur nom ou au nom de leur frère sir Adam Gordon Johnson. 244
- 12 février, Québec.
Kempt à Murray (n° 17). Transmet une lettre de By au sujet du canal Rideau qui est satisfaisante; expédiera le rapport condensé et les rapports annuels sur les canaux de l'Ottawa lorsqu'il les recevra. Est peiné que les canaux de Carillon et de la Chute-à-Blondeau n'aient pas avancé comme il croyait devoir l'espérer; de fait, au premier endroit, à part le déblaiement et l'arpentage, aucun ouvrage n'a encore été entrepris. A cause du fort excédent de l'estimation pour le canal de Carillon, sur la somme approuvée, il a convoqué un comité d'officiers compétents pour examiner l'endroit et faire un rapport avec un plan correct et une estimation qui seront envoyés. En attendant il a arrêté tous les travaux, à part de petites mesures préliminaires, jusqu'à ce qu'il reçoive de nouvelles instructions. 253
Inclus. By à Kempt. Envoie un état des progrès sur le canal Rideau, 8 janvier 1830. 256
Rapport sur le canal Rideau. 259
- 17 février, Québec.
Kempt à Murray, (n° 18). Transmet l'état financier pour le Bas-Canada, indiquant les recettes brutes pour 1829, les déductions pour la perception, etc., le montant net payé au trésor provincial, la proportion du revenu net du Bas-Canada, et l'augmentation de revenu pour la dernière année. Le "livre bleu" contient les états détaillés des revenus et des dépenses de la province. 265
Inclus. Revenu du Bas-Canada pour l'année terminée le 5 janvier 1830. 267
Q. 193-2 contient les comptes des recettes et des dépenses pour 1830 sous les différents chefs.

GOUVERNEUR SIR JAMES KEMPT, 1830.

Q. 193-3.

1830.
18 février, Québec.

Kempt à Murray (n° 19). Relativement à la dépêche au sujet du pilage du brick *Joseph*, naufragé sur les îles de la Madeleine, l'agent de Lloyd à Pictou y est allé mais n'a pu induire aucun des habitants à rendre les dépoüilles, ni obtenir que le magistrat agisse. Malheureusement le brick du gouvernement était absent, et un mois s'étant écoulé il est probablement trop tard pour recouvrer aucune partie de ces biens. Croit que le rapport de l'agent est correct. On a pris des mesures pour empêcher une répétition de cette atteinte à la propriété. Les îles sont

DOC. DE LA SESSION No 8c

1880.

habitées par des gens les plus pauvres, inaccoutumées à la contrainte des lois, et le magistrat n'a aucun pouvoir. Un vaisseau de guerre et le navire provincial visiteront les îles durant la saison de navigation pour préserver l'ordre. Page 305

19 février,
Québec.

Kempt à Murray (n° 20). Les prétentions des sauvages au sujet de Sillery ont été ré-examinées, et un rapport du procureur général est inclus et son opinion est très formelle que les sauvages n'ont aucune réclamation. Dans le but de régler définitivement la question, il avait envoyé une copie avec rapport aux chefs sauvages, et aussi à quelques messieurs qui avaient appuyé leurs prétentions, intimant qu'il recevrait tout exposé qu'ils pourraient présenter pour réfuter l'opinion du procureur général, et qu'ils examinent soigneusement leurs arguments. Ce fut seulement le 18 novembre que les chefs sauvages présentèrent un factum préparé par leur avocat essayant de mettre de côté non seulement la présente opinion mais celle de trois autres procureurs généraux. Les sauvages ont aussi envoyé une déclaration adressée à lui (Murray) demandant de l'expédier aussitôt que possible. La nature peu satisfaisante d'une telle déclaration à moins qu'on fasse une enquête soigneuse avant de l'envoyer. Avait donc donné instruction au procureur général d'examiner et de faire un nouveau rapport sur le sujet; il n'y a pas eu de temps depuis d'examiner l'officier, mais ce sera fait aussitôt que possible. Transmets une pétition des sauvages, dont l'objet est d'exposer leur peine de la perte de Sillery, concédée à leurs pères. 310

20 février,
Québec.

Inclus. La cause de la tribu des Hurons de Lorette. 316
Kempt à Murray (n° 4). Avait déjà rapporté l'expulsion de Robert Christie de l'Assemblée. Il a été réélu pour Gaspé mais expulsé de nouveau et l'émission d'un autre mandat a été ordonnée. La proposition de s'adresser au gouverneur le priant de destituer Christie de toutes charges sous la Couronne durant bon plaisir a été repoussée. Ses regrets de ces procédures. 319

21 février,
Québec.

Le même au même (n° 22). Avait fait rapport des procédures de l'Assemblée au sujet de la milice, et qu'un parti puissant prétendait que les ordonnances de la milice n'avaient pas été légalement remises en vigueur à l'expiration des anciennes lois. N'ayant pas été mentionnée, il avait espéré que la question n'aurait pas été agitée. En cela il a été désappointé parce que l'Assemblée avait adopté le 13 de fortes résolutions sur le sujet dénonçant le ci-devant Gouverneur d'avoir fait usage d'un pouvoir arbitraire. Une pétition au Roi, basée sur les résolutions, a été rédigée et par une adresse on lui demande de la transmettre, ce qu'il fait. Pour expliquer l'adresse il envoie des documents donnant toute l'histoire des procédures, qui comprennent une copie de l'opinion du procureur général, aussi copie du jugement de la cour du Banc du Roi en juin 1828, aussi copie des résolutions, adresses et pétitions. En recevant l'adresse il a signalé les décisions judiciaires qu'il était obligé de suivre. Soupçonne qu'un autre acte de milice contiendrait les clauses qui ont causé son rejet. Suggère de demander l'opinion des officiers en loi de la Couronne en Angleterre afin que la question soit réglée. Le département colonial possède toutes les lois passées sur le sujet. 322

Inclus. Opinion du procureur général que les ordonnances au sujet de la milice revivent en conséquence de l'opération des lois provinciales. La nature des ordonnances, etc. 328

Copie du jugement des juges du Banc du Roi, Québec, dans une cause intentée pour décider la validité des ordonnances de la milice. 333

Résolutions contre les ordonnances de la milice. 348

Pétition de l'Assemblée au Roi. 354

Adresse de l'Assemblée à Kempt lui demandant de transmettre son adresse au Roi. 360

Réponse. 362

63 VICTORIA, A. 1900

1830.	Ordre dispensant la milice des revues mensuelles ordonnées par les ordonnances.	Page 363
2 mars, Québec.	Kempt à Hay. Transmet des copies des estimations des dépenses civiles.	366
	<i>Inclus.</i> Les estimations.	367 à 376
2 mars, Québec.	Kempt à Hay (privée et confidentielle). La malle de janvier par Halifax n'est pas encore arrivée. Une orageuse session du parlement; il lui semble être assis sur un baril de poudre, ne sachant pas quand l'explosion se produira. Les disputes se font sur de vieilles affaires qu'il croyait oubliées; a essayé d'agir comme médiateur et de garder son sang-froid afin de ne pas venir en collision avec l'une ou l'autre Chambre. Si l'on a intention de renoncer à l'appropriation des revenus de 14 George 3 et les autres revenus de la Couronne, sir John Colborne et lui pensent qu'on devrait le faire de bonne grâce, et ne pas maintenir l'agitation et une discussion éternelle. Envoie des journaux et des découpages de journaux pour montrer l'esprit qui règne.	377
5 mars, Québec.	Le même à Murray (n° 23). Transmet une pétition des gouverneurs du collège McGill demandant de modifier leur charte de manière à pouvoir nommer sans restrictions les professeurs qu'ils jugeront nécessaires, et aussi à augmenter le nombre des gouverneurs. Si l'on accordait la permission d'augmenter le nombre des gouverneurs, l'évêque recommande que le juge en chef et le procureur général du Bas-Canada et l'archidiacre de Québec soient tous nommés <i>ex officio</i> .	380
	<i>Inclus</i> Pétition des gouverneurs du collège McGill.	382
6 mars, Québec.	Kempt à Murray (n° 24). Des doutes s'étant élevés quant aux honoraires à allouer au procureur général, à l'arpenteur général et au greffier du Conseil sur les concessions de terre, il avait soumis la question au Conseil, dont il envoie une copie du rapport. Le montant total des honoraires sur une concession est de £2.10 s., qu'il a permis d'exiger jusqu'à ce que son approbation (de Murray) ait été reçue. Renvoie à la correspondance antérieure sur le sujet.	390
	<i>Inclus.</i> Rapport du Conseil exécutif sur la question des honoraires.	393
6 mars, Québec.	Kempt à Murray (n° 25). Envoie deux rapports du Conseil exécutif au sujet des conditions d'établissement à insérer dans les lettres patentes pour les terres non cultivées de la Couronne. Avait été informé par l'auditeur que depuis 1824 les conditions d'établissement furent omises dans toutes les concessions basées sur des billets de location. Avait référé la question à la considération du Conseil exécutif. Les conditions originaires placées dans les concessions étaient plus applicables à de grandes étendues qu'à celles d'étendues limitées, comme celles qu'on accorde maintenant. L'insuffisance des conditions sur le billet de location, qui prescrivait que quelle que fut l'étendue de terre concédée, seulement une maison devait être construite et quatre acres cultivées dans les trois ans. Avait donc renvoyé les conditions au Conseil pour les modifier. Le premier rapport ne spécifiant par les périodes dans lesquelles les devoirs d'établissement devaient être remplis, le sujet fut de nouveau renvoyé au Conseil. Envoie deux documents pour expliquer plus complètement les conditions.	395
	<i>Inclus.</i> Premier rapport d'un comité du Conseil.	400
	Second rapport.	403
	Conditions d'un billet de location.	406
	Conditions d'établissement ci-devant insérées dans les lettres patentes concédant des terres non cultivées de la Couronne dans le Bas Canada.	408
	Echelle de familles sur des concessions de 200 à 1,200 acres.	409

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.
8 mars,
Québec. Kempt à Murray (n° 26). Transmet adresse de l'Assemblée au sujet des biens du Séminaire à Montréal. L'importance et la délicatesse de la question. Page 411
- Inclus.* Adresse de l'Assemblée contre tout changement de droit de propriété sur les terres possédées à Montréal par le Séminaire. 413
- 8 mars,
Québec. Kempt à Murray (n° 27). Relativement à l'adresse de l'Assemblée sur les biens du Séminaire envoyée ce jour; envoie une copie des résolutions sur le même sujet, exprimant aussi le désir que les biens des Jésuites soient placés à la disposition de l'Assemblée, pour s'en servir pour les fins de l'éducation. A retardé de les envoyer jusqu'à ce qu'il put faire un rapport sur les biens des Jésuites, mais ne peut envoyer aucun autre renseignement que ceux contenus dans sa dépêche du 31 décembre dernier. 419
- Inclus.* Résolutions de l'Assemblée sur les sujets des biens du Séminaire et des Jésuites, et que ces derniers soient placés à la disposition de l'Assemblée pour les fins d'éducation. 421
- 13 mars,
Québec. Kempt à Murray (séparée). Envoie copie des résolutions adoptées par l'Assemblée, comme préliminaire avant de commencer la discussion des estimations budgétaires, indiquant l'intention de la Chambre quant à la conduite qu'elle se propose d'adopter dans le cas où les propositions financières du gouvernement ne seraient pas considérées satisfaisantes. 423
- Inclus.* Copie des résolutions de l'Assemblée relativement aux finances. 425
- 14 mars,
Québec. Kempt à Murray (n° 28). A expédié une pétition des gouverneurs du collège McGill demandant des modifications à la charte et disant qu'il était recommandé que le juge en chef, et le procureur général du Bas-Canada, ainsi que l'archidiacre de Québec, fussent les nouveaux gouverneurs. N'a aucune raison de croire qu'il y aura aucune différence d'opinion sur cette nomination, mais il a maintenant reçu des représentations fortement libellées de la part de la faculté de médecine qu'il n'était pas à propos que les nouveaux gouverneurs fussent tous des résidents de Québec. Croyant qu'il convenait de prendre ces représentations en considération, il suggère que ce devrait être fait avant de prendre les mesures finales au sujet de la charte jusqu'à ce qu'il puisse recevoir l'opinion des gouverneurs sur le sujet. 429
- 23 mars,
Québec. Le même au même (n° 29). L'Assemblée l'ayant prié de transmettre les résolutions dont il a envoyé une copie dans sa lettre séparée du 13, il envoie maintenant les résolutions d'une manière formelle et officielle. 432
- Inclus.* Adresse de l'Assemblée à Kempt lui demandant d'envoyer une copie des résolutions adoptées par l'Assemblée. 434
- Les résolutions se trouvent à la page 425
- 24 mars,
Québec. Kempt à Murray (n° 30). Transmet le "Livre bleu" rempli pour 1829. 436
- 27 mars,
Québec. Le même au même (n° 31). Transmet copie des procédures du gouverneur en Conseil sur les affaires d'Etat du 1er janvier au 31 décembre 1829. 437
- 31 mars,
Québec. Le même au même (n° 32). Ayant prorogé la législature il envoie une copie de son discours. Les actes passés ou réservés seront transmis sans retard. Fera un rapport spécial sur le bill des subsides, que dans les circonstances actuelles il croit bon d'accepter. Regrette cependant que les items auxquels l'Assemblée avait fait des objections l'an dernier ont de nouveau été désavoués, et qu'il n'a été voté aucun crédit pour les traitements du président des sessions de quartier à Québec, Montréal et Trois-Rivières. 438
- Inclus.* Le discours. 440

GOUVERNEUR SIR JAMES KEMPT, 1830.

(La partie I est paginée de 1 à 212; la partie II de page 213 à 406)

Q. 194-1-2.

1803.
14 mai, Québec. Instructions quant aux fonctions à remplir par l'inspecteur général des domaines du Roi. Incluses dans Kempt à Murray, 4 avril 1830.
1810.
7 juin, Québec. Bail des Forges St-Maurice à Monro et Bell.
1829.
28 février, Québec. Résolutions de la Chambre d'Assemblée au sujet des forges St-Maurice. Seconde copie des résolutions de la même date. Cette copie et les deux précédentes incluses dans Kempt à Murray, 24 juin 1830.
- 15 décembre, Québec. Rapport sur les fonctions de l'arpenteur général des bois et forêts.
- 30 décembre, Québec. Rapport sur les fonctions du commissaire des biens des Jésuites.
1830.
13 janvier, Québec. Rapport sur les fonctions de l'arpenteur général.
- 19 janvier, Québec. Rapport sur les fonctions de l'inspecteur général du domaine du Roi et du commis des *Terrars*.
- 22 janvier, Québec. Rapport sur les fonctions du commissaire des terres de la Couronne. Ce rapport et les quatre précédents documents inclus dans Kempt à Murray, 4 avril 1830.
- 1er avril, Québec. Kempt à Murray (n° 34). Envoie un bref rapport de progrès sur le canal Rideau jusqu'au 31 décembre 1829. 2
Inclus. Le rapport. 3
- 2 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 35). La maison appartenant à Caldwell dans la basse-ville, Québec, et qui convient pour la douane, avait été achetée avant d'avoir reçu la permission d'acheter. La législature a accordé £6,000 courant pour acheter ou construire une maison convenable pour la douane. 5
- 4 avril, Québec. Le même au même (n° 6). Comme il avait instruction de faire une enquête, il ne peut trouver aucune méthode de remodeler le département des concessions de terres de manière à effectuer une réduction importante de dépenses. Donne les raisons de cette conclusion, en faisant un rapport sur chaque division du service. Comment on pourrait effectuer un remodellement. 7
Inclus. Rapport sur les fonctions de l'arpenteur général. 21
Rapport sur les fonctions du commissaire des terres de la Couronne. 29
- Rapport sur les fonctions de l'arpenteur général des bois et forêts. 38
Rapport sur les fonctions du commissaire des biens des Jésuites. 48
Rapport sur les fonctions de l'inspecteur général du domaine du Roi et du commis des *Terrars*. 52
Instructions quant aux fonctions à remplir par l'inspecteur général du domaine du Roi. 57
- 5 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 37). Transmet copie d'une pétition du commissaire des terres de la Couronne demandant un honoraire de cinq pour cent sur la valeur des concessions gratuites ou des appointements fixes. Lorsque la charge a été créée, le système d'accorder des concessions gratuites de terres devait, il était compris, être discontinué, mais il a été remis en vigueur dans le cas des officiers à demi-solde et des soldats licenciés et pendant une période limitée, aux personnes qui avaient servi

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

dans la milice incorporée. Ces concessions gratuites diminuent les ventes et diminuent ainsi les appointements du commissaire. Il n'est pas opportun, cependant, de réduire la valeur des concessions gratuites, et suggère que dans les années où les appointements n'atteindront pas £500 le montant pourrait être formé à même le fonds des terres. Page 60

Inclus. Pétition de W. B. Felton, commissaire des terres de la Couronne. 63

6 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 38). Envoie la liste des dépêches reçues. 68

8 avril, Québec. Le même au même (n° 39). Transmet une pétition du chirurgien Mitchell demandant une demi-solde, et recommande la pétition à sa favorable considération. 71

Inclus. Colborne à Kempt. Inclut la pétition du chirurgien Mitchell. 73

Pétition du chirurgien Mitchell demandant une demi-solde comme chirurgien. 74

avril, Québec. Kempt à Murray (n° 40). Renvoie à la correspondance antérieure au sujet de la milice et à la satisfaction de faire rapport que le Conseil et l'Assemblée ont adopté une nouvelle loi. Nommera de nouveau autant des anciens officiers que possible. Transmettra des copies de tous les actes adoptés à la session dernière, et en attendant il envoie un mémoire sur les principales dispositions du nouvel acte de milice. L'insuffisance de la loi, qui ne pourvoit pas à l'exercice et à l'armement des forces. Le Conseil a approuvé le bill connaissant ses imperfections, parce que les membres savaient qu'aucun autre bill ne passerait, et il l'a sanctionné, étant convaincu qu'il devrait y avoir une loi quelconque de milice pour mettre fin à l'excitation dans l'Assemblée. Avait envoyé une copie de la réponse à l'adresse de l'Assemblée pour l'envoyer au Roi. Il n'aurait pu employer un langage plus modéré dans la réponse, cependant il a tellement blessé les principaux membres qu'on douta pendant quelques jours que l'ouvrage de la session put continuer. Cela démontrera combien il était nécessaire d'avoir une loi quelconque de milice, parce que cela lui permettra de réorganiser la milice. 77

Inclus. Principales dispositions du nouvel acte de milice passé dans la session de 1829 30. 82

10 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 41). Envoie le nom d'un criminel condamné à mort, mais qui doit être gracié à condition qu'il soit déporté à vie aux Bermudes. Demande l'ordre ordinaire. 87

Inclus. Rapport du nom du prisonnier, son crime et sa sentence. 88

12 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 42). N'a pu régler les qualités requises pour la charge de juge de paix et a renvoyé la question à la législature qui a passé le bill qu'il a sanctionné. Qualités financières requises par le bill. 89

13 avril, Québec. Le même au même (n° 43). Récapitule le contenu des dépêches antérieures au sujet des finances. Son désappointement après le gracieux message que des mesures seraient prises en vue d'un règlement à l'amiable, que la Chambre n'eût pas accordé les sommes demandées dans les estimations budgétaires, et la conduite subséquente de l'Assemblée l'a convaincu que les subsides auraient été refusés et l'ouvrage de la session aurait probablement été arrêté s'il eût suivi strictement les instructions. L'extraordinaire sensibilité de la Chambre lorsqu'on lui adresse au sujet de ses procédures le moindre mot de censure ou même une expression de regret. Son désir de mettre fin aux discussions qui ont régné si longtemps et son soin d'éviter tout langage qui pourrait donner le moindre prétexte de mécontentement. Le procureur général ayant été absent lorsque le bill des subsides fut adopté en 1829 il envoie maintenant son rapport sur le bill de la présente année. Il fait rapport qu'il n'y a aucune objection légale au bill ou quoi que ce soit qui porte atteinte aux droits

63 VICTORIA, A. 1900

1830.

de Sa Majesté. Le procureur général peut avoir raison mais l'insuffisance des subsides et les résolutions adoptées en votant l'aide contrôlent virtuellement les crédits. Dans les circonstances il sanctionne le bill parce qu'il ne nuirait pas à la prérogative du Roi de désavouer le bill si c'était nécessaire. Le danger de produire les plus mauvais effets s'il osait faire quelques remontrances. Les chefs populaires dans l'Assemblée auraient eu des sentiments d'irritation. Le bill des subsides ne passa au Conseil qu'après des débats animés et à la majorité d'une voix. La ligne de conduite du comité sur ce bill qui se sépara sans faire de rapport, mais l'Orateur soumit la procédure à la Chambre et le bill fut passé tel que rapporté. Il est donc évident qu'il faut mettre fin aux discussions, car à moins d'un règlement, le gouvernement local sera mis dans une situation bien embarrassante. Transmet un mémoire indiquant les estimations budgétaires soumises, les subsides demandés et les explications du bill passé. Il contient aussi une liste des appointements des arrérages et d'autres items qui ont été de nouveau déduits et les appointements des présidents des sessions de quartier de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières ont été désavoués pour la première fois. Envoie aussi un état de tous les crédits votés à la dernière session indiquant que tandis que l'on refusait quelques milliers de livres au gouvernement local pour payer des appointements ci-devant payés par la Couronne à même les revenus à la disposition de Sa Majesté plus de £100,000 ont été votés pour des objets qui bien qu'importants sont tout à fait étrangers au gouvernement civil ou à l'administration de la justice. Page 93

Inclus. Opinion de Stuart, procureur général, sur le bill des subsides. 103

Mémoire sur le bill des subsides pour 1830. 105

État des crédits votés par le parlement provincial pour les services de l'année 1830. 108

13 avril,
Québec.

Kempt à Hay (privée). Envoie copie du protêt inscrit dans les journaux du Conseil législatif contre le bill des subsides, avec quelques notes annexées. 111

Inclus. Protêt signé par John Richardson, C. W. Grant, L. Gogy, E. Bemen, F. C. Pothier, M. Bell. Pour les raisons mentionnées dans les 1^{er}, 2^e, 4^e, 5^e et 6^e sections. W. B. Felton approuva le protêt. 112

Remarques sur le protêt par le rédacteur de la *Gazette* de Québec (le journal de Neilson). 121

28 avril
Québec.

Kempt à Murray (n° 44). Renvoie à la correspondance antérieure au sujet des charges de président des sessions de quartier à Québec, Montréal et Trois-Rivières et le refus de l'Assemblée de voter les traitements, abolissant virtuellement ainsi ces charges. Décrit la nature des fonctions attachées à ces charges qui ont été établies il y a vingt ans, datant à Québec et Montréal de 1810 et à Trois-Rivières de 1811. La conduite de la Législature en discontinuant tout à coup des traitements affectés à ces charges, en ne votant même pas le traitement des trois mois presque terminés est très désagréable pour le gouvernement surtout lorsqu'il y avait devant elle une mesure concernant les qualités requises des magistrats, avec lesquels la charge de président des sessions de quartier est si intimement liée. Par suite de cette action de l'Assemblée le gouvernement est obligé de requérir les services des officiers en question, jusqu'à ce que des arrangements puissent être faits pour émettre une nouvelle commission de la paix, et il reste sans moyens pour les payer. Ils attendent une rémunération du gouvernement local et il demande des instructions. Parle encore de la charge, des dates de nominations, etc. 127

Inclus. Christie à Kempt. Signale la permanence du fonds pour le paiement de ses appointements lors de sa première nomination. Représente la dureté de déclarer vacant son siège comme député de Gaspé pour des raisons politiques. 127

DOC. DE LA SESSION No 8c

1880.

Les refus de voter un traitement au président des sessions de quartier est une méthode de réduire la charge. Espère que le gouvernement ne le rejettera pas sans une rémunération convenable, parce que depuis des années il a renoncé à toute autre profession pour se dévouer aux fonctions de sa charge. Page 137

Représentations de Coffin, président des sessions de quartier à Trois-Rivières, sur le refus de l'Assemblée de voter son traitement. 142

29 avril,
Québec.

Kempt à Murray (n° 45). Envoie une copie d'un bill à l'effet de déclarer vacant les sièges des députés qui acceptent des charges lucratives et qui doivent rendre compte de deniers publics, bill qu'il a réservé. Un bill contenant des dispositions semblables a été réservé par son prédecesseur, et la sanction a été refusée. 145

Inclus. Rapport de Ogden, solliciteur général, sur le bill. 147

30 avril,
Québec.

Kempt à Murray. Renvoie à la correspondance de Dunford et autres au sujet de la construction des canaux de l'Ottawa et de la Rideau. Voir rapports imprimés pp. 106 et 98 de ce volume.

1er mai,
Québec.

Le même au même (n° 46). Dépêches reçues. 150

3 mai,
Québec.

Le même au même (n° 47). Compte rendu de la vente de la propriété de Caldwell et par quel moyen on en a obtenu une partie pour les biens des Jésuites. Demande des instructions quant à la disposition de cette somme. Envoie les rapports du procureur général. 156

Inclus. Rapports du procureur général:

(1) Sur la vente de la propriété de Caldwell. 157

(2) Explique comment la somme mentionnée dans le premier rapport a été adjugée être la propriété des biens des Jésuites. 159

(3) Transmettant une liste de toute la propriété de Caldwell. 163

Liste. 165

10 mai,
Québec.

Kempt à Murray (n° 48). Transmet un rapport, un plan et une estimation des réparations de l'église et du presbytère au Saut-Saint-Louis, à payer à même le produit des terres de la Couronne. Ce produit est insuffisant pour faire face aux dépenses qu'on a déjà donné instruction de payer à même ces fonds. Le montant dépassant ses prévisions il n'autorisera pas la dépense avant de recevoir de nouvelles instructions, mais la tribu croit qu'une promesse a été faite de faire exécuter les réparations et que le gouvernement devait leur payer une annuité perpétuelle. L'église et le presbytère du Saut-Saint-Louis, ont été bâtis par les Jésuites en 1720, et ils en ont fait les réparations jusqu'en 1762, lorsqu'ils furent dépossédés de la seigneurie qui a été tout entière placée à la disposition des Iroquois à condition que les loyers payassent les réparations de l'église et autres bâtiments. Tout ce qu'on accorde aux sauvages devrait être donné comme un présent, non pas comme un droit, car il n'est pas établi que les Jésuites ont contribué à aider les Iroquois du Saut-Saint-Louis après avoir été privés de l'administration de la seigneurie, au delà de ce que la charité pouvait dicter. 167

Inclus. Correspondance, rapport, plan et estimation au sujet des réparations au Saut-Saint-Louis. 171 à 185

12 mai,
Québec.

Kempt à Murray (n° 49). La demande du juge de Trois-Rivières a été favorablement accueillie par l'Assemblée. 186

12 mai,
Québec.

Le même au même (n° 50). Outre les représentations des présidents des sessions de quartier de Québec et de Trois-Rivières, il en envoie maintenant de la part de Gale, président à Montréal; ses particulièrement fortes réclamations. La position embarrassante du gouvernement local qui n'a pas de moyens de faire droit aux justes réclamations. 188

Inclus. Représentations de Gale, président des sessions de quartier à Montréal, sur la perte de sa charge par le refus de l'Assemblée de voter le traitement. 191

63 VICTORIA, A. 1900

1830.
12 mai,
Québec.

Kempt à Murray (n° 51). Envoie une copie certifiée de l'acte à l'effet d'étendre certains privilèges aux personnes professant la religion juive, qu'il a réservé. Proposition de Conseil législatif à l'Assemblée de présenter une adresse conjointe sur le sujet tel que décrété par la loi, mais refusée par l'Assemblée parce que le bill ne tombait pas sous le coup des dispositions mentionnées. Envoie copie de l'adresse du Conseil et rapport du procureur général, et comme tous deux sont d'opinion que le bill devrait être déposé devant le parlement avant d'être soumis au Roi, demande que le sujet soit pris en considération et de l'informer du bon plaisir de Sa Majesté. Page 197

Inclus. Adresse du Conseil législatif. 201

Rapport du procureur général sur le bill de 1829 à l'effet d'accorder certains privilèges aux personnes professant la religion juive. 204

Rapport sur le bill de 1830. 207

Message de l'Assemblée au Conseil législatif, refusant d'accepter le bill transmis. 208

12 mai,
Québec.

Kempt à Murray (n° 52). Transmet une copie certifiée d'un bill pour faire droit à certaines congrégations religieuses y mentionnées, qu'il a réservé. L'objet est de permettre à ces corps religieux de posséder certaines propriétés au moyen de syndics, avec succession perpétuelle, de se défendre dans des poursuites, etc. Le Conseil législatif est sous l'impression que cette disposition devrait être déposée devant les deux chambres du parlement avant d'être soumise au Roi et avait demandé à l'Assemblée de se joindre à lui pour présenter une adresse. Transmet aussi une copie de l'adresse présentée par le Conseil législatif sur ce sujet avant la clôture de la dernière session. Le procureur général ne considère pas que c'est un bill qui exige l'observance des formalités prescrites par la loi. 210

Inclus. Rapport du procureur général sur l'acte pour faire droit à certaines congrégations religieuses y mentionnées. 213

Résolution de l'Assemblée n'approuvant pas l'adresse du Conseil législatif sur l'acte pour faire droit à certaines congrégations religieuses. 216

Adresse du Conseil législatif pour prendre des mesures prescrites par la loi pour faire sanctionner l'acte pour faire droit à des congrégations religieuses. 218

13 mai,
Québec.

Kempt à Murray (n° 53). En sus du montant déjà rapporté la somme de £1,280.34 a été recouvrée de la succession de Caldwell. Est dans le doute pour savoir si elle n'appartient pas à la province en équité plutôt qu'aux biens des Jésuites. Il a donc donné instruction au receveur général de ne pas placer à présent cette somme au crédit des biens des Jésuites. 221

Inclus. Rapport du procureur général montrant comment la cour a adjugé deux sommes aux biens des Jésuites. 224

13 mai,
Québec.

Kempt à Murray (n° 54). Le D^r Mills a suggéré de satisfaire à ses réclamations à même les biens des Jésuites. Croyant que Mills a fait erreur sur sa suggestion (de Kempt) demande de quelle manière il pouvait faire droit à la demande de Mills. Les revenus provenant des biens des Jésuites n'offrent pas à présent les moyens d'accorder une compensation à Mills et il n'y a aucun autre fonds à même lequel on pourrait satisfaire à sa réclamation. Historique du cas du D^r Mills et allocation que la législature lui a faite. 227

14 mai,
Québec.

Le même au même (n° 55). Transmet une copie certifiée d'un bill constituant en corporation le ministre et les syndics de l'Eglise Saint-André, Québec, qu'il a réservé. Comme c'est le premier bill de cette nature dans la province il est important de n'établir aucun précédent qui pourrait être inconvenant, mais comme il serait agréable aux membres de l'Eglise d'Ecosse au Canada de pouvoir posséder des terres comme corps constitué en corporation, il recommande le bill à la favo-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

rable considération, et s'il y a des objections à quelques-unes de ses dispositions il demande des instructions sur l'espèce de bill ayant les mêmes objets en vue, il pourrait sanctionner. Selon les instructions il était allé voir les syndics de l'Eglise Saint-André au sujet de leur demande de constitution en corporation par concession de Sa Majesté et les avait informé qu'un projet de charte devrait être envoyé pour approbation. Les syndics représentèrent les difficultés d'obtenir la jouissance d'immeubles pour le bénéfice des membres de l'Eglise établie d'Ecosse et ont transmis une copie du bill en question comme étant ce qui pourvoirait à l'objet en vue. Envoie copie de la lettre et aussi de la lettre du procureur général relativement à la plainte des syndics qu'ils ne pouvaient obtenir la confirmation de l'élection d'un syndic qui a été élu pour remplacer celui qui était décédé. Les papiers démontrent que le procureur général n'est pas blâmable. Page 232

Inclus. Rapport du procureur général sur le bill à l'effet de constituer en corporation le ministre et les syndics de l'Eglise Saint-André, Québec, et suggère certaines modifications. 237

Lettre du ministre et des syndics de l'Eglise Saint-André, Québec, au sujet de leur demande d'un acte de constitution en corporation. 241

Stuart, procureur général, à Kempt, en réponse à la lettre des syndics de l'Eglise Saint-André, Québec, dans laquelle ils l'accusent de retard au sujet d'une demande de la part de l'Eglise. 252

Les syndics de l'Eglise d'Ecosse, de Québec, à Yorke. Exposant pour l'information de sir George Murray leurs raisons pour demander une charte d'incorporation pour l'Eglise Saint-André, à Québec. 263

14 mai,
Québec.

Kempt à Murray. Envoie une pétition de Plant de Sydney, Cap-Breton. Sa situation comme surintendant et préposé aux expéditions à Sydney à l'époque de la ré-annexion de l'île à la Nouvelle-Ecosse, n'était pas considérée comme nécessairement attachée à l'administration du gouvernement civil là-bas. Ses fonctions remplies avec zèle et habileté. 273

Inclus. Pétition de Plant exposant ses services et demandant une indemnité à cause de la perte de sa situation. 275

17 mai,
Québec.

Kempt à Murray (n° 56). Envoie une liste des dépêches reçues, avec les numéros (102 à 116) et résumé du contenu. 280

19 mai,
Québec.

Le même au même (n° 57). Envoie des documents montrant que les frais de voyage des fonctionnaires du département des Affaires des Sauvages ont été depuis longtemps autorisés, et qu'à cause des réductions opérées dans le département des Affaires des Sauvages, les fonctions parfois exigent la présence des fonctionnaires à des distances considérables, et que les frais de voyage à un taux n'excédant pas l'échelle ordinaire devraient rester à la discrétion du commandant des forces. 283

Inclus. Etats et correspondance relatifs aux frais de voyage des fonctionnaires du département des Affaires des Sauvages. 286 à 298

20 mai,
Québec.

Kempt à Murray (n° 58). A reçu une dépêche sur l'établissement, l'éducation et l'instruction religieuse des sauvages du Canada. Avait envoyé certaines suggestions le 16 mai 1829, auxquelles il attendait l'intimation de son opinion (de Murray). Maintenant que le département des Affaires des Sauvages dans le Haut-Canada a été transféré à la discrétion du major général sir John Colborne envoie des propositions pour l'amélioration de la condition des sauvages. Ces conditions sont données au long. 299

Inclus. Tableaux et correspondance au sujet des sauvages. 316 à 331

21 mai,
Québec.

Kempt à Murray (n° 59). Envoie un rapport sur deux coupables condamnés à mort mais qu'on se propose de déporter pour sept ans aux Bermudes. 332

Inclus. Le rapport. 333

63 VICTORIA, A. 1900

1880.
22 mai,
Québec.

Kempt à Murray (n° 60) Renvoie à la lettre relative à la demande de l'Institution Royale d'être relevée du paiement des frais dans l'appel au Conseil privé dans le cas du legs de McGill pour l'érection d'un collège. Envoie maintenant une copie d'une lettre du lord évêque de Québec sur le sujet de faire une proposition au Conseil privé en leur nom dans l'appel relatif au legs de £10,000 pour l'établissement d'un collège.

Page 334

Inclus. Le Lord Evêque de Québec à Kempt. Demande au nom de l'Institution Royale de donner des instructions au sujet de l'appel dans la cause contre DesRivières, légataire universel de McGill, parce que l'on croit que vu sa mort, les héritiers ne continueraient pas l'opposition.

338

24 mai,
Québec.

Kempt à Murray (n° 61). Tel qu'autorisé il avait avancé des fonds à même le coffre militaire pour payer la solde de l'état-major de la milice, étant convaincu que l'Assemblée accorderait un montant suffisant pour le remboursement. En cela il a été désappointé, mais comme toute représentation qu'il pourrait faire ne servirait de rien il s'était abstenu de faire des observations.

341

Inclus. Message à la législature pour le remboursement de la somme avancée du coffre militaire pour le paiement des soldes de l'état-major de la milice.

344

7 juin,
Québec.

Kempt à Murray. Accuse réception de la circulaire que les gouverneurs dans les colonies britanniques doivent être soumis aux mêmes restrictions quant à la longueur du service que dans les gouvernements des Indes, et doivent se retirer au bout de six ans, à moins qu'il y ait des raisons spéciales, pour garder un gouverneur en service. Il a maintenant servi comme gouverneur depuis dix ans, et comme ses services ont été presque entièrement rendus dans des stations étrangères, il espère qu'on lui permettra de se retirer.

346

8 juin,
Québec.

Le même au même (n° 62). On s'est assuré qu'il était praticable d'alimenter le canal de Carillon par la rivière du Nord. Par le plan, le rapport et l'estimation il est démontré qu'on effectuera ainsi une économie de £26,854 3. 3¼ sterling. Il restait au 31 décembre 1829 une balance non dépensée de £15,412 6 8, et comme la Trésorerie se propose de demander un crédit de £23,000, il a donné instruction de pousser l'ouvrage avec toute la vigueur possible jusqu'à concurrence de ces deux sommes.

348

Inclus. Durnford à Couper. Envoie le plan, le rapport et l'estimation de DuVernet pour le coût du canal d'alimentation proposé de la rive nord jusqu'au canal de Carillon. Le projet est exécutable et effectuera une économie. Recommande la poursuite de l'ouvrage. Demande de donner instructions à DuVernet s'il doit pousser les travaux et s'il y a une somme d'argent suffisante.

350

"Rapport et estimation du coût probable de construction d'un canal pour tourner les rapides de Carillon en le reliant avec un canal d'alimentation de la rivière du Nord devant être complété en deux ans de puis le commencement."

352

L'estimation commence à page

356

8 juin,
Québec.

Kempt à Murray. A reçu une lettre introduisant le D^r Miller à qui il portera toute l'attention qu'il pourra.

358

22 juin,
Québec.

Le même au même (n° 63). A reçu instruction de concéder les terres inoccupées de la Couronne dans les limites des seigneuries en franc et commun socage, ce qui a été fait, mais des doutes se sont élevés quant aux terres dans les biens des Jésuites et il a soumis la question au Conseil exécutif dont il envoie le rapport. Le Conseil est d'opinion que les terres en question devraient continuer à être traitées à titre de cens, et comme lui-même ne croyait pas opportun de convertir la tenure seigneuriale des biens des Jésuites, du moins pour le présent, il approuve le rap-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

port et des concessions continueront de se faire comme ci-devant dans cette propriété. Page 359

Inclus. Le rapport du Conseil exécutif. 362

24 juin,
Québec.

Kempt à Murray (n° 64). Il ne serait pas opportun d'envoyer des colons à la rivière Saguenay ou, comme on l'a suggéré, à cette partie entre Chicoutimi et le lac Saint-Jean, tout ce territoire étant affermé avec les postes du Roi, et les locataires considéreraient ces établissements comme préjudiciables à leur commerce avec les sauvages, et un empiètement sur leurs droits, et cela ne semble pas opportun tandis qu'il y a tant de terres disponibles et parfaitement propres à la culture ailleurs. La location des postes du Roi n'expire qu'en 1842, et le loyer de £1,200 par année augmente le casuel du Roi et le revenu territorial. 364

24 juin,
Québec.

Kempt à Murray (n° 65). Le bail des Forges Saint-Maurice expirant le 31 mars 1831, avec le droit de s'inscrire pour un nouveau bail le 1^{er} novembre prochain, il a renouvelé le bail pour un an, parce qu'il désire porter le sujet à sa (à Murray) considération avant de faire aucun nouvel arrangement pour la location des forges et de la terre y attachée, une représentation sur le sujet de cette dernière ayant été faite par l'Assemblée en 1829 avec résolutions que le bail ne devrait pas agir comme un empêchement à la colonisation. L'adresse et les résolutions sont transmises. Description des terres comprises dans le bail. Il y a quelques bonnes terres, mais le sol en général est sablonneux et inférieur. Mesures prises pour obtenir des terres pour la colonisation, et on en a environ 1,200 acres, un tiers dans les limites couvertes par le bail sans inconvénient pour le locataire et l'on peut maintenant disposer de ces terres. Les terres contenant du sable et du bois mou pour le charbon de terre pour l'usage des forges ne peuvent être données pour la colonisation, et une objection à la formation d'établissements dans les fiefs Saint-Maurice ou Saint-Etienne a été présentée avec instance pour la raison que la population était amenée trop près du bois requis pour les forges, occasionnant un grand danger pour le feu. Espère dans le cours de l'été obtenir des renseignements convenables des arpentages actuellement en cours, de sorte qu'on pourra déterminer combien de terres on devrait louer avec les forges. 366

Inclus. Résolutions de l'Assemblée sur le sujet des terres au nord du Saint-Laurent dans le voisinage de Trois-Rivières. 375

Seconde copie de résolutions sur le même sujet. 378

Copie du bail des Forges de Saint-Maurice à Monro et Bell pour vingt et un ans. 380

25 juin,
Québec.

Kempt à Murray (n° 99) Liste des dépêches reçues. 395

28 juin,
Québec.

Le même au même (n° 67). Transmet une demande de Roux, supérieur du séminaire, de lettres de denization pour les ecclésiastiques de cette communauté. Comment les brefs pouvaient être préparés et émis. Recommande de faire droit à cette demande. 399

Inclus. Rapport du procureur général sur la demande de M. Roux. 401

Certificat notarié des déclarations des ecclésiastiques qui désirent obtenir des lettres de denization. 493

31 décembre,
Londres.

Mémoire de Kempt sur des disputes sur lesquelles il attira l'attention. 327

1831.

22 avril,
Londres.

Rapport du comité spécial au sujet du canal Rideau, avec les témoignages et la correspondance. Rapport imprimé avec plans. Le rapport suit page 3.

Les plans sont :

Plan du canal de Carillon.

Plan d'une partie des rivières Ottawa et Nord.

63 VICTORIA, A. 1900

1831.

Section du plan de partie de la rivière Ottawa.

Sections longitudinales et transversales.

Plan de la ligne du canal Rideau indiquant la section de chaque ouvrage.

Ligne de section du canal Rideau.

GOUVERNEUR SIR J. KEMPT ET LORD AYLMEY, 1830.

(La partie I est paginée de 1 à 239, la partie II de 240 à 428).

Q. 195-1-2.

1811.

31 octobre,
Québec.

Rapport d'Edward Bowen sur les réclamations des sauvages Hurons. Inclus dans Kempt à Murray, 22 août 1830.

1820.

22 décembre,
Québec.

Dalhousie à Papineau.

28 décembre,
Québec.

Minutes du Conseil exécutif. Ces minutes et la précédente inclus dans le mémoire de Kempt, 30 décembre 1830.

1821.

3 juillet,
Québec.

Rapport de Charles Marshall et Vanfelson sur les réclamations des Hurons. Inclus dans Kempt à Murray, 22 août 1830.

1823.

25 janvier,
Québec.

Minute du Conseil exécutif. Inclus dans le mémoire de Kempt, 30 décembre 1830.

1830.

8 mai,
Québec.

Bayfield à Yorke.

21 juin,
Québec.

Dewar à Kempt. Cette lettre et la présente incluses dans Kempt à Murray, 3 juillet 1830.

1er juillet,
Québec.

Liste des membres des Conseils législatif et exécutif du Bas-Canada.

3 juillet,
Québec.

Page 3
Kempt à Murray (n° 68). Avait reçu copie de la déposition de Robert Mearns, exposant ses soupçons sur la conduite de personnes résidant sur Anticosti, et il avait aussi reçu des instructions de faire une enquête sur les antécédents et la conduite de Gamache et Godin, les gardiens des postes sur l'île. Les soupçons paraissent provenir du sort terrible de l'équipage d'un navire qui suppose être le *Granicus* de Québec, naufragé sur Anticosti dans l'hiver de 1828-29, près d'un des postes où on avait gardé un magasin de provisions mais qui malheureusement avait été discontinué deux ans avant la catastrophe, le poste se trouvant sur un côté de l'île peu fréquenté. Godin était venu à Québec pour l'hiver et personne ne demeurait dans la maison. Le mystère du sort de l'équipage ne sera jamais éclairé et aussi pourquoi ils n'ont pas cherché un autre poste à provisions. Quelques cadavres et les restes des autres furent trouvés au printemps de 1829, ce qui porta à croire que les derniers survivants s'étaient nourris de la chair des autres. Mearns soupçonnait que quelques survivants restent encore cachés sur l'île et a fait une déposition dans ce sens. La plus minutieuse enquête n'a rien révélé pour confirmer ses soupçons. De nouvelles mesures prises par l'amiral de la station, par Bayfield et le navire du gouvernement colonial. Son idée d'envoyer des sauvages fouiller l'île abandonnée.

Inclus. Bayfield à Yorke. Fait rapport qu'un examen minutieux de l'île d'Anticosti n'indique aucune trace que quelqu'un y soit caché, comme le soupçonne Mearns.

Un P. S. fait un compte rendu sur la manière de vivre de Gamache. 33

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

Rapport du commandant Dewar qu'il a fait une enquête minutieuse sur le naufrage du *Granicus* sur Anticosti et n'a trouvé aucune raison de soupçonner que des personnes étaient cachées dans l'île. Page 35

4 juillet,
Québec.

Kempt à Murray (n° 69). Selon des instructions, il a réuni les charges de commissaire des terres de la Couronne et d'arpenteur général des bois et forêts, en les plaçant sous la direction de W. B. Felton.

Envoie une lettre de Davidson qui espère que £250 par année ne seront pas considérés une allocation déraisonnable jusqu'à ce qu'il soit de nouveau nommé à une charge et il offre de donner à Felton toute l'aide qu'il pourra. A autorisé Felton à employer Davidson s'il croit avoir besoin de ses services, mais cela ne doit pas être une raison pour le rémunérer. Comme Felton aura besoin de l'aide d'un commis, pense que Davidson serait le plus capable, et recommande en conséquence de l'employer en lui donnant son allocation de retraite, ce qui épargnera les dépenses d'un commis. Il n'est pas nécessaire de parler des autres charges excepté celle d'auditeur des lettres patentes des terres, dont l'abolition n'aurait aucun inconvénient important, mais c'est une charge à laquelle pourvoit la législature provinciale, et comme l'Assemblée a toujours refusé une allocation de retraite, l'abolition de la charge serait imposer une nouvelle dépense au fonds des terres et des bois. C'est une question d'opportunité de savoir si la charge devrait être abolie, tandis que le présent titulaire la remplit, tant que la législature ne fera pas d'objections. Fera bientôt un rapport au sujet de la cour des biens tombés en déshérence et sur les dépenses contingentes du département des terres. N'a pas pressé la cour des biens tombés en déshérence espérant que la législature imposerait une taxe sur les terres incultes, ce qui aurait rendu inutiles les procédures en déshérence. En outre la faiblesse du fonds des terres et des bois empêchait cette tentative, parce qu'il n'y avait aucuns moyens de défrayer les dépenses ordinaires encourues pour l'institution de procédures. En limitant les dépenses d'arpentage, la limite pour la disposition des terres serait aussi fixée avant d'envoyer des colons dans aucune partie du pays, les terres doivent être arpentées de nouveau parce que les premiers arpentages sont si inexacts. 38.

Inclus. Davidson à Yorke. Remettra au commissaire des terres de la Couronne tous les papiers relatifs aux bois et aux forêts. La détresse à laquelle sa famille sera réduite. Pour les raisons données, il croit que £250 ne sont pas déraisonnables comme allocation de retraite, jusqu'à ce qu'il soit de nouveau nommé à une charge. Offre ses services pour aider à Felton dans l'accomplissement de ses fonctions, sans la moindre idée de rémunération pour cela. 45

6 juillet,
Québec.

Kempt à Murray (n° 70). Transmet une demande accompagnée de documents de la part de John Wilson, du département des Affaires des sauvages, pour une demi-solde. Ses services et ses pertes; recommande que cette demande soit considérée d'un œil favorable. 51

Inclus. Demande de John Wilson pour une demi-solde, exposant ses services et les pertes qu'il a subies à raison de sa loyauté. 53

Documents à l'appui de cette demande. 58

6 juillet,
Québec.

Kempt à Murray (n° 71). Transmet une pétition de Ryland demandant une concession de terre pour lui et sa famille, avec rapport du Conseil exécutif recommandant fortement cette demande. Le montant total demandé est de 7,200 acres. Ryland a été recommandé pour une concession de canton en 1796, mais ses fonctions publiques l'ont empêché de le coloniser, de sorte qu'elle a été abandonnée et il n'a jamais reçu d'autre concession. Ses réclamations contre le gouvernement britannique à cause de ses services. 68

Inclus. Pétition de Ryland. 70

Documents à l'appui de sa réclamation. 73

63 VICTORIA, A. 1900

1830.
7 juillet,
Québec.

Kempt à Murray (n° 72). N'a pu constituer une commission d'enquête sur les procédures de la cour de Vice-Amirauté. Ceux qui étaient les plus capables ont déjà exprimé leur opinion, la cour ayant été le sujet de beaucoup de discussion; ne peut nommer une commission même de trois personnes qui ne soient pas sous certains rapports sujettes à objection. L'opinion que le juge ne peut obtenir un traitement s'il prend des honoraires. M. le juge Kerr insiste pour prendre des honoraires, de sorte qu'aucun mandat n'a été pris pour son traitement.

Page 76

Inclus. Yorke à Kerr. Le gouverneur désire savoir s'il a intention de prendre des honoraires comme juge de la cour de Vice-Amirauté, car dans ce cas il sera obligé de refuser l'émission d'un mandat pour son traitement. 84

Kerr à Yorke. Demande quelles sont les circonstances existantes qui obligent Son Excellence de refuser le mandat pour son traitement. 85

Yorke à Kerr. Explique les circonstances qui obligent Son Excellence de refuser l'émission du mandat pour son traitement. 86

Kerr à Kempt. Quelque agréable que puisse être pour l'Assemblée et pour les marchands qui se sont plaints des honoraires, son renoncement forcé à ces honoraires, cependant cette mesure serait un acte de pouvoir affectant vitalemment l'indépendance de la judicature, les droits constitutionnels du Conseil législatif et le gouvernement exécutif lui-même dans tous ses départements. Suit une discussion élaborée de tous ces points et Kerr conclut en exprimant sa détermination à continuer d'accepter des honoraires, car y renoncer sans compensation serait admettre que depuis vingt ans il savait n'avoir aucun droit de les recevoir. 88

Yorke à Kerr. Comme il n'avait reçu aucun honoraire depuis le commencement de l'année, désire savoir si, depuis qu'il a écrit, il en a reçu quelqu'un, car de cela dépend si le mandat pour son traitement sera signé ou non. 102

Kerr à Yorke. Il y a eu des causes devant la cour dans lesquelles des honoraires auraient pu lui être dus, mais il n'a reçu aucun honoraire depuis le 2 juin, date de sa lettre. 103

Yorke à Kerr. Il aurait plu à Son Excellence de signer le mandat pour le traitement de six mois s'il (Kerr) avait simplement dit qu'il n'avait reçu aucun honoraire, mais comme il avait écrit qu'il y avait eu des causes dans lesquelles il aurait pu y avoir des honoraires, Son Excellence a désiré être explicitement informée au sujet de ces honoraires probables. 104

Kerr à Yorke. Avait espéré que ses paroles ne comportaient aucune mauvaise interprétation sur le fait qu'il avait intention de percevoir des honoraires. Fait un résumé de ses lettres antérieures. Des honoraires sont devenus dus dans des poursuites, comme il l'apprend du registraire, et ont été payés. Considère qu'il ne serait pas hors de propos de consulter le Conseil exécutif avant d'en arriver à une décision finale et espère que toute l'affaire sera soumise au ministre des Colonies. 106

Kempt à Murray (n° 73). Répète sa demande de renvoi des archives des effectifs militaires qu'on a souvent besoin de consulter. 109

Le même à Hay. Le nom de baptême de Rolland, nommé juge du Banc du Roi, est Jean Roche. A l'avenir enverra le nom de baptême de toutes les personnes recommandées pour une nomination. 111

Le même à Murray (privée). Écrit à la demande du juge en chef Sewell pour demander s'il peut aider à faire entrer un jeune homme dans l'Eglise. 112

Inclus. Sewell à Kempt. Écrit au nom de son fils Henry, de porter son nom à la connaissance du Secrétaire Colonial. 113

Kempt à Murray (privée et confidentielle). (La lettre est datée de 1820 par erreur.) Insiste pour être relevé de ses fonctions avant la clô-

7 juillet,
Québec.

7 juillet,
Québec.

9 juillet,
Québec.

10 juillet,
Québec.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

ture de la navigation. Est heureux d'apprendre qu'on facilitera de toute manière son retour. Il ne désire aucun congé parce qu'il n'a aucun désir d'empocher un *farthing* du traitement au delà du jour où il remplira ses fonctions. N'a reçu aucune commission en qualité de gouverneur en chef, sa commission provisoire est simplement d'administrer la province.

Page 48

17 juillet,
Québec.

Kempt à Murray (n° 74). Demande d'envoyer un autre mandamus au lord évêque de Québec pour son siège dans le Conseil exécutif du Haut-Canada en lui donnant la même préséance que dans le Conseil exécutif du Bas-Canada.

115

Inclus. Le lord évêque de Québec à Kempt. Renvoi le mandamus l'appelant au Conseil Exécutif du Haut-Canada, afin qu'il puisse recevoir un nouveau mandamus lui donnant la même préséance que dans le Conseil exécutif du Bas-Canada.

117

18 juillet,
Québec.

Kempt à Murray (n° 75). Envoie les actes passés durant la session et les journaux du Conseil législatif. Ceux de l'Assemblée sont si volumineux qu'ils ne sont pas encore prêts. Propose qu'au lieu de faire grossier chaque acte et de le sceller avec le grand sceau, on considère suffisant d'envoyer les actes imprimés et revêtus du certificat convenable. Attire l'attention sur les actes établissant des bureaux d'enregistrement dans le comté des Cantons de l'Est, chose à laquelle les habitants attachent une importance considérable.

118

Inclus. Liste des actes passés dans la 3^e session du 13^e parlement provincial du Bas-Canada.

121

18 juillet,
Québec.

Kempt à Murray (n° 76). Attire l'attention sur cinq bills réservés dans la session de 1829. Trois d'entre eux sont de grande importance et l'on se plaint des retards, bien qu'ils soient probablement inévitables. Donne les titres des bills et insiste sur leur importance.

133

18 juillet,
Québec.

Le même au même (n° 77). L'offre des Hurons de Lorette de terres vacantes de la Couronne a été acceptée. Ils désirent de petits lots pour jardins, etc., dans le voisinage de Lorette. A pris des mesures pour s'assurer jusqu'à quel point il sera praticable d'obtenir ces terres.

136

Inclus. Réponse (en français) des Hurons de Lorette à l'offre de terres qui leur a été faite.

138

19 juillet,
Londres.

Aylmer à Hay. Renvoie les dépêches excepté les papiers relatifs au Canada qu'on lui a permis de garder.

330

19 juillet,
Londres.

Le même au même. Le nombre de personnes pour lesquelles il faut un logement sur la frégate qui doit le transporter à Québec est de six.

331

20 juillet,
Québec.

Kempt à Murray (n° 78). Transmet un court abrégé du rapport des dépenses sur le canal Rideau jusqu'au 30 juin dernier.

145

Inclus. Abrégé du rapport.

146

20 juillet.

Kempt à Murray (n° 79). Pour faire les réparations à l'église des sauvages de Lorette il a demandé une estimation à un respectable homme de métier. L'église est détériorée et devrait être réparée mais il n'y a pas de fonds sur lequel il puisse tirer. Demande l'autorisation de tirer sur l'extraordinaire de l'année.

147

27 juillet,
Québec.

Le même au même (n° 80). Envoie le triplicata de lettres recommandant le major général Darling pour une gratification pour ses services dans le département des Affaires des Sauvages.

149

3 août,
Québec.

Le même au même (n° 81). En réponse au désir d'avoir de nouveaux renseignements sur la charte de la Société Littéraire et Historique de Québec, il envoie des renseignements par le juge en chef, qui en est le président, avec un projet de la charte demandée et le premier volume des transactions.

151

Inclus. Le juge en chef à Kempt.

153

Instructions additionnelles à lord Aylmer d'apposer le grand sceau à la charte de la Société Littéraire et Historique de Québec.

155

63 VICTORIA, A. 1900

1830

Projet de charte pour la Société littéraire et historique de Québec.

Page 156

6 août,
Londres,

Aylmer à Hay. Envoie une liste modifiée des personnes pour lesquelles on désire un passage sur la frégate, formant un total de 11. 332

7 août,
Québec.

Kempt à Murray (n° 82). Annonce l'arrivée de Richards avec instructions de faire une enquête sur la disposition et l'administration des revenus territoriaux de la Couronne. Lui donnera toute l'aide en son pouvoir. 170

11 août,
Québec.

Le même au même (séparée). En réponse aux instructions de prendre des mesures pour découvrir si Hopper, le patron du *Roxby*, qui a enlevé un jeune matelot nègre de Sierra-Leone et l'a laissé à Sheerness dans l'indigence, transmet une lettre du percepteur et contrôleur des douanes à Québec, qu'un navire du nom de *Rokeby*, commandé par John Hopper, était inscrit à la douane pour Londres le 8 juin et avait mis à la voile pour Cork, ayant pris son acquit le 14 juillet. Il n'a donc pu prendre aucune mesure dans cette affaire. 172

Inclus. Le percepteur et contrôleur Kempt au sujet de l'arrivée et du départ du *Rokeby*. 174

15 août,
Londres.

Aylmer à Hay. Deux autres personnes ajoutées aux 11 qui doivent partir par la frégate, d'après sa lettre du 6. 333

17 août,
Québec.

Stuart à Yorke. Incluse dans Kempt à Murray, 22 août 1830.

20 août,
Londres.

Aylmer à Hay. Renvoie deux livres et une dépêche de Kempt qui lui ont été envoyés pour les lire. 334

21 août,
Québec.

Kempt à Murray (n° 83). Avait donné instruction de faire une enquête sur la plainte du pillage du brick *Joseph*, commis par les habitants des îles de la Madeleine, et trouvé que les rapports avaient été grandement exagérés, et que la plainte contre Colbeck, le magistrat, n'était pas fondée. Entre dans les détails minutieux des procédures, du résultat de la vente, de la négligence du capitaine et autres intéressés, etc. Craint qu'ils ne puissent recouvrer les effets maintenant après un si long temps écoulé. 175

Inclus. Colbeck à Rayside. Rapport sur le prétendu pillage des effets du brick naufragé *Joseph* par les habitants des îles de la Madeleine, avec affidavit. 183

Colbeck à sir Charles Ogle. Fait rapport du naufrage d'un brick sur les îles aux Oiseaux, et demande de l'aide aussi promptement que possible. 192

Compte des ventes d'effets sauvés du brick *Joseph* en mai 1829. 194

22 août,
Québec.

Kempt à Murray (n° 84). Transmet un état reçu des Hurons de Lorette sur leurs prétentions à Sillery et un rapport du procureur général sur le sujet. 195

Inclus. Stuart à Yorke. Il n'y a rien dans les pétitions des Hurons ou dans les notes de Neilson pour invalider son opinion antérieure sur la prétention des sauvages à Sillery. 197

Edward Bowen, procureur général intérimaire. Rapport sur la prétention des sauvages à la seigneurie de Saint-Gabriel, retraçant l'histoire des concessions depuis le commencement de la colonisation et exprimant l'opinion que les Hurons n'y ont aucun droit valide. 199

Rapport de Charles Marshall, solliciteur général, et G. Vanfelson, avocat général, que les Hurons n'ont aucun titre à la seigneurie de Saint-Gabriel. 210

23 août,
Québec.

Kempt à Murray (n° 85). Fait rapport de l'arrivée de 30 familles égales à 153 indigents pour lesquels il n'y a aucun emploi à cause du nombre d'émigrants qui les ont précédés. La seule chance d'emploi se trouve dans les Cantons de l'Est où l'on ouvre quelques chemins, mais ils n'avaient aucuns moyens pour s'y rendre et le gouvernement n'avait pas de fonds qu'il pût affecter à leur soulagement. Grâce à la charité de deux patrons

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

de bateaux à vapeur ils avalent été transportés à Trois-Rivières et à Montréal, d'où ils pourront se rendre dans les Cantons. S'est mis en communication avec les personnes en charge des chemins et espère qu'elles auront de l'ouvrage pour eux pendant quelques semaines. S'oppose à l'envoi d'indigents dans la colonie. Page 223

Inclus. Recommandation par les magistrats du comté de Kildare au comité du bureau de l'émigration de Québec, recommandant l'envoi au Canada de certains individus et de leurs familles. 225

Kempt à Murray (n° 86). Accuse réception de dépêches avec liste de ces dépêches. 226

23 août,
Québec.1er septembre,
Québec.

Le même au même (n° 87). A reçu des dépêches approuvant sa conduite au sujet des honoraires sur les lots de village. Attire l'attention sur les dates de deux arrêtés du conseil qui laissent un peu douteuse l'échelle des honoraires pour le secrétaire de la province et l'arpenteur général. Comme c'est partie de l'enquête de Richards d'examiner les honoraires du département des concessions de terre, il avait eu une longue entrevue sur le sujet avec Richards et a considéré à propos de ne promulguer à présent aucun changement quelconque dans le tableau des honoraires. Promulguera le tarif lorsqu'il en recevra l'approbation. 228

1er septembre.
Québec.

Kempt à Murray (privée). A reçu une lettre que les fonctionnaires devront garder leurs charges à la mort de feu Roi. Le statut 57 George 3, ch. 45, est tombé en désuétude et est inapplicable et les fonctionnaires publics (sous l'autorité de 6 Anne 7) ne peuvent rester en charge que pendant six mois après le décès du souverain, conclut que des moyens seront pris avant l'expiration de ce temps pour remédier à cet inconvénient. Il pourrait émettre de nouvelles commissions avant le 20 décembre, mais ce jour-là sa propre commission cesse, à moins qu'il reçoive une nouvelle commission avant ce temps. 231

1er septembre.
Québec.

Le même au même. A reçu l'affligeante nouvelle de la mort de George IV. A proclamé Guillaume IV le lendemain de la réception de la nouvelle de la mort. 233

6 septembre,
Québec.

Le même au même. Transmet copie de la lettre du juge en chef résignant son siège au Conseil exécutif. 235

Inclus. Le juge en chef Sewell à Kempt. Résigne son siège au Conseil exécutif. 236

23 septembre,
Québec.

Kempt à Murray (n° 89). Renvoie à la lettre du 29 novembre 1828, au sujet des rations aux colons sur la route postale à Frédéricton. Envoie un rapport sur le chemin après une inspection personnelle par Stayner, sous-maître général des Postes. 238

Mémoire sur la lettre de Kempt. 239

Inclus. Rapport du sous-maître général des Postes sur l'état actuel de la route postale entre Québec et Halifax, avec suggestions sur son amélioration. 240

Etat des stations sur le chemin de Témiscouata avec notes. 253

Etat sur la condition actuelle de la route postale entre Québec et Frédéricton avec notes comprenant le coût probable des améliorations. 260

23 septembre,
Québec.

Kempt à Murray (n° 90). Transmet la demande du capitaine Mathew Elliot d'une demi-solde. 266

Inclus. Demande de Mathew Elliott d'une demi-solde, exposant ses services. 267

Papiers relatifs à cette demande. (Le nom *Mathew* est donné d'une manière différente dans la lettre et dans la pétition, l'épellation dans chacun des documents étant reproduite. Il écrit lui-même *Matthew* Elliott mais il ne signa que M. Elliott. 269 à 271

27 septembre,
Québec.

Kempt à Murray. A été informé que lord Aylmer devait le remplacer. 272

63 VICTORIA, A. 1900

1830.
28 septembre,
Québec. Kempt à Murray (n° 91). Fait rapport d'avoir donné instruction au receveur général de placer les £1,280.3.4 reçus de la vente de la propriété Caldwell au crédit des biens des Jésuites. Page 273
- 29 septembre,
Québec. Le même au même (n° 92). En recevant la nouvelle de la mort du Roi, il a dissout le parlement et fait émaner des brefs pour une nouvelle élection. Le nouvel acte effectuant une représentation plus égale dans l'Assemblée est entré en vigueur. L'élection ne cause aucune agitation et celles qui sont commencées se poursuivent sans aucun sentiment désagréable. La plupart des anciens députés seront probablement réélus. 276
- 30 septembre,
Québec. Le même au même (n° 93). A communiqué aux juges de la cour du Banc du Roi la réponse à leur pétition, de sorte que cette question est réglée. Mais le juge en chef de Montréal envoie une demande pour la raison qu'il est obligé de siéger à la cour d'Appel. Par la constitution de cette cour, qui siège à Québec quatre fois par année, dix jours chaque terme, on alloue à chaque juge £100 par année, ce qui est donné principalement pour leurs services dans la cour d'Appel, en sus desquels services le juge en chef de Montréal, pour y assister, doit parcourir une distance de près de deux cents milles. Sa réclamation d'une rémunération additionnelle pour cela n'est que raisonnable; recommande donc qu'on lui paie un supplément de £100 par année. 298
- Inclus.* Reid à Kempt. Lui rappelle que sa demande d'augmentation de traitement n'a pas été approuvée par les ministres de Sa Majesté. Demande d'augmenter son allocation à cause des dépenses qu'il encourt pour se rendre à Québec. 281
- 1er octobre,
Québec. Kempt à Murray (n° 94). Transmet copie du rapport du missionnaire catholique romain du département des Affaires des Sauvages, avec la valeur des terres demandées par les sauvages de Lorette pour jardins et pour des fins agricoles. Croit qu'en dépensant £1,000 on pourrait obtenir une partie des terres, ce qui disposerait des prétentions des sauvages à Sillery. 285
- Inclus.* Rapport du rév. M. Cooke (en français) sur la valeur des terres dans le village de Lorette, qu'on pourrait obtenir pour les sauvages. 287
- 2 octobre,
Québec. Kempt à Murray (n° 95). Recommande d'accorder à William Cleghorn une concession de 500 acres. 288
- 4 octobre,
York. Colborne à Kempt. Incluse dans Kempt à Murray, 12 octobre 1830.
- 8 octobre,
Québec. Kempt à Murray (n° 96). Les inconvénients causés par la publication de ses dépêches. L'une au sujet des Conseils exécutif et législatif a été imprimée dans quelques-uns des journaux de la province si incorrectement qu'elle a porté à croire qu'il avait dit n'avoir pu trouver trois personnes capables d'être appelées au Conseil législatif, déclaration répétée par l'ex-orateur de l'Assemblée, à sa (de Kempt) grande surprise après la conversation entre eux. De si grandes fausses représentations sont destinées à faire beaucoup de mal dans une colonie où a régné une grande excitation politique. A peur de la difficulté de refuser de produire les dépêches, mais suggère que lorsqu'elles seront présentées au parlement, il soit autorisé à les publier dans la gazette officielle, afin d'empêcher des copies incorrectes de circuler dans le public. 290
- Inclus.* Rapport des procédures à l'élection du quartier ouest. 293
- 12 octobre,
Québec. Kempt à Murray (n° 97). Fait rapport de sa satisfaction d'avoir pu payer à Gale les £1,000 qu'il avait reçu instruction de lui payer. Ce paiement a été fait à même le fonds des terres et des bois, mais il a absorbé tout le revenu provenant de cette source. 295
- 12 octobre,
Québec. Le même au même (n° 98). Envoie un extrait d'une dépêche de sir John Colborne demandant des armes et des accoutrements pour un corps

DOC. DE LA SESSION No 86

1830.

de milice de 6,000 hommes d'infanterie et 500 cavaliers. A donner des ordres à cet effet aux officiers qu'il appartient. Page 297

Inclus. Sir John Colborne à Kempt. Demande des armes et des accoutrements pour 6,000 hommes d'infanterie et 500 cavaliers de milice volontaire. 299

19 octobre,
Québec.

Kempt à Murray (n° 99). En réponse à la demande relative aux dépenses de voyage de McKay jusqu'à Pénétancouchine, où la distribution des présents aux sauvages a été transférée de l'île Drummond, n'est pas prêt à prendre la défense des dépenses sur des principes généraux, mais d'après les services de McKay et son haut caractère, il recommande qu'il (McKay) ne soit pas prié de rembourser les paiements. 300

Inclus. Etat comparatif de l'établissement des sauvages à l'île Drummond et à Penetanguishine. 303

19 octobre,
Québec.

Kempt à Murray (n° 100). Transmet une réquisition de papeterie. 304

19 octobre,
Québec.

Le même au même, (n° 101). A reçu du rév. Edward Black, ministre à Montréal de l'Eglise d'Ecosse, une demande de concession de terre. Son zèle et ses capacités ; recommande d'accorder la concession. 305

20 octobre,
Québec.

Kempt à Murray (n° 102). Le mandat pourvoit à ce que des terres soient données aux soldats de bon caractère sans exiger d'honoraires. Conformément à cela il a accordé le bénéfice à cinq soldats licenciés du 15^e régiment, les officiers employés à la préparation du mandat devant être payés des honoraires à même le coffre militaire. Sous ce rapport il suit le précédent établi dans le cas des soldats licenciés établis comme colons après la récente guerre. 307

20 octobre,
Québec.

Aylmer au même (n° 1). Arrivée le 12 ; ce matin il a prêté le serment d'office en présence du Conseil exécutif. N'avait reçu qu'une commission provisoire pour agir comme administrateur du Bas-Canada, demande de lui envoyer la commission en qualité de gouverneur en chef. 335

12 novembre,
Québec.

Le même au même (n° 2). Transmet la pétition de Samuel B. Hart de Trois-Rivières, au sujet de sa nomination comme juge de paix. Est prêt à prêter les serments, mais étant connu comme appartenant à la foi juive, le Conseil exécutif et le procureur général ne l'ont pas considéré comme ayant les qualités requises pour la charge. Envoie la correspondance sur le sujet. 337

Inclus. Liste des documents se rattachant à ce cas. 339

Circulaire demandant à la personne à qui elle est adressée, si elle consent à agir comme juge de paix et à prêter les serments prescrits. 340

La même en français. 345

Aux deux dispositions de l'acte est ajoutée l'opinion du procureur général, qu'un Juif n'a pas les qualités requises pour la charge de juge de paix et ne peut, par conséquent, être nommé. 350

Rapport du Conseil exécutif, que Samuel B. Hart étant juif, ne peut être nommé juge de paix. 351

Yorke à Hart. Son Excellence étant avisée par le Conseil exécutif et par le procureur général qu'étant un Juif, il (Hart) ne peut prêter les serments prescrits ; ne peut par conséquent être nommé juge de paix. 353

Hart à Glegg. Demande des copies des rapports du Conseil exécutif et du procureur général pour lui permettre de compléter sa pétition à lord Aylmer et à l'Assemblée législative. 354

Glegg à Hart. Aylmer portera une prompt attention à toute pétition de sa part (de Hart), mais à cause des inconvénients qui résulteraient du don de copies de rapports officiels à des individus, il doit refuser des copies de ces rapports relatifs à ce sujet. 356

63 VICTORIA, A: 1900

1830.

Pétition de Hart à Aylmer demandant de transmettre sa pétition au Roi au sujet du refus de le nommer juge de paix à cause de sa religion. Page 358

Pétition au Roi sur le même sujet. 360

Glegg à Hart. Sa pétition et les documents s'y rattachant seront expédiés tout de suite. 365

17 novembre,
Londres,

Kempt à Murray. A transféré le gouvernement du Bas-Canada à son successeur le 20 du mois dernier. Avant de partir il avait fait des arrangements pour organiser la milice sous l'autorité de la loi passée à la dernière session; tout ce qui reste à faire est de remplir la liste des officiers des compagnies. Avait agi aussi impartialement que possible en faisant les nominations. Avant de remettre le gouvernement il avait émané de nouvelles commissions de la paix pour Québec, Montréal et Trois-Rivières, ce qu'il avait fait sans distinction de parti. Espère que les arrangements apaiseront l'excitation qui régnait à propos de ces deux sujets. Attire l'attention sur les cas des présidents des sessions de quartier de Québec, Montréal et Trois-Rivières, qui restent sans rémunération. 311

23 novembre,
Québec.

Aylmer au même (n° 3). Dépêches (décrites) reçues par les malles de septembre et d'octobre. 366

29 novembre,
Québec.

Aylmer à Murray (n° 4). Transmet une pétition de la veuve du quartier-maître Agnew demandant une concession de terre. Recommande de lui en accorder 100 acres. Page 368

Incluse. Pétition de la veuve Agnew. 369

4 décembre,
Londres,

Mémoire par Kempt sur l'état des conseils législatif et exécutif du Bas-Canada dans le but de nommer un plus grand nombre de membres. 316

11 décembre,
Londres,

Kempt à Goderich. Relativement à l'addition de membres au Conseil exécutif recommande la nomination de Louis Guy et de George Moffatt. La position et le caractère de ces deux gentlemen. Comme le nombre des membres de l'Assemblée législative a été augmenté il croit qu'il serait bon d'augmenter celui du Conseil exécutif. 317

18 décembre,
Québec.

Aylmer à Murray (n° 5). Demande un exemplaire relié des actes du parlement pour l'usage du procureur général. 371

19 décembre,
Québec.

Le même au même (n° 6). Le Commissaire des terres de la Couronne désire en disposer soit par titre seigneurial soit en franc et commun soccage, selon que l'acheteur désirera. Ayant des doutes sur son propre pouvoir il a soumis la question au procureur général, dont il envoie le rapport, d'après lequel il paraît que si les actes impériaux ne sont pas obligatoires, ils indiquent que la politique est de convertir le titre seigneurial en celui de franc et commun soccage, et c'est sur ce point qu'il désire des instructions; le règne de la tenure seigneuriale, à laquelle les Canadiens-français sont très attachés; leur refuser ce droit serait les exclure de l'achat des terres de la Couronne. La rareté de la demande d'un changement de tenure à franc et commun soccage en est une preuve. Demande l'autorisation de vendre les terres de la Couronne en donnant à l'acheteur le choix de l'une ou l'autre tenure. 372

Inclus. Rapport du procureur général sur la tenure sous laquelle les acheteurs peuvent posséder les terres de la Couronne qu'ils pourraient acquérir. 375

27 décembre,
Québec.

Aylmer à Murray (n° 7). A soumis aux officiers en loi de la Couronne et aux juges la question "quel effet aura le décès de feu Sa Majesté sur les commissions des fonctionnaires publics dans cette province après l'expiration de six mois à compter de cet événement, et si le renouvellement de ces commissions sera d'une nécessité indispensable avant l'expiration de cette période de six mois." La majorité des réponses étant dans l'affirmative, de nouvelles commissions ont été émises. D'informer les officiers en loi de la Couronne en Angleterre des raisons pour

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

lesquelles les rapports sont envoyés. Demande des informations au sujet du droit du secrétaire provincial et du procureur général d'exiger des honoraires sur ces commissions. Page 377

Inclus. Liste des rapports et autres papiers relatifs à l'effet du décès de George IV sur la commission des fonctionnaires publics dans le Bas-Canada. 380

Le rapport et autres papiers. 381 à 429

28 décembre,
Québec.

Aylmer à Murray (n° 8). Donné instruction de payer le produit des réserves du clergé au commissaire général, qui les remettra au Trésor. 427

30 décembre,
Londres.

Mémoire (privé). Kempt envoie les papiers relatifs à la nomination projetée de Papineau au Conseil exécutif. Les papiers ont été communiqués à Aylmer, qui lui a demandé (à Kempt) d'obtenir un *mandamus* pour Papineau pour prendre son siège au Conseil exécutif. Dans un rapport au ci-devant secrétaire d'Etat il recommandait la nomination d'un ou deux des membres de la Chambre d'assemblée à des sièges dans le Conseil exécutif, et si cela avait été approuvé, il avait intention de recommander Papineau. 319

Inclus. Dalhousie à Papineau. Propose que l'Orateur de l'Assemblée soit *ipso facto* membre du Conseil exécutif. Avant de faire des démarches il désire savoir s'il y a quelque objection constitutionnelle à cela. 321

Minutes du Conseil au sujet de l'octroi de sièges dans le Conseil à des membres *ex-officio*. Pages 323, 325

31 décembre,
Londres.

Mémoire par Kempt sur des dépêches sur lesquelles il attire l'attention. 327

DIVERS, 1830.

(Ce volume est numéroté 72 dans le bureau des archives publiques' Londres).

Q. 195—A.

1830.

3 janvier,
Québec.

Kempt à Hay (privée et confidentielle). Répète l'opinion qu'on devrait nommer au Conseil législatif une plus grande proportion de membres, qui ne remplissent pas de charges dont ils peuvent être renvoyés par la Couronne, afin de faire disparaître, autant que possible, le soupçon que les membres sont sous le contrôle du gouvernement local, ce que son expérience lui a démontré être une fausse représentation. Aussi longtemps qu'une majorité des membres occuperont des charges durant le bon plaisir de la Couronne, aussi longtemps leur imputera-t-on des motifs inconvenants, s'ils ne sont pas d'accord sur les mesures populaires. Accusation portée par les chefs de l'Assemblée que le Conseil a, en plusieurs occasions, refusé à tort son assentiment à des actes importants passés dans la Chambre inférieure. Explique la différence de la pratique dans les Assemblées britannique et du Bas-Canada, dans la première desquelles tous les actes sont présentés par le ministère ou avec son consentement, dans la seconde le gouvernement n'a aucune influence quelconque, de sorte que l'Assemblée passe des actes populaires qui diffèrent des statuts britanniques, des instructions au gouverneur, ou des droits de la Couronne. Dans ces cas le Conseil intervient en refusant son assentiment. Dans le cas de bills venant du Conseil, la même chose arrive dans l'Assemblée, et des bills de grande importance publique sont perdus faute de cordialité. Le grave embarras qu'il a dans la conduite du gouvernement, il s'abstient soigneusement d'être d'aucun parti ou d'avoir des partisans dans l'une ou l'autre Chambre. S'est efforcé d'agir avec justice et impartialité et de n'accorder son patronage qu'à des hommes de mérite reconnu. Dans le P. S. cite le cas d'un bill rejeté plusieurs fois dans le

63 VICTORIA, A. 1900

1830.

Conseil et finalement rejeté dans l'Assemblée grâce au discours d'un Canadien-français distingué, démontrant que l'action du Conseil était justifiée.

Page 1

22 janvier,
Halifax.

Charles Morris à sir Howard Douglas. Incluse dans Douglas à Hay, 18 mars 1830.

22 janvier,
Québec.

Kempt à Hay (privée). Envoie par New-York une dépêche disant qu'il avait ouvert la session il y a une heure environ et envoie des copies du discours qu'il a prononcé. Enverra une dépêche publique par la première malle d'Halifax avec copie d'un message qu'il a préparé sur la question financière. Les difficultés qui s'élèvent lorsque les dépêches publiques et les instructions sont rendues publiques ou sont soumises au parlement.

8

Inclus. Discours à l'ouverture de la législature.

10

25 janvier,
Québec.

Kempt à Hay. A reçu un sac avec la malle de décembre. Son désappointement de n'avoir reçu aucune réponse à sa dépêche du 28 septembre dernier, ou à sa communication confidentielle de la même date.

18

25 janvier,
Washington.

Vaughan au même. La déclaration définitive des Etats-Unis sur la question des frontières a dû être reçue; a hâte de voir la déclaration britannique; de rappeler à Backhouse de lui en envoyer une copie. La critique des journaux des négociations de McLane ne s'adresse pas à lui (Vaughan) telle qu'interprétée dans les Etats-Unis, mais à l'intimité entre Onseley et McLane. La véritable politique de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis est de vivre en très bons termes d'amitié, mais les sacrifices dans ce but doivent être mutuels. En jetant un coup d'œil en arrière depuis la séparation il est mortifiant de voir que la Grande-Bretagne a été quelque peu surpassée en finesse. Le traité de Gand aurait dû régler la frontière. Dans la convention subséquente où trouve-t-on l'équivalent pour la renonciation à la navigation du Mississippi et l'ouverture aux Etats-Unis du commerce avec les possessions des Antilles? Lorsqu'on aurait pu dicter les conditions de paix en 1814, la division des îles au large de leurs côtes a été laissée à l'arbitrage, et l'on court le risque que le territoire soit limité dans le Nouveau-Brunswick. Quel équivalent peut être offert pour ouvrir le commerce des Antilles retranché par leur propre obstination en 1829, sinon un libéral tarif commercial? Les procédures du Congrès indiquent une détermination à continuer leurs droits prohibitifs. Il faut se rappeler que le peuple des Etats-Unis est régulièrement négociateur et opiniâtre, et que le principe commercial doit toujours entrer en ligne de compte dans les négociations avec eux. Pourquoi il a parlé si longuement sur ce sujet. Discute des affaires privées.

297

1er février.

Mémoire par G. M. (sir George Murray?) à Hay. Qu'il est bon de reviser le système de concession de terres dans les provinces de l'Amérique du Nord d'après certains principes. Ces principes sont détaillés.

228

2 février.

Westmoreland au même. Lui demande d'envoyer la lettre à Fane et d'envoyer un mot pour dire quand part le paquebot pour la Nouvelle-Ecosse.

313

4 février,
Québec.

Kempt au même. Aait transmis copie du message qu'il avait envoyé au Conseil législatif et à l'Assemblée au sujet des finances. Envoie copie de l'adresse de l'Assemblée en réponse.

16

Inclus. Résolution de l'Assemblée remerciant Sa Majesté des assurances qu'il serait fait un arrangement à l'amiable des questions financières qui ont soulevé tant de discussions.

17

5 février,
Londres.

Sir Howard à Douglas Hay. A été interrogé par la commission sur les communications internes dans le Nouveau-Brunswick et sur l'importance du canal de la Baie Verte. Renvoyant à sa dépêche sur ce sujet, présume qu'il n'y aura aucune objection à ce qu'il remette au Conseil des

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

copies des documents, mais comme ils formeront partie de la correspondance officielle, demande une sanction d'agir ainsi. Page 97

11 février,
Saint-Jean,
Terreneuve.

Cochrane à Hay. Attire l'attention sur les écrits de Franklin sur la question des frontières entre le Nouveau-Brunswick et les Etats-Unis. Remarques sur le règlement de la frontière par le traité de 1873. 89

Inclus. Extrait de lettre de Franklin à Livingstone sur la frontière à déterminer par le traité de de 1783. 92

16 février,
Reydon.

Darling à——. Renouvelle sa demande au sujet du département Affaires des Sauvages en conséquence de la mort de sir John Johnson et de la retraite probable à bonne heure de Givens. Si le secrétaire d'Etat n'est pas disposé à l'employer dans le département Affaires des Sauvages, espère qu'il accueillera favorablement son désir relativement à un autre emploi. 175

19 février,
Londres,

Gouley à——. Demande de donner des renseignements à John Gullan, qui désire émigrer au Canada. Il désire beaucoup y aller et possède de £500 à £600. 193

22 février,
Londres.

Sir Howard Douglas à Hay. Quand les estimations coloniales de Murray seront-elles présentées à la Chambre. Espère avoir quelques observations prêtes sur l'article de Parnell sur la réforme financière. Sa politique est une politique de suicide. 98

22 février,
York.

Campbell au même. Est informé qu'on a intention de soumettre au parlement l'opportunité d'abandonner à la législature provinciale le plein contrôle du revenu provenant de 14 George 3, ch. 88. Ne sait pas si le revenu territorial doit être abandonné, mais il sait que cette demande sera faite bientôt et qu'on insistera. Quel que soit le résultat éventuel le premier effet sera le retranchement immédiat de tous les appointements et pensions, plaçant ainsi les serviteurs de la Couronne à la merci de personnes n'ayant pas les qualités requises et mal disposées. Ce n'est pas là l'intention du gouvernement, mais ce sera le cas à moins qu'on ne prenne des précautions. Pourquoi il a soulevé cette question. Le mécontentement de l'Assemblée du rejet par le Conseil du bill à l'effet de disposer des réserves du clergé pour les fins de l'éducation en général et des améliorations publiques; et aussi du récent établissement dispendieux d'une académie à York et de la rumeur que des officiers retraités à demi-solde doivent être nommés au Conseil. 169

26 février,
Paris.

Hall à Hay. Envoie une lettre à expédier à lady Sarah Maitland. 200.

27 février,

Dalhousie au même. Présente et recommande Forsythe, de Montréal. (Cette lettre est datée de 1829 dans l'original.) 178

2 mars,
Québec.

Kempt au même (privée et confidentielle). La malle de janvier par Halifax n'est pas encore arrivée. A reçu par New-York des lettres de Londres, datées du 16 de ce mois-là. N'a jamais eu une tâche aussi difficile à remplir que dans cette campagne parlementaire; il lui semble être assis sur un baril de poudre. Les débats dans l'Assemblée ont été très violents sur d'anciennes affaires qu'il croyait être oubliées. La tempête est maintenant déchaînée contre les juges et les deux conseils; essaie d'agir comme médiateur, de garder son sang-froid et d'éviter de venir en conflit avec l'une ou l'autre branche. N'a rien entendu dire des propositions financières de Murray. Si l'on a intention de renoncer aux revenus de la Couronne, il croit ainsi que Colborne qu'on devrait le faire de bonne grâce, plutôt que de maintenir l'agitation et une discussion éternelle sur la question financière. Envoie des journaux qui rapportent les débats et des articles pour montrer l'esprit qui règne sur quelques sujets. 19

Inclus. Lettres et articles d'un journal de Montréal sur le refus d'accorder un acte constituant en corporation le Collège de Saint-Hyacinthe et des remarques sur les juges. 22

63 VICTORIA, A. 1900

1830.
6 mars,
Londres,
6 mars,
Bureau des
Colonies.
9 mars,
Québec.
15 mars,
York.
16 mars,
Affaires
étrangères.
17 mars.
17 mars,
Stoke.
18 mars,
Londres,
22 mars,
Londres.
27 mars,
Québec.
- John S. Morris à sir Howard Douglas. Incluse dans Douglas à Hay, 18 mars 1830.
- William à Hay. A écrit à la Chambre des Communes une lettre qu'il a envoyée à Stephen pour la lui (à Hay) montrer, mais Stephen était à Kensington, où la lettre lui a été adressée, et elle n'est pas encore revenue. Page 310
- Kempt au même. Envoie un journal de Québec qui rapporte les débats dans l'Assemblée sur la milice et autres sujets. 29
- Colborne au même. Démontre au long que les principales affaires de la province se font par le bureau du gouvernement que l'on appelle improprement celui du secrétaire particulier. Comment les affaires devront être réparties si l'on abolit ce bureau. Remarques sur les autres bureaux. L'incapacité de Small dans le bureau du Conseil exécutif; à cause de ses services antérieurs, des conseillers désirent qu'il conserve sa charge, mais ils ne peuvent recommander que son fils James prenne sa place. Le parlement a été prorogé le 7; la session s'est passée paisiblement. Présume que les revenus provenant des douanes de Québec seront placés sous le contrôle de la législature; recommande que le statut 14, George 3, soit abrogé, quelque embarras qu'éprouve le gouvernement à faire adopter ses estimations budgétaires. Demande de penser au Collège du Haut-Canada; 90 élèves admis ce trimestre. Tant qu'il possédera la meilleure école de l'Amérique du Nord, aucun des garçons ne sera envoyé de la province aux Etats-Unis pour leur éducation. Demande seulement de l'aide pour l'institution pendant sept ans, et proposera qu'elle soit dotée d'une des écoles de cantons. 71
- Backhouse au même. Demande la pétition du Nouveau-Brunswick au sujet des relations avec les Antilles pour lord Aberdeen. 160
- Notes et remarques sur les fonctionnaires dans les différentes provinces. 62
(Ces notes ne sont pas signées).
- Brindley à Hay. Demande quels avantages seraient accordées aux familles se rendant dans les colonies de l'Amérique Britannique du Nord. Elles sont indécises entre le Haut-Canada et l'Ohio. Deux familles auront environ £20 chacune après avoir payé leurs passages. 161
- Sir Howard Douglas à Hay. Envoie une lettre au sujet de son départ pour la Hollande pour affaires concernant l'arbitrage des frontières. Remet aussi entre ses mains une lettre qui pourra servir d'introduction à Morris, fils de l'arpenteur général de la Nouvelle-Ecosse. Il (Douglas) ne peut recommander la pétition avant que le lieutenant-gouverneur ait fait connaître son opinion au secrétaire d'Etat. 99
- Inclus. Charles Morris à Douglas en faveur de son fils qu'il (Morris) désire lui succéder comme arpenteur général de la Nouvelle-Ecosse. 100
- John S. Morris expose ses capacités pour succéder à son père. 103
- Bosanquet, Pitt et Cie à Hay. Le canal Welland est maintenant ouvert pour le passage des navires par la rivière Niagara. Sont autorisés à émettre 1697 actions non-souscrites et offrent d'en fournir tel nombre qu'il faudra. 163
- Kempt au même. Envoie la *Gazette* avec le discours à la clôture de la session et la liste des bills passés. Le bill des subsides qu'il a sanctionné est semblable à celui de l'an passé. Les appointements auxquels on avait fait objection l'an passé ont été déduits des estimations, et ceux des présidents des sessions de quartiers ont été déduits pour la première fois. 30
- Inclus. Liste des actes passés et discours de prorogation. 31
Discours en français. 43
Mémoire des déductions faites des estimations des dépenses civiles. 46

DOC. DE LA SESSION No 3c

1830.
5 avril,
Québec. Kempt à Hay (privée). A reçu sa lettre privée et fera tout en son pouvoir pour le succès de la Société Zoologique. On ne trouve dans le Bas-Canada aucun canard de l'espèce décrite. A écrit au Haut-Canada pour savoir si l'on y trouve ce canard sauvage. Espère obtenir et envoyer un couple de castors cet été. Page 48
- 7 avril,
Trésorerie. Dawson au même. Demande les plus fortes lettres de recommandation et en aussi grand nombre que possible en faveur de James B. Ferguson, qui doit partir pour le Canada le 16. 177
- 9 avril,
Québec. Kempt au même. On a essayé en vain de nommer Hyde Villiers agent conjoint avec sir James McIntosh. Le Conseil inséra le nom, mais il fut retranché dans l'Assemblée et le bill fut rejeté. L'esprit hostile qui caractérise l'Assemblée à l'égard du Conseil. 50
- 9 avril,
Londres. Richardson à———. A résolu d'aller au Canada aux conditions offertes. Désire avoir une entière et libre conversation quant aux fonctions, etc. 224
- 10 avril,
Londres. Grant à Hay. Lui demande de lire la lettre incluse et de lui dire comment répondre. L'incluse sera retournée. 194
- 13 avril,
La Haye. Sir Howard Douglas au même. Le point auquel sir Thomas Cochrane fait allusion dans la lettre de Franklin a été employé avant que Cochrane y ait attiré l'attention. 106
- 20 avril,
Washington. Vaughan au même. Les traversées rapides des paquebots de la malle. Le reste de la lettre traite de sujets personnels. 302
- 24 avril,
Torquay. Dashwood au même. Envoie une lettre à expédier à sir Howard Douglas actuellement à La Haye. 179
- 26 avril,
Bytown. By à Kempt. Incluse dans Kempt à Hay, 6 avril 1830.
- 26 avril,
Malte. Frere à———. Envoie pour l'affranchir une lettre qu'il a laissée ouverte parce qu'elle a rapport à des affaires coloniales, et le gouvernement peut être importuné en faveur d'émigrants de paroisse. On désire les garder ensemble afin qu'ils puissent s'occuper de la culture du chanvre. 187
- 6 mai,
Québec. Kempt à Hay. Envoie une lettre de By pour montrer qu'on a espoir d'obtenir le canard sauvage qu'on désire. 52
- By à Kempt. A parlé aux sauvages, qui vont essayer d'obtenir les spécimens du canard sauvage désiré. On rencontre cette espèce sur la Rideau, mais elle est rare. 53
- 7 mai,
Marine. Martin à Hay. On n'a besoin d'aucune communication officielle sur le sujet suggéré par sir Howard Douglas à part celle faite à lui-même. Si Murray signifie ses désirs un ordre privé sera envoyé au maître de chantier d'Halifax pour l'accomplissement du service mentionné. Si sir Howard Douglas parle du maître de chantier d'après sa connaissance personnelle ou d'après un rapport satisfaisant de ses capacités il sera la personne qu'il faudra employer, mais il n'aurait pas dû le choisir pour un service de cette nature. Personnellement il connaît peu de chose du maître de chantier (Douglas), mais il exprime des doutes sur le sujet parce qu'il n'a pas pratiqué l'arpentage depuis seize ans. Si on lui demandait une recommandation, il proposerait l'une des deux personnes maintenant en Angleterre. 205
- 11 mai,
Marine. Le même au même. Le colonel Graydon ne connaît pas le maître de service à Halifax. On pourrait informer sir Howard Douglas que s'il croit pouvoir se fier complètement à M. Douglas pour régler une question aussi délicate, on lui enverra tout de suite des ordres de se rendre sur les lieux pour commencer une série d'observations, mais qu'au bureau de la marine on n'a jamais entendu dire que Douglas ait fait des arpentages ou des observations astronomiques ou qu'il possédât des instruments convenables. Si sir Howard Douglas est satisfait, on devrait se fier à son choix. Il avait été prudent vis-à-vis du colonel Graydon et a deman-

63 VICTORIA, A. 1900

1830.

dé les renseignements de manière à faire croire que l'arpentage se rapportait à l'île de Sable. Page 207

Inclus. Graydon à Martin. A été depuis quatre ans au Nouveau-Brunswick, de sorte qu'il ne connaît rien de Douglas, le maître de service à Halifax. Les mesures nécessaires pour faire les arpentages. 209

12 mai,
Marine.

Martin à Hay. Envoie la lettre de Graydon qu'il vient de recevoir. 212

Inclus. Graydon à Martin. A appris que Douglas n'était pas un homme de science. 213

14 mai,
Québec.

Kempt à Hay (privée). Relativement à la lettre de lord Roseberry au sujet de son frère, regrette de ne voir aucune perspective de vacance dans aucune des plus hautes charges légales dans le Bas-Canada, que M. Primrose pourrait convenablement être appelé à remplir. Il est maintenant inspecteur général des douanes du Roi et commis des Terres, dont les fonctions sont remplies d'une manière satisfaisante. Les appointements sont faibles mais les émoluments augmenteront à mesure qu'augmentera la valeur du domaine du Roi, puisqu'ils proviennent d'honoraires. 54

14 mai,
La Haye.

Sir Howard Douglas au même. A rempli sa commission au sujet des fleurs. Remarques. 111

14 mai,
La Haye.

Le même au même. Les précautions à prendre pour déposer devant la Chambre les comptes des colonies qui ont des législatures, afin qu'il soit compris que c'est fait pour donner des renseignements et non pour revision. A lu et relu le rapport sur les colonies qui concorde avec ce qu'il a écrit et dit depuis longtemps sur les progrès étonnants des colonies de l'Amérique Britannique du Nord. Insiste que la politique ne soit pas renversée à l'instance des Etats-Unis. 108

16 mai,
La Haye.

Le même au même. Ecrira dans quelques jours sur des faits intéressants qui se sont produits. Croit que les rapports de collisions dans les territoires contestés ne sont pas fondés. Les mauvais effets de l'indifférence déployée par les Anglais au sujet de règlement de la frontière comparée à la prééminence que lui a donnée les Etats-Unis. Suggère qu'une interpellation soit faite en Chambre pour démontrer l'importance attachée à ce sujet. 112

18 mai,
York.

Colborne au même. L'excédent mentionné ne peut être affecté à quoi que ce soit sans la sanction de la législature. Comment on a demandé les approvisionnements et comment les balances se sont produites. Les droits à Québec sous le contrôle de la Couronne étant suffisants pour défrayer toutes les dépenses du gouvernement civil de 1829, aucune aide n'était requise de la législature et la balance provenant des anciennes estimations est nécessairement placée à sa disposition. A sollicité la permission de construire un bâtiment pour les bureaux publics. Si on l'accorde la dépense de £240 pour loyer disparaîtrait, et cet arrangement offrira un grand avantage pour le public. A transmis une liste modifiée de recommandations au Conseil, qu'il demande d'approuver le plus tôt possible. 75

18 mai,
La Haye.

Sir Howard Douglas à Hay. Son plan (de Hay) est le meilleur moyen à suivre. La personne choisie devrait être envoyée tout de suite, chargée d'être discrète et devrait se faire passer pour un voyageur qui demanderait à le (Douglas) voir comme une connaissance. 119

19 mai,
Lansdowne
House.

Lansdowne au même. Remerciements pour la peine qu'il s'est donnée à propos des émigrants Wiltshire. 204

21 mai,
La Haye.

Sir Howard Douglas au même. Sir George (Murray) et lui (Hay) auront appris avec regret les nouvelles de la Nouvelle-Ecosse. Avait prévu les collisions entre les deux Chambres dans chaque colonie lorsqu'il a lu le rapport du comité de la Chambre des Communes trouvant à redire à la constitution et à la composition des conseils. Enverra des

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

observations sur l'histoire des troubles dans le Massachusetts montrant ce qui est arrivé et ce qui arrivera si l'on rend les conseils indépendants du gouvernement. Ce n'est que par la présente constitution que l'on pourra trouver un substitut suffisant pour la Chambre des pairs, et si on le forme d'aucune autre manière à présent le système monarchique sera mis en danger. Il y a beaucoup de ressentiment personnel dans ce qui s'est passé. L'orateur de l'Assemblée est un candidat à la charge de juge en chef. Le procureur général et le juge Haliburton ne croient pas qu'il ait fait preuve de délicatesse en présentant ses prétentions. Les juges désirent une augmentation de traitement, ce qui a été refusé; le Conseil est faible; sa constitution ne devrait pas être modifiée, mais on peut graduellement en changer la composition en substituant jusqu'à un certain point des personnes influentes pour quelques-uns des fonctionnaires publics dont se composent maintenant les conseils. Page 120

21 mai,
La Haye.

Sir Howard Douglas à Hay. Fait rapport que le Roi lui a demandé des renseignements sur le Nouveau-Brunswick. Comment la presse pourrait l'aider. Répète ses suggestions que des interpellations devraient être faites au Parlement au sujet de la frontière. Le roi trouve que c'est un cas difficile à traiter. 122

25 mai,
La Haye.

Le même au même. Le retard dans l'arrivée de la malle le force de dicter des lettres. Ecrira ses observations sur le point réglé. Peu après avoir écrit pour savoir les progrès des affaires il (Hay) aurait reçu une importante communication. Espère que sa conduite sera approuvée par Murray, Bagot l'approuve, et aussi, il croit, le Foreign Office. Sir Charles Bagot est mieux, mais il craint que sa maladie ne soit fatigante. Cela fait qu'il sera nécessaire d'agir en un instant. L'impression favorable produite par sa réserve. La maladie de Bagot le prive de plusieurs chances agréables et profitables. Il améliorera ses accointances chez soi. Il a été très remarqué et fêté. 115

28 mai,
La Haye.

Le même au même. Renvoie le mémoire de Stewart et la brochure avec des observations; demande d'en envoyer un exemplaire à Kempt. 118

28 mai,
Saint-Jean,
Terreneuve.

Pearl au même. Lui demande d'expédier des lettres au prince de Mockowa. 222

4 juin,
Downing
Street.

Bathurst au même. Maitland avait intention de partir des Bermudes pour Halifax en mai. Demande la carte de la Grèce pour peu de temps. 164

7 juin,
Marine.

Martin au même. Lui rendra visite avec le lieutenant Kendall à moins que Barrow ne lui enseigne une personne plus compétente et ayant plus de capacités. 214

12 juin,
La Haye.

Sir Howard Douglas au même. Avait fini ses conférences avec le lieutenant Kendall. A envoyé des racines de dahlia et des plantes. 126

15 juin,
Saint-Jean,
Terreneuve.

Cochrane à Hay. Désire savoir s'il est nécessaire de demander un congé s'il désirait aller à Halifax. Est heureux d'avoir la permission de réparer les ponts, etc.; désirerait avoir un fonds pour les améliorations, parce qu'il n'a jamais vu un endroit où une somme modérée peut accomplir autant. Comme il n'y a aucune assemblée pour faire des tripotages à même les dépenses publiques, son argent est doublement productif. Ne dit pas que l'île deviendra une colonie agricole dans le sens le plus étendu du mot, cependant on peut faire beaucoup sous ce rapport; aussitôt qu'un sentier est ouvert il y a des demandes de concessions près de lui. Dans l'île du Prince-Edouard, dont le commerce d'une année n'égale pas celui de Terre-Neuve pendant une quinzaine, ils peuvent affecter de £3,000 à £1,000 par année pour les chemins, tandis qu'ici il n'y a pas une route sur laquelle une charrette peut se rendre à quatre milles de la ville. Le capitaine Pearl s'est établi comme agriculteur; d'autres, à ce qu'il comprend, ont intention de suivre son exemple. Quelques personnes posséd-

63 VICTORIA, A. 1900

1830.

- dant un peu de capital pourraient être avantageusement établies ici tous les ans, parce que l'importation des choses nécessaires à la vie que le sol pourrait fournir est considérable, et elles pourraient être cultivées avec profit pourvu qu'elles eussent un accès facile au marché. Page 94
- 16 juin, Marine.- Martin à Hay. Croit que sir Howard Douglas a bien jugé les capacités du lieutenant Kendall. 215
- 17 juin, Londres. Grant au même. A reçu une lettre scellée pour Maitland. Doit-on la donner aux émigrants ou que doit-on en faire. 196
- 18 juin, Affaires étrangères. Douglas au même. Demande une lettre d'introduction à Colborne en faveur de James Thomson. 180
- 20 juin, Guernsey. Blanc au même. Il y a une semaine, il a inclus une lettre à sir Howard Douglas, ayant été assuré qu'elle serait expédiée. Il envoie maintenant une autre lettre. 165
- 20 juin, La Haye. Sir Howard Douglas au même. Voit que Murray a nommé un commissaire pour réduire les appointements à une échelle convenable. Présomme que c'est pour déterminer le taux des appointements à la place des honoraires. Envoie une liste de dépêches dans laquelle il attire l'attention sur ce sujet. Si on ne s'occupe pas de cela dans le rapport il sera probablement accusé de dormir. 127
- 21 juin, Londres. Agar Ellis au même. Renvoie les brochures sur l'immigration au Canada. Les agents irlandais de lord Childer ont changé leurs plans d'envoyer les locataires, de sorte qu'il n'est pas probable qu'on demandera aucune concession de terres au gouvernement. 184
- 22 juin, Frédéricton. Hurd au même. Le remercie de son indemnité de £400, dont il attribue le paiement à sa bonté (à Hay). Des affaires privées pressantes l'ont fait attendre des papiers. Se prépare à partir pour le Canada et offre ses services. 201
- 23 juin, Londres. Agar Ellis au même. Le remercie de son offre de renvoyer les brochures, mais il n'est pas probable qu'il (Ellis) en ait encore besoin, et l'on pourrait en avoir besoin pour des émigrants futurs. Les deux lettres sont embrouillées, à moins qu'on en ait omis une de Hay qui les expliquerait. 185
- 27 juin, Cheshunt. Moody au même. Lorsque Mayer le lui a demandé, il n'a pu donner une réponse satisfaisante au sujet des conseils terriens américains. Il envoie maintenant des papiers qu'il avait obtenu de Washington. Catalogues des papiers. 216
- 28 juin, Londres. Grant au même. Demande des papiers indiquant les conditions auxquelles on permet aux émigrants de débarquer dans l'Amérique du Nord. Il a des lettres de demandes tous les jours. 197
- 29 juin, Québec. Kempt au même. Est heureux d'apprendre que le gouvernement de Sa Majesté n'a pas intention de renoncer à l'affectation des droits prélevés sous l'autorité de 14 George III, mais la proposition que l'Assemblée devra pourvoir aux traitements permanents du gouverneur, de certains des juges et des membres du Conseil exécutif est hautement sujette à objection, car ce sont les dernières personnes qu'on devrait en aucune manière laisser compter sur l'Assemblée. Les rumeurs de son désir de résigner sa charge sont bien fondées, parce qu'il a été occupé à l'étranger depuis 27 ans, et il ne devrait y avoir aucune difficulté à lui trouver un successeur. 56
- 29 juin, Londres. Murray à Hay. N'avait aucuns documents au sujet du canal Rideau, excepté quelques mémoires préparés pour son propre usage, lorsque Stanley a donné un avis de motion sur le sujet. Page 221
- 29 juin, Downing Street. Hay à Grant. Prendra tous ses émigrants. Envoie un document montrant la division du travail (dans le bureau). 195
- 30 juin, Londres. Grant à Hay. Envoie la lettre reçue ce matin. Elle a rapport à un cas qui tomberait naturellement sous le contrôle du bureau colonial. 198

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.
30 juin, Trésorerie. Planta à Hay. Ne connaît rien du signataire de la lettre, excepté qu'il a été présenté par lord Castlereagh. Demande si l'on peut acquiescer à sa demande d'envoyer sa lettre à Terre-Neuve. Page 223
- 3 juillet, Gardes à cheval. Taylor au même. Que doit-il dire au signataire de la lettre incluse. Il est le frère de l'aide de camp du feu duc d'York, et a été employé comme commissaire dans l'Amérique du Nord. 295
- 20 juillet, Londres. Bainbridge au même. A été prié par son collègue Bliss de s'adresser à Murray au sujet d'une proposition de traité récemment faite par les Etats-Unis. Lorsqu'il lui conviendra de les recevoir, il sera heureux de se présenter avec Bliss. 166
- 23 juillet. Rose à——. Demande les conditions des concessions de terres de la Couronne au Canada pour un cultivateur irlandais qui désire s'y établir. 226
- 24 juillet, Affaires étrangères. Backhouse à Hay. Envoie une copie d'une dépêche de Vaughan dont quelques détails pourront intéresser son département. 167
- 14 août, York. Colborne à——. Remettra d'écrire sur la question de la division du Conseil en législatif et exécutif, parce qu'il désire discuter le sujet plus complètement qu'il ne le peut dans le moment. Croit qu'après l'élection à la suite du triste événement (la mort du roi) les relations entre les deux Chambres seront reprises dans un esprit plus conciliant. 84
- 16 août, Dorking. Rosslyn à——. Demande une lettre de recommandation auprès de By pour Alexandre Kinninmount, frère d'un commettant de son fils maintenant employé sur le canal Rideau. 227
- 18 août, Québec. Richards à Hay. Fait rapport de sa visite à Peterborough, à la Baie de Quinté et à Kingston, mais non au Rideau. Le canal Welland est ouvert; on espère que le canal Rideau sera ouvert l'an prochain. La concession des terres inoccupées est le grand obstacle à la colonisation du Canada; lorsqu'on aura disposé de 5 ou 6,000,000 d'acres, les colons devront se rendre dans les régions éloignées du nord, encore inexplorées. Le nombre d'émigrants arrivés a été de 23,000, mais ils n'ont eu aucun effet sur le prix des gages. L'aide donnée par le gouverneur à ses recherches. Le colonisation de la province inférieure est semblable dans ses circonstances à celle de la province supérieure, et la cour de desherbage doit procéder contre les propriétaires absents si l'on doit continuer à fournir des terres aux émigrants. 231
- 11 septembre, Halifax. Lady Sarah Maitland au même. Lui demande d'expédier les lettres ci-jointes. 218
- 17 septembre, York. Colborne au même. Lui demande d'expédier les documents inclus. 78
- 17 septembre, Frédéricton. Richards au même. Etait arrivé ici par voie du lac Témiscouata. La nature difficile du pays au portage; si les voyageurs augmentent, il faudra trouver une autre route. Lorsqu'il a quitté Québec 24,000 émigrants étaient arrivés; les gages étaient élevés et les émigrants dispersés dans toutes les directions. Buchanan les envoie à Inverness, un des cantons; il a déjà 79 familles et espère dépasser 100 avant la fin d'octobre. La sagesse déployée par Kempt dans cette opération. Progrès de la colonisation. Trouve dans le Nouveau-Brunswick le plus vaste champ pour l'émigration, il y a environ 10,000,000 d'acres prêtes pour l'occupation, aucunes d'elles n'ayant été concédées à des spéculateurs ou vendues pour des honoraires. Le bon ordre introduit par le commissaire des terres de la Couronne. 234
- 19 septembre, Washington. Vaughan à Hay. Maladie qui l'a retenu à la maison. Remarques sur des incidents de l'histoire courante de l'Europe. Pense que lord Aylmer, le nouveau gouverneur du Canada, est un très aimable personnage. 306
- 3 octobre, Yacht "Herald". Maxwell au même. Arrivée au golfe Saint-Laurent après une longue traversée. Aylmer et ses gens sont bien et de bonne humeur. 220

63 VICTORIA, A. 1900

1830.
3 octobre,
Melville
Castle.

Lord Melville à Hay. Retarder la malle de l'Amérique du Nord jusqu'à samedi. Page 219

10 octobre,
Brighton.
12 octobre,
La Haye.

Taylor au même. Envoie un mémoire de Willis, avocat, pour être soumis à Murray. 296

Sir Howard Douglas au même. A une bonne raison d'écrire très peu d'ici, mais ne peut s'empêcher d'envoyer ce qui accompagne sa lettre. Lui a fait une caisse de racines de fleurs. 129

14 octobre,
Halifax.

Maitland au même. A reçu permission de soumettre à l'Assemblée le revenu casuel et territorial du Roi dans le cas où la demande serait renouvelée. Si elle le fait elle portera la chose plus loin, attendu que le désir est d'avoir la disposition de tous les revenus. Le langage des dépêches rendues publiques dans le Bas-Canada mène à la conclusion qu'il va falloir renoncer en tout ou en partie au revenu levé sous l'autorité des statuts anglais. La 14^e George 3 implique la question la plus difficile; cependant, il semble dur que le gouvernement soit jeté dans l'embarras à ce propos, vu que quand le Bas-Canada a été pris la population payait volontiers des taxes imposées par édit royal beaucoup plus lourdes que les taxes actuelles et dont il était disposé sans que les gens s'imaginassent avoir le moindre droit de s'en mêler. Maintenant que le peuple a été délivré et que ses généreux conquérants ont remanié sa constitution, il prétend que Sa Majesté ne peut, sans violer ce qui est raisonnable, rien faire autre chose que lui laisser dépenser jusqu'au dernier shelling le revenu qu'elle lève dans la colonie, et par conséquent n'avoir de gouvernement civil dans le Bas-Canada que s'il le veut bien. Le gouvernement n'est déjà pas en trop bonne posture pour maintenir le strict droit légal de s'approprier les impôts, et ses difficultés grandiront s'il renonce à la 14^e George III et ne prend pas certaines mesures pour la liste civile ordinaire. Murray ne s'est-il jamais demandé s'il n'y aurait pas moyen de prendre le parti de payer la liste civile des colonies à même les droits perçus sur les importations. Il pourrait être trouvé un plan de ce genre qui ne laisserait aucune raison de se plaindre. 86

19 octobre,
La Haye.

Sir Howard Douglas au même. Envoie ses propres impressions. Espère qu'il a lu ce qu'il a envoyé à sir George et que ce dernier a lu ce qui lui a été envoyé (à lui, Hay). S'est abstenu d'écrire à Backhouse. On peut confidentiellement montrer à Hardinge ce qu'il (Douglas) a écrit. 153

19 octobre,
La Haye.

Journal de LaHaye (en français). 130

21 octobre,
Londres,

Goulburn à Hay. Envoie "précis" de l'affaire Caldwell à être étudiée avec Murray Si leur opinion diffère de la sienne il l'adoptera, vu que la question est surtout une question de politique coloniale. 199

21 octobre,
La Haye.

Sir Howard Douglass au même. Si Black a fait rapport de la tentative de l'Etat du Maine de faire un recensement dans la colonie de la Madawaska il faudrait qu'une copie en fût envoyée. 155

22 octobre.

Colborne au même. On n'évitera pas d'inconvénient en garantissant des traitements aux juges et laissant le paiement des départements dépendre d'un vote annuel. Le parti populaire ne laissera pas non plus perdre de vue le principe d'après lequel les législatures provinciales revendiquent le droit de répartir les sommes provenant des impôts levés sous l'autorité de la 14^e George III comme celles de la 18^e George III. S'il y avait moyen de régler prudemment cette affaire, aucune autre question que celle des réserves du clergé ne créerait vraisemblablement d'excitation. Recommande que la plus grande partie de ces réserves soit vendue aussitôt que possible. La future paix de la colonie dépend des mesures prises pour faire disparaître cette pierre d'achoppement. S'est établie, cette saison, une respectable classe d'émigrants britanniques qui ont apporté considérablement de biens en numéraire et en

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

billets de banque. Grande quantité de blé et de farine expédiée par la voie du Saint-Laurent. Les marchands s'enrichissent. Les élections sont finies; peu des anciens députés sont élus. Quant à la fondation d'une université à Montréal, il regretterait de voir surgir une institution quelconque qui enlevât à la province un seul individu dont elle pourrait tirer parti. Il faudrait tenir compte des utiles relations à être nouées entre le King's College et le Minor College. Nécessité d'écartier les épreuves exigées des professeurs, et si deux ou trois bons répétiteurs ouvriraient l'université sans organisation coûteuse, cela offrirait des avantages que la province accepterait avec reconnaissance. Il s'est produit un changement favorable dans le sentiment de la colonie. Pour civiliser les sauvages, il faut d'abord leur construire des maisons et leur fournir des vivres pendant qu'ils défrichent la terre. Il y aurait moyen de compenser cette déponse en réduisant les cadeaux. Economie effectuée en ne permettant pas qu'il soit délivré de cadeaux après une certaine date. S'aperçoit qu'il a parlé trop durement au sujet des missionnaires envoyés par la Société de la Propagation de l'Évangile, mais la classe envoyée est la preuve qu'on ne connaît pas l'état de la province. Appelle l'attention sur l'excitation qui a régné pendant les élections de la dernière législature et par elle explique l'état de choses qu'indiquent les journaux de l'Assemblée. Page 79

3 novembre,
Londres.

R. H. Cox à Hay. Recommande pour un emploi Josias Elliott, qu'il avait connu dans de meilleurs jours. 173

8 novembre,
Londres.

Doyle au même. Envoie copie de la charte projetée de la "General Mining Company", et aussi la charte du canal de la Shubenacadie; demande une prompté décision sur les points indiqués, afin de pouvoir faire imprimer et envoyer la charte à temps pour cette session. 181

12 novembre,
Tower.

Fox au même. Inclut lettre d'Archibald, qui sera sans doute procureur général, s'il est au pouvoir de Maitland de le nommer. Lui a envoyé la lettre à lui vu qu'il ne connaît pas Murray. 189

Inclus. Archibald à Fox. Est revenu il y a quelques jours de la campagne électorale faite dans le comté de Halifax, où il a réussi à introduire ses amis, qui sont élus partout. Décès du procureur général. N'ira voir Maitland qu'après les funérailles, à propos de la succession. Demande que son nom soit mentionné au secrétaire des colonies, vu que toute nomination doit être ratifiée en Angleterre. 190

13 novembre,
Qt ébec.

Aylmer à Hay. Ne peut se procurer de canards "canvas backed" en Canada pour la Société Zoologique. On lui dit qu'ils sont communs aux États-Unis. Ne peut lui envoyer de renseignements intéressants sur le pays, mais est frappé de ses ressources presque illimitées. 70

22 novembre,
Londres.

Bainbridge au même. Demande trois exemplaires de la correspondance avec le ministre des États-Unis, récemment publiée. 168

3 décembre,
Londres.

Villiers au même. La non-remise d'une longue lettre à lui (Hay) adressée au sujet du droit britannique de pêche sur la côte française. 311

3 décembre,
Londres.

Le même au même. Sa note l'a grandement soulagé, car il croyait que sa lettre s'était égarée, et il ne lui aurait guère été possible de la refaire sur ses notes. 312

4 décembre,
Londres.

Kempt au même. Ainsi qu'il en est prié par Goderich, il se présentera au Bureau des Colonies lundi. 58

5 décembre,
North House.

Richards au même. Espère qu'ainsi qu'il en est prié il ira au Bureau des Colonies mercredi matin. 237

8 décembre,

Richards à Hay. A l'égard des Antilles, les négociations avec les États-Unis sont aussi avantageuses pour ce pays qu'elles pouvaient être faites. L'intérêt de la Grande-Bretagne à l'égard des manufactures pour les colonies. L'état de celles de l'Amérique du Nord est un état de progrès rapide. En 1829 seul, 5,000 bâtiments et 31,000 hommes ont rempli les formalités voulues à leurs douanes pour mettre à la voile, sans compter Terre-Neuve et le Cap-Breton, où le nombre des pêcheurs est

63 VICTORIA, A. 1900

1830.

- énorme. Les Etats-Unis n'ont senti leur grande importance que lorsque Cambreling la leur a révélée; depuis ils ont montré beaucoup d'activité à l'égard des Antilles, et en temps qu'ils pourront mettre obstacle à la navigation naissante des provinces ils y gagneront. Le profit dont elles seraient aux Etats-Unis; à défaut de pouvoir les obtenir ils les affaibliront. Liste d'importations des Etats-Unis; qui ne seront pas affranchies du droit tant que McLane tiendra. Le planteur des Antilles devrait avoir le pain à aussi bon marché qu'il peut être eu, et s'il n'y a pas moyen de l'obtenir en Canada dans ces conditions il faudrait l'aller chercher ailleurs. Le Canada est à défricher des terres dans le but d'approvisionner ainsi le planteur, mais sur d'autres productions les colonies ont droit à un privilège sinon à un monopole par des droits comme ceux que les Etats-Unis ont imposés. Le Massachusetts n'avait pour capital que ses produits de pêches et de forêts, et cependant c'est aujourd'hui l'Etat le plus riche de l'Union. L'à-propos d'enchaîner les colonies à la Grande-Bretagne par l'affection. Elles se plaignent déjà qu'on ne s'occupe d'elles que lorsqu'elles peuvent peser dans la balance contre les Etats-Unis. Si l'on ouvrait toute grande la porte du commerce des Antilles les Etats-Unis accaparerait le tout en six mois, et beaucoup de gens passeraient des colonies aux Etats-Unis; il y a moyen de faire trois voyages de New-York contre deux de Halifax, et quatre de Washington contre deux de Halifax. Autres détails dans un post-scriptum. Page 239
- 10 décembre, Trésorerie. Spring Rice à Hay. Demande, au sujet des propositions pour les canaux du Canada et de leur avancement, des renseignements à être ajoutés aux informations de la Trésorerie et soumis au parlement. 238
- 13 décembre, York. Robinson au même. Envoie remarques sur la question de la renonciation projetée aux impôts levés sous l'autorité de la 14^e George 3, chap. 88. 247
- Inclus.* Remarques descendant dans les moindres détails. 249
- 16 décembre, North House. Richards à Hay. Envoie des nouvelles observations sur le commerce entre les provinces de l'Amérique du Nord et les Antilles. 246
- 24 décembre, La Haye. Sir Howard Douglas au même. Voit qu'il a été notifié au Nouveau-Brunswick que la liste civile est retirée du budget parlementaire et sera payé sur le fonds des bois de construction. La balance de ce fonds n'étant que de \$583,767 ils seraient échoués avant dix ans. La mauvaise politique d'économiser quelques louis au risque de rompre le lien colonial. Incertitude du fonds et effet que l'ouverture du commerce des Antilles peut avoir dessus. Si le droit sur les bois de la Baltique est abaissé c'est la ruine des colonies de l'Amérique du Nord, et le premier effet sera de mettre le gouvernement à la merci de l'Assemblée. Ce serait lâcher les colonies au moment où la Grande-Bretagne en a le plus besoin, et l'excédent de population serait forcé de s'en aller ailleurs. Jusqu'à ce qu'il puisse être fait un arrangement avec la législature, la subvention du Parlement ne saurait être refusée sans danger. Si elle l'est il lui faut demander d'être relevé d'un poste dans lequel il voit le mécontentement, la désaffection et la ruine. 156
- 29 décembre, Oxford. Charles Douglas à Hay. Tudhope n'est pas la personne à la prière de laquelle sa demande a été envoyée. Lesmahago n'est pas une paroisse bien pleine de manufactures, mais le penchant pour l'émigration est très fort dans cette partie du pays. 182
- Pas de date. "Observations sur la proposition de faire payer aux colonies nord-américaines la partie de leurs listes civiles présentement payées par la mère-patrie"—observations entièrement opposées à cette politique, qui, y est-il dit, aurait un funeste effet. 59
- Buchanan à Hay. Envoie un intéressant rapport, sur la page 10 duquel il attire l'attention. 159
- Miss Edgeworth au même. Le remerciant d'avoir expédié des lettres au Canada. Demande que ses lettres soient affranchies directement,

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

attendu que si on les envoie dans le sac du gouverneur elles vont à York et acquittent le port jusqu'à leur destination. Le dernier paquet ainsi envoyé a dû payer 9s. 11d. à partir de York. Page 183

Pas de date.

Forster à Murray. Demande une entrevue pour exposer des circonstances relatives aux affaires de feu le lieutenant-colonel Hugh Lumley. 186

Westmoreland à Hay. Désire envoyer des effets d'uniforme à son fils. Comment devraient-ils être empaquetés ? 314

BUREAUX PUBLICS ET DIVERS, 1830.

(La 1^{re} partie est paginée de 1 à 245, la 2^e de 246 à 501, et la 3^e de 502 à 691.)

Q. 196—1-2-3.

1829.

10 juin.
Québec.

Kempt au doyen de Carlisle. Incluse dans Mills à Hay, 16 février 1830.

30 juin,
Québec.

Le lord évêque de Québec à Mills. Incluse dans Mills à ———, 23 janvier 1830.

30 juin,
Québec.

Rapport de l'assemblée de la députation chargée de présenter une adresse au révérend D^r Mills, avec copie de l'adresse et de la réponse. Page 344

17 août,
Québec.

Yorke à Bouchette. Incluse dans Bouchette à Murray, 2 janvier 1830.

16 octobre,
Québec.

Routh à Stewart.

20 octobre,
Québec.

Le même à Couper. Incluse, avec la précédente, dans Stewart à Hay, 11 janvier 1830.

17 novembre,
Québec.

Stayner. Notes des raisons pour recommander de fournir des vivres aux colons sur la route postale du Nouveau-Brunswick. Incluses dans Stewart à Hay, 29 mars 1830.

18 novembre,
Québec.

Kempt à Stewart. Incluse dans Stewart à Hay, 11 janvier 1830.

27 novembre,
Québec.

Stayner à Couper.

29 novembre,
Québec.

Routh à Couper.

1er décembre,
Québec.

Elliott à Couper.

8 décembre,
Québec.

Couper à l'ordonnateur en chef.

12 décembre,
Québec.

Routh à Stewart. Incluse, avec les quatre précédentes, dans Stewart à Hay, 29 mars 1830.

31 décembre,
Canal Rideau.

By à Mann. Incluse dans Byham à Hay, 8 mars 1830.

1830.
2 janvier,
Londres.

Bouchette à Murray. A été, croit-il, assuré de l'appui public pour la carte géographique qu'il préparait, de telle sorte qu'il pût faire des arrangements. Cette espérance, toutefois, ne s'est pas réalisée. Sent que le succès final de l'œuvre dépend de la générosité avec laquelle elle sera encouragée. 200

Inclus. Yorke à Bouchette. Kempt l'autorise à aller à Londres surveiller la publication de sa carte. Quand il enverra un certificat de cette publication, avec la facture du nombre de cartes pour la province,

63 VICTORIA, A. 1900

1830.

il sera émis un mandat pour le paiement des 500 guinées votées à titre de souscription. Page 203

5 janvier, Londres.

Chefs sauvages au secrétaire des colonies. Ils sont venus à la sollicitation de leur tribu, qui est trop pauvre pour les défrayer de leurs dépenses, de sorte qu'ils sont forcés de recourir au gouvernement pour leur subsistance et leur retour. 672

7 janvier, Lloyd's.

Thompson (président) à Murray. Transmet déposition (précédemment copiée dans vol. 192) de Mearns, patron du *Middlesex*, au sujet d'hommes vus sur l'île d'Anticosti et que l'on soupçonne de se cacher là dans le but de piller les navires naufragés. 470

7 janvier, Affaires étrangères.

Tiarks à Hay. Les sauvages du Saut-Saint-Louis ont dit qu'il était une personne de leur connaissance; relate les circonstances dans lesquelles il a connu le prêtre Marcoux, quand il faisait des observations astronomiques. Il avait fait pour lui ce qu'il avait pu et ferait pour eux ce qu'il pourrait avec l'approbation du gouvernement. Il ne connaît rien de leurs droits que ce qui ressort de leurs papiers. 471

Inclus. Marcoux à Tiarks (en français). Présente chefs sauvages du Saut-Saint-Louis. 473

11 janvier, Londres.

Chefs sauvages au Secrétaire des Colonies. Demandent une entrevue pour présenter pétition de leur tribu. 673

11 janvier, Trésorerie.

Stewart à Hay. Transmet lettres de Kempt et de Ruth, avec ce qu'elles contiennent, au sujet de cadeaux pour les sauvages, et demande l'opinion de Murray là-dessus. 59

Inclus. Kempt à Stewart. Comme on se plaignait que l'irrégularité dans l'arrivée des cadeaux destinés aux sauvages exposait ces derniers à des inconvénients, il avait enjoint à l'ordonnateur en chef de faire un calcul estimatif de la quantité nécessaire de ces objets pour en avoir pour un an d'avance en magasin, chose qu'il recommande instamment. Transmet nouveau rapport et mémoire à l'ordonnateur en chef. Ne doute pas que les lords de la Trésorerie partageront son avis sur l'opportunité d'avoir un approvisionnement d'avance. 60

Routh à Couper. Envoie, au sujet des cadeaux destinés aux sauvages, un mémoire qui devrait accompagner la demande officielle, afin qu'il ne soit envoyé que ce qui y est mentionné, vu qu'il y a des articles en magasin en quantité suffisante pour un certain nombre d'années (liste donnée, avec mention des années en regard de chaque article). 63

Mémoire montant les articles qui compléteront la liste des cadeaux aux sauvages pour les années 1830 et 1831. 65

Couper à Routh. Ecrire à la Trésorerie pour attirer l'attention sur le retard éprouvé dans la réception des cadeaux destinés aux sauvages et l'inconvénient qui en résulte vu que les sauvages se réunissent à des époques fixes sur différents points de distribution. Suggérer aussi à la Trésorerie l'opportunité de garder une part des effets dans le pays. 67

Routh à Stewart. Soumet à la considération de la Trésorerie une lettre demandant que les cadeaux destinés aux sauvages soient expédiés plus tôt. 69

13 janvier, Londres.

Thaddeus Osgood à Murray. Demande que la pétition incluse soit envoyée au Roi et qu'il lui soit accordé une entrevue à l'arrivée de West. 367

Inclus. Pétition au Roi demandant de l'aide pour élever un bâtiment où emmagasiner des bibles, des livres d'école élémentaire et des vêtements pour les sauvages et les émigrants; demande une entrevue dans le but d'expliquer ses projets pour améliorer la condition des sauvages, des émigrants et des matelots. 368

13 janvier, Comptoir de la Baie-d'Hudson.

Pelly à Hay. Simpson est présentement en Ecosse et ne reviendra pas avant la fin du mois. Avis sera immédiatement donné de son retour. Il (Pelly) ira chez Murray à n'importe quelle heure qu'il pourra désirer le voir. 142

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.
14 janvier,
Londres.

Bouchette à Hay. Envoie, au sujet de la culture du chanvre en Canada, un mémoire offrant légère modification d'un précédent projet.

Page 205

Inclus. " Bref examen des causes probables qui ont fait échouer les efforts faits jusqu'ici pour introduire la culture du chanvre dans le Bas-Canada, et observations sur les meilleurs moyens à prendre pour encourager cette culture dans les colonies de l'Amérique Britannique du Nord en général." 208

16 janvier,
Londres.

Aperçu des dépenses moyennes d'un établissement de sous-agent. 221
Thaddeus Osgood à Murray. Envoie volume expliquant le travail qu'il a fait pour l'*Educational Society of Canada*, dont il a quitté l'emploi pour prendre l'agence de la *Bible, Tract and Sunday School Union*. Offre ses services au gouvernement pour diriger les émigrants et leur trouver du travail. 371

17 janvier,
Londres.

Bouchette à Hay. Regrette qu'il n'y ait pas de fonds sur lequel faire une émission, même temporaire. Sa rude tâche de plusieurs années passée à recueillir des renseignements pour un livre qui a de l'importance non seulement pour la colonie mais pour l'empire, semblerait démontrer qu'il ne serait que juste qu'il publiât, quoique peut-être sur une moindre échelle de frais, l'ouvrage topographique projeté par l'Acte de la législation coloniale. 222

20 janvier,
Londres.

Tiarks au même. A communiqué aux sauvages ce que Murray voulait qu'ils sussent. Ils voient à-propos de faire aussi peu de dépenses que possible, et ils désirent retourner chez eux sans retard inutile, attendu qu'ils ne sont que médiocrement pourvus. Les chefs sont flattés de leur réception et ont parfaitement confiance que Murray fera ce qu'il pourra pour leurs tribus. Si Murray ne peut rien faire sans en référer au gouvernement provincial, ils veulent un document qui montre qu'ils se sont acquittés de leur commission; les mesures prises pour leur voyage à partir de Londres leur sont agréables, mais ils font observer qu'il faut pourvoir au voyage de New-York au Canada, pour lequel il pourrait leur être avancé trente piastres d'Espagne à New-York. Les sauvages se montrent reconnaissants de la réception qui leur a été faite. Les Iroquois demandent une cloche pour leur église. Ils craignent que les actions du procureur général ne puissent mener à l'annulation de leur titre à la seigneurie longtemps reconnue comme leur appartenant. Ne connaît rien de ce titre, mais voit que Marcoux partage les idées des sauvages. 476

22 janvier,
Whitehall.

Phillips au même. Relativement aux forçats dont Kempt a envoyé une liste, il a été enjoint au surintendant, aux Bermudes, de les recevoir à bord de l'*Antelope*. 23

22 janvier,
Artillerie.

Byham au même. Le comité d'artillerie a été informé que les fonctionnaires du département à Québec avaient payé £1,000 sterling pour un terrain acheté du D^r Munro. L'information envoyée précédemment était que l'on devait payer £1,000 du cours d'Halifax. Demande quel est le bon plaisir de Murray à cet égard. 38

23 janvier,
Londres.

Mills à ——. Relativement à une conversation tenue en août, transmet lettre du lord évêque de Québec concernant la division du diocèse. Apprendra avec plaisir s'il a été trouvé quelque moyen de lever la difficulté à l'égard des fonds, non par intérêt personnel mais parce qu'il est convaincu de l'importance de la mesure. Envoie des attestations, non par vanité mais parce qu'il désire que ses titres à l'avancement dans l'église canadienne soit connus au ministère des colonies. Ne peut rien ajouter à l'attestation des mérites de l'archidiacre Mountain, qui sont suffisamment reconnus. 309

Inclus. Le lord Evêque de Québec à Mills. Lui donne instruction et autorisation d'exécuter l'arrangement pour la division du diocèse. 311

63 VICTORIA, A. 1900

1830.
29 janvier,
Paris. Stewart à Hay. Sa représentation concernant Rousseau est confirmée, mais ne peut donner une copie du rapport, vu qu'il a été envoyé par l'intermédiaire du duc de Laval. Page 449
- Inclus.* Le Mauny à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris (en français). A reçu lettre concernant documents parmi les archives à Paris relatifs au Canada, et envoie extrait de la réponse de l'archiviste de Versailles. 450
- Extrait d'une lettre du chef des archives de la marine à Versailles. 452
- 30 janvier,
Londres. Tiarks à Hay. Les sauvages partent pour New-York par le *Corinthian*. Il leur a avancé £10. Montants qu'ils vont recevoir à New-York et au Canada. 480
- 30 janvier,
Trésorerie. Dawson à Hay. La convenance de payer certains employés de la douane sur le même fonds que les autres appointements ont été payés. Ce n'était pas l'intention de la Trésorerie qu'une augmentation d'appointements causée par un accroissement de commerce fût à la charge de la Couronne, et elle partage l'avis du commissaire des douanes sur le principe d'après lequel les appointements des douaniers coloniaux devraient être payés par la colonie. 70
- Inclus.* Rapport du commissaire des douanes sur les appointements des douaniers coloniaux. 73
- 3 février,
Portsmouth. Munro au Sous-Secrétaire pour les Colonies. Demande à quelle détermination on en est venu au sujet de sa demande d'indemnité de pertes subies à l'île Drummond. 319
- 6 février,
Downing
Street, Stansbury au même. Demande renseignements sur concession faite en Floride au capitaine Alexander Poittier. 453
- 6 février,
département
médical de
l'armée. McGrigor à Hay. Soumet demande du chirurgien Munro pour perte de propriété quand l'île Drummond a été transférée aux Etats-Unis. 174
- 10 février,
Londres. Bouchette —. Voit avec plaisir que la culture du chanvre va être encouragée. La bonne qualité du chanvre bas-canadien peut être prouvée par des pièces relatives à des échantillons envoyés à la Société des Arts et des Sciences. La qualité agricole supérieure du Haut-Canada sur le Bas-Canada à beaucoup d'égards ne s'étend pas à la culture du chanvre, le sol et le climat du Bas-Canada étant, sous ce rapport, regardés comme supérieurs à ceux du Haut-Canada. L'adoption de ce projet ne peut être assurée que par des mesures propres à dissiper l'ignorance dans la préparation de l'article pour le marché. Inquiétude que lui cause le profond silence de Murray au sujet de l'offre de lui soumettre la carte géographique. Ses fidèles services; le regret qu'il éprouverait si sans le vouloir il avait déçu. Comme colon dans la mère-patrie, il sent combien puissante est la protection du ministre des Colonies; raisons pour et contre la poursuite de la publication pour le succès de laquelle il ne peut compter que sur le généreux encouragement du gouvernement de Sa Majesté. Demande que ses sentiments soient exprimés à Murray. 224
- 10 février,
Londres. Bouchette à Hay. Edward Ellice avancerait les 500 guinées votées par la législature provinciale si Murray voulait donner une simple note portant que le montant lui serait garanti et sera payé quand paraîtra l'ouvrage. 229
- 10 février,
Londres. Mills au même. A dans un mémoire fait un exposé des raisons sur lesquelles il base sa réclamation, la partie répétée étant faite conformément à ses désirs (de Hay) pour tout mettre à la foi sous les yeux du secrétaire des Colonies. Souffre de ce que sa réclamation passe après celles d'autres personnes. Espère que sa juste créance sera non seulement reconnue mais payée. 321
- Inclus.* Mémoire exposant au long les raisons sur lesquelles est basé son droit à une réclamation à titre de secrétaire de la Société Royale (*Royal Institution*) pour l'avancement des sciences. 324

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.
15 février,
Londres.

Gould à Murray. Envoie deux journaux de Montréal dans lesquels est débattue la question des Antilles et des Etats-Unis. Dans le journal du 14 janvier est un spirituel article de Neilson prenant des positions qu'on ne pouvait guère attendre de lui. Ayant reconnu la valeur du lien avec la mère-patrie, il pourrait reconnaître qu'elle avait droit au respect. Page 281

16 février,
Londres.

Mills à Hay. Appelle l'attention sur une pétition de la Société Royale (*Royal Institution*) pour l'avancement des sciences relativement à la construction d'un collège aux termes du testament de McGill. Elle a obtenu possession de la propriété Burnside, mais les exécuteurs testamentaires refusent de payer le legs jusqu'à ce qu'il soit bâti un collège. A-t-il été fait quelque demande de prorogation de la charte du collège McGill. 338

Inclus. Kempt au doyen de Carlisle. Témoignage en faveur du révérend D^r Mills, aumônier des troupes, etc. 341

24 février,
Trésorerie.

Stewart à Hay. L'explication donnée par Kempt relativement aux frais de voyages d'employés du département des Affaires indiennes est jusqu'à un certain point satisfaisante, mais bien qu'ayant droit aux frais de transport ils n'ont pas droit à l'indemnité personnelle. Le fait est que certains des employés n'ont pas même droit aux frais de route, ayant été gardés dans le but qu'ils accomplissent leurs fonctions sans surcroît de dépense. Inviter Kempt à faire un nouveau rapport. 80

Comptoir de
la Baie-
d'Hudson.

Pelly à Murray. Simpson va quitter Londres le 4 mars pour aller dans les territoires de la Baie d'Hudson. Si sir George désirait le voir il pourrait fixer n'importe quel jour de la semaine prochaine. Simpson—qui s'est marié et est sorti de la ville—ne devrait pas revenir avant samedi. 143

26 février,
Whitehall.

Phillips à Hay. Les détenus dont il a été envoyé une liste par Kempt ont été reçus aux Bermudes, mais deux d'entre eux ne sont pas accompagnés des documents voulus, lesquels Murray est prié de faire envoyer. 24

2 mars,
Trésorerie.

Stewart au même. Les lords de la Trésorerie conviennent qu'il devrait être tenu en magasin, en Canada, une quantité de cadeaux (destinés aux sauvages) suffisante pour un an d'avance. 82

2 mars,
Londres.

Bouchette au même. A cause de sa position critique demande avec instance le paiement de ses six mois d'appointements comme arpenteur général et demande que cela soit soumis à Murray, à cause du long retard apporté à la publication. 230

3 mars,
Dublin.

Morgan au Secrétaire des Colonies. A reçu règlements relatifs à concessions de terres. Il est prêt à renoncer à sa position dans l'administration des postes, y compris son droit à la pension, pour une concession de terre en Canada. 342

5 mars,
Londres.

Ayton à Murray. A reçu de l'intendant du duc de Hamilton des papiers concernant des colons d'Arran qui sont allés à Inverness, dans le Bas-Canada. Les a laissés à sir Michael Stewart et John Richardson, vu qu'il va à Edimbourg. 185

5 mars,
Londres.

Bouchette à Hay. Sa reconnaissance; le prie d'appuyer la demande de la pétition qu'il a adressée à Murray. 232

Inclus. Mémoire de Bouchette, exposant ses embarras financiers résultant du retard apporté à la publication de son ouvrage topographique et demandant qu'il lui soit avancé, par la Trésorerie impériale, six mois d'appointements à être remboursés par la province. 233

Liste de souscripteurs à l'ouvrage de Bouchette sur les Canadas. 236

6 mars,
Londres.

Gould à Murray. Envoie des journaux de Montréal contenant des articles sur le commerce des Antilles et des Etats-Unis; la demande des Etats-Unis re navigation du Saint-Laurent et sur l'article dans Blackwood, prétendant que par traité la navigation libre du Mississipi est garantie aux sujets britanniques du Canada. 232

63 VICTORIA, A. 1900

1830.
6 mars,
Londres. Thaddens Osgood à Murray. Encouragement qu'il a reçu de la communication concernant sa pétition. Espère de voir les différentes sociétés unies. Page 374
- Inclus.* Document concernant la société pour l'avancement de l'éducation et de l'industrie parmi les sauvages et les colons pauvres en Canada, portant demande d'aide. 376
- 8 mars,
Artillerie. Byham à Hay. Lui rappelle l'approbation, par Murray, de l'offre projetée de récompenses en concessions de terres aux sapeurs et mineurs du canal Rideau qui se sont conduits en bons et fidèles soldats. Envoie lettre de l'officier commandant le génie royal en Canada sur les résultats de la mesure. 39
- Inclus.* By à Mann. Rapporte les bons résultats de la récompense promise aux sapeurs et mineurs du canal Rideau, dont la conduite a été bonne. 40
- 11 mars,
Six Mile
Bridge. James O'Halloran au Secrétaire des Colonies. Demande que son appel soit transmis au Bas-Canada, afin qu'il soit fait des annonces pour son fils. 382
- 12 mars,
Douane. E. Stewart à Hay. Présente Ferrier, le nouveau receveur des douanes à Québec. 175
- 17 mars,
Trésorerie. Stewart au même. Sur la recommandation de Murray, le solliciteur de la Trésorerie a été autorisé à porter en compte à cette dernière les frais faits par la Royal Institution en défense d'un appel au Conseil privé. 83
- 18 mars,
Marine. Le Bureau de la Marine au même. Anne Dermot et ses sept enfants peuvent avoir un passage pour Québec à bord du *Cicero* et peuvent embarquer à Deptford le 21. 35
- 18 mars,
Londres. Le major Johnson à Murray. A appris la mort de son père, sir John Johnson, et demande quelque acte de la munificence de Sa Majesté pour sa famille, qui dépendait entièrement de son père. Demande à succéder à feu son père dans l'emploi de ce dernier. 300
- Inclus.* Pétition (sans date) de feu sir John Johnson, exposant ses services et ses pertes, et demandant que son fils, le major Johnson, lui succède dans son emploi. 303
- 20 mars,
Londres. Ferrier à Hay. Remercîments pour la lettre à sir James Kempt. Demande que le rapport n° 569, 28 juillet 1828, sur le Canada, lui soit envoyé, ou qu'on lui dise où il pourrait se le procurer. 274
- 20 mars,
Listowell. Fitzmaurice à Murray. Décès de lieutenant Ulysse Fitzmaurice annoncé en Canada. Comme une propriété dépendait de sa vie, demande les informations nécessaires et s'il était à la demi-solde. 275
- 22 mars,
Londres. Thaddeus Osgood au même. Demande une réponse; une marque quelconque de bienveillance serait utile, quand il a été injustement traité par la voie des journaux. Espère que le but, etc., sera atteint. 383
- Inclus.* Appel, témoignages, etc., attestant la bonne réputation d'Osgood. 384 à 408
- 25 mars,
Québec. Copie de la protestation, au Conseil législatif, contre le budget. 247
- 26 mars,
Trésorerie. Stewart à Hay. Comme les cadeaux destinés aux sauvages n'ont pas encore été envoyés, les lords de la Trésorerie ont enjoint au comité d'artillerie de n'expédier que la moitié de la quantité voulue pour 1830 et 1831, à être employée pour le service de la présente année. 84
- 29 mars,
Trésorerie. Le même au même. Envoie correspondance concernant rations de farine à colons sur le chemin entre Halifax et Québec, pour le tenir ouvert aux malles. Si les rations continuent, faut-il les porter au débit de l'intendance ou de l'administration des postes? L'officier qui commande les troupes en Canada devra faire rapport à combien de colons il va être alloué des rations, attendu que la distribution devait en être strictement restreinte au nombre qui serait nécessaire pour loger les courriers. 85

DOC. DE LA SESSION No 8c

1880.

Inclus. Routh à Stewart. Doute de l'à-propos d'essayer à tenir les routes ouvertes au moyen de rations à des pensionnaires, différant d'avis en cela avec le sous-directeur général des Postes. Toutefois, il pense que la chose peut être laissée à l'épreuve de l'expérience. Page 87

Note à Stayner, sous-directeur général des Postes, sur les raisons de recommander l'établissement de certaines familles sur la route postale du Nouveau-Brunswick. 91

Routh donne les revenus des postes et réitère son objection à la distribution ultérieure de rations à des colons sur la route postale d'Halifax. 97

Couper au commissaire général. Envoie remarques du sous-directeur général des Postes sur sa lettre du 23 novembre au sujet de la distribution de farine aux colons du Grand-Portage. 101

Stayner à Couper. Réponse détaillée à Routh, laquelle n'aurait pas été nécessaire si le commandant en chef avait eu la décision. 103

Elliot à Couper. Rapporte la mauvaise position des pensionnés sur le chemin de partage. Partage l'avis de Stayner quant au service qu'ils rendent en tenant une route en état, et recommande que les rations soient données en farine. 109

29 mars,
Londres.

Certificat—signé par Thomas Barrow et Louis Bennet—de l'honnêteté, etc., d'Honoré Blanc, qui s'est embarqué, avec sa femme, pour Québec, où il compte d'exercer son métier de coiffeur. 197

30 mars,
Londres.

Le baron de Cette à Murray (en français). Envoie papiers à Gale et à Gilespie, Moffatt & Co. pour qu'ils soient expédiés avec les dépêches du gouvernement, étant trop importants pour aller avec la malle ordinaire, vu qu'ils ont trait à des réclamations présentées par des sujets du roi de Bavière. 246

5 avril,
Affaires
étrangères.

Backhouse à Hay. Transmet un projet de loi envoyé par Vaughan, présenté au Congrès, à Washington, pour l'établissement permanent à l'ouest du Mississipi, des sauvages des Etats-Unis. 16

Inclus. Extrait de la dépêche de Vaughan concernant l'action du Congrès à Washington au sujet des sauvages. 17

Exemplaire du projet de loi à l'effet de déplacer les sauvages et de les établir d'une manière permanente à l'ouest du Mississipi. 18

6 avril,
Londres.

Adresse de la Chambre des Communes demandant un rapport officiel des conditions auxquelles il est concédé des terres dans les colonies de l'Amérique Britannique du Nord, la Nouvelle-Galles du Sud et la Terre de Van Diemen. 1

20 avril,
Londres.

Lumley à Hay. Demande des renseignements au sujet des biens de John Campbell, constructeur de bâtiments, Québec, qui est mort intestat en 1812. 308

21 avril,
Londres.

Stephens au même. Recherches voulues concernant des terres achetées par lord Dunmore en Virginie. 454

24 avril,
Enniskillen.

W. Dane à Murray. Lui rappelle qu'il est un des soldats qui ont été congédiés sans pension après dix-huit ans de service, et qu'il a reçu une lettre pour le gouverneur du Canada, vu qu'il avait l'intention d'aller là, mais n'a pu le faire. Demande que son fils, David Dane, qui va à Québec, soit muni d'une lettre qui lui obtienne de l'emploi dans les travaux du Roi ou ailleurs. 270

26 avril,
Bramham.

Radcliffe au Secrétaire des Colonies. Fait remarquer que des familles pourvues d'argent émigrent aux Etats-Unis, et demande que cette émigration soit dirigée sur le Canada. 447

27 avril,
Québec.

Pétition de Robert Christie, privé de ses fonctions de président des sessions de quartier et de magistrat de police de Québec. 254

27 avril,
Glin,

Pétition des représentants de Denis Sullivan, demandant de l'aide pour obtenir les biens laissés par lui à Baltimore, Etats-Unis. 455

30 avril,
Enfield.

Forbes à Murray. Attire l'attention sur le désaveu de son traitement de lieutenant-gouverneur de Gaspé par l'Assemblée du Bas-Canada, et

63 VICTORIA, A. 1900

1830.

l'assurance, par lord Bathurst, que ce traitement serait payé à même les fonds particuliers de la Couronne, s'il était désavoué par la législature.

Page 276

- 30 avril, Londres. Gould, Dowie & Co. à Murray. Transmet mémoire du Conseil de Commerce de Québec concernant la distinction entre la farine, la fleur de farine, le riz et le maïs quand ils sont entreposés dans l'Amérique Britannique du Nord, pour que l'Acte soit modifié de manière à ce que les Antilles anglaises puissent être approvisionnées par l'intermédiaire des colonies nord-américaines. 283
Inclus. Le mémoire. 285
- 7 mai, Whitehall. Philipps à Hay. Permission a été donnée à Stephen d'examiner les documents concernant des terres achetées par lord Dunmore, en Virginie, en 1773 et 1775. (Stephens ailleurs.) 25
- 9 mai, Beigate. Grece au même. Est un fils de feu J. W. Grece, qui, par pétition, a demandé d'être indemnisé d'empiétements sur son terrain par la construction d'un canal dans le Bas-Canada. Désire envoyer trois frères au Canada et demande passage pour tous les trois ou l'un d'entre eux. 289
- 11 mai, Solva. Mary Sunfield au Secrétaire des Colonies. Concernant les héritiers de John Bevan qui s'est établi dans le Rhode-Island il y a environ 50 ou 60 ans. 458
- 14 mai, Trésorerie. Stewart à Hay. Envoie extrait de rapport du contrôleur des comptes de l'armée, relativement aux frais de voyage de McKay à Penetanguishene, pour que Murray donne les instructions qu'il jugera nécessaires, et aussi afin qu'il dise si tous les fonctionnaires qui étaient à l'Île Drummond sont nécessaires à Penetanguishene. 114
- Extrait de rapport du contrôleur des comptes de l'armée recommandant qu'il soit enjoint à McKay de rembourser les frais de voyage portés en compte pour son voyage à Penetanguishene. 115
- 18 mai, Montréal. Plenderleath à Murray. Expose ses raisons d'encourager l'émigration protestante afin de contrebalancer les efforts que font les catholiques romains pour coloniser le Bas-Canada avec leurs coreligionnaires. 417
- Extrait des Mémoires de sieur de C——. 425
- 20 mai, Glin. Autre pétition concernant les biens laissés par Denis Sullivan. 460
- Inclus.* Fondement de la réclamation du frère et des sœurs de Denis Sullivan. 462
- 21 mai, Londres. Thomas Clark à Murray. Remarques sur le projet de loi à l'effet de réglementer les tribunaux dans les provinces, faisant voir l'inefficacité de ses dispositions. 259
- 1er juin, Londres. Pétition de marchands et autres au même. Le service postal actuel entre Falmouth et Halifax, etc., ne suffit pas du tout aux relations commerciales, et, à cause de l'incertitude de ce service le nombre des passagers et des lettres a grandement diminué, les traversées des navires privés étant beaucoup plus rapides. L'incertitude et les retards de la navigation à voiles ont déterminé les pétitionnaires à suggérer l'opportunité d'y substituer la navigation à vapeur. Valeur politique et commerciale de la navigation à vapeur et des perfectionnements apportés aux machines, etc. 674
- 3 juin, Edimbourg. Pétition du révérend Dr Mills demandant une concession de terre. 349
- 3 juin, Edimbourg. Mills à Hay. Note personnelle concernant sa créance, avec laquelle sa demande de terre n'a rien à faire. 351
- 3 juin, Londres. Le même au même. Renouvelle sa demande de paiement de sa créance, vu qu'on lui dit que la somme de £2,000 a été mise entre les mains du receveur général par son prédécesseur et qu'elle est entièrement disponible. Il a attendu onze ans pour être rémunéré de ses laborieux services, devant lesquels d'autres ont toujours passé. Prochaine solvabilité

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

des biens des Jésuites et fonds des Terres et Bois. On pourrait payer sa créance par versements. Page 353

3 juin, Teynhan à——. Appelle l'attention sur la situation particulière des colonies, pour laquelle il faut qu'il soit pris des mesures énergiques, sans quoi elles se sépareront de l'empire. Les colonies une fois hostiles, adieu la suprématie maritime de la Grande-Bretagne. Maux causés par des querelles politiques de parti. Objets de l'ambition des Etats-Unis de posséder la province du Texas, Cuba, les Canadas, etc. Aucuns de leurs hommes politiques n'ont calculé le résultat du succès de ces mesures. Description du Texas. Mal causé par la misérable politique de temporisation de Liverpool. Propose une alliance avec le Mexique, dont l'indépendance, si elle était reconnue par l'Espagne, lui assurerait Cuba et Porto-Rico et le mettrait en état de prendre le Portugal. L'ambassadeur d'Angleterre à Washington est une vieille femme. 481

5 juin, Phillippis à Hay. Ordre sera envoyé de recevoir aux Bermudes le détenu mentionné dans la lettre de Kempt. L'ordre de commutation devrait porter ces mots : "à l'endroit qu'il plaira à Sa Majesté d'indiquer" et non "à la Bermude", qui est le seul endroit pour emploi temporaire. 26

5 juin, Allen à Murray. Demande une entrevue pour faire des communications au sujet du Canada. Si c'était après une heure il emmènerait W. Forster avec lui. 186

7 juin, Adresse de la Chambre des Communes demandant des extraits des réponses des gouverneurs du Haut et du Bas-Canada relativement à l'état des Conseils exécutif et législatif. 2

8 juin, Whitmore à Hay. Il va être pris des mesures pour avoir des nouvelles de l'arrivée du *Roxby* de Québec et donnera avis. 176

24 juin, Croker au même. Le commodore Barrie qui part de Liverpool pour Montréal sur le brick *Niagara*, offre de porter des dépêches à Québec. 7

24 juin, Wellesley à Murray. Demande qu'il soit permis à Stephens d'examiner, au Conseil privé, des documents ayant trait aux droits des colons, attendu qu'il espère trouver des précédents permettant d'acquiescer des sauvages sans l'approbation de la Couronne. 610

28 juin, Byham à Hay. Envoie estimation du coût de magasins à Québec, laquelle est approuvée sur le rapport du général et du commissaire général. Les travaux de construction seront probablement commencés l'année prochaine. 41

28 juin, Freeling au même. Envoie compte de passages pour les années finissant le 5 janvier 1829 et le 5 janvier 1830 ; compte de frais de port pour les mêmes périodes. 177

Inclus. Compte, en forme de tableau, des passages. 178

Compte de frais de port entre la Grande-Bretagne et l'Amérique Britannique du Nord. 179

30 juin, Adresse de la Chambre des Communes :—Copie de l'adresse de l'Assemblée du Bas-Canada au sujet de terres tenues ou réclamées par le Séminaire dans le Bas-Canada. 3

12 juillet, Adresse de la Chambre des Lords :—Copie ou extraits de communications entre le ministère des Colonies et les gouverneurs du Haut et du Bas-Canada sur le gouvernement civil du Canada et l'état des Conseils exécutif et législatif entre janvier 1828 et janvier 1830. 4

14 juillet, Ordre de la Chambre des Lords que l'ordre du 9 juillet soit radié. 5

14 juillet, Pétition de Madame Tierney exposant les services de son mari et son renvoi, et demandant justice. 487

16 juillet, Stewart à Hay. Appelle l'attention sur l'ordre nommant Malo missionnaire à Ristigouche à la place de Fanshawe. Ne devrait-il pas être fait rapport de ces vacances avant nomination, afin de fournir occasion de retranchement ? 117

63 VICTORIA, A. 1900

1830.
17 juillet,
Highwood
Hill.

Wilberforce à Murray. Trouve le nom de William Allan parmi ceux qui soutiennent les institutions de charité aux États-Unis. Page 611

18 juillet,
Trésorerie.

Stewart à Hay. La demande d'une pension de la part de George Smith ne peut être accordée, les raisons n'étant pas suffisantes. 118

20 juillet,
Trésorerie.

Le même au même. Au sujet de lettre concernant paiement de frais de voyage à McKay, à laquelle il n'a pas été répondu. Il a depuis été fait un semblable paiement à McKay. 119

20 juillet,
Londres,

Allen à Murray. Appelle l'attention sur la pétition de gens de couleur libres des États-Unis, qui, si on leur permettait de s'établir sur des terres de la Couronne, renforceraient la frontière de ce côté-là. 187

Inclus. "Cas des gens de couleur libres de l'Ohio, dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, qui ont émigré et émigrent aux possessions britanniques en Canada." Le document fait connaître les lois dont ils se plaignent et dit qu'un certain nombre d'entre eux ont émigré au Canada et que d'autres se préparent à émigrer. Il expose de plus que si on les traite avec bienveillance et attention, et si on les met sur le même pied que les autres sujets, ils feront de loyaux et fidèles citoyens et renforceront la colonie. 188

21 juillet,
Trésorerie.

Stewart à Hay. Il ne peut être accédé à la demande de Mitchell de la demi-solde d'un chirurgien au lieu d'un aide-chirurgien, mais dans les circonstances les lords de la Trésorerie permettent que la pension de retraite soit portée de quatre schellings à six schellings par jour. 120

23 juillet,
Sherbrooke,

Madame Tierney (sans signature) à——. Demandant qu'avant de présenter la pétition il lise la brochure incluse, qui l'expliquera. 494

Inclus. Brochure. Affaire Bartholomew Tierney, avec correspondance, etc. 502

25 juillet,
Bath.

Syder à Murray. Le bruit courant que le gouvernement penche à encourager la culture du chauvre au Canada, envoie ses idées sur le sujet. À son retour de la Nouvelle-Ecosse dans l'administration de Pitt lui avait représenté les immenses étendues de terre disponible pour cultiver cette plante à peu de frais, mais la guerre de longue durée, la perte des États-Unis, etc., avaient empêché l'attention de se porter sur ce sujet. Mesures à prendre pour encourager la culture du chauvre. 463

31 juillet,
Amirauté.

Croker à Hay. Le vaisseau de guerre *Undaunted* a été choisi par l'amirauté pour transporter Aylmer et sa suite à Québec. 8

6 août,
Lochaber.

McLean à Murray. Avait, l'automne dernier, demandé une concession de terre en récompense de ses services dans la dernière guerre. N'ayant pas eu de réponse, envoie copie de lettre. Le délai pour présenter ces demandes ayant expiré le 1^{er}, ne peut qu'espérer que son cas sera regardé comme spécial, et que le lot 20 dans le 5^e rang fera partie de la concession, vu qu'il a déjà fait des travaux dessus. 357

Inclus. McLean à Murray. Explique la nature de son titre, et dit que la concession ayant été faite dans une lointaine partie du Canada il n'a pas pu remplir les conditions et le terrain a été reconcédé, depuis quoi il n'a pas eu de nouvelle concession. Demande qu'il lui soit accordé le même privilège qu'aux autres classes d'officiers et que le délai pour la demande soit prorogé jusqu'au 1^{er} août de l'année prochaine. 358

7 août,
Amirauté.

Barrow à Hay. Relativement à la proposition d'établir une ligne de steamers pour Halifax, les lords de l'Amirauté ne sont pas prêts à prolonger le service de paquebots à vapeur au delà de la communication avec la Méditerranée. 9

7 août,
Temple.

Rapport des juriconsultes de la Couronne sur la question de savoir si les ordonnances des gouverneurs de Québec, des 27^e et 29^e George III, sont en vigueur ou non; la question est si compliquée par législation subséquente qu'ils recommandent de porter un appel au Conseil privé. 27

DOC. DE LA SESSION No 8c

	1830.	John Denniston, John McNab et James Caird à Murray. Ils étaient créanciers d'Isaac Wilson, de Québec, contre qui des jugements furent obtenus, et le montant perçu par le shérif de Gaspé était le plein montant de la dette. De Gaspé ayant fait banqueroute, a perdu sa place et s'est sauvé sans laisser de fonds. On leur a conseillé de demander indemnisation au gouvernement, le shérif étant un fonctionnaire de la Couronne, et, comme tel, dépositaire de ses fonds.	Page 272
7 août, Greenock.			
9 août, Amirauté.		Croker à Hay. A reçu la liste corrigée des gens de la suite d'Aylmer. Comme l'Amirauté a besoin de l' <i>Undaunted</i> pour un autre service, le <i>Herald</i> a été rendu propre à recevoir Aylmer.	10
10 août, Spithead.		Maxwell au même. A reçu ordre de transporter Aylmer et sa suite à Québec; faut-il ramener Kempt ?	362
11 août, Québec.		Kempt à Bouchette. Incluse dans Bouchette à Hay, 4 octobre 1829.	
12 août, Edimbourg.		Brydie à Murray. Sherbrooke l'a recommandé pour la demi-solde à cause de ses services dans le département des Affaires indiennes pendant la guerre. Quels certificats lui faut-il pour faire sa demande ?	199
14 août, Ryde.		Stephen à Baillie. En réponse à une question soulevée par Denniston et autres, de Greenock, s'efforce de démontrer que le gouvernement n'est pas responsable de la faute du shérif du Bas-Canada.	31
14 août, Charlesbourg.		Henry Taylor à Kempt. Pour assurer aux provinces nord-américaines le marché des Antilles pour les provisions, propose qu'il soit rendu une loi à l'effet de mettre fin à tout commerce étranger direct ou indirect avec les îles. Propose un plan d'atteindre le Pacifique par une route d'eau à travers le Canada.	597
16 août, Portsmouth.		Le Receveur et Contrôleur des douanes à Murray. Une boîte contenant, dit-on, des dépêches et à lui adressée a été expédiée par la malle-poste. Si elle n'est pas délivrée en temps voulu, ou si elle contenait des articles combustibles ou prohibés, il faudrait qu'avis fut envoyé au conseil des douanes.	180
		<i>Inclus.</i> Reçu de la boîte.	181
18 août, Amirauté.		Croker à Hay. Après qu'Aylmer sera débarqué, le <i>Herald</i> recevra ordre de prendre à son bord Kempt avec sa famille et les gens de sa suite.	11
24 août, Bandon.		Hingston à Murray. Demande les noms du gouverneur général du Canada et du lieutenant-gouverneur du Haut-Canada.	298
25 août, Londres.		Garry à Murray. Conformément à la charte de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, envoie liste de toutes les personnes employées par la compagnie dans ses territoires pendant 1829.	144
		<i>Inclus.</i> Liste—	145
		Gouverneur.....	1
		Agents et traiteurs en chefs.....	42
		Commis.....	87
		Serviteurs.....	702
		<hr/>	
		Total.....	832
26 août, Amirauté.		Croker à Twiss. Les lords de l'Amirauté ont signé un <i>warrant</i> pour préparer un brevet nommant Aylmer vice-amiral des provinces.	6
26 août, Londres.		Syder à Murray. Encore au sujet de la culture du chanvre, sur laquelle il pourrait, dans une entrevue de cinq minutes, communiquer de précieux renseignements au nouveau gouverneur.	467
30 août, New- Richmond.		Crawford au même. Avait projeté de se rendre en Angleterre avec la pétition incluse du comté de Gaspé, mais avant qu'il pût se mettre en route l'Assemblée s'était réunie et avait une deuxième fois expulsé Christie, le représentant, qui fut promptement réélu. Les francs-tenanciers allaient préparer une nouvelle remontrance au gouvernement quand la mort du Roi amena une dissolution et fit disparaître la nécessité immé-	

63 VICTORIA, A. 1900

1830.

diatè d'une pareille démarche. Il semble qu'on veuille faire un exemple du comté de Gaspé pour avoir contrecarré les vues de l'Assemblée, puisque celle-ci, à sa dernière session, ne lui a rien voté pour ses travaux publics quand tous les autres comtés ont reçu leur quote-part. Croit mieux de transmettre la pétition pour qu'au moins elle reste, au ministère des Colonies, comme un souvenir de ce que les habitants d'origine et de descendance britanniques pensent de la manière dont ils sont traités par une Assemblée franco-canadienne quand les principes de la constitution et leurs droits se heurtent aux préjugés de ce corps. Page 682

Inclus. Pétition des franc-tenanciers et habitants du comté de Gaspé concernant l'expulsion de Robert Christie de la Chambre d'Assemblée. 685

1er septembre,
Lewisham.

Mann à Twiss. Est un fils de feu Gother Mann, qui est mort intestat. Demande des renseignements sur ses biens fonciers en Canada et selon quelle règle les héritiers prennent rang. 363

8 septembre,
Artillerie.

Butler à Hay. Le comité d'artillerie a pris en considération les rapports de By, qui dirige les travaux du canal Rideau. Ils font voir des irrégularités dans les acquisitions. Comment les acquisitions seraient faites si c'était sous le contrôle du comité d'artillerie, mais dans une entreprise coloniale l'acquisition devrait au moins recevoir l'approbation du commandant des troupes. Comme le canal est exécuté par le comité d'artillerie, il faut, d'abord, que les terres soient placées sous son contrôle. Demande à quel département il faut que les transports soient faits. Autres observations sur l'acquisition faite de McLean, les baux, etc. 43

8 septembre,
Artillerie.

Butler à Hay. Outre les renseignements contenus dans lettre de ce jour au sujet de l'acquisition de terrains, rapporte que le commandant des troupes n'a pas été consulté mais seulement informé par la suite, de sorte que les ordres ont été perdus de vue, ce que les colonels Durnford et By auront à expliquer. Le comité d'artillerie désire avoir communication des ordres à être envoyés par Murray et présume que le commandant des troupes enjoindra de faire rapport sur le sujet à Murray et de prendre les mesures nécessaires pour faire faire les transports voulus. Correspondance transmise de Durnford. 49

12 septembre,
Downing
Street.

Goulburn au même (personnelle). S'il y a, au Canada, des revenus de la Couronne qui soient disponibles, il pourrait en être appliqué une partie au cas du capitaine Wilson, du département des Affaires indiennes, réformé en 1816, attendu que la demi-solde ne peut pas lui être accordée, et que, cependant, il devrait obtenir justice. 121

15 septembre,
Trésorerie.

Stewart au même. Demande copie de la lettre de Kempt en date du 12 février 1829, sur la communication du canal, et aussi de la réponse du ministère des Colonies. 123

20 septembre,
Trésorerie.

Le même au même. La pétition de quatre des enfants de sir John Johnson regue. Quoique sir John puisse avoir perdu beaucoup de biens il a reçu une subvention de £50,000 et des terres en Canada, et a occupé durant des années une charge lucrative. Ni les revenus de la Grande-Bretagne ni ceux du Canada ne peuvent à juste titre être grevés de dépenses pour soutenir des enfants insuffisamment pourvus. 124

2 octobre,
Reigate.

Pétition de Henry Grece renouvelant la demande d'indemnité faite par feu J. W. Grece à raison d'empiétements sur sa terre par la construction du canal de Grenville. 290

4 octobre,
Londres.

Bouchette à Hay. Envoie lettre de Kempt prolongeant son congé et regrettant, bien que satisfait de la gestion de son département, qu'il (Bouchette) ne puisse être ici pour fournir des renseignements aux commissaires nommés pour s'enquérir de choses se rapportant aux concessions de terres, bien qu'il connaisse les capacités et les aptitudes de son fils. Recevra tous ordres concernant concession de terres et donnera tous les renseignements qu'il pourra. Ainsi le service ne pourra plus souffrir de son absence. Sa carte géographique est si avancée qu'elle exige

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

sa présence et surveillance ainsi que des efforts de sa part pour pourvoir aux frais. Demande à Murray d'accorder une prolongation de congé. Page 239

Inclus. Kempt à Bouchette. N'a pas d'objection à ce qu'il demande une prolongation de son congé au secrétaire d'Etat. Regrette son absence. 243

6 octobre, Wilcocke à Murray. Relativement à l'apparente approbation de la formation d'une aristocratie héréditaire dans le Bas-Canada, envoie des lettres qu'il a publiées sur le sujet. 613
Québec.

Inclus. Lettres publiées dans le *Mercury*, de Québec. 616, 626, 636, 649
Lettres dans la *Gazette*, de Québec. 665, 668

9 octobre, Sir Herbert Taylor à Hay. Transmet pétition de Grece pour être soumise à Murray. 605
Brighton.

14 octobre, Stewart au même. A non officiellement envoyé des rapports du contrôleur des comptes de l'armée concernant indemnité de chauffage, avec les règlements sur le sujet, et ne peut pas se les faire remettre. Comme on en a grandement besoin, demande qu'on les cherche. 125
Trésorerie.

14 octobre, Mémoire de Coffin sur sa destitution de la charge de président des sessions trimestrielles, Trois-Rivières. 264
Trois-Rivières.

16 octobre, Note sur la lettre de Taylor en date du 14 août. 604

26 octobre, W. S. Plenderleath à Murray. Soumet pétition à l'effet d'obtenir justice dans le Bas-Canada. 429
Douvres.

Inclus. Pétition de W. S. Plenderleath et de son épouse, veuve de feu Simon McTavish, pour obtenir justice dans une cause en appel à Montréal—cause dans laquelle la cour a longtemps tardé à rendre jugement parce que deux des juges sont intéressés dans l'affaire. 430

3 novembre, Grece à Murray. Le remerciant de la réponse faite à sa pétition. Il serait ruineux pour lui d'aller au Canada pour obtenir une évaluation; il en a déjà été obtenu une; si on la trouve exagérée elle pourrait être soumise au conseil d'Agriculture ou à n'importe quel autre arbitrage impartial. 294
Reigate.

4 novembre, Dawson à Hay. Les lords de la Trésorerie donnent leur assentiment à l'arrangement approuvé par Murray, à savoir, que les indemnités aux fonctionnaires du département des Affaires indiennes devraient être laissées à la discrétion du commandant des troupes. 126
Trésorerie.

8 novembre, Le Bureau de la Marine à Hay. Envoie copie de lettre du commodore Barrie au sujet de la nomination d'officiers compétents à l'accompagner pour parts à être permanemment déterminées pour l'effectif de la marine dans différents ports du Canada. 36
Marine.

Inclus. Barrie à Smith, secrétaire. Concernant le sujet mentionné dans la lettre immédiatement précédente. 37

18 novembre, Dawson à Hay. Transmet copies d'un rapport et des pièces l'accompagnant de la part des commissaires de la vérification des comptes relativement au cautionnement à être exigé de Hale, receveur général du Bas-Canada. Murray prié d'envoyer à Kempt l'autorisation nécessaire pour prendre des mesures à l'effet d'obtenir le cautionnement. 128
Trésorerie.

Inclus. Les Commissaires de la vérification des comptes à la Trésorerie. En réponse à une demande, avaient reçu un certificat du cautionnement fourni par Hale, mais comme le certificat est d'une date antérieure à celle du "Writ of Privy Seal" ils signalent cela à l'attention afin qu'on puisse s'enquérir si un plus ample ou autre cautionnement devrait être demandé. 129

Réponse de Hale portant qu'il occupait la charge de receveur général par commission en date du 25 novembre 1823 quand il reçut le "writ" daté 4 juin 1829. Il avait, avant cela, fourni un cautionnement suffisant. Ne croit pas qu'une garantie collatérale au montant demandé puisse être obtenue, dans le pays, mais il possède des biens d'une plus grande va-

63 VICTORIA, A. 1900

1830.	leur. Espère que l'arrangement existant sera jugé suffisant, vu surtout que ses balances sont limitées à £10,000.	Page 131
	Certificat du cautionnement fourni par Hale le 8 août 1825.	132
19 novembre, Londres.	Greenwood Cox & Co. à Gordon. Sont prêts à payer les émoluments sur la commission d'Aylmer.	296
22 novembre, St. James.	Arrêté du conseil portant que le <i>bill</i> réservé intitulé : "Acte à l'effet de rendre valides certains transports de terrains et autres biens immeubles tenus en franc et commun soccage dans la province du Bas-Canada" ne sera pas sanctionné.	12
	Une note dit : Cet arrêté a été révoqué par un arrêté du 11 mai 1831.	14
23 novembre, Londres.	<i>Inclus.</i> Raisons de ne pas sanctionner le <i>bill</i> .	14
	Bouchette à Murray. Illustration de son ouvrage sur les Canadas.	245
24 novembre, Artillerie.	Byham à Hay. Au sujet de concessions de terre aux sapeurs et mineurs méritants employés sur le canal Rideau, on pourra se passer de deux compagnies le 30 juin 1831. Demande qu'il soit envoyé, au sujet des concessions, les nouveaux ordres qui pourront être nécessaires.	52
24 novembre, Trésorerie.	Stewart au même. Ordre donné d'envoyer de la papeterie demandée par Kempt.	134
1er décembre, Londres.	Henry Taylor à Hay. Répète sa proposition que le parlement vote une loi à l'effet d'interdire aux navires étrangers tout commerce direct ou indirect avec les Antilles.	606
2 décembre, Trésorerie.	Stewart au même. En réponse à des demandes de renseignements concernant l'acquisition de terrains pour le canal Rideau, les lords de la Trésorerie disent qu'il y a eu quelque irrégularité de la part du colonel By, mais qu'en somme il a agi correctement. Les terrains, le canal et les travaux devraient être remis au comité d'artillerie, qui, à l'avenir, en aura le contrôle.	135
2 décembre, Chelsea.	Pardey à McGregor. En conséquence de la demande du major Plenderleath, il a rédigé, au sujet des affaires indiennes, des observations qu'il lui soumet (à McGregor), attendu qu'étant chef du service de santé il est son supérieur, et désire savoir si le document—dans le cas où il serait approuvé—devrait être envoyé comme communication départementale ou à titre de correspondance personnelle.	433
	<i>Inclus.</i> Observations pour l'avancement des tribus sauvages dans le district de Montréal; leur peu de progrès et comment leur sort pourrait être amélioré.	435
4 décembre, Artillerie.	Byham à Hay. Envoie dessin et rapport de l'avancement des travaux du canal Rideau.	54
4 décembre, St. James.	Sir Herbert Taylor au même. Transmet pétition de Coffin.	608
6 décembre, Enfield.	Pétition de Forbes à Goderich. Le désaveu de son traitement de lieutenant-gouverneur de Gaspé; demande qu'en l'état ce traitement lui soit payé à même les fonds privés de la Couronne.	278
7 décembre, Crossmolinae.	John O'Hara au Secrétaire des Colonies. Demande des renseignements au sujet des biens laissés par Martin Kelly, qui a émigré en 1770.	409
9 décembre, Artillerie.	Byham à Hay. Demande le renvoi de documents relatifs à l'acquisition de terrains pour le canal Rideau.	55
10 décembre, Castleton.	Nichol à Goderich. Demande s'il y aurait moyen de trouver de l'emploi comme instituteur ou commis au Canada. Il a déjà fait l'école.	366
10 décembre, Artillerie.	Byham à Hay. Renvoi plan de la ligne du canal Rideau, avec l'achèvement jusqu'à Merrick's-Mill marqué sur le plan.	56
10 décembre, Londres.	Thaddeus Osgood à Goderich. Demande une entrevue pour expliquer son dessein de secourir et instruire les classes pauvres et laborieuses en Canada.	411

DOC. DE LA SESSION No 8c

	1830.	McGregor à —. Envoie document de la part du D ^r Pardy (Pardey ailleurs), dont la proposition, si elle était adoptée, effectuerait une grande économie.	Page 182
	17 décembre, département médical de l'armée.	Pétition de Magrath et sa sœur, demandant des renseignements au sujet de l'argent laissé par leur oncle, Thomas Magrath, qui s'est établi dans New-Washington.	364
	18 décembre,	O'Hara à Goderich. Encore au sujet de Martin Kelly, qui a émigré en 1770.	412
	19 décembre, Crossmolina.	Thompson à Goderich. Propose de modifier les droits sur le blé colonial et les bois de la Baltique pour encourager les colonies anglaises dans l'Amérique du Nord.	609
	27 décembre, Grange Mouth.	Stewart à Hay. Transmet rapport du secrétaire-archiviste de la Trésorerie au sujet du cautionnement de Hale. Il l'exécutera en double expédition, dont l'une devra être envoyée pour être déposée au bureau du secrétaire-archiviste.	137
	27 décembre, Trésorerie.	<i>Inclus.</i> H. W. Vincent à —. Sur la question du cautionnement de Hale à l'égard de sa charge de receveur général.	138
	28 décembre, Londres.	Thaddens Osgood à Hay. Le remercie de l'attention portée à sa communication. Comme il n'y a pas à espérer de subvention pour les émigrants; il lui a été conseillé de produire son plan pour secourir les pauvres du Canada.	413
		<i>Inclus.</i> Plan pour secourir tous ceux qui sont dans l'indigence.	414
	29 décembre, Artillerie.	Byham à Hay. Aux hommes du "Royal Staff Corps", qui achèveront le canal et serviront bien durant trois ans il sera accordé un congé de libération et une portion de terre au bout de ce temps. Ceci est communiqué pour l'information de Goderich, qui est invité à donner les instructions nécessaires.	57
	Pas de date.	Lemon à Mayer. N'a pas encore fini ses recherches parmi les papiers d'Etat relatifs aux terres en Virginie, mais a trouvé suffisamment pour montrer que le gouvernement anglais, loin d'en sanctionner la concession par les sauvages, l'a désavouée et réprouvée.	183
		Le même au même. Ne peut trouver de trace de la seconde concession qui passe pour avoir été faite par les sauvages le 18 octobre 1775. Ce doit être une erreur en ce qui concerne lord Dunmore, vu qu'à cette date il avait été chassé du pays.	184
		Mémoire de frais de Gales.	297

GOUVERNEUR LORD AYLNER, 1831.

(La 1^{re} partie est paginée de 1 à 182 et la 2^e est de 183 à 350.)

Q. 197-1-2.

	1831.		
	1er janvier, Québec.	Aylmer à Goderich (distinct). Envoie liste des dépêches au bureau des colonies pour l'année 1830.	Page 1
		<i>Inclus.</i> Liste.	2
	8 janvier, Québec.	Aylmer à Goderich (n ^o 1). Transmet par malle de New-York, pétition de gentlemen qui font le commerce du bois de construction. Prie Sa Seigneurie de protéger les intérêts des pétitionnaires.	18
		<i>Inclus.</i> Price à Aylmer. Prie Sa Seigneurie de demander instamment au ministère de ne pas changer soudainement les droits sur le bois, s'il a décidé de les modifier, attendu que cela répandrait la ruine au loin, mais de différer le changement de cinq ou au moins trois ans, pour donner aux marchands de bois le temps de réaliser une partie de leurs biens.	30
	11 janvier, Québec.	Aylmer à Goderich (n ^o 2). Transmet communication de marchands de bois portant qu'ils ont nommé Bliss leur agent commercial et demandent qu'il soit accrédité comme tel au ministère des Colonies.	22

63 VICTORIA, A. 1900

1831. *Inclus.* Communication des marchands de bois. Page 23
- 13 janvier, Aylmer à Goderich (n° 3). Envoie demande officielle de cadeaux
Québec. pour les sauvages. 24
- Inclus.* Demande.
- 17 janvier, Aylmer à Goderich (personnelle). Sa satisfaction de pouvoir entre-
Québec. tenir une correspondance confidentielle avec Sa Seigneurie, et quant
au conseil d'entamer des relations amicales avec les principaux person-
nages populaires, naturellement il s'y était pris d'avance avec quelque
espérance de succès. A essayé de faire croire à son entière impartialité,
mais doit attendre patiemment le résultat de ses efforts. A cru d'abord
que l'opposition au gouvernement dans l'Assemblée provenait du désir
de rompre le lien, mais en examinant les choses de près il acquiert de
plus en plus la conviction que les Canadiens de toutes conditions sont
très fortement attachés à la mère-patrie, et que l'idée d'une rupture exer-
cerait une force particulière sur ceux d'origine française, vu qu'ils redou-
tent la prédominance d'une population britannique et sont hostiles à
toute relation avec les Etats-Unis. Soutient la politique de concilier la
bonne volonté des Canadiens en satisfaisant leurs préférences pour les lois
et les institutions d'origine française, chose d'autant plus nécessaire que
ce que l'on appelle le parti anglais proclame constamment que le dessein
arrêté de l'Angleterre est de les supprimer. Un bon exemple de l'atta-
chement des Franco-Canadiens pour leurs propres lois est le fait que pas
un seul d'entre eux n'a profité de la permission de faire passer ses terres
de la tenure seigneuriale à celle du franc et commun socage. 28
- 18 janvier, Aylmer à Hay (personnelle). A cause de ses imparfaites lumières,
Québec. ne peut encore recommander personne pour l'accroissement du Conseil
législatif, mais est parfaitement d'accord sur la politique de développe-
ment de cette branche de la législature. Jusqu'à ce que le parlement
provincial s'assemble—ce qui sera dans quelques jours—il sera impos-
sible de se faire une idée exacte de son caractère. Il y a environ six
semaines quelques-uns des chefs ont songé à présenter de violentes
mesures à l'Assemblée, mais cette idée a été abandonnée. Pour la même
raison qu'il s'est abstenu de recommander qui que ce soit pour le Conseil,
il s'abstient de prendre part aux affaires de la colonie; mais il s'occupe
activement de recueillir et classer les renseignements nécessaires. 33
- 19 janvier, Le même au même. Lui demande de changer de 9, 10 et 11 à 1, 2 et
Québec. 3 le numérotage de trois lettres datées 8, 11 et 13 janvier. 34
- 20 janvier, Le même à Goderich (n° 4). A reçu une dépêche avec pétition de
Québec. Coffin demandant une pension ou autre indemnité. Il n'y a rien dans le
cas de Coffin qui lui donne le droit d'être mis sur un autre pied que les
autres présidents des sessions trimestrielles. 35
- 21 janvier, Le même au même (n° 5). Envoie situation des Conseils exécutif et
Québec. législatif le 1^{er} courant. 36
- Inclus.* Situation indiquant les noms, dates et modes de nomination
et si le membre occupe une charge et laquelle. 37
- 1er février, Aylmer à Goderich (n° 6). La législature a commencé ses séances le
Québec. 27 du mois dernier; envoie copie de son discours et l'adresse de l'As-
semblée. A cause de maladie, le discours a été prononcé dans sa cham-
bre à coucher, pendant qu'il était au lit. 44
- Inclus.* Discours. 45
- Adresse de l'Assemblée en réponse. 50
- Réponse. 54
- 7 février, Aylmer à Goderich (n° 7). Entre dans de menus détails au sujet des
Québec. circonstances qui ont accompagné l'ouverture de la législature dans sa
chambre à coucher à cause de l'état de sa santé, vu qu'il pourra être jugé
nécessaire de prendre des mesures pour le cas où pareille chose se repré-
senterait. 55
- Inclus.* Certificat de médecin. 61

DOC. DE LA SESSION No 8c

	1831.	Message d'Aylmer au Conseil législatif, l'informant de sa grave indisposition et demandant ajournement jusqu'au lendemain.	Page 62
		Le même à l'Assemblée.	63
		Autres documents.	64 à 72
7 février, Québec.		Aylmer à Goderich (n° 8). Annonce qu'il y a deux vacances dans le Conseil exécutif et suggère que Kempt soit approché sur l'opportunité de nommer Papineau et Neilson aux sièges vacants. Opportunité de nommer ces deux hommes pour dissiper l'idée que le gouverneur est toujours plus ou moins influencé par le Conseil exécutif, ce qui n'est pas le cas quant à lui.	73
7 février, Québec.		Le même au même (n° 9). Sa commission de gouverneur général et de commandant en chef lue, et a prêté les serments.	75
8 février, Québec.		Le même au même (n° 10). A reçu dépêche du 22 novembre, portant qu'il (Goderich) a été nommé secrétaire d'Etat pour les colonies.	76
18 février, Québec.		Aylmer à Goderich (n° 11). Envoie liste des dépêches reçues par les malles de novembre et de décembre 1830.	77
		<i>Inclus.</i> Liste.	78
22 février, Québec.		Aylmer à Goderich (n° 12). Transmet liste des dépêches reçues par la malle de janvier 1831.	84
1er mars, Québec.		Aylmer à Hay. Envoie Livre bleu pour 1830. Demande qu'à l'avenir les feuilles soient envoyées détachées.	
3 mars, Québec.		Le même à Goderich (n° 13). En conséquence d'une lettre de Murray avec pétition de Plenderleath, il a consulté le juge en chef Sewell sur les difficultés qui s'opposent à l'audition de l'appel de Plenderleath. Difficulté de former un quorum, à moins que le nombre du Conseil exécutif ne soit augmenté. Ne perdra pas la cause de vue.	88
		<i>Inclus.</i> Le juge en chef Sewell envoie liste du Conseil exécutif avec note des membres qui peuvent siéger comme cour d'appel, lesquels ne sont que quatre—ce qui ne constitue pas un quorum. Le remède serait que lord Aylmer siègeât ou que le nombre des membres du Conseil exécutif fût augmenté.	90
3 mars, Québec.		Aylmer à Goderich (n° 14). Parle d'allocation pour garder Buchanan comme agent d'immigration pour une autre année à compter de 1830, à la demande de Kempt. Demande qu'il soit gardé pour une autre année sous l'impression qu'il va y avoir une affluence considérable d'émigrants du Royaume-Uni. Recommande une allocation de £40 par année pour un commis.	92
3 mars, Québec.		Le même au même (n° 15). Envoie copie de lettre concernant le projet de budget et les prévisions budgétaires elles-mêmes. Les articles auxquels il a été fait objection l'année dernière ont été omis, mais il ne sait pas ce que l'Assemblée va faire de la loi de finances, si tant est qu'elle vote des subsides.	94
		<i>Inclus.</i> Aylmer au Conseil et à l'Assemblée. Transmet un aperçu des besoins du gouvernement civil et une liste des articles omis avec une remarque sur chaque.	96
		Prévisions budgétaires pour 1831.	100
4 mars, Chambly.		Pétition (en français) demandant indemnité pour les héritiers de John McCutcheon. Incluse dans Aylmer à Goderich, 26 mars 1831.	
4 mars, Québec.		Aylmer à Goderich (n° 16). A envoyé originaux de différentes dépêches et envoie des communications échangées entre lui et l'Assemblée. L'Assemblée n'a pas répondu aux généreuses intentions de Sa Majesté dans le même esprit. L'affirmation du droit de la Couronne de disposer de certaines branches du revenu a provoqué un singulier sentiment de mécontentement. Raison d'affirmer le droit de la Couronne de disposer de certaines branches du revenu et le titre complet de la Couronne aux biens des Jésuites montrent que l'Assemblée ne pouvait pas se plaindre d'un manque de franchise. On dit que Neilson va proposer certaines résolutions dont il ne peut pas connaître la portée.	106

1831.

<i>Inclus.</i> Liste de pièces incluses dans dépêche.	Page 111
Message portant que les impôts présentement levés en vertu de différents Actes du Parlement britanniques on mis à la disposition de la législature du Bas-Canada, qui est invitée à pourvoir au gouvernement civil. Le montant ainsi mis à la disposition de la législature est £38,125, et l'aperçu des besoins du gouvernement civil £19,500, mais comme il y a une subvention permanente de £5,000 il ne reste que £14,500 à voter. L'intention est que la durée de la liste civile soit pour la vie du Roi. Fournira de plus amples explications et informations, s'il le désire.	113
Liste civile projetée, avec état des revenus moyens.	116
Message exposant en détail les différentes branches du revenu qu'il est jugé opportun de soustraire à l'effet de l'arrangement projeté, de façon à supprimer tous motifs de discussion ultérieure.	118
Adresse de l'Assemblée demandant copie des dépêches ou instructions concernant les affaires financières de la province.	120
Réponse du gouverneur, qu'il ne peut pas soumettre les dépêches ou instructions à l'Assemblée.	121
Adresse demandant un état du montant annuel brut des revenus ca-suels et territoriaux sous divers chefs.	123
Réponse, que l'état sera soumis à l'Assemblée.	124
Adresse demandant un état du montant brut annuel des recettes et dépenses du fonds des terres et bois depuis l'année 1818.	125
Réponse, que le gouverneur ne se croit pas en droit de donner, sans plus amples instructions, le renseignement demandé.	126
Adresse demandant un état du montant brut des rentes provenant des biens des Jésuites et des dépenses faites pour ces biens.	127
Réponse renvoyant à la réponse immédiatement précédente.	128
Adresse demandant si le juge de la vice-amirauté à Québec a fait choix du traitement à lui voté ou des émoluments.	129
Réponse qu'il ne peut être donné de renseignement sur le sujet, mais quand le juge a demandé un mandat pour son traitement on le lui a refusé attendu qu'il a soit touché des émoluments soit soutenu qu'il y avait droit.	130
Adresse demandant articles détaillés du projet de liste civile sous différents chefs.	131
Réponse, qu'il ne peut fournir le renseignement demandé, vu qu'il n'est pas en sa possession.	132
Adresse demandant un aperçu de l'emploi que l'on entend faire des revenus provenant de différentes sources.	133
Réponse, qu'il ne peut se hasarder à répondre catégoriquement, mais peut dire généralement que l'intention est d'appliquer les revenus à des objets étroitement liés aux intérêts publics de la province.	134
Adresse demandant des renseignements sur tout projet de loi présenté par quelque fonctionnaire que ce soit du gouvernement au parlement du Royaume-Uni au sujet des affaires financières de la province.	135
Réponse, qu'il n'a de renseignements officiels sur aucun projet de loi présenté à la dernière session du parlement au sujet de mesures financières, mais est informé par le secrétaire des Colonies qu'il sera présenté un bill pour relever la Trésorerie de l'obligation d'affecter les impôts en question, et en laisser l'appropriation à la législature coloniale.	136
Liste civile telle qu'énoncée dans la dépêche de Goderich en date du 24 décembre 1830, et dans le message du gouverneur en date du 23 février 1831, comparée avec remarques explicatives.	138
Aylmer à Goderich (n° 17). Transmet résolutions à être proposées par Neilson le 8, lesquelles sont beaucoup plus modérées qu'il n'avait lieu d'espérer. L'excitation, qui n'est qu'à la surface, croit-il, se calmera peu à peu; il règne présentement une tranquillité qu'il ne tient qu'au gouvernement exécutif de conserver. Les plaintes exprimées dans les	

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

résolutions reposent sur de bonnes raisons ; celles-ci supprimées le gouvernement serait bien vu du peuple. Page 140

Inclus. Résolutions à être présentées par Neilson le 8 mars 1831, à la Chambre formée en comité, sur la situation de la province. 142

6 mars,
Québec

Aylmer à Hay (personnelle). Demande avec instance qu'il soit statué sans retard sur les bills réservés par Kempt en 1829 et 1830. La longueur du temps qui s'écoule entre la transmission et le renvoi des *bills* constitue l'un des plus criants griefs du pays. Certains des bills sont de la plus grande importance pour les intérêts du peuple du Canada, et l'extrait inclus montrera combien la décision des divisions paroissiales est attendue avec impatience. Le bill pour l'arrangement financier a causé de l'irritation, mais cela se borne à un petit nombre de gens, et si les griefs sont redressés tout ira bien. 128

Inclus. Extrait d'une lettre de Coffin exprimant la joie qu'il ressent de ce que le bill pourvoyant à l'érection légale de la subdivision des paroisses soit devenu loi. Avantage qu'en retireront les Franco-Canadiens. 150

7 mars,
Québec.

Aylmer à Goderich (n° 18). Demande que pouvoir soit donné au gouverneur de la province de concéder 100 acres de terre dans les cas urgents, attendu que cela épargnera de la peine et permettra au gouvernement local de faire face à des réclamations imprévues. 151

12 mars,
Québec.

Le même au même (n° 19). Recommande la pétition d'un comité du commerce de Montréal demandant que Montréal soit constitué port d'entrée. Renvoie à la pétition pour les arguments à l'appui de la demande. 152

15 mars,
Québec.

Inclus. La pétition signée par George Auldjo, P. McGill, John Fleming, Andrew Shaw, Thomas Mitchell Smith, Thomas B. Anderson, B. Hart, William G. Aird, et George Davies. 154

Aylmer à Goderich (n° 20). Envoie le premier rapport du comité des finances de l'Assemblée; les propositions soumises ont été repoussées, l'Assemblée refusant toute provision permanente ultérieure pour les dépenses du gouvernement, de sorte que la question financière est au même point qu'avant que les propositions fussent faites. Compte néanmoins sur un budget, non comme indication—si le bill passe—d'un désir de répondre aux vues du gouvernement de Sa Majesté, mais par la crainte des obstacles qui s'opposeraient aux entreprises publiques. Les résolutions de Neilson ont été unanimement adoptées, avec deux en plus, qui, mises à effet, vont jusqu'à un changement de constitution par l'abolition du Conseil législatif. Ne connaît pas les intentions de l'Assemblée au sujet de ces résolutions, mais il est probable qu'elles seront énoncées dans une adresse. Ne croit pas que l'état de choses dans la province soit si défavorable qu'il le semble, vu que la masse du peuple est fidèle, et les récents actes de l'Assemblée procèdent d'idées individuelles qu'on peut le mieux avancer en entretenant l'excitation. 161

Inclus. Résolution de l'Assemblée adoptant le rapport du comité spécial. 164

Résolution contre la création d'un Conseil législatif, qui a été fatal à la tranquillité et prospérité de la province. 165

Les mêmes en français. 166

Premier rapport du comité, dont le dernier paragraphe se lit ainsi :

“ Qu'il est inopportun de faire quelque provision ultérieure permanente

“ que ce soit pour les dépenses du gouvernement.” 167

Ordres de renvoi au comité. 179

15 mars,
Québec.

Autres documents : témoignages, procès-verbaux, rapports, etc. 183
(Plusieurs des documents ont été envoyés dans la dépêche n° 16.)

63 VICTORIA, A. 1900

1831.
17 mars,
Québec.
- Aylmer à Goderich (n° 21). Dalhousie et Kempt ont fait un rapport défavorable sur la demande d'une concession de terre faite par McLean. Il n'est rien survenu de nouveau pour lui donner raison de la recommander. Lui a permis de tenir des terres en attendant la décision du ministère des Colonies, avec l'alternative de les acheter si sa demande est repoussée, ou, dans le cas contraire, de les garder comme partie de sa concession. Page 211
- 26 mars,
Québec.
- Aylmer à Goderich (n° 23). Transmet pétition de McCutcheon demandant d'être indemnisé de dégâts causés par des troupes anglaises pendant la dernière guerre américaine. 252
- Pétition (en français) demandant que les héritiers de feu John McCutcheon soient indemnisés de dommages éprouvés pendant la dernière guerre dans la paroisse de Chambly. La pétition est signée par John Yule et autres. 253
- Affidavit à l'appui de la pétition. 256
- Certificat de la conduite honorable tenue par John McCutcheon durant sa vie. 257
- Day, commissaire général, à McCutcheon, auquel il donne le titre de sous-commissaire à l'Île-aux-Noix. 258
- Commissions et autres documents relatifs à la demande. 260 à 264
- 28 mars,
Québec.
- Aylmer à Goderich (n° 22). Transmet pétition de l'Assemblée demandant la destitution de Stuart, procureur général. Enverra les documents relatifs à l'affaire, quand ils seront prêts. Il a été envoyé une pétition lui demandant de suspendre Stuart jusqu'à ce qu'il ait été reçu une décision, demande à laquelle il s'est rendu. A enjoint à Odgen, solliciteur général, de venir à Québec faire les fonctions de procureur général durant la suspension de ce dernier, et à Quesnel de remplir celle d'Odgen. N'a pas agi à la légère, sachant bien le tort que sa suspension va causer au procureur général. Raison du parti qu'il a pris. Maux qui seraient résultés d'un refus de se rendre au désir de l'Assemblée de suspendre le procureur général, auquel il n'impute pas de faute. L'occasion à lui fournie de demander un congé, ce qu'il a refusé de faire. Autres remarques sur le parti qu'il pourra être opportun de prendre en conséquence de la pétition de l'Assemblée demandant la destitution du procureur général. 213
- Inclus.* Liste de documents. 221
- Pétition au Roi et à Aylmer concernant la destitution du procureur général, avec correspondance. 223
- 5 avril,
Québec.
- Aylmer à Goderich (n° 24). Parlement provincial prorogé le 31; envoie copie de son discours. Le budget a passé; pense que l'Assemblée l'a adopté sur de meilleurs motifs que ceux qu'il lui avait attribués. Un projet de loi à l'effet d'accorder une indemnité quotidienne et leurs frais de voyage aux membres voté par l'Assemblée mais rejeté par le Conseil, a été présenté de nouveau et introduit dans la loi de finance. 265
- Inclus.*—Discours de prorogation. 267
- Résolution du Conseil législatif contre la dépense de deniers publics sans autorité légale. 269
- Pétition de l'Assemblée au Roi demandant le redressement de griefs qui a été promis en 1828 mais différé. Une commission d'enquête de la Chambre des Communes a recommandé de faire disparaître des griefs. 271
- Mémoire à Aylmer le priant de transmettre la pétition au Roi. 278
- Réponse d'Aylmer portant qu'il transmettra la pétition. 280
- 6 avril,
Québec.
- Aylmer à Goderich (n° 25). Avait rapporté que deux résolutions ont été ajoutées aux résolutions de Neilson, mais elles n'ont été adoptées que par une très faible majorité, et aujourd'hui on les abandonne virtuellement en les omettant de la pétition de griefs dans laquelle sont énoncées les résolutions de Neilson et qu'il transmet présentement. Plusieurs

DOC. DE LA SESSION No 8c

1881.

des plaintes sont bien fondées et les remèdes à la portée du gouvernement. Remarques sur les plaintes. Page 284

7 avril,
Québec.

Aylmer à Goderich (n° 26). Recommande que le nombre des conseillers législatifs soit augmenté, mesure qui produirait de bons effets pourvu que le choix des nouveaux membres fût fait avec soin. Le nombre des conseillers pourrait être porté à 35, et il soumettrait les noms de gentlemen possédant les qualités voulues. Progrès dans l'estime du Conseil législatif causé par la retraite des juges, qui pour ont être traités avec plus de respect maintenant qu'ils ne prennent plus part aux affaires politiques. 292

7 avril,
Québec.

Le même au même (n° 27). Envoie pétition de l'Assemblée demandant l'abrogation du *Tenure Act* et copie de résolutions du Conseil législatif montrant la différence d'opinion dans les deux branches de la législature. C'est une raison de plus d'établir dans le Bas-Canada une commission pour la revision des lois en vigueur dans la province. 295

Inclus. Pétition de l'Assemblée demandant l'abrogation de l'Acte pourvoyant à l'extinction des droits féodaux et seigneuriaux sur les terres et à la transformation graduelle des tenures en celle de franc et commun socage. Cette loi a répandu la confusion et l'alarme dans toutes les parties de la province. 297

Résolutions du Conseil législatif en opposition à l'abrogation de la loi. 299

7 avril,
Québec.

Aylmer à Goderich (n° 28). Transmet copies authentiques des résolutions du Conseil législatif sur lesquelles il appelle l'attention. 302

Inclus. Résolutions du Conseil législatif affirmant la nécessité de l'existence d'un pareil conseil. Opportunité d'une provision permanente pour le gouvernement civil, d'un agent à Londres, de la nomination des juges durant bonne conduite—leur traitement devant être permanent, avec pension de retraite égale à la moitié de ce traitement après 15 ans de service; aussi qu'ils devraient avoir voix consultative dans le Conseil, lequel devrait être constitué en *Court of impeachment*. 303

9 avril,
Québec.

Aylmer à Goderich (n° 29). Envoie copie d'adresse à l'Assemblée et sa réponse, laquelle renvoie l'affaire au gouvernement de Sa Majesté, l'objet étant d'obtenir la colonisation de terres faisant partie des biens du ci-devant ordre des Jésuites. Cela affecterait les droits de Bell, dont le bail des forges du Saint-Maurice a été prolongé d'un an. 306

Inclus. Résolution concernant la colonisation de terres des Jésuites sur la rive nord du Saint-Laurent, dans les environs de Trois-Rivières; le plus grand obstacle à la colonisation de ces terres est la grande étendue de pays comprise dans le bail des forges du Saint-Maurice. 310

Réponse d'Aylmer. A reçu les résolutions, qu'il transmettra au gouvernement de Sa Majesté pour qu'il les prenne en considération. 311

11 avril,
Québec.

Aylmer à Goderich (n° 30). Envoie sept bills réservés sur lesquels il demande qu'il soit communiqué une décision aussitôt que possible. Appelle l'attention sur les bills à l'effet de constituer Québec et Montréal en corporations. S'ils paraissent empiéter sur la prérogative royale, suggère que leurs termes soient résumés dans des chartes royales, pourvu qu'ils soient irréprochables d'ailleurs. 312

18 avril,
Québec.

Le même au même (n° 31). Envoie mémoire de Stuart, procureur général, l'accusant (Aylmer) de l'avoir injustement suspendu. Explication montrant qu'il n'a pas été commis d'injustice. 314

18 avril,
Québec.

Le même au même (n° 32). Est à recueillir, au sujet des banques dans le Bas-Canada, des renseignements qui seront transmis aussitôt que reçus. 318

63 VICTORIA, A. 1900

1831.
18 avril,
Québec. Aylmer à Goderich (n° 33). Maux causés par la décision du Roi des Pays-Bas sur la question des frontières. Comment il pourrait y être porté remède. Page 319
- 20 avril,
Québec. Le même au même (n° 34). Rapporte les délibérations de l'Assemblée sur la question du traitement du lieutenant-gouverneur. 328
- 20 avril,
Québec. Le même au même (n° 35). Transmet copie de la pétition de Christie, l'un des présidents des sessions trimestrielles, auquel l'Assemblée a retenu son traitement. 331
- Inclus.* Christie à Glegg. Sollicite un mandat pour son traitement et soumet son explication de l'Acte de l'Assemblée abolissant sa charge, 332
- 20 avril,
Québec. Aylmer à Goderich (personnelle). Ne partage pas l'avis de Hay qu'il est inopportun de nommer Papineau au Conseil législatif. Mal causé par l'opinion qu'il (Aylmer) est influencé par les membres du Conseil—impression qu'il est impatient d'effacer en y substituant la conviction qu'il est au-dessus des partis politiques et que l'influence supposée n'existe pas. Ne voit pas de meilleur moyen d'arriver à cela que de nommer un homme comme Papineau au Conseil exécutif. Remarques sur l'assertion de Hay que le Conseil exécutif est le conseiller du gouverneur et lui aide à diriger les affaires publiques. Les restrictions à cette fonction, sans quoi un gouverneur se trouverait dans de grandes difficultés. Ayant adopté une ligne de conduite indépendante de la politique, il a besoin de l'appui du gouvernement de Sa Majesté; s'il a cet appui, il peut répondre de tranquilliser la colonie sans sacrifier de principe. Est absolument satisfait de l'état de l'esprit public. 341
- Inclus.* Hay à Aylmer. Raisons de combattre la proposition de nommer Papineau au Conseil exécutif. 346
- 26 avril,
Québec. Aylmer à Goderich (n° 36). Transmet rapport du Conseil exécutif: que l'abolition du droit sur le sel des îles Lucayes pourrait mener à un surcroît de difficultés disproportionné au bénéfice qui en résulterait. 348
- Inclus.* Rapport d'un comité du Conseil sur l'abolition projetée du droit sur le sel des îles Lucayes, à laquelle il s'oppose pour les raisons énoncées. 349

GOUVERNEUR LORD AYLMEYER, 1831.

Q. 198-1.

1828.
— février,
Québec. Pétition du D^r Mills.
- 4 juillet,
Québec. Cochrane à Huskisson.
- juillet.
1829. Pétition du D^r Mills.
- 15 décembre,
Québec. Davidson à Kempt.
1830.
19 juin,
Québec. Yorke à Davidson.
- 21 juin,
Québec. Davidson à Yorke.
- 24 juin,
9 août,
Québec. Yorke à Davidson.
Davidson à Yorke.
1831.
22 mars,
Québec. Burrage à Glegg.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.
29 mars, Bowen à Aylmer. Incluse, avec les neuf précédentes, dans Aylmer à Goderich, 9 mai 1831.
- 2 mai, Québec. Aylmer à Goderich (n° 37). Envoie liste des dépêches reçues par les malles de février et mars. Page 1
Inclus. Liste de dépêches. 2
- 6 mai, Québec. Aylmer à Goderich (personnelle). Montre le mauvais effet à craindre de l'établissement de relations entre le gouvernement et les banques en cas de guerre, alors que le besoin de numéraire se ferait sentir d'une manière pressante et qu'il serait difficile de convertir le papier-monnaie en espèces. Ne sait pas si les banques du Canada ont des relations avec celles des Etats-Unis, qui, l'informe-t-on, ne sont pour la plupart guère mieux que des spéculations de jeu. A preuve envoie copie d'un périodique de New-York, appelé le *Counterfeit Detector*, qui donne une liste de 117 banques en faillite et de 962 billets contrefaits en circulation. 4
Le même au même (n° 38). Envoie 1^{er}, 2^e et 3^e rapports au sujet de griefs. 7
(Ces rapports sont dans l'annexe du Journal pour 1831; le titre seul suit ici à la page 8.)
- 7 mai, Québec. Aylmer à Goderich (n° 39). En réponse à demande de renseignements, envoie des états et autres documents de la part des deux banques établies par charte dans le Bas-Canada. N'a pas fait de remarques, vu que la Trésorerie, apprend-il, a demandé l'opinion de Routh, commissaire général, qui est parfaitement compétent à jeter de la lumière sur le sujet. 9
- 9 mai, Québec. Le même au même (n° 40). Transmet pétition du juge Bowen demandant indemnisation de la suppression de son emploi de traducteur français. Ne sait pas jusqu'où s'étendent les obligations du gouvernement envers Bowen, mais si l'affaire vient devant l'Assemblée ne lui voit pas la moindre chance de succès, et les revenus à la disposition de la Couronne sont grevés de lourdes charges. 11
Inclus. Bowen à Aylmer. Demande d'indemnité à raison de l'abolition de l'emploi de traducteur qu'il occupait. 13
Cochrane à Huskisson. Kempt pense qu'il faudrait payer à Bowen les appointements de traducteur français sa vie durant, à compter de la date à laquelle l'emploi a été supprimé en 1825. 17
- 9 mai, Québec. Aylmer à Goderich (n° 41). Transmet pétition de Davidson, arpenteur général des forêts du Bas-Canada, demandant indemnité à raison de l'abolition de sa charge. Depuis que les fonctions de cette charge sont passées au commissaire des terres de la Couronne, les services gratuits de Davidson ont été précieux et ont donné satisfaction à Felton et à lui-même (Aylmer). 18
Inclus. Pétition de Davidson. 20
Davidson à Kempt. Explique la nature de la charge, les circonstances qui ont amené sa création, les devoirs qui s'y rattachent et le revenu qu'il y a lieu d'en attendre. 23
Yorke à Davidson. Kempt à reçu du secrétaire d'Etat une dépêche portant que la charge d'arpenteur général des forêts va être fusionnée avec celle de commissaire des terres de la Couronne et sera sous le contrôle de ce dernier, de sorte que l'on n'aura plus besoin de lui (de Davidson). 30
Davidson à Yorke. Conformément à sa lettre, transportera à Felton toutes les affaires de son bureau. Désolation de sa famille. Offre de continuer ses services gratuitement en attendant qu'il trouve un autre emploi. 32
Yorke à Davidson. Envoie extrait d'une dépêche du secrétaire des Colonies au sujet d'une indemnité à Davidson. Kempt va transmettre ses représentations et recommander son affaire. 35

63 VICTORIA, A. 1900

1831.

Davidson à Yorke. Apparemment l'abolition de son emploi a résulté de l'opinion erronée que l'on s'est faite en comparant le revenu que les deux provinces tirent de la vente du bois de construction sans tenir compte de la difficulté relative, la plus grande quantité de pin rouge d'un accès immédiat se trouvant dans les limites du Haut-Canada. Il y a de l'occupation en abondance pour deux employés dans le département des terres et forêts, et il espère que cela portera le secrétaire des Colonies à le rétablir dans son emploi. Page 37

9 mai,
Québec.

Aylmer à Goderich (n^o 42). Envoie états des ventes de réserves du clergé dans le Bas-Canada, du 1^{er} juillet 1829 au 31 décembre 1830—ventes dont les produits sont versés à la caisse du commissaire général pour être envoyés à la Trésorerie jusqu'à nouvel ordre. 41

Inclus. Ventes du 1^{er} juillet au 31 décembre 1829. 42

Ventes du 1^{er} janvier au 30 juin 1830. 43

Ventes du 1^{er} juillet au 31 décembre 1830. 44

9 mai,
Québec.

Aylmer à Goderich (n^o 43). Envoie documents relatifs au compte d'arrérages dont le D^r Mills demande le paiement à titre de secrétaire de la *Royal Institution*. Le revenu des biens des Jésuites à même lequel ses appointements devaient être payés est insuffisant, et en même temps que la créance augmente tous les ans le revenu est loin d'être ample. A dû, faute de fonds, s'abstenir d'autoriser la construction d'un moulin sur la propriété. 45

Inclus. Documents relatifs à la créance du D^r Mills. 47 à 56

12 mai,
Québec.

Aylmer à Goderich (n^o 44). Envoie statistique de la douane montrant le nombre d'émigrants qui sont arrivés à Québec de 1826 à 1830, inclusivement. Le receveur et le contrôleur ne peuvent fournir de statistique du nombre arrivé avant 1826. Un rapport de Buchanan donne une statistique commençant en 1790, mais il ne peut pas affirmer que cette statistique soit digne de foi, attendu qu'il ne paraît pas avoir été tenu de registre authentique avant 1826. Il serait difficile, sinon impossible, de préciser le nombre de ceux qui s'établissent en Canada attendu que beaucoup vont aux Etats-Unis, d'où quelques-uns reviennent; mais tenant compte de cela, on peut considérer comme une approximation raisonnable que le nombre de ceux qui s'établissent définitivement dans le pays ne reste pas beaucoup au-dessous des arrivages. 57

Inclus. On pense que l'arrivage des émigrants à Québec est placé à un chiffre trop bas, vu que les capitaines de navires n'en rendent pas scrupuleusement compte. 59

Rapport de Buchanan du nombre d'émigrants arrivés par mer, de 1790 à mai 1831. 60

Tableau. 64

Extrait d'un essai sur l'émigration par A. C. Buchanan, publié à Londres en 1828. 65

12 mai,
Québec.

Aylmer à Goderich (personnelle). Viger nommé agent spécial de l'Assemblée pour aller à Londres soutenir les accusations contre le procureur général. L'Assemblée n'ayant pas présenté d'adresse sur le sujet, il n'a pas fait de rapport officiel. 69

13 mai,
Québec.

Le même au même (n^o 45). A eu instruction de recevoir du juge Rolland, et de transmettre, pour Gordon, du ministère des Colonies, £59.15.6 d'émoluments pour sa commission (de Rolland). Il a déjà payé des émoluments pour la commission et son renouvellement, aux fonctionnaires qu'il appartient du gouvernement local. S'il faut recouvrer de Rolland les émoluments de Gordon, faut-il rembourser les autres ou exiger doubles émoluments sur les commissions futures? A quelques exceptions près, la commission du gouverneur, lieutenant-gouverneur ou administrateur de la province a été tenue pour suffisante durant les trente-cinq dernières années et peut-être depuis la conquête. 70

DOC. DE LA SESSION No 8c

	1831.	Aylmer à Goderich (n° 46). Le bill réservé décrétant l'établissement de subdivisions paroissiales ne peut pas entrer en vigueur vu qu'il s'est écoulé près de deux ans depuis son adoption. A cause de cela il a été adopté un bill semblable sur lequel il attire l'attention. Page 73	
13 mai,	Québec.		
18 mai,	Québec.	Le même au même (n° 47). Envoie compte des recettes et dépenses de l'administration des biens des Jésuites, ce compte est en deux parties, dont l'une est un rapport du commissaire des biens et l'autre un rapport de l'inspecteur général. Par le premier la balance en faveur du gouvernement était de £2,835.3.0, mais le second l'a réduite à £711.8.9, et cette dernière donne une bonne idée des biens. Comment il se fait que l'agence coûte si cher. 75	
18 mai,	Québec.	<i>Inclus.</i> Compte de la dépense et du revenu des biens des Jésuites. 77	
		Aylmer à Goderich (n° 48). Transmet pétition de Girouard demandant lettres patentes lui permettant de posséder des biens pour le soutien d'un collège à Saint-Hyacinthe. Dalhousie et Kempt ont discuté si à fond le sujet de cette requête qu'il se contere de faire observer que la concession ferait grand plaisir aux habitants franco-canadiens. 78	
		<i>Inclus.</i> Pétition du révérend Antoine Girouard demandant des lettres patentes pour la construction d'un collège à Saint-Hyacinthe. 80	
		La même en français. 83	
18 mai,	Québec.	Aylmer à Goderich (n° 49). Dans sa dépêche du 12 de ce mois il ne voulait pas garantir l'exactitude des chiffres de Buchanan quant au nombre d'émigrants arrivés, mais a depuis examiné les registres et voit que la statistique est assez fidèle pour toutes fins pratiques. La formule statistique adoptée depuis l'ouverture de la navigation assurera une plus grande exactitude à l'avenir. 86	
3 juin,	Montréal.	Le même au même (n° 50). Envoie liste des dépêches reçues par la malle d'avril. 88	
		<i>Inclus.</i> Liste. 89	
21 juin,	Montréal.	Aylmer à Goderich (n° 51). Transmet pétition de Rouville sans observations. 92	
		Note de lord Howick concernant le retard auquel cette dépêche était exposée. La pétition de Rouville demandant une nouvelle seigneurie pour y établir des cultivateurs, attendu que ceux-ci n'iraient pas dans les townships où la tenure du franc et commun socage a été établie. Tourne en ridicule l'idée que ces gens avaient peur de secouer les chaînes du régime seigneurial. 93	
		<i>Inclus.</i> Pétition de Hertel de Rouville demandant une nouvelle seigneurie pour y établir de jeunes cultivateurs qui ne veulent pas aller dans des townships dont la tenure leur répugne. 97	
25 juin,	Montréal.	Aylmer à Goderich (n° 52). Le rapport de Buchanan montre qu'au 18 juin le nombre des émigrants arrivés était de 2,134. S'il faut encourager l'immigration des indigents on devrait y aller avec beaucoup de prudence; ne pas donner de secours en argent aux personnes qui peuvent travailler, mais seulement un abri temporaire, les soins de médecin et les frais de voyage jusqu'au lieu de résidence choisi. Faire davantage pourrait produire des établissements plus dispendieux pour le gouvernement qu'utiles à l'émigrant. L'émigrant pauvre, s'il jouit d'une bonne santé, ne peut jamais manquer de trouver du travail. Demande que les fonds nécessaires soient mis à la disposition du gouvernement local. 99	
25 juin,	Montréal.	Le même au même (n° 53). Envoie liste des dépêches reçues par la malle de mai. 102	
		<i>Inclus.</i> Liste. 103	
6 juillet,	Québec.	Aylmer à Goderich (n° 54). Envoie liste semestrielle des membres des Conseils législatif et exécutif. 105	
		<i>Inclus.</i> Liste. 106	

63 VICTORIA, A. 1900

1831.
8 juillet,
Québec.
- Aylmer à Goderich (n° 55). Transmet pétition de l'évêque catholique romain de Québec et du coadjuteur, demandant un deuxième archevêché catholique romain dans le Bas-Canada, avec siège à Montréal, et dont le premier titulaire sera Lartigue. Renvoie aux observations de Dalhousie et de Kempt, désirant éviter de discuter une si délicate question, sur laquelle il croit que le clergé catholique romain lui-même est beaucoup divisé. Page 112
- Inclus.* Pétition de l'évêque et du coadjuteur. 114
- La même en français. 120
- 8 juillet,
Québec.
- Aylmer à Goderich. Envoie lettre de l'évêque catholique romain et de son coadjuteur. 126
- Inclus.* L'évêque catholique romain de Québec et son coadjuteur à Goderich. Font allusion à précédente correspondance concernant la création d'un nouveau diocèse devant avoir son siège à Montréal. Viger, présentement à Londres, a été autorisé à conférer sur le sujet. 127
- L'évêque catholique romain de Québec à Goderich. Appuie la pétition de Girouard demandant des lettres patentes pour son collège de Saint-Hyacinthe. 129
- 11 juillet,
Québec.
- Aylmer à Goderich (n° 56). A différé d'écrire au sujet du collège McGill projeté jusqu'à ce qu'il pût visiter les lieux. L'emplacement, dans un faubourg de Montréal, est convenable. Le montant légué—£10,000 du cours légal, ou £9,000 sterling—est encore en litige. Si la cause est décidée en faveur des légataires, il faudra encore la somme de £1,750 pour les appointements et doute qu'il soit possible d'amener la législature coloniale à combler ce déficit, de sorte que ce qui manquera il faudra se le procurer en Angleterre. 130
- Inclus.* Constitution projetée du collège McGill, avec observations préliminaires. 132
- 11 juillet,
Québec.
- Aylmer à Goderich (n° 57). Transmet copies certifiées des délibérations du gouverneur en conseil. 139
- 13 juillet,
Québec.
- Aylmer à Goderich (n° 58). Transmet copie d'une pétition de dénazation envoyée par Kempt à l'égard de Français du séminaire de Saint-Sulpice, et à laquelle il n'a pas encore été répondu. 140
- 13 juillet,
Québec.
- Le même au même (n° 59). A nommé Tierney receveur des douanes à Coteau-du-Lac. 141
- 14 juillet,
Québec.
- Le même au même (n° 60). Un pouvoir discrétionnaire étant laissé quant à la disposition des terres de la Couronne, ces dernières sont mises en vente aux mêmes conditions qu'autrefois. Le régime des cens et rentes ne domine pas dans le Bas-Canada, car on ne peut pas appeler rente l'intérêt sur les parties impayées du prix d'achat. Le système suivi en Bas-Canada pour la vente des terres de la Couronne a bien fonctionné, et l'acquéreur ne peut obtenir de lettres patentes qu'après avoir payé le prix, et, par conséquent, ne peut ni léguer ni vendre avant. Craint le mal que causerait une stricte application du règlement accompagnant la dépêche, la plupart des acquéreurs étant des gens de peu de moyens ou sans argent, qui comptent sur leur travail pour payer la terre. 142
- 15 juillet,
Québec.
- Le même au même (n° 61). Transmet pétition de Cochran qui demande à garder son siège au Conseil exécutif bien qu'il ait été informé que le *mandamus* ne sera pas renouvelé, vu qu'il est commissaire de la cour d'exhérédation. Par suite de la difficulté d'obtenir un quorum au Conseil exécutif, il a été forcé de suspendre la mise à exécution des instructions contenues dans la dépêche du 8 février 1831. Explique l'embarras dans lequel il se trouve relativement au choix de gentlemen compétents à siéger. 145
- Inclus.* Pétition de A. W. Cochran. 148
- 15 juillet,
Québec.
- Aylmer à Goderich (n° 62). A la prière du supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, demande, pour cinq ou six clergymen catholiques

DOC. DE LA SESSION No 8c

	romains, la permission de venir de France en qualité de professeurs au séminaire. Fidélité et bonne conduite de semblables personnes qui ont déjà été admises. La bonne opinion qu'il a du caractère de Quiblier, supérieur du séminaire, lui-même un Français.	Page 155
15 juillet, Québec.	Aylmer à Goderich (n° 63). Envoie liste des Actes passés à la dernière session et copie du Journal du Conseil législatif.	157
	<i>Inclus.</i> Liste des Actes passés à la dernière session.	158
19 août, Québec.	Aylmer à Goderich (n° 64). A son retour, après une absence de cinq semaines, il a reçu les dépêches dont il envoie la liste.	166
	<i>Inclus.</i> Liste des dépêches reçues du ministère des Colonies.	167
25 août, Québec.	Aylmer à Goderich (n° 65). Relativement à sa demande d'être autorisé à concéder 100 acres de terre, laquelle a été refusée, explique qu'il voulait seulement encourager l'établissement d'une nouvelle ligne de chemins à travers un pays sauvage et inhabité.	170
26 août, Québec.	Le même au même (personnelle). Le remercie de la permission de correspondre sans réserve sur tous les sujets. Craignait que l'esprit de Sa Seigneurie ne fût exposé à des impressions défavorables à sa ligne de conduite officielle (d'Aylmer). Se réjouit de voir qu'il se trompait. Raisons de recommander la nomination de Papineau au Conseil. N'aime pas ses principes politiques, mais c'est un homme estimable en son particulier, et il voulait lui prouver ainsi qu'à ceux qui partagent ses sentiments politiques que l'administration de la province est indépendante des partis et accessible à la critique. Le gouvernement est sans influence dans l'Assemblée et ne peut s'appuyer que sur l'opinion publique, s'il sait la mettre de son côté. Mauvais effet que cela aurait sur les Franco-Canadiens si on anglicisait leurs lois. Fait allusion à précédente recommandation que Neilson soit nommé au Conseil exécutif.	172
29 août, Québec.	Aylmer à Goderich (n° 66). Appelle l'attention sur règlement concernant émoluments <i>re</i> lettres patentes. Les émoluments sont généralement susceptibles d'objections, mais dans le précédent cas ils le sont particulièrement en ce qu'ils exposent le concessionnaire à beaucoup de retard et que, de son côté, le fonctionnaire public y trouve peu de contentement. Donne comme preuve l'inconvénient causé par l'inscription de différentes propriétés dans une seule lettre patente qui ne peut être délivrée que lorsque les émoluments ont été payés pour toutes jusqu'à la dernière. Du côté du fonctionnaire public l'émolument est insuffisant dans le cas de petites concessions, de sorte que le seul remède serait un accroissement de l'émolument au delà de la valeur de la propriété. Propose de remédier à cela en prenant la moyenne des émoluments et payant en conséquence, et, par les ventes moyennes, déterminant le montant de l'émolument par acre qu'il faudrait ajouter au prix de la terre lors de la vente, de façon à ce que cela devint une charge par acre.	177
29 août, Québec.	Le même au même (n° 67). Transmet liste des dépêches reçues par la malle de juillet.	182
	<i>Inclus.</i> Liste de dépêches.	183
31 août, Québec.	Aylmer à Goderich (n° 68). Relativement à l'ordre de payer £250 par année à Davidson, comme sous-commissaire des terres de la Couronne, à compter du 30 juin 1830, Davidson a déjà touché ses appointements de commissaire des bois et forêts pour 1830; demande des instructions. Ce n'est pas qu'il désire rien retenir à Davidson, dont il estime les services à un haut prix.	184
31 août, Québec.	Le même au même (n° 69). Observations sur les règlements affectant l'importation de marchandises étrangères soit par terre soit par eau.	186
	<i>Inclus.</i> Compte de droits perçus sur articles mentionnés.	189
1 ^{er} septembre, 1 ^{er} rédéricton.	Campbell à Aylmer.	

63 VICTORIA, A. 1900

1831.
14 septembre,
Frédéricton.

McLauchlan à Campbell. Avec documents du Maine, de différentes dates et envoyés par McLauchlan, dont ils suivent la lettre. Page 198
Aylmer à Campbell.

1er octobre,
Sorel.

Le même à Maitland. Incluse, avec les trois précédentes dans Aylmer à Goderich, 5 octobre 1831.

1er octobre,
Sorel.

Le même à Goderich. Envoie extrait d'une adresse qui lui a été présentée à Trois-Rivières en juillet dernier. 191

3 octobre,
Québec.

Le même au même (personnelle). A reçu la lettre concernant l'affaire de Stewart (Stuart), procureur général. Ne prétend pas suivre sa manière de raisonner, attendu qu'il (Aylmer) a agi indépendamment de la question de culpabilité ou d'innocence; l'a suspendu à la demande de l'Assemblée jusqu'à ce que le bon plaisir de Sa Majesté soit connu. S'il avait statué sur le bon droit de la cause le gouvernement de Sa Majesté aurait eu le même embarras, attendu que ni l'une ni l'autre partie n'aurait été satisfaite de son jugement. Considérations sur le tort que Stuart dit avoir souffert. 192

5 octobre,
Sorel.

Le même au même (n° 70). Sir Archibald Campbell a sans doute fait connaître les empiétements du Maine sur le territoire présentement en contestation. A ordonné à Maitland d'envoyer tous les renforts possibles. Surveillera attentivement la frontière du Nouveau-Brunswick. 196

5 octobre,
Sorel.

Inclus. Campbell à Aylmer. Rapporte les empiétements de l'Etat du Maine. 198

McLauchlan à Campbell. Envoie exemplaires des autorités données aux Américains envoyés à Madawaska par l'Etat du Maine. 200

Résolution de l'Etat du Maine concernant les gens établis sur le territoire en contestation avec le Nouveau-Brunswick. 201

Avis et *warrant* de l'Etat du Maine en faveur de Walter Powers. 204 et 205

Aylmer à Campbell. Devra s'attendre à de nouvelles communications à l'égard des empiétements du Maine sur le territoire en contestation. L'utilité de sa présence (de Campbell) dans ce territoire. Sait que sa troupe est trop faible et a écrit à Maitland d'envoyer des renforts. Etant donné la faiblesse de l'armée en Canada, n'est pas capable d'envoyer des secours immédiats, mais ne doute pas que la législature, qui doit s'assembler le 15 novembre, le mettra en lieu de prêter main-forte au Nouveau-Brunswick et de garder la frontière du Bas-Canada. Il ne tolérera pas de tentative hostile sur une grande échelle et le gouvernement de Sa Majesté pourra renforcer l'armée avant le retour de la saison propre aux opérations actives. Ne doute pas qu'il (Campbell) a correspondu avec le ministre à Washington et que le Maine a agi comme Etat distinct et non pas comme partie constituante des Etats-Unis. 206

Le même à Maitland. L'autorise à envoyer du renfort au Nouveau-Brunswick. 209

12 octobre,
Sorel.

Le même à Goderich (n° 71). Regrette que sa lettre n'ait pas été trouvée satisfaisante, mais elle n'était pas destinée à exprimer tout ce qu'il jugeait nécessaire de communiquer au sujet de l'émigration, vu qu'il était sur le point de se livrer à des investigations. Le danger de jeter une masse de gens comme colons sur la côte de Gaspé, où la pêche est la principale ressource et où le sol produit à peine de quoi vivre pour les habitants. Recommande les townships de l'est, où l'on pourrait placer 50,000 colons, pourvu qu'on y allât avec circonspection. Ne doute pas qu'il pourrait être établi 100,000 personnes sur le côté bas-canadien de la rivière Ottawa, qu'il a visitée jusqu'à Bytown, mais les ressources de ce territoire ne sont pas encore parfaitement connues. Il y a une vaste étendue de terre arable dans le Bas-Canada entre l'Ottawa et le Saint-Maurice, mais pour le moment il faudrait restreindre la colonisation aux

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

townships et à la ligne de l'Ottawa dans le Bas-Canada. Nécessité que les émigrants arrivent de bonne heure. Déjà il en est arrivé 46,000 à Québec, et vers la fin de la navigation le chiffre sera de 50,000. Explique les privations inévitables des colons qui arrivent à Québec en trop grand nombre à la fois. La maladie sur les steamers a emporté nombre de gens qui auraient encombré les quais et les rues de Québec. Les indications sont qu'il n'y a pas de misère parmi les émigrants de cette année; il en est parmi eux qui ont refusé le double des gages qu'ils avaient l'habitude de recevoir. Recommande que pour la saison prochaine le nombre des émigrants soit limité à 50,000. Envoie le rapport de Buchanan, qu'il avait gardé par-devers lui jusqu'à ce qu'il eut étudié la chose sur les lieux, en cas qu'il pût différer d'avis avec lui, mais voit qu'au fond ils s'accordent ensemble. Remarques sur le rapport de Buchanan. La plupart des émigrants sont venus comme colons ayant des parents dans le pays. Devoirs des agents locaux. Page 211

Inclus. Rapport de Buchanan, agent d'émigration. 225

Extraits de rapports de Buchanan au parlement du Bas-Canada, 12 février 1829. 242

24 octobre,
Québec.

Aylmer à Goderich (n° 72). Transmet liste des dépêches reçues par la malle anglaise d'août. 249

Inclus. Liste de dépêches. 250

25 octobre,
Québec.

Aylmer à Goderich (n° 73). L'affrètement du *Kingfisher* pour cinq ans est maintenant expiré et doit être renouvelé, si cela est jugé opportun. On a besoin de ce navire. 252

Inclus. Bordereau de correspondance au sujet du brick *Kingfisher*. 254

27 octobre
Québec.

Aylmer à Goderich (n° 74). Avait donné congé à Buchanan, mais ce gentleman ayant reçu une lettre directe l'avertissant de ne pas s'absenter sans la permission du secrétaire des Colonies son congé a été révoqué. 255

31 octobre,
Québec.

Aylmer à Hay. Envoie dimension de la cloche voulue pour le presbytère des sauvages à Caughnawaga. 257

GOUVERNEUR LORD AYLMEY, 1831.

Q. 198.—2.

1829,

17 novembre,
Québec.

Routh à Couper.

1831.

31 octobre,
Québec.

Routh à Glegg. Incluse, avec la précédente, dans Aylmer à Goderich, 3 novembre 1831.

3 novembre,
Québec.

Aylmer à Goderich (n° 75). Transmet lettre du commissaire général concernant l'approvisionnement de cadeaux pour les sauvages pour 1831 et 1832, aussi copie de lettre du commissaire en date du 17 novembre 1829. Page 258

Inclus. Routh à Glegg. En explication de l'aperçu des besoins en fait de cadeaux pour les sauvages, renvoie à sa lettre de 1829 qui explique la cause du surplus. Il est résulté de la confusion du fait que tous les approvisionnements demandés n'ont pas été envoyés. Le grand inconvénient pour le service vient de ce que les cadeaux arrivent trop tard, ce qui fait perdre la meilleure moitié de la saison. 259

Liste de cadeaux pour les sauvages qu'il faut pour les années 1830 et 1831. 261

Routh à Couper. Envoie mémoire des articles qu'il faut pour compléter les demandes pour le département des Sauvages pour 1830 et 1831. 263

63 VICTORIA, A. 1900

1831.
3 novembre, Québec. Aylmer à Goderich (n° 76). Fait allusion à la demande de Kempt pour le transport de deux convicts aux Bermudes, et, conformément à lettre de Hay, demande de les faire envoyer aux endroits que Sa Majesté indiquera. Page 265
- 7 novembre, Québec. Le même au même (n° 77). Envoie la liste des dépêches reçues par la malle de septembre. 267
Inclus. Liste. 268
- 7 novembre, Québec. Aylmer à Goderich (n° 78). A enjoint à Fulton de se conformer à Sa Seigneurie (Goderich) en disposant des terres de la Couronne. 270
- 7 novembre, Québec. Le même au même (n° 79). A reçu dépêche et mettra ses instructions à effet, et il a confiance que Sa Seigneurie ne sera pas désappointé dans le résultat, en ce qui concerne le séminaire. A eu des relations confidentielles avec Quiblier, le supérieur, qui a exprimé un sincère désir d'amener à une amicale conclusion la question de la propriété du séminaire. 271
- 9 novembre, Québec. Le même à Hay. Présente M. McGill. 273
- 11 novembre, Québec. Le même à Goderich (n° 80). Il n'a pas été éprouvé d'inconvénient du nombre de personnes indigentes arrivant ici, etc. Les souscriptions pour soulager la misère sont les seules dépenses faites. Exception faite d'un droit de tonnage, il n'est pas probable que la législature provinciale mette d'obstacles à l'émigration si elle est laissée à elle-même, mais ne peut dire quelle serait la conséquence si l'idée se répandait que l'émigration a pour but de débarrasser le Royaume-Uni des personnes indigentes et vicieuses qui sont un fardeau pour les paroisses et à charge à la société. 274
- 11 novembre, Québec. Le même au même (n° 81). Avis a été donné à M. le juge Kerr que ses fonctions de membre du Conseil exécutif cesseront le 20 de ce mois, Philippe Panet devant être son successeur. 277
- 16 novembre, Québec. Le même au même (n° 82). Envoie copie des procès-verbaux du Conseil exécutif du 1er janvier au premier octobre, avec une communication de Ryland expliquant pourquoi la date sur la marge d'en haut n'a pas été insérée.
Sous pli. Ryland à Aylmer. A fait la transcription des procès-verbaux du Conseil exécutif avant d'avoir reçu la dépêche au sujet des dates. La difficulté de préparer le rapport des délibérations, lequel contient des minutes des différentes dates, et les réunions sont tenues irrégulièrement. 279
- 18 novembre, Québec. Aylmer à Goderich (personnelle). Envoie un extrait de *La Minerve* indiquant l'intérêt qui est porté à l'émigration. L'influence de *La Minerve*. 281
Sous pli. Extrait de *La Minerve* montrant aux Canadiens-français le danger qu'il y a pour eux dans le système d'émigration. 282
- 19 novembre, Québec. Aylmer à Goderich (n° 83). La législature du Bas-Canada s'est réunie le 15. Envoie des copies du discours, de l'adresse et des réponses. Christie réélu pour Gaspé, expulsé de nouveau. A envoyé les dépêches de Sa Seigneurie ainsi qu'un message. 284
Sous pli. Discours du Trône. 286
Adresse du Conseil législatif. 291
Adresse de l'Assemblée. 293
Réponses au Conseil et à l'Assemblée. 296-297
Message d'Aylmer à l'Assemblée transmettant la dépêche du secrétaire des Colonies relativement aux plaintes de l'Assemblée. 298
- 29 novembre, Québec. Aylmer à Goderich (n° 84). A reçu les dépêches par la malle d'octobre et il en envoie la liste. 299
Sous pli. Liste des dépêches. 300

DOC. DE LA SESSION No 8c

	1831.	Aylmer à Goderich (n° 85). Transmet les résolutions de l'Assemblée sur la dépêche du 7 juillet dernier qui lui ont été communiquées par une adresse de la Chambre et sa réponse. Page 301	
	30 novembre, Québec.	<i>Sous pli.</i> Résolutions adoptées par la Chambre d'Assemblée. 302	
		Réponse d'Aylmer. 305	
	1er décembre, Québec.	Aylmer à Goderich (n° 86). Relativement à la demande du juge Rolland de lui payer £59.15.6 pour honoraires lors de sa nomination en qualité de juge puîné, envoie la pétition. Comme Rolland dit qu'il a agi avec son (d'Aylmer) approbation, cette approbation n'était que relativement à la manière de procéder en s'adressant par pétition à Sa Seigneurie. 306	
		<i>Sous pli.</i> Pétition du juge Rolland. 308	
		Extrait de la commission de lord Aylmer. 313	
		Rolland à Craig, avait résolu d'envoyer au secrétaire des Colonies une pétition au sujet des honoraires qui lui ont été demandés pour sa commission en sa qualité de juge puîné. 314	
	3 décembre, Québec.	Aylmer à Goderich (n° 87). On ne peut trouver de trace d'Alexander Murcheson, autrefois soldat des miliciens canadiens. 314	
		Réponses d'Alexander McQueen et Alexander Fraser qu'ils ne connaissent rien de Murcheson, au sujet duquel information est prise. Dans un <i>post-scriptum</i> , Fraser ajoute qu'il y avait vu Alexander Matheson, qui s'était enrôlé parmi les miliciens. 317-318	
	14 décembre, Québec.	Aylmer à Goderich (n° 88). Envoie l'état de la population du Bas-Canada, d'après le recensement. La grande variété des renseignements que l'on peut trouver dans les relevés du recensement n'a pas encore été réunie ensemble, quand cela aura été fait il lui en donnera communication. 320	
		<i>Sous pli.</i> Etat de la population. 321	
	15 décembre, Québec.	Aylmer à Goderich (n° 89). Récapitule le contenu de lettres précédentes. Envoie maintenant la copie du message à l'Assemblée à l'effet de pourvoir aux appointements, allocations fixes et dépenses incidentes du juge, message qui a été renvoyé à un comité. N'appréhende aucune difficulté dans l'Assemblée, mais croit que le bill contiendra une clause pour constituer le Conseil législatif comme cour pour juger des mises en accusation, etc. 324	
		Envoie copie des résolutions sur lesquelles a été basé un bill pour constituer une cour d'appel et pour changer le système des cours ambulantes. Il se manifeste dans l'Assemblée de la part des membres importants un grand désir d'exclure de cette cour le juge en chef. Si cela se fait, il est probable qu'il y aura ensuite une clause pour exclure tous les juges, y compris le juge en chef du Conseil législatif. Si un bill de cette nature est présenté il sait ce qu'il devra faire, mais croit qu'il sera rejeté par le Conseil législatif. 324	
		<i>Sous pli.</i> Message à l'Assemblée recommandant une mesure afin d'assurer l'indépendance des juges de la Couronne et de l'Assemblée. 327	
		Résolutions du comité au sujet des cours de justice. 329	
		Les mêmes résolutions en français. 331	
	17 décembre, Québec.	Aylmer à Goderich (n° 90). Transmet le rapport de Buchanan, agent des émigrants et des colons, mentionnant le nombre de personnes qui pourront être employées aux travaux publics. Relativement au montant qui devra être avancé pour permettre aux hommes de se rendre de Québec à l'endroit où ils devront travailler, ceux qui auront droit de réclamer cette avance devront avoir un certificat les autorisant à en faire la demande, autrement le système prêterait à la fraude et à l'imposture. 334	
		<i>Sous pli.</i> Liste des documents inclus. 336	
		Rapport de Buchanan et divers documents concernant le nombre de travailleurs qu'il faudra, le taux des gages, etc. 337 à 346	

63 VICTORIA, A. 1900

1831.
17 décembre,
Québec. Aylmer à Goderich (n° 91). Envoie le rapport de l'émigration pour 1831. Est convaincu que les chiffres indiqués par les relevés qu'il a donné instruction de préparer sont inférieurs aux chiffres des arrivages, les capitaines des navires désirant éluder les dispositions de l'acte régissant les voyageurs en faisant rapport d'un nombre inférieur à celui des voyageurs réellement à bord. Comment cela pourrait être évité. Page 734
- Sous pli.* Rapport de Buchanan, précédé d'une liste des documents inclus. 349 à 405
- 19 décembre,
Québec. Aylmer à Goderich (n° 92). Envoie les noms des onze messieurs recommandés pour le Conseil législatif. Sur ce nombre 8 sont d'origine française, 4 sont membres de l'Assemblée et tous, sauf un, sont indépendants du gouvernement local. Peter McGill étant absent n'a pas été consulté s'il accepterait la charge. 406
- Sous pli.* Liste du Conseil législatif si les noms envoyés sont approuvés. 408
- Noms des messieurs recommandés, et remarques relatives à leur position, familles, etc. 410
- 20 décembre,
Québec. Aylmer à Goderich (n° 93). A fait rapport qu'il avait nommé Philippe Panet comme membre du Conseil exécutif à la place du juge Kerr. Recommande maintenant le coadjuteur de l'évêque catholique romain de Québec de préférence à l'évêque, par suite du vieil âge et des infirmités de ce dernier. 412
- 21 décembre,
Québec. Aylmer à Goderich (n° 94). Transmet la pétition de Buchanan, agent d'immigration, priant qu'il soit remboursé des dépenses qu'il a faites dans l'exécution de ses fonctions. Recommande le cas. 414
- Sous pli.* Pétition d'Alexander Carlisle Buchanan. 416
- Documents à l'appui de la réclamation de Buchanan. 422 à 432

BUREAUX PUBLICS, 1831.

Q.—199.

1830.
17 août,
Artillerie. Butler à Stewart. Contenue dans la lettre de Byham à Hay du 27 janvier.
- 19 août,
Québec. Felton au secrétaire de la Trésorerie. Contenue dans la lettre de Stewart à Hay du 30 juillet 1831.
1831.
3 janvier
Artillerie. Kempt à Goderich. Les £45,000 votés pour les constructions militaires à Kingston ne devraient pas être appropriés à aucune autre fin. Page 39
- 4 janvier.
Artillerie. Byham à Hay. Demande de lui envoyer la lettre du 29 du mois dernier afin de corriger une erreur commise par un commis. 41
- 13 janvier,
Artillerie. Le même au même. Lui renvoie la lettre du 29, à laquelle il a été fait la correction nécessaire. 42
- 14 janvier,
Liverpool. Le percepteur et contrôleur des Douanes au secrétaire des Colonies. Lui a expédié à son adresse une boîte que l'on dit contenir des dépêches officielles. 251
- Sous pli.* Reçu des Pickfords. 252
- 16 janvier,
Londres. Kempt à Goderich (personnelle). Renvoie la copie de la dépêche à Aylmer au sujet du bill réservé pour rendre valides les transports de terrains tenus en franc alleu avec passages marqués que l'on devrait omettre. Le préjugé qui existe dans l'esprit de membres importants de l'Assemblée contre le juge en chef et les officiers en loi de la Couronne, en sorte qu'il serait prudent de ne point mentionner leur opinion au sujet du bill. Il est déjà pourvu à l'établissement de bureaux d'enre-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

- gistrement. Raisons conclusives données pour lesquelles le bill ne peut être permis, mais il regrette qu'il ne puisse être permis. Page 43
- Sous pli.* Extrait de la dépêche de Kempt au sujet de l'établissement de bureaux d'enregistrement dans les townships de l'Est. 45
- 18 janvier, Bryce à Couper. Envoie mémoire relatif à la communication par eau Londres. au Canada et travaux de défense dans les colonies. 53
- Sous pli.* Mémoire des travaux de défense en voie d'exécution à Corfou, Québec et autres endroits. 54
- Ellicombe à Byham. Mentionne les montants qu'il faudra voter pour les canaux Rideau et Grenville. 56
- Détails et rapports au sujet de ces canaux. 57 à 61
- 24 janvier, Byham à Hay. La somme de £256,782 devrait être votée pour le canal Artillerie. Rideau, et celle de £40,000 pour le canal de Grenville et les autres canaux de l'Ottawa. 46
- Sous pli.* Butler à Stewart. Romarque par le conseil de l'artillerie sur l'excédent de la dépense au canal Rideau. 47
- 31 janvier, Kempt à Goderich (confidentielle). Envoie mémoire concernant l'état Londres. et la condition de la milice du Bas-Canada. L'excitation provoquée par la remise en vigueur des anciennes ordonnances de milice. Rien de fait durant la dernière session pour passer une nouvelle loi; la difficulté de faire passer par la législature même la loi défectueuse qui existe. Bien que numériquement forte la milice n'a pas de valeur; ne se rassemble qu'une journée, n'a ni armes ni accoutrements. Au cas d'invasion la proportion que le gouvernement pourrait appeler sous les armes serait immédiatement versée dans les régiments pour le service actif, et comme les habitants du Bas-Canada aiment les exercices militaires et ont beaucoup d'aptitudes pour l'usage des armes, dans peu de mois la milice prendrait une force respectable, mais les services sont limités à six mois. Au cas d'invasion on espère que la législature prolongerait ce temps. Ne peut donner aucune information positive quant à la milice du Haut-Canada, car le lieutenant-gouverneur de cette province n'est point sous le contrôle du gouverneur en chef et ne lui fait point de rapport, cependant Colborne a demandé des armes et des accoutrements pour 6,000 hommes d'infanterie et 5,000 de cavalerie afin qu'il (Kempt) quitte Québec; ce nombre était prêt à s'exercer si on fournissait les armes, etc. 62
- Sous pli.* Mémoire concernant la milice du Bas-Canada. 66
- 12 février, Stewart à Hay. Relativement au montant demandé pour frais de Trésorerie. voyage de McKay à Penetanguishene, la Trésorerie, dans les circonstances ne l'obligera pas de rembourser le montant. 114
- 14 février, Butler au même. Les concessions projetées de terres aux soldats du Artillerie. corps d'état-major Royal employés sur le canal Grenville pendant trois ans n'ont aucun rapport avec les pensions. 73
- 8 mars, Chambre des Communes. Adresse pour correspondance concernant Londres. les droits sur le bois. 1
- 10 mars, Stephen à Hay. Relativement à la demande d'Aylmer d'avoir l'autorisation de concéder des terres de la Couronne en fief et seigneuries, considère qu'elle ne peut être accordée. La prédilection des Canadiens-français pour cette forme de tenure est justifiable. Comment l'on pourrait faire disparaître les objections et la tenure en socage. 33
- 14 mars, Byham au même. Réponse n'a pas été donnée aux demandes faites par Artillerie. les officiers d'artillerie au surintendant des colons dans le Haut-Canada pour renseignements quant aux prix qu'il donnerait pour les effets des colons. Demande que le secrétaire des colonies donne instruction au surintendant de répondre aux demandes de renseignements. 74
- 15 mars, Backhouse au même. Envoie copie de la dépêche de Vaughan Affaires étrangères. contenant le rapport du secrétaire de la guerre à Washington, lequel accompagnait le message du président au congrès. 10

63 VICTORIA, A. 1900

1831.

- Sous pli.* Vaughan à Aberdeen. Contient copie du rapport du secrétaire de la Guerre des Etats-Unis, lequel admet qu'il y a nombre de désertions dans l'armée. Il traite spécialement des négociations pour traiter avec les sauvages, deux tribus ont déjà consenti à passer des traités; le changement produit par la religion chrétienne parmi les Choc-taws. Malaise sur les frontières de l'ouest. Page 11
- 17 mars, Londres, Relevé de toutes les importations des Indes et de la Chine aux provinces de l'Amérique Britannique, le thé excepté. 253
- 22 mars, Artillerie. Kempt à Hay. Bouchette a occupé dans le Bas-Canada la charge mentionnée dans sa pétition. Ne peut rien dire de la valeur de la carte, car il ne l'a pas vue terminée. Si l'on doit avancer les £500, comment le montant pourrait être remboursé. 75
- 23 mars, Artillerie. Le même au même. L'inconvénient que causera l'opinion exprimée par Goderich qu'on ne devrait accorder des terres aux soldats au Canada qu'en échange de la pension. Les avantages que les soldats du corps d'état-major royal s'établissent au Canada. Aucun soldat ne s'y établirait aux conditions proposées par Goderich. 77
- 23 mars, Affaires étrangères. Backhouse au même. Envoie un extrait du rapport du secrétaire de la Trésorerie au sujet des dépenses de l'effectif militaire des Etats-Unis. 13
- Sous pli.* Dépenses de 1829. 14
- Dépenses de 1830. 21
- 23 mars, Londres. Grant à Hay. Une personne seule émigrant au Canada obtiendrait-elle une concession de terres et à quelles conditions? 9
- 26 mars, Trésorerie. Stewart au même. La Trésorerie approuve la méthode adoptée par Aylmer pour faire la remise des réserves du clergé et demande qu'il soit fait de temps à autres un rapport des montants, de façon à ce que l'on puisse placer des sommes correspondantes ainsi que pourvu par l'Acte 7 et 8 George 4, chapitre 62. 115
- 28 mars, Amirauté. Barrow au même. Les lords de l'Amirauté se sont occupés de la question de la navigation à vapeur, mais ils ne sont pas prêts à recommander comme mesure du gouvernement la traversée de l'Atlantique au moyen de la vapeur, à moins qu'il ne soit passé un contrat avec quelque compagnie à vapeur voulant faire cette entreprise. 4
- mars, Whitehall. Noyes à Mayer. Remarque qu'il a été réservé, en 1763, 15 milles pour les sauvages Catawba, mais ne peut découvrir un arrêté du conseil pour mettre à exécution les stipulations. 8
- 6 avril, Affaires étrangères. Shee à Hay. Le remercie de la réponse à sa lettre. 28
- 13 avril, Trésorerie. Stewart au même. La réquisition pour présents aux Sauvages a été transmise à l'Artillerie avec des instructions d'expédier les articles nécessaires. 116
- 14 avril, Trésorerie. Le même au même. Les lords de la Trésorerie autorisent de faire une avance de £500 à Bouchette, ce montant devant être remboursé à même ses appointements. 117
- 14 avril, Artillerie. Couper à Baillie. A montré à Kempt les lettres de Tierney, qu'il renvoie maintenant. Il avait plus de zèle que de discrétion peut-être, mais Kempt croit qu'il est désirable qu'on lui donne une place quand il se présentera une occasion. 79
- 15 avril, Londres. Chambre des Lords. Adresse demandant une lettre du gouverneur du Canada à l'Assemblée au sujet de l'administration de la justice. 2
- 25 avril, Bureau de la Guerre. Sullivan à Hay. Demande la date de la nomination de Glegg. 179
- 26 avril, Londres. Kempt à Goderich (personnelle). Attire de nouveau l'attention sur la demande de Girouard de posséder des terres en mainmorte pour l'établissement d'un séminaire à Saint-Hyacinthe. A envoyé les rapports

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

du procureur général contenant les objections légales à la demande de Girouard d'après le plan proposé. Ces objections ont été approuvées par Murray et Girouard a reçu l'information que sa demande ne pouvait être accordée. Le désappointement causé par le refus. L'évêque L'Artigue a demandé la reconsidération de la question. Il (Kempt) croit que l'on devrait adopter quelque plan pour faire disparaître les objections légales, de façon à ce que le clergé catholique romain comprenne d'après quelle base l'on pourra reconnaître dans la province leurs établissements pour l'instruction de la jeunesse. On pourrait en arriver à quelque entente en correspondant avec les personnes intéressées. Il serait à propos, si quelque charte est accordée, de pourvoir à ce que le gouverneur ou quelque autre autorité laïque soit nommé visiteur afin que toute la direction n'en soit pas confiée aux ecclésiastiques; il est convaincu qu'un arrangement est désirable. Le gouverneur d'après l'opinion du procureur général n'a aucune autorité pour créer des corporations. Dans ce cas il serait bon de confier au gouverneur l'autorité nécessaire. A envoyé la pétition de L'Artigue, demandant que l'on fasse du district de Montréal un diocèse indépendant de celui de Québec, qu'il (L'Artigue) soit reconnu comme évêque de Montréal et autorisé à posséder en mainmorte à perpétuité des biens fonciers d'une valeur de £1,500 sterling. Page 80

Kempt à Goderick. Recommande que l'on considère favorablement le cas du général Darling. 85

Sous pli. Darling à Kempt. Demandant d'être indemnisé et corrigeant un faux état du montant de solde qu'il a reçu. 87

Kempt à Goderick. Envoie lettre d'Aylmer. Les irrégularités des malles par voie d'Halifax. 89

Le même au même. Transmet la pétition du Dr Pardy pour rémunération de son aide comme médecin aux tribus sauvages du Bas-Canada. Forte preuve en sa faveur. Recommande considération favorable. 90

Stewart à Hay. Transmet la lettre du conseil de l'Artillerie expliquant la réquisition pour des présents aux sauvages. 118

Sous pli. Byham à Stewart. Le conseil de l'Artillerie désire savoir si les articles destinés aux présents pour les sauvages qui étaient de trop d'après le rapport de 1829 doivent être envoyés. Listes comparatives fournies. 119

Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie ne croient pas que Darling ait droit à aucune rémunération par suite de l'abolition de sa charge à cause du court espace de temps qu'il l'a occupée et son congé de trois mois durant lequel il a reçu ses appointements en entier. 121

Smith au même. En réponse à la demande de renseignements au sujet d'un passage pour une pauvre femme et sa famille de l'Irlande à l'Amérique du Nord, le *Prince Regent* fera voile de Plymouth à Cork et se rendra de là à Halifax et au Nouveau-Brunswick. 38

Stewart au même. Les lords de la Trésorerie découvrent que depuis 1818 il a été avancé de l'extraordinaire de la Guerre la somme de £149,419 pour les dépenses civiles du Canada et qu'aucune partie de ce montant n'a été remboursée. L'avance pour les fins civiles de l'argent voté pour la dépense de l'armée présente des objections, et si l'on peut en estimer le montant, le parlement devrait voter le paiement du déficit, ou si quelque événement imprévu venait l'empêcher, l'on devrait y attirer expressément l'attention du parlement. D'après le système actuel les lords de la Trésorerie perdent le contrôle d'une dépense, contrôle qu'ils devraient garder pour l'avantage du service public. Y a-t-il quelque perspective du remboursement de ces avances? 122

Sous pli. Etat des sommes avancées au Canada, du 7 août 1818 au 1^{er} juillet 1830. 125

Freeling à Hay. A donné ordre de rembourser les frais de port sur un paquet adressé au lord évêque de Québec. 254

9 mai,
Artillerie.11 mai,
Londres.23 mai,
Artillerie.27 mai,
Trésorerie.1er juin,
Trésorerie.2 juin,
Marine.7 juin,
Trésorerie.

15 juin.

63 VICTORIA, A. 1900

1831.
17 juin,
Gardes à
cheval.
Fitzroy Somerset à Hay. Les arrangements faits par le com-
mandant en chef pour compléter les compagnies du service des régiments
qui resteront dans l'Amérique Britannique du Nord. Les numéros des
régiments en question sont donnés. 5
- 28 juin,
Bureau de la
guerre.
Sullivan au même. Demande si la charge de député ou d'agent rési-
dant du département des Sauvages est la même que celle de secrétaire,
la chose ayant été ainsi représentée par MM. Codd, agent de Napier; si
les situations ne sont point une et la même il désire connaître les appointe-
ments et émoluments du secrétaire et la date de la nomination de Na-
pier. 180
- 20 juin,
Artillerie.
Instructions aux officiers respectifs à Québec.
- 29 juin,
Artillerie.
Byham à Stewart. Toutes deux contenues dans la lettre de Spring
Rice à Howick, du 12 septembre 1831.
- 5 juillet,
Trésorerie.
Stewart à Hay. Demandant l'opinion de Goderich sur la demande
d'une pension par M^{me} Rolette, veuve du lieutenant Rolette. 129
Sous pli. Aylmer au secrétaire de l'amirauté. Transmet la pétition
de M^{me} Rolette pour une pension. 131
Pétition de M^{me} Rolette. 132
Etat de partie des services rendus par Rolette. 133
- 11 juillet,
Londres.
Chambre des lords. Adresse pour communications entre les gouver-
neurs du Haut ou du Bas-Canada et la législature concernant l'affecta-
tion des revenus de la Couronne. 3
- 13 juillet,
Londres
Cotes à Hay. D'après les dispositions de l'acte la Société des mis-
sions de l'Eglise n'a pu envoyer le révérend Edouard Jones à titre de mis-
sionnaire. La société suggère une modification à l'acte. 255
- 14 juillet,
Bureau de la
Guerre.
Sullivan au même. Comme le secrétaire de la guerre considère que la
charge de député ou d'agent résidant dans le département des Sauvages
est une charge d'état-major dont le titulaire a le droit de recevoir sa
demi-solde, demande si la charge occupée par Napier, en qualité de secré-
taire, est autant que l'autre en emploi militaire. 181
Stewart au même. Les lettres (de Hay) ont été portées par Plante;
les a trouvées et renvoyées aux Douanes. 136
- 16 juillet,
Trésorerie.
Vigors au même. La société zoologique remercie pour l'offre de
Goderich d'envoyer des spécimens des oiseaux apportés par l'expédition
à la terre arctique, et envoie la liste de ceux qu'il serait désirable d'avoir.
258
- 25 juillet,
Londres.
Stewart au même. Demande l'opinion de Goderich sur la manière
d'agir suivie par Felton relativement aux terres de la Couronne non con-
cédées. 138
Sous pli. Felton au secrétaire de la Trésorerie. Rapporte que ses
opérations au sujet des terres de la Couronne arpentées et qui ne sont
point concédées sont suspendues par suite de la décision du Conseil exé-
cutif. 139
- 6 août,
Trésorerie.
Stewart à Hay. Envoie note des sommes provenant des ventes des
réserves du clergé payées à la caisse militaire par le Haut et le Bas-
Canada. 141
- 9 août,
Trésorerie.
Le même au même. Les lords de la Trésorerie désirent que la prati-
que de pourvoir à même la caisse militaire à une partie de la dépense
civile du Bas-Canada cesse, et si on ne peut obtenir le montant du revenu
à la disposition de la Couronne ou du revenu des colonies, on devra obte-
nir la sanction du Parlement. 142
- 9 août,
Québec.
Routh à Stewart. Contenu dans la lettre de Stewart à Howick du 31
décembre 1831.
- 17 août,
Trésorerie.
Stewart à Hay. Envoie minute de la Trésorerie au sujet de sommes
provenant de la vente des réserves du clergé dans le Bas-Canada. Page
143

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

Sous pli. Minute de la Trésorerie sur le placement d'argent versé dans la caisse militaire et provenant des ventes des réserves du clergé. 144

19 août, Canal Rideau. By aux officiers respectifs. Contenue dans la lettre de Butler à Hay du 17 octobre 1831.

29 août, Québec. Routh à Glegg. Contenue dans la lettre de Stewart à Howick du 31 décembre 1831.

31 août, Québec. Les officiers respectifs au même. Contenue dans la lettre de Butler à Hay du 17 octobre 1831.

1er septembre, Québec. Gore à Routh. Contenue dans la lettre de Stewart à Howick, du 19 décembre 1831.

3 septembre, Québec. Routh à Stewart. Contenue dans la lettre de Stewart à Howick du 31 décembre 1831.

5 septembre, Québec. Le même au même. Contenue dans la lettre de Stewart à Howick du 19 décembre 1831.

5 septembre, Québec. Glegg aux officiers respectifs.

7 septembre, Québec. Les officiers respectifs au secrétaire de Colborne. Toutes deux contenues dans la lettre de Butler à Hay du 17 octobre 1831.

9 septembre, Trésorerie. Stewart à Howick. Envoie des remarques sur le mémoire de Stephen. Le rétablissement des honoraires est une chose impraticable, en sorte qu'il est inutile de perdre du temps à arguer la question. 146

Sous pli. Walford discute l'opinion de Stephen au sujet des honoraires qui doivent être payés aux fonctionnaires. 147

12 septembre, Londres. Kempt à Goderich. Envoie lettre de l'évêque catholique romain de Québec, et il serait fier d'avoir une conversation à ce sujet quand cela lui conviendra. 91

Sous pli. L'évêque catholique romain de Québec à Kempt. Renouvelle sa demande que le district de Montréal soit érigé en diocèse distinct de celui de Québec et que L'Artigue soit reconnu comme évêque. 92

12 septembre, Spring Rice à Howick. Transmet lettre du secrétaire de l'Artillerie au sujet des instructions à l'effet que les terres, le canal et les constructions du Rideau soient placés sous le contrôle de l'Artillerie, et demande qu'il soit donné instruction aux gouverneurs du Haut et du Bas-Canada ainsi qu'à toute autre autorité régulière de fournir aux officiers de l'Artillerie l'aide nécessaire. Demande si Goderich ne pense point que dans une construction de cette importance pour la colonie, on ne devrait point s'attendre à une aide de la part de la province jusqu'à ce que les taux de péage soient plus rémunérateurs. 149

Sous pli. Byham à Stewart. Transmet copie des instructions de l'Artillerie ordonnant de placer les terres, le canal et les constructions sous le contrôle du département de l'Artillerie. 151

Instructions aux officiers respectifs à Québec. 153

17 septembre, Trésorerie. Stewart à Hay. Les dividendes provenant de la vente des réserves du clergé ne doivent pas être placés en effets, mais conservés pour faire face aux traités du Canada. Les effets qui seront achetés avec les produits des ventes seront placés conjointement aux noms de Hay et de Stewart, et Sargent devra être autorisé à recevoir les dividendes. 157

17 septembre, Londres. Kempt au même. Envoie mémoire privé au sujet de la loi de la milice dans le Bas-Canada. 95

Sous pli. Mémoire privé sur la loi de la milice du Bas-Canada. 96

20 septembre, Trésorerie. Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie approuvent la recommandation de Goderich que les frais sur les fonds du Bas-Canada doivent pour le présent être supportés par la caisse militaire, mais pas pour plus d'une année alors qu'on discutera de nouveau la question. 158

28 septembre, Londres. Ordre de délivrer douze volumes de la correspondance diplomatique Américaine au *British Museum*. 260

63 VICTORIA, A. 1900

1831.
7 octobre, Trésorerie. Spring Rice à Hay. Rapporte l'achat d'effets à compte des réserves du clergé dans le Haut et le Bas-Canada. Page 159
- 11 octobre, Trésorerie. Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie sont informés que l'appelant dans la cause des £10,000 légués par McGill a reçu de ses avocats l'avis de ne pas poursuivre l'appel. Leurs Seigneuries veulent bien ordonner à leur avocat de proposer le renvoi de l'appel pourvu que l'institution royale en paie les frais. 160
- 17 octobre, Artillerie. Butler au même. Transmet correspondance concernant les obstructions à la navigation du canal Rideau, un barrage ayant été fait sur la rivière afin d'exécuter les réparations au moulin Merrick. Demande que Goderich donne instruction au lieutenant-gouverneur du Haut-Canada de prendre les mesures qui lui paraîtront nécessaires pour faire disparaître ces obstacles. 98
- Sous pli.* By aux officiers respectifs. L'ouverture du canal Rideau le 21 août à laquelle on s'attendait n'a pu avoir lieu parce que Merrick a construit sur la rivière un barrage afin de réparer son moulin. La nécessité d'empêcher ces interruptions. 99
- Les officiers respectifs à Glegg. Font rapport du barrage construit sur le Rideau par Merrick. 100
- Glegg aux officiers respectifs. Lettre soumise au commandant des forces. Communication à ce sujet devrait être donnée à Colborne. 101
- Les officiers respectifs au secrétaire de Colborne. Envoie copie de la lettre de By et demande que le cas soit soumis au procureur général du Haut-Canada avec prière de faire rapport. 102
- 19 octobre, Glasgow. Finlay à Goderich. Lui présente le Dr Burns, qui désire avoir avec lui une conversation au sujet des intérêts religieux des colonies. 261
- 27 octobre, Londres. Rees à Hay. Heureuse arrivée des oies de l'Amérique du Nord à la Société zoologique. Sort des chiens Mogadore. 262
- 2 novembre, St. James. Arrêté du conseil. Que L. J. Papineau et John Neilson soient nommés membres du Conseil exécutif du Bas-Canada. 7
- 18 novembre, Londres. Gould à Goderich. Demande une entrevue sur des questions se rapportant aux affaires commerciales des Canadas. 263
- 19 novembre, Québec. Nichol à Bryce. Contenue dans la lettre de Byham au secrétaire de Colborne du 30 décembre 1831.
- 21 novembre, Londres. Burns à Goderich. A transmis la lettre de Finlay croyant qu'il n'avait pas droit de compter sur une entrevue. Envoie aussi une courte circulaire rendant compte des plans et opérations de la Société des missions. Trois autres membres du clergé ont été envoyés depuis la préparation du mémoire. Mentionne l'objet pour lequel il désire avoir une entrevue. 264
- Sous pli.* Circulaire de la *Glasgow North American Colonial Society*. 266
- Etat des comptes. 279
- 24 novembre, Londres. Freeling à Howick. Suggère la manière d'envoyer sûrement les dépêches si l'on désire les envoyer autrement que par paquebot. 280
- 26 novembre, Londres. Gould à Goderich. Envoie le rapport de Bayfield sur l'approfondissement du chenal du lac Saint-Pierre, dans le Saint-Laurent, entre Québec et Montréal. 281
- 10 décembre, Whitehall. Lamb à Hay. Demande que Goderich fasse faire des recherches au sujet de Jonn Delany, qui a abandonné sa femme et a émigré au Canada. 9
- Sous pli.* Le lieutenant-gouverneur Ross à Philips. Transmet lettre de la femme de Delany, un soldat en retraite, qui l'a abandonnée. 30
- Madame Delany à Ross, demandant des renseignements au sujet de son mari. 31
- Neave à Madame Delany. Suppose que Delany a reçu au Canada l'argent en échange de sa pension, en sorte qu'elle n'en peut obtenir une partie. 32

DOC. DE LA SESSION No 8c

	1831.		
10 décembre,	Trésorerie.	Spring Rice à Hay. Les lords de la Trésorerie désirent avoir l'opinion de Goderich sur la demande faite par Bouchette de la demi-solde en qualité de lieutenant de la marine provinciale sur les lacs. Page 162	
		<i>Sous pli.</i> Pétition de Joseph Bouchette.	163
19 décembre,	Trésorerie.	Stewart à Howick. Transmet sous pli copie de lettres et documents venant de Routh relativement au renouvellement de l'arrangement pour brick colonial <i>Kingfisher</i> , et désire savoir si le renouvellement est nécessaire au service public.	167
		<i>Sous pli.</i> Routh à Stewart. Transmet copie de lettre du maréchal général des logis adjoint donnant l'autorisation du commandant des forces de renouveler le contrat passé avec le brick colonial <i>Kingfisher</i> pour deux années.	168
		Gore à Routh. Lui donne instruction de renouveler le contrat avec le <i>Kingfisher</i> .	169
20 décembre,	Londres.	Hamilton à Howick. Regrets de la Société pour la propagation de l'Évangile à la nouvelle de la décision de Goderich de diminuer le crédit.	282
22 décembre,		Extrait du rapport fait par l'inspecteur général des fortifications. Contenu dans la lettre de Byham au secrétaire de Colborne du 30 décembre 1831.	
23 décembre,		Whitmore à Howick. Envoie relevé du rhum, sucre, etc., importés au Canada et autres provinces maritimes dans le cours des sept dernières années, donnant l'état distinct pour chaque colonie.	283
		<i>Sous pli.</i> Relevé.	284
28 décembre,	Comptoir de la Baie-d'Hudson.	Pelly à Goderich. Conformément à la charte, il envoie les relevés de toutes les personnes employées en 1830 et 1831.	182

1830. Division du Nord. 183

Gouverneur.....	1
Facteurs principaux.....	15
Commerçants principaux.....	18
1 aumônier, 1 aide.....	2
Médecin.....	1
Commis.....	51
Serviteurs.....	591
	679

1830. Division du Sud. 206

Facteurs principaux.....	7
Commerçants principaux.....	11
Commis.....	27
Serviteurs.....	190
	235
	914

1831. Division du Nord. 215

Gouverneur.....	1
Facteurs principaux.....	17
Commerçants principaux.....	18
1 aumônier, 1 aide.....	2
Médecin.....	1
Commis.....	56
Serviteurs.....	703
	798

63 VICTORIA, A. 1900

1831.

1831. Division du Sud.

242

Facteurs principaux	7
Commerçants principaux.....	10
Commis	27
Serviteurs.....	213
	257
Total.....	1055

30 décembre,
Artillerie.

Byham au secrétaire de Colborne. L'à-propos d'acquérir des terres dans Québec vu le danger pour la défense dans le développement de la ville en face et dans le voisinage des constructions. Les terres marquées sur le plan envoyé ont été évaluées pour être acquises si le prix en est approuvé. Envoie des extraits d'un rapport de l'inspecteur général des fortifications sur l'à-propos d'obtenir possession des lots en question, ce qui est approuvé par le directeur général et le conseil, lesquels ont recommandé qu'autorisation soit donnée d'acheter. L'à-propos d'acheter immédiatement, à raison de l'augmentation dans la valeur des terres.

Page 103

Sous pli. Plan des terres que l'on projette d'acheter. 107

Extrait du rapport de l'inspecteur général. 108

Nichol à Bryce. Comme l'achat de tous les lots recommandés par Durnford peut être trop dispendieux dans l'opinion du conseil de l'Artillerie, il recommande d'acheter à présent les lots B et C. 110

31 décembre,
Trésorerie.

Stewart à Howick. Envoie lettre de Routh, concernant les écluses de l'Etat sur le Saint-Laurent et suggère d'en transférer la propriété à la colonie. 170

Sous pli. Routh à Stewart. L'insuffisance des écluses de l'Etat sur le Saint-Laurent par suite de l'accroissement du commerce, on devra soit les élargir soit en construire d'autres, mais en les élargissant on ferait cesser tout trafic. La même difficulté existe sur le canal Erié, ce qui pourra détourner le commerce en grande quantité sur le canal Welland, comme cela a été projeté. Ne s'attend point à ce que le canal Rideau soit ouvert cette année, les portes d'écluses ne pouvant résister à la pression de l'eau; serait-il même ouvert que le canal de Grenville ne peut probablement être terminé avant une autre année ou deux. Forbes a obtenu, croit-il, des estimations du coût d'agrandissement des canaux aux Cascades et à Coteau-du-Lac, ou pour la construction de nouveaux canaux de plus grandes dimensions dans les mêmes positions. Les estimations ont été transmises à l'Artillerie, mais sans les avoir communiquées à son département, et ce défaut l'embarasse pour exprimer l'opinion qu'il désire donner. La législature de la province d'en haut rendra les canaux navigables pour des bateaux Durham de Prescott à Cornwall. La province d'en bas a voté des fonds dans le même but jusqu'à Montréal. Le canal Lachine a été élargi et doit être maintenant agrandi. Si la Trésorerie désapprouve la dépense pour les écluses de l'Etat, l'Assemblée de la province d'en bas devra y faire face ou interrompre cette partie de la prospérité de la province provenant des relations commerciales entre les deux provinces. C'est une question de politique de réfléchir s'il est à propos de céder ces écluses à la province moyennant une considération équivalente à ce revenu croissant, ou de les garder au Trésor. Se propose de visiter ces écluses aussitôt qu'il aura les moyens d'estimer la dépense. La somme dépensée sur le canal Lachine rapporte un intérêt raisonnable. 171

Routh à Stewart. Envoie copie de la lettre au sujet des canaux qu'il a adressée au commandant des forces, lequel fera rapport à ce sujet. 175

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

Routh à Glegg. Attire l'attention sur l'état des canaux du Saint-Laurent et le coût de construction d'un autre canal aux Cascades et à Coteau-du-Lac, pour lesquels il devra cependant avoir l'estimation d'hommes du métier. Page 176

Pas de date.

Signé J. K. (Kempt). Mémoire privé concernant le bill soumis au Parlement pour modifier le statut 14 George 3. 112

Prospectus de la Compagnie de terres de l'Amérique Britannique. 285

DIVERS, 1831.

La 1^{re} partie est paginée de 1 à 220, la 2^e partie de 221 à 407.

Q. 200-1-2.

1830.

25 octobre,
Downing
Street.

Murray à Kempt. Contenu dans la lettre de Darling au secrétaire des Colonies du 2 mai 1831.

1831.

1er janvier,
Kirkpatrick.

Singer à Goderich. Espère que l'Eglise d'Angleterre consentira volontairement à ce qu'une juste proportion des réserves du clergé soit donnée à l'Eglise d'Écosse, et que l'on cesse de faire de l'opposition de façon à faire régner l'harmonie entre les deux églises. 314

7 janvier,
Clonmell.

Mary Barrow. Pétition concernant la propriété de son oncle défunt Thomas Hanington. 2

9 janvier,
Reigate.

Pétition d'Henry Grece de l'indemniser pour une grande partie de terrain pris dans la construction du canal Grenville. La perte évaluée pour laquelle indemnité est demandée s'élève à £7,640. 153

11 janvier,
Brighton.

Taylor à Hay. Envoie pétition à laquelle Goderich répondra quand il le jugera à propos. 336

14 janvier,
Londres.

Kennedy à Howick. Envoie lettres reçues d'un correspondant inconnu du Canada. Comme la question peut attirer l'attention du bureau des colonies il demande quelle réponse il enverra. 174

15 janvier,
Montréal.

Lancaster au Roi. Contenu dans la lettre de Taylor à Hay du 2 mars 1831.

15 janvier,
Londres.

Howick à Hay. Est chagrin d'apprendre qu'il est malade. Lui envoie papier et a écrit à Kennedy à cet effet. 175

16 janvier,
Trois-
Rivières.

Hunt au secrétaire des Colonies. Recommande que le Roi se serve de soufre et de sel pour la goutte et l'asthme. 166

20 janvier,
New-York.

Pattison à Goderich. Est un marchand de Glasgow. Remarques sur les traités commerciaux avec les États-Unis. 221

24 janvier,
Sherbrooke.

Sous pli. Extrait d'une lettre de McLane à Van Buren. S'attend à un changement des droits dans le commerce des colonies. 226

M^{me} Tierney à Goderich. Demande des renseignements sur le sort de la pétition adressée par elle au Roi. La condition pitoyable dans laquelle elle se trouve ainsi que sa famille. Son mari a perdu sa propriété et sa raison; cependant il a recouvré sa raison, et s'il trouvait de l'emploi il pourrait encore être utile à sa famille; demande de secours. 337

30 janvier,
New-York.

James Buchanan à Hay. A transmis lettres pour le bureau des colonies ou en venant sans rémunération. Apprend d'Aylmer que Mears est nommé agent pour recevoir et transmettre les dépêches. S'il doit y avoir une charge payante, son fils y a droit, sinon les lettres seront reçues et transmises comme jusqu'ici. 85

2 février,
Edimbourg.

Pétition de James Mallock d'un passage à destination de Québec pour lui-même, sa femme et quatre enfants. Il y possède une petite propriété foncière, du chef de sa femme. 197

63 VICTORIA, A. 1900.

1831.
4 février, Québec. Airey à Darling. Contenue dans la lettre de Darling au secrétaire des Colonies du 2 mai 1831.
- 12 février, York. L'évêque (anglican) de Québec à Goderich. Soumet pour plus ample considération la question de la division du diocèse de Québec en deux parties, savoir, le diocèse de Québec et celui d'York, l'archidiacre de Québec devant être évêque de ce diocèse et lui-même l'évêque d'York. Ses observations le confirment dans la résolution de s'efforcer d'accomplir cet objet sans retard inutile. Les ressources qu'offrirait le nouveau diocèse. Page 237
- 21 février, Sunderland. Froud à Howick. Raisons pour lesquelles au lieu d'augmenter le droit sur le bois canadien l'on devrait le réduire sinon l'enlever entièrement. 147
- 22 février, Londres. Bouchette à Goderich. Remercie Sa Seigneurie au sujet de la note gracieuse qu'elle lui a envoyée pour la carte qu'il prépare. Son désir d'avoir les frontières exactes, connaissant l'importance attachée aux limites tracées dans ces cartes. 21
- 23 février, New-York. James Buchanan à Hay. A transmis les dépêches à Colborne et à Aylmer. Explique pour quelle raison il a changé la méthode prescrite d'envoyer les lettres. 86
- 23 février, New-York. Le même au même (personnelle). Les relations intimes qu'il s'est faites au Canada. Propose un plan pour fournir l'argent, et le cuivre au Haut et au Bas-Canada. 88
- Sous pli.* Principaux points d'un plan de monnayage pour les colonies de l'Amérique Britannique du Nord. 89
- 24 février, Londres. Rintoul à Hay. Soumet par écrit la substance de ses remarques qui devront être communiquées à Goderich, les chefs généraux lui ayant été suggérés par les secrétaires de la Société de Glasgow se rattachant à l'Eglise d'Ecosse afin de promouvoir les intérêts religieux des colons écossais dans l'Amérique du Nord. 302
- Sous pli.* Chefs généraux de conférence (1) L'importance d'une fondation limitée des églises presbytériennes au Canada. (2) L'importance de doter le professorat ou les professorats de théologie pour l'éducation d'un clergé presbytérien. (3) Le ministre de l'église presbytérienne à York—cette église se rattachant à l'Eglise d'Ecosse—pourrait être nommé aumônier écossais résidant pour la garnison. (4) M. Rintoul, nommé à l'église, sollicite une introduction ou recommandation de la part du bureau des Colonies. Envoie une brochure mentionnée dans la conférence. 303
- 28 février, Québec. Certificat de Routh. Contenu dans la lettre de Darling au secrétaire des Colonies du 2 mai 1831.
- 28 février, Edimbourg. Malloch à Goderich. Insiste pour qu'on lui accorde la demande contenue dans sa pétition. 198
- Sous pli.* Deuxième pétition de Malloch. 199
- 2 mars, Windsor. Taylor à Hay. Envoie lettre de Joseph Lancaster pour la soumettre à la considération de lord Goderich avec prière qu'il y réponde. 341
- Sous pli.* Lancaster au Roi. Demande un lot de 109 acres sur les biens des Jésuites au village de La Prairie afin d'y construire un séminaire et un asile. Tout don en argent sera utile et montrera dans la province l'intérêt que le Roi porte à son peuple. 342
- 4 mars, Shanagolden. Pétition de Mary Spillane qu'une lettre puisse être transmise franc de port à son frère Thomas. 316
- 7 mars, Londres. Bouchette à Hay. Lui demande de présenter sa pétition à Hay et de lui donner son appui. 23
- Sous pli.* Pétition demandant une avance de £500 sur la garantie de la charge qu'il occupe. 24
- 15 mars, Londres. Stainbank à Goderich. Lui envoie des renseignements détaillés au sujet de l'effet que produirait un changement des droits sur le bois, ainsi qu'on le projette. 317

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

Sous pli. Comparaison des prix des madriers de différents pays.

Page 322

15 mars,
New-York.

James Buchanan à Hay. Lui transmet un sac de dépêches pour Goderich. Les précautions qu'il a prises pour sa sûreté. A reçu les remerciements d'Aylmer et de Colborne pour la diligence qu'il y a mise. 95

18 mars,
Trois-
Rivières.

David Chisholme au sous-secrétaire des Colonies. Réunit des matériaux pour un ouvrage sur le Bas-Canada et ne peut trouver la proclamation d'Amherst après la capitulation de 1760. Sa teneur se rapportait à l'établissement de cours de justice. Lui en demande une copie. La seule personne qu'il connaisse à Londres est John Galt, l'auteur. Sa pauvreté seule l'empêche de se rendre à Londres pour y chercher les matériaux. 98

22 mars,
Dover.

Plenderleath à Goderich. Demande s'il a été reçu une réponse d'Aylmer au sujet des retards dans les cours canadiennes dans la cause Plenderleath. 227

24 mars,
New-York.

James Buchanan à Hay (personnelle). A transmis ses observations sur un système de monnayage pour les provinces. Depuis lors il a été fait un rapport sur le même sujet au Congrès des Etats-Unis, et il lui en envoie une copie. 96

28 mars,
Clonmell.

Catherine Slattery au secrétaire des Colonies. Demande qu'une lettre y contenue soit envoyée à son adresse. 325

2 avril,
Londres.

Creighton à Hay. Offre de porter les dépêches à Aylmer ou à Colborne. 101

4 avril,
Cossmolina.

O'Hora au secrétaire des Colonies. Envoie détails concernant Martin Kelly, dont il se prétend l'héritier. 219

4 avril,
Québec.

Mémoire concernant les colonies de l'Amérique Britannique du Nord, dont Viger pourra se servir dans ses rapports avec les hommes publics d'Angleterre pour les intérêts généraux du gouvernement britannique et de la nation. 360

5 avril,
Londres.

Burton à Goderich. Son regret qu'il n'ait pas été pourvu au lieutenant-gouverneur du Bas-Canada. Si la législature n'accorde aucun traitement, à moins que le lieutenant-gouverneur ne réside au pays, demande qu'on lui donne pour la vie les deux tiers de ses appointements. 4

7 avril,
Chelsea.

Pétition de Mills. Enonce qu'il possède une petite propriété dans la Seigneurie de Sillery dont il désire changer la tenure en socage. Les obstacles qu'y met le Conseil, dont il envoie le rapport. Demande qu'instructions soient données de permettre l'échange des terres qu'il possède dans les seigneuries des biens des Jésuites. 201

Sous pli. Rapport du Conseil. La continuation de la tenure féodale, croit-on, sera à l'avantage de la Couronne pour les raisons mentionnées. 203

7 avril,
Chelsea.

Mills à Hay. Envoie à Goderich pétition pour changement de tenure. Par suite du mauvais état de sa santé, il est maintenant désirable que l'on règle ses réclamations à titre de secrétaire de l'Institution Royale. Produit des états pour démontrer qu'on peut maintenant le payer à même les produits des biens des Jésuites. 205

8 avril,
Newbury.

Page au même. Envoie à Wilmot Horton une lettre décachetée de façon à ce qu'il (Hay) puisse la lire, car c'est par son entremise qu'il pourra avoir la faveur demandée.

13 avril,
Londres.

M^{me} Webb à ——. Elle est la veuve de Webb, autrefois chanoine mineur de Saint-Paul, Londres, et de la chapelle de Saint-George, Windsor. Afin de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, elle s'est rendue à Londres pour y prendre des pensionnaires. Le premier a été Bouchette, qu'elle a été obligée de faire arrêter parce qu'il ne lui payait point sa pension. 369

Sous pli. Note de Bouchette demandant à M^{me} Webb de lui préparer son addition. 371

63 VICTORIA, A. 1900

1831.
16 avril,
Londres. Bainbridge à Hay. Envoie pétition et ira voir Goderich. Page 5
- Sous pli.* Pétition ainsi que liste des terres que sa raison sociale a acceptées pour dette et qu'il demande de concéder de nouveau. 6
- Acte passé le 22 mars 1823, pour pourvoir de nouveau aux besoins du lieutenant-gouverneur du Bas-Canada. 12
- 19 avril,
Londres. Bouchette à Hay. Son étonnement des accusations portées contre lui par M^{me} Webb; explique les événements qui se sont passés pendant qu'il pensionnait chez elle, son arrestation, etc. 28
- 19 avril,
Londres. Webber et Bland au même. Explique la conduite de Bouchette et le manque de courtoisie de M^{me} Webb et de ses avocats à son égard. 372
- 19 avril,
Londres. Tiarks au même. Envoie lettre qu'il lui demande de lire, bien qu'elle renferme des choses sans aucun rapport avec ce dont il s'agit. 3.6
- Sous pli.* Marcoux à Tiarks (en français). Son désappointement que le voyage des Sauvages n'ait amené aucun résultat. La déclaration de Kempt qu'il n'a point les fonds nécessaires pour faire les réparations à l'église et au presbytère à Caughnawaga. 347
- 20 avril,
Londres. Cane à Goderich. La milice canadienne est-elle un corps permanent? Qui y fait les nominations. 102
- 23 avril,
Londres. Bouchette à Hay. Sa gratitude à Goderich pour l'extrême bienveillance de Sa Seigneurie. 34
- 28 avril,
Reigate. Henry Grece à Goderich. Conformément aux ordres de Sa Seigneurie il a engagé Charles Palsgrave à demander au gouvernement colonial de régler sa réclamation et il lui a donné une procuration à cette fin. Demande autorisation officielle pour le gouverneur de reconnaître Palsgrave. 155
- 2 mai,
Londres. Darling au secrétaire des Colonies. Fait remarquer que la raison alléguée pour lui refuser rétribution lors de l'abolition du département des Sauvages est inexacte, parce qu'il n'a pas reçu neuf mois d'appointements pendant qu'il était en congé immédiatement avant l'abolition de la charge. Il n'a reçu que quatre mois d'appointements et demande qu'on le paie pour les autres cinq mois. Bien qu'il n'ait été que peu de temps officier du département, il a administré les affaires de ce département durant neuf années pendant qu'il était secrétaire militaire. Durant son congé nominal, il était réellement occupé par le gouvernement de Sa Majesté lui donnant d'importantes informations au sujet des affaires indiennes. 138
- Sous pli.* Airey à Darling. Envoie lettre du secrétaire des Colonies en réponse à la recommandation de Kempt de lui payer une gratification (à Darling) lors de l'abolition de la charge qu'il occupait dans le département des Sauvages. 141
- Murray à Kempt. Ayant tiré neuf mois d'appointements complets pendant qu'il était en congé, immédiatement avant l'abolition de sa charge, Darling ne peut recevoir aucune gratification. 142
- Certificat de Routh que Darling n'a reçu de solde que jusqu'au 24 décembre 1828, et pas plus longtemps. 143
- 3 mai,
Ballylangford. Hennessy à Goderich. S'informe des biens de de Cantillon, mort dans un établissement britannique en Amérique, ne laissant aucun enfant. Étant (Hennessy) son plus prochain parent demande qu'on lui envoie tout renseignement reçu. 169
- 5 mai,
Londres. Burton à Goderich. Envoie Acte du Bas-Canada passé en 1825 relativement à la présence simultanée du lieutenant-gouverneur et du gouverneur dans la province. Lui et Dalhousie ont été en bons termes jusqu'après le retour de Sa Seigneurie en Angleterre. Espère que personne ne cherche à soulever de préjugés contre lui pour ce motif, si oui, il désire connaître les accusations. La valeur de son administration durant l'absence de Dalhousie. La faveur qu'il sollicite, il lui est aussi naturel de la demander que pour Sa Seigneurie de l'accorder. 10

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831. 9 mai, Chelsea.	Pétition de W. Pardey, M.D. Mentionnant ses services en qualité de médecin dans les villages des sauvages et demandant qu'on le rémunère.	Page 232
13 mai, Londres.	Pétition de Mills qu'on lui paie £720 sterling à même les biens des Jésuites en sa qualité de secrétaire de l'Institut Royal.	208
13 mai, Dover.	Plenderleath à Hay. Envoie à Goderich pétition concernant le délai apporté à sa cause dans les cours canadiennes.	229
	<i>Sous pli.</i> Pétition.	230
14 mai, Londres.	Burton à Goderich. Le remercie de la permission qui lui est donnée de retourner dans le Bas-Canada.	15
16 mai, Edimbourg.	Lee au même. Transmet pétition au nom des ministres et congrégations en communion avec l'Eglise d'Ecosse dans les colonies britanniques. Espère que la pétition sera accordée avant la clôture de l'Assemblée générale.	185
	<i>Sous pli.</i> La pétition.	186
18 mai, Londres.	Thompson à Hay. Son expérience comme arpenteur. Il désire se rendre au Canada, pourvu que le gouvernement l'encourage.	352
19 mai, Londres.	Skey, M.D. à—. Certificat des services du Dr Pardey comme médecin dans les villages du district de Montréal.	234
19 mai, Londres.	L'évêque (anglican) de Québec à Goderich. Transmet pétition du révérend Dr Mills. Mentionne les fonctions qui lui incombaient en qualité de secrétaire de l'Institut Royal, et recommande fortement qu'on accorde sa pétition.	238
27 mai, Québec.	Hale au même. Envoie pétition demandant de prendre sa retraite et que son fils le remplace comme receveur général en donnant une garantie moins considérable, la somme que le receveur général gardera étant réduite à £10,000.	173
27 mai, Québec.	Pétition de John Hale au comte Grey lui demandant de se démettre de sa charge de receveur général pour être remplacé par son fils. La somme qui doit rester à la disposition du receveur général étant limitée à £10,000 la garantie devrait être réduite.	400
28 mai, Londres.	Pétition de Fay demandant rémunération pour pertes subies en n'obtenant point satisfaction dans les réclamations qu'il avait contre la cour de Vice-Amirauté. Transmet sous pli des documents concernant ses réclamations qu'il avait établies devant la Chambre d'Assemblée de Québec.	150
28 mai, Londres.	Wilkes à Goderich. Envoie copie d'une circulaire publiée par son coadjuteur et lui-même au nom de la <i>Canada Education and Home Missionary Society</i> , demandant une contribution pour ses fins.	375
	<i>Sous pli.</i> Circulaire intitulée " Appel aux chrétiens britanniques au nom de leurs compatriotes du Canada ", et témoignages.	377 à 397
— mai, Crossmolina.	O'Hara au secrétaire des Colonies. Nouvelle lettre au sujet des biens laissés par Martin Kelly ; n'a pas eu de réponse à sa dernière lettre. S'il ne reçoit pas de réponse à la présente lettre il se verra dans la pénible obligation de se rendre à Londres pour voir Sa Seigneurie. (O'Hara ailleurs.)	220
1er juin, Rome.	Thavenet à Bramstone (en français). Demande s'il rendrait les mêmes services que le Dr Poynter ; il a été informé qu'il y serait disposé, mais que le Dr Poynter ayant été par deux fois humilié à raison de deux individus pour lesquels il avait répondu, il (Bramstone) ne s'intéressera qu'à ceux qui auront des lettres de prêtrise ou certificats de leurs évêques et supérieurs. Le remercie de sa bonté, mais Poynter n'a jamais eu de difficultés pour les prêtres de Saint-Sulpice. Il a deux fois sollicité pour des prêtres la permission de se rendre au Canada, une fois en 1823 et la deuxième fois en 1825. Les trois qui sont allés au Canada occupent tous des places éminentes, en sorte que Poynter n'a aucune raison de se repentir à leur sujet, et aucun ne lui sera présenté (à Bramstone) à moins qu'il n'ait des documents réguliers. Espère d'abord une permis-	

63 VICTORIA, A. 1900

1831.

- sion générale pour tous les membres de Saint-Sulpice qui se sont réfugiés pour venir à Montréal, et puis une permission individuelle. Après la résolution de juillet il avait désiré retourner au Canada avec ceux de ses collègues qui désiraient y trouver refuge, mais Monseigneur Panet lui a dit que ses frères Sulpiciens de France ne pouvaient être reçus sans permission. Ne désirant pas exposer à un refus ceux qu'il désirait amener avec lui il s'est rendu à Rome afin de supplier le Pape d'obtenir que les Sulpiciens de son diocèse ne s'opposassent point à la réception de leurs confrères. Le pape en a fait ainsi, mais lui (Thavenet) est resté à Rome afin de régler tous les différends entre le séminaire et Panet. Page 104
- Sous pli.* Kempt à Quiblier. Le félicite sur sa nomination de vice-supérieur du séminaire, mais il regrette le mauvais état de la santé de M. Roux. 105
- 2 juin, Québec. Pétition du juge Kerr. Mentionnant ses services et demandant 5,000 acres de terre qu'on lui permettra de choisir dans les réserves de la Couronne. 176
- 6 juin, Londres. Hood à Goderich. Donne l'historique de l'ordre sous pli, en date de 1824, et du cas de la famille de James Smyth, qui s'est établi à Philadelphie et y est mort. Il a réussi en qualité de distillateur, et sa famille viendrait au Canada apportant ses capitaux si on lui donnait des terres. Les affaires que les membres de cette famille entreprendraient équivaldraient à la valeur de ces terres. 170
- Sous pli.* Ordre en date du 9 août 1824 d'accorder des terres dans le Haut-Canada à James Smyth. 171
- 7 juin, Québec. Kerr à Goderich. Ne se serait pas adressé à lui directement, mais Aylmer n'a pas voulu transmettre sa demande alléguant la lettre de Glegg, mais son cas est exceptionnel et ne devrait pas tomber sous le coup des instructions. Comme il croit qu'on le connaît bien dans le bureau des Colonies il soumet sa pétition. 178
- Sous pli.* Glegg à Kerr. D'après des instructions de Goderich, aucunes demandes de terre ne doivent être transmises. 180
- Extrait de ces instructions. 181
- 15 juin, Londres. Woolley au sous-secrétaire des Colonies. Demande avis relativement à une étendue de terre dans le Bas-Canada qui a été concédée à son père en qualité de loyaliste. 399
- 20 juin, Edimbourg. Lee à Goderich. Transmet la pétition qui lui a été envoyée en sa qualité de greffier de l'Assemblée générale. Regrette que l'état contienne si peu, et qu'il ne peut y suppléer. A envoyé des demandes de renseignements à tous les townships du Haut et du Bas-Canada. Aucuns relevés n'ont été envoyés de Toronto, mais une pétition relative aux réclamations des membres en communion avec l'Eglise d'Ecosse a été par la suite signée par plus de 230 personnes, qui sont des chefs de familles. La nature imparfaite des informations envoyées. Quelques-uns ont communiqué directement avec le bureau des Colonies. Espère qu'il lui sera fait un rapport officiel de ce qui sera fait, quoi que ce soit. 192
- Sous pli.* Pétition des habitants du township de Toronto, qu'ils ont demandé un ministre de l'Eglise d'Ecosse, et de l'aide. 194
- 21 juin, Londres. L'évêque (anglican) de Québec à Hay. Le remercie de lui avoir obtenu le remboursement de £11.13.3 de frais de port. 241
- 5 juillet, Londres. Le même à Goderich. Envoie un plan pour la distribution des réserves du clergé pour l'entretien d'un clergé protestant. Le plan n'a trait qu'au Haut-Canada, mais peut former la base d'un arrangement semblable dans le Bas-Canada. 242
- Sous pli.* Projet pour la distribution des réserves du clergé. (1) Que chaque township soit divisé en deux paroisses. (2) Que dans chaque paroisse 200 acres soient attachées à chaque cure. (3) Qu'à même les terres ainsi réparties pas moins de la moitié soit donnée à chaque paroisse. (4) Qu'après le règlement de cette dotation une nouvelle réserve soit

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

- faite pour le support d'un évêque et de deux archidiacres. (5) Qu'après avoir fait ces réserves, le résidu des réserves sera vendu et les produits placés en fonds britannique, dont l'intérêt sera appliqué pour servir le reste des salaires des évêques, archidiacres et clergé de la paroisse. (6) Qu'après que le revenu des réserves aura pourvu à l'entretien des évêques, archidiacres et du clergé, le surplus sera réparti de façon à augmenter leur nombre. Des observations et explications accompagnent chaque clause. Page 246
- 11 juillet, Thorne au secrétaire des Colonies. Ecrit pour avoir des renseignements concernant des terres (5,000 acres) sur le Saint-Laurent accordées à son oncle. 326
Dublin.
- 13 juillet, Pétition de A. W. Cochran demandant d'être continué dans sa charge de conseiller exécutif, la raison donnée pour lui en refuser le renouvellement étant inexacte, car il n'occupe pas d'emploi judiciaire comme on le prétend. 107
Québec.
- 20 juillet, Jared Sparks à Hay. A commandé des exemplaires de son ouvrage la "Correspondance diplomatique de la révolution américaine" pour les envoyer au bureau des colonies. A demandé à Meyer de faire envoyer les exemplaires à leur destination. Est reconnaissant pour les nombreuses civilités qu'on lui a faites dans les bureaux publics à Londres et l'aide qu'on lui a donnée dans ses recherches historiques. Se servira des matériaux qu'il a réunis avec discrétion et en respectant la vérité. 327
Boston.
- 20 juillet, Jared Sparks à Meyer. A envoyé pour le département des Colonies dans une boîte des exemplaires de la "Correspondance diplomatique". Un exemplaire est pour la bibliothèque des colonies, les autres pour différents départements et particuliers. Le remercie de sa bienveillante attention. 329
Boston.
- 21 juillet, Dobbie à Goderich. S'informe d'Alexander Murchison, autrefois soldat des miliciens canadiens, le père de son domestique. 144
Edimbourg.
- Sous pli.* Détails au sujet d'Alexander Murchison, autrefois soldat des miliciens canadiens. 145
- Lukin à Mary Murchison. La demande de renseignements concernant son père devrait être faite à Goderich. 146
- 21 juillet, L'évêque (anglican) de Québec à Goderich. Envoie état du clergé de l'Eglise d'Angleterre dans le Haut-Canada. Il y a 50 églises et 8 cures. Enverra plus tard leurs frais probables et d'autres renseignements. 253
Londres.
- Sous pli.* Etat du clergé et des congrégations de l'Eglise d'Angleterre dans le Haut-Canada, donnant les noms des membres du clergé, les noms des endroits où ils sont fixés, le nombre des congrégations desservies, et le nombre de ceux qui font le service des différentes congrégations. Un sommaire par l'évêque indique qu'il y a 42 ministres de l'Eglise d'Angleterre qui desservent 138 congrégations et pouvoient aux besoins spirituels de 25,127 âmes, auditeurs ou adhérents. Le nombre total des adhérents dispersés dans la province est à peu près d'autant. 254
- 23 juillet, Stanley à Howick. A donné à Audubon des lettres pour des personnes à l'emploi officiel du gouvernement des Etats-Unis et territoires voisins pour l'aider dans ses explorations. Demande d'autres recommandations de lui (Howick) ou de Goderich. 330
Londres.
- 25 juillet, L'évêque (anglican) de Québec à Goderich. Envoie calcul des dépenses faites par la population du Haut-Canada pour le soutien de l'Eglise dans cette province. 257
Londres.
- Sous pli.* Calcul des dépenses. 258
- Liste des églises et presbytères dans le Haut Canada. 259
- Rapport du Conseil exécutif du Haut-Canada, en date du 21 novembre 1825, sur la construction et la dotation des rectorats et presbytères. 261

63 VICTORIA, A. 1900

1831.
27 juillet,
Londres. L'évêque (anglican) de Québec à Goderich. Envoie deux documents concernant l'Eglise d'Angleterre dans le Haut-Canada. Page 267
- 7 août,
Londres. Le même au même. S'objecte à deux collèges dans le Haut-Canada. Propose que la charte du collège de King soit cédée, et qu'on délivre une nouvelle charte ne contenant aucune disposition en faveur de quelque dénomination religieuse, mais le président devra appartenir à l'Eglise d'Angleterre et les gouverneurs se composeront de certains fonctionnaires. Son objection à deux institutions rivales dans le présent état d'enfance du Haut-Canada et le nombre des étudiants doit être à présent limité. On s'attendra à ce qu'il soit pris des dispositions pour l'établissement d'un séminaire de théologie et professorat de l'Eglise d'Angleterre, mais aucune disposition semblable pour toute autre dénomination. 268
- 9 août,
Paris. Latouche dit Garrigues. Pétition (en français) demandant de se rendre au séminaire de Montréal pour y être employé à l'éducation de la jeunesse, ou à tout autre travail que lui confiera le supérieur. 116
- Certificat de l'archevêque catholique romain de Paris quant à la conduite irréprochable de Latouche dit Garrigues, son zèle, etc. 117
- Suivent pétitions de Pellisier et Billaudel avec certificats dans chaque cas. 118 à 122
- 20 août,
Edimbourg. Lee à Goderich. Transmet pétition des habitants du township de London formés en congrégation en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, lesquels ne peuvent contribuer présentement plus de £30 pour la solde du ministre. La Société de Glasgow serait disposée à accorder £50 par année, si le gouvernement voulait lui donner la même somme, mais il n'est pas vraisemblable que l'on pourrait obtenir une personne compétente pour moins de £130 à \$150 par année. N'a reçu aucun état du nombre ou de la condition des solliciteurs. A envoyé des demandes de renseignements. 196
- 20 août,
Paris. Napier à Hay. Propose un arrangement à bord des steamers pour la réception des lettres, arrangement d'après lequel on pourrait en prendre soin commodément. 217
- 23 août,
Londres. L'évêque (anglican) de Québec à Goderich. Demande qu'autorisation soit donnée de payer au révérend A. F. Atkinson de Montréal et au révérend D. Robertson de Matilda, £50 chacun par année, et £30 par année au révérend V. P. Mayerhoffer, promis par Aymer et Colborne, mais que ces derniers ont refusé de payer jusqu'à ce qu'ils en aient reçu l'autorisation de Sa Seigneurie. Montants payés aux ministres respectifs. Demande aussi £75 par année pour M. Elliot de York. 282
- 23 août,
Londres. Le même au même. Raisons pour la division du diocèse de Québec en deux sièges. 285
- Sous pli.* Extrait de lettres de l'évêque de Québec à l'archevêque de Canterbury, du 12 mai 1829, sur le même sujet. 288
- 24 août,
Edimbourg. Pétition de Mills demandant le paiement de son salaire en qualité de secrétaire de l'Institut Royal, sa pétition de mai ayant été refusée. 214
- 27 août,
Londres. Whiting à ——. Avait accompagné M^{me} Carvalho à l'heure désignée. Son temps est précieux, et il ne peut comprendre pourquoi on ne peut répondre à la question de régularité du mariage de sa fille avec Beaubien. 398
- août,
Londres. Elenor Carvalho au secrétaire des Colonies. Lui demande de signer les certificats pour permettre à Henry Beaubien de vendre ses terres à Montréal. 114
- 1er septembre,
Londres. King à Hay. S'informe de terres dans la Caroline du Sud. 182
- 13 septembre,
Londres. Richardson et Connell au secrétaire des Colonies. Demande que James Fraser, un banqueroutier frauduleux soit ramené du Canada en Ecosse. 306

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.
21 septembre, Charles Macnamara au secrétaire des Colonies. Son frère Thomas, munitionnaire du *Psyche*, a pris sa retraite à demi-solde et a obtenu une concession de terres de 800 acres. Il est mort en 1825—et s'il n'a pas laissé d'enfants, il (Charles), comme son plus proche parent, demande les terres. Page 216
Corofin. 1
- 28 septembre, Aspinwall à Meyer. Demande qu'on lui délivre les livres laissés par Jared Sparks. 1
Londres.
- 4 octobre, Buchanan à Hay. Remercie Goderich pour offre d'aide du Haut-Québec. Canada, dont il n'a pas besoin et refuse en vertu du permis accordé de ce faire. Quant à aller en Angleterre il n'a pas pensé d'y aller pendant que la navigation est ouverte, mais a cru qu'il pourrait obtenir congé pour l'hiver et être ainsi capable de donner plus de renseignements qu'il ne le pourrait par correspondance. L'état de sa santé et l'approbation d'Aylmer le portent à espérer qu'il n'est pas trop osé en faisant la demande. 16
- 9 octobre, Hay à M^{mo} Tierney. Il n'est pas au pouvoir de Goderich de lui donner aucune aide. 345
Downing Street.
- 10 octobre, Christie à Goderich. Envoie des copies des résolutions adoptées par ses commettants de Gaspé, se plaignant de griefs causés par l'Assemblée en excluant Gaspé de la nomination, 123
Québec.
- Rapports d'assemblées dans différentes villes, etc., dans les limites du comté de Gaspé, approuvant les résolutions adoptées à l'assemblée du comté. 124 à 1.9
- Résolutions adoptées à l'assemblée du comité au sujet de l'expulsion de l'Assemblée de la personne élue pour représenter les franc-tenanciers de Gaspé à la Chambre. 130
- 13 octobre, Richardson et Connell au secrétaire des Colonies. Conformément à la lettre de Hay, envoie mandat signé par le juge régulier pour l'arrestation de James Fraser. 308
Londres.
- 15 octobre, Taylor à Goderich. Suggère de fonder des établissements au nord des présents établissements dans le Bas-Canada. L'arpenteur général l'informe qu'il y a une étendue explorée et en partie colonisée à près de 100 milles au nord de Québec. La vaste étendue de pays de Québec, S.O., à la frontière ouest pourrait fournir des établissements à une grande émigration. 354
Londres.
- 23 octobre, Burer au secrétaire des Colonies. Demande que la lettre à Ogden soit transmise en même temps que les premières dépêches du gouvernement au Canada. 19
Lymington.
- 24 octobre, Richardson et Connell au secrétaire des Colonies. Lui demande de ne point transmettre au Gouverneur du Bas-Canada le mandat pour l'arrestation de James Fraser tant que les créanciers n'auront point décidé s'ils doivent encourir la dépense de le faire venir en Ecosse pour y subir son procès. 309
Londres.
- 28 octobre, Le même au même. Les créanciers de Fraser ont décidé de demander un nouveau mandat avec l'approbation du lord avocat, ce qui, croient-ils, donnera plus de force à leur cause dans la cour des colonies. 310
Londres.
- 12 novembre, Galt à Howick. Demande une entrevue, car dans la formation d'une compagnie de terres dans les colonies, il pourra être fait une proposition au sujet des réserves de la Couronne du Bas-Canada. 157
Londres.
- 18 novembre, Le même à Goderich. S'est procuré les moyens de former une compagnie de terres dans les colonies et désire connaître les conditions auxquelles le gouvernement vendrait les réserves de la Couronne et du clergé, ou les unes ou les autres dans le Bas-Canada. Mentionne les conditions d'après lesquelles le marché pourrait se faire. Envoie prospectus. 158
Londres.
- Sous pli.* Prospectus. 161

63 VICTORIA, A. 1900

1831.
18 novembre,
Londres. Galt à Goderich. En faisant une proposition qui peut conduire à une affaire, il n'a été mû par aucune espérance relativement à la répartition des produits, car il était occupé à former la Compagnie du Canada. Remercie Sa Seigneurie d'avoir pris la peine d'examiner la réclamation. Bien qu'il doive se soumettre à la décision, il ne peut y acquiescer avant de connaître les motifs sur lesquels elle a été basée. Page 164
- 21 novembre,
Londres. Bouchette au même. Envoie copie de lettre de sir Herbert Taylor et extrait de lettre à lui, transmettant le deuxième volume de son ouvrage. Attire l'attention sur les gracieuses expressions du roi. Espère que Sa Seigneurie le recommandera pour lui faire obtenir la marque honorifique de l'approbation du roi. 35
- Sous pli.* Taylor à Bouchette. Les remerciements de la Reine pour le volume de paysages. La demande de le faire chevalier doit venir par le bureau des Colonies. 37
- Pétition de Bouchette. Mentionne ses services, et la recommandation unanime de l'Assemblée et prie de lui accorder un township dans le Bas-Canada. 39
- Adresse de l'Assemblée, alléguant les services de Bouchette et recommandant qu'il lui soit accordé une concession de terre pour l'indemniser. 47
- Sommaire des principaux services rendus par Joseph Bouchette depuis 1790 dans les départements de la marine, militaire et civil. 48
- Annexes A à I. 59 à 67
- 24 novembre,
Londres. Richardson et Connell au secrétaire des Colonies. Envoyent un autre mandat pour l'arrestation de Fraser et prient Sa Seigneurie de vouloir bien enjoindre au gouverneur du Bas-Canada de le mettre à exécution. Les créanciers paieront la dépense de l'amener en Ecosse pour y subir son procès. 311
- 29 novembre,
Clones. Collins au secrétaire des Colonies. Comment un ministre de l'Eglise établie peut-il demander d'être nommé à une charge en Amérique, et quels seraient les émoluments ? 137
- 29 novembre,
Montréal. Pétition de Willan. Qu'il s'est démis de la charge de greffier en loi de l'Assemblée à la demande de Kempt, sur l'assurance qu'il aurait un autre emploi. Comme cet emploi ne lui a pas été donné, il demande une indemnité. 402
- 5 décembre,
Londres. Williams à Hay. A reçu 1,200 acres et a obtenu les lettres patentes. Il découvre maintenant qu'une grande partie se trouve sur une montagne, ne pouvant être cultivée, et il demande la permission d'abandonner la concession et d'obtenir un nombre équivalent d'acres dans quelque autre township. 406
- 12 décembre,
Londres. Bouchette à Howick. Demande que la lettre de Viger soit annexée à sa pétition pour terres. 68
- Sous pli.* D. B. Viger à Bouchette. Atteste son application et son activité. Les avantages pour le pays de ses travaux en qualité d'arpenteur général. L'estime dans laquelle il est tenu dans le Bas-Canada comme l'indique l'action de la Chambre d'Assemblée. 69
- 12 décembre,
Londres. Bouchette à Goderich. Le remercie de sa lettre, dans laquelle tout en refusant d'accéder à ses désirs il lui montre sa grande bienveillance. Espère qu'on envisagera sous un jour favorable une autre demande. 71
- 16 décembre,
St.-Eustache. Pétition de Avery Story. Mentionne ses services durant la guerre de 1812 et demande une concession de terre dans le Bas-Canada. 331
- Sous pli.* Certificat des services de Story par Fortune, autrefois lieutenant-colonel du 1^{er} régiment de la milice de Prescott. 334
- 19 décembre,
Québec. Sewell à Hay. Expose ses longs services comme raison à l'appui de la demande de son fils d'un emploi dans la douane que l'on projette d'établir à Montréal, ou dans la douane de Québec. 335
- 19 décembre,
York. Strachan à Goderich. Envoie, en qualité de président, un mémoire sur le collègue de King, York. Ne peut comprendre comment les change-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

ments projetés dans la charte du collège de King sont empêchés et qu'aucune communication directe n'ait été faite au président et au conseil à ce sujet, car ce sont les personnes les plus en état de donner des renseignements. Ceux qui ont empêché les changements ont une grande responsabilité, et s'ils songent aux effets ruineux que cela aura sur la jeunesse cela leur sera une cause de regrets éternels. Est prêt à accepter toute modification de la charte, en réservant la dotation, qui est suffisamment modérée. Les différences dans les avantages de l'éducation entre le Haut-Canada et New-York.

Page 271

Sous pli. Mémoire concernant l'université du collège King, Haut-Canada. 273

20 décembre,
Londres.

Bouchette à Howick. Envoie pétition, laquelle, espère-t-il, pourra être présentée à Goderich aussitôt que possible. 73

Sous pli. Pétition de Bouchette. Son regret qu'on ait refusé sa demande d'une concession de terres parce que cela était contraire aux règlements. L'embarras causé par la nature coûteuse de l'ouvrage qu'il a publié. L'augmentation de l'émigration, ce qui lui permettra de se rendre utile comme commissaire. 72

Le duc de Kent à Bathurst. A vu Bouchette, qui a la plus grande gratitude à son (Bathurst) égard. Sollicite de confier l'ordre de la chevalerie à Bouchette pour reconnaître ses services. 79

Autres documents à ce sujet. 81

20 décembre,
Québec.

Thomas à Goderich. Envoie lettre pour être soumise au Roi. Désire vivement devenir garde-magasin adjoint, ses services lui en donnant qualité. 356

Sous pli. Thomas au Roi. Réfère à sa demande pour son fils et demande d'être nommé garde-magasin adjoint en remplacement de Gore. Ses services. 358

31 décembre,
Cahernsta.

Pétition de Rutledge demandant une concession de terres au lieu d'arrérages au montant de £440 dus à sa mère défunte. 312

Pas de date.

Pétition de Mary Homer demandant du secours, elle est la femme d'un soldat qui l'a désertée. 167

Pétition de l'évêque et du clergé du diocèse de Québec qui représente les efforts que fait un comité prenant le titre des " Amis de la liberté religieuse ", pour assurer la vente des réserves du clergé pour améliorer les fins d'éducation et autres. Les plus actifs promoteurs sont des méthodistes ordonnés pour la plupart aux Etats-Unis et qui n'ont pas de rapports avec la Conférence méthodiste d'Angleterre, et ne dépendent au point de vue ecclésiastique d'aucune dénomination religieuse des possessions britanniques. Les pétitionnaires n'ont aucun doute que, comme c'est ordinairement le cas pour les pétitions de ce genre, on peut obtenir, grâce aux efforts de prédicateurs et autres parcourant le pays, un nombre de noms plus grand que d'ordinaire. Le clergé s'est abstenu de faire une agitation en sens inverse pour s'opposer à l'action de ce comité constitué de lui-même. Nécessité des réserves du clergé afin de subvenir aux besoins d'un clergé instruit. Défense élaborée des réserves. 291

DOCUMENTS D'ÉTAT, HAUT-CANADA.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR SIR J. COLBORNE, 1829.

Q. 351—1—2.

- (Partie I, de la page 1 à la page 268; partie II, de la page 269 à la page 418.)
1827.
24 septembre, Macaulay à —. Cette lettre se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 28 février 1829.
1829.
12 janvier, Colborne à Murray (n° 2). Annonce la mort de Ridout, arpenteur général. Chewett a été nommé à ce poste jusqu'à ce qu'on connaisse la volonté du Roi. Il recommande sa nomination et que James Grant Chewett le remplace dans la fonction qu'il occupe actuellement. Page 2
- York. *Contenu.* Requête de Chewett. Il relate ses services et demande que Colborne le recommande pour qu'il succède à Ridout. 4
- 31 janvier, L'évêque anglican de Québec à Colborne. Cette lettre se trouve dans Québec. celle de Colborne à Hay, 2 avril 1829.
- 31 janvier, Colborne à Murray (n° 1). Transmet le journal de la législature York. pour la session du 15 janvier au 25 mars 1823. 1
- 13 février, Le même au même (n° 3). Transmet copie de son discours à l'ouverture de la législature et copies des adresses en réponse. 12
- York. *Contenu.* Copie du discours. 13
- Adresse du Conseil législatif. 17
- Réponse. 21
- Adresse de l'Assemblée. 22
- Réponse. 28
- 13 février, Colborne à l'évêque de Québec. Cette lettre se trouve dans celle de Québec. Colborne à Hay, 2 août 1829.
- 16 février, Colborne à Murray (n° 4). Il a attendu pour écrire qu'il pût se York. faire une idée de l'état des partis dans l'Assemblée. Une bonne partie du mécontentement a pris naissance dans la jalousie de ceux qui occupent les principales positions officielles à York. Ceci, joint à la discussion sur le "bill" relatif à la naturalisation et sur la question des réserves du clergé, a donné à la presse licencieuse l'occasion de lancer un cri qui retentit aujourd'hui dans toutes les parties de la province. La question de la charte du collège et l'affaire du juge Willis ont exercé une influence si prononcée sur la dernière élection générale que bon nombre de députés inacceptables ont été élus. Il n'a pas de doute que l'Assemblée va refuser d'accorder de l'aide à même les fonds de la province si les revenus de la Couronne se trouvent insuffisants. Il s'étend sur la question des droits prélevés sous l'empire de l'acte 14 George III, chap. 88; droits qui n'ont pas été suffisants pour faire face aux dépenses de l'administration civile. A la dernière session la somme n'a été votée que fort tard, et encore par la seule considération de l'embarras que créerait l'absence de cette somme. Heureusement que les revenus de la Couronne suffiront pour l'année courante et pour soutenir à l'avenir l'administration civile. Il a reçu les adresses de l'Assemblée demandant des états détaillés de la vente des terres de la Couronne, etc., des recettes imprévues et territoriales, de l'arrangement conclu avec la Compagnie du Canada et de la sub-

63 VICTORIA, A. 1900

1829.

vention accordée à l'université. Copies des adresses sont terminées. Il a refusé de donner des renseignements dans plusieurs affaires. La plupart de ces demandes ont été proposées par le rédacteur d'un journal d'York afin d'entretenir un esprit de mécontentement. L'opportunité de changer les conditions de la charte du collège du Roi, et advenant le changement l'académie (*Grammar School*) devrait être incorporée avec le collège Royal. La nécessité d'avoir de bonnes écoles. L'absurdité d'avoir une université sans de bonnes écoles préparatoires. Quels que soient ceux qu'on pourra nommer au conseil, son influence provoquera toujours de la jalousie. Les membres du conseil doivent nécessairement demeurer à York, et peuvent rarement accepter la charge sans occuper d'autres postes. Le juge en chef doit y être maintenu, bien qu'à certains moments il lui faille se lancer trop loin dans des affaires publiques. Composé comme l'est le Conseil législatif, le public a raison de se plaindre de l'influence que l'exécutif exerce sur le Conseil législatif. La composition du Conseil. Page 29

Contenu. Adresse de l'Assemblée demandant copie de la commission de Robinson en qualité de commissaire des terres de la Couronne, et des renseignements sur le mode dont on dispose de ces terres. 36

Réponse disant qu'on donnera communication des instructions de Robinson. Quant à l'autre question on demandera la permission du Roi. 38

Adresse demandant copie de la commission du receveur général, avec d'autres documents se rapportant à cette charge. 38

Réponse disant que copie des documents demandés seront, en tant qu'ils sont compatibles avec le service public, déposés devant la Chambre. 40

Adresse demandant un état de compte complet des deniers reçus de la Compagnie du Canada et de leur emploi. 41

Autres adresses demandant des documents, etc. 42

Colborne à Murray (n° 5). L'insuffisance de la milice. Il propose de modifier la loi de façon que les hommes de 18 à 40 puissent être appelés quatre fois par année, les autres ne devant pas être appelés en temps de paix. 51

Contenu. Message à l'Assemblée recommandant de faire subir aux règlements de la milice certains changements. 53

Macaulay à Colborne. Cette lettre se trouve dans celle de Colborne à Murray (n° 6). Transmet ce que dit Macaulay en réponse aux observations du juge Willis. 55

Contenu. Réponse aux remarques du juge Willis, y compris un exposé de ses services militaires (à Macaulay), de ses connaissances en matière du droit, etc. 56

Autres documents relatifs à la question, datés de 1827. 63, 64

Colborne à ——. Transmet un compte rendu de ce qui s'est fait dans l'affaire de Collins, accusé de libelle et condamné à l'emprisonnement et à une amende. L'incident où le gouverneur a été brûlé en effigie à Hamilton; l'affaire a été amenée devant la législature, ce qu'il regrette, vu que la chose importe peu. 65

Article de fond de l'*Albion* de New-York sur l'affaire de Collins. 69

Requête de Collins demandant que sa peine soit remise. 71

Rapport du conseil exécutif sur l'affaire de Collins. 73

Rapport du juge Sherwood sur cette affaire. 77

Mudge à Collins. Le lieutenant-gouverneur ne peut acquiescer à sa requête. 79

Résolution de la législature sur la réponse de Colborne à la requête en faveur de Collins. 80

Requête de la législature demandant la remise de la peine de Collins. 82

19 février,
York.

25 février,
York.

28 février,
York.

5 mars,
York.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

Réponse de Colborne, qui regrette de ne pouvoir acquiescer à la requête demandant remise de la peine de Collins. Page 83

Offre de récompense pour la découverte de la personne qui a affiché des placards séditieux à Hamilton 83

31 mars,
York.

Colborne à Hay. Transmettra aussitôt que possible des renseignements relatifs aux terres de la Couronne et à l'université. A adopté une manière de voir différente de celle de l'archidiacre sur les affaires de la province, et ne permettra pas la construction de l'université avant qu'on ait obtenu la charte. Ce serait folie d'avoir une université avant qu'il y eut un séminaire préparatoire. Le bien que pourrait accomplir l'établissement d'une école à York. Il désire faire tout ce qui est possible pour le rév. D^r Strachan, mais il craint que son attitude politique n'ait détruit son influence religieuse, et une bonne partie de l'animosité des mécontents à son égard retombe sur l'Eglise établie. Il va se hâter d'envoyer les résolutions des deux Chambres au sujet de la charte de l'université; toutes deux sont d'avis qu'elle devrait être révisée, et il pense qu'on est justifiable de la modifier. La confiance qu'il repose sur une bonne école gratifiée de bourses, etc., afin d'attirer les jeunes gens de toutes les parties de la province. L'unanimité d'opinion du conseil exécutif, du conseil du collège et du conseil de l'instruction publique sur le bien que pourrait accomplir une telle institution. Le sentiment anti-britannique répandu par l'influence de quatre ou cinq journaux. Les prédicants méthodistes, qui viennent tous des Etats-Unis, sont accusés de miner la loyauté du peuple, mais leur hostilité est dirigée contre l'Eglise établie, et en cherchant à fortifier leur influence ils sont devenus un corps politique et il importe beaucoup de nommer deux ou trois missionnaires épiscopaux dans chaque district, car la nonchalance de l'Eglise est lamentable. Bon nombre conviendraient pour une paroisse rurale paisible en Angleterre, mais en face d'une population répandue sur un aussi grand territoire ils ne peuvent lutter contre les méthodistes. La population, malgré les efforts mis en jeu pour la corrompre, est paisible et satisfaite. Le mal fait par le rapport du comité de la Chambre des Communes et par le témoignage de Stephen, qui est cité par tous les journaux malfaisants et ses idées absurdes ont fait du mal. Comment les écoles devraient être organisées. 85

Contenu. Colborne à Phillipps. Comment le collège doit être organisé. 92

2 avril,
York.

Colborne à Hay (privée). A transmis à Murray une carte du Haut-Canada qui indique les terres de la Couronne (ce que chaque district contient est marqué). Les réserves de la Couronne et du clergé constituent le reste. Les dernières instructions relatives à l'aliénation des terres ne prêtent pas généralement à la critique, mais on peut y apporter des modifications. Il recommande de faire certains changements de nature à attirer les colons. Le désavantage qu'il y a de concéder des cantons en bloc. 94

Contenu. L'évêque anglican de Québec à ——. La nécessité qu'il y a à ses yeux de surveiller les réserves au nom de l'Eglise. On a suggéré d'envoyer un agent à Londres pour mettre entre les mains du gouvernement tous les faits véritables de l'affaire, mais il pense que ceci est prématuré. 104

Colborne à l'évêque de Québec. Strachan s'est alarmé de certaines choses qu'il (Colborne) a faites, mais bien qu'il désire faire tout ce qu'il peut pour Strachan, il ne peut taire le fait que ses actes politiques ont détruit son influence religieuse, porté préjudice aux intérêts de l'Eglise épiscopale et, craint-il, de la religion aussi. Il est heureux qu'on ne l'ait pas laissé aller à Londres. Croit qu'il est absolument nécessaire de construire un collège pour l'éducation des garçons avant de commencer le collège du Roi; il n'existe pas d'école passable dans la province. Croit

63 VICTORIA, A. 1900

1829.

que l'évêque à raison, à savoir, que les ministres n'en sont pas encore venus à une décision au sujet des réserves du clergé. Page 106

3 avril,
York.

Colborne à Murray (n° 7). Transmet des adresses et d'autres documents relatifs à l'affaire de Francis Collins, convaincu de libelle et dont on demande l'élargissement. Comme il y a des accusations contre les juges et le procureur général, il leur a donné instruction de donner des explications pour qu'on les transmette au gouvernement. Il les transmet maintenant. Exposé de l'affaire de Collins. Les requêtes demandant son élargissement n'ont pas été accordées. Il transmet aussi les messages envoyés à l'Assemblée. 108

Contenu. Adresse de l'Assemblée demandant que son adresse soit présentée au Roi. 110

Adresse de l'Assemblée demandant que les résolutions et les documents ainsi que l'élargissement de Francis Collins soient reçus avec faveur. 112

Résolutions de l'Assemblée contenant les raisons des accusations portées contre les juges et le procureur général au sujet du procès de Collins, et demandant qu'on se départe de la loi en faveur de Collins. 113

Discours du juge au jury en faisant le résumé de la preuve dans le procès de Collins. 121

Réponse du juge aux exceptions soulevées dans la cause de Collins. 129

Copie de l'acte d'accusation contre Collins, avril 1828. 138

Acte d'accusation, octobre 1828. 141

Allocution du juge Sherwood au jury. 152

Requête de l'Assemblée demandant l'élargissement de Collins. 162

Refus du gouverneur d'y acquiescer. 164

Observations sur le procès de Collins et sur la manière d'agir de l'Assemblée à ce sujet. 165

Remarques du juge Hagerman sur l'affaire de Collins. 183

Opinion sur les questions soulevées après le verdict. 195

Remarques sur les résolutions adoptées par l'Assemblée et sur le caractère de quelques-uns des membres qui ont appuyé les résolutions. 200

Remarques de J. B. Robinson sur l'acte d'accusation contre Collins aux assises du printemps de 1827. 209

Exposé du procureur général à l'encontre des témoignages rendus devant le comité spécial dans la cause de Collins. 220

4 avril,
York.

Colborne à Murray (n° 8). Transmet une adresse de l'Assemblée au sujet des cours de justice, l'exemption du juge en chef des fonctions du conseil exécutif; l'indépendance des juges; les actes du gouvernement local qui ont amené la retraite de Willis et la nécessité de nommer des juges pris dans le barreau en Angleterre jusqu'à ce que la société de la province se développe davantage. 228

Contenu. Adresses sur les sujets que mentionne la lettre qui précède 230

Observations des juges Sherwood et Hagerman sur l'adresse. 240

6 avril,
York.

Colborne à Murray (n° 9). Transmet adresse de l'Assemblée au sujet des recettes prélevées sous l'empire du statut 14 George III, chap. 88. Il a rappelé à l'Assemblée qu'aussi longtemps que le statut restera en vigueur le gouvernement n'a pas d'autre alternative que d'en exécuter les dispositions. Les recettes suffiront pour faire face aux dépenses de l'année courante, et, à l'avenir, l'on n'en appellera pas aux fonds de la province pour maintenir l'établissement civil, sauf la somme de £2,250, accordée en 1816 pour aider à l'administration de la justice et maintenir l'administration civile. Ce sera bien heureux pour la province si la liste civile peut toujours se solder sans avoir recours à la législature provinciale constituée comme elle l'est. Il recommande de ne remettre aucune partie des recettes imprévues ou territoriales entre les mains de la légis-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

lature. Le paiement de la pension des officiers blessés de la milice, etc., fait jusqu'ici à même les recettes, devrait être versé au budget qui est défrayé à même des sommes provenant de l'arrangement conclu avec la Compagnie du Canada. Page 247

Contenu. Adresse de l'Assemblée, accompagnée de résolutions, etc. 251

Résolutions déclarant que le fait que les recettes sont entre les mains de l'Exécutif, indépendamment du Parlement, est incompatible avec la liberté publique. 252

Acte adopté le 7 avril 1817, accordant à Sa Majesté une somme d'argent pour les fins y mentionnées. 263

Estimation budgétaire envoyée par Colborne des sommes votées par le parlement impérial pour aider à faire face aux dépenses de l'administration civile du Haut-Canada avant 1827, et état des sommes payées ou reçues sous l'empire de l'acte 14 George III, ch. 88, pour 1828. 268

Etats qu'on vient de mentionner. Q. 351—2 p. 264

Etat des fonds que touche l'Exécutif sous l'empire de l'acte 14 George III, ch. 88. 289

7 avril,
York.

Colborne à Murray (n° 10). Transmet une adresse collective du Conseil et de l'Assemblée au sujet des pertes subies dans la guerre de 1812. 287

Contenu. Adresse concernant les pertes. 288

8 avril,
York.

Colborne à Murray. Transmet copie de son discours à la clôture de la législature le 30 mars. 291

Contenu. Le discours. 292

10 avril,
York.

Colborne à Murray (n° 12). La question d'une université ayant été soumise à la législature, il en transmet maintenant le résultat. Les deux Chambres s'accordent à dire qu'il ne doit pas y avoir de serment de test; si le chancelier, le président et les membres du conseil du collège doivent être nommés par le Roi, ceci n'offre pas de danger pour l'Eglise établie. Si les conditions de la charte sont libérales et que le collège du Roi soit bien dirigé, la plupart des bons jeunes gens y viendront au lieu d'aller aux Etats-Unis compléter leur éducation. Les considérations dont on doit tenir compte dans l'examen de l'opportunité d'annuler ou de modifier la charte. Tout le monde croit à l'avantage d'établir une bonne école. Il a encouragé l'idée et il espère que le gouvernement prêtera aide à l'école qu'il se propose d'ouvrir à York avant l'hiver prochain. La communication à l'adresse du Conseil exécutif fera voir le chiffre probable de la somme qu'on peut appliquer au séminaire sans gêner la dotation en faveur de l'université. Les fonds en disponibilité, provenant de la Compagnie du Canada, permettront au gouvernement d'accorder £1,000 par année au soutien de l'école. Les bons effets qu'en ressentent les principes des jeunes gens. Il ne peut recommander le séminaire, qu'il se propose d'appeler "Collège du Haut-Canada". Il espère que la vente des cantons produira des fonds suffisants pour permettre de créer dix bourses de £60 chacune et valables pendant cinq ans. 296

Contenu. Note sur le séminaire qu'on propose d'établir. 300

Délibérations d'une assemblée du conseil de l'instruction publique. 303

Adresse à Colborne, le remerciant de l'intérêt qu'il porte à l'éducation, y compris des résolutions. 304

Réponse à l'adresse. 305

Adresse de l'Assemblée sur la question de l'éducation, faisant remarquer que le système tend à favoriser une Eglise chrétienne à l'exclusion d'autres. 306

Résolutions au sujet d'une université. 309

Adresse du Conseil législatif sur l'éducation, dans laquelle il s'objecte au serment de test. 315

63 VICTORIA, A. 1900

1829.

Résolutions.

Page 316

11 avril,
York.

Colborne à Murray (n° 13). Transmet copie d'une lettre du commissaire des terres de la Couronne. Un état des terres réservées pour le clergé (2,071,375 acres) a été envoyé la semaine dernière. Les lots examinés s'élèvent à 106,150 acres. La perte énorme qu'on aurait subie eût-on accepté l'offre de la Compagnie du Canada. L'avantage d'en vendre peu à peu certaines parties; l'inconvénient qu'offrent aux colons les réserves du clergé; si on en afferme la terre pour un demi-denier l'acre pendant 21 ans, les colons pourraient en faire l'acquisition au bout de cette période. Comment on pourrait créer une dotation en faveur du clergé. Si les presbytériens doivent avoir une part des réserves, les récriminations des autres dissidents seront aussi vives que l'ont été les leur. Il suggère que la totalité des réserves du clergé soit mise à la disposition de la Couronne dans le but de créer un fonds pour un clergé protestant épiscopal ou pour le soutien de toute autre église protestante. Appréciation de la nature, etc., des différentes dénominations religieuses.

317

Contenu. Peter Robinson à Colborne. A exécuté l'ordre de mettre en vente une partie des réserves du clergé. Il a en conséquence reçu des offres de tous les districts, et ces offres s'élèvent aujourd'hui à pas moins de 200,000 acres. Pour se rendre compte de la valeur de la terre, il a fallu en faire l'examen, ce qui a été cause de retard, mais le rapport a été fait à Maitland le 22 novembre dernier, ce rapport indiquant ce qui a été fait jusqu'à cette période. Le rapport, y compris la description de la situation, la qualité du sol, etc., a été approuvé par le gouverneur et le conseil, et il a été autorisé à consentir à des ventes, dix pour cent devant être versés chaque année. Il donne la liste des ventes qu'il a faites. 322

3 mai,
York.

Colborne à Hay (privée). On pourrait diminuer en quelques années les dépenses du département des sauvages, si l'on adoptait pour les autres tribus le système suivi par les Mississaugas de la Crédit. Le rapport de McGrath fait voir le changement extraordinaire qui s'est opéré à ce poste. La difficulté de réduire les salaires. Comment on pourrait distribuer les fonctionnaires et définir leurs fonctions. Comment on doit distribuer les présents et à quels endroits. Peter Jones qui se préparait à aller à New-York pour surveiller l'impression de la bible en langue mississaugane va être rappelé, et on va lui dire que la bible sera imprimée à York par l'imprimeur officiel sous sa surveillance. Murray en autorisera les frais, espère-t-il. Les livres dont se servent les méthodistes américains peuvent créer un préjugé; il espère qu'on jugera nécessaire d'envoyer des missionnaires anglais; on pourrait engager les méthodistes wesleyens de tâcher de convertir tous les sauvages et d'envoyer des prédicants. La Société de la Nouvelle-Angleterre ainsi que la *Church Society* pourraient aussi prêter leur concours, suppose-t-il. Il croit qu'on devrait établir de bonnes missions pour la civilisation des sauvages, comme la chose se fait aux États-Unis. 326

7 mai,
York.

Le même à Murray (n° 14). Il a transmis à Kempt une dépêche, dont copie est incluse, au sujet du département des Sauvages, et dans laquelle il expose un plan d'après lequel ce service pourrait se diriger avec économie et à l'avantage des tribus. 334

Contenu. Colborne à Kempt. Renseignements relatifs aux sauvages, conformes, en somme, à ceux que renferme la lettre à Hay du 3 mai. 335

Rapport sur l'état des sauvages de la rivière Crédit par le rév. James McGrath. 340

Organisation actuelle du département des Sauvages pour 1829. 347

Organisation qu'on propose. 348

15 mai,
York.

Colborne à Murray (n° 15). Transmet le "livre bleu" pour 1828. 349

DOC. DE LA SESSION No 8c

	1829.	Colborne à Murray (n° 16). Transmet exemplaires des bills adoptés avec les titres des bills réservés.	Page 350
16 mai, York.		<i>Contenu.</i> Liste des bills adoptés, avec remarques; et observations sur les bills réservés.	352
19 mai, York.		Colborne à Murray (n° 17). Transmet une requête de M ^{me} Ridout, qui demande une pension.	371
		<i>Contenu.</i> La requête.	374
20 mai, York.		Colborne à Murray (n° 18). Transmet une requête des presbytériens de Kingston, qui se déclarent incapables d'acquitter une dette contractée pour la construction de leur église et demandent de l'aide.	374
		<i>Contenu.</i> La requête.	375
21 mai, York.		Colborne à Murray (n° 19). A transmis copie de la communication qu'il a adressé aux officiers leur enjoignant de transporter à l'Artillerie les terrains appartenant aux ouvrages de défense. On peut accroître le revenu en louant les parties de ces terrains dont on n'a pas immédiatement besoin, et on pourrait donner au commissaire instruction de les louer.	379
		<i>Contenu.</i> Instructions aux officiers concernant les terres destinées aux ouvrages de défense.	380
22 mai, York.		Colborne à Murray (n° 20). Il transmet une communication des directeurs de la Compagnie du Canada, qui laisse entendre qu'il y aura peut-être du retard à faire le versement semi-annuel dû le 20 juin.	382
		<i>Contenu.</i> Ellis à Perry. Comme les directeurs de la Compagnie du Canada sont en négociations avec le ministre des Colonies au sujet de tous les engagements qu'ils ont contractés, on a jugé opportun de suspendre le paiement du versement dû le 20 juin. On a, en conséquence, donné ordre aux commissaires de ne pas tirer. Il espère arriver à un règlement avant le mois de juin.	383
23 mai, York.		Colborne à — (privée). Buchanan a reçu instruction de faire connaître aux émigrants les règlements de la vente des terres. La majeure partie des difficultés disparaîtrait si l'on amenait dans un canton un grand nombre de colons. Le système de concéder des terres à des individus pour former des cantons n'a pas réussi. Donner 200 acres de terre chacun à Talbot et McNab pour chaque personne qu'ils établissent est un mode de rémunération coûteuse, les terres restent inoccupées et produisent les mêmes inconvénients que les réserves et les terres incultes. Grâce à son plan (à Colborne) on se servirait des fonctionnaires de l'Etat, et les seules dépenses consisteraient dans la construction de maisons en troncs d'arbres pour en faire des abris temporaires et dans l'achat de provisions de bouche pour un certain nombre d'émigrants pendant deux mois. L'année prochaine le gouvernement se trouvera pleinement remboursé de ces dépenses vu qu'il y a, dans Ops, 9,000 acres de terre qui se vendront 15s. l'acre lorsqu'on aura fait les chemins. Si on peut y établir, ainsi que dans les cantons avoisinants le lac à l'Esturgeon, une population dense, le système se continuera l'année suivante, et l'on devrait autoriser le commissaire des terres de la Couronne à ouvrir des chemins lorsqu'il avisera que les terres de la Couronne en bénéficieront. Si la Compagnie du Canada ne réalise pas les avantages qu'elle espérait d'avoir ceci provient de la beauté de son établissement, car elle n'a aucune raison de se plaindre de son marché.	385
		<i>Contenu.</i> Instructions au commissaire des terres de la Couronne. Règlements qui doivent régir la vente des terres du canton d'Ops, que Colborne a réservées pour recevoir les colons.	388
25 mai, York.		Colborne à Murray (n° 21). Il transmet copie d'une lettre de By sur l'avantage d'établir un chenal pour le bois aux chutes des Chaudières. Un négociant de Montréal a offert d'en entreprendre la construction aux conditions énoncées dans sa requête. Il ne s'imagine pas que le gouver-	

63 VICTORIA, A. 1900

1829.

nement permette que le chenal du bois devienne propriété particulière.

Page 391

Contenu. By à Colborne. A été autorisé par Dalhousie à employer £2,000 en 1826 et en 1827 à faire un canal pour le bois. On pourrait construire dans le chenal des jetées et des portes au prix de £10,300.9.10 sterling, de sorte qu'on pourrait épargner les frais de la remise du bois en radeau et éviter des retards. Il n'hésite pas à dire que les marchands de bois paieront volontiers un demi-denier additionnel pour ce service. S'il (Colborne) approuve l'ouvrage, il offre de surveiller la construction.

392

Estimation des dépenses des améliorations qu'on propose de faire dans le chenal du bois.

394

Offre d'Isaac Valentine de construire un canal dans le chenal du bois de l'Ottawa, en considération de la concession du devant du lot 39.

396

Les plans des chutes, etc., suivent.

30 mai,
York.

Colborne à Murray (n° 22). Transmet abrégé du "livre bleu" de 1829.

397

Contenu. Administration du Haut-Canada pour 1828.

398

Recettes et dépenses nettes.

412

Taxes et droits.

414

Tables d'honoraires.

415

Au sujet des écoles.

415

Tableau des produits, animaux, etc.

416

Population.

417

Terres.

417

LIEUTENANT-GOUVERNEUR SIR J. COLBORNE, 1829.

Q—352.

Barric à Colborne. Cette lettre se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 22 septembre 1829.

20 avril,
Kingston.

Ordre général de la milice. Ce document se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray du 14 décembre.

16 mai,
York.

Colborne à Murray (n° 23). Transmet exemplaires des actes adoptés à la dernière session.

Page 1

1er juillet,
York.

Liste des actes.

2

Colborne à Murray (n° 24). Les directeurs de la Compagnie du Canada ont donné ordre de payer le versement dû le 30 juin. Il croit comprendre que Peter Robinson a transmis un compte rendu de ce qu'il a fait. On ne peut s'attendre à ce que la vente des terres de la Couronne augmente beaucoup d'ici à sept ou huit ans. Etat des fonds disponibles pour faire face aux dépenses. Etat des pensions et des salaires.

4

Contenu. Méthode qu'on propose pour tenir les comptes publics.

9

Note au receveur général.

12

Givins à Colborne. Cette requête se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 19 septembre. Suit la requête. Requête de John O'Grady. Cette requête se trouve dans la lettre de Colborne à Murray, 24 septembre 1829.

14 août,
York.

Colborne à Murray (n° 25). Transmet une liste des membres du Conseil exécutif et du Conseil législatif.

14

14 août,
York.

Contenu. Liste des membres du Conseil exécutif et du Conseil législatif.

15

17 août,
York.

Colborne à Murray (n° 26). Observations sur la proposition de la Compagnie du Canada qui offre de renoncer à son marché; il s'oppose à la proposition à cause des embarras que cela créerait au gouvernement; les domages qu'a subis la compagnie doivent uniquement s'attribuer à ses propres actes. La situation de la compagnie et proposition d'un plan pour coloniser les terres.

Page 19

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.
19 août,
York.

Colborne à Murray (privée). L'excellent marché qu'a fait la Compagnie du Canada; si elle ne peut remplir son contrat on devrait l'annuler; si la propriété revenait à la Couronne, somme qu'elle réaliserait en cinq ans. La première position des directeurs devrait être rejetée, vu que, sans cela, deux ou trois riches propriétaires entreraient en possession du plus beau domaine de la province à raison de 1s. 7d. l'acre. Comment on pourrait vendre la terre avec profit; fait des calculs pour indiquer la façon dont on retirerait un profit de la colonisation par la plus-value qu'acquerraient les autres terres. Il demande l'envoi d'un *mandamus* pour le fauteuil du juge en chef Robinson au Conseil exécutif et pour les autres personnes recommandées, avec pouvoir discrétionnaire quant à ces dernières. Hagerman croit qu'il a été maltraité. Il regrette que Campbell n'ait pas gardé sa position pendant une autre année. Boulton, procureur général, est très impopulaire, et sa conduite professionnelle n'est pas exempte de blâme. Sa promotion serait donc un embarras pour le gouvernement local. Il indique le canton de Horton sur l'Ottawa comme lieu de destination des émigrants d'Arran envoyés par le duc de Hamilton. On devra les envoyer à Bytown. Il espérait qu'ils seraient tellement satisfaits qu'ils engageraient d'autres de leurs compatriotes à venir les rejoindre. Il regrette toutefois qu'apprenant que le Haut-Canada n'était pas salubre, ils allaient s'établir à Québec. Il pense que quelques négociants de Québec, spéculateurs en terres, désirent mettre la main sur tous les colons industriels, et dit que Buchanan a fait preuve de beaucoup d'activité. On devrait lui dire que les colons en destination du Haut-Canada doivent y être expédiés. Les réserves du clergé pourraient être enlevées des mains de la corporation religieuse. La plupart des dis-idents, particulièrement ceux venus des Etats-Unis, s'objectent à l'existence d'une dotation en faveur d'une église nationale. Il ne serait pas sage d'admettre le droit des "séparatistes" volontaires à cause du nombre. Agitation causée par la lettre et la carte du D^r Strachan. Demande de l'aide pour les écoles des sauvages. Comment on peut mettre fin aux désertions en Canada. Penetanguishene va devenir un poste fortifié, mais avant que les fortifications commencent on devrait faire un bon chemin. La réduction de prix que de bons chemins amèneraient dans le transport du matériel de guerre. Là où les fortifications devraient être faites. Il est impossible de dire le prix de revient des fortifications pour défendre les chantiers de Kingston. Les meilleures fortifications seraient de bons chemins et des colons anglais. 28

Contenu Liste des personnes qu'on propose de créer membres du Conseil législatif du Haut-Canada. 36

25 août,
York.

Macaulay à Mudge. Cette lettre se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, du 23 septembre 1829.

27 août,
York.

Colborne à Murray. Il a fait remarquer que les propriétaires de la Compagnie du Canada n'ont pas de titres à faire valoir auprès du gouvernement, ils ont travaillé ferme pour créer un village à Guelph et y ont attiré 250 personnes, mais pas un seul colon venu de l'autre côté de l'Atlantique. Les améliorations sont sur une trop petite échelle pour déterminer rapidement un profit. 37

27 août,
York.

Le même au même (n^o 27). Relativement à la dépêche de Maitland au sujet du refus d'Hamilton d'accepter la proposition des commissaires de la marine, il transmet une lettre d'Hamilton disant qu'il désire savoir ce qu'on a décidé à l'égard de l'achat de sa propriété. 38

Contenu. Hamilton à Mudge. Il désire savoir ce qu'on a décidé au sujet de la réserve de Kingston, car il est gêné de ne pas savoir s'il doit mettre sa propriété à profit ou s'il doit en toucher le prix. 39

27 août,
York.

Colborne à Hay. Transmet un état du prix moyen du blé, etc., sur les principaux marchés du Canada pendant les six mois terminés au 30 juin dernier. 40

63 VICTORIA, A. 1900

1829.

Contenu. Etat. 4131 août,
York.

Colborne à Murray. Il transmet un rapport de l'administration des forêts de la Compagnie du Canada sur le domaine de Huron, qui confirme ce qu'il a dit du marché avantageux fait par la compagnie. Advenant la dissolution de la compagnie, ne pourrait pas réaliser des fonds en donnant la terre en garantie, L'absurdité de croire que des indigents peuvent cultiver la terre sans aide. L'impression créée par les débats au parlement impérial, disant que le Canada peut être abandonné. Il est donc heureux d'entendre parler de fortifications ou de tous ouvrages qui peuvent rétablir la confiance. 42

Contenu. Rapport de l'administration des forêts du territoire situé dans la région de London. (Rapport publié au long dans le rapport de 1898. Le rapport décrit les limites, la formation géologique, le sol, etc.) 45

31 août,
York.

Colborne à Murray (n° 28). L'arrivée tardive du "livre bleu." Il demande qu'on lui envoie deux livres de blancs, vu qu'on ne pourrait les faire imprimer à York pour moins de £150. 71

4 septembre,
York.

Le même au même (n° 29). La bonne réputation et la compétence des personnes dont on recommande la nomination au poste de conseillers législatifs. 72

Contenu. Liste des personnes nommées. 73

12 septembre,
York.

Colborne à Murray (n° 30). Il transmet des états de dépenses des services officiels en Canada; tous les salaires des commis s'y trouvent. La somme de travail à remplir par la division de l'arpenteur général diminue; il n'a donc pas rempli les vacances. Les commis des autres départements sont occupés tout le temps, et durant la session il faut employer des surnuméraires. Les frais de port de l'Etat constituent un gros item. 74

Etats des dépenses. 77 à 94

14 septembre,
York.

Covert à Mudge. Cette lettre se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, du 22 septembre 1829.

14 septembre,
York.

Colborne à Murray (n° 31). Il transmet les journaux du Conseil et de l'Assemblée. 95

18 septembre,
York.

Le même au même (n° 32). Transmet une lettre de Hagerman. Lorsqu'il a abandonné sa pratique pour remplir les fonctions de juge, il avait peu de doute d'être confirmé dans ce poste advenant la démission de Willis. 96

Contenu. Requête au sujet de sa nomination comme solliciteur général et de celle de J. B. Macaulay comme juge à la place de Willis. 97

19 septembre,
York.

Colborne à Murray (n° 33). Il transmet une requête de Givins et il recommande qu'on lui permette de se retirer en conservant sa solde actuelle. Il demande l'autorisation de faire dans le département des sauvages les changements qu'on pourra juger nécessaires. 105

Contenu. Givins à Colborne, demande la permission de prendre sa retraite en conservant sa solde complète. 106

Requête de Givins. 107

Bathurst approuve la conduite de Givins. 109

21 septembre,
York.

Colborne à Murray (n° 34). Relativement à l'autorisation d'accorder des concessions de terres aux soldats licenciés, il remarque qu'on a compris depuis un certain temps que les soldats licenciés avaient droit à des concessions. Il croit qu'on n'enrayera les désertions que lorsqu'on fera savoir à tous les régiments à leur arrivée que les soldats méritants pourront obtenir des terres et leur congé lorsque leurs corps retourneront en Angleterre. 111

22 septembre,
York.

Colborne à Murray (n° 35). Qualité particulière du sol du Haut-Canada pour la culture du chanvre. Bon nombre le cultiveraient s'il existait un marché. Covert se propose de le cultiver sur une grande

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

échelle; on devrait en établir un dépôt à Cobourg, et on devrait nommer des agents pour acheter le chanvre qu'on leur apporterait. Page 113

Contenu. Covert à Mudge. 14 septembre. Ce qu'il propose au sujet de la culture du chanvre. 115

Barrie à Colborne. 25 avril. Exposé sur le chanvre cultivé en Canada. Ordre de la commission de la marine au sujet du chanvre qu'on doit acheter. 119

Rapport sur des échantillons de chanvre canadien. 121

23 septembre, York. Colborne à Murray (n° 36). Transmet la requête du juge Macaulay, qui demande la permission de se retirer du Conseil législatif. Si cette démission est acceptée, il indique le lieutenant-colonel Wells pour lui succéder. 122

Contenu. Macaulay à Mudge. Il demande la permission de se démettre de ses fonctions de membre du Conseil exécutif. 125

23 septembre, York. Colborne à Murray (privée). Il est porté à croire que l'évêque Macdonell devrait être admis au Conseil législatif. Il a recommandé que le lieutenant-colonel Wells succède à Macaulay au Conseil exécutif. 125

24 septembre, York. Colborne à Macaulay (n° 37). Transmet une requête d'O'Grady qui a amené 500 émigrants de Rio-Janeiro; il demande une concession de terre en considération de la chose. 130

Contenu. Requête d'O'Grady demandant une concession de terre et faisant l'énumération de ses services. 131

25 septembre, York. Colborne à Murray (n° 38). Il ne croit pas qu'on doive accorder au colonel Talbot la concession additionnelle d'un grand domaine dans le district de l'ouest pour l'ajouter à la colonie Talbot. Il a réussi à établir les cantons du district de London malgré de nombreuses difficultés, mais les terres que Talbot désire ajouter à la colonie Talbot s'établiront quand même grâce à leur situation et à leur fertilité. 136

26 septembre, York. Colborne à Murray. Transmet les réponses qu'on se propose de faire aux questions proposées par le collège royal des médecins. 138

28 septembre, York. Le même au même (n° 39). Transmet une requête du major Kerby de la milice constituée, qui, sur l'ordre de son commandant, avait saisi des chevaux propriété d'Ousterhout passé à l'ennemi durant la guerre de 1812, et qui fut arrêté dans l'Etat de New-York et qui subit une perte de £224 dont il demande aujourd'hui le remboursement. 139

Contenu. La requête en question. 141

Compte-rendu du procès et autres documents. 146 à 202

30 septembre, York. Colborne à Murray (n° 40). Il a donné un sursis à Benjamin Ward, condamné à mort, les juges ayant des doutes à ce sujet. 203

Contenu. Compte rendu de l'affaire. 205

1er octobre, York. Colborne à Murray (n° 41). Il représente les qualités qu'a Elmsley pour siéger au Conseil législatif. 217

Contenu. Retour de Elmsley recommandé pour un siège au Conseil législatif. 218

Une lettre particulière à Murray de la même date recommande et presse la nomination d'Emsley au Conseil exécutif et au Conseil législatif. 219

19 octobre, York. Colborne à Murray (42). Retards apportés dans la transaction des affaires au Conseil exécutif; il recommande qu'on en augmente peu à peu le nombre de membres et qu'on nomme Elmsley. 225

20 octobre, York. Le même au même (n° 43). Les sauvages des Six-Nations de la Grande-Rivière représentent qu'ils ne peuvent se faire rendre compte d'une façon satisfaisante des dividendes touchés par Claus. Ils demandent qu'instruction soit donnée aux MM. Coutts de ne pas accepter les traites de Claus relativement à des dividendes. La conduite de Claus fait présentement l'objet d'une enquête. Il fera rapport du résultat. 226

63 VICTORIA, A. 1900

1829.
24 octobre,
York.

Colborne à Hay. Il transmet un document qui fait voir que les colons de Lanark qui ont émigré en 1820 et 1821 n'ont pas droit aux concessions de terre qu'ils demandent dans leur requête. Page 220

Contenu. Procès-verbal du Conseil exécutif sur la requête des colons de Lanark. 221

6 novembre,
York.

Dunn à Mudge. Cette lettre se trouve dans la dépêche de Colborne à Hay, du 4 décembre 1829.

10 novembre,
York.

Colborne à Murray (n° 44). A traversé les cantons des districts de London et de l'Ouest. Les précieux services de Talbot dans la colonisation de ces cantons. Comme il a rempli son contrat, il a maintenant droit à 60,000 acres et a été autorisé de faire des règlements pour 24 cantons dont une liste se trouve en marge. Il recommande qu'on n'en mette pas d'autres sous sa direction et qu'on ne délègue une partie quelconque de sa autorité à des aides. Comme le colon pourra rester débiteur du gouvernement jusqu'à ce qu'il désire s'acquitter. 228

11 novembre,
York.

Le même au même (n° 45). Il transmet une requête de Chewett. La satisfaction qu'il a donnée dans l'exercice de ses fonctions en qualité d'arpenteur général intérimaire. 232

Contenu. Requête de Chewett faisant l'exposé de ses services et trouvant à redire de ce qu'on le remplace dans sa charge. 233

25 novembre,
York.

Colborne à ——— (privée). Il a arrêté la tentative qu'on a faite à Ops pour hausser la valeur des terres. Tout ce que va coûter l'établissement de 60 familles ne dépassera pas £400; les deux premiers versements couvriront davantage cette dépense, et la totalité des versements s'élèvera à £1,200, outre la valeur que cette colonisation a donnée aux réserves du clergé. Le système mérite donc considération. Les colons de Lanark sont disposés de payer la valeur des terres. Les réserves du clergé se vendent de 17s. à 20s. l'acre. L'imprudenc de faire des règlements qui permettent aux versements de se faire attendre longtemps. Le danger d'accorder des lettres patentes pour des terres avant que les concessionnaires soient devenus colons. Les règlements de Talbot pour éviter ce danger. Sa visite dans les districts de London et de l'Ouest l'a convaincu qu'on peut faire pour les établissements des règlements qui permettraient d'obtenir un revenu plus considérable que par une modification partielle des règlements existants. L'inconvenance de rendre publiques les lettres qui ont été écrites dans le but de renseigner les ministres. La difficulté de maintenir les écoles; on a besoin d'une école de cours supérieur. Observations sur le plan d'une université. 235

Contenu. Colborne à Talbot. La satisfaction qu'ont donnée les efforts de Talbot, mais avant d'écrire de nouveau au secrétaire pour les Colonies, il (Colborne) désire avoir un état du nombre d'acres vacants, du nombre de colons, etc., depuis le dernier rapport; il désire aussi savoir si la date du paiement des honoraires est fixée ou s'ils ne sont exigibles que lorsque demande est faite de la patente. La nature répréhensible de ce système. 242

3 décembre,
York.

Peter Robinson à Colborne. Cette lettre se trouve dans la dépêche de Colborne à Hay, du 4 décembre 1829.

3 décembre,
York.

Colborne à Murray (n° 46). En réponse à la demande qu'on a faite pour savoir ce qu'on doit faire du revenu des terres de la Couronne, il dit que son intention était de porter au compte du fonds casuel et territorial du Roi les rentes de ces terres. Les morceaux de terre réservés pour des fins militaires n'ont jamais été sous le contrôle de l'Artillerie. Les embarras qu'amènerait leur transport. 244

4 décembre,
York.

Le même à Hay. Il a communiqué le contenu de la dépêche à Peter Robinson et au receveur général. Il transmet les explications pour renseigner Murray. 246

Contenu. Dunn à Mudge. Il n'a pas cru nécessaire d'ajouter les dates au compte de recettes et de dépenses de Peter Robinson, le but étant tout

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

simplement de lui faire voir comment on pouvait compter sur ce fonds. Il envoie maintenant les comptes en y joignant les dates. Page 247

Les états de compte en question. 249

Peter Robinson à Colborne. Il explique les items de son compte. 252

Liste des mandats émis. 254

4 décembre,
York.

Colborne à Murray (privée et confidentielle). Le seul ordre du Haut-Canada lié par des vœux religieux est une société de religieuses située à Glengarry et à Sandwich, et dont la plupart ont fait leur noviciat à Montréal. Les sujets catholiques romains de Sa Majesté, sous l'empire de l'acte 31 George III, jouissent de tous les privilèges que confère l'acte impérial récent. Il croit donc inopportun de présenter le sujet à la législature. 255

— décembre,
York.

Le même au même (n° 47). Il a reçu la dépêche qui désapprouve certaines mesures qu'il a prises pour reformer l'académie royale (*Royal Grammar School*) d'York; il connaissait l'état du fonds provenant des versements de la Compagnie du Canada, mais il espérait qu'on pouvait appliquer d'une façon plus profitable à favoriser cette institution le reliquat disponible. Toutes les dépenses nécessitées par l'établissement du collège ont été défrayées par le fonds des écoles, et l'on craint que son utilité soit trop restreinte. L'avantage d'établir dans une position centrale des écoles où les enfants peuvent recevoir une éducation libérale à des prix modiques. Les obstacles que rencontre l'établissement des écoles vu que la population est dispersée, mais elles engageraient beaucoup de bonnes familles à venir s'établir dans la colonie. La perte que subirait le gouvernement si l'on ne corrigeait pas l'erreur commise dans le calcul des obligations du Canada. Il prend la défense du système de colonisation qu'il a adopté à Ops, et il indique ses résultats pécuniaires. 256

9 décembre,
York.

Le même au même (n° 48). Il transmet le journal de l'Assemblée pour la réunion du 8 janvier au 20 mars 1829. 260

9 décembre,
York.

Le même au même (privée). Dans une communication privée il peut entrer dans des détails qu'on ne pourrait transmettre par un autre moyen. Il croit que la qualité des écoles et le système d'aliénation des terres refléteront sur la propriété et la tranquillité de la province. Le premier changement à faire relativement aux colonies c'est de nommer un nombre suffisant de bons magistrats. Les frais de l'éducation dans les écoles communes de la région devraient être laissées à la législation provinciale, mais l'institution supérieure ne devrait pas être négligée. L'effet salulaire de ces écoles à divers points de vue. La catégorie de colons qui arrivent est meilleure. Comment on devrait vendre les terres de la Couronne; par son plan la somme avancée pour l'exécution des travaux serait remboursée en cinq ans. Cite l'exemple d'Ops pour faire voir comment le plan fonctionnerait, et il prétend qu'on ne devrait pas donner de terre à moins qu'on exigeât la résidence et que les fonctionnaires qui ont droit à des concessions pourraient être chargés des cantons où ils sont placés. Il propose d'augmenter peu à peu le nombre des membres du Conseil législatif et du Conseil exécutif. Il n'est guère possible de faire de la milice un corps efficace; comment on pourrait l'organiser; autres suggestions. 261

11 décembre,
York.

Colborne à Hay. Il transmet le calcul estimatif du nombre d'acres à la disposition du gouvernement à Ops, pour faire voir la somme que produira généralement chaque canton. Dans certaines circonstances, on pourrait employer tous les premiers versements à faire des chemins. 267

Contenu. Le calcul estimatif. 268

12 décembre,
York.

Colborne à Murray (n° 49). Transmet copie de la requête de Michael Mason, déclaré coupable d'un crime capital. Il croit que s'il était déporté les vols de chevaux deviendraient moins fréquents. 269

63 VICTORIA, A. 1900

	<i>Contenu.</i> Michael Mason. Requête demandant que la sentence de mort soit commuée à la déportation aux Bermudes.	Page 270
	Liste des détenus qu'on propose de déporter aux Bermudes.	271
14 décembre, York.	Colborne à Murray (n° 50). Il renvoie à une lettre antérieure au sujet de la milice et transmet un état préparé en réponse à un ordre dans le but d'organiser un corps efficace. Il propose que, comme on pourrait trouver dans chaque corps une ou deux compagnies qui se réuniraient volontairement pour faire du service, on leur donne des carabines et des équipements militaires, et il n'a pas de doute que, si ceci se faisait, elles se vêtiraient.	272
	<i>Contenu.</i> Etat des troupes miliciennes du Haut-Canada ne comprenant que les hommes de 18 à 40 ans.	274
	Ordre général de la milice.	277
22 décembre, York.	Colborne à Murray (n° 51). Transmet la requête de Samuel Jarvis, représentant de William Jarvis, accompagnée d'un rapport du Conseil exécutif recommandant de lui verser la somme de £225.	280
	<i>Contenu.</i> Requête à Colborne.	281
	Requête à Maitland.	300
	Rapport du Conseil exécutif sur la requête de Jarvis.	304
	Copie imprimée de la correspondance en réponse à une adresse de la Chambre des Communes en date du 5 juin 1829.	318 à 364
— décembre, York.	Prospectus du collège du Haut-Canada.	126

MINISTÈRES PUBLICS ET DIVERS, 1829.

(La partie I est paginée de 1 à 280, la partie II de 281 à 266, la partie III de 367 à 507.)

Q—353-1-2-3.

1814. 14 mars, Assemblée.	Adresse de l'Assemblée législative du Haut-Canada sur l'état de la province durant la guerre.	Page 161
1815. 13 mars, York.	Adresse du Conseil législatif du Haut-Canada sur le rétablissement de la paix et demande de secours pour les habitants de la province qui ont essuyé des pertes durant la guerre.	165
	<i>Contenu.</i> Ordres généraux du 10 mars 1815 permettant à la milice de réintégrer ses foyers, de rendre toutes les armes, etc., et de recevoir son congé formel. La législature a accordé six mois de solde à tout le corps.	167
	Ordre général du 18 août 1815, faisant part de la haute idée qu'à le Prince régent des services de la milice.	169
	Avis de réunion de la commission des réclamations, 18 août 1815, devant laquelle les réclamants devront se présenter.	171
	Avis (20 novembre 1815) de la nomination des commissaires chargés d'entendre les réclamations de ceux qui ont essuyé des pertes par suite de la guerre.	172
	Avis (21 décembre 1815) des noms des commissaires nommés, y compris les règles d'après lesquelles les réclamations devront être présentées.	173 à 175
	Adresse (13 avril 1821) de l'Assemblée du Haut-Canada au sujet des pertes subies dans la province durant la guerre.	176
	Autres documents au sujet des pertes.	177 à 213
1825. 31 octobre, Ludlow.	Certificat de mariage de Josua Ratcliff et de Mary Edwards, 15 décembre 1776.	267

DOC. DE LA SESSION No 8c

1825.
2 novembre
Ludlow,
1828.
15 août,
York.
- Certificats de baptême de John (18 février 1780) et de Thomas (26 juillet 1795), fils de Joshua et de Mary Radcliff. Page 268
Autres documents relatifs aux titres à la succession Radcliff. 269 à 277
Réunion du comité de la constitution. W. W. Baldwin nommé président et Robert Baldwin et Thomas D. Morrison nommés secrétaires. 98
Requête. 99
1829.
3 janvier,
York.
- W. W. Baldwin au duc de Wellington. A terminé copie de la requête demandant le redressement de griefs. On ignorait à l'époque de la réunion que le Roi avait remis les affaires de l'empire entre les mains de Sa Grâce. Les coloniaux reposent une entière confiance en la sympathie de Sa Grâce, qui a reconnu l'indépendance des législatures coloniales. La population attend avec inquiétude la désapprobation de Sa Majesté du déplacement illégal de Willis. 84
Contenu. Rapport des résolutions adoptées à une "réunion constitutionnelle". 88
- 3 janvier,
Londres.
- Mactaggart à Hayes (Hay). Il demande qu'on n'oublie pas un document qu'il a envoyé au sujet de l'étendue des arpentages faits dans le Haut-Canada. Il a en main des cartes, etc., qui peuvent aider à élucider la frontière mystérieuse entre le Canada et les Etats-Unis. 253
- 3 janvier,
York.
- J. B. Robinson à Hay. Il transmet à Wilmot Horton un paquet de dépêches sous le pli adressé à Hay. Wilmot Horton a demandé une expression d'opinion catégorique sur le rapport de la Compagnie du Canada. C'est une demande imprudente, comme le démontrera le volume du document. Le remercie pour la bonté dont Murray et lui (Hay) ont fait preuve à son égard à l'occasion de sa nomination temporaire au poste de juge en chef. 265
- 5 janvier,
Bath.
- Willis au même. Demande copie de la correspondance au sujet de l'établissement d'une cour d'équité dans le Haut-Canada. 453
- 7 janvier,
Killarney.
- Mahony, ancien capitaine au 3e régiment de la brigade irlandaise, demande s'il existe, en Canada, une banque où il puisse déposer son argent avec intérêt. 254
- 10 janvier,
Bureau de
poste général.
- Freeling à Hay. A soumis au directeur général des postes une lettre sur le transport des lettres au Haut-Canada. Si toutes les lettres expédiées de la façon irrégulière dont parle sir John Colborne étaient exclusivement envoyées par le bureau de poste il ne serait peut-être pas difficile de s'arranger avec le gouvernement des Etats-Unis pour expédier un sac scellé par les Etats-Unis. Comme la législature laisse les lettres s'expédier de toute façon, le sac scellé serait trop mince pour en justifier l'établissement, et comme des sacs de lettres s'expédient régulièrement par chaque navire en partance, l'hôtel des postes donne en réalité le service demandé. La question de la nomination d'un sous-directeur général des postes dans le Haut-Canada intéresse plus le gouvernement que le directeur général des postes. On a transmis au sous-directeur général des postes de l'Amérique-britannique du Nord la correspondance au sujet de l'établissement des postes dans le Haut-Canada, en y joignant les documents. 77
- 13 février,
Worcester.
- Willis à Murray. Il a appris que sa retraite du banc du Roi, du Haut-Canada, n'était pas inexcusable ou nulle. A-t-on l'intention de le nommer de nouveau à une position de juge dans le Haut-Canada ou dans toute autre colonie et de le dédommager pour les pertes qu'il a subies? 454
- 14 février,
- Campbell à Harrison. Il transmet une liste des conseillers législatifs du Haut-Canada. 128
- 15 février,
Worcester.
- Willis à Murray. N'ayant pas reçu de réponse à sa lettre, il va rester quelques jours de plus dans l'espoir qu'il lui fera la faveur de lui faire connaître sa décision. 455
- 17 février,
Hertford
Street.
- Cockburn à Hay. A-t-on fait quelque autre chose au sujet du chemin entre Petewadie (*sic*) et Miramichi. 129

63 VICTORIA, A. 1900

1829.
18 février,
Ste-Catherine Hamilton Merritt à——. Il transmet le rapport de l'année dernière sur le canal Welland, que l'on est à préparer pour y admettre la navigation vers le 1er mai ou au mois de juin au plus tard. Page 255
- 22 février,
Twaford Park Bolton à Murray. Il écrit au nom de Willis pour faire réinstaller ce dernier. 111
- 23 février,
Southsea. M^{me} Hatfall à Murray. Elle expose que son mari l'a désertée, qu'elle a essayé de pourvoir à sa subsistance en ouvrant une école; l'insuccès de celle-ci. Son mari est à Murray, dans le Haut-Canada. Si elle s'y rendait pourrait-elle faire valoir ses droits devant les tribunaux du Haut-Canada? 246
- 23 février,
Londres. Willis au même. Il est porteur d'une lettre de sir R. Bolton et profite de l'occasion pour demander audience. Il est persuadé qu'il (Murray) n'a aucune idée de sa misère complète et de l'impossibilité où il se trouve de faire revenir sa femme et sa famille d'York, où il les a laissées attendu qu'il s'attendait d'y retourner en qualité de magistrat; il ne peut s'imaginer qu'on a apporté ce long retard dans le but d'aggraver l'amertume de sa situation. 456
- 27 février,
Londres. Le même au même. Sa visite au ministère des Colonies avait pour but d'apprendre si l'on jugeait opportun qu'il retournât au Haut-Canada, et si l'on pouvait lui donner une autre position et laquelle. Bien que le Conseil ait jugé sa retraite légale, on pouvait tout au plus ne l'accuser que d'erreur de jugement. Il a perdu une bonne clientèle au barreau, et pour s'établir convenablement à York il a épuisé sa petite fortune. Sa famille est encore à York, et il n'a pas les moyens de la ramener en Angleterre. Lord Eldon lui a permis de communiquer la lettre dans laquelle il approuve la conduite de Willis. Il désire savoir s'il présentait au conseil du Trésor une requête demandant d'être remboursé de ses dépenses légales, si cette requête aurait son appui (à Murray). Raisons à l'appui de la demande. 458
- mars, Le juge en chef Campbell à Hay (privée). Transmet une note au sujet de l'indemnité de sa retraite; il se déclarerait parfaitement satisfait de £1,250 ou telle somme que sir George Murray et lui (Hay) jugeraient à propos de lui accorder, ayant la confiance de se trouver entre des mains honorables. Liste des personnes dont on recommande la nomination en qualité de juges pour le Haut-Canada. 130
- 3 mars,
Londres. Le même à——. De nouveau au sujet de sa retraite et de son indemnité. 132
- 18 mars,
Trésorerie. *Contenu.* Maitland à Huskisson. Il présente le juge en chef Campbell. 136
- 31 mars,
York. Dawson à Hay. Les lords du Trésor ne se croient pas justifiables de donner de l'aide pour terminer l'église presbytérienne de Kingston. 65
- 31 mars,
York. Peter Robinson. Diagrammes indiquant la façon dont les cantons sont divisés dans le Haut-Canada. 367 à 373
- 31 mars,
York. Le même à Hay. Transmet un état des ventes des réserves du clergé jusqu'à cette date. 374
- Contenu.* États. 376 à 379
- Formule de convention pour la vente et l'achat des réserves du clergé. 380
- 3 avril,
Londres. Murray à——La question de la nomination d'un sous-directeur général des postes pour le Haut-Canada, a-t-elle été décidée? 256
- 4 avril,
Ste-Catherine Hamilton Merritt à Murray. Lui rappelle que la question d'accorder la demi-solde aux dragons provinciaux devait être soumise au duc de Wellington. 257
- 9 avril,
Londres. Ward à Hay. Il désire avoir la preuve officielle de la mort de Thomas Ridout et des détails à ce sujet dans le but de servir les intérêts de ses parents. 423
- 10 avril,
Amirauté. Barrow au même. Les lords de l'Amirauté désirent attirer l'attention de Murray sur la question d'un barrage qu'on se propose de cons-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

truire à travers la Grande-Rivière, ce à quoi le commodore Barrie s'ob-
jecte. 1

Contenu. Barrie à Croker. Attire l'attention sur le projet d'un barrage
à travers la Grande-Rivière et renvoie à des lettres antérieures à ce
sujet. 2

Colborne à Barrie. Transmet une communication de Merritt au sujet
du barrage à travers la Grande-Rivière. 4

Merritt à Dunn. Transmet un plan du relevé de la Grande-Rivière au
sujet du barrage projeté. 5

Barrie à Colborne. S'il comprend bien le plan envoyé par Merritt, il
lui fait protester contre l'obstacle que créera le barrage. 7

11 avril,
Amirauté.

Barrow à Hay. Que réserve soit faite du lopin de terre situé à la tête
de la baie de Penetanguishene et de l'emplacement de moulin jusqu'à ce
qu'on soit arrivé à une décision au sujet du terrain dont le service de la
marine a besoin. 10

13 avril,
Londres,

Peter McGill à Murray. Le remercie pour l'audience. Compte rendu
sur l'établissement métallurgique de Marmora, établissement qui doit
être d'un grand avantage. Demande qu'on accepte la livraison du lest
de fer. 223

Contenu. Extrait d'un journal qui donne la description de l'établisse-
ment métallurgique de Marmora et le prospectus des ouvrages mis en
vente. 225

16 avril,
Cavan.

Rd F. Fox à——Demande des renseignements sur les mesures à
prendre pour aider la famille de James Armstrong à aller rejoindre
celui-ci et obtenir une concession de terre. 215

23 avril,
Trésorerie.

Stewart à Hay. Campbelle, juge en chef du Haut-Canada, pourra
prendre sa retraite et toucher £1,200 par année. 66

23 avril,
Trésorerie.

Le même au même. Transmet, pour que Murray l'examine, un état
des sommes prises à même la caisse militaire pour le service de la colo-
nisation à Lanark, Haut Canada. 67

27 avril,
Londres.

Campbell au même. Il a été informé qu'on lui a accordé £1,200 à titre
de retraite, et il en exprime ses remerciements. 137

27 avril,
Clough.

Willis à Murray. Il a écrit le 27 février, en y joignant une lettre de
lord Eldon. Il en transmet maintenant une copie. Dans l'espoir de rece-
voir une réponse définitive à sa demande d'une position de magistrat, il
a retardé de présenter une nouvelle requête, malgré l'état dans lequel il
se trouve depuis dix mois, au sujet de sa famille. Il a appris, du Haut-
Canada, la grave indisposition de sa femme, résultat de l'inquiétude
amenée par les circonstances. Il demande donc, à titre d'humanité, s'il
peut s'attendre à être nommé juge. 460

Contenu. Eldon à Willis. Croit que l'opinion de Willis était parfaite-
ment honnête. Il craint que trop souvent il ne s'est lui-même formé une
opinion erronée en sa qualité de magistrat. Ne connaît pas de juge qui,
si l'erreur venait déjouer son espoir, put se conformer à une telle
épreuve. 462

28 avril,
Londres.

N. Gould à Murray. Transmet un deuxième extrait de journal sur
l'établissement métallurgique de Marmora. 230

Contenu. Relevé des industries dans le Haut-Canada, extrait du
Morning Post. 231

3 mai,
Clough.

Willis à Murray. La maladie de sa femme le porte encore à lui
demander s'il a l'intention de le recommander (Willis) à une position
de juge. Sa femme a été prise de maladie à une réception donnée par
sir John et lady Colborne et les messieurs qu'on lui a fait un crime de
connaître, M. Baldwin et le D^r Rolph y assistaient aussi. 464

4 mai,
York.

Strachan à Murray. L'informe qu'il a envoyé une lettre pour le
conseil ecclésiastique au sujet du collège du Roi. La mention que l'on
fait du collège dans le rapport du comité spécial lui impose le devoir de
se lever pour le défendre et d'apporter contre toute modification de la

63 VICTORIA, A. 1900

1829.

charte les faits qui lui paraîtront concluants. Bien que se faisant l'interprète de ce que pense le conseil du collège, croit-il, tout de même il est seul responsable de la communication adressée au conseil, et il désire attirer l'attention sur cette communication, attendu qu'on a propagé avec soin des impressions préjudiciables au collège du Roi et suggéré des modifications qui changeraient complètement son caractère religieux. L'archevêque de Canterbury a refusé de donner son assentiment à une charte aussi libre dans ses dispositions que l'était celle qu'on proposa en premier lieu. C'est à ses yeux la charte la plus libérale qu'on pût admettre, et le secrétaire d'Etat, lorsqu'elle fut accordée, déclara qu'il était allé jusqu'à la dernière limite des concessions. Au Nouveau-Brunswick une charte semblable a été reçue, quasi avec acclamation, par la population et la législature. On trouvera dans sa lettre la raison pourquoi cette réception n'a pas eu lieu dans le Haut-Canada. Comme le parlement impérial peut seul changer la charte, il espère qu'on en fera un essai raisonnable; si après dix ans de fonctionnement elle ne devient pas l'institution la plus populaire dans la province, il sera un des premiers pour demander des modifications. Toute la législature se serait réjoui d'une charte aussi libérale lorsqu'en 1820 elle concéda à l'université le privilège d'être représentée dans l'Assemblée et d'être constituée comme les universités anglaises. Il demande donc instamment d'obtenir quelques années afin de faire de la charte un essai raisonnable, et dans le but de faire disparaître le découragement dont les délibérations ont été frappées, et il demande qu'il (Murray) exprime au gouvernement de la province son désir de voir immédiatement s'ériger les édifices nécessaires à l'université, afin que l'œuvre de l'éducation commence avec le moins de retard possible. Le lieutenant-gouverneur (Colborne) est un ami sincère de l'église. 395

5 mai,
Londres.

Campbell à Murray. Transmet des remarques flatteuses à l'adresse du colonel Covert, que Wilmot Horton doit présenter. 139

6 mai,
Londres.

Wellesley à Hay. Il présente le colonel Covert, qui est d'une des plus vieilles familles et qui a émigré avec le duc de Richmond. 443

8 mai,
Perth.

Requête du caporal James Garvin à lord Hill, redisant ses services et demandant à Sa Seigneurie d'employer son influence à lui faire obtenir une concession de terre. 242

11 mai,
Londres.

Requête de Covert faisant voir les difficultés que rencontre au début la culture du chanvre et du lin. La position favorable de la vallée de Newcastle pour cette culture, l'absence d'outillage pour sérancer le chanvre est le grand obstacle à son développement; s'il se construisait un bon moulin à chanvre à Cobourg, bon nombre de personnes favoriseraient l'entreprise. Il (Covert) possède le seul emplacement de moulin dans le voisinage, et il est prêt à construire un moulin si le gouvernement veut bâtir un entrepôt pour l'emmagasinage du chanvre. Grâce à son influence et à son expérience, il pourrait montrer aux cultivateurs comment faire cette culture. Il entreprendrait la tâche en considération de toute rémunération que le gouvernement jugerait à propos de donner, et il se contenterait de la position de percepteur et d'inspecteur de chanvre. 141

Note relative à la requête. 146

Copie d'une lettre du juge en chef Campbell. 147

12 mai,
Londres.

Covert à Hay. En sus de ses propositions antérieures il a l'intention d'établir une manufacture de toiles et d'articles de chanvre. Il se rendra demain au rendez-vous pris avec lui (Hay). 150

14 mai,
Londres.

Whitlow à Hay. Il demande une deuxième audience au sujet de Walpole Willis, qu'à sa position actuelle met en butte à de grands embarras. Il espère qu'on fera quelque chose pour le secourir. Son frère, le rév. W. Willis, est venu de Bath pour lui, mais il lui faut retourner dimanche pour les offices. 444

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.
15 mai. Accusé de réception de deux sacs de dépêches par le juge en chef Campbell. Page 149
- 18 mai, Londres. La Société des Missions Wesleyennes à Murray. Elle demande la sanction royale pour le bill autorisant dans le Haut-Canada la tenue des registres de mariages par les missionnaires wesleyens. 80
- 26 mai, Whitehall. Lack à Hay. C'est en réponse à la demande de Covert au sujet de la culture du chanvre dans le Haut-Canada. Il renvoie à la lettre adressée à Burlingham, le 9 décembre, sur le même sujet. 26
- 1er juin, Londres. Covert à Murray. Se désiste de toute réclamation à titre de rémunération pour la construction d'un moulin et de bureaux pour la fabrication du chanvre. Il serait opportun de faire de la nouvelle partie de Cobourg un dépôt pour y recevoir le chanvre. 152
- 1er juin, Londres. Talbot à Hay. Il lui a fallu aller à Hampton Court. Il espère que la lettre ci-incluse suffira, et il se présentera demain à 2 heures. 419
- Contenu. Talbot à Hay. Il demande deux aides, dont le salaire sera de £150 chacun, pour la colonisation des terres des districts de London et de l'Ouest, et un salaire de £200 pour lui-même pour couvrir des dépenses inévitables. 420
- 2 juin, Clough. Willis à Murray. Comme on lui fait comprendre qu'il ne doit pas considérer qu'il (Murray) s'est engagé à lui donner une position de juge, il lui faut en conséquence reprendre la pratique de sa profession, mais il ne peut le faire vu certains événements se rattachant au ministère des Colonies. Il demande qu'on écarte les conséquences préjudiciables. 467
- 10 juin, Clough. Le même au même. Le remercie de sa communication. Lui donne l'assurance qu'il ne supposerait jamais qu'il eût agi autrement que ne le dictaient ses fonctions officielles. Les rapports nuisibles sont les imputations qui s'attachent toujours à la personne qui a le malheur d'être dégradée par le gouvernement de Sa Majesté. Il s'afflige de voir qu'après l'exposé circonstancié des a conduites, après l'adresse récente de l'Assemblée et après le témoignage de lord Eldon, il (Murray) le juge incapable de remplir une autre position dans la magistrature. Il n'a pas été entendu sur les mérites mais bien sur la légalité de sa démission; il avait espéré qu'on aurait tenu compte de l'intégrité de ses motifs. Il fait des instances pour qu'on le nomme juge dans une autre colonie, et il cite le cas du juge Thorpe promu du Haut-Canada à une position de juge plus élevée, dans une autre colonie. Il ne peut croire qu'on l'abandonnera à une ruine totale pour avoir fait ce qu'il croyait être son devoir. 469
- 15 juin. Article de la *National Gazette* sur le gouvernement colonial du Haut-Canada. Inclus dans la lettre de Douglas à Hay, 17 juillet 1829.
- 16 juin, Sligo. Madden au secrétaire des Colonies. Ayant appris la mort d'une personne du nom de Madden décédée dans le Haut-Canada, il désire de plus amples renseignements pour permettre à son frère, si la supposition est exacte, de prouver sa prétention. 258
- 16 juin, Hayes. John Smith, fils, à Hay. Transmet une requête au sujet du territoire inexploré du Haut-Canada, accompagnée de témoignages, avec prière de déposer le tout devant Murray. 399
- Contenu. Requête de John Smith, fils, au sujet des terres incultes de la Couronne et dont la valeur a été surfaite, au préjudice de la province. 400
- 18 juin, Clough. Willis à Murray. Il revient sur la nécessité de sa position et dit que même un emploi temporaire mais immédiat le sortirait de ses difficultés actuelles. 465
- 19 juin, Londres. Willan au même. Dit que son frère s'est démis de sa position de greffier de l'Assemblée de Québec, position qu'il tenait de Dalhousie, parce que l'orateur a voulu faire la nomination. Son frère demande maintenant d'être fait procureur général du Haut-Canada; ses qualités. 446

63 VICTORIA, A. 1900

1829.
22 juin
New Street. Opinion du procureur Scarlett, qui dit que le jury dans la cause de Francis Collins était justifiable d'avoir rendu un verdict de coupable, et les instructions du juge n'offrent pas matière à objection. Page 56
Deuxième opinion, signée par Scarlett et Sugden, procureur, dans le même sens. 58
- 23 juin,
Bureau de la
Guerre. Sullivan à Hay. Il désire savoir le salaire et les émoluments du lieutenant Jarvis, en demi-solde, du 104^e d'infanterie, aujourd'hui juge d'une cour inférieure dans le district d'Ottawa. 74
- 24 juin,
Londres. John Smith, fils à Murray. Le 18 courant (le 16) il a transmis un travail sur les terres incultes de la Couronne dans le Haut-Canada, au cours duquel il faisait voir les ressources restreintes de cette province en terres propres à la colonisation et l'effet préjudiciable d'une idée contraire, et offrait en même temps ses services si l'on décidait de faire faire une exploration. Il a joint à ce document divers certificats. Il désire retourner à l'époque la plus favorable aux arpentages. 405
- 27 juin,
Hayes. Le même à Hay. Conformément aux instructions il a transmis un double de sa requête. Il n'a pas de double du certificat. 407
- 29 juin,
Trésorerie. Stewart au même. Les lords du Trésor approuvent la proposition de Kempt de discontinuer la colonisation à Lanark et de nommer une personne pour percevoir les dettes dues par les colons à la Couronne. 68
- 29 juin,
York. W. L. MacKenzie au secrétaire des Colonies. Comme preuve que des hommes de position et d'influence n'ignoraient pas en 1829 les causes de mécontentement dans le Haut-Canada, il transmet un exposé des affaires dans cette province, exposé dont il demande un accusé de réception. 259
- (Pour l'exposé, voir 15 juin, page 30.)
- 30 juin.
Kingston. Requête de George Smith. Il énumère ses services dans la marine et s'en rapporte à la justice de son pays. 408
Contenu. Certificat et emplois. 511
- 7 juillet,
Bureau de la
guerre. Sullivan à Hay. Il désire connaître le revenu du capitaine Jonas Taylor, officier en demi-solde de la milice canadienne, et quels appointements, s'il en existe, il touche pour d'autres charges. 75
- 9 juillet,
Lincoln's Inn. Metcalfe à Twiss. Il demande les noms de trois personnes à Kingston, Canada, pour recevoir la déclaration de M^{me} la colonelle Roberts au sujet de la cession d'une propriété de droit seigneurial. 260
- 9 juillet,
Londres. Powell (ex-juge en chef) à Hay. Il offre de prendre n'importe quelle charge en Canada. Il relate les circonstances qui ont accompagné sa démission comme juge en chef et orateur du Conseil; il ne s'est pas démis de ses fonctions de membre des deux conseils, mais il n'a pas été convoqué depuis sa démission comme orateur; il demande qu'on lui continue son traitement comme membre des deux conseils. 263
- 11 juillet,
Londres. Bastable à Murray. Il transmet un lettre de lord Donoughmore; il ne l'a pas envoyée plutôt en partie à cause de retard en Irlande et en partie parce qu'il désirait voir si l'on arrêterait un plan d'émigration au Canada. 112
- 17 juillet,
Affaires
étrangères. Douglas à Hay. Il transmet copie d'un document qui contient une critique du gouvernement colonial du Haut-Canada. 27
Contenu. Gilbert Robertson à Aberdeen. Il transmet une gazette qui publie une critique du gouvernement du Haut-Canada, critique dont les détails, il a raison de croire, sont fournis par un habitant du Haut-Canada et publiés dans un journal prêt à publier tout ce qui peut préjudicier au gouvernement de la Grande-Bretagne ou à ses colonies. La province renferme un bon nombre de personnes mal disposées dont quelques-unes sont à Washington, et celles-là sont principalement des rédacteurs de journaux. Ce serait une sage précaution que de surveiller ces personnes. 28
Communication signée A. B. à la *National Gazette*, de Philadelphie. 30
Commentaires de la rédaction. 51

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.
18 juillet,
Gardes à
cheval. Fitzroy Somerset à Hay. Transmet une requête de James Garvin,
ancien caporal de l'artillerie royale, demandant une concession de terre
dans le Haut-Canada, pour son fils John Garvin. Page 17
- 20 juillet,
Edwardsburg. Requête de Richard D. Fraser, qui énumère ses services et ceux des
officiers de son régiment durant la guerre de 1812, et demande la demi-
solde pour lui-même et pour eux. 216
- 20 juillet.
Londres. Kelly à Hay. Il annonce le décès de M^{me} Alicia Compbell, et de-
mande que le receveur général reçoive instruction de payer la somme
due à titre de pension à son décès. 251
Contenu. Certificat de décès. 252
- 22 juillet,
Londres. Séguier à Twiss (en français). Il a déjà demandé des renseignements
au sujet de certains documents que requiert la famille de Louis Lom-
bard Dechazeau, mort à Détroit. Il renouvelle aujourd'hui sa demande. 416
- 29 juillet,
Artillerie. Byham à Hay. Il transmet une lettre à Colborne représentant l'ac-
croissement considérable que subirait le revenu de la Couronne si l'on
affermaient les terres réservées pour des fins militaires mais dont on n'a pas
immédiatement besoin. Ordre a été donné aux officiers d'artillerie à
Kingston de faire rapport. 60
- 30 juillet,
Bureau de la
Guerre. Sullivan au même. Il désire connaître la date de la nomination du
capitaine McMillan au poste de registrateur du comté de Carleton et
le montant de ses émoluments. 76
- 3 août,
Whitehall. Sidmouth à Richmond. Il transmet une lettre qui assure la réalisa-
tion de son but. Bastable est plus en état que la plupart des gens à
donner suite au projet d'émigration. 113
Contenu. Arden à Sidmouth; il recommande Bastable. 114
Dalhousie à Bastable. La difficulté qu'il y a d'obtenir une position en
Canada; le gouverneur en a très peu à sa disposition, et il a essayé de
distribuer ces positions avec impartialité en donnant de l'avancement
aux fonctionnaires qui avaient fidèlement rempli leur devoir. 117
- 5 août,
Londres. Requête de A. Bastable, autrefois de Kingston. 119
- 6 août,
Trésorerie. W. A. Clarke, autrefois de Terre-neuve, à Hay. Lui envoie une lettre
à lui remise par erreur. 214
- 7 août,
Trésorerie. Stewart au même. La commission ne peut acquiescer à la requête de
l'église presbytérienne de Kingston, demandant de l'aide pour acquitter
une dette contractée par la construction de bancs pour les troupes dans
l'église. 69
- 11 août,
Bath. Le même au même. Les lords du Trésor ne peuvent admettre que
M^{me} Ridout ait quelque droit à une pension. 71
- 24 août,
Artillerie. Willis à Murray. Il demande s'il doit chérir l'espoir de recevoir une
charge dans les colonies. S'il garde encore la même idée qu'il expri-
mait dans sa lettre du 5 juin, la chose serait ruineuse pour l'avenir de sa
profession (à lui Willis); il demande qu'on lui donne des raisons caté-
goriques, et lui rappelle l'opinion favorable qu'il (Murray) a eue dans
une circonstance antérieure. Il inclut une lettre de Stephen. 473
- 25 août.
Clough. Butler à Hay. Le comité de l'artillerie est souvent obligé d'ache-
ter des terres pour des fins militaires dans le Haut-Canada. Les
rentes provenant des terres affermées peuvent être appliquées au ren-
boursement des sommes employées à l'achat de terres. 61
- Willis à Murray. Comme le retour de sa famille du Canada doit être
régulé avant que l'hiver rende le voyage impossible, il désire savoir caté-
goriquement s'il doit retourner au Canada en quelque qualité officielle.
La nouvelle qu'il lui faudrait pratiquer au barreau canadien lui est pré-
judiciable. Il appuie aussi sa requête des lettres du gouverneur et du
lieutenant-gouverneur, avec l'espoir que sa famille ne quittera pas le
Canada. Les frais d'un voyage, particulièrement pour des femmes, sont
trop considérables, et il croit que si l'affaire était équitablement repré-
sentée aux autorités les plus élevées, lady Mary Willis serait traitée

53 VICTORIA, A. 1900

1829. avec le respect dû à son rang, à sa famille et aux circonstances actuelles
où elle se trouve. Page 478
- 28 août,
Clough. Willis à Murray. Il regrette qu'après les lettres de lord Eldon et de
lord Goderich, le témoignage de Stephen et la déclaration de Horton
disant que le traitement devait dater du 14 juillet 1827, qu'on lui refuse
absolument le traitement. Il désire savoir sur quoi il (Murray) se base
pour dire qu'il (Willis) n'a pas fait preuve de discrétion calme et de
jugement sain, et s'il (Murray) a cette opinion en sa qualité individuelle
ou en sa qualité de secrétaire des Colonies. Il désire aussi savoir si
l'adresse à ce sujet de l'Assemblée du Haut-Canada a été présentée à Sa
Majesté. 475
- 31 août,
Bureau des taxes. Sayer à Hay. Il a été informé que le juge en chef Powell est retourné
en Amérique du Nord. Murray communiquera avec lui au sujet de ses
taxes. Transmet copie d'une lettre que la commission a envoyée à
Powell. 83
- 31 août,
Clough. Willis à Murray. Il éprouve beaucoup de plaisir de voir qu'on a enlevé
à la correspondance le caractère privé et qu'on a maintenant rendu cette
correspondance officielle. Il établit un état chronologique des circon-
stances qui ont accompagné son départ pour le Canada et de ce qui arriva
subséquentment. Cette lettre est en substance une défense de sa conduite
lorsqu'il remplissait les fonctions de juge dans le Haut-Canada, et il mainti-
ent la justesse du jugement pour lequel il a été démis. Même s'il y avait
eu erreur dans ce jugement, cela, prétend-il, ne justifiait pas son renvoi. 481
- () août,
Bureau des taxes. Sayer à Twiss. Il demande l'adresse du juge en chef Powell au sujet
d'arrérages de taxes. 82
- 12 septembre,
Clough. Willis à Murray. Il attire l'attention sur sa lettre officielle du 31 du
mois dernier. A en juger par le mode dont les affaires sont conduites
l'adresse de l'Assemblée a pu n'être pas déposée devant le Roi. Que J. B.
Macaulay qui cessa d'être juge à la suite de la nomination de Willis ait
été réintégré dans ses fonctions n'est pas le fait le moins remarquable
dans cette affaire extraordinaire. 498
- 14 septembre,
Clough. Carey au même. Comment la cavalerie peut rompre un carré. 154
- 14 septembre,
Clough. Willis au même. Il a reçu une lettre lui disant qu'il n'y a pas de profit
à discuter davantage la question soulevée dans sa lettre (de Willis) du
31 août. Il demande de nouveau une enquête et qu'on l'informe si
l'adresse de l'Assemblée du 4 mars a été déposé devant le Roi. 500
- 21 septembre,
Gardes à cheval. Fitzroy Somers et à Hay. Il transmet une requête de Francis Bou-
cher, de Kingston, Haut-Canada. 18
- Contenu. Requête demandant une pension. 19
- Certificats. 21 à 23
- 22 septembre,
Clough. Willis à Murray. Il demande officiellement si on a l'intention de lui
donner les renseignements demandés. Son affaire ressemble fortement
à celle du juge Grant, de Bombay, et à celle du capitaine Dickenson, et il
(Willis) est convaincu que s'il peut obtenir une enquête équitable on
arrivera à de semblables résultats. Il demande une réponse officielle le
plus tôt possible. 502
- 26 septembre,
Bath. Le rév. W. D. Willis au même. La malheureuse condition dans laquelle
se trouve son frère maintenant que sa femme a été séduite par un officier
du nom de Bernard du 68^e régiment. L'adversaire le plus acharné
serait satisfait de son sort, car sa ruine est complète et ce dernier coup
a augmenté sa douleur. Un jour viendra où on devra le rémunérer si
toute justice n'est pas disparue. S'il est nécessaire pour la discipline des
fonctionnaires coloniaux que son frère soit puni, le but a été atteint dans
toute sa plénitude. Il demande une position pour son frère, à titre de
réparation en proportion de ses misères aggravées. 448

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.
28 septembre, gh. Hamilton à Murray. Il rapporte la nouvelle de l'enlèvement de lady Willis, épouse du juge Willis, chose que le juge croit bon de communiquer. Page 249
- 25 octobre, Antrim. Requête de Patriëk McCathrie en réponse à une annonce relative aux héritiers de Richard Madden décédé à Perth, Haut-Canada. 261
- 31 octobre, Kingston. Barrie au comité de la Marine. Comme on doit évacuer l'île Drummond et transporter à Penetanguishene les troupes, le matériel de guerre, etc., qui se trouve à l'île, il va prendre des arrangements pour mettre le matériel, etc., à l'abri, et loger les troupes. 11
- 7 novembre, Clough. Willis à Murray. Demande copie des témoignages entendus par l'Assemblée du Haut-Canada sur sa condite en qualité de juge. 504
- 30 novembre, Clough. Le même au même. Il demande que copie des témoignages entendus par l'Assemblée du Haut-Canada dans son affaire soit envoyée à l'Île-de-Man, où il se rend. Il fait des observations sur le retard apporté dans la réception des délibérations du parlement provincial. 505
- 2 décembre, Amiraauté. Barrow à Hay. On a envoyé à Barrie instruction de faire le meilleur arrangement pour du comptant à l'endroit de la réserve de terre près de Kingston, destinée à des scieries. 13
- 2 décembre, Artillerie. Byham au même. Le terrain demandé par la congrégation catholique romaine de Niagara pour en faire un cimetière n'a pas été transféré à la commission de l'artillerie, et en conséquence la commission ne peut mettre la requête à l'étude. Les officiers de l'artillerie rapportent que la réserve en question qu'on demande a été divisée en rues et lots à bâtir; on devra prendre les moyens pour empêcher que pareille chose se renouvelle à l'avenir. 63
- 5 décembre, Trésorerie. Stewart au même. Vu les circonstances particulières, les lords du trésor consentent à ce que M^{me} Claus touche une pension de £70 par année à même les revenus du Canada soumis au contrôle de Sa Majesté et pourvu que Murray l'approuve. 72
- 5 décembre, Londres. Coutts & Co au même. Conformément aux instructions reçues ils ne feront pas honneur aux lettres de change tirées par Claus de la part de sir John Johnson pour les Six-Nations, et ce jusqu'à nouvel ordre. 155
- 5 décembre, York. Peter Robinson au même. Transmet un état des ventes des réserves du clergé du 1er avril au 30 juin. L'état envoyé au 31 mars comprendra les opérations de la moitié de l'année. 389
- 5 décembre, York. Peter Robinson à Hay. Il indique une erreur à l'article des dépenses imprévues. La somme de £270 lui a été versée dans le but de payer la construction d'un moulin à Peterborough, à être prise à même le produit de la vente. Le moulin a été vendu pour £2,500, après avoir coûté £2,000. Les £200 avancés en mars 1828 et les £300 en octobre suivant lui étaient absolument nécessaires pour faire face aux dépenses imprévues du bureau, de sorte qu'il n'a rien retenu des fonds versés entre ses mains tel qu'autorisé à le faire, mais les a versés entre les mains du receveur général. Les comptes feront voir que les dépenses imprévues ont servi à l'arpentage des bois et à la vente des réserves du clergé, celles imputables aux terres de la Couronne ne formant qu'une partie des £500 imputés aux dépenses imprévues. 386
- 7 décembre, Windsor. Décret du conseil nommant Joseph Wells membre du Conseil du Haut-Canada. 24
- 7 décembre, Windsor. Décret du conseil nommant John Umsley membre du Conseil du Haut-Canada. 25
- 7 décembre, York. J. B. Robinson à Hay. A envoyé à son correspondant un courrier plus volumineux que d'habitude. Il écrira bientôt à Wilmot Horton. 278

63 VICTORIA, A. 1900

1820.
15 décembre, Ile de Man. Willis à Murray. Il accuse réception d'une lettre et demande certains documents relatifs à son affaire. Page 506
- 22 décembre. Amiraauté. Barrow à Hay. Il transmet copie d'une lettre du comité de la Marine au sujet de la culture du chanvre en Canada. 14
Contenu. Le comité de la Marine à Croker. Avant de se prononcer sur la culture du chanvre en Canada, il est nécessaire d'avoir la preuve de sa qualité. 15
- Diverses dates. Liste de documents relatifs aux réclamations à titre de pertes subies durant la guerre de 1812. 158
- Pas de date. Requête de Thomas Bird demandant de l'aide pour lui permettre de se rendre avec sa famille à Fort-George, en Haut-Canada. 125
Requête de Galt au sujet des réclamations à titre des pertes subies en Haut-Canada durant la guerre de 1812, et il propose de régler ces réclamations à même le produit de la vente des réserves. 244
- York. Peter Robinson à Hay. Il transmet des états relatifs aux réserves du clergé. 279
(Les états se trouvent dans la série Q. 353-2 et embrassent tout le volume.)
- Bath. Willis à ——. Il demande le poste de juge en chef du Nouveau-Brunswick ou de l'île de France, postes qui sont maintenant vacants. Le fait qu'on lui a dit qu'une demande de sa part serait, après quelques mois, l'objet d'une attention respectueuse, l'encourage. Il affirme qu'il n'y a rien eu dans sa conduite pour l'exclure d'un emploi. 472
Requête de l'évêque Weld, coadjuteur de l'évêque Macdonell du Haut-Canada, relatant les services de Macdonell dans le Haut-Canada depuis 1804, services qui lui ont valu d'être nommé évêque avec un traitement annuel. D'après les renseignements reçus de l'évêque Macdonell, la population catholique romaine est certainement de 36,000 âmes dans le Haut-Canada et dépasse probablement 50,000. Il expose les raisons qui, à son avis, justifient de conclure que l'évêque catholique romain du Haut-Canada devrait avoir, indépendamment de ses ouailles, un revenu égal à celui des autres évêques catholiques romains dans des colonies moins considérables. 424
Contenu. Document à l'appui de la requête A et B. Le second contient un relevé de la population catholique romaine dans les différents districts du Haut-Canada. 433, 435
- Note C. 440
- Weld à Wilmot Horton. Nécessité d'avoir un plus grand nombre de prêtres catholiques romains pour administrer les bienfaits de la religion. Au mois de mars l'évêque Macdonell a demandé au moins 20 prêtres à cause de l'accroissement considérable des catholiques romains, mais il constata en mai que le double de ce nombre ne suffirait pas, ayant trouvé dans différentes parties de la province des centaines de catholiques là où il ne s'attendait pas d'en trouver un. Ce besoin peut sembler plus urgent lorsqu'on remarque que des ministres méthodistes viennent des États-Unis au Canada. L'insuffisance des fonds accordés au clergé et à l'évêque catholiques romains. Le Dr Buckley à Trinidad et le Dr Seater à l'île de France touchent chacun £1,000 par année, bien que leurs dépenses ne peuvent pas être aussi considérables que celles de l'évêque Macdonell. Avis de la nomination de Macdonell comme évêque diocésain à été donné au gouverneur et au lieutenant-gouverneur. 433 à 442

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR SIR J. COLBORNE, 1830.

(Pour les lettres privées de Colborne à Hay voir vol. Q. 195 A.)

Q. 354.

1829.
30 juin, Ste-Catherine dans la dépêche de Colborne à Murray, 10 mars 1830.
30 septembre, York. Note du juge Macaulay sur l'affaire de Benjamin Ward. Ce document se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 20 mai 1830.
1830.
11 janvier, York. Colborne à Murray (n° 1). Relativement au désaveu du projet de loi à l'effet de permettre à William W. Baldwin de donner vigueur au testament de Quetton St. George, il transmet les observations de Baldwin, qui portent à croire que ses comptes en qualité de curateur ont été soumis à un rigoureux examen. Baldwin fait voir l'embarras que déterminera l'absence d'autorité légale, ce à quoi on obviara, espère-t-il, en permettant au lieutenant-gouverneur de coopérer avec les autres branches de la législature pour la promulgation à nouveau du projet de loi en y ajoutant toutes autres garanties qu'on jugera convenables. Page 1
Contenu. Explications de Baldwin et d'autres documents se rapportant au sujet. 3 à 49
- 18 janvier, York. Colborne à Murray (n° 2). La législature ouverte; transmet copie de son discours. 50
Contenu. Le discours. 51
Adresse du Conseil. 54
Adresse de l'Assemblée législative. 57
- 20 janvier, York. Colborne à Hay (privée). Il transmet l'adresse de l'Assemblée pour démontrer les raisons de sa prétention à contrôler les droits perçus sous l'empire de la loi 14 George III. Ces raisons sont semblables à celles qui existent dans la province inférieure, et si la juridiction de la Couronne a cessé d'exister dans le Bas-Canada l'on devra accorder la même concession au Haut-Canada. Il ne croit pas qu'il y ait des désordres d'ici à quelques années ou quelque grande agitation produite par les efforts d'une presse licencieuse, mais la nature des débats dans l'Assemblée ainsi que les autres éléments turbulents vont peu à peu miner la tranquillité de la province. La publication de la correspondance de Maitland a donné aux factions un avantage auquel elles ne s'attendaient pas. Il doute que la composition de l'Assemblée change essentiellement. Quant au changement constitutionnel qu'on propose, il préférerait l'union de toutes les provinces; ce moyen ferait disparaître les effets du suffrage universel et la pernicieuse conséquence de l'influence des petits démagogues. La chose créerait peut-être un sentiment d'orgueil national qui provoquerait dans la population un attachement à ses institutions. 63
- 25 janvier, York. Colborne à Murray (n° 3). Il transmet une requête des ministres presbytériens du Haut-Canada séparés de l'Eglise d'Ecosse, demandant à partager les avantages dont jouissent ceux qui sont autorisés à le faire. 65
Contenu. La requête. 66
- 26 janvier, York. Colborne à Murray (n° 4). Sur demande des habitants du district de Gore, il transmet une requête au sujet d'un traité de commerce avec les Etats-Unis. 69
Contenu. Résolutions adverses à ce qu'on admette les Etats-Unis à faire commerce avec les Antilles, et à ce qu'on prélève un droit de douze cents et demi le boisseau sur le sel fait à Onondaga, ce qui fait que

63 VICTORIA, A. 1900

1830.

la population du Haut-Canada est appelée à contribuer à la construction du canal de l'Ouest qui ne leur rapporte aucun bénéfice. Page 70

4 février,
York.

Colborne à Murray (n° 5). Il a reçu instruction d'abolir la charge de secrétaire particulier et de diminuer le personnel de plusieurs ministères. Ces réductions ont été apparemment faites sans avis préalable. Il fait sur ce point des observations qu'il soumet à l'examen de Murray. La position de secrétaire particulier, absurdement ainsi appelée, est celle par laquelle se font toutes les affaires de la province et ses fonctions sont toutes d'une nature publique; détails de ces fonctions. Les fonctions du secrétaire et du registrateur. 75

Contenu. Cameron à Mudge. Il énumère en détail les fonctions du secrétaire et du registrateur. 79

Etat, signé par Baby, inspecteur général, des dépenses de 1828 et des dépenses estimatives pour 1829 et 1830. 84

8 février,
York.

Chewett, arpenteur général intérimaire, à Colborne. Cette lettre se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 19 mars 1830.

13 février,
York.

Colborne à Murray (n° 6). Il transmet une liste des membres de l'exécutif ainsi qu'une liste des conseillers législatifs. 85

Contenu. Les listes. 86, 87

16 février,
York.

Colborne à Hay. Il transmet un état qui indique le prix du blé et d'autres grains à York, du mois de juillet au mois de décembre. 88

27 février,
York.

Tableau des droits sur le blé, la farine, etc.

6 mars,
York.

Rapport des directeurs du canal Welland.

6 mars,
York.

Adresse de l'Assemblée. Ce document ainsi que les deux qui précèdent se trouvent dans la dépêche de Colborne à Murray, 10 mars 1830.

10 mars,
York.

Colborne à Murray (n° 7). Il transmet des documents relatifs aux progrès des travaux du canal Welland. Les directeurs demandent le neuvième du coût estimatif du canal, conformément à la dépêche de Bathurst du 30 septembre 1826. La législature a accordé £25,000 en plus, afin que la navigation puisse passer dans le canal au mois de mai prochain. Yates, de New-York, s'en va à Londres dans le but de prélever une somme suffisante pour assurer le parachèvement des travaux. Il le présente et le recommande. 89

Contenu. Rapport des directeurs du canal Welland, John H. Dunn, président, rapport qui indique les progrès accomplis dans la construction, ses besoins, etc., et demande le neuvième du prix de revient. 91

Rapport d'Alfred Barrett, ingénieur en chef, au sujet de la démolition du barrage dans la Grande-Rivière. 95

Adresse de l'Assemblée appuyant le versement d'un neuvième entre les mains de la Compagnie du canal Welland, tel que promis dans la dépêche de Bathurst. 98

Autres documents. 100 à 108

12 mars
York.

Rapport du Conseil exécutif. Ce rapport se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 19 mars 1830.

15 mars,
York.

Colborne à Murray (n° 8). La session du parlement provincial s'est terminée le 6 courant. Il transmet copie de son discours. 109

Contenu. Le discours lors de la clôture de la session. 110

19 mars,
York.

Colborne à Murray (n° 9). Il transmet copie d'un rapport du Conseil exécutif sur les retranchements qu'on a eu ordre de faire dans les départements, ainsi qu'un état de l'arpenteur général intérimaire sur les réductions qu'on propose d'opérer dans son département. 113

Contenu. Rapport du Conseil exécutif sur les différents départements. 114

Rapport de l'arpenteur général intérimaire disant qu'on ne peut opérer la réduction ordonnée sans porter préjudice au service. 129

18 mars,
York.

Colborne à Murray (n° 10). Si les terres du voisinage d'York et sur la frontière de Niagara étaient affermees, elles rapporteraient probable-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830

ment en quelques années un revenu d'environ £1,200 par année. Le produit ne contribuerait que faiblement à faire face aux dépenses de l'artillerie pour les ouvrages de défense. Le produit de l'affermage des terres de la Couronne devrait être porté au crédit du revenu territorial, qui est incertain et insuffisant pour les dépenses annuelles. Page 131

18 mars,
York.

Colborne à Murray (n° 11). Vu l'importance de l'école, il propose que le collège préparatoire touche sous diverses formes de l'aide de l'Etat, et que les écoles reçoivent aussi de l'aide. Actuellement il n'y a pas au collège préparatoire d'élèves qui soient prêts à entrer au collège du Roi avant trois ans, mais deux professeurs pourraient commencer immédiatement à donner des cours. 133

Contenu. Adresse du Conseil législatif sur le collège. 135

19 mars
York.

Colborne à Murray (n° 12). L'on a mis fin aux dépenses de la Compagnie du Canada, qui a apporté des avantages au pays, et aujourd'hui les agents sont tout simplement autorisés à vendre les terres. Dans la zone de Huron les ventes se sont élevées à 114,598 acres, et en décembre dernier on a vendu 23,156 acres. Le nombre d'acres des réserves du clergé vendues avant le 31 décembre 1829 s'est élevé à 18,014, rapportant £13,229, soit une moyenne de 14s. 8½d. prix qui dépasse à ce point celui auquel se sont vendues les terres incultes, qu'il est évident que, d'après l'arrangement primitif, la majeure partie des réserves devait être affermées et non vendues. Les règlements actuels sont plus favorables à la compagnie que lorsque la charte fut accordée. L'avantage dont bénéficie la compagnie grâce à l'encouragement que donne le gouvernement aux émigrants qui s'établissent. Les émigrants placés à Otonabi, Asphojel, Smith, Douro, Emilie et Eunisinore, aux frais de l'Etat, ont amélioré les terres de la compagnie dans le district de New-Castle d'au moins cent pour cent et la compagnie n'a rien dépensé, de sorte que l'insuccès est dû au trop grand nombre d'établissements et non à la négligence du gouvernement, et de sorte que des capitalistes prennent la zone de Huron et les réserves du clergé au prix acquitté par la compagnie et donnent 5 pour 100 pour les sommes avancées. 140

22 mars,
York.

Colborne à Murray (n° 13.) Il transmet une requête du major Secord et la recommande. 143

Contenu. Requête du major David Secord énumérant ses services et ses pertes; le retard apporté dans son affaire l'a réduit à l'indigence, de sorte qu'il se voit maintenant forcé de demander une compensation pour ses pertes, ce qu'il n'aurait pas fait sans cela. 144

23 mars,
York.

Colborne à Murray (n° 14.) Il transmet une adresse de l'Assemblée sur les intérêts commerciaux de la province et sur la crainte de voir les Etats-Unis avoir un commerce direct avec les Antilles et la navigation libre du Saint-Laurent. 147

Contenu. L'adresse. 149

24 mars,
York.

Colborne à Murray (n° 15). Il transmet une adresse du Conseil législatif sur des affaires de commerce et sur l'abolition des restrictions imposées au commerce entre les Etats-Unis et les Antilles et à leur admission à la navigation libre du Saint-Laurent. 152

Contenu. L'adresse du Conseil législatif. 154

25 mars,
York.

Colborne à Murray (n° 16). Il transmet une adresse de l'Assemblée demandant que le droit sur les spiritueux venant des Etats-Unis soit réduit à trois deniers par gallon. 160

Contenu. Adresse de l'Assemblée demandant que le droit sur les spiritueux venant des Etats-Unis soit réduit afin de mettre un terme au commerce illicite. 162

26 mars,
York.

Colborne à Murray (n° 17). Il transmet copie d'une adresse de l'assemblée au sujet d'une adresse au Roi, qu'il a transmise le 4 avril 1829. 163

64 VICTORIA, A. 1901

1830.

- Contenu.* Adresse à Colborne le priant d'attirer l'attention du secrétaire des Colonies sur l'adresse au Roi, adoptée à la dernière session au sujet de la magistrature. Page 164
- 27 mars, York. Colborne à Murray (n° 18). Il transmet une adresse de l'Assemblée demandant le journal du parlement impérial et des rapports sur l'émigration et les affaires canadiennes. 166
- Contenu.* Adresse de l'Assemblée à Colborne demandant le journal, etc. 167
- 8 avril, York. Colborne à Murray (n° 19). Transmet copie de bills adoptés à la dernière session. 168
- 12 avril, York. Le même au même (n° 20). Transmet une requête d'Ironside, surintendant des sauvages à Amherstburg, demandant la permission de prendre sa retraite. Ses services zélés dans le passé, mais son âge et ses infirmités le rendent aujourd'hui impropre à la charge. Il recommande George Ironside, fils, comme son successeur à la position. 169
- Contenu.* Requête de George Ironside. 170
- 13 avril, York. Colborne à Murray (n° 21). Il transmet une communication de l'inspecteur général des comptes qui demande les actes du parlement impérial se rapportant au commerce de l'Amérique Britannique du Nord. Les embarras provenant du fait qu'on ne les a pas reçus. 172
- Contenu.* Baby à Mudge sur le sujet en question. 173
- 14 avril, Sandwich. Requête des magistrats, etc., du district de l'Ouest. Cette requête se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 5 juin 1830. 173
- 15 avril, York. Colborne à Murray (n° 22). Il transmet la requête de Chewett demandant la permission de prendre sa retraite à la suite de ses longs services. 175
- Contenu.* Requête de Chewett. 176
- 16 avril, York. Colborne à Murray (n° 23). En réponse à la dépêche du 20 décembre dernier, il transmet des renseignements sur les réserves de la Couronne sur la frontière de Niagara. Il recommande que toutes les réserves soient peu à peu affermées pour dix ou vingt ans. 178
- Contenu.* Extrait d'une lettre de Haldimand, en date du 23 mars 1784, avec un plan de la ligne de garnison. 180
- Philpotts à Mudge. Il transmet un extrait d'une lettre de Vavasour, accompagné d'une autorisation de Maitland de prendre une partie de la réserve militaire à Fort-George. 182
- Vavasour à Durnford, extrait. 183
- 22 avril, York. Colborne à Murray (n° 24). Il transmet un rapport du Conseil exécutif sur l'opportunité de mettre les archives publiques en lieu sûr. On propose d'ériger un édifice contenant des bureaux pour les différents départements; la manière dont on fera face à cette dépense. 185
- Contenu.* Rapport du Conseil exécutif sur l'opportunité de réunir les départements dans un seul édifice et de mettre les archives publiques en lieu sûr. 186
- 3 mai, York. Colborne à Murray (n° 25). Il a cru opportun de faire quelques changements dans les nominations qu'on propose de faire au Conseil législatif, et il transmet une liste de ceux qui sont maintenant recommandés. 191
- Contenu.* La liste. 192
- 5 mai, York. Colborne à Murray (n° 26). Il transmet l'explication du receveur général au sujet d'une somme portée deux fois dans ses comptes pour 1826 et 1827. 193
- Contenu.* John H. Dunn, receveur général, à Mudge. Il explique pourquoi cette somme est inscrite deux fois. 194
- 6 mai, York. Colborne à Murray (n° 27). L'arpenteur général a examiné avec soin les archives de son bureau au sujet de l'étendue des réserves de la Couronne. Le roi n'a pas fait de réserves pour des fins militaires, mais le gouvernement local a réservé certaines lisières. Observations au sujet des réserves à Niagara et ailleurs. Il rappelle qu'il a suggéré qu'on

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

pourrait tirer profit des réserves à York et à Niagara et qu'on devrait en transférer le produit au revenu territorial. L'année dernière 5,000 acres ont été mises de côté dans le canton près de Pénétanguishene.

Page 195

Contenu. Liste des personnes qui ont reçu des concessions de terre réservée à Niagara en 1784. 198

Ordre, en date du 11 septembre 1783, de réserver des terres à ou dans les environs de Cataraqui pour l'établissement des loyalistes. 199

10 mai,
York.

Colborne à Murray (n° 28). Il transmet une requête des paroissiens de l'église St. James demandant de l'aide pour la construction d'une nouvelle église. Il recommande que, comme c'est à deux milles du fort et que les soldats ne peuvent pas toujours y assister, il vaudrait mieux construire une chapelle pour l'usage des soldats. 201

Contenu. Requête demandant de l'aide pour la construction d'une nouvelle église dans laquelle on ménagerait une place pour les soldats. 202

13 mai,
Raleigh.

McCrae à Mudge. Cette lettre se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 5 juin 1830.

18 mai,
York.

Colborne à Murray (n° 29). Transmet copie des actes adoptés à la dernière session. 206

20 mai,
Kingston.

Certificat du major Corbett. Ce certificat se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 18 août 1830.

20 mai,
York.

Colborne à Murray (n° 30). Il a reçu la dépêche contenant la grâce conditionnelle de Benjamin Ward. Comme les juges avaient fait rapport que le crime n'était pas un meurtre mais un homicide, il avait recommandé la commutation en déportement pour la vie, mais non aux Bermudes dans le cas actuel. Il renvoie la grâce conditionnelle et met sous le même pli un extrait des notes du juge Macaulay, ainsi que des observations du procureur général. 208

Contenu. Notes du juge Macaulay dans la cause de Benjamin Ward.

Rapport du procureur général, qui fait remarquer la différence entre la signature du souverain et la dépêche dans l'affaire de Benjamin Ward. Il indique la peine excessive que doit subir Ward, bien que les juges crussent qu'en réalité ce n'était qu'un homicide. 211

5 juin,
York.

Colborne à Murray (n° 31). Il transmet une requête des habitants du district de l'Ouest demandant une réduction du droit sur le tabac canadien. 214

Contenu. McCrae à Mudge. Il transmet une requête des habitants du district de l'Ouest demandant une réduction du droit sur le tabac canadien. 216

Requête des principaux habitants du district de l'Ouest demandant une réduction du droit sur le tabac canadien. 218

7 juin,
York.

Colborne à Murray. L'évêque de Québec désire fixer sa résidence à York durant une partie de l'année. Il recommande qu'on accorde £180 pour le loyer. L'avantage que la province retirera de sa présence. 223

16 juin
Kingston.

Requête d'Edward Walker. Cette requête se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 18 août 1830.

23 juin,
York.

Colborne à Murray (n° 32). Il transmet le "livre bleu" pour 1829. 224

1er juillet,
York.

Le même au même (n° 33). Des fédicommissaires pour les sauvages de la Grande-Rivière ont été nommés à la place de Claus. Les fédicommissaires vont tirer par lettre de change pour les dividendes maintenant échus. 225

18 août,
York.

Le même au même (n° 34). Transmet la requête d'Edward Walker, de Kingston, qui a servi durant la dernière guerre. 227

Contenu. Requête d'Edward Walker énumérant ses services et ses blessures et demandant une pension. 228

Certificat du major Corbett attestant les services de Walker. 229

63 VICTORIA, A. 1900

1830.
19 août,
York. Colborne à Hay. Il transmet une lettre et des documents relatifs à la succession de feu le capitaine Kregg. Page 230
- 26 août,
York. Le même au même. Il a reçu une lettre accompagnée d'une requête de George Crookshank, qui a eu la bonne fortune de garder pendant 27 ans les champs qu'il habite actuellement; le lot qui fait l'objet de sa requête pourrait aujourd'hui se vendre pour £2,000. Crookshank a reçu 2,000 acres dans la province et un lot de ville à York. 231
- Contenu.* Déclaration de Chewett, arpenteur général intérimaire, qui dit que Crookshank a reçu 2,000 acres et un lot de ville à York. 232
- 28 août,
York. Colborne à Murray (n° 35). Il soumet à sa décision la réclamation du comte de Puisaye, en faveur duquel une concession de 5,000 acres a été autorisée en 1798 et dont il a reçu 850 acres; mais comme il la quitta en 1801, il n'a pas reçu les autres 4,150 acres, qu'on ne peut donner aujourd'hui à son représentant sans consulter le gouvernement de Sa Majesté. 233
- Contenu.* Liste de documents relatifs à la réclamation des représentants de feu le comte de Puisaye. 235
- Documents relatifs à la réclamation. 236 à 259
- Colborne à Murray (n° 36). Il transmet copie du journal de l'Assemblée, du 8 janvier au 6 mars 1830. 260
- Le même au même (n° 37). Il transmet une requête des ministres de l'*United Presbytery* du Haut-Canada demandant une part des sommes accordées aux ministres de l'Eglise d'Ecosse dans la province. Il recommande que dans tout arrangement futur on tienne compte de leur réclamation. 261
- Contenu.* La requête. 263
- Colborne à Murray (n° 38). Il transmet copie du journal du Conseil législatif, du 8 janvier au 6 mars 1830. 266
- Le même à Hay (privée). Il transmet une liste des personnes dont la nomination comme membres du Conseil est recommandée; les noms sont dans l'ordre dans lequel on désire voir faire les nominations. Le nombre est considérable, mais on jugera peut-être opportun d'augmenter le personnel du Conseil afin de donner à ses délibérations une influence utile dans la province. 267
- Contenu.* Liste des personnes dont la nomination comme membres du Conseil est recommandée. 268
- Colborne à Hay. Il transmet un document du juge en chef, provoqué par la nouvelle qu'il ne doit pas garder son fauteuil au Conseil. Il occupe ce fauteuil *ex-officio*; le juge en chef est président, et la majeure partie des affaires se rattache à des questions de loi qui occupent une partie considérable de son temps; Robinson ne peut désirer continuer dans l'exercice de ces fonctions, mais le public souffrira beaucoup du changement. 270
- Contenu.* Le juge en chef Robinson. Observations au sujet d'un débat à la Chambre des Communes relativement au Conseil législatif, débat qui est différemment rapporté dans les journaux. 271
- Extrait de la correspondance relative aux conseils exécutifs et législatifs du Haut et du Bas-Canada. 280
- Colborne à Murray (n° 39). Il transmet un état des concessions de terre faites aux syndics pour l'entretien et l'établissement du collège du Roi. 285
- Contenu.* Procès-verbal du conseil du collège du Roi indiquant l'étendue de la concession de terre faite pour son entretien. 286
- Colborne à Murray (n° 40). Les objections qu'offre l'institution à Montréal pour l'enseignement de la jeunesse des deux provinces canadiennes. La propriété du collège du Roi appartient à une corporation. Les dispositions exclusives de sa charte sont généralement condamnées; mais si elles étaient abrogées et que l'université fût conduite sur un pied
- 30 août,
York. 30 septembre,
York. 6 septembre,
York. 17 septembre,
York. 17 septembre,
York. 29 septembre,
York. 30 septembre,
York.

DOC. DE LA SESSION No 8c

correspondant à l'état du pays il en résulterait de grands avantages si on établissait l'institution à York ou dans un lieu central, particulièrement pour les élèves du collège préparatoire. L'aide que ce collège devrait recevoir.

Page 289

Contenu. Message de Colborne en sa qualité de chancelier, au conseil du collège du Roi. 291

Résolutions du conseil recommandant de s'unir à Colborne dans les mesures nécessaires à prendre pour permettre au collège du Roi de répondre aux précieuses fins de son institution. 294

4 octobre,
York.

Colborne à Hay. Objections qu'ont les Hauts-Canadiens à une université à Montréal, où devront se rendre les jeunes gens pour terminer leurs études. Il est peut-être difficile d'abroger les ordonnances exorbitantes relatives au collège du Haut-Canada; s'il en est ainsi, elles frappent l'institution d'exclusivisme et donnent raison aux factions de s'objecter à son revenu. Il a beaucoup conféré avec Richards du système des concessions de terre et de la question de savoir jusqu'à quel point on pouvait prudemment encourager l'émigration, mais ils ne sont pas tombés d'accord. Il transmet un document qui contient la plupart des questions sur lesquelles il désire attirer l'attention. 302

Contenu. Document sur l'éducation actuel du Haut-Canada relativement aux terres et sur l'état de l'éducation. Comment on pourrait encourager l'émigration. 304

12 octobre,
York.

Colborne à Murray (n° 41). Il transmet une requête de James Roach. 311

13 octobre,
York.

Colborne à Murray (n° 42). Il a reçu la dépêche disant qu'Ironside ne peut se retirer avec une pension. Les embarras que cette décision va causer au département des Sauvages. Le changement qu'à subi le service. 312

14 octobre,
York.

Colborne à Murray (n° 43). Il écrit un rapport sur la question de l'amélioration de l'état des sauvages, et sur la condition des différentes tribus. Il pense que l'Eglise épiscopale devrait établir deux ou trois missions pour la conversion des sauvages. Il espère que le choix des missionnaires ne se fera pas par la Société de la Propagation de l'Évangile, vu qu'elle a été très malheureuse et qu'elle fait preuve d'une incurie qui semble inexcusable. 315

19 octobre;
York.

Le même au même (n° 44). Il envoie copie en double du journal de l'Assemblée de la première session du dixième parlement. 319

25 noven.bre.
York.

Le même au même (n° 45). Il transmet une requête de la veuve de feu le colonel Claus. La famille, croit-il, est dans une grande pauvreté. 320

Contenu. Requête de M^{me} Claus. 321

27 décembre,
York.

Colborne à Murray (n° 46). Relativement à la demande de Small, greffier du Conseil exécutif, il ne peut recommander ni l'un ni l'autre des arrangements qu'il propose. Il pense que Beikie devra succéder au poste lorsqu'une vacance se fera. 323

Contenu. Procès-verbal du Conseil exécutif déclarant que Small n'est pas disposé à agir avec Beikie comme greffier conjoint. Quant à la succession future, Beikie a droit d'être favorablement traité. 324

Requête de Beikie. 326

Bathurst à Maitland. Il dit que Beikie pourra remplir les fonctions d'adjoint de Small. 328

63 VICTORIA, A. 1900

MINISTÈRES PUBLICS ET DIVERS, 1830.

Q.—355.

1829.
7 avril,
York. Strachan à la Commission ecclésiastique.
- 13 avril,
York. Strachan à Hamilton. Ces deux documents se trouvent dans la dépêche d'Hamilton à Murray, 22 septembre 1830.
- 25 septembre,
Downing
Street. — à Smith, Kingston. Il lui faut envoyer un certificat attestant que les blessures qu'il a reçues ont été infligées au service, afin que Murray puisse être en état de juger jusqu'à quel point il convient de recommander son affaire au Trésor. Page 96
- 10 novembre,
Kingston. Délibérations d'une commission de médecins sur le cas de W. M. Jarvis, de l'ancien régiment de la milice constituée du Haut-Canada. 173
(Les dernières signatures se trouvent à la page 172, ayant été mises à la mauvaise place.)
1830.
2 janvier,
Hallowell. Richard au secrétaire des Colonies. Il s'est adressé au ministère de la Guerre, mais on lui a dit d'envoyer sa demande au secrétaire des Colonies. Il demande du secours dans son indigence. Il transmet copie d'ordre 184
Contenu. Requête accompagnée de certificats de magistrats et d'autres. 191
Copie d'ordre. 195
- 7 janvier,
Whitehall. William Peel à Twiss. Le secrétaire Peel a déposé devant le Roi les documents relatifs à la cause de Benjamin Ward, convaincu de meurtre, et le Roi a commuée la sentence en emprisonnement à vie. 6
- 8 janvier,
Londres. Galt à Hay. Clark s'absente de lundi à jeudi et l'on ne croit pas que Murray fixe l'audience avant ce jour-là. 149
- 8 janvier,
Londres. Clark et Galt au même. Ils présentent un document sur les réclamations canadiennes résultant de la guerre, et ils exposent la position de la province relativement aux fonds requis pour les régler. 139
Un autre paragraphe dit que les réclamations des citoyens des États-Unis absolument identiques à celles des habitants du Haut-Canada, ont été réglées par le gouvernement général sans l'aide des différents états. 141
Contenu. Mémoires de Clark et de Galt faisant l'historique des réclamations à cause de la guerre, la somme actuellement due, et demandant que la décision soit l'objet d'un nouvel examen dans le but d'arriver à la prompte liquidation de ce qui reste. 143
- 12 janvier,
Londres. Goderich à Galt. Il a cru que la colonie serait responsable de la dette de la guerre en sus de la somme que la mère-patrie s'était engagée de payer. Il considère que le pays a fait sa part, mais il appartient au gouvernement de Sa Majesté de décider. 148
- 19 janvier,
Castleton. Greenwood, Cox et C^{ie} à Gordon. Ils désirent savoir si une partie quelconque du salaire de Hurd, en qualité d'arpenteur général du Haut-Canada, est payable à Londres, quel montant et par qui ? 138
- 26 janvier,
New-York. Willis à Murray. Quant peut-il espérer recevoir les copies des délibérations du parlement provincial. 228
- 29 janvier,
Londres. Buchanan à l'Orateur de l'Assemblée du Haut-Canada. Cette lettre se trouve dans la dépêche de Buchanan à Murray, 15 mars 1830.
- 1er février,
Londres. Galt à Hay. Comme Clark n'est retenu à Londres que pour attendre la réponse de Murray au sujet des réclamations canadiennes, il demande qu'on lui donne cette réponse. 150
Clark au même. Il attire l'attention sur le rapport du juge en chef Robinson, qui recommande de réduire à trois deniers par gallon le droit

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830. sur le whiskey, ce qui augmenterait le revenu, vu qu'actuellement il ne se paie pas de droit, le whiskey passant en contrebande. Page 107
Contenu. Projet de loi pour la réduction du droit sur l'importation du whiskey des Etats-Unis 108
- 2 février. H. A. C. Pilkington à Hay. Il s'est fixé dans un établissement reculé. Une terre inculte ne le dédommage pas d'avoir vendu. Il demande de publier le journal de sa mission dans l'intérieur de l'Afrique. Il demande un emploi. 182
 Newmarket, U. C.
- 2 février, Willis à Murray. Il réitère sa demande, restée sans réponse, pour obtenir des copies des délibérations de la législature provinciale du Haut-Canada. 229
 Castleton.
- 2 février, Phillips à Hay. La peine de Michael Mason pour vol de cheval a été commuée; il sera envoyé aux Bermudes. 7
 Whitehall.
- 8 février, Clark au même. Il regrette la décision de Murray relativement à l'aide en faveur de ceux qui, dans le Haut-Canada, ont des réclamations pour les pertes infligées par la guerre avec les Etats-Unis, d'autant plus qu'il a été témoin des sacrifices de la plupart des réclamants. En sa qualité de membre du Conseil législatif il sait que le Haut-Canada a contribué le plus qu'il a pu aux frais de la guerre, et quand celle-ci a été terminée il a emprunté de l'argent pour payer des pensions aux estropiés, aux veuves et aux orphelins. Il regrette qu'on n'ait pas approuvé les propositions de Bathurst; la législature du Haut-Canada a adopté un "bill" pour donner effet à ces propositions, mais le bill n'a pas été sanctionné; ce "bill" fut adopté par des membres qui avaient été témoins des pertes et des misères, mais aujourd'hui la Chambre est constituée différemment et il doute qu'elle passe un "bill" pour encore venir en aide à ceux qui souffrent. Il demande donc que Murray remette la chose à l'étude. On a dit que le Haut-Canada était plus riche à la fin de la guerre qu'au commencement. La chose peut se faire, mais les requérants n'ont pas fait d'argent, vu qu'ils étaient dans la milice et dans d'autres services. Quelques marchands et quelques tièdes ou mécontents se sont tenus à l'écart, ils ont sauvé leurs biens et fait de l'argent, ce qui provoque des réflexions peu flatteuses pour les loyaux. 151
 Londres.
- 9 février, Coutis et C^{ie} à Murray. Ils demandent des instructions au sujet d'une lettre de change de £386 tirée par John Claus, fidéicommissaire pour les sauvages des Six-Nations. 109
 Londres.
- 10 février, Stephen à Hay. Relativement à la réclamation de Kirby pour le remboursement de chevaux qu'il a été obligé de payer à Ousterhout sous l'empire d'un jugement des tribunaux de l'Etat de New-York, il prétend que la législature du Haut-Canada n'ayant pas adopté de loi d'indemnité le jugement était valable, mais que Kirby a droit d'être remboursé de la somme, des frais et des intérêts. 14
 Downing Street.
- 18 février, P. Robinson au même. Il transmet un état des ventes des réserves du clergé du 1er juillet au 31 décembre 1829, ce qui, joint à l'état précédent, donne le total des ventes du 1er janvier au 31 décembre 1829. 196
 York.
- 23 février, *Contenu.* Etat du 1er juillet au 31 décembre 1829. 199
 Castleton.
- 24 février, Willis à Murray. Il a raison de croire que les documents dont il demande copie se trouvent dans le journal et l'annexe du journal de l'Assemblée du Haut-Canada pour 1829. 230
 Kingston.
- George Smith à Hay. Il transmet le certificat de Baillie, charpentier à bord du *Duke of Kent* lorsqu'il a été blessé; Baillie était la seule personne à bord du bâtiment lorsqu'il reçut sa blessure. 208
Contenu. Le certificat. 209, 210
- 1er mars, W. L. Mackenzie à Hume. Cette lettre se trouve dans celle de Hume à Murray, 20 avril 1830. 209, 210
 York.
- 3 mars, Stewart à Hay. Les lords du Trésor s'accordent avec Murray et sanctionnent l'acquisition des terres appelées "Kingston Tanners" contiguës aux ouvrages qu'on se propose d'ériger à Kingston. 28
 Trésorerie.

1830.	Dawson à Hay. Il demande une lettre de présentation à Colborne pour l'auteur de la lettre incluse.	Page 29
9 mars, Trésorerie.	Elmsley au même. Sa nomination au Conseil exécutif et au Conseil législatif a-t-elle été confirmée?	133
10 mars, Woolwich.	Stewart au même. Il transmet un extrait du rapport de l'auditeur au sujet du second versement de £100 pour la réparation des chemins de Tolman et de Perth, afin qu'on puisse demander au gouverneur pourquoi la somme a été versée deux fois, la première somme ayant été perdue après avoir été remise à l'agent pour les personnes auxquelles elle revenait.	30
11 mars, Trésorerie.	<i>Contenu.</i> Extrait du rapport de l'auditeur à ce sujet.	31
11 mars, Londonderry.	Elizabeth Downie à Murray. Elle demande que des mesures soient prises pour lui procurer la propriété de feu son frère qui s'était établi sur la rivière Ottawa, attendu qu'elle est sa seule parente.	129
	<i>Contenu.</i> Certificat attestant que Elizabeth Downie est la sœur légitime d'Adrew Downie, décédé.	131
11 mars, Amiraute.	Barrow à Hay. A-t-on donné instruction de réserver aux environs de Penetanguishene la terre nécessaire à la Couronne et l'emplacement d'un moulin pour le comité de la Marine?	1
12 mars, Kingston.	Byng à Murray. Il transmet des documents concernant la requête de George Smith, autrefois de la marine provinciale du Canada.	95
15 mars, New-York.	James Buchanan à Murray. L'Assemblée du Haut-Canada ayant adopté une adresse dans laquelle son nom a été irrégulièrement introduit, il lui envoie copie d'une lettre à l'adresse de l'Orateur, lettre qui est restée sans réponse. Il est heureux de constater que les journaux de la province se déclarent en sa faveur, vu qu'il a huit membres de sa famille en Canada et qu'il a acheté des terres dans le Haut-Canada.	97
	<i>Contenu.</i> Copie de la lettre de Buchanan à l'Orateur.	99
	Article en faveur de Buchanan.	101
16 mars,	Extrait d'une lettre de Baldwin à Buchanan.	102
	Elmsley à Hay. Il partira le 30 et ira chercher les dépêches de Colborne le 29.	134
16 mars, Downing Street.	Stephen au même. Il relate les dispositions de l'acte désavoué, autorisant Baldwin à être curateur pour la veuve et l'enfant de St. George, tubain; il regrette que l'acte ait été désavoué et il suggère de le remettre en vigueur en y ajoutant certaines modifications.	19
17 mars, Temple.	Scarlett à Murray. Il n'y a rien dans la loi du Haut-Canada qui empêche de reconnaître le D ^r McDonnell comme évêque de Regiopolis, afin que la commission de sa nomination au Conseil puisse l'énoncer.	10
	<i>Contenu.</i> Formule de commission.	12
	Formule de commission à Dalhousie.	13
28 mars, Ste-Catherine.	Merrill à Murray. Il appuie les requêtes de la Compagnie du canal Welland, l'une demandant le versement du neuvième de l'octroi du gouvernement, l'autre la remise de certains droits sur le blé et les grains communs venant des Etats-Unis. Les difficultés dans lesquelles s'est trouvée la construction du canal, vu que la somme promise n'a pas été versée.	177
1er avril, York.	Requête de Crookshank demandant la concession d'un morceau de terre près d'York dont le général Hunter alors lieutenant-gouverneur lui a promis la possession à la condition qu'il (Crookshanks) améliorerait la terre. Les frais qu'il a faits pour l'améliorer et les promesses subséquentes qu'on lui a faites.	110
2 avril, Londres.	Galt à Hay. Il trouve des documents pour Murray. La législature, en sus des dispositions qu'elle a prises pour pourvoir à l'emprunt en question, a accordé £13,000 pour améliorer les chemins et fait des nouvelles avances pour terminer le canal Welland.	155

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.
7 avril,
York. Crookshanks à Shaw. Il transmet un certificat pour sa demi-solde. Il envoie aussi une requête à Murray, copie d'un plan d'un petit morceau de terre et copie d'une lettre de sir Gordon Drummond qu'il lui demande de présenter à Murray afin qu'il puisse avoir un ordre pour le morceau de terre mentionné aux documents ou sinon qu'il en obtienne l'affermage. Comment l'affaire a été négligée. Page 114
- Contenu. Un plan. 116
- Sir Gordon Drummond à Robinson, ordonnateur en chef. Il attire l'attention sur la compétence de Crookshanks et le recommande à une promotion immédiate. 116
- 7 avril,
Londres. Connell à Murray. Le prie de porter attention à l'exposé de faits et demande une souscription pour une congrégation de l'Eglise d'Ecosse en Canada dans le but d'ériger un édifice pour le culte religieux. 118
- Contenu. Requête de Connell relatant les faits de l'affaire et demandant de l'aide pour construire une église hors les établissements de Martintown et des terres des sauvages. 120
- Certificat attestant l'exactitude des faits et le mérite du but. 123, 124
- 9 avril,
Chandos
House. Neunadiney à ———. Il demande si l'on pourrait obtenir des renseignements sur la propriété de Charles Kregg, qui mourut dans le Haut-Canada. On a envoyé une procuration au lieutenant Louis Rendt, mais il n'a pas écrit. 181
- 17 avril,
Bureau de la
Guerre. Sullivan à Hay. La nomination de McMillan au poste de registrateur du comté de Carleton sans traitement mais avec £18 d'honoraires, l'empêche-t-il de toucher une demi-solde? 37
- 20 avril,
Hastings. Hume à Murray. Lui transmet une lettre qu'il le prie de lire et qui fera voir l'état général des esprits à cause de la mauvaise administration du Conseil législatif. 163
- Contenu. Mackenzie à Hume. Il admet les avantages du commerce sous le gouvernement britannique, et il considère qu'une autre faveur fera qu'il sera impossible d'ébranler l'obligence envers la Grande-Bretagne, c'est-à-dire si ce pays cesse de se mêler de l'économie domestique de la province ou de troubler la tranquillité en imposant aux Canadiens un Conseil législatif. Il parle de sa composition et critique ses votes contre les mesures de l'Assemblée. 164
- 22 avril,
Londres. Galt à Murray. La législature du Haut-Canada a consenti de faire un emprunt pour liquider les réclamations de la guerre; il présume que le gouvernement de Sa Majesté va négocier l'emprunt et il offre ses services. Son expérience dans le passé. 156
- Annexé. Le Sous-Secrétaire à Galt. Comme Murray n'a pas vu l'acte du Haut-Canada, il ne peut se prononcer sur l'emploi de qui que ce soit pour négocier l'emprunt. 158
- 23 avril,
Norfolk. Frith à Twiss. Il a envoyé une lettre pour la faire transmettre au Haut-Canada tel que l'autorisait l'ordre de Bathurst. Le but de sa lettre était de prier Baldwin de disposer de sa terre le mieux possible. Cette propriété a maintenant acquis de la valeur et il a besoin de l'argent à cause des pertes écrasantes qu'il a subies. Il n'a jamais pu obtenir de Gore de donner effet au décret du conseil. Comment le gouvernement a réussi à acheter les terres qu'il avait acquises des exécuteurs de Cochran. 135
- 26 avril,
Bureau de la
Guerre. Sullivan à Hay. Il désire connaître le traitement, les émoluments et la date de la nomination du lieutenant Neil McLean, en demi-solde, du 84^e d'infanterie. 38
- 3 mai,
Londres. Requête de J. G. Hopkirk demandant une lettre de présentation au lieutenant-gouverneur du Haut-Canada en faveur de Laurie. 168
- 15 mai,
New-York. Buchanan à Murray. Le remercie de sa lettre à Talbot au sujet d'une concession de terre et de sa recommandation à Maitland. Le règlement qui l'obligeait (Buchanan) à y résider était un obstacle, et en sus les contributions à verser étaient plus considérables que la valeur de la terre.

63 VICTORIA, A. 1900

1830.

Il a envoyé des milliers d'émigrés en Canada, mais il n'a jamais reçu une acre de terre à titre de concession. Il a économisé les \$10 qu'on l'avait autorisé de dépenser pour chaque émigrant. La prospérité et la loyauté des émigrants qu'il a choisis. Il lui fait peine de voir le nombre de bons jennes gens qui s'en vont aux États-Unis; l'idée que le Canada est une terre de neige éternelle est profondément gravée dans leur imagination. Ils sont étonnés d'entendre tant parler du Canada "ici" (New-York), et de voir un aussi grand nombre venir à son bureau demander des renseignements. Ils ont été induits en erreur par des démagogues qui leur font croire que le gouvernement est l'auteur de leurs misères, et ils sont surpris de recevoir, sur une terre étrangère, des égards de la part d'un serviteur du gouvernement. Grâce à ces attentions bon nombre sont allés au Canada à leurs propres frais, et il les protège contre toute imposition. Son bureau est tous les jours occupé à leur donner des conseils pour trouver des emplois, etc., et c'est ce à quoi son fils, James C. Buchanan, s'est occupé depuis douze ans. Il demande qu'on reconnaisse ces services; il a huit enfants en Canada. Il apprend qu'on ouvre là-bas des agences en rapport avec l'émigration et les terres publiques, et son fils est très compétent pour remplir une de ces positions. Page 103

Contenu. Feuille de route indiquant le chemin de New-York à York. 106

16 mai,
Castleton.

Willis au Secrétaire des Colonies. Malgré les fortes dépenses qu'à nécessitées son affaire, il n'a jamais rien reçu. Il désire savoir s'il va toucher quelque rémunération et à qui il lui faut s'adresser. 231

20 mai,
Bureau de la
Guerre.

Sullivan à Hay. A-t-on communiqué la date de la nomination de McMillan comme registrateur du comté de Carleton? Cette nomination appartient-elle au gouvernement de la colonie? 39

24 mai,
Bureau de la
Guerre.

Harding à Murray. Il demande des lettres de Colborne et d'autres gouverneurs coloniaux au sujet de l'emploi d'officiers en demi-solde. 40

27 mai,
Bureau de la
Guerre.

Sullivan à Hay. En réponse à l'opinion de Murray qui dit que la position de registrateur de McMillan ne l'empêche pas de toucher sa demi-solde parce que non seulement la position est du domaine du gouvernement de la colonie mais qu'elle ne comporte pas de traitement, les émoluments ne se composant que des contributions des individus, l'opinion de l'ancien secrétaire de la Guerre, partagée par Harding, est que si une charge civile est une position à profit sous l'empire de la Couronne, il n'importe pas que le revenu provienne d'un salaire ou d'honoraires. D'après l'arrangement actuel, quant aux colonies qui n'ont pas de législature, le surplus des fonds coloniaux appartient au public comme faisant partie des voies et moyens pour l'emploi de l'empire, conséquemment toute position comportant profit dans une telle colonie ne peut être occupée par quiconque touche la demi-solde. 41

27 mai,
Londres.

Shaw à Murray. Transmet une requête de Crookshank (ailleurs, Crookshanks) demandant une concession de terre ou, si on la lui refuse, l'affermage de cette terre. 211

31 mai,
Londres.

J. B. Yates au même. Les difficultés qu'il y a d'accepter les £27,000 en paiement de la neuvième partie du prix de revient du canal Welland ou les £50,000 qu'on offre de prêter sur hypothèque. L'hostilité au projet. Ce pourquoi le prêt de £50,000 a été accepté. Ce pourquoi la compagnie est embarrassée. 256

18 juin,
York.

S. P. Jarvis au même. Il a reçu de Colborne copie de la dépêche transmise par lui (Murray) en réponse à la requête demandant le paiement d'honoraires sur plusieurs centaines de patentes de terre. Comme l'objet de la requête a été refusé, il soutient que ce qui a motivé ce refus c'est la prétention erronée qu'une somme versée entre les mains de la succession de son père devait couvrir la présente réclamation. 184

24 juin,
York.

P. Robinson à Hay. Il transmet un état indiquant la quantité de bois abattu sur les terres incultes de la Couronne du 1^{er} janvier au 31 décem-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.
bre 1828, et du 1er janvier au 31 décembre 1829. Il explique les causes de l'écart entre les recettes de 1829 et celles de 1828. Page 198
Contenu. Etats de 1828 et de 1829. 203
- 1er juillet, Cheltenham. Yates à Hay. Il demande s'il serait de nouveau convenable d'attirer l'attention du secrétaire des Colonies ou du chancelier de l'Échiquier sur ce qui fait l'objet de la requête de la Compagnie du canal Welland. 264
- 12 juillet, Londres. Clark à Murray. Il demande pardon de revenir si tôt sur les réclamations des victimes de la guerre de 1812. Il indique la somme de bien accomplie par les secours partiels et les bons effets que produirait le règlement. 159
- 16 juillet, Whitehall. Lack à Hay. Les lords du commerce approuvent ce qu'on dit des avantages d'une réduction de droit sur les spiritueux importés des États-Unis, mais comme il est contraire à la politique de réduire le droit sur les spiritueux de fabrication étrangère au-dessous du droit sur les spiritueux fabriqués aux Antilles, on devrait faire sur ceux-ci une réduction égale à celle opérée sur les premiers. 3
- 20 juillet, Jersey. Hambley à Peel. Il indique des lieux propices dans le Haut-Canada pour les colons qui voudraient aller au lac Simcoe, au lac Huron et à Pénétanguishene. Il a acquis des connaissances sur ces localités alors qu'il était employé au poste maritime du lac Huron, et il offre ses services au cas où on enverrait une personne de son rang. 169
- 22 juillet, Trésorerie. Stewart à Hay. Les propriétaires de la Compagnie du canal Welland ayant donné des garanties pour le remboursement du prêt et le paiement de l'intérêt, le Trésor croit qu'il n'est pas déraisonnable de les dégager de l'obligation de transporter gratuitement le matériel de guerre et les troupes lorsqu'il était question d'accorder une subvention en argent. 34
- 26 juillet, Whitehall. Phillips au même. Il transmet une lettre de Hambley pour être remise à Murray. 171
- 28 juillet, Whitehall. Le même au même. Il transmet la grâce de Benjamin Ward, comme nouvelle commutation de sa peine. 9
- 31 juillet, Jersey. Hambley à Murray. Il s'adresse à lui au sujet des colonies du lac Simcoe, etc., constatant que sa lettre à Peel en date du 20 lui a été envoyée. 171
- 7 août, Londres. Sandwith à Hay. Relativement à une requête demandant une concession de terre, il s'adresse maintenant à lui officiellement. Il croit que Murray a jugé ses réclamations si dignes d'attention qu'il a mis son nom sur la liste des personnes qui seront employées à mesure que se présenteront des vacances, mais l'éloignement de cette réalisation joint aux embarras graves de sa position lui fait demander une concession de terre dans le Haut-Canada. 212
- 24 août, York. Small à Murray. Il renouvelle sa demande relativement à la nomination de son fils au poste qu'il occupe aujourd'hui en qualité de greffier du Conseil exécutif ou qu'on lui donne la position de greffier conjoint. Il transmet une lettre du marquis de Buckingham. 214
Contenu. Le marquis de Buckingham à Colborne. 216
Requête de Small. 217
- 26 août, Londres. Couuts et Cie à Murray. Ils demandent des instructions au sujet d'une lettre de change de £772, et qui est, croient-ils, pour les dividendes dus aux sauvages des Six Nations. 127
- 1er septembre, Castleton. Willis au secrétaire des colonies. Lord Milton a l'espoir qu'il n'y a pas d'hostilité à son égard au ministère des Colonies. Pour empêcher l'existence de ce sentiment il (Willis) s'est abstenu d'entrer dans des explications des choses erronées qu'on a dites, sauf qu'il a fait voir qu'il n'a reçu aucune des sommes qu'on prétend lui avoir payées. Il entre dans les détails des dépenses, dont aucune n'a été faite par lui. Il a lieu d'espérer une rémunération et une nomination dans la magistrature. Les diverses personnes et les départements officiels qui témoignent de sa conduite honorable. Si le ministère des colonies ne doit rien faire

63 VICTORIA, A. 1900

1830.

- pour lui il demande que la requête et les documents ci-inclus soient remis entre les mains de Sa Majesté. Page 232
- Contenu.* Requête au Roi relatant les faits relatifs à sa nomination, à son renvoi d'office et la cause, et demandant une compensation, un emploi et du secours. 237
- 14 septembre, Stewart à Hay. Les lords du Trésor s'accordent à dire avec Murray qu'un don de £1,000 pourra être fait pour ériger une nouvelle église St. James, Toronto, pour les militaires lorsque la province aura mis une somme égale à la disposition de Sa Majesté. 36
Trésorerie.
- 15 septembre, Willis à Murray. Il désire savoir ce qu'on a l'intention de faire de sa lettre et sa requête au Roi. Si le ministère des Colonies compte ne rien faire et que ce n'est pas là le canal voulu pour transmettre sa requête au Roi, il demande qu'on lui indique le bon moyen. 242
Castleton.
- 15 septembre, Byham et Hay. Il demande des renseignements sur les instructions que Murray a pu donner au sujet des terres de la réserve militaire dans l'Artillerie. le Haut-Canada. 25
- 22 septembre, Hamilton à Murray. Il envoie copie des observations de l'archidiacre Londres. Strachan sur le projet d'un collège dans le Haut-Canada. Il explique la cause du retard apporté dans l'envoi du document. 44
- Contenu.* Résolutions de l'Assemblée du Haut-Canada au sujet de la chartre du collège du Roi. 45
- Adresse du Conseil sur le même sujet. 50
- Résolutions. 51
- Strachan à Hamilton. Au sujet du collège du Roi, et il demande qu'on ne fasse pas de changements jusqu'à ce que la chartre actuelle ait subi une épreuve raisonnable. 52
- Strachan à la Commission ecclésiastique au sujet du collège du Roi. 54
- 24 septembre, Willis à Murray. Il demande de nouveau ce qu'on a l'intention de faire au sujet de sa lettre et de sa requête. 243
Castleton.
- 27 septembre, Le même au même. Il désire avoir l'explication de l'expression "Sa Majesté n'a rien ordonné". Cela veut-il dire que sa requête a été remise ou rejetée? A-t-on montré au Roi la lettre qui accompagnait la requête? A-t-on formulé contre lui de nouvelles accusations qu'on ne lui a pas fait connaître officiellement? Il demande qu'on l'en informe et qu'on lui donne l'occasion de s'expliquer. 244
Castleton.
- Contenu.* Requête dans laquelle il se plaint de ce qu'on ne lui a pas donné son traitement comme juge de cour d'équité et de ce qu'il a été illégalement renvoyé du banc du Roi, etc. 246
- Extraits de certificats en sa faveur. 249
- 30 septembre, Requête de James Roach. Il demande du secours parce qu'il a fait du recrutement pour une lieutenance, ce pourquoi on ne lui a pas rendu justice. Ses services et ses blessures. Son âge et son état sembleraient indiquer qu'un supplément à sa demi-solde ne peut durer longtemps. 202, 204 à 206
- 1er octobre, Cradock à Murray. Il croit comprendre qu'il a droit à une terre dans Dublin. le Haut-Canada. Quels certificats faut-il et comment doit-il faire sa demande? 128
- 11 octobre, Willis au même. Il désire savoir ce qu'on a l'intention de faire de sa lettre du 26 septembre et de la requête qu'elle contenait. 250
Castleton.
- 12 octobre, Barrow à Hay. Relativement à la culture du chanvre, les officiers à Amiraauté. Kingston ont reçu instruction de demander par des annonces des soumissions, mais il n'y pas eu de soumissions de faites pour la fourniture de cet article. 2
- 14 octobre, Rice au Secrétaire des Colonies. Il a écrit plusieurs fois à son fils à Clonmell. Bytown, mais les lettres n'ont pas été remises. Il demande que la lettre maintenant incluse soit transmise. 207
- 17 octobre, D. W. Smith à Singleton. Il transmet la requête de Small pour qu'elle Alnwick. soit présentée à Murray. 218

DOC. DE LA SESSION No 8c

	1830.	Willis à Murray. Il désire savoir quand il pourra espérer recevoir une communication du ministre des Colonies relativement aux documents qui ont été soumis à Sa Majesté.	Page 251
25 octobre,	Castleton.	Hardinge à Murray. Il transmet une lettre de l'archidiacre Singleton, accompagnée d'une requête du greffier du conseil exécutif qui demande la permission de se retirer en faveur de son fils, ou que son fils lui soit adjoint dans la commission. Il recommande que l'affaire soit favorablement mise à l'étude.	43
26 octobre,	Londres.	Mayne à Murray. Il transmet la requête de Small, greffier du Conseil exécutif, vieux serviteur fidèle du gouvernement.	175
		<i>Contenu.</i> Requête de Small. Il demande la permission de se retirer en faveur de son fils, ou que le nom de son fils soit ajouté à la commission comme greffier conjoint du Conseil.	176
31 octobre,	Henley.	Willis à Murray. Il réitère sa demande du 25 septembre au sujet de la décision de Sa Majesté.	252
		Devonshire au même. Il a reçu des documents de sir Robert Bateson au sujet d'un groupe de tisserands qui désirent s'établir au Haut-Canada. Il recommande leur affaire.	132
5 novembre,	Castleton.	Willis à Murray. Il envoie copie d'une lettre de sir Herbert Taylor au sujet de lettres du ministre des Colonies.	253
		<i>Contenu.</i> Taylor à Willis. Il devrait s'adresser au ministère des Colonies, auquel la requête a été renvoyée.	254
6 novembre,	Londres.	Bayham à Hay. Le danger qu'il y a de permettre aux autorités locales de disposer des réserves militaires. Les précautions à prendre en vendant ou en affermant ces terres.	26
22 novembre,	Castleton.	Requête de Valentine Stanbuck, qui fait l'exposé des dépenses qu'il a faites pour amener avec leur suite le roi et la reine des îles Sandwich en Angleterre dans le but d'obtenir des avantages de commerce pour le pays. Les dépenses ne lui ont jamais été remboursées, et il est venu aujourd'hui s'établir au Canada et demande une concession de terre.	220
6 décembre,	Artillerie.	Stewart à Murray. Il transmet une lettre du Canada et le remercie de l'intérêt obligeant et éclairé qu'il a montré aux presbytériens de là-bas. Il demande que la lettre soit portée à la connaissance de son successeur.	223
		<i>Contenu.</i> A. F. à———. Il le met en garde contre les propositions du D ^r Strachan et indique le danger qu'offre le mode de traiter avec le clergé sous l'influence du D ^r Strachan et de Maitland. L'hostilité de la population envers les propositions du D ^r Strachan.	225
22 décembre,	Bytown.	Willis à Goderich. Il se réjouira s'il (Goderich) trouve l'occasion de donner suite à ses bonnes intentions.	255
26 décembre,	Douglas.	Backhouse à Hay. Il transmet une lettre adressée par erreur au ministère des Colonies.	5

LIEUTENANT-GOUVERNEUR SIR J. COLBORNE, 1831.

Q-356.

	1831.	Colborne à Murray (n° 1). La législature est ouverte; il transmet copie de son discours.	Page 1
17 janvier,	York.	<i>Contenu.</i> Copie de son discours.	2
		Adresse du Conseil législatif.	5
		Adresse de l'Assemblée législative.	8
29 janvier,	York.	Colborne à Hay. Relativement à la dépêche au sujet de Hooper, il transmet des lettres du shérif et de membres du clergé qui habitent près des chutes Niagara.	
		<i>Contenu.</i> Leonard, shérif, à Mudge. Ne peut rien savoir de la personne dont on s'enquiert.	12

63 VICTORIA, A. 1900

1831.	Leeming, missionnaire, à Mudge. Il ne peut recueillir de renseignements sur Hooper.	Page 13
21 janvier, York.	Colborne à Murray (n° 2). Il transmet une requête des habitants de London demandant de l'aide pour terminer la construction d'une église.	14
	<i>Contenu.</i> La requête.	15
	Pétitions des magistrats et du grand jury dans le même sens.	18
22 janvier, York.	Colborne à Murray (n° 3). Les fidéicommissaires des Six-Nations ont tiré une lettre de change pour leurs dividendes échus sur leurs valeurs.	22
5 février, York.	Le même à Goderich (n° 4). Les produits américains peuvent-ils légalement se transporter par le canal Welland et se décharger à Port-Dalhousie? Les procureurs officiels croient qu'aucune marchandise étrangère ne peut passer, à moins qu'elle ne soit destinée à un port libre. Il demande que le Port-Dalhousie ainsi que le port à l'entrée mérédionale soient déclarés ports de mouillage libres.	23
	<i>Contenu.</i> W. H. Merritt. Un navire américain venant d'Oswego, est passé par le canal en destination de Cleveland, sur le lac Erié. Il désire connaître la loi relativement aux produits étrangers qui passent par le canal.	24
	Dunn à Mudge. Les plans de la Compagnie du canal Welland pour faciliter le commerce par le canal.	26
	Opinion de Boulton, procureur général, au sujet du transport des produits étrangers par le canal.	28
11 février, York	Colborne à Goderich (n° 5). Il transmet copies des journaux du Conseil législatif et de l'Assemblée législative.	31
5 mars, York.	Le même à Hay. On demande de nouveau de diviser le diocèse de Québec. L'avantage que retirerait l'Eglise d'Angleterre si l'évêque pouvait consacrer son temps au Haut-Canada. Comment on se propose de pourvoir au traitement.	33
	<i>Contenu.</i> Etat des ventes des réserves du clergé en 1829 et 1830.	35
17 mars, York.	Colborne à Goderich (n° 6). La clôture de la législature à eu lieu le 16; transmet copie de son discours.	36
	<i>Contenu.</i> Le discours.	37
18 mars, York.	Colborne à Goderich (n° 7). Il transmet l'adresse du Conseil législatif au sujet des réserves du clergé.	39
	<i>Contenu.</i> Adresse du Conseil législatif. Le Conseil regrette de voir les efforts qu'on fait pour inculquer l'idée que c'est porter atteinte à la liberté que de pourvoir au soutien de la religion chrétienne, et s'étend au long sur la convenance qu'il y a d'y pourvoir.	40
21 mars, York.	Colborne à Goderich (n° 8). Il a soumis la question du revenu à l'Assemblée, qui a objection d'accorder la somme que son message propose pour la partie du traitement du lieutenant-gouverneur qui a toujours été soldée à même les recettes imprévues, et pour les pensions de toutes sortes. Elle a décidé que les dépenses imprévues doivent faire l'objet d'un crédit annuel. Elle a voté les crédits pour les traitements de fonctionnaires qui sont indiqués. Il a sanctionné le bill pour cette dernière raison, afin d'obtenir l'indépendance des fonctionnaires. Il transmet copies de ses communications et du bill.	47
	<i>Contenu.</i> Message à l'Assemblée. Le Roi a abandonné toute prétention aux droits prélevés sous l'empire de l'acte 14 George 3, chap. 88. Il espère que la chose sera l'objet d'un acte réciproque et qu'on pourvoira aux traitements des divers fonctionnaires indiqués. Le revenu qui est cédé ne peut guère être calculé à moins de £11,500 sterling.	49
	Estimation des dépenses du gouvernement civil.	51
	Copie de l'acte.	53
21 mars York.	Colborne à Goderich (privée et confidentielle). Le travail qu'on a fait pour présenter la question de la liste civile de manière à amener la province à la recevoir avec faveur. L'arrangement des conditions est laissé	59

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

à l'Assemblée. Il savait que l'Assemblée ne pourvoirait pas aux pensions, étant d'avis que celles des juges sont trop élevées et dans certains cas inutiles. Nul autre item pour le soutien du gouvernement civil ne sera probablement rejeté, sauf le traitement de l'arpenteur général. Il transmet copie de l'adresse de l'Assemblée lors de la présentation du bill relatif à la liste civile. Page 58

Contenu. Adresse de l'Assemblée à l'occasion de la présentation du bill relatif à la liste civile. 61

23 mars,
York.

Colborne à Goderich (n° 9). Il transmet l'adresse collective de condoléance du Conseil législatif et de l'Assemblée. 63

Contenu. Adresse au Roi à l'occasion de la mort de feu le Roi. 64

24 mars,
York.

Colborne à Goderich (n° 10). Il transmet l'adresse collective du Conseil législatif et de l'Assemblée relativement à la protection requise pour permettre au commerce de bois de l'Amérique Britannique du Nord de se continuer. 67

Contenu. L'adresse. 69

24 mars,
York.

Colborne à Goderich (n° 11). Il transmet un document au sujet de la conduite de Donald Cameron, de Thorah, qui se rend en Angleterre pour soumettre son affaire à Sa Seigneurie. 72

Contenu. Exposé détaillé de la conduite de Donald Cameron au sujet des colons qu'il a amenés et les fréquentes prolongations de délais qu'on lui a accordées pour remplir les conditions des concessions de terre. 73

24 mars,
Brockville.

Requête des ministres presbytériens de l'*United Presbytery* du Haut-Canada, demandant la permission de se choisir un professeur de théologie au collège du Roi, qui devra siéger au conseil et être sur le même pied que les autres professeurs. 132

25 mars,
York.

Colborne à Hay. Considérations relatives au crédit des traitements destinés au gouvernement civil; les difficultés qu'éprouvent les députés à cause de l'impopularité que la mesure peut comporter. Les méthodistes représentés par Ryerson et Jones ont l'intention de demander par requête que les terres des sauvages soient mises sous le contrôle des missionnaires méthodistes. Si ces terres étaient mises à la portée d'une secte quelconque ou des voisins des sauvages, les revenus mis en réserve pour les différentes tribus disparaîtraient bientôt. Jones agit entièrement sous la direction de la Conférence méthodiste. 85

Contenu. Requête demandant qu'on abolisse la jouissance, par l'Église d'Angleterre, des réserves du clergé, qu'on fasse disparaître toutes les distinctions politiques pour cause de croyance religieuse; que les ministres de la religion ne puissent plus siéger dans les corps politiques; qu'on accorde au clergé de toutes les dénominations chrétiennes la jouissance de droits et de privilèges égaux, et, comme ministres de l'Évangile, particulièrement le droit de solenniser le mariage; qu'on modifie la charte du collège du Roi de manière à exclure toute distinction de secte, et qu'on applique les réserves du clergé à l'éducation en général et aux améliorations d'ordre intérieur. 91

Extrait d'une lettre d'Anderson, surintendant des sauvages à Matchedash, qui dit que George Ryerson et Peter Jones ont vivement prié les sauvages de signer des requêtes demandant de placer les moyens de civilisation en leur faveur entre les mains des méthodistes, mais que les sauvages ont refusé. 103

26 mars,
York.

Colborne à Hay. Les arrangements qu'on devrait faire pour établir les émigrants, ce qui permettrait d'employer la somme accordée dans ce but à pourvoir à plusieurs familles pauvres. Les terres de la Compagnie du Canada continuent de se vendre avec avantage, de sorte que les propriétaires devraient pouvoir faire les versements annuels. Il parle de l'affaire de Cameron, qui a dit que des terres étaient colonisées alors qu'on les a trouvées vacantes. Il croit savoir que Mackenzie, rédacteur du *Colonial Advocate*, doit se joindre aux personnes qui vont en Angle-

63 VICTORIA, A. 1900

1831. terre porter la requête relative à la réserve du clergé. Il pourrait fort embarrasser le gouvernement local si sa nature méprisante n'était pas bien connue. Page 104
- 28 mars, York. Colborne à Hay. Relativement à la subvention de la Compagnie du Canada en faveur de la construction du collège du Roi, £1,000 par année ont été régulièrement versés entre les mains du collège jusqu'au mois de décembre dernier. 107
- 30 mars York. Le même à Goderich (n° 12). Il envoie un exemplaire du rapport du D^r Harris, directeur du collège, rapport transmis par le Conseil de l'éducation. L'état du collège; la nécessité du nombre de maîtres employés. Il demande d'accorder une concession de 60,000 acres à titre de dotation. L'opportunité de modifier la charte. 108
- Élévation du collège du Haut-Canada avec les logements des maîtres 113a
- Plan du collège. 113b
- Harris à Colborne. Ne peut guère dire davantage sur la nécessité d'un aussi grand nombre d'instituteurs qu'en transmettant le plan. Comme les maîtres sont constamment employés, on ne pourrait se dispenser d'aucun. 114
- Plan qui indique l'emploi des maîtres chaque jour de la semaine, avec le travail à quatre vendredis. 119
- Rapport du Conseil de l'éducation. 117
- Rapport du directeur du collège. 122
- 31 mars, York. Colborne à Hay. Il a demandé que le nom de Collège du Haut-Canada reste à l'école d'York. Le titre de collège augmente de beaucoup son importance. La question des réserves du clergé est la difficulté du moment. Les presbytériens qui ont poussé le premier cri regrettent aujourd'hui que la question ait été si vivement reprise par les méthodistes qui, avec les Ryerson à leur tête, sont les ennemis les plus formidables de l'Église établie. Il s'étonne de voir qu'un membre respectable de la Chambre des Communes corresponde avec le démagogue auquel il a fait allusion dans sa lettre du 26 mars. Il est mécontent et sans principe; il se vante que les mensonges qu'il répand servent ses fins et que son journal va provoquer une révolution dans trois ans. 133
- 31 mars, York. Le même à Goderich (n° 13). Relativement aux arrangements destinés à transférer le contrôle du département des Sauvages au lieutenant-gouverneur, il fait remarquer que bien que les présents pour chaque sauvage du Haut-Canada coûtent 18s. 9^d, la somme allouée, telle que calculée à Québec, n'est que de 15s. Si la chose n'est pas rectifiée il s'en suivra une grande confusion. Il demande que lorsque les listes des présents seront approuvées, l'on crédite les comptes du département des Sauvages de la somme exacte. 135
- Contenu. Colborne à Aylmer. Il entre dans les détails des présents; ce que coûte le travail de civilisation et la perspective d'obtenir des progrès rapides chez les sauvages. Comment pouvait se faire la commande des présents. 137
- Estimation des dépenses annuelles totales. 141
- Etat indiquant les prix des effets destinés aux sauvages du Haut-Canada. 142
- Liste des prix des articles pour les sauvages. 143
- 31 mars York. Colborne à Hay. Il a fait comprendre aux sauvages que du Roi seul ils doivent attendre la protection, et que leurs affaires temporelles seront administrées par des fonctionnaires nommés par lui. Les méthodistes épiscopaliens ont apparemment le désir d'obtenir le contrôle des terres des sauvages et de mettre la main sur les moyens dont on se sert pour les civiliser. Dans le cas où une demande serait faite par les Ryerson au secrétaire des Colonies, il envoie copie d'une réponse à une requête de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

George Ryerson. Les surintendants ont reçu instructions de ne pas gêner les écoles établies par les missionnaires méthodistes. Page 144

Contenu. Le secrétaire du Gouverneur à George Ryerson et à F. Metcalfe. Il désire faire disparaître une fausse idée provoquée par quelques méthodistes au sujet de l'organisation des écoles sauvages. Il parle au long du sujet. Il envoie un extrait d'un rapport qui fait voir combien minces ont été les bénéfices du travail de Currie. Comment les sauvages profitent des occasions qui s'offrent à eux. 145

5 avril,
York.

Colborne à Godrich (n° 14). Il transmet les requêtes de la région de Bathurst au Roi et au Parlement, demandant de ne pas apporter de changement dans les droits sur le bois, ce qui pourrait être préjudiciable au commerce du pays. Les signataires sont principalement intéressés dans le commerce de bois. 156

Contenu. Requêtes des habitants de la région de Bathurst, demandant de ne pas modifier l'échelle des droits sur le bois et le madrier. 158-164

6 avril,
York.

Colborne à Goderich (n° 15). Il transmet une adresse de l'Assemblée qui demande que les droits sur le bois abattu sur les terres incultes de la Couronne ne soient pas exigés vu l'état de stagnation du commerce de bois. Il représente que les droits s'élèvent à £4,000 par année et que si l'on faisait remise des droits sur le bois des terres de la Couronne la vente du bois abattu sur les propriétés particulières serait moins profitable. 165

Contenu. L'adresse. 166

9 avril,
York.

Colborne à Goderich (n° 16). Il transmet une requête sur les inconvénients provenant de l'absence du monnayage du cuivre. Si le gouvernement n'introduit pas la chose jusqu'à concurrence de £50,000 par année, l'on adoptera un agent de circulation ainsi que le mentionne Leslie. 168

Contenu. Requête de Leslie et fils. Vu l'absence d'une petite monnaie ils ont importé les jetons pour la commodité de leurs propres affaires, mais l'espoir de voir le gouvernement autoriser cette monnaie les a empêché d'augmenter le nombre de ces jetons, ce qui aurait pu se faire avec profits. Ils demandent si une pièce de cuivre sera bientôt monnayée et qu'on tienne bon compte des efforts qu'ont faits les requérants pour remédier à cet inconvénient. 170

11 avril,
York.

Colborne à Hay. Dans sa lettre du 30 mars il a dit que l'académie royale s'était ouverte en janvier 1829 au lieu de 1830, que le traitement du vice-président était fixé à £450 au lieu de £400, et que l'instituteur de l'école préparatoire était méthodiste. Il constate qu'il a quitté ce corps et qu'il est entré dans l'Eglise établie. 173

12 avril,
York.

Le même à Goderich (n° 17). Il transmet les bills adoptés à la dernière session et un bill réservé, accompagné des objections du procureur général. 174

Contenu. Le Gouverneur général à Mudge. L'inconvénient résultant de l'absence d'un mode facile d'arriver au partage des terres tenues en commun, mais les dispositions du bill actuel sont si imparfaites qu'il ne peut en recommander la sanction. Les motifs de ses objections. 175

17 avril,
York.

Colborne à Goderich (n° 18). Il transmet une requête des colons de Lanark demandant leur libération de la dette due au gouvernement, attendu que les terres sur lesquelles ils s'établirent d'abord étaient de mauvaise qualité et qu'ils ont été obligés de les quitter. Il croit comprendre que la terre était d'une très mauvaise qualité, et que les colons ont certainement eu à surmonter de grandes difficultés que peu de colons ont eu à vaincre dans d'autres cantons. 180

Contenu. La requête. 181

26 avril,
York.

Colborne à Goderich (n° 19). Le droit sur le tabac donné en présents aux sauvages s'est élevé à £2,627.10. Il suggère que le droit soit enlevé et que l'on n'envoie plus de tabac à l'avenir, mais que l'intendant général soit autorisé à l'acheter dans le Haut-Canada. 188

63 VICTORIA, A. 1900

1881.

Contenu. Foote à Routh. Colborne a demandé où l'on avait acheté le tabac pour les sauvages et combien il avait coûté. Page 190

Compte indiquant le prix du tabac. 191

Etat indiquant le droit sur le tabac. 192

27 avril,
York.

Colborne à Goderich (n^o 20). Il transmet une requête des habitants de Niagara au sujet de la somme accordée aux victimes de la dernière guerre. Il n'est pas probable que la législature puisse d'ici à deux ou trois ans pourvoir au paiement de la part que la province a été chargée d'acquitter. 193

Contenu. Requête des habitants du Haut-Canada demandant le dédommagement si longtemps retardé des pertes que leur a infligé la dernière guerre. 194

16 mai,
York.

Colborne à Goderich (n^o 21). Il a reçu un rapport sur le système relatif à la vente des terres de la Couronne et aux meilleurs moyens à prendre pour aider les émigrants pauvres. Les terres incultes de la Couronne ont été généralement ouvertes et arpentées tel que l'a recommandé Richards, mais son plan pour l'emploi des émigrants pauvres est trop spéculatif. Bon nombre peuvent obtenir de l'emploi dans les canaux ou sur les fermes des vieux colons, mais si un groupe nombreux arrive le gouvernement devra leur trouver du travail, etc., comme le but du gouvernement est d'améliorer la province rapidement et de soustraire les colons à la misère à laquelle ils sont exposés pendant qu'ils défrichent leurs terres sans avoir le moyen de pourvoir à leurs familles, il propose qu'on avance à chaque chef de famille £3 par acre de défrichement durant la première année; qu'on lui vende des provisions de bouche au prix coûtant, et qu'on l'emploie à faire un chemin près de son emplacement. On pourrait ainsi ouvrir une longue suite de cantons, vendre environ 30,000 acres, et réserver le reste, attendu qu'il augmentera de valeur. Le gouvernement provincial n'a pas à sa disposition le moyen d'établir les émigrants comme le propose Richards. Il a pris des mesures préparatoires pour recevoir des émigrants. On ne devrait pas perdre de temps à acheter les terres des Chippawas du lac Huron. 200

Contenu. Règlements pour recevoir et établir les émigrants. 204

Instructions aux surintendants d'émigration et les préparatifs qu'il leur faut faire. 205

3 juin,
York.

Colborne à Hay (privée). Il présente Crooks, qui peut donner des renseignements exacts sur la colonie. 206

6 juin,
York.

Le même à Goderich (n^o 22). Il transmet les requêtes de deux officiers qui ont été nommés pour surveiller l'établissement des émigrants. Comme ils ont abandonné leurs fermes pour ces fonctions il recommande qu'on leur accorde leur demi-solde. 207

Contenu. Rubidge à Mudge. Ayant été choisi comme agent officiel d'émigration à Peterborough, il demande qu'on lui continue sa demi-solde, sans cela il devra essayer de grandes pertes. 208

O'Brien à Mudge. Requête semblable. 209

7 juin,
York.

Colborne à Goderich (n^o 23). Il transmet copies des actes adoptés à la dernière session. 211

25 juin,
York.

Le même à Hay. Il présente Reid, qui peut donner des renseignements sur la perspective qu'ont les émigrants. Son beau-frère, l'honorable Alex. Stewart et lui voient aujourd'hui leur propriété entourée d'une population prospère. 220

25 juin,
York.

Le même à Goderich (n^o 25). Il transmet une requête des ministres presbytériens du Haut-Canada en communion avec l'Eglise d'Ecosse, au sujet des réserves du clergé. 212

Contenu. Adresse par laquelle ils s'objectent à ce que disent l'évêque et le clergé du diocèse de Québec et demandent qu'on s'occupe de leurs réclamations. Le document est assez long. 213

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.
27 juin,
York.

Colborne à Goderich (n° 26). Il a ordonné au commissaire des terres de la Couronne de faire remise de la somme perçue sur les réserves du clergé. Il transmet une communication de sa part ; il a versé dans le coffre militaire £8,000, première somme remise conformément à l'acte impérial. Page 221

Contenu. Robinson à Mudge. Il a versé dans le coffre militaire £8,000 à compte des réserves du clergé. 223

Reçu de \$32,000 de Foote, sous-intendant militaire général. 225

28 juin,
York.

Colborne à Goderich (n° 27). Il a donné à Robinson des instructions sur la façon dont il devra placer les fonds publics. A l'avenir, il devra faire remise semi-annuellement de toutes les sommes provenant des réserves du clergé. 226

30 juin,
York.

Colborne à Goderich (n° 28). Il transmet un rapport du président de la banque du Haut-Canada au sujet des institutions de banque dans le Haut-Canada. 228

Contenu. Rapport relatif aux fonds militaires en la garde des intendants et le bénéfice que le gouvernement réaliserait probablement si ces fonds étaient transférés aux institutions de banque. Le rapport divisé en différents chapitres. 230

LIEUTENANT-GOUVERNEUR SIR JOHN COLBORNE, 1831.

(La partie 1 est paginée de 1 à 149, et la partie 2 de 150 à 350.)

Q—357-1-2.

1826.
4 septembre,
Downing
Street.

Bathurst à Maitland. Cette dépêche se trouve dans celle de Colborne à Goderich, 20 juillet 1831.

1831.
29 juin,
Queenston.

George T. Ryerse au *Guardian*. Ce document se trouve dans la dépêche de Colborne à Goderich, 5 décembre 1831.

12 juillet,
York.

Rapport du Conseil exécutif sur la plainte de Cameron. Ce rapport se trouve dans la dépêche de Colborne à Goderich, 18 novembre 1831.

20 juillet,
York.

Colborne à Goderich (n° 29). Il annonce la mort de Small, de son vivant greffier du Conseil exécutif. Il transmet copie d'une lettre de son fils annonçant l'événement et demandant que la position de la veuve soit prise en considération favorable. Il recommande John Beikie comme successeur de Small. Page 1

Contenu. James E. Small à Colborne. Lui annonce la mort de son père et recommande à sa considération favorable la position de la veuve. 2

Bathurst à Maitland. Beikie pourra être nommé adjoint de Small, avec l'entente qu'il lui succédera dans la charge. 3

21 juillet,
York.

Colborne à Goderich (n° 30). Il a sanctionné l'arrangement fait pour transporter la réserve du moulin à Kingston en franc-alleu à la Commission de la Marine. 5

(Le n° 31 est tout simplement un résumé du contenu d'une lettre en date du 22 juillet.) 7

23 juillet,
York.

Colborne à Goderich (confidentielle). Comme la population est répandue dans chaque comté il n'est guère possible de former une milice efficace, et la plupart de ceux qui seraient appelés au service travaillent à la culture du sol et ne peuvent se réunir sans s'infliger de grosses pertes. On ne peut s'attendre à ce que les statuts sous l'empire desquels ils sont appelés soient révisés, de sorte que les choses devront s'améliorer sous l'empire de la loi actuelle ; il n'a pas exigé la présence des personnes âgées de plus de 40 ans et s'est prêté à la commodité des corps appelés. Les milices de 18 à 40 ans s'élevaient au mois de juin à 24,000 hommes, dont 4,000 pourraient facilement être dressés et mis en état de

63 VICTORIA, A. 1900

1831.

service. Dans le cas d'une émeute on se trouverait dans de grands embarras si on n'avait pas le moyen de réunir rapidement une troupe pour appuyer l'autorité civile; il cite comme preuve ce qui est arrivé au fort Erié. Il a suggéré aux colonels des corps de milice l'opportunité de former, dans chaque bataillon, une compagnie d'hommes qu'on pourrait exercer et réunir à bref avis. L'a-propos d'avoir des armes et des équipements qui offrent des attraits.

Page 8

	<i>Contenu.</i> Enquête sur la milice par questions et réponses.	11
	Etat des troupes de milice dans le Haut-Canada.	17
	Second rapport. Etat de la cavalerie.	18
	Ordre général de former deux bataillons de chaque régiment.	20
	Ordre général. La présence des bataillons de réserve n'est pas exigée.	22
	Circulaire aux officiers commandant les corps.	23
	Etat des armes et des équipements distribués durant l'année.	24
	Etat des armes et des équipements mis en réquisition à Kingston.	25
	Distribution du matériel d'artillerie de 1816 à 1824.	27
	Etat des armes et des équipements reçus à Kingston.	29
	Kerby à Mudge. Il transmet le compte rendu fait par Helmer de l'émeute arrivée au fort Erié.	30
	Déposition de Helmer.	31
26 juillet, York.	Colborne à Goderich (n° 32). Il ne peut envoyer un état du nombre d'émigrants arrivés depuis 1790 à cause de l'étendue de la ligne par où sont entrés les émigrants, mais il a ordonné de faire un relevé de l'accroissement annuel du nombre des colons dans chaque district.	33
16 août, York.	Le même au même (n° 33). Il transmet copie de la requête de MacKenzie demandant une concession de terre et copie du procès-verbal du Conseil donnant les raisons pour lesquelles on a refusé la demande de McRay transmise par Mackenzie.	35
	<i>Contenu.</i> Mackenzie à McMahan, il transmet copie d'une requête demandant une concession de terre. La requête a été envoyée au sous-secrétaire d'Etat pour les colonies.	36
	Requête de John McRay demandant une concession de terre.	37
	Procès-verbal du Conseil qui déclare qu'on ne peut accorder de terre à McRay parce qu'il n'a pas produit de preuves à l'appui de ce qu'il dit. De plus, le Conseil n'est pas autorisé à faire des concessions aux officiers des régiments de milice.	38
	McMahon à Mackenzie. On a reçu la requête de McRay et on l'a transmise au lieutenant-gouverneur.	40
25 août, York.	Colborne à Goderich (n° 34). Il transmet les observations du Conseil exécutif et des magistrats d'York sur les adresses et les requêtes de certains habitants de cantons dans le district de Home. Les requêtes ont été dressées et mises en circulation par un éditeur d'York, et des copies en seront transmises au gouvernement de Sa Majesté.	41
	<i>Contenu.</i> Adresse du Conseil exécutif à Colborne, énonçant le résultat de l'examen des requêtes.	43
	Observations sur les mesures suggérées à Sa Majesté dans les diverses requêtes soi-disantes des habitants du district de Home.	47
	Fitzgibbon à McMahon. Il explique les délibérations au sujet de la place du marché à York.	56
	Rapport de l'assemblée publique à York.	59
	Liste des documents transmis au lieutenant-gouverneur conformément à la dépêche publiée dans la <i>Gazette Officielle</i> .	74
	Mackenzie à Colborne. Il envoie des documents et s'oppose à l'emploi d'argent pour la place du marché à York.	75
	Procès-verbal du Conseil, etc., demandant que les observations des magistrats soient transmises avec celles du Conseil.	78

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.
27 août,
York.

Colborne à Goderich (n° 35). McMillan a été chargé de percevoir les sommes dues par les colons de Lanark. La correspondance échangée avec Marshall et le compte rendu de McMillan donneront les renseignements requis. Page 79

5 septembre,
York.

Le même au même (n° 36). Il transmet des détails sur le mode suivi pour placer les immigrants pauvres et sur les lieux recommandés, les renvois aux plans étant indiqués. 80

Contenu. Bethume à Billings. Il s'oppose à ce que les prisonniers dont la peine a été commuée et qui sont établis dans le district soient payés en argent qu'ils dépenseraient immédiatement, laissant leurs familles dans la misère. On devrait les payer en vivres. 86

Carte du Haut-Canada indiquant les terres arpentées et non arpentées. 87a

16 septembre,
York.

Colborne à Hay. Il a ordonné au receveur général de remettre une lettre de change en faveur de Baillie pour le traitement et les émoluments de Hurd, arpenteur général. Il recommande que la demande de Chewitt soit favorablement mise à l'étude. 88

Contenu. Hurd a obtenu des avances de Baillie en lui passant ses émoluments en Canada. 89

Chewitt à McMahon. Il demande la permission de toucher la somme à laquelle il a droit depuis la nomination de Hurd. 90

17 septembre,
York.

Le juge en chef Robinson au secrétaire civil. Cette lettre se trouve dans la dépêche de Colborne à Goderich, 18 novembre 1831.

25 octobre,
York.

Colborne à Goderich (n° 37). Il dit les mesures qui ont été prises pour l'établissement d'écoles régionales; les ventes de terres qui ont été faites à cette fin et dans le but de doter une université. Il transmet un rapport, une lettre et des extraits qui donneront des renseignements à ce sujet. 92

Contenu. Liste de documents. 96

Rapport du comité exécutif sur les écoles et les terres des écoles. 97

Rapport de Strachan, archidiacre d'York, sur l'état des écoles et des terres des écoles, tel que requis par Goderich, secrétaire des Colonies. 105

Résumé général des ventes de terres et extraits des comptes du trésorier et d'autres comptes. 110a à 110i

Observations de l'économiste du collège de King sur les rentes provenant des terres affermées de l'université. 111

Rapport de l'établissement pour l'éducation de la jeunesse dans le Haut-Canada, soutenu par des fonds provenant des terres de l'université ou des terres des écoles. 114

27 octobre,
York.

Colborne à Hay. Les documents envoyés donnent des renseignements complets au sujet des terres des écoles. Quant à la question de réunir l'université et l'académie, la chose aurait pu se faire au début, mais aujourd'hui il faudrait faire preuve de beaucoup de prudence. Il est toutefois persuadé que les deux institutions devraient tirer leurs fonds de la même dotation jusqu'à ce qu'on ait établi un revenu fixe pour l'académie. Il suggère de fonder deux bourses pour les meilleurs élèves de l'académie et deux pour les écoles régionales, les premières de £40 et les secondes de £30. L'habitude qu'on a de retirer les élèves à un âge trop jeune rend la chose opportune. Le reliquat des £10,000 pourrait établir une bonne école dans le canton ou le bourg où les besoins s'en fait immédiatement sentir. Plusieurs élèves du sixième cours de l'académie seront en état d'entrer à l'université l'année prochaine. Ne serait-ce pas une cause d'encouragement si l'on établissait des bourses pour les garçons sortis d'une école quelconque dans la province? Si la charte de l'académie est modifiée, les pouvoirs du président de l'université et du directeur du collège du Haut-Canada devraient être déterminés de façon qu'il n'y ait pas conflit entre eux. L'on suppose que 30,000 émigrants sont arrivés l'ouverture de la navigation. Il sera bientôt en état depuis

63 VICTORIA, A. 1900

1831. d'envoyer des renseignements. Comment on pourrait convenablement établir les pensionnaires de l'Etat. Page 115
- 8 novembre, Cornwall. Tableau du nombre de journaliers, etc., qui pourront probablement trouver de l'emploi dans la région de l'est en 1831. 192
- Tableau des prix ordinaires du marché dans la région de l'est, pour 1831. 193
- Réponses quant aux journaliers, aux prix, etc., dans les diverses régions. 194 à 217
- 15 novembre, York. Colborne à Goderich (n° 38). Il renvoie à sa lettre dans laquelle il parle de l'état dangereux des édifices dans lesquels se trouvent les documents importants et les archives de la province, et transmet des plans et élévations de bureaux publics pour lesquels il demande l'autorisation de dépenser £6,700 pour la construction et £300 pour préparer le terrain, le reste des £9,000 devant se prendre à même les droits perçus sous l'empire de l'acte 14 George III. Le déplacement des cartes, des documents et des archives est indispensable. La réunion du bureau des terres sera une disposition commode pour la province. 120
- Contenu.* Estimation du prix de revient des édifices publics par Ewart et Parke. 122
- 18 novembre, York. Colborne à Goderich (n° 39). N'a que récemment obtenu des renseignements au sujet de la requête de Cameron. Le rapport du Conseil exécutif transmis le 24 mars dernier rend toutes autres observations inutiles. 123
- (Pour le rapport, voir Q 356, p. 73.)
- Contenu.* Autre rapport du Conseil exécutif sur la plainte de Cameron, en date du 12 juillet. 124
- Le juge en chef Robinson au secrétaire civil. Relativement à la plainte de Donald Cameron. 127
- 19 novembre, York. Colborne à Goderich (n° 40). Il transmet le journal de l'Assemblée pour la dernière session. 129
- 24 novembre, York. Le même au même (n° 41). Il a reçu la dépêche qui désire savoir combien de journaliers et d'ouvriers pourraient probablement trouver de l'emploi l'année prochaine; le prix des vivres et le taux des salaires. Des colons intelligents croient que 3,000 journaliers et 400 ouvriers pourraient probablement trouver de l'emploi l'année prochaine dans chaque district, mais vu les difficultés qu'il y aurait pour distribuer les émigrants et pour d'autres causes, il est persuadé que si un grand nombre arrivaient à la fois ils ne pourraient compter trouver de l'emploi. Perspective de l'émigration et l'expérience de ceux qui sont déjà arrivés et qu'on a dû secourir afin d'empêcher que l'épreuve des paroisses de secours ne devienne un insuccès. La transformation rapide des journaliers en propriétaires. Comment sont employés une partie des émigrants de cette année et le mode de les établir. 130
- Contenu.* Conseils de Rubidge sur la manière de pourvoir aux besoins des émigrants et de les établir. 1 5
- Rapport de Béthune sur la question de l'émigration. 44
- Rapport détaillé de Ruttan. 150
- Rapport de Reade. 164
- Rapport de Dunlop. 170
- Liste des établissements dans le district de Newcastle depuis le 23 mai jusqu'au 9 novembre. 174
- Extrait d'un rapport sur la colonie d'Ora dans la région de Home. 175
- 25 novembre, York. Colborne à Goderich (n° 42). Les nouveaux règlements qui régissent les concessions de terre ne donnant pas lieu à de graves objections il a donné ordre de les mettre en vigueur. Comment on devrait permettre aux colons indigents d'acquérir des terres. 176

DOC. DE LA SESSION No 8c

	1831.	Colborne à Hay. Il a transmis des rapports et des tableaux sur les moyens qu'a la province de donner de l'emploi aux émigrants. Ces rapports méritent l'attention des commissaires. Bon nombre des émigrants ont apporté de l'argent qu'ils ont déposé en banque ou placé sur des terres. On devrait faire tous les efforts pour que le Canada soit une colonie réellement britannique au lieu de le laisser tomber entre les mains d'étrangers. Le nombre de colons venant des États-Unis et dont l'influence n'est pas neutralisée par des sujets venus d'Angleterre sera très incommode. L'aide donnée aux colons indigents a fait grand bien au pays.	178
1er décembre, York.		Le même à Goderich (n° 43). Il a ouvert la législature provinciale le 17 novembre; il envoie son discours et les adresses en réponse.	181
		<i>Contenu.</i> Le discours.	182
		Adresse du Conseil législatif.	185
		Adresse de l'Assemblée législative.	188
5 décembre, York.		Colborne à Goderich (n° 44). Il transmet l'adresse de l'Eglise méthodiste épiscopale au sujet des terres réservées pour le soutien du clergé protestant.	218
		<i>Contenu.</i> L'adresse dans laquelle cette Eglise expose son affaire au long.	219
		Requête de l'évêque et du clergé du diocèse de Québec au sujet des réserves du clergé.	236
		George Ryerse, prédicant baptiste, contredit le passage de la requête de l'évêque et du clergé du diocèse de Québec, qui déclare qu'il n'y a que les méthodistes qui s'opposent aux réserves du clergé.	245
		Rapport du comité spécial sur la requête de Donald Bethune et autres de limiter l'exercice des fonctions de prédicant, etc., aux sujets britanniques. Il a interrogé des témoins qui ont déclaré que l'influence exercée par les corps religieux étrangers est moindre qu'on le suppose et que toute plainte à cet égard, si des motifs existent, disparaîtra bientôt.	247
		Egerton Ryerson au président. Long et minutieux exposé de la position de l'Eglise méthodiste.	250
		Tableau des ministres méthodistes voyageurs dans le Haut-Canada.	270
		Liste des ministres baptistes dans le Haut-Canada.	273
		James Harris au président.	275
		Liste des ministres presbytériens.	276
7 décembre, York.		Colborne à Hay. L'établissement d'une seconde université créerait des contestations plutôt qu'il les aplanirait. Le clergé de l'Eglise d'Ecosse a ses adversaires chez les séparatistes, et les méthodistes épiscopaux ont à compter avec les wesleyens. Les uns et les autres se regardent d'un mauvais œil. Il recommande qu'abandon soit fait de la charte du collège du Roi et qu'une nouvelle soit accordée aux conditions les plus libérales. La dotation du collège du Roi est suffisante pour pourvoir aux besoins du collège préparatoire et pour l'instruction des sectaires. Les épiscopaliens vont naturellement tenir ferme et seront les personnes influentes dans l'université. Si la charte est libérale et que des sectaires soient nommés au conseil, tout prétexte de protestation aura disparu. Le reliquat servira à améliorer les écoles régionales et de canton. Un système bien organisé protégé par le gouvernement va considérablement enrayer la marche des démagogues qui sont à faire l'épreuve des assemblées de canton. L'assemblée provinciale ne réprimera pas l'émigration mais on ne peut compter sur un secours pécuniaire.	277
10 décembre, York.		Le même à Goderich (n° 45). Il est persuadé que la législature n'adoptera pas de mesures pour réprimer l'émigration, quelque soit l'embarras que provoque l'affluence, mais il ne sera pas donné d'aide en argent aux indigents. La plupart des résidents étant des propriétaires,	

63 VICTORIA, A. 1900

1831.

ils verront arriver avec plaisir tous les émigrants qui peuvent travailler. Le secours qu'on procurerait si l'on trouvait du travail pour les émigrants pendant un certain temps. Page 279

12 décembre,
York.

Colborne à Goderich (n° 46). Circulaire reçue. Il transmet des renseignements (1) sur l'administration civile qui fait un rapport des différents fonctionnaires. (2) Les recettes et les dépenses. (3) L'administration militaire. (4) L'administration judiciaire. (5) La cour d'appel. (6) L'administration ecclésiastique. (7) L'éducation. (8) Le commerce. (9) L'agriculture. (10) Les concessions de terre. (11) Les travaux publics. (12) La population. 282

12 décembre,
York.

Le même à Hay (privée). Les colons désirent à ce point de voir l'émigration se continuer qu'ils prendront les mauvais et les bons. Les efforts qu'il a faits pour former des sociétés pour diriger les émigrants à des emplois. Il a suggéré de prélever une somme pour placer les émigrants indigents. La Compagnie du Canada prospère, il voudrait bien qu'elle eût acheté les réserves du clergé. Il fait voir l'à-propos d'accorder une charte au collège du Roi aux conditions les plus libérales. Un second collège pour les sectaires créerait des querelles et des jalousies sans fin. Il réitère ses recommandations au sujet des écoles. Il espère que Mackenzie sera expulsé de l'Assemblée pour s'être rendu coupable d'un libelle à son égard. 295

13 décembre,
York.

Le même à Goderich (n° 47). Il explique la cause des dépenses faites pour les réparations de l'hôtel du gouvernement. Pendant quelques années la somme de £200 a été insérée au budget pour réparer l'hôtel du gouvernement, mais depuis 1826 rien n'a été voté. 297

14 décembre,
York.

Colborne à Goderich (n° 48). Il a reçu la dépêche accompagnée de la requête de l'évêque de Québec qui demande que les salaires des ministres soient payés à même le revenu provenant des affermages des réserves du clergé. Il transmet un rapport du secrétaire de la corporation du clergé indiquant le futur revenu probable avec les observations du receveur général. Il transmet une lettre de l'évêque demandant que M. Elliott touche £75 par année; on a mis fin au traitement de £250 par année du D^r Strachan, attendu que les lots de ville produisent maintenant un revenu. 99

Contenu. Markland à McMahon. Le revenu futur des baux—en vigueur des réserves du clergé sera de £2,000 par année. Des sommes considérables sont échues pour des baux, et on en réalisera probablement une partie. Les sommes reçues sont versées entre les mains du receveur général, de sorte qu'il ne peut rendre compte des dépenses ouïre de celles qui nécessitent la perception. 301

Etat de la somme reçue des affermages des réserves du clergé. 302

Etat de l'emploi des deniers provenant des réserves du clergé. 305

L'évêque anglican de Québec à Colborne. Il le remercie de lui avoir communiqué la lettre de Goderich au sujet des salaires pour les ministres. Le prie de bien vouloir recommander le paiement de £75 au rév. M. Elliott. 312

15 décembre,
York.

Colborne à Hay (n° 49). Il fait l'exposé de la position des sauvages du Haut-Canada relativement aux terres. Comme certaines familles sont capables d'administrer leur propre propriété on pourrait leur donner des lots par contrat, mais le gouvernement devrait tout de même continuer ses fonctions de tuteur à leur égard. La requête de la tribu d'Aisance qui demande de l'argent au lieu de recevoir des effets. Les prédicants méthodistes épiscopaux ont toujours été protégés par les surintendants des Affaires des Sauvages. 313

17 décembre,
York.

Le même à Goderich (n° 50). Il explique la nature de la réclamation de Hiram Spofford et il transmet le rapport du Conseil exécutif sur cette réclamation ainsi que sur l'expulsion de Weekes de son lot à cause d'une erreur dans les arpentages, Murphy ayant pris possession du lot sur lequel

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

Spofford a prêté de l'argent, la terre tenue en garantie étant maintenant transportée à Weekes. Page 316

Contenu. Requête de Spofford au sujet du lot détenu par Murphy. 319

Spofford transmet un document relatif au lot 18 de la 5^e concession d'Yonge, sur lequel il a une hypothèque qui rend nul un acte de la législature qui accorde la propriété à Weekes. 320

Le Conseil exécutif est d'avis que la réclamation devrait être soumise au gouvernement de Sa Majesté. 323

Requête de Spofford demandant à Son Excellence de ne pas sanctionner le bill "accordant à Weekes la propriété du lot 18 de la 5^e concession d'Yonge", attendu qu'il a prêté de l'argent à Murphy sur hypothèque. 324

Rapport du Conseil exécutif sur la requête. Le bill ayant été adopté par la législature, on devrait s'adresser à ce corps. 328

Rapport du Conseil exécutif sur la réclamation de Weekes au sujet du lot 18 de la 5^e concession d'Yonge. 329

Chewitt à Mudge. Il transmet les notes et les plans de Wilmot relativement à la réclamation de Weekes. 332

Rapport par Willmot du nouvel arpentage de la concession 5 d'Yonge, dont l'erreur du numérotage a amené l'expulsion de Weekes de sa propre propriété. 333

Rapport de Reuben Sherwood disant que la maladie l'a obligé d'employer un autre arpenteur. Comment l'erreur est arrivée à la concession 5 d'Yonge. 335

BUREAUX PUBLICS ET DIVERS, 1831.

Q-358--1-2-3.

1828.

(La partie 1 est paginée de la page 1 à la page 283, la partie 2 de 284 à 523, la partie 3 de 524 à 688.)

20 octobre,
York.

Dunn au lieutenant-gouverneur.

3 novembre,
York.

Maitland à Harrison.

1829.

19 mai,
Trésorerie.

Copie de la minute de la Trésorerie. Ce document et les deux précédents sont contenus dans la lettre de Stewart à Hay du 3 septembre 1831.

13 novembre,
Thorah.

Sous pli. Pétition de Donald Cameron en date du 12 mars 1831.

1830.

10 mars,
Trésorerie.

Stewart à Colborne.

21 octobre,
York.

Rapport de l'inspecteur général.

23 octobre,
York.

Colborne à Stewart. Ce document et les deux précédents sont contenus dans la lettre de Stewart à Hay, du 11 mars 1831.

8 novembre,
Kingston.

Barrie à ——. Contenu dans la lettre du conseil de la marine à Howick, du 5 janvier 1831.

17 novembre,
York.

Mudge à Cameron. Contenue dans la lettre de Cameron à Goderich, du 14 décembre 1831.

10 décembre,
York.

Délibérations d'une assemblée publique tenue à York au sujet des réserves du clergé et du collège du Roi. 561

Instructions pour la gouverne de ceux auxquels sont confiées les copies de pétitions. 566

1831.

3 janvier,
Hallowell.

Richards au Secrétaire des Colonies. Comme la réponse faite par Murray à la pétition est qu'il n'y a pas de fonds pour lui permettre d'ac-

63 VICTORIA, A. 1900

1831.

céder à la demande, il demande que la pétition soit soumise au Roi.

Page 504

Sous pli. Pétition de Richards exposant ses services durant et depuis la guerre de la révolution, et demandant qu'on lui accorde tel secours que l'on considérera à propos. 505

Certificat en faveur d'Owen Richards. 508

Autres documents. 509 à 115

5 janvier,
Marine.

Le Conseil de la Marine à Howick. Le commodore Barrie a acheté le bail du lot réservé auquel il est fait mention dans la lettre du 2 janvier 1829, et désire maintenant que la terre soit transférée aux commissaires de la Marine. Demande qu'il (Howick) soumette la question à Goderich. 7

Sous pli. Barrie à ———. A écrit à Colborne demandant de lui accorder en franc-alleu la terre dont il a acheté le bail afin d'en transférer la propriété au Conseil de la Marine. 8

10 janvier,
Londres.

Clark à Goderich. Il ne sera probablement pas en état de retourner au Canada avant avril ou mai prochain, auquel cas son absence dépassera deux années, ce qui lui fera perdre son siège au Conseil, s'il est absent pendant ce temps sans permission. Demande congé d'absence jusqu'à janvier 1832. 111

10 janvier,
Londres.

Le même à ———. Demande que la lettre de Goderich de la même date soit remise. Si sa demande est accordée il peut transmettre la communication à Colborne par voie de New-York. 112

12 janvier,
Trésorerie.

Stewart à Hay. Transmet copies d'une lettre de Galt et de la pétition qu'il se propose de présenter au Parlement et demande l'opinion de Goderich à ce sujet. 17

Sous pli. Galt à Ellice. Comme la Trésorerie n'a pas cru qu'il avait droit à une rémunération pour avoir vendu les réserves de la Couronne, il envoie copie de la pétition qu'il se propose de présenter à la Chambre des Communes. 18

Pétition de Galt à la Chambre des Communes exposant la nature de sa réclamation pour avoir disposé des réserves de la Couronne et demandant un comité pour s'enquérir de son cas? 19

Horton à Galt. Bathurst ne sait point comment lui écrire une lettre officielle. S'il est le promoteur et l'organisateur du projet de la Compagnie du Canada, c'est cette compagnie qui doit lui exprimer ses remerciements pour ses services. 21

Mémoire d'une entrevue avec Horton au sujet de la Compagnie du Canada. 22

12 janvier,
Trésorerie.

Stewart à Baillie. Pour quelles raisons le colonel Thomas Talbot reçoit-il £200 par année? Est-ce pour la vie? 23

13 janvier,
Uigg.

Le révérend W. Fraser à Goderich. A été pendant quelques années missionnaire dans les montagnes de l'Ecosse. Les sentiments de compassion à l'égard d'un grand nombre de ses compatriotes du Haut-Canada éloignés de prédicateurs, ou de prédicateurs qui, dans beaucoup de cas, ne peuvent comprendre leur langage, les laissant ainsi dans l'obscurité mentale et la mort spirituelle. Pourrait-on accorder des privilèges à un ministre de l'Eglise dissidente, ou donner gratis 100 ou 200 acres de terres à bois. Dans ce cas il serait heureux de l'apprendre. 286

16 janvier,
Newmarket.

Pilkington à Goderich. La pauvreté l'oblige à attirer l'attention sur lui-même. Espère un emploi dans les colonies, son nom ayant été noté par Bathurst et Sa Seigneurie. Expose ses services et ses malheurs. A attendu en vain de l'emploi, jusqu'à ce qu'enfin il a été obligé de vendre sa demi-solde à sa ruine, puis il s'est rendu au Canada où le peu d'argent qu'il avait a été épuisé, et sa santé affaiblie l'empêche d'entreprendre les durs travaux qui sont nécessaires. 478

17 janvier,
Londres.

Murray à Hay. Lui demande de remettre lettres à Goderich, comme le désirent leurs auteurs. 314

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.
18 janvier,
Castletown.
- Willis à Goderich. Ses moyens l'empêchent d'être présent au procès contre celui qui a détruit sa paix domestique. Apparemment les procédures officielles qui ont été la cause de son absence du Canada ont quelque rapport à cela, car le secrétaire des Colonies et d'autres doivent être entendus comme témoins. Sa souffrance à la perspective que l'insuccès de sa poursuite peut résulter de son absence lors du procès. Page 687
- 22 janvier,
York.
- Peter Robinson à Hay. Envoie relevés semestriels des ventes des réserves du clergé dans le Haut-Canada pendant 1830. 524
- Sous pli.* Relevé des ventes, donnant les noms des acheteurs et les localités qu'ils habitent, du 1er janvier au 30 juin 1830. 526
- Relevé du 1er juillet au 31 décembre 1830. 532
- 28 janvier,
Downing
Street.
- Wood à Hay. Lord Grey désire avoir son opinion sur le mandat ci-joint. Sa Seigneurie comprend que Robinson a un emploi dans le Haut-Canada, emploi qui est presque semblable à celui qu'on destine à Hurd. Deux charges semblables dans le Nouveau-Brunswick ont été réunies et données à Baillie. 24
- 1er février,
Bureau de
l'auditeur.
- Les Auditeurs à la Trésorerie. Contenu dans la lettre de Stewart à Hay du 13 octobre 1831.
- 4 février,
Londres.
- Les mêmes à la même. Contenu dans la lettre de Stewart à Hay, du 11 mars 1831.
- 4 février,
Lochiel.
- Pétition du révérend John McLaurin pour une allocation de £100 par année comme ministre à Lochiel, conformément à la promesse de Bathurst. 315
- 16 février,
Trésorerie.
- Stewart à Hay. Transmet copie de lettre de Clark relativement aux déclarations de ceux qui ont souffert dans le Haut-Canada de la récente guerre avec les États-Unis. 25
- Sous pli.* Clark à Stewart. Le remercie de l'intérêt qu'il a porté à ceux qui ont souffert de la récente guerre. Doute que la Trésorerie ait pu examiner tous les documents transmis, et rend compte de la législation du Haut-Canada pour faire face aux réclamations. Lui demande de parcourir de nouveau les documents afin qu'il puisse de nouveau présenter les réclamations à la Trésorerie. 26
- 22 février,
Tarbert Kerry
- Pétition d'Adam Miller demandant de faire envoyer à son fils qui a émigré une lettre, car lui et sa famille ne peuvent en payer les frais de port. Page 323
- 23 février,
York.
- Résolutions sur le premier rapport fait par le comité de l'Assemblée sur les terres des écoles. La première résolution était un exposé que Sa Majesté avait mentionné en 1797 qu'elle avait l'intention de réserver les terres incultes de la Couronne pour l'établissement et le maintien d'écoles classiques pour tous. 100
- Un mémoire non signé dit que cette résolution a été la seule adoptée, et il est allégué que les autres n'allaient pas assez loin ni ne mentionnaient les principaux griefs, les droits de toutes les écoles classiques d'arrondissement étant sacrifiés à ceux de l'école classique royale maintenant appelée Collège du Haut-Canada. La dépense faite pour les bâtiments, etc., est décrite. 102
- 24 février,
Londres.
- Galt à Hay. Transmet pétition du capitaine Kerr. La grande respectabilité de sa famille. 290
- Sous pli.* Pétition de Kerr qu'il reçoit sa concession de terre dans un des plus anciens townships. 291
- 1er mars,
- Résolutions d'un comité de pétitionnaires. Que George Ryerson soit employé comme agent des pétitionnaires et aille porter la pétition à Londres. 560
- 6 mars,
Trésorerie.
- Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie désirent connaître quelles fonctions qui n'appartiennent déjà à la charge de commissaire des terres de la Couronne l'on exigera de Hurd, et si la nomination de Robinson à cette dernière charge n'exige point que l'on donne de nouvelles instructions à Hurd. 30

63 VICTORIA, A. 1900

1831.
6 mars,
Sligo. Le shérif Powell à Goderich. Demande six autres mois de congé, sa maladie l'ayant empêché de voir à ses affaires. Page 481
- Mudge à Powell. Le lieutenant-gouverneur n'a pas le pouvoir d'accorder plus de six mois de congé. Il n'a pas d'objection à ce que son (de Powell) fils agisse à titre de député de son père pendant son absence. 482
- 10 mars,
Londres. Donald Cameron désire avoir une entrevue avec Goderich pour lui soumettre des documents. 113
- 11 mars,
Trésorerie. Stewart à Hay. Contient documents concernant les comptes d'avances faites aux payeurs de la milice durant la guerre avec les États-Unis, lesquels seront soumis à Goderich, de façon à ce qu'il puisse envoyer à Colborne d'autres instructions sur le sujet. 31
- Sous pli.* Les Auditeurs à la Trésorerie donnent un état très détaillé des comptes en question. 32
- Colborne à Stewart. Envoie copie de la lettre de l'inspecteur général des comptes du gouvernement civil. 37
- Rapport par l'inspecteur général de l'état des comptes de la milice et des mesures qui ont été prises pour obtenir les états. 38
- Stewart à Colborne. Les comptes des payeurs de la milice n'ont pas été réglés depuis si longtemps qu'il est désirable que l'on procède à les ajuster. 41
- 12 mars,
Londres. Pétition de Donald Cameron exposant que pendant dix ans il a amené des immigrants dans l'Amérique du Nord. Accuse le juge en chef Robinson et son frère d'avoir chassé par leurs mesures arbitraires la meilleure classe de colons. Donne détails des griefs. 120
- Sous pli.* Pétition de Thorah et Eldon. 124
- Divers documents sur le même sujet. 126 à 136
- 12 mars,
York. Procès-verbaux de l'Assemblée du Haut-Canada au sujet des réserves du clergé et de la charte du collège du Roi. 594 à 601
- Autres documents. 602 à 629
- 23 mars,
Londres. Cameron à Goderich. Envoie ses documents mais avait désiré avoir une entrevue pour obtenir justice non pour lui-même individuellement mais pour les établissements sous sa surveillance. 114
- 25 mars,
Artillerie. Kempt à Goderich. Désire avoir une entrevue au sujet des constructions qu'on est à la veille de commencer à Kingston, et dont-il a envoyé les plans il y a quelque temps. Page 10
- 26 mars,
Londres. Roxburgh au même. Expose ses services en levant des hommes pour la guerre de 1812 et autrement, pour lesquels il aurait dû recevoir 3,000, quand il n'a reçu que 800 acres, le même nombre que les officiers à demi-solde qui n'ont pas dépensé un sou pour le pays ni tirer un coup de fusil pour sa défense. Demande 800 acres de plus que ce qu'il a déjà reçu. 512
- Notes au sujet de la demande qui précède; que le nom de Roxburgh n'est pas mentionné; que les mérites d'officiers particuliers ne peuvent être examinés lorsqu'il s'agit d'accorder des terres; que l'échelle des concessions de terre a été fixée par sir Gordon Drummond, et qu'il est extraordinaire qu'on n'ait pas insisté auprès de Drummond pour cette réclamation quand l'échelle a été publiée. 514
- 28 mars,
Londres. Ferguson à Goderich. Transmet lettre du capitaine Roxburgh, lequel désire s'établir dans le Haut-Canada. Recommande que l'on considère son cas d'une façon favorable. 288
- 2 avril,
Trésorerie. Ellice à Hay. Désire connaître à même quel fonds seront payés les appointements (il n'est pas dit à qui), et si ce doit être en deniers sterling ou courant. 42
- 4 avril,
Trésorerie. Stewart à Hay. Comme les fonctions que devrait remplir l'arpenteur général du Haut-Canada ne font point partie de celles qui incombent à

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

La charge de commissaire des terres de la Couronne il a été donné instruction d'émaner un mandat pour la nomination de Hurd. Page 43

5 avril,
Trésorerie.

Minute de la Trésorerie. Contenu dans la lettre de Stewart à Hay du 13 octobre 1831.

5 avril,
Inverness.

Sutherland à ——— A été informé par Murray qu'en qualité de pasteur à ses compatriotes (de Sutherland) il lui serait accordé la même somme que celle que lui garantirait sa congrégation. Lui accordera-t-on un passage ? 652

12 avril,
Londres.

Roxburg à Hay. Est chagrin que Goderich ne puisse exaucer sa pétition et ne peut s'empêcher de penser qu'on commet un injustice à l'égard de ses enfants en lui retenant la rémunération pour l'argent qu'il a dépensé au service de l'Etat à une époque où cet argent lui aurait rapporté trois fois l'étendue de terre (800 acres) qu'il devait recevoir comme les autres officiers à demi-solde, et cela dans un endroit plus convenable que toutes celles qu'il peut maintenant avoir l'espoir de recevoir. Si Baynes, l'adjudant général, vivait encore il aurait pu faire sa preuve. Au Canada il n'aura aucune difficulté à prouver quel nombre d'hommes il a levé. S'il ne peut obtenir la terre qui lui a été promise, il prouvera au moins la justice de sa réclamation. Croit qu'il a été maltraité et réitère le motif de sa réclamation. 515

Sous pli. Copie de lettre de présentation de Nichol à Kempt en faveur de Roxburgh. 518

Notes sur la deuxième demande faite par Roxburgh et dont le ton, y est-il dit, n'est pas de bon goût, d'autres officiers aussi bien que lui ayant levé des hommes. 520

15 avril,
Whitehall.

Lack à Hay. Les produits des Etats-Unis ne peuvent être déchargés et déposés à terre pour traverser le canal Welland sans payer les droits à moins qu'ils ne soient à destination d'un port d'entrepôt. Mais comme les droits sur tous les principaux articles de production américaine arrivant au Canada sont enlevés, il n'y a aucune nécessité de nommer Port-Dalhousie ou le port à l'entrée sud du canal des ports d'entrepôt pour ce transit. 4

15 avril,
Londres,
H.-C.

Pétition des magistrats, des grand et petit jurys et des propriétaires fonciers du district de London demandant une concession pour une école à London, le petit collège étant sans doute avantageux au district Home et à la ville d'York, mais non aux familles des pétitionnaires. Fait remarquer combien il en coûte peu pour vivre à la campagne, etc., comme raisons d'établir des écoles de district. 105

18 avril,
India Board.

Grant à Hay. La demande contenue dans la lettre ci-jointe peut-elle être accordée si l'on considère la profession et l'objet de celui qui la fait. Page 5

— avril,
London, H.-C.

Les syndics de la Congrégation presbytérienne dans les townships de London et Westminster. Ils ont demandé un ministre de l'Eglise établie d'Ecosse et demandent de l'aide pour entretenir leur ministre d'une manière convenable à la dignité de sa charge sacrée. 324

10 mai,
Bureau des
Colonies.

Mémoire sur le cas de Donald Cameron. 116

13 mai,
Londres.

Hume à Goderich. A reçu du Canada une pétition que George Ryerson est venu supporter au nom des pétitionnaires. Envoie une copie de la pétition et l'autorisation de Ryerson. Est surpris que le cabinet britannique tienne une province dans un état d'irritation au sujet de questions qui devraient être réglées depuis longtemps. Sa plainte personnelle contre Murray qu'il n'a pas fait ce qu'il a promis. 299

14 mai,
Londres.

Hume à Goderich. Ira voir Sa Seigneurie en compagnie de Ryerson le 17. 301

21 mai,
York.

Mudge à Dunn.

63 VICTORIA, A. 1900

1831.
23 mai, York. Dunn à Stewart. Toutes deux contenues dans la lettre de Stewart à Hay du 29 juillet 1831.
- 23 mai, York. Dunn à Stewart. Contenue dans la lettre de Stewart à Hay du 3 septembre 1831.
- 25 mai, Trewwhitt House. Smart à——. Son beau-frère, le colonel Light, se propose de s'établir dans le Haut-Canada. Demande lettre de présentation de façon à ce qu'il puisse obtenir tout emploi local qui pourra devenir vacant. Ses services et les blessures qu'il a reçues en combattant. Page 653
- 5 juin, Londres. George Ryerson à Goderich. Expose le dégoût éprouvé par la population du Haut-Canada pour une église ayant des privilèges particuliers, ceux même qui concèdent le droit reconnaissent que c'est inopportun. Donne au long les motifs de plainte contre les réclamations de l'Eglise d'Angleterre ou l'Eglise épiscopaliennne comme on l'appelle dans le Haut-Canada. 568
- 6 juin, Londres. Fyler au même. Demande une lettre de recommandation au lieutenant-gouverneur du Haut-Canada en faveur du colonel Light. 289
- 13 juin, Londres. George Ryerson au même. Répète ce qu'il a dit au sujet de la charte du collège du Roi. 582
- 15 juin, Trésorerie. *Sous pli.* Extrait du journal de l'Assemblée du Haut-Canada au sujet de l'éducation. 591
- 18 juin, Stewartstown. Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie ne peuvent admettre la réclamation à la demi-solde des officiers du département des Sauvages qui ont servi durant la récente guerre; cependant, ils sont disposés à admettre que la réclamation du capitaine Wilson mérite leur considération spéciale, mais ils ne croient pas qu'il serait opportun de lui accorder du secours à même le revenu britannique. Quelle pension Goderich recommanderait-il? Quand cela sera connu leurs Seigneuries étudieront l'à-propos de soumettre un mandat pour une pension à même les revenus du Canada. 44
- 30 juin, Trésorerie. Pétition de Madame Boyd demandant avis sur la manière pour elle d'obtenir la possession de terres concédées à son mari défunt sur le lac du Riz. 93
- 30 juin, York. Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie réfèrent à la lettre du 20 novembre 1829 (Voir Q—191-2, p. 229), laquelle limite la dépense à £20,000 et désirent qu'on ne dépasse point ce montant. 46
- 2 juillet, York. Dunn à Stewart. Contenue dans la lettre de Stewart à Hay du 13 octobre 1831.
- 2 juillet, Thorah. Mackenzie au Sous-Secrétaire pour les Colonies. Contient pétition de John Morrison et recommande sa demande. 330
- 2 juillet, Thorah. John Morrison. Pétition en son nom et au nom de ses frères Daniel et John pour une concession de terres. Expose les circonstances dans lesquelles ils ont immigré au Canada et la promesse qui leur a été faite d'une concession. Rappelle la mort de son frère au cours de l'expédition en Afrique, il n'était pas marié et avait droit à une concession de 1,200 acres qui ne lui a jamais été donnée. Envoie listes des documents qui accompagnent la pétition. 326
- 2 juillet, St. Jame's. Sir Herbert Taylor à Hay. Envoie la pétition de John Gavin à laquelle on devra répondre. 670
- 2 juillet, York. Peter Robinson à Hay. Envoie relevés des ventes des réserves du clergé du 1er janvier au 30 juin 1831. 538
- 11 juillet, York. *Sous pli.* Relevés. 539
- 12 juillet, Londres. Pétition de Bayly, chirurgien réformé de la milice de Kent-Est, pour une concession de terres conformément à la promesse faite au régiment avant qu'il se rende en Irlande. 95
- George Ryerson à Goderich. Son intérêt à la population sauvage. Le succès des missionnaires parmi eux. A amené Peter Jones, chef de guerre des Mississaugas, qui a été extrêmement utile comme missionnaire chrétien. Il vient par le désir de ses frères pour parler au Roi, pour

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

apporter des présents à la Reine et pour obtenir des fonds de la charité afin de soutenir les écoles sauvages et pour continuer le travail de perfectionnement. Envoie copies des documents reçus par Jones, l'informant comment procéder, et demande la permission de présenter Jones à Sa Seigneurie. Page 630

Sous pli. Lettre de Colborne présentant Jones. 633

Lettre des chefs de la tribu Aizance du lac Huron "A nos pères et frères d'au delà les grandes mers", donnant leur histoire et recommandant Peter Jones. 634

Autorisation des Mississaugas à Peter Jones de les représenter auprès de leurs pères et frères d'au delà les grandes mers. 637

14 juillet,

Robert Taylor à Howick. Les raisons qui l'ont porté à se rendre au Canada. Son inclination et ses études le portaient vers l'église, sa pratique comme professeur classique et de sciences l'inclinent vers la vie collégiale. Espère avoir une situation dans le nouveau collège. Donne une liste de ceux qui peuvent témoigner en sa faveur. S'il recevait lettres à Colborne ou Aylmer il mettrait de suite son projet à exécution. 671

14 juillet,
Londres.

Crooks à Hay. Envoie documents imprimés concernant les communications au Canada ainsi que documents par "Alpha" au sujet des rapports entre les deux provinces. 148

Sommaire des opérations pour les améliorations du Saint-Laurent depuis le lac Saint-Louis jusqu'au lac Saint-François. 149

Procès-verbaux d'un comité nommé à Brockville le 10 novembre 1830 au sujet de la navigation du Saint-Laurent, ainsi que rapports, etc. 152

Rapport du comité spécial au sujet de l'amélioration de la navigation du Saint-Laurent. 178

Rapport détaillé de la levée hydrographique du Saint-Laurent, depuis le lac Saint-Louis jusqu'au lac Saint-François, par Alex. Stevenson et André Trudeau. 196

Relations politiques et commerciales entre les deux provinces du Canada par "Alpha" (première lettre). 230

Continuation. 235

Conclusion. 241

Le Courier sur communication à l'intérieur; York, 1er mai 1830, signé "Agricola". 249

15 juillet,
Londres.

Crooks à Goderich. Renouvelle sa demande pour demi-solde et répond aux objections soulevées qu'il la reçoit. 260

16 juillet,
Trésorerie.

Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie approuvent la proposition de Colborne que l'on achète au Canada le tabac à l'usage des sauvages, et que le montant épargné soit appliqué à encourager les mesures prises afin de civiliser et rendre meilleures les habitudes des tribus sauvages. 48

20 juillet,
Londres.

George Ryerson à Goderich. Se défend contre l'accusation que la jalousie motive l'opposition à ce que le collège du Roi reste à la charge de l'Eglise épiscopaliennne et que l'on dote un autre collège pour l'accommodation des autres dénominations religieuses. 639

20 juillet,
York.

Colborne à Stewart. Contenue dans la lettre de Stewart à Hay du 13 octobre 1831.

20 juillet,
Londres.

Peter Jones, chef sauvage et missionnaire. Mémoire des sociétés Dorcas des femmes sauvages chrétiennes. Leurs emplois. Présents envoyés au Roi et à la Reine. 304

23 juillet,
Londres.

Crooks à Hay. La détresse de ceux qui dans le Haut-Canada ont souffert des pertes durant la guerre avec les Etats-Unis est la raison pour laquelle il attire de nouveau l'attention sur leur cause. Ne désire point prévoir l'effet de laisser sans secours une si grande proportion des habitants du Haut-Canada. Il a été l'un de ceux qui ont le plus souffert, et comme il s'attendait d'être remboursé il a fait des dettes pour des améliorations et il ne peut en différer plus longtemps le paiement. Il a

63 VICTORIA, A. 1900

1831.

souffert en même temps que des centaines d'autres personnes, et si l'on applique la condition de faire payer au Haut-Canada sa part afin qu'un règlement en soit fait il devra y retourner pour prendre des arrangements pour y mettre sa famille à l'abri. Le paiement de la somme de £57,412.10 ch. permettrait à ceux qui ont souffert de faire face à leurs engagements ou de prendre un arrangement avec leurs créanciers jusqu'à ce que la province n'ait plus d'embarras financiers. Comment l'on pourrait faire face aux débetures pour le paiement des pertes. Page 262

26 juillet,
Londres.

Peter Jones, chef sauvage et missionnaire, à Goderich. Fait rapport sur l'état des sauvages chrétiens du Haut-Canada. 306

Rend compte du nombre des sauvages qui reçoivent l'instruction religieuse des méthodistes. Une note dit: "Ce rapport ne comprend que ceux qui ont été baptisés et non ceux qui en outre assistent souvent aux instructions des missionnaires". 312

29 juillet,
Trésorerie.

Stewart à Hay. Transmet lettres et documents y contenus du receveur général du Haut-Canada au sujet du montant dépensé pour les réparations du palais du gouvernement afin d'avoir l'opinion de Goderich. 49

Sous pli. Dunn à Stewart. Les circonstances dans lesquelles l'on a fait des réparations à l'hôtel du gouvernement. Il est suggéré que l'on en transfère la dépense à 14 George III avant que le revenu ne soit finalement placé à la disposition de la législature. 50

Mudge à Dunn. Le coût des réparations à l'hôtel du gouvernement pourrait être transféré à 14 George III avant que le revenu ne soit finalement placé à la disposition de la législature, la Trésorerie devant être consultée à ce sujet. Comment on a d'abord payé les réparations. 52

29 juillet,
Port-Talbot.

Talbot à Goderich. Envoie copie de lettre à Colborne en réponse à une accusation que ses colons n'ont pas demandé des lettres patentes. Comment il a accepté les fonctions de surveiller l'établissement et les difficultés qu'il a éprouvées pendant quelques années. Le mauvais effet du système des honoraires. Lorsqu'il s'est établi, la partie qu'il a demandée, maintenant l'établissement Talbot, était si éloignée qu'il n'y avait aucun solliciteur; maintenant il y a peu de campagnes en Europe qui présentent une apparence plus animée. On ne lui a point donné l'aide d'un commis, et le soutien qu'il a été pour les émigrants dans le besoin a diminué ses propres ressources particulières. Espère que son exposé de la situation l'empêchera d'être censuré. 674

Sous pli. Talbot à Colborne. Il ne délivre point de lettres patentes pour les terres, il donne aux colons des certificats qu'ils ont droit à des titres, mais il ne peut les forcer à se rendre à York pour les compléter. Il publiera cependant une circulaire enjoignant aux colons d'obtenir leurs lettres patentes. La difficulté d'obtenir l'honoraire en numéraire, le commerce se faisant par échange, bien qu'une grande amélioration se soit produite. Mais les immigrants d'Europe ne possèdent point les deniers qu'il faut pour les honoraires, car ils dépensent leur argent pour leurs frais de traversée et de voyage à l'intérieur; s'il leur en reste ils en ont besoin pour s'acheter des provisions. On ne peut s'attendre que de nouveaux colons aient quelque excédent dont ils puissent disposer avant cinq ou six ans. Les résultats seront très pernicieux si l'on délivre des lettres patentes avant que les obligations d'établissement soient fidèlement remplies et que l'occupant ne soit devenu un colon réel. Ne recommanderait point de donner à aucun colon, même eut-il l'argent nécessaire pour payer les honoraires des lettres patentes avant qu'il ait demeuré cinq années sur sa terre. Il a été le premier à exiger les obligations d'établissement et sa conduite a été jugée tyrannique, maintenant les colons sont très reconnaissants. Si l'on fait des recherches l'on trouvera que des concessions ont été faites et des lettres patentes délivrées il y a 30 et 40 ans, sur lesquelles il n'a pas été payé d'honoraires, le nombre

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

des titres non obtenus excédant de beaucoup celui qui est de lui (Talbot) d'après le rapport de Richards. Page 680

Bathurst au président Smith. Qu'il ne doit pas être imposé de restrictions sur la classe de colons choisis par Talbot autres que celles connues dans les différents actes du Parlement. 685

2 août,
Londres.

Galt à Hay. Est informé que si le secrétaire des Colonies devait autoriser le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada à tirer sur le Trésor aussitôt qu'il aurait reçu la quittance des réclamants l'on pourrait régler d'une manière satisfaisante tout ce qui a rapport aux pertes. Les balances à la disposition du receveur spécial s'élèvent à environ £3,000. 293

2 août,
Londres.

Lord Howe à Hay. Demande le nom de l'auteur d'une lettre venant du Bureau des Colonies. 302

3 août,
Trésorerie.

Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie croient qu'on n'a pas besoin pour le Haut-Canada de la valeur du numéraire en cuivre de £50,000 recommandée par Colborne, et ont donné instruction d'en envoyer pour une valeur de £5,000. Il devra être fait rapport combien il en faut de plus, s'il y a lieu. 54

6 août,
York.

Etat de la province. Procès-verbaux des 18 assemblées des townships dans le district de Howe, du 16 juillet au 6 août, les deux jours compris. 416

10 août,
York.

Mackenzie à Goderich. Envoie copie du procès-verbal des assemblées tenues dans la ville et le township de York. Aussi attestation des officiers de 17 autres assemblées de townships; procès-verbaux d'autres assemblées de ville. Des copies de ces procès-verbaux ont été envoyées au lieutenant-gouverneur. L'on est à faire signer les originaux. 343

Sous pli. Copie des procès-verbaux à York, y compris la pétition. 346

Rapports d'autres assemblées de ville. 361

13 août,
York.

Mackenzie au Sous-Secrétaire des Colonies. Envoie pétition de John McRae, un vieillard et infirme de Thorah. 333

Sous pli. Pétition de John McRae pour une concession de terres, l'ayant demandée précédemment, alors que sa demande a été refusée par le gouvernement, qui a allégué ne pouvoir faire la concession. 334

Copie de la première pétition. 335

Mudge à McRae. D'après ses instructions le lieutenant-gouverneur ne peut faire de concessions qu'aux officiers de l'armée régulière, mais s'il désire s'établir le commissaire des terres de la Couronne lui donnera toute l'aide en son pouvoir. 338

Minutes du Conseil exécutif à l'effet que comme le pétitionnaire ne tombe point dans la catégorie des personnes qui ont droit à des terres, sa demande ne peut être recommandée. 339

McRae à sir James McIntosh. Lui rappelle leur passé d'étudiant et lui demande d'intervenir afin de lui obtenir la terre qu'il a demandée. 340

16 août,
York.

McMahon à Mackenzie. A reçu en même temps que les pétitions une lettre qui a été soumise au lieutenant-gouverneur. 414

16 août,
York.

Le même au même. Le lieutenant-gouverneur accuse réception de la lettre et des dépêches. 415

19 août,
York.

Mackenzie à Goderich. Rapporte qu'il a adopté une résolution remerciant le gouvernement pour la mesure de réforme parlementaire et pour avoir passé l'acte concernant les mariages. 341

19 août,
Trésorerie.

Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie approuvent la recommandation de Goderich qu'il soit donné à Wilson une pension de £100 qui sera payée à même les fonds à la disposition de Sa Majesté dans le Haut-Canada. 55

20 août,
York.

Mackenzie à Goderich. Différents townships (énumérés) ont tenu des assemblées et approuvé la résolution communiquée dans la lettre d'hier. 342

22 août,
Londres.

Nimmo à ———. Demande des renseignements au sujet du canal Welland. 475

63 VICTORIA, A. 1900

1831.
29 août,
York. McMahon à Mackenzie. Le lieutenant-gouverneur a reçu les pétitions transmises le 17 et le 18 courant. Page 430
Autres procès-verbaux, pétitions, etc. 431 à 449
Voir aussi 451 à 474
- 31 août,
Londres. Crooks à Hay. Demande que les lettres et documents soient soumis à Goderich. Comment le Bureau de la Guerre pourrait mettre son nom sur la liste de demi-solde. 266
Sous pli. Ordres généraux par Harvey, donnant avis que l'aile gauche sous les ordres de Crooks sera attachée au 49^e régiment. 267
Ordre général concernant l'arrangement des troupes pour l'attaque du fort George. 268
Lukin à Crooks. La liste des officiers ayant droit à la demi-solde a été reçu du Bureau des Colonies. Comme son nom n'y a pas été inclus, le secrétaire de la Guerre ne peut autoriser qu'on lui paie demi-solde. 269
- 31 août,
Londres. Galt à Hay. Il ne peut s'objecter à ce qu'on adhère à l'arrangement conclu avec Bathurst, bien que les conditions mises étaient pénibles. Demande une entrevue pour Crooks et lui-même. 295
- 1er septembre,
Londres. Le même au même. Expose comment il comprend l'arrangement pour le paiement des pertes et explique comment s'est produit le malentendu de la dépêche de Bathurst. 296
- 1er septembre,
Londres. Crooks au même. Explique comment il a rempli les fonctions de capitaine après qu'il eût été nommé major de la milice. 270
Sous pli. Commission de colonel à James Crook. 273
- 3 septembre,
Trésorerie. Stewart à Hay. Aucune réponse n'ayant été faite à la lettre écrite à Maitland conformément à la minute de la Trésorerie concernant la réclamation de Dunn d'avoir rémunération pour services supplémentaires, il est demandé à Goderich d'obtenir des renseignements à ce sujet et de donner son opinion à la Trésorerie. 56
Sous pli. Dunn à Stewart. La balance en sa possession applicable au secours de ceux qui ont souffert durant la dernière guerre est de £737.4.9. courant. Attire l'attention sur sa réclamation pour rémunération de services supplémentaires rendus en payant les réclamants par suite de pertes éprouvées durant la dernière guerre. 57
Minute de la Trésorerie concernant la réclamation de Dunn. 59
Maitland à Harrison. Transmet la demande de Dunn pour rémunération additionnelle. Les fonctions remplies ont nécessité beaucoup de travail et de responsabilité. 61
Dunn au Lieutenant-Gouverneur. Demande rémunération additionnelle et expose la nature des fonctions pour lesquelles cette rémunération est demandée. 62
- 7 septembre,
Londres. Crooks à Hay. Conteste l'exactitude de l'interprétation donnée par Goderich à la dépêche de Bathurst concernant le paiement des pertes par suite de la guerre. Prie que Sa Seigneurie tienne compte du principe de l'arrangement et lui permette de porter à Colborne des instructions à l'effet de l'autoriser à faire des arrangements pour la somme entière due par la province. L'état de dénûment de ceux qui ont souffert de la guerre. 274
- 7 septembre,
Londres. Crooks à Hay. A écrit mercredi expliquant les remarques de Maitland sur la deuxième pétition pour demi-solde, et il espère que sa lettre a été soumise à Goderich. Offre de porter les dépêches. 278
- 15 septembre,
Amirauté. Elliot à Hay. Le lieutenant Cheeseman Moe, M. R., a-t-il doit de recevoir sa demi-solde pendant qu'il remplit une charge temporaire dans le Haut-Canada? 1
- 16 septembre,
York. Mackenzie à Goderich. Les remerciements des différentes assemblées de townships ont été votés au ministère pour avoir présenté la mesure de réforme parlementaire et passé l'acte concernant les mariages. Un vote

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.
semblable a été passé à Hamilton, mais près d'un tiers de l'assemblée désapprouvait la chose. Page 429
- 16 septembre, Mackenzie à Goderich. Contient des rapports d'assemblées publiques aux différents townships (énumérés) dont copies ont été remises au lieutenant-gouverneur. 428
York.
- 21 septembre, Burgess au Secrétaire des Colonies. Demande le paiement d'arrérages qui lui sont dus, car il s'est rendu à Liverpool faisant une dépense considérable pour cela, après avoir subi des privations dans les déserts du Canada pendant cinq années. Il a été obligé de vendre différents articles par suite des constructions, et le traitement qu'il a reçu pour avoir agi comme un honnête homme. Accuse By d'avoir fait de fausses représentations sur son compte, parce qu'il n'a pas voulu être partie pour tromper le gouvernement. 97
Liverpool.
- 26 septembre, Orton à Goderich. Le remercie de sa réponse courtoise. Si cela avait été au pouvoir de Sa Seigneurie il est certain qu'il aurait accordé ce qu'il désire. Le lieutenant-gouverneur a reconnu ses services. Sa Seigneurie pourrait lui donner un témoignage semblable. La conduite qu'il entend tenir. 476
Woolwich.
- 26 septembre, FitzRoy Somerset à Hay. A reçu lettre désirant qu'on l'informe si Bayly, un chirurgien réformé de la milice de Kent-Est, doit être considéré comme officier de ligne et ayant droit aux avantages de cette charge. Lord Hill ne croit pas que Bayly puisse profiter des arrangements faits pour le bénéfice d'officiers d'une autre division, mais comme il est désirable d'avoir des colons de cette respectabilité apparente, il suggère qu'on lui donne une concession de terre inférieure à celle donnée à un officier de ligne. 2
Gardes à cheval.
- 27 septembre, Cowper à Hay. Kempt a reçu lettre. Mémoire sur le cas de Burgess mis sous pli. 11
Artillerie.
- Sous pli.* Mémoire sur le cas de Burgess qui accuse By d'irrégularités dans la conduite des constructions sur le canal Rideau. 12
- 27 septembre, Cause entre Monk et Powell lue à la cour d'appel. 495
- 27 septembre, George Ryerson à Goderich. Le courage nécessaire pour défendre les engagements dans le gouvernement du Haut-Canada; quiconque le fait s'expose aux attaques des journaux. Envoie un journal comme spécimen du style de ces attaques. 646
Londres.
- Sous pli.* Numéro du *Courier* du 20 août 1831. Contenant le rapport que le ministère ne changera pas l'application des réserves du clergé, sauf pour donner une part à l'Eglise d'Ecosse. 649
- 4 octobre, Ely à Goderich. Transmet pétition du lieutenant Duffield; la convenue de sa conduite et son excellente réputation. 285
Ely Lodge.
- 4 octobre, Le shérif Powell à Goderich. Demande une autre extension de son congé jusqu'à l'ouverture de la navigation du Saint-Laurent à raison de sa santé délicate, qui l'a empêché de faire des arrangements pour ses affaires privées. La dépense qu'il lui faut encourir pour vivre loin de chez lui convaincra Sa Seigneurie que la nécessité seule le porte à demander cette prolongation de congé. 483
Sligo.
- 13 octobre, Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie renvoie à leur lettre du 31 août 1827, laquelle ne contenait aucune autorisation de demander des frais pour percevoir les paiements à faire par la Compagnie du Canada. Ne peut approuver les £200 par année portés à ce compte. Le revenu officiel de Dunn est de £700, ce qui, ajouté au £200 additionnels de la liste civile, fait £900 par année. Si Goderich croit ce montant insuffisant, les lords de la Trésorerie sont prêts à examiner toute proposition qu'il pourra faire. 483
Trésorerie.
- Sous pli.* Colborne à Stewart. L'insuffisance des appointements de Dunn par suite des réductions. 68
- Dunn à Stewart. Le bureau de l'auditeur a reçu instruction de refuser les £200 par année pour la perception des versements de la Compagnie

64 VICTORIA, A. 1901

1831.

- du Canada. En 1827, on lui a accordé de demander pour l'agence la même allocation que demandait M. W. D. Adams. Les réductions dans son revenu et ses pertes par suite de faux, etc. L'augmentation de la garantie qu'il a été obligé de donner. Page 69
- Les Auditeurs à la Trésorerie. Remarques au sujet de la réclamation faite par Dunn pour le paiement de £200 par année pour percevoir les versements de la Compagnie du Canada. Ils n'ont aucune autorisation pour ce paiement. 72
- Minutes de la Trésorerie au sujet de la réclamation de Dunn. 75
- 17 octobre, Artillerie. Butler à Hay. Rapporte que les magistrats de Kingston sont à tracer des chemins sur les réserves de la Couronne destinées à des travaux de défense. Aucune exemption n'est prescrite dans le statut. Demande qu'on change la loi de façon à protéger cette propriété. 14
- 20 octobre, Londres. Harly à Bigg. Fait rapport qu'Innes, l'assureur de ses marchandises transportées par le *Strath Isla*, a suspendu ses paiements. 108
- 5 novembre, New-York. Anonyme à Howick. Expose qu'il est l'auteur d'une lettre en opposition au gouvernement de Sa Majesté dans le Haut-Canada qu'il est important pour Sa Seigneurie de lire. 78
- Sous pli.* Lettre signée "Un franc tenancier du comté de York". Aux cultivateurs habitant dans le comté d'York qui se sont rangés au soutien de Mackenzie dans sa campagne d'abus du gouvernement; défense de Colborne, le lieutenant-gouverneur, en opposition à Mackenzie. 79
- 16 novembre, Hallowell. Richards au Secrétaire des Colonies. Le remercie d'avoir soumis sa pétition au roi. 521
- Sous pli.* Copie de pétition. 522
- 28 novembre, York. Le juge en chef Powell. Pétition se plaignant de la conduite du Conseil législatif et demandant une enquête. 484
- Sous pli.* Rapports d'un comité du Conseil législatif nommé pour rechercher les précédents dans une cause de privilège. Le comité a découvert que le Conseil législatif a et exerce des pouvoirs et privilèges d'une nature la plus étendue. 487
- Powell, président, est opposé à l'adoption du rapport. 494
- Liste des points contestés par le juge en chef Powell en qualité de président du Conseil législatif en 1822 et 1823. 502
- 14 décembre, York. Cameron à Goderich. Contient lettre en date du 17 novembre 1830, qui ne lui est parvenue qu'une année après avoir été écrite, ayant été envoyée à Thorah. Il y a un arrêté du conseil en date du 26 novembre 1830, lequel est en opposition directe à la lettre de Son Excellence. Il n'a reçu cet arrêté qu'hier. Enverra bientôt documents, etc., pour montrer que la ligne de conduite suivie par le Conseil à son égard n'est pas juste. 145
- Sous pli.* Mudge à Cameron. Les pétitions concernant le township de Thorah ont été soumises au Conseil exécutif. Les colons ont reçu l'assurance que ce n'est pas l'intention de troubler aucun de ceux qui ont fait des améliorations, mais les demandes de renseignements ont pour but de permettre à Colborne d'autoriser le commissaire des terres de la Couronne à placer des colons sur tous les lots vacants. 147
- décembre, York. Strachan à Goderich. Envoie pétition concernant le collège du Roi. Il a été proposé des changements, mais le gouvernement de Sa Majesté n'a fait aucune communication directe au président et au conseil du collège. La responsabilité de ceux qui ont empêché le collège d'ouvrir ses portes. Est prêt à proposer des modifications à la charte. 656
- Sous pli.* Mémoire sur l'université du collège du roi donnant un compte rendu chronologique de sa fondation et de ses progrès, réponse aux objections de l'Assemblée quant à sa constitution. Se plaint du retard apporté à l'ouverture du collège, ce qui prive d'éducation un bon

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831. nombre de jeunes gens. Comparaison avec ce qui a été fait à New-York. Statuts de collèges, etc., dans le Haut-Canada. Page 659
- 19 décembre, Pétition de James Doherty. A perdu la vue et sa propriété a été incendiée pendant qu'il était à l'hôpital; son titre à cette terre a été détruit. Demande du secours. Page 279
Ramsey.
- Sous pli.* Certificat en faveur de Doherty. 281
- McMahon à Doherty. Le lieutenant-gouverneur n'a pas de fonds à même lequel lui venir en aide; quant à la perte du titre on peut en obtenir une copie authentique en payant les honoraires. 283
- 21 décembre, Harly à Bigg. Envoie extrait de lettre du capitaine Bonyman du *Strath Isla*, qui a été obligé de revenir à Plymouth. 109
Londres.
- Sous pli.* Bonyman à Hamilton & Lamber (extrait). Fait rapport des avaries au *Strath Isla* ramené à Plymouth. 110
- 23 décembre, Grant à Hay. Soumet pétition pour examen. 6
India Board.
- 29 décembre, Hamilton et Lamber à Mayer. Demande la valeur des marchandises expédiées par lui par le *Strath Isla*, afin de régler le montant des avaries communes sur la propriété, laquelle doit contribuer suivant sa valeur. 303
Londres.
- Pas de date. J. Brown, loyaliste et membre de la Chambre d'Assemblée. A moins que Colborne ne soit blâmé et qu'on lui fasse changer sa politique, le Haut-Canada deviendra plus mécontent que le Bas-Canada; dans cette dernière province c'est une faction française, dans la première ce sera les anciens habitants loyaux. 99
- Le révérend J. W. Campion à Goderich. Rapporte les efforts qu'il a faits pour obtenir des immigrants pour le Canada. Les privations auxquelles il a été exposé. La perte d'une grande partie de son revenu, lequel par suite de la rigueur du temps est réduit à quelques louis. Son remplaçant dans la mission reçoit les £20 que l'évêque doit accorder aux prêtres, et comme le montant total est limité, plus le nombre de prêtres est grand, plus faible est la somme accordée à chacun; elle est trop minime pour payer les dépenses d'un missionnaire dans le Haut-Canada. Demande que l'on prenne en considération les dépenses qu'il doit faire, et si l'évêque lui permet de demeurer, il peut beaucoup pour l'immigration. 137
- Le même au même. Son objet étant de prélever des fonds pour construire des églises dans le district de Niagara, ce qui est impossible par la pauvreté en Irlande, il demande qu'on l'aide. 139
- Sous pli.* Circulaire concernant la construction d'églises dans le district de Niagara, avec autorisation et liste des souscripteurs. 141
- Liste des lettres de Galt et dans quelles séries elles sont inscrites. 298
- Evans à Hay. Désire savoir quand Richard Manley est mort, quelle propriété il a laissée et à qui il doit s'adresser pour avoir des renseignements. Ne sait pas s'il est mort intestat ou non. 284
- Demande de renseignements faite par M. V. Lee au sujet de Richard Manley, qui s'était établi dans le Haut-Canada et qui est mort, dit-on, intestat. 313
- Pétition des habitants du Haut-Canada contre une église établie, demandant que les ministres de toutes les religions chrétiennes soient supportées par la population au milieu de laquelle ils exercent leur ministère; que l'on abolisse toute distinction politique due à la foi religieuse; que l'on enlève à tous les ministres du culte les charges donnant de l'influence politique; que le clergé de toutes les religions chrétiennes obtienne la jouissance de droits et privilèges égaux, en particulier du droit de célébrer les mariages; que la charte du collège du Roi soit modifiée de façon à exclure toute distinction et préférence propres à une secte, et que les produits des ventes des réserves du clergé soient destinés à l'éducation et aux améliorations intérieures. 546

SUPPLÉMENT

DU

RAPPORT DU Dr BRYMNER

SUR LES

ARCHIVES CANADIENNES

PAR

M. EDOUARD RICHARD

1899

(Annexe du rapport du Ministre de l'Agriculture)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI

1901

RAPPORT DE M. EDOUARD RICHARD.

A MONSIEUR DOUGLAS BRYMNER, LL.D., F.R.S.C.,

Chef des Archives du Canada,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les recherches historiques que, d'après les instructions de l'honorable ministre de l'Agriculture, j'ai faites à Paris, au Ministère des Colonies, depuis le mois de mars de l'année dernière (1897) jusqu'à la fin de cette année (1898).

Depuis que M. Marmette, mon prédécesseur dans la tâche qui m'a été confiée, a cessé en 1887 les travaux par lui commencés en 1883, les Archives des Colonies, qui se trouvaient aux Archives de la Marine, ont été transportées au Ministère des Colonies, qui est actuellement installé au Louvre. M. Guët, qui était alors le chef de ces Archives, a été remplacé par M. Tautet, dont l'urbanité et l'obligeance excèdent tout ce que l'on peut espérer. Depuis plusieurs années il s'est constitué en quelque sorte l'agent de notre gouvernement, dirige l'ouvrage de nos copistes, solde leurs travaux, et fait tout ce qu'il peut pour faciliter la tâche que nous avons entreprise. Pénétré de la grande importance historique de ces archives, déplorant les pertes subies à diverses époques, redoutant de nouveaux dangers, il n'a rien tant à cœur que de voir progresser la transcription que notre gouvernement a entreprise, afin que ces Archives, également possédées par le gouvernement du Canada, soient par là à l'abri de toute éventualité.

Elles occupent actuellement les combles du palais du Louvre, et elles sont loin d'être en sûreté contre le feu. Il est question, paraît-il, de les transférer ailleurs. Il y a donc tout à craindre.

Deux ou trois siècles comptent peu dans l'existence d'un peuple, au point de vue de son développement, et particulièrement les siècles qui ont été témoins de son éclosion et de son enfance. Ces Archives, qui relatent minutieusement cette enfance et les péripéties de son existence, sont pourtant ce qui intéressera le plus vivement le grand peuple que nous serons. Parce que nous sommes encore dans cette enfance, parce que ces événements sont rapprochés de nous, nous ne concevons peut-être pas nettement tant l'intérêt qu'ils éveilleront plus tard. De ce que l'histoire primitive de la Grèce, de l'Égypte, de Rome, est très éloignée de nous, il ne s'en suit pas que son intérêt s'efface en raison de cet éloignement. Tout au contraire, c'est cette histoire primitive que nous tenons le plus à fixer dans nos esprits, et si nous n'y parvenons que faiblement, si la légende pure s'est substituée à elle, c'est que les guerres, le pillage, l'incendie nous en ont enlevé les moyens.

La destruction de la bibliothèque d'Alexandrie date de bien loin, cette perte est-elle moins vivement ressentie maintenant qu'alors ? Certainement non ! Ainsi

il en serait des archives précieuses que possède le gouvernement français. Par leur connexité avec les événements des colonies anglaises, elles sont d'un intérêt qui n'a d'autres limites que le continent nord-américain. Dans un siècle il y aura 4 à 500 millions d'habitants dans l'Amérique du nord, dont 50 millions au Canada. Au lieu d'avoir eu à subir les phases lentes de progrès et les reculs des peuples anciens, nous aurons, en ce peu de temps, atteint dans la paix et le libre développement de nos forces la plus haute expression de la civilisation existante, et alors tout ce qui a trait à nos origines et à notre enfance, c'est-à-dire tout ce qui en aura été conservé, sera pieusement recueilli, compulsé, étudié, classé et mis en lumière. Quels regrets ! et je pourrais peut-être dire quels reproches ne seraient pas exprimés par les générations futures si un sinistre les privait de cette précieuse collection, alors qu'ils pourraient nous accuser d'avoir apporté trop de lenteur à cette transcription. Voici comment s'exprimait M. Marmette dans son dernier rapport :

“ Pénétré plus que jamais de l'importance majeure qu'offre la nombreuse collection des Archives coloniales du Ministère de la Marine qui ont trait au Canada, je me permettrai en terminant, monsieur le Ministre, d'attirer votre attention sur l'urgence de nous en procurer au plus tôt la copie. Il y a quelques semaines à peine, le feu prenait au Ministère de la Marine et menaçait de détruire l'immense collection des Archives coloniales de France. N'est-il pas permis de trembler quand on songe à la perte possible par suite du premier accident venu, de la collection considérable de manuscrits qui forme, à elle seule, la source la plus abondante de l'histoire originaire du Canada ? ”

Je détache d'un journal de Paris du 15 février dernier (1899) les extraits suivants d'un long article sur cette question : “ Le Louvre est en danger permanent ; le feu le guette. Le cri d'alarme vient d'être officiellement poussé par M. Doumergue, rapporteur du budget des colonies. . . . Chaque fois que j'entends passer les pompiers dans la rue je me demande si ce n'est pas notre Louvre qui brûle. Notez le bien, il brûlera par la faute des Colonies. Il n'y a pas de calorifère au Ministère des Colonies. De sorte que les bureaux sont chauffés par des cheminées-poêles adossées aux cloisons en planches, dont les tuyaux traversent ces cloisons ainsi que les plafonds en toile. Le personnel se rend un compte exact du danger qu'il court, et M. Doumergue le constate ainsi que M. Redon, l'architecte de ce palais. ‘ Il y a 2 ans, ’ m'a-t-il dit, ‘ j'ai visité les locaux des Colonies, j'en ai eu la sueur froide. J'ai fait un rapport, qui était moins un document qu'un cri d'alarme. J'ai crié : Au feu ! ’ ”

M. Marmette, dans ses rapports de 1883-1885 et 1887, a signalé les diverses séries de documents qu'il a consultées. Il a lui-même indiqué aux copistes et fait l'analyse de la Série C II, formant environ 160 volumes, plus quelques cartons. Cette série, intitulée : “ *Correspondance générale* ”, qui ne renferme que les dépêches, lettres et documents émanants des gouverneurs généraux et particuliers, intendants et autres officiers civils et militaires du Canada, de l'Acadie, de l'Île Royale et de Terre-Neuve, est bien sans contredit, la plus importante des séries. Il en est d'autres, cependant, qui offrent aussi un grand intérêt, notamment la Série B, composée de 212 forts volumes, dont 119 au moins ont rapport au Canada, à la Louisiane et aux îles d'Amérique. Cette série renferme les dépêches émanant du Roi, du Secrétaire d'Etat, du Président du Conseil de Marine aux gouverneurs et autres officiers des colonies. La collection dite Moreau St. Méry (Série F), comprend 287 volumes, dont une quarantaine environ ont trait aux affaires du Canada.

DOC. DE LA SESSION No 8c

Avant de clore mes travaux, j'ai voulu faire par moi-même un examen aussi complet que possible des nombreuses séries de documents que renferme les archives dites (jadis) "de la Marine", au Ministère des Colonies, pour m'assurer si ce que M. Marmette a signalé est bien tout ce qui peut nous intéresser, afin que rien d'utile ne soit oublié, et de mettre celui qui me succédera mieux en état de continuer mes travaux sans perte de temps.

Tout d'abord, je dois dire que n'étant pas attaché d'une façon permanente au ministère dont vous relevez, et ne sachant pas de quelle durée serait mon séjour à Paris, je décidai, pour ne pas perdre de temps dans des recherches qui eussent satisfait ma curiosité sans être utiles à mon successeur, de me mettre de suite à l'œuvre en compulsant celles de ces séries que M. Marmette indiquait dans son dernier rapport comme restant à analyser :

" Il reste encore à compiler et à analyser dans les Archives coloniales du Ministère de la Marine à Paris, disait-il, 17 volumes de la collection dite Moreau de St. Méry, qui se compose d'une suite de mémoires sur le Canada ; 3 volumes sur les missions religieuses du Canada ; douze volumes concernant Terre-Neuve ; 12 volumes contenant, les uns des instructions du Roi aux gouverneurs, les autres la correspondance et des mémoires de MM. Raudot, intendants au Canada, d'autres enfin différents arrêts et décisions ; quelques registres où il est question des troupes envoyées au Canada ; 119 registres qui, presque tous, renferment au moins un cahier sur le Canada, l'Acadie, l'Île Royale, etc. ; 6 volumes de l'Etat civil de l'Île Royale et de l'Île Saint-Jean ; 34 cartons contenant chacun deux ou trois registres relatifs au Conseil Supérieur, au Bailliage, à la procédure criminelle, etc, de Louisbourg ; et, enfin, 16 cartons qui renferment chacun au moins deux registres de notaires de l'Île Royale et du Canada. Ce qui fait à peu près au moins 269 volumes qui restent à analyser ou à compiler aux Archives coloniales du Ministère de la Marine à Paris."

Agissant sur ces données, je me mis de suite à l'œuvre et j'ai fait l'analyse des 17 volumes de la collection Moreau St. Méry, des 12 volumes de la correspondance Raudot-Pontchartrain, des 3 volumes sur les missions religieuses du Canada, des 6 volumes de l'Etat civil de l'Île Royale et de l'Île Saint-Jean, et de 42 des 117 volumes de la Série B.

M. Marmette, comme on peut le voir en consultant son travail, s'est contenté le plus souvent d'indiquer les documents qu'il jugeait à propos de faire copier par la simple mention de l'expéditeur, du destinataire et de la date. Ceci était certainement suffisant pour l'usage des copistes, et avait l'avantage très appréciable de simplifier et accélérer le travail, en rendant la lecture des documents inutile. J'ai cru faire mieux en analysant tout ce qui dans mon opinion avait assez d'importance pour mériter ce labeur, et en cela j'ai suivi tout autant mon propre jugement que vos avis et votre exemple. La tâche, on peut le comprendre, exige un surcroît d'ouvrage considérable et est souvent assez laborieuse, car, outre qu'il faille extraire avec soin et nettement l'idée qui se dégage de faits souvent compliqués et mal formulés, il faut de plus se familiariser avec un style, des expressions et des écritures que le temps et l'usage ont profondément modifiés. Ceci est surtout vrai pour tout ce qui se rapporte au 17^e siècle.

Il est évident, d'autre part, que la masse de documents est trop considérable pour être parcourue et compulsée d'une façon sérieuse par un seul homme, à moins d'y consacrer toute une vie, et il est de fait que pas un de nos historiens jusqu'à ce jour n'a pu dépouiller plus du quart ou du tiers de cette volumineuse correspondance. Il est des

séries entières qui n'ont même pas été touchées. L'avantage d'une analyse sérieuse sera de permettre aux chercheurs de se faire promptement une idée à peu près exacte du contenu d'un document et de juger si la lecture peut leur être utile.

Il est regrettable, suivant moi, que la Correspondance générale, Série C II, qui est la partie la plus utile de ces archives n'ait pas été faite plus systématiquement d'après cette méthode, car alors l'ensemble de ces analyses n'eût été rien moins que l'histoire même de la Nouvelle-France sous une forme particulière, et en tout cas le travail des historiens futurs eût été considérablement simplifié. Il est trop tard pour revenir sur ce qui a été fait et corriger ce que je crois être une erreur, mais je me permets d'exprimer l'espoir que mon continuateur aura instruction de ne pas se départir d'un système qui offre tant d'avantages.

Malgré le soin que l'on a pris pour établir l'ordre dans ces archives, il est à remarquer que les documents d'une série sont assez souvent répétés dans une autre ; souvent aussi, ceux qui se trouvent aux Archives coloniales se trouvent également ou au Ministère des Affaires Etrangères, au Ministère de la Guerre, à la Bibliothèque Nationale ou ailleurs. Pour éviter de faire copier deux ou plusieurs fois le même document, il faut pour chacun d'eux se référer aux diverses parties du travail le M. Marmette et même aux deux volumes des Edits et Ordonnances publiés par l'ancien gouvernement du Canada. M. Marmette n'avait pas à se préoccuper de ce qui se trouvait ailleurs, puisqu'il ouvrait la marche. Il en résulte que le travail que j'ai poursuivi en a été ralenti et qu'il en sera ainsi de plus en plus.

Si mon travail avait porté sur la correspondance générale, Série C II, c'est-à-dire sur la correspondance *reçue*, celle qui donne le mieux une idée générale des faits, je me serais permis dans ce rapport d'offrir une vue d'ensemble, un bref résumé historique des événements étudiés. La Série B, par moi compulsée, qui est la correspondance *envoyée*, émanant du ministre et autres officiers du gouvernement en France, très utile comme complément de la correspondance *reçue*, est loin de donner par elle-même une idée aussi précise que cette dernière des événements en cours. Tandis que l'une les relate minutieusement, l'autre, si elle y réfère, ne le fait le plus souvent que brièvement et pour quelques raisons particulières. La collection Moreau St. Méry présente sous ce rapport le même inconvénient et d'autres plus grands encore, puisqu'aucun ordre rigoureux n'y est suivi, qu'elle ne renferme qu'un nombre limité de documents ou même d'extraits de documents et que ceux qui s'y trouvent font tout autant partie de la correspondance *reçue* que de la correspondance *envoyée*. Faite par M. Moreau de St. Méry, alors Directeur des Archives, ou sous sa direction, vers la fin du siècle dernier, il est difficile de comprendre l'idée dominante qui a présidée à la formation de cette collection, puisque les documents sont tirés, il faut le supposer, des séries déjà existantes. De fait, bon nombre des documents que j'y ai rencontrés se trouvent déjà indiqués par M. Marmette comme faisant partie de la Série C II, et d'autres se trouvent à la Série B ou ailleurs. Pourquoi ce choix de certains documents et l'exclusion de certains autres de même nature, de même importance? Pourquoi des extraits portant sur des questions diverses alors que les parties omises ont, très souvent, tout autant d'intérêt? Pourquoi enfin rencontre-t-on dans une collection faite après coup et en quelque sorte irrégulière, un nombre considérable de pièces originales distraites, il faut le croire, des séries régulières? Je n'ai pu résoudre ce problème non plus que M. Tautet et les autres fonctionnaires que j'ai consultés à ce sujet.

DOC. DE LA SESSION No 8c

Cette collection est pourtant très utile, puisqu'elle contient un nombre considérable de pièces importantes tant copies qu'originales que l'on ne retrouve pas ailleurs dans les séries régulières. Je suis amené à conclure de tout cela que le nombre de documents perdus ou détruits n'est pas minime, et que ce qui a été possible dans le passé doit l'être également dans l'avenir.⁽¹⁾

Si les documents que j'ai dépouillés ne m'ont pas donné une vue d'ensemble suffisante pour faire un résumé historique ou même pour faire l'exposé d'une question particulière, je puis au moins reproduire ici même certaines pièces intéressantes peu ou point connues. De ce nombre il s'en trouve deux ayant trait à la conduite héroïque de M^{lle} de Verchères, alors âgée de 14 ans, qui, par son étonnante présence d'esprit, son sang-froid et son courage, comme on le sait, sauva sa vie, celle de ses jeunes frères et de plusieurs autres personnes en défendant contre un parti d'Iroquois le petit fort de son père absent. Pendant 8 jours elle tint ces barbares en respect, lorsque enfin elle fût secourue par M. de la Monnerie à la tête de 40 hommes.

M^{lle} de Verchères épousa M. de la Naudière, et comme je crois savoir que sa descendance survit encore au Canada, ses arrière-petits-fils seront heureux, je n'en doute pas, de connaître, raconté par elle-même, le récit circonstancié d'un fait d'armes qui jette un brillant éclat sur leur ancêtre et sur les annales de notre histoire.

Le tragique, et plus encore l'héroïque, quand ils revêtent un intérêt national, ont le don de pénétrer profondément nos âmes et d'en faire vibrer les cordes les plus sensibles. Et, si l'objet de notre admiration est une femme, son nom, porté sur les ailes de la renommée, s'écrit en lettres d'or dans le cœur de la nation et devient l'objet d'un culte aussi tendre que patriotique. Les faits eux-mêmes, reproduits et grandis par le roman, la légende, complices aimables de ce goût du merveilleux que nous portons tous en nous à divers degrés, s'auréolent, alimentent le patriotisme et donnent à l'Histoire l'enluminure qui attire les regards et séduit l'imagination. Nous ne sommes encore qu'au début de notre carrière comme peuple. Elle promet d'être brillante cette carrière, car les nations qui se forment sur ce continent, profitant des efforts accumulés par les vieilles civilisations de l'Europe, libérées de leurs entraves, composées d'éléments jeunes et actifs, dans un pays immense et fertile, où tout invite à l'effort, à la mise en valeur de tous les ressorts de l'intelligence, comme de toutes les

⁽¹⁾ Moreau de St-Méry, né à la Martinique en 1750, étudia le droit à Paris et se fixa comme avocat à Saint-Domingue, où il devint membre du Conseil supérieur de l'île. Chargé par Louis XVI de réunir les éléments d'un code colonial, il publia à Paris les Lois et Constitutions des Colonies Françaises de l'Amérique sous le Vent.

Député de la Martinique à la Constituante, il y rédigea le procès-verbal du Comité colonial. Obligé par les événements politiques à quitter la France, il se réfugia à Philadelphie, où il resta de 1793 à 1798, et où il exerça le métier de libraire-imprimeur. Sa boutique était au coin de South Front et de Walnut Streets. Il y publia sa Description de la partie espagnole de Saint-Domingue, qu'il signe : Moreau de St-Méry, membre de la Société philosophique de Philadelphie. Il s'y fait le traducteur et l'éditeur d'ouvrages étrangers, entre autres du Voyage en Chine de Van Braam.

Rentré en France au 18 Brumaire, il doit à sa parenté avec Joséphine de Beauharnais d'être nommé, en 1800, historiographe de la marine.

Napoléon l'admit au Conseil d'Etat pour ses connaissances en matière coloniale.

Il fut en 1802 administrateur de Parme et de Quastalla et disgracié en 1806. Il mourut pauvre et pensionné de Louis XVIII.

Chargé de mission à Saint-Domingue, imprimeur à Philadelphie, historiographe à Paris, il se montra partout observateur et travailleur, prenant des notes sur tout.

La collection de ses manuscrits, comprenant 287 gros volumes, a été acquise par l'Etat, après sa mort, c'est-à-dire, il faut le supposer, que le gouvernement eut à payer non seulement pour les copies qu'il avait fait prendre, mais même pour les originaux qu'il s'était appropriés.

forces de la nature, grandissent vite, et alors on sentira le désir de mieux connaître et d'utiliser les trésors inexplorés de notre histoire. Le jour n'est pas éloigné où le peintre, le sculpteur, le romancier, faisant œuvre patriotique, graveront plus profondément dans notre souvenir et ceindront d'une brillante auréole le front de l'héroïne nationale, Marie Madeleine de Verchères.

Si héroïque que soit un fait, encore faut-il, pour asseoir le héros dans tout son éclat, connaître quelque chose de la vie de ce héros et du drame qui lui a donné accès à la gloire. Jusqu'ici, je crois, on ne savait que fort peu de chose de l'un et de l'autre. Les deux documents qui suivent nous donneront un peu de la lumière dont nous avons besoin.

Le premier est une lettre que M^{lle} de Verchères elle-même écrivait à la comtesse de Maurepas, femme du ministre, le 15 octobre 1699, peu de temps après cet événement, la priant de lui faire obtenir une pension comme aux veuves d'officiers, ou à défaut une promotion dans les troupes pour son frère.

Le second, beaucoup plus circonstancié, est le récit du même fait par M^{lle} de Verchères, à la demande de M. de Beauharnois, arrivant de France pour prendre possession de sa charge. L'événement, il semble, avait eu quelque retentissement à la Cour, et l'on désirait de plus amples détails. Il est intitulé : "Relation des faits héroïques de mademoiselle Marie Madeleine de Verchères, âgée de 14 ans, contre les Iroquois en l'année 1676, le 22 octobre, à huit heures du matin."

"A M^{me} la comtesse de Maurepas.

"MADAME,—Nos Canadiens ne reçoivent du bien que sous les auspices de M^{gr} le comte de Maurepas, qu'ils regardent comme leur protecteur. Les cruelles guerres que nous avons eues jusqu'à présent contre les Iroquois ont donné lieu à plusieurs de ma patrie de donner des preuves du zèle ardent qu'ils ont pour le service du prince. Quoique mon sexe ne me permette pas d'avoir d'autres inclinations que celles qu'il exige de moi, cependant permettez-moi, Madame, de vous dire que j'ai des sentiments qui me portent à la gloire comme bien des hommes.

"Le hasard a fait que me trouvant à l'âge de 14 ans environ, à quatre cents pas du Fort de Verchères qui est à mon père, à huit lieues de Montréal, dans lequel il n'y avait qu'un soldat en faction, les Iroquois qui étaient cachés aux environs dans les buissons, firent tout-à-coup une irruption sur tous nos habitants dont ils enlevèrent une vingtaine. Je fus poursuivi par un Iroquois jusqu'aux portes, mais, comme je conservai dans ce fatal moment le peu d'assurance dont une fille est capable et peut être armée, je lui laissai entre les mains mon mouchoir de col et je fermai la porte sur moi en criant aux armes et sans m'arrêter aux gémissements de plusieurs femmes désolées de voir enlever leurs maris, je montai sur le bastion où était la sentinelle. Vous dirais-je, Madame, que je me métamorphosai pour lors en mettant le chapeau du soldat sur ma tête et que faisant plusieurs petits mouvements pour donner à connaître qu'il y avait beaucoup de monde, quoiqu'il n'y eut que ce soldat, je chargeai moi-même un canon de quatre livres de balles que je tirai sur eux. Ce coup si précipité eut heureusement tout le succès que je pouvais attendre pour avertir les forts voisins de se tenir sur leurs gardes, crainte que les Iroquois ne fissent les mêmes coups.

"Je sais, Madame, qu'il y a eu en France des personnes de mon sexe dans cette dernière guerre qui se sont mises à la tête de leurs paysans pour s'opposer à l'invasion des ennemis qui entraient dans leur province. Les Canadiennes n'auraient pas moins de passion de faire éclater leur zèle pour la gloire du Roy, si elles en trouvaient l'occasion.

DOC. DE LA SESSION No 8c

“ Il y a cinquante-cinq ans que mon père est actuellement au service ; sa destinée n'est pas heureuse, la nôtre l'est encore moins. Nous regardons M^{sr} de Maurepas comme le soutien du Canada. Pour nous, Madame, honorez-nous, nous autres filles, de vos bontés. Qu'il plaise à votre générosité me faire avoir une petite pension de cinquante écus, comme à plusieurs femmes d'officiers du pays qui en ont. Si je ne puis espérer cette grâce, que le bien que vous voudriez me faire rejaillisse du moins sur un de mes frères qui est cadet dans nos troupes. Faites lui donner, s'il vous plaît, une enseigne. Il sait le service, il s'est trouvé dans plusieurs expéditions contre les Iroquois. J'en ai même eu un de brûlé par eux. Nous serons obligés de continuer nos prières à Dieu pour votre prospérité et celle de M^{sr} de Maurepas.

“ Je suis avec un très profond respect votre très humble, très obéissante et très respectueuse servante,

“ MARIE MADELEINE DE VERCHÈRES.”

2^e DOCUMENT CONCERNANT MELLE DE VERCHÈRES.

RELATION des faits héroïques de Mademoiselle Marie-Madeleine de Verchères, âgée de quatorze ans, contre les Iroquois, en l'année 1696, le 22 octobre, à huit heures du matin.

J'étais à cinq arpents du fort de Verchères, appartenant au sieur de Verchères, mon père, qui était alors à Kebek par ordre de M. le chevalier de Callières, gouverneur de Montréal, et ma mère était à Montréal. J'entendis tirer plusieurs coups de fusil sans savoir sur quoi l'on tirait. Bientôt j'aperçus que les Iroquois faisaient feu sur nos habitants, qui étaient éloignés du fort d'environ une demi-lieue. Un de nos domestiques me cria :

“ Sauvez-vous, mademoiselle ! sauvez-vous ! Voilà les Iroquois qui viennent fondre sur nous.”

A l'instant, je me détournai et j'aperçus quarante-cinq Iroquois qui accouraient vers moi, n'en étant éloignés que d'une portée de pistolet. Résolue de mourir plutôt que de tomber entre leurs mains, je cherchai à trouver mon salut dans la fuite. Je courus vers le fort en me recommandant à la sainte Vierge, en lui disant du fond de mon cœur : “ Vierge sainte, Mère de mon Dieu, vous savez que je vous ai toujours honorée et aimée comme ma chère mère, ne m'abandonnez pas dans le danger où je me trouve. J'aime mille fois mieux périr que de tomber entre les mains d'une nation qui ne vous connaît pas.”

Cependant, ceux qui me poursuivaient se voyant trop éloignés de moi pour me prendre en vie auparavant que je pusse entrer dans le fort, et se sentant assez proches pour me tuer à coups de fusils, s'arrêtèrent pour faire leur décharge sur moi. Je l'essayai pendant longtemps, ou du moins il m'ennuya fort. Les balles de quarante-cinq fusils qui me sifflaient aux oreilles me faisant paraître le temps bien long et l'éloignement du fort bien considérable, quoique j'en fusse bien proche. Etant à portée de me faire entendre, je criai :

“ Aux armes ! aux armes !”

Espérant que quelqu'un sortirait pour venir me secourir, mais en vain, il n'y avait dans le fort que deux soldats qui, saisis de frayeur, s'étaient retirés dans la redoute pour se cacher. Enfin, arrivée à la porte, je trouvai deux femmes qui pleuraient leurs maris qui venaient d'être tués, je les fis entrer malgré elles dans le fort, dont je fermai moi-même les portes. Alors je pensai à me mettre, moi et le petit nombre de personnes qui m'accompagnaient, à couvert des insultes des barbares. Je fis la visite du fort, je trouvai plusieurs pieux tombés qui faisaient des brèches par où il était facile aux ennemis d'entrer. Je donnai mes ordres pour les faire relever, et, sans avoir égard à mon sexe ni à la faiblesse de mon âge, je prenais un pieu par un bout en encourageant les personnes qui étaient avec moi à le relever. J'éprouvai que quand Dieu donne des forces il n'y a rien d'impossible.

Les brèches du fort réparées, de m'en allai à la redoute qui servait de corps de garde où étaient les munitions de guerre. J'y trouvai les deux soldats, l'un couché et l'autre qui tenait une mèche allumée ; je demandai à celui-ci :

“Que voulez-vous faire de cette mèche?”

“C'est pour mettre le feu aux poudres”, me répondit-il, “et pour nous faire sauter.”

“Vous êtes un malheureux”, lui repartis-je ! “Retirez-vous ! je vous le commande!”

Je lui parlai d'un ton si ferme et si assuré qu'il m'obéit. Sur le champ je jettai ma coëffe, j'arborai un chapeau, et prenant un fusil je dis à mes deux jeunes frères :

“Battons-nous jusqu'à la mort, combattons pour notre patrie et pour la religion. Souvenez-vous des leçons que mon père vous a si souvent données, que des gentils-hommes ne sont nés que pour verser leur sang pour le service de Dieu et du roi.”

Mes frères et les soldats animés par mes paroles, firent un feu continu sur l'ennemi. Je fis tirer du canon, non seulement pour effrayer les Iroquois en leur faisant voir que nous étions en état de nous bien défendre, ayant du canon, mais encore pour avertir nos soldats qui étaient à la chasse de se sauver dans quelqu'autre fort.

Mais que n'a-t-on pas à souffrir dans ces extrémités? Malgré le bruit de notre artillerie, j'entendis les cris lamentables des femmes et des enfants qui venaient de perdre leurs maris, leurs frères et leurs pères. Je crus qu'il était de la prudence, pendant que l'on faisait feu sur l'ennemi, de représenter à ces femmes désolées et à ces enfants le danger auquel nous exposaient leurs hurlements qui ne pouvaient pas manquer d'être entendus de l'ennemi malgré le bruit des fusils et du canon. Je leur ordonnai de se taire afin de ne pas donner lieu de croire que nous étions sans ressource et sans espérance.

Pendant que je leur parlais de la sorte, j'aperçus un canot sur la rivière vis-à-vis du fort, c'était le sieur Pierre Fontaine avec sa famille qui venait débarquer dans l'endroit où je venais d'être manquée par les Iroquois qui y paraissaient encore à droite et à gauche. Cette famille allait être défaite si on ne lui eut donné un prompt secours.

Je demandai aux deux soldats s'ils voulaient aller lui favoriser le débarquement qui était à cinq arpens du fort. Leur silence me faisant connaître leur peu de résolution, je commandai à Laviolette, notre domestique, de faire sentinelle à la porte du fort et de la tenir ouverte pendant que j'irais moi-même au bord de la rivière le fusil à la main et le chapeau sur tête. J'ordonnai en partant, que si nous étions tués, l'on fermât la porte du fort et que l'on continuerait toujours à se bien défendre.

Je partis dans la pensée que Dieu m'avait inspirée, que les ennemis qui étaient en présence croiraient que c'était une feinte que je faisais pour les engager de venir au fort, d'où l'on ferait une vive sortie sur eux.

Ils le crurent effectivement, et ainsi j'eus lieu de sauver ce pauvre Pierre Fontaine, sa femme et ses enfants. Etant tous débarqués, je les fis marcher devant moi jusqu'au fort à la vue de l'ennemi. Une contenance si fière fit croire aux Iroquois qu'il y avait plus à craindre pour eux que pour nous.

Ils ne savaient pas qu'il n'y avait dans le fort de Verchères que mes deux jeunes frères âgés de douze ans, notre domestique, deux soldats et un vieillard âgé de quatre-vingts ans avec quelques femmes et quelques enfants.

Fortifiée de la nouvelle recrue que me donna le canot de Pierre Fontaine, je commandai que l'on continuât à faire feu sur l'ennemi. Cependant le soleil se couche : un nord-est impétueux qui fut bientôt accompagné de neige et de grêle, nous annonce la nuit la plus affreuse qui se puisse imaginer. Les ennemis, toujours en présence, bien loin de se rebuter d'un temps si fâcheux, me firent juger par leurs mouvements qu'ils voulaient escalader le fort à la faveur des ténèbres.

J'assemble toutes mes troupes, c'est-à-dire six personnes, auxquelles je parlai ainsi :

“Dieu nous a sauvés aujourd'hui des mains de nos ennemis, mais il faut prendre garde de ne pas tomber cette nuit dans leurs filets. Pour moi, je veux vous faire voir que je n'ai point de peur. Je prends le fort pour mon partage avec un homme âgé de quatre-vingts ans et un soldat qui n'a jamais tiré un coup de fusil. Et vous, Pierre

DOC. DE LA SESSION No 8c

Fontaine, La Bonté et Galhet (noms des deux soldats) vous irez à la redoute avec les femmes et les enfants comme étant l'endroit le plus fort. Si je suis prise ne vous rendez jamais, quand même je serais brûlée et hachée en pièces à vos yeux. Vous ne devez rien craindre dans cette redoute pour peu que vous combattiez."

A l'instant je place mes deux jeunes frères sur deux bastions, ce jeune homme de 80 ans sur le troisième, et moi je pris le quatrième.

Chacun fit bien son personnage. Malgré le sifflement du nord-est, qui est un vent terrible en Canada, dans cette saison, malgré la neige et la grêle, l'on entendait à tout moment :

"Bon quart !"

De la redoute au fort, et du fort à la redoute :

"Bon quart !"

On aurait cru à nous entendre que le fort était rempli d'hommes de guerre. Aussi les Iroquois, gens d'ailleurs si rusés et si belliqueux, y furent-ils trompés comme ils l'avouèrent dans la suite à M. de Callières, à qui ils déclarèrent qu'ils avaient tenu conseil pour prendre le fort pendant la nuit, mais que la garde qu'on y faisait sans relâche, les avait empêchés d'exécuter leurs desseins, surtout ayant déjà perdu du monde par le feu que mes deux jeunes frères et moi avions fait sur eux le jour précédent.

Environ une heure après minuit, la sentinelle du bastion de la porte, cria :

"Mademoiselle ! j'entends quelque chose !"

Je marche vers lui pour découvrir ce que c'était, j'aperçus, à travers les ténèbres et à la faveur de la neige quelques bêtes à cornes, triste reste de nos ennemis.

À Dieu ne plaise", repartis-je, "vous ne connaissez pas encore tous les artifices des sauvages, ils marchent sans doute par derrière ces bestiaux couverts de peaux de bêtes pour entrer dans le fort. Si nous sommes assez indiscrets pour en ouvrir la porte."

Je craignais tout d'un ennemi aussi fin et aussi rusé que l'Iroquois. Cependant, après avoir pris toutes les mesures que demande la prudence dans ces circonstances, je jugeai qu'il n'y avait point de risque à ouvrir la porte. Je fis venir mes deux frères avec leurs fusils bandés en cas de surprise et ainsi nous fîmes entrer ces bestiaux dans le fort.

Enfin, le jour parut, et le soleil, en dissipant les ténèbres de la nuit, sembla dissiper notre chagrin et nos inquiétudes. Je parus au milieu de mes soldats avec un visage gai en leur disant :

"Puisqu'avec le secours du ciel nous avons bien passé cette nuit tout affreuse qu'elle a été, nous en pourrions bien passer d'autres, en continuant notre bonne garde, en faisant tirer le canon d'heure en heure pour avoir du secours de Montréal, qui n'est éloigné que de huit lieues."

Je m'aperçus que mon discours avait fait impression sur les esprits. Il n'y eut que Marguerite Antiome, femme du sieur Pierre Fontaine, qui, extrêmement peureuse, comme il est naturel à toutes les femmes parisiennes de nation, demanda à son mari de la conduire dans un autre fort, lui représentant que si elle avait été assez heureuse pour échapper la première nuit à la fureur des sauvages, elle ne devait pas s'attendre au même bonheur la nuit suivante, que le fort de Verchères ne valait rien, qu'il n'y avait point d'hommes pour le garder, et qu'y demeurer c'était s'exposer à un danger évident, ou de s'exposer à un esclavage perpétuel ou de mourir à petit feu. Le pauvre mari, voyant que sa femme persistait dans sa demande, et qu'elle voulait se retirer au fort de Contrecoeur, éloigné de trois heures de celui de Verchères, lui dit :

"Je vais vous armer un canot d'une bonne voile avec vos deux enfants qui savent bien canoter, pour moi je n'abandonnerai jamais le fort de Verchères tandis que mademoiselle Magdelon (c'est ainsi que l'on m'appelait dans mon enfance)."

Je lui fis comprendre d'un ton ferme que je n'abandonnerais jamais le fort, que j'aimerais mieux périr que de le livrer aux ennemis, qu'il était d'une conséquence infinie que les sauvages n'entrassent pas dans aucun fort français, qu'ils jugeraient

des autres par celui-ci s'ils s'en emparaient, et qu'une pareille connaissance ne pourrait servir qu'à augmenter leur fierté et leur courage.

Je puis dire avec vérité que je fus deux fois vingt quatre-heures sans dormir ni manger. Je n'entrai pas une seule fois dans la maison de mon père ; je me tenais sur le bastion, où j'allais voir de quelle manière on se comportait dans la redoute. Je paraissais toujours avec un air riant et gai ; j'encourageais ma petite troupe par l'espérance que je leur donnais d'un prompt secours.

Le huitième jour (car nous fîmes huit jours dans de continuelles alarmes, toujours à la vue de nos ennemis et exposés à leur fureur et à leur barbarie), le huitième jour, dis-je, M. de la Monnerie, lieutenant détaché de M. de Callières, arriva la nuit avec quarante hommes. Ne sachant pas si le fort était pris, il faisait son approche en grand silence. Une de nos sentinelles, attendant quelque bruit, cria :

“ Qui vive ! ”

J'étais pour lors assoupie la tête sur une table, mon fusil de travers dans mes bras.

La sentinelle me dit qu'il entendait parler sur l'eau.

Sans perdre de temps je montai sur le bastion pour reconnaître à la voix si c'étaient des sauvages ou des Français.

Je leur demandai :

“ Qui êtes-vous ? ”

Ils me répondirent :

“ Français ! C'est La Monnerie qui vient vous donner du secours. ”

Je fis ouvrir la porte du fort, j'y plaçai une sentinelle, et je m'en allai au bord de l'eau pour les recevoir.

Aussitôt que je l'aperçus, je le saluai par ces paroles :

“ Monsieur, soyez-vous le bien venu, je vous rends les armes. ”

“ Mademoiselle ”, répondit-il d'un air galant, “ elles sont en bonnes mains. ”

“ Meilleures que vous ne croyez ”, lui repliquai-je.

Il visita le fort, il le trouva en très bon état, une sentinelle sur chaque bastion.

Je lui dis :

“ Monsieur, faites relever mes sentinelles, afin qu'elles puissent prendre un peu de repos, il y a huit jours que nous ne sommes pas descendus de nos bastions. ”

J'oubliais une circonstance qui pourra faire juger de mon assurance et de ma tranquillité : Le jour de la grande bataille, les Iroquois qui environnaient le fort, faisant brûler les maisons de nos habitants, saccageant et tuant leurs bestiaux à notre vue, je me ressouvins à une heure de soleil que j'avais trois poches de linge avec quelques couvertures hors du fort. Je demandai à mes soldats si quelqu'un voulait venir avec moi le fusil à la main chercher mon linge. Leur silence, accompagné d'un air sombre et morne, me faisant juger de leur peu de courage, je m'adressai à mes jeunes frères en leur disant :

“ Prenez vos fusils et venez avec moi ! Pour vous ”, dis-je aux autres, “ continuez à tirer sur les ennemis pendant que je vais chercher mon linge. ”

Je fis deux voyages à la vue des ennemis dans le lieu même où ils m'avaient manquée quelques heures auparavant. Ma démarche leur parut sans doute suspecte, car ils n'osèrent venir pour me prendre, ni même tirer pour m'ôter la vie. J'éprouvai que quand Dieu gouverne les choses, l'on ne peut que bien réussir.

Depuis que je suis mariée (en 1722), je me suis trouvée dans une occasion assez délicate où il s'agissait de sauver la vie à M. de la Pérade, à mon mari et à moi.

Deux Abénakis, des plus grands hommes de leur nation, étant entrés chez nous chercher une querelle à M. de la Pérade, il leur dit en Iroquois :

“ Sortez d'ici ! ”

Ils sortirent tous deux très fâchés.

Leur sortie, qui fut fort brusque, nous fit croire la querelle finie. Nous n'examinâmes point leurs démarches, persuadés qu'ils avaient pris le parti de s'en aller. Dans un moment nous fîmes fort surpris de les entendre tous les deux dans le tambour de la maison faisant le cri de mort et disant :

DOC. DE LA SESSION No 8c

“ Tagarianguen ! (qui est le nom Iroquois de mon mari) tu est mort !”

Ils étaient armés, l'un d'un casse-tête et l'autre d'une hache. Celui-ci enfonce et brise la porte à coups de hache, entre comme un furieux, la rage peinte sur le visage, lève la hache sur la tête de M. de la Perrade, qui fut assez adroit et assez heureux pour parer le coup en se jetant à corps perdu sur le sauvage, mais il était trop faible pour résister longtemps à un sauvage d'une stature gigantesque et dont les forces répondaient à la haute taille. Un homme de résolution, qui se trouva fort à propos à la porte de la maison, donna du secours à M. de la Perrade. Le sauvage, qui était armé d'un casse-tête, voyant son compagnon en presse, entre, lève le bras pour décharger son coup sur mon mari.

Résolu de périr avec lui et suivant les mouvements de mon cœur, je sautai ou plutôt je volai vers ce sauvage. J'empoigne son casse-tête, je le désarme. Il veut monter sur un coffre, je lui casse les reins avec son casse-tête, et je le vois tomber à mes pieds. Je ne fus jamais plus surprise que de me voir à l'instant enveloppée par quatre sauvagesses. L'une me prend à la gorge, l'autre aux cheveux, après avoir arraché ma coëffe. Les deux autres me saisissent par le corps pour me jeter dans le feu.

A ce moment un peintre me voyant aurait bien pu tirer le portait d'une Magdeleine : décoëffée, mes cheveux épars et mal arrangés, mes habits tout déchirés, n'ayant rien sur moi qui ne fut par morceaux, je ne ressemblais pas mal à cette sainte, aux larmes près, qui ne coulèrent jamais de mes yeux.

Je me regardais comme la victime de ces furieuses, outrées de douleur de voir l'une son mari, les autres leur parent étendu sur la place sans mouvement et presque sans vie.

Bientôt, j'allais être jetée dans le feu, lorsque mon fils Tarieu, âgé seulement de douze ans, animé comme un lion à la vue de son père qui était aux prises avec le sauvage et de sa mère prête à être dévorée par les flammes, il s'arme de ce qu'il rencontra, frappa avec tant de force et de courage sur la tête et sur les bras de ces asuagesses, qu'il les obligea à lâcher prise.

Débarassée d'entre leurs mains, je cours au secours de M. de la Perrade en passant sur le ventre de celui que j'avais étendu par terre. Les quatre sauvagesses s'étaient déjà jetées sur M. de la Perrade, pour arracher la hache qu'il tenait et dont il voulait casser la tête au malheureux qui venait de le manquer. Prenant le sauvage par les cheveux, il lui dit :

“ Tu es mort, je veux avoir ta vie.”

Le Français dont j'ai parlé qui donnait secours à M. de la Perrade me dit :

“ Madame, ce sauvage demande la vie, je crois qu'il faut lui donner quartier, nous ne savons si ces femmes ne sont pas armées de couteaux.”

En même temps, ces sauvages, qui jusqu'alors avaient toujours poussé des cris effroyables qui nous empêchaient de nous entendre, demandèrent aussi la vie. Nous voyant les maîtres, nous crûmes qu'il était plus glorieux de pardonner à notre ennemi vaincu que de le faire mourir. Ainsi je sauvai la vie à mon mari, et mon fils âgé de onze ans sauva la vie à sa mère. Cette action fut aux oreilles de M. de Vaudreuil, il voulut s'informer du fait par lui-même, il vint exprès sur les lieux, il vit la porte cassée, il parla au Français témoin de l'action, et sut dans la suite des sauvages mêmes la vérité de ce que je viens d'exposer.

Voilà la narration simple et juste de mon aventure qui m'a procuré des grâces de Sa Majesté, et que je n'aurais pas pris la peine de rédiger par écrit si M. le marquis de Beauharnois, notre illustre gouverneur, qui n'a point d'autre attention que de mettre notre colonie à couvert de l'irruption des barbares et d'y faire fleurir la gloire du nom français, en rendant redoutable le nom de notre illustre monarque à tous ses ennemis et respectable et aimable à tous ses sujets, ne m'avait engagée à faire ce détail.

Sa sagesse ne se contente pas de contenir toutes les nations sauvages dont nous sommes environnés dans le respect et dans la crainte et de tenir éloignés à quatre ou cinq cents lieues les ennemis de l'Etat. Son infatigable application aux affaires les

plus sérieuses n'étant interrompue que par l'attention qu'il donne à ce qui s'est passé de plus considérable depuis l'établissement de cette colonie, il fait valoir avec cette bonté et cet air noble et grand qui lui sont si naturels, il le propose pour exemple afin d'amener de plus en plus les sujets du roi à se distinguer par des actions éclatantes lorsque l'occasion s'en présentera.

* * *

Ceux qu'intéressent plus particulièrement l'état social et religieux du pays, les disputes, les conflits d'autorité, les divisions qui surgissaient souvent entre les gouvernements, ou entre ceux-ci et les administrés, ou même les autorités religieuses, trouveront dans la collection Moreau St. Méry beaucoup plus qu'ils ne pourraient trouver dans aucune autre série et amplement de quoi satisfaire leur curiosité. Ils y trouveront, notamment, tous les procédés dans le mémorable démêlé entre MM. de Frontenac et Perrot, gouverneur de Montréal. Tous deux avaient de puissants protecteurs à la cour. Perrot était le neveu de Talon, comte d'Orsainville, n'empêche qu'après une année de détention au Château Saint-Louis, à Québec, il fût enfermé à la Bastille, non pas tant peut-être pour le réprouver et le punir que pour ne pas discréditer l'autorité de M. de Frontenac, car, à peine Perrot était-il rendu à la liberté qu'il s'embarquait pour le Canada, emportant avec lui une lettre du ministre à M. de Frontenac dans laquelle on le priait de rendre ses faveurs à M. Perrot et de le traiter avec de grands égards. L'incarcération de ce dernier à la Bastille n'avait apparemment pas diminué son crédit à la cour, puisque, peu de temps après, il était promu au gouvernement de l'Acadie.

Ces querelles et bien d'autres avaient souvent leur source dans des rivalités commerciales. Les profits que les privilégiés pouvaient tirer du commerce des castors était apparemment très séduisants, puisque à certaines périodes, malgré les défenses et les menaces réitérées du ministre, on voit les gouverneurs et les intendants s'accuser réciproquement de participer à ce commerce par des voies détournées. Il n'est pas douteux que ces accusations ou contre-accusations ne fussent souvent frivoles. Il ne peut en être ainsi cependant de Perrot, qui faisait ouvertement un commerce considérable et défiait l'autorité de M. de Frontenac.

De l'affaire Frontenac-Perrot est née celle de Frontenac-Fénelon, laquelle fut combattue de part et d'autre devant le Conseil Supérieur avec autant d'âpreté et de résistance que celle sur laquelle elle se greffait.

L'abbé de Fénelon, prêtre de St-Sulpice, était le frère du célèbre archevêque de Cambrai, précepteur du duc de Bourgogne. Dans un sermon auquel assistait l'élite de la société de Montréal, il avait, en termes généraux, énergiquement condamné les abus d'autorité. M. de Frontenac, qui n'ignorait pas l'étroite amitié qui liait l'abbé de Fénelon à Perrot et l'intérêt qu'il prenait aux procédés pris contre ce dernier, y vit une attaque personnelle dirigée contre lui. Sommé de comparaître devant le Conseil Supérieur et de fournir le texte de son sermon, l'abbé de Fénelon refusa de se soumettre aux injonctions du tribunal et de reconnaître son autorité sur lui, excipant des privilèges ecclésiastiques et des constitutions canoniques. Il en fut de même des abbés Rémy et Repentigny de Francheville, autres prêtres de St-Sulpice. Finalement, M. de Fénelon, passé en France pour s'expliquer au roi même, fut blâmé et défense lui fut faite de retourner au Canada.

DOC. DE LA SESSION No 8c

Une autre contestation très grave et longtemps disputée fut celle que M. de Frontenac soutint contre M. Duchesneau et la majorité des membres du Conseil Supérieur, à l'égard des "intitulations" respectives du gouverneur et de l'intendant aux plunitifs, registres et procès-verbaux de ce conseil. L'ordonnance du roi à cet égard avait statué que le gouverneur prendrait le titre de gouverneur et lieutenant général aux délibérations du conseil, et l'intendant, celui d'intendant de la justice, police et finances seulement, tout en exerçant cependant les fonctions de premier président du conseil. Dans une lettre du roi à M. de Frontenac, ce dernier avait été qualifié de Chef et Président du Conseil, et c'est en s'appuyant sur cette lettre que M. de Frontenac voulait forcer le greffier à inscrire cette "intitulation". On arguait, de l'autre côté, qu'une lettre, donnant incidemment ce titre au gouverneur, ne pouvait prévaloir contre une ordonnance formelle enregistrée et non rappelée. La querelle s'envenima à tel point que toutes les affaires du conseil furent suspendues pendant de longs mois. On s'assemblait, on délibérait quelque fois sur les affaires en cours, mais dès qu'on en arrivait à la lecture des procédés, la dispute s'élevait, le greffier recevait des ordres contradictoires et rien n'aboutissait. Finalement, le greffier fut conduit à la prison par ordre de M. de Frontenac. Il fut enjoint à M. de Villeray de se retirer à l'île d'Orléans en la maison de M. Berthelot en attendant l'ordre de passer en France pour y répondre de sa conduite. M. de Tilly dû se retirer à Beauport en la maison de M. de St-Denis, son beau-frère, et M. D'Auteuil en sa maison de Monceaux à Sillery. Les choses étaient en cet état depuis un an lorsqu'une ordonnance du roi vint régler la question en donnant à peu près gain de cause à M. Duchesneau.

Ces deux causes ou difficultés ont probablement été les plus mouvementées et les plus retentissantes qui se soient produites sous le régime français ; il en est d'autres, cependant, dont l'intérêt fut considérable et les phases disputées avec non moins d'opiniâtreté. L'administration de M. de Frontenac a été particulièrement fertile en démêlés variés, tant avec les gouverneurs particuliers, les intendants, le Conseil Supérieur, qu'avec l'évêque et le clergé. Grand seigneur, majestueux, habile à conduire la guerre ou les négociations, M. de Frontenac ne pouvait admettre que son autorité ne fût pas souveraine en toutes choses. De là ces conflits incessants qui ont signalé ses deux administrations, d'ailleurs marquées par des actes de vigueur et des succès qui faisaient contraste avec l'indécision ou l'incapacité de ceux qui l'avaient précédé ou suivi. Ce qui était défaut avec ses subordonnés devenait en quelque sorte qualité dans les négociations soit avec les gouverneurs des colonies voisines, soit avec les sauvages, particulièrement avec ces derniers. Sa noble prestance, sa grande dignité, imposaient le respect aux fiers Iroquois. Ils ne pouvaient douter, à le voir, qu'ils avaient devant eux le vrai représentant d'un grand et puissant monarque.

Il faut bien admettre aussi que diverses circonstances prêtaient à ces différends répétés. L'autorité du gouvernement et celle de l'intendant étaient assez mal définie. Il y avait deux têtes indépendantes l'une de l'autre, ou paraissant l'être, ayant des attributions que l'on s'était efforcé de rendre distinctes, mais où les conflits surgissaient sans cesse. En vain le ministre s'efforçait-il de bien limiter les attributions respectives de chacun, en vain recommandait-il l'entente et l'harmonie, la mésintelligence renaissait toujours, et il en fut ainsi depuis les premiers temps de la colonie jusqu'à la chute finale de la domination française. A défaut d'une législature ou d'un

conseil, représentant sur certains points essentiels les vœux des diverses classes de la société, il convenait, croyons-nous, de soumettre l'intendant et tous autres au contrôle d'une autorité supérieure locale, n'ayant à répondre de ses actes qu'au souverain. Les abus n'eussent pas été moins nombreux peut-être, mais les conflits disparaissaient et c'était là l'essentiel. On semblait croire qu'une délégation à peu près absolue du pouvoir souverain porterait atteinte à la dignité du roi ou à l'idée que l'on se faisait de son omnipotence. La fontaine des honneurs étant à Versailles, on devait arriver par une pente douce à supposer que la fontaine du savoir et de la sagesse y était également, même dans les choses qui, par l'éloignement, devaient échapper à la compétence de ce pouvoir. Le gouverneur n'était donc, avec l'intendant, que le pouvoir exécutif de la cour et l'aviseur principal. Je dis l'aviseur principal, car, par une singulière aberration, non seulement on permettait à tous les officiers civils et militaires de communiquer avec le ministre sur les devoirs de leur charge, mais encore on les invitait à livrer leurs observations sur les divers services de l'administration de la colonie. C'était encourager la délation, semer la défiance. On ne pouvait récolter que la jalousie et la discorde.

M. de Frontenac, soit qu'il comprit que sa position était celle d'un vice-roi, soit qu'il voulût l'élever à cette dignité, s'efforça de modeler la colonie sur l'état de choses existant en France. Croyant évidemment entrer dans les vues du gouvernement, il convoqua des Etats Généraux qu'il reçut avec une pompe et une solennité quasi royale. Fier de son succès, il en informa le ministre avec l'évidente satisfaction que peut éprouver le serviteur zélé qui croit avoir pressenti et devancé les secrets desirs de son maître. Il en fut sévèrement réprimandé par le ministre. L'intention secrète du roi, lui disait-on en substance, est de laisser tomber en désuétude une institution gênante. Comme il ne convient pas de brusquer les choses, il a prit le moyen d'éloigner de plus en plus la convocation des Etats Généraux. Il ne faut donc pas donner vie au Canada à une institution que le roi a cherché à tuer en France. Le fidèle courtisan que ne pouvait manquer d'être M. de Frontenac ou tout aspirant aux faveurs du roi comprit, et cette prometteuse inauguration n'eut pas de lendemain au Canada.

* * *

Un mot ici pour faire le bref historique des Archives coloniales françaises pourra être de quelque utilité.

C'est à Colbert que l'on doit remonter pour fixer l'origine des Archives coloniales.

En créant le Département de la Marine en 1669, le grand ministre, qui s'occupait des colonies dès 1662, avait fait réunir et copier les principales dépêches et instructions relatives aux possessions françaises d'outre-mer.

Cette précieuse collection, continuée depuis lors, suivit d'abord la cour dans les châteaux où séjournait Louis XIV. Moins facilement transportable sous Louis XV, à cause de son volume s'augmentant chaque année, elle fut installée à Versailles à partir de 1764, et ce n'est qu'en 1837 que les Archives coloniales furent définitivement transférées à Paris au Ministère de la Marine.

DOC. DE LA SESSION N^o 8c

En somme, malgré 13 déplacements complets et des vicissitudes nombreuses, ces archives, formant aujourd'hui un ensemble de plus de 20,000 registres et de 4,000 cartons, sont à peu près intactes et dans un ordre parfait.

Colbert avait divisé ses archives en *lettres envoyées* et en *lettres reçues*. On faisait en plus des dossiers individuels et l'on tenait des carnets de comptabilité.

Le classement des Archives coloniales n'a pas suivi celui des bureaux. Ainsi, bien que jusqu'en 1710 les colonies orientales fussent rangées administrativement dans les attributions de la marine du *Levant* et les colonies occidentales parmi celles de *Ponant*, il y avait des registres spéciaux pour les colonies. Colbert, en donnant de l'essor à ces établissements lointains, prévoyait qu'ils prendraient assez d'importance pour exiger une centralisation distincte, et il en avait réservé la possibilité en séparant la correspondance coloniale de celle de la marine.

En 1710, sous le ministère du second Pontchartrain, les services coloniaux de Ponant et Levant furent réunis dans un bureau unique des colonies en général, et comme les compagnies de commerce (et notamment la Compagnie des Indes), s'administrant elles-mêmes, évitaient une grande partie des écritures à l'administration centrale, cette disposition sommaire put durer près de 60 ans.

Vers 1770, lors de la chute complète des compagnies, on institua deux bureaux des colonies : *Amérique* et *Inde*. Le service central fonctionna ainsi jusqu'à 1783, année pendant laquelle la direction fut placée sous les ordres d'un intendant. En 1791, enfin, une "administration générale des colonies" fut créée avec augmentation de bureaux et demeura ce qu'elle est à peu près aujourd'hui. D'ailleurs, au commencement de la Révolution, le Ministère de la Marine et des Colonies avait été transféré à Paris, laissant à Versailles ses archives, qui purent s'y étendre à l'aise dans l'hôtel abandonné.

C'est en effet à partir de 1791 aussi que les Archives de la Marine et des Colonies formèrent deux dépôts séparés, le premier appelé : "Dépôt de la Marine à Versailles", et le second : "Dépôt des Colonies et des Chartres des Colonies à Versailles."

Cette dernière collection renferma d'une part : les archives des bureaux, la correspondance ministérielle et la correspondance générale des administrateurs coloniaux ; d'autre part : les papiers publics, les actes civils notariés et judiciaires, les codes, les règlements coloniaux, les états des passagers, etc, dont un double était envoyé à Versailles en vertu de l'édit royal de juin 1776.

Voici les circonstances qui amenèrent cet acte important encore en vigueur.

En 1758, lorsque les habitants de Louisbourg furent enlevés à leurs foyers et reconduits en France, les curés, les notaires, les greffiers des tribunaux, sans espoir de retour, eurent la précaution d'emporter les registres contenant les actes de leur exercice et de celui de leurs prédécesseurs. Arrivés à Rochefort, ils en opérèrent le dépôt entre les mains de l'administration du port, qui, par la suite, fut conduite à délivrer aux intéressés des expéditions conformes de ces différents actes.

Cet avantage fut si bien apprécié que vers 1776, le ministère prescrivit aux gouverneurs coloniaux d'envoyer à Rochefort un double des registres des baptêmes, mariages et sépultures, et tous les autres documents relatifs aux personnes et aux

propriétés. C'est encore ce qui se pratique aujourd'hui, mais c'est à Paris que se fait l'envoi de ces pièces.

* * *

Ayant déclaré, au commencement de ce rapport, qu'avant de clore mes travaux à Paris j'avais voulu faire par moi-même un examen sérieux des nombreuses séries de documents que renferment les archives "de la Marine" au Ministère des Colonies, pour m'assurer si ce que M. Marmette avait signalé était bien tout ce qui pouvait nous intéresser, je suis heureux de dire que mes recherches me permettent de déclarer qu'il reste encore, épars dans diverses séries, des documents nombreux d'un intérêt souvent très considérable, qu'aucun de mes prédécesseurs n'a signalés.

* * *

Pour mieux vous éclairer là-dessus et en même temps pour faciliter la tâche de ceux qui me succéderont, je vais ici même donner la table générale des séries, après quoi j'examinerai chacune d'elles en détail. Il va sans dire que je n'ai pu qu'effleurer ces nombreux manuscrits, mais assez cependant pour être en état de donner une direction utile aux recherches à poursuivre, ce qui d'ailleurs était l'unique objet que j'avais en vue.

—	Table des séries.	Registres.	Cartons.	Total des articles.
Série A	Actes du pouvoir souverain	28	28
Série B	Lettres envoyées	212	3	215
Série C	C ¹ Extrême Orient	27	27
Lettres reçues.....	C ² Inde	228	31	259
	C ³ Ile Bourbon et îles Séchelles.....	2	15	17
	C ⁴ Ile De France.....	96	4	100
	C ⁵ Madagascar et Cap de Bonne-Espérance.....	1	14	15
	C ⁶ Côtes occidentales d'Afrique.....	20	20
	C ⁷ Guadeloupe.....	43	5	48
	C ⁸ Martinique.....	90	16	106
	C ⁹ Saint-Domingue.....	163	43	206
	C ¹⁰ Îles diverses des Antilles.....	24	24
	C ¹¹ Canada et dépendances.....	221	2	223
	C ¹² Saint-Pierre et Miquelon.....	20	20
	C ¹³ Louisiane.....	54	1	55
	C ¹⁴ Guyane française.....	63	2	65
Série D	D ¹ Correspondance relative aux troupes.....	25	1	26
Troupes	D ² Matricules, revues, etc.....	286	14	300
Série E	Personnel individuel (dossiers).....
Série F	Services divers.....	465	41	506
Série G	G ¹ Etat civil des colonies.....	489	5	494
Dépôt des papiers.....	G ² Greffes judiciaires.....	230	230
Colonies.....	G ³ Notariat des colonies.....	2,036	16	2,052
		4,779	257	5,036

SERIE A.

ÉDITS ET ARRÊTS.

28 registres.

Division chronologique par registre.

De ces 28 registres, 9 concernent le Canada, savoir : reg. 1, 1723-1729. Ce registre contient comme annexe un plan de la ville de Montréal fait en 1723. Ce plan se trouve également dans un carton de la série C 11, où l'on trouve aussi plu-

DOC. DE LA SESSION No 8c

sieurs plans de Québec. Reg. 2, 1730-1736 ; reg. 3, 1737-1742 ; reg. 4, 1743-1747 ; reg. 5, 1748-1752 ; reg. 6, 1753-1757 ; reg. 7, 1758-1760 ; reg. 8, 1761-1763 ; reg. 21, 1670-1760.

Les reg. 20 à 24 de la série F 3—Bureau de Contentieux—contiennent également quelques arrêts se rapportant au Canada. Un nombre très considérable de ces édits et arrêts sont compris dans les 2 volumes publiés par la législature de Québec, dans la collection Moreau St. Méry, dans les séries C 11 et F 5, déjà copiées ou qui doivent l'être. Je laisse à mes continuateurs de décider s'il convient de faire un relevé de ces registres. Il est bon, en tout cas, pour l'avantage des historiens futurs, que cette source ne reste pas ignorée.

SÉRIE B.

LETTRES ENVOYÉES.

Correspondance ministérielle et ordres du roi. 212 registres numérotés et 3 cartons de 1663 à 1789. Division chronologique par chaque registre. 118 de ces registres, de 1663 à 1764, concernent partiellement le Canada, l'Île du Cap-Breton, Terre-Neuve et la Louisiane. J'ai analysé les 42 premiers registres de cette série. Il en reste donc encore 76, et c'est sur ceux-ci que devra tout d'abord porter les travaux de mon continuateur.

Puisqu'il s'agit ici de la correspondance ministérielle, je crois utile de mettre sous les yeux du lecteur la liste des ministres qui se sont succédés de 1669 à 1760 :

Ministres :

7 mars 1669, J. Bte Colbert.

6 sept. 1683, J. B. Colbert, marquis de Seignelay.

7 nov. 1690, Louis de Phélypeaux, comte de Pontchartrain, chancelier.

6 sept. 1699, Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain.

1^{er} sept. 1715, Victor Marie D'Estrées, maréchal de France, président du Cons. de Marine.

24 sept. 1718, Joseph T. B. Fleuriau, comte D'Armenonville, secrétaire d'Etat, pour la signature seulement.

9 avril 1722, Chas. F. B. Fleuriau, D'Armenonville, comte de Morville.

22 mars 1723, reprend le département dans son intégrité.

14 août 1723, Jean Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas.

30 avril 1749, Antoine Louis Rouillé, comte de Jöuy.

31 juillet 1754, J. Bte de Machault d'Arnonville.

1^{er} février 1757, François Marie de Moras.

1^{er} juin 1758, Claude Louis, marquise de Massiac.

1^{er} nov. 1758, Nicolas René Berryer.

4 oct. 1761, Etienne François de Choiseul, duc de Stainville.

SÉRIE C¹¹.

Est celle analysée presque en entier par M. Marmette, et actuellement en grande partie copiée pour nos archives. Je dis presque en entier, car j'ai analysé moi-même les 12 volumes de la correspondance Randot-Pontchartrain appartenant à cette série, et il reste encore au moins 7 volumes se rapportant à Terre-neuve, l'Île St. Jean et les îles de la Madeleine, que l'on peut se dispenser de faire copier. Bien que les séries C⁷, C⁸ et C⁹ ne nous concernent nullement, je ferai remarquer en passant, à titre de renseignements, que plusieurs de nos gouverneurs et officiers du Canada occupèrent des postes d'honneur dans les Indes occidentales. Bourlamarque, qui se distingua au lac Champlain et ailleurs en Canada pendant la guerre des 7 ans, fut gouverneur de la Guadeloupe en 1763. DeChateauguay, de la famille des Lemoyne de Longueuil, qui séjourna longtemps à la Louisiane avec ses frères, est, je crois, celui du même nom qui fut gouverneur de la Guyane de 1737 à 1744. Un M. de Vaudrenil fut gouverneur de St. Domingue de 1748 à 1755. On peut citer encore MM. de Champigny, de Beauharnois, de la Barre et plusieurs autres.

On pourra remarquer que mes notes sur cette série B ne commencent qu'à 1663. Où sont les documents antérieurs appartenant à cette série ? Je l'ignore, ou plutôt, je crois savoir qu'ils ont été détruits pour la plupart. Cette lacune avait été signalée par M. Marmette dans son rapport de 1885, et à ce propos il citait les révélations faites par Harrison dans ses *Notes pour servir à l'histoire et à la biographie de la Nouvelle-France* : "On négligea tellement les archives du Ministère de la Marine" dit cet écrivain, "que leurs précieux documents servirent à alimenter pendant cinq semaines de l'hiver de 1793 le poêle d'un poste de la garde nationale établi dans l'édifice même où étaient les archives." Et plus loin il ajoute : "En 1830, un employé livrait les archives au pillage et vendait au poids, à son profit des liasses entières, dont quelques-unes furent rachetées au prix de quinze centimes le document par des amateurs d'autographes dont elles enrichissent encore les collections." Et ailleurs : "Les lettres de Pierre Voyer d'Argenson, gouverneur du Canada de 1658 à 1661, se trouvaient à la bibliothèque du Louvre, qui a été brûlée par les communards en 1871. tandis que les dépêches de Louis d'Aillebout de Coulonges, 1648, 1651-7, de Lauson. 1651-1656, du marquis de Tracy, 1665-1667, et de M. de Courcelles, 1667-1672, n'ont pu être retrouvées."

SÉRIE C¹³.2^e Série—CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Louisiane—54 registres et 1 carton.

	Division chronologique.	Gouverneurs.
Vol. 1.....	1678—1706.....	De Bienville.
Vol. 2.....	1707—1712.....	“
Vol. 3.....	1703—1715.....	Lamothe Cadillac.
Vol. 4.....1716.....	“
Vols 6 à 10.....	1720—1726.....	De Bienville.
Vols 16 à 27.....	1733—1742.....	“
Vol. 28.....	1743—1744.....	De Vaudreuil et De Bienville.
Vols 29 à 35.....	1745—1751.....	De Vaudreuil.
Vols 36 et 37.....	1752—1754.....	DeKerlerec et De Vaudreuil.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Un carton..... 1699—1773.

Divers—Vol. 2..... 1699—1724... Postes de la Louisiane.

Vol. 3..... 1695—1736... Entreprises de Cavalier de la Salle.

Vol. 4..... 1718—1731... Postes de la Louisiane.

Cette série n'a pas été signalée par M. Marmette. Convient-il de la faire copier? Je le crois. En effet, l'histoire de la Louisiane, depuis sa découverte jusqu'à 1755, est intimement liée à celle du Canada. Et la Louisiane, il faut bien le remarquer, comprenait alors tout le pays des Illinois. Là, sur les bords du Mississipi, de la Belle Rivière, des événements tragiques, des faits d'armes héroïques, remplis de sauvages grandeur, qui méritent d'être connus. Même ce qui ne concerne que la Louisiane proprement dite—ce qui en reste aujourd'hui—peut nous intéresser, puisque cette province fût découverte, colonisée et gouvernée presque sans interruption par des Canadiens. La Salle, d'Iberville, de Bienville, de Sérigny, de Chateauguay, Lamothe Cadillac, de Vaudreuil sont autant de personnages qui non seulement appartiennent au Canada, mais en sont les gloires les plus vivantes. Ces hommes, auxquels on peut encore ajouter de Tonty, de La Forest, Le Sueur, St-Denis, forment une pléiade d'hommes audacieux, de grands capitaines dont le Canada, en quelque lieu que leurs efforts aient porté, ne saurait se désintéresser. Leurs découvertes, leurs aventures, leurs exploits, souvent héroïques, se sont accomplis sur une grande partie de ce continent depuis la Baie d'Hudson, Terre-Neuve et l'Acadie jusqu'au golfe du Mexique.

Ces hommes, qui jouaient leur vie, s'exposaient à des fatigues et à des privations inouïes, et même à périr sur le bûcher, altérés par l'appât de la gloire ou du gain, la séduction de l'inconnu, poussés par le désir de servir la patrie, n'étaient certainement pas de vulgaires aventuriers. Tout ce qui, de près ou de loin, se rattache à la vie de ces hommes nous intéresse, exerce sur nous la fascination qu'eux-mêmes devaient éprouver à la vue de cette nature exubérante et grandiose, où tout, forêts, plaines, fleuves, lacs, prenait des proportions gigantesques hors de comparaison avec tout ce qui leur était connu. Une atmosphère d'héroïsme teintée de merveilleux plane autour

de ces hommes et nimbe leurs fronts d'une auréole lumineuse qui exerce sur nous sa puissante séduction. Il en est surtout ainsi de la famille Le Moyne de Longueuil. Pendant un siècle au Canada et un demi-siècle à la Louisiane, elle a rempli de son nom tout le continent. Charles Le Moyne, établi au Canada dès 1640, fut le père de onze fils, dont sept vécut assez longtemps pour devenir des héros sur les champs de batailles ou d'habiles administrateurs dans le gouvernement des colonies. Tous, ou presque tous, moururent les armes à la main ou dans des positions bien au-dessus de celles auxquelles pouvaient aspirer des fils de colons qui n'avaient pas pour les appuyer l'influence de grandes relations, dans un temps où la naissance et l'appui de personnes bien en cour était la seule voie aux places d'honneur. L'histoire particulière de cette famille est à faire. D'Iberville, le plus illustre d'entre eux, a accompli des prodiges de valeur tels qu'ils paraissent confiner à la légende, comme s'ils appartenaient aux temps héroïques des héros d'Homère.

Il convient donc, je crois, de ne pas laisser de côté ce qui appartient à la Louisiane comme étant étranger à l'histoire du Canada.

Il est à remarquer, et tous ceux qui se sont occupés sérieusement de recherches historiques le savent, que rien n'est insignifiant au point de vue de l'histoire. Chacun apporte dans cette étude ses dispositions et ses goûts particuliers. Les uns ne tiennent qu'aux faits qui tombent dans les grandes lignes de l'histoire, d'autres s'occupent plus particulièrement des mœurs, des habitudes, de l'éducation, de l'état social ou même de la chronique des petits faits d'une époque, d'autres des origines, de la filiation et de la transmigration des familles, ou de l'histoire particulière de tel ou tel personnage, telle ou telle famille; d'autres, enfin, des produits, de l'état de l'agriculture ou du commerce. En définitive, tout a une valeur quelconque et, tôt ou tard, tout ce qui est accessible est glané, compulsé, reproduit. Par des rapprochements, des comparaisons, le chiffon de papier qui à première vue ne dit rien qui vaille, peut éclairer toute une situation, vider une controverse. Son importance très souvent ne devient manifeste que si un point quelconque est opinément soulevé. Au reste, laisser de côté une période historique ou même certains documents, c'est briser la continuité, enlever les éléments d'appréciation, rendre inintelligible ce qui précède ou ce qui suit. Toutefois, il est incontestable qu'un nombre considérable de documents pourront ici, avec discrétion, attendu qu'il ne s'agit pas du Canada proprement dit, être éliminés sans inconvénients.

J'ai examiné plus particulièrement les registres 2, 3 et d de la sous-série de série C¹³. Les registres 2 et 4 se rapportent aux postes de la Louisiane, par conséquent aux postes des Illinois, de Ouabache et des *pays d'en haut*, dont l'histoire se rattache intimement à celle du Canada.

Le registre 3 a pour titre : "Entreprises de Cavelier de la Salle—ses compagnons et ses créanciers—Lacs et Mississipi." Il est aisé de voir de quel intérêt est ce volume. On y trouve bien des documents qui jetteront une vive lumière sur des faits ignorés ou peu connus, entre autres : Une relation très longue et très détaillée du voyage de M. de Frontenac au lac Ontario en 1673 et de ce qui s'est passé avec les Iroquois, l'alliance faite avec eux et la construction d'un fort à Catarakouy. Relation du voyage de M. de la Salle au Mississipi. Lettres de la Salle au gouverneur du Canada, au ministre. Mémoire concernant les dépenses faites par M. de la Salle au

DOC. DE LA SESSION No 8c

fort Frontenac. Divers autres mémoires. Correspondance entre de la Salle et M. de Beaujeu, chargé de concourir avec lui à la découverte de l'embouchure du Mississipi. Plusieurs mémoires de Tonty et de la Forest au sujet des postes des Illinois. Pièces concernant la liquidation de la succession de la Salle. Récit détaillé des circonstances de la mort de la Salle par un nommé Couture.

Comme les circonstances de la fin tragique de la Salle, imparfaitement connues, sont d'un intérêt exceptionnel et font souvent l'objet des investigations des chercheurs, je crois aller au devant de leurs désirs en produisant ici en entier ce récit. S'il est vrai, d'un côté, que Couture n'a pas été lui-même le témoin oculaire de ces faits, de l'autre, il a eu cet avantage sur les acteurs du drame, ou les amis de la Salle, qu'il n'avait aucun intérêt à déguiser la vérité, et qu'il a pu se renseigner sur les lieux à la source indiquée et probablement à d'autres. Il est à présumer que ce récit a été écrit par M. de Tonty ou M. de la Forest, qui commandaient alors au fort St. Louis des Illinois :

1^{er} mars 1690,
Louisiane.

RELATION ET CIRCONSTANCES DE LA MORT DU SR DE LA SALLE, SUIVANT LE MÉMOIRE DATÉ AU
FORT ST. LOUIS DES ILLINOIS, LE 1^{ER} MARS 1690.

Relation de la mort du Sr de la Salle, suivant le rapport d'un nommé Couture à qui M. Cavelier (1) l'apprit en passant au pays des Akansas, avec toutes les circonstances que le dit Couture a apprises d'un Français que M. Cavelier avait laissé au dit pays des Akansas crainte qu'il n'en garda pas le secret.

M. de la Salle ayant laissé son camp sous la garde d'un nommé Minime, avec sept hommes, deux Pères Récollets, deux prêtres de St. Sulpice et cinq femmes, partit il y a trois ans avec son frère et le reste de ses gens pour se rendre au fort St. Louis, place capitale de la Louisiane, et étant arrivé vers le village des Sénéts, environ à 120 lieues de son camp, à un petit fort qu'il avait fait pour se mettre à couvert des Espagnols et encore plus des Sauvages, qui avaient déjà tiré sur ses gens, il s'arrêta pour faire des viandes et envoya à la chasse M. de Morangy, son parent, avec un Akansas de ce village et un Français. Et s'ennuyant de ce qu'ils ne venaient pas, il y eut six Français qui s'offrirent de les aller chercher, mais c'était pour s'en défaire. Les six Français étaient : M. Duot, de Rouen, qui avait la moitié d'un vaisseau ; M. D'Ynetot, qui avait le tiers d'un autre navire ; Meusnier, fils d'un secrétaire du roi ; Gemmes, soldat anglais ; le pilote Texier et le laquais de M. D'Ynetot. Les ayant trouvés, les deux premiers, Duot et D'Ynetot, proposèrent aux autres le meurtre de M. de Morangy, de Kašan8a, fils du chef de ce village, et du Français. L'Anglais, qui aimait Kašan8a, parce qu'il était bon chasseur, et le pilote n'y consentirent pas, mais les laissèrent faire. M. de la Salle, chagrin de ce que son cousin ne paraissait pas, voulut aller lui-même le chercher. M. Cavelier lui dit de prendre du monde avec lui, mais il répondit qu'il n'était pas nécessaire et se contenta de dire au Père Anastase de l'accompagner. Après avoir marché quelque temps, il tira son pistolet à deux coups, qui était le signal qu'il avait donné lorsqu'il se trouverait en peine. Les six Français qui avaient déjà résolu la mort de M. de la Salle et qui ne s'en retournaient que pour s'en défaire, le premier se voulant venger de la mort de son neveu que M. de la Salle avait fait périr misérablement, et les autres pour des mécontentements particuliers, et tous pour se rendre les maîtres du butin qu'ils croyaient avoir droit de se partager après toutes les pertes qu'ils avaient faites, surtout les deux premiers, connurent par ce coup de pistolet que M. de la Salle venait à eux, et tous d'un commun consentement résolurent de s'en défaire promptement. Mais Duot et D'Ynetot, plus ardents que les autres, prirent les devants, et ayant aperçu M. de la

Salle ils se mirent en embuscade. D'Ynetot dit à son laquais de se trouver vis-à-vis de l'embuscade et de répondre quelques brusqueries à M. de la Salle, ne doutant pas qu'il ne s'avancât pour le frapper. En effet, M. de la Salle lui ayant demandé des nouvelles de M. de Morangy, celui-ci répondit brusquement, le chapeau sur la tête, qu'il était à la dérive. Il le menaça sur cette réponse, et comme il lui répondait encore plus insolemment en s'avancant toujours vers l'embuscade, M. de la Salle voulut courir après lui pour le frapper, et reçut en même temps des deux assassins, deux coups de fusil dans la tête, dont il mourut sur le champ sans pouvoir dire une parole ni donner aucun signe. Ainsi, la compagnie et la présence d'un prêtre, qui était à ses côtés, lui fut inutile ; les autres, qui étaient restés derrière, accoururent aux coups de fusils et tous le dépouillèrent et abandonnèrent son corps sans sépulture comme une bête, sans que le Père Anastase, ni M. Cavalier firent aucune démarche pour l'ensevelir.

Les assassins vinrent ensuite, le fusil bandé, pour se saisir de tout le bagage, criant : "Armes bas !" Ils ne trouvèrent aucune résistance, puisqu'il ne restait que deux hommes avec M. Cavalier, qui, croyant qu'ils lui en venaient faire autant qu'à son frère, leur demanda une demi-heure pour se préparer à la mort, mais ils lui répondirent qu'il n'y avait rien à craindre pour lui et qu'ils n'en voulaient qu'à son frère, qu'ils chargèrent de mille injures après sa mort et se rendirent maîtres de tout le bagage, c'est-à-dire de 30,000 livres en marchandises et de 20,000 livres, tant en argent monnayé qu'en vaisselle d'argent, avec les habits de M. de la Salle.

Les S^{rs} Duot et d'Ynetot, qui s'étaient saisis presque de tout, disant que c'était pour se rédimmer des pertes qu'ils avaient faites, traitèrent M. Cavalier avec assez de mépris et se partagèrent ses vivres comme à ses gens. Les deux matelots qui s'étaient retirés parmi les sauvages Sénits une année auparavant, pour éviter les mauvais traitements de M. de la Salle, et Gemmes, l'Anglais, qui était un des complices, fâchés de n'avoir point de part au butin, dirent à M. Cavalier qu'ils vengeraient la mort de son frère par celle des deux assassins Duot et d'Ynetot, ce qu'ils exécutèrent sur le refus qu'ils leur firent de leur donner des balles et de la poudre pour accompagner les Sauvages en guerre. Cela fait, M. Cavalier, avec quatre hommes qui lui restaient, obtint quelques marchandises, les papiers de son frère et l'or qu'il avait en son particulier. Et de 30 chevaux chargés de marchandises que M. de la Salle emmenait triomphant, il en obtint cinq par prières pour porter leurs bagages, c'est-à-dire que les assassins voulurent lui donner, et ils sont demeurés les maîtres de tout le reste. Ils ne sont soutenus que des sauvages Sénits, parmi lesquels ils sont, les deux matelots y avaient déjà femme et enfants, le visage piqué comme les Sauvages, et passaient parmi eux pour des esprits, depuis qu'étant allés en guerre avec eux, ils avaient tué deux Sauvages de leurs ennemis de leurs coups de fusils.

C'est en cet équipage que M. Cavalier partit des Sénits après avoir donné à Gemmes, l'Anglais, un boucanier qui avait été donné à M. de la Salle à la Martinique et un billet signé de sa main pour le décharger de l'assassinat de son frère. Et après avoir donné la même assurance au pilote Texier, qu'il a amené avec lui, en ayant besoin pour ses grands desseins. Et s'il n'eut trouvé des Sauvages à 100 ou 120 lieues des Akansas, n'en pouvant plus et ne sachant où il était et ce qu'il pouvait devenir, il s'allait jeter entre les mains des Espagnols ou des Sauvages.

Couture rapporte qu'il arriva aux Akansas dans le plus pitoyable état du monde. Le Père Zenobe, le Père Maxime et deux prêtres de St. Sulpice sont restés dans le poste où M. de la Salle s'était mis à couvert des Espagnols, et c'est Minime qui y commande sept hommes. Ainsi, de tout ce grand attirail, il ne restait, il y a plus de trois ans, que trente personnes, à savoir : huit hommes, cinq femmes et quatre prêtres au camp parmi les sauvages Sénits, quatre avec M. Cavalier en comptant son neveu, le Père Récollet et un autre Français qu'il a laissé aux Akansas. On ne sait pas ce que sont devenus ceux qui étaient restés au camp.

On ajoute encore que le Français resté aux Sénits a déclaré que M. de Beaujeu avait conduit M. de la Salle jusque dans la rivière qu'il cherchait, mais qu'il ne s'y

DOC. DE LA SESSION No 8c

reconnut pas, quoique le pilote de M. de Beaujeu l'assurât que ce l'était et qu'il se trouvait à la hauteur qu'il lui avait marqué, mais M. de la Salle, n'en voulant rien croire, ayant perdu hauteur, il fit aller 15 jours à l'Ouest, et c'est après ces 15 jours que le laissa M. de Beaujeu. M. de la Salle ayant reconnu, mais trop tard, que le pilote de M. Beaujeu avait mieux jugé que lui, il entra dans un tel chagrin, pour ne pas dire désespoir, ayant perdu en même temps les deux navires qui lui restaient et se voyant dégradé, qu'il ne connaissait et ne ménageait plus personne. Il n'assistait plus à la messe ni à la prière et ne s'approchait plus des sacrements depuis deux ans. Il traitait M. Cavelier, son frère, avec le dernier mépris, l'ayant chassé de sa table et ne lui faisant donner qu'une poignée de farine pendant qu'il mangeait de bon pain. Il a tué lui-même de sa main quantité de personnes, et ses douze charpentiers à coups de leviers, ne travaillant pas à son gré. Il n'épargnait même pas les malades dans leurs lits, les tuant impitoyablement sous le prétexte qu'ils ne faisaient les malades que pour ne pas travailler. Il a arraché les deux yeux à un jeune homme qui vivait encore il y a plus de trois ans, sans parler de ceux qu'il a fait pendre, passer par les armes, fleurdeliser.

En un mot, de quatre cents personnes effectives qu'il avait emmenées de France, sans compter plusieurs gens et officiers de St. Domingue qui s'étaient joints à lui il y a trois ans, il n'en restait que trente.

Couture dit qu'un sac de cuir violet qui fut montré à Michilimakinak par M. Cavelier, dans lequel il disait qu'il y avait quelques métaux du pays, était rempli de louis d'or et écus d'or, et qu'un grand haut de chausses qu'il portait et n'avait jamais quitté, pesait autant qu'un sac de blé.

SÉRIE D².

CORRESPONDANCE RELATIVE AUX TROUPES.

Renferme 25 registres et 1 carton. Je n'ai guère compulsé cette série, mais il est aisé de voir par le titre que plusieurs des registres doivent contenir bon nombre de documents intéressants que l'on ne retrouve pas ailleurs.

SÉRIE D.

TROUPES COLONIALES—MATRICULES—REVUES—INVENTAIRE DES REGISTRES.

Comprend 286 registres et 14 cartons. N'a jamais été mentionnée par M. Marmette.

Ceux des registres qui m'ont paru partiellement du moins intéresser le Canada, l'Île Royale et la Louisiane, sont les suivants :

Registres—

1. Officiers civils et militaires....	1711—1777
2. " Provisions....	1731—1761
3. " "....	1747—1762
4. Officiers militaires—Matricule....	1747—1763
18. Etats-majors....	1672—1774
21. Troupes et compagnies servant aux colonies—Reg. mixtes..	1693—1800
28. Régiments et bataillons divers—Reg. mixtes.....	1669—1803
31. Recrues—Dépôt de L'orient "....	1750—1800

Registres—*Suite.*

42.	Cadets-gentilhommes—Listes générales—Listes d'inscription	1730—1
43.	“ Revues—Notes—Correspondance 1730—1
44.	“ “ “ 1747—1
45.	“ “ “ Reg.	
	mixtes 1755—1
47.	Canada et Ile Royale—Compagnies détachées 1658—1
48.	“ “ 1737—1
49.	“ Etats-majors généraux 1694—1
53.	Légions—Rôles—Ile Royale 1739—
57.	Officiers civils et militaires—Canada 1695—1
58.	“ “ 1758—1
59.	“ “ et Louisiane 1692—1
60.	“ Ile Royale 1725—1
61.	“ Canada 1736—1
222.	Alphabet Lafillard—Colonies—Personnel civil et militaire	.. 1627—1

Il y a dans cette série, de 1721 à 1764, 31 registres se rapportant aux recrues. L'intérêt doit être assez médiocre, mais qu'il convient toutefois d'indiquer en] à titre de renseignement.

Le 1^{er} vol. des cartons a trait au Canada et a pour titre : “ Personnel militaire—Listes générales ”—1685-1766.

Les 23 registres que je signale à la table qui précède devraient être examinés en entier. Il est certain que la plus grande partie des documents de cette série est d'importance, mais il est certain également que beaucoup offrent un intérêt suffisant pour être copiés. J'ai pu m'en convaincre en parcourant rapidement les registres 48-51.

Le registre 48 ne m'a paru contenir que 4 ou 5 documents qui valent d'être examinés, notamment 2 mémoires ayant rapport à la formation de la compagnie des cadets-gentilhommes des colonies et à l'histoire de cette création supprimée en 1778. Dans le tiers du volume se trouve une liste apostillée des cadets à l'aiguillette, dans laquelle on donne les qualités ou défauts de chacun de ces cadets. Ainsi, pour mieux en saisir l'importance, je transcris les notes sur quelques-uns des plus connus :

Duplessis—Fabert—Peu de capacité.

Villiers de Jumonville—Jeune homme fort sage et rempli d'émulation. Il est connu aux Chicachas. Grand sujet.

Langy, l'ainé—Zèle pour le service, des talents et de la conduite. Il a été détaché pour aller aux Chicachas, et a été obligé de relâcher à Niagara par un accident. On ne peut dire trop de bien de lui.

De Boishébert—Jeune homme qui promet beaucoup. Fort sage.

De Léry—Bon officier, des talents et de la conduite. Bon sujet.

De Céloron de Blainville—Jeune homme fort sage qui promet beaucoup.

DOC. DE LA SESSION No 8c

Chevalier de Niverville—Cadet à l'aiguillette. Est de quoi faire un bon officier. Zélé pour le service et de la conduite. Grand sujet.

La Plante, fils—Peu de talents.

Joncaire de Clauzonne—Interprète à Niagara. Zélé pour le service et de la conduite. A été aux Chicacas.

Les autres cadets dont il est fait également rapport sont : Du Buisson, de laBarre, Chevalier Benoit, de Gannes, Mazière de Maisonnelles, Richarville de Carqueville, de la Chauvignerie, Denys de la Ronde, de St-Ours, de Lotbinière, de Varennes, Le Borgne, de Villedonné, Hertel de la Fresnière, de la Noue, Hertel de Beaubassin, Langy de Fontenelle, de Rigauville, de Selles, Bérenger, Marin, Joncaire Leguay, Hertel de Rouville, Villiers de L'Épinay, de Marville, Raimbault Desmazures, de Bailleul, Raimbault Lemoyne, Bouat, DuBosc.

Les vols 47 et 48 concernent entièrement le Canada et l'Île Royale. Ils sont, à mon avis, d'une extrême importance et couvrent une très longue période (1658-1771). Ils seront d'une grande utilité pour recomposer l'histoire des officiers tant civils que militaires et de toutes les familles qui ont joué un rôle dans l'histoire de la Nouvelle-France.

Le gouverneur avait le devoir de dresser, chaque année, une liste des officiers civils et militaires de la colonie pour l'information du ministre, avec des apostilles récitant leurs états de service, les particularités de leur caractère, leurs aptitudes, leurs qualités et leurs défauts. Assez souvent, ces apostilles diffèrent les unes des autres, soit qu'elles contiennent de plus amples détails, soit qu'elles reflètent plus de partialité, d'indulgence ou de sévérité de la part d'un nouveau gouverneur. Chaque fois qu'il est question pour quelqu'un d'une promotion, d'un congé ou d'une gratification, on répète l'apostille ou on l'amplifie, avec les raisons qui militent pour ou contre la demande du suppliant. Ces notes, intéressantes par elles-mêmes, le sont bien davantage lorsqu'on les rapproche les unes des autres. Quelques exemples feront mieux comprendre la teneur ordinaire de ces listes et leur importance.

La suivante est de 1695 :

Bon officier, M. DE VAUDREUIL—Commandait les troupes à Serny. Mousquetaire et ayant de l'expérience et brigadier 15 années. En 1687 commandant en Canada. En 1689 a une brave compagnie. homme.

Bon officier. LA DURANTAYE—En 1662, enseigne; en 1665, capitaine; en 1663, commandant aux Outaouais par ordre de la Cour; en 1689, capitaine réformé en Canada; en 1694, capitaine en pied au dit pays où il est établi. Honnête homme, propre à tout. Mériterait une compagnie.

Très honnête homme. DU LHUT—En 1657, enseigne dans le régiment Lionnais; en 1664, gen- Brave officier d'expérience. Très agissant dans les affaires. De grande réputation, n'ayant à cœur que le service. darme dans la maison du roi; en 1683, a commandé chez les Iroquois sous M. de la Barre; en 1690, capitaine réformé en Canada.

Bon officier et brave homme. A perdu le main droite en défendant un poste en Sicile.

DE TONTY—En 1678, lieutenant d'infanterie; en 1687, lieutenant en Canada; en 1692, capitaine réformé au dit pays où il est marié. Fils de l'inventeur des *tontines*. Son père a perdu tous ses biens dans les dernières révolutions de Naples.

Bon officier. Brave homme. A l'esprit fin.

LA MOTTE CADILLAC—En 1667, lieutenant dans Clairambault; en 1691, lieutenant en Canada; en 1694, capitaine au dit pays où il est marié.

Attaché au vin mais bon officier.

DE LORIMIER—En 1685, lieutenant en Canada; en 1686, capitaine au dit pays et garde marine en 1693.

1696.

DE SUBERCASE—En octobre 1684, capitaine en Bretagne; en 1687, capitaine en Canada et garde marine en 1693. Bon officier, brave homme, mais très violent et emporté et sans religion.

DE LONGUEUIL—En 1687, lieutenant; en 1691, capitaine en Canada à la place de Creuzel repassé en France. Très honnête homme, d'esprit et de mérite. A la réputation de brave soldat. Appliqué au service.

LE VASSEUR DE NÉRÉ—En 1680, dans l'Académie du roi à Rennes où il a été jusqu'à 1684 qu'il fut à Bayonne ingénieur sur les travaux du roi. Pendant 3 ans à Saint-Jean-Pied-de-Port dans les Pyrénées; sous-ingénieur pendant un an à La Rochelle et une autre année à Nancy. En 1691, capitaine d'infanterie dans le régiment d'Anjou dont il fut tiré pour servir au siège de Larmagnol et Louÿ, de là à Arras; un an ensuite au siège de Namur et de là capitaine et ingénieur en Canada et enseigne de vaisseau. Fort honnête homme, bon officier. Comme il est ici depuis peu on ne peut en dire davantage.

CLÉMENT DE VALRENNES—En 1662, enseigne dans le régiment de Pagny. En 1665, lieutenant, et en 1672, capitaine. A servi dans les bataillons de campagne et dans le régiment de Normandie pendant 13 années. En 1685, capitaine en Canada. A la réputation de brave soldat; très bon officier et fort entendu au métier. Il descend des 4 premiers maréchaux de France et est chargé de plusieurs blessures.

DU GUAY ET BOISBRIAND, frères. Ce sont les fils du plus ancien capitaine qui ait été en Canada.

LE SIEUR LE BER—Il y a 46 ans qu'il rend ses services au roi et au pays du Canada. Il a été le premier qui ait envoyé en France de la bordaille et du merrain à ses dépens. Il a commencé la pêche de la morue sèche et verte. Il a fait bâtir plusieurs navires et barques qu'il a envoyés de tous côtés pour faire fleurir le commerce. Il a fait porter des fruitiers en Canada qu'il a fait si bien cultiver que dans 10 ans le cidre y sera fort commun. Dans toutes les occasions de la guerre ses enfants ont toujours fait leur devoir et il en a perdu un au service et il supplie de lui accorder des lettres de noblesse en considération de ses services.

LE SIEUR JOLLIET, habitant du Canada—Il a fait la première découverte du Mississipi. Il a fait depuis la carte du Saint-Laurent (1) cette carte est à la Bibliothèque Nationale. J'en ai fait prendre copie, et celle des côtes du Labrador. Il est passé en France sur la flute "La Charente", ayant eu ordre de M. de Champigny de la sortir de la rivière de Québec, ce qui était fort difficile, à cause de la saison trop avancée. Supplie

DOC. DE LA SESSION No 8c

de lui donner l'emploi d'hydrographe à Québec qu'avait le Sieur Franquelin.

ROBINEAU DE BÉCANCOUR—Il est habitant en Canada depuis 47 ans. Il a 6 enfants dans le service, dans le 3^{me} nommé Portneuf, qui était lieutenant de son frère de Villebon, qui est présentement gouverneur de l'Acadie, a été révoqué sous de faux exposés à ce qu'il prétend, quoique le dit de Portneuf eût toujours rendu des services de distinction à la connaissance de M. le Marquis de Denonville et du comte de Frontenac. Supplie de renvoyer à M. de Frontenac l'examen des chefs dont on a voulu charger le dit de Portneuf pour lui donner lieu de se justifier.

La forme et le ton de ces apostilles varient avec les gouverneurs ou l'objet qui les provoque. En voici d'autres exemples :

<p>Agé de 60 ans. A obtenu le privilège de la découverte et de l'exploitation des mines de cuivre du lac Supérieur.</p>	<p>LA RONDE DENYS, Chev. de St. Louis.</p>	<p>{ Ens. de vaisseau..... 1703 Cap. à l'Acadie..... 1707 " l'Île Royale 1714 " en Canada 1723</p>
<p>Agé de 50 à 55 ans. Aime le service. Plus d'activité et de rigidité seraient nécessaires dans son emploi.</p>	<p>DE BEAUJEU, Chev. de St. Louis.</p>	<p>{ Lieut..... 1704 Cap. 1710 Major des troupes..... 1733</p>
<p>Agé de 75 ans. Honnête homme, borné, simple.</p>	<p>DE ST. VINCENT, Chev. de St. Louis.</p>	<p>{ Cap. 1706</p>
<p>60 ans. Homme d'esprit, aimé des troupes. A donné matière à la médisance sur ses mœurs. Commande au fort de la Pointe à la Chevelure.</p>	<p>CHEV. DE ST. OURS.</p>	<p>{ Ens..... 1692 Lieut..... 1710 Cap. 1718</p>
<p>60 ans. Aime et entend le service. Un peu rigide.</p>	<p>MIGEON-DE-LA-GAUCHETIÈRE, Chev. de St. Louis.</p>	<p>{ Ens..... 1694 Lieut..... 1710 Aide-major des troupes..... 1712 Cap. 1726</p>
<p>45 à 50 ans. Homme particulier. A de l'esprit, peu d'amis.</p>	<p>DUPLESSIS FABERT.</p>	<p>{ Garde marine..... 1698 Ens..... 1700 Lieut..... 1714 Cap..... 1727</p>

55 ans. Vigoureux. A bien servi, estimé. Quelques-uns le disent intéressé. Il est homme d'ordre et économe.	DE CONTRECŒUR.	{	Ens.....	1704
		{	Lieut.....	1715
		{	Cap.....	1727
32 à 35 ans. Bon officier, intelligent pour les cultures et les établissements. Aime le travail.	CHEV. DE LONGUEUIL.	{	Lieut. en Normandie.....	1719
		{	“ Canada.....	1726
		{	Cap.....	1727
35 à 40 ans. Bon officier. A beaucoup d'esprit et d'intelligence. Sage, adopté chez les Iroquois.	CHANOY DE NOYAN.	{	Ens.....	1712
		{	Lieut.....	1722
		{	Cap.....	1729
45 ans. A commandé le dernier détachement contre les Renards. N'a pas réussi. Plusieurs lui en attribuent la faute. Commandé à Détroit.	DES NOYELLES.	{	Ens.....	1710
		{	Lieut.....	1721
		{	Cap.....	1732
Agé de 65 à 70 ans. Médiocre, borné.	DU FIGUIER.	{	Ens.....	1694
		{	Lieut.....	1712
		{	Cap.....	1733
Agé de 60 ans. Crapuleux.	DE BAILLEUL.	{	Ens.....	1704
		{	Lieut.....	1710
Agé de 60 ans. Pas mal gascon. A cependant de bons services dans les négociations avec les Iroquois, chez lesquels il est adopté.	DE JONCAIRE.	{	Ens.....	1704
		{	Lieut.....	1710
28 ans. Homme sage. Borné.	DE RAMESAY.	{	Ens.....	1720
		{	Lieut.....	1726
		{	Cap.....	1734
40 ans. Bon officier. Un peu gascon.	DE BOUCHERVILLE.	{	Ens.....	1721

DOC. DE LA SESSION N^o 8c

DE REPENTIGNY, père. Gentilhomme canadien. Originaire de Normandie. Agé de 65 à 66 ans. Brave homme. Marié à la fille d'un habitant. A eu en même temps 10 enfants dans le service, dont 2 tués par les Iroquois. Il lui reste encore les Sieurs de Repentigny, de Saint-Pierre, de Courtemanche, lieutenants, le Sieur d'Olliangon et 5 ou 6 cadets dans les troupes. Lieut. en 1690, cap. réformé en 1692, garde de la marine en 1694.

DU BUISSON—Recommandé par M. le duc de la Rochefaucaud.

DE SAINTE-MARIE—Est beau-frère de M. Pasteur de Costebelle.

M. de Vaudreuil demande une lieutenance pour M. Adhémar de Lantagnac, son petit neveu qui est de la maison de Grignan, dont le père est attaché à M. le prince de Monaco, dans les États duquel il a un gouvernement.

Dans ce volume on trouve une liste apostillée, non datée, mais évidemment de 1761 ou 1762. Elle est particulièrement intéressante en ce qu'elle semble avoir eu pour objet d'établir la situation de fortune et les capacités de tous les officiers restés au Canada ou passés en France après la capitulation de Québec et de Montréal en vue de leur venir en aide, et en même temps de faire la distinction entre ceux qui avaient abusé de leur situation pour s'enrichir et ceux qui avaient honnêtement fait leur devoir. Ce document a cette autre importance qu'il nous renseigne exactement sur les noms de ceux qui restèrent au Canada jusqu'au traité de Paris :

DE LA VALTRIE—Riche. Honnête homme. Vieux. Hors d'état de servir. A resté.

CHEVALIER DE LA CORNE—Riche. En état de servir. A resté.

DE REPENTIGNY—Brave et intelligent. En état de servir utilement. A fait fortune dans le commerce.

LA PÉRADE DE LA NAUDIÈRE—Riche. Officier très médiocre.

DU CHAMBON VERGOR—Médiocre à tous égards. Riche.

BEAUJEU DE VILLEMONT—Fortune très rapide dans les postes. Abus fait des certificats.

LA CORNE SAINT LUC—Passe pour très riche. A fait le commerce avec peu de décence. A resté.

DE GASPÉ—Fortune médiocre. Homme ordinaire.

DE BOISHÉBERT—Très riche. Passe pour avoir abusé de son commandement dans l'Acadie.

DE LÉRY—Riche, ayant été chargé de la construction du fort Beauséjour. Valeur équivoque. Est resté. (1)

(1) *En justice pour cet officier resté au Canada, il convient de placer ici ce qui est dit de lui dans un état du 22 juin 1771, remis au ministre : " M. Chaussegros De Léry a été forcé de rester en Canada pour ne pas mourir de faim en France. Il est âgé de 46 ans et est fils d'un père qui a servi 38 ans comme ingénieur en chef au Canada. Il a fait toutes les fortifications de cette colonie et y est mort les mains nettes, n'ayant laissé à ses 6 enfants que 14,000 francs à partager entre eux, sa légitime comprise qui était de plus du double. Son fils a servi avec le même désintéressement et a commandé dans plusieurs occasions avec distinction, il a été blessé.*

" Il a été trop confiant et s'est expliqué peut-être avec trop d'amertume sur l'indifférence avec laquelle il fut traité ici en 1762. Il croyait parler à un ami qui méusa de sa confiance pour le peindre sous les couleurs les plus noires auprès de M. De Guérchy.

" Les Anglais lui ont fait 100 louis de pension et lui ont donné une place de grand-voyer qui le fait vivre dans l'aisance en Canada. Mais, malgré le bien-être dont il jouit actuellement une place qui le mettrait à même de faire subsister sa famille en France lui ferait abandonner sans balancer l'aisance dont il jouit sous la domination anglaise pour le pur nécessaire en France.

" Je vous ferai passer, monsieur, un mémoire qu'il m'a adressé l'autonne dernier. Si les citations ne sont pas fausses, il trouvera, j'en suis assuré, un ami et un protecteur en vous.

DE MONTIGNY—Riche. Peu scrupuleux dans le commerce qu'il a fait.

DE LOTBINIÈRE—Riche. Intelligent. Probité suspecte.

DE CÉLORON—Pauvre et brave.

GODEFROY—Pauvre et très honnête homme.

CHEVALIER DE LA VÉRANDERYE—Fortune médiocre. Officier connu de toutes les nations sauvages.

DE NOYELLES FLEURIMONT—Doit être renvoyé pour avoir volé la caisse du trésorier dans un poste où commandait M. Dumas.—Il l'a rendue.

DE LORIMIER.—Médiocre à tous égards.

DE BOUCHERVILLE—Pauvre.

GRANDPRÉ DE NIVERVILLE—Pauvre.

DE BELLESTRE—Esclave chez les Chéraquis.

DE LA DURANTAYE—Pauvre et très brave. Bonne race.

TACHERAU—Pauvre. Sujet d'espérance.

Ainsi de suite. Il y a là environ 160 noms.

Pour mieux faire apprécier l'importance de ce vol. 48 de la série D² et en même temps pour ne pas trop encombrer ce rapport, je me bornerai pour ce qui suit à donner les titres de diverses listes et documents :

“ Liste des officiers des troupes du détachement de la marine qui sont morts en Canada depuis le départ des troupes, 24 mai 1761.”

“ Etat des avances qui ont été faites en Canada à MM. les officiers du détachement de la marine qui passent en France et dont les noms suivent. Québec, 10 oct. 1761.”

“ Liste des officiers et soldats des troupes de la marine qui embarquent sur le vaisseau *La Jeanne*, armé en cartel pour France, 10 oct. 1761.”

“ Liste des officiers décédés en Canada depuis le mois d'octobre 1761. Québec, 1^{er} sept. 1762.”

“ Liste des officiers et soldats des troupes de la marine qui embarquent sur le vaisseau *L'Auguste*, armé en cartel pour France, 10 oct. 1761.”

On sait que ce vaisseau a péri en mer près du Cap-Breton. On sera curieux de connaître les noms de ceux qui étaient à son bord, les voici :

“ Le Chev. de La Corne, de St. Luc, de Portneuf, capitaines ; de la Veranderye, de St. Blain, de Varennes, de Villebon, de Godefroy, Pecaudy de Contreccour, de St. Paul, de Marolles, lieutenants ; Raimbault Groschêne, Laperrière de la Durantaye, enseignes ; La Corne St. Luc, Chev. de la Corne, Dubreuil, de Villebon, de Senneville, Chabert, cadets ; D'Artigny, Dyon et 28 soldats, 5 femmes et 3 enfants.(1)

“ Liste des officiers et soldats qui s'embarquent sur le vaisseau *Le Molineux*, armé en cartel pour France.” “ Liste des officiers du Canada arrivés au Hâvre le 1^{er} janvier 1762, et des lieux où ils ont déclaré vouloir faire leur résidence.” “ Etat des officiers du Canada qui ont obtenu des passeports pour aller vaquer à leurs affaires dans cette colonie, 1763.” Leur nombre est de 22, parmi lesquels M. de Longueuil, ancien gouverneur des Trois-Rivières. “ Etat des familles de MM. les officiers de l'Île Royale. Fait à Rochefort.” “ Etat des officiers du Canada et de l'Île Royale qui n'ont pas encore renoncé à être employés. 22 juin 1771.” “ Liste des officiers

(1) Cette liste ne doit pas être complète puisque le nombre des passagers est porté ailleurs à 107.

DOC. DE LA SESSION No 8c

tués au combat devant Québec le 28 avril 1760, et au siège de Québec.” “Liste des officiers détachés de la marine en Canada que j’ai l’honneur de proposer à M^{sr} de Berryer pour remplacer à titre de grâces les emplois vacants dans les dernières troupes. De Vaudreuil, Paris, 7 janvier 1761. Liste apostillée.” “Liste des officiers et soldats servant ci-devant à l’Île Royale qui composent les 4 compagnies sous les ordres de M. D’Augéac actuellement à la Baie des Chaleurs. Rochefort, 1^{er} oct. 1760.” Autre liste détaillée, avec notes, datée de Ristigouche, le 17 août 1760.

On trouve en outre un grand nombre de documents sur le compte des Acadiens réfugiés en France, et enfin une liste des noms des officiers et soldats du régiment de Carignan qui se sont établis au Canada. Leur nombre, diversement évalué par les historiens, était de 403. Le débat sur ce point se trouve, je crois, vide. J’avertis ceux qui croiraient trouver là le précieux document longtemps désiré, que la trouvaille ne vaut pas ce qu’ils en pourraient espérer. En effet, on sait qu’à cette époque il était d’habitude à peu près générale de donner à tout soldat un sobriquet. Avec le temps ce nom se greffait à sa personne et devenait le seul connu. C’est sous ce nom d’emprunt, dérivé le plus souvent de leurs particularités physiques, morales ou mentales, que sont désignés la plupart des soldats dans cette liste : La Bonté, La Douceur, La Malice, La Joie, Vadeboncœur, Prêtaboire, etc., etc. Rendus à la liberté et devenus colons ou artisans, les noms véritables, le plus souvent, furent repris. Il en résulte, on le comprend, un obstacle qui enlève à ce document une partie de sa valeur.

Le volume 49 de la même série est de même nature et renferme beaucoup d’autres listes et documents intéressants.

Le volume 51 concerne la Louisiane et les postes de l’ouest qui en dépendaient. On y trouve le récit depuis Montréal jusqu’à la Louisiane, après la défaite subie par M. d’Artaguette chez les Chicachas, d’un détachement commandé par le Baron de Longueuil, composé d’officiers canadiens, de 45 habitants, de 186 Iroquois du Sault St-Louis, 51 du lac des Deux-Montagnes, 32 Algonquins et Nipissingues, et de 50 Abénakis des villages de Bécancour et de St-François.

SÉRIE E.

PERSONNEL ANCIEN.

Se compose d’environ 400 cartons, comprenant tout le personnel colonial. Il y aurait lieu d’en faire le dépouillement pour retrouver les dossiers de personnages canadiens. Ceux que j’ai examinés ne m’ont pas paru renfermer rien de nouveau ou de bien important; toutefois, il pourrait se faire là des découvertes précieuses. Comme tous ces cartons sont dans un ordre alphabétique parfait, les recherches pourraient être considérablement abrégées en faisant d’avance une liste des personnes marquantes dont on désire étudier le dossier.

SÉRIE F.

COMPAGNIES DE COMMERCE.

Services divers.

464 registres, 41 cartons.

Il doit se trouver là, indubitablement, parmi beaucoup de choses oiseuses ou étrangères, bon nombre de documents intéressants. Les volumes qu’il conviendrait

d'examiner sont : Les 48 premiers volumes de F¹, 1670 à 1762 ; les volumes 1-2 et 8 de F², 1663 à 1765, "Commerce aux Colonies"; partie du volume 13 de F² a trait à la Compagnie d'Occident et à la Compagnie du Nord et de la Baie d'Hudson. Le volume 14 F² est intitulé : "Mémoires, traités, etc., etc., sur la Compagnie des Indes Orientales et Occidentales"; le volume 15 F², "Compagnie des Isles d'Amérique et des Indes Occidentales"; volume 16 F², "Diverses Compagnies, 1604-1778". Le volume 4 F⁶ a pour titre : "Divers Mémoires et Etats statistiques, 1645-1755"; le volume 7, F⁶, "Documents non datés antérieurs à 1790".

Les volumes 20 à 24 de F³ : "Bureau du Contentieux, 1724 à 1789, Colonies en général", valent d'être examinés.

Les volumes 1-2 et 3 de F² : "Missions Religieuses", sont très intéressants et ont été indiquées par moi. Le volume 25 : "Séminaire des Missions Etrangères, 1661-1789", est à examiner. La sous-série F⁶ : "Passagers, embarquements et débarquements à divers ports de France." Il pourrait être intéressant pour les chercheurs de consulter quelques-uns de ces volumes pour y voir les noms de ceux qui laissaient les ports de France pour aller aux colonies. Il faut dire cependant que la collection de ces renseignements ne remonte pas bien loin.

SÉRIE F.

F³, "COLLECTION (*dite*) MOREAU ST. MÉRY",—renferme 287 registres se rapportant à toutes les colonies françaises. M. Marmette, dans son rapport de 1887, n'a signalé que les volumes 2 à 17 comme ayant trait au Canada. Ce sont ceux que j'ai analysés. Avant de quitter Paris, j'ai voulu juger par moi-même s'il ne s'en trouvait pas d'autres pouvant nous être de quelque intérêt.

Le volume 44 de cette collection concerne plus particulièrement la Louisiane, mais, pour les raisons que j'ai données ailleurs, il convient, je crois, de le faire copier en tout ou en partie. On y trouve un mémoire du voyage de La Salle à la découverte du Mississipi ; le procès-verbal du même sur le naufrage de la flûte *L'Aimable* à l'entrée du fleuve Colbert, etc., etc. Aussi plusieurs rapports touchant l'expédition malheureuse contre les Chicachas, en mars 1736, commandée par M. d'Artaguet, qui fut tué, et où de 22 Français faits prisonniers, 20 furent brûlés au poteau, au nombre desquels, la Père Sénat, jésuite, MM. de Vincennes, de Coulanges, de St. Ange, fils, du Tisé, d'Esgly, de Tonty.

L'un de ces rapports est de M. Drouët de Richarville, qui seul avec un soldat échappa au supplice. Il avait reçu trois blessures au combat où trois de ses frères furent tués. Il raconte que le supplice de ses compagnons dura depuis trois heures de l'après-midi jusque vers minuit ; qu'après dix-huit mois de séjour chez les Chicachas, il s'évada avec son compagnon de captivité, Pierre dit Courte-Oreille ; que ce dernier s'embarqua en Géorgie pour aller rejoindre sa famille à Paris ; que, quant à lui, il passa par la Caroline, la Virginie, le Maryland, la Pensylvanie, New-York, Albany, le fort St-Frédéric, et que de là il se rendit à Montréal.

Ce volume contient également plusieurs relations touchant l'expédition de M. de Célaron chez les Chicachas en 1740, accompagné de MM. de St. Pierre, de Villiers, de Portneuf, de Richarville, de Bécancour, de Lignery, de Gaspé et du Chev. de Villiers.

Le volume 50 de la même collection, relative à l'Île Royale, est composé en grande partie d'*extraits* de lettres qui doivent se trouver entières dans la série B; d'Ordonnances, d'ordres du roi, qui se trouvent, pour un grand nombre, déjà indiqués soit par M. Marmette soit par moi-même; de décisions du Conseil Supérieur, qui doivent se trouver également dans les 35 volumes de la série G² (vols 178 à 215) spécialement affectés à tout ce qui a rapport au Conseil Supérieur de Louisbourg et aux procédures civiles et criminelles de ce gouvernement. Il reste, cependant, bon nombre de documents assez importants et même très importants, notamment au sujet des deux sièges de Louisbourg (1745-1758), que l'on ne trouve pas ailleurs, et qu'il convient de faire copier.

Le volume 51, peu volumineux, renferme les devis détaillés, plans, instructions touchant les havres du Cap-Breton. Tout ce qui n'est pas précédemment indiqué ailleurs devrait être copié. A la fin du volume se trouve un plan général de l'île et des trois ports de Louisbourg, Port-Dauphin et Port-Toulouse, qui sera très utile pour reconstituer l'état des lieux en 1718.

Les volumes 67-68-69-70 et 71 ont pour titre : "Historique des Colonies—Instructions aux Gouverneurs, 1665 à 1776." Il y a dans ces volumes très peu de chose qui n'a pas déjà été indiqué.

Les volumes 73 à 77: Répertoire de Notions coloniales", ne sont d'aucun intérêt.

Les volumes 78 à 93: "Colonies en général—Répertoire", ne contiennent que fort peu de chose se rapportant au Canada. Au commencement du volume 78 j'y ai vu deux documents, dont l'un concerne M. de Frontenac, et me paraît très important en ce qu'il fait connaître l'opinion qu'on entretenait de lui à la cour sur son caractère violent et autoritaire. On y fait le récit de tous ses abus de pouvoir. L'autre, qui y est connexe, exprime l'opinion de l'évêque sur certains démêlés. Il sera bon de jeter un coup d'œil rapide sur ces 15 volumes.

SÉRIE G.

"G¹, RECENSEMENTS—ÉTAT CIVIL DES COLONIES", se compose de 489 volumes et 5 cartons, dont 25 environ concernent le Canada, l'Île Royale, l'Île St-Jean, Terre-neuve, Détroit et les Canadiens et Acadiens après leur transmigration en France :

Vol. 449—Canada—Fois et hommages	1723-1736
Vol. 450 à 457—Aveux, dénombrements et déclarations rendus au terrier du domaine du roi	1723-1743
Vol. 458-459—Canada—Réfugiés	1666-1741
Vol. 460—Canada—Recensements.	
Vol. 461—Canada—Québec, Montréal, Trois-Rivières, Détroit.	1685-1750
Vol. 462—Concessions	1670-1760
Vol. 466—Acadie—Recensements : Île Royale, Île St-Jean ; Île Royale—Concessions (1720-1723) 1754-1758).	
Vol. 467—Île Royale—Recensements—Plaisance, Terre-neuve.	
Vol. 482—Rôle général des habitants de l'Île Royale et de l'Île St-Jean en France (1762).	
Vol. 482—Rôle général des habitants du Canada, de l'Île Royale et de l'Île St-Jean en France (1763).	
Vol. 484 à 493—Id. des années 1764 à 1773.	

Avant de faire le dépouillement de cette série il faudra se rendre compte de ce que contiennent nos propres archives. Le recensement de 1871 indique, je crois, tout ce que nous avons au sujet des recensements. A l'égard des *Concessions* il faudra voir les Titres Seigneuriaux publiés en 1852. Nous avons aussi, je pense, plusieurs volumes se rapportant aux *Aveux, Dénombrements, Foi et Hommages*.

G².

DÉPÔT DES PAPIERS PUBLICS DES COLONIES.

Greffes judiciaires.

Comprend 230 volumes, dont 37 ont trait à l'Île Royale—ont été signalés par M. Marmette avec ceux de la série ci-après :

Vols. 178 à 209—Conseil Supérieur—Baillage de Louisbourg.	
Vol. 210—Procédures criminelles	1751
Vol. 211—Conseil Supérieur de Louisbourg	1749-1756
Vol. 212—Baillage de Louisbourg	1757-1758
Vol. 213 } Procédures diverses	1728-1747
Vol. 214 }	1718-1758
Vol. 215 }	1747-1758

G³.

DÉPÔT DES PAPIERS PUBLICS DES COLONIES.

Notariat.

Est composée de 2,052 volumes et cartons se rapportant à l'Île Royale et au Canada.

Ile Royale—Acadie.

Vols 2037-2038-2039—Desmarets, notaire à Louisbourg.	
Vol. 2040—Acadie	1722-1742
Vol. 2041—Rondeau, 1736-1742 ; Morin, 1749-1758, notaires à Louisbourg.	
Vols 2042-2043-2044-2045—Bacquerine, notaire à Louisbourg.	
Vols 2046-2047—Laborde, notaire à Louisbourg	1737-1753

Canada.

Vol. 2048—Dehorné, notaire à Québec.	1704-1730
Vols 2049-2050.	1646-1714
Vol. 2051—Extraits des minutes des notaires du Canada.	1702-1759
Vol. 2052—Extraits des actes de notoriété passés en Canada.	1702-1728

Comme vous pourrez en juger, monsieur, par cet exposé, que je me suis efforcé de rendre aussi complet que j'ai cru désirable, ce qui reste encore à analyser et à copier à Paris, relativement à votre histoire, est considérable et de grande valeur. Les pertes subies à diverses époques laisseront d'amers regrets. Telle qu'elle est, cependant, la collection est un riche trésor, et je crois exprimer vos sentiments et ceux de tous les lettrés en insistant sur l'urgence de poursuivre le travaux commencés avec toute la vigueur possible, en vue de prévenir les dangers nouveaux auxquels cette précieuse collection reste exposée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très humble et tout dévoué serviteur,

EDOUARD RICHARD.

CANADA, ÉTAT CIVIL, LOUISBOURG.—4 octobre 1722
au 11 janvier 1738.

Série G¹ (marqué en rouge, au bas, 406).

Ce volume, que nous indiquerons ici comme vol. 406, pour le mieux reconnaître, est composé de plusieurs cahiers. Le 1^{er} contient 39 feuillets, ou 78 pages. Soit 120 pp.

2^{me} cahier—Mariages—1722 à 1728, 13 feuillets, ou 26 pages. Soit 35 pp.

3^{me} cahier—Décès—1722 à 1728, 6 feuillets, ou 12 pages. Soit 23 pp.

4^{me} cahier—Louisbourg—13 juin 1728 au 11 janvier 1738, 70 feuillets, ou 140 pages. Soit 300 pp.

Fin du vol. 406.

CANADA, ÉTAT CIVIL, LOUISBOURG—1738-1745, même
série, vol. 407.

1^{er} cahier de ce volume, 16 janvier 1738 au 19 mai 1742, 92 feuillets, ou 184 pages. Soit 300 pp.

2^{me} cahier, 8 juin 1742 au 25 juillet 1745, 55 feuillets, ou 110 pages. Soit 200 pp.

Fin du vol. 407.

CANADA, ÉTAT CIVIL, LOUISBOURG—1746-1754, même
série, vol. 408.

Les registres de cette série sont interrompus depuis le 26 juillet 1745 jusqu'au 27 juillet 1749, époque pendant laquelle Louisbourg fut au pouvoir des Anglais.

1^{er} cahier—Louisbourg—1749 au mois de février 1752, 107 feuillets, ou 214 pages. Soit 400 pp.

2^{me} cahier—Naissances—1752 à 1754, 37 feuillets, ou 74 pages. Soit 150 pp.

3^{me} cahier—Mariages—1752 à 1754, 28 feuillets, ou 54 pages. Soit 100 pp.

4^{me} cahier—Décès—1752 à 1754, 14 feuillets, ou 28 pages. Soit 60 pp.

Fin du vol. 408.

CANADA, ÉTAT CIVIL, LOUISBOURG—1754 à 1758, même
série, vol. 409.

1^{er} cahier—Louisbourg—2 février 1754 au 12 juin 1756, 91 feuillets, 182 pages. Soit 350 pp.

2^{me} cahier—Louisbourg—16 juin 1756 au 13 juin 1758, 45 feuillets, 90 pages. Soit 200 pp.

3^{me} cahier—Ile Royale—Hôpital de Louisbourg, 1756-1757, 14 feuillets, 28 pages. Soit 25 pp.

4^{me} cahier—Louisbourg—13 juin 1758 au 19 juillet 1758, 2 feuillets, 4 pages. Soit 6 pp.

Fin du vol. 409.

CANADA—ILE ROYALE—LAURENT-LE-BEC—LA BALEINE
—PORT-AU-BASQUE—HAVRE SAINT-ESPRIT. Même
série, volume 410.

- 1^{er} cahier—Laurent-le-Bec—La Baleine—Port-au-Basque—Havre Saint-Esprit—1715 à 1756, 48 feuillets, 96 pages. Soit 175 pp.
2^{me} cahier—Canada—Ile Royale—Havre Saint-Esprit—1728 à 1737—
Lorembec, 13 feuillets, 26 pages. Soit 26 pp.
3^{me} cahier—Lorembec—Port-au-Basque—1740, 5 feuillets, 10 pages. Soit 8 pp.
4^{me} cahier—13 feuillets, 26 pages. Soit 35 pp.
5^{me} cahier—22 feuillets, 44 pages. Soit 80 pp.
Fin du vol. 410.

CANADA—ILE SAINT-JEAN—1721 à 1758.—Même série. Vol 411.

- 1^{er} cahier, 21 avril 1721 au 11 mai 1744, 55 feuillets, 110 pages. Soit 125 pp.
2^{me} cahier—Registre des baptêmes, sépultures et mariages, fait dans l'église paroissiale de Saint-Pierre du Nord et Port-Lajoie, Ile Saint-Jean, commencé le 15 septembre 1749 (allant jusqu'au 6 décembre 1751), 32 feuillets, 96 pages. Soit 150 pp.
3^{me} cahier—Ile Saint-Jean—Port-Lajoie—Du 6 janvier 1752 au 13 mai 1758, 48 feuillets, 96 pages. Soit 175 pp.
Ce registre fut cotté et paraphé par François Marie de Goutins, doyen du Conseil Supérieur de l'Ile Royale, subdélégué de l'Intendant de la Nouvelle-France, le 1^{er} janvier 1752. Chose singulière, la première entrée dans ce registre, à la date du 6 janvier, est celle de la sépulture de ce même François Marie de Goutins, âgé d'environ 65 ans.
Fin du vol. 411.

CANADA—ILE ROYALE—LOUISBOURG—ILE SAINT-JEAN—
PORT TOULOUSE—PORT D'ORLEANS ET LOREMBEC.
(Ce volume n'est pas numéroté.)

- Table des noms qui apparaissent aux volumes précédents, 140 pages. Soit 225 pp.
(Tous ces volumes doivent être copiés en entier, E. R.)

CANADA—COLLECTION MOREAU ST-MÉRY.

Mémoires, 1540-1759, F².

1697.

M. de la Chesnaye à Mémoire très intéressant sur le Canada.

M. de la Chesnaye, voyons-nous ailleurs, était venu au Canada en 1665 pour y représenter les intérêts de la Compagnie de Rouen. L'auteur fait un résumé de l'histoire de la colonie depuis Jacques-Cartier. Il y est dit que Jacques-Cartier toucha au Cap-Breton vers 1540 et qu'il fit un autre voyage avec des Saintongeois. Fait grand éloge de Champlain. Dans les premiers temps de la colonie on achetait une peau de castor avec une aiguille, un grelot, ou un miroir de fer blanc.

M. de Lauzon ne fut guère aimé à cause du peu de soin qu'il prenait de soutenir son caractère, vivant sans domestique et ne se nourrissant que de lard et de pois comme un artisan ou un manant.

DOC. DE LA SESSION No 8c

M. d'Argenson se brouilla avec les Jésuites et eux avec les Sulpiciens. Ceux-ci avaient envoyé au Canada l'abbé de Queylus avec l'espoir d'en faire l'évêque de la Nouvelle-France, mais les Jésuites soutinrent la nomination de M. de Laval et réussirent. Talon ne voulait pas de la Compagnie des Indes ni d'aucune autre, et employa toutes sortes de moyens pour ruiner celle-ci. Talon désirait devenir gouverneur et faisait de grandes dépenses pour se créer des amis.

Détails nombreux sur les nations sauvages alors connues, les lieux qu'ils habitent et leurs forces respectives. De tous les sauvages, les Abénakis sont ceux qui vivent le plus chrétiennement. Leur conduite est exemplaire et leur valeur guerrière grande. Les Iroquois sont les plus cruels en temps de guerre, mais les plus humains, les plus hospitaliers et les plus sociables en temps de paix. Ils ont de l'esprit dans leurs conseils, et leur conduite approche beaucoup de celle des républiques de l'Europe. Folio 1, 23 pages. Soit 38 pp.

Copie du Traité entre le Roi Louis XIII et Charles I^{er}, Roi d'Angleterre, pour la restitution de la Nouvelle-France, l'Acadie et le Canada et des navires et marchandises pris de part et d'autre. Folio 12, 6 pages.

1632.
St-Germain-
en-Laye,
29 mars.

1665.
1^{er} décembre

Explication des 11 présents faits par les ambassadeurs Iroquois. (Le 13 du même mois un traité fut signé par M. de Tracy et les députés Iroquois.) Le premier des présents était pour dessiller les yeux du gouverneur et des Français. Le second pour ouvrir leurs bouches et nettoyer leurs gosiers, afin qu'ils puissent parler avec plus de facilité, de douceur et d'agrément. Le troisième pour rassurer leurs esprits et les inviter à manifester leurs sentiments purement et sans déguisement. Ils demandent deux robes noires, un armurier et un médecin. Folio 17, 6 petites pages, soit 4 pp. (Ne pas copier ce document déjà indiqué par M. Marmette à page 32 du rapport de 1885.)

1679.

Copie du procès-verbal de la prise de possession des terres qui sont au-dessus du lac Ontario. Folio 21, 1 page.

1671.
2 novembre.

Extrait d'un mémoire de M. de Talon au roi. Dit qu'il se rendra à l'Acadie avec le Sieur de Grandfontaine. Il a appris que le colonel Temple, gouverneur de Boston, désire passer sous l'obéissance du roi de France et qu'il se propose d'entraîner à sa suite un nombre considérable de familles françaises établies chez les Anglais. Que le capitaine Poulet a trouvé d'aussi bon charbon de terre au Cap-Breton que l'est celui d'Angleterre. Que le Sieur de Lusson a trouvé du cuivre et du plomb. Que si le roi n'y trouve pas d'inconvénients il excitera les habitants à la culture du tabac. Qu'avec les laines du pays il a fait faire du droguet, du bouracan, de l'estamine, de la serge et que l'on va faire du drap. Qu'il a fait planter du houblon pour l'usage d'une brasserie. Qu'il y a suffisamment de bestiaux en Canada. Qu'il y a eu 700 enfants baptisés l'année dernière et qu'il n'a pas besoin de filles, celles du pays suffisant à la demande. Que les Sieurs de St. Denis et Bissot ont demandé, et qu'il leur a accordé des concessions pour l'établissement de pêches sédentaires. Folio 22, 2 pages. Ce document et le suivant sont de la même date. Le rapport de 1885 indique un mémoire de Talon de même date ; il est difficile de dire lequel des deux est indiqué. Comme les deux présents documents sont très courts et ne sont que des extraits, ils devront être copiés.)—E. R.

2 novembre.

Extrait d'un mémoire de M. de Talon au roi. Que, de tous les officiers, il n'y a que M. de Varennes qui veuille passer en France. Les autres travaillent à s'établir. Demande pour M. de Varennes le gouvernement des

1672. Trois-Rivières. Travaillera à fixer les volontaires par des mariages. Se rendra à Pentagoët si sa santé lui permet. M. de Patrée est passé en France. M. l'abbé de Queylus travaille à l'éducation des Sauvages ; doit vendre et employer tout son bien à cet objet. M. de Courcelles paraît jaloux de la confiance qu'il (le roi) a en lui. Demande son retour et propose son secrétaire pour lui succéder. Folio 23, 2 pages.
- Extrait d'un mémoire contre M. de Frontenac par les membres du Conseil Souverain à Québec, au sujet de son usurpation de la qualité de chef et président du Conseil. Envoyé par le Sieur d'Auteuil. Folio 26, 2½ pages. Soit 3 pp.
1673. Lettre du père Millet, missionnaire chez les Iroquois Onneyouts, à M. de Frontenac. Raconte l'impression favorable qu'il (M. de Frontenac) a produit sur les Onneyouts, et particulièrement sur leur orateur dans sa rencontre avec eux à Katarakui. Tous louent extrêmement sa libéralité et son affabilité. Il en espère de bons résultats. Folio 30, 3½ pages.
- 20 août.
1676. Procès-verbal touchant le prix des castors. Par ordonnance du 19 octobre 1676, M. Jacques Duchesneau, intendant, avait convoqué une assemblée des habitants du pays pour délibérer sur la fixation des prix du castor. Etaient présents : Robert Cavalier de la Salle, gouverneur du fort de Frontenac, Gilles de Boisvinet, lieutenant général aux Trois-Rivières, Charles Le Moyne de Longueil, Joseph Godefroy de Vieuxpont, Amador Godefroy de Saint-Paul, Médard Chouart des Grozelières, Jacques Labadie, Louis Joliet, Pierre Mollan, Estienne Veron de Grandmesnil, Pierre Esprit de Redisson, François Denis Guion, Thiezy de Bellestre Le Vallon, Louis de Sueure, Jacques Alexis Fleury et Charles Roger des Colombiers. Etais aussi présent, Charles Vazire, receveur général des droits du roi en ce pays et procureur spécial de Nicolas Ondiette, fermier d'iceux. Folio 32, 19½ pages. Soit 17 pp.
- 20 octobre.
1679. Résumé sur le différend arrivé au Conseil Souverain entre M. de Frontenac et M. Duchesneau. (Ce document est favorable aux prétentions du gouverneur.—E.R.) Folio 44, 2½ pages. Soit 3½ pp.
- Extraits des pièces justificatives concernant les contestations et difficultés survenues entre M. le comte de Frontenac et M. Duchesneau pour la qualité de chef et président du Conseil Souverain de Québec. Par ordre du gouverneur, MM. de Villeray et de Tilly, membres du conseil, et d'Auteuil, procureur général d'icelui, furent exilés. Folio 46, 17 grandes pages. Soit 35 pp.
- Octobre. Duchesneau au ministre. Explique sa conduite et prétend que dans ses difficultés avec le gouverneur il n'a jamais rien dit que la vérité et n'est pas aussi coupable qu'on l'a voulu faire croire. Folio 56. 2½ pp.
1680. Mémoire sur l'expédition du Sieur de la Salle au Mississipi. La Salle arriva au Canada le 15 septembre 1678, avec pouvoir de faire la découverte du pays où conduit la grande rivière dite Mississipi. Il hiverna au fort Frontenac. A Niagara il fit construire une barque, puis avec 22 hommes il atteignit Missilmakinak, etc., etc. En juillet 1680, il retourna pour étendre ses découvertes. Folio 58, 1 page.
1679. Duchesneau au ministre. Se plaint que les défrichements ne font pas de progrès. Les cultivateurs se laissent facilement séduire par les attraits de la chasse et négligent leurs terres. Le mal est irrémédiable tant que le gouverneur le favorisera. Il est bien difficile pour lui de vivre en bonne intelligence avec le gouverneur. Folio 59, 2½ pages.
- 22 août.
1680. Procès-verbal de M. Duchesneau au sujet de plaintes portées contre les domestiques de M. de Frontenac et les gens de la garnison. On les accusait de tenir boutique et de trafiquer dans l'enceinte où se tenait les foires
1680. Août.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1680. annuelles des sauvages Outaouais. M. de Frontenac répondit que rien n'empêchait les gens de la garnison de se livrer à ce petit trafic passager, et que, quant à ses domestiques, l'accusation était fausse. M. de Frontenac s'emporta, déclarant que dans le passé il n'avait eu que peu de respect pour lui et qu'à l'avenir il n'en aurait pas du tout. Folio 66, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 août. Déclaration faite par devant le Sieur Duchesneau par Moÿse Hillaret Charpentier, ci-devant au service de La Salle. Déclare qu'il a hiverné au fort Crève-cœur avec de la Salle, Tonty, les Pères Gabriel, Louis et Zenoble, récollets, La Rose, Charpentier, Petitbled, Boisdardennes, Jean Le Meilleur dit La Forge, Jacques Meissier, Jean Lemère, Jacques Richon, L'Espérance, laquais de La Salle, Le Parisien, Poisrondelle, Michel Accault, Le Picard, d'Autray, Hénault, Laviolette, Collin, Martin Chartier Duplessis, Jacques Montijault, La Rousselière, Baribault et Lacroix. Que les six derniers ont déserté. Que La Salle, se rendant au fort de Frontenac, rencontra près de la rivière Chicagou La Chapelle et Noël Le Blanc. Que ce dernier l'informa que le fort de Frontenac était saisi par le Sieur Guiton et les créanciers de La Salle. Ce que voyant, et considérant le dit La Salle ruiné, lui, le dit Charpentier, avait pris des pelletteries et des marchandises appartenant à La Salle en quantité suffisante pour se payer des trois années de gages qu'il lui devait, dont mémoire. Folio 67, $1\frac{1}{2}$ page.
- 13 novembre. Inventaire, par M. Duchesneau, des propriétés que M. de Talon possède au Canada : La maison de la brasserie, celle appelée Godefroy, celle présentement habitée par lui, M. Duchesneau, un grand bâtiment situé à la Basse-ville appelé le magasin, et la terre appelée Dorsainville. Folio 67, 1 page. Soit $1\frac{1}{2}$ p.
1681. Conduite du Sieur Perrot, gouverneur de Montréal.
(Ce réquisitoire, qui contient une longue énumération des faits reprochés à Perrot, paraît avoir été écrit par Duchesneau. Il y est question de mauvais traitements infligés par lui ou ses serviteurs à beaucoup de personnes. Il est accusé d'avoir suscité les troubles de l'année précédente. Il ruine le pays, fait publiquement négoce, a une boutique dans la commune et un magasin ouvert. Il traite et fait traiter ses valets et ses soldats dans le camp des sauvages. Il met un garde au bout du pont qui sépare le camp des sauvages des Français, et ce garde ne laisse passer que les domestiques ou amis de Perrot. Il force les sauvages à venir traiter chez lui et les habitants n'ont que les restes. Il a traité avec les sauvages jusqu'à son chapeau, épée, baudrier, juste au corps, etc., etc. A équipé grand nombre de coureurs de bois. Son commerce l'année dernière lui a valu 40,000 livres.—E.R.) Folio 76, $3\frac{1}{2}$ pages. Soit 6 pp.
- 27 mars. Mémoire de l'Évêque de Québec sur ce qui s'est passé au sujet de la querelle arrivée entre le Chevalier Duchesneau (fils de l'intendant), le nommé Vautier, domestique du Sieur Duchesneau, intendant, et le Sieur Boisseau et un garde de M. de Frontenac.
(L'Évêque avait servi d'intermédiaire et pacificateur entre M. de Frontenac et M. Duchesneau sans parvenir à régler le différent. Ce mémoire semble donner le tort à Frontenac. Il est difficile de se former une opinion exacte sur l'incident, mais il est évident que Frontenac était dominateur et violent, car sans entendre les explications que le chevalier venait lui donner, il le roua de coups, et, quelques jours après, le fit arrêter, contrairement à ses promesses à l'Évêque.—E.R.) Folio 78, $3\frac{1}{2}$ pages. Soit 7 pp.
- Montréal,
11 août. Copie du testament de Cavalier de la Salle. Considérant les grands dangers auxquels il est exposé dans ses voyages, il donne, au cas de mort, au Sieur François Plet, son cousin, pour le récompenser des grandes obligations qu'il lui doit, son fort Frontenac, la seigneurie qui en dépend, ses

1682. droits sur le pays des Miamis, des Illinois, avec les établissements qu'il possède dans ces endroits, ainsi qu'à Niagara, etc., etc. Folio 80, 1 page.
Talon au roi. Offre au roi toute ces propriétés du Canada sans conditions. Demande que le titre de comté, donné à sa terre d'Orsainville au Canada, soit transféré à sa terre de Locquignol dans le Hainaut, qu'il a reçue en don du roi à son départ pour l'Amérique. Folio 93, 1½ page.
1683. Extrait de la relation du voyage de deux barques françaises à la Baie d'Hudson. Cette expédition fut entreprise en juin 1682 par Ratisson et Desgrosiliers, accompagnés de MM. Sorel, Forêt, de la Chesnaye, Chaujon, Gitton et 29 hommes d'équipage. Folio 94, 1½ page.
1682. La Salle à M. de Frontenac. Ayant été occupé à faire la découverte de Michilimakinak, comme il en était commissionné par le roi, entreprise qui a pleinement réussi, et ayant été malade depuis, ne peut se rendre au fort Frontenac menacé par les Iroquois. Prie le gouverneur de remplacer M. de la Forest, s'il passe en France, et d'envoyer ds fusils, de la poudre et du plomb. Folio 95, 1 page.
- Mars. Mémoire des faits dont M. Perrot, gouverneur de Montréal, est accusé, et réponse au dit mémoire. Il a fait peu de commerce puisque le résultat de ses affaires de l'année ne s'élève qu'à 13,325 livres. La monnaie du pays est le castor, et le commerce ds pelleteries est une des nécessités du pays. Folio 97, 1 page. Soit 1½ p.
- 1682-1712. Recueil de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre, tant avec les Anglais qu'avec les Iroquois, depuis l'année 1682 jusqu'à 1712. (Ce récit, sans nom d'auteur, qui devra former environ 130 pages, m'a paru tellement important que j'ai donné des instructions pour le faire copier de suite.—E.R.) Folio 100, 60 pages. Soit 130 pp.
1683. De Meules au ministre. Il y a 10 ou 12 prêtres récollets. Tout le monde se loue d'eux, mais l'évêque témoigne de peu de bonne volonté à leur égard. Conseille la guerre avec les Iroquois, qu'il faut humilier ou anéantir dans l'intérêt du commerce. La colonie se peuple extraordinairement. Les armes et munitions envoyées ne conviennent pas à la guerre avec des sauvages. Folio 148, 5 pages. Soit 8 pp.
1684. De Meulles au ministre. Se plaint amèrement du gouverneur. Il usurpe toutes les fonctions. Il s'est associé avec du Lhut et quelques marchands de Québec pour accaparer toute la traite de l'Ouest. A été cause de la guerre avec les Iroquois. Ne prend aucun conseil de lui. Est plus dangereux pour le Canada que les Iroquois. A cédé sur tous les points pour éviter des démêlés avec lui. Plaintes contre l'évêque. Demande des instructions. Folio 163, 5 pages. Soit 9 pp.
- 12 juillet. De Meulles au ministre. Nouvelles plaintes contre M. de la Barre. Folio 166, 4 pages. Soit 6 pp.
- 29 août. Copie d'une lettre du Père de Lamberville, missionnaire chez les Iroquois, au colonel Dongan, gouverneur de New-York. Le remercie de sa gracieuse lettre et de la charité chrétienne envers les missionnaires. Ce qu'il a dit aux sauvages à l'égard des missionnaires a fait une profonde impression sur eux. Fait le récit des pourparlers acrimonieux entre M. Arnaut, représentant le gouverneur de New-York, et M. Le Moyne, délégué pour traiter de la paix avec les sauvages par M. de la Barre, alors que ce dernier était avec son armée sur le lac Ontario. Le discours éloquent d'un chef sauvage en cette occasion décide de la paix. Folio 168, 6½ pages. Soit 10 pp.
1687. M. de Champigny au ministre. L'informe que les troupes sont arrivées en bon état. A Catarakoui, M. de Denonville a arrêté 50 sauvages. On les envoie prisonniers en France. De la Durantaye et du Lhut sont arri-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1686. vés à Niagara avec 160 Français et 400 sauvages. Espère un bon résultat de l'expédition contre les sauvages. De la Durantaye et du Lhut ont fait prisonniers 60 Anglais qui allaient s'emparer de Michilimakinak. Les Anglais ont envoyé des gens aux Illinois pour y placer les armes d'Angleterre. Folio 193, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 26 août. M. de Denonville. Mémoire instructif (sic) des mesures que j'ai prises pour la guerre résolue contre les Iroquois au printemps de l'année prochaine (1687), pour MM. de Tonty, La Durantaye et du Lhut, chargés de rassembler les Français qui sont dans les bois pour marcher avec les sauvages amis qui se pourront ramasser. Folio 218, 8 pages. Soit 12 pp.
- 26 août. Le même aux mêmes. Instructions additionnelles.
1684. De Meulles au Roi. Mémoire sur le Canada et l'Acadie par chapitres comme suit : Du bon air du pays. De la grande étendue des terres et de leur bonne qualité. De la grande quantité des peuples. Des différents climats. Du commerce considérable. "Le nom même de Canada fait voir que le pays a été d'abord considéré comme valant peu de chose, puisque Acanada en espagnol veut dire ; ici rien. Les Espagnols n'avaient vu que l'entrée du fleuve bordé de hautes montagnes couvertes de neige. On peut assurément trouver dans la France Septentrionale des climats aussi variés qu'en Europe avec plus de belles terres. Il n'en tient qu'à Votre Majesté de jeter ici les fondements de la plus grande monarchie qui soit au monde." Folio 196, 30 pages. Soit 45 pp.
1687. Copie d'une lettre de M. Dongan à M. le Marquis de Denonville. Observera à la lettre le traité de neutralité qu'il vient de recevoir. Cela empêchera les rapports des Français avec les sauvages sous domination anglaise. Les efforts des missionnaires pour attirer les sauvages en Canada ne sont pas calculés pour conserver l'union. Folio 226, 2 pages. Soit 1½ p.
- 11 juin. Lettre de M. Dongan à M. de Denonville. M. de la Barre avait désiré qu'il se joigne à lui pour faire la guerre aux Iroquois. Les Iroquois qu'il fit mander disent que M. de la Barre leur avait donné ordre de piller les Français chassant sans congé. M. de la Barre a conclu un traité avec eux sans y inviter les représentants anglais. Il a toujours voulu l'union et M. Denonville agit pour la rompre. Il a, en effet, donné des armes aux Iroquois. Le fait qu'il y a des missionnaires français chez les Sioux ne donne aucuns droits au gouvernement français. Il les a lui-même protégés dans l'intérêt du christianisme. Folio 235, 3 pages.
- 8 octobre. Réponse de M. Denonville au même. Prend acte de l'admission qu'il fait d'avoir fourni des armes aux Iroquois. Ne veut faire la guerre qu'aux Sounoutouans pour venger nos offenses. Veut vivre en paix avec les Anglais. A renvoyé prisonniers anglais, mais gardera prisonniers sauvages. L'exhorte à ne pas donner protection aux sauvages. Folio 236, 1 page.
- Sans date. Mémoire de M. de Champigny au sujet de ce qui s'est passé au Canada concernant la guerre avec les Anglais et les Iroquois en l'année 1690. Etat détaillé des diverses expéditions entreprises contre Coolar, la côte du Massachusetts. Rencontre de plusieurs partis Iroquois près de Montréal. Prise de Port-Royal. Siège de Québec par Phips. Les pertes de l'année s'élèvent à 170 hommes, y compris les Sieurs Desmarets, le Chevalier de Clermont et Lamothe, capitaines, les lieutenants de Murat et Collombet. Folio 243, 9½ pages. Soit 15 pp.
1690. M. Le Roy de la Potherye, contrôleur de la Marine, au comte de Pontchartrain. Long mémoire divisé en chapitres où l'auteur traite de la conduite générale des affaires. Ces chapitres sont les suivants : Le Canada du Gouvernement général, de l'Intendance, du contrôle de la marine, du Commissariat, du séjour des vaisseaux du Roi à Québec, de l'artillerie, des
- Octobre.
- Sans date.

1699. troupes, du gouvernement des Trois-Rivières, de celui de Montréal, du Couvent des Hospitalières de Québec, de l'Etat du pays, du détroit des deux lacs, du Gouverneur général, de la nouvelle compagnie de la Nouvelle-France; de la paix des Iroquois; des Anglais de la Nouvelle-France; de la pêche du marsouin. Se plaint de M. de Callières, de Lamothe Cadillac qui intercepte à Déroit le trafic des pelleteries au détriment de Montréal. De Callières souffre de la goutte et d'une autre incommodité qui l'empêche de s'asseoir. Cadillac n'est pas en odeur de sainteté. Il fait commerce d'eau-de-vie. Folio 255, 27 pages. Soit 40 pp.
- Mémoire intitulé : Découvertes des Français dans l'Amérique Septentrionale. L'auteur prétend que toute la côte de l'Amérique depuis Terre-neuve jusqu'à la Floride a d'abord été découverte par les Français. D'après l'Histoire d'Antoine Magig (?), imprimée à Douai, il y a deux siècles que les Normands et les Bretons auraient découvert les grands bancs, les îles de Terre-neuve et du Cap-Breton. Des Anglais se concertèrent ensemble pour déposséder les Français des établissements qu'ils avaient alors fait sur les côtes, mais lorsque leurs vaisseaux atteignirent les grands bancs une tempête les fit tous périr. Folio 269, 6 pages. Soit 10 pp.
- Pas de date. Lettre de M. le Baron de Longueuil à..... au sujet de désordres à Montréal, causés en partie par la vente de l'eau-de-vie. Folio 273, 4 pages.
- Pas de date. Lettre de M. Raimbault, procureur du Roi à Montréal, sur le même sujet. Remercie d'avoir autorisé son fils de Piémont à pratiquer comme notaire à Montréal en remplacement de M. David, décédé. Moyens à prendre pour diminuer les désordres. Folio 276, 2½ pages.
1702. Conférence entre les sauvages Abénakis et M. de Callières. Paroles des sauvages et réponses du gouverneur. Incite les sauvages à rompre leurs relations avec les Anglais et à prendre la défense des intérêts de la France. Folio 227, 6 pages. Soit 10 pp.
- 1er octobre.
1703. Conférence des Tsonoutouans et des Onontagués avec M. de Vaudreuil. Paroles des sauvages et réponses du gouverneur. Veulent paix solide et union avec les Français. "Les Anglais nous ont envoyé des présents pour nous déterminer à chasser les robes noires, nous les avons refusés. On nous dit que Coolar veut nous faire la guerre, nous ne le craignons pas, cependant; s'il en était ainsi, nous demandons l'appui de vos guerriers". Demandent que de Maricourt et Joncaire viennent chez eux. Folio 281, 4 pages. Soit 6 pp.
- 12 juin. Conférence des Abénakis d'Amesoquanty avec M. de Beauharnais, intendant. Paroles des sauvages et réponses de l'intendant. Acceptent l'invitation qui leur a été faite de laisser leur village pour venir s'établir à Ouanouinac, c'est-à-dire à la rivière Puante, vis-à-vis le cap. Ils laissent à regret leurs terres, qui sont bien belles, leur chapelle et leurs amis. Beaucoup les suivront mais pas avant qu'ils se soient rassasiés de battre l'Anglais. Folio 298, 2½ pages.
- 8 juin. Conseil tenu au fort Pontchartrain par les sauvages Kiscacous, Outaouais, Sinagotres, de la nation du Sable, les Hurons, Saulteux, Amiquois, Mississagués, Nipissingues, Miamis et Loups, en présence de MM. de La Mothe Cadillac, de Tonty, capitaine du détachement de la marine, du père Constantin, des Sieurs Desnoyers et Radisson, commis principaux de la compagnie, et de tous les autres Français tant soldat que voyageurs. Se plaignent du départ des Dames de Tonty, Radisson, et de plusieurs femmes françaises. Croient par là que le poste doit être abandonné. Exigent le départ de M. Desnoyers, qui ne leur achète que le castor. Accusent le gouverneur de leur avoir menti. M. de Lamothe répond que
- 9 juin.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1704. Madame de Tonty est partie pour cause de grossesse. Que sa femme part avec lui mais qu'elle reviendra avec lui. Il ne les abandonne pas. Le chirurgien et l'armurier sont partis, mais ils seront remplacés. Le gouverneur ne les a pas trompés. Folio 301, 7½ pages. Soit 10 pp.
- 13 juin. Paroles des sauvages Abénakis de Koessek au gouverneur et réponse de celui-ci. Ont fait rude guerre aux Anglais pendant l'année et sont contents de l'assistance qu'il leur a donnée. Ne désirent pas s'établir ailleurs. Serviront mieux les intérêts français là où ils sont. Le gouverneur les engage à accepter ses offres pour leur plus grand intérêt. Les soutiendra pendant la guerre. Folio 305, 2 pages. Soit 4 pp.
- 14 juin. Réponses de sauvages de Pentagoët aux paroles de M. de Vaudreuil. Avaient eu la pensée de ne jamais quitter leur pays, mais acceptent l'offre de s'établir sur le Saint-Laurent. "On dira que nous fuyons crainte de la guerre, s'il y a de la honte elle retombera sur toi." Folio 306, 2 pages.
- 30 juillet. Paroles des sauvages du Détroit : Hurons, Outaouais et Miamis aux Iroquois, Tsounoutouans, et réponses de ces derniers. Folio 310, 5 pages. Soit 6 pp.
- 18 octobre. Paroles de la *grande terre*, chef Onontagué, au gouverneur. Etaient partis pour le venir voir et pleurer la mort de Maricourt, mais furent attaqués par les Outaouais. Voulait, comme ils l'avaient promis au traité, connaître sa pensée avant de lever la hache. Réponse du gouverneur. Folio 317, 2 pages.
1706.
8 mars. Plusieurs conseils tenus au Fort Pontchartrain en présence de M. de Bourmont, commandant du fort, du père Constantin et du Sieur Grandmesnil, avec Pezani, chef des Antiaurs, se plaignant de meurtres commis par les Chaouanons, les Scioux, les Miamis et veulent aller en guerre contre eux et réponse de M. de Bourmont. Autre conseil tenu le 24 du même mois avec le même chef. Déclare que leurs amis et alliés les Mississagués sont très fâchés contre les Miamis et que les jeunes gens veulent aller en guerre contre eux. Réponse de M. de Bourmont. Autre conseil tenu par les Français avec les Mississagués assemblés. Autre conseil tenu au même Fort Pontchartrain par les Hurons, les Miamis et les Chouanons, en présence de MM. de Bourmont et Grandmesnil. Ces sauvages veulent aller en guerre contre les Outaouais pour venger les meurtres qu'ils ont commis sur eux. Réponse de M. de Bourmont qui les sollicite, apparemment en vain, de se tenir tranquille jusqu'au retour de M. de la Mothe et refuse de les assister. Folio 320, 10½ pages. Soit 18 pp.
- 24 mars.
- 26 mars.
- 2 juillet.
1709.
11 août. Résolutions prises au conseil de guerre tenu à Québec, auquel étaient présents le Marquis de Vaudreuil, M. Raudot, fils, intendant, M. de Langloiserie, lieutenant du Roi à Québec, M. de Louvigny, major de la dite ville, MM. Duplessis-Fabert, Dumesnil, Le Verrier, Le Vasseur, de Beaucourt et d'Esgly, capitaines des troupes, après lecture faite des interrogatoires des nommés Géroc Troul et André Naët, tous deux flamands et faits prisonniers par le parti de M. de Ramezay au lac Champlain. Folio 326, 5½ pages.
- 18 août. Autres résolutions prises au conseil de guerre tenu à Québec devant les mêmes personnes et le Marquis d'Alogny, après lecture faite d'une lettre de M. d'Amours des Plaines attestant qu'il avait vu onze vaisseaux près du Bic. Folio 330, 6 pages.
1713.
11 février. Lettre de M. Bégon au ministre. L'informe de l'incendie du palais de l'intendance. Ne peut s'expliquer la cause du feu. Avait passé la journée avec M^{me} Bégon chez le gouverneur. Son valet de chambre et deux servantes ont perdu la vie dans les flammes. Son secrétaire, trouvé à moitié gelé dans le jardin, est mort deux jours après. A per l'u des effets

1714. pour 3,000 livres outre 1,500 livres en monnaie de carte. Demande une indemnité. Folio 347, 3 pages.
- 14 août. Ordre de M. de Vaudreuil, enjoignant de déclarer à MM. de Longueuil, gouverneur de Montréal, et de Gallifet, gouverneur des Trois-Rivières, les noms des prisonniers anglais qui se trouvent en Canada, en vue de permettre à ceux qui désirent s'en retourner de se remettre entre les mains de MM. John Stoder et Williams, députés à cette fin. Folio 350, 2 pages.
Soit 3 pp.
1721. Copie d'une lettre de M. William Burnett, gouverneur de la Nouvelle-York, au marquis de Vaudreuil. (Très courtoise.) Se plaint que, contrairement au Traité d'Utrecht, qui laisse les frontières à être définies, et qui laisse les sauvages libres de leurs mouvements, les Français ont bâti un fort à Niagara, arboré leur pavillon au village des Tsounoutouans, se proposent d'introduire des missionnaires et un armurier chez ces sauvages. Joncaire, qui a mérité la corde pour avoir tué Montour, cherche à séduire les Iroquois. Est informé que M. Lemoine est sur les lieux pour compléter l'œuvre de Joncaire. Folio 351, 5½ pages.
1713. Lettre du ministre à MM. de Vaudreuil et Bégon touchant la question des limites. A reçu leurs mémoires à ce sujet. La prise de possession du pays des Iroquois à Détroit, des Miamis, des Illinois et des Outaouais, lui paraît bien prouvée. La question des limites de l'Acadie n'est pas aussi claire. Doivent s'efforcer de trouver des papiers authentiques qui assurent la fixation des limites à Passamoquody, sinon prouver que les Anglais n'ont jamais conquis ou possédé que la péninsule. Demande un état détaillé avec cartes, noms, etc., etc. Limites du territoire de la Baie d'Hudson. Folio 355, 2 pages.
1714. Lettre du ministre à M. de Vaudreuil en contenant une autre de Sa Majesté aux sauvages Nipissiriens, en réponse à la requête de ces sauvages apportée au roi par leur missionnaire, M. de Breslay. A accordé deux gratifications à M. de Breslay, l'une pour ornements à sa chapelle et l'autre pour un aide-missionnaire. Sa Majesté assure les Nipissiriens qu'ils ressent l'injure à eux faite par les Renards et lèvera la hache de guerre contre eux s'ils ne donnent pas satisfaction. Doivent, en attendant, rester paisibles et s'en remettre à M. de Vaudreuil. Folio 356, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 7 mai. Mémoire du Sieur de Catalogne sur les seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, Montréal et des Trois-Rivières, et explication des plans qui ont été envoyés à M^{gr} le comte de Pontchartrain en 1709 et 1711, avec remarques de l'ordre de ces établissements, marquées seigneurie par seigneurie, des noms et qualités des seigneurs, par qui les paroisses sont desservies, les seigneuries où il y a siège de justice établie, quoique toutes aient droit de haute, moyenne et basse justice ; les productions naturelles et accidentelles et la qualité des terres. (Vu l'importance de ce document j'ai donné des instructions pour le faire copier de suite.—E. R.) Folio 358, 61 pages.
Soit 110 pp.
1724. Mémoire du voyage fait par le Sieur Gosselin avec L'Hermitte au nom du gouverneur pour visiter les lieux, reconnaître les bois de construction, et prendre les sondes depuis Gaspé jusqu'à la pointe de Miscou. Folio 389, 8 pages.
- 2 novembre. Mémoire présenté à M. de Beauharnois par M. de la Corne, lieutenant du roi à Montréal. Nécessité de se fortifier sur la lac Champlain pour se mettre en mesure de tenir tête aux Anglais. Est informé de source certaine que le roi d'Angleterre aurait concédé le lac Champlain aux enfants de Pitre Shuyler. Nous devons prendre possession de la Pointe à la Chevelure, sinon les Anglais s'en empareront. Ce poste nous sera aussi
- Pas de date. (Environ 1727.)

DOC. DE LA SESSION No 8c

utile que Niagara et Détroit l'ont été pour barrer le chemin aux Anglais. Folio 395, 6½ pages. Soit 8 pp.

1718. Description très détaillée et intéressante des lieux habités par les sauvages et les Français depuis Niagara jusqu'à l'ouest du lac des Illinois, ainsi que des mœurs et habitudes de ces sauvages, etc., etc. Sans nom d'auteur. Folio 399, 20 pages. Soit 35 pp.

1721. Paroles des Abénakis au roi sur ce que les Anglais s'emparent de leurs terres. Demandent à Sa Majesté de régler cette affaire soit en faisant se désister les Anglais, soit en les laissant entrer en guerre contre eux. Les Anglais disent que leur pays leur a été cédé par le traité d'Utrecht. Ne le croient pas, car ce pays est à eux. Par ce traité, les Iroquois sont placés sous la protection de l'Angleterre. N'ont-ils pas versé assez de sang pour la France pour avoir mérité même protection d'elle? Folio 410, 4½ pages. Soit 3½ pp.

Paroles des Abénakis et des sauvages leurs alliés, au gouverneur de Boston au sujet de leurs terres dont les Anglais s'emparent depuis la paix. Leur pays n'a jamais été conquis par les Anglais ou les Français, ils ne l'ont pas donné ni vendu. Donnent avis pour la dernière fois. Folio 413, 7 pages. Soit 9 pp.

1723. 8 septembre. Ordre de M. de Vaudreuil à M. de Beauharnois de Beauville, commandant la flûte du roi *Le Chameau*, lui enjoignant de tirer ses canons et de donner pareil ordre aux vaisseaux marchands actuellement dans le port de Québec, en réjouissance du sacre du roi. M. de Beauville avait refusé péremptoirement de se rendre aux désirs du Gouverneur et menacé tous les capitaines de vaisseaux qui se soumettraient à la volonté du gouverneur de les mettre à fond de cale; de là cet ordre. Folio 417, 2½ pages. Soit 3½ pp.

14 octobre. Bégon au ministre. Exposé des faits concernant la difficulté survenue entre MM. de Vaudreuil et Beauharnois de Beauville, au sujet de l'ordre donné à ce dernier de tirer ses canons. Bégon donne les torts à M. de Vaudreuil. Folio 419, 5 pages. Soit 8½ pp.

Mars. Mémoire concernant les limites de la Nouvelle-France, présenté par le Sieur Bobé au roi en mars 1723. Collationné le 25 juillet 1750 au château Saint-Louis par le Sieur Du Laurent, notaire Royal en la prévôté de Québec. Signé et contresigné le 1^{er} août 1750 par François Bigot et son secrétaire. Il est établi qu'en 1524, Verazzani prit possession au nom de François I^{er}, de tout le pays situé depuis le 30^{me} degré de latitude nord jusqu'au 50^{me} degré, qui dès lors fut appelé "La Nouvelle-France". Qu'en 1562 Ribaut fit des établissements à la Caroline, qu'il nomma ainsi en l'honneur de Charles IX. Que Laudonnière et Gourgue succédèrent à Ribaut, et que Charles Quint céda subséquemment toutes ses prétentions à la France. Que, contrairement aux droits reconnus de la France, l'Angleterre fit un établissement à la Virginie et prit graduellement possession d'une grande partie de la côte. Provisions du traité de Saint-Germain-en-Laye. Les Anglais n'ont pas exécuté les conventions de ce traité. Traité de Neutralité de 1686. Traité d'Utrecht. Folio 429, 21 pages.

1725. 14 janvier. Copie de la commission donnée par le gouvernement de Boston aux députés par lui envoyés en Canada. (Ces députés étaient Samuel Thaxter et William Dudley. Ils avaient mission de demander l'élargissement des prisonniers anglais et d'engager le Gouverneur du Canada à ne pas assister les Abénakis et autres sauvages qui faisaient la guerre aux Anglais.— E. R.) Folio 447, 1½ page.

1726. 26 décembre. Extrait d'une lettre de Joncaire, commandant au fort Niagara, au gouverneur. Est allé chez les Tsounoutouans pour tenir conseil avec les

1726. Iroquois. A été reçu froidement. Lui ont dit, à l'instigation des Anglais, que le fort Niagara ne leur plaisait point, que les Onontagués seuls avaient consenti à l'érection de ce fort. Que M. de Longueuil leur avait promis un baril de poudre et des balles et qu'on n'avait rien vu de cela. Lui ont présenté un collier, auquel il n'a pas voulu toucher. Prétendit que cette terre, ayant été donnée à Ononthis par les Onontagués, les autres Iroquois n'avaient pas le droit de la lui ôter ; que ce fort était aussi bien une protection pour eux. Les avis étaient partagés. Leur a déclaré qu'il garderait le fort envers et contre tous. Leur servira un plat de son métier au printemps. Il vous faudra bourrer les Iroquois et faire intervenir les Onontagués. Les Anglais veulent le faire assassiner, mais celui qui entreprendra cette besogne aura la moitié des risques. Folio 448, 3 pages. Soit 5½ pp.
- 26 septembre. Conseil tenu en la Nouvelle-York le 26 septembre 1726. Liste des députés élus, comté par comté. Discours du gouverneur, W. Burnett. Met devant la Chambre la conférence qu'il a eue avec les Iroquois. Est très satisfait du résultat. A envoyé une personne pour passer l'hiver avec les Tsonnontouans. La traite à Chouengen a été très bonne. Regrette que quelques traitants aient commis des injustices et des violences contre des sauvages. Pour y porter remède il faudrait nommer quelqu'un ayant charge d'entendre les plaintes et des les juger. Folio 449½, 6 pages. Soit 9 pp.
1727. Janvier. Extrait d'une lettre de M. de Joncaire à M. de Longueuil, fils, commandant au fort Frontenac. Demande qu'il s'adresse aux autorités pour lui faire parvenir des ordres. Les Iroquois descendront à Montréal au printemps pour demander que le fort Niagara soit évacué. S'ils le mettent dehors ce ne sera que lorsque lui et sa garnison auront tous passé par *la barque à Caron*. Enverra ses deux fils avec les sauvages. Il faudra caresser Noaragon et les autres chefs Iroquois dans cette occasion. Folio 452½, 1 page.
- 12 février. Copie d'une lettre du Sieur de Longueuil, fils, à son père. A été informé de ce qui s'était passé à Orange par M. de la Corne. En a instruit de Joncaire, qui le savait déjà. Des chefs Onontagués sont venus le trouver, ils déclarent que tous les chefs n'étaient pas présents au grand conseil, qu'eux n'ont voulu rien dire parce qu'ils avaient l'esprit brouillé. Il a envoyé des colliers au village des Onontagués pour savoir ce qui s'était passé au conseil. Quatre chefs sont venus ici, ils ne veulent pas parler maintenant, ils le feront quand ils se rendront à Montréal au printemps. Folio 452½, 1½ page.
1725. 21 octobre. Extrait d'une lettre du ministre de la Marine à M. de Beauharnois. L'informe que le vaisseau *Le Chameau*, en destination de Québec, a péri à 3 lieues de Louisbourg. Personne n'a échappé au naufrage. Le corps de M. de Chasel a été reconnu. Folio 454. 1 page.
1726. 20 mai. M. Bégon au ministre. L'informe de l'incendie du palais. Il n'est resté de cet incendie que les murs, les voûtes et les cheminées. Beaucoup de choses ont été sauvées. A donné des ordres pour rebâtir de suite, afin d'utiliser les murs avant qu'ils soient détériorés. M. d'Aigremont a perdu presque tout ce qu'il avait. Folio 455, 3½ pages. Soit 5 pp.
1727. Mémoire touchant les Abénakis et le fort Saint-François. Les Abénakis de Saint-François et de Bécancour exigeaient, pour continuer la guerre, la construction d'un fort. Nous devisions sur les moyens à prendre, lorsque deux députés Abénakis de l'Acadie vinrent nous supplier d'empêcher les Abénakis de Saint-François de continuer la guerre contre les Anglais parce qu'ils les exposaient à être massacrés. Ils

DOC. DE LA SESSION No 8c

ont fait un traité avec les Anglais, mais nous disent qu'ils prendront parti pour nous dès que nous serons en guerre avec l'Anglais. Nous devons acquiescer à cela et leur payer les annuités ordinaires, car nous pouvons compter sur la fidélité de ces sauvages à l'occasion. Folio 457, 6 pages.

Juillet. Mémoire du Sieur Sarrazin, médecin du roi, pour les hôpitaux du Canada. Raconte les faits étonnants dont il a été témoin à l'exhumation des corps de plusieurs religieuses mortes depuis 20 et 25 ans. Deux de ces corps étaient en parfait état de conservation, malgré que l'une de ces religieuses fut morte de la petite vérole. Les pieds, les mains, les épaules, etc., etc., étaient au naturel. Les mains surtout étaient flexibles comme chez une personne endormie. Quelqu'un, en l'exhumant, avait touché une oreille rudement, et il en était sorti un sang aussi vermeil que dans une personne vivante. Fit une large incision sur le bras et constata que les chairs étaient fort souples. Ces chairs n'avaient aucune odeur de cadavre. Les chairs de trois autres religieuses exhumées en même temps étaient entièrement consumées. Ne peut expliquer le fait, et le trouve fort extraordinaire. Folio 469, 10 pages. Soit 17 pp.

1729. Mémoire sur les mesures prises pendant l'été pour obvier à une disette dans la colonie. Les mesures prises se sont trouvées inutiles, attendu que les marchands, intéressés à faire croire à une grande rareté, avaient donné de faux rapports sur les quantités en mains. Folio 475, 24 pages.

Soit 30 pp.

1735. Extraits des lettres des Sieurs de Laverendrye, fils, et La Jemmeraye à M. le Marquis de Beauharnois.

7 juin. Lettre de Laverendrye. A établi un fort (Maurepas) sur la rivière Rouge à cinq lieues du lac Ouisnipigon, sur une belle pointe qui se découvre de loin. Bel endroit, terre riche, abondance d'animaux. N'a pas encore vu les Christinaux. Les a fait avertir. Lettre de La Jemmeraye. Son cousin de Laverendrye lui a écrit qu'il avait vu 300 cabanes d'Assinibois, et que, leur ayant demandé des nouvelles des Oûatchipouennes, on lui aurait répondu que ces sauvages étaient blancs et barbus; ont des pont-lévis et sont bâtis comme les Français; qu'ils demeurent sur une rivière qui court sud-ouest, et si large, qu'on ne voit pas toujours l'autre rive. Nous avons fait 600 paquets de pelleteries. Ne pourrions en descendre que 400 faute de monde. Folio 489, 4½ pages.

1759. Vaudreuil et Bigot au ministre. Recommande le capitaine Villegrin, qui a été compris dans la capitulation de Québec et a passé en France. Les manœuvres des vaisseaux anglais devant Québec font bien voir que nos pilotes ne connaissaient pas grand'chose de la rivière. Les ennemis ont fait passé des vaisseaux de 60 canons là où nous n'aurions pas risqué des vaisseaux de 100 tonneaux. Folio 494, 2 pages.

22 octobre.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

Vol. I. F.—CANADA—1556-1669.

Document autographique, sans date, ni lieu, de M. l'abbé de Queyles, —(très mal écrit), signé par lui et sœur Marie Renée de la Nativité, avec le titre suivant: "Articles accordés entre Monseigneur l'Abbé de Queylyus et les RR. Mères Hospitalières de Québec pour la fondation de l'hôpital des sauvages à Montréal." Folio 97, 2 pages.

1603. Copie de lettres patentes expédiées en faveur du Sieur de Monts touchant son entreprise des Indes en 1603. Est nommé lieutenant général du roi

Paris,
18 décembre.

1603. pour peupler, habiter les terres, côtes et pays de *Cadie* et autres circonvoisins en l'étendue du 40^{me} degré jusqu'au 46^{me}, comme plus amplement déclaré par lettres patentes expédiées le 8 novembre. Folio 98, 4 pages. Soit 6 pp.
- 8 février. Déclarations portant exemption de droits pour les marchandises venant de la traite du Sieur de Monts et de ses associés. (Se trouve aussi dans l'Histoire de la Nouvelle-France par l'Escarbot, page 427.) Folio 100, 5½ pages. Soit 8 pp.
1605. Etablissement du Sieur de Monts en la charge de lieutenant général aux pays, terres, costes et confins de l'Acadie, Canada et autres endroits de la Nouvelle-France. Folio 103, 3 pages.
1620. Copie de la lettre du roi au Sieur de Champlain, pour le confirmer dans le commandement qui lui avait été donné de la Nouvelle-France par le duc de Montmorency, qui en était viceroy. Folio 105, 1 page.
- 7 mai.
1621. Lettre du duc de Montmorency, vice-roi de la Nouvelle-France, au Sieur de Champlain, pour lui recommander de protéger la Compagnie du Sieur de Caën. Folio 105, 1½ page.
- 2 février.
1637. Concession faite par la Compagnie de la Nouvelle-France à maitre Jean de Beauvais, commissaire de la Marine, pour l'établissement et dotation d'une maison de religieuses à Québec. Concède 12 arpents de terre dans la ville de Québec et une lieue par dix à prendre dans le voisinage des seigneuries concédées près de la ville. Folio 135, 2 pages. Soit 4 pp.
1646. Acte de prise de possession, par les Dames Urselines, de la concession faite pour elles par la Compagnie de la Nouvelle-France au Sieur de Beauvais en l'endroit appelé Sainte-Croix. Une lieue sur le fleuve au cap Sainte-Croix par 10 lieues de profondeur. Folio 136, 1 page.
- 12 septembre.
1637. Donation faite par Madame la Duchesse d'Aiguillon de la somme de 22,400 livres, laquelle sera employée en achat d'héritage, ou domaine du Roi, ou rentes constituées en France, en faveur des religieuses hospitalières qui seront établies en la ville de Québec de la Nouvelle-France. Folio 137, 17 pages. Soit 25 pp.
- St-Germain des Près, Paris, 16 août.
- Etat des Titres depuis 1636 jusqu'à 1718 concernant l'établissement du Séminaire de Montréal. (La série est composée de 19 documents enregistrés au Conseil Souverain.) Folio 147, 87 pages. Soit 130 pp.
1639. Titre pour la fondation des Religieuses Hospitalières de Québec. Folio 192, 8 pages. Soit 11 pp.
- 15 avril.
1720. Procès-verbal de perquisition d'un criminel dans l'Hôtel-Dieu de Québec. (Un nommé Bastaron, qui avait été condamné aux galères pour désertion et avait été transféré à la prison de l'Hôpital à cause d'une grande maladie, s'était évadé. De là cette perquisition.—E. R.) Folio 195, 1½ page.
- Août.
1727. Lettre de sœur Catherine de Saint-Joachim, supérieure de l'Hôtel-Dieu, au gouverneur. Ne croit pas devoir se rendre à ses désirs pour la reddition de comptes qu'il demande. En référera au ministre, qui verra que l'évêque est satisfait des comptes. Folio 198, 1 page.
- 30 octobre.
1726. Procès-verbal de perquisition d'une criminelle dans l'Hôtel-Dieu de Québec. Au sujet de l'évasion de Thérèse Boisjoli, accusée de vol. Sœur Nathalie admît avoir favorisé son évasion. Folio 198, 3 pages. Soit 4 pp.
- Québec, 7 décembre.
1640. Acte de donation fait par Madame la Duchesse d'Aiguillon, de la somme de 18,100 livres en faveur des Religieuses Hospitalières de la ville de Québec de la Nouvelle France, pour faire, avec les 22,400 livres, celle de 40,500. Folio 202, 14 pages. Soit 20 pp.
- Paris, 31 janvier.
1650. Acte nominatif des associés pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France en l'isle de Montréal, par lequel ils se font donation mutuelle
- 21 mars.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1646. et entre vifs au dernier survivant d'entre eux à l'exclusion des héritiers, des forts, habitations et dépendances concédés de la dite société. (Ce document n'est pas inclus dans les 19 indiqués plus haut. Il a été enregistré au Conseil Souverain de Québec le 20 septembre 1666.—E. R.) Folio 215, 2 pages.
- Paris, 1^{er} mars. Brevet du roi accordant au Sieur Henry de Lévis de Ventadour, ecclésiastique, le privilège de lever et percevoir *le denier de Dieu*, qui se donne volontairement en toutes foires, marchés, contrats, rentes, échanges, etc., etc., et cela, dans toute l'étendue du royaume, dans le but d'avancer l'établissement du Séminaire Royal des Missions dont le but est la conversion des sauvages. Folio 224, 2 pages. Soit 3 pp.
1647. Arrêt qui commet les Sieurs Laisné et Morangis, conseillers du roi, pour donner avis à Sa Majesté des règlements nécessaires pour le commerce dans le pays de la Nouvelle-France et costes du Canada. Folio 232, 1 page.
- Paris, 12 janvier. (Imprimé.) Règlement du roi pour établir bon ordre et police en Canada. Folio 233, 4 pages. Soit 8 pp.
- Paris, 27 mars. Arrêt du roi établissant un conseil à Québec. (Cet arrêt fut fait à la suite des requêtes et des plaintes des habitants de la colonie et du rapport de MM. Laisné et Morangis députés au Canada aux fins d'aviser le roi.) Cet arrêt règle qu'il y aura un Conseil composé du gouverneur, de l'évêque, et, en attendant, du supérieur des Jésuites, du gouverneur sortant de charge pour trois ans, et de deux habitants du pays élus pour trois ans par les autres conseillers et les syndics de Montréal, Québec et Trois-Rivières à ce appelés. Sont nommés, par l'arrêt : MM. de Chauvigny, Godefroy et Giffard. Le gouverneur nommé pour trois ans ne pourra être continué comme tel que pendant trois autres années, etc., etc. L'arrêt fixe la somme totale destinée au soutien de la colonie, l'emploi qui en sera fait, les troupes qui seront entretenues et autres détails. Folio 235, 7 pages. Soit 14 pp.
1691. Avis de M. de Champigny déclarant la liberté du commerce. Extraits des actes antérieurs à ce sujet, du 27 octobre 1648, 16 janvier 1649, 1660 et 1675. Donne son avis sur ce qu'il conviendrait de faire dans les cas de fraude au sujet du commerce de castors. Folio 239, 4½ pages. Soit 3 pp.
- Québec, 12 octobre.
1651. Concession d'un droit de pêche le long du rivage du fleuve, depuis Québec jusqu'à Sillery, en faveur des Ursulines. Folio 243, 1 page.
- Québec, 26 octobre.
1652. Donation par Madeleine de Chauvigny, veuve du Sieur Charles Gruel de la Peltrie, en faveur des Ursulines de Québec. Lègue une maison qu'elle habite près du couvent à réserve d'usufruit, avec 2 arpents de terre y adjoignant. Lègue 2 terres à la Côte Sainte-Geneviève, l'une de 75 arpents et l'autre de 24. Folio 245, 2 pages. Soit 3 pp.
- Paris, 2 mars.
1659. Confirmation, par M. de Lauson, de diverses concessions précédemment faites aux Ursulines de Québec. Folio 245, 2½ pages. Soit 6 pp.
- Paris, 16 mars.
1652. Lettres patentes au Sieur Dolu, portant pouvoir d'établir une colonie soit en la Nouvelle-France, soit dans les isles d'Amérique ou la coste du Nord. Récitation des entreprises antérieures de colonisation de 1554 sous Pamiral de Coligny : 1608, 1610, 1625 ; de celles dans la France Antarctique et du *Maragna* abandonnée après 15 ans faute de secours ; de celle du cap du Nord, du Sieur Dormelle au continent du *Péon*. Pouvoirs donnés au Sieur Dolu. La terre dont il fera choix sera érigée en marquisat à son profit. Folio 247, 4 pages. Soit 8 pp.
- Paris, Novembre.
1654. (Imprimé.) Lettres patentes du roi au Sieur Nicolas Denys, escuyer, nommé par la Compagnie de la Nouvelle-France, gouverneur de la Baye Saint-Laurent et isles adjacentes. Vu qu'il a été injustement dépouillé

1654. de ses forts et habitations par le Sieur de Charnisay, Sa Majesté le confirme dans sa charge. Folio 250, 2 pages. Soit 5 pp.
- Québec, 4 mai. Concession par M. de Lauson, de 320 arpents de terre aux Ursulines de Québec dans la Seigneurie de Lauzon. Folio 251, 1 page. Soit 2 pp.
- Québec, 1^{er} juin. Remise, par M. de Lauson, de la charge imposée dans la concession du 4 mai précédent. Folio 252, 1 page.
1655. (Imprimé.) Arrêt du Conseil Privé du roi en faveur de Nicolas Denys, contre Emmanuel Le Borgne, marchand à la Rochelle, accordant mainlevée au dit Denys des marchandises de pelleteries, castors et orignaux, saisies à la requête du dit Le Borgne sur le Sieur de la Milleraye à qui le dit Denys les avait livrées, et déchargeant les cautions, et réglant que conformément aux lettres patentes de Sa Majesté du 30 janvier 1654, ii est défendu au dit Le Borgne et à tous autres prétendants droits à la succession du Sieur d'Aulnay de Charnisay de ne rien entreprendre sur les lieux délaissés au dit Denys par la Compagnie de la Nouvelle-France. Folio 253, 4 pages. Soit 10 pp.
1657. Arrêt du Conseil d'Etat portant règlement sur le commerce et la traite. (Ce document, sur parchemin, a été bien endommagé par la vermine ou la moisissure.—E.R.) Folio 255, 6½ pages. Soit 11 pp.
- Paris, 7 mars.
1658. Projet des articles accordés au Sieur Henry de Gournay pour fonder une colonie en l'Amérique Septentrionale ou Australe, en pays non occupés par les sujets ou alliés de Sa Majesté. Folio 259, 16 pages. Soit 22 pp.
1660. Arrêt du Conseil d'Etat autorisant Guenet et C^{ie}, marchands de Rouen, d'envoyer à la Nouvelle-France un ou deux navires chargés de blé et de vivres pour l'alimentation de la colonie tel que demandé par les habitants, attendu qu'ils n'ont pu ensemenecer que partiellement leurs terres à cause de la guerre avec les Iroquois. Folio 271, 1 page.
- Paris, 1^{er} sept.
1662. Arrêt du Conseil d'Etat, qui révoque, à de certaines conditions, le contrat intervenu entre le Sieur René Robineau de Bécancourt et MM. Guenet et C^{ie} pour les fournitures de blé et de vivres aux habitants de la Nouvelle-France. Folio 272, 3 pages. Soit 6 pp.
- Paris, 10 mars.
1663. Commission d'Intendant de la Justice, police, etc., etc., en la Nouvelle-France pour le Sieur Robert. Folio 278, 1 page. Soit 6 pp.
- Paris, 21 mars.
1664. Confirmation, par le Conseil Supérieur de Québec, de l'état et office de greffier de la senéchaussé royale de Montréal, et de notaire royal du dit lieu au Sieur Nicolas de Mouchy, et aussi confirmation de l'office de sergent royal du dit lieu au Sieur Raquedeau. Folio 293, 1 page.
- Québec, 12 novembre. Extraits des registres du Conseil Souverain, pour lequel M. de Mazé, membre du conseil, est nommé commissaire pour s'enquérir des revenus des sœurs de l'Hôpital, de leurs aumônes, etc., etc., attendu que le mémoire qu'elles ont fourni ne donne pas toute la lumière nécessaire. Folio 295, 1 page.
1663. Décision du Conseil Souverain touchant les émoluments du gouverneur. Folio 296, 2 pages. Soit 3 pp.
- Québec, 18 novembre.
- Québec, 5 décembre. Mémoire de M. de Mézy à l'égard d'une difficulté avec M. de Villeraï. Folio 297, 2 pages.
1664. Avis public par le Sieur de Mézy, enjoignant à ceux qui ont des requêtes à présenter au Conseil, de s'adresser à lui et non à d'autres, comme cela s'est fait à l'instigation de certains membres du Conseil. (Cet avis fut affiché au son du tambour par le Sieur d'Angouille, major du Fort Saint-Louis. Au dos du document se trouve ce qui suit : "Papiers envoyés par M. de Mézy contre M. l'évêque de Pétrée et quelques officiers du Conseil Souverain, pour justifier à Sa Majesté les cabales qui se font

DOC. DE LA SESSION No 8c

1664. en Canada contre le bien de son service." 1664 30 août.—E.R.) Folio 298, 1 page. Soit 2 pp.
- Québec, 13 février. Ordonnance signée par MM. de Mésy, Le Gardeur de Tilly, Juchereau de la Ferté et d'Amours, suspendant MM. d'Auteuil et de Villeray de leurs fonctions de conseillers. (Ce document accuse ces 2 conseillers et l'évêque de Pétrée d'usurper l'autorité du gouverneur et de fomenter la séduction.—E. R.) Folio 299, 2½ pages. Soit 3 pp.
1663. Lettre de M. de Mésy au Père Lallemant, dans laquelle il se plaint de la conduite de l'évêque et de plusieurs ecclésiastiques à son égard. Reconnaît qu'il doit de la reconnaissance à l'évêque, qui l'a recommandé au roi pour sa nomination au poste qu'il occupe, mais qu'il est lié au service du roi par son serment et que ce devoir prime tous les autres. Demande son opinion. Folio 300, 1½ page. Soit 4 pp.
- Québec, 28 février.
- Pas de date. Réponse du Père Lallemant. Ne croit pas devoir exprimer son opinion sur le cas de conscience proposé. Excuse Monseigneur de Pétrée sur ses intentions. Folio 300, 1 page. Soit 2 pp.
1664. Résolution du conseil nommant le Sieur Chartier substitut du procureur du roi. (Ce document récite les plaintes contre l'évêque, qui s'opposait à la création de cette charge. Déclare que les habitants en ont un besoin pressant pour les fins de la justice et qu'ils la demandent avec instance.—E. R.) Folio 302, 2 pages.
- Québec, 10 mars.
- Québec, 13 mars. Lettre au Conseil Supérieur de Québec du Sieur Bourdon, ci-devant Procureur du Roi, se plaignant de l'interdiction contre lui ; Ordonnance du Conseil maintenant l'interdiction jusqu'à ce que Sa Majesté ait pris connaissance de l'affaire. (Sa lettre est jugée séditieuse, etc.—E. R.) Folio 303, 2½ pages. Soit 3 pp.
- Québec, 17 avril. Arrêt du Conseil Souverain de Québec portant défense de traiter ou donner des boissons envirantes au sauvages. Folio 305, 1½ page.
- Québec, 17 juillet. Arrêt du Conseil Souverain condamnant le Sieur Miville à ne pas mettre le pied en dehors de la Seigneurie de Lauson, et à payer 300 livres d'amende pour avoir voulu enlever des passagers envoyés par le roi au préjudice de la distribution qui en avait été ordonnée. Folio 306, 2½ pages. Soit 5 pp.
- Québec, 23 août. Arrêt du Conseil Souverain de Québec portant que Pierre Jean et autres inhabiles au travail, soient renvoyés en France aux dépens du roi. Folio 309, 1 page.
- Québec, 25 août. Lettre de l'évêque de Pétrée à M. de Mésy, l'informant qu'il ne peut présentement consentir à l'élection de nouveaux conseillers avant l'arrivée de M. de Tracy. Le prie de sursoir. Folio 310, 1 page.
- Québec, 25 août. Lettre M. de Mésy à l'évêque de Pétrée, dans laquelle il le prie de vouloir convenir du choix de nouveaux conseillers en remplacement de MM. de Villeray, de la Ferté, d'Amours ; ainsi que de MM. Bourdon, procureur du Roi, du Menu, greffier. Lui offre d'indiquer un certain nombre de personnes pourvu qu'aucunes d'elles ne soient son domestique ou des Pères Jésuites. Folio 311, 1 page.
- Québec, 19 septembre. Extrait des registres du Conseil Souverain, dans lequel sont racontés en détail les difficultés survenues à l'occasion de l'élection d'un syndic. Duplicata apostillé de M. l'évêque de Pétrée. Folio 312, 3 pages. Soit 7 pp.
1665. Document intitulé : "Mémoire de la despence annuelle que fait la Fabrique de l'Eglise de Québec, et qui ne peut estre moindre pour y pouvoir faire l'Officier Divin." (Une note, au bas, de la main de M. Talon, indique que cet état, qui donne en même temps les revenus de l'église, a été fait par les marguilliers avec la participation de l'évêque et qu'il a été examiné par M. Talon.—E. R.) Folio 316, 3 pages. Soit 3 pp.
- Québec, Novembre.

1665. Pouvoir de Gouverneur et Lieutenant Général en Canada, Acadie et
Paris, île de Terre-Neuve accordé au Sieur de Courcelles. Folio 317, 3½ pages.
23 mars. Soit 5 pp.
- Paris, Pouvoir aux Sieurs de Tracy, Courcelles et Talon pour les changements
23 mars. à faire au Conseil Souverain du Canada.
- Québec, Permission accordée par M. de Tracy au Sieur Doublet de faire la
24 juillet. traite à Gaspé pour et au profit de la Compagnie des Indes. Folio 323,
1 page. Soit 2 pp.
1667. M. de Lionne à M. Talon. Le remercie de sa lettre et de la copie du
St-Germain- traité fait avec les sauvages. La conservera comme pièce curieuse. Le
en-Laye, roi a écouté la lecture de votre lettre et du traité avec beaucoup de plaisir.
7 janvier. Sa Majesté repose beaucoup de confiance en vous. Folio 335, 1 page.
- Québec, Projet de règlement, par MM. de Tracy et Talon, pour la justice et la
24 janvier. distribution des terres du Canada. Folio 336, 11 pages. Soit 20 pp.
1669. Commission de grand voyer accordée par la Compagnie des Indes occi-
Paris, dentales à M. de Bécancourt, père. Signé Béchanel, Berthelot, Bideau,
29 mars. Thomas, Landais, Dalibert et Messenger. Enregistrée au Conseil Souverain
de Québec le 21 août 1668. Folio 342, 2½ pages. Soit 4 pp.
1668. Acceptation et installation, par le Conseil Supérieur, du Sieur Robinson
Québec, de Bécancourt père à la charge de grand voyer de la Nouvelle-France.
21 août. Folio 344, 2 pages.
1667. Copie de l'ordre de MM. Tracy, Courcelles et Talon, remis au Sieur de
Québec, la Frédière, par lequel il lui est enjoint, vu les plaintes nombreuses des
27 août. habitants contre lui, de retourner en France. Folio 345, ½ page.
- Québec, Lettre de M. de Salières, colonel du régiment de Carignan, à M. Talon,
1er sept. se plaignant amèrement des procédés pris par MM. de Tracy et de Cour-
celles contre le Sieur de la Frédière. Ils n'avaient pas le droit d'agir ainsi
envers un officier de son régiment. Hors de France, lui seul comme
colonel du régiment, a droit, à moins d'ordres exprès du roi, de juger les
délinquants de cette nature. Folio 346, 1 page.
- Québec, Ordonnance de MM. de Tracy, de Courcelles et Talon, enregistrée au
23 août. Conseil Souverain, pour la levée des dîmes et entretien des curés. Folio
351, 3½ pages. Soit 6 pp.
- Québec, Lettre du père Souart, Supérieur du Séminaire de Montréal, à MM. de
7 octobre. Tracy et de Courcelles (probablement), par laquelle il s'engage d'ouvrir
une école pour instruire les sauvages et les élever dans la manière de vivre
des Français, "pourvu qu'il ne soit pas traversé ou inquiété dans ces exer-
cices de charité par ceux qui prétendent avoir seuls la direction des sau-
vages." Folio 353, 1 page.
1668. Procès-verbal et arrêt du Conseil Souverain de Québec qui admet le
Québec, Sieur de Villeray en la charge de Conseiller au dit Conseil. En atten-
2 mars. dant les provisions de Sa Majesté à ce sujet, le dit de Villeray n'aura pas
rang fixé au Conseil. Folio 356a, 3½ pages. Soit 7 pp.
- Québec, Arrêt du Conseil Souverain, auquel étaient présents MM. de Courcelles,
10 novembre. Bouteroue, Monseigneur de Pétrée, Talon, de Villeray, de Tilly, d'Amours,
de la Tesserie, portant permission à tous Français habitant la Nouvelle-
France de vendre et débiter des boissons fortes aux sauvages. (Admet la
pernicieuse influence des boissons fortes sur les sauvages, mais donne les
raisons de croire que la liberté de les vendre causera moins de désordres
qu'une restriction impossible d'exécution.—E. R.) Folio 357, 2½ pages.
Soit 5 pp.
1669. Etat des titres de l'établissement des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de
Montréal, compris en ce cahier. Folio 361, 1 page. Soit 2 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1669. Copies des titres de l'établissement des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Folio 362, 35 pages. Soit 60 pp.
- 16 février. Ordre du roi concernant le paiement de 64,659 livres pour les frais de l'envoi de 500 personnes des deux sexes, 12 cavales, 2 étalons et 50 brebis en Canada. Folio 380.
- 25 mars. Promesse des Capitaines Chambly, La Durantaye, de Grandfontaine, Laubin et Berthier, de mettre leurs compagnies sur le pied de 50 hommes chacune, depuis 20 jusqu'à 30 ans, et de leur fournir la substance jusqu'à leur embarquement moyennant 1,000 écus. Folio 381, 1 page.
- 26 mars. Etat de la dépense que le roi ordonne être faite par Etienne Jehannot, Sieur de Bartillat, garde de son trésor royal, pour le paiement tant de la dépense des troupes restées en Canada que pour celles qui doivent prochainement y passer, ainsi que pour les gratifications aux personnes demandées. (La somme totale est de 42,450 livres.—E. R.) Folio 382, 2 pages.
- Avril. Copie des lettres patentes du roi pour l'établissement des Religieuses Hospitalières en l'île de Montréal. Folio 383, 3½ pages. Soit 6 pp.
- Québec, 26 juin. Arrêt du Conseil Souverain portant défense à toutes personnes d'aller dans les bois au devant des sauvages, et défenses aux sauvages de s'enivrer. (Présents au Conseil, M. de Courcelles, gouverneur, de Bouteroue, intendant, de Villeray, d'Otilly, d'Amours, de la Tesserie.) Folio 387, 2½ pages. Soit 5 pp.
- Mai. Lettres de noblesse accordées au Sieur Dupont de La Neuville pour s'être établi en Canada. Folio 391.
- St-Germain-en-Laye, 14 mai. Commission de Sergent Major de Québec pour le Sieur Prévost. Folio 392, 1 page.
- St-Germain-en-Laye, 15 mai. Lettre du roi à M. Talon, pour lui permettre de faire repasser en France ceux qui ne concourent pas au bien du service. Folio 393, 1 page.
- St-Germain-en-Laye, 30 août. Mémoire du roi à M. l'Abbé de Bourlemont concernant les bulles d'érection d'un évêché à Québec. Raisons pour lesquelles il doit s'opposer à ce que l'évêque de Québec cesse de relever de l'Archevêque de Rouen. Folio 393, 1½ page.
1670. Privilège au Sieur Colinet pour l'établissement d'une fabrique de potasse et savons mous en la Nouvelle-France. Folio 395, 2½ pages. Soit 4 pp.
- St-Germain-en-Laye, 4 avril. Lettre du roi au Révérend Père Allard pour lui dire de passer au Canada avec les 4 Religieux de son ordre. Folio 397, 1 page.
- 20 avril. Paris. Commission au Sieur Perrot du gouvernement de Montréal en remplacement du Sieur de Maisonneuve, démissionnaire. Folio 398, 1 page.
- Québec, 7 juillet. Arrêt du Conseil Supérieur, portant défense de porter la nuit, dans les rues de la ville, du feu allumé sans être enfermé. Folio 399, 1 page.

COLLECTION MOREAU SAINT-MERY.

CANADA—VOL. II.—1670-1676—F⁴.

1670. Etat de la distribution des *cavales* envoyées de France au Canada en l'année 1670, et conditions auxquelles les cavales et étalons ont été distribués. La distribution en fut faite comme suit: M. Talon, 1; M. de Chambly 2 et 1 étalon; M. de Saurel, 1; M. de Contrecoeur, 1; M. de Saint-Ours, 1; M. de Varennes, 1; M. de la Chesnaye, 2; M. de la Touche, 1; M. de Repentigny, 1; M. Le Bert, 1. Folio 5, 3 pages. Soit 5 pp.
- 20 octobre. Enregistrement au Conseil Souverain de l'arrêt du Conseil du roi sur les mariages. Folio 7, 2 pages. Soit 3 pp.

1670.
20 octobre. Arrêt du Conseil Souverain qui ordonne que les droits pour l'acquittement des dettes de la Communauté seront levés sur le tabac et les liqueurs. Aboli le droit de 10 pour 100 sur les marchandises sèches et établit un droit de 10 livres sur chaque barrique de vin, de 25 sur l'eau de vie, et 5 sols sur chaque livre de tabac. Oblige les marchands à livrer leurs factures, sur lesquelles sera basé un prix fixe pour les marchandises. Folio 8, 2 pages.
1671. Titres des pièces contenues en ce cahier. Elles sont au nombre de 19. L'une d'elles établit Bourg Royal, la Reyne, Talon et les Islets en Baronie au profit de M. Talon. Une autre établit en Comté d'Orsainville la Baronie des Islets. Extrait du testament de M. Talon, qui institue Jean François Talon, son neveu, son légataire universel. Contrat de vente du comté d'Orsainville à l'évêque de Québec. Ratification de ce contrat par Madame Talon et son neveu. Autres pièces concernant l'Evêque de Québec, les Religieuses de l'Hôpital Général de Québec, etc., etc., Folio 9, 1 page. Soit 3 pp.
- 14 mars 1671
jusqu'à avril
1720. Titres de l'Hôpital Général de Québec depuis le 14 mars 1671 jusqu'à avril 1720. De folio 10 à folio 41, 31 pages. Soit 50 pp.
1671.
11 février. (Extrait.) Le ministre à M. Talon. Le roi est très satisfait de ses renseignements, particulièrement de ceux l'informant que la colonie peut se soutenir par elle-même. Doit s'efforcer d'étendre le commerce qui s'est établi cette année entre le Canada et les isles. Folio 42, 1 page.
- 11 février. (Autre extrait.) Le ministre à M. Talon. Sa proposition d'accorder diminution des droits aux habitants du Canada qui apporteraient du sucre en France a été acceptée et fait le sujet d'une ordonnance. Folio 43, quelques lignes.
- 11 février. (Autre extrait.) Le ministre à M. Talon. Sa Majesté est bien aise que les habitants de la colonie s'occupent de construction de vaisseaux. Donnera de grands encouragements à cette industrie. Folio 44, 1½ page. Soit 2 pp.
- 11 février. (Autre extrait.) Le ministre à M. Talon. Sa Majesté désire que les officiers des troupes qui servent au Canada s'y établissent, et qu'ils donnent ainsi l'exemple à leurs soldats. Folios 45, ½ de page. (Autres extraits à copier de la même lettre. Folios 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, formant environ 9 pages. (Dans l'extrait du folio 58, le ministre annonce à M. Talon qu'il lui envoie la commission de gouverneur de Montréal pour son neveu, M. Perrot. Ces extraits étant évidemment de la même lettre, ils devront être réunis ensemble.—E. R.)
- 11 mars. Le ministre à M. le chevalier Grandfontaine. Sa Majesté a été très aise d'apprendre que les Anglais avaient remis de bonne foi les postes qu'ils occupaient, comme le veut le traité de Bréda. Devra cultiver des relations cordiales avec les Anglais et leur permettre la pêche de la même manière qu'ils la permettent eux-mêmes aux Français. Devra s'appliquer par tous les moyens à fixer les soldats dans la colonie, le plus vif désir de Sa Majesté étant de peupler le pays. Elle a donné des ordres de vous envoyer 30 garçons de 20 à 30 ans et autant de filles du même âge. Devra tenir un rôle de tous ceux qui s'établissent en Acadie. M. Talon a ordre d'ouvrir une communication entre le Saint-Laurent et la côte d'Acadie. (5 extraits tirés évidemment de la même lettre. Devront être réunis ensemble.—E. R.) De folio 61 à folio 65. Soit 4 pp.
- 30 mars. Lettre du roi à M. le chevalier de Grandfontaine pour lui dire de donner créance au Sieur Patoulet s'en allant à la côte d'Acadie. Le Sieur Patoulet a pour mission de s'enquérir des faits concernant la situation de l'Acadie

DOC. DE LA SESSION No 8c

1671. et des moyens de rendre facile une communication entre le Saint-Laurent et la côte d'Acadie. Devra l'assister. Folio 68, $\frac{1}{2}$ page.
- Québec,
3 novembre. Concession à titre de fief au Sieur Boucher, par le Sieur Talon, de 114 arpents de front sur 2 lieues de profondeur sur le Saint-Laurent, bornés des deux côtés par le Sieur de Varennes. Folio 72, $1\frac{1}{2}$ page. Soit 3 pp.
1672. Concession au Sieur d'Amours, à titre de fief, d'une lieue de front de chaque côté de la rivière Matanne, sur une lieue et demie de profondeur, et, par augmentation, une autre lieue de terre de front sur une lieue et demie de profondeur y joignant, à prendre du côté de la rivière Métis. Folio 73, 3 pages. Soit 6 pp.
- Copie d'une requête de Jean Le Mire, syndic des habitants, au gouverneur, se plaignant au nom des habitants de l'impôt sur les marchandises sèches. Il avait été convenu entre les créanciers de "Communauté" et les habitants qu'un impôt de 10 pour 100 serait prélevé sur les marchandises sèches pendant 6 années, à l'effet de payer les créanciers, et que, pour plus de garantie, ces créanciers le collecteraient eux-mêmes. Il n'en a rien été. Les six années sont depuis longtemps écoulées, l'impôt subsiste et la créance également. Folio 75, $3\frac{1}{2}$ pages. Soit 6 pp.
- Versailles,
6 avril. Copie des provisions de Gouverneur et Lieutenant général pour le Canada pour M. le comte de Frontenac. Folio 79, 3 pages. Soit 6 pp.
- Paris,
15 avril. Ordonnance du roi pour 12 mois de solde à la Compagnie des Gardes du Gouverneur et pour son équipage. Folio 81, 1 page.
- Paris,
23 avril. Décision de la Compagnie des Indes nommant M. de la Chesnaye pour avoir place et voix délibérative au Conseil Souverain afin d'y représenter les intérêts de la dite compagnie. Aura rang après le 1^{er} conseiller. Supplie le roi de faire expédier au dit la Chesnaye toutes lettres à ce nécessaires. (Original, sur parchemin.) Folio 82, 1 page. Soit 2 pp.
- St-Germain-
en-Laye,
4 juin. Le ministre à M. Talon. Sa Majesté ne veut pas que l'on sème du tabac en Canada. Ce qui est avantageux au pays est ce qui peut porter les habitants au commerce, à la navigation, à la pêche et aux manufactures. La culture de cette herbe serait préjudiciable aux isles d'Amérique. Doit travailler à la multiplication des bestiaux. A été informé du nombre de naissances l'année dernière (100). Monseigneur de Pétrée dit qu'il y en aura 1,100 l'année prochaine. Désire être informé du nombre de mariages. (Les 6 extraits de folios, 85, 86, 87, 88, 89, 90, étant évidemment tous de la même lettre, devront être réunis.) En tout, 2 pages.
- St-Germain-
en-Laye,
5 juin. Copie de la lettre du roi à M. de Frontenac. Doit faire des défenses sévères contre ceux qui quittent leurs terres pour aller au loin à la chasse et à la traite. (Cette lettre est signée Marie Thérèse et plus loin Colbert.—E. R.) Folio 91, 1 page.
- St-Germain-
en-Laye,
5 juin. Le même au même. Doit prendre des mesures pour empêcher l'abus qui se fait de repasser en France. Folio 92, 1 page.
- St-Germain-
en-Laye,
5 juin. Le même au même. Devra user de sa discrétion au sujet de ceux qui repassent en France. Il faut autant que possible l'empêcher, mais en même temps il ne faudrait pas rendre cet ordre public, ni être trop sévère, car cela pourrait nuire à l'émigration au Canada. (Cette lettre et la précédente sont aussi signées : Marie Thérèse et Colbert.—E. R.) Folio 93, 1 page.
- St-Germain-
en-Laye,
6 juin. Provisions de Gouverneur des Trois-Rivières pour M. de Varennes. (Signé Marie Thérèse et plus bas par le roi, Colbert.—E. R.) Folio 94, $1\frac{1}{2}$ page. Soit 2 $\frac{1}{2}$ pp.
- Québec,
22 septembre. Permis de traite donné par le gouverneur aux Sieurs La Montagne, Macquard, Dautray et Pelletier. Folio 96, 1 page.

1672.
Québec,
8 octobre. Requête du Sieur Bazire, commis de la Compagne des Indes occidentales, à M. l'intendant. Se plaignant des fraudes commises à son préjudice par les marchands à l'égard des pelleteries ; et ordonnance de l'intendant statuait diverses choses, entre autres que les droits sur ces pelleteries devront être acquittés par les marchands avant l'entrée dans les magasins. Folio 97, 3½ pages. Soit 4 pp.
- Pas datée. Requête des marchands, signée : Petit, J. Quitland, Hazeur, Pouquet et Grignon, présentée à M. Talon. Se plaignent de son ordonnance du 8 octobre précédent. Cette ordonnance est contraire aux intentions de Sa Majesté. Elle ruinerait le commerce. Le Sieur Bazire pourrait de la sorte connaître tous les détails de leurs affaires. Donnerait lieu à des vexations contre les habitants. Demande l'annulation. Folio 101, 3 pages. Soit 4 pp.
- Québec,
14 octobre. Explication des marchands sur la requête ci-haut. Son ordonnance a paralysé le commerce. Insistent sur son rappel immédiat. (Signée des mêmes plus Biaille.) Folio 103, 1 page.
- Pas datée. Requête des habitants au Sieur Talon, se plaignant de son ordonnance à l'égard de l'acquit des droits sur les pelleteries. (Signée J. Q. Leneuf de la Potterie, Charron, Delestre, Louis le Berthier, Hazeur, Gautier, C. Denis, de Vittré, C. Chatte, Charles Roger, Nicolas Gouvreau, Tebierge, Nicolas Durand, B. Chesnay, P. Nolan, Jean Picard, Crevier, de Siennes et Jean Le Mire, syndic.—E. R.) Folio 104, 2 pages.
- 23 octobre. Prestation de serment : Pour MM. les ecclésiastiques ; pour la noblesse ; pour MM. les officiers de la justice ; pour le tiers état. Folio 105, 2½ pages. Soit 4 pp.
- Québec,
2 novembre. Extraits d'une lettre de M. de Frontenac au ministre. A tenu une grande assemblée, composée du clergé, de la noblesse, des MM. de la justice et du tiers état, dans l'église neuve des Jésuites. Il a exhorté les gens à la fidélité au roi et a fait prêter le serment à tous. Cette cérémonie avait beaucoup d'éclat et sera d'un bon effet. (Cette lettre ne doit pas être la même que celle indiquée par M. Marmette à la même date, car les sujets traités sont différents.—E. R.) Folio 107, 2 pages. Soit 3 pp.
- 7 octobre. Concession faite par M. Talon au Sieur de Saint-Lusson. Accorde, à titre de fief et seigneurie, une lieue de front sur deux de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent des deux côtés de la petite rivière qui est entre l'échafaud aux Basques et le Saguenay, et de plus l'île aux Lièvres. Folio 108, 2 pages. Soit 4 pp.
1673.
23 mars. Règlement de police concernant la ville de Québec, fait par M. de Frontenac. Election des 3 échevins, dont le premier sera juge de police. Règlement concernant les marchés, l'entretien des rues, la construction des maisons, les incendies, etc., etc. Folio 109, 20 pages. Soit 30 pp.
- 15 avril. Permission donnée par M. de Frontenac aux échevins de faire bffitir des étaux et boutiques, le long des murs du magasin du roi à certaines conditions. Folio 119, 1½ pages. Soit 3 pp.
- 13 juin. Extrait d'une lettre du ministre à M. de Fronctenac. L'assemblée que vous avez tenue et la division en 3 états, pouvait être d'une bon effet dans le moment, mais elle n'est pas du goût de Sa Majesté. Depuis longtemps Sa Majesté ne convoque plus les Etats généraux dans l'espérance d'anéantir insensiblement cette forme ancienne. Ne devra jamais donner cette forme au corps des habitants du pays. Il faudra aussi supprimer insensiblement le syndic des habitants. Folio 121, 1 page.
- 13 juin. Extrait d'une autre lettre (ou probablement la même) du ministre au même. Devra disposer promptement des 60 filles qu'il doit recevoir. De-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1674. vra faire faire un dénombrement des habitants, des mariages et des naissances tous les ans. Folio 122, 1 page.
- 30 janvier. Ordonnance du Conseil Souverain, statuant qu'il sera procédé par informations, interrogations, récolements et confrontations, pour prendre connaissance des violences et emprisonnements exercés par le Sieur Perrot, gouverneur de Montréal, contre le Sieur Bizard, lieutenant des gardes de M. de Frontenac. Folio 124, 1 page.
- Québec,
10 février. Mémoire des motifs qui ont obligé M. de Frontenac, à faire arrêter M. Perrot, gouverneur de Montréal. M. Perrot, qui avait de grands intérêts dans le commerce des pelleteries, favorisait de toutes ses forces la désobéissance à l'ordonnance contre ceux qui s'occupaient de traite et le chasse sans la permission du gouverneur et de l'intendant. M. Perrot fit arrêter ceux que le gouverneur envoya pour arrêter les coupables et relâcher ces derniers. Il se porta même à des actes de violence. Il se rendit enfin à Québec à la sommation du gouverneur, fut arrêté et conduit devant le conseil qui le questionna. Deux conseillers furent nommés pour entendre les dépositions, instruire son procès et référer la preuve au roi pour sa décision. (Une note au crayon indique que ce mémoire est un extrait. Ceci me paraît douteux.—E. R.) Folio 127, 12 pages. Soit 22 pp.
- Interrogatoire fait à M. Perrot commencé le dernier de janvier 1674. Folio 135, 48 pages. Soit 75 pp.
- Québec,
8 février. Arrêt du Conseil Souverain portant injonction au Sieur Perrot de répondre aux interrogatoires. Folio 161, 1 page.
- 2 février. Procès-verbal du refus fait par M. Perrot de subir la continuation de l'interrogatoire. Folio 163, 3 pages. Soit 6 pp.
- 2 mai. Informations et déclarations faites au sujet d'un sermon de l'abbé de Fénelon délivré le jour de Pâques 1674. Déclarations de Robert Cavalier de la Salle, âgé de 30 ans, de Jean-Baptiste Montgaudon de Bellefontaine, brigadier des Gardes du Gouverneur, de Jacques Le Ber, marchand (43 ans), de la Nonguère, commandant de Montréal, de Louis Chevalier, de Jean-Baptiste Mignon de Braussat, avocat, procureur fiscal de la seigneurie de Montréal, de Picotté de Bellestre, de Jean Vincent de Hautmeny, de Claude Bracour, de Zacharie Dupuy de Verdun, major de l'île de Montréal. Les paroles du sermon de l'abbé de Fénelon, dont on se plaignait, étaient les suivantes : " Que celui qui est nanti de l'autorité ne doit pas inquiéter les peuples qui dépendent de lui, mais qu'il est obligé de les regarder comme ses enfants, et de les traiter en père ; qu'il ne doit pas troubler le commerce du pays, en maltraitant ceux qui ne lui font pas une part dans le gain qu'ils y peuvent faire ; qu'il doit se contenter de gagner par des voies honnêtes ; qu'il ne doit point fouler les peuples ni les vexer par des corvées extraordinaires qui ne servent qu'à ses intérêts ; qu'il ne doit pas songer qu'à se faire des créatures qui le louent partout, etc., etc., etc. Ces paroles furent interprétées comme s'appliquant au gouverneur dans ses démêlés avec M. Perrot, et tous les témoins paraissent l'avoir compris ainsi. L'un d'eux, M. Le Ber, déclare que le curé qui officiait vint le voir le jour même, et lui déclara que les paroles de M. de Fénelon lui paraissaient tellement imprudentes et déplacées qu'il fut bien près d'entonner le *Credo* pour couper court à son sermon. Folio 165, 23 pages. Soit 45 pp.
- Villemarie et
Montréal,
11 mai. Interrogatoire de Louis Chevalier, syndic des habitants de Montréal, au sujet de l'affaire de l'abbé de Fénelon. Abus de pouvoir. Folio 177, 3 pages. Soit 6 pp.
- 12 mai. Défense par M. de Frontenac, à Louis Chevalier, de remplir aucune fonction comme syndic des habitants de Montréal. Folio 179, 1½ page.

1674.
Montréal,
12 mai. Déclarations de MM. les ecclésiastiques de Montréal sur le sermon de l'abbé de Salignac Fénelon. M. de Frontenac et M. de Bernières, ce dernier grand vicaire de l'Evêque de Québec, avaient écrit tous deux aux prêtres du Séminaire de Montréal demandant l'original ou une copie certifiée du sermon de l'abbé Fénelon. Ce dernier fit réponse que le gouvernement n'avait pas le droit d'exiger cela de lui ; qu'en tout cas, il devait d'abord motiver ses accusations, et alors il verrait à ce qu'il doit faire. Folio 181, 2 pages.
- Montréal,
16 mai. Déclarations détaillées données par les prêtres du Séminaire de Montréal au sujet du sermon de l'abbé de Fénelon. Admettent que ses paroles pouvaient s'interpréter comme s'appliquant à M. de Frontenac. En ont tous été peins. M. de Fénelon leur a déclaré qu'il avait parlé d'une manière générale, sans viser l'autorité. Folio 183, 14½ pages. Soit 35 pp.
- Montréal,
17 mai. Ordonnance des commissaires du Conseil Souverain, MM. Le Gardeur de Tilly et Dupont, portant injonction à l'abbé de Fénelon de produire l'original de son sermon ou une copie dûment collationnée, avec aussi les déclarations qu'il a tirées des habitants de l'île de Montréal au sujet du gouvernement de M. Perrot. Retour de signification et réponse de M. de Fénelon. Ne répondra qu'à l'officialité de Québec, qui est saisie de la question, ou à Sa Majesté. Ne reconnaît pas au conseil, qui n'est que la créature de M. de Frontenac, le pouvoir de le forcer à produire son sermon. N'espère aucune justice de son ennemi le gouverneur. Folio 191, 3 pages. Soit 7 pp.
- Camp devant
Besançon. Extraits (25) d'une lettre du ministre à M. de Frontenac. Sa Majesté désapprouve la nomination de syndics. Ne doit rien décider qu'avec son conseil. N'a de pouvoir absolu que pour l'armée dans la colonie. Ne doit pas se mêler de la justice. Sa Majesté est surprise de voir qu'il n'y a encore que 6,705 Français dans la colonie. A ce compte, les rapports précédents étaient fort exagérés. Ne doit pas accorder de nouvelles concessions avant que celles déjà données ne soient mieux établies. Doit traiter le Sieur de Villeray avec beaucoup d'égards, car, de tous les habitants du Canada, il est celui qui se livre le plus au commerce, ayant des vaisseaux allant aux îles. La compagnie ayant donné au dit Villeray la commission de recevoir les droits de 10 pour 100, il ne devait pas donner cette recette à un autre sous le prétexte que le dit Villeray est attaché aux Jésuites. Sa Majesté veut que le dit de Villeray soit rétabli dans la charge de 1^{er} conseiller, s'il ne l'est déjà. Sa Majesté vous recommande particulièrement la personne et les intérêts de M. Perrot, gouverneur de Montréal, neveu de M. Talon, 1^{er} valet de chambre de Sa Majesté. (Réunir ces extraits ensemble.) Folio 193, 50 petites pages. Soit 10 pp.
- Québec,
13 juin. Requête de M. Perrot, gouverneur de Montréal, au Conseil Souverain, et décision de ce dernier sur la requête. Cette requête est très injurieuse pour le gouverneur et M. de Tilly. Il fut ordonne que les commissaires, nonobstant cette requête et les récusations, procéderaient à l'enquête contre le dit Perrot. (Perrot était en prison à Québec depuis le 26 janvier.—E. R.) Folio 221, 3 pages. Soit 7 pp.
- Québec,
13 juin. Ordonnance des commissaires, MM. de Tilly et Dupont, nommés pour instruire l'affaire de M. Perrot, à l'effet de lui laisser de l'encre et du papier dans sa prison. Signification de l'ordonnance par MM. Gosset et Le Vasseur, huissiers. Folio 225, 1 page.
- 14 juin. Ordonnance du conseil, qui enjoint au Sieur Perrot de déclarer en la manière accoutumée ses reproches contre M. d'Aillebout et autres témoins, et que faute de le faire il n'y sera pas reçu plus tard. Folio 226, 1 page

DOC. DE LA SESSION No 2c

1674.
Québec,
23 juin. Arrêt du conseil, portant sentence de mort contre Jean Thomas dit Le Breton. A être exécutée sur la place du marché de la Basse-ville ; condamnant Guillaume Yvelin, dit Crosson, à faire amende honorable, la corde au col, une torche ardente au poing, au devant de la porte du château Saint-Louis ; où, à genoux, il demandera pardon à Dieu, au roi et à la justice, etc., etc. Comme aussi d'assister la corde au col au pied de la potence pendant l'exécution du dit Thomas, etc., etc. (L'offense était, pour les deux, d'avoir contrevenu à l'ordonnance du roi du 5 juin. —E. R.) 1673. Folio 227, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 24 juillet. Prolongation au 20 août de l'assignation à l'abbé de Fénelon de comparaître devant le Conseil Souverain. Folio 229, 1 page.
- 23 août. Arrêt du Conseil Souverain, portant que M. de Bernières, grand vicaire de l'évêque de Pétrée, prendra au conseil la place qui lui sera assignée, et réponse de ce dernier, dans laquelle il refuse de prendre place après le substitut du procureur général, même en attendant que la question soit référée au roi. De par l'ordonnance créant le Conseil Souverain, il a droit, en l'absence de l'évêque, de prendre sa place et de rester couvert ; il n'en acceptera aucune autre ou ne siégera pas. Folio 230, 3 pages.
- 17 août. Requête du Sieur Perrot, gouverneur de Montréal, contenant ses moyens de récusation contre le gouverneur et les conseillers du Conseil Souverain. Folio 232, 10 pages. Soit 25 pp.
- 29 août. Décision du conseil, portant que les personnes récusées par M. Perrot, savoir : le gouverneur, MM. de Tilly, de Peyras et de Vitray, ne siégeront pas pour juger sur les causes de récusation du Sieur Perrot, mais qu'ils seront remplacés pour l'occasion par d'autres personnes, au nombre de cinq, choisies par les autres conseillers. Folio 238, 1 page.
- 3 septembre. Requête de M. Perrot (François-Marie) récusant le conseil tel que nouvellement composé. Folio 239, 8 pages. Soit 20 pp.
- 6 septembre. Décision du conseil au sujet des récusations de M. Perrot. Folio 245, 3 pages.
- 27 août. Décision du conseil au sujet du refus de M. de Bernières, grand vicaire, de prendre place au conseil à la suite du substitut du procureur général. M. de Bernières, présent au conseil, reste debout et déclare qu'il donnera ses raisons par écrit. Folio 247, 2½ pages.
- 27 août. Ordonnance du conseil, portant que le Sieur de Bernières, n'ayant prouvé aucun droit à occuper au conseil la place de l'évêque, comparaitra au conseil, prendra son siège à la suite du substitut du procureur général, et donnera les éclaircissements qui lui seront demandés. Faute de comparaître il pourra y être contraint par toutes voies jugées raisonnables. Folio 249, 2 pages.
- 29 août. Réponses du Sieur de Bernières, grand vicaire, aux articles des demandes qui lui ont été faites au conseil. Folio 250, 3 pages. Soit 6 pp.
- 29 août. Arrêt du conseil, portant que sans avoir égard aux protestations du Sieur abbé de Fénelon et du Sieur abbé de Bernières, le dit de Fénelon devra produire au conseil, lundi prochain, l'original ou copie collationnée du sermon qu'il a prêché à Montréal le jour de Pâques. Folio 252, 2 pages. Soit 4 pp.
- 4 septembre. Comparution au conseil du Sieur abbé de Fénelon, et déclaration par laquelle il récusé l'autorité du conseil, prétendant qu'il ne reconnaît point d'autres juges que ses supérieurs ecclésiastiques, tant que ceux-ci ne l'auront pas renvoyés au bras séculier. Arrêt du conseil le déboutant du renvoi requis, ordonnant qu'il répondra de suite au conseil et produira incessamment le sermon qu'on lui demande. Folio 253, 3 pages.

1674.
Septembre
1674, proba-
blement
le 4. Causes de récusation présentées au conseil par l'abbé de Fénelon. Sans se désister de ses moyens déclinatoires contre le conseil, il récusé spécialement MM. Dépeyras et de Vitré, pour diverses raisons, entre autres : qu'ils ont été nommés au conseil par M. de Frontenac suel, sans le conseil ; que tous deux sont les créatures du gouverneur, sans connaissances légales, de peu d'intelligence, etc., etc. (Cette lettre est très acerbe à l'égard de ces deux conseillers.—E. R.) Folio 255, 2 pages.
1672.
Québec,
5 septembre. Réponses de l'abbé de Fénelon à l'huissier chargé de lui signifier la nomination de MM. Chartier et Boyvinet pour ses juges, au lieu et place de MM. de Peyras et Denis (de Vitré). A demandé à l'huissier de lui répondre qui avait nommé ces messieurs, afin qu'il fut en état de faire valoir contre eux les récusations qu'il pourrait avoir. L'huissier a répondu qu'il n'en savait rien. Folio 256, 1 page.
1674.
5 septembre. Résolution du conseil, qu'il soit passé outre à la récusation de l'abbé de Fénelon à l'égard de MM. de Peyras et Vitré, à moins qu'il ne compare sur le champ devant le conseil et ne justifie le bien fondé de ses moyens de récusation. Folio 258, 1½ page.
- 5 septembre. Signification à l'abbé de Fénelon de la résolution du conseil et réponses du dit abbé. Demande du délai, alléguant qu'il est indisposé par suite du grand travail que lui a imposé en un seul jour la décision du conseil. Folio 259, 2 pages.
- 5 septembre. Arrêt du conseil, donnant délai à l'abbé de Fénelon jusqu'à vendredi à 9 heures du matin pour produire au conseil ses moyens de récusation contre MM. Chartier, lieutenant de Québec, et Boyvinet, lieutenant général des Trois-Rivières, à peine de déchéance de les faire valoir plus tard ; comme aussi de produire l'original de son sermon ou une copie collationnée avec certificat et paraphe de MM. les ecclésiastiques du Séminaire de Montréal. Folio 260, 1½ page.
- 7 septembre. Arrêt du conseil, pour aviser l'abbé de Fénelon que MM. de Villeray et d'Auteuil ont été nommés pour entendre et juger ses moyens de récusation et qu'il devra comparaître devant eux lundi à 8 heures du mati. Folio 261, 1 page.
- 7 septembre. Causes de récusation présentées au conseil par l'abbé de Fénelon contre MM. de Villeray et d'Auteuil. Les récusé non pour des raisons contre leurs personnes et leurs capacités, mais parce que leur élection a été faite par le gouverneur, qui est son ennemi. Folio 262, 1 page.
- 7 septembre. Requête de l'abbé de Fénelon, priant le conseil de ne pas laisser siéger MM. de Peyras et de Vitray, non seulement en ce qui concerne leur propre récusation, mais même en celle contre le gouverneur. Folio 263, 1 page.
- Septembre. Requête au conseil de l'abbé de Fénelon, s'objectant à produire son sermon, parce que le conseil n'avait pu valablement décider par le même arrêt que son sermon serait produit en même temps que serait entendu ses moyens de récusation. Il fallait d'abord entendre et juger son exception avant de l'obliger à produire ses moyens de défense au fond. Tout ce que peut faire M. de Frontenac, qu'il récusé comme son ennemi et parce qu'il n'épargne rien pour le ruiner de ce qu'il s'est déclaré pour la bonne cause de M. Perrot, ne peut être valable. Folio 264, 1½ page. Soit 3 pp.
- 11 septembre. Arrêt du conseil, portant que les causes de récusation de l'abbé de Fénelon, etc., etc., seront envoyées à Sa Majesté ; que l'instruction contre le dit abbé sera en attendant entendue et que son sermon devra être délivré au greffe avant le samedi suivant. Folio 265, 5 pages. Soit 10 pp.
- Québec,
3 septembre. Arrêt du conseil, portant que vu les récusations du Sieur Perrot, avis lui soit donné de la nomination de MM. Chartier, Bazin, de la Ferté, de la Martinière et Rageot pour entendre la cause contre lui. Folio 269, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1674. Arrêt du conseil, portant que le Sieur Chartier, nonobstant les récusations du Sieur Perrot, restera un des juges en son procès. Folio 270, 1 page.
- 7 septembre.
- 3 septembre. Arrêt du conseil, portant qu'il ne sera pas tenu compte des moyens de récusation invoqués par le Sieur Perrot contre le gouverneur, MM. de Tilly, de Peyras et de Vitray, et que la cause contre lui sera instruite. Folio 271, 1 page.
- 7 septembre. Arrêt du conseil, portant que les Sieurs Chartier, Bazire, de la Ferté, de la Martinière et Rageot s'assembleront avec les Sieurs d'Amours et Dupont, conseillers, pour revoir et expliquer s'il y a lieu ou non de tenir compte d'une certaine objection du Sieur Perrot. Folio 272, 1½ page.
- 6 septembre. Requête du Sieur Perrot au conseil. Porte de graves accusations de libertinage contre M. Chartier, qui est parent du substitut, et ce dernier de M. d'Amours, conseiller. Folio 274, 3 pages. Soit 7 pp.
- 6 septembre. Arrêt du conseil, portant que les pièces ayant rapport à la récusation de certains conseillers, seront soumises au roi pour sa décision, et qu'en attendant l'instruction contre le Sieur Perrot suivra son cours. Folio 275, 3 pages. Soit 5 pp.
- 17 septembre. Requête de M. Perrot au conseil, déclarant qu'étant retenu prisonnier au château Saint-Louis depuis huit mois et ne pouvant vaquer à ses affaires, il serait ruiné s'il était détenu plus longtemps ; il prie qu'il soit élargi en fournissant caution de comparaître quand il en sera besoin. Folio 277, 1½ pages.
- 22 septembre. Requête du Sieur Perrot au conseil, demandant à ce que décision sur sa requête du 17 soit prise au plus tôt. Folio 278, 2 pages.
- 22 octobre. Arrêt du conseil, portant qu'il soit procédé incessamment à l'audition des témoins contre M. Perrot, afin de lui permettre de vaquer à ses affaires et qu'il puisse passer en France avant la fermeture de la navigation. Folio 279, 1 page.
- 22 octobre. Autre requête du Sieur Perrot, au conseil, se plaignant de la complicité apparente des conseillers. N'a eu aucune réponse à sa requête du 22 septembre demandant son élargissement, à moins qu'elle ne soit restée dans la poche de M. de Frontenac. La saison est avancée et le temps presse, sinon il ne pourra passer en France cet automne. Folio 280, 2 pages.
- 7 septembre. Arrêt du Conseil Souverain, portant sentence criminelle contre Charles Grosbois dit Lafranchise et autres. Folio 283, 3 pages. Soit 7 pp.
- 17 septembre. Arrêt du conseil, portant qu'il sera procédé incessamment à l'instruction du procès de l'abbé de Fénelon et qu'il sera assigné à comparaître devant MM. de Tilly et Dupont. Folio 285, 1 page.
- 8 octobre. Arrêt du conseil, condamnant le Sieur Rémy, ecclésiastique du Séminaire de Montréal, à payer 8 livres d'amende pour son refus de comparaître et ordonnant qu'il soit réassigné. Nouvelle signification de comparaître et réponses du Sieur Rémy, qui déclare qu'il ne peut être contraint de témoigner devant des juges séculiers ; que l'ordonnance qui les y oblige doit souffrir des exceptions. "De même qu'elle ne pourrait obliger un fils à témoigner contre son père, un frère contre un frère, de même elle ne peut obliger un ecclésiastique à subir une confrontation qui le ferait tomber dans le péché et dans l'irrégularité." Arrêt du conseil, condamnant le Sieur Rémy au triple de l'amende et portant qu'il sera assigné de nouveau. Folio 286, 3 pages. Soit 6 pp.
- 4 octobre. (En latin.) Bulle du Saint-Siège pour l'érection de l'évêché, chapitre et cure de Québec. Folio 288, 15 pages. Soit 25 pp.

1674. (En latin.) Lettre d'érection d'un chapitre en l'église cathédrale de Québec. Folio 296, 10 pages. Soit 16 pp.
6 novembre.
1697. Démission faite par le chapitre de la cure de Québec. Folio 301, 8 pages. Soit 13 pp.
Paris, 23 juillet.
- Union de la cure de Québec au Séminaire des Missions étrangères de Paris. Folio 305, 9½ pages. Soit 16 pp.
Paris, 26 juillet.
1685. Lettres patentes du don par Sa Majesté de l'Abbaye de l'Estrée, de l'ordre de Cîteaux, diocèse d'Evreux, à l'abbé Jean-Baptiste de la Croix de Saint-Valier, nommé évêque de Québec. Folio 308a, 1 page.
Paris, Février.
- Accord et conventions entre M. l'Evêque de Québec et les chanoines de l'Abbaye Royale de Bénévent. Folio 309, 9½ pages. Soit 16 pp.
1688. 30 avril.
- Acte de concordat entre M. l'Evêque de Québec et le doyen des chanoines de ce chapitre. Folio 314, 10 pages. Soit 17 pp.
1697. Paris, 16 avril.
- Lettres patentes du roi, qui autorise et approuve le concordat intervenu entre M. l'Evêque de Québec et les chanoines de l'Abbaye de Bénévent. Folio 319, 10½ pages. Soit 16 pp.
1699. Paris, 11 février.
- Lettres patentes du roi, qui autorise et approuve l'union de la cure de Québec au Séminaire des Missions étrangères. Folio 324, 7½ pages. Soit 12 pp.
1674. 5 novembre.
- Ordonnance de M. de Frontenac contre les coureurs de bois. Folio 329, 1 page.
- 24 septembre. Arrêt du Conseil Souverain, portant que M. de Villeray continuera de siéger dans l'affaire de l'abbé de Fénelon. Folio 331, 1½ page.
- 25 septembre. Arrêt du conseil, portant que les interrogatoires de l'abbé de Fénelon et du Sieur de Francheville seront soumis au substitut du procureur général pour recevoir ses conclusions. Folio 332, 1 page.
- 26 septembre. Arrêt du conseil, déclarant impertinente et déraisonnable la déclaration d'appel comme d'abus faite par l'abbé de Fénelon, et ordonnant de procéder au récolement des témoignages. Folio 333, 1½ page.
- 4 octobre. Assignation de comparution à l'abbé Rémy, du Séminaire de Montréal. Refus et réponses. Les constitutions canoniques lui défendent de comparaître en justice séculière. Que si sa déposition est absolument nécessaire, ce qui n'est pas, sa déposition, permission étant obtenue de son évêque, doit être faite devant l'officialité et envoyée à la justice séculière. Folio 334, 2½ pages. Soit 3 pp.
- 5 octobre. Assignation de comparution à l'abbé de Francheville, du Séminaire de Montréal. Refuse de comparaître à cause de son caractère. Les saints canons de l'Eglise le lui défendent et les lois les plus sévères ne peuvent l'obliger à déposer contre un ecclésiastique en matière criminelle. A donné des réponses devant les commissaires à Trois-Rivières; l'a fait parce qu'il ignorait que la cause contre l'abbé de Fénelon fut de nature criminelle. Folio 336, 2 pages.
- 8 octobre. Arrêt du conseil, portant que l'abbé de Francheville sera assigné de nouveau. Assignation et refus de comparaître. Folio 337, 2½ pages. Soit 3 pp.
- 15 octobre. Arrêt du conseil, condamnant à l'amende le Sieur Pierre de Repentigny de Francheville et portant qu'il sera assigné de nouveau avec le supérieur du Séminaire. Assignation, refus et réponses du Sieur de Francheville et de Bernières, grand vicaire. Folio 339, 3 pages. Soit 6 pp.
- 15 octobre. Arrêt du conseil, portant condamnation de l'abbé Rémy à 50 livres d'amende et nouvelle assignation. Réponses. Folio 341, 6½ pages. Soit 14 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1674.
17 octobre. Procès-verbal contenant la déclaration de l'abbé Rémy, touchant sa réponse faite à la signification de l'arrêt du 15 octobre. Folio 345, 4½ pages. Soit 10 pp.
- 18 octobre. Procès-verbal des déclarations des abbés Remy et de Francheville devant MM. de Tilly et Dupont. Folio 349, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 22 octobre. Arrêt du conseil, portant que, vu sa décision de référer en France la prise à partie de l'abbé de Fénelon contre les Sieurs de Frontenac, de Peyras et de Vitré, pour être jugée par le conseil du roi, le Sieur de Villeray, recusé dans l'affaire de Perrot, devra siéger à l'instruction de celle de l'abbé de Fénelon. Sur le refus du Sieur de Villeray de siéger en cette dernière, attendu la liaison entre les deux causes, le conseil décide que l'instruction de l'affaire sera ajournée jusqu'à la décision du conseil du roi sur la prise à partie. Folio 351, 1½ page. Soit 3 pp.
- 15 octobre. Requête du Sieur Perrot au conseil, le priant de faire diligence en son affaire, attendu que la navigation est à la veille de se fermer et qu'il lui est nécessaire de passer en France pour soutenir ses accusations contre le gouverneur sur la prise à partie référé au roi pour sa décision. Folio 352, 2 pages.
- 15 octobre. Autre requête du Sieur Perrot au conseil souverain. Folio 353, 1½ page. X
- 28 octobre. Autre requête du Sieur Perrot au conseil, protestant contre l'immixtion des pièces du procès du Brucy dans le sien. Demande que le conseil fasse des remontrances au gouverneur au sujet des entraves qu'il met à son élargissement et à son départ pour la France, faute de quoi il représentera au roi que le gouverneur leur fait faire tout ce qu'il veut. Folio 354, 1½ page. Soit 3 pp.
- 5 novembre. Arrêt du conseil, renvoyant le Sieur Perrot à l'exécution de l'arrêt du 22 octobre et ordonnant que sa requête soit jointe au procès. Folio 355, 2 pages. Soit 3 pp.
- 26 mars. Remise des droits du mutation à l'évêque de Québec par la Compagnie des Indes Occidentales, sur les seigneuries de l'Île d'Orléans et de Beau-pré, acquises des Sieurs Chaffaut de la Renardière et Castillon, à la condition de dire une messe tous les ans à l'intention des MM. de la Compagnie, et de donner tous les ans une maille d'or du poids de deux onces pour chacune des dites seigneuries. Mêmes conditions pour la terre acquise par le dit évêque de Hébert, faisant partie du fief que lui a accordé le duc de Ventadour le dernier février 1626. Folio 356, 2½ pages. Soit 5 pp.
1675.
Versailles,
30 mars.
Versailles,
22 avril. Nouvelles provisions de gouverneur des Trois-Rivières pour M. de Varennes : Continué à l'expiration de son terme. Folio 364, 1½ page.
- Extrait d'une lettre du roi à M. de Frontenac. A examiné tous les papiers dans l'affaire de Perrot, gouverneur de Montréal. Condamne ses actions et l'a fait mettre à la Bastille, non pas tant pour le punir davantage que pour, inspirer le respect à l'autorité et éviter le retour de tels actes. N'aurait pas du prendre ses premiers procédés contre lui sans lui en donner avis. Après quelques jours passés à la Bastille il retournera prendre son poste à Montréal ; il aura instruction de l'aller voir et de lui faire des excuses. A blâmé l'abbé de Fénelon et lui a ordonné de ne plus retourner au Canada. Il eût mieux valu la remettre tout d'abord entre les mains de l'évêque ou de son grand vicaire. Récite quelques-uns des reproches formulés contre lui et lui donne une règle de conduite avec le clergé et autres. Doit consentir à enregistrer les lettres de noblesse accordées par ses prédécesseurs à MM. Saint-Denis, Godefroy, Deshiles et Le Moine. (Ces extraits, au nombre de 15, formant partie de la même

1675. lettre, le copiste devra les réunir.—E. R.) Folio 364 à folio 378, 14 petites pages. Soit 9 pp.
- 25 avril. Provisions de procureur général du Conseil Souverain pour M. Denis et Joseph Ruette d'Auteuil. Folio 379, 2 pages.
- 6 mai. Concession faite par M. de Frontenac à M. de Peyras, conseiller au Conseil Souverain, d'un fief de 2 lieues de front sur le Saint-Laurent, à commencer au milieu de la rivière Métis, qu'il appellera dorénavant la Rivière—en descendant le fleuve sur 2 lieues de profondeur, avec ensemble les trois îles ou islets dits Saint-Barnabé, qui sont en front du dit fief. Folio 380, 2 pages. Soit 3 pp.
- 6 mai. Concession faite par M. de Frontenac à M. Charles Denys de Vitré, d'un fief de 2 lieues de front sur le Saint-Laurent, à commencer au milieu de la rivière Métis en remontant le fleuve par 2 lieues de profondeur, avec ensemble l'île de Biey qui est vis-à-vis. Folio 383, 2 pages. Soit 3 pp.
- St-Germain-en-Laye, 10 mai. Etats des conseillers au Conseil Souverain suivant le rang que le roi leur donne: 1^{er} Louis Rouer de Villeray, 2^{me} Charles Le Gardeur de Tilly, 3^{me} Mathieu, 4^{me} Nicolas Dupont, 5^{me} René Louis Chartier de Lotbinière, 6^{me} Jean-Baptiste de Peyras, 7^{me} Charles Denis. Folio 386, 1 page.
- St-Germain-en-Laye, 11 mai. (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat, rendu sur les requêtes des habitants du Canada. Portant permission à M. Jean Oudiette d'acheter tous les castors du dit pays et les vendre en France, à l'exclusion de tous autres, pendant sept années, à commencer le 1^{er} juin 1675. Folio 388, 4½ pages. Soit 6 pp.
- 13 mai. Le ministre à M. de Frontenac. Extraits. M. Perrot a été retenu à la Bastille pendant 3 semaines. Avec les 10 mois passés en prison, cela doit être une expiation plus que suffisante, étant d'ailleurs parent et allié de personnes que le roi considère beaucoup. Devra lui accorder ses bonnes grâces. Sa Majesté a confirmé les concessions qu'il a faites au Sieur de la Salle sur le lac Ontario et pour le remboursement des avances qu'il lui a faites. Doit encourager la construction des bâtiments, la fabrication de la potasse et autres industries. (Trois extraits de la même lettre. Devront être réunis.) Folio 391, 3 pages. Soit 1 pp.
- Compiègne, 13 mai. Provisions de lieutenant général à Québec pour le Sieur Chartier. Folio 394, 1½ page.
- Compiègne, 13 mai. Provisions du procureur général au Conseil Souverain pour le Sieur d'Auteuil. Folio 395, 1½ pages.
- Compiègne, 13 mai. Arrêt qui accepte les offres faites par Robert Cavalier de la Salle au sujet de la concession du fort Frontenac, terres et îles adjacentes, à certaines conditions. Folio 396, 2½ pages. Soit 4 pp.
- Compiègne, 13 mai. Lettres patentes de concession du fort Frontenac et terres adjacentes au profit du Sieur de la Salle. Folio 398, 3 pages. Soit 5 pp.
- 17 mai. Provisions par le roi, de notaire et greffier à Québec pour le Sieur Gilles Rageot. Folio 404, 1½ page.
- St-Germain-en-Laye, 24 mai. (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat, portant adjudication à M. Jean Oudiette, du quart des castors, dixième des orignaux, et autres droits du Canada, avec droit d'acheter seul le dit castor, et le vendre en France. Folio 406, 2 pages.
- St-Germain-en-Laye, 28 décembre. Arrêt du Conseil d'Etat concernant le bail des domaines du roi aux îles. Folio 408, 21 pages.
- 30 mai. Provisions d'Intendant de justice, police et finances en Canada pour le Sieur DuChesneau. Folio 427, 3½ pages. Soit 6 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1675. Arrêt du Conseil d'Etat, portant que le papier terrier commencé par
Camp de le Sieur Talon sera continué par le Sieur DuChesneau. Folio 430, 1
Luting près page.
Namur,
4 juin.
4 juin.
- Arrêt du Conseil d'Etat, portant que les contestations qui surviendront
pour raison de la perception des droits établis au Canada, seront jugés
par le Sieur DuChesneau. Folio 431, 1 page.
- Etat de la dépense que le roi veut et ordonne être faite pour le paiement
des appointements, solde et entretien des gouverneurs, majors, officiers,
capitaines, soldats et autres charges du Canada pendant la présente année.
- Les appointements du gouverneur étaient de 3,000 livres ; ceux des
gouverneurs de Montréal et Trois-Rivières, 1,200 chacun ; les conseillers
du Conseil Souverain, 300 chacun ; le lieutenant général de Québec, 700 ;
l'huissier du conseil, 100 ; le maître des hautes-œuvres, 300 ; etc., etc.
Folio 432, 2 pages. Soit 3 pp.
- (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat, pour faire rendre compte à ceux
qui ont levé le droit de 10 pour 100 au pays du Canada. Folio 436, 2
pages. Soit 3 pp.
- 29 octobre. Règlement du Conseil Souverain, sur les contestations des officiers de
justice de Montréal au sujet des honneurs dans les églises. Folio 437, 3
pages. Soit 5 pp.
1676. Ordonnance de M. Duchesneau, pour défendre la chasse dans la Seigneurie
24 mars. de Granville sous peine de 100 livres d'amende. Cette seigneurie se
composait de l'île aux Grues et de l'île aux Oies, et appartenait à Pierre de
Beccard de Granville. Folio 439, 1 page.
- Lettres patentes de ratification de la concession faite aux Récollets du
Camp de Canada de 106 arpents de terre sur 10 de front, et du droit de pêche sur la
Condé, rivière Saint-Charles. (A la prise de Québec, en 1629, ces religieux s'é-
Avril. taient réfugiés dans leur couvent de Paris, emportant avec eux leurs titres
de propriétés. En 1669, ayant obtenu du roi la permission de retourner et
de reprendre leurs propriétés, ils firent naufrage et leurs titres furent per-
dus. M. de Frontenac, le 29 mai 1673, leur donna un nouveau titre pour
cette propriété dite "Notre-Dame des Anges".—E. R.) Folio 440, 2
pages. Soit 4 pp.
- 15 avril. Extraits d'une lettre du roi à M. de Frontenac. Les honneurs qui lui
sont déferés dans l'Eglise Cathédrale de Québec, sont plus grands que
ceux déferés à ses gouverneurs et lieutenants généraux dans les provinces
de son royaume. Devra régler ce petit différent avec son évêque. Les
membres du Conseil Souverain ont préséance sur les marguilliers quand ils
sont en corps et dans les fêtes solennelles, mais pas dans les circonstances
ordinaires. Doit voir à ce que les prières publiques accoutumées pour le
roi se fassent dans toutes les églises. Entend conserver ses droits et ceux
de l'église gallicane. Ne peut s'expliquer qu'il n'y ait encore que 7,832
personnes dans tout le pays. Il doit y avoir de grandes omissions. Doit
tenir pour maxime: "Qu'il vaut beaucoup mieux occuper moins de pays
et le bien peupler que de l'étendre davantage et avoir des colonies faibles
qui peuvent être facilement détruites par toutes sortes d'accidents."
Folios 443, 444, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 8 petites pages. Soit 3 pp.
- Lettre d'érection de l'île d'Orléans en comté Saint-Laurent en faveur
Camp de de M. Berthelot. (M. Berthelot, qui venait d'acquérir les fiefs de cette
Condé, île de l'Evêque de Québec, était conseiller du roi, secrétaire général de
Avril. l'artillerie, poudre et salpêtre de France.—F. R.) Folio 445, 3 pages.
Soit 5 pp.

1676.
15 avril. Extraits d'une lettre du ministre à M. DuChesneau. Sa Majesté ne peut concevoir comme possible qu'il n'y ait que 7,832 personnes en Canada, 1,120 fusils, 5,117 bêtes à cornes, et 21,237 arpents en culture. Attend le nouveau recensement avec impatience. Si ceux qui ont des fiefs ne les font pas valoir, il faut réduire leur étendue. Dans le différend entre Denys de la Ronde et son neveu, il faut maintenir le neveu contre l'oncle, puisque celui-ci a 3 concessions qu'il néglige. Folios 453, 454, 455, 3 petites pages. Soit 1 p.
- 15 avril. Le Roi à M. de Frontenac. A retiré à la Compagnie des Indes Occidentales, tous les droits qu'elle avait sur le Canada et autres lieux. A fait bail de tous les droits qui appartenaient à cette compagnie. Devra user de son autorité pour maintenir les fermiers du domaine d'occident dans la libre et entière jouissance de leurs droits. Folio 456, 1 page.
- St-Germain-en-Laye,
15 avril. Provisions de greffier du Conseil Souverain en faveur du Sieur Peuvret du Mesnu. Folio 457, 1 page.
- 28 avril. Ordonnance de M. Duchesneau contre la traite de Tadoussac. Folio 463, 5 pages.
- Paris,
30 avril. Acte de vente et d'échange, entre l'Evêque de Québec et le Sieur Berthelot. Par cet acte, l'évêque cède au Sieur Berthelot l'île d'Orléans, en échange de l'île Jésus et de la somme de 25,000 livres. (Berthelot avait acquis l'île Jésus des Pères Jésuites le 7 novembre 1672.—E. R.) Folio 467, 6 pages. Soit 11 pp.
- 31 août. Arrêt du Conseil Supérieur, portant défense à tous mendiants valides de mendier dans la ville. Folio 485, 3 pages.
- 5 octobre. Arrêt du Conseil Supérieur, portant défense de faire aucune traite avec les sauvages étrangers en d'autres lieux qu'à Québec, Trois-Rivières et Villemarie. Folio 486.
- 11 octobre. Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne l'établissement de marchés publics à Québec, Trois-Rivières et Villemarie et défend la traite en d'autres lieux. Folio 492, 2 pages.
- 31 octobre. Arrêt du Conseil Supérieur, qui adjuge au Sieur Michel LeNeuf de la Vallière une caiche anglaise par lui prise et les marchandises et agrés d'icelle à la charge par le dit La Vallière, de représenter le tout en nature ou en deniers comptants lorsqu'il en sera requis. (Michel de la Vallière, en compagnie de Richard Denys de Fronsac, son beau-frère, fils de Nicolas Denys, avait pris trois caiches de Boston chargeant du charbon à l'île du Cap-Breton. Il les renvoya avec l'une des 3 caiches et garda comme prise les deux autres.—E. R.) Folio 493, 2½ pages. Soit 5 pp.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

CANADA.

VOL. III.—1677-1680.—F.

1677.
Dunkerque,
23 avril. Provisions du roi pour la charge de substitut du procureur général au Conseil Supérieur pour le Sieur François Madeleine Ruette d'Auteuil. Folio 1, 2 pages. Soit 4 pp.
1676.
Dunkerque,
23 avril. Provisions du roi pour la charge de conseiller au Conseil Supérieur de Québec au Sieur Juchereau de la Ferté, à la place de René Louis Chartier de Lotbinière, nommé lieutenant général au siège de la prévôté ordinaire de la ville de Québec. Folio 2, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1663.
9 mars. Contrat de diverses cessions, donations et remises faites en faveur de l'établissement d'un séminaire en l'île de Montréal par les ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, aux clauses et conditions y mentionnées. Folio 5, 9 pages. Soit 14 pp.
1677.
1er mai. Extraits d'une lettre du ministre à M. DuChesneau. L'évêque a le droit d'offrir l'encens dans l'église à tous les membres de son clergé avant les conseillers, même en corps. Autres règles à observer. Comme il voit que l'évêque affecte une autorité un peu trop indépendante, il serait peut-être bon qu'il n'eût pas séance au conseil. Devra examiner toutes les occasions et les moyens praticables pour lui ôter l'envie d'assister au conseil ; devra cependant se conduire en cela avec beaucoup de retenue, prenant bien garde que ce qu'il écrit ne soit découvert. Folio 17, 4 petites pages. Soit 1½ pp.
- Condé,
16 mai. Arrêt du Conseil d'Etat établissant les prix pour les pelleteries et autres réglemens. Intervenu sur l'avis de M. Duchesneau du 21 octobre 1676. Folio 21, 7 pages. Soit 8 pp.
- Sceaux,
18 mai. Extrait d'une lettre de Monseigneur Colbert à M. de Frontenac. Ne doit faire autre chose dans les questions de justice, police et finances, que d'aider et appuyer l'intendant. Folio 25, 1 page.
1678.
St-Germain-
en-Laye,
31 janvier. Déclaration du roi, portant défense de saisir les bestiaux des cultivateurs. Cette exemption avait été accordée en 1667, renouvelée pour 6 ans en 1671, et par la présente déclaration elle est renouvelée pour 6 autres années. Folio 26, 2 pages.
- St-Germain-
en-Laye,
12 mai. Permission du roi aux Récollets du Canada de s'établir à l'île Percée et au fort Frontenac. (Registre des Indes Orientales et Occidentales, cote 7, fol. 17.)—Étaient établis depuis 6 ans dans ces deux endroits sur la permission de M. de Frontenac. Folio 36, 2½ pages. Soit 3 pp.
- St-Germain-
en-Laye,
12 mai. Permission du roi au Sieur de la Salle d'aller à la découverte de la partie occidentale de la Nouvelle-France. Le roi satisfait de son application à faire défricher les terres qu'il lui a données au fort Frontenac, l'autorise à faire des découverts, à bâtir des forts, le tout à ses dépens, mais ne devra pas commercer avec les sauvages Ottawas ou autres qui apportent leurs pelleteries à Montréal. Folio 41, 2½ pages.
- 12 mai. Ordonnance qui défend la traite des pelleteries dans les habitations des sauvages du côté de l'Acadie. Folio 43, 1 page. Soit 2 pp.
- 12 mai. Extrait d'une lettre du roi à M. de Frontenac. Ne croit pas que les ecclésiastiques outrepassent les limites de leurs pouvoirs ; cependant le Conseil Souverain devra veiller soigneusement à ce qu'ils n'empiètent pas sur son autorité ou celle de la justice. Folio 50, ½ page.
- St-Germain-
en-Laye,
12 mai. Arrêt du roi, ordonnant qu'il sera tenu une assemblée de vingt des principaux habitants du Canada pour donner leur avis sur la traite de l'eau-de-vie aux sauvages. Folio 51, 2½ pages.
- St-Germain-
en-Laye,
juin. Edit de création de l'office de lieutenant du prévôt du Canada pour le Sieur de Rouer de Saint-Simon. Folio 68, 1½ page.
- 5 septembre. Arrêt du Conseil Supérieur qui fixe temporairement le prix du vin. Le marchand en gros ne pourra vendre la barrique plus de 50 livres et le cabaretier plus de 16 sous le pot. Folio 69, 1½ page.
- 6 septembre. Autre arrêt du conseil que vu la requête de Jean Juchereau de la Ferté, comme représentant les intéressés en la ferme du roi depuis la mort de Bazire, l'arrêt d'hier au sujet du prix du vin est rescindé et le prix de la barrique de vin sera de 60 livres jusqu'à l'arrivée des autres navires attendus de France. Folio 70, 1 page.
- 20 octobre. Procès-verbal d'une assemblée de 20 des principaux habitants du Canada, au sujet des avantages ou des désavantages de la vente de l'eau-de-

1678. vie aux sauvages. Etaient convoqués : De Berthier (de Berthier), de Saurel (de Saurel), Le Gardeur de Repentigny, Robineau de Bécancour et de Portneuf, Pezard de la Touche (Champlain), Dugué (de Sainte-Thérèse), Boucher de Boucherville, de Verchères, Le Bert (de Montréal), Jolliet (de Québec), Crevier de Saint-François, Boulanger de Saint-Pierre, de Saint-Ours, Picotté de Bellestre, Saint-Romain, habitant de Champlain, Duplessis Gatineau, habitant du cap. Dailleboust de Musseaux; Charron, Le Vallon, Roger de Coulombière, échevins de Québec ; de Boucherville, de Musseaux et de Saint-Pierre, absents, furent remplacés par Cavalier de la Salle, Pelletier de la Prade et Jean Bourdon de Dombourg. Berthier, Saurel, Dugué, de Repentigny, de Bécancour, Crevier, de Saint-Ours, de Bellestre, de Colombière, Charron, Saint-Romain, de la Prade, de la Touche, de Verchères, de la Salle, furent d'avis que le commerce de l'eau-de-vie ne devait pas être prohibé, que sa prohibition ruinerait le commerce sans équivalent et sans remédier aux maux dont se plaint l'évêque, parce que les Anglais et les Hollandais en vendent librement aux sauvages et attireraient à eux et les sauvages et le commerce des pelleteries. Le cas réservé que fait l'évêque trouble les consciences et ruine le commerce du pays. Duplessis, Le Vallon, Jolliet, Le Bert et Dambourg furent d'avis que le commerce de l'eau-de-vie avec les sauvages devait être prohibé ou restreint. Folio 75, 17 pages. Soit 30 pp.
- 3 novembre. (En latin.) Erection des cures dans le diocèse de Québec. Folio 85, 2 pages.
- 7 novembre. Procès-verbal des observations du Conseil Supérieur sur les changements qu'il croit devoir être faits à l'ordonnance de 1667. Pour être soumis au roi. Folio 87, 10 pages. Soit 17 pp.
1679.
Du 20 février au 26 octobre. Procès-verbal des délibérations du Conseil Souverain, concernant les démêlés entre le gouverneur, l'intendant et les conseillers, au sujet de la charge de président du conseil, etc., etc. Folio 101, 73 pages. Soit 160 pp.
- Du 20 février au 26 octobre. Procès-verbal des contestations arrivées entre M. de Frontenac et M. Duchesneau pour la qualité de chef et président du Conseil Souverain. (Ce procès-verbal est le même que le précédent dans certaines parties, et diffère dans d'autres. Il a dû être refait pour convenir à M. de Frontenac. Le gouverneur réclamait l'intitulation de chef et président du conseil, ce que lui disputait M. Duchesneau, qui prétendait qu'étant lui-même président du conseil, M. de Frontenac ne devait s'intituler que chef du conseil. Ces contestations durèrent plusieurs mois et occupèrent le conseil à l'exclusion des autres affaires. M. de Frontenac ordonna à MM. de Villeraï, de Tilly et d'Auteuil de se retirer dans leurs propriétés avec défense d'en sortir, etc., etc.—E. R.) Folio 139, 52 pages. Soit 115 pp.
- 20 février. Procès-verbal, signé Duchesneau et Peuvret du Mesnu, par lequel, à la requête de ce dernier, sont expliqués les faits intervenus entre MM. de Frontenac, DuChesneau et lui, au sujet de l'intitulation au grand plunitif du conseil des titres sous lesquels sont désignés MM. de Frontenac et DuChesneau. (Peuvret du Mesnu, le greffier, avait, suivant l'ordre du gouverneur, donné à ce dernier dans le plunitif le titre de chef et président du conseil et celui de faisant fonction de président à M. DuChesneau. Ce dernier objectant, renvoya le greffier au gouverneur pour lui représenter qu'il n'avait pas droit à ce titre ; que l'usage constant, depuis trois ans et demi, avait été de le qualifier chef du conseil. M. de Frontenac ne voulut rien entendre, et le greffier, qui déjà avait été emprisonné quelques mois avant pour n'avoir pas voulu exécuter les ordres du gouverneur sur une autre question, conserva au plunitif les intitulations insérées sur l'ordre du gouverneur.—E. R.) Folio 167, 3 pages. Soit 5 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1679.
Février. Requête du Sieur Peuvret du Mesnu au conseil, représentant qu'il a été envoyé en prison par le gouverneur et demandant son élargissement. Raconte qu'étant allé chez le gouverneur, avec l'enquête dans l'affaire de la femme d'Ignace Bonhomme, procès dans lequel le gouverneur est intéressé, ce dernier voulut prendre connaissance des témoignages. Sans les lui refuser, il lui représenta que son devoir était de ne les pas communiquer. Que sur cela, il fut insulté, maltraité et envoyé à la prison. Folio 169, 6½ pages. Soit 9 pp.
- 11 avril et jours subséquents. Délibérations du conseil en vue de mettre un terme aux contestations entre le gouverneur, l'intendant et les conseillers. Refus du gouverneur de laisser le conseil opiner sur la question des intitulations, et refus du procureur général de produire le réquisitoire qu'il a fait sur la question à la demande du conseil, tant que le gouverneur ne laissera pas le conseil opiner librement. Folio 173, 10½ pages. Soit 25 pp.
- 11 avril et jours subséquents. Copie des délibérations du conseil au sujet des mêmes contestations. Réquisitoire du procureur général. Réponses du gouverneur et de l'intendant. Folio 181, 35 pages. Soit 75 pp.
- 11 avril. Procès-verbal de la séance du conseil de ce jour. Le gouverneur invité à se retirer pour laisser délibérer le conseil, refuse. Ayant ordres et contre-ordres donnés au greffier par le gouverneur et les conseillers. Les conseillers veulent se retirer, le gouverneur leur ordonne de rester. Ils restent jusqu'à midi, heure de l'ajournement, mais sans mot dire. Folio 203, 5 pages. Soit 3 pp.
- 17 avril. Plainte du greffier, faite devant M. Duchesneau, touchant les menaces que lui a fait M. de Frontenac s'il ne lui apporte tous les jours les registres, et s'il n'inscrit ce qu'il lui ordonnera. Demande acte de sa déclaration. Folio 207, 2½ pages.
- 17 avril. Procès-verbal, signé des conseillers et du procureur général, touchant la liberté d'opinion que leur refuse M. de Frontenac. Folio 209, 7 pages. Soit 10 pp.
- 24 avril. Procès-verbal contenant les dire et protestations de M. de Frontenac et des conseillers. Folio 213, 23 pages. Soit 35 pp.
- 25 avril. Extraits d'une lettre du ministre à M. Duchesneau. D'une extrême sévérité. N'a pas besoin d'être entretenu de futilités qui n'intéressent que lui, et sur lesquelles il a invariablement tort. A le tort de croire qu'il est est à peu près l'égal du gouverneur et que ce dernier ne peut rien faire sans le consulter ; c'est le contraire qui doit être, il peut ne pas vous consulter et vous devez le consulter même dans les choses qui regardent vos fonctions. Lorsque le gouverneur interdit une affaire au conseil vous n'avez qu'à vous soumettre. Le conseil ne peut que lui faire des représentations, et, s'il ne les écoute pas, les référer au roi, mais même dans ce cas, il doit d'abord soumettre au gouverneur toutes les plaintes qu'il porte contre lui pour qu'il soit en mesure d'y répondre. "Je ne puis vous donner l'avis que vous demandez parce que vous n'avez pas l'esprit dans votre assiette et qu'il faut que vous l'avez pour en bien user." Sans vos dernières lettres, qui font voir que vous comprenez un peu mieux vos erreurs, vous eussiez été révoqué de vos fonctions. Folio 225, 3 extraits, 5 petites pages. Soit 3 pp.
1680.
24 octobre. Arrêt du Conseil Souverain, portant que les lettres patentes du roi, accordant une concession de terre, nommée le Saut, au Saut Saint-Louis, soient enregistrées. Cette terre est ainsi désignée : contenant 2 lieues de front, à commencer à un point qui est vis-à-vis les rapides Saint-Louis, en montant le long du lac sur pareille profondeur, avec 2 îles, îlots et batures qui se trouvent au devant et joignant aux terres de la prairie de

1679. la Magdelaine ; à la charge que la dite terre nommée "Le Saut" appartiendra toute défrichée à Sa Majesté lorsque les Iroquois l'abandonneront, etc., etc. Folio 239, 2 pages.
- 10 juin. Mémoire pour le Sieur Duchesneau, devant servir à le guider dans la confection du papier terrier du Canada. A fait des concessions en son seul nom, n'a ce pouvoir que conjointement avec le gouverneur. Toutes les concessions doivent être suivant la coutume de Paris. N'a aucun pouvoir de changer les anciennes, ni d'en augmenter ou diminuer le cens. Comment il devra procéder pour la confection du papier terrier. Folio 244, 3 pages.
- 26 juin. Procès-verbal des contestations entre M. de Frontenac, M. Duchesneau et les membres du conseil, au sujet des intitulations du gouverneur et de l'intendant. Folio 246, 31 pages. Soit 55 pp.
- 3 juillet. Procès-verbal d'une séance du conseil au sujet des mêmes contestations. Folio 262, 14 pages. Soit 20 pp.
- 4 juillet. Ordre de M. de Frontenac au Sieur de Villeray de se retirer dans l'île Saint-Laurent (île d'Orléans) en la maison du Sieur Berthelot pour 2 fois 24 heures et d'y attendre l'ordre de passer en France pour répondre de sa conduite au roi. Folio 270, 1 page.
- 4 juillet. Ordre du même à M. de Tilly de se retirer à Beauport en la maison du Sieur de Saint-Denis son beau-frère, etc., etc. Folio 271, 1 page.
- 4 juillet. Ordre du même à M. d'Auteuil de se retirer en sa maison de Monceaux à Sillery. Folio 272, 1 page.
- 5 juillet. Procès-verbal des délibérations d'une assemblée des conseillers Duchesneau, de Bernières (grand-vicaire), Rouer de Villeray, d'Amours, d'Echauffour, de Vitré, de Bermen de la Martinière et d'Auteuil, tenue en la demeure du Sieur Duchesneau, à laquelle il fut décidé qu'ils persévéreraient dans leur attitude vis-à-vis le gouverneur et que l'affaire serait portée devant le roi. Par ce procès-verbal on voit, qu'en effet le roi dans des lettres privées à M. de Frontenac, parlait incidemment de lui comme étant le chef et le président du conseil, mais, comme cela allait à l'encontre de l'ordonnance, les conseillers concluaient qu'ils ne pouvaient mettre de côté une ordonnance enregistrée pour accepter les termes d'une lettre privée, termes qui pouvaient comporter un autre sens. Folio 273, 10 pages. Soit 20 pp.
1676.
5 juillet. Procès-verbal d'une assemblée tenue par quelques conseillers, dans laquelle il fut résolu de prier M. de Frontenac de donner la liberté à MM. de Villeray, de Tilly et d'Auteuil, jusqu'à leur départ pour la France, afin que le conseil se réunisse au complet pour s'occuper uniquement des affaires des particuliers requérant urgence. Folio 281, 9 pages. Soit 16 pp.
1679.
7 juillet. Procès-verbal de MM. Duchesneau, Claude de Bermen de la Martinière, Mathieu D'Amours et Charles Denis de Vitré, exposant que s'étant présentés au château Saint-Louis pour avoir une entrevue avec M. de Frontenac, un des gardes leur aurait dit qu'il était allé chez Mademoiselle Denis et qu'il ne pouvait assister au conseil. Folio 287, 3 pages.
- 18 juillet. Ordonnance de M. Duchesneau, portant que les pièces de 4 sols et de 1 sol, que quelques personnes refusent de prendre à leur cours régulier, seront prises sans escompte tant que le roi n'aura pas autrement décidé. Folio 289, 1½ page.
- 22 juillet. Lettre de M. Juchereau de la Ferté, dans laquelle il rend compte à M. de Frontenac des pourparlers que sur son autorisation il a eus avec MM. de Villeray, de Tilly et d'Auteuil. Ils consentent à passer un arrêt par lequel ils conviendront de s'occuper des affaires des particuliers et à vous

DOC. DE LA SESSION No 8c

1679. donner les intitulations que vous exigez, pourvu que la protestation de M. l'intendant et du procureur général soient en même temps inscrites au plunitif. Folio 290, 1 page.
- 22 juillet. Réponse de M. de Frontenac à M. de la Ferté. Aurait pu se dispenser de lui apporter une telle réponse. Doivent d'abord se désister de leurs prétentions et rentrer dans leur devoir, après quoi ils pourront faire inscrire aux procès-verbaux toutes les protestations qu'il leur plaira. Folio 291, 1½ page.
- 29 août. Concession par MM. Duchesneau et de Frontenac aux Sulpiciens, de toutes les îles qui se trouvent entre l'île Jésus et l'île de Montréal et plus près de cette dernière que de l'autre, ainsi que de toutes les îles qui se trouvent dans le contour de l'île de Montréal, à condition de faire confirmer le titre dans l'année par Sa Majesté. Folio 292, 2 pages.
- St-Germain-
en-Laye,
août. Edit du roi, portant règlement général sur les duels dans toute l'étendue du royaume. Les maréchaux de France seront des juges d'honneur. Peines sévères, prison, amende, confiscation pour les nobles ; ceux de naissance ignoble ou roturiers seront pendus et étranglés. Folio 293, 51 pages. Soit 65 pp.
- 15 octobre. Requête de M. d'Auteuil, procureur du roi, au conseil à l'égard du différend avec M. de Frontenac. Demande acte des remontrances et protestations qu'il a faites. Folio 320, 4 pages. Soit 8 pp.
- 16 octobre. Procès-verbal de la séance du Conseil Souverain tenue dans l'avant-midi de ce jour. M. de Frontenac parle de la paix qu'il a ordre de Sa Majesté de publier. M. Duchesneau demande que le greffier écrive l'en-tête du procès-verbal. Cela étant fait, donnant au gouverneur le titre de chef et président du conseil, M. Duchesneau en demande la lecture. Cette lecture étant faite, M. Duchesneau prie le gouverneur de se rappeler qu'il a été convenu avant la séance que les intitulations seraient supprimées. Le gouverneur et l'intendant acceptent de se retirer pour laisser délibérer le conseil sur ce point. Après délibération, le conseil tombe d'accord qu'au lieu des intitulations il ne serait écrit en tête des registres que ces mots : "Le conseil étant assemblé." Ce qui fut accepté par M. de Frontenac et la séance fut ajournée à 3 heures de la relevée. Folio 324, 3½ pages. Soit 4 pp.
- 23 octobre. Enregistrement au Conseil Souverain de l'édit du roi de juin 1679, portant que les officiers du Conseil Souverain et leurs veuves plaideront en première instance en la Prévôté de Québec et par appel à la dite cour, faisant défense d'évoquer aucune affaire, si ce n'est dans le cas de son ordonnance et de l'article 5 du titre 15. Folio 329, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 23 octobre. Arrêt de remontrance fait par le Conseil Souverain sur l'édit du roi de juin 1679, portant qu'il y a diverses justices seigneuriales qui sont du ressort de la juridiction des Trois-Rivières, dont l'appel doit y être porté d'après les provisions du roi. Folio 331, 1 page.
- 23 octobre. Arrêt du Conseil Souverain sur le même sujet. Folio 332, 3½ pages. Soit 4 pp.
1680.
29 mai. Pouvoir donné par le roi à M. Duchesneau de commettre aux charges d'huissier au Conseil Souverain du Canada et de greffier en la maréchaussée du dit pays. Folio 353, 1½ pages.
- 29 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, portant que dans les plunitifs et registres du Conseil Souverain, M. de Frontenac aura la qualité de gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France seulement, et M. Duchesneau celle d'intendant de la justice, police et finances aussi seulement, mais que les fonctions de premier président du conseil seront exercées par M. Duchesneau, conformément à la déclaration de Sa Majesté du 5 juin 1675. Folio 354, 1 page.

1680.
Fontaine-bleau,
24 octobre.
- Arrêt du roi, accordant au Sieur Ruette d'Auteuil, fils, la survivance de la charge de procureur du roi et conseiller au Conseil Souverain, actuellement remplie par M. d'Auteuil, père. M. d'Auteuil, père, pourra continuer d'exercer sa charge aussi longtemps qu'il lui plaira. Folio 361, 2 pages. Soit 3 pp.
- 27 juillet.
- Ordonnance de M. Duchesneau, portant défense aux cabaretiers de traiter des armes et hardes des sauvages et de leur donner des boissons ou de leur prêter de l'argent sur ces effets. Folio 374, 1 page.
- 31 octobre.
- Ordonnance de M. Duchesneau, portant permission à François Pellet, marchand de Paris, de faire construire à ses dépens une barque au fort Frontenac et d'y faire porter des marchandises pour y être traitées avec les sauvages. (Pellet, qui était un des créanciers de La Salle, était venu au Canada et s'était rendu au fort Frontenac pour s'assurer de la situation de son débiteur. La Salle était alors en mission de découvertes dans le pays des Illinois. Pellet, voyant que les affaires de son débiteur étaient négligées par son absence et par l'insuffisance des marchandises, s'adressa aux autres créanciers pour fournir de nouvelles marchandises et exploiter la traite du fort Frontenac pour se rembourser de leurs avances. Tous refusèrent de courir de nouveaux risques, et c'est alors que Pellet s'adressa à M. Duchesneau, d'où cette ordonnance. Pouvoir lui est donné de se servir du fort de Frontenac, d'y placer un commis, mais il ne doit pas faire la traite au delà des rivages du lac Frontenac (Ontario), ni envoyer dans les bois, ni construire plus d'une barque.—E.R.) Folio 375, 5 pages. Soit 9 pp.

COLLECTION MOREAU SAINT-MERY.

1681—CANADA—1690.

Vol. 4, F.

1681.
24 mars.
- Arrêt du Conseil Souverain de Québec, rendu sur ce que les Sieurs de Villeray et de Tilly, assignés à comparaître par devant le lieutenant général de la Prévôté, auraient refusé de se rendre chez lui. Ordonnance que par provision, en attendant que Sa Majesté ait prononcé sur le cas, le lieutenant général se transportera dans la salle des officiers du conseil pour recevoir les témoignages quand il s'agira d'informations, ou d'enquêtes. Folio 1, 3 pages.
- Versailles,
2 mai.
- Ordonnance du roi, portant que tous les ans le gouverneur pourra accorder permission à 25 canots, équipés de 3 hommes chacun, d'aller traiter avec les sauvages dans les profondeurs des bois. Enjoint au gouverneur de distribuer ces permissions également à tous les habitants sans qu'aucun ne puisse les obtenir 2 années de suite. Folio 10, 1 page.
- Versailles,
28 mai.
- Concession par le roi aux Religieux Récollets de Québec d'un emplacement situé en la haute ville de Québec où était ci-devant la Sénéchausée. Folio 11, 1 page. Soit 2 pp.
- 21 octobre.
- Arrêt du Conseil Souverain, qui ordonne que le Sieur François Magdeleine Ruette d'Auteuil, substitut du procureur général, fils du Sieur d'Auteuil, en son vivant procureur général du roi et conseiller de ce conseil, sera reçu à la charge de procureur général et conseiller suivant les lettres de survivance qui lui ont été accordées par le roi et que Sa Majesté sera avertie de son âge par l'intendant. (Le Sieur d'Auteuil, fils, qui avait eu 23 ans le 17 janvier précédent, avait été reçu avocat au parlement de Paris.—E. R.) Folio 12, 2½ pages. Soit 4 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1681.
27 octobre. Permission donnée aux Religieux Récollets, par l'évêque de Québec, de dire la messe dans la maison qu'ils doivent bâtir sur l'emplacement que leur a donné le roi en la haute ville de Québec. Folio 14, 2½ pages.
- 10 novembre. Arrêt qui explique celui du 21 mars précédent, touchant l'endroit où seront donnés les témoignages des conseillers en attendant la décision de Sa Majesté. Folio 16, 3½ pages.
- Décembre. Ordre de M. de Frontenac au R. P. Valentin Le Roux, supérieur des Récollets, de lui donner par écrit signé de lui et des Pères de sa communauté, le récit de tout ce qui s'est fait et passé au sujet de la discontinuation des sermons du Père Adrian Ladan, afin d'en informer Sa Majesté. (Le Père Adrian Ladan avait prêché les sermons de l'Avent, et en était au 4^{me} lorsqu'il fut forcé de discontinuer par l'évêque, qui y trouvait à redire. Il avait, dans ses sermons du 7 et du 14 décembre, parlé des divisions, partialités et cabales qui existaient dans le pays. Au dire de M. de Frontenac, il serait résulté de l'interdiction de l'évêque, des allées et venues entre l'évêché et la communauté et des discussions de doctrine où l'on aurait soutenu des propositions fort extraordinaires tant pour la religion que pour l'Etat. M. de Frontenac désirait que le roi fut informé des motifs de la défense de l'évêque.—E. R.) Folio 18, 1 page.
1672.
Versailles,
7 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Frontenac, nommé gouverneur et lieutenant général de la Nouvelle-France. Folio 19, 6 pages.
Soit 12 pp.
1682.
14 juillet. Ordonnance de M. Duchesneau, qui maintient le Sieur Pellet dans le privilège à lui accordé de traiter seul les marchandises au fort Frontenac. (Cette ordonnance fut passée à la requête de Lucien Boutteville, marchand en la Nouvelle-France, procureur de Frs. Pellet de Paris, sur l'information que le Sieur de la Forest, major du fort Frontenac, avait eu des avances de marchandises de Charles de Couagne et qu'il faisait la traite au dit lieu au préjudice du Sieur Pellet. La créance de Pellet contre de la Salle était de 40,000 livres.—E. R.) Folio 23, 2½ pages.
Soit 5 pp.
- 1er octobre. Ordonnance de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant, portant défense d'aller en traite sans congé. Folio 25, 1 page.
- 13 octobre. Ordonnance des mêmes, portant défense de transporter aucunes marchandises et de traiter dans les limites de la ferme de Tadousac sans la permission des intéressés. Passée à la requête de Denis Riverin représentant les intéressés en la ferme du roi. Folio 26, 1½ page.
- 19 octobre. Autre ordonnance des mêmes contre ceux qui vont dans les bois sans congés. Folio 27, 1 page.
- 24 octobre. Autre ordonnance des mêmes, portant injonction aux habitants d'avoir des armes à feu. Ordonne au Sieur Aubert de la Chesnaye, marchand de Québec, de leur en vendre et d'accepter des produits en paiement, à raison de 50 sols le minot pour le blé de France, en proportion et aux prix ordinaires pour le blé d'Inde, les pois et la chair de cochon salée. Même ordre à M. Le Bon, marchand de Montréal. Folio 28, 1 page.
1683.
Janvier. Règlement de M. de Meulles sur le commerce. Défense est faite aux marchands forains de vendre en détail avant le 1^{er} août et après le dernier octobre. Ne pourront vendre ce qui leur reste de marchandises après cette date qu'en gros, excepté la poudre et le plomb. Défense leur est faite de monter aux Trois-Rivières et à Montréal pour le commerce de gros ou de détail. Défense à ceux qui habitent au-dessus de Montréal d'empêcher les sauvages de descendre aux lieux de foires. Défense de pousser les sauvages à aller traiter dans un lieu plutôt que dans un autre à leur arrivée à Montréal, ainsi que de porter des marchandises à leurs

1683. tentes de jour ou de nuit. Aucune personne n'ayant famille, excepté les enfants du pays, ne pourront traiter avec les sauvages, ni pour eux ni pour d'autres. Folio 30, 5 pages. Soit 7 pp.
- 22 mars. Requête d'Alexandre Le Borgne de Bellisle à M. de la Barre, se plaignant des empiétements du Sieur de La Vallière, gouverneur de l'Acadie. Fait le récit des faits touchant son père, Emmanuel Le Borgne, et lui-même ; donne l'étendue des concessions faites à son père, les dates de ces concessions et de quelques autres contrats pour établir les empiétements du Sieur de la Vallière. Agit tant en son nom qu'au nom de sa mère (Jeanne Françoise) et de ses frères et sœurs au nombre de 8. Ordonnance de M. de la Barre confirmant ses titres. Folio 34, 4 pages. Soit 7 pp.
- 3 juin. Lettre d'admonestation de Monseigneur Laval au Père Valentin, supérieur des Récollets, au sujet de l'usage qu'il fait de l'emplacement que lui a donné le roi en la haute ville de Québec, et particulièrement de l'érection d'un clocher contre ses ordres réitérés. Ce terrain ne leur a été donné que pour y bâtir une maison qui serait un gîte pour eux lorsqu'ils seraient attardés par le mauvais temps ou autres raisons. Il a bien voulu consentir à ce qu'il servit d'hôpital pour les religieux malades et à y élever un autel pour y dire la messe ; mais non pas d'en faire une demeure sédentaire. On n'a tenu aucun compte de ses défenses et actuellement on poursuit les travaux à un clocher. Ordonne que ce clocher soit défait. Folio 36, 2 pages. Soit 3 pp.
- Notre-Dame des Anges,
4 juin. Réponse des Pères Récollets à Monseigneur Laval. Représentent qu'il a dû être mal informé. Ne voient pas en quoi ce petit *clocheton* peut déplaire à Monseigneur. N'ont pas l'intention de faire une demeure sédentaire. Se soumettront à ce qu'il exigera. Folio 37, 2½ pages. Soit 7 pp.
- 12 juin. Monseigneur de Laval au Père Valentin. Voit bien qu'il veut persister dans sa désobéissance et y engager tous ses religieux puisqu'il les fait intervenir. Ne s'adresse qu'à lui parce que lui seul est responsable. Retire sa permission de dire la messe dans ce lieu puisque ses faveurs sont interprétées si fort à contresens. Ordonne une dernière fois d'ôter le clocher. Folio 39, 2 pages. Soit 4 pp.
- 21 septembre. Requête du Sieur Bergier et Chalons par devant le conseil de Sa Majesté pour y être statué sur leurs prétentions de prélever des droits sur les pelleteries dans l'Acadie. Folio 41, 4 pages. Soit 7 pp.
- 21 septembre. Ordonnance de M. de Meulles, condamnant Jacques de La Lande, marchand, à 500 livres d'amende et à la confiscation d'un rôle de tabac pour avoir voulu frauder les droits. Folio 43, 2 pages.
- 24 septembre. Ordonnance de M. de Meulles touchant les prétentions des intéressés en la société de la ferme du Canada, sur le produit de la traite d'une expédition à la Baie-d'Hudson, organisée par MM. de la Chesnaye, Gitton, Bruneau et D^{me} V^e de Sorel. (Ces messieurs avaient envoyé deux barques à la Baie d'Hudson, commandées par de Groseliers et Radisson. Pour éviter des difficultés avec la Compagnie de la ferme du Canada, ils avaient posté un navire à l'île Percée pour prendre les pelleteries que rapporteraient de Groseliers et aller les vendre en Hollande et en Espagne. Joachim de Châlons, agent de la Compagnie de la ferme du Canada, envoya un bateau à l'île Percée pour parer à ce projet, et en même temps fit assigner de la Chesnaye à comparaître devant l'intendant. De la Chesnaye prétendit que la Compagnie de la ferme n'avait aucun droit sur la traite de la Baie-d'Hudson ; que cette entreprise aventureuse était soumise à tant de risques qu'il ne pouvait consentir à partager ses profits s'il en avait. Les parties étant entendues, de la Chesnaye fit des offres. De Meulles,

DOC. DE LA SESSION No 8c

1683. par cette ordonnance, donne acte à de la Chesnaye de ses offres, et ordonne que les barques, à leur retour de la Baie d'Hudson, viendront mouiller dans la rade de Québec.—E.R.) Folio 45, 3½ pages. Soit 7 pp.
- 30 septembre. Extrait de l'ordre du roi aux Sieurs de Menou (?) et Bégon, pour engager les habitants des îles à commercer avec le Canada. Folio 47, 1 page.
- 16 octobre. Ordonnance de M. de Meulles, portant confiscation des castors et orignaux chargés en fraude par le nommé Dalloi sur le vaisseau *La Suzon* et amendes contre le capitaine et autres complices. Folio 48, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 25 octobre. Ordonnance de M. de la Barre, qui accorde à Benjamin Guillin, de Boston, mainlevée du navire *Le Garçon*, actuellement dans le port de Québec, malgré qu'il n'ait aucun congé ou passeport de Sa Majesté Britannique pour aller dans les eaux de la Baie d'Hudson. Folio 50, 1 page.
- 27 octobre. Etat des cures et missions qu'on peut faire cette année en Canada, moyennant le supplément que Sa Majesté aura agréable de donner, tant à raison du peu de valeur des dîmes que des grandes dépenses qu'un prêtre est obligé de faire pour un valet et un canot nécessaires dans la plupart des lieux. Signé de la Barre, de Meulles et François, évêque de Québec. Cet état énumère les paroisses, leur population, la dîme perçue et le supplément requis. Folio 51, 3½ pages. Soit 8 pp.
- 5 novembre. Ordonnance de M. de la Barre, portant défense au Sieur Châlons, agent de la ferme du Canada, de poursuivre la confiscation des pelleteries provenant de la Baie d'Hudson, conformément aux ordres de Sa Majesté du 6 juin. Folio 55, 1 page.
- 8 novembre. Ordonnance de M. de Meulles, qui ordonne le paiement par M. Châlons, agent de la ferme du Canada, à M. de la Chesnaye et ses associés, de tout le castor provenant de la Baie d'Hudson et renvoie la Compagnie de la ferme à se pourvoir devant Sa Majesté. Folio 56, 2 pages.
- 10 novembre. Lettre de l'évêque au roi. Remercie des secours qu'il lui a donnés. (Résumé.) Autre lettre du même jour au marquis de Seignelay. M. de la Barre s'est enquis à fond des désordres que cause le commerce de l'eau de vie chez les sauvages. M. de Meulles a parcouru les paroisses pour se renseigner au sujet des dîmes. Demande l'exemption du 10 pour 100 sur les boissons des cures. Se plaint de la conduite des Récollets. Ont dissimulé leur dessein dans l'espérance d'être soutenus quand il serait exécuté. Ont le dessein de fonder d'autres établissements à Montréal, Trois-Rivières et à l'île Percée. Le nouveau supérieur dit que si on leur défendait de dire la messe dans leur établissement de la haute ville, lui-même serait excommunié par leurs privilèges. (Résumé.) Folio 57, 58, 59, 60, 5½ pages.
- Mémoire touchant l'état de l'église de Québec servant d'église cathédrale et paroissiale. Folio 61, 1 page.
- Etat des cures et missions que l'on peut faire cette année en Canada moyennant le supplément que le roi donnera. Folio 63, 2 pages.
- Eclaircissements touchant les cures du Canada par l'évêque. Etablit les différences dans le coût de la vie entre le Canada et la France. Folio 69, 3 pages.
1678. Procès-verbal de M. Duchesneau, touchant la subsistance des curés du Canada, après avoir entendu Monseigneur l'évêque, MM. de Varennes, de Saurel, de Berthier et de Saint-Ours. Folio 71, 3 pages. Soit 6 pp.
1683. L'évêque de Québec à M. de Seignelay. Cette lettre est l'original du résumé donné plus haut. Folio 73, 3 pages. Soit 6 pp.

1683.
Versailles,
25 novembre.
- Arrêt du Conseil d'Etat en explication de celui du 26 octobre 1683, concernant les frais de justice dans les procédures criminelles. Enregistré au Conseil Supérieur le 8 octobre 1731. Folio 75, 3½ pages. Soit 5 pp.
1684.
3 mars.
- Arrêt du roi, portant défense à tous capitaines de navires et autres officiers chargés de la conduite des personnes renvoyées en France de la côte du Chapeau rouge (Terreneuve), de recevoir plus d'une personne par tonneau outre l'équipage, pour éviter les naufrages. Folio 78, 2 pages.
- Versailles,
avril.
- Édit du roi, pour la punition des Français du Canada qui se retireront à Manatté (Manhattan), Orange et autres lieux appartenant aux Anglais et Hollandais. Folio 82, 3 pages.
- 10 avril.
- Le ministre à M. de Meulles. Ne pas laisser prendre le titre d'*écuyer* à ceux qui ne sont pas nobles. Doit comprendre que M. de la Barre, en lui permettant d'adjoindre sa signature à la sienne dans l'ordonnance obligeant les habitants à se munir d'armes à feu, lui a fait une faveur. Ne doit pas intervenir avec la justice autrement que pour l'organiser et la maintenir. Sa Majesté donne 500 livres et envoie trois femmes pour apprendre aux sauvagesses à tricoter et à filer. Ne veut pas que cet argent soit confié aux Urselines. (5 extraits de la même lettre, devront être réunis.—E. R.) Folio 86, 87, 88, 89, 90, 92, 103, 5 pages. Soit 3 pp.
- 10 avril.
- Arrêt du Conseil d'Etat, faisant défense aux habitants de la Nouvelle-France de prendre qualité d'*écuyer* dans les actes publics s'ils ne sont gentilhommes à peine de 500 livres d'amende. Folio 104, 1½ page.
- 10 avril.
- Ordonnance du roi réglant que la Compagnie de la ferme pourra prélever le droit établi sur les pelleteries dans toute la Nouvelle-France, moins l'Acadie ; au nord à l'infini, au sud jusqu'à la Floride. Celles venant de la Baie d'Hudson devront être apportées à Québec. Folio 105, 21 pages.
- 14 avril.
- Ordonnance de M. de la Barre, permettant à MM. Philippe Gautier de Comporté, François Pachot, François Azur et Charles Aubert de la Chesnaye, d'envoyer 6 canots chargés de provisions et de marchandises dans les pays d'en haut, pour les indemniser de pertes qu'ils ont subies du fait que leurs hommes, l'année précédente, ont été commandés d'aller en guerre contre les Potowatomis. Folio 120, 3 pages. Soit 5 pp.
- 14 avril.
- Commission du roi, donnant pouvoir au Sieur de la Salle de commander une expédition dans les pays au delà du fort Saint-Louis sur la rivière des Illinois jusqu'à la Nouvelle-Biscaye, de nommer des gouverneurs et commandants particuliers là où il jugera à propos, etc., etc. Folio 122, 1½ page.
- 31 juillet.
- Extrait de la lettre du roi à M. de la Bane. Concerne la qualité de président du conseil. Folio 128, 1½ page.
- 10 avril
et
24 août.
- Ordonnance du roi, portant défense au Sieur de la Chesnaye de faire la traite au Bicq et dans aucune partie de la ferme de Tadousac nonobstant sa concession. Ordonnance de M. de Meulles conforme à celle du roi. Folio 129, 3 pages.
- 16 août.
- Arrêt du Conseil Souverain fixant pour l'année le prix des vins et de l'eau-de-vie, à cause de l'élévation du prix produite par l'accaparement de quelques personnes. Folio 131, 3 pages. Soit 5 pp.
- Lettre de quelques marchands de Québec au gouverneur au sujet des boissons. Folio 134, 2 pages.
- 14 août.
- Décision du Conseil, fixant les prix du vin et de l'eau-de-vie. Folio 135, 9 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1684.
22 août. Ordonnances de M. de Meulles, portant permission à tous particuliers, marchands forains ou habitants, de traiter ou vendre en toute liberté vins, eau-de-vie et tabac. Folio 141, 2 pages. Soit 3 pp.
- 28 septembre. Ordonnance de M. de la Barre ayant pour objet de réprimer l'abus des boissons. Folio 142, 1 page.
- 5 octobre. Ordonnance de M. de la Barre, qui défend d'aller traiter dans les pays d'en haut sans congés. Folio 143, 2 pages. Soit 3 pp.
1680.
25 octobre. Avis demandé et donné par écrit par M. de Saurel au sujet des dîmes. Folio 144, 1 page.
- 25 octobre. Idem par M. de Repentigny. Folio 145, 1 page.
- 25 octobre. Idem par M. de Varennes. Folio 147, 1 page.
1684.
4 novembre. Réponses données par quelques notables du pays à une assemblée convoquée par l'intendant dans le but de connaître leurs sentiments sur les questions posées par M. de Seignelay touchant les intérêts du pays. (Par la 1^{re} des questions, le marquis de Seignelay demandait si le droit de $\frac{1}{2}$ sur les castors et de 1-10 sur les originaux, ne pourrait pas être remplacé plus avantageusement par une capitation, ou un droit sur les denrées et les habitations. Par la 2^{me}, il demandait si, en faisant une légère réduction sur les droits actuels, il ne se trouverait pas en Canada des gens disposés à prendre pour eux la ferme du roi et capables de garantir qu'elle produirait le même revenu qu'à présent. Etaient présents et ont signé ; Dupont, Rouer de Villeray, Depeiras, Juchereau de Saint-Denis, De Comporté, Peuvret, Le Ber, F. Hazeur, Jolliet, P. Lalande Guyon le jeune, Roberge, Charles de Couagne, Charon, Boutteville, Denis de Vitry, Le Gardeur, Jean Picart, Migeon de Braussot.
- Sur la 1^{re} question la réponse unanime fut, que pour le présent il était mieux de ne rien changer. Sur la 2^{me} la réponse fut, qu'il serait désirable qu'il se trouvât dans le pays des personnes en état de prendre la ferme du roi.—E. R.) Folio 148, 3 pages.
- 6 novembre. (En latin.) Lettres d'érection d'un chapitre en l'église cathédrale de Québec. Acte de prise de possession et d'installation du chapitre de l'église cathédrale de Québec. Exemption du Saint-Siège pour les degrés de dignités du chapitre de Québec. Union de la cure de Québec au Séminaire des missions étrangères. Démission par messieurs du chapitre de la cure de Québec. Démission par M. de Saint-Valier de l'emplacement et cour du vieux magasin à la Basse-ville en faveur du Séminaire. Copie de la concession faite des dits emplacements et cour du vieux magasin du roi. Acte de nomination de Monsieur Glandelet comme doyen du chapitre. Lettres de dignité de grand chantre pour M. Desmaizerets, etc., etc. (Tous les documents de cette collection depuis le folio 150 jusqu'au folio 175 devront être copiés, et ceux de folio 175 à folio 198 omis.—E. R.) Folio 150 à folio 175, 50 pages. Soit 75 pp.
- Récapitulation des documents qui précèdent—47. Folio 195, 2 $\frac{1}{2}$ pages. Soit 3 pp.
- 13 novembre. Extrait du mémoire de M. de la Barre à M. de Seignelay, au sujet des réponses des notables du pays aux questions qu'il désirait leur être posées. Il serait à désirer que la ferme de Sa Majesté fut donnée à des gens du pays, et il croit qu'il y a assez de personnes de substance pour l'entreprendre et répondre du paiement des droits. La plus grande difficulté serait pour les lettres de change. MM. de Comporté et De Lorme ont été députés vers Sa Majesté à cette fin. Folio 200, 1 $\frac{1}{2}$ page. Soit 3 pp.
- 20 décembre. Ordonnance de M. de Meulles contre les marchands qui équipent les coureurs de bois. Folio 201, 1 page.

1685. Extrait de la lettre du roi à M. de Meulles, dans laquelle il lui enjoint de mettre en vigueur l'ordonnance de M. Duchesneau du 28 avril 1676, défendant à M. de la Chesnaye de faire la traite au Bicq, s'il juge qu'elle fait tort aux intéressés dans la ferme de Tadousac. Envoie ordonnance du roi à cet effet. Folio 202, 1½ page.
- Versailles,
8 février. (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat, pour le rétablissement de la Fabrique des purs Castors du Canada. (Beaucoup de chapeliers, n'étant pas en état d'acheter assez de castors, mêlaient d'autres matières au castor dans la fabrication des chapeaux. Pour conserver la fabrication dans sa pureté, il était ordonné qu'à l'avenir les nommés Camet, Vernier, Veuve Maralde, Bergerat, Ferry, de Court, père et fils, Le Camus, Deframez, Barré, Veuve Fay et Nicolas Fay, Poufel Hainfray, Regnard, Vailly, Le Bègue et Roger, qui s'étaient offert de le manufacturer dans sa pureté moyennant que le Fermier du Domaine d'Occident et de Nouvelle-France ne pourrait vendre des castors à autres qu'eux, seraient les seuls à fabriquer des chapeaux de pur castor. Privilège pour une année.—E. R.) Folio 206, 1½ page. Soit 2 pp.
- 10 mars.. Arrêt du Conseil d'Etat, qui casse celui du Conseil Souverain ayant rapport à la fixation des prix des vins et de l'eau-de-vie, et défend au conseil de faire des règlements en l'absence du gouverneur et de l'intendant. (A cette date le gouverneur était à Montréal, et l'intendant faisait une tournée dans les paroisses au sujet de la dîme.—E. R.) Folio 211, 4 pages. Soit 5 pp.
- 10 mars. Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne que le Sieur de la Martinière, qui a pris un emploi dans la Compagnie de Commerce de la Baie d'Hudson, devra, dans deux mois, se démettre de sa charge de conseiller au Conseil Souverain. Folio 213, 1 page.
- 10 mars. Arrêt du Conseil d'Etat, qui permet aux gentilshommes du Canada de faire du commerce sans qu'ils puissent être recherchés ni réputés avoir dérogé. Folio 214, 3 pages.
- 10 mars. Ordonnance du Conseil d'Etat, qui fait défense au lieutenant général de la Prévôté de Québec de donner ses audiences ailleurs que dans la chambre destinée à cette fin. Folio 216, 1 page.
- 10 mars. Extraits d'une lettre du roi à M. de Meulles. N'est pas satisfait du traité fait par M. de la Barre avec les Iroquois, par lequel il abandonne le pays des Illinois. Il va être rappelé et M. de Denonville ira le remplacer avec instructions de confirmer la paix ou de faire la guerre. Envoie 300 soldats. Approuve sa déférence envers M. de la Barre lorsque ce dernier empiétait sur ses attributions. Ne l'approuve pas de n'avoir pas suivi M. de la Barre dans son expédition contre les Iroquois. Veux bien recevoir tous les ans deux gentilshommes du Canada dans les gardes marines. Les Sieurs de la Durantaye et de Bécancour pensent envoyer leurs fils cette année. Le Sieur de la Salle est parti sur un de ses vaisseaux pour fonder un établissement au golfe du Mexique. Doit rétablir dans le fort Saint-Louis celui qui représente M. de la Salle. Diverses recommandations. Trouve ridicule sa proposition de faire déclarer séditieux ceux qui auront intelligence avec le gouverneur. (Douze extraits de la même lettre; devront être réunis.—E. R.) Folio 217, 12 petites pages. Soit 5 pp.
- 20 mars. Extrait de la lettre du roi à M. de Denonville. S'il devient nécessaire d'assembler un conseil de guerre, il devra, si l'intendant est trop éloigné, le remplacer par le Sieur Le Maire. Folio 231, 1 page.
- 20 mars. Le ministre à M. de Meulles. Pourra, si, comme il le dit, des officiers de justice contreviennent aux ordonnances, les interdire, mais il devra communiquer le cas au gouverneur et n'agir contre eux que si le gouverneur est de son avis. Folio 232, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1685.
25 avril. Ordre du roi, nommant M. Le Maire, commissaire ordinaire de la marine subdélégué de l'intendant. Folio 234, 1 page.
- 31 avril. Arrêt du Conseil d'Etat pour l'exemption des droits sur les marchandises qui seront portées des îles d'Amérique au Canada, et du Canada dans les îles. Folio 234, 1 page.
- 8 juin. Ordonnance de M. de Meulles au sujet de la requête de certains habitants de Québec s'opposant à la construction que le Sieur Bailly fait sur une place publique de Québec. Folio 235, 1 page. Soit 2 pp.
- 28 juin. Ordonnance de M. de Meulles, enjoignant aux Sieurs Riverin et de la Ferté de continuer leurs services aux intéressés dans la ferme, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par les officiers de la nouvelle compagnie, les fermiers généraux de France, et au Sieur Boyvinet de remplacer le Sieur Châlons. Devront tenir de nouveaux livres à commencer du 1^{er} juillet. Folio 236, 1½ page.
- 12 août. Ordonnance de M. de Meulles, pour obliger les capitaines et maîtres de barques, navires et autres bâtiments, à faire leur déclaration dans les 24 heures de leur arrivée. Folio 237, 1½ page.
- 24 août. Ordonnance de M. de Meulles, portant interdiction de la traite avec les sauvages autre part qu'à Ville-Marie, Trois-Rivières et Québec. Folio 238, 1 page.
- Ordonnance de M. Dupont de Neuville, subdélégué de l'intendant, qui enjoint au Sieur Migeon de remettre devant lui le procès de Salvaye. Folio 241, 2 pages.
1686.
29 janvier. Règlement de M. de Denonville au sujet de ceux qui vont en traite. Oblige les marchands à donner un état des marchandises qu'ils fournissent à ceux qui vont en traite. Oblige ceux-ci à ne pas être plus ou moins de 3 par canot, à se mettre sous les ordres de M. de la Durantaye à Michilimakinac, à rapporter un certificat de bonne conduite du Père Angelron, etc., etc. Folio 243, 4½ pages. Soit 8 pp.
- 1^{er} février. Ordonnance de M. Demeulles, pour la traite des pelleteries et de l'eau de vie avec les Sauvages de l'Acadie. Folio 247, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 24 février. Ordonnance de M. de Denonville, pour empêcher que la Compagnie du Nord ne détourne la traite que les Outaouais ont coutume de faire dans l'île de Montréal. Folio 249, 1½ page.
- 28 février. Ordonnance de M. de Denonville, permettant de se saisir des marchandises et pelleteries des étrangers et des Français déserteurs trouvés sur les terres de Sa Majesté. Folio 250, 2 pages. Soit 4 pp.
- 12 mai. Ordonnance de M. Demeulles contre les vagabonds de Port-Royal. Folio 251, 2 pages.
- 17 avril. Requête présentée à M. de Denonville par les directeurs de la Compagnie du Nord, concluant à ce qu'il soit défendu au fermier du Domaine du Canada de prendre connaissance de leur commerce, et à ce que l'ordonnance rendue par le dit gouverneur, le 30 août 1685, qui oblige les marchands à lui fournir caution entre les mains de l'agent de la ferme et de lui porter ses fourrures, soit révoquée. Ordonnance du gouverneur conforme aux conclusions de la requête. Folio 252, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 22 avril. Requête de Gilles Gibouin de la Héronnière, agent et directeur général de la ferme, se plaignant de la Compagnie du Nord, et ordonnance de M. Dupont de Neuville, sub-délégué de l'intendant, renvoyant les dites parties au gouverneur. Folio 254, 4 pages. Soit 9 pp.
- Versailles,
31 mai. Règlement du roi sur les honneurs à être rendus au gouverneur, à l'intendant et aux gouverneurs particuliers dans les cérémonies publiques. Le gouverneur, aux cérémonies religieuses, sera seul encensé, immédiatement après l'évêque et avant le chapitre. En l'absence du gouverneur,

1686. L'intendant sera encensé, mais seulement après le clergé. Dans les occasions de marche, l'intendant sera à la gauche du gouverneur, avant tous autres, mais si le gouverneur est absent le commandant prendra la première place, etc., etc. Folio 256, 2 pages.
- Versailles, 31 mai. Arrêt du roi, qui confirme la pouvoir donné par M. de Denonville à M. de Callières de commander depuis le lac Saint-Pierre en remontant jusqu'à l'île de Montréal. Folio 257, 1½ page.
- 31 mai. Extraits de la lettre du ministre à M. de Meulles. Sa Majesté n'approuve pas sa proposition de donner de nouveaux titres de noblesse en Canada ; il y en a déjà trop. Sa Majesté a nommé M. de Champigny de Nauroy pour le remplacer. (7 extraits devront être réunis.—E. R.) Folio 258, 7 petites pages. Soit 1 p.
- 3 juin. Extrait du mémoire du roi à M. de Denonville, en réponse à ses lettres du 20 août, 12 et 13 novembre 1685. Est fort aise de lui faire savoir qu'il se fait grand nombre de conversions à la religion catholique dans toutes les provinces. A révoqué l'édit de Nantes. Espère que l'exemple venant de France servira au Canada. Devra travailler à la conversion des hérétiques. S'il en est d'opiniâtres, devra mettre des soldats en garnison chez eux, ou les faire mettre en prison, en joignant à cette rigueur le soin nécessaire pour leur instruction ; en quoi il doit agir de concert avec l'évêque. La proposition d'obliger les marchands à avoir 3 ou 4 brebis chacun est très bonne. Sa Majesté veut qu'il tienne la main à l'exécution de ceci, et qu'il soutienne les tanneries qui s'établissent. Folios 266 et 267, 2 petites pages. Soit 1 p.
- 3 juin. Ordre du roi qui comment le Sieur Gaillard subdélégué du Sieur de Champigny. Folio 268, 1 page.
- 8 septembre. Proclamation du marquis de Denonville (Jacques René de Brisay) à l'intention des commandants de postes, traitants et sauvages alliés, dans laquelle il déclare qu'il a l'intention de châtier les Iroquois et les invite à se tenir prêts pour le joindre dès qu'ils en auront l'ordre. Les traitants de l'ouest devront remettre leurs pelleteries à M. de la Durantaye, ou au Père Enjelran à Michilimaquina (sic). Et pour ceux du poste de Détroit, établi par le Sieur du L'hude, ils devront les remettre à ce dernier, ou à celui qui le remplacera après son départ pour la guerre. Donnera des congés à tous ceux qui auront servi contre les Iroquois. Folio 270, 3 pages. Soit 6 pp.
- 22 octobre. (Imprimé.) Ordonnance (mandement) de Monseigneur Jean-Baptiste de Saint-Vallier, touchant l'immodestie et le défaut de vénération due aux églises. Se plaint " du luxe et de la vanité que l'on voit régner par tout le pays parmi les filles et femmes du siècle avec plus de licence et de scandale que jamais. On ne se contente pas d'avoir sur soi des habits dont le prix et l'éclat sont beaucoup au-dessus des moyens ou de la condition de celles qui les portent, l'on affecte encore des coiffures immodestes, paraissant dehors et dans la maison, et souvent même dans les églises la tête découverte, ou qui n'est couverte que d'une coëffe transparente, avec un assemblage de rubans, de dentelles, de frisures et autres vanités ; et ce qui est encore beaucoup plus à déplorer, et qui nous perce l'âme de douleur, est qu'on ne fait aucune difficulté de se rendre les instruments du démon et de coopérer à la perte des âmes rachetées du sang de Jésus-Christ, découvrant des nudités de gorges et d'épaules, dont la vue fait périr une infinité de personnes ". Folio 272, 2 pages, suivi de : Statuts publiés dans le premier synode tenu à Québec, le 9 novembre 1690, 2 autres pages. Soit 8 pp.
1687. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement au sujet des miliciens 26 février. qui portent aux assemblées leurs fusils chargés de plomb. (Cet arrêt fut

DOC. DE LA SESSION No 8c

1687. passé à la suite d'un accident arrivé aux Trois-Rivières, dans lequel Henri Petit, marchand de Paris, en visite chez son frère et son beau-frère, Joseph Petit Bruno et Simon Jarent, marchands, fut tué par Jean Gauthier dit la Rouche.—E.R.) Folio 274, 4 pages. Soit 7 pp.
- 30 mars. Extrait d'un mémoire du roi à MM. de Denonville et Champigny. Sa Majesté n'a pas approuvé sa proposition de renvoyer en France les femmes de mauvaise vie ; ce ne serait pas une punition assez grande. Il serait mieux de les employer de force à des ouvrages publics, comme à tirer de l'eau, scier du bois, servir les maçons. Folio 276, 1 page.
- 18 mars. Ordre du roi à M. de Denonville pour remplir provisoirement les emplois qui deviendront vacants dans les compagnies d'infanterie qu'il envoie au Canada. Folio 277, 1 page.
- 18 mars. Ordre du même au même. Les capitaines des compagnies qu'il envoie et ceux qui sont au Canada auront rang suivant leur ancienneté et suivant la date de leurs commissions. Folio 278, 1 page.
- 30 mars. Extrait du mémoire du roi à M. de Denonville et de Champigny, dans lequel il approuve les mesures prises pour empêcher les coureurs de bois. Approuve également l'idée de former des compagnies composées de ces coureurs de bois pour servir en cas de guerre. Folio 281, 2 pages.
- 24 avril. Mandement fait par les Sieurs de Bernières, doyen de l'église cathédrale de Québec, et Louis Ange de Mezerets, grand archidiacre, vicaires généraux de l'évêque de Québec, pour faire des prières et processions à la prospérité des armes des Français dans la guerre déclarée aux Iroquois. Folio 288, 2½ pages. Soit 6 pp.
- 3 mai. Déclaration de la guerre que M. de Denonville entend faire aux Iroquois. Mesures qu'il a prises et ordres qu'il a donnés pour s'assurer la victoire. Folio 290, 7 pages. Soit 10 pp.
- 29 octobre. Concession à titre de fief, de l'île aux Coudres par M. de Denonville et de Champigny (Jean Bochart chevalier Seigneur de Champigny Noroy et Verneuil) au Séminaire de Québec. Folio 293½, 2 pages.
- 29 octobre. Concession, en termes plus exprès, au Séminaire de Québec, par MM. de Denonville et de Champigny, des grèves et battures qui se trouvent en la ville de Québec, depuis le Sault au Matelot jusqu'à l'Hôtel-Dieu, ainsi que de celles qui se trouvent devant leur Seigneurie de Beaupré. Folio 294, 2 pages.
- 6 novembre. Mémoire de MM. de Denonville et Champigny. (N'est probablement qu'un projet. Contient beaucoup de petits renseignements sous une forme laconique.—E.R.) Folio 295, 5½ pages. Soit 10 pp.
- 19 novembre. Lettre du ministre à M. Parat. Les officiers de l'amirauté de Bayonne ont examiné les pièces du procès contre Basset, qu'il a envoyées de Plaisance. Il appert qu'il lui doit et qu'il l'a violenté pour se débarrasser de sa dette. Si chose semblable se renouvelle il lui arrivera pire que de perdre son emploi. Folio 303, 1 page.
- 18 décembre. Extrait d'une lettre du ministre à M. de Denonville. Est surpris qu'en exécution d'un ordre de M. Louvois il ait fait chercher du porphyre en l'île Saint-Pierre. N'a d'ordre à recevoir que de lui. Folio 304, 1 page.
1688.
1er mars. Brevet de confirmation de don fait au Séminaire de Québec des grèves qui sont sur l'étendue des terres qu'il possède sur le Saint-Laurent. Folio 305, 1 page.
- 1er mars. Brevet de confirmation du don fait au Séminaire de Québec de l'île aux Coudres à titre de fief. Folio 306, 1 page.
- 8 mars. Lettre du ministre au Sieur Parat. Le roi très mécontent de lui. Devra rendre les effets de Basset. Ne pas empêcher les commerçants anglais de venir approvisionner les habitants de Plaisance, tant que les

1688. commerçants français ne le feront pas. Diverses recommandations. Sa Majesté a reçu de grandes plaintes contre lui au sujet du scandale qu'il a causé en retenant la femme d'un habitant. Folio 307, 4 pages.
Soit 6 pp.
- 14 mai. Extrait d'une lettre du ministre à M. de Denonville. Parmi les jeunes gens qu'il a envoyés du Canada pour servir dans les Gardes de la Marine, il y en a un qui n'a que 13 ans. Devront avoir au moins 18 ans, et être incontestablement nobles. Folio 317, 1 page.
- 10 juin. Ordonnance de M. de Champigny sur les contentions des officiers de justice de Montréal au sujet des honneurs dans l'église. Conformément aux ordonnances antérieures, les officiers de la justice de Montréal auront préséance sur les marguilliers dans les honneurs, au dedans et au dehors de l'église, tels que pain béni, quêtes, cierges, rameaux. Folio 318, 2 pages.
Soit 4 pp.
- 23 août. Arrêt du Conseil Souverain au sujet du contrat de mariage de Jean de Mosny, chirurgien, décédé, et de Catherine Fol....., sa veuve. Donne lettre de supplément pour que ce contrat, passé le 31 décembre 1672, par M^{tre} Duquet, notaire, décédé, et non signé par oubli, soit considéré valable et comme signé. Folio 319, 3 pages.
- 18 octobre. Arrêt du Conseil Souverain, au sujet d'un contrat de vente par Jean Le Vasseur à Charles Le Vasseur, dont la minute n'a pas été signée par M^{tre} Duquet, notaire. Donne lettres d'extension validant le dit acte. Folio 321, 3 pages.
- 26 octobre
et
6 mars 1692. Concession de 9 arpents de terre faite par M. Dollier, supérieur du Séminaire de Montréal, à M. Charron et ses associés, pour fonder un hôpital d'hommes qui sera sous les soins d'une espèce de frères de la charité. Ce terrain situé aux environs du moulin du château, suivant procès-verbal d'arpentage et désignations non encore mises par écrit. Folio 323, 2 pages.
1689.
Versailles,
8 mars. Arrêt du Conseil réglant un différend au sujet des droits sur les castors étrangers. Folio 324, 2 pages.
- 21 mars. Arrêt du conseil portant règlement sur diverses questions de police. Fixation du prix du pain blanc, bis blanc et bis, sur le pied du blé à 60 sols le minot. Défense de vendre du vin par assiette sans permission prise des juges royaux et du seigneur seul lorsqu'il n'y a pas de juge. Propriétaires de moulins tenus de tenir des brancarts et poids pour peser le blé. Terrain venant de M. Talon devra servir au bois de corde. Défense de le corder dans les rues ou dans les places vides entre les maisons. Les cheminées auront au moins 10 pouces d'ouverture, afin de permettre le passage d'un ramoneur. Défense de bâtir avant que l'alignement ait été donné. Défense de couvrir en bardeau dans les villes, à l'exception des lucarnes, qui pourront être en bardeau de chêne ou de noyer. Le port du Cul de Sac et le Petit port, en avant de la maison de Le Bert et de celle où loge le sieur Pachot, seront nettoyés, etc., etc. Folio 325, 5½ pages.
Soit 10 pp.
- 1er mai. Extrait d'un mémoire du ministre (ou roi) à MM. de Denonville et de Champigny. Est informé par le procureur général du Conseil Souverain, que les habitants sont dans la résolution de faire venir des nègres pour la culture de leurs terres. Sa Majesté très aise d'y consentir, mais croit qu'il faudra le faire lentement, attendu que le climat pourrait en tuer un grand nombre. Folio 329, 1 page.
- 1er mai. Ordre du roi, enjoignant à MM. de Denonville et de Champigny de convoquer les notables du pays et de passer des ordonnances pour rassembler en villages les habitations du pays. Folio 330, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1689.
24 mai. Provisions de survivance à la charge de grand voyer pour le Sieur Pierre Robineau de Bécancour. Folio 331, 3 pages.
- 24 mai. Etablissement par le roi au Canada de la charge d'Exempt du Prévôt des Maréchaux, qu'il accorde au Sieur François Foucault, pour en faire les fonctions sous le Sieur de Saint-Simont, Prévôt de la Maréchaussée. Folio 333, 1 page.
- 24 mai. Provisions de survivance au Sieur de Tilly, fils, pour la charge de conseiller du Conseil Souverain maintenant tenue par son père. Idem pour le Sieur D'Amours, fils. Folio 334, 2 pages.
- 7 juin. Copie d'un mémoire non signé, touchant le droit des Français sur les nations iroquoises. En réponse au mémoire des Commissaires d'Angleterre, remis le 26 novembre 1687, prétendant que les Iroquois étaient sujets du roi d'Angleterre. Les Iroquois ont reconnu la domination française dès les années 1604 et 1610. Champlain en prit possession. En 1665 et 1666, M. de Tracy fit un traité par lequel ils se mettaient sous la protection de la France. M. de Tracy, quelque temps après, soumit les rebelles, prit possession du pays, construisit des forts. Ont toujours reconnu la domination de la France sans discontinuation. Le seul écrit pouvant donner des droits aux Anglais est de 1684. Folio 335, 1½ page.
- 20 juin. Extrait d'une lettre du ministre à M. de Champigny. A rendu compte des affaires du Canada au contrôleur général. Ne doit rendre compte qu'à lui. A été informé que les intéressés en la Ferme veulent obliger les habitants à porter leurs pelleteries dans un magasin qu'ils veulent établir à Québec. Doit l'informer des raisons pour et contre. Folio 336, 1 page.
- 11 novembre. Déclaration de Monseigneur François de Laval, ancien évêque de Québec, au sujet de l'application de certaines sommes affectées au clergé. Folio 339, 3½ pages. Soit 7 pp.
1699.
15 octobre. Lettre de Mademoiselle Marie Magdelaine de Verchères à Madame de Maurepas, donnant les détails de l'attaque du fort de Verchères par les Iroquois. Il y a 55 ans que son père est au service du roi. Sa destinée n'est pas heureuse, et celle de sa famille encore moins. Demande une pension de 50 écus comme aux veuves d'officiers. Si cela ne se peut faire, demande avancement (enseigne) pour son frère, cadet dans l'armée. A servi dans plusieurs expéditions contre les Iroquois. Un de ses frères a été brûlé par eux. Folio 341, 3 pages.
1691.
Janvier. Mémoire (non signé et sans adresse, probablement de M. de Champigny) de ce qui s'est passé à la descente des Anglais devant Québec et à leur retraite, avec un détail de tout ce qui s'est passé en Canada depuis le départ des vaisseaux pour France du mois de novembre 1689 jusqu'à la fin de 1690. Prise de Corlar. La flotte de Phipps était de 34 voiles. Parlementaire amené devant M. de Frontenac. Bombardement. Escarmouches à la rivière Saint-Charles. M. de Clermont et le fils de M. de la Touche Champlain tués ; M. Juchereau de Saint-Denis (plus de 60 ans) bras cassé. Le 20, M. de Sainte-Hélène eut la jambe cassée, et de Longueuil blessé au côté. Officiers mentionnés sont : MM. de Vaudreuil, de Cabanac, Claus de Beaumanoir, de Villien, de Subercase, D'Orvilliers, de Monic. Folio 343, 8 pages. Soit 13 pp.
1690.
13 février. Enregistrement au Conseil Souverain des lettres de provisions à la charge de grand voyer pour Pierre Robineau de Bécancour, fils, et réception du dit Pierre Robineau de Bécancour à la dite charge. Folio 357, 2 pages.
- 30 janvier. Arrêt du Conseil Supérieur réglant le prix du pain et le pavé des rues. Folio 359, 1 page.

1690.
6 au 13 mars. Délibérations du Conseil Souverain touchant la manière de recevoir M. de Frontenac au conseil. (Plusieurs délégations furent envoyées à M. de Frontenac pour lui rendre compte de la réception que le conseil avait résolu de lui donner, en même temps on lui laissait savoir qu'on se conformerait à ses désirs s'il était possible. Il les renvoya chaque fois sans s'expliquer, leur disant qu'ils devaient savoir ce qu'ils avaient à faire, sinon qu'ils devaient se renseigner. On alla voir l'évêque pour renseignements, il ne put leur en donner. Enfin, après bien des démarches, l'incident fut réglé.—E. R.) Folio 360, 8½ pages. Soit 15 pp.
- 8 avril. Ordonnance de M. de Frontenac touchant la traite avec les Outaouais et le départ du Sieur de Louvigny avec un détachement. (Ce détachement était envoyé dans le but de prévenir la négociation d'un traité entre les Outaouais et les Scioux, suivant les avis qu'en avait reçus M. de Frontenac. En même temps, il édictait des peines sévères contre les traitants qui n'étaient pas revenus à l'expiration de leurs congés. En marge de cette ordonnance se trouvent les remarques de l'intendant, expliquant que ceux qui n'étaient pas revenus à l'expiration de leurs congés, avaient l'excuse d'avoir été occupés à la guerre et qu'une prolongation de leur traite était nécessaire pour les indemniser de leurs pertes par le fait de la guerre. Il objectait aussi à la personne de M. de Louvigny comme commandant de cette expédition, attendu qu'il était commerçant et ne manquerait pas de traiter pour son compte et de sévir contre les traitants, afin de mieux assurer le succès de son négoce. Il avertissait le gouverneur qu'il ne pourrait punir ceux qui contreviendraient à l'ordonnance.—E. R.) Folio 366, 5 pages. Soit 10 pp.
- 30 mai. Ordonnance de M. de Champigny, qui fait droit à François Pachot et Jean Gobin, directeurs de la Compagnie du Nord, sur leur requête demandant à ce que les vins, l'eau-de-vie et le tabac qui se trouvent dans un vaisseau arrivé de France à destination de la Baie d'Hudson, n'aient pas à payer pour le présent de droits aux intéressés en la ferme. Que la somme de 904 livres sera versée à Paris au bureau des Fermiers Généraux en attendant que Sa Majesté fasse droit. Folio 370, 2 pages.
- 14 août. Arrêt du conseil légalisant un acte de vente non signé, passé devant M^{re} Duquet, notaire, décédé, par Pierre Lelat et sa femme Françoise Craipeau, du Cap de la Magdelaine, à René Réaume, charpentier, d'une terre située à Charlebourg. Folio 373, 3 pages.
- 30 avril. Résumé d'une lettre de M. de Frontenac au ministre. Disette de blé. L'abandon du fort Cataracouy a été considéré comme un aveu de faiblesse aux yeux des sauvages. A envoyé trois expéditions contre les Anglais, l'une a détruit Corlar et tué 300 à 400 hommes et fait 40 prisonniers. N'a pas encore de nouvelles des deux autres dirigées sur Pentagoët et Boston. Il s'agit de relever notre crédit auprès des sauvages, fort endommagé sous mes prédécesseurs. Fera bon usage pour la paix du chef Iroquois qu'il a ramené de France. (En marge de ce document se trouve la note suivante : "Duplicata original jeté à la mer."—E. R.) Folio 375, 1½ page.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

1691—CANADA—1696.

Vol. 5—F.

1692.
5 octobre. Relation, par M. de Champigny, de ce qu'ont fait les Abénaquis de l'Acadie et ceux de Sillery contre l'Anglais vers la fin de 1691 et le commencement de 1692. Vingt-quatre Abénaquis de Sillery partirent de Québec vers le milieu du mois d'août et se rendirent en 6 jours à un village abénaquis nommé Kétakkan. Voulant faire coup par eux-mêmes ils s'emparèrent d'un fort, tuèrent une vingtaine de personnes et firent 10 prisonniers. Vers la fin de janvier, ils se joignirent à d'autres Abénaquis au nombre de 150, et attaquèrent un fort nommé Iare (peut être York), s'en emparèrent ainsi que de 2 autres forts, tuèrent une centaine de personnes, firent 80 prisonniers. Relâchèrent quelques vieilles femmes et des enfants. Folio, 3½ pages. Soit 7 pp.
1691.
Roche de Penikuit,
6 février. Paroles des sauvages de la Mission de Pentagoët envoyées à M. de Frontenac au nom de tous par Makkgess. A dit aux Anglais qu'il ne ferait jamais la paix avec eux. Ferait la guerre dès maintenant, mais n'a ni poudre ni plomb. Ira faire coup contre eux dans 3 mois, s'il a ce qu'il faut pour le faire. Sera toujours prêt à combattre quand il le lui dira, même si Québec était pris. Folio 2, 4½ pages. Soit 8 pp.
- 7 avril. Instruction devant M. de Peyras de l'affaire de MM. Pierre de Noyan et Guillaume de Lorimier, capitaines de détachements de marine, accusés de s'être battus en duel. De Noyan, natif d'Avranches, âgé de 26 ans, avait été blessé à la main, et de Lorimier, âgé de 34 ans, natif de Paris, au dos. L'affaire s'était passée à l'hôtel du Sieur Landeron, où se trouvaient présents plusieurs officiers : Gabriel Prévost de Saint-Jean, Josué Dubois, Berthelot de Beaucourt, Jean Michel de L'Épinay, Daniel de Gresollon Dulut (âgé de 55 ans), son frère Claude de Gresollon de la Tourrette (âgé de 31 ans), Nicolas d'Ailleboust de Mantet, Jean Boudor, Charles Henry d'Allogny de la Groye. De Noyan et de Lorimier furent condamnés chacun à 50 livres d'amende. Folio 12, 22 pages. Soit 38 pp.
- 7 avril. Extraits d'un mémoire du roi à MM. de Frontenac et de Champigny. Accorde lettres de noblesse au Sieur Hertel pour reconnaître ses services et ceux de ses trois fils dans les expéditions où ils ont été blessés. Accorde aussi lettres de noblesse au Sieur de Saint-Denis pour sa valeur distinguée au siège de Québec, où il a eu un bras cassé. Est informé que des officiers ont contracté des mariages peu sortables au Canada. Ne doivent pas souffrir cela. Folios 24 et 25, 2 petites pages. Soit 1 p.
- 30 avril. Règlement de M. de Champigny, touchant les droits et la vente des peaux de castor. Folio 26, 3½ pages. Soit 7 pp.
- 30 juillet. Ordonnance de M. de Champigny, déclarant que la prise d'un vaisseau aux Anglais sur les côtes du Cap-Breton, par M. de Bonaventure, était bonne prise, et devait appartenir au roi avec son contenu. De Bonaventure le réclamait pour lui-même, et de Villebon, gouverneur de l'Acadie, réclamait au nom des intéressés en la pêche sédentaire, le sel dont il était chargé. Folio 28, 2½ pages. Soit 4 pp.

1691.
8 août. Ordonnance de M. de Champigny, vendant à M. de Vitré pour le roi, le vaisseau pris par M. de Bonaventure pour la somme de 1,125 livres. Folio 30, 1½ page.
1690.
Novembre. Lettre de sommation de l'amiral Phipps à M. de Frontenac, lui ordonnant de livrer Québec sous une heure, et réponse de M. de Frontenac. (La lettre de Phipps est traduite avec le texte anglais en regard.—E. R.) Folio 38, 4½ pages. Soit 8 pp.
1691.
5 décembre. Arrêt du Conseil Supérieur au sujet de divers règlements de police se rapportant à Québec. Folio 42, 2½ pages. Soit 4 pp.
1693.
4 novembre. Relation, par M. de Champigny, de ce qui s'est passé au sujet de la guerre contre les Anglais et Iroquois depuis le mois de novembre 1692. Récit d'une expédition composée de 625 hommes aux cantons des Agniers. Deux villages investis et la population, comptant 380 personnes, faite prisonnière. Poursuivis. Nouveau combat, et défaite de l'ennemi. Retour à Montréal. Provisions en cache détruites par les pluies. Misère extrême. Autres opérations du côté de l'Acadie et vers Boston. Travaux aux fortifications de Québec. M. de la Valtrie fait prisonnier des Iroquois à la tête de l'île de Montréal. Folio 52, 12 pages. Soit 20 pp.
1692.
Mars. Mémoire des choses à régler entre Monseigneur l'évêque de Québec et les messieurs du Séminaire des Missions étrangères de Paris, tant pour eux que pour les messieurs du Séminaire de Québec. Folios 60, 61 et 62, 3 pages.
- 13 janvier. Avis donné au roi par l'archevêque de Paris, duc et pair de France, et le Père Lachaise, sur les demandes faites à Sa Majesté par M. l'évêque de Québec, tant à l'égard du Séminaire que du chapitre de Québec, comme aussi sur l'application des 4,000 livres accordées par le roi ensemble sur les remontrances de M. l'abbé Brisacier, supérieur du Séminaire des Missions étrangères, tant pour le Séminaire que pour le chapitre de Québec. A copier de folio 63 à folio 71, comprenant divers documents de même nature. Soit 25 pp.
- 11 février. Divers extraits des registres du Conseil d'Etat et du registre des Insinuations du Conseil Souverain de Québec, à l'égard des questions débattues entre l'évêque de Québec, le Séminaire des missions étrangères et le Séminaire de Québec. A copier de folio 86 à folio 86, 28 pages. Soit 42 pp.
- 11 février. Arrêt portant règlement entre M. l'évêque de Québec, le Séminaire et le chapitre. Divers extraits des registres du Conseil d'Etat sur les mêmes questions. A copier de folio 87 à folio 92, 12 pages. Soit 18 pp.
- Versailles,
Mars. Lettres patentes du roi confirmant aux Récollets sa permission de continuer leurs établissements à Québec, Ville-Marie, Montréal, Plaisance, île Saint-Pierre et de les étendre en autres lieux avec l'aveu et consentement du gouverneur. Folio 93, 2 pages.
- Versailles,
Mars. Lettres patentes du roi portant établissement d'un hôpital général à Québec. Folio 93, 7½ pages. Soit 13 pp.
- Avril. Extrait d'un mémoire du roi aux Sieurs de Frontenac et Champigny. S'ils se trouvent en dissentiment sur un point quelconque, ce point doit être décidé dans le sens de M. de Frontenac, et cela sans autre opposition de la part de M. de Champigny que ses remontrances, suivies, s'il le juge à propos, d'un exposé au roi de ses raisons de différer, soumis préalablement à M. de Frontenac et signé conjointement par eux. Folio 98, 1 page.
- 1er avril. Extrait d'une lettre du ministre à M. de Brouillon. Si l'évêque de Québec envoie des Récollets à Plaisance pour desservir Plaisance et Saint-Pierre, il devra, s'il a des plaintes contre eux, les faire à l'évêque même.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1692. Doit rendre compte à M. de Frontenac, duquel il dépend. Folio 99, 2 pages.
- 12 avril. Ordre du roy, qui règle le rang que les officiers de marine qui commandent des détachements de soldats dans les colonies doivent tenir avec les autres officiers qui commandent partie de ces détachements. Folio 100, 1 page.
- 31 août. Lettre de monseigneur l'évêque de Québec à MM. de Frontenac et de Champigny, dans laquelle il les informe de son intention d'accorder l'établissement d'un hôpital à Ville-Marie, suivant l'autorisation qu'il en a de Sa Majesté. Folio 101, 2 pages.
- 3 octobre. Ordonnance de M. de Champigny, déclarant bonne prise le vaisseau *Le Boy d'Espagne*, pris par M. Pierre LeMoyné d'Iberville, capitaine de frégate, commandant le vaisseau du roy *Le Poly*. Qu'en conséquence ce vaisseau et son chargement est adjugé au roi, un dixième distraité pour M. l'amiral. Folio 102, 2½ pages. Soit 5 pp.
1722. Liste des titres concernant l'établissement d'un hôpital à Montréal. Folio 104, 1 page. Soit 2 pp.
- 23 octobre. 1692. Requête de François Hazeur, marchand de Québec, et de Jean Grignon, marchand de La Rochelle, son associé, à MM. de Frontenac et de Champigny, exposant qu'ils ont depuis 6 ans établi à grands frais des moulins à scie à la Malbaie, et qu'ils feraient des pertes considérables si Sa Majesté ne leur venait en aide en mettant ses vaisseaux à leur disposition pour transporter leur bois en France. Ordonnance faisant droit à cette requête. Folio 107, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 7 novembre. Lettres d'érection, par l'évêque, de la cure de Château-Richer—et acte de prise de possession par Guillaume Gauthier, prêtre, en présence de Jean Guion du Buisson, Barthelemy Verreau, Guillaume Boucher et Antoine Toupin, habitants du dit lieu. Folio 107, 2 pages. Soit 4 pp.
1693. Avis donnés au roi par l'archevêque de Paris et le Père Lachaise au sujet du règlement entre M. l'évêque de Québec, son chapitre et son séminaire. (Cette affaire avait été réglée l'année précédente, mais, comme l'évêque en demandait l'exécution et le chapitre et le séminaire la modification, elle fut référée de nouveau par le roi aux personnes ci-dessus nommées.—E. R.) Folio 108, 4 pages. Soit 8 pp.
- 15 mars. Ordre du roi établissant et nommant 4 procureurs postulants à Montréal, pour administrer la justice qu'exerçait ci-devant les MM. du Séminaire de Saint-Sulpice en l'île de Montréal. Folio 111, 1 page.
- Avril. Extrait d'une lettre privée du ministre à M. de Frontenac, l'informant que Sa Majesté est très satisfaite de ses services et saura les reconnaître, mais ne peut lui accorder un brevet de lieutenant général, ce qui n'est pas nécessaire au Canada, mais lui accorde une gratification de 6,000 livres pour son aumônier, son secrétaire et son chirurgien. Folio 112, 1 page.
- 11 septembre. Ordonnance de M. de Champigny sur ce qui doit être observé par ceux qui ont des congés de traites. Folio 113, 2 pages. Soit 3 pp.
- 12 septembre. Ordonnance de M. de Frontenac sur le même sujet, adoucissant la rigueur de quelques-unes des clauses de l'ordonnance de M. de Champigny du jour précédent. Folio 114, 3 pages. Soit 6 pp.
- 14 août. M. de Frontenac au ministre. D'Iberville, retardé par les vents contraires, est arrivé trop tard pour entreprendre l'expédition désirée à la Baie d'Hudson. Il aurait pu le faire en hivernant là, mais vos ordres étant que le vaisseau *Le Poly* devait retourner en France avant l'hiver, on a jugé que l'entreprise serait hasardée avec les 2 autres vaisseaux seulement. Nos succès chez les Agniers ont eu un bon effet, mais les Sounoutouans sont plus menaçants que jamais. Ils veulent, par leurs incur-

1694. sions, nous empêcher de faire la récolte, qui est très belle. Les Anglais leur ont aidé à se bâtir un fort avec bastions garnis de canons. Fait fortifier Québec. De grands préparatifs se font pour attaquer de nouveau Québec. Folio 143, 7½ pages. Soit 13 pp.
- Octobre. Relation, par M. de Frontenac, de ce qui s'est passé de plus considérable en Canada depuis le mois de novembre 1693 jusqu'au départ des vaisseaux, le 28 octobre 1694. Délégations d'Iroquois et pourparlers de paix. Paix signée entre les Abénakis et les Anglais. Rupture. Coup de main sur les Anglais par le chef Abénakis, Taxous. Préparatifs de l'expédition d'Iberville et de de Sérigny à la Baie d'Hudson. Folio 147, 47 pages. Soit 100 pp.
1695. Procédés de l'évêque de Québec, du Conseil Souverain et des parties en cause dans les affaires suivantes : L'interdit du Sieur de Mareuil, lieutenant réformé, l'interdit du Sieur Desjourdy et de la femme Desbrieux, l'affaire de M. de Callières, l'interdit des Récollets de Ville-Marie, le différend entre M. de Frontenac et le procureur général, mandement contre "Le Tartuffe". (Dans la première affaire, de Mareuil avait été nommé et interdit dans un mandement pour des paroles blasphématoires. De Mareuil en appela au conseil, qui décida d'en référer à Sa Majesté. Dans la seconde, il s'agit aussi d'un mandement interdisant à Desjourdy et à la femme Desbrieux l'entrée des églises de Camplain et de Batiscan, pour adultère et conduite scandaleuse. Même décision du conseil. Celle des Pères Récollets, dit l'affaire du "prie Dieu", résulte des faits suivants : A une cérémonie religieuse qui devait avoir lieu chez les Récollets de Ville-Marie, et à laquelle l'évêque et M. de Callières devaient être présents, l'évêque remarquant que le prie-Dieu d'honneur était réservé à M. de Callières, le fit enlever ; M. de Callières, survenant peu de temps après, le fit remettre à sa place antérieure et fit cesser la cérémonie. L'évêque émana un mandement dans lequel il ordonnait aux Pères Récollets de fermer leur église, de n'y point célébrer aucunes cérémonies et de n'y administrer aucuns sacrements, pour ne pas avoir obéi à ses ordres quant au prie-Dieu. Puis, suivent trois monitoires de l'évêque, dans lesquels, expliquant plus au long les raisons de son interdit, il fait mention de la conduite scandaleuse de M. de Callières avec la sœur du supérieur des Récollets. Dans toutes ces affaires le conseil déclara que l'évêque avait outrepassé ses pouvoirs et agi sans informations suffisantes; qu'il y avait lieu de donner gain de cause à ceux qui se plaignaient d'abus, mais qu'il était préférable d'en référer à la décision de Sa Majesté. Quant au mandement contre la comédie "Le Tartuffe", il fut jugé que l'évêque n'était pas sorti de ses légitimes attributions.—E. R.) Folios 186 à 270, 135 pages.
1694. Lettre de M. de Frontenac accordant permission à M. de Louvigny, commandant à Michilimakinak, de passer une année en France et nommant LaMothe Cadillac à sa place. (De Louvigny commandait à ce poste depuis 1690. Le Fort Saint-Louis des Illinois formait un autre commandement.—E. R.) Folio 272, 2 pages.
- 16 septembre.
- 21 octobre. Ordonnance de M. de Champigny, portant confiscation des vins et eaux-de-vie embarqués en France sur le vaisseau du roi *La Charente* au profit de quelques particuliers établis au Canada. (Ces boissons étaient consignées à Guérin, Malessot, Chabert, chirurgien major, Maury, second chirurgien, Castel, Castin, La Chambre, Pineau.—E. R.) Folio 273, 3 pages.
- 26 octobre. Procès-verbaux des délibérations entre MM. d'Iberville et de Sévigny et les intéressés en la Compagnie du Nord précédant l'expédition que

DOC. DE LA SESSION No 8c

1695. doivent entreprendre les dits d'Iberville et de Sérigny. Folio 275, 5 pages.
Soit 8 pp.
- 12 janvier. Brevet de don, par le roi, des vins et eaux-de-vie embarqués en France en contravention aux ordonnances sur le vaisseau du roi *La Charente*, et confisqués par M. de Champigny le 21 octobre 1694, en faveur des Sieurs de Capdeville, Fontaine et Duchalland, commis de M. de Pontchartrain, secrétaire d'Etat. Folio 281, 1 page.
- 22 mars. Lettres par lesquelles le roi confirme la concession que M. de Brouillan, gouverneur de Plaisance, a fait aux Récollets du dit lieu, d'un terrain pour augmenter leur résidence et faire un cimetière. Folio 282, 2 pages.
- 13 avril. Extrait d'une lettre du ministre à M. De Brouillan. Devra envoyer en France les vaisseaux pris sur l'ennemi, du moins ceux qui ont quelque valeur. Folio 283, 1 page.
- 20 avril. Ordre du roi enjoignant aux propriétaires de vaisseaux se destinant à la pêche de Terre-neuve de partir tous ensemble en flotte. Folio 284, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 juin. Extrait d'une lettre du ministre à M. de Frontenac. Use de trop de fermeté dans l'expression de ses sentiments. Aurait pu, en s'observant davantage, éviter les difficultés qu'il a eues avec M. de Champigny, l'évêque, etc., etc. Folio 285, 2 pages.
Soit 3 pp.
- 8 juin. Le même au même. Il a été décidé par le roi en son conseil que les parties en cause dans les affaires de l'évêque, de M. de Mareuil, de Desjordis et de la femme Desbiens, de l'interdit des Récollets, de M. de Callières doivent prendre des mesures pour soutenir leurs droits et prétentions. Blâme M. de Frontenac de ses emportements et de ses violences. Folio 286, 2 pages.
Soit 3 pp.
1694.
26 octobre. Relation par M. de Champigny de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre et des propositions de paix des Iroquois depuis le mois de novembre 1693. Folio 287, 10 $\frac{1}{2}$ pages.
Soit 17 pp.
1695.
4 novembre. Relation non signée (l'endos indique qu'elle est de M. de Frontenac, cela ne se peut, car il y est question de lui à la troisième personne) de ce qui s'est passé au Canada depuis le départ des vaisseaux de l'année 1694 jusqu'au départ de ceux de 1695. Récit de quelques coups de main sur les Agniers. Incursions d'Iroquois près de Montréal. Efforts de Lamothe Cadillac pour détourner le chef Huron, Barron, de faire la paix avec les Iroquois, et pour l'engager à se joindre à ceux qui voulaient empêcher les Iroquois de détruire les Miamis. Relations des Abénakis du Maine avec les Anglais. Folio 293, 86 pages.
Soit 120 pp.
- 6 novembre. Relation, par M. de Champigny, de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre depuis le départ des vaisseaux en l'année 1694, jusqu'au mois de novembre 1695. Folio 341, 23 pages.
Soit 30 pp.
- Marly,
30 mai. (Imprimé.) Règlement du Roy, pour la conduite, marche, police et discipline des compagnies que Sa Majesté entretient au Canada. Folio 354, 11 pages.
Soit 18 pp.
- Versailles,
13 juin. Décision du roi qui évoque à son Conseil Privé les procédés du Conseil Souverain à l'égard de l'évêque de Québec, de Mareuil, Desjordy et les Récollets de Ville-Marie. Folio 361, 3 pages.
1696. Relation, non signée, de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada, depuis le départ des vaisseaux de l'année dernière (1695) jusqu'au commencement de novembre 1696. Expédition d'hiver contre les Onontagnés empêchée par la trop grande quantité de neige. Celle contre les Agniers empêchée par l'avertissement à eux donné par un prisonnier évadé. Petite expédition à Cataracoui commandée par de Louvigny et Mantet d'Auberville. Taxous et Edzerimet, chefs des Abénakis du Maine, se rendent au fort Pemkuit pour traiter sur l'invitation du commandant, contre l'avis de M. Thury, missionnaire ; ils sont attaqués et 4

1696. des leurs tués, y compris Edzerimet. Grand conseil tenu à Michilimackinac entre M. de Lamothe Cadillac et les nations sauvages. Discours de Onaske et de la Grosse-Tête. Expédition de Onaske contre les Iroquois. Il rapporte 30 chevelures et 32 prisonniers. Ce coup fait manquer la paix entre les Hurons et les Iroquois. Expédition de M. de Frontenac contre les Iroquois. Il est accompagné de MM. de Callières, de Ramesay, de Vaudreuil, ainsi que des officiers suivants : de la Durantaye, de Muy, Degrais, Duménil, de Subercase, de Saint-Martin, de Grandville, de Grandpré, d'Eschambault du Lhut. Les sauvages étaient commandés par de Maricourt, Legardeur de Beauvais, de Bécancour. Les Onnontagnés brûlent leur fort et se retirent. M. de Vaudreuil brûle celui des Onneyouits, et détruit leur blé d'Inde. Eloge de MM. de Vaudreuil et de Subercase. D'Iberville s'empare d'une frégate de 24 pièces de canons à l'entrée de la rivière Saint-Jean, après quoi il assiège le fort de Pemquit, qui capitule. Arrivée à Québec de la flotte française, commandée par M. des Ursins. Folio 365, 39 pages. Soit 55 pp.
- Versailles, Mars. 1716. Mai. Permission du roi aux Pères Récollets de continuer leurs établissements à Québec, Villemarie, Plaisance, et à l'île Saint-Pierre, et d'en établir d'autres avec l'assentiment du gouverneur. Extrait des lettres patentes pour l'établissement des Récollets de la province de Bretagne à l'île Royale. Folio 385, 3½ pages.
1696. Versailles, 21 mai. (Imprimé.) Déclaration du roi qui supprime tous les congés pour la traite et condamne les délinquants aux galères. Explique que le castor apporté en France excède les besoins du royaume, et que pour éviter le grand nombre de castors maigres, règle que les castors ne pourront être vendus en dehors des marchés publics. Folio 387, 4 pages. Soit 7 pp.
- 21 avril. Mémoire du ministre pour servir d'instruction au Sieur Du Brouillan, gouverneur de l'île de Terre-Neuve, au sujet des entreprises à faire sur les habitations que les Anglais ont en cette île. Sa Majesté a donné des ordres à d'Iberville de se rendre à Plaisance avec deux vaisseaux, *L'En-Vieux* et *Le Profond*, de prendre 60 sauvages de l'Acadie et 80 Canadiens pour former partie de l'expédition. Devra attendre l'arrivée de M. de Bonaventure et des vaisseaux malouins avant d'opérer. M. d'Iberville opérera par terre et lui par mer. Devra ajouter 100 hommes aux 140 que d'Iberville aura. D'Iberville sera sous ses ordres, mais comme c'est un homme de beaucoup de capacité et d'expérience, devra le laisser agir librement. Si l'entreprise réussit, ils devront faire embarquer la population pour qu'elle soit laissée en Angleterre. Devra la traiter avec égard et humanité. S'il revient en France il confiera le gouvernement à d'Iberville, qui a une commission à cet effet. Folio 389, 3 pages. Soit 5 pp.
- 26 mai. Ordonnance du Conseil d'Etat pour défendre de payer pendant leur absence les appointements aux officiers du Canada qui passeront en France. Folio 391, 1 page.
- 27 septembre. Ordonnance de M. de Champigny, qui fixe le prix auquel les castors des différentes qualités seront payés à la Ferme. Folio 392, 2 pages.
- 7 octobre. Permission et passeport au Sieur Aubert de la Chesnaye, de passer en France avec son vaisseau armé en guerre *La Sainte-Ursule*, de livrer combat aux corsaires et ennemis du roi. Folio 393, 2 pages.
- Relation par M. de Champigny de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre depuis le départ des vaisseaux en 1695 jusqu'au mois de novembre 1696. (Joint à la lettre de M. de Champigny du 25 octobre 1696.) Motifs qui ont fait manquer la paix signée entre les Hurons et les Iroquois. Récit de l'expédition contre Onnontagué. Succès remportés par d'Iberville en Acadie. Des sauvages "Loups" s'établissent à l'Acadie. Folio 394, 15 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1696.
17 octobre. Titres de propriété pour l'établissement d'un hôpital à Montréal. Folio 410 à 427, 35 pages. Soit 55 pp.
- Relation des faits héroïques de mademoiselle Marie Magdelaine de Verchères (âgée de 14 ans) contre les Iroquois en l'année 1696, le 22 octobre à 8 heures du matin. Cette relation a été faite par Mademoiselle de Verchères elle-même, à la prière de M. le marquis de Beauharnais. Folio 427.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

1697—CANADA.

Vol. 6.

1697.
18 octobre. Relation par M. de Champigny de ce qui s'est passé en Canada depuis le départ des vaisseaux de l'année 1696 jusqu'au mois d'octobre 1697. Les Iroquois, qui après l'expédition de M. de Frontenac avaient promis de laisser l'Anglais pour venir se fixer avec les Iroquois chrétiens du Sault-Saint-Louis, n'ont pas tenu leur parole. 60 au plus sont venus. Donne le récit de quelques petits engagements. Traité fait par le Baron, chef d'une partie des Hurons, avec les Iroquois pour détruire les Outaouais et les Miamis. Est frustré dans ses desseins par des Hurons et des Outaouais. Embuscade et combat sur le lac Erié, 60 Iroquois tués ou noyés. Folio 1, 10 pages.
- (Ne pas le copier, il se trouve plus au long et sans interlignes au vol. 19 de la série B, ci-après.—E. R.)
- Versailles,
28 avril. Ordonnance du roi portant défense à tous officiers, soldats et autres de faire la traite avec les sauvages dans les profondeurs des bois. Folio 25, 4 pages.
- Versailles,
28 avril. Arrêt du Conseil d'Etat, qui révoque la concession faite par MM. de Frontenac et Champigny à George Renard du Plessis, commis du trésorier de la marine, à titre de fief de la baie et rivière de Cocagne en Acadie, comme étant contraire à ses intentions et excessive. Folio 27 1/2 page.
- 9 juillet. Jugement rendu par M. de Champigny au sujet de la prise du brigantin anglais *La Marguerite* par M. de la Chesnaye. Folio 28, 16 pages.
- 2 août. Autre jugement de M. de Champigny sur le même sujet. Folio 36, 6 pages. Soit 10 pp.
- 9 août. Ordonnance de M. de Champigny, qui enjoint l'exécution de celle du 27 septembre 1676, et pourvoit aux difficultés soulevées entre les agents et contrôleur de la Ferme et les habitants sur la recette des castors secs d'hiver. Folio 40, 3 pages. Soit 5 pp.
1698.
15 octobre. Relation (probablement par M. de Champigny) de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada depuis le départ des vaisseaux de 1697 jusqu'au 20 d'octobre 1698. Délégués Iroquois à Montréal demandant la paix. M. de Frontenac ne croyant pas à la sincérité des Iroquois, les renvoie sans rien conclure. Le grand chef Iroquois, "La Chaudière Noire", sa femme et 20 autres Iroquois, ont été tués dans une rencontre avec les Algonquins près de Quintay. Arrivée à Montréal du Sieur Abraham, d'Orange et de quelques Flamands pour annoncer que la paix est conclue entre les deux couronnes. Les Sounoutouans, qui avaient tué deux femmes huronnes et un enfant, sont poursuivis et exterminés près de la rivière Michigan. Nouvelles négociations de paix avec les Iroquois. Folio 46, 24 pages. Soit 37 pp.

1698.
22 novembre. Testament de Louis de Buade, comte de Palluan et de Frontenac, passé devant M^{re} Genaple, notaire, et Rageot, aussi notaire, présent. Désire être enterré en l'église des Récollets à Québec ; que son cœur soit transporté en la chapelle de MM. de Montmort, dans l'église de Saint-Nicolas des Champs, à Paris, en laquelle sont inhumés madame de Montmort, sa sœur, et l'abbé d'Obazine, son oncle. Donne 1,500 livres aux Récollets à condition d'une messe chaque jour pendant un an, et d'un service anniversaire à perpétuité, service qui sera également à l'intention de sa femme, Anne de la Grange, lorsqu'elle sera décédée. Nomme pour ses exécuteurs au Canada, François Hazeur, marchand, et Charles de Monseignat, son premier secrétaire. Donne à du Chouquet, son valet de chambre, toute sa garde-robe. Donne à l'intendant un crucifix, et à madame l'intendante un reliquaire. Folio 58, 5 pages.
- 15 octobre. Lettre de M. de Callières à Monseigneur..... ami de Monseigneur de Pontchartrain. Se disculpe des accusations portées contre lui et le prie de lui continuer sa protection auprès du ministre. Relate les événements importants survenus dans la colonie depuis l'année précédente. Folio 62, 14 pages. Soit 25 pp.
- 21 mars. Conclusions du procureur général, au sujet de la requête du Sieur Lamothe de Cadillac, demandant à se pourvoir en cassation de l'arrêt du Conseil Souverain du 25 février précédent. Conclut à ce que son réquisitoire soit adressé à M. de Pontchartrain pour aviser le Conseil Souverain sur la conduite à tenir en l'affaire. Folio 70, 6½ pages. Soit 14 pp.
- 21 mars. Arrêt du Conseil Souverain au sujet du procès entre Antoine de Lamothe Cadillac et Joseph Moreau, de la paroisse de Champlain. Folio 74, 3 pages. Soit 5 pp.
- 10 mars. Extrait des registres du Conseil Souverain au sujet de l'appel du Sieur Lamothe Cadillac. Folio 76, 2 pages. Soit 4 pp.
- 7 mars. Requête du Sieur Lamothe Cadillac, dans laquelle il expose qu'il a droit de se pourvoir en cassation de l'arrêt rendu contre lui, attendu qu'il avait de justes causes de récusation contre trois des conseillers qu'il n'a pu faire valoir à cause de son éloignement. Que le Sieur de la Martinière, conseiller, a lui-même rédigé les procédures de Moreau et a fait de sa cause la sienne ; que le dit la Martinière est parent de trois conseillers, savoir : MM. de Vitré, de la Chesnaye et d'Auteuil. Folio 78, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 25 février. Arrêt du Conseil Souverain de cette date dans l'affaire d'Antoine de Lamothe Cadillac contre Joseph Moreau. Folio 80, 3 pages. Soit 8 pp.
- Versailles,
1er mai. Ordre du roi donnant à M. de Grand Pré, major des Trois-Rivières et souverain en l'absence de M. de Ramesay, supériorité dans le commandement sur les capitaines d'infanterie de la marine qui pourraient se trouver en ce lieu. Folio 82, 1 page.
- 21 mai. Ordonnance du roi permettant aux soldats qui servent dans la colonie de quitter le service s'ils se marient avec des filles ou veuves du pays. Recevront leur solde pendant une année et pourront garder leurs accouplements. Folio 83, 1 page.
- 16 mai. Ordre du roi pour permettre l'ouverture des mines de cuivre et de plomb trouvées dans l'établissement du Sieur LeSueur, habitant du Canada. (Ces mines sont indiquées comme se trouvant en haut du Mississipi. Le privilège n'était accordé que pour 5 ans, avec promesse de le continuer au cas de succès, cela, pour éviter que Le Sueur ne s'en fit un prétexte pour faire la traite. On lui accordait d'employer jusqu'à 50 hommes.—E. R.) Folio 84, 2 pages.
- 15 juin. Ordonnance de M. de Champigny enjoignant à tous les traitants, conformément aux ordonnances du roi du 24 septembre 1696 et du 28 avril

DOC. DE LA SESSION No 8c

1698. 1697 qui suppriment tous les congés, de revenir au plus tard dans le cours d'octobre prochain, à peine de cassation et dégradation pour les officiers et de galères pour les soldats et autres traitants. Folio 82, 2 pages.
- 5 août. Arrêt du Conseil d'Etat au sujet du paiement des appointements et solde des gouverneurs, officiers et soldats du Canada et des îles de l'Amérique pendant l'année 1697. Détermine la part à être payée par Pierre Pointeau, l'ancien fermier de la Ferme d'Occident et Louis Guigue, le nouveau fermier. Folio 86, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 17 août. Concession par M. de Frontenac et de Champigny à M. Boucher, des îles qui se trouvent dans le fleuve Saint-Laurent en face de la Seigneurie de Boucherville, au sud du milieu du fleuve et qui ne lui sont pas déjà concédées. Folio 88, 1 page.
1699. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement au sujet de l'ivresse des sauvages et des Français qui traitent leurs armes et hardes. Folio 89, 2 pages.
- 27 mai. Extrait du mémoire du roi, aux Sieurs Chers de Callières et de Champigny, administrateurs de la Nouvelle-France. Sa Majesté surprise de ce que les édits, arrêts, règlements, etc., etc., envoyés aux gouverneurs et intendants sont gardés par eux après le terme de leurs fonctions. Ordonne qu'à l'avenir ils devront être déposés aux Archives du Conseil Supérieur. Folio 90, 1 page.
- Versailles, 27 mai. Instructions générales du roi au Sieur de Callières pour le guider dans la conduite des affaires à la Nouvelle-France. Doit veiller au bien de la religion et favoriser de toutes ses forces les missionnaires, l'évêque et les curés, mais doit veiller à ce qu'ils n'empiètent pas sur l'autorité civile. Folio 91, 12 pages. Soit 18 pp.
- 27 mai. Mémoire du roi à MM. de Callières et de Champigny. Instructions autres que celles contenues dans les instructions de même date à M. de Callières. Folio 97, 17 pages. Soit 25 pp.
- 27 mai. Arrêt du roi et lettres patentes à l'évêque de Québec, lui accordant le patronage des églises de paroisses à condition de les bâtir en pierre. (Sa Majesté avait antérieurement accordé la préférence de ce patronage aux seigneurs qui se conformeraient aux mêmes conditions.—E. R.) Folio 107, 3 pages. Soit 4 pp.
- 30 mai. Lettres patentes du roi, portant permission aux Frères Hospitaliers de Montréal d'établir des manufactures d'arts et métiers dans leur hôpital. Folio 109, 4 pages.
- 30 mai. Provisions, par le roi, de juge de l'amirauté pour le Canada, avec juridiction civile et criminelle, au Sieur Dupuys. Folio 112, 1½ page. Soit 2 pp.
- 30 mai. Provisions, par le roi, de greffier de la cour d'amirauté pour le Sieur Le Pailleur. Folio 113, 1½ page. Soit 2 pp.
- 7 novembre. Ordre de M. de Callières au Sieur de Louvigny, au sujet du fort Frontenac. Devra, avec les Sieurs de la Perottière et de Linctot, aller en prendre le commandement et relever le Sieur de la Gemmeraye, de la Ferté et de B. . . . Folio 114, 4 pages.
- 23 septembre. Procès-verbal, par M. de Champigny, de ce qui s'est passé entre les représentants de la Ferme d'Occident ; MM. Villebois et Saugier, et les représentants des habitants du Canada au sujet de la fixation du prix des castors. (Après une assemblée générale, tenue au château Saint-Louis, il fut nommé 16 délégués pour conférer avec les représentants de la Ferme d'Occident : 3 représentaient le clerge, 3 la justice du pays, 4 la noblesse et les seigneurs, 4 les marchands et 2 les habitants. La Ferme d'Occident, se plaignant du prix élevé des castors et de leur surabondance, voulait en ré-

1699. duire le prix ; de leur côté, les intéressés au Canada voulaient conserver les anciens prix, savoir : 6 livres pour le gras d'hiver ; 3 livres pour le demi-gras, le veule et le moscovite ; 1 livre 10 sous pour le sec d'hiver et le gras d'été, donnant, pour principale raison, que les sauvages, habitués à ces prix depuis longtemps, ne souffriraient pas de réduction et iraient vendre leurs castors aux Anglais, au grand préjudice des intérêts du royaume. Après maintes réunions et plaidoyers par écrit, on ne put arriver à aucune conclusion.—E. R.) Folio 116, 34 pages. Soit 50 pp.
- 7 octobre. Interdiction au Sieur de Merville, par M. de Callières, d'exercer sa charge de capitaine. Plainte de révolte contre son autorité, certifiée par les Sieurs Cournoyer, enseigne de la Compagnie de Duplessis, et Touvillon, faisant les fonctions de major des Trois-Rivières, avait été portée contre lui par M. de Ramesay, gouverneur des Trois-Rivières. Folio 134, 1 page.
- 23 octobre. Ratification, par M. de Champigny, de la concession de l'île Jésus à François de Laval, conseiller du roi, premier évêque de Québec, et à MM. les supérieurs et directeurs du Séminaire des Missions étrangères, donateurs du dit évêque qui s'est réservé l'usufruit. (Cette seigneurie, qui comprenait l'île de Mille-Vaches et autres adjacentes, avait été acquise par Monseigneur de Laval de M. Berthelot par acte d'échange, le 24 avril 1675. Ce dernier en était devenu propriétaire par acte de cession et délaissement du Père Dablon, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus, le 7 novembre 1672 et le 13 du même mois il s'en était fait ratifier la concession par M. Talon. Cette seigneurie avait été primitivement concédée à la Compagnie de Jésus par les Associés en la Compagnie de la Nouvelle-France, mais ni l'une ni l'autre de ces concessions n'étaient encore confirmées, par le roi. Celle-ci (celle de M. de Champigny) enjoignait aux concessionnaires de prendre confirmation du roi dans l'année.—E. R.) Folio 135, 2 pages. Soit 4 pp.
- 12 août. Paroles des sauvages Outaouais, Kiskakous, Pouatamis, Sinagos, Miamis, et réponses de M. de Callières. Se plaignent des Scioux et expriment le désir de se venger d'eux. Demandent à M. de Callières d'empêcher les Français de vendre des armes, de la poudre et du plomb aux Scioux. M. de Callières leur fait des présents, les engage à rester tranquilles pendant un an, jusqu'à ce qu'il ait pu obtenir satisfaction des Scioux, promet de punir sévèrement les Français qui leur vendront des armes, etc., etc. Folio 137, 6 pages. Soit 8 pp.
- 20 septembre. Paroles des délégués Iroquois et réponses de M. de Callières. *N'ont pas voulu remettre leurs prisonniers français aux Anglais. Sont prêts à les remettre à Ononko quand il le voudra, mais ils ont été adoptés par eux comme oncles, cousins, neveux et beaucoup ne veulent pas revenir. Demandent de leur accorder M. de Maricourt. Demandent qu'il arrête la hache des gens d'en haut. M. de Callières répond qu'il ne fera pas de paix définitive avant d'avoir vu les chefs des cinq nations. Ne peut arrêter maintenant la hache des Outaouais parce que la saison est trop avancée. Folio 140½, 2 pages. Soit 3 pp.
- Pas de date. Paroles que les sauvages Abénakis se proposent de porter aux Anglais, à l'arrivée de leur gouverneur général, qui doit venir trouver les Abénakis au printemps. Folio 142, 2 petites pages. Soit 1 p.
- 8 novembre. Paroles de trois des chefs les plus considérables des Iroquois à M. de Callières, le 8 mars 1699, et réponse de ce dernier. Ont ramené quelques prisonniers ; donneront la liberté aux autres. Veulent la paix. Demandent que le Père Bruyas demeure avec eux, et que l'on fasse revenir de France le Père Lambertville, qu'ils estiment beaucoup. M. de Callières dit que lui aussi désire la paix, mais veut qu'elle soit conclue en même

DOC. DE LA SESSION No 8c

1700. temps avec tous ses alliés. Les prie de revenir dans 60 jours, et qu'alors il aura présents les chefs alliés pour la conclure tous ensemble. Folio 143, 8 pages.
- 13 janvier, Arrêt du Conseil Supérieur, portant défense de faire la traite avec les sauvages ailleurs qu'à Montréal, Québec et Trois Rivières. Folio 147, 3 pages. Soit 6 pp.
- Versailles, 9 février. (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui permet à la colonie du Canada de vendre, trafiquer et négocier librement, tant en France que dans les pays étrangers, tous les castors provenant des traites du dit pays, à commencer par ceux de l'année 1699, le tout en payant le quart en espèces de tous les dits castors au fermier du Domaine d'Occident. Les habitants du Canada avaient délégué auprès du roi, MM. Juchereau et Pascaut, d'où cet arrêt. Les habitants du Canada auront le privilège, à l'exclusion du fermier du Domaine d'Occident, de vendre leurs castors en peau, en poil ou en chapeaux, dans la Hollande, la Suède, le Dannemark, les villes Anséatiques, les ports de la mer Baltique et la Moscovie. Folie 149, 8 pages. Soit 20 pp.
- 12 mars. Paroles de deux Iroquois à M. de Callières. Sont venus lui dire, qu'à leur arrivée dans leur pays, tous leurs gens étaient à la chasse, et qu'ils ne pourraient venir parler de la paix qu'au temps des fraises. Que 2 de leurs gens ont été tués par les Miamis. Folio 153 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- Pas de date. Requête adressée au roi par les concessionnaires de la côte sud du Saint-Laurent, en bas de Québec, relativement au droit de traite. Prétendent que ce droit leur était attribué dans leurs actes de concessions, et qu'ils en ont joui jusqu'à 1784, alors que Denis Riverin, représentant de la Ferme d'Occident, obtint subrepticement une ordonnance de Sa Majesté leur enlevant ce droit. Les sauvages qui viennent traiter avec eux viennent du côté de Boston et de l'Acadie, et non du nord du fleuve, qui est un obstacle infranchissable pour les canots. Signée par Rouer de Villeray, D'Amours, de Peiras, Denis de Vitré, conseillers ; D'Auteuil, procureur général ; de la Durantaye, ci-devant capitaine au régiment de Carignan ; Dupuy, lieutenant au dit régiment ; Couillard, Lemieux, Aubert de la Chesnaye, Juchereau de Saint-Denis, Saint-Laurent, Huot, de la Bouteillerie, Pierre de Saint-Pierre, Pierre Hudon, Jean Pelletier, Jean Gron-dain, René Hoilet, Noël Pelletier, Michel Bouchard, Robert Lévêque, Jacques Tibutor (Thiboutot), Damien Bérubé. Folio 156, 4 pages. Soit 7 pp.
- 5 août. Délibérations du Conseil Souverain au sujet de la requête d'Ignace Gosselin. (Ce dernier, comme tuteur des enfants d'un nommé Rousseau, avait, agissant sous l'autorisation de la Cour, placé à intérêt l'argent de ses pupilles. Son curé, agissant d'après un mandement prohibant le prêt à intérêt, et les instructions spéciales de l'évêque, lui refusa les sacra-ments. D'où la présente requête. L'évêque, sommé de s'expliquer, produisit ses raisons au conseil, mais l'on ne voit pas ce qui y fut décidé.— E. R.) Folio 158, 10 pages.
- 1^{er} mai. Ordonnance de M. de Callières, enjoignant aux Français des pays d'en haut de se rendre à Michilimakinak ; de cesser toute traite, et de s'en revenir avec M. de Tonty au plus tard le 20 juillet. Folio 164, 2 pages.
- 2 mai. Ordonnance de M. de Callières sur le même sujet. Sur les représenta-tions de M. de Tonty ; il étend les délais jusqu'à l'année suivante, pour ceux qui sont dans des postes éloignés de Michilimakinak. Folio 165, 1 page.
- 5 mai. Extrait d'une lettre du ministre à l'évêque de Québec. Sa Majesté est bien aise qu'on ait construit des églises ; accorde encore les 8,000 livres

1700. pour les cures, mais espère que cela ne sera plus nécessaire. Sa Majesté voit avec peine la multiplication d'établissements de religieux et de religieuses. Le couvent des Ursulines des Trois-Rivières n'était peut-être pas nécessaire, et faute de moyens on pourra être obligé de le dissoudre. Sa Majesté veut bien le laisser subsister, mais ne lui donnera pas de lettres patentes. Elle regrette aussi qu'il ait, de son autorité, tiré des religieuses de l'Hôtel-Dieu pour les faire passer à l'Hôpital Général. Ne peut approuver que l'on fasse de ce dernier un couvent. Doit être sous la conduite d'administrateurs comme tous les hôpitaux généraux du royaume. Doit donner ses soins aux anciens établissements qui sont déjà en trop grand nombre. Folio 166, 2 pages.
- 5 mai. (Extrait.) Le ministre à M. de Callières. Sa Majesté n'approuve pas qu'il ait donné cours à la monnaie de cartes. Devra prendre les moyens de la retirer de la circulation. Folio 167, 1 page.
- 5 mai. (Extrait.) Le ministre à M. de Vaudreuil. Sa Majesté ne veut pas qu'il intervienne ni directement ni indirectement dans l'administration de la justice. Ne lui pardonnerait pas de mettre les habitants en prison sans les ordres de M. de Callières. Folio 168, 1 page.
- 5 mai. Extrait du mémoire du roi à MM. de Callières et de Champigny. Sa Majesté ayant nommé un contrôleur, désire que tous les brevets, commissions et ordonnances émanant d'elle soient enregistrés par lui. Folio 169, 1 page.
- 5 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui confirme le bail fait par le Séminaire de Saint-Sulpice au Sieur Quénet, contrôleur des fermes de Sa Majesté en l'île de Montréal, d'un emplacement au dit lieu. Folio 172, 1 page.
- Marly,
5 mai. Ordre du roi qui accorde au Sieur de la Martinière les fonctions de garde scel du Conseil Souverain. Folio 174, 1 page.
- 27 septembre. Arrêt du Conseil Souverain, donnant instruction à Claude Bermen de la Martinière de faire rapport au conseil sur le procès intenté à MM. de Louvigny, Lapérotière et autres, pour prétendues contraventions aux ordres et défenses du roi. Folio 175, 1 page.
- 27 septembre. Arrêt du Conseil, acceptant, à la réquisition de M. l'intendant, de juger dans la cause de Louvigny, Lapérotière et Joseph Godefray de Linctôt accusés d'avoir fait la traite au fort Frontenac. Folio 176, 1 page.
- Juillet. 8^{me} article des paroles des Iroquois à M. de Callières et réponse. Il a fait enfermer MM. de Louvigny, de la Pérotière et Linctôt, parce qu'ils avaient traité avec eux au fort Frontenac, aimeraient à les voir en liberté, parce qu'ils les ont vêtus lorsqu'ils étaient nus. M. de Callières répond qu'il en a agi ainsi parce qu'ils lui avaient désobéi. Mettre un autre commandant à Frontenac. Folio 184, 2 pages.
- 3 septembre. Paroles des Iroquois qui sont revenus de leur pays à Montréal avec le Père Bruyas et les Sieurs de Maricourt et Joncaire, et ont amené des députés de leurs nations au nombre de 19 pour la conclusion de la paix. Réponse de M. de Callières, échange et explications des colliers. Signature de la paix par MM. de Callières, de Champigny, de Vaudreuil, de Ramesay, François Dollier, La Colombière, F. Guillaume, gardien des Récollets, le Père Cholence, supérieur de la Compagnie de Jésus ; F. Bellemont, missionnaire au Sault Saint-Louis ; Jean Anjalran, de Maricourt ; Joncaire, 5 chefs Iroquois et 8 chefs des Hurons, des Outaouais du Sable, des Outaouais Sinago, de la Fourche, des Kikapous, des Abénakis, et des Iroquois du Sault et de la Montagne. Folio 186, 10 pages.
Soit 20 pp.
- 15 octobre. Procès verbal, par Rageot et Camballon, d'une assemblée du tiers état, convoquée par l'intendant, conformément aux instructions de Sa Majesté,

DOC. DE LA SESSION No 8c

1700. dans le but de former une compagnie composée d'habitants de la colonie pour l'exploitation du commerce des castors. Liste des actionnaires : Dupont, D'Auteuil, de Vaudreuil, de Subercase, de Langloiserie, Dumesny, Duplessis Faber, Juchereau, de Saint-Denis, de Longueuil, Lamothe Cadillac, Duplessis, La Chassaigne, De Manthet, Charles Aubert de la Chesnaye, Gobin, R. L. Chartier de Lotbinière, Aubert, Dupuy, Louis Aubert du Fouillon, Pinault, Deschambault, Lepicard, Jenvrin, F. Hazeur, Macart, G. Gaillard, Delino, Leber, de Tonnancour, Le Gardeur de Beauvais, Peire, de Saint-François, Lamorille, J. D. Charly, Saint-Germain, Maurice Blondeau, de Cournoyer, Hertel, Foucault, Riverin, Chartier, Legay, Testu, Granard, de Ramesay, R. Drouard, Guillaume Pagé, Quercy Arnault, Volant, Dupré et Cie, Legras, Saint-Romain, Jolliet, Perthuis, Gamelin, Jean Grasson, de Courval, G. Masse, Delestaigue, C. F. Juchereau, Pachot, de Saint-Martin, Aubert de Gaspé, Alexis Marchand, Michel le C. . . ., Louis Ginchereau, Rey, Gaillard, Rouer D'Artigny, Charles de Couagne, C. Denis de Vitré, Minet, Rouer de Villeray, La Corne, Henry Duplanty, Haimard, Jean L'Archevesque, Levasseur Deneré, Rondeau, Rousselot, Pierre Dutos, Fernel, Saint-Simon, Laframboize, Madame Babie, Pouperet, Jacques Babie, Louis Babie, La Longée, de la D. . . ., Decary, De la Joue, Lespinay, Lebé, De Muy, Bergeron, Noël Levasseur, Jean Otis Gay, Pierre Levasseur, P. Normandin, Lefebvre, Labasche, Laurent Normandin, J. Sebille (?), Trotier, Guillaume Dupont, Lagorgendière, de la Durantaye, Tonty, Beaudoin, Desmares, Pierre Desmares, N. Doyon, Provost, Le Pailleur, Dubreuil, Martel, Damien Casson, De Lestaigne, Desperoux, Pacaud, Chambalon, Véron de Grandmesnil, N. Gastineau, Lamachas Alavoine, Bondy, Marie Senestre de la Norès, P. Leboulanger, Landeron, D'orvilliers, Duplessis Faber, fils, Le Gardeur, De la Porte Louvigny, Marie Nolan, épouse de Louvigny, Petit, J. Lagrange, de Dumesny, Genaples, Heuvé, Bouteville, L. Prat. Folio 192, 9 pages.
- Règlement du conseil concernant les honneurs dans les églises aux seigneurs haut justiciers. Folio 198, 4 pages. Soit 7 pp.
- 15 octobre. Délibérations des habitants de la colonie de la Nouvelle-France, touchant le commerce du castor. Folio 200, 17 pages. Soit 25 pp.
- 15 octobre. Acte devant Rageot et Chabalon, par lequel les habitants désirant s'intéresser en la ferme des pelleteries refusent d'accepter le traité fait par Pacaud, leur délégué, avec Pasquier, Bourlet et Le Gay. Folio 214, 5½ pages. Soit 8 pp.
- 16 octobre. Procès-verbal des procédés d'une assemblée des habitants pour nommer des directeurs à la nouvelle compagnie formée pour l'exploitation du commerce des pelleteries. Directeurs élus : D'Auteuil, de Lotbinière, Riverin, Hazeur, Gobin, Macart, Peire-Aubert de la Chesnaye et De Lino, députés pour la France. Folio 218, 3 pages.
- 27 octobre. Avis par écrit de M. de Callières au Conseil Souverain, touchant la décision qu'il croit convenable de donner dans l'affaire de Louvigny, la Perrottière, Desruisseaux et Godefroy, accusés d'avoir fait la traite au fort Frontenac. Se prononce pour leur condamnation. Folio 220, 3 pages.
1701.
26 février. Traité fait à Paris entre Charles Aubert de la Chesnaye, Mathieu, Martin du Luis, au nom de la Compagnie de la colonie du Canada, et Jean Pasquier, Nicolas Bourlet et Nicolas Goy pour la vente des castors de la compagnie. Ces derniers auront le droit exclusif de la vente des castors de la compagnie, tant en France qu'à l'étranger, moyennant une commission de 5 pour 100 sans frais à Paris, de 3,000 livres pour loyer de magasins et entrepôts, et de 2 pour 100 pour tous autres lieux avec certains

1701. frais. De Lino restera en France pour voir aux intérêts de la compagnie. Les dits Pasquier, etc., etc., feront à la compagnie toutes les avances nécessaires au taux de 8 pour 100 d'intérêt. Folio 222, 15 pages. Soit 25 pp.
- 2 mars. Paroles de Tsiouéouÿ et de Tieugonitaguete, députés des Iroquois, à M. de Callières, et réponses. Se plaignent que les sauvages de l'ouest ont enlevé un chef Iroquois au temps où la paix se signait. N'ont pas voulu se venger avant de l'avertir. Réponse. A déjà donné des ordres à Courtemanche et au Père Enjalran à l'effet de faire rendre ce prisonnier. Folio 230, 2 pages. Soit 4 pp.
- 25 mai. Paroles de Teganisorens et autres chefs Iroquois à M. de Callières et réponses. Se plaint de ce que les Français établissent un fort à Détroit sans leur permission, cet endroit étant dans leur pays. N'ont jamais voulu permettre aux Anglais de s'établir par là. Est-il vrai que la guerre est déclarée en Europe entre la France et l'Angleterre ? Réponse. L'établissement d'un fort à Détroit est nécessaire pour empêcher les nations de l'ouest de faire coup sur les Iroquois et pour pouvoir appréhender les coupables. Ne sait pas encore au juste s'il est vrai que la guerre a été déclarée. Le saura bientôt. Les prie de ne s'en pas mêler ni d'un côté ni de l'autre, si elle éclate. Les Iroquois promettent dans ce cas de fumer tranquilles sur leurs nattes. Folio 231, 5 pages. Soit 10 pp.
- 14 mars. Arrêt du Conseil Souverain qui défend de tenir des marchandises de traite au-dessus de la ville de Montréal et de Chambly. Folio 235, 1 page.
- 30 mars. Arrêt du conseil, qui fixe le prix du grain et ordonne aux habitants de le mettre en vente. Se rapporte au blé, au blé-d'inde, aux pois. Fixe le prix du bon blé à 6 livres jusqu'au mois de mai et 5 livres depuis cette date jusqu'à la récolte. Folio 236, 2½ pages. Soit 5 pp.
- Marly, 5 août. Arrêt du Conseil d'Etat, qui nomme des commissaires pour examiner les titres des habitants de l'Acadie, et pour justifier des concessions à eux faites et accordées. Commissaires nommés : d'Aguesseau et Amelot, conseillers d'Etat, Le Haguais, conseiller d'honneur à la Cour des Aides. Folio 238, 2 pages. Soit 3 pp.
- 24 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui permet au Sieur Jean Neyret de la Ranoye, conseiller du roi, grand audencier de la chancellerie, trésorier général de la marine, de faire informer par-devant le plus ancien conseiller du Conseil Supérieur de Québec, contre le veuve du Sieur Petit, commis de la Ranoye. Folio 239, 3 pages. Soit 4 pp.
- Versailles, 31 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui établit à Québec une communauté de Religieuses Hospitalières pour desservir les pauvres de l'hôpital de cette ville. Folio 241, 3 pages. Soit 5 pp.
- 31 mai. Règlement du roi pour étendre et expliquer les honneurs à être rendus aux dignitaires dans les cérémonies publiques. Folio 243, 2 pages.
- 31 mai. Ordonnance du roi, qui permet l'établissement des Religieuses Urselines à Trois-Rivières. Fixe la limite extrême des religieuses à 8. Donnera lettres patentes quand on pourra justifier d'un revenu fixe suffisant pour l'entretien de l'établissement. Folio 244, 1 page.
- 31 mai. Extraits de la lettre du ministre à MM. de Callières et de Champigny. Sa Majesté a jugé à propos de faire un établissement dans le bas du Mississippi, ce qui est devenu une nécessité en raison des empiétements des Anglais de la Nouvelle-York sur les terres qui sont entre eux et ce fleuve. Folios 249, 250, 251, 252, 4 pages. Soit 2 pp.
- 31 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, touchant les arrangements survenus entre les intéressés en la Société de la colonie du Canada et MM. Pasquier et autres. Folio 255, 256, 257, 4 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1701.
Versailles,
1er juin.
- 7 juin.
- Montréal,
15 juin.
- 29 juillet.
- 6 août.
- Versailles,
19 juillet.
- 1er août.
- 14 août.
- 31 octobre.
1702.
1er avril.
1er avril.
- Lettre du roi nommant M. d'Aigremont commissaire ordinaire de la marine dans la Nouvelle-France, au lieu et place du Sieur de la Touche, transféré à Rochefort. Folio 258, 2 pages.
- Règlement d'une difficulté entre les messieurs des Missions Etrangères et les P.P. Jésuites de Québec, touchant la mission et établissement que ces derniers réclament aux Tamarois (?). Gain de cause est donné aux Missions Etrangères, sous certaines restrictions. Etaient présents par ordre du roi, pour juger le différend : L'Archevêque d'Ausch, Charles, évêque de Marseilles ; Paul, évêque de Chartres ; Jean, évêque de Québec ; de Brisacier, Tiberge, de Lamberville, Tremblay, de Keroillars. Folio 259, 1 page.
- Instructions de M. de Callières au Père Bruyas, envoyé avec de Maricourt, de Joncaire et autres chez les Onontagués, pour avertir les Iroquois de ne pas manquer de descendre à Montréal avec leurs prisonniers tel que convenu, et pour y rencontrer les sauvages d'en haut, afin de faire tous ensemble l'échange des prisonniers. Folio 260, 3 pages. Soit 5 pp.
- Pourparlers entre M. de Callières, les Iroquois et les nations d'en haut, en vue de ratifier la paix. Paroles de Jean le blanc, chef des Outaouais du Sable, parlant pour eux, pour ceux de la Fourche, les Sinagos, les Kiscacous et les Saulteux otsipoy. Paroles de Onanguisset, chef des Pouatamis, parlant pour eux, les Puants, les Folles Avoines et les Mascoutins. Paroles du Rat, chef Huron, de Chichicatolo, chef Miamis, du chef des Amikois, du chef des Renards, de Coluby, chef Sakis, des chefs Iroquois, et réponses de M. de Callières. Echange des prisonniers. Mécontentement des sauvages d'en haut parce que les Iroquois n'avaient amené que leurs prisonniers français. Folio 262, 13½ pages. Soit 20 pp.
- Autre assemblée de M. de Callières avec les mêmes chefs sauvages. Il est convenu que les Iroquois, à leur retour, donneront la liberté aux prisonniers sauvages qu'ils ont en mains. Folio 270, 5½ pages. Soit 10 pp.
- Arrêt du Conseil d'Etat, qui permet à la colonie du Canada pour la vente des castors, d'établir des gardes et commis dans les villes du royaume, pour empêcher l'entrée en fraude des castors et tenir la main à l'exécution des arrêts passés en faveur de la colonie. Folio 274, 6 pages. Soit 4 pp.
- Assemblée de M. de Callières avec les chefs Iroquois. Les Iroquois promettent de rendre les prisonniers qu'ils ont fait sur les sauvages d'en haut ; sont satisfaits de l'établissement à Détroit ; promettent de ne point se battre s'il y avait guerre entre les Anglais et les Français ; s'efforceront d'amener les Agniers à entrer dans la même paix. Folio 78, 3 pages.
- Concession par MM. de Callières et Champigny au Sieur Fézeret d'un fief sur la rivière Ouamaska, d'une lieue et demie de front sur pareille profondeur, à prendre du côté sud de la dite rivière, tirant sud-est, tenant d'un bout à la concession du Sieur de Bourchemain, de l'autre aux terres non concédées. Folio 280, 2½ pages. Soit 4 pp.
- Traité fait entre MM. de Callières et Champigny, pour le roi, et les directeurs de la Compagnie de la colonie du Canada pour transférer à cette dernière les postes de Détroit et de Frontenac. Folio 282, 9 pages. Soit 13 pp.
- Commission d'intendant au Sieur de Beauharnais. Folio 288, 1 page.
- Extrait de la lettre du ministre à l'évêque de Québec. Ordre a été donné de lui laisser le pouvoir d'empêcher le retour en France des ecclésiastiques qui sont au Canada, aussi de lui donner droit de contrôle et de discipline sur les aumôniers des vaisseaux pendant leur séjour au Canada. Folio 289, ¼ page.

1702.
2 mai. Confirmation par le roi de la concession de l'île Jésus, l'île aux Vaches et autres adjacentes en faveur des supérieurs et directeurs des Missions étrangères. Folio 290, 1 page.
- 3 mai. Lettre du ministre à l'évêque de Québec au sujet des dîmes. Folio 292, 1 page.
- 6 mai. Autre lettre, du même au même, sur le même sujet. L'ordre qu'il a donné à ses prêtres de refuser l'absolution et les pâques à ceux qui n'ont pas payé leurs dîmes, est considéré trop rigoureux par Sa Majesté. Folio 293, 1 page.
- 6 mai. Ordonnance du roi, qui change la peine des galères en peine de mort contre les soldats qui désertent pour passer dans les colonies anglaises. Folio 294, 1 page.
- 6 mai. Ordonnance du roi, qui permet au Sieur de Callières de relever de leur interdiction les officiers qui se rendent coupables de fautes légères. Folio 295, 1 page.
- 6 mai. Ordonnance du roi qui défend de vendre ou de donner des boissons aux sauvages. Folio 296, 1 page.
- 6 mai. Ordre du roi pour prévenir et punir les marchands étrangers qui débarquent leurs marchandises en bas de Québec dans le but de s'exempter de payer les droits d'entrée et de sortie. Folio 297, 1 page.
- 4 juillet. Paroles de trois Iroquois Agniers à M. de Callières et réponses. N'ont pu venir avec les autres Iroquois pour conclure le traité parce qu'ils en ont été empêchés par le gouverneur d'Orange. Sont venus ici sans lui en parler. Réponse. Ne pourra juger de leur sincérité tant qu'ils n'auront pas ramené leurs prisonniers. Folio 308, 3 pages.
- Paroles des Outaouais arrivés à Montréal le 5 juillet 1702. Remercient M. de Callières de leur avoir procuré la paix. Désirent qu'il les regarde comme ses enfants. Paroles des Kiskakous, arrivés à Montréal le 23 juillet. Se plaignent des Scioux et des Saulteux, qui ont tué plusieurs Sakis, etc., etc. Réponses. Folios 310, 311, 312, 213, 6 pages.
- Soit 10 pp.
- Paroles de Pimaola, chef des Amikois, à M. de Callières. Vient donner des nouvelles du coup que les Renards et les Sakis ont fait contre les Saulteux. Réponse de M. de Callières. Est fâché que l'on cherche toujours à se venger. Cela peut allumer une grande guerre. Va s'efforcer de faire la paix avec les Saulteux. Folio 314, 1 page.
- Soit 2 pp.
- 23 août. Paroles des Sounoutouans, Onontagués et Goyoguis à M. de Callières, et réponses. Sont bien contents de la paix, et se proposent de ne pas la briser même s'il y avait guerre entre les Anglais et les Français. Tous les Iroquois sont du même sentiment. Corlar ne veut pas qu'ils gardent des robes noires chez eux. Demandent que le Père Bruyas et le Père Lamberville reviennent chez eux. Demandent un forgeron. Téganisorens aime bien les Français ; il est attiré par un bras par Corlar et de l'autre par Onontio ; il restera chez lui, mais voici son frère, qu'il envoie, et qui viendra ici tous les ans. Garagontié aimait bien les Français, il est mort, mais voici son neveu, Garagontié, qui les aime aussi. Rendent compte de leurs paroles à Corlar, et des questions qu'il leur a posées. Folio 315, 6 pages.
- Soit 10 pp.
- 27 septembre. Règlement de M. de Callières au sujet des plaintes de M. de Lamothe Cadillac, capitaine, commandant au Détroit, contre les missionnaires. (Les plaintes étaient que les missionnaires faisaient de grands efforts pour empêcher les sauvages de s'établir à Détroit. Que les Jésuites s'opposaient à l'exécution des ordres qu'il donnait. Par le règlement, il était enjoint aux missionnaires de favoriser l'établissement du Détroit et de ne rien

DOC. DE LA SESSION No 8c

1703. faire pour empêcher l'exécution des ordres de M. de Cadillac. M. de Callières étant mort, l'année suivante, ce document fut remis à M. de Vaudreuil, avec, en marge, les remarques de M. de Cadillac et M. de Champigny. Dans ses remarques Cadillac se plaignait que les missionnaires n'avaient tenu aucun compte du règlement.—E. R.) Folio 319, 3 pages.
- 17 mars. Extrait d'un mémoire du roi à MM. de Callières et de Beauharnais. M. de Lotbinière, lieutenant général de la Prévôté de Québec, est nommé premier conseiller à la place de feu M. de Villeray. M. de la Martinière remplacera M. de Lotbinière. MM. de Monseignat et Hazeur sont nommés aux deux places vacantes de conseillers. Sa Majesté a résolu d'augmenter de cinq le nombre des conseillers ; ceux-ci ne recevront aucun salaire, mais ils remplaceront ceux qui en ont. Ces cinq conseillers seront MM. de La Durantaye, de Repentigny, de Villerai, Aubert et l'abbé de la Colombière. Ce dernier, ou son successeur, n'auront jamais salaire, cette nomination étant purement d'honneur. Folio 321, 1 page.
- 16 avril. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement contre les traitants d'eau-de-vie avec les sauvages. Folio 322, 2 pages.
- 18 avril. Arrêt du Conseil d'Etat qui établit de nouveaux droits en Canada, au lieu du droit du quart en espèce sur le castor. (Cet arrêt fut passé sur la requête du Sieur de Lino, représentant en France de la Compagnie de la colonie, dite des habitants. Il alléguait que le prix du castor avait été réduit en France pour en augmenter l'usage et pour remplacer l'usage du poil de lièvre au lieu du castor dans la confection des chapeaux. Que le prix du castor n'avait pu être réduit en Amérique, afin de ne pas forcer les sauvages à le vendre aux Anglais. Que les prix payés et les prix vendus ne laissaient aucuns profits. Il concluait à ce que le droit du quart en espèce équivalent à 6 sols la livre, fut enlevé et remplacé par un droit sur les draperies, les merceries, les épiceries et les bonneteries. Ce qui fut accordé ; de là le présent arrêt.—E. R.) Folio 323, 4½ pages.
- 22 avril. Accord et conventions entre le Séminaire et la fabrique de Québec. Folio 326, 12 pages. Soit 9 pp.
- 19 mai. Arrêt du Conseil d'Etat qui commet M. de Beauharnais pour parfaire le procès aux coupables de contrebande des castors et peaux blanches débarquées en fraude en Canada. Commet M. de Champigny, actuellement intendant de la marine au port de Havre de Grâce, pour prendre les interrogatoires et les envoyer à M. de Beauharnais. Folio 334, 1 page. Soit 17 pp.
- Déclaration du roi, portant défenses d'aller en traite dans la profondeur des terres, avec terme de deux ans pour revenir en la colonie du Canada ou du Mississipi, à ceux qui y sont. (Depuis la déclaration du roi, du 23 mai 1696, condamnant aux galères ceux qui feraient la traite dans la profondeur des bois, plusieurs personnes ne voulaient pas revenir, par crainte de châtimens. De là la présente déclaration.—E. R.) Folio 335, 4 pages. Soit 5 pp.
- 16 juin. Provisions de conseiller clerc au Conseil Souverain pour M. de la Colombière. Folio 339, 4 pages.
- 20 juin. Extrait d'une lettre du ministre à M. de Beauharnais. Sa Majesté n'a pas jugé à propos d'accorder aux conseillers la demande qu'ils lui ont faite de ne pas continuer la charge de 1^{er} conseiller. Cette charge est nécessaire. Folio 342, 1 page.
- 25 septembre. Traité au sujet des castors du Canada, entre MM. Riverin et Maccart, députés de la colonie, et MM. Goy, Dumolin et Mercier, banquiers et marchands de Paris. (Pasquier et Bourlet, qui étaient, avec Goy, les

1703. commissaires de la Compagnie des habitants pour la vente des castors, se retireraient et étaient remplacés par Dumolin et Mercier. Le nouveau contrat changeait les conditions sur plusieurs points.—E. R.) Folio 343, 12 pages. Soit 20 pp.
- 9 octobre. Arrêt du Conseil d'Etat, qui confirme le traité intervenu entre les députés de la colonie du Canada et les Sieurs Goy, Dumolin et Mercier pour la fourniture des castors. Folio 349, 1 page.
- 9 octobre. Décision du Conseil d'Etat, à l'égard de M. Plet, parent et créancier du Sieur de la Salle. Il y est dit que M. Plet avait été le fournisseur de La Salle pour une forte somme ; que La Salle avait laissé tomber en ruines son fort de Frontenac sans remplir ses engagements envers ses créanciers, et envers le roi pour sa concession. Que M. de Frontenac avait fait rebâtir ce fort avec les deniers de Sa Majesté, et que plus tard, la colonie du Canada l'avait acheté pour l'estimation qui en fut faite, savoir, 10,000 livres. Que Sa Majesté, pour reconnaître les bons services de M. de Frontenac, avait fait don à sa veuve de 6,000 livres, qu'il avait chargé la colonie du Canada de lui payer. Par les présentes, il est déclaré que Sa Majesté fait don au Sieur Plet des 4 autres mille livres que lui doit la colonie du Canada sur le prix du fort Frontenac. Folio 350, 2 pages. Soit 3 pp.
1704. Ordre du roi, pour l'établissement d'un aide-major au fort Louis de Plaisance, dans l'isle de Terre-neuve, en faveur du Chevalier du Pin. Folio 351, 1 page.
- 25 mars. Versailles, Arrêt du Conseil d'Etat, qui concède ou reconnaît aux Sulpiciens le droit de moyenne et basse justice sur tout l'île de Montréal, et autres privilèges à certaines conditions. (Par l'édit de mars 1693, le roi avait établi une justice royale en l'île de Montréal sans enlever expressément la moyenne et basse justice aux Sulpiciens. Les officiers créés par cet édit prétendaient, qu'implicitement, l'édit du roi enlevait aux Sulpiciens la moyenne et basse justice tout aussi bien que la haute, et de fait, exerçaient toutes les justices, ne réservant aux Sulpiciens que la justice dans l'enclos du Séminaire et dans leur ferme de Saint-Gabriel. Par leur requête au roi ils réclamaient la moyenne et basse justice dans toute l'île de Montréal, et offraient, en échange, de concéder la haute justice dans leur seigneurie de la côte Saint-Sulpice et les îles Courcelles qui en dépendent. Cette dernière seigneurie avait 2 lieues de largeur sur 6.—E. R.) Folio 352, 6 pages. Soit 12 pp.
- 25 avril. Jugement du Conseil Souverain condamnant François Fromage et Charles De Couagne, marchands, à payer la somme de 4,787 livres à Charles Dudouit, marchand. Folio 356, 3½ pages.
- 30 et 31 juin. Requête de la veuve de Jacques Langlois, boulanger, au conseil, le priant de lui accorder 3 ans pour le paiement de ses créanciers. Etaient présents : R. L. Chartin de Lotbinière, Dupont, De Lino, de Monseignat, Hæur, conseillers, et d'Auteuil, procureur général ; Aubert et de La Durantaye s'étant retirés à cause de l'alliance qui est entre eux et la dite Langlois. Jugé qu'elle produira inventaire avant de faire droit. Folio 366, 1 page.
- 12 décembre. Ordonnance de M. de Vaudreuil pour défendre les assemblées et attroupements séditieux. M. de Gallifet avait informé M. de Vaudreuil qu'il s'était fait une grande assemblée des habitants près de Montréal, dans le but d'obliger les marchands à leur fournir le sel et autres marchandises à des prix moins élevés. Sur les représentations de MM. de Ramesay et de Belmont, déclarant que les habitants n'avaient pas voulu autre chose que d'attirer l'attention sur leurs plaintes, l'affaire n'eut pas d'autres suites que cette ordonnance.—E. R.) Folio 367, 1½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1705.
24 janvier. Ordonnance de M. Deschambault, lieutenant général de la juridiction de Montréal, portant injonction aux propriétaires de terrains dans la ville de les clôturer. Folio 368, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 juin. Ordonnance pour régler la préséance dans les cérémonies de l'église de Québec. Folio 370, 2 pages.
- 17 juin. Extrait du mémoire du roi, en réponse à la dépêche de MM. de Vaudreuil et Beauharnais du 17 novembre 1704. Pourront accorder à M. Boucher la confirmation des lettres de noblesse qu'il a eues du gouverneur, mais devra rapporter l'original. A l'égard de M. Hertel, pour lequel M. de Vaudreuil en demande aussi, Sa Majesté veut savoir auparavant ce que font ses enfants, la valeur des biens du père et de chacun d'eux en particulier. Sa Majesté ne juge pas à propos qu'ils accordent des lettres de naturalité aux Anglais qui veulent s'établir au Canada. Se réserve ce droit. Folios 371, 372, 2 petites pages. Soit 1 p.
- 17 juin. Extrait d'un lettre du ministre à M. de Cadillac. A vu avec peine toutes ses discussions avec MM. de Vaudreuil et de Beauharnais, ses procédés à leur égard en les récusant pour juges. Il doit se soumettre à ses supérieurs. Folio 373, 1 page.
- 8 juillet. Ordonnance du roi qui défend aux capitaines et autres officiers commandant ses bâtiments, et à tous autres, d'y charger autres marchandises que celles qui seront comprises dans les états et factures signés, savoir, en Canada de l'intendant du pays, et à l'Acadie du gouverneur, à peine de confiscation. (Pour obvier au fait que les capitaines emportaient, pour leur compte ou pour leurs amis, des mâts, des espars et autres bois au détriment du service du roi.—E. R.) Folio 274, 2 pages.
- 23 juin. Arrêt du Conseil d'Etat, qui renvoie la requête de Ignace Juchereau, Sieur Du Chesnay et de Beauport, à l'intendant du Canada, pour donner son avis sur les contestations entre le Sieur Juchereau et les Pères Jésuites. (Dans sa requête au roi, Juchereau établit que Sa Majesté a fait don à ses ancêtres, Robert et Joseph Giffard, d'un terrain d'une lieue de large sur 4 de profondeur. Leur piété et charité étaient si grandes qu'ils donnèrent une grande partie de cette seigneurie aux Pères Jésuites et aux Dames Religieuses Hospitalières. "Les Jésuites", y dit-il, "bien loin de garder un esprit de reconnaissance d'un tel bienfait, et de se contenter de ce qui leur avait été donné, ont mis tout en usage pour s'approprier moitié de la seigneurie de Beauport, qui est le seul bien qui lui reste". Il se plaint d'un jugement du Conseil Supérieur de Québec, en faveur des Pères Jésuites, par lequel il a été jugé que la ligne entre eux et lui courrait nord-ouest-quart-nord, tandis que dans tout le pays et pour tout le monde sans exception, la ligne court du nord-ouest au sud-ouest, et du sud-ouest au nord-ouest. Que ce jugement lui enlève une partie considérable de sa propriété, et que, comme cette ligne est la seule exception dans le pays, sa terre se trouve irrégulière, et qu'il n'a pas le privilège de prendre compensation de ce qu'il perd sur son voisin de l'autre côté.—E. R.) Folio 376, 7 pages. Soit 12 pp.
- 16 juillet. Traité fait et conclu entre le gouvernement des provinces de la Baie de Massachussets et du Nouveau-Hampshire et le gouvernement du Canada, pour la restitution des prisonniers des 2 côtés. Folio 380, $3\frac{1}{2}$ pages. Soit 5 pp.
- 20 octobre. Traité fait entre la Compagnie de la colonie du Canada et Antoine de Lamothe Cadillac, par lequel il est arrêté que les marchandises qui se trouvent au fort Pontchartrain du Détroit, devront être remises au dit Cadillac ou à celui qui commandera sous ses ordres. (En marge de ce document se trouvent les observations de Cadillac se plaignant amèrement

1705. de l'abandon dans lequel la compagnie a laissé son fort du Détroit. Les terres n'ont pas été cultivées, il n'y a plus de semence, on a détruit le bétail. Il se plaint de Tonty, de Lotbinière. Il se récrie contre les conditions qu'on lui impose et du traitement qu'il a reçu.—E.R.) Folio 384, 6½ pages. Soit 12 pp.
- Québec,
10 octobre. Propositions de Lamothe Cadillac à messieurs les intéressés en la Compagnie de la colonie, suivie d'une lettre du dit Cadillac à M. le gouverneur. Folio 388, 2 pages. Soit 4 pp.
- 7 décembre. Arrêt du Conseil Supérieur, qui condamne la dame de la Forest à remettre au Sieur Berthelot la terre de Saint-Laurent. (Françoise Charlotte Juchereau, épouse de François de la Forest, capitaine d'une compagnie, avait acheté, le 25 février 1702, de Guillaume Gaillard, agent du Sieur François Berthelot, conseiller, secrétaire du roi et des commandements de défunte Madame La Dauphine, le comté de Saint-Laurent (l'île d'Orléans) pour le prix de 21,900 livres, sur lequel elle en avait payé 4,000. Sur son défaut de payer elle fut d'abord condamnée à le faire, et finalement le contrat fut résilié par le conseil.—E. R.) Folio 392, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 9 décembre. Ordonnance de M. Raudot, intendant, pour faire rendre compte aux anciens directeurs de la Compagnie de la colonie. (M. d'Auteuil et les autres directeurs, objectaient que la direction avait été supprimée, et qu'alors ils n'avaient plus le pouvoir de contraindre les commis à leur rendre des comptes. M. Raudot, au contraire, prétendait qu'ils avaient ce droit et qu'eux seuls l'avaient. Raudot, en faisant cette demande, agissait d'après les ordres du roi.—E. R.) Folio 394, 2 pages.
- 15 décembre. Ordonnance de M. Randot, qui enjoint aux commis des anciens directeurs de la Compagnie de la colonie, de rendre leurs comptes à ces directeurs, et aux directeurs de s'assembler pour les recevoir. Folio 395, 1 page.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

1706—CANADA—1716.

Vol. 7, F.

1706.
23 juin. Mémoire du roi sur la régie de la ferme du Canada. A l'avenir il n'y aura qu'un seul directeur ou agent et un receveur pour les castors, au salaire de 750 livres chacun, 2 emballeurs, un capitaine des gardes et 7 à 8 gardes, et un portier ou gardien de bureau. Folio 4, 1 page.
- 20 juin. Ordres de M. de Vaudreuil à M. de Lamothe Cadillac. Ordres de Sa Majesté du 14 juin 1704 et 17 juin 1705, transmis par les directeurs de la Compagnie de la colonie du Canada, le nommant commandant du fort Pontchartrain à Détroit. Lui enjoint de partir incessamment avec M. de la Forest, 144 soldats et les habitants dont il a donné la liste. Ne pourra traiter de castors pour plus de 15 à 20,000 livres par an, pour ne pas augmenter la masse des castors dont la compagnie est surchargée. Devra conserver la paix entre sauvages. Ne devra traiter que dans son fort. Devra empêcher les soldats de se marier avec des sauvagesses en attendant des ordres du roi à ce sujet. Lettre du même au même. Vient d'apprendre par une lettre de M. de Bourmont que les Outaouais ont fait coup sur les Miamis et les Français. Ont tué le Père Constantin et le soldat Larivière. La situation sera difficile pour lui à
- 26 juin.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1706. son arrivée. Compte sur son expérience et sa discrétion. Lettre du
3 juillet. même au même. Folio 7, 14 pages.
- 22 juin. Ordonnance de Raudot portant règlement pour l'entretien des rues,
pour l'établissement d'un marché, etc., etc. (Il y est dit que les rues sont
malpropres faute de pente à la surface ; que telles et telles rues devront
avoir la pente de tel côté, et telles autres de tel autre, depuis la maison
d'un tel à la maison d'un tel. On y voit que la maison de M. de Vaudreuil
était sur la rue Saint-Jean-Baptiste, vis-à-vis de la porte, celle de Tonty
sur la rue Notre-Dame, etc., etc.—E.R.) Folio 17, 5½ pages. Soit 10 pp.
- 29 juin. (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat, qui homologue le traité de la
colonies du Canada, avec les Sieurs Aubert, Néret et Gayot du 10 mai
1706. Privilège exclusif pour 12 années. Folio 21, 4 pages. Soit 8 pp.
- 12 juillet. Ordonnance de M. Raudot, portant règlement sur les concessions faites
aux habitants par les seigneurs, dont les clauses ne se trouvent pas rem-
plies. Plainte avait été portée par les seigneurs de l'île de Montréal contre
des concessionnaires qui refusaient de payer les droits du seigneur sous le
prétexte que leurs concessions ne renfermaient pas l'étendue concédée.
Par cette ordonnance ils devaient payer pour l'étendue portée au titre, faire
arpenter à leurs frais et se faire donner ce qui leur manquait, le cas
échéant. Folio 23, 1½ page.
- 20 juillet. Ordonnance du même fixant le nombre de bouchers, tanneurs et cordon-
niers dans la ville de Montréal. Il n'y aura que 2 tanneurs : les nommés
de Launay et Barsalot, 5 bouchers, etc., etc. Folio 24, 2 pages.
- 24 juillet. Arrêt du Conseil d'Etat, qui subroge les Sieurs Aubert, Néret et Gayot
aux droits et privilèges de la colonie du Canada et décharge du paiement
de tous droits d'entrée, les castors qu'ils feront entrer dans le royaume
pour y être consommés. Folio 26, 4 pages. Soit 9 pp.
- 27 juillet. Ordonnance de MM. Vaudreuil et Raudot, concédant au Sieur Déjordy,
capitaine, des droits de chasse et de pêche sur les îles acquises par lui du
Sieur Fortel (?) par concession du 29 octobre 1672. Folio 28, 1 page.
- 17 août. Ordonnance de M. Raudot, qui enjoint aux cabaretiers de la ville de
Québeck de fermer leurs cabarets à 9 heures du soir. Folio 29, 1 page.
- 12 octobre. Acceptation, par les intéressés en la colonie du Canada, du traité inter-
venu le 10 mai précédent entre M. Riverin, délégué de la compagnie, et
MM. Aubert, Néret et Gayot, pour la vente générale des castors, et d'un
autre traité entre le dit Riverin ès-qualité, les Sieurs Aubert, Néret et
Gayot, d'autre part, et les Sieurs Dumolin, Mercier et Carlier. Folio 30,
2 pages.
- 12 octobre. Compte rendu d'une assemblée des intéressés en la Compagnie de la
colonie du Canada, et résolutions priant Monseigneur de Pontchartrain,
ministre du roi, de payer à M. Eméry, chirurgien, et autres employés, les
salaries qui leur sont dus par la compagnie, qui est insolvable. Résolution
nommant M. Riverin, agent de la compagnie en France. Assemblée tenue
chez Hazeur. Signé : Langloiserie, Rey Gaillard, G. Gaillard, Ruette
d'Auteuil, de la Gorgendière Perthuis, C. F. Juchereau de la Forest de
Saint-Laurent, Pinau, F. Hazeur, Jolliet, Dupuy, J. Riverin, Macart, J.
Soumande, P. Normandin, Drouart, Paupret, de Granville, La Chassaigne,
Senneville, J. Babie, Laframboise, Charly, Dupont, Louis Fafart, Boutte-
ville, de Saint-Martin, Geneviève Rigaud, pour son mari, Testu, Fou-
cault, N. Gauvreau, Plassan, Fornel, de Lestaige, secrétaire. Folio 31, 4
pages. Soit 5 pp.
- 5^e octobre. (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat, portant que voulant prévenir la
perte que la Compagnie de la colonie du Canada pourrait faire sur le
castor mentionné dans les articles 22 et 23 du traité du 10 mai dernier,

1706. et lui assurer les dits castors, a permis et permet aux porteurs des lettres de change de l'année 1704 seulement, de faire assurer jusqu'à 12 pour 100 et pour le compte de la colonie les castors mentionnés aux articles ci-dessus. Folio 35, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 12 novembre. Ordonnance de M. Raudot, concernant le respect dû dans les églises, et à cette occasion fait défense à toutes personnes de donner à boire chez elles et de débiter des boissons les dimanches et fêtes. Sur la plainte du Sieur Gautier, curé de la côte de Beaupré. Folio 37, 2 pages.
- 22 novembre. Résolution du conseil, nommant Pierre Haynard, juge prévost de Notre-Dame des Anges, pour faire les fonctions de substitut du procureur général, vu l'absence en France de M. d'Auteuil, remplacé provisoirement par Charles Macart, conseiller. Folio 38, 1 page.
1707.
18 janvier. Arrêt du Conseil Supérieur, qui défend de traiter des marchandises avec les sauvages étrangers et Iroquois du Sault et de la Montagne, ailleurs que dans les villes de Montréal, Québec et Trois-Rivières et de traiter de l'eau-de-vie. Folio 39, 3 pages. Soit 6 pp.
- 27 janvier. Acte délivré par M. Raudot, au Sieur Duplessis, agent de la compagnie de sa nomination de commissaire à l'effet de recevoir les comptes. Folio 41, 1 page. Soit 2 pp.
- 29 janvier. Ordonnance de M. Raudot, qui fixe le nombre de tanneurs dans la ville de Québec. Vu la mauvaise qualité des cuirs tannés par des gens de la compagnie qui ne connaissent pas bien le métier, ou qui ne laissent pas les peaux longtemps dans les fosses, il donne le droit de tanner les cuirs à 5 personnes seulement, savoir : Charest, Larchevêque, Thivierge, Jehan et Dedieu. Folio 42, 1 page. Soit 2 pp.
- 30 janvier. Ordonnance du même, portant injonction au Sieur Duplessis de rendre incessamment ses comptes par devant les Sieurs de Lotbinière, Pinau et Perthuis. Folio 43, 1 page.
- 24 mars. Ordonnance du même, portant que le Sieur Duplessis rendra séparément les comptes de 1705 et de 1706. Folio 44, 1 page.
- 11 avril. Procédés du conseil à l'égard de Charles Fouvré, dit l'avocat, soldat, accusé d'avoir tué en duel Charles Legris dit David, sergent. Fouvré, condamné à être pendu. A l'égard de Legris "sa mémoire demeurera condamnée, éteinte et supprimée à perpétuité, et qu'à cet effet, attendu que son corps est consommé, son effigie sera mise dans un même tableau avec celle de Fouvré, sur une claie, au derrière d'une la tête en bas et la face contre terre, etc." Folio 45, 7½ pages. Soit 14 pp.
- 23 mai. Ordonnance de M. Raudot, qui renouvelle les défenses au sujet de la traite en dehors des 3 villes. Folio 51, 1 page.
- 26 mai. Ordonnance de M. Raudot qui défend à toutes personnes de donner retraite à certaines filles, ni de souffrir les garçons de les y aller voir. (Par le préambule de cette ordonnance il semble que certaines personnes faisaient spécialité de garder en pension des filles qui y venaient dans le but ou sous le prétexte de se marier. "Comme cela", dit l'ordonnance, "ne se peut faire sans un grand scandale, et ne pouvant pas douter qu'il n'y ait par là entre garçons et filles quelque mauvais commerce, etc., etc."—E. R.) Folio 52, 1 page.
- 3 juin. Ordonnance de M. Raudot, qui défend aux habitants des côtes du gouvernement de Montréal de s'établir dans la ville pour donner à boire aux sauvages. (Commence ainsi : "Ayant été informé par MM. de Longueuil et Clérin des désordres qui arrivent tous les jours et notamment de celui qui est arrivé cette nuit causé par l'ivrognerie des sauvages, etc., etc."—E. R.) La peine pour contravention est le carcan. Folio 53, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707.
30 juin. Extrait de la lettre du ministre à M. Raudot, père. Folio 64, quelques lignes.
- 30 juin. Ordre du roi qui casse et révoque M. d'Auteuil de la charge de procureur général. Folio 65, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juillet. Lettre du ministre à M. le grand vicaire du Canada. " Dans le compte que j'ai rendu au roi de l'affaire des dîmes qui se lèvent en Canada, je n'ai pu me dispenser d'informer Sa Majesté qu'un des curés de ce pays, a eu l'imprudence d'ajouter aux commandements de l'église un 7^me commandement pour le paiement des dîmes, et qu'il en a même fait la matière d'un prône. Sa Majesté m'a commandé de vous écrire, que son intention est que vous fassiez une forte réprimande à ce curé pour avoir abusé de son ministère en cette occasion, et que vous l'avertissiez que si pareille chose lui arrivait elle le ferait punir." Folio 67, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Ordonnance du roi qui fait défense à tous ses sujets du Canada de faire boire de l'eau-de-vie aux sauvages. L'ordonnance du 6 mai 1702 était pour deux ans, celle-ci est pour toujours. Folio 81, 2 pages.
- 4 août. Ordonnance de M. Raudot, portant défense à toutes personnes d'aller sur les terres d'autrui y enlever les fruits. Folio 81, 1 page.
- 16 septembre. Lettre de M. Raudot à M. de Remesay. Folio 82, 4 pages.
- 26 septembre. Ordonnance de M. Raudot, qui défend à toutes personnes de traiter ou chasser dans le domaine de Sa Majesté renfermé dans les limites de Tadousac à peine de confiscation et amende. (M. Hazeur avait pris en sous location la traite de Tadousac. Depuis deux ans les Hurons et les Abénaquis avaient chassé près du lac Saint-Jean, détruisant beaucoup de chaussées de castors, et forçant les Algonquins et les Montagnais à s'éloigner. De là de grands dommages pour M. Hazeur.—E. R.) Folio 84, 2 pages.
- 15 juillet. Extrait de la lettre de MM. les Fermiers généraux du domaine d'Occident au Sieur de Monseignat nommé par eux pour leur agent et directeur des fermes du roi à Québec. Folio 85, 2 pages.
- 11 octobre. Arrêt du Conseil d'Etat en faveur des habitants du Canada au sujet des castors et de la garantie sur leurs lettres d'échange. Folio 87, 3 pages.
Soit 6 pp.
- 22 octobre. Ordonnance de M. Raudot, qui supprime la haute justice de la Seigneurie de Sillery, appartenant aux Pères Jésuites, et celle du fief qu'ils possèdent dans la ville des Trois-Rivières. Folio 89, $1\frac{1}{2}$ page.
- 28 octobre. Ordonnance de M. Raudot, qui enjoint au Sieur Duplessis, agent de la Compagnie de la colonie, de payer à la dite compagnie la somme de 20,950 livres, dont il se trouve reliquataire. Folio 90, 2 pages.
1708.
25 mars. Ordonnance du même, portant défense de composer et chanter des chansons diffamatoires. Folio 91, $1\frac{1}{2}$ page.
- 24 avril. Arrêt du Conseil d'Etat qui homologue le traité fait entre le Sieur Rivierin, représentant la Compagnie de la colonie du Canada, et les Sieurs Aubert, Néret et Gayot, au sujet du commerce de la Baie d'Hudson. Folio 92, 4 pages.
Soit 6 pp.
- Montréal,
26 mai. Ordonnance de Antoine Denis Raudot pour autoriser les Sulpiciens à réunir à leur domaine les terres concédées qui sont demeurées inhabitées et incultes. Folio 94, 3 pages.
- 6 juin. Extraits de la lettre du ministre à M. Raudot, père. Sa Majesté veut être plus amplement informée de ce qu'il lui marque au sujet de l'établissement des Sœurs de la Congrégation. Dans tous les cas ne devra pas souffrir qu'elles soient cloîtrées, car alors elles seront à charge au lieu d'être utiles. Sa Majesté est informée que les Hospitaliers de Montréal font des vœux simples, portent un habit uniforme, un rabat, etc., etc. Veut qu'ils

1708. quittent l'habit. Le charge spécialement de l'exécution de ses ordres à cet égard, et ne sera pas contente s'il ne les exécute pas ponctuellement. A fait savoir à M. de la Martinière qu'il doit régler sa conduite de façon à le satisfaire. Devra cependant le traiter avec égards, car il est honnête et habile. Se plaint qu'il (M. Raudot) empiète sur les attributions du conseil, qu'il juge seul et renverse ses propres jugements sur une simple requête. Folio 96, 97, 98, 100, 101, 102, 6 pages. Soit 4 pp.
- 6 juin. Le ministre à M. de la Martinière. A reçu ses lettres du 3 août et 10 novembre. Est fortement appuyé par le duc de Saint-Simon, mais n'en doit pas moins vivre dans la subordination qu'il doit à M. Raudot et renvoyer son greffier, La Cetièrre, comme il en a été ordonné. Doit se rendre agréable s'il veut mériter les faveurs de Sa Majesté. Folio 99, 1 page.
- 6 juin. Lettre du ministre au Sieur Charon. Sa Majesté ne veut absolument pas que le service de l'hôpital soit fait par des personnes portant un habit uniforme et ayant prononcé des vœux simples ou autres, ceci étant une maison de charité établie pour le soulagement du public. Sa Majesté est bien aise qu'il reçoive toutes personnes qui ne sont plus en état de gagner leur vie et qu'il y instruisse la jeunesse. Folio 104, 1 page.
- 13 juin. Extraits de la lettre du ministre à M. Raudot, père. Sa Majesté est peinée de l'embarras des habitants à cause des informalités de leurs titres. Devra examiner à fond l'à-propos d'un arrêt légalisant tous les titres de 5 ans et plus. Il serait fort désirable que les droits seigneuriaux fussent tous réduits et mis sur le même pied. Il ne faut point admettre le retrait roturier, non plus que le lignager et même le féodal, à moins qu'ils n'aient été stipulés par la concession du fief. Serait d'avis d'abolir les redevances aux seigneurs parce qu'ils donnent lieu à vexation. Pour les fours banaux il devra se conformer à l'ordonnance de 1686. Au sujet des différentes juridictions ne croit pas pouvoir supprimer la Prévôté, cela attirerait des plaintes. Pour les sommes un peu élevées, l'appel des juridictions seigneuriales devrait être fait au Conseil Souverain. Requête en revision d'arrêt. Ne pas admettre au Conseil Souverain les récusations à cause d'alliance spirituelle qui se rencontrent dans presque tous les procès. Folios 105 et 106, 3 pages.
- 6 juillet. Ordonnance de M. Raudot qui dispense les marchands de Montréal de faire porter leurs castors au bureau deux fois 24 heures après leur arrivée sous certaines conditions. Folio 107, 2½ pages. Soit 4 pp.
- Fontaine-bleau,
7 juillet Arrêt du Conseil d'Etat, qui décharge la Dame de la Forest des condamnations portées par les ordonnances du Sieur Raudot. (Le récit des procédures dans le procès de Berthelot contre la Dame de Juchereau de la Forest—que le Conseil d'Etat qualifie de comtesse de Saint-Laurent—au sujet du non-paiement du prix de vente du comté de Saint-Laurent, île d'Orléans, occupe 27 pages et est fort compliqué. Il y a des sentences du Conseil Supérieur du châtelet de Paris et du Conseil d'Etat, avec autant de procédures qu'il se peut inventer. Le prix de vente de ce comté était pour la somme de 31,000 livres, dont 4,000 comptant. Le Conseil d'Etat condamne Berthelot à 20,000 livres de dommages, ce qui réduisait la somme due à Berthelot à 7,000 livres, pour laquelle un délai d'un an est accordé à la Dame Juchereau de la Forest.) Folio 109, 27 pages. Soit 45 pp.
- 21 août. Ordonnance de M. Raudot, qui ordonne l'exécution de l'arrêt du Conseil d'Etat du 25 juin 1707, et enjoint en conséquence aux marchands voyageurs et autres de porter leurs castors au bureau, soit à Québec, soit à Montréal 2 fois 24 heures après leur arrivée, et que ceux des Trois-Ri-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1708. vières seront tenus de les faire plomber dans le même délai et de les faire descendre à Québec pour être portées au bureau au 1^{er} octobre de chaque année. Folio 122, 1½ page.
- 22 août. Ordonnance de M. Raudot, qui défend à toutes personnes d'étaler leurs marchandises à la porte de l'église de la basse-ville de Québec. Folio 123, 1 page.
- 5 septembre. Ordonnance de M. Raudot, qui enjoint l'exécution de l'arrêt du roi du 6 mai 1702 et renouvelle les défenses de vendre de l'eau-de-vie aux sauvages. Folio 128, 2 pages.
- 23 septembre. Ordonnance du même, qui ordonne aux habitants de porter leurs denrées sur la place de la basse-ville les jours de marché, et leur défend de les étaler sur la grève. Exception faite pour l'anguille. Défend aux cabaretiers, etc., etc., d'acheter sur le marché avant 8 heures du matin. Folio 129, 1 page.
- 7 mars. Ordonnance de M. Raudot, légalisant un acte non signé passé par Rageot dont les parties sont : Gabriel Rouleau, Anne Dufresne, Claude Plante, Catherine Dufresne, Jean Létourneau, Pierre Dufresne et Anne Potin. Folio 130, 3 pages.
- 27 avril. Ordonnance de M. Raudot en faveur du nommé Soulard, au sujet d'une requête des marchands de la basse-ville qui le priaient d'empêcher le dit Soulard de construire une clôture au port du cul-de-sac. Folio 134, 4 pages.
1709.
25 mai. Ordonnance du même, qui fait défense aux habitants de faire travailler leurs harnais les fêtes et dimanches sans la permission de leurs curés. Folio 136, 1 page.
- 6 juin. Ordonnance du même, qui défend aux habitants de la ville de Québec de laisser leurs chiens vicieux dans les campagnes,—surtout parce qu'ils dévoreraient les moutons. Folio 138, 1 page.
- 1er juillet. Arrêt du conseil déboutant Antoine Pascaud, marchand de Montréal, de son appel contre Marie Godé, veuve de Charles de Couagne. Folio 140, 1½ page.
- 6 juillet. Ordonnance du roi, qui défend le commerce d'eau-de-vie avec les sauvages. Folio 144, 3 pages.
- 5 août. Arrêt du Conseil Supérieur, qui explique l'article 6 du règlement du 8 juillet 1709 par rapport à la sépulture dans les églises des seigneurs hauts-justiciers.
- Cet article 6 donnait droit aux seigneurs hauts-justiciers d'être enterrés eux et leurs femmes dans le chœur de l'église lorsque eux-mêmes avaient donné le terrain. Par cette ordonnance les seigneurs n'auront droit d'être enterrés qu'au-dessous de leurs bancs, ce qui sera considéré être dans le chœur. Folio 146, 1½ page.
- 20 août. Ordonnance de M. Raudot, portant défense à toutes personnes d'aller à la chasse dans les terres ensemencées. Folio 147, 1 page.
- 23 septembre. Arrêt du Conseil du roi, portant que le Sieur Jessé Leduc des Fontaines, procureur général du Conseil de Québec, sera payé de ses appointements du jour de ses provisions. Folio 148, 1 page.
- 8 octobre. Arrêt portant que les 143 ballots de castors qui sont dans les magasins de Paris, seront vendus pour acquitter les lettres de change tirées par la colonie du Canada et qui restent à payer des années 1703, 1705, 1707, 1708. Folio 149, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 23 octobre. Ordonnance de M. Raudot, enjoignant à M. de Monseignat, directeur des fermes du Canada, de payer les allocations ordinaires au clergé et les appointements des employés à même l'argent collecté sur les revenus et par des lettres de change. Folio 151, 5 pages. Soit 8 pp.

1710.
19 février. Ordonnance de M. Raudot, en faveur d'Étienne Gauvin contre le Sieur du Tisé. Folio 155, 4 pages.
- 19 février. Ordonnance du même accordant délai à Gauvin pour la balance qu'il doit à Du Tisé. Folio 157, 2 pages.
- 22 mars. Ordonnance du même au sujet du respect qu'il faut observer dans les églises. (En raison de certains scandales.) Folio 159, 2 pages.
- 5 mai. Ordonnance du même, sur ce qui doit s'observer à chaque mutation de bancs dans les églises. Pour que le fils, dans certains cas, ait droit au banc de son père décédé, sans la formalité de la criée. Folio 161, 2 pages.
Soit 4 pp.
- 10 mai. Extrait de la lettre du ministre à M. Raudot. M. le marquis de Crisacy étant mort sans s'être fait naturaliser, il était régulier de faire saisir les biens de sa succession. Folio 163, quelques lignes.
Lettre du ministre à M. l'évêque de Québec. Sa Majesté a vu la demande des Filles de la Congrégation de Québec et des Hospitaliers de Montréal, ainsi que sa lettre appuyant leur demande. Est surprise de tant d'insistance. Leurs lettres patentes ont été accordées à la condition expresse qu'ils ne feraient aucuns vœux. Sa Majesté y adhère et le prie de s'y conformer. Folio 164, 1 page.
- 10 mai. Ordonnance du roi, portant amnistie en faveur des Canadiens, sauvages et autres coureurs de bois. Folio 165, 1 page.
- 19 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui décharge les intéressés dans le commerce du castor en Canada, de l'obligation de recevoir chaque année à Québec 30 milliers de castors gras à 40 sous la livre, et ce, pendant les 6 dernières années de leur traite. (Neret, Gayot et ses associés étaient tenus, par le traité du 10 mai 1706, de payer toutes les dettes de la Compagnie du Canada et de recevoir chaque année à Québec la quantité de trente milliers de castors gras au prix de 40 sols la livre. Ils prétendaient qu'ils avaient en mains beaucoup plus de cette qualité de castor qu'ils en pouvaient écouler, et que l'obligation de se conformer strictement au contrat sur ce point les ruinerait. Le présent arrêt stipule qu'ils devront prendre tous les castors gras de l'année courante sur le pied de 30 sous la livre, mais qu'ils seront déchargés de cette obligation pour le reste de leur bail. Que pour compensation, ils seront tenus pour les 6 dernières années (1712-1717) de payer les castors secs sur le pied de 34 sols la livre, au lieu de 30.-- E. R.) Folio 166, 7 pages.
- 10 juin. Extraits du mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Raudot au sujet des chevaux, etc., etc. Ordonne de laisser périr par le temps les chevaux qu'il y a de trop dans la colonie. De régler pour l'avenir le nombre nécessaire en faisant *boucler* les juments et couper les chevaux. Sa Majesté consent à ce que les enfants soient reçus cadets dans les troupes à l'âge de 17 ans. Folio 170, 2 pages.
- 23 juin. Ordonnance de M. Raudot au sujet des cabaretiers. Fixe leur nombre à 10 dans la ville de Montréal avec défense d'en vendre aux sauvages. Permet à 9 cabaretiers la vente de la bière aux sauvages, mais au verre seulement. De ces 9 cabaretiers, il y en aura 3 pour le Sault Saint-Louis, 2 pour le Sault au Récollet, 2 pour les Nipissingues et 2 autres pour les Outaouais, les Abénaquis et autres sauvages. Folio 172, 7 pages.
- 1er juillet. Ordonnance de M. Raudot, portant défense à tout chirurgien venant d'Europe de panser les malades dans la colonie. (Il y a eu depuis 3 autres arrêts sur le même sujet. Celui du 27 juin 1712, et ceux du 3 août 1716 et du 13 avril 1737. Folio 176, 2 pages. Soit 3 pp.)
- 3 juillet. Ordonnance du même, qui défend de briser les clôtures et d'abattre les arbres. Folio 179, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1710.
19 juillet. Ordonnance du même, portant défense d'embarquer aucuns quarts de farine sur les bâtiments avant qu'ils ne soient marqués du nom de l'expéditeur. Folio 182, 1 page.
- 14 août. Ordonnance du même, qui défend d'acheter des hardes des soldats. Folio 182, 1 page.
- 16 août. Ordonnance du même, au sujet des chevaux laissés libres aux portes des églises lorsque les habitants vont au service divin. Folio 183, 1 page.
- 18 septembre. Ordonnance du même, portant défense de transporter des gravois, terres ou immondices sur la grève du port de Québec. Folio 184, 1 page.
1711.
22 mars. Extrait d'une lettre de M. de Vaudreuil à M. de Ramezay pour ajouter aux ordres qu'il lui a laissés pour les Sieurs Deliette, Saint-Pierre, de Vincennes, Réaume et LeMoynes. Devront obéir à M. de Tonty toutes les fois qu'ils seront ensemble. Modifie ses ordres au sujet du rassemblement des sauvages à la rivière des Français. Pourront descendre à mesure qu'ils y arriveront sans attendre les autres. Comme ce serait pour quelques nations sauvages un grand détour de passer par la rivière des Français, M. de Tonty pourra venir par les lacs avec ceux-là. Il faudra dire aux nations que M. d'Argenteuil va les voir à la place de son père. Folio 190, 2 pages.
- 6 juillet. Lettre du roi au Conseil Supérieur l'informant qu'il a accordé au Sieur de Langloiserie remise des droits de lots et ventes, quintes et requintes et autres droits et devoirs seigneuriaux dus à Sa Majesté sur l'acquisition qu'il a faite du fief de l'île Sainte-Thérèse, en considération de ses services au roi. Folio 202, 1 page.
- 7 juillet. Extrait de la lettre du ministre à M. Raudot. A vu avec plaisir les efforts que les marchands ont fait pour mettre le cul-de-sac en état de recevoir les vaisseaux en carène sans les exposer à se briser sur les roches. Sa Majesté a accordé au Sieur Prat, maître du quai, la commission de capitaine du port. Folio 208, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er octobre. Délibération de MM. de Vaudreuil, Raudot et de Monseignat pour la fabrication d'une nouvelle monnaie de cartes pour la somme de 450,000 livres. Raisons pour la fabrication de cette monnaie. Il fut résolu que cette monnaie serait brûlée en présence du gouverneur et de l'intendant dès que M. DuPlessis en aurait été payé par les trésoriers généraux de la marine, MM. Gaudois et de Champigny. Folio 210, $2\frac{1}{2}$ pages. Soit 5 pp.
- 25 octobre. Ordonnance de MM. Vaudreuil et Raudot pour donner cours à une nouvelle monnaie de cartes. Explique que les grands travaux entrepris pour mettre la colonie en état de repousser les Anglais qui s'apprêtent à l'envahir, a forcé le Sieur Duplessis, commis des trésoriers généraux de la marine, à de grandes dépenses qu'il faut rembourser très prochainement aux prêteurs, qui ne veulent pas accepter de lettres de change. Folio 212, $1\frac{1}{2}$ page.
- 4 novembre. Ordonnance de MM. Vaudreuil et Raudot, enjoignant au Sieur Duplessis, de payer les officiers de guerre et autres employés dans les états du roi sans diminution du dixième et des 4 deniers par livre tel qu'il le voulait faire. Folio 213, 2 pages.
1712.
Versailles,
14 mars. Arrêt de Louis Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, amiral de France, cassant et annulant le jugement de la cour d'amirauté de Québec du 17 octobre 1710 au sujet de la part lui revenant dans le vaisseau anglais *La Marguerite* pris sur l'ennemi. (Ce vaisseau avait été pris par le fameux corsaire Guyon, aidé de 2 Français et de 30 sauvages. Il semble que la décision de l'amirauté avait été que l'amiral, qui avait droit à un dixième de toute prise de guerre sur mer, n'aurait qu'un dixième de la part revenant aux 3 Français, tandis que l'amiral prétendait avoir droit au dixième de la valeur totale.—E. R.) Folio 214, $2\frac{1}{2}$ pages. Soit 3 pp.

1712.
21 mars. Ordonnance du même, déclarant bonne prise de guerre la capture du vaisseau anglais *Le Postillon*, ainsi que les marchandises à son bord, aussi bien que les vaisseaux anglais naufragés à l'île aux Œufs. Ordonne que nonobstant les ordonnances de l'intendant, ces vaisseaux et leurs cargaisons seront vendus pour le profit du roi, et que le dixième à lui revenant comme amiral, sera, après liquidation, remis au receveur de ses droits. Folio 216, 3 pages. Soit 5 pp.
- Marly,
19 avril. Arrêt du Conseil d'Etat, qui révoque le brevet de don accordé par le roi à l'abbé D'Averna, le 30 septembre 1709, des biens de la succession du Sieur de Crisasy par droit d'aubaine et maintient le fermier du domaine d'Occident dans la jouissance de ces biens. (Le marquis de Crisasy était, à sa mort, gouverneur des Trois-Rivières. Comme il était étranger (Italien, de Messine, je crois) et non naturalisé, son testament, fait en 1676, donnant ses biens au commandeur de Crisacy et à son défaut à son neveu, le chevalier de Crisasy, ne fut pas reconnu valide et ses biens furent donnés par le roi à l'abbé D'Averna. Sur les plaintes du fermier du domaine d'Occident, qui réclamait tous les droits qu'avait possédés la Compagnie des Indes Occidentales, laquelle avait eu les droits dont jouit le souverain et notamment le droit d'aubaine, gain de cause fut donné au suppliant. Cette succession ne produisit qu'environ 2,000 livres.—E. R.) Folio 220, 13 pages. Soit 19 pp.
- 15 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Sa Majesté désire que M. Bégon prenne avis de M. d'Aigremont, à qui M. Raudot a remis à son départ les affaires de l'intendance,—c'est un bon sujet. Est satisfaite des efforts de M. de Vaudreuil pour empêcher le commerce de l'eau-de-vie, des bons services de MM. de Louvigny et de Lignery. Doivent encourager le mariage. Faire valoir aux sauvages la valeur des médailles, et pour cela n'en accorder que pour des services bien qualifiés. Sa Majesté est satisfaite de l'application que le supérieur du Séminaire de Québec donne à l'instruction de la jeunesse. A disposé de la charge de procureur général du Conseil Supérieur en faveur du Sieur Collet, homme fort capable, appartenant au barreau du parlement de Paris.—Saint-Castin, Lemoyen, de Ramesay.—Doivent tenir les sauvages de l'Acadie dans la haine des Bostonais en faisant valoir tout ce qu'ils ont souffert. Folio 228, 18 pages. Soit 28 pp.
- 20 juin. Extrait de la lettre du ministre à M. Galiffet. Doit faire entendre aux seigneurs des paroisses de son gouvernement qu'ils n'ont pas droit d'exiger que les capitaines de milice leur communiquent, avant de les exécuter, les ordres qu'ils ont. Folio 228, quelques lignes.
- 21 juin. Extrait de la lettre du ministre à M. de Saint-Ours. N'a pu le proposer pour conseiller, attendu que Sa Majesté ne veut pas faire des conseillers d'honneur. Folio 239, quelques lignes.
- 22 juin. Ordonnance du Conseil d'Etat au sujet du fort Pontchartrain de Chambly, alors justement terminé. Ordonne que la banlieue du dit fort sera de 30 toises au-dessus et de 300 toises au-dessous du fort ; en tout 600 toises sur la rivière par 300 de profondeur, etc., etc. Folio 240, 2½ pages.
- 18 juillet. Arrêt du Conseil d'Etat portant que le Sieur Evêque et chapitre de Québec remettront au Sieur Chauvelin, maître des requêtes, tous les titres de l'érection des dits évêché et chapitre. Folio 242, 2 pages. Soit 3 pp.
- 1er août. Arrêt du Conseil Supérieur, portant défense de porter à Lachine ou autres lieux jusqu'au bout de l'île de Montréal, aucunes marchandises de traite ou boissons sans la permission du gouverneur. Folio 244, 2 pages.
- 13 octobre. Ordonnance de M. Bégon, intendant, nommant le Sieur Clairambault d'Aigremont pour faire les fonctions de contrôleur de la marine, et en

DOC. DE LA SESSION No 8c

1712. cette qualité de poursuivre devant les officiers de l'amirauté le recouvrement des sommes perçues par M. Monseignat, directeur de la ferme du domaine d'Occident, et par M. Duplessis, receveur de Monseigneur l'Amiral, sur la vente des marchandises des vaisseaux anglais naufragés à l'île aux Œufs. (Ces messieurs s'attribuaient les épaves et effets naufragés, le premier en vertu de l'article 382 de son bail, le second en vertu de l'ordonnance de 1681, lorsque, en vertu d'un arrêt du conseil, en date du 10 mars 1691, Sa Majesté s'attribuait les épaves et effets des vaisseaux naufragés.—E. R.)
- 9 novembre. Arrêt du Conseil Souverain, confirmant la sentence de l'Amirauté, laquelle déclarait les effets des vaisseaux naufragés à l'île aux Œufs appartenir au roi, et renvoyant les Sieurs de Monseignat et Duplessis de leur appel. Folio 246, 3 pages.
1713.
27 mars. Ordonnance de M. Bégon sur les contestations entre le lieutenant du roi, les officiers de justice et les marguilliers de Montréal au sujet de la préséance et des honneurs dans les églises et cérémonies publiques. Ordonne par provision, en attendant la décision de Sa Majesté, que les règlements de Sa Majesté, du Conseil Supérieur et de M. de Champigny seront exécutés selon leur forme et teneur, c'est-à-dire, que les officiers de justice marcheront immédiatement après le gouverneur et en avant des marguilliers, etc., etc. Folio 248, 3½ pages. Soit 6 pp.
- 28 juin. Lettre du ministre à MM. de Vaudreuil et Bégon. Doivent s'efforcer de supprimer au plus tôt la monnaie de carte. Folios 256, 257, 258, 259 (devront être réunis), 5½ pages. Soit 9 pp.
- 10 décembre. Ordonnance de M. Bégon, qui oblige les habitants à baliser les grands chemins. Folio 262, ½ page.
- 27 décembre. Ordonnance du même, qui défend aux habitants de Québec d'abattre et d'enlever le bois sur les terres qui ne leur appartiennent pas. Folio 263, 1 page.
- Notification par M. de Costabelle aux habitants de Terre-neuve, de la cession de cette île aux Anglais, et des ordres de Sa Majesté pour que tous les Français qui y sont établis s'en retirent avec leurs familles et effets pour aller fonder de nouveaux établissements dans l'île du Cap-Breton. Folio 264, 2½ pages. Soit 4 pp.
1714.
Versailles,
1er janvier. Provisions de second lieutenant du roi à l'île Royale, pour le Sieur L'Hermitte, ci-devant major de Plaisance. Folio 270, 3 pages. Soit 5 pp.
- 19 mars. Extraits du mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Sa Majesté a reconnu les torts que font à l'augmentation de la colonie les concessions de terres. Ne veut plus en faire et ne peut confirmer celles qu'ils viennent de donner à MM. de Longueuil et Hamelin. "Il serait à souhaiter que toutes les terres de la Nouvelle-France fussent en nature ; elles en seraient bien mieux habitées." Folios 276, 277, 278 (devront être réunis), 3 pages. Soit 5 pp.
- Versailles,
20 mars. (Imprimé.) Ordonnance du roi obligeant les capitaines de vaisseaux allant au Canada, d'y porter 3, 4, 5 et 6 engagés, suivant le tonnage de leurs navires, pour aider les habitants à leurs travaux. Folio 280, 2 pages. Soit 4 pp.
- Marly,
30 avril. Arrêt du Conseil d'Etat qui commet François Michel Choptet, pour, en qualité d'agent du chapitre de Québec, régir et administrer les biens que ce dernier a en France. Ces biens provenaient de la séparation qui avait été faite entre l'évêché et le chapitre de Québec, des abbayes de Maubeq, L'Estrée et Bénévent, qui avaient été donnés par le roi en dotation à l'évêché de Québec. Folio 281, 2 pages. Soit 4 pp.

1714.
Marly,
10 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne que sur la demande formée par les Prieuré et Religieuses de la Colombe, pour raisons de réparations à faire aux bâtiments et héritages dépendant de l'Abbaye de l'Estrée, ensemble les autres demandes que les dites Religieuses pourront faire contre les Sieurs Evêque et le chapitre de Québec, les parties se pourvoiront devant les commissaires du roi nommé à cet effet. Folio 282, 7½ pages. Soit 12 pp.
- Fontaine-bleau,
22 septembre. Brevet par lequel le roi a consenti à la suppression et extinction des titres des Abbayes de Maubec, de L'Estrée et de Bénévent, et aussi à la suppression des manses abbatiales et conventuelles des dits abbayes, pour les revenus en être incorporés aux manses épiscopale et capitulaire de l'église cathédrale de Québec. Folio 296, 1 page. Soit 7 pp.
- 6 novembre. Ordonnance de M. Bégon pour faire faire par corvées les ouvrages de l'enceinte de la ville de Montréal. Il s'agissait de murailles à la place des pieux. Folio 297, 1½ page. Soit 3 pp.
- Marly,
12 novembre. Ordre du roi qui établit le Sieur de Courtemanche commandant à la côte du Labrador. Folio 298, 1 page.
- 1er janvier. Ordonnance de M. Bégon, sur la perception de la retenue de 4 deniers par livre sur toutes les dépenses de la marine. Folio 299, 1½ page.
1715.
Versailles,
10 mars. Commission de lieutenant du roi à Trois-Rivières pour le Sieur L'Hermitte. Folio 300, 3 pages. Soit 5 pp.
- 6 mai. Arrêt du Conseil d'Etat qui attribue à l'intendant, à l'exclusion de tous autres juges, la connaissance des fraudes, tant sur les marchandises anglaises que sur les castors. Folio 302, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 26 mars. Arrêt du Conseil Supérieur, qui ordonne que les juges ordinaires de Montréal laisseront au Conseil de Guerre la connaissance de l'homicide du Sieur de la Mollerie. (Avait été tué par Jean d'Aillebout d'Argenteuil, tous deux étaient enseignes dans les troupes de la marine. D'Aillebout s'était enfui et fut jugé par coutumace.—E.R.) Folio 304, 1½ page.
- Louisbourg,
24 mai. Lettre de M. de Soubras sur les contestations entre les capitaines de vaisseaux marchands à l'occasion de leur établissement à Ménadon et à Scatary et au sujet de la pêche. Folio 395, 1 page. Soit 2 pp.
- Marly,
10 juillet. Mémoire du roi à M. de Ramesay, gouverneur de Montréal, commandant de la colonie en l'absence de M. de Vaudreuil, et M. Bégon. Sa Majesté est satisfaite du zèle du clergé pour l'éducation et de la soumission de l'évêque à ses désirs quand aux cures fixes. A examiné avec soin les raisons de MM. Vaudreuil et Bégon en faveur de la liberté du commerce, dont la principale est que les restrictions permettront aux Anglais d'accaparer le commerce de l'ouest. Pour cette année ils peuvent donner des congés pour 15 canots, exiger une certaine somme des personnes à qui ils les donneront, et les obliger à transporter les effets du roi gratis. Ces traitants devront se tenir à Michilimakinak, à Détroit et aux Illinois. Doivent réconcilier les Miamis et les Illinois, et s'en servir contre les Renards. Doivent empêcher les sauvages de la rivière Saint-Jean de céder aux séductions des Anglais. Sa Majesté est persuadée qu'il y a de très fortes raisons pour lever l'interdiction du commerce de l'eau-de-vie avec les sauvages, attendu surtout qu'elle profite aux Anglais. Devront étudier la question à fond et en causer avec le clergé. Ne croit pas nécessaire d'augmenter les troupes en Canada. A l'avenir, Sa Majesté ne concédera que des terres en nature. Ne peut accorder à M. de Galiffet le congé qu'il demande à cause de l'absence de M. de Vaudreuil. Sa Majesté est informée que les Anglais ont envoyé jusqu'au Mississipi, même aux Nakés, aux Illinois et aux Miamis, pour faire alliance avec ces nations. A donné des ordres au Sieur

DOC. DE LA SESSION No 8c

1715. de Cadillac pour établir un poste chez les Nakés et un autre à Ouabashe sous les ordres de Bienville. Il faut de toute nécessité une communication libre entre le Canada et la Louisiane. Les habitants de l'Acadie sont tous déterminés à s'aller établir à l'île Royale. Est bien aise que les 300 pièces d'écarlatine aient été du goût des sauvages, cela les empêchera d'aller porter leurs marchandises aux Anglais. En vue de détourner les sauvages de porter leurs castors gras aux Anglais, MM. Néret et Gayot ont résolu d'offrir 60 sols la livre au lieu de 40. Sa Majesté est si contente des services de M. de Longueuil qu'elle lui accorde une pension de 300 livres. A permis à M. de Gannes, capitaine à l'île Royale, de servir en Canada à la place du Sieur Petit de Livilliers. A accordé des promotions à MM. Pierre de Repentigny, Coulon de Villiers, de Contrecoeur, de Boishébert, de Ramesay fils, et des expectatives à MM. de la Guire Morinville, de Senneville, de Grandville, de Melaise, de Falaise, et au second fils de Madame de Cabanac. Folio 306, 38 pages. Soit 53 pp.
- 13 juillet. Ordre du roi en faveur de M. de Galiffet, gouverneur des Trois-Rivières. Au défaut de MM. de Vaudreuil, de Ramesay et du marquis d'Alagny, M. de Galiffet aura le commandement du pays. Folio 329, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 août. Règlement du Conseil Supérieur au sujet des permissions pour tenir cabaret. (L'ordonnance voulait qu'une personne désirant tenir cabaret dans les campagnes, s'adressât au juge, et à son défaut à son seigneur. Quelques seigneurs en prirent avantage pour refuser toute permission et vendre eux-mêmes des boissons. Cette ordonnance règle qu'ils n'ont pas le pouvoir de refuser permission si l'applicant est de bonnes mœurs et qu'eux-mêmes ne peuvent vendre des boissons.—E. R.) Folio 330, $3\frac{1}{2}$ pages. Soit 6 pp.
- 16 août. Conclusions de Jean Bouillet de la Chassaigne, major de la ville et gouvernement de Montréal, faisant fonctions de procureur du roi, à l'égard de Jean d'Aillebout d'Argenteuil, accusé d'avoir tué de la Mollerie. Requièrent, au nom du roi, que la contumace soit déclarée instruite contre d'Argenteuil ; qu'il soit déclaré atteint et convaincu de ce crime, et qu'il soit condamné à avoir la tête tranchée, ce qui sera exécuté par effigie vu son absence du pays. Quant à Hector d'Aillebout de Coulonge, accusé de complicité, comme il est actuellement dans une expédition contre les Renards, son procès devra être instruit dans 3 mois. Folio 336, 3 pages. Soit 4 pp.
- 16 août. Décision du conseil de guerre dans l'affaire de Jean d'Aillebout. Conforme aux conclusions du Sieur de la Chassaigne. (M. de Ramesay étant parent de l'accusé, ce conseil de guerre fut présidé par le baron de Longueuil en son hôtel à Montréal. Etaient présents : les capitaines Le Verrier, D'Esgly, le comte de Vaudreuil, de Beaujeu, Du Vivier, du Buisson. Folio 338, 2 pages. Soit 3 pp.
- 3 novembre. Lettre du ministre à MM. de Vaudreuil et Bégon. Instructions sur la manière de procéder dans leur correspondance avec le ministre. Nouvel ordre établi pour l'administration des affaires. La suscription des paquets devra être comme suit : "A S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume." Folio 339, $2\frac{1}{2}$ pages. Soit 5 pp.
- 28 décembre. Arrêt du Conseil Supérieur portant règlement au sujet des sentences rendues contre des accusés en matière criminelle. Folio 342, 2 pages. Soit 4 pp.
1716. Arrêt portant révocation de la concession accordée au Sieur de Louvigny dans l'île Saint-Jean (Prince-Edouard). Avait été accordée le 6 septembre 1710 par MM. de Vaudreuil et Raudot. Folio 344, 1 page.

1716.
15 février. Lettre du Conseil de la Marine à MM. Lamothe Cadillac et Duclos. L'intention du conseil est que le mémoire du feu roi soit exécuté. Ont avis qu'il (M. Lamothe) a trouvé 3 bonnes mines d'argent à l'Arkansas et qu'il les fait garder par 40 hommes. Il a été décidé d'augmenter de 4 compagnies les troupes de la Louisiane, savoir : à l'île Dauphine 100 hommes, à la Mobile 10, aux Alibanons 30, au Biloxi 10, aux Natchez 30, aux Akansas (sic) 150, à l'embouchure de la Ouabash 40, sur la branche de la rivière qui vient du côté de la Caroline, 30. Si le poste de Ouabash n'a pas été occupé en conformité aux ordres, devra le faire et envoyer M. de Richebourg avec des soldats. Ce poste est destiné à M. de Bienville. Le commandement de M. LaMothe s'étendra depuis les Arkansas jusqu'aux terres qui dépendent du gouvernement du Canada. Folio 345, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 29 février. Ordonnance de M. Bégon, portant défense aux habitants de faire galoper leurs chevaux à la sortie de la grande messe. Folio 347, 1 page.
- Mars. Lettres patentes en forme d'édit, portant amnistie aux coureurs de bois. Folio 348, 4 pages. Soit 7 pp.
- Avril. Révocation des concessions de Détroit données par M. de Lamothe Cadillac. Des lettres patentes seront néanmoins accordées à ceux qui justifieront s'être conformés aux conditions d'établissement. Folio 350, 1 page.
- 2 avril. Ordonnance de M. Bégon, portant défense aux Français du Canada de se transporter sur les établissements anglais sans une permission du gouverneur général. Pour obvier au commerce des castors avec les Anglais d'Orange, de Manhatta et de Boston par l'intermédiaire des sauvages qui rapportaient en paiement des lainages et autres marchandises. Folio 351, 2 pages.
- 28 avril. Déclaration du roi portant rétablissement des 25 congés pour aller faire la traite avec les sauvages aux postes qui seront marqués par ces permissions. Seront donnés à des familles pauvres qui pourront les vendre. Devront être enregistrés. Folio 356, 8 pages. Soit 11 pp.
- Louvre,
5 mai. Lettres patentes du roi pour augmenter de 4 les religieuses de l'Hôpital Général de Québec. (Le nombre avait été précédemment fixé à 10, avec 2 sœurs converses.) Folio 361, 2 pages.
- Paris,
Mai. Lettres patentes pour l'établissement des Récollets de la province de Bretagne à l'île Royale. Folio 362, 3 pages.
- Paris,
5 mai. Ordonnance du roi concernant les vaisseaux qui vont à la pêche à la côte du Labrador. Folio 364, 1 page.
- 5 mai. Ordonnance de l'évêque de Québec, portant règlement à l'égard des ecclésiastiques du Séminaire de Québec. Leur fait défense de s'agrèger aucun prêtre sans sa permission. Défend également de retirer chez eux sans sa permission, les curés qui viennent à la ville. Folio 369, 3 pages. Soit 6 pp.
- Paris,
19 mai. Ordonnance du roi, portant défense d'exposer en vente au Canada des marchandises de fabrique étrangère. Folio 372, 2 pages. Soit 3 pp.
- Louvre,
15 juin. Mémoire du roi, pour servir d'instruction à MM. de Vaudreuil et Bégon. Doivent s'appliquer à approfondir tous les moyens par lesquels on pourrait augmenter la colonie, le commerce et les cultures. Définition des pouvoirs et devoirs respectifs du gouverneur et de l'intendant. Les Renards mériteraient punition, cependant il est mieux de faire la paix avec eux et devront se servir pour cela de M. de Louvigny. Se bien préparer à leur faire la guerre afin de mieux faire la paix. Ceux qui vont en traite avec des congés ne pourront emporter que 4 pots d'eau-de-vie pour leur propre usage. Exception pour le fort Frontenac, où l'on pourra vendre de l'eau-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1716. de-vie en petites quantités. M. de Sabrevois, qui commande à Détroit, devra revenir se mettre à la tête de sa compagnie. Si les Iroquois ne s'y opposent pas ils pourront établir un fort sur le lac Ontario. Approuve que le village des sauvages du Sault Saint-Louis soit transporté plus haut et alloue 2,000 livres pour la construction d'un fort en pierre et d'une chapelle au nouvel endroit. Approuve également que la mission du Sault au Récollet soit transférée sur la côte nord, au lac des Deux-Montagnes, près des terres concédées au Sieur Du Guay, et que 3 lieues de terrain en quarré soient réservées pour cet objet. La dépense de ce changement devra être supportée par les Sulpiciens, qui en seront dédommagés par les terres de ces sauvages. Si ces sauvages quittent cette nouvelle concession leurs terres reviendront au roi. Lettres de noblesse au Sieur Hertel pour ses services. Folio 374, 21 pages. Soit 32 pp.
- 16 juin. Le même à M. Bégon. Lui tient compte de son admission qu'il a fait du commerce. Sera révoqué si de nouvelles plaintes sont faites contre lui à ce sujet. Folio 386, 1½ page.
- Paris,
16 juin. Arrêt du Conseil d'Etat, renvoyant au Conseil Supérieur de Québec la demande du Sieur D'Artigue contre MM. Saint-Ovide de Brouillan et Costabelle pour la part qu'il réclame des prises faites sur les Anglais à Terre-neuve en 1708. Folio 387, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 23 juin. Arrêt du Conseil de la Marine sur la requête du doyen et des chanoines du chapitre de Québec. S'opposant à l'exécution de divers jugements obtenus contre eux par l'abbé Nicolas DeLeuse, ci-devant chanoine du dit chapitre. Folio 389, 10 pages. Soit 12 pp.
- 11 août. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement au sujet de la longueur du bois de chauffage ainsi que de la désertion des domestiques du service de leurs maîtres. Folio 397, 7½ pages.
- 31 août. Arrêt du Conseil de la Marine, qui accorde à Marie Tortel, veuve du Sieur Béreau de Montségur, ci-devant de Plaisance, île de Terre-neuve, la somme de 7,320 livres, pour la dédommager des propriétés dont son mari fut dépossédé à Terre-neuve. Folio 401, 4½ pages.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

1717—CANADA—1726.

Vol. 8,—F. 10.

1717.
Mai. Lettres patentes du roi pour l'établissement des Religieux Récollets de la province de France à l'île Royale, et restreindre celui accordé aux Religieux Récollets de la province de Bretagne. (Par les lettres patentes de l'année précédente, les Récollets de Bretagne étaient autorisés à servir d'aumôniers dans toute l'étendue de l'île Royale et à faire les fonctions curiales là où l'évêque de Québec jugeait convenable. Comme les Récollets qui faisaient les fonctions curiales en Acadie étaient ceux de la province de Saint-Denis, autrement dit de France, l'évêque ne voulut pas en reconnaître d'autres pour l'île Royale à l'exception de Louisbourg.—E. R.) Folio 13, 3 pages. Soit 5 pp.
- Mai. Arrêt pour annuler dans les actes et contrats de concessions faits en Canada les clauses contraires à la coutume de Paris et ordonner qu'elle y sera observée à l'avenir. (Contrairement à la coutume de Paris, qui avait été introduite dans le pays, les seigneurs avaient introduit des clauses et servitudes très onéreuses, entre autres : les corvées, une rente foncière pour

1717. L'usage de la commune qui sert au pacage, la faculté de rentrer dans les terres concédées toutes les fois qu'elles seraient vendues en remboursant à l'acquéreur le prix de la vente, la réserve de prendre dans les terres concédées tout le bois dont ils pourraient avoir besoin, la préférence d'acheter tout ce que les habitants auraient à vendre, a réserve des pins et des chênes, sans rien payer, le onzième des poissons pêchés sur le front des terres, l'obligation de se servir du moulin du seigneur, etc., etc. Tous ces droits et servitudes, contraires à la coutume de Paris, sont déclarés nuls par cet arrêt.—E. R.) Folio 16, 4 pages.
- 30 juin. Lettre du conseil à M. Bégon le priant de réunir tous les édits, ordonnances, titres d'établissements, de propriété, règlements, concernant la marine, les colonies et le commerce et d'en faire un inventaire exact pour le soumettre au conseil, etc., etc. Folio 19, 1½ page.
- 3 juillet. Lettre du conseil à M. de Vaudreuil sur le même sujet à l'égard des pièces et documents qui se trouveront au bureau du gouvernement. Folio 20, ½ page.
- 6 juillet. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon au sujet de la monnaie de cartes. Les prient d'enregistrer sa présente déclaration à ce sujet. Ils y verront que tout en ordonnant de retirer toute la monnaie de cartes, il décide en même temps qu'ils devront en fabriquer pour le paiement des dépenses des 6 derniers mois de l'année dernière et des 6 premiers de la présente, et cela pour la dernière fois. Comme il ne paie les vieilles cartes qu'à la moitié de leur valeur, il ne serait pas juste de donner cours aux nouvelles pour leur pleine valeur, de sorte qu'ils devront en fabriquer pour le double de leurs obligations. Folio 21, 3¼ pages. Soit 8 pp.
- 5 juillet. (Imprimé.) Déclaration du roi, au sujet de la monnaie de cartes du Canada. Folio 23, 3½ pages. Soit 8 pp.
- 8 juillet. Lettre de l'évêque de Québec permettant aux Religieux Récollets de la province de Bretagne de remplir les fonctions ecclésiastiques à l'île Royale. Folio 25, 2½ pages.
- Paris, 11 décembre. Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne que les lettres patentes du mois d'avril dernier seront communes pour le Canada. Accorde aux négociants de la ville de La Rochelle les mêmes privilèges pour leur commerce avec le Canada que ceux à eux accordés pour les îles françaises de l'Amérique. Folio 43, 4 pages. Soit 7 pp.
1718. 11 janvier. Ordre du roi qui commet le Sieur Brouage au commandement de la côte du Labrador à la place du Sieur de Courtemanche, décédé. Folio 45, 1 page.
1722. Paris, 28 janvier. Décision du Conseil d'Etat, portant que la Compagnie des Indes jouira du privilège exclusif de la vente des castors, nonobstant l'arrêt du 20 juillet 1721, rendu sur les représentations des négociants de La Rochelle. Folio 46, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 11 janvier. Brevet de concession d'une terre au Labrador en faveur de la Dame de Courtemanche et ses enfants. Cette concession, faite au Sieur de Courtemanche à la Baie de Phéliepeaux, était de 4 lieues de front par 4 de profondeur, elle lui donnait le droit exclusif de la pêche au loup-marin sur cette côte et le privilège de traiter avec les sauvages, mais n'était que pour sa vie durant. Ce brevet donne les mêmes privilèges à la Dame de Courtemanche pour un tiers, à son fils d'un premier mari pour un autre tiers, et le reste à ses trois filles issues de son mariage avec de Courtemanche. Folio 48, 3 pages.
1718. 7 mars. Arrêt du Conseil Supérieur, qui suspend sentence dans l'affaire de Joseph Amiot, Seigneur de Vincelotte, contre Jean Fournier, au sujet

DOC. DE LA SESSION No 8c

1718. du droit de banalité, jusqu'à ce que les intentions de Sa Majesté soient connues. Folio 52, 1 page.
- 14 mars. Ordonnance du roi, portant que les capitaines et les maîtres de navires qui vont à la pêche de la morue sur la côte du Labrador, prendront place pour les havres, grèves et sêcheries en s'y rendant avec leurs chaloupes qui ne mettront cependant à la mer qu'en vue des côtes. (Pour éviter les risques encourus par le trop grand empressement des pêcheurs à l'ouverture de la navigation.—E. R.) Folio 55, 1 page.
- 3 juillet. Ordre du roi au Sieur de Sabrevois pour commander au fort de Chambly pendant 2 ans. Folio 69, 1 page.
- 12 juillet. Ordonnance du roi, qui prolonge le terme fixé pour le cours de la monnaie de cartes jusqu'au départ des derniers vaisseaux à l'automne de 1719. Folio 70, 1 page.
- 12 août. Ordonnance de M. Bégon, qui règle que les confiscations de castors apparteniront en entier aux dénonciateurs. Décision prise à la requête et avec l'assentiment de M. de Lotbinière, conseiller au Conseil Supérieur et agent général de la Compagnie d'Occident. Folio 71, 1½ page. Soit 2 pp.
- 1er novem-
bre, Ordonnance de MM. de Vaudreuil et Bégon étendant le terme fixé pour le cours de la monnaie de cartes. Folio 72, 1½ page. Soit 2 pp.
1719.
16 avril. Lettre du roi aux officiers du Conseil Supérieur, pour faire déclarer moulin banal le moulin à vent du Sieur Amiot dans la Seigneurie de Vincelotte. Folio 73, 1 page.
- 24 avril. Ordonnance du Conseil d'Etat, qui décide que la demande des religieuses de l'hôpital général de Québec concernant l'obligation de défricher les terres, ne s'applique pas dans toute sa rigueur à la terre des Islets, soit référée au procureur général pour qu'il en fasse rapport. Folio 74, 1½ page. Soit 2 pp.
- 22 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui nomme des commissaires pour régler les contestations entre les Sieurs Néret Gayot et autres intéressés en l'ancienne compagnie du castor et la nouvelle compagnie. Folio 75, 5½ pages. Soit 7 pp.
- 24 mai. Extrait de la lettre du conseil à M. l'évêque de Québec. A l'égard de la manière de présenter l'eau bénite au gouverneur. Folio 79, ½ page.
- 7 octobre. Tarif des droits, salaires et vacations des officiers de l'Amirauté de Québec. Folio 85, 16 pages.
- 18 octobre. Délibération d'un conseil de guerre, composé de MM. de Vaudreuil, Bégon, de Louvigny, de la Chassagne, de Saint-Martin, André, L'Hermitte, de Ligneris, pour juger de la plainte portée contre le Sieur François Marie Bouat, lieutenant général du siège de Montréal, d'avoir envoyé un canot dans les pays d'en haut dans un but de traite. Condamné à un mois de prison et à l'interdiction de sa charge. Folio 95, 5 pages.
1720.
18 janvier. Décision des commissaires nommés pour s'enquérir de la demande et des offres des religieuses de l'hôpital général de Québec, au sujet de la terre des Islets appartenant aux pauvres du dit hôpital. Décision conforme à la requête. Folio 99, 2½ pages. Soit 4 pp.
- Paris,
2 juin. Lettres patentes de concession des îles de la Madelaine, Brion ou Ramées en faveur de M. le comte de Saint-Pierre. (L'année précédente, août 1719, M. de Saint-Pierre, premier écuyer de la duchesse d'Orleans, tante du roi, avait obtenu la concession des îles Saint-Jean et Miscou. Il s'engageait à établir dans ces îles 100 personnes la première année, et 50 chaque autre année. Permet de faire usage d'esclaves nègres.—E.R.) Folio 101, 6 pages.
- 2 juin. Arrêt du Conseil d'Etat, qui permet aux religieuses de l'hôpital général de Québec de défricher la terre des Islets appartenant aux pauvres du dit

1720. hôpital, à la condition que la moitié de ce qu'ils feront défricher leur partiendra. Folio 106, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 2 juin. Arrêt du Conseil d'Etat qui fait droit au Sieur Petit, commis des trésoriers généraux de la marine, dans sa cause avec les religieuses de l'Hôtel-Dieu, au sujet d'une terre acquise par lui et d'une nouvelle concession qu'il demande dans la Seigneurie de Saint-Ignace appartenant aux dites sœurs. Folio 108, 8 pages.
- 15 octobre. Ordonnance de M. Bégon, concernant les droits d'entrée sur les guildives, liqueurs et vins. Folio 118, 2 pages. Soit 4 pp.
- 23 octobre. Ordonnance de M. Bégon, portant que les droits d'entrée sur les vins, eaux-de-vie, tabac, et les droits de sortie sur les peaux d'originaux, s'acquitteront comme l'année précédente. Folio 119, 2 pages. Soit 3 pp.
- 2 novembre. Extrait des délibérations du chapitre de la cathédrale de Québec, au sujet de la proposition du Conseil Supérieur, offrant de s'employer auprès du ministre pour lui obtenir la permission d'acquérir des terrains avec l'allocation annuelle qui lui est faite. Folio 120, 2 pages.
1721.
23 janvier. (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que le castor, de quelque qualité qu'il soit, ne pourra entrer dans le royaume que par les ports qui sont désignés. Par l'arrêt du 16 mai 1720, Sa Majesté avait rendu le commerce des castors libre et converti le privilège exclusif de la Compagnie des Indes en un droit qui lui serait payé à l'entrée en France. Pour empêcher les fraudes auxquelles cette liberté de commerce pouvait donner lieu, cet arrêt fixe que les castors ne pourront entrer en France qu'aux ports suivants : Calais, Dieppe, la Havre, Honfleur, Saint-Malo, Morlais, Brest, Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Cette et Marseille.—E.R.) Folio 123, 2 pages.
- 28 janvier. Ordonnance de MM. de Vaudreuil et Bégon portant défense de tuer des perdrix depuis le 15 mars jusqu'au 15 juillet. Folio 124, 1 page.
- Montréal,
18 avril. Mémoire de M. de Vaudreuil pour servir d'instructions à M. le baron de Longueuil, gouverneur des Trois-Rivières, sur ce qu'il aura à faire dans son voyage au pays des Iroquois où il est envoyé pour le service de Sa Majesté. Devra partir le plus tôt possible, avec M. de la Chauvignerie, enseigne et interprète en langue iroquoise, 2 canots et un détachement de soldats, pour se rendre à Niagara. Prendra avec lui le Sieur Joncaire et se rendra à Onontagué. Fera assembler les chefs des 5 cantons et leur fera voir les dangers qui en résulteraient pour eux, s'ils laissaient les Anglais établir un fort à Niagara à côté de celui des Français. Il en résulterait la guerre ou des conflits dont ils seraient les premiers à souffrir, etc., etc. Folio 125, 8½ pages.
- 26 mai. Ordonnance de M. Bégon, portant défense de traiter l'eau-de-vie avec les sauvages. Folio 130, 2 pages.
- 10 mai. Ordonnance du lieutenant général de la juridiction de Montréal, portant défense aux marchands et particuliers de Montréal de garder dans leurs maisons plus de 10 livres de poudre. Folio 131, 1 page.
- 21 mai. Ordonnance de M. Bégon, portant défense de tirer des coups de fusils dans la ville, et sur les granges et autres bâtiments dans les campagnes. Folio 132, 2 pages.
- 25 mai. Lettre du conseil à M. de Vaudreuil au sujet de l'administration de l'hôpital général de Montréal. Croit qu'il y a de meilleurs moyens que ceux par lui suggérés pour assurer la bonne administration des biens des pauvres de cet hôpital. M. Ture, le supérieur, ne connaît rien de l'administration des biens, non plus que les frères de l'établissement. Par les lettres patentes, le gouverneur et l'évêque ont droit d'inspection. Pourraient, en usant de ce droit, faire en sorte qu'un bon administrateur soit nommé. Folio 133, 1½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1721.
8 juin.

Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Est satisfait de la bonne intelligence entre eux, du zèle des ecclésiastiques du Séminaire de Québec pour l'instruction de la jeunesse, du règlement des communautés religieuses exigeant une dot. Congés. Traite de l'eau de vie. Admission des fous à l'hôpital. Désordre à Michilimakinac par l'eau-de-vie. Marchandises étrangères. Soldats qui se font habitants. Le Sieur Sarrazin. Les pensions à Dame de la Martinière et à M. de Longueuil doivent être continuées. Les Sieurs Peire et de Boishébert doivent être encouragés dans leur entreprise de pêche aux marsouins. Les dépenses de M. de Louvigny pour visiter les sauvages des pays d'en haut doivent être discontinuées pour le présent. Doivent avertir les seigneurs qui ne s'occupent pas du défrichement de leurs fiefs, avant d'exécuter contre eux les arrêts. Ne doivent pas empêcher les sauvages du Sault Saint-Louis de porter des pelleteries à Orange, mais doivent voir qu'ils n'en portent pas pour les Français. Doivent aussi voir qu'ils ne rapportent des marchandises que pour leur usage personnel. Est satisfait des soins que prend le père Rasle pour exciter les sauvages à ne pas souffrir l'établissement des Anglais sur les terres des sauvages. L'allocation pour présents à ces sauvages est continuée. Est d'opinion que le Sieur Varennes de la Véranderie jouisse de la concession faite à feu son père, gouverneur des Trois-Rivières, nonobstant l'opposition des habitants. Les raisons qui empêchaient de permettre au Sieur d'Aillebout d'Argenteuil d'établir le terre et l'île de Cario (sic), concédées à son père le 7 juin 1680, n'existent plus. Envoie le brevet de concession au Labrador pour y faire la pêche du loup-marin au Sieur André ; il pourra s'associer le Sieur Désy, marchand de Québec. Pièces jointes au mémoire : Ordonnance pour la suspension d'armes entre la France et l'Espagne du 27 août 1720. Règlement sur les bâtimens qui font le commerce étranger, du 2 octobre 1720. Ordonnance défendant de porter l'épée dans les colonies. Détail de la composition d'une poudre très estimée dans les maladies. Vient d'être rendue publique. (Alkermes ou Aurifique de Glaubeq, préparée par Bouldue et La Serre, apothicaires du roi). Vertu et usage de la dite poudre, doses pour les fièvres, l'hydropisie, les vertiges, l'apoplexie, la dysenterie, la gravelle, la petite vérole, etc., etc. Ordonnance sur les prisonniers amenés par les capitaines de vaisseaux. Sur les engagés qui n'ont pas été embarqués. Sur la défense de tirer le canon dans les rades. Ne pas acheter la maison de Graysolon qui sert de logement au gouverneur de Montréal. Appointements de M. de Longueuil, de Louvigny. Remboursement que demande M. de Ligneris et détail des dépenses faites pour le roi. Sommes dues par les habitants et les Sulpiciens pour la taxe de l'enceinte de Montréal. Ouvrages à Trois-Rivières, à Chambly. Le plan en relief de Québec est en route et actuellement sur la Seine. Rétablissement du privilège pour le commerce du castor. Sur la régie, le cours des espèces, les dépenses de la colonie, les passagers dans les vaisseaux du roi, les prétentions de Lamothe Cadillac. Extrait du mémoire de ce dernier au roi, au sujet des terres qui lui ont été concédées. Dit qu'il a perdu un fief à port-Royal et un autre à l'île du Mont-Désert parce que les Anglais possèdent ce pays. Précautions à prendre pour empêcher que la terrible maladie qui sévit à Marseilles et à Toulon ne s'introduise au Canada. Les héritiers des Sieurs de La Forest et Tonty ont droit à une indemnité pour leurs dépenses au fort des Illinois, mais n'ont aucun droit à l'île de la Forest et au fort Frontenac. Monnaie de cartes. L'île aux Tourtes paraît appartenir à M. de Vaudreuil, la Dame des Ruisseaux devra faire valoir les droits qu'elle prétend avoir auprès des juges de la colonie. A envoyé 4 bêtes azines, 1 mâle et 3 femelles, le lait de ces

1721. animaux étant nécessaires pour les personnes attaquées du mal de poitrine. Ce qui doit être fait à l'égard de l'hôpital général de Montréal. Folio 136, 93 pages. Soit 110 pp.
- 14 juin. Extraits de la lettre du conseil à l'évêque de Québec. Est fort aise de l'attention qu'il a eu de faire admettre les vieux soldats invalides à l'hôpital. Sa Majesté a accordé 1,000 livres pour une bâtisse destinée aux fous. Le conseil voit avec peine qu'il marie les officiers et soldats sans la permission du gouverneur. Sa Majesté est très mécontente du mariage du Sieur de Lantagnac, lieutenant des troupes. Sans l'intercession de son oncle, M. de Vaudreuil, il eût été cassé de son grade. A donné ordre de le faire passer à l'île Royale. Folios 186-187, 2 pages.
- 15 juin. Délibération du gouverneur, de l'intendant, de l'évêque et de quelques conseillers sur le rapport de MM. Gaillard et L'Épinay, au sujet de la Seigneurie des Îlets. Il est décidé que les religieuses de l'hôpital auront droit à la moitié des terres en bois debout, qu'elles feront défricher, et à un tiers de celles où le bois est abattu. Folio 188, 2 pages.
- 1er juillet. Acte de vente d'un terrain au coteau Saint-Louis à Montréal par les messieurs du Séminaire Saint-Sulpice à M. Charles de Ramezay Sieur de la Gesse. En vue d'y établir une briqueterie et tuilerie. Folio 189, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 8 juillet. Ordonnance de M. Bégon, portant que tous les particuliers de Montréal auront des échelles sur leurs maisons et feront ramoner leurs cheminées tous les mois. Folio 197, 3 pages. Soit 5 pp.
- 19 juillet. Rapport de Hilaire Bernard Delarivière, arpenteur, hussier et notaire, à la requête de Guillaume Gaillard, conseiller au Conseil Souverain, et de Jean-Baptiste Couillard de L'Épinay, conseiller du roi, lieutenant particulier de la Prévôté et lieutenant général de l'Amirauté, administrateurs de l'hôpital général établi sur la terres des Îlets, comté d'Orsainville, concernant l'étendue de terres défrichées en la dite terre avec plan à l'appui. (Ce plan devra être copié.—E. R.) Folio 199, 2½ pages.
- 20 juillet. (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat, qui surseoit à l'exécution de celui du 30 mai 1721, qui rétablit, en faveur de la Compagnie des Indes, le privilège exclusif de la vente du castor. Arrêt provoqué par les représentations des marchands de La Rochelle et de plusieurs des principaux habitants du Canada alors en France. Folio 203, 1½ page.
- 11 octobre. Ordonnance de M. Bégon, portant que le commerce de castor restera libre dans l'intérieur de la colonie jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Folio 204, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 20 octobre. Ordonnance de MM. de Vaudreuil et Bégon, portant qu'eu égard à la maladie contagieuse qui s'est manifestée en Provence, les navires qui viendront de la Méditerranée au Canada, mouilleront à la prairie de l'île aux Coudres. Folio 206, 2 pages. Soit 4 pp.
1722.
11 janvier. Provisions par le roi, de grand chantre de l'église Cathédrale de Québec en faveur du Sieur Joseph de la Colombière, grand archidiacre et conseiller clerc au Conseil Souverain. Succède à M. Louis Demezerets, "dernier titulaire et paisible possesseur de la dite grande chanterie." Folio 207, 1½ page.
- 6 février. Ordonnance de M. Bégon, portant que les femmes qui seront devenues enceintes par voies illicites, seront tenues d'en faire la déclaration aux procureurs des juridictions royales ou aux procureurs fiscaux des seigneurs hauts justiciers dans le ressort desquels sera leur domicile. Folio 98, 6 pages. Soit 8 pp.
- 3 mars. Arrêt du Conseil d'Etat en interprétation des lettres patentes de février 1718, portant établissement d'un hôpital à Ville-Marie. Il est décidé que

DOC. DE LA SESSION No 8c

1722. la somme de 3,000 livres par an, accordée au dit hôpital, ne le sera que si les Frères Hospitaliers entretiennent à leurs frais 8 maîtres d'écoles dans les campagnes. Ils auront 375 livres par chaque instituteur, quelque soit le prix par eux payé. Folio 212, 2 pages.
- 10 mars. Commission de subdélégué de l'intendance de la Nouvelle France à l'isle Saint-Jean pour le Sieur Dubuisson. Aura pouvoir d'instruire et de juger toutes affaires civiles ou criminelles aux îles Saint-Jean, Miscou, de la Madeleine, Brion ou Ramées. Folio 250, 2 pages. Soit 3 pp.
- 17 octobre. Détail des procédures et du jugement rendu par M. Bégon, le 20 de juin dernier, contre le Sieur D'Auteuil de Monceaux, Georges Dupré, Jacques Thiéry, Duplanty et autres, pour avoir insulté le Sieur Collet, procureur général, nommé par le conseil pour s'enquérir du procès intenté par le Sieur Cugnet, directeur du domaine d'Occident, contre plusieurs personnes accusées d'avoir été porter des marchandises à la Nouvelle-Angleterre sans permission. Folio 257, 8 pages. Soit 10 pp.
- Versailles, 13 juillet. Brevet de concession, par le roi, de 5 lieues de front sur la côte de Labrador pour la dame de Courtemanche (Marie Charlotte Charet) et ses enfants, adjoignant les 4 lieues déjà concédées et aux mêmes privilèges et conditions. Folio 261, 3 pages. Soit 4 pp.
1723. Ordonnance de M. Bégon, portant défense aux habitants de se quereller ou de se battre dans les presbytères. Folio 263, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 février. Ordonnance de M. Bégon, qui ordonne que les habitants de Mouillepie, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 3 mars 1722, feront partie de la paroisse de Longueuil. Le Sieur Rétrie, curé de la Prairie de la Madeleine, obligeait les habitants de Mouillepie à rester attachés à sa paroisse. Folio 264, 1 page.
- 19 avril. Règlement du roi, portant que les veuves pourront posséder les bancs de leurs maris dans les églises sans augmentation et sans nouvelle adjudication. Folio 265, $2\frac{1}{2}$ pages. Soit 3 pp.
- Meudon, 9 juin. Provisions de conseiller clerc au Conseil Souverain pour le Sieur de Varennes, archidiacre de Québec, en remplacement du Sieur abbé de la Colombière, décédé. Folio 267, 2 pages.
1724. Brevet de médecin à Timothé Silvain (Sullivan), Irlandais de nation, pour pratiquer dans l'île de Montréal sous les ordres du Sieur Sarrazin, médecin du roi à Québec. Collationné par François Rageot, notaire royal de la prévôté de Québec. Certifié par Claude Thomas Dupuy, intendant. Et plus bas par Monseigneur Taschereau, 12 octobre 1726. Folio 270, 2 pages.
- Versailles, 22 mai. Arrêt du Conseil d'Etat qui donne à l'intendant seul le privilège de donner des licences de cabaret dans les côtes. Folio 271, $3\frac{1}{2}$ pages. Soit 5 pp.
- Versailles, 22 mai. Extrait de la lettre du ministre de la marine à M. Robert, l'intendant. Tous les héritages des mains-mortes doivent être entrés au papier terrier, mais ceux venant directement du roi sans charges de féodalité n'y doivent être compris que par une simple déclaration. Folio 277, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 septembre. Ordre de M. Bégon donnant force aux conclusions de M. l'abbé de Varennes, qui avait été nommé pour régler le différend entre Dame veuve Duchesnay et les marguilliers de Beauport, au sujet de son banc dans la nouvelle église. Folio 278, 4 pages.
- 2 décembre. Copie de l'ordonnance rendue par M. Bégon, portant défenses à toutes personnes de traiter et commercer dans l'étendue du poste de Témiscauingue, adjugé à M. de la Gorgendière. Cession par M. de la Gorgendière d'une partie de son droit à M. de Fonblanche. Folio 280, $2\frac{1}{2}$ pages. Soit 4 pp.

1725.
18 janvier. Ordonnance de M. Bégon qui, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 mars 1724, fait défense à tous juges et seigneurs de la colonie de donner des permissions de tenir cabaret.
- 20 avril. Copie de l'ordonnance rendue par M. Bégon, portant confirmation de l'adjudication du poste de Témiscamingue en faveur de M. de la Gorgendièrre, au prix de 6,000 livres par année. Les marchands de Montréal avaient demandé une nouvelle adjudication. Folio 283, 4 pages. Soit 8 pp.
- 4 mai. Copie des défenses par M. de Vaudreuil à M. de la Gorgendièrre ou autres personnes, d'envoyer des canots au poste de Témiscamingue sans sa permission. Folio 287, 2 pages.
- 22 mai. Ordonnance de MM. Vaudreuil et Bégon, portant que tous ceux qui ont des canots d'écorce seront tenus dans la quinzaine du jour de la publication de la présente, d'en faire la déclaration au greffe de la juridiction royale la plus proche de leur domicile. (La légèreté de ces canots permettait à ceux qui faisaient illicitement la traite de les cacher dans les bois, et de s'en servir sans éveiller l'attention des autorités.—E.R.) Folio 288, 1½ page.
- 26 novembre. Arrêt du Conseil Supérieur, rendu en conséquence des déclarations du roi du 2 août 1717 et 4 janvier 1724, au sujet des minutes des actes de notaires et minutes des procès-verbaux des arpentages et bornages. Folio 289, 2 pages.
- Versailles,
11 août. Extrait de la lettre du ministre de la marine à M. Vaudreuil. Le roi n'a pas approuvé qu'il ait rendu des ordonnances pour empêcher l'exécution de celles de l'intendant. N'a pas le droit de faire des adjudications. Folio 290, quelques lignes.
- 1726
Versailles,
14 mai. Extrait du mémoire du roi au marquis de Beauharnais, gouverneur de la Nouvelle-France, et Dupuy, intendant. Devront éviter de se mêler des affaires qui regardent la justice ordinaire. Folio 299, 1½ page.
- 14 mai. Ordre du roi qui établit le Sieur Dubreuil premier hussier du conseil. Folio 300, ½ page.
- 14 mai. Extrait de la lettre du ministre de la Marine à M. Bégon. Approuve qu'il ait mis les scellés sur les armoires de feu M. le marquis de Vaudreuil où étaient renfermés les papiers qui concernent les affaires du roi. Folio 301, ½ page.
- 14 mai. Extrait du mémoire du roi à MM. de Beauharnais et Dupuy. Devoirs des conseillers. Le nombre des gardes du gouverneur est fixé à 17 miliciens. Folios 302, 303, 304, 305, 4 petites pages. Soit 2 pp.
- 7 août. Ordonnance de M. Bégon, portant que les propriétaires de terrains situés dans les emplacements destinés aux fortifications de Montréal, seront tenus de justifier de leurs titres de propriété. Folio 308, 1 page.
- 14 septembre. Ordonnance de M. Dupuy, intendant, concernant les traites qui se font en fraude dans l'étendue des postes des lacs Ontario et Eryé. Folio 309, 1½ page.
- 9 septembre. Provisions de gouverneur de Montréal pour le baron de Longueuil, ci-devant gouverneur des Trois-Rivières. Folio 310, 2½ pages.
- 4 octobre. Ordonnance de M. Dupuy qui fixe le prix du castor. Folio 312, 2 pages.
- 22 octobre. Ordonnance du même au sujet du ramonage des cheminées. Folio 313, 5 pages.
- 22 novembre. Ordonnance du même, portant règlement au sujet des cabarets, auberges, hôtelleries, etc., etc. Folio 317, 4½ pages. Soit 8 pp.
- 30 novembre. Ordonnance du même pour obliger les propriétaires de terrains sur les grands chemins de les baliser. Folio 325, 1 page.
- 2 décembre. Modèle de requête pour tenir cabaret. Folio 327, 1 page.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

1727—CANADA—1731.

Vol. 9,—F. 11.

1727.
2 janvier. Copie de l'ordre de l'intendant au Sieur Trudelle, capitaine commandant la milice de la côte de Beaupré. Lui est enjoint de déclarer aux habitants de cette côte de couper le bois nécessaire pour les ponts et de travailler aux réparations des chemins. Folio 1, 2 pages.
- 3 février. Lettre de l'évêque de Québec à l'intendant, au sujet des objections au mariage de Berthelot, mineur, et de Demoiselle Roussel. Arrêt du Conseil d'Etat au sujet du mariage des mineurs et extrait d'une instruction du roi sur le même sujet de 1712. (Berthelot, fils d'un marchand épiciier de Paris, était venu au Canada peu de temps avant avec un nommé Vaillant, aussi marchand. Celui-ci se disait autorisé par le père à agir comme le protecteur de son fils et même à lui servir de père au cas de mariage. Il fut jugé qu'un extrait de baptême et le consentement par écrit du père était indispensable. L'ordonnance de l'intendant au sujet de ce mariage se trouve à la page 311 des édits et ordonnances du Conseil Supérieur.—E. R.) Folio 13, 3 pages. Soit 5 pp.
- Marly,
19 février. Provisions de garde des sceaux du Conseil Supérieur de Québec en faveur du Sieur de Lino, premier conseiller au dit conseil, en remplacement du Sieur de Lotbinière, qui a embrassé l'état ecclésiastique. Folio 15, 1 page.
- 1er mars. Ordonnance de M. Dupuy, portant nomination de tambour de la ville de Québec au Sieur Pierre Duranceau dit Brindamour. Pour rendre publiques les proclamations, conjointement avec les huissiers, et pour faire les cris publics appelés par l'ordonnance "à son de trompe" et cela au bruit du tambour au défaut de trompette. Folio 16, 2 pages.
- Recueil concernant les publications des ordonnances de police. Extraits du traité du Sieur DeLamare sur la police. Folio 17, 2 pages. Soit 4 pp.
- 25 janvier. Procès-verbal du commis de Hiché, substitut du procureur du roi, au sujet du refus d'un tambour pour la publication d'ordonnances de justice. (Ayant eu besoin d'un tambour, pour faire une publication "à son de trompe", comme assignation contre un nommé Maugeant, fugitif, accusé d'avoir tué le nommé Joseph Alphonse de Lestage, il aurait demandé un tambour des troupes au gouverneur, ce qui lui aurait été refusé. Sur ce refus, l'intendant fit remettre une caisse à un particulier, sur laquelle il battit le banc, assisté d'un huissier. Ce Maugeant se réfugia à l'Acadie et le gouverneur Armstrong en fit son confident, au scandale du public.—E.R.) Folio 18, 1 page.
- 1er mars. Procès-verbal, par Claude Thomas Dupuy, intendant, du démêlé qu'il eut avec M. le marquis de Beauharnais. (La difficulté entre eux, autant qu'il est possible d'en juger, venait de ce que le gouverneur avait refusé un tambour de ses gardes pour faire la publication "à son de trompe" de l'ordonnance contre Maugeant. L'intendant avait alors, par une ordonnance, nommé un tambour et communiqué cette ordonnance au gouverneur. Sur cela, le gouverneur envoya à l'intendant un de ses gardes, le sommant de se rendre chez lui pour affaires importantes. L'intendant

1727. refusa à moins que son ordonnance lui fut rendue et que la nature de cette affaire importante lui fut expliquée. De nouvelles sommations furent faites avec le même refus et les mêmes réponses. L'évêque s'interposa entre eux ; l'ordonnance fut rendue à M. Dupuy, mais on ne voit pas comment l'affaire se termina.—E. R.) Folio 20, 7½ pages. Soit 11 pp.
- 5 mars. Ordonnance de M. Dupuy, nommant le Sieur André de Leigne, lieutenant général à Québec, et subdélégué de l'intendant, pour, en cette dernière qualité, conjointement avec lui, procéder à l'opposition des scellés sur les biens meubles et effets du Sieur Collet, procureur général du Conseil Supérieur, récemment décédé, et proces-verbal des procédés pour l'opposition des dits scellés. (Le Sieur Collet, qui était en pension chez le Sieur Bertier, marchand, quartier Saint-Nicolas, rue des Pauvres, avait chez lui des livres et registres appartenant à l'Etat. On trouva un testament par lequel il léguait ses biens à Demoiselle Bertier.—E. R.) Folio 24, 5½ pages. Soit 9 pp.
- 11 et 18 mars. Extraits de 2 ordonnances de M. Dupuy au sujet des chemins d'hiver sur la côte de Beaupré. Folio 27, 2 pages.
- 15 mars. Ordonnance du même pour faire cesser les bruits qui s'étaient répandus à l'occasion du défaut de publication d'une ordonnance rendue par lui le 1^{er} mars. Folio 29, 3 pages. Soit 5 pp.
- 23 mars. Ordonnance du même qui prohibe la chasse des perdrix du 15 mars au 15 juillet.
- 27 mars. Ordonnance du même, confirmative de celle du 11 du présent mois, qui commet le Sieur Gariépy, procurer fiscal de la seigneurie de Beaupré, pour informer contre les habitants de cette seigneurie qui se refusent à ouvrir le chemin indiqué pour suppléer au chemin royal. Folio 32, 3½ pages. Soit 6 pp.
- 6 avril. Ordonnance du même qui défend à tous seigneurs d'aller ou envoyer couper aucuns bois, entailler les arbres, etc., etc., hors de l'étendue de leurs seigneuries. Pareilles défenses aux habitants en date du 5 avril 1727. A la requête des messieurs du Séminaire de Québec, des révérends pères Jésuites, des Sieurs Sarrazin et Lanouiller, conseillers, et plus particulièrement de Dame Marie Anne Beccart de Grandville, comme veuve de Pierre Jacques de Joibert, seigneur de Soulanges, Marson et autres lieux, et en son propre nom comme propriétaire du fief de l'Islet du Portage. Folio 34, 7 pages. Soit 9 pp.
- 25 avril. Nomination, par l'évêque, le gouverneur et l'intendant, directeurs et administrateurs généraux perpétuels des hôpitaux de la Nouvelle-France, d'un supérieur et de 2 assistants pour gouverner la maison des frères hospitaliers, dits des frères du Sieur Charron, desservant l'hôpital de Montréal. Folio 38, 10½ pages. Soit 13 pp.
- 5 mai. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement au sujet des registres tenus par les curés, pour les mariages, sépultures et autres actes que peuvent faire les dits curés. Il est dit au préambule que les registres sont fort mal tenus; souvent sur des feuilles volantes, ou des cahiers mal assemblés, sans aucun ordre, sans une suite de feuillets numérotés; qu'il y a très souvent des pages blanches, ce qui peut permettre de fausses entrées, etc., etc. Folio 6, 28 pages. Soit 37 pp.
- 8 mai. Ordonnance de M. Dupuy, portant réunion au domaine de la Seigneurie de Saint-Pierre les Besquets, de plusieurs concessions faites à des personnes qui ne se sont pas soumises aux conditions d'habitation et de défrichement. A la requête du Sieur L'Evrard, maître canonnier, tant en son nom qu'au nom de ses enfants mineurs, issus de son mariage avec feu

DOC. DE LA SESSION No 8c

1727. Catherine Becquet, elle-même héritière de sa sœur Marie Becquet, morte sans enfants. Folio 62, 8 pages. Soit 14 pp.
- 10 mars. Ordonnance de M. Dupuy qui fixe la distance à laquelle il sera permis d'enlever du sable sur la grève le long de la baie et rivière Saint-Charles. Folio 66, 1½ page.
- 21 mai. Ordonnances du même, portant injonction aux charretiers et voituriers de numérotier leurs voitures. Folio 67, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 6 juin. Traité dit de "la Compagnie des Scioux", par lequel le gouverneur, en présence de MM. de Longueuil, d'Aigremont et de la Corne, accorde à MM. Saint-George Dupré, Youville, Pierre Dumay, Marin, Etienne Petit, Garreau, François Campeau, François Dumay, Pierre Richard, J. Bte Boucher de Montbrun, François Boucher de Montbrun et Jean Gareau, le privilège exclusif de la traite au pays des Scioux. S'obligent à construire une maison pour le commandant et une autre pour les missionnaires; s'obligent à porter chaque année les effets du commandeur et des missionnaires gratis jusqu'à concurrence d'un certain poids. Privilège pour 3 années, avec préférence pour un plus long terme. Ne pourront faire la traite dans le Ouisconsin, ni en aucun autre lieu qui ne sera pas pays des Scioux. Folio 69, 8 pages. Soit 11 pp.
- 21 juin. Ordonnance de M. Dupuy, qui défend aux particuliers de se rendre sur les bâtiments qui arrivent dans le port dans le but de prendre les lettres ou paquets qui leur sont envoyés. Devront attendre le débarquement. Folio 91, 3 pages.
- 21 juin. Ordonnance du même, portant que jusqu'à nouvel ordre le castor sera reçu dans les bureaux de la compagnie sans distinction de gras et demi-gras. (Par arrêt du Conseil d'Etat, du 30 mars 1726, il fut établi que le castor gras serait payé sur le pied de 4 livres et le demi-gras sur celui de 2.10. Sur la requête des marchands, alléguant que cette distinction était souvent difficile à faire et que les traitants étaient obligés de payer le castor demi-gras sur le pied du gras, et cela pour empêcher les sauvages d'aller le vendre aux Anglais, qui eux ne faisaient pas cette différence, il fut ordonné qu'il serait sursis à l'arrêt du Conseil d'Etat.—E. R.) Folio 93, 2½ pages.
- 28 juillet. Ordre et mandement de l'évêque de Québec à la sœur de la Conception, congréganiste, de se rendre à Louisbourg, île Royale, dans le but d'y faire un établissement pour l'instruction des jeunes filles. Folio 95, 1½ page.
- 8 août. Ordonnance de M. Dupuy, portant défense de tirer des coups de fusil dans la ville de Québec. (Il y avait abondance de tourtes et les habitants de la ville les tiraient de la rue ou de leurs fenêtres sans se donner la peine de sortir de la ville.) Folio 96, 6½ pages. Soit 8 pp.
- 20 juillet. Procès-verbal du Père De la Chasse, jésuite, au sujet des faits étranges se rapportant à la conservation des corps de 3 religieuses mortes depuis 20 et 25 ans. Ces corps, est-il dit, étaient parfaitement conservés, les chairs étaient naturelles et souples, n'exhalaient aucune odeur de putréfaction, ni à l'exhumation ni après 15 jours d'exposition publique pendant les grandes chaleurs de l'été. Il y avait du sang vermeil et du sang avait coulé. Les corps de quelques autres religieuses mortes depuis moins de temps et exhumés en même temps, du même endroit, étaient en poussière. Ces corps étaient recouverts de chaux vive qu'il avait fallu enlever, et le linge qui les couvraient était intact et aussi fort que s'il était neuf. Ces 3 religieuses étaient : Sœur Sainte-Thérèse (Marie-Anne Trottier), morte de la picotte le 4 mars 1703 ; Sœur de la Conception (Madeleine Soumande), aussi morte de la picotte le 11 février 1703 ; Sœur Saint-Augustin, morte le 28 novembre 1708. Certificat du Sieur Sarrazin, médecin du roi

1727. et de plusieurs autres personnes, tant laïques que religieuses.—E. R.)
Folio 100, 7 pages. Soit 12 pp.
- 21 juillet. Certificat de M. Berthié, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, confirmant les faits
ci-dessus. Folio 104, 2 pages.
- 11 août. Autre certificat du Père F. François R——le, Récollet. Folio 106, 2
pages.
- 29 septembre Ordonnance de M. Dupuy, qui défend aux meuniers, habitants et autres,
de vendre et livrer leurs farines, pois et autres grains autrement que dans
des sacs. Folio 110, 3 pages. Soit 6 pp.
- 31 octobre. Ordonnance du même au sujet de l'abandon des bestiaux dans la saison
de l'automne. Folio 112, 1½ page.
- 15 novembre. Ordonnance du même qui enjoit à tous les habitants de la colonie de
baliser leurs chemins et de les battre à chaque bordée de neige. Folio 113,
2 pages.
1728.
12 mars. Arrêt du conseil au sujet des difficultés entre M. de Lotbinière, grand
vicaire, et les chanoines du chapitre de la cathédrale, à l'occasion de l'ex-
ercice des fonctions de l'évêque récemment décédé. (Il est assez difficile
de comprendre la nature exacte de ces difficultés par ce seul document.
Il y a 2 ordonnances sur le même sujet, au volume des Edits et Ordon-
nances, page 322 et seq., au moyen desquelles il est possible de d'émêler, à
peu près exactement, les phases de cet incident, qui dut grandement émou-
voir le public, attendu qu'il survint immédiatement après la mort de Mon-
seigneur de Saint-Valier et avant le service funèbre, et que M. de Lot-
binière, archidiacre et grand vicaire, était soutenu par le Conseil Supé-
rieur, et le chapitre par le gouverneur.—E. R.) Folio 132, 9 pages.
Soit 14 pp.
- Versailles,
14 mai. Extrait de la lettre du ministre de la Marine à M. de Beauharnais. La
plainte qu'il porte contre M. Dupuy, au sujet du règlement pour l'hôpital
de Montréal, n'a aucun fondement. N'a agi ainsi que parce qu'il ne con-
naît pas les usages. Folio 138, ½ page.
- Versailles,
24 mai. Extrait de la lettre du ministre à M. de Lotbinière. Approuve que MM.
de Beauharnais et Dupuy n'aient pas retiré de ses mains le brevet de
garde des sceaux. Folio 139, quelques lignes.
- Relation (non signée) de la défaite et destruction complète des sau-
vages Renards par les Français aidés des Illinois, des Quicapous et des
Mascoutins. (Depuis plusieurs années, les Mascoutins, les Quicapous et
les Renards faisaient guerre ouverte aux Français et aux sauvages leurs
alliés. Au mois d'octobre 1728, les Quicapous et les Mascoutins firent 17
prisonniers français ; ils délibérèrent d'abord s'ils devaient les brûler, et,
finalement, se déterminèrent à les livrer aux Renards. Pendant leur cap-
tivité, le Père Guignas, qui était un des prisonniers, vint à bout de les
détacher de leur alliance avec les Renards. Ce que voyant, ces derniers
voulurent se réfugier chez les Iroquois. Leur dessein fut pénétré, et les
Français, aidés des Mascoutins, des Quicapous, des Illinois et même des
Sakis, qui secrètement protégeaient les Renards, les suivirent. Cernés
dans leurs retranchements, ils allaient être exterminés, lorsque à la faveur
d'une nuit sombre et d'un violent orage ils purent s'échapper. Poursuivis
de nouveau, ils furent atteints et exterminés, à l'exception d'une cinquan-
taine. Ce récit est un des plus émouvants et des plus tragiques des guerres
sauvages de l'Amérique. Les opérations étaient dirigées par M. de Saint-
Ange, commandant au fort de Chartres. Il fut rejoint par M. de Villiers,
qui commandait au fort de la rivière Saint-Joseph, et peu après par M. de
Noyelles, commandant aux Miamis.—E. R.) Folio 140, 6½ pages.
Soit 8 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1728.
28 mai. Copie d'une lettre écrite par M. Dupuy à Elie Faure, dans laquelle il énumère une suite de faits d'une gravité extraordinaire contre M. de Beauharnais. Le gouverneur, par son avarice et son ambition, y dit-il, vient de mettre la colonie à deux doigts de sa perte. Il a soutenu la révolte d'une partie du clergé contre le conseil à l'occasion des pouvoirs de l'évêque décédé. Il a fait investir la salle des délibérations du conseil par la troupe; a fait déchirer les ordonnances; a fait défense aux huissiers de les afficher et au peuple d'y obéir. Il a fait arrêter les huissiers, il a fait attaquer le palais du roi par un détachement de 80 hommes armés, ouvrir la prison, retirer les prisonniers au château. Il a fait mettre en prison 4 officiers qu'il soupçonnait de vouloir passer en France avec Madame Dupuy pour porter des plaintes contre lui. Pendant ce temps le clergé et les Récollets disent qu'il est le roi du Canada, etc., etc. Folio 144, 4 pages.
- 29 mai. Extrait de la lettre écrite à M. le marquis de Beauharnais par le père Guignas, jésuite, datée de la mission de Saint-Michel-Archange, au fort de Beauharnais, chez les Scioux. Rend compte de son voyage depuis Montréal. S'est arrêté à Michilimakinac, à la baie, chez les Puants et chez les Renards. Description du pays, de la rivière Ouisconsin, du Mississipi et autres rivières. Ont choisi pour élever leur fort un endroit situé vers le milieu du lac Pepin, côté nord. A peine installés, une inondation les força de se retirer sur les hauteurs. Folio 146, 10 pages. Soit 13 pp.
- Baie Verte,
30 août. Copie d'une lettre de M. Deligneris à M. de Beauharnais, portée par le major de Cavagnal. Rend compte de son voyage depuis Montréal. A Détroit il a pris avec lui 200 sauvages Folles-avoines et 300 Outaouais et Saulteux à Michilimakinac. Son armée se composait en tout de près de 1,200 sauvages et de 400 Français. S'est rendu à la Baie Verte. Les villages des Puants et des Renards étaient abandonnés. Pour bien des raisons ne crut pas devoir aller plus loin et exposer nos Français à périr. Fit brûler tous les villages et fit couper tous les blés, "qui étaient en si grande quantité qu'il faut l'avoir vu pour le croire". Beaucoup de Renards devront mourir de faim. Envoya 5 Français et 2 Folles-Avoines chez les Scioux en priant M. de Boucherville de tâcher de mettre les Scioux dans nos intérêts. M. de Oignancourt.—M. de la Noue. Se plaint de M. Deliette, qui a fait perdre l'occasion de renfermer les Renards en ne marchant pas sur le Ouisconsin avec les sauvages du Sud. Folio 152, 8 pages.
- 29 mai. Ordonnance de M. Dupuy, qui enjoint à MM. Gaillard et D'Artigny, conseillers, de siéger au conseil et de ne pas tenir compte des ordres de M. de Beauharnais à cet égard. (M. Gaillard avait reçu l'ordre de M. de Beauharnais de se retirer à Beaupré et M. d'Artigny à Beaumont,—de là cette ordonnance de M. Dupuy, dans laquelle il récite tous ses griefs contre M. de Beauharnais. A la marge de cette ordonnance se trouve la réfutation de M. de Beauharnais aux accusations portées contre lui.—E. R.) Folio 156, 13 pages. Soit 20 pp.
- 15 juillet. Ordonnance de M. Dupuy pour renouveler les défenses de traire les vaches dans les clos. Folio 164, 1 page.
- 19 juillet. Arrêt du Conseil Supérieur, qui enjoint à ceux qui mettent aux enchères par procuration, de déclarer sur le champ les noms des personnes pour lesquelles ils agissent. Folio 165, 3 pages. Soit 5 pp.
- 4 octobre. Arrêt du Conseil Supérieur, qui ordonne que le Sieur D'Artigny, conseiller, s'abstiendra de siéger au conseil jusqu'à ce que l'ordre de se retirer à Beaumont, qu'il a reçu du gouverneur, soit rescindé. Folio 167, 1 page.
1729.
11 septembre. MM. de Beauharnais et Hocquart au ministre. L'informant du naufrage du vaisseau du roi, *L'Éléphant*, sur les battures du cap Brûlé, à

1829. 11 ou 12 lieues de Québec. Le vaisseau est perdu mais tout a été sauvé, moins les poudres. Folio 168, 2 pages.
- 12 septembre. M. de Beauharnais au ministre. Ceux qui ont été à la rescousse du vaisseau *L'Eléphant* ont essuyé une tempête qui leur a fait courir de grands dangers. M. le comte de Vaudreuil a été jeté sur une petite île, (l'île au Canot). Folio 169, 1 page.
- 12 septembre. Procès-verbal de la perte du vaisseau du roi *L'Eléphant*. Signé de M. de Vaudreuil, capitaine du vaisseau, MM. Sérigny de Loire, Duquesne de Meunville, de Briteauville, Dupeyra, de Labenardaye, Blanchard, Chariteau et Rivière. Folio 170, 4 pages. Soit 6 pp.
1728.
17 septembre. Arrêt du Conseil Supérieur, faisant remise et donnant mainlevée aux chanoines du chapitre de la Cathédrale de Québec, au Sieur Boullard, grand vicaire, et aux Pères Récollets de la dite ville, des saisies et amendes prononcées contre eux par divers arrêts du conseil. Folio 174, 2 pages.
- 20 octobre. Ordonnance de M. François Clairambault d'Aigremont, commissaire ordonnateur de la marine de la Nouvelle-France, fixant le prix des castors à partir du 1^{er} janvier 1730, à 3 livres 10 sols la livre pour le gras et le demi-gras, et les veules à 48 sols la livre. Folio 176, 2 pages.
- 18 décembre. Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne, sur l'exposé du Père Boulanger, jésuite, curé de Kaskasias, au sujet des mariages des Français des Illinois avec des femmes sauvagesses, que les successions de ces femmes mourant sans enfants seront déclarées acquises au domaine de la compagnie ; que celles de ces femmes qui resteront veuves de Français, n'auront point la disposition des biens-fonds restés après le décès de leurs maris ; qu'ils leur sera seulement payé une pension annuelle du tiers du revenu d'iceux, et que les deux autres tiers resteront aux enfants et héritiers lorsqu'il y en aura ; que s'il ne s'en trouve pas, les dits biens-fonds seront administrés par un procureur aux biens vacants, avec défense au surplus à tous Français et autres sujets blancs de Sa Majesté de se marier avec des sauvagesses jusqu'à ce qu'il ait plu à Sa Majesté de faire connaître sa volonté. Exposé par le procureur général des raisons pour et contre. Folio 178, 3½ pages. Soit 6 pp.
- 18 décembre. Arrêt du conceil qui annule l'exhérédation que Guillaume Uoitier avait faite par son testament au préjudice de l'enfant dont Marie Achipiouata sa femme était enceinte lors de sa mort pour raison de jalousie ; l'admet à partager les biens de son père, et ordonne que le tuteur des enfants de cette veuve, M. De Launay, sera tenu de lui payer une pension annuelle du tiers du revenu des biens restés après le décès de son mari, tant que cette femme restera parmi les Français, qu'elle se remarie ou non, et qu'elle cessera du moment qu'elle retournera avec les sauvages pour y vivre à leur manière. Folio 182, 2½ pages. Soit 4 pp.
1729.
25 février. Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne au Sieur Boisseau, greffier de la Prévôté de Québec, dépositaire des actes des notaires décédés, d'apporter au conseil les actes non signés par les notaires en vue de les légaliser. Florent de la Cetière, qui avait pratiqué comme notaire à Québec depuis l'année 1703 jusqu'à 1728, avait laissé un nombre considérable d'actes non signés. De là cet arrêt. Folio 186, 12 pages. Soit 15 pp.
- 22 mars. Mémoire du roy à MM. de Beauharnais et Hocquart. N'a trait qu'à la monnaie de cartes. Ont ordre d'en fabriquer pour 400,000 livres. Folio 198, 10 pages.
- 12 avril. (Extrait.) Lettre de M. de Maurepas à M. de Beauharnais. Condamne comme d'usurpation les honneurs militaires que se font rendre les gouverneurs particuliers. Folio 206, 1½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1729.
22 mars.

Mémoire du roi à MM. de Beauharnais et Hocquart. Doivent vivre en harmonie et chacun dans ses attributions. Tout ce qui appartient au militaire ne regarde que le gouverneur seul. La concession des terres regarde le gouverneur et l'intendant. A l'égard des contestations pour terres, celles pour la réunion des seigneuries ou parties d'icelles au domaine ne regardent que le gouverneur, et celles pour les concessions aux particuliers à la justice ordinaire. La police générale les regarde tous deux en commun, la police particulière dépend de la justice ordinaire, mais l'intendant en a la surveillance. L'administration de la justice regarde l'intendant, c'est à lui qu'il appartient de faire appeler les causes, de recueillir les voix, de prononcer les arrêts, de faire réunir le conseil en séance extraordinaire. Recommande à M. de Beauharnais de laisser libre cours à la justice. Veut que les conseillers aient entière liberté dans leurs suffrages. Préséance et honneurs. L'administration des fonds, vivres, munitions et marchandises regardent l'intendant, mais le gouverneur peut, dans un cas pressant, ordonner des dépenses extraordinaires dont il sera rendu compte par un état séparé. Commerce. Marchands forains. L'évêque de Québec ne peut passer au Canada, vu son grand âge. M. Dosquet, prêtre, qui a déjà résidé au Canada, a été nommé son coadjuteur. Maîtres d'écoles des frères de l'hôpital général de Montréal. Ne devront laisser sortir du pays que le surplus des produits, et s'efforceront de fournir à l'île Royale ceux dont elle aura besoin, pour éviter qu'elle ne soit approvisionnée par le Nouvelle-Angleterre. Doivent suivre les mesures qui rendront inutiles aux Anglais le poste de Chouenguen. Devront voir qu'il y ait bon approvisionnement de marchandises à Niagara pour détourner les sauvages de Chouenguen. L'augmentation du commerce à Frontenac et Niagara fait voir que Chouenguen ne porte guère préjudice. Ne veut pas qu'on établisse d'autres postes à la baie de Goyoguin et à la Galette; c'est l'établissement de Niagara qui a donné lieu à celui de Chouenguen. Est satisfaite des mesures pour rapprocher les Chouanons des Français. Trouve extraordinaire qu'ils demandent une augmentation de troupes en pleine paix. Folio 207, 48 pages.

16 mai.

Arrêt du Conseil Supérieur sur la requête des couvreurs de Québec, portant règlement sur l'emploi du bardeau. Folio 232, 2 pages. Soit 3 pp.

20 novembre.

Ordonnance de M. Hocquart qui, en exécution de l'arrêt du 22 mai 1724, défend au juges et seigneurs des côtes de donner permission de tenir cabaret. Folio 233, 2 pages.

22 novembre.

Ordonnance de M. Hocquart, fixant le mois de février comme dernier délai pour que les propriétaires de fiefs et biens en roture fassent les déclarations, dénombremens et aveus nécessaires pour la confiscation du papier terrier. Folio 234, 1 page. Soit 3 pp.

23 décembre.

Mémoire de M. Hocquart devant servir d'instruction au Sieur De Couagne, marchand de Montréal, pour la levée de l'imposition ordonnée sur les communautés et habitants qui ont des emplacements dans la dite ville, en vue de perfectionner son enceinte. Folio 235, 4½ pages.

25 décembre.

Arrêt du Conseil Supérieur portant injonction au lieutenant général et procureur du roi de la Prévôté au sujet de procédures criminelles. Folio 239, 4 pages. Soit 7 pp.

1680.
1698.
1730.

Acte entre M. de Boucherville et les habitants du premier rang de la seigneurie du même nom, par lequel, à certaines conditions, il leur accorde un droit de commune à l'île dite "La Commune". Ordonnance de M. de Champigny (1698), et ordonnance de M. Hocquart (1730), réglant les difficultés entre les habitants concessionnaires et les enfants de M.

1730. de Boucherville, au sujet de cette commune. Folio 241, 11 pages.
Soit 15 pp.
- 15 mars. Ordonnance de MM. Beauharnais et Hocquart, accordant quelques adoucissements aux habitants de Montréal à l'égard de l'imposition pour l'enceinte de la dite ville. Folio 256, 1 page.
- 4 mars. Copie des remontrances à Sa Majesté, adressées à MM. de Beauharnais et Hocquart par les députés de la ville de Montréal. Signées : De Bridemont, de la part des officiers ; M. Lenormand, de la part du Séminaire Saint-Sulpice ; le révérend père d'Heu, de la part des Jésuites ; Francheville, de la part des Dames Hospitalières ; le frère Gervais, de la part de l'hôpital général ; Rochert, père, de la part des Sœurs de la Congrégation ; MM. Neveu, Radisson et Mailhot, de la part du corps des négociants ; Charles Gervais et Louis Cavelier, de la part des habitants et des artisans. Folio 257, 5 pages.
- 4 mars. Procès-verbal d'une assemblée des personnes ci-dessus nommées, au sujet de l'imposition pour l'enceinte de Montréal, signé des mêmes personnes et de de La Corne, lieutenant du roi et commandant en la ville et gouvernement de Montréal ; De Silly, commissaire de la marine, ordonnateur et sub-délégué de l'intendant ; Raimbault, lieutenant général au dit lieu ; De Couagne, chargé du recouvrement de la dite imposition. Folio 261, 3 pages.
- 20 mars. Arrêt du Conseil Supérieur sur l'appel comme d'abus de l'abbé Joseph Voyer, se plaignant d'avoir été interdit tant de son ordre que de son bénéfice, comme curé de Saint-Anne, près de Batiscan. Arrêté qu'il se pourvoira et prendra *relief* du dit appel en la grande chancellerie. Folio 263, 5 pages.
- 25 mars. Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne que les minutes des actes des notaires, tant décédés qu'actuellement en charge, seront apportés au greffe de la Prévôté de Québec pour y être examinés par le procureur général du Conseil Supérieur, et, sur son rapport, être statué sur la validité ou invalidité des dits actes. Folio 271, 6 pages.
Soit 10 pp.
- 25 mars. Brevet du roi qui accorde au Sieur de Francheville, négociant de Montréal, propriétaire de la Seigneurie de Saint-Maurice, le privilège exclusif pour 20 ans, d'exploiter le minerai de fer dans les seigneuries de Yamachiche, de la Madeleine et de Saint-Maurice, sans être tenu à des dédommagements pour fouilles dans les terres non cultivées. Folio 275, 5½ pages.
Soit 8 pp.
- 14 avril. Défense, par M. de Silly, subdélégué de l'intendant, aux habitants de Berthier et de l'île du Pads, de laisser aller leurs bestiaux sur la terre et l'île de la Vérendrye. Folio 283, 1 page.
- 7 avril. Arrêt du Conseil, qui juge que dans l'affaire des créanciers de la succession de Louis Prat, propriétaire du brigantin *La Magdelaine*, il sera procédé devant les officiers de l'Amirauté. Folio 285, 1 page.
- 14 août. Enregistrement au Conseil Supérieur de l'ordre portant nomination du Sieur Lanouiller de Boiscler à l'emploi de grand voyer, en remplacement du Sieur de Béancour, décédé. Folio 286, 2 pages.
Soit 3 pp.
- 11 mai. Extrait de la lettre de M. Marin, commandant chez les sauvages Folles-Avoines, à M. de Beauharnais. Fut très bien reçu par les Folles-Avoines. A fait relever l'ancien fort. Fut également bien reçu des sauvages Puants, qui vinrent le voir et lui donnèrent 6 prisonniers. Puants attaqués par les Renards, auxquels, espérant les apaiser, ils firent don de 3 Folles-Avoines qui furent massacrés sur le champ. Avec 5 Français et 35 Folles-Avoines il alla au secours des Puants. Pourparlers avec les Renards tendant à détacher les Folles-Avoines des Puants, qui ont eu la lâcheté de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1730. leur livrer 3 Folles-Avoines. S'est employé à étouffer pour l'instant le ressentiment des Folles-Avoines contre les Puants, se réservant de les punir lorsqu'il aura défait et humilié les Renards. Fuite de ces derniers. Est parvenu, mais difficilement, à persuader aux Folles-Avoines de s'en rapporter à la décision d'Onontio par rapport à la vengeance qu'ils veulent tirer des Puants. Folio 288, 32 pages.
- Document intitulé: "Suite du mémoire du Sieur de la Vérandrye touchant la découverte de la mer de l'Ouest." Fait le récit de ce qu'il a entendu dire à son fort de la rivière Kaministiquia, par des sauvages du lac des Bois et du lac Quinipigon. Tous les récits qu'il a obtenus s'accordent sur plusieurs points: Ils parlent de la grande rivière qui va à la mer de l'Ouest, sur le parcours de laquelle il y a beaucoup de métaux, du plomb, du cuivre et un métal blanc qui s'égrène mais ne s'aplatit pas; d'une autre rivière moins bien définie et d'une autre qui court vers le pays des Espagnols. (Ces 3 grandes rivières sont: La 1^{re}, la rivière Winnipeg et Nelson; la 2^{me}, la Saskatchewan; et la 3^{me}, le Missouri.—E. R.) Ils parlent d'un grand pays plat, sans bois, de peuples qui cultivent la terre, de grands troupeaux de bœufs sauvages, etc., etc. (Joint à la lettre de M. de Beauharnais du 10 octobre 1730.) Folio 304, 14 pages.
- Septembre. Relation de M. de Villiers sur la défaite et extermination des Renards. Les sauvages alliés voulaient leur sauver la vie et en faire des esclaves. N'a pas voulu y consentir. Le siège de leur fort a duré 23 jours; ils en étaient réduits à manger le cuir, et nous n'étions guère mieux. Ils ont profité d'une tempête et d'une nuit noire pour sortir de leur fort. Ont été poursuivis et massacrés pour la plupart; il n'est resté qu'un chef, Licacouis. Les prisonniers ont été mis entre les mains des Kaokias, qui sûrement ne leur donneront pas la vie. Les Maskoutins et les Kikapous se sont bien battus. Folio 312, 4 pages.
- 23 septembre. Extrait de la lettre du Sieur de Villiers, commandant à la rivière Saint-Joseph, à M. le marquis de Beauharnais, sur le même sujet. Folio 314, 13 pages.
- 9 septembre. Autre récit non signé de la défaite des Renards. Folio 322, 3 pages. Soit 5 pp.
- 1er octobre. Ordonnance de M. Hocquart, qui défend aux marchands forains et à toutes personnes de vendre des boissons dans les côtes aux jours des fêtes patronales. Folio 32, 1 page.
- 25 octobre. Ordre de M. Hocquart au Sieur Michel de la Rouvillière, subdélégué à Montréal du commissaire de la marine, de substituer une autre personne au Sieur Le Pallieur, concierge de la prison, destitué de ses fonctions pour n'avoir pas empêché l'évasion de 3 prisonniers, et ordre d'informer contre ceux qui ont pu favoriser cette évasion. Folio 330, 1 page.
- 14 novembre. Ordre de MM. de Beauharnais et Hocquart d'arrêter un nommé LeBeau, accusé d'avoir forgé de la monnaie de cartes. Folio 331, 2 pages.
- 15 novembre. Ordre du Sieur Michel de la Rouvillière, commissaire de la marine, ordonnateur à Montréal et subdélégué de l'intendant, faisant défense d'acheter des hardes et habillements des soldats. Folio 332, 1 page.
- 15 septembre. Demande de M. Varin, contrôleur de la marine en Canada, à M. Hocquart, le requérant, de faire procéder à la saisie des biens du Sieur Lanouillier, commis des trésoriers généraux de la marine, dont l'état de compte accuse déficit et graves irrégularités. Folio 33, 3 pages. Soit 4 pp.
- 28 novembre. Ordonnance de M. Hocquart, qui accorde au Sieur Lanouillier, prisonnier chez lui et gardé à vue, de sortir tous les jours, accompagné du Sieur de Saint-Simon, dans le but de mieux s'employer à recouvrer les sommes

1731. qui lui sont dues et de la sorte payer au roi le déficit dans ses comptes. Folio 335, 5 pages.
- Janvier. Jugement du Conseil Supérieur, qui condamne le nommé Pelletier à la prison et au bannissement pour avoir fabriqué de la fausse monnaie. En note : Fut banni aux îles. Folio 339, 5 pages.
1730. Ordonnance du Sieur Michel de la Rouvillière, commissaire de la marine, ordonnateur à Montréal, faisant défense d'insulter de nouveau le Sieur Matis, curé de la paroisse de Saint-Laurent. Folio 343, 1 page.
- 23 décembre.
1731. Ordonnance du même, qui défend aux habitants de la Pointe-aux-Trembles de se servir des anciennes mesures, minots et demi-minots, et ordonne qu'ils ne pourront se servir que des nouvelles mesures étampées d'une fleur de lis. Folio 344, 2 pages.
- 14 mars.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

1732—CANADA—1740

Vol. 10, F. 12.

1732. Déclaration du roi en vue d'empêcher les abus que commettent certains ecclésiastiques et religieux en faisant échapper des coupables à la justice ou en leur procurant un asile dans des maisons religieuses. Folio 3, 5 pages.
- 19 février. Marly.
- 22 mars. Arrêt du Conseil Supérieur, qui confirme la sentence du tribunal des Trois-Rivières contre Marie Anne Gendron, trouvée coupable d'avoir caché la naissance et détruit son enfant. Condamnée à mort par contumace. Folio 10, 6 pages.
1722. Arrêt du Conseil Supérieur, qui permet aux gentilshommes qui produisent des titres de noblesse et aux officiers de plaider eux-mêmes leurs causes avec l'épée au côté devant le Conseil Supérieur. Folio 14, 2 pages.
- 22 avril.
- Versailles, 22 avril. Extrait de la lettre du ministre à M. le coadjuteur de l'évêque. Le Conseil Supérieur a eu raison dans la difficulté qu'il lui a faite au sujet de l'intitulé de sa requête demandant permission pour vendre des emplacements. M. Hocquart a eu également raison de lui dire qu'il n'avait pas droit comme coadjuteur d'être admis au conseil. Folio 16, 1 page.
- 22 avril. Mémoire du roi à MM. de Beauharnais et Hocquart. Observations au sujet de l'union entre eux. Dot des religieuses. Prétentions des religieuses de l'Hôpital Général sur les biens de Monseigneur Saint-Vallier. Mauvaise administration de cet hôpital. Nouveau secours qu'il lui accorde. Administration de la justice. Le Conseil Supérieur. Terres non défrichées. Mauvaise qualité des farines envoyées à l'île Royale. Récoltes. Doivent encourager le commerce de bois avec les îles, et encourager aussi la construction des vaisseaux. Accorde 3,000 livres pour cet objet. Doivent entraver l'élevage des chevaux et le commerce avec les étrangers. A retranché les 400 livres accordées à MM. de Boishébert et Peyre pour la pêche au marsouin. Milice. Congés des soldats. Enceinte de Montréal et impositions. Défaite des Renards. Ce qu'ils doivent faire à l'égard des restes de cette nation. Rétablissement du poste chez les Scioux. Poste de la Baie Verte. Doivent empêcher les Abénakis de Saint-François et de Bécancour de retourner à l'Acadie. Où ils doivent établir les Chouanons. Fort du lac Champlain. Approvisionnement des forts de Frontenac et de Niagara. Chouenguen. Sauvages de Ristigouche. Traite des Anglais au lac Abbitibi. Sauvages Illinois, Natchez, Chaactas, Chicachas. Conditions à observer pour les Anglais qui

DOC. DE LA SESSION No 8c

1732. viennent à Montréal avec des passeports. Limites de l'Acadie. Mandement de l'évêque au sujet de la vente de l'eau-de-vie aux sauvages. Inconvénients des cas référés par Monseigneur Dosquet. Moyen de les éviter. Médailles pour les sauvages. Chevaux. Moyens d'en diminuer le nombre. Folio 33, 21 pages. Soit 35 pp.
- 3 mai. Ordonnance de M. Hocquart portant nomination d'arbitres pour prononcer sur les contestations au sujet de la recette des castors gras ou secs. Folio 46, 2 pages.
- 16 mai. Ordonnance du même, qui enjoint aux particuliers qui font bâtir, de faire transporter les décombres dans les lieux que le grand voyer leur indiquera. Folio 47, 1 page.
- 18 mai. Ordonnance du même, enjoignant aux marchands de farine et meuniers de marquer leur quarts au feu. Folio 48, 6 pages. Soit 8 pp.
- Compiègne, (Imprimé.) Règlement de Sa Majesté au sujet des farines du Canada
18 mai. exportées. Folio 58, 7 pages. Soit 13 pp.
- 6 juin. Requête du chapitre de Québec à Monseigneur de Samos, coadjuteur de l'évêque, se plaignant des marguilliers de la paroisse. Réponse de Monseigneur de Samos prononçant la séparation entre l'église paroissiale et la cathédrale. Folio 62, 4 pages. Soit 5 pp.
- 29 novembre. Jugement de M. Hocquart condamnant Vincent Lenoir à l'amende pour avoir été dans les provinces anglaises sans permission. Folio 64, 1 page. Soit 2 pp.
- 9 juillet. Ordonnance de M. Hocquart pour la nouvelle publication et l'exécution du règlement du roi, du 12 mai 1678, concernant la taxe des officiers de justice au Canada. Folio 65, 1 page.
- 20 juillet. Ordonnance du même qui défend à toutes personnes d'aller à bord des vaisseaux avant que le capitaine soit descendu à terre. Folio 68, 2 pages. Soit 4 pp.
- 9 août. Ordonnance du même au sujet des poids et mesures. Folio 69, 1 page. Soit 2 pp.
- 24 juillet. Ordonnance du commissaire de la marine, ordonnateur de Montréal, subdélégué de l'intendant, faisant défense aux habitants de la seigneurie de Berthier, de l'île aux Castors et de l'île du Pads, de laisser errer leurs bestiaux, et condamnant certains d'entre eux à des dommages envers Madame de la Véranderie pour la perte causée à ses blés dans l'île aux Vachus. Folio 71, 2½ pages.
- 2 août. Jugement du même, portant que le Sieur Jacques Gadois Mangé pourra garder les effets qu'il a appartenant au Sieur de Saint-Romain jusqu'à ce qu'il l'ait payé de sa dette. Folio 73, 2 pages.
- 8 août. Jugement du même, condamnant La Violette, Joseph Patenôtre, Charles Mareille, Toussaint Trudeau, Jean Baptiste Robidoux, Eustache Dumay et Gabriel Tontain, de Laprairie, à payer leurs contributions au pont de la rivière à la Tortue et à des dommages. Folio 74, 2 pages.
- 27 août. Jugement du même, condamnant le Sieur Poupart, tailleur, à payer aux Pères Récollets la somme de 330 livres dix sols, somme par lui due à la succession de Madame Poudret, et léguée par elle aux dits Pères pour messes et legs pieux. Folio 75, 3 pages.
- 29 août. Jugement du même, condamnant Jean Lajeunesse, Pierre Prévost et Jean Desnoyers à l'amende sur la plainte de M. Desenclaves, curé de Repentigny, pour avoir causé du scandale. Folio 77, 1 page.
- 9 septembre. Commission de greffier de la juridiction Royale de Montréal au Sieur Perlier par M. Hocquart, en remplacement du Sieur Raimbault, fils, démissionnaire. Folio 78, 2 pages.

1733.
21 mai. Copie de la lettre du Sieur de la Vérendrye à M. de Beauharnais, datée du fort Saint-Charles, au lac des Bois. Lui envoie son neveu, de la Jemeraye, pour l'informer de ses découvertes. N'a pu établir le Ouinipou l'année dernière à cause des mauvais chemins et de l'impossibilité de trouver du monde par la crainte de mourir de faim. S'est établi, sur le conseil du Père Messager, à l'ouest du lac des Bois, où il y a bonne pêche, bonne chasse et beaucoup de folle avoine, ce qui les dispense de consommer leur blé. Est avec les Christinaux, et près des Assiniboëls, qui n'osent venir. A envoyé son neveu et son fils à Ouinipigon pour y construire un fort et inviter les sauvages à venir ici. A lieu de croire qu'il tirera de ce lieu force pelletteries qui vont aux Anglais de la Baie d'Hudson, "que les sauvages n'aiment pas et même qu'ils méprisent en disant que ce ne sont point des hommes comme les Français, et qu'ils ont peur d'eux, ne laissant entrer que quelques vieillards dans leur fort ; que le Français est bien différent, ne craignant rien et étant bienfaisant." A envoyé aux Scioux un calumet de paix. Attend, dans le cours de l'été, les Assiniboëls et les gens du lac Ouinipigon, qui ont reçu ses présents et promis de venir. Folio 85, 6 pages.
- 4 janvier. Ordonnance de M. Hocquart qui, vu la mauvaise qualité et l'abondance des castors secs été et gras été, en fixe le prix l'un dans l'autre à 10 sols la livre, et ordonne qu'après la recette qui en aura été faite dans les bureaux de la compagnie, il sera brûlé en présence de l'intendant ou de ses subdélégués. (Jusqu'à-là le castor sec et gras été était payé 20 et 35 sols respectivement. Les magasins en étaient remplis, et les chapeliers ne voulaient pas l'employer. Afin d'en décourager la traite, il fut résolu qu'il ne serait payé à l'avenir que 10 sols et brûlé.—E. R.) Folio 89, 2 pages.
- 16 mars. Ordonnance de M. Hocquart, qui défend d'enlever du gouvernement de Montréal aucuns blés et farines avant la fin des semences, et d'en enlever après qu'avec sa permission expresse par écrit. Folio 92, 2 pages.
- Versailles,
28 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui décharge Michel Berthier, chirurgien major du roi à l'hôpital de Québec, de la tutelle des enfants mineurs de Dame de Vitré. Folio 93, 2 pages. Soit 4 pp.
- 18 mars. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart, défendant de refuser en paiement les ordres, billets ou acquits de dépense tirés sur les Sieurs Taschereau et de Bérey par M. Hocquart ou par le Sieur Michel, ordonnateur, et de donner la préférence à la monnaie de cartes qui, au fond, est la même chose. Folio 94, 3 pages.
- Versailles,
28 mars. Arrêt du Conseil d'Etat, qui décharge le Sieur Berthier de la tutelle des enfants du Sieur de Vitré et de Marie Blaise Desbergères sa femme. Folio 98, 4 pages.
- 30 mars. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement au sujet des testaments et autres actes contenant des legs et dispositions, au profit des hôpitaux, passés par les curés, notaires ou autres personnes publiques. Folio 100, 5 pages. Soit 9 pp.
- Versailles,
7 avril. Lettres patentes du roi, pour donner au commissaire de la marine, servant à Montréal, entrée, séance et voix délibérative au Conseil Supérieur. Folio 105, 2 pages.
- 17 août. Arrêt du conseil qui ordonne l'enregistrement des lettres patentes cidessus. Folio 106, 1 page.
- 28 avril. Jugement du commissaire de la marine, ordonnateur de Montréal, subdélégué de l'intendant, sur le différend entre Gabriel Ledoux et Nicolas Bissonnet, habitants de Verchères. Folio 111, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c.

1733.
Versailles.
12 mai.

Lettre du ministre à M. de la Jonquière. Sa Majesté, en 1700, ayant réglé que les troupes rendraient à M. de Callières, alors gouverneur, les mêmes honneurs qui sont rendus aux maréchaux de France, son intention est qu'il fasse *battre aux champs*, si M. de Beauharnais se rend à bord de son vaisseau *Le Rubis*. Folio 130, 1 page.

Versailles,
12 mai.

Mémoire du roi à MM. de Beauharnais et Hocquart. Est satisfait de leur zèle, de leur union et de la manière dont ils se sont conduits dans leurs différends avec Monseigneur Dosquet. Doivent faire en sorte que les difficultés survenues entre le chapitre de Québec et le clergé ne soient pas ressuscitées. Difficulté de trouver des sujets propres aux emplois de judicature. Farines. Commerce avec l'île Royale et les îles du Vent. Gratification pour la construction de vaisseaux. Mines de cuivre de Chouanigan, sur le lac Supérieur. Privilège à M. de la Ronde Denys. Mines de fer. Privilège au Sieur de Francheville. Aides majors dans les côtes. Milices. Congés. Envoi de 100 soldats par le vaisseau *Le Rubis*. En ceinte de Montréal. Sauvages Renards. Poste des Scioux. Le Sieur Lincot. Abénakis. Chouanons. Fort de la Pointe à la Chevelure. Pertes occasionnées par le retardement du vaisseau *Le Rubis*. Les Anglais ont trop d'intérêt à retenir Chouenguen pour l'abandonner. Pays des Illinois réuni au gouvernement de la Louisiane. De Bienville nommé gouverneur de la Louisiane et Salmon, commissaire ordonnateur. La défaite des Natchez et les Chicachas. Limites de l'Acadie. Monseigneur de Samos doit écrire aux curés et missionnaires pour adoucir la signification de son mandement au sujet de la vente de l'eau-de-vie. Distribution de médailles à quelques chefs sauvages. Monnaie de cartes. Travaux aux fortifications de Québec. Folio 131, 30 pages. Soit 45 pp.

29 mai.

Jugement par M. Hocquart dans une cause de Philippe Yon, Sieur de la Découverte, contre Daniel Migeon de la Gauchetière, dans laquelle fut soulevée la question du droit à esclavage au sujet d'un sauvage Panis Padouca, appartenant au Sieur de la Découverte et loué par lui au Sieur Radisson. Jugé que ce droit existait sous le bon plaisir du roi en vertu d'une ordonnance de M. Raudot du 13 avril 1709. Folio 151, 12 pages.

Soit 15 pp.

Jugement de M. Hocquart, déclarant Pierre Sillon dit Laroche, et Geneviève Millet, atteints et convaincus d'avoir abusé de la sainteté du mariage en vivant publiquement dans l'adultère comme mari et femme. Les condamne "à faire amende honorable en chemise, la corde au col, tenant en main une torche de cire ardente du poids de deux livres, au devant de la principale porte de l'église cathédrale, et là, tête nue et à genoux, déclarer à haute et intelligible voix, que méchamment et frauduleusement ils ont profané et abusé de la sainteté du sacrement de mariage, etc., etc. Qu'ils se repentent et demandent pardon à Dieu, etc., etc., et que cela fait, ils seront battus et fustigés de verges par l'exécuteur de la haute justice par les carrefours et lieux accoutumés de cette ville et bannis pour 3 ans, etc., etc." Folio 157, 12 pages. Soit 18 pp.

1731.
18 août.

Ordonnance du même en vue de mettre fin aux contestations soulevées au sujet d'un chemin à la côte Saint-Léonard, et jugement de M. Michel de la Rouvillière, subdélégué de l'intendant, condamnant à l'amende Jean Archambault, petit Jean Archambault et François Pigeon, pour refus de travailler à ce chemin. Folio 162, 3½ pages. Soit 5 pp.

1734.
Versailles,
13 avril.

Extrait de la lettre du ministre à M. Hocquart. A communiqué à l'Académie des Sciences son mémoire sur la pluie de cendres tombée à Québec. Ce n'est rien autre chose que de la cendre de bois transportée par les vents. Folio 165, 1 page.

1733.
6 juillet. Ordonnance de M. Raimbault, lieutenant général de la juridiction royale de Montréal, portant défense de tirer des coups de fusil dans la ville, et d'avoir plus d'un baril de poudre dans sa maison. Folio 166, 1 page.
- 1er septem-
bre. Ordonnance de MM. Beauharnais et Hocquart, accordant au Sieur de la Fontaine de Belcourt le privilège exclusif de la pêche au loup marin sur une partie de la côte nord du fleuve. Folio 167, 1 page.
1738.
11 juillet. Ordonnance de M. Hocquari, fixant le prix des castors. Folio 169, 3 pages.
1733.
12 septembre. Acte par lequel Monseigneur Louis François de Mornay, évêque de Québec, logé chez les Capucins de la rue Saint-Honoré, à Paris, se démet de son évêché en faveur de Monseigneur Dosquet, son coadjuteur. Folio 171, 1½ page.
- 13 octobre. Conseil de guerre composé de MM. de Beauharnais, Hocquart, Saint-Ours, Deschaillons, La Ronde Denys, de Saint-Vincent, Rigaud de Vaudreuil, de Boishébert, Desmeloizes, Saint-Michel Gourville, condamnant, sur le réquisitoire de M. Liénard de Beaujeu, major des troupes, André Lagore dit La Grenade, soldat, à trois années de galères pour désertion. Folio 173, 6 pages.
1734.
9 janvier. Ordonnance de M. Hocquart, qui permet au curé, marguilliers et habitants de la paroisse de Saint-Etienne de Beaumont, de prendre sur les terres non concédées au-dessus de la Seigneurie de Vincennes, le bois dont ils ont besoin pour la construction de leur église. Folio 177, 2 pages.
- 19 février. Ordonnance du roi, portant défense aux capitaines de vaisseaux qui font la pêche à la morue sur les côtes de Terre-Neuve de traiter des armes et ammunitions avec les sauvages Esquimaux. Folio 179, 2 pages.
- 15 mars. Arrêt du Conseil Supérieur, portant défense à tout huissier de procéder par voie de saisie et arrêt en vertu d'actes, billets et promesses sous seing privé. Folio 180, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 26 mai. Ordonnance de M. Hocquart, déboutant les MM. du Séminaire de Québec, défendeurs, sur l'opposition des MM. du Séminaire de Montréal, à une ordonnance de l'intendant au sujet du dépôt des papiers provenant de l'étude du Sieur François Caron, notaire, décédé. Folio 183, 12 pages. Soit 17 pp.
- 12 juin. Arrêt du Conseil Supérieur qui modifie la sentence portée contre Marie Joseph Angélique, négresse, esclave de Thérèse de Couagne, veuve du Sieur Poulin de Francheville. (Elle avait été trouvée coupable d'avoir mis le feu et causé l'incendie d'une partie de la ville de Montréal. Elle avait été condamnée d'abord à avoir le poing coupé et à être brûlée vive. Par la sentence modifiée, elle devait être pendue et brûlée. Claude Thibault, son complice, fut condamné à la même peine par contumance.—E. R.) Folio 189, 7½ pages. Soit 10 pp.
- 12 juillet. Ordonnance de M. Hocquart, portant règlement pour remédier aux incendies dans la ville de Montréal. Folio 195, 8 pages. Soit 10 pp.
- 2 août. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement touchant la forme à observer par les notaires dans la confection des inventaires. Folio 199, 6 pages. Soit 11 pp.
- 6 septembre. Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne que l'arrêt du Conseil d'Etat du 9 mai, portant défense à tous armateurs d'envoyer dans les colonies françaises des étoffes et toiles peintes des Indes, sera enregistré au greffe du conseil. Folio 203, 4 pages. Soit 7 pp.
1735.
24 mai. Arrêt du Conseil Supérieur qui modifie et atténue la sentence portée contre le cadavre de Jean Dupuy, qui s'est suicidé (*convaincu de s'être défait et homicidé lui-même*). (Par le premier jugement, son cadavre

DOC. DE LA SESSION No 8c

1735. était condamné à être attaché au derrière d'une charrette et traîné sur une claie la tête en bas et la face contre terre par les rues de la ville jusqu'à la place royale, et de là à être ramené devant la prison, où le cadavre sera pendu par les pieds et demeurera ainsi pendant 24 heures et sera jeté à l'eau faute de voirie et ses biens confisqués". Par la sentence modifiée, après avoir entendu sa veuve et autres personnes sur sa conduite et ses mœurs, son cadavre fut simplement condamné à être privé de la sépulture chrétienne. Pierre Pilote, huissier du conseil, avait été nommé curateur au cadavre, et c'est sur son appel que la sentence fut modifiée.— E. R.) Folio 207, 5 pages.
- 13 août. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement sur certaines matières criminelles. Folio 215, 5 pages. Soit 9 pp.
- 23 août. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart, qui défend à tous particuliers de Détroit, Michilimakinak et autres lieux de recevoir des sauvages aucunes eaux-de-vie ou marchandises anglaises en nantissement de prêts. Folio 219, 2 pages.
- 3 août. Arrêt du conseil qui modifie la sentence prononcée contre Léonard Dufour, dit Prêtaboire, soldat. Avait été condamné au fouet, à être marqué de la fleur de lys, et aux galères perpétuelles pour assaut indécent. Par la sentence modifiée il est condamné à être pendu. Folio 225, 4 pages.
1733.
20 décembre. Ordonnance de M. Hocquart, qui remet le prix du castor sec et gras été aux anciens prix. L'abaissement du prix de cette espèce de castor, par l'ordonnance du 4 janvier précédent, avait eu l'effet de le faire porter aux Anglais et de compromettre par là tout le commerce des pelleteries. Folio 231, 2 pages.
1736.
25 février. Arrêt du Conseil d'Etat, qui accorde l'appel demandé par les Pères Jésuites, demandant que la sentence rendue contre eux par M. Hocquart, le 3 août 1731, à la requête de Dame Duchesnay, seigneuresse de Beauport, soit annulée. (Il s'agissait d'eaux détournées par les Jésuites en vue d'alimenter leur moulin. La sentence rendue par M. Hocquart leur défendait de détourner ces eaux.—E. R.) Folio 232, 15 pages. Soit 30 pp.
- 10 mai. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart, ayant pour but d'empêcher la désertion des prisonniers, faux saulniers et personnes se trouvant au pays en vertu de lettres de cachet. Folio 242, 2 pages.
- 11 mai. Ordonnance de M. Hocquart, portant défense aux propriétaires de postes dans le bas du fleuve de traiter des castors avec les capitaines de bâtiments ou autres. Folio 243, 2 pages. Soit 4 pp.
- 30 mai. Ordonnance du commissaire ordonnateur de la marine de Montréal, qui défend aux intéressés en la commune de Boucherville de continuer Jacques Lebeau et Etienne Demers à perpétuité comme syndics de la dite commune pour les dédommager des frais du procès qu'ils ont soutenu contre les co-seigneurs de Boucherville, et ordonne au contraire, pour les punir de leurs machinations, qu'ils ne seront plus éligibles. Folio 244, 3 pages.
- 9 juin. Ordonnance de M. Hocquart, qui fixe à 7 livres par mois le prix à payer aux nourrices pour les enfants illégitimes dont elles auront été chargés, dès que ces enfants auront atteint l'âge de 18 mois jusqu'à 4 ans, époque fixée par la même ordonnance pour leur engagement. Folio 246, 1 page. Soit 2 pp.
1737.
Fort St-Charles, Mémoire de De la Véranderie à M. de Beauharnais, pour être envoyé à la cour. A déjà rendu compte de ce qui s'était passé depuis son départ de Montréal en juin 1735 jusqu'au 2 de juin 1736, date du départ du Sieur Bourassa. A continué son journal depuis avec la même exactitude. Ses 2 fils arrivèrent ce même jour du fort Maurepas, lui apprenant la nou-

1737. velle de la mort de son neveu De la Jemmeraye, arrivée le 10 mai à la fourche des Roseaux, où ils ont mis une croix. Manquant de marchandises et poudres envoya son fils aîné avec le père Anneau à Kaministiquia pour rencontrer les canots de Michilimakinak. Lettre de Bourassa pillé par les Scioux. 17 juin, arrivée du Sieur Legras, avec 2 canots de marchandises. 20 juin, arrivée de 30 Christinaux avec pelleteries et nouvelles du massacre de 21 hommes à 7 lieues du fort. 29 juillet, arrivée de 4 Français. 4 août, arrivée de 4 Cris, promettant secours pour venger son fils. Départ de son autre fils pour le fort Maurepas, avec des sauvages. 17 septembre, a fait partir 6 hommes pour aller lever les corps du père Anneau et de son fils, qu'il a fait enterrer dans sa chapelle avec les têtes des autres Français. 15 octobre, arrivée de beaucoup de sauvages. Paroles de ces derniers. "Sont 800 à la Pointe du Bois-fort. Veulent venger son fils et autres Français et avoir son second fils pour chef." Sa réponse : Il les exhorte à ne pas entrer en guerre maintenant. 8 février 1737, départ pour le fort Maurepas avec ses deux enfants, 10 Français et beaucoup de sauvages. 25 février, arrivée au fort Maurepas. Décida de transporter le fort Maurepas à la grande fourche de la rivière Rouge, où l'attendaient les Assiniboëls. Parle d'un autre grand lac à l'ouest, qui est appelé le frère du Ouinipigon, où il y a beaucoup de chasse. Envoie carte du pays. Description générale du pays. 11 mars, retour au fort Saint-Charles. 3 juin, départ pour Montréal avec 14 canots chargés de pelleteries. 25 juin, arrivée à Kaministiquia. 22 juillet, arrivée à Michilimakinak. 3 août, départ pour Montréal. Folio 248, 38 pages. Soit 50 pp.
1736. Jugement de M. Hocquart, assisté de MM. François Etienne Cugnet, 2 septembre. Nicolas Lanouiller, Jean Victor Varin, François Foucault, Thomas Jacques Taschereau, conseillers; Guillaume Verrin, procureur général; Pierre Andre de Leigne, lieutenant général, civil et criminel; Nicolas Gaspard Boucault, conseiller du roi, procureur de la prévôté et amirauté, condamnant Louis Mallet et Marie Moore, sa femme, à être pendus pour fabrication et exposition de fausse monnaie de cartes. Folio 268, 3 pages.
- 21 juillet. Ordonnance de M. Hocquart, permettant à Marie Gay, mineure de 23 ans et demi, de contracter mariage avec Joseph Marie Lemieux, après 3 sommations respectueuses, à son père, Michel Gay, nonobstant l'opposition du dit Michel Gay. Folio 271, 4 pages.
- 6 août. Jugement du Conseil Souverain qui déboute le jugement rendu contre les Pères Récollets de Montréal, dans une cause où ils étaient demandeurs et le Sieur Louis Normand, supérieur des Sulpiciens, défendeur, ès-qualité. Le Père Lefèvre, Récollet, était mort à l'Hôtel Dieu, laissant un testament dans lequel il choisissait l'église des Récollets comme lieu de sa sépulture. Sous le prétexte qu'il n'avait pas eu une communication authentique de ce testament, le Père Normand exigea que le service fut célébré à l'église paroissiale, son corps inhumé dans ce lieu, et les frais payés à eux par les Récollets. Le jugement du Conseil Souverain condamne les intimés à payer aux appellants 60 livres par forme de dommages et intérêts, etc., etc.—E. R.) Folio 273, 30 pages.
- 6 septembre. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart, défendant la fabrication des chapeaux de castor dans la colonie. Folio 291, 4 pages.
1737. Ordonnance de M. Hocquart au sujet du prix du castor falsifié et engraisé avec de l'huile ou de la graisse. Folio 293, 5 pages.
- 18 mai. Ordonnance de M. Michel de la Rouvillière pour empêcher qu'il ne soit 4 février. enlevé aucuns blés ni farines du gouvernement de Montréal sans permission. Folio 298, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1737.
Versailles,
2 avril. (Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat portant exemption des droits du domaine d'Occident, pour les marchandises du crû des îles du Vent de l'Amérique, qui seront transportées en Canada ou à l'île Royale. Folio 300, 2½ pages. Soit 3 pp.
- 9 avril. Arrêt du Conseil Supérieur qui fixe le prix des farines, avec défense à toutes personnes de les refuser et d'en vendre à plus haut prix que celui auquel elles se trouvent fixées par le présent arrêt. Folio 302, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 15 avril. Ordonnance de MM. Hocquart et Michel pour défendre à toutes personnes de charger aucuns blés, biscuits et pois pour les transporter hors du gouvernement du Canada et à tous maîtres de navires d'en charger. Folio 304, 2 pages.
- 29 juillet. Arrêt du Conseil Supérieur, renvoyant l'appel de Antoine et Joseph Vaseaux et autres contre Gaspard Boucalt, conseiller du roi, etc., etc. Folio 307. 2½ pages. Soit 4 pp.
- 16 septembre. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart, faisant défense aux ouvriers engagés en France pour travailler aux forges de Saint-Maurice de laisser le service de cette compagnie sans la permission écrite du Sieur Olivier de Vézin, directeur des dites forges, ou en son absence du Sieur Simonet. (Ces ouvriers avaient été engagés en France l'année précédente par le Sieur Simonet et des avances leur avaient été faites. Le maître fondeur venait de désertir, de là cette ordonnance.—E. R.) Folio 309, 2 pages. Soit 4 pp.
- 22 octobre. Ordonnances des mêmes qui renouvelle les défenses d'exporter de la colonie les blés, farines, biscuits et légumes. Folio 310, 1 page. Soit 2 pp.
- 11 novembre. Ordonnance de M. Michel, faisant défense aux habitants de Montréal de laisser sortir leurs cochons dans la ville. Folio 311, 2 pages.
- 12 novembre. Ordonnance de MM. Beauharnais et Hocquart, faisant défense de transporter des blés, etc., etc., du gouvernement de Montréal à ceux de Trois-Rivières et Québec. Folio 312, 2 pages.
1738.
28 février. Ordonnance des mêmes faisant le prix du blé à 4 livres le minot dans les gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières. Folio 313, 6 pages. Soit 5 pp.
- 9 février. Ordonnance de M. Hocquart qui autorise les officiers de justice, les capitaines et officiers de milice à prendre, en quelque lieu que ce soit, tout le blé qui sera nécessaire pour les troupes, les hôpitaux et les pauvres au prix de quatre livres le minot. Folio 317, 3 pages.
- 15 janvier. Ordonnance de M. Michel en faveur de Giasson, contre Pillet, Pominville et Bourbonnais, pour désertion de service. Jacques Giasson avait engagé les susnommés avec d'autres personnes pour conduire 2 mineurs en cuivre (Adam Forster, père, et Christophe Forster, fils), équipés par le Sieur Charly Saint-Ange, au Sault Saint-Louis. Arrivés à Mattawan ils quittèrent le service et l'expédition fut forcée de rebrousser chemin. Folio 319, 3 pages.
- 26 février. Ordonnance du même, retirant à Joseph Dubois sa licence de cabaret à Varennes, en punition des scandales dont il a été cause et donnant licence à Christophe L'orrier) ?) et Nicolas Le Doux. Folio 321, 2 pages. Soit 3 pp.
- 6 mars. Ordonnance de MM. Beauharnais et Hocquart, qui règle le prix du blé dans le gouvernement de Québec. Folio 324, 1½ page. Soit 3 pp.
- 14 mars. Ordonnance du Sieur Michel de la Rouvillière, pour réprimer les abus du commerce des boissons à la Pointe-Claire. Folio 325, 3 pages.

1738.
20 mars. Ordre du même au Sieur Lecourt, pour l'autoriser à acheter du blé à la Rivière des Prairies, à Verchères, chez les Sieurs Bailly et Marchands, négociants, et chez les habitants, pour l'usage des troupes du roi en la colonie. Folio 327, 2 pages.
- 3 août. Jugement du Sieur Michel de Villebois (?), à l'égard de marchandises réputées étrangères trouvées à Lachine chez le Sieur Ducharme. Folio 328, 3 pages.
- 11 août. Jugement du même condamnant le nommé Briquet dit Lefèbre, à fournir et payer une nourrice à l'enfant illégitime qu'il a eu de Marie Charlotte, de la paroisse de Longueuil, etc., etc. Folio 330, 3 pages.
- 27 avril. Ordonnance du même, condamnant Antoine Archambault à 500 livres d'amende pour avoir vendu des marchandises étrangères. Folio 366, 4 pages.
- 11 juillet. Ordonnance de M. Hocquart, qui fixe le prix du castor gras et sec. Folio 340, 1 page.
- 30 septembre. Extrait d'une sentence de la prévôté de Québec, ordonnant la distribution des deniers provenant de la vente par décret de biens de feu Sieur et Dame de la Durantaye. Folio 341, 1 page.
1739.
21 avril. Extrait de la lettre du ministre à M. Hocquart. A reçu ses lettres des 1^{er}, 15 et 26 octobre. Le Sieur Dormicourt n'avait aucun droit de se plaindre des droits prélevés sur ses marchandises. Folio 343, 1 page.
- 1^{er} mai. Extrait du mémoire du roi à MM. de Beauharnais et Hocquart. Doivent encourager de toutes leurs forces l'exportation des chevaux aux îles. L'essai infructueux qu'en a fait le Sieur Cotterel a pu décourager les négociants, mais l'on doit comprendre qu'il n'était pas dans les conditions pour réussir. Folio 344, 2 pages.
- 15 mai. Ordre du roi, qui défend aux capitaines de vaisseaux du roi et marchands de prendre à leur bord aucunes personnes du Canada qui ne leur présenteraient pas des permissions du gouverneur. Folio 349, 5 pages.
- 29 août. Titre pour la fondation des Religieuses Hospitalières de Québec. Folio 346, 3 pages. Soit 7 pp.
- 18 mai. Extrait de la lettre du ministre à MM. de Beauharnais et Hocquart. Il est d'usage dans le royaume que les chanoines qui sont conseillers au parlement jouissent du revenu de leur canonicat. Il est juste que le Sieur de Lotbinière jouisse de ce droit, quoique revêtu d'une charge de conseiller laïque, du moment que sa dignité ne lui a été conférée que comme ecclésiastique. Devront arranger cela avec le chapitre, et rendre compte s'il s'élève des difficultés. Cet ecclésiastique a cependant fait des mouvements capables de réveiller des troubles ; doivent l'avertir d'avoir à se contenir. L'archidiaconé devenu vacant par la promotion du Sieur de Lotbinière au doyenné n'est pas tombé en régle, et est à la nomination de l'évêque. Folio 348, 2 pages.
- 10 juin. M. de Beauharnais au ministre, concernant l'affaire de M. Dartaguiette contre les Chicachas du 26 mars 1736, dans laquelle de 22 Français pris, 20 furent brûlés, savoir, entre autres : Le Père Sennat, jésuite ; MM. Dartaguiette, de Vincennes, de Coulonges, de Saint-Ange, fils, de Tisé, D'Esgly, de Tonty, cadet ; de Courcelas, un Iroquois, etc., etc. Ont été brûlés depuis 3 heures après-midi jusqu'à minuit. M. de Richarville, qui lui rapporte ces faits, était du nombre des prisonniers. Après 18 mois de captivité il s'est évadé avec un soldat prisonnier. Il fit rencontre de traitants anglais, qui l'amènerent chez eux. James Oglethorpe, commandant des troupes anglaises, l'a racheté des sauvages, qui étaient venus le réclamer. Les Chicachas désirent la paix avec les Français, et se chargeront eux-mêmes de détruire ce qui reste des Natchez si les Français font

DOC. DE LA SESSION No 8c

1789. la paix. (Ce document est rapporté par M. Marmette mais abrégé, puisqu'il ne lui donne qu'une page.—E. R.) Folio 353, 6 pages.
- 17 juin. Ordonnance de M. Hocquart portant défense aux voyageurs et chefs de canots qui montent dans les pays d'en haut, de changer les engagés dont ils auront donné le rôle. Folio 357, 1 page.
- 25 juin. Règlement de M. Hocquart enjoignant aux officiers des cours de justice de Montréal de procéder suivant les formes des ordonnances. (Joint à la lettre de M. Hocquart du 27 septembre 1759.) Folio 358, 6 pages.
- 2 juillet. Jugement en faveur du Sieur Jean Goneau dit La Couture contre la Dame de la Chauvignerie. Folio 262, 2 pages.
1740.
15 février. Arrêt du Conseil Supérieur, par lequel il est fait défense au lieutenant général de la Prévôté de procéder dans les affaires civiles par voie d'information, s'il n'y a lieu d'ordonner que les affaires seront poursuivies extraordinairement. Cause de Lemay dit Poudrier contre Charles Guérard, Folio 364, 2 pages. Soit 4 pp.
- 19 février. Nomination, par M. Hocquart, du Sieur Jean François Mailhot, négociant de Montréal, aux fonctions de lieutenant particulier du gouvernement de Montréal, pour assister ou remplacer le Sieur Raimbault, que son grand âge et ses infirmités rendent impropre à sa besogne. Folio 366, 3 pages.
- 13 avril. Extrait de la lettre du ministre à MM. de Beauharnais et Hocquart. Sa Majesté ne veut pas donner d'augmentation de solde aux soldats pris dans les compagnies pour être exercés dans la pratique du canonage, mais accordera une gratification à ceux qui s'y distingueront. Folio 368, 1½ page.
- 2 mai. Le même aux mêmes. Approuve l'absolution pour cause d'imbécilité accordée au soldat Simon Blanchard, trouvé coupable de désertion. Les prétentions du major de Beaujeu, refusant de se porter témoin parce qu'il est juge du conseil de guerre, et celles de M. Varin, refusant de prêter serment en la forme ordinaire, sous le prétexte que l'importance de sa charge l'en dispense, sont erronées, cependant les condamnations prononcées contre eux, quoique justes, sont mal avisées, attendu que des officiers méritent certains ménagements. Folio 369, 3 pages.
- 20 juin. Ordonnance de M. Hocquart, portant règlement pour la conservation des bois propres à la nature des vaisseaux. Cette ordonnance n'a rapport qu'à le Seigneurie de Sorel, appartenant à Madame de Ramesay, où, dit l'ordonnance, il y a une belle pinière d'une lieue d'étendue sur le bord de la rivière Richelieu, à prendre une demi-lieue au-dessus du fort de Sorel. Folio 371, 6 pages.
- 20 septembre. Ordonnance du même, portant règlement pour prévenir les accidents du feu au chantier de construction des vaisseaux du roi. Folio 375, 1 page.
- 1er décembre. Ordonnance de M. Michel, qui défend de vendre des boissons enivrantes sans une permission revue et vérifiée par le Sieur Lafontaine faisant les fonctions de lieutenant général à Montréal. Folio 376, 2 pages.
- 7 octobre. Jugement du Conseil Supérieur, sur appel de François Etienne Cugnet, fermier des traites de Tadousac, appelant de sentence rendue contre lui en l'Amirauté de Québec, contre le procureur du roi de la Prévôté et Amirauté de cette ville et Etienne Veron de Grandmesnil, receveur des droits de M. l'amiral, intimés. Cugnet avait été condamné à produire, sous 3 jours, 8 barils d'huile et 700 livres de fanons provenant d'une baleine échouée à Maniquagan, sous la prétention qu'un tiers de cette prise revenait au roi et un tiers à M. l'amiral. Appel mis au néant, mais l'appelant est déchargé des condamnations portées par la sentence. Folio 377, 7 pages. Soit 11 pp.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

1741—CANADA—1749.

Vol. II., F.

1741.
26 avril.

Extrait de la lettre du ministre à M. de Beauharnais. Il était entendu que la prochaine vacance dans le conseil serait remplie par quelqu'un qui se serait adonné à l'étude de la jurisprudence; ce serait tromper ceux qui ont compté là-dessus que de nommer M. de Saint-Simon, qu'il suggère, à la place du Sieur Guichemin, décédé. Folio 1, 1 page.

12 mai.

Extrait du mémoire du roi à MM. de Beauharnais et Hocquart. Est satisfait de l'attention que M. Hocquart paraît donner à l'administration de la justice. Vu qu'il n'y a que les Sieurs Cugnet et Guillemain, fils, qui prennent des leçons de droit du procureur général, on laissera la place du Sieur Guillemain vacante pour une autre année. Approuve qu'ils aient, en attendant, donné la place d'assesseur au Sieur Guillemain, fils. Considérant la rareté dans la colonie de personnes pouvant remplir les fonctions de judicature, envoie le Sieur Guiton Mouryas pour remplacer le Sieur Rimbault comme lieutenant général. Folio 2, 2 pages. Soit 3 pp.

18 mars.

Jugement du commissaire ordonnateur de Montréal, condamnant à l'amende les Sieurs Lavallée et Poudret de Sorel pour contrebande. Folio 3, 2 pages. Soit 4 pp.

12 mai.

Ordonnance de MM. de Beauharnois et Hocquart, qui ordonne que les anciens meubles d'indienne seront marqués du cachet de la Compagnie des Indes. Parce que l'ordonnance prohibant l'importation et l'usage de marchandises étrangères ne mentinnait que l'habillement, on s'était imaginé qu'il n'était pas contraire à la loi d'en faire usage pour couvrir les meubles, etc., etc. Folio 4, 8 pages. Soit 10 pp.

12 mai.

Extrait de la lettre du ministre à MM. de Beauharnais et Hocquart. Est surpris d'apprendre que les religieuses de l'hôpital de Québec aient gardé les uniformes d'un caporal et d'un soldat morts à leur hôpital, malgré les défenses formelles faites il y a quatre ans. Leur dire une fois pour toutes de ne pas récidiver, et de renvoyer ces uniformes à Rochefort. Folio 8, 1½ page.

Marly,
12 mai.

Ordre du Conseil d'Etat au sujet des réparations à la maison épiscopale de Québec, demandées par Monseigneur de Pontbriand. (La requête de ce dernier exposait que les anciens évêques, Messieurs de Mornay et Dosquet, prétendaient n'être pas tenus à ces réparations, et que pour éviter des dissensions il s'adressait à Sa Majesté. Il fut décidé que M. de Léry ferait l'examen des lieux avec deux experts, l'un nommé par le suppléant et l'autre par M. Hocquart, et feraient rapport.—E.R.) Folio 9, 1½ page. Soit 2 pp.

Marly,
15 mai.

Canonicats de l'église cathédrale de Québec, en faveur des Sieurs Gosselin, succédant au Sieur Yves le Riche et de René Jean Allenou de Lavillangeoin, succédant au Sieur Boulanger. Folio 10, 2 pages.

30 juin.

Arrêt du Conseil Supérieur, condamnant comme d'abus l'ordonnance du Sieur Thiéry Hazeur, chanoine pénitencier et grand vicaire du diocèse de Québec, par laquelle il défend au Sieur Fornel, prêtre chanoine de l'église cathédrale de Québec et à tous autres ecclésiastiques, de prendre

DOC. DE LA SESSION No 8c

1741. connaissance de l'affaire entre le Sieur Resche, curé de la Visitation du Château Richer, et Soupiran, prêtre. Folio 23, 14 pages.
- 16 juin. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart au sujet des marchandises étrangères dans les pays d'en haut. Folio 31, 1 page. Soit 2 pp.
- 14 août. Nouvelle ordonnance du commissaire ordonnateur de Montréal et sub-délégué de l'intendant, au sujet des cochons errants dans la ville. Permet à toutes personnes de les tuer et de s'en approprier la viande. Folio 32, 2 pages. Soit 4 pp.
- 20 septembre. Commission, par MM. de Beauharnais et Hocquart, de la charge de conseiller assesseur au Conseil Supérieur de Québec, pour le Sieur Guillemin, fils. Folio 33, 1 page. Soit 2 pp.
- Observations du parlement de Bretagne sur la déclaration du mois d'octobre dernier, concernant la manière d'élire des tuteurs aux enfants qui ont des biens en France. Folio 34, 6½ pages. Soit 8 pp.
- Versailles, 1er octobre. Déclaration du roi, qui règle la manière d'élire des tuteurs et curateurs aux mineurs qui ont des biens en France et d'autres dans les colonies. Folio 38, 11 pages. Soit 14 pp.
1742. Ordonnance du roi pour la fabrication de 120,000 livres de monnaie de cartes en Canada. En addition aux 600,000 déjà existant. Folio 52, 4 pages.
- 14 février. Ordonnance de M. Hocquart, ordonnant aux propriétaires sur les grands chemins de les entretenir et de les baliser. Folio 54, 2 pages.
- 21 février. Jugement du Conseil Supérieur condamnant Jean Chassé dit Bourguignon, autrement dit "la joue percée", à être pendu en effigie par contumace, pour majoration et falsification de monnaies, billets, etc., etc. Folio, 55, 3 pages. Soit 5 pp.
- 27 mars. Ordonnance de MM. Beauharnais et Hocquart, fixant pour la saison le prix des blés et farines et défendant leur exportation. Folio 57, 3 pages. Soit 5 pp.
- 12 avril. Extrait de la lettre du ministre à M. de Beauharnais. Doit juger de sa surprise en apprenant que les deux soldats qui devaient subir la peine du fouet et de la fleur de lys ont pu s'évader en présence du détachement des troupes et de celui de la maréchaussée. Cette évasion a du être favorisée. Linctot, qui commandait le détachement des troupes, et Fleury de la Janière, qui commandait la maréchaussée, devront subir 3 mois de prison chacun. A bien fait de casser tous les officiers présents. Folio 59, 2 pages.
- 12 avril. Ordonnance du roi, qui déclare que pour éviter les dommages que peuvent causer les ancrs restés dans le port de Québec, il sera permis à quiconque de les draguer et retirer de l'eau pour se les approprier, Folio 60, 2 pages.
- 17 avril. Lettre du ministre à M. Hocquart. La colle de poisson qu'il a envoyée est supérieure à celle qui a cours dans le commerce, et qui vient de l'étranger. Doit en encourager la production et voir aux moyens d'en diminuer le prix, qui est trop élevé. Folio 63, 1½ page.
- 17 avril. Le même à MM. de Beauharnais et Hocquart. Le peu de succès dans la culture du tabac provient plutôt du défaut dans la préparation que de la qualité réelle. Doit encourager cette culture et faire adopter les instructions données pour sa préparation. Le sud de la colonie devrait produire une meilleure qualité. Folio 64, 1½ page.
- 20 avril. Arrêt par lequel le roi ordonne que les réparations nécessaires à la maison épiscopale de Québec seront faites avec les deniers de Sa Majesté. Folio 65, 3½ pages. Soit 5 pp.

1742.
24 avril. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart, pour étendre à toute la colonie l'ordonnance de mai 1741, au sujet des meubles couverts avec des étoffes étrangères, et réglant que tous ceux qui ne seraient pas apportés à la Compagnie des Indes pour y être marqués seraient confisqués, etc., etc. Folio 67, 3 pages. Soit 4 pp.
- 30 avril. Extrait du mémoire du roi à MM. de Beauharnais et Hocquart. Approuve la commission d'assesseur donnée au Sieur Guillemain. Il sera nommé conseiller, s'ils rapportent qu'ils sont satisfaits de son habileté et de ses services. Folio 69, 2 pages.
1743.
Versailles,
1er mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui révoque le privilège accordé aux Sieurs Cugnet, Gamelin, Taschereau, Olivier de Vezain et Simonet, pour l'exploitation des mines de fer de Saint-Maurice, et réunit au domaine l'établissement fait dans cet endroit avec les effets qui en dépendent. Folio 70, 7½ pages. Soit 11 pp.
1742.
2 mai. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart, portant règlement sur la perception des droits d'entrée sur les boissons. Folio 74, 1 page. Soit 2 pp.
- Versailles,
19 juillet. Ordonnance du roi, qui défend aux capitaines des navires désarmés aux îles d'Amérique, de payer dans les dites îles la solde due à leurs équipages. Leur enjoint d'en faire les décomptes en présence des officiers chargés du détail des classes et règle les formalités à observer à ce sujet. Folio 75, 7 pages.
- 17 septembre. Jugement du Conseil Supérieur, modifiant la sentence criminelle prononcée contre Charles François Havard de Beaufort, dit l'avocat, soldat de la garnison de Montréal; Charles Lanoue et Charles Robidoux, cordonniers. (De Beaufort fut convaincu d'avoir "profané les paroles du Nouveau Testament, ainsi que la représentation de Jésus-Christ crucifié, en faisant servir l'un et l'autre à des pronostications et autres usages profanes et illicites, même d'avoir cuit les extrémités du dit crucifix, et de l'avoir approché des flammes pour sécher les drogues qu'il avait mis sur le dos des extrémités du bois de la croix du dit crucifix." Condamné à être battu, fustigé, etc., etc., et à 3 années de galères. Lanoue et Robidoux à moindre peine). Folio 85, 5½ pages. Soit 9 pp.
1732.
30 juillet. Ordonnance de M. Michel, qui défend d'exposer en vente des aliments ou boissons enivrantes aux fêtes patronales des paroisses. Folio 8, 2 pages.
- 18 octobre. Jugement du Conseil Supérieur, qui condamne Jean-Baptiste Augrave dit Saint-Eustache, Pierre Chambroulot dit Saint-Front, Nicolas Mousset dit Brindamour, François Mousset dit Maisonrouge, son frère et Germain Boulogne, soldats congédiés, et autres, à diverses peines, les uns pour vagabondage, les autres pour vol ou conduite scandaleuse. Folio 91, 4½ pages. Soit 3 pp.
- 25 octobre. Ordonnance du Conseil Supérieur, faisant défense de vendre les blés et farines à des prix plus élevés que ceux fixés. Folio 95, 4 pages. Soit 6 pp.
- 1er octobre. Arrêt du Conseil Supérieur, ordonnant, avant de faire droit à Jean-Baptiste Rousseau, Sébastien Morin, Estienne Fontaine et Jean Blanchette, appelés, que le moulin du Sieur Louis Couillard, seigneur en partie de la seigneurie de la rivière du Sud, sera visité par le capitaine de la côte et le juge de la seigneurie, et procès verbal de son état dressé. Folio 103, 1½ page.
- 2 décembre. Ordonnance du lieutenant général de la juridiction de Montréal, portant injonction aux particuliers d'avoir des échelles sur leurs maisons à chaque cheminée et des béliers dans leurs greniers. Folio 106, 1 page.
- 8 décembre. Ordonnance du même, portant défense aux particuliers de se jeter entre eux et aux passants des boules de neige, et injonction de faire faire des

DOC. DE LA SESSION No 8c

1743. sentiers au devant de leurs maisons à chaque abat de neige. Folio 107, 1½ page.
- 30 mars. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart, qui élève le prix du blé et des farines, et ordonne aux capitaines des côtes d'en acheter d'autorité pour le roi de ceux qui en ont plus que leur suffisance, pour être distribués aux habitants pauvres pour leur semence. Folio 116, 2 pages. Soit 5 pp.
- Versailles, 1er mai. Ordonnance du roi, qui ordonne que les fusils *grenadiers*, dont tous les soldats sont armés, seront étampés à la crosse des mots "au roy", avec la marque de chaque capitaine, et fait défense de les vendre ou engager sous peine de verges, etc., etc. Folio 117, 6 pages.
- 14 mai. Lettre du ministre à MM. de Beauharnais et Hocquart. Il est opportun de prendre un parti définitif sur ce qui regarde l'hôpital général de Montréal. Il a été proposé d'y mettre des filles séculières, mais Monseigneur Dosquet voulait des religieuses et il avait jeté les yeux sur les Sœurs de la Congrégation. En dernier lieu, cependant, il était d'avis d'y mettre les Sœurs de l'Hôtel Dieu et de fondre ensemble ces deux établissements. Son projet avait l'avantage dans la colonie, et c'était à son mérite, mais il avait aussi ses inconvénients. Devront examiner avec l'évêque ce qu'il convient de faire et voir s'il ne serait pas possible de supprimer ou de fusionner l'établissement des Frères Charron, etc., etc. Folio 124, 3 pages.
- 24 juin. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart en faveur de Joseph et Antoine Pascaud, négociants de la Rochelle, et Denis Gognet, leur associé à Québec, contre Gosselin, Larche et Desmarais, faisant défense à ces derniers de continuer leur résidence dans les îles de la Madeleine et de nuire aux dits Pascaud dans l'exploitation du privilège de la tuerie des vaches marines. Folio 132, 2 pages. Soit 5 pp.
- 26 juillet. Règlement de MM. de Beauharnais et Hocquart au sujet des postes de Frontenac et de Niagara pour remédier aux abus qui existent. Folio 135, 4½ pages. Soit 10 pp.
- 25 novembre. Ordre du Conseil Supérieur pour l'enregistrement de l'ordonnance du roi concernant les ordres religieux et gens de main-morte établis aux colonies françaises d'Amérique. (Cette ordonnance du roi se trouve au long au volume des Edits et Ordonnances Royaux, concernant le Canada, page 576. Les dispositions les plus importantes étaient : qu'aucune communauté religieuse ne pouvait exister ou se former sans la permission et les lettres patentes du roi ; que les biens que pouvaient posséder ces communautés étaient ceux exclusivement désignés dans les lettres patentes, et qu'il ne pouvait en être ajouté aucuns soit par donation, acquisition, ou autrement, sans les lettres de permission du roi. Défense était faite aux notaires de passer ou recevoir au profit des communautés et gens de main-morte, aucun contrat de vent, échange, donation, cession, transport ou acte de prise de possession de biens, comme aussi aucun contrat de création de rente foncière, etc., etc., qu'après qu'il leur aura apparu des lettres de permission et arrêts d'enregistrement, desquels il serait fait mention expresse dans les dits contrats à peine de nullité, etc., etc.—E. R.) Folio 146, 2½ pages. Ne pas copier.
- 5 octobre. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart qui fixe la quantité de sous qui doivent entrer dans les paiements. Folio 149, 2 pages.
1744. Ordonnance du roi concernant les comptes des trésoriers généraux de la marine relativement aux droits du domaine d'Occident perçus aux îles d'Amérique et au Canada et versés dans leurs caisses. Folio 169, 6½ pages. Soit 13 pp.

1744.
24 mars. Lettre du ministre à M. de Beauharnais. Est très surpris qu'il ait gardé le silence sur les mouvements scandaleux survenus à Montréal l'année dernière de la part des officiers de la garnison, à l'occasion de l'affaire du Sieur Mouryas, juge, contre le Sieur Sylvain. Il est avéré que le Sieur de Varennes a refusé main-forte pour l'exécution d'un décret de prise de corps contre Sylvain, et qu'il a été la cause que le capitaine qui l'a relevé et a donné main forte, a soulevé contre lui la garnison, main forte qui a été inutile, parce qu'alors le décret s'était esquivé. Le roi, pour cette indiscipline grave, a cassé le Sieur de Varennes et donné sa compagnie à un autre et a aussi interdit pour 3 mois les Sieurs Duplessis, Faber et Robert de la Morandière, pour conduite irrégulière en cette occasion. Folio 173, 3 pages. Soit 5 pp.
- 30 mars. Extrait de la lettre du ministre à MM. de Beauharnais et Hocquart. Il est vrai que le roi a limité à 3 ans la durée du service des assesseurs du conseil, mais c'était avec l'intention d'activer leur zèle pour mériter d'être ou continués ou promus conseillers. Folio 175, 2 pages.
- 30 mars. Extrait de la lettre du ministre à M. Hocquart. Puisqu'il a trouvé un blanc comme exécuter des hautes œuvres pour remplacer le nègre qui est mort, il serait bon que la négresse qu'il a fait venir pour ce nègre fut vendue au prix qu'elle a coûtée. Folio 176, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 avril. Lettre du ministre à MM. de Beauharnais et Hocquart. Le Sieur Baudry de Lamarche, chargé des affaires de l'hôpital général de Montréal, a perçu 4,000 livres pour cette institution. Les créanciers de l'hôpital ont suspendu leurs poursuites, mais ils pressent le paiement. Devront s'enquérir de cette institution ce qu'ils entendent faire pour la distribution de cette somme aux créanciers. Folio 177, 1 page.
- 28 avril. Brevet de concession et survivance en faveur des Sieurs Arnaud de la Porte, commissaire de la marine, et Jean de la Porte Lalaune, son frère, de la Baie de Phelypeaux, sur la côte du Labrador, pour jouir du tout par accroissement, à la mort du Sieur de Brouague et de Dame Foucher, née Courtemanche, sœur de mère du dit de Brouague. Folio 178, 4 pages. Soit 7 pp.
- Versailles,
27 avril. Déclaration du roi, pour retirer de la circulation la monnaie de cartes de la Louisiane, à cause du discrédit dans laquelle elle est tombée. De Vaudreuil, gouverneur, et Le Normand, commissaire ordonnateur. Folio 183, 3 pages. Soit 8 pp.
- 10 mai. Extrait de la lettre du ministre à M. de Rauché. M. Hocquart l'a informé qu'il allait prendre le parti de vendre la négresse que le nègre, exécuter des hautes œuvres, devait épouser, et qui lui avait été envoyée à cette fin. Folio 184, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 septembre. Ordonnance de MM. Duquesne et Bigot (?), pour l'établissement d'un bourg à la Seigneurie de Neuville. A la requête de Marie Angélique Chartier de Lotbinière, veuve de Nicolas Renaud D'Avenne de Meloizes, capitaine d'infanterie, propriétaire de la dite seigneurie. Folio 185, 1 page. Soit 2 pp.
- 30 septembre. Jugement du Conseil Supérieur, qui renverse le jugement rendu et accorde la demande de Ignace François Dalest, négociant, de Marseilles, contre le Sieur Révol, marchand, de Québec. Folio 186, 2 pages.
- 26 octobre. Arrêt du conseil, portant qu'il se conformera à la lettre du roi concernant les formalités à observer pour l'enregistrement des édits, etc., etc. Folio 187, $2\frac{1}{2}$ pages.
1745.
31 mars. Extrait de la lettre du ministre à M. Hocquart. Puisque la place de lieutenant du premier chirurgien du roi à Québec n'y est d'aucune utilité, il ne doit pas y être question de l'établir. Folio 189, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1744.
24 novembre. Mandement de Monseigneur Henry Marie Dubreil de Pontbriand, renvoyant au dimanche la célébration d'un certain nombre de fêtes afin de ne pas trop nuire aux travaux des champs et autres. Le nombre de ces fêtes ainsi renvoyées au dimanche était de 17. Folio 190, 4 pages. Soit 7 pp.
1745.
5 mai. Lettre du ministre au Sieur Jacrau. Il ne peut être question pour le présent de fonder un établissement à Québec pour y enfermer les filles de mauvaise vie, la situation ne permettant pas d'en faire la dépense. Folio 194, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 mai. Lettre du ministre à M. Déat sur l'établissement d'une pareille institution à Montréal. Folio 195, $\frac{1}{2}$ page.
- Camp de
Tournai,
19 mai. Règlement du roi sur la police à observer à l'égard des matelots qui désertent aux îles de l'Amérique des navires armés dans les ports du royaume. Folio 196, 10 pages.
- 19 novembre. Ordonnance du lieutenant général de la prévôté de Québec, portant défense de vendre des denrées ailleurs que sur la place du marché. Folio 205, 1 page.
1747.
15 octobre. Ordonnance de MM. Rolland Michel Barrin, marquis de la Galissonnière, et Hocquart, qui fixe le prix des castors et règle d'autres questions relatives au commerce. Folio 206, 7 pages. Soit 13 pp.
1746.
24 janvier. Lettre du ministre à MM. de Beauharnais et Hocquart. A reçu par la frégate *Le Castor*, leurs renseignements sur la situation du pays. Sauront quelles mesures ont été prises si le vaisseau parti de Rochefort, commandé par le capitaine Salaberry, a pu se rendre en Canada. Une assez forte escadre avec un bataillon est destinée au Canada. Quatre bâtiments partent de Bayonne, La Rochelle et Brest pour porter de l'artillerie, etc., etc. Deux frégates vont croiser dans la golfe et l'escadre sera à Chibouctou vers le 20 de mai. L'escadre devra protéger Québec si la colonie est attaquée, sinon elle prendra l'offensive, soit en reprenant l'île Royale, l'Acadie, Plaisance, ou en faisant une descente à Boston ou sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre. Une attaque sur le Canada n'est pas à craindre, l'Angleterre se trouvant actuellement aux prises avec la guerre civile. Le roi George a été obligé de rappeler ses troupes dans les Pays-Bas pour faire face au Prince Edouard en Ecosse. Outre les signaux indiqués comme devant être placés au bas du fleuve, il serait bon que M. de Beauharnais établisse 2 autres corps de garde, l'un au cap des Rosiers et l'autre au cap Chat. Le commandant de l'escadre a instruction de s'entendre avec lui pour décider si une partie des troupes doit ou non être laissée à Québec durant ou après la campagne. Si Québec n'a rien à craindre, il devra envoyer 600 Français et autant de sauvages à l'Acadie pour être placés sous les ordres du commandant de l'escadre. Se diviseront en 2 corps, l'un marchera sur Port-Royal, l'autre sur Canseau. Folio 210, 6 pages. Soit 9 pp.
1746.
18 mars. Lettre du roi au duc d'Anville. Ne croit pas que les 4 bataillons des troupes de terre soient suffisants pour l'escadre dont il lui a confié le commandement. A donné des ordres pour former un nouveau bataillon de la marine. Ce bataillon sera commandé par le Sieur Daché, avec le Sieur de Rosily pour major, de la Mauvinière, aide-major, De la Brosse, capitaine d'artillerie. Aura pour lieutenant et sous-lieutenant les Sieurs Delisle, Beauchesnet et de la Boucherie, etc., etc. Folio 214, 2 pages.
- 1er avril. De par le roi. Sa Majesté ayant donné des ordres pour faire embarquer sur l'escadre 2 bataillons du régiment de Ponthieu et les 2 bataillons de milice de Fontenay le Comte et de Saumur, pour éviter des contestations, ordonne que les 2 bataillons du régiment de Ponthieu précéderont et marcheront en avant des troupes de la marine, lesquelles, pour

1746. cette fois et sans tirer à conséquence, précéderont les 2 bataillons de Fonténay le Comte et de Saumur, etc., etc. Folio 215, 2 pages.
- 15 avril. De par le roi Les troupes venant de France et les officiers à titre égal, auront préséance sur les troupes et les officiers du Canada. Folio 216, 2 pages.
- 7 mars. Extrait de la lettre du ministre à M. Hocquart. C'est à M. de Beauharnais seul qu'appartient de commander aux officiers des vaisseaux ou frégates du roi, mais il doit se concerter avec lui. Folio 217, $\frac{1}{4}$ page.
- 7 mars. Lettre du ministre à MM. de Beauharnais et Hocquart. Sa Majesté blâme M. de Beauharnais d'avoir ordonné des travaux aux fortifications de Québec sans son autorisation. Ces travaux, s'ils étaient nécessaires, devraient être à la charge des habitants. Ne le sont pas. (Étranges raisons pour prouver que des fortifications seraient plus nuisibles qu'utiles.— E. R.) Folio 218, $2\frac{1}{2}$ pages. Soit 4 pp.
- 13 avril. Ordonnance du lieutenant général de la Prévôté faisant défense à tous *regrattiers* d'aller au devant des habitants pour acheter leurs denrées. Folio 220. 1 page.
- 6 juin. Ordonnance de MM. de Beauharnais et Hocquart au sujet du prix des castors. Avec le consentement du roi, en raison de la guerre et pour empêcher les sauvages de porter leurs pelleteries aux Anglais, le prix du castor est augmenté comme suit : le castor gras hiver sera payé 4 livres la livre au lieu de 55 sols; le castor veule et sec hiver, 3 livres 15 sols la livre au lieu de 55 sols. Toutes autres espèces : été, bas automne et autres rebutés du gras et du sec, 30 sols la livre au lieu de 20. Folio 221, 4 pages. Soit 7 pp.
- 26 juillet. Procès-verbal d'une assemblée tenue au château Saint-Louis, pour se conformer aux ordres de M. de Maurepas du 17 mars, et prendre une décision sur l'opportunité de continuer ou non les fortifications commencées, à laquelle étaient présents ou ont donné leur avis les principaux officiers de la colonie, tant civils que militaires, et les habitants de Québec. L'avis du ministre était que ces travaux n'étaient pas nécessaires, et que s'ils étaient entrepris, ils devaient être à la charge des habitants de la ville. Étaient présents ou ont donné leur avis en faveur de la démolition des travaux commencés : M. Rigaud, major des Trois-Rivières; Varin, contrôleur de la marine; Foucault et Estèbe, conseillers; Daine, lieutenant général de Québec; Verrier, procureur général; Boisseau, greffier du conseil; Boucault, lieutenant de l'amirauté; Hiché, procureur du roi à Québec; Levasseur, constructeur; De Voisy, Liquart, Poulain, Guière, Charlon, Berthelot, Roussel, Voyer, Riverin, aîné, Dupré, Cotton, Riverin, jeune, Laudron, Larouche, Chabasseau, Lacroix, La Gorgendière, fils, Marchand, Garçon, Philibert, Larche, Bedaut et La Marille, aîné, tous marchands. Ceux qui sont pour la continuation des travaux étaient: M. L'évêque de Québec, MM. de Beaucourt, gouverneur de Montréal; Michel, commissaire ordonnateur; De Gaunes, lieutenant; de Longueuil, major; de Saint-Ours, de Noyan, de la Frenière, de Verchères, Célaron, de Blainville, La Valtrie, de Sabrevois et des Pervenches, capitaines; MM. Bégon et de Beaujeu, gouverneur et lieutenant du roi à Trois-Rivières; de L'Echaillon, lieutenant du roi, et Péan, major de Québec; Cagnet, 1^{er} conseiller; André De Leigne, lieutenant général ancien; Lanouiller, Taschereau et La Fontaine, conseillers; Chaussegros de Léry, ingénieur; Lantagnac, Cabanac, Lamartinière, Fouville, Lusignan, La Vérandrye et Raimond, capitaines; De Falaize, Duburon, Saint-Laurent, Gautier de Varennes, Saint-Vincent, De Gaunes et Marin, officiers; Le Chapitre, les Séminaires et les PP. Jésuites du Collège de Québec; La Gorgendière,

DOC. DE LA SESSION No 8c

1743. colonel de milice ; Briault, chirurgien ; Désauniers, syndic des marchands ; Du Souchet, Le Clerc, Dumont et Jean Maillou, marchands et bourgeois. Ceux en faveur de suspendre jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté : MM. Gauthier, médecin du roi, et Perthuis, conseillers assesseurs. (A l'assemblée de l'année précédente (12 août) étaient présents, en surplus, outre les mêmes : D'Arnaud, capitaine ; Vallier, supérieur du Séminaire de Québec ; Saint-Pé, supérieur du Collège des Jésuites de Québec ; La Naudière, Chastelain et la Colombière, lieutenants ; La Corne Saint-Luc et La Corne Dubreuil, officers ; Maizière, Charest, négociants ; M. de Beauharnais est désigné chef d'escadre des armées navales du roi, gouverneur et lieutenant général en toute la Nouvelle-France et province de la Louisiane. Ne pas copier ce document déjà indiqué par M. Marmette. —E. R.)
- 20 octobre. Journal de la campagne de M. Rigaud de Vaudreuil, en 1746, et de son expédition sur les terres de la Nouvelle-Angleterre, présenté à Monseigneur le Comte de Maurepas. Fut chargé par M. de Beauharnais, du commandement d'un parti de Français et sauvages pour aller couvrir le fort Saint-Frédéric et de lettres pour M. Dumuy, qui avait ordre d'aller attaquer l'ennemi s'il ne paraissait pas. 3 août, départ de Montréal ; le 7, départ de Chambly. Arrêt à l'île Sainte-Thérèse. Le 8, festin aux sauvages. Le 10, arrêté par la pluie. Le 11, campement à la rivière Chasy. Le 12, à la rivière aux Loutres. Le 13, au fort Saint-Frédéric. Discours aux chefs sauvages au sujet d'un incendie dont on soupçonnait les Abénakis d'être les auteurs. Discours à Mighissilini, chef Pouteooutamis, qui voulait s'en retourner. Ardeur des sauvages. M. De Muy rapporte que les campagnes sont abandonnées par les Anglais. Décide d'aller les attaquer. Les Abénakis veulent aller du côté de Boston. Arrivée de M. de Villiers. 7 Anglais tués. Marche du détachement. Attaque de Saratogue le 30. M. de Vaudreuil blessé. Investissement de la place. Grande pluie. Reddition du fort nommé Massachusetts. Abandonné au pillage et brûlé. Retour de l'expédition vers Saint-Frédéric. On brûle maisons, granges et récoltes. Partis de sauvages du côté de Corlar, Orange, Deerfield et Saratogue. M. du Croisille, commandant du fort Saint-Frédéric. M. de Montigny. Retour des sauvages avec chevelures. Beaucoup de malades. Retour de M. de Vaudreuil à Montréal. Liste des officiers sous ses ordres : capitaines, MM. de La Valtrie et de Sabrevois ; lieutenants, MM. de Vassan et Dumuy ; enseignes, MM. de Portneuf, de Villiers, de Longueuil, de Saint-Luc, Dumuy, jeune, de Carqueville, La Chauvignerie, Saint-Paul de Senneville, de Léry, de Montigny. Folio 220, 19 pages. Soit 30 pp.
1747. Ordonnance du lieutenant général de la Prévôté au sujet des béliers à incendie dans les maisons Folio 241, 1 page.
- 11 août. Lettre du ministre à M. Hocquart. A reçu la lettre avec projet de règlement pour déterminer les prérogatives du juge et du commissaire de la marine à Montréal. Observations sur les articles de ce projet de règlement. Folio 244, 3 pages. Soit 4 pp.
- 20 mars. Le même à M. de la Jonquière. M. de Barraille lui remettra un paquet contenant son ordre de commandant de l'escadre. Adresse à M. de Beauharnais celui qui lui est nécessaire pour prendre le commandement à son retour et ci-joint un autre pour que ce dernier lui remette le gouvernement du Canada. Les instructions à M. de Beauharnais contiennent des explications communes à tous deux. L'une d'elles est qu'il aura la liberté de choisir entre le commandement de l'escadre et le gouvernement du Canada, ou même de ne prendre le commandement de l'escadre qu'au
- 27 mars.

1747. départ des vaisseaux. Devront se concerter sur les opérations. Doit presser son départ de Rochefort pour profiter des vents et éviter les obstacles de l'ennemi. Les projets des Anglais sont paralysés par le refus des Bostonnais de payer les frais de l'expédition contre Louisbourg, en 1745. Ne pas trop y compter cependant. Devra tenter encore la conquête de l'Acadie au printemps si la guerre dure jusque-là. Folio 246, 3 pages. Soit 4 pp.
- 14 avril. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement au sujet des dispositions et recolements des témoins en matière criminelle. Folio 248, 2 pages. Soit 3 pp.
- Bruxelles, 10 juin. Lettre du roi à M. le comte de la Galissonnière. Vu l'accident survenu à M. de la Jonquière, il le nomme à sa place avec les mêmes instructions. Folio 249, 1 page.
- Bruxelles, 10 juin. Le même à M. de Beauharnais. En lui faisant savoir qu'il le rappelait en France pour y reprendre le service de la marine, il lui annonçait qu'il serait remplacé par M. de la Jonquière. Ce dernier ayant été fait prisonnier en se rendant au Canada, il devra remettre le gouvernement du pays à M. de la Galissonnière et revenir par le même vaisseau. Folio 250, 1 page.
- 12 juin. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement en exécution de l'ordonnance du roi Henri II du mois de février 1756 au sujet des femmes qui cèlent leur grossesse et enfantement. En rapport avec le procès de Marie Madelaine Boin, femme de Paul Fleurot Boulanger, absent, condamnée à être pendue et étranglée pour offense de cette nature. Folio 251, 3½ pages. Soit 6 pp.
- 27 août. Document par lequel l'évêque de Québec, MM. de Beauharnais et Hocquart, en leur qualité de chefs de la direction de l'Hôpital Général de Montréal, acceptent, vu leur grand âge et leurs infirmités, la démission et décharge des deux Frères Hospitaliers de cet hôpital, avec les propriétés et biens qui en dépendent, pour en confier l'administration à Madame d'Youville sous le bon plaisir de Sa Majesté. Folio 252, 3½ pages. Soit 6 pp.
- 29 septembre. Arrêt du Conseil Supérieur qui modifie les sentences prononcées contre Guillaume Jacques Wanters dit Du Château, Charles Erard dit Tranche-montagne, Jean-Baptiste Leroi dit Saint-Jean, Jean Jouffard dit Saint-Médard, soldats de la garnison de Montréal, comme faussaires, et règle la manière de procéder dans certains cas. Folio 254, 3½ pages. Soit 7 pp.
- 15 octobre. Ordonnance de MM. de la Galissonnière et Hocquart, qui sur les plaintes de MM. Gamelin et Perthuis, syndics des marchands de Montréal et Québec, règle certaines difficultés survenues au sujet du prix des castors. Folio 258, 5 pages. Soit 9 pp.
- 15 mars. Procédés, par MM. Beauharnais et Hocquart, pour acquérir onze emplacements situés au Cul-de-sac, à la Basse Ville de Québec, en vue d'y établir un chantier pour la construction des vaisseaux. Propriétaires Louis Palin dit Dabouville, Jean Morant, Bernard Gendron, Jean Maillou, Jean Bertin dit Laronde, Michel Jourdain, Denis Constantin, le veuve du Sieur Pierre Hémard, Louis Paquet, Jean Amiot, Louis Boissy dit Lagrillade, et les héritiers du Sieur Duroy. Folio 262, 12 pages. Soit 18 pp.
- 23 juillet. Journal de M. Rigaud de Vaudreuil, major de la ville et gouverneur des Trois-Rivières, commandant un parti de guerre comprenant 780 hommes. Départ le jeudi 8 juin 1747. Le 21 juin, arrivée au fort Saint-Frédéric. Coup et embuscade de M. de Saint-Luc au fort Sarrasto. Revient avec 41 prisonniers et 28 chevelures. Arrivée de 120 Abénakis. Marche en avant

DOC. DE LA SESSION No 8c

1748. du côté du Sarrasto. Ne veut pas risquer l'assaut de ce fort trop bien fortifié. Retour de l'expédition. Folio 268, 19 pages. Soit 30 pp.
- 22 mai. Mémoire de M. de Beauharnais pour servir d'instruction à M. de Vaudreuil dans l'expédition qu'il va entreprendre pour secourir le fort Saint-Frédéric. Le but principal de la campagne n'est pas d'attaquer les Anglais, trop en nombre pour donner lieu à des espérances de succès, mais de mettre à couvert le fort Saint-Frédéric et ôter l'idée d'en faire le siège. Folio 280, 9 pages. Soit 13 pp.
- 16 janvier. Arrêt du Conseil Supérieur, portant règlement sur quelques matières criminelles. Folio 289, 3 pages. Soit 6 pp.
- 18 janvier. Extrait de la lettre du ministre à MM. de la Galissonnière et Hocquart. Ne croit pas qu'il est expédient d'acheter de nos sauvages les prisonniers qu'ils font pour les envoyer aux îles. Il n'est pas possible d'en tirer un bon parti, et cela produirait une impression défavorable chez nos sauvages. Folio 293, 1 page.
- 12 février. Arrêt du Conseil d'Etat, qui permet à la communauté des Religieuses Hospitalières de Québec d'admettre à la profession 4 novices qui seront prises parmi celles qui sont filles d'officiers de la colonie moyennant une dot de 1,500 livres seulement. Folio 302, 2 pages.
- 12 février. Lettre du ministre à M. de la Galissonnière. A reçu ses lettres des 6, 9 et 13 octobre avec les papiers qui y étaient joints. Approuve ce qui a été fait au sujet de l'hôpital général de Montréal, mais Sa Majesté ne veut pas que cette institution soit convertie en communauté de filles. Il y en a déjà trop. Demande des éclaircissements sur la réunion de l'hôpital général de Québec et de l'Hôtel Dieu que désirent faire les religieuses. Folio 303, 2 pages. Soit 3 pp.
- 31 mai. Lettre du ministre à MM. de la Galissonnière et Hocquart. On a fait à Rochefort l'épreuve, tant des fers fabriqués au martinet aux forges du Canada, que de l'acier et des bombes dont il a envoyé des échantillons. Par le procès-verbal, il verra que le fer a été trouvé satisfaisant, mais non l'acier, dont les grains ont été trouvés trop gros. Il ne pourra être employé que si on perfectionne la fabrication. Les bombes n'ont pas été fabriquées suivant les règles ordinaires. Folio 308, 1½ page.
1749. Le même à M. Bigot. Est bien aise que M. Hocquart ait fait faire le recueil des édits et ordonnances. Folio 309, ¼ de page.
- 11 avril. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. M. de la Galissonnière a représenté que les sauvages esclaves, élevés chez les officiers ou habitants, les quittent à un certain âge et redeviennent aussi sauvages qu'auparavant. Il conviendrait de régler que l'on ne pourrait en garder qui aient plus de 17 ans. Il est à examiner s'il ne serait pas praticable de les envoyer aux îles après cet âge, mais il serait à propos de se rendre compte de l'impression que cela produirait sur l'esprit des sauvages. Folio 310, 2 pages.
- 4 mai. Le même à M. de la Jonquière. M. de la Galissonnière a proposé l'établissement d'un imprimerie dans la colonie, disant que cela serait d'une grande utilité pour la publication des ordonnances, règlements de police, les congés à donner aux soldats, etc., etc. La roi ne juge pas à propos de faire cette dépense, mais il donnera volontiers un privilège à l'imprimeur qui voudra faire cette entreprise. Folio 311, 2 pages. Soit 1 p.
- 23 mai. Ordonnance de M. de la Jonquière au sujet du commerce des pays d'en haut. Il s'agit du commerce avec les Anglais. Folio 313, 1 page. Soit 2 pp.
- 21 décembre. Sentence de l'amirauté de Québec, qui condamne le capitaine du navire *Le Comte* à 6 mois de prison et 500 livres d'amende pour avoir pris à

1749. son bord, sans permission, le Sieur Révol et l'avoir conduit à la Martinique. Condamne également à 6 mois de prison le Sieur Révol. Folio 314, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 février. Lettre de M. de Maurepas à MM. de Vaudreuil et Michel.
- 14 février. Copie de la lettre écrite par M. de Maurepas à MM. de Vaudreuil et Michel. MM. de Vaudreuil et D'Auberville lui ont rendu compte le 10 novembre dernier de la procédure instruite à la Nouvelle-Orléans, à l'occasion de la saisie faite par le Sieur Lelarge, capitaine de vaisseau, des nègres et marchandises qui composaient le chargement du vaisseau anglais *Le Ratham* (?), capitaine Barawl, avec des expéditions de parlementaire. Ces bâtiments parlementaires ne peuvent pas introduire des marchandises là où ils sont admis, et non seulement les marchandises devaient être saisies, mais le bateau aussi bien. Pour épargner au conseil des désagréments, l'arrêt ne sera pas cassé. Il devront donner au capitaine sa part d'un dixième, envoyer en France celles de l'amiral et de l'équipage, et réserver celle du roi (18,540 livres) pour les fortifications. Folio 315, 3 pages.
- 1er avril. Ordonnance de MM. de la Galissonnière et Bigot, qui réserve 20 arpents de terre de front sur 30 de profondeur de chaque côté de la rivière Saint-Jean, au-dessus de Chambly, et enjoint à M. de Lamorendière, sous-ingénieur, de se transporter au fort Saint-Jean pour planter des poteaux aux extrémités de ce terrain. Folio 317, 2 pages.
- Novembre. Journal de la campagne entreprise par M. Céloron, capitaine d'un détachement envoyé à la Belle-Rivière, autrement dite l'Oyo, par M. de la Galissonnière. (Son détachement était composé d'un capitaine, 8 officiers subalternes, 5 cadets, 20 soldats réguliers, 180 Canadiens et 30 sauvages, tant Iroquois qu'Abénakis. Parmi les officiers qu'il avait avec lui se trouvaient MM. de Contrecoeur, de Villiers, de Niverville, Céloron, fils, les deux frères Joncaire. Départ de Lachine le 15 juin. Arrive à Frontenac le 27 juin ; à Niagara le 6 juillet ; au portage de Chatakuin, sur le lac Erié, le 16 ; au lac Chatakuin (Chatauqua), le 23 ; à la Belle-Rivière le 29. Remonte cette rivière, la rivière à la Roche, la rivière Blanche. Récit de ses conférences avec les Chouanons, les Loups, les Miamis, les Iroquois et les Kikapous. Revient et arrive à Détroit le 6 octobre, et à Montréal le 10 novembre. Ces nations, rapporte-t-il, sont mal disposées pour les Français, leur intérêt étant lié aux Anglais par le commerce. Les négociants français, vu les difficultés de communication et les longs transports, ne peuvent commercer avantageusement avec eux, et ceux qui le font sont obligés eux-mêmes de vendre leurs pelleteries aux Anglais. Ces pelleteries, moins le castor, valent pourtant moins en Angleterre qu'en France. Un établissement solide pourrait être utile à la colonie, mais il y a bien des difficultés, et cela entraînerait de grandes dépenses.—E. R.) Folio 318, 64 pages. Soit 100 pp.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

CANADA.

Vol. 12, F.

1750.
24 février. Arrêt du Conseil d'Etat qui proroge pour dix ans les exemptions accordées au commerce qui se fait entre le Canada, l'isle Royale, les isles du Vent et de l'Amérique. Folio 1, $1\frac{1}{2}$ page.
- 10 avril. Le ministre à MM. de la Jonquière et Bigot. Règlement des limites. Demande copies collationnées par un notaire et légalisées par M. Bigot de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1750. tous documents du Conseil Supérieur, du greffe de l'intendant, ou du secrétariat du gouverneur, pouvant servir dans ce règlement. Folio 4, 1½ page.
- 20 avril. Premières représentations des bourgeois, négociants et habitants de la ville de Québec, à l'occasion de l'imposition à faire sur eux pour l'entretien des casernes de la ville. Adressées à MM. de la Jonquière et Bigot. Représentent que toutes charges perpétuelles de cette nature doivent émaner du roi en son conseil et être enregistrées au Conseil Supérieur de Québec. Les prient de surseoir à leur décision. Folio 6, 1½ pages.
- 2 mai. Secondes représentations des bourgeois, etc., etc., de Québec à l'occasion de l'imposition pour l'entretien des casernes. Ordonnance qui ordonne l'exécution. Folio 9, 3 pages. Soit 4 pp.
1751. Le ministre à MM. de la Jonquière et Bigot. Le roi approuve leur décision à l'égard de leur ordonnance pour prélever sur les négociants et habitants de Québec une taxe pour l'entretien des casernes de la ville. Les habitants de tout le gouvernement de Québec devraient aussi y contribuer. Ce point devra être étudié. Folio 18, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 25 juin. Le même aux mêmes. Désapprouve l'ordonnance qu'eux et l'évêque ont rendu pour réunir l'hôpital général de Montréal à celui de Québec. En l'absence d'une autre institution de ce genre à Montréal, on ne peut priver cette ville de son hôpital. Les Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Québec se disent incapables de subvenir aux dépenses d'une nouvelle salle pour les soldats malades. Comprend que pour se soustraire elles font une distinction entre les biens de la communauté et les biens des pauvres. S'il en est ainsi et si elles peuvent rencontrer cette dépense il faudra les y obliger. Folio 20, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 2 juillet. Le même aux mêmes. Est informé par MM. Des Herbiers et Prévost que peu d'Acadiens ont passé à l'île Royale, mais un assez grand nombre à l'île Saint-Jean. Ce choix sera également avantageux au gouvernement, et il faut favoriser cette transmigration. Duvivier, en considération de ses relations avec les Acadiens, avait été nommé au commandement de l'île Saint-Jean, mais, comme il ne s'est pas rendu à destination, M. de Bonaventure a été nommé à sa place. Folio 22, 2 pages. Soit 3 pp.
1752. Le même à M. Duquesne. Il verra dans les instructions du roi que Sa Majesté a approuvé le projet de M. de Jonquière pour mettre fin aux troubles que causent les sauvages de l'Ouest. Ce sujet devra faire l'objet de son attention spéciale, car les Anglais font de grands efforts pour gagner à eux ces sauvages, particulièrement ceux de l'Oyo. Le projet de la Jonquière avait pour but de dégoûter les traitants anglais. N'a pas réussi par la faute de M. de Céloron, commandant au Détroit. Voir si ce projet ne peut s'exécuter. La rivière d'Oyo et ses affluents appartiennent incontestablement à la France en vertu de première découverte et d'occupation constante. Les Anglais veulent en chasser les Français. Ils prétendent que ce pays appartient aux Iroquois et qu'eux sont les maîtres de ceux-ci. Cela n'est pas et séparerait le Canada de la Louisiane. Si les représentations à la cour de Sa Majesté britannique étaient écoutées, elles seraient tout de même éludées ; il faut donc agir sur les lieux mêmes. Faire des efforts pour empêcher les Anglais d'y faire la traite, tout en évitant des difficultés avec les sauvages. Lettre intéressante. Folio 30, 5 pages. Soit 9 pp.
- 15 mai. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Sa Majesté avait pensé réunir l'hôpital général de Montréal à celui de Québec. Madame de Youville a offert de liquider les dettes de cet hôpital et de le continuer. Avant de lui accorder des lettres patentes il faut en conférer avec l'évêque et s'as-

1752. surer s'il est bien vrai que Madame de Youville est en état de faire ce qu'elle promet. Folio 34, 2 pages. Soit 4 pp.
- 16 juin. Le même à M. Duquesne. Conseils généraux dans la conduite à suivre avec les sauvages. L'ancien système était de susciter des guerres entre les sauvages pour les amoindrir, il vaut mieux empêcher les guerres entre eux et se les attacher par un grand souci de leurs intérêts. De la Jonquière semble avoir suivi l'ancien procédé. Il a eu tort d'exciter les Iroquois contre les Chérokis ; il n'a gagné ni les uns ni les autres. Folio 36, 3½ pages. Soit 6 pp.
- 8 juillet. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Sa Majesté approuve la nomination de M. Foucaut, conseiller, à la charge de 1^{er} conseiller, laissée vacante par la mort de M. Cugnet, et celle de M. Bedon, par la nomination de M. Guillemain, à la charge de lieutenant de l'amirauté. Il en reste une autre à remplir. Sa Majesté, avec hésitation cependant, s'est déterminée à augmenter les émoluments des conseillers comme suit : Les trois premiers conseillers auront 600 livres au lieu de 450, et les autres 450 au lieu de 300. Folio 38, 1½ page. Soit 2 pp.
1754. Le même aux mêmes. Les charges de Sa Majesté pour le soutien de la colonie sont lourdes et sans équivalent. Il convient qu'une imposition spéciale soit établie sur toutes les personnes de la colonie. Demande un exposé du système le plus convenable pour cette imposition et sa perception. Folio 49, 2 pages. Soit 4 pp.
- 30 mai. Le ministre à M. Duquesne. Sa Majesté satisfaite de ce qui a été fait pour rétablir la discipline dans les troupes. Ne doit pas exiger autant des miliciens. Sa Majesté n'a pas cru devoir envoyer à Cayenne les deux miliciens des troupes de M. de Boishébert, accusés de mutinerie. Ont été envoyés à l'île Royale avec M. de Druocourt, qui ne les laissera passer au Canada qu'avec votre permission. Folio 51, 2 pages. Soit 4 pp.
- 31 mai. Journal de la campagne de M. de Villiers, depuis son arrivée au fort Duquesne jusqu'à son retour au dit fort. (Joint à la lettre de M. le Chevalier de Druocour du 6 septembre 1754.) M. de Contrecoeur, commandant au fort Duquesne, avait confié à M. Le Mercier un parti de 500 Canadiens et de sauvages pour chasser les Anglais et venger la mort de Jumonville. L'arrivée de M. de Villiers, frère de Jumonville, décida M. de Contrecoeur à lui confier le commandement. Récit de l'expédition et prise du fort Nécessité. Les articles de la capitulation sont signés par James Mackay, George Washington, Coulon de Villiers. Folio 52, 17 pages. Soit 28pp.
- 6 septembre. Relation de ce qui s'est passé le 3 juillet 1754, au fort Nécessité, entre les troupes du Canada et celles de la Caroline du Sud, de la Caroline du Nord, et de la Virginie, sur la rivière appelée en anglais Ohio ou Belle-Rivière. (Exactement copiée de la *Gazette* de la Caroline, d'une lettre écrite par le colonel Innes au gouverneur de la Pensylvanie. Folio 62, 5½ pages. Ne copier que 3 pages, jusqu'à la capitulation, qui sera copiée dans le document précédent). Soit 4½ pp.
1755. Copie et procédure criminelle instruite en la prévôté de Québec contre Pierre de Monferrand dit Chevalier, accusé d'avoir tué Louis Chêlé dit Saint-Thomas de Montmagny. Ce meurtre paraît avoir été le résultat d'un accident. Montferrand et Chêlé venaient de Louisbourg. Le vaisseau dans lequel ils avaient fait le voyage les ayant laissés à Kamouraska, ils entreprirent de se rendre à Québec à pied. Sur le seuil de la porte, en entrant chez un cultivateur de Saint-Thomas, Monferrand fit un faux pas et son fusil tua son camarade. Ce document est très long (80 pages) ;
- 10 mars.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1755. beaucoup de témoins furent entendus, mais comme il n'est d'aucun intérêt public, il ne devra pas être copié.
- 10 avril. Le ministre à M. Bigot. A dû être informé que Sa Majesté avait décidé de détacher pour l'île Royale deux des six vaisseaux en destination du Canada. Il n'y a point de commissaire de la Guerre à bord de ces six vaisseaux, M. Prévost a des ordres pour agir en cette qualité. Des instructions ont été envoyées à MM. Druccour et Prévost ; si elles ne sont pas suffisantes, il devra y pourvoir. Folio 114, 1 page.
- 6 août. Etat de l'artillerie, munitions de guerre et autres effets appartenant aux Anglais, qui se sont trouvés sur le champ de bataille après l'action qui s'est passée le 9 juillet 1755 à 3 lieues du fort Duquesne sur la rivière Oyo, entre un détachement de 250 Canadiens et 650 sauvages, commandés par M. de Beaujeu, capitaine, et un corps de 2,000 hommes anglais, commandés par le général Braddock, outre le pillage considérable que les sauvages ont fait. (Joint à la lettre de Bigot du 6 août 1755.) Folio 116, 2 pages.
- 6 août. Liste des officiers, miliciens, soldats et sauvages du Canada qui ont été tués ou blessés dans l'action qui s'est passée à 3 lieues du fort Duquesne, le 9 juillet 1755, etc., etc. Folio 177, 1 page.
- 6 août. Liste des officiers, cadets, soldats, miliciens et sauvages qui composaient le détachement qui a été engagé à 3 lieues du fort Duquesne contre l'armée du général Braddock. Folio 118, 2 pages.
- Fort Duquesne.
14 juillet. Extrait de la lettre de M. de Contrecoeur, commandant du fort Duquesne, à M. de Vaudreuil, au sujet de la bataille de la Monogahéla. A envoyé 900 hommes sous la conduite de M. de Beaujeu pour rencontrer les 3,000 Anglais qui venaient nous attaquer. Le feu de l'artillerie ennemie fit d'abord reculer nos troupes, mais l'ennemi ne put résister à l'ardeur de nos troupes. M. de Beaujeu fut tué à la troisième décharge. Il fut remplacé par M. Dumas. Les sauvages se sont livrés à un grand pillage et sont partis le lendemain pour retourner chez eux. Folio 119, 4 pages.
Soit 6 pp.
- 24 juillet. M. de Vaudreuil au ministre. L'informe de deux mauvaises nouvelles. 1^o la prise des vaisseaux du roi, l'*Alcide* et le *Lys*, par 10 vaisseaux anglais. Le premier a été conduit à Chibouctou. La perte de ces vaisseaux le prive d'un utile secours. Son frère, Rigaud, est un des prisonniers. La seconde est la mauvaise situation de M. Druccour, qui se trouve bloqué à Louisbourg, Folio 123, 4 pages.
- 24 juillet. Liste des officiers tués et blessés dans le combat de l'*Alcide* et du *Lys*, (Joint à la lettre précédente. Folio 124, 1 page.)
- 24 juillet. M. de Vaudreuil au ministre. L'informe de la prise du fort Beauséjour. M. de Boishébert, attaqué par les Anglais, a fait sauter le fort de la rivière Saint-Jean. S'est retiré en haut de la rivière, où il a établi un camp volant. Ne peut rien faire là cette année. Lui a ordonné de conférer avec le Père Germain sur le parti à prendre. Folio 125, 2½ pages.
Soit 4 pp.
- 5 août. Le même au même. Donne des nouvelles de la bataille de la Monogahéla. Les sauvages furent si joyeux de leur riche butin que M. de Contrecoeur ne put les empêcher de partir le lendemain. On s'est emparé de beaucoup de papiers qui paraissent intéressants. Les fera traduire. Folio 128, 6½ pages.
Soit 8 pp.
- 5 août. Etat de l'artillerie et ustensiles à son usage pris par les Français sur les troupes anglaises au combat de la rivière Malengueulée (Monogahéla) le 9 juillet 1755. (Joint à la lettre précédente.) Folio 133, 2 pages.

1755.
27 août. Bigot au ministre. Donne des détails sur la défaite de Braddock. M. de Ligneris, récemment arrivé, assure que la perte des Anglais n'est pas de 600 mais de 1,500. Les papiers du général Braddock font connaître toutes les opérations qu'ils se proposaient de faire. Elles sont formidables. Parmi ces papiers se trouve une lettre de Stobo, l'ôtage que nous avions et à qui nous avons donné trop de liberté. Il informait les Anglais sur tout. Il doit être ingénieur, car il leur a fourni un plan fort bien fait du fort Duquesne. Folio 134, 8½ pages. Soit 12 pp.
- 5 septembre. Le même au même. Des déserteurs anglais les ont renseignés sur des caches faites par l'armée de Braddock en déroute. M. de Villiers a pu retenir à Niagara bon nombre de sauvages qui retournaient chez eux. Le corps de troupes à Chouagen ne paraît pas remuer. Dieskau ne connaît pas encore bien la position des Anglais du côté du fort Saint-Frédéric. Se mettra en mouvement pour les rencontrer le 30 ou le 31. Les Anglais emprisonnent et embarquent les Acadiens pour les transporter ailleurs. Il y a environ 1,000 Acadiens réfugiés dans les bois. M. de Boishébert demande pour eux l'envoi de vivres à un port de la côte. Folio 140, 5 pages. Soit 7 pp.
- 14 septembre. Le général Baron Dieskau au ministre. Rend compte de la bataille qu'il a livrée aux Anglais au portage du lac Saint-Sacrament. Les Iroquois domiciliés au Canada ont agi de trahison et de supercherie tout le temps. Ils n'ont pas donné au combat, et leur conduite a paralysé les Abénakis. Telle est la seule cause de son insuccès. Le général Johnson le traite avec beaucoup d'égards, mais sa blessure est grave sinon mortelle. Recommande son aide de camp, M. Bernier. Folio 144, 5 pages. Soit 8 pp.
- 25 septembre. Vaudreuil au ministre. Détails sur le combat où M. Dieskau a été défait et fait prisonnier. M. Dieskau n'a pas suivi les instructions qu'il lui avait données. N'a mené au combat que le tiers des troupes. A mécontenté les sauvages et les Canadiens de bien des manières. Les pertes sont pour le moins aussi grandes du côté des Anglais, mais ils sont restés maîtres du terrain, et Dieskau est leur prisonnier, s'il n'est pas mort. L'effet est très mauvais, particulièrement sur les Iroquois, que notre succès signalé au fort Duquesne nous faisait espérer gagner tout à fait à nos intérêts. Dispositions qu'il prend pour la campagne de l'été prochain. (Lettre intéressante.) Folio 148, 27 pages. Soit 45 pp.
- 25 septembre. Mémoire de M. de Vaudreuil pour servir d'instruction à M. le Baron Dieskau, maréchal des camps et armées du roi. (Joint à la lettre précédente.) Folio 162, 7½ pages. Soit 14 pp.
- 25 septembre. Réponses du prisonnier anglais fait par les Abénakis du 29 au 30 août, à une petite lieue du fort Lydius, aux questions qui lui ont été faites. (Joint à la lettre de M. Vaudreuil du 25 septembre 1755.) Folio 168, 3½ pages. Soit 7 pp.
- 25 septembre. Réponses faites par un autre prisonnier. (Joint à la lettre de M. Vaudreuil du 25 septembre 1755.) Folio 170, 4 pages. Soit 7 pp.
- 25 septembre. Ordre de bataille sur trois colonnes, avec les noms des officiers, savoir : le Baron Dieskau, le Chevalier de Montreuil, MM. de Roquemaure, de Céloron, de Raymond, de Vassan, de Saint-Pierre, de Repentigny, de Longueuil, de Saint-Luc, de Montesson, le Chevalier de Niverville, de Gannes, de Varennes, Levreau, Langis, de la Fontaine, Bayeuville, Rimbaut-Groschène, Courtemanche, Cuisy, Aubert, Bois, Bouvrié, La Gressonnière, de la Fontaine, Joannès, D'Albergati, de la Colombière, de Meloises, de Contrecœur, Douville, Jarrobert, Morville, de Bécancour, de la Ronde, La Noie, de Villemonde, du Muy, Berranger, L'Epervanche. (Joint à la

DOC. DE LA SESSION No 8c

1755. lettre de M. de Vaudreuil du 25 septembre 1755.) Folio 175, 1 page.
Soit 4 pp.
- 4 octobre. Bigot au ministre. Rend compte de la défaite de Dieskau au lac Saint-Sacrement. Les Anglais ont perdu plus de monde qu'eux. Fait des éloges de Dieskau, mais il a fait preuve de témérité. N'aurait pas dû entreprendre avec 1,500 hommes de forcer un camp de 3,000. Il aurait dû comprendre que les Canadiens et les sauvages ne combattent pas à la manière des troupes réglées. M. de Lotbinière a été envoyé pour les travaux à faire pour fortifier le fort Saint-Frédéric et le rocher du fort Carillon. Les dépenses sont énormes, mais inévitables. Folio 177, 8 pages.
Soit 12 pp.
- 4 octobre. Autre relation du combat du lac Saint-Sacrement, sans nom d'auteur, jointe à la lettre précédente de M. Bigot. Les Anglais ont été mis en déroute et ont perdu beaucoup de monde. Ont repris l'avantage en atteignant leur camp retranché. Les Anglais ont perdu de 5 à 600 hommes. Nous avons eu 120 hommes tués et 150 blessés. Parmi les officiers tués sont : Le Baron Dieskau, MM. de Saint-Pierre, de Longueuil et Bernier, et les blessés sont MM. de Montreuil, de Repentigny, de Montesson et du Sablé. (Cette relation est bien faite et très claire.) Folio 183, 10½ pages.
Soit 20 pp.
- 10 octobre. M. de Vaudreuil au ministre. Donne un résumé du contenu des papiers du général Braddock trouvés lors de sa défaite à la Monongahéla. Ils se composent d'une lettre du prisonnier Stobo, des instructions du roi d'Angleterre à Braddock, d'une lettre de M. Robert Napier à ce général, des lettres à MM. Braddock, Henry Fox, secrétaire d'Etat, Napier, Thomas Robinson, Rob. Hunter Morris, gouverneur de la Pensylvanie, de Braddock ou duc de Newcastle, au chef d'escadre Keppel, de Robert Orme à sir Peter Halket, de William Johnson, du gouverneur Charles Lawrence, de John Mooney, etc., etc. Les instructions du roi d'Angleterre à Braddock établissent clairement que toutes les hostilités commises malgré la paix, forment partie d'un plan prémédité. C'est en exécution de ce plan que Washington a assassiné Jumonville, comme il l'admet dans son journal. (Ce document est très intéressant et le contenu de toutes des lettres y est discuté.) Folio 199, 20 pages.
Soit 30 pp.
- 30 octobre. Liste des officiers et soldats des bataillons de la reine et de Languedoc tués ou blessés dans le combat livré aux Anglais le 8 septembre 1755 sous les ordres du baron Dieskau au portage du lac Saint-Sacrement. (Joint à une lettre de M. de Vaudreuil.) Folio 205, 1 page.
- 23 novembre. Instructions du général Braddock au colonel Johnson, commandant un corps de 500 à 600 hommes destinés pour l'attaque du fort Saint-Frédéric, campés au lac Saint-Sacrement et aux environs. (Joint à la lettre de Bigot du 23 novembre 1755.) Folio 206, 3 pages.
Soit 5 pp.
- 23 novembre. Instruction du général Braddock au colonel Wm. Shirley, commandant à Chouaguen le corps destiné à attaquer Niagara. (Joint à la lettre de Bigot du 23 novembre 1755.) Folio 208, 4 pages.
Soit 7 pp.
1756.
16 février. M. de Vaudreuil au ministre. Donne son opinion sur la fixation des limites des colonies françaises et anglaises en Amérique. Ces limites devraient être fixées à la hauteur des terres, en laissant une zone neutre de vingt lieues de largeur. Envoie deux cartes à cet effet. Folio 212, 24 pages.
Soit 34 pp.
- 12 avril. Le ministre à M. de Vaudreuil. S'excuse au nom du roi de ne pouvoir nommer son frère, M. Rigaud de Vaudreuil, au poste de gouverneur du Canada. Reconnaît les mérites et les services de sa famille, mais ne croit pas que M. Rigaud ait déjà l'expérience voulue. Folio 224, 1½ page.

1756.
16 mars. Le ministre à M. de Montcalm. Il est subordonné en tout au gouverneur, M. de Vaudreuil. Rencontrera en lui de bonnes dispositions et devra tâcher de vivre en harmonie avec lui. Folio 226, 1 page.
- 15 mars. Le ministre à M. de Vaudreuil. Le général, M. de Montcalm, est nommé commandant en chef des troupes, mais il sera en tout et pour tout sous ses ordres. Il peut, à son choix, lui donner le commandement au même titre des milices canadiennes ou le confier à un autre. Folio 230, 1½ page.
- 12 avril. Bigot au ministre. L'hiver doux qu'il a fait a empêché de faire des incursions de grand effet pour enlever les entrepôts que les Anglais ont au portage du lac Saint-Sacrement et entre Corlar et Chouéguen. Une autre raison de notre inaction au lac Saint-Sacrement a été la maladie de M. de la Corne qui y commandait. Les Agniers nous ont enlevé quelques chevelures. Nous avons été plus heureux du côté de Chouéguen. M. de Léry, à la tête de 500 hommes, a enlevé un petit convoi, détruit le fort Bull et tué 80 ennemis. M. de Vaudreuil va envoyer de Montréal 500 hommes pour former un camp volant destiné à interrompre les communications entre Corlar et Chouéguen. 400 hommes envoyés au fort Duquesne. Les Iroquois commencent à nous craindre. Ont refusé la hache des Anglais et doivent envoyer des députés à Montréal. Tous les sauvages sont pour nous et cela paralyse les Anglais. M. de Léry, père, est mort. Québec est sans ingénieur, M. de Lotbinière étant à Carillon. A envoyé des vivres à la rivière Saint-Jean pour les Acadiens. Des Acadiens deportés, au nombre de 250, se sont emparé du bâtiment qui les portait. Les prisonniers anglais sont d'accord pour dire que l'intention de l'Angleterre est de s'emparer de Gaspé au printemps. Folio 231, 18 pages. Soit 24 pp.
- 8 juin. M. de Vaudreuil au ministre. A reçu deux lettres du baron Dieskau dans lesquelles il se plaint de la trahison de nos Iroquois au combat du lac Saint-Sacrement. Dit qu'il m'en avait averti ; alors, raison de plus pour n'attaquer qu'avec toute son armée suivant mes instructions. Au surplus, il les accuse à tort, car ceux qui ont participé au combat n'ont pas voulu donner quartier aux Agniers. Une autre faute grave a été de livrer l'assaut sans donner le temps aux Canadiens de s'essouffler et d'enlever leurs blessés. Il a fait combattre des gens épuisés. Nous savons par le journal d'un officier anglais qu'au moment de la retraite de nos troupes, les Anglais étaient découragés et n'auraient pas résisté à un autre effort. Conséquences fâcheuses de ce combat. M. Dieskau est fort bien traité par les Anglais. En a témoigné sa satisfaction au général Johnson et au gouverneur de New-York. Folio 241, 8½ pages. Soit 14 pp.
1755.
19 août. Traduction du journal d'un officier Anglais. Du camp à Flatts, 4 milles au-dessus d'Orange, le 10 août 1755. Raconte au jour le jour les mouvements des Anglais au lac Saint-Sacrement, auquel le général donne le nom de lac George. Le combat avec le général Dieskau fut très vif et très meurtrier. Nos assailants étaient des soldats braves et tous gens d'élite, qui semblaient ne pas faire attention à notre feu, et j'ose dire qu'il n'y a jamais eu en Amérique d'attaque plus hardie et plus vigoureuse, ni de défense plus vive. C'était des soldats d'une hardiesse et d'une intrépidité déterminée, mais ils durent voir qu'ils n'avaient point affaire à un Braddock. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 8 juin 1756.) Folio 247, 9½ pages. Soit 16 pp.
- 15 septembre. Au camp de l'armée anglaise sur le lac St-Sacrement. Extraits des lettres de M. le Baron Bieskau à M. de Vaudreuil. Dit que le combat avait bien commencé, mais que ses Iroquois se sont arrêtés tout court lorsqu'ils ont vu les Agniers. Est bien soigné, mais doute de sa guérison. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 8 juin 1756.) Folio 255, 3 pages. Soit 4 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1756.
1^{er} juillet. M. de Vaudreuil au ministre. M. de Villiers a remporté plusieurs petits succès dans les environs de Chouéguen. Des déserteurs disent qu'ils sont mal nourris, et que beaucoup déserteraient s'ils ne craignaient les sauvages. Il y a 800 hommes à Chouéguen. Il serait assez facile de s'en emparer. Espère y réussir. Folio 257, 12 pages. Soit 16 pp.
- 16 août. Le même au même. A nommé son frère, Rigaud, au commandement de camp des Canadiens et sauvages, qui doit opérer sur Chouéguen. Bonne discipline de ces troupes. Les Anglais ne font aucun mouvement; de notre côté nous sommes très actifs. Folio 265, 8 pages. Soit 12 pp.
- 28 août.
Sans nom
d'auteur. Journal du siège de Chouéguen, commencé le 11 août 1756 et fini le 14 au soir. (Joint à la lettre de M. de Montcalm, du 28 août 1756.) Folio 269, 9 pages. Soit 17 pp.
- 13 août. M. de Vaudreuil au ministre sur ce qui se fait de côté et d'autre au lac Saint-Sacrement. Les Anglais y concentrent leurs efforts. Ils n'envoient pas de troupes à Chouéguen. Nous tenons le secret sur ce que nous allons entreprendre de ce côté. Si nous nous emparons de cette place, nous ajouterons ces troupes à celles que nous avons au lac Saint-Sacrement. Folio 275, 21 pages. Soit 28 pp.
- 13 août. Le même au même. Instructions qu'il a données à M. de Montcalm pour le siège de Chouéguen. Ecrit qu'il rencontre bien des difficultés. Lui a répondu de ne pas se rebuter, que la succès de son entreprise était d'une immense importance. Folio 287, 18 pages. Soit 30 pp.
- 1^{er} septem-
bre. Le même au même. Récit des faits qui ont précédé et accompagné la prise des forts Ontario et Chouéguen. Les ingénieurs et les officiers des régiments français étaient d'avis de ne pas exposer l'artillerie et de la laisser en arrière. M. de Rigaud et les officiers canadiens, plus au fait des nécessités du pays, ont soutenu avec vigueur l'opinion contraire, et qu'il fallait frapper au plus vite. Ces derniers ont pu faire prévaloir leurs avis, et c'est à ce fait et à la résolution des Canadiens que nous devons nos succès. L'ennemi n'a pas fait une résistance bien vive, mais un retard de quelques jours et moins d'entrain et la situation eut été bien différente. Nous avons fait un butin considérable, car il y avait des vivres et munitions pour 3,000 hommes pendant un an. Les fortifications ont été rasées, mais on a eu tort de laisser les fondations. Folio 297, 18 pages. Soit 28 pp.
- 14 août. Articles de la capitulation accordée aux troupes anglaises commandées par John Littlehales, commandant des dites troupes et des forts de Chouéguen, par M. le Marquis de Montcalm, avec état général de ce qui a été pris à Chouéguen, en troupes, artillerie, munitions, fusils, vivres et bâtiments. Par cet état, l'armée assiégée, composée des régiments de Shirley, Pepperell et Shuyler, se composait de 1,742 hommes, dont 152 furent tués. Le colonel Mercer et un lieutenant d'artillerie étaient de ce nombre, et le major Shirley blessé. (Joint à la lettre de M. Vaudreuil du 1^{er} septembre 1756.) Folio 307, 3½ pages. Soit 7 pp.
- 13 août. Résolutions du conseil de guerre tenu à Chouéguen le 13 août 1756, auquel étaient présents le lieutenant-colonel Mercer, le lieutenant-colonel Littlehales, le colonel Schuyler, les capitaines Bradley, Pallon, Moore, Hynds, Campbell, Armstrong, Cardon, Chimex, Rosco. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 1^{er} septembre 1756.) Folio 310, 1½ page.
- Chouéguen,
12 août. Lettre du lieutenant-colonel James Francis Mercer au major Craven. Les Français sont venus les attaquer. Paraissent être en nombre considérable. Espèrent du renfort de jour en jour. Informera le commandant en chef. Cette place est de grande importance. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 1^{er} septembre 1756.) Folio 312, 2½ pages.

1756.
Sans date, probablement le 11 août.
- 3 septembre. Résolutions prises par les officiers commandants dans le fort Ontario. Résolu qu'il est mieux d'abandonner le fort, d'enclaver les canons et de se retirer ou d'attendre une sommation de l'ennemi. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 1^{er} septembre 1756.) Folio 314, 2½ pages.
- 3 septembre. Bigot au ministre. Si M. de Vaudreuil n'avait pas été si ferme dans l'ordre qu'il avait donné de faire le siège de Chouéguen, il serait encore aux Anglais. M. le chevalier Le Mercier a levé toutes les objections que les officiers des réguliers faisaient, objections qui tendaient à ne pas entreprendre ce siège. Ces messieurs ne connaissent pas ce que la présence des sauvages et l'intrépidité des Canadiens peut faire. Nos blessés sont tous Canadiens. Nous avons pris beaucoup de vivres, mais nous sommes surchargés de prisonniers, et la récolte est toute consommée. Nous envoyons les régiments de Shirley et de Pepperell en France et en Angleterre. Nous garderons celui de Schuyler pour des échanges. Il nous est arrivé 400 Acadiens qu'il nous faut nourrir, ainsi que 300 sauvages Médécètes. Envoie des vivres à la rivière Saint-Jean. Folio 316, 12 pages. Soit 16 pp.
- 3 septembre. Recensement fait en gros des vivres qui se sont trouvés dans les 3 forts de Chouéguen pris sur les Anglais par l'armée du général de Montcalm. Folio 324. Liste des bâtiments, folio 325. Inventaire de l'artillerie, fusils et munitions de guerre, folio 326. Récapitulation, folio 327, 9 pages. Soit 12 pp.
- 5 septembre. M. de Vaudreuil au ministre. Dispositions pour la sûreté de la frontière à Saint-Frédéric et à Carillon. Les partis envoyés tant par les Anglais que par les Français n'ont rien accompli d'important. M. de Montcalm est allé prendre le commandement de l'armée à Carillon. M. de Lévis croit que les Anglais les attaqueront très prochainement, sinon ils devront remettre leurs opérations offensives à l'année prochaine. Est prêt pour le combat. Eloge de M. de Lévis. Folio 332, 9 pages.
- 6 septembre. Le même au même. Lettre accompagnée du plan du siège des forts de Chouéguen levé par M. de Léry. Cet officier est celui qui a pris d'assaut l'hiver dernier un fort entre Corlar et Chouéguen. Il s'est signalé parmi les Canadiens au siège de Chouéguen. Il a combattu énergiquement toute opposition à l'expédition. Est digne des grâces du roi. Folio 338, 3 pages (y compris la carte qui a été copiée d'après mes ordres).
- 19 septembre. Le même au même. Avantages remportés par nos partis de la Belle-Rivière et des pays d'en haut. Ces partis ont fait des incursions dans la Virginie et jusque dans le Maryland. Tous les Anglais sont réfugiés dans des forts, et il faut faire au moins 100 lieues pour les atteindre. Tous les sauvages sont à nous, même beaucoup d'Iroquois. Rapports exagérés de quelques prisonniers. Pour cause de santé il remplace M. Dumas par M. de Ligneris au fort Duquesne. Folio 341, 21½ pages. Soit 26 pp.
- 6 octobre. Bigot au ministre. Le général Washington a attaqué avec 300 hommes le village d'Attiqué, appartenant aux sauvages Loups, à 12 ou 15 lieues du fort Duquesne. Ceux-ci se sauvèrent avec leurs familles, mais ils revinrent et M. de la Roquetaillade les mit en fuite en leur tuant beaucoup de monde. Beaucoup de sauvages viennent se fixer sur l'Oyo: il faudra beaucoup de vivres pour eux. Folio 352, 3½ pages. Soit 7 pp.
- 8 novembre. Jugement du conseil de guerre qui condamne Robert Stobo, ôtage donné par les Anglais à la prise du fort Nécessité, à avoir la tête tranchée sur un échafaud dressé sur la place d'armes à Québec, pour avoir donné des renseignements sur la situation des Français, engageant les Anglais à violer les articles de la capitulation du fort Nécessité. Jacob Wambram, autre ôtage également accusé, est acquitté. Sursis à l'exécution de Stobo fut accordé par Sa Majesté. Folio 355, 6 pages. Soit 13 pp.

COLLECTION MOREAU DE SAINT-MÉRY.

CANADA.

Vol. XIII F.

1757.
17 avril. M. de Vaudreuil au ministre. Situation de la France avec les 5 nations. Des députés de toutes ces nations sont venus à Montréal. Le conseil tenu avec eux a été des plus solennels et des plus étendus. Ont paru agir avec franchise. Croit que ceux qui ne seront pas neutres combatront avec nous. Ont promis de brûler les forts que les Anglais ont dans leurs villages. Le colonel Johnson a remarqué à leur retour un grand changement de disposition et s'en est plaint. Les Iroquois de la Belle-Rivière, au nombre de 120, sont allés trouver les Loups, et ont décidé de lever la hache contre les Anglais. Folio 5, 16 pages. Soit 20 pp.
- Avril. Mémoire avec beaucoup de ratures et sans nom d'auteur (probablement M. de Vaudreuil au ministre), sur l'affaire Stobo. La lettre incriminant Stobo est reproduite au long. Folio 15, 4 pages. Soit 8 pp.
- 18 avril. M. de Vaudreuil au ministre. L'instruit de ce qui s'est passé à la Belle-Rivière depuis sa lettre du 11 octobre dernier. Les sauvages Loups, qui s'étaient mis à la poursuite du colonel Washington, ont dû s'arrêter devant un gros détachement anglais. Trois partis de sauvages envoyés par M. de la Chauvignerie sont revenus avec 41 chevelures, ou prisonniers, un autre 16, etc., etc. La crainte des sauvages a fait émigrer plusieurs familles de la Pensylvanie en Géorgie. Nos prisonniers rapportent que 2,000 hommes commandés par le colonel Ware doivent venir s'emparer du fort Duquesne. Folio 17, 11 pages.
- Montréal,
24 avril. M. le chevalier de Lévis au ministre. Est parti de Carillon le 13 novembre, alors que la navigation, se terminait, pour se rendre ici. A laissé MM. de Lusignan et de Gaspé au commandement, avec des instructions. Le gros des troupes anglaises aux forts George et Lydius était en marche pour prendre ses quartiers d'hiver dans la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-York. Aurait été heureux de commander l'expédition contre le fort George, que M. de Vaudreuil a confiée à son frère, M. de Rigaud, mais n'aurait pu faire mieux que lui. Espère que si l'armée, pendant la campagne, est divisée en deux corps opérant à des endroits différents, M. de Vaudreuil lui donnera le commandement de l'un d'eux. Folio 23, 3 pages. Soit 4 pp.
- 4 mai. Relation de la campagne sur le lac Saint-Sacrement en Canada, pendant l'hiver de 1757. Expédition de M. Rigaud au fort George. Départ de Saint-Jean le 20 février. N'arriva à Carillon que le 7 mars, et au fort George le 19. Le dégel ne permet pas de prendre le fort. On brûla 300 bateaux, 3 barques, plusieurs hangars pleins de vivres, 17 maisons, un moulin à scies. Folio 25, 7½ pages. Soit 12 pp.
- Montréal,
11 juillet. M. de Montcalm au ministre. Difficultés de la position. Rareté des vivres. Dispositions prises. Eloge de Bourlamarque et du capitaine Pouchot, qui commande à Niagara. A été obligé de rester ici pour être présent aux festins et cérémonies des sauvages aussi ennuyeux qu'utiles. (M. Marmette indique une lettre du même de même date, dont il dit don-

1757. ner un extrait qui ne s'y trouve pas. Ne doit pas être la même, car dans l'autre il se plaint de M. de Vaudreuil, et il n'en est pas question dans celle-ci.) Folio 29, 7 pages.
- Carillon,
25 juillet. Le même au même. Envoie copie de sa lettre à M. de Vaudreuil. Augure bien de la campagne. Entraîne des troupes et zèle des officiers. Eloge de MM. de Lévis, Bourlamarque, de la Pauze, de Malartic. Folio 33, 1½ page.
- Carillon,
25 juillet. M. de Montcalm à M. de Vaudreuil. Heureux commencements de la campagne. Audacieuse entreprise de M. Marin ; avec 200 hommes il a rapporté 32 chevalures et tué beaucoup de monde. La Mothe, chef Folleavoine, s'est lavé de l'avoir quitté à Chouëguen. Son frère, MM. de Corbière, de Langlade, Hertel, de Meloises et La Chapelle ont attaqué 22 barges contenant 350 hommes commandés par le colonel Parker, qui a succédé à Schuyler. Ils ont pris 20 barges et fait beaucoup de prisonniers. Eloge de M. de Villiers. D'après les prisonniers, l'ennemi ne connaît pas nos projets. (Joint à la lettre du 25 juillet 1757. Folio 34, 3½ pages. Soit 6 pp.)
- 9 août. Articles de la capitulation accordée au lieutenant colonel Monreau pour la garnison de Sa Majesté Britannique du fort Guillaume Henry, du camp retranché qui y est joint et de ses dépendances, par le marquis de Montcalm. Folio 37, 3½ pages. Soit 6 pp.)
- 18 août. Relation de l'expédition et prise du fort William-Henry. (Ce document est, je crois, le même que celui indiqué par M. Marmette sous la date du 18 octobre.) Ne pas le copier. Folio 45, 7 pages.
- 3 août. Copie de la lettre du marquis de Montcalm au commandant du fort George, le 3 août 1757, et réponse. Lettre datée du fort Edouard, 4 août, du général Webb au lieutenant-colonel Munro, commandant du fort George. Lettre de M. de Montcalm au lieutenant-colonel Munro, du 7 août, et réponse. (Jointes à la lettre de M. de Vaudreuil au ministre du 18 août 1757.) Folio 49, 3 pages. Soit 6 pp.)
- Pas de date,
Pendant le
siège, Lettre de M. Bartman, aide de camp du général Webb, au lieutenant-colonel Munro. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 18 août, indiquée par M. Marmette.) Folio 51, 1 page.
- 14 août. Copie de la lettre de M. de Montcalm à milord Loudun, du 14 août 1757. La mauvaise conduite de nos sauvages, à la reddition du fort William-Henry, est attribuable au rum qui leur a été donné par vos soldats et à la hardiesse que leur terreur a inspirée aux sauvages. Ses officiers et lui-même se sont grandement exposés pour les protéger. Doit comprendre combien il est difficile de contenir des sauvages de 33 nations différentes. Les Abénakis, qui avaient à se plaindre, sont les plus coupables. Espère qu'il n'en prendra pas prétexte pour se libérer des termes de la capitulation. Echange des prisonniers. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 18 août 1757.) Folio 52, 2 pages.
- 14 août. Copie de la lettre de M. de Montcalm au général Webb. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 18 août 1757.) A peu près semblable à la précédente. Folio 53, 2 pages.
- 14 août. Inventaire des effets et minutions de guerre qui se sont trouvés au fort de Guillaume Henry et au retranchement après le pillage des sauvages. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 18 août 1757.) Folio 54, 2 pages.
- 14 août. Etat des hommes tués et blessés depuis le commencement de l'expédition du fort George. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 18 août 1757.) Folio 55, 1 page.
- 14 août. Etat de la garnison du fort George et des troupes campées dans le retranchement le 9 août 1757. La garnison se composait de 2,372 hommes,

DOC. DE LA SESSION No 8c

1757. à déduire 108 tués. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 18 août 1757.)
Folio 56, 4 pages. Soit 6 pp.
- 24 août. Bigot au ministre. A l'évacuation du fort George, les sauvages, mécontents de ce que les soldats emportaient leur linge et effets, se sont précipités sur eux pour les en dépouiller. Les sauvages ont massacré 20 de ceux qui résistèrent. Ils firent 800 prisonniers et en relâchèrent 400. Le reste ne fut relâché qu'à Montréal. On est généralement d'opinion que M. de Montcalm eût du faire le siège du fort Lydius après la prise du fort George. La situation est belle au point de vue des succès militaires et fort triste au point de vue des approvisionnements. La température est affreuse, la récolte est encore très mauvaise, la dépense sera énorme et il faut compter entièrement sur les envois de France. M. Pouchot lui écrit de Niagara que les sauvages sont furieux de notre destitution en vivres et marchandises. Il faut les contenter à tout prix. Folio 58, 11 pages.
- 24 août. Etat de la garnison du fort Guillaume Henry. Cet état ne diffère du précédent que par le nombre de soldats tués, posté ici à 76 au lieu de 108. (Ne pas le copier.)
- 20 août. Précis des événement de la campagne de 1757 en la Nouvelle-France. Mouvements des troupes françaises au lac Champlain. Description du fort George (William Henry). Sa situation. Journal du siège. Porte les pertes à 20 hommes tués et 120 blessés, du côté français, et à 80 tués et 120 blessés du côté anglais. Les raisons données pour ne pas attaquer le fort Lydius après la capitulation, étaient que les sauvages s'en retournaient et que les Canadiens avaient à aller faire leurs récoltes. (Joint à la lettre de l'ingénieur Desandrouins, du 20 août 1757.) Folio 69, 8 pages.
Soit 18 pp.
- 15 septembre. M. de Vaudreuil au ministre. Explique les circonstances qui ont amené les désordres des sauvages à l'évacuation du fort George. M. de Montcalm, en signant la capitulation, avait avisé les Anglais de répandre tout le rum en leur possession pour éviter que les sauvages s'en emparent et commettent des désordres. Cet avis n'a pas été suivi en entier et des soldats anglais ont fait boire les sauvages. L'évacuation s'est faite plus tôt qu'elle ne le devait et sans attendre notre escorte. Telles sont les causes des désordres, et nos officiers ont tout fait pour les faire cesser. Les officiers anglais ont tous admis ces faits et approuvé notre conduite. Autres preuves de son humanité envers les prisonniers. Espère que les Anglais ne représenteront pas les faits sous un autre jour. Folio 73, 14 pages.
Soit 17 pp.
1756.
16 septembre. Le même au même. N'a pu refuser la justice d'écrire à M. de Paulmy pour qu'il confie à M. de Lévis le grade de maréchal de camp. Il a toutes les lumières et les qualités d'un homme de guerre, les Canadiens, les sauvages et les troupes marchent avec plaisir sous ses ordres. Il s'est toujours tenu au plus fort du danger et, si son avis avait été écouté, le fort Lydius eût été assiégé et pris après la reddition du fort George. Le général Montcalm ayant été décoré du cordon rouge, l'élévation de M. de Lévis serait opportune et flatterait les Canadiens. Pourrait vouloir servir en Europe s'il ne voit ici autant d'avancement, et son départ sera regrettable et regretté. Folio 81, 5 pages.
1757.
12 octobre. Copie d'une lettre de MM. Vaudreuil et Bigot au ministre. Les 2 vaisseaux commandés par M. de Montalais ont été accablés par la maladie. Ses instructions de faire passer dans les bois, les femmes, les enfants et les bestiaux en bas du fleuve, à l'approche de l'ennemi, ont été communiquées. Les Anglais n'ont pas osé tenter une descente à l'île Royale. Folio 85, 1 page.

1758.
Montréal,
12 février. M. de Vaudreuil au ministre. Rend compte de l'expédition de M. de Belestre avec 300 hommes à la rivière Corlar. Il a éprouvé des fatigues et une misère inexprimables, mais son entreprise a été couronnée d'un succès complet gros de conséquences. Il s'est emparé des 5 forts que les Anglais avaient dans cette région et d'un butin immense. Les Palatins établis là sont riches, et fournissent de grands approvisionnements aux Anglais. Ils avaient 3,000 cochons, 4,000 bêtes à cornes, 500 chevaux. Impossibilité de transporter ce bétail ici. Les Iroquois se trouvent raffermissés dans nos intérêts. Folio 86, 14 pages.
- 10 février. Copie d'une lettre du ministre à M. de Vaudreuil. Répond à sa lettre du 28 octobre. Le roi est satisfait de son administration, et approuve ses observations sur les inconvénients de réunir le service de guerre à celui de l'artillerie. On ne doit pas innover sur ce qui se fait en France. Ecrit aux Jésuites de pourvoir à un professeur de mathématiques si M. Beauchamp ne retourne pas au Canada. Folio 94, 2½ pages.
- 28 février. Copie d'une lettre du même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Répond à la lettre du 4 novembre. Ne doute pas qu'ils eussent répondu à la dépêche qui accompagnait les états du roi de 1757, s'ils l'eussent reçue. Nécessité de réduire les dépenses, et de fournir tous les éclaircissements possibles. Les grâces et les récompenses accordées doivent être temporaires. Folio 96, 2 pages.
- 22 mai. Le même à M. Bigot. A examiné les procédures au sujet du vol de la caisse du roi à Montréal. Approuve la commission pour poursuivre cette affaire, mais n'est pas satisfait du résultat. Compte qu'on poussera l'affaire plus loin, et qu'on découvrira les coupables. Mayer, qui a été le plus à portée de faire le coup, doit être surveillé. Folio 101, 1 page.
- Montréal,
1er juillet. M. de Vaudreuil au ministre. Rend compte de ce qui s'est passé au lac Saint-Sacrement jusqu'à l'arrivée de M. de Montcalm. M. de Bourlamarque, qui commandait à Carillon, s'est acquitté avec zèle et fidélité de ses instructions. M. Wolf d'un côté et M. Langy de l'autre, sont allés reconnaître la position des ennemis. Ils sont campés en 4 camps autour des ruines du fort George. Les prisonniers déclarent que l'ennemi se propose de prendre l'offensive avec toutes ses forces dans un mois. M. de Bourlamarque aurait voulu occuper la tête du portage, mais n'a pas osé, vu qu'il attendait nécessairement M. de Montcalm. Si l'ennemi s'y portait il marcherait à sa rencontre. Folio 102, 4 pages. Soit 6 pp.
- Camp de
Carillon,
13 juillet. M. de Lévis au ministre. A marché jour et nuit avec son détachement pour rejoindre M. de Montcalm, qui était vivement pressé par l'ennemi. Est arrivé le 8 au matin, à temps pour prendre part à la bataille, qui ne s'est terminée que le soir. La journée a été glorieuse pour nos armes. Notre petite troupe a défait 25,000 hommes, avec perte de 300, contre 4 à 5,000 pour l'ennemi. La victoire est due à la valeur de nos troupes et aux bonnes dispositions de M. de Montcalm. M. de Bourlamarque grièvement blessé. Folio 106, 4 pages.
- Québec,
21 juillet. Bigot au ministre. A déjà fait part des préparatifs qu'il faisait par ses lettres du 15 février, 3 et 25 mai et 22 juin. M. de Lévis devait aller au pays des Iroquois pour s'emparer de Corlar. Il était encore à Montréal lorsqu'on apprit que les Anglais, au nombre de 20,000, faisaient des marches forcées pour attaquer Carillon. M. de Lévis s'y est rendu et à temps pour décider de la victoire. Avant son arrivée M. de Montcalm se repliait devant l'ennemi. Notre armée était de 3,400. Les Canadiens et les sauvages n'arrivèrent que 5 jours plus tard, sans quoi l'ennemi eut été détruit dans sa retraite. Pour nous faire diviser nos forces, l'ennemi avait fait courir le bruit qu'il allait se porter sur la Belle-Rivière. Mal-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1758. gré cette victoire le pays souffre de la disette, et en souffrira tant que la guerre durera, quoi qu'on fasse. L'armée doit être augmentée. Folio 108, 7 pages.
- Montréal,
28 juillet. Vaudreuil au ministre. Donne un état détaillé des mesures qu'il a prises et de tout ce qui s'est passé avant et pendant la bataille de Carillon. M. de Lévis est arrivé sur les lieux, après des marches forcées, juste au moment de la bataille. L'armée était composée de 4,760 hommes, dont 3,500 de troupes de terre, 326 soldats de la marine, 844 Canadiens et 40 sauvages. Il est arrivé 80 soldats et 273 Canadiens avec M. Duplessis au commencement de l'action. L'ennemi avait environ 14,000 hommes, outre les 13,000 que le général Abercromby avait avec lui à quelque distance pour protéger la retraite. D'après les rapports des prisonniers et des déserteurs, l'ennemi aurait perdu 4,000 à 5,000 hommes, parmi lesquels lord Howe et le major général Spittall, commandant des troupes de la Nouvelle-York. Les pertes françaises sont : 459 tués ou blessés. Cette victoire est due aux sages dispositions de M. de Montcalm, à l'intrépidité de M. de Lévis, à la fermeté de M. de Bourlamarque, etc., etc. Le colonel Johnson était à la chute avec 200 sauvages. M. de Rigaud est arrivé à Carillon le 11. Il arrive des renforts tous les jours. Combat du détachement de M. Courtemanche près du fort Lydius. L'ennemi n'a laissé que 10,000 à 12,000 hommes au fort George. Folio 102, 25 pages. Soit 35 pp.
- Montréal,
30 juillet. Bigot au ministre. Rien de décisif encore à Louisbourg. Les dernières nouvelles sont du 8. Les Français avaient coulé 4 vaisseaux. M. de Boishébert y était arrivé le 6 juillet avec 400 hommes. La maladie est dans notre escadre devant Québec. 300 hommes à l'hôpital. Folio 125, 2½ pages.
- Montréal,
23 juillet. M. de Montcalm à M. de Vaudreuil. Le prie de relire l'instruction qu'il vient de lui faire remettre. Lui demande s'il est bien possible avec 4,000 hommes de défendre la frontière avec des instructions dont les obscurités et les contradictions sembleraient le rendre responsable des événements fâcheux. Joint à la lettre de M. Vaudreuil au ministre du 4 août 1758. Folio 137, 1 page.
- Montréal,
4 août. M. de Vaudreuil au ministre. Regrette que ses représentations et celles des officiers de la marine n'aient pu engager M. de Montcalm à envoyer des détachements considérables pour harceler l'ennemi. Il a fait perdre une belle occasion à M. de Courtemanche, et celle qu'il a accordée à M. de Saint-Luc n'a pas été aussi fructueuse qu'elle aurait dû l'être en raison de l'insuffisance de son détachement. M. de Saint-Luc a cependant obtenu un très beau résultat. Récit de son expédition. Il est trop tard maintenant, l'ennemi est sur ses gardes et revenu de sa terreur. Les ennemis ont occupé et fortifié une île près du camp de M. de Rigaud. Folio 180, 4 pages.
- Montréal,
6 août. Le même au même. Flatteuses espérances des Anglais fondées sur notre disette. La défaite du détachement commandé par Robert Rogers, "le plus fameux officier partisan Anglais", a été le prélude de notre victoire à Carillon. Récit de cette victoire et de l'expédition sur Corlar. M. de Péan, porteur de cette lettre, passe en France pour se faire soigner. Folio 184, 8 pages.
- Montréal,
18 août. Le même au même. M. Marin, à la tête de 250 Canadiens, soldats de la marine et sauvages, s'est rencontré avec un détachement de 800 Anglais; il les fit d'abord reculer avec grandes pertes, mais il dut se replier devant les secours que l'ennemi recevait. Les prisonniers disent que Carillon ne sera attaqué cette année que si Louisbourg est pris. Craint pour cette dernière place, et alors la lutte deviendra fort difficile. Il faut conserver Carillon, sans quoi toute la colonie est exposée. Ne peut dégarnir cette place, mais alors l'ouest est en danger. Folio 190, 5 pages.

1758. M. de Montcalm au ministre. La situation de la colonie est des plus critiques. Paix nécessaire, ou Canada perdu. Les Anglais ont 30,000 hommes pour opérer au Canada, à part leur armée à Louisbourg. N'avons que huit bataillons et 1,200 Canadiens. La France devrait envoyer 2,000 hommes et 6 bataillons de recrues. Les Anglais sont à Frontenac. La colonie sera coupée en deux. (Dépêche chiffrée traduite entre lignes.) Folio 194, 2 pages.
- Camp de Carillon, 1er septembre. Traduction d'un document, non signé, trouvé sur un prisonnier anglais. Recommandations sur ce qui doit être fait à Oneida par les troupes commandées par le colonel Broadstreet. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 2 septembre 1758.) Folio 204, 2 pages.
- Fort Craven, 11 août. Traduction d'un autre document de même nature adressé à (pas de nom) par le colonel Broadstreet. Ordre de se joindre au capitaine Wells, pour aller en reconnaissance sur la rivière Chouéguen. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 2 septembre 1758.) Folio 241, 1 page. Folio 205, 1 page.
- 23 septembre. Copie ou extrait d'une lettre du ministre à M. de Lévis. Sa Majesté a été informée par M. de Montcalm de sa belle conduite de Carillon. Le prie de lui en exprimer sa satisfaction. Folio 208, 1 page.
- 23 septembre. Copie d'une lettre du ministre à M. de Vaudreuil. Sa Majesté est très heureuse de la victoire de Carillon, mais regrette la diversité d'opinion qui existe encore entre lui et M. de Montcalm, sous des circonstances aussi difficiles. M. de Montcalm paraît désirer de bonnes relations avec lui ; il a même chargé M. de Bougainville de faire des démarches à cet effet. Folio 209, 2 pages.
- 27 septembre. Copie de la lettre du ministre à M. de Montcalm. Sa Majesté a été heureuse de recevoir par M. Péan ses lettres et celles de M. de Vaudreuil confirmant l'éclatante victoire remportée à Carillon. Est peiné qu'il demande son rappel. Folio 210, 1½ pages.
- Montréal, 1er novembre. M. de Vaudreuil au ministre. Viens de recevoir des lettres de M. de Ligneris qui lui apprennent qu'il a été attaqué au fort Duquesne le 11 septembre par 960 Anglais, commandés par le major Legrand. Récit du combat. L'ennemi a été poursuivi. La perte des Anglais a été de 400 tués, beaucoup de blessés, environ 100 prisonniers, dont le commandant et 6 officiers. Nos pertes sont : 8 tués et 8 blessés, parmi lesquels MM. de Verchères et de Bellestre. Les sauvages Loups et Chouanons n'ont pas pris part au combat. Il paraît qu'ils ont promis aux Anglais de rester neutres. Les Anglais ont bâti un fort à 20 lieues du fort Duquesne. Ils ont 6,000 hommes, commandés par le général Forbes, et un gros train d'artillerie. Ils s'avancent vers nous. Impossible de résister à des forces aussi supérieures. Folio 211, 6 pages.
- Montréal, 4 novembre. Le même au même. Une flotte ennemie, forte de 33 voiles, est entrée dans le bassin de Gaspé. Tout a été brûlé et les habitants sont prisonniers mais très bien traités. Les Anglais sont entrés à Miramichi, mais n'ont pas osé pénétrer dans la rivière. A envoyé un petit bâtiment pour rétablir la vigie à Gaspé, mais ne peut faire davantage. Le prie de transmettre ses lettres au Garde des Sceaux et à M. de Moras. Folio 215, 3 pages.
- Montréal, 20 novembre. Le même au même. Depuis le dernier combat au fort Duquesne, M. de Ligneris s'est déterminé à aller attaquer les Anglais à leur fort Loyall Hannon. L'expédition, composée de 400 soldats et Canadiens et de 150 sauvages sous la conduite du capitaine Aubry de la Louisiane, a remporté une aussi belle victoire que l'insuffisance du nombre permettait. L'ennemi a eu 250 tués, et nous 4 tués et 6 blessés. M. de Ligneris a été forcé de réduire sa garnison à 200 hommes faute de vivres. La situation est

DOC. DE LA SESSION No 8c

1758. telle que ces succès ne peuvent faire naître la confiance. Folio 217, 7 pages.
- Québec,
22 novembre. Bigot au ministre. Pense que le fort Duquesne doit être pris ou évacué, car il est informé par le major Legrand du régiment Montgomery, notre prisonnier, que l'ennemi devait l'attaquer en octobre, lorsque M. de Ligneris, pour cause de disette, serait forcé de réduire sa garnison. Tout le mal provient de la perte de nos trois bateaux chargés de vivres à la prise du fort Frontenac. Folio 221, 6 pages.
- 18 octobre.
20 octobre.
23 octobre. Extraits de 3 lettres écrites à M. de Vaudreuil par M. de Ligneris, commandant au fort Duquesne. Récit du combat au fort anglais Loyal Hanon. N'a plus de vivres. N'a gardé que 200 hommes. A envoyé M. de Bellestre à Détroit pour y hiverner avec 120 Canadiens et M. de Saint-Ours à la presqu'île avec un autre parti. Son fort tombe en ruines. Ne peut compter sur les sauvages dans une situation aussi lamentable. S'attend à une attaque prochaine. Fera sauter son fort. (Joint à la lettre de M. Bigot du 23 novembre 1758.) Folio 225, 12 pages.
- Arrêt du conseil d'Etat qui défend au Sieur de la Porte de s'immiscer dans la jouissance de la Baie Philypeau et dépendances et lui enjoint de rapporter le brevet de concession de cette Baie. Folio 231.
1759.
8 janvier. Copie de la lettre du ministre à MM. Vaudreuil et Bigot. Répond aux lettres du 15 et du 18 août, et à celle du 10 octobre dernier concernant le Conseil Supérieur et les juridictions du Canada. Est surpris qu'il ne se présente personne pour les places vacantes, particulièrement celles de conseillers. La perte du Sieur Le Verrier, procureur général, n'est pas facile à réparer. Il avait un zèle singulier pour donner des leçons de droit à la jeunesse. Ne peut actuellement le remplacer par un sujet pris en France. La classe instruite paraît préférer le commerce, mais cela est dû aux circonstances actuelles. Folio 235, 2 pages. Soit 4 pp.
- 25 janvier. Copie d'une lettre du ministre à M. de Vaudreuil. Le roi approuve l'établissement d'un major inspecteur général et de 3 aides majors résidant dans les 3 villes de la colonie, ainsi que les personnes désignées. Leurs fonctions ne s'appliqueront pas aux troupes régulières venues de France. Folio 237, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 26 janvier. Copie d'une lettre du ministre à M. Bigot, en réponse à une lettre du 1^{er} de juin précédent. A rendu compte au roi des discussions entre le directeur du domaine du roi en Canada, les Jésuites, l'Hôtel-Dieu et quelques particuliers, au sujet des cens et rentes qu'ils perçoivent injustement dans la censive de Québec. Le roi approuve ses décisions. Le directeur du domaine du roi devra à l'avenir percevoir lui-même les droits de cens et rentes et de mutations. Folio 239, 2 pages.
1760.
3 février. Copie d'un lettre du même au même. L'administration des affaires du Canada a épuisé les ressources, comme il l'avait prévu. Le roi est obligé de suspendre l'acquittement des lettres de change. Les motifs de cet mesure sont expliqués dans l'arrêt du conseil ci-joint. Le roi s'est cependant contenté d'une suppression limitée et a réglé les objets pour lesquels il sera tiré des lettres de change, le total ne devant pas excéder 2,400,000 livres, et être payé durant l'exercice de 1761. Devra s'efforcer de calmer les alarmes que cette suppression pourra soulever. Compte sur son zèle et celui des Canadiens. Le roi se réserve la connaissance des contestations que cette suppression fera naître. Devra dresser un bordereau des dépenses acquittées et à acquitter. Entre dans de plus longs détails au sujet des vivres dans une dépêche particulière. Folio 241, 4 pages. Soit 6 pp.
1759.
26 janvier. Copie d'une lettre du ministre à M. Dumas. Sur la recommandation de M. de Vaudreuil, le roi l'a nommé pour remplir la nouvelle charge de

1759. major général inspecteur des troupes. Il recevra ses instructions de M. de Vaudreuil, ainsi que les 3 aides-majors nommés pour chacune des 3 villes. Folio 243, 1 page.
- 26 janvier. Copie d'une lettre du même à M. de Montcalm. Le roi, qui est informé de tout, est si satisfait de son zèle et de ses services qu'il l'a promu lieutenant général de ses armées. M. de Vaudreuil a donné de fortes assurances qu'il concourait pleinement avec lui. Doit comprendre l'importance de l'union qui doit exister entre eux dans des temps aussi critiques. Folio 244, 2 pages.
- 16 février. Copie d'une lettre du ministre à M. de Lévis. Le roi en récompense de ses bons services l'a nommé au grade de maréchal de camp au traitement de 24,000 livres par an. Folio 245, 1 page.
- 16 février. Copie d'une lettre du ministre à M. de Vaudreuil. Est informé de source certaine que le général Wolfe doit partir d'Angleterre pour faire le siège de Québec. S'en rapporte à lui et à M. de Montcalm sur les dispositions à prendre pour résister à l'ennemi. Folio 246, 2 pages.
- Sans date et sans nom d'auteur. Récit détaillé de la campagne de 1759 se rapportant plus particulièrement aux opérations qui se terminèrent par la prise de Québec. (Document précieux.) Folio 247, 16 pages. Soit 30 pp.
- 27 février. Copie d'une lettre écrite de Québec par M. de Montcalm à M. de Vaudreuil. Apprend avec plus de peine que de surprise que les sauvages de la Belle-Rivière font un traité de paix avec l'Anglais. Avait prévu cela en raison de notre grande infériorité. Les Anglais ont 50,000 hommes, et nous menacent de tous côtés. Sous ces circonstances il vaut mieux concentrer nos efforts au cœur de la colonie. Le délimitation des frontières ne se fera pas à notre avantage uniquement, parce que nous aurions de faibles corps errant sur la rivière Saint-Jean ou la Belle-Rivière. (Signé "Vraie copie", par M. de Vaudreuil.) Folio 255, 5 pages. Soit 6 pp.
- 20 et 21 mars. (Copie.) Mémoire. Réflexions de M. de Montcalm, Montréal, 20 mars 1759. En marge : Réponses de M. de Vaudreuil, Montréal, 21 mars 1759. (Leurs vues sur les moyens à prendre pour la défense de la colonie diffèrent sur quelques points, et M. de Vaudreuil s'efforce de justifier les siennes. Ce document est siigné "Vraie copie" par M. de Vaudreuil.) Folio 259, 11 pages. Soit 15 pp.
- Québec, 28 mai. M. de Vaudreuil au ministre. Il a été arrêté entre M. de Montcalm et lui que celui-là se rendrait à Québec pour presser les travaux de défense. La disette des vivres est encore grande, malgré le secours apporté par la flottille du Sieur Kanon. Il a pu entrer dans le fleuve et échapper aux croisières anglaises, qui le guettaient, il a cependant perdu quelques vaisseaux pris par l'ennemi. M. Aubert, qui a été chargé de signaler les vaisseaux ennemis dans le fleuve, rapporte qu'il en a vu 3 au Bic et 11 à l'île aux Coudres. Il n'y a pas lieu de douter que ceux-ci ne soient l'avant-garde. Le danger est très grand, mais tout le monde est animé de zèle et de courage. Folio 265, 10½ pages.
- Montréal, 5 octobre. Le même au même. Récit détaillé des opérations autour de Québec pendant le siège et quelque temps après la capitulation. Blâme M. de Montcalm sur plusieurs points, particulièrement à l'égard des mesures à prendre pour protéger la ville du côté du Foulon, de l'anse des Mères et de Samos. Montcalm ne voyait aucun danger de ce côté-là et les mesures de simple prudence furent négligées. A ce moment même les Anglais déçus projetaient de lever le siège et de s'éloigner. Si M. de Montcalm eût protégé convenablement les hauteurs qui dominent les Plaines d'Abraham, le général Wolfe n'eût pas osé entreprendre un débarquement, ou sa tentative se fut terminée par un désastre. Blâme également M. de Ramesay d'avoir capitulé trop tôt. Folio 49 pages. Soit 70 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1759.
10 juin. Dispositions générales pour s'opposer à la descente des Anglais depuis la rivière Saint-Charles jusqu'au Saut Montmorency, de même que pour se retirer derrière la rivière Saint-Charles au cas de nécessité. Projet pour défendre cette rivière et ordre de bataille pour combattre et camper pendant toute la campagne. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759. Signé le chevalier de Lévis.) Folio 298, 12 pages.
Soit 18 pp.
- 18 septembre. Copie des articles de la capitulation accordé par le général Townshend à M. de Ramesay. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 296, 4 pages.
Soit 2 pp.
- Québec,
septembre. Copie de la lettre de M. de Ramesay à M. de Vaudreuil le 18 septembre 1759. L'extrême disette, l'insuffisance des moyens de défense, le désir général de la population, l'ont déterminé à faire des ouvertures de capitulation. Le général anglais a accepté verbalement tous les articles demandés moins un. Son envoyé, M. Joannès, est encore chez le général. Ne peut reculer si tout est accepté. Il est malheureux que M. de La Roche Beaucourt ne soit pas arrivé plus tôt. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 306, 2½ pages.
Soit 5 pp.
- Camp de la
Pointe à la
Chevelure,
26 août. Traduction des ordres et instructions du général Amherst au capitaine. Lui ordonne de prendre une barge et 9 hommes, de se rendre par le lac Champlain à la rivière au Sable, de remonter cette rivière aussi loin que possible pour de là se rendre à pied au fort de la Présentation sur le Saint-Laurent. Si les troupes anglaises n'étaient pas là, d'envoyer un courrier au général Gage vers le lac Ontario, pour l'informer de la situation. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 318, 2½ pages.
- 22 septembre. Traduction de la lettre du Cap. James Tute (?) au Général Gage, écrite du fort de la Présentation. Est arrivé très faible, suite de privations et de misères après 27 jours. N'a guère pu se rendre compte de la force des Français. Ont 3 camps dont l'un dans une île. Peuvent avoir environ 1,500 hommes. Le caporal Cauley a déserté ce matin, ceci l'embarresse. Tient à faire des prisonniers pour obtenir des renseignements. Lui envoie 4 hommes, s'en retournera avec le reste. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 310, 2 pages.
- 19 septembre. Copie de la lettre de M. de Vaudreuil à M. de Ramesay, du camp du Calvaire le 19 septembre 1759. Une capitulation aussi prompte l'a fort surpris aussi bien que toute l'armée. Le ministre jugera. Fera lui-même un rapport de tous les événements et ne l'oubliera pas dans tout ce qu'il a fait antérieurement. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 311, 1 page.
- 18 septembre. Copie de la lettre de M. de Ramesay à M. de Vaudreuil, écrite de Québec le 18 septembre 1759. Aurait fort désiré ne pas conclure la capitulation, en conformité avec ses désirs, mais la chose était trop avancée pour en revenir. Etat des provisions de bouche dans la ville. Devant être transporté en France avec la garnison, il se chargera de ses lettres. Le prie de lui écrire et de lui donner une petite instruction au ministre pour faciliter les interrogations. Préférait rester. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 312, 3 pages.
- 16 septembre. Copie de la lettre de M. Joannès, aide-major au régiment de Languedoc, faisant fonction de major de place à Québec. Ecrite de Lorette à M. de Vaudreuil le 16 à midi. M. Le Vasseur, envoyé pour chercher des tentes à l'ancien camp, a rencontré M. de Bellecourt avec 20 cavaliers, se disant envoyé par vous pour nous informer du succès de M. de Lévis aux rapides, de son approche et de votre dessein de dégager la ville. M. de Bellecourt, qu'il a vu, n'a pas dit la même chose, et a beaucoup tergiversé. Allait

1759. vous voir. M. Magnan, que j'ai rencontré, m'en a détourné. A moins d'instructions précises de vous avant 10 heures demain matin, nous négocierons capitulation. C'est l'avis unanime des troupes et de la population. L'extrême disette est l'excuse d'un acte qui autrement serait déshonorant. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 314, 4 pages. Soit 6 pp.
- 18 septembre. Copie de la lettre de M. de la Rochebeaucourt, commandant la cavalerie, écrite à M. de Vaudreuil, datée du Passage, le 18 septembre 1759. A passé cette nuit cent et quelques poches de biscuit à Québec. M. de Ramesay l'a informé qu'il était trop tard, que M. Joannès était chez les Anglais pour traiter de capitulation. Si on lui refuse quelque article il rompra avec eux, à condition qu'il reçoive le lendemain un secours de 4 à 500 hommes avec leurs vivres. Lui, M. de la Rochebeaucourt, se charge de les faire passer. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 316, 1 page.
- 13 septembre. Copie de la lettre de M. Marcel, aide de camp de M. de Montcalm, à M. de Vaudreuil. M. de Montcalm approuve tout. Lui ai lu votre lettre, et le modèle de capitulation que j'ai remis à M. de Ramesay avec votre lettre à lui. P.S.: M. de Montcalm, à 10 heures du soir, ne va guère mieux, son poulx est un peu meilleur. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 317, 1 page.
- 13 septembre. Copie de la lettre de M. de Vaudreuil à M. de Montcalm, le 13 septembre, à 6 p.m. Est fort peiné de ses blessures. Aurait voulu attaquer l'ennemi dès aujourd'hui. A cédé aux représentations de tous les commandants des corps. Sont d'avis que notre diminution, la forte position de l'ennemi, imposent une retraite immédiate. Son opinion conforme le détermine à ce parti. Joint à celle-ci sa lettre à M. de Ramesay, contenant instructions sur articles de capitulation. Conformés à ceux convenus entre eux. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 318, 2 pages.
- 13 septembre. Copie de la lettre de M. de Vaudreuil à M. de Ramesay le 13 septembre, à 6 p.m. A reçu ses 2 lettres. La position de l'ennemi devenant d'instants en instants plus avantageuse, croit devoir opérer sa retraite. Ses motifs et les instructions qui doivent le guider détaillés dans les instructions ci-jointes. Prière de s'y conformer. Donnera de ses nouvelles demain. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 319, 1 page.
- 13 septembre. Mémoire pour servir d'instruction à M. de Ramesay, commandant à Québec. Le manque absolu de subsistances l'oblige à faire sa retraite. Le prévient qu'il ne doit pas, quand il manquera de vivres, attendre que l'ennemi l'emporte d'assaut pour arborer le drapeau blanc. Articles de capitulation qu'il doit demander avec, en marge, arguments à faire valoir et instructions. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 320, 5 pages.
- Camp de Beauport,
13 septembre. Copie du Conseil de guerre tenu le 13 septembre chez M. de Vaudreuil, signé, de Vaudreuil, Bigot, Dalquier, Poulariès, Pontleroy, Dumas, Duchat, Manneville, et Duparquet. (Le chevalier de Montreuil invité n'y était pas ou n'a pas signé.) M. de Vaudreuil ayant proposé de considérer s'il y avait moyen de rattaquer l'ennemi, il fut résolu : que la faiblesse de l'armée, la dispersion, le harcèlement, la supériorité de l'ennemi, l'insécurité d'un camp non protégé, l'éloignement des approvisionnements, le danger de communications coupées, obligeaient les troupes à se replier sur la rivière Jacques-Cartier, où se trouvait l'unique dépôt des vivres. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 324, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1759.
Camp de
Beauport,
23 juillet.

Copie d'une lettre de M. de Montcalm à M. de Vaudreuil. Ne sais ni deviner ni répondre des événements d'une matière obscure ; il n'y a que Dieu qui sache faire des choses impossibles. S'il veut une plus forte garnison dans la ville, il doit renoncer à la position qu'il occupe maintenant. Souscrit d'avance à tout ce qu'il ordonnera. Doit faire des patrouilles exactes. Ne peut cependant croire que les ennemis aient des ailes pour pouvoir, dans la même nuit, traverser, débarquer, monter des rampes rompues et escalader les hauteurs, d'autant qu'il faut porter des échelles. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 326, 2 pages.

Sans date,
probable-
ment avant
1759.

Copie d'une lettre de M. de Montcalm à M. de Vaudreuil. S'il redoute un débarquement à l'anse des Mères, qu'il y envoie M. de Montesson avec 100 hommes. "Je vous jure que 100 hommes postés là arrêteraient toute l'armée et nous donneraient le temps d'attendre le jour et d'y marcher par notre droite; la moindre chose cette nuit, je marcherais à vous avec *Guyenne* et *Béarn* qui seront demain campés en ligne. Faites éclairer cette nuit par des canots, et, si la nuit est obscure, par des feux; bonsoir. P.S.—Vos cajeux opèrent-ils?" Folio 327, 1 page.

Camp de la
Pointe à la
Chevelure,
8 août.

Copie de la traduction des instructions de S. E. Jeffrey Amherst, major général et commandant en chef, au capitaine Quinton Kennedy, du 17^{me} régiment. Devra se rendre aux villages des sauvages de l'est. Dira aux chefs qu'il est en marche sur le Canada pour le réduire sous l'obéissance de son roi. Qu'il leur offre son amitié à la condition de leur neutralité absolue ; qu'il ne leur demande aucune assistance, ayant une armée assez forte pour réduire les Français et eux-mêmes au besoin. Si leur réponse est favorable, se rendra à Québec pour en informer le major général Wolfe, après quoi il reviendra auprès de lui. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 328, 2 pages. Soit 3 pp.

St-Laurent,
île d'Orléans,
27 juin.

Copie d'un manifeste publié par les Anglais dans diverses paroisses du gouvernement de Québec. Invite les habitants à revenir à leurs habitations. Ne seront pas molestés s'ils demeurent tranquilles. L'Angleterre déterminée à venger les insultes et à s'emparer du Canada. Le fleuve est bloqué, pas d'assistance possible, la France, incapable de les supporter, abandonne leur cause, les opprime au lieu de les secourir, périront de faim et de misère, ou massacrés s'ils agissent autrement. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 329, 4 pages. Soit 6 pp.

11 juillet.

Copie du placet présenté à M. de Vaudreuil par les citoyens de la ville de Québec. S'offrent avec joie, pour éviter les effets d'un bombardement, de composer un parti formé des citoyens chargés de la garde de la ville, lequel ferait une descente de nuit sur Lévis, dans le dessein de surprendre l'ennemi et de s'emparer de sa batterie avant qu'elle ne soit plus solidement protégée. Les connaissances prises par le Sieur Charest font espérer que l'entreprise aurait bonne chance de succès, et, qu'à tout événement, ils pourraient opérer leur retraite sans grand péril. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 331, 3 pages.

Pas de date.
Probable-
ment le 13
septembre

Copie du billet écrit par M. le chevalier de Bernest (ou de Bernetz) à M. de Vaudreuil. Une ordonnance arrivée du Foulon lui apprend à l'instant que l'ennemi y est descendu. Il est important d'y envoyer des forces au plus tôt. L'ordonnance envoyée à lui par M. de Verger dit que l'ennemi fait une vive fusillade. N'entendant plus rien il le croit rembarqué. La basse-ville est attaquée. L'ennemi revient à l'anse des Mères. Ne peut faire trop de diligence. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 5 octobre 1759.) Folio 333, 1 page.

1759.
Montréal,
15 octobre.

Bigot au ministre. Toutes les mesures avaient été prises pour sauver Québec. Avaient espéré y réussir et y comptaient sûrement avant la dernière attaque. Récit des opérations. Explications des faits touchant la descente des Anglais au Foulon. Trop grande précipitation de M. de Montcalm. M. de Vaudreuil et lui étaient d'avis d'attaquer l'armée anglaise le lendemain de la bataille des plaines d'Abraham. M. de Lévis, arrivé au camp de Jacques-Cartier sur les entrefaites, blâma sévèrement la retraite. Une attaque est décidée. Des vivres furent envoyées à M. de Ramesay, et ordre donné de ne pas capituler. Ne paraît avoir aucune excuse. "Je sais toutes les particularités de cette descente par des officiers Anglais de ma connaissance qui me l'ont fait dire, en ajoutant que M. Wolfe n'avait pas compté réussir ; qu'il ne l'avait fait que pour qu'il fut dit qu'il avait tenté de descendre au-dessus de Québec, et qu'il ne devait sacrifier que son avant-garde, qui était de 200 hommes ; que si on eut tiré dessus ils se rembarquaient tous ; que les gros canons et les mortiers placés vis-à-vis la ville avaient été remarqués, et que les troupes devaient s'en retourner et partir le 20 septembre. Sans la surprise de nos postes au-dessus de Québec, cette ville était sauvée, le roi aurait conservé le Canada presque en entier." (Lettre des plus intéressantes, où tout est expliqué avec beaucoup de clarté. Ordre a été donné de la copier de suite. —E. R.) Folio 334, 18 pages. Soit 25 pp.

Montréal,
30 octobre.

M. de Vaudreuil au ministre. Détail des opérations dans les pays d'en haut. Après une longue et belle défense, le capitaine Pouchot a livré Niagara au colonel Johnson, qui commandait l'armée ennemie après la mort des généraux Broadstreet et Bordax et du colonel Prideaux. M. Pouchot avait compté sur l'appui de MM. de Ligneris et Aubry, qui, avec 1,300 hommes, furent cernés par des forces supérieures. M. Douville a brûlé son fort à Toronto. M. de la Corne a capturé les émissaires anglais envoyés aux rapides par le général Amherst, et qui devaient informer le général Gage de se porter cette année même sur le fort de la Présentation. L'ennemi a été ainsi retenu dans l'inaction à Chouéguen, et il a pris ses quartiers d'hiver. Folio 344, 12 pages. Soit 15 pp.

Niagara,
15 juillet.

Etat de l'artillerie et des munitions qui restaient à Niagara au temps de sa reddition aux troupes de Sa Majesté Britannique, signé, Strachey, capitaine ; George Wray, garde-magasin. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 30 octobre 1759.) Folio 351, 2 pages.

15 juillet.

Articles de capitulation pour les fort et garnison de Niagara de Sa Majesté Très Chrétienne le roi de France. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 30 octobre 1759.) Folio 352, 3½ pages.

Camp de
l'Île aux
Noix,
1er novem-
bre.
Triplicata.

M. de Bourlamarque au ministre. N'avait que 2,300 hommes à opposer à une armée de 11 à 12,000 hommes. Ne pouvait que résister suffisamment pour empêcher l'invasion du Canada cette année. Fit de grands travaux à Carillon pour faire croire à une vigoureuse résistance. Lorsque l'attaque devint trop sérieuse, il se replia de nuit sur Saint-Frédéric, laissant 400 hommes avec l'ordre à M. d'Hébecourt de résister quelque temps et de faire sauter le fort. Il en fut de même pour Saint-Frédéric. Se rendit avec son armée à l'Île aux Noix qu'il rendit capable d'une bonne résistance. Tous ces retards firent que l'armée anglaise ne déboucha sur la rivière Richelieu qu'en octobre. Se rendant compte de la force de nos retranchements et la saison étant avancée, l'ennemi retourna au fort Saint-Frédéric. Fait l'éloge de ses troupes et de M. de Langis Montegron. Folio 354, 6 pages. Soit 9 pp.

Montréal,
8 novembre.

M. de Vaudreuil au ministre. Fait le récit des opérations de M. de Bourlamarque. Il a réussi dans son objet, qui n'était autre que d'empê-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1759. cher le général Amherst de faire sa jonction avec l'armée devant Québec. Folio 358, 10 pages. Soit 13 pp.
- Montréal, 20 mai. Instructions pour M. de Bourlamarque, brigadier des armées du roi. Le but qu'il poursuit est de resserrer la défense et de ne pas s'exposer au sort d'une action générale. Devra, successivement, évacuer les forts Carillon et Saint-Frédéric, les faire sauter et se retirer sur l'île aux Noix, que MM. Duverny et de la Pauze doivent fortifier. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 8 novembre 1759.) Folio 364, 10 pages. Soit 15 pp.
- Canada, 10 novembre. M. de Lévis au ministre. Fut informé de la victoire des Anglais le 15. Arriva à Jacques-Cartier le 17. Put faire reconnaître que la retraite sur Jacques-Cartier était une faute. M. de Vaudreuil fit avertir M. de Ramesay que nous allions à son secours et de ne pas capituler. Est désolé de ce qui est arrivé et des fautes commises, alors que l'insuccès des Anglais paraissait assuré. Récit de ses opérations. Si le roi tient à conserver la colonie il devra devancer les Anglais en envoyant de bonne heure au printemps une flotte portant au moins 14,000 hommes, des vivres, etc., etc. (Ordre a été donné de copier de suite cette dépêche.—E. R.) Folio 370, 11 pages. Soit 18 pp.

COLLECTION MOREAU SAINT-MÉRY.

1760—CANADA—1791.

Vol. 14.

1760. Copie d'une lettre du ministre à M. de Lévis. M. de Vaudreuil l'a renseigné très au long sur l'entente parfaite qui existe entre eux. Le bon accord plus nécessaire que jamais. Observations au sujet du paiement des appointements des officiers et de la solde des troupes. N'a pu faire augmenter son traitement comme commandant en chef. Ne perd rien pour attendre. Folio 11, 2 pages.
- Montréal, 15 avril. M. de Vaudreuil au ministre. M. de Lévis est resté avec l'armée à Jacques-Cartier. M. Dumas avait le commandement de la frontière de ce côté et M. de Repentigny à la Pointe aux Trembles. Escarmouches durant l'hiver à Lorette, Sainte-Foye, Saint-Augustin, le cap Rouge, le Calvaire. Bonne volonté de tous, particulièrement des Canadiens, qui retranschaient eux-mêmes sur leur médiocre subsistance. Avait formé le projet d'attaquer Québec pendant l'hiver; l'ennemi s'y attendant, avait construit 7 redoutes près de la porte Saint-Jean. Avait envoyé des émissaires dans Québec pour mettre le feu aux magasins à poudre et à vivres. N'ont pu accomplir l'objet de leur mission. Récit de ce qui s'est passé dans Québec pendant l'hiver. Mortalité, maladie, mécontentement des soldats anglais, exigences de Murray envers les Canadiens. Doit scus peu attaquer Québec. (Ordre a été donné de copier de suite cette dépêche.—E. R.) Folio 12, 15 pages. Soit 22 pp.
- Montréal, 18 avril. Le même au même. Pour se procurer les vivres absolument nécessaires à l'armée, et pour empêcher les Anglais de les accaparer, il a tenu tout l'hiver des détachements sur la côte sud jusqu'à Saint-Michel. Récit de divers engagements sous MM. de Céloron, Saint-Martin, Hertel, Couillard, etc., etc. Folio 20, 11 pages. Soit 14 pp.
- Montréal, 23 avril. Le même au même. L'armée destinée au siège de Québec était prête le 6 de ce mois. Disette extrême. N'a ni bœuf, ni lard et peu de farine. A tiré ses munitions des postes de la frontière et certains objets indispen-

1760. sables, "les a eus par des rubriques sourdes des Anglais de Québec. Vous jugerez aisément monseigneur de l'état déplorable de ce pays ; ses ressources épuisées, il redevient naissant et tout l'accable par la grande proximité et l'excessive supériorité de l'ennemi. De ces mêmes raisons prennent source les efforts que je fais pour recouvrer Québec avant qu'il n'arrive aucun secours fit l'ennemi". A donné des commandements importants à MM. de la Corne, de Vassan, Saint-Martin, Denys de la Ronde et de Repentigny. Repose beaucoup de confiance en M. de Lévis. (Partie de cette lettre est chiffrée.) Folio 26, 5 pages. Soit 7 pp.
- Montréal,
3 mai. Copie du mémoire pour servir à l'instruction de M. de Lévis. Une attaque sur Québec avant l'arrivée de la flotte anglaise est la seule ressource actuelle. Lui donne d'urgence tous les pouvoirs. Copie, signée Vaudreuil. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil au ministre du 3 mai 1760, indiquée par M. Marmette.) Folio 34, 9 pages. Soit 12 pp.
- 29 avril.
10 mai.
11 mai.
12 mai.
21 mai. Copies des lettres du général Murray et des réponses de M. de Lévis. (Après la bataille de Sainte-Foye, l'hôpital général, où se trouvaient les soldats anglais malades, resta au pouvoir des Français. M. de Lévis s'étant plaint que les soldats anglais avaient tiré sur les blessés qu'on y avait transportés, il s'ensuivit une correspondance fort courtoise, dans laquelle le général Murray reconnaissait les égards des Français envers les prisonniers et les malades, et s'excusait sur un malentendu de ce dont on se plaignait. Ces lettres sont au nombre de 8.) Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 31 mai 1760. Folio 44, 8 pages.
- Montréal,
31 mai. M. de Vaudreuil au ministre. Détails sur les opérations du siège de Québec et de sa levée. Grande anxiété des deux côtés. Ce siège ne fut entrepris que dans l'espérance que la flotte qui arriverait la première serait française. Il en fut autrement. Le 15 et les jours suivants il arriva 17 vaisseaux de guerre anglais, venant d'Halifax. Il fallut lever le siège et se retirer. Ne compte plus que sur la paix. (Lettre en partie chiffrée.) Folio 50, 16 pages. Soit 26 pp.
- Montréal,
20 juin. Bigot au ministre. Immensité de la tâche pour procurer des vivres et des munitions à l'armée. Il a fait faire des raquettes, des traînes, des échelles pour faire croire à un assaut et fatiguer la garnison. A fait faire 20,000 outils, 300 bateaux, s'est rendu maître de gré ou de force de tout ce qui pouvait nous être utile. "Je peux, sans me flatter, dire que j'ai beaucoup contribué jusqu'à présent à la conservation du Canada par mon travail forcé et onéreux, et mes expédients pour soutenir vos armées. Je suis persuadé que chacun me rend justice. Il n'y a que de vous seul, monseigneur, de qui je ne peux recevoir cette satisfaction." Folio 60, 11 pages.
- Montréal,
21 mars. Copie de la prière de MM. de Vaudreuil et de Lévis à M. Bigot de donner des rations d'eau-de-vie aux soldats. (Joint à la lettre de M. Bigot du 20 juin 1760.) Folio 66, 1½ page.
- Montréal,
6 juin. Copie de la prière de MM. de Vaudreuil et de Lévis à M. Bigot, dans laquelle ils demandent, qu'au lieu de vendre pour le compte du roi les 150 quarts d'eau-de-vie que le peu de durée du siège de Québec a laissés non consommés, il les conserve pour l'usage des troupes pendant les opérations de l'été, quelque avantageux que puisse être le prix qu'il en pourrait trouver. (Joint à la lettre de M. Bigot au ministre du 20 juin 1760.) Folio 67, 2 pages.
- Montréal,
1er juin. Prière de M. de Vaudreuil à M. Bigot de continuer aux soldats et officiers les rations qu'ils reçoivent lorsqu'ils sont en garnison ou font du service actif, ou qu'ils reçoivent une solde qui corresponde à la cherté des vivres. Après le siège de Québec l'armée, faute de subsistances, avait été

DOC. DE LA SESSION No 8c

1760. cantonnée dans les paroisses de la côte au lieu de rester en camp ou en garnison. (Joint à la lettre de M. Bigot du 20 juin 1760.) Folio 68, 2½ pages.
- Montréal,
17 mars. Copie de la lettre du Sieur Cadet, munitionnaire des vivres en Canada, à M. Bigot, déclarant qu'il n'est pas tenu de fournir la subsistance aux armées dans le centre de la colonie, encore moins de l'eau-de-vie dans la ration du soldat, et qu'il ne croit pas devoir continuer la ration d'eau-de-vie qu'il avait eu ordre de donner pendant le siège. Requête accordée. (Joint à la lettre de Bigot au ministre du 20 juin 1760.) Folio 70, 2½ pages.
- Montréal,
12 mars. Copie d'une lettre de M. de Lévis à M. Bigot, le priant d'ordonner, vu les rigueurs de la saison, d'inclure la ration "d'un misérable" d'eau-de-vie au soldat pendant le siège que l'on va faire à Québec. (Joint à la lettre de M. Bigot au ministre du 20 juin 1760.) Folio 72, ½ page.
- Montréal,
16 mars. Copie de l'ordre de Bigot au Sieur Cadet, munitionnaire, de comprendre "un misérable" d'eau-de-vie dans la ration des soldats et miliciens de l'armée destinée à faire le siège de Québec. (Joint à la lettre de Bigot du 20 juin 1760.) Folio 73, ½ page.
- Montréal,
2 janvier. Copie d'une lettre de M. de Vaudreuil à M. Bigot, le priant de faire les dépenses nécessaires pour se procurer des équipements, des outils, des échelles, des traînes, des raquettes, et de prendre chez les particuliers, de gré ou d'autorité, tout ce qui sera nécessaire pour l'utilité du service au siège de Québec. (Joint à la lettre de Bigot du 20 juin 1760.) Folio 74, 1 page.
- Montréal,
25 mars. Copie de la lettre de M. de Vaudreuil à M. Bigot, par laquelle il l'autorise à acheter des Sieurs Martin et Tropez, négociants à Québec, deux cent cinquante quarts d'eau-de-vie pour l'armée au prix convenu entre eux. (Joint à la lettre de Bigot du 20 juin 1760.) Folio 75, 2½ pages.
- Montréal,
22 juin. M. de Vaudreuil au ministre. Dispositions générales pour la défense de la frontière de Québec. M. de la Rochebeaucourt est à la Pointe-aux-Trembles, M. de Repentigny au fort Jacques-Cartier, M. Dumas au cap Lauzon à Deschambault. Les Anglais ont 8 vaisseaux, 5 frégates, 40 sennaults et brigantins, ayant ensemble environ 600 canons. Avec cela ils sont maîtres du fleuve. Ils ont beaucoup de malades. Ont un hôpital à Lévis, un autre à l'île d'Orléans. Maltraitent fort les habitants près de Québec; ont perdu un nommé Nadeau de Saint-Charles, ont mis à bord leurs bateaux les curés de Charlesbourg, de Beauport et quelques Jésuites. L'ennemi ne connaît pas l'étendue de notre faiblesse. Folio 77, 11 pages.
- Montréal,
23 juin. M. de Vaudreuil au ministre. Les préparatifs qu'il a faits à l'île aux Noix, à Saint-Jean, à Chambly. M. de Bougainville est en charge du premier poste, M. de Lusignan l'était d'abord du second, mais il a depuis été transféré à Chambly. Récit de quelques petites expéditions à Saint-Frédérie. Indécision des Anglais. Aux dernières nouvelles le général Amherst allait marcher de l'avant avec une forte armée. Folio 83, 9 pages.
- 23 juin. Relation de l'expédition de Québec (par M. de Vaudreuil probablement) aux ordres de M. de Lévis. Ce récit, très circonstancié et très clair, est un document fort précieux. Les mouvements de l'armée et des divers corps y sont donnés avec tant de précision qu'il est facile de se rendre un compte exact de toutes les opérations. Ce document contient une liste des officiers morts ou blessés. (Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 23 juin 1760 citée par M. Marmette.) Folio 89, 21 pages.

1760.
Montréal,
6 août.

M. de Vaudreuil au ministre. Fait le récit des mouvements des Anglais sur la côte sud du fleuve depuis Saint-Nicolas jusqu'à Bécancour. Vains efforts pour s'y opposer. Les Anglais font prêter le serment aux habitants et brûlent les maisons des absents. M. de Hertel fut tué dans un engagement, pris par les Anglais, et son cadavre envoyé à M. de Repentigny avec une lettre du général Murray dans laquelle il lui dit qu'il a sous ses ordres des troupes de feu le général Braddock qui brûlent de se venger, et que les Français feraient bien d'éviter d'employer les sauvages. Réponse que fit M. Dumas. Les Anglais prirent terre à Bécancour et se rembarquèrent le même jour. Folio 101, 7 pages. Soit 9 pp.

Montréal,
11 août.

M. de Vaudreuil au ministre. La flotte anglaise, ayant à son bord le général Murray et environ 2,500 hommes commandés par le colonel Howe, remonte le fleuve. Elle doit être remplacée devant Québec par l'escadre de Louisbourg. Le général Amherst fait diligence pour rencontrer la flotte qui se dirige sur Montréal.

Montréal,
29 août.

M. Bigot au ministre. La flotte anglaise est maintenant mouillée à trois lieues de Montréal. L'armée ennemie du lac Champlain est venue prendre terre près de l'île aux Noix. Ils ont pris les petits vaisseaux que nous y avions, ce qui décida M. de Bougainville à évacuer son fort. M. de Vaudreuil a donné ordre à M. Dangeac de retourner en France avec les 3 vaisseaux que les Anglais lui avait coulés dans la Baie des Chaleurs et qu'il a pu relever. (P.S. du 2 septembre.) M. de Roquemare a brûlé le fort Saint-Jean, et est actuellement campé à Laprairie avec ses troupes. L'ennemi pille et brûle les maisons et granges partout où il met pied. On apprend que l'ennemi a pris le fort Lévis, situé dans une île en haut de Montréal, et que la garnison a été conduite à Chouëguen. Folio 111, 7½ pages. Soit 12 pp.

Montréal,
29 août.

M. de Vaudreuil à M. de Berryer. A dû recevoir ses lettres chiffrées du 23 avril, 26 et 28 juin et du 13 de ce mois, faisant voir la situation déplorable de la colonie. Détail des opérations à l'île aux Noix. Conduite admirable et zèle des Canadiens qui font tous les sacrifices. Si M. Ponchot est obligé d'évacuer le fort Lévis, nous aurons 3 armées contre nous. Montréal n'est pas fortifié. Nous manquons de tout et même d'ammunitions. Livrera bataille, mais s'il faut capituler tâchera de le faire avec honneur. (Cette dépêche est chiffrée.) Folio 115, 8½ pages.

Montréal,
10 septembre.

M. de Vaudreuil au ministre. Sa lettre du 29 août l'a informé de la force de l'ennemi et de l'épuisement de la colonie. M. de Bougainville, voyant qu'il avait devant lui une armée de 12,000 hommes, a bien fait d'évacuer l'île aux Noix et de se replier sur Montréal; l'ennemi eut pu l'envelopper avec une faible partie de ses troupes et continuer sa marche sur Montréal. Il en était de même pour Saint-Jean. Le général Murray mit à terre la majeure partie de ses troupes à Varennes. A fait brûler toutes les habitations de ceux qui étaient à l'armée et menacé du même sort ceux des autres endroits qui ne reviendraient pas de suite. Cet ordre a produit beaucoup de désertions. Prise du fort Lévis, en haut des rapides, par le général Amherst. Le capitaine Ponchot ne s'est rendu qu'à l'extrémité. Le général Amherst, après avoir campé sur l'île Perrot, s'est présenté devant Montréal. N'ayant que 2, 400 hommes, peu de poudre, peu de vivres, pas de fortifications tenables, exposé d'un côté à l'artillerie de la flotte, de l'autre à des batteries dominant la ville, contre une armée de 32,000 hommes, ayant 300 bouches à feu, sans compter celles de la marine, il a pensé que la résistance serait une faute impardonnable qui placerait la colonie à la merci du vainqueur. A préféré accepter les conditions du général anglais, qui ne voulait pas entendre d'autres proposi-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1760. tions que celles modifiées par lui. Elles sont d'ailleurs honorables pour l'armée et libérales pour les colons. C'est au point de vue de ces derniers qu'il fallait surtout se placer. M. de Lévis a surtout consulté son attachement à l'armée, "pour moi, je n'ai pu par condescendance sacrifier un peuple qui depuis l'origine de la colonie l'a soutenue si constamment au prix de son sang, qui par son courage en tout temps a mérité les éloges de toute l'Europe, et qui s'est dépouillé entièrement pour se conserver sous l'obéissance du roi. Quels reproches n'aurais-je point à me faire et quel compte Sa Majesté n'exigerait-elle pas de moi, si, écoutant un zèle aussi indiscret, j'eusse sacrifié le peu de troupes qu'il lui reste en ce pays et exposé un peuple comme celui de cette colonie à subir toutes les horreurs d'une guerre ou l'irritation des chefs n'entraîne que trop la fureur du soldat ; à faire supporter au peu de colons qui seraient restés une transmigration plus dure pour la plupart que la mort même, et qui aurait mis le roi dans l'impossibilité de s'assurer à un traité de ce pays tout dévasté et qu'il lui aurait fallu repeupler à nouveau" ? Ne peut douter que sa conduite soit approuvée. Folio 121, 12 pages. Soit 20 pp.
- Montréal,
6 septembre.
8 heures du
soir. Copie du procès-verbal d'un conseil de guerre auquel étaient présents : MM. de Vaudreuil, Bigot, de Lévis, de Bourlamarque, de Bougainville, de Roquemaure, Rigaud de Vaudreuil, de Pontleroy et Montbeillard. Il fut résolu unanimement de demander un armistice jusqu'au 1^{er} octobre, et que si alors la paix entre les deux royaumes n'était pas conclue, la colonie serait remise à l'Angleterre. Il fut convenu de plus que si cette demande était refusée, comme cela était probable, des articles de capitulation seraient soumis. Folio 127, 3½ pages. Soit 6 pp.
- Camp devant
Montréal,
8 septembre. Copie certifiée par M. de Vaudreuil des articles de capitulation entre le général Amherst et le marquis de Vaudreuil. (Les articles de la capitulation sont au nombre de 55. Beaucoup sont accordés, quelques-uns modifiés ou rejetés. Ils sont signés Jeff. Amherst et collationnés par M. Happy, secrétaire du général.) Folio 131, 20 pages. Soit 30 pp.
- Montréal,
6 septembre. Mémoire sur la situation actuelle de la colonie. (Les 12 articles soumis à la considération du Conseil de guerre.) Folio 141, 4 pages. Soit 7 pp.
- Montréal,
8 septembre. Copie certifiée par M. de Vaudreuil d'une lettre de M. de Lévis et M. de Vaudreuil. Les réponses du général anglais obligeant les troupes à mettre bas les armes, il prie M. de Vaudreuil de rompre les négociations, d'attendre la canonnade et de tenter le sort des armes malgré le peu d'espoir de la résistance. Demande au moins la liberté de se retirer avec les troupes dans l'île Sainte-Hélène et de s'exposer à toutes les extrémités plutôt que de subir les conditions qui ont rapport aux troupes. Attendu que l'intérêt de la colonie ne permet pas de refuser les conditions proposées, M. de Vaudreuil ordonne à M. de Lévis de s'y conformer. Folio 145, 2 pages.
- Camp devant
Montréal,
7 septembre. Copie de la lettre du général Amherst à M. de Vaudreuil, certifiée par ce dernier. A reçu sa lettre par M. de Bougainville. A renvoyé les articles de la capitulation avec ceux accordés. Ne fera aucun changement, mais adoucira le sens dans leur exécution. Folio 146, 1½ page.
- Camp devant
Montréal,
8 septembre. Copie de la lettre du général Amherst à M. de Vaudreuil, certifiée par ce dernier. Puisque ses conditions sont acceptées, il propose, pour en hâter l'exécution, qu'il les signe de suite et les lui renvoie par le major Abercromby. Renouvelle ses assurances d'adoucissements. Propose, en vue de donner plus de protection, de faire occuper de suite les portes par le colonel Haldimand. Folio 148, 1½ page.
1765.
Nouvelle-
Orléans,
10 juillet. Provisions de vicaire général du diocèse de Québec, le siège vacant, adressées à M. l'abbé de L'isle-Dieu. En date du 22 septembre 1760. (En latin.) Folio 149, 3 pages.

1765.
Nouvelle-Orléans,
7 mai. Mémoire à présenter au Conseil Souverain de la Nouvelle-Orléans pour la partie de la Louisiane qui en reste encore à la France, par l'abbé de L'Isle-Dieu au sujet de l'usurpation, sur la juridiction de l'ordinaire et sur celle du chapitre du siège de Québec (le siège vacant) par le père Hilaire, capucin. Il est allégué que l'abbé de L'Isle-Dieu est le vicaire général du diocèse de Québec. Que le père Hilaire, en vertu de prétendues provisions de protonotaire apostolique, obtenues par surprise, ne doit pas en obtenir l'enregistrement au conseil, d'autant qu'il a été chassé et banni de la colonie avec défense d'y reparaître. Folio 151, 3½ pages.
Soit 5 pp.
1761.
8 mai. Copie de la lettre du ministre à M. Ponset de Lagrave. Les registres et les minutes des greffes de l'amirauté de Louisbourg et de Québec ont été mis en dépôt à la Rochelle pour être renvoyés à la paix dans ces 2 colonies s'il y a lieu. Ceux qui voudront des expéditions devront s'adresser à la Rochelle. Folio 153, ½ page.
- 29 juillet. Copie d'une circulaire aux intendants et ordonnateurs des ports. Doivent secourir les Canadiens pauvres arrivés d'Angleterre, mais devront cesser de secourir ceux de l'île Royale qui l'ont été depuis 2 ans et qui peuvent se pourvoir par eux-mêmes. Folio 154, 1½ page.
- Paris,
3 octobre. Copie d'une lettre de l'abbé Becque, supérieur du Séminaire de Saint-Esprit, au duc de Choiseul (?), touchant une donation à sa communauté par monseigneur Dosquet, ancien évêque de Québec. Folio 155, 1 page.
- 17 décembre. Lettre du roi à M. Moreau, conseiller au châtelet de Paris. A donné ses ordres au comte de Jumilhac, gouverneur de la Bastille, pour qu'il reçoive comme prisonniers, à sa réquisition, ceux qui pourraient être condamnés par la commission du 17 octobre 1761. (Doit se rapporter à Bigot et complices.) Folio 156, 1 page.
- Octobre. Copie de lettres patentes qui autorisent les supérieurs et directeurs du Séminaire du Saint-Esprit, à Paris, de recevoir l'ancien évêque de Québec une donation de biens-fonds situés au village de Sarcelle, diocèse de Paris. Pour services rendus au diocèse de Québec. Conserve usufruit. (Copie collationnée et paraphée.) Folio 157, 3 pages. Soit 6 pp.
- Versailles,
24 mars. Copie imprimée d'une ordonnance du roi portant injonction aux officiers des troupes ci-devant en Canada, de se retirer sous deux mois dans la province de Touraine, pour y jouir du traitement qui leur a été réglé par Sa Majesté. Ayant égard à leurs services, à la perte de leurs biens en Canada, et à leurs promesses de ne pas servir aux termes de la capitulation de Montréal, Sa Majesté ordonne, vu le bas prix des denrées en Touraine, qu'ils s'y rendent et y demeurent sous les ordres du Sieur de Longueuil, ci-devant gouverneur des Trois-Rivières. Folio 159, 2 pages.
- Versailles,
13 mars. Arrêt (imprimé) du Conseil d'Etat du roi, qui fixe les époques des dettes contractées en Canada, dont la liquidation doit être faite à la commission établie à Paris. Prolonge le délai à 6 mois, après quoi elles seront nulles et éteintes. Folio 161, 1 page. Soit 3 pp.
- Versailles,
24 décembre. Arrêt (imprimé) du Conseil d'Etat du roi, qui ordonne aux propriétaires et porteurs de papiers du Canada, d'en faire des déclarations (accompagné d'une forme de déclaration.) Folio 162, 4 pages. Soit 6 pp.
1763.
Versailles,
15 mai. Arrêt (imprimé) du Conseil d'Etat du roi, portant prorogation d'un nouveau délai pour les déclarations à faire par les porteurs de papiers du Canada. Folio 164, 2 pages.
- 16 juillet. Copie de la lettre du ministre à M. l'abbé de L'Isle-Dieu. M. l'abbé de la Corne, assisté du chevalier d'Eon, a obtenu du gouvernement anglais la permission pour le chapitre de Québec de se choisir publiquement un évêque. Ce point obtenu en entraîne d'autres, mais doit s'abstenir de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1763. crainte de tomber en contradiction avec les négociateurs. Peut cependant solliciter la liberté de l'abbé Le Loutre. Il faut exhorter les prêtres du Canada à la soumission au gouvernement. Folio 166, 2 pages.

Soit 3 pp.

Paris,
10 décembre.

JUGEMENT (imprimé) rendu souverainement et en dernier ressort, dans l'affaire du Canada, par MM. les lieutenant général de police, lieutenant particulier et conseillers au châtelet, et siège présidial de Paris, commissaires du roi en cette partie. Le procureur du roi au châtelet, procureur général en la commission, demandeur et accusateur.

François Bigot, ci-devant intendant de justice, police, marine et finance du Canada.

Jean Victor Varin, ci-devant commissaire de la marine, subdélégué de l'intendant du Canada, et faisant les fonctions de commissaire ordonnateur à Montréal.

Jacques Michel Bréard, ci-devant contrôleur de la marine à Québec.

Guillaume Estèbe, ci-devant conseiller honoraire au Conseil Supérieur de Québec, et garde des magasins du roi de la dite ville.

Jean-Baptiste Martel de Saint-Antoine, ci-devant garde des magasins du roi à Montréal.

Jean Pierre La Barthe, ci-devant garde des magasins du roi à Montréal, au lieu et place du dit Martel.

Claude Nicolas Fayolle, écrivain de la marine, ci-devant garde des magasins du roi à Montréal.

Joseph Cadet, ci-devant munitionnaire général des vivres en Canada.

Jean Corpron, négociant en Canada, associé et commis du dit Cadet dans ses bureaux à Montréal.

François Maurin, aussi négociant, associé et commis du dit Cadet dans ses bureaux de Montréal.

Louis André Antoine Joachim Pennisseault, aussi négociant, associé et commis de Cadet dans les mêmes bureaux de Montréal.

Pierre Rigaud, marquis de Vaudreuil, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant gouverneur de la Nouvelle-France pour le roi.

Michel Jean Hughes Péan, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant capitaine, aide-major des troupes de la marine en Canada.

François Le Mercier, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant commandant de l'artillerie en Canada.

Charles Deschamps de Boishébert, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant capitaine des troupes de la colonie, et commandant au poste de Miramichy.

Nicolas Desmeloizes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant capitaine, aide-major des troupes en Canada.

Pierre Jacques Payen de Noyau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant lieutenant du roi en la ville des Trois-Rivières, et commandant au fort Frontenac.

Jean François Vassan, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant commandant le deuxième bataillon de la marine, et au fort de Niagara.

Daniel Joncaire Chabert, lieutenant des troupes de la marine, et ci-devant commandant au portage de Niagara.

Paul François Duvergé de Saint-Blin, lieutenant des troupes de la marine, ci-devant commandeur au fort de la Rivière-au-Bœuf.

1763.

Paul Perrault, ci-devant major des milices du Canada; tous défenseurs et accusés.

Et les nommés Deschenaux, ci-devant secrétaire du dit Bigot, intendant.

Saint-Sauveur, ci-devant secrétaire du dit Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur général.

Lemoine Despins, négociant, ci-devant chargé de la fourniture des vivres à Montréal.

Landrière, ci-devant commissaire de la marine au fort Carillon.

Sermet, écrivain de la marine, ci-devant faisant fonctions de commissaire au fort Saint-Frédéric.

Martel, commissaire de la marine, ci-devant faisant fonctions d'ordonnateur à Montréal.

Papin, ci-devant garde-magasin à Frontenac.

De Ferrières, ci-devant garde-magasin à Saint-Frédéric.

Dumoulin et Villebranche, ci-devant gardes-magasins successivement au fort Chambly.

Hautraye et Billeau, ci-devant gardes-magasins successivement au fort Saint-Jean.

Heguy, ci-devant garde-magasin à Carillon.

Gamelin, ci-devant garde-magasin à la Présentation.

Curot l'aîné et Curot le jeune, ci-devant gardes-magasins successivement au fort de Niagara.

Garreau, ci-devant garde-magasin au fort Duquesne.

Martel, 3^{me}, ci-devant garde-magasin au fort Machault.

Le Gras, ci-devant garde-magasin au portage de Niagara.

Ferrand, ci-devant garde-magasin à la Rivière-au-Bœuf.

Poisset, ci-devant garde-magasin au poste de Miramichy.

Laplace, ci-devant commis du munitionnaire au fort Machault.

Rousteau ou Roustan, ci-devant commis du munitionnaire au fort Duquesne.

Saint-Germain, ci-devant commis du munitionnaire au portage de Niagara.

Salvat, ci-devant commis du munitionnaire dans les bureaux de Montréal.

De L'Espervanche et de la Chauvignerie, ci-devant commandants successifs au fort Machault.

Rouville, ci-devant commandant au fort Chambly.

Sacquespée, ci-devant commandant au fort Saint-Jean.

D'Artigny, ci-devant commandant au poste de la Chine.

Lorimier, ci-devant commandant au fort de la Présentation.

Douville, ci-devant commandant au poste de Toronto.

Villebon, ci-devant commandant au poste de la mer du Ouest.

Et le nommé d'Auterive, tous accusés, absents et contumax.

Et encore la marquise de Montcalm de Saint-Véran, mère, et la marquise de Montcalm, veuve du marquis de Montcalm, lieutenant général des armées du roi et commandant ses troupes en Canada, tant en son nom qu'en celui de ses enfants, demanderesses.

Le procureur du roi au Châtelet, procureur général en la commission joint.

Bigot et Varin furent bannis à perpétuité, et leurs biens confisqués. Jugé qu'il serait pris, préalablement, sur ceux de Bigot, 1,000 livres d'amende envers le roi, et aussi la somme de 1,500,000 livres, par forme de restitution. Sur ceux de Varin 800,000 livres. Bréard, Cadet, Pennis-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1763. seault et Maurin bannis pour 9 ans, et condamnés à payer 500,000 livres d'amende chacun envers le roi, outre, par forme de restitution. Bréard à 300,000 livres, Cadet à 6,000,000, Pennissault et Maurin à 6,000,000 chacun. Corpron, Estèbe, Martel de Saint-Antoine et Payen de Noyan, à 6 livres d'aumône, et en outre par forme de restitution; Corpron à 600,000 livres, Estèbe 30,000, Martel de Saint-Antoine 100,000. Garderont prison à la Bastille sous bon plaisir du roi. Jean François Vassan, Daniel Joncaire, Chabert et François Paul de Saint-Blin, pour avoir visé inconsidérément et sans examen inventaires de vivres, défense est faite de récidiver. Sont déchargés de l'accusation : Pierre Rigaud, marquis de Vaudreuil, Charles Deschamps de Boishébert, François Le Mercier, Nicolas Desmesloizes, Paul Perrault, Claude Nicolas Fayolle; Jean Pierre La Barthe mis hors de cour; Michel Jean Hugues Péan restera à la Bastille sous bon plaisir jusqu'à plus ample informé. Contumace déclarée bien et valablement instruite contre Landrière, Deschesnaux, Dumoulin, Ville-Franche, Hautraye, Rouville et Sacquespée. Il y aura plus ample informé avant de prononcer la contumace à l'égard de Saint-Sauveur, Lemoine Despins, Sermet, Martel, commissaire; Papin, de Ferrières, Belleau, Heguy, Gamelin, Curot, l'ainé; Curot, le jeune; Garreau, Martel 3^e; Le Gras, Ferrand, Poisset, La Place, Rousteau ou Roustan, Saint-Germain, Salvat, de l'Espervanche, de la Chauvignerie, D'Artigny, Lorimier, Danville, Villebon et d'Auterive. Fait droit aux dames, mère et veuve, du sieur marquis de Montcalm, et ordonne que les termes injurieux à la mémoire du marquis de Montcalm inférés aux pages 192, 286 et 287 du mémoire de Bigot, et notamment le terme de délateur, seront supprimés comme calomnieux. Folio 171, 78 pages. (Pages 65 à 72 se trouvent au folio 167.)
Soit 160 pp.
- 31 décembre. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), qui évoque à son conseil toutes les contestations nées et à naître, relatives au jugement définitif prononcé contre les intendant, officiers et employés dans le Canada par les commissaires nommés par arrêt du conseil du 12 décembre 1761, et les renvoie par devant les commissaires nommés par les arrêts des 15 octobre 1758 et du 29 novembre 1761, pour la liquidation des dettes de la marine et des colonies contractées en Canada. Folio 207, 3 pages.
Soit 4½ pp.
1764.
5 janvier. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), qui proroge jusqu'au 1^{er} avril 1764, le délai porté par l'arrêt du conseil du 13 mars 1762, pour la représentation des titres de créances du Canada. Folio 209, 2 pages.
- 5 janvier. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), qui proroge jusqu'au 1^{er} avril 1764, le délai des déclarations à faire concernant les papiers du Canada. Folio 211, 2 pages.
- 18 février. Arrest du Conseil d'Etat du roy. Portant règlement pour les déclarations à faire par les dépositaires volontaires ou judiciaires des biens de Bigot, Varin et autres, condamnés dans l'affaire du Canada. Folio 213, 2 pages.
- 1^{er} avril. Arrest du Conseil d'Etat du roi. Portant prorogation au 1^{er} juillet concernant l'arrêt qui précède. Folio 215, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 28 juin. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé) qui ordonne la liquidation des lettres de change et billets de monnaie du Canada. Folio 217, 7 pages.
Soit 11 pp.
- 5 juillet. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), concernant les reconnaissances qui seront données en paiement des papiers du Canada, liquidés en conséquence de l'arrêt du conseil du 29 juin 1764. Folio 221, 4 pages.
Soit 8 pp.

1764.
11 août. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), portant règlement pour le dépôt à faire par les dépositaires volontaires ou judiciaires des effets appartenant aux nommés Bigot, Varin et autres condamnés en restitution au profit du roi, dans l'affaire du Canada. Folio 223, 2 pages.
- 15 décembre. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), qui ordonne le paiement des appointements, gages et autres traitements ordinaires qui restent dus à divers officiers et employés servant ci-devant en Canada. Folio 225, 2 pages.
- 15 décembre. Arrest du Conseil d'Etat du roi, qui ordonne la liquidation des différentes dettes du Canada. Folio 227, 3 pages. Soit 5 pp.
1765.
9 février. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), qui ordonne le paiement des dettes du Canada liquidées en conséquence de l'arrêt du conseil du 15 décembre 1764. 3 pages.
- 3 juin. Déclaration du roi (imprimée), qui accorde aux officiers des Conseils Supérieurs du Canada et de l'Isle Royale, les mêmes privilèges dont jouissent les officiers honoraires des cours souverains en France. Folio 231, 3 pages.
- 29 décembre. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), concernant les intérêts des reconnaissances données en échange des papiers du Canada ; et qui fixe les délais pour achever la liquidation des dits papiers. Folio 233, 2½ pages. Soit 4 pp.
- 31 décembre. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), concernant le paiement des intérêts et le remboursement des capitaux des reconnaissances données en échange des papiers du Canada. Folio 235, 2 pages.
- 31 décembre. Arrêt qui autorise l'abbé de L'Isle-Dieu, vicaire général de l'évêché de Québec, à toucher sur ses quittances les arrérages des rentes appartenant au dit évêché. Folio 237, 3 pages. Soit 4½ pp.
1766.
17 janvier. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé) concernant l'extinction et brûlement de billets de monnaie et cartes du Canada. Folio 239, 4 pages.
- 9 mai. Arrêt du Conseil d'Etat du roi (imprimé), qui ordonne que les propriétaires anglais de papiers du Canada, seront admis à la liquidation ordonnée par les arrêts du conseil des 15 décembre, 29 juin et 2 juillet 1764, et qui en règle les formalités. Convention pour liquider le papier du Canada appartenant aux sujets de la Grande-Bretagne, entre le roi Très Chrétien et le roi de la Grande-Bretagne. Folio 241, 8 pages. Soit 13 pp.
- 9 mai. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), qui commet le Sieur Molerat D'Humberville, pour signer le troisième coupon des reconnaissances pour le paiement de la liquidation des papiers du Canada. Folio 245, 2½ pages.
- 1er août. Arrest du Conseil d'Etat du roi, qui ordonne que les billets de monnoye, lettres de change et titres de créance, du Canada, de propriété anglaise, seront admis à la liquidation ordonnée par l'arrêt du conseil du 15 décembre 1764, après que les formalités prescrites, tant par la convention du 29 mars dernier que par les articles joints au présent arrêt, auront été observés. Folio 247, 4 pages. Soit 5 pp.
- 18 août. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), pour donner aux porteurs de papiers du Canada, de propriété britannique, qui résident en France, les moyens de satisfaire à la prestation du serment. Folio 249, 1½ page. Soit 1 pp.
- 15 décembre. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), qui fixe définitivement les termes de la liquidation des papiers du Canada, de propriété britannique. Folio 251, 3 pages. Soit 4 pp.
- 22 décembre. Copie d'une lettre de l'abbé de L'Isle-Dieu au ministre. Le nouvel évêque de Québec, arrivé le 28 juin, a été reconnu évêque en titre 8 jours après par le gouvernement anglais. Des lettres reçues l'informent que la religion se professe aussi publiquement qu'avant la cession du pays. La seule res-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1766. triction imposée est, qu'il n'est pas permis de faire venir des prêtres de France à moins qu'ils ne soient originaires du Canada ou des colonies tenant du même diocèse. Profitera de cela pour faire continuer leurs études à 4 Acadiens, et fera de même pour ceux d'entre eux qui auraient des inclinations vers le sacerdoce. Lettres reçues de l'abbé Le Loutre touchant les établissements des Acadiens à Belle-Isle en Mer. Ne pourront se passer des secours du roi qu'après la récolte de 1768. Il faut avoir été M. Le Loutre pour être venu à bout de tant d'obstacles. Les commissaires des états ont été très lents à le seconder. Rations de tabac accordées par le roi aux Acadiens de Belle-Isle en Mer. (Réfère à plusieurs autres lettres de lui-même et de Le Loutre.) Folio 253, 4 pages. Soit 8 pp.
1768. Arrest du Conseil d'Etat du roi (imprimé), qui annule tous billets de monnaie, lettres de change et autres titres de créance du Canada qui n'ont pas été produits dans les délais fixés. Folio 255, 1½ pages.
1774. Copie de document ayant pour titre: "Demande ou liquidation et adjudication de reprises et conventions matrimoniales formée par la Demoiselle Charlotte Liénard de Beaujeu, épouse du Sieur Varin." En marge est écrit: "17 juin 1774, arrêt débouté". On y voit que cette dame avait épousé Varin, contrôleur de la marine en 1733. S'était mariée sous le régime de la communauté, apportant en dot 6,000 livres jamais payées, Varin 12,000. Varin, avait été condamné pour ses prévarications à payer à Sa Majesté 800,000 livres. Sa fortune, donnée en détail dans ce document, s'élevait à 1,320,400. Sa femme prétendait que Varin, étant mort civilement, il y avait dissolution de communauté et que Sa Majesté ne pouvait prendre que la moitié de cette somme, soit 660,200 livres. Que la somme de 500,000 livres ayant déjà été prélevée en exécution de cette sentence, Sa Majesté n'avait droit qu'à la différence. Cette demande, de même que l'arrêt de débouté, sont longuement motivés. Folio 257, 9½ pages. Soit 20 pp.

Le volume 1 de cette série ne contient rien qui concerne le Canada. Il se compose en partie de lettres de l'abbé de L'Isle-Dieu postérieures à la cession du Canada et ayant trait aux missions des colonies françaises des Antilles et de la Guyane.

Vol. 2.

1658. Lettres de commandement au parlement de Paris pour l'enregistrement des lettres patentes d'établissement des Pères Jésuites en Amérique. (Les lettres patentes sont du mois de juillet 1651.) Folio 1, 2 pages.
1661. Concession par la Fabrique de Québec aux Père Jésuites de 70 perches de terre à la haute-ville de Québec, le 10 juin 1661. Id. de 28 perches de terre le 27 janvier 1663. Ont signé, au premier contrat, comme marguilliers: MM. Mathieu Hubost Delongchamps, Jacques Loyer de la Tour, Jean Juchereau de la Ferté, Mathieu D'Amours d'Echaffons, et de la part des Jésuites, le père Paul Ragueneau. Au second ont signé comme marguilliers, Jean Juchereau, Mathieu d'Amours, Jean Gloria et Jean Madrig, ce dernier chirurgien, et de la part des Jésuites, le père Claude Dablon. Par le notaire Guillaume Audouart, notaire et secrétaire du Conseil du roi à Québec. Folio 2, 3½ pages. Soit 6 pp.
1680. Concession de la terre du Sault aux Jésuites, désignée comme suit: contenant 2 lieues de pays de front, à commencer à une pointe vis-à-vis les rapides Saint-Louis en montant le long du lac sur pareille profondeur avec 2 îlots et battures qui se trouvent au-devant et joignant aux terres de

1703. la prairie de la Magdelaine, à la condition qu'elle retournera au roi telle que défrichée lorsque les Iroquois l'abandonneront. Pour tenir lieu et remplacer la terre de la prairie de la Magdelaine que les Iroquois trouvaient trop humide. Folio 5, 5 pages. Soit 3 pp.
- 30 juin. Conclusions du procureur général, Ruette d'Auteuil, sur l'enregistrement de la concession de la Seigneurie de Sillery demandée par les Pères Jésuites. S'oppose à l'enregistrement de cette concession et demande que la question soit soumise à Sa Majesté. Expose que cette concession n'a été obtenue que pour l'usage des sauvages Algonquins établis là ; que nul sauvage n'y réside depuis 30 ans ; que ceux qui y étaient sont morts de la picote ou partis. Que c'est par erreur et sans même l'avoir demandé, que MM. de Callières et Champigny leur ont accordé haute, moyenne et basse justice, "de laquelle il y aurait toujours appel par le peu de confiance que les habitants ont à ces sortes de juges qui sont pour l'ordinaire très ignorants". Que cette seigneurie en joint une autre leur appartenant, de sorte qu'ils sont propriétaires de toute la banlieue de Québec, au préjudice de la colonie. Folio 8, 5½ pages. Soit 9 pp.
1707. Mémoire de Ruette d'Auteuil à Monseigneur le comte de Pontchartrain
29 mars. sur le même sujet. Envoie la concession faite aux Pères Jésuites, et son enregistrement tel que demandé, auxquels il joint ses conclusions du 30 juin 1703. Il regrette que l'on n'ait pas ajouté une clause comme celle qui se trouve dans la concession de la terre du Sault, stipulant que ces terrains retourneraient au domaine de Sa Majesté, advenant leur abandon par les sauvages. Ne peut que regretter la concession de haute, moyenne et basse justice. Folio 11, 3½ pages. Soit 7 pp.
- 22 octobre. Ordonnance de M. Raudot, intendant, qui, sur les ordres du roi, supprime la haute justice de la seigneurie de Sillery et celle du fief que les Jésuites possèdent dans la ville des Trois-Rivières. Folio 13, 2 pages.
1718. Extraits du mémoire du père Lafitau au Conseil de la Régence, dans
1er juin. lequel il demande pour les Pères Jésuites la concession à perpétuité de la terre du Sault à certaines conditions. Folio 15, 2½ pages.
1692. Lettres patentes du roi pour l'établissement des Pères Récollets à Montréal et à Terre-neuve. Folio 18, 2 pages. Soit 5 pp.
1663. Donation par laquelle MM. Pierre Chevrier, prêtre, seigneur de Faucon,
9 mars. Gabriel de Qeaylus, abbé de Locdieu, Jean Garibal, conseiller du roi, etc., etc., Antoine Barillon de Morangis, conseiller du roi, etc., etc., Christophe Duplessis, baron de Montbart, Bertrand Brouart, tous de Paris, cèdent, à certaines conditions, la Seigneurie de l'île de Montréal aux messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice, agissant par l'entremise du Sieur Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers, supérieur d'icelui. Une des conditions est en faveur de M. de Maisonneuve, qui demeurera, sa vie durant, gouverneur et capitaine de l'île et de la maison seigneuriale, avec logement dans la dite maison et jouissance de la moitié de la métairie et des revenus des moulins et dépendances de la dite moitié d'icelle, à la charge de les entretenir en bon état et pour lui tenir lieu d'appointements, en raison des très grands services qu'il a rendus à la colonie. Folio 32, 15 pages.
1677. Lettres patentes du roi pour la fondation d'une communauté et sémi-
St-Omer, Mai. naire d'ecclésiastiques de Saint-Sulpice en l'île de Montréal. Folio 40, 5 pages.
1693. Edit par lequel le roi accepte la démission de la haute justice en l'île de
Mars. Montréal par les messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice et les décharge de toutes les dépenses qui s'y rapportent. Réserve pour eux la haute justice dans l'enclos du séminaire et dans la ferme de Saint-Gabriel et leur donne le privilège de désigner le premier juge royal. (Ce premier juge

DOC. DE LA SESSION No 8c

1698. fut le Sieur Jean-Baptiste Migeon de Braussac.). Folio 45, 2½ pages.
Soit 5 pp.
- Document par lequel l'abbé Louis Tronson, supérieur du Séminaire Saint-Sulpice, à Paris, fait choix du Sieur Migeon de Braussac pour juge royal en l'île de Montréal. Folio 47, 1 page.
- Pas de date. Requête des messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice, par laquelle ils exposent qu'ils n'ont pas eu l'intention de se dépouiller du droit de moyenne et basse justice en l'île de Montréal, et demandent que ce droit leur soit expressément reconnu, etc., etc. Remarques, dans lesquelles sont exposés les motifs pour refuser ou accorder certaines de leurs demandes. Folio 48, 13 pages.
Soit 9 pp.
1733.
26 septembre. Concession au Séminaire de Saint-Sulpice, par MM. de Beauharnais et Hocquart, d'une seigneurie située au lac des Deux Montagnes, avoisinant la seigneurie appartenant aux représentants des Sieurs de Langlaiserie et Petit et la seigneurie qu'ils ont déjà au dit lieu. Folio 56, 2½ pages.
Soit 6 pp.
1718.
27 avril. Brevet de concession du roi, aux messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice, ratifiant la concession à eux faite par MM. de Vaudreuil et Bégon, d'une seigneurie au lac des Deux-Montagnes pour y transférer la mission des sauvages du Sault-au-Récollet, avec droit de haute, moyenne et basse justice, etc., etc., à condition qu'ils feront à leurs dépens toutes les dépenses nécessaires pour le changement de la mission du Sault-au-Récollet, et qu'ils feront bâtir, aussi à leurs dépens, une église et un fort de pierre pour la sûreté des sauvages, et suivant les plans qui auront été approuvés par le roi. A la réserve par le roi d'y prendre, sans rien payer, tous le bois de chêne qu'il lui plaira. Folio 58, 2½ pages.
Soit 4 pp.
1671.
Dunkerke,
Mai. Lettres patentes du roi qui approuve et confirme l'établissement de la Congrégation de Notre-Dame pour l'instruction des jeunes filles dans l'île de Montréal. Folio 61, 2½ pages.
Soit 7 pp.
- Réponses aux consultations demandées par le roi à l'égard des vœux que font les filles de la Congrégation de Ville-Marie et les Hospitalières. Il ne paraît pas que l'intention du roi, en leur accordant des lettres patentes, ait été d'en faire de vraies religieuses. Suivant tous les textes et la pratique des premiers temps de l'Eglise et les capitulaires royaux, la liberté des sujets du roi appartient au roi et non à l'Eglise. Le roi peut accorder ou refuser la fondation d'une communauté religieuse, le privilège d'émettre des vœux, etc., etc. Une fois cette permission accordée, l'autorité religieuse a seule le droit de juger si la personne qui se présente pour faire des vœux a les dispositions nécessaires pour y trouver la sanctification. Les filles de la Congrégation, n'ayant été établies que pour vivre en séculières, n'ont pu, sans la permission du roi, changer leur état et leur régime en s'imposant la nécessité de faire des vœux simples ou solennels. Folio 63, 2½ pages.
Soit 4 pp.
- Pas de date. Mémoire au sujet des défenses faites aux filles de la Congrégation de se cloître et de faire des vœux; et aux Frères Hospitaliers de faire des vœux, ou d'avoir des habits particuliers. Par la lettre du roi à M. Raudot, du 6 juin 1708, son intention n'est point que les filles de la Congrégation et les Frères Hospitaliers fassent des vœux. M. Raudot a fait signifier cet avis, Les filles de la Congrégation ont écrit, remerciant de cette défense, mais supplient de leur permettre de faire des vœux simples. M. Raudot supplie, dans les intérêts de la colonie, de ne pas lever cette défense. Folio 65, 1 page.
1669.
Avril. Lettres patentes du roi pour l'établissements des Religieuses Hospitalières de Montréal. Folio 67, 5 pages.

Pas de date. Extrait des clauses et conditions portées dans le contrat de vente fait par les Dames Religieuses Hospitalières de Montréal d'un emplacement au Sieur Gyon Després dont le Sieur Tétro est acquéreur aux mêmes charges. "Ne pourra, le dit acquéreur, élever les bâtiments qu'à un seul étage sur la rue Saint-Paul, avec la faculté de faire des lucarnes du côté de la rue. Par arrangement il fut convenu que les fenêtres du second étage de la maison bâtie par Tétro seraient murées et fermées. Folio 70, 1½ page.

Inventaire des titres et papiers concernant l'établissement de l'évêché, d'un chapitre et de la cure de Québec. Folio 72, 3 pages. Soit 5 pp.

Titres de l'inventaire ci-haut. 31 titres. De folio 74 à folio 132, 114 pages.

Inventaire des titres et papiers concernant l'établissement du Séminaire des Mission Etrangères établi à Québec, et des acquisitions qu'il a faites en ce lieu. 23 titres. Folio 133, 2 pages. Soit 3 pp.

1672.

Historique des transactions au sujet de l'île Jésus. Le Séminaire de Québec en est propriétaire en vertu du testament de Monseigneur Laval. Ce dernier l'avait eue en échange de M. Berthelot pour l'île Saint-Laurent (île d'Orléans), le 24 avril 1675, et celui-ci la possédait en vertu d'un acte de cession que lui en firent les Jésuites. Ces derniers n'avaient jamais eu de titres, ni, à vraiment parler, de possession. M. Berthelot en obtint la concession de M. Talon, le 13 novembre 1672, et le Séminaire de Québec s'en fit plus tard confirmer la propriété par MM. de Callières et Champigny, mais Sa Majesté n'a pas encore ratifié cette concession, malgré les demandes pressantes qui ont été faites. Folio 134, 3 pages.

Divers titres et pièces ayant rapport aux biens du Séminaire de Québec. De folio 136 à folio 177, 80 pages. Soit 100 pp.

Divers titres et pièces se rapportant aux biens des Ursulines des Trois-Rivières. 22 décembre 1712, contrat de vente par René Godefroy de Tonnacour. 30 mars 1713, contrat de vente par Joseph Prou et Marie Joseph Dupont, sa femme (habitant de l'arbre à la croix). 10 août 1641, concession accordée par M. de Montmagny à Thomas Godefroy de Normandie. 4 avril 1685, concession par M. de la Barre à Joseph Petit Bruneau. 8 octobre 1697. Fondation d'un hôpital à Trois-Rivières par l'évêque de Québec. 22 décembre 1699, contrat de vente des Ursulines des Trois-Rivières par Claude de Ramesay, seigneur de Montigny, Lajesse et Bois Fleurant et Charlotte Denis, sa femme. 20 août 1700, quittance de M. de Ramesay. 4 février 1700, donation aux Ursulines des Trois-Rivières par Jacques Dubois, seigneur de Sainte-Marguerite. 6 septembre 1700, cession aux dites Ursulines par Jean-Baptiste Poulin de Courval. 13 octobre 1701, concession par MM. de Callières et de Champigny aux dites Ursulines, d'un fief qui se trouve en haut du lac Saint-Pierre, au nord du fleuve, entre le fief de Joseph Petit Bruneau, seigneur de Maskinongé, et Michel Trotier, dit de Beaubien, seigneur de la rivière du long. 6 février 1702, donation aux dites Ursulines par Pierre Pepin dit Laforce et Louise Lemire, sa femme. Mai 1702, lettres patentes du roi pour l'établissement de l'hôpital des Trois-Rivières. 20 juin 1705, obligation de 1,000 livres aux dites Ursulines par Joseph Petit Bruno et Marie Magdelaine Chesnaye, sa femme. 8 octobre 1710, bail d'une maison pour le service du roi par les dites Ursulines. 22 octobre 1711, bail d'une maison à François de Galifet, gouverneur des Trois-Rivières, par les dites Ursulines. De folio 182 à folio 211, 60 pages. Soit 85 pp.

Divers titres et papiers se rapportant aux Religieuses Ursulines de Québec. De folio 211 à folio 250, 78 pages. Soit 115 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

Divers titres et papiers se rapportant aux Religieuses Hospitalières de Québec. De folio 251 à folio 260, 20 pages. Soit 27 pp.

Divers titres et papiers se rapportant aux Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec. De folio 261 à folio 269, 17 pages. Soit 12 pp.

COLONIES—MISSIONS ET CULTE RELIGIEUX.

CANADA ET LOUISIANE—ÉGLISE ET MISSIONNAIRES.

F³.

1683. Etat présent des cures et missions du Canada, donnant l'étendue des paroisses, les dimensions des églises ou chapelles, les noms des curés qui les desservent, leur âge, la population, la valeur des dîmes, etc., etc. De ces jrétres, 8 sont natifs du pays, savoir: Claude Volant, âgé de 28 ans, curé de Batiscan et Sainte-Anne, et desservant par voie de mission Les Grondines, Deschambault, Portneuf, Sainte-Croix, Lotbinière et la Rivière du Chesne; M. Pinguet, âgé de 27 ans, dessert Neuville, la Pointe aux Ecu-reuils, la Côte Saint-Ange et Villieu; M. Gagnon, âgé de 33 ans, dessert Charlebourg et 6 autres villages avoisinants; M. Martin, âgé de 35 ans, dessert Beauport, composé de 4 villages; M. Soumande, âgé de 31 ans, des-sert le Cap Tourmente et la Baie Saint-Paul; M. de Francheville, âgé de 34 ans, dessert Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Jean; M. Morin, âgé de 38 ans, dessert la côte de Lauson, Montapeine, Beaumont, La Durantaye et Bellechasse; M. Vachon, âgé de 26 ans, dessert le Cap Saint-Ignace, la Bou-teillerie, la Rivière du Sud et autres seigneuries avoisinantes. Québec a une population de 1,354 âmes, Ville-Marie 643, Port-Royal 800. Folio 4, 7 pages.

2 mars. Acceptation par Monseigneur de Laval, d'une terre offerte par le Sieur Gamache pour l'érection d'une église au Cap Saint-Ignace. Folio 8, 3 pages. Soit 4 pp.

Rôle des curés du Canada pourvus de cures, tant de Monseigneur de Laval que de Monseigneur de Saint-Valier, jusqu'au commencement de juillet. Et rôle des prêtres qui desservent des paroisses sans être pourvus de provisions. Folio 10, 2 pages.

Lettres de provisions pour la cure de Beauport au Sieur Etienne Boul-lard, par Louis Ango Desmezerets, grand archidiacre et vicaire général de l'évêque de Québec. Folio 12, 2 pages. Soit 3 pp.

1686. Etat résumé des cures du Canada. 36 cures. Folio 15, $\frac{1}{2}$ page.

Etat détaillé des cures du Canada. Les prêtres du Séminaire de Mont-réal sont: M. Dollier, supérieur; MM. de la Colombière, Souart, Lebailly, Frémont, Villehardouin, de Belmont, Mariette et de la Saudraye. Ceux du Séminaire de Québec sont: MM. de Bernières, Ango des Mezerets, Glaudelet, Duplessis, Morel et Soumandre. Folio 16, 8 pages.

Soit 12 pp.

Liste de la distribution des 3,000 livres que le roi a donnés pour les curés du Canada, et projet pour distribuer 8,000 livres aussi données par Sa Ma-jesté. Folio 21, 3 pages.

Etat des cures et missions qu'on peut faire en Canada, moyennant le supplément qu'il plaira au roi de donner, à cause du peu de valeur des dîmes et des grandes dépenses que les curés sont obligés de faire pour un canot et un valet dans la plupart des lieux. Folio 23, 1 page.

1686. (Non signé.) Exposition de l'état où j'ai torvué l'Eglise du Canada. Folio 24, 1 page.

1701.
15 octobre. Etat de la distribution à faire des 8,000 livres que le roi a accordées la présente année (1701) pour partie de l'entretien et subsistance des curés établis en la Nouvelle-France. Folio 25, 3 pages.
- Etat détaillé des bienfaits que Sa Majesté accorde aux communautés et maisons religieuses en Canada, tant sur l'état des charges que sur les fonds ordinaires. En tout 46,400 livres. Folio 28, 5 pages.
1701. Etat des revenus et des charges des communautés établies en la Nouvelle-France. Folio 32, 5½ pages. Soit 9 pp.
1703.
Marly,
4 juillet. Articles qui regardent la juridiction ecclésiastique à Port-Royal. Questions et réponses du roi. Folio 36, 5 pages.
1706.
1er février. Curés titulaires par lettres de collations de M. l'ancien évêque. Folio 39, 1 page.
1713. Lettre de M. de La Marche à Monseigneur de Pontchartrain, secrétaire d'Etat, en forme de mémoire sur la Canada et le clergé. Se dit originaire du pays, et d'une des familles les plus illustres; est le neveu de M. Boucher, ci-devant gouverneur des Trois-Rivières. Il a été près de 10 ans au service des messieurs du Séminaire de Québec. Termine en demandant un emploi dans les bureaux du roi au Canada. Fait le récit détaillé des richesses et des grands revenus du Séminaire de Québec, provenant de leurs seigneuries, métairies, moulins, maisons, emplacements, bestiaux, barques. Ont toute la côte du fleuve depuis Montmorency jusqu'à la baie Saint-Paul, ainsi que l'île aux Coudres et l'île Jésus. Pourraient faire beaucoup de bien, mais ils passent par-dessus toutes les injustices pour servir leurs intérêts. Gardent en grande partie pour eux la pension que Sa Majesté accorde aux curés pauvres et aux missionnaires et dont ils ont la distribution. Ont une pension considérable pour retirer à leur séminaire les curés ou missionnaires âgés. N'accordent cette faveur qu'à ceux de leur corps, de sorte que les autres sont obligés de repasser en France. Ont réussi à s'emparer de la cure de Québec et à faire reléguer M. Dupré dans une petite cure, etc., etc. Folio 40, 17 pages. Soit 25 pp.
1717.
3 novembre. Requête de l'évêque de Québec au Conseil du roi pour que l'érection et le démembrement des paroisses soient laissés à sa décision, suivant ce qui est réglé par le Concile de Trente et les lois canoniques. Décidé, tel qu'il appert par les remarques à la marge, que le gouverneur, l'intendant et l'évêque agiront conjointement, sujet à la ratification du roi. Folio 49, 6 pages.
1718.
30 mars. Décision du Conseil de la Marine au sujet de l'érection et démembrement des paroisses ou réédification des églises. Folio 52, 4 pages.
1667.
23 août. Ordonnance du Conseil Supérieur pour la levée des dîmes et revenus des curés du Canada. Folio 56, 6 pages. Soit 9 pp.
1679.
23 octobre. Extrait des registres du Conseil Souverain au sujet des dîmes. Folio 65, 4 pages.
- 31 octobre. Arrêt du conseil au sujet des dîmes. Folio 67, 1 page.
1684.
12 novembre. Lettres de l'évêque de Québec portant exemption des dîmes pour toutes les terres que les Jésuites possèdent en Canada. Folio 68, 3 pages. Soit 5 pp.
1682.
23 novembre. Lettres de l'évêque de Québec portant exemption des dîmes pour toutes les terres que possèdent les messieurs du Séminaire de Québec. Folio 70, 3 pages. Soit 7 pp.
- Après 1674. Consultation et avis de M. d'Héricourt, conseiller du roi, au sujet de l'exemption des dîmes pour les terres des Jésuites. Est d'avis que cette exemption est équitable. Folio 72, 2 pages. Soit 5 pp.
1678.
6 novembre. Lettres de l'évêque de Québec exemptant des dîmes les biens de l'hôpital de Québec. Folio 74, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

Pareille exemption en faveur des Urselines. Folio 75, 1 page.

1678.
7 novembre. Pareille exemption pour les Religieuses de l'Hôtel-Dieu. Folio 76, 1 page. Soit 2 pp.
- 6 novembre. Exposé de la situation au sujet de l'augmentation des dîmes que l'évêque veut imposer. Voulait, au lieu du 26^{me} minot sur les blés et autres grains, exiger le 13^{me}, et non seulement sur les grains, mais sur les légumes, le chanvre, le lin, le tabac, etc., etc. Sur les représentations de MM. de Beauharnais et Hocquart, que les habitants ne se soumettraient pas volontiers à une telle augmentation, il fut déterminé qu'il ne serait fait aucun changement. Folio 77, 4 pages.
1705.
18 novembre. Arrêt du Conseil Souverain, faisant défense aux curés de Beauport et de l'Ange-Gardien de faire aucune publication pour réclamer une dîme plus forte que celle réglée par les ordonnances et leur enjoignant de se présenter au Conseil pour rendre compte et expliquer leur conduite. Avaient exigé la dîme non seulement des grains, mais encore de tout ce que la terre produit, avec ou sans culture, des bestiaux, foin, fruits, lin, chanvre, moutons, etc., etc. Il s'en était, dit l'arrêt, suivi de grands murmures à la sortie de l'église. Folio 79, 7 pages. Soit 10 pp.
- Novembre. Réponses que fait le Sieur Du Fournel, curé de l'Ange-Gardien, à nos seigneurs du Conseil Souverain. Prétend que l'édit du roi ne limite pas la dîme aux grains. Que le foin est nécessaire au curé pour l'entretien d'un cheval, les pommes pour se faire une boisson en l'absence du vin, etc., etc. Folio 83, 7 pages. Soit 11 pp.
- Novembre. Réponses que fait le Sieur Boullard, prêtre chanoine théologal de l'église cathédrale de Québec, ci-devant curé de Beauport, et y faisant présentement les fonctions curiales. Folio 91, 26 pages. Soit 37 pp.
- Mémoire que présentent à la cour les curés du Canada au sujet de la dîme. (Joint à la lettre de M. Raudot, fils, intendant, du 2 novembre 1706.) Folio 104, 17 pages. Soit 25 pp.
1706.
20 janvier. Conclusions du procureur général sur les remarques des Sieurs Boullard et Fournel. (Ce document et les précédents sont des plus intéressants. Le débat roule en grande partie sur un règlement, vrai ou prétendu, du 23 août 1667, sur lequel s'appuie le Sieur Boullard. Le procureur général réplique que le règlement sur cette question est du 4 septembre 1667 ; que celui-ci a été dûment signé, paraphé et enregistré au greffe du Conseil, et que l'autre, inconnu jusqu'à ce jour, ni enregistré, ni publié, ne peut-être qu'un projet de règlement. Le débat s'agit également sur la suffisance des dîmes ; l'un faisant voir par le détail que les curés sont réduits à vivre dans une misère "qui les expose au mépris des peuples", et l'autre qu'ils peuvent vivre dans l'aisance et se donner le luxe d'une barrique de vin tous les ans.—E. R.) Folio 114, 18 pages. Soit 30 pp.
1707.
30 mai. Mémoire du procureur général au roi, sur la difficulté survenue au sujet des dîmes. Récapitulation des faits et des arguments des parties. Suivie de la décision du roi après communication à ses aviseurs. Cette décision déboute les curés de la cassation demandée, déclarant : "qu'on ne peut ajouter foi au règlement prétendu du 23 août 1667, dont les curés veulent se servir, parce qu'il n'est point rapporté en forme probante, n'étant qu'une copie de copie ; qu'il ne se trouve point enregistré au greffe du Conseil Supérieur, et que l'usage y est notoirement contraire". "Il paraît à propos et même nécessaire d'avertir M. l'évêque de Québec ou ses vicaires généraux en son absence, de faire au Sieur Boullard, curé, la réprimande qu'il mérite pour avoir abusé de son ministère jusqu'au point d'ajouter aux commandements de l'église un 7^{me} commandement pour le paiement des dîmes, et en avoir fait la matière d'un prône et instruction
- 12 juillet.

1739. publique. Et si la manière scandaleuse dont il a osé à l'égard de son seigneur était telle que le procureur général l'a alléguée, elle mériterait une réprimande encore plus forte". Folio 124, 24 pages.
- 30 septembre. Mémoire au roi de MM. de Beauharnais et Hocquart, au sujet de l'augmentation des dîmes que demandent les curés. (Joint à leur lettre du 30 septembre 1739.) Historique de la question. Sont d'avis que les dîmes suffisent, et que le mode de les prélever, que l'on suggère, donnerait lieu à des difficultés. Folio 136, 13 pages.
1742. Mémoire des communautés religieuses de Québec au comte de Maurepas, au sujet de leur exemption de payer les dîmes. Certifié conforme à la vérité par l'évêque de Québec. Folio 143, 7 pages. Soit 9 pp.
- 30 octobre. 1743. Lettre de M. de Maurepas à MM. de Beauharnais et Hocquart. Leur envoi le mémoire des communautés religieuses au sujet de l'exemption des dîmes et les prie de lui donner leur avis pour lui permettre de soumettre la question au roi. Folio 147, 1½ pages.
- Versailles, 30 avril. 1765. Lettre du père Audran, jésuite, au ministre. Représente qu'il est passé au Canada sur le même bâtiment qui y a transporté M. Duquesne, en 1752; qu'il a servi dans les missions depuis ce temps jusqu'à la cession de la colonie aux Anglais; que depuis la dissolution de son ordre il est réduit à la misère. Demande qu'il lui soit accordé une pension de 400 livres comme aux jésuites de la Louisiane. Folio 161, 1½ page.
- 6 janvier. 1782. Lettre du père Huet de la Valinière, prêtre, à M. de Castries, secrétaire d'Etat. Lettre curieuse, naïve et mystérieuse. Est de retour du Canada depuis 9 mois, après un séjour de 26 ans. Offre ses services. A demandé audience à M. de Sartines; n'a pas reçu de réponse. Raconte son histoire et celle d'un prêtre pris par les Bostonais à Sorel en 1776, délivré sur ses instances, retenu captif par les Anglais pendant 3 ans, envoyé en Angleterre, retenu 7½ mois sur le vaisseau, 20 jours prisonnier à Alrefford, etc., etc. Folio 162, 3 pages.
1685. Mémoire du ministre sur les missions du Canada, en réponse au mémoire du cardinal d'Estrées sur l'envoi de missionnaires aux pays nouvellement découverts (le Mississipi et la Louisiane). La découverte de la Louisiane paraît avoir été faite par le côté des lacs. M. de la Salle, qui prétend avoir suivi le Mississipi jusqu'à son embouchure dans le golfe du Mexique à l'extrémité de la Nouvelle-Biscaye, n'est pas encore de retour du voyage qu'il est allé faire pour entrer dans la dite rivière. Dans tous les cas, tant qu'il n'y aura pas de Français établis là il est inutile d'y organiser des missions. En outre, l'évêché de Québec comprend toutes les terres de la domination du roi suivant les bornes qui seront désignées par Sa Majesté et approuvées par le Saint-Siège. En attendant que cela soit fait, la question est uniquement de la juridiction de l'évêque de Québec. Folio 166, 2½ pages. Soit 4 pp.
- Versailles, 19 mai. 1705. Extrait de la lettre à M. de Vaudreuil du Père Chardon, jésuite, missionnaire à la rivière Saint-Joseph, au pays des Miamis. Le félicite de sa nomination au poste de gouverneur et attend beaucoup de lui au sujet des défenses sur la traite de l'eau-de-vie. Les Poutouatamis lui demandent de s'établir chez eux. Folio 168, 2 pages.
- 18 mai. 1728. Lettre de M. l'abbé Roquet à M. Robin, contenant des réflexions sur la lettre de M. de Maurepas dont il ne partage pas les idées. Au sujet des passe-ports exigés de ceux qui passent du Canada à la Louisiane. Le climat doux de ce dernier pays tente les Canadiens, et il vaut mieux ne pas mettre d'entraves à leur transmigration.
- 4 février. Mémoire historique au garde des sceaux sur ce qui s'est passé depuis 1730 à la Nouvelle-Orléans entre les deux ordres religieux (Jésuites et

DOC. DE LA SESSION No 8c

Capucins) qui desservent le haut et le bas de la Louisiane faisant partie du diocèse du Canada. (Comme il est souvent question dans ce document des pouvoirs de l'évêque de Québec sur la Louisiane, j'ai cru qu'il pouvait être utile de le faire copier.—E. R.) Folio 238, 12 pages.

Soit 18 pp.

1757.
Paris,
15 septembre.

Mémoire de l'abbé de L'Isle-Dieu, vicaire général de l'évêque de Québec, au ministre au sujet de la difficulté entre Jésuites et Capucins. Folio 245, 15 pages.

Soit 25 pp.

SÉRIE C. C. II.

Correspondance générale—Terreneuve—Pêches.

Cette série, qui se compose de 5 volumes, comprend la période qui va de 1699 à 1814, et ne s'applique, à proprement parler, qu'à la colonie de Saint-Pierre et Miquelon, à l'exception du 3^{me} volume, qui renferme quelques documents de 1699 à 1711, alors que partie de Terreneuve appartenait encore à la France.

SÉRIE C. C. II.

Continuation de la même série, comprenant 12 volumes, se rapportant tous au Canada, signalés à la page 23 du rapport de M. Marmette pour 1885.

VOLUME I.

CANADA—ACADIE—ÎLE-ROYALE—COMMERCE.

Tableaux du commerce du Canada, l'Acadie, l'Île-Royale. Ce volume renferme une trentaine de grands tableaux, donnant un état détaillé des marchandises expédiées des ports de France à Québec et Louisbourg ou de ces derniers endroits en France, à d'autres ports de la colonie, aux îles et à la Nouvelle-Angleterre, avec les noms des vaisseaux, des capitaines, les lieux de destination, la nature et les prix des marchandises, depuis 1733 jusqu'à 1756. Parmi les noms canadiens connus qui reviennent souvent comme armateurs, expéditeurs ou capitaines, je relève les suivants : Philibert, Pierre Chauveau, Jacques Badeaux, Jacques de la Ronde, d'Aillebout, Le Gardeur de Tilly, Le Gardeur de Beauvais, de Repentigny, Lemans et Michel de Salaberry, Richard Tester de la Richardière, D'Amours des Plaines, Jean Taché, etc., etc. On y voit qu'il se faisait un commerce assez suivi entre Louisbourg et Boston. (Ce volume ne vaut peut-être pas qu'on le copie ; je me permets toutefois de le signaler, afin que l'on puisse y revenir plus tard si on le juge à propos, et pour que ceux qui tiendraient à étudier ce côté de l'histoire sachent où trouver leurs renseignements.—E. R.)

C. C. II.—VOL. II.—CANADA.

Correspondance générale—(Marqué n° 5 sur le couvert.)

Lettres originales de M. le comte de Pontchartrain, ministre et secrétaire d'Etat, à M. Raudot, fils, commissaire et inspecteur de la marine à Dunkerke, et à MM. Raudot, père et fils, intendants du Canada pendant les années 1703, 1704, 1705, 1706, 1707 et 1708. Les premières lettres de

1705. ce volume étaient adressées à M. Raudot, alors qu'il était à Dunkerke. N'ont aucun rapport avec le Canada.
- Marly,
22 avril. M. de Pontchartrain à M. Raudot. Lui envoie les pièces que M. de Lamothe Cadillac lui a remises. Ce dernier demande que la procédure commencée contre lui à Québec soit évoquée au conseil du roi. Devra les examiner, et lui faire rapport. Fera de même à l'égard de la Dame de la Forest, qui veut se pourvoir par requête civile contre les 2 arrêts prononcés contre elle. Folio 36, 1½ page.
- Versailles,
1er mai. Le même au même. Trouvera ci-joint une lettre du roi pour faire délivrer de la poudre des magasins de la marine à Québec, en vue de célébrer par des réjouissances la réduction de..... à Villefranche. Folio 39, ½ page.
- Versailles,
17 juin. Le même au même. Trouvera ci-joint la lettre de la Dame La Forest, avec un mémoire sur son affaire avec le Sieur Berthelot. Devra faire rapport. Trouvera aussi, ci-joint, la proposition du Sieur Pascaut, qui s'offre à transporter du Canada en France des mâts et autres bois pour les vaisseaux du roi. Folio 38, 1 page.
- Versailles,
24 juin. Le même au même. Le roi a accordé la demande de la famille de la Dame Peuvret, veuve du greffier du Conseil Supérieur, pour la faire mettre dans un couvent de filles. Cette femme a été séduite par un homme de rien qu'il doit faire poursuivre. Folio 39, ½ page.
- Versailles,
25 juin. Le même au même. Lui envoie un placet du Sieur Le Bœuf, capitaine des gardes, à Québec, lequel a été pris sur le navire qui le transportait au Canada, et a perdu son emploi et ce qu'il possédait. Folio 40, ½ page.
- Versailles,
1er juillet. Le même au même. En arrivant à Québec, devra examiner l'ordre que demandent les commissaires de la Compagnie du Canada au sujet des castors. Trouvera ci-joint un ordre pour faire repasser en France le Sieur de Lino. Lui communique la réponse du Père de Lamberville à l'accusation que les Jésuites faisaient du commerce, portée par le Sieur Cadillac. Devra agir sans bruit pour ne pas compromettre. Lui envoie un mémoire sur les moyens de rétablir la colonie du Canada. Folio 41, 2 pages.
- Versailles,
4 juillet. Le même au même. Lui adresse, sous cachet volant, le duplicata du mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Beauharnais pour qu'il l'étudie pendant la traversée avec d'autres notes. Folio 48, 2 pages.
- Versailles,
8 juillet. Le même au même. A reçu sa lettre d'Orléans. Lui adresse le mémoire du roi au sujet de la réorganisation de la compagnie et la réduction du cahier des charges. Folio 50, 2 pages.
- Marly,
15 juillet. Le même au même. A reçu sa lettre de La Rochelle. Fâché de ses contretemps, lui souhaite bon voyage. Folio 52, 2 pages.
1706.
Versailles,
2 mai. Le même au même. Trouvera ci-joint un ordre du roi pour faire délivrer de la poudre et autres choses nécessaires pour des réjouissances, à l'occasion de la victoire remportée sur les alliés en Italie par le duc de Vendôme. Folio 53, ½ page.
- Versailles,
26 mai. Le même au même. Devra voir à faire remettre les 540 minots de sel qu'il a fait enlever aux intéressés de la Compagnie du Mont-Louis et les indemniser du tort qu'ils ont souffert. Folio 54, 1 page.
- Versailles,
10 juin. Le même au même. Diverses recommandations. Ne doit pas se laisser prévenir par les intrigues autour de lui. Ne comprend pas qu'il n'ait pas fait usage de l'ordre qu'il avait pour faire revenir en France le Sieur de Lino. Il a trompé la compagnie et l'a trompé lui-même. A son arrivée en France il subira un procès et le roi lui enlèvera sa charge de conseiller. Doit détourner les habitants de la chasse et les pousser vers l'agriculture et la pêche. Ne doit pas décourager les manufactures, mais ne doit pas les encourager non plus au détriment de celles de France. M. Béjon en-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1706. voie quelques ouvriers pour faire du brai et du goudron. Est satisfait des éclaircissements qu'il donne au sujet du prétendu commerce dont on accuse les Jésuites. Doit les mettre en garde contre les apparences même du soupçon. Les offres que fait le Sieur Pacaut sont absurdes. Il se ménage des profits certains sans courir de risques. C'est au Sieur Duchesnay qu'il appartient de produire ses titres dans son procès avec les Jésuites. L'insuccès de la compagnie n'a d'autre cause que la mauvaise administration. On prétend que M. de Vaudreuil favorise indument ceux qu'il a connus avant d'être élevé à la haute position qu'il occupe. Sa Majesté ne souffrira pas cela. Doit interdire le notaire Baubet, qui a débouché la veuve Peuvret. Devra vérifier s'il est vrai que les Jésuites possèdent 40 lieues en superficie des seigneuries au Canada. Désire des échantillons de la toile que fait la Dame de Repentigny avec des orties, des écorces d'arbres, qu'elle prétend meilleure que celle faite avec le lin et le chanvre. Folio 58, 55 pages. Soit 40 pp.
- Marly, 23 juin. Le même au même. Demande de faire une instruction sur les faits reprochés à De Lino. Doit faire faire le procès de Barassis, accusé de falsification de passe-ports. Folio 91, 2 pages.
- Marly, 30 juin. Le même au même. Devra faire en sorte que la compagnie ne perde pas ce que lui doivent Duplessis, La Chenaye et de Lino. Folio 93, 2 pages.
- Marly, 6 juin. Le même au même. Devra s'enquérir des faits au sujet du Sieur de Montigny. Folio 96, $\frac{1}{2}$ page.
- Marly, 30 juin. Le même au même. Devra arrêter le compte des dépenses de l'année 1704 en l'absence de M. de Beauharnais. Folio 97, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles, 3 juillet. Le même au même. M. Berthelot se plaint de la longue durée de son procès avec la Dame La Forest au sujet de l'île Saint-Laurent. Devra hâter la décision et tâcher d'éviter un décret. Folio 98, 1 page.
1707.
Marly, 11 mai. Le même au même. Envoie ordre du roi pour réjouissances à Québec, à l'occasion de la victoire remportée sur les ennemis par les troupes du roi jointes à celles du roi d'Espagne à Alamanza dans le royaume de Valence. Folio 102, $\frac{1}{2}$ page.
- Marly, 18 mai. Le même au même. Les Sieurs Aubert, Neret et Gayot ont demandé au roi de faire poster 1 ou plusieurs canots sur les rivières qui conduisent chez les Anglais pour empêcher les traiteurs canadiens de leur porter les castors. Devra examiner cette proposition avec M. de Vaudreuil. Folio 103, $1\frac{1}{2}$ page.
- Versailles, 29 juin. Le même au même. Devra aider le Sieur Sarrazin dans ses herborisations et lui procurer des hommes pour l'accompagner. Le roi destine ces plantes à son jardin royal de Paris. Folio 104, $1\frac{1}{2}$ page.
- Versailles, 25 juin. Le même au même. Envoie un mémoire de déficit sur les recettes de l'exercice de 1702. Devra l'examiner et mettre la réponse à côté de chaque article. Folio 105, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles, 30 juin. Le même au même. A reçu la peau de renard noir et de Madame la Chancelière et Madame de Pontchartrain les paravents et oreillers faits par les sauvages. Folio 106, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles, 30 juin. Le même au même. Envoie copie du mémoire de M. de Fontaine au sujet des lettres de change. Devra obliger M. Pacaut, marchand de Québec, à rendre compte et payer les fournitures qu'il a eues de M. de Costabelle à Plaisance. Son Majesté a défendu au Sieur Gitton, de la Rochelle, de faire commerce au Canada, pour le punir d'y avoir envoyé des mauvaises marchandises. Folio 112, $1\frac{1}{2}$ page.
- Versailles, 29 juin. Le même au même. A reçu ses lettres et son mémoire sur les affaires du Canada et l'établissement du Cap-Breton. La situation de la colonie

1707. est fâcheuse, et il faudrait la relever. A l'égard du Cap-Breton il faut attendre la signature de la paix. Construction de vaisseaux. Folio 113, 4 pages.
- Versailles, 30 juin. Le même au même. Doit faire en sorte que la colonie se soutienne par elle-même. A été intéressé par ce qu'il dit de chacun des juges, leurs capacités, leur caractères. Sa Majesté agréé le Sieur Sarrazin pour remplacer le Sieur Juchereau Duchesnay. Monnaie de cartes. Comptes des directeurs. Culture des terres. Construction de vaisseaux. Pêche au marsouin. Manufactures. Procès des commis de la compagnie. Plaintes du Sieur de Cadillac. Jésuites au sujet de la seigneurie de Sillery. Sa Majesté lève l'interdiction contre le notaire Barbet. Marchandises de la compagnie au Détroit. Ce qu'il doit en accepter du Sieur Cadillac. Misère au Canada. Sa Majesté n'approuve pas les prétentions des curés au sujet de la dîme. Pêche à la baleine. Le Sieur Cadillac. De Lino. Nomination de l'agent de la compagnie. Les Sieurs de Larme et Vincelot. Fort Frontenac. A reçu les objets que la dame de Repentigny a manufacturés. Sa Majesté lui continue sa gratification. Le Séminaire de Québec. Le Sieur de Monseignat. Remise de 3,000 livres pour les frais du transport des prisonniers anglais à Boston. Plainte des juges de l'Acadie. Lettre de change des trésoriers. Le Sieur Duplessis. Le Sieur Rageot, greffier de la prévôté de Québec. Le Sieur de Lestage et Pinaut. La Compagnie de Mont-Louis. Demandes du marquis D'Alogny, commandant des troupes. Le Sieur Rey Gaillard. Réclamation de M. Beaufort, maître d'hôtel de M. de Callières, contre M. de Ramesay. Le Sieur de Bailleul. Ne partage pas sa confiance dans le Sieur de Lino. Ne peut lever l'interdiction contre lui. Est fort aise que le curé de l'île Saint-Laurent ait établi une mission de filles de la Congrégation dans cette île. Mission du Sieur de Breslay. Le Sieur Geoffroy, curé de Champ-lain, a fait bâtir une église en pierre et une maison pour une congrégation de filles. Demande assistance. M. de Luvigny. Madame de la Forest. Les Sieurs de Ligneris et de Repentigny. M. d'Aillebout d'Argenteuil. Le Sieur Le Bert de Senneville. Le Sieur de Verchères. Le Sieur de Courtemanche. Le Sieur Hazeur. Le Sieur La Chenaye demande le privilège exclusif de la chasse au loup marin dans les îles de la Madelaine. Plaintes du Sieur Deschambault. Le Sieur D'Egly. Le Sieur D'Auteuil demande d'être indemnisé du terrain pris pour les fortifications. Folio 118, 49 pages. Soit 40 pp.
- Versailles, 30 juin. Le même au même. A lu avec intérêt ce qu'il lui écrit au sujet du Sieur D'Auteuil et de sa belle-sœur, Madame de la Forest. Sa Majesté a cassé le Sieur D'Auteuil. A décidé qu'il se pourvoira par les voies ordinaires sur les contestations qu'il peut avoir soit à Québec soit à Paris. Sa Majesté n'a pas voulu entrer dans les plaintes de Madame de la Forest. Récit des plaintes que porte contre lui le Sieur de La Martinière. Lui conseille d'agir avec modération et sans emportement. Folio 143, 9 pages. Soit 7 pp.
- 1706 (?). Les fermiers généraux envoient une contrainte pour être exécutée sur les héritiers du Sieur de Villeraï pour ce qui leur est dû. Folio 150, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles, 3 juillet. Le même au même. Demande qu'il protège Madame de Mui, qui est restée à Québec avec 6 enfants, dans le procès qu'elle a avec M. de la Chenaye. Folio 151, $\frac{1}{2}$ page.
1707. Sa Majesté veut bien continuer aux Hospitaliers de Montréal la gratification qu'il leur a accordée, mais ne veut pas qu'ils fassent des vœux, qu'ils aient des habits uniformes, et qu'on les appelle
- Versailles, 12 juillet.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707. Frères; etc., etc. Qu'il y a déjà trop de communautés et de couvents en Canada. Que s'ils n'observent pas strictement ces obligations, ils devront être congédiés. Vérifier les comptes du Sieur Pacaut au sujet de la farine qu'il a envoyée à Plaisance. Folio 152, 3 pages.
- Marly,
16 juillet. Le même au même. Quoique M. de Lino soit la principale cause des mauvaises affaires de la compagnie, Sa Majesté veut bien lui permettre de retourner au Canada et de reprendre sa place au Conseil, mais il devra se méfier de lui, car, soit ignorance, soit malice, il est dangereux de se trop reposer sur lui. Folio 156, 1 page.
- Versailles,
7 septembre. Le même au même. Devra célébrer par des réjouissances la naissance du prince des Asturies. Folio 157, $\frac{1}{2}$ page.
- Fontaine-
bleau,
19 octobre. Le même au même. M. Bégon a permis à MM. de la Ronde et Vincelet, qui ont fait armer la frégate *La Biche* afin de venir annoncer en France la fuite des Anglais à Port-Royal, de garder cette frégate jusqu'à la fin de l'année prochaine avec les Canadiens à son bord. Folio 158, 1 page.
- Versailles,
23 novembre. Le même au même. Envoie la lettre que le roi lui écrit pour qu'il assiste au "Te Deum" en action de grâces de la prise de Lérida, et pour qu'il fasse délivrer la poudre et les autres choses nécessaires pour les réjouissances accoutumées. Folio 159, $\frac{1}{2}$ page.
1708.
Versailles,
6 juin. Le même au même. Est satisfait de la bonne entente entre M. de Vaudreuil et lui. Monnaie de cartes. Avilissement du prix des castors. Haut prix des marchandises. Importance de favoriser la production d'objets d'exportation : l'huile de marsouin et de loup-marin, le chanvre, le goudron, le bois. Est bien aise que les habitants se livrent davantage à l'élevage des bestiaux et des moutons. Affaire Arnaud et Volant pour prévarication. La Mothe Cadillac. Ne crois pas juste le jugement condamnant Campeau à amende honorable pour avoir accusé le nommé Laville de Détroit d'incendiat. Ordre a été donné de mettre Guyon en liberté ; il n'a pris parti pour les Anglais à l'Acadie que parce qu'il y a été forcé. Senneville. Aubert et Gayot. Utilité de rétablir le poste de Témiscamingue pour empêcher les sauvages de porter leurs pelletteries aux Anglais. Encouragements à donner au Sieur de Courtemanche pour son commerce au Labrador. M. de Subercase n'est pas d'avis qu'on accorde pour le présent au Sieur Aubert la concession qu'il demande aux îles de la Magdeleine. L'attention doit porter sur l'établissement du Cap-Breton. Encouragement à la Dame de Repentigny. Provisions envoyées à l'Acadie. Est bien aise des services à l'éducation que rendent les sœurs établies à l'île Saint-Laurent, mais si elles font des vœux, il faut le leur défendre. Sa Majesté ne veut pas accorder au Sieur d'Argenteuil la concession qu'il demande en haut de Montréal, parce qu'il n'a d'autre vue que de faire le commerce. De la Morandière. Beaufort. Sans ferme de Tadousac au Sieur Hazeur. Doit obliger le Sieur Pacaut à payer le prix des munitions qu'il a eues à Plaisance. Plaintes que M. de Subercase fait contre lui. M. de Ramesay. Créance de Madame de la Forest. Sa Majesté est d'avis qu'il doit diminuer les dépenses d'un pays qui ne lui produit rien et lui est fort à charge. Il ne convient pas que les sauvages domiciliés portent leurs castors aux Anglais. Doit voir aux moyens d'empêcher ce commerce. Diverses propositions de M. de Ramesay. Il offre la maison qu'il vient de faire construire pour y loger l'intendant et pour servir de magasin, il en demande 18,000 livres. Demande et propositions du Sieur Roy Gaillard. Plan de l'île de Montréal par le Sieur de Catalogne. Propositions du Sieur Le Vasseur pour établir le poste de Chambly en gouvernement sans augmentation de dépense. Proposition que fait le Sieur Duplessis pour rétablir les affaires de la colonie. Propose de substituer la

1708. monnaie de cuivre à la monnaie de cartes. Ne doit pas souffrir que les commis du trésorier chargent un pour cent sur les lettres de change. Sa Majesté a refusé la demande de la supérieure de l'hôpital général pour une augmentation de sœurs pour le service. Devra examiner la proposition qui est faite d'établir un fort à Niagara et d'y vendre des marchandises à bon marché pour détourner les Iroquois de leur commerce avec les Anglais. Mission du Sieur de Breslay. Folio 164, 37 pages.
- Versailles, 6 juin. Le même au même. Assistance que demande le Sieur de Breslay. Désire être plus amplement informé au sujet des établissements proposés pour l'instruction de la jeunesse. Sa Majesté est informée que les Hospitaliers de Montréal font des vœux, qu'ils portent un habillement uniforme: capot noir, ceinture de soie et rabat; ne veut pas le tolérer. Plaintes du Sieur Ray Gaillard. Désire connaître s'il est vrai que la Dame de la Forest a fait évader un homme que l'on cherchait. Devra examiner la réclamation que fait cette femme pour avances faites par son premier mari, le Sieur Pachot. Folio 181, 3½ pages.
- Versailles, 6 juin. Le même au même. Le met en garde contre la violence de son tempérament. Il doit en être ainsi car il reçoit les mêmes plaintes de toutes parts, notamment de MM. d'Auteuil, de la Martinière et de Cadillac, de Madame de la Forest et de sa mère Madame de Saint-Denis. Doit faire attention au tort que cela lui ferait dans l'esprit de Sa Majesté si elle en était informée. Folio 184, 6 pages.
- Versailles, 6 juin. Le même au même. Devra délivrer au Sieur Perthuis, marchand, les poudres du Sieur Gitou. Folio 188, ½ page.
- Versailles, 6 juin. Le même au même. Etablissement du Cap-Breton. Devra étudier les moyens de rendre la colonie plus prospère. Folio 190, 2½ pages.
- Versailles, 13 juin. Le même au même. Voit avec peine le peu de règle que l'on a observé dans l'administration de la justice. Examinera sa proposition de confirmer par un arrêt général les informalités des titres de propriété. Il serait à désirer que l'on put réduire sur le même pied les droits seigneuriaux. Ne doit pas admettre le retrait roturier, et est d'avis que le lignager et le féodal ne soient admis que s'ils sont stipulés dans la concession du fief. Les redevances devraient être abolies; elles sont matière à vexation. Demande un mémoire sur les moyens de corriger les abus dans l'administration de la justice. Requêtes civiles. Conditions pour admettre les requêtes en cassation. Récusations pour alliance spirituelle ne doivent pas être admises avant que des dispositions aient été prises à cet égard. Pourparlers avec le Sieur Charron pour l'établissement d'écoles. Folio 194, 6 pages.
- Paris, 18 juin. Le même au même. Sa Majesté a accordé un sursis au Sieur Duplessis pour le paiement de ce qu'il a été condamné à payer. Ne pas procéder contre lui en attendant. Folio 198, 1 page.
- Versailles, 8 janvier. Le même au même. Est satisfait de son application aux affaires, et de ses succès. Est heureux que son fils profite de ses bons exemples. Il n'a qu'à continuer et son fils (de Pontchartrain) ne manquera pas l'occasion de le placer comme il le désire. Folio 202, 1½ page.
- Versailles, 18 décembre. Le même à M. Raudot, fils. Est satisfait de lui et peut compter sur sa protection. Folio 203, ½ page.
- Versailles, 8 janvier. Le même au même. Dans le même sens que la précédente. Folio 204, ½ page.

C. C. II.—VOL. III.

Correspondance générale —(Marqué n° 6 sur le couvert.)

Mémoires du roi à MM. de Vaudreuil, de Beauharnais et Raudot, et instructions de Sa Majesté au Sieur Raudot pendant les années 1704, 1705, 1706, 1707, 1708. Folio 1, titre. Folio 2, table.

1704.
Versailles,
10 juin.

Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et de Beauharnais. Devront faire des présents aux Iroquois puisque cela paraît indispensable pour les maintenir dans l'amitié de la France. Les Anglais ne le font pas cependant. Il pourrait être à désirer qu'il y eut neutralité en Amérique entre Anglais et Français. Il faut ménager les Abénakis. Funestes effets de l'eau-de-vie. Le Sieur de Menthet. Ne voit pas la nécessité des congés. Approuve l'emploi des soldats pour les travaux aux fortifications et les chemins. Gratification au Sieur de Vitré pour sa pêche au marsouin. Le Sieur de la Valière. Est bien aise de voir que l'on cultive le chauvre, mais ne doit pas être manufacturé en Canada. Droit de chasse et de pêche dans la seigneurie de Saint-Ours. Serait bien aise d'accorder la concession demandée par M. de Vaudreuil, mais dans sa situation cela serait mal vu. Fera expédier la concession au Sieur de Fezeray, mais pas celle qu'il a acquis du Sieur Charon, laquelle est révoquée. Monnaie de cartes. L'établissement des Abénakis près de Chambly pourrait être avantageux sous certains rapports, mais ce serait découvrir et exposer l'Acadie et porter ombrage aux Iroquois. Ne voit pas la nécessité d'un lieutenant du roi à Trois-Rivières. A accordé la croix de chevalier de Saint-Louis au Sieur Le Vasseur de Neyré. Vu la valeur du terrain pris au Sieur de Villeray pour les fortifications, elle accorde à son fils, le Sieur d'Artigny, une pension de 150 livres, outre celle à lui-même. Plaintes contre le Sieur Juchereau. Le Sieur de la Forest. Désire des recensements. L'évêque passe au Canada ; il emporte les titres accordés aux Religieuses Hospitalières et aux Urselines des Trois-Rivières. Travaux du Sieur de Breslay à un canal près de Montréal. De Maricourt. Joncaire. Considère que les communautés qui ont de grandes terres doivent contribuer aux corvées pour les fortifications. Désire un état de ce que produisent les dîmes et le supplément. Ne peut accorder à l'évêque d'augmenter les dîmes au 13^{me} et d'y comprendre le foin. Continuera la gratification de 4,000 livres au Séminaire de Québec. Congé au Sieur de Blainville pour repasser en France. Le Sieur de Lotbinière. De Montseignat nommé greffier du conseil. Macart et Juchereau Duchesnay, conseillers. Désapprouve que le marquis de Crisacy ait fait mettre M. de la Ferté en liberté. Approuve qu'ils aient confié au Sieur de Granville le commandement de la frégate *L'Atalante*, pour aller à la Baie d'Hudson pour la compagnie. A fait confirmer la concession du Sieur de la Valière à Beaubassin, Acadie. Les MM. de Saint-Sulpice. Affaires de la compagnie. Les directeurs désiraient gouverner à leur manière le poste de Détroit ou le supprimer. A cru qu'il valait mieux le laisser au Sieur de La Mothe, à ses risques et périls. Devront l'assister et y laisser aller les habitants qui désirent s'y rendre, attendu que cet établissement empêche les Anglais de pénétrer dans les terres. Devront combattre la jalou-

1705. sie que suscitera cet établissement. Ne devront pas nommer de commandant à Michilimakinak, afin de forcer les sauvages d'aller à Détroit. Laisseront à la compagnie le fort de Frontenac, si celle-ci y tient. Plaintes de M. Riverin au sujet de la traite de la Baie d'Hudson. N'est pas profitable, parce qu'ils n'y reçoivent que du castor gras. Cette traite devrait se faire directement de La Rochelle. Réduction du prix du castor. L'insuccès de la compagnie vient de ce que les intéressés n'ont pas versé leurs mises et payent de gros intérêts. Projet du Sieur de Louvigny sur les forts des Anglais à la Baie d'Hudson. Plaintes du Sieur de Saint-Simon, prévôt des maréchaux, contre le marquis de Crisacy. Troupes du Canada. Veut bien que les Jésuites jouissent de la terre de Sillery, mais ne veut pas qu'ils aient aucun privilège de justice. Folio 3, 45 pages. Soit 55 pp.
- Versailles, Juin. Mémoire du roi à M. Raudot. Recommandations générales. Devra faire cesser l'abus que commettent les capitaines en cantonnant leurs soldats sur leurs seigneuries, en vue de les utiliser sur les terres qu'ils cultivent. Devra s'enquérir du mérite respectif du Sieur Duchambaux et du Sieur Migeon de la Gauchetière, qui demandent tous deux la place de juge à Montréal, celui-ci est le fils de l'ancien juge. Administration des fonds de Sa Majesté. Diverses recommandations à ce sujet. La Mothe Cadillac. D'Auteuil. Folio 29, 31 pages. Soit 40 pp.
- Versailles, Juin. Addition à l'instruction du roi à MM. de Vaudreuil et de Beauharnais. Devront examiner les recommandations que fait le Sieur Levasseur de Néré. De Courtemanche et Hazeur. Folio 46, 2 pages.
- Versailles, 8 juillet. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Raudot. Instructions générales au sujet des sommes que doivent payer les intéressés en la ferme. Folio 48, 3 pages.
1706. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Raudot. Il n'était pas nécessaire d'envoyer le Sieur Pascout en France. Ont réglé trop libéralement avec lui. Devra rembourser une partie. Nouveau traité des intéressés en la Compagnie de la Ferme. L'élection des nouveaux directeurs devait se faire à la pluralité des voix et non d'autorité. Etat des charges. Monnaie de cartes. Tout le monde doit se conformer au nouveau traité, au sujet de la Compagnie de la Ferme, c'est le seul moyen de tirer la colonie du précipice affreux où elle était, autrement Sa Majesté ne se mêlera plus des affaires de la colonie. Procès qu'ils devront faire à De Lino. Ne consentira pas à supprimer le droit du quart du castor, qui est le seul revenu de Sa Majesté. Accordera cependant, comme par le passé, le transport gratis des castors sur ses vaisseaux. Veut que les missionnaires qui étaient à Michilimakinak et qui ont brûlé leur maison retournent et s'y établissent à leurs dépens. Est aise d'apprendre que l'entreprise des Outaouais contre les Iroquois n'ait pas été suscitée. Accorde au Sieur de la Corne le commandement d'une compagnie, puisqu'il n'a pas excité les Iroquois à leur attaque sur les Iroquois. Abénakis. Eau-de-vie. A donné le gouvernement de l'Acadie au Sieur de Subercase, et de Terre-neuve au Sieur de Costabelle. Si le traité de neutralité avec les Anglais ne s'exécute pas, devront assister M. de Subercase dans les entreprises contre Boston. Affaires du Détroit. Devront donner à Cadillac 200 hommes pour se protéger. Approuve la concession accordée au Sieur de Breslay pour sa mission au bout de l'île de Montréal. Attend des éclaircissements sur son canal. Attend des éclaircissements sur la difficulté de l'évêque avec le seigneur de Sainte-Anne, au sujet du lieu où sera construite la nouvelle église. Concession au Sieur de Cabanac. Est aise de la prospérité de l'établissement du Sieur de Courtemanche. Vérification de la concession

DOC. DE LA SESSION No 8c

1706.

au Sieur Hazeur. 500 livres accordées à de Biencourt pour terrain près du Château. Doivent utiliser le poste de Frontenac de façon à donner profit au roi. Le commerce de la Baie-d'Hudson a été cédé à la nouvelle compagnie. A fait écrire à M. de Ramesay qu'il eût à payer les 3,000 livres qu'il doit au capitaine Vetch (Anglais). Recrues pour le Canada. Est surpris de l'émeute à Montréal au sujet du sel, et approuve M. de Vaudreuil d'y être allé pour prévenir les suites du tarif donné aux mutins par M. de Ramesay. A bien fait de forcer le marchand coupable à restitution, mais ne pouvait et ne devait pardonner aux mutins. Plaintes des marchands de Montréal au sujet du commerce qui se fait au bout de l'île. Renseignements demandés au sujet des propositions du Sieur Levasseur de Néré. Leçons de pilotage aux jeunes Canadiens par le Sieur Deshayes. Sa carte du fleuve Saint-Laurent. Demande d'une lieutenance par le sieur Tonty, frère du chevalier, pour son cousin De Lino. Accorde des lettres de noblesse au Sieur Boucher, mais veut, pour les dresser, un mémoire de ses services. En accordera au Sieur Hertel l'année prochaine. Continuera la pension à la veuve Riou, dont une des filles est la femme de Lamothe Cadillac. Dans un mémoire à M. de Pontchartrain, les Jésuites qui étaient à Michilimakinak expliquent pourquoi ils ont abandonné ce poste et ce qui a donné lieu à l'accusation qu'ils faisaient du commerce. La Compagnie de la Ferme a trop de serviteurs. Elle ne devra avoir qu'un seul agent, directeur, qui sera choisi dans une assemblée des intéressés. Le prix du castor étant réduit à 40 sols la livre, le Sieur Menthet devra remettre, sur ce qu'il a reçu, le surplus de ce prix. Folio 50, 38 pages.

Soit 58 pp.

1707.
Versailles,
30 juin.

Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Raudot. Espère que le traité fait avec le Sieur Aubert pour les castors sera bien vu au Canada, puisqu'il assure la continuation du commerce et le paiement des lettres de change. N'approuve pas les 6,000 livres données à Paccault pour son voyage inutile en France. Devra rembourser 3,000 livres. Devront retirer la monnaie de cartes en commençant par la plus ancienne, celle du temps de M. de Champigny. Devront s'appliquer à faire rembourser au roi tout ce que lui doit la colonie du Canada. Approuve qu'ils aient envoyé chercher à Michilimakinak les prisonniers que les Outaouais ont fait sur les Iroquois, et cela afin d'empêcher la guerre. Doivent empêcher le commerce défendu et ne pas tolérer que les canots qu'ils envoient pour le service du roi portent des marchandises. Devront faire donner satisfaction par les Outaouais qui ont attaqué le fort de Détroit et tué 3 Français. M. de Bourgmont, qui y commandait, a été malhabile. M. de La Mothe. Il doit payer pour les troupes, les missionnaires, le chirurgien, les médicaments, etc., etc. Doit supporter les mêmes dépenses que supportait la Compagnie de la Colonie. Devront envoyer le Sieur d'Aigremont jusqu'à Détroit et Michilimakinak pour vérifier si le Sieur La Mothe traite de l'eau-de-vie. Devront réduire graduellement les présents aux sauvages, c'est une pratique mauvaise et coûteuse. Doivent, s'ils le peuvent, faire un traité de neutralité avec M. Dudley, pourvu que ce traité comprenne toutes les possessions anglaises avoisinantes, mais il ne faut pas que ce traité soit au nom de la reine Anne, que Sa Majesté ne reconnait pas comme souveraine légitime. M. de Subercase a aussi des ordres à ce sujet. Echange de prisonniers. Le Sieur Guyon. Ne croit pas que le Sieur Alain, qui avait des liaisons avec les Bostonnais, soit absolument innocent. Poursuites à prendre contre ceux qui ont porté des marchandises à Orange. Restitution du Sieur Menthet. Approuve l'élection du Sieur Duplessis comme agent de la compagnie, et les réductions dans les dépenses d'administration. Conseillers. N'approuve pas

1707.
Versailles,

qu'ils aient nommé le Sieur Tonty au poste de Frontenac. Il a fait du commerce partout où il a été stationné. Doivent obliger la compagnie à payer les gages de ceux qui sont à la Baie d'Hudson. Fortifications. Lettres de noblesse au Sieur Boucher incluses. Demande mémoire des services du Sieur Hertel pour le même objet. Ses services ne paraissent pas assez grands pour cela. N'ont pas fait savoir si les Anglais que la dame de Repentigny emploie se sont faits catholiques. A reçu des éclaircissements sur le canal proposé par le Sieur de Breslay. Ne peut maintenant en faire les frais. A accordé au Sieur De Muy le gouvernement de la Louisiane. Ne peut accorder au Sieur de Montigny ce qu'il demande, mais se rappellera de lui à l'occasion. Est trop chargé de dépenses pour payer demi-solde ou indemnité aux soldats et miliciens estropiés pendant la guerre. Accorde au fils aîné de M. de Ramesay la place de garde de la marine, et au second celle d'enseigne que l'aîné laisse vacante. Accordera des lettres de naturalité aux Anglais, Hambourgeois et Flamands établis au Canada, mais désire un état faisant voir leur âge, religion, etc., etc. Duel à Québec, rapporté par le marquis d'Allogny. Ne juge pas à propos d'augmenter la pension de la veuve Sorel. En accordera une à la veuve de Maricourt quand il y aura vacance de pension. Ne peut les exempter (MM. de Vaudreuil et Raudot) des droits dans l'état présent des affaires. Le fort Nelson étant dispendieux, il pourrait être bon, à la conclusion de la paix, de l'échanger avec les Anglais pour les forts du fond de la baie, qui peuvent se relier avec Tadousac. La dame de la Forest et le Sieur d'Auteuil. Ce dernier est destitué de ses fonctions. Folio 71, 51 pages. Soit 65 pp.

Versailles,
30 juin.

Addition au mémoire précédent. Explications sur les obligations que comporte le changement dans la sous-ferme du Domaine d'Occident. Le privilège de cette dernière est renouvelé pour 12 ans. Folio 99, 7 pages.

1708.
Versailles,
Juin.

Mémoire du roi à MM. Vaudreuil et Raudot. Chagrin du mauvais état des affaires par suite de la non-valeur du castor et de la cherté des marchandises. Doivent favoriser le Sieur Aubert et le laisser transporter ses pelleteries, gratis, sur les vaisseaux du roi, de préférence à tout autre. Lettres de change du castor payées en espèces. Est satisfait qu'ils aient laissé au Sieur de Lamothe de tirer satisfaction exemplaire des Outaouais pour le coup qu'ils ont fait, ainsi que de la neutralité des Iroquois. Regrette qu'ils aient dépensé inutilement 15,000 livres sur la supposition que les Bostonnais devaient venir attaquer Québec. Attend le rapport du Sieur d'Aigremont à son retour du Détroit. Diverses recommandations au sujet du Sieur La Mothe. Plaintes des Jésuites contre ce dernier. Ils ne relèvent pas de lui mais de l'évêque de Québec. N'a rien trouvé d'assez particulier dans les services du Sieur Hertel pour lui accorder des lettres de noblesse. Mines découvertes au lac Champlain. Le Sieur de La Mothe écrit que son poste est bien fortifié, qu'il y a 120 maisons de Français et 1,200 sauvages dans le voisinage, beaucoup de bestiaux. Il propose de l'ériger en gouvernement, avec une justice royale, un lieutenant général, un notaire, un greffier, etc. Il propose d'établir 4, au moins 2 compagnies de sauvages. Désire leur avis sur tout cela. A accordé pension à la Dame de Lanaudière. Folio 105, 24 pages. Soit 35 pp.

Fin du volume.

CANADA—C II.—VOL. 3.

Correspondance générale —(Marqué 8 sur le couvert.)

Réponses faites par MM. Raudot aux mémoires du roi et instructions à eux données, et lettres particulières à eux écrites pendant les années 1705, 1706, 1707, et 1708. Folio 1, titre.

Table. Folio 2, 5 pages.

1705.

Lettre commune de MM. de Vaudreuil, de Beauharnais et Raudot à M. de Pontchartrain. Ne connaissaient pas l'état financier de la Ferme des castors, parce que les députés en France et les commissaires n'ont pas envoyé d'état depuis 3 ans. C'est pour cela que le Sieur Pacaut a été envoyé en France. Ne savaient pas que l'affaire était mauvaise à ce point, et voilà pourquoi le nouveau traité n'a pas été accepté ici tout d'abord. MM. de Lotbinière et Duplessis ont été choisis pour régir l'affaire. Paiement de l'état des charges. Si Sa Majesté ne paie pas cet état sans égard à la compagnie, il y aura misère et grand dérangement, les curés laisseront leurs cures, le séminaire se fermera, les officiers publics refuseront d'agir, etc., etc. Il est inutile de compter sur la compagnie pour ces paiements. La monnaie de cartes était une nécessité. Il serait ruineux de refuser le castor gras qui a été acheté alors qu'il avait cours, et la réduction soudaine du prix du castor sec est également ruineuse, vu l'augmentation du prix des marchandises causée par l'exhaussement du fret et des assurances en raison de la guerre. Si les lettres de change sur l'envoi du castor ne sont pas payées, ce sera la désolation dans le pays, la cessation de la traite, et des importations. Cela chassera nos sauvages chez les Anglais. Moyens suggérés. Raisons pour lesquelles les missionnaires ont quitté Michilimakinak. Les Outaouais ont attaqué les Iroquois sans y être incités par des Français. De la Corne n'y a été pour rien et il mérite avancement. M. de Vaudreuil a fait donner satisfaction aux Iroquois. Tout considéré, l'établissement des Abénakis dans ce gouvernement est un bien, malgré que la barrière à Pentagoët s'en trouve affaiblie. M. de Subercase a fait détruire le fort Saint-Jean des Anglais. Place de lieutenant général de Montréal pour le Sieur Deschambault, et de procureur du roi pour le Sieur Raimbault. Rareté du sel. Le Sieur de la Grange offre, si on le fait capitaine, d'armer une frégate à ses dépens pour croiser dans le golfe et faire des courses sur les Anglais. De La Mothe n'a pas voulu aller au Détroit avant le printemps, non plus que de la Forest. A envoyé le Sieur de Bourgmont. Ont permis au Sieur de La Mothe de prendre 200 soldats. Il a fallu passer par ses exigences sur beaucoup de points. Les lettres de noblesse de Boucher, que copiait son fils, ont été détruites dans l'incendie du séminaire. Le Sieur de Hertel mérite des lettres de noblesse, il a 9 enfants, tous dans le service, fort braves et dévoués. La dame de Repentigny se rend très utile par sa manufacture de couvertes en fil d'ortie et d'étoffe de laines. Enverront liste des Anglais convertis qu'elle emploie. Présents aux sauvages. Les Anglais en font, mais ce sont les colons qui se cotisent. Le Sieur de Menthet. Associés du feu Sieur de Vitré. Concession de M. de Vaudreuil. Prient de confirmer à demoiselle de Soulanges celle faite à son père. Le Sieur Dupuy, fils. Incendie du Séminaire de Québec et gratification. Recommandent le Sieur de

1705. Monseignat et de Granville, ce dernier étant le frère de la belle-sœur de M. de Vaudreuil. Demandent des potiers et tisserands. Explication de la conduite du marquis de Crisacy, gendre de M. d'Auteuil, envers de Saint-Simon. Concession au Sieur de Cabanac, gendre de madame de la Touche Champlain. Le fils du gouverneur Dudley, venu à Québec avec le Sieur de Courtemanche, a passé 3 mois ici. Le Sieur de Bécancourt. Le poste de Frontenac ne peut être abandonné. La compagnie ne pouvant rien faire, il faut envoyer de France un vaisseau à la Baie d'Hudson avec marchandises. Utilisation de la cendre. Cap-Breton. Le Sieur de Beauville, chargé de ces dépêches, passe en France. Ce pays perd un bon sujet. Le capitaine du brigantin qui a amené de Boston le Sieur de Courtemanche (Vetch), ayant embarqué des castors en fraude, on les a fait saisir. Le Sieur de La Mothe. Joignent la lettre que le Sieur Vetch lui adresse. Il demande que M. de Ramesay soit obligé de lui payer 1,000 écus qu'il lui a prêtés à Boston. Explications sur l'émeute de Montréal au sujet du sel. Paiement de l'état des charges. Détachement arrivé de Plaisance. Folio 5, 32 pages. Soit 45 pp.

Lettre de M. Raudot à M. de Pontchartrain. Cette lettre de 25 pages, folio 21, non datée, me paraît être la même que celle indiquée par M. Marmette comme étant du 19 octobre 1705. La suivante, folio 34, ne porte que le mois, doit être celle indiquée par M. Marmette comme étant du 30 avril 1706. Celle du 4 novembre 1706, folio 38, qui suit la précédente, doit être celle indiquée par M. Marmette comme étant du 2 novembre 1706. Ne pas les copier.—E. R.

1706.
29 octobre. Lettre particulière de M. Raudot à M. de Pontchartrain. Lui renvoie de juger du procès que le Sieur Hazeur a intenté à la compagnie pour être dédommagé des pertes qu'il souffre à l'égard de la ferme de Tadoussac. Folio 53, $\frac{1}{2}$ page.

3 novembre. Le même au même. A fait arrêter le Sieur Barrasy, suivant ses ordres. Il sera remis entre les mains de M. Bégon, à Rochefort, et dirigé sur Paris. Folio 54, $\frac{1}{2}$ page.

Le même au même. Est surpris des plaintes des intéressés en la Compagnie du Mont-Louis au sujet de leur sel. Il l'a fait vendre à Québec après s'être entendu avec le Sieur Haimard, leur représentant en ce pays. Il est très satisfait de la transaction. Folio 54, 1 page.

Novembre. MM. de Vaudreuil et Raudot au ministre. Vivent tous deux en bonne intelligence. N'ont pu faire autrement que d'envoyer le Sieur Pascaut en France. Ne connaissaient pas alors l'état pitoyable des affaires de la compagnie. Le traité fait avec la nouvelle compagnie est aussi avantageux qu'il pouvait l'être; il libère la colonie de ses dettes et assure le paiement des lettres de change. MM. de Lotbinière et Duplessis n'ont pas été nommés d'autorité agents de la compagnie, mais en assemblée, sur proposition. N'ont même pas assisté à l'assemblée qui a nommé l'agent cette année. Etat du conseil. Monnaie de cartes. Duplessis. Mesures prises pour empêcher la guerre entre les Iroquois et les Outaouais. Ont, par leurs efforts, détourné la guerre entre eux, guerre qui eût été funeste aux intérêts français. Les Outaouais tiennent la balance du pouvoir et ont toujours été fidèles, il fallait les sauvegarder et donner en même temps satisfaction aux Iroquois. Compte rendu de ce qui s'est passé à l'élection du nouvel agent. Le Sieur d'Auteuil a tout fait pour faire échouer cette élection. Ont interdit le Sieur De Lino comme conseiller, mais sont d'avis qu'il devrait être réintégré dans ses fonctions, car il est le plus habile. Remercient pour la remise du quart des castors. Le Sieur de La Mothe a tenu des propos en passant chez les Sounoutouans qui ont failli

DOC. DE LA SESSION No 8c

1706. tout gêner. La guerre a été détournée grâce à Joncaire, qui est un homme habile et aimé des Iroquois. Il mérite avancement. De Bourgmont ne peut être accusé, mais si de La Mothe, de La Forest ou de Tonty eussent été à Détroit, les Outaouais n'eussent pas fait leur coup. Font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher de porter de l'eau-de-vie dans les pays d'en haut. Le Sieur de La Mothe en a apporté plus de 15 barriques. Ne l'ont point empêché de peur qu'il les accusa d'avoir voulu nuire à l'établissement du Détroit. N'a apporté que de cette marchandise et de la poudre. N'ont pu faire un traité de neutralité avec Dudley. Le gouvernement de ce dernier étant plus exposé à nos attaques que les autres, il serait possible de s'entendre avec lui, mais il n'en est pas ainsi des autres. Tous les prisonniers ont été échangés moins le nommé Guyon, qui est resté au service des Anglais, craignant d'être puni pour sa trahison. Ont fait explorer le canal de P. de Breslay pour éviter le Sault Saint-Louis, par le Sieur de Beaucour, ingénieur habile, bon capitaine, propre à tout. Les messieurs du Séminaire ont déjà dépensé 20,000 livres. Contribueront encore pour 5,000 si le roi décide les travaux. L'habileté déployée par de Tonty avec les sauvages, à Michilimakinak et à Détroit, garantissent de son succès à Fontenac. Fortifications. Mauvaise conduite des fils du Sieur d'Auteuil. Recommandent le Sieur de Liette, qui par le la langue des Miamis et des Illinois. Promotions. Les Jésuites ne font pas de commerce. Ceux qui montent leurs canots emportent quelques marchandises pour se procurer ce qu'ils ont besoin sur la route. Cela s'est toujours fait et est nécessaire. Justifient le Sieur de Menthet. Supplient qu'il permette aux religieuses de l'hôpital de s'adjoindre deux autres sœurs. Recommandent concession à Déjoridy, augmentation de pension à la veuve de Sorel, pension à la veuve de Maricourt, qui le mérite bien par les grands services de son mari, à la veuve de la Chesnaye, réduite à la misère. Places et promotions demandées pour de Ramesay, fils, de Mousens, Fissenet, de la Chassagne, de May. Le Sieur Sarrazin. Alain, de Montigny, de Langloiserie, veuve de la Vallière. Le Sieur de Galifet, lieutenant du Roy à Montréal, passe en France. C'est un honnête homme. Folio 54, 43 pages.

Soit 60 pp.

Addition à la lettre précédente. La Dame de la Forest est partie pour la France en jouant au Sieur D'Egly un de ses mauvais tours. Détails de l'affaire. Son mari est à Détroit. Folio 74½, 2 pages. Soit 4 pp.

Québec, Avril. M. Raudot, fils, au ministre. L'entretient des mauvais procédés envers lui de la dame La Forest. Folio 75½, 1 page.

Novembre. Le même au même. Envoie ci-joint un mémoire sur les affaires du pays et l'établissement du Cap-Breton. Folio 76, ½ page.

7 novembre. Le même au même. Le Sieur Riverin a été l'adjudicataire de la flûte du roi *La Hollande*. Folio 76, 1 page.

1707. MM. de Vaudreuil et Raudot au ministre. Les Outaouais, qui ont fait le coup à Détroit, sont venus à Montréal pour implorer pardon. N'ont pas voulu le leur accorder à moins de livrer la tête de "Pesant". L'affaire a été finalement mise entre les mains de M. La Mothe, qui trouvera moyen de tout concilier. Les Iroquois sont tranquilles. Ont eu avis qu'on préparait à Boston une attaque sur Québec. La défaite que la flotte anglaise a éprouvée à Port-Royal rend cette tentative peu probable. Folio 77, 3 pages. Soit 6 pp.

16 juillet. Réquisitoire de M. Raudot à M. de Pontchartrain contre la dame La Forest et du Sieur D'Auteuil. Explique au long les incidents du procès de la dite dame avec le Sieur Berthelot; fait voir son esprit de chicane, sa mauvaise foi, et les mauvais procédés de son beau-frère D'Auteuil.

Noté.

“Elle est hautaine, impérieuse ; elle a cru que de femme de marchand étant devenue comtesse, elle put tout se permettre. Elle a trouvé cette qualité si éminente, qu’ayant épousé le Sieur de La Forest, elle n’a pas voulu la partager avec lui, ne se faisant pas appeler madame de La Forest, mais madame la comtesse de Saint-Laurent. Elle a bien voulu cependant, par une bizarrerie particulière, partager cette qualité avec les enfants qu’elle a eus du Sieur Pachot, marchand, faisant appeler son fils aîné comte de Saint-Laurent. On lui aurait peut-être pardonné cette vanité et l’usurpation de son titre de comtesse si au moins elle avait payé son achat du comté de Saint-Laurent. Elle a un frère et 2 sœurs qui sont à peu près du même caractère, le Sieur Duchesnay et les dames D’Auteuil et de Saint-Martin. Le Sieur Duchesnay n’a pas voulu siéger au conseil, probablement parce qu’il croit au-dessous de lui de ne pas y occuper la première place”. Folio 80, 22 pages. Soit 34 pp.

Pas daté.

Autre réquisitoire du même au même au sujet des mêmes personnes. Le remercie de sa protection et des ses nombreux bienfaits, dont il vient de donner une nouvelle preuve en promettant une lieutenance à son fils cadet, mais ne peut rester avec honneur dans ce pays tout que le Sieur D’Auteuil, chef de cette famille, y restera avec les prérogatives qu’il veut se donner. Raconte divers faits à l’appui de ses dires, entre autres les suivants : Que le fils du Sieur D’Auteuil a lancé une pierre à la tête d’un soldat, lui infligeant à la tête une blessure dont il est mort. Personne n’a voulu porter plainte par crainte du ressentiment de la famille. Pour exécuter un jugement contre la dame de La Forest, il a fallu faire enfoncer les portes, et alors elle a fait une opposition sous le prétexte que ses meubles appartenaient au Sieur D’Iberville, gendre de madame D’Auteuil. Cela avait été fait dans le but de se mettre à couvert des exécutions du Sieur Berthelot. A son arrivée ici, il a trouvé la justice bannie et livrée au mépris. Son devoir était des redresser tout cela ; il l’a fait à la satisfaction de tous ceux qui souffraient de cet état de choses. Plaintes contre de Lamartinière et le Sieur de la Celtière, notaire et greffier du conseil. Ce dernier a de l’esprit, mais sa réputation n’est pas bonne. Il prévoit des difficultés avec le Sieur de Lamartinière, qui le protège lorsqu’il faudra installer à sa place le Sieur Rageot, qui attend ses 25 ans (mars prochain) pour occuper cette place dont vous lui avez adressé les provisions. Folio 93, 9 pages. Soit 17 pp.

1706.

Le même au même. Le paquet étant fermé n’a pu joindre cette lettre. Joint à sa lettre une requête au bas de laquelle est son ordonnance à la réponse du Sieur D’Auteuil. Pourra juger de la situation et du caractère de cet homme. Il se vante de sa toute puissance auprès du roi et d’avoir fait rappeler M. de Frontenac. Il compte aussi le faire renvoyer ; il a peut-être raison, car dans l’état des choses l’un ou l’autre doit quitter le pays. Folio 97, 1 page. Soit 2 pp.

1707.
10 novembre.

Le même au même. (Cette lettre est indiquée par M. Marmette. Ne pas la copier.—E. R.)

8 novembre.

Le même au même. A reçu ses lettres du 30 juin et du 26 juillet. A exécuté l’ordre pour rétablir le Sieur de Lino dans les fonctions de sa charge de conseiller. Remercie de lui avoir rendu justice contre le Sieur d’Auteuil. Se justifie des plaintes portées contre lui par le Sieur de la Martinière. Folio 107, 3½ pages. Soit 6 pp.

11 novembre.

MM. Raudot, père et fils, au même. Vivent en parfaite intelligence avec M. de Vaudreuil. Triste état du pays produit par le bas prix du castor et la cherté des marchandises, mais plus encore par la perte de 50 pour 100 sur la monnaie donnée en France pour les lettres de change de ce

1707. pays. Ont reçu les fonds envoyés. Les dépenses ne peuvent être diminuées. Envoient bordereau de l'état de la compagnie. Les mauvaises affaires ont en grande partie été causées par l'obligation de fournir des marchandises à bon marché aux sauvages dans le but de les empêcher d'aller aux Anglais. Les habitants reconnaissent qu'ils ont eu tort de s'occuper tant de chasse et de traite au lieu de culture. Goudron. Pour réussir dans la construction des vaisseaux de fort tonnage il faut que le chanvre soit plus commun, et que le fer des Trois-Rivières soit exploité. Pour expédier des mâts, planches et bordages, il faudrait être sûr tous les ans d'une flûte pour les transporter. Les habitants augmentent beaucoup le nombre de leurs bestiaux et moutons. Comment ont été réglés quelques différends avec le Sieur de La Mothe. Les habitants le remercient d'avoir laissé les dîmes sur le même pied. La guerre cause beaucoup de misère. Le poste de Frontenac coûtera quelque chose à Sa Majesté, mais cela est dû à la cherté des marchandises, résultant de la guerre. Le Sieur Rageot s'étant dégoûté de sa charge, ils lui ont permis de s'en aller en course. Recommandent le Sieur Rivet pour le remplacer, celt étant, il se marierait avec la sœur de Rageot, qui est femme raisonnable, fille d'une femme de mérite qui est inconsolable des travers de son fils. De Lotbinière, Pinault et Perthuis se sont bien acquittés de leur tâche dans le règlement des affaires de la compagnie. Duplessis est relictuaire envers la compagnie de 20,900 livres. Se plaint a tort. Le marquis d'Alogny. De Ramestay. Ecoles des sœurs de la Congrégation. Le Sieur Geoffrey a soutenu celle de Champlain, mais il est mort. Ce que l'on prétendait être une sédition des habitants du gouvernement de Montréal, n'avait pas ce caractère. La Dame de la Forest n'a pas fait évader un prisonnier comme elle le disait à M. de Louvigny. Elle a simplement voulu faire croire qu'elle avait beaucoup d'adresse: "jugez par là de son caractère". Le Sieur de Marigny. Le Sieur d'Argenteuil. Le Sieur de Senneville. La Dame de Verchères. Le post de Témiscamingue a été supprimé parce qu'il faisait tort au commerce de Montréal, il est vrai cependant que les sauvages de ces lieux vont depuis ce temps chez les Anglais de la Baie d'Hudson. Envoient de l'édredon du Labrador, dont la production augmente. Le Sieur de Courtemanche. Il y a beaucoup de vaches marines et loups marins aux îles de la Madelaine, mais il vaut mieux en laisser l'exploitation libre que de la donner au Sieur Aubert. Compte rendu et explications au sujet de certains procès. Folio 110, 37 pages. Soit 55 pp.

11 novembre.

Autre lettre des mêmes au même. Envoient procès-verbal des délibérations de la Compagnie de la Colonie et papiers. Si ses prétentions contre Guigues et les anciens et nouveaux commissionnaires sont fondées, elle pourra s'acquitter envers Sa Majesté. Duplessis condamné à payer à la compagnie un reliquat de 20,900 livres, appelle au Conseil d'Etat et réclame un reliquat en sa faveur de 14,000 livres. Folio 128, 3 pages

Soit 5 pp.

12 novembre.

Les mêmes au même. Le remercient des bontés qu'il a eues en faisant passer leurs effets gratis. Folio 129, $\frac{1}{2}$ page.

12 novembre.

Les mêmes au même. Ont reçu ses lettres des 11 et 18 mai, 29 et 30 juin, 3, 6, 13 et 16 juillet. Ont fait livrer les poudres pour célébrer la victoire d'Alamanza. Croient que la demande de Goyot et Aubert pour placer des canots dans les rivières qui conduisent chez les Anglais ne doit être accordée que pour celles au-dessus des habitations françaises. Tant que le castor sera à aussi bas prix et les marchandises aussi chères, il sera impossible d'empêcher au moins les sauvages de porter leurs pelleteries chez les Anglais. A leur égard on ne peut user que de persuasion. Lettres

1707.

de change. Devraient être tirées partie sur Bordeaux et La Rochelle, et partie sur Paris, attendu que les trois quarts du commerce se font aux deux premiers endroits. Ce que dit le Sieur Pacaut au sujet de la réclamation de Subercase contre lui. Succession du Sieur de la Chesnaye très embrouillée. Le Sieur Charon déclare que les Hospitaliers ne font que des vœux simples. Ne souffriront pas que les filles de la Congrégation se cloîtent; leur utilité en souffrirait beaucoup. Folio 129, 7 pages.

Soit 5 pp.

Novembre.

MM. de Vaudreuil et Raudot à M. de Pontchartrain. Le traité avec le Sieur Aubert sauve la colonie. Son état en est très fâcheux, mais cela tient à la guerre. Le Sieur Pacaut. Retireront la monnaie de cartes. Les présents aux sauvages sont de nécessité. Font tous leurs efforts pour empêcher le transport de l'eau-de-vie dans les pays d'en haut. Les Outaouais sont venus demander pardon à M. de Vaudreuil. N'a pas voulu le leur accorder qu'ils ne livrassent "Le Pesant", l'instigateur du coup, pour qu'il ait la tête cassée. L'ont livré aux Sieurs D'Argenteuil et Saint-Pierre et ceux-ci à La Mothe. Il a fallu payer 1,982 livres à La Mothe pour les présents qu'il a donnés aux sauvages Miamis et autres afin de les empêcher d'aller en guerre contre les Outaouais. Exigences insupportables de de La Mothe en toutes choses. Il agit en maître et tire tribut de tout et de tous, exige de grosses rentes pour le terrain qu'il concède, traite cavalièrement les Jésuites et leur enlève tout respect, etc., etc. Ne feront point de traité de neutralité avec Dudley sans que tous les gouvernements des colonies anglaises ne soient compris. Ne peuvent rien tirer de Menthet; il est pauvre et mérite les égards de Sa Majesté pour mille bonnes et braves actions. Les Sieurs de Courtemanche, Hazeur, de la Durantaye, de L'Épinay. Dépenses pour les fortifications. Importants services du Sieur de Beaucour en rapport avec ces travaux. Ne peuvent faire un procès criminel au jeune D'Auteuil avant son retour. Il est passé en France avec son père. Mort du Sieur Deshayes, hydrographe. Les Anglais qu'employait la dame de Repentigny sont retournés à Boston. Envioient recensement général. Les Sieurs de Beaucour et de la Chassagne méritent la croix de Saint-Louis. Sœurs Hospitalières. Sœurs de la Congrégation. Le marquis D'Alagny. Remercient de la pension accordée à la veuve de Maricourt. Recommandent Macard et Haynard, le premier pour procureur général, le second pour conseiller, la dame de Soulanges pour une pension, le Sieur de Louvigny pour la croix de Saint-Louis. M. de Ramesay demande des lettres de garde-marine pour 4 de ses neveux: les Sieurs D'Argenteuil, D'Aillebout, Saint-Vilmay, La Chenaye. Demandent la croix de Saint-Louis pour les Sieurs de la Corne et de Montigny, tous deux très braves et couverts de blessures. Difficultés pour le transport en France des pelleteries des marchands. Rareté et cherté du sel. Les Sieurs Linctot, de Vieuxpont et de Tonnancour demandent les lettres de noblesse accordées à leurs père et grand-père. Folio 134, 36 pages.

Soit 55 pp.

Les mêmes au même. Ont chargé de leurs paquets le marquis D'Alagny, bon et sage officier, qui l'informerait de l'état des troupes. Folio 151, ½ page.

12 novembre.

Les mêmes au mêmes. Envioient un plein sac d'échantillons de minéraux trouvés au lac Champlain par les Sieurs de Niverville, Gravelines et Destailly, aussi une carte du lac Champlain. Folio 152, 1 page.

2 novembre.

MM. Raudot, père et fils, à M. de Pontchartrain. Ont payé les sauvages qu'a envoyés M. de Subercase, mais n'ont pu envoyer les habits de soldats que ce dernier demandait. Folio 152, 2 pages.

12 novembre.

Les mêmes au même. Espèrent que leurs appointements seront payés en argent, attendu qu'ils perdent 40 et 50 pour 100 sur les billets de monnaie, ce qui les réduit à ne pouvoir se suffire. Folio 153, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707. M. Raudot, père, au même. A reçu sa lettre et ses remarques au sujet
 Novembre. du mémoire qu'il lui a adressé sur l'établissement du Cap-Breton. Le Canada ne peut commencer avec les îles présentement. Tout est trop cher pour la construction des vaisseaux, et il n'y a pas profit pour ceux qui viennent de France. Un seul a été construit ici l'année dernière, et il a été armé en course par le Sieur de Beaubassin, qui est parti sans rien accomplir avec les Sieurs Dupuy, de Boishébert et 100 hommes. Folio 153, 3 pages. Soit 5 pp.

9 novembre. Raudot, fils, au même. Finances de la colonie. Folio 154 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

15 novembre. Le même au même. Fret accordé aux marchands sur le vaisseau du roi. Ont laissé de côté le castor gras de la compagnie. Sans cet arrangement le commerce eut été paralysé sinon ruiné. Folio 154 $\frac{1}{2}$, 3 pages. Soit 6 pp.

1705. Le même au même. Ce sont les postes éloignés et la trop grande quantité d'employés, qui ont été la cause principale des mauvaises affaires de la compagnie. Maintenant que la nouvelle compagnie s'est débarrassée des postes de Détroit et de Frontenac, on peut espérer de meilleurs résultats. M. de Lamothe est cependant bien exigeant. L'avisillement du prix du castor a appauvri le pays. Pour qu'il prospère il faudrait lui faire produire ce que la France achète de l'étranger : les chanvres, le poisson, les huiles, le bois. Pour obtenir ce résultat il faudrait que les marchands et les habitants pussent compter sur un fret régulier et pour cela il serait à propos que Sa Majesté eut 4 vaisseaux destinés à ce transport. Folio 156, 5 pages. Soit 9 pp.

1708. MM. Raudot, père et fils, au même. Toute la petite monnaie d'argent
 Octobre. est repassée en France depuis longtemps, et on ne peut se dispenser de fabriquer de la petite monnaie de cartes pour les besoins ordinaires. Hazeur et Peire ont mieux réussi cette année ; le premier est mort. Il n'y a pas de vaisseaux pour porter l'huile de Hazeur et Peire et les pelleteries des marchands. Le commerce en souffrira beaucoup. Il n'y a encore que peu de chanvre, les habitants ne fumant pas leurs terres, et celui des terres neuves est trop gros et difficile à rouir. Le commerce de bois serait plus prompt à établir si on pouvait compter sur un transport régulier. Le Sieur de Ramesay en a qu'il ne peut écouler faute de vaisseaux. Suggestions. De La Mothe. De Courtemanche. Huile de loup-marin. Edredon. Les filles de la Congrégation. Les Sieurs Robert, de Catalogne, Rageot, Rivet, Pacaut. Explication d'une difficulté avec le Sieur de Subercase. Les mêmes sauvages qui font coup sur les Anglais de Boston, font la traite avec ceux d'Orange. Attaquer Orange serait peut-être mettre les Iroquois contre les Français. Le Sieur de Ramesay a fait bâtir une belle maison à Montréal qu'il offre à Sa Majesté pour 20,000 livres. Pourra avoir des renseignements sur le fer des Trois-Rivières du Sieur Hameau, fondeur actuellement à Nantes. Il est venu ici de la part du marquis de Seignelay. Feront faire des plans de Montréal, Québec et Trois-Rivières par le Sieur de Catalogne, aidé du Sieur de Beaucourt, tous deux fort habiles. Le Sieur Le Vasseur marche à trop gros frais. Il ne convient pas de faire un gouvernement à Chambly, ce poste est trop exposé. Ne peuvent, pour le présent, recommander l'établissement d'un poste à Niagara, les Iroquois ne le souffriraient probablement pas. Le Sieur de Tonty n'a pas traité au fort de Frontenac, il était trop surveillé pour l'oser. Le Sieur de la Fresnière l'a remplacé. Le Sieur D'Aigremont est de retour de sa grande tournée dans les pays d'en haut. Il a fait bonne impression sur les sauvages, mais ils craignaient qu'il ne fut gâté par M. de La Mothe. Le Sieur Duplessis s'est accommodé

1708. avec la compagnie. Cette dernière lui a fait remise de sa créance. Re-
commandent la promotion des Sieurs de la Nouë et de Lagrange. Folio
159, 42 pages. Soit 75 pp.
- 13 novembre. MM. Raudot, père et fils, au même. Envoient 18 barriques d'huile de
loup-marin à M. Bégon. Les Frères Hospitaliers se sont conformés aux
ordres de Sa Majesté. Ont quitté leurs rabats, ceintures, capots, unifor-
mes. Ont laissé passer en France le Sieur Sarrazin, qui a été très ma-
lade. Les Sieurs Duplessis et de Lestaigne. Folio 181, 3 pages.
Soit 5 pp.
- Raudot, père, au même. Fera exécuter l'ordre reçu par M. Vincelotte
venant de l'Acadie pour faire chanter deux "Te Deum", l'un pour la nais-
sance du Prince des Asturies, l'autre pour la prise de Lérída. Mort de
Monseigneur de Laval. "Le peuple l'a pour ainsi dire canonisé, ayant
eu pour son corps la même vénération que l'on a pour les Saints." Mort
des Sieurs de Granville de la Gemmeraye et Hazeur. Ce dernier est ro-
gretté de tout le monde. De ses trois fils, deux sont curés ici et l'autre
avocat au parlement de Paris. Il remplacerait bien son père. Sa femme
est fille du Sieur de Lino. Le Sieur de Saint-Ours demande de l'avance-
ment pour ses deux fils. Folio 182½, 3 pages. Soit 5 pp.
- Le même au même. A jugé en faveur de la Dame de Verchères, dans
sa contestation avec la Dame Dejordy, au sujet de l'île aux Prunés et l'île
Longue. La preuve par l'examen des lieux a été faite par MM. de Lon-
gueuil, de Catalogne et de Boucherville.
- Raudot, fils, au même. Envoie son mémoire sur l'établissement du Cap-
Breton. Moyens de promouvoir le commerce. Ne pourront construire
de vaisseaux tant que le fer, les cordages, les voilures seront aussi chères.
Ont approvisionné Plaisance. Les difficultés qu'éprouvent chaque année
les marchands pour transporter leurs marchandises en France causent
des dommages irréparables. Les postes de Témiscamingue et de Niagara
pourraient servir les intérêts particuliers, mais pas ceux du pays. Le
poste du Détroit a rapproché les sauvages des Anglais et toutes les pelle-
teries de cet endroit vont à Orange. Celui de Michilimakinak devrait être
rétabli, il est nécessaire, mais le commerce devrait y être libre, quoique
limité par le moyen des congés. Folio 183½ 8 pages. Soit 13 pp.
- Raudot, père, au même. A reçu de lui copie du mémoire du Sieur d'Au-
teuil, contenant ses plaintes contre lui. Réaffirme tout ce qu'il a dit sur
le compte du dit d'Auteuil. Explication de ses procédés à l'égard de Du-
plessis. Folio 188, 6½ pages.
- 30 octobre. Le même au même. Demande des faveurs pour un de ses fils, âgé de
23 ans, et son neveu Dusty. Folio 191, 2 pages. Soit 3 pp.
- 31 octobre. MM. Raudot, père et fils, au même. Ont reçu le traité fait par M. Bégin
avec M. de la Ronde Denis. Presque tous les Canadiens sont revenus de
l'Acadie. Folio 192, ½ page.
- 29 octobre. Raudot, fils, au même. Offre ses condoléances à l'occasion de la mort
de Madame la comtesse de Pontchartrain. Folio 192, ½ page.
- 16 octobre. MM. Raudot, père et fils, au même. Ont reçu ses dépêches par *L'Afri-
cain*. Fonds et effets demandés. Folio 192½, 1 page.
- 16 novembre. Raudot, père, au même. Le Sieur de Lestage lui remettra les papiers
qu'il envoie. Pourra avoir des éclaircissements de lui sur les comptes de
la compagnie. Folio 193, 1 page.
- 15 novembre. MM. Raudot, père et fils, au même. Les marchands ont rétabli une
Bourse ici. Les Sieurs Pinaud et Perthuis en ont été les promoteurs.
Folio 193½, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1708.
9 novembre. Raudot, père, au même. Malgré l'accommodement entre le compagnie et Duplessis il lui envoie les pièces qui ont servi à son procès. Folio 194, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 octobre. Le même au même. Témoigne ses condoléances au sujet de la mort de Madame de Pontchartrain. Folio 194, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 novembre. Raudot, fils, au chancelier. Le remercie de sa protection et de celle de M. de Pontchartrain. Folio 194 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 novembre. MM. Raudot, père et fils, au ministre. Donneront de l'emploi au Sieur Gratelard, mais n'est pas encore arrivé. Folio 195, 1 page.
- 14 novembre. Les mêmes au même. Envoyent l'état des fonds requis. Espèrent qu'il ne les réduira pas. Folio 195 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 14 novembre. Les mêmes au même. Il faudrait pouvoir tirer sur les trésoriers généraux en avril au lieu d'octobre et novembre, sans quoi le pays est exposé à manquer de fonds, voilà ce qui fait que la monnaie de cartes n'est pas rapportée et qu'elle subsiste. Cela cause de grands embarras aux marchands et à tous, embarras qui se renouvellent tous les ans. Folio 196, 2 pages.
- 18 octobre. Raudot, père, au même. Suggestions à l'égard de ceux qui possèdent sans titres réguliers. Il serait désirable de rendre les droits seigneuriaux uniformes, ils ne le sont même pas dans une même seigneurie, les seigneurs les faisant aujourd'hui plus onéreux qu'autrefois. Il faudrait supprimer le retrait roturier et le féodal. Il en est autrement du lignager, qui a le bon effet de perpétuer les biens dans la famille. Le droit aux fours banaux n'est pas applicable dans ce pays, à cause du froid et de la grande étendue des seigneuries ; il en est autrement des moulins. L'expédient qu'il a suggéré au sujet des juridictions est très bon. Réforme bien des abus. Folio 196 $\frac{1}{2}$, 8 pages. Soit 12 pp.
- 14 novembre. Raudot, père, au même. Demande une pension entière pour la dame de Sorel, qui n'en a qu'une moitié. Folio 200 $\frac{1}{2}$, 2 pages. Soit 3 pp.
- 14 novembre. Le même au même. Avait nommé le Sieur Forestier pour remplacer à l'hôpital de Montréal le Sieur Baudault, décédé ; le Sieur Dumesnil s'y est opposé et en a nommé un autre, prétendant qu'il avait ce droit. Folio 201 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 18 novembre. Le même au même. Autres explications sur le même sujet. Folio 202 $\frac{1}{2}$, 3 pages. Soit 5 pp.
- 10 novembre. Le même au même. Est informé de Plaisance qu'au lieu d'adjuger à l'amiral le dixième des prises, on trouve moyen de lui en accorder le moitié. Cela est injuste et contraire aux intérêts du roi, car il décourage les fibustiers. Folio 203 $\frac{1}{2}$, 1 page. 2 pp.
- 17 novembre. Le même au même. Se plaint que M. de Vaudreuil ait donné son appui au Sieur Dumesnil au sujet de la nomination du chirurgien. (Cette lettre n'a pu être mise à bord du vaisseau et n'a été envoyée que l'année suivante.—E.R.) Folio 204 $\frac{1}{2}$, 2 pages. Soit 4 pp.
- 14 novembre. MM. de Vaudreuil et Raudot au ministre. (Cette lettre de 50 pages est indiquée par M. Marmette. Ne pas la copier.—E.R.)
Fin du volume 3.

CANADA—C II.—VOL. 4.

Correspondance générale—(Marqué 8 sur le couvert.)

Mémoires du roi et lettres écrites par le ministre à MM. Raudot père et fils, intendants, avec les réponses pendant l'année 1709.

Titre—Folio 1.

Table—Folio 3.

1709.
Versailles,
6 juillet.

Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Raudot. Avait espéré la paix en Europe, mais n'a pu accepter les propositions injustes des adversaires. Heureux que la bonne récolte ait amélioré les affaires au Canada et procuré à la France les blés qui y faisaient défaut. Doivent encourager les défrichements. Recrues expédiées. N'a pas reçu le recensement de l'année dernière. Approuve que M. de Montigny ait été mis en possession de la compagnie du Sieur de Granville, décédé. Accordera la survivance aux fils de MM. de Lotbinière et Dupuy que s'ils s'en montrent dignes. Suivra les sages avis du Sieur D'Aigremont au sujet des affaires des pays d'en haut. Ont bien fait de retirer le Sieur de Tonty du fort Frontenac, mais ne comprend pas qu'ils aient nommé un homme de guerre pour remplir une situation commerciale. N'approuverait pas un fort à Niagara. Celui proposé à la Galette sera considéré à la conclusion de la paix. Le Sieur D'Aigremont rapporte que l'établissement du Détroit a fait de très grands progrès, mais que le Sieur Lamothe se plaint des grandes dépenses qu'il lui font faire pour entretenir les soldats. Donneront ordre de les faire revenir. Erigera plus tard ce poste en gouvernement. Demande de nouvelles explications sur leur ordonnance prohibant le mariage des Français avec les sauvages de Détroit, dont de La Mothe se plaint. A résolu de rétablir le poste de Michilimakinak, en raison de l'excellence des pelleteries. Pardonne à Baudor d'être resté à Michilimakinak contre ses défenses. Vu la guerre, la dureté des temps, il a passé un arrêt pour mettre Aubert, Néret et Gayot à l'abri des poursuites ; comme cela devait ruiner leur crédit, ils ont pris pour fournisseurs Dumoulin et Mercier, entre les mains desquels passeront tous les castors. Devront employer leurs efforts à la production du castor et à le détourner des Anglais. On est à mûrir un projet très avantageux au Canada, qui sera exécuté à l'expiration du bail d'Aubert, Néret et Gayot. Un bon moyen d'augmenter le castor serait de donner des congés, mais il les a en horreur à cause des désordres ; devront cependant examiner la question. N'a pas approuvé la transaction en vertu de laquelle Duplessis et les intéressés en la compagnie s'acquittent réciproquement de leurs prétentions, mais croit devoir y accéder. Duplessis s'en retire à bon marché. Folio 3, 29 pages. Soit 35 pp.

Réponse de MM. de Vaudreuil et Raudot au mémoire du roi. Les terres sont généralement fertiles. Encouragent les défrichements. On sème au printemps, mais les labours d'automne donnent de meilleurs résultats. La récolte promet bien. Il a été expédié l'année dernière à Plaisance, aux îles et en France, 958,9585 livres de farine. Se sont appliqués fructueusement à empêcher toute guerre entre les sauvages. Soldats. Armes. Conservation du fort Frontenac. Ont défendu les mariages entre Français et sauvages à Détroit, parce que ces Français et les enfants issus de ces mariages sont tous fainéants et libertins. "Il ne faut pas mêler le bon sang avec le mauvais." De La Motte est plus qu'indemnisé des petits présents qu'il fait aux sauvages. Recommandent le Sieur de Louvigny pour le poste de Michilimakinak. Il y a commandé pendant la dernière guerre, et est aimé, mais il ne faudrait pas que cela nuise à son avancement dans l'armée. Les Anglais cherchent à soulever les Iroquois. De Louvigny est celui qui, sous M. de Frontenac, a pu unir les nations de l'ouest contre les Iroquois et les empêcher par là de se porter sur le gouvernement de Montréal. Ne croient pas que la colonie puisse produire de 50,000 à 60,000 castors sans donner des congés. Espèrent pouvoir réduire les désordres auxquels ces congés donneraient lieu, au moyen d'une plus grande vigilance à l'égard de l'eau-de-vie. Demandent un vais-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1709. seau dès le petit printemps, avec marchandises, munitions, etc., etc. Il n'y a pas de poudre et les soldats sont nus. Les soldats anglais faits prisonniers à la prise de Saint-Jean (Terreneuve), avec leur gouverneur, ont hiverné ici ; la plupart ont été logés chez les habitants. Recommandent fortement la construction d'un fort en pierre à Chambly. Les Anglais ne peuvent envahir le Canada par terre avec du canon, que de ce côté et en passant sous le fort. Le marquis de Crisacy, gouverneur des Trois-Rivières, est mort en mai dernier, ainsi que de Linctôt, major du même lieu. Demandent pension pour la veuve de ce dernier ainsi qu'il fut fait pour de Grand'pré, son prédécesseur. Mort du capitaine de Lorimier et de Menthet. Pension demandée pour la veuve de ce dernier. Laisse 6 filles. Mort des Sieurs de Lotbinière, père, et de Repentigny, conseillers. Incluent placets de Dame de Lotbinière et de Chambalon, ancien notaire, perclus des membres depuis 13 ans. M. de Longueuil revenu de chez les Iroquois. Ne lèveront pas la hache contre nous malgré les sollicitations et les présents des Anglais. Folio 17 $\frac{1}{2}$, 30 pages. Soit 35 pp.
- Versailles,
6 juillet. M. de Pontchartrain à M. Raudot. Regrette que le chanvre ne se cultive pas assez pour l'exportation. La proposition que le roi devrait employer un de ses vaisseaux pour le transport du bois entraînerait une dépense qu'elle ne peut supporter. Ne peut accepter la proposition de Duplessis pour une monnaie de cuivre, non plus que celle du père de Breslay pour un magasin à sa mission. Ne voit pas la nécessité d'une Bourse à Québec. Ne devront pas espérer assistance de Sa Majesté dans ce but. Est surpris d'apprendre que Montréal est rempli de marchandises anglaises ; cela ne se peut tolérer. Plaintes du Sieur de La Mothe contre lui et M. de Vaudreuil. Devra examiner les prétentions du Sieur d'Auteuil, qui demande remboursement pour un arpent de terre qui lui a été pris pour les fortifications. A donné droit à la Dame de la Forest sur une de ses réclamations. Défend à M. de Vaudreuil d'accepter des présents des sauvages. Demande un état annuel de la production agricole du pays, pour savoir ce qui reste pour l'exportation. Les habitants se plaignent qu'on les sacrifie aux gens des villes en leur défendant de faire aucun commerce chez eux, et ne voient pas d'intérêt à augmenter leurs cultures. Cela ne doit pas être. L'approuve dans sa difficulté avec Dumesnil et M. de Vaudreuil au sujet d'un remplaçant au chirurgien Boudot. Tout le Canada se plaint de sa vivacité et de ses emportements. Désapprouve sa manière de procéder dans la contestation entre les Dames de Verchères et Déjordy. Fabrication du goudron. Folio 33, 36 pages.
- 14 novembre. MM. Raudot, père et fils, à M. de Pontchartrain. (Cette lettre de 79 pages me paraît être la même que celle indiquée par M. Marmette à la même date comme étant de M. Raudot, père, seul. Ne pas la copier.— E. R.) Folio 53, 79 pages.
- Versailles,
13 juillet. M. de Pontchartrain à MM. Raudot, père et fils. Leur envoie, pour leur information, copie de la lettre à M. de Vaudreuil, au sujet des propositions de paix qui ont été faites et rejetées. Folio 93, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 novembre. MM. Raudot, père et fils, à M. de Pontchartrain. Ont reçu copie de la lettre à M. de Vaudreuil au sujet des propositions de paix. Les gens du pays sont indignés de ces propositions, et feront tous les sacrifices pour soutenir l'honneur du royaume. Folio 94, 2 pages.
- 28 octobre. MM. Raudot, père et fils, à M. de Pontchartrain. Refus de M. de Vaudreuil d'agir de concert avec eux à l'égard des recommandations aux promotions. Veut avilir la charge d'intendant. Proposent le Sieur de Califet, lieutenant du roy à Montréal, pour le gouvernement des Trois-Rivières. Croient qu'il doit être préféré à M. de Langloiserie. M. de La-

1709.

noigny a droit à la place que laisserait vacante M. de Galifet. Le Sieur de Bergères demande l'emploi de major des Trois-Rivières, vacante par la mort du Sieur de Linctôt. Les 4 places de capitaines, vacantes ou à le devenir par ces promotions, devraient être remplies par les Sieurs de Périgny, frère du capitaine Mentheth, mort à l'attaque à la Baie d'Hudson, Le Gardeur, de Beaubassin et Catalogne. M. de Vaudreuil proposera le Sieur de Villedonné, ce serait un bon instrument entre ses mains. Proposent pour les quatre lieutenances: MM. de la Nouë, de Saint-Ours, de Contrecoeur et Dufignies. Ne peuvent proposer M. de Monsens, allié de M. de Vaudreuil. N'a pas les qualités nécessaires. Pourraient être nommés pour les quatre enseignes; MM. de la Morandière, de Bellestre, de Lotbinière et de Longueuil. Ce dernier est encore jeune, mais les services de son père et la mort de tous ses oncles au service du roi lui valent est honneur. "C'est une famille ou la valeur n'a jamais manqué." M. de Lotbinière est le cousin germain de M. de Vaudreuil et fils d'un conseiller. M. de la Martinière demande la charge de premier conseiller, il serait le plus ancien s'il était resté au conseil. Le Sieur de Lino demande la charge du Sieur de la Martinière si ce dernier est promu. MM. Gaillard et de Vincelotte seraient propres à remplir les deux vacances au conseil. Pensions demandées pour les veuves de Linctôt et de la Gemmeraye. (Il est possible que cette lettre soit la même que celle indiquée par M. Marmette, sans date de jour et de mois. 1709. Comme étant de M. Raudot, père, seul.—E. R.) Folio 97, 16 pages.

11 novembre.

Les mêmes au même. Envioient l'état des fonds requis pour l'année suivante et prient de vouloir bien ne pas les diminuer. L'item de 150,000 livres est bien gros, mais cette dépense a été motivée par les menaces des Anglais. Se plaignent du Sieur Levasseur, ingénieur, qui veut contrôler toutes les dépenses qui regardent les travaux publics. Il en est de même du Sieur Gaillard, commissaire de l'artillerie. Il est bien difficile d'éviter les moyens extrêmes. Folio bis, 8 pages.

Raudot, père, au même. (Cette lettre doit être la même que celle indiquée par M. Marmette comme étant du 20 septembre 1709: "Longues plaintes contre M. de Vaudreuil. Curieux document." Ici, cette lettre, qui traite du même sujet, n'est pas datée, et elle contient 135 pages au lieu de 80, de sorte que celle indiquée par M. Marmette pourrait bien être incomplète.—E. R.) A copier.

15 novembre.

Le même au même. Trop grande étendue des fortifications de Québec que dirige le Sieur Levasseur. Ne pouvant disposer que de 2,000 hommes, il est inutile et même nuisible de faire des fortifications qui requièrent 8,000 hommes pour les défendre. Cela obligera à dégarnir tout le pays pour défendre Québec et à exposer Montréal à un coup de main. Il en est de même pour les fortifications de Montréal et des Trois-Rivières. Chacune de ces villes devrait être fortifiée suivant le nombre de ses défenseurs dans ces divers gouvernements. Les murailles de Québec sont si épaisses qu'elles conviendraient à une ville de Flandre. Tout cela a coûté cher et inutilement, car il serait mieux de réduire la ville à ses anciennes fortifications. Si hardie que puisse paraître cette proposition, il la soumet et elle est conforme au sentiment de tous. Le Sieur Levasseur, qui passe en France, ne manquera pas de soutenir ce qu'il a fait par toutes sortes de bonnes raisons. Devrait envoyer un ingénieur de mérite pour donner son sentiment. Folio 175, 13 pages.

Versailles,
6 juillet.

M. de Pontchartrain à M. Raudot, fils. A lu son mémoire sur l'établissement du Cap-Breton. Ne doit pas être persuadé de tout ce qu'il dit de son utilité, autrement il n'en réduirait pas l'exécution à l'impossible par les

DOC. DE LA SESSION No 8c

1709. dépenses énormes qu'il propose, connaissant comme il le doit l'état des finances. Devra faire un nouveau mémoire sur le sujet, prenant pour base, s'il croit la chose possible, d'un établissement fondé et exploité par une compagnie de négociants. Devra éclaircir ce qui concerne Joncaire, dont on dit beaucoup de bien et de mal. Il peut être très utile, mais il paraît avoir beaucoup d'adresse pour tourner ses services et sa position à son profit. S'il y a lieu on devra le faire restituer et le remplacer. Est très aise du succès remporté par La Mothe sur les Miamis. Folio 183, 5 pages.
- 1^{er} novem-
bre. Raudot, fils, au même. Enverra un nouveau mémoire sur l'établissement du Cap-Breton, basé sur la formation d'une compagnie de négociants. Il est indubitable que Joncaire prend avantage de sa position pour faire un commerce secret avec les Iroquois, mais il a la protection de M. de Vaudreuil. C'est dire que l'on ne peut s'en mêler sans encourir son ressentiment. Joncaire est très aimé des Sounoutouans, et dans les circonstances il pourrait être dangereux de le congédier, mais il n'est pas aimé des autres nations iroquoises. Il raconte qu'il était leur prisonnier et qu'il allait être brûlé, lorsqu'il donna un terrible coup de poing à celui qui le liait au poteau, avec le résultat qu'il fût libéré et adopté par eux. Il a succédé à de Maricourt comme interprète, lequel, ainsi que son père, avait aussi été adopté par les Iroquois. Il faudrait donner cette charge au Sieur de Longueuil, frère de Maricourt, c'est un homme honnête, habile et capable d'en imposer. Jusqu'à la paix on devrait employer Joncaire sous lui. Ne croit pas que de La Mothe mérite des louanges pour sa victoire sur les Miamis ; cette petite guerre est le résultat de sa partialité envers les Outaouais, qu'il a protégés dans l'intérêt de son commerce. Il a de l'esprit pour servir ses intérêts. Il serait utile de rétablir les congés pour ressusciter le commerce, sinon il sera difficile d'empêcher les nations d'en haut d'aller porter leurs pelleteries à Orange ou à la Baie d'Hudson. Recommande le Sieur de Louvigny pour commander à Michilimakinak, assisté du Sieur de Lignery. Progrès de la culture. Utilité d'un bon fort à Chambly. M. de Longueuil arrive de chez les Iroquois et tout fait croire que la paix avec eux ne sera pas troublée. Pitre Schuyler a fait de grands efforts pour les faire lever la hache contre nous. Ces sauvages, particulièrement les Onontagnés, sont très politiques, et nous les avons trop négligés, Joncaire n'ayant d'influence qu'avec les Sounoutouans. Toutes les autres demandent que ce soit le Sieur de Longueuil qui aille faire les affaires. Le commerce augmente ; il est sorti cette année, outre le castor, pour plus de 50,000 écus de farines, pois, biscuit, suif, beurre œufs, fromages, planches, bardeaux, cercles, huiles, morues, saumons et anguilles. Folio 186, 35 pages. Soit 47 pp.
- 15 novembre. Le même au même. Les MM. du Séminaire offrent de faire faire du goudron par les habitants et de le livrer au roi pour 17 livres 10 sols la demi-barrique de 50 pots. Folio 203½, 1 page.
- 30 juin. Le même au même, en forme de journal, depuis le 30 juin jusqu'au 15 octobre. Croyant Montréal menacé par les Anglais, M. de Vaudreuil y est monté avec 1,000 hommes. Ont eu la nouvelle par un prisonnier anglais, qu'on préparait une flotte de 30 vaisseaux pour attaquer Québec. Ce doit être plutôt pour rétablir Saint-Jean et se venger sur Plaisance, ou, si on y embarque des familles, comme le dit le prisonnier, ce doit être pour s'emparer de l'Acadie et les y établir à la place des Acadiens. A visité les fortifications avec les Sieurs de Levasseur, de Langloiserie, de Louvigny, et Le Gardeur. Impudence du Sieur Levasseur et poltronnerie des autres qui n'ont pas voulu signer le procès-verbal de leur examen et de leurs avis. Le Sieur Levasseur n'a pas voulu mettre ses plans et projets par écrit, disant que le tout était dans sa tête. Fresque de Levasseur et

1709. de Dubuisson restée impunie. Plaintes contre M. de Vaudreuil et Levasseur. Deux prisonniers anglais rapportent que le Canada sera bientôt envahi. N'y crois pas. Conférence à ce sujet. M. de Vaudreuil a des appréhensions exagérées sur le sort du Canada. Projets soumis à la conférence. Refus de M. de Vaudreuil à la dame Jolliet de laisser partir le Sieur de la Gorgendière, son gendre, fils de Deschambault, pour porter secours à ses fils à Mingan. Longues plaintes contre M. de Vaudreuil et autres au sujet des dépenses et des préparatifs contre une invasion. L'Iroquois amené ici par Joncaire pour donner des nouvelles s'est trouvé être un espion. Reproche à M. de Vaudreuil d'avoir, par sa maladresse, été cause qu'un prisonnier anglais a été brûlé par les sauvages. Folio 203, 77 pages. Soit 100 pp.
- 24 septembre. Le même au même. Folio 242, $\frac{1}{4}$ page.
- 9 janvier. M. de Pontchartrain à M. Raudot. A reçu sa lettre avec plaisir, et compte sur son application au service du roi. Folio 243, 1 page.
- 5 novembre. M. Raudot, fils, au même. Rend grâce de sa confiance et de sa protection. Folio 244, 1 page.
- Fin du volume.

CANADA—C. II.—VOL. 5.

Correspondance générale — (Marquée 9 sur le plat du couvert.)

Mémoires du Roy. Lettres écrites à MM. de Vaudreuil et Raudot, et les réponses. Année 1710.

Titre—Folio 1. Table—Folio 2, 3 pages.

1710.
Marly,
10 mai.

Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Raudot. N'a pas reçu leurs dépêches de l'année dernière, les paquets qui les contenaient ayant été jetés à la mer à la prise par les Anglais du vaisseau qui les portait. *La Bellone*. A été surpris d'apprendre que leur mésintelligence s'augmentait de jour en jour. MM. d'Oxelles et l'abbé de Polignac sont en Hollande en pourparlers de paix. Leur envoie des mémoires contre le rétablissement des congés qu'ils recommandent. Devront les discuter point à point. Approuve le choix du Sieur de Louvigny pour commander à Michilimakinak. Devront s'appliquer à diminuer graduellement le nombre de chevaux, cela a l'effet d'efféminer les habitants. N'a pas reçu de recensement depuis 2 ans. Croit que les fortifications ont trop d'étendue. Il convient d'assembler un conseil de guerre pour déterminer des plans et y adhérer. Ne pas permettre des constructions sur le port de Québec. Envoie lettres de "naturalité" aux Anglais catholiques. A pourvu le Sieur Le Duc de la charge de procureur général au Conseil Supérieur et nommé le Sieur Benoit, chirurgien, à la place de feu Baudot. A nommé Raudot, fils, à l'intendance générale des classes des matelots du royaume, et M. Bégon remplacera M. Raudot, père. Veut bien que les enfants de famille au-dessus de l'âge de 17 ans soient reçus cadets dans les troupes. Accorde 30 médailles d'argent et 10 de vermeil pour présents aux sauvages. Est satisfait des négociations des Sieurs de Longueuil et Joncaire avec les Iroquois. Devront examiner la demande du Sieur Jean-Baptiste Jinchereau, qui demande une concession en fief, tenant à celle de Le Gardeur et de la Dame Dugué. Folio 5, 16 pages.

Versailles,
26 mars.

M. de Pontchartrain à M. Raudot au sujet du Sieur Le Duc, nommé procureur général au Conseil Supérieur. Folio 35, 2 pages.

Marly,
10 mai.

Le même au même. A bien fait de faire saisir les biens de la succession du marquis de Crisacy. M. de Ramesay a tort en entier dans sa diffi-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1710. culté avec M. de Vaudreuil, et il doit regagner sa confiance, sinon il sera cassé. Le roi blâme sévèrement M. de Vaudreuil de la protection qu'il a accordée au Sieur de Villeneuve dans son procès pour assassinat et dans l'affaire de Lorimier. A désapprouvé M. de Vaudreuil dans sa conduite à l'égard de des Chambault. Remarque que ses plaintes contre M. de Vaudreuil sont d'une vivacité outrée et qu'il y entre beaucoup de passion. Il serait bon, en attendant l'établissement solide du Cap-Breton, de l'occuper sans bruit, afin de prévenir les Anglais qui pourraient avoir le même dessein. La Dame de Vaudreuil est d'opinion qu'il faudrait forcer les habitants à cultiver le chanvre, et à ceux qui ont des pinières de faire du goudron. Accorde à son fils, de Chalus, une commission pour remplir une des premières compagnies qui viendront à vaquer. Folio 37, 24 pages. Soit 18 pp.
- Marly, Liste des officiers du Canada nommés par le roi le 5 mai 1710. Folio
5 mai. 50, 3½ pages. Soit 2 pp.
- 5 mai. Liste des officiers de judicature nommés par le roi. Folio 54, 1 page.
- Marly, M. de Pontchartrain à M. Raudot. Le roi a nommé La Mothe Cadillac
13 mai. au gouvernement de la Louisiane et le Sieur de la Forest pour commander au Détroit aux mêmes conditions que le Sieur de Cadillac. Demande un duplicata des dépêches jetées à la mer lors de la prise de *La Bellone*. Folio 56, 1½ page.
- Versailles, Le même au même. Est informé, par le Sieur Levasseur de Néré, qu'il
20 mai. y a à Trois-Rivières de la terre propre à faire de la brique et des tuiles, devra voir à ce qu'elle soit exploitée. Folio 58, 1½ page.
- Versailles, Le même au même. Est informé qu'on arme à Londres plusieurs vais-
23 mai. seaux pour une expédition contre le Canada, et qu'il y a en ce lieu 4 sauvages qui demandent de servir contre nous. Si des vaisseaux hollandais, neutres et étrangers se présentent à Québec, devront les faire saisir. Folio 60, 1½ page.
- Versailles, Le même au même. Sur les représentations des intéressés en la ferme
23 mai. du castor, qu'ils ne pouvaient écouler jusqu'à l'expiration de leur bail, les 30,000 castors gras qu'ils s'étaient obligés de prendre, il fut convenu, dans l'intérêt commun, avec M. Riverin, délégué de la colonie, que la compagnie serait déchargée de cette obligation à la condition de prendre tout ce qui s'y trouve actuellement au prix de 30 sols la livre au lieu de 40 pour le gras et d'ajouter 4 soulds sur le sec, payable en espèces, ce qui ajoute au moins 10 pour 100 au profit de la colonie. Les filles de la Congrégation de Villemarie ont demandé la permission de continuer les vœux simples qu'elles faisaient. Le roi ne veut rien changer à ses ordres à ce sujet. Folio 62, 9½ pages. Soit 8 pp.
- Marly, Le même au même. La Dame de la Forest demande pour son mari la
28 mai. permission de faire valoir le fort Saint-Louis des Illinois qui lui appartient. Demande son avis et celui de M. de Vaudreuil. Autre demande de la même. Folio 68, 1½ page.
- Marly, Le même au même. Prétentions de la Compagnie du Castor contre la
3 juin. colonie, et contre-prétentions de MM. de Ramesay et de Subercase contre la compagnie. Le Sieur Le Roy de la Potterie, dans les troupes du roi aux îles, a un fils, âgé de 8 ans, chez son grand-père, le Sieur de Saint-Ours, qui se refuse à le laisser passer en France. Devra l'y forcer. Folio 70, 3 pages.
- Versailles, Le même au même. M. de Subercase l'informe que les Anglais de Bos-
7 juin. ton et de New-York font de grands préparatifs pour s'emparer de l'Acadie, et qu'il a grand besoin de secours, particulièrement en vivres. A reçu cette nouvelle fort tard, le vaisseau qui la portait ayant été forcé de re-

1710. lâcher et de faire un long séjour à la Martinique. Devront l'assister s'il en est encore temps. Devront tenir la main à l'exécution du contrat passé avec le Sieur Pacaut pour la fourniture de farines, etc., etc., à Québec et à Plaisance. Succession Crisacy. Marchands de la Rochelle. Folio 73, 4½ pages.
- 11 octobre. Le même au même. S'est apparemment mal expliqué en rendant compte du démêlé entre MM. de Vaudreuil et Ramesay. Ce dernier ne s'est jamais écarté de la subordination et du respect. Rapporte les faits sans passion. L'affaire de l'assassinat de Villeneuve ne peut être reprise maintenant. Explique de nouveau les plaintes qu'il a portées contre M. de Vaudreuil. A tout fait pour vivre en paix avec lui. Le remercie pour son fils. Remettra l'intendance à M. Bégon. La possession du roi sur le Cap-Breton est bien établie par la concession, il y a 56 ans, au Sieur Denys, surnommé "la grande barbe", qui n'était que le renouvellement d'une autre. Les habitants préfèrent la culture du lin à celle du chanvre, la récolte en étant plus facile et le produit plus généralement utile. Il serait difficile de faire remettre les 1,000 écus au Sieur Pacaut. Remercie des promotions accordées aux officiers. M. de Louvigny loue fort le choix fait à son préjudice de M. de Longueuil. Demande dispense d'âge pour la place de conseiller accordée à M. de Lotbinière (23 ans). Remercie de la promotion de son fils cadet, de Chalus. Le Sieur Le Duc, le nouveau procureur général, est mort 14 jours après son arrivée. Laisse ici une femme et 6 enfants. Demande que Macart soit nommé procureur général, et Hazeur, fils, lieutenant général; le premier est de bon esprit, et très sage, et le second a très bonne conduite depuis son mariage. Explication du différend entre La Mothe Cadillac et de la Forest. La terre des Trois-Rivières peut faire de bonnes tuiles, mais les bardeaux conviennent mieux au froid et à la neige. La nouvelle reçue que les Anglais devaient partir de Boston pour l'Acadie le 10 de septembre a été cause que la demoiselle Pacaud n'a pu exécuter l'ordre de son mari pour l'envoi de vivres à l'Acadie. Avait envoyé à M. de Subercase, il y a plus de 3 mois, les Sieurs de Montigny, de Contrecoeur, de Boishébert et Des Plaines, avec quelques soldats et des vivres. De Subercase avait fort dégoûté les Canadiens qui étaient allés l'aider en 1707. Le Sieur de Saint-Ours ne s'oppose pas au départ du fils du Sieur de la Potterie. Succession du marquis de Crisacy. Folio 77, 36 pages.
- 6 octobre. Le même au même. Le remercie de la haute position, eu égard à son âge, donnée à son fils aîné, aussi bien que de la promotion à son fils cadet. Folio 97, 3½ pages.
- 22 octobre. Le même au même. Envoie les comptes des magasins des années 1708 et 1709, la liste des officiers et l'état des fonds pour 1711. Le supplie de ne rien retrancher. N'a pas reçu l'état des fonds de l'année dernière, non plus que l'état des charges. Ont été obligés de recourir à la monnaie de cartes, et il en faudra davantage. Folio 99, 4 pages.
- 23 octobre. Le même au même. Transmet le placet du Sieur Dufiguier, enseigne, demandant promotion, aussi celui du Sieur Boucher, demandant une enseigne pour son fils. A rendu de bons services, et sa seigneurie est la mieux peuplée et défrichée de la colonie. Le Sieur Prat, marchand et propriétaire de plusieurs vaisseaux faisant un commerce utile à la colonie, a tiré quelque argent de ses confrères et fait quelques travaux au port. Il demande la commission de maître des quais, sans appointements, à la seule condition d'exemption de tutelle, guet et garde, logement des gens de guerre. Le Sieur Robert de la Morandière. Folio 101, 7 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1710.
31 octobre. Le même au même. Envoie 2 ordonnances contre le Sieur du Tisé, enseigne, le condamnant à des dommages intérêts envers Gauvin, habitant des Gaudarville. Folio 104 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 31 octobre. Le même au même. Lui envoie 2 ordonnances qu'il a passées pour se conformer à ses instructions et obliger Aubert, Néret, Gayot et Cie à prendre et payer le reliquat des castors gras de l'ancienne Compagnie de la Colonie, et à payer à M. de Ramesay et de Subercase les avances qu'eux seuls avaient faites sur les parts qu'ils avaient souscrites dans l'ancienne compagnie. Folio 117, 4 pages.
- Versailles,
15 janvier. De Pontchartrain à Raudot. Tient beaucoup à lui faire plaisir, mais ne peut lui accorder la grâce extraordinaire de conseiller d'honneur en la cour des Aides qu'il demande. Lui fera comprendre, à son retour, que cette grâce lui serait absolument inutile dans l'état où il est. Discutera avec lui ce qui pourra le mieux lui convenir. Folio 119, 1 page.
- 9 octobre. Raudot, père, au ministre. Le remercie des faveurs à ses fils et le prie d'oublier la prière qu'il lui a faite à l'égard de la place de conseiller d'honneur à la cour des Aides. Est modeste et ne cherche pas l'élévation plus qu'il ne convient. Folio 121, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- Fin du volume 5.

CANADA—C. 11.—Vol. 6.

Mémoires sur le Canada et îles adjacentes de 1706 à 1710—(Marqué 10 sur le plat du couvert.)

Ce volume contient 10 mémoires; 5 de Raudot; 1 de Raudot et Vaudreuil, 1 de Tonty, 1 de Levasseur, 1 de La Mothe.

Folio 1. Table.

1708.
16 juillet. Mémoire sur les affaires présentes du Canada et l'établissement du Cap-Breton par Raudot. Le commerce du castor, sur lequel a pivoté la prospérité du pays, est nécessairement une ressource précaire; tôt ou tard devait résulter ou la rareté de ce produit ou l'avilissement de son prix. La colonie souffre actuellement de l'avilissement du prix. Ce commerce peut se relever mais retombera certainement dans l'une ou l'autre de ces fâcheuses alternatives. L'agriculture devait être l'objet principal, elle n'a été que l'accessoire. C'est le contraire qui s'est fait dans les colonies voisines. Le castor a toujours été considéré ici comme la mine d'or, chacun a voulu en prendre sa part. Les habitants ont couru les bois, préférant cette vie aventureuse qui leur rapportait beaucoup de profits avec peu de travail, à la culture de la terre qui exige un labeur assidu. Il en est résulté des habitudes d'oisiveté et de négligence. Il y a cependant une assez grande quantité de bestiaux et aisance quant à la nourriture, mais grande gêne quant à l'habillement. Le commerce du pays roule sur la somme de 650,000 livres et c'est avec cette somme qu'il doit solder ses achats en France. C'est peu de chose pour une population de 18 à 20,000 âmes. Autrefois cette somme était beaucoup plus forte, avec moins de monde pour se la partager. Tout se paie avec des traites qui servent à payer les marchandises achetées en France, de sorte que l'argent ne vient même plus de ce côté. Les marchandises sont très chères, et cependant l'habitant ne veut travailler qu'à gros salaire, disant qu'il use plus de hardes en travaillant qu'il n'en peut gagner par son travail. Le remède à cet état de choses est de pousser la population à la production doublée, des bestiaux, des bois, du poisson, des huiles, à la construction des vaisseaux,

1707. en lui trouvant des débouchés. Ne pas s'attacher de trop près à l'intérêt présent de la France, l'intérêt et la prospérité de la colonie devant tôt ou tard faire la prospérité de celle-là. L'argent qui se fera ici passera toujours en France, c'est l'essentiel. L'établissement du Cap-Breton contribuera grandement à donner au Canada ce débouché. Le commerce que produira cette île est infini, puisque celui du poisson et des huiles ne se peut limiter. Elle a du charbon de terre, du porphyre, du plâtre, des bois de construction. Elle consommera ce que produira le Canada sans jamais lui nuire. Elle sera l'entrepôt des marchandises de France, la sentinelle avancée pour protéger la marine française en temps de guerre. Ferait un grand tort à la colonie de Boston, qui ne tire pas le chargement de 3 navires par année du poisson pris sur ses côtes. Longue exposition des avantages multiples de cet établissement et des moyens de procéder, avec en marge les remarques du ministre. (Mémoire très intéressant et fait avec beaucoup de soin.—E. R.) Folio 2, 74 pages. Soit 100 pp.

20 août.

Autre mémoire du même au même sur le même sujet. L'établissement du Cap-Breton, étant donné ses grands avantages, doit être entrepris par Sa Majesté elle-même, autrement il languirait longtemps comme il en a été pour le Canada. Les compagnies ne cherchant que leur avantage et des profits immédiats. Elles sont une vexation continuelle pour le colon et enlèvent à celui qui voudrait émigrer tout l'attrait qu'il pourrait avoir. Ayant, en 1706, exposé longuement les avantages que retirerait le Canada et la France de cet établissement, il croit devoir s'appesantir sur le tort qu'il ferait aux colonies anglaises de Boston. Ruinerait le commerce entre Boston, Saint-Jean de Terre-neuve et les Grands Bancs. Boston n'est pas fortifié du côté de terre, et par la suite une entreprise sur cette ville par une escadre du côté de la mer, et par 2 ou 3,000 Canadiens du côté de terre, serait chose possible et facile. Les habitants de la Nouvelle-Angleterre ne sont pas braves et ne savent pas aller dans les bois comme les Français. Il y aurait sans doute à craindre une escadre anglaise, mais alors cela diminuerait d'autant leurs forces en Europe, sans compter qu'ayant à passer dans le voisinage du Cap-Breton, ils pourraient être harcelés sans cesse et affaiblis. Oppositions des Anglais et moyens d'y remédier. Cet établissement coûterait par année au roi 103,000 livres. Conduite à tenir pour former cet établissement. Moyens de peupler cette nouvelle colonie. Bestiaux. Troupes. Droits de Sa Majesté. Droits domaniaux. Croit qu'il serait mieux de ne pas accorder de seigneuries. Les titulaires ne se conforment jamais aux conditions. Ne font rien pour peupler leurs seigneuries et pressurent très souvent les habitants. Au Canada les trois quarts des colons établis dans les seigneurie avaient été soldats. Folio 39½, 39 pages. Soit 52 pp.

10 novembre.

Mémoire de MM. de Vaudreuil, Raudot et Raudot sur le fort Bourbon, appartenant aux Français, et sur celui du fond de la Baie d'Hudson, appartenant aux Anglais. On ne peut aller au fort Bourbon par terre sans passer vis-à-vis des 2 forts des Anglais. Le Sieur de Troye y a été par Témiscamingue, le Sieur de Louvigny par le Saguenay, le Sieur de Sainte-Hélène par la Lièvre. On ne sait pas si les Anglais ont rétabli le fort Rupert détruit par d'Iberville. Le fort Bourbon donne 2 fois plus de pelletteries que celui des Anglais. Toute entreprise de commerce en ces lieux doit se faire par mer. Un échange aurait des avantages et des désavantages. Il vaut mieux laisser les choses en l'état où elles sont à présent. Folio 62, 3 pages. Soit 4 pp.

Mémoire du Sieur de Tonty sur une mine située à Onabatongas, près de Témiscamingue, à 130 lieues de Montréal, avec, en marge, les remarques de Raudot et Raudot. Ne connaît pas la qualité du métal, il est d'un fort

DCC. DE LA SESSION No 8c

1708. beau jaune, très dur. Est au bord d'un lac près d'une montagne pelée. Folio 63½, 4 pages. Soit 6 pp.
- 9 novembre. Mémoire de MM. Raudot, père et fils, sur la proposition de M. Levasseur au sujet des dépenses pour les fortifications. Proposait d'employer les soldats aux travaux et d'économiser sur les salaires. Il y a peu de soldats et peu de bons pour ces travaux. M. Levasseur serait l'ingénieur et l'entrepreneur. Folio 65, 2 pages.
- Mémoire de Raudot, père, sur les droits et redevances établis par les seigneurs du Canada sur les terres par eux concédées en roture. Croit qu'il faudrait réduire le cens au taux uniforme de six deniers par arpent. Retrancherait le chapon gras en chapon vif, et laisserait aux habitants le privilège de le payer en argent à raison de 15 sols ; aujourd'hui, le privilège est au seigneur et il exige 30 sols, ce qui est le double de la valeur. Abolirait les corvées ou ne permettrait de les exiger qu'à des époques déterminées. Est une source de vexation. Retrancherait le droit que se donnent les seigneurs de prendre du bois à volonté sur la terre d'habitant. Le droit de moulin banal est généralement à l'avantage des 2 parties. Celui du four banal doit être aboli. Il faut retirer le droit roturier, il est aussi exorbitant que le lignager, et n'est pas conforme à la Coutume de Paris. Le droit de pêche devrait être aboli là où il ne constitue pas le principal revenu. Quelques seigneurs se prévalent de la Coutume du Vexin. La Coutume de Paris seule devrait être tolérée. Folio 66, 7 pages. Soit 9 pp.
- Mémoire de MM. de Vaudreuil, Raudot et Raudot, sur les compagnies sauvages proposées par M. de La Mothe. Propose de former 4 ou au moins 2 compagnies de sauvages, commandées par des chefs, outre les compagnies de soldats français. Prétend que par ce moyen il serait toujours prêt à tomber sur les Iroquois ou les Anglais. Ce projet n'est pas réalisable. L'expérience prouve que le sauvage ne peut être formé à la subordination. La solde ne les attachera pas davantage aux intérêts des Français. Ils pourraient devenir insupportables et dangereux. Leur principe de conduite est que chacun fait comme il l'entend, et il n'y a pas de punition entre eux. On pourrait les former à la discipline, et si on y parvenait ce pourrait être un plus grand danger. Folio 69½, 3 pages.
- 27 octobre. Mémoire de MM. Raudot et Raudot sur le rétablissement du poste de Témiscamingue. Ce poste a été abandonné à cause de la guerre avec les Iroquois. Les Tabitibis, les Monsipys, les Têtes-de-Boule et les Christinaux, qui habitent ces endroits, portent généralement leurs pelleteries aux Français, quelques-uns aux Anglais à la Baie d'Hudson. Ne peuvent aller à cette baie que par les rivières Monsipy et Kitechicouane, et le retour est très difficile. Ce poste ferait dommage à Montréal et à Trois-Rivières. Aurait l'effet, et on ne manquerait pas de les en solliciter, de faire retourner les Nipissiens, qui se sont établis à la pointe de l'île de Montréal, dans leur pays, qui est près de Témiscamingue. Ce sont de braves gens qui donnent de l'émulation aux autres.
1710. Mémoire de Raudot sur l'établissement du Cap-Breton. Description du Cap-Breton et des îles adjacentes. Il y a de très bonnes terres, mais humides et froides. Les défrichements, l'égouttement et la culture permettent au soleil de réchauffer le sol et de produire même le blé. Au Canada, la moisson se fait plus à bonne heure qu'autrefois. Explication des causes. Commerce avantageux que pourra faire le Cap-Breton avec la France, le Canada, les îles, et même avec Boston et la Nouvelle-York. Les marchands de ces derniers lieux sauront bien venir chercher en fraude et secrètement nos vins, nos eaux-de-vie, nos toiles, nos papiers. Énumération des nombreux avantages. Détails de l'organisation. Folio 72, 16 pages. Soit 20 pp.
- 27 février.

1710.

Mémoire présenté à M. de Pontchartrain contre le rétablissement des congés, et réponses en marge de MM. de Vaudreuil, Raudot et Raudot. Mémoire. Espère qu'on ne rétablira pas les congés qui ont été la source de maux, de dérèglements, du funeste trafic de l'eau-de-vie et de la stagnation de l'agriculture, contrairement au but de l'établissement de cette colonie, qui était d'humaniser et d'évangéliser les sauvages. Cette suppression des congés, à part les excès auxquels ils donnaient lieu, avait aussi pour but de relever le prix du castor, dont l'abondance causait l'avilissement du prix et provoqua l'abandon de la ferme. Il vaut mieux laisser les sauvages venir trafiquer à Montréal, car les frais de transport dans l'ouest élèvent tellement le prix des marchandises, que cela détermine ces sauvages à aller s'en procurer chez les Anglais. Les Anglais, depuis plusieurs années, ne souffrent pas que leurs gens aillent commercer au loin. C'est parce que M. de la Barre a agi autrement, que les Français eurent une guerre de 14 ans avec les Iroquois. Réponse. Convient de tous les maux et désordres dont se plaint le mémoire, mais ce n'est pas à proprement parler aux congés qu'il faut les attribuer, mais à la manière de les exploiter. Ils peuvent au contraire favoriser la conversion des sauvages, l'augmentation de la colonie et la conservation de la paix. Le tout est d'empêcher le commerce de l'eau-de-vie. Moyens à cet effet. C'est le nombre infini des congés, le haut prix du castor et l'acceptation de toute la production par le bureau de Québec, qui a été cause de la surabondance de cet article et de l'avilissement du prix. C'est la vue des marchandises qui crée la demande et fait naître le besoin, et il n'est pas raisonnable de dire que les sauvages feront trois ou quatre cents lieues pour se les procurer à meilleur marché chez les Anglais. Tout au contraire, c'est ce qui éloignera les sauvages des Anglais, car, s'ils n'avaient que le choix entre Montréal et Orange, ils iraient de préférence à ce dernier endroit, les marchandises y étant moins chères. La guerre de 14 ans avec les Iroquois n'est pas due aux congés, mais à la folle idée de M. de la Barre de permettre aux Iroquois de piller les Français, qui n'en avaient pas, et de vouloir les punir ensuite pour avoir fait ce qu'il leur avait permis de faire. Les Anglais, il est vrai, ne se mêlent point des affaires des sauvages ; ils aiment mieux les laisser s'entre détruire, mais aussi ils n'en sont pas aimés et sont sans influence sur eux. Nous agissons autrement, et c'est ce qui fait notre force. Nous maintenons la paix dans tout l'ouest. Si Michilimakinak avait été rétabli, les Saulteux n'auraient pas frappé les Poutouatamis et coupé les oreilles à des Iroquois, ce qui a failli et peut encore nous amener la guerre. Ce qui retient l'Iroquois de frapper coup sur aucune des tribus sauvages c'est qu'il sait que, par nos efforts, il n'aurait pas l'avantage de détruire ces nations une à une comme il le faisait autrefois, mais qu'il les aurait toutes sur le dos à la fois.

Folio 80, 24 pages.

Soit 30 pp.

Fin du volume.

CANADA—1718.

Inventaire des Edits, Déclarations, Ordonnances, Registres, et autres pièces qui sont tant au greffe que dans les bureaux des intendants et du gouvernement du Canada, envoyés par M. Bégon, intendant, en l'année 1718.

C II.—Vol. 7.

(Ce volume est composé en entier d'une table donnant un résumé de tous les documents et papiers qui se trouvaient alors à Québec, non seule-

ment au greffe du Conseil Supérieur, au bureau du contrôle de la Marine. à celui de l'intendance, mais encore à ceux des magasins du roi à Québec et à Montréal. Il est aisé de voir que, s'il y a là un grand nombre de documents que nous connaissons déjà, soit qu'ils aient été indiqués par M. Marmette ou par moi-même, il y en a un nombre peut-être aussi considérable qui n'existent pas nulle part, ou qui n'ont pas encore été découverts par ceux qui se sont occupés de ces archives. La transcription de cet inventaire nous permettra au moins de constater les pièces qui manquent et leur nature. Je dis leur nature, car souvent la mention qui en est faite est explicative et donne même, quelquefois, un résumé du contenu de ces documents. Il en est particulièrement ainsi pour les lettres du ministre et les mémoires du roi aux gouverneurs et intendants. Ceux qui ont parcouru les résumés de M. Marmette ont dû remarquer que s'ils y rencontraient un nombre fort considérable de lettres et de documents émanant de la colonie, ils en trouvaient fort peu émanant du ministre ou du roi. Cet inventaire, comme on pourra le voir, fait preuve de cette lacune, mais comme en même temps les documents de cette source sont généralement résumés assez au long, on peut comprendre de quelle utilité sera cet inventaire. Il devra donc être copié en entier.—E. R.) (1). Folio 1, 264 pages. Soit 350 pag.

CANADA—1677-1731.

Arrêts et Décisions concernant les Possessions françaises en Amérique.

C II.—VOL. 8.

Table—Folio 11, 3 pages.

Récapitulation—Folio 13.

Situation, quant à la latitude de Québec, Niagara, Michilimakinak et autres lieux, telle que donnée par M. de Louvigny. Folio 14½, ½ page.

Édit de création de la justice royale de Montréal. Folio 17, 5 pages.

Arrêt du Conseil d'Etat en interprétation de l'édit qui accorde aux ecclésiastiques de Saint-Sulpice les droits d'échange et la basse justice de l'île de Montréal. Folio 21, 12 pages.

Arrêt du Conseil d'Etat, portant surséance en faveur des Sieurs Nérét, Gay et Cie au sujet du commerce du castor. Folio 31½, 7 pages.

Arrêt du Conseil d'Etat, portant règlement de la banlieue du fort Pontchartrain de Chambly. Folio 35, 2 pages.

Lettres patentes pour l'établissement d'un Conseil Supérieur à La Louisiane pendant 3 ans. Folio 41, 5 pages.

(Imprimé.) Arrêt du Conseil d'Etat qui décharge les morues et les huiles qui proviendront de la pêche des sujets de Sa Majesté à l'Île Royale, de tous droits des cinq grosses fermes et autres pendant 10 années. Folio 46, 3½ pages.

Projet de règlement concernant les saluts des galères. Folio 48½, ½ page.

Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que sur les bulles du 1^{er} octobre 1674, portant érection de l'évêché et du chapitre de Québec, et sur le décret du Sieur François de Laval, il sera incessamment obtenu des lettres patentes pour être scellées et enregistrées et confirmant en tant que de besoin tous les dons faits des abbayes de Maubec, etc., etc. Folio 49, 10 pages.

*Lorsque ceci a été écrit j'ignorais que la Série B se composait des documents émanant de la Cour, tout de même la transcription de cette Table servira à constater les lacunes, s'il y en a, et il doit y en avoir.—E. R.

1693.
Mars.

1704.
Versailles,
22 avril.

1712.
Marly,
29 juin.

Marly,
22 juin.

Versailles,
18 décembre.

1713.
Fontaine-
bleau,
1 septembre.

1689.

1712.
Versailles,
2er octobre.

1714.
Versailles,
20 mars.
4 avril.
- Ordonnance du roi qui ordonne que tous les vaisseaux qui iront en la Nouvelle-France y porteront des engagés. Folio 55, 3 pages.
Copie d'une lettre de M. de Pontchartrain à M. Raudot, père, au sujet de l'ordonnance ci-dessus. Folio 56½, 1 page.
1710.
19 mai.
- Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que les Sieurs Néret, Gayot et Cie seront déchargés, pendant les 6 dernières années de leur traité, de l'obligation dans laquelle ils sont entrés par l'article 6 du dit traité du 10 mai 1706. Folio 57, 4 pages.
1714.
Marly,
30 avril.
- Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne qu'en conséquence du consentement du Sieur évêque de Québec au rachat de la rente dont les religieuses de la Colombie sont chargées à son profit, elles pourront en faire le rachat en contrat de rente sur l'hôtel de ville de Paris sur le pied de l'édit de décembre 1713. Folio 59, 5 pages.
- Marly,
30 avril.
- Arrêt du Conseil d'Etat qui commet François Michel Choplet pour, en qualité d'agent du chapitre de Québec, en régir et administrer les biens. Folio 61½, 2 pages.
- Fontaine-bleau,
10 septembre.
- Arrêt du Conseil d'Etat, qui déboute le duc de Noirmoutiers des fins de sa requête, et qui ordonne en tant que de besoin, que ceux de ses sujets qui sont établis et qui s'établiront à l'avenir ou qui feront la pêche à l'île du Cap-Breton, celles de Saint-Jean et de la Magdeleine, ne pourront y être troublés tant par les héritiers du feu Sieur marquis de Chevry que par ses autres associés. (Récit détaillé des malheurs qui accablèrent la compagnie formée par Bergier, Gaultier et Boucher, en 1682, à laquelle s'adjoignirent, en 1683, Lefebvre de Saumartin, de Belloy, de Francieue Lottin de Charmy et le marquis de Chevry, et plus tard Perrot et de Lagny. Le but de cette compagnie était d'établir des pêches sédentaires sur les côtes de l'Acadie et d'exploiter le loup-marin aux îles de la Magdeleine. A certaines conditions, le roi donnait à la compagnie les îles du Cap-Breton, Saint-Jean et de la Magdeleine. Il s'ensuivit une longue suite de malheurs, soit que leurs vaisseaux firent naufrage, soit qu'ils furent pris par les Anglais, de telle sorte qu'en 1714 la perte totale des associés s'élevait à 426,774 livres. Le duc de Noirmoutiers, qui était le beau-fils du marquis de Chevry, réclamait comme héritier, soit confirmation de la concession des terres, soit indemnité. De là cet arrêt par lequel sa demande est rejetée.—E. R.) Folio 68½, 6 pages.
- Fontaine-bleau,
8 octobre.
- Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne que le castor gras sera reçu à l'avenir à 40 sols la livre conformément au traité fait avec les Sieurs Aubert, Néret et Gayot. Folio 71, 5 pages.
1715.
Versailles,
29 janvier.
- Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne que pendant 10 années, à commencer du 1^{er} de février prochain, le charbon de terre qui proviendra de l'île Royale demeurera déchargé de tous droits d'entrée dans le royaume. Folio 79, 2 pages.
1706.
Paris,
10 mai.
- Articles et conditions convenus sous le bon plaisir du roi et de Monseigneur le comte de Pontchartrain, entre M. Denis Riverin, étant de présent à Paris, député de la Compagnie de la Colonie du Canada, fondé de procuration générale et spéciale des directeurs de la dite compagnie, passé devant Rageot et Chambalou d'une part; et les Sieurs Louis François Aubert, marchand d'Armsterdam, Jean-Baptiste Néret, bourgeois de Paris et Jean-Baptiste Gayot, conseiller du roi, d'autre part. Folio 80, 16 pages.
Soit 25 pp.
1715.
Marly,
6 mai.
- Arrêt du Conseil d'Etat, qui attribue à l'intendant de la Nouvelle-France, ou à son subdélégué en son absence, la connaissance des instances et procès concernant les fraudes et contraventions sur les castors, marchandises et effets venant des colonies anglaises. Folio 88, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1715.
Vincennes,
29 octobre. Arrêt du Conseil d'Etat, portant surséance de 3 mois aux négociants de la Rochelle et autres qui ont endossé les lettres de change du Canada tirées sur M. Gaudion, trésorier général de la marine, payables à la fin de mars dernier. Folio 89, 2 pages.
- Vincennes,
19 novembre. Arrêt du Conseil d'Etat qui commet des commissaires pour juger en dernier ressort toutes les contestations entre le Sieur de Leuse, prêtre de l'église cathédrale de Québec, et les Sieurs Tiberge, Brisacier et Tremblay, procureurs du chapitre de Québec. Les commissaires nommés furent les abbés Brignon, Foucault de la Houssaye, Taudaine, et de Pomponne, la Bourdonnaye, conseiller d'Etat, et Raudot, intendant de la marine. Folio 90, 9 pages. Soit 11 pp.
1714.
Marly,
12 novembre. Ordre du roi pour le Sieur de Courtemanche, qui l'établit commandant de la côte du Labrador et brevet de concession. Folio 97, 4 pages.
1716.
Paris,
1er février. Arrêt du Conseil d'Etat, qui règle que pendant 10 ans les morues et autres poissons pêchés par les sujets de Sa Majesté à l'île Royale et apportés dans les différents ports du royaume sur des vaisseaux français, seront déchargés du nouveau droit imposé au profit du roi, par la déclaration d'octobre 1710 et autres règlements subséquents. Folio 99, 6 pages.
- Avril. Lettres patentes pour l'établissement des Frères de la Charité de l'ordre de Saint-Jean de Dieu à l'île Royale. Leur accorde les casernes au Port-Dauphin pour servir d'hôpital. Folio 102, 6 pages. Soit 8 pp.
- 31 mars. Brevet de concession à la côte du Labrador pour le Sieur Constantin. Folio 105, 2 pages.
- Mai. Lettres patentes pour l'établissement des Récollets de la province de Bretagne à l'île Royale. Folio 106, 4 pages.
1701.
7 juin. Règlement entre les missions étrangères et les Pères Jésuites suivant la décision des archevêques et évêques d'Ausch, Marseille, Chartres et Québec, et des abbés de Brisacier, de Lamberville, Tiberge, Tremblay et de Kéroillan, nommés à cette fin par le roi. Accorde la mission de Tamarois, dans les Illinois, aux prêtres des missions étrangères. Folio 107½, 2 pages.
1716.
5 mai. Ordonnance du roi concernant les vaisseaux qui vont à la pêche sur la côte du Labrador, et autre ordonnance en interprétation de la précédente. Folio 108½, 1 page. Soit 2 pp.
1700.
Versailles,
30 mars. Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne la distribution de la grève de Plaisance pour la pêche de la morue. Folio 110, 4 pages.
1716.
Paris,
11 juillet. Arrêt du Conseil d'Etat, qui renvoie les contestations du Sieur de Leuse par devant les commissaires, nonobstant l'arrêt du conseil du 23 juin. Folio 111½, 3½ pages.
- Septembre. Jugement des commissaires à l'égard du paiement des décimes dus par le chapitre de Québec. Folio 113½, 3 pages.
1717. Arrêt du Conseil d'Etat, qui homologue l'acte passé entre les Sieurs Néret et Gayot et les Sieurs Collet et Borie, comme représentant, l'un la Compagnie du Canada, et l'autre la veuve Pascaud, et les autres intéressés de La Rochelle, Bayonne et Bordeaux. Folio 127, 2 pages.
1718.
Paris,
26 juillet. Ordonnance qui attribue aux majors des colonies le commandement sur les capitaines des compagnies. Folio 137, 1 page.
1702.
12 octobre. Concession par MM. de Callières et de Beauharnais à M. de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, à titre de fief, de la moitié d'une langue de terre située aux rapides des Cascades, contenant 4 lieues de front sur environ une lieue et demie de profondeur au plus large, sur une demi-lieue au plus étroit. à commencer à l'île aux Tourtes et joignant la concession du Sieur de Soulanges. Folio 137½, 2 pages. Soit 3 pp.

1716.
5 mai. Brevet du roi confirmant la concession à M. de Vaudreuil. Folio 138 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
1720.
26 mai. Brevet qui accorde au Sieur de la Valterrie un terrain à la côte du Labrador pour y établir des pêches sédentaires de morue et de loup-marin. Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne qu'il sera procédé devant au moins 5 des commissaires nommés par l'arrêt du 22 mai, s'il y écheoit, à la liquidation des indemnités contre Sa Majesté, la Compagnie des Indes et la colonie du Canada, etc., etc., et qui nomme le Sieur Dombrevail, procureur général devant la dite commission.
- Paris,
6 février.
- Paris,
2 juin. Ordre du roi qui accorde au Sieur de Louvigny, lieutenant du roi à Québec, le commandement des postes des pays d'en haut.
- Paris,
2 juin. Arrêt qui règle les contestations entre les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec et le Sieur Petit, commis des trésoriers généraux de la Marine en Canada, au sujet d'une concession au fief de Saint-Ignace. Folio 145, 6 pages. Soit 9 pp.
- Paris,
11 juin. Arrêt pour maintenir les Sieurs d'Aillebout dans leurs titres de noblesse. Il s'agit des 7 fils de Pierre d'Aillebout et Marie Louise Denis de la Ronde, savoir: Charles Joseph d'Aillebout d'Argenteuil, Louis d'Aillebout d'Argenteuil, Pierre Hector d'Aillebout de Villemer, Jean d'Aillebout, dit le chevalier d'Aillebout, Paul Alexandre d'Aillebout de Cuisy, Claude Daniel d'Aillebout de Larillon et Philippe d'Aillebout de Cerry et autres. Toute la lignée de la famille et les alliances sont données depuis Pierre d'Aillebout, médecin ordinaire du roi François I^{er}, mort le 31 août 1531, dont l'un des fils fut aussi médecin du roi Henri IV, et un autre évêque d'Autun. Louis d'Aillebout, qui fut gouverneur de la Nouvelle-France et était marié à Barbe de Boulogne, mourut sans enfants. La famille descend de son frère Nicolas d'Aillebout de Coulonges, marié à Dorothee de Montet d'Argentanay. Ce dernier laissa 2 fils, dont l'un, Charles d'Aillebout de Musseaux, s'établit au Canada et épousa Catherine Le Gardeur. Folio 148, 8 pages. Soit 12 pp.
- Paris,
23 juillet. Brevet de concession à La Mothe Cadillac des terrains sur lesquels il a fait bâtir au Détroit et des terres qu'il a défrichées.
- Octobre. Rémission de sentence pour le Sieur de la Mollerie, enseigne. Avait été condamné, le 18 juin 1717, à être décapité pour avoir tué d'un coup d'épée un nommé Fustel. Toutes les circonstances de l'affaire sont données prouvant que de la Mollerie avait été fort provoqué et qu'il avait cherché d'éviter toute querelle. Il était neveu de Tonty. Folio 153, 4 pages. Soit 6 pp.
1721.
Paris,
8 avril. Brevet qui accorde au Sieur André de Leigne la concession d'un terrain au Labrador pour y faire la pêche du loup-marin. Folio 155, 2 pages.
1722.
Versailles,
13 juillet. Brevet de concession de 5 lieues de terre de front au Labrador pour la dame de Courtemanche et ses enfants. Folio—, 3 pages.
- Pas daté. Mémoire sur ce qui doit être réglé à l'avenir au sujet des commandements du Détroit et l'octroi des terres. Folio 157 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
1722.
15 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon au sujet du Détroit. Folio 158, 3 pages.
- 27 janvier. Brevet accordant au Sieur de Lanouiller le privilège exclusif, pendant 10 ans, de construire sur le Saint-Laurent, devant Québec, des moulins à farine sur bateaux. Folio 159, 2 pages. Soit 3 pp.
- 1er juin. Brevet de confirmation de concession à dame Charlotte Elizabeth Dugua, veuve du Sieur Petit, conseiller. Folio 160, 2 pages. Soit 4 pp.
1723.
Versailles,
3 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui prolonge de 10 ans, à partir du 1^{er} janvier 1724, l'exemption des droits d'entrée en France pour les morues tant vertes que sèches, les huiles qui proviendront de la pêche des sujets de Sa Majesté à l'Île Royale. Folio 163 $\frac{1}{2}$, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1728.
Versailles,
2 juin. Lettres qui ordonnent que les trésoriers de la marine se chargeront en recette du bénéfice qui revient au roi sur les dépenses du Canada. La monnaie de cartes, depuis 1709 à 1717, ne fut payée en lettres de change aux porteurs qu'à la valeur de 50 pour 100, donnant un profit au roi pour cette période de 1,181,345 livres. Folio 172, 12 pages. Soit 20 pp.
1726.
10 août. Etat par lequel M. Bégon certifie que le bénéfice revenant au roi des monnaies de cartes dont les trésoriers généraux doivent faire recette est de 1,181,345 livres. Folio 177½, 6 pages. Soit 10 pp.
1728.
23 novembre. Lettres patentes sur l'arrêt du 29 mai 1725 qui décharge les intéressés en la Compagnie de la Nouvelle-France de la somme de 132,892 livres dues à Sa Majesté. Folio 181, 5 pages. Soit 8 pp.
- 20 octobre. Ordonnance de M. d'Aigremont, commissaire ordonnateur, portant que conformément à l'arrêt du 22 mai 1727, les castors gras et demi-gras seront, à partir du 1^{er} janvier 1730, payés l'un dans l'autre à raison de 3 livres 10 sols la livre. Folio 183, 2 pages.
- Requête des marchands, négociants et habitants du Canada, se plaignant des changements dans les prix du castor et de la distinction en gras et demi-gras. La mise en force de cette ordonnance ruinera le commerce en le détournant chez les Anglais. Les sauvages, qui n'y sont pas accoutumés, ne voudront pas tenir compte de la différence du gras et demi-gras. Folio 183½, 2 pages. Soit 4 pp.
1729.
6 février. Réponse de la Compagnie des Indes à la requête ci-dessus. Folio 184½, 6½ pages. Soit 14 pp.
1722.
3 mars. Arrêt du Conseil d'Etat en interprétation des lettres patentes du mois de février 1718, portant établissement d'un hôpital à Villemarie. Accorde 3,000 livres à cette institution pour l'entretien de 8 maîtres d'école, à 375 livres chacun, dont 2 devront être employés à Montréal et 6 dans les paroisses. Folio 188, 1 page. Soit 2 pp.
- 19 mai. Dispositif de l'arrêt concernant les terres du Détroit, en faveur de La Mothe Cadillac. Folio 188½, 1½ page. Soit 2 pp.
- 5 mai. Ordonnance du roi pour abolir les petits enseignes, ou enseignes réformés, dans les 28 compagnies servant au Canada, et pour établir à leur place un enseigne en second dans chaque compagnie. Ont été choisis pour remplir ces enseignes : les Sieurs Dugué, Raymond, Costebelle, Catalogne, La Martinière, de la Corne, Leverrier, Sabrevois et Lignery. Folio 190, 2 pages.
1723.
Meudon,
5 juin. Ordonnance du roi qui règle qu'il n'y aura jamais moins de 40 milliers de poudre à Québec, et que cette quantité sera réservée pour la seule défense de la colonie. Folio 192, 1 page.
1729.
Marly,
2 mars. Arrêt du Conseil d'Etat, qui confirme la prise de possession de l'évêché de Québec par Eustache Chartier de Lotbinière archidiacre de l'église cathédrale de Québec, suivant procuration de Monseigneur de Mornay, ci-devant coadjuteur de Monseigneur de Saint-Valier, décédé. (A la réception de cette procuration, M. de Lotbinière, le 2 septembre 1728, accompagné du notaire Hiché, avait requis le chapitre de s'assembler pour procéder à la prise de possession. Les chanoines qui étaient présents demandèrent un délai de 10 jours, afin de donner le temps à ceux du chapitre qui étaient éloignés de venir. Ce délai expiré, un nouvel ajournement fut demandé et accordé. A son expiration, M. de Lotbinière se présenta de nouveau, mais ne put trouver un seul chanoine. Rencontrant deux ecclésiastiques, les Sieurs Chasles et Gastonguay, il s'enquit d'eux où pouvaient se trouver le Sieur Hazeur et les autres chanoines; ils répondirent qu'ils n'en savaient rien. Croyant voir qu'il y avait parti pris de leur part de faire échouer la cérémonie, il se transporta, accompagné du notaire et de

témoins, chez le nommé Brassard, bedeau de la cathédrale, et lui donna ordre de sonner les cloches à l'occasion de la prise de possession; ce bedeau fit réponse qu'il ne pouvait les sonner sans la permission du Sieur Boulard, vicaire général. Après quoi il se rendit à la cathédrale pour y faire sonner la cloche du chapitre, afin d'avertir les chanoines, la corde avait été enlevée et le bedeau revint lui dire que le Sieur Boulard lui défendait de sonner. Sur cette réponse, il procéda seul aux cérémonies usitées en pareil cas. Cette prise de possession fut traitée de clandestine par les autres chanoines, et le Sieur de Lotbinière sommé par eux de présenter sa procuration au chapitre et de procéder de nouveau à la prise de possession d'une manière authentique. Sur son refus, le chapitre, sous le prétexte spécieux, dit l'évêque en sa requête au roi—car c'est celle-ci que je résume, ne connaissant pas les raisons et la défense de l'autre partie—de réparer le scandale de cette prise de possession, fit réparer le scandale de cette prise de possession, fit chanter un "Te Deum" en remerciement d'avoir donné à l'église de Québec le dit de Mornay pour évêque. Dans sa requête l'évêque soutient les procédés du Sieur de Lotbinière et demande que la prise de possession faite par lui soit considérée suffisante. De là le présent arrêt.—E. R.) Folio 193, 5 pages. Soit 9 pp.

Fin du volume 8.

CANADA.

DOMAINE D'OCCIDENT.

ANNÉES 1736 à 1747.

CONTRÔLE DE LA RECETTE DES DROITS DOMANIAUX ET SEIGNEURIAUX—(REGISTRES DE LA PREVÔTÉ.)

C. II.—VOL. 9.

(Au dos n^o 186.)

Copier tout ce volume. Folio 1 à 136, 266 pages. Soit 400 pp.

(Ce volume et les deux suivants se composent en entier d'actes de propriété. Tout d'abord j'ai douté que leur utilité put me justifier d'en ordonner la transcription, mais en les parcourant j'en suis venu à la conclusion qu'ils offriraient un intérêt considérable. Je n'ai pas jugé à propos cependant d'en faire l'analyse.—E. R.)

CANADA.

DOMAINE D'OCCIDENT.

CONTRÔLE DE LA RECETTE DES DROITS DOMANIAUX ET SEIGNEURIAUX—(REGISTRES DE LA PREVÔTÉ.)

ANNÉES 1744 à 1748.

C. II.—VOL. 10.

(Au dos n^o 210.)

Copier tout ce volume. Folio 1 à 90, 180 pages.

Soit 325 pp.

CANADA.

DOMAINE D'OCCIDENT.

ANNÉES 1739 à 1743.

CONTRÔLE DE LA RECETTE DES DROITS DOMANIAUX ET SEIGNEURIAUX.

C. II.—VOL. 11.

(Au dos n° 211.)

Copier tout ce volume. Folio 1 à 39, 78 pages.

Soit 150 pp.

1714—1742. ILE ROYALE.

CONCESSIONS, RÈGLEMENTS ET ARRÊTS.

C. II.—VOL. 12.

Table—Folio 1, 11 pages.

Soit 15 pp.

1714.
12 avril.
1716.
Paris,
9 mars.
1717.
Paris,
juin.

Commission de subdélégué de l'intendant à l'île Royale pour le Sieur de Soubras, commissaire ordonnateur. Folio 34, 3 pages.

Brevet de don en faveur du Sieur L'Hermette, ci-devant à l'île Royale, présentement en Canada. Folio 35, 1 page.

Edit portant établissement de 3 baillages et d'un Conseil Supérieur à l'île Royale. Les 3 sièges de baillage seront : Louisbourg, Port-Dauphin et Port-Toulouse, et chaque baillage sera composé d'un conseiller, un bailli, un procureur et un greffier, et aura juridiction civile, personnelle, réelle, mixte et criminelle. Le Conseil Supérieur sera composé du gouverneur de la Nouvelle-France, de l'intendant, du gouverneur particulier de l'île, du premier conseiller, du lieutenant du roi, de deux autres conseillers, du procureur général et du greffier. Jugera en dernier ressort et sans frais tous cas royaux et privilégiés et toutes les "appellations" interpellées des sentences et jugements en première instance dans les 3 baillages, etc., etc. Folio 39, 6½ pages. Soit 9 pp.

Paris,
12 juin.

Lettres patentes concernant les sièges d'amirauté établis dans tous les ports des îles et colonies françaises en quelque partie du monde qu'elles soient situées. Folio 42, 2 pages.

Paris,
juin.

Lettres patentes pour l'établissement des Religieux Récollets de la Province de France, autrement dite Saint-Denis, à l'île Royale, et restreindre celui accordé aux Religieux Récollets de la Province de Bretagne. Pour se conformer à la décision de l'évêque de Québec, qui restreignait les pouvoirs de ces derniers au port de Louisbourg. Folio 44, 3 pages.

Paris,
16 juin.

Commission de 1^{er} conseiller à Louisbourg pour le Sieur de Soubras. Folio 45½, 1 page. Soit 2 pp.

1718.
Paris,
22 juin.

Brevet de confirmation des concessions faites aux habitants de Louisbourg. Concessionnaires : Génier de Rochefort, Langevin, Chevalier, Bérichon, Baron, Burette, d'Accarete, La Croix, Petit la Motte, Gros La Motte, La Motte Cassagnol, dame Du Vivier, de Lore, Rodrique, Lartigne, Beauséjour, Bellefeuill, Péré, Lambert, Parisien, de Bordier. Folio 46, 5 pages. Soit 10 pp.

Paris,
23 juin.

Brevet de confirmation des concessions faites aux habitants de Louisbourg, côté nord. Concessionnaires : Lasson, La Croix, Milly, Paris, Diotte, Antoine, Le Large, Nicola, La Ramée, La Rose, Friant, La Chapelle, Plévier, Rosse. Folio 48, 2 pages. Soit 5 pp.

Paris,
24 juin.

Brevet de confirmation des concessions faites aux habitants du port de la Baleine. Concessionnaires : Carrerot, Miguel D'Accarête, Silvain,

1718. Joannis D'Accarête, veuve Bertrand, Carrerot père, Saint-Jean, Perry, Jeannot Bertrand, Dupont, La Barre Tourpie, Boché, Morache. Folio 49, 2 pages. Soit 4 pp.
- Paris, 23 juin. Brevet de confirmation des concessions faites aux habitants de l'île de Scatari, adjacente à l'île Royale. Concessionnaires : Michel, Julien Durand, Jean Durand, Lossoy, Benjamin, Clospetit, Closgesneuf, La Chapelle, Desmarais. Folio 50, 2 pages. Soit 3 pp.
- Paris, 26 juin. Brevet de confirmation des concessions faites aux habitants de l'île de la Tremblade, adjacente à l'île Royale. Concessionnaires : Milon, Spart, Linée. Folio 51, 1 page.
- Paris, 27 juin. Brevet portant permission à François Boudrot d'établir un moulin à la rivière Gasparaux de l'île Royale. Folio 51½, 1 page.
- Paris, 27 juin. Brevet de concession d'un terrain à Louisbourg pour les rév. Pères Récollets de la Province de Bretagne. Folio 52, 1 page.
- Paris, 28 juin. Mémoire du roi au sujet des fortifications de l'île Royale. Folio 52½, 2 pages. Soit 4 pp.
1719. Brevet de concession au Sieur Le Poupet de la Boularderie, à titre de récompense, de l'île qui se trouve à l'entrée de la Baie Royale, ci-devant de LaBradour, ayant environ 7 lieues de long et les terres qui se trouvent vis-à-vis la dite île du côté du sud-est sur une lieue de profondeur, avec les îles et îlots adjacents. Pour en jouir à titre de franc-alleu noble à certaines conditions. Lui accorde en même temps l'usage pour 2 ans du vaisseau de Sa Majesté *Le Paon*. Folio.
- Paris, 15 février. Ordre du roi qui accorde au Sieur de la Boularderie le privilège exclusif de la pêche dans le port d'Orléans, ci-devant Niganiche, à condition qu'il emploie 100 pêcheurs. Folio 54½, 1 page.
- 15 février. Ordre du roi au Sieur de la Boularderie pour commander dans les terres à lui concédées et dans le port d'Orléans. Folio 55, 1 page.
- Paris, 20 mai. Brevet de concession des îles Madame, adjacentes à l'île Royale, à titre de franc-alleu noble, sans justice, à M. d'Auteuil, à condition d'y établir 100 personnes cette année, et 40 chaque année pendant les 3 années suivantes. Permet d'avoir des nègres esclaves. Folio 56, 3 pages. Soit 5 pp.
- Paris, 16 juillet. Brevet de grâce pour le Sieur Morpain, capitaine de port. Avait été attaqué et blessé par le sergent de Bellegarde. En se défendant il tua ce dernier d'un coup d'épée. Folio 57½, 2 pages. Soit 3 pp.
- Paris, 16 juillet. Brevet de grâce pour le nommé Jean Vildien, maître de grève aux îles Michaux. Avait tué d'un coup de bâton sur la tête le nommé Massonde qui l'avait attaqué et maltraité. Folio 58½, 1 page.
- Paris, août. Lettres patentes de concession des îles Saint-Jean et Miscou au comte de Saint-Pierre, premier écuyer de la duchesse d'Orléans, à titre de franc-alleu noble, sans justice, à certaines conditions et avec permission d'employer des nègres esclaves. Folio 59, 3 pages. Soit 6 pp.
1720. Lettres patentes de concession des îles de la Magdelaine, Brion et Ramées à M. le comte de Saint-Pierre. Folio 60½, 3 pages. Soit 6 pp.
- Paris, 20 juin. Ordre du roi au comte d'Agrain, aide-major à l'île Royale, de lever des ouvriers dans les provinces d'Auvergne, du Bourbonnais, du Limousin et du Poitou pour travailler aux fortifications à l'île Royale et aux îles du vent. Folio 62, ½ page.
- 27 février. Ordre du roi qui permet au Sieur de la Boularderie, enseigne de ses vaisseaux, d'occuper dans l'île de Nigainche, les grèves, terrains et charfauds qui lui seront nécessaires pour la pêche de la morue. Folio 63, 2 pages.
- Paris, 9 décembre. Règlement pour les sièges d'Amirauté à l'île Royale, qui modifie celui en force dans les autres colonies. Folio 64, 3 pages.
- 9 décembre. Lettres patentes sur le règlement ci-dessus. Folio 65½, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1720.
3 décembre. Règlement des droits, salaires et vacations des officiers du siège de l'Amirauté de l'île Royale. Folio 66, 7 pages.
- 9 décembre. Lettres patentes sur le règlement ci-dessus. Folio 69½, 1 page.
1721.
5 mars. Ordonnance du roi, qui enjoint au Sieur Crosnier de démolir sa maison et à d'autres leurs baraques ou cabanes qui nuisent à la défense de Louisbourg. Folio 70, 3 pages.
- 5 mars. Ordonnance du roi au sujet de maisons et baraques qui font obstruction au quai de Louisbourg. Folio 71, 2 pages.
- 5 mars. Ordonnance du roi au sujet de l'hôpital de Louisbourg. Ordonne qu'un nouvel hôpital soit construit dans la ville, attendu que celui qui existe est situé hors de la ville, du côté du nord, et que pour y aller il faut faire plus d'une demi-lieue par terre et un quart de lieue par mer, en faisant la traversée du port. Folio 71½, 1 page.
- 9 mars. Provisions de commandant des îles Saint-Jean, Miscou, Madgelaine, Brion et Ramées, en faveur du Sieur Gotteville Bellisle, lieutenant de vaisseau, à la suggestion du comte de Saint-Pierre. Folio 72, 3 pages.
- 13 mars. Ordonnance du roi, portant que les habitants de l'île Royale seront tenus de faire borner les terrains à eux concédés et d'y entretenir des poteaux. Folio 73, 3 pages.
- 8 avril. Ordonnance du roi, qui défend de bâtir à Louisbourg pendant les travaux aux fortifications, à moins que cela ne soit fait avec des ouvriers engagés en France ou ailleurs par les propriétaires. Pour prévenir l'embaufrage des ouvriers travaillant aux fortifications. Folio 74; 1 page.
- 8 avril. Ordonnance du roi, pour défendre de vendre du vin aux soldats, hors la ville de Louisbourg. Folio 74½, 1 page.
- 13 mai. Ordonnance du roi, qui défend aux habitants de l'île Royale de couvrir d'écorces les maisons. Folio 75, 2 pages.
- 24 juin. Ordonnance du roi, pour empêcher l'enlèvement des matériaux mis en provision pour les fortifications de Louisbourg par le Sieur Isabeau, l'entrepreneur. Folio 76, 2 pages.
- Paris,
1er juillet. Ordonnance du roi, qui règle que les maisons et autres bâtiments construits à Louisbourg ne pourront avoir que 7 pieds sous poutre, avec un seul étage, afin de ne pas obstruer le vent et l'empêcher de sécher les murées sur les grèves. Folio 76½, 2 pages.
- Paris,
8 juillet. Ordonnance du roi, qui fixe les endroits où l'on pourra bâtir dans Louisbourg. Folio 77, 3 pages.
- Paris,
1722.
mars. Nouvelles lettres patentes au comte de Saint-Pierre pour les concessions à lui faites, interprétant les premières. Folio 78, 4 pages. Soit 8 pp.
- Paris,
19 mars. Arrêt du Conseil d'Etat en faveur du comte de Saint-Pierre, qui casse 3 jugements portés contre lui par l'Amirauté et le Conseil Supérieur de Louisbourg et renvoie les parties au Conseil Supérieur de Québec. Folio 80, 5 pages. Soit 10 pp.
- 19 mars. Commission sur l'arrêt ci-dessus. Folio 82½, 1 page.
- 19 mars. Arrêt d'évocation en faveur du comte de Saint-Pierre, au sujet des jugements ci-dessus, par lequel il est décidé que l'Amirauté et le Conseil Supérieur de l'île Royale ne pourront juger les procès à naître du privilège accordé au comte de Saint-Pierre, qu'ils seront jugés par le commissaire ordonnateur de la dite île, sauf appel à Sa Majesté. Folio 83, 3 pages. Soit 6 pp.
- 19 mars. Commission sur le dit arrêt d'évocation. Folio 84½, 1 page.
- 19 mars. Commission de subdélégué de l'intendant de la Nouvelle-France aux îles Saint-Jean, Miscou, la Magdelaine, Brion et Ramées, au Sieur Dubuisson. Folio 85, 2½ pages. Soit 5 pp.
- Paris,
1er mai. Ordonnance du roi, qui règle le commandement à l'île Royale en l'absence du gouverneur. Folio 86, 2 pages.

1722.
Paris,
12 mai.
12 mai. Ordonnance du roi, pour faire servir 50 Suisses détachés du régiment de Karru à l'île Royale. Folio 86½, 1 page.
- 12 mai. Ordonnance du roi, qui réduit les compagnies du détachement de la marine entretenues à l'île Royale à 6, et qui ordonne que les officiers et soldats de la 7^{me} seront incorporés dans les 6 autres. Folio 87, 2 pages.
- 12 mai. Ordonnance du roi, qui confirme celle rendue par MM. de Saint-Ovide et de Mézy, portant défense à tous capitaines et marchands forains d'acheter des vivres à l'île Royale, si ce n'est pour les besoins de leurs équipages. Folio 87½, 2 pages.
- 12 mai. Ordonnance du roi, qui confirme celle rendue par MM. de Saint-Ovide et de Mézy, portant défense aux capitaines et marchands forains d'acheter des autres navires marchands de l'île Royale les denrées et ustensiles de pêche qui leur restent de leur troque ou d'engager les équipages des dits navires pour faire la pêche d'automne dans la dite île, ou d'y laisser des équipages pour leur compte. Sur les représentations des habitants de l'île. Folio 88½, 2 pages. Soit 4 pp.
- 12 mai. Ordonnance du roi, pour l'établissement du droit d'un quintal de morue par chaque chaloupe de pêche tant des habitants de l'île Royale que des bâtiments marchands qui vont y faire la pêche. (L'exécution de cette ordonnance fut suspendue en juin 1723 ainsi que celle sur le même sujet adoptée par MM. de Saint-Ovide et de Mézy.) Folio 90, 4½ pages. Soit 9 pp.
- Paris,
3 février. Permission à M. de Beaucourt d'aller à l'île Saint-Jean en qualité de commandant pour Sa Majesté. Folio 92½, 2½ pages. Soit 4 pp.
1723.
24 février.
21 février.
24 avril. Pareille permission à M. de La Ronde et ordre du roi à M. de Beaucourt de repasser à l'île Royale. Folio 94½. Simple mention.
- Ordre du Conseil d'Etat, qui renvoie au conseil de guerre de Louisbourg la connaissance du procès criminel du nommé Courien, condamné à être rompu vif par le Conseil Supérieur du dit lieu, pour avoir assassiné le comte d'Agrain, capitaine des troupes à l'île Royale. Courien avait été transféré à Rochefort pour y subir sa sentence. M. de Beauharnais, intendant à Rochefort, avait transmis la procédure au Conseil d'Etat et exposait qu'elle était tellement irrégulière qu'un nouveau procès était nécessaire. De là cet arrêt, suivi de la commission donnant pouvoir aux autorités militaires à Louisbourg d'entendre et juger ce procès. Folio 93½, 3 pages. Soit 5 pp.
- 30 mai. Brevet de concession en faveur des Religieux de la Charité établis à l'île Royale. Concède 3 arpents sur 10, au lieu où ils avaient d'abord établi leur hôpital sur le côté nord de la baie. Folio 95, 2 pages.
- Versailles,
31 mai. Ordonnance du roi pour l'exécution du plan de Louisbourg. Folio 95½ 5½ pages. Soit 12 pp.
- Meudon,
30 juin. Ordonnance du roi, qui règle que les six deniers par livre, qui sont retenus sur les gages des équipages des vaisseaux, pour l'entretien et subsistance des invalides de la marine, ne le seront que pour les vaisseaux armés à l'île Royale qui seront destinés au commerce avec la France et ses autres colonies. Folio 98½, 1½ page. Soit 3 pp.
- Meudon,
30 juin. Ordonnance du roi qui règle qu'il n'y aura jamais moins que 5 milliers de poudre dans les magasins du roi à Louisbourg. Folio 99, 1 page.
- Meudon,
30 juin. Ordonnance du roi, qui défend aux habitants non mariés de l'île Royale, ou à ceux dont les femmes ou les enfants ne seront point dans la dite île, de louer les grèves ou vignaux (ots ?) à eux appartenant. (Pour forcer ces personnes à se marier ou à se fixer permanentement.) Folio 99½, 2 pages. Soit 3 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1723.
Meudon,
30 juin. Ordonnance du roi portant défense de saisir les bateaux et agrès de pêche des habitants de l'île, ayant grèves et vignaux (ots ?), si ce n'est pour les dettes provenant de leur prix d'achat. Folio 100, 1½ page.
Soit 3 pp.
- Meudon,
30 juin. Ordonnance du roi, portant qu'il sera remis à Sa Majesté, tous les ans, le compte des vivres et habillements distribués aux troupes qu'elle entretient à l'île Royale, avec modèles de ces comptes. Folio 101, 4½ pages.
Soit 7 pp.
- Meudon,
juillet. Edit de création d'un conseiller au Conseil Supérieur de Louisbourg en faveur du Sieur Lartigne. Folio 103, 2 pages.
Soit 3 pp.
- Versailles,
9 mai. Ordonnance du roi, pour établir un enseigne en second et 10 soldats dans chacune des compagnies de l'île Royale. Folio 104, 1 page.
- Versailles,
30 mai. Brevet de confirmation de concession pour le Sieur Dolabarats, habitant de l'île Royale. Folio 104, 1 page.
Soit 2 pp.
- Meudon,
30 juin. Ordonnance du roi, qui suspend la levée du droit d'un quintal de morue sur chaque chaloupe de pêche, tant des habitants de l'île Royale que des bâtiments qui y vont faire la pêche. Folio 104½, 1 page.
1725.
Fontaine-bleau,
13 octobre. Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne le rapport des lettres patentes du mois de mars 1722, accordées au comte de Saint-Pierre, portant privilège exclusif de la pêche. (Cet arrêt donne un résumé des requêtes des négociants de Saint-Jean de Luz et de Saint-Malo, les réponses du comte de Saint-Pierre, et l'avis des commissaires du conseil au bureau du commerce. Les négociants se plaignaient que le comte de Saint-Pierre, abusant de son privilège, avait armé un vaisseau en guerre, faisant la course sur eux en pleine mer et s'emparait de leurs vaisseaux et de leurs cargaisons. Ils prétendaient que les commissaires du conseil du commerce soutenaient la cause des négociants.) Folio 105, 9½ pages.
Soit 18 pp.
1723.
Meudon,
10 juillet. Ordonnance du roi, portant qu'il restera dans les magasins de Sa Majesté à Louisbourg, 2 milliers de balles et 100 fusils grenadiers avec leurs baïonnettes et douilles. Folio 110, ½ page.
1724.
9 mai. Ordonnance du roi, portant que la somme de 1,500 livres provenant du droit d'un quintal de morue par chaloupe, sera employée à la construction de l'église de Louisbourg. Folio 110, 1 page.
1725.
Chantilly,
26 juin. Ordonnance du roi, concernant les concessions qui seront données aux soldats français auxquels des congés auront été accordés pour s'établir et au sujet de pareilles concessions accordées aux soldats suisses à l'expiration de leurs engagements. Folio 110, 2½ pages.
Soit 6 pp.
- Chantilly,
juillet. Edit de création d'un conseiller au Conseil Supérieur de Louisbourg et commission du dit office pour le Sieur Le Normant de Mézy, fils, écrivain, à la dite île. Folio 111½, 1½ pages.
Soit 3 pp.
1727.
Versailles,
19 août. Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne l'exécution de celui du 3 mai 1723, et décharge les morues, tant vertes que sèches et les huiles qui proviendront de la pêche des habitants de l'île Royale, du paiement du droit de sol par livre que réclame d'eux, dans les ports de France, les sous-fermiers des Aydes de Normandie. Folio 115, 2 pages.
Soit 5 pp.
1729.
Versailles,
14 juin. Arrêt du Conseil d'Etat réduisant les droits sur le charbon de terre provenant de l'île Royale. Réduit à 6 livres par tonneau de 5,250 livres. Folio 116½, 1 page.
1726.
Paris,
16 juin. Arrêt sur la contestation entre le Sieur Lartigue et autres et MM. de Costabelle et Saint-Ovide de Brouillon, relativement au partage du butin fait sur les Anglais de Saint-Jean de Terre-neuve en 1708. La moitié des prises de cette expédition devait appartenir aux officiers et soldats, M. de Costabelle ne leur donna rien, prétendant, que les lettres de change qu'il avait reçues étaient tombées en non-valeur. L'affaire, par cette déci-

1723. sion, était renvoyée au Conseil Supérieur de Québec. Folio 116½, 2 pages.
Soit 4 pp.
- 16 juin. Commission sur le précédent arrêt. Folio 117, 1 page.
1729. Ordre du roi, qui accorde au Sieur Le Normant de Mézy, écrivain principal de la marine, les fonctions d'ordonnateur à l'île Royale en l'absence de son père, révoquant l'ordre qui attribuait ce remplacement au Sieur Sabatier. Folio 117½, 1 page. Soit 2 pp.
1730. Ordre du roi au Sieur de Gannes pour la levée de soldats. Idem au Sieur Versailles, 7 mars. d'Aillebout d'Argenteuil. Folio 118, 1 page.
- Versailles, 25 mars. Ordonnance du roi pour l'augmentation de deux compagnies françaises à l'île Royale. Folio 118½, 1 page. Soit 2 pp.
- Fontaine-bleau, 1er juin. Arrêt du Conseil d'Etat qui réunit au domaine de Sa Majesté les îles Saint-Jean, de la Magdelaine, et Miscou, dont la concession avait été accordée au comte de Saint-Pierre par lettres patentes des mois d'août 1719 et janvier 1730. Le rapport de M. de Saint-Ovide alléguait que M. de Saint-Pierre ne s'était pas conformé à ses obligations, qu'il n'y avait pas placé d'habitants, qu'il avait à peu près abandonné son exploitation depuis 1724, que l'île Saint-Jean était d'une grande utilité à l'île Royale, et qu'elle était présentement indispensable pour y établir les Acadiens qui désiraient y passer. Folio 119, 2 pages. Soit 4 pp.
1731. Lettres patentes pour l'établissement à l'île Royale et à l'île Saint-Jean Fontaine-bleau. des Récollets de la province de Bretagne. (L'évêque de Québec avait fait restreindre cet établissement à Louisbourg, accordant les autres postes aux Récollets de la province de France, autrement dit de Saint-Denis. Ceux-ci venaient de prier le roi de les décharger de leurs obligations, qui le faisait d'autant plus volontiers qu'il lui paraissait plus convenable qu'il n'y eût Louisbourg au Sieur Lartigue, conseiller, Folio 122, 1 page. Soit 6 pp.
- Fontaine-bleau, 20 juillet. Brevet d'arpenteur à l'île Royale pour le Sieur Vallée. Folio 121½, 1 page. Soit 2 pp.
- Fontaine-bleau, 10 juillet. Ordre du roi, pour conférer la garde des sceaux du Conseil Supérieur de Louisbourg au Sieur Lartigue, conseiller. Folio 122, 1 page.
- 10 juillet. Brevet qui accorde au Sieur Haraneder Pontel le privilège exclusif pendant 15 ans, de faire la tuerie des vaches et loups-marins aux îles de la Magdelaine. Pour empêcher la destruction de ces animaux. Exception en faveur des sauvages. Folio 122½, 1 page. Soit 2 pp.
- Fontaine-bleau, 17 juillet. Brevet de concession à l'île Saint-Jean, de 3,500 arpents de terre de front sur 40 de profondeur, à titre de fief franc-alleu noble, aux Sieurs Claude Cottart, négociant à Rouen, Joseph du Bocage de Besville, négociant au Havre, Joseph Philippe Narcis et Jean Pierre Roma, négociants à Paris. à prendre dans le lieu appelé les Trois-Rivières, à la pointe est de la dite île. Folio 123, 3 pages. Soit 6 pp.
1732. Lettre de M. Orry, contrôleur général des finances, à M. le comte de Maurepas. Est d'avis que la demande du Sieur Cottard de transporter en Italie ou en dehors du royaume les produits de sa pêche soit non seulement permise, mais encouragée, comme étant de l'intérêt général du pays. Versailles, 30 mars. Folio 124½, 1 page.
- Compiègne, 19 juin. Ordonnance pour l'établissement de deux cadets dans chacune des compagnies des troupes de l'île Royale. Folio 124½, 1½ page.
- Compiègne, 26 juin. Arrêt du Conseil d'Etat, pour l'établissement de droits à être levés sur tous les vaisseaux qui mouilleront dans les ports de l'île Royale, pour l'entretien du fanal à l'entrée du port de Louisbourg. Folio 127, 2 pages. Soit 4 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1733.
Louisbourg,
1er septem-
bre.
- Contrat de vente faite au roi par M. de Mézy d'une maison lui appartenant située sur le bord du quai de Louisbourg pour le prix de 13,500 livres. Folio 129, 2 pages. Soit 4 pp.
1720.
Paris,
22 juin.
- Brevet de 6,000 livres de pension en faveur de Madame la marquise de Matignon, comme nièce et survivancièrre de Madame la duchesse de Noirmoutiers, cousine du roi. (Cette pension avait été accordée en dédommagement des dépenses que son père, le marquis de Chevre, avait faites au Cap-Breton.) Folio 130, 1 page.
1724.
11 juillet.
- Arrêt du Conseil d'Etat sur le dit brevet. Folio 130, 2 pages. Soit 5 pp.
- 26 juillet.
- Lettre patentes sur le dit arrêt. Folio 131, 1 page. Soit 3 pp.
1735.
Versailles,
19 avril.
- Ordonnance du roi, portant qu'il restera dans les magasins de Sa Majesté, à Louisbourg, 40 milliers de poudre en provision pour la sûreté de la colonie. Folio 131½, 1 page.
1741.
Marly,
19 mai.
- Ordonnance du roi, pour augmenter le nombre de soldats dans les compagnies entretenues à l'île Royale. Augmente de 10 hommes chacune les 8 compagnies de 60 hommes qui s'y trouvent. Folio 132, 1 page.
- Marly,
17 mai.
- Ordonnance qui règle le commandement à l'île Royale au défaut du gouverneur. Folio 132½, 1 page.
- Versailles,
5 avril.
- Arrêt du Conseil d'Etat, qui confirme les concessions faites dans la ville de Louisbourg jusqu'au 15 octobre 1734. Etat complet qui peut permettre de reconstituer l'état des lieux. Folio 133, 27 pages. Soit 80 pp.
1742.
Versailles,
25 mai.
- Ordonnance du roi pour empêcher l'évasion des faux saulniers et contrebandiers qui sont envoyés à l'île Royale. Folio 146, 2 pages. Soit 3 pp.
1743.
Versailles,
20 juin.
- Ordonnance du roi, concernant l'établissement d'une compagnie de canonniers à l'île Royale. Folio 147, 4 pages. Soit 6 pp.
- Versailles,
30 juin.
- Déclaration du roi, qui fixe les fonctions respectives des officiers du Baillage et ceux de l'Amirauté de Louisbourg, au sujet de la confection des inventaires et de la vente des effets des successions des compagnons pêcheurs. Folio 149, 2 pages.
- Versailles,
20 juin.
- Règlement pour le siège de l'Amirauté à l'île Royale. Folio 150, 2 pages.
- 20 juin.
- Lettres patentes sur le règlement ci-dessus.
- Versailles,
20 juin.
- Ordonnance du roi, concernant la circulation des anciens sols à l'île Royale. Folio 151, 2 pages.
- Versailles,
20 juin.
- (Imprimé.) Règlement du roi, concernant l'exploitation de la pêche de la morue à l'île Royale. Folio 152, 12 pages. Soit 25 pp.
1742.
Versailles,
31 mai.
- Arrêt du Conseil d'Etat, portant rectification de plusieurs concessions de terrains à l'île Royale. Folio 158, 30 pages. Soit 60 pp.
1745.
Versailles,
22 mars.
- Ordonnance du roi, qui permet le partage en nature de divers effets provenant des prises que les corsaires conduisent à l'île Royale. Folio 172½, 2 pages.
1749.
Versailles,
21 mars.
- Déclaration, portant rétablissement des 3 Baillages à l'île Royale. (Après la restitution de l'île Royale à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle du 18 octobre précédent.) Folio 173, 2 pages. Soit 5 pp.
- Versailles,
28 mars.
- Lettre du roi à M. Desherbiers pour recevoir l'île Royale des mains des Anglais. S'embarquera à bord du vaisseau *Le Tigre*, commandé par le chevalier d'Urtubie; se rendra à Louisbourg et prendra toutes les mesures pour hâter l'évacuation des lieux. Folio 174½, 1 page. Soit 2 pp.
- Versailles,
28 mars.
- Ordonnance du roi qui règle le nombre des troupes du détachement de la marine qui doit servir à l'île Royale. Folio 175, 1½ page.
1750.
Versailles,
16 mars.
- Ordonnance portant amnistie en faveur des soldats qui après avoir déserté des troupes du royaume se sont engagés dans celles de l'île Royale. Folio 175½, 1 page.
- Versailles,
28 avril.
- Ordonnance du roi, portant augmentation de 20 hommes dans la compagnie de canonniers bombardiers de l'île Royale. Folio 176, 1 page. Soit 2 pp.

1754.
Versailles,
12 mai. Mémoire du roi pour le chevalier de Drucourt, gouverneur et prévôt ordonnateur de l'île Royale. Etat détaillé de ce qui doit être fait pour rétablir les fortifications à Louisbourg et mettre cette place en bon état de défense. Devra se concerter avec le Sieur Franquet pour certaines choses. Folio 176½, 7½ pages. Soit 15 pp.
- 12 mai. Instruction pour le Sieur Franquet, directeur des fortifications de la Nouvelle-France, sur les ouvrages que le roi veut être exécutés à l'île Royale. Folio 180, 1 page.
1751.
Marly,
12 mai. Brevet de concession de terrain à titre de fief franc-alleu noble en faveur du Sieur Darrigrand à l'endroit nommé Pledieu, à lui antérieurement concédé en 1734. Folio 180½, 3½ pages. Soit 7 pp.
1758.
Versailles,
1er février. Ordonnance du roi portant établissement d'une deuxième compagnie de canonniers bombardiers à l'île Royale. Folio 182, 2 pages. Soit 3 pp.
1742.
22 août. Arrêt du Conseil d'Etat par lequel Sa Majesté approuve et confirme tant la fondation faite par le feu Sieur de Forant, capitaine de vaisseau, gouverneur de l'île Royale, de huit places de pensionnaires chez les Sœurs de la Congrégation de Louisbourg en faveur de filles d'officiers, que la constitution qui a été faite sur le clergé de France d'une rente au principal de 30,000 livres. (M. de Forant avait légué tous ses biens pour cet objet ; sa sœur prétendit qu'il n'avait pas eu ce droit, attendu que ses biens lui venaient de sa mère et que son testament établissait une substitution réciproque entre elle et lui. Il y eut un compromis, et c'est ce compromis que le roi confirme par cet arrêt.) Folio 183, 3 pages. Soit 6 pp.
- Versailles,
22 août. Lettres patentes sur le dit arrêt. Folio 185½, 2 pages.
- Versailles,
15 juin. Brevet qui accorde aux Sieurs Antoine et Joseph Pascaud, négociants à La Rochelle, le privilège exclusif pour 9 années de faire la tuerie des vaches et loups-marins aux îles de La Madeleine en remplacement du Sieur Haraneder Pontil, décédé. Folio 185½, 2 pages.
- 15 juin. Brevet de ratification de concession à Louisbourg en faveur d'Ambroise Zémard. Folio 186, 2 pages.
- 15 juin. Brevet de ratification de concession à Louisbourg en faveur du Sieur Denis Harosteguy et sa femme. Folio 186½, 1 page.
1738.
6 mai. Brevet de concession d'un terrain à Louisbourg, coins des rues d'Orléans et Toulouse, en faveur du Sieur Saint-Ovide de Brouillan. Folio 187, 1 page.
- Fin du vol. 12.

REGISTRE DES ORDRES DU ROI ET AUTRES EXPÉDITIONS
POUR LES COMPAGNIES DES INDES ORIENTALES ET
OCCIDENTALES DE FRANCE—ANNEE 1669.

COLONIES—1663-1669.

Vol. 1—Série B.

1663.
Paris,
19 novembre. Table du registre. Folio A, 18 pages.
1665.
Paris,
23 mars. Pouvoir de lieutenant général en l'Amérique en l'absence du vice-roi (le comte d'Estrades, en mission en Hollande) pour le Sieur de Prouville Tracy. Folio 64, 9 pages.
- 23 mars. Pouvoir de gouverneur et lieutenant général en Canada, Acadie et l'île de Terre-Neuve pour le Sieur de Courcelles. Folio 68, 7 pages.
- Pouvoir aux Sieurs de Tracy, lieutenant général en Amérique; de Courcelles, gouverneur et lieutenant général en Canada, Acadie et Terre-Neuve, et Talon, intendant, etc., etc., pour les changements à faire au Conseil Souverain. Folio 73½, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1665.
Paris,
27 mars.

Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sieur Talon s'en allant au Canada comme intendant de la justice, police et finances. Ceux qui ont fait les relations les plus fidèles et désintéressées ont toujours dit que les Jésuites avaient pris une autorité qui dépassait les bornes. Pour la maintenir ils ont fait nommer évêque M. de Laval, comme étant dans leur entière dépendance, et même ils ont fait nommer les gouverneurs et usé de tous les moyens pour faire révoquer ceux qui n'étaient pas entièrement dans leurs intérêts. Devra étudier la situation et faire en sorte que l'autorité spirituelle soit inférieure à la temporelle. Devra, sans néanmoins découvrir ses intentions, s'aboucher avec les Jésuites à Paris. Pour donner satisfaction aux Jésuites, il avait révoqué le Sieur d'Avaugour et accepté l'homme de leur choix, M. de Mézy, qui faisait profession d'être dévot ; ils se sont trouvés trompés. Devra prendre connaissance des plaintes contre M. de Mézy et le faire arrêter et envoyer prisonnier en France s'il y a lieu. Historique de la compagnie formée par Richelieu en 1628. Envoie 1,000 hommes de troupes pour punir les Iroquois. Instructions pour cette expédition. Instruction au sujet du Conseil Souverain. Utilité de grouper les habitants. La guerre avec les Iroquois terminée, il devra encourager les soldats à se fixer dans le pays. Folio 75, 22 pages.

1668.
St-Germain-
en-Laye,
5 avril.

Instruction du roi au Sieur Bouteroue s'en allant au Canada comme intendant. Devra faire recensement tous les ans, encourager les mariages, le peuplement de la colonie. A raison de croire que l'évêque et les Jésuites y établissent trop solidement leur autorité par la crainte des excommunications et la trop grande sévérité de vie qu'ils veulent maintenir. Doit vivre en paix avec eux et ne pas paraître blâmer leur conduite. Les Jésuites ont pour maxime qu'il convient mieux à la pureté de la religion de ne pas mêler les sauvages avec les blancs. Il faut agir doucement pour la leur faire changer. Devra examiner les raisons pour et contre le commerce de l'eau-de-vie. Ne doit pas se déclarer satisfait si la population n'augmente pas d'au moins 200 familles par année. Doit empêcher autant qu'il pourra la trop grande quantité de prêtres, religieux et religieuses. Folio 86, 9 pages.

Paris,
1er mai.

Instructions pour le Sieur Gaudais, s'en allant de la part du roi au Canada. Devra revenir par le même vaisseau et bien s'enquérir de toutes choses pendant les quelques semaines qu'il passera au Canada. Folio 90½, 15 pages.

1er mai.
Paris,

Instructions pour le Sieur Gaudais, s'en allant en Canada, sur certains points dont Sa Majesté désire qu'il s'informe en secret. Devra éclaircir au vrai la conduite du Sieur d'Avaugour, de même que les sentiments qu'ont pour lui l'évêque, les Jésuites et les principaux habitants du pays. Il fera de même à l'égard de l'évêque et des Jésuites, mais avec beaucoup de discrétion et de prudence. Folio 98, 3 pages.

1668.
St-Germain-
en-Laye,
8 avril.

Pouvoir d'intendant au Canada pour le Sieur Bouteroue, conseiller du roi. Folio 99½, 5 pages.

1669.
Paris,
13 février.

Ordonnance de fonds pour le paiement tant de la dépense à faire pour la levée et passage de 500 personnes de l'un et l'autre sexe au Canada, que de 12 cavales, 2 étalons et 50 brebis (64,000 livres). Folio 101½, 1½ page.

11 mars.

Billet de Colbert à M. de Pelissari, pour lui ordonner de remettre à son commis à La Rochelle la somme de 28,070 livres à compte de celle dont il a été fait fonds par l'ordonnance ci-dessus. Folio 102½, 1 page.

Paris,
25 mars.

Ordonnance de décharge au trésorier de la Marine de payer comptant au Sieur Patoulet, secrétaire de M. Talon, la somme de 21,000 livres à compte de celle dont il a été fait fonds par l'ordonnance du 16 février 1669. De cette somme, 15,000 livres seront employées pour la nourriture de Paris à

1669. Dieppe, passage de Dieppe à Québec, et nourriture en Canada de 500 filles qui doivent y passer pour se marier, etc., etc. Folio 103, 2 pages.
- Paris, 6 avril. Ordonnance de décharge au trésorier de la Marine de payer comptant au Sieur Patoulet la somme de 14,170 livres, à compte de celle de 64,000 livres dont il a été fait fonds en ses mains. Folio 104, 1½ page.
- Paris, 12 février. Ordonnance du roi pour la subsistance de quatre compagnies d'infanterie étant en Canada, composées chacune de 53 hommes pendant l'année 1669. Folio 104½, 1½ page.
- Paris, 22 mars. Ordonnance pour la solde et "entretienement" de 25 soldats en chacune des quatre compagnies restées en Canada pendant l'année 1669. Folio 105½, 1 page.
- Paris, 22 mars. Ordonnance pour la solde et "entretienement" pendant les 6 premiers mois de l'année 1670 des 4 compagnies d'infanterie qui sont restées en Canada sur le pied de 78 hommes chacune. Folio 106, 1 page.
- Paris, 29 mars. Ordonnance pour la levée et armement de six compagnies d'infanterie qui passent en Canada et pour leur subsistance pendant 9 mois. Folio 106½, 2 pages.
- 29 mars. Ordonnance pour la subsistance de six compagnies d'infanterie passant en Canada pendant les six premiers mois de 1670. Folio 107, 1½ page.
- Paris, 25 mars. Promesse des capitaines Chambly, La Durantaye, de Grandfontaine, Laubia et Berthier de mettre leurs compagnies sur le pied de 50 bons hommes chacune, depuis 20 jusqu'à 30 ans, et leur fournir leur subsistance moyennant 1,000 écus qu'il plaira au roi de leur faire donner. Folio 108, 2 pages.
- Etat abrégé de M. Talon du contenu au rôle des familles de la colonie de la Nouvelle-France : Québec, 55 ; Beaupré, 678 ; Beauport, 172 ; Ile d'Orléans, 471 ; Saint-Jean, Saint-François et Saint-Michel, 156 ; Sillery, 217 ; Notre-Dame des Anges et Saint-Charles, 118 ; Côte Lauson, 6 ; Montréal, 584 ; Trois-Rivières, 461. Folio 109, 2 pages.
1666. Etat en abrégé du contenu au rôle des familles de la Nouvelle-France. 1667. Familles, 749. Total, 4,312. Hommes en état de porter les armes, 1,566. Garçons en âge d'être mariés, 84. Filles qui dépassent 14 ans, 55. Arpents de terre en culture, 11,174. Bêtes à cornes, 2,136. Folio 110, ½ page.
- Etat en abrégé du nombre de familles, des personnes qui les composent, des hommes capables de porter les armes, des arpents de terre en culture, du produit de la récolte et du nombre de bestiaux en Canada en 1668. Familles, 1139. Personnes qui les composent, 5,870. Hommes capables de porter les armes, 2,000. Arpents de terre défrichés, 15,642. Bêtes à cornes, 3,400. Minots de grains reçus, 130,978. Non compris soldats. Folio 110, 1 page.
- Etat de la dépense que le roi veut et ordonne être faite par M. Etienne Jehannot de Bertillot, garde de son trésor royal, pour le paiement tant des gratifications que Sa Majesté a accordées aux officiers des troupes restées en Canada que de celles qui y doivent passer, avec en outre ce qui doit être payé à plusieurs habitants du dit pays, aux hôpitaux de religieuses et au clergé, ainsi que pour autres dépenses extraordinaires. Folio 110½, 4 pages.
1669. Lettre du roi à M. de Bouteroue pour lui ordonner de repasser en France. A résolu de renvoyer au Canada le Sieur Talon. Est content de ses services. Folio 117, 1 page.
- Paris, 3 avril. Arrêt qui permet aux habitants du Canada d'apporter en France des morues aux mêmes droits que ceux payés par les habitants du Havre et
- Paris, 16 avril.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1669. qui met le charbon de terre sur le même pied que celui de France. Folio 120, 1 page.
- Même date. Commission expédiée sur l'arrêt ci-dessus. Folio 121½, 1 page.
- Paris, Lettre du roi à M. Colbert Terron pour lui dire de faire fournir au secrétaire du Sieur Talon 12 milliers de poudre et la quantité de plomb et de mèches qu'il estimera nécessaires, ensemble quelques cordages et menues ancre. Folio 122, 2 pages.
- 15 avril.
- Paris, Lettre du roi au capitaine ———, commandant le vaisseau ———, ayant mission de transporter M. Talon en Canada, pour lui dire d'exécuter tout ce que le dit Sieur Talon lui ordonne. Folio 123, 1 page.
- 15 avril.
- Paris, Lettre de Monseigneur à M. Colbert de Terron, l'instruisant d'empêcher que les marchands de La Rochelle ne portent en Canada que le moins de boissons qu'il se pourra, et qu'il fasse choix d'un des vaisseaux pour porter M. Talon en ce pays-là.
- 16 avril.
- St-Germain- Commission de sergent-major de Québec pour le Sieur Prévost. Folio en-Laye, 124½, 2 pages.
- 14 mai.
- St-Germain- Pouvoir d'intendant en Canada pour le Sieur Talon. Folio 125½, 5 en-Laye, pages.
- 10 mai.
- St-Germain- Lettres de noblesse pour le Sieur Dupont de la Neuville, habitant du en-Laye, Canada, en récompense de son établissement au dit pays. Folio 129, 3 mai. pages.
- 15 mai. Lettre du roi à M. Talon, pour lui permettre de retourner en France à l'expiration de deux années. Folio 130½, 1 page.
- 15 mai. Lettre du roi à M. Colbert de Terron, au sujet de M. Talon. Folio 131½, 1 page.
- 15 mai. Lettre du roi à M. Talon, pour lui permettre de faire repasser en France ceux qui ne concoureront pas au bien du service. Folio 132, 1 page.
- 15 mai. Lettre du roi au père Allart, pour lui dire de donner "obédience" aux pères Héruau, Romuald et Hilarion, qui doivent passer dans la Nouvelle-France. Folio 132½, 1 page.
- 16 mai. Le ministre à Colbert de Terron. Le prie d'envoyer à Québec des personnes compétentes dans la construction des vaisseaux. Il faut prendre des mesures pour se mettre en état de construire chaque année au Canada 3 ou 4 vaisseaux de guerre. Folio 133, 2 pages.
- Paris, Lettre du roi à M. l'évêque de Pétrée, pour lui marquer ses intentions en réponse à ses lettres. Est bien aise de la peine qu'il se donne pour le bien spirituel du pays. Lui envoie une gratification et fait diligence à Rome pour lui obtenir l'érection en titre de son évêché. Folio 133½, 2 pages.
- 17 mai.
- 17 mai. Mémoire succinct des principaux points des intentions de Sa Majesté sur le pays du Canada qu'elle veut être mis en mains du Sieur Talon, s'en allant servir d'intendant au dit pays. Devra lire toutes les lettres de Colbert à l'évêque, à M. de Queylus et autres personnes pour se pénétrer de ses intentions. Devra vivre en bonne intelligence avec les autorités ecclésiastiques, travailler à l'établissement des Récollets et protéger les Sulpiciens, pour modérer l'autorité que se donnent les Jésuites, favoriser la construction des vaisseaux et le commerce avec les îles et la France, etc., etc. Folio 135, 5 pages.
- 14 juin. Le ministre à M. Talon. Ne peut s'expliquer comment il se fait qu'il n'est pas encore à La Rochelle. Diverses recommandations. Devra étudier s'il est possible aux vaisseaux de faire 2 voyages par année au moyen d'un entrepôt dans le bas du fleuve ou à l'Acadie. Exploitation des mines de fer et établissement de fourneaux. Folio 137, 2½ pages.
- 3 juillet. Le ministre à M. Talon. Doit hâter son départ. Folio 138½, 1 page.
- 15 mai. Le ministre à M. de Courcelles. Eut préféré que ses lettres fussent plus détaillées. Est bien aise que le grand nombre des soldats du régiment de

1669. Carignan-Salières aient pris le parti de s'établir au Canada. Apprendra par M. Talon que le roi a rendu le commerce libre au Canada. Croit qu'avec le temps il eût mieux apprécié M. de Bouteroue, qui n'était pas si absolument dépendant de l'évêque et des Jésuites qu'il l'a cru. Approuve sa résolution de paraître quelquefois à Montréal, et il pourrait être fort utile de se rendre de temps à autre chez les Iroquois avec ses troupes, à seule fin de leur inspirer du respect et une haute idée de notre force. Verra par les troupes, les colons et les filles que le roi fait passer au Canada que Sa Majesté fait grand cas de sa colonie. Doit agir avec circonspection à l'égard de l'évêque ou plutôt des Jésuites; le pays, en se peuplant davantage, permettra mieux à l'autorité royale de surmonter l'écclésiastique; en attendant, pourra, en s'y employant adroitement, empêcher, sans rupture, les trop grandes entreprises qu'ils pourraient faire. Développement du commerce. Folio 141, 6½ pages.
- 15 mai. Colbert à l'évêque de Pétrée. Sa Majesté très aise de l'application qu'il donne à ses fonctions. Elle lui accorde 6,000 livres pour l'aider à soutenir ses œuvres, particulièrement l'instruction des sauvages. A donné des instructions à M. Colbert de Terron, son cousin, pour envoyer au Canada des hommes forts, propres au travail. Envoie 4 Récollets. La colonie n'a de vie que depuis qu'il s'est dévoué pour elle. Folio 144, 4 pages.
- Pas datée. Le même à l'abbé de Queylus. Est heureux de voir par sa lettre, que la population est agmentée d'un tiers depuis que le roi s'applique à l'accroissement de la colonie. C'est pour cela que le roi renvoie M. de Talon. Folio 145½, 1½ page.
- Pas datée. Le même à M. de Bouteroue. M. de Talon va le remplacer. Folio 146½, 1 page.
- Extrait de l'ordre du roi d'Angleterre pour la restitution de l'Acadie. Folio 157½ avec continuation à la page 158, ½ page.
- St-Germain-en-Laye, 22 juillet. Pouvoir du roi au Sieur de Grandfontaine pour recevoir des Anglais le pays de l'Acadie et forts qui en dépendent. Folio 158, 2 pages.
- St-Germain-en-Laye, 30 août. Mémoire pour M. l'abbé de Bourlemont sur les bulles d'érection de l'évêché de Québec. Raisons qu'il doit donner pour faire valoir auprès du Saint-Siège la nécessité de rendre l'évêché de Québec suffragant de l'archevêque de Rouen. Folio 166½, 2 pages.
- 30 août. Lettre du roi au même pour accompagner le mémoire ci-haut. Folio 167½, 1 page.
- Fin du volume 1.

REGISTRE DES EXPÉDITIONS CONCERNANT LES COMPAGNIES DES INDES ORIENTALES ET OCCIDENTALES—
ANNÉE 1670—COLONIES.

Série B.—Vol. 2.

1670. Table du registre.—Folio A, 21 pages.
- St-Germain-en-Laye, 19 février. Nomination des Sieurs Belinzoni, Brunet et Jacques comme directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales. Folio 5, ½ page.
- St-Germain-en-Laye, 27 février. Le ministre à M. l'archevêque de Rouen. Les filles qui sont passées au Canada, l'année dernière, ayant été tirées de l'hôpital général, ne se sont pas trouvées assez robustes pour la culture de la terre. Le prie d'engager ses prêtres à trouver environ 60 villageoises qui consentiraient à passer au Canada. Devraient être très aises, attendu qu'elles trouveraient en arrivant des maris et des établissements. Folio 15½, 1 page.
- 27 février. Le même au Sieur Guénet, sur le même sujet. Folio 16, 1½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1670.
St-Germain-
en-Laye,
3 avril. Etat de la dépense que le roi veut et ordonne être faite par le garde du trésor royal, M. Etienne Jehannot de Bertillat pour le paiement des gratifications que Sa Majesté a accordées, tant aux officiers de quatre compagnies d'infanterie qui sont à présent en Canada et des six autres compagnies qui y doivent passer cette année, qu'à divers particuliers qui se sont mariés et établis au dit pays, et autres dépenses mentionnées au présent état. Folio 27, 3 pages.
- 3 avril. Ordre au même de payer au porteur la somme de 50,714 livres pour les dépenses ci-haut. Folio 28½, 1 page.
- St-Germain-
en-Laye,
1er avril.
1er avril. Ordonnance pour la subsistance de six compagnies qui doivent passer en Canada, pendant les six derniers mois. 1670. Folio 29, 1 page.
- Ordonnance de comptant pour la subsistance des six compagnies qui doivent passer en Canada, pendant les six premiers mois, 1671. Folio 29½, 1 page.
- 3 avril. Au trésorier de la Marine pour le passage et nourriture des engagés et filles qui passent en Canada, achat, nourriture et passage des cavales, étalons et brebis pour le dit pays. Folio 30½, 1 page.
- 3 avril. Au trésorier de la marine pour les appointements du Sieur de Courcelles. 1670. Folio 31, 1 page.
- 2 avril. Ordonnance pour les appointements du Sieur Talon pendant les 12 mois de la présente année. 1670 et les trois premiers de 1671. Folio 31½, 1 page.
- Ordonnance pour les gages des membres du conseil. 1670. Folio 32, ½ page.
- 3 avril. Ordonnance pour les appointements de deux gardes de la Prévôté de l'hostel. Folio 32½, 1 page.
- 3 avril. Comptant au Sieur Talon pour avances faites pour le Canada en 1669. Folio 33, 1 page.
- 3 avril. Comptant au trésorier de la Marine pour diverses dépenses à faire en Canada. Folio 33½, 1 page.
- St-Germain-
en-Laye,
9 avril.
9 avril. Lettre du roi à M. de Courcelles, pour lui dire de donner créance à M. Talon. Folio 34, 1 page.
- Le ministre au même. Le vaisseau sur lequel était M. Talon a été forcé de relâcher au Portugal et de retourner en France. Est bien aise que les Iroquois aient résolu de vivre en paix. Doit s'appliquer à fortifier la colonie. Recommandations générales. Folio 34½, 3 pages.
- 9 avril. Le même à M. de Bouteroue. A reçu le recensement. Se dispensera de lui donner des instructions, attendu que M. Talon doit le remplacer. Folio 36½, 1 page.
- St-Germain-
en-Laye,
10 avril.
10 avril. Lettre du roi à M. l'évêque de Pétrée, pour lui faire part de la gratification qu'il lui a faite. Reconnaît son zèle et ses services. Folio 37, 2 pages.
- Le ministre au même. Folio 37½, 1 page.
- St-Germain-
en-Laye,
4 avril.
4 avril. Lettre du roi au père Allart, pour lui dire de passer en Canada avec 4 religieux de son ordre. Folio 38, 1 page.
- Lettre du roi à l'évêque de Pétrée, pour le prier de donner assistance et protection au père Allart et à 4 religieux qui l'accompagnent. Folio 38½, 1 page.
- 4 avril. Le même à M. de Courcelles, dans le même but. Folio 39½, 1 page.
- La Rochelle,
5 mars. Instruction pour M. le chevalier de Grandfontaine, ayant commission de Sa Majesté pour aller commander dans l'Acadie, province de la Nouvelle-France, et solliciter auprès des officiers de Sa Majesté Britannique, commandant à présent au dit pays, la restitution des terres, places et seigneuries qui doivent être remises dans l'obéissance du roi. Folio 57, 8 pages.

1670.
La Rochelle,
7 avril. Instruction pour M. de la Poippe, ayant commission de Sa Majesté pour aller prendre possession du fort et habitation de Plaisance en l'île de Terre-neuve. Folio 61, 5 pages.
- St-Germain-
en-Laye,
21 avril. Arrêt pour informer des exactions commises par les gouverneurs et commandants des forts tenus par Sa Majesté dans les îles de l'Amérique sur les maîtres et propriétaires des vaisseaux qui sont employés à la pêche des "moluës". Folio 64, 3 pages.
- Avril. Concession pour le Sieur Van Hemscherck. L'autorise à former une compagnie et lui accorde "toutes les terres et pays qui ont été ou seront par lui découverts dans l'étendue de l'Amérique Septentrionale en entrant au-dessus du Canada vers le pôle au dedans des terres et du côté sud de la mer du Sud, tant et si avant qu'il pourra s'étendre", etc., etc. Avait auparavant fait un voyage de découverte. "au-dessus et derrière le Canada". Folio 65½, 4½ pages.
- St-Germain-
en-Laye,
26 avril. Passeport pour le vaisseau nommé le *Saint-Jean-Baptiste*, du port de 36 tonneaux, s'en allant dans les mers de l'Amérique Septentrionale au-dessus du Canada. Pareil passeport au vaisseau le *Saint-Pierre*. Folio 67½, 1½ page.
- 27 avril. Lettres de "naturalité" pour le Sieur Laurens Van Hemscherck, sa femme et ses enfants. Etait natif de La Haye et désirait s'établir à Dunkerke. Folio 68½, 4 pages.
- St-Germain-
en-Laye,
27 avril. Privilège au Sieur Colinet pour l'établissement d'une fabrique de potasses et savons mols en la Nouvelle-France. Sur ses représentations, qu'il avait appris le secret de faire la potasse comme cela se pratiquait en Moscovie, et des savons mous comme on les faisait en Hollande. Représentait que la potasse blanchissait mieux et usait moins le linge que les soudes d'Alicante et des côtes d'Espagne et était d'une moindre dépense. Il lui était accordé 10 sols par tonneau de potasse et sa production était admise en France comme produit de France. Folio 70½, 4 pages.
- St-Germain-
en-Laye,
2 avril. Ordonnance de décharge au trésorier général de la Marine pour les appointements du Sieur Talon et de son secrétaire pour les 12 mois de 1670 et les 3 premiers mois de 1671. Folio 73½, 1 page.
- 3 avril. Ordonnance de décharge au même de la somme de 1,600 livres à compte des appointements de 2 archers servant auprès du Sieur Talon. Folio 74, 1 page.
- 3 avril. Ordonnance de décharge au même pour les appointements du Sieur de Courcelles. 1670. Folio 75, 1 page.
- Fin du volume 2.

REGISTRE DES DÉPÊCHES CONCERNANT LES INDES ORIENTALES ET OCCIDENTALES DE 1671.

COLONIES—1671.

Série B.—Vol. 3.

Table—Folio A, 19 pages.

1671.
Paris,
11 février. Etat de la dépense que le roi veut et ordonne être faite par M. Etienne Jehannot de Bertillot, pour le paiement, tant des gratifications accordées aux officiers des troupes restées en Canada, que pour achever l'établissement des soldats des compagnies qui y sont passées l'année dernière, ensemble à quelques habitants du pays, hôpitaux de religieuses et au clergé et autres dépenses extraordinaires. Folio 18, 5 pages.
- Paris,
11 février. Ordonnance de fonds pour le passage en Canada de 100 engagés, 150 filles et quelques bestiaux. 1671. Folio 20½, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1671. Idem pour les gages du conseil de M. Talon. 1671. Folio 21, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 février. Idem pour les appointements du Sieur Talon et de son secrétaire pendant l'année 1671 et 3 mois de 1672. Folio 21 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 11 février. Idem pour les appointements et vacations de 2 archers de la Prévôté, servant près le Sieur Talon. 1671. Folio 22, 1 page.
- 11 février. Idem pour les appointements de M. de Courcelles. 1671. Folio 22 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Versailles, mars. Lettre du ministre à M. Talon. Son secrétaire lui a remis dépêches et mémoires. Est heureux que la colonie se soutienne par elle-même et contribue à la subsistance des îles ; c'est là le point le plus important. Le roi a été très satisfait des 3 vaisseaux construits cette année à Québec pour ce commerce, et de ceux qui sont en chantiers pour son propre service. Quelques officiers des troupes restées au Canada sont revenus en France. Sa Majesté désire qu'ils se fixent au Canada ; ce sera le moyen de mériter ses grâces. Apprend avec plaisir que des 165 filles passées au Canada l'année dernière, il n'en reste que 15 à marier. Enverra 150 autres filles cette année. A bien fait d'ordonner que les volontaires seraient privés de la traite et de la chasse s'ils ne se mariaient pas 15 jours après l'arrivée des filles. A donné des ordres pour que les filles qui iront au Canada soient fortes et saines et de qualité requise. Le roi a accordé 600 livres de gratification à la demoiselle Etienne pour le soin qu'elle a pris des autres. A écrit à M. de Grandfontaine pour qu'il s'emploie à ouvrir une voie de communication entre l'Acadie et le Canada, pour qu'il laisse la pêche libre aux Français et la permette aux Anglais sur le même pied qu'ils nous la permettraient eux-mêmes lorsqu'ils détenaient l'Acadie. Approuve qu'il tienne une bonne et étroite correspondance avec les Anglais de Boston et même qu'il laisse faire quelque commerce. Ne doit pas chercher des expédients pour faire hausser le prix du castor. Approuve la décision du conseil pour décharger les "marchandises sèches" du droit de 10 pour 100 et en charger les liqueurs. Prendra 3,000 livres pour les réparations au clocher de Québec. Doit encourager l'exploitation des mines de fer. M. de la Potardière y retournera dans ce but après les épreuves qu'il est à faire. Sa résolution d'envoyer M. de La Salle du côté du Sud et M. de Lussou du côté du Nord pour découvrir le passage de la mer du Sud est fort bonne. Dans ces explorations on doit avoir en vue de découvrir des mines de cuivre, ce qui attirerait beaucoup de Français de France. Examinera la proposition que lui a faite le Sieur Poulet de découvrir la mer du Sud par les détroits de David ou de Magellan. Est aise que l'évêque, le clergé et les Jésuites s'acquittent bien de leurs fonctions. Espère qu'ils feront bon accueil aux Récollets. Accordera confirmation des lettres de noblesse au neveu de M. Souart lorsqu'il sera retourné au Canada avec sa famille. A donné des ordres pour le passage de 100 engagés et accorde 14,000 livres pour l'achat de bestiaux, caavales et ânesses. Envoie la commission de gouverneur de Montréal pour son neveu Perrot. Sa Majesté a estimé à propos, en raison des grands défrichements qu'il a (Talon) fait faire, d'ériger sa terre en baronnie. Ce sera un encouragement pour d'autres. Le roi a accordé confirmation des lettres de noblesse à M. de Hautmesnil. Folio 22 $\frac{1}{2}$, 23 pages.
- Versailles, 10 mars. Ordre au trésorier général de la marine de payer au Sieur Patoulet 5,200 livres restant du fonds fait pour la levée, passage et nourriture de 100 engagés pour le Canada. Folio 34 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Pas daté. Le ministre à M. de Queylyus. Est très satisfait de son zèle et application pour le peuplement de la colonie et l'instruction des enfants sauvages. Folio 35, 1 $\frac{1}{2}$ page.

- Pas daté. Le même à M. Colbert de Ferron. M. Talon a envoyé trois vaisseaux du Canada aux îles. Offre de changer le sien pour un vaisseau du roi. Devra examiner ce qui peut être fait à cet égard. Folio 36, 1 page.
1671. Le même à M. de Courcelles. Est heureux de la satisfaction des habitants à l'égard de la liberté du commerce. Ne peut permettre que l'on fixe le prix du castor ; cette restriction dégoûterait les marchands. Commerce. Pêche sédentaire. Fonds que les Sieurs Bellinzain et Berthelot veulent y engager. S'en remet à lui et à M. Talon pour ce qu'ils jugeront utile de faire au lac Ontario. Est bien aise que les soldats se soient établis dans les seigneuries de leurs capitaines. Est heureux que se conformant aux désirs du roi, il vive en bonne intelligence avec l'évêque et les Jésuites. Folio 36½, 7 pages.
- 11 mars. Le même à Monseigneur de Pétrée. Satisfait de son zèle pour l'instruction des enfants sauvages. Lui accorde la même gratification (6,000 livres). Folio 40, 2 pages.
- 11 mars. Le même à M. de Grandfontaine. Recommandations générales. Sa Majesté a donné des ordres pour lui envoyer 30 garçons et 30 filles. Désire un recensement. Folio 41½, 5 pages.
- St-Germain-en-Laye, 14 mars. Lettres patentes d'érection en baronnie de la concession des Islets pour M. Talon. Le roi fait don à M. Talon, par les lettres patentes, des bourgs "Royal", de "la Reine" et Talon, pour les joindre à sa Seigneurie des Islets, avec le titre de Baron des Islets. Folio 44½, 5 pages.
1654. Lettres de noblesse du Sieur Pierre Philippes de Marigny. Folio 47½, 5 pages.
- Paris, décembre. Lettres de confirmation de noblesse pour le Sieur Jean Vincent Philippes de Hautmesnil, fils du précédent, pour services rendus en la Nouvelle-France contre les Iroquois, à condition qu'il continue à demeurer dans ce pays. Folio 50, 4½ pages.
1670. Commission pour le gouvernement de Montréal sur la nomination faite du Sieur Perrot par M. de Bretonvilliers. Folio 52, 2½ pages.
- Paris, 20 avril. Ordre au Sieur de Bartillat de payer au père Allart la somme de 500 livres qui lui est accordée pour le passage des ustensiles et ornements d'église pour la chapelle que les Récollets font construire en Canada. Folio 54, ½ page.
- Paris, 1671. 27 mars. Lettre du roi à M. de Grandfontaine, pour lui dire de donner créance au Sieur Patoulet s'en allant à la côte de l'Acadie pour examiner les moyens de rendre facile les communications par terre avec le Canada et développer le commerce. Folio 54½, 1½ page.
- St-Germain-en-Laye, 30 mars. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Patoulet, s'en allant à Pentagouet et au Port-Royal, et de là par les terres à Québec. Recommandations générales. Folio 55, 7 pages.
- 30 mars. Le ministre à M. Talon. Est informé qu'aux îles d'Amérique il y a un besoin pressant de bois pour barriques et futailles. Devra s'efforcer d'en envoyer. Les vaisseaux qui s'y rendront trouveront aisément un chargement pour la France. Folio 61, 2 pages.
- Tournay, 8 juin. Ordonnance du roi, portant défenses à tous marchands et propriétaires de vaisseaux, bâtis dans les îles françaises et dans la Nouvelle-France, de trafiquer dans les pays étrangers, ou même de prêter leurs noms aux étrangers. Folio 62½, 4 pages.
- St-Germain-en-Laye, 18 juillet. Provisions de lieutenant général pour M. de Prouville Tracy dans l'Amérique Méridionale et Septentrionale. Folio 109½, 9 pages.
1663. Paris, 19 novembre.

REGISTRE DES DÉPÊCHES CONCERNANT LES INDES ORIENTALES ET OCCIDENTALES—ANNÉE 1672.

COLONIES—1672.

Série B—Vol. 4.

1672.
Versailles,
7 avril.
- Table. Folio A, 17 pages.
- Lettre du roi à M. de Courcelles pour lui dire qu'en raison de sa santé il lui permet de repasser en France. Folio 34½, 1 page.
- Versailles,
7 avril.
- Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Frontenac. Les entreprises et les cruautés des Iroquois ont paralysé pendant longtemps l'agriculture et le développement de la colonie. A, en 1665, résolu de les humilier, ce qui a été fait par MM. de Tracy et de Courcelles, et de peupler la colonie pour la mettre en état de se suffire, ce qui est en voie de se faire. L'augmentation de la colonie doit être la règle et la fin de toute sa conduite. Recommandations générales. Devra traiter les Jésuites, qui le méritent par leur zèle, avec beaucoup de considération; mais en cas qu'ils voulussent porter l'autorité ecclésiastique trop loin, il les reprendra avec douceur. Protégera également les Sulpiciens et les Récollets, comme moyen de balancer l'autorité des Jésuites. Folio 38, 13 pages.
- St-Germain-en-Laye,
13 avril.
- Lettre du roi à M. de Courcelles pour lui dire de faire reconnaître M. de Frontenac en qualité de gouverneur. Folio 44½, 1 page.
- Autre lettre au même, lui signifiant son congé et le priant de mettre M. de Frontenac au fait du fruit de son expérience au pays. Folio 45, 1 page.
- Versailles,
4 avril.
- Ordonnance pour les appointements de M. de Frontenac (1,000 livres par mois). Folio 45½, ½ page.
- 4 avril.
- Ordonnance de voyage pour M. de Frontenac. Folio 45½, ½ page.
- Paris,
15 avril.
- Ordonnance pour 12 mois de solde à la compagnie des gardes de M. de Frontenac et pour son équipage. Folio 46, 1 page.
- St-Germain-en-Laye,
16 mai.
- Lettre du roi à M. de Frontenac pour lui faire part de la déclaration de la guerre avec les Hollandais. Folio 54, 1 page.
- St-Germain-en-Laye,
19 mai.
- Mémoire des hardes et vaisselle appartenant au comte de Frontenac, contenus aux ballots ci-après mentionnés. Donne ordre aux receveurs et fermiers des domaines du roi de laisser passer les 18 ballots sans empêchements. Folio 54½, 1 page.
- St-Germain-en-Laye,
17 mai.
- Lettre du roi à M. Talon, pour lui donner permission de revenir en France afin de rétablir sa santé. Folio 58½, 1 page.
- St-Germain-en-Laye,
4 juin.
- Lettre du roi à M. Talon, pour lui dire que Monseigneur lui fera savoir les intentions de Sa Majesté. Ne peut faire, cette année, les mêmes dépenses pour le Canada que par le passé, en raison de la guerre.
- 4 juin.
- Le ministre à M. Talon. Ne restera au Canada que jusqu'à septembre ou octobre. Approuve son idée de s'en revenir par l'Acadie. Fera connaître à M. de Grandfontaine les désirs du roi pour l'augmentation de sa colonie. Peut assurer le colonel Temple que s'il se retire sur les terres du roi, comme il l'a proposé, il recevra non seulement des lettres de "naturalité" mais aussi de grandes grâces. Pourra assurer une bonne récompense à celui qui découvrira le passage de la mer du Sud. Ne veut point qu'on sème du tabac, ce qui serait préjudiciable aux îles. Bien aise d'apprendre qu'il y a eu 100 naissances l'année dernière et de la promesse de l'évêque qu'il y en aura 1,100 cette année. Aurait aimé être informé du

1672. nombre de mariages de gens nés dans le pays. Ne doit pas s'étonner de l'accalmie dans le commerce des fourrures, ce n'est pas un mal, car cela forcera les habitants à se livrer davantage à l'agriculture, au commerce et à l'industrie. A fait donner un autre abbaye à M. l'évêque de Québec. Les petites difficultés qu'il a eues avec M. de Courcelles sont sans importance, puisque tous deux repassent en France. Espère que M. de Queylys restera ferme dans son dessein de fonder un hôpital à Montréal. Folio 59½, 8 pages.
- 4 juin. Lettre du roi au capitaine —, pour lui dire de se mettre au service de M. Talon et d'exécuter tout ce qu'il lui ordonnera. Folio 63½, ½ page.
- 4 juin. Lettre du roi à M. Talon, au sujet des volontaires du Canada. Les empêcher d'aller à la chasse et à la traite, afin de laisser les sauvages venir à Québec et Montréal. Folio 64, 1 page.
- 5 juin. Le même à M. de Frontenac, au sujet des permissions aux Français de repasser en France. Folio 65, 1 page.
- Le ministre au même, sur le même sujet. Folio 65½, ½ page.
- 5 juin. Lettre du roi à M. de Frontenac, au sujet des volontaires du Canada. Folio 65½, 1 page.
- 5 juin. Lettre du même au même au sujet des permissions aux Français de repasser en France. Folio 66½, 1 page.
- 6 juin. Provisions de gouverneur des Trois-Rivières pour M. de Varennes. Folio 71, 2½ pages.
- 4 juin. Le ministre à M. de Ferron. Envoi de l'état des fonds pour le Canada, l'Acadie et Plaisance. Folio 72½, ½ page.
- 5 juin. Le même au même. Lui adresse le paquet des expéditions à M. Talon, pour permettre à M. de Frontenac avant son départ de La Rochelle. Folio 72½, ½ page.
- 4 juin. Lettre du roi à M. de Frontenac pour lui dire de tenir la main aux arrêts ayant pour objet de réduire les concessions non défrichées. Folio 72 A, 4 pages.
- 24 juin. Le ministre à M. de Frontenac. Répond à sa lettre du 13, bien qu'il le croit parti de La Rochelle. Folio 73, 1 page.
- Arrêt du Conseil d'Etat concernant les Indes Occidentales, portant que les particuliers qui ont mis dans cette compagnie la somme de 489,878 livres par ordre de la chambre de justice rapporteront dans quinzaine es mains de Maître Pierre Pecquot les quittances du Sieur Mercier, caissier de la dite compagnie. Folio 118, 7½ pages.
- St-Germain-
en-Laye,
9 avril. Arrêt du Conseil d'Etat, qui commet les Sieurs Menjot et Mesnager, intéressés en la Compagnie des Indes Occidentales, pour pourvoir à l'utile emploi des effets de la dite compagnie. Folio 121½, 6 pages.
- St-Germain-
en-Laye,
30 août. Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne que toutes les délibérations, ordonnances et autres actes qui seront résolus en la direction générale de la Compagnie des Indes Occidentales pour les faits mentionnés en l'article 13 de la déclaration de mai 1664, seront exécutés. Folio 124½, 2½ pages.
- Fin du volume 4.

DÉPÊCHES DE MONSIEUR (COLBERT) CONCERNANT LES
INDES ORIENTALES ET OCCIDENTALES—ANNÉE 1673.

COLONIES.

Série B—Vol. 5.

1673. Table. Folio A, 8 pages.
- St-Germain-
en-Laye,
6 janvier. Lettre de Colbert aux directeurs de la Compagnie d'Occident. Folio 1,
1½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1673.
24 février. Ordonnance pour le paiement des appointements de M. de Courcelles. Folio 4, $\frac{1}{2}$ page.
- Péronne,
5 mai. Lettre du roi au chevalier de Grandfontaine pour lui dire de repasser en France. Folio 19 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 mai. Ordre du roi, portant commission au Sieur de Chambly pour commander en l'Acadie au lieu et place de M. de Grandfontaine. Folio 19 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 13 juin. Lettre du ministre à M. de Frontenac. N'a pas encore eu le temps d'étudier le contenu de sa dépêche. Le roi ne pourra guère donner d'assistance au Canada cette année en raison des grandes dépenses de la guerre. La colonie devra se suffire au cas de guerre avec les Iroquois. A envoyé 60 filles qu'il devra faire marier. Devra empêcher les habitants de courir les bois. N'approuve pas sa division des habitants en trois ordres (tiers état). Ne devra pas les assembler, c'est ce que fait le roi en France en vue d'anéantir par désuétude les états généraux. Il faudra aussi supprimer les syndics. S'appliquera à faire lever les impositions tout en conservant le commerce libre entre habitants. Fera passer 2 Récollets et autant chaque année pour contre-balancer la trop grande autorité des Jésuites. L'évêque n'est pas disposé à repasser au Canada cette année. Contrairement au clergé ordinaire, les Jésuites ne semblent pas vouloir attirer les sauvages chez les Français pour vivre avec eux et s'y civiliser. Devra s'appliquer, de concert avec les Récollets, à changer cette disposition. Donnera au Sieur Follin toute sa protection pour l'établissement de potasseries. Folio 25, 8 pages.
- Paris,
13 juin. Le même au Sieur Follin. Est bien aise d'apprendre par ses lettres que les cendres de la Nouvelle-France sont non seulement de bonne qualité, mais que le prix en est raisonnable. Folio 29, 1 page.
- Fin du volume 5.

REGISTRE DES EXPÉDITIONS CONCERNANT LES INDES ORIENTALES ET LA NOUVELLE-FRANCE—ANNÉE 1674.

COLONIES—1674-1675.

Série B—Vol. 6.

- Table. Folio A, 7 pages. Soit 12 pp.
- Camp devant
Besançon,
12 mai. Lettre du roi à M. de Frontenac, en réponse à sa lettre du 13 novembre 1673. Est satisfait de ce qu'il écrit sur l'état satisfaisant du pays. Devra se conformer strictement dans ses attributions, s'occuper du développement de la colonie et suivre les instructions de M. Colbert. Folio 22, 1 page.
- Paris,
17 mai. Le ministre au même. Etat des affaires en Europe. L'Angleterre s'est retirée de la lutte et les Espagnols nous ont déclaré la guerre. Nous concentrons tous nos efforts sur terre, ce qui rendra probablement les Hollandais les maîtres sur mer, et peut-être attaqueront-ils le Canada, mais il est probable qu'ils n'attaqueront que les îles pour ne pas diviser leurs forces. L'informer de leurs intentions. En attendant, doit se préparer à les recevoir. A outrepassé ses pouvoirs en faisant des règlements de police et en nommant des échevins à Québec. Son autorité, en fait de justice, ne va pas plus loin que la présidence du Conseil. Doit laisser au Conseil et aux juges pleine liberté. Est surpris qu'il n'y ait que 6,705 âmes au pays. Il doit y avoir erreur, puisqu'il y en avait davantage il y a 10 ans. Sa Majesté croit qu'il est préférable de former des établissements compacts et accessibles que de s'éparpiller au loin. Cette règle souffre 2 exceptions, l'une les

1674. nécessités de la traite, l'autre la menace d'une occupation par une autre nation. N'ont pas d'application présentement. Ne doit faire aucune nouvelle dépense. Puisque la compagnie avait donné la collection du droit de 10 pour 100 au Sieur de Villeray, il ne devait pas le donner à un autre, sous le prétexte qu'il était dans les intérêts des Jésuites, d'autant que ce monsieur, par ses moyens, son esprit d'entreprise, mérite des encouragements. Devra le rétablir dans la charge de 1^{er} conseiller. Devra voir que la gratification qu'il envoie à l'hôpital soit employée aux fins de l'hôpital et non pour enrichir les églises. Le roi lui recommande particulièrement le Sieur Perrot, neveu de M. Talon, premier valet de chambre du roi. Folio 22, 14 pages.
- Camp de Besançon, 16 mai. Ordre à M. de Bartillat de payer 1,000 livres aux Religieuses de l'hôpital de Québec. Folio 30½, ½ page.
1675. (Même volume, nouvelle pagination.)
Folio B, 7 pages. Soit 11 pp.
1675. St-Germain-en-Laye, 23 mars. Ordre de payer 8,166 livres à l'évêque de Pétrée, pour lui donner le moyen de subsister et d'entretenir les ecclésiastiques du Séminaire de Québec. Folio 7½, 1 page.
- 26 mars. Ordre de payer 2,400 livres aux Récollets du Canada, pour leur donner le moyen de subsister cette année, que pour ce qui leur revient de l'année dernière. Folio 8, ½ page.
- St-Germain-en-Laye, 29 mars. Ordre au trésorier général de la marine de payer à M. de Frontenac 20,000 livres, tant pour ses appointements de l'année 1674 que pour la solde de sa compagnie des gardes (carabins). Folio 8½, 1 page.
- 29 mars. Ordre au même pour le paiement à l'hôpital de Québec de 2,000 livres pour l'achat de médicaments et autres nécessités. Folio 9, ½ page.
- 24 avril. Lettre du roi au procureur général du Conseil Souverain de Québec, pour lui dire de faire les réquisitions nécessaires pour l'enregistrement des lettres de noblesse des Sieurs Denis, Godefroy et autres. Folio 17, 1 page.
- Mémoire des armes et munitions pour envoyer en Canada et qui seront délivrées au Sieur Hérou ou achetées par lui à La Rochelle. Folio 18, ½ page.
- Paris, 13 mai. L ministre à M. de Frontenac. Il est absolument nécessaire, comme cela lui a été expliqué dans la lettre du roi, qu'il adoucisse sa conduite. Par le mariage que le roi a fait de son fils avec l'héritière de la maison d'Alègre, M. l'abbé d'Urfé, Sulpicien, est devenu son proche allié. Le prie de le traiter avec considération particulière. Folio 18, 3½ pages.
- St-Germain-en-Laye, 10 mai. Rang qu'auront les conseillers au Conseil Souverain de Québec : Rouer de Villeray, Charles Legardeur de Tilly, Mathieu Damours, Nicolas Dupont, René Louis Chartier de Lotbinière, Jean-Baptiste de Peiras, Charles Denis. Folio 21, ½ page.
- 13 mai. Arrêt du Conseil d'Etat qui accepte les offres faites par Cavelier de La Salle pour l'achat du fort Frontenac et son établissement en ce lieu. Folio 25½, 4½ pages.
- Cambrésis, 17 mai. Provisions de notaire à Québec pour le Sieur Gilles Rageot. Id. comme greffier du conseil. Folio 31½, 2 pages.
- Camp de Luting près de Liège, 7 juin ou 30 mai. Instruction que le roi a ordonné être mise ès mains du Sieur Duchesneau, conseiller de Sa Majesté, trésorier de France et général de ses finances en Touraine, dont Sa Majesté a fait choix pour aller en Canada y servir en qualité d'intendant. Recommandations générales concernant les devoirs de sa charge. Folio 43½, 16 pages.
- Camp de Luting, 30 mai. Le roi à M. de Frontenac, l'informant de la nomination de M. Duchesneau et le priant de faciliter sa tâche. Folio 51½, 1 page.
- 30 mai. Provisions d'intendant pour le Sieur Duchesneau. Folio 52, 5 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1675. Le ministre à M. de Frontenac. Nouvelles instructions au sujet de ses
St-Germain- rapports avec M. Duchesneau. Sa Majesté n'a pas ajouté foi aux plaintes
en-Laye, qui l'accusaient de faire du commerce, mais doit éviter tout ce qui pourrait
30 mai. le faire croire. Folio 56, 1 page.
- Camp de Arrêt du Conseil d'Etat portant que le papier terrier commencé par le
Luting, Sieur Talon sera continué par le Sieur Duchesneau. Folio 59, 1 page.
4 juin. Arrêt du même, portant que les contestations qui surviendront pour
4 juin. raison de la perception des droits établis au Canada seront jugés par M.
Duchesneau. Folio 59½, 1 page.
- 4 juin. Etat de la dépense que le roi veut et ordonne être faite pour le paiement
des appointements, solde et entretien des gouverneurs, majors, officiers,
capitaines, soldats et autres charges du Canada pendant la présente an-
née 1675. Folio 60, 3½ pages.
- 30 mai. Ordre de payer au Sieur Duchesneau la somme de 12,000 livres pour ses
appointements d'intendant pendant l'année commençant le 30 juin 1675.
Folio 62, ½ page.
- 30 mai. Ordre de payer 3,000 livres au même pour les frais de son embarque-
ment et le transport de ses hardes. Folio 62, ½ page.
- 30 mai. Le ministre à M. de Frontenac, intimant l'ordre du roi de protéger la
Compagnie de la Ferme d'Occident dans la perception des droits de 10
pour 100, quart des castors et traite de Tadousac. Folio 62½, 1 page.
page.
- St-Germain- Arrêt du Conseil d'Etat portant permission à Jean Oudiette d'acheter
en-Laye, tous les castors du Canada et les vendre en France à l'exclusion de tous
11 mai. autres, pendant 7 années à commencer du 1^{er} juin 1675. Folio 63, 4½
pages.
- St-Germain- Arrêt du Conseil d'Etat, portant adjudication à M. Jean Oudiette du
en-Laye, quart des castors, dixième des originaux et autres droits du Canada avec
24 mai. faculté d'acheter seul le dit castor et le vendre en France. Folio 65, 2
pages.
- 24 mai. Arrêt du Conseil d'Etat qui décharge MM. les directeurs de la Compa-
gnie d'Occident de l'administration des dettes et effets d'icelle. Folio 66,
3 pages.
- 24 mai. Résultat du conseil portant adjudication à M. Jean Oudiette des droits
ci-devant appartenant à la Compagnie des Indes Occidentales pendant 7
années. Folio 73½, 10 pages.
- St-Germain- Arrêt du Conseil d'Etat, qui commet MM. Bellinzain et Mesnager pour
en-Laye, la direction et conduite des affaires qui restent à régler et terminer pour
21 juin. la Compagnie des Indes Occidentales, tant dans le royaume que dans les
pays qui étaient de sa concession. Folio 78½, 5 pages.
- Fin du volume 6.

INDES ORIENTALES ET OCCIDENTALES—ANNÉES 1676-77-78.

COLONIES—1676-1678.

Série B—Vol. 7.

Table. Folio A, 9 pages.

Soit 12 pp.

1676. Privilège pour établir sur le fleuve Saint-Laurent la pêche du marsouin
St-Germain- blanc et loup-marin en faveur des Sieurs Desgroselières et Radisson. Privi-
en-Laye, lège pour 20 ans de pêcher le loup-marin dans l'île d'Anticosti seulement
9 avril. et du marsouin depuis la dite île jusqu'à Montréal. Folio 2½, 2½ pages.
Soit 4 pp.

1676.
St-Germain-
en-Laye,
9 avril.
St-Germain-
en-Laye,
16 avril.
- Privilège pour établir 2 moulins à scie sur le fleuve Saint-Laurent en faveur du Sieur Jean-Baptiste Peuvret du Mesnu. Folio 4, 2 pages. Soit 3 pp.
- Le roi à M. de Frontenac. Doit accommoder son petit différend avec l'évêque, car les honneurs qui lui sont rendus à l'église sont plus grands que ceux déferés aux gouverneurs et lieutenants généraux de France. Doit maintenir haut son autorité en tout ce qui concerne le militaire, maintenir les privilèges de la Couronne et de l'église gallicane. Peut et doit tenir la main à ce que la justice soit bien rendue et la police bien faite, mais doit la laisser agir en toute liberté, etc., etc. Il serait avantageux d'établir des foires publiques, de favoriser le commerce, les manufactures et les mariages. Ne peut se persuader qu'il n'a que 7,832 âmes en Canada, en ayant fait passer un plus grand nombre depuis 15 ans. Devra contrôler le recensement que doit préparer M. Duchesneau. Ne point s'appliquer à de colonies nouvelles sans grande nécessité. Doit tenir pour maxime, "qu'il vaut mieux occuper moins de pays et le bien peupler que de s'étendre davantage et avoir des colonies faibles qui peuvent être facilement détruites par toutes sortes d'accidents". Doit faire obstacle à l'habitude de venir en France. Est bien aise qu'il ait envoyé M. de Masson en Acadie. Ne doit pas exiger de passe-ports des ecclésiastiques, à moins que se soit pour aller hors de son commandement. Ne doit pas outrepasser ses instructions en quoi que ce soit. Doit protection au fermier de la ferme d'Occident. Ne doit pas souffrir qu'aucun dignitaire séculaire ou ecclésiastique fasse aucun commerce ou traite, ni ses domestiques ou autres personnes de son entourage. Lui défend de donner des congés. Folio 15, 7 pages. Soit 9 pp.
- 16 avril. Le ministre à M. Duchesneau. Doit, prudemment, prendre les mesures nécessaires pour empêcher que la puissance ecclésiastique n'entreprenne rien sur la temporelle, ce qu'elle est assez portée à faire. Le but principal qu'il doit avoir en vue doit être l'augmentation de la colonie et sa prospérité. Attend avec hâte le nouveau recensement. Ne doit pas, à moins de guerre, dépasser l'état des dépenses qu'il lui adresse. Doit réduire les concessions anciennes non défrichées ou peuplées. N'a pas tenu compte de cet ordre sur le différend entre Denis de la Ronde, oncle et neveu. Il faut donner droit au neveu contre l'oncle. Trouve qu'il propose trop facilement des augmentations de dépense. Approuve l'établissement d'un prévôt et de 6 archers. Veut que ses comptes soient plus exacts. Folio 18½, 7 pages. Soit 9 pages.
- 16 avril. Lettre du roi à M. de Frontenac, pour lui dire de donner aux fermiers du Canada la jouissance des droits de leur bail. Folio 23½, 1 page.
- 16 avril. Ordonnance de fonds tant pour les appointements de M. de Frontenac que pour la solde et entretien de sa compagnie des gardes. Folio 24½, 1 page.
- 16 avril. Ordonnance de fonds pour les appointements de M. Duchesneau. Folio 24½, ½ page.
- 16 avril. Provisions de conseiller et procureur du roi à la prévôté de Québec pour le Sieur Boulduc. Folio 27, 2 pages.
- Paris,
20 mai.
- Le ministre à M. Duchesneau. Est étonné qu'il n'ait point fait réponse sur tous les points et particulièrement sur l'arrêt qui ordonne qu'il fera une déclaration exacte de toutes les concessions qui ont été faites, tant aux communautés qu'aux particuliers, pour réduire celles qui ne sont pas conformes à l'arrêt. Folio 28½, 2 pages.
- Camp de
Hurtebise,
20 mai.
Camp de
Condé,
avril.
- Commission pour le commandement de l'Acadie accordée au Sieur de Chambly. Folio 30, 2 pages.
- Lettres d'érection de l'île d'Orléans en comté de Saint-Laurent en faveur du Sieur Berthelot.

DOC. DE LA SESSION No 8c

ANNÉE 1677.

1677.
Paris,
28 avril.

Le ministre à M. Duchesneau. Doit s'appliquer à resserrer les ecclésiastiques dans les bornes de leur autorité, mais doit se rendre habile en ces matières en lisant les auteurs qui en ont traité. Les charges de major de Montréal et des Trois-Rivières relèvent du militaire et ne regardent que le gouverneur. Doit s'appliquer à vivre en bonne intelligence avec lui et à rester strictement dans ses attributions. Le roi est surpris que la population ne soit que de 8,515 personnes, mais il faut bien y croire. Sa Majesté est étonnée, qu'au préjudice de ses ordres, il ait augmenté les dépenses dans la crainte vague d'une guerre avec les Iroquois. Si, à l'avenir, il excède les états de dépense sans cause vraiment justifiable, cet excédent sera déduit de ses appointements. A bien fait de rédire les droits seigneuriaux à la Coutume de Paris. Doit, dans toutes les difficultés, envoyer des mémoires des raisons pour et contre. Doit abolir entièrement la coutume prise par les ecclésiastiques de traiter ou de faire traiter par leurs valets. Sa Majesté n'a pas approuvé sa proposition d'un fort à l'île Percée et ne peut accorder la permission que demande le Sieur Joliet d'aller s'établir aux Illinois avec 20 hommes. Désire avoir le sentiment de M. de Frontenac avant d'accorder des lettres de noblesse à MM. d'Auteuil et Juchereau. Folio 1, 10 pages. Soit 12 pp.

1676.
1er mai.

Le même au même. Est bien aise d'expliquer les intentions du roi sur quatre points principaux. Se mêle de proposer au roi toutes sortes d'officiers, même de ceux qui ne relèvent que du gouverneur, cela est propre à porter offense à M. de Frontenac. Le roi est d'avis, avec M. de Frontenac, que le commerce des boissons ne cause pas les grands maux dont se plaint l'évêque et dont il fait un cas réservé. A fait étudier la question, a eu l'avis de MM. Talon et Bouteroue. Avant de se ranger avec l'évêque et contre M. de Frontenac, aurait dû faire enquête, se renseigner exactement sur la question et lui en fournir la preuve. Avec toute sa piété, le roi ne peut consentir à bouleverser le commerce et contraindre les sauvages à aller chez les Anglais. Son intervention contre les sentiments du gouverneur est très préjudiciable. Quoique l'évêque soi un homme de bien, il ne laisse pas d'affecter une domination qui dépasse les bornes que les évêques ont dans le monde chrétien. Ses prétentions (Duchesneau) au sujet des honneurs dans les églises sont contraires aux usages du royaume. C'est à lui de rassembler le conseil, mais il ne doit le faire qu'après en avoir donné les raisons et s'être concerté avec le gouverneur. Comme l'évêque affecte une autorité trop grande, il serait bon, par des moyens habiles, de lui ôter l'envie d'assister au conseil. Folio 6, 6 pages.

1677.
St-Omer,
1er mai.
St-Omer,
1er mai.

Provisions de la charge de major de Montréal pour le Sieur Bizart. Folio 11, 2 pages.

"Relief" d'adresse de lettres de noblesse au Conseil Souverain de Québec pour le Sieur Godefroy de Normainville. Folio 11½, ½ page.

Condé,
3 mai.

Amortissement de tous droits et redevances à Sa Majesté pour les Récollets sur les 106 arpents de terre et bâtisses qu'ils possèdent à Montréal. Folio 12, 2 pages.

Condé,
mai.

Edition portant création de l'office de prévôt en Canada pour le Sieur Gaultier de Comporté. Folio 13, 3 pages.

Ordonnance pour le paiement des appointements de M. de Frontenac et la solde et entretien d'une compagnie de carabins lui servant de garde. Année 1676. Folio 14, 1 page.

Ordonnance pour le paiement des appointements de M. Duchesneau. Année 1676. Folio 14½, ½ page.

1677.
Calais,
24 avril.
24 avril.
- Ordonnance pour l'achat des armes et munitions qui doivent être envoyées au Canada pendant l'année 1677. Folio 15, $\frac{1}{2}$ page.
- Ordonnance de gratification pour MM. de Tilly et D'Amours, en raison de leurs services au Conseil Souverain et du nombre de leurs enfants. Folio 15, $\frac{1}{2}$ page.
- Campe de
Cambrai,
19 avril.
- Ordonance pour plusieurs dépenses du Canada en faveur de diverses communautés religieuses. Folio 15 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Etat de la dépense que le roi veut et ordonne être faite pour le paiement des appointements, solde et entretien des gouverneurs, majors, officiers, capitaines, soldats et autres charges du pays du Canada pendant la présente année, 1677. Folio 16, 4 $\frac{1}{2}$ pages.
- Autre dépense à cause du remplacement des dépenses faites pendant les années 1675 et 1676, outre et par-dessus les fonds faits dans les états arrêtés au conseil pour les dites années, ordonné être employées au présent état par arrêt du conseil. Folio 18, 3 pages.
- St-Omer,
1er mai.
- Somme totale des dépenses du présent chapitre, que devra payer M. Oudiette. Folio 19, 1 page.
- Dunkerke,
28 avril.
- Le roi à M. de Frontenac. Le ciel a béni ses armes. A conquis les villes de Valenciennes, Cambrai, Saint-Omer, et son frère a remporté une grande victoire près de Cassel. Devra faire chanter un *Te Deum*. Ne doit pas intervenir contre l'évêque dans le règlement des questions de paroisses. Le fera lui-même en lui représentant que les habitants se plaignent qu'il agit sans les consulter, et leur refuse des cures fixes alors que les dîmes sont suffisantes pour le permettre. Est surpris d'entendre dire que les ecclésiastiques font un petit commerce de pelleteries. Doit examiner tous les expédients possibles pour le peuplement de la colonie. Approuve le voyage qu'il a fait au fort Frontenac en vue de dissiper les soupçons des Iroquois, et l'établissement de foires et marchés. Fait savoir au Sieur Duchesneau son trop grand empressement à suivre les conseils des ecclésiastiques. Veut qu'il continue de bien vivre avec les Anglais. Folio 19 $\frac{1}{2}$, 6 pages. Soit 8 pp.
- Sceaux,
18 mai.
- Le ministre à M. de Frontenac. Union qui doit exister entre lui et M. Duchesneau. L'évêque lui a fait remettre une consultation en Sorbonne sur les excès que causent les boissons chez les sauvages. Si les faits étaient vrais, il faudrait supprimer ce commerce, mais après s'être informé de MM. Talon, Bouteroue et autres, il s'est assuré qu'il y avait grande exagération. Si, comme il le croit, ils ne sont qu'un peu plus sujets à s'enivrer que les Allemands et les Bretons, il devra empêcher que l'autorité épiscopale n'entreprenne rien au dehors de l'église sur une matière qui est purement de police. Doit voir qu'il ne se fasse aucune dépense extraordinaire, si ce n'est en cas de guerre ouverte. A dit au vicaire de l'évêque, que les lettres d'érection de l'évêché de Québec devaient être enregistrées au parlement de Paris sur les lettres patentes qui seront expédiées d'après les bulles, avant de l'être au Conseil Souverain, car le conseil doit se conformer à l'arrêt qui interviendra au parlement. Folio 22 $\frac{1}{2}$, 5 pages. Soit 6 pp.
- Versailles,
4 juin.
- Le ministre à M. de la Chesnaye. Ordre au trésorier de lui remettre 4,000 livres pour les Urselines et Hospitalières de Québec. Folio 25 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Versailles,
11 juin.
- Le même à M. Duchesneau sur le même sujet. Folio 26, 1 page.
- Le même à M. de Frontenac. Désire être informé, au retour des vaisseaux, si la compagnie à laquelle il a donné un privilège de mines a quelque chance de réussir. Folio 26 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 11 juin.
Sceaux,
21 mai.
- Le même à M. Duchesneau sur le même sujet. Folio 26 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Ordre à M. Demuin de livrer à M. de la Chesnaye armes et munitions. Folio 27, 1 page.
- Condé,
13 mai.
- Mémoire à M. Demuin pour les armes et munitions qu'il doit envoyer au Canada. Folio 27 $\frac{1}{2}$, 1 page.

DOC. DE LA SÉSSION No 8c

ANNÉE 1678.

1678.
Sceaux,
20 mars.
St-Germain-
en-Laye,
12 mai.
- Le ministre à M. de Frontenac, pour lui dire de faire chanter un *Te Deum* à l'occasion de la prise de Gand. Folio 1, $\frac{1}{2}$ page.
- Le roi à M. de Frontenac. Sur l'information que l'ordonnance de 1676, portant défense d'aller en traite, était eludée, sous le prétexte qu'elle ne portait pas sur la traite du côté de l'Acadie, en a emané deux autres. Le Conseil Souverain doit s'appliquer à contenir les ecclésiastiques dans leurs attributions. Doit favoriser l'établissement de cures fixes lorsque les habitants font des instances. Doit tenir ceux-ci dans l'exercice des armes, laisser libre cours à la justice, encourager les accommodements à l'amiable, le commerce. Ne doit entrer en aucun commerce, directement ou indirectement, ni même en donner le soupçon. Approuve qu'il ait donné des ordres au Sieur de Marson, commandant à l'Acadie, de se ménager les Anglais. Folio 2, 5 pages. Soit 7 pp.
- Paris,
15 mai.
- Le ministre à M. Duchesneau. Le style de ses lettres fait clairement voir qu'il a peu de dispositions à vivre en bonne intelligence avec M. de Frontenac. Si celui-ci a des torts, il en a de plus grands. Son ordonnance sur les charivaris ne se peut soutenir. Le fait qui y a donné lieu s'étant produit entre les valets du gouverneur et les soldats, c'était à lui seul d'y donner ordre ; en tout autre cas c'était à la justice ordinaire. Son intervention ouverte en faveur de l'évêque, dans la question des liqueurs enivrantes, est inopportune et fâcheuse. L'abus ne peut être apprécié qu'après information régulière devant les juges. Ses penchants pour l'évêque et ses préventions contre M. de Frontenac sont manifestes dans tout ce qu'il écrit, à tel point qu'il ne peut y ajouter foi sur des copies de documents. L'ordonnance qu'il a faite sur les dîmes ne regarde que le Conseil Souverain et devrait savoir que les cures amovibles sont contraires aux canons, conciles et lois du royaume. Si on peut les tolérer c'est à condition de ne pas forcer les habitants à payer la dîme. On peut cependant fermer les yeux si elles sont minimes. La prétention de l'évêque, qu'un prêtre ne peut se maintenir à moins de 600 livres est insoutenable, il y en a plus de 6,000 dans le royaume qui ne jouissent pas de 200 livres. Si on appelle ici de son ordonnance elle sera certainement cassée. Sera révoqué s'il ne change pas de conduite. Ses provisions pour l'établissement d'un juge et d'un procureur du roi à l'Acadie sont nulles. N'en avait pas le pouvoir. Autres excès de pouvoirs. Recommandations générales. Folio 4 $\frac{1}{2}$, 10 pages. Soit 14 pp.
- St-Germain-
en-Laye,
12 mai.
- Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne qu'il sera fait une assemblée des 20 principaux habitants du Canada pour donner leur avis sur la traite de l'eau-de-vie aux sauvages. Folio 9 $\frac{1}{2}$, 3 pages. Soit 4 pp.
- 12 mai.
- Ordonnance du roi qui défend la traite du côté de l'Acadie. Folio 11 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- Règlement pour les salaires des officiers de justice du Canada. Folio 12 $\frac{1}{2}$, 8 pages. Soit 10 pp.
- 12 mai.
- Amortissement pour les Jésuites du Canada. Enumération de leurs propriétés données et acquises. Folio 18 $\frac{1}{2}$, 7 pages. Soit 100 pp.
- 12 mai.
- Permission au Sieur Cavalier de la Salle de découvrir la partie occidentale de la Nouvelle-France. Folio 22, 3 pages.
- 12 mai.
- Ordonnance pour l'entretien d'un garde-magasin, d'un armurier et d'un canonnier à Québec. Folio 23, 1 page.
- Sceaux,
24 mai.
- Le ministre à M. de Frontenac. Sa Majesté désire de plus grands renseignements sur la question du commerce de l'eau-de-vie. Accorde des provisions de lieutenant du prévôt du Canada au Sieur Rouer de Saint-Simon. Folio 24, 1 page.

1678.
24 mai. Le même à M. Duchesneau sur la même question. Folio 24½, 1 page.
- 24 mai. Mémoire fait par ordre du roi sur la difficulté de la traite des boissons aux sauvages. Raisons pour et contre. Folio 25, 6 pages.
- Sceaux,
30 mai. Ordre à M. de Demuin, de faire passer au Canada les dépêches destinées à MM. de Frontenac et Duchesneau, avec duplicata dans un autre vaisseau. Folio 27½, 1 page.
- St-Germain-
en-Laye,
juin. Edit de création d'une charge de l'Etat et office de lieutenant du prévôt du Canada pour le Sieur Rouer de Saint-Simon. Folio 28, 2 pages.
- Brevet d'ingénieur en la Nouvelle-France pour le Sieur Martin Boutet. Folio 29, 1 page.
- St-Germain-
en-Laye,
21 juin. Congé pour le Sieur Prévost, major de la ville de Québec. Folio 29½, ½ page.
- 26 juin. Le ministre à M. de Frontenac. Devra donner sa protection au Sieur de la Chesnaye, qui passe au Canada comme intéressé en la Ferme par suite de la mort de son associé Bazire. Folio 29½, ½ page.
- Le ministre à M. de Frontenac. L'état des affaires est changé. Pourra voir par tout ce qu'il a écrit, la conduite qu'il aura à tenir avec les Anglais et les Hollondais. Folio 41½, ½ page.
- Fin du volume 7.

INDES ORIENTALES ET OCCIDENTALES.

COLONIES—1679.

Série B—Vol. 8.

1679.
25 août. Table. Folio A, 2 pages.
- Le ministre à M. Duchesneau. (Lettre excessivement sévère qui me paraît être la même que celle de la collection Moreau St. Méry. Ne pas la copier.—E.R.)
- St-Germain-
en-Laye,
25 avril. Le roi à M. de Frontenac. A fait la paix avec les Hollondais, les Espagnols et l'Empire. Est bien aise d'apprendre que tous les sauvages vivent en paix. Recommandations générales. Folio 5, 6 pages.
- Mémoire des ordres de paiement qui ont été expédiés pour le Canada. Folio 10, 1 page.
- St-Germain-
en-Laye,
8 mai. Le ministre à M. Duchesneau. Doit, outre le recensement des Français du Canada, faire aussi tous les ans celui des sauvages qui sont venus se fixer au milieu des Français, païens et chrétiens. Doit exciter les communautés religieuses et les habitants à adopter des enfants sauvages pour les élever sous les habitudes civilisées, aussi bien qu'à favoriser l'établissement des sauvages parmi les Français dans une proportion qui ne doit pas dépasser le septième. Sa prétention d'être sur un pied d'égalité avec le gouverneur pour les honneurs dans les églises est ridicule. Ne comprend pas qu'il ait accordé seul des concessions, ses pouvoirs sur ce point étant si clairement définis. A fait une faute punissable et devra déclarer nulles toutes ses concessions. Folio 13½, 4 pages.
- 8 mai. Le même à M. de Frontenac. Quelques recommandations. Folio 15½, 2½ pages.
1679.
St-Germain-
en-Laye,
24 mai. Le ministre à M. Duchesneau. A fait examiner à fond, par M. l'archevêque de Paris et le Père La Chaise, la difficulté concernant la traite de l'eau-de-vie. Ont été d'avis que des défenses fussent faites. L'évêque a assuré le roi qu'il réduirait son cas réservé aux termes de l'ordonnance qui vient d'être passée. Folio 16½, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. de Frontenac sur le même sujet. Folio 17, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1679.
10 juin. Mémoire pour le Sieur Duchesneau concernant la confection du papier terrier du Canada. Ne peut faire des concessions que conjointement avec le gouverneur. Les actes de foi et hommage ne peuvent être reçus que par le conseil. N'a pas le pouvoir de changer la tenue des anciennes concessions. Folio 21, 3 pages. Soit 4 pp.
- 10 juin. Le ministre à M. Duchesneau. Doit exécuter fidèlement les édits du roi qu'il lui envoie et les faire enregistrer. Folio 25, 1 page.

ANNÉE 1680.

1680.
Fontaine-bleau,
29 mai.
29 mai. Table. Folio B, 1 page.
Etat de la dépense pour l'année 1681. Folio 3, 4 pages.
- Pouvoir au Sieur Duchesneau de commettre aux charges d'huissiers au Conseil Souverain et de greffier en la maréchaussée. Folio 8, 2 pages.
- Fontaine-bleau,
31 mai.
20 avril. Commission de garde-magasin du fort Saint-Louis de Québec pour le Sieur Catignon.
- Colbert à M. de Frontenac. Sa Majesté, après avoir examiné toutes les pièces, est d'avis que sa conduite est grandement blâmable et qu'il abuse de son autorité. Le maintiendra dans son poste une autre année dans l'espérance qu'il modifiera sa conduite. Sa conduite vis-à-vis le conseil est étrange. N'a pas droit au titre de chef et président du conseil. Aurait mérité qu'une indemnité fut payée à même ses émoluments aux conseillers qu'il a exilés. La preuve qu'il favorise certains coureurs de bois est très forte. Folio 16½, 5 pages.
- Fontaine-bleau,
2 juin. Colbert à M. Duchesneau. Fera mieux de repasser en France et de se retirer à Tours s'il n'est pas résolu à exécuter ponctuellement les ordres qu'il lui donne. Recommandations. Folio 23½, 2 pages.
- Juin. Lettre de rémission pour le Sieur Gaultier de Comporté, prévôt du Canada. Pour la part qu'il avait prise, alors qu'il était soldat au Poitou dans le régiment de son oncle, dans une bagarre où 2 hommes avaient été tués. Folio 28½, 5 pages.

ANNÉE 1681.

1681.
Versailles,
2 mai. Table. Folio C, 1 page.
Le ministre à M. Duchesneau. L'avertit, de la part du roi, que si son animosité contre M. de Frontenac ne cesse pas de suite, la première lettre qu'il recevra sera celle de sa révocation. Folio 12, 1 page.
- 3 mai. Etat de la dépense à être faite pour les appointements, solde et autres charges du Canada pour l'année 1682. Folio 12½, 5 pages.
- 3 mai. Le ministre au Sieur de Lubert pour l'avertir qu'en raison des plaintes sur la perte causée aux habitants du Canada par la différence de valeur des espèces au Canada et en France, il devra à l'avenir envoyer en ce pays de l'argent de France. Folio 17, ½ page.
- 2 mai. Le ministre à l'évêque de Québec. A donné des instructions à M. Duchesneau pour l'informer des résolutions du roi en ce qui regarde le spirituel. Folio 17, ½ page.
- Versailles,
23 juillet. Le ministre à M. Duchesneau. Ne devra pas manquer d'exécuter l'ordre qu'il a reçu de faire payer à M. de Frontenac, par M. de la Chesnaye, ce qui reste dans les mains de ce dernier sur ce qu'il a reçu de M. de la Salle pour la concession du fort de Frontenac. Folio 18, ½ page.

ANNÉE 1682.

Table. Folio D, 1 page.

1682.
Versailles,
10 mai.

Instructions du roi, pour être remises à M. de la Barre, nommé gouverneur de la Nouvelle-France. A rappelé MM. de Frontenac et Duchesneau parce qu'ils ne pouvaient vivre en bonne intelligence ensemble. Devra donner protection à l'évêque, aux Jésuites, aux Sulpiciens et aux Récollets, dont les services sont grands, sans néanmoins souffrir que les Jésuites et autres ne portent leur autorité plus loin qu'elle ne doit s'étendre. En protégeant les Récollets il devra le faire avec prudence et sans se compromettre avec l'évêque, qui en plusieurs rencontres a témoigné beaucoup d'animosité contre eux. Doit voir à ce que les cures se soutiennent par les dîmes. L'évêque a toujours été contre les cures inamovibles, probablement pour conserver une plus grande autorité sur le clergé. Doit être en garde contre ce sentiment. M. de Tracy a réduit la dîme du 13^{me} au 26^{me}; devra voir s'il serait possible, sans trop charger les habitants, de remettre les choses en l'ancien état. Examinera s'il est vrai, comme le dit l'évêque, que 800 livres soit la somme nécessaire au Canada pour la portion congrue d'un curé. En France elle est considérée être de 200 livres. Il doit y avoir grande exagération. Remettra à l'évêque l'emplacement du vieux magasin, à la basse-ville, pour qu'il y fasse ériger une chapelle. Ne croit pas un hôpital général nécessaire pour le moment. Examiner la question cependant. Pour inspirer de la crainte aux Onontagués et Sou-noutouans, qui ont massacré un Récollet, il ferait bien de se rendre jusqu'à l'entrée du lac de Conty avec 500 ou 600 hommes, uniquement pour inspirer aux Iroquois la crainte et le respect. Devra former les habitants en compagnies et au maniement des armes. Est informé que les Bostonnais empiètent sur les terres du roi du côté de l'Acadie; si cela est vrai, devra faire des représentations. Il n'y a pas de gouverneur pour le roi en Acadie; devra voir si le Sieur de la Vallière, qui en fait les fonctions, est qualifié pour cette charge. Le roi a décidé de révoquer M. Perrot, à cause de sa violence et de ses emportements. Les démêlés entre MM. de Frontenac et Duchesneau ont avili l'administration de la justice; laissera les juges agir librement. Fera punir les coureurs de bois et ceux qui vendent de l'eau-de-vie aux sauvages. Estime que les longs voyages pour découvertes ne sont pas nécessaires; laissera cependant le Sieur de La Salle achever celle commencée. Commerce. Elevage des bestiaux. Folio 1, 23 pages. Soit 30 pp.

9 mai. Le ministre à M. de Frontenac. Lui donne avis de la nomination de M. de la Barre et le prie de le faire reconnaître en sa qualité de gouverneur. Folio 15, $\frac{1}{2}$ page.

10 mai. Instructions du roi à M. de Meules à peu près les mêmes que celles à M. de la Barre. Folio 15, 25 pages. Soit 32 pp.

12 mai. Le roi à M. de la Barre. L'informe de la nomination de M. de Meules comme intendant. Folio 30, $\frac{1}{2}$ page.

9 mai. Le même à M. de Frontenac. Ordre de repasser en France. Folio 30 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

9 mai. Le même à M. Duchesneau. Ordre de repasser en France. Folio 30 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

12 mai. Le même à l'évêque. Avis de la nomination de M. de Meules. Folio 31, $\frac{1}{2}$ page.

Versailles,
26 mai. Le ministre à l'évêque. MM. de la Barre et de Meules ont ordre de lui continuer la protection du roi. Devra examiner avec eux la question des dîmes et de la construction d'églises, car le roi n'entend pas continuer son

DOC. DE LA SESSION No 8c

assistance plus longtemps. Espère qu'il n'insistera pas sur l'obligation qu'il impose de construire des églises en pierre pour les admettre au culte. Folio 31, 3 pages.

Fin du vol. 8.

Vol. 9—Série B.

Le volume 9 n'a trait qu'aux Iles d'Amérique.

REGISTRE DES ILES ET DU CANADA.

COLONIES—1683.

Série B—Vol. 10.

Table. Folio A, jusqu'à *Isles*, $\frac{1}{2}$ page.

1683.
Fontaine-
bleau,
5 août.

Le roi à M. de la Barre. Est bien aise de voir qu'il agit de concert et en harmonie avec M. de Meules. Espère que l'évêque, incité par leur exemple, fera cesser toutes les difficultés qu'il a suscitées. Apprend avec regret que les Iroquois ont refusé d'aller à Montréal et paraissent vouloir faire la guerre. Devra s'employer à l'éviter, car ce serait malheureux pour la colonie. Envoie 200 soldats et des armes. Est aise d'apprendre de lui que l'évêque s'est enfin résolu de faire cesser les difficultés qu'il a faites au sujet de l'eau-de-vie. Fera son possible pour empêcher les Anglais de s'établir à la Baie d'Hudson. Le colonel Dongan, gouverneur de la Nouvelle-York, a ordre d'entretenir bonne correspondance avec lui. Ci-joint l'ordre pour l'interdiction du Sieur Perrot. S'il ne se raccommode pas avec les messieurs du Séminaire, il sera révoqué. Est d'avis avec lui, que la découverte du Sieur de la Salle est inutile. Folio 1, 7 pages.

Ordre du roi pour interdire le Sieur Perrot. Folio 4, $\frac{1}{2}$ page.

Paris,
3 août.
Fontaine-
bleau,
5 août.

Le roi à M. de Meules. Iroquois. Envoi de soldats. Dîmes. Entretien des curés. Examinera en quel endroit peuvent se tenir les séances du Conseil Souverain. L'antichambre du Château Saint-Louis ne convient pas. Doit chercher les moyens d'augmenter la colonie sans nouvelles dépenses. Manufactures. Mines de fer. Chanvre. Commerce des files. Folio 4 $\frac{1}{2}$, 7 pages.

3 août.

Le ministre à l'évêque. Est chargé par le roi de lui exprimer sa satisfaction de ses bons procédés avec MM. de la Barre et de Meules. Il désire qu'il achève promptement l'établissement de cures fixes. Est bien aise que les désordres causés par la vente de l'eau-de-vie aux sauvages ont cessé. Maintiendra la défense aux Huguenots de passer à l'Acadie et au Canada. Folio 8, 2 pages.

Fin du vol. 10.

REGISTRE CONCERNANT LE CANADA ET LES ISLES.

COLONIES—1684-1685.

Série B—Vol. 11.

Table. Folio A, jusqu'à *Isles*, 3 pages.

Soit 4 pp.

1684.
Versailles,
2 janvier.

Ordre du roi qui établit le Sieur Massé, capitaine d'une des compagnies d'infanterie envoyées en la Nouvelle-France, et ce en la place du Sieur Chevalier Aubéry. Folio 1, 1 page.

1684.
Versailles, 10 avril. Difficultés qu'il plaira à M. de Seignelay de décider sur les fonctions de gouverneur et intendant du Canada. En marge : Réponses du roi. Folio 13, 4 pages.
- 10 avril. Règlement que le roi veut être observé pour le paiement des officiers et soldats de marine qui vont et seront destinés pour servir dans la Nouvelle-France. Folio 14½, 1 page.
- 10 avril. Officiers nommés pour les 200 soldats du *Joly*. Folio 15½, 1 page.
- 10 avril. Ordonnance du roi, portant défense au Sieur de la Vallière de faire à l'avenir aucune fonction de commandant dans le pays et côtes de l'Acadie et de donner aucune permission aux étrangers d'y venir pêcher. Folio 16½, 1 page.
- 10 avril. Le ministre à M. De Meules. Ecrit fortement à l'évêque pour qu'il emplie les Récollets soit dans les missions, soit dans les cures où ses prêtres croient ne pas pouvoir subsister. Récollets. Iroquois. Dépense. Duels. N'avait pas le droit de faire une ordonnance pour obliger les habitants à se procurer des armes. Paraît vouloir se faire juge des procès. Voit avec déplaisir le commencement de la division entre lui et le gouverneur. Le gouverneur seul a le droit de donner des congés, lui n'a que le droit de les viser. Privilège accordé au Sieur Bergier en Acadie. Est fâché du peu de commerce avec les îles. Doit s'appliquer à le développer. La pêche et la culture sont en réalité de plus d'importance que le commerce des castors. Folio 18, 16 pages. Soit 21 pp.
- Versailles, 10 avril. Ordonnance du roi, portant que tous marchands ou habitants de la Nouvelle-France qui traiteront des pelleteries dans la Baie d'Hudson, île Percée et autres lieux, à l'exception de l'Acadie, seront tenus de les apporter à Québec pour en payer le quart aux fermiers. Folio 28½, 2 pages.
- 10 avril. Provisions de gouverneur de l'Acadie pour le Sieur Perrot. Folio 30½, 1 page.
- 10 avril. Provisions de lieutenant du roi au gouvernement de l'Acadie pour le Sieur Bergier. Folio 31, 2 pages.
- 10 avril. Etat de la dépense du Canada pour l'année 1683. Folio 32½, 4 pages. Soit 5 pp.
- 10 avril. Le ministre à l'évêque. La portion congrue des curés qu'il estime à 500 livres est beaucoup trop élevée. A donné ordre de ne rien distribuer aux curés dont la dime équivaut à cette somme. Le roi est surpris d'apprendre qu'il a refusé aux Récollets d'aller en mission. N'ayant pas assez de prêtres, il prive par là les habitants des secours de la religion. Son intention est qu'il les emploie ainsi. A réduit la gratification aux curés de 6,000 livres à 4,000; l'abolira graduellement en 3 ans. Espère qu'il laissera les Récollets qu'il envoie à Port-Royal exercer les fonctions curiales. Hospice des Récollets à Québec. Folio 34, 4 pages.
- 8 avril. Ordre du roi qui établit le chevalier de Crisacy pour commander une compagnie d'infanterie en Canada. Folio 36, 1 page.
- 14 avril. Commission pour le Sieur de la La Salle. Folio 36½, 2 pages.
- 14 avril. Le roi à M. de La Salle. A fait choix du Sieur de Beaujeu pour commander le vaisseau *Le Joly*, sur lequel il s'embarquera. Folio 37½, 1 page.
- 14 avril. Le ministre à M. de la Barre. M. de la Forest lui remettra cette lettre. Il doit lui restituer le fort Frontenac pour M. de La Salle, lui laisser reprendre tous les effets que ce dernier possédait, et lui permettre d'aller trouver M. de La Salle au fort Saint-Louis des Illinois avec 12 hommes et des marchandises. Folio 37½, 1 page.
- 14 avril. Le même à M. De Meules sur le même sujet. Folio 38, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1684.
15 avril. Ordre du roi qui établit le Sieur de Tonty pour commander une des compagnies d'infanterie que Sa Majesté fait embarquer sur le vaisseau *Le Joly*, pour servir en Amérique. Folio 38½, 1 page.
- 15 avril. Ordre du roi pour faire recevoir le Sieur de la Sablonnière en qualité de lieutenant de la Compagnie du Sieur de Tonty. Folio 39, ½ page.
Mémoire de ce qui est nécessaire pour l'entreprise contre les Iroquois. Folio 39½, 1½ page.
- Versailles,
23 juin. Le ministre à M. de Meules. Payera toutes les gratifications en argent ayant cours en France sans autre retranchement. Folio 40, ½ page.
- Versailles,
31 juillet. Le roi à M. de la Barre. A vu sa lettre du 5 juin et sa résolution d'attaquer les Iroquois. Ne laisse pas que de l'approuver, puisque par l'insulte faite aux 15 Français qu'ils ont pillés et l'attaque du fort Saint-Louis, ils veulent eux-mêmes déclarer tout de bon la guerre. Envoie 300 soldats sur *L'Emérillon*. Doit terminer cette guerre promptement pour éviter la ruine de la colonie. Ecrit à son ambassadeur à Londres pour empêcher qu'on ne fournisse des armes aux Iroquois. La faute qu'il a commise en excédant le nombre de 25 passeports et en favorisant des gens qui lui appartiennent, paraît être la principale cause de ce qui est arrivé de la part des Iroquois. A fait des dépenses au fort de Québec et ailleurs sans la participation de M. de Meules, ce qui pourtant était de ses fonctions. Une autre cause de cette guerre est le fait que le nommé Du Luth, qui n'agit que pour l'intérêt de quelques particuliers, a fait tuer 2 Iroquois, qui avaient assassiné 2 Français dans le lac Supérieur. Espère qu'il fera un grand nombre de prisonniers. Comme ils sont forts et robustes, ils serviront utilement sur les galères. Est surpris d'apprendre qu'il permette aux conseillers de s'absenter pour faire commerce et qu'il ait permis au Sieur de la Martinière d'aller traiter à la Baie d'Hudson. Est surpris également de sa déclaration au conseil qu'il en était le chef, lorsqu'il sait les difficultés déjà causées par cette prétention mal fondée et réglée définitivement par l'édit du 5 juin 1675. Folio 40½, 6 pages. Soit 8 pp.
- 31 juillet. Le ministre à M. Barillon. Devra faire des instances auprès du duc d'York pour obtenir des défenses précises de donner des secours aux Iroquois. Folio 43, 1 page.
- 31 juillet. Le même à l'évêque de Québec. Sa Majesté désire qu'il se concerte avec M. de Meules pour établir des cures partout où cela sera possible. Folio 46, 1 page.
- Versailles,
5 août. Le roi à M. de la Barre, pour lui dire de donner le commandement des postes les plus considérables et les plus avancés aux Sieurs Montortié et Desnots, qui doivent passer au Canada. Folio 47, 1 page.
- 5 août. Le roi au Sieur de Montortié pour lui dire de passer au Canada, pour y servir sous les ordres de M. de la Barre. Folio 47½, 1 page.
- 4 août. Le roi au Sieur Du Rivau Huet, pour commander 150 soldats qui doivent passer au Canada sur *L'Emérillon*. Folio 48, ½ page.
- 21 juillet. Listes (2) des officiers de marine choisis par le roi pour servir sur *L'Emérillon* que Sa Majesté fait armer pour le voyage au Canada. Folio 48, 1½ page.
- 24 juillet. Le ministre à M. Arnoul (à Rochefort) au sujet des troupes à être envoyées au Canada. Folio 49, 2 pages. Soit 3 pp.
- Versailles,
7 août. Le même au même. Sa Majesté a choisi le Sieur Audifredy pour commander une des compagnies allant au Canada, à la place du chevalier d'Osmont. Folio 50, 2 pages.
- Versailles,
15 avril. Ordre du roi qui donne au Sieur de Tonty le commandement d'une compagnie d'infanterie que Sa Majesté fait embarquer sur le vaisseau *Le Joly* pour servir en Amérique. Folio 52½, ½ page.
- 15 avril. Ordre du roi pour faire recevoir le chevalier de la Sablonnière en qualité de lieutenant de la Compagnie de M. de Tonty. Folio 52½, ½ page.

ANNÉE 1685.

1685.
Versailles,
1er mars.
- Table. Folio B, jusqu'à *Isles d'Amérique*, 4 pages. Soit 7 pp.
Le ministre au Sieur Arnoul. Est mal satisfait des hommes qu'il a fait passer au Canada. Il y avait parmi eux des enfants de 12 et 14 ans. Les soldats qu'il a envoyés avaient été ramassés sans choix. Autres reproches. Folio 3, 2 pages.
- Mars.
- Liste des officiers agréés par le roi pour envoyer au Canada. Folio 3½, 1 page.
- 4 mars.
- Le ministre à M. de Denonville. Folio 4, ½ page.
- 5 mars.
- Ordre du roi qui fait choix du Sieur d'Orvilliers pour commander une compagnie d'infanterie en Canada à la placé du Sieur du Rivau Huet. Idem pour 3 autres compagnies. Folio 4½, 1 page.
- 5 mars.
- Idem pour le Sieur de Troye et 5 autres compagnies. Folio 5, ½ page.
Idem au Sieur de Troye pour qu'il reçoive le Sieur de Montoson en qualité de lieutenant dans sa compagnie. Idem pour 6 lieutenants dans autant de compagnies. Folio 5, ½ page.
- Versailles,
8 mars.
- Ordre du ministre au Sieur Arnoul (à Rochefort) de faire la levée de 150 engagés pour envoyer au Canada. Folio 5½, 1 page.
- 10 mars.
- Le roi à M. de la Barre pour l'informer qu'en raison de son grand âge il le fait remplacer par M. de Denonville. Folio 6, ½ page.
Le même au Sieur de Montoitié lui permettant de repasser en France. Idem aux Sieurs Desnots et Du Rivau Huet. Folio 6½, ½ page.
- 10 mars.
- Instruction du roi pour M. de Denonville. Avait fait choix de M. de la Barre pour mettre fin aux divisions des précédents gouverneurs et intendants. L'a rappelé à cause de son grand âge. Recommandations générales à peu près les mêmes que celles à M. de la Barre. Ce dernier a conclu une paix honteuse avec les Iroquois et indisposé les alliés, particulièrement les Illinois. Tâchera de relever les affaires et le prestige des Français en humiliant les Iroquois s'il est possible. A fait des remontrances au gouvernement anglais sur la conduite du gouverneur de la Nouvelle-York qui soutient les Iroquois et étend ses prétentions jusqu'au Saint-Laurent. Sans attaquer les Anglais chez eux il pourra le faire en pays iroquois s'il les y rencontre. Fera des représentations au gouverneur de Boston si les Anglais empiètent sur les terres de l'Acadie. Le Sieur De Meules a ordre de visiter l'Acadie. Doit soutenir les Illinois et les alliés s'ils sont attaqués par les Iroquois. Devra faire un voyage vers Michilimakinak, faire construire des forts et rétablir celui de Frontenac. Devra soutenir le Sieur de la Salle dans son entreprise d'exploration au Mississipi, quoiqu'il vaille mieux s'occuper de développer ce qui est déjà colonisé. Devra aussi protéger ceux qui font le commerce à la Baie-d'Hudson. Folio 6½, 24 pages. Soit 32 pp.
- 10 mars.
- Le même à M. De Meules. M. de la Barre n'ayant pu régler les difficultés au sujet des cures, il a agréé la démission de l'évêque et fait nommer l'abbé de Chevières à sa place. Il y a tout lieu de croire qu'il s'entendra avec lui. Il admet que la portion congrue d'un curé est suffisante à 300 livres par année. S'il est vrai, comme le dit M. de la Barre, que les terres s'épuisent, il devra conseiller de nouveaux défrichements. Est aise que les Récollets se soient soumis à ce que l'évêque exigeait d'eux, qu'il ait laissé M. de la Barre empiéter sur ses fonctions plutôt que d'avoir des démêlés avec lui, mais regrette qu'il n'ait pas jugé à propos de suivre M. de la Barre dans son expédition. Approuve qu'il ait fait construire un "auditoire" pour le conseil dans la maison de M. Talon, un magasin pour les munitions de guerre et un logement pour lui. Veut bien recevoir tous

DOC. DE LA SESSION No 8c

1685. les ans deux gentilshommes canadiens dans les gardes de la marine et accepter, pour cette année, les 2 fils des Sieurs La Durantaye et de Bécancourt. Recommandations générales. Folio 18, 10 pages. Soit 13 pp.
- 10 mars.) Le ministre à M. De Meules. Trouve étonnamment ridicule sa proposition de faire traiter comme séditieux ceux qui auront intelligence avec le gouverneur. Devrait penser un peu plus à ce qu'il écrit, n'y ayant point d'homme sage qui put faire une telle demande. S'étonne que le lieutenant général ait donné ses audiences chez lui en présence de sa famille et qu'il ait taxé si lourdement les sentences rendues. N'a pas le droit d'interdire des officiers du Conseil Souverain. L'emploi que le conseiller de La Martinière a accepté dans le commerce de la Baie-d'Hudson est incompatible avec sa charge. Doit opter. Sa Majesté accorde à la Dame Bolduc le tiers des gages de son mari, et si ce dernier est suffisamment puni par sa longue interdiction, devra le rétablir dans sa charge. Il faut réprimer la licence de ceux qui prennent la qualité de noble sans y avoir droit. N'est pas satisfait de sa manière de rendre compte des fonds et des dépenses. Détail critique de ses omissions à cet égard. Folio 23, 9 pages. Soit 12 pp.
- 10 mars. Le même à M. Barillon. Devra faire des représentations au roi d'Angleterre sur ce que le gouverneur de la Nouvelle-York, contrairement à ses instructions, a fait ce qu'il a pu pour empêcher les Iroquois de faire un traité avec M. de la Barre: leur a offert des troupes, a planté ses étendards dans leurs villages, etc., etc. Folio 27 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 mars. Arrêt du Conseil d'Etat, portant que les marchands de Québec, nonobstant l'arrêt du Conseil Souverain du 16 août 1684, jouiront de la liberté de vendre des vins et eaux-de-vie dans la ville et autres lieux. Folio 31, 3 pages.
- 10 mars. Arrêt du Conseil d'Etat, portant que le Sieur de la Martinière sera tenu de remettre dans 2 mois l'emploi qu'il a accepté dans la Compagnie de commerce de la Baie d'Hudson. Folio 33, 2 pages.
- 10 mars. Ordonnance du roi qui fait défense au lieutenant général de la prévôté de Québec de tenir ses audiences ailleurs que dans la chambre à ce destinée. Folio 34, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mars. Le ministre au lieutenant général de la prévôté de Québec au sujet de ses charges excessives. Folio 34 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 mars. Survivance de la charge de greffier en chef du Conseil Souverain pour Denis Peuvret, fils. Folio 35, 2 pages.
- 10 mars. Etat de la dépense à être faite pour l'année 1685 et à être payée par Jean Oudiette, fermier général, des droits de 10 pour 100, $\frac{1}{2}$ de castors et traites de Tadousac qui se lèvent en Canada. Folio 35 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 10 mars. Etat de la dépense pour l'année 1685 que le roi veut être faite par Louis de Lubert, trésorier général de la marine, pour le paiement de la solde et entretien des officiers et soldats. Folio 37, 1 page.
- 10 mars. Provisions de greffier de la prévôté pour le Sieur _____, en remplacement de Gilles Rageot, que ses infirmités ont mis hors d'état de servir.
- Versailles, 20 mars. Le roi à M. Denonville. Envoie au Canada le Sieur Lemaire, commissaire de la marine, pour en faire les fonctions sous l'intendant et comme son subdélégué où besoin sera. Siègera au conseil en l'absence de l'intendant. A ordre d'accompagner ce dernier, s'il fait quelque grand voyage. Folio 38 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 20 mars. Le ministre à M. de Meules. N'a pas le pouvoir d'interdire les officiers de justice; cependant, si, comme il le marque, ils contreviennent grossièrement aux ordonnances du roi, il peut être opportun de lui donner ce pouvoir conjointement avec le gouverneur. Le Sieur Lemaire devra faire son lieu de séjour à Montréal. N'est pas suffisamment éclairé sur la conduite

1685. du Sieur Du Luth et l'utilité de son séjour dans le nord. Folio 39, 2 pages.
- Versailles, 30 mars. Etat de la dépense que le roi veut et ordonne être faite par Louis De Labert, tant pour les gratifications accordées aux hôpitaux, habitants et officiers établis au Canada, que pour autres dépenses de l'année 1685. Folio 40, 4 pages.
- Versailles, 6 avril. Le ministre à M. de Denonville. Fera bien de promettre au jeune Desgrozeliens qu'il sera récompensé avec ceux qu'il amènera à Québec avec lui. Le roi fera donner 50 pistoles à tous ceux qui pourront se saisir de Radisson et l'amener à Québec. Folio 41½, ½ page.
- 10 avril. Ordre du ministre au Sieur Arnould (à Rochefort) pour qu'il permette à l'abbé de Chevières, nommé à l'évêché de Québec, son passage et sa nourriture à lui et à 20 personnes de sa suite sur le vaisseau *Le Fourgon*. Id. pour les effets de M. de Denonville. Id. pour Paul Dazé et sa famille. Folio 42, 1 page.
- 14 avril. Le ministre à M. Barillon. Il fut convenu, l'année dernière, au sujet des difficultés à la rivière Nelson, que chaque nation resterait, en attendant, où elle était. Nonobstant cela, Radisson, sujet français, agissant de l'aveu du commandant de Boston, a surpris et enlevé le poste français avec 30 hommes qui s'y trouvaient. Devra obtenir des ordres pour empêcher de pareilles hostilités. Folio 42½, 1 page.
- 25 avril. Ordre du roi aux Sieurs Dutast, Cahouet et chevalier Aubery, de revenir en France après avoir remis les compagnies qu'ils commandent aux officiers qui y doivent passer. Folio 42½, ½ page.
- 30 avril. Le ministre à M. de Denonville. Congédiera les soldats et engagés, présentement à l'île d'Oléron, qui pourraient excéder le nombre requis. Fera embarquer promptement sur *Le Fourgon* et *Le Mulet* tous ceux qui doivent partir et s'embarquera avec eux. Folio 43½, 1 page.
- 1er mai. Ordre au trésorier de la marine pour les appointements du Sieur Le-maire. Folio 44, ¾ page.
- Versailles, 10 mai. Ordre du roi qui donne le commandement de la flûte *Le Mulet* au chevalier de la Borde. Folio 44, ¼ page.
- 14 mai. Ordre à M. Arnoul de laisser passer sur un des vaisseaux 4 filles séculières allant au Canada pour instruire les enfants des Français et des sauvages. Folio 44, ¼ page.
- 14 mai. Le ministre à M. Arnoul. Lui envoie l'ordre au trésorier de la marine pour qu'il remette la somme nécessaire au paiement des appointements des officiers, solde des soldats et autres frais encourus avant le départ des troupes pour le Canada. Folio 44½, ½ page.
- 15 mai. Le même à M. de Denonville, lui donnant avis du contenu de sa lettre à M. Arnoul. Folio 44½ ½ page.
- 15 mai. Le même au même. Le roi étant satisfait des services de M. Talon désire qu'il s'occupe de l'intérêt des biens qu'il possède au Canada et notamment de la "Brasserie" que l'intendant propose de prendre pour bâtir le palais et magasins. Folio 45, ¼ page.
- 15 mai. Le même à M. De Meules. M. Talon estime le coût de sa propriété, "La Brasserie", à 40,000 livres, lorsque lui ne l'estime qu'à 8,000. Devra faire faire une nouvelle estimation. Le roi ne désire pas acheter les terrains avoisinants, le moulin et les ustensiles, mais ne désire pas non plus retrancher sur l'estimation du Sieur Talon. Folio 45, 1 page.
- 15 mai. Le même à M. l'abbé de Saint-Valier. Lui demande ce qu'il pense de la valeur de "La Brasserie". Folio 46, ¼ page.
- Le même à M. De Meules. Le Sieur de Villieu prétend que M. de la Barre a donné sa terre de ce nom au procureur général de Québec. Voir ce qui en est. Folio 46, ¼ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1685.
16 mai. Le même à M. de Denonville. Sa Majesté a donné des ordres au Sieur Duguay d'appareiller les vaisseaux qui doivent partir. Espère qu'il sera en route le 25 de ce mois. Ne veut pas qu'il accorde de passeports aux Anglais pour pêcher sur les côtes de l'Acadie. Folio 46, 1 page.
- 17 mai. Le même au Sieur Arnoul au sujet du passage de Marguerite Berger. Folio 46½, ¼ page.
- 19 mai. Remarques du ministre sur le mémoire du cardinal d'Estrées au sujet des missions du Canada. M. de la Salle prétend avoir descendu le Mississippi jusqu'à son embouchure dans le golfe du Mexique, à l'extrémité de la Nouvelle-Biscaye. N'est pas encore revenu de son voyage pour entrer dans la dit rivière, et lors rien ne démontre que cela soit praticable. Cela étant, et les missionnaires de l'ouest étant sous la juridiction de l'évêque de Québec, donnent droit à toute cette étendue. Plus tard on pourra créer un nouvel évêché. Folio 47, 2 pages.
- Versailles,
24 mai. Le ministre à M. de Denonville. Attend son départ pour le Canada avec impatience, car le retard peut être fort préjudiciable. Le Sieur Arnoul a dû lui communiquer les instructions qu'il a reçues. Folio 48, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. Lemaire. Devra faire ses efforts pour presser le départ de M. de Denonville. Espère qu'il rendra un compte exact de ce qui se passera au Canada. Lui a accordé une gratification. Folio 48½, 1 page.
- 31 mai. Le même à M. de Denonville. Devra donner sa protection au Sieur de la Héronnière, nouvel agent des fermiers généraux. A fait un nouveau traité avec le Sieur Brunet pour la fourniture des poudres. Idem à M. De Meules. Folio 48½, 1 page.
- 31 mai. Le même au même. Le prie de presser son départ. Gratifications à donner à de Grozeillers, fils, et à ses compagnons. Folio 49, ½ page.
- 9 juin. Le même au même. On prétend que son départ n'a été retardé qu'à cause des difficultés qu'il a suscitées. Folio 49½, ½ page.
- 16 juin. Le même au Sieur Arnoul. A donné ordre au trésorier de la marine pour le paiement d'une année de solde aux soldats qui passent en Acadie. Folio 50, ½ page.
- 16 juin. Le même à M. de Meules sur le même sujet. Folio 50, ¼ page.
- 17 juin. Le même à M. de Denonville. Ne doute pas qu'il soit sur le point de partir. Sa Majesté ne veut pas aller au delà de ce qu'elle lui a accordé pour le fret de ses hardes. A donné au Sieur Duclos la lieutenance qu'avait M. de Montauson. Ne peut accepter la proposition de 50 écus par chaque soldat pour leur entretien que font les officiers. A donné ordre à M. de Meules de fournir une chaloupe au Sieur Deshayes pour travailler à la carte de l'embouchure du Saint-Laurent. Folio 50½, 2 pages.
- 17 juin. Le même à M. de Meules, au sujet des travaux que Deshayes doit faire. Folio 51½, ¼ page.
- 18 décembre. Le même à M. Perrot. Enverra, l'année prochaine, 2 vaisseaux de guerre à la côte de l'Acadie pour en chasser les forbans et établir solidement la Compagnie de Pêche sédentaire. Devra s'opposer aux entreprises des Anglais. Folio 51½, ¼ page.

REGISTRE DES EXPÉDITIONS CONCERNANT LE CANADA.

COLONIES—1686.

Série B—Vol. 12.

1686.
Versailles,
24 avril.
Versailles,
25 mai.
- Table. Folio A, 2 pages.
Commission d'intendant pour M. de Champigny. Folio 1, 5 pages.
Ordre du roi pour donner le commandement d'une compagnie d'infanterie, au Canada, au Sieur de Lorimier, à la place du chevalier de Saint-Flour. Folio 2, $\frac{1}{4}$ page.
- 29 mai.
- Commission de greffier au Conseil Souverain pour le Sieur Rageot, à la place du Sieur Cheluple. Folio 3 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 30 mai.
- Commission de major de la ville et château de Québec pour le Sieur Prévost. Id. à Montréal pour le Sieur Bizard. Folio 4, 1 page.
- 31 mai.
- Instructions du roi pour le Sieur de Champigny. Recommandations générales à peu près les mêmes que celles à M. de Meules. Les Iroquois étant partis en guerre contre les Illinois, il devra leur déclarer la guerre s'il ne peut l'éviter. M. de Denonville et l'abbé de Chevalières ayant arrêté ensemble qu'il fallait 51 cures et 400 livres pour la portion congrue de chaque curé, et les dîmes ne produisant que 6,196 livres, il reste un déficit de 14,204 livres qu'il faudra chercher à combler. Folio 5, 29 pages.
Soit 37 pp.
- 31 mai.
- Le ministre à M. Tronson. Devra choisir 6 prêtres pour passer au Canada. Folio 19, $\frac{1}{4}$ page.
- 31 mai.
- Le même à M. Arnoul. Devra envoyer au Canada les munitions que M. de Denonville demande par son mémoire, faire passer 6 tisserands pour une manufacture de toiles et 2 tuiliers pour un manufacture dont M. de Meules a commencé l'établissement. Folio 19, 2 pages.
Le même au Sieur Gaillard, l'informant qu'il a été choisi pour aller au Canada en qualité de commissaire. Folio 20, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mai.
- Le même au Sieur Tonty. Est surpris d'apprendre que M. de la Salle et lui prétendent n'être pas sous les ordres de M. de Denonville. Devra, avec le Sieur de la Forest, se mettre à la tête des sauvages. Est surpris de sa prétention d'empêcher les Français de traiter avec les Illinois. Folio 20, 1 page.
- 31 mai.
- Le même au chevalier de Callières. Est satisfait du rapport de bonne conduite que fait de lui M. de Denonville et de l'augmentation de son gouvernement. Ne juge pas à propos d'acheter la maison du Sieur Perrot, à Villemarie. Folio 20 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 21 mai.
- Le même à l'abbé de Chevières. Sa Majesté est satisfaite de la conduite qu'il tient. A accordé 4,500 livres pour réparations et travaux à diverses églises, 8,000 livres pour les cures, mais entend que le pays se suffise à l'avenir. M. Tronson n'a pu faire passer au Canada que 3 prêtres cette année. Publiera les ordonnances au prône. Donnera au gouverneur le titre de monseigneur, mais pas à l'intendant. Approuve qu'il établisse des écoles. Folio 21, 3 pages.
Soit 4 pp.
- 31 mai.
- Le même à M. De Meules. Sa Majesté a nommé M. de Champigny de Nauroy à sa place. A désapprouvé qu'il ait donné cours à de la monnaie de cartes, rien n'était plus facile à contrefaire. A approuvé, cependant, qu'il refuse l'argent du pays pour le rendre en monnaie de France. N'a

DOC. DE LA SESSION No 8c

1686. pas jugé à propos d'accorder les lettres de noblesse proposées, il y a déjà trop de gentilshommes en Canada. A trouvé mauvaise sa proposition de permettre aux conseillers de paraître en public en robe, ainsi que l'achat d'une barque qu'il faudra vendre si elle n'est pas utile à la guerre ou à quelquel autre service. Folio 22 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 31 mai. Le roi à M. de Denonville. A nommé M. de Champigny à la place de M. De Meules. Le fera reconnaître. Folio 22, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mai. Le même à M. De Meules, lui donnant avis de la nomination de M. de Champigny. Folio 23 $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mai. Le même à M. l'abbé de Chevrières. L'informe du choix de M. de Champigny comme intendant. Folio 23 $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mai. Brevet confirmant la concession par MM. de la Barre et De Meules d'un emplacement à la basse-ville de Québec au Sieur Bailly. Folio 24, 1 page.
- 31 mai. Ordre du roi qui révoque la permission donnée au Sieur Chailly de repasser en France. Folio 24, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mai. Ordonnance du roi qui confirme le pouvoir donné à M. de Callières de commander depuis le lac Saint-Pierre en remontant jusqu'à l'île de Montréal. Folio 24 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Versailles,
31 mai. Règlement entre le Gouverneur général, l'intendant et les gouverneurs particuliers du Canada, à l'égard des cérémonies publiques. Folio 25, 1 page.
- 31 mai. Mémoire du roi à M. de Denonville en réponse à ses lettres des 20 août, 3 septembre, 12 et 13 novembre 1685. Est satisfait de son administration jusqu'à présent. Cures. Il ne faut pas pousser l'éducation de manière à faire plus de prêtres qu'il est strictement nécessaire. Nombre considérable de conversions au catholicisme. C'est ce qui l'a obligé à révoquer l'édit de Nantes. Beaucoup d'abjurations depuis. Devra travailler au même résultat en Canada. Si, dans le nombre, il s'en rencontre qui s'opiniâtrent et refusent de s'instruire, il pourra mettre garnison chez eux ou les faire emprisonner, en joignant à cette rigueur le soin de les instruire, en quoi il devra agir de concert avec l'évêque. A vu ce qu'il a écrit sur la conduite de M. De Meules. Devra s'occuper de faire élever à la française autant de sauvages que possible pour qu'il ne forment qu'un peuple avec les Français. A bien fait d'aller à Cataracoïy. Il est important de conserver ce poste, mais il ne faut rien entreprendre contre les intérêts de La Salle. S'étonne de l'ignorance de ceux qui ont bâti ce fort. Il ne faut pas y faire porter les vivres par corvées, cela dégoûterait les habitants. Commencera la guerre aux Iroquois par ce poste, si elle est inévitable. S'il est vrai qu'Accoutache a persuadé aux Iroquois que les Français voulaient les attaquer, il doit, s'il le peut, en faire un exemple. Doit plutôt déclarer la guerre aux Iroquois que de les laisser anéantir les Illinois ou autres alliés. D'Orvilliers ne doit rester commandant à Cataracoïy qu'en l'absence de la Salle ou de La Forest. S'il est vrai que le gouverneur des Trois-Rivières ait fait seul la traite dans un lieu appelé La Gabille, il sera révoqué au cas de récidive. Ne comprend pas que MM. de la Barre et De Meules aient empêché des soldats de se marier. Tout au contraire, il faut encourager cela pour ceux qui veulent s'établir. Magasin aux poudres. Réparations au Château Saint-Louis. Devra s'appliquer à contre-carrer les effets que font les Anglais pour étendre la sphère de leur commerce de fourrures. Est aise d'apprendre qu'il se récolte beaucoup de blé. Doit en laisser la sortie libre et même laisser les Anglais venir s'approvisionner cette année, tout en veillant à ce que ce ne soit pas un

1686. prétexte pour acheter le castor. A accordé une gratification de 300 livres à Jolliet pour sa carte du fleuve Saint-Laurent. Sa proposition de décharger les sauvages de toutes leurs dettes passées, demande un mûr examen. Recommandations générales. De Villeray. De Lotbinière. De Tilly. Bolduc. Commerce de la Baie d'Hudson. Gratification au Sieur Péré pris par les Anglais à la Baie d'Hudson et retenu prisonnier en Angleterre. Le Sieur Riverin. Folio 25½, 28 pages. Soit 38 pp.
- Versailles, 3 juin. Mémoire du roi à M. de Champigny. Lui donne avis de la nomination du Sieur Gaillard au poste de commissaire de la marine en Canada. Vu les plaintes des habitants de Québec contre la concession d'un emplacement au Sieur Bailly, il devra peser ces plaintes avant de remettre le brevet de concession. Devra prendre connaissance des prétensions du Sieur de Villien (?) et de la dame D'Auteuil contre le procureur général et faire choix d'un remplaçant au Sieur Bolduc, destitué de sa charge. A fait expédier de nouvelles provisions pour rétablir le Sieur Rageot dans l'office de greffier du Conseil Souverain à la place de Chénuple, dont il est mécontent. Folio 39, 2½ pages.
- 3 juin. Renouvellement de la commission de gouverneur des Trois-Rivières pour M. de Varennes. Folio 40, 2 pages.
- 3 juin. Ordre du roi, qui commet le Sieur Gaillard subdélégué de l'intendant en Canada. Folio 40½, 1 page.
- 3 juin. Le ministre à M. de Denonville. Le roi, désirant continuer sa protection aux fermiers du Canada, veut qu'il leur facilite les moyens de clore leurs affaires. Folio 41, ¼ page.
- 3 juin. Le même au même. Le roi a rendu une ordonnance sur les honneurs qui lui doivent être rendus, mais désire qu'on use modérément de la permission de tirer du canon à son arrivée ou sortie des lieux qu'il visitera. Folio 41, ¼ page.
- 4 juin. Arrêt du Conseil d'Etat qui casse le nommé Bolduc, procureur du roi en la prévôté de Québec. Folio 42, 2 pages.
- Passeport au nommé François Musmac dit Maingot et Boyer sa femme. Folio 42½, 1 page.
- 5 juin. Ordre du roi au Sieur Lorimier, capitaine d'infanterie, de reconnaître le Sieur de Graville en qualité de lieutenant de sa compagnie. Folio 43, ¼ page.
1687. Mémoire des armes, munitions et ustensiles que Sa Majesté veut être pris dans les magasins de l'arsenal de Rochefort pour être envoyés à Québec. Folio 43, 2½ pages.
- 31 mai. Fin du vol. 12.

REGISTRE DES EXPÉDITIONS DES ILES DE L'AMÉRIQUE ET DU CANADA.

COLONIES—ANNÉE 1687.

Série B.—Vol. 13.

Deuxième partie du volume.

Table des expéditions concernant le Canada. Folio B, 5 pages.

Ordre du roi qui permet au Sieur de Subercase de faire une levée de 50 soldats pour passer en Canada. Folio 1, 1 page.

Lettre du roi à M. de Denonville pour lui dire de tenir la main à l'exécution du traité de neutralité entre les sujets de Sa Majesté et ceux du roi d'Angleterre, en Amérique, conclu le 16 de novembre dernier. Folio 1½, 2 pages.

1687.
Versailles,
3 février.
5 février.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1687.
Versailles, 19 février.
23 février.
- Passeport pour 500 fusils destinés au Canada. Folio 2, 1 page.
- Etat des munitions qui doivent être tirées des magasins de Rochefort pour être envoyées au Canada. Id. Id. Folio 3, 3½ pages.
- Versailles, 1er mars.
- Liste des officiers de marine choisis par le roi pour servir sur les vaisseaux que Sa Majesté fait armer au port de Rochefort pour envoyer en Canada. Folio 4½, 1 page.
- 1er mars.
- Provisions de commandant de la Nouvelle-France au défaut de M. de Denonville pour le Sieur ————. Folio 5½, 3 pages.
- 28 février.
- Le ministre au Sieur de Lubert. Devra acquitter les lettres de change résultant des dépenses extraordinaires que le roi fait en Canada. Folio 8, 2 pages.
- 1er mars.
- Ordre du roi, qui donne au Sieur de Ramesay le commandement d'une compagnie d'infanterie en Canada, à la place du Sieur de Macary. Id. au Sieur d'Orvilliers, fils, à la place de son père. Folio 9, 1 page.
- 1er mars.
- Quatre ordres en blanc pour des officiers qui doivent commander dans les postes du Canada. Folio 9, 1 page.
- 15 mars.
- Etat de la dépense pour le paiement des appointements, solde, entretien des gouverneurs, majors, officiers, capitaines, soldats et autres charges du Canada pendant l'année 1687. Folio 9½, 4 pages.
- 15 mars.
- Provisions de lieutenant général des Trois-Rivières pour Maître..... Chasseur, vacante par la mort du Sieur Boyvinet. Folio 11½, 2½ pages.
- 15 mars.
- Provisions de procureur du roi en la prévôté de Québec pour le Sieur Du Puy. Folio 12½, 1½ page.
- 17 mars.
- Ordre du roi qui donne le commandement des troupes à l'Acadie au Sieur de la Boulaye. Folio 13, ½ page.
- 18 mars.
- Ordre du roi pour régler le rang entre les capitaines des compagnies d'infanterie qui sont en Canada. Folio 13½, 1 page.
- 18 mars.
- Ordre du roi pour remplir les emplois qui se trouveront vacants dans les compagnies d'infanterie qui sont en Canada. Idem au Sieur de Gannes. Idem au Sieur de Beaugard. Folio 14, 1 page.
- 18 mars.
- Ordre du roi portant que le Sieur de Callières commandera en l'absence du Sieur de Denonville. Idem pour le Sieur Du Plessis. Folio 14½, 1 page.
- 25 mars.
- Provisions de procureur du roi en la juridiction de l'Acadie pour Maître..... Folio 14½, 2 pages.
- 25 mars.
- Provisions de l'office de greffier de la juridiction de l'Acadie pour Folio 15½, 2 pages.
- Versailles, 20 mars.
- Mémoire du roi à MM. de Denonville et de Champigny. Liste des pièces qu'ils lui ont envoyées. Paiera les 15,000 livres demandées par l'abbé de Saint-Valier pour l'achat d'une maison pour y loger l'évêque. Aprouve qu'ils aient fait partir les Récollets de Cataracoïy pour les remplacer par des Jésuites, mais ils doivent les y rétablir aussitôt qu'ils le pourront. Leur politique doit être d'empêcher la jalousie entre les ordres religieux. La direction des cours du gouvernement de Montréal n'appartient qu'à l'évêque. Doivent s'appliquer à faire abjurer les soldats protestants. Accorde cent écus à chaque missionnaire de l'Acadie. Approuve les dispositions prises par M. de Denonville en vue de la guerre avec les Iroquois et la convocation à Cataracoïy des délégués de cette nation. Désire être renseigné sur l'attitude du colonel Dougan ; abstenir d'hostilités contre les Anglais. Une commission doit être nommée pour délimiter les intérêts des deux nations en Amérique. Les empiétements des Anglais dans les choses du commerce avec les sauvages ne peuvent être enrayés que par leur habileté et leur activité. Admet bien l'utilité de forts à certains endroits, mais ne peut entrer dans cette dé-

1687. pense. Ne doivent en entreprendre qu'un à la fois et de construction légère, suffisante pour tenir tête à des sauvages. Approuve que M. de Denonville ait ordonné au Sieur Tonty, qui commande à Détroit, de faire passer les déserteurs par les armes, et approuve qu'il ait envoyé le Sieur Tonty chez les Illinois avec des fusils pour les armer. Est bien aise que ce dernier ait descendu le Mississipi jusqu'à son embouchure. Attend impatiemment des nouvelles de la Salle. A donné le commandement général des troupes sous M. de Denonville au chevalier de Vaudreuil. Approuve qu'il amène avec lui le Sieur de Callières. Officiers promus. Cartes de Québec et de l'île d'Orléans par le Sieur de Villeneuve. Devront rendre la maison de M. Talon logeable pour l'intendant. Trouve le recensement de la colonie peu satisfaisant. Les familles nobles qui sont pauvres le sont plutôt parce qu'elles veulent vivre en gens de qualité, sans travailler. Estime qu'il ne faut jamais accorder de lettres de noblesse aux habitants du Canada. Ne peut approuver la proposition que lui fait M. de Denonville de renvoyer au Canada l'ancien évêque, ne trouvant pas que ce prélat eût un caractère convenable pour un nouvel établissement. A donné des ordres pour mettre à la Bastille le Sieur de la Héronnière pour le punir de ses insolences. Est bien aise d'apprendre que les marchands de Québec aient construit un vaisseau pour porter des planches à la Rochelle, et que le Sieur Riverin ait porté du blé aux îles. Mines de fer. Chanvre et lin. La vigne devrait être essayée dans le gouvernement de Montréal. Baie d'Hudson. Tort que fait Radisson opposé aux intérêts français. Forbans étrangers à l'Acadie. Etablissement de la Compagnie de la Pêche sédentaire à Chédabouctou. Folio 16½, 39 pages. Soit 42 pp.
- 30 mars. Le ministre à M. de Denonville. Sa Majesté lui envoie lettres patentes (nom en blanc) pour le choix d'un commandant des opérations contre les Iroquois, au cas où il ne pourrait lui-même agir. Folio 34½, 2 pages.
- 30 mars. Le même à M. de Champigny. Recommandations générales. Folio 35½, 4 pages.
- 30 mars. Le même au même, à l'égard de la concession faite par M. Duchesneau à M. de Bonaventure à l'île Percée. Folio 37½, 4 pages.
- 30 mars. Le même à M. de Callières. Lui envoie un ordre pour lui donner le commandement des troupes et des milices dans l'expédition contre les Iroquois, en l'absence de M. de Denonville et sous son autorité en sa présence. Folio 39, 1 page.
- 30 mars. Le même à M. de Varennes. Le roi a été informé qu'il avait fait du commerce à un endroit appelé "La Gabille". Espère que cela n'arrivera plus. Folio 39½, 1 page.
- 30 mars. Le même au Sieur de Lubert. Paiera au Sieur Du Jardin la somme de
- 30 mars. Le roi au même. Folio 41, ½ page.
- 30 mars. Instruction du roi au Sieur de Beaugard, capitaine de frégate légère, commandant *La Friponne*, sur la conduite qu'il doit tenir sur les côtes de l'Acadie. Se rendra au Canada avec le Sieur D'Amblymont, de là à l'Acadie, donnera avis de son arrivée à M. de Menneval, croisera dans les lieux indiqués par ce dernier, pour en chasser tous les étrangers venant y faire la pêche ou la traite, à l'exception des vaisseaux anglais. Folio 42, 2 pages.
- 30 mars. Le roi au Sieur Perrot, pour lui permettre de repasser en France. Folio 43, 1 page.
- 30 mars. Le même au Sieur de Lubert. Paiera au Sieur du Jardin la somme de 13,520 livres pour fournitures aux 800 soldats qui vont passer au Canada. Folio 43, 1 page.
- 30 mars. Ordre du roi au chevalier de La Motte, lieutenant d'une compagnie d'infanterie entretenue au Canada, de retourner au dit pays. Folio 43½, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1687.
31 mars. Ordre du roi au Sieur de Miramont, garde de la marine à Rochefort, pour faire les fonctions de lieutenant de la compagnie de soldats entretenue à l'Acadie, dont le Sieur de la Boulaye est capitaine. Folio 44½, 1 page.
- 1er avril. Ordre du roi au Sieur de Louvigny pour remplir la place de lieutenant d'une compagnie d'infanterie entretenue en Canada, vacante par la promotion du Sieur de Ramezay. Idem pour le Sieur de Sabrevois au lieu et place du Sieur Chaufour, révoqué. Folio 45, 1 page.
- Versailles,
1er avril. Ordre à M. Lubert de payer au Sieur Titou 5,830 livres pour 500 fusils qui devront être envoyés au Canada et vendus aux habitants. Folio 45½, ½ page.
- 1er avril. Etat des canons, armes, munitions et outils qui seront délivrés de l'arsenal de Rochefort et embarqués sur la frégate *La Friponne* pour être portés à l'Acadie. Folio 46, 2 pages.
- Versailles,
3 avril. Ordre au Sieur de Lubert de faire payer à Rochefort 4 mois d'appointements aux officiers qui doivent s'embarquer pour le Canada. Folio 47, ¼ page.
- 5 avril. Instruction du roi au Sieur de Gargas, écrivain principal choisi par Sa Majesté pour servir en Acadie. Verra à l'embarquement des 30 soldats qui passent à l'Acadie, ainsi qu'aux armes, munitions, outils, et s'y embarquera lui-même. Revisera, à son arrivée, la reddition de comptes de Perrot. Diverses recommandations. Folio 54, 6 pages.
- 5 avril. Le ministre à M. de Gargas, l'informant de sa nomination. Folio 56½, ½ page.
- 6 avril. Le ministre à M. de Lubert, l'informant que les appointements de M. de Menneval sont fixés à 3,000 livres par année. Folio 57, ¼ page.
- 6 avril. Le même au Sieur de Mauclerc. Lui envoie la liste des officiers qui passent au Canada. Leur nourriture sera fournie par les capitaines de vaisseaux à raison de 20 sols par jour. Folio 57, ½ page.
- 6 avril. Le même au Sieur de Lubert, l'informant de l'ordre ci-haut. Folio 57½, ½ page.
- 9 avril. Le même à M. de Denonville. On lui écrit que l'on ne peut trouver de bons ouvriers pour aller au Canada, à moins de leur offrir plus qu'ils ne gagnent en France et la liberté de revenir. Il faut accorder leurs demandes. Folio 58, 2 pages.
- 9 avril. Le même à M. de Champigny sur le même sujet. Folio 58½, 1 page.
- 12 avril. Le même au même. On l'informe qu'il se trouve dans l'île du Cap-Breton une mine de charbon de terre. Devra donner ordre d'en charger les 3 flûtes qui reviendront à vide du Canada, avec des pièces de chêne. Folio 59, 1 page.
- 30 avril. Le même à M. de Denonville. M. Arnoul a fait avec succès l'épreuve du minerai de cuivre qu'il a envoyé, mais celui de plomb ne valait rien. Folio 59, 1 page.
- 30 avril. Le même à M. de Champigny. Le roi a payé le passage du nommé Quénet, maître chapelier établi à Québec et qui repasse au Canada pour y exercer son métier. Folio 60, 1 page.
- Sceaux,
11 mai. Le même à M. de Champigny. Donnera toutes facilités au directeur des forges de Bretagne qui passe au Canada pour examiner les moyens de mettre en valeur les mines qui y ont été découvertes. Folio 60½, ½ page.
- 11 mai. Le même au Sieur Arnoul pour qu'il facilite au directeur des forges de Bretagne son passage à l'Acadie. Folio 60½, ½ page.
- 11 mai. Le même à M. de Menneval, lui donnant avis de la mission du directeur des forges de Bretagne, le priant de faciliter ses travaux en Acadie et son voyage au Canada. Folio 61, ½ page.
- 11 mai. Le même à M. de Denonville. L'informe du nouveau bail des fermes et des droits du domaine du Canada. Folio 61, ½ page.

1687.
11 mai. Le même à M. de Champigny sur le même sujet. M. de Villeray est le nouveau directeur général. Folio 61½, 1 page.
- Mai. Confirmation de concession aux Sieurs Augustin Rouer de la Cordonnière et Louis Rouer d'Artigny, fils, d'une terre de 2 lieues de front située vis-à-vis l'île Verte en descendant le fleuve. Folio 62, 3 pages.
- Mars. Lettre de "naturalité" pour le Sieur Bizard, natif de Neuchatel en Suisse, major de la ville de Montréal. Folio 63, 3 pages.
- 27 mai. Le même à M. de Menneval, au sujet du directeur des forges de Bretagne. Folio 64½, 1 page.
- 27 mai. Le même à M. de Denonville, sur le même sujet. Folio 65, ½ page.
- Versailles,
17 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Sa Majesté n'estime pas qu'il soit à propos qu'il aille à Québec. Folio 65½, ½ page.
- 17 juin. Le roi à M. de Denonville. Les commissaires de 2 nations siégeant actuellement pour régler les différends qui existent entre elles en Amérique, il doit, en attendant, entretenir bonne correspondance avec les autorités coloniales, et éviter tout sujet de plainte. Folio 65½, 2 pages.
- 25 juin. Le ministre au même. Le roi étant informé qu'il se forme en Angleterre une compagnie pour former un établissement de commerce au grand lac, appelé la "la mer douce", il devra en reprendre officiellement possession et, s'il le peut, empêcher sans violence l'établissement projeté. Folio 66½, 2 pages.
- 25 juin. Le même à M. Arnoul, le priant de remettre à un capitaine de vaisseau en partance pour le Canada la lettre qu'il envoie à M. de Denonville. Folio 67, ½ page.
- 6 août. Le même à M. de Champigny, le priant de recouvrer certaines sommes d'argent. Folio 67½, 1 page.
- Fontaine-bleau,
13 octobre. Le même au même. Le prie de visiter les vaisseaux que Sa Majesté envoie pour y saisir les marchandises qu'ils peuvent porter en contrebande. Folio 67½, 1 page.
- Versailles,
19 novembre. Le même au même. Le charbon apporté du Canada sur *La Bretonne* a été trouvé trop léger pour les gros ouvrages, mais, comme il a été pris au haut de la mine, il devra tâcher de s'en procurer venant du bas. Folio 68, 1 page.
- 18 décembre. Le même à M. de Denonville. Ne doit recevoir d'ordres que de lui. Folio 69½, 1 page.
- Versailles,
18 mars. Liste des officiers choisis par le roi pour servir en Canada. Folio 70, 2 pages.

Fin du volume 13.

Le volume 14 se rapporte exclusivement aux îles françaises des Antilles.

EXPÉDITIONS DU CANADA—ANNÉES 1688, 1689 ET 1690— COLONIES.

Série B.—Vol. 15.

Table. Folio A, 7½ pages.

Soit 10 pp.

1688.
Versailles,
8 janvier.

Le roi à M. de Denonville. Ayant donné plein pouvoir au Sieur de Barillon, son ambassadeur extraordinaire à Londres, et au Sieur de Bourcens, de s'aboucher avec des commissaires anglais pour terminer toutes les contestations et différends entre les 2 nations au sujet de leurs possessions d'Amérique, il a, en attendant, fait un traité pour prévenir toutes difficultés, traité qui prendra fin le 11 janvier 1699. Devra s'appliquer à

DOC. DE LA SESSION No 8c

1688. entretenir de bonnes relations avec les Anglais et éviter des empiétements ou toute espèce d'offense. Folio 1, 2½ pages.
- Le ministre au même sur le même sujet. Folio 2, ½ page.
- 6 février. Le même à M. Parat, gouverneur de Plaisance. Folio 2, ½ page.
- 21 février. Le même au même. Folio 2½, 2 pages.
- Le même à M. Dupille (Terreneuve). Folio 3½, 1 page.
- 21 février. Le même au Sieur de St. Pastour (Terreneuve). Folio 4, ½ page.
- 21 février. Le même aux intéressés en la Compagnie de la Pêche sédentaire de l'Acadie. Est bien aise qu'ils aient porté une cargaison de 12,000 livres à Port-Royal et n'aient pas exigé le paiement de ce qui leur était déjà dû. Cela aura l'effet d'empêcher les habitants de l'Acadie de commercer avec les Anglais. Est surpris d'apprendre que Perrot continue de faire avec les Anglais un commerce défendu. Folio 4, 1 page.
- Le même à M. Perrot. Si après tant de marques de faveur et d'avertissements il continue son commerce avec les Anglais, le roi lui fera ressentir son indignation. Folio 4½, 1 page.
- Brevets de confirmation de concession aux personnes suivantes: Berthet, le Séminaire de Québec, Louise de Mousseaux, veuve de Pierre Pellerin de Saint-Amant, Bertrand, Nicolas Dupont, François Poessel de la Couche, Mathieu Amiot de Villeneuve, Jacques Le Bert, Claude Guyon, Antoine et Marguerite de la Chesnaye, Charles Denis de Vitré, Philippe Gautier de Comporté, René Louis Chartier de Lotbinière, Jean Gobin, François Magdelaine Ruette, François Pachot. Folio 5, 5 pages. Soit 7 pp.
- 1er mars. Etat de la dépense que le roi veut être faite pour l'année 1688. Folio 7, 3½ pages. Soit 5 pp.
- 1er mars. Liste des officiers choisis par le roi pour commander les détachements de soldats des vaisseaux que Sa Majesté envoie au Canada en la présente année. Folio 9, 1 page.
- 1er mars. Ordre du roi pour donner le commandement d'une compagnie en Canada au Sieur Galifet de Caffin. Id. pour le chevalier de Bangy. Id. pour le chevalier d'Autresy. Id. au Sieur de Saint-Martin pour les fonctions de lieutenant. Id. aux Sieurs de Bernice et de Boncours pour les fonctions d'enseignes. Folio 9½, 1 page.
- 20 mars. Ordre du roi qui permet au Sieur Marin, enseigne de marine, de revenir en France. Folio 10, ½ page.
- 6 mars. Brevet de grâce pour le nommé Jacques Ouniahoul, sauvage de Lorette. Avait tué un nommé Chapeau, cabaretier de Québec. Folio 10½, 1½ page.
- 8 mars. Mémoire du roi à MM. de Denonville et Champigny. Gratifications accordées. Doivent cesser d'en demander pour toutes sortes de gens, son intention étant, au contraire, de supprimer ou de restreindre celles qui existent. A donné des ordres pour faire éclaircir les prétentions de l'hôpital de Montréal sur la succession du duc d'Angoulesme et sur le trésor royal. La présence de l'évêque est nécessaire au Canada. Il en a été averti et il doit y passer ainsi que le Sieur de Laval, qui désire y retourner. Est satisfait de leur conduite pendant la présente guerre. Fera passer 300 soldats au Canada. Ordre sera donné de payer les 105,000 livres qu'ils ont empruntées pour les dépenses de la guerre. Gratifications à MM. de Callières et de Vaudreuil pour leur bonne conduite. N'approuve pas le projet de fermer Villemarie par des fortifications. Cette dépense serait plus utile dans les forts de l'ouest. Approuve le fort bâti à Niagara et les réparations à celui de Cataracouï. Donnera un remplaçant au Sieur de Villeneuve, ingénieur, puisqu'il ne convient pas. Craint que l'enlèvement de huit canots par les Iroquois ne les énorgueillissent et nuisent à un traité de paix. N'a aucune nouvelle précise de l'expédition de La Salle au Mississipi. La proposition que fait de Tonty, de descendre le Mississipi dans des barques, est inutile

1688. en ce que cela ne peut porter aide à de La Salle; d'ailleurs, il peut y avoir des rapides dangereux. Leur permet de révoquer la concession à de La Salle et autres dans les postes éloignés, puisqu'elles donnent lieu à des désordres. Le cuivre envoyé a été examiné et trouvé bon. Devront faire des recherches. Examineront s'il convient d'accorder au Sieur de Merville et au chevalier de Préaux, son frère, la concession qu'ils demandent au lac Témiscamingue. Enverra une frégate et 30 soldats à la côte de l'Acadie. Fait revenir les Sieurs de Miramont et de Gargas, dont il n'est pas satisfait. Folio 11, 14 pages. Soit 18 pp.
- 8 mars. Le ministre à M. de Denonville. Le roi est satisfait de sa conduite au sujet de la guerre. A bien fait de faire arrêter 2 partis d'Anglais qui allaient à Michilimakinak pour soulever les Hurons et les Outaouais. Le colonel Dougan est rappelé, ce qui le délivre des embarras que sa mauvaise foi et son avidité lui causaient. Ferait bien, en attendant, de lui faire expliquer nos droits sur les pays de l'ouest. Si les Anglais se montrent en armes avec les Iroquois, il pourra les traiter en ennemis. Ne peut lui envoyer les 800 soldats qu'il demande. Envoie 300. Le parti d'attaquer les Agniers et les Onontagués et d'hiverner chez eux paraît le meilleur. Le projet de désunir les Iroquois est bon. Doit bien humilier les Iroquois avant de conclure la paix avec eux. Folio 17 $\frac{1}{2}$, 7 pages.
- Mémoire sur la guerre à faire aux Iroquois. Le moyen le plus aisé de venir à bout des Iroquois paraît être de diviser l'armée en deux, un parti attaquant les Agniers en passant par le lac Champlain, et l'autre les Onontagués par le lac Ontario. Il faudrait brûler tous les villages de ces derniers, moins celui de Tariaguin, où l'on pourrait rassembler les provisions de l'ennemi et y faire hiverner 400 soldats, avec un autre 100 à La Famine, 200 à Niagara, 50 à Frontenac, et faire à peu près la même chose chez les Agniers. M. de Denonville pourrait revenir passer l'hiver à Montréal avec le reste de ses troupes et attaquer de nouveau les Iroquois au printemps, si la paix ne pouvait alors être faite. Passer l'hiver chez ces sauvages paraît chose essentielle pour les empêcher de se reformer et d'attaquer nos établissements, etc., etc. Folio 20 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- 20 mars. Le ministre à M. de Champigny. Comment il peut améliorer la manière de tenir ses comptes. A excédé de 20,000 livres les fonds destinés à soutenir la guerre; ne le doit pas faire à l'avenir. Il doit compenser l'excédent sur un item par des retranchements sur un autre, etc., etc. Folio 24 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 8 mars. Etat des armes et munitions que le roi ordonne être tirées des magasins de Rochefort pour être envoyées à Québec. Folio 26, 4 pages.
- 8 mars. Ordre du roi pour faire repasser le Sieur de Villeneuve, ingénieur, en France. Folio 27 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 mars. Ordre du roi, pour donner le commandement des troupes du Canada à M. de Callières en l'absence de M. de Denonville. Folio 28, 1 page.
- 8 mars. Avis du ministre à M. de Callières. Folio 28 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 mars. Lettre du même à M. Parat, gouverneur de Plaisance. Folio 28 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 8 mars. Etats des habits et autres hardes qui doivent être envoyés au Canada pour les soldats que le roi y entretient. Folio 30 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 mars. Etat des médicaments nécessaires qu'il faut envoyer de France pour les troupes qui sont au Canada. Folio 31, 4 pages.
- 14 mars. Le ministre à M. de Mauclerc. M. Parat écrit que Terre-neuve ne produit rien, que tout y est très cher et qu'il serait avantageux d'envoyer quelqu'un pour faire de la culture à une petite île, nommé Miquelon, où l'on y trouve de bonnes terres. Folio 33, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1688.
24 mars. Ordre du roi pour faire passer un ecclésiastique à Terre-neuve. Folio 33½, ¼ page.
- 10 avril. Le ministre à M. de Mauclerc. Derniers ordres à être envoyés par *La Friponne*. Folio 33½, 1 page.
- 10 avril. Le même à M. de Menneval. Remplace MM. de Miramont et Gargas par MM. Sologne et Des Goutins. Le sieur de Beauregard commande *La Friponne*. Il a ordre d'empêcher les Anglais de faire la pêche sur les côtes de l'Acadie et d'agir de concert avec lui. Le Sieur Pasquine, ingénieur, passe avec le Sieur de Beauregard. Est informé que les Anglais doivent aller à Port-Royal pour se faire payer de leurs avances aux habitants. Devra voir à ce qu'ils soient payés. Devra réunir la preuve des droits de la France sur le pays entre Pentagoët et Quinibiquy que les Anglais contestent. Attend un rapport sur ce qu'il a fait et entend faire. Folio 34, 4 pages.
- 10 avril. Ordre du roi pour faire repasser le Sieur de Miramont en France. Idem pour le Sieur de Gargas. Folio 36, ½ page.
- 10 avril. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Beauregard, capitaine de *La Friponne*. Recevra à son bord 30 soldats, l'officier qui les commande, les Sieurs Pasquine et Gouttin. Se mettra en rapport avec M. de Menneval, visitera tous les bâtiments étrangers à l'exception de ceux des Anglais. Folio 36½, 2 pages.
- 10 avril. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Pasquine, ingénieur, allant à l'Acadie. Folio 37½, 4 pages.
- 10 avril. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Gouttin, allant à l'Acadie pour faire les fonctions de juge et écrivain du roi. S'efforcera de terminer les difficultés, comme arbitre plutôt que comme juge, afin d'éviter des appels ruineux au Conseil Souverain de Québec. Recommandations générales. Folio 39, 6 pages.
- 13 avril. Le ministre au Sieur de Beauregard. Commentaires sur les instructions du roi. Folio 42½, 1 page.
- 14 mai. Le même à M. de Denonville. Parmi les jeunes gens du Canada qu'il a envoyés pour servir dans les gardes de la marine, il en est un qui n'a que 15 ans. Il faut être âgé d'au moins 18 ans et d'une noblesse recon- nue. Folio 42, ½ page.
- 20 mai. Le même à M. de Champigny. Veut bien accorder les lettres de ratifi- cation de concessions demandées par les Ursulines, mais veut être rensei- gné sur les droits des tiers et les inconvénients possibles. Folio 42½, 1 page.
- 1er avril. Brevet d'écrivain du roi à l'Acadie, pour le Sieur Gouttin. Folio 43, 1 page.
- 6 juin. Révocation du Sieur d'Antrésy, capitaine d'une compagnie au Ca- nada. Folio 43, 1 page.
- Ordre à M. de Denonville à l'égard de cette révocation. Folio 43½, ½ page.
- 17 juin. Le ministre à M. de Menneval. Lui demande un rapport de ceux qui pré- tendent avoir des droits de seigneurie en Acadie et particulièrement des enfants de Le Borgne. Folio 44, 1 page.

ANNÉE 1689.

1689.
30 janvier. Lettres d'Etat pour M. de Denonville. Id. pour M. de Champigny. Folio 45, ¼ page.
- 20 mars. Le roi à M. de Denonville. A dû recevoir l'ordonnance par laquelle il a déclaré la guerre aux Hollandais. Doit se tenir sur ses gardes, quoiqu'il

1689. n'ait rien à craindre. Le prince d'Orange s'est emparé par la révolte d'une partie de l'Angleterre. Pourrait bien pousser les Anglais de Boston et de Manatte à des entreprises contre le Canada. Folio 45, 1½ page.
- 30 avril. Le ministre à M. de Denonville, sur le même sujet. Folio 45½, ½ page.
Le même à M. Bégon. Le prie de faire passer au Canada des briquetiers, tuiliers et potiers que demandent des habitants du Canada, qui ont fait un établissement considérable de cette industrie. Id. pour l'établissement de pêche du Sieur Riverin. Folio 46, 2 pages.
- 1er mai. Mémoire du roi à MM. de Denonville et de Champigny. Liste des documents reçus. L'accident aux Iroquois qui venaient traiter de la paix est fâcheux. Espère que le rapport de l'Iroquois qui s'est sauvé de chez les Hurons pourra expliquer les faits d'une manière satisfaisante et amener la paix. Le moyen de faire cette paix en reprenant le traité commencé entre Anglais et Français n'est plus praticable depuis la révolution qui s'est produite en Angleterre; d'ailleurs, les Anglais déclareront bientôt la guerre à la France et il faut s'attendre à des hostilités de la part des Anglais en Amérique. Ils ne manqueront pas de pousser les Iroquois contre nous, d'autant plus qu'ils se prétendent maîtres de leur pays. Devront, pour le présent, se garder de toute hostilité contre les Anglais, même s'ils poussent les Iroquois à la guerre ou les supportent. Ils devront s'efforcer de conclure promptement la paix avec les Iroquois ou leur faire la guerre avec les forces dont ils disposent. Ne peut les aider. Fera revenir de Marseille les Iroquois qui sont aux galères, les fera habiller proprement pour les renvoyer chez eux. Devront protéger les Illinois et autres alliés, mettre à couvert Michilimakinak contre les entreprises des Anglais. Approuve qu'ils aient abandonné le fort Niagara et feront ce qu'ils croiront le plus avantageux à l'égard de celui de Cataracoüy. A fait des représentations au sujet de la violence contre de Saint-Castin et le pillage de Pentagcôt. Les Anglais ont répondu qu'ils ne prétendaient rien sur ce poste et sur la rive septentrionale de la rivière du même nom. Depuis, la révolution a brisé toutes les négociations. A besoin d'hommes et d'argent en Europe. Ne peut en donner pour le Canada. Ne peut accepter leur proposition de défendre le commerce de l'eau-de-vie, malgré les désordres qu'il cause; ce serait priver ses sujets de France et du Canada de l'avantage qu'ils en tirent, commerce qui d'ailleurs tomberait entre les mains des Anglais. A accordé la survivance des charges remplies par leurs pères aux Sieurs de Bécancour, de Silly et D'Amours. Le Sieur Cavillier, frère de la Salle, a apporté la nouvelle de la mort de son frère, assassiné par quelques-uns de ses soldats. Approuve le projet du Sieur Riverin à l'égard de la pêche de la morue et de la baleine à l'entrée du fleuve. Est très aise d'apprendre que 3 moulins à scie aient été construits. Devront donner leur protection à la Compagnie du Nord pour leur commerce et pour chasser les Anglais de la Baie d'Hudson, si la guerre éclate. Compagnie que le Sieur Hameau a formée pour l'exploitation des mines. Remplaceront le Sieur de Villeneuve par le Sieur Franquelin s'ils l'en croient capable. Concession au Sieur Denis. Veut bien accorder aux habitants la faveur de faire venir des nègres pour les employer à leurs travaux, mais ils doivent se rendre compte que le climat peut les tuer et qu'alors ils auraient encouru d'inutiles dépenses. Devront étudier les moyens de rendre les communications aisées entre le Canada et l'Acadie, ce dernier pays offrant des avantages plus variés à ceux qui sont sans emploi. Folio 47, 17 pages. Soit 25 pp.
- 1er mai. Ordre du roi pour rassembler en villages les habitations qui sont répandues dans la colonie du Canada. Folio 55, 1 page.
- 1er mai. Le ministre à M. de Denonville. Le chevalier de Callières, qu'il a envoyé ici pour donner des éclaircissements au sujet des négociations du traité entre la France et l'Angleterre, a proposé, vu l'invasion du prince

DOC. DE LA SESSION No 8c

1689. d'Orange, de s'emparer de suite de Manatte et d'Orange. Sa proposition peut être bonne, mais Sa Majesté ne veut pas l'exécuter sans la lui soumettre. Ne croit pas devoir accorder, dans les conjonctures actuelles, au Sieur de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, le congé qu'il demande. Folio 55½, 2 pages.
- 1er mai. Le même à M. de Champigny à l'égard des dépenses. Folio 56½, 4 pages.
- 1er mai. Le même au Sieur Para (Plaisance). Folio 57½, 4 pages.
- 9 mai. Ordre qui permet aux intéressés en la pêche sédentaire de l'Acadie de transborder à la Rochelle les marchandises qu'ils font venir de Bordeaux pour être expédiées à l'Acadie. Folio 59, 1 page.
- 9 mai. Etat de ce qui est demandé par le Sieur Parat pour le fort de Plaisance. Folio 59½, 1 page.
- 20 mai. Le ministre à M. l'évêque de Québec. Le roi lui a accordé 1,500 livres pour être employées à l'achat de vases sacrés. Mission des Illinois. La mort de La Salle résout pour le moment la question de la juridiction de l'évêque de Québec sur les lieux découverts. Le roi ne désire pas révoquer son ordonnance du 24 mai 1679 sur le commerce de l'eau-de-vie. Folio 62, 3 pages.
- 24 mai. Ordre du roi à MM. de Denonville et de Champigny, de donner au Sieur Franquelin, qui s'en va au Canada pour faire la carte des parties du nord de l'Amérique, tout le secours dont il aura besoin. Folio 63, 1 page.
- 24 mai. Confirmation de concessions accordées à plusieurs particuliers du Canada. Pézard de la Touche, Augustin Rouer de Cardonnière. Louis Rouer d'Artigny, Louis d'Amours d'Echauffours, René d'Amours de Clignan-court, les Pères Jésuites, Le Maistre, de La Mothe Cadillac, l'évêque de Québec. Folio 63½, 6 pages. Soit 8 pp.
- 24 mai. Etat de la dépense du Canada, pour la présente année. Folio 66, 5 pages. Soit 7 pp.
- 24 mai. Ordre du roi pour recevoir le Sieur de Vaudreuil, capitaine, pour commander une compagnie de soldats du détachement des vaisseaux en Canada. Folio 68½, 1 page.
- 24 mai. Permission au Sieur de Villeneuve, ingénieur, de se retirer chez lui. Idem à M. de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, de passer en France pour y vaquer à ses affaires. Folio 69, ½ page.
- Provisions au Sieur de Tilly, fils, en survivance de son père au Conseil Souverain de Québec. Idem au Sieur d'Amours, fils: Idem pour le Sieur de Bécancourt, fils, à la charge de grand voyer. Folio 69, 3 pages.
- Ordre du roi, portant réception d'un exempt du prévôt des maréchaux dans le pays du Canada. Folio 70½, 1 page.
- 24 mai. Provisions au Sieur de Saint-Simon, lieutenant de la maréchaussée, de l'office de prévôt des dits maréchaux, en remplacement du Sieur Gaultier de Comporté, décédé. Folio 70½, 2 pages.
- 24 mai. Ordre du roi pour la réforme des 35 compagnies de soldats du détachement des vaisseaux en Canada, réduites à 28. Folio 71½, 1 page.
- 28 mai. Le ministre à M. Bégon. Envoie un nouveau vaisseau pour porter les munitions, armes et artillerie au Canada. Il a été fait fonds de la somme de 94,000 livres pour les dépenses de la guerre du Canada. Après avoir payé toutes les dépenses d'achat et de fret, le reste de cette somme devra être envoyé au Canada. Folio 71, 2 pages.
- 28 mai. Etat des canons, aimes et munitions qui doivent être tirés des magasins de Rochefort pour être envoyés au Canada. Autre état. Folio 73, 4 pages.

1689.
29 mai. Le ministre à M. de Lubert. Donnera ordre à son commis à Rochefort de payer à M. Bégon 75,000 livres pour achat de munitions, etc., etc. Folio 75, 1 page.
- 31 mai. Le roi à M. Denonville, pour lui dire de repasser en France. A besoin de lui pour la guerre en Europe. M. de Frontenac est nommé à sa place. Folio 75, 1 page.
- 1er juin. Lettre du roi qui donne au Sieur de Menneval le commandement d'un détachement de 45 soldats des vaisseaux à l'Acadie. Id. au Sieur Portneuf pour la lieutenance de ces 45 soldats. Id. au Sieur Villebon pour le commandement d'un pareil détachement à l'Acadie. Id. au Sieur Dauphin de Montorgueil pour la lieutenance de ce dernier détachement. Folio 75½, 1 page.
- Ordre du roi qui nomme le Sieur de Saccardy pour ingénieur en Canada. Folio 76, 1 page.
- 4 juin. Provisions au Sieur de Callières de commandant général de la Nouvelle-France en l'absence de M. de Frontenac. Folio 76½, 3 pages.
- 7 juin. Instruction pour le comte de Frontenac. Espère qu'il oubliera les dissentiments qu'il a eus autrefois en Canada et gouvernera avec modération et sagesse. Favorisera le clergé, mais empêchera les empiétements des Jésuites sur l'autorité civile. Examinera s'il est possible de ramener les dîmes du 26° au 13° minot sans trop accabler les habitants. En 1687, M. de Denonville ravagea les cabanes des Sounoutouans et brûla leurs blés. Ils envoyèrent des députés pour faire la paix, ils furent renvoyés parce que les 5 nations n'étaient pas toutes représentés, ils revenaient lorsqu'ils furent enlevés par les Hurons. Le chevalier Andros, qui venait de remplacer le colonel Dougan, fit dire aux Iroquois de ne pas faire de paix, qu'il les prenait sous sa protection. Il faut attaquer la Nouvelle-York pour priver les Iroquois de l'assistance des Anglais. Historique des négociations avec les Anglais pour fixer les possessions respectives des 2 nations à la Baie d'Hudson, à l'Acadie, etc., etc. Fera un recensement général à son arrivée en Canada. Recommandations générales. Folio 78, 28 pages. Soit 38 pp.
- Mémoire touchant le droit des Français sur les nations iroquoises. Que les Iroquois reconnurent la domination française et s'y soumirent dès 1604 et 1610. Que Champlain prit possession de leurs terres au nom du roi. Que par le traité avec M. de Tracy les Iroquois, en 1665-66, se mirent sous la protection du roi de France et se déclarèrent ses sujets, etc., etc. Qu'un traité fait par les Iroquois avec les Anglais en 1684, ne peut prévaloir contre des droits acquis. Folio 91½, 2 pages.
- 7 juin. Mémoire pour servir d'instruction à M. de Frontenac sur l'entreprise de la Nouvelle-York. A confié l'expédition par mer au Sieur de la Caffinière. Fera, en même temps, attaquer Orange, et si cette entreprise réussit, l'expédition devra se rendre à Manatte. Folio 92½, 12 pages. Soit 16 pp.
- 7 juin. Le roi à M. de Denonville. A préparé une expédition contre la Nouvelle-York. M. de Callières, qui passe en Canada, l'informerá des détails et de ce qu'on attend de lui. Folio 18½, 1 page.
- 7 juin. Le ministre au même sur le même sujet. Folio 99, ½ page.
- 7 juin. Le même à M. de Frontenac. Trouvera un ordre pour confier le gouvernement du Canada à M. de Vaudreuil, pendant que lui et M. de Callières seront occupés à l'entreprise contre Orange. Il le remettra à M. de Denonville pour qu'il le transmette à M. de Vaudreuil au moment de repasser en France. Folio 99, 1 page.
- 7 juin. Ordre du roi au chevalier de Vaudreuil pour commander au Canada, en l'absence de MM. de Frontenac et de Callières. Folio 99½, 1 page.
- 7 juin. Le roi à M. de la Caffinière. A fait choix de sa personne pour commander *L'Embuscade* et *Le Fourgon* dans une entreprise dont il aura les détails

DOC. DE LA SESSION No 8c

- et les instructions de M. de Frontenac qui s'embarque pour le Canada et qu'il rejoindra à Campseaux. Folio 100, 1 page.
- 20 juin. Le ministre à M. de Denonville. Se rendra à Plaisance à la fin d'août, auquel temps le chevalier de Villars, qui se rend à Terre-neuve avec 2 vaisseaux, le ramènera sur l'un d'eux, à son choix, soit celui qui doit venir dans la Méditerranée, soit celui qui doit aller au Ponant. Folio 100½, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. de Champigny. Est surpris qu'il rende compte des affaires du Canada au contrôleur général. Ne doit le faire qu'à lui. Apprend que les fermiers veulent obliger les habitants à porter leurs pelletteries dans leurs magasins. Examinera l'usage à ce sujet et si cette contrainte ne serait pas trop dommageable aux habitants. Folio 101, 1 page.
- 25 juin. Ordonnance du roi portant déclaration de guerre au prince d'Orange, aux Anglais et Ecossais fauteurs de son usurpation. Folio 101½, 2 pages.
- 30 juin. Le roi à M. de Frontenac, pour accompagner la déclaration de guerre au prince d'Orange ; aux Anglais et Ecossais fauteurs de son usurpation. Folio 102, ½ page.
- Le ministre à M. de Frontenac pour lui dire de faire enregistrer l'ordonnance de déclaration de guerre. Folio 102½, ½ page.
- 30 juillet. Lettre d'Etat à M. de Champigny. Surséance de toutes procédures civiles pendant 6 mois. Idem à M. de Denonville. Idem au chevalier de Merville, capitaine en Canada. Folio 102½, 2 pages.

ANNÉE 1690.

1690.
1er juin. Provisions de gouverneur du fort de Plaisance pour le Sieur de Brouillon en remplacement du Sieur Parat. Folio 1, 2 pages.
- 23 juin. Lettre du roi pour rappeler le Sieur Parat. Folio 1½, 1 page.
- 23 juin. Le même au Sieur de Saint-Pastour pour reconnaître le Sieur de Brouillon. Idem aux habitants de Plaisance. Folio 2, 1 page.
- 23 juin. Aux officiers de l'Amirauté de Bordeaux au sujet du départ de Sieur de Brouillon. Folio 2½, ½ page.
- 1er juillet. Provisions de gouverneur des Trois-Rivières pour le Sieur de Ramezay en remplacement du Sieur de Varennes, décédé. Folio 2½, 2 pages.
Etat de la dépense à être faite pour l'année 1690. Folio 4½, 5 pages.
Soit 7 pp.
- 10 juillet. Commission au Sieur Gaillard, commissaire en Canada, pour servir en la même qualité au Canada. Folio 6½, ½ page.
- 10 juillet. Le ministre à M. du Pille pour l'envoi des subsistances aux troupes du Canada. Folio 7, ½ page.
- 14 juillet. Mémoire du roi à MM. de Frontenac et Champigny. A été informé des irrptions des Iroquois dans l'île de Montréal et des efforts pour traiter de la paix par l'entremise des Iroquois revenus de France. Ne peut envoyer des renforts ni exécuter l'entreprise projetée contre la Nouvelle-York. Se tiendront sur la défensive s'ils n'ont pas une bonne occasion d'attaquer. Pourront faire attaquer les Anglais et les Iroquois par les sauvages alliés. Devront exciter les Canibas, qui ont pris Pemequid à guerroyer contre les Anglais. Espère que les négociations qu'ils ont entamées avec les Outaouais, qui avaient fait la paix avec les Iroquois, sont terminées et qu'ils vont lever la hache contre ces derniers. Profiteront des bonnes dispositions de la Compagnie du Nord pour faire enlever le fort Nelson par d'Iberville. S'en remet à M. de Frontenac pour faire ce qu'il estimera le plus convenable. Feront saper les fortifications de Cataracoüy pour que les Anglais n'en tirent aucun avantage. Recommandations générales. Folio 7, 10 pages.
Soit 14 pp.

1690.
14 juillet. Le ministre à M. de Champigny. A reçu ses lettres des 6 juillet, 16 et 17 novembre dernier avec les états les accompagnant. Le Sieur de Mer-ville. De Ramezay. Emploi des fonds. Le Sieur de la Touche. A transféré la concession de La Salle aux Illinois aux Sieurs de la Forest et Tonty. Entreprises du Sieur Riverin. Folio 12, 10 pages. Soit 13 pp.
- 14 juillet. Le ministre à l'évêque de Québec. A reçu ses lettres des 27 et 28 juin, 24 juillet, 2 août et 17 novembre. Sa Majesté n'a pu se dispenser de retrancher sur les gratifications qu'il lui accorde. A bien voulu, cependant, malgré les dépenses extraordinaires en Canada, continuer la gratification de 8,000 livres aux curés. Espère qu'il contiendra le zèle des ecclésiastiques dans les bornes de leurs devoirs pour qu'ils ne troublent pas les consciences au sujet du commerce de l'eau-de-vie. Espère que la bonne intelligence entre lui et M. de Frontenac ne sera pas troublée. Folio 16½, 4 pages.
- 14 juillet. Le même à M. de Menneval. Il eût été préférable de conserver l'ancien for de Port-Royal en le réparant que d'en construire un plus grand. Il faut réduire la longueur de ce fort du côté de la mer. Fera attaquer les Anglais par les Abénakis. Envoie l'ordre nécessaire pour faire embarquer le Sieur De Goutins et l'obliger à venir rendre compte de sa conduite. Le Sieur Du Breuil le remplacera comme juge. Pardonne au Sieur de Belle-Isle, qui n'a agi qu'à la suggestion de De Goutins. Folio 18½, 8 pages.
- 14 juillet. Le même au Sieur Saccardy, ingénieur à Port-Royal. Le blâme de n'avoir pas tenu compte de ses instructions au sujet du fort de Port-Royal. Son fort est beaucoup trop grand et encore inachevé, partant exposé aux attaques de l'ennemi. Folio 22, 3 pages.
- 14 juillet. Le même à M. Bégon. Fera partir les vaisseaux incessamment. Folio 23, 2 pages.
Fin du volume 15.

DÉPÊCHES DU CANADA—1691, 1692, 1693—COLONIES.

Série B.—Vol. 16.

- Table. Folio A, 6 pages.
Autre table. Folio B, 15 pages. Soit 22 pp.
1691.
17 février. Versailles, Instruction pour le Sieur de Brouillon, gouverneur de l'île de Terre-neuve, du fort de Plaisance et îles adjacentes. Folio 1, 12 pages. Soit 16 pp.
- 28 février. Ordre pour faire servir le Sieur Lemoine de Longueuil en qualité de capitaine de la compagnie de soldats des vaisseaux du Sieur du Creusel à Québec. Folio 6½, ¼ page.
- 7 mars. Etat des habits et autres fournitures que le roi envoie en Canada pour les soldats. Folio 6½, 1 page.
- 7 mars. Liste des officiers de marine choisis par le roi pour servir sur les vaisseaux ci-après nommés que Sa Majesté fait armer au port de Rochefort pour envoyer en Canada. Cazardaux, Du Tast, De Lorme, De Sérigny, De Bonnaventure, De Quervilly, Le Dauphin de Montorgueil. Folio 7, ¼ page.
- 16 mars. Etat des fonds, brevets de confirmation de concessions et ordres du roi expédiés au Canada. Folio 7½, 2 pages.
Liste de divers ordres pour continuer les officiers y nommés dans leurs grades et emplois, au nombre de 37, 4 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1691.
16 mars.

Divers brevets de concession aux personnes suivantes : au Sieur François Genaple de Bellefons, notaire à Québec, un fief à l'endroit appelé "Les Longues Vues" sur la rivière Saint-Jean, entre Médoktek et Nashouak, joignant à Gemsek. Au Sieur Nicolas Denis de Fronsac, un fief à Miramichi, ayant 15 lieues de front sur 15 de profondeur, au nord et au sud-est de la rivière aux Truites. Au Sieur de Lespinau, une langue de terre à l'arrière de sa maison à Québec. Au Sieur Gobin, marchand à Québec, un fief de 12 lieues sur 10 à la Baie des Chaleurs, depuis la borne de la concession au Sieur Gobin, tirant partie au nord-ouest, partie à l'est-sud-est, y compris la rivière Ristigouche, avec les pointes, îles, îlets et batteries. Folio 10, 4 pages.

Textes des ordres pour continuer divers officiers dans leurs grades et emplois. Folio 11½, 9 pages. Soit 12 pp.

Camp devant
Mons,
7 avril.

Mémoire du roi à MM. de Frontenac et Champigny. A appris avec beaucoup de satisfaction l'insuccès des Anglais devant Québec, la cessation des incursions des Iroquois et le zèle des nations alliées, particulièrement les Outaouais. Espère que la situation ne s'est pas gâtée depuis l'arrivée du Sieur de Villebon, porteur de ces nouvelles. Leur envoie tous les secours qu'ils demandent. Fera harceler les Iroquois par les sauvages alliés assistés de Canadiens. Fera parvenir directement aux Canibas les secours que demande pour eux le Sieur de Villebon qui va se mettre à leur tête avec des Canadiens. Fera diligence pour faire partir *Le Hazardeux* pour la Baie d'Hudson dont l'expédition est confiée aux Sieurs du Tast et d'Iberville. Devront toujours s'occuper de l'expédition projetée contre la Nouvelle-York, au cas qu'elle soit encore jugée utile. On aurait dû raser complètement le fort Cataracouï et disperser dans les bois les munitions, outils, ustensiles si on ne pouvait les emporter. Fort Saint-Louis des Illinois. Doivent s'appliquer à la paix avec les Iroquois sans trop faire voir qu'ils la désirent. Congés. Feront de leur mieux pour mettre les Canadiens en œuvre pour la guerre et donneront des petits grades d'officiers aux gentilshommes canadiens. A gratifié le Sieur Hertel de lettres de noblesse pour le récompenser de ses services et de ceux de ses fils. Id. au Sieur Denis qui a eu le bras cassé au siège de Québec. Le Sieur de Louvigny. Donne au Sieur Lemoyne de Longueuil la compagnie que doit vacquer le Sieur de Croisel en considération de sa blessure, de ses services, de ceux de son père et de ses frères, et pour reconnaître la perte de son frère, le Sieur de Sainte-Hélène, mort des blessures qu'il a reçues au siège de Québec. A gratifié son frère, de Maricourt, de la place de capitaine réformé en remplacement du Sieur de Laus, Tiendra compte de leur recommandation en faveur d'Iberville. Devront l'assister dans son entreprise à la Baie d'Hudson. Accorde une gratification annuelle de 150 livres au Sieur Denis dont les Anglais ont ruiné l'habitation. Donnera de l'emploi au Sieur La Mothe Cadillac, gentilhomme de l'Acadie, dont l'habitation a été ruinée alors qu'il était sur le vaisseau *L'Embuscade* au service du roi. Représenteront à l'évêque qu'il cessera la subvention aux curés s'il met plus longtemps obstacle à l'établissement de cures fixes. Folio 16, 12 pages. Soit 16 pp.

7 avril.

Mémoire du roi à M. de Frontenac touchant l'Acadie et l'attaque du fort Nelson. A choisi le Sieur de Villebon, avec le Sieur Portneuf comme son lieutenant, pour diriger et commander les Canibas. Il désignera 4 ou 5 officiers réformés et environ 40 Canadiens qu'il fera embarquer à Québec sur *Le Soleil d'Afrique* que commande M. de Bonaventure.

Instructions pour l'expédition au fort Nelson. Folio 22, 6 pages.

Soit 7 pp.

7 avril.

Mémoire du roi, pour servir d'instruction au Sieur du Tast, capitaine entretenu en la marine, pour l'expédition au fort Nelson. Commandera les vaisseaux *Le Soleil d'Afrique* et *Le Hazardeux*, qu'il fait armer à

1691. Rochefort pour porter des munitions à Québec et escorter les vaisseaux marchands. De Québec il se rendra à la Baie d'Hudson avec *Le Hazardeux* et 2 vaisseaux que fourniront la Compagnie du Nord. Agira de concert avec le Sieur D'Iberville, qui a une connaissance parfaite du pays, et est hautement recommandé. A son retour il attaquera les Anglais à Terre-neuve, s'il croit pouvoir le faire avec succès. Folio 24½, 4 pages.
- 7 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sieur de Bonaventure, commandant *Le Soleil d'Afrique*. Partira de La Rochelle avec le Sieur Du Tast. Arrivé à Québec, ils se hâtera de partir pour les côtes de l'Acadie avec les officiers et Canadiens que lui confiera M. de Frontenac. Il s'arrêtera à Chedaboutou et se rendra dans la baie Française. S'emparera de tous les vaisseaux anglais qu'il y trouvera, après quoi il reviendra en France. Folio 26, 5 pages.
- 7 avril. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Villebon, commandant à l'Acadie. (Devait s'embarquer à La Rochelle avec M. de Bonaventure sur le vaisseau *Le Soleil d'Afrique*, et l'accompagner à Québec et à l'Acadie.) Folio 28, 5 pages.
- Paris,
7 avril. Le ministre à M. de Frontenac. Le félicite du glorieux succès qu'il a remporté contre les Anglais et d'avoir pu tenir les Iroquois dans l'éloignement et la crainte. Le roi lui a accordé une gratification de 6,000 livres. Le projet d'une attaque contre la Nouvelle-York ne paraît pas suffisamment étudié. Doit empêcher que les officiers des troupes ne contractent des mariages peu sortables avec des filles sans bien. Folio 30½, 5 pages.
- 7 avril. Le même à M. de Champigny. Le roi n'a pu envoyer de soldats au Canada, mais il accorde en munitions, armes et marchandises la somme de 24,000 livres afin de les employer à activer les sauvages amis et les Canadiens. Accorde 20,000 livres pour faire parachever les fortifications de Québec. Ne doit pas permettre aux commerçants et traitants d'endetter les sauvages pour plus de 4 ou 5 écus. Efforts qu'il doit faire pour vivre en bonne intelligence avec M. de Frontenac, l'évêque et les ecclésiastiques. Folio 32½, 12 pages. Soit 15 pp.
- 7 avril. Le ministre à l'évêque de Québec. Cures. Gratifications au clergé. Remontrances des marchands sur les empêchements des ecclésiastiques au commerce de l'eau-de-vie. Doit surveiller ceux-ci et les empêcher de troubler les consciences. Espère qu'il les fera se conformer à l'ordonnance, laquelle pourvoit à la répression des abus. Ce commerce est celui qui est le plus utile au royaume, la France ayant la supériorité sur la Hollande et l'Angleterre. Ce commerce n'est défendu dans aucun pays chrétien, et l'usage de l'eau-de-vie est en soi très salutaire. Il se fait depuis un siècle en Canada, et s'il était supprimé il serait fait chez les sauvages par les Anglais, ce qui favoriserait leur commerce à notre détriment. Il est de grande conséquence que le clergé vive en bonne intelligence avec les autorités civiles. Doit rappeler le Père Petit de l'Acadie. Il se mêle de choses qui ne le regardent pas. Il a prétendu que les habitants ne pouvaient se passer des Anglais, et a été cause de leurs malheurs. Folio 38, 4 pages.
- 7 juillet. Le même à M. de Callières. Le roi est satisfait de son zèle depuis qu'il est en Canada, et particulièrement lors du siège de Québec. Se souviendra de lui à l'occasion. Folio 40, 1 page.
- 7 avril. Le même au Sieur Prévost. Le roi est satisfait de son zèle et de sa bravoure au siège de Québec. Aurait la lieutenance du roi si des raisons graves n'empêchaient pour le moment la création de cette charge. Folio 40½, 1 page.
- 7 avril. Le même au Sieur D'Iberville. Le roi, en considération des témoignages nombreux de sa vaillance et de sa conduite, le charge de l'exécution

DOC. DE LA SESSION No 8c

1691. tion d'une entreprise au fort Nelson. S'il parvient à en chasser les Anglais, Sa Majesté aura égard à ce service. Folio 41, 1 page.
- 7 avril. Le même au Sieur de Longueuil. En considération de sa belle conduite pendant le siège de Québec, le roi lui donne le commandement d'une compagnie. Folio 41, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 avril. Le même au Sieur de Crasacy. Le roi est satisfait de son application à le bien servir depuis qu'il est au Canada. Folio 41 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 avril. Le même au Sieur de Lotbinière. Le roi est satisfait de son intégrité et de sa bonne conduite dans l'exécution des devoirs de sa charge. S'en rappellera à l'occasion. Folio 41 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Camp devant
Mons,
10 avril. Lettre du roi pour faire chanter un *Te Deum* pour la prise de Villefranche, des forts de Saint-Auspice et de Montalban. Nice. Folio 42, 2 pages.
- 10 avril. Le même à M. de Champigny sur le même sujet. Folio 43, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 avril. Le ministre à M. de Frontenac. Idem à l'évêque sur le même sujet. Folio 43, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 avril. Le ministre au Sieur Massicot pour qu'il porte ses dépêches sur le bateau qui doit partir de La Rochelle. Folio 43 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- Versailles,
25 avril. Le même à M. de Champigny au sujet du fret sur les munitions du gouvernement. Folio 43 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 12 mai. Le même à M. Bégon pour qu'il fasse passer au Canada un maître charpentier afin de voir à se procurer des mâts pour le service du roi, l'article étant devenu rare ici. Folio 44 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 12 mai. Le même à M. de Champigny sur le même sujet. Folio 45, 2 pages.
- 30 mai. Le même à M. de Frontenac. L'affaire du Sieur Phipps avec les habitants de la Nouvelle-Angleterre n'est pas encore terminée et il est allé à Londres pour plaider sa cause. Ainsi rien ne sera entrepris contre Québec et il doit profiter de cette accalmie pour écraser les Iroquois ou hâter la paix avec eux. Folio 45 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mai. Le roi à M. de Frontenac, pour lui dire que le baron de la Houtan, qui sert en Canada comme lieutenant réformé d'une compagnie, servira en qualité de capitaine. Folio 46 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

1692

1692.
Versailles,
27 février. Le ministre à M. Bégon. Le roi enverra au Canada le vaisseau *Le Poly* qui sera commandé par M. d'Iberville, capitaine de frégate légère, *L'Envieux*, qui le sera par M. de Bonaventure et une flûte dont il choisira le commandant, etc., etc. Vaisseaux marchands. Envoi de munitions. Folio 1, 6 pages. Soit 9 pp.
- Observations sur l'état des armes et marchandises pour présents aux sauvages dont l'estimation a été faite à Rochefort. Folio 4, 2 pages.
- Mémoire des munitions, armes et ustensiles à être envoyés aux sauvages de l'Acadie. Folio 4 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- Etat des munitions à envoyer à l'Acadie pour la subsistance des soldats qui doivent être revenus des prisons de Boston. Folio 5 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Etat des armes et marchandises à envoyer en 1692 pour faire des présents aux sauvages ; à prendre sur les fonds à ce destinés. Folio 6, 2 pages.
- Mémoire des médicaments nécessaires pour les troupes du roi en Canada en la présente année. Folio 7, 6 pages.
- Etat des armes, munitions, vivres, ustensiles, et autres choses à envoyer au Canada en la présente année. Idem artillerie. Folio 9 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- Paris,
5 mars. Le ministre à M. Bégon. Au sujet du fret des pelleteries des fermiers généraux. Folio 10 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

1692.
Versailles,
12 mars. Le même à M. Bégon. Il est important que les vaisseaux mettent à la voile avant le 10 avril. Autres instructions sur le même sujet. Folio 11, 2 pages.
- 15 mars. Le roi à M. de Frontenac. Examinera le placet du Sieur Pinault, chirurgien major des Trois-Rivières, et jugera s'il doit être accordé. Folio 12, 1 page.
- 1er avril. Le ministre à M. de Brouillan, gouverneur de Plaisance. Folio 12½, 11 pages.
- Pas daté. Mémoire du roi à MM. de Frontenac et Champigny. Continuation des avantages sur l'ennemi en Europe. Espère que les agissements des sauvages alliés contre les Iroquois ont mis ceux-ci hors d'état d'envahir la colonie. Ils auraient peut-être mieux fait d'employer leur temps à les attaquer de leur côté pour les accabler. Le succès remporté sur eux par M. de Valrenne aurait dû être suivi par une expédition du côté d'Orange contre les Agniers. L'union entre eux est la condition du succès. L'opinion de M. de Frontenac doit finalement prévaloir sans récriminations. Pourra leur envoyer des troupes l'année prochaine. Faible progrès des travaux aux fortifications de Québec et de Montréal proportionnellement à l'argent dépensé. Ceux qui sont chargés de distribuer des présents aux sauvages ne doivent pas accepter de contre-présents. Doivent prévenir les abus de la traite pour ne pas détourner les sauvages de la guerre. Congés. N'ont pas fait rapport sur la proposition du Sieur de La Porte Louvigny d'établir un poste à la rivière des Miamis à la condition d'y entretenir 40 soldats. Ne voit pas d'avantages marquants dans cette proposition. Congés accordés aux Religieuses Hospitalières de Montréal pour les aider au rétablissement de leur maison. Congés demandés par le Sieur de la Durantaye. Feront respecter, aux Sieurs de la Forest et de Tonty, les conditions de leur établissement au fort Saint-Louis des Illinois. Secours pour l'Acadie. Le succès de ce côté n'a pas répondu aux espérances. A reçu leur rapport sur l'expédition projetée contre la Nouvelle-York. Cette entreprise, si elle est résolue, doit marcher de front avec une autre contre Orange. Fonds pour le rétablissement du château de Kébec. Promotions des officiers. A accordé la lieutenance du roi à Kébec au Sieur Prévost, la majorité de Montréal au Sieur de Galiffet, celle des Trois-Rivières au Sieur de Grandpré, 300 livres de gratification au Sieur de Ramezay, 500 chacun aux Sieurs de Repentigny et de Monié, 800 au Sieur Jolliet, maître d'hydrographie. Désire qu'ils donnent aux Sieurs de la Durantaye et de Cadillac toute l'assistance qu'ils pourront en considération de leurs bons services. Lettres de noblesse aux Sieurs de Hertel et Denis. Est bien aise que les différends entre l'évêque et le Séminaire de Québec soient terminés. Doivent faire connaître à l'évêque que s'il n'établit pas des cures fixes, il supprimera les gratifications à ses prêtres. Le Sieur Bosson, capitaine, acquitté à La Rochelle, retourne au Canada. De Noyau et de Lorimier rétablis dans leurs fonctions. Espèces d'argent et d'or réformées et non réformées. Folio 17½, 24 pages.
Soit 30 pp.
- Mémoire pour M. de Frontenac, touchant l'Acadie. Vu les assurances que donne le Sieur de Villebon, qu'il entrera en action dès le printemps, il fera partir du Québec le vaisseau *L'Envieux* avec l'approvisionnement nécessaire pour l'Acadie. Folio 29, 1½ pages.
- Mémoire pour M. de Frontenac sur l'attaque du fort Nelson. Folio 30, 3 pages.
- Versailles,
avril. Le ministre à M. de Frontenac. Le roi très satisfait de ses services. A reçu ses lettres des 1 et 10 mai, 30 août, 2 et 20 septembre et 8 octobre. L'avis du grand nombre est que le rétablissement du fort de Frontenac

DOC. DE LA SESSION No 8c

1692. n'est pas utile. Il ne paraît pas que les Anglais se soient mis en état d'attaquer de nouveau Québec. A les mains libres pour attaquer les Iroquois. L'évêque paraît être dans la disposition d'établir des cures fixes. Est informé que le Sieur Biard, major de Montréal, est un mauvais sujet. Espère que l'expédition à la Baie d'Hudson ne subira pas de nouveaux retards. Folio 31, 7 pages. Soit 9 pp.

Avril. Le même au même. Le roi aurait fait faire un armement pour l'entreprise sur la Nouvelle-York, mais il faut étudier l'affaire plus minutieusement, son rapport n'étant pas assez précis. Devra faire passer en France le Sieur Cadillac que l'on dit bien connaître les lieux. A donné trop de liberté au prisonnier Nelson, qui est l'homme le plus animé contre nous et le plus propre aux desseins des Anglais contre le Canada. Ne doit pas libérer le dit Nelson si les 53 soldats français, prisonniers à Boston, n'ont pas encore été renvoyés à Port-Royal en échange des prisonniers que le Sieur de Villebon a remis aux Anglais de Boston. Ces 53 soldats français ont été arrêtés contre la foi de la capitulation accordée par Phipps à M. de Menneval. Pourra échanger Nelson contre le Chevalier D'O et le Père Millet. Folio 34, 3½ pages.

Projet d'instruction pour le Sieur d'Iberville, capitaine de frégate légère, commandant les vaisseaux que Sa Majesté envoie au Canada. Partira de La Rochelle dans le plus court délai possible et servira de convoi aux vaisseaux marchands qui vont porter des approvisionnements au Canada. De Québec il fera diligence pour se rendre à la Baie d'Hudson en temps convenable pour effectuer son retour pendant la saison. Il prendra ses instructions de M. de Frontenac. S'il s'empare du fort Nelson, il y hivernera, renvoyant son vaisseau, *Le Poly*, en France sous les ordres de son lieutenant, le Sieur De Lorme. Folio 35½, 3 pages.

Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sieur de Bonaventure, lieutenant de frégate légère, commandant le vaisseau *L'Envieux*. Est satisfait de sa conduite dans le voyage qu'il a fait l'année dernière aux côtes de l'Acadie comme commandant du *Soleil d'Afrique*. L'a choisi pour faire le même voyage comme commandant de *L'Envieux*. Partira immédiatement de La Rochelle et restera sous les ordres d'Iberville jusqu'à Québec. Repartira pour l'Acadie avec les instructions de M. de Frontenac. Arrêtera à la Baie Verte. Se mettra en communication avec les habitants de Beaubassin et se rendra à la rivière Saint-Jean. Reviendra en France en passant par Plaisance, où il fera la guerre aux Anglais, s'il en a l'occasion. Folio 37, 6 pages.

Avril. Le ministre à M. de Villebon. A reçu, avec ses lettres, l'acte de prise de possession de Port-Royal et son mémoire. S'attend qu'il fera une guerre acharnée aux Anglais. Si les Anglais attaquent Port-Royal avant que la place soit en état de défense, les habitants devront se retirer avec leurs bestiaux dans des endroits inaccessibles. Folio 40, 6 pages. Soit 8 pp.

Avril. Le même au même. La lettre ci-dessus lui sera envoyée par les terres à l'arrivée de M. de Bonaventure à Québec, afin qu'il ait le temps d'informer ce dernier à la Baie Verte s'il le peut, ou au moins à la rivière Saint-Jean, de la situation des choses. Folio 43, 1 page.

Avril. Le même à M. de Champigny. A reçu ses lettres des 4 mars, 10 et 12 mai, 7 septembre et 12 octobre et les divers états et mémoires. Disposition des fonds. Diverses recommandations. Les retards à établir des cures fixes semblent être des prétextes pour éluder la question. Doit se mettre d'accord avec M. de Frontenac sur les affaires ecclésiastiques comme sur le reste et n'agir que par voie de remontrance. Les mâts envoyés par le Sieur Hazeur ont été trouvés de bonne qualité. Folio 43½, 15 pages.

1692.
23 juillet. Le ministre à M. le comte d'Estrées. Le roi a jugé à propos d'envoyer une escadre en Canada. Elle a fait choix de Sieur ——— pour la commander. Ne doit apporter aucun retard, autrement l'expédition deviendrait inutile cette année et le Canada pourrait être envahi. Folio 51, 2 pages.
- 23 juillet. Le même à M. Desclauzeaux sur le même sujet. Folio 51½, 1 page.
Instruction pour le Sieur Amblymont, commandant l'escadre que le roi envoie au Canada. Partira de Brest avec *L'Amiable*, *Le Téméraire* et *Le Bon* et 3 brûlots. Est informé que l'escadre anglaise ne sera pas de force à résister à cet armement. Armera en brûlots les vaisseaux. Si les Anglais ne sont pas entrés dans le fleuve, il croisera à l'entrée pour les attendre. (Il est dit en note que le Sieur D'Amblymont s'étant trouvé malade, il fut remplacé par le chevalier du Palais.) Folio 52½, 5 pages. Soit 7 pp.
- Mémoire pour le capitaine commandant le vaisseau qui sera détaché pour Plaisance par le Sieur D'Amblymont. Folio 55, 2 pages.
- 23 juillet. Le ministre au Sieur D'Amblymont sur le même sujet. Folio 55½, ½ page.
- 23 juillet. Le même à M. de Frontenac. L'armée du roi a pris d'assaut le château et la ville de Namur, la flotte n'a pas été aussi heureuse. Folio 56, 3 pages.
- 23 juillet. Le même à M. de Champigny au sujet de l'escadre envoyée au Canada. Folio 57, 1 page.
- 23 juillet. Le même à l'évêque de Québec. *Te Deum* d'action de grâces pour la prise de Namur. Folio 57½, 1 page.
- 23 juillet. Le même à M. de Brouillan. Folio 58, 2 pages.
- 8 novembre. Le même au Sieur Du Guay. Folio 59, 1 page.
- 8 novembre. Le même au Sieur Desgrassières. Folio 59½, ½ page.
- 8 novembre. Le même à M. de Brouillan. Folio 59½, ½ page.
- 12 novembre. Le même à M. de Brouillan. Folio 60, ½ page.
- 12 novembre. Le même au Sieur Du Guay. Folio 60, 1 page.
- 24 novembre. Le même à M. Bégon. Devra s'enquérir de la mauvaise qualité des farines et des médicaments envoyés au Canada. Plaintes de M. de Champigny à ce sujet. Folio 60½, 3 pages.
- 20 décembre. Le même au même. Ses explications au sujet des plaintes à l'égard des farines et médicaments n'est pas suffisante. Folio 62, 2 pages.

1693.

1693.
Versailles, 3 janvier. Le ministre à M. Bégon. Le roi étant informé que les Anglais de la Nouvelle-Angleterre se proposent d'attaquer le Canada, enverra en mars *Le Poly* et 2 flûtes au Canada pour y porter ce qui sera nécessaire. La conservation du Canada peut dépendre de la ponctualité de ce départ. Folio 1, 5 pages.
- 3 janvier. Le même au Sieur Massiot au sujet de l'envoi de munitions au Canada. Jugera si les plaintes formulées contre la qualité des approvisionnements envoyés au Canada sont fondées par les témoignages qu'il recevra de ceux qu'il doit envoyer. Folio 3, 1 page.
- 7 janvier. Le même à M. Bégon. Ordres à l'égard des vaisseaux qui doivent aller au Canada. Le salut de la colonie doit passer avant les intérêts du commerce. Folio 3½, 3 pages.
- 14 janvier. Le même au même. Ne doit pas perdre un instant pour envoyer à l'Acadie un vaisseau fin de voile, du port de 150 tonneaux, avant le 15 février. Ce vaisseau aura 53 hommes d'équipage, outre les 20 Canadiens amenés par M. d'Iberville. Folio 5, 3 pages.
- Etat des munitions de guerre et de bouche, et marchandises à envoyer à l'Acadie. Folio 6, 3 pages.
- 20 janvier. Le ministre à M. Bégon. Nécessité d'un prompt départ. Folio 7½, 4 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1693. Etat des envois à faire en Canada sur les fonds qui seront ordonnés par Sa Majesté. Idem pour les médicaments. Folio 9 $\frac{1}{2}$, 7 pages. Soit 9 pp.
- Le ministre à M. de la Vograde. Sa Majesté ayant ordonné à M. Bégon la levée de 500 soldats pour le Canada, il devra les recevoir à l'île d'Oléron; verra qu'ils ne désertent pas et les confiera à M. Bégon au moment de leur départ. Idem à M. d'Aubarède pour l'île de Ré. Folio 13, 1 page.
- 24 janvier. Le même à M. Bégon. Doit tout tenir prêt pour l'embarquement à l'arrivée des vaisseaux que MM. Desclauzeaux et Cebéret ont ordre pressant de lui envoyer. Le roi désire que M. d'Iberville ne se serve pas de son congé et qu'il reste à Rochefort pour veiller à l'armement du *Poly*. Il en sera de même pour M. de Bonaventure lorsqu'il arrivera. Folio 13, 4 pages.
- Etat des munitions qui seront tirées des magasins de la marine à Rochefort pour être envoyées au Canada. Folio 14 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 28 janvier. Le ministre M. Bégon. MM. Desclauzeaux et Cebéret écrivent que leurs vaisseaux seront en rade à La Rochelle au temps fixé. Le Sieur Nelson, prisonnier anglais qui vient d'arriver, doit être envoyé au château d'Angoulême et gardé à vue. Folio 15, 3 pages.
- 31 janvier. Le même au même. Il faut que tous les vaisseaux marchands qui passent au Canada partent avec l'escorte. Diverses instructions. Folio 16 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 4 février. Le même au même sur le même sujet. Folio 18, 2 pages.
- 4 février. Le même à M. Massiot. Espère que le vaisseau qu'il a engagé à La Rochelle sera prêt à partir pour l'Acadie avant le 20 de février. Folio 18 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 7 février. Le même à M. Bégon sur le même sujet. Les prisonniers Nelson, Ting et Alding. Nelson cherche toujours à comploter. Folio 19, 5 pages.
- 11 février. Le même au même. Le Sieur Des Goutins doit retourner à l'Acadie. Instructions au sujet du départ des vaisseaux. Folio 21 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 11 février. Le même à M. de Chaulnes. Soldats à envoyer au Canada. Folio 22 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Bonaventure, capitaine de brûlot, commandant le vaisseau que le roi envoie à l'Acadie et de là à Québec. Débarquera à la rivière Saint-Jean les 40 soldats et les munitions qu'il a pour le Sieur de Villebon. Arrivé à Québec il remettra son vaisseau au Sieur de Lorme pour l'expédition à la Baie d'Hudson, et reviendra en France avec le vaisseau que lui confiera le Sieur de Lorme. Folio 22 $\frac{1}{2}$, 9 pages.
- Le même à M. Bégon. Départ des vaisseaux. Folio 28, 5 pages.
- Instruction que le roi ordonne être remise au Sieur Des Goutins que Sa Majesté envoie au fort de la rivière Saint-Jean. Aura charge des 40 soldats que le roi envoie au Sieur de Villebon, et les fera passer au fort de Narouat sans retard. Folio 30, 2 pages.
- 14 février. Le même à M. de Bonaventure au sujet de son départ. Folio 31, 2 pages.
- 14 février. Le même à M. Des Goutins. Commandera les 40 soldats et Canadiens qui s'embarqueront avec lui sur le vaisseau de M. de Bonaventure jusqu'à ce que M. de Frontenac l'ait remplacé par un officier, après quoi il se rendra à Port-Royal pour le service auquel Sa Majesté le destine. Folio 32, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. de Villebon. Folio 32, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 février. Ordre du roi pour permettre aux marchands de Bordeaux de transborder à La Rochelle, sans payer de droits, les marchandises qu'ils destinent au Canada. Folio 32 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Mémoire pour servir d'instruction à M. de Villebon, commandant à l'Acadie. Folio 33 $\frac{1}{2}$, 16 pages.

1693. Mémoire touchant les plaintes faites contre le Sieur de Villebon, au sujet du brigantin qu'il a proposé d'armer. (Les plaintes des Sieurs Des Chauffours et de Freneuse étaient que le Sieur de Villebon et ses frères avaient vendu aux sauvages une cargaison qui leur était destinée, qu'ils avaient fait tuer leurs bestiaux, qu'ils les avaient maltraités eux-mêmes en paroles et en actions, et empêchés de jouir de leurs concessions, et qu'ils avaient traité avec les Anglais.) Recommandations au Sieur de Villebon de traiter MM. D'Echauffours et de Freneuse avec égards. Son projet d'armer un brigantin à Port-Royal, servi par des Acadiens, serait exposer ces gens à être traités comme des forbans tant qu'ils seraient sous l'espèce de neutralité dans laquelle ils se trouvent actuellement. Folio 41, 4 pages.
- Mémoire touchant les secours que la compagnie de M. de Chevry propose d'envoyer à l'avenir pour la subsistence des habitants de l'Acadie et celle des soldats. Folio 43, 6 pages.
- 14 février. Le ministre à M. de Frontenac. A dû être informé du peu de succès de l'entreprise à laquelle il avait destiné *Le Poly* et *L'Envieux*, envoyés de Québec à la côte de l'Acadie. Les sauvages ont été dégoûtés de ce que l'on n'avait pas empêché le rétablissement du fort Pemequid par les Anglais, ce qui gêne leurs mouvements. Ces derniers avaient été informés de nos desseins par les soldats que Nelson avait fait désertir de Québec. Est informé par le nommé Petitpas et Saint-Aubin du projet d'attaquer Québec au printemps. Envoie des secours et des présents aux sauvages par le Sieur de Bonaventure pour les faire attaquer les Anglais de Boston et détourner leur attention. M. de Villebon se plaint qu'il a été abandonné par les Canadiens, à l'exception du Sieur de la Neuville. Doit lui envoyer de bons officiers. C'est pour secourir en temps convenable le Sieur de Villebon et Québec que le roi presse le départ de M. de Bonaventure. Enverra des canots aux Sept Iles au devant des vaisseaux. Folio 45½, 8 pages.
- 18 février. Le même à M. Bégon. A reçu le mémoire qu'il a fait avec les Sieurs d'Iberville et de Bonaventure. Ses observations sont approuvées. A reçu des nouvelles des Sieurs Desclauzeaux et Cébéret. Leurs vaisseaux doivent laisser Brest et Port-Louis incessamment pour La Rochelle. Espère qu'il n'y aura aucun délai. Folio 49, 2 pages.
- 21 février. Le même au même. Devra avertir les capitaines de vaisseaux marchands que s'ils ne sont pas prêts à partir avec l'escorte de M. d'Iberville, ils n'auront pas la permission de faire le voyage du Canada. Folio 50, 2 pages.
- 21 février. Le même à M. Cébéret. Envoie un état des munitions, canons, fusils qu'il destine à M. de Brouillan, à Plaisance. Etat. Folio 51, 2 pages.
- 21 février. Le même au Sieur Du Guay au sujet de deux habitants venant de Plaisance. Folio 51½, ½ page.
- 25 février. Le même à M. Bégon. Est heureux d'apprendre que tout ce qui doit être envoyé au Canada est prêt. Fera charger *La Bretonne* et *L'Européen* dès leur arrivée. Folio 52, 2 pages.
- 28 février. Le même au même. Vient d'apprendre que *La Bretonne* est partie de Brest et que *L'Européen* n'attend que le bon vent. Est aise d'apprendre que M. d'Iberville est prêt à partir, etc., etc. Folio 54½, 2 pages.
- 1er mars. Ordre du roi nommant M. de Villien lieutenant de M. de Villebon, en remplacement de M. de Portneuf. Folio 54½, ½ page.
- 1er mars. Ordre du roi nommant le Sieur Lévassour de Néré au Canada en remplacement du Sieur de Villeneuve. Folio 54½, 1 page.
- Ordre du roi nommant le Sieur de la Croix capitaine d'une compagnie au Canada. Folio 55, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1693.
1er mars. Confirmation et ratification d'une concession de 17½ pieds de terre sur la rue Saint-Louis à Québec en faveur des Pères Récollets pour les besoins de leur église et couvent. Folio 55½, 1 page.
- 1er mars. Ordre du roi nommant le Sieur de Louvigny, capitaine d'une compagnie au Canada. Idem pour le Sieur Le Neuf de la Vallière. Folio 56, 1 page.
- 1er mars. Idem pour le Sieur de Lhut à la place de feu Sieur Desmarets. Idem pour le Sieur de la Forest à la place de feu Sieur Besson. Idem pour le Sieur de Blainville à la place du Sieur de la Groix. Idem pour le Sieur de Beaucours à la place du Sieur Dumesnil La Chaize. Folio 56½, 1 page.
- Idem pour le Sieur de Maupéon à la place du feu Sieur Descloches. Folio 56½, ½ page.
- Idem pour le Sieur Des Jourdis à la place du Sieur de Maupéon. Folio 57, ½ page.
- Idem pour le Sieur de Grandville nommé lieutenant. Idem pour les Sieurs de la Gemmeraye, Le Gardeur, de Courtemanche, de Juchereau, de Tonnancourt, de la Vérandière, Du Guay, de Villedonné, de la Noue, de Saint-Ours. Idem en qualité d'enseigne pour les Sieurs de Boucherville, de la Plante, de Cournoyer Hertel, de la Perrotière, de Montigny, Le Neuf, Saint-Michel, de Mondiou. Folio 57½, 3 pages.
- Idem en qualité d'enseignes pour les Sieurs de la Fresnière Hertel, Denis de la Broqueterie, Saint-André de la Noue, de Verchères, de Soulanges, de Marson, Robineau de Neuville, de Charlé, de la Valterie, l'ainé, du Vivier, Berthier, de la Pipardière, Le Neuf de la Potterie, de Saint-Ours, de Langis. Folio 58½, 2 pages.
- Id. en qualité de lieutenants, pour les Sieurs de Menthet, de la Brosse, Le Gardeur de Saint-Pierre, de Quatrebarbes, de Bennes, de Forsan, de Villien, de L'Espinay, de la Corne, De La Mothe Cadillac, de la Mollerie, Le Gardeur de Repentigny, Robineau, de Bécancourt. Folio 59½, 2 pages.
- Id., en qualité de lieutenants, pour les Sieurs D'Argenteuil, D'Aillebout, Périgny D'Aillebout, Juchereau, Le Gardeur de Courtemanche, D'Esgly, Leneuf de Beaubassin, Clérin, de Montesson, de Repentigny, de Bourchemin, le chevalier de Vaisse, Godefroy de Vieuxpont, de Mongenault, Hertel père, de Grandpère, Perret, de Catalogne. Folio 60, 2 pages.
- 1er mars. Brevet de concession en faveur du Sieur Claude de Bermen de la Martinière du terrain qui se trouve entre la seigneurie de Lauzon et celle de Montapeine, fief du Sieur de Vitré, sur même profondeur. Folio 61, 2 pages.
- Id. en confirmation de concession en faveur du Sieur Charron d'un emplacement à Québec, rue Saint-Pierre. Id. en faveur du Sieur de Ramezay. Emplacement sur le Platon à Trois-Rivières.
- Id. pour le Sieur Louis Hamelin à Saint-Ours.
- Id. pour le Sieur Mathieu D'Amours, entre Jemsec et Naxoac esur la rivière Saint-Jean.
- Id. pour le Sieur François Hazeur, au lieu appelé : la Grande Vallée des Monts Notre-Dame, vers le bas du fleuve.
- Id. à dame Marie Françoise Chartier, veuve du Sieur de Marson, ci-devant commandant à l'Acadie, d'un fief sur la rivière Saint-Jean vis-à-vis celui du Sieur D'Amours. Folio 62 et 63, 3 pages.
- 4 mars. Le ministre à M. Bégon, au sujet des vaisseaux qui sont déjà partis ou doivent partir. Les vaisseaux anglais ne devront partir de Boston qu'à la fin d'avril ou au commencement de mai. Il faut que les vaisseaux français entrent les premiers dans le Saint-Laurent. Les vaisseaux marchands qui partiraient après les vaisseaux de guerre seraient presque certainement capturés. Folio 63½, 5 pages.
- 4 mars. Le même à M. de Frontenac. Folio 65½, ¼ page.
- Paris,
7 mars. Le même à M. de Brouillan. Le roi a été très aise du récit qu'il a donné de l'attaque des Anglais. Gratification de 500 livres en récompense de ses

1693. services. Traité avec Danguy et Cie de Nantes pour lui porter munitions, approvisionnements, etc., etc. Folio 66, 7 pages.
- Etat de ce qui doit être payé aux officiers de garnison de Plaisance pour l'année 1693. Folio 69, 1 page.
- 7 mars. Le ministre à M. Bégon. Prendra quelque autre bâtiment si *La Bretonne*, *L'Européen* et *L'Indiscret* ne peuvent porter tout ce qui est nécessaire pour le Canada. Folio 69½, 2 pages.
- 11 mars. Le même au même. Nouvelles instructions au sujet du chargement et du départ des vaisseaux destinés au Canada. Folio 70, 2 pages.
- Versailles, 14 mars. Le même au même. Est bien aise d'apprendre l'arrivée des vaisseaux à La Rochelle. Instructions sur l'équipement. Folio 71, 3 pages.
- 14 mars. Le même à M. de Bonaventure. Dès qu'il aura déchargé sa cargaison d'approvisionnements à l'Acadie et chargé les fourrures et autres objets, il reviendra directement en France sans aller à Québec. Folio 72½, 1 page.
- 15 mars. Provisions de lieutenant du roi à Plaisance pour le Sieur Baron de la Houtan, capitaine de compagnie franche du détachement de la marine à Plaisance. Folio 73, 2 pages.
- 15 mars. Provisions de juge de la justice royale, nouvellement créé à Montréal, pour le Sieur Migeon de Braussart. Folio 76, 3 pages.
- 15 mars. Provisions de greffier de la justice royale, à Montréal, pour le Sieur Antoine Adhémar. Folio 77½, 2½ pages.
- 15 mars. Provisions de procureur du roi à la justice royale de Montréal. Folio 79, 2½ pages.
- Ordre du roi pour établir le Sieur ——— sergent royal à Montréal. Id. pour un procureur postulant. Id. pour un notaire royal. Folio 80, 4 pages.
- 18 mars. Le ministre à M. Bégon. A congédié hier tous les officiers du Canada qui étaient à Versailles. Espère que le délai du départ, jusqu'à la fin du mois, permettra à tous les vaisseaux marchands de partir avec les vaisseaux de guerre. Les soldats seront embarqués sur les divers vaisseaux et seront pendant la traversée sous le commandement du Chevalier de Vaudreuil. Les sauvages Abénakis qui sont ici se rendront à La Rochelle pour le départ. Folio 82, 3 pages.
- 16 mars. Congé pour le Sieur de la Chassaingne. Folio 83½, ½ page.
- 21 mars. Le ministre à M. Bégon. Est fâché que le Sieur de Bonaventure ait été obligé de relâcher. Ce retardement met en danger le succès de son voyage. Est fâché également que *L'Européen* ne se soit pas trouvé en état de faire le voyage. Folio 83½, 2 pages.
- 24 mars. Lettres de noblesse pour le Sieur Aubert de la Chesnaye, établi en Canada. Pour services dans le commerce depuis l'année 1655, temps où il s'est établi au Canada. A dépensé des sommes considérables pour le bien et l'augmentation du pays, particulièrement au défrichement et à la culture en divers endroits, à la construction de plusieurs belles maisons et autres édifices. A suivi les Sieurs de la Barre et de Denonville dans des expéditions contre les Iroquois. A eu un fils tué, et les 5 autres sont tous au service du roi. Etait fils du Sieur Aubert, intendant des fortifications de la ville et citadelle d'Amiens. Folio 84½, 7 pages.
- 24 mars. Liste des officiers et gardes de la marine choisis par le roi pour servir sur *L'Indiscret*, que l'on fait armer à Rochefort pour passer au Canada. De Lorme, de Tilly, de Vaulezor. Folio 88, ¼ page.
- 25 mars. Le ministre à M. Bégon. Est aise de savoir que le départ se fera à la fin du mois. Devra faire embarquer 500 soldats s'ils s'y trouvent, mais pas davantage s'il y en a un plus grand nombre. Folio 88, 1½ page.
- 28 mars. Le ministre à M. Bégon. Lui envoie ses dépêches pour le Canada. Le Sieur d'Iberville se plaint qu'il se trouve dans son équipage des gens in-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1693. capables de soutenir les fatigues qu'ils auront à subir dans des mers fort rudes. Doit les remplacer. Fera embarquer les 2 sauvages dans les vaisseau du Sieur de Bonaventure avec MM. de Villien, de Montigny et Des Goutins. Folio 90 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 28 mars. Le même à M. D'Iberville. Est aise d'apprendre son départ au premier bon vent. A donné ordre de remplacer les personnes malingres qu'il avait à son bord. Folio 92 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- Mémoire du roi à MM. de Frontenac et de Champigny. Les nouvelles de l'envahissement du Canada par les Anglais de Boston et de la Nouvelle-York et par les Iroquois ont fait prendre au roi la résolution de secourir le Canada. Economie dans les dépenses. Doivent mettre des bornes à l'enchérissement des marchandises. Est étonné du peu d'ouvrage fait aux fortifications et des sommes exorbitantes employées pour ces travaux. Les habitants devraient y contribuer, soit de leur argent, de leur travail, ou de leurs matériaux. Gratifications accordées. La grande expérience de M. de Frontenac le dispense de lui exprimer ses vues sur la défense de la colonie. Approuve le projet du Sieur de Cadillac de construire des vaisseaux légers sur les lacs pour barrer le passage aux Anglais. Le dit Cadillac a rendu compte de tout ce qui regarde l'état de la Nouvelle-Angleterre, de la Nouvelle-York et de l'Acadie, les baies, les rades, les rivières. On s'en servira en temps et lieu. Il faut dresser la carte du golfe Saint-Laurent, recueillir les connaissances qu'en ont les Sieurs Joliet, Franquelin et Cadillac. Accorde 1,500 livres à Cadillac pour le dédommager des pertes subies à l'occasion du service du roi. Devront lui donner la première compagnie vacante. Les Sieurs de Tonti et la Forest doivent être employés à mettre les Illinois en action. Le Sieur de Villien sera le capitaine des 40 soldats envoyés à M. de Villebon, et le Sieur de Montigny son lieutenant. Les habitations entre Québec et Montréal sont trop éparses, et les concessionnaires n'ont pas rempli leurs obligations de défrichements. Il faudra subdiviser ces concessions si on ne se conforme pas aux obligations. Fixation des cures. Le Sieur Riverin. Folio 93, 42 pages.
- 28 mars. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur d'Iberville, commandant les vaisseaux que le roi envoie au Canada. Quoique le projet du Sieur d'Iberville à la Baie d'Hudson n'ait pu être exécuté l'année dernière, le roi, sur les instances de MM. de Frontenac et de Champigny, lui a de nouveau confié l'exécution de cette entreprise. Pourra partir de La Rochelle avant les autres vaisseaux, afin d'avoir plus de temps à Québec pour se préparer. S'en remet à M. de Frontenac des instructions qu'il croira devoir lui donner. Folio 114, 6 pages.
- Mémoire à M. de Frontenac touchant l'attaque du fort Nelson. Sur ses instances réitérées, le roi a résolu de reprendre l'entreprise de chasser les Anglais de la Baie d'Hudson, dont ils ont usurpé la possession en pleine paix. Espère cette fois que les retards ne feront pas échouer l'entreprise. Les assurances de succès données par M. d'Iberville et les témoignages de sa capacité l'ont fait choisir de nouveau. Commandera *Le Poly*, *L'Indiscret*, et un vaisseau de la Compagnie du Nord. Cette compagnie devant fournir tous les approvisionnements, etc., etc., il verra à la prompte exécution de cette promesse. Tout ce qui sera pris sur l'ennemi appartiendra à la compagnie à titre de dédommagement. Elle conservera ces postes à ses dépens. Le Sieur d'Iberville transmettra un procès-verbal de ses opérations. Reviendra en France avec ses 2 vaisseaux. Ne gardera que *L'Indiscret* s'il devait prolonger son séjour, le Sieur De Lorme ramenant *Le Poly*. Le Sieur d'Iberville, ayant été avancé prématurément dans la ma-

1693. rine, en raison des services qu'il pouvait rendre, restera au fort Nelson si sa présence y était nécessaire. Folio 116½, 7 pages.

Le ministre à M. de Frontenac. Le roi très satisfait de ses services. Envoie de grands secours malgré la guerre qu'il soutient contre toute l'Europe. Regrette que l'argent ne soit pas mieux économisé. Il ne lui convient pas de faire des libéralités dans de telles conjonctures. Le roi a pleine confiance en lui et ne tient aucun compte des plaintes qu'il reçoit. Doit s'appliquer à changer les mauvaises dispositions entre l'évêque et le séminaire. La prétention que les églises doivent être construites en pierres n'est qu'un prétexte pour retarder l'établissement de cures fixes. M. de Champigny paraît être dans de meilleures dispositions à son égard. Doit faire arrêter la femme hollandaise, veuve de Dumont, impliquée dans la désertion des 2 soldats exécutés à Mont Désert, afin de découvrir leurs complices. De Lino, mis à la Bastille, a été relâché faute de preuves. Nelson, Ting et Aldin ne seront mis en liberté qu'après celle du fils de Perrot et des soldats de Port-Royal retenus contre la foi de la capitulation. Folio 119½, 11 pages.

28 mars. Le même à M. de Champigny. A reçu les divers états qu'il lui a envoyés. Doit régler les dépenses sur ce qu'il reçoit et non sur ce qu'il doit recevoir, sans s'occuper des omissions ou de ce qui périt en mer. Observations sur les moyens de pratiquer l'économie. N'aurait jamais fait une demande de fonds aussi excessive s'il avait un tant soit peu réfléchi. Folio 125, 26 pages.

28 mars. Le ministre à M. l'évêque de Québec. Le roi est fort content de sa conduite en toutes choses. Envoie la décision prise par l'archevêque de Paris et le père La Chaise sur les modifications que demandaient le chapitre et le séminaire au règlement de l'année dernière. Espère que cette décision créera entre eux un fort lien de paix. Espère également qu'il terminera bientôt la fixation des cures. Etablissement des Récollets dans la ville de Québec. Folio 137½, 5 pages.

28 mars. Le même à M. de Villebon. MM. de Villelien et de Montigny ont été nommés, le premier comme son lieutenant et capitaine d'une compagnie et le second comme lieutenant du premier. Fera savoir aux autorités de Boston que Nelson, Ting et Aldin ne seront pas libérés avant que les soldats de la garnison de Port-Royal et le fils de M. Perrot l'aient été. Folio 139½, 3 pages.

28 mars. Le même à M. de Callières. Le roi est très satisfait de sa conduite pendant les deux dernières campagnes et lui a accordé une gratification. Folio 141½, 1½ page.

28 mars. Le même à M. de Vaudreuil. Est bien aise d'apprendre son arrivée à La Rochelle. Ne doit pas retarder le départ des vaisseaux, même si le nombre de 500 soldats n'était pas rempli. Folio 142, 1 page.

Paris,
25 février. Avis donné au roi par l'archevêque de Paris et le Père La Chaise sur les contestations survenues entre l'évêque de Québec, son chapitre et le séminaire, au sujet des articles réglés l'année dernière et dont l'évêque demande l'exécution et le chapitre et le séminaire la modification. Folio 142½, 5 pages.

Soit 7 pp.

Mémoire des articles sur lesquels les fermiers généraux du bail de Pointeau supplient monseigneur de Pontchartrain de donner ses ordres en Canada. Folio 144½, 4 pages.

Mémoire des articles sur lesquels les fermiers généraux du bail de Domerque supplient monseigneur de Pontchartrain de donner ses ordres en Canada. Folio 146, 2 pages.

Soit 4 pp.

Mémoire à monseigneur de Pontchartrain par les intéressés en France de la Compagnie du Nord. Il est à propos que M. D'Iberville fasse son

DOC. DE LA SESSION No 8c

1693. retour de la Baie d'Hudson directement en France pour éviter le danger des ennemis dans le Saint-Laurent. La direction principale des affaires de la Compagnie du Nord doit être à La Rochelle. De même, tout le commerce de la Baie d'Hudson doit se faire directement avec La Rochelle sans passer par Québec, les frais en seront par là considérablement réduits. Les intéressés en France ont plus de la moitié des actions. Supplient M. de Pontchartrain de faire résoudre les intéressés canadiens à ce changement. Ont raison à croire que les plus forts actionnaires y consentiront. Il ne convient pas que les actionnaires de Québec soient eux-mêmes fournisseurs, cela donne lieu à du tripotage, comme cela s'est vu dans le cas du Sieur Pachot, directeur de la compagnie, achetant de son fils. Il est ruineux pour la compagnie de payer des profits de 60 pour 100 aux marchands de Québec et des droits aux fermiers généraux. Folio 147 $\frac{1}{2}$, 6 pages. Soit 8 pp.
- Versailles, 1er avril. Le ministre à M. Bégon. Les vents contraires lui auraient donné le temps de faire faire des mortiers et des bombes pour le Sieur d'Iberville. Doit insister pour que les vaisseaux marchands partent avec M. D'Iberville. N'aurait pas dû employer le Sieur de Portneuf, qui a été cassé. Folio 150, 5 pages.
- Etat des fonds et autres dépenses de l'Acadie en 1693. Munitions et marchandises que M. Bégon a dû acheter pour les 40 soldats de l'Acadie. Marchandises que M. Bégon a dû acheter pour les sauvages de l'Acadie. Folio 152 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 1er avril. Le ministre à M. de Bonaventure. Le roi lui permet de se marier, puisqu'il trouve un parti convenable. Folio 153 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- Le même à M. de Champigny. Doit permettre à madame Franquelin de passer en France avec ses 8 enfants. Folio 153 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 4 avril. Le même à M. Bégon. Est très fâché d'apprendre l'accident survenu à *L'Indiscret*. A bien fait de le remplacer ainsi que les munitions perdues. Mettra sur le *Carossol* les officiers de *L'Indiscret* et ceux du *Carossol* sur *La Fleur de Lys*. Il est fâcheux que les 2 sauvages soient tombés malades, et il serait plus fâcheux encore qu'ils ne puissent partir. Folio 154, 2 pages.
- 4 avril. Le même à M. de Frontenac. Le roi veut qu'il oblige tous les capitaines de vaisseaux à Québec de donner chacun un matelot vigoureux de leurs équipages à M. D'Iberville. Folio 155, 1 page.
- 8 avril. Le même à M. Bégon. Les vents étant favorables depuis quelques jours, il espère que tous les vaisseaux sont en route. Folio 155, 1 page.
- 11 avril. Le même au même. Demande des copies de tout ce qu'il a envoyé à M. de Champigny. Folio 155 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 15 avril. Le même à M. de Pontac. Est bien aise que M. Gabaret l'ait choisi pour escorter jusqu'au delà des caps les vaisseaux que le roi envoie au Canada. Folio 156, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 avril. Le même à M. Massiot. Est bien aise d'apprendre l'arrivée à La Rochelle des vaisseaux marchands de Bordeaux et de Bayonne, retenus si longtemps par des vents contraires. Folio 156 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 18 avril. Le même à M. de Champigny. M. de Bégon l'informe que de tous les vaisseaux que le roi envoie en Canada il n'y a que le flûte *La Bretonne* qui pourra charger les mâts qu'il a fait préparer. Les pelleteries seront chargées sur d'autres vaisseaux. Folio 157, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. de Frontenac. Les retards causés par les vents contraires lui fait craindre qu'il soit trop tard pour l'expédition de la Baie d'Hudson. S'il en était ainsi, il le renverra en France, ou l'emploiera à détruire les habitations anglaises à Terre-neuve. Folio 157, 1 page.
- 23 avril. Le même à M. D'Iberville, dans le même sens. Folio 157 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 29 avril. Le même à M. de Champigny. Apprend que le Sieur Fredin, son secrétaire, fait commerce de marchandises de même nature que celles pour le

1693. service du roi. Il en sst de même du trésorier. Cet abus doit cesser. Folio 158, 2 pages.
- 20 juin. Le même à M. de Frontenac. L'escadre anglaise a attaqué la Martinique en avril, elle a été repoussée honteusement avec perte considérable. Il n'y a plus rien à craindre pour le Canada cette année. Folio 159, 1½ page.
- 20 juin. Le même à M. de Brouillan. Fera remettre à M. de Frontenac, en toute diligence, la dépêche annonçant la défaite des Anglais à la Martinique. Folio 159½, 1½ page.
- Paris, 24 juin. Le même à M. de Frontenac. Lui envoie la lettre du roi l'informant de la prise de Rose. Folio 159½, ¼ page.
- 24 juin. Le même à M. de Champigny. Réjouissances à l'occasion de la prise de Rose. Folio 160, ¼ page.
- 24 juin. Le même à M. de Brouillan. Idem. Folio 160, ½ page.
Fin du vol. 16.

DÉPÊCHES DU CANADA, 1694-1695.—COLONIES.

Série B.—Vol. 17.

Table—Folio A, 32 pages.

Soit 45 pp.

1694.

1694. Versailles, 6 janvier. Le ministre à M. Bégon. Il lui faut 2 vaisseaux, l'un de 30 canons pour l'Acadie et un autre pour Plaisance. Folio 1, 1½ page.
- 6 janvier. Le même à M. de la Boulaye. Le roi accorde aux marchands de Bayonne qui l'ont demandé la préférence pour porter des secours à Plaisance. Folio 1½, 3 pages.
- 6 janvier. Le même à M. Desgrassières. L'entreprise de Plaisance sera donnée aux marchands de Bayonne. Doit avertir les marchands Nantois de cette préférence. Folio 2½, ½ page.
- 13 janvier. Mémoire de ce qui est nécessaire pour la sûreté du fort Louis de Plaisance. Folio 3, 2 pages.
- 25 janvier. Le même à M. Bégon. Le roi veut bien donner la liberté au Sieur Nelson, prisonnier au château d'Angoulême, à condition qu'il donne caution et signe un papier par lequel il s'engage à faire mettre en liberté les soldats de Port-Royal prisonniers à Boston. Folio, 4, 3 pages.
- 24 février. Diverses commission d'officiers. Folio 5, ½ page.
- 3 mars. Etat des munitions qui seront délivrées des magasins de l'Acadie pour le fort de l'Acadie. Folio 5½, 2½ pages.
- 10 mars. Ordre du roi pour permettre aux vaisseaux venant de Bordeaux de verser leurs cargaisons à La Rochelle dans les vaisseaux qui partent pour le Canada sans payer de droits au dit lieu. Folio 6½, 1 page.
- Le ministre à M. de Brouillan. Sur les plaintes qu'il a faites de la mauvaise qualité des marchandises fournies par les Nantais, le roi a fait un traité avec les marchands de Bayonne, cassant celui fait avec les Nantais. Folio 7, 1 page.
- Le même à M. Bégon. L'intention du roi est qu'il donne au Sieur d'Iberville deux frégates de 30 et 20 canons pour un service dont il l'informera. Espère que *La Bretonne* est prête à partir. Donne au Sieur de Bonaventure, qui est malade, le capitaine Chaviteau pour lieutenant, etc., etc. Folio 7½, 2½ pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1694. Le même à M. Desgrassières. Divers ordres touchant l'achat d'approvisionnement et paiement de factures. Folio 8 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 10 mars. Le même à M. de Brouillan. Lui envoie une flûte chargée de vivres pour un service dont il sera informé. Folio 9 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 mars. Le même au même. Est très aise d'apprendre qu'il a repoussé de nouveau les Anglais. Lui envoie 40 soldats. A appris les exploits du capitaine Baptiste contre les Anglais. Lui a donné une corvette armée pour faire la course contre les Anglais dans les mers de l'Amérique et particulièrement à l'Acadie et à la Nouvelle-Angleterre. Projet d'Iberville contre les Anglais à Terre-neuve pendant l'hiver. Diverses instructions. Le roi a donnée ordre de faire arrêter le Sieur de la Houtan à son arrivée à Plaisance. Griefs contre ce dernier. Folio 10, 17 pages. Soit 20 pp.
- Etat des munitions qui seront délivrées des magasins de Rochefort pour être remises au Sieur d'Iberville. Folio 18, 1 page.
- 13 mars. Le ministre à M. Bégon. Diverses instructions touchant le départ des vaisseaux. Folio 18 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 13 mars. Le même à M. de Frontenac. Lui envoie cette lettre par *La Bretonne*, allant à l'Acadie, en attendant qu'il reçoive de plus amples instructions par les vaisseaux qui iront au Canada. Les dépenses de guerre pour le Canada seront réduites cette année. Les dépenses que le roi fait sont toutes pour la conservation du Canada, et les habitants n'y contribuent en rien. Folio 19 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 13 mars. Le même à M. de Champigny. Dans le même sens que la précédente. Folio 22, 6 pages.
- 13 mars. Mémoire pour servir d'instruction à M. de Villebon. Fera laisser à la rivière Saint-Jean les présents que le roi destine aux Sauvages de cette rivière, et le reste sera porté à la rivière Pentagoët par le Sieur de Bonaventure. Est surpris du peu de culture qui se fait à la rivière Saint-Jean, le pays étant si fertile. Le capitaine Baptiste. Conduite blâmable du Sieur Beaudoin et du Père Petit, curé de Port-Royal, envers les habitants qui se sont engagés à l'emploi du capitaine Baptiste. Folio 24 $\frac{1}{2}$, 11 pages.
- 13 mars. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Bonaventure, capitaine du brûlot *La Bretonne*. Se rendra en droiture à l'entrée de la rivière Saint-Jean avec son vaisseau et celui commandé par le capitaine Baptiste ; remettra au Sieur de Villebon ce qui lui est destiné ; s'entendra avec ce dernier pour décider si le capitaine Baptiste l'accompagnera à Pentagoët ; se rendra à la baie Verte pour y laisser les marchandises destinées aux habitants de Beaubassin ; poursuivra sa route jusqu'à Plaisance ; croisera sur les côtes de Terre-neuve ; reviendra en France en servant d'escorte aux vaisseaux pêcheurs. Folio 29 $\frac{1}{2}$, 7 pages.
- 13 mars. Le ministre à M. de Villebon. Espère que les secours et les présents envoyés au Canibas leur infusera l'ardeur qu'ils avaient témoignée contre les Anglais. Devra se rappeler que le fort qu'il occupe n'a été construit et que les dépenses qui ont été faites ne l'ont été que sur sa représentation des grands avantages que l'on en pouvait tirer. Folio 32 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 13 mars. Le même à M. de Bonaventure. Devra mettre à la voile sans délai. Folio 33 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 mars. Le même à M. Bégon. Le Sieur Noël Bailly de Maintenon l'a prié d'empêcher que la femme qui a séduit son fils ne passe en Canada. Folio 34, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mars. Le même à M. de Frontenac. Le prie de renvoyer en France la veuve Catherine Pierray, qui a séduit le fils du Sieur Noël Bailly de Maintenon, au cas où elle parviendrait à l'y aller joindre au Canada. Le père fait pour suivre cette femme criminellement. Folio 34, $\frac{1}{2}$ page.

1694.
17 mars. Le même à M. de Champigny sur le même sujet. Folio 34½, ½ page.
- 18 mars. Le même à M. Bégon. Le roi a donné le commandement de *La Chare* au Sieur Maret. Il faut que le départ se fasse avant le 15 avril et que vaisseaux marchands qui veulent aller au Canada se mettent sous escorte. Folio 34½, 1½ page.
- Articles et conditions que le roi accorde au Sieur D'Iberville pour l'entrepris de la Baie d'Hudson. Lui accorde 2 frégates de 20 et 30 canons. renvoyera une à la fin de l'année s'il le peut. Mettra 70 hommes sur l'une et 30 sur l'autre. Ira droit à Québec: y prendra 130 hommes; il les nourrira et s'accommodera avec eux pour ce qu'il devra leur revenir dans les prises. Si les Anglais détruisent leurs marchandises, lui et ses associés auront, pour se dédommager, le commerce de la baie jusqu'à 1697. Si les profits des prises s'élèvent au double des avances, le commerce de la baie avec les forts, etc., etc., sera remis à la Compagnie du Nord, etc., etc. Folio 35½, 5 pages.
- Liste des capitaines servant au Canada. Folio 37½, 1 page.
- Versailles,
7 avril. Le ministre à M. de Brouillan. Demande des renseignements sur les plaintes de Grignon, marchand de La Rochelle. Il prétend qu'il (de Brouillan) a fait vendre deux bâtiments anglais pris par un vaisseau qu'il dit Grignon avait armé à ses frais et que le produit a été partagé par son tourage (de Brouillan). Folio 38, ½ page.
- 21 avril. Mémoire du roi à MM. de Frontenac et de Champigny sur l'entreprise de la Baie d'Hudson. Devront favoriser de tout leur pouvoir le Sieur D'Iberville. Après la conquête des forts de cette baie, ils devront prendre toutes les précautions pour la conserver. Folio 38½, 2 pages.
- 21 avril. La roi à M. de Brouillan. A destiné 3 de ses vaisseaux et un corsaire de Saint-Malo, sous le commandement du Sieur de Saint-Clair, pour faire des courses dans les mers de l'Amérique Septentrionale. Si le dit Saint-Clair amène ses prises à Plaisance, il devra s'efforcer de les pourvoir de matelots pour les ramener en France, sinon il prendra des mesures pour leur conservation. Folio 39½, 2 pages.
- 21 avril. Le même à M. D'Iberville. S'il est obligé d'hiverner à la Baie d'Hudson avec ses vaisseaux, il enverra de ses nouvelles à Québec par les terres. Folio 40½, 1 page.
- 21 avril. Le ministre à M. de Brouillan. Lui envoie la lettre du roi au sujet de ses intentions à l'égard des vaisseaux qu'il envoie. Folio 41, ¼ page.
- 21 avril. Ordre aux capitaines et maîtres des vaisseaux qui font la pêche de la morue à Plaisance à la fin de leur pêche pour y joindre les vaisseaux de guerre. Folio 41, ¼ page.
- 24 avril. Le ministre à M. Bégon sur le départ des vaisseaux. Folio 41½, 1 page.
- 24 avril. Liste des officiers et autres qui doivent passer en Canada et auxquels le roi a accordé passage sur *La Charente*. Folio 42, 1 page.
- Etat des tonneaux de fret que le roi a accordé sur les vaisseaux allant au Canada. S'il y a de la place de reste. Folio 42½, ½ page.
- 1er avril. Commission de capitaine pour le Sieur Levasseur de Néré. Id. Brevets, ordres, congés, provisions, lettres patentes. Folio 43, 7 pages.
- Pas daté. Mémoire du roi à MM. de Frontenac et de Champigny. Les Anglais ne sont pas en état de faire une attaque générale du Canada. Ont eu tout le temps de se préparer à l'offensive contre eux et les Iroquois. Le reste qui reste à faire pour les fortifications de Québec doit être fait par les habitants eux-mêmes. Le surplus des marchandises que le roi envoie doit être vendu au prix courant de la colonie, afin que le profit en soit appliqué aux dépenses de la guerre. Ne doivent pas excéder les fonds accordés. Fixeront les prix des denrées et marchandises si les habitants ou

DOC. DE LA SESSION No 8c

1694. marchands se laissent emporter par la cupidité. Doivent cesser le don aux sauvages chrétiens de 10 écus pour tout ennemi tué et de 20 écus pour tout prisonnier. Doivent employer les soldats aux travaux de défense. Loin de cela les capitaines les font travailler chez les habitants pour en tirer eux-mêmes une partie du profit. Critique générale de la dépense. Beaucoup d'abus n'existeraient pas s'il y avait entre le gouverneur et l'intendant union et entente réelles au lieu d'une union qui n'est que dans les apparences extérieures. Abus des congés. Avilissement du prix du castor, et dommage causé aux fermiers par la trop grande abondance. De la Forest et de Tonty. Ne doivent pas les laisser attirer à eux tout le commerce des pays d'en haut. Doivent remplacer de temps à autre les officiers employés dans les postes éloignés, afin de leur ôter l'idée de faire du commerce et afin d'initier plus d'officiers aux habitudes des sauvages. Concessions. Le Sieur Franquelin. De Galifet. Nouvelles plaintes des fermiers au sujet de la qualité du castor. Doivent permettre, vu l'abondance, d'en laisser expédier en Hollande. Folio 45 $\frac{1}{2}$, 38 pages. Soit 48 pp.
- 8 mai. Le ministre à M. de Frontenac. Efforts du roi pour soutenir les dépenses de guerre au Canada. Recommande l'économie, mais doute du résultat, vu sa véhémence à se justifier. Il est de son intérêt de vivre en union avec M. de Champigny. Est aise d'apprendre que les plaintes contre le Sieur de Villebon n'ont aucun fondement. Folio 64 $\frac{1}{2}$, 7 pages. Soit 9 pp.
- 8 mai. Le même à M. de Champigny. Recommande l'économie et l'union. Folio 68, 11 pages. Soit 14 pp.
- 8 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. Prendra occasion de son prochain voyage en France pour régler ses difficultés avec le séminaire. Le roi est indigné de la conduite des Pères Beaudoin et Petit, qui font un cas de conscience aux Acadiens de Port-Royal qui ont pris du service contre les Anglais. Cela ne les regarde pas, et il doit les retirer. Ne comprend pas qu'il ait fait un cas réservé aux capitaines parce qu'ils retiennent la solde des soldats qui travaillent pour les habitants. C'est à MM. de Frontenac et de Champigny qu'il appartient de décider ce qui peut être équitable entre officiers et soldats. Ne peut adopter sa proposition d'augmenter les droits sur l'eau-de-vie afin de créer un fonds pour le soutien des hôpitaux. Tiendra compte de ses bons témoignages en faveur du Chevalier de Maupéon et de M. D'Iberville. Folio 73 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- 8 mai. Le même à de Callières. Le roi l'a récompensé de ses services en le faisant Chevalier de Saint-Louis. A donné ordre de réparer les palissades à Montréal. Doit veiller sur les sauvages chrétiens qui, par leur conduite, ont causé de grands contretemps dans l'expédition contre les Agniers. Folio 76, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 8 mai. Le même à M. de Galifet. A eu avis de sa mauvaise conduite, de son manque de retenue, de sa légèreté, de ses mauvaises pratiques pour servir ses intérêts et mettre la division entre ses supérieurs, de l'abus de son emploi jusqu'à l'indécence. Sera révoqué s'il ne s'amende. Folio 76 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 12 mai. Le même à M. Maret. Lui recommande de mettre à la voile sous le plus court délai. Folio 77, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. Bégon, au sujet du passage de Catherine Paul. Folio 77 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.

ANNÉE 1695.

1695.
22 janvier. Le ministre à M. Bégon. Mauvaise qualité de certains effets expédiés au Canada et défaut de quantité sur d'autres. Le roi, pour prévenir le retour de telles pratiques, en tiendra responsables les officiers qui ont présumé au chargement. Folio 1, 2 pages.
- 22 janvier. Le même à M. du Pille. Lui donne ordre de faire envoyer 120 milliers de lard en Canada. Folio 2, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 février. Le même à M. Bégon. Lui envoie l'état des munitions qui sont requises pour le Canada. Devra prendre des renseignements sur le nombre de vaisseaux qui feront le voyage sous l'escorte de *La Charente*. Folio 2, 2 pages.
- 9 février. Le même au même. Mauvaise qualité des mâts apportés par *La Charente*. Folio 3, 3 pages.
- 16 février. Le même au même. Le roi a destiné le vaisseau *L'Envieux* pour le voyage de l'Acadie sous le commandement de M. de Bonaventure. Folio 4 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 16 février. Etat des vivres nécessaires pour la nourriture pendant un an de 40 soldats qui sont à l'Acadie avec l'estimation de la dépense. Folio 5, 3 pages.
- 16 février. Le ministre à M. de Lubert. Paiement des lettres de change du Canada. Folio 6 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 2 mars. Le même à M. Bégon. Ne croit pas que les marchands qui ont expédié des marchandises aient subi des pertes. Leurs vaisseaux peuvent partir avant l'escorte à condition qu'ils aient au moins 16 canons sur chacun d'eux. Folio 7, 4 pages.
- 5 mars. Le même à M. de la Boulaye à l'égard des affaires de Plaisance. Folio 9, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 9 mars. Le même à M. Bégon. Instructions sur les expéditions au Canada et les vaisseaux qui doivent y passer. Folio 10, 3 pages.
- 9 mars. Etat des munitions qui seront envoyées de Rochefort à Plaisance par *L'Emérillon* et *La Bretonne*. Folio 11, 2 pages.
- 23 mars. Le ministre à M. L'Hermitte. N'a pour le moment d'autre emploi que celui de major de Plaisance. Folio 12, 1 page.
- 23 mars. Le même à M. Le Peletier. Lui demande si M. L'Hermitte reçoit encore des appointements comme ingénieur. Folio 12 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 23 mars. Etat de la distribution de la somme de 6,000 livres qui doit être payée par le Sieur Hardouin, marchand de Nantes, en exécution du traité fait avec lui au sujet de Plaisance. Folio 12 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 23 mars. Le ministre à M. Bégon. Instructions sur les préparatifs et le chargement des vaisseaux destinés pour l'Acadie et le Canada. Folio 13, 2 pages.
- 26 mars. Le même au même. Autres instructions. Folio 14, 3 pages.
- 30 mars. Le même à M. de Brouillan à l'égard du contrat intervenu avec le Sieur Hardouin pour le ravitaillement de Plaisance. Folio 15 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 avril. Le même à M. Bégon. Doit veiller à ce que les vaisseaux qui partent pour l'Acadie ne contiennent pas d'eau-de-vie en excès de ce qui est nécessaire pour les officiers. Folio 16, 2 pages.
- 9 avril. Le même au même. Autres instructions. Folio 17, 2 pages.
- 13 avril. Le même à M. de Brouillan. Le prie de donner toute protection au Sieur Hardouin. Folio 17 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 13 avril. Le même au même. Le roi, satisfait de son zèle, lui accorde un congé pour passer l'hiver en France. Instructions générales. Le roi n'est pas disposé pour le présent à faire l'entreprise qu'il a proposée contre les Anglais de Terre-neuve. Folio 18, 12 pages.
- 16 avril. Le même à M. de Villebon. Le roi a accordé 16,000 livres pour les dépenses de son gouvernement. L'esprit belliqueux des sauvages doit être

DOC. DE LA SESSION No 8c

1695. entretenu après les succès qu'ils ont remportés l'été dernier. S'ils ont accepté depuis des ouvertures des Anglais cela n'est dû qu'à la cherté des marchandises françaises. Il faut y remédier. Le roi a ordonné à la Compagnie de l'Acadie de leur vendre à bas prix. Cette compagnie n'a de droits exclusifs que dans certains endroits. Les 3 frères D'Amours. Le Sieur de Bonaventure aurait dû aller à Pentagœt. A ordre formel d'y aller cette année. Le fort à l'entrée de la rivière Saint-Jean doit être rétabli. L'entreprise qu'il conseillait contre Pemequid doit être différée à l'année prochaine. Espère que le capitaine Baptiste sera plus heureux pour la conservation de ses prises et qu'il se sera raccommodé avec ses officiers et son équipage. Demande des informations plus précises sur la conduite de M. de Saint-Cosme, curé des Mines, à l'égard du prétendu scandale qu'il a causé au juge subdélégué, Thériot, pour l'avoir fait chasser ainsi que sa femme de l'église, après le jugement en sa faveur des officiers de Port-Royal. En a informé l'évêque. Folio 23½, 22 pages.

Etat des munitions qui seront délivrées des magasins de Rochefort pour être embarquées sur *L'Envieux*, et être portées au fort de Naxouat dans l'Acadie. Folio 34, 1 page.

16 avril. Le même à M. des Goutins. Saura, par M. de Villebon, les intentions du roi pour ce qui regarde son service. Folio 34½, 1 page.

16 avril. Le même à M. de Thury, missionnaire. Le roi est satisfait de son zèle et le charge de distribuer aux sauvages de Pentagouet et de Quinibiqui les présents qu'il leur envoie par le Sieur de Bonaventure. Folio 35, 2 pages.

16 avril. Le même à M. de Villien. Est satisfait de l'heureuse issue de son expédition à la tête des sauvages contre les Anglais. Ses services et ceux de M. de Montigny leur seront utiles à l'occasion. Folio 36, 3 pages.

16 avril. Le même à M. de Bonaventure. Lui communique ses instructions. Ne doit pas faire de commerce. Folio 37½, 1 page.

Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Bonaventure, capitaine de brûlot, commandant *L'Envieux*, pour le voyage de l'Acadie. Partira de La Rochelle sous le plus court délai. Veillera à ce qu'il ne s'embarque par les officiers aucunes marchandises pour le commerce, comme cela s'est fait. Se rendra directement à Pentagouet, de là à la rivière Saint-Jean et à Port-Royal s'il croit pouvoir être assez fort pour attaquer les vaisseaux anglais qui s'y trouveraient. Se rendra à Plaisance par le détroit de Canseaux, faisant des prises sur les Anglais s'il le peut. Reviendra en France en servant d'escorte aux vaisseaux marchands. Folio 38, 9 pages.

16 avril. Le même à M. l'évêque de Québec. Mauvaise conduite de M. de Saint-Cosme, curé des Mines, qui a empêché les habitants de donner des secours aux officiers du roi, et a causé du scandale en fulminant contre le Sieur Thériot, malgré le jugement en faveur de ce dernier. Devra lui donner des ordres de s'abstenir dans les choses d'ordre temporel. Le Sieur de Thury, missionnaire, à Pentagouet, devrait avoir une plus large part sur le fonds destiné aux curés de l'Acadie. Folio 42½, 3 pages.

16 avril. Le même à M. de Frontenac. Le roi pense que les négociations entretenues avec vous par les Iroquois n'avaient pour but que de suspendre et éloigner ses entreprises contre eux. Ont dû être poussés à cela par les Anglais. La preuve de leur supercherie se trouve affirmée par leurs efforts pour traiter séparément de la paix avec nos sauvages alliés. Il vaut peut-être mieux rompre les négociations et leur faire résolument la guerre avec le secours des alliés. Pour économiser les fonds il faut mettre le rétablissement du fort Frontenac à un temps plus convenable. Abus commis par les officiers. Abus de MM. de Villien et de Montigny. Remet à plus tard de l'entretenir sur ce qui s'est passé au Conseil Souverain à l'occasion du

1695. mandement de l'évêque et du scandale qui s'en est suivi. Folio 43 $\frac{1}{2}$, 12 pages.
- 16 avril. Le même à M. de Champigny. Le roi accorde pour la guerre les mêmes fonds que l'année dernière. Aurait dû vérifier les comptes de l'écrivain de Port-Royal. Le Sieur de Villien ne paraît se plaindre de M. de Villebon que pour faire diversion aux accusations contre lui, affaiblir son lien de dépendance et faire plus librement un commerce illicite en alliance avec son lieutenant et les 3 frères D'Amours. Folio 49 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- Etat des munitions et marchandises embarquées en France sur la frégate *La Susanne Françoise* en 1693 pour être portées à l'Acadie. Folio 52 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
1694. Procès-verbal signé : Villien, de Montigny, de Clignancourt et Des
Québec, dans lequel il est fait rapport que les poids et mesures employés par
26 octobre. le Sieur des Goutins pour la ration des soldats sont faux. Folio 53, 2 pages.
1695. Le ministre à M. Bégon. Lui adresse les paquets pour l'Acadie. Prendra
6 avril. connaissance des instructions à M. de Bonaventure pour se guider. Hâtera le départ de *L'Envieux* et verra strictement à ce que les officiers n'embarquent aucunes marchandises pour le commerce. S'ils le font, ils seront cassés sans merci à leur retour. Folio 54, 2 pages.
- Compiègne, Le même à M. de Frontenac. Le prie de donner un congé de traite à
20 avril. Philippe Bastien, dont la maison a été brûlée plusieurs fois par les Iroquois. Folio 55, $\frac{1}{2}$ page.
- Ordre du roi qui enjoint aux capitaines et maîtres de bâtiments de Saint-Malo de ne partir que tous ensemble, en flotte, pour la pêche de Terre-neuve. Folio 55 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles, Le ministre à M. de Brouillan. Amende qu'il devra imposer au mar-
20 avril. chand de Bayonne qui a refusé de prendre à son bord 4 quarts de chaux pour les travaux de Plaisance. Folio 56, 1 page.
- 23 avril. Le même à M. du Guay. Transmission d'une lettre à M. de Brouillan. Folio 56, $\frac{1}{4}$ page.
- 23 avril. Le même à M. de Brouillan. Fournira des chaloupes au Sieur Hardouin. Folio 56 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 23 avril. Le même à M. des Ursins. Presse le départ de *La Charente*. Son équipage est suffisant. Folio 57, 1 page.
- 27 avril. Le même à M. Bégon. Espère que *L'Envieux* est parti et que *La Charente* partira avant le 15 de mai. Folio 57 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 28 mai. Le même au même. Est surpris que *La Charente* et les 5 vaisseaux qui l'accompagnent ne pourront porter toutes les munitions. En ce cas il devra ajouter la frégate *La Bouffonne*. Folio 58, 2 pages.
- Liste des officiers du Canada et autres auxquels le roi a accordé la permission de charger sur ses vaisseaux les provisions dont ils ont besoin. Folio 59 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 30 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, pour régler la réception et le prix des castors venant du Canada. Folio 67, 7 pages.
- 1er juin. Le ministre à M. de Frontenac, au sujet du placet du Sieur Gervais Beaudoin, chirurgien-major de Québec. Folio 70, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er juin. Le même à M. Bégon, avec liste de ceux à qui le roi a accordé le passage en Canada sur ses vaisseaux et qui doivent y être nourris par le munitionnaire général des armées du roi. Folio 70 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 1er juin. Le même à M. de Champigny. Demande des renseignements sur petits détails d'administration. Folio 71 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 4 juin. Le même à M. Bégon. Est étonné d'apprendre que les vaisseaux marchands soient chargés au complet, lorsqu'il était convenu que $\frac{1}{2}$ de leur fret serait composé des effets du roi. Le seul remède à cette situation est de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1695. charger un autre vaisseau et d'en faire payer le fret à ces maîtres de vaisseaux. Folio 72 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Mémoire du roi à MM. de Frontenac et Champigny. Est étonné que le Sieur de Frontenac perde plus longtemps le temps en vaines négociations avec les Iroquois, alors que ceux-ci cherchent à débaucher les sauvages alliés. Loin de faire le siège de Québec, les Anglais n'ont pas même été en état de se défendre contre les attaques des sauvages de l'Acadie, ni de se mettre à couvert des déprédations d'un seul corsaire. Ne sont pas davantage cette année en état d'agir par invasion. Espère que profitant des bonnes dispositions des alliés il leur fera, ainsi qu'aux Iroquois, une guerre acharnée. Diverses instructions. Attend avec impatience des nouvelles du Sieur d'Iberville et est aise qu'ils l'aient accomodé avec les intéressés en la Compagnie du Nord. A confirmé les concessions qu'ils ont faites, mais doivent prendre des moyens de réduire celles qui ne sont qu'imparfaitement habitées. Les Sieurs d'Amours n'ont rien fait sur leurs concessions de la rivière Saint-Jean, ne s'occupant que de traite avec les sauvages quoiqu'ils aient plus de 30 lieues de terres très fertiles, dans un climat avantageux. Placet du Sieur Joliet. A donné au Sieur de Vaudreuil le rang de capitaine de vaisseau, au Sieur de Subercase celui d'aide-major de la marine, et aux Sieurs de Galifet et de Langloiserie les ordres pour commander à Québec et à Montréal en l'absence des gouverneurs, des lieutenants du roi et du Sieur de Vaudreuil. Désire qu'ils donnent des concessions aux Sieurs de Merville et de Grais qui désirent s'établir en Canada. Est lassé de leur écrire sur leur mésintelligence. Folio 73 $\frac{1}{2}$, 30 pages.
- Observations de l'examen d'un compte général des effets des magasins de Sa Majesté en Canada depuis le 1^{er} juillet 1693 jusqu'au 1^{er} juillet 1694, et un état de la dépense extraordinaire de la guerre sur les fonds et effets envoyés en 1694, les comptes et états envoyés par M. de Champigny avec sa dépêche du 24 octobre 1694. Folio 88, 15 pages.
- Observations sur les comptes du Canada présentés par le Sieur Rouer de Villeray pour les première et seconde années du bail de Pointeau. Folio 95, 2 pages.
- Congés et permissions pour la traite, commerce, réception et prix du castor. Historique de la question du commerce des castors. Folio 96, 7 pages.
- 4 juin. Le ministre à M. de Frontenac. Lui recommande fortement de vivre en bonne intelligence avec M. de Champigny, l'évêque et le conseil. On se plaint de sa raideur, de sa véhémence ; qu'il gêne la liberté des opinions dans le conseil. Les 100 pistoles qu'il a reçues de l'évêque, pour empêcher qu'on ne jouât la comédie du Tartufe, n'est pas question éclairaie trop à son avantage. Ne doit pas permettre que les ecclésiastiques se mêlent des choses du temporel, mais ne doit pas manquer de leur parler en particulier avant d'user de son autorité, de même qu'il doit prendre bien garde de se mêler des affaires purement ecclésiastiques. Folio 99, 8 pages.
- 4 juin. Le même à M. de Champigny. A reçu ses états, mémoires, requêtes, etc., etc. Dépenses, retranchements, instructions. Tous les désordres du Canada proviennent de sa mésintelligence avec M. de Frontenac. " Vos lettres et celles de M. de Frontenac déclarent qu'il n'y a pas désunion entre vous, mais les faits prouvent le contraire, tant dans les affaires générales que dans les affaires particulières. Ainsi, vous avez été en mauvaise intelligence avec l'évêque, jusqu'à ce que celui-ci se fut brouillé avec M. de Frontenac, et alors vous avez laissé ce dernier agir seul pour procurer justice à ceux qui appelaient comme d'abus des entreprises de l'évêque."

1695. Doit s'appliquer à remédier aux abus dans le commerce du castor et à réduire la quantité. Ne doit pas exclure le castor venant des Illinois par crainte de modérer l'ardeur guerrière de ces sauvages contre les Iroquois. Folio 103, 15 pages.
- 4 juin. Le même à M. de Callières. Instructions sur ce qu'il doit faire au sujet de la guerre pour diminuer les dépenses et remédier aux abus. A rendu compte au roi de ses plaintes à l'égard des mandements de l'évêque. Elles seront examinées. Aurait dû éviter de se mêler des différends entre l'évêque et les Récollets. Folio 110½, 3 pages.
- 4 juin. Le même à M. de Ramesay. Le roi lui continue la gratification de 1,000 livres. Lui envoie le règlement du roi sur la discipline et la police des troupes. Folio 112, 1 page.
- 4 juin. Le même à M. Levasseur. A reçu son mémoire sur les fortifications de Québec avec le plan de l'enceinte. Le roi fait connaître ses intentions là-dessus à M. de Frontenac. Folio 112, 1 page.
- 4 juin. Le même à M. de Subercase. A l'égard du règlement sur la discipline et la police des troupes. Folio 112½, 1½ page.
- 8 juin. Ordre du roi à M. de Frontenac pour qu'il fasse passer en France le Sieur de Mareuil. Folio 115, 1 page.
- 8 juin. Le ministre à M. de Champigny. Devra donner avis aux intéressés que les contestations de l'évêque, du Sieur de Mareuil, Desjordy, de la dame Des Bieux, des Récollets et de M. de Callières ont été envoyées devant le conseil du roi. Le roi a donné ordre au procureur général de se rendre chez M. de Frontenac pour lui renouveler par forme de satisfaction la déclaration qu'il a déjà faite dans le conseil. Aurait dû soutenir M. de Frontenac dans le Conseil pour ne pas porter atteinte à son autorité. Folio 115, 2 pages.
- 8 juin. Le même à M. D'Auteuil. Le roi a désapprouvé sa conduite irrespectueuse vis-à-vis M. de Frontenac. Devra aller s'excuser devant témoins. Folio 116½, 2 pages.
- 18 juin. Le même à M. Bégon au sujet du fret du roi que les propriétaires de vaisseaux marchands allant au Canada ne veulent pas accepter à titre gratuit. Folio 119½, 3 pages.
- 18 juin. Le même à M. de Frontenac. Envoie au Canada la frégate *La Bouffonne* pour y être employée comme il le jugera à propos. Folio 120½, 1 page.
- 18 juin. Le même à M. de Champigny. Lui envoie l'arrêt du Conseil d'Etat au sujet des différends auxquels les mandements de l'évêque ont donné lieu. Doit en attendant la décision soutenir le gouverneur. Folio 121, 1 page.
- 22 juillet. Le même à M. de Frontenac. Accorde trop facilement aux officiers des congés pour passer en France. Ils se ruinent dans ces voyages et le roi est privé de leurs services pendant toute une année. Folio 122, 1 page.
- 22 juin. Le même à M. de Champigny sur le même sujet. Folio 122½, 1 page.
- 19 juillet. Le même à M. Bégon. Instructions au sujet des vaisseaux qui sont à la pêche de Terre-neuve. Folio 123, 2 pages.
- 9 juillet. Le même à M. de Brouillan. Lui envoie une frégate pour convoyer en France les vaisseaux qui font la pêche à Terre-neuve et pour les empêcher d'aller dans la Méditerranée, où les ennemis sont en grand nombre. Instruction au capitaine de la frégate le ——— à cet effet. Folio 124, 5 pages.
- 13 mars. Brevet de major de Plaisance accordé au Sieur L'Hermitte. Id. de lieutenant du roi à Plaisance au Sieur de Costebelle, au lieu et place du baron de la Houtan. Id. de confirmation d'une concession faite le 14 novembre 1693 aux Pères Récollets de Québec. Id. d'une concession faite le 18 janvier 1694 au Sieur J.-Bte Hertel. Id. au même. Id. de confirmation d'une
- 22 mars.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1695. concession faite le 16 mai 1694 à Charles Nicolas Joseph D'Amours. Id.
 22 mars. d'une concession faite le 20 septembre 1694 à Louis de Gannes, Sieur de la
 22 mars. Falaise, en arrière de Contreccœur. Id. d'une concession faite le 19 octobre
 22 mars. 1694 à Etienne Volant Radisson de certaines îles dans le lac Saint-Pierre.
 22 mars. Id. d'une concession aux Récollets à Plaisance. Folio 127, 14 pages.
 10 avril. Certificat de services au Sieur Soulayège, lieutenant de la compagnie de
 M. de Vaudreuil, pour l'exempter de l'arrière-ban. Id. divers ordres de
 promotion pour MM. Marien de Costebelle, Rousseau de Villejoin, D'Invil-
 liers, De La Valtrie, D'Argenteuil, Martilly, de Fouville, Dolcanson, de
 Boisbriant, de La Durantaye, de Saint-Ours, de Rouville, Clérin, de la
 Perrotière, de la Pérade, Le Neuf, de Chauny, de Noyan, de Baynes. Per-
 mis de passer en France aux Sieurs de Persillon, de L'Épinay, de Lon-
 gueuil, Saint-Jean. Folio 133½, 8 pages.
- Compiègne, Brevet de concession à Henri Porcal, habitant de Plaisance. Id. à Fran-
 1er mai. çois Dufont, habitant du même lieu. Idem à Claude Thomas de Beaulieu.
 Id. à Jean Milly. Id. à Antoine Lamontagne. Id. à Petzy Tompet. Id.
 à François Vrigno. Id. au Sieur Cautian. Id. à Ambroise Bertrand. Id.
 à Philippe Zemary. Id. à Pierre Gilbert. Id. à Jean Tritel. Id. à Jean
 Chevalier. Id. à Thomas Piet. Id. à François Bertrand. Id. à Etienne
 Deshayes. Id. au Sieur Cazerot. Id. à Vidal Paris. Id. à Pierre Serro.
 Id. à Jean Ozelet. Id. à Louis Beaufls. Id. à Augustin Doné. Id. à M.
 de Brouillan. Folio 137½, 9 pages.
- 5 mai. Commission de capitaine de vaisseau pour M. de Vaudreuil, comman-
 dant les troupes en Canada. Id. pour accorder à M. de Subercase, capi-
 taine et major en Canada, le rang et les fonctions d'aide-major de la marine.
 Folio 141½, 4 pages.
- Brevets d'enseignes de vaisseaux expédiés le 5 mai 1695 aux officiers ci-
 après. Folio 144, 1 page.
- 6 mai. Lettres d'Etat au Sieur Maleray de Noiré de la Mollerie. Ordre pour la
 seconde place d'enseigne qui vaquera au Sieur de Vaudreuil, fils. Id. pour
 le Sieur Sémillion de Pessac. Permis au Sieur Herbin de passer en France.
 Ordre pour permettre au Sieur Galifet de commander les troupes en l'ab-
 sence du Sieur Prévost ou du Sieur de Vaudreuil. Id. pour permettre au
 Sieur de Vaudreuil de commander les troupes au défaut de M. de Fontenac.
 Promotion pour le Sieur Charcornacle. Congé au Sieur de Valrennes.
 Commission de contrôleur de la marine et des fortifications au Canada
 pour le Sieur Noël. Ordre pour permettre au Sieur de Langloiserie de
 commander les troupes au défaut et en l'absence de MM. de Callières et de
 Vaudreuil. Folio 144½, 5 pages.
- 1er juin. Certificat de garde de la marine dans la compagnie de Rochefort pour
 le Sieur de Galifet, major à Québec. Congé au Sieur D'Esglys. Provi-
 sions de lieutenant particulier à la prévôté de Québec pour le Sieur Du
 Puy. Id. de procureur du roi de la prévôté de Québec pour le Sieur de
 Grandville. Prolongation de congé au Sieur de la Chassigne. Ordre au
 Sieur de Rousse, lieutenant en pied à la place du Sieur de Quartrebarbes,
 de passer en Canada. Certificat de services pour le Sieur Clérin. Folio
 147, 4 pages.

Fin du vol. 17.

Le volume 18 n'a pas rapport au Canada.

REGISTRE DES EXPÉDITIONS DU CANADA—ANNÉES 1696 ET
1697—COLONIES.

Série B.—Vol. 19.

ANNÉE 1696.

1696. Table. Folio A, 21 pages. Soit 28 pp.
- Versailles. 25 janvier. Le ministre à M. de Brouillan. Placet du Sieur Michel Poussin. Folio 1, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er février. Le ministre à M. de Mauclerc à l'égard des vaisseaux qui doivent aller au Canada, à l'Acadie et à la Baie-d'Hudson. Folio 1 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 février. Le même à M. Bégon—sur le même sujet.—Armera en guerre la flûte *Le Profond*, destiné à une attaque sur le fort Péméquid. Le roi a résolu de rétablir le fort de la rivière Saint-Jean. Devra laisser 300 à 400 hommes de recrues pour le Canada. Le roi a accordé *Le Dragon* et *Le Wesp* au Sieur d'Iberville pour la Baie-d'Hudson. Folio 2 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 22 février. Etat des vivres qui seront embarquées par augmentation et pour un service particulier sur les vaisseaux *L'Envieux* et *Le Profond*. Folio 4 $\frac{1}{2}$. Idem des munitions, etc., etc. Idem des munitions qui seront délivrées à M. de Villebon pour le rétablissement du fort de l'entrée de la rivière Saint-Jean. Idem. Etat de la dépense pour le dit fort. Idem des munitions pour le fort de Plaisance. Idem de ce qu'il faut pour la chapelle du fort Saint-Louis de Plaisance. Folio 4 $\frac{1}{2}$, 6 $\frac{1}{2}$ pages.
- Ordre pour donner le commandement du fort de Plaisance au Sieur L'Hermitte. Idem. Certificat de service pour le Sieur de Soulanges. Idem. Commission de capitaine pour le Sieur de Falaize. Folio 8 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 mars. Etat de la dépense pour 60 soldats d'augmentation à l'Acadie. Idem de l'emploi de 4,000 livres des présents ordinaires pour tous les sauvages de l'Acadie pour l'année 1696. Folio 8 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 4 mars. Ordre du ministre au fermiers généraux, pour permettre aux marchands de Bordeaux le transbordement de leurs marchandises sur les vaisseaux de La Rochelle, destinés au Canada. Folio 10 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Brevet au Sieur Henry Lauréal, habitant de Terreneuve, pour la jouissance du terrain qu'il possède au dit lieu. Idem pour François Dufault, Claude Thomas Beaulieu, Jean Milly, Antoine Lamontagne, Jeanne Chevalier, Charles Mayer, François Vrigneaux, etc., etc. Folio 11, 12 pages.
- 15 mars. Provisions de greffier et notaire à Plaisance pour le Sieur Barat. Folio 17, 2 pages.
- 24 mars. Le ministre à M. Bégon. Etat des munitions que demande M. de Chamigny. Folio 17 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- Etat des munitions qui seront tirées des magasins de Rochefort pour le fort de Naxouat. Folio 19, 2 pages.
- 28 mars. Le ministre à M. Massiot. Le presse d'avertir les capitaines et maîtres de vaisseaux marchands de se tenir prêts à partir avec les vaisseaux de guerre à la fin d'avril. Folio 20, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 avril. Le même à M. d'Iberville. Recrutement des matelots. A envoyé liste des officiers. Le Sieur de la Grange commandera *Le Wesp*. Folio 20, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 avril. Mémoire pour servir d'instruction à M. d'Iberville, commandant les vaisseaux du roi : *L'Envieux* et *Le Profond*. Ira aux côtes de l'Acadie, à

DOC. DE LA SESSION No 8c

1696. la baie des Espagnols, pour y faire de l'eau, prendre langue et embarquer quelques sauvages. S'il apprend que les vaisseaux anglais sont à la baie Française, ira les y attaquer, sinon, se rendra à Pentagouët pour organiser l'attaque sur Péméquid. Jugera de cet endroit s'il doit aller décharger ses munitions, etc., etc., à la rivière Saint-Jean avant de se rendre à Péméquid. Communiquera ses instructions au Sieur de Bonaventure (commandant *Le Profond*) et prendra conseil de lui. Détruira le fort Péméquid s'il s'en empare. Tâchera de se trouver à Plaisance dans la première quinzaine de juillet. Folio 20½, 9 pages.
- 28 mars. Le ministre aux intéressés en la Compagnie de l'Acadie. Le roi ne peut leur accorder en entier les prises que pourront faire *L'Envieux* et *Le Profond*. Donnera le ¼. Folio 24½, 1 page.
- 28 mars. Le même à M. de Villebon. A envoyé 60 soldats au fort de Noxouat sous le commandement du Sieur de Falaize, capitaine, et de son frère, enseigne. Gardera le Sieur de Neuville ou Des Isles, envoyés du Canada. M. de Villien retournera au Canada et sera remplcé par celui que nommera M. de Frontenac. M. de Montigny, avant de retourner au Canada, accompagnera M. D'Iberville à Péméquid s'il en a l'occasion. Le roi lui fait envoyer ce qu'il faut pour le fort de l'entrée de la rivière Saint-Jean. Le fort de Naxouat sera conservé encore, nonobstant le relèvement de celui de l'entrée de la rivière. Il serait bon que les sauvages fussent accompagnés dans leurs expéditions de quelques officiers et soldats français pour diriger des sauvages et se façonner à leurs manières. S'efforcera de persuader aux Acadiens de Port-Royal qu'ils seront soutenus, et qu'en attendant ils doivent se ménager avec les Anglais qu'en autant qu'il conviendra à leur conservation. Procédera avec les frères D'Amours par voie de remontrance pour les engager à s'occuper davantage du développement de leurs concessions et moins de courses dans les bois. Folio 25, 15 pages.
- 28 mars. Le même à M. de Villien. L'intention du roi est qu'il accompagne M. D'Iberville à Péméquid avec M. de Montigny et 20 soldats, après quoi il retournera au Canada, attendu qu'il n'a pas su se ménager l'amitié de M. de Villebon et qu'il a fait du commerce. N'était ses services il serait cassé. Folio 32, 2 pages.
- 28 mars. Le même à M. de Montigny. Se mettra à la disposition de M. D'Iberville et commandera 60 sauvages à Péméquid, après quoi il retournera au Canada. Folio 33, 1 page.
- 28 mars. Le même à M. de Frontenac. Fait armer en guerre 2 grandes flûtes, qui lui porteront de 300 à 400 soldats. Le roi a accepté ses raisons pour envoyer 2 vaisseaux de guerre à l'Acadie au lieu d'un seul. Si cette entreprise contre Péméquid réussit, elle sera d'un grand aide pour détourner les Anglais de l'envahissement du Canada. La question du rétablissement du fort Frontenac est encore sous considération. Fera la guerre aux Iroquois en attendant. La surabondance du castor a donné lieu à des remontrances de la part des fermiers généraux. Sera informé des résolutions prises par le conseil dans le but de remédier à cet état de choses. Folio 33½, 5 pages.
- 31 mars. Le même au même. Le roi a résolu d'attaquer par terre et par mer les établissements anglais à Terre-neuve. L'expédition par mer est confiée à M. de Brouillan, et celle par terre à M. D'Iberville, qui l'entreprend à ses dépens. Ce dernier prendra avec lui 60 sauvages de l'Acadie avec M. de Montigny, et il est autorisé à prendre 80 Canadiens et quelques officiers. Devra faciliter cette levée. D'Iberville a indiqué MM. D'Auteuil et de Maricourt pour travailler à cette levée. De Sérigny s'est chargé de chasser les Anglais de la Baie d'Hudson. D'Iberville en fera toute la dépense. Folio 36, 4 pages.

1696.
31 mars. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur D'Iberville sur les entreprises de Terre neuve. Le roi est persuadé qu'il a pris ses mesures pour la subsistance des hommes qu'il commandera dans son expédition. Ordres adressés à MM. de Frontenac et de Villebon pour la levée des sauvages et Canadiens dont il a besoin. Aura, pendant la durée de l'expédition, le commandement de Plaisance et de tous les postes dont il s'emparera. Détruira toutes les fortifications des Anglais, etc., etc. Folio 38, 4½ pages.
- 31 mars. Pouvoir au Sieur D'Iberville pour commander en l'absence du Sieur de Brouillan dans l'île de Terre neuve et au fort de Plaisance. Folio 40½, 2½ pages.
- 1er avril. Commissions et ordres du roi pour les Sieurs de Saint-Ovide, de Costebelle, Rousseau de Villejoint et de Falaize, en l'île de Terre neuve. Folio 42, 1 page.
- 3 avril. Le ministre aux fermiers généraux. Donne ordre à MM. de Frontenac et Champigny de ne pas laisser recevoir des castors jusqu'à l'arrivée des vaisseaux qui partiront dans le mois prochain. Lettres de change. Folio 42½, 1 page.
- 4 avril. Le même à M. Bégon. Les vaisseaux *L'Envieux* et *Le Profond* devront être prêts à partir; lui envoie les dépêches que M. d'Iberville qui les commande à besoin. Compte que *Le Wesp* et *Le Dragon*, accordés à M. d'Iberville, seront prêts en même temps. Fera embarquer M. de Falaize et son frère, de Gannes, sur *L'Envieux* et *Le Profond* avec leurs 60 soldats destinés pour l'Acadie. Soldats pour Terre neuve. Envoie des ordres pour l'armement des flûtes *La Charente* et *La Gironde*. Folio 43, 6 pages.
- 4 avril. Le même à M. Le Camus. Ordre a été donné de remettre à Saint-Malo 5,040 livres pour le paiement des appointements et solde des officiers et de 20 soldats pour Terre neuve. Folio 44½, 1 page.
- 4 avril. Le même à M. de Brouillan. Lui envoie les instructions du roi au sujet de l'entreprise à faire contre les Anglais de Terre neuve. A accordé le commandement de la troisième compagnie à M. de Saint-Ovide, son neveu. Folio 46, 4 pages.
- Mémoire pour servir d'instruction à M. de Brouillan au sujet de l'entreprise contre les Anglais de Terre neuve. Se rendra directement à Plaisance, attendra M. d'Iberville qui doit aller à l'Acadie d'abord et à Québec ensuite pour y amener 80 Canadiens. Donnera à ce dernier 100 de ses soldats. Ils devront détruire les établissements anglais et amener les habitants en France, d'où ils seront renvoyés en Angleterre. L'expédition terminée, il pourra repasser en France et M. d'Iberville commandera à Terre neuve pendant l'hiver. Les effets pris sur l'ennemi seront divisés également entre le roi, le armateurs de Saint-Malo et M. d'Iberville. Folio 48, 5 pages.
- 4 avril. Le même à M. d'Iberville. Lui envoie 2 instructions, l'une sur l'entreprise de Péméquid, l'autre sur celle de Terre neuve. Devra régler avec M. Bégon, avant son départ, le produit de son dernier voyage. Folio 50½, 3 pages.
- Mémoire pour le Sieur de Sérigny, lieutenant de la marine, commandant les vaisseaux destinés pour la baie du Nord (Baie d'Hudson). S'en rapporte à son expérience personnelle et aux instructions qu'il recevra de son frère, M. d'Iberville, qui fait l'entreprise à ses dépens. Détruira les forts Anglais sans en laisser de vestiges; enverra les prisonniers en France ou même en Angleterre s'il en a l'occasion. Folio 52, 2 pages.
- 4 avril. Le même à M. de Bonaventure. Prendra le commandement de *L'Envieux* lorsque M. d'Iberville sera débarqué à Plaisance, si cela est jugé nécessaire, et alors M. Du Gué prendra la commandement du *Profond*. Idem. Ordres à cet effet. Folio 53, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1696.
4 avril. Le même à M. de Frontenac. La prodigieuse quantité de castors met le roi dans la nécessité d'étudier les remèdes à cette situation. En attendant fera surseoir à la réception des castors jusqu'à l'arrivée des vaisseaux et cessera de donner des congés de traite. Folio 53 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 4 avril. Le même à M. de Champigny sur le même sujet. Folio 54 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 7 avril. Le même au même. Expédiera à M. de Brouillan par *La Bretonne* la chaux et les madriers dont il a besoin. Folio 55 $\frac{1}{2}$ 1 page.
- 7 avril. Le même à M. de Brouillan sur le même sujet. Idem. Passeport. Idem. Lettres d'Etat pour le Sieur de Vaudreuil. Idem. Ordre pour le passage en Canada de Marie Chamois. Folio 56, 2 pages.
- 18 avril. Le même à M. Brouillan. Est surpris qu'il ne soit pas satisfait des ordres pour le commandement de l'expédition. Ne peut prétendre avoir le commandement là où il ne sera pas. Folio 57, 4 pages.
- 18 avril. Le même à M. D'Iberville, touchant le règlement de compte avec Sa Majesté à l'égard de la prise du fort Bourbon en 1694. Folio 59, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 18 avril. Le même à M. Le Camus au sujet des marchandises destinées à Plaisance qu'il devait faire embarquer sur les vaisseaux du Sieur de L'Espine Danyeau. Folio 60 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 25 avril. Le même à M. de Bonaventure. Devra donner permission de laisser charger à Plaisance 500 quinteaux de morue pour la Compagnie de l'Acadie. Folio 61, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mai. Diverses commissions, brevets et ordres. Folio 61 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 2 mai. Le ministre à M. Bégon. Fret du Sieur Duplessis Faber. Folio 62 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 mai. Liste des officiers du détachement de la marine servant en Canada, à qui le roi a permis de repasser en France. Folio 62 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 12 mai. Le ministre à M. Bégon au sujet du fret de certaines personnes. Folio 63, 3 pages.
- 15 mai. Brevet de don à Terre-neuve au Sieur Commer, anglais. Id. de confirmation de concession au Canada à Jean Gelinat, Pierre Boucher de Grandpré (fief), Jacques Hertel de Cournoyer, François Hertel de la Frenière, Pierre Noël Le Gardeur, François Desjourdy, Thibaudeau, habitant de Port-Royal (fief sur la rivière Kouaskouaiche entre les monts Déserts et Majais), Bernard D'Amours des Plaines, des Goutins, sur la rivière Saint-Jean, Jacques François du Bourchemin de L'Hermitte, sur la rivière Ouamaska ; Chartier, habitant de l'Acadie, sur la rivière Escondet, joignant la concession du Sieur de Bourchemin. Folio 64 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 20 mai. Certificat de services pour le Sieur de Noyan et congé d'un an. Provisions de conseiller pour le Sieur de la Chesnaye. Folio 67, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 mai. Le ministre à Bégon. Nécessité du prompt départ de *La Gironde* et de *La Charente*. Instructions pour leur chargement. Folio 70, 4 pages.
- 26 mai. Mémoire du roi pour MM. de Frontenac et de Champigny. La rupture des négociations de paix avec les Iroquois, leurs incursions et leurs cruautés, montrent bien qu'ils ne cherchaient qu'à gagner du temps pour se mieux préparer tant en faisant des amas de vivres qu'en s'efforçant de séduire nos alliés, particulièrement les Outaouais. Le défection de quelques sauvages et autres raisons l'empêchent de donner des ordres positifs. Feront ce qu'il jugera à propos. Ne pourra supporter longtemps les frais de la guerre en Canada. La défection des alliés est une leçon qui fait voir le peu de confiance que l'on peut reposer sur les sauvages. Il vaut mieux s'occuper moins de chasse et de traite et plus d'agriculture, se confiner davantage dans les établissements. Surabondance des castors, désarroi de ce commerce. Le bon castor est dans le nord, et la traite du côté du sud-ouest a augmenté la proportion de mauvais castor. La prise du fort Nelson remédiera quelque peu à ce mal. Si les intéressés dans la

1696. Compagnie du Nord ne font pas ce qui est convenable pour la conservation de ces postes, négociera avec M. D'Iberville. A décidé, pour le présent, d'abandonner Michilimakinak et tous les postes de l'ouest, moins celui des Illinois, à condition de n'apporter aucun castor, afin que tous les Français puissent être employés à la guerre. Il faut abolir la course dans les bois et en revenir à l'ancienne habitude de laisser les sauvages eux-mêmes apporter leurs pelleteries à Montréal. En attendant, il ne doit être reçu que du castor de bonne qualité. Instructions diverses. Folio 72, 26 pages.
- 26 mai. Le ministre à M. de Frontenac. Le roi est satisfait de ses services. A résolu de supprimer totalement les congés de traite. Fixera lui-même le délai pour le retour des coureurs de bois. Doit abandonner le fort Frontenac ; c'est pour ne pas le blesser que le roi ne le lui a pas exprimé catégoriquement. Les promotions d'officiers se feront directement par le roi. Folio 84½, 11 pages.
- 26 mai. Le même à M. de Champigny. A reçu tous les états qu'il a envoyés. Surabondance du castor. Ne pourra être écoulé en moins de 10 ans. Il y en a pour 4 millions de livres. Examinera la proposition des Hospitaliers pour l'établissement de manufactures et la conduite dans leur barrage de l'eau des rivières voisines. Examinera la requête du Sieur Serreau de Saint-Aubin de la rivière Saint-Jean, Acadie. Le Sieur Lebert et autres Canadiens qui sont en état de le faire, devront se hâter s'ils veulent acheter des lettres de noblesse à même la création considérable que le roi a ordonnée moyennant médiocre finance, sinon il sera trop tard. Folio 90, 15 pages.
- 26 mai. Ordonnance du roi pour défendre de payer les appointements aux officiers du Canada qui passent en France, pendant le temps de leur absence. Folio 97½, 2 pages.
- 26 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne que, faute par la Compagnie du Nord d'accepter le fort de Bourbon pris par le Sieur d'Iberville, il y sera pourvu par Sa Majesté sur les offres du dit Sieur d'Iberville. Les intéressés en la Compagnie du Nord n'ayant pas été en état de profiter des ordres de Sa Majesté pour entrer en part dans l'entreprise du Sieur d'Iberville à la Baie d'Hudson, ce que ce dernier a fait à leur refus, elle permet cependant au Sieur de Frontenac de réunir les intéressés pour déclarer s'ils entendent prendre possession et soutenir les dits postes, et faute par eux d'accepter ces offres et de donner pleine satisfaction sur leurs moyens de faire le commerce et de maintenir les dits postes, les propositions du Sieur d'Iberville seront acceptées. Folio 98, 3 pages.
- 27 mai. Le ministre à M. de Vaudreuil. L'a proposé au roi pour la croix de Chevalier de Saint-Louis. N'a pas jugé à propos d'en créer en particulier pour les officiers du Canada, mais l'a chargé de le lui rappeler à la prochaine promotions. La confiance qu'ont en lui MM. de Frontenac et de Champigny doit lui permettre d'adoucir leur mésintelligence. Folio 99½, 1½ page.
- 27 mai. Le même à M. de Callières. A été très aise de ses réflexions sur les affaires de la guerre au Canada. Folio 100, 1 page.
- 27 mai. Le même à M. de Subercase. Attend d'être informé par lui de l'exécution du règlement sur la police et la discipline des troupes en Canada. Folio 100½, 1 page.
- 27 mai. Le même à M. Levasseur de Néré. A reçu les plans et profils des fortifications de Québec et l'état de la dépense à faire. Ce qui a été fait précédemment a trop d'étendue et est défectueux. Ne doit pas tomber dans les mêmes errements. Folio 101, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1896.
28 mai. Le même à M. de Champigny. Avances demandées par les officiers en congé. Folio 102, 1 page.
- 1er et 6 juin. Congé d'un an au Sieur de Soulanges. Lettres d'Etat à M. de Champigny. Folio 102½, ½ page.
- 6 juin. Le ministre à M. de Champigny. Le prie de s'informer s'il est vrai, comme le dit Nelson, qui fut notre prisonnier, que les Anglais de la Nouvelle-Angleterre ont libéré les prisonniers français à Boston, provenant de la garnison de Port-Royal. Si ses renseignements confirment les dires de Nelson, ses cautions seront déchargées. Folio 102½, 2 pages.
- 13 juin. Le même à M. de Brouillan. Remettra la frégate *La Bouffonne* au Sieur Estournel, qui la ramènera en France. Folio 103½, ½ page.
- 9 juin. Le même à M. des Ursins. Les ennemis ont pris la mer et il doit hâter son départ. Peut prendre le fret des particuliers et le mettre entre les deux ponts, mais doit avertir les expéditeurs qu'il sera jeté à la mer en cas d'attaque. Folio 104, 1½ page.
- 20 juin. Le même au même. Embarquera à son bord, à Québec, tous les castors de la compagnie. Folio 104½, 1 page.
- Juillet. Divers certificats de services et lettres d'Etat à MM. de Ramezay, de Valrennes, de Frontenac, de Sérancourt. Folio 105, 1 page.
- 17 mars. Liste des officiers de marine choisis pour servir sur les vaisseaux ci-après nommés : Sur *L'Envieux*, d'Iberville, Du Gué, de Lauzon, de Maison-neuve, du Tast, de Bienville. Sur *Le Profond*, de Bonaventure, Des Moulrières, de Saint-Abre, Duplessis des Boulets, de la Ronde Saint-Denis. Folio 105½, 1 page.
- 17 mars. Liste des officiers de la marine choisis pour servir sur les flûtes ci-après nommées : Sur *La Charente*, Des Ursins, de La Lande, Dubois, de la Maronnière. Sur *La Charente*, D'Escoyeux, Des Chapelles Putro, Saccordy, Folio 106, 1 page.
- 22 septembre. Divers certificats de services et lettres d'Etat pour MM. de Valrennes et de Champigny. Folio 109, ½ page.
- 26 septembre. Le ministre à M. Bégon. Le roi a résolu de faire armer *L'Envieux*, *Le Palmier* et *L'Atalante* pour une expédition sur Terre-neuve, dont le départ devra avoir lieu en février. Il faudra garder pour le service du roi les frégates anglaises prises par D'Iberville et des Ursins. Les fera estimer pour tenir compte du ¼ de leur valeur à la Compagnie de l'Acadie tel que convenu. Folio 109, 1½ page.
- 29 décembre. Le même au même. Les flûtes *La Gironde* et *La Charente* iront vraisemblablement encore au Canada. Devra examiner s'il n'est pas mieux de les armer simplement en flûtes et de les faire escorter par une frégate armée en guerre. Folio 110, 2½ pages.

1697.

1697.
5 janvier. Le ministre à M. Bégon. Est informé que les 30 recrues, destinées à Plaisance, n'étaient que des enfants, que quelques-uns sont morts, et que les autres ne sont pas en état de passer l'hiver. Doit lever 100 nouvelles recrues pour le Canada. Folio 112, 1 page.
- 9 janvier. Le même au même. Munitions pour Plaisance. Folio 112½, ½ page.
- 12 janvier. Le même au même. Mâts reçus du Canada. Il faut remplacer *L'Atalante* par le *Wesp*, si ce dernier ne tire pas plus d'eau que l'autre. Folio 113, 2 pages.
- 14 janvier. Liste des officiers choisis pour servir sur les vaisseaux ci-après nommés : Sur *L'Envieux*, D'Iberville, Du Gué, de Tilly, de Lauzon, de Maison-neuve. Sur *Le Palmier*, de Vérigny, de Bécancour, Duplessis des Bou-

1697. lets, de Sainte-Hermine. Sur *L'Atlante* ou *Le Wesp*, de Chastrier, de Marillac, de Vaulezar. Folio 113 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 16 janvier. Le ministre à M. Bégon. Lui fait remettre les fonds pour les vivres et la levée des équipages des vaisseaux qui vont avec d'Iberville. Pourra y joindre *Le Profond* armé en bâtiment de charge. Mettra *La Loire* en état de faire le voyage du Canada. Folio 114, 1 page.
- 19 janvier. Le même au même. Instructions touchant les préparatifs du départ. Folio 114 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 23 janvier. Le même au même. Approuve sa manière de procéder pour lever des recrues pour le Canada. Folio 115 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 25 janvier. Le même au même. Le roi a accordé le vaisseau *Le François* à M. Beaubriand L'Evêque, qui est chargé de porter le secours à Plaisance. Devra se hâter pour qu'il puisse partir avec *L'Envieux*. Folio 116, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. de Mauclerc. Même sujet. Folio 116, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 janvier. Etat des marchandises, vivres et munitions à envoyer au Canada. Folio 116 $\frac{1}{2}$, 5 $\frac{1}{2}$ pages.
- 30 janvier. Mémoire de ce qui est nécessaire pour le fort Saint-Louis de Plaisance. Folio 119, 3 pages.
- 30 janvier. Le ministre à M. Bégon. Lui envoie 60,000 livres pour l'achat des vivres, etc., etc. Folio 119, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 30 janvier. Autre état des munitions pour Plaisance. Folio 121, 1 page.
- 30 janvier. Le ministre à M. Bonnais. Lui donne ordre de lever des matelots pour les 2 vaisseaux que commande M. de Beaubriand L'Evêque. Folio 121 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 janvier. Le même à M. de Brouillan. Devra donner main-levée du vaisseau espagnol pris à Plaisance. Folio 122, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 février. Le même à M. Bégon. Est aise de sa diligence. Le roi approuve qu'il remplace *L'Envieux* par *Le Pélican*. Folio 122 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 5 février. Liste des officiers choisis pour servir sur les vaisseaux ci-après nommés : Sur *Le Pélican*, D'Iberville, Du Gué, de La Salle, Villeneuve de Luise, de Grandville, de Bienville. Sur *Le Palmier*, De Sérigny, de Bécancour, de Tilly, Chebault de la Ruffinière, de Saint-Hermine, de Maltot. Sur *Le Wesp*, de Chastrier, Desmalets, de Vaulezar, de la Ferté. Folio 123, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 6 février. Articles et conditions accordés au Sieur de Beaubriand L'Evêque pour le secours à porter à Fernemeuse. Folio 124, 10 pages.
- 6 février. Le ministre à M. Bégon. Emploi de l'état des fonds pour l'Acadie. Folio 128 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Etat des munitions à être délivrées des magasins du roi à Rochefort pour le fort de Naxouat à l'Acadie. Folio 129 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 6 février. Le ministre à M. Bonnais. Le roi ayant accordé au Sieur Du Marier Desvaux permission de faire la pêche à Plaisance, lui permettra de lever 20 matelots. Folio 131 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 13 février. Le même à M. de Brouillan à l'égard d'un capitaine arrivé de Plaisance. Folio 132, 1 page.
- 13 février. Le même à M. Bégon. Doit embarquer pour 10 mois de vivres sur *Le Pélican*, *Le Palmier*, *Le Wesp* et *Le Profond*. Nécessité d'un prompt départ. Folio 132 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 13 février. Ordre du roi pour permettre le "versement" dans la rade de La Rochelle des marchandises pour le Canada et Plaisance. Folio 134 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Règlement pour la discipline des soldats qui passent à Plaisance. Folio 135, 4 pages.
- Provisions de lieutenant du roi à Montréal pour le marquis de Crisacy. Folio 137, 3 $\frac{1}{2}$ pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1697.
13 février. Le ministre à M. de Costebelle. Doit se rendre à Rochefort pour être prêt à partir avec les vaisseaux au commencement de mars. Folio 138½, 1 page.
- 16 février. Le même à M. de Brouillan. Profite du départ du vaisseau, *Le Comte de Toulouse* pour l'informer qu'il sera bientôt secouru. Folio 139, 1 page.
Liste des détachements des compagnies franches d'infanterie de la marine choisis pour s'embarquer et servir sur *Le Pélican*, *Le Palmier*, *Le Wesp* et *Le Profond*. Folio 139½, 1 page.
- 20 février. Le ministre à M. Bégon. Est aise d'apprendre que les vaisseaux sont prêts pour le départ. Folio 140, 2 pages.
Etat des munitions à être embarquées sur *Le Profond* destiné pour l'Amérique Septentrionale. Folio 141, ½ page.
- 20 février. Le ministre au Sieur de Beaubriand L'Evêque, au sujet des difficultés que ce dernier disait rencontrer pour la levée des matelots dont il a besoin. Folio 142½, 2 pages.
- 20 février. Le même à M. de Bonnais, pour qu'il assiste le Sieur de Beaubriand dans la levée des matelots. Folio 142½, 1 page.
Ordre du roi aux officiers de l'Amirauté à Grandville au même effet. Folio 143, ½ page.
Le ministre à M. de Brouillan. Est informé que les Anglais vont faire un grand effort pour rétablir leurs affaires à Terre-neuve. Devra exiger que les vaisseaux pêcheurs ne fassent pas leur pêche ailleurs qu'à Plaisance et divisera les grèves dans l'intérêt de tous. Folio 143, 2 pages.
- 23 février. Le même à M. Bégon. Est aise d'apprendre que l'armement des vaisseaux est très avancé. Espère que *Le Profond* pourra partir en même temps. Folio 144, 1 page.
- 26 février. Certificats de service pour MM. de Vaudreuil et de Soulanges. Folio 144½, ¼ page.
- 27 février. Le ministre à M. Bégon. Le roi a fait choix du Sieur de Monic, aide-major à Rochefort, pour commander en l'absence de M. de Brouillan. Instructions. Folio 144½, 1½ page.
- 27 février. Le même à M. de Monic, l'informant de sa nomination à Plaisance. Folio 145½, 1 page.
- 27 février. Le même à M. de Beaubriand. Ordres qu'il a donnés pour faciliter la levée des matelots dont il a besoin. Folio 146, 2 pages.
- 27 février. Le même à M. de Gastines sur le même sujet. Folio 147, ½ page.
- 27 février. Le même à M. de Lagny. Le roi a permis l'entrée en France du hareng de la pêche des vaisseaux étrangers pendant ce carême, vu que celle des Dieppois a manqué. Folio 147½, ½ page.
- 27 février. Le même à M. de Brouillan. A fait un traité avec le Sieur de Beaubriand pour porter à Plaisance les secours qui lui sont destinés aux mêmes conditions que celles de l'année dernière avec le Sieur de Lespine. Ceux qui ont eu ce traité ont fait de grandes plaintes contre lui ; espère qu'elles ne se renouvelleront pas. Folio 147½, 2 pages.
- 27 février. Liste des officiers qui serviront à Plaisance pendant la campagne de cette année. Folio 148½, 1½ page.
- 27 février. Ordre pour régler les contestations qui pourront s'élever entre les officiers qui serviront à Plaisance. Folio 149, 1 page.
- 28 février. Pouvoir au Sieur de Monic de commander à Plaisance sous les ordres du gouverneur, et en chef en son absence. Folio 149½, 2½ pages.
- 1er mars. Divers ordres et brevets de promotion pour les officiers devant servir sur les vaisseaux qui vont à Plaisance. Folio 151, 2 pages.
- 6 mars. Le ministre à M. de Frontenac. Les Anglais se préparent à attaquer Plaisance et Québec. On ne sait pas encore si les Anglais de la vieille

1697. Angleterre contribueront à cet armement. Fera descendre des pays d'en haut tous les secours possibles. Folio 152, 4 pages.
- 6 mars. Le même à M. de Villebon. L'informe des desseins des Anglais. Tien-dra M. de Frontenac renseigné sur tout ce qu'il pourra apprendre des mouvements des Anglais. Instructions pour la défense de l'Acadie. Folio 154, 4½ pages.
- 6 mars. Le même à M. Thury, missionnaire à Pentagoët chez les Abénakis. Lui envoie par M. de la Ferté, une dépêche pour M. de Frontenac et une autre pour M. de Villebon. Les fera parvenir en toute diligence et fera accompagner M. de la Ferté à Québec. Folio 156, 4 pages.
- Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Gabaret, commandant la frégate *Le Neptune*. Prendra à son bord les Sieurs de Bécancour et de la Ferté, officiers du Canada, et le nommé Jean Meunier. Mettra de suite à la voile et se rendra directement à la rade des Monts Déserts en Acadie. Remettra au Sieur Thury, missionnaire, les dépêches pour lui et M. de Frontenac, et si ce missionnaire n'est pas à la côte, ou ne peut être trouvé, il fera porter la dépêche à M. de Frontenac par M. de la Ferté. S'informera des mouvements des Anglais et reviendra directement à La Rochelle. S'il était attaqué par un vaisseau plus fort que le sien il jettera ses dépêches à la mer. Folio 157½, 4 pages. Soit 5 pp.
- 6 mars. Le même à M. Bégon. Lui répète les instructions qu'il a données à M. Gabaret. Lui donnera un pilote parmi les 4 personnes suivantes qui tous connaissent bien la côte de l'Acadie. Cologne, Thomas Chauveau, Pierre Fessau, Mathurin Poireau. Folio 159½, 3 pages. Soit 4 pp.
- 6 mars. Le même à M. de Brouillan. Lui envoie un règlement au sujet des gens qui vont faire la pêche à Terreneuve. Folio 161, 1 page.
- 6 mars. Le même à M. de Frontenac. Lui envoie, par les vaisseaux qui vont à Plaisance, le duplicata d'une dépêche qu'il lui a envoyé par un vaisseau exprès à destination de Pentagoët. Folio 161½, 1 page.
- 9 mars. Le même à M. de Villebon. Idem. Lui envoie des munitions, l'état des fonds pour l'Acadie. Espère que les Anglais auront libéré M. de Villien et les 25 soldats sous son commandement. Folio 162, 2½ pages.
- 9 mars. Le roi à M. de Brouillan. A appris avec beaucoup de satisfaction qu'il s'était rendu maître du fort Saint-Jean et des postes qu'occupaient les Anglais à Terreneuve. Plaisance sera certainement attaqué. Espère qu'il les forcera à se retirer avec toute la confusion qu'ils ont remportée toutes les fois qu'ils l'ont attaqué. Folio 163, 2 pages.
- 9 mars. Ordre pour permettre la pêche à la baie de Plaisance. Folio 163½, 1 page.
- 9 mars. Le ministre à M. de Brouillan. A appris par M. de Saint-Ovide, son neveu, la prise de Saint-Jean. Le roi fait partir, présentement, *Le Pélican*, *Le Palmier*, *Le Wesp* et *Le Profond*, sous la conduite de M. de Sérigny, qui en doit remettre le commandement à M. D'Iberville, son frère, dès qu'il l'aura atteint. S'il n'était pas revenu de son expédition, de Sérigny, conservera le commandement; il en sera de même s'il était arrivé quelque malheur à D'Iberville. Diverses instructions. Folio 164, 13 pages. Soit 16 pp.
- 9 mars. Le ministre à M. D'Iberville. Le roi lui envoie 4 vaisseaux sous la conduite de son frère, qui a ordre, s'il n'était pas revenu à Plaisance, de l'aller chercher par mer s'il peut le faire sans danger. De Sérigny lui remettra ses instructions pour l'entreprise que le roi lui confie, mais si, pour quelque raison, ils ne pouvaient se rencontrer en temps convenable, son frère exécutera lui-même les desseins du roi. Est très satisfait de la part qu'il a eue dans les entreprises contre les Anglais à Terreneuve. Folio 170½, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1697.
9 mars. Instruction pour le Sieur D'Iberville. Prendra le commandement des vaisseaux dès que cette instruction lui sera remise; se rendra à l'entrée de la rivière Saint-Jean pour y laisser les munitions; attaquera les vaisseaux qui doivent partir de Boston s'il en a l'occasion et la force; reviendra à Plaisance et se dirigera en temps convenable sur la Baie d'Hudson. S'il se trouvait à Plaisance au moment d'une attaque par les Anglais, il aiderait M. de Brouillan à les en chasser, après quoi il se rendrait directement à la Baie d'Hudson sans aller à l'Acadie. Après avoir pris le fort Bourbon, il nommera son frère ou toute autre personne gouverneur de ce poste, et reviendra à La Rochelle en passant par Terre-neuve. Il choisira parmi les Canadiens qui l'ont accompagné à Terre-neuve ceux qu'il croira les plus propres à son expédition. Folio 172, 14 pages. Soit 18 pp.
- 9 mars. Instruction pour M. de Sérigny. S'il ne pouvait rencontrer son frère en temps convenable, il fera lui-même l'expédition dont son frère est chargé en se conformant aux instructions. Folio 178½, 4 pages. Soit 5 pp.
- 9 mars. Le ministre au Sieur de Muy. Ne doutant pas qu'il ne soit de retour à Plaisance, le roi trouve bon qu'il retourne à Québec. Ne ramènera à Québec que les soldats canadiens que lui laisseront MM. de Brouillan et D'Iberville. Folio 180½, 1 page.
- 9 mars. Le même à M. de Sérigny. Lui envoie son instruction, celle de son frère et les paquets pour MM. de Brouillan et de Villebon. Folio 181, 1½ page.
- 9 mars. Le même à M. de Monic. Le roi a fait choix de sa personne pour commander à Plaisance sous M. de Brouillan et à sa place en son absence. Folio 181½, 2 pages.
- 9 mars. Le même à M. Bégon. Remettra à M. de Sérigny ses instructions et les paquets qui doivent lui être confiés. M. de Gastines l'informe que les Canadiens revenus des prisons d'Angleterre sont partis de Saint-Malo pour La Rochelle. Ils devront s'embarquer dans les vaisseaux et être employés dans le service du roi. Folio 182, 5 pages. Soit 7 pp.
- 9 mars. Le même à M. de Brouillan. Laissera le vaisseau *Le François*, que le roi a accordé à M. de Beaubriand pour escorter les bâtiments qui portent des secours à Plaisance; sortira de ce port quand bon lui semblera, soit pour la pêche, soit pour des courses. Folio 184½, 1 page.
- 13 mars. Le même à M. D'Iberville. S'il lui arrivait de prendre les caïches anglaises sur les côtes de l'Acadie, il en remettra une à M. de Villebon pour s'en servir au transport des matériaux. Folio 184½, 1 page.
- 13 mars. Le même à M. de Villebon. Le roi donne ordre de renvoyer de Plaisance à l'Acadie les hommes que Guyon y a menés pour le compte de M. D'Iberville. A approuvé les raisons qui l'ont empêché de travailler au rétablissement du fort de l'entrée de la rivière Saint-Jean. Le Sieur de Villien. Présents aux sauvages. Folio 185, 5 pages.
- 13 mars. Le même à M. de La Coste. A reçu ses lettres avec les états de la revue des 2 compagnies de Naxouat. Le Sieur Des Goutins a ordre de repasser à l'Acadie pour y reprendre ses fonctions. Lui remettra les effets en sa possession avec inventaire et reviendra en France sur le même vaisseau. Folio 187½, 1½ page.
- 13 mars. Le même à M. Bégon sur le même sujet. Folio 188, ½ page.
- 13 mars. Liste des officiers choisis pour servir sur les vaisseaux que le roi fait armer à Rochefort et à Brest, savoir: *L'Amable*, *Le Brillant*, *Le Phoenix*, *Le Fleuron*, *Le Fortuné*, *Le Superbe*, *Le Constant*, *Le Bizarre*, *Le Just*, *Le Téméraire*, *Le Terrible*; et les brûlots *Le Dangereux*, *L'Indiscret*, *L'Impertinent*, *L'Eveillé*. Destinés aux fles d'Amérique sous le commandement de l'amiral Magnon. Folio 188, 7 pages.
- 16 mars. Le ministre à M. Bégon. Instructions au sujet des vaisseaux des diverses expéditions. Folio 19½, 1½ page.

1697.
20 mars Le même à M. de Bonnais. Ne peut permettre aux armateurs de Grand-ville d'envoyer leurs vaisseaux pêcher sur les bancs de Terre-Neuve. Ne le permettra qu'à Plaisance, attendu que les Anglais ont formé le projet d'enlever tous les vaisseaux qui se trouvaient sur les bancs. Folio 192, 1 page.
- 20 mars Le même à M. de Brouillan. Est informé que des Espagnols veulent aller pêcher sur les côtes de Terre-Neuve; devra saisir leurs vaisseaux et les envoyer en France, quand même ils seraient porteurs de passeports du traité de bonne correspondance. Folio 192, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. D'Iberville. Remettra *Le Profond* au Sieur Du Gué dès qu'il lui aura confié *Le Pélican*. Folio 192 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Marly,
20 mars Ordre du roi à M. D'Iberville pour qu'il remette *Le Profond* à M. Du Gué, etc., etc. Folio 193, $\frac{1}{2}$ page.
- Arrêt qui ordonne au Sieur Hardouin de payer à 3 matelots laissés à Plaisance la solde de soldats. Folio 193, 3 pages.
- 27 mars. Le ministre à M. de Serigny. A reçu sa lettre demandant des explications. L'intention du roi est que M. D'Iberville, ou lui à son défaut, exécute les ordres pour la Baie d'Hudson, lors même qu'on ne devrait pas s'établir au fort Bourbon et qu'on ne pourrait que le détruire. Il y réussira facilement avec les forces dont il dispose, puisqu'elles excèdent celles qu'avait M. D'Iberville quand il a chassé les Anglais et quand il en a été chassé. La difficulté est plutôt de savoir si avec les gens qu'il a il faudra abandonner ce fort ou le conserver. Si cela était, il amènera les Anglais sans rien détruire, etc., etc. Folio 194 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- Versailles,
29 mars. Liste des officiers choisis pour servir sur les vaisseaux ci-après nommés: *L'Amphitrite*, *La Gironde*, *Le Neptune*. Les officiers canadiens qui servaient sur ces vaisseaux étaient MM. Champigny, de Noroy, de Bécancourt, Vincelat. Folio 196 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 1er avril. Congé d'un an, pour vaquer à ses affaires en France, au Sieur de Langloiserie, major de Montréal. Folio 197, $\frac{1}{4}$ page.
- 3 avril. Le ministre à M. de Brouillan à l'égard de quelques familles de matelots. Folio 197, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 avril. Le même à M. Massiot sur le même sujet. Folio 197 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 9 avril. Ordre à M. Beauharnais de la Boische, commissaire ordinaire de la marine, de se rendre à Brest pour s'embarquer sur *Le Superbe* et faire les mêmes fonctions sur l'escadre du marquis de Nesmond. Id. pour faire servir le Sieur Normand de Mézy sur le vaisseau *L'Aimable* de l'escadre de M. Magnon. Folio 198, 1 page.
- Ordre pour accorder à la Compagnie de l'Acadie le dixième des prises faites par *Le Pélican*, *Le Palmier*, *Le Wesp*, *Le Profond*, *Le Violent* et *Le Neptune*. Folio 198 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 15 avril. Commission de capitaine d'une compagnie du détachement de la marine en Canada pour le Sieur Du Luth, capitaine réformé, vacante par la mort du Chevalier de Crisacy. Folio 199, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- Le ministre à M. Bégon. A été aise d'apprendre le départ des vaisseaux destinés à Plaisance. Il est fâcheux que *Le Français* et *L'Européen* ne soient pas partis en même temps. Devra envoyer un autre bâtiment qui emportera au Canada tout ce qui n'a pu être chargé. Tous ces bâtiments en retard devront partir sous l'escorte de l'amiral Magnon jusqu'au delà des caps. Folio 200, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 17 avril. Le même à M. de Changuillaume. Est surpris que les vaisseaux partis pour Plaisance n'aient pu emporter toutes les munitions. Cela, paraît-il, a été causé par le chargement que des officiers et des marchands de La Rochelle ont trouvé moyen de faire. Fera enquête. Folio 201, 1 page.
- 21 avril. Instruction du roi à M. le marquis de Nesmond. Lui confie une escadre pour aller combattre les Anglais, qui ont décidé de reprendre Terre-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1697. neuve et d'attaquer Plaisance. S'il ne les trouve pas à ce dernier endroit, il ira à leur rencontre soit à Saint-Jean de Terre-neuve, soit sur le Saint-Laurent. S'il remporte sur eux une victoire décisive, il se rendra à Pentagoët, où il sera rejoint par 1,500 hommes sous les ordres de M. de Frontenac ou M. de Vaudreuil. Avec eux il fera le siège de Boston et poussera ses succès aussi loin qu'il le pourra ; se rendra même à Manatte. S'il s'empare de cette place, les Canadiens reviendront par les terres, soit en remontant l'Hudson, soit en revenant par mer jusqu'à Pentagoët et de là par les terres. Les prisonniers qu'il fera pourront être mis à bord de vaisseaux pris sur les Anglais et envoyés directement en Angleterre. Si les événements ne tournent pas aussi avantageusement qu'on l'espère, il fera ce que lui dictera son jugement et son zèle pour le roi. Folio 201½, 13 pages.

Soit 16 pp.

Mémoire sur l'entreprise de Boston. Les Canadiens et les sauvages se trouveront réunis à Pentagoët vers le 20 de juillet. Les vaisseaux devront se trouver là à cette date, afin de pouvoir partir pour Boston dans les derniers jours de ce mois. Les Canadiens s'embarqueront sur les vaisseaux, et les sauvages, s'ils le préfèrent, se rendront à Boston dans leurs canots, avec le Sieur Castin et l'abbé de Thury à leur tête, comme cela s'est fait à Pemquit. Description de la rade de Boston, de la ville et des lieux avoisinants. Détails minutieux sur la conduite des opérations. Les sauvages, avec 100 Canadiens, prendront le côté droit de la baie, et se fixeront dans l'île de Serrington, qui appartient à un homme de ce nom, maître chaudronnier et le plus riche bourgeois de Boston. L'île de Charleston est à ¼ de lieue de là et c'est sur ce point que se fera la première attaque des sauvages lorsque Boston sera attaqué par les troupes du côté de terre par la péninsule. Les vaisseaux entreront dans la baie par le côté gauche, entre la terre ferme et l'île de Nelson, dans une petite anse où se trouve un gros village à deux petites lieues de la ville. On y débarquera 900 Canadiens et 300 soldats, etc., etc. Folio 208, 13 pages.

Marly,
21 avril.

Le roi à M. de Frontenac. Lui a fait rassembler 1,500 hommes, soldats et miliciens, à Québec, dans le but de les diriger par terre sur Pentagoët dès qu'il en aura reçu l'avis de M. de Nesmond. L'intention est d'attaquer Boston et peut-être aussi Manatte. S'il peut et juge à propos de conduire ses troupes il le fera, et alors il aura le commandement suprême à l'arrivée des vaisseaux à Pentagoët; dans le cas contraire, il les confiera à MM. de Vaudreuil et de Ramezay, et ceux-ci seront sous les ordres de M. de Nesmond. Il faut que M. de Subercase soit du nombre des officiers choisis pour faire les fonctions de major des troupes. Folio 214, 3 pages.

21 avril.

Le roi à M. de Vaudreuil. S'il commande les Canadiens qui doivent aller rejoindre l'escadre de M. de Nesmond à Pentagoët, il sera sous les ordres de ce dernier. Folio 215½, 1 page.

21 avril.

Ordre au Sieur L'Hermitte de s'embarquer sur l'escadre de M. de Nesmond. Lettre à M. de Bonaventure pour qu'il commande *Le Superbe*. Folio 216, ¼ page.

Versailles,
21 avril.

Le ministre à M. Bégon. Doit faire travailler nuit et jour pour que les vaisseaux que doit commander M. Magnon et les 2 autres qui vont au Canada soient prêts avant la fin du mois. Il sera embarqué 20 gardes de la marine sur ces vaisseaux. Devra dire à M. Perrinet de mettre M. Perrot dans cette compagnie des gardes. M. de Richebourg a ordre d'envoyer à Rochefort le Sieur Nicolas Péron, pilote, qui connaît bien les mers du Canada. Folio 216½, 2 pages.

Marly,
21 avril.

Le même à M. de Frontenac le référant à la dépêche du roi ci-jointe. Folio 217, ½ page.

1697.
Versailles,
21 avril.

Le même à M. de Nesmond. Instructions touchant son départ. Fera embarquer le Sieur de Bonaventure sur *L'Amphytrite* qui passe au Canada, M. Perrot sur le vaisseau de M. du Magnon. Il connaît bien Boston où il a été très longtemps. M. de Beauharnais embarquera aussi avec lui en qualité de commissaire de la marine. Ne retardera pas son départ d'un seul jour pour attendre les vaisseaux marchands. Aux derniers avis il y avait encore plusieurs vaisseaux anglais aux Dunes et à Spithead. Folio 217½, 4 pages.

Versailles,
21 avril.

Le même à M. Bégon. Les vaisseaux de M. de Magnon doivent être joints à Brest à ceux de M. de Nesmond qui sont armés à cet endroit. Doit hâter le départ. A avis que les Anglais, que cet armement inquiètent, sont résolus de l'empêcher de partir. Il est à propos que M. de Magnon reste sous l'impression qu'il va aux îles et que M. de Nesmond ne va à Rochefort que pour assurer son passage jusqu'au cap Finistère. Folio 219½, 2 pages.

Marly,
22 avril.

Ordre au Sieur de Bonaventure de s'embarquer sur *L'Amphytrite*. Folio 220, ¼ page.

Versailles,
24 avril.

Le ministre à M. Bégon. Est aise d'apprendre que les vaisseaux de M. du Magnon devaient laisser la rivière le jour même. M. de Nesmond écrit qu'il partira sans faute le 27. Folio 220½ 2 pages.

27 avril.

Mémoire du roi à MM. de Frontenac et de Champigny. Est heureux d'apprendre que les Outaouais qui, aux dernières nouvelles, avaient fait alliance avec les Iroquois, les ont trahis ; qu'ils en ont tué plusieurs et se sont emparé de leurs pelleteries après avoir fait la chasse ensemble. Ceci fait voir le peu de confiance que méritent ces sauvages. Est heureux du succès qu'il a remporté sur les Onontagués et Onneyouts. Réduits à la misère par la destruction de leurs grains, ils devront demander la paix, en dépit des Anglais. En la faisant, il convient de leur faire stipuler de nouveau leur dépendance à Sa Majesté. La paix n'a été rompue qu'à l'occasion des coureurs de bois, qui gênent ces sauvages dans leur commerce avec les nations d'en haut. C'est ce qu'il faut empêcher à l'avenir, et ne pas s'immiscer dans les démêlés de ces sauvages. Il faut procurer la paix et la réunion des habitations. Ils ne doivent pas souffrir que les Français s'étendent davantage du côté d'en haut, afin que la colonie puisse se fortifier dans ses limites au-dessous de Québec plutôt qu'au-dessus, et particulièrement à l'Acadie, et que les sauvages puissent être libres d'apporter leurs pelleteries. Eclaircissements sur les préparatifs qui ont été faits pour déjouer les projets des Anglais sur Plaisance et ailleurs et pour prendre l'offensive dans leurs colonies, à Boston et à Manatte. On peut encore laisser subsister les forts de Michilimakinak, de Saint-Louis des Illinois et de Frontenac, mais il faut empêcher que les soldats n'y fassent du commerce. Veut bien permettre au Sieur Le Sueur de poursuivre ses travaux aux mines de cuivre et de plomb au Mississipi, qu'il dit très riches. Ne lui fera de concession que s'ils confirment l'exactitude de ses rapports, à condition qu'il ne fasse aucun commerce. Diverses instructions. Folio 221½, 30 pages. Soit 37 pp.

28 avril.

Le ministre à M. de Frontenac. Le roi a témoigné une entière satisfaction de son expédition chez les Iroquois. Si le roi se réserve la nomination aux emplois vacants des officiers, ce n'est pas par un défaut de confiance en lui. Aura cependant de grands égards pour ses suggestions. Les Anglais ne courent pas les bois, ils laissent cela aux sauvages, qu'ils attendent chez eux. C'est ce qu'ils ont toujours fait à la Nouvelle-York, à la Nouvelle-Angleterre et au fort Bourbon lorsqu'ils en étaient en possession. Il faut s'appliquer à enlever aux coureurs de bois les moyens d'exercer ce mauvais métier. Si, pour cela, ils veulent aller chez les Anglais, les Iroquois ne manqueront pas de les harceler et de les en dé-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1697. goûter. Il ferait peut-être bien d'attaquer les Iroquois, qui sont plus près d'Orange, afin de nuire plus directement aux Anglais. Le roi lui a accordé la croix de Saint-Louis. Sur sa recommandation, M. de Bonaventure a été nommé capitaine de frégate légère. Folio 236½, 8 pages.
- 27 avril. Le même à M. de Champigny. Retranchements à faire dans les dépenses. Doit faire en sorte que les effets du roi soient vendus à des prix qui laissent des profits, afin d'alléger d'autant les frais de la guerre. Ne voit pas la nécessité des dépenses occasionnées par les voyages des sauvages de l'Acadie à Québec, puisqu'ils reçoivent leurs présents directement de France. Devra renouveler à l'évêque la nécessité de ne pas retarder plus longtemps l'établissement de cures fixes. Si cela n'est pas fait, l'allocation de 8,000 livres sera supprimée. La Compagnie du Nord. Le roi donnera plus tard de l'avancement à ses fils. Le Sieur Sarrazin. Le roi fait passer à l'Acadie la capitaine de Beaucourt pour prendre la place de M. de Villien, pris par les Anglais et prisonnier à Boston. Folio 240, 15 pages.
- 28 avril. Le même à M. de Frontenac. Mines de Le Sueur. Le roi a approuvé qu'il ait décidé en faveur de M. de Ramezay, gouverneur des Trois-Rivières, dans sa contestation avec les officiers au sujet du commandement. M. de Villien, ne s'entendant pas bien avec M. de Villebon, sera nommé pour servir ailleurs qu'en Acadie à sa libération. Folio 248, 4 pages.
- 28 avril. Le même à M. de Champigny au sujet des mines de Le Sueur. Folio 250, 2 pages.
- 28 avril. Ordre pour régler le rang de M. de Ramezay. Il commandera à tous les autres capitaines dans les expéditions. Folio 250½, 1 page.
- 28 avril. Ordonnance pour la conservation des postes de Michilimakinak, de Saint-Joseph des Miamis et de Frontenac. Folio 251, 3 pages.
- Le même à M. de Callières. A rendu compte au roi du bon témoignage que rend de lui M. de Frontenac dans l'expédition contre les Iroquois. La pension de 2,000 livres lui est continuée. Folio 252½, 1 page.
- 28 avril. Le même à M. de Vaudreuil. Dans le même sens. Folio 253, 1 page.
- 28 avril. Le même à M. de Ramezay. Dans le même sens. Folio 253½, 1 page.
- Le même à M. de Villebon. Le prie de donner son concours à M. de Nesmond. Folio 253½, 1½ page.
- 28 avril. Le même à M. du Brouillan. L'informe de l'expédition de M. de Nesmond. Laissera aller avec lui le major l'Hermitte, qui lui servira d'ingénieur. Folio 254½, 1 page.
- 28 avril. Lettre du roi à M. de Nesmond sur ce qu'il devra faire à l'Acadie. Situation de l'Acadie. Aidera, par la protection de ses vaisseaux, au rétablissement du fort de l'entrée de la rivière Saint-Jean si les Anglais ne se sont pas rendus maîtres du fort Naxouat. Instructions diverses. Folio 255, 5 pages.
- 28 avril. Le ministre à M. de Nesmond. Les instructions du roi au sujet de l'Acadie ne doivent pas retarder son expédition sur Boston. Il pourra emporter de l'Acadie des fascines pour le siège de Boston. Folio 257, 1½ page.
- 28 avril. Le roi à M. du Magnon. Devra, avec ses 5 vaisseaux, accompagner l'escadre de M. de Nesmond et se mettre sous ses ordres. Donnera ordre à M. des Ursins de la suivre. Folio 257½, ½ page.
- Le ministre à M. du Magnon. Trouvera, sous pli cacheté, les derniers ordres du roi sur la destination, qu'il n'ouvrira que lorsqu'il aura atteint le large à la suite de M. de Nesmond. Folio 258, 1½ page.
- 28 avril. Ordre au Sieur de Beaucourt pour le commandement de la compagnie de M. de Villien. Permission à M. de la Gauchetière de repasser en France. Folio 258½, ¼ page.

1697.
28 avril. Le ministre à M. Bégon. Diverses instructions au sujet du départ des vaisseaux. Le père Marest, Jésuite, pris par les Anglais à la Baie d'Hudson, passe au Canada. Folio 259, 5 pages.
- 28 avril. Le même à M. des Ursins. S'il n'est pas encore prêt avec ses 2 vaisseaux, il doit faire travailler nuit et jour. S'il ne pouvait partir avec M. du Magnon, il serait sûrement pris par les Anglais. Se séparera de l'escadre à Plaisance pour aller à Québec. Folio 261, 2 pages.
- 30 avril. Congé d'un an au Sieur de la Motte Cadillac, enseigne de vaisseau, capitaine de compagnie. Brevet de maître d'hydrographie à Québec pour le Sieur Jolliet. Folio 261½, 2 pages.
- 1er mai. Le ministre à M. Bégon. Diverses instructions au sujet des préparatifs et du départ des vaisseaux. Folio 262½, 3 pages.
- 1er mai. Ordre et commission de capitaine d'une compagnie de soldats du détachement de la marine en Canada pour le Sieur Desjardy Moreau, capitaine réformé, à la place du marquis de Crisacy, fait lieutenant du roi à Montréal. Folio 254, 1½ page.
- 4 mai. Le ministre à M. Bégon. Est surpris que la veille même du jour du départ des vaisseaux, le commis du trésorier n'ait pas encore en mains les fonds destinés au Canada. Il faut qu'il les trouve de suite à quelque prix que ce soit. Folio 264½, 1 page.
- 8 mai. Le même à M. de Champigny. Trouvera inclus un placet du Sieur Ollivier, habitant de Montréal, qui s'est échappé des mains des Iroquois. Le roi trouve bon qu'il accorde passage à sa femme et à ses enfants pour venir le trouver en France. Folio 265, ½ page.
- Le ministre à M. Bégon. M. de Nesmond doit être arrivé à La Rochelle, et probablement même qu'il en est parti avec M. du Magnon et les vaisseaux du Canada. Regrette que les farines pour le Canada n'aient pas été prêtes pour l'embarquement. C'est un contretemps qui peut avoir des suites, et mieux vaut fréter un vaisseau pour rejoindre l'escadre. Folio 265, 2 pages.
- 11 mai. Le même à M. de Beaubriand. A donné ordre à M. de Richebourg de laisser partir le vaisseau qu'il a équipé à Nantes. Folio 266, 1 page.
- 12 mai. Commission de capitaine, etc., pour le Sieur de Saint-Martin Viabon. Folio 266½, ½ page.
- 29 mai. Le ministre à M. Bégon. Approuve qu'il ait donné un petit bâtiment à l'agent de la Compagnie de l'Acadie pour porter la cargaison qu'il a donné ordre d'envoyer. Folio 267, 1 page.
- 15 juin. Le ministre à M. de Nesmond. Lui dépêche un bâtiment pour lui donner avis du départ du Portugal de 18 vaisseaux anglais chargés de sel, sous l'escorte d'un gros navire de guerre. Ce sel est pour les pêcheurs anglais de la côte est de Terre-neuve que nos gens ont abandonnée. Cette flotte faisait escale en Irlande juste au moment du départ de sa flotte. Ferait bien de faire course sur elle à Terre-neuve, etc., etc. Folio 267½, 5 pages.
- 15 juin. Le même à M. de Pointis. Est surpris de n'avoir pas eu de nouvelles depuis son départ. Compte qu'il a pu exécuter ses desseins et qu'il a pu rejoindre M. de Nesmond à Plaisance avec ses prises. Il serait mieux qu'il se joigne à lui pour ne revenir qu'à l'arrière saison, autrement il serait en risque d'être pris. Folio 269½, 2 pages.
- 15 juin. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Surg..... commandant la frégate *La Nérey*. Ira droit à Plaisance, et si ce poste est pris par les Anglais et ne peut savoir au juste où se trouve M. de Nesmond, il longera les côtes de l'Acadie pour le rencontrer et lui remettre les paquets qui lui sont confiés. Folio 270½, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1697.
3 juillet. Le ministre à M. Bégon. M. de Bécancour ayant une connaissance particulière des côtes de l'Acadie, le roi lui a confié le commandement du vaisseau sur lequel il a fait charger des marchandises pour la Compagnie de l'Acadie. Folio 271 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 juillet. Le même à M. de Nesmond. Il est parti d'Angleterre, le 29 juin, 8 vaisseaux de guerre. Lui en donne avis pour qu'il évite une surprise. Folio 272, 1 page.
- 17 juillet. Le même à M. du Brouillan. Lui envoie un paquet qu'il fera remettre à M. de Nesmond en quelque lieu qu'il se trouve. Espère qu'il a pu résister à l'ennemi si Plaisance a été attaqué. Folio 272 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
Fin du volume 19.

REGISTRE DES ORDRES DU ROI ET AUTRES EXPÉDITIONS
DU CANADA, PLAISANCE ET DE L'ACADIE POUR LES
ANNÉES 1698-1699—COLONIES, 1698-1699.

Série B.—Vol. 20.

1698.
1er janvier. Table. Folio A, 26 pages. Soit 35 pp.
Le ministre à M. Bégon. Demande des renseignements sur la valeur et le prix de revient des mâts apportés du Canada par *La Gironde*. Folio 1, 1 page.
- 15 janvier. Le même au même, au sujet du prix de la poudre fournie à la Compagnie de l'Acadie. Folio 1 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
Mémoire sur les questions à poser aux 2 soldats de la Compagnie de Feuquerolles qui ont été dans la rivière du Mississippi avec feu M. de La Salle. Folio 1 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 janvier. Le ministre à M. Bégon. Le roi a destiné le vaisseau *L'Envieux* pour aller à l'Acadie sous le commandement de M. de Bonaventure. Folio 2 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 janvier. Le même au même. Permettra aux intéressés en la Compagnie de l'Acadie de charger leur sel et leurs marchandises sur *L'Envieux* après le complet chargement des munitions destinées à ce pays. Folio 3, 1 page.
Emploi des fonds destinés au rétablissement du fort de l'entrée de la rivière Saint-Jean. Idem. État des choses nécessaires pour le ravitaillement et entretien du fort de Naxouat. Idem. Agrès et appareils pour les barques et chaloupes de ces forts. Folio 3 $\frac{1}{2}$, 8 pages.
Le ministre à M. Bégon. Lui a fait remettre 6,000 livres à compte des envois à faire au Canada. Examinera l'état que lui envoie M. de Champigny. Folio 7, 1 page.
- 12 février. Le même au même. Diverses instructions. Folio 7 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 26 février. Le même à M. du Brouillan. Plaintes portées contre lui par les négociants de Saint-Malo et de Grandville. Ils l'accusent d'avoir accordé, moyennant finance, le droit exclusif de grève à l'île Saint-Pierre. Folio 8 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 26 février. Le ministre aux fermiers du Domaine d'Occident. Il est de leur intérêt de prendre les castors de la Compagnie de l'Acadie pour éviter la concurrence. Il en est de même de ceux apportés de la Baie d'Hudson par M. d'Iberville. Folio 9, 1 page.
- 28 février. Le ministre à M. Bégon. *L'Envieux* doit être prêt à mettre à la voile entre le 15 et le 20 de mars. M. de Bonaventure dit qu'il y a beaucoup

1698. de beaux et bons mâts à l'Acadie. Pour l'instant, il vaut mieux continuer ce commerce avec le Canada. Folio 9½, 1½ page.
- 5 mars. Le même au même. Farines pour le Canada. Castors de M. D'Iberville. Folio 10½, 1 page.
- 5 mars. Le même aux munitionnaires. Le prie de faire diligence pour l'achat et livraison des farines destinées au Canada. Celles de l'année dernière étaient de très mauvaise qualité. Folio 11, 1 page.
- 12 mars. Le ministre à M. Bégon. Etat des fonds pour l'Acadie et leur emploi. Folio 11; 6 pages.
- 12 mars. Présents aux sauvages de l'Acadie. Folio 14, 2 pages.
- 12 mars. Le ministre à M. de Vaudreuil. Est informé qu'il a enrôlé à Paris, pour le Canada, des fils de famille qui sont en correction dans les prisons de l'officialité sous des circonstances qui lui feraient tort. Doit leur donner congé immédiat, sans quoi il perdrait le fruit de ses services. Folio 15, 1 page.
- 12 mars. Le même à M. l'évêque de Québec. Ordre du roi pour un *Te Deum* en action de grâces de la paix avec l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande et l'empire. Folio 15½, ½ page.
- 12 mars. Le même à M. de Bonaventure. Demande des explications sur son refus de signer le rôle des rations fournis à la flûte *Le Profond*. Folio 16, 1 page.
- Le même à M. du Brouillan à l'égard d'un des bâtiments du Sieur de Beaubriand pris pour le service du roi. Folio 16, ½ page.
- Le ministre au Sénéchal de Saint-Malo. Explications que donne M. de Brouillan des accusations portées contre lui par les négociants de Saint-Malo. Folio 16½, 2 pages.
- 12 mars. Le roi à M. de Frontenac au sujet du *Te Deum* à l'occasion de la paix. Strasbourg est réuni à la France, et le Rhin devient la frontière. Folio 17, 2 pages.
- 12 mars. Le ministre au même. Les Anglais se sont engagés à ne pas assister les Iroquois, cependant il doit tâcher de faire la paix avec eux. Des commissaires auront à fixer les limites des possessions des 2 nations en Amérique. Son ordonnance pour empêcher l'exécution du jugement de M. de Champigny sur la prise du Sieur Aubert est illégale. Folio 18, 3 pages.
- 12 mars. Le ministre au même. Même sujet. Folio 19½, 1 page.
- 19 mars. Le même à M. Bégon au sujet du transport des castors du Canada qui appartiennent au roi. Folio 21, 2 pages.
- 26 mars. Le roi à M. de Villebon au sujet de la paix. Folio 22, 1 page.
- 26 mars. Le ministre au même. Les Anglais, par le traité, ne conservent rien à l'Acadie. La frontière sera le Quinibiqui, et son cours sera libre aux nations. Diverses instructions. Folio 22½, 13 pages. Soit 17 pp.
- 26 mars. Le même à M. de Thury. A reçu la lettre qu'il lui a écrite de Québec. Est aise des bons sentiments qu'il a su inspirer aux sauvages de l'ouest de l'Acadie. Folio 29½, 1 page.
- 26 mars. Le même à M. de Bonaventure. Attend des nouvelles de son départ sur *L'Envieux*. Folio 30, 1 page.
- Mémoire por servir d'instruction à M. de Bonaventure. Prendra à son bord le Sieur L'Hermitte et un maître mastier, avec lesquels il visitera toutes les côtes de l'Acadie. Débarquera à Chibouctou les pêcheurs, ouvriers, marchandises, etc., etc., de la Compagnie de l'Acadie; à Pentagoët, les présents des sauvages qu'il délivrera à M. de Thury et de Chambaurson collègue; à la rivière Saint-Jean, les vivres, munitions et matériaux tant pour le fort de Naxouat que pour celui qu'on doit rétablir à l'entrée de cette rivière, etc., etc. Folio 30, 6 pages. Soit 8 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1698.
26 mars. Lettre du ministre au Sieur L'Hermitte et mémoire du roi pour lui servir d'instruction. Visitera toutes les côtes et rades de l'Acadie pour se renseigner sur les établissements qui s'y trouvent, ceux qu'on pourrait établir, tant pour la pêche et la culture que pour l'exploitation des bois. Examinera particulièrement la baie de Chibouctou pour s'assurer des avantages qu'offre cet endroit comme havre et poste de défense, en vue d'un établissement sérieux. En fera autant pour la rivière Saint-Georges, Pentagoët, Pesmacody, Saint-Jean, Port-Royal, La Hève et Chédabouctou. Se rendra également à la Baie des Chaleurs pour y examiner le bois de service. Folio 33, 5 pages.
- 26 mars. Le ministre à M. Bégon. Instructions diverses. Empêchera les Canadiens du Sieur D'Iberville de s'embarquer pour l'Acadie avec M. de Bonaventure. Ils sont retenus pour le voyage à la Baie d'Hudson. Folio 35, 3 pages.
- 2 avril. Arrêt du Conseil d'Etat qui adjudge au Sieur Aubert la prise qu'il a faite et conduite à Québec. Confirme le jugement de MM. de Champigny, de Lotbinière, de Peyras, de Villeray et du Pont, et déboute le sursis de jugement de M. de Frontenac. Folio 37, 3 pages.
- 30 avril. Le ministre à M. Bégon. A donné ordre pour faire passer au Canada, avec M. D'Iberville, les nommés Pierre et J.-Bte Talon, 2 soldats canadiens. Folio 38, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mai. Brevet de pension pour le Sieur de Valrennes, capitaine au Canada. Folio 38 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 1er mai. Commission de capitaine pour le Sieur de La Valtrie à la place du Sieur de Valrennes. Id. pour le chevalier de Pinsens Despriet. Id. pour le chevalier de Champigny à la place du Sieur de Lespinay. Id. Commission de contrôleur de la marine en Canada pour le Sieur Le Roy de la Potherie, à la place du Sieur Noël. Id. Commission de commissaire d'artillerie en Canada pour le Sieur Gaillard. Id. Ordre pour prévenir les contestations qui pourraient s'élever entre MM. de Vaudreuil et de Crisacy. Id. Ordre pour prévenir les contestations au sujet du commandement entre M. de Grand-Pré, major des Trois-Rivières, et les capitaines d'infanterie. Id. Ordre au Sieur Noël de continuer à Rochefort les services qu'il remplissait au Canada. Id. Ordre pour confirmer, en faveur du Sieur de Riouville, le choix fait par M. de Frontenac. Id. pour le Sieur Sérillion de Pessat. Id. pour le Sieur de Beaumont à la place de son frère. Id. pour le Sieur D'Auberville à la place du Sieur Du Luth. Id. pour le Sieur de Monginault. Id. pour le Sieur Langis. Id. pour le Sieur de la Pipardière. Id. pour le Sieur Herbin. Id. pour le Sieur du Vigneau. Id. Congé au Sieur Fournier du Figurier. Id. Permission au Sieur de Cotten-tré de se démettre de sa lieutenance. Id. au Sieur de L'Espinay. Id. Permission au Sieur D'Auberville de rester en France, à Brest, en la même qualité. Id. pour le Sieur de Quartrebarbes. Id. pour faire servir le Sieur de Buisson à la place du Sieur de Callentré. Folio 39, 12 pages.
Soit 15 pp.
- 27 mai. Le ministre à M. D'Iberville. Ses offres pour le commerce de la Baie d'Hudson, pendant 2 années, ont été acceptées. A donné ordre à M. Bégon et à M. Desclauzeaux de préparer l'*Atalante* et une flûte capable de résister aux glaces. Folio 44 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 19 avril. Offres au roi, par le Sieur D'Iberville, pour le commerce de la Baie d'Hudson. Folio 45 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 30 avril. Acceptation des offres du Sieur Lemoyne d'Iberville. Folio 47, 4 pages.
- Le ministre à M. Bégon. Le roi a résolu d'envoyer à la Baie d'Hudson l'*Atalante* armée en flûte et la galiotte *La Ville d'Embden* que le roi fait armer à Brest. Folio 48 $\frac{1}{2}$, 1 page.

1698.
7 mai. Le même au même. Fonds pour le Canada. Achats et dépenses pour Terre-neuve. Folio 49, 3 pages.
- 7 mai. Etat des hardes et vivres pour l'entretien à Plaisance de 3 compagnies. Folio 50, 1 page.
- 7 mai. Le ministre à M. Bégon. Fera embarquer pour le Canada, le Sieur Le Beuf, envoyé par les fermiers du Domaine d'Occident. Folio 50½, ¼ page.
- 14 mai. Le même au même. Instructions diverses. Folio 51, 1 page.
- 19 mai. Congé au Sieur Rousseau de Villejoin. Idem au Sieur de Noyan. Idem. Certificat de garde-marine à Rochefort pour le Sieur de Vaudreuil, fils. Idem. Ordre pour confirmer le choix que M. de Frontenac a fait du Sieur de Vaudreuil, fils, pour remplir l'enseigne du détachement, commandé en Canada par son père. Folio 51, 1 page.
- 21 mai. Mémoire du roi à MM. de Frontenac et de Champigny en réponse à la lettre du 19 octobre 1697. Espère qu'ils ont pu conclure la paix avec les Iroquois. S'il en est ainsi, ils devront abandonner les forts de Mississimakinat, des Miamis et de Frontenac. Il en sera de même de celui des Illinois si les Sieurs Tonty et de la Forest ne le peuvent soutenir que par la traite. La Compagnie du Nord. N'est pas satisfait du retard de l'évêque à fixer les cures. A trouvé les concessions qu'ils ont faites de trop d'étendue. N'aurait pas accordé des lettres de noblesse au Sieur Hertel s'il avait connu sa pauvreté. L'établissement que les Urselines veulent faire à Trois-Rivières n'est pas nécessaire. Est aise d'apprendre le bon rapport qu'ils font des services du Sieur de Subercase. Folio 51½, 20 pages.
Soit 25 pp.
- 21 mai. Etat des concessions accordées à plusieurs particuliers du Canada. Folio 61½, 1½ page.
- 21 mai. Le ministre à M. de Frontenac. Le roi n'a pas été satisfait de la dépense extraordinaire pour fortifier Québec, alors qu'aucun danger n'était apparent, mais l'a été de son activité pour se mettre en état d'aller rejoindre M. de Nesmond. Paraît donner trop de créance aux gens qui par avidité soutiennent le parti de la traite dans les bois. Il faut arrêter l'excès de production du castor, sans se laisser influencer par l'idée que les sauvages porteraient leur chasse aux Anglais. Ne comprend pas qu'il ait pu suspendre le jugement rendu par M. de Champigny dans l'affaire du Sieur Aubert. Les violences ne lui font que du tort. Folio 64, 12 pages.
Soit 15 pp.
- 21 mai. Le même à M. de Champigny. En prévision de la continuation de la guerre avec les Iroquois, le roi a accordé les mêmes fonds pour le Canada. Est surpris qu'il ait avancé 3,000 livres aux Urselines pour une fondation à Trois-Rivières en acompte de sommes que le roi ne leur donnera pas. Les dépenses du pays sont excessives. Est surpris qu'il n'y ait que 300 soldats employés aux expéditions sur les 1,400. Le roi veut bien encourager la pêche, mais ne croit pas devoir se mêler d'envoyer du sel. Les missionnaires doivent expliquer aux sauvages alliés que leur intérêt est de porter eux-mêmes leurs pelleteries à Montréal, afin d'en obtenir des marchandises à plus bas prix. L'évêque ferait mieux de fixer les cures que de s'intéresser au nouvel établissement des Urselines. Folio 70, 15 pages.
Soit 18 pp.
- 21 mai. Le même au même. Instructions au sujet de l'envoi et du classement des castors. Folio 77½, 4 pages.
- 21 mai. Mémoire des fermiers du bail de Pointeau pour les castors qui doivent être apportés en France cette année. Folio 79½, 3 pages.
- 21 mai. Le ministre à M. l'évêque de Québec. Est aise d'apprendre son arrivée à Québec et les dispositions de paix et d'union de son clergé. A bien fait de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1698. s'interposer entre M. de Frontenac et M. de Champigny pour tempérer les suites de l'aigreur entre eux. Le prie de terminer enfin l'affaire des cures fixes. Le roi a accordé la place de conseiller, vacante par la mort de M. D'Amours de Freneuse, à M. Riverin, à conditions qu'il donne 1,000 livres à la famille de celui-là. A refusé des lettres patentes pour l'établissement des Urselines à Trois-Rivières. Ne doit plus s'en occuper. Folio 80½, 3 pages.
- 21 mai. Le même à M. de Callières. Le roi est très satisfait de ses services et de son zèle, mais il a pour le moins manqué de vigilance en laissant partir des traitants, des coureurs de bois et des marchandises avec de Tonty, qui allait à Michilimakinak. Folio 82, 3 pages.
- 21 mai. Le même à M. de Subercase. A usé d'emportement dans ses difficultés avec le commissaire. Sera changé d'emploi s'il n'use de plus de modération. Comment il doit procéder dans la revue des troupes et la signature des rôles. Folio 83½, 2 pages.
- 21 mai. Le même au Sieur de la Touche. Le roi a renvoyé à MM. de Frontenac et de Champigny la connaissance de ses plaintes contre M. de Subercase. Folio 84, 2 pages.
- 21 mai. Le même à M. de Frontenac. M. Sanger, un des intéressés en la ferme d'Occident, a été choisi pour aller au Canada afin de résoudre les difficultés qui se présentent journellement dans la perception des droits de cette ferme. Folio 85, ½ page.
- 21 mai. Le même à M. de Blénac. Recevra M. Sanger sur *Le Poly* et lui donnera sa table pendant la traversée. Folio 85½, ¼ page.
- 21 mai. Le même à M. Bégon. M. Riverin. Donnera passage à l'abbé Bergère, à madame de Champigny et ses domestiques sur *Le Poly*. M. et madame de Vaudreuil s'embarqueront sur *La Gironde*. Folio 85½, 2 pages.
- Divers ordres. Folio 86½, ½ page.
- 25 mai. Le ministre à M. Bégon. Folio 86½, ½ page.
- 23 mai. Le roi au marquis de Coutré. L'a choisi pour commander les navires qui vont au Canada pour y porter des approvisionnements. Il en rapportera les castors de la ferme et les effets que lui confiera M. de Champigny. Folio 87, 2 pages.
- 23 mai. Le ministre à M. de Champigny. Les fermiers généraux, se trouvant surchargés d'une prodigieuse quantité de castors, ont demandé au roi d'être libérés de leurs obligations. Il a accepté la proposition de Louis Guigue, qui croit avoir trouvé le moyen de l'écouler, tout en continuant de le recevoir comme par le passé, mais à des prix et à un classement différents. Le Sieur Sanger passe au Canada dans le dessein d'expliquer les changements. Devra réunir les marchands et les habitants pour qu'ils reçoivent ses explications. Folio 88, 5 pages.
- 23 mai. Le même au même au sujet d'une réclamation du Sieur Aubert. Folio 90, ½ page.
- 4 juin. Le même à M. Bégon. Instructions au sujet de Plaisance. M. de Brouillan a demandé de passer cette année en France. M. de Monic remplira ses fonctions jusqu'à son retour. Folio 90½, 3 pages.
- 53 mai. Instruction du roi à M. le comte de la Galissonnière, commandant les frégates *La Thetis* et *La Renommée*. Content de ses services dans la dernière guerre; il lui donne le commandement du *Thetis* et de *La Renommée* pour aller à Plaisance. Fera le tour de Terre-neuve. Chassera tous les vaisseaux qu'il trouvera faisant la pêche sur nos côtes, moins ceux des Anglais, attendu que le traité au sujet des limites n'est pas signé. Reviendra en France, servant d'escorte aux vaisseaux allant dans le ponant jusqu'au delà du détroit de la Méditerranée. A envoyé une escadre de

1698. 7 frégates aux Açores, sous le commandement du chevalier de Coëtlégon, dans le but de détruire les corsaires. Folio 91½, 5 pages.
Ordre au Sieur Le Roy de la Potterie, écrivain principal de la marine, de passer au Canada pour y faire les fonctions de contrôleur. Folio 94, 1 page.
- 4 juin. Le ministre à M. D'Iberville. L'informe qu'il a donné à M. Bégon la liste des officiers qui commanderont *L'Atalante* et *La Ville d'Emden*. A ordre également de préparer *La Badine*, qu'il commandera lui-même. Folio 94½, 1 page.
- 4 juin. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Brizacier, écrivain principal de la marine, faisant les fonctions de commissaire à la suite des frégates *La Thétis* et *La Renommée*. Folio 95, 6 pages.
- 4 juin. Le ministre à M. de Monic. Remplacera M. du Brouillan (qui reste en France pour rétablir sa santé) comme commandant dans l'île de Terre-neuve. Ordres qu'il a donnés à M. de Brizacier et au marquis de la Galissonnière. Folio 97½, 2½ pages.
- 4 juin. Certificat de service pour le chevalier Le Poupet de la Boularderie et congé pour M. de la Corne. Folio 98½, ½ page.
- 11 juin. Le ministre à M. de Costebelle. Ce n'est pas par aucun mécontentement contre lui que M. de Monic a été nommé commandant à Terre-neuve. Le roi aura égard à ses services dans d'autres occasions. Folio 98½, 1½ page.
- 11 juin. Le même à M. de Champigny. Donnera une concession convenable au nommé Pierre Du Vaux, gentilhomme d'Anjou, qui passe au Canada avec sa famille. Folio 99½, ¼ page.
- Le même à M. de Sévigny. A donné ordre à M. Bégon de lui donner 50 matelots pour ramener *Le Palmier* en France. Portera à Québec, les Canadiens qui sont au fort Bourbon, à la réserve de ceux que M. D'Iberville désirera y laisser. Reviendra à La Rochelle. Folio 99½, 1 page.
- 11 juin. Le même à M. Bégon. Instructions diverses. Folio 99, 3 pages.
- 18 juin. Le même à M. de Villemarceau au sujet d'une concession à Plaisance. Folio 101½, ½ page.
- 19 juin. Le même à M. Bégon, au sujet d'un paquet à remettre à M. de Vaudreuil s'il est encore à La Rochelle. Folio 101½, ¼ page.
- 18 juin. Brevet de don au Sieur Barat d'un terrain à Plaisance. Folio 101½, 1 page.
- 19 juin. Le ministre à M. de Vaudreuil. Le roi le commet pour recevoir chevalier de Saint-Louis MM. de Frontenac, de Callières et de Crisacy. Folio 102, ½ page.
- 25 juin. Le même à M. D'Iberville. Ne comprend pas que M. Bégon ne lui ait pas confié les 2 Canadiens qui ont fait le voyage du Mississipi avec feu M. de La Salle. Le prie de prendre avec lui M. Le Vasseau, qui a servi avec M. de La Salle et en divers emplois au Canada. Folio 102, 1¼ page.
- Etat des castors apportés du fort de la Baie d'Hudson, pris par le Sieur D'Iberville sur les Anglais en 1697 et livrés à l'agent des fermiers à La Rochelle, depuis le 25 mars jusqu'au 12 avril 1698. Folio 103.
- 2 juillet. Le ministre à M. Bégon. Diverses instructions au sujet de l'armement de quelques vaisseaux D'Iberville. Le Vasseur. Folio 103½, 2 pages.
- 9 juillet. Le même au même. Idem. Folio 104½, 4 pages.
- 9 juillet. Etat des munitions qui seront délivrées des magasins de Rochefort pour être embarquées sur les frégates *La Badine* et *Le Marin*, commandées par M. D'Iberville, capitaine de frégate légère. Folio 106, 9 pages.
- 9 juillet. Le ministre à M. D'Iberville. A donné ordre à M. Bégon de lui donner les 150 hommes dont il a besoin pour *La Badine* et à M. Chamillard 130 pour *Le Marin*. Fera servir sur ses vaisseaux MM. Saugé et Berthier de Mornay. Folio 110½, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1698. Le même à M. Massiot. Diverses instructions touchant l'arrivée et le départ de certains vaisseaux. Folio 111, 1 page.
- 9 juillet.
- 23 juillet. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur d'Iberville. En raison de ses services dans la conquête du fort Bourbon en 1695 et 1697, de celui de Pemkint sur la côte de l'Acadie et les colonies anglaises dans l'île de Terre-neuve et les autres entreprises et découvertes qu'il a faites, le roi lui confie une expédition pour reconnaître l'embouchure du Mississipi dont la découverte a été tentée jusqu'à présent avec si peu de succès. Le roi ne lui prescrit rien, estimant à propos de lui laisser l'entière disposition par la confiance qu'il a en lui. S'il est le premier sur les lieux, il pourra bâtir un fort et en donner le commandement à celui de ses officiers qu'il choisira. etc., etc. Folio 112, 6 pages.
- 19 septembre. Le ministre à M. Massiot. Est aise d'apprendre le retour de *La Ville d'Emden* revenant de Plaisance. Folio 114½, ¼ page.
- Fontaine-bleau, 19 septembre. Le même à M. Bégon. Id. Folio 115, ½ page.
- 19 septembre. Le même au même. Attendra le mémoire qu'il rédigera avec M. de Bonaventure, au retour de l'Acadie de ce dernier, sur les facilités et difficultés de se procurer des mâts en ce pays. Folio 115, 1 page.
- 31 novembre. Le même à M. de Bonaventure. Est heureux de son retour et du compte qu'il rend de son voyage. Folio 115½, 1 page.
- Versailles, 3 décembre. Le même à M. Bégon. Il faut faire radoubier *L'Envieux* et préparer *La Gironde* pour l'envoyer, soit à l'Acadie, soit au Canada, pour y charger des mâts. Folio 116½, 1½ page.
- 3 décembre. Le même à M. Massiot. Est aise de sa diligence pour sauver les castors qui étaient sur *La Manon*, qui a fait naufrage sur l'île d'Oléron. Folio 117, ½ page.
- 3 décembre. Le même à M. de Sérigny. Est aise de son retour et du rapport qu'il fait. Donne ordre aux fermiers de lui donner un acompte sur ses pelleteries, afin de payer les Canadiens à son service. Ils seront employés en attendant son départ. Folio 117, 1 page.
- 3 décembre. Le même au Sieur du Gué. Id. Folio 117½, ½ page.
- 10 décembre. Le même au Sieur de Brizacier. Est aise de son retour de Plaisance et du compte qu'il rend. Folio 118, ½ page.
- Le même à M. de Contré Blenac. Id. Retour du Canada. Folio 118, 1 page.
- 10 décembre. Le même à M. Massiot. Est aise d'apprendre le retour de *L'Atalante*. Il est vrai que les castors et pelleteries qu'elle a apportés appartiennent à M. D'Iberville. 118½, ½ page.
- 17 décembre. Le même à M. Bégon. Les Canadiens, ramenés par M. de Sérigny, sont engagés à M. D'Iberville à raison de 30 livres par mois jusqu'à leur retour à Québec. Folio 119, ½ page.
- 24 décembre. Le même au même. Instructions sur le même sujet. Folio 119, 1 page.
- 24 décembre. Le même à M. de Sérigny. A donné ordre aux fermiers de lui faire toucher la somme qu'il demande. Folio 119½, 1 page.
- 24 décembre. Le même à M. des Ursins. Est aise de son retour et du rapport qu'il fait. Folio 120, ½ page.
1699. Le même à M. Bégon. Est surpris que les mâts reçus du Canada par *La Gironde* sont mal conditionnés. Il faudra en faire venir de l'Acadie. Folio 121, ½ page.
- 21 janvier.
- 28 janvier. Le même au même. Devra préparer les frégates *Le Nieuport*, *L'Emporté*, *Le Poly*, et *La Thétis*, le premier pour l'Acadie, les autres pour les îles. Il faudra un bâtiment de charge pour Plaisance et une frégate pour chasser les forbans. Folio 121½, ½ page.

1699.
4 février. Le même au même. Vivres et hardes pour les garnisons de l'Acadie et de Plaisance. Folio 122, 1 page.
- 11 février. Le même au même. Parlera au roi du surplus des fonds pour l'Acadie, aussi d'une indemnité au chirurgien de l'Acadie. Folio 122½, ½ page.
- 4 mars. Le même au même. Il faudra une autre flûte pour l'Acadie; elle en rapportera des mâts. Folio 123, 1½ page.
- 11 mars. Le même au même. Instructions diverses touchant l'appareillement et le départ des vaisseaux, l'approvisionnement des garnisons de l'Acadie et de Plaisance, etc., etc. Il faut prendre des procédures contre le Sieur de Bonaventure pour le punir de ses malversations dans la dernière guerre. Folio 123½, 6 pages.
- 11 mars. Etat de ce qui doit être acheté pour le fort de Plaisance sur le fonds des fortifications du dit lieu. Idem. Etat des munitions pour le même lieu.
- Marly,
11 mars. Idem. Etat des munitions pour le fort du bas de la rivière Saint-Jean. Idem. Etat de ce qui est demandé pour les sauvages de la péninsule de l'Acadie. Idem. Liste des particuliers de l'Acadie à qui le roi a accordé passage sur la flûte qui y portera les provisions de la garnison : De Villien, de la Tour et valets, Du Breuil, procureur du roi, Cachoï, avec 8 pêcheurs, Jacques Michel, Pierre Biou, 4 servantes. Folio 126, 6 pages.
- Le ministre à M. Bégon. Instructions diverses au sujet des vaisseaux qui vont à l'Acadie et l'entretien des garnisons. M. de Villebon propose qu'il soit envoyé à 12 chefs sauvages de l'Acadie, 12 chapeaux garnis de plumes de toutes couleurs, 12 chemises en dentelle et des armes de la meilleure qualité, au lieu de présents en argent. Le Sieur de Thury a proposé de réunir tous les sauvages de la péninsule dans un village et demande de grands secours. Ne donnera que 2,000 livres pour cet objet. Folio 128½, 3 pages.
- Versailles,
18 mars. Le ministre à M. de Villebon. Le roi a fait armer *Le Nieuport*, commandé par M. de Courbon Saint-Léger, pour faire la guerre aux forbans. Il porte les approvisionnements de l'Acadie, les présents aux sauvages et une escouade de charpentiers pour couper des bois, frênes, ormes et autres qualités pour les arsenaux de Sa Majesté. Ils seront chargés dans une flûte qui sera envoyée plus tard. Folio 130, 3 pages.
- 18 mars. Le même à M. Des Goutins, au sujet des charpentiers qu'il envoie à l'Acadie pour y couper du bois. Folio 131½, 1 page.
1697.
18 mars. Le même à M. de Costebelle, au sujet du *Nieuport*, allant faire la guerre aux forbans. Folio 132, 1 page.
- Mémoire pour servir d'instruction à M. de Courbon Saint-Léger. Se rendra à Chibouctou pour y laisser les effets de la Compagnie de Pêche sédentaire de l'Acadie. Fera la guerre aux forbans, tant dans la baie Française que sur les autres côtes de l'Acadie. Il chassera les caïches anglaises faisant la pêche dans les rades où y séchant leur poisson—sans les molester autrement s'ils obéissent à ses ordres. Folio 132½, 4 pages.
1699.
25 mars. Le ministre à M. Bégon. S'il croit la saison trop avancée pour envoyer des charpentiers et scieurs de long à l'Acadie, il retardera leur départ jusqu'à l'automne. Folio 134, 2 pages.
- 25 mars. Le roi à M. de Frontenac. Si, à la réception de cette lettre, il est en hostilités avec les Iroquois, ou même les Anglais, elles devront cesser de suite. Ainsi en a-t-il été convenu entre le roi d'Angleterre et lui. Le roi d'Angleterre envoie des instructions semblables au comte de Bellamont, avec lequel il devra agir de concert pour mettre fin aux hostilités et désarmer les sauvages. Folio 135, 3 pages.
- 1er avril. Le ministre à M. Bégon. Instructions diverses, au sujet de Plaisance et de l'Acadie. Folio 137, 5 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1699.
1er avril. Le même à M. de Frontenac. La conférence pour régler les limites des deux nations en Amérique s'est ouverte à Londres. On a commencé par la question de la souveraineté des Iroquois, on a touché aussi à celle de la Baie d'Hudson. Est fâché que M. de Champigny n'ait pu faire consentir les habitants aux nouveaux prix des castors. L'inexécution des ordres du roi l'a mis dans la nécessité de rendre un arrêt pour forcer les fermiers à payer les lettres de change tirées sur lui l'année dernière. Il doit s'employer à convaincre les habitants que les changements proposés ne les affectent que légèrement et que leur intérêt évident est de les accepter. Folio 139, 3 pages.
- 1er avril. Le même à M. de Champigny. N'a pas fait ce que le roi attendait de lui et ce que l'intérêt général du pays lui dictait, en ne s'employant pas résolument à faire accepter les changements résolus au sujet des prix du castor. Folio 140½, 3 pages.
- 24 février. Arrêt du Conseil d'Etat qui règle le prix des castors en Canada. Folio 141½, 4 pages.
Provisions de procureur du roi à l'Acadie pour le Sieur Du Breuil. Folio 143½, 2 pages.
- 5 avril. Provisions de greffier et notaire à l'Acadie pour le Sieur Jean Christotôme Lopinot. Folio 144½, 1 page.
- 8 avril. Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne aux concessionnaires de l'Acadie de représenter leurs titres. Folio 145, 1 page.
- 8 avril. Le ministre au Sieur Fontenu. Le roi l'a nommé commissaire pour s'enquérir de l'état de Terre-neuve et des mâts qu'il en peut tirer. Folio 145½, 1 page.
- 8 avril. Le même à M. du Brouillan. Est fâché du mauvais état de sa santé, mais, comme Plaisance est depuis 2 ans sans gouverneur, il sera remplacé par un autre s'il ne peut s'y rendre cette année. Folio 146, ½ page.
- 10 avril. Le même à M. Bégon. Donnera passage à Jean et Nicolas Thiéry, habitants du Canada. Congé au Sieur de Tainville, enseigne de la compagnie de Villien. Folio 146½, ½ page.
Instruction au Sieur Gabaret de la Motte, commandant la flûte *L'Avenant*, que le roi fait armer à Rochefort pour le voyage de Plaisance. Portera à Plaisance les munitions pour ce poste. En fera autant à la rivière Saint-Jean. Débarquera à Chibouctou les effets de la Compagnie d'Acadie. Se tiendra aux ordres du Sieur de Frontenac pour le chargement des mâts et autres bois, etc., etc. Folio 146½, 3 pages.
- 15 avril. Instruction au Sieur de Fontenu, commissaire ordonnateur de la marine, au sujet de la mission qui lui est confiée à Plaisance et en Acadie. Fera la revue des troupes à Plaisance, examinera les fortifications, se rendra compte des ressources du pays. Se rendra à Port-Royal. Fera assembler les habitants pour leur faire déclarer ce qu'ils contribueraient pour le rétablissement du fort, la dîme d'un curé, etc., etc. Examinera les plaintes de M. de Villebon contre Le Borgne, La Tour et Du Gast, qu'il accuse d'avoir négocié avec les Anglais; aussi, les plaintes de M. Des Gautins contre M. de Villebon, etc., etc. Folio 148, 13 pages. Soit 17 pp.
- 15 avril. Ordonnance du roi, portant que les rations des soldats qui manquent dans les compagnies de Plaisance resteront dans les magasins comme revenant bon, au lieu d'être appropriées par les officiers. Folio 154, 1 page.
- 15 avril. Mémoire du roi au gouverneur de Plaisance. Instructions diverses, au sujet de l'appportionnement des grèves, les fortifications, la réduction du nombre de soldats composant les compagnies, etc., etc. Folio 154½, 8 pages.
- 15 avril. Le ministre à M. de Costebelle. Instructions diverses. A bien fait de l'informer de l'abus commis par les officiers qui s'approprient les rations des soldats manquants. Il serait à souhaiter que l'on fit quelque culture

1699. pour ne pas être à la merci des marchands. Lui accordera congé l'année prochaine si son infirmité continue. Folio 158, 5 pages.
- 15 avril. Le même à M. de Villemarceau. Ne peut pour le moment lui accorder la grève qu'il demande. Folio 160 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. de Villebon. Aurait dû écrire le mémoire demandé sur les limites des possessions des deux pays pendant que l'affaire se traite à Londres. A bien fait de ne pas troubler les Anglais qui font mine de se rétablir à Péméquid, mais doit envoyer sa plainte à Boston. Prendra des mesures pour faire cesser les entreprises des ecclésiastiques, mais il se plaignent beaucoup des désordres de ses frères et de sa complaisance à leur égard. A appris avec horreur ceux du Sieur de Neuville. Le roi a été surpris des passeports donnés par Le Borgne aux Anglais. Le fort du bas de la rivière Saint-Jean devra être abandonné lorsque celui de Port-Royal sera complété. Est aise du retour du capitaine Baptiste. Se rappellera de lui à l'occasion. Fera examiner ses plaintes contre de La Tour et Dugas. Le Sieur de Villien passe à l'Acadie. Le roi ne lui donnera congé que l'année prochaine. Folio 160 $\frac{1}{2}$, 10 pages.
- 15 avril. Le même à M. des Goutins. Instructions diverses. Folio 165, 6 pages.
- 4 avril. Le même à M. de Thury. Le roi lui a accordé 2,000 livres pour l'établissement d'un grand village sauvage près de Chibouctou. Est satisfait de son zèle. Folio 167 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 20 avril. Provisions de gouverneur et lieutenant général en Canada pour M. de Callières. Folio 168, 1 page.
- 22 avril. Le ministre à M. Bégon. Instructions diverses. Folio 168 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 avril. Le même à M. de Brouillan. Sa santé et la longueur de son absence forcent le roi à lui nommer un successeur à Plaisance. Lui donnera quel- que autre poste à son rétablissement. Folio 169 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 avril. Le même à M. de Sérigny. A donné ordre d'appareiller *L'Atalante* pour aller chercher les effets du roi à la Baie d'Hudson. Devra en faire autant pour les siens. Folio 169 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le roi à M. de Callières. Lui répète ce qu'il a écrit à M. de Frontenac au sujet de l'entente entre les 2 couronnes pour mettre fin aux hostilités, avec les Iroquois en attendant la décision de la commission qui siège à Londres. Devra s'entendre avec M. de Bellamont. Folio 170, 3 pages.
- 28 avril. Commission de capitaine d'une compagnie du détachement de la marine à l'Acadie pour le Sieur de Villien. Folio 171, 2 pages.
- 17 mai. Congé de 9 mois au Sieur de Galifet, major de Québec. Idem au Sieur Le Verrier. Idem. Permission de passer en France et de servir à Rochefort pour le Sieur de Bayne. Folio 172 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 18 avril. Pouvoir au Sieur de Monic, aide-major de la marine à Rochefort, de commander en chef à Plaisance en l'absence ou au défaut de M. du Brouillant. Folio 172 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- Marly,
19 mai. Lettres d'érection en baronnie de la terre et seigneurie de Longueuil en Canada pour le Sieur Charles Le Moyne. Ce document énumère les services de feu Charles Le Moyne, établi en Canada en 1640, et de ses fils. Détails minutieux sur l'établissement de Charles Le Moyne de Longueuil, fils, le présent baron. Folio 173 $\frac{1}{2}$, 7 pages.
- Versailles,
20 mai. Le ministre à M. Bégon. Est aise d'apprendre le départ pour Plaisance de la flûte *L'Avenant*. Doit hâter le départ de celles qui vont au Canada. De Subercase. Passage de 4 Récollets. Folio 176 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 20 mai. Le même à M. de Monic. Trouvera sous pli sa commission de commandant à Plaisance. Folio 177 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. de Sérigny. Le roi ne juge pas à propos d'envoyer d'autre vaisseau à la Baie d'Hudson que *L'Atalante*. S'il veut retirer les effets que son frère y a laissés, il ferait mieux d'équiper une frégate dont le roi

DOC. DE LA SESSION No 8c

1699. lui donnera le commandement avec 60 hommes d'équipage. Attend le retour de D'Iberville pour faire embarquer les Canadiens qui sont à Rochefort. Folio 177 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 27 mai. Le ministre à M. de Callières. Le roi l'a nommé gouverneur de la colonie. Espère qu'il vivra en harmonie avec l'intendant, qu'il oubliera ses petites difficultés avec l'évêque et autres personnes. Folio 200 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 27 mai. Le même à M. de Champigny. A été surpris de trouver des dépenses pour de la monnaie de cartes. Ne croit pas qu'il ait été réduit à cette extrémité. Il faut réduire le nombre de soldats. Espère que M. de Callières mettra fin aux abus des capitaines à l'égard de la solde de leurs soldats. Le roi exprime sa satisfaction du désintéressement des Sieurs de la Durantaye, de Longueil, du Luth et de Maricourt à cet égard. Il faut, dès l'année prochaine, diminuer graduellement l'allocation aux curés et commencer l'établissement de cures fixes. Sa proposition de ne plus écrire de lettre commune avec le gouverneur est inacceptable, au contraire l'usage est excellent. Etat des charges et des dépenses. Instructions et renseignements. Folio 201 $\frac{1}{2}$, 19 pages.
- 27 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. A été heureux d'apprendre de lui dans quels sentiments de piété et de religion était mort M. de Frontenac. Espère qu'il fixera quelques cures dès cette année. Lui permet de bâtir des églises de pierre et d'en avoir le patronage lorsque les seigneurs ne le feront pas. Est aise de la bonne intelligence qui existe entre lui et l'ancien évêque. Espère qu'il jugera à propos de faire dire la messe dans la chapelle de la Basse-Ville. Plaintes contre le prêtre Récollet de Plaisance et ceux de Port-Royal. Folio 210 $\frac{1}{2}$, 7 pages.
- 27 mai. Le ministre à M. de Callières. Mission de M. de Villebois envoyé au Canada par les fermiers du Domaine d'Occident afin de discuter et régler avec les habitants les prix du castor. Folio 213 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 27 mai. Le ministre à M. l'ancien évêque de Québec. Est heureux d'apprendre par sa lettre la parfaite union et la bonne intelligence qui existent entre lui et son successeur. Est persuadé que cela ne changera pas. Le roi ne peut lui accorder les secours qu'il demande pour soutenir la mission qu'il envoie du côté du Mississipi. Folio 214, 1 page.
- 27 mai. Le même à M. de Villeray. Lui accorde 400 livres par année sa vie durant, en dédommagement du terrain pris pour les fortifications. Folio 215 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. D'Auteuil. A reçu les procédés du conseil à l'égard de M. de Frontenac. La mort de celui-ci met fin à l'incident. Folio 215 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 27 mai. Le même au Sieur de la Touche, au sujet d'une difficulté qu'il avait eue avec M. de Callières avant son élévation au poste de gouverneur. Celui-ci a ordre de le soutenir dans ses fonctions. Folio 216, 1 page.
- 27 mai. Ordre du roi qui décharge certains particuliers de Québec d'une somme de 1,589 livres pour des munitions à eux fournies des magasins du roi pour courir sur les corsaires. Folio 216 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 27 mai. Ordre du roi pour révoquer la permission accordée au Sieur Le Sueur d'aller fouiller des mines. Serait un prétexte pour faire la traite. Il n'est pas démontré que ses mines aient grande valeur. L'éloignement et le transport seraient trop dispendieux. Folio 217 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 27 mai. Le ministre à M. de Sérigny. Recevra à son bord deux hommes que les fermiers envoient à la Baie d'Hudson. L'un y hivernera et l'autre reviendra avec lui. Folio 218, 1 page.
- 27 mai. Ordre au commandant du fort Bourbon, de recevoir en ce fort M.
..... envoyé par les fermiers. Folio 218 $\frac{1}{2}$, 1 page.

1699.
27 mai. Le ministre à M. Bégon. Donnera passage à 3 missionnaires qu'envoie le supérieur des Missions Etrangères, aussi, à Jacques Poitevin, corroyeur, sa femme et 3 enfants, aussi à Charles Michel L'Huillier dit Chevalier. Diverses instructions. Folio 219, 4 pages.
- Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Decoyeux, lieutenant entre-tenu de la marine, commandant les flûtes *La Seine* et *La Jeanne Cornélie*, que le roi envoie au Canada. Portera à Québec les munitions et approvisionnements et en rapportera les 113 mâts et autres effets que lui fera délivrer M. de Champigny. Convoquera à son retour les vaisseaux pêcheurs pour les protéger contre les corsaires. Lettre du ministre accompagnant l'instruction. Folio 220½, 3 pages.
- 27 mai. Le ministre à M. de Champigny, au sujet d'une irrégularité dans ses comptes. Folio 222, 4 pages.
- 27 mai. Le même à M. Décoyieux pour qu'il admette à son bord et à sa table M. de Villebois, aussi M. de Moyne qu'il laissera à l'île Saint-Pierre. Idem à M. de Monic. Folio 223½, 1½ page.
- 28 mai. Provisions de gouverneur de l'île de Montréal pour M. de Vaudreuil, commandant des troupes, et provisions de commandant de la Nouvelle-France au défaut de M. de Callières. Folio 224, 3 pages.
- 28 mai. Brevet de commandant des troupes pour M. de Ramezay, gouverneur des Trois-Rivières, à la place de M. de Vaudreuil, et commission de compagnie pour le même. Folio 225, 2 pages.
- 28 mai. Provisions de gouverneur des Trois-Rivières pour le Sieur Prévost, lieutenant du roi à Québec, à la place de M. de Ramezay. Folio 226½, 1½ page.
- 28 mai. Provisions de lieutenant du roi à Québec pour le Sieur marquis de Crisacy, lieutenant du roi à Montréal. Folio 227, 1 page.
- 28 mai. Provisions de lieutenant du roi à Montréal, pour le Sieur de Galifet, major de Québec. Folio 227½, 1 page.
- 28 mai. Provisions de major à Québec pour le Sieur de Langloiserie, major de Montréal. Idem de major à Montréal pour le Sieur de la Vallière. Folio 228½, 2 pages.
- 28 mai. Brevet de confirmation d'une concession d'emplacement à Québec au Sieur Frérot. Folio 228½, 1½ page.
- 28 mai. Brevet de confirmation d'une concession au Sieur François de Chavigny de la Chavrotière, des îlets et battures au devant de sa seigneurie jusqu'au chenal des Casques. Folio 229½, ½ page.
- 28 mai. Brevet de confirmation d'une concession au Sieur Louis Hamelin, propriétaire en partie de la seigneurie des Grondines, des îles et flots qui se trouvent au devant de sa terre. Folio 229½, ½ page.
- 28 mai. Brevet de confirmation d'une concession, à titre de fief, au Sieur René Louis Lubert, fils, d'une terre de 2 lieues de front sur autant de profondeur, située derrière les terres nommées Saint-Gabriel et Saint-Ignace, appartenant aux Jésuites et aux Religieuses Hospitalières de Québec. Folio 230, 2 pages.
- 28 mai. Brevet de confirmation d'une concession à Pierre Lessard d'une lieue de terre de front sur pareille profondeur, située sur le fleuve Saint-Laurent, près l'île Saint-Jean, tenant aux terres de la demoiselle du Tartre, du Sieur de la Chesnaye et de François Bellanger. Folio 230½, 1 page.
- 28 mai. Brevet de confirmation d'une concession de 6 arpents de terre de front dans la banlieue de Québec, entre Saint-Jean et Saint-François, joignant les terres des défunts Nicolas Bonhomme et Jean Gloria. Folio 231, 1 page.
- 30 mai. Le ministre à M. de Callières au sujet des promotions des Sieurs de Vaudreuil, de Ramezay, de Crisacy et autres. Id. à M. de Champigny. Folio 231½, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1699.
30 mai. Le ministre à M. de Vaudreuil. L'informe de sa nomination au poste de gouverneur de l'île de Montréal. Id. à M. de Ramezay. Id. à M. Provost. Id. à M. de Crisacy. Id. à M. de Galifet. Id. à M. de la Vallière. Folio 232½, 8 pages.
- 30 mai. Ordre du roi qui commet le Sieur Raimbault à l'office de notaire royal en l'île de Montréal. Folio 240½, 1 page.
- 1er juin. Le ministre à M. Bégon. Lui envoie ses dépêches du Canada. Espère que les flûtes sont prêtes à mettre à la voile. Folio 241, 1 page.
- 1er juin. Le même à M. de Langloiserie. Le roi a fait descendre tout l'état-major de Montréal à Québec. Lui a donné le brevet de major à ce dernier endroit, avec augmentation d'appointements. Folio 242, ½ page.
- Marly,
3 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sieur de Sérigny, lieutenant entretenu de la marine, commandant *L'Atalante*. S'en remet à sa capacité et à son expérience pour le voyage qu'il va faire à la Baie d'Hudson. Il est convenu que pour cette année la traite de cette baie sera en commun entre les fermiers et le Sieur D'Iberville, à moins que celui-ci ne préfère se retirer. Folio 42, 3 pages.
- Versailles,
4 juin. Le ministre à M. de Monic. Est informé qu'il y a à Plaisance des actes et papiers concernant l'Acadie apportés là par le nommé Comault, autrefois notaire à Port-Royal. Doit les y renvoyer. Folio 243½, ½ page.
- 17 juin. Ordre au Sieur de Sérigny de remettre le fort Bourbon aux Anglais. (En marge se trouve la note: "Cet ordre a été renvoyé et n'a pas été exécuté."—E.R.) Folio 243½, 1 page.
- 15 juin. Le ministre à M. D'Iberville. Le roi a résolu d'envoyer incessamment la frégate *La Renommée* avec un bâtiment de charge au Mississipi pour y ravitailler la garnison qu'il y a laissé et porter les Canadiens que son frère a ramenés de la Baie d'Hudson, ces gens étant plus utiles que d'autres dans ces entreprises. Commandera cette frégate, car il jugera mieux qu'un autre s'il convient d'abandonner ou conserver ce poste. M. Du Guay prendra ses avis sur ce qu'il y faut porter. Décidera s'il doit employer les Espagnols qu'il a amenés avec lui. Folio 244, 2 pages.
- 5 août. Le même à M. Du Guay. M. D'Iberville est d'avis que le départ ne doit pas être retardé, attendu que le fort n'a de vivres que pour 7 mois. Prendra avec lui *La Gironde* et les 2 felouques demandées par M. D'Iberville. Folio 244½, 2 pages.
- 5 août. Le même à M. d'Iberville. A envoyé des ordres à l'Acadie pour payer le bâtiment que le Sieur Damours d'Echauffours lui avait donné pour porter le Sieur de Villien, et qui a été pris par les Anglais, ne sachant pas qu'il avait de Déchauffours procuration pour recevoir ce paiement. Ordres donnés à M. Du Guay pour l'appareillement des vaisseaux. Attend la carte de la côte de la Floride qu'il doit lui envoyer. Folio 246, 2 pages.
- 19 août. Le même à M. du Guay. Il faut être prêt pour le départ au commencement de septembre. A donné le commandement de *La Gironde* au Chevalier de Surgères. Folio 247, 1 page.
- 19 août. Le même à M. d'Iberville. Il lui a été remis une carte "d'une rivière qui court nord-sud, d'après du lac Erié au golfe du Mexique, à l'embouchure de laquelle des Français réfugiés en Angleterre ont le dessein de s'établir". Quelle est cette rivière? La connaît-il? Folio 247½, 1 page.
- Marly,
26 août. Le même à M. du Guay. Lui a fait remettre 10,000 livres pour l'achat des approvisionnements, divers états et le rôle des officiers, soldats, fibustiers, etc., etc., etc., que M. d'Iberville a laissés à Biloxi, aussi, le mémoire des sommes que M. d'Iberville a payées aux fibustiers de Saint-Domingue. Folio 248½, 3 pages.
- Munitions de guerre pour le fort Biloxi. Folio 249½, ½ page.

1699.
26 août. Le ministre à M. d'Iberville. Le roi l'a fait Chevalier de Saint-Louis ainsi que M. de Surgères qui a fait le voyage du Mississipi avec lui. Folio 250, 1 page.
- 26 août. Le même au même. Le roi avait donné permission au Sieur Le Sueur de travailler des mines dans le pays des Scioux, permission qu'il a révoquée. Il lui permet d'y aller de nouveau par l'embouchure du Mississipi et d'y monter 2 canots. Le prendra à son bord avec ses hommes. Folio 250½, 1 page.
- 26 août. Le même à M. de Guay sur le même sujet. Folio 251, ½ page.
- 26 août. Le même au même. Instructions diverses. Folio 251½, 3 pages.
- 2 septembre. Le même à M. d'Iberville. Instructions diverses. Folio 253½, 2 pages.
- Fontaine-bleau,
8 septembre. Le même à M. du Guay. Diverses instructions concernant l'approvisionnement. Folio 254½, 1 page.
- 8 septembre. Le même à M. d'Iberville. Rendra compte au roi de ce qu'il lui marque à l'égard de l'établissement que les Anglais et les Français réfugiés peuvent avoir fait à la Floride. Folio 255, 1 page.
- 15 septembre. Le même à M. du Guay. Fera donner du vin convenable à M. d'Iberville pour qu'il n'ait pas à arrêter à Madère ou aux Açores. Le Sieur Rémy, ingénieur. Ordre pour faire embarquer le Sieur de Rancour, écrivain principal. Folio 255½, 3 pages.
- 15 septembre. Le même à M. d'Iberville. Ferait mieux de ne pas laisser *La Gironde* en arrière. S'il ne peut se procurer du vin convenable il pourra s'arrêter à Madère. Diverses instructions. Le roi d'Angleterre a donné des ordres positifs pour faire payer les effets pris à la Baie d'Hudson par la compagnie anglaise. Compte qu'il sortira de suite de cette affaire. Folio 256½, 3 pages.
- 15 septembre. Le même au même. Recevra sur ses vaisseaux le missionnaire qu'envoie aux Akansas le supérieur des Missions étrangères, attendu qu'il pourra y rejoindre plus facilement que par le Canada les missionnaires qui y sont déjà. Folio 257½, ½ page.
- 15 septembre. Le même au même. Admettra à son bord le Sieur de Remonville et un valet qu'il traitera avec considération. Folio 258, ½ page.
- Le même à M. du Guay. Est aise d'apprendre l'arrivée de la frégate *Nieuport*. Quel est ce Basset qui la commande ? N'a aucune lettre de M. de Villebon. Levasseur, major à Biloxi. A reçu les mémoires que d'Iberville lui a remis de ses prétentions sur le compte de son expédition à la Baie d'Hudson en 1695. Pensait que la chose était réglée. En écrit à M. Bégon. Folio 258, 2 pages.
- 22 septembre. Le même à M. d'Iberville. Lui envoie l'instruction pour son voyage. Elle ne contient rien au sujet de ce qu'il doit faire s'il trouve les Anglais et réfugiés français établis à la Floride. Ne les attaquera pas, même s'il était le plus fort, mais tâchera de faire détruire leur établissement par les sauvages ou les Canadiens, comme s'ils l'entreprenaient d'eux-mêmes et sans ordres. Folio 259, 2 pages.
- Mémoire pour servir d'instruction au Sieur D'Iberville. Se rendra directement à Biloxi sans s'arrêter à Saint-Domingue s'il n'y est pas forcé. Jugera s'il est mieux de conserver le fort de Biloxi ou d'en construire un autre ailleurs. Dans ce dernier cas, il le détruira. N'attaquera ni les Anglais ni les Espagnols. Etudiera les ressources du pays, et particulièrement, s'il est possible de tirer de la laine des bœufs du pays. Il en apportera quelques peaux et même quelques bêtes vivantes s'il le peut. On dit qu'il y a des mûriers ; s'il en est ainsi, se rendra compte si l'élevage des vers à soie ne pourrait pas se faire avec profit. Etudiera le pays au point de vue des mines, etc., etc. Folio 259½, 10 pages. Soit 12 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1699. Le ministre au Sieur de Rancourt. Idem. Instruction au même. Le
22 septembre. roi l'a nommé écrivain principal de la marine à Biloxi ou à quelque autre
endroit que choisira M. D'Iberville. Il fera les fonctions de commissaire
ordonnateur. Folio 165, 5 pages. Soit 7 pp.
- 29 septembre. Le même à M. du Guay. Diverses instructions. Devra faire embar-
quer M. de la Ronde que M. D'Iberville désire avoir avec lui. Folio 267½,
1 page.
- 8 octobre. Le même au même. Diverses instructions. Le Sieur de Rancourt. Fo-
lio 268, 1 page.
- 13 octobre. Le même au même. Espère que M. D'Iberville est en mer. Demandra
au supérieur des Jésuites à La Rochelle de nommer un autre missionnaire
à la place de celui qui devait partir, si cela n'est pas déjà fait. Folio 268½,
1 page.
- Versailles, Le ministre à M. D'Argenson. A examiné ses propositions touchant la
2 août. vente des castors. La question est délicate. Le différend entre les fer-
miers et les chapeliers s'aigrit de plus en plus. Le roi désire qu'il s'assem-
ble avec MM. D'Aguesseau et de la Reine pour discuter à fond les raisons
des 2 parties et trouver une solution satisfaisante pour tous. Folio 269,
1 page.
- Fin du volume 20.
Le volume 21 n'a rapport qu'aux îles d'Amérique.

EXPÉDITIONS DU CANADA—ANNÉES 1700 ET 1701—COLONIES.

Série B.—Vol. 22.

1700. Table. Folio A, 26 pages. Soit 32 pp.
- Versailles, Le ministre à M. Bégon. Il faudra préparer *La Jeanne Cornélie* pour
1er janvier. Plaisance et *La Seine* pour le Canada. Folio 1, ½ page.
- 10 janvier. Arrêt qui révoque la faculté accordée aux intéressés de la Compagnie
de la Baie d'Hudson de faire seuls le commerce et traite et la remet aux
habitants de Québec. Historique de la question. Folio 1, 6 pages.
- Le ministre à M. Bégon. Est aise d'apprendre que les mâts apportés
du Canada sont de bonne qualité. MM. L'Hermitte et de Fontenu n'ont
pas visité les endroits de l'Acadie indiqués par M. de Bonaventure. Il
faut y envoyer une flûte tous les ans pour en rapporter des bois. Folio
4, 2 pages.
- 13 janvier. Le même à M. de Brouillan. Engagement de matelots. Folio 4½, 1
page.
- 13 janvier. Le même au Sieur Argant. Même sujet. Folio 5, ½ page.
- 17 janvier. Le même à M. de Callières, au sujet de l'établissement d'une pêche sé-
dentaire à Mont Louis. Folio 5½, ½ page.
- 20 janvier. Le même à M. Bégon. Basset a pu être maltraité par M. de Villebon,
tout de même, sa conduite est suspecte. Envois de vivres, munitions et
recrues pour Plaisance et l'Acadie. Folio 5½, 2 pages.
- 20 janvier. Le même au Sieur de Fontenu. Demande des éclaircissements sur son
mémoire concernant l'Acadie et Plaisance. Folio 8, 1 page.
- 20 janvier. Le même au Sieur de Saint-Sulpice. Devra s'aboucher avec les pro-
priétaires de vaisseaux pêcheurs pour leur faire porter de la chaux à Plai-
sance. Folio 8½, 1 page.
- 20 janvier. Le même au même. Il serait plus profitable d'introduire à Plaisance
le système des Anglais pour le commerce et la pêche: le marchand s'en-

1700. gageant à fournir tous les besoins du pêcheur et à prendre toute sa pêche. Autrement il y a incertitude et tout le monde en souffre. Folio 9, 1½ page.
- 20 janvier. Le même au même. A donné ordre au Sieur de Gastines d'engager les marchands de Saint-Malo à faire la pêche sur les côtes de l'Acadie. Devra leur communiquer le mémoire de M. de Villebon sur ce sujet. Folio 9½, 1 page.
- 27 janvier. Le même à M. Bégon. Appareillement des vaisseaux *La Jeanne Cornélie* et *La Seine*. Mâts du Canada et de l'Acadie. Folio 13, 1½ page..
- 27 janvier. Le même à M. de Vanolles, pour qu'il paie les lettres de change tirées sur lui par M. de Champigny. Folio 13½, ½ page.
- 3 février. Le même à M. Bégon. Mâts. Plan du fort de l'entrée de la rivière Saint-Jean. Folio 14, 1 page.
- 10 février. Ordre pour permettre aux intéressés en la Compagnie du Mont Louis, dans le fleuve Saint-Laurent, de lever 12 engagés et de les faire embarquer à Bourdeaux pour passer en Canada. Folio 14½, ½ page.
- 10 février. Le ministre à M. Bégon. Permettra au nommé Basset de retourner à l'Acadie, s'il s'est bien conduit depuis son élargissement. A la demande des députés du Canada, maintenant à Paris, il leur accorde *L'Atalante* pour aller à la Baie d'Hudson. La fera remettre au Sieur de Vaulezar, qui la commandera. Folio 15, 2 pages.
- 17 février. Le même au même. Instructions diverses touchant l'approvisionnement des garnisons de l'Acadie et de Plaisance. Folio 16, 3 pages.
- 24 février. Le même au même. Même sujet. Folio 17, 2 pages.
- 26 février. Le même au même, touchant le départ de *L'Atalante* pour Québec et la Baie d'Hudson. Folio 18, 1 page.
- 3 mars. Le même au même. Instructions diverses au sujet de Plaisance et de l'Acadie. *L'Atalante*. Folio 19, 3 pages.
- 3 mars. Etat des munitions envoyées à Plaisance et à l'Acadie. Folio 20½, 9 pages.
- 3 mars. Le ministre à M. de Chaulnes, au sujet de la levée de recrues pour Plaisance et l'Acadie. Folio 25, ½ page.
- 9 mars. Etat des munitions à être envoyées à l'Acadie. Folio 25½, 1 page.
- 10 mars. Le ministre à M. de Fontenu. Retournera à l'Acadie sur *L'Avenant*. Folio 26½, 1 page.
- 10 mars. Le même à M. Bégon. Comme il n'y a pas d'aumônier au fort de la rivière Saint-Jean, M. de Villebon propose de remplir cette place par un prêtre irlandais qui pourrait attirer des compatriotes. Instructions diverses concernant l'Acadie et Plaisance. Folio 26½, 4 pages.
- 17 mars. Le même au même. Il faudrait pouvoir tirer tous les mâts de l'Acadie. Pourrait en conférer avec MM. de Bonaventure, de la euvillette et Basset. Folio 28½, 1 page.
- 24 mars. Le même au même. Le roi a accordé *Le Nieuport* à la Compagnie de l'Acadie. Le Sieur de Juchereau. Instructions diverses. Folio 29, 3 pages.
- 30 mars. Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne la distribution de la grève de Plaisance pour la pêche de la "molue". Folio 30, 4 pages.
- 30 mars. Le ministre à M. de Callières. Les fermiers du Domaine d'Occident renvoient M. de Villebois en Canada pour les affaires de la ferme. Folio 32, 1 page.
- 30 mars. Le même à M. Bégon. Instructions concernant Plaisance et l'Acadie. Folio 32½, 4 pages.
- 1er avril. Le même à M. de Costebelle. Congé lui est accordé. Le roi a été surpris d'apprendre qu'il ait permis à des bâtiments anglais d'entrer à Plaisance et d'y vendre des marchandises, et qu'il en ait acheté lui-même pour les revendre chèrement. Folio 34½, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1700.
1er avril. Le même à M. L'Hermitte. Travaux au fort de Plaisance. Folio 35½, 5 pages.
- 1er avril. Ordre du roi qui permet au Sieur Durand, écrivain à Plaisance, de faire les fonctions de commissaire de la marine. Folio 37½, 1 page.
- 1er avril. Le ministre à M. des Goutins. Exposera ses plaintes contre M. de Villebon à M. de Fontenu, qui retourne à l'Acadie. Encouragera les habitants qui ont voulu s'établir au fond de la Baie Française à le faire ; si le Sieur de la Vallière est reconnu propriétaire, ils lui paieront les redevances ordinaires. Folio 38, 6 pages.
- 1er avril. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Chavagnac, lieutenant entre-tenu de la marine, commandant le vaisseau du roi *L'Avenant*. Pren- dra à son bord M. de Fontenu, ainsi que MM. de Neuville et Timville, officiers de la garnisons de l'Acadie, et de Pinsens et, officiers de Plaisance. Laissera à Plaisance et à la rivière Saint-Jean les munitions qui y sont destinées, et rapportera de ce dernier fort les bois qui y ont été préparés. Folio 41, 3 pages.
- 1er avril. Le ministre à M. le Chevalier de Chavagnac. Lui transmet le mémoire et les paquets du roi pour Plaisance et l'Acadie. Folio 42½, 1 page.
- 1er avril. Mémoire pour servir d'instruction à M. de Fontenu, commissaire ordi- naire de la Marine, que le roi a choisi pour faire le voyage de Terre-neuve et de l'Acadie. Fortifications de Plaisance. Partage des grèves. Les travaux au fort de Port-Royal ne seront commencés que l'année prochaine. Les forts de Naxouat et de l'entrée de la rivière Saint-Jean seront dé- molis dès que celui de Port-Royal sera achevé. Il en faudra un autre soit au Port-Razair soit à la Hève. Folio 43, 14 pages. Soit 17 pp.
- 1er avril. Le ministre à M. de Fontenu. Lettre accompagnant l'instruction ci- haut. Folio 49½, ½ page.
- 1er avril. Le même à M. de Monic. Instructions diverses au sujet des travaux aux fortifications, le partage des grèves et la conduite des affaires à Plai- sance. Folio 50, 13 pages. Soit 17 pp.
- 1er avril. Le même à M. Durand. Abus dans les troupes stationnées à Plaisance. Instructions diverses. Folio 56½, 3 pages.
- 1er avril. Le même à M. de Villebon. Espère qu'il a fait préparer le bois que va chercher *L'Avenant*. A reçu son mémoire sur les limites de l'Acadie. A bien fait de faire avertir les sauvages Abénakis de ne pas avoir de com- munication avec M. de Bellamont ni autres pour lui. Approuve la per- mission donnée aux Bostonnais de pêcher sur les côtes de l'Acadie, moyen- nant rétribution, mais il doit être bien entendu que c'est par pure tolé- rance. Devra faire étudier leur manière de faire la pêche. A permis au Sieur de Neuville de retourner à l'Acadie, à condition qu'il ne renou- velle pas ses désordres. Désire savoir si M. de Thury, maintenant dé- cédé, a en partie exécuté son projet de réunir les Micmacs près de Chibouctou. Cures fixes. Il n'est pas à propos, pour le présent, de laisser les Récollets s'établir à l'Acadie. Titres de possession. Sa conduite envers D'Echauf- fours et autres gentilshommes a été désapprouvée. L'intérêt de son avancement lui commande d'être moins dur envers les habitants. Envoie en Acadie un homme compétent pour dresser une carte des concessions faites et des défrichements. Folio 57½, 15 pages.
- 7 avril. Le même à M. Bégon. Instructions diverses concernant le départ des vaisseaux pour Plaisance et l'Acadie. Folio 54½, 2½ pages.
- 14 avril. Le même à M. de Champigny au sujet d'une faveur demandée par Philippe Basquin pour sa fille, qui est chez les Urselines. Folio 65½, ½ page.
- 14 avril. Le même à M. Bégon. Instructions diverses concernant les fournitures aux soldats de Plaisance et de l'Acadie. Folio 66, 2 pages.

1700. Commission de capitaine d'une compagnie pour le Sieur de Linctot, capitaine réformé, à la place du Sieur de la Vallière. Idem pour le Sieur de Tonty à la place du Sieur de Louvigny. Idem pour le Sieur de Soulanges à la place de feu Sieur Des Meloizes. Idem. Brevet de major des Trois-Rivières pour le Sieur de Louvigny. Idem. Ordre pour donner une lieutenance en pied au Sieur Martelly. Idem. Brevet de garde-magasin à Québec pour le Sieur Chéron. Idem. Congé de 9 mois pour le Sieur de Ramesay. Idem. Commission de procureur du roi de la prévôté de Québec pour le Sieur de Grandville, à la place de son frère, décédé. Idem. Provisions de greffier de la maréchaussée de Québec pour René Hubert. Idem. Congé de 9 mois aux Sieurs de la Touche et Des Bergères. Idem. Ordre pour donner au Sieur de Montigny la lieutenance de la compagnie de Saint-Martin. Idem. Ordre pour faire servir Jacques Barbelle en qualité de notaire à Montréal, à la place de Basset, décédé. Idem. Brevet de 300 livres de pension pour le Sieur D'Auteuil. Idem. Ordre pour confirmer le Sieur de Selles come enseigne n pid. Idm. Brevet de confirmation de la concession faite au Sieur de Longueuil le 10 juillet 1676. Folio 67, 11 pages.
- 21 avril. Le ministre à M. de Brouillan. Le roi lui permet de rester une autre année en France pour rétablir sa santé. Folio 72, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 avril. Le même à M. Bégon. Recrues pour Plaisance. Doit faire travailler sans retard à l'armement de *La Seine*, dont le commandement est confié au comte d'Arquian. Le Sieur Bide de Mauvieuille commandera *La Jeanne Cornélie*. Folio 72 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 21 avril. Le même à M. de Chauines. Est aise de sa diligence à lever des soldats pour Plaisance. Folio 73, $\frac{1}{2}$ page.
- 23 avril. Brevet de confirmation de la concession au Sieur Le Bert du tiers de l'île Saint-Paul à titre du fief accordé par M. Du Chesneau le 18 juillet 1676. Idem. Brevet de confirmation de la concession du 27 avril 1688 aux nommés Lessart de La Noraye, Charles Gautier, Marie Denise, et Catherine Gautier, entre les terres des Sieurs Dautray et de la Valtrie. Idem. Brevet de confirmation de la concession au Sieur de Ramezay du 24 octobre 1699 d'un emplacement à Trois-Rivières. Idem. Brevet de médecin des hôpitaux de la Nouvelle-France pour le Sieur Sarrazin. Folio 73 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- 24 avril. Le ministre à M. Clairambault, au sujet des états de compte de M. de Champigny. Folio 76, 2 pages.
- 24 avril. Le même à M. de la Ranoye, au sujet d'une contestation entre son commis du Canada et M. de Lubert. Folio 77, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 avril. Divers ordres pour promotions dans les troupes. Folio 77, 1 page.
- 28 avril. Le ministre à M. Bégon. Diverses instructions concernant le départ de *La Seine*, le chargement de *L'Avenant* à l'Acadie, etc., etc. Folio 77 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 27 avril. Ordre qui donne rang et commandement au Sieur de Langloiserie sur tous les autres capitaines. Idem au Sieur de la Vallière, major de Montréal. Folio 78 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 28 avril. Le ministre à M. de Villebois. Il est fâcheux qu'il ne se soit pas embarqué sur *L'Atalante*. S'embarquera sur *La Seine*. Folio 79, 1 page.
- 5 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Est aise d'apprendre qu'il est satisfait de sa promotion. Le roi a accordé une des compagnies vacantes à M. de Soulanges, son beau-frère, en dépit de sa jeunesse. Folio 79, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 5 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. Est heureux d'apprendre qu'il entend vivre en bonne intelligence avec l'ancien évêque et MM. de Callières et de Champigny. Dimes. Mauvais effet de la multiplicité des établissements religieux. Le roi tolérera l'établissement des Urselines à Trois-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1700. Rivières, mais ne veut pas donner de lettres patentes. Il regrette également que, de sa propre autorité, il ait tiré des religieuses de l'Hôtel-Dieu pour leur donner la direction de l'hôpital général. Il faut les renvoyer à l'Hôtel-Dieu, le roi voulant que ses hôpitaux soient gouvernés par des administrateurs sous son contrôle, comme cela se fait ailleurs. Missions de l'Akansas. Il faut un prêtre à Beaubassin et à Pentagoët. Folio 80, 7 pages.
- 5 mai. Le même à M. de Crisacy. A été bien aise de le proposer au roi pour remplir la place de lieutenant du roi à Québec. Folio 83½, 1 page.
- Le même à M. de Ramezay. Le Sieur de Merville a reçu l'ordre de passer au Canada et de lui faire des excuses. Le roi a accordé une enseigne à son fils. Lui envoie le congé qu'il a demandé. Id. Congé de 8 mois au Sieur Amariton. Id. 6 mois au Sieur de la Rancogne. Id. Ordre pour donner au Sieur de Gannes Falaise la lieutenance de la Compagnie de Villien à la place du Sieur de Montigny. Folio 83½, 2½ pages.
- Mémoire du roi à MM. de Callières et de Champigny. Est aise qu'ils aient envoyé M. de la Vallière et le père Bruyas auprès de M. de Bellamont pour ramener les prisonniers qui sont chez les Anglais, et aussi d'apprendre que les Iroquois ont cessé toute hostilité. Troupes. Bonne conduite de M. de Subercase. De la Forest et de Tonty. Difficultés que cause la surabondance des castors aux mains des fermiers. Il avait d'abord été résolu de défendre l'usage de tout autre poil que le castor dans la confection des chapeaux. La proposition du Sieur Pascaud est sous considération. Dîmes. Communautés religieuses. Devront envoyer le père Hennepin en France s'il passe au Canada. Promotions faites. Réclamations de la Durantaye. Devront examiner la proposition du Sieur La Mothe de Cadillac pour l'établissement d'un poste à Détroit, aussi, celle de Charon, directeur de l'hôpital de Montréal, tendant aux mêmes fins. Baie d'Hudson. Projets du Sieur Levasseur de Néré pour les fortifications de Québec. A confirmé plusieurs concessions, mais non celles aux Jésuites et au Séminaire, qui en ont assez. A nommé un contrôleur pour tenir un registre des concessions, brevets, ordonnances, etc., etc. Les limites de l'Acadie ne sont pas encore fixées; la contestation roule sur ce qui est entre la rivière Quinibiquy et celle de Saint-George, espace qui est réclamé par les 2 nations. Folio 85, 33 pages. Soit 38 pp.
- 5 mai. Le ministre à M. de Champigny. Instructions diverses concernant les finances. A donné une compagnie à son fils. Le Sieur Le Roy de la Potterie. Placet de mademoiselle de Verchères, demandant, pour certains services, une pension ou une place d'enseigne pour son frère. Examinera si ce qu'elle expose est véritable. Le roi a accordé 500 livres à mademoiselle Quénet, fille du contrôleur des fermes à Montréal, pour son entrée aux Urselines. Le Sieur Quénet. Folio 101, 16 pages. Soit 18 pp.
- 5 mai. Le même au même, au sujet du Sieur Duplessis. Folio 108½, ¼ page.
- 5 mai. Le même à M. de Callières. Le roi approuve qu'il ait détourné les nations d'en-haut de faire la guerre aux Scioux. Approuve également ses réformes dans les troupes et son attitude dans le démêlé entre MM. de Ramezay et de Merville. Promotions. Doit empêcher les Abénakis de commettre des hostilités contre les Anglais. Folio 108½, 6 pages.
- 5 mai. Le même à M. de Subercase. Sur les témoignages de bonne conduite en sa faveur, par l'évêque de Québec, MM. de Callières et de Champigny, le roi a accordé une place d'enseigne à M. de Laur, son neveu. Folio 111½, ½ page.
- 5 mai. Le même à M. de Langloiserie. N'a pu lui accorder la lieutenance des Trois-Rivières, mais lui a donné supériorité sur tous les autres capitaines.

1700. Son fils n'ayant pas l'âge requis, il n'a pu lui accorder la place de garde de la marine. Folio 111½, ½ page.
- 5 mai. Le même à M. de la Martinière. Lui a accordé la commission de garde-secl du Conseil Souverain. Folio 112, ½ page.
- 5 mai. Le même à M. Rey Gaillard. Est satisfait du compte qu'il rend de ce nomination au gouvernement des Trois-Rivières. Folio 112, ½ page.
- 5 mai. Le même à M. de la Durantaye. Le roi n'a pas voulu rentrer dans les détails de sa réclamation; datant de 1688-4, mais il lui accorde une gratification de 1,500 livres. Folio 112½, ½ page.
- 5 mai. Le même à M. Roy Gaillard. Est satisfait du compte qu'il rend de ce qui regarde son emploi. Folio 113, ½ page.
- 5 mai. Le même à M. de la Touche. Id. Folio 113, ½ page.
- 5 mai. Le même à M. de la Potterie. Id. Folio 113½, 1 page.
- 5 mai. Le même à M. Roy de la Potterie. Id. Folio 113½, 1 page.
- 5 mai. Le même à M. de Lotbinière. Le roi trouve bon qu'il continue à s'occuper des causes maritimes à Québec. Folio 114, 1 page.
- 5 mai. Le même à M. D'Auteuil. Le roi lui accorde une pension de 300 livres pour ses services. Ne veut pas que les religieuses de l'Hôtel-Dieu fassent de l'hôpital général un couvent. Folio 114, 3 pages.
- Marly,
5 mai. Ordre qui accorde au Sieur de la Martinière les fonctions de garde-secl du Conseil Souverain. Id. Lettre au conseil l'informant de cette nomination. Folio 115½, 1 page.
- 5 mai. Etat des officiers et autres à qui le roi a accordé passage sur la flûte *La Seine* : de Galifet, Levasseur de Néré, de Merville, de La Mothe Cadillac, de Soulanges, de Saint-Michel, Fournier de Belleval. Folio 116½, ½ page.
- 5 mai. Le même à M. Bégon. Diverses instructions concernant le service de l'Acadie. Folio 117, 3 pages.
- 5 mai. Le même à M. de Chevry. Lui enjoint de payer 1,874 livres à M. de la Ranoye. Folio 118½, 1 page.
- 8 mai. Le même à M. Bégon. Lui envoie ses paquets et ceux du roi à destination du Canada. Folio 118½, 1 page.
- 12 mai. Le même à M. Des Goutins. Demande un état de compte justifiant l'emploi de certaines sommes. Folio 119, 1 page.
- 15 mai. Ordre pour donner au Sieur Closneuf de Montainville l'enseigne de la compagnie commandée par le Sieur de Falaize, à la place du Sieur de Gannes Falaize, fait lieutenant de la compagnie de Villien. Folio 119½, ½ page.
- 19 mai. Le ministre à M. de Monic. Lui communique un état des bâtiments de Bayonne chargés de chaux pour Plaisance. Folio 119½, ½ page.
- 19 mai. Le même à M. Bégon. Récollets qui passent au Canada. Nouveau commis envoyé au Canada par M. de Vanolles. Folio 120, 1 page.
- 19 mai. Le même à M. le comte d'Arquian. En revenant du Canada il recevra à son bord la femme et la fille de M. de Monseignat, secrétaire de M. de Frontenac. Folio 120½, 1½ page.
- 22 mai. Le même à M. de Rodès. Est satisfait des propositions que lui et M. Pacault font à l'égard de l'affaire des castors; cela semble concilier tous les intérêts. Folio 121, ½ page.
- 26 mai. Le même à M. Bégon. Le Sieur Pacault. Réclamation de l'évêque à l'égard du Sieur de Thury. Folio 121, 2 pages.
- 2 juin. Le même au comte de Tallard. Instructions au sujet des questions à régler à Londres par la commission chargée de fixer les limites des possessions des deux pays en Amérique. Folio 122, 7 pages.
- 2 juin. Le même à M. Bégon au sujet d'une habitation qu'un marchand de La Rochelle (Baraquer) prétend avoir achetée à Plaisance. Folio 125, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1700. Le même à M. de Champigny. Examinera si le Sieur de la Salle n'a pas laissé des biens en Canada pour satisfaire une créance de 13,623 livres et intérêts depuis juillet 1681, argent prêté par M. de Frontenac pour l'aider à construire le fort Cataracoüy. Pièces justificatives de la comtesse de Frontenac. Folio 125½, 1 page.
- 5 juin. Le même à M. de Torcy. Pourparlers des commissaires, communiqués par M. le comte de Tallard, au sujet de la fixation des limites à la Baie d'Hudson et à l'Acadie. Folio 126, 1½ pages.
- 11 juin. Mémoire du roi à MM. de Callières et de Champigny. M. Pascaut, délégué du Canada, a fait une proposition au sujet du commerce des castors, qui pourra tirer la colonie de l'abîme dont elle est menacée. Le Sieur Pascaut passe au Canada, et le roi ne doute pas que la colonie ne ratifie ce dont il est convenu. Il faut réunir les principaux habitants en assemblée et les engager à prendre des intérêts dans la nouvelle compagnie. Folio 127, 6 pages.
- 11 juin. Le même à M. de Champigny à l'égard des propositions du Sieur Pacaut. Folio 129½, 2 pages.
- 7 juillet. Le même à M. Bégon. Désire qu'il ordonne aux marchands de La Rochelle, de ne pas vendre leurs castors à d'autres qu'à Pasquier, Bourlet et Gay, de Paris, avec lesquels le Sieur Pacaut, agissant au nom de la colonie du Canada, a fait des arrangements financiers pour désintéresser les fermiers de la ferme d'Occident. Folio 131, 5 pages.
- 24 juillet. Le même au même. A reçu son procès-verbal des déclarations des marchands de La Rochelle. Il faut leur dire qu'ils seront payés de Pasquier et Cie dès que la convention entre ces derniers et Pascaut sera ratifiée. Folio 133, 1 page.
- 24 juillet. Le même à Pasquier et Cie. Leur communique le procès-verbal de M. Bégon, avec prière d'y répondre de suite. Folio 133½, ½ page.
1701. Ordre pour une lieutenance au Sieur Dallard de Sainte-Marie. Folie 135, ¼ page.
- 1er janvier. Le ministre à M. Monic, au sujet de la Dames Charles Mahier. Folio 135, 1 page.
- 12 janvier. Le même à M. Bégon. Devra examiner les mâts que *L'Avenant* a apportés de l'Acadie. N'a pas encore eu d'entrevue avec les députés du Canada et ne connaît pas leurs instructions. Folio 135½, 1 page.
- 12 janvier. Le même au Sieur de Saint-Sulpice, au sujet de la Dame Mahier. Folio 136, ½ page.
- 26 janvier. Le même au Sieur Argand. Le roi lève la défense faite aux officiers et habitants de Plaisance d'engager des matelots pour leur pêche. Folio 136½, ½ page.
- 9 février. Le même à M. Bégon. Le procès-verbal fait sur la qualité des bois apportés de l'Acadie n'est pas encourageant à l'égard de l'ormeau. Lui fera remettre les fonds pour les Canadiens embarqués sur *L'Enflammé*. Habillement des soldats. Folio 137, 2 pages.
- 9 février. Le même à M. Monic. Le roi d'Espagne est mort après avoir nommé le duc d'Anjou son héritier. Cela a réveillé bien des jalousies de la part des Anglais et des Hollandais, et la guerre peut en résulter. Folio 138, 1 page.
- 23 février. Le même à M. Bégon. Le roi a accordé *L'Atalante* aux Sieurs de la Chesnaye et de Lino, délégués de la colonie du Canada, pour le service du fort Bourbon. Ils la gréeront et armeront à leurs dépens. Examinera la proposition du Sieur Pascaut au sujet du bâtiment que le roi a coutume d'envoyer au Canada. Etat de ce qui est nécessaire pour l'Acadie. Le Sieur Mondoux, missionnaire à l'Acadie. Plaisance. Folio 138½, 3 pages.

1701.
23 février. Le même à M. de Chavagnac. A reçu avec plaisir sa carte de l'Acadie. Folio 140, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mars. Ordre du roi, portant défense au Sieur Riverain de saisir le vaisseau ou les marchandises que les Sieurs Mayeux et Bourlet, marchands de Paris, associés du dit Riverin, envoient au Mont Louis. Folio 140, 1 page.
- 9 mars. Le ministre à M. Bégon. Devra préparer *La Gironde* pour l'Acadie et *L'Avenant* pour Plaisance. Ce dernier est plus en état de résister aux forbans qui hantent ces parages. Folio 140 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 16 mars. Le même au même. Etat de ce qu'il faut pour l'Acadie et Plaisance. Le roi a résolu de renvoyer M. D'Iberville au Mississipi. Folio 141 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- 23 mars. Mémoire du roi à M. du Brouillan, gouverneur de Terre-neuve, choisi pour commander à l'Acadie. Les prêtres des missions étrangères desservent Les Mines, Port-Royal et Pentagoët ; les Récollets, le fort Saint-Jean et les habitations de Beaubassin. Ce qu'ils reçoivent, soit des dîmes, de leur casuel ou du roi. Historique des événements récents à l'Acadie. Il faut rétablir le fort de Port-Royal, détruit par les Anglais : les habitants ont promis assistance. Il faut un fort sur la côte sud, soit au Port-Razair, soit à La Hève, et plus tard un autre, soit à Chibouctou, soit à Chédabouctou, mais il faut attendre qu'il y ait des établissements à protéger. Il se rendra aux Mines. Cet endroit, quoique très peuplé, paraît à l'abri des insultes. Chédabouctou a été accordé pour la pêche sédentaire à une compagnie de gens influents de Paris ; mais leur établissement a été détruit avant la guerre par un forban. Divers projets pour le développement de l'Acadie sont à l'étude. Les Anglais ont toujours tiré de grands avantages de la pêche sur ces côtes. Il faut apprendre leurs manières de procéder. Ne doit pas avoir en vue d'augmenter le commerce des pelleteries, cela convient mieux au Canada, qui n'a pas d'autres ressources. Examinera le cas du Sieur de Saint-Castin, qui fait le commerce de fourrures avec les Anglais et reçoit leurs marchandises en échange, au détriment de notre commerce. Dès son arrivée, il donnera avis de sa nomination aux autorités de Boston et s'efforcera de faire avec elles un traité d'union et de bonne correspondance en cas qu'il y ait guerre en Europe, traité qui ne pourra être rompu que par un an d'avis. Folio 144 $\frac{1}{2}$, 23 pages.
- 23 mars. Le ministre à M. Bégon. Instructions diverses. Folio 155 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page. Etat de ce qui est demandé par le Sieur Des Goutins pour l'extraction et embarquement des mâts et autres bois qui doivent être tirés de ce pays pour le port de Rochefort. Id. Etat des munitions demandées pour les forts de l'Acadie. Folio 156 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 23 mars. Le ministre à M. de Monic, le priant de faire arrêter le capitaine Monbail, s'il retourne à Plaisance. Folio 158, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. de Luinson. Est pleinement informé des services de M. de Saint-Ours en Canada ; s'en souviendra à l'occasion. Folio 158, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 mars. Le même à M. Bégon. Il faut envoyer un aumônier dans le fort de l'Acadie. Il n'y en a pas depuis 3 ans. Les Récollets devront rembourser ce qu'ils ont reçu sous l'impression fautive qu'un des leurs remplissait cette fonction. Enverra 40 soldats à l'Acadie, 60 à Plaisance. Fonds de 400 livres pour 2 missionnaires à l'Acadie. M. du Brouillan s'embarquera sur *La Gironde*. Il y a apparence que la guerre sera déclarée avant le retour de ce vaisseau. Donnera passage à 2 institutrices qui passent à l'Acadie à l'instigation de l'évêque de Québec. Folio 160 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 30 mars. Le même à M. du Brouillan. Lui communique les instructions du roi. Distribuera les présents aux sauvages suivant l'habitude, savoir : la moitié à ceux de Pentagoët et de Quinibiguy, un quart à ceux de la rivière

DOC. DE LA SESSION No 8c

1701. Saint-Jean et l'autre quart aux Micmacs de la Péninsule. M. de Bonaventure commandera sous ses ordres. Folio 163 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 30 mars. Le même à M. de Villien. A reçu le recensement des habitants de Port-Royal. L'a trouvé bien fait. Remettra celui des Mines à M. du Brouillan. Saint-Castin. Basset. Récollets. Folio 164, 6 pages.
- 30 mars. Le même à M. de Bonaventure. L'informe de la nomination de M. du Brouillan au poste de gouverneur de l'Acadie. Le remplacera jusqu'à son retour et commandera alors sous ses ordres. Folio 167, 1 page.
- 30 mars. Le même à M. Des Goutins. Prétentions de M. de la Vallière au sujet de sa concession à Beaubassin. Instructions diverses. Folio 167 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
1700. Le même à M. Bégon. Instructions diverses au sujet des envois à Plaisance et à l'Acadie. Folio 169 $\frac{1}{2}$, 7 pages.
- 6 avril. Le même à M. Lehaguais. Le prie de voir les députés du Canada et leur mémoire, et de préparer un arrêt en conformité. Folio 172 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 6 avril. Le même à M. du Brouillan. Fera passer en France le Sieur Gay, prêtre du séminaire des Missions étrangères, en raison des plaintes portées contre lui par ses supérieurs et l'évêque de Québec. S'il est vrai que le Sieur Maudoux ait refusé d'enterrer M. de Villebon parce qu'il ne laissait aucun bien, Sa Majesté le fera aussi passer en France, malgré que l'évêque et ses supérieurs paraissent satisfaits de lui. N'aurait pas dû prendre des intérêts dans la Compagnie de Pêche sédentaire sans en demander l'autorisation. Folio 173, 2 pages.
- 9 avril. Le même aux députés du Canada. Demande leur avis sur un placet présenté par une personne qui prétend avoir rempli les fonctions de contrôleur des castors à Québec. Folio 174 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 13 avril. Le même à M. de Monic. Instructions diverses au sujet des matériaux et des travaux aux fortifications de Plaisance. Blâme ses emportements à l'égard de M. de la Boularderie et de M. Durand. Folio 174 $\frac{1}{2}$, 19 pages.
- 13 avril. Le même au même. Plaintes portées contre lui par le Sieur Vinatier, ancien maire de Bayonne, faisant commerce avec Plaisance. Envoie 3 Récollets. Folio 184 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ pages.
- 13 avril. Le même à M. de Costebelle. L'intention du roi est qu'il retourne à Plaisance. Folio 185 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 avril. Le même à M. L'Hermitte. Est satisfait du compte qu'il rend de l'avancement des travaux aux fortifications du fort haut de Plaisance. La guerre avec l'Angleterre et la Hollande étant presque infaillible, il est important que les 2 forts soient en état de défense. Folio 185 *bis*, 5 pages.
- 13 avril. Ordre pour permettre au Sieur Durand, écrivain à Plaisance, de faire en ce lieu les fonctions de commissaire de la Marine. Folio 187, 1 page.
- 13 avril. Le ministre à M. de la Boularderie. A reçu ses plaintes contre M. de Monic. Lui envoie l'ordre de passer à l'Acadie. Folio 187 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 avril. Le même à M. Durand. A trouvé excessif l'état des munitions qu'il demande pour Plaisance. Instructions diverses. Folio 187 $\frac{1}{2}$, 7 pages.
- 20 avril. Le même aux députés de la colonie du Canada, au sujet de lettres de changé. Folio 191, $\frac{1}{4}$ page.
- Mémoire pour servir d'instruction à M. de Lescolle. Portera à Plaisance les munitions, croisera sur les côtes de Terre-neuve pour faire la chasse aux forbans, se rendra à l'Acadie avec M. de la Boularderie et les gens de Plaisance qui voudront aller s'y établir, et rapportera à Rochefort les bois qui ont été préparés. Folio 191, 4 pages.
- 20 avril. Ordre pour accorder au Sieur de la Boularderie, qui doit passer de Plaisance à l'Acadie, la première lieutenance qui vaquera au dit lieu. Folio 193, 1 page.

1701.
27 avril. Le ministre aux députés de la colonie du Canada. Leur transmet le mémoire des cautions de Guigue au sujet des contestations qu'ils ont avec eux pour le paiement des lettres de change. Folio 193, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à M. du Brouillan. Peut avertir les marchands de La Rochelle qu'ils peuvent faire librement le commerce à l'Acadie, à l'exception du port de Chadaboutou, qui a été accordé à la Compagnie de Pêche sédentaire. Donnera des vivres aux nouveaux colons qui en auraient besoin, s'il y a surplus. Folio 193 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 4 mai. Le même à M. Bégon. Instructions diverses. Pêche du Mont-Louis. Plaisance. Enverra à M. Levasseur de Néré 10 tonnaux de ciment pour tuilleau. Folio 194 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 4 mai. Le même au Sieur Dolier. M. le Haguais est chargé d'examiner le dédommagement qui doit être donné aux intéressés en la Compagnie du Nord. Devra l'instruire de ses prétentions. Folio 195, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 mai. Ordre du roi à tous les capitaines de vaisseaux qui mouilleront à l'Acadie de donner au Sieur du Brouillan tous les services dont il aura besoin. Folio 195 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 4 mai. Le ministre à M. du Brouillan, touchant son départ pour l'Acadie et l'ordre ci-haut. Folio 196, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 mai. Le même au même. M. de Villebon n'a jamais donné des éclaircissements satisfaisants sur les limites de l'Acadie du côté des Anglais, le prie de s'en enquérir du baron de Saint-Castin. La rivière Quinibiquy est-elle navigable à quelque distance pour des vaisseaux tirant 18 à 19 pieds d'eau ? Folio 197, 1 page.
- 11 mai. Le même à M. de Moine. Instructions diverses. Folio 197 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 11 mai. Le même à M. de Costebelle. L'intention du roi est qu'il s'embarque pour Plaisance sur *L'Avenant*. Instructions diverses. Folio 198 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 18 mai. Commission de capitaine d'une compagnie de soldats du détachement de la marine pour le Sieur de La Forest, capitaine réformé, à la place du Sieur de la Durantaye. Idem pour le Sieur de Blainville à la place du Sieur de Merville. Idem pour le Sieur de Bécancourt, à la place du Sieur de Noyan qui repasse en France. dem. Permission au Sieur de la Durantaye de quitter le service. Idem au Sieur de Merville. Folio 199, 3 pages.
- 18 mai. Ordre pour permettre à M. de Ramezay de commander les troupes en l'absence et au défaut de M. de Vaudreuil. Idem. Congé de 9 mois au chevalier de Champigny, capitaine. Idem au Sieur de Chacornade. Idem au Sieur de la Pérade. Idem au Sieur de Largenterie. Folio 200 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 18 mai. Brevet de 600 livres de pension au Sieur de Merville. Idem. Brevet de maître d'hydrographie à Québec pour le Sieur Franquelin à la place de feu Sieur Joliet. Idem pour une enseigne au Sieur de Puygibault, à la place du Sieur de Sérancourt. Idem. Congé absolu au Sieur de la Pérotière, lieutenant. Idem de 9 mois au Sieur de Longueuil. Idem au Sieur de la Morlière. Idem. Brevet de 600 livres de pension au Sieur de la Durantaye. Idem. Brevet de confirmation de la concession faite en 1700 à la Dame Marguerite Denis, veuve du Sieur de la Naudière. Idem. Brevet de confirmation de la concession faite en 1700 au Sieur Tarieu de la Perrade. Idem. Ordre au Sieur de Ramezay pour précéder les lieutenants du roi de Québec et de Montréal. Idem. Brevet de confirmation de la concession faite en 1678 au feu Sieur Crevier en faveur de sa veuve et de ses héritiers. Idem. Ordre pour une enseigne au Sieur de Brebeuf. Idem au Sieur David du Perron, à la place du Sieur de Beaumont. Idem. Prorogation de congé au Sieur Amariçon. Idem au Sieur Du Plessis Fabert. Folio 201, 10 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1701. Le ministre à M. de Monic. Instructions diverses. Plaintes nombreuses contre lui. Les officiers demandent tous congé pour servir ailleurs. Sera privé de tout commandement s'il n'amende pas sa conduite. Folio 206, 2½ pages.
- 25 mai. Le même au Sieur de Costebelle au sujet de ses plaintes contre M. de Monic. Folio 207, 1 page.
- 31 mai. Le même à M. de Callières. Il ne convient pas que la colonie du bas du Mississipi soit placée sous ses ordres. A rendu compte au roi de l'avis qu'il lui a donné à l'égard des présents donnés aux Iroquois par le prince de Bellamont, et de l'intention de ce dernier d'établir des ministres chez eux et des forts, dont un sur le lac Ontario vis-à-vis celui de Frontenac. Doit user de toute son influence pour le frustrer de ses projets. Donnera la majorité des Trois-Rivières au Sieur Du Plessis, s'il veut l'accepter, sinon, il lui accordera le congé que sa femme demande pour lui. De Courtemanche. De Louvigny. Folio 207½, 6 pages.
- 31 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Doute que les Anglais érigent un fort au lac Ontario. Administration de la justice. Honneurs dans les églises. Le roi n'a pas jugé à propos de lui accorder la lieutenance générale de la Nouvelle-France. Folio 210½, 7 pages.
- 31 mai. Le même à Madame de Vaudreuil. A reçu la lettre par laquelle elle l'informe de la grâce que le roi a bien voulu accorder à son père. Saura lui faire plaisir à l'occasion. Folio 213½, ¼ page.
- Le même à M. D'Auteuil. Le roi consent à ce que les religieuses de l'Hôtel-Dieu s'établissent à l'hôpital général, mais leur nombre ne devra jamais dépasser 8. Donnera des lettres patentes aux Urselines des Trois-Rivières si leur revenu peut le justifier, mais le nombre de religieuses sera limité. Est surpris de ce qu'il lui marque au sujet de l'emploi des 8,000 livres que le roi accorde à l'évêque pour le soutien des curés. Le Sieur Dupuy. Est aise d'apprendre qu'il ait été choisi comme directeur de la nouvelle compagnie pour le commerce des castors, aussi bien que du mariage de sa fille avec le marquis de Crisacy. Folio 213½, 6 pages.
- 31 mai. Le même à M. le marquis de Crisacy. Est surpris qu'il se soit formalisé de ce que M. de Champigny soit allé à Montréal sans l'en avertir. Le roi n'a pas l'intention d'empêcher la libre circulation des habitants d'un endroit à un autre ou hors du pays, encore moins d'un intendant. Autres griefs contre lui. Folio 216, 4 pages.
- 31 mai. Le même à M. de Subercase. 300 recrues seront envoyées au Canada, la guerre étant probable. Folio 218, 1 page.
- Le même à M. de Galifet. L'avait recommandé au roi pour le commandement de l'Acadie. En avait disposé en faveur de M. du Brouillan. Folio 218½, ½ page.
- 31 mai. Le même à M. Levasseur de Néré. Ses plans pour les fortifications de Québec sont approuvés. Il sera dépensé 20,000 livres pour cet objet cette année et autant les années subséquentes. Il faut que les habitants aident ces travaux par des corvées. Folio 219, 2 pages.
- 31 mai. Le même à M. de Vallière. A reçu son mémoire au sujet de son voyage à la Nouvelle-Angleterre. Le roi n'entend pas le priver de sa concession à l'Acadie, mais veut que comme les autres il produise ses titres et justifie qu'il a satisfait aux conditions. Folio 220, 1 page.
- 31 mai. Le même à M. Le Roi de la Poterie. Le roi lui a accordé la permission de passer aux îles en qualité de lieutenant. Remettra à son successeur les papiers qui regardent son emploi. Folio 220½, 1 page.
- 31 mai. Le même à M. de Merville. Le roi lui a accordé une pension de 600 livres et la permission de repasser en France. Ne peut lui accorder ses appointements pendant son interdiction. Folio 221, 1 page.

1701.
31 mai. Le même au Sieur de Courtemanche. N'a pu lui accorder une compagnie pour le présent. Folio 221, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mai. Le même au Sieur de Beaumont. Le roi lui a accordé une compagnie. Folio 221 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mai. Le même au Sieur de La Mothe Cadillac. A transmis son mémoire sur l'établissement du Détroit à MM. de Callières et de Champigny. Suivra leurs ordres. Le commerce de ce poste a été remis à la Compagnie du Commerce des Castors qui vient de se former. Il engagera cette compagnie à lui donner quelque supplément d'appointements tant qu'il restera à Détroit. N'oubliera pas l'avancement de son fils. Folio 121 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 31 mai. Le même au Sieur de Tonty. Est bien aise que M. de Callières l'ait choisi pour aller avec M. de La Mothe Cadillac faire l'établissement de Détroit. Folio 222 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mai. Le même à M. Prévost. L'évêque prétend avoir fait tout en son pouvoir pour le réconcilier avec M. de Crisacy. L'intention du roi est que ce démêlé, qui fait scandale, cesse. L'ordre du roi, défendant à tout autre qu'au gouverneur d'emprisonner les habitants, ne s'adresse pas particulièrement à lui. Ne peut emprisonner sous sa propre autorité que dans des cas de sédition. Exige qu'il fasse sa résidence dans son gouvernement. Folio 223, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 31 mai. Le même au Sieur Riverin. A examiné ce qu'il lui marque au sujet de ses contestations avec ses associés dans l'exploitation de pêche du Mont-Louis. Les faits étant rapportés différemment, il doit venir en France pour régler l'affaire. En attendant, il lui est défendu de procéder en justice contre eux. Folio 224, 1 page.
- 31 mai. Le même au Sieur de Villebois. Lui envoie l'ordre qu'il demande de passer en France avec son fils et ses domestiques. Lira avec intérêt les mémoires qu'il a préparés sur les affaires du Canada. Folio 224 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 31 mai. Mémoire du roi à MM. de Callières et de Champigny. Est heureux qu'ils aient pu faire la paix avec les Iroquois en dépit des efforts des Anglais pour l'empêcher. Ont bien fait de leur promettre que Frontenac serait rétabli comme poste de commerce. En cas de guerre, ils s'efforceront d'obtenir la neutralité des Iroquois sinon leur appui. Créanciers de La Salle. Examineront leurs réclamations. Ne peut consentir qu'ils exploitent le poste de Frontenac pour se payer. Il convient que le commerce des castors soit entre les mains d'une seule compagnie, mais ce poste pourrait être payé par la compagnie au bénéfice des créanciers de La Salle. Réformes à faire dans les compagnies de soldats. Les officiers doivent être tenus de rester avec leurs soldats. La compagnie des habitants. Ce serait une excellente chose que Le Sueur put réussir à faire établir les Scioux au bas du Mississipi, afin de contrebalancer les efforts que font les Anglais pour s'attacher les sauvages de ces régions. Cures fixes. Urselines des Trois-Rivières. Hôpital général. Partialité des juges envers M. de Louvigny. Ses fourrures resteront confisquées. Il restera capitaine de sa compagnie par égard pour ses services, mais il lui ôte son emploi de major des Trois-Rivières. Le Sieur de la Perotière est cassé de son grade pour la même offense. Ne peut donner la majorité des Trois-Rivières à M. de Grandville, étant beau-frère de M. Prévost, gouverneur de ce lieu. Le Sieur de Vitré. Ne peut pour le présent accorder à madame de la Valtrie la pension qu'elle demande. La seule pension vacante est celle de feu M. de Verchères, mais elle a été transférée à sa fille avec l'obligation de soutenir sa mère. Folio 227, 37 pages.
- 31 mai. Le ministre à M. de Champigny. Est bien aise qu'il ait supprimé totalement la monnaie de cartes. Considérations sur l'emploi des fonds pour les divers services. Ses difficultés avec M. de Crisacy. Ce dernier

DOC. DE LA SESSION No 8c

1701. avait droit de faire emprisonner le capitaine de navire, et avait également droit de préséance à l'église en sa qualité de lieutenant du roi en l'absence de M. de Callières. A fait preuve de partialité envers M. de Louvigny. On prétend que madame de Champigny, par des principes de charité mal entendue, empêche la punition des coupables par ses sollicitations. Doit lui défendre de se mêler de ces choses. A examiné ses explications au sujet du buste du roi qu'il a fait enlever de la place publique pour le mettre à côté de la maison de M. Hazeur. Cela est généralement désapprouvé, mais il n'y faut rien changer maintenant. Entendra les intéressés en l'ancienne Compagnie du Nord pour décider quels dédommagements ils ont droit d'exiger de la nouvelle compagnie. Examinera si les allégations des curés, se plaignant que l'évêque détourne à d'autres fins une partie des fonds destinés à leur soutien, sont fondées. Folio 245, 13 pages.
- 31 mai. Brevet de don aux Hôtels-Dieu de Québec et de Montréal du restant du produit des pelleteries confisquées sur M. de Louvigny. Folio 258 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mai. Le ministre à l'ancien évêque de Québec. Le roi a bien voulu continuer la gratification de 3,000 livres pour les missions du Mississipi. L'hôpital général de Québec. Folio 259, 1 page.
- 31 mai. Ordre à M. Galifet de recevoir sur *La Seine*, qu'il commande, le Sieur de Villebois, son fils et ses domestiques. Id. Liste des officiers passant en France que M. de Galifet recevra sur son vaisseau. Folio 259 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er juin. Lettre du roi à MM. de Callières et de Champigny. Désire pour continuer ses gratifications aux communautés religieuses du Canada, des états annuels certifiés de leurs revenus fixes et casuels, de leurs charges et obligations, sans quoi il supprimera leurs gratifications, ne voulant pas qu'elles servent à des embellissements superflus. Folio 161, 1 page.
- 1er juin. Le ministre à M. de la Corne. Le roi lui accorde ses appointements pendant qu'il restera en France. Folio 26 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Commission de contrôleur de la marine et des fortifications dans la Nouvelle-France pour le Sieur de Monseignat, à la place du Sieur le Roi de la Poterie. Folio 262 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- Marly,
4 juin. Lettre du roi à MM. de Callières et de Champigny. A accordé les propositions du Sieur Juchereau, lieutenant général de la juridiction de Montréal, pour l'établissement de tanneries au Mississipi. A été mal satisfait de la conduite du Conseil dans l'affaire de M. Louvigny. Folio 263 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Concession accordée au Sieur Juchereau pour l'établissement d'une tannerie au Mississipi. Permission lui est donnée d'amener avec lui 24 homes. (Il s'agit évidemment ici du haut Mississipi, et les peaux à tanner devaient être celles du bison.—E. R.) Folio 264 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 4 juin. Le ministre à M. de Champigny. Sa famille lui ayant représenté que l'intendance du Havre, devenue vacante, conviendrait à ses affaires et lui serait agréable, il l'a proposé au roi, qui l'a accepté. Ne pouvant le remplacer maintenant il devra rester au Canada jusqu'au printemps. Folio 265 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 4 juin. Le même à M. D'Aigremont. A été nommé commissaire de la marine en Canada. Folio 266 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 5 juin. Ordre qui commet le Sieur pour faire les fonctions de lieutenant général de la juridiction des Trois-Rivières (?) en l'absence de M. Juchereau. Folio 267, 1 page.
- 7 juin. Liste des officiers à qui le roi a accordé passage sur la flûte *La Seine*
- 8 juin. que Sa Majesté envoie en Canada. Folio 267 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 8 juin. Congés au Sieurs de La Corne et Du Mesnil. Folio 268, $\frac{1}{4}$ page.

1701. Le ministre à M. de Ramezay au sujet du congé du Sieur de Longueville. Folio 268, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. Amelot, conseiller d'Etat. Le prie de lui envoyer de suite l'arrêt sur la ferme du Canada pour l'expédier par les vaisseaux qui vont partir. Folio 268, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 juin. Le même à M. Deshaguais. A reçu copie de son projet de délibération pour l'assemblée que doit tenir à Québec la nouvelle Compagnie de la Ferme du Canada. Folio 268 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 juin. Le même à M. Amelot. Ne comprend pas les nouvelles difficultés, ayant sa parole que tout était bien entendu et réglé. Devra voir M. Chamillart et le faire se désister de suite. Ses dépêches sont préparées en conséquence et le vaisseau est prêt à partir. Folio 269, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- Versailles,
15 juin. Le même à M. de Champigny. Observations sur quelques points de comptabilité. Folio 270 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 15 juin. Le même à M. D'Aigremont. Lui envoie sa commission de commissaire ordinaire de la marine en Canada, etc., etc. Folio 271, $\frac{1}{2}$ page.
- Instruction à M. de Galifet, lieutenant entretenu, commandant la flûte *La Seine*. Effectuera son départ le plus tôt possible; escortera les vaisseaux marchands qui vont au grand banc; donnera la chasse aux corsaires s'il en rencontre; se rendra à Québec en toute diligence; y débarquera les troupes à son bord; chargera les mâts, etc., etc., et les fourrures de la Compagnie de la colonie du Canada et reviendra en France. Folio 271, 3 pages.
- 22 juin. Le même à M. de Callières. Le roi permet au Sieur Le Sueur de faire passer en France les marchandises qu'il a à Montréal provenant du Mississipi, pourvu qu'il n'y ait pas de castors. Folio 272 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 juin. Le même à M. de Ramezay. A été bien aise d'apprendre son arrivée à Rochefort et le bon état des recrues pour le Canada, etc., etc. Folio 272 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 29 juin. Le même à M. de Galifet. Puisqu'il n'y a pas de place sur *La Seine* pour y loger tous les effets de Sa Majesté, il doit faire décharger ceux des particuliers et se hâter de partir. Folio 273 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Le même au Sieur de Linct. Trouvera ci-joint le mémoire qui lui a été remis par les négociants de La Rochelle au sujet du commerce des castors. Folio 273 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 29 juin. Le même au chevalier d'Arbouville. Le roi approuve qu'il ait laissé le commandement de *L'Avenant* au Sieur Desplaces, lieutenant de M. de Lescolle qui n'est pas en état de faire le voyage. Folio 274, 1 page.
- 6 juillet. Le même à M. Du Linot. Lui transmet un placet d'un des commis de la ferme. Est-il vrai que la compagnie refuse de le payer? Folio 274 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 27 juillet. Le même à M. Amelot. Lui transmet un mémoire du Sieur De Lino. Folio 274 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 août. Le même à M. De Lino. M. D'Iberville se plaint qu'il n'a donné aucun ordre pour faire embarquer le commis qu'il doit envoyer avec lui pour recevoir les castors du Mississipi. Folio 275, $\frac{3}{4}$ page.
- 24 août. Le même au même. Approuve qu'il ait pris les mesures avec M. de la Chesnaye pour faire passer de Québec à Biloxi un commis capable de faire la recette des castors. Folio 275 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 septembre. Le même au même. Sa Majesté veut bien vendre *L'Atalante* à sa compagnie. Folio 276, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 novembre. Le même à M. Bégon. A reçu les lettres de Plaisance l'informant de l'abondance de la pêche. L'affaire Baraquet sera étudiée. Folio 279 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c.

1701. Le même au même. Munitions pour Plaisance et l'Acadie. Bois envoyés
14 décembre. de l'Acadie par *La Gironde*. L'ormeau, dit M. de Brouillan, durcit en
séchant. Folio 280, 1 page.
- 21 décembre. Le même à M. le marquis de Chevry. M. du Brouillan paraît avoir
bien employé son temps. M. Bégon a instruction de faire examiner le
minerai de fer apporté par M. de Bonaventure. Folio 280, $\frac{1}{2}$ page.

DEPECHEs DU CANADA.

COLONIES—1701-1702-1703.

Série B.—Vol. 23.

Table. Folio A, 25 pages.

Soit 30 pp.

- 14 décembre. Le ministre à M. de Saint-Sulpice. L'intention du roi est que les vais-
seaux portent de la chaux à Plaisance. Folio 2, $\frac{1}{4}$ page.
1702.
4 janvier. Le même à M. Bégon au sujet des mâts et autres bois. Folio 2 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 8 février. Le même à M. Du Lino. Le roi accorde encore pour cette année la fré-
gate *L'Atalante* à la Compagnie de la colonie du Canada pour le voyage
de la Baie d'Hudson, à condition de la réparer et de la gréer. Folio 3, $\frac{1}{2}$
page.
- 8 février. Le même à M. Bégon sur le même sujet. Folio 3 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 février. Le même au même. Instructions diverses concernant Plaisance et
l'Acadie. Folio 3 $\frac{1}{2}$, 10 pages.
- 15 février. Le même au même. Est aise d'apprendre que les bois de l'Acadie se
soient trouvés bons. Il y en a en abondance et il faut en continuer l'ex-
ploitation. Folio 8 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 15 février. Le même à M. l'évêque de Québec. A rendu compte au roi de ce qu'il
marque au sujet du scandale donné par un religieux des Mathurins, au-
mônier à bord d'un vaisseau. Ordre a été donné de l'arrêter et de l'en-
voyer à Beauvoir-sur-mer dans une maison de son ordre, etc., etc. Id.
Ordre pour son arrestation. Folio 9, 4 pages.
- 1er février. Ordre au Sieur Amariton, nommé lieutenant de la compagnie de M. de
Costebelle, de conduire à Plaisance les recrues qui se trouvent à l'île d'Olé-
ron. Folio 10 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 11 février. Etat des munitions et marchandises qui seront tirées de Rochefort pour
être envoyées à l'Acadie. Folio 11, 8 pages.
- Marly,
24 mai. Le ministre à M. du Brouillan. Les Hollandais et les Anglais ont dé-
claré la guerre au roi et à l'Espagne. Agira en conséquence. Folio 15, 1
page.
- Versailles,
6 mai. Le même à M. de Monic, au sujet des mesures à prendre contre Ber-
trand et Chevalier, dont se plaint le Sieur La Croix, marchand de Bayonne.
Folio 15 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 mai. Le même au Sieur Argand sur le même sujet. Folio 16, 1 page.
- Le même à M. de Subercase. A été choisi pour remplir le gouverne-
ment de Terre-neuve à la place de M. de Monic. Folio 16, 2 pages.
- 8 février. Le même à M. Bégon. Attend son rapport sur les mâts venus du Ca-
nada. La récolte ayant été très bonne au Canada, il n'est pas nécessaire
de remplir au complet les ordres de M. de Champigny. Folio 18, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mars. Le même à M. Deshaguais. Lui transmet la lettre du Sieur Riverin,
dans laquelle il se plaint des Sieurs Magneux et Bourlet. Folio 18 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$
page.

1702.
1er mars. Le même à M. de Villebois. Sera bien aise de s'entretenir avec lui des affaires du Canada. Folio 19, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mars. Le même à M. de Lino. L'invite à produire ses réponses au mémoire des Sieurs Bourlet, Pasquier et Goy, sur leurs prétentions à l'égard de la Compagnie du Canada. Folio 19, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mars. Permission du roi au chevalier de Champigny de se retirer de son service comme capitaine d'une compagnie en Canada. Folio 19, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 mars. Le ministre à M. Bégon. Vaisseaux qui doivent aller à l'Acadie, à Plaisance et au Canada. Instructions diverses. Ne veut pas que le Sieur de la Potterie lui dédie l'histoire du Canada qu'il prétend avoir faite, ni même qu'il la fasse imprimer. Le prie de lui dire de s'en bien garder. Folio 19 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 8 mars. Le même à M. l'évêque de Québec. Ecrit au supérieur des Missions étrangères que le roi permet le retour en France de M. Maudoux. Il serait à désirer que des missionnaires fussent envoyés à Pinguy (Pigiguit), Beaubassin et Quinibiguy. Folio 21, 1 page.
- 15 mars. Le même au même. Le roi approuve sa proposition de permettre aux Bénédictins de Paris de fonder un établissement à l'Acadie. Folio 21, 1 page.
- 15 mars. Le même au général des Bénédictins de Paris. Même sujet. Folio 22, 1 page.
- 15 mars. Le même à M. de Costebelle. Le roi a approuvé son expédient au sujet des grèves de Plaisance. Folio 22 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- Le même à M. de Callières. Les affaires de l'Europe sont très embrouillées et la guerre imminente, à moins que la mort du roi d'Angleterre, ci-devant Prince d'Orange, arrivée le 9 de ce mois, ne change les dispositions. Folio 23, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 1er avril. Le même à M. l'évêque de Québec. Sur son assurance que les Urselines des Trois-Rivières avaient un revenu certain de 1,000 livres, le roi a accordé des lettres patentes. Ordonnera qu'on laisse les religieuses de l'hôpital général jouir du jardin de la ménagerie. N'a rien résolu sur sa demande d'exempter les Hôtels-Dieu de Montréal, Québec et Trois-Rivières de l'exemption des corvées et charges publiques, ni sur leur franc salé, ni sur la faculté qu'il propose de leur donner de vendre la viande pendant le carême. Le roi a accordé 2,000 livres pour les Anglais catholiques qu'il dit être dans la misère, etc., etc. Folio 24, 4 pages.
- 1er avril. Le même à M. l'abbé Brisacier. Le roi accorde 3,000 livres pour les missionnaires de son ordre au Mississipi, et 2,000 pour les ecclésiastiques du Séminaire de Québec, à prendre sur les 8,000 accordées aux curés. Folio 25 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 1er avril. Commission de capitaine pour le Sieur de Tonty à la place du Sieur de Grays, décédé. Id. pour le Sieur de Sabrevois, à la place du Sieur de Subercase. Id. pour le Sieur Menthet, à la place du Sieur Linctot. Id. pour le Sieur de Courtemanche, à la place du Sieur de Champigny. Id. Brevet de 200 livres de pension à la veuve du Sieur de Villeroy. Id. Ordre pour que le Sieur Herbin remplisse la première lieutenance vacante. Id. Ordre à M. de Callières de faire reconnaître le Sieur de Beauharnais en qualité de lieutenant en pied à la place du Sieur de Sabrevois. Id. pour le Sieur de Saint-Ours, aîné, à la place du Sieur de Menthet. Commission d'intendant pour le Sieur de Beauharnais. Id. Ordre à M. de Callières de faire reconnaître le Sieur de Marigny comme enseigne en pied à la place du Sieur de Lauzon. Id. Brevet de major des troupes du Canada pour le Sieur marquis de la Groye, à la place du Sieur de Subercase. Id. Brevet de major à Trois-Rivières pour le Sieur de Linctot, à

DOC. DE LA SESSION No 8c

1702. la place du Sieur de Louvigny. Id. Brevet de 600 livres de pension pour le Sieur de Repentigny, père. Folio 26, 13 pages.
- 5 avril. Le ministre à M. Bégon. Il faut que *La Seine* parte sans retard. Ne doit pas remettre les brevets d'enseigne de vaisseau à MM. de la Boularderie et du Vivier s'ils n'ont pas satisfait à leurs engagements. Les mâts du Canada paraissent revenir aussi chers que ceux de France. Il faut faire passer de la graine de chanvre et de lin en Canada avec des instructions. Folio 33, 3 pages.
- 5 avril. Etat des canons que le roi a accordés au Sieur Martel, marchand de Québec, pour le fort qu'il a fait construire à la Baie des Esquimaux, au Labrador. Folio 34½, 1 page.
- 12 avril. Le ministre à M. Bégon. Vaisseau qu'il doit envoyer à l'Acadie, à Plaisance et au Canada. La proposition du Sieur Martel. Accordera passage sur *La Seine* au Sieur de la Tour, gentilhomme de l'Acadie. Folio 35, 2 pages.
- 19 avril. Le même à M. l'évêque de Québec. Lui demande l'estimation des ornements qu'il demande pour sa cathédrale. Folio 36, ½ page.
- 19 avril. Le même à M. Bégon au sujet du départ des vaisseaux. Folio 36½, 1½ page.
- 26 avril. Le même au même. Il est fâcheux que *La Seine* ne soit pas encore partie. Instructions diverses. Folio 37, 2½ pages.
- Marly,
2 mai. Congé pour un an au Sieur D'Esgly. Folio 38, ½ page.
- 3 mai. Le même à M. Bégon. Ne comprend pas qu'il faille pour 7,150 livres de plomb et de soudure pour la citerne du château. Aurait dû faire arrêter le nommé Sanson, Canadien, à son arrivée à Rochefort. Il faut l'enrôler dans une compagnie de marine pour qu'il ne repasse pas au Canada. Folio 40, 2 pages.
- 3 mai. Le même à M. Basiulle. Examinera le placet de M. de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, qui demande à rentrer dans ses biens. Le roi lui recommande ses intérêts. Folio 40½, ½ page.
- 3 mai. Mémoire du roi à M. de Callières. N'adresse son mémoire qu'à lui, attendu que M. de Champigny est nommé intendant à Havre de Grâce. Approuve qu'il ait mis la nouvelle Compagnie de la Ferme des Castors en possession des postes de Détroit et de Frontenac. Approuve qu'il ait donné 100 soldats à M. de Tonty pour suivre à Détroit M. de Cadillac. Les directeurs de la compagnie trouvent que les obligations auxquelles on les soumet leur rendront ces postes très onéreux. Coureurs de bois. Le Sueur. Juchereau. Trouve bon que de Tonty et La Forest jouissent de ce qu'il leur a accordé, pourvu qu'ils respectent ses restrictions. Les remèdes qu'il propose pour empêcher la dissipation ne lui paraissent pas sans inconvénients graves. A reçu les états des revenus et charges des communautés. Désire un pareil état tous les ans. Promotions. Etablissement de pêche du Sieur de Vitré. Accorde une même faveur au Sieur de la Vallière à l'Acadie. A trouvé mauvais qu'il permette à deux vaisseaux anglais de vendre leurs marchandises à Québec. Ne veut plus accorder d'autres concession aux communautés, qui sont déjà trop puissantes. Empêchera les prêtres de repasser en France sans la permission de l'évêque. Difficultés des seigneurs avec l'évêque au sujet des églises. Si les pertes subies par les habitants de Lachine pendant la guerre ne sont pas exagérées, ils méritent compensation. De Saint-Ours. Proposition de la Durantaye. Demande de concession des Sieurs de Soulanges et de Vaudreuil. Mémoire de Nicolas Perrot. Le Sieur de L'Épinay. Réclamation de la Dame Pachot. Concessions des Sieurs De Jordy et d'Aillebout. Représentations

1702. du Sieur de Galifet, demandant des sondages auprès des îles aux Coudres et Verte. Folio 41, 31 pages.
- 22 avril. Brevet de confirmation de la concession faite aux religieuses Ursulines des Trois-Rivières par M. de Callières. Folio 56½, 2 pages.
- 6 mai. Le ministre à M. de Callières. En vue de la guerre, il ferait bien de s'assurer la neutralité des Iroquois et même leur appui si cela était praticable, alors on pourrait faire de grandes choses. S'il croit que les Iroquois demanderont eux-mêmes des missionnaires, il ferait bien d'attendre, cela les obligerait à les défendre. Le Sueur. Sa Majesté a cassé les Sieurs de la Plante et de la Chevignerie pour s'être mariés sans permission. Veut bien lui permettre d'accorder de telles permissions quand il le jugera convenable. Trouve bon que le buste du roi qui a été placé chez M. Hazeur, soit remis sur la place publique, mais devra attendre le départ de M. de Champigny qui l'a ainsi placé, ce buste étant un don de lui. De Ramezay. D'Esgly. Plaintes nombreuses contre son secrétaire, M. d'Hauteville. Le fera passer en France. Folio 57, 6 pages.
- 3 mai. Le même au même. Donnera au Sieur Quénet la permission de traiter avec les sauvages à Lachine, en considération de l'incendie par les Iroquois de son habitation et d'une fabrique de chapeaux. Folio 60, 1 page.
- Marly,
6 mai. Le même à M. de Champigny. Aura soin de bien renseigner M. de Beauharnais, son successeur. Approuve qu'il ait enlevé la fourniture des mâts à ceux qui l'avaient pour la donner à M. de La Chenaye. A accordé 1,000 livres à M. de Vaudreuil pour l'aider à se loger à Montréal. Devra entendre les intéressés en la Compagnie du Nord sur leur différend avec la Compagnie de la colonie du Canada. L'affaire du buste de Sa Majesté. Folio 60½, 4 pages.
- 6 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Beauharnais. Recommendations générales sur tous les points du service public et le progrès de la colonie. Ne perdra pas de vue que l'intérêt qui prime tout est celui du royaume; que l'avantage d'une colonie est de se procurer chez soi ce qu'il faut acheter ailleurs, et de servir de marché pour le surplus de la production du royaume. Folio 62½, 19 pages.
- 6 mai. Le ministre à M. l'ancien évêque de Québec. Gratification de 3,000 livres pour les missions du Mississipi. A permis d'affecter 2,000 livres pour le Séminaire de Québec sur les 8,000 destinées au soutien des curés. Folio 71½, 1 page.
- 6 mai. Le même à M. de Crisacy. Le roi désire qu'il commande dans le gouvernement particulier de Québec en l'absence de M. de Callières, en observant que si celui-ci et M. de Vaudreuil faisaient tous deux défaut, ce serait M. de Ramezay qui aurait par intérim le commandement général de la colonie. Folio 72½, 1 page.
- 6 mai. Le même à M. de Ramezay. Est aise d'apprendre que les 300 recrues qu'il a conduites au Canada y soient arrivées en bon état. A accordé à son beau-frère, M. Mantet, la compagnie qui était vacante. Folio 73, 3 pages.
- 6 mai. Ordre du roi qui règle que pour prévenir des difficultés avec M. de Galifet, M. de Ramezay commandera à Montréal en l'absence de M. de Vaudreuil, gouverneur de ce lieu; et qu'en l'absence de MM. de Callières et de Vaudreuil, M. de Ramezay commandera dans toute l'étendue de la colonie. Folio 74, 1½ page.
- 6 mai. Le ministre à M. de Callières, au sujet de la permission accordée au Sieur Quénet de faire commerce à Lachine avec les sauvages. Folio 75, 1 page.
- 6 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Comprend que les habitants du gouvernement de Montréal sont trop éloignés de la mer pour se livrer à la pêche

DOC. DE LA SESSION No 8c

1702. autrement qu'en s'associant à ceux de Québec, mais doit les pousser à la culture et particulièrement à celle du chanvre, que le royaume est obligé d'importer des pays du nord. Folio 75½, 5 pages.
- 6 mai. Le même à M. de La Mothe Cadillac. A été aise d'apprendre son arrivée à Détroit avec les troupes et son installation. Espère qu'il rendra cet établissement aussi utile qu'il l'a fait espérer. Sur ses plaintes de la conduite du Père Vaillant, jésuite, le roi a fait savoir à ses supérieurs qu'il désirait le voir repasser en France. Ferait bien d'en user avec eux de manière à s'en faire des amis. Le commerce qu'il doit faire doit porter sur le chanvre, le lin, les cuirs et les menues pelletteries, plutôt que sur les castors. Désirerait une relation exacte, circonstanciée et complète du pays, "mais pas en termes de roman, comme sa dernière lettre, crainte de n'être pas pris au sérieux par le roi". Folio 77½, 3 pages.
- 6 mai. Le même à M. Prévost. Est aise d'apprendre que les différends qu'il a eus avec l'évêque soient *assoupiés*. Folio 80½, 1 page.
- 6 mai. Le même à M. Levasseur. A reçu les devis de la nouvelle enceinte de Québec, mais ne les peut bien comprendre sans un plan. Est aise d'apprendre que ces travaux feront de grands progrès au moyen de corvées des habitants. Croyait que les rues de Québec étaient pavées. Alignement des rues. Le Sieur Duplessis. Folio 81, 2½ pages.
- 6 mai. Le même à M. Bégon. Fera partir *La Charente* dès l'arrivée de M. de Beauharnais à Rochefort. Placet du Sieur Basset. Récit de ses trahisons et infidélités. Lui envoie un mémoire de M. de la Potterie au sujet du bois du Canada qu'il s'offre à fournir. Folio 83, 4 pages.
- 10 mai. Le même à M. de Quinson. A pu faire accorder une lieutenance à un des fils de M. Saint-Ours, mais rien de plus pour le présent. Folio 85½, ½ page.
- 10 mai. Le même à M. de Callières au sujet des commissaires ordonnateurs de la marine. Folio 85½, ½ page.
- 10 mai. Le même au même. Le roi a accordé 4,000 livres pour la reconstruction du Séminaire de Québec. L'évêque de Québec, à qui il en a parlé, doit changer son ordonnance au sujet du paiement des dîmes. Folio 86.
- 10 mai. Le même à M. l'ancien évêque de Québec, au sujet de la destruction du Séminaire de Québec. Folio 87, ½ page.
- 10 mai. Le même à M. de Beauharnais. Le presse de se rendre à Rochefort pour ne pas retarder le départ du vaisseau sur lequel il doit s'embarquer. Folio 87, ½ page.
- 10 mai. Le même à M. d'Aigremont. Ne veut pas que les valets des officiers servent de *passeevolans* dans les troupes. Le roi a créé 100 charges de commissaires de la marine et des galères, dont le salaire sera de 2,000 livres. Ces charges seront vendues au prix de 30,000 livres. Devra en acheter s'il veut être continué dans son emploi. Le Sieur de Beauchesne, qui en a acheté une, sera son subordonné. Folio 87½, 2 pages.
- 10 mai. Le même à M. de Monsagnac. Le roi a créé 100 charges de commissaire de la marine et des galères. Son emploi sera supprimé s'il n'achète pas une de ces charges. Folio 88½, 1 page.
- 10 mai. Le même à M. de Callières. Le roi désire un mémoire de ce qui peut être entrepris contre les Anglais en Amérique. En attendant, il ne doit pas perdre l'occasion de faire un bon coup contre eux. Folio 89, 1 page.
- 10 mai. Le même à M. Bégon au sujet du départ de *La Charente*. Folio 89½, 1 page.
- Marly,
24 mai. Le même à M. Bégon. Approuve qu'il ait remplacé *La Charente* par *La Loire*. Le Sieur Le Borgne du Coudray, qui a une grande concession à l'Acadie, y passe avec 6 hommes. Folio 90, 3 pages.

1702.
24 mai. Liste des particulières à qui le roi a accordé passage sur la flûte *La Loire* pour Québec. Folio 91 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 24 mai. Le même à M. de Callières. Le roi ne s'est pas encore décidé sur le choix du premier conseiller. M. D'Auteuil serait bien le mieux qualifié, mais il exige que son fils soit fait procureur général. Le roi a accordé la place de conseiller, laissée vacante par la mort de Peyras, au Sieur De Lino, qui a conduit avec grande sagesse l'affaire des castors. La compagnie devrait le renvoyer en France. Folio 92, 1 page.
- 24 mai. Le même au même. Le prie de donner une place d'officier au Sieur Drouet de Richarville, neveu de M. de Perrières, qui retourne au Canada. Id. Provisions de commissaire de la marine pour le Sieur Charles Caillard de Beauchesne. Folio 92 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 28 mai. Le même à M. D'Auteuil. Patentes accordées aux Ursulines de Trois-Rivières. Hôpital général. Ne prétend pas que les charges de conseillers passent de père en fils comme un héritage. Le roi a fait savoir à l'évêque que pour le paiement des dîmes il devait prendre d'autres moyens que le refus de l'absolution et des Pâques. Folio 93, 2 pages.
- 24 mai. Le même à M. de la Chesnaye. Sa proposition d'établir une fabrique de goudron et de brai gras lui fait plaisir. Pourra discuter avec M. Bégon sa proposition de faire tous les transports du roi au Canada. Folio 94, 1 page.
- 31 mai. Le même à M. de Callières. Devra s'informer si le jeune de La Salle, qui est à Québec, fils du feu Sieur de La Salle, commissaire des galères, a l'âge et les qualifications pour être enseigne dans les troupes. Folio 94 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 7 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. M. de la Touche lui a remis les actes constituant une rente de 1,000 livres pour les Ursulines de Trois-Rivières, revenu exigé par Sa Majesté pour émettre les lettres patentes qu'il a accordées. Bénédictins pour l'Acadie. Loue ses procédés envers M. Riverin. Folio 94 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Marly,
7 juin. Le même à M. de Beauharnais. Sauf-conduit a été donné à M. Riverin, mis en prison à Paris par ses associés et pour qui l'évêque s'est porté caution. L'assistera de son mieux dans ses efforts pour régler son affaire. Folio 95 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Versailles,
7 juin. Sauf-conduit du roi au Sieur Riverin pour lui permettre de retourner au Canada et de vaquer à ses affaires. Folio 96, 1 page.
- 7 juin. Le ministre à M. Bégon. Délivrera aux Sieurs Barolet et Magneur, associés de M. Riverin dans l'établissement du Mont-Louis, quatre milliers de poudre au prix de revient pour les dédommager de l'accommodement intervenu entre eux et M. Riverin. Folio 96 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 juin. Ordre du roi au Sieur Caillard de Beauchesne, lui enjoignant de se rendre à Québec pour occuper les fonctions de commissaire de la marine. Folio 97, 1 page.
- 14 juin. Le ministre à M. Bégon. Donnera passage au Sieur Quénet qui repasse au Canada. Folio 97 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 14 juin. Le même au même. Ordre au sujet des Sieurs Barolet et Magneux. Folio 97 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même à M. de Callières. Donnera sa protection aux Sieurs Barolet et Magneux. Fera rapport sur une concession de 4 lieues de front qu'ils demandent à Paspébiac dans la Baie des Chaleurs. Folio 98, 1 page.
- 14 juin. Le même à M. de Beauharnais. Attend la nouvelle de son départ de Rochefort. Donnera un congé à son frère, qui est hors d'état de s'embarquer pour le Canada. Folio 98 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 juin. Le même au Sieur Durand. Lui transmet un mémoire des pièces que lui a remis M. de Vanolles pour justifier un paiement pour les fortifications à Plaisance. Folio 99, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1702.
5 juillet. Le même à M. l'évêque de Québec. Le roi lui permet d'aller à Rome pour s'occuper de l'union des abbayes à son évêché qu'il lui a accordée. Devra chercher un autre expédient pour les missions de l'Acadie, le général des Bénédictins ne consentant pas à lui fournir des religieux de son ordre. Folio 99½, 1 page.
- 26 juillet. Le même au même. Est aise d'apprendre par sa lettre que les négociations avec l'abbé de Saint-André-Au-Bois, au sujet de l'établissement de sa communauté à l'Acadie, sont en bonne voie. Folio 100, 1 page.
- 2 août. Le même au même. Fera ce qui dépend de lui pour engager le roi à accorder à M. l'abbé de Saint-André-Au-Bois les conditions qu'il demande pour s'établir à l'Acadie. Folio 100.
- 2 août. Le même à M. Bignon, intendant de Picardie. Lui demande de s'efforcer d'affermir pour 8,000 livres l'établissement de l'abbé de Saint-André-au-Bois dans l'Artois. A cette condition l'abbé consent à fonder un établissement à l'Acadie et à y aller lui-même. Folio 100½, 1½ page.
- Ordre du roi, sur la requête des Sieurs Petit et de la Ranoye, pour permettre que le Sieur des Forges, époux de Madame de Verneuil, soit transféré de la prison du Châtelet à celle de Québec pour y subir son procès. (Le Sieur de Verneuil était commis du roi à Québec; Petit et de la Ranoye étaient ses cautions. A sa mort, une somme de 33,000 livres fut détournée par sa veuve et des Forges qu'elle épousa. De là le procès. - E. R.) Folio 101, 4 pages.
- 4 janvier. Le ministre à M. Bégon. Demande un rapport sur les mâts et autres bois apportés de l'Acadie par *L'Avenant* et *La Gironde*. Folio 103½, 1½ page.
- 1er février. Commission de capitaine à l'Acadie pour le Sieur Chacornacle à la place de M. de Villien. Folio 104, 2 pages.
- 1er février. Commission de capitaine à l'Acadie pour le Sieur Le Poupet de la Boularderie. Brevet d'enseigne de vaisseau pour le même. Idem. Commission de capitaine à l'Acadie pour le Sieur Dupont Du Vivier. Idem. Brevet d'enseigne de vaisseau pour le même. Idem. Provisions de lieutenant du roi à l'Acadie pour le Sieur de Bonnaventure, capitaine de frégate légère. Idem. Ordre pour faire servir le Sieur de Saint-Pierre en qualité de lieutenant dans la compagnie du Sieur Dupont Du Vivier, son frère. Idem. Ordre pour faire servir le Sieur de Labat, ingénieur, en qualité de lieutenant dans la compagnie du Sieur Poupet de la Boularderie. Idem. Brevet de major à l'Acadie pour le Sieur de Villien, capitaine. Idem. Ordre au Sieur Amariton, de présent à Paris, lui enjoignant de passer à Plaisance en qualité de lieutenant dans la compagnie de M. de Costebelle. Folio 105, 11 pages.
- 11 janvier. Le ministre à M. Bégon. Attend son avis sur le choix des vaisseaux. Fonds pour les fortifications de Port-Royal. Etat des munitions. Les Récollets qui sont à l'Acadie se plaignent que leur supérieur garde la gratification du roi et ne leur envoie aucuns secours. Le roi désire que cet argent leur soit remis directement. Demandes de M. de Brouillan. De M. de Monic. Plaintes des habitants de Plaisance. Folio 110, 10 pages.
- 11 février. Etat des munitions pour Plaisance. Idem. Munitions et marchandises pour le fort Saint-Louis de Plaisance. Folio 115, 5 pages.
- 15 février. Le ministre à M. Bégon. Plaisance et l'Acadie. Il n'apparaît pas que les mines de fer et de cuivre de l'Acadie soient abondantes. Folio 117½, 2 pages.

1702. Le même à M. du Brouillan. Le prie de donner une concession proportionnée à ses moyens au Sieur Carné, gentilhomme Breton, qui a résolu de s'aller établir à l'Acadie. Folio 118, 1 page.
- 15 février.
- 1er mars. Le même à M. Bégon. Vaisseaux destinés au voyage de Plaisance et de l'Acadie. Emploi des fonds. Folio 119½, 4 pages.
- 1er mars. Provisions de lieutenant civil et criminel de l'Acadie pour le Sieur Capdeville. Idem. Brevet de garde-magasin et de contrôleur à l'Acadie pour le Sieur Des Goutins. Idem. Commandement à l'île Saint-Pierre pour le Sieur de Sourdeval. Idem. Provisions de procureur du roi à l'Acadie pour le Sieur Des Goutins. Idem. Ordre au Sieur de Capdeville de se rendre à Port-Royal. Idem. Brevet de garde-magasin à Plaisance pour le Sieur Carerot sous les ordres du Sieur Durand, écrivain du roi, servant de commissaire de la marine. Idem. Provisions de commandant en Acadie pour le Sieur de Villien, en l'absence de MM. du Brouillan et de Bonnaventure. Idem. Ordre pour donner au Sieur de la Suze l'enseigne de la compagnie à l'Acadie commandée par le Sieur Dupont Du Vivier. Idem. Ordre au Sieur des Ferrant, enseigne d'infanterie, de présent à l'Acadie, de commander en cette qualité dans la compagnie commandée par le Sieur Poupet de la Boularderie. Folio 121½, 9 pages.
- 1er mars.
- 4 mars. Le ministre à M. Bégon. M. du Brouillan demande qu'on leste *La Seine* de pierre à chaux. A donné le commandement de ce vaisseau au comte d'Arquiau. Les soldats destinés à l'Acadie sont partis de Paris pour se rendre à Rochefort. Les commissions de capitaines ont été données à ceux qui s'étaient offerts d'habiller les compagnies à leurs frais. Le roi a donné la majorité de l'Acadie au Sieur de Chacornacle, à condition qu'il lève 40 soldats pour compléter sa compagnie et celle des Falaize. Ne doit pas les habiller. Recevra sur *La Seine* les femmes et domestiques des officiers mariés. Envoi du *Dragon* à Plaisance, etc., etc. Folio 125½, 4 pages.
- 8 mars. Règlement du roi au sujet de la pêche à Terre-neuve. Folio 127, 2 pages.
- 8 mars.
- 15 mars. Le ministre à M. Bégon. Choix des vaisseaux pour Plaisance, l'Acadie et le Canada. Folio 128, 2 pages.
- Mars. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Monnier, capitaine de brûlot, commandant *Le Dragon*. Ira à Plaisance, à Port-Royal, où il devra rencontrer le comte d'Arquiau, avec lequel il reviendra en France. Folio 129, 2 pages.
- Mars. Mémoire pour servir d'instruction au comte d'Arquiau, lieutenant entretenu de la marine, commandant la flûte *La Seine*. Voyage à Port-Royal. Folio 130, 2½ pages.
- 15 mars. Le ministre à M. du Brouillan. Est satisfait de sa diligence à transporter les effets du fort de la rivière Saint-Jean à Port-Royal, de sa conduite envers les habitants, et du plan de fort qu'il a projeté. A donné ordres d'inclure 25 bons ouvriers dans les recrues. A approuvé qu'il ait pris pour son fort l'endroit occupé par l'église. Procurera un autre endroit à la fabrique. A nommé M. Labat, pour être l'ingénieur des travaux du fort. Est recommandé par M. de Vauban. Les prétentions du duc de Vendôme, des Sieurs Le Borgne, de la Tour et autres sur les terres de l'Acadie, viennent d'être réglées par un arrêt. A prié l'évêque de faire remplacer M. Mondoux par un prêtre plus docile et moins entêté. Est aise d'apprendre le bon témoignage qu'il rend de Saint-Castin. Lui a accordé la mine de fer à la baie Sainte-Marie. Se propose de faire de La Hève le port principal de l'Acadie; ne le fera que plus tard. A permis aux Canadiens de s'établir à l'Acadie. Folio 131½, 17 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1702. Le même au même. A nommé M. de Capedeville, commissaire de la
22 mars. marine. Le Sieur Des Goutins étant par son mariage allié à beaucoup de
gens de l'Acadie, M. de Capedeville fera les fonctions de lieutenant civil
et criminel. Des Goutins sera procureur du roi et garde-magasin sous les
ordres de M. de Capedeville. Folio 139½, 1 page.
- 22 mars. Le même au même au sujet de la confiscation des effets du Sieur Basset.
Folio 140, ½ page.
- 22 mars. Le même au même. Lui communique l'avis de MM. d'Aguesseau, Ame-
lot et De Haguais, sur les concessions de l'Acadie, avant de rendre un ar-
rêt sur la matière. Folio 140½, 1 page.
- 15 mars. Le même au même. Gardera l'aumônier du vaisseau de M. Arquiau en
attendant le remplacement de M. Mondoux. Folio 141, ¼ page.
- 15 mars. Le même à M. de Bonaventure. Pourra continuer sa visite des côtes
de l'Acadie si la guerre n'est pas déclarée. Mines de cuivre et de fer. Fo-
lio 141, 2 pages.
- 15 mars. Le même à M. de Villien. Le roi lui a donné la majorité de l'Acadie,
n'ayant pas ajouté foi à l'accusation, qu'il avait fait le commerce de l'eau-
de-vie avec les sauvages. Folio 142, 1 page.
- 15 mars. Le même au Sieur Des Goutins. Instructions diverses. Folio 142, 3
pages.
- 15 mars. Brevet de don à M. du Brouillan, pour 6 années, de la mine de fer qui est
à la baie Sainte-Marie. Folio 144½, 1 page.
- 15 mars. Le même à M. L'Hermitte. Travaux au fort Saint-Louis de Plaisance.
M. de Monic est remplacé par M. de Subercase. Folio 145, 3 pages.
- 15 mars. Arrêt qui confisque, au profit du roi, les marchandises de la cargaison du
navire du nommé Basset de Mareine. Folio 146½, 1 page.
- 15 mars. Le ministre à M. Durand. Fortifications de Plaisance. Folio 147, 2½
pages.
- 15 mars. Le même au Sieur Barat. Sa conduite n'est pas irréprochable. Sera
cependant rétabli dans ses fonctions de greffier à Plaisance. Folio 148½,
½ page.
- 22 mars. Le même à M. Monic. Fortifications de Plaisance. Grèves. Ses rai-
sons pour emprisonner MM. L'Hermitte, de Saint-Ovide et Durand
étaient bien frivoles. Folio 149, 15 pages.
- 22 mars. Le même au même. Placets du Sieur de Sourdeval. Folio 156½, ½ page.
- 22 mars. Le même à M. Bégon. Départ des vaisseaux. Equipement des recrues.
Folio 156½, 4 pages.
- 29 mars. Le même à M. du Brouillan, au sujet des concessions de l'Acadie. Les
Sieurs de la Tour et Le Borgne demandent à être mis en possession de
suite de ce qui leur est accordé par l'avis des commissaires. Folio 158½, 1
page.
- Marly,
29 mars. Le roi à M. du Brouillan. Désire qu'il mette de suite les Sieurs Le
Borgne et La Tour en possession des terres qui leur sont allouées, s'il n'y
voit aucune objection. Donnera son avis sur le tout. Folio 159, 1½ page.
- Versailles,
1er avril. Provisions de gouverneur de Plaisance pour M. de Subercase, major des
troupes de la Nouvelle-France. Folio 160, 2½ pages.
- 3 mai. Le ministre à M. du Brouillan. Les habitants des Sables d'Olonne ont
fait choix de M. Perroteau pour choisir un établissement à l'Acadie. Folio
161, 1½ page.
- 12 avril. Le même au même. Le prie de bien traiter M. de la Tour, qui s'en re-
tourne à l'Acadie pour y faire valoir ses biens. Folio 162, ½ page.
- 12 avril. Le même à M. de Monic. Il serait plus prudent de faire servir en France
les soldats anglais qui ont déserté du fort Saint-Jean de Terre-neuve. Fo-
lio 162, 1 page.

1703. Mémoire pour servir d'instruction à M. de Subercase, nommé gouverneur de l'île Terre-neuve et du fort de Plaisance, en récompense de ses 18 années de bons et loyaux services en Amérique. Situation de la colonie de Plaisance. Instructions diverses. Folio 163, 12 pages.
- 17 mars. Le ministre à M. Durand. Instructions diverses. Folio 168½, 7 pages.
Mémoire pour servir d'instruction au Sieur du Gué, capitaine de brûlot, commandant la flûte *La Loire*. Se rendra à Mobile avec son chargement de munitions et marchandises qu'il remettra au Sieur de Bienville, qui y commande, et au Sieur de la Salle, écrivain du roi, etc., etc. Laissera le Sieur d'Iberville charger *La Loire* pour son compte et reviendra à Rochefort. Folio 171½, 2 pages.
- 27 février. Le ministre à M. Bégon. A fait fonds de 60,000 livres pour la colonie du Mississipi. S'entendra avec M. d'Iberville, qui est à présent à La Rochelle, sur l'emploi de ce fonds. Le roi a accordé le fret de retour. Le Sieur d'Iberville propose de faire passer quelques filles de bonne vie pour les marier avec les Canadiens de sa colonie. Folio 172½, 5 pages.
- 7 février. Le même au même. A accordé passage pour le Mississipi au Sieur de Launay et à 6 personnes. Folio 174½, ½ page.
- 21 mars. Le même à M. du Gué. Lui envoie ses instructions pour son voyage à Mobile. Folio 175, ½ page.
- 24 janvier. Le même à M. d'Iberville. Accepte qu'il fasse usage de *La Loire* au lieu du *Wesp* pour le voyage à Mobile. Sera confiée à M. du Gué. Ecrit à M. Bégon de faire passer par *La Loire* les compagnies que MM. de Volezard et de Châteauguay sont à lever, si elles sont prêtes. Il serait mieux de passer par le *vieux canal*, la route étant plus sûre. M. de Champigny convient qu'il faut faire des bornes à la colonie du Mississipi et la séparer du Canada. Ne doit pas craindre que cette séparation nuise à sa famille en Canada. Ne croit pas que le roi veuille donner 500 écus au Sieur Le Sueur en lui donnant la place de juge de ce pays. M. Bégon écrit que le Sieur Faneuil ne veut pas se convertir. Ne peut donner la charge de garde de la marine à Charles de Longueuil s'il n'est pas âgé d'au moins 16 ans. Folio 75, 4 pages.
- 17 juin. Le même au même. A fait fonds de 60,000 livres pour la colonie du Mississipi dont il réglera l'emploi avec M. Bégon. Aura le commandement en chef de la colonie du Mississipi. Lui a accordé le fret du *Wesp*. A accordé des enseignes de vaisseaux à MM. de Volezard et de Châteauguay. Trouve bon qu'il envoie quelques filles pour les marier aux Canadiens établis au Mississipi. Le Sueur. Folio 177, 2½ pages.
- 17 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Les Pères Jésuites désirent qu'un district leur soit assigné exclusivement pour leurs missions du Mississipi, autrement leurs démêlés causeraient du scandale. Désirent qu'à cet effet il prenne pour son grand vicaire le supérieur qu'ils y établiraient. De leur côté, les MM. des Missions Etrangères qui y ont des missionnaires, prétendent avoir un des leurs à l'établissement principal et être indépendants des Jésuites. Le roi ne décidera rien qu'il n'ait son avis. Folio 178½, 3 pages.
- 30 mai. Le même à M. de Callières. A été informé par M. Berthelot, que n'étant pas payé du prix de vente de l'île d'Orléans, consenti à la veuve Pachot, il a pris des procédés contre elle pour le paiement ou l'annulation. Folio 179, ½ page.
- 30 mai. Le même à M. de Beauharnais sur le même sujet. Le prie de voir à ce que le conseil lui donne bonne et brève justice. Folio 180, 1 page.
Mémoire du roi à MM. de Callières et de Beauharnais. Est aise qu'ils aient donné des missionnaires aux Iroquois et que ceux-ci se soient enga-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1703. gés à les protéger envers et contre tous. Sans les Iroquois, les Anglais seront impuissants. Jugeront eux-mêmes s'il convient de permettre la vente de l'eau-de-vie aux Iroquois. Convoqueront M. de Cadillac et les principaux officiers et habitants de la colonie pour discuter l'avantage du poste de Détroit. Prendront note de toutes les raisons pour et contre. N'accorderont pas de congés, vu la grande quantité de castors en magasin. Forts de Chamby, Sorel, Laprairie et Saint-François. Concessions. A donné la charge de premier conseiller à M. de Lotbinière en remplacement de M. de Villeroy. Autres promotions. M. de Crisacy a été nommé gouverneur des Trois-Rivières. Les Sieurs de Bécancourt et de Portneuf, son frère. Les Sieurs Juchereau et Le Sueur. Désire que le Sieur de la Forest réside désormais au Canada, où se trouve sa compagnie. Emploiera de Tonty au Mississipi. A accordé une concession à Paspébiac aux Sieurs Bourlet et Mayeux, pour les dédommager de leurs pertes au Mont-Louis. A considéré le Sieur de la Salle déchu de tous ses droits à Frontenac. A cependant, sur les 10,000 livres de l'estimation du fort, accordé 6,000 à Madame la comtesse de Frontenac et 4,000 au Sieur Pelé, marchand de Paris, créanciers. Examineront s'il y a lieu de dédommager M. de Maricourt, qui prétend avoir fait des dépenses pour loger et nourrir les délégués des Iroquois. Folio 180½, 23 pages.

Marly,
4 juillet.

Mémoire pour servir d'instruction à M. de Beauharnais, lieutenant entre-tenu de la marine, commandant la flûte du roi *La Seine*. Se joindra au vaisseau du roi *Le Faucon Anglais*, commandé par M. de Joncaux, qui lui servira de convoi jusqu'au Cap-Breton, d'où il se rendra seul à Québec. Fera charger les mâts, et s'il n'y en a pas suffisamment pour composer son chargement, il acceptera le fret des marchands et reviendra à La Rochelle. Folio 191½, 3 pages.

Addition au mémoire du roi du 20 juin dernier sur les affaires de la Nouvelle-France. Le roi a rendu un arrêt sur les réclamations des concessionnaires de l'Acadie. Le feront enregistrer au conseil. Un double a été adressé à M. du Brouillan avec ordre de l'enregistrer au greffe de la juridiction de Port-Royal. M. Gaulin, missionnaire à Pentagoët, a demandé la grâce de Jean Denis, habitant de Charlebourg, qui le roi a accordée. Ils (MM. de Callières et de Beauharnais) lui remettront ses lettres de grâce pour les faire entériner s'il n'y voit aucun inconvénient grave. Sommes dues par des habitants du Canada au Sieur Dolier, intéressé en l'ancienne Compagnie du Domaine d'Occident. Folio 193, 2 pages.

Versailles,
20 juin.

Le ministre à M. de Callières. Ne croit pas que les Anglais puissent entreprendre rien de sérieux contre le Canada sans le secours des Iroquois. Ne fera aucune entreprise considérable contre eux et surtout évitera de les attaquer aux endroits qui pourraient forcer les Iroquois à prendre parti. Est aise du bon témoignage qu'il donne des Récollets. Donnera au jeune de la Salle, qui a été élevé dans le séminaire de Québec, la place d'enseigne qu'occupait le Sieur Jean, neveu de M. de Subercase. Les Sieurs de Crisacy, de Ramezay et de Langloiserie. Est aise de la bonne intelligence qui existe entre lui et M. de Beauharnais. Réclamation du Sieur de Brussy. Idem de la veuve Landeron, de Québec. Folio 194, 7 pages.

26 juin.

Le même à M. de Beauharnais. Devra étudier les affaires et le fonctionnement de la Compagnie de la Colonie. Se rendra compte des ransons qui ont empêché un grand nombre d'y prendre un intérêt, etc., etc. Les Sieurs d'Aigremont, de Monseignat, de Beauchesne. Urselines. Folio 197½, 10 pages.

23 juillet.

Le même à M. de Callières. Lui transmet un mémoire au roi sur la traite de l'eau-de-vie. S'en remet à lui pour juger si elle doit être prohibée ou simplement restreinte. Folio 222½, 1 page.

1703.
18 juillet. Le même à M. l'évêque de Québec. Lui envoie la lettre du vicaire général de la Congrégation des Prémontrés, dans laquelle il verra ce que ces religieux exigent pour prendre en mains les missions de l'Acadie. Croit leurs propositions acceptables et espère que celles qui ne le seraient pas seraient modifiées s'il s'y employait. Folio 203, 2 pages.
- 18 juillet. Le même au Sieur de Beauharnais, lieutenant de vaisseau. Fera embarquer sur *La Seine* huit ballots de marchandises appartenant au Sieur Rivierin. Permettra au *Neptune*, appartenant à M. Grignon, de La Rochelle, de faire le voyage sous son escorte. Folio 204, 1 page.
- 20 juin. Le même au Sieur Hazeur. L'informe que le roi l'a choisi pour remplacer feu M. de la Chesnaye au conseil. Folio 204½, ½ page.
- Marly,
4 juillet. Le même à M. de Foucoux. Le roi lui a donné le commandement du vaisseau *Le Faucon Anglais*. Folio 205½, ½ page.
- 4 juillet. Le même au Sieur Petit. Trouvera ci-joint ses instructions sur ce qu'il aura à faire durant son voyage à l'Acadie. Folio 205, ¼ page.
- 4 juillet. Le même à M. de Beauharnais, lieutenant de vaisseau. Fera son possible en se rendant à Québec, pour relever le vaisseau du Sieur Pachot, échoué dans le fleuve. Folio 205½, 1½ page.
- 4 juillet. Mémoire pour servir d'instruction à M. de Foucoux, commandant le vaisseau *Le Faucon Anglais* pour le Canada. Se joindra aux vaisseaux *La Seine* et *L'Eléphant*. Laissera le premier continuer sa route vers Québec et accompagnera le dernier jusqu'à La Hève, Chibouctou, ou même Port-Royal. De là il se rendra à Plaisance et reviendra à La Rochelle. Serait à désirer qu'il put faire une partie de la route avec les vaisseaux du marquis de Villette qui se rend aux îles. Folio 206, 5 pages.
- 18 juillet. Le ministre à M. de Callières. Le roi a jugé bon d'envoyer M. de Saint-Castin commander à Pentagoët pour qu'il pousse les sauvages à faire la guerre aux Anglais. Folio 208½, ½ page.
- 4 juillet. Le même à M. de Galifet, au sujet de son différend avec M. de Vaudreuil. Folio 208½, ½ page.
- 13 juin. Le même à M. Bégon. Instructions sur les envois au Canada et à Plaisance. Folio 209, 5 pages.
- 20 juin. Le ministre à MM. de Callières et de Beauharnais. Demande leur avis sur l'exemption de fournir des picux dans les forts et villes, demandée par l'évêque au nom des curés et des communautés. Folio 215½, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. Du Pont. Le roi lui a donné la charge de conseiller garde secl. Folio 216, ½ page.
- Le même à M. de Beauharnais. A été bien aise d'apprendre son arrivée à Rochefort. Lui recommande de presser le départ de *La Seine*. Les directeurs de la Compagnie de la Colonie ont demandé pour cette année un sursis à l'exécution de l'arrêt qui supprime le droit du quart des castors. Demande son avis. Folio 218, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. de Louvigny. Le roi lui a accordé la majorité de Québec à la place de M. de Langloiserie promu lieutenant du roi. A donné sa compagnie à M. de Grandville. Folio 218½, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. de Coulombière. A été fait conseiller à la suggestion de l'évêque. Folio 219, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. de Monseignat. A été fait conseiller. Ne pourra continuer comme contrôleur de la marine, mais en fera les fonctions. Folio 219½, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. d'Aigremont. N'ayant pas acheté la charge de commissaire de la marine il ne peut être continué. Sera secrétaire de M. de Beauharnais et aura plus tard une subdélégation.
- 20 juin. Le même à M. Levasseur de Néré. A reçu les plans et profils des ouvrages faits aux fortifications de Québec. Attend encore les plans de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1703. Montréal, Trois-Rivières, Chambly, Laprairie, Sorel et Saint-François. Folio 220, 2 pages.
- 20 juin. Le même à M. de Lotbinière. A été nommé premier conseiller. Folio 221, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. de la Martinière. A été nommé lieutenant général de la prévôté. Folio 221½, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. de LaDurantaye. A été fait conseiller. Folio 222, ¼ page.
- 20 juin. Le même à M. de Ramezay. Le roi lui a accordé la croix de chevalier de Saint-Louis. Affaires militaires. Folio 222½, 5 pages.
- Ordre du roi enjoignant à MM. de Callières et de Beauharnais de donner aux Religieuses de l'hôpital général, part au jardin. Folio 224½, 1 page.
- 20 juin. Le ministre à M. de Crisacy. A été nommé gouverneur des Trois-Rivières à la place de M. Prévost. Folio 225, 2 pages.
- 20 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Ne doit pas attaquer les Anglais à Orange comme il se le proposait, cela pourrait être une occasion d'intervention contre nous de la part des Iroquois. Il ne convient pas non plus d'attaquer Boston. La rumeur que la peste y était ne se confirme pas. N'a pu donner la lieutenance vacante à son fils aîné. Avait été demandée par le duc de Bourgogne. Folio 226, 4 pages.
- 20 juin. Le même à M. Hazeur. A été fait conseiller. Folio 228, ¼ page.
- 20 juin. Le même à M. de la Motte Cadillac. Il serait à désirer que son établissement devint aussi utile et considérable qu'il le dit, mais il y a bien des contradicteurs. On dit que la terre ne vaut rien ; qu'il n'y a pas de chasse ; que la pêche y est peu abondante ; qu'il est exposé aux Iroquois. Devra faire valoir ses raisons à l'assemblée que doit convoquer M. de Callières. Ferait bien d'envoyer en France quelques-uns des animaux extraordinaires dont il parle pour les placer dans la ménagerie de Versailles. Folio 228½, 5 pages.
- 6 juin. Le ministre à M. du Brouillan. Le roi a accordé 25,000 livres pour mettre le fort de Port-Royal dans sa perfection. Le plan du Sieur Labat a été approuvé par Vauban. Ne peut construire un fort à La Hève. Approuve son projet d'attaque sur Boston, mais a besoin de ses vaisseaux ailleurs. Tâchera d'échanger le capitaine Baptiste. Abénakis. Est chagrin que la mine que le roi lui a donnée ne soit d'aucune valeur. La conduite du Sieur de Bonaventure est si scandaleuse que le roi n'aura pas d'égards à ses services s'il ne s'amende. Fera bien d'interdire M. de Villien de ses fonctions. Pourra employer son beau-frère, M. de la Vallière, au commandement des milices. A ordonné au Sieur de Chacornacle d'aller reprendre son commandement. A accordé une enseigne à M. de la Tour dans la compagnie de Teinville. Le Père Mondoux ne retournera plus à l'Acadie. Lui permet de bâtir un moulin, à condition que les habitants puissent se servir de tout autre et en bâtir librement. Des Goutins. Loppinot. Le roi n'a pas été content des missionnaires qui se sont entremis pour l'adoption d'un traité de neutralité entre les Abénakis et les Anglais. A demandé au Père La Chaise de faire revenir le Père Ralet, et à M. de Saint-Castin de retourner à l'Acadie. Folio 231, 30 pages.
- 20 juin. Le même à M. Bégon. Mâts à apporter de l'Acadie. Le roi a accordé une cloche de 500 livres pour l'église de Port-Royal. Le Sieur Le Borgne du Coudray. Instructions diverses concernant l'Acadie et Plaisance. Folio 246, 4½ pages.
- 25 avril. Le même au même. Donnera passage sur le vaisseau qui va à l'Acadie à M. l'Abbé de Saint-André-aux-Bois, de l'ordre des Prémontrés, et à 9 religieux de son ordre. Folio 248, 1 page.

1703.
27 juin. Le même au même. Instructions diverses sur l'approvisionnement de Plaisance et de l'Acadie. Folio 248 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 20 juin. Le même au provincial des Récollets. Le prie de faire passer 2 religieux de son ordre à l'Acadie sur le vaisseau que l'on équipe actuellement à La Rochelle. Folio 249 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 20 juin. Le même au même sur le même sujet. Folio 250, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 juin. Le même au Sieur Petit. Permettra au Sieur Téberge, commis des Intéressés en la Compagnie de la Pêche sédentaire à l'Acadie, de charger sur la flûte qu'il commande les marchandises qu'ils ont encore en ce pays. Folio 250 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Petit, commandant la flûte du roi *L'Eléphant*. Portera à Port-Royal les marchandises et munitions dont son vaisseau est chargé. Rapportera les mâts qui lui seront livrés ainsi que les effets de la Compagnie de la Pêche sédentaire. Folio 250 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 18 juillet. Le même à M. du Brouillan. (Cette lettre est à très peu de chose près une copie de celle du 6 juin, ci-haut. Ne pas la copier.—E. R.)
- 25 avril. Le même au même, à l'égard de l'abbé de Saint-André-au-Bois. Folio 263 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 20 juin. Le même au même. Dans le différend entre M. de Villien et de Falaise, ce dernier a eu tort. Il doit être mis aux arrêts. Plaintes des habitants contre lui ; prétendent qu'on veut leur enlever des marais dont ils sont en possession depuis très longtemps. Plaintes contre lui du Sieur Pélerin, habitant de Port-Royal, au sujet d'un terrain. Plaintes d'Alain pour non paiement. Doit gouverner avec douceur et justice. Folio 264, 3 $\frac{1}{2}$ page.
- Ordre du roi interdisant le Sieur de Villien de ses fonctions. Folio 265 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Permission à M. du Brouillan de relever le Sieur de Villien de son interdiction. Folio 266, $\frac{1}{2}$ page.
- Le ministre au même. Examinera la lettre du Sieur de la Tour, propriétaire du vaisseau *Le Saint-Charles*, demandant le paiement de la valeur de son vaisseau employé au service du roi. Folio 266, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. de Bonaventure. Ses débauches et sa conduite scandaleuse ont failli lui faire perdre son emploi. Folio 266 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. de Villien. N'a pas pour M. du Brouillan la subordination et le respect qu'il lui doit. Le roi a donné l'ordre de l'interdire de ses fonctions. Folio 267 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 20 juin. Le même à M. Des Goutins. A informé M. Bégon de ses plaintes au sujet de la mauvaise qualité des munitions envoyées à l'Acadie. A bien fait de l'informer de la proposition du Sieur de Villien qui offre à deux habitants de les laisser s'établir sur les rivières Chipodi et Petitcodiac, moyennant qu'ils lui paient rente et le reconnaissent comme leur seigneur. On examinera si ces terres appartiennent à M. de la Vallière, son beau-père. Folio 268 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- 6 juin. Le même à M. de Labat. M. de Vauban a été satisfait de ses plans touchant le fort de Port-Royal. Folio 171 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 juin. Ordre du roi au greffier de Port-Royal de rayer des registres une déclaration écrite de la main du Père Mondoux, injurieuse pour M. du Brouillan. Folio 172, 1 page.
- 27 mars. Le ministre à M. de Subercase. Instructions diverses touchant le gouvernement de Plaisance. Folio 172, 6 $\frac{1}{2}$ pages.
- 6 juin. Le même au même. Instructions diverses. Idem. Folio 275 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 26 mai. Le même au Sieur Durand. Folio 276 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mars. Le même à M. de Monic. Le roi lui a accordé une gratification de 1,000 livres. Folio 277, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1703. Le même à M. L'Hermitte. Fortifications de Plaisance, etc., etc. Folio 277, 4 pages.
- 17 mars. Le même à M. de Costebelle. Espère qu'il s'entendra mieux avec M. de Subercase qu'avec M. de Monic. Il est fâché que les Anglais aient pillé les habitants de l'île Saint-Pierre et enlevé quelques bâtiments. Le roi, pour cette année, ne permettra qu'aux vaisseaux Basques, à 9 de Nantes et à 6 de Grandville, d'aller à Plaisance pour y faire la pêche. A approuvé la course qu'il a faite sur les Anglais et est heureux du succès qu'il a obtenu. Folio 279½, 6 pages.
- 17 mars. Le même à M. de Sourdeval. Est fâché que le poste qu'il commandait ait été enlevé par l'ennemi. Ne peut y bâtir un fort cette année. Folio 282, 1½ page.
- 6 juin. Le même à M. Argand. Destination et emploi des fonds accordés pour mettre Plaisance en état de défense. Folio 283, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. Durand. Ecrit à M. Bégon pour qu'il lui envoie un supplément de munitions. Idem. 28 mars 1703. Folio 283½, 2 pages.
- 17 mars. Le même à M. de Saint-Ovide. Ne peut lui accorder pour cette année le congé qu'il demande. Folio 284, ½ page.
- 17 mars. Le même à M. Rabier, au sujet des appointements de M. de Sourdeval. Folio 284½, 1 page.
- 17 mars. Le même à M. de Vanolles. Même sujet. Folio 285, ½ page.
- Le même à M. Argand. Destination et emploi des fonds accordés pour Terre-neuve. M. de Subercase doit s'embarquer à Bayonne et M. de Monic s'y arrêter. Folio 285, 4 pages.

Fin du volume.

Le volume 24 n'a rapport qu'aux îles d'Amérique.

DEPECHEs DU CANADA.

COLONIES.—1704.

Série B.—Vol. 25.

Table. Folio 1, 15 pages.

Les 25 premières pages de ce volume se rapportent à la Louisiane. Il y est question de d'Iberville, de Bienville, de Serigny, de Châteauguay, de La Salle et des Canadiens qui y furent amenés par eux. Pour ces raisons j'ai cru qu'il serait intéressant pour le Canada de connaître et de posséder les documents se rapportant à la première période de la colonisation de la Louisiane. 25 pages.

1704. Le ministre à M. Bégon sur les affaires de Plaisance. Folio 13½, 3 pages.
- 29 mars. Le même au même. Affaires de Plaisance. Plaintes de M. de Brouillan. Folio 14½, 5 pages.
- 29 mars. Le même au même. Affaires de Plaisance. Folio 17, 8 pages.
- 2 avril. Le même à M. de Subercase. Affaires de Plaisance. L'hôpital devra être administré par des séculiers et non par les Hospitaliers de Québec. Approuve qu'il attaque les Anglais de Terre-neuve. Folio 21, 21 pages.
- 2 avril. Le même à M. de Costebelle. A accordé au Sieur Du Pin, sur sa recommandation, l'aide-majorité de Plaisance. Folio 32, 1½ page.
- 2 avril. Le même à M. L'Hermitte. Fort de Plaisance. Folio 32½, 1 page.

1704. Le même à M. Durand. Instructions diverses sur l'emploi des fonds.
2 avril. Folio 33, 9 pages.
- 2 avril. Le même à M. Amariton. Le nommera à quelque emploi à Plaisance à la première occasion. Folio 37½, 1 page.
- 2 avril. Le même à M. de Sourdeval. Le roi a jugé à propos d'abandonner les établissements de l'île Saint-Pierre et du Chapeau-Rouge tant que la guerre durera. Folio 38, 1 page.
- Marly,
5 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sieur Josselin de Marigny, lieutenant entretenu de la marine, commandant le navire du roi *La Charente*. Portera munitions à Plaisance et reviendra à La Rochelle avec une cargaison de morue. Folio 38½, 4 pages.
- Versailles,
23 avril. Le ministre à M. Durand. Folio 40½, ½ page.
- 14 mai. Le même à M. de Subercase. Soldat gracié à la prière de M. du Brouillan. Demande la valeur d'une maison à M. du Brouillan, située à Plaisance. Folio 41, 1 page.
- 9 avril. Ordre du roi pour permettre au Sieur de la Boularderie de faire des recrus pour les compagnies qui sont à l'Acadie. Folio 41½, 1 page.
- 9 avril. Le ministre à M. du Brouillan au sujet d'un jeune cadet qu'il désire faire repasser en France. Folio 42, ¼ page.
- 14 mai. Le même à M. le comte de Toulouse. Le prie de commettre un officier pour le jugement des prises qui sont menées à l'Acadie. Suggère M. Des Goutins. Folio 42, 1 page.
- 14 mai. Le même à M. du Guay. Le Sieur de la Boularderie. M. du Brouillan ayant renvoyé la cloche qui s'est cassée par le froid, il faut lui en renvoyer une autre du même poids. Donnera passage pour l'Acadie à la Dame de Bonaventure et à la femme du nommé Guerrier, chirurgien. Epées. Médicaments. Folio 42½, 5 pages.
- 14 mai. Le même à M. de Saint-Castin. Lui communique une lettre d'un nommé Chartier, demeurant à Hescondet, près de Pentagoët, se rapportant aux sauvages. Folio 45, ½ page.
- 4 juin. Le même à M. du Brouillan. Lui accorde le congé qu'il demande pour venir faire panser ses blessures, à la condition, qu'au départ du vaisseau, il n'y ait pas apparence d'une attaque contre Port-Royal. Folio 45½, 1 page.
- 4 juin. Le même au même. Reçoit de tous côtés des plaintes contre lui. Blâme ses procédés envers le Sieur de Labat, ingénieur, et envers le Sieur de Goutins. Monnaie de cartes. Ne s'occupera de la construction d'un fort à La Hève qu'après la guerre. Espère qu'il rendra justice au Sieur Pellerin, dont il semble avoir lésé les droits. Le Sieur Allain. A bien fait d'envoyer M. de la Boularderie aux mines pour prévenir une émeute. Est heureux que les habitants de ce lieu aient accepté de venir travailler au fort. Laissera au nommé La Verdure le commandement des milices aux mines. Devra renvoyer la dame Barat, avec laquelle il vit, chez son mari à Plaisance, et la dame de Freneuse au Canada, ou dans les terres de son mari, à la rivière Saint-Jean. Le roi est très mécontent du scandale que le Sieur de Bonaventure et lui causent. Accepte que le Sieur de Villien prenne son congé définitif avec pension, puisqu'il n'est plus en état de servir. La majorité sera donnée au Sieur de Falaize, la compagnie de ce dernier au Sieur de Gannes, son frère, et la lieutenance au Sieur D'Amours. La prétention du Sieur de La Tour au sujet de son brigantin, est extraordinaire. A approuvé la convention avec les gens de Boston pour l'échange des prisonniers. A accordé au Sieur de Saint-Aubin toute la terre qu'il réclamait. Comme le Sieur De Goutins s'abstient de juger dans les causes où les parents de sa femme sont intéressés, le roi n'a pas voulu nommer

DOC. DE LA SESSION No 8c

1704. un nouveau juge. Le Sieur de Lopinot le remplacera dans ces causés. Le roi désire qu'il soit fait choix de quelques habitants pour assister le juge dans les causes criminelles. Sergents exploitants. Dédommagements aux gens dont on prend le bois pour le service du roi. Plaintes de de La Tour au sujet des terres de sa concession. Concession de Péroteau. Attend la fin de la guerre pour l'exploiter. Lui accordera (M. du Brouillan) la concession du Port-Rosignol. Le roi a eu horreur de sa cruauté en appliquant les mèches à un soldat qui n'était pas coupable. Comme ce soldat est devenu incapable de gagner sa vie, le roi lui accorde demi-solde à prendre sur ses appointements. Folio 46, 28 pages.
- 4 juin. Le même au Sieur des Goutins. Mésintelligence avec M. du Brouillan. Siégera à l'avenir au conseil de guerre. Le Sieur Lopinot, jugera dans les causes où les parents de sa femme sont intéressés. Habitants pour assister dans les procès criminels. Permission d'appeler au conseil de Québec. Grande consommation de vivres pour les sauvages. Fonds excédés. La Dame de Freneuse et la Dame Barat. Folio 60, 8 pages.
- 4 juin. Le même au Sieur de Bonaventure sur ses débauches et sa mauvaise conduite avec la Dame de Freneuse et sur le commandement du pays en l'absence de M. du Brouillan. Le roi a été prêt de le casser. Sa femme s'en va le rejoindre. Folio 64, 2½ pages.
- 4 juin. Le même au Sieur de Labat. Ligne de conduite qu'il doit tenir avec M. du Brouillan. Fortifications. Folio 65½, 2 pages.
- 4 juin. Le même au Sieur de Falaise. Le roi lui a donné la majorité de l'Acadie à la place de M. de Villien, et sa compagnie à son frère, de Gannes. Lui a donné la concession de la terre qu'il a acquise. Devra la mettre en valeur. Folio 66½, 1 page.
- 4 juin. Le même à M. de Villien. Le roi lui a accordé sa retraite avec 600 livres de pension et une place de garde de la marine à son fils. Pourra se retirer en France ou au Canada. Folio 67, 1½ page.
- Mémoire pour servir d'instruction au Sieur d'Eschilays, lieutenant entretenu de la marine, commandant le navire du roi, *La Loire*. Partira en compagnie de *La Seine*, allant au Canada, que commande M. de Maupéon. Se séparera de lui au lieu convenable, touchera à Chibouctou ou à La Hève pour s'informer de M. du Brouillan si la baie Française n'est pas bloquée par des vaisseaux ennemis. Rapportera de Port-Royal une cargaison de mâts et de planches. Folio 68, 5½ pages.
- 27 février. Ordre du roi enjoignant à M. Argant de livrer un millier de poudres à la Compagnie du Mont-Louis. Folio 75, 1 page.
- 2 avril. Le même à M. de Bégon. Permettra au Sieur Du Van, gentilhomme de l'Anjou, de repasser au Canada avec sa famille sur le vaisseau du roi. Folio 75½, ½ page.
- 2 avril. Le même à M. de Beauharnais. Le prie d'envoyer à M. de Subercase, dans *Le Wesp*, quelques Canadiens et matériaux pour le fort de Plaisance. Folio 75½, ½ page.
- 7 mai. Le même à M. Riverin. Le roi a accordé au Sieur Billatte, marchand de Bordeaux, de charger de la farine et des légumes à Québec pour les porter aux îles. Folio 83½, 1 page.
- 7 mai. Le même à M. de Beauharnais sur le même sujet. Folio 84, 1 page.
- 14 mai. Le même à M. du Guay. Le roi a accordé passage au Canada sur *La Seine* à M. de Bouteville, prêtre canadien, et au sauvage qui l'accompagne. Folio 84½, 1 page.
- 23 mai. Le même à M. de Chaulnes. Désire qu'il lève 50 recrues pour envoyer au Canada et remplacer ceux qui se font habitants. Il doit faire choix d'hommes forts et vigoureux. Folio 85, 1 page.

1704.
14 juin. Le même à M. du Guay. Les armes qui ont été envoyées au Canada depuis 2 ans n'étaient pas bonnes. Enverra à M. de Beauharnais, par *La Seine*, les 2 potiers et le teneur de laine qu'il demande. Folio 85½, 1 page.
- 14 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Ne devra pas laisser les curés marier les soldats sans l'aveu des officiers. Fera chanter un *Te Deum* en action de grâce des bénédictions qu'il a plu à Dieu de répandre sur les armes du roi. Folio 86½, 1½ page.
- 14 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Le félicite d'avoir été nommé gouverneur de la Nouvelle-France. A bien fait d'envoyer le Sieur Jonquière passer l'hiver chez les Iroquois, et de n'avoir pas envoyé de partis du côté d'Orange pour ne pas indisposer les Iroquois. A bien fait d'engager les Abénakis à faire une course sur les Anglais de Boston. Doit être en garde contre le chef des Hurons et les Miamis et doit s'efforcer de les amener par la douceur à s'établir à Détroit. S'appliquera à faire réussir ce poste. Est aise du succès remporté par le Sieur La Grange, au nord de Terre-neuve. Le roi a fait chevaliers de Saint-Louis, MM. Le Vasseur et de Saint-Ours. Donnera à M. de Subercase les officiers et les Canadiens qu'il demande pour une entreprise sur les Anglais de Terre-neuve. Folio 87, 6 pages.
- Liste des officiers des troupes servant en Canada qui ont été promus en 1704. Folio 90, 1 page.
- 14 juin. Le ministre à M. de Beauharnais. Affaires de la Compagnie des Castors. La conduite du Sieur de Lino exige qu'il sorte de la direction de la compagnie. Son alliance avec Guitton dans un commerce onéreux pour la compagnie. Son procès avec la compagnie. Le nombre des directeurs sera réduit de 7 à 5, et on prendra avantage de cette réduction pour en faire sortir le Sieur de Lino sans causer de scandale. Le Sieur Macart, conseiller, passe au Canada, comme directeur. Les plaintes contre l'établissement du Détroit paraissent être faites dans un intérêt particulier; il faut au contraire encourager cet établissement. Règlement pour assurer la liberté des voix dans le conseil. Le roi a accordé une des compagnie vacantes à son frère, M. de Beauville. Pressera les procédés au conseil dans l'affaire du Sieur Berthelot et de la Dame Pachot. Vu la parenté de cette dame avec le procureur général, il pourra appeler 6 juges non suspects. Le Sieur de Lotbinière. Pourra fixer les prix des marchandises qui seront rares et tenues par quelques individus seulement. Mémoire des héritiers du Sieur Prévost, gouverneur des Trois-Rivières. Examen des plaintes contre M. de Crisacy. Le Sieur Dupuy, lieutenant de la prévôté. Le chevalier du Pérou. Le Sieur du Plessis. Examinera le projet du Sieur Le Vasseur au sujet des fortifications, qu'il prétend pouvoir construire sans frais pour le roi. Le Sieur de Beauchesne. Le Sieur Le Ber de Senneville. Folio 91, 20 pages.
- Le même au même. Ordre donné à M. l'évêque pour chanter un *Te Deum* en action de grâces pour le succès des armes du roi. Folio 101, ½ page.
- 14 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et de Beauharnais. Est satisfait des paroles des Iroquois. Ne peut cependant les accepter comme médiateurs directs d'un traité de neutralité entre Anglais et Français en Amérique. Cette neutralité est désirable, mais il faudrait qu'elle offrit protection égale aux Abénakis. Effets funestes de l'eau-de-vie sur les sauvages. Encouragements à donner aux établissements des Sieurs de Vitry, de la Vallière et de Courtemanche. Est aise d'apprendre que le lin réussit si bien au Canada, mais n'entend pas envoyer des tisserands pour l'utiliser sur les lieux. Son but était qu'il fut envoyé en France pour y être manufacturé et remplacer la matière brute venant de l'étranger. "Ils doivent

1704.

regarder cela comme un des objets principaux des colonies, qu'on n'établit que pour l'utilité du pays qui les forme, et jamais dans l'intention de se passer de ces pays." Croit que la prétendue omission du droit de chasse et de pêche dans la concession de M. de Saint-Ours n'en est pas une. Ne croit pas que les habitants fussent être privés d'un droit si utile à leur subsistance. Ne peut accorder à MM. de Vaudreuil et de Soulanges la concession qu'il demandent. Accorde celle demandée par M. de Fezeray. S'en remet à eux pour décider s'il est désirable d'établir un groupe d'Abénakis près du fort Chambly. Il y a cependant des inconvénients graves, notamment ceux de découvrir l'Acadie, d'exposer ces gens au ressentiment ou à la jalousie des Iroquois, ou même à faire cause commune avec eux. Un lieutenant du roi à Trois-Rivières n'est pas nécessaire. Croix de Saint-Louis pour le Sieur Le Vasseur de Néré. Compensation de terrain pris sur le Sieur de Villeray pour les fortifications par une pension de 150 livres à son fils d'Artigny. Les plaintes contre le Sieur Juchereau sont trop considérables pour être ignorées. Permission à la Dame Le Sueur d'aller rejoindre son mari au Mississipi. Entend que M. de la Forest s'occupe uniquement du commandement de sa compagnie. N'a pas jugé à propos d'accorder à Bourlet et Le Mayeux une concession à Paspébiac. Approuve que M. de Beauharnais ait puni ceux qui ont manqué de respect aux ecclésiastiques. M. l'évêque qui repasse au Canada est dans la ferme disposition de vivre en paix avec eux. Demande des renseignements sur le canal projeté par le Père de Breslay près de Lachine. Ne peut donner une pension au Sieur de Maricourt pour ses services chez les Iroquois. A donné une enseigne à Joncaire et approuve qu'il séjourne chez les Sounoutouans et les Onontagués. Maintiendra ses défenses de faire le commerce du castor par le Mississipi. Accordera, après la signature de la paix, la concession que demande Hazeur au nord de Terre-neuve, pourvu qu'elle ne soit pas à l'endroit appelé le *Petit Nord*, où les Malouins et les Basques vont faire la pêche. Les curés qui n'ont pas de propriétés sont seuls exemptés de fournir des pieux pour les fortifications de Québec. Fera savoir aux Récollets que l'allocation au clergé et les dîmes doivent suffire à ceux de leur ordre qui ont des cures. N'a pas jugé à propos d'accorder la proposition de l'évêque pour mettre les dîmes sur le pied du 13^{me} et payables tant en foin qu'en blé. Congé au Sieur de Blainville pour passer en France. Accorde les 2 vacances au conseil à MM. Maccart et Juchereau du Chesnay. Désapprouve que M. de Crisacy ait remis en liberté le Sieur de la Ferté, au sujet de sa querelle avec Chartrain. Approuve qu'ils aient donné le commandement de *L'Atalante* au Sieur de Grandville pour le voyage de la Baie d'Hudson. A fait expédier la confirmation de la concession de Beaubassin au Sieur de la Vallière. Arrêt rendu qui enlève aux Sulpiciens la haute et moyenne justice. Les Sieurs Goye, Bourlet et Pasquier, qui s'étaient chargés de l'acquittement des lettres de change de la compagnie du Canada et de la vente des castors, ayant demandé des indemnités qui auraient ruiné la compagnie, il a fallu les faire se démettre et les remplacer, ce qui n'était pas facile. Les Sieurs du Moulin, Mercier et Goye y ont consenti, mais ne veulent acquitter les lettres de change que pour 150,000 livres par année. Il faut donc faire en sorte de diminuer la traite. La compagnie prétend que l'établissement du Détroit leur fait subir des pertes. Il a été décidé qu'ils l'abandonneraient au Sieur de Cadillac et que ce dernier ne trafiquerait des castors que pour 20,000 livres par année. Ce poste doit être conservé et développé dans l'intérêt de l'influence française, et il est à désirer que M. de Cadillac, qui a offert de s'en charger, accepte ces conditions. Il faut permettre aux Canadiens de s'y aller établir. La

1704. compagnie pourra garder ou abandonner le fort Frontenac. Michilimakinak. Les postes de la Baie d'Hudson sont onéreux à la compagnie, vu la grande quantité de castor gras qu'elle a en mains. Pour les rendre profitables, il faut habituer les sauvages au castor sec, qui a un écoulement facile en Hollande et en Moscovie, et faire aller les vaisseaux directement de La Rochelle à la Baie d'Hudson. Il faut réduire le prix du castor, tant le gras que le bas automne, le bas printemps et le castor bardeau. Cette compagnie n'est, à proprement parler, qu'un être de raison, les intéressés n'ayant rien déboursé. Il serait urgent de les obliger à verser le montant de leurs parts. Nécessité de réduire les dépenses. Projet de M. de Louvigny pour le commerce de la Baie d'Hudson. Plaintes du Sieur de Saint-Simon contre M. de Crisacy. Ne veut pas que les Jésuites aient aucune des 3 justices pour leur fief de Sillery. Folio 101½, 61 pages.
- 4 juin. Le ministre à M. le marquis d'Alongny. Le roi lui a accordé le commandement des troupes à la place de M. de Ramezay, nommé au gouvernement de Montréal. Instructions au sujet des troupes. Folio 132, 7 pages.
- 14 juin. Le même à M. de Crisacy. Est heureux de voir qu'il est satisfait de sa nomination au poste de gouverneur des Trois-Rivières. Folio 135½, 1½ page.
- 14 juin. Le même à M. de La Mothe Cadillac. Le roi a accepté sa proposition de prendre le poste du Détroit à ses profits et risques. Ne lui permettra le commerce des castors que jusqu'à concurrence de 20,000 livres par année et toute liberté sur les autres fourrures. L'exempte des 10,000 livres annuelles qu'il offrait à la compagnie pour le privilège du commerce de ce poste. N'enverra pas de traitants à Michilimakinak ni ailleurs. Se rendra à Québec pour conférer sur les détails de cet arrangement avec MM. de Vaudreuil, de Beauharnais et les directeurs de la compagnie. Pourra avoir autant de soldats qu'il voudra, et attirer autant de colons et de sauvages qu'il pourra. Devra vivre en harmonie avec les Jésuites et, s'il n'est pas satisfait d'eux, on lui donnera d'autres ecclésiastiques. Évitera scrupuleusement toutes difficultés avec les sauvages, particulièrement les Iroquois, et s'efforcera d'aplanir celles qui pourraient surgir entre eux. Il ne peut être question pour le moment de la concession qu'il demande avec érection en marquisat, mais il n'a pas à s'inquiéter, car, s'il obtient un bon succès, il ne manquera pas de concessions et de postes plus considérables que celui-ci. Sera le maître absolu. Pourra concéder des terres, etc., etc. Folio 136, 10 pages.
- 14 juin. Le même à M. Le Vasseur de Néré. Lui a accordé la croix de Saint-Louis. A lu son mémoire sur les moyens de fortifier Québec sans dépense pour le roi. Réfère la question à MM. de Vaudreuil et de Beauharnais. Folio 141½, 1 page.
- 21 juin. Le même à M. de Louvigny. Le roi lui a accordé la majorité de Québec. Son projet d'aller s'emparer des postes anglais de la Baie d'Hudson, aurait pu être accepté s'il l'avait proposé comme simple fait de guerre et non comme une entreprise commerciale. Folio 142, 1½ page.
- 14 juin. Le même à M. de Muy. Le roi lui a accordé la place de major des troupes à Québec, vacante par l'avancement de M. d'Alongny. Folio 142, ½ page.
- 14 juin. Le même à M. de Ramezay. A été nommé gouverneur de Montréal. Le roi a recommandé à MM. de Vaudreuil, de Beauharnais et d'Alongny, de tenir compte de ses avis en ce qui regarde la police et la conduite des troupes. Diverses recommandations. Folio 143, 5 pages.
- 14 juin. Le même à M. de L'Angloiserie. Ayant été nommé lieutenant du roi à Québec, l'année dernière, il n'a pu rien obtenir pour lui cette année. Folio 143½, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1704.
21 juin. Le même à M. de Galifet. N'a rien pu faire pour lui cette année, mais ne l'oubliera pas. Lui accorde le congé qu'il demande. Folio 146, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même à M. de la Martinière. Voit avec plaisir qu'il est satisfait de sa nomination à la charge de lieutenant général de la prévôté de Québec. Folio 146 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 juin. Le même aux directeurs de la Compagnie de la colonie du Canada. Difficultés survenues avec les commissionnaires de la compagnie. Ont été remplacés, après beaucoup d'instances, par MM. Du Moulin et Mercier, riches banquiers de Paris, auxquels s'est adjoint M. Goy. Les avances des nouveaux fournisseurs seront limitées à 150,000 livres par année. Détroit. Frontenac, Baie d'Hudson. Réduction des dépenses. Paiement du stock souscrit. Folio 147, 13 pages.
- 14 juin. Le même à M. de Lino. Est très mécontent de sa gestion des affaires de la compagnie en France. Ses états des affaires de la compagnie sont remplis de subtilités qui cachent la vérité, etc., etc. Folio 152 $\frac{1}{2}$, 4 $\frac{1}{2}$ pages.
- 14 juin. Le même à M. de Lotbinière. Sa nomination à la charge de premier conseiller. Folio 155 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- Le même au supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal. Les difficultés rencontrées pour faire passer des prêtres en Canada, engagent le roi à le prier de fournir des ecclésiastiques pour le besoin des cures du gouvernement de Montréal. Les grands biens qu'il lui a donnés dans ce pays le justifient de lui imposer cette obligation qui d'ailleurs ne lui fera encourir aucunes dépenses additionnelles, les dîmes et les gratifications couvrant amplement toutes les dépenses. Folio 157, 1 $\frac{1}{2}$ pages.
- 14 juin. Le même à M. d'Auteuil. Affaires de la Compagnie du Castor. Le roi a trouvé bon qu'il s'oppose aux prétentions des Jésuites à l'égard de la haute, moyenne et basse justice dans leur terre de Sillery. A blâmé le procédé de M. Crisacy, qui, après avoir mis en prison le Sieur de la Ferté par ordre de M. de Vaudreuil, l'en a fait sortir sans son ordre. Attendu sa parenté avec de la Forté, il ne siègera pas dans ce procès. Folio 158, 4 pages.
- 14 juin. Le même à M. de la Colombière. Est aise qu'il soit satisfait de sa nomination comme conseiller clerk au Conseil Souverain. Folio 160, 1 page.
- 14 juin. Le même à M. Du Pont. Ce n'est pas par mécontentement contre lui que le roi a nommé M. de Lotbinière premier conseiller, mais en raison des longs et importants services qu'il a rendus comme lieutenant général de la prévôté. Lui a donné la place de conseiller garde scel. Folio 160 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même à M. de Monseignat. Le roi lui a accordé la place de greffier en chef du Conseil Souverain à la place de M. de Peuvret, décédé. Continuera ses fonctions de contrôleur. Folio 161, 1 page.
- 14 juin. Le roi à M. de Vaudreuil. Relate les victoires que ses armées ont remportées en Europe et le prie de faire chanter un *Te Deum* d'actions de grâce. Folio 161 $\frac{1}{2}$, 6 $\frac{1}{2}$ pages.
- 18 juin. Ordre du roi qui règle que le procureur du roi donnera ses conclusions de vive voix au conseil, mais que les conseillers délibéreront et opineront hors sa présence ou à voix basse, etc., etc. Folio 165, 2 pages.
- 14 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Maupéon, commandant le vaisseau du roi *La Seine*. Désire que son vaisseau accompagne *La Loire*, allant à l'Acadie, commandée par M. d'Eschelays, aussi loin qu'il le pourra, afin de se protéger l'un l'autre. Remportera un chargement de mâts et les pelleteries de la Compagnie du Canada. Fera escorte aux vaisseaux marchands jusqu'à La Rochelle. Folio 166, 4 $\frac{1}{2}$ pages.

1704.
14 juin. Le ministre à M. de Maupéon. Lui envoie les instructions du roi pour son voyage au Canada. Folio 168, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 septembre. Le même à M. Bégon. Demande un état de ce qui avait été embarqué sur le vaisseau *La Seine* que les Anglais ont pris. Il faut envoyer un autre vaisseau chargé des mêmes effets sans perdre de temps et informer de cette capture M. de Vaudreuil. Devra choisir, de concert avec M. de la Galissonnière, un officier canadien connaissant bien la navigation du Saint-Laurent. Folio 168 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 31 octobre. Mémoire pour servir d'instruction au commandant du vaisseau que le roi envoie au Canada. Partira de suite et, si à son arrivée à l'embouchure du fleuve, il trouve la navigation suspendue, il tâchera de laisser ses paquets dans un port du golfe ou à l'Acadie. Folio 169 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 31 octobre. Le ministre à M. de Vaudreuil. Est chagrin de lui apprendre que le vaisseau *La Seine* a été pris par les vaisseaux qui escortaient la flotte anglaise de la Virginie. Enverra un autre vaisseau de bonne heure au printemps, chargé de munitions, etc., etc. En attendant, envoie un vaisseau d'avis pour porter cette nouvelle. Folio 171, 1 page.
- 31 octobre. Le même à M. de Beauharnais sur le même sujet. Folio 171 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Fin du volume 25.
- Le volume 26 n'a rapport qu'aux isles françaises de l'Amérique.

DEPECHEES DE L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE.

COLONIES—1705-1706.

Série B.—Vol. 27.

- Table. Folio A., 48 pages.
1705.
Versailles,
28 février. Le ministre à M. Raudot. Grande affaire qui divise toute la colonie du Canada pouvant entraîner sa ruine. Devra voir séparément d'abord, et ensemble ensuite, le Sieur Riverin qui est ici depuis 2 ans et le Sieur Pascaud qui vient d'arriver. Les entendra et fera rapport. Folio 1, 1 page.
- 28 février. Le même à MM. Riverin et Pascaud. Les prie de conférer avec M. Raudot, nommé intendant du Canada. Folio 1 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 mars. Le même à M. Bégon. Il serait bon que les vaisseaux qui doivent porter les munitions au Canada soient prêts pour ce voyage en mai, et qu'ils portent d'un seul coup tout ce qui est nécessaire. Folio 1 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 18 mars. Le même au même. Désire que le sel de la Compagnie de Mont-Louis soit chargé sur les vaisseaux du roi. Folio 2 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 mars. Le même à M. Raudot. Lui envoie un mémoire du Sieur La Mothe Cadillac qui explique l'insuccès de l'établissement du Détroit par des intrigues. L'étudiera avec soin. Folio 2 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 mars. Le même à M. Bégon. Enverra les provisions et les 500 fusils que demande M. de Beauharnais. Ces derniers devront être achetés à la fabrique de Tulle. Folio 3, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 mars. Le même à M. Raudot. Lui envoie le mémoire de M. Riverin. Folio 3 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 15 avril. Le même à M. de Vaudreuil. A écrit à M. de Beauharnais pour l'informer que l'intention du roi était de faire cesser tous les emplois de la direction de la Compagnie du Canada et toutes sortes de dépenses jusqu'à l'ar-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1705. rivée de M. Raudot. M. de Beauharnais est nommé intendant ailleurs à la place de M. Herbault. Folio 3½, 1 page.
- 15 avril. Le même à M. de Beauharnais. A mis le gouvernement dans un grand embarras par les avances extraordinaires qu'il a faites aux directeurs de la Compagnie du Canada, dont une partie a été employée dans le commerce ruineux de la Baie d'Hudson qui n'a profité qu'aux directeurs. La prise de *L'Atalante* n'y est que pour une faible part, puisque sa cargaison pouvait à peine payer son équipage. Ce qu'il faut faire en attendant. Folio 4, 2 pages.
- Marly, 20 avril. Le même à M. Raudot. A pu voir par le mémoire de M. de Cadillac qu'il demande que la procédure commencée contre lui soit évoquée au premier conseil. Examinera la question. Examinera également les requêtes de la Dame de la Forest qui veut se pourvoir par requête civile contre deux arrêts prononcés contre elle. Folio 5, 1½ page.
- 22 avril. Le même aux commissaires de la Compagnie du Canada pour le paiement de 3,000 livres à la veuve Plet. Folio 6, ½ page.
- Versailles, 6 mai. Le même à M. de Fontanien. Payera les lettres de change que son commis du Canada a tirées sur lui. Folio 6½, ¼ page.
- 13 mai. Le même à M. Bégon. Donnera passage au neveu et à la nièce du frère de Demoiselle Le Guerche, lieutenant d'infanterie au Canada. Folio 6½, ½ page.
- 13 mai. Le même à M. Berthelot. Ne peut refuser la requête de la Dame de la Forest, demandant la cassation des arrêts rendus contre elle au Conseil Supérieur de Québec. Ferait mieux d'accepter la proposition qu'elle fait de scumettre la question à des arbitres. Folio 6½, 1 page.
- Marly, 13 mai. Le même au Père de Lamberville. La requête du Sieur Du Chesnay, demandant la cassation de l'arrêt rendu contre lui au sujet de sa terre de Beauport, paraît être juste. Ferait mieux de régler à l'amiable. Folio 7½, 1 page.
- 20 mai. Le même à M. Bégon. Accordera passage sur *Le Héros*, au Sieur Du Van, gentilhomme du Poitou, sa femme et ses 4 enfants. Folio 8, ½ page.
- 20 mai. Le même à M. Raudot sur le même sujet. Folio 8, ½ page.
- Versailles, 20 mai. Le même à M. Berthelot. N'a pas prétendu le condamner dans son affaire avec la Dame de la Forest, mais trouve qu'elle peut se régler par arbitres et suggère le nom de M. Raudot qui passe au Canada. Folio 8½, 1 page.
- Marly, 20 mai. Ordre à M. Bégon de délivrer un millier de poudres à la Compagnie du Mont-Louis. Folio 9, 1 page.
- Versailles, 25 mai. Le ministre à M. Bégon. Accordera passage et subsistance aux frères Thierry qui passent au Canada. Folio 9½, ¼ page.
- 27 mai. Le ministre à M. Bruchier, lieutenant général de la Table de Marbre. Fera en sorte que jugement soit rendu de suite dans une affaire qui regarde la colonie du Canada, en appel à la cour de La Rochelle. Folio 10, 1 page.
- 27 mai. Le même au même. Donnera passage sur *Le Héros*, à M. de Bécancourt, fait prisonnier par les Anglais à la prise du vaisseau *La Seine*. Folio 10½, ¼ page.
- 3 juin. Le même au même. Fera charger sur *Le Héros* les ballots que Madame de Marson, belle-mère de M. de Vaudreuil, lui envoie. Donnera passage au Canadiens pris sur *L'Atalante*. Idem pour la Dame d'Esquairac, le Sieur Du Pont, marchand de Québec, et les Sieurs de Boishébert et Beaumesnil. Folio 10½, 1½ page.
- 10 juin. Le même à M. Raudot. Le prie de prendre communication d'une lettre de M. de Beauharnais relative au paiement des traites. Folio 11½, 2 pages.

1705. Le même à M. Bégon. Le prie de saisir les castors qui sont dans les
10 juin. mains du Sieur Fleury, marchand de La Rochelle. Folio 12, 1 page.
- 17 juin. Le même à M. Bégon. Permettra au Père Lestean, provincial des Récol-
lets en Canada, d'agir comme aumônier sur *Le Héros* pour la durée de la
traversée. Folio 13, 2 pages.
- 17 juin. Le même à M. d'Arquian. Apprécie sa diligence. Espère qu'il pourra
mettre à la voile à la fin du mois. Le Sieur de Grandville. Folio 14½, 1
page.
- 17 juin. Le même à M. de Crisacy. Est aise d'apprendre de lui qu'il fait des
efforts pour encourager la culture dans son gouvernement, particulière-
ment celle du lin. Le fer, qu'il dit être en abondance, pourrait être ex-
ploité en France. Folio 15, 2 pages.
- 15 juin. Mémoire du roi à M. de Vaudreuil, en réponse à la lettre commune de
MM. de Vaudreuil et de Beauharnais du 17 novembre 1704. A remplacé
les fonds et secours envoyés par le vaisseau *La Seine*, pris par les An-
glais. Se sont fort trompés dans le jugement qu'ils ont porté sur l'affaire
des castors. Tout le fracas fait en Canada à ce sujet et l'envoi en France
du Sieur Pascaud ont été inutiles. A donné ses instructions là-dessus à
M. Raudot. Etat des charges. Lettres de change. Est aise qu'ils aient
diminué les prix du castor, il faudra probablement les réduire davantage.
A vu avec grand déplaisir l'entreprise des Outaouais contre les Iroquois,
auprès du Fort Frontenac. Fera châtier les Français que l'on dit avoir
été les instigateurs. N'a pas donné d'avancement au Sieur de la Corne,
n'ayant pas fait ce qu'il devait faire pour empêcher cet attentat. Fera
de même pour les Miamis et autres nations qui ont insulté les Iroquois.
Approuve qu'il ait pris des mesures pour rompre la grande assemblée que
les Anglais avaient convoquée au village des Onontagués. Promulgation
de l'ordonnance contre la vente de l'eau-de-vie aux sauvages. Est aise d'ap-
prendre qu'il a envoyé à M. de Subercase le détachement de Canadiens
qu'il avait demandé. N'a pu donner à son fils qu'une lieutenance, vu son
jeune âge. M. du Brouillan retourne à l'Acadie. Le Sieur de Vincennes.
M. de Ramezay. M. de La Mothe Cadillac a eu tort de le récuser avec
M. de Beauharnais comme juges dans son affaire, mais ils sont blâmables
de l'opposition qu'ils font à son établissement du Détroit. Devra le ren-
voyer au plus vite avec M. de la Forest et faire revenir M. de Tonty. Folio
36½, 23 pages.
- 17 juin. Le ministre au même. Doit s'appliquer tout particulièrement à conser-
ver la paix avec les Iroquois. Une neutralité absolue entre Anglais et
Français en Amérique est fort désirable. Espère qu'il vivra en aussi bonne
intelligence avec M. Raudot qu'avec M. de Beauharnais. Le grand nombre
de parents qu'il a en Canada doit le mettre en garde contre des accusations
de favoritisme. A fait enseigner son parent, M. de Mouzeins de Fou-
cault. Les plaintes contre lui ne s'appliquent pas tant aux faveurs ac-
cordées à ses parents qu'à la tolérance qu'il accorde aux traitants et cou-
reurs de bois, particulièrement aux Sieurs de Menthet, de Vincennes et
Saint-Germain. Folio 47½, 8 pages.
- 17 juin. Le même à M. de Beauharnais. Le roi l'a nommé intendant des armes
navales à la place de M. Herbaut, tué dans un combat. Il est remplacé par
MM. Raudot père et fils, ses parents (M. de Pontchartrain). Blâme sa
conduite au sujet de la Compagnie des Castors. Folio 51½, 4½ pages.
- 17 juin. Le même à M. de Ramezay. A fort désapprouvé ses procédés envers MM.
de Vaudreuil et de Beauharnais, en se mettant à la tête d'une cabale contre
eux. Il ne convient pas qu'il s'érige en réformateur des autorités supé-
rieures du pays. A menacé de coups de bâton le syndic des créanciers de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1705. M. de la Chesnaye, son beau-père. Discipline des troupes. Folio 53½, 5 pages.
- 17 juin. Le même à M. D'Auteuil. Sa qualité de directeur de la Compagnie des Castors lui faisait un devoir de s'employer à faire cesser les coteries qui existaient parmi les directeurs. Le directorat est supprimé. Fait bien de ne pas souffrir l'établissement des communautés qui n'ont pas de lettres patentes, de mêmes que les autres entreprises des gens d'église. A bien fait de s'opposer à l'enregistrement de la concession de Sillery aux Pères Jésuites. Si le roi la leur accorde, ce sera sans justices. Devra expliquer mieux en quoi consiste le commerce dont il accuse les Jésuites. Folio 56, 4 pages.
- 17 juin. Le même à M. de La Mothe Cadillac. Désapprouve qu'il ait recusé MM. de Vaudreuil et de Beauharnais. Il devra remettre tous ses papiers à M. Raudot, qui est chargé de régler cette affaire. Le roi désire que son établissement à Détroit subsiste. L'érigera en gouvernement. M. Raudot lui fera rendre les palletteries que les diereuteurs de la compagnie lui ont saisies. Folio 58, 5 pages.
- 19 juin. Le même à M. l'abbé Brisacier. Le roi accorde 4,000 livres pour les réparations au séminaire de Québec, 3,000 pour les Missions de la Louisiane, et 400 pour le Sieur Gaulin. Folio 60½, 1½ page.
- 17 juin. Le même à M. l'archevêque de Bordeaux. Lui adresse l'ordre demandé par M. Le Blanc pour faire passer son fils au Canada. Idem. Ordre à cet effet. Folio 61, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. de Langloiserie. Le roi lui a accordé la croix de Saint-Louis. Folio 62½, ½ page.
- 24 juin. Le même à M. de Galifet. Le roi lui a accordé la croix de Saint-Louis. Il n'est pas vrai que M. du Brouillan ait résigné le commandement de l'Acadie. Folio 63, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. le marquis d'Aligny. Lui envoie une copie de la lettre qui a été perdue lors de la prise de *La Seine*. A été fait chevalier de Saint-Louis. A accordé à MM. de la Gemmeraye et de Ligneris les places de capitaines qu'il a demandées pour eux, mais n'a pu accorder à M. de Bois-hébert la lieutenance. Folio 63½, 1½ page.
- 17 juin. Le même à M. de la Chassaigne. Ne perdra pas l'occasion de faire quelque chose pour lui. Folio 64½, 1½ page.
- 24 juin. Le même à M. Le Vasseur de Néré. A reçu les plans qu'il lui a envoyés. Folio 64½, 2 pages.
- 24 juin. Le même à M. de Courtemanche. A reçu ses plans et cartes de la côte du Labrador. L'exhorte à activer l'exploitation de pêche sur ces côtes. Le roi lui fait don d'un millier de poudre. Folio 66, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. de Lotbinière. Comme premier conseiller et directeur de la Compagnie du Canada, il doit s'appliquer à faire cesser les cabales qui existent dans la compagnie. Folio 66½, 2 pages.
- 24 juin. Le même à M. Du Pont. Doit se faire payer de ses vacations dans l'affaire de la veuve du Sieur de Verneuil par les parties en cause. Folio 67½, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. Hazeur et Cie. Le roi lui accorde une gratification de 500 livres et l'engage à donner plus de développements à sa pêche du marsouin blanc. Folio 68, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. l'abbé de Breslay. Le roi est édifié de sa charité pour les sauvages Algonquins et lui accorde une gratification de 400 livres. Folio 68½, ½ page.
- 24 juin. Arrêt du roi qui commet M. Raudot pour donner son avis sur la contestation entre les Pères Jésuites et le Sieur Juchereau Duchesnay. Folio 68½, ½ page.

1705.
24 juin. Le ministre à M. Bégon. Les Messieurs Raudot viennent de prendre leur congé du roi et partent aujourd'hui pour La Rochelle, où ils doivent s'embarquer. Donnera passage sur *Le Héros* à 4 Pères Jésuites, ainsi qu'aux Canadiens pris par les Anglais sur *L'Atalante* en revenant de la Baie d'Hudson, de même qu'aux 8 Canadiens pris entre Bilbao et La Rochelle sur un vaisseau antérieurement enlevé aux Anglais. Folio 69, 2½ pages.
25. juillet. Le même à M. Raudot. Le Sieur Le Bœuf, qui a été fait prisonnier par les Anglais, doit être réintégré dans sa position et payé de ses émoluments depuis sa captivité. La Dame Peuvret, qui a fait scandale, doit être punie et mise dans un couvent. Folio 70, 1½ page.
- 24 juin. Le même à M. Le Blanc. Le roi a donné un ordre pour faire passer son fils en Canada. Folio 71, ½ page.
- 28 juin. Ordre du roi aux Sieurs Goy, Mercier et Dumoulin pour payer 300 livres au Sieur Le Bœuf. Folio 71½, ½ page.
- 29 juin. Ordre du ministre à M. Bégon pour donner passage au nommé Basquin, maître chapelier, visiteur de la Compagnie de la colonie du Canada. Folio 72, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. Bégon. Donnera passage à la Demoiselle de Raicart, que M. de Bailleul, dont elle est la nièce, emmène en Canada avec M. de Raicart. Folio 72, ½ page.
- 1er juillet. Le même au même. A été bien aise d'apprendre l'arrivée de M. du Brouillan à Rochefort. Règlera avec lui les affaires qui concernent l'Acadie. Folio 72½, 1 page.
- Ordre du ministre à M. d'Argenson pour faire conduire à Rochefort le fils de M. Le Blanc et l'embarquer sur *Le Héros*. Pour inconduite, à la demande de son père. Folio 73, 2 pages.
- 1er juillet. Ordre pour faire passer en France le Sieur de Lino. Folio 75, 1 page.
- 4 juillet. Le ministre à M. le comte d'Arquian. Lui envoie l'instruction du roi touchant son voyage au Canada. Folio 76½, ½ page.
- Juillet. Le même à M. Ca..... Lui envoie l'instruction du roi touchant son voyage à l'Acadie. Idem au Sieur Du Gué. Folio 77, ¼ page.
- 4 juillet. Mémoire du roi au comte d'Arquian. Se rendra à Québec sur *Le Héros*. Accompagnera les flûtes *Le Profond* et *La Loire*, destinées pour l'Acadie et Plaisance, aussi loin qu'il le pourra. Evitera un combat naval. Revient à Rochefort avec un chargement de mâts et les pelleteries de la compagnie. Folio 77, 5 pages.
- Ordre du roi aux capitaines des vaisseaux du roi de prendre à leur bord des mâts et autres bois pour le compte des particuliers. Folio 82, 2 pages.
- 15 juillet. Le ministre à M. Raudot. Regrette qu'une partie de ses effets n'a pu trouver place sur *Le Héros*. Donnera au Sieur Sarrazin tous les secours qu'il pourra pour la collection de plantes que lui demande le médecin du roi. Folio 83½, 1½ page.
- Marly,
15 juillet. Le même à M. de Vaudreuil au sujet de la collection de plantes du Sieur Sarrazin. Folio 84, ¼ page.
- 8 août. Le même à M. l'archevêque de Bordeaux au sujet du fils du Sieur Le Blanc. Folio 84½, 1 page.
- 2 septembre. Ordre du roi pour faire remettre gratis à M. Riverin cinq milliers de poudre des magasins de Rochefort. Folio 85, 1 page.

PLAISANCE.

1705.
 Marly, 8 janvier. Le ministre à M. Argaud. Instructions diverses. Folio 1, 2½ pages.
 Versailles, 25 mars. Le même au même. Instructions diverses. Folio 2, ½ page.
 25 mars. Le même à M. de Subercase. Idem. Folio 2½, 1 page.
 Marly, 22 avril. Le même à M. Bégon. Idem. Folio 3, 1 page.
 22 avril. Le même à M. Argand. Idem. Folio 3½, ½ page.
 25 avril. Le même au provincial des Récollets de Bretagne à Plaisance. Idem. Folio 4, ½ page.
 1er mai. Le même à M. de Subercase. Idem. Folio 4½, 16 pages.
 1er mai. Le même à M. de Costebelle. Idem. Folio 12½, 1½ page.
 1er mai. Le même à M. L'Hermitte. Idem. Folio 13, ½ page.
 1er mai. Le même à M. Durand. Idem. Folio 13½, 3 pages.
 1er mai. Le même à M. de Sourdeval. Idem. Folio 14½, 2 pages.
 1er mai. Ordre du roi pour défendre aux commandants des bâtiments qui vont à Plaisance de débaucher les jeunes gens engagés pour 36 mois. Folio 15½, 1½ page.
 3 mai. Le ministre à M. Bégon. Idem. Folio 16, ½ page.
 20 mai. Le même au même. Idem. Folio 16½, 1 page.
 20 mai. Le même à M. de Subercase. Idem. Folio 17, ½ page.
 Versailles, 3 juin. Le même à M. de Subercase. Idem. Folio 17, 1 page.
 3 juin. Le même à M. de Saint-Ovide. Idem. Folio 17½, ½ page.
 17 juin. Le même à M. Bégon. Idem. Folio 18, ½ page.
 17 juin. Le même à M. de Subercase. Idem. Folio 18, ½ page.
 24 juin. Le même à M. Bégon. Idem. Folio 18½, ½ page.
 24 juin. Le même à M. de Subercase. Idem. Folio 19, 1 page.
 1er juillet. Le même au même. Idem. Folio 19½, 1½ page.
 4 juillet. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sieur du Gué, capitaine de brûlot, commandant la flûte *La Loire*. Folio 20, 3 pages.
 22 juillet. Le même à M. de Subercase. Idem. Folio 21½, 1 page.
 9 décembre. Le même à M. Bégon. Idem. Folio 22, ½ page.
 9 décembre. Le même à M. l'Empereur. Idem. Folio 22, 1 page.

ACADIE.

1704.
 Versailles, 3 décembre. Le ministre à M. Bégon. Envoie un état des marchandises demandées pour l'Acadie en vue de soulager les habitants des pertes subies par l'invasion des Anglais. Idem. Etat. Folio 1, 2 pages.
 31 décembre. Le même au même à l'égard des effets à être expédiés à l'Acadie. Folio 1½, 2 pages.
 12 février. Le même au même. Fait remettre les fonds pour l'achat des munitions à être envoyées à l'Acadie. Le vaisseau allant sans escorte, il faudra le mettre en état de résister aux petits corsaires. Idem pour le vaisseau allant à Québec. Folio 2½, 1½ page.
 11 mars. Le même à M. du Brouillan au sujet du placet d'un habitant de Port-Royal, réclamant le valeur d'une barque employée par lui. Folio 3½, ½ page.
 29 mars. Le même au même. Le roi lui accorde pour 3 mois la flûte *Le Profond* pour aller en course avec 120 hommes d'équipage. Le 5^{me} des prises appartiendra au roi et le 10^{me} à M. l'Amiral. Folio 3½, 2 pages.

1705.
3 mai. Le même à M. Bégon. Fonds destinés à l'Acadie et leur emploi. Sur les 1,200 livres destinées à la chapelle de Port-Royal, sera pris de quoi acheter des ornements et vases sacrés pour remplacer ceux pris par les Anglais aux Mines. Folio 4½, 4 pages.
- Marly.
3 mai. Le même à M. du Brouillan. Lui envoie copie de la lettre à M. Bégon sur l'emploi des fonds destinés à l'Acadie. Instructions à ce sujet. Idem. Etat des munitions à être envoyées à l'Acadie. Folio 6½, 3 pages.
- 6 mai. Le même au même. Demande des éclaircissements sur ce qu'il dit des rentes de la banlieue de Port-Royal. Pourra nommer le Sieur Santot lieutenant particulier, avec pouvoir de juger dans les causes où les parents de la femme de De Goutins seront intéressés. Folio 8½, 2½ pages.
- Marly,
13 mai. Le même à M. Bégon. Récollets. Placet d'un habitant de l'Acadie qui offre de fournir des mâts au roi. Folio 9½, 1 page.
- 20 mai. Le même au même. Instructions au sujet de l'habillement des soldats de l'Acadie. M. du Brouillan souffre de la goutte et n'a pu se rendre à Rochefort. Folio 10, 3 pages.
- 20 mai. Le même à M. du Brouillan. Fera rembourser au directeur de la Compagnie de la pêche sédentaire, par le Sieur Lopinot, les 4,000 livres qu'il leur doit. Folio 11½, 1½ page.
- 20 mai. Le même au Sieur Pélerin, habitant de l'Acadie. Croit qu'il n'a pas raison de se plaindre de M. du Brouillan. Ce dernier offre de lui remettre son terrain contre remboursement de la somme payée et des dépenses utiles à dire d'experts. Folio 12½, 1½ page.
- 20 mai. Le même à M. de Gourville. Ne peut accorder maintenant la promotion qu'il demande pour M. de Renon. Folio 13, 1 page.
- 27 mai.
Versailles, Le même à M. Bégon. Donnera passage sur *Le Profond* au Sieur de la Motte, marchand de Paris, qui désire aller s'établir à l'Acadie. Folio 13½, ½ page.
- 27 mai. Le même à M. du Brouillan. Examinera le placet du nommé Guillaume Blanchard, qui demande la valeur du petit bâtiment qu'il lui a pris pour le service du roi et qui a été pris par les Anglais, ainsi que les réclamations d'Arseneau et d'un autre habitant de Port-Royal, se plaignant de retranchements dans leurs concessions. Folio 14, 2 pages.
- 27 mai. Le même au même. Promotion a été accordée au Sieur de la Boulaye. Les Récollets. Instructions diverses. Folio 15, 2 pages.
- 2 juin. Arrêt qui confirme la concession faite au Sieur Michel Le Neuf de la Vallière du lieu de Beaubassin. Confirme la concession à lui faite le 24 octobre 1676, en considération des services rendus et qu'il rend encore en qualité de major de la ville et île de Montréal. Etendue de la concession, 5 lieues de tous côtés du Manoir Seigneurial situé à Beaubassin, au fond de la baie Française. Ne pourra déposséder les occupants. Folio 16, 4 pages.
- 3 juin. Le ministre à M. du Brouillan. Examinera s'il convient d'accorder à Madame de Bonaventure que son mari revienne en France pour reprendre ses fonctions de capitaine de frégate. Il serait à désirer que le Sieur Santot acceptât de passer à l'Acadie en qualité de lieutenant particulier; il serait de fait lieutenant général, puisque le Sieur De Goutins y a tant de parents qu'il ne pourrait que rarement siéger. Folio 18, 1½ page.
- 3 juin. Le même à M. De Goutins. M. du Brouillan se plaint de sa conduite à son égard. Instructions diverses au sujet de l'emploi des fonds. Plaintes des habitants au sujet de sa négligence à rendre justice. Le roi a accordé à Allain les 400 livres qu'il réclamait pour les bois livrés à M. de Villebon en 1696. Le Sieur Saint-Aubin. Folio 19, 6 pages.
- 3 juin. Le même à M. de Bonaventure. Espère qu'il a pu repousser les Anglais s'ils ont tenté quelque coup de main contre l'Acadie en l'absence de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1705. M. du Brouillan. Le roi a confirmé la concession que lui a faité M. du Brouillan. Folio 22, 1 page.
- 3 juin. Le même à M. Labat. Aime à croire qu'il n'y a pas de sa faute dans l'éboulement des fortifications de Port-Royal. Doit suivre les conseils de M. du Brouillan. Folio 22½, 3 pages.
- 3 juin. Le même à M. de Falaize. Est aise qu'il ait pris possession de la majorité de l'Acadie. Le roi lui a accordé une concession à La Hève, mais, comme il entend ériger un fort à cet endroit, il devra renvoyer son brevet pour le réformer en y insérant une réserve pour le terrain qui sera requis. Folio 24, 1 page.
- 3 juin. Le même à M. du Vivier. Aurait mieux fait d'attendre le consentement de sa famille avant de se lier par une promesse de mariage. Il est maintenant trop tard pour reculer. Folio 24½, ½ page.
- Le même au Père Patrice, supérieur des Récollets. Le roi a approuvé l'achat fait à Port-Royal, par M. du Brouillan, pour l'établissement de son ordre. Folio 25, 1 page.
- 3 juin. Le même à M. Lopinot. M. du Brouillan ignorait qu'il fut défendu de faire de la vaiselle avec la monnaie d'argent. Devra prendre des procédés contre les soldats qui volent les habitants. Folio 25½, 2 pages.
- 3 juin. Le même à M. de Saint-Castain. Espère qu'il pourra s'embarquer sur le vaisseau qui passe à l'Acadie. Folio 26½, ½ page.
- 3 juin. Le même à M. Bégon. Donnera passage au Sieur de la Boularderie, sa femme et ses domestiques. Folio 26½, ¼ page.
- 3 juin. Le même à M. du Brouillan. Le roi s'en remet à lui au sujet de la réclamation de Pélerin. A son arrivée à Port-Royal il examinera ce qui en est de la concession réclamée par Arseneau ainsi que des prétentions de Mathieu Martin. Folio 27, 1 page.
- 3 juin. Le même au même au sujet des comptes. Folio 27½, ¼ page.
- 3 juin. Mémoire du roi à M. du Brouillan. Est aise du succès qu'il a remporté sur les Anglais quand ils ont attaqué Port-Royal. Pillage par les Anglais aux Mines. Les marchandises destinées au soulagement des habitants leur seront vendues au prix de France, plus 15 ou 20 pour 100 pour les frais. Emploi des fonds. Le Sieur de Labat. A trouvé bon qu'il ait interdit le Sieur de Chacornacle. Il sera transféré au Canada. Pourra donner sa compagnie au Sieur de Saint-Ovide, son neveu, s'il y consent. Le Sieur De Goutins. Ne doit pas se mêler de l'administration de la justice. Port de la Hève. Accordera les concessions qu'il a demandées pour lui-même et pour les Sieurs de Bonaventure et de Villien. Les concessions faites au Sieur de la Boularderie et de Villien se trouvant enclavées l'une dans l'autre, il tâchera de les accommoder en les divisant. Le Sieur de la Tour n'a rien à prétendre dans les terres qui forment partie de la banlieue de Port-Royal dans l'étendue de 2 milles autour du fort. Lui a accordé un aide-major et a fait choix de M. de Pensens. Ne veut rien changer à l'ordre qu'il a donné à l'égard de Madame de Freneuse. Accorde remise au Sieur Melançon, beau-père de M. de la Boularderie, des 3,000 livres qu'il doit sur les effets achetés du Sieur Basset, en considération de ses pertes aux Mines, causées par la descente des Anglais. Réclamation de M. de la Tour. Folio 28, 19 pages.
- 10 juin. Le ministre à M. Bégon. Instructions diverses. Folio 37, 1½ page.
- 10 juin. Le même au même. Donnera passage au neveu du Sieur Bonnet, marchand, de Bordeaux, qui doit fonder un établissement de commerce à l'Acadie. Folio 38, ¼ page.
- 10 juin. Le même à M. du Brouillan. Espère que son indisposition (la goutte) ne l'empêchera pas de se rendre immédiatement à La Rochelle. Folio 38, ½ page.

1705.
17 juin. Le même à M. Bégon. Accordera le fret de 8 tonneaux au Sieur Le Borgne du Coudray. Ordre pour faire armer de 14 canons le frégate que M. du Brouillan a fait construire à l'Acadie. Folio 38½, 1 page.
- 24 juin. Permission au Sieur André Le Borgne du Coudray, d'engager de gré à gré des familles en France pour passer à l'Acadie et s'établir sur la concession qui lui a été faite. Folio 39, ½ page.
- 4 juillet. Le ministre à M. du Brouillan. Lui renvoie le mémoire de ses éclaircissements sur diverses questions intéressant l'Acadie. Folio 39½, ½ page.
- 4 juillet. Mémoire de M. du Brouillan, sous forme de questionnaire, sur ce qui regarde le bien du service de Sa Majesté à l'Acadie. Réponses en marge. Folio 39½, 7 pages.
- 4 juillet. Le ministre à M. De Goutins. Le prie d'examiner le mémoire de M. de Fontanien et de lui donner les éclaircissements qui lui sont nécessaires pour la reddition des comptes. Folio 42½, 1 page.
- 4 juillet. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Cannet, capitaine de brûlot, commandant la flûte *Le Profond*. Partira de compagnie avec le vaisseau *Le Héros*, commandé par le comte d'Arquiou; se séparera de lui vers l'entrée du golfe Saint-Laurent pour se rendre à Chibouctou, où il prendra langue sur les dangers à courir de la part des ennemis; déchargera sa cargaison, prendra les mâts qui ont été préparés et reviendra à Rochefort. Evitera un engagement avec l'ennemi. Folio 43, 4 pages.
- Marley,
15 juillet. Le ministre à M. Bégon. Fera embarquer sur *Le Profond* les matelots canadiens et irlandais qui se sont offerts pour servir à l'Acadie sur la frégate *La Biche* qu'à fait bâtir M. du Brouillan. Instructions diverses. Folio 45, 2 pages.
- 15 juillet. Le même à M. du Brouillan. Le roi trouve bon qu'il fasse embarquer sur *Le Profond*, à son retour de l'Acadie, des *bourdilles* pour s'assurer s'ils conviendraient pour les futailles nécessaires au commerce des îles. Matelots canadiens et irlandais. Donnera un congé au Sieur de Bonaventure pour revenir en France, puisque cela est utile à ses affaires. Instructions diverses. Folio 46, 4 pages.
- 15 juillet. Congé à M. de Bonaventure. Folio 47½, ½ page.

LOUISIANE.

Diverses lettre à D'Iberville, de Bienville, La Salle, etc., etc. A copier.

CANADA.

1706.
7 avril. Le ministre à M. de Beauharnais. Lui demande certains documents pouvant être utiles dans le procès entre la Compagnie du Canada et le Sieur Gitton, marchand de La Rochelle. Folio 1, 2 pages.
- 7 avril. Le même à M. Bégon. Lui transmet le mémoire de M. d'Aguesseau concluant la nécessité de remettre aux commissionnaires de la Compagnie du Canada, à Paris, certains castors qui se trouvent à La Rochelle. Folio 1½, ½ page.
- 28 avril. Le même au même. Fera expédier sans délai à Paris les castors saisis. Récollets. Folio 2, 1 page.
- Mai. Lettres de grâce pour les nommés Etienne et Jacques Urbain Robert de la Morandière, respectivement garde-magasin et écrivain du roi à Montréal. Avaient tué, en légitime défense, un valet du gouverneur. Folio 2½, 5 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1705. Déclaration de Jean du Tastre, dit La Verdure, sur le fait mentionné
8 septembre. dans les lettres de grâce ci-dessus. Folio 5, 3 pages.
- 4 octobre. Déclaration du Sieur Robbert. Folio 6½, 4 pages.
1706. Le ministre à M. Bégon. Accordera passage sur *Le Héros* aux frères
19 mai. Thierry. Folio 8, ½ page.
- 26 mai. Ordre du roi pour permettre au Sieur Péan, cadet dans les troupes, de
repasser en France. Folio 8½, ½ page.
- 26 mai. Le ministre aux intéressés en la Compagnie du Mont-Louis. N'a pu en-
gager le roi à leur accorder la poudre qu'ils demandent. Folio 8½, 1 page.
- 26 mai. Le même à M. Bégon. Les particuliers qui ont traité avec la Compagnie
du Canada pour la vente des castors, désiront confier le commandement d'un
vaisseau qu'ils envoient à la Baie d'Hudson au nommé Rousselot, pilote,
actuellement à Rochefort. Lui confiera ce commandement. Folio 9, ½
page.
- 29 mai. Le même au même. Le prie d'exécuter les demandes faites par MM. Le
Vasseur, de Vaudreuil, Raudot et d'Alogny. Folio 10, 3 pages.
- 29 mai. Le même à M. d'Aguesseau. Lui envoie un extrait du produit de la
ferme du roi en Canada et des dépenses depuis 1699 à 1704. Verra qu'elle
n'a produit net que 12,433 livres par année, ce qui est bien loin de suffire
pour payer les 79,000 livres de l'état des charges. Folio 11, ½ page.
- 2 juin. Le même à M. de Champigny. Le prie d'examiner les propositions de
La Mothe Cadillac offrant de donner 1,400,000 livres de tous les castors de
la compagnie, et celles de Duplessis offrant de faire un bail des droits d'en-
trée et de sortie pour la somme de 70,000 livres, ce qui permettrait de sup-
primer le droit du quart des castors et de payer toutes les charges ordi-
naires. Folio 11½, 3 pages.
- 2 juin. Le même à M. d'Aguesseau. Le prie d'examiner, avec M. de Cham-
pigny, les propositions du Sieur Duplessis. Folio 12½, 1½ page.
- 9 juin. Le même à M. de Vaudreuil. S'efforcera de maintenir la paix avec les
Iroquois. A bien fait d'envoyer Jonquière chez eux ; il est estimé et ne
passe pas pour faire du commerce. N'aurait pas dû envoyer de Vincennes
chez les Miamis et de Louvigny à Michilimakinac, tous deux faisant ou-
vertement du commerce. De Louvigny a été puni, de Vincennes doit l'être
également. Loin de le faire, on a gardé 6 mois au cachot le nommé Ne-
veu qui l'avait dénoncé. Ne doit pas laisser impuni le nommé Arnaud,
gendre de M. de Lotbinière, qui fait du commerce chez les Outaouais. A
usé de trop de mollesse dans l'émeute qui a eu lieu à Montréal. Doit en-
courager Jonquière à déjouer les menées des Anglais pour faire rompre
la paix aux Iroquois. Ne doit pas retenir les Miamis à Détroit malgré
eux et sans en conférer avec La Mothe Cadillac. Ferait bien d'empêcher
les Poutouatamis de faire la guerre aux Scioux, n'étant pas des ennemis.
A bien fait d'empêcher la guerre entre les Outaouais et les Iroquois. A
bien fait de renouveler aux Iroquois la promesse qu'il ne ferait pas la
guerre aux Anglais d'Orange et de Manatte en faisant exception pour ceux
de Boston. L'objection du roi à sa nomination au poste de gouverneur étoit
la parenté de sa femme (les de Lotbinière, la veuve de son frère, sa fille,
les d'Amours des Plaines et d'Echauffours, etc., etc.). N'aurait pas dû
permettre à de Menthet, de Vincennes et de la Découverte, de porter quel-
ques marchandises dans leurs voyages, surtout à ce dernier, qui est un
"traitant fieffé". La cession de sa concession au Sieur de Breslay étoit
suffisante pour justifier l'accusation qu'il faisait faire la traite par Saint-
Germain. Ne peut ratifier la concession qu'il a faite au feu Sieur de Cou-
longes, son beau-frère, parce que Sa Majesté n'en accorde pas au-dessus
de l'île de Montréal. Approuve le traité de neutralité qu'il s'efforce de con-

1706. eluré avec les Bostonnais. La maladie qui retient de Courtemanche à Boston paraît être une maladie de commande, dans le but de faire du commerce. Aurait dû laisser moins de liberté au fils de M. Dudley et au Sieur Vetch. Ce dernier a déclaré qu'il en connaissait maintenant aussi long sur les affaires du Canada que les vieux résidents. Ces visites sont dangereuses. A accordé la majorité de Montréal à M. de Longueuil. Le roi a trouvé mauvais que M. de Galifet se soit absenté de Montréal en l'absence de M. de Ramesay, lors de l'émeute. A été prêt de l'interdire. Lui accorde permission de passer en France à cause de la mort de son frère, gouverneur de l'île Sainte-Croix. Congés aux Sieurs de Budemont, de Belveal et Martelly. Les Sieurs d'Egly et de Saint-Martin, retenus prisonniers en Angleterre depuis un an, repassent au Canada. Les Sieurs Du Mesnil, de Saint-Martin, de Marson. Ne peut faire son fils enseigne de vaisseau que s'il sert en mer. A bien fait de demander à M. Dudley la mise en liberté du capitaine Baptiste et d'Allain de l'Acadie. Devra laisser aller de la Forest à Détroit si M. de La Mothe Cadillac le désire et laisser à ce dernier beaucoup de latitude. Folio 31, 19 pages.
- 9 juin. Le même à M. Raudot. (Cette lettre paraît être la même que celle qui se trouve au folio 58 du volume 11 de la série C. C. 11, à la date du 10 juin. Ne pas la copier.—E. R.)
- 25 avril. Arrêt du Conseil d'État pour faire transporter les castors qui sont à La Rochelle en Hollande, en conséquence du nouveau traité qui s'est fait avec la compagnie formée pour en faire l'achat. Folio 58, 2 pages.
- 29 mai. Le ministre à M. Brisacier. Enverra 4,000 livres pour le rétablissement des bâtisses du séminaire et 3,000 pour les missions de la Louisiane. A accordé une gratification de 300 livres au Père Gaulin. Folio 59, 2 pages.
- 29 mai. Le même au Père La Chaise. Le roi, touché du nouveau malheur qui vient de frapper les MM. du Séminaire de Québec, par l'incendie de leur établissement, est disposé à accorder un bénéfice de 4,000 à 5,000 livres de rente pour les aider à se soutenir. Folio 60, 1 page.
- 2 juin. Le même au Père de Lamberville. Le roi ratifiera la concession de Silbery, mais sans haute justice. Ne doit pas craindre que le procureur général leur fasse des affaires mal à propos. Il a ordre de l'informer de tout, mais ils ne seront pas condamnés sans être entendus. Folio 60½, 1 page.
- 9 juin. Mémoire sur la nécessité de la vente générale des castors. Discute la situation de la Compagnie du Canada, les offres qui ont été faites pour assumer les obligations. Aucune d'elles ne libérerait complètement la compagnie, à part celle d'Aubert, marchand d'Amsterdam. Folio 61, 12 pages.
- 9 juin. Le ministre à M. le marquis d'Alogny. Fait bien d'empêcher les soldats de se marier avec des femmes de mauvaise vie. Ne veut pas que les officiers détournent les soldats du service et, s'ils travaillent, il est juste que ce soit pour leur compte. A vu avec plaisir la liste des officiers apostillés de leurs bonnes et mauvaises qualités. Promotions. Folio 66½, 3¼ pages.
- 9 juin. Le même à M. de Ramezay. Fait preuve d'un grand défaut de respect envers M. de Vaudreuil qui, pourtant, paraît être très indulgent pour ses fautes. Se mêle de beaucoup d'affaires qui ne le regardent pas. Trouve étrange qu'il néglige de payer les 3,000 livres qu'il a empruntés à M. Vetch. Son fils n'est pas encore assez âgé pour être lieutenant. Folio 68, 4 pages.
- 9 juin. Le même à M. le marquis de Crisacy. Il serait à désirer qu'il mit en valeur le bois et le fer qui se trouvent dans son gouvernement. Regrette qu'il ait traité M. de Saint-Simon avec emportement pour des contes de femme. Folio 70, 1 page.
- 9 juin. Le même à M. Le Vasseur de Néré. A bien fait de proposer à MM. de Vaudreuil et Raudot de publier la vente des emplacements de la basse-ville.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1706. Approuve la proposition de terrasser de maçonnerie les ouvrages des fortifications qui ne le sont pas et d'obliger les habitants à le faire. Lui accordera un poste lorsque les fortifications seront terminées. Folio 70½, 3 pages.
- 9 juin. Le même à M. de Méry. A été nommé lieutenant du roi à Cayenne. Folio 72, 1 page.
- 9 juin. Le même à M. de Longueuil. A été nommé major de Montréal en considération de ses services et de ses blessures. Folio 72, ½ page.
- 9 juin. Le même à M. Langloiserie. A été fait chevalier de Saint-Louis. A bien fait d'ordonner au bâtiment anglais de Boston qui amenait le Sieur de Courtemanche de mouiller à 17 lieues en bas de Québec. Folio 72½, 1 page.
- 9 juin. Le même à M. de Courtemanche. Est bien aise d'apprendre que son établissement de pêche au Labrador prend de l'extension. Trouve étrange qu'il soit revenu de Boston dans un brigantin anglais chargé de marchandises. S'il était malade il devait attendre sa guérison. Tout fait croire qu'il avait un intérêt dans ces marchandises. Folio 73, 1½ page.
- 9 juin. Le même à M. de La Mothe Cadillac. A reçu ses lettres du 20, 25 et 28 octobre, qui sont de véritables volumes. Devrait bien les relire pour en élaguer les répétitions inutiles et ennuyeuses qui font perdre beaucoup de temps. Est bien aise qu'il se soit chargé de l'affaire de Détroit. M. de Vaudreuil a ordre de lui donner les soldats dont il a besoin, entre autres, tous ceux de sa compagnie et de celle de de la Forest. Pourra y amener des colons et aura tout contrôle sur ses soldats. Pourra aller à Québec, y envoyer ses officiers, etc., etc., comme il le jugera à propos. Trouve bon que les Sieurs Budemont, du Figuier et son fils le suivent, et qu'il permette aux soldats de faire un petit commerce comme cela se faisait à Michilimakinak. Ne doit pas hésiter de payer une avance de 40 pour 100 sur les marchandises qui sont à Détroit. Le roi n'a pas jugé à propos que son offre d'acheter tous les castors de la compagnie fut acceptée; celle d'Aubert convenait mieux. Son affaire de Détroit doit suffire à l'occuper. Est bien aise des assurances qu'il donne que Détroit deviendra le Paris de la Nouvelle-France. Doute qu'il puisse faire des compagnies régulières de soldats avec les sauvages. S'il pouvait les domestiquer, les rendre bons chrétiens et bons soldats, ce serait une belle chose, mais il est permis d'en douter. Il faudrait savoir ce que cela coûterait. N'a pas à revenir sur l'affaire de son procès, puisqu'il a obtenu ce qu'il désirait. Ne voit pas la nécessité de faire son établissement dans un autre endroit. S'il n'a pas d'autre objection que les ouvrages extérieurs du fort faits par de Tonty, il n'a qu'à les raser. Paiement des marchandises de la compagnie. Doit user de beaucoup de tact pour empêcher les sauvages de traiter avec les Anglais. A bien tort de critiquer M. de Vaudreuil, attendu qu'il peut avoir besoin de lui. Trouve bon qu'il amène 2 prêtres du Séminaire de Québec ou un Récollet, mais il doit les nourrir comme faisait M. de la Salle à Frontenac. Ne doit pas craindre que le roi change de sentiments à l'égard de Détroit. Sa proposition d'établir une "chamoiserie" au Canada paraît bonne. S'il croit que le Sieur Beaucourt, qui revient de Plaisance, lui serait utile pour servir en second, il peut le demander à M. de Vaudreuil. Il est bon officier et ingénieur en même temps. Folio 73½, 10 pages.
- 9 juin. Le même à M. de la Forest. Espère, si sa santé le lui permet, qu'il acceptera d'aller à Détroit. Ce sera pour lui le plus sûr moyen d'avancement. Folio 78, 1 page.
- 9 juin. Le même à M. du Mesnil Noré. L'a recommandé au roi pour le poste de major des troupes à la place de M. de Muy. Folio 78½, 1 page.

1706.
9 juin. Le même à M. Du Plessis Fabert. Le roi ne veut pas créer une lieutenance aux Trois-Rivières. Ne peut le nommer grand voyer à la place de M. de Bécancour. S'efforcera de lui trouver un poste convenable à son âge avancé. Folio 79, 1 page.
- 9 juin. Le même à M. l'Ancien évêque de Québec. Secours que le roi entend donner aux MM. du Séminaire de Québec. M. l'évêque de Québec est encore dans les prisons d'Angleterre. N'en sortira probablement pas avant la fin de la guerre. Folio 79, 1½ page.
- 9 juin. Le même à la marquise de Vaudreuil. Sa nombreuse parenté en Canada était un obstacle à la nomination de M. de Vaudreuil au poste de gouverneur. On a passé par-dessus les objections, mais il faut engager M. de Vaudreuil à ne pas traiter ses parents plus favorablement que les autres. Folio 80, 1 page.
- 9 juin. Le même au supérieur du Séminaire de Québec au sujet de l'incendie de son établissement. Folio 80½, 1 page.
- 9 juin. Le même à M. D'Auteuil. Les directeurs de la compagnie devaient agir à la pluralité des voix sans déférence pour M. de Vaudreuil. A donné instruction de convoquer une autre assemblée. S'il est vrai que M. de Vaudreuil est intéressé dans la traite des castors aux Outaouais et dans celle de M. d'Amours des Plaines, il doit le réaffirmer en le prouvant, sinon il ne doit rien insinuer. Ne peut croire que M. de Vaudreuil gêne les juges dans leurs fonctions. M. Raudot a eu raison de l'empêcher de sortir des bornes de ses fonctions. Envoie un ordre à M. Raudot pour interdire le notaire Barbel. M. Raudot eût mieux fait de prendre son avis pour la nomination du procureur du roi à la prévôté, mais il n'y était pas obligé. A donné cette position au Sieur Thierry, M. de L'Espinay étant beau-frère du lieutenant particulier. A envoyé un ordre pour interdire M. de Lino. Il faut lui faire son procès. Folio 81, 5 pages.
- 9 juin. Le même à MM. de Lotbinière et Du Plessis. Leur nomination, comme directeurs de la compagnie, a été irrégulière; ordre a été donné d'en convoquer une autre. Un traité a été passé avec le Sieur Aubert; il se charge de la masse des castors et des dettes de la compagnie. Puisque le poste de Détroit était à charge à la compagnie, on devait le remettre à M. de Cadillac dès 1704. M. Aubert envoie un vaisseau à la Baie d'Hudson. La direction de la compagnie a agi bien sévèrement envers M. Macart, prisonnier en Angleterre, et trop partialement à l'égard du Sieur Pacaut; c'est d'ailleurs ces préférences injustes, le favoritisme et les prévarications qui ont amené la ruine de la compagnie. Folio 83½, 3 pages.
- 9 juin. Le même à M. Du Plessis. Ce qu'il propose à l'égard des soldats et des monnaies est impraticable. Son projet d'établissement au Cap-Breton ne convient pas pour le présent. Examinera s'il est praticable d'imposer de nouveaux droits sur les colonies qui dépendent du Canada pour remplacer le droit du quart des castors. Folio 85, 1 page.
- 9 juin. Le même à M. de la Martinière. A eu tort d'écrire à M. de Vaudreuil dans le sens qu'il l'a fait, et encore plus d'attaquer sa probité dans des documents publics. Le greffe de la prévôté de Québec a été donné au Sieur Rageot, en considération des services de son père et de ses deux frères qui l'ont exercé. S'il ne s'en rend pas capable il sera donné à un autre, mais pas au Sieur de la Citière, qui est un grand chicanier. Folio 85½, 2 pages.
- 9 juin. Le même à M. de Lotbinière. Si quelque chose lui a été retenu sur ses appointements, il lui en sera tenu compte. Les accusations de favoritisme contre M. de Vaudreuil, envers les parents de sa femme, sont plus générales qu'il ne paraît le croire. On l'accuse lui-même de gouverner le gouverneur. Folio 86, 1½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1706.
9 juin. Le même à M. de Monseignat. Lui envoie les provisions rectifiées de greffier du Conseil Supérieur. Servira également comme contrôleur mais sans appointements. Folio 87, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 juin. Le même à M. Sarrazin. Ses émoluments n'étant pas suffisants pour le faire vivre, il peut exiger rémunération pour ses services. Folio 87 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 juin. Liste des officiers et autres particuliers à qui le roi a accordé leur passage sur les vaisseaux qui vont à l'Amérique Septentrionale avec leurs domestiques. Folio 88 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 9 juin. Le ministre à M. Bégon. Lui communique la liste des personnes auxquelles passage est accordé. Folio 89, 1 page.
- 21 mai.
1698.
Expédiée,
11 juin 1706.
Marly,
16 juin.
23 juin. Ordonnance en faveur des soldats des compagnies du Canada qui voudront se faire habitants. Folio 89 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Le ministre à M. Raudot. Le prie d'examiner le placet de M. de Montigny. Folio 90, $\frac{1}{4}$ page.
- Le même à M. de Vaudreuil. Le roi a accordé une compagnie à l'Acadie à M. de Montigny, mais comme il désire rester au Canada pour veiller à ses affaires, il lui donnera la première compagnie vacante. Folio 91, $\frac{1}{2}$ page.
- Liste des officiers du Canada qui devront obtenir de l'avancement au mois de mai 1706. Folio 91 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- Marly,
23 juin. Le ministre à M. le chevalier de Saujon. Lui envoie l'instruction du roi comme commandant de l'expédition qui doit partir de La Rochelle. Folio 92 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 23 juin. Mémoire pour servir d'instruction à M. de Saujon, commandant *Le Héros*. Laissera *Le Profond* et *Le Cygne* à Plaisance et continuera sa route à Québec avec *Le Héros* et *La Hollande*. Reviendra à La Rochelle avec un chargement de castors et de mâts, évitant les ennemis. Folio 93, 4 pages.
- 23 juin. Le ministre à M. de Vaudreuil. A fait preuve de passion et de mauvais vouloir dans l'affaire du Détroit. Sans ses préventions contre M. de Cadillac celui-ci s'y serait établi il y a 2 ans. Doit changer de conduite et favoriser cet établissement. Folio 95 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 23 juin. Le ministre aux Sieurs Aubert, Nérét et Gayot. Leur adresse les ordres qu'ils demandaient au sujet de leur établissement à la Baie d'Hudson. Folio 96, $\frac{1}{2}$ page.
- 23 juin. Ordre du roi à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Enjoint au Sieur de Lisle, qui commande au Fort Bourbon, d'exécuter les ordres qu'il recevra de MM. Aubert, Nérét et Gayot. Folio 96 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 23 juin. Le ministre à M. de Belmont, supérieur du Séminaire de Montréal. Est aise de son assurance qu'il tiendra compte des désirs du roi au sujet des cures du gouvernement de Montréal. Folio 97 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. Raudot. Le prie de s'enquérir des faits à l'égard de sommes dues à la compagnie dont sont responsables les Sieurs Du Plessis, de la Chesnaye et de Lino. Folio 102, 2 pages.
- 30 juin. Le même au même. Examinera le compte des dépenses de 1704. Folio 102 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. D'Auteuil. Demande une expédition de l'acte de cession de la Seigneurie de Sillery aux Pères Jésuites. Folio 103, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même aux intéressés en la Compagnie du Castor. A donné instruction à M. Bégon de livrer cinq milliers de poudre à leur vaisseau qui va à la Baie d'Hudson. Folio 103, 1 page.
- Versailles,
3 juillet. Le même à M. Bégon. Ordre pour livrer à MM. Aubert, Nérét et Gayot sept milliers de poudre. Folio 103 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

1706. Le même à M. Bégon. Les intéressés en la ferme sont informés qu'il
8 septembre. vient, par voie de la Louisiane, des vaisseaux chargés de castors; s'il en
est ainsi, ils devront être saisis. Folio 104 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 novembre. Le même à M. d'Aguesseau. Vu l'arrivée prochaine des vaisseaux du
Canada, il le prie de faire terminer ce qui regarde la sous-ferme de cette
colonie. Fera régler l'état des charges se montant à 80,000 livres. Folio
105, 1 page.

PLAISANCE.

- Marly,
17 février. Le ministre à M. Bégon. Instructions diverses. Folio 1, 3 pages.
- Versailles,
3 mars. Le même à M. Lombard. Idem. Folio 2 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 31 mars. Le même à M. de Subercase. Idem. Folio 3, 1 page.
- 7 avril. Le même au même. Idem. Folio 3 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 7 avril. Le même au Sieur Noël. Idem. Folio 4, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 mai. Le même à M. Bégon. Idem. Folio 4, 3 pages.
- 22 mai. Le même à M. de Subercase. Le roi est satisfait de son entreprise sur
les Anglais, malgré qu'il n'ait pu se rendre maître de Saint-Jean. L'a
nommé gouverneur de l'Acadie à la place de M. du Brouillan qui vient de
mourir. A accordé le gouvernement de Plaisance à M. de Costebelle. Le
Sieur de Saint-Ovide est nommé lieutenant du roi à Plaisance; il pourra
garder sa compagnie ou prendre celle de M. de Costebelle. M. de Chacornac
prendra celle des deux qui se trouvera vacante. Est aise d'apprendre
que les jardins réussissent à merveille. A bien fait de retenir à Plaisance
M. de Rouville pour le mettre à la tête des 25 familles de sauvages Mic-
macs qui viennent de s'y établir. A bien fait aussi de permettre à quel-
ques Canadiens de rester à Plaisance avec M. de la Vallière et de leur ac-
corder leurs prises sur les Anglais. Approuve qu'il ait laissé M. de Mon-
tigny passer en France pour se guérir de ses blessures. Instructions di-
verses. Folio 5 $\frac{1}{2}$, 17 pages.
- 22 mai. Le même à M. de Costebelle. Instructions diverses. Folio 13 $\frac{1}{2}$, 9 pages.
- 22 mai. Le même à M. Durand de la Garenne. Instructions diverses. Folio 17 $\frac{1}{2}$,
2 pages.
- 22 mai. Le même à M. L'Hermitte. Instructions diverses. Folio 18 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 mai. Le même à M. de Villemarceau. Folio 18 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 mai. Le même à M. de la Forest. Folio 19, 2 pages.
- 22 mai. Le même à M. de Sourdeval. Folio 20, 1 page.
- 22 mai. Le même à M. de Pensens. Folio 20 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 mai. Le même à M. de la Salle. Folio 21, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 mai. Le même à M. de Subercase. Folio 21, 1 page.
- 27 juin. Le même au même. Folio 21 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 juin. Le même à M. de Costebelle. Folio 22, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 juin. Le même à M. de Subercase. Lui communique un placet d'un nommé
Pierre Comeau de Port-Royal, demandant permission de construire un
moulin sur sa propriété. Folio 22, $\frac{1}{2}$ page.
- 16 juin. Le même à M. de Costebelle. Folio 22 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Marly,
16 juin. Le même à M. de Subercase. Folio 22 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 23 juin. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Voutron, commandant le
navire du roi *Le Profond*. Se rendra à Plaisance et conduira M. de Subercase
à Port-Royal. Reviendra en France avec un chargement de mâts et
autre bois. Recevra également les effets de ceux qui avaient ci-devant le
privilege de la pêche sédentaire à l'Acadie. Folio 23 $\frac{1}{2}$, 3 $\frac{1}{2}$ pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1706. Ordre du roi au commandant de la flûte *Le Cygne* de se joindre à la
23 juin. flûte *Le Profond*. Folio 25, $\frac{1}{2}$ page.
23 juin. Le ministre à M. de Voutron. Folio 25 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
15 août. Le même à M. de Monic. Folio 25 $\frac{1}{2}$, 1 page.

ACADIE.

- Versailles,
10 février. Le ministre à M. Bégon. Etat des munitions. Folio 1, 1 page.
- 28 avril. Le même à M. de la Pallière. Lui demande des quittances pour la distribution des 1,500 livres aux missionnaires de l'Acadie. Folio 1 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 avril. Le même à M. de Fontanien. M. Des Goutins ne peut donner décharge pour les 1,500 livres aux missionnaires de l'Acadie, cette somme ayant été remise à M. de la Pallière qui demeure au Séminaire de Saint-Sulpice. Folio 1 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 avril. Le même à M. Bégon. Devra empêcher la Dame de Freneuse, qui a causé du scandale à l'Acadie, de s'embarquer pour ce pays. Lui donnera passage sur les vaisseaux qui vont au Canada. Empêchera également la Dame Barat, femme d'un notaire de Plaisance, de passer à l'Acadie. Fera donner une cloche aux Récollets de Port-Royal; celle qui leur a été donnée s'étant cassée au premier carillon. Accordera passage pour l'Acadie à Madame de Bonaventure avec sa famille, si son intention est encore de s'y rendre. Folio 2, 3 pages.
1705.
5 mai. Le même au provincial des Récollets de la province de Bretagne. Devra enjoindre au Père Félix, qui a marié à Port-Royal le Sieur Du Vivier, capitaine, sans égard aux représentations du commandant, M. de Bonaventure, de ne faire aucuns mariages d'officiers sans la permission du gouverneur. Les habitants de l'Acadie se plaignent que les Pères Récollets ne disent ni grande messe, ni vêpres le dimanche et qu'ils administrent tout sans s'occuper des marguilliers et des habitants. Folio 3 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
1706.
22 mai. Mémoire du roi à M. de Subercase pour lui servir lorsqu'il sera arrivé à l'Acadie. Lui recommande de prendre les avis de M. de Bonaventure, auquel on ne peut reprocher que des dérèglement de mœurs. Site de l'église. Devoirs des Récollets. De Saint-Castin et les sauvages Canibas. Instructions diverses. Folio 4 $\frac{1}{2}$, 17 pages.
- 22 mai. Le même à M. de Bonaventure. Le dérèglement de ses mœurs a empêché le roi de le nommer gouverneur de l'Acadie. Le roi a levé l'interdiction qu'il avait prononcée contre le Sieur de la Tour, enseigne. Les difficultés avec les Pères Récollets ont pu être suscitées par le dérèglement de ses mœurs. Approuve la bonne réception qu'il a faite aux sauvages et ses efforts pour sauver l'Anglais qu'ils voulaient manger. Demande un plan de la concession de Nespatanagan qui est en contestation entre les Sieurs de Villien et de la Boularderie. A bien fait de permettre à M. de Pensens, légataire universel de M. du Brouillan, de venir en France pour rendre compte des affaires de cette succession, etc., etc. Folio 12 $\frac{1}{2}$, 11 pages.
- 22 mai. Le même à M. Des Goutins. Espère que les difficultés qu'il a eues avec M. du Brouillan ne se renouvelleront pas avec M. de Subercase. A examiné les certificats que les habitants rendent de sa bonne conduite dans l'administration de la justice. Ces sortes de pièces n'ont pas grand poids. Ne croit pas que les Anglais exécutent leurs menaces sur l'Acadie. Est aise de l'augmentation des habitants et des cultures. Désire des recensements annuels. Demande des renseignements sur le Sieur Bugeau qui désire être autorisé à faire les fonctions de notaire aux Mines. De la Tour. Le Sieur

1706. Pélerin. Placet de Louis et Claude Dugas se plaignant du Sieur Lopinot. Folio 18, 14 pages.
- 22 mai. Le même à M. de Labat. M. de Subercase a été instruit du contenu de sa lettre; pourra lui faire ses observations. Attend son plan de la banlieue de Port-Royal. Folio 24½, 1½ page.
- 22 mai. Le même à M. de Falaise. M. de Subercase jugera le différend qu'il a avec M. Des Goutins. Sa concession à La Hève. Défaut d'application aux devoirs de ses fonctions. Folio 25½, 2 pages.
- 22 mai. Ordonnance du roi qui défend aux officiers qui servent à l'Acadie de s'y marier sans la permission du gouverneur. Folio 26½, 1 page.
- 22 mai. Le ministre à l'abbé Gaulin. Est bien aise d'apprendre son retour à l'Acadie. Approuve le projet de réunir les sauvages de l'Acadie dans le but de former un grand établissement. Il faudra en conférer avec MM. de Subercase et de Bonaventure. Folio 27, 1 page.
- 22 mai. Le même à Pellerin, habitant de l'Acadie. Est bien aise que M. du Brouillan lui ait remis, avant de mourir, l'emplacement qui était en contestation entre eux. A l'égard du dédommagement qu'il réclame et du chemin qu'il demande pour aller à l'île vendue à M. du Brouillan, il doit s'adresser aux juges. Folio 27½, ½ page.
- 23 mai. Le même à M. Bégon. Au sujet d'un jeune homme de 14 ans, nommé Corbillon de Sorin, que M. de la Boularderie amène avec lui à l'Acadie. Folio 27½, ½ page.
- 26 mai. Le même au même. Accordera passage à M. Le Borgne du Caudray, à qui le roi a accordé une concession considérable à l'Acadie, ainsi qu'à ses engagés. Folio 28, ½ page.
- 26 mai. Le même à M. de Subercase. Examinera la lettre du Sieur Mathieu Martin afin de lui rendre justice s'il a raison. Permettra au Sieur de Pensens de passer à Plaisance pour y prendre la place du Sieur de la Salle, aide-major, s'il y consent. Folio 28½, ½ page.
- 9 juin. Le même au même. Devra examiner s'il est à propos de confirmer la concession en seigneurie que M. de Bonaventure a accordée au Sieur Lopinot au cap Fourchu et îles adjacentes. Examinera aussi s'il convient de donner des commissions aux habitants que M. du Brouillan avait nommés en qualité de conseillers au jugement des procès criminels. M. de la Tour, enseigne, prie qu'on lui accorde une indemnité convenable pour sa maison s'il devient nécessaire de l'abattre pour les besoins des fortifications. Folio 28½, 2 pages.
- 23 juin. Le même au même. Examinera le placet contre le Sieur Le Borgne de Belleisle, au sujet d'une concession à l'Acadie. Folio 29½, ½ page.
- 7 juillet. Le même au même. Sur les représentations de M. de Villien, le roi a acheté la maison de ce dernier pour être affectée à l'usage des Récollets. L'affaire étant close, il n'aura pas à consulter les habitants sur les commodités et inconvénients de ce lieu. Folio 30, ½ page.

Volume 28, n'a rapport qu'aux îles d'Amérique.

DEPECHEs DE L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE.—COLONIES.
—ANNEES 1707-1708.

Série B.—Vol. 29.

1707.
Versailles, 9 février. Le ministre à M. Bégon. Transmet l'état des marchandises et munitions requises pour le Canada. Balustres en fer pour le château Saint-Louis. Folio 1, 1 page.
- 16 février. Le même à M. d'Aguesseau. Envoie 2 extraits de lettres du Canada au sujet du paiement des charges et de la ferme de Tadoussac dont on demande à être relevé. Folio 1½, ½ page.
- 16 février. Le même à M. Geoffroy, procureur du roi à l'Amirauté de Paris, au sujet du procès de Lino. Folio 2, ¼ page.
- 16 février. Le même à M. Minguy, conseiller au parlement. Le prie d'écouter favorablement le député de la colonie du Canada au sujet du procès de la compagnie. Folio 2, ½ page.
- 23 février. Le même à M. Amelot. Le prie d'être favorable à la cause de la Compagnie du Canada en autant que la justice le permettra. Folio 2½, ¼ page.
- 20 avril. Le même à M. Bégon. Accordera passage dans *Le Héros* à la femme de Joseph Gallet, habitant du Canada, et à ses enfants. Folio 2½, ¼ page.
- Marly, 11 mai. Le même au même. Fera l'essai de l'huile de marsouin envoyée par M. Raudot. Folio 3, ½ page.
- Versailles, 11 mai. Le même au même. Donnera passage à Madame Dumesnil Noré, femme du major des troupes du Canada, avec sa servante et deux valets. Folio 3, ¼ page.
- Marly, 11 mai. Le même à M. d'Aguesseau sur les affaires de la ferme du Canada. Folio 3½, 4 pages.
- Versailles, 18 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Le prie d'examiner si la proposition de mettre des canots sur les principales rivières communiquant avec les habitations anglaises pour empêcher les traitants de porter leurs castors aux Anglais, doit être accordée aux intéressés en la ferme du Canada. Folio 5, 1 page.
- 18 mai. Le même à M. Raudot. Même sujet. Folio 5½, ½ page.
- Marly, 22 mai. Le même à M. d'Aguesseau. Espère qu'il terminera son examen de l'état des charges du Canada mardi. Folio 6, ½ page.
- 25 mai. Le même à M. Bégon. Fera recevoir sur le vaisseau les effets de Madame de Merson, belle-mère de M. de Vaudreuil. Folio 6, ½ page.
- 25 mai. Le même au même. Huile de marsouin. Chanvre. Folio 6½, 1½ page.
- 25 mai. Le même à M. Riverin. Attend avec impatience que M. d'Aguesseau ait terminé l'examen de l'état des charges de la Compagnie du Canada. Folio 7, ½ page.
- 25 mai. Le même à M. d'Aguesseau. A reçu ses 2 mémoires au sujet de l'état des charges; espère que le tout sera terminé dans quelques jours. Folio 7, 1½ page.
- 25 mai. Le même à MM. Néret et Gayot. Ordre de mettre des canots sur les rivières conduisant aux habitations anglaises. Castors envoyés de Québec. Folio 8, 1 page.
- Versailles, 29 mai. Le même à M. d'Aguesseau. Le prie de presser les réponses des cautions de Guigues. Folio 8½, 1 page.
- Marly, 28 mai. Le même à M. d'Eshaguais. Lui renvoie ses 2 mémoires sur les affaires du Canada et le prie d'en faire un précis. Folio 9, 1 page.
- 1er juin. Le même à M. Bégon. Fera recevoir sur le vaisseau allant au Canada, 2 ballots de remèdes et hardes pour l'évêque de Québec. Folio 9, ¼ page.

1707. Le même au même. Accordera passage à 3 Jésuites et leur valet. Folio 9½, ¼ page.
- 1er juin. Le même au même. Accordera aux MM. du Séminaire des Missions Etrangères dix tonneaux de fret. Folio 9½, ½ page.
- 1er juin. Le même au même, au sujet du bois de sciage que peut fournir un moulin à scie construit dans l'île de Montréal. Folio 10, 1½ page.
- 2 juin. Le même à M. d'Aguesseau, au sujet de l'état des charges. Folio 10½, 2 pages.
- 6 juin. Le même à M. d'Alogny. Accordera au Sieur de Recart de passer en France. Folio 11½, ½ page.
- Versailles, 7 juin. Le même à M. d'Eshaguais. Le prie d'examiner un mémoire des curés du Canada au sujet des dîmes. Folio 12, 1 page.
- 8 juin. Le même à M. Bégon. Accordera passage à 3 prêtres du Séminaire de Saint-Sulpice et au Père de Breslay qui retourne au Canada. Folio 12½, 1 page.
- 8 juin. Le même au même. Accordera passage au Sieur La Quèche, frère du lieutenant de Saint-Michel, pris par les Anglais. Folio 12½, ½ page.
- 8 juin. Le ministre à M. L'Echassier. A donné ordre à M. Bégon de donner passage à 3 prêtres du Séminaire de Saint-Sulpice. Folio 13, 1 page.
- 8 juin. Le même à M. Riverin. M. d'Aguesseau l'a informé que l'affaire de l'état des charges du Canada a été réglée. Préférence a été donnée aux offres des cautions de Guignes; à leur refus on acceptera celle des munitionnaires de l'Amérique. Folio 13½, 1½ page.
- 8 juin. Le même au même. Fera bien de se procurer la preuve du marché qu'il prétend avoir été conclu entre le Sieur Gitton et M. de Marsan, agissant pour M. de Vaudreuil, au sujet des poudres de mauvaise qualité envoyées par Gitton au Canada en 1702. Ces poudres devront être jetées à l'eau. M. D'Auteuil sera puni pour avoir combattu sourdement le traité fait avec Aubert. Fait erreur lorsqu'il suppose que M. de Vaudreuil fera tout pour faire échouer l'entreprise du Détroit. Fait également erreur en ce qui regarde la conduite de Joncaire chez les Illinois. Prend la liberté de lui dire qu'il n'est pas lui-même au-dessus de la cabale. Folio 14, 2 pages.
- 8 juin. Le même à M. Accault. A donné ordre à M. Riverin de le voir sur ce qui a été réglé au sujet de l'état des charges du Canada. Espère qu'il trouvera moyen, avec MM. Riverin et d'Aguesseau, d'élever les obligations de Guignes à 80,000 livres. Folio 15, 1 page.
- 8 juin. Le même à M. d'Eshaguais. Le prie d'examiner un projet d'arrêt pour empêcher que le castor ne soit porté aux Anglais. Folio 15½, 1 page.
- 10 juin. Le même à M. Bégon. Donnera passage et subsistance au Père de Breslay. Folio 16, ½ page.
- 13 juin. Le même au même. Le Sieur Gitton n'ayant jamais fait que du commerce défendu, il veillera à ce qu'il n'envoie aucunes marchandises au Canada. Folio 16, 1 page.
- 15 juin. Ordre du roi qui défend au Sieur Gitton de faire aucun commerce en fraude. Folio 17, 1 page.
- 15 juin. Le même à M. de Galiffet. Sa proposition d'établir au Canada une capitainerie générale garde-côtes, ne convient pas. Il peut en acheter une en France s'il le désire. Un inspecteur des troupes n'est pas nécessaire. Folio 17½, 1 page.
- 15 juin. Le même à M. le maréchal de Montreuil. Le prie de s'enquérir des faits au sujet d'une somme de 3,000 livres due au Sieur Réy Gaillard, commissaire d'artillerie au Canada, par le Sieur de Chaban, gentilhomme de Bordeaux. Il aura des explications du Sieur Charlot. Folio 17½, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707.
15 juin. Le même au Sieur Charlot. Même sujet. Folio 18, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 juin. Le même à M. le maréchal de Chamilly. Le prie de s'occuper des intérêts du Sieur Rey Gaillard qui prétend qu'une belle-sœur et un oncle lui ont usurpé du bien. Folio 18 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 juin. Le même à M. de Sallars. Même sujet. Folio 19, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 juin. Le même à M. Berthelot, le père. Lui demande s'il accepterait un arbitrage dans son affaire avec la Dame de la Forest. Elle récusé les juges du Conseil Supérieur. Folio 19, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 juin. Le même à Madame la comtesse d'Arquian. Ecrit à M. Raudot d'examiner la demande de son frère au Canada et de lui payer ce à quoi il a droit. Folio 19 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 juin. Le même à M. Bégon. Instructions diverses. Folio 19 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 22 juin. Le même à l'abbé Brisacier. Sommes allouées au Séminaire de Québec et aux missions. Folio 20 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 22 juin. Le même au Père La Chaise, au sujet du bénéfice que le roi entend accorder au Séminaire de Québec. Folio 21, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. l'abbé Bignon. Désire savoir s'il a fait examiner, par les MM. de l'observatoire, le système de longitudes d'un officier du Canada qu'il lui a communiqué. Folio 21 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 juin. Le même à M. Bégon. Recevra sur *Le Héros M. de la Colombière*, grand vicaire de l'évêque de Québec, et son valet. Folio 22, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 juin. Le même à Monseigneur le duc de Mantoue. Ecrit à M. de Vaudreuil d'avancer le sergent Durand auquel il s'intéresse. Folio 22, 1 page.
- 25 juin. Le même à M. l'envoyé du duc de Mantoue. Folio 22 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 25 juin. Le même à M. Desmarests. Le prie de presser l'expédition de l'arrêt demandé par les intéressés en la ferme du Canada. Folio 22 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le même à M. Bégon. Demi-solde à un soldat blessé au Canada. Folio 23, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le même à M. Raudot. Même sujet. Folio 23 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le même à M. Bégon. M. Durand de la Garenne, écrivain du roi à Plaisance. Accordera passage au Sieur Aubert de la Chesnaye et 2 valets. Folio 23 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le même au même. Permettra à la Dame du Mesnil, femme du major des troupes du Canada, d'embarquer les effets de son mari.
- 29 juin. Le même au même. Accordera passage au nommé Vincelas Forest, de Paris. Folio 28, $\frac{1}{4}$ page.
- 29 juin. Le même au même. Accordera passage aux nommés Chamclan et Basolet que Madame de Marsan envoient à M. de Vaudreuil. Folio 28 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 29 juin. Le même à M. Fagan. Lui envoie la lettre qu'il a demandée pour M. Raudot au sujet des plantes qu'il veut tirer du Canada. Folio 29, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 juin. Ordre du roi au sujet des plantes qui seront tirées du Canada pour le jardin Royal. Folio 29 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 29 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Le roi accorde au clergé les mêmes gratifications. Ne peut rien changer pour le présent dans l'affaire des dîmes. Folio 30, 1 page.
- 29 juin. Le même à M. l'abbé Brisacier. A envoyé à M. Bégon l'ordre de donner passage à M. de la Colombière. Folio 30 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le ministre à M. de Vaudreuil. Rétablira M. de Vincennes dans ses fonctions. Les éclaircissements qu'il donne au sujet d'Arnault, gendre de M. de Lotbinière, suffisent, mais il doit être puni sévèrement et exclu du service. Aurait dû faire un exemple à l'égard de l'émeute de Montréal. Agit avec trop de mollesse. Devra montrer plus de bienveillance à M. de la Mothe Cadillac. Le roi a désapprouvé que le Sieur de Tonty ait permis aux Miamis de s'établir à Détroit et d'y construire un fort distinct de

1707. celui des Français. N'aurait pas dû permettre à de Tonty de s'établir à Détroit après sa mauvaise conduite. Tout en ménageant les Outaouais, il doit exiger la punition du sauvage qui a été l'instigateur du mauvais coup. N'aurait pas dû permettre à M. de Cadillac de laisser les sauvages du Détroit faire la guerre aux Illinois. A bien fait de recommander à M. de Cadillac d'empêcher la traite de l'eau-de-vie. N'a pas ajouté foi à l'avis qu'il avait vendu 8 congés pour aller dans la profondeur des terres. Echange de prisonniers. A approuvé sa décision de faire harceler les Anglais de Boston par les sauvages. Est surpris que le recensement n'accuse pas un plus grand nombre d'hommes en état de porter les armes. Ne négligera pas de donner de l'avancement à Joncaire. La mort de Saint-Castin, à Pau, est une grande perte par le grand crédit qu'il avait sur les sauvages. M. de Subercase doit employer le fils de Saint-Castin, qui est fort propre à cela, de la même manière. Le Sieur d'Aillebout de Coulonges demande du service pour 3 de ses enfants. Demande son avis sur le Sieur de Boucherville, maintenant à Détroit, qui demande de revenir pour prendre soin de son bien et de son père âgé. Folio 55½, 21 pages.
- 30 juin. Le ministre à MM. Raudot. A bien fait de remplacer le Sieur Juchereau Du Chesnay par le Sieur Sarrazin. Monnaie de cartes. Il faut obliger les intéressés en la Compagnie du Canada à payer le montant de leurs actions, sans quoi cette perte retomberait sur le roi. Est heureux de voir que les habitants du Canada comprennent qu'ils se sont adonnés trop exclusivement au commerce du castor. Il ne convient pas qu'il s'établisse des manufactures en Canada. Construction de vaisseaux. Est aise d'apprendre que les habitants sont disposés à attacher à l'élevage des bestiaux et surtout des moutons. Il ne faut pas manquer de poursuivre les commis de la compagnie qui ont prévariqué, particulièrement Arnault et Nolant. Il faut s'efforcer de trouver des expédients pour rendre la colonie prospère et diminuer les charges, sans quoi le roi pourrait s'en dégoûter. Est aise d'apprendre que M. de Vaudreuil ne se laisse pas influencer par des prédilections. A bien fait de conserver le poste de Frontenac pour Sa Majesté. Duplessis. Rageot, Pinaut. Perthuis. D'Alogny. Rey Gaillard. De Rametzay. De Bailleul. Bergeron. Ne peut convenir du bon témoignage qu'il rend de M. de Lino, et ne comprend pas la protection que lui donne les directeurs de la compagnie. Tâchera de recouvrer les 25,000 livres que le Sieur de la Chesnaye doit à la compagnie. De Louvigny. De Ligneris. De Marigny. D'Aillebout d'Argenteuil. Le Bert de Senneville. Poste de Témiscamingue. De Courtmanche. Etablissement du Sieur de la Chesnaye aux îles de la Madelaine et pêche sédentaire à Niganiche. Le Sieur D'Eschambault. Mine découverte par le frère de Tonty à 130 lieues de Montréal. Instructions diverses. Folio 66, 38 pages.
- 30 juin. Le même à M. Raudot. Le remercie de la peau de renard noir qu'il lui a envoyée, ainsi que des paravents et oreillers faits par les sauvages adressés à Madame de Pontchartrain. Folio 84½, ¼ page.
- 30 juin. Le même à M. Raudot, père. Le roi a cassé M. D'Auteuil. La Dame de la Forest, ses procès et ses récusations. Ses plaintes contre M. de la Martinière. Si les faits rapportés sont vrais, il l'aurait traité avec mépris. A agi avec trop de chaleur dans l'affaire de la Dame de la Forest. Folio 85, 6 pages.
- 30 juin. Le même à M. Raudot, fils. Approuve généralement le contenu de son mémoire sur l'établissement du Cap-Breton. Le prie d'étudier la question plus à fond. Doit favoriser la construction des vaisseaux. Il faut que les habitants s'adonnent à toute autre chose que le commerce des castors, sans quoi le pays tomberait entièrement. Folio 87½, 4 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707.
30 juin.

Le même à M. d'Aigremont. Le roi l'a choisi pour aller à Détroit et autres postes des pays d'en haut dans le but de s'enquérir et de faire rapport sur l'état de ces établissements, du commerce, etc., etc. Folio 89, 1 page.

Instruction pour servir au Sieur d'Aigremont, subdélégué de M. Raudot, intendant de la Nouvelle-France, que le roi a choisi pour aller aux forts de Cataracöy, Niagara, Pontchartrain de Détroit et Michilimakinak. La raison principale qui détermine ce voyage s'appuie sur les plaintes du Sieur de Cadillac. Il prétend que MM. de Vaudreuil et Raudot ne lui donnent pas les secours qu'ils ont eu ordre de lui donner; que ce poste était dans un triste état, que de Tonty s'était défat de toute la poudre; que les terres de la compagnie étaient ou en friche ou occupées par des sauvages; que les maisons étaient découvertes; qu'il n'y avait pas de grains; que les pelletteries étaient gâtées, le magasin pillé, etc., etc. Il s'informera des motifs qui ont poussé les Outaouais à attaquer le fort, de la conduite de M. de Bourgmont. A en juger par les lettres des officiers, il n'y a pas de plus beau et de meilleur pays; s'en assurera par lui-même. S'assurera également si les grains semés ont réussi et si le moulin que devait bâtir de Cadillac est sur pied. Verra, en passant à Montréal, si les Hospitaliers consentiraient à se charger des malades du Détroit. De Cadillac prétend que jusqu'à présent sa femme et sa fille s'en sont chargés et que les Hospitaliers sont plus propres que d'autres à ces soins dans une nouvelle colonie. Fera revenir de Michilimakinak le Sieur Arnaud qui y fait la traite avec le Sieur Boudor, marchand de Montréal. Le Sieur de Cadillac se plaint que M. de Vaudreuil a fait renvoyer l'interprète et lui a substitué le frère de son secrétaire dans le but de le surveiller. De son côté, M. de Vaudreuil affirme que son unique but est d'empêcher de Cadillac de commercer avec les Anglais et de commettre des abus dans le commerce de l'eau-de-vie; qu'il en a emporté avec lui 15 barriques et que tous ses conducteurs de canots ont ordre d'en apporter 300 livres pesant. Vérifiera tous ces faits. Est informé que les Anglais travaillent à s'emparer du poste de Niagara. S'abouchera avec Joncaire pour l'établissement de ce poste et étudiera les moyens de le faire avec l'agrément des Iroquois. De Cadillac prétend que M. de Vaudreuil tient Joncaire chez les Iroquois dans le but de nuire à son poste de Détroit. Ne le croit pas. MM. de Vaudreuil et Raudot ont été d'avis que le poste de Frontenac ne devait pas être affermé mais gardé pour le compte du roi. Trouve étrange qu'il l'ait confié à de Tonty qui a fait un commerce considérable à Détroit. Craint qu'il fasse de même à Frontenac. Rendra un compte exact de tout ce qu'il apprendra et de ses observations. Folio 89½, 11 pages.

30 juin.

Le ministre à M. de Ramezay. Le roi a trouvé très étrange et très blâmable le procédé par lequel, lui et MM. de Crisacy, de Galiffet, de Langloiserie et de Louvigny, par une lettre commune, font des représentations sur leurs appointements. Ce procédé est inconvenant. Folio 94½, 1 page.

30 juin.

Le même au même. Est aise de voir qu'il a fait de sérieuses réflexions sur le peu de respect et de déférence qu'il avait pour M. de Vaudreuil. Il est fâcheux que le conseil ait absous les 2 habitants de Montréal, accusés d'avoir fomenté l'émeute de l'année dernière. Espère qu'il a payé au capitaine Vetch les 3,000 livres qu'il lui devait. Ne peut prétendre que ses 2 lettres de change, pour 1,000 livres chacune, représentant ses actions dans la Compagnie du Canada, lui soient remises. Il doit cette somme de même que tous ceux qui ont pris des actions. A bien fait de se faire bâtir une maison à Montréal pour s'y loger. Le prie de lui faire savoir ce qu'elle a pu coûter. Est aise d'apprendre qu'il a construit un moulin à scie à

1707. Montréal. A accordé une place de garde de la marine à son fils aîné et la place d'enseigne laissée vacante par son aîné, à son fils cadet. Folio 95, 6 pages.
- 30 juin. Le même à M. le marquis d'Alogny. A vu la liste des officiers qu'il a envoyée, apostillée de leurs bonnes et mauvaises qualités. Cadets. Tien-dra compte du bon témoignage qu'il rend de MM. Dupuy et de Boishébert. Le roi lui accorde un brevet de lieutenant de vaisseau. Folio 97½, 4 pages.
- 30 juin. Le même à M. de Langloiserie. Est aise de ses services. Ne peut aug-menter ses appointements. Lui a accordé les lots et ventes pour la seigneu-rie qu'il a avec son beau-frère. Folio 99, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Louvigny. Est satisfait du compte qu'il rend de ce qui s'est passé à Québec pendant qu'il a commandé. L'imputation d'ivoir fait du commerce avec les Outaouais, dans le voyage qu'il a fait, n'est pas simplement un soupçon, mais le roi veut bien l'oublier. Folio 99½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Crisacy. L'affaire de l'exploitation des mines de fer doit être remise à la paix. Ne peut, pour l'instant, augmenter ses appoint-ements. Folio 100, 1 page.
- 30 juin. Ordre du roi pour rétablir le nommé Barbel dans ses fonctions de notaire à Québec. Folio 101½, ½ page.
- 30 juin. Le ministre à M. de la Mothe Cadillac. M. de Vaudreuil est disposé à lui donner toute la protection dont il a besoin. Espère qu'il aura trouvé le moyen d'engager les Outaouais à donner réparation de leur attaque. Agit envers MM. de Vaudreuil et Raudot comme s'il voulait se déclarer indé-pendant d'eux. Feraït bien de ne pas tenir de discours propres à les indis-penser contre lui. Ne peut accepter tout ce qu'il dit pour justifier M. de Bourgmont dans l'affaire de l'attaque des Outaouais. Ne peut entreprendre pour le moment la jonction des lacs Erié et Ontario au moyen d'un canal. Le prie d'envoyer sur cela un mémoire raisonné avec un "bout de plan", un devis et le coût de l'ouvrage. Fera tout en son pouvoir pour empêcher les sauvages d'en haut d'aller traiter avec les Anglais. N'a pas à craindre un changement de sentiment du roi à l'égard de Détroit. Le roi veut bien accorder des concessions aux officiers qui l'ont suivi, mais pas avec haute justice. Erigera plus tard sa colonie en gouvernement. Hospitaliers. Don-nera à M. d'Aigremont tous les éclaircissements qu'il demandera. Folio 102, 8 pages.
- 30 juin. Le même à M. de la Forest. Est très aise du parti qu'il a pris de se ren-dre à Détroit, qu'il considère comme un bon et beau pays. M. de Cadillac paraît content de lui. A fort désapprouvé la conduite de sa femme. Folio 105½, 1½ page.
- 30 juin. Le même à M. de Tonty. Sait bien qu'il est bon officier et capable de bien servir le roi, mais il lui reproche d'avoir laissé le fort de Détroit sans munitions, etc., etc. Folio 106½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Beaucourt. Est satisfait de ses services. Folio 107, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. d'Esgly. Est satisfait de ses services. Folio 107, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. de la Chessaïne. Est satisfait de ses services. Il lui donnera le premier poste vacant convenable. Folio 107½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Saint-Ours. Avait eu l'intention de lui accorder la lieutenance du roi à Montréal à la place de M. de Galiffet, mais ce dernier s'est décidé de repasser en Canada. Folio 107½, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. du Plessy Faber. Ne manquera pas de lui accorder de l'avancement. Folio 108, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. de Lorimier. Est satisfait de ses services en France et en Canada. Peut compter qu'il ne l'oubliera pas. Folio 108½, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707. Le même à M. de Mesny Noré. Est persuadé qu'il remplira l'emploi de
30 juin. major des troupes avec application. Folio 108½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Montigny. A été bien aise d'apprendre son retour à
Québek avec le chef Abénaquis qui est venu en France. Ne peut lui ac-
corder de gratification pour l'incendie causé par des officiers. Lui renvoie
le baptistaire de sa défunte mère. Folio 109, 1 page.
- 30 juin. Le même à Madame de Vaudreuil. Espère qu'elle engagera M. de Vau-
dreuil à ne pas traiter ses parents autrement que les autres. Folio 109½,
½ page.
- 30 juin. Le même à M. de Monseignat. A été bien aise de lui faire plaisir en le
nommant greffier en chef du Conseil Supérieur avec les fonctions de con-
trôleur de la marine. Folio 110, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Joncaire. Est satisfait des services qu'il rend auprès
des Iroquois. Folio 110, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. de Budemont. Espère qu'il se rendra à Détroit s'il n'y
est déjà. Folio 110½, ½ page.
- 30 juin. Le même au Sieur Geoffroy, curé de Champlain. A rendu compte au roi
de ce qu'il a fait pour l'établissement d'écoles au Canada et à l'Acadie, de
ses dépenses pour l'église de Champlain et pour une maison destinée à une
congrégation de filles, etc., etc. M. Raudot à ordre de l'aider. Folio 111,
1 page.
- 30 juin. Le même à M. Rey Gaillard. Le roi n'a pas jugé à propos d'établir une
compagnie d'infanterie pour le service d'artillerie. Folio 111, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. du Plessis. Sait qu'il est capable de bien remplir la
charge d'agent de la Compagnie du Canada, mais n'est pas content de sa
conduite comme directeur. Le traité fait avec Aubert était le seul moyen
de tirer la compagnie du grand embarras où elle se trouvait. Lui ordonne
de payer la somme dont il est en déficit dans les comptes qu'il a rendus,
sans quoi il aura à s'en repentir. Folio 111½, 3 pages.
- 30 juin. Le même à Madame de Courtemanche. Est bien aise d'apprendre que
l'établissement de son mari se développe et qu'elle ait l'intention d'aller
habiter avec lui. Folio 112½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. Desmaizets, supérieur du Séminaire de Québec. Grati-
fication continuée. Ne peut rien changer pour le présent au taux de la
dîme. Folio 113, 1 page.
- 30 juin. Le même à Madame de Repentigny. A reçu les échantillons de toile et
les petites tablettes de sirop de cotonnier. Gratification continuée. A vu
avec plaisir ce qu'elle dit du nombre de métiers à toile dans l'île de Mont-
réal. Trouve cependant le prix de sa toile trop élevé. Lui a fait plaisir
en l'informant du sucre qui se fait à Montréal et de cette terre bleue trou-
vée par les sauvages à 30 lieues de Montréal. Folio 113½, 2 pages.
- 30 juin. Le même à M. d'Ailleboust d'Argenteuil, lieu enant. Est bien aise qu'il
ait suivi M. de Cadillac à Détroit. Folio 115, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Courtemanche. Est aise de la prospérité de son éta-
blissement, de l'abondance de la morue et de tout ce qu'il lui marque au
sujet de la pêche des loups marins et du saumon et de l'espérance qu'il a
d'établir la pêche de la baleine. Folio 115, 2 pages.
- 30 juin. Le même à M. de Joncaire. Se rendra à Niagara pour rencontrer M.
d'Aigremont et s'entretenir avec lui des avantages d'un poste à cet en-
droit. Folio 116, ½ page.
- 30 juin. Le même à M. de Saint-André. Lui envoie son instruction au sujet de
la navigation qu'il doit faire. Folio 116½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Lotbinière. Les intéressés en la Compagnie du Ca-
nada, qui n'ont pas assisté à l'assemblée qui a nommé M. du Plessis, n'ont

1707. qu'à se blâmer eux-mêmes s'ils ne sont pas satisfaits de ce choix. Les commis de la compagnie à Détroit qui ont commencé pour leur propre compte n'ont pas été suffisamment punis par leur révocation. Folio 117, 2 pages.
- 30 juin. Le même à MM. Hazeur et Peyre. Regrette que la pêche du marsouin blanc n'ait pas été fructueuse l'année dernière. La gratification du roi leur sera continuée. Folio 117½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. Sarrazin. Est satisfait du soin qu'il donne aux malades. A été nommé conseiller. Folio 118, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. du Pont. Est satisfait de ses services au conseil. Serait aise de connaître l'âge des fils de feu M. de Melaises, son gendre. Tâchera de donner de l'emploi à ceux qui sont en âge de servir. Folio 118½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de la Martinière. Est satisfait de sa diligence dans les procédures contre de Lino. Doit tâcher de vivre en bonne intelligence avec M. Raudot. Folio 119, 2 pages.
- Le même à M. Charon. Le roi veut bien continuer à l'hôpital de Montréal la gratification qu'il lui donne, mais à la condition expresse que les intéressés ne fassent point de vœux, qu'ils n'aient pas de statuts, ni habits uniformes, vu qu'ils se nomment frères. S'ils en agissent autrement, l'établissement sera supprimé. A reçu son mémoire sur l'établissement le Niagara. Il est impossible d'admettre que le commerce y sera libre. Folio 120, 3 pages.
- 30 juin. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Saint-André, capitaine, entretenu en la marine, commandant le vaisseau du roi *Le Héros*. Servira de convoi aux vaisseaux qui vont à Plaisance. Evitera un combat avec les Anglais. Se rendra à Québec et rapportera les castors de la compagnie et les mâts que M. Raudot fera charger. Folio 121½, 5 pages.
- Marly,
6 juillet. Le ministre au même. Prendra à son bord, en revenant de Québec, la femme de M. Riverin et sa famille. Folio 123½, ½ page.
- 6 juillet. Le même au même. Donnera passage, en revenant du Canada, à M. Robert, qui a acheté la charge de procureur du roi de la prévôté à Havre-de-Grâce. Folio 123½, ¼ page.
- 6 juillet. Le même à M. de Catalogne. A communiqué à l'académie des sciences son mémoire concernant la longitude et la dérive des vaisseaux. Folio 124½, ¼ page.
- 6 juillet. Le même à M. Bégon. Le roi a accordé 2 tonneaux de fret sur ses vaisseaux à la Dame de la Forest. Folio 124½, ¼ page.
- 6 juillet. Le même au même. Accordera passage pour le Canada, où elle a son habitation, à la Dame Roybon d'Alonne. Folio 124½, ¼ page.
- 6 juillet. Le même à M. Raudot. Le prie de presser la solution du procès que Madame de Muy, qui est à Québec avec ses 6 enfants, a avec la succession de feu M. de la Chesnaye. Folio 125, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Est informé que les Anglais de Boston préparent une expédition contre Québec; n'y croit guère, mais il est prudent de se préparer à la recevoir. Folio 125, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. Raudot. Ne souffrira pas que les Hospitaliers se forment en communauté. Il y en a déjà trop au Canada. Folio 125½, 1½ page.
- 13 juillet. Le même à M. d'Aigremont. Attend de lui un rapport minutieux et complet du voyage qu'il doit faire dans les postes d'en haut. L'importance en est grande, puisque c'est sur son rapport que sera décidé l'abandon ou la conservation de ces postes. Folio 126, 1½ page.
- 13 juillet. Le même à M. de la Mothe Cadillac. Doit payer les soldats qu'il entretient sur le même pied que ceux du Canada, puisqu'il reçoit leur solde et

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707. les vivres qui leur sont alloués. Doit payer lui-même les 2 interprètes comme le faisait la compagnie. Il doit de même payer les gages du chirurgien, les médicaments, l'aumônier et les missionnaires et faire les frais de la construction d'une chapelle. Il doit d'autant plus en être ainsi qu'il a des avantages que la compagnie n'avait pas. Folio 127, 2½ pages.
- 13 juillet. Le même à M. Raudot. Le prie de demander au Sieur Pacaut une facture de l'envoi de farine qu'il prétend avoir fait à M. de Subercase, alors gouverneur de Plaisance. Folio 128, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. de Luzançay. Le prie de demander des éclaircissements au capitaine Joannis de Lerembouc au sujet de la livraison de certains effets à Plaisance. Folio 128½, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. Landreau. Idem. Folio 128½, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. Noël. Idem. (Ces demandes de renseignements visent M. de Subercase—E. R.) Folio 129, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. des Epoisses. Le remercie de l'assistance qu'il a donnée à M. Riverin dans le règlement de la question de l'état des charges du Canada. Folio 130, 1 page.
- 16 juillet. Le même à M. de Lino. Le roi lui permet de retourner au Canada, mais s'il continue ses intrigues il sera sévèrement puni. Folio 130½, ½ page.
- 27 juillet. Passeport franc de tous droits au Sieur Daniand, marchand de Rochefort, pour faire venir 500 sacs de sel pour les magasins du Canada. Folio 130½, ½ page.
- Versailles, 10 août. Le même à M. l'évêque de Québec. A reçu sa lettre et fait examiner l'affaire des dîmes. Comme les curés les moins pourvus reçoivent environ 500 livres par an, ils doivent s'en trouver satisfaits lorsque tout le monde souffre des malheurs de la guerre. Folio 131, ½ page.
- 10 août. Le même aux Sieurs Néret et Gayot. Regrette le contretemps qu'ils éprouvent au sujet des anciens billets de monnaie. Doivent s'adresser à M. Chamillard. Folio 131½, ½ page.
- 17 août. Le même à M. Bégon, au sujet de l'échange de position entre M. de Grandville, enseigne, qui demande à passer au Canada, et M. de Bernapré. Folio 131½, ½ page.
- Le même à M. d'Aguesseau sur la demande d'un arrêt proposé par M. Riverin, permettant d'assurer la cargaison des castors. Folio 132, ½ page.
- 17 août. Le même à Madame de Marsan. La remercie de lui avoir communiqué les nouvelles qu'elle a reçues de M. de Vaudreuil. Folio 132, ¼ page.
- 7 septembre. Le même à M. D'Auteuil. Ne comprend pas ce qu'est l'affaire dont il parle. C'est aux juges de Québec qu'il doit s'adresser. Folio 132½, ¼ page.
- 7 septembre. Le même à Madame de la Forest. Si elle veut retirer les appointements de M. de la Forest, elle doit donner caution; c'est la pratique. Folio 132½, ½ page.
- Fontaine-bleau, 12 octobre. Le même à M. Riverin. Approuve qu'il se soit rendu à La Rochelle pour travailler de concert avec M. Gayot au déchargement du *Phénix*, venant de la Baie d'Hudson. Folio 133, ½ page.
- 19 octobre. Le même à M. de Vaudreuil. La frégate *La Biche*, armée à l'Acadie par MM. de la Ronde et Vincelot, avec des Canadiens, étant venue en France pour annoncer la fuite des Anglais à Port-Royal et se trouvant hors d'état de retourner, le roi leur accorde *La Vénus* qu'ils pourront garder jusqu'à la fin de l'année prochaine. Folio 133, 1 page.
- 19 octobre. Le même à M. Néret. A fait expédier l'arrêt qui permet d'assurer la cargaison de castors qui doit passer en France. Folio 134, ½ page.
- Versailles, 16 novembre. Le même à M. d'Aguesseau. Le prie d'émaner un ordre permettant à MM. Néret et Gayot de se procurer 200 barriques d'huile de baleine en Hollande. Folio 184, ½ page.

1707.
16 novembre. Le même à MM. Néret et Gayot. Le roi ne veut pas accepter l'ours blanc qui leur vient de la Baie d'Hudson. Accordera la permission de l'exhiber. Folio 134 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 16 novembre. Le même aux mêmes. Folio 134 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 30 novembre. Le même à M. d'Aguesseau. Le prie d'examiner un mémoire se rapportant à la traite de la Baie d'Hudson et d'en conférer avec M. Riverin.
- 7 décembre. Le même à M. Riverin. Est bien aise de ce qui a été fait par MM. d'Heshaquais et d'Aguesseau, au sujet de l'affaire des castors. Folio 135 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

PLAISANCE.

- Versailles,
16 février. Le ministre à M. L'Empereur. Folio 1A, 1 page.
- 16 février. Le même à M. Landreau pour les négociants de Bayonne et de Saint-Jean de Luz. Folio 1 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 2 mars. Le même à M. L'Empereur. Folio 2, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 avril. Le même à M. d'Eshaguais. Folio 2 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 25 mai. Le même à M. Bégon. Folio 3, 7 pages.
- Marly,
25 mai. Le même au provincial des Récollets de Bretagne. Folio 6, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles,
8 juin. Le même à M. Bégon. Folio 6 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 juin. Le même à M. de Saint-Ovide. Folio 6 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 29 juin. Le même à M. Landreau. Folio 7, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. de Costebelle. Folio 7 $\frac{1}{2}$, 23 pages.
- 30 juin. Le même au même. Folio 18 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 30 juin. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Durand de la Garenne, écrivain entretenu de la marine, faisant les fonctions de commissaire à Plaisance. Folio 20 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 30 juin. Le ministre à M. L'Hermitte. Folio 22 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 30 juin. Le même à M. de Villemarceau. Folio 23 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. de la Forest. Folio 24, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de la Vallière. Folio 25, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. Rousseau de Souvigny. Folio 25, $\frac{1}{4}$ page.
- 30 juin. Le même à M. de la Roque. Folio 25, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. Chacornacle. Folio 25 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. d'Angeac. Folio 25 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. de Villejoin. Folio 26, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. de Sainte-Marie. Folio 26 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. de Sourdeval. Folio 26 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 30 juin. Mémoire pour servir d'instruction à M. de la Clocherie, commandant la frûte *La Charente*. Folio 27 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 30 juin. Le ministre à M. de Costebelle. Folio 28 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. Durand. Folio 29, 2 pages.
- 13 juillet. Le même à M. de Costebelle. Folio 30, 1 page.
- Marly,
20 juillet. Le même à M. Bégon, l'inspecteur. Peut dire à Allain, habitant de l'Acadie, qu'il peut rester en France ou retourner. M. de Fontanien lui paiera 999 livres. Folio 30 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Versailles,
10 août. Le même à M. de Costebelle. Folio 30 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 août. Le même à M. Bégon, l'inspecteur. Folio 31, 1 page.
- Marly,
24 août. Le même à M. de Costebelle. Folio 31 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- 24 août. Le même à M. L'Hermitte. Folio 34, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707. Le même à M. de la Forest. Folio 35, 1 page.
 Marly, 24 août. Le même à M. de Vaudreuil. A dû être instruit du succès remporté par M. de Subercase sur les Anglais. M. de Subercase marque que les Anglais de la Nouvelle-York ont beaucoup aidé les Bostonnais contre la foi du traité de neutralité passé avec lui (M. de Vaudreuil). Ignorait l'existence d'un tel traité. Le prie de s'expliquer là-dessus. Folio 35½, 3 pages.
 9 novembre. Ordonnance du roi portant défense aux capitaines commandant les vaisseaux qui vont faire la course et la pêche sur les côtes de l'île Terre-neuve et autres adjacentes, de porter les prises qu'ils font en d'autres ports que celui de Plaisance. Folio 36½, 1½ page.
 9 novembre. Le ministre à M. de Costebelle. Folio 37, ½ page.
 Versailles, 30 novembre. Le même à M. de Luzançay. Folio 37½, 1 page.

ACADIE.

- Versailles, 16 mars. Le ministre à M. Bégon. Le prie de vérifier les faits au sujet des plaintes de M. des Goutins touchant certains envois. Folio 1B, 1½ page.
 20 avril. Le même à Madame de Bonaventure. Transmet l'ordre pour la faire recevoir avec sa famille sur le vaisseau qui passe à l'Acadie. Folio 1½, ¼ page.
 20 avril. Le même à M. Bégon. Même sujet.
 Marly, 4 mai. Le même au même. Donnera passage à Madame de la Tour avec une servante et un laquais. Folio 2, ¼ page.
 25 mai. Le même au même. Il n'a rien été envoyé l'année dernière aux officiers servant en Acadie; ils se trouvent sans argent, sans vivres, sans hardes et sans ressources pour s'en procurer. Eclaircissements à donner à M. des Goutins. M. de Subercase a fait remettre à M. de la Tour, officier, une barque prise pour le service du roi. Le prie d'examiner la réclamation d'un nommé Comeau pour fourniture de mâts. Folio 2, 4 pages.
 25 mai. Le même au même. Folio 4, ½ page.
 27 mai. Le même au même. Donnera passage au Sieur Henry Huché, secrétaire de M. de Subercase. Folio 4½, ¼ page.
 Versailles, 8 juin. Le même au même. Accordera à M. de Pensens, aide-major à l'Acadie, le fret de 3 tonneaux de provisions et effets. Folio 4½, ¼ page.
 15 juin. Le même au même. Le prie de s'enquérir du nommé Alain, habitant de l'Acadie, ce que sont les avis importants qu'il avait à donner. On fait de grandes plaintes contre ce nommé Alain; il mériterait d'être mis en prison. Folio 4½, 1½ page.
 15 juin. Le même au même. Donnera passage à Madame de Labat. Idem pour Madame de la Boularderie. Folio 5½, 1 page.
 18 juin. Le même au même. Accordera le fret de 4 tonneaux aux Récollets de l'Acadie. Folio 6, ½ page.
 29 juin. Le même à M. Barailh. Le roi lui accorde 115 hommes d'équipage pour la flûte *La Loire*. Folio 6, ½ page.
 29 juin. Le même à M. de Pensens. Devra se rendre incessamment à Rochefort pour passer à l'Acadie. Folio 6½, ½ page.
 30 juin. Le même à M. de Subercase. A pris des mesures pour faire cesser la disette d'approvisionnements dont il se plaint et la nécessité d'avoir recours aux marchands de Boston. Il est nécessaire d'approvisionner les sauvages de l'Acadie pour éviter qu'ils aillent aux Anglais. Il faut un homme d'autorité comme de Saint-Castain pour veiller à leur conduite. A bien fait d'emprunter 1,000 écus à M. de Bonaventure pour payer les ouvriers, mais ne doit pas en être de monnaie de cartes. A bien fait de

1707.

proposer à M. de Vaudreuil un expédient pour échanger des nouvelles avec lui tous les 15 jours. Echange de prisonniers. Peut accepter l'établissement de familles anglaises en Acadie si elles sont catholiques. Soumettra à M. de Labat sa proposition de bâtir le fort dans un endroit plus convenable. Il faut déraciner l'esprit de chicane qui règne à l'Acadie. Administration de la justice. Doit empêcher les prêtres de se mêler du temporel. Le roi approuve et veut aider l'abbé Gaulin dans son projet de réunir les sauvages au même endroit. Doit encourager le Sieur de la Ronde à faire des courses sur les Anglais. Est aise que les Bostonnais aient renvoyé Baptiste, leur prisonnier depuis 4 ans. Il peut l'employer à enseigner la navigation aux jeunes gens. Les rentes provenant des terres de la banlieue de Port-Royal seront employées au soutien de l'hôpital. Ne reconnaît pas les droits de la famille de Belleisle sur les terres de la banlieue. N'accepte pas les prétentions du Sieur de Belleisle Le Borgne sur la terre nommée le port Maltais. Accordera congé au Sieur Du Vivier, Lui accordera la confirmation de la concession à la rivière Desjardins, mais l'étendue sera réduite. N'oubliera pas d'avancer le chevalier du Subercase, son neveu. Brevet de chirurgien-major pour le Sieur de Pontif. Ordre pour permettre au Sieur Bugeaud de faire les fonctions de notaire aux Mines. Payera la barque du Sieur Blanchard, prise par les Anglais. Plaintes graves contre M. de Bonaventure. On l'accuse d'avoir commercé avec les Anglais, d'avoir protégé leurs vaisseaux marchands, au grand mécontentement des sauvages. Le prie de l'instruire des faits à l'égard du Sieur Gourdeau. Il allègue qu'il a été fait prisonnier avec sa femme, ses enfants et quelques autres familles établies à Pesmacodie. Concession des îles de la Madelaine demandée par le Sieur Aubert de la Chesnaye. Folio 7, 32 pages.

Le même à M. de Bonaventure. Le scandale qu'il a donné est ce qui a empêché de le nommer gouverneur de l'Acadie. Est aise que M. de la Ronde Denys ait pris connaissances des ports, havres et forces des Anglais dans son voyage à Boston pour l'échange des prisonniers. Le roi a décidé d'établir le port de La Hève. Si M. de Subercase prend le parti d'y fixer sa demeure, il restera à Port-Royal. Folio 22½, 4 pages.

30 juin.

Le même à M. de Falaise. M. de Subercase rend un bon compte de son application et de sa conduite. Folio 24½, ½ page.

30 juin.

Le même à M. des Goutins. Est aise de voir qu'il vit en bon accord avec M. de Subercase, comme aussi d'apprendre que les habitants s'attachent fortement à la culture des terres. Il serait à désirer qu'ils s'adonnassent à la pêche. Ne doivent point commercer avec les Anglais à moins de nécessité indispensable. Est aise d'apprendre que les habitants sont zélés pour la défense du pays et très adroits aux armes. Demande un plan de la nouvelle église. Troupes. Munitions. Hôpital de Port-Royal. Gratification demandée par Muis de Pobourcoup. Lui faire savoir ce qu'est cet homme, d'où il vient. La Dame de Freneuse. Folio 25, 9 pages.

30 juin.

Le même à l'abbé Gaulin. Approuve qu'il rassemble les sauvages de la péninsule dans un même endroit. Envoie des outils. Folio 29, 1 page.

30 juin.

Le même à M. de Loppinot. Est satisfait de ses éclaircissements sur la plainte faite contre lui par les nommés Dugast et Saint-Louis. Confirme sa concession au cap Fourchu en en diminuant l'étendue. Folio 29½, 1 page.

30 juin.

Le même à M. du Vivier. Lui accorde congé. Sa concession sera confirmée mais diminuée. Folio 30, 1 page.

30 juin.

Le même à M. de la Boularderie. Concession de Nespagan. Folio 30½, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707.
30 juin. Le même à M. de la Ronde Denys. Est satisfait du compte qu'il lui rend de son voyage à Boston. Espère qu'il trouvera moyen d'utiliser contre les Anglais la frégate *La Biche*. Folio 31, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. Consolin. M. de Subercase rend un compte favorable de ses services. Folio 31, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. de la Tour. Espère qu'il ne retombera pas dans la faute pour laquelle il a été interdit. A bien fait de l'informer du commerce que M. de Bonaventure a fait avec les Anglais de Boston. Explique à M. de Subercase les intentions du roi au sujet des rentes de la banlieue. Folio 31 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Ordre du roi à M. Barailh, commandant le vaisseau *La Loire*. Folio 32, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le ministre à M. de Barailh. Lui envoie l'instruction du roi sur le voyage qu'il doit faire à l'Acadie. Folio 32, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Barailh, capitaine de brûlot, commandant le navire *La Loire*. Naviguera avec le Sieur de Saint-André, commandant *Le Héros*, sous les ordres duquel il sera, jusqu'à la hauteur de Plaisance. Après avoir déchargé sa cargaison à Port-Royal, il reviendra à Rochefort avec un chargement de mâts, espars, madriers, bordages, etc., etc. Folio 32 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 30 juin. Le même à M. de Labat. A reçu les plans qu'il lui a remis pour le maréchal de Vauban, lequel était mort à cette époque. S'entendra avec M. de Subercase pour les travaux du fort. Folio 34, 3 pages.
- Marly,
6 juillet. Le même à M. Bégon. Est bien aise que le nommé Alain ne lui ait pas paru coupable de ce dont l'accuse M. de Bonaventure. Le laissera aller à l'Acadie ou ailleurs s'il le désire. Tout bien considéré, il vaut mieux ne pas s'occuper de la mine d'argent à la Nouvelle-York dont parle Alain. Cela ne pourrait profiter qu'aux Anglais. Il est important de faire l'essai du charbon qu'Alain prétend exister à Beaubassin. Le roi n'a pas jugé à propos d'accepter la proposition que fait Alain de se charger du transport des munitions destinées à l'Acadie, à la condition de lui confier une flûte. Folio 35, 3 pages.
- 6 juillet. Le même à M. de Subercase. Le nommé Alain allègue qu'il a été retenu prisonnier à Port-Royal et envoyé à Québec, où il a été absous; qu'il a été arrêté de nouveau à La Rochelle. Il s'est expliqué d'une manière satisfaisante à M. Bégon, faisant voir qu'il a été l'objet d'une persécution de la part de MM. des Goutins et de Bonaventure, ce dernier parce qu'il voulait lui ôter la connaissance du commerce que lui et son frère faisaient avec les Anglais. Ces faits et autres étaient bien appuyés, et il a lieu de croire qu'ils sont véridiques. Le prie de les éclaircir davantage ainsi que les réclamations du dit Alain qu'il protégera s'il consent à retourner à l'Acadie. Folio 36 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 6 juillet. Le même à M. des Goutins. Demande des renseignements sur une somme de 1,100 livres que le nommé Alain prétend lui être due pour une maison démolie à cause de sa proximité du port, et 999 livres pour matériaux fournis. Il réclame de plus 650 livres qui lui sont dues par Thibaudau, son beau-père (des Goutins). Folio 38, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. de Subercase. M. Bégon envoie 4 ouvriers pour faire du goudron. Comment il doit agir au sujet des réclamations faites par ceux à qui on a pris du terrain pour les fortifications. Folio 38 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 13 juillet. Le même à M. des Goutins. M. de Fontanieu a vérifié ses comptes et prétend avoir payé les 3,000 livres destinées à l'achat des mâts. Doit encore 999 livres qu'il doit payer ici à Alain. Folio 39 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 août. Le même à M. Bégon. Trouvera ci-joint le rôle de l'équipage de la frégate *La Biche* que M. de Subercase envoie pour informer de la descente

1707. des Anglais et demander des secours. Trouvera également un état de ce qu'il demande M. de Subercase pour la défense du fort; il manque de poudre, de plomb; les fusils qui lui ont été envoyés ne valent rien; les troupes et même les officiers n'ont rien reçu depuis longtemps; les habitants sont réduits à la misère, etc., etc. Folio 40, 7 pages.
- 24 août. Le même à M. de Lusançay. Le prie d'informer les marchands et armateurs de Nantes qu'ils trouveraient grand profit à porter des marchandises à l'Acadie, ils en trouveraient un bon débit et pourraient rapporter des bois, etc., etc. Idem à M. L'Empereur, Lombard et Massiot. Folio 43½, 2 pages.
- 24 août. Le même à M. de Subercase. Le roi lui accorde 2,000 livres de gratification pour le récompenser de sa belle conduite et de sa bravoure au siège de Port-Royal. A bien fait d'envoyer la frégate *La Biche* pour l'informer de cette nouvelle. A bien fait de se servir des 60 Canadiens engagés sous M. de Vincelotte pour faire la course. Munitions envoyées par *La Biche*. A accordé 1,000 livres de plus pour présent aux sauvages. Tâchera de faire revenir les Canibas qui sont allés traiter avec les Anglais. Au lieu de traiter avec eux il faut qu'ils les combattent. Pour cela, il faut envoyer des marchandises à Pentagoët et Kinnébéki. Il faut recommander aux sauvages de ne pas tuer leurs prisonniers. Est surpris d'apprendre de lui qu'il n'y a aucun fonds à faire sur beaucoup d'officiers. Fera rapport sur chacun d'eux sans complaisance. Fera passer au Canada ceux contre lesquels il a de la méfiance. Est satisfait de la conduite de Saint-Castain qu'il a mis à la tête des habitants. Conférera avec M. de Lazat à l'égard de son projet d'un nouveau fort à l'entrée du bassin. C'est une dépense qu'il faut éviter si c'est possible. Est satisfait de la conduite du corsaire Vialet, qui est venu à son secours sur l'avis qu'il a eu que les ennemis devaient attaquer Port-Royal. Ne peut lui envoyer les 100 soldats qu'il prétend avoir absolument besoin. Le roi n'est pas en état de faire la dépense de l'armement de 2 vaisseaux pour croiser sur les côtes de Boston. A été informé que le Sieur de Bonaventure a feint la maladie pendant l'action contre le fort et qu'il continue son commerce avec Madame de Freneuse. Il faut éloigner cette femme. Il faut empêcher les officiers de rebâtir trop près du fort leurs maisons incendiées. Le roi n'est pas en état de payer les bestiaux des habitants perdus pendant l'attaque. Folio 44½, 18 pages.
- 24 août. Ordre du roi pour faire sortir la Dame de Freneuse de l'Acadie. Folio 53, ½ page.
- 24 août. Le ministre à M. de Bonaventure. Regrette qu'il n'ait pas été en état de prendre part à l'attaque contre Port-Royal. Il est de son intérêt que la Dame de Freneuse quitte au plus tôt l'Acadie. Folio 53, 1½ page.
- 24 août. Le même à M. l'évêque de Québec. Il est vrai que la Dame de Freneuse est retournée à l'Acadie, mais M. de Subercase l'a fait s'éloigner. A été mal informé au sujet de ce qui se passe entre M. de Bonaventure et sa femme. Elle est partie pour l'Acadie. Les Anglais ont laissé 80 morts sur le terrain et une grande quantité de munitions et d'outils. Folio 54, 1½ page.
- 24 août. Le même au provincial des Récollets. M. de Subercase est fort content des Religieux de son ordre. Fera repasser au plus tôt celui qui a obtenu congé. Folio 54½, 1 page.
- 24 août. Le même à M. de Falaise. Est satisfait de sa conduite lors de l'attaque des Anglais. Folio 55, ½ page.
- 24 août. Le même à M. des Goutins. Munitions et secours envoyés à l'Acadie. Folio 55½, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707.
24 août. Le même à M. de Labat. Regrette l'accident qui lui a fait perdre un pouce et les dommages qu'il a soufferts lors de l'attaque. Folio 56½, 2 pages.
- 24 août. Le même à M. de la Boularderie. Est satisfait de sa conduite. Permission lui est donnée de revenir en France. Folio 57, ½ page.
- 24 août. Le même à M. de Loppinot. Le prie de voir à ce que les effets embarqués à La Rochelle soient de bonne qualité. Est satisfait de sa conduite. Folio 57½, 1½ page.
- 24 août. Le même à M. de Saint-Castin. Est satisfait de sa conduite et de la peine qu'il s'est donnée pour rassembler les habitants et les mener au combat. Folio 58, ½ page.
- 24 août. Le même à M. Vincelot. Est satisfait du concours qu'il a donné à M. de Subercase avec ses 60 Canadiens. Folio 58½, 1 page.
- 24 août. Le même à M. de la Ronde Denys. Remettra à la voile le plus tôt possible pour l'Acadie. Croisera sur les côtes de Boston. Folio 59, 2 pages.
- 24 août. Le même à M. Bégon, fils, l'inspecteur. Instructions pour le chargement de la frégate *La Biche*. Folio 59½, 1 page.
- 24 août. Le même à M. de Gannes. Tâchera de lui faire obtenir le brevet d'enseigne de vaisseau dès qu'il en trouvera l'occasion. Folio 60, ½ page.
- Versailles,
7 septembre. Le même à M. Bégon. Le Sieur de la Ronde Denys ne trouve pas qu'il y ait sûreté à passer à l'Acadie avec la petite frégate *La Biche*. Désire *La Vénus*. Examinera cela avec lui. Folio 60½, 1 page.
- 7 septembre. Le même à M. de Subercase. Les marchands de Nantes désirent plus de détails sur ses propositions de commerce à l'Acadie. Folio 61, 1 page.
- Paris,
14 septembre. Le même à M. Bégon. Pour le moment il vaut mieux se servir du vaisseau *La Biche*. Au printemps il pourra envoyer *La Vénus* avec le reste du chargement. Folio 61½, 2 pages.
- Fontaine-bleau,
21 septembre. Le même à M. Vincelot. Le roi estime que les officiers, les Canadiens et Acadiens, qui servent sur *La Biche* doivent être satisfaits de ce qui leur est accordé. Folio 62, 1 page.
- 21 septembre. Le même à M. de la Ronde Denys. Le prie de voir M. Bégon à qui il a donné ses instructions. Folio 62½, ½ page.
- 12 octobre. Le même à M. Bégon. Ne peut consentir à la levée de 20 autres matelots demandés par M. de la Ronde Denys, à moins qu'il n'en fasse lui-même les avances. Il en sera de même pour la levée des 400 Canadiens dont il parle pour une attaque sur Boston. Folio 63, 1 page.
- 19 octobre. Le même au même. Donnera passage sur *La Vénus* au Père Patrice René. Folio 63½, ½ page.
- 19 octobre. Le même au Père Patrice René, religieux Récollet, supérieur des Missions de l'Acadie. Désire qu'il retourne de suite à l'Acadie sur *La Vénus*. Ne croit pas que les désordres du Sieur de Bonaventure aient été aussi graves qu'il le dit. Des ordres précis ont été donnés pour l'éloignement de la Dame de Freneuse. Folio 63½, 1½ page.
- 19 octobre. Le même à M. de Subercase. N'eût été le départ de Madame de Bonaventure pour l'Acadie, son mari eût été retiré de son emploi. Le roi a accordé *La Vénus* à M. de la Ronde. M. Bégon a passé un traité avec lui. Il a écrit à M. de Vaudreuil pour permettre à M. de la Ronde Denys de lever 200 Canadiens pour monter cette frégate. La conduite scandaleuse de Bonaventure a été la raison qui a obligé le Père Patrice à quitter l'Acadie. Folio 64½, 2 pages.
- 19 octobre. Ordre du roi pour faire sortir la Dame de Freneuse de l'Acadie et la faire passer à Québec. Folio 65, ½ page.
- Marly,
9 novembre. Le même à M. de Bonaventure. Si ses désordres ne cessaient pas il serait non seulement retiré de l'Acadie, mais mis hors du service. Folio 65½, ½ page.

LA LOUISIANE.

1706.
Versailles, 1er décembre. Le ministre à M. Bégon. Idem. 1707, 2 mars. Idem. 1707, 25 mai. Folio 10, 8 pages.
1707.
Marly, 25 mai. Le même à M. Lhostefier. Folio 4½, 1 page.
- 25 mai. Le même au Père de Lamberville. Folio 5, 1 page.
- 25 mai. Le même à M. l'abbé de Brisacier. Folio 5½, 2 pages.
- 25 mai. Le même à M. d'Aubentou. Folio 6½, 1 page.
- 25 mai. Le même à M. de Lauriano de Torrès. Folio 7, 1 page.
- Versailles, 8 juin. Le même à M. Bégon. Folio 7½, ½ page.
- 8 juin. Le même au Père de Lamberville. Folio 7½, ½ page.
- 15 juin. Le même à M. Bégon. Folio 8, 1 page.
- 15 juin. Le même à M. l'abbé de Brisacier. Folio 8½, 1 page.
- 22 juin. Le même au Père de Lamberville. Folio 9, ½ page.
- 30 juin. Mémoire du roi au Sieur de Muy, gouverneur de la Louisiane, pour lui servir lorsqu'il sera arrivé en ce pays. (Renferme un résumé des accusations portées contre de Bienville.—E.R.) Folio 9½, 21 pages.
- 30 juin. Le ministre à M. de Muy. Folio 19½, 8 pages.
- 30 juin. Le même à M. de Bienville. Folio 23, 4 pages.
- 30 juin. Ordre du roi au Sieur de Bienville, commandant à la Louisiane, de repasser en France. Folio 24½, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de la Salle. Le prie d'envoyer les preuves des accusations qu'il porte contre les Sieurs d'Iberville, de Bienville et leurs frères. Folio 25, 6 pages.
- 30 juin. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur d'Artaguette, commissaire ordinaire de la marine, que le roi a choisi pour passer à la Louisiane. Folio 27½, 12 pages.
- 30 juin. Le même à M. de Boisbriand. Folio 33, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Châteauguay. Folio 33½, 1 page.
- 6 juillet. Le même à M. Bégon. Folio 34, 1½ page.
- Marly, 6 juillet. Le même au même. Folio 34½, ½ page.
- Versailles, 6 juillet. Le même à M. de Muy. Folio 35, 2 pages.
- Marly, 13 juillet. Le même à M. Dartaguette. Folio 36, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. de Muy. Folio 36½, ½ page.
- 13 juillet. Le même au même. Folio 36½, 1 page.
- Versailles, 20 juillet. Le même à M. Bégon. Folio 37, ½ page.
- 20 juillet. Le même à M. Clairambault. Folio 37½, 1 page.
- Marly, 23 juillet. Ordonnance du roi qui enjoint au Sieur d'Eschilais, commandant *La Renommée*, de recevoir à son bord le Sieur de Bienville et de le ramener prisonnier en France. Folio 38, 1 page.
- 23 juillet. Le ministre à M. de Muy. Fera une enquête minutieuse sur les faits reprochés à M. de Bienville, et après en avoir conféré avec M. d'Artaguette il le fera arrêter s'il les juge suffisamment prouvés. Folio 38½, 3 pages.
- 23 juillet. Le même à M. d'Artaguette. Folio 39½, 2 pages.
- 23 juillet. Le même à M. de la Salle. Folio 41, ½ page.
- Versailles, 3 août. Le même à M. Bégon. Folio 41, ½ page.
- 3 août. Le même à M. d'Armenonville. Folio 41½, ½ page.
- 3 août. Le même à M. de Muy. Folio 41½, ½ page.
- 3 août. Le même au même. Folio 42, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1707.
3 août. Le même à M. Bégon. Folio 42 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
10 août. Le même au même. Folio 42 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
10 août. Le même à M. de Muy. Folio 43, 1 $\frac{1}{2}$ page.
10 août. Le même à M. de Vaulesar. Folio 43 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
10 août. Le même à M. d'Eschilays. Folio 44, 1 page.
10 août. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Deschilays, capitaine de frégate légère, commandant le vaisseau du roi *La Renommée*. Folio 44 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
16 août. Le même à M. Bégon. Folio 46 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
16 août. Le même à M. de Muy. Folio 47, $\frac{1}{2}$ page.
17 août. Le même à M. d'Eschilays. Folio 47, 1 page.
17 août. Le même au même. Folio 48, 1 page.
17 août. Le même au Père de Lamberville. Folio 48 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
17 août. Le même à M. d'Artaguette. Folio 48 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
24 août. Le même à M. de Muy. Folio 49, 1 page.
7 septembre. Le même à M. Bégon. Folio 49 $\frac{1}{2}$, 1 page.
Fontaine-bleau, 27 septembre. Le même à M. de Muy. Folio 49 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
12 octobre. Le même à M. d'Artaguette. Lui envoie copie des interrogatoires que M. Bégon, fils, a fait prêter aux nommés Lallemand et la Grèze, facteurs de M. d'Iberville, sur les faits reprochés à M. de Bienville et à ses frères. Pourra en faire usage dans ses investigations à la Louisiane. Folio 50, 1 page.
12 octobre. Le même à M. Bégon, fils, l'inspecteur. Folio 50 $\frac{1}{2}$, 1 page.
Versailles, 29 novembre. Le même à M. Néret. M. Bégon décidera si le Sieur Garvelines et autres Canadiens habitant la Louisiane, peuvent vendre leurs castors à un marchand de La Rochelle qui s'engage à les vendre à l'étranger. Folio 51, 1 page.

1708.

CANADA.

1708.
Versailles, 18 janvier. Le ministre à M. Bégon. Observations sur sa lettre à M. Raudot. Folio 1, 1 page.
Paris, 1er février. Le même à M. de la Coudraye. Observations sur les ornements d'église demandés par M. Raudot. Folio 1, $\frac{1}{2}$ page.
1er février. Le même à M. Cartreau. Presse la confection d'habillements pour les soldats du Canada. Folio 1 $\frac{1}{2}$, 1 page.
8 février. Le même à M. Bégon. Les intéressés en la Ferme du castor ont avis que les commis des vivres du vaisseau *Le Héros* ont fait embarquer en fraude 1,200 peaux de castors dans ce vaisseau. Les fera saisir à l'arrivée du *Héros*, si tel est le cas. Folio 2, 1 page.
8 février. Le même aux intéressés en la Compagnie des Castors du Canada sur le même sujet. Folio 2 $\frac{1}{2}$, 1 page.
Versailles, 4 avril. Le même à M. Landréau. Le prie de voir à ce que les vaisseaux basques qui vont à la côte du Labrador portent chacun un peu de sel pour le Sieur de Courtemanche. Folio 3, 1 page.
4 avril. Le même à M. L'Empereur sur le même sujet. Folio 3 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
4 avril. Le même à M. d'Alogny. Troupes du Canada. Devra profiter de sa présence en France pour lever quelques recrues. Folio 4, 1 page.
18 avril. Le même à M. Berthelot. Espère qu'il donnera quelque assistance à la Congrégation de filles qui fait l'école dans l'île Saint-Laurent (Orléans), dont il est propriétaire. Folio 4 $\frac{1}{2}$, 1 page.

1708.
18 avril. Le même à M. de Fontanien. Demande d'un petit renseignement. Folio 5, $\frac{1}{2}$ page.
- 16 mai. Le même à M. Riverin. Le prie de communiquer aux intéressés en la Ferme du castor le fait que les sauvages de l'Acadie pourront résister à la tentative de vendre leurs castors aux Anglais; qui en offrent un prix beaucoup plus élevé. Ce commerce pourrait porter un grand préjudice à la fidélité de ces sauvages et aux intérêts français. Folio 5 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 mai. Le même à M. Deshaguais. Le prie d'expédier des lettres d'amortissement pour un fief que les Sœurs de la Congrégation ont acheté dans l'île de Montréal. Folio 6, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 mai. Le même à M. de Beauharnais. Le prie de donner son avis sur une proposition qui a été faite d'échanger le fort Bourbon à la Baie d'Hudson, contre ce que les Anglais possèdent au fond de cette baie. Folio 6, 1 page.
- 19 mai. Le même à M. de Champigny. Même sujet. Folio 6 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 mai. Le même à M. Riverin. Même sujet. Folio 7, 1 page.
- 3 juin. Le même à M. Deshaguais. Lui demande son avis sur les empiétements dont le lieutenant de la prévôté de Québec accuse M. Raudot à l'égard de la justice. Folio 7 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 juin. Le même à M. Bégon. Le prie de s'assurer s'il est vrai que M. Massiot prélève un droit sur le paiement des marchandises chargées dans les vaisseaux du roi. M. de Ramezay. Folio 7 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 3 juin. Le même à M. de Fontanien. Difficultés au sujet des lettres de change. Folio 8, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 juin. Le même à M. Riverin. Les Anglais donnent près du double pour le castor, et avec cela leurs marchandises sont moins chères. Devra examiner les remèdes qui conviennent à cette situation fâcheuse. Folio 8 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 3 juin. Le même aux commissionnaires de la Compagnie du Canada. Le privilège qu'ils ont demandé de placer des canots sur toutes les rivières qui conduisent chez les Anglais pour arrêter les castors qu'on y porte, est trop étendu. Moyens suggérés par M. de Ramezay pour décourager le commerce des sauvages avec les Anglais. Les prie de chercher les remèdes à la situation exposée à M. Riverin. Folio 9, 2 pages.
- 6 juin. Le même à M. de Vaudreuil. A bien fait de ne pas accorder pardon aux Outaouais à moins de livrer le chef qui a fait le mauvais coup à Détroit et de les renvoyer à M. de Cadillac. Est aise que cette affaire se soit terminée honorablement. Le roi désapprouve l'aversion que M. de Cadillac témoigne aux Jésuites et de leur avoir ôté la mission des Miamis pour la donner aux Récollets. S'il est vrai que le Père Marets a détourné les Outaouais de s'établir à Détroit il a fort mal agi. Est aise que la nouvelle d'une attaque contre les sauvages de Détroit par les Illinois se soit trouvée fausse. L'ordre donné par M. de Cadillac aux coureurs de bois, leur offrant protection s'ils s'établissaient à Détroit, a été blâmé. Est heureux que les Anglais de Boston et d'York soient disposés à la neutralité, mais s'ils ne conviennent pas de la chose par un traité, cela ne doit pas empêcher les entreprises contre eux. M. de Subercase écrit que les vivres qu'il lui a envoyés ont été d'un grand secours. Troupes. Espère qu'il remplira ses cadres avec des recrues levées en Canada. De la Gemmeraye. Rey Gaillard. Est bien aise qu'il soit content de la conduite de Tonty à Frontenac; ne croit pas qu'il soit un des meilleurs sujets du Canada. A accordé une compagnie au fils aîné de M. de Saint-Ours. Le père serait-il propre à une place de conseiller? Poste de Chambly. M. de Ramezay propose M. du Vivier ou M. de la Gauchetière pour le poste d'aide-major de Montréal. De Cata-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1708. logne. De Lorimier. Fortification de Québec. De Cadillac. Plaintes contre lui. Demande que les vieux soldats qu'on lui a donnés soient remplacés par des Canadiens. Folio 10, 14 pages. Soit 17 pp.

6 juin. Le même à MM. Raudot. Est aise que les habitants reconnaissent leur erreur en ne s'attachant pas davantage à l'extension de leurs cultures. Bois. Chanvre. Goudron. Etoffes. Marchandises. Aurait bien désiré qu'un procès fut fait à Arnaud et Volant pour les punir de leurs prévarications. Reste sous l'impression que le jugement qui condamne Campeau, pour avoir faussement accusé le nommé La Ville, à Détroit, est mal fondé. Guyon. De Senneville. M. de Subercase est d'avis que l'établissement que propose le Sieur Aubert, aux îles de la Madelaine, pour la pêche des loups-marins, et la concession qu'il demande sur les côtes de l'Acadie seraient préjudiciables. Le Sieur Berthelot a promis d'assister les Sœurs de la Congrégation qui font l'école à l'île d'Orléans si le procès qu'il a avec la Dame de la Forest est décidé en sa faveur. Ne pourrait rien faire de mieux que de former de pareils établissements ailleurs, mais le roi ne souffrira jamais que ces filles fassent des vœux. N'accordera pas au Sieur d'Argenteuil la concession qu'il demande au-dessus de Montréal, puisque c'est avec l'intention d'y faire du commerce. Lettres de change. De la Morandière. Roberth. De Ramezay. De Bailleul. Hazeur. De Catalogne. Pacault. Doit empêcher les Iroquois domiciliés de porter leurs castors à Orange. Diverses propositions de M. de Ramezay. Rey Gaillard. Mines de fer des Trois-Rivières. Plan de l'île de Montréal par M. de Catalogne. Fort de Chambly. Projets et suggestions du Sieur Du Plessis. Utilité d'un poste à Niagara et de marchandises à bon marché pour détourner les Iroquois des Anglais. M. de Breslay. Folio 16½, 29 pages.

Soit 35 pp.

6 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Raudot. Puisqu'ils sont d'avis que le traité avec Aubert a sauvé la colonie, ils doivent s'employer à le faire exécuter. Donneront la préférence aux castors de la compagnie sur les vaisseaux du roi. Est aise que les marchands se donnent tout le mouvement possible pour augmenter leur commerce. Est aise que les Iroquois gardent la neutralité. Mémoire que devra envoyer M. d'Aigremont. De la Mothe Cadillac. Les Jésuites ont présenté un mémoire à Sa Majesté se plaignant que M. de la Mothe s'est déchaîné contre eux et s'attache à les rendre odieux, tant parmi les Français que parmi les sauvages; qu'il leur a enlevé la mission des Miamis pour la donner aux Récollets, et qu'il leur a déclaré qu'il n'en souffrirait pas un seul dans l'étendue de son commandement. Le roi lui a fait écrire de ne pas les molester; que tout ce qui regarde les missions relève de l'évêque de Québec. De Mentheth. De Courtemanche. Doivent veiller à ce que de Tonty ne fasse pas de commerce à Frontenac. Pêche de marsouin de Hazeur et Peyre. La Dame de Repentigny. Monnaie de cartes. Recensement. N'a rien trouvé d'assez particulier pour accorder des lettres de noblesse au Sieur Hertel. Ne consent pas à échanger les postes des Français à la Baie d'Hudson contre ceux des Anglais. Il conviendrait mieux de les en chasser. Le roi désire leur avis sur la proposition de M. de Cadillac à l'effet d'ériger son poste en gouvernement. Il prétend qu'il y a 120 maisons françaises, 1,200 sauvages et une quantité considérable de bestiaux. Proposition de M. de Cadillac pour la formation de 4 compagnies de sauvages. Folio 30½, 25 pages. Soit 33 pp.

6 juin. Le même à M. de Subercase. Enseigne pour le Sieur de la Pérelle. En accordera une au Sieur d'Aillebout à la prochaine vacance. Ne peut, pour le moment, accorder une pension à la veuve du Sieur de Saillant, tué à la dernière descente des Anglais. Folio 42½, ½ page.

1708.
6 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Transmet la liste des officiers promus. Folio 43, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. de Villejoit. Lui a donné la compagnie de M. de Chacornacle, décédé. Folio 43, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. d'Angéac. Lui a accordé la lieutenance vacante par la promotion de M. de Villejoit. Folio 43 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. Bégon. Donnera copie des signaux à M. de la Clochette-rie, commandant *La Charente*. Une flotte anglaise est partie pour Terre-neuve avec l'intention de s'emparer de tous les vaisseaux français. Folio 44, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. de la Durantaye. Il faut qu'il repasse au Canada. Folio 44, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. de la Mothe Cadillac. Voit avec peine qu'il est toujours très prévenu contre MM. de Vaudreuil et Raudot. Il est évident qu'il agit comme s'il ne reconnaissait pas de supérieurs. Il lui faudra changer ses manières ou il sera retiré de son poste. Il doit exécuter les ordres de M. de Vaudreuil, même si, comme il le dit, ils sont contraires au bien et au progrès de son établissement, quitte à faire ses représentations. Aurait dû exiger satisfaction des Illinois pour le meurtre d'un français et la blessure à un missionnaire. Approuve qu'il ait fait une paix générale avec tous les sauvages. Apprend avec plaisir que tous les sauvages s'approchent de Détroit. Doit donner des informations détaillées sur tout ce qu'il fait. A bien mal agi et très imprudemment dans sa conduite envers les Jésuites. Il a empêché ces Pères de porter leurs plaintes au roi, sachant que leur crédit était assez puissant pour le perdre. Ne doit plus leur créer des obstacles. La taxe qu'il impose sur l'eau-de-vie est abusive. Autres abus. N'a pas raison de se plaindre de M. Raudot. Veut bien accorder des concessions aux officiers qui l'ont suivi, mais sans haute justice. Ne peut ériger son poste en gouvernement; puisqu'il manque de subordination, n'étant que commandant, il est à présumer qu'il en manquerait bien davantage s'il était gouverneur de ce poste. Folio 44 $\frac{1}{2}$, 12 pages. Soit 15 pp.
- 6 juin. Le même à M. Le Vasseur de Néré. Il est fâcheux que sur de faux renseignements d'une attaque des ennemis on ait fait des travaux coûteux à la vieille enceinte, travaux qui seront inutiles. Apprécie le zèle de M. de Beaucourt. Port de Chambly. Folio 51, $1\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même aux Jésuites du Canada. A donné ordre à M. de Cadillac de leur remettre la mission des Miamis. M. de Cadillac se plaint des efforts faits pour empêcher ces sauvages de s'établir près du Détroit et du refus des Jésuites de desservir ce poste. S'il en est ainsi, les torts sont plutôt de leur côté. Folio 52, 2 pages.
- 6 juin. Le même au Père La Chaise. La situation du Séminaire de Québec exige que le bénéfice en sa faveur, dont il a été parlé, soit octroyé. Le prie d'accorder quelque grâce au fils de M. de Vaudreuil qui est entré dans les ordres. Folio 52 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. le marquis de Crisacy. A prié M. Raudot d'examiner la question de l'établissement d'une fonderie à Trois-Rivières. Folio 53, 1 page.
- Le même à M. Rey Gaillard. Artillerie et batteries de Québec. Ne peut accorder sa proposition de former une compagnie de soldats pour le service de l'artillerie, d'autant moins qu'il abuse de son commandement en forçant les soldats qu'il initie au service du canon à travailler pour son compte particulier, les rouant de coups de bâton s'ils refusent. Instructions diverses. Folio 53 $\frac{1}{2}$, 4 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1708.
6 juin. Le même à M. Raudot, fils. Mines de fer des Trois-Rivières. Folio 55, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Ordre du roi pour l'embarquement du Sieur Roibert. Folio 55 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. de la Coudraye au sujet de l'achat des ornements d'église promis à M. de Breslay. Folio 56, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. Bégon. Donnera passage sur *L'Africain* au Sieur Cœur de Roy, curé au Canada. Idem pour le Sieur de la Durantaye, capitaine de compagnie. Folio 56, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à l'abbé de Breslay. Affaires de sa mission. Folio 57 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Le roi ne veut pas faire l'échange de ses forts à la Baie d'Hudson pour ceux des Anglais. Croit qu'il serait plus simple de les en chasser. Rey Gaillard. Désire que son fils fasse quelque campagne sur les vaisseaux avant de lui donner de l'avancement. A accordé une enseigne à son autre fils et à prié le Père La Chaise de protéger celui qui a pris "le parti de l'église". Est aise qu'un autre de ses fils soit entré comme page chez M. l'amiral. A accordé une pension de 600 livres à M. de Saint-Ours et sa compagnie à son fils. A permis à M. de Boucherville de quitter le service et a accordé sa place d'enseigne à son fils. Folio 58 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 6 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Mission au Père de Breslay. Hospitaliers de Montréal. Le père Gaulin. Madame de Freneuse. Folio 61 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 6 juin. page.
- 6 juin. Le même à M. de Costebelle. Folio 62 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. Durand. (Plaisance.) Folio 63, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. de Subercase. Missions du Père Gaulin. Folio 63, 1 page.
- 6 juin. Le même au Père Gaulin. Croit toujours qu'il est très à propos de réunir les sauvages en un seul village. M. de Subercase a ordre d'écouter ses représentations au sujet de sa gratification. Folio 63 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 juin. Le même à Madame de Saint-Denis. Croit qu'elle s'abuse au sujet de M. Raudot. Est trop homme d'honneur pour faire retomber sur toute une famille les sottises de M. D'Auteuil, son gendre, et de Madame La Forest, sa fille. Sait qu'elle a parlé de lui avec respect. Folio 64, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. Sarrazin. Il lui a été accordé une augmentation d'appointements et un siège au Conseil. Folio 64 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. le marquis d'Alogny. Affaires militaires du Canada. Trouve bon qu'il reste quelque temps en France pour sa santé. Le Sieur de Rigauville. Folio 64 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 6 juin. Le même à M. Bégon. Donnera passage pour Plaisance au Sieur Barat, greffier, et à son fils. Folio 65 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. Hollande. A parlé au roi de la place de garde de la marine qu'il demande pour le fils de M. de Langloiserie. Folio 66, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. de Langloiserie. Idem. A soumis à M. de Vaudreuil sa difficulté avec M. d'Alogny. Folio 66, 1 page.
- 6 juin. Le même à Madame de Repentigny. A vu avec plaisir ce qu'elle lui marque de ses découvertes de bois de teinture près de Montréal et de terre bleue, ainsi que de l'augmentation du nombre de métiers à toile, etc., etc. Folio 67, 3 pages.
- 6 juin. Le même à M. de Beaucourt. Est satisfait de son zèle et de ce qu'il a fait à l'égard des fortifications en l'absence de M. Le Vasseur de Néré. Folio 68 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. du Plessis. Croit que M. Raudot ne pouvait mieux faire que de nommer les anciens directeurs pour arrêter les comptes des

1708. commis. Aurait mieux fait de s'accommoder avec la compagnie pour la somme dont il lui est redevable que d'interjeter appel. A reçu ses mémoires sur les moyens de rétablir les affaires de la compagnie. Folio 69, 2 pages.
- 6 juin. Le même à M. Bégon. Les marchands de Québec disent qu'ils peuvent remédier à l'odeur désagréable de l'huile de marsouin et qu'ils peuvent réduire le prix à 50 livres. Folio 70, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à la supérieure des filles de la Congrégation de Montréal. Est satisfait de son zèle et du succès de son établissement. Folio 70, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. Hazeur. Est aise d'apprendre que la pêche qu'il a établie commence à réussir et qu'il encourage les habitants à en faire autant. Le dédommagement qui lui a été donné pour atténuer ses pertes dans la sous-ferme de Tadoussac doit suffire. Folio 70 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 6 juin. Le même à M. de Menthet. Doit restituer ce qu'il a reçu de trop pour le castor qu'il a vendu à la compagnie. Folio 71 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à Madame la marquise de Vaudreuil. Le roi désire que son fils aîné serve à la mer avant de la faire enseigne de vaisseau. Elle peut compter sur son zèle. Folio 72, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. de Champigny. Le prie de lui donner son avis sur la demande de 1,800 livres que lui fait Madame de la Forest, somme due à son défunt mari (Pachot) pour marchandises et une barque. Folio 72 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. de Saint-Simon. Ne peut lui accorder ce qu'il demande. Folio 73, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. l'abbé Mignon. Désirerait savoir si la veuve de Valrenne, qu'il lui recommande, dont le mari était capitaine, était Française ou Canadienne et si elle était "Demoiselle". Folio 73, $\frac{1}{4}$ page.
- 6 juin. Le même à M. de Courtemanche. A été aise d'apprendre que son fort était terminé et que son établissement prospérait. Espère qu'il parviendra à approvisionner les Esquimaux. Aura le commandement du poste de Labrador s'il quitte celui de sa compagnie. Demande un mémoire détaillé de tout ce qui concerne la région et un plan de son fort. Folio 73 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 6 juin. Le même à M. de Montigny. Est aise d'apprendre que le sauvage qui était en France, et qu'il a ramené au Canada, parle favorablement de ce qu'il a vu. Folio 75, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. Bégon. Accordera le fret de 2 tonneaux à M. de Saint-Vincent, capitaine à l'Acadie. Folio 75 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. de Linson. Faveurs qu'il a accordées à M. de Saint-Ours. Folio 75 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. de Ramezay. Est heureux qu'il se soit remis en bons termes avec M. de Vaudreuil. Apprend avec regret que les habitants et les sauvages domiciliés portent une grande quantité de castors aux Anglais. Il faut trouver les moyens d'arrêter ce commerce. Doit faire arrêter Boudor qui est allé chez les Outaouais et Blondeau qui a favorisé son évasion. Est heureux de l'empressement des habitants à aller secourir Québec que l'on croyait menacé. Voit avec plaisir qu'il a pris des mesures pour payer Vetch. Espère qu'il enverra à Rochefort les bois dont il parle. A écrit à M. Raudot au sujet de la maison qu'il vient de bâtir et qu'il offre pour loger l'intendant et pour servir de magasin. Folio 78, 5 pages.
- 6 juin. Le même à M. de Lotbinière, au sujet de la charge qui lui a été confiée par M. Raudot avec les Sieurs Pineau et Perthuis, d'examiner les comptes de la compagnie et de ses commis. Folio 81 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 juin. Le même à la supérieure de l'hôpital général de Québec. Le roi n'a pas voulu permettre l'augmentation de 2 nouvelles religieuses pour l'hôpital. Folio 82, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1708. Le même à M. Du Plessis Faber. Le roi est content de ses services.
6 juin. Attend l'occasion d'un emploi convenable pour l'y placer. Folio 82½, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. de Catalogne. Lorsqu'il aura terminé le plan de l'île de Montréal, il en fera autant pour les autres seigneuries. Folio 82½, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. de la Forest. Ne doute pas qu'il soit retourné à Détroit avec sa compagnie et celle de M. de la Mothe pour compléter les 200 hommes qui doivent stationner à cet endroit. C'est à M. de la Mothe de payer les frais de transport et ceux de l'entretien du fort Pontchartrain. Folio 83, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. Aubert. A été informé par M. Raudot qu'il avait rendu une ordonnance pour faire saisir les castors que les commis du navire *Les Héros* passaient en fraude. Ne peut lui accorder la concession qu'il demande sur les côtes de l'Acadie. Folio 84, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. de Lino. Il faut espérer que le commerce du Canada se rétablira, mais, pour cela, il faut se livrer davantage à la culture, à la pêche et à la navigation. Folio 84½, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. Sarrazin. Est aise de son application et de ses services. Folio 85, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. Du Pont. Le roi a trouvé le fils aîné de M. de Meloise, son gendre, trop jeune pour le faire officier. Folio 85, ½ page.
- 6 juin. Le même à MM. Pineau et Perthuis. A été satisfait de l'arrêté des comptes de la compagnie qu'ils ont fait avec M. de Lotbinière. Folio 85½, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. l'abbé de la Colombière. Est persuadé qu'il empêchera à l'avenir les curés de ne rien prêcher concernant les dîmes qui ne soit conforme à ce que le roi a réglé. Folio 86, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. Duffiguiet. M. de la Mothe Cadillac l'a informé de son application au service. Folio 86, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. de Tonty. Le roi a approuvé sa nomination au poste de commandant du fort de Frontenac. Espère qu'il maintiendra les Iroquois dans l'amitié des Français et qu'il empêchera tout commerce défendu. Folio 87, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. de la Chassaigne. Le roi a l'intention de le placer dans un autre poste à la prochaine occasion. Folio 87, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. du Mesny Noré. Ne doute pas que la liste des officiers qu'il lui a adressée, avec les qualités et défauts de chacun, a été faite sans complaisance. Folio 87½, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. de Louvigny. Est satisfait du soin qu'il a pris de faire réparer les fortifications, alors que les ennemis étaient attendus et que M. de Vaudreuil était à Montréal. Folio 88, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. Bégon. Remettra les paquets de dépêches pour Plaisance, l'Acadie et le Canada aux capitaines des vaisseaux que le roi y envoie. Les mettront dans un sac avec un boulet au fond pour être jetés à la mer en cas de prise par les ennemis. Folio 89, 1 page.
- 13 juin. Ordonnance pour les soldats qui désertent et vont soit dans la profondeur des bois, soit chez les ennemis. Folio 89½, 2 pages.
- 13 juin. Le même à M. de Subercase. Le prie de ne pas manquer d'envoyer du charbon de terre à M. Bégon, puisqu'il ne coûte que la dépense de le tirer. Laissera protester toutes les lettres de change qu'il tirera au delà des fonds alloués. Folio 90½, 1 page.
- 13 juin. Le même à M. de la Colombière, maître des comptes à Grenoble. S'efforcera de reconnaître les services que rend son frère à Québec comme grand vicaire et archidiacre en l'absence de l'évêque. Folio 92, 1 page.

1708.
13 juin. Le même à M. Bégon. Recommandations diverses au sujet de l'emploi des fonds. Folio 91 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 14 juin. Le même à M. Raudot. A choisi M. Le Duc, ancien avocat au parlement de Paris, pour remplir les fonctions de procureur général au Conseil Supérieur de Québec. C'est un homme de beaucoup d'érudition et de capacité. Folio 94 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Même sujet. Folio 95, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même à M. Bégon. Accordera passage à M. LeDuc et verra à ce qu'il soit traité avec beaucoup d'égards. Folio 95 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Paris,
18 juin. Le même à M. Raudot. Le roi a accordé un arrêt au Sieur Duplessis pour surseoir au paiement de la somme à laquelle il a été condamné envers la compagnie, en attendant que l'affaire ait été examinée par des commissaires. Folio 96, 1 page.
- 26 juin. Arrêt du Conseil d'Etat contre ceux qui cachent ou recèlent du castor en Canada. Idem. Commission sur le dit arrêt. Folio 96 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- Fontaine-
bleau.
10 juillet. Le ministre à M. Deshaguais. A proposé au roi de rendre une déclaration fixant à un sol de rente et un chapon par chaque arpent de terre de front, le droit des seigneurs du Canada, ou 20 sols, au choix du redevable. Le prie de projeter cette déclaration de concert avec M. d'Aguesseau. Folio 98 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 juillet. Le même à M. d'Aguesseau. Même sujet. Folio 99, 1 page.
- 17 juillet. Le même à M. Landreau. Est bien aise qu'il ait trouvé les marchands basques disposés à s'occuper du commerce de la baleine sur les côtes de l'Acadie. Folio 99 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 18 juillet. Le même à M. Bégon. Instructions diverses concernant le Canada, l'Acadie et Plaisance. Folio 100, 3 pages.

PLAISANCE.

- Versailles,
25 janvier. Le ministre à M. Bégon. Folio 1, 1 page.
- Paris,
25 janvier. Le même à M. Landreau, commissaire ordonnateur de la marine à Bayonne. Folio 1 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 25 janvier. Le même à M. Luzançay. Folio 3 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 25 janvier. Le même à M. L'Empereur. Folio 5, 2 pages.
- 8 février. Le même à M. de Costebelle. Folio 6, 5 pages.
- 8 février. Le même à M. Landreau. Folio 8 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 février. Le même à M. de Costebelle. Folio 9, 4 $\frac{1}{2}$ pages.
- 22 février. Le même à M. Bégon. Folio 11 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 février. Le même à M. L'Empereur. Folio 12, 1 page.
- 22 février. Le même à M. de Luzançay. Folio 12 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 22 février. Le même à M. Landreau. Folio 13 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 22 février. Le même à M. Massiot. Folio 15 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 23 février. Le même à M. Noël. Folio 16, 2 pages.
- Versailles,
4 avril. Le même à M. de la Galissonnière. Folio 16 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 4 avril. Le même à M. Bégon. Folio 17, 2 pages.
- 18 avril. Le même au même. Folio 18, 4 $\frac{1}{2}$ pages.
- Marly,
25 août. Le même à M. Bégon. Folio 20 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles,
5 mai. Le même à M. Landreau. Folio 20 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 16 mai. Le même au même. M. de Subercase l'a informé que les baleines sont en si grande quantité sur les côtes de l'Acadie, que la barrique d'huile ne

DOC. DE LA SESSION No 8c

1708. vaut plus, chez les Anglais de Boston, que 12 ou 13 livres. Le prie d'in-
viter les Basques à profiter de cette abondance. Folio 21, 1 page.
- 16 mai. Le même à M. de la Forest, écrivain à Plaisance. Folio 22, 1 page.
- 19 mai. Le même à M. Bégon. Folio 22½, 2½ pages.
- 19 mai. Le même à Monseigneur L'Amiral. Folio 23½, 1 page.
- 3 juin. Le même à M. de Fontanien. Folio 24½, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. de Costebelle. Folio 24½, 25 pages. Soit 30 pp.
- 6 juin. Le même à M. Durand. Folio 37½, 9 pages.
- 6 juin. Le même à M. de Villemarceau. Folio 41½, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. L'Hermitte. Folio 42, 2½ pages.
- 6 juin. Le même à M. de Sourdeval. Folio 43, 3 pages.
- 6 juin. Le même à M. de Saint-Ovide. Folio 44½, 1 page.
- 7 septembre. Le même à M. de Costebelle. Folio 45, 8 pages.
- 7 septembre. Le même à M. Durand de la Garenne. Folio 48½, 2 pages.
- 7 septembre. Le même à M. de Saint-Ovide. Folio 50, 1½ page.
- 7 septembre. Le même à M. L'Hermitte. Folio 50½, 1 page.
- 7 septembre. Le même à M. de Luzançay. Folio 51, 1 page.
- 7 septembre. Le même à M. Robert. Folio 51½, ½ page.
- 3 octobre. Le même à M. de Costebelle. Folio 51½, 1 page.
- 3 octobre. Le même à M. Bégon. Folio 52½, 1 page.

ACADIE.

- Paris,
22 février. Le ministre à M. Bégon. Plaintes de M. de Subercase sur le prix des
effets envoyés. Folio 1, ½ page.
- Versailles,
5 mai. Le même au même. Demande un procès-verbal du charbon que lui a
envoyé M. de Subercase, etc., etc. Folio 1, 1½ page.
- 16 mai. Le même aux munitionnaires généraux de la marine. Doivent payer à
M. Hiché, secrétaire de M. de Subercase, les vivres qu'il leur a livrés pour
le retour de *La Loire*. Folio 2, 1 page.
- 16 mai. Le même à M. de Vanolles. Le prie de payer à M. Hiché la somme de
786 livres due au nommé Comeau, habitant de l'Acadie, pour fourniture
de mâts au port de Rochefort. Folio 2½, ½ page.
- 16 mai. Le même à Monseigneur L'Amiral. Le prie de lui envoyer un mémoire
des faits à l'égard de M. de Subercase, qu'on accuse de s'être approprié les
droits de l'amirauté alors qu'il était à Plaisance. Il prétend se disculper.
Folio 2½, ½ page.
- 16 mai. Le même à M. Bégon. M. de Subercase dit qu'il y a, à Port-Royal, de la
bonne terre pour faire de la brique. Devra lui envoyer un bon ouvrier
pour la cuire. Folio 3, 1½ page.
- 6 juin. Le même à M. de Subercase. Espère que les Anglais, fatigués des deux
défaites qu'ils ont subies à Port-Royal, l'année dernière, perdront l'espé-
rance de réussir. Le roi n'est pas du tout en état de lui donner la nouvelle
compagnie de soldats qu'il demande. Est chagrin de l'état où se trouve la
colonie par la disette. Tâchera d'y remédier. Le roi trouve bon qu'il
donne le commandement des sauvages à de Saint-Castin. Il est habile et
fort capable de les gouverner. Lui fait défense de faire à l'avenir de la
monnaie de cartes. Est bien aise qu'il ait reçu des vivres de Québec.
Echange de prisonniers. Ne fera des établissements et des fortifications
sur les côtes de l'est qu'à la conclusion de la paix. Le roi a révoqué la
concession faite à M. le marquis de Chevre sur les côtes de l'Acadie. Il
serait à propos, comme il le suggère, d'établir un commerce d'huile de
loup-marin. Tâchera de persuader les Basques de s'occuper de la pêche

1708. de la baleine. Construction de vaisseaux. Ne doit pas excéder les fonds. Il est impossible d'indemniser les habitants des pertes causées par la guerre. Est très satisfait du zèle des habitants. La perte de 12,000 livres, faite par Gourdeau dans les entreprises des Anglais, ne peut lui être remboursée. Placet de Madame de la Tour au sujet d'une terre au haut de la rivière et d'un autre terrain dans la banlieue. Chargera *La Loire* de mâts, etc., etc. Le roi abandonnerait le pays s'il continuait d'être aussi à charge. N'est pas satisfait qu'il n'ait pas exécuté l'ordre de faire sortir Madame de Freneuse de l'Acadie. Le scandale, qui dure depuis 4 ans, se continue. On ne sait pas où sont les enfants que M. de Bonaventure a eus d'elle. Il doit vérifier les faits dont se plaint le nommé Alain contre Bonaventure. Sa présence est trop nécessaire pour lui accorder le congé qu'il demande, même dans le but de se faire opérer. Demande son avis sur une nouvelle concession du Port-Rossignol demandée par M. de Pinsens, laquelle lui a été léguée par le testament de M. du Brouillan. Folio 4, 26 pages. Soit 32 pp.
- 6 juin. Mémoire pour servir d'instruction au Sieur de Marigny, commandant la flûte *La Loire* à destination de Port-Royal. Folio 16½, 3 pages.
- 6 juin. Le ministre à M. de Marigny. Folio 18, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. de Falaize. A bien rempli son devoir à l'attaque de Port-Royal au mois d'août dernier. Le roi lui a accordé une gratification de 500 livres pour le dédommager de ses pertes. Folio 18½, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. du Vivier. Idem. Folio 19, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. de Labat. On se plaint de sa violence envers les habitants. On prétend qu'il est inquiet et turbulent et ne compatit avec personne. Attend le plan de la banlieue de Port-Royal. Folio 19½, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. de Saint-Castin. Est satisfait de ses services. Le roi lui a accordé le même commandement qu'avait son père et des lettres d'Etat pour surseoir les frais qu'il a en France. Folio 20, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. de Bonaventure. S'il apprend, au retour du vaisseau, que Madame de Freneuse n'a pas encore quitté l'Acadie, il sera mis tout à fait hors du service. Ne peut lui accorder la faveur qu'il demande pour son fils. Folio 20½, 2 pages.
- 6 juin. Le même à M. de Gannes. Est content de ses services. La question de préséance entre lui et M. de la Ronde Denys, a été décidée en faveur de ce dernier. Folio 21½, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. des Goutins. Est aise de la bonne entente qui paraît exister entre lui et M. de Subercase et des efforts de ce dernier pour accommoder les procès des habitants. Le roi n'est pas en état d'indemniser les habitants de la perte de leurs bestiaux. N'est pas de son avis à l'égard de la nécessité des monnaies de cartes. Ne veut pas que les habitants tirent de Boston les munitions et marchandises dont ils ont besoin. Réclamation d'Alain. Ne peut accorder au Sieur de Pobomcoup la gratification qu'il demande; sa réclamation est trop ancienne. Désire savoir ce que sont devenus les enfants que le Sieur de Bonaventure a eus de Madame de Freneuse; on dit qu'il a servi d'accoucheur. Plaintes de Madame de Saint-Vincent contre M. de Bonaventure. N'a encore rien pu faire pour son fils. Examinera ce que l'on peut faire pour les Récollets dont la maison a été brûlée lors de l'attaque des Anglais. Folio 22, 10 pages.
- 6 juin. Le même à M. de Teinville. A bien fait de ne pas se servir de son congé. Folio 26½, ½ page.
- 13 juin. Le même à M. de Subercase au sujet des missions du Père Gaulin. Folio 27, 1 page.

ORDRES DU ROI ET DEPECHEES DES COLONIES SEPTENTRIONALES.

ANNÉES 1708 ET 1709.

Série B.—Vol. 30.

1708.
Versailles, 11 janvier. Le ministre à M. Bégon au sujet du *Héros*, commandé par M. de Saint-André. Folio 1, 1 page.
- 11 janvier. Le même au Père Saturnin Dirop, ancien provincial des Récollets de Bretagne à Morlaix. Folio 1½, ½ page.
- 25 janvier. Le même à M. Riverin. Désire conférer avec lui sur les affaires du Canada. Folio 3, ½ page.
- 25 janvier. Circulaire aux commissaires de la marine de Bayonne, La Rochelle, Nantes, Saint-Malo et Granville, pour obliger tous les capitaines des navires qui iront faire la pêche, à fournir à leur arrivée 5 barriques de sel par chaque chaloupe. Folio 3, 1 page.
- 1er février. Le ministre à M. Riverin. Doute qu'il puisse exiger restitution du Sieur Fleury s'il n'a d'autres preuves. Folio 4, 1 page.
- 8 février. Le même aux Sieurs Néret et Gayot, au sujet du chargement en castors d'un navire qui a péri près de Boulogne. Folio 5, 1 page.
- 8 février. Le même aux officiers de l'Amirauté de Boulogne. Même sujet. Folio 6, ½ page.
- 15 février. Le même à M. Barrailh, commandant la flûte *La Loire*. Folio 6, ½ page.
- 15 février. Le même à M. Riverin. Le prie de presser son voyage à Paris. Folio 6, ½ page.
- Le même à M. Gayot. Folio 7, ½ page.
- Versailles, 29 février. Le même à MM. Néret et Gayot. Folio 7, ½ page.
- 29 février. Le même à M. Bégon au sujet des castors. Folio 7, ½ page.
- 29 février. Le même à M. Landréau. Vaisseaux pour Plaisance. Folio 8, ½ page.
- 29 février. Le même au même. Idem. Folio 8, ½ page.
- Versailles, 11 mars. Le même à M. Bégon. Le roi veut bien accorder l'usage du vaisseau *L'Africain* au Sieur Plassan, marchand de Québec, aux conditions qu'il demande. Folio 9, 1½ page.
- 28 mars. Le même à M. de la Boularderie, au sujet du fils du Sieur du Pois, marchand de Paris, servant à l'Acadie. Folio 10, ½ page.
- 28 mars. Le même à MM. Néret et Gayot. Leur accorde 10 milliers de poudre. Folio 10, ½ page.
- Marly, 25 avril. Le même à M. Bégon. Engagera des matelots pour le vaisseau que la compagnie envoie à la Baie d'Hudson. Folio 11, ½ page.
- 2 mai. Le même au même, au sujet de la convention avec le Sieur Plassan. Folio 32, 1 page.
- 2 mai. Le même aux intéressés en la Compagnie du Canada, au sujet du fret des castors. Folio 13, ½ page.
- Versailles, 16 mai. Le même à M. Bégon. Passage de Madame de Labat à l'Acadie. Folio 13, ½ page.
- 16 mai. Ordre au Sieur Jérémie de la Montagne de passer au fort Bourbon pour y commander à la place du Sieur Le Gardeur de Lille. Folio 13, ½ page.
- 23 mai. Le même à M. Riverin. Parait être prévenu en faveur des commissaires de la Compagnie du Canada. Folio 14, ½ page.
- 23 mai. Le même à M. des Haguais. Affaires de la Compagnie du Canada. Folio 15, ½ page.

1708. Le même à M. Riverin. Idem. Folio 15, $\frac{1}{2}$ page.
- Marly,
30 avril.
30 avril. Le même à M. de la Grange. A adressé à M. de la Galissonnière l'ordre de lui confier le commandement du vaisseau *L'Africain*. La convention avec le Sieur Plasson lui sera remise. Folio 16, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 mai. Le même à M. Bégon, au sujet de *L'Africain*. Folio 16, $\frac{1}{4}$ page.
- 30 mai. Le même au même. Donnera passe sur *La Loire* au Sieur Mariochan, neveu de M. d'Esgly, capitaine au Canada. Folio 17, $\frac{1}{4}$ page.
- 30 mai. Le même à M. des Perriers, au sujet de la place de procureur du roi à la prévôté de Québec accordée à M. Thierry. Folio 17, $\frac{1}{4}$ page.
- Versailles,
6 juin. Le même à M. Bégon. Récollets de l'Acadie. Folio 34, $\frac{1}{4}$ page.
- 13 juin. Le même au même. Le prie de remettre à MM. de la Grange et de la Clocheterie leurs instructions pour commander *L'Africain* et *La Charente*. Folio 34, $\frac{1}{4}$ page.
- Le même à M. de Galiffet, lieutenant du roi à Montréal. Prolonge son congé d'une autre année pour lui permettre de régler les affaires de la succession de son frère. Folio 35, $\frac{1}{2}$ page.
- 23 juin. Le même à M. Jousselin de Marigny. Devra partir sur *La Loire* et fera le voyage avec MM. de la Grange et de la Clocheterie, commandants de *L'Africain* et de *La Charente*. Folio 35, 1 page.
- Marly,
10 octobre. Le même à M. de Moyancourt sur la promesse faite à son neveu, M. de Bernapré, qu'il serait pourvu d'une commission de capitaine réformé au Canada, s'il levait 100 soldats. Folio 42, 1 page.
- 10 octobre. Le même à M. de Champigny. Lui demande s'il est vrai que le Sieur Pachot, premier mari de Madame de la Forest, a avancé des marchandises aux Outaouais en 1687, pour une valeur de 1,552 livres, et s'il est vrai également qu'on lui a pris d'autorité, pour le service du roi, une barque lui appartenant, estimée à 1,500 livres. Folio 43, 1 page.
- 10 octobre. Le même à M. Raudot. Le goudron envoyé au Canada est excellent comme matière, mais très défectueux comme fabrication. Lui envoie un mémoire pour guider les ouvriers. Folio 43, 1 page.
- 10 octobre. Le même à M. Anisson. Ne peut accorder au nommé Arnaud Verdier, marchand de Bayonne, la grève qu'il demande à Plaisance. Folio 44, 2 pages.
- 10 octobre. Le même à M. de Costebelle. Est chargin des dégâts causés sur les côtes de Terre-Neuve par les corsaires Flessingeois. Envoie la flûte *Le Saemstak* avec des vivres. Est sans nouvelles de *La Charente*. Folio 46, 2 pages.
- 10 octobre. Le même à M. Bégon. C'est à M. de Bienville ou à la veuve et aux héritiers de M. d'Iberville que doivent s'adresser les tanneurs Basques que M. d'Iberville avait engagés pour la Louisiane. Folio 47, 1 page.
- Versailles,
17 octobre. Le même à M. Bégon. Lui transmet un placet de Canadiens qui ont servi à la Louisiane et se plaignent de n'avoir pas été payés pendant plusieurs années. Comme rien n'a été fait pour activer la production en Louisiane, il pourrait convenir d'en donner l'exploitation à une compagnie de marchands pour un certain nombre d'années, après quoi le commerce serait rendu libre, comme cela a été fait aux îles. Le prie d'en causer avec les principaux marchands de La Rochelle. Folio 49, 1 page.
- 17 octobre. Le même à M. d'Eschilays. Il est vrai qu'il avait écrit à M. Bégon, l'inspecteur, pour s'informer s'il (M. d'Eschilays) accepterait la place de gouverneur de la Louisiane au cas où les préférences tomberaient sur lui; puisqu'il ne le désire pas, il ne doit pas craindre d'y être forcé. Folio 50, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1708.
17 octobre. Le même à M. de Champigny. Sur le rapport favorable qu'il donne des capacités et des qualités du Sieur Hazeur, il le recommandera au roi pour remplir la charge de conseiller à la place de feu son père. Folio 50, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 octobre. Le même à M. L'Empereur. Le prie de s'assurer s'il ne trouverait pas, à Saint-Malo, des marchands disposés à se former en compagnie pour l'exploitation de la Louisiane. Folio 51, 2 pages.
- 31 octobre. Le même à M. Bégon. Il est informé, par M. d'Artaguet, que non seulement les Canadiens de Mobile n'ont pas été payés depuis 2 ans, mais qu'il en est ainsi, de tout le monde. La colonie est dans un triste état; les légumes envoyés pour semence sont arrivés pourris. Le seul moyen de mettre le pays en valeur est de faire comme les Anglais de la Caroline; ne pouvant empêcher la désertion de leurs esclaves sauvages, ils les échan- gent contre des noirs. Il faut faire de même, dut-on donner 2 sauvages pour un noir. Folio 52, 3 pages.
- 31 octobre. Le même au même. Mines de cuivre. Recrues pour la Louisiane. Fo- lio 55, $1\frac{1}{2}$ page.
- Marly,
9 novembre. Le même à M. d'Aguesseau. Les plaintes des chapeliers de Paris contre MM. Aubert, Néret et Gayot, présentées à M. d'Argenson, ne paraissent avoir aucun fondement. Puisqu'ils ne peuvent employer tout le castor de la compagnie, il faut bien vendre le surplus à l'étranger, d'ailleurs, celui qui va en Hollande n'est généralement employé, là et en Moscovie, qu'en nature, pour servir de fourrures et de parements. Ce n'est pas une inno- vation, il en a été ainsi de tout temps et ce commerce ne prend que le castor sec. Il a la tête remplie de cette affaire et croit qu'il serait à pro- pos de rendre un arrêt. Folio 56, 3 pages.
- 9 novembre. Le même à M. Bégon. A reçu son mémoire sur les plaintes des chape- liers. Il l'a trouvé fort au fait et l'a remis à M. d'Aguesseau. Folio 58, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 novembre. Le même à M. Bégon. M. de Beauharnais lui avait déjà remis le mé- moire du Sieur Duché, au sujet de la Louisiane. Ce monsieur a de l'intel- ligence et est fort capable de tirer un parti avantageux de ce pays. Lui ren- verra le mémoire apostillé. Serait aise de traiter avec lui. Folio 58, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 novembre. Le même à M. de Champigny. Demande de plus amples éclaircissements touchant la réclamation de Madame de la Forest. Folio 59, 2 pages.
- 9 novembre. Le même à M. de Tronchy. Serait aise qu'il entrât dans l'armement que se propose de faire M. le comte de la Luzerne. Folio 60, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 novembre. Le même à M. L'Empereur. Avait pensé que les négociants et arma- teurs de Saint-Malo auraient mieux reçu les propositions qu'il leur a faites à l'égard de la Louisiane. Il ne doit pas se rebuter. Qu'il gagne les plus importants d'entre eux et les autres entreront tête baissée. Folio 61, 1 page.
- 9 novembre. Le même à M. Duché. Si, comme il l'a dit à M. de Beauharnais et le marque dans son mémoire, il consent à se charger de l'établissement de la Louisiane, il ferait bien de venir à Paris pour y discuter sa proposition. Folio 61, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 novembre. Le même à M. Bégon. Permettra au chevalier de la Vallière, venu de Plaisance, d'embarquer 3 ou 4 tonneaux de fret pour lui sur *Le Saemstak*. Folio 65, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles,
17 novembre. Le même à M. Desmaretz. Le prie de forcer les fermiers du domaine d'occident à répondre sans délai aux prétentions que la Compagnie de la colonie du Canada formule contre eux, après quoi il rendra justice à qui elle est due. Folio 68, 1 page.

1708. Le même à M. d'Aguesseau. La nouvelle objection des chapeliers ne lui paraît pas sérieuse. Ne doit pas perdre de vue que du succès de la Compagnie du Canada dépend le sort de cette colonie. Folio 69, 2 pages.
- 17 novembre. Le même à M. d'Argenson. Le prie de recevoir M. Riverin pour entendre ses raisons touchant les prétentions des chapeliers. A son avis, ces prétentions sont exorbitantes et sans fondement solide. Si on les écoutait la Compagnie du Canada retomberait dans la confusion dont on a eu tant de peine à la sortir, et les chapeliers eux-mêmes seraient les premiers à en souffrir. Folio 70, 2 pages.
- 17 novembre. Le même à M. Riverin. Le prie de voir M. d'Argenson. Folio 77, 3 pages.
- 4 décembre. Le même à M. d'Argenson. Les concessions faites aux chapeliers par M. Riverin n'étaient pas nécessaires. Folio 80, 1 page.
- 12 décembre. Le même à M. Bégon. Affaires de la Louisiane. Folio 82, 2 pages.
- 12 décembre. Le même à M. Duché. Affaires de la Louisiane. Folio 84, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 décembre. Le même à M. Bégon. Réclamations des officiers et matelots du *Wesp*. Folio 86, 1 page.
- 26 décembre. Le même au même. Affaires de Terreneuve. Folio 87, 1 page.
- 26 décembre. Le même à M. de Luzançay. Affaires de Terreneuve. Folio 87, $\frac{1}{2}$ page.
- Paris, 26 décembre. Le même à M. de Clairambault. Affaires de Terreneuve. Folio 88, 1 page.
- 26 décembre. Le même à M. de la Souchère Levesque. Affaires de Terreneuve. Folio 89, 1 page.
- Versailles, 26 décembre. Le même à M. Le Bret. Affaires de Terreneuve. Folio 89, 2 pages.
- 14 novembre. Le même à M. Bégon. Affaires de la Louisiane. Folio 94, 1 page.

1709.

1709.
Versailles, 2 janvier. Le ministre à M. Bégon. Affaires de la Louisiane. Folio 97, 1 page.
- 9 janvier. Le même à M. Clairambault. Affaires de Terreneuve. Folio 98, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 janvier. Le même au même. Idem. Folio 98, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 janvier. Le même au Père Saturnin Dirop, ancien provincial des Récollets à Morlaix. Folio 99, 1 page.
- 6 février. Le même à M. Bégon. Transport de munitions à Québec. Folio 102, 1 page.
- 6 février. Le même au même, au sujet du transport des munitions à Québec, Plaisance et la Louisiane. Folio 103, 3 pages.
- 6 février. Le même à M. Fleury, marchand de La Rochelle. Même sujet. Folio 105, $\frac{1}{2}$ page.
- Marly, 13 février. Le même au même. Affaires de la Louisiane. Folio 106, 1 page.
- Versailles, 20 mars. Le même au même. Affaires de la Louisiane, Plaisance et l'Acadie. Folio 107, 2 pages.
- 10 avril. Le même au même. Demande de renseignements. Folio 109, 2 pages.
- Marly, 17 avril. Le même au même, au sujet du Sieur Plassan, négociant. Folio 110, 1 page.
- 17 avril. Le même au même. Avances à M. Riverin. Folio 111, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 avril. Le même au même. Le sieur Plassan. Affaires de la Louisiane. Est à terminer la formation de la compagnie qui doit l'exploiter. Folio 111, $\frac{1}{2}$ pages.
- Versailles, 24 avril. Le même au même. Armement de plusieurs vaisseaux. Folio 113, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1709. Le même au même. Instructions diverses. Folio 115, 2 pages.
- 1er mai. Le même à M. de Langlade. Lui recommande de vérifier ce qui manque dans les magasins de Rochefort pour l'armement de la frégate *La Renommée*. Folio 116, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 mai. Le même à M. Bégon. Est persuadé qu'il arrivera bientôt à une conclusion favorable avec la compagnie qui s'est formée pour prendre en main l'exploitation de la Louisiane. Folio 116, $1\frac{1}{2}$ page.
- 8 mai. Le même au Sieur Pajot. Prix de la poudre, Folio 118, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mai. Le même à M. Bégon. Instructions diverses sur l'armement et le départ des vaisseaux. Folio 118, 2 pages.
- 15 mai. Brevet de grâce en faveur du nommé Boudor, habitant du Canada. Folio 120, 1 page.
- Versailles, Le même à M. Bégon. Instructions diverses au sujet des envois de munitions au Canada, à Plaisance et à l'Acadie. Folio 120, 3 pages.
- 21 mai.
- 23 mai. Le même à M. du Moulin et Mercier. Le secours qu'ils ont accordé à Néret et Gayot lui a fait plaisir. Espère qu'ils entreront en de plus grandes liaisons avec eux. Folio 123, $\frac{1}{2}$ page.
- Projet sur l'armement du vaisseau *L'Afriquin* du 29 mai 1709. Folio 123, 1 page.
- 29 mai. Le ministre à M. Bégon sur le projet ci-haut. Folio 124, 1 page.
- 29 mai. Le même au même. Armement de *L'Afriquin*. Folio 125, 1 page.
- 29 mai. Le même à M. Le Rebours. Procès du député de la colonie du Canada contre les fermiers du Domaine d'Occident. Espère qu'il rendra à la colonie les services que la justice pourra lui permettre. Folio 126, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 mai. Le même à M. Riverin. A écrit à M. Le Rebours. Est fâché d'apprendre que les affaires de MM. Aubert, Néret et Gayot ne soient pas aussi bonnes qu'il serait à désirer. Folio 127, $\frac{1}{2}$ page.
- Marly, Le même à M. Mesnager. A reçu le mémoire de ses réflexions sur la compagnie qu'on a proposé de former pour l'établissement et le commerce de la Louisiane. Il serait à souhaiter que l'on put former une compagnie assez forte pour donner à cette affaire tout le développement dont elle est susceptible. Folio 127, 1 page.
- 10 juin.
- 17 juin. Le même à M. Aubert. Lui a fait plaisir en l'informant des mesures que les Anglais entendent prendre pour soutenir les intérêts de la Compagnie anglaise de la Baie d'Hudson lorsqu'on traitera de la paix. Les malheurs de sa compagnie viennent en grande partie des intérêts usuriers qu'ils paient sur les emprunts qu'ils ont contractés. Il ne pouvait en être autrement, ayant entrepris cette affaire sans capital versé. Ferait bien de revenir à Paris pour convaincre les commissionnaires qu'ils ne doivent pas restreindre leurs avances. Folio 128, 2 pages.
- 19 juin. Le même à M. Bégon. Le marché qu'il a fait avec le Sieur Pachot, marchand de La Rochelle, est trop onéreux. A accepté l'offre beaucoup plus avantageuse du Sieur Aubert, marchand de Paris. Folio 129, 2 pages.
- 26 juin. Le même à M. Bégon. Examen du goudron venant de Québec et de l'Acadie. Instructions diverses. Folio 130, 3 pages.
- 26 juin. Le même à M. l'évêque de Soissons. Le prie de faire surveiller un missionnaire du Canada, nommé Cœur de Roy, dont l'esprit paraît dérangé. Folio 132, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. d'Aguesseau. Le prie d'examiner avec MM. des Haguais, de la Touche et de Nointel, s'il convient d'expédier, dès maintenant, des lettres patentes à la compagnie qui s'est formée pour l'établissement et le commerce de la Louisiane, ou s'il vaut mieux attendre à la conclusion de la paix. Folio 133, 1 page.

1709.
30 juin.
6 juillet.
- Le même à M. de Nointel. Idem. Folio 134, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. de Vaudreuil. Plaintes de M. de Cadillac contre sa défense de laisser les Français épouser des sauvagesses. Comptait beaucoup là-dessus pour fortifier sa colonie et cimenter l'amitié avec les sauvages. Le prie d'exposer les raisons de cette défense. Présents aux sauvages. Difficultés au sujet du remplacement du Sieur Boudot, chirurgien-major des troupes. Folio 159, 2 pages.
- 6 juillet.
- Le même à M. Raudot. Son fils ayant obtenu une lieutenance il y a à peine un an, il est un peu tôt pour le faire passer capitaine. Il en est de même de son neveu, le Sieur du Zély. Folio 161, 1 page.
- 6 juillet.
- Le même à M. de la Mothe Cadillac. Est étonné, qu'ayant de l'esprit, il ne prévoioit pas les mauvaises conséquences de ses préventions et du peu de ménagements qu'il garde avec tout le monde. Les Jésuites sont trop puissants pour craindre ses atteintes et il ne doit pas se mettre en tête de les détruire. Fait un galimatias incompréhensible au sujet de la lettre que le Père Maret lui a écrite. Cela fait pitié. Sa proposition de faire passer à Détroit 500 à 600 habitants du Canada est absurde. Celle d'unir les lacs Erié et Ontario est de même nature, étant donné qu'il dit en connaître seul les moyens. Quelles raisons peut-il avoir d'en faire un mystère ? S'il ne veut pas nourrir les soldats qu'on lui a confiés, pourquoi les a-t-il demandés avec tant d'instances ? Prétend que la plus grande utilité du Canada est de rendre les Français maîtres de tous les castors, et pour cela d'en concentrer le commerce à Détroit. Devrait savoir que tous les castors achetés à Détroit passent aux mains des Anglais et que cet endroit est rempli de marchandises anglaises. C'est pour obvier à ces inconvénients qu'on doit rétablir le poste de Michilimakinak, et il doit bien se persuader qu'il ferait une lourde faute s'il y faisait obstacle. Peut, s'il le désire, garder le Détroit après le retrait des troupes, mais appréhender des animosités entre les sauvages de différentes nations qu'il y a assemblés. Ne doit pas espérer que le roi fera de la dépense dans un endroit qui ne lui rapporte rien, ainsi il devra pourvoir à l'entretien d'un aumônier, d'un chirurgien, etc., etc. Ne lui contestera pas les profits qu'il pourra faire, mais il paraît montrer trop d'avidité. N'a pas le droit d'établir un droit de capitation. Ne peut donner l'emploi de M. de Bourgmont à son fils que si ce monsieur est cassé. Sa proposition d'établir des compagnies composées de sauvages est dangereuse. Le roi n'accordera pas de concessions aux communautés religieuses en ce lieu, celles aux particuliers ne seront pas de grande étendue. Confirmera celles qu'il a faites à son fils et à sa fille. Folio 162, 7 pages. Soit 12 pp.
- 6 juillet.
- Le même à M. d'Aigremont. Est content du compte qu'il lui a rendu de son voyage dans les postes de l'ouest. Le poste de Frontenac sera conservé. Celui de la *Galette* eût peut-être été préférable, mais il est trop tard maintenant. Rien ne sera fait pour établir un poste à Niagara. Aurait pu prolonger son séjour à Détroit afin de se mieux rendre maître de la situation. A tenu compte de ses avis. Folio 169, 5 pages. Soit 8 pp.
- 6 juillet.
- Le même à M. Bégon. Armement de *La Loire* et de *L'Africain*. Affaires du Canada. Folio 173, 2 pages.
- 6 juillet.
- Le même à M. du Ménil Noré. A eu tort de faire assembler les officiers pour nommer un successeur au Sieur Raudot, chirurgien-major. En attendant la décision du roi, M. Raudot seul avait le droit de pourvoir à l'intérim. Folio 175, 1 page.
- 6 juillet.
- Le même aux officiers de l'Amirauté de La Rochelle. Folio 176, 1 $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1709.
6 juillet. Le même à M. de Marigny. Lui a donné le commandement de *La Loire*.
- 6 juillet. Le même à M. Aubert au sujet du vaisseau *La Loire*. Folio 177, 1 page.
- 8 juillet. Le même à M. Desmaretz. Folio 178, $\frac{1}{4}$ page.
- 10 juillet. Le même à M. du Plessis. A beaucoup hésité à donner sa sanction au règlement qu'il a fait avec les directeurs de la Compagnie du Canada. Il avait été justement condamné à leur payer 20,950 livres par M. Raudot, et croit que la transaction qui le libère de cette somme est plutôt le fruit des intrigues que de la justice. Folio 179, 1 page.
- 10 juillet. Le même à M. Massiot. Le roi n'envoyant point de navires en Canada cette année, il fera parvenir par d'autres moyens les dépêches qu'il lui envoie. Folio 179, 1 page.
- 10 janvier. Le même à M. Bégon. A été informé par M. d'Artaguette qu'il était vrai que M. d'Iberville avait toujours eu un magasin de marchandises à la Louisiane; que ce magasin était tenu par un nommé Lallemand, de La Rochelle; qu'avec le produit de ces marchandises il payait la garnison. A été informé également que 150 à 200 quarts de farine ont été vendus à la Louisiane par un commis de M. d'Iberville, nommé La Grise, actuellement à l'île d'Oléron. Le prie de s'enquérir des faits. Folio 180, 1 page.
- 10 juillet. Le même à M. Massiot au sujet des dépêches pour le Canada. Folio 181, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 juillet. Le même à M. de Bienville. Lui écrira plus amplement en septembre. A appris avec satisfaction qu'il avait fait refaire le fort de la Mobile à neuf et cela avec peu de dépense. Est satisfait de ses efforts pour conserver l'amitié des sauvages. Est surpris que de plus grands efforts n'aient pas été faits pour produire toutes les denrées de la colonie. Le Sieur de Saint-Denis. Folio 181, 3 pages.
- Le même à M. d'Artaguette. Affaires de la Louisiane. Devra faire tout ce qui dépendra de lui pour engager les Canadiens à abandonner la vie errante pour se faire habitants. S'explique que M. de la Salle n'ait voulu rien dire contre M. de Bienville; il en sera ainsi tant que ce dernier restera l'autorité supérieure du pays. Il en sera autrement lorsqu'il aura un successeur. Folio 184, 3 pages. Soit 5 pp.
- 12 juillet. Le même à M. Bégon. Instructions diverses touchant le Canada et l'Acadie. Folio 187, 1 page.
- Etat des sommes qui sont dues à la Compagnie du Canada envoyées à MM. de Vaudreuil et Raudot le 12 juillet 1709. Folio 187, 1 page.
- 14 juillet. Le ministre à M. Bégon, l'inspecteur. Instructions diverses. Folio 188, 1 page.
- Le même à M. l'évêque de Québec. L'ordre qu'il a donné au Père Jacques Bigot le 30 septembre 1684, de marier le père et la mère de M. de Saint-Castin n'est pas suffisant pour prouver la légitimité de son fils que lui conteste son beau-frère, M. de Labaig, juge à Oléron. Folio 189, 1 page.
- 14 juillet. Le même au Père Gaulin. Il est nécessaire qu'il ajoute au certificat qu'il a donné du mariage du père et de la mère de M. de Saint-Castin, un extrait du registre et autres preuves. Folio 189, 1 page.
- 14 juillet. Le même à M. Aubert. Réponses de MM. Mercier et du Moulin, au sujet des castors. Folio 190, 2 pages.
- 20 juillet. Le même à M. Aubert, marchand de Paris, au sujet de l'armement de la frégate *La Renommée*. Folio 191, 1 page.
- 24 juillet. Le même à M. Bégon. Accordera passage sur la flûte *La Loire* à M. le marquis d'Alogny, avec 3 domestiques. Folio 192, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 juillet. Le même à M. le marquis d'Alogny. Même sujet. Folio 192, 1 page.

1709. Le même à M. Aubert, marchand de Paris. Ne peut lui accorder un autre vaisseau que *La Loire*. Folio 193, 1 page.
- 24 juillet.
- 31 juillet. Le même à M. Bégon, au sujet du traité avec le Sieur Aubert, marchand de Paris. Folio 193, 2 pages.
- 19 juillet. Le même à M. Raudot, au sujet de la demande de MM. Néret et Gayot pour échanger la poudre qu'ils ont à Québec. Folio 195, 1 page.
- Marly, Aout. Le même à M. Bégon. Son fils est d'opinion que l'armement de *La Loire* ne peut avoir lieu faute d'argent et de temps. Prétend que Plaisance est suffisamment approvisionné pour attendre au printemps et que l'Acadie recueille assez de blé et autres produits pour se suffire à elle-même. Folio 196, 1 page.
- Versailles, 6 septembre. Le même à M. d'Aguesseau. Lui communique le placet de MM. Fleury et Pacaud, porteurs de lettres de change sur Aubert, Néret et Gayot, et le prie de décider s'ils doivent être payés malgré l'arrêt portant sursis de paiement en faveur des dits Aubert, Néret et Gayot. Folio 200, 1 page.
- 6 septembre. Le même à M. Riverin. Même sujet. Le prie d'aller recevoir les ordres de M. d'Aguesseau. Folio 201, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 septembre. Le même à M. Bégon. Lui a envoyé l'état des fonds ordonnés pour Plaisance, l'Acadie, etc., etc. Folio 201, 2 pages.
- 18 septembre. Le même à l'évêque de Québec. A reçu les éclaircissements qu'il lui a adressés pour prouver le mariage des père et mère de M. de Saint-Castin et la légitimité de ce dernier. Folio 202, 1 page.
- Marly, 28 septembre. Le même à M. Bégon, l'inspecteur. Recrues. Instructions diverses. Folio 203, 3 pages.
- Versailles, 30 septembre. Le même à M. Lombard. Devra demander des propositions aux marchands de La Rochelle pour l'armement de *L'Africain* et de *La Loire*. Folio 205, 1 page.
- Marly, 7 octobre. Le même à Madame de Marson. A pris communication de la lettre de M. de Vaudreuil qu'elle lui avait transmise. Folio 206, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 octobre. Le même à M. de Vaudreuil. A reçu sa lettre du 18 juillet, dans laquelle il l'informe de l'avis d'une attaque projetée par les Anglais, tant par terre que par mer. A tout lieu de croire que ses renseignements sont mal fondés. Folio 207, 1 page.
- Versailles, 25 octobre. Le même à M. l'évêque de Québec. Ne peut, dans le moment, accorder une place d'enseigne à son neveu M. de Clermont.
- 30 octobre. Le même à M. Fleury. Ne croit pas qu'il soit possible de faire mieux en faveur des porteurs de lettres de change sur Aubert, Néret et Gayot. Folio 209, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 octobre. Le même à M. Desmaretz. Le prie d'examiner le placet de M. de Vaudreuil, par lequel il demande que le roi lui fasse don de la forêt de Vauré en Languedoc, proche de Revel et à 200 pas de son château de Vaudreuil, en l'inféodant. Le prie d'en parler au roi avec faveur. Folio 209, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 octobre. Le même à M. le marquis de Vibraye. Il lui est impossible d'ajouter foi à la nouvelle qu'une escadre anglaise serait partie de Boston vers le 25 de juillet pour aller attaquer Québec. Folio 211, 2 pages.
- 30 octobre. Le même à M. du Prat, marchand de Granville à Saint-Malo. Lui accorde la frégate *La Noyade* pour aller à la côte du Labrador. Folio 212, 1 page.
- 30 octobre. Le même à Madame de Marson. A transmis la demande de M. de Vaudreuil, au sujet de la forêt de Vauré, à M. Desmaretz. Folio 213, $\frac{1}{2}$ page.
- Octobre. Le même à Bégon, au sujet de la procédure à Plaisance touchant une prise faite par M. Denys de la Ronde. Folio 213, 1 page.
- Marly, 6 novembre. Le même à M. de Brisacier. Sa lettre est arrivée trop tard, le roi avait déjà disposé de l'abbaye que désirait avoir le Séminaire de Québec. Folio 217, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1709. Le même à M. Bégon, au sujet d'une réclamation du Sieur Fleury. Folio 11 novembre. 218, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 novembre. Le même au même. M. Aubert, marchand de Paris, s'offre d'armer *La Loire* et *L'Afriquin* pour porter à Plaisance et à l'Acadie les munitions du roi. Fera marché avec lui où profitera de ses offres pour en obtenir de meilleures des marchands de La Rochelle. Folio 218, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles, 29 novembre. Le même à M. Jean François Le Vasseur, armateur de La Rochelle. Est bien aise d'apprendre qu'il construit un vaisseau pour le commerce d'Amérique. Folio 220, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 novembre. Le même à M. Bégon. A reçu l'état des fonds requis pour le Canada, l'Acadie et Plaisance. Folio 221, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 décembre. Le même à M. Massiot. A été bien aise d'apprendre le retour de plusieurs vaisseaux venant de Terre-neuve. Folio 222, 1 page.
- 10 décembre. Le même à M. Bégon. Instructions diverses. Folio 224, 3 pages.
- 10 décembre. Le même à M. Robert. A lu avec intérêt les nouvelles du Canada qu'il a recueillies. Irlandais réfugiés à Brest. Folio 226, 1 page.
- 10 décembre. Le même à M. de Bernages, au sujet du procès de M. des Bergères de Rigauville, officier du Canada. Folio 227, 1 page.
- 10 décembre. Le même à M. des Bergères de Rigauville. Même sujet. Folio 227, $\frac{1}{2}$ page.
- Marly, 19 décembre. Le même à M. Bégon. Affaires d'Amérique. Folio 229, 2 pages.
- 20 décembre. Le même à M. l'évêque de Québec. Ne peut entretenir sa proposition d'envoyer des enfants trouvés de Paris au Canada, à moins que les directeurs de cette institution ne les vêtissent et ne leur fournissent la subsistance jusqu'au lieu de l'embarquement. La faveur qu'il demande, que M. D'Auteuil soit rétabli dans ses fonctions à Québec, ne peut être accordée. Il a été la cause principale du trouble et de la mésintelligence qui a régné à Québec. Folio 230, 1 page.
- Versailles, 31 décembre. Le même à M. de Lusançay. Le prie de faire saisir la morue et l'huile que M. de Costebelle a envoyées à Nantes pour son propre compte. Folio 231, 2 pages.
- 31 décembre. Le même à M. de Vanolles. Le prie de l'informer s'il a accepté et payé les lettres de change de M. Durand de la Garenne. Folio 232, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 décembre. Le même à M. des Bergères de Rigauville, au sujet de son procès. Folio 233, 1 page.
- 31 décembre. Le même à M. le marquis de Vibraye. Le remercie de lui avoir communiqué les nouvelles qu'il a reçues du Canada. Folio 233, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 décembre. Le même à M. Bégon. Ouvriers employés par M. d'Iberville. Folio 234, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 décembre. Le même au même. Instructions diverses. Folio 234, 4 pages.

Soit 6 pp.

PLAISANCE.

- Versailles, 9 janvier. Le ministre à M. de Lusançay. Folio 239, 1 page.
- 19 janvier. Le même à M. Landréau. Folio 239, 3 pages.
- 19 janvier. Le même à MM. L'Empereur et Noël. Folio 242, 2 pages. Soit 3 pp.
- 19 janvier. Le même au lieutenant de l'Amirauté de Bayonne. Folio 244, 1 page.
- 19 janvier. Le même à M. de Lusançay. Folio 244, 1 page.
- 19 janvier. Le même à M. Desgrassières. Folio 245, 2 pages.
- 19 janvier. Le même à M. Bégon. Folio 246, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 janvier. Le même au même. Folio 247, 2 pages.

1709. Le même à M. L'Empereur. Folio 248, 3 pages.
- Février. Le même à M. Noël. Folio 250, 1 page.
- Février. Le même à M. Landréau. Folio 251, 2 pages.
- Février. Le même à M. de Lusancay. Folio 252, 1 page.
- 6 février. Le même à M. le Bret. Folio 253, 1 page.
- 6 février. Le même à M. Bégon. Folio 256, 1 page.
- 6 février. Le même aux officiers de l'Amirauté de La Rochelle. Folio 257, 1 page.
- 6 février. Le même à M. de Valincourt. Folio 257, 1 page.
- 20 février. Le même à M. de Costebelle. Folio 258, 1 page.
- 20 février. Le même à M. Desgrassières. Folio 259, 1 page.
- 13 mars. Le même à M. Robert. Folio 259, 1 page.
- 13 mars. Le même à M. L'Empereur. Folio 260, 3 pages.
- 27 mars. Le même à M. Clairambault. Folio 263, 1 page.
- 27 mars. Le même à M. Landréau. Folio 263, 1 page.
- 27 mars. Le même à M. L'Empereur. Folio 264, 2 pages.
- 27 mars. Le même à M. de Costebelle. A rapport à la prise de Saint-Jean par M. de Saint-Ovide et aux mesures à prendre pour tirer le meilleur parti de ce succès. Folio 265, 3 pages.
- 27 mars. Le même à M. de Saint-Ovide. Le roi a été content de ses succès à Saint-Jean. N'étant pas en état d'en prendre possession, il convient de raser les fortifications et de transporter les canons à Plaisance. Il pourra accepter la proposition des habitants qui désirent rester sur les lieux moyennant rançon et faire les autres prisonniers. Folio 267, 2 pages.
- Avril. Le même à M. Bégon. Folio 269, 4 pages.
- 1er avril. Le même à M. de Pensens. Folio 272, 1 page.
- 6 avril. Le même à M. de Clairambault. Folio 273, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 avril. Le même à M. Landréau. Folio 273, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 avril. Ordre du roi pour permettre à M. de la Rochealart de conserver ou d'abandonner le poste de Saint-Jean. Folio 274, 1 page.
- 8 avril. Le ministre à M. de la Rochealart. Folio 275, 3 pages.
- 8 avril. Le même au même. Folio 277, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 avril. Le même à M. Bégon. Folio 277, 3 pages.
- 8 avril. Le même au même. Folio 280, 1 page.
- 8 avril. Ordre du roi au Sieur de la Ronde Denis pour venir rendre compte de sa conduite. Folio 281, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 avril. Le ministre à M. Durand de la Garenne. Folio 281, 1 page.
- 8 avril. Le même à M. de Saint-Ovide. Les Anglais font des préparatifs pour reprendre Saint-Jean. Suivra les ordres de M. de la Rochealart. A été fait chevalier de Saint-Louis. Folio 282, 2 pages.
- 8 avril. Le même à M. de Costebelle. Folio 283, 3 pages.
- 9 avril. Le même à M. de la Rochealart. Folio 285, 1 page.
- 9 avril. Lettre du roi à M. de la Galissonnière pour faire un détachement de 200 soldats qui seront embarqués sur *Le Fidèle*. Folio 286, $\frac{1}{2}$ page.
- Marly, 12 avril. Le ministre à M. de Costebelle. Est informé que les Anglais s'apprentent à prendre la mer avec une escadre de 13 vaisseaux. Ils ont l'intention de reprendre Saint-Jean, d'attaquer Plaisance et de se rendre à la Jamaïque. Espère les devancer. Folio 287, 2 pages.
- 12 avril. Le même à M. Saint-Ovide du Brouillan. Folio 288, $1\frac{1}{2}$ pages.
- 12 avril. Le même à M. L'Empereur. A trouvé le moyen d'envoyer du secours à Terre-neuve. Craint que la dépêche à M. de Costebelle n'ait eu l'effet de faire abandonner Saint-Jean. Le prie d'envoyer de suite la dépêche à M. de Costebelle qui lui annonce l'envoi de ce secours. Folio 289, 1 page.
- 12 avril. Le même à M. de Clairambault. Même sujet. Folio 290, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1709. Le même à M. de Lusancay. Même sujet. Folio 290, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le même à M. Landréau. Même sujet. Folio 291, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le même à M. Massiot. Folio 291, 1 page.
- 12 avril. Le même à M. Landréau. Folio 292, 1 page.
- 12 avril. Circulaire aux commissaires des Sables d'Olonne, de Bordeaux, de la tête de Buch, du Croisic, Saint-Brieur, Cherbourg, Honfleur et Dieppe, pour obliger les marchands du royaume qui font la pêche en Terre-neuve, d'envoyer leurs vaisseaux en la baie de Plaisance. Folio 293, 1 page.
- 17 avril. Le même à M. de Costebelle. L'arrivée à Bayonne de M. de Sourdeval l'a fort surpris. Cette manière d'envoyer des courriers sans nécessité cause une grande dépense et ne peut convenir. Folio 294, 1 page.
- 17 avril. Le même à M. Landréau. Folio 294, 1 page.
- Versailles, 24 avril. Le même à M. Bégon. Folio 295, 1 page.
- 24 avril. Le même à M. L'Empereur. Folio 296, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 avril. Le même à M. de Marigny. Folio 297, 1 page.
- 1er mai. Le même à M. Bégon. Folio 297, 2 pages.
- 1er mai. Le même à M. Landréau. Folio 299, 1 page.
- 5 juin. Le même à M. de Costebelle. Folio 299, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 juillet. Le même à M. Bégon. Folio 300, 1 page.
- 20 juillet. Le même à M. Landréau. Folio 301, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 juillet. Le même à M. Bégon. Folio 302, 1 page.
- 31 juillet. Le même à M. Lusancay. Folio 303, 1 page.
- Marly, 10 août. Le même à M. Bégon. Folio 304, 1 page.
- 10 août. Le même à M. de Costebelle. Par les dernières nouvelles les Anglais ne se sont pas trouvés en état de reprendre Saint-Jean cette année. A vu avec peine les cruautés des sauvages Micmacs envers les Anglais. Approuve qu'il les ait renvoyés au Cap-Breton. Instructions diverses. Folio 304, 15 pages. Soit 24 pp.
- 10 août. Le même à M. Durand de la Garenne, commissaire de la marine à Plaisance. Folio 319, 5 pages. Soit 8 pp.
- 10 août. Le même à M. de Costebelle. Folio 324, 3 pages.
- 10 août. Le même à M. de L'Hermitte. Folio 326, 2 pages.
- 10 août. Le même à M. Rousseau de Souvigny. Folio 328, 1 page.
- Versailles, 14 août. Le même à M. Landréau. Folio 329, 1 page.
- 20 août. Le même à M. Folio 330, $\frac{1}{2}$ page.

ACADIE.

- Versailles, 5 mai. Le ministre à M. Bégon. Demande un procès-verbal sur la qualité du goudron reçu de Québec et de l'Acadie. Examinera les plaintes des Acadiens. Ils prétendent que l'on fait des déductions à Rochefort sur les mâts qu'ils coupent, et que souvent ils ne sont payés que 3 ans après. Folio 331, 1 page.
- 5 mai. Le même à M. Riverin. Le prie d'examiner les propositions de M. de Subercase, au sujet du castor venant de l'Acadie. Folio 332, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Le même à M. Méliaud. Le prie de lui rendre compte de l'état dans lequel se trouve le procès que font au Sieur de Saint-Castin ses parents de France, et particulièrement le lieutenant général de l'île d'Oléron. Ils prétendent qu'il est un bâtard, malgré toutes les preuves qu'il a fournies de la légitimité du mariage de son père avec une sauvagesse. M. de Suber-

1709. case ne pouvant lui donner de congé, en raison de l'utilité de ses services, il le prie de lui rendre la justice qui lui est due. Folio 332, 1 page.
- 12 juin. Lettre du roi à M. de Subercase, au sujet de la paix. On a répondu à ses ouvertures pour la paix par des exigences qui le forcent à continuer la guerre. Folio 333, 3 pages.
- 6 juillet. Le ministre à M. Bégon. Passeport pour faire passer 1,000 livres de tabac de Clérac à l'Acadie pour l'usage des soldats. Folio 336, $\frac{1}{4}$ page.
- 20 juillet. Le même à M. Desmaretz. Folio 336, $1\frac{1}{2}$ page.
- 14 juillet.. Le même à M. de Saint-Macary. Il écrit à l'évêque de Québec, prisonnier en Angleterre, et à l'abbé Gaulin, à l'Acadie, pour obtenir de nouvelles pièces prouvant que le Sieur de Saint-Castin est bien le fils légitime de M. Vincent de Saint-Castin. Folio 337, 1 page.
- 18 septembre Le même au même. L'évêque de Québec, qui est revenu d'Angleterre, a donné un certificat confirmant la validité du mariage de M. Vincent de Saint-Castin. Ne voit pas quelle nouvelle difficulté peut lui faire M. Labaig, juge d'Oléron. Folio 338, 1 page.
- 29 novembre. Le même à M. de Subercase. Accordera au Sieur Petit, qui passe à l'Acadie pour y fonder un établissement de pêche, une concession convenable. Folio 339, 1 page.
- 29 novembre. Le même au même. La récolte a été mauvaise en France. Il le prie d'engager les habitants à semer autant de blé que possible. Folio 339, 1 page.
- 4 décembre. Le même à M. de Labaig. Juge et lieutenant-général d'Oléron. Espère qu'il rendra de lui-même, au Sieur de Saint-Castin, son beau-frère, la justice qui paraît lui être due, car, de l'aveu de tout le monde, il est bien le fils légitime de M. Vincent de Saint-Castin. Folio 340, 1 page.
- 4 décembre. Le même à M. de Saint-Macary. Il a écrit à M. de Labaig de faire de lui-même justice à M. de Saint-Castin. Folio 341, 2 pages.
- 31 décembre. Le même à M. de Pensens, aide-major de l'Acadie. Le blâme d'être revenu en France sans ordre. Folio 343, $\frac{1}{2}$ page.

Fin du volume 30.

Vol. 31—(N'a rapport qu'aux îles d'Amérique. Aux pages 151, 156, 163, 175, il y est question des biens que possédait M. d'Yberville à Saint-Domingue et d'un ordre du roi pour les faire saisir, afin d'empêcher le frère de M. d'Yberville et Le Gardeur, agent de sa veuve, d'en disposer en attendant le règlement à intervenir sur les réclamations que le roi prétendait pouvoir exercer contre la succession.—E.R.)

DÉPÊCHES—ILES DE L'AMÉRIQUE—COLONIES SEPTENTRIONALES—AUTRES LIEUX—ANNÉE 1710—COLONIES.

Série B.—Vol. 32.

DÉPÊCHES DES COLONIES SEPTENTRIONALES.

Folio B. (Deuxième partie du volume) 29 pages. Soit 50 pp.

1710.
Versailles,
4 janvier.

Le ministre à M. Bégon. Le roi a accordé au Sieur Danican le vaisseau *Le François* pour l'envoyer au Canada. Folio 1, 2 pages.

8 janvier..

Le même au même. Peut accepter la proposition du Sieur Pascaud pour la fourniture de farines à Plaisance et à l'Acadie. Folio 2, $1\frac{1}{2}$ page.

16 avril.

Le même au Père de Lamberville. Soumettra au roi les raisons qu'il donne contre le rétablissement des congés. Folio 3, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1710.
25 avril.

Le même à M. de Quinson. M. de St Ours s'étant retiré du service, ayant accepté une pension et sa compagnie ayant été donnée à son fils, il lui est impossible de le recommander au roi comme gouverneur des Trois-Rivières. Folio 3½, ½ page.

Marly,
2 mai.

Le même à M. Lajoie. La Compagnie du Canada n'a pas demandé de faire passer un vaisseau hollandais au Canada, cette permission, d'ailleurs, n'eût pas été accordée. Doit se hâter de partir, car *L'Africain* est un vaisseau très lent. Folio 4½, ½ page.

5 mai.

Le même à M. l'abbé Brisacier. Plaintes contre l'abbé de la Vente. Folio 5, 1 page.

5 mai.

Le même à M. Bégon. Instructions diverses. Folio 5½, 3 pages.

10 mai.

Le même à MM. de Vaudreuil et Raudot. N'a pas reçu leur dépêche de l'année dernière, le vaisseau *La Bellonne*, qui la portait, ayant été pris par l'ennemi et la dépêche jetée à la mer. Le roi est très mécontent de la mésintelligence qui s'accroît entre eux. A envoyé le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac en Hollande pour négocier de la paix. A été informé par Madame de Vaudreuil, que leur dépêche jetée à la mer proposait le rétablissement des congés. Leur envoi les mémoires contre cette proposition. Approuve le choix de M. de Louvigny pour commander à Michilimakinak. Le grand nombre de chevaux au Canada a pour effet d'efféminer les habitants ; il conviendrait d'en limiter le nombre, "de boucler les juments et de couper les étalons". A donné ordre à M. Bégon d'en envoyer d'autres par le vaisseau *Le François*. N'a pas reçu de recensement depuis 2 ans. Les fortifications de Québec et de Montréal ont trop d'étendue. Feraient bien de réunir un conseil pour recevoir les avis sur ce qui convient pour la défense de la colonie. Envoie les lettres de "naturalité" accordées aux Anglais catholiques. Le roi a nommé M. Raudot, fils, intendant général des classes des matelots du royaume. M. Raudot, père, sera remplacé l'année prochaine par M. Bégon, inspecteur général de la marine. A accordé 30 médailles d'argent et de vermeil pour présents aux sauvages. Est heureux du bon succès des négociations de M. de Longueuil et de Joncaire avec les Iroquois. Désire leurs avis sur la concession en fief que demande le sieur J.-Bte. Tinchereau, près les seigneuries de Le Gardeur et de la dame Duquet. Folio 7½, 13 pags.

10 mai.

Le même à M. de Vaudreuil. Puisqu'il était informé que les Anglais devaient attaquer la colonie par terre et par mer, il a bien fait d'agir en conséquence. A eu tort d'envoyer M. de Menthet avec un parti de 100 hommes à la Baie d'Hudson ; c'était priver la colonie de ces hommes pour l'attaque qu'il redoutait. Le jugement de M. Raudot dans l'affaire de la succession du marquis de Cresacy, était bien fondé puisqu'il n'était pas naturalisé. L'habitude d'exiger des présents des sauvages est un abus. La nomination de M. de Villeneuve, accusé d'assassinat, au poste de capitaine de milice, est d'un mauvais exemple. Affaire de Lorimier. Le blâme de sa conduite envers M. d'Eschambault et envers M. de Villiers. Plaintes de M. Raudot contre lui. Le Vasseur de Néré. Le roi a accordé à MM. Raudot et de Beaujeu les premières compagnies qui vaqueront, et à MM. Hertel de la Frenière et Le Bert de Senneville les premières lieutenances. Folio 14½, 13 pages.

10 mai.

Le même à M. Raudot, fils. Demande un nouveau mémoire sur le Cap-Breton. A été nommé intendant général des classes du royaume à la place de M. de Beauharnois. Folio 30, 2 pages.

10 mai.

Le même à M. Raudot de Chalus. Lui a accordé la première compagnie vacante au Canada. Folio 31, ½ page.

10 mai.

Le même à M. le marquis d'Alagny. Le prie de lui envoyer une liste des officiers du Canada, avec leur ancienneté, leur âge, leur naissance,

1710. leurs qualités bonnes et mauvaises, etc. Accordera à M. de Saint-Vincent, capitaine à l'Acadie, de commander une compagnie à Québec s'il trouve quelqu'un pour le remplacer à l'Acadie. Folio 31, 1 page.
- 10 mai. Le même à M. de Langloiserie. Lui a accordé une augmentation d'appointements et une enseigne à son fils. Folio 32, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. le baron de Longueuil. Pour le récompenser du succès de ses négociations avec les Iroquois, il lui a été accordé la lieutenance du roi à Montréal. Folio 32, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. de la Chassagne. Le roi lui a accordé la majorité de Montréal. Folio 32 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. des Bergères. Le roi lui a accordé la majorité des Trois-Rivières à la place de M. Lincôt, décédé. Folio 33, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. Le Gardeur. Le roi lui a accordé une compagnie. Idem à MM. d'Aillebout, d'Argenteuil, La Vallière, Beaubassin, de la Pipardière, Jousselin de Marigny, Vaudreuil, fils, de Beaujeu. Idem pour enseignes à MM. Croisille de Repentigny, de Bellestre, de Noyelles, de la Mollerie, de Recort, de Langloiserie. Idem. Lieutenance de la prévôté à M. du Puy, en l'absence de M. Riverin. Idem. Premier conseiller du Conseil Souverain à M. de Lamartinière à la place de M. de Lotbinière, décédé. Idem. Conseiller au Conseil Supérieur à MM. Charon, Chartier de Lotbinière, Gaillart. Idem. Lieutenant particulier à la place de M. du Puy. Folio 33, 6 pages.
- 10 mai. Le même à M. d'Aigremont. Demande une réponse. Folio 36 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 10 mai. Le même à M. de Bienville. Affaires de la Louisiane. Folio 36 $\frac{1}{2}$, 9 pages.
- 10 mai. Le même à M. d'Artaguette. Affaires de la Louisiane. Folio 41, 13 pages.
- 10 mai. Le même à M. de Lassalle. Affaires de la Louisiane. Folio 43, 3 pages.
- 10 mai. Le même à M. Jonquaire. Le roi lui a accordé une lieutenance. Folio 50, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. Dumesnil Norey. Le prie de lui adresser une liste des officiers du Canada. Folio 50 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. de Lanoue. Le roi lui a accordé une lieutenance. Idem à MM. de Saint-Ours, de Legauchetière, de Bragelonne, de Bailleul, de Varennes, Baucher, de la Périère. Folio 51, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. de Louvigny. Le roi a fait difficulté de le nommer pour commander à Michilimakinak sur la recommandation de MM. de Vaudreuil et Raudot; à cause des plaintes portées contre lui au sujet du commerce. Folio 51 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. Du Plessis. La reprise de 3,000 livres sur le Sieur Pascaud doit être maintenue. Folio 52, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. de Launay. Ordre pour faire fabriquer des médailles pour des présents aux sauvages. Folio 53, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. de Vaudreuil. M. de La Mothe Cadillac a été nommé au gouvernement de la Louisiane et M. de la Forest a été choisi pour le remplacer à Détroit. Il faut envoyer ses papiers à M. de Cadillac pour qu'il puisse se rendre à la Louisiane par les terres. M. de Remonville, qui commande le vaisseau qui va à la Louisiane, prétend qu'il est nécessaire de peupler la Louisiane avec les Canadiens de Détroit. Le prie d'examiner cette question. Folio 54 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 13 mai. Le même à M. de la Mothe Cadillac. Instructions diverses au sujet de la Louisiane. Le prie de se rendre bien compte des faits recueillis par M. d'Artaguette touchant les malversations de M. de Bienville et de ses frères. Folio 55 $\frac{1}{2}$, 4 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1710.
13 mai. Le même à M. de Bienville. M. de Cadillac est nommé à sa place. Espère qu'il pourra se justifier des accusations portées contre lui et mériter de nouvelles grâces du roi. Folio 57½, ½ page.
- 13 mai. Le même à M. d'Artaguette. Instruira M. de Cadillac des accusations portées contre MM. d'Iberville, de Bienville et leurs frères. Folio 58, 1 page.
- 13 mai. Mémoire du roi à M. de la Mothe Cadillac, gouverneur de la Louisiane. Folio 58½, 16 pages.
- 13 mai. Le ministre à M. de la Forest. A été nommé commandant de Détroit à la place de M. de Cadillac. Sera aux mêmes privilèges et aux mêmes obligations. N'aura d'autre rang que celui de capitaine d'infanterie. N'empêchera pas les sauvages établis à Détroit d'aller se fixer ou traiter à Michilimakinak. Ne tolérera pas le commerce de l'eau-de-vie, et surtout n'en fera pas lui-même. Il ne faut plus que les castors passent aux Anglais et que leurs marchandises s'introduisent dans la colonie. Ne prendra que le 14^{me} minot comme mouture. N'imposera pas un droit de capitation sur les gens de Détroit comme l'a fait M. de Cadillac. Folio 67½, 8 pages.
- 15 mai. Le même à M. Bégon. Donnera passage à M. Le Duc et à sa famille, composée de 3 garçons et 3 filles. Folio 71½, ½ page.
- 16 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. Le roi ne veut pas accorder aux filles de la Congrégation de Québec et aux Hospitaliers de Montréal la permission de continuer à faire des vœux simples. Folio 72, 1½ page.
- Versailles,
20 mai. Le même à M. de Subercase. Nécessité de l'économie pour la continuation de la guerre. Les échecs répétés des Anglais contre l'Acadie éloignent le danger d'une nouvelle attaque. Pour la faire avec quelque chance de succès il faudrait des forces considérables que le roi d'Angleterre n'est guère en état de supporter. Toutefois, il doit se tenir sur ses gardes et veiller aux agissements des Anglais à Boston. Il est venu tant de plaintes au roi sur la mauvaise conduite de M. de la Ronde, à l'égard des prises opérées par lui avec *La Vénus*, qu'il a donné ordre à M. de Costebelle de le faire passer en France pour rendre compte de sa conduite. Fait bien d'informer M. de Vaudreuil de tout ce qui se passe. De Saint-Castin. Fera remettre 1,304 livres au sauvage qui a trouvé 3,000 à 4,000 piastres sur le rivage. Ne doit pas faire de monnaie de cartes pour aucune considération. Ne doit pas usurper les fonctions d'ingénieur de M. de Labat. Approuve qu'il ait fait faire des poudrières et fait achever les casernes. A bien fait de faire passer Madame de Freneuse au Canada. Est persuadé qu'il y a eu de la passion dans les avis donnés sur la conduite de M. de Bonaventure. Est aise que Madame de la Tour se soit accommodée au sujet de sa terre du haut de la rivière. Ne peut accepter sans de sérieuses réflexions sa proposition de casser tous les contrats faits par M. de Bellisle comme seigneur de Port-Royal. Veut bien qu'il accomode les disputes de ceux qui s'adressent à lui, mais il ne convient pas que sous ce prétexte il s'attire ceux qui ne désirent pas s'en rapporter à lui. Plaintes diverses contre lui. Mine de charbon. Le roi n'a pas voulu accorder les 3,330 livres pour la perte subie par les habitants sur les lettres de change qu'il leur a données. M. Rousseau de Souvigny. M. de Chacornacle. M. Pascaud. Folio 73, 35 pages.
- 20 mai. Le même à M. Des Goutins. Est bien aise que la prise opérée par *La Vénus* ait fourni des marchandises pour les besoins de la colonie. A bien fait de remettre à M. Vincelot l'argent qui était dû aux Canadiens qu'il a amenés du Canada, sans attendre la vente des effets qui se trouvaient sur la prise qu'il ont faite. Le Sieur Allain. Instructions diverses. Folio 90½, 11 pages.

1710. Le même à M. de Bonaventure. Maintenant que Madame de Freneuse
20 mai. est au Canada, il espère qu'il ne causera plus de scandale. Folio 96½, 1½ page.
- 20 mai. Le même à M. de Falaise. Reconnaîtra ses services. Folio 97, ½ page.
- 20 mai. Le même à M. de Saint-Castin. S'occupe de lui faire rendre justice dans les procès que lui font ses parents. Folio 97½, 1 page.
- 20 mai. Le même à M. Lopinot. Lui envoie le brevet de confirmation de la concession qui lui a été faite au cap Fourchu. Folio 98, 1½ page.
- 20 mai. Le même à M. de Labat. Approuve qu'il prenne sur le fond des fortifications et des revenants tout ce qui sera nécessaire pour le paiement des dépenses extraordinaires. Folio 99, ½ page.
- 20 mai. Le même à M. de Gannes. Devra se conformer à la décision du roi au sujet de sa difficulté avec M. de la Ronde Denys touchant la préséance du rang. Folio 99, ½ page.
- 20 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Si, comme le dit M. Le Vasseur, il y a un moyen de fixer la tuile sur les toits, il s'efforcera d'en faire fabriquer à Trois-Rivières. Folio 99½, 1 page.
- 23 mai. Le même à M. Raudot. Est informé qu'on arme plusieurs vaisseaux de guerre en Angleterre avec l'intention de les faire passer au Canada avec 4 sauvages qui sont à Londres. Folio 100, 1 page.
- 23 mai. Le même au même. Prétentions de la Compagnie du Castor. Sommes dues à MM. de Ramesay et de Subercase pour avances faites à la Compagnie de la colonie du Canada. Folio 100½, 2 pages.
- 23 mai. Le même au même. A permis au commandant du vaisseau *La Victoire*, d'aller prendre à Québec une cargaison de biscuits et de farine pour Plaisance, à condition que cela n'expose pas le Canada à la disette. Folio 102, ½ page.
- 23 mai. Le même à M. de Subercase. L'informe que les Anglais arment une escadre pour le Canada ou l'Acadie. Folio 102½, 1 page.
- 23 mai. Le même à M. Costebelle. Idem. Folio 103, 1 page.
- 23 mai. Le même au Père Le Tellier. Le prie de parler au roi pour qu'il accorde un petit bénéfice ou une pension à M. de la Colombière, grand-vicaire de l'évêque de Québec. Il a de la peine à vivre. Folio 103½, ½ page.
- 23 mai. Le même à M. Bégon. Affaires de la Louisiane. Folio 104, 3 pages.
- 23 mai. Le même à M. de la Colombière. Ce n'est pas par oubli que ses provisions de conseiller clerc au Conseil Supérieur ne font pas mention de salaire. Cette charge est purement honorifique. Folio 105½, 1½ page.
- Le même à la supérieure des filles de la Congrégation de Notre-Dame de Villemarie. Le roi n'a pas jugé à propos de permettre aux filles de sa communauté de faire des vœux simples. Folio 106½, ½ page.
- 23 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Demande des nouvelles du chef Abénakis qui est allé en France avec M. de Montigny il y a 5 ans. Les Anglais arment une escadre contre le Canada. Folio 106½, 1½ page.
- 23 mai. Le même au même. Permettra à M. Dastarch, commandant *La Victoire*, de charger des vivres pour Plaisance. Folio 110½, ½ page.
- 23 mai. Le même à M. d'Artaquette. Le Sieur Jamin se rend à la Louisiane pour remplacer M. de la Salle. Croit que dans ses accusations contre de Bienville il s'est laissé influencer par de la Salle qui est rempli d'animosité contre de Bienville. Folio 111, 1 page.
- 25 mai. Le même à M. de Marigny. M. Massiot à ordre de lui remettre toutes les dépêches pour le Canada. Folio 111½, ½ page.
- 25 mai. Le même à M. Amelot. Ne croit pas qu'il puisse recommander au roi de donner des passeports pour permettre à des vaisseaux hollandais d'aller

DOC. DE LA SESSION No 8c

1710. à Québec chercher une cargaison de castors, malgré que cela pourrait sou-
lager la Compagnie des Castors. Folio 112, 5 pages.
- Marly, /
28 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Madame de la Forest a demandé un congé
pour son mari et aussi le privilège de faire valoir le fort Saint-Louis des
Illinois. Jugera avec M. Raudot ce qu'il convient de faire. Folio 114½,
1 page.
- 1er juin. Le même à M. de Beauharnais. Affaires de la Louisiane. Folio 115½, 1½
page.
- 1er juin. Le même à M. de Remonville. Affaires de la Louisiane. Folio 116½,
1 page.
- 3 juin. Le même à M. l'abbé Brisacier. Idem. Folio 117, ½ page.
- Versailles,
7 juin. Le même à M. de Vaudreuil. M. de Subercase dit qu'il se fait de
grands préparatifs à Boston et à New-York pour l'attaquer et demande
des secours. A fait un traité avec le Sieur Pascaud pour approvisionner
Plaisance et l'Acadie. En prévision de retards, il le prie de porter se-
cours à M. de Subercase. Folio 117½, 2 pages.
- 7 juin. Le même à M. de Subercase. Regrette que le vaisseau qu'il a envoyé en
France ait relâché à la Martinique, sans quoi il eût pu lui envoyer les
approvisionnements qu'il demande. Espère qu'il aura pu s'approvision-
ner un peu au moyen des prises des corsaires. Folio 120½, 2½ pages.
- 7 juin. Le même à M. de Costebelle. Affaires de Plaisance. Folio 121½, 1½ page.
- 12 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Ne remettra le congé au lieutenant Mar-
telly que si sa présence n'est pas indispensable. Folio 122½, ½ page.
- 16 juin. Le même à M. de Beauharnais. Donnera passage à M. Aubert, conseil-
ler. Folio 123, ¼ page.
- 17 juin. Le même à M. d'Alogny. Est bien aise d'apprendre que les officiers qui
doivent passer au Canada sont à La Rochelle. Folio 123, ½ page.
- 17 juin. Le même à M. d'Aguesseau. Le prie d'informer MM. Mercier et du
Moulin qu'ils doivent remettre de suite un état de leurs affaires, afin de
juger s'ils ont droit de refuser le paiement des lettres de change tirées
sur eux. Folio 123½, 2 pages.
- 21 juin. Le même à M. de Beauharnais. Affaires de la Louisiane. Folio 124½,
2 pages.
- 27 juin. Le même au même. Propositions de Pascaud, Daniaud et Gitton, pour
l'armement de *La Loire* et le transport de vivres et munitions. Folio 125½,
5 pages.
- 27 juin. Le même au même. Eclaircissements demandés. Folio 128, 1 page.
- 27 juin. Le même à M. de Remonville. Affaires de la Louisiane. Folio 128½,
2 pages.
- 29 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Sur le refus de MM. Mercier et du Moulin
de payer les lettres de change s'il ne leur était permis d'écouler en Hol-
lande une partie des castors, il a été convenu qu'un vaisseau hollandais
se rendrait à vide à l'île aux Coudres et qu'il chargerait 700 ballots de
castors. Pour mieux s'assurer qu'il ne se débarquera pas de marchandises
il devra mettre à bord un détachement de 20 soldats. Folio 129½, 4 pages.
- 30 juin. Le même à M. de Beauharnais. Accordera passage à Madame de la
Forest sur *L'Afriquin*.
- 1er juillet. Le même à M. de Marigny. Est informé qu'un vaisseau de Boston,
Le Dragon, armé de 70 canons, et une felouque de 12 canons, doivent faire
croisière depuis le cap Ré jusqu'à l'île Saint-Paul. Fera passer *L'Afri-
quin*, qu'il commande, par le détroit de Canseau pour les éviter. Folio
131½, 1½ page.
- Marly,
13 juillet. Le même à M. Desmaretz. Cautionnement du Sieur Calas à l'égard
de fournitures. Folio 132½, 1½ page.

1710.
13 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Armement de *La Loire* et de *La Renommée*. Folio 133 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 13 juillet. Le même au même. Le castor de l'Acadie ne peut être vendu à l'étranger, pas plus que celui du Canada. MM. Mercier et du Moulin offrent de le payer 35 sols la livre, ce qui est raisonnable. Folio 135 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 13 mai. Le même à M. de Remonville. Affaires de la Louisiane. Folio 136, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles,
7 août. Le même à M. Adhumeaux, commandant *La Loire*, au sujet de certaines formalités. Folio 137, 1 page.
- 9 août. Le même à M. de Beauharnais. Martinique, Plaisance et Acadie. Folio 137 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 10 août. Le même à M. de Vaudreuil. A été informé, par M. de Costebelle, que le principal objet de l'armement des Anglais, l'année dernière, était d'établir leur souveraineté à Boston et dans les provinces de la Nouvelle-York, ces peuples se maintenant dans une espèce de république et ne voulant pas recevoir de gouverneurs absolus. Il serait à propos de faire connaître ces desseins au conseil de Boston et de faire pressentir les principaux membres pour savoir leurs véritables sentiments. Il faudrait des personnes habiles et discrètes pour conduire cette négociation, car au besoin on pourrait aider ces Américains. S'appliquera à faire réussir ce projet. Folio 139, 2 pages.
- 10 août. Le même à M. des Goutins. Le roi n'a pas jugé à propos de faire armer un vaisseau pour l'Acadie et Plaisance; c'est le sieur Daniand, de Rochefort, qui a armé pour son compte *La Loire*. Il s'est chargé de porter à l'Acadie les vivres, munitions et marchandises demandés. Le Sieur Pascaud s'est chargé de faire passer de Québec à l'Acadie 1,112 quintaux de farine. Consent à laisser établir à l'Acadie le marchand anglais Bradit, de la Nouvelle-York, s'il est catholique. A été satisfait des succès remportés par les corsaires de l'Acadie. Accorde une médaille au sieur Morpain. Recensement. Le prie de le renseigner sur diverses choses. Est informé qu'il règne beaucoup de désordres à l'Acadie, que le peuple y vit sans religion, etc. Tout cela est attribué à la mauvaise conduite de M. de Subercase. Est persuadé cependant qu'il y a beaucoup d'exagération dans ces racontars. Folio 140, 16 pages.
- 10 août. Le même à M. de Bonaventure. M. de Sabercase ne s'est pas plaint qu'il avait été la cause de la difficulté qu'il a eue avec M. Lopinot. Ne peut lui accorder de repasser en France pour entrer dans la marine tant que la guerre durera. Aurait dû donner des renseignements sur les travaux qu'il a faits sur sa terre, près de La Hève. Ne peut croire tout ce qu'il marque sur la conduite de M. de Subercase. Folio 148, 4 pages.
- 10 mai. Le même à M. de Falaise. Est bien aise d'apprendre que les 4 compagnies qui servent à l'Acadie soient complètes et composées de bons hommes. Se souviendra de ses services. A accordé les 2 enseignes vacantes à MM. de St-Michel et d'Ailleboust. Avancera son fils à l'occasion. Folio 150, 1 page.
- 10 août. Le même à M. de Gannes. Ne peut lui accorder maintenant un brevet d'enseigne dans la marine. Folio 150 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 août. Le même à M. de Labat. Voit avec peine la mésintelligence entre lui et M. de Sabercase. Folio 150 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 août. Le même à M. de St-Vincent. A écrit à M. de Sabercase de lui rendre justice dans sa difficulté avec M. de la Pérelle. Folio 151 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 août. Le même à M. L'Hermitte. Affaires de Plaisance. Folio 152, 4 $\frac{1}{2}$ pages.
- 10 août. Le même à M. Durand de la Garenne. Affaires de Plaisance. Folio 154 $\frac{1}{2}$, 8 pages.
- 10 août. Le même à M. de Costebelle. Folio 158 $\frac{1}{2}$, 29 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

- 1710, 10 août. Le même à M. de Subercase. Espère qu'il se mettra en état de repousser de nouveau les Anglais. Ses lettres sont arrivées trop tard pour lui porter au temps fixé, le secours qu'il demandait. M. de Beauharnais, le nouvel intendant de Rochefort, a fait embarquer ce qui était contenu au mémoire de M. des Goutins. Espère que les filibustiers ont pu l'approvisionner de vivres et de marchandises comme l'année précédente. Est surpris qu'il ait payé aux corsaires les farines de leurs prises au prix beaucoup plus élevé des îles. Est aise d'apprendre que les sauvages voisins des Anglais aient cessé de traiter avec eux. La trop grande liberté qu'il a donnée aux prisonniers anglais a pu leur fournir des renseignements qui serviront à l'ennemi. Ne peut lui donner, présentement, pour son compte la frégate *La Vénus*. Il serait à désirer que l'établissement proposé à La Hève fut commencé dès maintenant, mais les fonds manquent. Le roi a accordé une médaille à M. Morpain pour le récompenser de sa valeur et de ses services. Il est fâcheux qu'il ne se trouve plus de mâts dans la rivière de Port-Royal. Croit que l'espèce de peste qui a fait des ravages à l'Acadie est due à l'usage immodérée d'eau-de-vie de canne. Approuve qu'il ait fait bâtir un hôpital. Si, comme il le dit, les Acadiens ont beaucoup d'argent, il doit prendre les moyens de le faire circuler. Il ne convient pas d'encourager les habitants à fabriquer des toiles comme ils le font, cela nuit au commerce du royaume. Il faut leur faire comprendre que leur intérêt est de cultiver d'autres produits. Si M. de St-Vincent désire passer au Canada ce n'est que par les mauvais traitements qu'il lui a fait subir. Les Sieurs de Labat du Chambon, des Closneuf, de Forillon. Le prie de lui apporter après la guerre des mémoires détaillés sur ce qu'il convient de faire pour le bien de l'Acadie, et rendre cette colonie florissante. Sa conduite envers M. Lopinot est très blâmable ; il n'a été emprisonné que pour avoir fait son devoir. Récite les nombreux griefs contre lui et l'engage à s'amender. Folio 173, 34 pages.
- 10 août. Le même à M. de St-Ovide du Brouillan. Affaires de Plaisance. Folio 190, 4 pages.
- 10 août. Le même à M. du Rivaud. Affaires de Plaisance. Folio 192½, 1 page.
- 10 août. Le même à M. de Renonville, au sujet des préparatifs de son départ pour la Louisiane. Folio 193, 2 pages.
- 12 août. Le même à M. l'évêque de Québec. Ne croit pas que les dérèglements dont il se plaint à l'égard de l'Acadie soient aussi graves qu'il le prétend. A donné des instructions sévères à M. de Subercase. Folio 194, 1 page.
- 19 août. Le même à M. de Subercase au sujet du congé d'un soldat. Folio 194½, 1 page.
- 20 août. Le même à M. Sarrasin. Espère que sa santé lui permettra de s'embarquer sur *La Loire* pour repasser au Canada. Folio 195, ½ page.
- Marly, 22 août. Le même à M. de Beauharnais. Demande une liste des officiers qui devaient passer au Canada, et les raisons qu'ils ont eu de retarder leur départ. Folio 195½, 1 page.
- 2 septembre. Le même à M. de Renonville. Espère qu'il sera bientôt en état de mettre à la voile pour la Louisiane. Folio 196, 1½ page.
- 2 septembre. Le même à M. de Mandeville. Lui envoie un brevet de lieutenant de compagnie pour servir à la Louisiane. Folio 196½, ½ page.
- 2 septembre. Le même à M. Massiot. Affaires de la Louisiane. Folio 197, ½ page.
- 2 septembre. Le même à M. de Bienville. Approuve les mesures qu'il a prises pour faire revenir à la Louisiane les Canadiens qui étaient allés au haut du Mississipi. Doit les engager à s'établir solidement à la Louisiane. Doit faire planter des poteaux à la rivière Perdide que les Espagnols reconnaissent comme la frontière des deux gouvernements. Folio 197, 2½ pages.

1710. Le même à M. d'Artaguette. Est surpris d'apprendre qu'il y a peu de
2 septembre. bêtes fauves à la Louisiane. Est heureux que le blé y vienne bien. Folio
198 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 5 septembre. Le même à Madame de Vaudreuil. Rendra compte au roi de ce qu'elle
lui marque. Folio 206 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 septembre. Le même à M. de Beauharnais. Est informé, qu'outre 4 vaisseaux de
guerre ennemis de 40 et 50 canons, servant de convois aux vaisseaux de
pêche, il y a 14 corsaires près de Terre-neuve qui ont pris ou rançonné
nos navires pêcheurs. Doit hâter le départ de *La Loire* et avertir secrète-
ment son commandant d'être sur ses gardes. Folio 206 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Versailles,
25 septembre. Le même au même. A donné trop de latitude au commandant de *La
Loire*, car il est de toute importance que l'Acadie soit ravitaillée. Affaires
de la Louisiane. Folio 208 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 8 octobre. Le même au même. Le prie de le renseigner sur la cargaison de cas-
tor du *Phénix*, de retour de la Baie d'Hudson. Affaires de la Louisiane.
Folio 112, 3 pages.
- Marly,
13 octobre. Le même au même. Des mesures sont prises pour payer l'équipage du
Phénix; en attendant, il doit empêcher que la cargaison ne soit vendue par
autorité de justice. Folio 113 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 15 octobre. Le même à M. l'abbé de Brisacier. Affaires de la Louisiane. Folio
114 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 18 octobre. Le même à M. de Beauharnais. MM. Mercier et du Moulin ont pris
des mesures pour remettre à La Rochelle 120,000 livres en argent, tant
pour payer les salaires de l'équipage du *Phénix*, la solde des officiers, que
pour les avances qui ont été faites par divers particuliers de La Rochelle.
La balance sera payée par versements. Le prie d'engager les porteurs
de lettres de change d'acquiescer à ces propositions. Folio 115, 4 $\frac{1}{2}$ pages. *
- 27 octobre. Le même au même. MM. Riverin et Castol, ce dernier représentant MM.
du Moulin et Mercier, se rendent à La Rochelle pour terminer conjointe-
ment tout ce qui regarde le voyage du *Phénix* et sa cargaison. Folio 117 $\frac{1}{2}$,
4 pages.
- 10 novembre. Le même au même. Aurait préféré qu'il eût lui-même traité avec les
fournisseurs du *Phénix*, au lieu de confier cette tâche à M. Massiot. Folio
119 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- Versailles,
17 novembre. Le même au même. Même sujet. Folio 121 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 novembre. Le même à M. Massiot. Même sujet. Folio 123 $\frac{1}{2}$, 2 pges.
- 24 novembre. Le même à M. de Beauharnais. Folio 124 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 novembre. Le même à M. Riverin. Même sujet. Folio 125 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 1er décembre. Le même à M. de Beauharnais. Même sujet. Autres lettres de change
tirées du Canada. Folio 126 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 1er décembre. Le même à M. Riverin. Est heureux d'apprendre que les offres de MM.
Mercier et du Moulin aient été acceptées. Folio 127 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 décembre. Le même à la marquise de Vaudreuil. Lui transmet la lettre qu'il a
adressée au Père Le Tellier en faveur de son fils. Folio 128, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 décembre. Le même au Père Le Tellier. Le prie de proposer au roi un bénéfice au
fils de M. de Vaudreuil. Il se destine à l'église et ce bénéfice soulagerait
son père qui est chargé d'une nombreuse famille. Folio 128, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 décembre. Le même à M. de Beauharnais. Depuis qu'il a appris la perte de l'Ac-
adie, il pense continuellement aux moyens de la reprendre avant que les
Anglais n'y soient solidement établis. Ne voit que le seul moyen d'une en-
treprise organisée au Canada et conduite en hiver par l'intérieur des terres.
Il est trop tard pour en aviser M. de Vaudreuil. Rien ne peut être tenté
en été avec le concours des troupes du Canada, car alors cette colonie
devra veiller à sa propre défense. Il serait à souhaiter que M. de Vau-

DOC. DE LA SESSION No 8c

- 1710 dreuil fit cette entreprise de lui-même. Comme M. de Bonaventure a écrit à M. de Chevry qu'il avait un plan pour la reprise de l'Acadie, il ferait bien d'en causer avec lui, ainsi qu'avec MM. du Vivier, de Subercase et autres officiers. Comme, par l'article des préliminaires, nous cédon's Terreneuve aux Anglais, il ne nous resterait aucun endroit de pêche si nous ne reprenions pas l'Acadie; ce serait d'ailleurs un danger permanent pour le Canada. Attend les suggestions qui lui seront faites. Folio 128½, 3½ pages.
- 26 décembre. Le même à M. Laymoye. Sur l'avis des commissaires nommés pour examiner les moyens de cassation de Madame de la Forest, dans son procès avec M. Berthelot, le roi a débouté l'affaire et l'a renvoyée au Conseil Supérieur de Québec. Folio 130½, ½ page.
- 25 avril. Le même à M. l'évêque de Québec. A reçu ses mémoires sur les différends qu'il a avec les MM. des Missions Etrangères. Le juge qui en décidera est si éclairé et si équitable qu'il doit être tranquille sur la décision. Folio 130½, ½ page.

Vin du volume 32.

DÉPÊCHES—ILES D'AMÉRIQUE—COLONIES SEPTENTRIONALES—AUTRES LIEUX—ANNÉE 1711—COLONIES.

Série B.—Vol. 33.

La première partie (212 pages) ne concerne que les îles d'Amérique.

Folio B, 22 pages.

Soit 40 pp.

1711.
Marly,
13 janvier. Le ministre à M. de la Galissonnière. Lui envoie 14 lettres écrites par M. de Subercase, les officiers de la garnison de Port-Royal et M. des Goutins, et autres papiers pour en faire usage au conseil de guerre qu'il a ordre d'assembler pour examiner la conduite de ces officiers à la prise de Port-Royal. Folio 2, 1 page.
- 16 janvier. Le même à M. de Beauharnois au sujet de castors débarqués en fraude à Sautander. Folio 2½, 1½ page.
- 16 janvier. Le même à M. Raudot, fils. Même sujet. Folio 3, 1 page.
- 16 janvier. Le même à M. de Marigny. Même sujet. Folio 3½, 1 page.
- 16 janvier. Le même à M. Massiot. Même sujet. Folio 4, 1½ page.
- 16 janvier. Lettre du roi à M. de Vaudreuil pour faire chanter un *Te Deum* sur la victoire remportée par le roi d'Espagne au combat de Brihuega. Folio 5, 3 pages.
- 16 janvier. Le ministre à M. de Vaudreuil. Id. Id. Lettre du roi à M. l'évêque de Québec. Id. Le ministre au même. Id. Lettre du roi à M. Raudot. Id. Le roi à M. de Costebelle. Folio 6½, 5 pages.
- 16 janvier. Le même à M. de la Galissonnière. Lui communique une lettre de M. de Gannes au sujet de la prise de Port-Royal. Folio 9, 1 page.
- 16 janvier. Le même à M. de Beauharnois. Lui adresse une lettre de M. de Labat touchant la prise de Port-Royal. Elle lui paraît très importante. Lui adresse aussi un mémoire de Madame de Vaudreuil sur les mesures à prendre pour conserver le Canada et reprendre l'Acadie. Attend les avis qu'il lui a demandés sur les moyens de reprendre l'Acadie. Folio 9½, 4 pages.
- Versailles, Le même au même. Secours à Plaisance pour conserver cette colonie. Folio 11½, 5 pages.

1711. Versailles. Le même à M. L'Empereur. Même sujet. Folio 14, 1½ page.
21 janvier.
21 janvier. Le même à M. de Lusançay. Même sujet. Folio 15, 1 page.
24 janvier. Le même à M. de Beauharnais. A reçu son projet d'armement pour reprendre l'Acadie. Aurait dû mentionner si les armateurs se chargeaient de la dépense de cet armement. Le roi n'est guère en état de la supporter. Folio 15½, 2 pages.
- 31 janvier. Le même au même. Soldats pour Plaisance. Folio 17, 2 pages.
31 janvier. Le même à M. de Lusançay. Id. Folio 18, 1½ page.
Marly, Le même à M. de Costebelle. Id. Folio 18½, 1 page.
11 février.
20 février. Le même à M. de Beauharnais. Désire savoir ce que coûterait l'armement pour reprendre l'Acadie. Le prie d'obtenir des armateurs qu'ils fassent eux-mêmes les avances. Si Port-Royal ne pouvait être pris, on pourrait faire un établissement à La Hève et y construire un fort. Il est important également de prendre une prompte résolution à l'égard de la défense du Canada. Folio 19, 6 pages.
- Versailles, Le même au même. Lui communique une lettre de M. de Labat, renfermant des plaintes contre M. de Subercase qu'il est nécessaire de soumettre au conseil de guerre. Folio 22½, ½ page.
25 février.
27 février. Le même au même. Il est urgent d'armer de suite un vaisseau pour le Canada, etc. Folio 23, 3 pages.
- 9 mars. Le même au même. Lui communique une lettre de M. de St-Vincent, capitaine de l'Acadie. Elle contient des faits qu'il est nécessaire d'approfondir. Folio 24½, 1½ page.
- 9 mars. Le même à M. Landréau. Soldats pour Plaisance. Folio 25, 1 page.
11 mars. Le même à M. de Vaudreuil. A avis que les Anglais ont dessein de faire une entreprise sur le Canada, que leur escadre, avec 3,000 hommes de débarquement, partira vers la fin d'avril. Folio 25½, 2 pages.
- 11 mars. Le même à M. Raudot. Même sujet. Folio 26½, 1 page.
11 mars. Le même à M. Lombard pour qu'il transmette au capitaine du *Daubenton* les 2 lettres précédentes. Folio 27½, ½ page.
- 11 mars. Le même à M. de Costebelle. Lui envoie 100 soldats. Les Anglais doivent attaquer le Canada et peut-être Plaisance. Folio 28, 2 pages.
11 mars. Le même à M. L'Empereur, pour expédier la lettre précédente. Folio 29, ½ page.
- 11 mars. Le même à M. de Beauharnais. Armement des Anglais. Instructions. Folio 29, 3½ pages.
14 mars. Le même au même. Armes et munitions pour le Canada. Folio 31, ½ page.
- 14 mars. Le même au même. Le prie de vérifier les faits contenus dans le mémoire des armateurs de *L'Africain*. Folio 31½, 1 page.
14 mars. Le même à M. de Beauvais. Fusils à envoyer de Marseille au Canada. Folio 32, ½ page.
- 16 mars. Le même à M. de Beauharnais. Se doutait bien que les armateurs ne voudraient pas faire les avances d'une expédition pour reprendre Port-Royal. Le roi n'étant pas en état de faire cette entreprise il serait à désirer qu'une compagnie de négociants se formât pour cet objet; le roi leur donnerait de grands avantages. Folio 32, 4½ pages.
- 22 mars. Le même au même. Offres que fait le Sieur Pascaud d'embarquer sur son vaisseau, *Le Pontchartrain*, les soldats destinés pour le Canada. Folio 34½, 1½ page.
- 22 mars. Le même au Sieur Martelly. Ne peut lui procurer la promotion qu'il demande. Lui accordera un congé si ses affaires ne lui permettent pas de rester au Canada. Folio 35½, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1711.
25 mars. Le même à M. de Beauharnais. Lui envoie un projet des conditions que le roi accordera à une compagnie de négociants qui se chargerait de reprendre Port-Royal ou de fonder un établissement et un fort à La Hève. Folio 36, 2½ page.
- 30 mars. Le même au même. Instructions diverses touchant l'embarquement des vivres, munitions et soldats pour le Canada. Folio 37½, 5½ pages.
- 30 mars. Le même à M. de Lusangay. Le prie d'engager les négociants de Nantes à former une compagnie pour la reprise de Port-Royal. M. Montaudoin ou MM. Laurencin et Descazeaux seraient très propres pour mettre à la tête de cette compagnie. Folio 40, 3 pages.
- 30 mars. Le même à l'abbé Gaulin. M. Pascaud, qui a armé un vaisseau pour le Canada, doit lui porter des vivres et munitions en passant par le petit passage de Canseau. Devra engager les sauvages à harceler les Anglais pour les empêcher de s'établir solidement à Port-Royal, en attendant l'armement qui devra reprendre l'Acadie. Folio 42, 2 pages.
- Le même à M. de Beauharnais. Il est regrettable que les soldats de l'Acadie qui devaient s'embarquer à Bayonne pour Plaisance ne l'aient pas fait. Folio 43, 1 page.
- 1er avril. Le même à M. Landréau. Même sujet. Folio 43½, ½ page.
- 1er avril. Le même à M. de la Galissonnière. Même sujet. Folio 44, 1½ page.
- 6 avril. Le même à M. Plassant. Lettres de change. Folio 44½, ½ page.
- 10 avril. Le même à M. de Beauharnais. Instructions diverses. Folio 45, 3 pages.
- 14 avril. Le même au même. Instructions diverses. Folio 46½, 5 pages.
- Marly,
1er mai. Le même au même. Instructions diverses. Folio 49, 3½ pages.
- 6 mai. Le même au même. Est fâché qu'il n'ait pu décider les négociants de La Rochelle à former une compagnie pour reprendre Port-Royal et former un établissement à l'Acadie. Instructions diverses. Folio 51, 3 pages.
- 6 mai. Le même à M. de Courtemanche. Est aise d'apprendre que la pêche a été bonne au Labrador et que les vaisseaux qui y ont été ont fait un bon voyage. Folio 52, 6 pages.
- 8 juin. Le même à M. de Beauharnais. Instructions diverses. Folio 55½, 5 pages.
- 10 juin. Le même à Madame de la Forest. C'est au Conseil Supérieur de Québec qu'elle doit s'adresser pour faire juger son procès sur le fonds. Folio 58½, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de Subercase. Le désir du roi est qu'il passe au Canada sur *Le Héros* avec les officiers et une partie de la garnison de l'Acadie. Il sera sous les ordres de M. de Vaudreuil. Folio 59, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de Falaise. Idem. Folio 59½, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Même sujet. Folio 60, 2 pages.
- 3 juillet. Le même à M. de Pensens. Idem. Folio 61, ½ page.
- 6 juillet. Lettres de lots et ventes accordés à M. de Langloiserie. Terres et seigneuries de l'île Ste Thérèse. Folio 64, 1½ page.
- 6 juillet. Brevet de confirmation des concessions accordées par MM. de Callières, Talon et de Champigny, de Vaudreuil et Raudot, à MM. la Bouteillerie, Lespinay, Charon, Ramezay, Marie Joseph Fezeret, D'Amours, Dumontier, Pepin la Force, Longueuil, Louvigny et Boucher. Folio 65, 3 pages.
- 6 juillet. Lettre de dispense d'âge pour M. Eustache Chartier de Lotbinière. Folio 67, 2 pages.
- 7 juillet. Mémoire du roi à M. de Vaudreuil, en réponse à la dépêche commune de MM. de Vaudreuil et Raudot des 14 novembre 1709 et 2 novembre 1710. Ne répond qu'à lui seul vu le retour prochain de M. Raudot. N'examinera la question des congés qu'après la guerre. S'en remet à lui d'envoyer ou non M. de Lignery à Michilimakinak sous M. de Louvigny. Espère que

1711. ni l'un ni l'autre ne feront de commerce. A fait passer au Canada 500 recrues et les troupes qui étaient de service à l'Acadie. Trouve que le nombre de garçons et de filles au-dessus de 15 ans est trop considérable et qu'il n'a pas dû encourager suffisamment les mariages. Craint que le meurtre commis par la famille Parkoué n'ait des suites fâcheuses auprès des Iroquois, mais espère qu'il aura trouvé un autre moyen de satisfaire ces derniers que celui suggéré par M. Raudot. Reconnaîtra de nouveau les services que M. de Longueuil a rendus auprès des Iroquois. Est aise d'apprendre que les menées de Peter Schuyler pour indisposer les Iroquois et les Abénaquis contre les Français aient été sans résultats. Le sieur Riverin. Affaire des castors. La privation du commerce de castors gras tournera à l'avantage de la colonie. Le sieur DuPlessis. Est satisfait de la peine que se donnent les MM. du Séminaire pour instruire la jeunesse. Approuve que M. Macart remplace provisoirement M. LeDuc, décédé, comme procureur général. Approuve les raisons qu'il a eues de défendre à M. de La Mothe de permettre aux Français d'épouser des femmes sauvages. Devra étudier les moyens soit de reprendre Port-Royal soit de fonder un établissement à La Hève ou à Chibouctou. S'il est persuadé qu'une attaque sur Port-Royal peut réussir, il peut l'entreprendre l'hiver prochain. Il peut compter sur l'appui des sauvages du Père Gaultin. Il est fâcheux que les travaux aux fortifications de Québec, par leur trop grande étendue, se trouvent inutiles. Conformément au conseil tenu à Québec, on adoptera le plan de M. de Beaucourt. Rétablira les garnisons de Montréal et des Trois-Rivières. A rétabli l'allocation de 3,000 livres pour encourager les mariages. Il est parti d'Angleterre, au mois de mai, 10 vaisseaux de guerre avec 60 vaisseaux de transport et 4,000 hommes de débarquement, en outre, 30 officiers pour commander les recrues que le Gouverneur de la Nouvelle-Angleterre a ordre de lever. Pensions et gratifications accordées. Instructions diverses. Folio 68, 35 pages.
- 7 juillet. Le ministre à M. de Vaudreuil, au sujet de Madame du Sablé et de ses fils. Folio 85½, ½ page.
- 7 juillet. Le même au même. Est aise que ses mouvements aient contrait les Anglais à brûler leurs forts sur la rivière Orange, leurs bateaux, leurs provisions et à se désister de leurs projets sur le Canada. Approuve l'échange qu'il a fait du neveu de Peter Schuyler contre le Père Mareuil et autres. A bien fait de déjouer le projet qu'avait M. Dudley d'attirer les Abénakis à Boston pour le commerce. A bien fait d'envoyer M. Du Buisson à Détroit puisque M. de la Forest ne pouvait y aller maintenant. Mine d'argent à Ouabache. A bien fait d'empêcher les Saulteux de se joindre aux Nipissingues pour faire la guerre aux Sakis et aux Outagamis. Approuve qu'il ait donné la compagnie du sieur Du Luth, décédé, au sieur de Beaujeu. Apprécie ses bonnes intentions à l'égard du parti qu'il a envoyé à la Baie d'Hudson. Plaintes du Sieur de Bécaucour contre lui. A pu avoir raison de refuser son consentement au mariage du Sieur de Varennes à une des filles du Sieur de Bécaucour, mais cette raison n'existe plus puisque la mère du jeune homme donne son consentement. Les pères de Lamberville et Mareuil ont eu tort d'abandonner leurs missions sur les discours d'Abraham Schuyler. Folio 86, 17 pages.
- 7 juillet. Mémoire pour servir d'instruction à M. Bégon. Recommandations générales. Historique de la Compagnie des Castors. Folio 94½, 29 pages.
- 7 juillet. Le ministre à M. Bégon. Le prie d'examiner les prétentions des fils de M. Hazeur au sujet du droit de chasse et de pêche à Tadousac. Fournitures du Sieur Pascaud. Comme le grand procès entre les familles de Saint-Ours et de Blainville s'est terminé par un mariage, il convient, pour

DOC. DE LA SESSION No 8c

1711. le repos de ces deux familles, que les procédures de cette affaire restent dans l'oubli et qu'il interdise au greffier d'en délivrer des expéditions. Folio 108 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 7 juillet. Le même à M. Raudot. Malgré ce qu'il en dit, sa lettre ne fait pas voir que sa réconciliation avec M. de Vaudreuil soit bien sincère. Il a tort d'excuser M. de Ramezay ; il est l'auteur de toutes les divisions, et il est fort éloigné de la subordination qu'il doit à M. de Vaudreuil. Les habitants, en préférant la culture du lin à celle du chanvre, consultent plutôt leur commodité que leur intérêt. Les objections qu'il donne à l'emploi des tuiles au lieu de bardeaux paraissent bonnes. Examinera les prétentions des enfants du Sieur Plet, demandant d'être mis en possession des propriétés concédées à feu M. de LaSalle. Folio 111, 17 pages.
- 7 juillet. Le même à M. de Ramezay. L'insuccès de son expédition de 1709 ne peut être attribuée qu'au mauvais choix des officiers qu'il a envoyés en découvertes. Malgré ses assurances il reste convaincu qu'il manque de subordination et qu'il fomente la division. S'il a pensé supplanter M. de Vaudreuil au moyen de ses procédés, il s'est grossièrement trompé. Folio 119 $\frac{1}{2}$, 4 $\frac{1}{2}$ pages.
- 7 juillet. Le même à M. d'Alogny. Recommandation au sujet des troupes. Accordera une lieutenance à M. de Boishébert et une enseigne au fils du capitaine de Lusignan à la prochaine promotion. Folio 122, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 7 juillet. Le même à M. de Galiffet. Voit avec plaisir le zèle des habitants des Trois-Rivières à se bâtir une église solide. A accordé le rétablissement de la garnison des Trois-Rivières, supprimée en 1707. Est satisfait du bon témoignage qu'il rend de M. de Cournoyer, aide-major des Trois-Rivières. Folio 123 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 7 juillet. Le même à M. de la Forest. Regrette que l'état de sa santé l'ait obligé à passer l'hiver à Québec. Espère qu'il se rendra à Détroit au printemps. Ne peut, dans les conjonctures présentes, lui accorder les 40 soldats qu'il demande. Peut amener avec lui 2 officiers, à condition qu'il les paie lui-même. Aura à rebâtir ou réparer le fort à ses dépens. Désire qu'il fasse par lui-même tout le commerce de Détroit. N'en fera pas et ne permettra pas qu'il en soit fait au village des Miami et des Illinois. Ne fera pas et ne permettra pas de faire le commerce de l'eau-de-vie. L'informerà des faits au sujet de la mine d'argent trouvée à Ouabache. Folio 124 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- 7 juillet. Le même à M. de Langloiserie. Lui envoie le brevet de lots et ventes pour sa terre de Sainte-Thérèse. Lui a accordé une augmentation d'appointements et une enseigne pour son fils. Folio 127 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Costebelle. A été très satisfait du succès qu'a remporté le parti qu'il a envoyé à Carbonnière. Sans la mort de Bertrand, il est probable que tous les vaisseaux qui se trouvaient dans la baie eussent été pris. Il paraît que les gens de la Nouvelle-Angleterre doivent fournir des vaisseaux pour attaquer le Canada. Il est malheureux que le conseil de Boston n'ait pas été mis au fait des projets formés en Angleterre contre leur pays, tendant à restreindre leurs libertés. A bien fait d'envoyer M. de la Ronde à Boston, sous un prétexte, pour pressentir leurs dispositions. Instructions générales. Folio 128 $\frac{1}{2}$, 13 pages.
- 7 juillet. Le même au même. Folio 135, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juillet. Le même à M. Durand de la Garene. Affaires de Plaisance. Folio 135 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 7 juillet. Le même à M. de Louvigny. Est satisfait de ses services et lui recommande de ne pas faire de commerce à Michilimakinak. Folio 137, 2 pages.

1711. Le même à Rey Gaillard. Choses concernant l'artillerie à Québec. Folio 138, 1½ page.
- 7 juillet.
- 7 juillet. Le même à M. Du Plessis Fabert. Aucune augmentation ne sera faite au poste de Chambly. Le choix du commandant sera fait par M. de Vaudreuil. Le roi ne fera point de promotions de chevaliers de Saint-Louis. Ne pourrait d'ailleurs espérer la croix, car il paie mal ses soldats et est trop adonné au vin. Folio 140½, 1½ page.
- 7 juillet.
- 7 juillet. Le même à M. Dumesny Noré. Choses concernant les troupes au Canada. Folio 141, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. d'Aigremont. Ne prendra aucun parti sur le rétablissement des congés avant la fin de la guerre. A tort d'excuser M. de Ramezay. Folio 141½, 2½ pages.
- 7 juillet. Le même à M. Pinau. Vu les grands services qu'il rend à la colonie, le roi a fixé les appointements de M. Riverin à 3,000 livres. Toutes les lettres de change tirées sur Nérét et Gayot, depuis 1708, ont été payées ou acceptées par du Moulin et Mercier. Folio 143, 1½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de la Chessagne. L'a recommandé au roi pour la croix de chevalier de Saint-Louis. Folio 144, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Saint-Martin, au sujet de ses appointements. Folio 144½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Le Verrier. Le blâme de son défaut de zèle au service. Folio 145, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Petit de Lervillières. Idem. Folio 145, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. Dervillières. L'usage immodéré qu'il fait des boissons nuira à son avancement. Folio 146, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de la Corne. Est satisfait de ses services. L'avancera à l'occasion. Folio 146, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Desbergères. Est satisfait de ses services et pourrait le recommander plus tard pour la croix de Saint-Louis, mais est surpris d'apprendre qu'il a à Paris une fille qu'il laisse sans secours. Folio 146½, 1½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Saint-Ours, père. Regrette qu'il ne soit pas régulièrement payé de sa pension. Folio 147½, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Saint-Ours, fils. Aura égard aux demandes qu'il fait pour ses enfants. Folio 148, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. Dubuisson. A bien fait de se rendre à Détroit pour servir sous M. de la Forest. Folio 148½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Jousselin de Marigny. Doit, par son application, mériter l'avancement qu'il demande. Folio 148½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Bailleul. Espère qu'il tiendra une meilleure conduite à l'avenir. Folio 149, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Raudot de Chalus. Est satisfait de son application. Folio 149½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Rouville. Lui accordera la première compagnie qui vaquera. Folio 149½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de la Tour de L'Hostellier. Ne pourra lui procurer de l'avancement que sur les témoignages qui lui viendront de sa bonne conduite. Folio 150, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Bécancour. Il peut avoir à se plaindre de M. de Vaudreuil, mais il y a contribué lui-même. Folio 150½, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. d'Ailleboust d'Argenteuil. N'a pu le proposer au roi pour le commandement de Michilimakinak. Doit faire preuve de plus d'application. Folio 151, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1711. Le même à M. de Beaujeu. Lui envoie le brevet de capitaine pour la
7 juillet. compagnie vacante par la mort de M. Du Luth. Folio 151 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Lamartinière. Est surpris du peu de satisfaction que
lui donne sa nomination à la charge de premier conseiller. Cette position
était sollicitée par plusieurs personnes. Ses enfants sont encore trop
jeunes pour prendre du service. Folio 152, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Tonty. Est aise que les accusations portées contre
lui ne se soient pas trouvées fondées. N'a pu proposer l'avancement de
ses enfants. Folio 152 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. Prat. Est aise qu'il soit parvenu à construire un bâti-
ment. Pour le récompenser de son zèle à mettre le Cul-de-Sac en état de
recevoir les vaisseaux, il a été nommé capitaine du port de Québec. Folio
153 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juillet. Le même à Madame de Repentigny. Est satisfait de son zèle pour le
progress de la colonie. Folio 154, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Ranay. M. de la Forest choisira lui-même les officiers
qu'il amènera avec lui. Comme il n'a aucune application au service, il
se serait bien gardé de le proposer. Folio 154 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. Deschambault. S'il a reçu quelques duretés de M. de
Vaudreuil, il doit les attribuer à son manque de respect. Folio 155,
1 $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Lignery. Le roi est satisfait de ses services. Il s'en
remet à M. de Vaudreuil pour l'envoyer à Michikinakinak sous M. de
Louvigny. Ne peut présentement, lui accorder une enseigne pour son fils.
Folio 156, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Budemont. Il n'y a point d'emploi vacant au Canada.
Folio 156 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Monseignat. Est satisfait de sa conduite au sujet
de la succession de M. de Crisassy et de la part qui en revient à M. le
comte d'Avenne à qui le roi avait disposé de cette succession. Folio 156 $\frac{1}{2}$,
1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Villedonné. Est content de ses services, mais ne peut
lui donner de promotion. Folio 157, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Bragelonne. Id. Folio 157 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. Chartier de Lotbinière. Le roi lui a accordé une place de
conseiller au Conseil Souverain avec dispense d'âge. Folio 158, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. Hazeur. M. Bégon examinera ses titres pour sa terre
de la Malbaye. Folio 158, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juillet. Le même à M. de la Chavignerie. Id. Folio 159 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Dupuy. Id. Folio 160, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Charon. Id. Folio 160 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juillet. Le même à M. Hertel. Il n'y a pas d'emploi vacant. M. Raudot exa-
minera s'il y a lieu de lui accorder un dédommagement pour le terrain
que MM. de Callières et de Champigny lui ont pris. Folio 160 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. De Lino. A reçu son mémoire sur le commerce du
Canada. C'est à lui de faire valoir ses raisons à M. Bégon pour la somme
que la compagnie de la colonie lui réclame. Folio 161, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juillet. Le même à M. Dupont. Pensera à M. de Méloises lorsqu'il y aura un
emploi vacant. Folio 161 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juillet. Le même à M. Laperrière. Obtiendra de nouvelles grâces par son appli-
cation. Folio 162, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Catalogne. A soumis sa méthode pour trouver la
profondeur de la mer à l'Académie des Sciences. Elle a été trouvée sujette
à beaucoup d'inconvénients. Il y en a une, découverte il y a plusieurs
années, plus simple et plus sûre. Le roi est satisfait des plans qu'il a

1711. faits du gouvernement de Québec et des Trois-Rivières. Les originaux ont été perdus, mais M. Raudot en a remis des copies. Attend une copie de son manuscrit sur la différence dans la qualité des terres des diverses seigneuries. Faute de vacance, il n'a pu procurer une enseigne à son fils. Folio 162, 2 pages.
- 7 juillet. Le même au Père Rany (?). Est satisfait de son zèle et de celui des habitants des Trois-Rivières à l'égard de la construction d'une église. Folio 163, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Saint-Simon. Satisfait de son zèle. Folio 163½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Beaucourt. Le roi est satisfait de son zèle dans la conduite des travaux aux fortifications de Québec et de Chambly. Folio 164, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Croisil de Repentigny. Satisfait de son zèle. Folio 164, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Le Gardeur. Id. Folio 164½, ½ page.
- Le même à M. de Varennes. Ne croit pas qu'il donne au service toute l'application convenable. Folio 165, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Dificquier. Il n'y a pas d'emploi vacant. Folio 165, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. d'Esgly. Lui fera procurer des grâces à l'occasion. Folio 165½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Joncaire. Id. Folio 166, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Cournoyer. Id. Folio 166, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Le Gardeur de Beauvais. Id. Folio 166½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Macart. A été choisi pour faire les fonctions de procureur général en attendant la nomination du titulaire régulier. Il se peut que le choix tombe sur lui. Folio 167, 1 page.
- 7 juillet. Le même au Père de Breslay. Le roi est satisfait de son zèle et des travaux qu'il a fait exécuter à sa mission. Folio 167½, 2 pages.
- 7 juillet. Le même à M. Migeon de la Gauchetière. Satisfait de son application. Folio 168½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à l'abbé de la Colombière. N'a pu, jusqu'à présent, lui obtenir une pension ou un bénéfice. Folio 168½, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. Hazeur. S'attend qu'il s'acquittera avec zèle des fonctions de lieutenant particulier. Folio 169, ½ page.
- 7 juillet. Le même à la Supérieure de l'Hôpital Général de Québec. Est aise de voir qu'elle fait construire 2 ailes à son hôpital. Folio 170, 1 page.
- 7 juillet. Le même à la supérieure des filles de la Congrégation de Notre-Dame de Ville-Marie. Est aise d'apprendre qu'elle entend se conformer aux désirs du roi au sujet des vœux simples. Folio 170½, ½ page.
- 12 juillet. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. Beauharnais de Beaumont, lieutenant de vaisseau, sur la navigation du vaisseau *Le Héros* allant au Canada. Une escadre anglaise est partie pour Boston en mai dernier avec l'intention apparente d'y prendre de nouvelles troupes et d'attaquer Québec. Ne peut croire que tel soit leur dessein, car alors la saison serait tellement avancée qu'ils seraient indubitablement exposés à de grands dangers s'ils manquaient de réussir. N'entrera pas dans le fleuve s'il a lieu de croire que les Anglais y sont, ou alors il s'avancera aussi loin que possible dans le Saguenay. Folio 171, 8½ pages.
- 12 juillet. Le ministre à M. de Beauharnais, intendant à Rochefort. Remettra à M. de Beaumont l'instruction du roi. Prendra avis des Canadiens sur la navigation qu'il doit faire. Vivres, munitions, troupes qu'il doit embarquer sur *Le Héros*. M. Bégon doit s'embarquer sur ce vaisseau, aussi plusieurs officiers en congé. Donnera la lieutenance d'une des compagnies de l'Acadie à M. de la Tour. Folio 175½, 6 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1711. Le même au même. Le prie de lui donner des explications à l'égard du
12 juillet. voyage que fit en France M. Pascaud, en 1704, comme délégué de la colonie.
Folio 178½, 2 pages.
- Fontaine-bleau, Le même à M. de Quinzon. M. de Saint-Ours ne peut être nommé con-
20 juillet. seiller honoraire au Conseil Souverain, n'ayant jamais été conseiller. Il
sera nommé conseiller à la prochaine séance. Donnera une lieutenance à
M. de Contrecoeur à la prochaine vacance. Folio 181, 1 page.
- 20 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Est heureux qu'il n'ait éprouvé aucune
difficulté pour faire faire embarquer les compagnies de l'Acadie et les re-
crues de M. de Tisé sur *Le Héros*. Attend des nouvelles du départ avec
impatience. Folio 181½, 2 pages.
- 20 juillet. Le même à Madame de Bonaventure. Ne pouvant la payer en argent,
elle ferait mieux d'accepter les rentes que les trésoriers lui ont offert.
Il n'est pas possible de lui accorder pour 8 ans la jouissance du domaine de
Dompierre. Folio 182½, ½ page.
- 20 juillet. Le même au Père de Lamberville. A donné des ordres pour faire passer
au Canada les 3 missionnaires qu'il envoie au Canada. Folio 183, ½ page.
- 29 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Puisque M. de la Galissonnière et les
officiers qui connaissent le Canada ont été d'avis que son frère devait
entrer dans le fleuve Saint-Laurent, que les ennemis y soient ou non, il
a bien fait de l'engager à se conformer à cet avis. A bien fait d'engager
les officiers des compagnies de l'Acadie à laisser leurs familles en France
jusqu'à l'année prochaine. Folio 183, 2½ pages.
- 5 août. Le même au même. Est très surpris des délais apportés au départ du
Héros, délais qui peuvent être très préjudiciables. Il est étonnant que M.
Bégon ne se soit pas trouvé là depuis déjà longtemps. Folio 184½, 1½ page.
- 19 août. Le même au même. Désapprouve le traité qu'il a fait avec les Sieur
Gittau pour l'armement et le fret du *Héros*. Folio 185½, 4 pages.
- 25 août. Sauf-conduit pour le sieur Néret. Folio 187½, ½ page.

Fin du volume.

DÉPÊCHES—ILES D'AMÉRIQUE—COLONIES SEPTENTRIO-
NALES—INDES ORIENTALES—ANNÉE 1712—COLONIES.

Série B.—Vol. 34.

Les 176 premières pages de ce volume n'ont rapport qu'aux îles d'Amé-
rique. Il en est de même des 75 pages qui suivent (paginées de 1 à 76).

1712.
Versailles,
2 janvier.

Le ministre à M. de Beauharnais, au sujet du transport des castors de
la Compagnie du Canada. Folio 76, 2½ pages.

Marly,
22 janvier.

Le même à Mde Calloët du Bois Berthelot. Le roi est très satisfait
de M. de Beaucourt, son fils. Folio 7, ½ page.

31 janvier.

Le même à M. de Beauharnais. Observations au sujet du fret que
Le Héros a rapporté de Québec. Folio 78, 4 pages.

18 février.

Le même au même. Envoi de poudres au Canada. Folio 80½, ½ page.
Table du registre des dépêches concernant la Nouvelle-France. Folio C,
22 pages. Soit 36 pp.

Enregistrement des lettres écrites par M. le comte de Pontchartrain aux
officiers du Canada.

Versailles,
19 mars.

M. de Pontchartrain à M. de Beauharnais, au sujet des munitions qu'il
doit envoyer au Canada. Folio 1, 1½ page.

1712. Le même au même. Etat des vivres, munitions et ustensiles pour Plai-
31 mars. sance. Folio 1½, ½ page.
- 31 mars. Le même au même. Etat des médicaments pour le Canada. Folio 1½,
½ page.
- Marly, Le même à Madame de Vaudreuil. A reçu sa lettre et les 2 placets
27 avril. qu'elle contenait. Folio 2, ¼ page.
- 29 avril. Le même aux directeurs de la Compagnie du Canada, au sujet de la ré-
clamation de la veuve d'un de leurs employés. Folio 2, ½ page.
- 29 avril. Le même à M. de Beauharnais. Le prie de vérifier s'il est vrai que M.
de Saint-Vincent ait fait cacher, à l'île d'Oléron, 3 soldats appartenant à
la compagnie de M. de Gannes. Folio 2½, 1 page.
- Versailles, Le même au même. Ne peut lui faire toucher l'argent nécessaire pour
4 mai. l'achat des vivres et munitions qu'il faut envoyer au Canada. Il lui faut
trouver le moyen de se les procurer quand même. Folio 2½, 1 page.
- 8 mai. Le même à M. de Beauharnais. Moyen suggéré pour le paiement des
fournitures qu'il faut acheter pour le Canada. Folio 2½, 1½ page.
- 11 mai. Le même à M. d'Aguesseau. Le prie de lui donner des renseignements
sur le Sieur Collet, avocat au parlement de Paris, qui demande la charge
de procureur général du Conseil Supérieur de Québec. Folio 4, 1 page.
- 11 mai. Le même à M. Fleury. Même sujet. Folio 4½, 1 page.
- 15 mai. Le même à M. Bégon. Instructions au sujet des états de compte et des
pensions. Folio 5, 1 page.
- 15 mai. Le même au même. Le prie d'examiner avec MM. de Vaudreuil et de
la Forest, lorsqu'il sera au Canada, s'il convient d'accorder aux 2 fils de
M. la Mothe Cadillac la confirmation des 2 concessions qu'ils demandent.
Folio 5½, ½ page.
- 15 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Le prie de donner de l'avancement aux 2
fils de Madame du Sablé, s'il est content d'eux. Folio 6, ½ page.
- 19 mai. Le même à Madame de Menon de Charnisay. Fera pour son frère ce
qui lui sera possible. Folio 6, ½ page.
- 21 mai. Le même au Père de Lamberville. Ecrit à M. de Beauharnais de donner
passage aux deux Jésuites qui vont au Canada. Folio 6½, ½ page.
- 21 mai. Le même à M. de Beauharnais. Croit que la Compagnie du Canada ne
devait rien au mari de la veuve Regnault. Folio 6½, 1 page.
- 23 mai. Le même à M. de Bernage. Devra contraindre la femme Galet, sage-
femme, et sa fille, de s'embarquer pour le Canada, ayant été payée pour
cela. Folio 7, 1 page.
- 23 mai. Le même à M. de Beauharnais. Même sujet. Folio 7½, ½ page.
- 30 mai. Le même à M. Amelot de Chaillon. Le prie de communiquer au Conseil
du Commerce la demande des intéressés dans la Compagnie du Castor,
Folio 7½, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. de Vaudreuil. A la demande des parents du Sieur de
Selles, lieutenant des troupes au Canada, il le prie d'empêcher ce jeune
homme de contracter un mariage qui ne lui convient pas. Folio 8, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. de Lotbinière. Lui a accordé dispense d'âge pour la
charge de conseiller. Avec de l'application il peut espérer par la suite
occuper les mêmes charges que son père et son grand-père. Folio 8½, 1
page.
- 6 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Lui envoie une gratification de 400
livres pour l'abbé Gaulin. Folio 8½, ½ page.
- 7 juin. Le même à M. de la Chassaigne. Le fort de Chambly n'ayant pas été
érigé en gouvernement, il n'a pu le recommander. A accordé une enseigne
à son neveu, le Sieur Chanoy de Noyan. Folio 9, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1712.
7 juin. Le même à M. Petit de Levilliers. Il lui faut tenir une bonne conduite s'il veut que son fils soit recommandé pour une enseigne. Folio 9½, ½ page.
- 7 juin. Le même à M. Dupuy. Est satisfait de ses services. Folio 9½, ¼ page.
- Marly,
11 juin. Le même à M. de Saint-Martin, au sujet d'une somme qu'il prétend lui être due. Folio 10, 1 page.
- 7 juin. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 10, ½ page.
- Versailles,
7 juin. Le même à M. de Lino. MM. de la Martinière et Du Pont étant souvent absents du conseil, l'un par ses infirmités, l'autre par son âge, il espère qu'en les remplaçant à la tête du conseil, il s'appliquera à faire rendre une bonne justice. Folio 10½, 1 page.
- Marly,
14 juin. Le même à M. de Clairambault. La nouvelle court ici, que M. de Vaudreuil a fait un parti contre les Anglais cet hiver; les uns disent qu'il a repris l'Acadie, d'autres qu'il a seulement battu les ennemis. Le prie de s'enquérir de l'origine de cette nouvelle. Folio 11, ½ page.
- 14 juin. Le même à M. Bégon. Est aise d'apprendre qu'il est enfin arrivé à La Rochelle. Folio 11½, ½ page.
- 14 juin. Le même à M. Roujault. Le prie de s'enquérir des plaintes portées contre M. de Saint-Martin. Folio 12, ½ page.
- 14 juin. Le même à M. de Langloiserie. Doit s'adresser à M. de Vaudreuil, pour son fils, qu'il désire être reçu cadet dans les troupes. Folio 12½, 1½ page.
- 15 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Espère qu'ils vivront en parfaite intelligence. M. d'Aigremont, à qui M. Raudot a remis les affaires de l'intendance, renseignera M. Bégon. M. de Vaudreuil a bien fait de déférer le départ de MM. de Louvigny et de Lignery pour Michilimakinak. M. Bégon tiendra la main à la réduction de nombre des chevaux. "Les habitants n'en ont besoin que pour travailler la terre, tirer leur bois et transporter leurs blés. Il n'est point naturel que des habitants s'en servent l'hiver pour communiquer d'un endroit à un autre au lieu d'aller en raquettes, ce qu'ils devraient tous faire. Ne peuvent donner trop d'attention à faire mettre tous les habitants dans l'usage des raquettes qu'ils ont quasi tous perdu, et ils doivent les empêcher, autant qu'ils le pourront, de mener une vie molle sur toutes ces sortes de choses, laquelle par la suite diminue les forces et abat entièrement le courage." Importance de faire marier les jeunes gens. C'est en partie la fainéantise des habitants qui empêche la colonie de se peupler. Est content des mesures que M. de Vaudreuil a prises pour appaiser les Iroquois au sujet du coup fait par la famille de Paskoué. Est satisfait des services de M. de Longueuil et des risques qu'il court auprès des Iroquois. Les Sieurs Pinault et Du Plessis. Le Sieur Collet, nommé procurer général du Conseil, passe cette année au Canada. Approuve l'ordre donné à M. de Saint-Castin pour commander à l'Acadie en qualité de lieutenant surnuméraire. A appris avec chagrin la perte de Port-Royal et l'accommodement que les habitants de la banlieue ont été obligés de faire avec les Anglais faute de munitions. Devront prendre des mesures pour engager les sauvages de l'Acadie à continuer la guerre, cela doit être facile après le coup que les Bostonnais viennent de faire sur eux. Ne veut pas qu'il soit rien changé au plan des fortifications de Québec envoyé l'année dernière. Veut que le rempart, qui commence dans le jardin de l'Hôtel-Dieu et finit à celui de M. l'évêque, soit conservé et entretenu. Est heureux que le fort de Chambly soit enfin dans sa perfection. Examineront s'il convient d'entourer la ville de Montréal de murailles comme le propose M. de Ramezay. Cette ville est d'une grandeur prodigieuse. Il y a plus de terrains vides ou en jardins que bâtis. Les Sieurs Hazeur.

1712.
24 juin. *Addition à la même lettre.* M. de Costebelle se plaint qu'il ne lui vient de secours du Canada que pour les vivres et que la colonie de Plaisance est aux abois. Encouragements qu'ils doivent donner au commerce. Permet à M. Le Vasseur de Néré de se retirer du service. A jugé à propos de nommer M. de Beaucourt à sa place avec 2 sous-ingénieurs; MM. de Catalogne et de Marville, l'un servant à Montréal et l'autre à Québec. A nommé M. Hazeur conseiller à la place de M. de Villeray, décédé. M. Dartigny fera les fonctions de lieutenant particulier à la place de M. Hazeur. Envoie des lettres de "naturalité" à Marie Silver et Esther O'Wellen, anglaises catholiques. Folio 13, 4 pages.
- 16 juin. Le ministre à M. de la Combe. Armes demandées pour le Canada. Folio 25, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 juin. Le même à la marquise de Vaudreuil. Est heureux de lui apprendre que le roi a fait son mari commandeur de l'ordre de Saint-Louis, sans pension. Cet honneur, qui est sans exemple, doit lui faire bien plaisir. Le prie de n'en pas parler. Folio 25 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 juin. Le même à M. de Beauharnais. Ferait mieux de retrancher sur les envois d'eau-de-vie et ajouter 5 milliers de poudre à canon et des *chaudières à pot* dont M. de Vaudreuil marque avoir un besoin pressant. Le prie de hâter le départ du *Héros*. Folio 25 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 18 juin. Le même au même. Accordera passage à l'abbé Chérye du Séminaire de Saint-Sulpice qui passe au Canada. Accordera aux Sulpiciens 1 tonneau de fret pour servir aux églises de 2 ou 3 nouvelles paroisses dans l'île de Montréal. Folio 27, 1 page.
- 18 juin. Le même à M. l'abbé Leschassier. A transmis sa demande à M. de Beauharnais. Folio 27 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Le même à M. de Vaudreuil. Lui apprend que le roi lui a accordé la faveur extraordinaire de le nommer commandeur surnuméraire de l'ordre de Saint-Louis. Folio 28, 2 pages.
- 20 juin. Le même à M. d'Aigremont. Instructions diverses. Folio 29, 7 $\frac{1}{2}$ pages.
- 20 juin. Le même à M. de Beauharnais. A la demande de l'évêque de Québec, il le prie d'accorder passage à M. Lefèvre, ecclésiastique. Folio 32 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 20 juin. Le même à M. de Galliffet. Croit qu'il serait injuste d'ôter la cure des Trois-Rivières aux Récollets pour la donner à un prêtre. S'il croit avoir besoin d'une plus forte garnison, il devra s'adresser à M. de Vaudreuil. A bien fait de l'informer de tout ce qui s'est passé au Canada, tant au sujet des ennemis que de la perte de leur flotte dans la rivière. Est persuadé, par ce qu'il dit, qu'ils auraient été repoussés. Folio 32 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 20 juin. Le même à M. de Falaise. Fera les fonctions de major des Trois-Rivières. S'efforcera de procurer à son fils l'enseigne qu'il demande. Folio 34, $\frac{1}{4}$ page.
- 20 juin. Le même à M. Dupont. Tâchera de procurer une enseigne à son neveu. Folio 34, $\frac{1}{4}$ page.
- 20 juin. Le même à M. Duplessis Fabert. Le roi a bien voulu être dissuadé de la mauvaise impression qu'on lui avait donné et lui a accordé la croix de Saint-Louis. Folio 34 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 juin. Le même à M. de Tonty. A bien fait de se rendre à Détroit pour inviter les nations sauvages à descendre dans la colonie. N'a pu lui accorder cette année 2 enseignes pour ses fils. Folio 34 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 juin. Le même à M. de Lotbinière. Lui accordera une pension lorsqu'il y en aura de vacantes. Folio 35, $\frac{1}{4}$ page.
- 20 juin. Le même à M. de la Durantaye. N'a pu faire ce qu'il désire au sujet du changement de sa pension. Folio 35 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1712. Le même à M. Le Gardeur. Les places de petits officiers, qu'il demande
20 juin. pour ses enfants, dépendent de M. de Vaudreuil. Folio 35½, ½ page.
- 20 juin. Le même à M. Dupuy. M. de Vaudreuil rend un bon compte de son
fils qui est enseigne. Fait bien de garder auprès de lui le cadet qu'il
destine à remplir sa charge de lieutenant particulier. Approuve la con-
duite qu'il a tenue au sujet de l'échouement des vaisseaux anglais dans
le fleuve Saint-Laurent. Les vaisseaux échoués appartiendront au roi
en entier. N'a pas approuvé sa conduite dans le procès entre M. de la
Forest et M. de La Mothe, en se récusant. Folio 36, 1½ page.
- 20 juin. Le même à M. Robert. Aurait procuré à son fils la charge d'écrivain
du roi, mais ne veut point augmenter les dépenses. Folio 36½, ½ page.
- 20 juin. Le même à M. de L'Épinay. N'a pas approuvé la conduite qu'il a
tenue dans l'affaire de l'échouement des vaisseaux ennemis. Folio 37, 1
page.
- 20 juin. Le même aux Sœurs de la Congrégation. Les temps sont si durs que
le roi ne peut leur accorder la faveur qu'elles demandent. Folio 37½,
½ page.
- 20 juin. Le même à M. Vincelot. C'est à cause de la dureté des temps qu'il n'a
pu être payé du voyage qu'il a fait à l'Acadie avec 65 hommes. Folio
37½, ½ page.
- 20 juin. Le même à M. de Lignery. C'est parce que le roi est content de ses
services qu'il l'a choisi pour aller à "Michel makina" avec M. de Lou-
vigny. Ferait bien d'amener son fils avec lui pour le former. Folio 38,
1 page.
- 21 juin. Le même à M. Péan. Le roi lui accorde une enseigne pour servir au
Canada. Folio 38 ½ page.
- 21 juin. Le même à M. La Guerre Marville. Le roi lui a accordé une enseigne
et en même temps une place de sous-ingénieur au Canada. Folio 38½,
1 page.
- 21 juin. Le même à M. de Louvigny. Le roi n'a pas jugé à propos de lui accor-
der une commission d'inspecteur des milices, ne voulant faire aucune
augmentation de dépense. M. de Vaudreuil est très content de ses ser-
vices. Folio 39, 1 page.
- 21 juin. Le même à M. Le Verrier. N'a pu demander pour lui le commande-
ment du fort de Chambly, attendu que ce poste ne sera pas érigé en gou-
vernement. Folio 39½, 1 page.
- 21 juin. Le même à Madame de Boisbertelot. Le roi a accordé la croix de Saint-
Louis et la place d'ingénieur en Canada à son fils. Folio 40, ½ page.
- 21 juin. Le même à M. de Saint-Castin. Regrette que les Anglais aient pris son
bâtiment et ses effets. Il lui a été accordé une lieutenance sans attache
à aucune compagnie, en raison de ses services rendus et qu'il rend tous
les jours. Folio 40½, 1 page.
- 21 juin. Le même à M. Bégon. Le roi a bien voulu lui accorder l'expectative
d'une compagnie au Canada pour la première vacance. Il est nécessaire
qu'il passe au Canada. Folio 41, ½ page.
- 21 juin. Le même à M. de Beauharnais. Le prie d'accorder passage à M. Collet,
nommé procureur général du Conseil Souverain de Québec à la place du
sieur Gousse. Folio 41½, ½ page.
- 21 juin. Le même à Mde Bégon. Lui souhaite un bon voyage au Canada. Folio
41½, ½ page.
- 21 juin. Le même à M. Bégon. A accordé l'expectative d'une compagnie à son
frère. Folio 42, ½ page.
- 21 juin. Le même à M. de Beaucour. Aurait dû lui envoyer les plans des nou-
veaux ouvrages qu'il a fait faire à Québec. Lui a accordé la croix de

1712. Saint-Louis et la place d'ingénieur, M. Le Vasseur s'étant retiré pour cause de santé. Folio 42 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 21 juin. Le même à M. Dumény Noré au sujet des troupes. Folio 43, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 21 juin. Le même à M. de Rouville. Le roi lui a accordé une commission de capitaine. Folio 44, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 juin. Le même à M. de la Colombière. N'a pu encore lui faire obtenir le bénéfice qu'il désire. Folio 44, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 juin. Le même à M. Macart. La place de procureur du roi, qu'il sollicitait, a été accordée à M. Collet. Folio 44 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 juin. Le même à M. Le Neuf de Beaubassin. Le roi lui a accordé la croix de Saint-Louis. Folio 45, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 juin. Le même à M. de Montigny. Idem. Folio 45, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 juin. Le même à M. de Saint-Ours. Le roi ne veut pas créer de conseillers d'honneur. Folio 45 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 juin. Le même à M. Rey Gaillard. Service de l'artillerie. Folio 45 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 juin. Le même à M. Dartigny. N'a pu lui donner la place de conseiller, vacante par la mort de son frère. A été donnée à M. Hazeur. Fera les fonctions de lieutenant particulier à Québec. MM. de Vaudreuil et Bégon examineront sa réclamation pour le terrain pris pour les fortifications. Folio 46, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 22 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Lui envoie les commissions des officiers qui avaient des expectatives. Folio 47, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. de Beauharnais. Fera réduire, sur les émoluments de M. de la Forest, les 237 livres que sa femme a reçues au delà de ce qu'elle avait droit pour sa réclamation. Folio 47 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 juin. Le même à M. Gayot au sujet du paiement de 8,407 livres à la colonie du Canada. Folio 47 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. de Longueuil. A accordé à son fils aîné, retourné au Canada, une expectative de lieutenant et une d'enseigne à son fils cadet. Demande copie de la concession que MM. de Vaudreuil et Raudot lui ont accordée. Folio 48, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. de la Gauchetière. Le roi lui a accordé la commission d'aide-major des troupes qu'il sollicitait. Folio 48 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 juin. Le même à Madame de Varennes. Demande une copie du brevet de pension qu'elle dit lui avoir été accordée en 1704. Folio 49, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 juin. Le même à M. Pinault. A été ravi d'apprendre que les intéressés en la Compagnie de la Colonie l'avaient choisi pour le recouvrement de ce qui leur est dû. Sera exempté de tutelle, curatelle et du logement des gens de guerre tant que durera son emploi. N'a pas jugé à propos, pour le moment, de le nommer conseiller. Folio 49 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. Villedonné. Le roi lui a accordé une commission d'aide-major de Québec. Folio 50, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. l'abbé de Breslay. Est content de la bonne conduite des sauvages de sa mission l'année dernière. Ornaments d'église. Le morceau de marbre qu'il lui a envoyé n'est pas aussi beau que celui de France. Il est plus léger. Le Sieur Linctot. Folio 50, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. Deschambault. Respect qu'il doit à M. de Vaudreuil. Sa pension. Folio 51, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 juin. Le même à M. d'Esgly. Bon rapport que fait de lui M. de Vaudreuil. Folio 51, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 juin. Le même à M. de Catalogne. Le prie de lui envoyer les plans qu'il a faits. A été sous-ingénieur. Folio 51 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. Budmont. L'engage à se bien conduire. Folio 52, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1712.
24 juin. Le même à M. de la Martinière. Le roi, à sa recommandation et à celle du duc de Saint-Simon, lui a accordé une gratification de 200 livres et une place de conseiller. Folio 52 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 25 juin. Le même à M. d'Alogny. Troupes. *Le Vermandois*, probablement pour éviter les ennemis, a relâché à la Martinique. Recrues. M. de Vaudreuil écrit qu'il avait eu l'intention de lui confier un parti pour reprendre Port-Royal, mais qu'il en avait été empêché par les préparatifs faits à Boston pour attaquer le Canada. Folio 53, 3 pages.
- 25 juin. Le même à M. de Ramezay. Est aise de voir qu'il ait reconquis la confiance de M. de Vaudreuil. A été surpris d'apprendre que les Iroquois avaient, l'année dernière, levé la hache contre les Français. Convient avec lui de la nécessité d'envoyer des marchandises à bon marché pour le commerce avec les sauvages, mais les temps sont trop durs pour y penser. Les sauvages alliés ne sont bons à la guerre que quand ils sont animés et soutenus par les Français. Utilité d'un mur d'enceinte à Montréal. Le roi a accordé une commission de garde de la marine à son fils aîné qui était enseigne. Regrette que son fils aîné soit mort à l'expédition de Rio-Janeiro. Son troisième fils lui a été présenté par Madame de Vaudreuil. Folio 54 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 25 juin. Le même à M. de Beauharnais. A donné à M. Bégon, enseigne de vaisseau, une expectative de capitaine, et M. de Longueuil, garde marine, une expectative de lieutenant. Passeront au Canada sur *Le Héros*. Folio 56 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 juin. Le même à M. de Repentigny. Le roi ne continuant pas aux veuves les pensions données aux maris, il n'a pu recommander celle qu'il demandait pour sa mère. Folio 56 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 juin. Le même à M. de Marigny. Il ne lui convenait pas d'aller commander à Détroit ou d'y aller en second et encore moins d'y faire du commerce. Il ne doit songer à faire sa fortune que dans la guerre. Folio 57, 1 page.
- 25 juin. Le même à M. de Saint-Simon. A lieu de croire que les brûlots qu'il a construits eussent rendus de bons services si l'ennemi était venu. Doit instruire son fils dans l'exercice de son emploi, pour lui servir au cas où il le remplacerait. Folio 57 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 juin. Le même à M. de Monseignat. C'est au roi seul que reviennent les épaves et les effets des vaisseaux anglais échoués dans le Saint-Laurent. Folio 57 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 25 juin. Le même à M. de Cabanac. Lui a accordé la majorité des Trois-Rivières et une expectative d'enseigne à son fils. Désire qu'il se conforme aux règlements du conseil supérieur touchant les droits honorifiques des seigneurs. Folio 58 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 25 juin. Le même à M. de Blainville. Expectative d'enseigne donnée à son fils. Folio 59, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 juin. Le même à M. de Ramezay. Le roi lui a fait une double grâce en accordant à son fils une garde de la marine et une lieutenance. Folio 59, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 juin. Le même à M. Collet. Il est nécessaire qu'il parte pour le Canada sur *Le Héros* pour remplir la charge de procureur général. Folio 59 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 25 juin. Le même à M. de Vaudreuil. A ordonné à M. de Costebelle de lui envoyer les armes et munitions qui étaient destinées à l'Acadie. Recevra 46 recrues. La compagnie du castor envoie M. Lanouiller à Québec pour prendre connaissance de leurs affaires et diminuer les dépenses. Folio 60 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 25 juin. Le même à M. Bégon. Le prie d'examiner s'il convient d'accorder la ratification des concessions faites à M. de Vaudreuil et à feu M. de Soulanges son frère, que demande Mde de Vaudreuil. La raison qui a em-

1712. pêché cette ratification, est que ces seigneuries sont en dehors des habitations de la colonie, et qu'il est à craindre que ceux qui les habitent n'empêchent les sauvages d'aller traiter à Montréal. Examinera aussi s'il convient d'accorder le remboursement à M. de Vaudreuil pour une maison qui aurait été transportée à la mission de M. de Breslay. M. Beaudouyn demande la place de chirurgien-major de Québec à la place de son père. Le sieur de Cournoyer. Le sieur Mayou, entrepreneur. Demande des informations sur les mines d'argent et de cuivre de Ouabache et sur la mine de plomb de Varennes. Cabarets. Marchandises étrangères. Ecarlatine et drap bleu. Economie et retranchements. Il faut obliger les habitants à s'acheter des fusils. Le sieur Deschambault. Demande une liste complète des Anglais catholiques établis au Canada. Indemnité de terre que demande mère de Saint-Ignace, supérieure de l'Hôtel-Dieu. Suggestion de Madame de Vaudreuil à l'égard de la gratification de 2,000 livres aux Urselines pour les filles sauvages. Il serait mieux, croit-elle, d'appliquer cette somme à l'instruction de 10 demoiselles pauvres. Il convient que le commerce de Détroit soit fait par celui qui a le commandement de ce poste, et si M. de la Forest ne veut pas se charger du commerce, il faut en nommer un autre à sa place. Il faut concilier les intérêts du commandant avec ceux de M. de La Mothe. Folio 61 $\frac{1}{2}$, 12 pages.
- 26 juin. Le même à M. de Subercase. A accordé une expectative d'enseigne au Chevalier d'Alibour qu'il a recommandé. Folio 67 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Lui envoie la liste des officiers promus. Folio 67 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à MM. Vaudreuil et Bégon. Difficultés financières du gouvernement. Le roi ne pourra payer que les dépenses courantes; il en résultera que la monnaie de cartes et les lettres de change tomberont dans un grand discrédit ruineux pour le commerce. Les prie de lui fournir des suggestions pour éviter ou amoindrir les difficultés. Craint qu'il faudra abandonner Plaisance et l'Acadie. Il est malheureux qu'ils n'aient pu reconquérir cette dernière colonie. Pour continuer la pêche, il faudrait, dans ce cas, faire un établissement au Cap-Breton ou au Labrador. Folio 68 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- 26 juin. Le même à M. Bégon. Paquets pour M. de Vaudreuil. Folio 71 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Lui envoie un chiffre qu'il emploiera dans les communications importantes. Folio 71 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le même à M. de Costebelle. A accordé la compagnie de M. de Villemarceau à M. de Sainte-Marie et la lieutenance de ce dernier à M. de Pensens. Folio 72, 1 page.
- 26 juin. Le même à M. de Courtemanche. Approuve qu'il ait transporté son établissement à la baie de Phélypeaux. Renseignements demandés. Folio 72 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 26 juin. Le même à M. de Sainte-Marie. Le roi lui a accordé la compagnie de M. de Villemarceau. Folio 74, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le même à M. Duvivier. Le roi lui a accordé une compagnie. Folio 74, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le même à M. de Ramezay, fils. Sur la recommandation de MM. de Vaudreuil et Raudot, il lui a été accordé une lieutenance et une garde de la marine. Folio 74 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le même à M. Amelot de Chaillon. A reçu le projet d'arrêt qu'il lui a adressé au sujet de la continuation de la régie du commerce des castors. Folio 74 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le même à M. Gayot. Ecrit à MM. de Vaudreuil et Bégon, au sujet de M. Lanouiller. Folio 75, $\frac{1}{4}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1712. Le même à M. de Beauharnais. Le prie d'accorder passage à Madame
26 juin. de Saint-Père qui va rejoindre son mari au Canada.
- 26 juin. Lettre accompagnant le mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon.
Trouveront ci-joint, pour être enregistré, l'arrêt concernant l'échouement
des vaisseaux ennemis. Folio 75½, ¼ page.
- 26 juin. Le même à M. de Beauharnais. Envoie la liste des officiers qui passent
au Canada. Folio 75½, ¼ page.
- 26 juin. Le même à M. de la Forest. Regrette qu'il ait été empêché de se rendre
à Détroit. M. de Vaudreuil a ordre, s'il ne peut le faire, d'y envoyer M.
de Sabrevois. Il devra prendre des arrangements avec M. de la Mothe pour
les marchandises que ce dernier a à Détroit. Folio 76, 1½ page.
- 26 juin. Le même à M. Dufguier. Il lui a été accordé une lieutenance. Folio
76½, ¼ page.
- 26 juin. Le même à M. Prat. Est aise qu'il ait mis le cul-de-sac en état de rece-
voir les vaisseaux. Est aise aussi qu'il y ait assez d'eau dans la rivière du
Cap-Rouge pour y faire entrer des vaisseau de 100 à 120 tonneaux. Ce
sera une retraite en cas de besoin. L'engage à augmenter son commerce
et à construire des vaisseaux. Folio 76½, 1 page.
- 26 juin. Le même à M. de Sabrevois. Prendra le commandement du Détroit si
M. de la Forest ne peut y aller, ou s'il ne consent pas à se charger du com-
merce. Folio 77, 1 page.
- 27 juin. Le même à M. Bégon. Ne peut envoyer d'habits pour les soldats cette
année. Se vêtiront comme ils le pourront. Pourraient travailler chez les
habitants pendant l'hiver pour s'en gagner. Donnera sa protection à M.
Lanouiller. Ni M. l'amiral, ni les fermiers de la Ferme d'Occident, ne peu-
vent rien prétendre sur les 7 vaisseaux échoués. La Compagnie de la
Colonie du Canada est débitrice d'une grosse somme au roi. Affaires de
la compagnie. Folio 78, 6 pages.
- 27 juin. Le même à M. de Beauharnais. Accordera à Madame de la Forest le
passage de 4 ouvriers pour son mari. Folio 80½, ½ page.
- 28 juin. Le même à M. Bégon. Comprend comme lui que la défaveur dans la-
quelle sont tombées les lettres de change sur les trésoriers porte préjudice
aux soldats, mais les temps sont durs et c'est à lui et à M. de Vaudreuil de
trouver des expédients. Folio 81, 2 pages.
- 28 juin. Le même à Madame de la Maiguères. Est aise d'apprendre que *Le*
Héros est en état de partir à la fin du mois. Folio 82, ¼ page.
- 28 juin. Le même à M. de Croisil. Ne peut rien faire pour rompre le mariage
de son parent, le Sieur Cossut, que sa famille veut envoyer au Canada.
Folio 82½, 1 page.
- 28 juin. Le même à M. de Beauharnais. Embarras des officiers au sujet de leur
passage. Mesures à prendre. Folio 83, 1 page.
- 28 juin. Le même à M. Martelly. Il lui faut passer au Canada ou quitter le ser-
vice. Folio 83½, ½ page.
- 28 juin. Le même au révérend père Le Tellier. Le prie de faire procurer à M.
de la Colombière un bénéfice du roi ou une pension. Folio 83½, 1 page.
- 28 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Donneront leurs paquets au
vaisseau qui accompagne *Le Héros*. Folio 84, ¼ page.
- 28 juin. Le même à M. de Beauharnais touchant le voyage du *Héros*. Folio 84,
1½ page.
- 28 juin. Le même à M. de Vaudreuil. A lu la lettre que lui a adressée le colonel
qui commande à l'Acadie. Approuve sa réponse et a bien fait d'y en-
voyer MM. de Rouville et Dupuy. Le Sieur de Saint-Castin. Ne peut
mieux faire que d'envoyer M. de Longueuil chez les Iroquois quand besoin
en sera. Est content des mesures qu'il a prises avec les Onontagnés au su-

1712. jet des prisonniers qu'il voulait faire sur les Anglais d'Orange. A bien fait de faire lever la hache à tous les sauvages d'en haut. Le Sieur de Beaucourt. Ses services. Bons services de M. de Louvigny. Empressement des habitants à servir la colonie. Doit éviter de se brouiller avec les Iroquois. Aurait dû accorder à M. de la Mothe, les 40 hommes qu'il demandait pour se rendre dans son gouvernement de la Louisiane en passant par les terres. A bien fait de ne pas envoyer de secours aux habitants de l'Acadie. Est aise d'apprendre que les habitants des Mines et de Beau-bassin restent fidèles. Il est malheureux que le vaisseau qui portait des munitions à l'abbé Gaulin ait été pris. Ne croit pas, quoi qu'en dise le colonel Nicholson, que les Anglais fassent un nouvel armement contre le Canada. Folio 85, 15 pages. Soit 18 pp
- 29 juin. Le même à M. de Beaumont. Signaux qu'il devra organiser dans le Saint-Laurent au Bic, à Tadousac, etc. Folio 92, 1 page.
- 29 juin. Le même à Madame de Repentigny. Fera valoir les services de son fils pour une enseigne. L'encourage à redoubler d'efforts pour l'augmentation de ses manufactures. Folio 92½, ½ page.
- 29 juin. Le même à M. de Beaumont. Trouvera sa réponse dans les instructions que le roi lui envoie. Folio 93, ½ page.
- 29 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon au sujet du paiement des appointements de M. Riverin. Folio 93, 1 page.
- 29 juin. Le ministre à M. le marquis de la Galissonnière. Ordonne à M. de Beaumont de partir par le premier bon vent. Folio 93½, ½ page.
- 29 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Comme il peut se faire que *Le Héros* aille de Québec à Saint-Domingue, au lieu de Plaisance, il remettra, dans ce dernier cas, les papiers à destination de Plaisance au vaisseau que Madame de la Maignières doit y envoyer de Québec. Folio 93½, ½ page.
- 29 juin. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 94, 1 page.
- 29 juin. Le même à M. de Beauharnais. Lui envoie les derniers paquets pour MM. de Vaudreuil et Bégon. Folio 94½, ½ page.
- 5 juillet. Le même à M. de Bernage. Puisque la nommée Gallet, sage-femme de Saint-Quentin, ne veut pas aller au Canada, il faut l'obliger à remettre l'argent qu'elle a reçu. Folio 95, ½ page.
- 5 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Gardera en Canada les 2 compagnies de l'Acadie jusqu'à nouvel ordre. Folio 95, ½ page.
- 5 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Malgré la saison avancée il faut trouver le moyen de faire passer des secours à Plaisance. Folio 95½, 1 page.
- 5 juillet. Le même au même. Lui envoie un placet du sieur Maitrot, sergent de la compagnie de M. de la Ronde, qui prétend avoir été suborné par M. de la Boularderie. Folio 96, ½ page.
- 5 juillet. Le même à M. de Lamberville. Ordre donné à M. Bégon relativement au paiement des charges. Folio 96, ½ page.
- 7 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. A permis à M. de la Mothe d'emmenner avec lui 50 Canadiens à la Louisiane. Folio 96½, ½ page.
- 8 juillet. Le même à Madame de Vaudreuil. Espère que le roi donnera à son mari la gratification qu'elle sollicite. Folio 96½, ½ page.
- 8 juillet. Le même à M. L'Echassier. N'a pu lui ménager les 2 tonneaux de fret qu'il demandait. Folio 97, ½ page.
- 8 juillet. Le même à M. Du Vivier. Est fort mécontent qu'il ne se soit pas embarqué pour le Canada sur *Le Héros*. Folio 97½, ½ page.
- 9 juillet. Le même à M. Bégon. Doit hâter le départ du vaisseau. Folio 97½, 1 page.
- 9 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Doit trouver le moyen de faire passer quelques tonneaux de fret pour M. de Vaudreuil. Folio 98, 1 page.
- 9 juillet. Le même à Mde de Vaudreuil. Même sujet. Folio 98½, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1712. Le même à M. de Vaudreuil. Fera pourvoir à M. de Noyau l'enseigne qui lui a été accordée. Folio 98½, ¼ page.
- 13 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Accordera passage avec les autres officiers à M. de Noyan, neveu de M. de la Chassaigne. Folio 99, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. Croisit. A recommandé M. Cossin à M. de Vaudreuil. Folio 99, ¼ page.
- 13 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. M. Cossin, qui a pris le nom de Rieux, parent de M. Croisit, conseiller d'honneur au parlement de Paris, passe au Canada pour éviter les suites fâcheuses d'un mauvais mariage. Tâchera de l'employer. Folio 99½, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. Bégon. Id. Folio 99½, ½ page.
- Fontaine-bleau, 19 juillet. Le même à M. L'Echassier. M. Chêze aura son passage au Canada. Folio 100, ¼ page.
- 19 juillet. Le même à M. de Beauharnais. A bien fait d'accorder passage à Madame de Cabanac. Folio 100, 1 page.
- 30 juillet. Le même au même. Instructions diverses. Folio 101, 1 page.
- 5 août. Le même au même. Regrette que les fournisseurs n'aient pas livré à temps certains effets pour être embarqués dans *Le Héros* et *La Grande Bretagne*. Folio 101½, 1 page.
- 9 août. Le même à Madame de la Maignière. Regrette que dans l'armement du *Héros* elle n'ait pu faire passer à Plaisance les soldats qui y étaient destinés. Folio 102, ½ page.
- 10 août. Le même à M. Demaretz. Comptes du Canada. Folio 102, 2 pages.
- 14 août. Le même à M. de Bernage, au sujet de la sage-femme de Saint-Quentin. Folio 103, ½ page.
- 17 août. Le même à M. d'Argenson, au sujet d'une poursuite intentée à M. Raudot. Folio 104½, 2 pages.
- 4 septembre. Le même à M. de Bernage, au sujet de la sage-femme qui devait passer au Canada. Folio 105½, ½ page.
- Versailles, 2 octobre. Le même à l'abbé Gautier. Il y a à Londres des plans du Canada qui ont été pris sur le vaisseau *La Bellonne*, le 14 décembre 1709. Le prie de découvrir où ils sont et de se les procurer. Folio 105½, ½ page.

LETTRES DE PLAISANCE.

- Marly, 20 juin. Le ministre à M. Loppinot. Folio 106, ½ page.
- 20 juin. Le même à M. Rousseau de Souvigny. Folio 106½, ½ page.
- 20 juin. Le même à M. de Saint-Michel. Folio 107, ¼ page.
- 20 juin. Le même à M. Amariton. Folio 107, ½ page.
- 20 juin. Le même à M. Durand de la Garenne. Folio 107½, 4 pages.
- 20 juin. Le même à M. L'Hermitte. Folio 109½, 2½ pages.
- 21 juin. Le même à M. de Longueuil. Lieutenance accordée. Folio 110½, ½ page.
- 21 juin. Le même à M. La Valterie des Forests. Enseigne accordée. Folio 111, ¼ page.
- 21 juin. Le même à M. Varennes de la Véranderie. Enseigne accordée. Folio 111, ¼ page.
- 21 juin. Le même à M. Bégon, concernant un marchand de Plaisance. Folio 111½, ¼ page.
- 22 juin. Le même à l'abbé Gaulin. A reçu sa lettre datée de Plaisance. Est satisfait de son zèle. Aurait souhaité que l'entreprise qu'il devait faire avec M. de Saint-Castin contre Port-Royal, eût été exécutée après la défaite du

1712. parti que les Anglais avaient envoyé contre les sauvages, alors que la garnison de ce poste était affaiblie par la maladie. Regrette qu'une partie des munitions envoyées par M. de Costebelle aient été prises avec le vaisseau du Sieur Morpain, et que le reste ait été gardé par M. de Costebelle dans la crainte d'une attaque des Anglais. Folio 111 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 27 juin. Le même à M. de Costebelle. Affaires de Plaisance. Regrette qu'il n'ait point exécuté le projet qu'il avait formé d'envoyer, au mois de septembre dernier, le Sieur L'Hermitte avec des fibustiers et 2 vaisseaux corsaires pour s'emparer de Port-Royal. L'occasion était alors très favorable. Approuve le voyage à Boston qu'il a fait faire à M. de la Ronde, quoique ses négociations n'aient pas eues de succès. Désire savoir si la médaille d'or que le roi a accordée à M. de Morpain lui a été remise. A reçu une lettre du Sieur Cahouet qui l'informe que son fils et Alain, de Port-Royal, ont été emprisonnés par les Anglais sous prétexte d'avoir encouragé les soldats à désertier. Il craint qu'on les fasse passer en Angleterre. A écrit au roi d'Angleterre. Ne doit pas craindre pour leur vie. Folio 113, 16 page. Soit 20 pp.
- 29 juin. Le même à M. de Pensens. Lieutenance accordée. Folio 120 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Versailles, 15 mai. Le même à M. de Costebelle. Affaires de Plaisance. Folio 121, 1 page.
- 15 mai. Le même à M. Fleury. Idem. Folio 121 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- Fontaine-bleau, 12 août. Le même à M. de Costebelle. Idem. Folio 121 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 20 août. Le même à M. Bellié. Solde des troupes de l'Acadie, à l'île d'Oléron. Folio 122, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles, 30 septembre. Le même à M. de Beauharnais. Congé demandé par le sergent Mathot. Folio 122, $\frac{1}{4}$ page.

LETTRES DU MISSISSIPY.

- 21 mai. Le ministre à M. de la Mothe Cadillac. Folio 122 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 5 juin. Le même à M. Crozat. A reçu ses 2 lettres et le traité pour le commerce de la Louisiane. Le fera examiner. Folio 122 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- Marly, 14 juin. Le même à M. Tinas de Gourville. Le prie de lui communiquer son mémoire sur la Louisiane. Folio 123, $\frac{1}{4}$ page.
- 14 juin. Le même à M. d'Artaguette. Idem. Folio 123, $\frac{1}{4}$ page.
- Fontaine-bleau, 3 août. Le même à M. de la Mothe Cadillac. A reçu son mémoire. Pourra lui accorder une concession en Louisiane avec titre honorifique, mais sans justice et elle ne sera pas de grande étendue. Le roi ne veut pas faire de concession avec justice dans cette nouvelle colonie. Folio 123 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 3 août. Le même à M. Dartaguet. Lui envoie copie du mémoire de M. de Cadillac pour l'examiner et y répondre article par article. Le prie de lui marquer l'endroit le plus convenable pour une concession à M. de Cadillac. Folio 124, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 août. Le même à M. Crozat. Envoie à M. Desmaretz le projet de lettres patentes pour lui accorder (M. Crozat) le privilège exclusif du commerce de la Louisiane pendant 15 années. Folio 124, 1 page.
- 5 août. Le même à M. Desmaretz. Même sujet. Folio 124 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 8 août. Le même à M. de la Mothe Cadillac. Ferait bien de retarder son départ pour donner à M. Crozat tous les éclaircissements possibles. Folio 125 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 août. Le même au même. Folio 126, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1712. Le même au même. Semble s'inquiéter trop de ce qui se passe au
7 septembre. sujet de la Louisiane. N'en est pas content. Folio 126½, ¼ page.
- 10 septembre. Le même à M. Le Pelletier. N'a pu donner une enseigne au sieur
Richard, n'y en ayant point de vacante à la Louisiane. Folio 126½, ¼ page.
- Versailles, Le même à M. l'abbé Brisacier. Ne peut lui accorder de fret pour ses
18 septembre. missions de la Louisiane, les vaisseaux qui y vont appartiennent à une
compagnie. Folio 127, 1 page.
- 19 septembre. Le même à M. Desmaretz. A reçu le projet de lettres patentes pour la
compagnie de la Louisiane. Folio 127, ½ page.
- Rambouillet, Le même à M. de Beauharnais. Passeport demandé par le Sieur Grave-
6 octobre. lines, Canadien, habitant de l'île Dauphine, à la Louisiane, qui désire y
passer avec un petit vaisseau et 10 ou 12 Canadiens. Folio 127½, ½ page.
- Versailles, Le même à M. Crozat. Fret des effets du roi pour la Louisiane. Folio
12 octobre. 128, 1 page.
- 12 octobre. Le même à M. Buisson. Farines pour la Louisiane. Folio 128, ½ page.
- 18 octobre. Le même à M. de Beauharnais. Envoie copie de l'état des marchand-
ises pour la Louisiane. Folio 128½, ½ page.
- 16 octobre. Le même à M. le procureur général. Il eût été préférable que les let-
tres patentes à M. Crozat n'eussent pas été imprimées. Folio 129, ½ page.
- 19 octobre. Le même à M. de Clairambault. Fournitures pour la Louisiane. Folio
129, 2 pages.
- 19 octobre. Le même à M. Bouchard. Il peut avoir la place d'ingénieur à la
Louisiane si cela lui convient. Folio 130, ½ page.
- 19 octobre. Le même à M. Clairambault. Filles et garçons à envoyer à la Loui-
siane. Folio 130½, 1 page.
- 24 octobre. Le même à M. Crozat. Gravelines ayant une habitation qui vaut plus
de 16,000 livres à l'île Dauphine, il serait convenable de l'y laisser aller.
Folio 131, 1 page.
- Fontaine-bleau, Le même à M. Philyppes. Place de garde-magasin à la Louisiane lui
17 août. est accordée. Folio 131½, ½ page.
- Marly, Le même à M. Crozat. Les hôpitaux de Henneban et de Quimperlay
4 novembre. fourniront 10 à 12 jeunes filles pour la Louisiane. Folio 131½, ½ page.
- 5 novembre. Le même à M. de Clairambault. Affaires de la Louisiane. Folio 132,
2 pages.
- 16 novembre. Le même au même. Id. Folio 133, ½ page.
- 16 novembre. Le même à M. Bouchard. Lui donnera une lieutenance en même temps
que la place d'ingénieur. Folio 133, 1½ page.
- 17 novembre. Le même à M. Crozat. Affaires de la Louisiane. Folio 133½, ½ page.
- 20 novembre. Le même à M. de la Jonquière. Recommandations au sujet des effets
du roi qu'il portera à la Louisiane. Folio 134, 1 page.
- 20 novembre. Le même à M. Crozat. Ferait bien d'utiliser le Sieur Gravelines et
prendre de lui des éclaircissements sur la Louisiane. La lettre de cet
homme est fort sensée. Folio 134½, 1 page.
- 24 novembre. Le même à M. de la Motte Cadillac. Affaires de la Louisiane. Folio
135, ½ page.
- Versailles, Le même à M. le procureur général du parlement de Paris. Lettres
30 novembre. patentes du sieur Crozat. Folio 135, ½ page.
- 30 novembre. Le même à M. Clairambault à l'Orient. Affaires de la Louisiane.
Folio 135½, 1 page.
- 30 novembre. Le même à M. Crozat. Id. Folio 136, ½ page.
- 30 novembre. Le même aux intéressés de la Compagnie du Castor. Le sieur de Vil-
lien, qui commande le navire qu'ils ont armé pour le Baie d'Hudson,
paraît avoir droit aux 2,000 livres convenues avec leurs agents, Moreau et
Pascaud de la Rochelle. C'est à sa bonne conduite qu'ils doivent le salut

1712. de son vaisseau et de sa cargaison dans le combat qu'il a été forcé de livrer. Folio 136 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 30 novembre. Le même à M. Du Guay. Affaires de la Louisiane. Folio 137, $\frac{1}{2}$ page.
Le même à M. Pajot. Id. Folio 137, 1 page.
- 2 décembre. Le même au même. Id. Folio 137 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 1er décembre. Le même à M. Tardie. Id. Folio 138 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 1er décembre. Le même à M. Duclos. Commission d'ordonnateur à la Louisiane accordée. Folio 138 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 décembre. Le même à M. Crozat. Affaires de la Louisiane. Folio 139, 1 page.
- 8 décembre. Le même à M. Clairambault. Id. Folio 139 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 8 décembre. Le même à M. de Beauharnais. Id. Folio 140, 1 page.
- 10 décembre. Le même à M. Blondel. Lieutenant accordée à la Louisiane. Folio 140 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 18 décembre. Mémoire du roi à M. de la Motte Cadillac pour servir de supplément à celui qui lui a été donné le 13 mai 1710. Traité fait avec le Sieur Crozat pour le commerce de la Louisiane. Le Sieur Duclos remplace M. D'Artaquette. Concession demandée par M. de Bienville. Le Conseil Souverain sera composé de MM. Cadillac, Duclos, de Bienville (lieutenant du roi), de 2 autres et d'un procureur général choisi par MM. de Cadillac et Duclos. Plantations de tabac. M. de Bienville a nommé l'île au Mas-sacre l'île Dauphine, et l'établissement qui s'y forme Port-Dauphin. Folio 141, 11 pages. Soit 16 pp.
- 18 décembre. Le même à M. Bouchard. Le roi a donné à un autre l'emploi qu'il lui avait proposé. Folio 146 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 décembre. Le même à M. de Villien. S'occupe de lui faire rendre justice dans son différend avec les intéressés en la Compagnie des Castors. Folio 146 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 décembre. Le même à Mde de Vaudreuil. N'a pas cru devoir proposer au roi la nomination de son fils comme lieutenant de vaisseau. Il faut de la modération dans les demandes et celle-ci lui paraît prématurée. Folio 147, 1 page.
- 18 décembre. Instruction du roi à M. Duclos, commissaire ordonnateur de la Louisiane. Folio 147 $\frac{1}{2}$, 17 pages. Soit 25 pp.
- 20 décembre. Le même à M. de Vaudreuil. L'informe d'une suspension d'armes entre la France et le Portugal, et le prie de mettre en liberté les prisonniers qu'il peut avoir en mains. Folio 156, 1 page.
- 20 décembre. Le même au même. Le terme de suspension d'armes de 4 mois entre la France et l'Angleterre expirant le 22 courant a été prorogé de 4 autres mois. Folio 156 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 20 décembre. Le même à M. Clairambault. Lui adresse les provisions de M. de la Motte Cadillac qu'il lui remettra en reprenant celles qui lui furent accordées en mai 1710. Folio 157, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 décembre. Le même au même. Fera embarquer M. de la Mothe et sa famille, MM. Duclos, Blondel et Maleffre sur le vaisseau de M. Crozat. Folio 157, 1 page.
- 20 décembre. Le même à M. de la Mothe Cadillac. Instructions générales. Aura la croix de St. Louis s'il donne satisfaction au roi dans son nouveau poste. Folio 157 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 20 décembre. Le même à M. Duclos. Instructions générales. Folio 159, 2 pages.
- 21 décembre. Le même à M. de Bienville. M. de Cadillac est passé du Canada en France et doit s'embarquer à Port-Louis pour la Louisiane. Aura égard à ses services s'il ne lui revient pas de plaintes sur sa conduite. Il devra payer les marchandises du roi qu'il a prises au prix qu'elles valaient à la Louisiane. Lui donnera une concession en roture, mais pas de grande étendue. Folio 159 $\frac{1}{2}$, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1712.
24 décembre. Mémoire du roi à MM. de la Motte Cadillac et Duclos. Leur laisse le choix de deux conseillers et du procureur général. Folio 160½, 1 page.
- 24 décembre. Le même à M. Duclos. Instructions générales. Folio 161, 2 pages.
- 25 décembre. Le même à M. de Beauharnais. Envois à la Louisiane. Folio 162, 2 pages.
- 25 décembre. Le même à M. Clairambault. Affaires de la Louisiane. Folio 162½, 1½ page.
- 30 décembre. Modèle d'acte de concession pour la Louisiane. Folio 163½, 3 pages.
- Marly,
20 juin. Arrêt du Conseil d'Etat sur la requête de MM. Néret et Gayot au sujet de la régie du commerce des castors. Folio 164½, 6½ pages. Soit 9 pp.
- 22 juin. Ordonnance du roi qui règle que la banlieue du fort Pontchartrain de Chambly sera annexée au dit fort. Folio 168, 2 pages.
- Québec,
1er mai. Ordonnance de MM. de Vaudreuil et Raudot qui enjoint aux habitants de la banlieue du fort Chambly d'enlever les clôtures et les bâtisses situées sur le terrain réservé. Folio 168½, 2½ pages.
- Chambly,
29 août. Certificat de publication et d'affichage de l'ordonnance ci-haut, par M. de Catalogne. Folio 169½, 2 pages.
- Versailles,
17 mars. Sauf conduit pour le Sieur Néret, faisant défense à tous créanciers, huissiers, d'exercer aucune contrainte contre lui pendant 4 mois. Folio 170½, ½ page.
- 29 décembre. Le ministre à M. Crozat. Affaires de la Louisiane. Folio 170½, ½ page.
- 30 décembre. Le même à M. Pajot. Affaires de la Louisiane. Folio 171, 1½ page.
- 30 décembre. Le même à M. de Beauharnais. Affaires de la Louisiane. Folio 171½, 2 pages.
- 30 décembre. Le même à M. Duclos. Idem. Folio 172, 2 pages.
- Marly,
19 février. Le roi à M. l'évêque de Québec. Vient de perdre, en 6 jours, son petit-fils le Dauphin et sa petite-fille la Dauphine. Demande des prières publiques dans l'étendue de son diocèse. Folio 181, 1 page.
- 19 février. Le même à M. de Vaudreuil. Idem. Le prie d'assister avec les conseillers, etc., etc., aux prières qui se feront à l'église cathédrale pour son petit-fils et sa petite-fille. Folio 181½, 1 page.
- 19 février. Le même à M. de Costebelle. Idem. Folio 182, 1 page.
- 19 février. Le même à M. de la Mothe Cadillac. Idem. Folio 182½, 1 page.
- 19 février. Le ministre à M. l'évêque de Québec. Lettre d'accompagnement à celle du roi. Folio 183, ¼ page.
- 19 février. Le même à M. de Vaudreuil. Les ennemis faisant courir le bruit que la marine du roi est épuisée, il s'efforcera de faire connaître en toute occasion, que l'escadre du roi, composée de 16 vaisseaux et de 2,500 soldats, s'est emparée de Rio-Janeiro, ville très fortifiée et réputée inaccessible, défendue par 13,000 hommes. Folio 183, 2 pages.
- Versailles,
19 février. Le même à M. de Phélypeaux. Lui apprend que la mort du Dauphin et de la Dauphine a été suivie de celle de Monseigneur le Dauphin, leur fils aîné. Folio 185, 1 page.
- Fontaine-bleau,
9 août. Le même à M. de Vaudreuil. La paix paraît devoir se faire. Les Anglais de l'armée de Flandres se sont séparés des alliés. Succès contre le prince Eugène, etc., etc. Folio 185½, 2½ pages.
- 31 août. Le même au même. La suspension d'armes entre la France et l'Angleterre a été signée le 19 par M. de Torcy et lord Bolingbrooke. Folio 186½, 1 page.
- Versailles,
19 octobre. Le même à M. Bénard, au sujet d'un traité fait entre M. de Beauharnais et M. Giton pour l'armement du *Héros*. Folio 187½, 2 pages.

Fin du volume 34.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI CONCERNANT LES COLONIES.
1713.

Série B.—Vol. 35.

Folio 35, 39 pages (de page 35 à 54).

Soit 60 pp.

(Les 230 premières pages de ce volume, excepté cette partie de la table qui a rapport au Canada, Plaisance et la Louisiane, ne concernent que les îles françaises d'Amérique. Il s'y trouve cependant, ici et là, quelques documents de peu d'importance qui ont trait à la partie qui nous occupe.)

ENREGISTREMENT DES LETTRES ÉCRITES PAR MONSIEUR LE COMTE DE PONT-CHARTRAIN AUX OFFICIERS DE LA NOUVELLE-FRANCE.

1713.
Versailles,
2 janvier. Le ministre à M. de Vaudreuil. Permettra aux prisonniers anglais en Canada qui désirent retourner en leur pays de s'embarquer sur le vaisseau qui sera envoyé de Boston à cet effet. Il sera fait de même pour les prisonniers français. Folio 1B, 2 pages.
- 3 janvier. Le même au même. Même sujet. Folio 1½, 1 page.
- 31 janvier. Le même aux intéressés en la Compagnie du Castor. A reçu copie du traité fait par leur commissaire avec le Sieur de Villien pour le commandement du vaisseau *La Providence*, destiné pour la Baie d'Hudson. Ne peuvent se dispenser de lui payer ce qui a été convenu. Folio 2, 1 page.
- Marly,
24 février. Le même à M. de Vaudreuil. Approuve sa résolution de faire passer MM. de Louvigny et de Lignery à Michilimakinak. Croit que le Havre à L'Anglais serait le meilleur endroit pour le principal établissement au Cap-Breton. Y envoie M. de Saint-Ovide avec M. L'Hermitte et 50 soldats de Plaisance pour déterminer le choix. Le choix fait, il enverra 50 soldats sous MM. de Rouville et Péan pour y hiverner. M. de Saint-Ovide enverra *Le Samslack* à Québec pour les y chercher. Folio 2½, 4 pages.
- 24 février. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 4, 3 pages.
- 24 février. Le même à M. de Costebelle. Ordres qu'il a donnés à M. de Saint-Ovide pour aller de Rochefort à Plaisance et de ce lieu au Cap-Breton. MM. de la Valière et de la Ronde Denis pourront accompagner M. de Saint-Ovide au Cap-Breton. Folio 5½, 3 pages.
- 25 février. Le même à M. de Courtemanche. Est aise d'apprendre que les 4 navires qui ont été au Labrador l'été dernier ont fait bonne pêche. Folio 6½, 2 pages.
- Versailles,
12 mars. Le même à M. de Vaudreuil. Le roi a renouvelé la suspension d'armes avec le Portugal pour 4 autres mois. Folio 7½, 1 page.
- 12 mars. Le même à M. de Bégon. Même sujet. Folio 8, ¼ page.
- 13 mars. Le même à M. de Costebelle. Expédition au Cap-Breton. Etat des munitions, effets et ustensiles nécessaires à envoyer de Plaisance au Cap-Breton par le navire *Le Samslack*. Folio 8, 2 pages.
- 13 mars. Le même à M. Bégon. Au sujet de l'expédition au Cap-Breton. Etat des vivres et marchandises qu'il convient d'envoyer de Québec au Cap-Breton par le *Le Samslack*. Folio 9, 2 pages.
- 13 mars. Le même à M. d'Alogny. Ordre d'envoyer, sur *Le Samslack*, 40 hommes des plus propres au travail. Folio 9½, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1713.
15 mars. Le même à M. Rousseau de Sauvigny. Ne pouvant prendre les eaux qu'en juillet prochain, il serait de son intérêt de retourner à Plaisance. Folio 10, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mars. Le même à M. L'Hermitte. Ordre d'aller au Cap-Breton. Y commandera l'établissement et y hivernera. Folio 10, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mars. Le même à M. de Rouville. L'informe qu'il a été choisi pour aller au Cap-Breton y commander l'établissement qu'on y aura choisi. Folio 10 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 mars. Le même à M. de la Ronde. A été choisi pour commander un détachement de 40 hommes qui ira au Cap-Breton. Folio 11, 1 page.
- 20 mars. Le même à M. de Saint-Ovide. Lui adresse ses instructions touchant le voyage qu'il doit faire au Cap-Breton pour y fixer un établissement. Il serait bon d'y attirer les Acadiens et croit qu'ils n'auront aucune objection à s'y fixer, mais, comme il ne sait si ces peuples ont prêté serment de fidélité, il est utile d'user de ménagements. Joint une lettre au Père Gaulin à cet effet. M. L'Hermitte pourra se servir de lui et du Père Justinien pour cette négociation. Il serait bon également d'attirer les sauvages, mais cela pourrait être plus difficile. Le choix d'un lieu propre à cet établissement est d'une conséquence infinie et il espère qu'il ne fera pas erreur. L'aumônier du *Samslack* restera au Cap-Breton. Le sieur Carlot, fils, sera garde-magasin. Folio 11, 4 pages. Soit 7 pp.
- 20 mars. Instructions à M. de Saint-Ovide, lieutenant du roi à Plaisance. Embarkera les troupes de l'Acadie qui sont à Oléron, destinées pour Plaisance. Capitaine M. Du Vivier, de Pensens, lieutenant, La Pérelle et de Conague, enseignes. Lorsqu'il aura fait choix du lieu d'établissement à l'île du Cap-Breton, il retournera à Plaisance, laissant le commandement à M. L'Hermitte, qui gardera avec lui M. de la Ronde, capitaine, et M. de la Vallière, enseigne. Engagera les habitants de Saint-Pierre et de la Baie de la Fortune à aller hiverner au nouvel établissement. Examinera d'abord le Havre à l'Anglais, qui paraît être le meilleur sur l'examen qui en a été fait par le capitaine Chaillot, ancien navigateur. Remettra le commandement du *Samslack* au plus ancien officier de ce navire. Ce navire devra prendre à Québec le capitaine de Rouville, Péan, enseigne, et 40 hommes. Des 2 compagnies qui seront à cet établissement, l'une, celle venant du Canada, sera commandée par M. de Rouville, avec M. de Pensens pour lieutenant, et Péan pour enseigne; celle provenant de Plaisance aura M. de la Ronde pour capitaine, de la Vallière pour lieutenant, et de la Pérelle pour enseigne. Le roi souhaite que M. de Conague fasse les fonctions de sous-ingénieur sous M. L'Hermitte. M. de Saint-Ovide, au retour du *Samslack* de Québec, se rendra à Plaisance dans ce vaisseau. Rendra compte à M. de Costebelle de tout ce qu'il aura fait et reviendra en France dans le *Samslack*. Folio 13, 10 pages. Soit 18 pp.
- 20 mars. Le même à M. de Costebelle. Résumé des instructions à M. de Saint-Ovide. Autres instructions. Folio 18, 6 $\frac{1}{2}$ pages. Soit 12 pp.
- 20 mars. Instructions pour M. L'Hermitte, major de Plaisance. Résumé des instructions à M. de Saint-Ovide. Instructions diverses. Folio 21, 7 pages. Soit 12 pp.
- 20 mars. Mémoire pour servir d'instruction à M. de Cotteneuil, enseigne de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il va faire sur la frégate du roi *Le Samslack*, commandée par M. de Saint-Ovide. Folio 24 $\frac{1}{2}$, 1 page. Soit 2 pp.
- 25 mars. Le ministre à M. de Saint-Ovide. Remarques accompagnant son instruction. Folio 25 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 29 mars. Le même à M. de Vaudreuil. Résumé de l'instruction à M. de Saint-Ovide. Doit faire en sorte que les habitants de l'Acadie s'établissent au Cap-

1713. Breton. Lui fait passer 2 lettres, une pour l'abbé Gaulin et une autre pour le Père Justinien. Croit que le Baron de Saint-Castin pourrait déterminer les sauvages de l'Acadie à s'établir au Cap-Breton. Lui a donné un congé, mais il espère qu'il ne s'en servira pas. Croit qu'il préférerait rester au Cap-Breton qu'à Québec. Lettre au Père Félix, curé de Beaubassin. Laissera aller au Cap-Breton tous les Canadiens qui voudront y aller. M. de Costebelle ira y commander, emmenant avec lui le reste de la garnison de Plaisance et les habitants de ce lieu qui voudront aller s'y fixer. Favorisera le commerce entre le Canada et le Cap-Breton. Folio 26, 8 pages. Soit 14 pp.
- 29 mars. Le même à M. Bégon. Plaisance est cédé aux Anglais par les préliminaires de la paix. Etablissement du Cap-Breton. Instructions diverses. Folio 30, 4 pages. Soit 7 pp.
- 29 mars. Le même à M. L'Hermite. Lettre accompagnant son instruction au sujet du Cap-Breton. Folio 32, 2 pages. Soit 3 pp.
- 29 mars. Le même à M. l'abbé Gaulin. Le roi ayant cédé l'Acadie et Terre-neuve à l'Angleterre, s'est déterminé à faire un établissement au Cap-Breton. Il s'est réservé, il est vrai, "le droit de faire la pêche sur toutes les côtes de Terre-neuve, mais la différence qu'il y a d'une pêche fixe à une tolérance l'y a déterminé à faire un établissement ailleurs". Espère qu'il ira conférer avec M. de Saint-Ovide sur la question d'engager les habitants de l'Acadie, et même les sauvages, à se fixer au Cap-Breton. Ne sait si ces habitants ont prêté serment de fidélité depuis le 16 octobre dernier, dans ce cas, il faudrait traiter l'affaire sans bruit. N'écrit point aux Pères Justinien et Bonaventure, de crainte que ses lettres ne les atteignent pas. Folio 32½, 3 pages. Soit 6 pp.
- 29 mars. Le même au Père Félix à Beaubassin. Même sujet. Folio 34, 3 pages. Soit 5 pp.
- 8 avril. Le même à M. Saint-Castin. Lui envoie le congé qu'il a demandé pour venir en France au sujet de ses affaires particulières. Espère qu'il ne s'en servira pas, et qu'il s'emploiera à persuader aux sauvages de l'Acadie d'aller se fixer au Cap-Breton. "Il faut que les Français et les sauvages de l'Acadie voient le soleil et les étoiles de dessus la même terre, que la hache des uns et des autres se repose et soit levée ensemble et que leurs os soient dans le même lieu." S'il revient en France, Sa Majesté l'enverra l'année prochaine servir au Cap-Breton, étant persuadé que cet endroit lui conviendra mieux que Québec. Folio 35, 2 pages.
- 8 avril. Le même à l'abbé Gaulin. Espère qu'il se rendra de suite au Cap-Breton. Folio 36, ½ page.
- 8 avril. Le même au Supérieur des Récollets en Canada. Il est nécessaire qu'il envoie au Cap-Breton un de ses Pères pour servir d'aumônier, et un autre missionnaire pour y hiverner. Folio 36½, 1 page.
- 12 avril. Le même à M. de Costebelle. Il doit prendre ses mesures pour évacuer Plaisance cet automne et disposer les habitants à le suivre au Cap-Breton. Par le traité, Terre-neuve et les îles adjacentes appartiendront à l'Angleterre. Elles lui seront remises 7 mois après la ratification du traité. "Il ne sera pas permis aux Français de fortifier aucun lieu ni d'y établir des habitations sur ces côtes, si ce n'est des échafauds et des cabanes usitées pour la pêche depuis le Cap Bonnevista jusqu'à l'extrémité septentrionale de Terre-neuve, et de là, en suivant la partie occidentale, jusqu'à la pointe Riche." Par le même traité l'Acadie reste aux Anglais, et les habitants ont la liberté de se retirer de tous les lieux et colonies qui doivent être cédés ou restitués aux Anglais dans l'espace d'un an avec tous leurs effets mobiliers qu'ils pourront transporter où il leur plaira. Si les habi-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1713. tants de l'Acadie n'ont pas prêté serment de fidélité, ils peuvent se retirer sans qu'on puisse les empêcher. Folio 36½, 2 pages. Soit 4 pp.
- 18 avril. Le même à M. de Vaudreuil. La paix a été conclue le 11 de ce mois à Utrecht. Ne sera publiée qu'après ratification. Folio 37½, 1 page.
- 18 avril. Le même à M. de Costebelle. Devra disposer de toutes choses de manière que tout soit prêt à l'arrivée du vaisseau que le roi enverra pour transporter au Cap-Breton la garnison, l'artillerie et les habitants. Ne fera connaître de ces faits que ce qui est absolument nécessaire. Folio 38, 2 pages.
- 18 avril. Le même au même. Envoi de provisions. Recevra le reste de Québec. Folio 38½, 2 pages.
- 21 avril. Le même à M. Bégon. Au sujet de la paix. Folio 39½, 1 page.
- 30 avril. Le même à M. de Vaudreuil. Devra défendre aux corsaires de faire la course. Le roi a cédé la Baie d'Hudson et les terres qui en dépendent, l'Acadie en entier suivant ses anciennes limites, Terre-neuve et les îles adjacentes. Ne s'est réservé que l'île du Cap-Breton et toutes les autres qui sont situées dans l'embouchure et dans le golfe du fleuve St-Laurent. Est persuadé que les habitants de l'Acadie n'ont pas prêté serment, qu'ils n'hésiteront pas à se retirer au Cap-Breton dans le terme convenu et que les Anglais n'essaieront pas de les en empêcher. Folio 39½, 3 pages. Soit 6 pp.
- Marly, 5 mai. Le même au même. Lui donne avis qu'il ne doit apporter aucun obstacle à la cession de la Baie d'Hudson, etc., etc. Folio 41½, ½ page.
1714. (?)
20 mai. Le même à M. Jérémie, commandant au Port-Nelson. Ne remettra le poste qu'il occupe que sur avis du roi. Lui expliquera la conduite à tenir. Folio 41½, ½ page.
- 15 mai. Le même à M. de Costebelle au sujet des comptes de M. Durand de la Garenne avec M. de Frontenac, ci-devant trésorier général de la marine. Folio 42, ½ page.
- 15 mai. Le même à M. Durand de la Garenne. Même sujet. Folio 42½, 1 page.
- 22 mai. Ordonnance de la paix par le roi. Folio 43, 2 pages.
- 31 mai. Le ministre à M. de Vaudreuil. Lui adresse l'ordonnance de la paix qu'il devra publier. Fera chanter un *Te Deum*. Folio 43½, 1 page.
- 31 mai. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 43½, ½ page.
- 31 mai. Le même à M. L'Évêque de Québec et lettre du roi au même. Folio 44, 1 page. Soit 2 pp.
- 31 mai. Le même à M. de Costebelle. Même sujet. Folio 45, ½ page.
- Versailles, 1er juin. Le même à l'abbé Gaulin. Le roi a mis tout en usage pour obtenir de la reine d'Angleterre une modification des termes du traité, quant aux privilèges accordés aux Acadiens pour leur départ. Le duc d'Aumont, ambassadeur du roi, vient de l'informer que la reine va incessamment donner l'ordre précis de permettre aux Acadiens de vendre leurs immeubles. Ne doute pas que cet ordre ne soit exécuté ponctuellement, et espère que les Acadiens en prendront avantage pour passer au Cap-Breton. Folio 45½, 1 page. Soit 2 pp.
- 8 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Le roi a accordé à M. Crozat, concessionnaire du privilège du commerce de la Louisiane, qui désire faire un établissement à Ouabache pour la facilité des communications entre la Louisiane et le Canada, la permission de faire passer 50 Canadiens en ce lieu pour y faire la traite, la chasse, etc. M. de Boisbrillant, major de la Louisiane, y commandera ; M. de la Vallérie y servira sous ses ordres, si cela lui convient, sinon M. de la Gorgendière, qui a charge de recuter ces 50 Canadiens, en choisira un autre. Folio 46, 2 pages. Soit 3 pp.
- 10 juin. Le même à M. de Costebelle. Espère qu'il pourra envoyer les 3 vaisseaux promis pour faire l'évacuation de Plaisance cet automne, sinon, il

1713. faudra attendre au printemps. Lettre écrite au Père Gaulin pour engager les Acadiens à passer au Cap-Breton. Folio 46 $\frac{1}{2}$, 2 pages. Soit 3 pp.
- Le même à M. L'évêque de Québec. Le roi lui a donné pour coadjuteur le Rév. Père de Mornay, gardien des Capucins de Meudon, homme de condition, de grande piété, d'un esprit solide et propre au gouvernement. Folio 47 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. M. L'Evêque retourne cette année dans son diocèse. Coadjuteur. Bons services de M. d'Aigremont. Croit encore que le rétablissement des congés serait préjudiciable. Demande un mémoire sur les avantages que pourrait avoir la liberté du commerce des castors. Il est nécessaire de détruire le commerce pernicieux de l'eau-de-vie. Approuve qu'ils aient donné 20 soldats à M. de Lignery, puisqu'ils l'ont jugé nécessaire. Il est nécessaire de faire exécuter l'ordonnance sur la diminution des chevaux "Il est de la dernière conséquence de remettre les habitants dans l'usage d'aller en raquettes et de détruire les chevaux et les voitures d'hiver; cela détruirait leur supériorité en les efféminant". Mariages. Médailles aux sauvages. Zèle de M. de Longueuil. M. Riverin. Sa députation se terminera en octobre prochain. Les prétentions de la colonie contre le fermier du Domaine ont paru mal fondées. Le sieur de St.-Castin. Fort de Chambly. Enceinte de Montréal. Doivent encourager le commerce avec le Cap-Breton. Est fâché qu'il soit mort un aussi grand nombre de prêtres depuis 2 ans. Est fâché d'apprendre l'incendie du Palais. Accorde 15,000 livres pour le rebâtir. Monnaie de cartes. Dépenses immenses pour soutenir les guerres qui sont autant à l'avantage de la colonie que du royaume. Il serait raisonnable de prélever une taxe sur les habitants à titre de contribution aux dépenses générales du royaume. Désire qu'il n'y ait qu'un grand vicaire dans chaque communauté. Devront informer l'évêque qu'il doit fixer les cures et se conformer à ses intentions. Doivent se faire donner des copies des titres des propriétés que possèdent le clergé et les communautés. Folio 47 $\frac{1}{2}$, 22 pages. Soit 40 pp.
- Rambouillet. Le ministre à M. de Galiffet, gouverneur des Trois-Rivières. N'a pu approuver les changements qu'il a proposés pour la cure des Trois-Rivières. Il lui est revenu qu'il ne vivait pas en bonne intelligence avec le curé et les Récollets, et qu'il donnait du scandale par ses mœurs. Folio 58, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. De la Guerdemarville, enseigne et sous-ingénieur. N'est pour l'extinction de la monnaie de cartes. Folio 58 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. De la Guer de Marville, enseigne et sous-ingénieur. N'est pas satisfait de ses plans au point de vue de la propreté. Folio 59, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de St-Simon, prévost. Pourra peut-être plus tard, accorder sa place à son fils, mais pas comme survivance. Folio 59, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de la Martinière, 1er conseiller. Ce qui lui a été accordé était une gratification et non une pension. Folio 59 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Lotbinière, conseiller. Est satisfait de son application. Folio 60, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. De Lino. Attend le mémoire qu'il prépare sur l'administration de la justice. A été bien aise du mariage de son fils avec Mlle de Lotbinière. Folio 60, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. de la Chassagne, major. A donné une enseigne à son neveu, M. Chauvry de Noyant. En donnera une au cadet à la prochaine occasion. Folio 60 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. Chauvry de Noyant, enseigne. Lui a accordé une enseigne. Folio 60 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1713. Le même à M. Hazeur, curé de Champlain. A donné à son frère la
30 juin. place de conseiller. Folio 61, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. Raudot de Chalus. Brevet d'enseigne de vaisseau accordé. Folio 61, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. Migeon de la Gauchetière. Brevet d'aide-major des troupes accordé. Folio 61 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. Dartigny. Sa réclamation pour dédommagement sera examinée. Folio 61 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Langloiserie. Ses services seront reconnus à l'occasion. Proposera son second fils pour une enseigne. Folio 62, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 juin. Le même à M. de Ramezay. Est aise de l'application de son fils à mériter la lieutenance qui lui a été accordée. Fait bien d'apprendre la langue des Outaouais. A accordé à son second fils, le Mousquetaire, une expectative d'enseigne et un certificat de garde marine. Ne peut le faire payer des 2,000 livres que lui doit la Compagnie de la Colonie tant que le roi ne sera pas lui-même payé de ce qu'elle lui doit. Ne peut accorder une pension à Mde d'Argenteuil, n'y en ayant pas de vacante. Envoi de marchandises par Néret et Gayot. Est satisfait de son zèle pour faire châtier les complices des 12 personnes qui ont déserté pour aller chez les Outaouais. Folio 62 $\frac{1}{2}$, 3 $\frac{1}{2}$ pages. Soit 6 pp.
- 28 juin. Addition au mémoire du roi du 25 juin 1713, à MM. de Vaudreuil et Bégon. A accordé aux enfants de M. Du Plessis Faber, la moitié de la pension de leur père. Ne peut, pour le moment, accorder aux veuves de MM. de la Jemmeraye et Puigibault les pensions demandées. Plans des fortifications. 500 livres ont été accordées pour parachever les travaux de l'église des Trois-Rivières. Folio 64, 3 pages.
- 28 juin. Le même au chapitre de l'église cathédrale de Québec. Le roi a fait don d'un ornement complet pour leur église. Folio 65, 1 page.
- 28 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Les cartes seront ou reçues avec une certaine déduction, ou elles pourront être mises en rentes sur l'Hôtel de ville de Paris. Folio 65 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 28 juin. Le même aux mêmes. Cartes. N'a trouvé dans leur mémoire aucunes pièces au sujet des limites de l'Acadie. Devront s'efforcer d'en trouver qui établissent la limite à Pesmokonady. Il serait beaucoup mieux qu'ils en trouvaient limitant l'Acadie à la péninsule. Les prie d'exposer leurs vues au sujet des limites dans les autres lieux. Limites de la Baie d'Hudson. Folio 67, 4 $\frac{1}{2}$ pages. Soit 8 pp.
- 28 juin. Le même à M. Bégon. Le roi désire qu'il fasse un inventaire des papiers appartenant à l'église de Québec. Il prendra des précautions pour ne pas donner le temps d'enlever les papiers du coffre-fort. Veut que ses ordres à ce sujet soient exécutés rigoureusement. Folio 69 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 28 juin. Le même au même, au sujet de l'ornement pour l'église de Québec qu'envoie le roi. Folio 70, 1 page.
- 28 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Même sujet. Folio 70 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 28 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Discrédit de la monnaie de cartes. Mesures pour la réduire. Folio 70 $\frac{1}{2}$, 2 pages. Soit 4 pp.
- Versailles, 1er juillet. Le ministre à M. de Saint-Ours, capitaine. Veut bien que ses fils entrent dans sa compagnie, s'ils ont l'âge, mais ils feront le service comme les autres soldats. Folio 73, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er juillet. Le même à M. de Lignery, capitaine. Le roi a approuvé que M. de Vaudreuil l'ait envoyé à Michilimakinak afin de pacifier les sauvages. Il a bien fait d'amener son fils avec lui. Il lui donnera une enseigne à la première vacance. Folio 73, 1 page.
- 1er juillet. Le même à M. Dupuis, lieutenant général de la prévôté. Est content de ses services. Avancera son fils aîné lorsqu'il en aura l'occasion. Son

1713. fils cadet, qu'il destine à la magistrature, doit s'appliquer. Folio 73½, 1 page. Soit 2 pp.
- 1er juillet. Le même à M. de Beaucours, capitaine et ingénieur. Fortifications. Le palais doit être reconstruit sur les mêmes alignements afin d'utiliser les fondations, l'intérieur pourra être changé. Ce palais devra contenir la chapelle et les prisons, outre le logement de l'intendant, la bluterie, la salle d'armes, la chambre du conseil et de la prévôté. Il faut qu'une petite chambre de la prison ait vue sur la chapelle pour que les prisonniers entendent la messe. Il pourra se servir de cette bâtisse pour diminuer le roc qui est à côté de la fontaine du roi et qui avance trop dans la rue. Il se servira des pierres qu'il en tirera. Folio 74, 2½ pages. Soit 5 pp.
- 1er juillet. Le même à M. de Louvigny, major de Québec. Le roi a approuvé qu'on vende des fusils aux habitants pour les armer. Le paiement pourra être fait en grains et en lard. Le suppose rendu à Michilimakinak. Folio 75, 1½ page. Soit 3 pp.
- 1er juillet. Le même à M. du Ménéil Noray, major des troupes. Nécessité d'une bonne discipline. Folio 76, 1½ page.
- 2 juillet. Le même à M. Bégon. Pension du Sieur Sarrazin. Le chirurgien-major Benoit. Folio 76½, 2 pages.
- 2 juillet. Le même à M. Sarrazin. A écrit à M. Bégon de lui faire rendre justice. Folio 77, ½ page.
- 2 juillet. Le même à M. de la Colombière, conseiller clerc. Ses efforts pour lui faire obtenir un bénéfice ou une pension n'ont pas encore aboutis. Folio 77½, ½ page.
- 2 juillet. Le même à M. du Vivier, capitaine. A été bien aise de lui procurer une compagnie. Folio 77½, ½ page.
- 2 juillet. Le même à M. du Figuier, lieutenant. Est aise de lui avoir procuré une lieutenance. Folio 78, ½ page.
- 2 juillet. Le même à M. d'Aigremont. N'a que des louanges à lui accorder. Folio 78, 1 page. Soit 2 pp.
- 2 juillet. Le même à M. de Catalogne. Ce qu'il dit au sujet de l'enceinte de Montréal paraît bon. MM. de Vaudreuil, Bégon et de Beaucours se rendront sur les lieux pour examiner ses suggestions. Folio 78½, 1 page.
- 2 juillet. Le même à M. Deschambaut, lieutenant-général de la prévôté de Montréal. A chargé M. Bégon d'examiner les raisons qu'avait M. de Vaudreuil pour supprimer dans l'église le banc réservé aux officiers de justice. Lui demande d'expliquer sa conduite dans l'affaire de Sarrazin, Juillet, Pin-court, Chamillard et Blondeau. Folio 79, 3 pages.
- 2 juillet. Le même à M. de la Durantaye. Ne sait pas ce qu'est ce droit d'échange qu'il demande. Folio 80, ½ page.
- 2 juillet. Le même à M. Robert, garde-magasin à Montréal. Ne peut procurer à son fils le brevet d'écrivain qu'il sollicite, l'emploiera cependant aux écritures. Folio 80, ½ page.
- 2 juillet. Le même à M. Pineau. Doit donner tous ses soins au recouvrement des effets de la Compagnie de la Colonie. A bien fait de ne point répondre "aux grandes écritures" que M. du Plessis lui a fait signifier ; on ne finirait jamais avec lui si on l'écoutait. Folio 80½, 1 page.
- 2 juillet. Le même à M. de Tonty, capitaine. Lui envoie le congé qu'il demande ; espère qu'il ne s'en servira pas si ses affaires en France ne l'y obligent pas. Ecrit à M. de Vaudreuil de vérifier ce qui en est du don qu'il prétend lui avoir été fait de la Seigneurie des Illinois. Folio 81, 1 page.
- 2 juillet. Le même au Père de Breslay. Lui enverra les ornements qu'il demande dès que les finances le permettront. Les scrupules de convenance qu'il a de ne pas vivre dans la même maison avec M. de Linctôt et sa

DOC. DE LA SESSION No 8c

1713. famille, sont peut-être exagérés, mais très louables. M. de Vaudreuil tâchera de loger ailleurs cet officier. Folio 81, 1 page. Soit 2 pp.
- 2 juillet. Le même à M. de Longueuil, lieutenant du roi à Montréal. Son fils remplacera M. de Périgny comme enseigne. Fera ratifier l'augmentation de sa concession, s'il n'y voit aucun inconvénient. Folio 81, 1 page.
- 2 juillet. Le même à M. Hazeur, conseiller. Espère qu'il s'acquittera de sa charge à la satisfaction de tous et qu'il se rendra digne des services rendus par son père. Folio 82, 2 pages.
- 2 juillet. Le même à M. Benoist, chirurgien-major des troupes. N'a pas droit à ce qui a été retenu de son salaire pendant son absence. Folio 82½, ½ page.
- 2 juillet. Le même à M. de Falaise, major de l'Acadie. La croix de St-Louis lui a été accordée. Se souviendra de son fils lorsqu'il y aura une enseigne vacante. Folio 83, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de Budemont, lieutenant. Les 2 compagnies vacantes ont été données à MM. de Villedonné et de Périgny, plus anciens que lui. Folio 83, ½ page.
- 3 juillet. Le même à M. de St-Martin, capitaine. Le roi n'ayant fait cette année que 2 chevaliers de St-Louis, M. Le Verrier, le plus ancien capitaine, et M. de la Corne, couvert de blessures, il n'a pu le recommander. Folio 83½, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. Du Buisson, lieutenant. Est satisfait des services qu'il a rendus à Détroit. M. Bégon examinera les dépenses qu'il a faites pour attirer les sauvages au secours du poste. Folio 84, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. D'Esgly, capitaine. Le recommandera pour la croix de St-Louis à la prochaine occasion. Folio 84, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de la Chauvignerie, enseigne. A été nommé enseigne à la place de M. de Largenterie, promu lieutenant à la place de M. de Villedonné. Folio 84½, ½ page.
- 3 juillet. Le même à M. de Largenterie, lieutenant. A été promu. Folio 84½, ½ page.
- 3 juillet. Le même à M. de Cabanac, major des Trois-Rivières. Lui accordera plus tard une gratification pour le temps qu'il a servi depuis la mort de M. de Crisasy jusqu'à l'arrivée de M. de Galiffet. Folio 85, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. Bégon. Examinera l'état des dépenses de M. Dubuisson. Folio 85, ½ page.
- 3 juillet. Le même à M. D'Aillebout de Périgny. Lui a accordé la compagnie vacante par la mort de M. de le Pipardière. Le brevet est sous le nom de D'Aillebout, qui est le nom de sa famille et est plus connu que celui de Périgny. Folio 85½, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de Gannes, capitaine. N'accordé que 2 croix de St-Louis outre celle de son frère. Folio 85½, ½ page.
- 3 juillet. Le même à M. de Blainville, capitaine. Est heureux de voir que son fils s'applique à bien servir. N'a pu lui obtenir une croix de St-Louis. Folio 86, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. Collet. Procureur général au Conseil Supérieur. Administration de la justice. Folio 86, 3 pages.
- 4 juillet. Le même à M. de Monseignat. Ne peut accorder la survivance de sa charge à son fils, cela n'étant plus dans l'habitude. Il doit s'appliquer afin de la mériter. Folio 87, 1 page.
- 1er juillet. Le même à M. Bégon. Envoie 2 mémoires sur les cartes du Canada. Explications détaillées à ce sujet. Folio 87½, 4 pages. Soit 7 pp.
- 4 juillet. Le même à M. le Marquis d'Alogny, commandant des troupes. Ne doit point tolérer que les sergents se marient ; cela les détourne du service. Ecrit à M. de Vaudreuil de ne pas congédier autant de vieux soldats. Croit que les habitants préféreront fournir aux soldats des utensiles, pail-

1713. lasses, bois et luminaire, que de les loger. Rappellera au roi l'avancement qu'il demande pour M. de Boishébert et autres officiers. Approuve que le chevalier Bégon ait été reçu dans la compagnie de Duplessis Fabert. A nommé MM. de Villedonné et D'Aillebout de Périgny capitaines à la place de MM. de Villedonné et de la Pipardière, déçidés, et MM. de Longueuil et de Largeterie, lieutenants. Lui a accordé un brevet de capitaine de vaisseau. N'a pu lui accorder une pension de l'ordre de St-Louis. Folio 89½, 3 pages. Soit 6 pp.
- 4 juillet. Le même à M. de Villedonné, capitaine. A été nommé capitaine à la place de M. de Beaubassin. Folio 91, 1 page.
- 4 juillet. Le même à M. Duplessis Fabert, enseigne. Le roi, en raison des services de feu son père, a accordé une pension de 300 livres, à lui et à ses frères et sœurs. L'a proposé pour la première lieutenance qui vaquera. Folio 91½, 1 page.
- 4 juillet. Le même à M. de la Corne, capitaine. Lui a accordé la croix de St-Louis. Accordera une enseigne à son fils. Folio 91½, 1 page.
- 4 juillet. Le même à M. de Montigny, capitaine. Lui a accordé le congé qu'il demande pour venir aux eaux. Folio 92, 1 page.
- 4 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. A approuvé qu'il envoie M. de Lignery à Michilimakinak en attendant que M. de Louvigny puisse y aller. Espère qu'ils y sont maintenant l'un et l'autre. Le roi a été satisfait des mesures qu'il avait prises sur l'avis qu'il avait reçu d'une nouvelle attaque des Anglais. Fera bien de se servir de M. de Longueuil dans toutes les difficultés qu'il pourra avoir avec les Iroquois. Pourra accorder 40 soldats et 2 officiers à M. de la Forest, s'il consent à les payer. Approuve ce qu'il a fait pour maintenir les habitants de l'Acadie dans la fidélité. Aurait dû faire quelque entreprise sur l'Acadie l'année dernière. Il ne peut en être question maintenant, la paix étant faite. Il ne reste plus qu'à engager les habitants à s'établir au Cap-Breton. A accordé des congés à MM. de Villiers, de Tonty, de Montigny, Lerbin et Saint-Michel. A appris avec plaisir l'insuccès de l'entreprise des Outagamis et des Mascoutins contre le Détroit. Le roi a fait examiner les nouveaux mémoires de Madame de la Forest. Lui a fait défense de donner à l'avenir ni mémoires ni placets. C'est une femme dangereuse, elle retourne au Canada. A accordé à son neveu, M. de Lantagnac, et à M. de Ramezay des expectatives d'enseigne. Folio 92½, 13 pages. Soit 22 pp.
- 3 juillet. Le même à M. Bégon. Vente des effets provenant du naufrage des vaisseaux anglais à l'île aux Œufs. Etat des fonds. Est fort satisfait que le Sieur Prat ait construit un vaisseau de 36 canons. Avantages pour la colonie de la construction des vaisseaux. Exemple de l'Angleterre. Monnaie de cartes. Concessions de MM. de Vaudreuil et de Soulanges. M. de Cabanac. Croit que la prétendue découverte d'une mine d'argent à Ouabache n'était qu'un prétexte pour y aller faire la traite. A bien fait d'acheter du sel pour le compte du roi et de le vendre de manière à en faire tomber le prix. M. d'Aigremont, ses bons services. M. de Lusignan. Le roi a accordé des lettres de "naturalité" aux Anglais catholiques dont il lui a envoyé la liste. Pêche des marsouins des Sieurs Peyre et Hazeur à Camouraska. N'a pu lui procurer une gratification pour les effets qu'il a perdus à l'incendie du palais. Le prie de l'informer des raisons de la supérieure de l'Hôtel-Dieu pour acquérir l'île au Oies. Folio 99½, 19 pages. Soit 35 pp.
- 4 juillet. Le même à M. de la Forest. Est aise d'apprendre qu'il ait trouvé les choses tranquilles à Détroit depuis la destruction des Outagamis et des Mascoutins. Doit empêcher les sauvages de se faire la guerre. Peut avoir

DOC. DE LA SESSION No 8c

1713. les 40 soldats qu'il demande s'il veut les entretenir à ses dépens. Folio 108 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 4 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Fait tout ce qu'il peut pour être agréable à lui et à sa famille. A donné un brevet de lieutenant de vaisseau à son fils aîné. Madame de Vaudreuil a été nommée sous-gouvernante des enfants de Monseigneur le duc de Berry; son mérite personnel, depuis qu'elle est en France, lui a attiré cette place de confiance. Elle a eu de la peine à s'y déterminer par le désir qu'elle avait de l'aller rejoindre au Canada. La mort du duc d'Alençon lui permettait de retourner au Canada, mais le duc de Berry a réclamé ses services, etc., etc. Folio 109, 1 page.
Soit 2 pp.
- 4 juillet. Le même au chevalier Bégon, capitaine. Promotion accordée. N'a pu lui obtenir la croix de Saint-Louis, malgré, ses services et ses blessures. Ont été données aux plus anciens. Folio 110, 1 page.
- 4 juillet. Le même à M. le marquis de Vaudreuil, capitaine. A été nommé lieutenant de vaisseau. Folio 110, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 juillet. Le même à M. de Saint-Ours à l'égard de sa pension. Folio 110 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 juillet. Le même à M. Le Verrier, capitaine. A été fait chevalier de Saint-Louis. Folio 110 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 4 juillet. Le même à M. Bégon. Les cartes émises par M. Raudot seront payées. Il devra les brûler. Folio 111, 1 page.
- 4 juillet. Le même à M. de Sabrevois, capitaine. Compte qu'il conduira avec tout le soin possible les affaires de Détroit si M. de la Forest n'y reste pas. Folio 111 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 8 juillet. Le même à M. Prat, capitaine de port à Québec. A reçu l'état des vaisseaux qui sont allés au Canada. En espère de pareils tous les ans. Le *cul-de-sac*. Construction des vaisseaux. Folio 112, 2 pages. Soit 4 pp.
- 8 juillet. Le même à M. Bégon. Il convient que les habitants contribuent en partie aux dépenses de la colonie. Le meilleur moyen est de les imposer d'un dixième sur tous leurs biens. Lui envoie une liste des promotions. Folio 112 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- Marly,
9 août. Le même à M. Jérémie. Lui envoie l'article du traité d'Utrecht qui cède le territoire de la Baie d'Hudson aux Anglais. Livrera possession des forts avec l'artillerie et les munitions de guerre qui s'y trouvent. Folio 113 $\frac{1}{2}$, 1 page.
Soit 2 pp.
- 29 septembre. Le roi à M. de Costebelle, sur la remise de Plaisance. Dans le but d'éviter aux troupes et aux habitants les misères d'un déplacement en automne, il a obtenu que l'évacuation de Plaisance serait retardée jusqu'au printemps. En attendant, ils laisseront le fort et le gouvernement du pays aux Anglais. Folio 14, 2 pages.
Soit 4 pp.
- 29 septembre. Le ministre à M. de Costebelle. Lettre accompagnant celle du roi. Folio 115, $\frac{1}{2}$ page.
Mémoire au sujet de l'évacuation de Plaisance. Ce que M. le duc d'Autmont a demandé à la reine pour retarder l'évacuation et ce que M. de Torcy a dit sur ce sujet à M. Prior, fait voir qu'il n'y a aucune intention d'éluder le traité. Les habitants seront en attendant soumis aux lois anglaises. Folio 115 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
Soit 5 pp.
- Fontaine-
bleau.
5 octobre. Le ministre au Rév. Père de Mornay, coadjuteur de l'évêché de Québec. Lui envoie le brevet et la gratification de 3,000 livres que le roi lui a accordée pour la première année, et celle de 4,000 pour fournir aux dépenses de ses bulles et ornements. Folio 116 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 octobre. Le même à M. de Costebelle. La reine d'Angleterre a offert de transporter les troupes et les habitants de Plaisance au Cap-Breton le prin-

1713. temps prochain. Les vaisseaux du roi s'y rendront aussi pour transporter ce qui restera. Il doit vivre là comme en terre étrangère. Lui envoie copie d'une lettre de la reine à M. Nicholson, par laquelle elle lui donne ordre de laisser vendre et disposer aux sujets du roi, tant de l'Acadie que de Terreneuve, les terres et maisons qu'ils y ont. Cette faveur, il le croit, déterminera tous les habitants de l'Acadie à l'aller trouver au Cap-Breton. Folio 117, 2 pages. Soit 4 pp.

1713.

ENREGISTREMENT DES LETTRES ÉCRITES PAR MONSIEUR LE COMTE DE PONT-CHARTRAIN AUX OFFICIERS DE LA LOUISIANE.

- Marly, 28 janvier. Le ministre à M. Duclos. Folio 1, 3 pages.
- Versailles, 31 janvier. Le même au même. Folio 2, 1½ page.
- 31 janvier. Le même à M. de la Motte Cadillac. Folio 2½, 3 pages.
- 12 mars. Le même au même. Folio 4, 1 page.
- 12 mars. Le même à M. Duclos. Folio 4, 2 pages.
- Marly, 31 mai. Le roi à M. de la Motte Cadillac. Folio 5, 1 page.
- 31 mai. Le même à M. Duclos. Folio 5½, 1 page.
- 31 mai. Le ministre à M. de la Motte Cadillac. Folio 5½, ½ page.
- Versailles, 8 juin. Le même à M. Duclos. Folio 6, 1½ page.
- 8 juin. Le même à MM. de la Motte Cadillac et Duclos. Est informé que l'on a fait à la Louisiane la découverte de 2 mines de salpêtre et que l'on fait de la poudre. Le défend. Folio 7, 2 pages.
- 8 juin. Le même à M. de la Motte Cadillac. Permettra à M. de Bienville d'aller faire des découvertes à la rivière Rouge et ailleurs.. Folio 7½, 2 pages. Soit 4 pp.
- 8 juin. Le même à M. de Boisbrillant, major. Etablissement de Ouabache. Folio 8½, 1 page.
- 8 juin. Le même à M. de Bienville. Permission d'aller en découvertes aux frais de M. Crozat. Folio 9, 1 page.
- 10 juin. Le même à M. de la Motte Cadillac. Folio 9½, 1 page.
- 17 juin. Le même à M. de Richebourg. Nommé capitaine de compagnie à la Louisiane à la place de M. de Vaulezard. Folio 10, ½ page.
- 19 juin. Le même à M. de la Motte Cadillac. Folio 10, ½ page.
- Fin du volume 35.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI CONCERNANT LES COLONIES.
1714.

Série B.—Vol. 36.

Les 336 premières pages de ce volume ont rapport aux Iles d'Amérique.
1714.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES ÉCRITES PAR MONSIEUR LE COMTE DE PONT-CHARTRAIN AUX OFFICIERS DU CANADA.

Table. Folio 57 à 73, 32 pages. Soit 55 pp.

1714.
Versailles,
26 février.

Le ministre à M. Bégon. Lui envoie un placet de Madame Le Magnière et associés de La Rochelle, dans l'armement du *Héros*, priant que les

DOC. DE LA SESSION No 8c

1714. Sieurs Des Bois et Des Rosiers, qui sont au Canada, rendent des comptes. Folio 334 bis, 1 page.
- 13 mars. Le même au même au sujet des hommes du Canada dont a besoin M. Crozat pour l'établissement qu'il doit faire à Ouabache. Folio 334½ bis, 1 page.
- 13 mars. Le même à M. de Vaudreuil. Même sujet. Folio 1½ bis, 1 page.
- 19 mars. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Préjudices que cause la monnaie de cartes. Renchérissement des marchandises. Folio 335 bis, 3 pages.
- 19 mars. Id. du même aux mêmes. Affaires religieuses. Cures fixes. Poste de Michilimakinak. Si les Renards s'obstinent à ne pas reconnaître leurs fautes et à troubler la paix générale, ils feront bien d'engager les nations amies à leur faire la guerre. Donneront amnistie aux coureurs de bois qui prendront du service contre les Renards. Leurs raisons pour accorder des congés aux coureurs de bois paraissent plausibles, mais ils donnent lieu à trop de désordres. A permis aux Sieurs Néret et Gayot d'acheter 300 pièces d'écarlatine en Angleterre pour détourner les sauvages d'aller s'en procurer chez les Anglais. Des mesures sont prises pour en fabriquer dans le Languedoc, d'une qualité supérieure. Les habitants doivent contribuer aux dépenses du pays, soit en argent soit en denrées. Oblige les propriétaires des vaisseaux allant au Canada de donner passage à quelques hommes pour aider les habitants. A reconnu les torts que font à l'augmentation de la colonie les concessions de terre *avec justice*. Ne veut plus en faire de cette espèce et ne peut confirmer celles qu'ils viennent de faire à MM. Hamelin et de Longueuil, malgré les services importants rendus par ce dernier. Il serait à souhaiter que toutes les terres fussent en rôtûre. Elles seraient beaucoup plus habitées. Lettres de "naturalité" pour Claude Mathias Seneff, Anglais établi à Montréal. Ne peut accorder aux religieuses Hospitalières de Québec et des Trois-Rivières d'augmenter leur nombre ; ces augmentations étant fort préjudiciables au pays. Ayant accordé un congé à M. de Vaudreuil, il ne peut en accorder un, en même temps, à M. de Galiffet. M. de Ramezay a ordre de retourner au Canada. Il faut habituer peu à peu les sauvages à se soumettre aux lois. Sur le rapport de M. de Saint-Ovide, il a été décidé de faire le principal établissement du Cap-Breton au Havre à l'Anglais, qui sera nommé Louisbourg. La pêche à la morue est abondante dans ce port ; celle qui peut se faire à Sainte-Anne est trop au large, quoique les terres soient bien meilleures à cet endroit ainsi que les bois. *L'Africain* se rend en droiture à l'île Royale, d'où il portera à Québec les munitions qui y sont destinées. M. Bégon chargera ce vaisseau de pois et farines pour l'île Royale et y fera passer MM. de Gannes, de La Tour, d'Aillebout et Du Figuier, avec 30 soldats. Feront tout leur possible pour éviter la guerre avec les Renards. Cela pourrait suffire pour mettre tout le continent en feu. Folio 338, 16 pages. Soit 27 pp.
- 19 mars. Le ministre à MM. de Vaudreuil et Bégon. Envoie 2 nouveaux règlements au sujet de la monnaie de cartes. Instructions à ce sujet. Folio 348, 4½ pages. Soit 8 pp.
- 19 mars. Le même à M. de Vaudreuil. Le roi est satisfait de l'union dans laquelle il vit avec l'évêque de Québec, de sa conduite envers les Iroquois et des promesses de ces derniers de ne pas tolérer d'établissements anglais chez eux. Le traité ne permet pas aux Anglais de commercer avec le Canada. M. de Falaise, major à l'île Royale, est mort en arrivant à La Rochelle. Lui a accordé un congé pour venir en France. M. de Ramezay le remplacera en son absence. Folio 350, 10 pages. Soit 16 pp.

1714.
21 mars. Le même à M. de Galiffet. Cause du scandale en gardant chez lui Mademoiselle de Saint-Pierre, un peu malgré elle puisqu'elle a voulu se retirer chez son beau-frère, M. Chéron. Est très surpris de lui, "l'ayant cru dévot". Folio 355½, 3 pages. Soit 5 pp.
- 21 mars. Le même à M. l'évêque de Québec. Le roi se réserve la nomination du doyenné et de la chanterie. M. de Cadillac a ordre d'arrêter les nommés Bourdau et Bourmont lorsqu'ils arriveront à la Mobile, pour les scandales qu'ils ont causés aux Illinois. La construction du Palais laissera libre sa maison épiscopale. M. de Galiffet prétend que les accusations portées contre lui et Mademoiselle de Saint-Pierre sont des calomnies suscitées par le Père Joseph ; que cette fille est d'une conduite très sage et qu'elle lui est nécessaire pour l'éducation de sa fille et les soins de son ménage. Folio 359½, 5 pages. Soit 8 pp.
- 19 mai. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Envoie lettres patentes du don de 3,000 livres au chapitre de Québec. Folio 361½, ½ page.
- 22 mars. Le même à M. Bégon. N'a pu envoyer, l'année dernière, les marchandises et munitions pour la Nouvelle-France, non plus que les dépêches, attendu que le vaisseau *Le Prince* a été obligé de relâcher en France sans pouvoir repartir en temps convenable. Sa proposition de faire passer au Canada 5 à 600 hommes de troupes réformées n'est pas praticable en raison de l'état des finances. Doit encourager des relations commerciales avec l'île Royale. Ce sera un bon débouché pour les produits du Canada. Lettres de change. Cartes. Loin d'accorder la liberté entière du commerce, le roi ne veut pas rétablir les congés, en tout cas, rien ne peut se faire avant l'expiration de la Ferme, en 1717. Contrat avec le Sieur Pacaud pour l'approvisionnement de l'île Royale. M. de Breslay lui a remis le morceau de marbre venant d'une montagne située à 21 lieues de Montréal et à une lieue et demie du *Long Sault*. Sa proposition d'achever le canal de Lachine pour l'utilité de son transport, n'est pas praticable en raison de la dépense ; d'ailleurs, ce marbre ne paraît pas assez beau pour mériter une aussi grande dépense. Pêche des marsouins du Sieur Peyre. Paiera ses appointements au capitaine de Beaujeu, qui retourne au Canada, comme s'il n'avait pas été absent. Folio 362, 18 pages. Soit 30 pp.
- 22 mars. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Leur envoie 2 ordonnances fixant la diminution sur le remboursement des cartes. Adopteront celle qui leur paraît moins sujette à objection de la part des habitants. Folio 371, 2 pages.
- 22 mars. Le même à M. Bégon. Le remercie de ses compliments sur son mariage. Folio 371½, ¼ page.
- 22 mars. Le même au même. Mâts, planches et goudron qu'il doit charger sur *La Charente*. Folio 372, 2 pages.
- 28 mars. Le même à M. de Courtemanche. Est heureux du succès de ceux qui ont été faire la pêche au Labrador. Cession de Plaisance. Louisbourg, le Port Dauphin (Baie Ste-Anne). A bien fait de ne pas écouter ceux qui voulaient faire la guerre aux Esquimaux. Folio 372½, 5 pages.
- 31 mars. Le même à M. Bégon. Fourniture de farines et pois à l'île Royale par le Sieur Pacault. Folio 374½, ½ page.
- Marly,
19 avril. Le même à M. l'évêque de Québec. Lui envoie la lettre du roi pour un *Te Deum* d'actions de grâce au sujet de la paix avec l'empereur. Lettre du roi. Folio 375, 2 pages.
- 19 avril. Le même à M. de Vaudreuil. Id. et lettre du roi. Folio 375½, 2 pages.
- 19 avril. Le même à M. Bégon. Id. et lettre du roi. Folio 376½, 1 page.
- 21 avril. Le même à M. de Ramezay. Si M. D'Auteuil de Monceaux, qui l'a insulté, passe furtivement en Canada, M. de Vaudreuil a ordre de l'arrêter. Folio 376 bis, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1714. Le même à M. de Vaudreuil. Même sujet. (Il s'agit du fils de M.
21 avril. D'Auteuil, ci-devant procureur du roi.—E. R.) Folio 376 bis, 2 pages.
- 27 avril. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Verront à ce que M.
Lanouiller, commis de MM. Nêret et Gayot, ne vende pas les écarlatines
achetées en Angleterre à plus de 65 pour 100 au-dessus du prix des fac-
tures. Folio 377, 2 pages.
- 1 mai. Le même à M. de Louvigny. Est de son avis qu'il vaut mieux ne pas
engager la guerre avec les Renards. Compte sur lui pour cette négocia-
tion. Folio 377½, 2 pages.
- 3 mai. Le même à M. de Ramezay. Conseils qu'il a donnés à M. de Vaudreuil
au sujet de la guerre avec les Renards. Ces sauvages étant à 400 lieues
des habitations françaises, on ne peut, en leur faisant la guerre, se dis-
penser de la faire aux Puants, Mascoutins et Kikapous, qui sont leurs
alliés, et peut-être à d'autres encore. L'entreprise serait difficile, coûteuse
et nuisible au commerce, d'autant qu'ils sont secrètement poussés par les
Iroquois. Folio 378½, 3 pages. Soit 5 pp.
- 3 mai. Le même à M. Bégon. Le prie d'examiner le différend entre la Dame
La Magnière et associés et les Sieurs Des Bois et Des Roches. Folio 380,
2 pages.
- 3 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Affaire des Renards. Cas-
tors. Cartes. Doivent laisser le commerce absolument libre. Il n'y a
que pour le sel et le blé qu'ils peuvent au besoin régler les prix. Folio
380½, 6 pages. Soit 10 pp.
- 7 mai. Le même à M. de Vaudreuil—accompagnant la lettre du grand Onontio
aux Nipissiriniens. Folio 383½, 4 pages.
- 8 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. MM. Nêret et Gayot, qui
étaient dispensés de prendre le castor gras, vu la grande quantité qu'ils
avaient en mains, s'offrent de l'acheter à l'avenir comme le sec au prix
de 34 sols. Folio 385, 3 pages.
- 15 mai. Le même à M. de Louvigny, major de Québec. Le roi lui a accordé une
pension de 400 livres dont le brevet est envoyé à M. de Vaudreuil. Folio
386, ½ page.
- Versailles,
17 mai. Le même à M. Peyre. Lui accorde une gratification de 300 livres pour
continuer la pêche qu'exploitait feu son père et feu M. Hazeur. Folio
386, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. de la Martinière, premier conseiller. Le roi lui a accordé
une gratification de 150 livres. Cartes. Folio 386½, 1½ page.
- 17 mai. Le même à M. de la Chassaigne, major de Montréal. A accordé à M.
de la Verrière, le plus ancien capitaine, la majorité des troupes à la place
de M. Duménil Norey, décédé. Folio 387, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. le chevalier Bégon, capitaine. A été nommé lieutenant
de vaisseau. Folio 387½, ½ page.
- 17 mai. Le même à M. le Baron de Saint-Castin. A été informé par M. de
Vaudreuil qu'il avait laissé Québec pour aller hiverner avec les sauvages
de l'Acadie. Est satisfait de son zèle. Folio 388, 1 page.
- 17 mai. Le même au Rév. Père Louis Hyacinthe de La Place, commissaire pro-
vincial des Récollets. Le roi a été très satisfait de son empressement à
envoyer un missionnaire de son ordre à l'île Royale. Folio 388, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. de Tonty, capitaine. A donné une enseigne à son fils aîné
dans les troupes qui doivent servir à Louisbourg. Folio 388½, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. de Langloiserie, lieutenant du roi à Québec. L'aurait
proposé au roi pour le gouvernement de Chambly si l'intention avait été
d'ériger ce poste en gouvernement. Procurera de l'avancement à ses fils
quand il en aura l'occasion. Folio 389, 1½ page.

1714. Le même à M. Le Verrier, major des troupes. Lui a accordé la majorité des troupes, vacante par la mort de M. Dumesnil Noray. Folio 389½, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. D'Esgly, capitaine. Le roi, n'accordant pas de croix de Saint-Louis cette année, il n'a pu le proposer. S'appliquera à empêcher (à Chambly) le commerce frauduleux avec les Anglais. Folio 389½, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. de la Corne, major à Trois-Rivières. L'avait proposé pour la majorité des troupes, mais elle a été accordée à M. Le Verrier, plus ancien que lui. Lui a accordé la majorité des Trois-Rivières, vacante par la mort de M. de Cabana. Folio 390, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. de Blainville, capitaine. L'a proposé au roi pour la majorité des troupes. Il n'est accordé aucune croix de Saint-Louis cette année. Folio 390½, 1 page.
- 17 mai. Le même à Madame Dumesnil Norey. A raison de sa situation, avec 4 enfants et les services de son mari, il lui a été accordé une pension de 400 livres. Folio 391, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. Fréros, lieutenant. A été nommé lieutenant. Folio 391, ½ page.
- 17 mai. Le même à M. de Beauvais, capitaine. Lui a accordé une compagnie. Folio 391½, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. de Lino, conseiller. Attend le mémoire promis de ses observations sur l'ordonnance de 1667. Moyen choisi pour retirer la monnaie de cartes. Folio 392, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. de Lignery, capitaine. A reçu le compte rendu de ce qui s'est passé chez les sauvages Outaouais. A bien fait de les exhorter à se réunir en un même village. Ce qui doit être fait à l'égard des Renards sera décidé par MM. de Vaudreuil et Bégon. Nommera son fils enseigne à l'occasion. Folio 392½, 2 pages.
- 17 mai. Le même à M. Bégon. Attend les titres de propriété de tous les biens possédés par les églises et les communautés, et aussi un inventaire de tous les armements, linge, argenterie de l'église de Québec, prenant soin que rien ne soit détourné. Est informé que presque tous les chanoines étaient des prêtres du Séminaire que leurs supérieurs ôtaient quand ils voulaient. Des commissaires ont été nommés par le roi pour régler les affaires de ce chapitre. Instructions diverses à cet égard. Folio 393, 8 pages. Soit 10 pp.
- 17 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. Les commissaires nommés par le roi ont fait le partage des biens entre l'évêché et les religieuses de L'Estrée. Elles ont demandé à faire le rachat de la rente de 2,500 livres due à l'évêché, ce qui a été accordé. Son revenu sera distinct de celui de son chapitre. Aidéra M. Bégon à mettre en ordre les affaires du chapitre ; cela est nécessaire pour obtenir les bulles que le roi demandera en son nom. A fait don de 3,000 livres au chapitre. Folio 396½, 1½ page.
Soit 3 pp.
- 23 mai. Le même à M. Bégon. Le prie d'examiner la requête des Sulpiciens de Montréal, qui demandent la nomination d'un notaire en considération de la haute et moyenne justice dans l'île de Montréal. Folio 397½, 2 pages.
- 23 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Instructions au sujet du retrait de la monnaie de cartes. Folio 398, 5 pages.
- 23 mai. Le même à M. Bégon. L'expédient qu'il a proposé, pour le retrait de la monnaie de cartes, a été adopté. Le salut de la colonie dépend de cette affaire, et il doit persuader aux porteurs de cartes qu'il doivent en profiter comme étant la solution la plus favorable. Folio 400, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1714.
24 mai. Le même à M. D'Alogny, commandant des troupes. A reçu l'état des troupes de la colonie, ainsi que les rôles des habitants composant la milice et s'élevant à 4,480 hommes en état de porter les armes. Envoie des fusils que les habitants devront acheter. Apprend que plusieurs officiers passent le temps sur leurs terres. Promotions. Folio 400½, 5 pages.
- 24 mai. Le même à M. Bégon. Envoie la liste des promotions militaires de l'année. A accordé un brevet de lieutenant de vaisseau à son frère, la charge de prévôt de la maréchaussée à M. de St-Simon en remplacement de son père, les charges de lieutenant et procureur du roi à Trois-Rivières à MM. de Tonnancour et de Courval. Dupuy. D'Artigny. De Lino, fils. Examinera la réclamation de M. de Longueuil, qui demande 4,500 livres qu'il a dépensées sur son fort de Longueuil pendant la guerre. Lui envoie l'état des charges de l'année. Réclamation du Sieur Loppinot contre M. de St-Michel. Le Sieur Pacaud. Folio 402½, 4 pages.
Soit 8 pp.
- 24 mai. Le même à M. D'Aigremont. A reçu l'état de la traite qui a été faite au fort Frontenac. Est très satisfait de ses services. Folio 405, 3 pages.
- 24 mai. Le même à M. de Sabrevois. Lui accordera la croix de St-Louis quand il en aura l'occasion. Folio 406, ½ page.
- 24 mai. Le même à M. de la Forest, capitaine. Sera informé des ordres du roi au sujet des Renards et des Mascoutins. Peut avoir les 40 soldats qu'il demande pour le Détroit, à condition de se charger de la dépense. Folio 406½, 2 pages.
- 24 mai. Le même à Madame de Falaise. Le roi lui accorde une pension de 600 livres en raison de la mort de son mari. Folio 407, ½ page.
- 24 mai. Le même à M. de Monseignat. Le roi a refusé d'accorder à son fils la survivance de sa charge de greffier en chef du Conseil Supérieur. Folio 407, 2 pages.
- 24 mai. Le même à M. de Longueuil, lieutenant du roi à Montréal. N'a pas eu connaissance des travaux faits à son fort et ne sait pas s'ils ont été autorisés; toutefois, connaissant son zèle au service du roi, il sera traité avec égards. Folio 408, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. de Lotbinière, conseiller. Est très satisfait de son application aux devoirs de sa charge. Folio 408½, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. Collet, procureur général. A bien fait de ne rien se faire payer dans les causes rapportées au conseil, la justice étant gratuite pour tous. Lui demande un projet d'ordonnance sur les mariages des fils de famille. Folio 408½, 2 pages.
- 24 mai. Le même à M. de Courval, procureur du roi à Trois-Rivières. Lui a accordé la charge de procureur du roi à la place de M. de Tonnancour. Folio 409½, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. de Tonnancour, lieutenant du roi à Trois-Rivières. A été promu pour remplir la place vacante par la mort de M. Le Chasseur. Folio 409½, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. de St-Simon, fils, lieutenant de la maréchaussée. Le roi lui a accordé la place qu'occupait son père. Folio 410, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. de St-Simon, père. Ne peut être conseiller honoraire, n'ayant pas été conseiller. Sera nommé conseiller à la prochaine vacance. Folio 410½, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Aurait désiré accorder la majorité des troupes à son fils aîné. A été trouvé trop jeune pour cela. Promotion. Folio 411, 3 pages.
Soit 4 pp.
- 24 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Le roi a accordé 4 pensions aux personnes suivantes : M. de Louvigny, Madame Dumesnil Norey, Madame de Cabanac et Madame de Falaise. Folio 412, 2 pages.

1714.
Marly,
1er juin.
6 juin.
- Le même à M. Bégon. Lui envoie des extraits d'un mémoire du Sieur Du Plessis. Folio 413, $\frac{1}{2}$ page.
Le même au même. Instructions diverses. Folio 413, 2 pages. Soit 3 pp.
- 23 juin.
- Le même au même. Lui envoie un mémoire qui lui a été remis sur le commerce des castors et les inconvénients de le continuer entre les mains de Néret et Gayot à l'expiration de privilège, en 1717. Convient-il de laisser ce commerce libre ? Examinera la proposition de M. L'Echassieur, supérieur des Sulpiciens, demandant qu'il leur soit permis de transférer les sauvages de l'île de Montréal au lac des 2 Montagnes. Il demande pour cela une concession de 4 lieues carrées joignant à l'habitation de M. de Langloiserie. Folio 414, 2 pages. Soit 3 pp.
- Fontaine-bleau.
21 octobre.
- Le même à M. de Louvigny ou à l'officier qui commande à Michilimackinac en son absence. Lui écrit par voie de la Louisiane. Il le prie d'informer les sauvages que MM. Néret et Gayot ont convenu de prendre le castor gras pour le reste de la durée de leur bail. S'il a une occasion de faire connaître cette décision à MM. de Ramezay et Bégon, il le fera, attendu qu'ils n'en pourront être instruits que le printemps prochain. Espère que cela détournera les sauvages des Anglais. Folio 415, 2 pages.
- 21 octobre.
- Le même à M. de la Forest ou à l'officier qui commande à Détroit en son absence. Même sujet. Folio 416, $2\frac{1}{2}$ pages.
- Marly,
12 novembre.
- Brevet de confirmation à M. de Courtemanche pour commander à la côte du Labrador. Concession de 4 lieues de front à la baie de Phélypeaux par 4 lieues de profondeur, depuis la baie de Kegaska, du côté de Québec, jusqu'à celle de Ketassaskiou, au-dessous de Belle-Isle. Folio 417 $\frac{1}{2}$, 2 pages. Soit 3 pp.

1714.

ISLE ROYALE.

- Versailles,
26 janvier.
- Le ministre à M. L'Hermitte. M. de Saint-Ovide est arrivé en France sur *Le Samslack* avec les plans et mémoires de l'île Royale. Le roi a approuvé le choix du "Havre à L'Anglais", qui sera nommée Louisbourg, pour le principal établissement, de préférence à la baie Sainte-Anne, qui sera nommée "Le Port-Dauphin". Louisbourg est plus avantageusement situé pour la pêche, et c'est ce qui y attirera le commerce. Il est vrai que le Port-Dauphin a d'autres avantages très appréciables, tels que la fertilité du sol, les bois, le plâtre et les marbres, mais la pêche y est à 4 ou 5 lieues. Il faudra placer les habitants dans Louisbourg, le port de la Baleine et autres endroits, excepté aux baies de Gaboury et de Miré, réservées pour les navires venant de France. Le fort devra être fixé sur la pointe et la ville derrière. Instructions au sujet de ce qu'il doit faire en attendant l'arrivée des troupes et des habitants de Plaisance. Fera un relevé de tous les ports de l'île dès qu'il en aura le loisir, en attendant on fera usage de la carte de Bourdon. Le nommé Lachaume, sergent, a certainement le droit de vendre les biens qu'il a à l'Acadie. Application de M. de Conagne. Folio 419, 9 pages. Soit 16 pp.
- 4 février.
- Le même à M. de Costebelle. Fait armer à Rochefort 4 bâtiments pour l'évacuation de Plaisance. Les navires Anglais qui allaient prendre possession de Plaisance, commandés par le colonel Moody, ont été obligés de relâcher à Vigo, en Espagne, d'où ils sont allés à Lisbonne pour y passer l'hiver. Espère qu'un seul voyage sera suffisant pour tout transporter de Plaisance à Louisbourg. Lui a envoyé copie de la lettre de la reine à

DOC. DE LA SESSION No 8c

1714. Nicholson permettant aux habitants de l'Acadie de vendre leurs immeubles, ne doute pas que cela ne soit exécuté, et pour éviter toute difficulté le roi a proposé à la reine de nommer des commissaires pour l'estimation de ces biens. Lui fera savoir ce qui sera résolu sur ce point. Folio 423½, 4 pages. Soit 6 pp.
- 28 février. Le même à M. L'Hermitte. A appris que les Acadiens étaient maltraités par les Anglais. Fera son possible pour les attirer à l'île Royale. N'étant point habitués à la pêche, il leur donnera des terres à Port-Dauphin. Lui enverra les agrès pour une partie des bateaux qu'il a demandés pour servir au transport des Acadiens.
- 28 février. Le même à M. de Costebelle. Les vaisseaux anglais qui ont été forcés d'hiverner à Lisbonne, partiront dans le mois prochain pour Plaisance. Le colonel Moody sera porteur d'une copie de la lettre de la reine Anne permettant aux Acadiens et aux habitants de Plaisance de vendre leurs immeubles. Ne doute pas que les commandants anglais ne satisfassent à cet ordre. Croit qu'à cette date, la reine aura donné son consentement à la nomination de commissaires pour faire l'estimation de ces biens, ce qui évitera toute difficulté. Folio 426, 2 pages.
- 28 février. Le même au même. La reine d'Angleterre n'a pas permis que les Français fissent la pêche l'été prochain sur les côtes de Terre-Neuve, dans les endroits cédés. Il faudra s'y conformer. S'il est vrai que les habitants aient brûlé des palissades, il faudra les faire réparer aux dépens des coupables pour ne pas donner aux Anglais aucun sujet de plaintes. Folio 426½, 1 page.
- 13 mars. Le même à M. de Soubras. Devra se rendre à Versailles pour affaire importante le 25 de ce mois. Folio 427, ½ page.
- 13 mars. Le même à M. Du Guay. Même sujet. Folio 427½, ½ page.
- 13 mars. Le même à M. Rousseau de Souvigny. S'attend qu'il sera à Rochefort à la fin du mois pour s'embarquer pour Plaisance. Folio 427½, 1 page.
- 21 mars. Le même à M. de Saint-Ovide. A été nommé lieutenant du roi à l'île Royale et aussi lieutenant de vaisseau avec une pension de 300 livres. S'embarquera pour Plaisance. Folio 428, 2 pages.
- 21 mars. Le même à M. L'Hermitte. A été nommé second lieutenant du roi à l'île Royale aux appointements de 1,700 livres. Croit que les habitants de Plaisance seront d'un autre sentiment et qu'ils préféreront Louisbourg au Port-Dauphin quand ils connaîtront la pêche qui s'y peut faire. Le Port-Dauphin conviendra mieux aux Acadiens. Le roi est persuadé que les Acadiens se rendront tous à l'île Royale. A donné ordre à M. de Beauharnais d'embarquer sur *L'Africain*, ou autres navires servant à l'évacuation de Plaisance, tous les agrès nécessaires pour les bâtiments que les Acadiens construisent pour aller à l'île Royale. Pourra envoyer à l'Acadie un des vaisseaux qui serviront à l'évacuation de Plaisance. S'ils préférèrent aller à l'île Saint-Jean ou à la Baie des Chaleurs, il ne faudra pas les contrarier, l'important étant qu'ils laissent l'Acadie. Est aise de voir que les sauvages ne se rangent pas du côté des Anglais, mais n'approuvent pas qu'ils s'établissent du côté des Anglais à la sortie du passage de Fronsac. Il faut punir ceux qui livreront de la boisson aux sauvages. Folio 428½, 8 pages. Soit 14 pp.
- 21 mars. Le même à M. de Costebelle. Fera passer MM. de la Salle et Amariton au Canada. Lui envoie les commissions de tous les officiers qui sont à Plaisance, y compris la sienne de gouverneur de l'île Royale, aux appointements de 4,000 livres. Folio 432½, 3 pages.
- 21 mars. Liste des officiers et troupes de l'île Royale: De Costebelle, gouverneur; de Saint-Ovide, 1^{er} lieutenant du roi; L'Hermitte, 2^{me} lieutenant du roi;

1714. de Lignodez, major; de Renon, aide-major. Du Vivier, de Gannes, de la Ronde Denys, de Villejoin, de Sainte-Marie, de Rouville, de Pensens, capitaines. D'Anjaç, du Chambon, de la Tour, du Figuier, de la Vallière, Rousseau de Souvigny, de la Pérelle, lieutenants. Desserau Ballon, D'Aillebout, Péan, de Couague, enseignants. Folio 433½, 1 page.
- 22 mars. Le même à M. de Costebelle. Instructions touchant l'évacuation de Plaisance. Lui envoie, à cachet volant, des duplicata des lettres destinées aux missionnaires de l'Acadie. Pourra les détruire si M. L'Hermitte a pu leur faire parvenir les originaux. Folio 434, 2 pages.
- 22 mars. Le même au même. A reçu ses lettres des 10 août, 12, 15 et 27 septembre, 24 octobre, 10, 25 et 30 novembre avec papiers. Approuve que *Le Samslack* ne soit pas allé à Québec, puisque le navire de M. de la Boulderie a transporté à l'île Royale les troupes du Canada et ce que *Le Samslack* devait aller chercher. La rareté du sel en France empêchera beaucoup de vaisseaux d'aller à Louisbourg. Fera son possible pour déterminer les habitants de Plaisance à quitter ce lieu. Leur représentera que ceux de l'Acadie sont traités fort durement par les Anglais. Fera de même pour les habitants de Saint-Pierre et Miquelon, quoique ces îles restent à la France, cependant, il fera sur cela ce qu'il jugera le plus convenable. Pourra faire un établissement à l'île qui est auprès du passage de Canseau, un autre au port de la Baleine. Instructions pour l'évacuation de Plaisance. Doit vivre en bonne intelligence avec les Anglais et empêcher tous dégâts par les habitants avant l'évacuation. La reine d'Angleterre a trouvé juste la proposition de nommer une commission pour évaluer les immeubles. Attend une réponse. Tâchera de porter le gouverneur de l'Acadie à faire, conjointement avec l'officier français qu'il enverra, l'estimation des immeubles des Acadiens. L'intention du roi n'est pas de concéder des terres en seigneurie à l'île Royale. Si les pêcheurs sont avides au sujet des grèves, les officiers ne le sont pas moins au sujet des terres, car il reçoit des demandes nombreuses pour des baies et des rivières entières. Ne doit concéder que ce qui peut être cultivé. Ne doute pas que les terres de la rivière Miré ne soient les premières concédées, tant pour leur fertilité que pour leur proximité de Louisbourg. Ne doit point tolérer la fainéantise et le commerce des boissons. A destiné le Sieur Des Goutins, ci-devant de l'Acadie, pour être écrivain du roi. C'est un bon sujet et un honnête homme. Lui accordera un congé à la fin de 1715. Il est possible que les missionnaires de l'Acadie ne fassent aucun effort pour engager les Acadiens à s'établir à l'île Royale, l'important est qu'ils sortent de l'Acadie. Il sera facile de faire passer les Amalécites à l'île Royale, mais la chose ne sera pas aussi aisée pour les Abénakis. La plupart de ceux qui s'étaient établis au Canada sont retournés dans leurs villages. Pour le moment, il y aura des missionnaires de 2 provinces différentes; les Récollets de Bretagne desserviront les habitants de Plaisance, et ceux de Paris les Acadiens. Plus tard il n'y en aura que d'une même province, mais n'en doit rien dire de crainte de soulever des animosités entre eux. Folio 434½, 20 pages. Soit 34 pp.
- 22 mars. Le même à M. L'Hermitte. Connaîtra par le triplicata de l'ordre que la reine d'Angleterre envoie que les habitants de l'Acadie ont le privilège de vendre leurs immeubles à l'Acadie. En informera les intéressés s'ils ne le savent déjà. M. de Costebelle a également copie de cet ordre. Envoie copie de l'arrêt par lequel le roi exempte de tous droits pendant 10 ans tout le poisson sec et les huiles provenant de l'île Royale. Folio 444½, 2 pages.
- 23 mars. Le même à l'abbé Gaulin. Est ravi des bons sentiments des Acadiens. Espère qu'il ne resteront pas sur les terres anglaises. A fait embarquer

DOC. DE LA SESSION No 8c

1714. des agrès pour les bâtiments que les Acadiens construisent. Préfèrent qu'ils s'établissent à l'île Royale. Leur réservera les terres du Port-Dauphin, qui sont très fertiles et où il y a de très beaux bois et un peu de pêche. Enverra de l'île Royale un vaisseau pour faciliter leur passage. Ils n'auront pas de seigneurs, le roi ne voulant pas concéder de terres en seigneurie. A obtenu qu'ils puissent vendre leurs immeubles ; l'ordre en est envoyé. Espère qu'il pourra résoudre les sauvages à se fixer à l'île Royale. Folio 445, 4 pages. Soit 7 pp.
- 23 mars. Le même au Père Justinien. A reçu la lettre qu'il a écrite conjointement avec le Père Bonaventure. Voit avec peine les difficultés qui empêchent les Acadiens de passer aussi vite à l'île Royale qu'il le désirerait. Croit qu'il vaut mieux pour eux de se fixer à l'île Royale qu'à la Baie des Chaleurs ou à l'île Saint-Jean. Ils n'y manqueront de rien de ce qu'ils désirent : de bonnes terres, les plus beaux bois du monde, de bons pâturages et du foin à proximité à la Baie du Brador, etc., etc. Folio 447, 3 pages. Soit 5 pp.
- 23 mars. Le même au Père Félix. Idem. Folio 448 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 28 mars. Le même à M. de Costebelle. M. de Sanjeau, qui commande *La Charente*, a instruction de prendre un chargement de mâts et de goudron à Québec pour transporter à Rochefort, s'il en a le temps, après avoir aidé à l'évacuation de Plaisance. Folio 448 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 avril. Instruction pour M. de Soubras, commissaire ordonnateur à l'île Royale. Fait armer à Rochefort 4 vaisseaux, *L'Africain*, *Le Héros*, *Le Samslack* et *La Charente*, tant pour l'évacuation de Plaisance que pour l'approvisionnement de l'île Royale. Le premier va directement à Louisbourg, d'où il se rendra à Québec pour y chercher les approvisionnements contractés par le Sieur Pacaud. Les autres se rendront directement à Plaisance et l'un d'eux, après l'évacuation de cette place, pourra aller à l'Acadie pour transporter les habitants. Missionnaires à l'île Royale. Administration de la justice. Agira comme sub-délégué de l'intendant de la Nouvelle-France. Création d'un conseil. Comment il sera composé. Etendue des concessions de terre. Distribution des grèves. Ne désire point, pour le moment, faire de concessions aux Baies de Ménadan et de Gaboury, à présent nommées Phélypeaux et Pontchartrain, voulant les réserver pour les vaisseaux venant de France. Explication des devoirs de sa charge et instructions diverses. Folio 449, 16 pages. Soit 14 pp.
- Marly, 11 avril. Le même à M. de Costebelle. A appris d'un côté que les Anglais portaient de l'artillerie à Plaisance et d'un autre qu'ils n'en portaient pas. Ne sait ce qu'il faut croire. Ne doivent pourtant pas s'imaginer qu'ils ont droit à notre artillerie puisque le traité est muet sur la question. Conduite qu'il doit tenir. Les vaisseaux anglais qui vont à Plaisance se composent d'un navire de guerre de 54 canons et de quatre transports. Leurs équipages et leurs troupes sont réduits de moitié par la désertion à Lisbonne. Lord Bolingbrook a déclaré que ceux qui ont des effets à Plaisance pouvaient aller les chercher avec leurs vaisseaux sans passeports. Folio 457 $\frac{1}{2}$, 3 pages. Soit 5 pp.
- 18 avril. Mémoire au sujet de l'artillerie de Plaisance. Explications du traité. Arguments à faire valoir. Folio 458 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 18 avril. Le ministre à M. de Costebelle. Explication de ses devoirs et de ceux de M. de Soubras. Commissions d'enseignes pour MM. Despiet, de Fontenay et de Tonty. Folio 461, 3 pages.
- 18 avril. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Instructions sur les concessions, les fortifications, etc., etc. Folio 462, 4 pages.
- 18 avril. Le même à M. de Soubras. Lui envoie la liste des officiers et les fonds destinés à la solde des troupes. Folio 463 $\frac{1}{2}$, 1 page.

1714. Liste des officiers de l'île Royale et salaires. Le gouverneur, 4,000 livres par an ; le 1^{er} lieutenant du roi, 1,800 ; le 2^{me} lieutenant, 1,700 ; le major, 1,200 ; l'aide-major, 720 ; les capitaines, 1,080 ; les lieutenants, 720 ; les enseignes, 480. Folio 464, 1 page.
- 19 avril. Le ministre à M. de St-Ovide. Est bien aise de son assurance qu'il se rendra à l'île Royale par le 1^{er} vaisseau qui partira de Plaisance. M. de Costebelle a instruction de ne laisser que sur le dernier vaisseau. Est aise que M. Bourdon s'embarque sur *Le Héros*. Folio 464½, 1 page.
- 26 juin. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Pourront accorder la concession de la Baie de L'Indienne à M. Perroteau Desprise, enseigne de vaisseau, pour y établir une pêche sédentaire s'ils n'y voient pas d'inconvénients.
- 26 juin. Le même à M. Perroteau Desprise. A laissé à MM. de Costebelle et de Soubras de décider sur sa demande. Folio 465, 1 page.
- 21 novembre. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. La veuve Onfroy, de St-Malo, représente qu'elle a été la première à envoyer des navires pêcher à l'île Royale sous le commandement de Philippe et François Le Virais, ses associés. Que le succès de sa pêche a déterminé les négociants de St-Malo et de Grandville à y envoyer leurs navires. Jugeront s'il convient de lui accorder un privilège à l'île Scatari. Folio 465½, 2 pages.
- Fin du vol. 36.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI CONCERNANT LES COLONIES.

Série B.—Vol. 37.

1715 (8 premiers mois).

(Dans les 159 premières pages de ce volume, "Ports et autres lieux", se rapportant à la côte de Guinée, à St-Domingue et autres îles d'Amérique, se trouvent un petit nombre de documents qui concernent l'île Royale et Plaisance. Je les indique.—E. R.)

Table. Folio 24½, 21 pages.

Soit 40 pp.

1715.
Versailles,
4 janvier.

Le ministre à M. Desmaretz. Il y a à l'Acadie, cédée à l'Angleterre, environ 300 familles françaises. Toutes sont dans la résolution de s'aller établir à l'île Royale. 70 chefs de famille ont visité l'île l'automne dernier et ont fait choix pour eux-mêmes et pour leurs compatriotes des endroits qu'ils désirent habiter. Les Anglais, que trouble la crainte des sauvages, font tout ce qu'ils peuvent pour rendre leur départ impossible, de sorte qu'il en viendra peu si on ne va pas les y chercher. Il faudrait employer les vaisseaux du roi à cette fin, et dans ce cas, une bonne partie de la population se trouverait à destination vers la fin d'août. Lui envoie un état des fonds qui seront nécessaires pour soutenir ces familles pendant un an. Sans secours ils ne peuvent sortir de l'Acadie. Il faut une somme de 10,000 livres pour l'achat des agrès dont ces habitants ont besoin pour équiper les petits bâtiments qu'ils ont construits et construiront dans le cours de l'hiver. Folio 1 (à la suite de la table), 4 pages.

Soit 6 pp.

6 janvier.

Le même à M. de Beauharnais. Le prie de hâter l'achat des vivres et munitions demandées par M. de Soubras pour l'île Royale. Folio 7½, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1715. Le même à M. de Nointret. Rachat des cartes du Canada. Folio 11½, 2 pages.
- 9 janvier. Le même au révérend père Saturnin Dirop. Est aise que les Récollets de sa province, fixés à Plaisance, se soient transportés à Louisbourg. Folio 12, 1 page.
- 22 janvier. Le même à M. Amelot de Chaillon. Lui envoie un placet des chapeliers de Paris, se plaignant du défaut des Sieurs Néret et Gayot de fleur fournir des castors gras et la réponse de ces derniers. Le prie de faire rapport aux commissaires du Conseil de commerce. Folio 15, 1 page.
- 23 janvier. Le même à M. le chevalier de Sanjou. A reçu son compte rendu de l'assemblée qui a été tenue à Louisbourg en vue de fixer le principal établissement de l'île Royale. A rendu compte au roi de ses mouvements pour l'évacuation de Plaisance. Folio 16, 1 page.
- 29 janvier. Le même à M. Desmaretz, au sujet de l'exemption de droits sur le charbon de terre de l'île Royale et de l'interprétation de l'arrêt sur l'exemption du poisson. Folio 23, 2 pages.
- 4 février. Le même à M. L'Empereur. Donnera avis aux négociants de Saint-Malo que les habitants de l'île Saint-Pierre ont évacué cette île pour se rendre à Louisbourg. Folio 24, 1 page.
- 4 janvier. Le même à M. Daligre. La rumeur dont il parle, de la résignation de M. de Vaudreuil du poste de gouverneur de la Nouvelle-France, n'est pas fondée. Il n'y pense pas. Ne peut, par conséquent, le remplacer par M. de Beauquaïre, qu'il recommande. Folio 24½, ½ page.
- 6 février. Le même à M. de Beauquaïre. Même sujet. Folio 25, ½ page.
- 10 février. Le même à M. Desmaretz. S'attend qu'il pourvoira sans retards aux fonds nécessaires pour aider les Acadiens à sortir de la domination anglaise. Le port de Louisbourg est si bon et dans une situation si avantageuse, que le roi avait d'abord résolu d'y faire le principal établissement, mais, comme le sol est pierreux et qu'il ne s'y trouve ni pierre à chaux ni autres matériaux nécessaires pour des fortifications solides, la dépense serait trop grande. Il a été décidé, pour le présent, de n'y faire que des travaux peu importants en attendant qu'on puisse le fortifier peu à peu solidement. A décidé de faire le principal établissement au Port-Dauphin, qui est un très beau port, très aisé à fortifier. Les matériaux sont sur les lieux, les grèves sont belles et abondantes, les terres et les bois excellents. Il y a encore le Port-Toulouse, où la pêche est aisée et abondante, les bois et les terres de bonne qualité, mais il y a une barre à l'entrée où il n'y a que 2½ brasses d'eau. Les Acadiens ont fait choix de cet endroit ; on y construira une petit fort. Le roi a approuvé le fonds fait pour l'île Royale. Le prie de donner des ordres immédiats pour que cet argent soit remis au trésorier de la marine, afin de hâter les achats nécessaires, l'armement des vaisseaux, et effectuer le départ en avril. Les Anglais, comprenant les avantages de cet établissement, en prennent déjà ombrage. Ils s'aperçoivent qu'il sera préjudiciable à leur commerce et qu'en temps de guerre il sera à portée d'insulter leurs navires de long cours, aussi, à la première rupture, ils ne manqueront pas de mettre tout en usage pour s'en rendre maîtres. Il convient donc de le bien fortifier. Si la France perdait cette île la perte serait irréparable; il faudrait, par une suite nécessaire, abandonner le reste de l'Amérique Septentrionale. Folio 26½, 4 pages. Soit 6 pp.
- 12 février. Le même à M. de Berle, au sujet du passage de son frère, sergent dans les troupes du Canada. Folio 28½, ½ page.
- 12 février. Le même à M. Dupont de Veillene, garde-marine à Rochefort. A reçu le journal du voyage qu'il a fait au Port-Dauphin par ordre de M. de Sanjou et le plan de l'île de Scatary. Folio 29, ½ page.

1715.
12 février. Le même à M. Dominique Labat, à Bayonne. Sa lettre de change pour le fret de Plaisance à Louisbourg de son navire *Le Saint-Michel*, n'a pas été payée parce qu'elle n'a pas été visée par M. de Soubras, commissaire ordonnateur à Louisbourg. Folio 29½, 1 page.
- 12 février. Le même à M. Amelot de Chaillon. Lui envoie la délibération des chapeliers de Paris, offrant de prendre en mains le privilège de Néret et Gayot pour le commerce des castors, à condition qu'il soit prolongé à l'année 1723, etc., etc. Le prie d'en conférer avec les commissaires du Conseil du commerce. Ne croit pas qu'il convienne d'accorder leur demande, d'abord parce que le paiement des lettres de change n'est pas mieux garanti et que l'intention est de rendre ce commerce libre à l'expiration du privilège de MM. Néret et Gayot, en 1717. Folio 33, 1 page.
- 12 février. Le même à M. Landréau. Lui envoie un extrait de la lettre de M. d'Iberville, envoyé du roi à la cour d'Angleterre, prouvant que les lettres de change données par les Anglais acquéreurs de morue à Plaisance ont été payées. Folio 33½, ½ page.
- 12 février. Le même à M. de Billet. A rendu compte au roi de sa navigation et des services qu'il a rendus à l'évacuation de Plaisance. Folio 34½, 1 page.
- 12 février. Le même à M. de Sanjon. Le roi lui a accordé une gratification pour les services qu'il a rendus en rapport avec l'évacuation de Plaisance et l'établissement de l'île Royale. Folio 35, 1 page.
- 13 février. Le même à M. Meschin. Une gratification lui été accordée pour ces services en rapport avec l'évacuation de Plaisance et l'établissement de l'île Royale. Folio 35½, 1 page.
- 17 février. Le même à M. de Nointel. Ranchat de la monnaie de cartes. M. Bégon a fait retirer pour 230,000 livres de cartes, *ce qui fait un bénéfice de 160,000 livres au profit du roi que les particuliers perdent*. Folio 36½, 2 pages.
- 19 février. Le même à M. de Beauharnais. Lettres de change du Canada. Folio 37, 1 page.
- 19 février. Lettre à M. Buisson. Armement de 3 navires pour l'île Royale. Approvisionnements. Folio 37½, 1 page.
- 24 février. Le même à Madame la marquise de Béringhat. Lui envoie l'expectative d'enseigne dans les troupes du Canada qu'elle a demandée pour M. de L'Epervanche. Folio 38, ½ page.
- 25 février. Le même à M. Péroteau Desprises. A reçu sa lettre dans laquelle il l'informe qu'il n'a pu exécuter son projet d'un établissement au Havre à l'Indienne, île Royale. Folio 38½, 1 page.
- 27 février. Le même à M. de Beauharnais. Instructions au sujet des approvisionnements pour l'île Royale. Folio 41½, 3 pages. Soit 5 pp.
- 27 février. Le même à M. Besnard. Même sujet. Folio 43, 3 pages.
- 9 mars. Le même à M. de Beauharnais. Même sujet. Folio 44, 2 pages. Soit 3 pp.
- 9 mars. Le même à M. Besnard. Même sujet. Folio 45, 2 pages.
Le même à M. de Basville. Le prie de se rendre utile M. de Vaudreuil qui va dans le Languedoc pour ses affaires. Folio 45½, ½ page.
- 10 mars. Le même à M. Desmaretz. Attend sa réponse au sujet des fonds nécessaires pour l'île Royale. Le besoin est pressant et le temps court. Secours pour les habitants de l'Acadie. Folio 45½, 2 pages.
- 12 mars. Le même à M. L'Empereur. Lui demande des renseignements touchant le paiement de ce qui est dû pour frais de subsistance en Angleterre, à M. de Saint-Ovide et aux officiers de la frégate *La Valeur*, prise par les Anglais en 1710. Folio 46½, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1715.
12 mars. Le même à M. le chevalier de Saujon. Attend le rapport de M. de Beauharnais pour régler toutes les dépenses de sa campagne à Plaisance et à l'île Royale. Folio 47½, 1 page.
- 14 mars. Le même à MM. Néret et Gayot. Ecrit à M. Bégon à l'égard de la difficulté que font les habitants du Canada de remettre leurs castors à leur bureau de Québec. Folio 48, 1 page.
- 14 mars. Le même à M. de Beauharnais. Le prie d'envoyer au Canada 4 petits canons tels que les désire M. de Louvigny pour sa campagne contre les Renards. Folio 48½, ½ page.
- 14 mars. Le même à Madame la Princesse de Nesmond. Proposera au roi l'avancement de M. Coulon de Villiers. Folio 49, ½ page.
- 20 mars. Le même à M. de Billy. Le roi lui a accordé le commandement de la frûte *La Charente* en destination de l'île Royale. Folio 49½, 1 page.
- 20 mars. Le même à M. de Voutrou. Le roi lui a encore accordé le commandement de *L'Afriquin* pour un voyage à Québec. Enverra l'ordre à M. de Galissonnière. Folio 50, ½ page.
- 20 mars. Le même à M. Buisson. Approvisionnements pour l'île Royale. Folio 50, 1 page.
- 20 mars. Le même à M. de Beauharnais. Poudres pour le Canada et l'île Royale. Folio 50½, ½ page.
- 20 mars. Le même au même. A nommé les mêmes officiers pour commander *L'Afriquin*, *La Charente* et *Le Samslack* destinés au Canada et à l'île Royale. Folio 51, 2 pages.
- 20 mars. Le même à M. de Beauvilliers, ingénieur. A reçu la carte du Labrador qu'il lui a envoyée. Pourra donner au Sieur La Joue, architecte de Québec, les éclaircissements qu'il demande pour finir la carte qu'il a dressée depuis le *Grand Banc* jusqu'à Montreal. Folio 51½, ½ page.
- 27 mars. Le même à M. Desmaretz. Il faut prendre les moyens de payer sans retards les lettres de change provenant du rachat de la monnaie de cartes. Il est bien assez que les porteurs perdent la moitié de leur valeur. Folio 54½, 3 pages. Soit 5 pp.
- 27 mars. Le même à M. Besnard. Approvisionnements pour l'île Royale et le Canada. Armement des vaisseaux. Folio 56, 3 pages. Soit 4 pp.
- 27 mars. Le même à M. de Beauharnais. Même sujet. Folio 57, 3 pages. Soit 5 pp.
- Le même à M. de Nointel. Les porteurs de cartes du Canada sont alarmés. Ils craignent que les lettres de change qu'ils ont acceptées ne soient pas payées à échéance. Ce serait cruel. Il est bien assez qu'ils perdent la moitié de la valeur de ces cartes. Le défaut de paiement ruinerait absolument le commerce du Canada et les habitants du pays. Le prie de représenter ces choses à M. Desmaretz. Il conviendrait de faire une monnaie particulière pour les colonies. En donnant plus de valeur à cette monnaie que sa valeur intrinsèque, on y trouverait un bon profit pour le roi. Avait représenté à M. Desmaretz la nécessité de fortifier les colonies françaises de nouveaux habitants et avait suggéré le moyen d'une loterie ou d'un impôt sur les loteries. Il se trouve que l'établissement de l'île Royale peut être grandement fortifié par le moyen des Acadiens, mais il faut faciliter leur départ et les soutenir à l'arrivée car ils laisseront de belles terres, etc., etc. Il serait impossible d'obtenir un aussi bon résultat autrement avec si peu de dépense. Il faut donc trouver l'argent nécessaire pour fonder solidement l'île Royale. Folio 59, 8 pages. Soit 14 pp.
- 1er avril. Arrêt qui renvoie la requête présentée par M. de Leuse, prêtre et chanoine de l'église cathédrale de Québec, par-devant les commissaires nommés par Sa Majesté par arrêt du 6 mai 1714. (M. de Leuse demandait à

1715. MM. Tremblay, Thibierge, Brisacier et autres procureurs du chapitre de Québec, la somme de 8,000 livres pour 20 années à lui dues du revenu de son canonicat.—E. R.) Folio 62½, 2 pages. Soit 3 pp.
- Arrêt qui renvoie la requête présentée par les doyen, chanoine et chapitre de Québec par-devant les commissaires nommés par Sa Majesté par arrêt du 10 mai 1714. Folio 63½, 3 pages. Soit 4 pp.
- 3 avril. Le même à MM. Néret et Gayot. Les prie d'examiner le placet des négociants de la Rochelle, dans lequel ils exposent que la suppression des castors gras les a rendus fort rares et d'un prix exorbitant ; qu'il convient que leur compagnie donne des ordres à M. de Louvigny de faire descendre à Québec tout le castor gras qui se trouve dans les pays d'en haut et de le payer sur le pied de 3 livres 10 la livre afin d'en augmenter la livraison. Folio 64½, 1 page.
- 3 avril. Le même à M. le marquis de la Galissonnière. Lui envoie les ordres du roi pour MM. de Voutrou, de Billy et Meschin, nommés pour commander *L'Africain*, *La Charente* et *Le Samslack*, que Sa Majesté envoie au Canada et à l'île Royale, etc., etc. Folio 65, 1 page.
- 3 avril. Le même à M. Amelot du Chaillon. Lui adresse le placet de MM. Néret et Gayot demandant une prolongation de leur privilège pour les indemniser des pertes qu'ils ont subies tant pour l'inexécution d'un article de leur traité que pour la non-jouissance du pays de la Baie d'Hudson et les déchets provenant de l'ancienne masse des castors. Le prie de communiquer ce placet à MM. les commissaires du Conseil du commerce. Folio 70, 1 page.
- 4 avril. Le même à M. le Baron de St-Castin. Ecrit à MM. de Fenoil et de Harlay de Cély pour qu'ils lui donnent leur protection dans les difficultés qu'il a avec M. de Sarrante Mariolet. Lui recommande d'agir avec diligence afin qu'il puisse passer à l'Acadie cette année. Folio 70½, 1 page.
- 4 avril. Le même à M. de Harlay de Cély, intendant à Pau. Le prie de voir M. de Sarrante Mariolet pour qu'il rende compte de sa gestion à M. de St-Castin. Désire éviter un procès afin de permettre à M. de St-Castin de retourner prochainement au Canada où sa présence est nécessaire. Folio 71, 1 page.
- 4 avril. Le même à M. de la Rochealart. Est informé que les sergents des 7 compagnies de l'île Royale sont très mauvais. Le prie d'examiner s'il ne pourrait choisir 14 caporaux des compagnies qui servent à Rochefort pour les remplacer. Folio 71½, 1 page.
- 4 avril. Le même à M. de Beauharnais. Comme il se trouve de la bonne terre à briques au Port Toulouse, il le prie d'y envoyer 2 bons briquetiers et 4 bons maçons, aussi 60 recrues choisies parmi les hommes ayant un métier. Folio 72, 3 pages. Soit 5 pp.
- 4 avril. Le même à M. Besnard. Même sujet. Folio 73, 1 page.
- 4 avril. Le même à M. Buisson. Envoi de farine et de biscuit à l'île Royale. Folio 73½, ½ page.
- 4 avril. Le même à M. Landréau. Le prie de hâter le départ pour l'île Royale de M. Viarien qui servait de chirurgien-major à Plaisance. Folio 74, ½ page.
- 4 avril. Le même à M. Lempereur au sujet de droits prélevés à Bordeaux sur les morues de Mde Onfroy, de St-Malo. Folio 74, ½ page.
- 4 avril. Le même à M. Besnard. Demande des éclaircissements à l'égard de la réclamation du Sieur Pascaud, négociant de la Rochelle. Sa réclamation paraît juste. Folio 74½, 2 pages.
- 7 avril. Le même à M. l'Empereur, à Saint-Malo. Les armateurs se plaignent que le renchérissement des gages des pêcheurs enlève tous leurs profits. Suggestions pour remédier à cet état de choses. Folio 77½, 3 pages. Soit 4 pp.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1715.
12 avril. Le même à M. de Beauharnais. Ne peut accorder le commandement de *La Charente* à M. de Forest qu'il recommande pour remplacer M. de Billy qu'il dit être hors d'état de servir. Ce dernier, au contraire, demande le commandement du *Samslack* au lieu de *La Charente*, ce qu'il ne peut lui accorder. Folio 79½, 1 page.
- 12 avril. Le même à M. Besnard. Est satisfait du compte qu'il lui rend des progrès de l'armement des vaisseaux destinés pour l'île Royale et le Canada. *Le Samslack* devra partir le premier avec une partie de ce qui est destiné à l'île Royale. Folio 80, 2 pages.
- 12 avril. Le même à M. de Billy. Les choses étant réglées ainsi, il ne peut lui donner maintenant le commandement du *Samslack*. Folio 80½, 1 page.
- Le même à M. Pajot. Est surpris que le radoub de *La Charente* soit aussi considérable. Folio 80½, ½ page.
- 18 avril. Le même à M. Amyant Danseville. Voit avec plaisir qu'il doit envoyer 2 navires à l'île Royale et y fonder un établissement. Folio 82, 1 page.
- 23 avril. Le même à M. Desmaretz. Est surpris de n'avoir pas eu de réponse de lui au sujet des fonds nécessaires pour l'île Royale et pour les secours à donner aux habitants de l'Acadie. La question est de grave importance et le temps presse. Folio 82½, 3 pages. Soit 5 pp.
- 29 avril. Le même à M. Amelot. Apprend que lui et M. d'Argenson ont trouvé le moyen de mettre d'accord MM. Néret et Gayot et les chapeliers de Paris. Désire savoir ce qui a été décidé. Folio 84, 1 page.
- 30 avril. Le même à M. Lefèbre. Lui envoie une requête de M. l'évêque de Québec, demandant la cassation d'un arrêt du Conseil Supérieur de Québec, à l'occasion d'un procès de Mademoiselle Boulanger contre le Père Denis, Récollet. Folio 84½, ½ page.
- 30 avril. Le même à M. de la Rochealart. Le prie de faire une nouvelle tentative pour déterminer des caporaux à aller comme sergents à l'île Royale. Folio 86, ½ page.
- 30 avril. Le même à M. L'Empereur. Le prie de forcer M. Lafont, qui a reçu l'argent qui est dû à M. de Saint-Ovide et autres officiers de la frégate *La Valeur*, pour leur subsistance pendant qu'ils étaient prisonniers en Angleterre, de leur payer cette somme en argent. Folio 86½, 1 page.
- 30 avril. Le même à M. de la Forcade, banquier. Donne ordre au trésorier d'acquitter la lettre de change tirée par M. des Goutins. Folio 87½, ½ page.
- 30 avril. Le même à M. de Champigny. Même sujet. Folio 87½, ½ page.
- 30 avril. Le même à M. l'abbé L'Echassier. Lui accorde le passage au Canada de 3 ecclésiastiques. Folio 88, ½ page.
- 30 avril. Le même à M. Besnard. Est aise qu'il ait trouvé le moyen de payer les ouvriers qui travaillent au radoub des vaisseaux et d'acheter les approvisionnements pour l'île Royale. Folio 88, 2 pages.
- 30 avril. Le même à M. de Beauharnais. Espère envoyer bientôt les fonds pour payer les achats de l'Acadie. Craint qu'il ne puisse en faire autant pour ceux du Canada. Instructions diverses. Folio 89, 4 pages. Soit 6 pp.
- 30 avril. Le même à M. Landréau. Lui envoie l'ordre pour faire arrêter un capitaine de navire qui a refusé de prendre à son bord, pour la ramener en France, une fille de mauvaise vie que MM. de Costebelle et de Soubras lui ordonnaient d'amener. Folio 90½, 1 page.
- 30 avril. Le même à M. de Voutron. Pourra partir pour le Canada avec son vaisseau après le départ de ceux qui vont à l'île Royale. Folio 91, 1 page.
- Marly,
3 mai. Le même à M. de Montholon. Le prie d'assurer les fournisseurs qu'ils seront payés bientôt. Folio 92½, 1 page.

1715.
3 mai. Le même à M. Beauharnais. Accordera passage à 3 Sulpiciens. Folio 93, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 mai. Le même à M. de Billy, à Nantes. Puisque sa santé ne lui permet pas de faire le voyage à l'île Royale, il lui accorde son congé. Folio 94 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles,
13 mai. Le même à M. Desmaretz. Le presse fortement de faire les fonds nécessaires pour approvisionner et supporter l'établissement de l'île Royale s'en perdre de temps. Folio 95 $\frac{1}{2}$, 5 pages. Soit 9 pp.
- Marly,
14 mai. Le même à M. Besnard. Le prie d'assurer aux ouvriers et aux fournisseurs qu'ils n'auront pas longtemps à attendre pour leur paiement. Folio 98, 1 page.
- 14 mai. Le même à M. de Montholon. Instructions diverses au sujet des achats pour l'île Royale. Folio 98, 1 page. Soit 2 pp.
- 14 mai. Le même à M. de Beauharnais. L'acier de Darizik, envoyé à l'île Royale, n'était pas de la qualité voulue. Il faut envoyer celui d'Espagne.
- 25 mai. Le même au Rév. Père Le Tellier. M. le coadjuteur de Québec prétend qu'il ne peut faire aucun bien pour le spirituel qu'il n'ait de quoi subsister et assister les pauvres et les sauvages pour le temporel ; que sa pension de 3,000 livres est insuffisante. Le roi trouve agréable qu'il le propose pour une pension sur un bénéfice. Folio 102 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 mai. Le même à M. de Voutron. N'approuve pas sa proposition au sujet des passagers qui vont au Canada. Folio 103, 1 page.
- 25 mai. Le même à M. Meschin. Est aise d'apprendre qu'il sera bientôt prêt à partir pour l'île Royale. Folio 103, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 mai. Le même au Père LeBlanc, jésuite. A appris avec plaisir qu'il avait été nommé procureur des missions de son ordre à la Nouvelle-France à la place de M. de Lamberville. Accorde passage à 2 Pères jésuites. Folio 104, 1 page.
- 25 mai. Le même à M. de Harlay de Cély. Le remercie de ses bons offices en faveur du baron de Saint-Castin. Folio 104 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 mai. Le même à M. de Senoil, premier président à Pau. Id. Folio 104 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 mai. Le même à M. Desmaretz. Lui adresse une lettre de Madame Montholon, faisant voir l'urgence de lui remettre les fonds pour l'approvisionnement de l'île Royale. Folio 105 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 29 mai. Sauf-conduit pour le Sieur de la Boularderie. Folio 106, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 mai. Le même à M. Meschin. Ne peut lui procurer un arrêt de surséance aux poursuites intentées contre lui et M. de Marigny. Folio 106 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles,
3 juin. Le même à M. de Beauharnais. Passage accordé au fils du Sieur Benoit, chirurgien-major des troupes au Canada. Folio 107, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 juin. Le même au même. Le roi a résolu de faire partir immédiatement *Le Samslack* avec quelques approvisionnements pour l'île Royale en attendant l'armement des autres vaisseaux, afin de faire voir aux troupes et aux habitants qu'on ne les abandonne pas. Emploi des fonds qui seront envoyés avec ce vaisseau. Instructions diverses. Folio 107 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 4 juin. Le même à M. de Montholon. Il est fâcheux que les fournisseurs ne veuillent rien délivrer avant paiement sur des assurances précises. M. de Selle sera sous peu en état de remettre les fonds nécessaires. Puisqu'il n'y a point d'acier d'Espagne à Rochefort, il faut en envoyer moitié de celui de Limoges, moitié de celui du Piedmont. Folio 108 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 4 juin. Le même à M. Pajot. Regrette que les ouvriers aient quitté l'ouvrage de l'armement faute de paiement de leurs gages. Espère sortir avant peu de ce triste état, etc., etc. Folio 109 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 4 juin. Le même à M. Besnard. Même sujet. Folio 110 $\frac{1}{2}$, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1715.
6 juin. Le même au Père Saturnin Diroh, ex-provincial des Récollets de Bretagne à Morlaix. Ferait mieux d'envoyer les deux religieux de son ordre qu'il destine à l'île Royale sur des vaisseaux de Nantes, attendu que le départ de ceux du roi peut être retardé. Folio 112, 1 page.
- 6 juillet. Le même à M. de la Guerre Charbise. Il est vrai que le roi fait passer à l'île Royale M. de Beaucourt, ingénieur en chef du Canada, mais il est remplacé par M. de L'Hermitte, de sorte qu'il n'y a pas de vacance. N'a que de bons témoignages de son frère, M. de Marville, sous-ingénieur au Canada. Folio 112½, 1 page.
- 11 juin. Le même à M. Gaudion. Le prie de payer les lettres de change tirées par son commis à Québec, M. Petit. Folio 116, 1 page.
- Marly,
17 juin. Le même à M. Desmaretz. Espérait qu'il lui fournirait les fonds nécessaires à l'armement des vaisseaux et à l'achat des approvisionnements pour l'île Royale. N'a aucune nouvelle de lui à ce sujet et voit avec douleur que la saison va se passer sans porter secours à cet établissement. Les conséquences seront désastreuses, déjà les matelots engagés pour ce voyage ont déserté. M. Gaudion va être embarrassé pour le paiement des lettres de change du Canada qu'il a acceptées, si les fonds ne lui sont pas remis de suite. Folio 117, 2 pages.
- 19 juin. Le même à M. le Marquis d'Aligre. Peut accorder l'aide majorité de l'île Royale à M. le Comte d'Agrain s'il consent à l'accepter. Attend sa réponse. Folio 118, ½ page.
- 19 juin. Le même à M. de Beauharnais. M. Desmaretz n'ayant pas encore fait les fonds, pour le Canada et l'île Royale, et la saison étant très avancée, il faut abandonner l'armement de *La Charente* qui serait très long et tâcher d'envoyer de suite un petit navire marchand à Québec, etc., etc. Folio 118, 3 pages.
- 19 juin. Le même à M. de la Rochealart au sujet de soldats qui veulent aller servir à l'île Royale en qualité de sergents. Folio 119, 1 page.
- 19 juin. Le même à M. de Beauharnais. Lettres de change acceptées par M. Gaudion. Folio 119½, 1 page.
- 19 juin. Le même à M. Le Febvre. Le prie de voir M. Chubéré à l'égard des pièces qui concernent l'évêché et le chapitre de Québec. Folio 120½, ½ page.
- 26 juin. Le même à M. Desmaretz. Le prie de lui faire connaître définitement s'il doit compter ou non sur des fonds pour l'île Royale. Il est inutile de faire des travaux pour l'armement des vaisseaux si aucuns fonds ne sont accordés. En même temps il est triste de laisser les troupes et les habitants exposés à la pire des misères dans un pays désert. Le tort causé à cet établissement sera irréparable. Folio 122, 1 page.
- Juin. Le même à M. Gaudion. Lettres de change. Folio 122½, 2 pages.
- 2 juillet. Le même à M. Desmaretz. M. Gaudion a laissé protester les lettres de change du Canada qu'il avait acceptées, faute par lui de lui remettre les fonds. Les Canadiens qui sont en France se plaignent avec raison des conséquences désastreuses qui doivent en résulter. Le prie de remettre ces fonds avant le départ des vaisseaux afin de ne pas laisser porter cette fâcheuse nouvelle au Canada. Folio 123, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. le marquis d'Orsé (?). Le roi a accordé l'emploi d'aide-major à l'île Royale à M. le comte d'Agrain. Folio 124, ½ page.
- 3 juillet. Le même à M. le marquis d'Aligre. Même sujet. Folio 124½, ½ page.
- 3 juillet. Le même à M. l'abbé de Maupéon. L'évêque de Québec lui a écrit qu'il n'a pu prendre aucun parti sur l'acceptation de la bulle du pape condamnant le livre du Père Quesnel. Pour le déterminer il est nécessaire d'en user avec lui comme avec les évêques qui ne sont pas du corps du clergé de France. Il n'attend que cela pour délivrer son mandement. Le prie

1715. de faire les expéditions nécessaires qu'il lui fera transmettre. Folio 125, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Harlay de Cély. Lui envoie une lettre de M. le baron de Saint-Castin avec le copie du compromis qu'il a fait avec M. de Sarante. Le prie de protéger M. de Saint-Castin, attendu que M. de Sarante veut éluder ses actes et faire un procès. Folio 126, 1 page.
- 8 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Le Père LeBlanc, craignant que les vaisseaux du roi ne passent pas au Canada cette année, demande qu'il soit accordé passage aux 2 Pères jésuites sur un vaisseau marchand. Folio 126½, 1 page.
- 9 juillet. Le même à M. Besnard. Veut bien, pour le débarrasser de Mademoiselle d'Aubusson, lui procurer son passage sur le navire de M. de Bonfils qui va au Canada, ou qu'elle soit mise chez les Sœurs de l'hôpital. Folio 126½, ½ page.
- 10 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Doit s'efforcer de faire consentir les fournisseurs à faire des avances en les assurant que l'argent leur sera remis bientôt par M. Desmaretz, afin de pouvoir envoyer le plus d'effets possibles au Canada par le vaisseau de M. de Bonfils. Doit faire retarder de quelques jours le départ de ce vaisseau. Mademoiselle d'Aubusson. Folio 127, 1½ page. Soit 3 pp.
- 10 juillet. Le même à M. Massiot au sujet du départ du vaisseau de M. de Bonfils. Folio 127½, ½ page.
- 10 juillet. Le même à M. Desmaretz. Est persécuté par les porteurs de lettres de change du Canada. Le prie de porter toute son attention à cette affaire. Nouvelles plaintes au sujet des fonds pour l'île Royale. Folio 128, 1 page.
- 10 juillet. Le même au révérend Père Le Tellier. Le coadjuteur de l'évêque de Québec est sensible à la faveur que le roi lui a accordée, mais il ne paraît pas vouloir passer au Canada malgré la nécessité de sa présence. Le prie de l'y déterminer. Folio 128½, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Envoie ses paquets en toute diligence. Espère qu'il aura fait retarder le départ du vaisseau de M. de Bonfils. Folio 129, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. Massiot. Même sujet. Folio 129½, ½ page.
- 15 juillet. Le même à M. L'Hostellier. Fonds pour le rachat des cartes. Folio 131½, 1 page.
- 15 juillet. Le même à M. le Fébure. A appris avec plaisir l'accommodement fait par M. l'abbé Bégon entre la prieuré de la Colombe et M. Thibaut, député du chapitre de Québec. Folio 132, 1½ page.
- 15 juillet. Le même à M. de Beauharnais au sujet du passage du nommé Daigremont. Folio 132½, ½ page.
- 17 juillet. Le même à M. Desmaretz. M. Gaudion (trésorier de la marine), qui avait accepté les lettres de change pour le rachat des cartes du Canada, sur sa parole de les acquitter, est sur le point d'être arrêté. Cela produit un scandale effroyable et cause la ruine du Canada. Le roi en est peiné et désire qu'il paille voir. Folio 133½, 2 pages.
- 17 juillet. Le même à M. l'abbé Bégon. Ne peut payer en argent les appointements de son frère. Pourra le payer par des assignations et des rentes, s'il y consent. Ne peut faire rien de mieux et la conduite de son frère au Canada ne mérite pas de faveurs. Il vient de toutes parts un concert de plaintes contre lui d'une gravité exceptionnelle. Il a fait construire 4 vaisseaux à la Rochelle pour faire le commerce. Il a envoyé 2 navires chargés de blé et de farine aux îles alors qu'il défendait l'exportation, causant par là une émeute à Québec. Il a fait sceller tous les blueaux des particuliers afin d'être seul à faire des farines. Il a vendu des blés à 16 livres le minot qui n'auraient pas valu plus de 4 s'il ne s'en était pas

DOC. DE LA SESSION No 8c

1715. rendu maître et qu'il n'eût pas empêché tout le monde d'en vendre et d'en acheter. A voulu contraindre les marchands à livrer au Sieur Haynard, son homme de confiance, des farines à 30 livres le baril, alors que par l'augmentation dont il était lui-même la cause, elles valaient 60 livres, etc., etc., etc. Il se rend absolument maître du commerce du Canada et les gens sont perdus sans ressource si on ne met un terme à son avidité. S'il revient encore des plaintes aussi générales il en informera le roi. Espère qu'il s'appliquera à réparer tout le mal qu'il a fait. Folio 134½, 5 pages. Soit 8 pp.
- 24 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Accordera passage sur *L'Africain* aux nommés Vincent Perrin et Jacques Courfial, le premier pour résider à l'île Royale où ses parents sont établis, le deuxième pour passer à Québec où il a sa famille. Folio 139, ½ page.
- 29 juillet. Le même à M. de Champigny, au sujet de la Demoiselle d'Aubusson. Folio 140, ½ page.
- 29 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Des 60 soldats de l'île d'Oléron, qu'il devait envoyer à l'île Royale, il en reste encore 28, qu'il devra faire passer sur *L'Africain*. Folio 140½, 1 page.
- 31 juillet. Le même au même. Envois pour le Canada. Attend de jour en jour les fonds pour mettre *L'Africain* en état de partir. Folio 143, 3 pages. Soit 5 pp.
- 31 juillet. Le même à M. Mouchard, député au Conseil du commerce. Comprend comme lui tout le tort que cause le non-paiement des lettres de change du Canada. Doit s'adresser à M. Desmaretz. Folio 144½, ½ page.
- 4 août. Le même à M. Amyrault d'Anseville. Même sujet. Folio 145½, 1 page.
- 4 août. Le même à M. de Harlay de Cély. M. de Saint-Castin se plaint que M. de Sarrante publie partout qu'il est un bâtard. C'est une calomnie qui prouve qu'il veut éluder le paiement de ce qu'il doit à M. de Saint-Castin. Il mériterait d'être puni. Folio 146, 1 page.
- Versailles, 10 août. Le même à M. Pressiat. Espère que l'affaire de l'église de Québec se terminera bientôt de la manière que le roi souhaite. Folio 148, 1 page.
- 21 août. Le même à M. de Beauharnais. Fera désarmer *L'Africain*, la saison étant trop avancée pour l'envoyer à l'île Royale. Folio 154, 1 page.

1715.

Enregistrement des lettres écrites par Monseigneur le comte de Pontchartrain aux officiers de la Nouvelle-France depuis le mois de janvier jusqu'à l'établissement du Conseil de marine.

- Versailles, 12 février. Le ministre à M. de Vaudreuil. Congé accordé à Louis Girard, soldat. Folio 159, 1 page.
- 9 mars. Le même à M. Bégon. Lui envoie copie du chiffre qui a été brûlé lors de l'incendie du Palais. Folio 159½, ¼ page.
- Le même au même. Remettra à MM. Néret et Gayot les 66 barils de poudre qu'ils ont prêtés au roi. Folio 159½, 1 page.
- 17 mars. Le même à M. Berthelot de Beaucours. A été nommé pour remplacer M. L'Hermitte comme ingénieur à l'île Royale. Sera en même temps lieutenant du roi. N'aura pas d'appointments comme ingénieur, mais aura 1,700 livres comme lieutenant du roi. Folio 160, 2 pages.
- 17 mars. Le même à M. de Ramezay. Même sujet. M. L'Hermitte remplacera M. de Beaucours comme capitaine et ingénieur et sera en même temps lieutenant du roi à Trois-Rivières. Folio 161, 2 pages.
- 17 mars. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 161½, 2 pages.

1715.
30 avril. Le même à M. de Ramezay. MM. Néret et Gayot s'obligent à prendre 40 milliers de castors gras et à le payer à raison de 60 sols la livre. Folio 162, 2 pages.
- 30 avril. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 163, 1½ page.
- 30 avril. Le même à M. de Louvigny. Même sujet. Folio 163½, 2 pages.
- Marly,
25 mai. Le même à M. le coadjuteur de Québec. Le roi lui accordera une pension sur un bénéfice à la première distribution qu'il en fera. Espère qu'il ne manquera pas de se rendre à Québec sur *L'Afriquain*. Folio 165, 1½ page.
- Versailles,
11 juin. Le même à M. Bégon. Donnera sa protection au Sieur Bonfils, négociant de La Rochelle, pour le recouvrement des sommes qui lui sont dues à Québec. Folio 165½, ½ page.
- Marly,
26 juin. Le même à M. le coadjuteur de Québec. Le félicite de la pension de 3,000 livres que le roi lui a accordée. Sa présence est nécessaire à Québec. Folio 166, 1 page.
- 10 juillet. Le même à M. Bégon. Est satisfait de l'attention qu'il a donnée à l'approvisionnement de l'île Royale. Perte que fait le Sieur Pascaud dans l'exécution de son contrat. Croit qu'il mérite dédommagement. Comprend qu'il ait prohibé l'exportation des farines, mais ne comprend pas qu'il ait défendu la vente des blés dans le pays. Lettres de change. Disette de fonds. Aurait dû brûler les vieilles cartes et en faire de nouvelles plutôt que de faire usage des anciennes. Le prie de faire un mémoire sur les avantages qui pourraient découler de la liberté du commerce. M. de Vaudreuil de Cavagnal repasse au Canada. Sur requête de l'évêque, le roi a été bien prêt de casser les arrêts rendus contre le Père Denis à la poursuite de Mademoiselle de Saint-Pierre. Cette affaire a causé un scandale que l'on pouvait éviter en s'adressant à M. de Galiffet qui la provoquait en sous-main. Le blâme d'avoir retardé l'établissement de Michilimakinak, d'avoir refusé des vivres et des canots à M. de Saint-Castin, etc., etc. Il faut que M. de Vaudreuil soit d'un caractère bien doux pour avoir toléré ses prétentions exagérées. Désire connaître ses raisons pour l'augmentation du prix de la poudre. Placet de la veuve Ricard. Lui envoie 2 requêtes des Sulpiciens. A permis à M. de Vaudreuil de rester en France jusqu'à l'année prochaine. Honneurs dans les églises. Demande de l'évêque, au sujet de l'Hôtel-Dieu de Québec. M. de Louvigny. Folio 166, 21 pages.
Soit 35 pp.
- 13 juillet. Le même à M. Collet. Doit s'abstenir de "motifier" ses conclusions. Folio 190½, 2 pages.
- 13 juillet. Le même à M. de la Martinière, doyen du Conseil. Est fâché du mauvais état de ses affaires. Lui a accordé une gratification de 200 livres. Folio 191, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. Coulon de Villiers. Le roi lui a accordé une lieutenance. Folio 191½, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. de Lino. A reçu son mémoire concernant l'administration de la justice. Folio 191½, 1 page.
- 13 juillet. Le même au Père de Breslay. Sur l'état de sa mission. Gratification. Folio 192, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. de Souvigny. Ce qu'il marque, des inconvénients graves d'une guerre avec les Renards, est conforme aux instructions que le roi a données à M. de Vaudreuil. Espère qu'il pourra éviter cette cruelle nécessité. Comprend que cette guerre serait plus promptement terminée si elle était faite avec 800 Français qu'avec des sauvages, mais ne peut entrer dans cette dépense. A accordé des permissions pour 15 canots, à condition que la traite ne se fasse qu'à Michilimakinak, au Détroit et aux Illinois, ce qui donnera satisfaction aux sauvages alliés,

DOC. DE LA SESSION No 8c

1715. car ils pourront eux-mêmes faire la traite avec les nations plus éloignées. Folio 192½, 4 pages. Soit 5 pp.
- 13 juillet. Le même à M. Saint-Pierre de Repentigny. Le roi lui a accordé la compagnie vacante par la mort de M. de la Forest. Id. à M. d'Ervilliers. Id. à M. de la Guerre Marville. Folio 194, 2 pages.
- 13 juillet. Le même à M. Dupont. A accordé à son petit-fils, M. de Meloises, une expectative d'enseigne. Devra s'adresser à M. Bégon au sujet d'un moulin qui lui a été pris pour les fortifications. Folio 195, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. de Galiffet. Est bien aise qu'il ait renvoyé Mademoiselle de Saint-Pierre; aurait dû le faire plus tôt et aurait dû empêcher le procès que le père et la mère de cette fille font au Père Joseph. Il paraît qu'il a pris sa sœur âgée de 15 ans à sa place pendant son absence. Espère qu'il l'aura congédiée à son retour. Folio 195½, 3 pages.
- 13 juillet. Le même à M. l'abbé de Belmont. M. l'évêque lui apprend qu'il a trouvé dans le gouvernement de Montréal 3 ou 4 missions ou paroisses qui ne sont pas desservies. Espère qu'avec les 3 Sulpiciens qui sont allés au Canada l'année dernière et ceux qui y passent cette année, il pourra y placer des prêtres résidants. Folio 196½, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. l'évêque de Québec. Eglise de Québec. Est aise qu'il soit satisfait du partage des biens que les commissaires du conseil ont fait entre l'évêché et le chapitre. Fixation des cures. Le roi n'a pas jugé à propos de casser les arrêts du conseil dans l'affaire St-Pierre contre le Père Joseph, attendu qu'il n'y a pas eu empiétement sur la juridiction ecclésiastique. Le Père Joseph a eu tort de refuser par écrit l'absolution à Mademoiselle de St-Pierre, et surtout d'en expliquer la cause. Le roi a ajouté à la pension de 3,000 livres à M. le coadjuteur une autre pension de pareille somme sur un bénéfice. Honneurs dans les églises. Cures de Montréal. Hôtel-Dieu de Québec. Bulles du Pape condamnant le livre du Père Quesnel. A tenu compte de ses recommandations au sujet des promotions de MM. de Contrecoeur et des Meloises. Folio 197, 6 pages. Soit 10 pp.
- 13 juillet. Le même à M. de Tonty. Pourra faire usage de son congé lorsqu'il le jugera convenable. Lui a donné congé pour un canot en considération du voyage qu'il fit pour inviter les sauvages à descendre à Québec. Folio 199½, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. de Longueuil. L'attachement que les Iroquois ont pour lui attirant leurs visites et des dépenses, le roi lui accorde une pension de 300 livres. Folio 200, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. l'abbé Glaudelet. Est aise d'apprendre qu'il n'a plus de discussions avec M. l'évêque et qu'il est résolu de vivre en bonne intelligence avec lui. Folio 200½, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. de Ramezay. Doit s'efforcer d'éviter la guerre avec les Renards. Doit mettre tout en œuvre pour faire échouer les efforts des Anglais et des Flamands pour s'attirer le commerce des sauvages. A bien fait d'écrire au gouverneur de Manatte. Donnera l'ordre d'arrêter les coureurs de bois Bourdon, Bourmont et Bisailon. N'a pu accorder à son fils une expectative. Donnera une pension à madame D'Argenteuil, sa belle-sœur, dès qu'il en aura l'occasion. Il doit être fait un accommodement entre M. Riverin, au nom de la colonie, et les Fermiers du Domaine d'Occident, mais il ne reviendra très probablement rien à la colonie et il lui sera impossible de lui faire payer les 2,000 livres que cette dernière lui doit. Le roi ne veut pas accorder de terres en seigneurie et ne pourra confirmer celles qui ont été données à M. de Longueuil et à lui. Espère que la nouvelle venue d'Orange, que les Renards avaient défait 5 canots français, est fausse. Folio 201, 4 pages. Soit 7 pp.

1715. Le même à M. Bégon. Les affaires de l'église de Québec ne sont pas encore terminées à Rome. Folio 203, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. Hazeur, curé de Champlain. Ne se laissera pas prévenir contre son frère s'il se conduit comme il le doit. Folio 203, 1 page.
- 13 juillet. Le même à M. Le Verrier. Espère qu'il remplira son devoir comme major des troupes. Folio 203½, ½ page.
- 13 juillet. Le même à M. Bégon. Nombreuses plaintes contre lui. Il se rend maître de tout le commerce du Canada. A fait construire 3 ou 4 vaisseaux dont le Sieur Butler, de la Rochelle, a la direction. A envoyé 2 vaisseaux aux îles chargés de farine, et pour cette raison a fait défense aux autres d'en porter, sous prétexte qu'il fallait attendre si la récolte serait bonne. Longue énumération de plaintes graves. Espère qu'il pourra se justifier, ayant peine à croire qu'il ait été capable de tant de choses contraires à l'honneur, à la religion et au service du roi. Cependant, les plaintes sont si nombreuses et si générales que le doute n'est guère possible. S'il ne s'amende pas il perdra sa protection. Folio 204, 3 pages. Soit 4 pp.
- 15 juillet. Le même à M. l'évêque de Québec. Les pouvoirs donnés par le chapitre de Québec à M. Thiboust, chanoine, sont bien étendus et peu convenables dans la situation. Ne croit pas que le chapitre l'ait consulté. Folio 205, 1 page.
- 16 juillet. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 205½, 1½ page.

ENREGISTREMENT DES LETTRES ÉCRITES PAR MONSIEUR LE COMTE DE PONT-CHARTRAIN AUX OFFICIERS DE L'ÎLE ROYALE DEPUIS LE MOIS DE JANVIER JUSQU'À L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL DE MARINE.

- Versailles, 27 janvier. Le ministre à M. de Soubras. Le prie, s'il ne l'a déjà fait, de terminer la question du partage du produit des effets de la prise du fort Saint-Jean sur les Anglais. Placet de M. de Lasson, qui prétend y avoir un intérêt considérable. Folio 207, 1 page.
- 25 février. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Donneront leur protection à M. de la Haranèdes, négociant de Saint-Jean de Luz, au cas où le vaisseau qu'il envoie au Labrador pour y faire la pêche à la baleine ne réussirait pas. Folio 207½, 1 page.
- 17 mars. Le même aux mêmes. Est chagrin d'apprendre que des fortifications à Louisbourg coûteront un prix immense, ce que le roi ne peut faire. Attendu qu'il s'y trouve beaucoup d'habitants, le roi veut qu'on y élève quelques batteries pour mettre la place à l'abri d'un coup de main, en attendant qu'on puisse peu à peu fortifier plus solidement la place. Il y sera stationné 2 compagnies et M. de Saint-Ovide y commandera. Il est fâcheux qu'il y ait une barre à l'entrée du Port Toulouse. Il serait à désirer qu'on put y trouver un bon chenal. Il sera très utile pour l'établissement des habitants de l'Acadie. Il faudra y ériger des batteries. Le roi veut qu'il y ait une compagnie en garnison avec l'aide-major. Les avantages du Port Dauphin sont si nombreux, tant pour la sûreté des navires, l'abondance de la grève, les bonnes terres et la facilité des fortifications, que le roi a résolu d'en faire le principal établissement et de le fortifier solidement; qu'ils y fassent leur résidence avec l'état-major et 4 compagnies. Peuvent prendre leurs dispositions en conséquence sans attendre l'arrivée du *Samslack* et de *L'Afriquin*. Vu l'âge avancé de M. L'Hermitte, M. Berthelot de Beaucours le remplacera comme ingénieur. Folio 207½, 4 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1715.
17 mars. Le même à M. L'Hermitte. L'informe qu'il remplacera M. Berthelot de Beaujours au Canada et qu'il sera de plus lieutenant du roi à Trois-Rivières. Folio 209, 2 pages.
- 24 mars. Le même à M. de Costebelle. Le prie de rendre tous les services qu'il pourra à M. de Courcy, qui se rend à l'île Royale avec la frégate *La Mutine*. Le même à M. de Courcy. Folio 209½, 1 page.
- 18 avril. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Au sujet de 14 chaloupes appartenant à M. Amiau d'Anseville, négociant de Saint-Malo, laissées par lui l'année précédente à l'île Royale. Folio 210, 1 page.
- 4 juin. Le même à M. de Costebelle. Le roi est très satisfait de la conduite qu'il a tenue à l'évacuation de Plaisance. A cependant montré trop de complaisance à l'égard des habitants en les laissant continuer leur pêche à Plaisance au lieu de se rendre de suite à l'île Royale. Est aise de savoir qu'il n'a eu aucune difficulté avec le colonel Moody et que tous les habitants français ont quitté Terre-neuve. La question de la vente de leurs immeubles sera difficile à régler en leur absence. Le major (M. de Ligondes) aura rang sur les capitaines. A accordé à la veuve du capitaine du Vivier une pension de 300 livres. M. de la Ronde Denys commandera au Port Toulouse. Ne peut lui accorder la nouvelle augmentation d'appointements qu'il demande. N'a pas encore de nouvelles de M. Durand de la Garenne. Lui donnera ordre de passer à l'île Royale. Lui adresse un ordre pour interdire et mettre aux arrêts M. de Sainte-Marie, son beau-frère. Le Sier de Villejoint. Folio 210½, 12 pages. Soit 24 pp.
- 4 juin. Le même à M. de Soubras. A reçu ses lettres des 4, 22 et 25 septembre ; 3, 24, 27 et 28 octobre ; 7 et 12 novembre ; 3 décembre ; 14 janvier ; 2 et 5 février derniers. Importance de mettre les postes de l'île Royale en bon état de défense. Jalousie qu'en éprouvent les Anglais. Les contretemps essayés à l'île Royale pendant l'hiver par les habitants de Plaisance proviennent de leur retard à s'y rendre. MM. de la Ronde et de Pinsens ont promis trop positivement aux habitants de l'Acadie que le roi leur donnerait des vivres pour une année. Cette promesse ne devrait être tenue que pour les plus nécessaireux. Assurera aux habitants que le roi n'accordera pas de terres en seigneurie. Approuve l'ordonnance pour défendre la vente du vin et de l'eau-de-vie aux soldats et celle qui déclare nuls les marchés et conventions verbales. A bien fait de prendre des reçus des Acadiens, à qui il a livré des agrès malgré la défense des Anglais. Croit que la mollesse et l'indolence des Acadiens proviennent de leur éloignement de tout commerce et du défaut de débouchés pour leurs denrées. Les avantages du commerce feront ressortir l'adresse et les talents qu'ils ont. Indiscipline des officiers et soldats. Résidera au Port-Dauphin ainsi que M. de Costebelle. Instructions diverses. Folio 216, 20 pages. Soit 33 pp.
- 4 juin. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Leurs attributions respectives. Le roi a été touché du zèle et de l'attachement des sauvages de l'Acadie, qui non seulement ne veulent pas séparer leur cause de celle des Français, mais ont déclaré hardiment aux Anglais qu'ils ne les reconnaissent pas comme les maîtres de leur pays. Il faut secrètement et prudemment les maintenir dans ces sentiments. "J'ai appris avec beaucoup de surprise la manière dure et injuste avec laquelle le général Nicholson a traité les habitants de l'Acadie et l'opposition qu'il a formée à la sortie de leurs biens mobiliers et à la vente des immobiliers, ce qui est contraire non seulement aux ordres qu'il avait reçus de la feuë reine d'Angleterre, mais encore à ce dont il était convenu lui-même avec MM. de la Ronde et Pinsens. J'ai écrit sur tout cela à M. d'Iberville, à Londres, pour qu'il porte de vives plaintes au roi d'Angleterre. Je vous ferai savoir la suite,

1715. cependant, il est nécessaire que de votre part vous fassiez tout ce qui pourra dépendre de vous pour faire entendre raison au gouverneur Anglais sur la justice qu'il doit à ces habitants. Comme M. de Nicholson est rappelé, et que M. Vetch va le relever, je crains que ce dernier n'ait pas de meilleures dispositions, ayant déjà donné, dans le temps qu'il était à l'Acadie, trop de marques de sa mauvaise volonté et de sa haine pour ces habitants. Il sera nécessaire que vous m'informiez de tout ce qui se passera à leur égard. Je connais comme vous la nécessité qu'il y aurait, dans la situation où sont les choses, d'envoyer en droiture un vaisseau du roi à l'Acadie pour y embarquer les habitants. Si les avis que vous m'avez envoyés à ce sujet par le Sieur de la Ronde m'étaient parvenus plus tôt, on aurait pu prendre des mesures assez à temps pour l'exécution de ce projet, mais il est à craindre que la permission que Sa Majesté a donné ordre à M. d'Iberville de demander en Angleterre ne soit pas si tôt accordée et qu'elle ne vienne trop tard pour pouvoir envoyer ce vaisseau cette année. Dans cet état il faudra que vous examiniez ce que vous pourrez faire par vous-mêmes à ce sujet et par le moyen de la frégate *Le Samslack* et la flûte *La Charente* que Sa Majesté envoie à l'île Royale, en vous conformant sur cela aux dispositions où sera le gouverneur Anglais et à la conjoncture dans laquelle vous vous trouverez.

"Sa Majesté aurait bien pu se déterminer à envoyer un vaisseau directement à l'Acadie, mais elle a jugé à propos d'en demander la permission en Angleterre dans l'incertitude si ce vaisseau serait reçu sans passeports, pour ne rien compromettre et éviter tout sujet de rupture avec les Anglais, attendu l'état présent de l'île Royale et la jalousie que leur donne ce nouvel établissement, ce qui demande qu'on agisse avec eux avec ménagement et circonspection.

"Sa Majesté est très satisfaite de la fidélité que les habitants de l'Acadie témoignent pour son service. Il est certain que s'ils passent à l'île Royale, comme il y a lieu de le croire, cet établissement deviendra d'abord très considérable, et sera dans peu en état de ne rien craindre. Ainsi, il faut que vous mettiez en usage tout ce que vous pourrez imaginer pour les y attirer et les empêcher autant qu'il se pourra de s'établir à l'île Saint-Jean. Il convient mieux à tous égards qu'ils s'établissent au Port-Toulouse et vous devez les y engager."

Feront des remontrances aux Anglais, au sujet de ceux des leurs qui font la pêche sur le banc en face du Port-Toulouse. S'efforceront de mettre dans leur devoir les prêtres d'un esprit inquiet et turbulent. Récollets de Bretagne et Récollets de Paris. Briqueterie au Port-Toulouse. Etablissement des sauvages de la mission du Père Gaulin à Antigoniche. Procès de Blanchet, accusé d'avoir assassiné un matelot anglais. Instructions diverses. Folio 226, 23 pages. Soit 32 pp.

4 juin. Le même à M. de Villejoin. Est informé qu'il s'est grandement relâché de l'accomplissement de ses devoirs. Folio 237½, 1 page.

4 juin. Le même à M. de Saint-Ovide. Après mûr examen des mémoires et avis sur le sujet, il a été décidé de faire le principal établissement de l'île Royale au Port Dauphin, tout en conservant celui de Louisbourg, dont les avantages pour la pêche sont supérieurs. Commandera à ce dernier endroit. M. de Beaujours. Instructions générales. Folio 238, 4 pages.

4 juin. Le même à M. de Renon. A été fâché d'apprendre la mort de son frère, M. Duvivier. A obtenu une pension de 300 livres pour sa veuve. Le roi lui a accordé la compagnie de son frère. Folio 239½, 1 page.

4 juin. Le même au chevalier de Ligondès. A bien fait de l'informer de la mauvaise discipline des troupes. Folio 240, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1715.
4 juin. Le même à M. L'Hermitte. Défaut de diligence dans la préparation des matériaux pour les casernes et autres constructions à l'île Royale. Devra passer au Canada sur *L'Afriquin*. Folio 240½, 2 pages.

4 juin. Le même à M. Meschin. Lui envoie les ordres du roi sur les services qu'il a à rendre dans le voyage qu'il doit faire à l'île Royale comme commandant du *Samslack*. Folio 214½, 3 pages.

4 juin. Mémoire du roi à M. Meschin, enseigne de vaisseau. Mettra *Le Samslack* à la voile dès que les vents le permettront. Se rendra directement à Louisbourg, où commande M. de Saint-Ovide et où doivent actuellement se trouver MM. de Costebelle et de Soubras. Se mettra sous leurs ordres, tant pour le débarquement des effets composant la cargaison que pour aller à l'Acadie chercher les habitants qui voudront passer à l'île Royale, si l'ordre lui en est donné. Si les Anglais font des objections au départ des Acadiens, il tâchera de leur faire entendre par raison et justice le peu de fondement de leur opposition. Agira de manière à ne rien compromettre et à éviter toute occasion de rupture. Il exhortera ceux qui se sont construits des petits bâtiments. Reviendra à Rochefort sous les ordres de M. de L'Espinay, lieutenant de vaisseau, commandant de *La Charente*. Folio 242½, 6 pages.

Fin du volume 37.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI CONCERNANT LES COLONIES PENDANT LES 4 DERNIERS MOIS DE 1715 ET L'ANNÉE 1716.

Série B.—Vol. 38.

(Les 194 premières pages de ce volume ne se rapportent pas au Canada. Il s'y trouve cependant quelques documents qui y ont rapport et nous les indiquons ici.—E. R.)

Table alphabétique des dépêches et des ordres du roi concernant les colonies, expédiés depuis l'établissement du Conseil de Marine jusqu'au dernier décembre 1716. Folio A, 96 pages. Soit 175 pp.

Paris,
27 novembre Le Conseil de Marine à M. de Courson. Le prie de faire rendre justice à M. de St-Castin par M. de Sarrante, qui lui retint les sommes qu'il a reçues. Id. Avis à M. de St-Castin. Folio 4½, 1 page.

1716.
4 janvier. Le même à M. le duc de Noailles. Le prie de demander au Fermier du Domaine d'Occident un état libellé des droits qu'il perçoit. Folio 8½, ½ page.

4 janvier. Le même à M. de St-Jean, juge consul. Il a été décidé, par le Conseil de la Régence, que pendant 3 mois il ne serait pas délivré de sentence contre M. Gaudion pour raison des lettres de change du Canada qu'il a acceptées. Folio 8½, 1 page.

27 janvier. Le même à M. Landréau. Achats qu'il doit faire à Bayonne pour l'île Royale. Folio 10, 2 pages.

27 janvier. Le même à M. l'Empereur. Achats qu'il doit faire à Saint-Malo pour l'île Royale. Folio 10½, 2 pages.

11 février. Le même au même. Achats supplémentaires de vivres destinés aux habitants de l'Acadie. Folio 13, 2 pages.

11 février. Le même à M. Lusançay. Achats, id. Le prie de les envoyer par des vaisseaux marchands de Nantes. Folio 13½, 2 pages.

1716.
11 février. Le même à M. Landréau. Id. Folio 14, 2 pages.
- 11 février. Le même à M. de Champigny. Id. Folio 15, $\frac{1}{2}$ pagé.
- 26 février. Le même à M. L'Empereur. Id. Folio 16, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 février. Le même au même. Achats supplémentaires. Nécessité de faire usage des vaisseaux marchands pour le transport des effets du roi à l'île Royale. Folio 16 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 29 février. Le même à M. Landréau. Achat de vivres pour l'île Royale. Folio 17, 1 page.
- 3 mars. Le même à M. Landréau. A la demande des Basques qui font la pêche à l'île Royale, un prêtre comprenant leur langue y sera envoyé, mais ce ne sera pas l'abbé Dordas, attendu qu'il a été interdit par le grand vicaire de l'évêque de Québec. Folio 18, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mars. Le même à M. L'Empereur. M. Gaudion a ordre de remettre 2,000 livres à St-Malo pour payer les achats des provisions qu'il faut envoyer à l'île Royale. Folio 18 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mars. Le même à M. Landréau. Même sujet. Achats à Bayonne. Folio 19, 2 pages.
- 10 mars. Le même à M. Butler, négociant à la Rochelle. Donnera des ordres pour lui faire payer les lettres de change que M. de Soubras a tirées sur M. de Selle. Folio 20, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mars. Le même à M. de Lusançay. Achats de provisions à Nantes pour l'île Royale et les Acadiens. Folio 20 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 14 mars. Le même à M. L'Empereur. Le prie d'envoyer par un navire marchand le paquet des dépêches à MM. de Costebelle et de Soubras. Folio 21 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mars. Le même au même. Même sujet. Folio 21 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 mars. Le même à M. le marquis d'Urfé. Si M. le comte d'Agrain, son parent, ne part pas prochainement pour remplir ses fonctions d'aide-major à l'île Royale, il sera nécessaire de lui nommer un successeur. Folio 22, 1 page.
- 17 mars. Le même au Supérieur des Frères de la Charité. Le prie de faire passer 3 frères de son ordre à l'île Royale pour prendre soin de l'hôpital qu'on doit y établir. Folio 22 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 mars. Le même à M. de Lusançay. Paiement du fret des effets qui sont envoyés à l'île Royale. Folio 23, 1 page.
- 24 mars. Le même à M. Landréau. Paiement à MM. LaBat et Dupont pour fouritures à l'île Royale, etc., etc. Folio 23 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 mars. Le même à M. L'Empereur. Est satisfait de sa diligence pour l'achat et l'envoi de provisions à l'île Royale. Folio 24, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mars. Le même à M. le Maréchal d'Uxelles. Lui envoie un mémoire concernant les Français de Plaisance établis à l'île Royale et ceux de l'Acadie qui désirent y passer. Le prie d'examiner si on peut envoyer dès maintenant des vaisseaux à cet effet à l'Acadie, ou s'il faut attendre la permission du gouvernement anglais. Les difficultés que font les commandants anglais l'obligent à lui demander son avis. Folio 24 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 31 mars. Le même à M. l'évêque de Betléem. Il a été décidé de ne retenir à l'île Royale que les religieux Récollets de la province de Bretagne ; comme il s'intéresse à ceux de la province de Paris, il le prie de faire revenir ceux qui y sont. Folio 25 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 31 mars. Le même à M. de Lusançay. Remise de fonds pour payer les achats faits pour l'île Royale. Folio 26, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mars. Le même à M. L'Empereur. Même sujet. Folio 26 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 avril. Le même à M. de Lusançay. Même sujet. Folio 26 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 4 avril. Le même à M. L'Empereur. Même sujet. Folio 27, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1716. Le même au même. Lui adresse une copie de l'arrêt du Conseil d'Etat
6 avril. pour l'abolition des droits sur les huiles provenant de l'île Royale. Folio 27½, 1 page.
- 9 avril. Le même au même. Remise de fonds pour le paiement des achats faits
pour l'île Royale. Folio 28, ½ page.
- 9 avril. Le même à M. de Lusançay. Même sujet. Folio 28, ½ page.
- 21 avril. Le même à M. Landréau, au sujet d'un détachement de 20 soldats que
M. de Costebelle a fait passer à Bayonne. Folio 28½, ½ page.
- 21 avril. Le même à M. L'Empereur. Fera passer à l'île Royale ce qui reste des
envois à y faire sur des vaisseaux marchands. Folio 29, 1 page.
- 25 avril. Le même à M. de Lusançay. Remise de fonds pour achats. Folio 29½, 1
page.
- 25 avril. Le même à M. Landréau. Idem. Folio 30, ½ page.
- 28 avril. Le même à M. Gaudion. Lettres de change et fonds pour l'île Royale.
Folio 30½, 2 pages.
- 2 mai. Le même à M. Butler. Sera payé prochainement de ses fournitures. Ne
peut prétendre à des dédommagements. Folio 31, ½ page.
- 2 mai. Le même à M. Landréau. Paiement des lettres de change en faveur des
Sieurs Labat et Dupont. Folio 31, ½ page.
- 5 mai. Le même à M. le marquis de la Vrillière. M. D'Auteuil de Monceaux
ayant obtenu que les lettres de cachet adressées à M. de Vaudreuil pour
l'arrestation de M. D'Auteuil, fils, soient révoquées, il le prie d'expédier
les lettres de révocation. Folio 32, ½ page.
- 5 mai. Le même à M. de Selle. Lui remet un mémoire de MM. de Costebelle
et de Soubras pour la liquidation des dépenses provenant de l'évacuation
de Plaisance. Folio 32½, ½ page.
- Mémoire sur les décharges qui restent à expédier pour les dépenses des
colonies de Plaisance et de l'île Royale. Folio 33, 6 pages. Soit 8 pp.
- 9 mai. Le même à M. Jacques Leclerc, négociant de La Rochelle. Lettres de
change du Canada. Folio 35½, ½ page.
- 9 mai. Le même à M. Le Gangneulx. Renseignements demandés au sujet du
fret. Folio 36, ½ page.
- 12 mai. Le même à M. le marquis de la Vrillière. Le prie de prendre les ordres
de Son Altesse Royale pour l'expédition des lettres de noblesse accordées
à M. Hertel, officier des troupes au Canada. Folio 37, ½ page.
- 16 mai. Le même à M. de Champigny. Le prie d'envoyer du Havre un bon
constructeur de vaisseaux à l'île Royale. Folio 37½, ½ page.
- 26 mai. Le même à M. de Lusançay à l'égard des envois à l'île Royale. Folio 38,
2 pages.
- 26 mai. Le même à M. Landréau. Soldats envoyés de l'île Royale à Bayonne.
Lettres de change. Folio 38½, 1 page.
- 27 mai. Le même à M. Le Gangneulx. Fera passer le Sieur Salican, construc-
teur, sa femme et ses enfants, sur un vaisseau allant à l'île Royale. Folio
39, 1 page.
- 27 mai. Le même à M. de Champigny, intendant. Même sujet. Folio 39, 1 page.
- 7 juin. Le même à M. de Champigny, trésorier. A donné ordre à M. Bégon d'en-
voyer un état juste des sommes fournies en monnaie de cartes. Folio 39½,
½ page.
- 9 juin. Le même à M. de Champigny, intendant. Le paiement du salaire du
Sieur Silican, constructeur, ne devra pas entrer dans les dépenses du port
du Havre. Folio 40, ½ page.
- 13 juin. Le même à M. Le Gangneulx. Lui remet copie d'un arrêt qui ordonne
aux capitaines de vaisseaux qui vont à la côte de Labrador, pays des Esqui-

1716. maux, qu'ils ne prendront place pour la grève et la sécherie que pour le temps du mouillage de leurs vaisseaux. Folio 40 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 14 juin. Le même à Le Couturier. Il a été accordé 60,000 livres comme fonds extraordinaire pour fortifications à l'île Royale. Folio 41, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même au même. Le prie de prendre les ordres de M. le Régent pour faire payer à M. Gaudion 80,000 livres, à compte sur les 160,000 livres de lettres de change du Canada. Folio 41, 1 page.
- 18 juin. Le même à M. le commissaire du *visa* des acquits de la marine, pour qu'il paie à M. Thomas Read, Anglais, ce qui lui est dû pour l'usage de son navire à l'occasion de l'évacuation de Plaisance. Folio 42, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. le duc de Noailles. Même sujet. Folio 42 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Lusañay. M. de Gaudion a ordre de payer 6,000 livres à compte des vivres achetés pour les habitants de l'Acadie. Folio 43 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 5 septembre. Le même à M. de Gagneulx. M. Gaudion doit remettre à St-Malo la somme nécessaire pour payer la balance des achats pour l'île Royale. Folio 52 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 20 septembre. Le même à M. Le Couturier. Le prie de prendre les ordres du Régent pour enjoindre à M. Gaudion de verser 80,000 livres pour payer les lettres de change du Canada se rapportant au rachat de la monnaie de cartes. Folio 53, $\frac{1}{4}$ page.

ENREGISTREMENT DES LETTRES ADRESSÉES À LA ROCHELLE ET ROCHEFORT
DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL DE MARINE.

1715. Le conseil à M. de Beauharnais. Le Conseil de la Régence a accordé une surséance de 3 mois aux endosseurs des lettres de change du Canada pour rachat de cartes. Folio 62, 1 page.
- Paris, 6 novembre. Le même à M. Besnard à l'égard des vivres destinées à l'île Royale. Folio 62 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 novembre. Le même à M. de Beauharnais. Même sujet. Folio 62 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 novembre. Le même au même. Troupes et vivres pour les colonies. Folio 71, 4 pages. Soit 7 pp.
1716. 4 février. Le même à M. Besnard. Même sujet. Folio 73 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 4 février. Le même à M. de Beauharnais. Achats pour l'île Royale et autres colonies. Folio 79 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 26 février. Le même au même. Même sujet. Folio 81, 1 page.
- 29 février. Le même à M. Besnard. Destination des vaisseaux. Folio 82 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 3 mars. Le même à M. de Beauharnais. Ne peut envoyer au Canada, cette année, tout ce que son mémoire contient. Folio 87, 2 pages.
- 3 mars. Le même à M. de L'Épinay. Le conseil l'a proposé au Régent pour le gouvernement de la Louisiane à la place de M. de Cadillac, qui a bien voulu l'accorder. Folio 88, 1 page.
- 3 mars. Le même à M. Besnard. Ordre a été donné à M. de Beauharnais pour l'adjudication des vivres et marchandises destinées au Canada. Folio 88 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mars. Le même à M. de Beauharnais. Engagement d'ouvriers pour l'île Royale. Folio 91 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 21 mars. Le même à M. le marquis de la Galissonnière. Destination des vaisseaux qui vont aux colonies. Folio 91 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 21 mars. Le même à M. de Beauharnais. Destination des vaisseaux. Folio 94 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 27 mars. Le même à M. de la Galissonnière. Appareillement de *La Charente* pour l'île Royale. Folio 97, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1716.
31 mars. Le même à M. de Vautron. Aura l'ordre de repartir de Québec un mois après son arrivée. Folio 99, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 avril. Le même à M. de Beauharnais. Poudre fine de St-Jean d'Augély, fusils de Tulle pour le Canada. Folio 101 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 21 avril. Le même au même. Enverra à M. de Soubras les agrès qu'il demande pour appareiller 2 vaisseaux qu'il fait construire à l'île Royale. Folio 104 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 avril. Le même au même. Nécessité de presser le départ de *La Charente* pour l'île Royale. Envoi de soldats. Folio 105 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 avril. Le même au même. Avances à faire aux habitants de Plaisance établis à l'île Royale pour les dédommager de leurs pertes. Folio 106, 1 page.
- 22 avril. Le même à M. de la Galissonnière. Ordres donnés pour le choix et l'embarquement des soldats destinés à l'île Royale. Folio 106 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 avril. Le même à M. de Barailh. Recevra sa commission pour commander le vaisseau qui va à l'île Royale. Folio 107 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. de Beauharnais au sujet du nommé Poirier, charpentier à l'île Royale. Folio 107 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. de la Galissonnière. Ne peut accorder au comte d'Agrain ses appointements d'aide-major à l'île Royale du jour de sa nomination, puisqu'il ne s'y est pas rendu. Folio 108 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. de Beauharnais. Instructions diverses. Folio 108 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 28 avril. Le même au même. Accordera passage au Sieur Morpain, capitaine de port à l'île Royale, et à M. de Fontenay, enseigne au même lieu. Récollets de Bretagne. Folio 110, 1 page.
- 2 mai. Le même au même. Envoi de boulets pour Michilimakinak. Folio 111, 1 page.
- 12 mai. Le même à M. LeVasseur de Néré. M. Gaudion le paiera des 600 livres qui lui reviennent. Folio 115, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 mai. Le même à M. de Vautron. N'approuve pas son idée de passer à l'île Royale en revenant de Québec. Folio 120 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 mai. Le même à M. le comte D'Agrain à l'égard de ses appointements d'aide-major à l'île Royale. Folio 121 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 23 mai. Le même à M. de Beauharnais. Le conseil a choisi les Sieurs Fortoiseau et Duport comme écrivains et gardes-magasins à Louisbourg et à Port-Toulouse. Folio 122, 1 page.
- Le même au même. Instructions diverses concernant le Canada et l'île Royale. Folio 124 $\frac{1}{2}$, 5 pages. Soit 7 pp.
- 7 juin. Le même au même. Quatre religieux de la Charité et 4 domestiques se rendent à l'île Royale pour le service des hôpitaux. Folio 129 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 juin. Le même au même. Instructions diverses. Folio 131 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 16 juin. Le même au même. Instructions diverses. Folio 134, 4 pages.
- 20 juin. Le même au même. Instructions diverses. Folio 138, 1 page.
- 23 juin. Le même à M. de Vautron. Envoï en Canada M. de Chaussegros, ingénieur. Folio 139, $\frac{1}{2}$ page.
- 23 juin. Le même à M. de Beauharnais. Instructions diverses. Folio 142, 1 page.
- 27 juin. Liste des personnes auxquelles le conseil a accordé passage à l'île Royale. Folio 144, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 27 juin. Le conseil à M. de Beauharnais. Lui adresse la copie des ordres de fonds pour l'île Royale. Folio 145, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 juin. Le même au même. Instructions générales. Folio 145, 3 pages.
- 7 juillet. Le même au même. Instructions générales. Folio 147 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 7 juillet. Le même au même. Envois à l'île Royale. Folio 149, 2 pages.

1716. Le même au même au sujet des Sieurs Fortoiseau et Duport, écrivains
21 juillet. du roi et gardes-magasins à l'île Royale. Folio 154, 1 page.
- 5 septembre. Le même à M. Catalan. La relation du duc de Linaies, vice-roi du Mexique, sur le voyage que le Sieur de Saint-Denis, Canadien, a fait par les terres depuis la Louisiane jusqu'au Mexique, a fort alarmé les Espagnols. Ils prennent les moyens de prévenir de semblables courses. Folio 171, 1 page.

ENREGISTREMENT DES LETTRES DU CANADA DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL DE MARINE.

1715. Le Conseil de Marine à MM. de Vaudreuil et Bégon. Leur envoie
3 novembre. les lettres patentes du roi au sujet de la régence et la déclaration pour l'établissement de 6 conseils pour la direction des affaires du royaume. Les feront enregistrer. Folio 194, 1 page.
- 3 novembre. Le même aux mêmes. Le nouvel ordre établi pour l'administration des affaires requiert une nouvelle forme pour la correspondance. A l'avenir, ils devront écrire des lettres séparées pour toute affaire d'une nature différente, de sorte que chaque lettre ne devra rendre compte que d'une seule et unique affaire. La suscription de leurs paquets sera à S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, Régent du Royaume, en écrivant au haut : "Conseil de Marine". Les officiers subalternes, tant d'épée que de justice, n'écriront pas au Conseil comme ils le faisaient au secrétaire d'Etat, sur les affaires dont ils étaient chargés. Les officiers d'épée rendront compte au gouverneur, et ceux de justice et de plume à l'intendant. Le commandant et le major des troupes écriront au Conseil directement. Pour ce qui regarde leurs affaires particulières, les officiers d'épée ou de justice pourront écrire aux différents membres du Conseil, mais non au Conseil lui-même, à moins que ce soit pour donner avis de malversations ou autres choses concernant le service, etc., etc. Folio 194½, 3 pages. Soit 5 pp.
- 8 novembre. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Adresse l'ordonnance pour servir de règlement au Conseil de Marine. Folio 196, ¼ page.
1716. Le même à M. Bégon. A accordé au Sieur Le Vasseur, qui est au Canada, de servir comme écrivain du roi à l'île Royale. Folio 196, ½ page.
- 22 avril. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Ne peut accorder une augmentation d'appointements à M. D'Aigremont. Accorde une gratification de 200 livres à M. de la Martinière, vu son indigence. Le Sien de Vautrou a ordre de charger autant de mâts, bordages, planches, madriers, qu'il pourra. Ne peut, pour le présent, accepter la proposition d'envoyer de faux saulniers au Canada. Examineront les réclamations de M. de Vincelotte, Madame veuve De Muy, les Sieurs Du Pont, Aubert de Fouillon, de la Durantaye, Maillou. Accorderont ce que demande M. de Tonty. Etat des comptes. Paiement des lettres de change pour rachat de cartes. Croit que M. D'Aillebout d'Argenteuil doit être gracié, mais il est nécessaire de voir les procédés et la preuve. Désire qu'ils s'emploient à faire cesser les discussions entre l'évêque et le séminaire. Folio 196, 10 pages. Soit 18 pp.
- 16 juin. Le même à M. de Vautrou. Lui remet le mémoire du roi touchant son voyage au Canada. Folio 201½, ¼ page.
- 16 juin. Le même à M. de la Galissonnière. Même sujet. Folio 201½, ¼ page.
- 16 juin. Le même à M. de Beauharnais. Idem. Folio 202, ¼ page.
- 15 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Le conseil a procuré à M. de la Morandière et au chevalier de la Longeulle (de Longueuil) des lieutenances dans les troupes de la Louisiane. Partiront au petit printemps par les terres.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1716.
15 juin. Le même au même. Il est permis à M. de Galiffet de passer en France pour y régler ses affaires. Examinera, à son arrivée au Canada, les plaintes que se portent réciproquement M. de Ramesay et Madame de la Pipardière, cette dernière en défense de son fils. A accordé à MM. de Saint-Martin, de Boishébert et de L'Argenterie, de venir en France. Examinera la difficulté entre l'évêque et le séminaire au sujet de leurs prétentions respectives à recevoir les 2,000 livres destinées au soutien des prêtres invalidés. A la prière de M. D'Auteuil, père, les lettres de cachet pour l'arrestation du Sieur D'Auteuil, accusé de manque de respect envers M. de Ramezay, ont été révoquées. Hôtel-Dieu de Québec. Examinera les plaintes de Madame Rey Gaillard contre le Père Michel, missionnaire Récollet qu'elle accuse d'avoir fait un tort considérable à sa famille par le commerce qu'il fait. Demande qu'il soit rappelé et remplacé par le Père Bertin. Tâchera d'accommoder le différend entre M. de Galiffet et la famille Hertel, laquelle accuse le premier d'avoir fait un enfant à la fille du Sieur Hertel de Cournoyer, enseigne. S'en remet à lui de décider s'il convient de détacher le Sieur Héroult de Saint-Michel avec 10 soldats, comme le demande M. de Lanouiller, agent de la Compagnie du Castor, pour les poster sur le lac Champlain en vue d'empêcher la contrebande du castor. Folio 202½, 4 pages. Soit 8 pp.
- 16 juin. Le même à M. Bégon. Instructions au sujet des engagés que portent au Canada les propriétaires de vaisseaux marchands. Ecarlatines réclamées par un sauvage et saisies chez Madame de la Pipardière. Plaintes de MM. Néret et Gayot, au sujet de la fraude sur les castors. Réclamation du Sieur Benoist, chirurgien. A donné permission à M. Collet de venir en France. A accordé 3,824 livres de dédommagements au Sieur Pascaud sur les fournitures qu'il a faites à Port-Royal. A accordé au Sieur Foucault l'emploi de garde-magasin à Québec, vacant par la retraite du Sieur Desnoyers. Réclamation du Sieur de la Boularderie pour transport de troupes de Québec à l'île Royale. M. de Saint-Simon. Mémoire de M. Riverin au sujet de ses appointements comme député de la colonie du Canada. Les concessions faites par les seigneurs doivent être soumises à la coutume de Paris. Lui continuera les 3,000 livres qui lui ont été accordées pour l'indemniser des pertes qu'il a subies à l'incendie du palais. Folio 204½, 8 pages. Soit 15 pp.
- 16 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Il a été décidé de rendre le commerce des castors libre à l'expiration du privilège de la compagnie, le 1^{er} octobre 1717. Raisons pour cela. Leur soumet le projet de règlement à ce sujet. Renseignements demandés. Arrêt qui homologue l'acte passé entre MM. Néret et Gayot et les Sieurs Pascaud et Le Clère, marchands à La Rochelle, lesquels se chargent de prendre tout le castor de l'année dernière, de la présente et de la prochaine, pour acquitter les lettres de change. Folio 208, 4 pages. Soit 7 pp.
- 16 juin. Le même à M. de Belmont, supérieur du Séminaire de Montréal. Est informé des peines qu'il se donne pour remplir les cures et missions vacantes au-dessus du lac. Folio 211, ¼ page.
- 16 juin. Le même à M. de Louvigny. Lui a accordé la place de lieutenant du roi à Québec, vacante par la mort de M. de Langloiserie. Espère qu'il terminera l'affaire des Renards par une paix honorable. N'a pu confirmer la concession qui lui a été faite dans l'île Saint-Jean. Folio 211, 1 page.
- 16 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Le conseil ne juge pas à propos de donner des ordres pour empêcher les prêtres de passer du Canada en France lorsqu'ils y ont des affaires. Ne croit pas devoir empêcher les prêtres qui vont à Québec de loger au séminaire, c'est même l'endroit le

1716. plus convenable. Il est à souhaiter que la bonne intelligence entre lui et le séminaire se rétablisse solidement. A fait droit à sa proposition d'augmenter le nombre des religieux de l'hôpital général de 8 à 12. Le conseil ne juge pas à propos de remplacer MM. de Mézerets et Glandelet, supérieur et directeur du séminaire. C'est à lui qu'il appartient de se concerter avec les messieurs des Missions Etrangères. Folio 211½, 3 pages.
Soit 5 pp.
- 16 juin. Le même à M. de Ramezay. A vu le compte qu'il rend des affaires à la colonie. Donne les ordres nécessaires à M. de Vaudreuil. Folio 212½, ½ page.
- 20 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Lui envoie copie du placet de Madame de la Forest, dans lequel elle expose qu'après la mort de M. de la Salle, le roi accorda à M. de la Forest la propriété du fond des terres des Illinois jusqu'à Ouabache. Le prie de vérifier. Folio 213, ½ page.
- Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Fonds pour la reconstruction du palais. Etat des charges. Solde des lieutenants réformés. Folio 213, 1 page.
- 23 juin. Le même à M. Chaussegros. Lui remet son instruction pour les services qu'il devra rendre pendant son séjour au Canada. S'embarquera sur le vaisseau que commande M. de Vautrou. Travaux au château St-Louis, au magasin à poudre, etc., etc. Folio 213½, 2 pages.
- 23 juin. Le même à M. de Vaudreuil et Bégon. A envoyé M. Chaussegros à Québec pour étudier les défauts remarqués sur le plan des fortifications. Leur envoie le plan de l'enceinte de Montréal tel qu'arrêté par le Conseil de Marine. On peut y travailler sans ordres nouveaux. Folio 214, 2 pages.
Soit 3 pp.
- 5 mai. Arrêt au sujet de l'enceinte de la ville de Montréal. Fixe que les pieux seront remplacés par des murs en pierre ; que ces murs seront faits aux dépens des habitants à raison de 6,000 livres par année, dont 2,000 payées par le séminaire et le reste par les autres communautés religieuses et les habitants. Folio 215, 2 pages.
Soit 4 pp.
- 5 mai. Brevet de confirmation de concession accordé en Canada à MM. de Langloiserie et Petit. Confirme et ratifie en faveur du Sieur Petit, trésorier de la Marine, et de dame du Gué, veuve de Sieur Gaspard Piot de Langloiserie, la concession faite le 5 mars 1714. Folio 216, 2 pages.
Soit 3 pp.
- 5 mai. Brevet de confirmation de concession accordé en Canada au feu Sieur Pierre Jacques Marie Joibert de Soulanges, le 12 octobre 1702. En faveur de sa veuve. Folio 217, 3 pages.
- 5 mai. Brevet de confirmation de concession accordé en Canada à M. le marquis de Vaudreuil. Folio 218, 2 pages.
Soit 3 pp.
- 12 mai. Arrêt pour l'homologation d'un acte passé le 10 avril 1716 entre les Sieurs Néret et Gayot d'une part et le Sieur Pascault, tant pour lui que pour le Sieur Le Clère. Id. Commission sur le dit arrêt. Folio 218½, 4 pages.
- Arrêt portant révocation de la concession accordée au Sieur de Louvigny dans l'île St-Jean le 6 septembre 1710. Folio 220, 1 page.
- 15 juin. Mémoire du roi au Sieur de Vautrou, lieutenant de vaisseau, pour servir de supplément à l'instruction qui lui a été donnée par Sa Majesté le 4 mai 1716 sur le service qu'il doit rendre dans le commandement du vaisseau de Sa Majesté *Le François* destiné pour Québec.
- 16 juin. Le même à M. de Courtemanche. Pêche de la baleine. Ordonnance passée pour régler le droit aux grèves. Lui envoie, pour éviter toute difficulté entre eux, la copie du brevet de concession au Sieur Constantin sur la côte du Labrador. Folio 230, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1716. Brevet de concession à la côte du Labrador pour le Sieur Constantin.
31 mars. Folio 234 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- Avril. Lettres patentes pour l'établissement des Religieux de la Charité à l'île Royale. Folio 242 $\frac{1}{2}$, 4 $\frac{1}{2}$ pages. Soit 8 pp.
- 23 juin. Mémoire du Conseil de Marine sur le service que le Sieur Chaussegros, ingénieur, devra rendre pendant le séjour qu'il fera dans la colonie du Canada. Description détaillée des fortifications de Québec et des ouvrages qu'il convient de faire. Folio 247, 4 pages. Soit 8 pp.
- 14 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Il n'est pas possible d'accorder passage au grand nombre de gens du Canada et de l'île Royale qui se trouvent à la Rochelle. Folio 249, $\frac{1}{2}$ page.
- 23 juillet. Le même au même. Donne les ordres pour faire embarquer à Rochefort les 28 recrues qui n'ont pu partir sur le navire *Le François*. Folio 249 $\frac{1}{2}$. 1 page.

ENREGISTREMENT DES LETTRES ENVOYÉES À L'ÎLE ROYALE DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL DE MARINE JUSQU'AU

1715. Le Conseil de Marine à MM. de Costebelle et Soubras. Les informe du
Paris, nouvel ordre établi pour l'administration des affaires du royaume. Folio
3 novembre. 251, 3 pages.
1716. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. N'a pu aider la colonie
11 février. l'année dernière faute de fonds. En attendant d'autres envois, il fait passer des provisions par des vaisseaux de Bayonne et de St-Malo. Prend des mesures pour faire passer des farines et du lard pour la subsistance des habitants de l'Acadie qui iront se fixer à l'île Royale. Folio 252 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mars. Le même aux mêmes. Désirant une carte plus précise de l'île Royale, M. L'Hermitte s'est chargé de la faire. Ils pourront lui donner M. de Couagne ou de Frontenay, enseignes, pour l'aider comme dessinateurs. Il fera également une carte de l'île de Sable. Folio 253, 1 page.
- 14 mars. Le même aux mêmes. Espère que les vivres qu'il envoie de Bayonne et de Saint-Malo permettront d'attendre l'arrivée des vaisseaux que l'on fait armer à Rochefort. *L'Atalante* remplacera *L'Afriquin*. Rations pour un an accordées aux Acadiens. Folio 253 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 17 mars. Etat des ouvriers que le Conseil de Marine souhaite que M. de Beauharnais engage et qu'il envoie à l'île Royale par la frégate *L'Atalante* et la flûte *La Charente*. Folio 254 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 mars. Mémoire du Conseil de Marine sur le service que le Sieur L'Hermitte, lieutenant du roi au Canada, doit rendre dans la visite qu'il fera des ports, havres et baies de l'île Royale et de l'île de Sable. Instructions générales. Examinera si le chemin qui a été fait par le Sieur Denys, autrefois gouverneur de cette île, du golfe nommé Labrador, au Port-Toulouse, subsiste encore et si l'on en peut faire usage. Examinera l'île de Sable et le port qu'on dit s'y trouver. Les Français ne purent s'y établir faute d'eau douce. On prétend que les Anglais y ont mis du bétail qui s'est fort multiplié et qu'ils y vont quelquefois en faire la tuerie. Folio 254 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 20 mars. Le même à M. L'Empereur. Remettra à M. L'Hermitte, qui doit s'embarquer à Saint-Malo, la lettre qui lui est adressée. Folio 255, $\frac{1}{4}$ page.
- 22 avril. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Leur envoie l'édit concernant la nouvelle réformation de monnaies. Folio 255 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. de Soubras. Est bien aise qu'on ait trouvé de la pierre à chaux dans le détroit de Canseau. A accordé une gratification de 150

1716. livres au nommé Corbin qui en a fait la découverte. Espère que son projet de faire bâtir des moulins à scie au Port-Dauphin réussira. Approuve qu'il fasse construire une frégate à l'île Royale. Folio 256 $\frac{1}{2}$, 4 $\frac{1}{2}$ pages. Soit 8 pp.
- 22 avril. — même à M. de Costebelle. La colonie ne sera pas réduite aux mêmes extrémités que l'année dernière ; outre ce qui sera porté par le vaisseau du roi *L'Atalante*, il a été expédié des vivres par des vaisseaux de Saint-Malo, Nantes et Bayonne. Folio 259, 2 pages.
- 22 avril. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. A reçu le compte rendu des 3 postes de l'île Royale. Le Conseil de Marine désire que le Port-Dauphin soit le principal établissement et qu'ils y aient leur résidence, ainsi que l'aide-major, 3 compagnies, le Sieur Consotin, aide d'artillerie, un aide-canonnier, un armurier, l'inspecteur des travaux, le garde-magasin. Le Dr Le Vasseur sera écrivain sous M. de Soubras. Il y aura 2 compagnies à Louisbourg. M. de Saint-Ovide y commandera. M. de Beaucour commandera au Port-Toulouse, où il y aura aussi 2 compagnies. Ce poste est de conséquence, car c'est là que s'établiront les Acadiens. Espère qu'ils ne négligeront pas de les y attirer. Les Récollets de la Province de Paris seront retirés de l'île Royale. Les Acadiens pourront conserver les prêtres qu'ils ont maintenant. Il sera envoyé un ingénieur pour remplacer M. de Beaucour. Sauvages. Distribution et concession des grèves. Folio 259 $\frac{1}{2}$, 14 pages. Soit 23 pp.
- 22 avril. Mémoire du Conseil de Marine pour servir d'instruction à M. de Barailh, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il doit faire à l'île Royale. Se rendra à l'Acadie, s'il en reçoit l'ordre de M. de Costebelle, pour transporter à l'île Royale les habitants et leurs effets. Si les Anglais s'opposent au départ de ces gens, il raisonnera avec eux en leur faisant comprendre le peu de fondement de leur opposition. Agira de façon à ne rien compromettre et à éviter toute rupture. Suivra les ordres de M. de Courban Saint-Léger, dès que ce dernier sera arrivé à l'île Royale à bord de *L'Atalante*, qu'il commande. Prendra du charbon à l'île Royale pour compléter son chargement. Folio 266 $\frac{1}{2}$, 4 $\frac{1}{2}$ pages. Soit 8 pp.
- 4 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Courban Saint-Léger, capitaine de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il doit faire à l'île Royale. L'informe qu'il a confié le commandement de *La Charente* à M. de Barailh. S'embarquera sur *L'Atalante* pour l'île Royale dès que son chargement sera complet. Se rendra à l'Acadie, soit seul avec M. de Barailh, suivant les ordres de M. de Costebelle. Mêmes instructions que pour M. de Barailh. Folio 269, 5 pages. Soit 9 pp.
- 5 mai. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Liquideront toutes les affaires jusqu'à septembre 1715, en se guidant sur le mémoire qu'il envoie. Folio 271 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Mémoire sur les décharges qui restent à expédier pour les dépenses des colonies de Plaisance et de l'île Royale des années dont les comptes ne sont pas encore arrêtés. Folio 272, 5 pages. Soit 8 pp.
- 12 mai. Le conseil à M. de Soubras. M. Durand de la Garenne, ci-devant commis des Trésoriers de la Marine à Plaisance, étant mort à Saint-Domingue, il recherchera dans les papiers qu'il a laissés à l'île Royale ce qui peut concerner ses comptes. Folio 274 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 23 mai. Le même au même. A fait choix de MM. Fortoiseau et Duport pour servir en qualité d'écrivains à Louisbourg et à Port-Toulouse. Folio 274 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 mai. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Envoie à l'île Royale M. Salicon, du Hâvre, pour diriger la construction des vaisseaux, le Sieur Poirier n'étant pas assez entendu pour cela. Folio 274 $\frac{1}{2}$, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1716. Le même à M. de Costebelle. Accorde au capitaine de Ste-Marie de
27 juin. passer en France pour y régler ses affaires. Folio 275, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 juin. Le même à M. de Soubras. Les comptes de l'armement fait à Plai-
sance en 1709, contre les Anglais de St-Jean de Terreneuve, ont été en-
voyés au Conseil Supérieur de Québec. Folio 275 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 juin. Le même à M. de Beaucours. Est transféré du Port-Dauphin au Port-
Toulouse. Sera remplacé par M. Senès. Fera tout son possible pour dé-
terminer les Acadiens à s'établir à cet endroit. Folio 275 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 juin. Le même à M. de Soubras. Remettra à M. Levasseur, à son arrivée de
Québec, l'ordre pour servir d'écrivain à Port-Dauphin. Folio 276, $\frac{1}{4}$ page.
- 27 juin. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. N'enverra M. de Barailh
ou M. de Courbon à l'Acadie que s'ils jugent que l'entreprise puisse réus-
sir. A choisi M. de Verville, ingénieur, pour faire les projets de fortifica-
tions aux 3 ports de l'île Royale, après quoi il reviendra en France après
avoir laissé ses instructions. A accordé des lettres patentes aux Pères de
la Charité pour leur établissement à l'île Royale. L'un d'eux servira de
chirurgien à l'hôpital. Folio 276, 4 pages. Soit 5 pp.
- 30 juin. Le même à M. de St-Ovide. Il commandera à la place de M. de Coste-
belle, à qui le conseil accorde congé pour venir en France. Folio 277 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$
page.
- 9 mars. Brevet de don en faveur du Sieur L'Hermitte. Le roi lui fait don de
la valeur des matériaux et de la main-d'œuvre employés dans la maison
qu'il s'est construit à Louisbourg. Folio 278, 1 page.
- 16 juin. Arrêt pour l'affaire de St-Jean de Terreneuve renvoyée au Conseil Su-
périeur de Québec. (Lartigue, syndic de l'armement fait à Plaisance en
novembre 1708, sous le commandement de M. de St-Ovide, pour la prise
de St-Jean, réclamait pour lui-même, pour les officiers et soldats de cette
expédition, la moitié du produit des prises et rançons en provenant, c'est-
à-dire 25,929 livres.—E. R.) Folio 278 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 27 juin. Mémoire du Conseil de Marine sur le service que M. de Verville, ingé-
nieur, devra rendre dans le voyage qu'il va faire à l'île Royale. Il avait
d'abord été décidé que Louisbourg serait le poste principal de l'île Royale,
mais si la pêche y est plus abondante qu'ailleurs, le défaut de grèves et
l'enorme dépense qu'il faudrait encourir pour fortifier ce poste ont fait
décider le roi à porter le principal établissement au Port-Dauphin (Ste-
Anne). Examinera ce qu'il convient de faire à Louisbourg pour le mettre
à l'abri d'un coup de main, en attendant qu'on fasse au Port-Dauphin les
travaux projetés. Il est nécessaire de fortifier solidement 2 postes. Ils se
soutiendront l'un et l'autre et les ports Dauphin et Toulouse sont situés de
façon à se donner du secours aisément. L'intention est de commencer par
Port-Dauphin. Après mûr examen des lieux avec M. de Beaucours, il
dressera les vues, devis et profils des fortifications à faire à ces 3 endroits,
estimera le coût et se concertera avec M. de Costebelle et de Soubras,
qui lui donneront tous le secours dont il pourra avoir besoin. Laissera
en partant les instructions nécessaires pour la préparation des matériaux,
sans oublier toutefois qu'il ne convient pas de fortifier aussi en grand
dans les colonies qu'en Europe, etc., etc. Folio 279 $\frac{1}{2}$, 5 pages. Soit 10 pp.

ENREGISTREMENT DES LETTRES ADRESSÉES À LA LOUISIANE DEPUIS L'ÉTABLISSE-
MENT DU CONSEIL DE LA MARINE JUSQU'À

(S'il est vrai, d'un côté, que ce qui concerne la Louisiane n'est pas d'un
intérêt direct et considérable pour le Canada, il est certain, de l'autre, que
tout ce qui touche à Lamothe Cadillac et à la famille Lemoyne de Lon-

1716. gueuil intéresse vivement le Canada. La Louisiane fut en quelque sorte une colonie de la Nouvelle-France, et il convient, je crois, de faire copier les documents les plus importants qui s'y rapportent, du moins pour cette période pendant laquelle elle fut gouvernée par de Bienville et Cadillac.—E. R.)
- 15 février. Le Conseil de la Marine à MM. de Cadillac et Duclos. Folio 287, 4 pages.
- 15 février. Le même à M. de Bienville. A été destiné pour commander à Ouabache avec 70 hommes. Occupera 2 postes sur cette rivière, l'un à l'endroit où M. de Juchereau s'était établi et un autre sur la branche de la même rivière qui vient du côté de la Caroline, pour empêcher les Anglais de s'approcher et de "pratiquer" les nations sauvages. S'y rendra le plus tôt possible, attendu que les Anglais veulent s'y aller établir. Sait qu'il est fort aimé des Canadiens et des sauvages. M. de Crozat y ayant établi un magasin, il favorisera son commerce. La distance des communications étant grande et la terre fertile, il fera en sorte que le pays se soutienne. Folio 288½, 3 pages.
- 20 octobre. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de L'Espinay, nommé gouverneur de la Louisiane à la place de M. de la Mothe Cadillac. Folio 312½, 13 pages. Soit 20 pp.
- 28 octobre. Le même à M. de la Mothe Cadillac. A nommé M. de L'Epinay à sa place. Repassera en France avec sa famille. Folio 326½, ½ page.
- 28 octobre. Le même à M. de Bienville. Commandera à la Louisiane en l'absence de M. de L'Epinay. Recevra de lui des ordres sur le service qu'il doit rendre aux Yassous. Est heureux qu'il ait pu éviter la guerre avec les Natchez. Folio 396½, ½ page.
- 28 octobre. Mémoire du roi à M. de L'Epinay, gouverneur, et Hubert, commissaire ordonnateur à la Louisiane. Folio 328, 23 pages. Soit 33 pp.
- Fin du volume 38.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES.—COLONIES.

1717.

Série B.—Vol. 39.

Table.—De folio 1A à 43, 86 pages.

Soit 150 pp.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES ÉCRITES PAR LE CONSEIL DE MARINE À LA
ROCHELLE ET ROCHFORT, PENDANT L'ANNÉE 1717.

(Ces documents sont de peu d'importance. Nous avons indiqué ceux que nous avons cru pouvoir être de quelque utilité.—E. R.)

1717.
Paris,
9 janvier. Le Conseil de Marine à M. de Courbon Saint-Léger. Est satisfait de ses remarques au sujet de l'île Royale. Folio 2, ½ page.
- 16 janvier. Le même à M. de Montholon. Affaires du Canada et de l'île Royale. Folio 2½, 1 page.
- 16 janvier. Le même à M. Pajot. Affaires du Canada. Folio 3, 1½ page.
- 16 janvier. Le même à M. de Vautrou. Affaires du Canada. Folio 3½, 1 page.
- 20 janvier. Le même à M. Pajot, au sujet d'un marché intervenu entre M. Bégon et M. de Ramezay pour fournitures de planches, etc., etc. Folio 4½, 1 page.
- 20 janvier. Le même à M. Charlot. Les écarlatines fabriquées dans la Languedoc ne sont pas d'aussi bonne qualité que celles que les Anglais vendent aux

DOC. DE LA SESSION No 8c

1717. sauvages. Pour cette année, il faut en faire venir d'Angleterre. L'année prochaine, MM. Gély frères pourront en fabriquer de semblables. Folio 5, 2 pages.
- Le même à M. Pajot. Fournitures pour le Canada et l'île Royale. Folio 5½, 2½ pages. Soit 3 pp.
- 25 janvier. Le même à M. le marquis de la Galissonnière. Recrues pour le Canada. Folio 7, 1 page.
- 25 janvier. Le même à M. Pajot. Même sujet. Folio 7½, 1 page.
- 15 février. Le même au même, au sujet des écarlatines que l'on doit acheter en Angleterre. Folio 11½, ½ page.
- 20 février. Le même à M. de la Galissonnière. Projet du Sieur de la Brosse, lieutenant de vaisseau, pour lever une carte de la rivière de Québec. Folio 11½, ½ page.
- 20 février. Le même à M. Pajot. Etat des vivres et munitions demandées par M. Bégon pour le Canada. Folio 12, 1 page.
- 20 février. Le même à M. de la Galissonnière. Armement de *La Charente* pour le Canada. Folio 12½, ½ page.
- 20 février. Le même à M. de Barailh. Commandera *La Charente*. Folio 12½, ½ page.
- 20 février. Le même à M. Pajot. Même sujet. Folio 12½, 1 page.
- 22 février. Le même à M. de la Galissonnière. Soldats pour le Canada et l'île Royale. Folio 14, 2 pages.
- 1er mars. Le même à M. Pajot. Affaires du Canada et de l'île Royale. Folio 16, 2 pages.
- 13 mars. Le même à M. de la Galissonnière. Affaires du Canada et de l'île Royale. Folio 17½, 2 pages. Soit 3 pp.
- 13 mars. Le même à M. de Barailh. Voyage au Canada. Folio 18½, 1 page.
- 13 mars. Le même à M. Pajot. Affaires du Canada. Folio 19, 3 pages.
- 17 mars. Le même au même. Au sujet des écarlatines achetées en Angleterre. Folio 20½, 1 page.
- 20 mars. Le même à M. de la Brosse. Au sujet d'une carte de la rivière de Québec. Folio 21, ½ page.
- 20 mars. Le même à M. Pajot. Au sujet du vaisseau le *Marie Joseph* envoyé en France par M. de Soubras. Folio 21, 1½ page.
- 20 mars. Le même à M. de Montholon. Affaires du Canada. Folio 23½, 3 pages.
- 22 mars. Le même à M. de la Galissonnière. Il a été décidé de renvoyer le *Marie Joseph* à l'île Royale. Folio 24½, ½ page.
- 22 mars. Le même à M. Pajot. Affaires de l'île Royale. Folio 25, 1 page.
- 13 avril. Le même au même. Même sujet. Folio 26, 2 pages.
- 12 avril. Le même à M. de la Galissonnière. Affaires du Canada. Folio 26½, 2 pages.
- 12 avril. Le même à M. Pajot. Etat de ce qui doit être envoyé à l'île Royale par *L'Atalante*. Folio 28½, 1 page.
- 19 avril. Le même au même. Affaires du Canada et de l'île Royale. Folio 29½, 3 pages. Soit 5 pp.
- 21 avril. Le même à M. de Beauharnais. Affaires du Canada. Folio 30½, 3 pages.
- 1er mai. Le même au même. Affaires du Canada. Folio 33½, 3 pages. Soit 5 pp.
- 3 mai. Le même à M. de la Galissonnière. Le vaisseau *Le François* n'étant pas en état d'aller au Canada, il donne ordre de faire armer à Brest les frégates *L'Astrée* et *La Victoire*.
- 3 mai. Le même à M. de Barailh. Prendra le commandement de *L'Astrée* ou de *La Victoire* à l'île d'Aix. Folio 36, 1 page.

1717. Le même à M. de Beauharnais. Affaires de l'île Royale. Folio 40, 4
12 mai. pages.
- 23 mai. Le même à M. de la Galissonnière. Affaires du Canada.
- 23 mai. Le même à M. de Beauharnais. Affaires de l'île Royale. Folio 40, 4
pages. Soit 5 pp.
- 5 juin. Le même au même. Affaires du Canada et de l'île Royale. Folio 44,
4 pages. Soit 5 pp.
- 7 juin. Le même à M. le Marquis Duquesne. Congé accordé. Folio 45½, ½
page.
- 7 juin. Le même à M. de Beauharnais. Affaires du Canada et de l'île Royale.
Folio 45½, 1 page.
- 9 juin. Le même au même. Ecarlatines. Folio 47, 1½ page.
- 12 juin. Le même au même. Au sujet de M. Isabeau, entrepreneur de bâtiments
civils et militaires, que le roi envoie à l'île Royale. Folio 49, 1 page.
- 16 juin. Le même à M. de Rodouay, commandant un des vaisseaux qui vont au
Canada. Folio 49½, 1 page.
- 16 juin. Le même à M. de la Galissonnière. Armement des vaisseaux qui vont
au Canada. Folio 50½, 2 pages.
- 16 juin. Le même à M. de Beauharnais. Affaires du Canada. Folio 51½, 4
pages. Soit 6 pp.
- 23 juin. Le même au même. Affaires de l'île Royale. Folio 57½, 2 pages.
Soit 3 pp.
- 23 juin. Le même à M. de la Galissonnière. Affaires de l'île Royale et du Ca-
nada. Folio 58½, 1 page.
- 26 juin. Le même à M. de Beauharnais. Lui envoie la liste des passagers sur
les vaisseaux du roi *L'Atalante*, *La Victoire* et *L'Astrée*. Listes des pas-
sagers. Folio 59½, 6 pages. Soit 8 pp.
- 28 juin. Le même au même. Bordereaux des fonds pour le Canada et l'île
Royale. Folio 62½, 1 page.
- 30 juin. Le même au même. Explications sur les listes de passagers. Folio
63, ½ page.
- 3 juillet. Le même au même. Paquets pour MM. de Vaudreuil et Bégon. Folio
63½, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de Radouay. Instructions touchant son voyage à Qué-
bec. Folio 64½, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de Barailh. Instructions sur son voyage à l'île Royale.
Folio 65, ½ page.
- 3 juillet. Le même à M. de la Galissonnière. Affaires du Canada et de l'île
Royale. Départ des vaisseaux. Folio 65, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de Montholon. Affaires de l'île Royale. Folio 65½, 1
page.
- 3 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Vagabonds à envoyer aux îles. Af-
faires de l'île Royale. Folio 66, 2 pages.
- 5 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Affaires du Canada. Folio 67½, 2
pages.
- 5 juillet. Le même à M. de la Galissonnière. Affaires du Canada. Folio 68½,
1½ page.
- 5 juillet. Le même à M. de la Flocollière. Instructions sur son voyage à l'île
Royale. Folio 69, 1 page.
- 5 juillet. Le même à M. de la Galissonnière. Au sujet du voyage de M. de la
Flocollière. Folio 69½, ½ page.
- 5 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Affaires du Canada et de l'île Royale.
Folio 71, 1 page.
- 9 juillet. Le même au même. Départ des vaisseaux. Demandes de M. de Law,
directeur de la Banque Générale. Folio 71½, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1717. Le même à M. de Rodouay. Nouvelles instructions sur son voyage au
9 juillet. Canada. Folio 72, 1½ page.
- 9 juillet. Le même à M. de Barailh. Nouvelles instructions. Folio 72½, 1 page.
- 10 juillet. Le même à M. de la Flocollière. Explications. Folio 73, 1 page.
- 14 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Passages accordés à MM. Lanouiller
et de la Pérelle. Folio 74½, ½ page.
- 19 juillet. Le même au même. Affaires du Canada et de l'île Royale. Folio 75, 1
page.
- 21 juillet. Le même au même. Affaires du Canada et de l'île Royale. Folio 75½,
3½ pages.
- 21 juillet. Le même à M. de la Galissonnière. Disposition des vagabonds envoyés
aux colonies. Folio 77, 2 pages.
- 11 septembre Le même à M. de la Mothe Cadillac. Pourra rester à Paris, à La Ro-
chelle ou ailleurs, comme il le jugera à propos. Lui a accordé le fret
gratis de 1,000 peaux de chevreuil. Folio 90, ½ page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES ÉCRITES PAR LE CONSEIL DE MARINE DANS
LES PORTS ET AUTRES LIEUX PENDANT L'ANNÉE 1717.

- Paris, Le Conseil de Marine à M. l'abbé Mignon. Gratification de 500 livres à
30 janvier. M. Sarrasin pour le récompenser de son zèle dans ses recherches de plantes.
Folio 112, 1 page.
- 20 février. Le même à M. Le Couturier, au sujet des pertes de M. de Saint-Martin,
ancien habitant de Plaisance, maintenant établi à l'île Royale. Folio 115,
1 page.
- 1er mars. Le même à M. Landréau, au sujet de M. de Courtemanche. Folio 115½, ½
page.
- 4 mars. Le même à M. Le Couturier, au sujet de M. de Saint-Martin. Folio 116,
½ page.
- 8 mars. Le même au même. Lettres de change pour le rachat de la monnaie de
cartes. Folio 116½, ½ page.
- 20 mars. Le même à M. le duc de Noailles. Au sujet de la veuve et des enfants
du capitaine Du Vivier, restés dans l'indigence. Folio 118½, ½ page.
- 20 mars. Le même à M. Buisson. Vivres et munitions pour le Canada. Folio
118½, 1 page.
- 20 mars. Le même à M. Landréau. Plaintes des habitants de l'île Royale contre
les capitaines des vaisseaux marchands qui vont à la pêche sur les côtes
de cette île. Folio 119, 1 page.
- 7 avril. Le même à M. Baudry. Le prie de mettre sur l'état des comptes une
gratification pour le Père de Breslay, missionnaire au Canada. Folio 120,
½ page.
- 12 avril. Le même à M. Baudry. Idem pour M. Collet, procureur général du Con-
seil Supérieur de Québec. Folio 120½, 1 page.
- 12 avril. Le même à M. de Lusangy. Envoi de blé noir ou sarrasin à l'île Royale.
Folio 121, 1 page.
- 12 avril. Le même à M. de Beauchesne. Le prie de donner les formes nécessaires
aux plaintes qu'il fait contre les Anglais qui font le commerce à l'île
Royale avec la complicité de M. de Ligondès, major des troupes. Folio
121½, ½ page.
- 3 mai. Le même à M. Robert. Armement des vaisseaux destinés pour le Ca-
nada. Folio 127½, 2 pages.
- 5 mai. Le même à M. Desnots Champmeslin. Même sujet. Folio 128, 1½
page.

1717. Le même à M. Robert. Même sujet. Folio 129, 1 page.
12 mai.
- 2 juin. Le même à M. Baudry. Pension et gratification de l'abbé de Breslay. Folio 131, 1 page.
- 5 juin. Le même au Père provincial des Récollets de la province de Saint-Denis en France. Le roi a accordé aux Religieux de son ordre les aumôneries des Ports Dauphin et Toulouse et des lettres patentes d'établissement à ces postes et dépendances. Il faudra 4 religieux aux 4 endroits suivants : Port-Dauphin, Port-Toulouse, Rivière-Magistegouak, dépendance de ce dernier port où plusieurs Acadiens vont se fixer, et Beaubassin. Folio 131½, 1 page.
- 9 juin. Le même à M. Joly de Fleury, procureur général. Le prie d'examiner le mémoire de M. Collet, procureur général à Québec, sur le règlement qu'il propose de faire pour la conservation des minutes des notaires. Folio 134, 2 pages.
- 12 juin. Le même à M. Robert. Est satisfait du départ de *La Victoire* et de *L'Astrée* et de sa diligence à cet égard. Folio 134½, ¼ page.
- 12 juin. Le même à M. le maréchal d'Huxelles. Le prie de demander à la cour d'Angleterre un passeport pour M. des Goutins, dans le but de lui permettre d'aller chercher à Port-Royal les effets qu'y a laissés son père. Un passeport avait été accordé à son père, ci-devant commissaire du roi à l'Acadie, mais il est mort à l'île Royale avant d'avoir pu en faire usage. Folio 134½, 1 page.
- 12 juin. Le même à M. Le Couturier. Fonds pour les fortifications de l'île Royale. Folio 136, 1 page.
- 21 juin. Le même à M. le procureur général. Le prie d'examiner les propositions pour régler les salaires des officiers des 3 baillages de l'île Royale. Folio 136½, 1 page.
- 18 septembre. Le même à M. le maréchal d'Huxelles. Passeport pour M. des Goutins. Folio 163, ½ page. (Les copistes devront faire attention à l'interposition dans la pagination.—E. R.)
- 22 septembre. Le même à M. de Pinsonneau. Le prie d'envoyer la croix de Saint-Louis à M. de Bienville, à qui le roi a accordé cette dignité. Folio 164, ¼ page.
- 17 novembre. Le même à M. Le Couturier. Le prie de faire remettre à M. Gaudion 80,000 livres pour payer la seconde moitié des lettres de change pour le rachat de la monnaie de cartes du Canada. Les porteurs se plaignent d'avoir souffert de grands dommages par le retard. Folio 171½, 1 page.
- 22 décembre. Le même à MM. Néret et Gayot. Remise des castors apportés du Canada par M. de Radouay. Folio 181½, ½ page.
- 31 décembre. Le même à M. de Clairambault. A reçu les paquets de l'île Royale apportés par *l'Atalante*. Folio 182½, ½ page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES ÉCRITES PAR LE CONSEIL DE MARINE AUX OFFICIERS DE LA NOUVELLE-FRANCE PENDANT L'ANNÉE 1717.

- Paris,
25 janvier. Le Conseil de Marine à M. Vallier. Le prie de faire acheter à Bristol 200 pièces d'écarlatines pour le commerce avec les sauvages du Canada, dont 120 pièces de blanc, 60 de rouge et 20 de gros bleu tirant sur le violet. Aura soin qu'elles soient conformes aux échantillons quant à la qualité. Folio 189, 2 pages. Soit 3 pp.
- 26 janvier. Brevet de confirmation de concession d'un emplacement dans la ville de Québec pour Marie Anne Rivard, veuve de François Dumontier, faite par MM. Vaudreuil et Bégon le 9 octobre 1716. Folio 190, 2 pages.
- 22 février. Le même à Madame de Courtemanche. Refère sa demande à MM. de Vaudreuil et Bégon avant de statuer sur l'établissement proposé. Folio 190½, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1717.
27 février. Le même à M. de Courtemanche. Encouragement qu'il doit donner à ceux qui vont faire la pêche au Labrador. Folio 190½, 1 page.
- 9 mars. Arrêt pour maintenir les enfants et petits-enfants de feu Jacques Le Bert dans leur noblesse. Sur la requête de son fils, Jacques Le Bert de Senneville et des enfants de feu son autre fils, Jacques Le Bert de St-Paul. Il est allégué dans la requête que des lettres de noblesse furent promises à Jacques Le Bert par M. de Frontenac ; que, subséquemment, par un édit de mars 1696, il fut décidé que des lettres d'ennoblissement ne seraient données que moyennant finance. Que Jacques Le Bert s'étant conformé à cette condition, il obtint ses lettres de noblesse en novembre 1696. Que, par un autre édit du mois d'août 1715, tous les ennoblissements accordés depuis 1689, moyennant finance, étaient supprimés et révoqués. Représente les services rendus par Jacques Le Bert et ses fils dans toutes les guerres. Que l'un d'eux fut tué en 1691, alors qu'il commandait un parti de 80 hommes au combat qui fut livré contre les Anglais à la prairie de la Madelaine. Folio 194½, 3 pages. Soit 5 pp.
- 9 mars. Lettres patentes pour maintenir les enfants et petits-enfants de feu Jacques Le Bert dans leur noblesse. Folio 196, 3½ pages. Soit 5 pp.
- 20 avril. Lettres patentes portant permission aux Sieurs Le Moine de faire enregistrer en la Cour de Parlement de Paris et Cour des Aydes les lettres de noblesse accordées au mois de mars 1668 à Charles Le Moine de Longueuil et enregistrées à la Chambre des Comptes le 21 février 1680. (Récit des services de Charles Le Moine de Longueuil, fondateur de la famille en Canada, et de ses fils : Charles (baron de Longueuil), Pierre (d'Iberville), Joseph (de Sérigny), Jean-Baptiste (de Bienville), Antoine (de Châteauguay). Il est aussi question de François, fils d'Iberville. Il y est aussi dit que Charles Le Moine de Longueuil, premier du nom, avait 11 fils, dont 6 étaient morts au service après s'y être distingués. Les survivants, à cette date, étaient : le baron de Longueuil, de Sérigny, de Bienville et de Châteauguay. Par implication, il faudrait croire que de Maricourt, de Ste-Hélène, et leurs frères décédés, n'avaient laissé aucuns fils à l'exception de d'Iberville. Il n'en est pas ainsi cependant du moins pour de Ste-Hélène. Des 4 survivants, 2, de Bienville et de Châteauguay, demeuraient à la Louisiane, Charles au Canada et de Sérigny probablement en France, car il était alors seigneur châtelain de Loire en Annis. Les restes de d'Iberville reposent dans un cimetière de la Havane.—E. R.) Folio 198, 7 pages. Soit 9 pp.
- 10 mai. Arrêt pour homologuer l'acte passé entre les Sieurs Néret et Gayot, les Sieurs Collet et Boric. Folio 201, 2 pages.
- Mai. Lettres de confirmation de noblesse pour les descendants de Jean Godefroy de Tonnancourt. Il est allégué que Jean Godefroy, l'aïeul de celui-ci, avait rendu des services au roi dans les guerres contre les Iroquois ainsi que 10 de ses enfants ; que 5 d'entre eux avaient été tués par les sauvages ; que son frère avait été fait prisonnier par les sauvages et brûlé, etc., etc. Folio 205½, 6½ pages. Soit 9 pp.
- 24 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sieur de Radouay, capitaine de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il va faire au Canada. Commandera les frégates *La Victoire* et *L'Astrée*, que le roi fait armer dans le port de Brest. Se rendra à l'île d'Aix et en donnera avis à MM. de la Galissonnière et de Beauharnais, commandant et intendant de Rochefort, où il embarquera 150 recrues et les vivres et munitions qui lui seront confiées. *L'Astrée* sera commandée en sous-ordre par M. Tinan de Gourville de Brest à l'île d'Aix, et par M. de Barailh de ce lieu au Canada. Folio 208½, 7 pages. Soit 9 pp.

1717.
25 mai. Mémoire du conseil à M. L'Hermitte, lieutenant du roi et ingénieur, sur le service qu'il doit rendre en Canada. M. de Chaussegros a été envoyé à Québec l'année dernière. Il a levé le plan des fortifications de Québec avec divers profils et développements qu'il a envoyés au conseil. Ce monsieur doit en envoyer d'autres et les apporter avec lui. Se mettra bien au fait de ces travaux et autres afin de les exécuter lorsque le conseil aura décidé de les exécuter. Folio 212½, 1½ page. (Pages transposées.)
- 26 mai. Le conseil à M. de Radouay. Lettre accompagnant son instruction. Folio 213, 1 page.
- 26 mai. Le même à M. de Champmeslin. Lui envoie le paquet contenant les ordres à M. de Radouay. Folio 213½, ½ page.
- 26 mai. Le même à M. Robert. Il est à désirer que M. Radouay soit en état de partir au plus tôt. Folio 213½, ½ page.
- 31 mai. Le même à M. de Louvigny. Le conseil est satisfait de sa conduite de la guerre avec les Renards et de la paix qu'il a conclue. Lui accorde 3,000 livres de gratification. Folio 214, ½ page.
- 31 mai. Le même à M. de Longueuil. Aura égard à sa demande pour l'avancement de son fils. Lui accorde une gratification de 200 livres, outre celle de 300 qu'il a déjà, en raison des dépenses qu'il est obligé de faire pour les Iroquois qui vont chez lui. Folio 214, ½ page.
- 31 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. L'intention du roi, en accordant des lettres d'établissement à l'île Royale aux Récollets de la Province de Bretagne, n'a pas été de l'empêcher de choisir des prêtres pour les cures de cette île. Il est fâcheux que la mortalité ait diminué le clergé du Canada. Le conseil a proposé au provincial des Récollets d'envoyer des missionnaires de son ordre. Lui recommande de fixer toutes les cures. Devra spécifier plus particulièrement ses griefs sur la subordination du clergé et les moyens de la maintenir. Folio 214½, 4 pages.
- 31 mai. Le même à M. l'abbé de Belmont. L'évêque est très satisfait de son zèle à procurer des prêtres pour les missions du haut de la colonie. Folio 216, ¼ page.
- 8 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Barailh sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il va faire au Canada. Folio 216, 5 pages. Soit 6 pp.
- 26 juin. Le Conseil de Marine à MM. de Vaudreuil et Bégon. Envoie l'état des fonds ordonnés par le roi et copie du traité fait à Rochefort avec le Sieur Daniand pour le fret des munitions et marchandises. Chargera les vaisseaux de mâts et autres bois achetés de M. de Ramezay. Folio 218½, 3 pages. Soit 4 pp.
- 26 juin. Le même aux mêmes. Leur envoie copie d'un mémoire de M. de Bois-hébert au sujet de la pêche des marsouins sur le fleuve Saint-Laurent. Convient-il de renouveler son privilège? Folio 220, ½ page.
- 26 juin. Le même à M. Bégon. Envoi de grains de semence pour l'île Royale. Folio 220½, 1 page.
- 26 juin. Le même à M. de Ramezay. Le conseil ne peut entrer pour le moment dans la considération du remboursement de ce que lui doit l'ancienne Compagnie de la Colonie, tant que le roi ne sera pas lui-même remboursé. Folio 220½, 1 page.
- 26 juin. Le même à M. Bégon. Instructions diverses. Folio 221, 4 pages.
- Le même à M. de Vaudreuil. Approuve qu'il ait permis à MM. de la Morandière et de la Longueville, officiers, d'emmenner avec eux en Louisiane les hommes nécessaires pour les y conduire. Est satisfait des bons rapports qu'il a avec les gouverneurs des colonies anglaises. Puisque M. Hunter, gouverneur de la Nouvelle-York, croit que le commerce des Français avec les Anglais n'est pas utile, il faut l'entretenir dans ces disposi-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1717. tions. Approuve qu'il ait fait monter M. de Louvigny à Michilimakinak. La guerre ne convient pas dans une colonie. Est aise qu'il ait accommodé l'affaire entre M. de Ramezay et Madame de la Pipardière. Il est à présumer, en effet, que le fils de M. de Ramezay et celui de M. de Longueuil n'ont point été tués en revenant des Illinois comme on l'a rapporté. Il est probable que les Kaskakias les ont livrés aux Anglais. Il faut en écrire aux gouverneurs anglais, afin de les réclamer. La demande que fait Madame de la Forest, de jouir en qualité de douairière et créancière de son mari des terres des Illinois jusqu'à la rivière Ouabache, aux mêmes droits que M. de la Salle, ne peut être entretenue. Le prie d'examiner la requête de Mademoiselle Robion d'Alonne, sur la demande qu'elle fait, tant pour elle que pour les habitants qui ont des terres proches le fort Frontenac, de traiter avec les sauvages. MM. de Saint-Vincent, L'Hermitte. Folio 222½, 6 pages. Soit 8 pp.
- 26 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Les plans et devis de M. de Chaussegros ne sont pas suffisamment détaillés pour permettre une décision. Ne veut point que l'on prenne une partie du jardin des Jésuites sans savoir si la chose est absolument nécessaire. Accorde à M. de Chaussegros une gratification de 1,500 livres. Il faut terminer les travaux du Palais avant de réparer les salles de l'Hôtel-Dieu. Magasins. Château Saint-Louis. Enceinte de Montréal. Folio 225, 5 pages. Soit 7 pp.
- 26 juin. Mémoire du Conseil de Marine à M. de Chaussegros, ingénieur à Québec. Remarques sur ce qu'il doit faire pour rendre ses plans et devis des fortifications de Québec complets. Il serait à souhaiter qu'il fit un plan en relief avant de revenir. Folio 228, 4 pages. Soit 6 pp.
- 26 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Espère que M. de Vaudreuil fera la distribution des congés aux familles les plus pauvres et les plus méritantes. Ne permettra pas plus que 4 pots d'eau-de-vie à chaque porteur de congé. Est satisfait que M. de Vincennes ait empêché les Miamis et les Ouvatanous d'accepter les colliers des Anglais. Espère que l'envoi d'écarlatines détournera les sauvages du commerce des Anglais. M. de Tonty ne devra pas faire la traite ailleurs qu'à Détroit. Veut bien accorder en seigneurie à perpétuité les 3½ lieues d'front par 3 de profondeur demandées pour placer la mission du Sault-au-Récollet. Mission du Sault-Saint-Louis. Exécuteront l'arrêt du 6 juillet 1711, qui veut que les seigneuries non habitées soient réunies au domaine du roi. Présents aux sauvages Abénakis. Est content du résultat de la guerre avec les Renards et du traité qui a été fait avec eux. A accordé une expectative d'enseigne au Sieur Pachot, s'est distingué dans cette guerre. Découverte de la mer de l'Ouest. Approuve que 3 postes soient établis, l'un à Kaminstigoya, un autre dans le lac des Christinaux et un troisième dans celui des Assiniboëltes. Les engagés que doit porter tout navire marchand et les recrues de cette année devront augmenter la colonie. Obligeront les habitants à s'acheter des fusils. La proposition de faire passer des nègres au Canada ne paraît pas convenir pour le présent. Ne juge pas à propos de faire travailler les mines de fer; il y en a assez en France pour tous les besoins. Il est à désirer que la colonie exporte des blés et farines quand il y a surplus. N'accordera la demi-solde qu'aux soldats qui repassent en France. Folio 230, 12 pages. Soit 16 pp.
- 5 juillet. Le Conseil de Marine à M. Bégon. A procuré au Sieur Petit le remboursement du vol en monnaie de cartes qui lui a été fait. Salaire de Pierre Gauvereau, armurier à Québec. Folio 236½, 2 pages.
- Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon, au sujet du castor. A jugé à propos, après avoir lu les mémoires de MM. de Vaudreuil et Bégon

1717. et Néret et Gayot, de ne pas continuer à ces derniers le privilège du commerce des castors. Comme il ne convient pas à l'intérêt des habitants de rendre ce commerce libre, il a donné ses ordres pour la formation, en France, d'une nouvelle compagnie puissante pour recevoir tout le castor qui sera apporté à Québec et payer à vue, à 6 mois et à 12 mois, toutes les lettres de change. Attend leur avis avant de fixer les prix du castor. Instructions diverses à ce sujet. Folio 247, 5½ pages. Soit 8 pp.
- 7 juillet. Le conseil à MM. de Vaudreuil et Bégon. Eclaircissements sur le mémoire du roi au sujet du commerce des castors. Folio 250, 3 pages.
- 7 juillet. Le même à M. Bégon. Envoi d'écarlatines anglaises, aussi, 2 pièces de la manufacture des Sieurs Saint-Gély, de Montpellier, pour échantillons. Folio 251, 1 page.
- 7 juillet. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. La frégate *La Victoire* partira prochainement avec la moitié des fonds en argent; *L'Astrée* suivra de près avec l'autre moitié. Folio 251½, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Le conseil accorde à M. de Tonty d'épouser la veuve de M. de la Pipardière, capitaine. Folio 251½, ½ page.
- 7 juillet. Le conseil à MM. de Vaudreuil et Bégon. M. Clairambault de Grémont est promu commissaire de la marine en récompense de ses services. M. d'Artigny est nommé conseiller à la place de M. de la Durantaye. Est nommé aussi M. de Saint-Simon, qui avait déjà entrée et voie délibérative au conseil. M. de Riverin étant mort, sa place de lieutenant général de la prévôté de Québec est accordée à M. Saint-André. A approuvé que M. Bégon ait confié les secours à M. de Lotbinière pendant la maladie de son beau-père, M. Dupont, et qu'il les lui ait laissés après sa mort. Envoie une commission de contrôleur à M. de Montseignat. Approuve qu'ils aient permis à M. Aubert, conseiller, de passer en France. Bois. Goudron. Ordres à M. de Rouville pour qu'il passe de l'île Royale au Canada. MM. Péan, de Falaise, Pachot, Sarrazin. Ne peut accorder de pension à Madame d'Alogny. Le Père Leblanc, qui enseigne l'hydrographie à Québec, aura le droit de donner des certificats à ses élèves les qualifiant comme pilotes; il sera payé comme les autres officiers. M. Collet a été remboursé du prix des livres qu'il a achetés pour l'école de droit qu'il tient. Gratifications à MM. de Breslay et de Longueuil. A accordé 6 passeports pour achat d'écarlatines en Angleterre, dont 2 donnés à la veuve Pascault. Brevet de confirmation de concession à la veuve Du Moustiers. Folio 252, 11 pages. Soit 15 pp.
- 14 juillet. Le même aux mêmes. Comptes tirés, il se trouve que la Compagnie de la Colonie doit au roi 154,617 livres, balance restant des sommes à elle prêtées en monnaie de cartes. Vu son impuissance à payer le roi, lui fait don de cette somme. Folio 257, 1½ page.
- 19 juillet. Le même à M. Bégon. Examinera les pièces justificatives de M. d'Auteuil, qui réclame 236 livres pour fournitures délivrées en 1692 et 1693. Folio 258, ½ page.
- 19 juillet. Le même au même. Placet de M. Collet. Folio 258, ½ page.
- 21 juillet. Le même au même. Remettra à la veuve Plassan la signification qui lui a été faite au domicile du procureur général. Folio 258½, ¼ page.
- 22 août. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Examineront les 2 placets de M. Duchesnay. L'intention du roi n'est pas de lui accorder de concession à titre noble. Folio 258½, ¼ page.
- 26 août. Le même aux mêmes. Leur remet copie des lettres patentes accordées à la Compagnie d'Occident. Le roi s'est déchargé, sur elle, de toutes les dépenses qu'il faisait dans la province de Louisiane. Elle a la nomination de tous les officiers des troupes à la présentation des officiers majors à qui

DOC. DE LA SESSION No 8c

1717. le roi accorde ensuite des provisions. A ajouté à cette province le pays des Illinois. La recette du castor en Canada a été accordée à cette compagnie. Il ne reste qu'à fixer le prix du castor. Cette compagnie est puissante et a de grands fonds, de sorte que ses lettres de change seront régulièrement payées. Folio 258½, 2 pages.
- 15 juin. Brevet de concession et de don de la terre du Sault aux Religieux de la Compagnie de Jésus en Canada pour y placer les sauvages Iroquois, à la condition que cette terre revienne toute défrichée à Sa Majesté lorsque les Iroquois l'abandonneront. Folio 259½, 2 pages. Soit 3 pp.
- ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DU CONSEIL DE MARINE AUX OFFICIERS DE
L'ÎLE ROYALE EN 1717.
- Paris,
23 janvier. Le conseil à M. de Soubras. Le prie de s'employer à faire payer au Sieur Rapiot les marchandises qu'il a sauvées du naufrage de son vaisseau à l'île Scatary, et qu'il a vendues aux habitants de l'île Royale. Folio 261, 1 page.
- 20 février. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Souhaite qu'ils accordent à... la concession qu'il demande à la rivière des Habitants, proche le Port-Toulouse. Folio 261½, ½ page.
- 1er mars. Le même à MM. de St-Ovide et de Soubras. Ordres donnés à Rochefort pour l'envoi de vivres, munitions et 50 recrues. Désire des copies des concessions. Réserveront des grèves pour les pêcheurs, des communes pour les habitants et des terres en bois debout pour les besoins de la garnison, aux ports Dauphin, Toulouse et Louisbourg. Folio 261½, 3 pages. Soit 4 pp.
- 22 mars. Le même à M. de Soubras. Ordres donnés à Rochefort pour l'achat et l'envoi des effets demandés. Folio 263, 1½ page.
- 22 mars. Le même à M. de St-Ovide. Même sujet. Folio 263½, ½ page.
- 12 avril. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Permet au Sieur de la Grange, ci-devant chirurgien du roi à l'île Royale, d'exercer sa profession dans toute l'étendue de l'île. Folio 264, ½ page.
- 12 avril. Le même à M. de Soubras. Envoi de blé noir et d'outils pour les soldats congédiés qui doivent s'établir à l'île Royale. Folio 264, ½ page.
- Mai. Lettres patentes pour l'établissement des Religieux de la Province de France à l'île Royale et pour restreindre celui accordé aux Récollets de la Province de Bretagne. A l'exception de Louisbourg, réservé à ces derniers, tous les autres lieux de l'île seront desservis par les Récollets de la Province de France, dits Récollets de St-Denis. Folio 264½, 3 pages. Soit 4 pp.
- 15 mai. Le même à M. de Costebelle. Congé au Sieur Bayard, soldat. Folio 265 bis, ¼ page.
- 3 juin. Mémoire du conseil à M. de Verville au sujet des fortifications. A examiné ses plans et mémoires concernant les fortifications à l'île Royale et en est satisfait. On commencera par celles de Louisbourg et il en dirigera l'exécution. Précis des travaux à exécuter. M. de Costebelle a ordre de faire passer à Louisbourg 2 des compagnies du Port-Dauphin. Les Sieurs de Couagné et de Fontenay, sous-ingénieurs, résideront à Louisbourg et conduiront les travaux qui leur seront assignés. Il en sera de même du Sieur Sabatier, toiseur et commis des fortifications. Déterminera les rues et les endroits où l'on pourra bâtir. Le fonds de l'année pour fortifications est de 80,000 livres. Repassera en France sur *l'Atalante* et apportera avec lui tout ce qui sera nécessaire pour faire faire un plan en relief de Louisbourg. Folio 266, 7 pages. Soit 9 pp.

1717.
7 juin. Le même à M. de Ligondais. Plaintes portées contre lui par les négociants de St-Malo, l'accusant d'avoir fait relâcher un vaisseau anglais pris à Scatary. Folio 269, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juin. Le même à M. de Beauchesne. Même sujet. Ordre donné pour empêcher les vaisseaux étrangers de commercer à l'île Royale. Folio 269 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Mémoire du roi à MM. de Costebelle et de Soubras au sujet des fortifications. M. de la Flocellière, capitaine, commandant *L'Atalante*, laissera au Port-Dauphin ce qui est destiné à ce poste et au Port-Toulouse. Passeront à Louisbourg sur *L'Atalante* avec les compagnies de Rouville et d'Hervilliers. La compagnie de Renon restera au Port-Dauphin, où M. de Beaujours commandera. M. de Morpain, capitaine de Port-Dauphin, tout en restant attaché à ce port, s'occupera du transport des matériaux destinés aux fortifications de Louisbourg. Tous les travaux se feront à la toise ou à prix fait. Approuve que les Sieurs Benoist, Carrerot et Des Goutins de Bellechasse, servent d'inspecteurs des travaux dans les 3 postes de l'île Royale. Folio 270 $\frac{1}{2}$, 11 pages. Soit 13 pp.
- 26 juin. Etat des outils et ustensiles qui sont envoyés cette année pour les fortifications de l'île Royale, outre ce qui a été demandé par MM. de Costebelle et de Soubras. Folio 276, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le conseil à M. de Costebelle. A accordé à M. Péan, servant en Canada, une enseigne à l'île Royale. Sera remplacé par M. de Falaise. M. de Rouville, capitaine, repassera au Canada, où le demande M. de Vaudreuil ; il sera remplacé par un autre officier du Canada. Folio 2177, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Instructions diverses. Leur envoie le procès-verbal de l'épreuve à Rochefort du charbon de terre venant de l'île Royale. Envoie M. Isabeau, entrepreneur, à l'île Royale, pour examiner et entreprendre des travaux aux fortifications. Folio 277 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 26 juin. Etat de ce qui sera distribué à chacun des soldats qui seront congédiés des troupes de l'île Royale en l'année 1717. Folio 280, 1 page.
- 26 juin. Le conseil à M. de Soubras. Instructions diverses. A jugé à propos de rappeler MM. Duport et Fortoiseau, écrivains et gardes-magasins de Louisbourg et de Port-Toulouse. Seront remplacés à Louisbourg par le Sieur Florenceau et à Port-Toulouse par le Sieur de la Forest. Approuve les soins qu'il s'est donné pour établir des fours à chaux, des briqueteries et pour la découverte de la carrière d'ardoise qui est à Port-Toulouse. Espère que ses recherches pour trouver du marbre réussiront. Approuve ses projets pour établir des relations de commerce avec le Canada. Vérifiera les comptes des habitants de l'Acadie, tant pour avances faites avant la prise de Port-Royal que pour travaux à l'île Royale. Folio 280 $\frac{1}{2}$, 11 pages.
- 26 juin. Le même au même. M. de la Pérelle doit repasser à l'île Royale. Folio 285 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le même à M. de Saint-Ovide. Le roi ayant fort à cœur d'attirer les habitants de l'Acadie à l'île Royale et étant informé de la confiance qu'ils ont en lui, il commandera au Port-Toulouse, ce lieu leur étant destiné. Le Sieur Consolin, aide d'artillerie. Accordera une enseigne à M. de Laplaigne, son parent, à la prochaine occasion. Folio 286, 3 pages.
- Mémoire du roi à MM. de Costebelle et de Soubras. Délimitation de leurs pouvoirs respectifs. Récollets de Bretagne et Récollets de Saint-Denis. Désapprouve leur tolérance au sujet du commerce que font les Anglais à l'île Royale et les Français à Canseau. Approuve les vues de M. de Soubras sur la réunion à Antigoniche, sous la conduite du Père

DOC. DE LA SESSION N^o 8c

1717. Michel, des sauvagés de Miramichy et de ceux de la mission du Père Gaulin. Ne toléreront pas de cantines dans les 3 postes. Instructions à l'égard des troupes. Accordera une concession convenable à François Boudreau, Acadien, qui a établi un moulin à scie à la rivière "Magistigouak". Ne permettront pas aux habitants de couvrir leurs maisons avec des écorces d'arbres. Tient fort que les Acadiens s'établissent à l'île Royale, et ne peut douter de l'envie qu'ils ont de retourner sous sa domination. M. de Pinsens suivra M. de Saint-Ovide au Port-Toulouse. M. de Beaucours, qui y commande, passera au Port-Dauphin. Feront passer M. de Ligoudais, major, à Louisbourg. Folio 287, 17 pages. Soit 23 pp.
- 29 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de la Flocellière, capitaine de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il doit faire à l'île Royale. Folio 295, 6 pages.
- 30 juin. Le même aux missionnaires de l'Acadie. Le roi est surpris de l'inaction des habitants de l'Acadie après les efforts qu'il a faits pour leur fournir des vivres pendant un an à l'île Royale. Espère qu'ils feront tout ce qu'il faut pour décider ces gens à venir s'établir à l'île Royale, sinon, ils éprouveront le juste ressentiment du roi. Folio 298½, 3 pages.
- 3 juillet. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Envoie copie des lettres aux missionnaires de l'Acadie, remises au Père Dominique Lamarche, qui doit les aller porter. Souhaite que ces lettres aient l'effet désiré. A donné pour dessinateur à M. du Verville le Sieur Bouché. Folio 202½, 1 page.
- 3 juillet. Le même à M. de Soubras. Instructions sur l'emploi des fonds. Folio 303, 4 pages. Soit 6 pp.
- 5 juillet. Le même à MM. de Costebelle et de Soubras. Lettres de change. Etat des vivres. Le conseil a fait venir de Hollande des plans gravés de moulins à scie mus par le vent. Verront s'ils sont pratiques et exécutables par les ouvriers qu'ils ont sous la main. Folio 305, 3 pages.

Fin du volume 39.

DÉPÊCHES DU CONSEIL DE MARINE CONCERNANT LES COLONIES.

1718.

Série B.—Vol. 40.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES ÉCRITES PAR LE CONSEIL DE MARINE À LA ROCHELLE ET À ROCHEFORT EN 1718.

1718. Le Conseil de Marine à M. de Beauharnais. Maîtres d'école que le Sieur Charon doit amener avec lui au Canada. Folio 35, 1 page.
- 29 juin. Liste des personnes auxquelles le conseil a accordé le passage pour le Canada sur la flûte *L'Eléphant*. Folio 35½, 2 pages.
- 10 août. Le conseil à M. de Beauharnais. Affaires du Canada. Folio 47½, 2 pages.
- 14 août. Le même à M. Charlot, où il est question de Le Moyne de Sérigny, comme commandant le vaisseau *Le Maréchal de Villars*. Folio 48, ¼ page.
- 21 août. Le même à M. de Beauharnais. A accordé passage au Père Gaulin sur un des vaisseaux qui vont à l'île Royale. Folio 49, ¼ page.
- 24 août. Le même au même. Envois à l'île Royale. Départ de M. de Mésy. Folio 50, 1 page.
- 31 août. Le même au même. M. de Pinsens. Folio 52, ½ page.

1718. Le même au même. Le départ de M. de Mésey, qui remplace M. de Soubras, est retardé. Folio 53, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 septembre. Le même à M. de la Mothe Cadillac, au sujet d'échantillons d'argent apportés des Illinois. Folio 93, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 février. Ordonnance du roi, au sujet des gens qui vont à la pêche sur la côte de Labrador. Folio 98 $\frac{1}{2}$, $1\frac{1}{2}$ page.
- 15 février. Le même à M. Charlot. Passeport demandé par la veuve Pascaut pour le vaisseau qu'elle envoie à Bristol, dans le but d'y chercher des écarlatines pour le Canada. Folio 106, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mars. Arrêt au sujet des contestations entre les Sieurs Néret et Gayot et la Compagnie d'Occident au sujet des castors. Folio 108, 6 pages.
- 21 mars. Le Conseil de Marine à M. Couturier. Le prie de faire payer à M. Collet, procureur général à Québec, les arrérages qui lui sont dus. Folio 113 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 mars. Le même à M. Crozot. Appointements de M. de la Mothe Cadillac. Folio 116, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 avril. Le même à M. de la Mothe Cadillac. Le prie de remettre au conseil l'autorisation de retirer à La Rochelle les échantillons de minéraux qu'il y a laissés. Folio 119 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Arrêt qui confirme celui du 21 mars 1718 rendu sur les requêtes de la Compagnie d'Occident et des Sieurs Néret et Gayot. Folio 126, 4 pages.
- 16 mai. Le conseil à M. de Clairambault. Armement du *Triton* pour le Canada. Folio 134, 2 pages.
- 1er juin. Le même à M. de Champmeslin. Même sujet. Folio 135 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 1er juin. Le même au même. Il est nécessaire que M. de Bourville, enseigne de vaisseau, aide-major à l'île Royale, prenne passage sur le vaisseau qui doit partir de Rochefort. Folio 136, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 juin. Le même à M. de Sand. Lui adresse ses instructions pour son voyage au Canada. Folio 137, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 juin. Le même à M. de Champigny. Fonds pour payer ce qui reste dû au Canada. Appointements de M. de Vaudreuil et Bégon. Folio 138 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 juin. Le même à M. Gaudion. Appointements de MM. de Vaudreuil, Bégon, de Sabrevois, de Saint-Ours, Duplessis, Fabert et de l'Argenterie. Folio 142, 3 pages.
- 26 juin. Arrêt qui autorise le caissier de la Compagnie d'Occident à donner des billets aux personnes qui voudront s'intéresser en la dite compagnie en remettant $\frac{1}{2}$ du montant des billets de l'Etat. Folio 144, 3 pages.
- 28 juin. Le conseil à M. Couturier. M. de la Motte Cadillac continuera à recevoir ses appointements de 4,000 livres par an. Folio 181 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 septembre. Le même à M. Robert. *L'Eléphant* ayant été obligé de relâcher à La Rochelle, le Canada va se trouver dans une situation bien triste. Il faut préparer *Le Chameau* pour son départ au petit printemps. Folio 187, 1 page.
- 24 septembre. Le même à M. Law. Lettres de change dues pour les cartes retirées en Canada. Prendra les ordres du Régent pour qu'il s'arrange avec M. Gaudion pour les termes de paiement de ces lettres. Folio 198 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 novembre. Mémoire des négociants au Régent au sujet du paiement des lettres de change tirées en Canada pour la monnaie de cartes. Folio 199, 1 page.
- 11 décembre. Le même à M. l'abbé Dubois au sujet des plaintes faites par M. de St-Ovide et de Soubras contre un capitaine de vaisseau anglais, à l'occasion des bâtiments de l'île Royale faisant la pêche à Canseau. Folio 208, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 décembre. Le même à M. Law. Le Régent désire qu'il prenne ses ordres pour mettre à exécution l'expédient proposé par les porteurs de lettres de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1718. change tirées en Canada pour le paiement de ces lettres. Folio 210, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 décembre. Le même à M. Landréau. Le Régent a donné ses ordres pour demander en Angleterre la restitution des effets pris à Canceau par le capitaine Smart. Folio 210 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 décembre. Le même aux directeurs de la Compagnie d'Occident au sujet du Sieur de St-Denis, Canadien de la Louisiane, gagné à la cause des Espagnols. Folio 212, $\frac{1}{2}$ page.
- Mémoire de ce qui s'est passé à Canceau et des procédés de M. Smart contre les Français. Folio 212 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 12 juin. Arrêt qui ordonne que les soumissions de ceux qui voudront s'intéresser au commerce de la Compagnie d'Occident seront reçues en fournissant le 5^{me} en billets de l'Etat du contenu en leurs soumissions, et que ce 5^{me} sera perdu pour eux et accroîtra au fonds capital de la dite compagnie, au profit des actionnaires, si les dites soumissions ne sont pas entièrement remplies au plus tard dans le mois d'octobre prochain. Folio 215, 4 pages.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DU CONSEIL DE MARINE AUX OFFICIERS DU
CANADA PENDANT L'ANNÉE 1718.

- Paris,
8 janvier. Le conseil à M. de Vaudreuil. Souhaite qu'il accorde un congé absolu à Jean Chanderlor dit La Violette en garnison à Montréal. Folio 444, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 mars. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Il a été décidé de payer 1,000 livres à M. Collet pour avoir agi dans l'intérêt de la Compagnie de la Colonie du Canada à la prière de MM. Pinault et Perthuis, fondés de procuration. Folio 449, 1 page.
- 30 mars. Le même aux mêmes. Leur envoie une ordonnance touchant la réduction dans la valeur de la monnaie de cartes, conforme à leurs suggestions. Ne l'enregistreront que s'ils la jugent convenable. Folio 451, 3 pages.
- Mars. Lettres de confirmation de noblesse en faveur de Louis Godefroy de Normainville. Folio 452, 6 pages. Soit 8 pp.
- Mars. Lettres de confirmation de noblesse pour René Godefroy de Tonnancour, cousin du précédent, lieutenant du roi à Trois-Rivières. Folio 455, 6 pages. Soit 8 pp.
- 3 avril. Le même à M. Brouage, commandant à la côte de Labrador. Lui envoie une ordonnance concernant ceux qui vont à la pêche à l'endroit où il commande. Folio 456 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 avril. Passeport à M. D'Auteuil de Monceaux pour lui permettre de se procurer à la Nouvelle-York certaines marchandises et de les apporter à Québec. Folio 456 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 5 avril. Le conseil à MM. de Vaudreuil et Bégon. Explique que M. D'Auteuil a représenté que son fils avait été obligé de passer à la Nouvelle-Angleterre pour éviter l'effet de lettres de cachet expédiées contre lui, lettres qui ont été depuis révoquées ; que la fortune lui a été très favorable dans ce pays, et qu'il a gagné beaucoup d'argent ; qu'il désire revenir à Québec et y apporter ses effets dans un navire qu'il doit acheter, etc., etc. Le conseil lui a accordé sa demande. Folio 458, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 6 avril. Le même aux mêmes. Placet de veuve François Pachot, de la Rochelle, par lequel elle demande d'être payée sur les appointements de M. de Ramezay, de la somme de 4,707 livres qu'il lui doit. Les prie d'engager M. de Ramezay à rendre justice à cette veuve qui est dans l'indigence avec 6 enfants. Folio 459, $\frac{1}{2}$ page.

1718.
27 avril. Brevet de concession d'une terre de trois lieues et demie de front au lac des Deux-Montagnes pour les MM. de Saint-Sulpice. Pour transférer les sauvages de la mission du Sault-au-Récollet. Pour en jouir à perpétuité à titre de fief et seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice, quand même la dite mission serait enlevée. (Par la concession du même terrain, le 17 octobre 1717, les MM. de Saint-Sulpice perdaient leurs droits de propriété si la mission cessait d'exister ou était transférée ailleurs. E.R.) Folio 459, 4 pages.
- 22 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Le conseil permet à M. de Longueuil, lieutenant des troupes en Canada, d'épouser la fille de M. Le Vasseur à condition que M. de Longueuil père y donne son consentement. Folio 461, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 mai. Ordre du roi à M. de Sabrevois pour lever 50 hommes à Paris. Folio 461 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 juin. Mémoire du roi à M. de Gand, commandant la flûte *L'Eléphant*, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il doit faire au Canada. Se rendra à l'île d'Aix où il fera charger les vivres et munitions destinées au Canada, etc., etc. Rapportera les mâts et autres bois qui se trouvent à la Baie Saint-Paul, etc., etc. Folio 461 $\frac{1}{2}$, 8 pages.
- 3 juillet. Ordre du roi au roi à M. Bizard de servir à la Louisiane. Folio 467 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juillet. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Ne devront pas s'occuper du pays des Illinois, qui dépend de la Louisiane et sera administré par la Compagnie d'Occident. L'intention du roi est de supprimer les congés. Délimitation des paroisses. Sœurs de l'hôpital général de Québec. Don de 3,000 livres au Sieur Charron, fondateur de l'hôpital de Montréal, pour l'entretien de 6 maîtres d'école, à prendre sur ce qui était alloué pour l'encouragement des mariages. Il est permis à M. de Tonty de vendre de l'eau-de-vie en petites quantités aux sauvages, afin de les empêcher d'aller chez les Anglais. Mission du Sault-Saint-Louis. Gratifications. A donné la concession du Sieur de Courtemanche, moitié à sa veuve et au Sieur de Brouage, son fils, l'autre moitié aux 3 filles de M. de Courtemanche. A approuvé ce qu'a fait M. Vaudreuil au sujet de l'émeute de Longueuil. Tiendront la main à l'exécution de l'arrêt du 6 juillet 1711 qui réunit au domaine les seigneuries non habitées. Doivent empêcher que ces seigneurs ne reçoivent de l'argent pour des terres non défrichées. A accordé à M. de Saint-Ours la compagnie vacante par la mort de M. de Courtemanche. MM. de Cournoyer et Ramezay de la Geste remplacent MM. de Saint-Ours et Ramezay de Maunoir. M. de Longueuil, fils, remplace son père, qui a été tué. A accordé la croix de Saint-Louis à MM. L'Hermitte, de Jordy Moreau, de Sabrevois, de Gannes et Bégon, capitaines. A accordé au Sieur Petit, commis des trésoriers généraux, la place de conseiller vacante par la mort de M. Chéron. A accordé un des 25 congés à la veuve Boisdoré de Montréal. Folio 468 $\frac{1}{2}$, 20 pages.
- 6 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Lui envoie les croix de Saint-Louis pour remettre à ceux à qui elles ont été accordées. Folio 478 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juillet. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Les prie d'examiner les pièces et papiers de M. de la Motte Cadillac sur ce qu'il prétend lui être dû pour les avances qu'il a faites à Détroit. Prétend à un dédommagement pour la non-jouissance de ce poste et demande que son fils en ait le commandement. Folio 478 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Etat des pièces envoyées à MM. de Vaudreuil et Bégon, par ordre du conseil, pour vérifier les demandes de M. de la Motte Cadillac sur les avances qu'il dit avoir faites pour le service du roi pendant qu'il a été

DOC. DE LA SESSION No 8c

1718. commandant du fort Pontchartrain de Détroit. (Sommaire de 22 pièces). Folio 479, 3 pages.
- 6 juillet. Le même à M. Bégon. Administration des fonds. Demande des explications au sujet de son différend avec le procureur du roi à l'égard de l'enfant illégitime de M. de La Durantaye, fils, porté chez les sauvages de Lorette et refusé à la mère. A accordé une croix de Saint-Louis à son frère. Folio 480½, 6 pages.
- 6 juillet. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Désapprouve M. Bégon d'avoir fait payer les officiers de l'état-major moitié en argent, moitié en monnaie de cartes portée au double. Le roi ne peut entrer dans la dette de la Compagnie de la Colonie du Canada à MM. de Ramezay et de Subercase. Palais de l'intendant et magasins du roi. Approuve les dispositions prises pour continuer à faire du goudron à la Baie Saint-Paul. Paiement aux héritiers de M. de Courtemanche la somme de 1,693 livres pour le rembourser des dépenses qu'il a faites en 1711, afin d'aviser le gouverneur de l'arrivée d'une flotte anglaise dans le fleuve. Armement de la frêle *L'Éléphant* pour un voyage au Canada. La requête des seigneurs hauts justiciers du Canada, demandant la cassation d'un arrêt du Conseil Supérieur, est renvoyée pour défaut de forme. Placet du Sieur Petit au sujet d'un terrain dans la seigneurie des Religieuses de l'Hôtel-Dieu. Demande leur avis au sujet de la requête de MM. Thierry et Pierre Hazeur, prêtres curés, se plaignant du sous-fermier de la Ferme de Ta-dousac, qui leur conteste le droit de chasse dans la seigneurie de la Malbaie, concédée à leur père il y a 45 ans. Requête de M. Vincelotte demandant un brevet d'enseigne de vaisseau et la place de lieutenant du port de Québec. Vérifieront les faits à l'égard de M. de la Vêranderie, qui demande la ratification d'une concession faite à son père en 1673. Désire un état détaillé de tout ce qui concerne la concession des Illinois que demande Madame de la Forest comme créancière de son mari. Requête du Sieur Boucher, curé de Saint-Joseph, se plaignant de la distribution des deniers accordés par le roi aux curés. Plaintes du Sieur Saint-Aubert de Fouillon au sujet d'un terrain à Québec. Folio 484, 14 pages.
- 6 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Le prie d'examiner la proposition de M. de Louvigny au sujet de l'inspection des postes d'en haut. Approuve qu'il emploie M. de la Morandière pour aller à la recherche de la mer de l'Ouest. Les Sieurs de Montigny, Dubuisson, de Budemont, Le Vasseur de Néré. Congés pour passer en France accordés à MM. de Ramezay, de Saint-Vincent, de Catalogne, de Bragelonne, de Saint-Michel, de la Jesse, de Meloises et des Noyelles. Le Sieur de Belestre. MM. de Sabrevois et de Tonty. Folio 490, 6 pages.
- 6 juillet. Le même à M. de Longueuil. A procuré l'enseigne de son fils décédé à un autre de ses enfants. Folio 493, ½ page.
- 6 juillet. Le même à M. de Louvigny. Est content de sa conduite dans l'affaire des Renards. Examinera la proposition qu'il fait. Folio 493½, ½ page.
- 6 juillet. Le même à M. de Monseignat. Instructions. Ne peut accorder à son fils de faire les fonctions de contrôleur de la marine à son défaut. Folio 493½, 1 page.
- 6 juillet. Mémoire du conseil pour M. de Chaussegros, ingénieur à Québec. A été satisfait du compte qu'il a rendu au sujet des fortifications. Fonds de 15,000 livres pour prisons et salles d'audience à Montréal et à Trois-Rivières. Fort de Chambly. Folio 494½, 3½ pages.
- 6 juillet. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Etat des fonds pour les dépenses de l'année. Folio 496, 5½ pages.
- 6 juillet. Le même à M. l'évêque de Québec. Abus touchant la construction ou réédification des églises. Les bancs et prie-dieu dans l'église de Montréal

1718. seront aux frais de ceux auxquels ils sont destinés. A refusé à M. Brisa-
cier, supérieur du Séminaire des Missions Etrangères, les plaintes contre
les Messieurs du Séminaire de Québec. A fait don de 3,000 livres à l'hô-
pital de Montréal pour l'entretien de 6 maîtres d'écoles. Folio 299, 3 pages.
- 6 juillet. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Instructions à M. de Chausse-
gros, au sujet des fortifications. N'a pas accordé à M. de Lino la place de
conseiller, vacante par la mort de M. Chéron, parce qu'il avait trop de
parents dans le conseil. Folio 500 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 6 juillet. Le même à M. de Lino, procureur du roi de la prévôté de Québec. A
demandé à M. Bégon de rendre compte des raisons qui l'ont engagé à re-
tirer de la justice ordinaire le cas de cette fille accouchée d'un enfant pro-
venant des faits de M. de la Durantaye, fils. Folio 502, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juillet. Le même à M. L'Hermitte. Ne doit point se formaliser des instructions
données à M. de Chaussegros, au sujet des fortifications. Il n'aura pas à
servir sous ses ordres ni à se mêler des travaux. Le roi lui a accordé la
croix de Saint-Louis. Folio 502 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 juillet. Le même à M. de Ramezay. A accordé à son fils la lieutenance de son
frère tué dans la guerre des Renards. Folio 503, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juillet. Le même à M. de la Corne. Lui recommande de s'attacher à discipliner
les troupes. A promu MM. de Ramezay et de Longueuil, fils, à la place de
leurs frères tués dans la guerre des Renards. N'a pu rien faire en faveur
de son propre fils. M. Bizard, enseigne, est passé au service de la Compag-
nie d'Occident à la Louisiane. Folio 503, 2 pages.
- 10 juillet. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Leur remet une déclaration
pour la conservation des actes des notaires. Folio 504, $\frac{1}{4}$ page.
- 10 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Lui transmet l'ordre nommant M. de
Brouage au commandement de la côte du Labrador. Le Sieur de Longue-
ville n'est pas guéri et ne peut repasser au Canada. Folio 504 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 juillet. Le même à M. Bégon. A accordé passage au fils de M. Gabriel qui est
en Canada. Folio 504 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 10 juillet. Le même au même. Accordera passage sur *L'Eléphant*, pour passer en
France, au fils et aux deux filles de M. Le Vasseur de Néré. Folio 505, $\frac{1}{2}$
page.
- 12 juillet. Le conseil à MM. de Vaudreuil et Bégon. Leur envoie un extrait des arti-
cles acceptés au conseil à l'égard du commerce des castors, dont le pri-
vilège a été accordé à la Compagnie d'Occident. Le rendront public et le
feront exécuter en attendant l'arrêt qui sera rendu. Le castor gras sera
payé à 3 livres la livre, poids de Marck, et le sec à 30 sols. Le roi fait don
à la compagnie, pendant les 25 années de son privilège, du droit du quart,
et accordera le fret gratis sur ses vaisseaux. Folio 506, 4 pages.
- 15 juillet. Le même aux mêmes. Les plans des fortifications de M. Chaussegros
ont été approuvés. Folio 508 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 juillet. Le même aux mêmes. Les changements dans la monnaie de nouvelle fa-
brication sont la cause du retard dans le paiement des lettres de change
tirées pour la monnaie de cartes, et cela comportera un nouveau délai de 4
mois. Moyens pour amoindrir les inconvénients qui résulteront de ce re-
tard. Folio 508 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 20 juillet. Le même aux mêmes. Envoie l'arrêt du conseil concernant le castor.
Folio 510, $\frac{1}{4}$ page.
- 20 juillet. Le même aux mêmes. Demande leur avis sur l'opportunité de concéder
en seigneurie à une personne qui désire faire un grand établissement, tout
le terrain depuis la sortie du lac Saint-François, sur le côté nord, jusqu'au
pied du Long-Sault, c'est-à-dire 5 lieues de front par autant de profondeur.
Folio 510, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1718. Le même à M. de Vaudreuil. La flûte *L'Eléphant*, qui est partie le 7
24 octobre. acôt, chargée des effets destinés au Canada, n'a pu tenir la mer et est re-
venue à La Rochelle, le 10 de ce mois. Il est trop tard pour réparer ce con-
tretemps fâcheux. Folio 510½, 1½ page.
- 24 octobre. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 511½, 1½ page.
- 7 décembre. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Les farines expédiées du Ca-
nada aux îles sont mis dans des quarts de bois de *sape* qui communi-
quent une odeur et un goût désagréables; il faut y prévoir. Folio 512, ½
page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DU CONSEIL DE LA
MARINE AUX OFFICIERS DE L'ÎLE ROYALE
PENDANT L'ANNÉE 1718.

- 27 avril. Le conseil à MM. de Saint-Ovide et de Soubras. A examiné le projet des
fortifications. Il a été décidé de commencer les travaux de fortifications
par Louisbourg et d'y faire venir les troupes et tout ce qui est à la solde
du roi dans les autres ports. Ceux dont les services ne seront plus requis
reviendront en France ou iront au Canada. Les constructions du roi dans
ces ports seront vendues. A donné le gouvernement de l'île à M. de Saint-
Ovide. M. de Mézy remplacera M. de Soubras. M. de Bourville, enseigne
de vaisseau, est nommé major de l'île à la place de M. de Ligondès. Folio
514, 7 pages.
- 4 mai. Le même à M. de Saint-Ovide. M. l'abbé Dirigouyen d'Hauteville, de
Bayonne, passe à l'Acadie pour desservir les Basques qui ne comprennent
pas le Français. Folio 517½, ½ page.
- 11 mai. Le même au même. Accordera congé au nommé Boyard qui a trouvé
un remplaçant. Folio 518, ½ page.
- 19 juin. Le même à M. de Mézy, commissaire ordonnateur de l'île Royale. Ins-
tructions. Historique de l'établissement. Ses devoirs. Contretemps qui ont
empêché les Acadiens de s'établir à l'île Royale. Efforts qu'il devra faire
pour les engager à venir s'y établir. Sauvages Micmacs, Malécites, Gas-
pésiens. Folio 519, 28 pages. Soit 23 pp.
- 19 juin. Provisions du premier conseiller au Conseil Supérieur de Louisbourg
pour M. de Mézy. Folio 533, 2 pages.
- 19 juin. Commission de subdélégué de l'intendant de la Nouvelle-France à l'île
Royale pour M. de Mézy. Folio 534, 3½ pages.
- 19 juin. Lettres patentes pour faire enregistrer au Conseil Supérieur de Louis-
bourg les lettres patentes en forme d'édit portant établissement d'un com-
merce sous le nom de Compagnie d'Occident. Folio 536. 1 page.
- 28 juin. Mémoire du roi au sujet des fortifications de Louisbourg. Les adjudica-
tions des travaux seront faites par le commissaire ordonnateur "à l'extinc-
tion de la bougie". Folio 536½, 4 pages.
- 17 juillet. Le conseil à M. de Bourville. Aura 666 livres pour ses appointements de
major depuis le 10 juin jusqu'à la fin de décembre. Folio 538½, 1 page.
- 18 juillet. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Saint-Ovide, gouver-
neur de l'île Royale. Folio 539½, 18 pages.
- 18 juillet. Mémoire du roi à MM. de Saint-Ovide et de Mézy. Folio 549, 21 pages.
- 20 juillet. Le Conseil de Marine à M. de Beaucourt. A accordé au lieutenant de
la Pérelle la permission d'épouser Mademoiselle de la Chesnaye, sa belle
sœur (M. de Beaujours). Folio 559, ½ page.

1718. Le même à M. de Saint-Ovide. Le mariage de M. de la Pérelle avec
20 juillet. Mademoiselle de la Chesnaye paraissant sortable, il permettra à cet offi-
cier de le contracter. Folio 560, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er août. Brevet de pilote côtier au Port-Toulouze pour le nommé Coste, Acadien.
Folio 560, $\frac{1}{2}$ page.
- Le conseil à M. de Saint-Ovide. Accordera congé à M. le comte
d'Agrain, aide-major, mais s'il en prend avantage il sera remplacé. Con-
struira un navire pour son compte s'il le désire. Folio 560 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 2 août. Le même à MM. de Saint-Ovide et de Mésy. L'état des fonds de l'an-
née pour l'île Royale est de 132,680 livres, dont 71,564 livres en habille-
ments, vivres, marchandises et munitions, et 61,115 livres en argent. Ac-
cordera 300 livres à Madame du Chambon ou autre personne servant d'in-
terprête. Ne peut rien faire, présentement, pour la veuve de M. de Coste-
belle. A accordé 1,500 livres à l'abbé Gaulin pour l'aider à payer ses
dettes. Laissera un officier au Port-Toulouse s'ils croient cela néces-
saire aux Acadiens. Folio 563 $\frac{1}{2}$, 5 $\frac{1}{2}$ pages.
- 22 août. Le même au Père Dominique de la Marche, récollet, missionnaire. La
somme de 600 livres, accordée à chaque missionnaire pour desservir les
chapelles de Port-Dauphin et Port-Toulouze, doit couvrir toutes les dé-
penses. Le mémoire qu'il a envoyé au conseil au sujet de ce qui est dû
aux Acadiens a été envoyé à M. de Soubras qui vérifiera les comptes.
Folio 566 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 7 août. Le même à M. de Saint-Ovide. Si quelques-uns des vaisseaux de l'es-
cadre que M. Martinet commande à la mer du Sud font relâche à l'île
Royale, il les fera arrêter. Folio 568, $\frac{1}{4}$ page.
- 10 août. Le même à MM. de Saint-Ovide et de Mésy. La saison étant très
avancée, M. de Verville ne se rendra à l'île Royale qu'au printemps. Ins-
tructions concernant les travaux proposés. Folio 568 $\frac{1}{2}$, 9 pages.
- 14 août. Le même à M. de Mésy. Désire qu'il se rende à Rochefort pour s'em-
barquer pour l'île Royale. Folio 573, $\frac{1}{4}$ page.
- 24 août. Le même à M. de Saint-Ovide. A examiné ce qu'il marque au sujet
des prétentions des Anglais sur Canceau. L'affaire doit rester en sus-
pens pour le moment. Folio 573 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 août. Le même à M. de Soubras. A son retour en France il sera employé
dans les ports. Folio 573 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 août. Le même à M. de Mésy. Ne peut lui accorder de rester en France
jusqu'au printemps prochain. Se rendra de suite à Rochefort. Folio
574 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 août. Le même à M. de Bourville. Le roi a rendu une ordonnance qui donne
aux majors des colonies le commandement sur les capitaines de compa-
gnie. Folio 575, $\frac{1}{4}$ page.
- 18 septembre. Le même à M. de Saint-Ovide. A permis à M. de Mésy de rester en
France jusqu'au printemps. Folio 575, 1 page.
- 18 septembre. Le même à M. de Soubras. L'informe du retard de M. de Mésy. Folio
575 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 21 septembre. Le même à M. de Mésy. Lui permet de rester en France jusqu'au
printemps. Folio 577, $\frac{1}{4}$ page.

LOUISIANE.

- 31 juillet. Provisions de premier commandant général à la Louisiane pour M. Le
Moyne de Sérigny de concert avec M. de Bienville son frère, commandant
général à la Louisiane. Folio 608 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 13 avril. Commission de second lieutenant du roi à la Louisiane pour M. Le
Moyne de Chateaugué. Folio 610 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

DÉPÊCHES DU CONSEIL DE MARINE CONCERNANT LES COLONIES.—ANNÉE 1719.

Série B.—Vol. 41.

1719.
Paris,
8 février. Le conseil à M. l'abbé Bignon. Lui demande s'il convient de continuer au docteur Sarrazin la gratification de 500 livres pour poursuivre ses recherches scientifiques. Folio 30½, 1½ page.
- 12 mars. Le même à M. Aubert. La concession qu'il demande pour un établissement à Kégasca est trop étendue. Ferait tort à celui de l'île Royale. S'il veut une concession à l'île Royale ou dans les îles circonvoisines, il doit en faire la demande au conseil. Folio 53½, 1 page.
- 19 mars. Le même à M. de Lino. Lettres de change pour la monnaie de cartes. Folio 55½, ½ page.
- 22 mars. Le même à M. l'abbé Dubois. Les prétentions des Anglais, au sujet des limites de l'Acadie, sont si extravagantes que le roi n'aurait qu'à abandonner ses colonies d'Amérique si on les admettait. Lui envoie un mémoire à ce sujet. Il est urgent, pour éviter des complications, de demander des ordres en Angleterre pour que le gouverneur de Boston retire les habitants qu'il a envoyés sur les terres en dispute et n'en envoie pas de nouveaux. Il serait nécessaire de nommer des commissaires de part et d'autre pour régler ces limites. Folio 56, 1½ page.
- Mémoires sur les limites. Les Anglais font de grands efforts pour attirer à eux les Abénakis. Le gouverneur de Boston doit envoyer 200 familles pour habiter la rivière Panaouinké, 500 à Pentagouët et 500 autres à la rivière Saint-Jean. Ils prétendent que l'Acadie, cédée par le traité d'Utrecht s'étend jusqu'au cap des Roziers. M. Bégon dit qu'il y a déjà 200 familles rendues sur les lieux et que le gouverneur de Boston dit agir en vertu des ordres reçus d'Angleterre. Observations sur les clauses du traité d'Utrecht. Folio 57½, 4 pages.
- 29 mars. Le même à M. Landréau. A été informé par M. Brouage que la diminution de la pêche au Labrador était due à la manière de pêche. Folio 61½, 1 page.
- 2 avril. Le même à M. Querquelin. Ordres sur le voyage qu'il doit faire au Canada. Folio 62, ½ page.
- 10 avril. Le même à M. l'abbé Dubois. Lui envoie un nouveau mémoire au sujet d'un vaisseau, morues et agrès, pris à des Français par les Anglais à Canceau. Il ne s'agit pas de savoir si Canceau appartient aux Anglais, la commission décidera. En attendant, toute voie de fait doit être interdite et ce qui a été pris, rendu. Folio 63½, 1 page.
- Mémoire sur Canceau. Procédés du capitaine Thomas Smart contre les Français à Canceau. Folio 64, 4 pages.
- 10 avril. Le conseil à M. de Champmorel. A communiqué à l'abbé Dubois des extraits des lettres de M. Cragg et de M. Shutte, gouverneur du Nouveau-Hampshire, et un mémoire du conseil. Lui remet copie de ce mémoire et le prie de suivre cette affaire. Folio 67½, 1 page.
- 23 avril. Le même à M. Landréau. Attend les observations écrites des négociants qui font la pêche au Labrador pour juger des plaintes que porte M. Brouage. Folio 70½, 1 page.
- 23 avril. Le même à M. Hocquart. Nécessité d'appareiller le *Dromadaire* pour porter des vivres et munitions à l'île Royale. Folio 71, ½ page.
- 24 avril. Arrêt d'homologation de l'acte passé le 25 janvier 1719 entre les Sieurs Néret, Gayot, Cadet, Cotin, Contol et la veuve Pascaud. Folio 74, 3½ pages.

1719.
10 mai. Le conseil à M. l'abbé Dubois. Lui communique les procédés sévères de M. de Saint-Ovide à l'égard d'un Français qui a pillé un vaisseau anglais. Pourra juger par là de la différence entre les procédés du gouverneur de l'île Royale et ceux du gouverneur de Boston. Folio 79 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 10 mai. Le même à M. de Selle. M. de Pensens, capitaine à l'île Royale, doit s'embarquer à Rochefort sur un vaisseau marchand. Folio 82, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mai. Le même à M. Le Couturier. Appointements de M. Collet, qui s'embarque pour le Canada. Folio 84 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 mai. Le même à M. de Champmorel. M. De Hiriberry, négociant de Saint-Jean de Luz, principal intéressé dans le pillage fait par les Anglais à Canceau, passe en Angleterre pour solliciter à ce sujet. L'assistera. Folio 84 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 mai. Le même à M. l'abbé Dubois. Même sujet. Folio 85, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 mai. Arrêt qui nomme des commissaires pour régler les contestations entre les Sieurs Néret, Gayot, les intéressés et créanciers du commerce de castor. Folio 85 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 4 juin. Sauf-conduit de 3 mois pour M. Le Poupet de la Boularderie, enseigne de vaisseau. Folio 89 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 21 juin. Le conseil à M. de Champigny. Paiement à M. Isabeau, entrepreneur des fortifications à l'île Royale, 1,000 livres, à compte des ouvrages qu'il doit faire. Folio 98, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 juin. Le même à M. Le Couturier. Appointements de M. de la Mothe Ca-dillac. Folio 99, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 juillet. Le même à M. de Champmorel. Approuve tout ce qu'il a fait pour obtenir la restitution du pillage fait par les Anglais à Canceau. Folio 102, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juillet. Le même à M. de Selle. Fera payer 1,000 livres à M. de Sabrevois à compte des dépenses faites pour le service du roi à Détroit. Folio 108, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 septembre. Le même à M. Landréau. M. Joannis de Hiriberry se rend à Boston pour retirer les effets qui lui furent pillés à Canceau. Ne peut lui accorder droit de pêcher à Canceau tant que les limites de l'Acadie n'aurent pas été établies. Folio 121, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 décembre. Le même à M. de Ricouart. M. l'abbé de Breslay a informé le conseil qu'il est passé en France avec un jeune sauvage et un canot d'écorce qu'il a dessein de présenter au roi. Souhaite qu'il lui fasse savoir que le conseil désire être informé de son départ et de sa marche et qu'il s'arrête à 4 heures de Paris pour y attendre des ordres. Folio 150 $\frac{1}{2}$, 1 page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DU CONSEIL DE LA MARINE À LA ROCHELLE ET
ROCHEFORT PENDANT L'ANNÉE 1719.

- 7 janvier. Le conseil à M. Ch. .ard, négociant à la Rochelle. M. de Saint-Ovide a ordre de ne prendre de sa cargaison que ce dont il aura indispensablement besoin. Folio 167, 1 page.
- 15 février. Le même à M. de Beauharnais. M. de la Boularderie ayant proposé de faire un établissement à l'île Royale, s'engageant à y faire passer cette année 100 habitants et 100 pêcheurs et 50 autres l'année prochaine, à condition d'avoir l'usage pendant 2 ans du vaisseau du roi *Le Paon* ; sa demande a été agréée. Folio 180, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 février. Le même à M. du Quesne. Même sujet. Folio 180 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Le même à M. de Beauharnais. Envois à l'île Royale. Placet de M. de Labat, pour paiement de ses appointements d'ingénieur à Port-Royal en 1711. Folio 186 $\frac{1}{2}$, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1719. Le même au même. Instructions diverses concernant l'île Royale.
8 mars. Folio 187½, 6 pages.
- 22 mars. Le même au même. Appointements de M. de Largentière, lieutenant en
Canada. Folio 191½, ¼ page.
- 22 mars. Le même à M. le Marquis Duquesne. Recrues pour le Canada et l'île
Royale. Folio 192½, 1 page.
- 29 mars. Le même au même. Fera payer à M. de Longueuil, enseigne, qui s'em-
barque pour le Canada, 9 mois d'appointements. Folio 194, ½ page.
- 26 avril. Le même à M. de Barailh. Le roi lui a procuré le commandement du
Dromadaire destiné à l'île Royale. Folio 206, 1 page.
- 26 avril. Le même à M. de la Galissonnière. Même sujet. Folio 206½, 1 page.
- 3 mai. Le même à M. de Beauharnais. Affaires de l'île Royale. Folio 207½,
5 pages.
- 24 mai. Le même au même. Recrues pour le Canada levées par MM. de Sabre-
vois et de Rouville. Folio 215½, ½ page.
Liste des personnes auxquelles le Conseil a accordé le passage pour le
Canada sur la flûte *Le Chameau*. Folio 216½, 3 pages.
- 3 juin. Le conseil à M. de Beauharnais. Affaires du Canada. Folio 218½, 1
page.
- 3 juin. Le même au même. Affaires du Canada. Folio 219½, 1 page.
- 10 juin. Le même au même. Affaires du Canada. Folio 220, 2 pages.
- 16 juin. Le même au même. Affaires du Canada. Folio 221, 2 pages.
- 16 juin. Le même à M. de la Galissonnière. Affaires du Canada. Folio 222, 1
page.
- 21 juin. Le même à M. de Beauharnais. Passage accordé au Sieur Cugnet, direc-
teur du Domaine d'Occident, sa femme, un commis et un valet. Folio
223½, ¼ page.
- 25 juin. Le même au même. Concession accordée à M. de la Boularderie, à l'île
Royale, pour une exploitation qu'il a formée en compagnie. Folio 224,
½ page.
- 25 juin. Le même au même. Affaires de l'île Royale. Folio 224½, 1 page.
- 28 juin. Le même au même. Affaires du Canada. Ecarlatines de Montpellier.
Folio 226, 1½ page.
- 28 juin. Le même à M. de la Galissonnière. Affaires de l'île Royale. Folio
228, ½ page.
- 5 juillet. Le même au même. Affaires de l'île Royale. Folio 230, 1 page.
- 5 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Affaires de l'île Royale. Folio 230½,
1 page.
- 5 juillet. Le même au même. Affaires de l'île Royale. Folio 231, 1 page.
- 12 juillet. Le même au même. Affaires de l'île Royale. Folio 231½, 1 page.
- 12 juillet. Le même au même. Départ du *Chameau* pour Québec. Affaires du
Canada. Folio 232, 2 pages.
- 12 juillet. Le même au même. Affaires de l'île Royale. Folio 234½, ½ page.
- 12 juillet. Liste des passagers sur *Le Dromadaire* destiné à l'île Royale. Folio
235, 2 pages.
- 19 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Etat des dépenses de l'île Royale. Ins-
tructions diverses. Folio 236½, 2 pages.
Le même au même. Affaires de l'île Royale. Folio 237½, 1½ page.
- 26 juillet. Le même à M. de Barrailh. Le prie de mettre à la voile incessamment.
Folio 239½, ½ page.
- 26 juillet. Le même à M. de Sabrevois. Départ du *Dromadaire*. M. de Sabrevois.
Folio 239½, 2 pages.
- 2 août. Le même au même. Affaires de l'île Royale. Folio 241, 1 page.
- 9 août. Le même au même. Affaires de l'île Royale. Folio 242, 2½ pages.

1719. Le même à M. de la Galissonnière. Affaires de l'île Royale. Folio 243,
9 août. 1 page.
- 13 décembre. Le même à M. de Beauharnais. Canons accordés à M. de le comte de
Saint-Pierre pour sa concession des îles Saint-Jean et Miscou. Folio 297½,
1½ page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DU CONSEIL DE MARINE AUX OFFICIERS DU
CANADA, EN 1719.

- Paris,
5 février. Le conseil à M. Hubert. Doit d'abord envoyer un mémoire au conseil
avant d'obtenir la concession de pêche qu'il se propose de faire à Kégasca.
Folio 507, 1 page.
- 15 février. Le même à M. Landréau. Favorisera M. de la Boularderie qui va en-
gager à Bayonne des pêcheurs pour l'île Royale. Folio 507½, ½ page.
- 15 février. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Laisseront M. de la Boular-
derie tirer du Canada les bestiaux et vivres dont il a besoin pour son éta-
blissement de l'île Royale. Folio 507½, ½ page.
- 5 mars. Le même à M. André de Ligne. C'est aux fermiers généraux qu'il devra
s'adresser pour le paiement de ses émoluments comme lieutenant général
de la prévôté de Québec. Folio 508, ½ page.
- 2 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Querquelin, capitaine
de brûlot, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il doit faire.
Folio 508, 7 pages.
- 3 mai. Le Conseil de Marine à M. de Vaudreuil. Lui remet l'ordonnance du roi
portant déclaration de guerre contre l'Espagne. Folio 513½, ½ page.
- 3 mai. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 514, ½ page.
- 23 mai. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. L'évêque s'est plaint
qu'il n'avait pu obtenir l'ordre de faire repasser en France un religieux
fugitif. Ont bien fait de prolonger le temps pour la réception de la mon-
naie de cartes, vu que le vaisseau qui portait l'argent envoyé en France ne
s'est pas rendu à destination. Feront charger sur *Le Chameau* les mâts
et goudron de la Baie Saint-Paul, les bois de M. de Ramezay et les castors
de la Compagnie d'Occident. Ne peut accorder au capitaine Desjordy
Moreau la concession qu'il demande. Accordera une concession à vie à
M. de la Valtrie au havre de la rivière Saint-Augustin, à la côte du Labra-
dor, pour y établir une pêche si cela lui convient. M. Bégon fera payer à
M. Hertel 1,668 livres pour ses bâtisses démolies pour les besoins du fort
Chambly. Attend leurs avis sur ce qu'il convient de faire à l'égard du
privilege accordé au Sieur Perie pour la pêche des marsouins. Convient-il
de lui accorder une extension de son privilege ou de le donner à M. de
Boishébert, qui le demande? Gratification aux Sieurs Sarrazin de Lon-
gueuil et de la Martinière. A accordé 1,200 livres par forme de gratification
à M. de Tonty pour le dédommager de ce qu'il peut avoir dépensé à Détroit
pour le service du roi. Les 25 congés pourront être accordés pour une autre
année et pas davantage. Contravention de M. Bouat, lieutenant général de
la prévôté de Montréal. M. de Vaudreuil a bien fait de rendre aux Renards
les 12 prisonniers qu'ils demandaient. La question des empiétements des
Anglais sur les terres réclamées par la France n'est pas encore réglée. N'ac-
corderont de congés qu'aux soldats qui veulent s'établir dans le pays ou sont
devenus impropres au service. Vente de la poudre. A donné à M. de
Longueuil, fils, la compagnie vacante par la mort de M. de Grandville, à
M. de Saint-Michel la lieutenance vacante par la promotion de M. de
Longueuil, à M. de Gannes, l'enseigne vacante par la promotion de M. de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1719. Saint-Michel. A nommé M. Rivet à la place de greffier du conseil, vacante par la mort de M. de Monseignat, M. Lanouiller de Bouclair à la place de contrôleur, vacante aussi par la mort de M. de Monseignat. M. de Sabrevois, n'ayant pu se rendre au Canada, a été dénommé pour commander au fort Chambly, pendant 3 ans au lieu de 2. Folio 514½, 24 pages.
- 21 mai. Ordre du roi pour le Sieur de Sabrevois pour commander au fort Chambly pendant 3 ans. Folio 526, 1 page.
- 21 mai. Ordre du roi pour faire passer M. DuBuisson à l'île Royale à la place de M. de la Ronde. M. DuBuisson commandera la compagnie de M. de la Ronde, ce dernier étant destiné pour le Canada. Folio 526½, 1 page.
- 29 mai. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Emploi des fonds destinés aux fortifications. Perception de la taxe pour l'enceinte de Montréal. Folio 527, 6 pages.
- 24 mai. Mémoire de Conseil de Marine pour M. Chaussegros de Léry. Instructions au sujet des fortifications. Folio 530, 4 pages.
- 24 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. Le lieutenant de la prévôté fera un procès-verbal sur l'utilité des propositions des religieuses de l'hôpital, au sujet de la terre des Islets. Le conseil n'a pas voulu donner une décision en forme à la demande faite par M. de Vaudreuil, exigeant que l'eau bénite lui soit donnée par présentation du goupillon. Il lui paraît que cette faveur doit lui être accordée. Folio 532, 3 pages.
- 24 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Approuve ses mesures pour concilier les Kikapous et les Mascoutins avec les Illinois. Est satisfait de l'accommodement que M. de Tonty a pu effectuer entre les Miamis et les Outaouais. L'intention est que M. Amariton continue de servir en Canada et que M. de Rouville reste à l'île Royale. S'il tient à faire passer M. de la Pérelle au Canada, il faudra le remplacer à l'île Royale par un officier capable. Approuve qu'il ait permis aux Sieurs de Montigny, de Morville, Langis, Senneville et des Noyelles de se marier, puisqu'ils ont trouvé des partis convenables. A accordé des congés à MM. de Ramezay père et fils, de Saint-Vincent, de Catalogne, de Bragelonne, de Saint-Michel, de Meloise, des Noyelles, de la Tour de Lotellière, de Joannis. Le prie de faire enlever le banc qu'il a fait mettre au bout de son prie-dieu dans l'église de Montréal et sur lequel se placent M. de Cavagnol, son fils, le capitaine de sa garde, et souvent des officiers d'un rang inférieur, ce qui semble leur donner rang avant le gouverneur de Montréal. Folio 533½, 6 pages.
- 24 mai. Le même à M. de Vaudreuil et Bégon. Demandes de la Compagnie de la Colonie du Canada. Folio 536½, 1 page.
- Mémoire envoyé par M. Bégon au sujet des sommes dues au roi par la Compagnie de la Colonie du Canada. Folio 537, 3 pages.
- 24 mai. Le conseil à MM. de Vaudreuil et Bégon. MM. d'Esgly, Amariton et Chaussegros, auront à payer le fret de leurs effets. Approuve les mesures prises par M. de la Noue pour attirer les sauvages à Kaministiquia et les détourner de la Baie d'Hudson, aussi, ses efforts pour amener la paix entre les Scioux et les Cristinaux ; cela permettrait de poursuivre avec moins de risques l'exécution des ordres pour la découverte de la mer de l'Ouest. M. Bégon a bien fait d'envoyer des vivres à l'île Royale. Ce commerce doit être suivi. Les prie de faire rapport sur la requête des négociants du Canada qui demandent que les marchands forains n'aient pas le droit de faire le commerce de détail. Folio 538½, 5½ pages. Soit 7 pp.
- 24 mai. Le même aux mêmes. Rendront public l'arrêt ordonnant une diminution de 20 sols sur le louis d'or. Folio 541, ½ page.
- 24 mai. Le même à M. Bégon. N'a pas jugé à propos d'affermir la traite du fort Frontenac comme il le propose. Emploi des fonds. Folio 541, 4 pages.

1719.
24 mai. Le même à M. de Ramezay. Approuve les procédés pris par lui contre M. Bouat à l'occasion du canot qu'il a envoyé dans les pays de l'Ouest. Ses plaintes, au sujet du banc que M. de Vaudreuil a fait placer à côté de son prie-Dieu, dans l'église de Montréal, ont été trouvées fondées. Le congé qu'il a demandé pour lui et son fils, de la Jesse, a été accordé. Folio 543, 1½ page.
- 24 mai. Le même à M. de Longueuil. A accordé à son fils la lieutenance vacante par la mort de M. de Granville. Gratification. Folio 544, ½ page.
- 24 mai. Le même à M. de Louvigny. L'évêque en lui refusant l'entrée dans le sanctuaire de l'église pour y recevoir le rameau de la main du célébrant, les cendres, etc., etc., était dans son droit. Cette faveur n'appartient qu'au gouverneur et au commandant général. Folio 544½, 1 page.
- 31 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Fortifications. Instructions à M. de Querquelin. Folio 545, 3 pages.
- 31 mai. Le même à M. Bégon. Farines pour l'île Royale. Folio 546, 1 page.
- 3 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Etat des dépenses. Rachat des cartes. Folio 546½, 4 pages.
- 3 juin. Le même aux mêmes. Comme on suppose que M. D'Auteuil de Monceaux n'a demandé la faveur de revenir en Canada avec ses effets que pour y faire du commerce défendu, et comme il n'est pas probable qu'il ait fait tant d'argent en si peu de temps à la Nouvelle-Angleterre, le roi permet de faire visiter son navire à son arrivée à Québec et d'agir rigoureusement contre lui s'il est en contravention. Folio 548, 2½ pages.
- 10 juin. Le même à M. Bégon. Il est important que le vaisseau du roi qui va au Canada tous les ans ait un chargement de retour. Il aura soin de faire préparer d'avance du bois et du goudron. Folio 549, 2 pages.
- 10 juin. Le même à M. de Vaudreuil et Bégon. Paquet pour M. Brouage. Ne doit pas être troublé dans sa possession. Folio 553, ½ page.
- 10 juin. Le même à M. Brouage. Approuve les mesures qu'il a prises à l'égard des Esquimaux. Folio 553, 1 page.
- 13 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Arrêt au sujet de la vente des marchandises étrangères et du castor. Donneront à la Compagnie des Indes, ci-devant Compagnie de l'Occident, tous les secours dont elle aura besoin pour prévenir la fraude. Folio 553½, 1 page.
- 16 juin. Le même à M. Bégon. Passage en France accordé à M. D'Aigremont. Folio 554, ½ page.
- 24 juin. Lettre du roi à M. l'évêque de Québec, pour faire chanter le *Te Deum* à l'occasion de la prise de Fontarabie. Folio 554, 1½ page.
- 24 juin. Lettre du roi à M. de Vaudreuil sur le même sujet. Folio 555, 2 pages.
- 24 juin. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 555½, 1 page.
- 2 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Congé accordé à M. de Saint-Michel. Folio 556, ¼ page.
- 5 juillet. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Le conseil a passé un arrêt qui augmente les peines portées contre les capitaines de vaisseaux qui embauchent les marins et contre les déserteurs. L'embaucheur sera condamné à 300 livres d'amende pour chaque contravention et le matelot déserteur au carcan ; et au carcan et à la cale en cas de récidive. Folio 557, 1 page.
- 23 juillet. Le conseil à M. de Galiffet. Est fâché de l'incommodité qui le retient en France, mais, comme il y est depuis 2 ans, il ne sera payé de ses appointements que lorsqu'il sera rendu à sa destination. Folio 557½, ½ page.
- 3 septembre. Lettre du roi à M. l'évêque de Québec au sujet du *Te Deum* pour la prise de San-Sébastien. Folio 557½, 2 pages.
- 3 septembre. Le même à M. de Vaudreuil. Idem à M. Bégon. Même sujet. Folio 558½, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1719.
20 décembre. Le conseil à M. de Vaudreuil. Le roi a accordé à M. le comte de Saint-Pierre la concession des îles Saint-Jean et Miscou et îles adjacentes. Ne fera rien pour empêcher les Canadiens de s'y aller établir. Folio 559, 1 page.
- 20 décembre. Le même à M. Bégon. Même sujet. Folio 559½, 1 page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DU CONSEIL DE MARINE AUX OFFICIERS DE L'ÎLE ROYALE EN L'ANNÉE 1719.

- 7 janvier. Le conseil à M. de Saint-Ovide. Le Sieur Chesnard, négociant de La Rochelle, a suspendu l'armement du vaisseau qu'il devait envoyer à l'île Royale en apprenant que les autorités de l'île s'étaient emparé d'une partie des vivres du vaisseau qu'il y avait envoyé. Comme ceci n'a été fait que pour pressante nécessité, il ne croit pas qu'il y ait lieu de recourir aux mêmes moyens. Folio 561, 2 pages.
- 8 février. Propositions faites au roi par M. de la Boularderie pour une concession dans l'île Royale. Il sera concédé à M. Louis Simon le Poupet de la Boularderie, l'île qui se trouve à l'entrée de la baie Royale, ci-devant Labrador, ayant environ 7 lieues de long et les terres qui se trouvent vis-à-vis la dite île, du côté du sud-est, sur une lieue de profondeur. La concession sera en franc-alleu noble, sans redevance, mais sans justice. Il lui sera permis d'établir une pêche avec 100 pêcheurs dans le port d'Orléans, ci-devant Niganiche. Il s'oblige à faire passer 100 habitants la première année, 50 la seconde et 100 pêcheurs. Aura l'usage pendant 2 ans du vaisseau *Le Paon*. Ces propositions sont acceptées. Folio 561½, 4 pages.
- 15 février. Ordre du roi à M. de la Boularderie pour commander dans les terres de sa concession et dans le port d'Orléans. Folio 565½, 1½ page.
- 8 mars. Le Conseil de Marine à MM. de Saint-Ovide et de Mézy. Les informe de concessions faites à M. de la Boularderie. Folio 567, 1 page.
- 14 mars. Mémoire du roi à M. Mandelot de Sassé, commandant la flûte *Le Dromadaire*. Amènera son vaisseau de Toulon à Rochefort, où il le remettra à M. de Barailh, sous lequel il servira dans le voyage de ce vaisseau à l'île Royale. Folio 567, 4 pages.
- 19 avril. Le conseil à MM. de Saint-Ovide et de Soubras. Leur envoie, en attendant le départ du *Dromadaire*, 100 tonneaux en vivres et autres effets par le petit bâtiment de M. Bourdon. M. de Verville passera sur le *Dromadaire* pour exécuter les travaux arrêtés. Il sera accompagné de M. Isabeau, qui a contracté avec lui. Folio 569, 4 pages.
- 3 mai. Le même à M. de Saint-Ovide. Lui transmet l'ordonnance du roi concernant la déclaration de guerre avec l'Espagne. Folio 570½, ½ page.
- 10 mai. Le même à M. de Pensens. Il lui permet de passer à l'île Royale avec ses 2 valets sur le vaisseau *La Marie Joseph*. Folio 571, 1 page.
- 21 mai. Ordre du roi qui accorde à M. de Rouville, capitaine de compagnie à l'île Royale, le commandement du Port-Toulouze. Folio 573½, 1 page.
- 21 mai. Ordre du roi qui ordonne à M. de la Ronde, capitaine à l'île Royale, de passer en Canada pour y tenir garnison et y commander la compagnie de M. Du Buisson. Folio 574, 1 page.
- 24 mai. Le conseil à M. de Mézy. Il est nécessaire qu'il se rende incessamment à Rochefort pour passer à l'île Royale. Folio 574½, ¼ page.
- Lettre du roi à M. de Saint-Ovide pour faire chanter le *Te Deum* à l'occasion de la prise de Fontarabie. Folio 575, 2 pages.
- 27 juin. Mémoire du roi à M. de Barailh, commandant la flûte *Le Dromadaire*. Folio 576, 7 pages.

1719.
5 juillet. Ordre du roi qui permet à M. Isabeau de lever des ouvriers pour l'île Royale. Folio 579 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 juillet. Mémoire du roi à MM. de Saint-Ovide et de Mésy. Les grèves ne seront distribuées qu'après avoir fait les réserves nécessaires pour le service du roi. Est satisfait que l'ordre interdisant la pêche et le commerce aux officiers ait été observé par M. de Saint-Ovide en se défaisant de son établissement à l'île Scatari. M. de Pensens devra en faire autant pour celui qu'il a aux îles Michaud. Ont bien fait de châtier l'habitant des îles Madame qui a pillé un bâtiment anglais par représailles des pillages faits par les Anglais à Canceau. Transmet copie de l'ordre envoyé par le gouvernement Anglais au gouverneur de Boston pour faire restituer à M. Joannis Hiryberry, principal intéressé, le pillage fait à Canceau par le capitaine Smart, commandant de la frégate de guerre *L'Ecureuil*. La propriété de Canceau sera réglée par des commissaires. M. de Pensens, capitaine, et M. des Goutins, commis des trésoriers généraux de la Marine, feront partie du Conseil Supérieur de Louisbourg. M. de Sabatier sera procureur général et M. Le Vasseur greffier en chef. Marchands forains. Recrues. Troupes. Folio 582, 11 pages.
- 18 juillet. Mémoire du roi au sujet des fortifications de l'île Royale. Le roi n'a pas modifié sa détermination au sujet des fortifications de Louisbourg, "attendu que c'est l'endroit le plus avantageux pour la pêche dont l'abord n'est point dangereux et le port le plus facile pour l'entrée et la sortie des vaisseaux et qui, par sa situation, n'est pas exposé à être bloqué en temps de guerre". Les ouvrages faits seront peu utiles, malgré tout l'argent; voilà pourquoi les travaux ont été donnés par contrat à M. Isabeau. Désapprouve les travaux qui ont été faits sans autorisation. Instructions sur la conduite des travaux. M. de Verville retournera en France à l'automne pour rendre compte de ce qui aura été fait. Folio 587 $\frac{1}{2}$, 10 pages.
- 19 juillet. Le conseil à M. de Saint-Ovide. Approuve ce qu'il a fait pour faire passer à Louisbourg les troupes, vivres et munitions qui étaient à Port-Toulouse et Port-Dauphin, pour concilier les habitants des îles Madame sur la difficulté provenant des terrains, pour faire rester à Canceau les Français qui s'y trouvaient, etc., etc., etc. Ne peut lui accorder un secrétaire. A accordé la compagnie vacante par la mort de M. de Villejouxin à M. Danjeac, la lieutenance à M. de Conague et l'enseigne au fils aîné de feu M. Du Vivier. Folio 592, 9 pages.
- 19 juillet. Le même à MM. de Saint-Ovide et de Mésy. Si la colonie s'est trouvée dans la disette c'est parce que *L'Hercule* a été obligé de relâcher 2 fois. Approuve que pour cette raison M. de Saint-Ovide ait pris le parti d'envoyer hiverner à Québec une partie de la garnison. Vivres envoyées par le Sieur Bourdon. L'état des fonds pour les dépenses de l'année est de 124,071 livres, non compris ceux des fortifications. Emploi de ces fonds. Ce qui concerne la succession de M. de Costebelle regarde la justice ordinaire; il en est de même au sujet des contestations provenant de la prise de Saint-Jean (Terreneuve). M. de Barailh transportera à Louisbourg toute l'artillerie du Port-Dauphin, à l'exception de 4 des plus gros canons. Est satisfait de la prospérité de la pêche. Le charbon qui a été envoyé est trop menu. Folio 596 $\frac{1}{2}$, 13 pages.
- 19 juillet. Le même à M. de Soubras. Repassera en France avec ses domestiques et meubles sur le *Dromadaire* avec M. de Barrailh. Folio 602 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 juillet. Le même à M. de Mésy. Fera saisir à son arrivée les effets de M. Florenceau, garde-magasin, décédé, pour payer les déficits qui se trouvent dans ses comptes. Fera payer à M. de Saint-Ovide les agrès qu'il a pris dans les magasins pour armer son bâtiment. Folio 603, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1719. Le même à MM. de Saint-Ovide et de Mézy. Donneront à M. Joannis
30 juillet. de Hiryberry, marchand de Saint-Jean de Luz, l'assistance dont il aura
besoin pour se faire restituer les effets pillés par les Anglais à Canceau.
Folio 604, 1 page.

Fin du volume 41.

ORDONNANCES DU ROI ET DÉPÊCHES CONCERNANT LES
ILES D'AMÉRIQUE, ETC., PENDANT L'ANNÉE 1720.

Série B.— Vol. 42.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DU CONSEIL DE MARINE ÉCRITES DANS LES
PORTS ET AUTRES LIEUX. ANNÉE 1720.

1720.
Paris,
6 février. Le Conseil à M. Landreau. Affaires de l'île Royale. Envoi de 5 ânes
pour les travaux de fortifications. Folio 25½, 1½ page.
Etat des outils pour l'île Royale que doit envoyer de Bayonne M. Lan-
dréau. Folio 26½, ½ page.
- 6 février. Le conseil à M. Law. Le prie de faire passer en Amérique des pièces
d'un sol. Folio 27, ½ page.
- 13 février. Le même à M. le procureur général. La veuve de M. D'Aigrement est
réduite à une telle misère qu'il faut lui accorder la place qu'elle demande.
Folio 36, ½ page.
- 17 mars. Le même à M. Marin. Au sujet des négociants qui font la pêche au
Labrador. Folio 43, 1 page.
- 17 mars. Le même à M. de Launay. Le prie de faire faire 36 médailles pour être
distribuées aux sauvages du Canada. Folio 45, ½ page.
- 24 avril. Le même à M. Gaudioo. Il est important qu'il trouve l'argent pour
acquitter les lettres de change tirées du Canada pour le rachat de la mon-
naie de cartes. Folio 54½, 1 page.
- 28 avril. Le même à M. LeBlanc au sujet des fournitures pour les colonies con-
tractées par M. de la Touche Bonneau. Folio 55, 2½ pages.
- 28 avril. Le même à M. Law au sujet des plaintes des négociants de la Rochelle,
demandant, ou que le prix des castors soit doublé, attendu l'augmentation
considérable du prix des marchandises, ou que le commerce soit rendu
libre avec une petite redevance à la Compagnie des Indes. Folio 56, 1
page.
- 28 avril. Le même à M. de Launay. Il a été décidé que la médaille qui serait mise
dans les fondations des fortifications de Louisbourg serait, d'un côté le por-
trait de Sa Majesté avec l'inscription ordinaire; au revers, le plan et vue
de Louisbourg du côté du port, avec la légende: *Ludovica Burgum funda-
tum et munitum*, et à l'exergue l'année 1720. Il en faut 12 de cuivre de 2
grandeurs, et 6 d'argent, aussi de 2 grandeurs. Folio 56½, 1 page.
- 1er mai. Le même à M. Law. Lui envoie un extrait de la lettre de M. de Vau-
dreuil se rapportant à la guerre des sauvages du Canada contre les Illi-
nois. Il est important que la Compagnie des Indes donne ordre à l'officier
qui commande aux Illinois d'agir vivement. Folio 57, 1 page.
- 1er mai. Le même à M. Gaudion, au sujet d'une lettre de change tirée par M. le
comte d'Agrain, aide-major de l'île Royale. Folio 57½, ½ page.
- 1er mai. Le même à M. de Champigny. Acquittera la lettre de change tirée par
M. le comte d'Agrain. Folio 57½, ½ page.
- 1er mai. Le même à M. le comte d'Agrain. Même sujet. Folio 58, 1½ page.

1720.
5 mai. Le même à M. de Soubras. Explications demandées au sujet de certains comptes. Folio 59, 3 pages.
- 7 juin. Sauf-conduit de 2 mois à M. de la Boularderie, enseigne de vaisseau. Folio 71, 1 page.
- 7 juin. Le conseil à M. de la Boularderie. Appointements. Pourra faire venir du Canada les Canadiens dont il a besoin pour son établissement. Pourra occuper les constructions du roi au Port-Dauphin. Folio 71½, 1½ page.
- 12 juin. Le même à M. Law. S'attend qu'il donnera des ordres pour empêcher de recevoir à la Louisiane les Canadiens, qui y vont sans permission afin d'éviter les peines encourues contre les coureurs de bois. Folio 74½, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Champigny. Fonds pour les fortifications de l'île Royale. Folio 80½, ½ page.
- 20 août. Le même à M. de la Boularderie. A écrit au supérieur des Jacobins de Nantes de permettre au Père Jean-Baptiste Pinaud d'aller servir comme missionnaire dans sa concession. Folio 90, ¼ page.
- 20 septembre. Le même à M. Landréau. Le prie de confier les dépêches du roi pour l'île Royale à M. Lafitte, qui y retourne avec son vaisseau. Folio 98, ½ page.
- 18 octobre. Le même à M. Landréau, au sujet des dépêches qu'il devait confier à M. Lafitte. Folio 115½, ½ page.
- 11 décembre. Le même au munitionnaire. Devra faire l'achat des vivres nécessaires pour les 2 vaisseaux qui doivent aller au Canada et à l'île Royale. Folio 135, ½ page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES ÉCRITES DE ROCHFORD ET LA ROCHELLE EN
1720.

- 7 janvier. Le conseil à M. de Barrailh, au sujet de son voyage à l'île Royale. Folio 137½, 1½ page.
- 7 janvier. Le même à M. de Beauharnais. Achat de vivres et munitions pour le Canada. Folio 138½, 1 page.
- 17 mars. Le même au même. Ordres qu'il a donnés à M. Law pour envoyer aux colonies des pièces de même monnaie. Etat des pièces de 12 deniers qu'il est nécessaire d'envoyer dans les colonies. Folio 160, 1½ page.
- 3 avril. Le même au même. Affaires de l'île Royale. Le Sieur Bourdon (partie de la dépêche). Folio 164½, 1½ page.
- 4 avril. Mémoire des marchandises que M. de Beauharnais pourra acheter à Rochefort et La Rochelle. Folio 156A, 1½ page.
- 9 avril. Le conseil à M. de la Galissonnière. Le conseil a accordé à M. le comte de Saint-Pierre les 30 soldats qu'il demande pour son établissement de l'île Saint-Jean. M. de Gotteville Bellisle, qui dirige cet établissement, offre 20 hommes de sa compagnie. Folio 159½A, 1 page.
- 9 avril. Le même à M. de Beauharnais. Même sujet. Folio 160A, 1 page.
- 9 avril. Le même au même. Fera remettre à M. de Gotteville Bellisle, 8 canons de fer pour l'usage de l'établissement de M. de Saint-Pierre. Folio 161A, ½ page.
- 9 avril. Le même à M. Bigot, capitaine de vaisseau. Instruction sur le voyage qu'il doit faire en Amérique. Folio 163A, 7 pages.
- 16 avril. Le même à M. de Beauharnais. Accordera 20 tonneaux de fret à M. de Vaudreuil, qui passe au Canada. Folio 168, ½ page.
- 24 avril. Le même au même à l'égard des ouvriers engagés par M. le comte d'Agrain pour l'île Royale. Folio 175, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1720. Liste des personnes auxquelles le Conseil de Marine a accordé passage au Canada sur la flûte *Le Chameau*. Parmi ces personnes: M. de Ramezay, de la Gesse, son fils, Madame d'Argenteuil, sa belle-sœur; MM. de Sabrevois, de Saint-Vincent, Du Buisson, de Meloise, Mademoiselle de Ville-donné, 4 Jésuites, les domestiques de M. de Vaudreuil et un M. Cartier, habitant du Canada. Folio 190, 1½ page.
- 7 juin. Liste des paquets pour le Canada. Folio 191, ½ page.
Le conseil à M. de Beauharnais. Etat des dépenses de l'année pour le Canada. Folio 191, 1 page.
- 12 juin. Le même à M. d'Agrain. A agréé sa proposition de fournir tous les ans à Louisbourg des bois de construction. Folio 192, 1½ page.
- 2 juillet. Le même à M. de la Pommarois sur le service qu'il doit rendre dans son voyage à l'île Royale. Folio 196, 1 page.
- 10 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Etat des dépenses de l'île Royale. Instructions. Folio 197½, 1½ page.
Le même au même. Affaires de l'île Royale (partie de la dépêche). Folio 199, 1 page.
- 10 juillet. Le même au même. Affaires de l'île Royale. Folio 201½, 1 page.
- 10 juillet. Liste des passagers sur le vaisseau *Le François*, destiné pour l'île Royale. Folio 202, ½ page.
- 11 décembre. Le conseil à M. de Beauharnais. Affaires du Canada et de l'île Royale. Folio 236, 2 pages. Soit 3 pp.
- 18 décembre. Le même au même. Affaires du Canada et de l'île Royale. Folio 237½, 3 pages.
- 18 décembre. Le même à M. le comte de Béthune. Approuve ce qu'il a fait pour secourir *Le Chameau*, échoué devant Fouras, parce qu'il avait perdu 2 ancres dans la rivière de Québec. Folio 238½, ½ page.
- 18 décembre. Le même à M. de Vautrou. Est très content de sa conduite dans sa navigation au Canada. Folio 239, ½ page.
- 18 décembre. Le même à M. de Vaudreuil, fils. Approuve qu'il ait remis à M. Péan les paquets que MM. de Vaudreuil et Bégon lui avaient confiés. Folio 239, ½ page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DU CONSEIL DE MARINE ÉCRITES AUX OFFICIERS
DU CANADA EN L'ANNÉE 1720.

- 6 février. Arrêt qui ordonne que par les commissaires nommés par l'arrêt du 22 mai, il sera procédé, s'il y échoit, au nombre de 5, à la liquidation des indemnités contre Sa Majesté, contre la Compagnie des Indes et la Colonie du Canada, etc., etc, et qui nomme M. d'Ombreval procureur général de la commission. Folio 416, 3 pages.
- 13 mars. Le Conseil de Marine au Père procureur des Jésuites des Missions du Canada. Le prie d'envoyer 4 autres Pères pour les missions des pays d'en haut. Folio 417, ½ page.
- 24 avril. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Le conseil a accordé le commerce des Indes à la Compagnie d'Occident. Elle portera à l'avenir le nom de Compagnie des Indes. Elle s'est portée adjudicataire des fermes générales sous le nom d'Armand Pilavoine. Donnera à la compagnie toute la protection nécessaire. Folio 417½, 2 pages.
- 12 mai. Le même à M. Levasseur de Néré. Etant resté en France depuis le congé qu'il a obtenu en 1717, il ne sera plus payé de ses appointements s'il ne retourne au Canada par les vaisseaux de l'année prochaine. Folio 419, 1 page.

1720.
26 mai. Le même à M. de Ramezay. Il ne sera plus accordé de congés ni permis pour porter de l'eau-de-vie dans les postes d'en haut, si ce n'est aux officiers qui y commandent et en très petite quantité. Folio 419, 1½ page.
- 26 mai. Brevet qui accorde à M. de la Valterie un terrain à la côte de Labrador pour y établir des pêches sédentaires de morue et de loup-marin. Fait concession du havre de la rivière St-Augustin, avec 2 lieues de front de chaque côté par 4 de profondeur, sa vie durant. Folio 419½, 2 pages.
- 31 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Vautrou, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il va faire au Canada sur *Le Chameau*. Fera diligence pour hâter son départ. Verra à l'embarquement des 100 recrues destinées pour le Canada et à l'argent qui lui sera confié. M. de Querquerlin, dans son voyage de l'année dernière, n'a pu emporter qu'une faible partie des bois et goudrons qui étaient à la Baie St-Paul. Ils ont été transportés à Québec, de sorte qu'il n'éprouvera aucun retard pour leur chargement, etc., etc. Folio 420½, 6 pages. Soit 9 pp.
- 31 mai. Le conseil à M. de St-Castin. Son absence du Canada a été si prolongée qu'il n'a raisonnablement pas droit d'exiger ses appointements. S'il retourne prochainement sa demande sera examinée. Folio 423½, 1 page.
- 2 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. M. de Vaudreuil a bien fait de n'être pas entré dans les demandes des Bénédictins sur les discussions qu'il avait avec l'évêque. Ne doit pas souffrir dans la colonie aucun ecclésiastique non agréé par l'évêque. Approuve qu'il travaille conjointement avec l'évêque au règlement des districts de paroisses en consultant les seigneurs et les habitants. Enverra un commissaire qui dressera procès-verbal des délibérations. Les seigneurs ne pourront exiger que le curé dise la messe dans leurs chapelles particulières. A accordé 1,000 livres par année à l'évêque pour l'entretien des aliénés et des infirmes. Engagera l'évêque et les administrateurs de l'hôpital à recevoir les soldats invalides moyennant paiement de leur demi-solde. Approuve l'évêque d'avoir nommé le Sieur Tur..... à la place du Sieur Charron comme supérieur de l'hôpital que ce dernier a fondé à Montréal. Verra à ce qu'il entretienne le nombre convenu de maîtres d'école. A décidé de ne plus accorder de congés. Le commerce avec les sauvages se fera à Montréal et dans les postes entretenus pour le compte du roi. La vente de l'eau-de-vie aux sauvages est entièrement prohibée. Ne permettra à aucun habitant du Canada d'aller s'établir à la Louisiane sans permission. Ne permettra aux sauvages du Sault St-Louis et Récollet de porter aux Anglais que les pelleteries qui seront le produit de leur chasse. Approuve que M. de Joncaire ait porté les présents du roi aux Iroquois et qu'il leur ait déclaré que si les Anglais allaient traiter à Niagara il ferait piller leurs marchandises. Approuve qu'il ait fait hiverner le fils de M. de la Corne à Niagara. Est aise d'apprendre que M. de Tonty se conforme aux ordres quant à l'exploitation de son établissement à Détroit. Accorde une gratification de 200 livres par année à la veuve de M. de la Martinière. A bien fait de ne pas donner main-levée de la saisie faite à Chambly sur les effets envoyés de la Nouvelle-York par M. d'Auteuil de Monceaux. Fonds pour les sauvages de Médoctec et de Naransouack et les Abénakis. Approuve la fidélité et la constance de ces sauvages à s'opposer aux établissements que les Anglais veulent faire sur leurs terres. Est heureux que les récoltes de 1718 et 1719 aient été abondantes et aient donné un surplus pour l'exportation à l'île Royale et aux îles. Gratification au Sieur Sarrazin. Madame de la Forest. A levé l'interdiction contre le Sieur Bouat, lieutenant général de la prévôté de Montréal. Consent à

BCC. DE LA SESSION No 8c

- 1720: renouveler le privilège du Sieur Peire pour la pêche des marsoûins, à condition qu'il en jouisse conjointement et par moitié avec le Sieur de Bois-hébert. Approuve que M. de Louvigny fasse un voyage d'inspection tous les 2 ans dans les pays d'en haut, avec le titre de commandant général des pays d'en haut. Toutes les lettres de change qui ont été présentées ont été acquittées. Recommande de tenir la main à l'exécution de l'arrêt du 6 juillet 1711 concernant la réunion au Domaine des seigneuries non défrichées. A accordé congé absolu à M. de Galiffet, à cause de ses infirmités, avec 1,500 livres de pension. A nommé à sa place M. de Longueuil, M. de la Chassagne à la lieutenance du roi à Montréal, M. d'Esgly à la majorité de Québec, M. Dejordy Moreau à celle des Trois-Rivières, M. de la Tour de Lazelière à la compagnie de ce dernier. A nommé aux trois lieutenances, le chevalier de Rigaud, MM. de la Plante et Thiersaut ; aux 3 enseignes, MM. de Ramezay, Du Vivier et Chastelain. M. de Lino a été pourvu de la place de 1^{er} conseiller, vacante par la mort de M. de la Martinière. Folio 432 $\frac{1}{2}$, 19 pages. Soit 32 pp.
- 2 juin. Ordre du roi qui accorde à M. de Louvigny, lieutenant du roi à Québec, le commandement général des postes du pays d'en haut. Folio 439, 2 pages.
- 5 juin. Le conseil à MM. de Vaudreuil et Bégon. Précautions que doivent prendre les négociants qui expédient des farines aux îles. N'ont pas à se plaindre si les droits que la Compagnie des Indes leur fait payer aux îles ne sont que les droits ordinaires. Ne peut accorder à M. Du Chesnay la charge de grand maître des eaux et forêts de la Nouvelle-France, non plus que les concessions qu'il demande. Ne peut accorder au comte de Créquy la concession qu'il demande à la sortie du lac St-François. Il ne convient pas de coloniser des endroits éloignés lorsque les seigneuries centralement situées sont si peu peuplées. Cartes. La demande de M. Lanouiller de Boiscler paraît juste. A procuré une gratification de 300 livres à M. André de Leigne, lieutenant général de la prévôté, et de 150 livres à M. Prat, capitaine de port. Il faudra fournir la preuve de l'insolvabilité de M. de Coulonge et des successions de MM. Peire et Hazeur avant de biffer ce qu'ils doivent au roi pour monnaie de cartes. Attendra leurs éclaircissements avant de statuer sur la ratification de la concession au père de M. de la Véranderie. Est satisfait de ce qu'ils marquent au sujet des plaintes de M. Boucher, curé de St-Joseph. Veilleront à la fidèle distribution des 2,000 livres destinées aux prêtres usés. Placets de M. de Breslay et de Madame Quesnet au sujet de la terre de l'île aux Tourtes. Placet de Madame Daillebout d'Argenteuil au sujet de la terre concédée à Charles Daillebout, père de son mari. Examineront s'il convient d'accorder aux Jésuites une augmentation de gratification pour leur collège de Montréal, une diminution de leur taxe pour l'enceinte de Montréal, et que leur verger ne soit pas coupé pour l'alignement des rues. Folio 439 $\frac{1}{2}$, 7 pages. Soit 10 pp.
- 5 juin. Le même à M. de Vaudreuil. M. de la Corne, comme major des troupes, n'a pas rang au-dessus des autres capitaines plus anciens que lui. Folio 443, 1 page.
- 7 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. A accordé 1,000 livres de gratification à l'hôpital général de Québec. Devra y admettre les soldats invalides et profitera de leur demi-payé. Accorde l'augmentation de 10 religieuses à condition qu'elles soient dotées. Approuve qu'il ait mis le Sieur Turcq à la place du Sieur Charron pour directeur de l'hôpital que ce dernier a établi à Montréal. Ne peut convenir de payer une sage-femme pour l'hôpital. Folio 443 $\frac{1}{2}$, 2 pages.

1720.
7 juin. Le même à M. de Vaudreuil. A réduit à 1,000 livres les prétentions de M. de Sabrevois pour dépenses à Détroit. La gratification demandée pour M. de Tonty est refusée. 4 Jésuites pour les missions d'en haut passent sur *Le Chameau*. Approuve qu'il ait envoyé M. de St-Pierre, capitaine, et M. de Linctôt, enseigne, avec un détachement de soldats, pour établir un poste à la pointe de Chagouaningo, sur le lac Supérieur, afin de détourner les Saulteux d'attaquer les sauvages de la baie et ce qu'il a fait pour maintenir les Renards, Kikapous, Mascoutins et Illinois dans la paix. A approuvé qu'il ait envoyé M. Dubuisson au poste des Ouyatanou pour les forcer, ainsi que les Miamis, à aller s'établir à la rivière St-Joseph et sur le Tatiky, ce qui empêchera les relations que les Anglais voulaient établir avec eux. A dispensé M. Dubuisson d'aller relever M. de la Ronde à l'île Royale. Approuve qu'il ait permis au chevalier Bégon de se marier. N'accordera de congés pour venir en France chaque année qu'à 2 capitaines, 3 lieutenants et 3 enseignes. Accordera son congé à François Nacquart s'il fournit la preuve qu'il est gentilhomme, comme il l'affirme. Si le soldat Regnault a fait apprentissage de chirurgien et s'il a un étui et des razoirs, il tâchera de l'employer. Différend entre M. Brouage et M. de la Valterie à la côte de Labrador. Id. du 7 juin. Folio 444½, 7 pages. Soit 10 pp.
- 7 juin. Le même à M. de Vaudreuil et Bégon. Le roi a chargé le Père Charlevoix de la découverte de la mer de l'Ouest. Lui permettront de monter dans les pays d'en haut avec 2 canots, 8 voyageurs et les marchandises qu'ils pourront apporter. Envoi l'état du roi pour les dépenses de l'année, s'élevant à 295,205 livres. Approuve les travaux à l'enceinte de Montréal, aux prisons et salles d'audience de cette ville et des Trois-Rivières, et aux réparations du fort Chambly. Instructions au sujet des dépenses. Emploi que les ecclésiastiques pourraient faire des rentes qu'ils ont sur l'hôtel de ville de Paris. Envoie l'arrêt par lequel le roi a rendu libre le commerce du castor, en payant à l'entrée dans la Royaume un droit à la Compagnie des Indes de 9 sols par livre pour le castor gras et de 6 sous pour le sec. Permettront à M. de la Boularderie d'attirer des Canadiens à son établissement de l'île Royale. Folio 448, 8 pages. Soit 12 pp.
- 7 juin. Le même à M. Bégon. Donnera tous ses soins pour faire charger à Québec les bois qui étaient à la Baie Saint-Paul. Lui envoie le contrat avec M. de Ramezay pour la fourniture de bois pendant 6 ans. A examiné de nouveau sa proposition rejetée en 1716, de permettre aux habitants du Canada d'avoir des nègres. Veut savoir auparavant ce qu'ils en donneront, pièces d'Inde. Ne désire pas que les mines de fer soient ouvertes. Il vaut mieux pousser les habitants à cultiver le chanvre. A bien fait de remettre au père, l'enfant bâtard qui avait été porté chez les sauvages de Lorette. Permettra à M. Dumesnil Norey, à Madame de Monseignat et à son fils de passer en France. Folio 451½, 4 pages. Soit 6 pp.
- 7 juin. Le même à M. de Louvigny. A approuvé sa proposition de le nommer commandant général des postes de l'Ouest. Folio 453½, 1 page.
- 7 juin. Le même à M. Bégon. A reçu les états de la dépense de l'année dernière comprenant les dépenses pour les vivres envoyés à l'île Royale et l'entretien des troupes de cette île qui ont hiverné en Canada, etc., etc. Folio 454, 2 pages.
- 7 juin. Le même à M. de la Chassagne. A été nommé lieutenant du roi à Montréal à la place de M. de Longueuil, promu au gouvernement des Trois-Rivières. Folio 454½, ½ page.
- 7 juin. Le même à M. de Longueuil. A été nommé gouverneur des Trois-Rivières. Folio 455, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1720. Le même à M. de Chaussegros. Travaux des fortifications. Lui a procuré le rang de capitaine des troupes de la colonie. Folio 455, 1½ page.
- 7 juin. Arrêt pour maintenir les Sieurs D'Aillebout dans leur noblesse. Folio 455½, 6 pages. Soit 8 pp.
- 11 juin. Le conseil à M. de Vaudreuil. Soumettra au conseil des éclaircissements au sujet du placet de M. Greysolon du Luth, dans lequel il se plaint qu'il (M. de Vaudreuil) occupe à Montréal une maison dont il est le propriétaire. Folio 459, ¼ page.
- 12 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Leur envoie l'arrêt se rapportant à la contestation entre les Religieuses de l'Hôtel-Dieu et le Sieur Petit, au sujet de l'habitation acquise par ce dernier de Pierre Brosseau. Folio 459, ¼ page.
- 16 juin. Le même aux mêmes, au sujet des monnaies d'or et d'argent. Folio 459, 1 page.
- 19 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Demande vérification des faits touchant le terrain qui a été enlevé à M. de Méloise pour les fortifications. Folio 460, 1 page.
- 7 juillet. Le même à M. de Sabrevois. A procuré à son fils aîné une enseigne à l'île Royale. Folio 460, ¼ page.
- 23 juillet. Brevet de concession à M. de la Mothe Cadillac des terrains sur lesquels il a fait bâtir au Détroit et des terres qu'il y a défrichées. Folio 460½, 2 pages.
- 24 juillet. Le Conseil de Marine à MM. de Vaudreuil et Bégon. N'a pu accorder à M. de la Mothe Cadillac tout ce qu'il demandait. S'il croit avoir droit à plus il se pourvoira comme il le jugera bon. Folio 460½, 3 pages.
- 20 août. Le même à M. de Vaudreuil. Ne doit pas, comme il l'apprend, empêcher le transport du Canada au Mississipi des marchandises de la Compagnie des Indes. Au contraire, il doit le favoriser. Folio 462½, ½ page.
- Octobre. Rémission de sentence pour M. de la Mollerie. (Jacques Malleret de la Mollerie, enseigne, neveu de M. de Tonty, avait tué un nommé Fustel d'un coup d'épée à l'auberge du Signe de la Croix, rue Saint-Pierre, Québec. Avait été condamné à mort pour ce fait. Il fut prouvé qu'il avait agi en légitime défense.—E. R.) Folio 463, 4 pages. Soit 5 pp.
- 13 octobre. Le conseil à M. de Vaudreuil. M. Sutton, plénipotentiaire de Sa Majesté britannique, se plaint qu'il reste des prisonniers anglais au Canada. S'il en était ainsi, ce qu'il ne croit pas, il devra les mettre en liberté. Folio 464½, 1 page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DU CONSEIL DE MARINE AUX OFFICIERS DE L'ÎLE ROYALE.

- 28 janvier. Ordre du roi au comte d'Agrain, pour lever des ouvriers pour les fortifications. Folio 466, ½ page.
- 4 février. Mémoire du Conseil de Marine au comte d'Agrain, major de l'île Royale, au sujet de la levée des ouvriers. Folio 468, 2 pages.
- 7 juin. Le conseil à MM. de Saint-Ovide et de Mésy. Permettront à M. de la Boularderie de faire usage des bâties de Sa Majesté au Port-Dauphin si elles ne sont pas actuellement utiles au roi. Folio 469½, ½ page.
- 18 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Pommarois, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il va faire à l'île Royale. Folio 470, 5 pages. Soit 8 pp.
- 2 juillet. Mémoire du roi à MM. de Saint-Ovide et de Mésy. Instructions sur leurs attributions respectives. Le Père Gaulin et les sauvages. Approuve qu'il

1720. ait envoyé M. de la Pérelle à Boston avec les marchands et habitants pillés à Canceau par le capitaine Smart. M. de la Pérelle fera les fonctions d'interprète à l'île Royale, aux appointements de 300 livres, mais il n'en portera pas le titre, cela ne convenant pas à un officier. M. de Morpain a accordé à M. Gesnier la place de greffier du Conseil Supérieur. Ne peut accorder d'appointements comme conseillers à MM. de Beaucours et de Bourville, attendu qu'ils sont officiellement conseillers en vertu de leurs charges de lieutenant du roy et de major. A accordé une pension de 300 livres à la veuve du capitaine de Villejouin. Folio 472½, 7 pages.
Soit 10 pp.
- 7 juillet. Le même à M. de Saint-Ovide. A approuvé le voyage qu'il a fait au havre du Saint-Esprit et les mesures qu'il a prises pour empêcher Petitpas d'attirer les sauvages dans le parti des Anglais. Souhaite qu'il favorise la disposition des Acadiens de s'établir à l'île Saint-Jean. Le major et l'aide-major doivent suffire à leur besogne, et n'approuve pas qu'il nomme garçons majors les nommés Lachance et Benoist, sergents. Au cas de besoin, ces positions devraient être attribuées à des officiers. Approuve les efforts pour entretenir de bons rapports avec les Anglais de Boston et de l'Acadie. Ne peut lui accorder un secrétaire. Les 2 compagnies vacantes par la mort de MM. de Renon et D'Ervilliers ont été accordées à M. du Chambon et au comte d'Agrain, l'aide-majorité de ce dernier à M. de la Vallière, les 2 lieutenances à MM. D'Aillebout et Prévost, et les enseignes de ces derniers à M. Denys de Bonaventure et au fils de M. de Sabrevois. Folio 476, 3½ pages.
Soit 5 pp.
- 9 juillet. Mémoire du roi au sujet des fortifications de l'île Royale. Instructions à MM. de Saint-Ovide et de Mézy. Folio 477½, 4 pages.
Soit 6 pp.
- 9 juillet. Le conseil à MM. de Saint-Ovide et de Mézy. A décidé toutes les questions qui donnaient lieu à des conflits dans leurs attributions. Regrette qu'ils semblent s'accorder entre eux sur tout ce qui peut entraver les travaux des fortifications. A accordé à M. Le Vasseur, écrivain, de faire les fonctions de contrôleur. Ne peut confirmer maintenant la concession de pêche faite à M. Eustache Pasteur de Grandville, à Niganiche. Folio 479½, 4 pages.
Soit 6 pp.
- 9 juillet. Le même à M. de Verville. Instructions générales au sujet des fortifications et de l'emploi des fonds. A son départ il laissera des instructions à M. de Conague, sous-ingénieur. Folio 481, 5 pages.
Soit 8 pp.
- 10 juillet. Le même à M. de Saint-Ovide. L'ordre donné à M. de la Ronde Denys, capitaine, de passer au Canada à la demande de son parent, M. de Vaudreuil, ne peut être retiré. M. la Tour de Lozetière a ordre d'aller le remplacer au printemps au lieu de M. Du Buisson, dont la présence est nécessaire au Canada. A accordé un congé à M. de Fontenay. Folio 483½, 1 page.
- 10 juillet. Le même à MM. de Saint-Ovide et de Mézy. Procureront à M. le comte d'Agrain les facilités nécessaires pour apporter en France des échantillons de bois en vue de mettre à exécution le projet qu'il a formé de transporter des bois pour la construction et le radoub des vaisseaux à Rochefort. Folio 484, 1 page.
- 10 juillet. Le même à M. de Mézy. Observations sur l'emploi des fonds. Instructions générales. Folio 484½, 3½ pages.
Soit 5 pp.
- 10 juillet. Le même à M. le comte d'Agrain. A été nommé capitaine de compagnie. Peut passer en France pour s'éclaircir sur ce qui concerne son projet. Folio 486, 1 page.
- 12 septembre. Le même à M. l'archevêque de Cambrai. A rendu compte à M. le Régent d'une lettre de M. de Saint-Ovide, au sujet d'une ordonnance du gouverneur de l'Acadie pour obliger les Acadiens à prêter serment de

DOC. DE LA SESSION No 8c

1720. fidélité ou à se retirer dans l'espace de 4 mois, avec défense de vendre leurs immeubles et d'emporter leurs meubles. Admet que ceux qui décideront de rester à l'Acadie ne pourront se dispenser du serment de fidélité, pourvu que l'exercice de leur religion leur soit permis. Les Anglais ont toujours éludé les dispositions du traité et de la lettre de la reine Anne, en sorte que ces habitants n'ont pu profiter de la faculté à laquelle ils avaient droit. Folio 486½, 1½ page.
- 20 septembre. Le même à M. de Mézy. M. Isabeau n'a pas droit d'utiliser, sans les payer, les pierres qui ont été tirées du havre de l'Indienne avant son arrivée, de même que la brique faite pour le compte du roi au Port-Toulouze. Folio 487, 1 page.
- 20 septembre. Le même à MM. de Saint-Ovide et de Mézy. Instructions au sujet de leurs fonctions respectives. Leurs divisions doivent cesser. M. de Saint-Ovide ne peut forcer les habitants à venir devant lui dans le but d'accommoder leurs différends lorsqu'ils n'y viennent pas d'eux-mêmes et qu'ils désirent se pourvoir devant le tribunal. Folio 487½, 3½ pages. Soit 5 pp.
- 20 septembre. Le même à M. de Saint-Ovide. Ne veut point augmenter le nombre des conseillers. Doit accorder au moins 200 soldats pour les travaux des fortifications. Il peut être plus avantageux aux soldats de travailler pour les particuliers, mais il ne faut pas que le service du roi en souffre. Les casernes ne pouvant être logeables cette année, il faut que les officiers qui sont au Port-Dauphin et au Port-Toulouze y restent plus longtemps. Voit avec peine que la brouillerie entre lui et M. de Mézy subsiste encore. Folio 489½, 3 pages.
- 20 septembre. Le même à M. de Mézy. Enverra l'année prochaine, comme il le demande, 30 filles de la pitié pour les placer chez les habitants, en vue de les marier avec les soldats qui ont des métiers. Instructions diverses. Folio 490½, 3 pages.
- 20 septembre. Le même à M. de Verville. Instructions touchant les travaux des fortifications. Folio 491½, 2 pages.

Fin du volume 42.